

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS.....	3
ANNEXES AU RAPPORT.....	6
Suite de l'exposé des motifs et annexes.....	7
TOME 2.....	162
PROJET DE DÉLIBÉRATION.....	727
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION.....	730
Annexe 1 : Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la collectivité.....	731
Annexe 2 : Compte financier unique 2023 - M57.....	733

EXPOSÉ DES MOTIFS

INTRODUCTION

L'exercice 2023 est marqué par le déploiement par la Région du **Compte financier unique (CFU)** qui présente l'**exécution des comptes 2023** dans un **document qui agrège les données du comptable**, jusque-là retracées dans le **compte de gestion**, et les données de l'ordonnateur, qui étaient présentées dans le **compte administratif**.

Le Compte financier unique se substitue ainsi à ces deux documents séparés qui faisaient tous deux l'objet d'un vote, selon les dispositions de l'article L 4 312-8 du CGCT¹. Le CFU s'inscrit dans le prolongement de l'engagement de **la Région qui s'est portée candidate pour expérimenter le CFU** sur l'exercice comptable 2023 en 2021² et conformément à la délibération CR 2022-047 du 6 juillet 2022. La réalisation d'un CFU est un préalable à la procédure de **certification des comptes**. Ce document est le fruit de la **collaboration entre les services de la Région Île-de-France et de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France** et de Paris en tant que comptable assignataire. Le CFU permet de simplifier la présentation des comptes annuels des collectivités locales et contribuer à leur fiabilisation. Dans le cadre nouveau du CFU, la maquette annexée à la délibération et au rapport est structurée en **5 grandes parties**, alimentées par le comptable et par l'ordonnateur. L'intégration du bilan et du compte de résultat présentés de façon synthétique et l'alimentation des données détaillées de l'exécution budgétaire par le comptable en sont les principales innovations. Ces changements introduits dans la maquette ne bouleversent pas pour autant la présentation du rapport régional.

Ce compte financier unique s'inscrit dans un **contexte économique et financier complexe**. Les **recettes régionales**, bien qu'en progression, augmentent moins vite que l'inflation et **baissent donc en valeur réelle** notamment du fait de la crise du pouvoir d'achat et de la crise immobilière, l'une des plus graves depuis des décennies qui affectent mécaniquement les recettes. En parallèle, les différentes réformes fiscales qui se sont succédées ont rendu les **recettes plus volatiles et moins prévisibles** alors que la Région Île-de-France subit encore les **effets de la péréquation** qui vont dépasser le milliard d'euros en 2024.

Cependant, malgré ce contexte, la Région **a accéléré ses investissements** pour transformer le visage de l'Île-de-France et améliorer le quotidien des Franciliens. Les deux piliers de l'action régionale y sont résumés : **ambition et efficacité**.

En 2023, la Région a poursuivi ses ambitions. 2023 s'est encore avérée une année record d'investissement : **près de 3 milliards d'euros ont été affectés au cours de l'exercice**, ce qui correspond à un niveau inédit dans l'histoire de la collectivité, en **hausse de près d'un milliard et demi d'euros par rapport à 2016**.

Après des années de sous-investissement chronique dans les lycées et les transports avant 2016, **deux-tiers de ces investissements sont désormais concentrés sur ces deux priorités** définies par l'exécutif régional. La **jeunesse a été la grande cause de l'année 2023**. Le PPI a notamment été porté à 6,6 milliards d'euros, soit une hausse de 600 millions d'euros, pour faire face aux besoins des lycéens. C'est pour laisser un héritage pérenne et solide à ces millions de jeunes Franciliens que la Région **prépare l'avenir**. Elle a massivement investi pour préparer les **Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**, y compris dans le domaine des **transports**, mais

1 Le Président du conseil régional présente annuellement le compte administratif à l'Assemblée Plénière qui en débat et le soumet au vote sous la présidence de l'un de ses membres une fois le compte de gestion du comptable public arrêté.

2 Arrêté du 25 octobre 2021 au titre de la vague 3.

aussi pour l'île de loisirs de Vaires-Torcy et en finançant des **milliers d'équipements sportifs**, en soutenant les athlètes de haut niveau et en s'assurant que tous les Franciliens puissent participer à cette grande fête populaire. 2023 a également été l'année du lancement de l'**application pour les jeunes Franciliens : Labaz**. Tous les jeunes peuvent ainsi avoir accès au Pass jeune Ile-de-France, une aide de 100 euros pour la culture et le sport en faveur des 15-18 ans mais aussi à des places pour des dizaines d'événements sportifs. La montée en puissance du **Revenu Jeunes Actifs** et de l'**Agence Oriane** pour aider à l'orientation et à l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi a également été une priorité de l'année 2023

Autre priorité de 2023 : le **soutien au pouvoir d'achat des Franciliens qui ont été violemment touchés par l'explosion des prix**. La Région a **gelé les tarifs des cantines scolaires** pour 2022-2023 et a lancé le **coup de pouce énergie** qui a permis à 160 000 Franciliens de bénéficier d'une aide de 250 euros. **1 000 contrats mentor** ont également été créés afin d'améliorer les conditions de vie et d'études en Île-de-France. Enfin, l'**aide individuelle aux apprentis** a été revalorisée de 16 % depuis 2020.

Tout cela s'inscrit dans une vision portée par l'exécutif régional dans le cadre du vote de l'avant-projet de **schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)** : celle d'une région polycentrique, plus indépendante et plus verte et qui encourage la production locale avec la marque « Produit en Île-de-France ». **Loin d'opposer économie et écologie**, la Région a lancé un **premier fonds souverain régional** qui permettra d'investir dans les pépites franciliennes qui agissent notamment pour la décarbonation de notre économie et a recentré ses financements sur les véhicules électriques produits en majorité dans l'Union européenne. La **réindustrialisation** et le **soutien à la compétitivité** des entreprises franciliennes sont aujourd'hui indispensables dans un contexte de concurrence internationale accrue.

Enfin, dans un contexte exceptionnel de **montée de l'insécurité**, la Région a décidé d'agir face aux **conséquences des émeutes**. En plus du **fonds d'urgence pour les communes et les commerces**, elle a doublé les **brigades régionales de sécurité** et a intensifié son investissement en faveur de la **vidéoprotection**. L'avenir se prépare dès maintenant : le **chèque cyber** permet aux petites entreprises d'anticiper et de se protéger face aux nouveaux dangers.

Cette ambition n'a de sens que si les budgets sont exécutés. **Depuis 7 ans, l'exécution des budgets est ainsi en constante progression afin que les actes suivent les engagements donnés.**

Malgré ces investissements massifs, la Région reste solide, condition *sine qua non* pour poursuivre sur le long terme les grands plans d'investissement lancés. **Les dépenses de fonctionnement ont progressé moins vite que l'inflation et sont notamment liées aux décisions de l'Etat en matière de rémunération des agents publics**. **L'encours de dette a été stabilisé en volume entre 2016 et 2023**, alors que l'investissement a augmenté de manière spectaculaire. En parallèle, **la Région poursuit, en 2023, ses efforts de rationalisation** avec l'internalisation d'Île-de-France Terre de saveurs au sein de la Région, la fusion de Choose Paris Region et du Comité régional du tourisme et l'accueil de nouveaux organismes associés à Saint-Ouen, dont l'AEV – Île-de-France Nature en 2023.

La Région continue d'avoir les **meilleures notes possibles des agences de notation** et sa gestion financière a été saluée à plusieurs reprises, notamment en ce qui concerne ses obligations vertes. Quant à la capacité de désendettement, elle augmente logiquement mais reste encore bien en-dessous du niveau de 2015.

* *

*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Pécresse', written in a cursive style.

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES AU RAPPORT

Suite de l'exposé des motifs et annexes

Rapport pour le conseil régional
MAI 2024

Présenté par
Valérie Pécresse
Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

Compte financier unique 2023

Exposé général des motifs

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. L'EXECUTION 2023	7
1.1. Les recettes en 2023	10
1.1.1.Des recettes volatiles qui progressent moins vite que l'inflation (hors dépenses volontaires de la Région)	10
1.1.2.Présentation par recette	11
1.2. Les dépenses en 2023.....	16
1.2.1.Un niveau d'investissement historique et des dépenses de fonctionnement qui augmentent moins vite que l'inflation	16
1.2.2.Une augmentation des dépenses à caractère financier	45
1.3. Une dette stabilisée en volume depuis 2016	52
1.4. Des ratios financiers qui restent favorables, en dépit de la crise	54
L'exécution des écritures comptables de l'ordonnateur	55
1.4.1.Les opérations d'ordre patrimoniales	55
1.4.2.Les écritures de fin d'exercice et les opérations spécifiques	57
1.6 Les états financiers	58
<i>Le bilan du Contrat de plan 2000-2006</i>	<i>59</i>
<i>Le bilan du Contrat de projets 2007-2014</i>	<i>64</i>
<i>Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 et les CPIER</i>	<i>69</i>
<i>Le Contrat de Plan Etat Région 2021-2027</i>	<i>80</i>
ANNEXES	89
GLOSSAIRE.....	90
LES RECETTES.....	94
LA DETTE	95
VIREMENTS DE CREDITS DE PAIEMENT DE CHAPITRE A CHAPITRE EN 2023	119

INTRODUCTION

L'exercice 2023 est marqué par le déploiement par la Région du **Compte financier unique** (CFU) qui présente l'**exécution des comptes 2023** dans un **document qui agrège les données du comptable**, jusque-là retracées dans le **compte de gestion**, et les données de l'ordonnateur, qui étaient présentées dans le **compte administratif**.

Le Compte financier unique se substitue ainsi à ces deux documents séparés qui faisaient tous deux l'objet d'un vote, selon les dispositions de l'article L 4 312-8 du CGCT¹. Le CFU s'inscrit dans le prolongement de l'engagement de **la Région qui s'est portée candidate pour expérimenter le CFU** sur l'exercice comptable 2023 en 2021² et conformément à la délibération CR 2022-047 du 6 juillet 2022. La réalisation d'un CFU est un préalable à la procédure de **certification des comptes**. Ce document est le fruit de la **collaboration entre les services de la Région Île-de-France et de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France** et de Paris en tant que comptable assignataire. Le CFU permet de simplifier la présentation des comptes annuels des collectivités locales et contribuer à leur fiabilisation. Dans le cadre nouveau du CFU, la maquette annexée à la délibération et au rapport est structurée en **5 grandes parties**, alimentées par le comptable et par l'ordonnateur. L'intégration du bilan et du compte de résultat présentés de façon synthétique et l'alimentation des données détaillées de l'exécution budgétaire par le comptable en sont les principales innovations. Ces changements introduits dans la maquette ne bouleversent pas pour autant la présentation du rapport régional.

Ce compte financier unique s'inscrit dans un **contexte économique et financier complexe**. Les **recettes régionales**, bien qu'en progression, augmentent moins vite que l'inflation et **baissent donc en valeur réelle** notamment du fait de la crise du pouvoir d'achat et de la crise immobilière, l'une des plus graves depuis des décennies qui affectent mécaniquement les recettes. En parallèle, les différentes réformes fiscales qui se sont succédées ont rendu les **recettes plus volatiles et moins prévisibles** alors que la Région Île-de-France subit encore les **effets de la péréquation** qui vont dépasser le milliard d'euros en 2024.

Cependant, malgré ce contexte, la Région **a accéléré ses investissements** pour transformer le visage de l'Île-de-France et améliorer le quotidien des Franciliens. Les deux piliers de l'action régionale y sont résumés : **ambition et efficacité**.

En 2023, la Région a poursuivi ses ambitions. 2023 s'est encore avérée une année record d'investissement : près de **3 milliards d'euros ont été affectés au cours de l'exercice**, ce qui correspond à un niveau inédit dans l'histoire de la collectivité, en **hausse de près d'un milliard et demi d'euros par rapport à 2016**.

Après des années de sous-investissement chronique dans les lycées et les transports avant 2016, **deux-tiers de ces investissements sont désormais concentrés sur ces deux priorités** définies par l'exécutif régional. La **jeunesse a été la grande cause de l'année 2023**. Le PPI a notamment été porté à 6,6 milliards d'euros, soit une hausse de 600 millions d'euros, pour faire face aux besoins des lycéens. C'est pour laisser un héritage pérenne et solide à ces millions de jeunes Franciliens que la Région **prépare l'avenir**. Elle a massivement investi pour préparer les **Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**, y compris dans le domaine des **transports**, mais aussi pour l'île de loisirs de Vaires-Torcy et en finançant des **milliers d'équipements sportifs**, en soutenant les athlètes de haut niveau et en s'assurant que tous les Franciliens puissent participer à cette grande fête populaire. 2023 a également été l'année du lancement de l'**application pour les jeunes Franciliens : Labaz**. Tous les jeunes peuvent ainsi avoir accès au Pass jeune Ile-de-France, une aide de 100 euros pour la culture et le sport en faveur des 15-18 ans mais aussi à des places pour des dizaines d'événements sportifs. La montée en puissance du **Revenu Jeunes**

¹ Le Président du conseil régional présente annuellement le compte administratif à l'Assemblée Plénière qui en débat et le soumet au vote sous la présidence de l'un de ses membres une fois le compte de gestion du comptable public arrêté.

² Arrêté du 25 octobre 2021 au titre de la vague 3.

Actifs et de l'**Agence Oriane** pour aider à l'orientation et à l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi a également été une priorité de l'année 2023

Autre priorité de 2023 : le **soutien au pouvoir d'achat des Franciliens qui ont été violemment touchés par l'explosion des prix**. La Région a **gelé les tarifs des cantines scolaires** pour 2022-2023 et a lancé le **coup de pouce énergie** qui a permis à 160 000 Franciliens de bénéficier d'une aide de 250 euros. **1 000 contrats mentor** ont également été créés afin d'améliorer les conditions de vie et d'études en Île-de-France. Enfin, l'**aide individuelle aux apprentis** a été revalorisée de 16 % depuis 2020.

Tout cela s'inscrit dans une vision portée par l'exécutif régional dans le cadre du vote de l'avant-projet de **schéma directeur de la Région Île-de-France** (SDRIF) : celle d'une région polycentrique, plus indépendante et plus verte et qui encourage la production locale avec la marque « Produit en Île-de-France ». **Loin d'opposer économie et écologie**, la Région a lancé un **premier fonds souverain régional** qui permettra d'investir dans les pépites franciliennes qui agissent notamment pour la décarbonation de notre économie et a recentré ses financements sur les véhicules électriques produits en majorité dans l'Union européenne. La **réindustrialisation** et le **soutien à la compétitivité** des entreprises franciliennes sont aujourd'hui indispensables dans un contexte de concurrence internationale accrue.

Enfin, dans un contexte exceptionnel de **montée de l'insécurité**, la Région a décidé d'agir face aux **conséquences des émeutes**. En plus du **fonds d'urgence pour les communes et les commerces**, elle a doublé les **brigades régionales de sécurité** et a intensifié son investissement en faveur de la **vidéoprotection**. L'avenir se prépare dès maintenant : le **chèque cyber** permet aux petites entreprises d'anticiper et de se protéger face aux nouveaux dangers.

Cette ambition n'a de sens que si les budgets sont exécutés. **Depuis 7 ans, l'exécution des budgets est ainsi en constante progression afin que les actes suivent les engagements donnés.**

Malgré ces investissements massifs, la Région reste solide, condition *sine qua non* pour poursuivre sur le long terme les grands plans d'investissement lancés. **Les dépenses de fonctionnement ont progressé moins vite que l'inflation et sont notamment liées aux décisions de l'Etat en matière de rémunération des agents publics. L'encours de dette a été stabilisé en volume entre 2016 et 2023**, alors que l'investissement a augmenté de manière spectaculaire. En parallèle, **la Région poursuit, en 2023, ses efforts de rationalisation** avec l'internalisation d'Île-de-France Terre de saveurs au sein de la Région, la fusion de Choose Paris Region et du Comité régional du tourisme et l'accueil de nouveaux organismes associés à Saint-Ouen, dont l'AEV – Île-de-France Nature en 2023.

La Région continue d'avoir les **meilleures notes possibles des agences de notation** et sa gestion financière a été saluée à plusieurs reprises, notamment en ce qui concerne ses obligations vertes. Quant à la capacité de désendettement, elle augmente logiquement mais reste encore bien en-dessous du niveau de 2015.

* *
*

LES GRANDES MASSES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
(dépenses et recettes réelles en millions d'euros)

LES RECETTES REELLES	CA 2015	CA 2022	BP 2023	Budget adopté (BP+BS+DM)	CFU 2023	Taux d'exécution (en % du BP)
RECETTES HORS EMPRUNT ET AVANT REPORTS	4 209,25	4 456,63	4 626,38	4 759,15	4 839,67	104,6%
FONCTIONNEMENT	3 496,89	3 740,44	3 877,38	3 994,06	4 074,41	105,1%
FISCALITE DIRECTE (1)	799,75	121,07	127,03	125,67	126,52	99,6%
AUTRES RECETTES FISCALES (dont TICPE) (2)	1 894,77	3 340,15	3 506,46	3 441,28	3 461,44	98,7%
DOTATIONS (3)	653,20	93,41	87,04	91,31	105,70	121,4%
RECETTES DIVERSES (4)	149,17	185,81	156,85	335,81	380,76	242,8%
INVESTISSEMENT	712,36	716,19	749,00	765,09	765,26	102,2%
RECETTES FISCALES Y COMPRIS TICPE (5)	404,52	371,35	367,96	367,96	351,01	95,4%
DOTATIONS	86,09	115,45	131,12	121,12	109,12	83,2%
RECETTES DIVERSES	221,76	229,39	249,92	276,01	305,13	122,1%
EMPRUNT (6)	712,00	700,00	853,16	729,23	597,37	70,0%
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE (avant reports)	4 921,25	5 156,63	5 479,53	5 488,38	5 437,04	99,2%
Excédents de fonctionnement reportés (ligne 001 en recettes)	+1,01	+448,16	0,00	+356,32	356,32	
Reprise des restes à réaliser*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES y compris reports (a)	4 922,26	5 604,79	5 479,53	5 844,70	5 793,36	105,7%

LES DEPENSES REELLES EN CREDITS DE PAIEMENT (10)	CA 2015	CA 2022	BP 2023	Budget adopté (BP+BS+DM)	CFU 2023	Taux d'exécution (en % du BP)
FONCTIONNEMENT (7)	2 780,03	2 763,00	2 838,56	3 141,53	3 070,79	108,2%
FONCTIONNEMENT HORS DETTE	2 648,27	2 659,65	2 700,00	3 014,28	2 951,98	109,3%
DONT FONCTIONNEMENT SECTORIEL	2 465,34	2 461,56	2 473,31	2 781,62	2 731,87	110,5%
DONT FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE	182,93	198,09	226,69	232,66	220,12	97,1%
CHARGE DE LA DETTE ET AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS (8)	131,76	103,36	138,56	127,25	118,80	85,7%
INVESTISSEMENT	2 138,00	2 485,47	2 640,97	2 703,17	2 617,33	99,1%
EQUIPEMENT HORS DETTE	1 675,91	2 020,52	2 125,00	2 187,20	2 122,89	99,9%
DONT EQUIPEMENT SECTORIEL	1 666,37	2 003,35	2 104,79	2 164,49	2 102,36	99,9%
DONT EQUIPEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE	9,55	17,17	20,21	22,71	20,53	101,6%
CHARGE DE LA DETTE ET AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS (9)	462,09	464,95	515,97	515,97	494,44	95,8%
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE (b)	4 918,03	5 248,47	5 479,53	5 844,70	5 688,12	103,8%

Résultat de clôture de l'exercice (a-b)	+4,23	+356,32	105,25
Solde des restes à réaliser constatés en fin d'exercice (c)	0,00	0,00	0,00
Excédent cumulé à la clôture de l'exercice (a-b+c)	+4,23	+356,32	105,25

	CA 2015	CA 2022	BP 2023	Budget adopté (BP+BS+DM)	CFU 2023	Taux d'exécution (en % du BP)
LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	1 556,65	2 683,38	2 711,44	3 024,94	2 979,81	109,9%
LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	2 277,58	2 330,96	2 329,88	2 607,56	2 587,61	111,1%

(1) Recettes nettes des versements au titre du FNGIR, de la péréquation, de la dotation de compensation CVAE versée aux départements franciliens à compter de 2017 et du reversement de la fraction compensatoire de TVA CVAE (à compter de 2023). Depuis l'exercice 2021, cette rubrique ne comprend plus que les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux

(2) TICPE et principalement : taxe sur les cartes grises, frais de gestion de fiscalité directe, fractions sur la TVA, taxe d'apprentissage jusqu'en 2019. Cette ligne tient compte à compter du BP 2021 des prélèvements sur fiscalité (FNGIR, péréquation régionale, du fonds de solidarité Corse et Outre-mer (FSOM) à compter de 2022 et du reversement de la fraction compensatoire de TVA CVAE (à compter de 2023).

(3) DGD, recettes pour le soutien à l'apprentissage, dotations de compensation (réforme apprentissage, frais de gestion TH et CVAE, lasarif)

(4) Y compris les fonds européens, le FRIC, ou encore les produits financiers (flux sur sweeps) et incidence ICNE.

(5) TICPE Grenelle, taxe pour création de bureaux, taxe d'aménagement, taxe additionnelle spéciale annuelle et taxe annuelle sur les surfaces de stationnement.

(6) A compter de 2023, et suite à l'application de la nomenclature M57, l'emprunt présenté ici correspond au montant effectivement encaissé et comptabilisé. L'emprunt levé sur les marchés est bien de 600 000 000 et est ici présenté net de la prime d'émission.

(7) Hors prélèvements péréquation CVAE, FNGIR, dotation de compensation CVAE versée aux départements franciliens à compter de 2017, FSOM et reversement de la fraction compensatoire de TVA CVAE (à compter de 2023)

(8) Y compris frais financiers divers et incidence ICNE.

(9) Hors opérations de trésorerie

(10) Données au périmètre de l'instruction budgétaire et comptable M57 et de la nomenclature de 2023.

* Correspond au solde d'exécution de la section d'investissement après couverture du besoin de financement de l'exercice.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

EQUILIBRE FINANCIER

	CA 2015 (M€)	CA 2022 (M€)	BP 2023 (M€)	BP+BS 2023 (M€)	CFU 2023 (M€)
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (yc excédent reporté N-1)	3 497,90	4 188,60	3 877,38	4 350,39	4 430,73
Recettes fiscales (1)	2 694,52	3 461,23	3 633,49	3 566,95	3 587,96
Dotations (2)	653,20	93,41	87,04	91,31	105,70
Recettes diverses (yc excédent reporté N-1)	150,18	633,97	156,85	692,13	737,08
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (3)	2 780,03	2 763,00	2 838,56	3 141,53	3 070,79
Dépenses d'intervention sectorielle et dépenses de l'institution	2 648,27	2 659,65	2 700,00	3 014,28	2 951,98
Charge de la dette et divers mouvements financiers	131,76	103,36	138,56	127,25	118,80
EPARGNE BRUTE (4)(14)	717,87	1 425,60	1 038,82	1 208,86	1 359,95
TAUX D'EPARGNE BRUTE (5)(14)	20,5%	34,0%	26,8%	27,8%	30,7%
EPARGNE NETTE (6)(14)	276,32	991,34	563,84	733,88	884,97
TAUX D'EPARGNE NETTE (7)(14)	7,9%	23,7%	14,5%	16,9%	20,0%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	712,36	716,19	749,00	765,09	765,26
Recettes fiscales	404,52	371,35	367,96	367,96	351,01
Dotations	86,09	115,45	131,12	121,12	109,12
Recettes diverses	221,76	229,39	249,92	276,01	305,13
RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT (8)	691,83	685,51	708,00	724,09	745,80
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (9)	968,14	1 676,85	1 271,84	1 457,97	1 630,77
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Dépenses d'intervention et dépenses de l'Institution)	1 675,91	2 020,52	2 125,00	2 187,20	2 122,89
TAUX D'AUTOFINANCEMENT (10)	57,8%	83,0%	59,9%	66,7%	77%
EMPRUNT BUDGETAIRE (11)	712,00	700,00	853,16	729,23	597,37
ENCOURS DE DETTE au 31/12/N (12)	5 363,0	6 326,7	6 704,9	6 580,9	6 451,7
CAPACITE DE DESENDTEMENT (nombre d' années) (13)(14)	7,5	4,4	6,5	5,4	4,7

(1) Recettes nettes des reversements au titre du FNGIR, de la péréquation, du fonds de solidarité corse et outre-mer, de la dotation de compensation de CVAE aux départements franciliens à compter de 2017 et du reversement de la fraction compensatoire de TVA CVAE (à compter de 2023). Il s'agit des recettes de fiscalité directe, des autres recettes fiscales, et la TICPE

(2) Y compris la DGD ou encore les recettes liées à la réforme de l'apprentissage

(3) Hors reversements au titre du FNGIR, de la péréquation CVAE, de la dotation versée aux départements franciliens à compter de 2017, du fonds de solidarité corse et outre-mer et du reversement de la fraction compensatoire de TVA CVAE (à compter de 2023)

(4) Recettes de fonctionnement yc excédent N-1 reporté - dépenses de fonctionnement.

(5) Epargne brute/recettes de fonctionnement.

(6) Epargne brute - amortissement de la dette.

(7) Epargne nette/recettes de fonctionnement.

(8) Après restitutions de taxe en investissement et reprise des restes à réaliser en section d'investissement.

(9) Epargne nette + recettes d'investissement après restitutions de taxes en investissement, autres mouvements financiers et reports en section d'investissement.

(10) Capacité d'autofinancement / dépenses en investissement d'intervention et de l'institution hors dette

(11) Montant de l'emprunt d'équilibre inscrit au Budget, et montant de l'emprunt mobilisé entrant dans le résultat de l'exercice au CA (hors opérations éventuelles de refinancement).

(12) Pour l'encours de dette affiché au BP N, il est calculé par rapport à la valeur la plus à jour de l'encours de dette au 31/12/N-1, au moment de la préparation du Budget.

(13) Encours de dette / épargne brute (encours au 31.12.N / épargne brute N).

(14) Contrairement à l'annexe I A "Informations statistiques, fiscales et financières", ces ratios tiennent ici compte de l'excédent N-1 reporté

1. L'exécution 2023

Malgré une hausse apparente, **les recettes régionales restent fragiles, peu prévisibles et bien inférieures à l'inflation**. L'année 2023 a été marquée par une augmentation des recettes régionales de + 8,6%, qui fait suite à deux exercices consécutifs de baisses (2020 et 2021) et une année 2022 ayant donné lieu à une augmentation des recettes (hors emprunt et hors report) de + 2,2 % (**soit 3 points de moins que l'inflation**).

Hors recettes spécifiques liées aux fonds européens et au pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), la dynamique 2023 est de + 3 %, soit **inférieure au niveau de l'inflation** de + 4,9 % ce qui est une source de préoccupation pour la capacité d'action régionale.

Le **montant total des recettes régionales enregistrées en 2023**, s'élève à **5 793,4 M€**. Ce montant prend en compte le résultat cumulé et reporté de l'exercice 2022 sur 2023 (356,3 M€ reportés en section de fonctionnement) ainsi que 597,4 M€ encaissés au titre de l'emprunt réalisé en 2023.

Hors ces deux composantes (emprunt 2023 et reports 2022 sur 2023), les recettes régionales se sont élevées à **4 839,7 M€** en 2023.

D'une manière générale, en 2023, **les recettes régionales restent fragiles, peu prévisibles et tributaires de décisions volontaristes prises par la Région**. A ce titre :

- entre 2018 et 2022, le **rendement de la taxe régionale sur les cartes grises** n'a cessé de décroître, perdant 114 M€, avec une baisse moyenne annuelle sur 4 ans de - 8,5 % pour la Région Ile-de-France. **Deux facteurs cumulatifs** expliquent cette baisse : une consommation en forte baisse (chute notamment de la vente des véhicules neufs) et une modification de modes de consommations avec la progression de l'achat de véhicules propres ou dits propres, exonérés. Le recul sans précédent des recettes perçues entre les exercices 2021 et 2022, de - 14%, a conduit la Région, comme plusieurs autres régions³, à revoir sa politique fiscale. L'exonération facultative en faveur des véhicules dits propres (hybrides) a été supprimée lors du budget supplémentaire 2023, ce qui a permis d'accroître le produit de TRCG **de + 10 % entre 2022 et 2023** ; cette hausse en trompe l'œil ne doit pas masquer la baisse du rendement de la taxe régionale sur les cartes grises sur la durée ;
- le remplacement par une fraction nationale de TVA de la CVAE** entraîne les éléments suivants : en plus d'affaiblir le lien entre les finances régionales et le dynamisme de leur territoire, **l'exercice 2023 a démontré, que cette réforme diminuait fortement la capacité à réaliser des prévisions de recettes**. La dynamique réelle de la TVA nationale d'une année N n'étant connue qu'au premier trimestre de l'année N+1, les prévisions et encaissements ne peuvent être réalisés que sur la base des informations prévisionnelles transmises par le Gouvernement (via les travaux de lois de finances principalement), avec pour conséquence une mauvaise évaluation des recettes de TVA sur une année N, menant à des régularisations impactant l'exercice N+1. Cela s'est à nouveau produit en 2023 puisque les prévisions de croissance sont passées de + 5,1 % à + 3,7 % pour aboutir en définitive à + 2,8 %, imposant un ajustement conséquent à l'occasion du budget supplémentaire pour 2024 qui est présenté lors de cette séance. Concrètement, la collectivité doit rembourser en 2024 un trop perçu de TVA en 2023 ; cela a été également le cas en 2023, au titre d'un trop perçu de TVA en 2022 ;
- les dotations de l'Etat ont augmenté en fonctionnement (+ 13,1 %)**, du fait de changements de périmètre, avec un abondement de la dotation de compensation versée

³ Bretagne, Grand-est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val de Loire, Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

aux Régions en conséquence de la baisse du volet CVAE de la recette « frais de gestion de fiscalité directe » ;

- une politique volontariste de la Région qui se traduit par une **hausse des recettes du plan régional d'investissement dans les compétences** ;
- **les recettes fiscales d'investissements sont en baisse (- 5,5 %)**, en raison d'une diminution, par rapport à l'exercice 2022, de la taxe sur la création de bureaux et de la taxe d'aménagement.

* *

*

NATURE DES RECETTES	CA 2022	BP 2023	BP+BS 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / BP 2023	Ecart CA 2023 / BP+BS 2023	Réal. CA 2023 (% du BP 2023)	Ecart CA 2023 / CA 2022
	M€	M€		M€	M€	M€		M€
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 740,443	3 877,375	3 994,061	4 074,410	+197,0	+80,3	105,1%	+334,0
A. RECETTES FISCALES	3 461,227	3 633,488	3 566,948	3 587,956	-45,5	+21,0	98,7%	+126,7
Fiscalité directe	121,074	127,030	125,672	126,516	-0,5	+0,8	99,6%	+5,4
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)				126,494	-0,5	+0,8	99,6%	+5,4
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)				0,022	+0,0	+0,0		+0,0
Rôles supplémentaires	121,074	127,030	125,672					
Autres recettes fiscales (hors TICPE)	3 680,457	3 853,294	3 789,083	3 782,042	-61,3	+3,0	98,4%	+111,6
Taxe régionale sur les cartes grises	263,438	250,000	250,000	290,424	+40,4	+40,4	116,2%	+27,0
Reversement de la part régionale de la taxe sur les bureaux (TSB)	212,939	212,939	212,939	212,939	-0,0	-0,0	100,0%	0,0
Frais de gestion de fiscalité directe locale	40,472	40,472	40,472	29,146	-11,3	-11,3	72,0%	-11,3
Taxe régionale additionnelle aux droits de mutation sur l'immobilier d'entreprise	53,777	65,000	55,000	43,017	-22,0	-12,0	66,2%	-10,8
TVA - fraction à compter de 2021 (ex-DGF)	579,213	627,260	623,392	618,814	-10,4	-6,6	98,3%	+37,6
TVA - fraction à compter de 2021 (ex-CVAE)	2 530,617	2 657,623	2 607,280	2 599,703	-57,9	-7,6	97,8%	+69,1
Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE)	1 032,115	1 031,108	1 055,612	1 066,924	+35,8	+11,3	103,9%	+24,8
TICPE - compensations loi LRI 2004				892,507	+1,2	-0,0	99,9%	+0,1
TICPE - ex modulation 2007	69,607	70,000	70,000	81,366	+11,4	+11,4	116,2%	+11,8
TICPE - compensations lois MAPTAM NOTRE	5,015	4,968	4,968	4,930	-0,0	-0,0	99,2%	-0,1
TICPE - Formation Professionnelle	54,634	54,633	54,633	54,634	+0,0	+0,0	100,0%	+0,0
TICPE - Ressource Régionale pour l'apprentissage	0,000							
TICPE - compensation transfert Dronisep	1,550	1,549	1,549	1,550	+0,0	+0,0	100,0%	+0,0
TICPE - compensation réforme apprentissage	6,202	6,202	6,202	6,202	+0,0	+0,0	100,0%	0,0
TICPE - compensation étudiants boursiers / inflation	2,656		25,746	25,746	+25,7	+0,0	100,4%	+23,1
Prélèvements sur fiscalité	-1 372,419	-1 377,944	-1 403,419	-1 397,537	+15,9	+19,6		-25,1
Régularisation TVA CVAE			-24,000	-23,269	-23,3	+0,7	#DIV/0!	-23,3
Fonds de péréquation des ressources des régions (dépendances)		-5,525	-7,000	-1,849	+3,7	+5,2	33,5%	-1,8
Dotation de compensation du transfert de la CVAE (dépendances)	-1 372,419	-1 372,419	-1 372,419	-1 372,419	+0,0	+0,0	100,0%	0,0
B. DOTATIONS	93,407	87,037	91,306	105,696	+18,7	+14,4	121,4%	+12,3
Dotation générale de décentralisation (DGD)	8,820	8,820	8,820	9,042	+0,2	+0,2	102,5%	+0,2
Compensation provisionnelle extinction primes	6,369	6,369	6,369	6,369	+0,0	+0,0	#DIV/0!	-0,0
Nouvelle recette pour le soutien à l'apprentissage en fonctionnement	20,572	20,571	20,571	20,572	+0,0	+0,0	100,0%	0,0
Dotation de compensation - réforme apprentissage	2,869	2,869	2,869	2,869	+0,0	+0,0	100,0%	+0,0
Dotation de compensation - frais de gestion TH	37,886	37,885	37,885	37,886	+0,0	+0,0	100,0%	0,0
Dotation compensation - Icaresif	3,041	3,041	3,041	3,040	-0,0	-0,0	100,0%	0,0
Dotation de compensation - frais de gestion CVAE	13,852	13,851	11,820	25,918	+12,1	+14,1		+12,1
C. RECETTES DIVERSES	185,808	156,850	335,807	380,758	+223,9	+45,0	242,8%	+194,9
Produits financiers	4,659	2,421	2,421	2,416	-0,0	-0,0	99,8%	-2,2
Produits financiers	4,668	2,421	2,421	2,426	+0,0	+0,0	100,2%	-2,2
Intérêts courus non échus (ICNE)	0,009			0,009				
Divers	181,149	154,429	333,386	378,342	+223,9	+45,0	245,0%	+197,2
Fonds européens - Programmation 2014-2020	18,912	33,633	75,033	110,006	+76,4	+35,0	327,1%	+91,1
Fonds européens - Programmation 2021-2027		17,502	17,502					
Fonds régional de restauration (FRR)	7,103	4,000	4,000	7,476	+3,5	+3,5	186,9%	+0,4
Conventions Etat-Région en matière de formation professionnelle	101,065	90,000	219,400	221,302	+131,3	+1,9	245,9%	+120,2
Produits exceptionnels sur cessions								
Divers (ex : versements de trop perçus de subventions)	54,069	9,294	17,451	39,557	+30,3	+22,1	425,6%	-14,5
SECTION INVESTISSEMENT	716,190	749,000	765,089	765,262	+16,3	+0,2	102,2%	+49,1
A. RECETTES FISCALES	371,350	367,959	367,959	351,014	-16,9	-16,9	95,4%	-20,3
Taxe sur la création de bureaux en Île-de-France (TCB-DF)	113,380	120,000	120,000	98,648	-21,4	-21,4	82,2%	-20,7
Part régionale de la taxe d'aménagement (TA) et reliquats de taxes d'urbanisme	49,904	45,000	45,000	41,579	-3,4	-3,4	92,4%	-8,3
Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TASS)	66,012	66,000	66,000	66,2	+0,2	+0,2	100,3%	+0,2
Taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA)	76,960	76,959	76,959	77,0	+0,0	+0,0	100,0%	0,0
TICPE Grenelle	59,095	60,000	60,000	67,615	+7,6	+7,6	112,7%	+8,5
B. DOTATIONS	115,445	131,118	121,118	109,119	-22,0	-12,0	83,2%	-6,3
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	86,089	86,089	86,089	86,089	+0,0	+0,0	100,0%	0,0
Nouvelle recette pour le soutien à l'apprentissage en investissement	23,030	23,029	23,029	23,030	+0,0	+0,0	100,0%	0,0
Dotation régionale pour le soutien à l'investissement	6,326	22,000	12,000					
C. RECETTES DIVERSES	229,395	249,923	276,012	305,129	+55,2	+29,1	122,1%	+75,7
Produits financiers	27,848	27,827	27,827	27,827	+0,0	+0,0	100,0%	-0,0
Remboursements en capital des créances	27,848	27,827	27,827	27,827	+0,0	+0,0	100,0%	-0,0
Divers	201,547	222,096	248,185	277,301	+55,2	+29,1	124,9%	+75,8
Amendes de police	69,388	69,388	69,388	69,388	+0,0	+0,0	100,0%	-0,0
FCTVA	68,106	70,000	96,089	96,089	+26,1	+0,0	137,3%	+28,0
Fonds européens - Programmation 2014-2020*	42,026	58,984	58,984	89,296	+30,3	+30,3	151,4%	+47,3
Fonds Européens - Programmation 2021-2027		3,137	3,137					
Prévision budgétaire relative aux produits exceptionnels sur cessions								
Divers (ex : participations aux travaux dans les cités mixtes)	22,027	20,587	20,587	22,528	+1,9	+1,9	109,4%	+0,5
TOTAL RECETTES HORS EMPRUNT	4 456,633	4 626,375	4 759,150	4 839,672	+213,3	+80,5	104,6%	+383,0
EMPRUNT	700,000	853,157	729,227	597,366	-255,8	-131,9	70,0%	-102,6
REPRISES DES RESULTATS ANTERIEURS	448,162		356,325	356,325				
Excédent de fonctionnement reporté en N	448,162		356,325	356,325				
Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068 en recettes)	260,580		-254,414	-254,414				
Solde d'exécution investissement reporté (ligne 001 en dépenses)	-260,580		-254,414	-254,414				
TOTAL GENERAL	5 604,795	5 479,532	5 844,702	5 793,362	+313,8	-51,3	105,7%	+188,6

1.1. Les recettes en 2023

Le tableau ci-dessus présente les recettes perçues par la Région en 2023.

1.1.1. Des recettes volatiles qui progressent moins vite que l'inflation (hors dépenses volontaires de la Région)

Le montant des **recettes de la Région en 2023, hors emprunt et hors reports**, s'est établi à **4 839,7 M€**. Ce montant est en **progression de + 8,6 %** (soit + 383 M€) par rapport à 2022 (4 456,6 M€), et ce malgré une année 2023 toujours marquée par un **contexte macro-économique et géopolitique incertains** (guerre en Ukraine et inflation notamment).

Cette **progression est toutefois à relativiser**. En effet, **si l'on extourne les recettes spécifiques liées aux fonds européens et au plan régional d'investissement dans les compétences**, la dynamique retombe à **+ 3 %**, soit sous l'inflation qui était en 2023 de **+ 4,9 %**.

D'une manière générale, l'impact des crises a été atténuée grâce à la **conjonction de plusieurs facteurs**, parmi lesquels :

- la **dynamique de la TVA**, bien qu'inférieure aux prévisions de départ (passant en 2023 de 5,1 % à 3,7%), a permis de générer un gain de + 107 M€ sur les deux fractions de TVA octroyée à la Région par rapport au CA 2022. Ce gain est à relativiser car la dynamique notifiée de TVA 2023 a finalement été de + 2,78 % : la Région a en conséquence eu des encaissements trop importants en 2023 et va devoir en 2024 reverser le montant du trop-perçu, soit 22,7 M€ ;
- **les recettes garanties par l'Etat** (TICPE droit à compensation, TICPE formation professionnelle, les dotations de l'Etat...) représentent 31 % (hors TVA/CVAE) des recettes totales de la Région, hors emprunt et hors reports ;
- **la politique active de la Région dans le cadre du conventionnement avec l'Etat** pour l'investissement dans les compétences qui se traduit par le versement de recettes, couvrant des dépenses dédiées.
- **La révision de la politique fiscale en matière de taxe sur les cartes grises**. Au regard du contexte et de la baisse sans précédent des recettes liées aux immatriculations, la Région a décidé, comme une grande majorité des régions (cf. *infra*), de revenir sur sa politique fiscale en supprimant l'exonération facultative sur les véhicules dits propres. Cela a permis de générer une hausse de + 10,2%, soit 27 M€.

Cette baisse des recettes régionales est d'autant plus préoccupante qu'elle s'accompagne d'une fragilité structurelle.

En effet, dans la situation économique et sociale dans laquelle se trouve le pays, les recettes régionales manquent de dynamique malgré le « swap » CVAE / TVA. La Région a sollicité à ce titre le Gouvernement en 2023, conformément à l'article 2 de la délibération budgétaire pour 2023, afin de permettre aux ressources régionales, dont la dotation régionale d'équipement scolaire, d'être indexée à l'inflation notamment. A cela s'ajoute le fait que la **fiscalité transférée par l'Etat (TICPE) peut s'apparenter à des dotations** puisque le produit réellement encaissé est **souvent figé** par divers mécanismes. Cette tendance, qui limite les marges de manœuvre des Régions, se poursuit au fil des lois de finances.

Enfin, **le panier de recettes régionales demeure structurellement fragile et peu prévisible** et est encore plus **étroitement lié à la situation économique et à la consommation**. Les recettes qui sont soumises à ces aléas représentent en 2023 près de la moitié des recettes totales hors emprunt et report (TRCG, TAM, TCB ou encore la TVA, qui représente déjà à elle seule 38 % du total des recettes régionales).

Décomposition des recettes (fonctionnement + investissement hors emprunt, hors report)

	2022	2023	évolution (en M€)	évolution (en %)	Répartition 2023
Fiscalité	3 832,577	3 938,96970	+106,392	2,8%	81,4%
<i>Fiscalité directe</i>	121,074	126,516	+5,442	4,5%	2,6%
<i>Autres recettes fiscales (hors TICPE)</i>	3 992,712	4 075,442	+82,729	2,1%	84,2%
<i>TICPE</i>	1 091,210	1 134,548	+43,339	4,0%	23,4%
<i>Prélèvements sur fiscalité</i>	-1 372,419	-1 397,537	-25,118	1,8%	-28,9%
Dotations	208,852	214,815	+5,963	2,9%	4,4%
Autres recettes diverses	415,203	685,887	+270,684	65,2%	14,2%
Total des recettes hors emprunt	4 456,633	4 839,672	+383,039	8,6%	100,0%

Source : Pôle finances – Région Ile-de-France

1.1.2. Présentation par recette

1.1.2.1 S'agissant de la section de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à **4 074,4 M€** en 2023 contre **3 740,4 M€** au compte administratif 2022.

Les recettes fiscales de la section de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 3 588 M€, en progression (+ 3,7 %) par rapport au CA 2022.

➔ La fiscalité directe locale : le produit de la fiscalité directe locale est depuis le 1^{er} janvier 2021 réduit aux seules impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER). Le produit des IFER 2023 s'élève à **126,5 M€**, en hausse par rapport au CA 2022, de + 5,4 M€.

➔ Le produit des autres recettes fiscales hors TICPE (3 792 M€ avant reversements), qui avait augmenté de manière significative en 2021 avec l'intégration dans cette catégorie d'une nouvelle fraction de TVA en remplacement de la fraction régionale de CVAE, puis qui avait diminué sur l'exercice 2022, retrouve une dynamique à la hausse sur 2023 (+ 3 %). Cela résulte des éléments suivants :

1/ les recettes de cartes grises : avec un rendement constaté de **290,4 M€** au CFU 2023, le produit de cette catégorie de recette progresse de + 10,2 %.

Avec un **secteur automobile** qui a dû faire face à un **choc d'offre avec des difficultés structurelles** sur les chaînes de production et qui évolue avec la diminution des moteurs thermiques, la Région Île-de-France a constaté un recul de -14% de cette recette entre 2021 et 2022. Par conséquent, la Région a revu sa politique fiscale en la matière, comme une grande majorité des Régions, en supprimant au 1^{er} août 2023 l'exonération appliquée aux véhicules dits propres. Cela a permis de générer des recettes supplémentaires en 2023, ce qui représente + 27 M€ par rapport à l'exécution 2022.

Régions Taux d'exonération - véhicules dits propres	2021 (%)	2022 (%)	2023 (%)
Auvergne-Rhône-Alpes	100	100	100
Bourgogne-Franche-Comté	100	100	0
Bretagne	50	50	0
Centre-Val de Loire	50	50	50
Corse	100	100	100
Grand-Est	100	0	0
Hauts-de-France	100	100	50
Île-de-France	100	100	0
Normandie	100	100	100
Nouvelle Aquitaine	100	100	0
Occitanie	100	100	0
Pays de la Loire	100	100	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	100	100	100

Source : Pôle finances – Région Ile-de-France

2/ la taxe additionnelle régionale sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de l'immobilier d'entreprise, s'élève à **43 M€**. Un montant bien inférieur au montant voté à l'occasion du budget primitif 2023 (65 M€) pourtant révisé en budget supplémentaire (55 M€). Cette recette est en repli par rapport au CA 2022 (- 10,8 M€) ;

3/ les frais de gestion de fiscalité directe locale se sont quant à eux élevés à **29,1 M€**, soit une baisse de -11 M€ par rapport au CA 2022, sous l'effet de la transformation en dotation du volet CVAE de cette recette (compensé par une dotation créée à cet effet) ;

4/ comme attendu au budget primitif pour 2023, le reversement à la Région de **la taxe sur les bureaux** a été plafonné au niveau fixé par la loi (**212,9 M€**), le rendement de cette taxe étant bien plus élevé (et affecté principalement à la SGP après une quote-part à l'Union des entreprises et des salariés pour le logement) ;

5/ la fraction de la TVA versée aux régions depuis 2018 (ex DGF) s'élève à **616,8 M€** du fait d'une dynamique à + 2,78 %. Ce montant est en deçà des prévisions du BP et du BS 2023, en raison de prévisions des services de l'Etat revues à la baisse tout au long de l'année (cf. encadré *infra*) ;

6/ la part de la TVA versée en contrepartie de la suppression de la part régionale de CVAE a été figée en 2021 et a retrouvé toute sa dynamique dès l'exercice 2022. Le montant notifié par la DRFiP en octobre 2023 et encaissé sur l'ensemble de l'année s'élève à **2 599,7 M€**. Comme pour la fraction de TVA DGF, ce montant est inférieur à ce qui avait été fixé en BP 2023 puis ajusté en budget supplémentaire du fait des variations annoncées de la dynamique de TVA nationale (passée de + 5,1% à 3,7% en octobre 2023). A noter que la notification définitive de TVA CVAE 2023, reçue en mars 2024, fait état d'un montant encore inférieur, tenant compte d'une dynamique de TVA 2023 finalement de + 2,78 %, demandant à la Région en 2024 de régulariser et reverser ce trop perçu (- 22,3 M€)⁴ ; ainsi, la recette de TVA augmente mais moins qu'anticipé et appliquée à une base inférieure au titre de l'année précédente ;

Pour mémoire ce montant est sensiblement inférieur au montant qui était alors figé en 2021 (3 172,6 M€ montant de la CVAE 2020), du fait de la mise en œuvre en 2022 de la réforme de la péréquation régionale, qui a eu pour conséquence d'intégrer à la fraction de TVA/CVAE les montants des versements réalisés au titre de la péréquation régionale et du FNGIR : le montant de TVA attribué à la Région d'Île-de-France est ainsi réduit des montants que la collectivité reversait au titre de la péréquation régionale et du FNGIR. La Région perd en conséquence la dynamique qui s'applique sur ces versements (pour mémoire 188,4 M€ et 674,8 M€).

⁴ Les notifications de la DGFIP ont fortement varié sur 2023 : le 21 mars 2023, la DGFIP a notifié une fraction de TVA CVAE 2023 de 2 659 717 071 euros pour finalement revoir ses prévisions à la baisse et notifier en mars 2024 une TVA CVAE définitive de 2 577 051 478 euros. Le différentiel pour la région est de - 82,7 M€.

→ Les prélèvements sur fiscalité : ils sont aujourd'hui composés des trois éléments suivants :

1/ le montant versé par la Région au titre de la **compensation de la CVAE des départements franciliens**, figée en valeur 2016 (- **1 372,4 M€**) ;

2/ depuis 2022, le nouveau **fonds de solidarité régional, en faveur de la Corse et des collectivités d'Outre-mer (FSOM)**. Pour une année N, l'arrêté présentant le montant à reverser est communiqué courant janvier N+1. En conséquence, le mandatement de l'exercice N se fait en N+1. Aussi pour 2023, le versement lié au FSOM est celui concernant l'exercice 2022 pour un montant de **1,8 M€** ;

3/ dans la continuité des éléments susvisés (sur la TVA/CVAE), les prélèvements sur fiscalité peuvent aussi être composés de la **régularisation N à réaliser en raison d'un trop perçu sur la TVA CVAE N-1**. Pour 2023, cela a représenté **23,3 M€**.

→ Le produit de la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) en fonctionnement s'est élevé au total en 2023 à **1 066,9 M€**, soit en augmentation par rapport au CA 2022 (+ 34,8 M€) :

- ce produit est principalement composé de fractions de **TICPE perçues en compensation des transferts successifs de compétences** (loi relative aux libertés et responsabilités locales⁵, loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, loi portant nouvelle organisation territoriale de la République⁶), et compensation du transfert des DRONISEP à compter de 2020⁷. Cette fraction des TICPE « droit à compensation » est resté stable par rapport au CA 2022 (**+ 0,05 M€**) ;
- les fractions affectées à la ressource régionale de **l'apprentissage** aux primes aux employeurs d'apprentis, et aux aides au recrutement d'apprentis ont été supprimées⁸ ;
- la fraction liée à la revalorisation de la rémunération des stagiaires de **la formation professionnelle** (article 41, LFI 2014) qui est figée ;
- deux augmentations sont à relever :
 - la TICPE variable (**modulation 2007**) augmente de **+ 11,8 M€** ;
 - une **TICPE non pérenne** fixée pour 2023 en loi de finances (article 112 IV) pour accompagner financièrement la Région dans la gestion des instituts de formation en soins infirmiers pour la création de nouvelles places de formations sanitaires et sociales. Cette TICPE non pérenne représente pour 2023 un montant de **+ 25,7 M€**.

Dans sa grande majorité, la recette régionale de TICPE s'apparente à une quasi-dotation. C'est particulièrement le cas de la fraction de TICPE relevant du transfert des compétences prévu par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dont le rendement avait été insuffisant sur les derniers exercices pour atteindre le montant plancher garanti⁹.

→ Les dotations de l'Etat en fonctionnement se sont élevées à **105,7 M€** en 2023, en hausse par rapport à 2022 (+ 12,3 M€), sous l'effet mécanique de la transformation en dotation du

⁵ Ce droit à compensation comprend les transferts relatifs à IDFM, aux formations sanitaires et sociales, aux TOS, au patrimoine, à la formation professionnelle (VAE et AFPA), au forfait d'externat.

⁶ Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (LRL), loi n°2014-288 du 5 mars 2014 (Sapin), loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

⁷ Cf. décret n° 2019-10 du 4 janvier 2019 relatif aux modalités de compensation financière du transfert de compétences des DRONISEP pris en application du VII de l'article 18 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

⁸ Suite à la suppression par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 de la compétence en matière d'apprentissage exercée par les régions, un nouveau panier de recettes s'est substitué à compter 2020 à celui octroyé aux Régions jusqu'en 2019 pour l'exercice de cette compétence.

⁹ L'Etat a ainsi dû procéder sur l'exercice 2023 au versement en journée complémentaire d'une recette de régularisation de 85 M€ pour atteindre le rendement garanti.

volet CVAE de la recette « « frais de gestion ». Ont par ailleurs été maintenues cette année la reconduction de la DGD (8,8 M€), une compensation pour l'extinction des primes d'apprentissage (6,4 M€), la nouvelle recette pour le soutien à l'apprentissage en fonctionnement (20,6 M€), la dotation de compensation aux frais de gestion de la TH (2,8 M€), la dotation de compensation du volet TH de la recette frais de gestion (37,9 M€) et la dotation TASARIF (3 M€ ; cf. *infra* dans recettes fiscales d'investissement).

→ Les recettes diverses de fonctionnement ont été constatées à **380,8 M€** en 2023. Les ressources qui composent cette catégorie de recettes ont fluctué à la hausse (+ 195 M€ par rapport au CA 2022) au vu des évolutions suivantes :

- les recettes ayant trait aux fonds européens ont augmenté pour atteindre 110 M€ (+ 91 M€ par rapport au CA 2022) ; cette croissance est due aux travaux liés à la clôture de la programmation 2014/2020 ;
- la contribution restauration des lycéens a diminué (2,4 M€) ;
- les produits financiers ont quant à eux vu leur rendement diminuer (- 2,2 M€, pour atteindre en 2022 un total de 2,4 M€) ;
- les recettes supplémentaires liées au conventionnement sur plusieurs années avec l'Etat au titre du plan d'investissement dans les compétences (PRIC, ancien PACTE) s'élèvent à 221,3 M€ pour couvrir les dépenses de la Région au titre de ce plan ;
- les autres recettes diverses ont baissé de - 14,5 M€ pour atteindre 39,6 M€, ciblés sur le résultat de convention avec l'Etat (convention Etat / FSS), les cités mixtes régionales (CMR) et Pôles de compétitivité notamment.

*

1.1.2.2. S'agissant de la section d'investissement

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent, pour leur part, à **765,3 M€** en 2023 contre **716,2 M€** au CA 2022, soit une hausse de **49 M€**.

→ Les recettes fiscales de la section d'investissement s'élèvent à 351 M€

1/ Les recettes assises sur le secteur de la construction ont connu une baisse sur l'exercice 2023. Ainsi le produit de la part régionale de **taxe d'aménagement** se situe en 2023 à 41,6 M€, soit une baisse de - 8,3 M€ par rapport au CA 2022. De même, le rendement de la taxe sur la création de bureaux, commerces et entrepôts en Ile-de-France (TCB-IDF) s'est élevé à 98,7 M€ pour un CA 2022 à 119,4 M€, soit une baisse de -20,7 M€ ;

2/ La TICPE « Grenelle » se situe à 67,6 M€ (59 M€ au CA 2022, soit + 8,6 M€ ;

3/ Les recettes spécifiques attribuées à la Région d'Île-de-France à la suite du protocole Transports de 2015 sont plafonnées.

- La taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA) a été votée pour un produit total de 80 M€¹⁰ conformément à la délibération annuelle du Conseil régional, soit le montant plafond autorisé par la loi. Ce montant est depuis la réforme des impositions de production (article 20 de la loi n° 2020-1721) réparti en deux, avec une partie imputée en fonctionnement (dotation « tassarif » pour 3 M€) et l'autre partie en investissement pour un montant total de 77 M€.

Le produit versé à la Région au titre de la taxe annuelle sur les surfaces de stationnement s'est élevé à 66 M€, soit le niveau garanti pour la Région (mise en place à compter de 2019¹¹).

¹⁰ A noter qu'à compter de 2021, ce montant de 80 M€ est aujourd'hui réparti comme suit : 77 M€ inscrit en investissement et 3,0 M€ inscrit en fonctionnement au titre de la dotation versée par l'Etat suite à la baisse du produit de cette taxe conséquence de la diminution de la valeur locative des établissements industriels - article 29 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021). Cette part en fonctionnement ne figure donc plus dans l'annexe IV-D1, état des recettes grevées d'une affectation spéciale.

¹¹ Article 166 de la loi de finances initiale pour 2019.

→ En matière de dotations de l'Etat en investissement, la Région a perçu un montant total de **109 M€**, décomposé en dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), qui est figé depuis 2008 à **86,1 M€**, et en recette pour le financement des investissements des régions dans les CFA (cf. l'encadré page 37 du rapport n° CR2019-75 relatif au BP 2020) **de 23 M€**. A noter que la Région n'a perçu en 2023 aucune recette liée à la dotation régionale d'investissement (DRI).

→ S'agissant des recettes diverses d'investissement, l'exécution atteint **305 M€** contre **229,4 M€** au CA 2022, soit + 75,6 M€ :

- les remboursements de créances détenues sur les villes nouvelles et les opérateurs de transports se sont élevés à 27,8 M€ ;
- le produit perçu au titre des amendes de police est gelé en valeur à compter de 2019 à son niveau constaté en 2018, soit 69,4 M€¹² ; ce changement fait suite à la mise en œuvre de la dépenalisation des amendes de stationnement et à leur gestion au niveau communal ;
- le FCTVA s'élève pour sa part à 96 M€ ;
- les recettes liées aux fonds européens se sont élevées en 2023 à 89 M€ ;
- les autres recettes diverses atteignent 22,5 M€ en 2023 : la Région a notamment encaissé des remboursements par les départements franciliens au titre de dépenses en cités mixtes régionales et des cessions d'actifs.

* *
*

¹² Article 78 de la loi de finances rectificative pour 2016.

1.2. Les dépenses en 2023

1.2.1. Un niveau d'investissement historique et des dépenses de fonctionnement qui augmentent moins vite que l'inflation

Le montant des dépenses réelles réalisées en 2023 (y compris les chapitres financiers¹³) **s'élève au total à 5 688,1 M€**, en hausse par rapport au résultat constaté sur l'exercice 2022 (+ 440 M€, soit + 8,4 %) en lien avec la crise inflationniste (+ 5,2 % en moyenne sur l'année 2022¹⁴) :

- l'exécution en **fonctionnement** s'établit à **3 070,8 M€**
- en **investissement**, l'exécution s'établit à 2 617,3 M€, soit un point haut historique pour la collectivité.

Hors chapitres financiers, les crédits de paiement s'élèvent à 5 074,9 M€, en progression de + 394,7 M€, soit + 8,4 % par rapport à l'exécution constatée en 2022 :

- les **crédits de paiement de fonctionnement** représentent 2 952,0 M€, soit une hausse de + 292 M€ par rapport au CA 2022 (2 659,7 M€) ;
- les **crédits de paiement d'investissement** s'établissent à 2 122,9 M€, soit une progression de + 101 M€ par rapport à l'exécution 2022 (2 020,5 M€).

*

Les dépenses permettent de couvrir les engagements et confirment une nouvelle fois le respect des piliers de la stratégie financière définis en début de mandat.

Hors chapitres financiers, les dépenses régionales s'établissent à **5 074,9 M€ en 2023.**

Focus sur les engagements pluriannuels

La Région gère la majeure partie de son budget en autorisations de programme (AP) sur sa section d'investissement et en autorisations d'engagement (AE) sur sa section de fonctionnement, à l'exception des dépenses salariales, de dette et des opérations dites financières. Ces dernières dépenses ne font ainsi pas l'objet d'AP, ni d'AE. Ces AP et ces AE se déclinent respectivement, et chaque année, en crédits de paiement d'investissement (CPI) et crédits de paiement de fonctionnement (CPF). Les premiers sont donc une autorisation pluriannuelle à engager accordée par l'assemblée délibérante ; les seconds une autorisation pluriannuelle à dépenser.

La réalité des engagements régionaux dans la durée, mais surtout la réalité de l'ambition politique régionale, se traduit ainsi par le niveau des AP et des AE votées dans le projet de budget, puis affectées en cours d'année. Elles illustrent l'impulsion de la décision. Au-delà, la chronique de réalisation, et donc de consommation des CPI et des CPF, traduit pour sa part, la réalité d'une concrétisation d'un projet qui, par nature, est étalée dans le temps. Cet étalement dans la durée est particulièrement fort et naturel pour les projets régionaux d'investissements, principalement aux bénéfices des transports et des lycées.

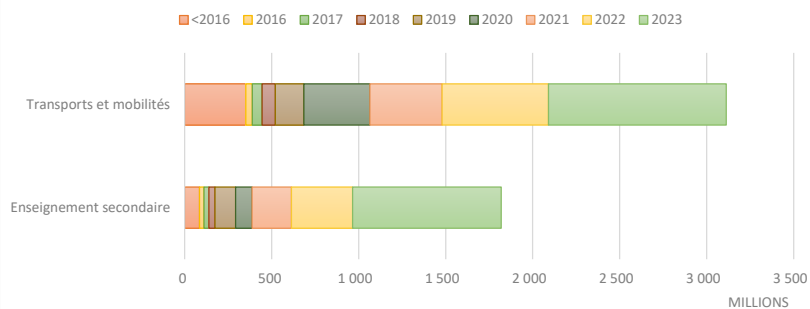
L'étalement dans le temps de la consommation des CPI et CPF se traduit d'un point de vue budgétaire par des restes à mandater (RAM) : l'écart entre le montant affecté sur une AP, et la totalité des crédits de paiement mandatés sur cette affectation depuis l'année de cette affectation, correspond aux restes à mandater sur l'affectation. Il correspond au montant disponible pour mandatement qu'il est encore possible de dépenser sur cette affectation. Le montant des RAM constatés au compte financier unique 2023 s'élève à 7 170 Md€ en investissement et à 1 266 M€ en fonctionnement. Ces restes à mandater font en outre l'objet d'un examen annuel par les services de la Région pour en écarter les dépenses qui n'ont plus lieu d'être. Il s'agit de l'apurement des restes à mandater. Ces RAM sont relatifs à des affectations entre 2000 et 2023. Ainsi les plus anciens RAM recensés dans le système d'information datent d'il y a 23 ans. Les mandats réalisés en 2023 sur la section de fonctionnement portent sur des millésimes d'affectation de 2020 à 2022, toutefois certains mandats portent sur des RAM qui remontent jusqu'en 2005.

¹³ Le total relatif aux chapitres financiers s'entend hors opérations sur ligne de crédit à long terme sur encours variable (cf. chapitre 923 – Dettes et autres opérations financières de l'annexe réglementaire M57).

¹⁴ Source INSEE.

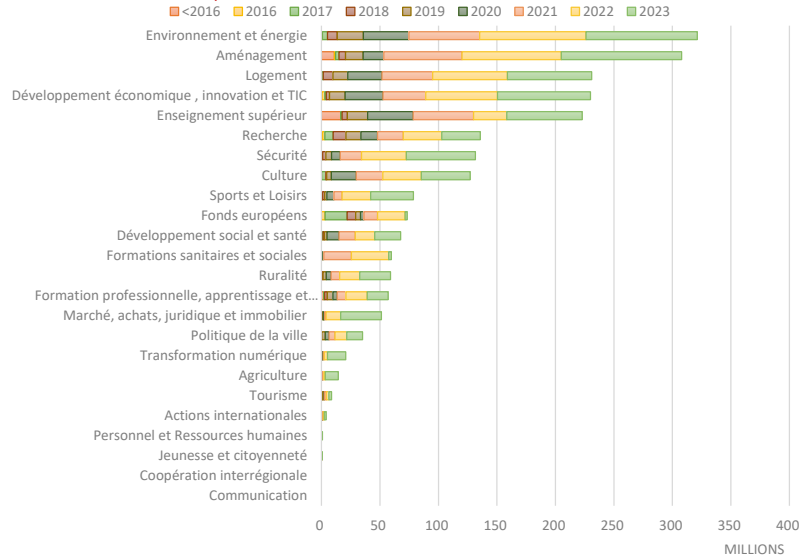
Investissement - situation des RAM par millésime d'affectation au 31/12/2023

Périmètre des secteurs présentant des restes à mandater > à 400 M€



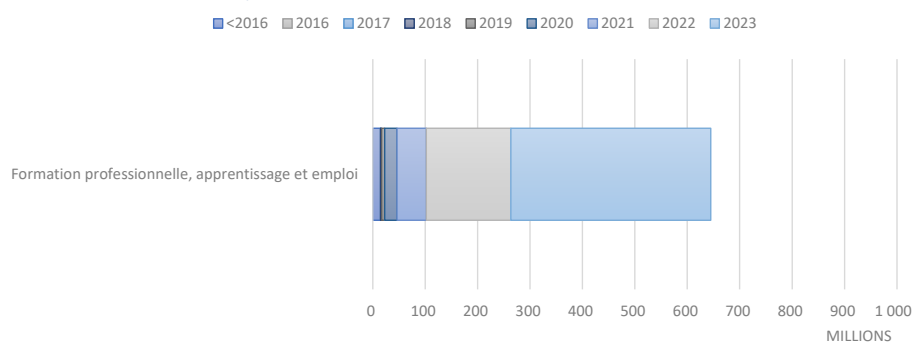
Investissement - situation des RAM par millésime d'affectation au 31/12/2023

Périmètre des secteurs présentant des restes à mandater < à 400 M€



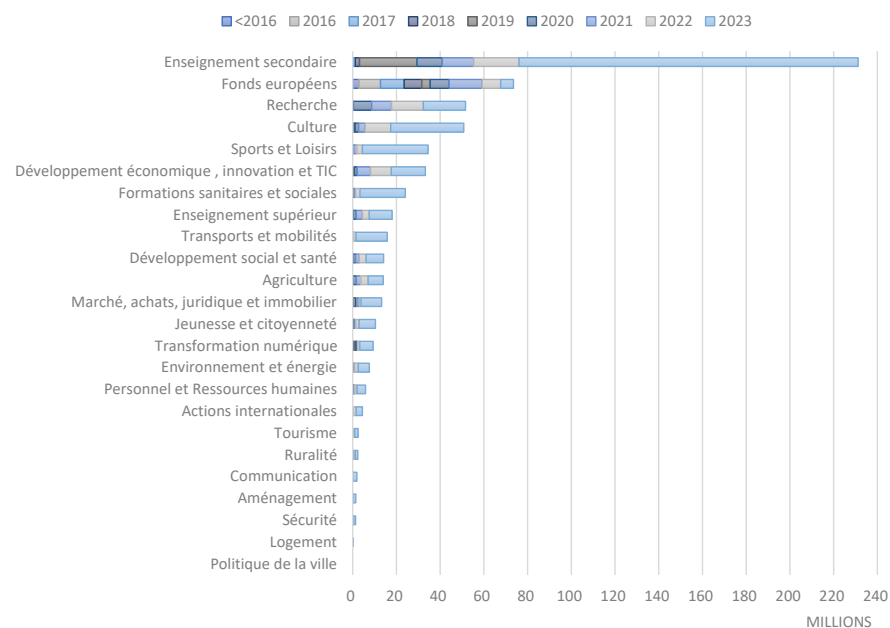
Fonctionnement - situation des RAM par millésime d'affectation au 31/12/2023

Périmètre des secteurs présentant des restes à mandater > à 400 M€



Fonctionnement - situation des RAM par millésime d'affectation au 31/12/2023

Périmètre des secteurs présentant des restes à mandater < à 400 M€



Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

A. Les autorisations de programme et d'engagement

• Les autorisations de programme

2 711,4 M€ d'autorisations de programme (AP) ont été ouvertes au budget primitif 2023, **soit un nouveau niveau record**. Après prise en compte des ouvertures de crédits au budget supplémentaire et en décision modificative¹⁵, le budget disponible 2023 est de 3 024,9 M€ (soit + 313,5 M€ par rapport au budget primitif). **2 979,8 M€ d'autorisations de programme ont été affectés au cours de l'exercice**, soit un **taux d'exécution de 110 %** par rapport au budget primitif pour 2023.

Ce niveau d'affectation des AP constitue en effet **un niveau historique sans précédent** d'investissement pour la collectivité. Il est en **hausse de 1 456 M€ par rapport au niveau des affectations 2016** et traduit les mesures massives prises par la Région pour, notamment pour ses **deux priorités** que sont les **transports** et les **lycées**.

La présentation détaillée des dépenses par chapitre figure dans le Tome 2 du présent compte financier unique. Il est présenté ci-après les **principales orientations sectorielles sur l'exercice**.

*

Sur le secteur des transports, **1 114,2 M€ ont été affectés en 2023**, une progression de **+ 16,9 M€ par rapport au compte administratif 2022**, soit **+ 1,5 %**, pour un **taux d'exécution de 98,2 %**. Ce niveau d'exécution témoigne de l'engagement financier de la Région pour poursuivre la révolution des transports avec une année record avec plusieurs objectifs : faciliter les mobilités du quotidien, rénover le matériel roulant et anticiper le changement des usages en développant les mobilités douces.

Au sein des transports, plusieurs programmes se distinguent car ils ont fait l'objet de volumes d'affectations d'envergure qui ont conduit à un dépassement du niveau de 2021.

Le programme « Liaisons ferroviaires » a mobilisé 761,4 M€ d'autorisations de programme. Ce montant constitue un engagement exceptionnel pour la **modernisation et le développement du réseau ferroviaire en Ile-de-France**. La Région a poursuivi son effort d'adaptation de l'infrastructure, nécessaire au déploiement du nouveau matériel roulant. Ainsi, **111,1 M€ ont été mobilisés sur les lignes RER (RER B, C et D, ainsi que le Transilien lignes R et L)**.

L'engagement sur **trois opérations ferroviaires** est à souligner pour l'exercice 2023 : la Région a engagé 516,1 M€ sur EOLE, a ouvert 31,6M€ sur NExTEO sur le RER B et D et 37,1 M€ sur la poursuite des tram-trains (T13 phase 1 et projet T12 Massy-Evry).

Le programme « Liaisons tramways » a bénéficié d'un montant total de 65,3 M€ d'autorisations de programme afin de **poursuivre les efforts d'investissement réalisés** par la Région. Ces affectations ont permis de poursuivre de poursuivre, les travaux des **prolongements du tramway T1 vers l'ouest d'Asnières à Colombes (47,4 M€)** et de **Nanterre à Rueil-Malmaison (9,8 M€)** et du T1 vers l'est de **Bobigny à Val-de-Fontenay (7,5 M€)**. Enfin, ces crédits ont permis de financer les travaux d'adaptation des voies du **terminus d'Aulnay-sous-Bois du T4** entre Clichy et Montfermeil (0,6 M€).

Le programme « Métro » a mobilisé 42,2 M€ d'autorisations de programme dont une affectation de 42,1 M€ correspondant à la participation 2022 de la Région au **prolongement de la ligne 11 du métro à « Rosny-Bois-Perrier »**. **Le programme « Accessibilité du réseau »** a fait

¹⁵ Délibération n° CR 2023-018 portant budget supplémentaire pour 2023 et délibération CR 2023-037 portant décision modificative pour 2023..

l'objet en 2023 d'affectations d'autorisations de programme à hauteur de 25 M€ afin de poursuivre l'accélération des travaux de mise en accessibilité des gares du réseau de référence de la SNCF. Le montant des affectations correspond aux besoins des maîtres d'ouvrages pour l'engagement de leurs travaux. Sur l'exercice 2023 et à l'approche des JOP, les besoins de lancement en travaux ont été moindres sur les exercices précédents.

Depuis 2009, 200 gares ont été rendues accessibles, sur un schéma de référence de 209 gares. Ainsi, 177 gares seront accessibles pour les JOP 2024.

Les programmes « Infrastructures gares et haltes fluviales » consacrent en 2023 un montant de 14,2 M€, Le programme « Développement et amélioration des sites propres pour autobus » a fait l'objet d'un total d'affectations de 26,4 M€ d'autorisations de programme sur les travaux du TZen5 (24 M€).

Le programme « Aménagement des infrastructures de voirie départementale » enregistre un niveau d'affectation de 72,1 M€ d'autorisations de programme pour soutenir les opérations inscrites au plan « Route de demain ». Parmi les opérations soutenues en 2023, on notera la Liaison Meaux - Roissy (32,5 M€), la requalification de la RD7 à Suresnes-Saint-Cloud (14,5 M€) et le réaménagement du boulevard Urbain Clichy - Saint-Ouen (BUCSO 92-93) (8 M€).

Le programme « Aménagement infrastructures de voirie nationale » a mobilisé 34,6 M€ d'autorisations de programme pour soutenir les travaux de l'enfouissement de la RN 10 à Trappes 24,6 M€. **Le programme « Aménagements de sécurité »** a fait l'objet d'affectations à hauteur de 4,5 M€, pour le financement de 14 opérations sur le territoire francilien. Parmi les opérations financées on notera la sécurisation de la RD 14 à Meulan-en-Yvelines (1,5 M€, l'aménagement de la RD933 à Bobigny et Noisy-le-Sec (1,4 M€) ou encore le réaménagement de la RD907 à Saint-Cloud (0,4 M€).

Le programme « Circulations douces » a mobilisé 51,8 M€ d'autorisations de programme, +74,4 % par rapport à 2022 pour le déploiement du Réseau vélo Ile-de-France pour 103 subventions en 2023 dont 6,9 M€ pour le financement d'une partie de la ligne V2 et d'aménagements cyclables à Marne-et- Gondoire.

*

De même, sur le **secteur de l'enseignement du second degré, le volume d'investissement est massif avec 1 002,6 M€ affectés en 2023, soit + 313 M€ par rapport à 2022** répondant ainsi à une des priorités de l'exécutif régional, le chantier des lycées étant le plus gros chantier mené par une collectivité en France. C'est un pic dans l'histoire de la collectivité.

Sur le **programme « Opérations travaux dans les lycées publics »**, les affectations de 2023 s'élèvent à **443,7 M€**. Elles sont en lien avec la hausse de 600 millions d'euros du **plan pluriannuel d'investissement dans les lycées** qui a été porté à 6,6 milliards d'euros. Elles ont permis de financer notamment la **construction des lycées neufs** pour 52 M€ avec des études pour les constructions des lycées neufs à **Bagneux**, à **Montévrain**, à **Vincennes**, à **Villeparisis** et à **Romainville**. Le programme permet aussi de financer des travaux sur les opérations suivantes :

- la création d'un internat en bâtiments modulaires définitifs au lycée Jean Jaurès à Argenteuil ;
- l'extension de la capacité du lycée Camille Claudel à Mantes-la-Ville ;
- la construction d'une extension et la restructuration du lycée Alexandre Denis à Cerny ;
- la reconstruction de l'internat et l'extension du lycée Uruguay-France à Avon ;
- la construction d'un internat et la restructuration des ateliers du lycée Jules Ferry à Versailles ;
- l'extension du lycée Pierre Mendès France à Villiers-le-Bel.

Pour les opérations dites tampons, 6,4 M€ ont été affectés pour les bâtiments démontables.

S'agissant de la **rénovation des lycées publics** à hauteur de 370,8 M€, soit + 63% par rapport au CA 2022, cette enveloppe a permis de financer notamment :

-les rénovations globales du lycée Jules Ferry et Georges Cormier à Coulommiers pour 69 M€, du lycée Uruguay-France à Avon pour 1,3 M€, du lycée Jean Moulin à Torcy pour 7,9 M€ et du lycée Eugène Ronceray à Bezons pour 5,8 M€ ;

- les rénovations globales avec extension du lycée Pierre de Coubertin à Meaux avec 56,3 M€, du lycée Jacques Feyder à Epinay-sur-Seine pour 4 M€ et du lycée Pierre Mendès-France à Ris-Orangis pour 1,3 M€ ;

-la reconstruction sur site du lycée Marcel Cachin à Saint-Ouen (3,7 M€) et du lycée Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi pour 2,0 M€ ;

-la démolition / reconstruction du bâtiment principal et du bâtiment demi-pension du lycée Fernand et Nadia Léger à Argenteuil à hauteur de 3,6 M€ la restructuration globale du lycée Louise Michel et une opération ciblée pour le lycée Langevin-Wallon pour 94 2,4 M€ (ces deux lycées sont à Champigny sur Marne) ;

Les dotations affectées ont également permis de financer des opérations de rénovation énergétique pour les lycées suivants :

-la rénovation thermique de lycées : G. de Nerval à Luzarches / C. Claudel à Vitry-sur-Seine / P. Langevin à Sainte-Geneviève-des-Bois pour 40 M€ ;

- Paul Éluard à Saint-Denis pour 39,9 M€ ;

- Lucien Voilin à Puteaux pour 9,5 M€ ;

-les rénovations thermiques "toit-façade" du lycée Emmanuel Mounier à Chatenay-Malabry (1,6 M€) et du lycée Joliot-Curie à Dammarie-les-Lys (11 M€).

Enfin, les affectations ont permis la couverture des études au titre de l'accélération du PPI pour la rénovation globale du lycée Jean-Pierre Vernant à Sèvres (8 M€).

A noter enfin, 11,7 M€ ont été affectés en faveur de la participation de la Région à la rénovation des lycées privés et **44,9 M€ pour les cités mixtes dont 37,3 M€ pour les cités mixtes régionales.**

En **matière d'équipement des lycées**, **51,5 M€** ont été affectés dont 29,2 M€ sur le développement des TICE et des ENT (en 2022, 100 % des lycées sont connectés au wifi) et **20,7 M€ en faveur du matériel pédagogique**. Sur le volet numérique des lycées, **133,5 M€**, ont été affectés, soit + 19,7 % par rapport à 2022. Ce sont 150 000 postes qui sont commandés pour que les élèves puissent tous étudier dans de bonnes conditions.

*

Le soutien sur le **secteur du développement économique** s'est traduit par un volume des affectations qui s'élève à 121 M€. Ce niveau d'exécution a été rendu possible par un abondement de 12,8 M€ dans le cadre du budget supplémentaire CR 2023-018 du 31 mai 2023 et des redéploiements de crédits. La Région vise ainsi à soutenir la compétitivité des entreprises franciliennes dans un contexte de concurrence internationale accrue afin d'assurer la réindustrialisation de l'Île-de-France.

Les affectations sont notamment concentrées sur les programmes suivants :

Le programme « Soutien à la création et au développement des entreprises » a notamment permis de financer le **prêt transition écologique Île-de-France** avec l'objectif de réaliser 100 M€ de prêts sur 3 ans plaçant ainsi la Région comme l'une des premières collectivités dans le financement de la transition écologique des TPE/PME.

Avec le programme « **Soutien à l'industrie et aux autres services** », 37 M€ ont été affectés, soit + 166 % par rapport à 2023, pour soutenir la réindustrialisation indispensable de la Région. 8,4 M€ ont notamment financé **40 entreprises lauréates de PM'up Relance** (une aide sous forme de subvention qui vise à soutenir les stratégies de sauvegarde, de relocalisation et de croissance des PME/PMI à potentiel). 2 M€ ont été également affectés pour le **chèque Cyber** qui vise à prévenir les cyber attaques. Enfin, 5 M€ ont été affectés pour la mise en place du **Fonds Île-de-France Décarbonation** qui permettra de soutenir des pépites franciliennes qui œuvrent pour la réduction des émissions.

Le programme « **Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art** » a permis d'affecter 7,3 M€ pour soutenir **62 entreprises au titre du dispositif TP'up Relance**, notifier 630 chèques numérique et 360 chèques efficacité énergétique mettre en place un fonds de soutien aux commerces et artisans touchés par les émeutes urbaines. Dans le cadre du programme « **Soutien à l'économie sociale et solidaire** », un montant de 6,9 M€ a été affecté dont 5 M€ pour l'achat de parts dans un fonds d'amorçage pour les projets de l'ESS.

Au sein du programme « **Soutien à l'innovation** », 21 M€ ont été affectés pour abonder le Fonds régional Innov'up : plus de 1 800 entreprises ont déjà été soutenues. 8,7 M€ ont été consacrés au programme « **Soutien aux projets de R&D des entreprises à fort potentiel économique** » avec, sur l'ensemble de l'année 2023, le soutien aux projets suivants dont par exemple 1,4M€ pour le SASiXCapus ou 2M€ en faveur de l'Institut Curie pour le projet « Flash Thérapies / FRATHEA » qui va accélérer le développement et le transfert industriel d'une radiothérapie innovante découverte à l'Institut Curie. 1M€ sont aussi consacrés pour la création et l'exploitation d'un vertiport (permettant le décollage et l'atterrissage d'avions à décollage et atterrissage vertical dits VTOL) quai d'Austerlitz à Paris contribuant au développement de l'Urban Air Mobility en Île-de-France.

Le programme « **Soutien en matière de R&D** » a permis 12,4 M€ d'affectations sur des projets structurants pour la compétitivité et la souveraineté économique francilienne et fortement créateurs d'emplois tels que les challenges IA dans la santé, ou les projets de la société SIRIUS dans le « New Space » ou la société EODEV dans l'hydrogène

*

Sur le volet de l'apprentissage, l'année 2023 constitue la **troisième année de mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage**. Dans le cadre de cette réforme, qui a transféré l'essentiel des compétences de cette politique vers les branches professionnelles, la Région a souhaité **poursuivre son appui en faveur des projets d'investissements des CFA d'Île-de-France**.

Cet accompagnement s'avère d'autant plus nécessaire que la crise économique a pu fragiliser les financements de nouveaux projets de CFA, notamment dans des secteurs en tensions de recrutements (le bâtiment et travaux publics, l'industrie, la sécurité, les filières sanitaires et sociales, le numérique, l'agriculture, l'environnement, le cadre de vie et la propreté, la communication, le transport et la logistique, l'hôtellerie, la restauration et le tourisme).

En 2023, **23 M€** ont été affectés, dont 16,1 M€ ciblés sur diverses opérations comme la restructuration du campus GARAC à Argenteuil, ou la densification des locaux du CERFAL à Montrouge. Par ailleurs, 6,9 M€ ont été affectés en faveur de l'acquisition d'équipements (pédagogiques, numériques, informatiques).

*

Sur le **secteur de l'environnement**, un montant global de **96,4 M€** a été affecté en **investissement** afin de répondre aux enjeux liés au **changement climatique**, à la **crise énergétique** et de **l'approvisionnement en matières**, à la **protection de la nature** et à la **santé environnementale**.

49,6 M€ ont été affectés dont 12,1 M€ ciblés sur la ligne efficacité énergétique et SEM et 37,5 M€ sur les énergies renouvelables. S'agissant plus particulièrement de l'**efficacité énergétique**, ce sont 66 opérations de **modernisation de l'éclairage public** (6,3 M€), 30 opérations de **rénovation énergétique de bâtiments publics** dont un équipement sportif (3,9 M€), 150 projets locaux lauréats du **Budget participatif écologique** (1,2 M€) qui ont été financés.

Au titre du **patrimoine naturel**, **21,7 M€** ont été affectés en investissement en 2023, notamment 12,4 M€ en faveur d'**Île-de-France Nature** avec la vocation de s'atteler à la végétalisation des villes et la renaturation de nos territoires et 3,5 M€ au titre des Parcs naturels régionaux. En matière de **qualité de l'air**, 5 M€ ont été mobilisés en investissement en 2023 en faveur du dispositif « véhicules propres », 0,4 M€ pour poursuivre le soutien des projets des collectivités franciliennes pour la **qualité de l'air dans les crèches, écoles et accueils de loisirs sans hébergement**. **Sur la politique de l'eau**, **10,4 M€** ont été affectés. Ces affectations ont permis de soutenir notamment **68 opérations de création d'îlots de fraîcheur**.

Enfin, avec son **Budget participatif écologique et solidaire**, créé en 2020, la Région entend associer les Franciliens à sa démarche d'écologie positive tournée vers des solutions. En 2023, un peu plus de 7 M€ ont été affectés en autorisations de programme à **838 projets lauréats**, portant le **nombre total de projets retenus par le vote citoyen à plus de 3 000** (depuis 2020).

*

117,6 M€ ont été affectés en investissement en 2022 (+ 14,6 M€ par rapport à 2022) sur le **secteur de l'aménagement** afin de s'engager dans le champ ouvert par le schéma directeur de la Région Île-de-France, celui d'une région polycentrique, verte et solidaire qui réconcilie l'Homme la Nature et la Ville.

Les investissements au titre des **contrats d'aménagement régionaux**, toujours plébiscités par les collectivités, ont continué à progresser avec 49 M€ d'autorisations de programme. Avec 65 nouveaux contrats votés en 2023. Ce sont au total 372 contrats d'aménagement régionaux qui ont été adoptés depuis 2017 pour une dotation globale de plus de 355 M€.

S'agissant des **Cent quartiers innovants et écologiques**, 91 quartiers ont été désignés lauréats pour une dotation globale de 302 M€ depuis le lancement en 2016.

*

Sur le **secteur de la ruralité**, un montant global de **28,4 M€** a été affecté en investissement en 2022, soit une hausse de plus de 24 % par rapport à 2022.

En 2023, **129 projets de sauvegarde des commerces de proximité et de revitalisation commerciale des centre-bourgs** ont en particulier été soutenus pour un montant total de 5,3 M€. Ce sont également 96 nouveaux contrats ruraux (CoR) qui ont été votés (17,5 M€). **Toutes les demandes complètes des communes ont été honorées**. En sept ans, ce sont **478 contrats** qui ont été adoptés.

Au-delà, l'année 2023 a fait l'objet d'une forte ambition de développement de la marque PRODUIT EN Île-de-France portée par la Région. Le nombre de produits inscrits à la marque PRODUIT EN Île-de-France a considérablement augmenté en 2023 (+ 61 %).

*

Sur le **secteur de l'agriculture**, un montant global de **11,9 M€** a été mobilisé en investissement en 2023 avec l'objectif d'accompagner l'aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits pour 9,4 M€.

De plus, 1,6 M€ ont été mobilisés dans le cadre de la convention « Innovation » avec la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France et 0,4 M€ ont été attribués à 43 projets locaux dans le cadre du Budget participatif écologique de la Région.

*

Le secteur de la recherche a bénéficié de 32,9 M€ d'autorisations de programme affectées en 2023.

Les investissements, soutenus par ces autorisations de programme, ont permis de déployer la politique régionale ambitieuse et volontariste de **soutiens aux équipements scientifiques dans les laboratoires**, qui assure l'excellence scientifique de la Région ainsi que son attractivité nationale et internationale.

Il s'agit à la fois des **équipements scientifiques structurants** pour les **programmes scientifiques Domaines d'Intérêt Majeur (DIM)** et des **Questions d'intérêt majeur (QIM)** de recherche sélectionnés en 2023 pour 14,5 M€, mais également des 15 projets d'équipements scientifiques et technologiques au titre du programme SESAME¹⁶ (6,4 M€), du nouveau CPER 2022-2027 auquel pour la première fois la Région contribue au volet équipements scientifiques, ainsi que de la participation régionale de 4,6 M€ au programme d'investissement 2023 du groupement d'intérêt public (GIP) Genopole.

*

Sur le **volet du développement social et de la santé**, la Région continue de déployer une large palette de dispositifs à un niveau très supérieur à celui d'avant la crise (19 M€ en 2019). Ainsi, **25,7 M€** d'autorisations de programme ont été affectés sur les actions mises en place dans le secteur de la santé (11,2 M€) et de l'action sociale (14,4 M€).

Plusieurs dispositifs ont notamment apporté un soutien significatif au territoire francilien :

- 10,6 M€ sur le **fonds régional de résorption des déserts médicaux** qui ont permis de soutenir, quasi-exclusivement dans des zones carencées, 31 structures de soins, 21 cabinets de groupe et un réseau de santé. 101 professionnels de santé ont également bénéficié d'une aide régionale à l'installation ;

- 8,1 M€ sur le **programme Région Solidaire en faveur des personnes en situation de handicap** permettant de soutenir les MDPH départementales et des projets innovants d'établissements d'accueil des personnes en situation de handicap¹⁷ ;

- 4 M€ sur les **actions d'innovation sociale**, pour parer les conséquences sociales de l'inflation sur le territoire francilien. Il s'est agi de **renforcer les distributions alimentaires** (1 M€), de rechercher des solutions innovantes concernant **l'hébergement et le logement des plus précaires** (1,5 M€), de déployer le **plan grand froid**, de promouvoir **l'inclusion numérique** ; le soutien régional aux **grands partenaires solidaires** s'est confirmé pour la mise en place de ces projets (pour la Croix Rouge, Emmaüs, Ordre de Malte, Protection Civile, Secours Populaire, Restaurants du Cœur, soit un quasi-doublement par rapport à 2019) ;

- 0,2 M€ pour le soutien aux établissements et services pour femmes en difficulté ;

- 1,3 M€ pour le soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance.

¹⁶ Biologie/santé (6 retenus), physique chimie (5 retenus), sciences humaines et sociales (2 retenus), sciences de la terre et de l'environnement (2 retenus).

¹⁷ 29 projets innovants d'établissements d'accueil des personnes en situation de handicap dont 14 à destination des publics autistes.

Au-delà, la Région a poursuivi le co-financement, en fonctionnement, à hauteur de 1,2 million d'euros, avec l'Etat, des **95 places de la maison région solidaire de Nation**, qui héberge et accompagne des femmes sans-abri qui avaient trouvé refuge dans le métro parisien. Ce site étant temporaire, la Région devra mettre en place une solution alternative pour l'accueil de ces femmes dans le courant de l'année 2024.

*

De même, **l'investissement dans le secteur de la culture** afin qu'elle soit accessible à tous les Franciliens reste significatif avec 46 M€ affectés, soit un taux d'exécution de 96 %.

30,4M€ ont été affectés pour la construction et l'aménagement des **lieux de diffusion et de création culturelle** et le soutien à la **filière cinématographique** que ce soient à de jeunes cinéastes pour leur premier ou second long métrage ou des cinéastes confirmés et de très ambitieuses productions comme « Le Comte de Monte Cristo ».

Le volet patrimoine régional a permis d'affecter 13,4M€ avec 9,1 M€ uniquement consacrés à la sauvegarde du patrimoine bâti, l'amélioration des conditions d'accueil et la valorisation des lieux auprès du grand public. Au total, 55 projets relevant du patrimoine immobilier et mobilier protégé ont été financés par la Région. Les campagnes de restauration soutenues à ce titre par la Région ont concerné toutes typologies de patrimoine couvrant toutes les grandes périodes historiques (tour Henri IV du Château de Montagu à Marcoussis, élévations de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul à Gonesse ...).

Enfin, une enveloppe de 4 M€ a été affectée pour les travaux conservatoires et pour le lancement du grand programme de restauration du domaine de Villarceaux.

*

Sur le **secteur des sports et loisirs**, le niveau des autorisations de programme affectées est de 73,3 M€. La Région a fortement investi afin que les Franciliens puissent vivre pleinement les Jeux Olympiques et Paralympiques et que les 2 600 équipements sportifs de proximité soient l'héritage laissé aux générations futures. Ces affectations se répartissent notamment comme suit :

- 26,9 M€ en faveur de la **contribution de la Région à la réalisation des ouvrages olympiques via la convention établie avec la SOLIDEO** ;
- 16 M€ pour **290 équipements sportifs de proximité** en progression de + 47 % par rapport à 2022 ;
- 6,7 M€ pour la construction et la rénovation d'équipements sportifs **mis à disposition des lycéens** ;
- 6,4 M€ pour l'aménagement, l'accessibilité et la sécurisation des **îles de loisirs** ;
- 6,3 M€ pour les **équipements sportifs de niveau régional** (la réhabilitation et l'extension du bâtiment de la Fédération Française d'Aviron pour 1 M€, la création de la Maison du volley-ball pour 0,7 M€, le réaménagement du centre d'entraînement du Camp des loges pour 1,1 M€ et les travaux de rénovation du CDFAS d'Eaubonne pour 1,9 M€) ;
- 6,2 M€ pour l'achèvement du projet **Grand CREPS** ;
- 2 M€ en faveur **du plan piscine régional** pour la rénovation ou la création d'établissements aquatiques, ainsi que l'acquisition de bassins d'apprentissage mobiles ;

*

Le secteur de l'enseignement supérieur présente des investissements à hauteur de 65,2 M€ contre 60 M€ en 2022, soit + 7,7 %. Les affectations pour des opérations hors-CPER s'établissent à 1,9 M€ au sein de cette enveloppe. Ces investissements ont notamment permis l'achèvement de la rénovation du Bâtiment Illustration (11 M€), la construction d'un nouveau bâtiment pour l'IUT de Mantes-la-Jolie (8 M€) ou la réhabilitation du bâtiment Breguet (35 M€),

*

Sur le secteur des **formations sanitaires et sociales** 2,4 M€ ont été affectés pour les instituts de formations sanitaires dont 0,3 M€ pour les équipements de simulation.

*

Sur le secteur du logement, 74,2 M€ ont été affectés en 2023 avec un taux d'engagement de 100,3 %. La Région a maintenu son investissement dans un contexte d'une des plus graves crises du logement depuis 1954.

42 M€ ont été consacrés à la **création de près de 6 000 logements locatifs sociaux**, et 9,9 M€ en faveur des **travaux de réhabilitation et de rénovation thermique** de 9 ensembles immobiliers (1 369 logements) dans un contexte où le prix de l'énergie pèse encore fortement sur le pouvoir d'achat des Franciliens. En parallèle, la Région a investi 14,7 M€ pour assurer une **mixité sociale réelle** grâce à des subventions en faveur de logements locatifs intermédiaires et de bail réel solidaire, tout en soutenant les copropriétés en difficulté.

La **jeunesse étant la grande cause de l'année 2023**, la Région a poursuivi son implication pour loger les jeunes Franciliens avec 1 169 places créées grâce à un investissement de 9,4 M€.

*

Quant au secteur du renouvellement urbain, il a donné lieu à l'affectation de 14,2 M€, en progression de 12,3 % par rapport à 2022, crédits qui ont bénéficié à des collectivités engagées dans le cadre du NPNRU.

*

Sur le **secteur de la sécurité, 61,7 M€** ont été affectés en 2023, soit un montant à nouveau en hausse par rapport à 2022 de + 17,9 M€. Les affectations relatives à la **sécurité dans les lycées**, de nouveau intensifiées en 2023 par rapport à 2021 (+ 82 %), avec un montant total d'autorisations de programme de 43,4 M€, comprennent principalement des travaux de sécurité dans les lycées (41 M€). 8,2 M€ ont été ouverts dans le cadre du budget supplémentaire de mai 2023 pour permettre ce niveau d'engagement régional pour la sécurité des lycéens franciliens.

Le déploiement du **bouclier de sécurité**, à hauteur de 16,7 M€, a permis de **soutenir 154 communes et EPCI franciliens pour l'implantation locale des forces de sécurité et le soutien à l'équipement en vidéo protection** (2 061 projets), des projets de sécurisation, création ou restructuration de structures dans le cadre du partenariat avec le Ministère de l'Intérieur (dont le financement des commissariats de la Police nationale à Elancourt et celui d'Antony, et des Brigades équestres¹⁸), le soutien à tous les Services départementaux d'Incendie et de Secours du territoire (5 SDIS soutenus).

*

Le secteur du **tourisme** enregistre sur l'année 2022 la poursuite de la reprise d'activité qui se traduit au niveau de la Région par le développement ainsi que la digitalisation de l'offre touristique. Un montant de 2,5 M€ a été affecté en investissement en 2023.

Dans l'objectif d'engager la transformation durable du secteur du tourisme, de nouvelles mesures ont été votées le 1^{er} juin 2023 (modification du règlement d'intervention du Fonds en faveur du Tourisme). Ce cadre renouvelé vise à soutenir et inciter plus fortement les acteurs du tourisme à s'engager vers un nouveau type de **tourisme plus qualitatif et écologique** en

¹⁸ 10 projets soutenus.

conditionnant les aides aux respects de critères environnementaux, à la création de destinations plus durables et à l'ancrage territorial du projet.

En 2023, ce sont **29 projets qui ont été soutenus**. Cette transformation porte principalement sur l'adaptation et le développement de l'offre d'activités et de loisirs visant notamment à enrichir et développer les thématiques autour de l'impressionnisme, du tourisme fluvial, de l'offre nature et plein air.

L'année 2023 a également vu la poursuite du soutien à la **digitalisation de l'offre touristique** portant majoritairement sur l'amélioration et la création de nouveaux outils de médiation des sites touristiques. C'est par exemple la refonte du site internet du Musée de l'Histoire vivante à Montreuil (93) ou encore la création d'un "adventure-game" au Château de Vaux le Vicomte (77).

A noter également en 2023, le développement d'une **offre d'hébergements touristiques avec plus de 300 lits créés**. Les projets soutenus en 2023 contribuent ainsi à créer ou développer l'offre de séjours d'itinérances en Île-de-France conformément aux thématiques visées dans l'axe 2 du SRDTL 2022-2028. Ce sont par exemple la création de tiny houses sur le camping de Neuilly-sur-Marne pour une offre de séjour fluviale et fluvestre ou encore la création de gîtes ruraux mettant en valeur les richesses et le savoir-faire des territoires.

*

Les actions conduites en 2023 sur **le volet international** ont été exécutées à hauteur de **1,5 M€** en autorisations de programme pour apporter un soutien aux populations qui ont connu des catastrophes naturelles ou qui ont été confrontées à des conflits. L'aide à l'**Ukraine**, au **Maroc**, à **Beyrouth** et aux **victimes du conflit israélo-palestinien** a donc été poursuivie en 2023.

*

Le secteur des fonds structurels européens a, pour sa part, bénéficié de 1,89 M€ d'autorisations de programme dont 0,95 M€ sur le soutien aux investissements des entreprises dans le R&I et le programme REACT EU ciblé sur la rénovation thermique.

Focus sur les fonds structurels européens

2014-2020

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des crédits de la programmation ont été programmés. 1839 opérations ont été instruites et 1101 opérations ont reçu un avis favorable en Comité régional de programmation pour un montant UE programmé total de 781 M€ soit 141 % de la maquette UE du POR.

En 2023, aucune opération nouvelle n'a été programmée, cependant 17 opérations ont été modifiées et revues à la hausse :

- 2 opérations FEDER pour un montant de 0,960 M€ ;
- 2 opérations FEDER-REACT-EU pour un montant de 0,934 M€ ;
- 7 opérations d'assistance technique FSE pour un montant de 0,947 M€ ;
- 6 opérations d'assistance technique FEDER pour un montant de 1,006 M€.

Concernant l'exécution, 177 M€ ont été certifiés en 2023 (93,8 M€ en 2023), desquels la Commission européenne a reversé à la Région 90 % représentant 151,06 M€ (après déduction des corrections financières). Fin 2023, le montant global certifié cumulé s'élevait à 513 M€, soit 92 % de la maquette UE.

Les deux appels de fonds réalisés en 2023 ont permis de déclarer un montant total de 177 M€ pour la Région dont 47,7 M€ pour des opérations portées par la Région elle-même telles que la formation professionnelle, les prêts d'honneur, le fonds d'investissement dédié aux jeunes entreprises innovantes (PRVF) ou encore le renforcement des capacités de réanimation en région.

Programme 2021-2027

Le programme régional pour la période 2021-2027 a été validé par la Commission européenne fin 2022. Cette validation tardive a eu pour conséquence de reporter le démarrage effectif de cette programmation et de décaler la publication de plusieurs appels à projets.

En 2023, 11 opérations ont été programmées pour un montant total UE de 5,5 M€ répartis comme suit :

- 10 opérations FSE portées par l'organisme intermédiaire régional pour un montant de 3,5 M€ ;
- 1 opérations FEDER dans le cadre du dispositif « Pôles européens d'innovation numérique (EDIH) » pour un montant de 2 M€.

Dans le cadre de ce programme, 3 avances ont été versées pour un montant de 2,6 M€ (dont 0,6 M€ en FEDER et 2 M€ en FSE) à la Chambre de commerce et d'industrie Paris-Île-de-France dans le cadre de sa subvention globale.

Enfin, dans **le secteur patrimoine et moyens généraux**, 35,1 M€ ont été affectés. Ce niveau d'affectation a été rendu possible par une ouverture de crédits en budget supplémentaire CR 2023-018 de mai 2023 pour 28,6 M€. Ces dotations ont permis de **couvrir les travaux d'aménagement, d'équipement et d'adaptation du siège** au cours de cette année afin de permettre un fonctionnement optimisé des bâtiments (adaptation de la ventilation dans la salle polyvalente, travaux du hall d'accueil Simone Veil, reprise des portes fenêtres sur le bâtiment Victor Hugo, travaux nécessaires à l'accueil des OA et au PERQO...). Les ouvertures de crédits ont permis de financer également les travaux de **rénovation des sites Barbet et Vaneau** afin de **préserver le patrimoine régional** et de **poursuivre sa mise en accessibilité**.

*

Sur le secteur des ressources humaines, les affectations de 0,82 M€ pour des crédits dont 0,7 M€ pour le verdissement de la flotte automobile de la Région. S'agissant des **moyens informatiques des services**, les affectations s'établissent à 25,7 M€¹⁹, soit + 56 % par rapport au compte administratif 2022. Cette évolution résulte de la poursuite de la modernisation logicielle des infrastructures informatiques de la Région et l'accompagnement des projets métiers.

*

¹⁹ Avec une ouverture dans le cadre du budget supplémentaire CR 2023-018 du 31 mai 2023 pour 3 M€ sur les logiciels et progiciels et 2,7 M€ sur l'assistance PACTE.

TABLEAU RECAPITULATIF - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SECTEURS	2022						2023						Evolution CA - CFU 2023 / 2022	
	BP	BS + DM + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	AFFECTATIONS	ECART / BP	Taux d'exécution / au BP	BP	BS + DM + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	AFFECTATIONS	ECART / BP	Taux d'exécution / au BP	en ME	en %
EQUIPEMENT DE L'INSTITUTION <i>dont : - Patrimoine et moyens généraux</i> <i>- Communication</i> <i>- Services informatiques</i> <i>- Ressources humaines</i>	22,82	8,30	31,12	31,06	8,25	136,1%	27,12	34,80	61,92	61,92	34,80	228,3%	+ 30,85	99,3%
	6,74	7,32	14,06	14,01	7,27	207,7%	6,54	28,60	35,14	35,14	28,60	537,0%	+ 21,13	150,9%
	0,26	0,26	0,26	0,26	0,00	100,0%	0,26	0,26	0,26	0,26	0,00	100,0%	+ 0,00	0,0%
	15,50	0,98	16,48	16,48	0,98	106,3%	20,00	5,70	25,70	25,70	5,70	128,5%	+ 9,22	55,9%
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	0,32	0,32	0,32	0,32	0,00	100,0%	0,32	0,50	0,82	0,82	0,50	258,7%	+ 0,50	158,7%
	1,90	0,25	2,15	2,01	0,11	105,8%	1,50	1,50	1,50	1,50	0,00	99,8%	-0,51	-25,5%
	0,45	-0,38	0,07	-	-0,45	0,0%	1,45	-0,27	1,18	1,18	-0,27	81,6%	+ 1,18	
	691,90	12,28	704,17	689,19	-2,70	99,6%	775,85	226,87	1 002,72	1 002,60	226,75	129,2%	+ 313,41	45,5%
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ	6635		6635	6051	-5,84	91,2%	6525		6525	6515	-0,10	99,8%	+ 4,64	7,7%
TOURISME	5,00		5,00	3,07	-1,93	61,5%	3,00	-0,22	2,78	2,54	-0,46	84,7%	-0,53	-17,3%
SPORT ET LOISIRS	65,91	15,00	80,91	80,60	14,70	122,3%	67,41	5,91	73,32	73,30	5,90	108,8%	-7,30	-9,1%
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	27,75		27,75	27,02	-0,73	97,4%	25,25	1,00	26,25	25,66	0,41	101,6%	-1,36	-5,0%
FORMATIONS SANITAIRES SOCIALES	34,23	-0,02	34,21	32,49	-1,74	94,9%	12,23	-1,39	10,84	2,35	-9,88	19,2%	-30,14	-92,8%
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	1 116,80	-3,62	1 113,18	1 097,25	-19,55	98,2%	1 134,90		1 134,90	1 114,19	-20,71	98,2%	+ 16,94	1,5%
SÉCURITÉ	35,95	7,74	43,69	43,69	7,74	121,5%	35,95	25,71	61,66	61,65	25,70	171,5%	+ 17,96	41,1%
POLITIQUE DE LA VILLE	23,00	-10,18	12,82	12,60	-10,40	54,8%	23,00	-8,85	14,15	14,15	-8,85	61,5%	+ 1,55	12,3%
LOGEMENT	74,00	6,37	80,37	80,37	6,37	108,6%	74,00	0,24	74,24	74,24	0,24	100,3%	-6,13	-7,6%
FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE, EMPLOI <i>dont : - Formation professionnelle</i> <i>- Apprentissage</i>	23,03	0,50	23,53	23,53	0,50	102,2%	23,33		23,33	23,23	-0,10	99,6%	-0,30	-1,3%
		0,50	0,50	0,50	0,50	100,0%	0,30		0,30	0,20	-0,10	66,7%	-0,30	-60,0%
	23,03		23,03	23,03	0,00	100,0%	23,03		23,03	23,03	0,00	100,0%	+ 0,00	0,0%
CULTURE	47,53		47,53	47,22	-0,31	99,3%	48,10	-1,90	46,20	46,20	-1,90	96,0%	-1,02	-2,2%
AMÉNAGEMENT	96,23	6,88	103,11	103,07	6,84	107,1%	92,25	25,37	117,62	117,62	25,37	127,5%	+ 14,55	14,1%
ENVIRONNEMENT	121,20	3,78	124,98	112,12	-9,08	92,5%	122,20	-24,91	97,29	96,36	-25,84	78,9%	-15,76	-14,1%
RURALITÉ	21,90	0,99	22,89	22,89	0,99	104,5%	21,90	6,91	28,81	28,42	6,52	129,8%	+ 5,53	24,2%
AGRICULTURE	11,85		11,85	11,84	-0,01	99,9%	11,85		11,85	11,85	0,00	100,0%	+ 0,01	0,1%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC <i>dont : - Développement économique</i> <i>- Innovation</i> <i>- Technologies de l'information et de la communication</i>	136,00	-7,68	128,32	127,73	-8,27	93,9%	97,00	24,22	121,22	120,86	23,86	124,6%	-6,87	-5,4%
	85,50	-4,96	80,54	80,44	-5,06	94,1%	55,50	22,91	78,41	78,41	22,91	141,3%	-2,03	-2,5%
	42,00	0,84	42,84	42,38	0,38	100,9%	37,00	5,07	42,07	42,07	5,07	113,7%	-0,31	-0,7%
	8,50	-3,56	4,94	4,91	-3,59	57,8%	4,50	-3,76	0,74	0,38	-4,12	8,5%	-4,53	-92,2%
RECHERCHE	33,00	4,12	37,12	37,12	4,12	112,5%	33,00		33,00	32,92	-0,08	99,8%	-4,19	-11,3%
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	52,49		52,49	37,975	-14,52	72,3%	14,91	0,00	14,91	1,89	-13,01	12,7%	-36,08	-95,0%
TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	2 709,28	44,33	2 753,61	2 683,38	- 25,90	99,0%	2 711,44	313,50	3 024,94	2 979,81	268,37	109,9%	+ 296,43	11,0%
TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	2 656,79	44,33	2 701,12	2 645,40	- 11,39	99,8%	2 696,54	313,50	3 010,04	2 977,92	281,38	110,4%	+ 332,51	12,6%

Données au périmètre de l'instruction budgétaire et comptable M57 et de la nomenclature de 2023.

- **Les autorisations d'engagement**

Les autorisations d'engagement 2023 s'élevaient à 2 607,6 M€ après prise en compte des autorisations d'engagement ouvertes (+ 277,7 M€) dans le cadre du budget supplémentaire de mai 2023 (CR 2023-018 du 31 mai 2023). **Le total affecté en cours d'exercice s'établit à 2 587,6 M€, soit un taux de réalisation de 111,1 % des crédits ouverts au budget primitif²⁰.**

*

Sur le **secteur transport et mobilité**, une hausse de + 54,5 M€, soit + 6,9 % de l'exécution est constatée. Ce secteur présente un taux d'affectation élevé, à 99,7 % avec l'affectation de 845,05 M€, dont 730,7 M€ en faveur de la contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens, soit + 7,5 % par rapport à l'exécution 2022.

*

Le secteur de la formation professionnelle présente un niveau d'exécution de 667,8 M€²¹, soit un taux d'affectation de 140 % (+19,9 M€ par rapport à 2022) hors services communs contre 128 % en 2022.

En 2023 la Région a joué un rôle crucial pour **accompagner l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP)** de Paris 2024. Elle a également continué de répondre aux **besoins en qualification des demandeurs d'emploi** en maintenant son offre de formation dans les secteurs qui recrutent (sanitaire et social, construction, sécurité, numérique, environnement, agriculture, industrie...) et tout particulièrement dans les **métiers liés aux JOP 2024**. Avec l'aide de l'Etat dans le cadre du PRIC, la Région a formé environ 122 000 demandeurs d'emploi en 2023 à travers les différents dispositifs déployés.

À côté de l'offre collective, la Région a souhaité **amplifier son action sur les aides individuelles à la formation (AIRE)** avec plus de 12 000 aides versées, soit plus de 60 % par rapport à 2022 (75,2 M€). Par ailleurs, l'effort de la Région s'est également porté sur les **dispositifs dédiés à l'insertion et à l'acquisition des savoirs de base** afin de toucher encore davantage les personnes éloignées de l'emploi (70,6 M€).

L'année 2023 est aussi marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la prime **correspondant à un montant situé entre 1 000 € à 2 000 €** (en fonction du statut du bénéficiaire et du secteur de formation) pour les demandeurs d'emploi qui se forment dans les **secteurs en tension**, pour environ 20 000 bénéficiaires sur l'année. En 2023, 3 260 jeunes de 18 à 25 ans ont pu bénéficier du revenu jeunes actifs (RJA).

L'action régionale a également permis de lever les freins d'accès à la formation en finançant jusqu'à 1 300€ le permis de conduire pour les jeunes franciliens en insertion professionnelle (34 000 jeunes bénéficiaires).

215 M€ ont été affectés sur le programme « Rémunérations des stagiaires et frais annexes » dont 159,9 M€ sur les rémunérations des stagiaires pour prendre en charge leur indemnisation alors qu'ils ne sont plus, par ailleurs bénéficiaires de droit à chômage (58 581 dossiers pris en charge). En 2023, le montant des primes pour l'aide à la formation des métiers en tension a été porté à 2 000 € pour les demandeurs d'emplois entrant en formation dans les secteurs des transports en commun, de l'industrie, ainsi que pour les métiers de la sécurité privée en septembre 2022, en vue de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. A noter que **l'aide au permis** de conduire s'établit à 48 M€ en 2023.

Les affectations sur les principaux dispositifs se répartissent ensuite comme suit :

²⁰ A nouveau, un taux supérieur à 100 % par rapport au budget primitif 2023 traduit les crédits votés en plus en BS 2023.

²¹ Y compris les services communs 4,8 M€.

- 306 M€ sur le programme « **Formations qualifiantes et métiers** », dont 193 M€ sur l'action les formations qualifiantes et métiers, les aides individuelles mentionnées *supra* et 37,4 M€ délégués à Pôle Emploi ;
- 79,1 M€ sur le programme « **Mesures d'insertion professionnelle** », dont 8,4 M€ pour les mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées ;
- 16,6 M€ pour le programme « Orientation et accompagnement des jeunes » dont 3,9 M€ pour les aides à la mobilité, 7,9 M€ pour les structures d'insertion des jeunes et 4,2 M€ dédiés à l'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation pour développer de nombreux services innovants d'orientation pour les Franciliens ;
- 7,5 M€ pour la formation continue – aides aux soignants et auxiliaires de puériculture (financement de 860 places de formations dont 187 places PRIC) ;
- 2,9 M€ pour les actions de valorisation des acquis de l'expérience ;
- 0,4 M€ sur le programme « **Ecoles de production** » à destination de trois écoles pour la formation de 38 élèves décrocheurs scolaires : ICAM, Graines d'avenir et Iron Academy.

*

Le secteur de l'enseignement secondaire avec un montant d'affectation de 425,5 M€.

Les affectations suivantes déclinent l'activité 2023 du secteur :

- 265,6 M€ pour la participation aux charges de fonctionnement des lycées publics ;
- 10,7 M€ pour les dépenses de gestion associées aux programmes scolaires ;
- 68,8 M€ au titre du forfait d'externat dont 37,8 M€ pour la part « matériel » ;
- 40,9 M€ pour la participation de la Région à des cités scolaires ;
- 17,9 M€ en faveur des aides aux élèves dont 16,4 M€ pour l'aide à la demi-pension et 1,4 M€ pour l'aide à l'introduction des produits locaux et biologiques dans les lycées²² ;
- 6,6 M€ pour le schéma des formations dont 5,1 M€ ont été mobilisés pour le budget d'autonomie éducative et réussite des élèves ;
- 7,1 M€ pour les aides à l'équipement ;
- 7 M€ pour la modernisation du parc informatique des lycées et le besoin en matière de maintenance.

*

Pour le secteur des **formations sanitaires et sociales** les affectations réalisées s'établissent à **258,8 M€** sur l'année 2023.

Pour le **fonctionnement des instituts**, ce sont 201,4 M€ qui ont été affectés en 2023, soit une progression de +7,6 % par rapport à 2023. Sur le sanitaire les 162,5 M€ affectés ont permis d'assurer l'équilibre des budgets de 73 organismes et de financer la formation de 20 696 étudiants et élèves.

En plus des places en formation infirmier, la Région a poursuivi le **développement des places de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale** (30 places en 2022 et 15 places en 2023). S'ajoute également la poursuite du financement des places de **formation masseur-kinésithérapeute** (29 places ouvertes en septembre 2020). Une enveloppe de 0,3 M€ a été affectée pour ces places. La création d'une deuxième rentrée en formation aide-soignant et auxiliaire de puériculture a permis de créer des places et nécessite des moyens supplémentaires. 0,7 M€ a été affecté.

²² Les lycéens franciliens du public bénéficient d'une grille régionale de tarifs de demi-pension en 10 tranches selon le quotient familial. Le repas, qui coûte une dizaine d'euros à la Région Île-de-France, est facturé entre 0,50 € à 4,40 € aux familles. Toutes les familles des lycéens scolarisés dans les lycées publics franciliens bénéficient ainsi d'une prise en charge de la Région d'au moins 55% du prix du repas. Cette tarification attractive a permis une augmentation de la fréquentation : 1 million de repas supplémentaire ont ainsi été servis pour le premier trimestre 2023-2024 par rapport à l'an dernier.

Les **montants des bourses ont été revalorisés de + 6 % à la rentrée 2023** (les huit échelons de bourse sont revalorisés de 370 € annuels) avec un niveau d'affectation de 45,8 M€ dont 39,2 M€ pour les étudiants des formations sanitaires.

*

Les affectations au titre de l'apprentissage (27,8 M€) sont restées stables. Malgré le retrait de la compétence régionale, la Région a souhaité maintenir un fort niveau de soutien financier auprès des CFA.

En 2023, pour la quatrième année, la **Région Ile-de-France soutient le fonctionnement des organismes de formation (OF-CFA) dispensant des formations en apprentissage répondant à un besoin de développement économique et d'aménagement du territoire** (notamment situées sur des territoires identifiés comme prioritaires en Ile-de-France). L'action - Financement des CFA - a été intégralement consacrée en 2023 à ce dispositif et a permis de soutenir 71 OF-CFA pour 30 118 contrats d'apprentissage (+16 % entre 2022 et 2023).

Parmi les différents soutiens apportés par la Région quelques-uns sont exceptionnels et concernent des OF-CFA dont le maintien d'activité aurait été mis en péril sans celui-ci. Ainsi, un soutien exceptionnel a été octroyé à deux CFA : l'AFTRAL (CFA du transport et de la logistique) et le CFPTS (CFA métiers du spectacle et de l'évènementiel).

De plus, la Région Ile-de-France est propriétaire en indivision avec la CCIR d'un site de formation en apprentissage sur la commune de Gennevilliers accueillant les Compagnons du Devoir et du Tour de France, l'AFORP Formation et l'EA-CFI (géré par la CCIR). A la suite de la résiliation par la CCIR de la convention de gestion qui les liait, la Région a affecté un montant d'autorisations d'engagement de 0,32 M€ pour la gestion du site.

En 2023, la Région a enfin poursuivi son action en faveur du développement de l'apprentissage en soutenant les apprentis des premiers niveaux de formation lors de leur entrée en première année d'apprentissage avec des affectations à hauteur de 7 M€ pour répondre à l'augmentation du nombre d'apprentis éligibles soit 35 000 apprentis.

*

Le **développement économique** présente un montant d'affectation de 32,1 M€.

Le **programme « Soutien à la création et au développement des entreprises »** affiche une affectation de 7,4 M€ qui découle notamment de la politique régionale en faveur de la création et reprise d'entreprises dont :

- l'offre d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise ;
- l'appui à l'accélérateur de startup WILCO pour 0,6 M€ ;
- la mise en œuvre du projet de création d'un fonds régional de prêt d'honneur pour 0,5 M€.

Par ailleurs, 0,4 M€ ont également été affectés pour la mise en œuvre du plan d'actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes.

Enfin, 0,09 M€ ont permis la mise en œuvre d'actions en faveur de l'internationalisation des entreprises, en particulier la participation de la Région à l'édition 2024 du salon professionnel du Consumer Electronics Show (CES) à Las Vegas. La participation régionale sur le Pavillon French Tech a permis à 16 startups franciliennes d'y participer et d'être exposées. Cette participation a donné lieu à l'affectation d'une autorisation d'engagement de 0,08 M€.

Sur le **programme « Economie sociale et solidaire »**, le niveau des affectations s'établit à 3,2 M€. Cette dotation a permis le renouvellement de plusieurs dispositifs emblématiques de la Stratégie ESS 2022-2028 : soutien aux têtes de réseau ESS, recrutement d'une 6^{ème} promotion de l'Accélérateur ESS, soutien au programme France Active Emergence 2023. Elle

a permis également de servir la mise en œuvre de nouvelles actions : organisation des Rencontres du financement solidaire en octobre 2023 et participation à un groupe de travail opérationnel "Foncier hybride" répondant directement à un objectif stratégique prioritaire (accès de l'ESS au foncier).

Le programme développement économique des territoires a mobilisé des affectations à hauteur de 2,6 M€.

L'appui à l'innovation, l'évaluation et les études ont mobilisé un montant de 0,9 M€ d'affectations permettant d'accompagner les clusters (0,2 M€²³), les incubateurs²⁴ (0,3 M€), des études, évaluations et événements (SRDEII, ADIT, Go entrepreneur, etc.) et d'autres dossiers : frais de gestion PIA, réseau des incubateurs, etc.).

Choose Paris Region, organisme associé de la Région en matière d'attractivité, a en 2023, bénéficié d'une dotation de 9,4 M€ pour conduire ses actions visant à donner davantage de lisibilité et de visibilité à ses actions d'attractivité et pour mener à bien la fusion avec le Comité Régional du Tourisme.

Le programme soutien à l'industrie et aux autres services a procédé à des affectations à hauteur de 3,2 M€.

Le programme soutien à l'artisanat, aux commerces et aux métiers d'arts a vu des affectations pour 0,1 M€ au titre des chèques en faveur de la transition numérique et écologique.

*

Le secteur **Culture** affiche des affectations à hauteur de **51,9 M€** (soit un taux d'exécution de 100 %). La Région a poursuivi la montée en puissance des dispositifs aux côtés de ses dispositifs plus structurels et très sollicités.

En matière d'aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue, l'aide de la Région s'établit en 2023 à 34,2 M€ dont 10,9 M€ ciblés sur le soutien au spectacle vivant²⁵ et 14,5 M€ sur le développement de la permanence artistique.

En 2023, la Région a également souhaité soutenir le secteur du cinéma avec plus de 4,7 M€ en fonctionnement destiné notamment aux actions culturelles cinématographiques, à l'aide de l'écriture de scénarios et l'aide à la réalisation.

L'ambition forte annoncée pour cette mandature sur l'éducation artistique et culturelle perdure en 2023 avec une augmentation des dotations de + 5,6 % pour que chaque lycée puisse porter au moins une action culturelle de qualité. Ainsi, 2,8 M€ ont été consacrés aux actions culturelles pour les lycéens avec le sixième appel à projets « EAC » et la poursuite des conventions régionales pluriannuelles.

Sur le volet patrimoine, une enveloppe de 2,6 M€ a été affectée en 2023 dont 1,6 M€ au profit des projets Villarceaux (1,2 M€ pour financer la saison culturelle, la gestion du domaine et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la transformation du domaine) et la Maison Jean Cocteau.

*

Sur le **secteur enseignement supérieur** un montant de **13,1 M€** d'autorisations d'engagement a été affecté.

²³ Silver Valley pour 0,19 M€ et Capital Games pour 0,06 M€.

²⁴ Agoranov, Incuballiance, Willa, La Ruche, le 104factory, Paris Biotech Santé et Descartes.

²⁵ 4,9 M€ sur l'aide aux festivals et manifestations à rayonnement régional, 0,4 M€ sur l'aide aux réseaux, 0,9 M€ pour l'aide à la création et 0,3 M€ pour l'aide à la résidence territoriale.

Ces autorisations d'engagement visent à **soutenir notre politique en faveur des étudiants**, avec notamment en 2023, 3,8 M€ affecté pour l'aide à la mobilité internationale des étudiants franciliens et 9,2 M€ pour l'accès à l'enseignement supérieur et le soutien aux étudiants. Ces affectations ont notamment permis la mise en place des 1 000 contrats mentors pour permettre aux étudiants de financer leurs études en venant en aide à d'autres étudiants de première année ou en situation de handicap par exemple.

*

S'agissant du **secteur du développement social et de la santé**, le niveau d'affectation s'établit à 56,3 M€, soit + 42,2 M€ par rapport à 2022.

Sur **l'action sociale (50,7 M€)**, la Région, face à l'augmentation du coût de l'énergie avec de lourdes conséquences dans le budget des franciliens les plus vulnérables, a opté pour une réorientation des fonds disponible *via* le Fonds social européen, en déployant un budget de 46,5 M€. C'est ainsi qu'une **aide individuelle sous conditions de ressources de 250 €, le coup de pouce énergie, avait une cible de 160 000 bénéficiaires a été affectée en 2023.**

Sur les programmes relevant de la **santé (5,6 M€)**, les affectations ont servi notamment le déploiement du Plan Ile-de-France sans sida, la poursuite du dispositif prévention santé – Jeunes, le renforcement du dispositif Région solidaire en santé avec le déploiement de l'e-santé et de projets innovants permettant la coordination des professionnels de santé sur le territoire ou la prise en charge des patients.

Par ailleurs, une enveloppe de 4,2 M€ en autorisations d'engagement a permis de financer en grande majorité le fonds régional de solidarité et de soutien aux familles.

*

Pour le secteur **des sports et loisirs** le montant d'autorisations d'engagement affectées est de **39,6 M€** pour un taux d'exécution de 172 % dont 33,1 M€ pour le volet sports et 4,5 M€ pour les loisirs dont 15,3 M€ pour la participation au financement des JOP 2024 (billetterie, contribution COJOP, organisations...).

Sur le volet des loisirs, 2,7 M€ ont été consacrés notamment aux frais de gestion des propriétés régionales.

*

Sur le **secteur de la citoyenneté et de la jeunesse**, les autorisations d'engagement affectées (9,0 M€) se répartissent ainsi :

Sur le programme jeunesse et vie associative à hauteur de 5,2 M€ dont 4,5 M€ pour les engagements sur l'application dédiée aux jeunes LABAZ (aide individuelle de 100€, bons plans, jeux concours, places pour le festival Rock en Seine ou la coupe du monde de rugby ...).

Sur le programme Egalité femmes / hommes et violence faites aux femmes à hauteur de 1,8 M€ pour le soutien des projets déployés par le Centre Hubertine Auclert (0,9 M€), et ceux mis en place par les associations en matière de lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

Sur le programme Quartiers populaires et ruraux à hauteur de 1,6 M€ pour soutenir des projets associatifs dans ces territoires.

Le secteur de la recherche affiche, à **22,9 M€**, une exécution de 96 %. Ces autorisations d'engagement ont permis le soutien aux programmes de recherche avec notamment le soutien

aux 9 nouveaux domaines d'intérêt majeur (DIM) pour 9 M€, aux 3 questions d'intérêt majeur labellisés en 2023 à hauteur de 2,2 M€ et au fonctionnement du GIP Genopole (3,7 M€).

*

Le niveau d'exécution sur le secteur **Aménagement** s'établit à 17 M€ s'agissant des crédits en faveur de l'IPR, l'EPL La Défense ainsi que la biennale.

*

Le niveau d'exécution sur le secteur **Sécurité** s'établit à 0,8 M€ avec le soutien à :

- 27 associations d'aide aux victimes d'infraction pénales (dont les 9 associations déployant le dispositif téléphone Grave Danger sur le territoire);
- Île-de-France JusTIGe adopté en 2022 qui a permis de soutenir 6 projets cette année afin de renforcer l'action régionale dans la lutte contre la délinquance.

*

Pour le secteur du **tourisme**, le niveau s'établit à 14,4 M€ dont 13,2 M€ pour le soutien aux organismes œuvrant dans le domaine du tourisme.

*

Sur le **volet international**, l'exercice 2023 témoigne de la volonté et de la capacité de la Région à être **totalelement mobilisée pour apporter une aide rapide à ses partenaires de coopération internationale**, fortement touchés par les pandémies ou des tensions internationales 3,7 M€ ont été affectés, soit une progression des crédits de 51,7 % par rapport au CA 2022.

Le **fonds d'intervention d'urgence** a été mobilisé à hauteur de 0,6 M€ principalement pour l'aide humanitaire d'urgence en soutien aux populations victimes du séisme au Maroc en apportant une réponse rapide et ciblée aux besoins immédiats. La Région Île-de-France a exprimé sa solidarité envers les populations civiles victimes du conflit israélo-palestinien et des victimes israéliennes des attaques du 7 octobre. Un soutien médical et psycho-social a également été apporté à la population arménienne contraintes de fuir le Haut-Karabagh.

Par ailleurs, en matière de **coopération décentralisée**, 2,9 M€ ont été affectés, afin de poursuivre notamment la collaboration avec l'opérateur public Expertise France pour le fonctionnement des bureaux de PRX Hanoï et Madagascar ; la Région a également financé l'opérateur France Volontaires pour la prolongation des contrats des volontaires à Abidjan, à Rufisque et à Antananarivo et le Groupe des Ecoles Centrales pour la chaire sur la ville du futur à l'université Beihang de Pékin. La Région a également soutenu l'organisation du festival international de Baalbeck au Liban.

Au titre des actions européennes, 0,6 M€ ont été affectés dont 0,4 M€ dédiés au budget de fonctionnement de l'organisme associé Ile-de-France Europe (IDFE).

*

Le secteur de l'**agriculture** affiche un niveau d'affectation de 8,2 M€ en autorisations d'engagement affectées dont 3,9 M€ sur le soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire²⁶ et 3,7 M€ sur les actions agri-environnementales.

*

²⁶ Dont 0,35 M€ pour le soutien à Ile-de-France Terre de Saveurs.

Les affectations sur les **fonctions supports** s'établissent à 72,3 M€ dont 44,6 M€ ciblés sur les moyens généraux, soit + 9,6 M€ par rapport au CA 2022. Les affectations 2023 ont permis d'une manière générale d'honorer les dépenses de charges de fonctionnement liées au siège régional et aux services.

Sur la **transformation numérique**, les affectations se sont établies à 14 M€ en progression de 3,3 % par rapport au CA 2022 qui ont permis de couvrir les dépenses d'infogérance des systèmes d'information, de maintenance des matériels, d'hébergement et de logiciels utilisés par la Région. La poursuite de la mise en conformité RGPD fait de l'Île-de-France la première collectivité à publier son registre de traitement en open data. Cet effort a été complété par l'ouverture du registre des algorithmes et sera prolongé en 2024 par le travail de conformité aux réglementations en cours d'adoption sur l'IA.

* *

*

TABLEAU RECAPITULATIF - LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SECTEURS	2022						2023						Evolution CPU 2023 / 2022	
	BP	BS + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	AFFECTATIONS	ECART / BP	Taux d'exécution / au BP	BP	BS + DM + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	AFFECTATIONS	ECART / BP	Taux d'exécution / au BP	en M€	en %
FONCTIONNEMENT INSTITUTION REGIONALE (hors ADL) Patrimoine, moyens généraux et communication - Patrimoine - Communication - Services informatiques Agents du siège et groupe d'élus	60,50	10,82	71,32	62,70	2,20	103,6%	68,73	4,12	72,86	72,34	3,61	105,2%	+ 9,64	15,4%
	50,68	9,82	60,50	60,27	9,59	118,9%	66,45	4,02	70,47	69,95	3,51	106,3%	+ 9,69	16,1%
	30,63	7,65	38,28	38,04	7,42	124,2%	44,20	0,98	45,18	44,66	0,47	101,1%	+ 6,62	17,4%
	8,33	0,32	8,64	8,64	0,32	103,8%	10,33	0,94	11,27	11,27	0,94	109,1%	+ 2,63	30,4%
	11,73	1,86	13,58	13,58	1,86	115,8%	11,93	2,10	14,03	14,03	2,10	117,6%	+ 0,44	3,3%
PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES dont : - Agents du siège et groupe d'élus - Agents des lycées (ADL) ¹	9,82	1,00	10,82	2,44	7,39	24,8%	2,29	0,10	2,39	2,39	0,10	104,4%	-0,05	-2,1%
	12,06	1,00	13,06	13,17	1,11	109,2%	12,52	0,75	13,27	13,01	0,50	104,0%	-0,16	-1,2%
	9,82	1,00	10,82	10,73	0,91	109,3%	10,23	0,65	10,88	10,63	0,40	103,9%	-0,11	-1,0%
	2,24		2,24	2,44	0,20	108,9%	2,29	0,10	2,39	2,39	0,10	104,4%	-0,05	-2,1%
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	1,61	1,26	2,87	2,44	0,83	151,5%	1,45	2,25	3,70	3,70	2,25	255,3%	+ 1,26	51,7%
CITOYENNETÉ	5,46	-	5,45	4,55	-	83,3%	25,26	-	16,20	8,96	-	16,30	+ 4,41	96,8%
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ dont : - Enseignement du second degré hors ADL - Agents des lycées (ADL) ¹	297,35	33,28	330,63	321,70	24,35	108,2%	409,16	18,90	428,06	427,85	18,69	104,6%	+ 106,15	33,0%
	295,12	33,28	328,39	319,26	24,15	108,2%	406,88	18,80	425,68	425,47	18,59	104,6%	+ 106,20	33,3%
	2,24		2,24	2,44	0,20	108,9%	2,29	0,10	2,39	2,39	0,10	104,4%	-0,05	-2,1%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	11,11	1,10	12,21	11,00	-	99,0%	13,20	0,11	13,31	13,31	0,11	100,9%	+ 2,31	21,0%
TOURISME	15,38		15,38	14,97	-	97,3%	14,67	-	14,44	14,40	-	98,1%	-0,57	-3,8%
SPORT ET LOISIRS	19,74	3,00	22,74	19,95	0,21	101,1%	23,08	16,70	39,77	39,59	16,51	171,6%	+ 19,64	98,5%
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	11,96	2,54	14,49	14,07	2,11	117,7%	9,27	47,00	56,27	56,25	46,98	607,1%	+ 42,18	299,8%
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	232,80	10,80	243,60	243,05	10,25	104,4%	250,64	8,24	258,88	258,78	8,14	103,2%	+ 15,73	6,5%
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	792,27		792,27	790,55	-	1,72	848,00		848,00	845,05	-	2,95	+ 54,51	6,9%
SÉCURITÉ	0,85		0,85	0,84	-	0,01	0,85		0,85	0,85	-	0,00	+ 0,00	0,5%
LOGEMENT	0,13	0,01	0,13	0,13	0,01	104,0%	0,05		0,05	0,05	-	100,0%	-0,08	-61,5%
FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE, EMPLOI dont : - Services communs - Formation professionnelle - Apprentissage	506,35	162,04	668,39	647,84	141,49	127,9%	476,56	191,37	667,93	667,78	191,22	140,1%	+ 19,94	3,1%
	6,00	0,50	6,50	4,65	-	77,6%	5,50	-	4,85	4,84	-	0,66	+ 0,19	4,0%
	472,78	160,04	632,82	615,10	142,32	130,1%	443,49	191,70	635,19	635,05	191,56	143,2%	+ 19,95	3,2%
	27,57	1,50	29,07	28,09	0,52	101,9%	27,57	0,32	27,89	27,89	0,32	101,2%	-0,20	-0,7%
CULTURE	54,50	0,00	54,50	54,31	-	0,19	51,90	0,00	51,90	51,89	-	0,01	-2,42	-4,5%
AMENAGEMENT	18,52	1,18	19,70	19,67	1,14	106,2%	18,52	0,25	18,77	18,77	0,25	101,3%	-0,90	-4,6%
ENVIRONNEMENT	20,31	0,45	20,76	20,74	0,43	102,1%	20,33	0,68	21,01	21,01	0,68	103,3%	+ 0,26	1,3%
RURALITE	5,01		5,01	5,01		100,0%	5,00	-	5,00	5,00		99,9%	-0,01	-0,2%
AGRICULTURE	8,21		8,21	8,21		100,0%	8,19	0,00	8,19	8,19		100,0%	-0,02	-0,2%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC dont : - Développement économique - Innovation - Technologies de l'information et de la communication	34,91	0,01	34,93	34,92	0,01	100,0%	28,23	3,89	32,11	32,05	3,83	113,6%	-2,87	-8,2%
	28,88	-	27,63	27,63	-	1,25	23,00	2,77	25,77	25,71	2,71	111,8%	-1,92	-7,0%
	5,03	1,25	6,28	6,28	1,25	124,8%	4,43	1,12	5,55	5,55	1,12	125,2%	-0,73	-11,7%
	1,00	0,01	1,01	1,01	0,01	101,5%	0,80		0,80	0,80	-	0,00	-0,22	-21,2%
RECHERCHE	23,10		23,10	22,90	-	0,19	22,85		22,85	21,95	-	0,90	-0,95	-4,2%
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	37,25	8,70	45,95	23,11	-	14,14	26,00	0,05	26,05	11,60	-	14,40	-11,50	-49,8%
TOTAL DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	2 157,30	235,16	2 392,46	2 330,96	173,66	108,0%	2 329,88	277,68	2 607,56	2 587,61	257,73	111,1%	+ 256,65	11,0%
TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	2 120,05	226,46	2 346,51	2 307,85	187,80	108,9%	2 303,88	277,63	2 581,51	2 576,01	272,13	111,8%	+ 268,16	11,6%

Données au périmètre de l'instruction budgétaire et comptable M57 et de la nomenclature de 2023.

B. Les dépenses en crédits de paiement

• Les crédits de paiement d'investissement

Les **crédits de paiement** (CPI) ouverts au budget primitif 2023 à hauteur de 2 125 M€ ont été augmentés (+ 62,2 M€) dans le cadre du budget supplémentaire (BS) et de la décision modificative (DM) pour 2023²⁷. Ils ont ainsi été portés à 2 187,2 M€ et mandatés à hauteur de 2 122,9 M€, soit 99,9 % (hors chapitres financiers).

Les dépenses réelles d'investissement (hors chapitres financiers) s'établissent à **2 122,9 M€ pour 2023** contre 2 020,5 M€ pour 2022 y compris fonds européens.

Cette exécution est pour la quatrième année consécutive supérieure à 2 Md€, en progression de +102,4 M€ par rapport à 2023, ce qui est normal compte tenu de la fin de la consommation effective du plan de relance régional. Plusieurs secteurs ont particulièrement contribué à ce niveau d'exécution en 2023 : les secteurs des lycées, des sports et loisirs, du logement, de l'aménagement, de l'environnement, les fonds structurels.

*

Le **secteur des transports a une nouvelle fois largement contribué à ce niveau d'exécution sans précédent.** Ce secteur affiche un niveau de crédits de paiement mandatés de 847 M€ en 2023, soit un taux d'exécution de 93 %.

Ces 847 M€ se répartissent comme suit :

- **Le programme « Liaisons ferroviaires »** avec un montant mandaté de 445,7 M€. On notera en particulier, 246 M€ pour la poursuite des travaux du projet de prolongement du RER E à l'Ouest (Eole), 46,4 M€ pour le financement de la poursuite des travaux du T12 et du T13, 5,9 M€ pour les adaptations sur les lignes du RER B et D, 22,7 M€ pour les travaux ou adaptations des lignes Transilien, 107,3 M€ pour le financement des schémas directeurs des RER B et D principalement, dont 15,2 M € pour le financement de NExTEO, et 4,5 M€ pour l'électrification de la ligne Paris- Troyes.
- **Le programme « Liaisons tramways »** avec un montant mandaté de 170 M€ pour la réalisation des tramways T1, T3, T4, T8, T9 et T10.
- **Le programme « Métro »** avec 94,1 M€ a permis de financer :
 - le prolongement de la ligne 11 à Rosny-Sous-Bois pour 88,7 M€ ;
 - les adaptations des stations de la ligne 14 ainsi que les adaptations nécessaires aux interconnexions des gares du Grand Paris Express.
- **Le programme « Accessibilité du réseau »** : les mandats se sont établis à 24 M€ notamment pour des études et travaux relatifs à la mise en accessibilité du réseau ferré d'Ile-de-France.
- **Le programme « Développement et amélioration des sites propres pour autobus »** avec 22,8 M€ mandatés pour : la réalisation des TZen 2, 3, 4 et 5, la réalisation de la « RD28 prolongée », le Câble A - Téléval (Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges) ou les TCSP Esbly-Chessy-Val d'Europe, Argenteuil-Bezons-Sartrouville, Altival, Aulnay-Tremblay, Massy-Saclay).
- **Le programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale » 10,9 M€,** soit au-delà de la dotation initialement votée, pour financer notamment le contournement Est de

²⁷ Ouverture en BS de + 36,1 M€ et de + 26,1 M€ en DM, soit un total de + 62,2 M€.

Roissy pour 8 M€, l'aménagement des diffuseurs des Ulis/Ring des Ulis pour 1,8 M€ ou la requalification de la RN10 en traversée de Trappes pour 0,9 M€.

- **le programme « Aménagements des infrastructures de voirie départementale » 7,8 M€** pour la mise à double sens de la RD194 à Nanterre pour 1,4 M€, la liaison sud de Chelles pour 0,9 M€ ou le réaménagement de la RD911 et la création d'un giratoire avec la route du port à Gennevilliers pour 0,9 M€.

- **Le programme « circulations douces » : la consommation de crédits de paiement s'établit à 19,5 M€**, dont notamment 5,3 M€ pour les projets portés par les départements (78, 91, 92, 93, 94, 95), 3,6 M€ pour ceux de communes franciliennes, 5,9 M€ pour ceux de la Ville de Paris, 2,7 M€ pour les projets des communautés d'agglomération ou de communes franciliennes, 0,7 M€ pour Île-de-France Mobilités pour le déploiement de stationnement pour vélos dans les gares, 0,5 M€ au titre du budget participatif écologique, 0,02 M€ pour l'appui au jalonnement du Réseau Vélo Ile-de-France (Réseau VIF).

*

Sur le **secteur de l'enseignement secondaire, 598,8 M€** ont été mandatés en 2023 hors dépenses de personnels. Ces crédits ont notamment permis le paiement des opérations suivantes :

- **84,4 M€** sur les opérations de constructions comme la construction d'un internat et la restructuration des ateliers du lycée Jules Ferry à Versailles (14,9 M€) ; l'extension de capacité du lycée Henri Sellier à Livry-Gargan (14,6 M€), l'extension du lycée Nadar à Draveil (4,9 M€), la construction d'un Lycée neuf à Corneilles-en-Parisis (2,5 M€) ou l'extension de capacité du lycée Henri Sellier à Livry-Gargan (14,6 M€)

- **203,9 M€ pour couvrir les opérations de rénovation** comme la restructuration du lycée Adolphe Chérix à Vitry-sur-Seine (33,2 M€), la rénovation globale du lycée Évariste Galois à Sartrouville (23,8 M€), la restructuration globale du lycée Louise Michel, la reconstruction sur site du lycée Marcel Cachin à Saint-Ouen (13,9 M€), la restructuration du site Ouest du lycée Gustave Monod à Enghien-les-Bains (5,8 M€).

- **99,4 M€ pour couvrir les opérations de grosses réparations** dans les lycées publics :

*

S'agissant du **secteur de développement économique, de l'innovation et des TIC, 97,9 M€** ont ainsi été mandatés en 2023. Une enveloppe de 30,5 M€ a été mandatée au titre du programme « Soutien à la création et au développement des entreprises », 2,1 M€ en faveur de l'économie sociale et solidaire, 16 M€ pour le « Soutien à l'industrie et aux autres services » et 6,3 M€ pour le soutien à l'artisanat et aux TPE.

*

Le secteur des **sports et loisirs** atteint **40,9 M€** en 2023 de crédits de paiement mandatés, soit +27,6 % par rapport à 2022. Ce montant intègre notamment le versement de la seconde tranche de 26,9 M€ budgétée pour la Société de livraison des équipements olympiques (SOLIDEO), 8,5M€ pour le plan piscines, 7,4 M€ en faveur de l'équipement de l'île de loisirs dont 4,1 M€ ciblés sur les aménagements.

*

Le secteur de **l'environnement a été exécuté à hauteur de 73,9 M€ en progression** par rapport au compte administratif 2022 de + 51 %.

*

Le **secteur de l'aménagement** a été exécuté à hauteur de **85,8 M€**, soit **+ 28,1 %** par rapport à 2023.

*

Le secteur de **logement** enregistre un niveau de mandatement de 63 M€, soit + 66 % par rapport par rapport au niveau de 2022 avec 35,5 M€. Par ailleurs, sur les sites contractualisés ANRU, il convient d'ajouter un mandatement en 2023 de 9,7 M€.

*

Le secteur de **l'apprentissage** enregistre un niveau de mandatement de 23,6 M€, soit + 3,8 % par rapport par rapport au niveau de 2023.

*

En matière de **sécurité**, le niveau des mandatements s'établit à 21,1 M€ en 2023, soit 10,8 % par rapport à 2022, dont 6,3 M€ sur le soutien à l'équipement en vidéo de protection et 8,1 M€ sur le programme de sécurisation des lycées.

*

Le niveau de mandatement sur le **secteur culture** s'établit à 37,1 M€ avec notamment 15,6 M€ sur le fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle et 17,3 M€ sur le fonds d'investissement pour la culture

*

Les **mandatements du volet ruralité** de **16,2 M€** concernent en majorité les contrats ruraux avec 7,8M€ de mandatement.

*

Sur le **secteur de l'enseignement supérieur** **37,9 M€** ont été mandatés, soit un taux d'exécution de 89 %. Au-delà des opérations CPER, on peut signaler un montant de 5,2 M€ en faveur de l'orientation et de la transition numérique des établissements ESR. Les mandatements sur le volet **recherche** enregistre un taux d'exécution de 85 % pour un montant de **21,5 M€**.

*

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (CRÉDITS DE PAIEMENT - Exécution 2023)

SECTEURS	2022						2023						Evolution GU 2023 / 2022	
	BP	BS + DM + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DÉPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	BP	BS + DM + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DÉPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	en M€	en %
EQUIPEMENT DE L'INSTITUTION	25,38	-4,40	20,98	17,17	-8,21	67,7%	20,21	2,50	22,71	20,53	0,32	101,6%	+ 3,36	19,5%
dont : - Patrimoine et moyens généraux	9,89	-5,12	4,78	3,91	-5,98	39,5%	7,02	-2,26	4,76	3,11	-3,91	44,3%	-0,80	-20,4%
- Communication	0,26	0,12	0,38	0,37	0,11	143,1%	0,26		0,26	0,26	0,00	99,8%	-0,11	-30,3%
- Services informatiques	14,40	0,60	15,00	12,29	-2,11	85,4%	12,70	4,52	17,22	16,94	4,24	133,4%	+ 4,65	37,8%
- Ressources humaines	0,83		0,83	0,60	-0,23	72,3%	0,23	0,24	0,47	0,22	-0,01	95,6%	-0,38	-63,5%
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	1,90	-0,05	1,85	1,58	-0,32	83,0%	0,94	0,50	1,44	1,35	0,42	144,9%	-0,22	-14,1%
CITOYENNETÉ	0,45		0,45	0,03	-0,42	6,7%	0,12	0,80	0,92	0,81	0,68	650,9%	+ 0,78	2592,6%
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ	605,91	-51,73	555,19	528,57	-78,34	87,1%	585,35	42,38	627,73	598,76	13,41	102,3%	+ 70,19	13,3%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	77,20	-13,08	64,13	63,46	-13,74	82,2%	42,79	-4,80	37,99	37,91	-4,88	88,6%	-25,56	-40,3%
TOURISME	5,00	-2,60	2,40	2,24	-2,76	44,8%	2,46	1,42	3,88	3,64	1,17	147,6%	+ 1,40	62,2%
SPORT ET LOISIRS	100,44	-30,00	70,44	70,69	-29,75	70,4%	49,21	42,59	91,80	90,18	40,97	183,2%	+ 19,49	27,6%
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	21,28	1,01	22,28	21,32	0,04	100,2%	17,41	6,29	23,70	22,38	4,97	128,6%	+ 1,07	5,0%
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	34,90	-28,32	6,59	4,48	-30,42	12,8%	13,48	-6,88	6,60	6,55	-6,93	48,6%	+ 2,07	46,2%
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	740,44	124,64	865,08	869,78	129,34	117,5%	913,11	-64,46	848,65	847,11	-66,01	92,8%	-22,68	-2,6%
SÉCURITÉ	39,61	-9,34	24,28	19,06	-14,55	56,7%	21,11	0,34	21,45	21,12	0,02	100,1%	+ 2,06	10,8%
POLITIQUE DE LA VILLE	7,10		7,10	6,43	-0,67	90,6%	6,33	3,33	9,66	9,66	3,33	152,6%	+ 3,23	50,1%
LOGEMENT	62,35	-7,00	55,35	54,39	-7,97	87,2%	57,50	6,40	63,89	63,08	5,59	109,7%	+ 8,70	16,0%
FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE, EMPLOI	18,30	4,42	22,72	22,71	4,41	124,1%	18,04	5,95	23,99	23,98	5,95	133,0%	+ 1,27	5,6%
dont : - Formation professionnelle			-		0,00		0,50	-0,10	0,40	0,40	-0,10	79,8%	+ 0,40	
- Apprentissage	18,30	4,42	22,72	22,71	4,41	124,1%	17,54	6,05	23,59	23,58	6,05	134,5%	+ 0,87	3,8%
CULTURE	40,33		40,33	38,06	-2,27	94,4%	30,86	6,88	37,75	37,08	6,22	120,1%	-0,99	-2,6%
AMÉNAGEMENT	74,19	-4,95	69,24	67,02	-7,17	90,3%	61,38	24,90	86,28	85,84	24,46	130,9%	+ 18,82	28,1%
ENVIRONNEMENT	67,87	-6,91	60,96	49,00	-18,86	72,2%	52,66	24,63	77,29	73,99	21,33	140,5%	+ 24,99	51,0%
RURALITE	16,73		16,73	14,39	-2,34	86,0%	14,22	2,30	16,52	16,19	1,97	113,9%	+ 1,80	12,5%
AGRICULTURE	10,00	3,05	13,05	13,37	3,37	133,7%	8,31	-6,45	1,86	1,70	-6,61	20,4%	-11,68	-87,3%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC	89,30	34,01	123,31	123,69	34,39	138,5%	121,01	-22,78	98,23	97,89	-23,12	80,9%	-25,80	-20,9%
dont : - Développement économique	45,10	20,78	65,88	65,65	20,55	145,6%	68,56	-12,96	55,60	55,27	-13,28	80,6%	-10,38	-15,8%
- Innovation	33,80	9,88	43,68	44,31	10,51	131,1%	42,05	-3,84	38,21	38,21	-3,85	90,9%	-6,11	-13,8%
- Technologies de l'information et de la communication	10,40	3,35	13,75	13,72	3,32	131,9%	10,40	-5,98	4,42	4,41	-5,99	42,4%	-9,31	-67,9%
RECHERCHE	27,10	-3,15	23,95	23,83	-3,27	87,9%	25,13	-3,66	21,47	21,46	-3,67	85,4%	-2,36	-9,9%
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	53,53		53,53	9,24	-44,29	17,3%	63,38		63,38	41,68	-21,70	65,8%	+ 32,44	351,3%
TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers) (1)	2 114,31	5,60	2 119,92	2 020,52	- 93,79	95,6%	2 125,00	62,20	2 187,20	2 122,89	- 2,11	99,9%	+ 102,37	5,1%
DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIÈRES	456,26	25,00	481,26	464,95	8,68	101,9%	515,97		515,97	494,44	- 21,53	95,8%	+ 29,50	6,3%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 570,58	30,61	2 601,18	2 485,47	- 85,11	96,7%	2 640,97	62,20	2 703,17	2 617,33	-23,64	99,1%	+ 131,86	5,3%
TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	2 517,05	30,61	2 547,66	2 476,23	- 40,82	98,4%	2 577,99	62,20	2 639,79	2 575,65	- 1,94	99,9%	+ 99,42	4,0%

Données au périmètre de l'instruction budgétaire et comptable M57 et de la nomenclature de 2023.

(1) Compris remises gracieuses et admissions en non valeur.

- **Les crédits de paiement de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitres financiers) progressent **de + 292 M€ par rapport au compte administratif 2022 pour atteindre 2 951,9 M€**, soit une progression de + 11 % par rapport au compte administratif 2022, avec un taux d'exécution de 109 % des crédits ouverts au BP²⁸.

Les dépenses progressent en 2023, conformément aux engagements de l'exécutif dans un contexte de crise sans précédent.

Certains décalages entre les autorisations d'engagement affectées et les crédits de paiement mandatés nécessitent néanmoins des explications.

*

Tout d'abord, **les dépenses de personnel** ne sont, par nature, budgétées en autorisations d'engagement qu'à hauteur de moins de 1 % du total, principalement pour les actions de formation, de communication interne ainsi que certaines œuvres sociales. Pour le reste, la masse salariale *stricto sensu* n'est exécutée qu'en crédits de paiement de fonctionnement.

En 2023, **les dépenses de personnel se sont élevées à 531 M€²⁹** (contre 489,6 M€ en 2022).

Au siège, la consommation des crédits s'établit à 148,5 M€, soit 96,3 % des crédits ouverts. Dans les lycées, 374 M€ ont été mandatés. Ces niveaux s'expliquent principalement par les décisions de l'Etat en matière de rémunération des agents publics avec l'augmentation en année pleine du point d'indice en juillet 2022 (représentant une augmentation de 6,8 M€ sur le budget 2023), de la revalorisation des grilles des catégories C et B, et de deux augmentations du SMIC en janvier et mai 2023).

Ce niveau de consommation s'explique également, pour le siège, par des transferts de compétences au 1^{er} janvier 2023 (Natura 2000, FEADER), la création de l'Agence de la promesse républicaine, et par la création de postes au budget supplémentaire. La collectivité a par ailleurs adopté des mesures favorables au pouvoir d'achat des agents en 2023 : remboursement à 75 % du pass navigo, et versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat au plafond des montants fixés par l'Etat, en décembre 2023. Des mesures spécifiques concernant le rattrapage salarial, mises en place dès 2021, ont été reconduites en 2023 pour favoriser l'égalité salariale.

Depuis 2022 et la réorganisation des services du siège, les dépenses RH intègrent d'autres dépenses associées au personnel telles que la participation régionale à la restauration des agents du siège, les dépenses liées aux véhicules et déplacements des agents, ainsi que les dépenses de fonctionnement du Conseil régional. Le niveau de mandatement 2023 sur l'ensemble de ces dépenses s'élève à 5,6 M€, soit un taux d'exécution proche de 100 %.

*

Des secteurs affichent par ailleurs des niveaux de mandatements supérieurs à ceux des crédits de paiement de fonctionnement.

C'est le cas de la formation professionnelle avec des crédits de paiement mandatés de 644,7 M€ (soit + 69,6 M€ par rapport au CA 2022). Cet écart résulte des modalités de mise en œuvre du **Plan régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC)**.

²⁸ Pour mémoire 306,3 M€ ont été ouverts au BS et 8 M€ en DM, soit un total de +314,3 M€.

²⁹ Taux d'exécution de 101,5 %.

*

Le niveau des crédits de paiement de fonctionnement mandatés sur les **fonds européens hors FEADER** s'élève à 39,3 M€ en 2023, soit + 20,3 M€ par rapport à 2022.

*

Le décalage observé dans le secteur de **l'enseignement secondaire entre les AE et les CPF** résulte pour sa part de l'augmentation des prestations d'électricité dans les lycées publics et du chauffage.

Il s'en suit des crédits de paiement mandatés³⁰ (107,6 M€ en 2023) inférieurs aux autorisations d'engagement affectées (425,5 M€ en 2023).

D'une manière générale, la Région a répondu favorablement à toutes les demandes et besoins des établissements.

*

Les dépenses de fonctionnement de l'institution présentent enfin des consommations en progression + 11,1 % qui résultent de l'impact de l'inflation sur les engagements contractuels de la Région notamment sur les loyers (+ 57 %) et les fluides.

* *

*

³⁰ Hors dépenses de personnel.

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (CRÉDITS DE PAIEMENT - Exécution 2023)

SECTEURS	2022						2023						Evolution CFU 2023 / 2022	
	BP	BS + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DEPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	BP	BS + DM + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DEPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	en M€	en %
FONCTIONNEMENT INSTITUTION REGIONALE (hors ADL) Patrimoine, moyens généraux et communication - Patrimoine - Communication - Services informatiques Agents du siège et groupe d'élus	203,69	9,98	213,67	198,09	-5,60	97,2%	226,69	5,97	232,66	220,12	-6,58	97,1%	+ 22,02	11,1%
	51,18	8,32	59,50	51,34	0,16	100,3%	65,65	4,30	69,95	63,28	-2,37	96,4%	+ 11,94	23,3%
	30,63	7,15	37,78	31,61	0,98	103,2%	43,40	4,00	47,40	40,78	-2,61	94,0%	+ 9,18	29,0%
	8,33		8,33	8,05	-0,28	96,7%	10,33		10,33	10,31	-0,02	99,8%	+ 2,26	28,1%
	12,23	1,17	13,40	11,69	-0,54	95,6%	11,93	0,30	12,23	12,19	0,26	102,2%	+ 0,50	4,3%
PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES dont : - Agents du siège et groupe d'élus - Agents des lycées (ADL)	152,52	1,66	154,17	146,75	-5,77	96,2%	161,05	1,67	162,71	156,84	-4,21	97,4%	+ 10,09	6,9%
	498,82	12,30	511,12	497,21	-1,61	99,7%	523,36	15,93	539,29	531,01	7,65	101,5%	+ 33,80	6,8%
	152,52	1,66	154,17	146,75	-5,77	96,2%	161,05	1,67	162,71	156,84	-4,21	97,4%	+ 10,09	6,9%
	346,30	10,64	356,94	350,46	4,16	101,2%	362,31	14,26	376,58	374,18	11,86	103,3%	+ 23,71	6,8%
	1,61	1,26	2,87	1,81	0,20	112,6%	1,45	1,88	3,33	2,36	0,91	162,6%	+ 0,54	30,1%
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES														
CITOYENNETÉ	5,46		5,46	3,53	-1,93	64,7%	10,01	-4,33	5,69	4,57	-5,44	45,6%	+ 1,03	29,3%
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ	639,22	43,92	683,13	636,23	-2,99	99,5%	689,65	5,67	695,32	692,08	2,43	100,4%	+ 55,85	8,8%
dont : - Enseignement du second degré hors ADL	292,92	33,28	326,19	285,77	-7,15	97,6%	327,34	-8,59	318,74	317,91	-9,43	97,1%	+ 32,14	11,2%
- Agents des lycées (ADL)	346,30	10,64	356,94	350,46	4,16	101,2%	362,31	14,26	376,58	374,18	11,86	103,3%	+ 23,71	6,8%
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	11,11	1,10	12,21	10,16	-0,95	91,4%	13,07		13,07	9,55	-3,52	73,1%	-0,60	-5,9%
TOURISME	15,38	-1,20	14,18	14,15	-1,23	92,0%	14,67	-0,54	14,13	14,02	-0,65	95,6%	-0,13	-0,9%
SPORT ET LOISIRS	16,74	5,70	22,44	19,15	2,42	114,4%	25,51	-0,71	24,80	22,80	-2,70	89,4%	+ 3,65	19,1%
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	11,86	0,16	12,02	9,54	-2,32	80,4%	9,12	49,30	58,42	56,18	47,07	616,4%	+ 46,65	489,1%
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	231,80	10,80	242,60	234,42	2,62	101,1%	250,64	8,80	259,44	253,02	2,38	101,0%	+ 18,60	7,9%
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	792,27		792,27	787,66	-4,61	99,4%	848,00	-8,66	839,34	837,79	-10,21	98,8%	+ 50,13	6,4%
SÉCURITÉ	2,85		2,85	1,89	-0,96	66,2%	2,85		2,85	2,45	-0,40	86,1%	+ 0,56	29,9%
LOGEMENT	0,13		0,13	0,09	-0,04	68,3%	0,05	0,04	0,09	0,09	0,04	173,9%	+ 0,00	1,9%
FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE ET EMPLOI	480,56	153,83	634,39	575,11	94,56	119,7%	394,31	251,79	646,10	644,70	250,39	163,5%	+ 69,59	12,1%
dont : - Services communs	5,25	1,60	6,85	5,26	0,01	100,1%	4,30	0,80	5,10	4,95	0,65	115,1%	-0,31	-5,8%
- Formation professionnelle	447,14	150,23	597,37	540,19	93,05	120,8%	359,54	254,29	613,83	613,09	253,56	170,5%	+ 72,90	13,5%
- Apprentissage	28,17	2,00	30,17	29,67	1,50	105,3%	30,47	-3,31	27,16	26,66	-3,81	87,5%	-3,01	-10,1%
CULTURE	53,50	-1,50	52,00	42,06	-11,44	78,6%	51,90	0,50	52,40	52,26	0,36	100,7%	+ 10,21	24,3%
AMENAGEMENT	18,52	3,55	22,07	21,98	3,45	118,6%	18,52	0,25	18,77	18,69	0,17	100,9%	-3,29	-15,0%
ENVIRONNEMENT	20,31	1,21	21,52	19,99	-0,32	98,4%	20,33	0,67	21,00	20,01	-0,32	98,4%	+ 0,01	0,1%
RURALITÉ	5,01	-0,76	4,24	4,90	-0,10	98,0%	5,00		5,00	5,27	0,27	105,5%	+ 0,37	7,5%
AGRICULTURE	8,21		8,21	7,95	-0,27	96,8%	7,59	-1,07	6,52	5,13	-2,46	67,6%	-2,81	-35,4%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC	34,91	2,20	37,11	34,74	-0,17	99,5%	28,29	5,63	33,91	32,88	4,60	116,3%	-1,86	-5,3%
dont : - Développement économique	28,88	1,20	30,08	28,43	-0,45	98,4%	23,06	3,37	26,43	25,76	2,70	111,7%	-2,67	-9,4%
- Innovation	5,03	1,00	6,03	5,61	0,57	111,4%	4,43	1,76	6,19	5,84	1,41	131,8%	+ 0,23	4,1%
- Technologies de l'information et de la communication	1,00		1,00	0,70	-0,30	70,4%	0,80	0,50	1,30	1,29	0,49	160,7%	+ 0,58	82,6%
RECHERCHE	23,10	-1,00	22,10	17,14	-5,95	74,2%	22,85	-0,91	21,95	18,67	-4,18	81,7%	+ 1,53	8,9%
FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS	53,47	12,40	65,87	19,06	-34,42	35,6%	59,51	0,00	59,51	39,33	-20,18	66,1%	+ 20,27	106,4%
TOTAL DES DEPENSES RÉELLES (hors chapitres financiers) (1)	2 629,69	241,65	2 871,35	2 659,65	29,95	101,1%	2 700,00	314,28	3 014,28	2 951,98	251,98	109,3%	+ 292,34	11,0%
DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIÈRES	103,65	2,64	106,29	103,36	-0,30	99,7%	138,56	-11,31	127,25	118,80	-19,76	85,7%	+ 15,44	14,9%
TOTAL DES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	2 733,35	244,29	2 977,63	2 763,00	29,66	101,1%	2 838,56	302,97	3 141,53	3 070,78	232,22	108,2%	+ 307,78	11,1%
TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS	2 679,87	231,89	2 911,76	2 743,95	64,08	102,4%	2 779,05	302,97	3 082,02	3 031,46	252,40	109,1%	+ 287,51	10,5%

Données au périmètre de l'instruction budgétaire et comptable M57 et de la nomenclature de 2023.

(1) Y compris remises gracieuses et admissions en non valeur.

1.2.2. Une augmentation des dépenses à caractère financier

Les **dépenses à caractère financier**, en fonctionnement et en investissement, sont pour l'essentiel constituées par le service de la dette³¹ (92 %) et, dans une moindre mesure, par divers mouvements financiers (restitutions de taxes et provisions).

	CA 2022 (en M€)	BP 2023 (en M€)	Total voté 2023 (en M€)	CA 2023 (en M€)	Evo CA 2023 / CA 2022 (en M€)	Evo CA 2023 / CA 2022 (en %)
Dépenses totales à caractère financier*	568,3	654,53	643,22	613,24	44,94	7,9%
Dont Divers mouvements financiers	46,95	48,75	54,02	28,23	-18,72	-39,9%
Dont Service de la dette	521,35	605,78	589,20	585,01	63,66	12,2%

* Hors crédits ouverts au titre de l'utilisation de la ligne revolving en trésorerie (équilibre en recettes/dépenses)

En 2023, ces dépenses à caractère financier se sont élevées à 613,2 M€ en exécution, pour un montant de crédits votés au budget primitif de 654,5 M€, et un total voté après budget supplémentaire pour 2023 de 643,2 M€. Cette charge de la dette résulte principalement du remboursement en capital d'emprunts contractés avant 2016 (*cf. infra*).

Le taux de réalisation des dépenses à caractère financier s'établit ainsi à 95,3 % du total voté. Ces dépenses enregistrent une hausse de + 7,9 % (+ 44,9 M€) par rapport au montant constaté en 2022 (568,3 M€), avec :

- une hausse du service de la dette (+ 12,2 %, soit + 63,7 M€) qui s'établit en 2023 à 585 M€ ;
- et une baisse des divers mouvements financiers (- 39,9 %, soit - 18,4 M€).

La hausse du service de la dette résulte d'une part de la hausse des amortissements en capital de la dette (+9,4%, soit + 40,7 M€) sur la section d'investissement (475 M€) et d'autre part de la forte hausse des charges d'intérêt (+ 26,4 %, soit + 23 M€) sur la section de fonctionnement (110 M€).

	CA 2022 (en M€)	BP 2023 (en M€)	Total voté 2023 (en M€)	CA 2023 (en M€)	Evo CA 2023 / CA 2022 (en M€)	Evo CA 2023 / CA 2022 (en %)
Service de la dette*	521,35	605,78	589,20	585,01	63,66	12,2%
Dont Service de la dette en fonctionnement	87,09	130,81	114,22	110,04	22,95	26,4%
Dont Service de la dette en investissement	434,26	474,97	474,98	474,97	40,71	9,4%

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

- Les dépenses de fonctionnement à caractère financier

La section de fonctionnement comptabilise 19 % des dépenses à caractère financier.

Le montant consommé au titre des charges financières et des divers mouvements financiers s'élève en 2023 à 118,8 M€, pour un montant de crédits votés de 127,3 M€, soit un taux de réalisation de 93,4 %.

	CA 2022 (en M€)	BP 2023 (en M€)	Total voté 2023 (en M€)	CA 2023 (en M€)	Evo CA 2023 / CA 2022 (en M€)	Evo CA 2023 / CA 2022 (en %)
Total Dépenses de fonctionnement à caractère financier	103,36	138,56	127,25	118,8	15,44	14,9%
Dont Service de la dette en fonctionnement	87,09	130,81	114,22	110,04	22,95	26,4%
Dont Divers mouvements financiers en fonctionnement	16,27	7,75	13,03	8,76	-7,51	-46,2%

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

³¹ Le service de la dette recouvre, en section de fonctionnement d'une part, les charges d'intérêt, les intérêts courus non échus (ICNE) et les frais divers sur emprunt, en section d'investissement d'autre part, le remboursement du capital de la dette.

Ces dépenses sont en hausse de + 14,9 % (+15,4 M€) par rapport à l'exécution 2022 (103,4 M€).

Le service de la dette est en hausse (+23 M€ soit +2,-4 %) à 110 M€ :

- Le montant des charges d'intérêts payées sur la dette courante, y compris ICNE³², repart en nette hausse en 2023 après sa baisse continue depuis 2011 (+26,8 % par rapport à 2022, soit + 23 M€) et s'établit à 108,5 M€ en 2023. En outre, en 2023, la Région n'a procédé à aucun remboursement anticipé et ainsi aucune charge actuarielle n'a été portée sur l'exercice.
- Les autres frais financiers divers sur les emprunts s'établissent en 2023 à 2,1 M€.

Les divers mouvements financiers en fonctionnement atteignent un montant total de 8,8 M€. Ils sont principalement constitués de provisions pour risque à hauteur de 8 M€, tandis qu'elles s'élevaient à 13,3 M€ en 2022. Ces mouvements comportent également près de 0,8 M€ de restitutions de taxe, contre 3 M€ en 2022, pour un montant budgété de 5 M€.

Les dépenses d'investissement à caractère financier

La section d'investissement comptabilise 81 % des dépenses à caractère financier.

Le montant consommé en 2023 au titre des dépenses financières en investissement s'élève à 494,4 M€ pour un montant prévu au budget voté de 516 M€ (idem en budget initial), soit un taux de réalisation à 95,8 %.

	CA 2022 (en M€)	BP 2023 (en M€)	Total voté 2023 (en M€)	CA 2023 (en M€)	Evo CA 2023 / CA 2022 (en M€)	Evo CA 2023 / CA 2022 (en %)
Total Dépenses d'investissement à caractère financier	464,94	515,97	515,97	494,44	29,50	6,3%
Dont Service de la dette en investissement*	434,26	474,97	474,98	474,97	40,71	9,4%
Dont Divers mouvements financiers en investissement	30,68	41,00	40,99	19,47	-11,21	-36,5%

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

Par rapport à 2022, les dépenses financières en investissement ont augmenté (+ 6,3 % soit + 29,5 M€) par l'effet principal de la hausse du service de la dette en investissement.

Le service de la dette en investissement recouvre exclusivement le remboursement du capital de la dette qui s'élève en 2023 à 475 M€, soit une hausse par rapport à 2022 de + 9,4 % (+40,7 M€). Ces dépenses correspondent au remboursement des emprunts suivants :

- le remboursement d'un emprunt obligataire d'un montant total de 300 M€, réalisé en 2013 arrivé à échéance le 10/06/2023 ;
- le remboursement progressif de trois emprunts CDC, souscrits en 2011 pour l'un et en 2017 pour les deux autres (mobilisés en 2018), pour un montant total de 25 M€ (respectivement 19,1 M€, 2 M€ et 3,9 M€),
- le remboursement d'un emprunt auprès de la BEI d'un montant total de 150 M€, réalisé en 2019 arrivé à échéance le 22/11/2023.

Les divers mouvements financiers en investissement correspondent aux restitutions de taxes qui enregistrent une forte baisse par rapport à 2022 (soit - 11,2 M€) pour s'établir en 2023 à 19,5 M€. Ces restitutions de taxe portent essentiellement sur la taxe sur les créations de bureaux (14,5 M€), la taxe d'aménagement (1 M€), et le FCTVA (3,7 M€).

*

³² Intérêts courus non échus.

a. Une gestion optimisée de la dette et de la trésorerie

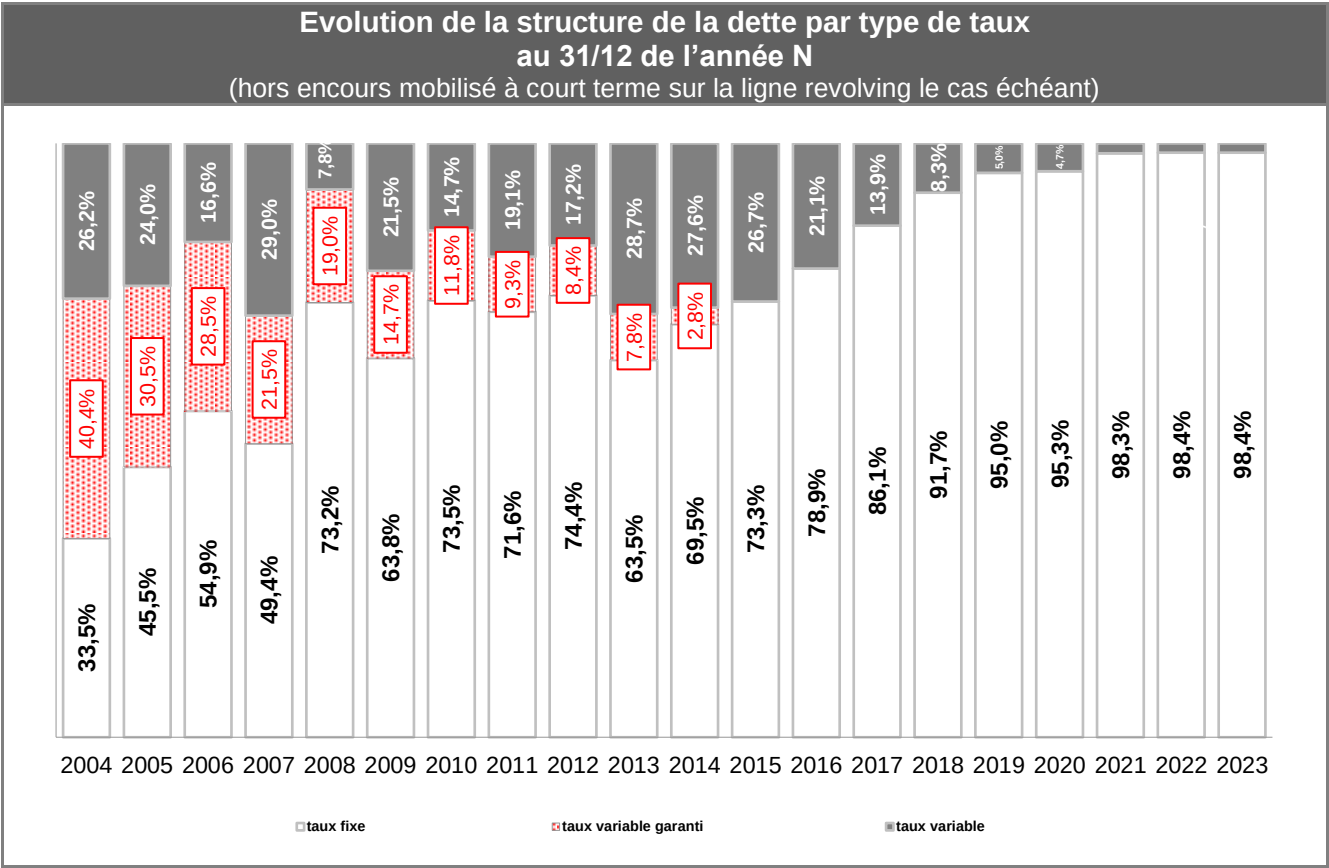
- *Un encours de dette sécurisé*

En termes de risque, 100 % de l'encours de dette régionale est classé dans la meilleure catégorie possible, en A-1 selon la classification des risques retenue dans la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits offerts aux collectivités territoriales. La Région n'utilise en effet que des produits simples pour lesquels elle paye un taux fixe ou un taux variable parmi ceux communément utilisés sur les marchés financiers.

Le stock de produits de gestion active (hors couverture du risque de change) est composé au 31 décembre 2023 d'un swap de taux simple, contracté en 2011.

- *La part de la dette à taux fixe en 2023 continue de progresser*

La quasi-totalité de la dette régionale est à taux fixe. **La dette régionale est composée, au 31 décembre 2023, de plus de 98 % d'emprunts à taux fixe** et de moins de 2 % d'emprunts à taux variable.



La stabilité de la part de la dette à taux fixe en 2023 reflète mécaniquement les caractéristiques de l'emprunt mobilisé en 2023 ainsi que l'échéancier naturel de l'encours :

- l'emprunt mobilisé en 2023 s'est élevé à 600 M€ et a été souscrit à taux fixe (coupon à 2,90 %) sur une maturité de 8 ans et 4 mois ;
- les emprunts arrivés à terme en 2023 étaient pour leur part indexés à taux fixes d'un montant de 300 M€ pour les emprunts obligataires, 150 M€ pour l'emprunt BEI et 25 M€ pour les emprunts bancaires.

⇒ **Des charges d'intérêt en hausse**

La charge nette d'intérêt totale s'élève quant à elle à 95,6 M€ (hors frais divers sur emprunt de 2,1 M€). **Le taux moyen sur l'encours de dette régionale (y compris ICNE) s'établit à 1,56 % pour une durée de vie moyenne de la dette de 5 ans et 3 mois.**

- **Recours par exception aux billets de trésorerie pour la gestion de trésorerie 2023**

Pour ses besoins en trésorerie, la Région a eu recours uniquement en fin d'année aux billets de trésorerie en lieu et place de l'utilisation de sa ligne de liquidité³³ de 100 M€ souscrite auprès de la Société Générale en février 2023 pour une durée de 1 an, en remplacement de sa ligne revolving arrivée à échéance fin 2022.

Ainsi en 2023 :

- Une émission de billets de trésorerie de 200 M€ a été réalisée le 19 décembre 2023, pour une durée de 42 jours au taux de + 3,91 % (remboursement le 30 janvier 2024).

L'encours de billets de trésorerie porté au 31 décembre 2023 s'élevait en conséquence à 200 M€. Ce taux se traduit donc pour la Région par une charge d'intérêt supplémentaire de 0,9 M€ en 2023.

Avec la très forte remontée des taux en 2023, l'encours de billets de trésorerie a été mis en gestion quasi-extinctive.

- **Un encours de dette maîtrisé sur la mandature offrant des marges de manœuvre.**

Dans une perspective de long terme sur la dette, **la rupture de chronique financière est sensible en 2016**, avec un arrêt de la forte croissance de l'encours de dette. En effet, après une progression constante, la trajectoire de dette s'aplatit à partir de cette date. La dette se réduit en 2019, puis traduit depuis 2020 l'impact de la crise.

Fin 2023, le niveau de la **dette s'établit à 6,45 Md€** contre 5,4 Md€ fin 2015. En effet, l'encours de dette **a été stabilisé en volume entre 2016 et 2023**, après une baisse en valeur entre 2018 et 2019. Cette stabilisation depuis 2016 est d'autant plus remarquable que l'investissement a été sensiblement augmenté sur le mandat. Pour mémoire, l'encours de dette avait progressé de + 53 % lors du mandat 2010-2015.

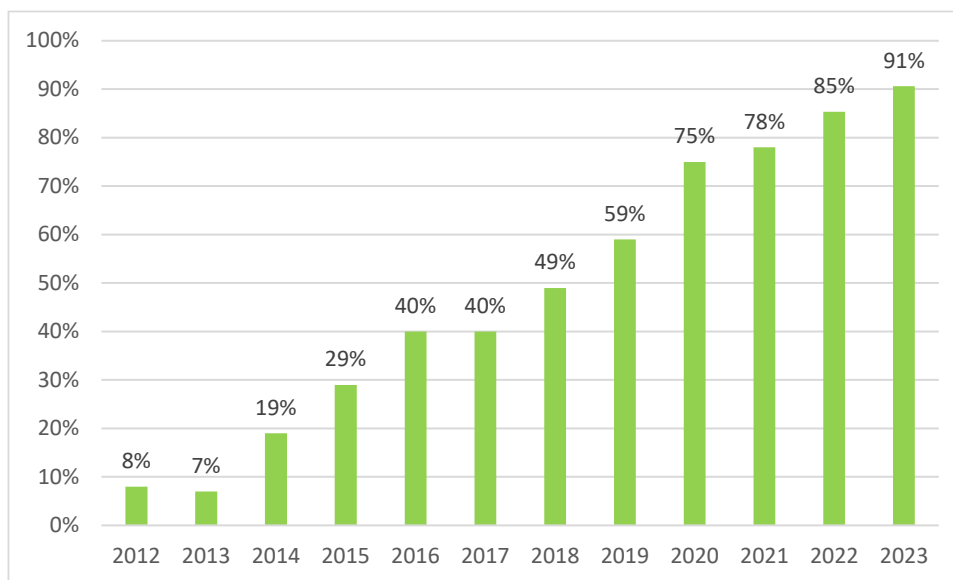
³³ Ligne au taux au jour le jour (Eonia).

- **Un financement vert et responsable offrant un avantage compétitif en l'état actuel du marché.**

La Région Ile-de-France a confirmé sa stratégie de financement durable en 2019 en s'engageant à ne recourir exclusivement qu'à des financements verts et responsables.

L'emprunt réalisé en 2023, pour un montant de 600 M€, a fait croître la part dans l'encours de dette régional des emprunts sous format vert et responsable de 85% (2022) à 91%.

Part des emprunts verts et responsables dans l'encours de dette régional



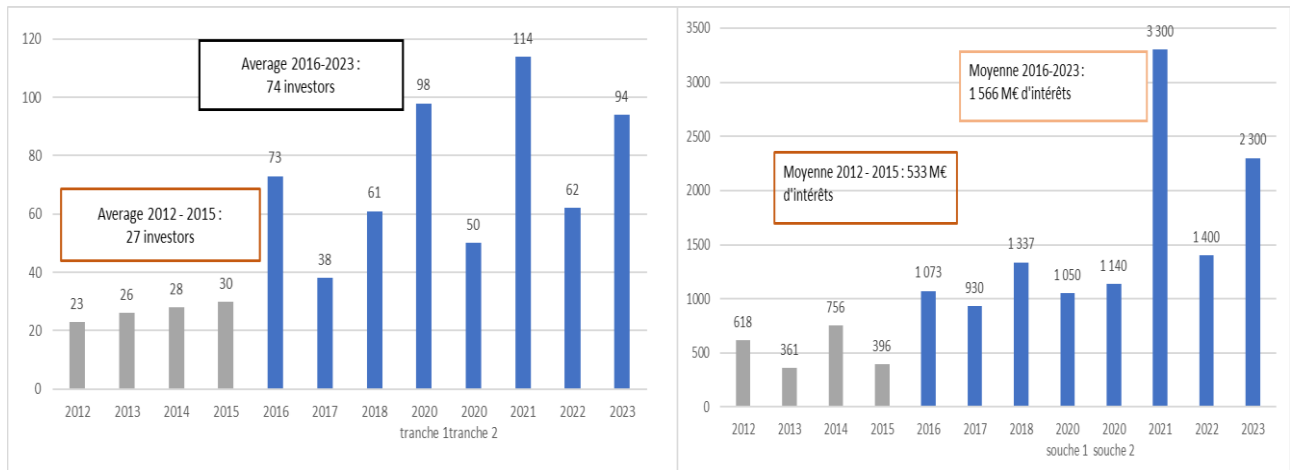
Source : Pôle Finances – Région Ile-de-France

Outre la responsabilité environnementale et sociale de la Région d'inscrire ses financements dans une logique durable, cet engagement a non seulement permis d'accroître significativement la profondeur de liquidités accessibles par la Région, mais également de négocier au mieux ses coûts de financement, les obligations durables pouvant bénéficier d'un léger avantage compétitif en termes de prix.

Cette stratégie est d'autant plus importante lors des **conjonctures difficiles**, dans le cas où les sources traditionnelles de financement se raréfient ou deviennent plus exigeantes, puisqu'elle permet d'avoir accès à des **relais de financement**. Nous avons pu mesurer, à nouveau en 2023 et malgré des conditions de financements difficiles liées au contexte géopolitique, les effets bénéfiques de ce positionnement sur notre base d'investisseurs :

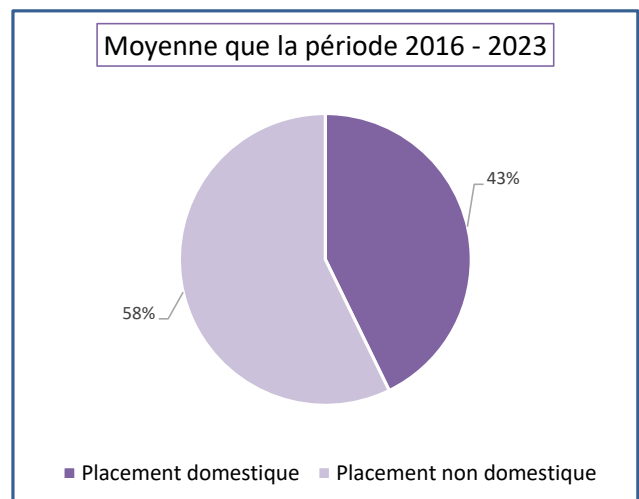
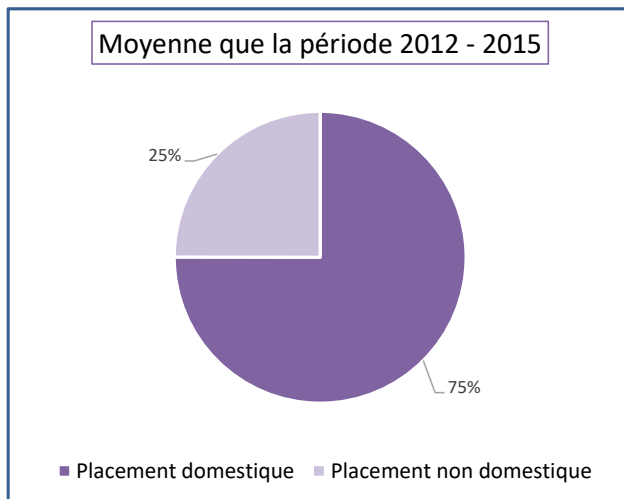
- **Une base solide d'investisseurs**, à la fois en termes de **nombre de participants** et de **montants d'intérêts**. Au-delà de la qualité intrinsèque de la signature de la Région Île-de-France, cela traduit également l'effort engagé depuis 2016 pour rencontrer des investisseurs et présenter les politiques de la Région.

Nombre d'investisseurs par année Livre d'ordres (€) par émission obligataire



Source : direction des Finances, Région Île-de-France

- **une diversification géographique accrue de ses porteurs obligataires**, réduisant la dépendance historique à ses prêteurs domestiques. Comme le montrent les graphiques ci-dessous, sur la période 2012 - 2015, 75 % en moyenne des émissions obligataires ont été placés en France, contre 43 % sur la période 2016 - 2023.



Source : direction des Finances, Région Île-de-France

Succès de l'émission obligataire durable 2023 malgré un contexte de marché difficile

Afin de financer son programme annuel d'investissements, la Région Île-de-France a procédé en janvier 2023 à une émission obligataire verte et responsable d'un montant total de 600 M€ et d'une durée de 8 ans et 4 mois.

Cet emprunt, réalisé dans un contexte géopolitique instable ainsi que dans un contexte de politique monétaire restrictive, débouchant sur une hausse des taux d'intérêts, a néanmoins permis à la Région de sécuriser son besoin de financement pour l'année. Le taux de rendement offert pour cette opération est de 2,959 %.

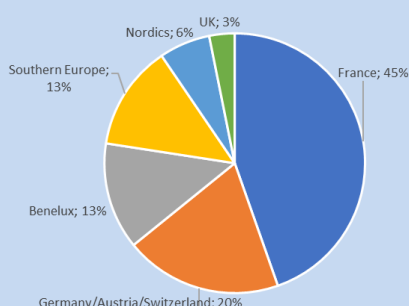
Par ailleurs, le succès de cette émission, et ce malgré ce contexte de financement difficile, s'illustre par l'importante sursouscription des investisseurs (livre d'ordre représentant presque 4 fois notre besoin) ainsi que par un nombre élevé d'investisseurs intéressés (94, contre une moyenne de 27 investisseurs entre 2012 et 2015).

La présence remarquable ces dernières années de la Région Ile-de-France sur le marché de la finance verte et responsable, et ses bons ratios financiers, ont contribué à sécuriser cette opération auprès d'investisseurs reconnus et fidèles, dans une période de financement tendue pour l'ensemble des

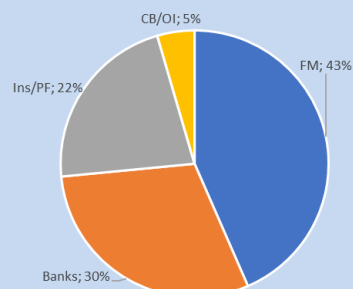
émetteurs. L'ancrage historique et régulier sur le marché du financement responsable, renforcé en 2021 par les innovations du nouveau cadre d'émissions vertes, sociales et durables, constitue une force et une plus-value essentiels pour convaincre des investisseurs davantage exigeants. L'actualisation du cadre des émissions obligataires de la Région a par ailleurs été saluée par le marché comme novatrice sur la taxonomie européenne (réglementation qui servira de base pour le futur label « Green bond standard européen »).

La transaction a ainsi pu recevoir un soutien important de la part des investisseurs, en particulier des investisseurs verts et durables. Elle a rassemblé 94 ordres à travers 15 pays : l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse (zone DACH) représentent 20% de l'allocation des fonds.

Répartition par zone géographique :



Répartition par type d'investisseurs :



Source : direction des Finances, Région Île-de-France

La stratégie de financement de la Région est régulièrement saluée et récompensée par des organismes spécialisés, comme en 2022 où la Région a été récompensée, en recevant le prix de « **Business Partner** » lors des Digital Finance Awards, démontrant le travail réalisé par le pôle Finances auprès des directions opérationnelles de la Région afin d'orienter les finances régionales vers des financements toujours plus responsables et de considérer les réglementations internationales émergentes en la matière.

Les efforts et innovations continus entrepris par la Région en matière de finance responsable ont été récompensés une nouvelle fois cette année, à travers le prix de la **meilleure équipe de réflexion sur les obligations vertes** (*Best Green Bond Thought Leadership Team Global 2023*) de la part de *Capital Finance International* (CFI). Ce prix, décerné cet été, met en lumière le travail réalisé par l'ensemble des services, sous le pilotage du pôle Finances et met à l'honneur l'expertise forgée par les équipes de la direction des finances sur ces sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en constante progression depuis la première émission obligataire durable émise par la Région en 2012.

Les services de la Région ont également été salués en 2023 par l'organisme *Environmental Finance*, qui a décerné à la Région Île-de-France le prix de la **meilleure émission obligataire durable pour une collectivité locale** ainsi que celui pour **l'innovation dans l'utilisation des fonds** de l'émission obligataire durable.

Ces récompenses mettent en lumière le travail partenarial réalisé par le pôle Finances avec les directions opérationnelles et fonctionnelles de la Région et avec les acteurs financiers, afin d'orienter les finances régionales vers des financements toujours plus responsables, notamment en s'adaptant aux réglementations internationales émergentes et aux meilleures pratiques en la matière (ICMA, objectifs de développement durable de l'ONU, taxonomie européenne, ...).

*

1.3. Une dette stabilisée en volume depuis 2016

- Des sources de financement diversifiées

La Région Ile-de-France dispose d'un ensemble d'outils lui permettant d'**accéder durablement à la liquidité en toutes circonstances** et qui constituent autant d'alternatives pour mobiliser des emprunts, avec souplesse et rapidité, en créant les meilleures conditions de concurrence entre les acteurs financiers.

Pour accéder aux financements de marché pour des montants importants, la Région a mis en place dès 2001 un programme EMTN³⁴. Il s'agit d'une documentation standardisée offrant toute la souplesse et la réactivité nécessaires pour émettre des obligations dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, la Région a mis en place en février pour une durée de 1 an une ligne de crédit de 100 M€ avec la SG, qui peut être utilisée à la fois comme outil pour gérer la trésorerie quotidienne et comme ligne de back up pour nos tirages de billets de trésorerie. Cette ligne est venue en remplacement de la ligne de revolving ³⁵, arrivée à échéance le 30 décembre 2022.

- Un emprunt de 600 M€ pour financer le programme d'investissement pour la relance économique, écologique et solidaire

L'**amélioration de la structure financière** de la Région Île-de-France, engagée depuis 2016, et notamment illustrée par la stricte **stabilisation de son endettement**, y compris en euros courants, entre 2015 et 2019, a permis d'aborder les crises sanitaire, sociale et économique liées à la Covid-19 avec des **fondamentaux solides** permettant la mise en œuvre du plan de relance ambitieux en 2020, et concrétiser des Budgets 2021 à 2023 offensifs face à la crise pour susciter et consolider la reprise économique.

Le montant de l'autorisation d'emprunt s'élevait à 853,2 au BP 2023. Cette enveloppe a été diminuée de 123,9 M€ lors du BS de mai 2023 (délibération n° CR 2023-018). *In fine*, l'emprunt mobilisé a été de 600 M€.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Emprunt												
Autorisation budgétaires	856,6	750,8	762,1	855,8	802,3	800,1	809,6	709,3	641,4	578,8	719,4	853,2
Réalisations	645,0	705,8	729,0	712,0	650,0	530,0	600,0	200,0	800,0	500,0	700,0	600,0
Résultats												
Excédets N-1	0,5	0,9	1,6	1,0	4,2	141,7	66,2	306,9	276,2	483,5	448,1	356,3
Résultat de l'exercice	0,9	1,6	1,0	4,2	141,7	60,6	305,7	268,5	483,5	448,1	356,3	105,2
Restes à réaliser	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,6	1,2	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Pôles Finances – Région Ile-de-France

Comme mentionné précédemment, un emprunt de 600 M€ d'une durée de 8 ans et 4 mois a été levé intégralement sur les marchés obligataires le 23 janvier dernier à un **taux coupon de 2,90%** pour la Région.

Aujourd'hui, l'encours de dette de la Région se compose de la manière suivante :

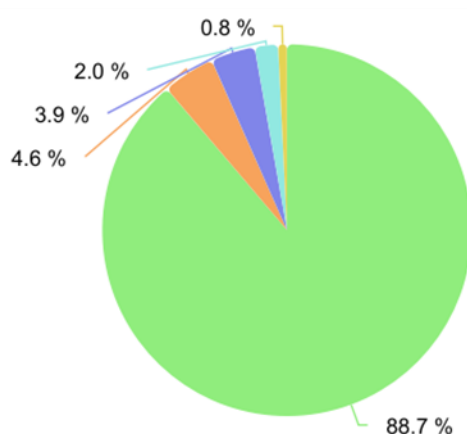
³⁴ Euro Medium Term Notes – programme d'émission de titres à moyen terme.

³⁵ Le montant plafond de cette ligne *revolving* était initialement de 1,0 Md€. Il a été réduit contractuellement de 138 M€ le 30 décembre 2011, de 138 M€ le 30 décembre 2013, puis de 137 M€ le 30 décembre 2015. Le niveau du plafond, soit 587 M€, est resté inchangé jusqu'au terme de la ligne *revolving*, fin 2022.

- 93,3 % d'emprunts obligataires dont 88,7 % pour les émissions obligataires qui représentent ainsi 5 725 M€ de l'encours de dette, et 4,6 % en placements privés soit un encours de dette de 295,8 M€ ;
- 5,9 % de prêts contractés auprès des institutions publiques qui représentent 380,9 M€ de l'encours de dette : il est composé de trois emprunts amortissables contractés avec la CDC en 2011 et 2017 (mobilisés en 2018), et sur lesquels il reste à rembourser au 31 décembre 2023, respectivement 61,5 M€, 30 M€ et 39,4 M€, et de deux emprunts auprès de la BEI (l'un de 2012 et l'autre de 2019), pour un montant de 250 M€ ;
- 0,8 % au titre d'un prêt Schuldschein de 50 M€ contracté en 2013.

Répartition de l'encours de dette régionale par type de placement au 31/12/2023

Prêteurs



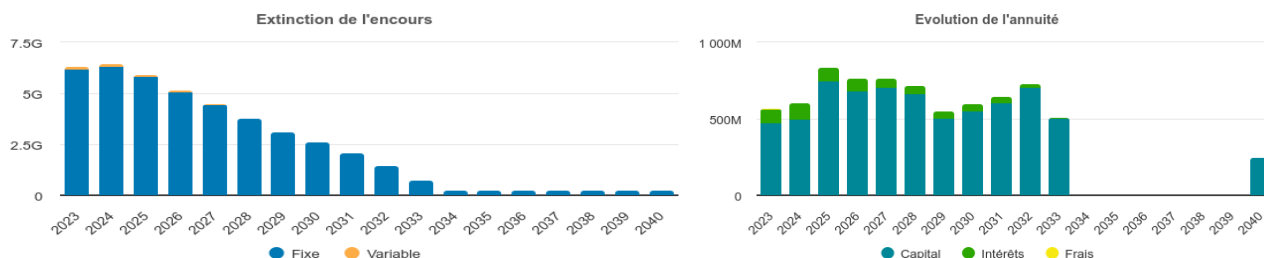
	Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
	Emission publique	-	88,74	5 725 000 000,00
	Placement privé	-	4,59	295 816 326,53
	Banque Européenne d'Investissement	-	3,87	250 000 000,00
	Caisse des Dépôts et Consignations	-	2,03	130 900 463,82
	Placement Schuldschein	-	0,77	50 000 000,00
TOTAL				6 451 716 790,35

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

- Profil d'amortissement de la dette régionale

A l'exception des emprunts amortissables contractés en 2011 et en 2018 avec la CDC, l'encours de dette est composé au 31 décembre 2023 d'emprunts à remboursement *in fine*, à hauteur de 98 %.

Profil d'amortissement de la dette au 31 décembre 2023



Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

*

1.4. Des ratios financiers qui restent favorables, en dépit de la crise

L'épargne brute dégagée sur l'exercice (1 003,6 M€) fait ressortir un taux d'épargne de 24,6 %, soit une **progression de + 1,8 points depuis son plus bas niveau** constaté à fin 2015 (compte administratif pour 2015). Il est à souligner un changement de méthode en 2023 à la suite du passage en CFU qui impacte sur la détermination du taux d'épargne brute et du taux d'autofinancement qui ne tiennent plus compte de l'excédent de fonctionnement N-1. Depuis 2019, la Région dégage un excédent de fonctionnement N-1 significatif dont ces taux ont bénéficié. Ce changement de méthode en 2023 lié au passage au CFU rend la comparaison moins homogène. Ces taux restent solides et constituent un indicateur de la robustesse de la Région Ile-de-France.

Après amortissement de la dette, l'épargne nette (528,6 M€), majorée des recettes d'investissement, a permis de dégager un autofinancement des dépenses d'intervention en investissement de 1 274 M€³⁶, soit un taux d'autofinancement de 60% des dépenses d'intervention en investissement. Il s'agit là encore d'un taux satisfaisant, certes inférieur au pic de 2019. Pour mémoire, ce taux était de 57,8 % en 2015 (compte administratif 2015).

Ainsi, **depuis 2015, le taux d'autofinancement a progressé de près de 2,2 points**, alors que le *ratio* se situait sur une tendance baissière les années précédentes. Là encore, après 2019, il s'agit pour le taux d'autofinancement d'un point haut historique.

- Une capacité de désendettement maintenue à un niveau soutenable.

En effet, fin 2023, la capacité de désendettement régional (encours/épargne brute) reste ainsi à un niveau faible de 4,7 ans, soit une diminution nette par rapport à son niveau fin 2015 (7,5 ans).

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
7,5	7,2	5,5	5,4	3,4	3,9	4,1	4,4	4,7

Source : pôle Finances – Région Ile-de-France

*

³⁶ Autofinancement net des restitutions de taxes et de la reprise sur 2022 des résultats antérieurs de la section d'investissement.

L'exécution des écritures comptables de l'ordonnateur

Elles sont constituées des **opérations d'ordre patrimoniales**, d'une part, et des **écritures de fin d'exercice et opérations spécifiques**, d'autre part.

1.4.1. Les opérations d'ordre patrimoniales

Un montant de **502,1 M€** a été intégré en 2023 dans le patrimoine régional par opérations d'ordre³⁷. Ces écritures sont équilibrées en dépenses et recettes au sein du chapitre d'investissement 925 « Opérations patrimoniales » et n'ont donc aucun impact sur l'équilibre budgétaire.

- *Intégration des frais d'études et frais d'insertion*

Lorsque les dépenses d'études et frais d'insertions, notamment dans les secteurs de l'enseignement secondaire, supérieur et des îles de loisirs, sont suivies de travaux, les dépenses mandatées initialement sur un compte « frais d'études » ou « frais d'insertion » sont intégrées au compte « immobilisations en cours ».

Outre le fait d'intégrer ces opérations dans le patrimoine régional, ces écritures permettent également d'inclure les dépenses de frais d'études et d'insertion dans la base de calcul du FCTVA. Pour mémoire, le FCTVA représente 16,4 % des dépenses réelles d'investissement grevées de TVA.

En 2023, **17,9 M€** de frais d'études et **8,1 K€** de frais d'insertion ont ainsi été intégrés, générant ainsi **2,9 M€** de recettes de FCTVA à percevoir en 2024.

- *Intégration des travaux effectués en convention de mandat*

Pour conduire les opérations de travaux et de construction dans les lycées, les cités mixtes et les établissements d'enseignement supérieur, la Région verse des avances aux mandataires qu'elle a désignés. Ces avances sont intégrées sur le compte « immobilisations en cours » au vu des dépenses réalisées et justifiées par les mandataires.

En 2023, la Région a intégré dans son patrimoine, en immobilisation en cours, des dépenses de travaux à hauteur de **303,6 M€** pour les lycées et **16,0 M€** pour l'enseignement supérieur correspondant à un montant total de **319,6 M€** générant **52,4 M€** de recettes de FCTVA.

- *Intégration des avances sur marchés publics de travaux*

Conformément à la réglementation relative aux marchés publics, la Région verse des avances aux titulaires de marchés qui en font la demande pour financer les premiers travaux.

Au cours de l'exécution de ces marchés, les avances font l'objet de remboursements et sont ensuite intégrées sur les comptes d'immobilisations en cours au vu des dépenses réalisées par les titulaires des marchés.

En 2023, la Région a intégré dans son patrimoine des dépenses de travaux réalisées au titre des avances sur marchés à hauteur de **113,4 K€** pour le secteur des lycées.

- *Intégration des immobilisations réalisées par l'Agence des Espaces Verts (AEV)*

Les avances versées par la Région à l'AEV sont inscrites sur la nature comptable 238 « Avances sur immobilisations ». Au vu du compte administratif de l'AEV, ces montants sont

³⁷ Contre 95,5 M€ en 2021.

intégrés pour partie au compte « immobilisations en cours » de la Région contribuant ainsi à enrichir le patrimoine régional et pour partie sont transférés en subventions définitivement octroyées à l'AEV pour ses investissements propres ou pour les subventions qu'elle verse à des collectivités locales.

En 2023, sur les avances versées de 2005 à 2022, la Région a intégré **12,5 M€** répartis comme suit :

- sur la nature 2117 « Bois et forêts » pour un montant de 0,9 M€ (non éligible au FCTVA) ;
- sur la nature 2128 « Agencements et aménagements de terrains » pour un montant de 9,2 M€ générant près de 1,5 M€ de FCTVA ;
- sur la nature 204182 « Organismes publics divers – Bâtiments et installations » (non éligible au FCTVA) pour un montant de 2,4 M€ utilisés par l'AEV pour subventionner des projets d'espaces verts présentés par des collectivités locales ou pour acquérir des équipements inscrits à son inventaire.

- ***Intégration des opérations d'immobilisations réalisées pour le compte des départements (CMR)***

La Région est mandataire lorsque les opérations d'investissement effectuées pour le compte de tiers se rapportent à des immobilisations ne lui appartenant pas, bien qu'elle réalise les travaux. C'est notamment le cas pour les opérations réalisées sur les collèges et les parties communes des Cités Mixtes Régionales (CMR) pour lesquelles la Région effectue les travaux pour le compte des départements.

Sur l'exercice 2023, la Région a comptabilisé **1,9 M€** de dépenses réalisées pour le compte de tiers dans le cadre de conventions spécifiques conclues pour des travaux à mener dans les CMR.

- ***Intégration des remises à l'Etat de bâtiments d'enseignement supérieur***

La Région a confié à des tiers mandataires des opérations de construction, d'extension ou de restauration de bâtiments d'enseignement supérieur pour le compte de l'Etat, et ce par le biais de conventions de mandat. Ces opérations ayant été achevées et les remises à l'Etat étant effectives, une traduction comptable s'avère réglementairement nécessaire.

Ainsi que le précise l'instruction budgétaire et comptable, cette remise équivaut à l'octroi d'une subvention d'équipement (compte 204412) en contrepartie des comptes d'immobilisations concernés (natures comptables 21318, 2111, 21838, 2181, 21841 et 21848).

En 2023, **147,5 M€** de dépenses réalisées au titre de ces conventions de mandat ont été sorties de l'inventaire comptable régional.

- ***Intégration de la prime d'émission obligataire***

En application de l'instruction M57 en vigueur à la Région depuis le 1^{er} janvier 2023, la prime d'émission obligataire (« Reoffer ») doit être comptabilisée en investissement.

La prime d'émission obligataire pour 2023 – dont le montant s'élève à **2,6 M€** – a donc fait l'objet d'un mandat d'ordre (compte 169 « Primes de remboursement des obligations ») et d'un titre de recette d'ordre (compte 16311 « Emprunts obligataires remboursables in fine ») à hauteur du même montant, sur le chapitre 925 « Opérations patrimoniales ».

1.4.2. Les écritures de fin d'exercice et les opérations spécifiques

Les écritures de fin d'exercice et les opérations spécifiques

Ces opérations ne comportent aucune incidence financière, les dépenses d'investissement étant équilibrées par des recettes de fonctionnement et inversement.

Sur l'exercice 2023, les dépenses et les recettes constatées respectivement sur les chapitres d'investissement 926 et de fonctionnement 946 s'élèvent à **355,6 M€**, soit **99,4 %** des prévisions budgétaires. Parallèlement, les recettes et les dépenses constatées respectivement sur les chapitres d'investissement 926 et de fonctionnement 946 s'élèvent à **1 147,3 M€**, soit **84,9 %** des prévisions budgétaires.

- **Les écritures de fin d'exercice : la dotation aux amortissements**

La dotation aux amortissements 2023 est calculée sur la base des investissements réalisés par la Région depuis le 1er janvier 2005 auxquels sont appliquées les durées d'amortissements fixées par les délibérations du Conseil Régional des 31 janvier 2005 (CR 03-05), 15 décembre 2005 (CR 69-05), 27 septembre 2012 (CR 45-12), 31 mai 2018 (CR 2018-012), 13 décembre 2021 (CR 2021-080) et 12 décembre 2022 (CR 2022-078).

La dotation aux amortissements 2023 constitue une charge de fonctionnement imputée sur le chapitre 946 « Transferts entre les sections » équilibrée par une recette d'investissement retracée au chapitre 926 pour un montant de 1 138,2 M€ soit 84,2 % de la prévision budgétaire.

Cette charge est diminuée par une partie des recettes perçues par la Région au titre des fonds et subventions d'investissement transférables, rapportée à la durée d'amortissement des investissements concernés (subventions perçues pour la réalisation d'opérations identifiées, dotation régionale d'équipement scolaire dans la limite de la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires, produits des amendes de police, de la taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement et des redevances de bureaux).

La reprise des quotes-parts issues de ces recettes transférables s'est traduite par une écriture inverse : une dépense de **351,3 M€** sur le chapitre d'investissement 926 et une recette du même montant sur le chapitre de fonctionnement 946.

Le montant de la dotation nette aux amortissements pour l'exercice 2023 est donc de **786,9 M€**.

- **Les opérations spécifiques : les écritures d'ordre de sortie du patrimoine**

Ces écritures ont pour objet de retracer dans la comptabilité régionale les sorties de biens mobiliers et immobiliers de l'inventaire.

Selon les termes de l'instruction M57, les opérations de cession d'actif sont constatées par un crédit (émission de titre de recette) sur la classe 2 (immobilisations) qui traduit la sortie du bien de l'actif si ce dernier n'est pas totalement amorti. En contrepartie, un mandat est émis sur la nature comptable 675 pour la valeur nette comptable du bien vendu (coût d'acquisition – amortissement), ce qui permet d'en déduire la plus ou moins-value compte tenu du prix de cession, le produit de cession étant enregistré sur la nature comptable 775 (produit de cession d'immobilisations).

Ainsi en 2023, **47** immobilisations régionales ont été cédées conformément aux délibérations de la commission permanente.

Il en résulte une dépense de fonctionnement sur le chapitre 946 constatant une valeur nette comptable pour un montant de **8,9 M€** et une recette sur le chapitre d'investissement 926 constatant la sortie de l'actif pour le même montant.

Ces cessions ont généré des moins-values, constatées comptablement par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement s'élevant à un montant global de **4,3 M€**.

*

1.6 Les états financiers

La partie III « états financiers » apporte, à travers le bilan, une vision patrimoniale qui complète l'exécution budgétaire.

L'actif correspond aux ressources contrôlées. Au 31 décembre 2023, l'actif net de la Région Île-de-France s'élève à 26 581 M€. Il se compose à 98 % de l'actif immobilisé (soit 25 984 M€) dont :

- 13 702 M€ au titre des immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, en cours...) ;
- 11 749 M€ au titre des immobilisations incorporelles (subventions d'investissement versées, logiciels...) ;
- 533 M€ au titre des immobilisations financières.

L'actif circulant (dont créances pour opérations pour compte de tiers) et la trésorerie s'établissent à la fin de l'exercice respectivement à 136 M€ et 458 M€.

Les fonds propres qui sont constitués des dotations, des subventions d'investissement, des réserves, du report à nouveau et du résultat de l'exercice représentent 19 624 M€ à fin 2023.

Le passif qui correspond aux obligations actuelles de la Région Île-de-France appelant une sortie de ressources s'élève au 31/12/2023 à 7 214 M€. Il est composé à 91 % de dettes financières (soit 6 541 M€). Les provisions pour charges et les dettes non financières s'établissent respectivement à 18 M€ et 455 M€.

*

Les avantages du Compte financier unique (CFU)

1. un document unique partagé entre l'ordonnateur et le comptable au lieu de deux (compte de gestion et compte administratif) offrant une meilleure lisibilité et évitant les informations redondantes ;
2. un contrôle automatisé de cohérence entre les données de l'ordonnateur et du comptable, par la production d'un état de contrôles du compte financier, rendu possible par une procédure de confection dorénavant entièrement dématérialisée.
3. une plus grande exhaustivité des informations comptables portées notamment en matière patrimoniale et l'inclusion de ratios d'analyse financière qui ne figuraient pas dans le compte administratif (taux d'épargne nette et capacité de désendettement) ;
4. une suppression des annexes inutiles qui alourdissaient le compte administratif.

2. Bilan de l'exécution des contrats Etat-région

Les opérations menées dans le cadre des différents contrats Etat-Région ont représenté 21 % du montant total des affectations d'autorisations de programme et d'engagement 2023 et 17 % des crédits de paiement mandatés.

<i>En M€</i>	Autorisations de programme et d'engagement	Crédits de paiement
Contrat de Plan 2000-2006	-	8,3
CPER 2007-2014	-	14,0
CPER 2015-2020*	930,0	817,1
CPIER	4,5	8,6
CPER 2021-2027	211,7	39,3
Total	1 146,2	887,3
<i>Part rapportée aux crédits affectés et mandatés au CA 2023</i>	21%	17%

* Ce volet intègre les crédits au titre du fonds relai CPER mobilités, affectés et engagés à hauteur de 928,7 M€ en 2023 (auxquels s'ajoutent 4 M€ affectés en 2023 sur le CPIER), et mandatés à hauteur de 91,8 M€ en crédits de paiement en 2023.

Le bilan du Contrat de plan 2000-2006

Situation des affectations 2023

A. Présentation de l'exercice 2023

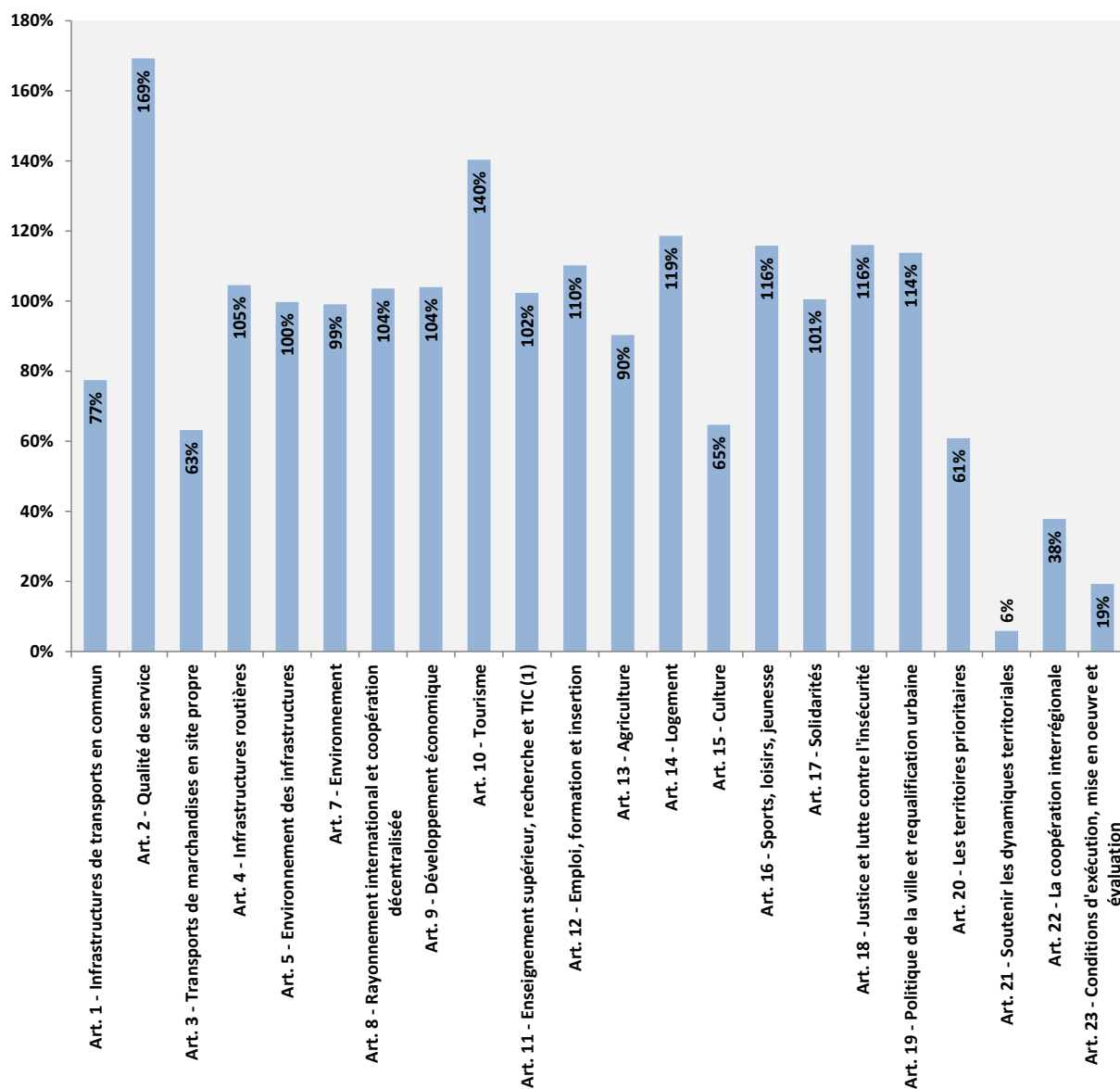
Par dérogation à la durée du contrat, l'article 24 de la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoyait la poursuite de certaines opérations d'infrastructures inscrites au Contrat de Plan Etat/Région 2000/2006 jusqu'à leur achèvement, lorsque les travaux prévus n'étaient pas réalisés au terme du Contrat, dans la limite des engagements globaux du Contrat de Plan.

Aucune affectation n'a été votée dans ce cadre depuis 2011.

B. Etat des affectations cumulées 2000-2011

Le montant total des affectations se stabilise à **4 586,8 M€** en fin d'exercice 2011, ce qui représente un taux cumulé de 98 % par rapport aux crédits ouverts.

Le graphique ci-dessous représente les taux cumulés définitifs par article du Contrat.



BILAN RÉGIONAL DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2000-2006
Cumul des crédits affectés sur la période 2000-2023

ARTICLE - INTITULÉ PROJETS		ETAT + RÉGION	dont RÉGION	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL FIN 2023	Tx de réalisation fin 2023	
VOLET 1 : UN AMÉNAGEMENT DURABLE	Art. 1 - Infrastructures de transports en commun	2 478,821	1 646,449	202,047	146,555	84,417	234,019	186,500	95,387	298,007	27,194	-	38,139	0,110	2,590	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 147,572	98,45%	
	Art. 2 - Qualité de service	598,363	444,389	91,271	191,033	194,088	57,073	65,886	73,576	79,388	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	752,295	169,29%	
	Art. 3 - Transports de marchandises en site propre	119,520	46,802	4,843	8,199	8,989	3,000	0,366	0,315	3,850	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29,563	63,17%	
	Art. 4 - Infrastructures routières	1 109,066	715,748	113,267	180,176	123,346	52,024	35,041	52,172	58,715	38,516	27,500	29,583	26,807	11,337	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	748,282	104,55%	
	Art. 5 - Environnement des infrastructures	409,630	269,377	10,864	35,365	38,080	22,541	50,057	11,174	9,675	27,380	22,533	27,810	13,281	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	268,758	99,77%	
	Sous-total Transports (Articles 1 à 5)			4 272,966	422,293	561,328	448,899	368,657	337,850	232,623	409,635	92,889	50,033	95,532	40,198	13,926	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 073,863	98,43%
	Art. 7 - Environnement	115,556	74,395	9,695	7,824	7,952	10,240	10,458	10,431	17,109	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	73,709	99,08%
	VOLET 2 : LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL			1 470,141	651,567	66,746	73,376	107,246	121,235	123,178	72,378	111,647	0,897	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	676,703	103,86%
	Art. 8 - Rayonnement international et coopération décentralisée	15,550	9,757	1,731	1,066	1,814	1,162	1,147	1,375	1,811	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,106	108,58%
	Art. 9 - Développement économique	234,009	114,184	13,221	18,515	13,133	17,711	13,174	20,153	22,822	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	118,728	108,98%
Art. 10 - Tourisme	17,531	9,909	1,159	2,584	2,135	2,914	4,889	0,203	0,046	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,909	140,37%	
Art. 11 - Enseignement supérieur, recherche et TIC (1)	988,785	388,288	38,070	38,512	65,344	84,758	83,412	27,549	58,873	0,897	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	397,416	102,35%	
Art. 12 - Emploi, formation et insertion	167,007	98,939	9,280	8,099	21,454	10,502	17,151	19,951	22,922	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	108,999	110,17%	
Art. 13 - Agriculture	47,259	30,490	3,286	4,620	3,366	4,189	3,405	3,507	5,173	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27,546	90,34%	
VOLET 3 : LES SOLIDARITÉS	Art. 14 - Logement	137,204	137,204	24,750	17,259	19,190	28,774	29,170	26,896	7,142	-	9,572	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	162,753	118,62%	
	Art. 15 - Culture	101,379	58,693	2,441	3,769	5,032	8,212	2,874	6,000	9,656	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37,984	64,72%	
	Art. 16 - Sports, loisirs, jeunesse	41,238	27,441	3,635	4,527	4,091	5,897	6,777	2,025	4,827	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31,778	115,81%	
	Art. 17 - Solidarités	128,972	64,943	8,097	14,070	11,842	12,401	12,613	5,289	0,984	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	65,295	100,54%	
	Art. 18 - Justice et lutte contre l'insécurité	107,019	88,420	11,889	11,396	28,702	7,516	13,555	16,123	13,430	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	102,591	116,03%	
	VOLET 4 : L'APPROCHE TERRITORIALE			886,339	448,474	26,259	29,552	46,198	83,411	38,256	52,048	85,966	0,433	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	362,123	81,66%
	Art. 19 - Politique de la ville et requalification urbaine	524,424	224,862	24,885	26,397	33,024	53,217	31,303	28,727	58,255	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	255,808	113,76%
Art. 20 - Les territoires prioritaires	259,926	152,449	0,231	1,669	12,193	24,003	6,137	22,983	25,549	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92,764	60,85%	
Art. 21 - Soutenir les dynamiques territoriales	44,210	35,063	-	0,152	0,358	0,743	0,626	-	0,168	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,046	5,84%	
Art. 22 - La coopération interrégionale	55,035	29,728	1,143	1,333	0,623	5,184	0,191	0,338	1,995	0,433	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,240	37,81%	
Art. 23 - Conditions d'exécution, mise en oeuvre et évaluation	2,744	1,372	-	-	-	0,265	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,265	19,29%	
TOTAUX		7 703,248	4 668,904	575,804	723,101	679,152	646,343	574,710	423,813	660,395	94,219	59,606	95,532	40,198	13,926	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 586,800	98,24%	

(1) sur cet article, le bilan des crédits mobilisés par la Région est établi déduction faite des crédits affectés par la Région au titre des avances de la part Etat sur les opérations de construction d'établissements d'enseignement supérieur en maîtrise d'ouvrage régionale

Situation des crédits mandatés 2023

A. Présentation des mandats de l'exercice 2023

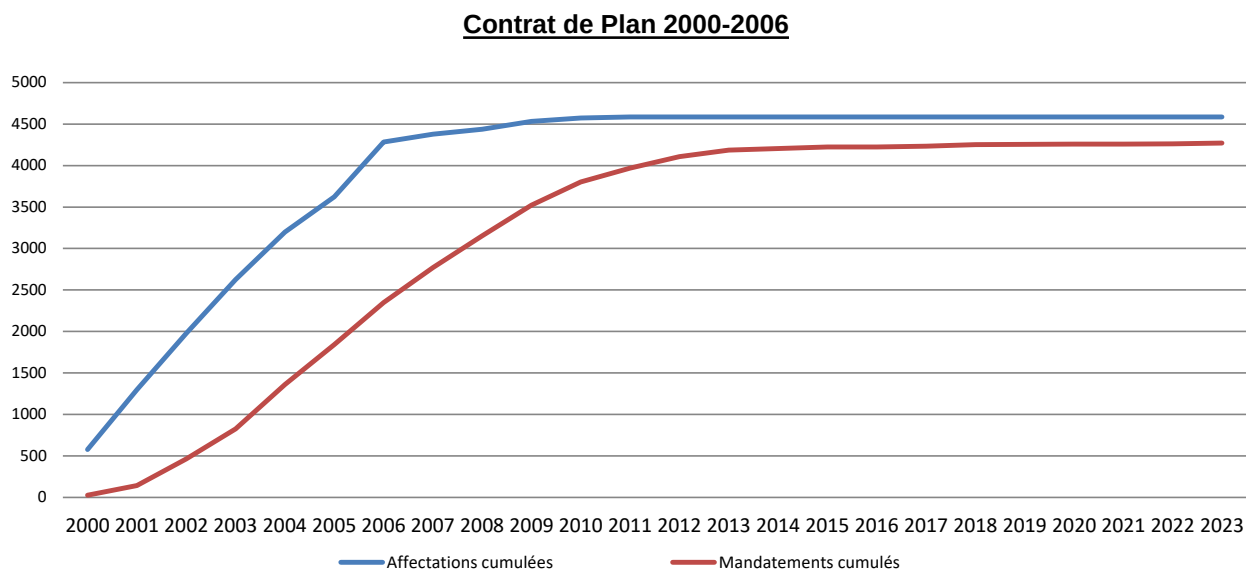
Le montant des crédits mandatés en **2023 au titre du Contrat de Plan s'élève à 8,25 M€** (soit 0,2 % du cumul des mandatements depuis 2000). Ces crédits permettent de payer le solde d'opérations contractuelles engagées tout au long de la période du Contrat de Plan.

Pour 2023, ces mandatements concernent :

- **le volet 2 « Rayonnement international » avec 8,10 M€** correspondant à l'article 11 « Enseignement supérieur, recherche et TIC » en faveur du CNAM Synergie à Saint-Denis ; ;
- **Le volet 3 « Solidarités » avec 0,15 M€** correspondant à l'article 16 « Sports, loisirs, jeunesse » dans le cadre du projet de la corniche des Forts ;

B. Etat des paiements cumulés 2000-2023

A l'issue de l'exercice 2023, le montant total de crédits de paiement consommés sur la période 2000-2023 s'élève à **4 269,72 M€**, soit **un taux de réalisation de 91,45 % des engagements contractuels régionaux** et **93,09 % des affectations totales votées**.



BILAN RÉGIONAL DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2000-2006
Cumul des crédits mandatés sur la période 2000-2003

ARTICLE - INTITULÉ PROJETS	Engagement Etat / Région										Part affectée au 31/12/2011														Taude réalisation	Tx de mandatement affectation					
	ETAT +RÉGION	dont RÉGION	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL FN 2023				
VOLET 1 : UN AMÉNAGEMENT DURABLE Art.1 - Infrastructures de transports en commun Art. 2 - Qualité de service Art.3 - Transports de marchandises en site propre Art.4 - Infrastructures routières Art.5 - Environnement des infrastructures Sous-total Transports (Articles 1 à 5)	4 830,96	3 197,16	6,59	73,81	245,47	227,31	335,51	315,65	336,17	284,06	245,34	275,89	185,17	132,23	119,33	63,00	18,90	13,96	0,60	7,73	19,41	1,85	1,63	-	-	-	2 912,61	91,10%	92,54%		
	2 478,82	1 646,45	4,22	21,00	22,15	46,38	107,17	136,02	192,06	147,97	124,05	161,61	77,80	62,36	57,18	19,70	8,66	11,44	0,06	2,42	2,10	1,04	1,00	-	-	-	1 206,38	73,27%	94,62%		
	598,36	444,39	-	23,68	97,34	91,11	97,39	69,25	41,86	48,95	41,02	34,18	37,43	11,80	8,52	1,07	6,70	0,41	-	5,30	17,31	-	0,63	-	-	-	633,95	142,66%	84,27%		
	119,52	46,80	29,56	-	0,72	3,54	3,64	1,45	3,12	0,69	0,32	0,02	2,10	1,52	0,08	-	-	-	-	-	-	0,81	-	-	-	-	24,83	53,05%	83,99%		
	1 109,07	715,75	746,87	0,90	17,45	114,73	55,66	76,30	68,01	56,17	53,27	56,89	58,55	42,64	35,80	36,05	30,34	1,92	0,52	0,54	-	-	-	-	-	-	706,55	98,71%	94,42%		
	409,63	269,38	280,76	-	8,61	4,33	20,83	45,76	30,66	33,77	25,47	18,20	19,24	-	20,14	17,09	11,76	1,63	1,59	-	-	-	-	-	-	-	259,08	96,18%	96,40%		
	4 715,40	3 122,77	5,12	71,46	242,08	221,60	330,26	306,39	326,97	276,35	240,48	273,60	159,97	131,63	118,92	62,88	18,90	13,96	0,60	7,73	19,41	1,85	1,63	-	-	-	2 830,79	90,65%	92,09%		
	Art. 7 - Environnement	115,56	74,40	73,71	1,46	2,36	3,38	8,24	10,26	9,10	7,71	4,86	2,29	25,21	0,60	0,40	0,13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	81,82	109,97%	111,00%	
	VOLET 2 : LE RAVOINEMENT INTERNATIONAL	1 470,14	651,57	676,70	12,57	21,12	36,55	61,13	109,08	75,89	71,56	63,10	62,22	41,71	61,63	21,61	9,84	11,82	0,45	0,39	0,11	0,73	0,24	0,12	0,63	0,34	3,17	8,10	674,11	103,46%	99,62%
	Art. 8 - Rayonnement international et coopération décentralisée	15,55	9,76	10,11	0,70	1,99	1,25	1,85	1,15	0,91	1,51	0,13	0,08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,56	98,02%	94,63%	
Art. 9 - Développement économique	234,01	114,18	118,73	2,86	6,41	12,39	14,05	14,91	12,43	10,74	10,49	2,21	0,70	1,24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	88,44	77,45%	74,49%		
Art. 10 - Tourisme	17,53	9,91	13,91	0,23	1,65	1,73	1,42	3,06	3,15	1,74	0,16	0,25	0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,54	136,66%	97,36%		
Art. 11 - Enseignement supérieur, recherche et TIC (1)	988,79	388,29	397,42	0,49	2,19	6,36	27,97	71,07	51,28	37,72	39,70	57,91	40,60	21,60	9,80	11,82	0,45	0,39	0,11	0,73	0,24	0,12	0,63	0,34	3,17	8,10	452,80	116,62%	113,94%		
Art. 12 - Emploi, formation et insertion	167,01	98,94	109,00	7,62	7,01	11,45	11,32	14,98	5,30	15,96	8,94	0,64	0,17	-	0,04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	83,43	84,32%	76,54%		
Art. 13 - Agriculture	47,26	30,49	27,55	0,67	1,88	3,36	4,53	3,91	2,82	3,89	1,14	0,26	0,19	0,01	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26,33	86,37%	95,60%		
VOLET 3 : LESSOLIDARITÉS	515,81	376,70	390,83	1,81	10,04	20,54	40,45	49,40	52,16	56,27	37,27	42,62	22,68	9,73	23,58	3,05	2,56	0,36	4,44	-	-	-	0,04	-	-	0,15	356,15	94,54%	88,95%		
Art. 14 - Logement	137,20	137,20	153,18	-	3,56	7,88	17,99	23,14	31,84	30,40	17,41	24,97	6,35	3,14	0,60	0,15	0,07	-	-	-	-	-	-	-	-	-	169,51	123,54%	104,15%		
Art. 15 - Culture	101,28	58,69	37,98	0,00	0,31	2,79	2,91	6,21	3,01	1,23	4,43	4,07	1,77	5,61	0,00	0,75	1,88	0,00	0,00	-	-	-	-	-	0,15	34,96	59,57%	92,04%			
Art. 16 - Sports, loisirs, jeunesse	41,24	27,44	31,78	1,32	1,56	1,03	1,74	2,23	1,33	6,27	1,14	2,26	3,09	0,71	0,29	-	0,23	4,44	-	-	-	0,04	-	-	-	27,83	101,43%	87,58%			
Art. 17 - Solidarités	128,97	64,94	65,30	-	1,66	4,91	8,23	7,86	7,71	8,41	7,67	5,04	1,18	0,26	0,30	0,06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53,29	82,06%	81,62%		
Art. 18 - Justice et lutte contre l'insécurité	107,02	88,42	102,59	0,49	2,94	3,93	9,59	9,96	8,26	9,96	6,62	6,28	10,29	0,01	1,40	0,22	0,54	0,06	-	-	-	-	-	-	-	-	70,56	79,80%	68,78%		
VOLET 4 : L'APPROCHE TERRITORIALE	883,60	443,47	365,02	6,40	10,78	18,59	31,28	34,43	35,52	39,97	38,75	33,02	29,44	23,76	8,25	6,11	1,30	1,04	0,08	-	-	0,13	-	-	-	-	326,85	73,70%	90,26%		
Art. 19 - Politique de la ville et réqualification urbaine	524,42	224,86	255,81	6,40	10,55	17,05	25,40	29,81	28,83	23,61	23,61	16,88	16,45	5,10	3,20	0,95	0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	235,82	104,87%	92,19%		
Art. 20 - Les territoires prioritaires	259,93	152,45	94,17	-	-	1,19	4,70	6,63	10,39	13,52	14,45	7,46	12,29	5,97	2,97	2,89	0,34	0,29	0,08	-	0,13	-	-	-	-	-	83,30	54,64%	89,79%		
Art. 21 - Soutenir les dynamiques territoriales	44,21	35,06	2,05	-	-	-	0,24	0,25	-	-	0,00	0,02	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,52	1,47%	25,18%		
Art. 22 - La coopération interrégionale	55,04	29,73	10,99	-	0,23	0,34	0,94	1,54	0,30	1,15	0,69	-	0,27	1,35	0,18	0,01	0,01	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,01	23,59%	62,39%		
Art. 23 - Conditions d'exécution, mise en oeuvre et évaluation	2,74	1,37	0,26	-	-	-	0,00	0,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,20	14,69%	76,16%		
TOTAUX	7 703,25	4 668,90	4 576,98	27,37	115,75	321,14	360,17	533,42	483,22	508,97	423,17	383,20	389,73	286,30	164,67	138,32	78,69	20,75	18,87	0,71	8,46	19,78	1,97	2,30	0,34	3,17	8,25	4 269,72	91,45%	93,09%	

Le bilan du Contrat de projets 2007-2014

Le Contrat de projets pour la période 2007-2013, signé entre l'Etat et la Région le 23 mars 2007, a fait l'objet, à mi-parcours, d'un premier bilan technique sur l'avancée des différents Grands projets (GP), présenté et délibéré au Conseil régional en juin 2011³⁸.

Plusieurs ajustements techniques nécessaires à la bonne exécution du contrat ont été validés à cette occasion, sans que ne soient bouleversées les enveloppes définies initialement. Cependant, l'Etat et la Région sont convenus d'un abondement à parité en faveur des GP 4 – volet « Sport » et volet « Pôles de compétitivité et entreprises innovantes » ainsi que GP 7 – lutter contre le changement climatique.

Le total contractualisé a été porté de **5 466,2 M€ à 5 519,1 M€**, soit une augmentation de 52,9 M€ (soit + 0,96 %).

Les engagements définitifs de la part de la Région au titre du contrat s'élèvent ainsi à 3 451,7 M€ (soit 62,5 % du total du CPER), auxquels il convient d'ajouter ceux pris au titre du Contrat de projets interrégional « Seine » entre l'Etat et les régions Picardie, Bourgogne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne et Île-de-France (34,3 M€) et, par ailleurs, au titre de la Convention spécifique des Transports (737,8 M€) et du Plan « Espoir banlieue » (220 M€).

Le CPER a été prorogé d'un an jusqu'à fin 2014³⁹.

Situation des affectations 2023

A. Présentation détaillée des affectations 2023 par Grand projet

Ce CPER étant achevé, aucune affectation n'a été votée au titre du Contrat de Projets Etat-Région au cours de l'exercice 2023.

³⁸ Délibération n° CR 39-11 du 23 juin 2011.

³⁹ Délibération n° CR 110-13 du 21 novembre 2013.

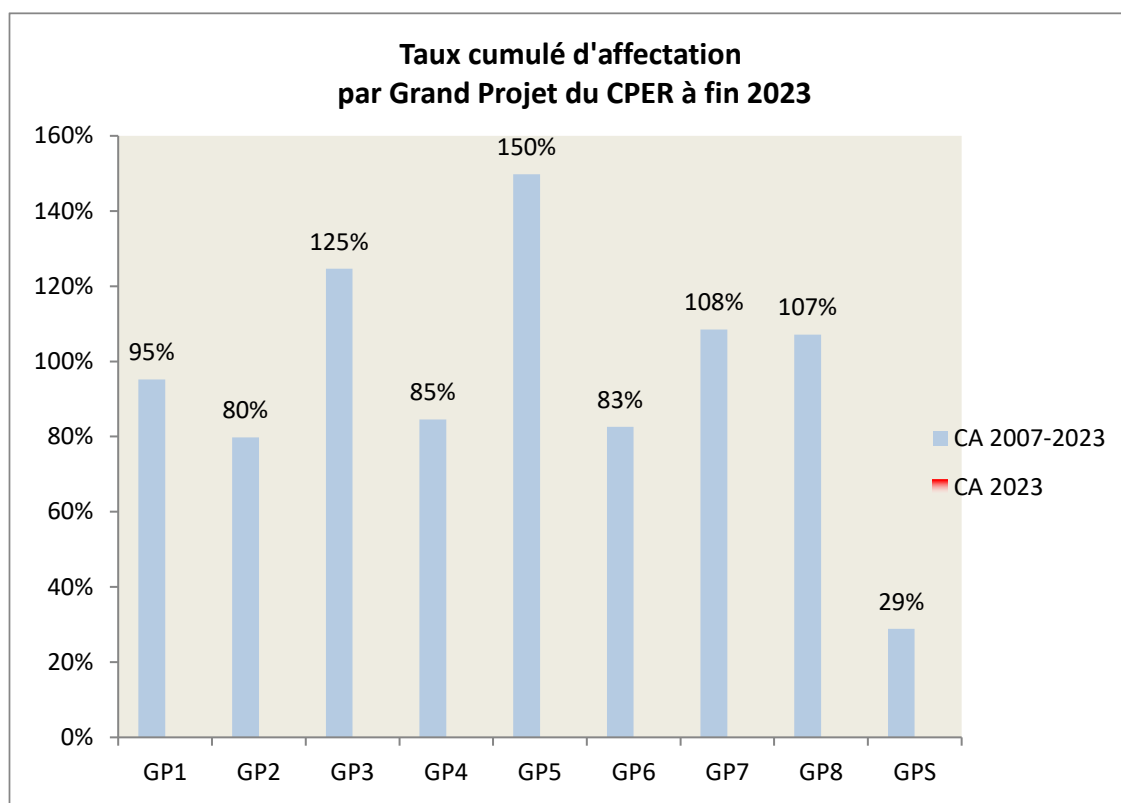
BILAN DU CONTRAT DE PROJETS 2007-2014 AU 31 DECEMBRE 2023

	CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION			EXERCICE 2023				CUMUL 2007-2023			
	Etat + Région	Part Etat	Part Région	Affectations	% Réal.	Mandats	% Réal.	Affectations	% Réal.	Mandats	% Réal.
Grand Projet 1 : Agir sur le chômage	130,792	52,292	78,500	0,000	0,0%	0,000	0%	74,701	95%	63,722	81%
Grand Projet 2 : Favoriser une plus grande cohésion sociale	56,656	28,328	28,328	0,000	0,0%	0,000	0%	22,593	80%	20,869	74%
Grand Projet 3 : Renforcer l'attractivité de l'île de France	519,210	206,430	312,780	0,000	0,0%	0,514	0%	389,775	125%	320,962	103%
Grand Projet 4 : Conforter le rayonnement international de la Région capitale	1 588,460	802,505	785,955	0,000	0,0%	0,203	0%	664,554	85%	613,289	78%
Culture	47,700	23,200	24,500	0,000	0,0%	0,000	0%	14,134	58%	13,159	54%
Sport	73,950	37,890	36,060	0,000	0,0%	0,112	0%	89,306	248%	85,199	236%
Pôle de compétitivité et création d'entreprises innovantes	54,000	18,000	36,000	0,000	0,0%	0,000	0%	52,739	146%	45,845	127%
Enseignement supérieur et recherche universitaire	1 211,750	623,615	588,135	0,000	0,0%	0,091	0%	398,725	68%	368,938	63%
Recherche et innovation	201,060	99,800	101,260	0,000	0,0%	0,000	0%	109,651	108%	100,148	99%
Grand Projet 5 : Contribuer à l'accessibilité	2 937,000	874,000	2 063,000	0,000	0,0%	13,326	1%	3 089,505	150%	2 814,753	136%
Modernisation du réseau existant et plus particulièrement du Réseau Express Régional	290,500	113,000	177,500	0,000	0,0%	5,007	3%	214,136	121%	147,233	83%
Engagement des travaux de 16 opérations	1 458,700	392,000	1 066,700	0,000	0,0%	3,614	0%	1 545,194	145%	1 492,991	140%
Mise en œuvre des deuxièmes phases d'opérations lourdes	458,800	140,000	318,800	0,000	0,0%	0,000	0%	422,406	132%	400,717	126%
Etudes et premiers travaux d'opérations de transports en commun	400,000	121,000	279,000	0,000	0,0%	3,164	1%	658,170	236%	587,944	211%
Opérations interrégionales	82,000	36,000	46,000	0,000	0,0%	0,000	0%	12,072	26%	8,911	19%
Opérations de fret	247,000	72,000	175,000	0,000	0,0%	0,000	0%	137,187	78%	104,154	60%
Etudes non ventilées (2)				0,000		1,541		100,340		72,804	
Grand Projet 6 : Valoriser l'agriculture et la forêt	44,084	17,229	26,855	0,000	0,0%	0,000	0%	22,175	83%	19,393	72%
Grand Projet 7 : Lutte contre le changement climatique	134,200	43,600	90,600	0,000	0,0%	0,000	0%	98,246	108%	62,252	69%
Grand Projet 8 : Prendre en compte les enjeux environnementaux	108,660	42,940	65,720	0,000	0,0%	0,000	0%	70,385	107%	64,217	98%
TOTAUX Contrat de Projets	5 519,062	2 067,324	3 451,738	0,000	0,0%	14,043	0%	4 431,935	128%	3 979,461	115%
Contrat de projet Interrégional Plan Seine (3)	105,910	71,600	34,310	-	0,0%	-	0%	9,892	29%	6,643	19%
TOTAL CPER Régional + CPER Interrégional Plan Seine	5 624,972	2 138,924	3 486,048	0,000	0,0%	14,043	0%	4 441,828	127%	3 986,104	114%

(1) Les montants tiennent compte des ajustements apportés au Contrat de projets, présentés dans la délibération CR 39-11 du 23 juin 2012.
(2) Cette ligne intègre les études relatives aux quatre premiers volets du GPS ayant fait l'objet d'une affectation globale ainsi que des affectations portant sur des opérations spécifiques CPT.
(3) La part Etat comprend également la participation de l'Agence de l'eau Seine-Normandie telle que révisée par la délibération CR13-11 du 10 février 2011 relatif à l'avenant au CPER.

B. Affectations cumulées 2007-2023

Le montant total des affectations s'élève à 4 441,8 M€ à fin 2023 ce qui correspond à 127 % du montant initial des engagements régionaux sur la durée du CPER.



Il convient de noter que :

- Le Grand Projet 5, qui concentre les projets de Transports et Mobilités, présente un taux de réalisation très supérieur aux engagements initiaux sur ce Grand Projet : il atteint un montant de 3 089,5 M€ pour un montant d'engagement régional initial de 2 063 M€, ce qui traduit un taux de réalisation de 150 %. Ce taux d'exécution supérieur à 100 % s'explique, d'une part, par le fait que, pour le GP5, les surcoûts, actualisations et révisions des prix n'avaient pas été intégrés dans le coût initial des opérations, et, d'autre part, par la prise en compte dans ce décompte des opérations affectées au titre de la Convention particulière Transports, adoptée par délibération CR 50-11 du 23 juin 2011 ;
- Dans le cas du GP4, notamment en enseignement supérieur, certaines opérations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Région qui assure l'avance en autorisations de programme de la part cofinancée par l'Etat (cas du Campus Jourdan).

Situation des crédits mandatés 2023

A. Les mandats de l'exercice 2023

Le montant des crédits de paiement mandatés sur l'exercice 2023 au titre du contrat de projets s'élève à **14,0 M€** (soit 0,4 % du total des engagements régionaux au titre du CPER). Ils se répartissent pour l'essentiel comme suit :

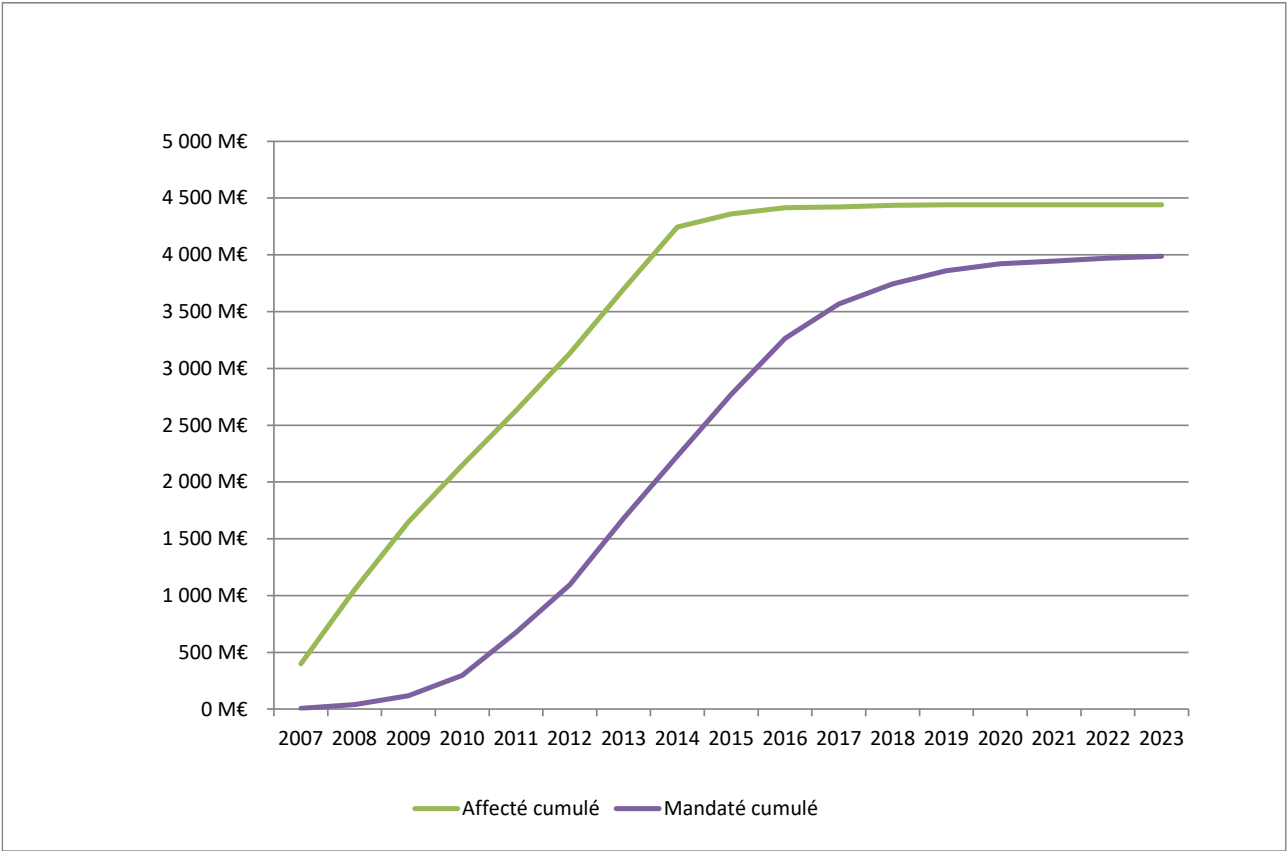
- **0,5 M€ ont été consacrés pour le GP3 « Renforcer l'attractivité de l'Île-de-France »**, principalement dans le cadre de la politique en faveur du développement des Territoires d'intérêt régional et national ;
- **0,2 M€ pour le GP4 « Conforter le rayonnement international de la Région capitale »** répartis selon les volets suivants :
 - **0,1 M€ ont été consacrés au volet « Sport »** pour financer le centre aquatique de Vaires-sur-Marne ;
 - **0,1 M€ ont été consacrés au volet « Enseignement supérieur et recherche universitaire »** afin de notamment financer les travaux pour :
 - La Maison de l'Île-de-France CIUP (0,02 M€) ;
 - Le Grand Espace Documentaire du campus Condorcet (0,06 M€) ;
 - Le CNAM Landy 2 à Saint-Denis (0,01 M€) ;
- **13,3 M€ concernent le GP5 « Contribuer à l'accessibilité »** répartis selon les volets suivants :
 - **5,0 M€ ont été consacrés au volet « Modernisation du réseau existant »** afin de financer notamment les travaux pour les schémas directeurs du RER B (3,2 M€) et D (1,8 M€) ;
 - **3,6 M€ ont été consacrés au volet « Engagement de travaux de 16 opérations »** :
 - Pôle d'échanges multimodal de Versailles – Chantiers (0,2 M€) ;
 - T 11 Express prolongement à l'est et à l'ouest (3,4 M€) ;
 - **3,2 M€ ont été consacrés au volet « Etudes et premiers travaux d'opérations de transports en commun »** dont 1,9 M€ pour l'amélioration de la ligne 13 et 1,2 M€ pour les premiers travaux du Tram Massy-Evry ;
 - **1,5 M€ ont été consacrés à des études non ventilées** :
 - Grand pôle intermodal de Juvisy-sur-Orge (1,4 M€) ;
 - Tramway 3 prolongement à porte d'Asnières (0,1 M€).

B. Les mandats cumulés 2007-2023

Au terme de la dix-septième année d'exécution du Contrat de Projets, alors que celui-ci est achevé, le montant cumulé de crédits mandatés s'élève à **3 979,5 M€** (3 986,1 M€ y compris

CPIER), ce qui représente **115 %** de l'engagement régional initial total et une couverture de près de 90 % du total des affectations votées au titre de ce contrat à fin 2023.

Evolution des crédits affectés et mandatés (2007-2023)



Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 et les CPIER

CONTRAT DE PLAN ETAT REGION ET CONTRATS DE PLAN INTERREGIONAUX 2015-2020

	VOLET	SOUS VOLET	CPIER		Rappels des engagements prévus et révisés						Part Région - Exécution 2023 (en M€)				Part Région - Exécution à fin 2023				Part Région - Exécution à fin 2023 (en % des engagements initiaux)			
			Total	Region	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats			
	V1	MOBILITE MULTIMODALE***	11 415,4	5 176,5	2 760,6	1 617,0	1 861,2		928,7	928,7	742,5		5 862,7	5 862,7	3 470,6		113,3%	113,3%	67,0%			
		11 NOUVEAU GRAND PARIS	10 331,8	4 785,6	2 328,9	1 617,0	1 600,4		864,4	864,4	712,4		5 423,2	5 423,2	3 172,0		113,3%	113,3%	66,3%			
		12 OPERATIONS MULTIMODALES HORS NGP	513,3	187,2	188,1	0,0	137,9		64,3	64,3	18,3		264,0	264,0	138,2		141,0%	141,0%	73,9%			
		13 OPE. OPTIMISATION DU RESEAU ROUTIER	570,3	203,8	243,6	0,0	122,9		0,0	0,0	11,8		175,5	175,5	160,4		86,1%	86,1%	78,7%			
	V2	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION	788,5	384,0	394,5	0,0	0,0		1,3	4,0	23,7		404,0	403,2	289,8		102,5%	102,3%	73,6%			
	V3	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	323,2	157,5	165,7	0,0	0,0		0,0	2,0	25,8		253,2	255,1	159,1		160,7%	161,9%	101,0%			
		31 ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	156,6	83,6	73,0	0,0	0,0		0,0	2,0	17,6		164,5	166,5	97,2		196,7%	199,1%	116,2%			
		32 ECONOMIE CIRCULAIRE ET ECONOMIE DE RESSOURCES	52,6	30,6	22,0	0,0	0,0		0,0	0,0	6,1		49,5	49,5	30,7		161,8%	161,8%	100,4%			
		RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE ET PRESERVATION DES RESSOURCES	69,8	36,7	33,1	0,0	0,0		0,0	0,0	1,8		29,6	29,5	22,4		80,6%	80,3%	60,9%			
		34 RISQUES	29,1	1,5	27,6	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0		2,6%	2,6%	2,6%			
		PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPEMENT DURABLE (AGENDA 21)	0,9	0,0	0,9	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0		0,0%	0,0%	0,0%			
		35 AIRPARIF	14,1	5,1	9,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,3		9,5	9,5	8,8		187,0%	187,0%	171,9%			
		EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0		0,0%	0,0%	0,0%			
	V4	NUMERIQUE	232,9	102,7	130,2	0,0	0,0		0,0	0,0	1,8		63,3	63,0	57,1		61,7%	61,3%	55,6%			
	V5	INNOVATION, FILIERES D'AVENIR, USINE DU FUTUR	30,0	15,0	15,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0		11,0	11,0	11,0		73,5%	73,5%	73,4%			
	V6	VOLET TERRITORIAL	641,9	322,6	319,3	0,0	0,0		0,0	0,0	23,4		221,4	220,0	162,7		68,6%	68,2%	50,4%			
		61 ARTICULATION ENTRE L'AMENAGEMENT ET L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN	576,5	265,8	310,7	0,0	0,0		0,0	0,0	19,8		159,6	159,6	111,7		60,0%	60,0%	42,0%			
		62 ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES PERI-URBAINS, RURAUX ET LES POLES DE CENTRALITE	65,4	56,8	8,6	0,0	0,0		0,0	0,0	3,6		61,8	60,4	51,0		108,7%	106,4%	89,8%			
		63 RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	190,0	0,0	190,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0		0,0%	0,0%	0,0%			
	V7	VOLET PROSPECTIF DU CPIER	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0		0,0%	0,0%	0,0%			
		TOTAL CPIER	13 431,8	6 168,3	3 785,3	1 617,0	1 861,2		930,0	934,7	817,1		6 815,6	6 814,9	4 150,4		110,5%	110,5%	67,3%			
		TOTAL CPIER (ETAT + REGION)	9 833,6	6 168,3	3 785,3																	
		CPIER																				
			Total	Region	Etat	SGP	Autres*		Affectations	Engagements	Mandats		Affectations	Engagements	Mandats		Affectations	Engagements	Mandats			
		CPIER 2015-2020 PLAN SEINE	75,9	8,2	46,2	0,0	21,5		0,0	0,0	0,0		1,4	1,4	1,2		16,6%	16,6%	14,7%			
		CPIER 2015-2020 VALLEE DE LA SEINE **	725,2	59,4	240,9	0,0	424,8		4,5	4,5	8,6		71,3	71,4	29,6		120,1%	120,3%	49,9%			
		TOTAL CPIER	801,1	67,6	287,1	0,0	446,4		4,5	4,5	8,6		72,7	72,8	30,8		107,5%	107,6%	45,6%			

* Montants des cofinancements des autres régions et des opérateurs qui ne concernent pas uniquement les opérations Région.
** Comprend l'opération "réqualification des berges du petit bras de Seine de l'île Saint-Denis au droit des anciens entrepôts du printemps" votée dans le cadre de la délibération CP 16-546 du 13 décembre 2016.
*** Y compris affectations réalisés en 2023 dans le cadre du fonds relatif mis en place dans la perspective de l'adoption du volet transports / mobilités dans le cadre du nouveau CPIER.

Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020

Le Contrat de Plan Etat-Région pour la période 2015-2020 (CPER 2015-2020) a été adopté lors de la séance du Conseil Régional du 18 juin 2015 et signé le 9 juillet 2015.

Le CPER compte sept volets :

- Volet 1 : mobilité multimodale ;
- Volet 2 : enseignement supérieur, recherche et innovation ;
- Volet 3 : transition écologique et énergétique ;
- Volet 4 : numérique ;
- Volet 5 : innovation, filières d'avenir, usine du futur ;
- Volet 6 : volet territorial ;
- Volet 7 : volet prospectif du CPER.

Le montant total contractualisé entre l'Etat et la Région s'élève à 7 330 M€ dont 2 902 M€ pour la part Etat et 4 428 M€ pour la part régionale, auxquels s'ajoutent les financements au titre de la Société du Grand Paris et d'autres financeurs (bloc local et opérateurs de l'Etat). Le Gouvernement a cependant souhaité lancer une clause de revoyure approuvée lors de la séance de décembre 2016 du Conseil régional. **Les engagements de l'Etat et de la Région ont été respectivement portés à 2 917 M€ et à 4 448 M€, soit un total de 7 366 M€.**

L'Etat et la Région sont convenus d'un avenant en février 2021⁴⁰ au contrat de plan Etat-Région 2015-2020, qui intègre les efforts du plan de relance pour le volet mobilité multimodale et accroît sa durée d'exécution de deux ans. Le volet enseignement supérieur et recherche est prolongé jusqu'à la signature du prochain CPER 2021-2027 et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021.

L'Etat a toutefois souhaité que l'avenant au volet mobilité multimodale, qui porte une ambition très forte et permet de poursuivre les grands projets d'investissements d'infrastructures de transport sur les années 2021 et 2022, intègre à titre complémentaire les opérations portuaires et fluviales.

Les engagements de l'Etat et de la Région ont été respectivement portés à 3 785 M€ et à 6 168 M€, soit un total de 9 953 M€.

Compte-tenu du décalage dans le temps de l'adoption du volet mobilité dans le cadre du prochain CPER, la Région a assuré la continuité des affectations des nouveaux financements sur les grands projets de transports qui étaient inscrits au CPER 2015-2020 dans le cadre de la mise en place d'un fonds relai adopté en 2022 (CR 2022-082) permettant ainsi de financer dès le 1er janvier 2023 les opérations non finalisées déjà inscrites au CPER 2015-2020. Ces opérations s'inscrivant dans la continuité du CPER, elles sont retracées ci-après dans le cadre des tableaux de suivi du CPER 2015-2020.

Situation des affectations 2023

A. Présentation détaillée des affectations 2023 par grand volet

⁴⁰ Délibération n° CR 2021-004 du 4 février 2021

Au cours de l'année 2023, un total de **930,0 M€** d'autorisations de programme et d'engagement ont été affectés sur des projets dans le prolongement du CPER, principalement dans le cadre de la mise en place du fonds relai.

❖ **Volet 1 – Mobilité multimodale**

Ce volet a pour vocation de poursuivre et d'amplifier l'effort d'amélioration des transports.

La programmation du CPER 2015-2020 porte à la fois sur la modernisation du réseau des RER, l'amélioration des grands pôles multimodaux, la constitution d'un réseau de rocade ferrées, le développement des radiales du réseau métro en cohérence avec la mise en service du Grand Paris Express, et la poursuite des programmes tramways et TZen.

Par ailleurs la Région s'engage à créer des conditions de réussite du développement de modes alternatifs à la route pour le transport de marchandises en renforçant le fret ferroviaire et fluvial. Les investissements prévus dans les infrastructures ferroviaires, fluviales et portuaires favorisent ainsi le report modal et renforcent la compétitivité de ces modes alternatifs.

En 2023 le volet « Mobilité multimodale » a concentré la totalité des affectations réalisées dans le prolongement du CPER au titre du fonds relai avec 928,7 M€, soit 100 % des affectations votées en 2023. Cela représente par ailleurs près de 18 % des engagements régionaux sur ce volet.

L'essentiel de l'investissement porte notamment sur le :

- **Sous-volet 11 – Opérations Nouveau Grand Paris (864,4 M€) :**

- **Modernisation des réseaux existants, Schémas directeurs du Réseau Express Régional et schémas de secteurs (685,1 M€)** sont concernés : les schémas directeurs des RER A, B, C et D (147 M€) et la modernisation des gares RER B et C (2,3 M€) ; le schéma directeur des lignes Transilien L et R (19,8 M€), ainsi que le prolongement du RER E Eole à l'Ouest (516,1 M€) ;
- **Développement du réseau (168,3 M€)** pour le T12-Tram Train Massy Evry (31,2 M€), la Tangentielle Ouest Saint Cyr-Saint Germain - Achères (phase 1) (6,7 M€), le métro ligne 11 à Rosny Bois-Perrier (42,1 M€), le T1 à l'Est-Val de Fontenay (7,5 M€), le T1 à Colombes (47,4 M€), le débranchement T4 à Clichy-Montfermeil (0,6 M€), les TZen, BHNS et autres TCSP (24,1 M€), le pôle multimodal de Melun (1,8 M€) et le pôle multimodal la défense Cœur de transport (6,9 M€) ;
- **Interconnexions Grand Paris Express (0,2 M€)** pour la ligne 15 Sud ;
- **Etudes, acquisitions foncières, 1ers travaux éventuels et provisions (10,8 M€)** dont notamment 9,8 M€ pour le prolongement du T1 Rueil-Malmaison.

- **Sous-volet 12 – Opérations multimodales hors NGP (64,3 M€) :**

- **Etudes et interventions générales (26,6 M€)** pour les mesures d'accompagnement des infrastructures ferroviaires contre le bruit en Île-de-France (2,1 M€) et la requalification de la RN10 en traversée de Trappes (24,6 M€) ;

- **Projets ferroviaires (37,7 M€)** notamment pour des études sur la gare de Lyon (10,3 M€) l'électrification de la ligne Paris-Troyes (21,2 M€) et la suppression du passage à niveau n°9 sur la commune d'Antony sur la ligne Massy-Valenton (6,3 M€).
-

❖ Volet 2 - Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ce volet vise à :

- améliorer les conditions de la vie étudiante et l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers ;
- faciliter l'accès à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire ;
- développer l'attractivité et le rayonnement international des universités et centres de recherche franciliens ;
- favoriser les synergies, la recherche partenariale et en réseau ; encourager la participation citoyenne au dialogue Sciences – Société et favoriser sa diffusion.

La Région Ile-de-France agit de manière transversale pour l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants sur son territoire, que ce soit en matière d'immobilier universitaire par le développement de nouvelles infrastructures de recherche et maintenir les équipements existants à un niveau d'excellence, de logements étudiants ou encore de nouvelles technologies.

En 2023, une affectation complémentaire de 1,3 M€ a été notamment réalisée pour la couverture de surcoût dans le cadre de mise en œuvre du projet de regroupe au sein d'un bâtiment de l'IUT à Neuville, regroupant toutes les activités IUT de l'UCP, à l'exception de celles de Sarcelles (études et travaux) dans le cadre de la mise en œuvre de ce volet.

❖ Volet 3 - Transition écologique et énergétique

La transition écologique et énergétique vise à une prise en compte globale des enjeux environnementaux, et notamment la préservation de la ressource en eau, la réduction des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables et de récupération, la préservation de la biodiversité, la prise en compte du risque d'inondation.

Les principales priorités de ce volet sont :

- la maîtrise de l'énergie et du changement climatique ;
- la promotion de l'économie circulaire et de l'économie de ressources ;
- la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources ;
- les risques naturels.

La mise en œuvre du volet transition écologique et énergétique s'appuie sur les actions en faveur de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et de récupération, la poursuite de la prévention, du recyclage et de la valorisation des déchets et le développement plus largement d'une stratégie d'économie circulaire. Sont également mis en œuvre, entre autres, la restauration de réservoirs de biodiversité et des corridors, la protection des aires d'alimentation de captages, les études sur la prévention des risques et le soutien à AIRPARIF.

En 2023, aucune affectation n'a été votée au titre de la mise en œuvre de ce volet.

❖ Volet 4 – Numérique

Dans le cadre de la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN), la Région et l'Etat se sont fixés, avec les collectivités territoriales, l'objectif de généraliser à tous les Franciliens l'accès au très haut débit par fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) à l'horizon 2020 et de faire de l'Île-de-France la première région fibrée d'Europe.

Cette ambition est affirmée dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 visant à soutenir la mise en œuvre effective de la SCORAN et la desserte à court terme en réseaux de fibre optique adaptés des sites d'intérêt public stratégiques.

En 2023, **aucune affectation n'a été votée au titre de la mise en œuvre de ce volet.**

❖ **Volet 5 - Innovation, filières d'avenir, usine du futur**

En 2023, **aucune affectation n'a été votée au titre de la mise en œuvre de ce volet.**

❖ **Volet 6 – Volet territorial**

Dans le prolongement du volet territorial du précédent CPER, la Région et l'Etat entendent se mobiliser autour de trois axes fondateurs :

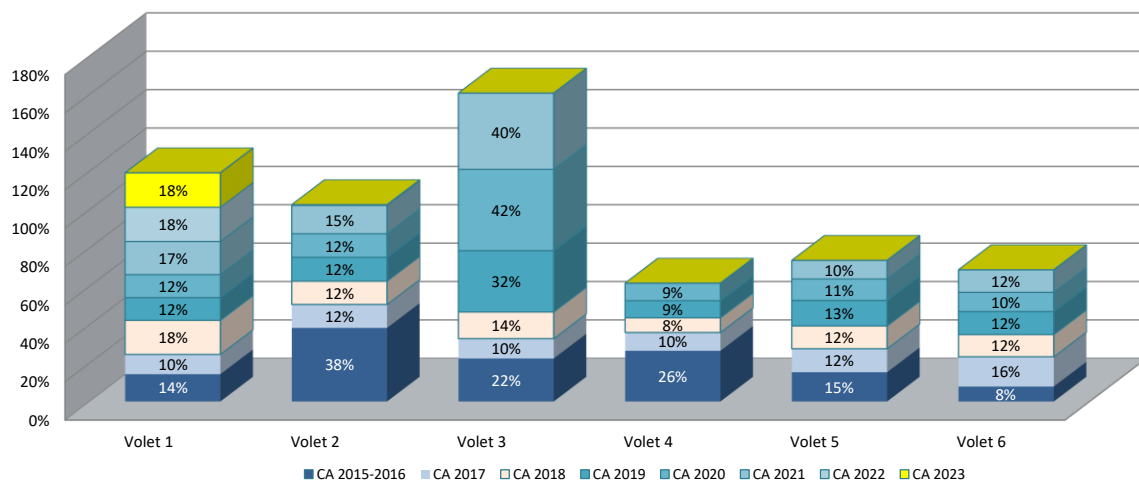
- poursuivre la construction d'une ville plus durable en recherchant une articulation renforcée entre les projets d'aménagement et l'arrivée des transports en commun ;
- répondre à l'urgence des besoins des Franciliens en matière de logement ;
- veiller à l'égalité territoriale avec le soutien aux territoires péri-urbains, ruraux et aux quartiers en difficulté.

En 2023, **aucune affectation n'a été votée au titre de la mise en œuvre de ce volet.**

B. Affectations cumulées 2023

Les affectations de l'exercice 2023 portent le montant cumulé des affectations à **6 815,6 M€** à fin 2023 ce qui correspond à 110 % du montant des engagements régionaux au titre du CPER (6 168,3 M€), le taux de surexécution s'expliquant par la mise en place du fonds relai.

Taux d'affectation par volet du CPER à fin 2023



Les CPIER 2015-2020 « Plan Seine » et « Vallée de la Seine »

A l'engagement de la Région au CPER, il convient de rajouter celui au titre des Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Régions Plan Seine et Vallée de la Seine 2015-2020 (CPIER) pour lesquels la Région Ile-de-France s'est engagée respectivement à hauteur de 8,2 M€ et de 59,4 M€.

CPIER Vallée de la Seine

La vallée de la Seine aval entre l'Ile-de-France et la façade maritime normande forme un ensemble exceptionnel à l'échelle européenne, caractérisé par une ville mondiale, le premier complexe portuaire et logistique de France, une forte concentration industrielle et un patrimoine naturel remarquable.

L'État et les Régions Ile-de-France et Normandie ont souhaité encourager et coordonner les initiatives en faveur du développement de ce grand territoire interrégional à travers un contrat de plan interrégional (CPIER), qui décline ces orientations sur la période 2015-2020 par des engagements précis en matière d'aménagement durable, d'amélioration du réseau de transports et de développement économique.

Le Conseil régional d'Ile-de-France a approuvé ce contrat le 18 juin 2015 qui a fait l'objet d'une clause de revoyure en décembre 2016.

L'État et la Région sont convenus en décembre 2020⁴¹ d'un avenant au CPIER « Vallée de la Seine », sans incidence financière pour la Région, portant sur le volet fluvial et qui accroît sa durée d'exécution d'un an.

En 2023, **4,5 M€ ont été affectés au titre du CPIER Vallée de la Seine** pour le financement de terminaux conteneurs, logistique et desserte ferrée des ports, ainsi que 0,4 M€ dans le cadre du tourisme et culture.

CPIER Plan Seine

Adopté en 2007, le Plan Seine coordonne les interventions publiques relatives au grand bassin hydrographique de la Seine, notamment en matière d'inondations, de qualité des eaux et de biodiversité. Il s'est concrétisé sur la période 2007-2013 par un premier contrat de plan interrégional (CPIER), qui a été reconduit sur la période 2015-2020, tout en proposant une concentration sur un nombre resserré de thématiques et d'actions interrégionales structurantes, en complémentarité des CPER des six anciennes régions (Ile-de-France, Haute et Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Picardie et Bourgogne) concernées.

Les thématiques inscrites dans ce nouveau CPIER portent ainsi sur :

- la connaissance et l'animation à l'échelle du bassin de la Seine ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la gestion des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des ressources en eau, des espaces et des espèces aquatiques.

En 2023, aucune affectation n'a été votée au titre du CPIER Plan Seine.

⁴¹ Délibération n° CR 2020-070 du 14 décembre 2020

Situation des crédits mandatés 2023

A. Les mandats de l'exercice 2023

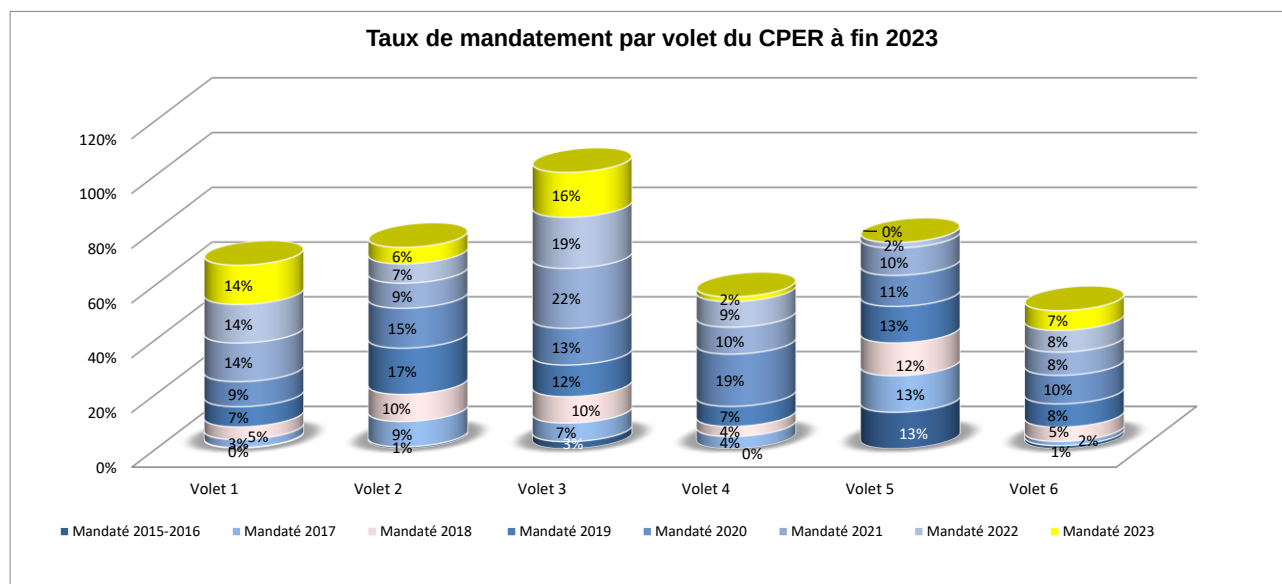
Au cours de l'année 2023 un montant de 817,1 M€ a été mandaté au titre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 et des affectations relevant du fonds relai, qui se répartit comme suit :

- **Volet 1 - Mobilité multimodale : 742,5 M€** dont :
 - **712,14 M€ pour le sous-volet 11 « Nouveau Grand Paris » :**
 - **107 M€ pour les travaux des schémas directeurs des RER** A (2,4 M€), B (68 M€), C (2,3 M€), D (32,3 M€) et E (2,1 M€) ;
 - **5,9 M€ pour la modernisation des gares RER** A (0,2 M€), B (0,1 M€), C (5,5 M€) ;
 - **22,7 M€ pour les schémas de secteurs Transilien**, lignes J, K, L, N, P, R et H ;
 - **246 M€ pour le prolongement d'Eole à l'Ouest** ;
 - **27,3 M€ pour le Tram Train Massy Evry – T12 Express** ;
 - **19,1 M€ pour les travaux de la Tangentielle Ouest Saint Cyr-Saint Germain - Achères** dont la phase 1 (12,6 M€) et phase 2 (6,5 M€) ;
 - **88,7 M€ pour le prolongement de la ligne de métro 11** à Rosny Bois Perrier
 - **48,4 M€ pour Tram T1** à Val de Fontenay et Colombes ;
 - **139,6 M€ ont concerné les tramways, BHNS, TCSP et voies de bus sur réseau structurant. Dans le détail, les mandats ont concerné les travaux de prolongement du T3 Maillot (15,5 M€), du débranchement du T4 à Clichy-Montfermeil (12,1 M€), du T9 Paris Orly Ville (50,1 M€), du T10 Antony-Clamart (42,3 M€) et des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), autres Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) (19,6 M€) ;**
 - **1,4 M€ les travaux des pôles multimodaux PDUIF** ;
 - **3,5 M€ pour l'interconnexion au Grand Paris** (Ligne 15 sud/est et ligne 16) ;
 - **2,6 M€ en faveur d'études et acquisitions foncières** incluant notamment le prolongement du T1 Rueil-Malmaison et T8 sud.
 - **18,3 M€ pour le sous-volet « Opérations Multimodales hors Nouveau Grand Paris »**
 - **4,9 M€ pour les études et interventions générales** notamment pour les mesures d'accompagnement des infrastructures ferroviaires (1 M€), l'enfouissement de l'échangeur A14/A86 (0,2 M€), les protections phoniques Saint-Maurice Maisons-Alfort Créteil A4/A86 (1,3 M€), la requalification de la traversée de Trappes – RN 10 (1 M€) et les protections acoustiques de Bièvres RN118 (1,3 M€) ;
 - **7,7 M€ pour les projets ferroviaires** dont l'électrification de sections sur la ligne Paris-Troyes (4,5 M€) et le financement de travaux sur la ligne Massy-Valenton (3,2 M€) ;
 - **2,2 M€ pour les projets fluviaux** dont les projets dans le cadre de Seine Amont (1,1 M€) et les grands projets avec notamment la reconstruction du barrage de Meaux (0,7 M€) ;
 - **3,4 M€ pour les projets portuaires** tels que la desserte du port de Bonneuil (3,3 M€) et les terminaux à conteneurs (0,1 M€).
 - **11,8 M€ pour le sous-volet « Opération d'optimisation du réseau routier »**
dont 2 M€ pour la déviation de Boissy-Saint-Léger - Tranchée couverte et section sud sur la RN 19, 8 M€ pour le financement du contournement Est de Roissy, et 1,8 M€ pour l'aménagement de diffuseurs des Ulis sur la RN118.

- **Volet 2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation : 23,7 M€** dont :
 - **23,5 M€ pour le sous-volet des opérations nouvelles :**
 - 1,4 M€ pour la réhabilitation du bâtiment qui accueille les collections de paléontologie;
 - 12,4 M€ pour l'extension du bâtiment du CNAM situé rue du Landy à Aubervilliers ;
 - 1,4 M€ pour la construction du LAGA IPN à Villetaneuse ;
 - 1,5 M€ pour le restaurant CROUS de Bobigny ;
 - 2,4 M€ pour la construction 2ème phase du Pôle longévité et vieillissement ;
 - 4,0 M€ pour la phase 1 de la construction d'un ensemble immobilier pour la recherche biomédicale sur le site de la faculté de médecine à Créteil ;
 - 0,3 M€ pour la restructuration du Restaurant Universitaire Le Parc à Cergy-Pontoise-Crous de Versailles ;
 - 0,1 M€ pour le financement des études de programmation du Campus International de Cergy-Pontoise à Neuville.
 - **0,1 M€ pour le sous-volet des opérations nouvelles financées par la Région et l'Etat en fonction de leur maturité :**
 - 0,1 M€ pour l'hôtel de la Meilleraye de Sciences Po.
 -
- **Volet 3 - Transition écologique et énergétique : 25,8 M€** dont :
 - 17,6 M€ en faveur notamment de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de récupération ainsi que pour l'accompagnement ;
 - 6,1 M€ au profit de l'économie circulaire et de l'économie de ressources ;
 - 1,8 M€ pour la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources ;
 - 0,3 M€ pour la contribution à AIRPARIF.
- **Volet 4 - Numérique : 1,8 M€** pour le soutien au THD dans les départements de l'Essonne, de la Seine et Marne et le Val d'Oise ainsi que le soutien aux projets numériques.
- **Volet 5 - Innovation, Filières d'Avenir, Usine du Futur :** pas de mandat, l'ensemble des affectations passées ayant été réalisées en crédits de paiement.
- **Volet 6 – Volet territorial : 23,4 M€**
 - 15,2 M€ consacrés notamment à la réalisation de quartiers innovants et écologiques ;
 - 4,6 M€ pour la création d'espaces publics et la viabilisation de logements ;
 - 0,3 M€ pour le soutien aux dynamiques territoriales ;
 -
 - 3,3 M€ pour le soutien aux Parcs Naturels Régionaux.

B. Les mandats cumulés 2023

Après neuf années d'exécution, le montant cumulé des crédits mandatés, yc mandats au titre des affectations 2023 relevant du fonds relai, s'élève à 4 150,4 M€ ce qui représente 67 % de l'engagement régional initial total et une couverture de près de 61 % du total des affectations votées au titre de ce contrat à fin 2023.



Sur le **CPIER**, **8,6 M€** ont été consacrés dans le cadre de la Vallée de Seine dont :

- 0,2 M€ pour la gestion de l'espace et du développement durable ;
- 8,2 M€ pour la maîtrise de flux et des déplacements dont notamment pour la ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) et pour la modernisation des écluses de Méricourt, Bougival ;
- 0,1 M€ pour le Tourisme et Culture.

Sur le **FONDS RELAI** :

Pour mémoire, le volet « mobilité multimodale » du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) a été adopté en juin 2015 (CR 53-15) puis prolongé par deux avenants consécutifs (14 décembre 2020 au CR 2020-070 puis 4 février 2021 au CR 2021-004) avec une échéance fixée au 31 décembre 2022.

Les négociations avec l'Etat n'ayant pas abouties, la Région a proposé la création d'un fonds relai « CPER Mobilités » voté dans le cadre du CR 2022-082 permettant ainsi de financer dès le 1^{er} janvier 2023 les opérations non finalisées déjà inscrites au CPER 2015-2020. A ce titre 928,7 M€ ont été affectés et engagés au titre de ce dernier ; sur ces affectations, 91,8 M€ ont été mandatés en 2023.

Exécution au titre du fonds relais

		2023					
		Affectations	Engagements	Mandats			
Volet 1	MOBILITE MULTIMODALE						
	11	NOUVEAU GRAND PARIS					
	111	Modernisation du réseau existant, schémas directeurs du Réseau Express Régional et Schémas de secteurs					
		11101	Schéma directeur du RER A	1,4	1,4	0,0	
		11102	Schéma directeur du RER B	45,7	45,7	0,0	
		11103	Schéma directeur du RER C	7,4	7,4	0,0	
		11104	Schéma directeur du RER D	87,3	87,3	0,0	
		11105	Schéma directeur du RER E	5,1	5,1	0,0	
		11108	Modernisation des gares RER B	1,1	1,1	0,0	
		11109	Modernisation des gares RER C	1,2	1,2	0,0	
		11113	Schéma de secteurs Transilien - ligne L	6,1	6,1	0,0	
		11116	Schéma de secteurs Transilien - ligne R	13,7	13,7	0,0	
		11119	Prolongement d'Eole à l'ouest	516,1	516,1	84,8	
		112	Développement du réseau				
		11201	Tram Train Massy Evry	31,2	31,2	0,0	
		11203	Tangentielle Ouest - Saint Cyr - Saint Germain (phase 1)	6,7	6,7	0,0	
		11205	Métro Ligne 11 à Roissy-Bois Perrier	42,1	42,1	6,9	
		11206	T1 à l'Est - Val de Fontenay	7,5	7,5	0,0	
		11207	T1 à Colombes	47,4	47,4	0,0	
		11211	Débranchement T4 à Clichy - Montfermeil	0,6	0,6	0,0	
		11215	Tzen, BHNS et autres TCSP	24,1	24,1	0,0	
		11219	Pôle de Melun	1,8	1,8	0,0	
		11224	La Défense Coeur transport	6,9	6,9	0,0	
		113	Interconnexions Grand Paris				
		11301	Ligne 15 sud	0,2	0,2	0,0	
		114	Etudes, acquisitions foncières, 1ers travaux éventuels et provisions				
		11404	T1 Rueil	9,8	9,8	0,0	
		11405	Autres études et acquisitions	1,0	1,0	0,0	
		12	Opérations multimodales hors NGP				
		121	Etudes et interventions générales				
			12102	Mesures d'accompagnement des infrastructures ferroviaires	2,1	2,1	0,0
			12107	RN10 ? Requalification de la traversée de Trappes	24,6	24,6	0,0
		122	PROJETS FERROVIAIRES				
			12201	Gare de Lyon (études)	10,3	10,3	0,0
			12204	Paris-Troyes (part Ile-de-France)	21,2	21,2	0,0
			12205	Massy Valenton	6,3	6,3	0,0
Total général				928,7	928,7	91,8	

Le Contrat de Plan Etat Région 2021-2027

Contrat de plan État-Région 2021-2027 - Tableau synthétique des affectations, engagements et mandatemements Région au 31 décembre 2023																							
VOLETS	SOUS-VOLETS				Total des engagements contractuels (en M€)		Part Etat Région (en M€)		PART REGION (en M€)							Taux d'exécution à fin 2023							
									Exécution 2023														
									Affecté		%		Engagé		%		Mandaté		%		Affecté cumulé		%
1	11	Immobilier universitaire	889,45	396,60	492,85	59,95	12,2%	58,37	11,8%	0,18	0,0%	114,58	23,2%	112,09	22,7%	28,28	5,7%						
	12	Vie étudiante	102,87	93,74	9,13	0,97	10,7%	0,97	10,7%	0,00	0,0%	1,18	12,9%	1,18	12,9%	0,00	0,0%						
	13	Soutien aux équipements scientifiques	59,64	35,64	24,00	4,05	16,9%	4,05	16,9%	0,00	0,0%	9,15	38,1%	9,15	38,1%	0,00	0,0%						
Total Volet 1 - Enseignement supérieur, recherche et innovation				1 051,96	525,98	525,98	64,97	12,4%	63,39	12,1%	0,18	0,0%	124,90	23,7%	122,42	23,3%	28,28	5,4%					
2	21	Energies renouvelables et efficacité énergétique	367,25	183,25	184,00	38,21	20,8%	37,35	20,3%	3,57	1,9%	58,94	32,0%	58,08	31,6%	3,57	1,9%						
	22	Economie circulaire	80,00	40,00	40,00	8,05	20,1%	8,05	20,1%	1,11	2,8%	13,44	33,6%	13,44	33,6%	1,11	2,8%						
	23	Biodiversité et préservation des milieux	87,30	42,30	45,00	21,62	48,0%	21,62	48,0%	5,60	12,4%	27,89	62,0%	27,89	62,0%	5,60	12,4%						
	24	Qualité de l'air	28,50	13,50	15,00	1,67	11,1%	1,67	11,1%	0,89	5,9%	3,36	22,4%	3,36	22,4%	1,30	8,7%						
	25	Alimentation locale et durable	9,08	4,08	5,00	1,07	21,4%	1,07	21,4%	0,79	15,7%	2,41	48,3%	2,41	48,3%	0,79	15,7%						
Total Volet 2 - Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire				572,13	289,00	289,00	70,61	24,4%	69,75	24,1%	11,95	4,1%	106,04	36,7%	105,18	36,4%	12,36	4,3%					
3	31	Soutien aux opérations d'aménagement durable	210,00	105,00	105,00	23,05	22,0%	23,05	22,0%	1,06	1,0%	37,89	36,1%	37,89	36,1%	1,06	1,0%						
	32	Fonds friches et convention État-Région- SAFER	221,20	110,60	110,60	8,94	8,1%	8,94	8,1%	0,30	0,3%	15,59	14,1%	15,59	14,1%	0,45	0,4%						
	33	Cohésion des territoires	193,60	96,80	96,80	18,41	19,0%	18,41	19,0%	3,49	3,6%	48,63	50,2%	48,63	50,2%	3,49	3,6%						
	34	Numérique	124,38	62,19	62,19	0,38	0,6%	0,38	0,6%	0,16	0,3%	4,50	7,2%	4,50	7,2%	0,16	0,3%						
Total Volet 3 - Aménagement durable et cohésion des territoires				749,18	374,59	374,59	50,78	13,6%	50,78	13,6%	5,01	1,3%	106,61	28,5%	106,61	28,5%	5,16	1,4%					
4	41	Volet régional du PIA4	183,00	91,50	91,50	17,71	19,4%	22,03	24,1%	18,63	20,4%	45,63	49,9%	45,43	49,7%	26,25	28,7%						
	42	Fonds stratégique d'investissement	60,00	30,00	30,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	30,00	100,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%						
	43	Soutien à l'économie sociale et solidaire	23,90	8,50	15,40	3,19	20,7%	3,10	20,1%	0,46	3,0%	3,87	25,2%	3,57	23,2%	0,46	3,0%						
	44	Formation – Emploi	116,39	46,07	70,32	0,29	0,4%	0,29	0,4%	0,29	0,4%	0,29	0,4%	0,29	0,4%	0,29	0,4%						
Total Volet 4 - Développement économique, emploi et formation professionnelle				383,29	176,07	207,22	21,19	10,2%	25,42	12,3%	19,38	9,4%	79,80	38,5%	49,29	23,8%	27,00	13,0%					
5	51	Création et transmission	109,63	38,23	71,40	2,30	3,2%	2,30	3,2%	2,42	3,4%	10,80	15,1%	10,80	15,1%	2,42	3,4%						
	52	Patrimoine et architecture	88,75	33,15	55,60	0,20	0,4%	0,20	0,4%	0,36	0,6%	1,89	3,4%	1,89	3,4%	0,92	1,7%						
	53	Enseignement supérieur culturel et artistique	55,59	55,59		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00							
Total Volet 5 – Culture				253,97	126,97	127,00	2,50	2,0%	2,50	2,0%	2,78	2,2%	12,69	10,0%	12,69	10,0%	3,34	2,6%					
6	61	Observation et diagnostic des inégalités				0,36		0,36				0,36		0,36		0,00							
	62	Insertion professionnelle et entrepreneuriat des femmes				0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00							
	63	Sécurité des femmes dans l'espace public et accueil des femmes victimes de violence				1,27		1,27		0,00		1,27		1,27		0,00							
	64	Education à l'égalité et promotion de la culture de l'égalité				0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00							
Total Volet 6 - Egalité entre les femmes et les hommes				30,00	15,00	15,00	1,63	10,8%	1,63	10,8%	0,00	0,0%	1,63	10,8%	1,63	10,8%	0,00	0,0%					
TOTAL GENERAL CPER 2021-2027				3 040,53	1 501,74	1 538,79	211,68	13,8%	213,46	13,9%	39,30	2,6%	431,67	25,9%	397,82	25,9%	76,14	4,9%					

Le Contrat de Plan Etat Région 2021-2027

Lors de la séance plénière du Conseil régional du 6 juillet 2022⁴², le Contrat de plan État-Région 2021-2027 a été signé.

Pour ce 7^{ème} volet, **l'État et la Région s'engagent respectivement à mobiliser 1 501,74 M€ et 1 538,79 M€, soit un engagement total de 3 040,53 M€, répartis sur 6 volets :**

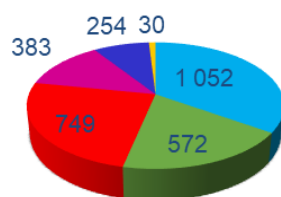
Volets	Total des engagements contractuels	Part État du budget contractualisé	Part Région du budget contractualisé
Volet 1 - Enseignement supérieur, recherche et innovation	1051,96 M€	525,98 M€	525,98 M€
Volet 2 - Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire	572,13 M€	283,13 M€	289 M€
Volet 3 - Aménagement durable et cohésion des territoires	749,18 M€	374,59 M€	374,59 M€
Volet 4 - Développement économique, emploi et formation professionnelle	383,29 M€	176,07 M€	207,22 M€
Volet 5 - Culture	253,97 M€	126,97 M€	127 M€
Volet 6 - Egalité entre les femmes et les hommes	30 M€	15 M€	15 M€
Total	3 040,53 M€	1 501,74 M€	1 538,79 M€

Source : pôle Finances – direction du budget

- **Le volet enseignement supérieur et la recherche** dispose d'une enveloppe historique de plus de **1 052 M€**. Cette enveloppe permettra de financer la rénovation de bâtiments universitaires, soutenir l'acquisition de matériels scientifiques de pointe, renforcer la place des sciences de la vie et de la santé dans la recherche, créer des centaines de places supplémentaires dans les CROUS.
- **L'environnement**, enjeu majeur actuel va bénéficier d'une enveloppe de **572 M€**, soit quasiment le double du précédent CPER, pour améliorer la qualité de l'air, protéger la biodiversité, promouvoir une alimentation locale et durable.
- **L'aménagement durable et la cohésion des territoires** profitera de **749 M€** dédiés à l'aménagement durable et la cohésion des territoires afin d'améliorer la qualité de vie des Franciliens.
- **Le développement économique, l'emploi et la formation** sont au cœur de la relance avec près de **383 M€** alloués à ce volet. Des projets comme le PIA4 avec le soutien aux entreprises innovantes et aux filières stratégiques, l'abondement du Fonds d'investissement stratégique Île-de-France pour contribuer à la relance des PME, le soutien à l'économie sociale et solidaire ou encore l'accompagnement des Franciliens vers l'emploi avec le soutien à l'évolution des compétences et le développement des Campus des métiers seront mis en œuvre.
- **La culture**, qui entre pour la première fois dans le CPER, sera dotée de **254 M€**. Un budget consacré au patrimoine, à la création et à l'enseignement supérieur culturel et artistique. Plus de 60 opérations seront ainsi financées.
- **L'égalité femmes-hommes**, au cœur de la politique de la Région Île-de-France, fait l'objet, pour la première fois, d'un volet spécifique financé à hauteur de **30 M€**. De quoi soutenir des dispositifs sur lesquels la Région a été pionnière comme la lutte contre la précarité menstruelle ou encore les Maisons Région solidaire pour les femmes à la rue.

⁴² Délibération n° CR 2022-046 du 6 juillet 2022.

Total des engagements contractuels en M€



- Volet 1 - Enseignement supérieur, recherche et innovation
- Volet 2 - Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire
- Volet 3 - Aménagement durable et cohésion des territoires
- Volet 4 - Développement économique, emploi et formation professionnelle
- Volet 5 – Culture
- Volet 6 - Egalité entre les femmes et les hommes

A. Présentation détaillée des affectations 2023 par grand volet

Au cours de l'année 2023, deuxième exercice d'application du CPER 2021-2027, un total de **211,7 M€** d'autorisations de programme et d'engagement ont été affectés, ce qui représente 13,8 % des engagements régionaux.

❖ Volet 1 – Enseignement supérieur, recherche et innovation

En 2023, **64,97 M€** ont été affectés au titre de la mise en œuvre du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation ».

Ces affectations représentent 30,7 % des affectations votées en 2023 au titre du CPER et 12,4 % des engagements régionaux sur ce volet.

L'essentiel de l'investissement porte notamment sur le :

- **Sous-volet 11 – Immobilier universitaire (59,95 M€) :**
 - **Centrale Supélec (35 M€)** pour la réhabilitation et valorisation du bâtiment Bréguet à Gif-sur-Yvette (91) ;
 - **Université Paris Saclay (13,2 M€)** pour la rénovation de la faculté de médecine Kremlin-Bicêtre (94) ;
 - **IUT de Mantes-la-Ville (8 M€)** pour la construction d'un nouveau bâtiment ;
 - **Université Paris 8 (2 M€)** pour les aménagements pour l'Université Numérique ;
 - **Université Paris Nanterre (1,6 M€)** pour la construction d'un Bâtiment IUT Tertiaire à Saint Cloud (92) ;
 - **Observatoire de Paris (0,15 M€)** pour la réhabilitation du campus de Paris.

- **Sous-volet 12 – Vie étudiante (0,97 M€) :**
 - **Cité internationale universitaire de Paris (0,97 M€)** pour la réhabilitation du pavillon central de la Fondation Deutsch de la Meurthe.
- **Sous-volet 13 – Soutien aux équipements scientifiques (4,05 M€) :**
 - **CNRS à Paris (75) (1,4 M€)** pour l'acquisition d'un microscope électronique à balayage pour la caractérisation avancée des matériaux pour un réseau de laboratoires franciliens (Mésoscope 3D) ;
 - **CNRS à Palaiseau (91) (1,2 M€)** pour la création du premier centre de recherche et innovation français autour des accélérateurs laser-plasma (Laplace Equipement, LAser PLasma Acceleration Center) ;
 - **Opérations Paris Sciences et Lettres (0,6 M€)** pour le renforcement des plateformes expérimentales avancées pour l'élaboration et la caractérisation à haute résolution de systèmes dynamiques pour la santé, l'information quantique et une énergie décarbonée ;
 - **Université Paris-Saclay (0,5 M€)** pour le renouvellement des équipements et des plateformes technologiques au meilleur niveau en phase avec l'installation des laboratoires de l'UFR de Pharmacie (Jouv Pharma) ;
 - **CNRS à Thiais (94) (0,35 M€)** pour le développement des plateformes de caractérisation de matériaux de l'Institut de chimie et des matériaux.

❖ **Volet 2 – Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire**

En 2023, **70,61 M€** ont été affectés au titre de la mise en œuvre du volet « **Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire** ».

Ces affectations représentent 33,4 % des affectations votées en 2023 au titre du CPER et 24,4 % des engagements régionaux sur ce volet.

L'essentiel de l'investissement porte notamment sur le :

- **Sous-volet 21 – Énergies renouvelables et efficacité énergétique (38,21 M€) :**
 - **Energies renouvelables (37,34 M€)** pour des études liées à la stratégie Energie-Climat, des projets de développement des énergies renouvelables électriques et du développement d'unités de méthanisation ;
 - **ALEC (actions intérêt général énergie) (0,87 M€)** pour poursuivre l'accompagnement des plateformes locales de la rénovation énergétique ainsi que les activités menées par les ALEC (agence locale énergie climat) et les EIE (espace information énergie) dans les territoires.
- **Sous-volet 22 – Économie circulaire (8,05 M€)** pour le soutien à la gestion des déchets (zéro déchets).
- **Sous-volet 23 – Biodiversité et préservation des milieux (21,62 M€) :**
 - **Milieux aquatiques et humides (10,29 M€)** dans le cadre de la politique de l'eau et des projets d'îlots de fraîcheur dans les territoires franciliens ;

- **Réserves Naturelles Régionales (RNR) (1,22 M€)** pour financer les opérations et frais de fonctionnement des RNR ;
- **Parcs Naturels Régionaux (PNR) (8,52 M€)** pour le soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR ;
- **Biodiversité (1,58 M€)** pour les appels à projets « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France ».
- **Sous-volet 24 – Qualité de l'air (1,67 M€)** pour les aides aux projets de l'association Airparif.
- **Sous-volet 25 – Alimentation locale et durable (1,07 M€) :**
 - **Projets vente directe et filière locale (aide diversification) (0,21 M€)** pour l'aide à la transformation agroalimentaire francilienne ;
 - **Soutien aux filières (0,53 M€)** pour la mise en œuvre de la convention « Chambres » et des contrats de filières ;
 - **Agriculture urbaine (0,33 M€)** pour le soutien aux projets d'agriculture urbaine et périurbaine.

❖ **Volet 3 – Aménagement durable et cohésion des territoires**

En 2023, **50,78 M€** ont été affectés au titre de la mise en œuvre du volet « **Aménagement durable et cohésion des territoires** ».

Ces affectations représentent 24 % des affectations votées en 2023 au titre du CPER et 13,6 % des engagements régionaux sur ce volet.

L'essentiel de l'investissement porte notamment sur le :

- **Sous-volet 31 – Soutien aux opérations d'aménagement durable (23,05 M€)** dans le cadre des actions prévues des lauréats 100 quartiers innovants et écologiques.
- **Sous-volet 32 – Fonds friches et convention État-Région- SAFER (8,94 M€) :**
 - **Plan Friches (8,64 M€)** dans le cadre de la reconquête des friches franciliennes ;
 - **Agriculture périurbaine (0,30 M€)** dans le cadre de la convention Etat-Région-SAFER 2021-2027.
- **Sous-volet 33 – Cohésion des territoires (18,41 M€)** dans le cadre des contrats d'aménagement régionaux.
- **Sous-volet 34 – Numérique (0,38 M€)** au titre de l'aide à la création de tiers-lieux.

❖ **Volet 4 – Développement économique, emploi et formation professionnelle**

En 2023, **21,19 M€** ont été affectés au titre de la mise en œuvre du volet « **Développement économique, emploi et formation professionnelle** ».

Ces affectations représentent 10,0 % des affectations votées en 2023 au titre du CPER et 10,2 % des engagements régionaux sur ce volet.

L'essentiel de l'investissement porte notamment sur le :

- **Sous-volet 41 – Volet régional du PIA4 (17,71 M€) :**
 - **Projets d'innovation (9,89 M€)** pour Innov'up Leader PIA, soutien à l'innovation des PME et ETI ;
 - **Accompagnement et transformation des filières (3,83 M€)** pour les grands lieux d'innovation leader PIA (0,75 M€) et SESAME filières PIA (3,08 M€) ;
 - **Projets régionaux de recherche et de développement (4 M€)** pour les projets structurants pour la compétitivité.
- **Sous-volet 43 – Soutien à l'économie sociale et solidaire (3,19 M€)** pour les têtes de réseau franciliennes (0,40 M€), l'accélérateur de l'ESS (0,43 M€), les coopérations entre l'économie classique et les structures de l'ESS (0,26 M€) et l'appui à la création des entreprises de l'ESS (2,10 M€).
- **Sous-volet 44 - Formation – Emploi (0,29 M€)** pour le GIP Emploi Roissy Charles de Gaulle.

❖ Volet 5 – Culture

En 2023, **2,50 M€ ont été affectés au titre de la mise en œuvre du volet « Culture »**. Ces affectations représentent 1,2 % des affectations votées en 2023 au titre du CPER et 1,9 % des engagements régionaux sur ce volet.

L'essentiel de l'investissement porte notamment sur le :

- **Sous-volet 51 – Création et transmission (2,30 M€)** pour la réhabilitation de l'Académie Fratellini à Saint-Denis (93) (2 M€) et l'extension de La Dynamo « Banlieues bleues » à Pantin (93) (0,30 M€).
- **Sous-volet 52 – Patrimoine et architecture (0,2 M€)** pour la restauration de la couverture du chœur, des collatéraux de la nef, du transept et de la chapelle de l'église Notre-Dame à Magny-en-Vexin (95) (0,03 M€) et la restauration et le réaménagement du parcours de visite et la valorisation du musée Bossuet de la Cité épiscopale de Meaux (77) (0,17 M€).

❖ Volet 6 - Egalité entre les femmes et les hommes

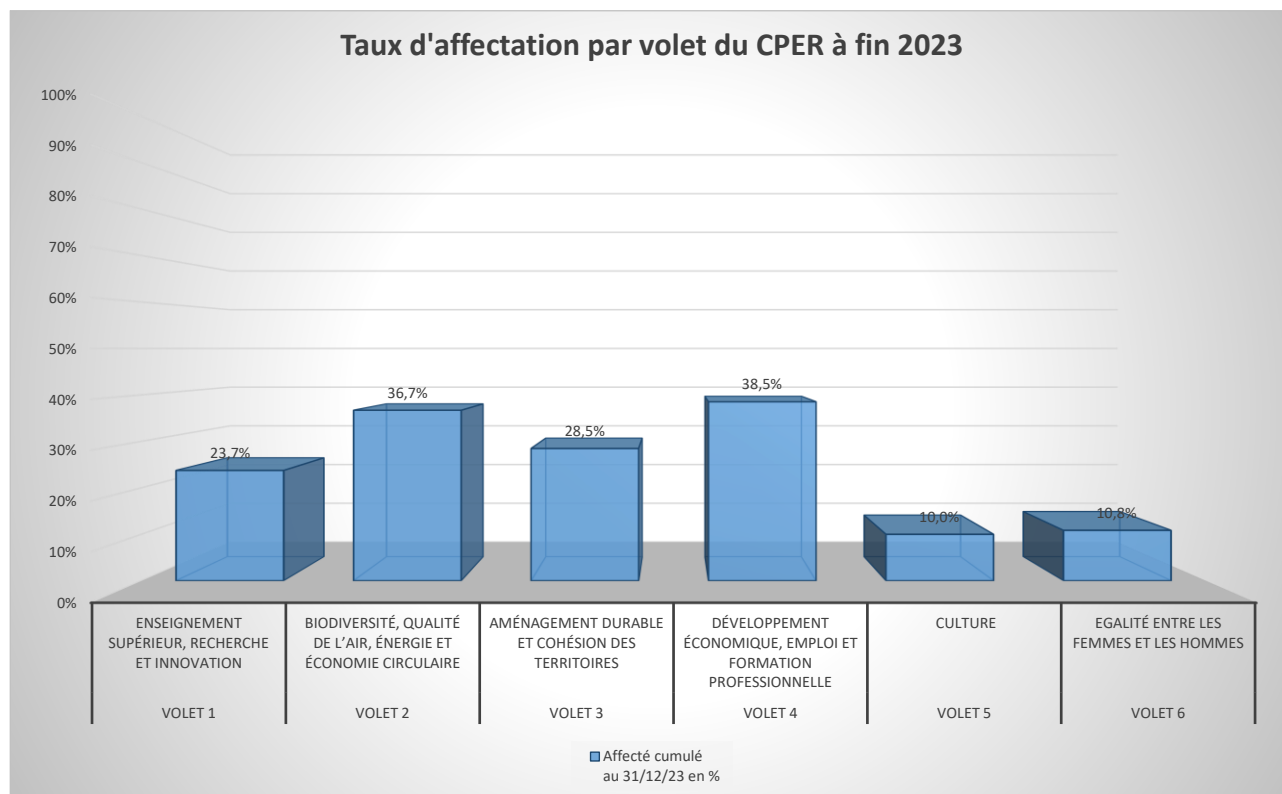
En 2023, **1,63 M€ ont été affectés au titre de la mise en œuvre du volet « Egalité entre les femmes et les hommes »**.

Ces affectations représentent 0,8 % des affectations votées en 2023 au titre du CPER et 10,8 % des engagements régionaux sur ce volet.

L'essentiel de l'investissement porte notamment sur le :

- **Sous-volet 61 – Observation et diagnostic des inégalités (0,36 M€)** pour l'observation et le diagnostic des inégalités.
- **Sous-volet 63 – Sécurité des femmes dans l'espace public et accueil des femmes victimes de violence (1,27 M€)** pour la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants et l'égalité femmes-hommes (0,18 M€), pour le téléphone Grave Danger (0,27

M€), pour les maisons des femmes - Région solidaire (0,71 M€) et pour les établissements et services pour femmes en difficultés (0,11 M€).



B. Présentation détaillée des mandats 2023 par grand volet

Au cours de l'année 2023 un montant de **39,3 M€** a été mandaté au titre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 qui se répartit comme suit :

- **Volet 1 – Enseignement supérieur, recherche et innovation : 0,18 M€** dont :

B. **0,18 M€ pour le sous-volet 11 « Immobilier universitaire » :**

- **Université Sorbonne Paris Nord à Villetaneuse (93) (0,18 M€)** pour la construction de la deuxième tranche du LAGA (laboratoire Math-Stic).

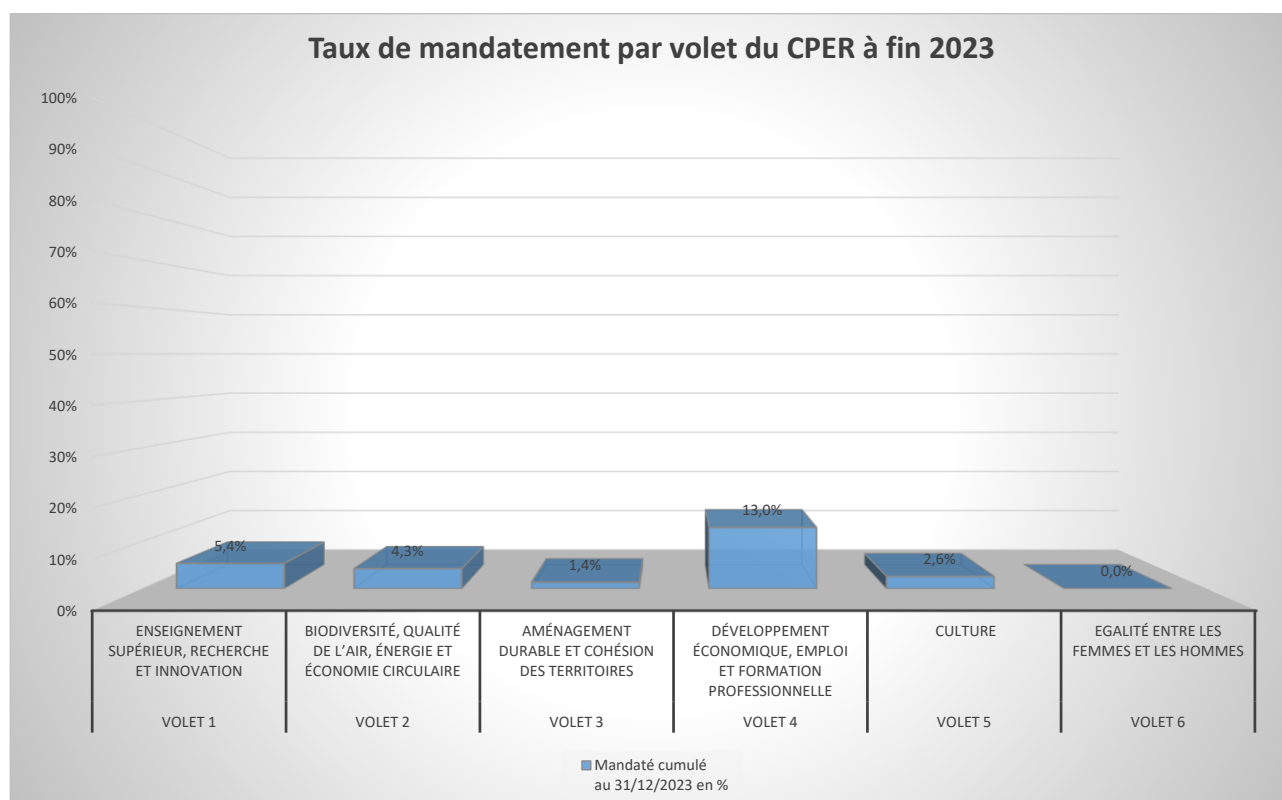
- **Volet 2 – Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire : 11,95 M€** dont :

- **3,57 M€ pour le sous-volet 21 « Énergies renouvelables et efficacité énergétique »** dont :

- **Energies renouvelables (3,18 M€)** pour des études liées à la stratégie Energie-Climat, des projets de développement des énergies renouvelables électriques et du développement d'unités de méthanisation ;
- **ALEC (actions intérêt général énergie) (0,39 M€)** pour poursuivre l'accompagnement des plateformes locales de la rénovation énergétique ainsi que les activités menées par les ALEC (agence locale énergie climat) et les EIE (espace information énergie) dans les territoires.

- **1,11 M€ pour le sous-volet 22 « Économie circulaire »** pour le soutien à la gestion des déchets (zéro déchets).
- **5,60 M€ pour le sous-volet 23 « Biodiversité et préservation des milieux »** dont :
 - **Milieux aquatiques et humides (1,03 M€)** dans le cadre de la politique de l'eau et des projets d'îlots de fraîcheur dans les territoires franciliens ;
 - **Réserves Naturelles Régionales (RNR) (0,18 M€)** pour financer les opérations et frais de fonctionnement des RNR ;
 - **Parcs Naturels Régionaux (PNR) (4,26 M€)** pour le soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR ;
 - **Biodiversité (1,12 M€)** pour les appels à projets.
- **0,89 M€ pour le sous-volet 24 « Qualité de l'air »** pour les aides aux projets de l'association Airparif.
- **0,79 M€ pour le sous-volet 25 « Alimentation locale et durable »** dont :
 - **Projets vente directe et filière locale (aide diversification) (0,12 M€)** pour l'aide à la transformation agroalimentaire francilienne ;
 - **Soutien aux filières (0,62 M€)** pour la mise en œuvre de la convention « Chambres » et des contrats de filières ;
 - **Agriculture urbaine (0,04 M€)** pour le soutien aux projets d'agriculture urbaine et périurbaine.
- **Volet 3 – Aménagement durable et cohésion des territoires : 5,01 M€** dont :
 - **1,06 M€ pour le sous-volet 31 « Soutien aux opérations d'aménagement durable »** dans le cadre des actions prévues des lauréats du dispositifs Cent quartiers innovants et écologiques.
 - **0,30 M€ pour le sous-volet 32 « Fonds friches et convention État-Région- SAFER »** pour l'agriculture périurbaine dans le cadre de la convention Etat-Région-SAFER 2021-2027.
 - **3,49 M€ pour le sous-volet 33 « Cohésion des territoires »** dans le cadre des contrats d'aménagement régionaux.
 - **0,16 M€ pour le sous-volet 34 « Numérique »** au titre du déploiement du très haut débit.
- **Volet 4 – Développement économique, emploi et formation professionnelle : 19,38 M€** dont :
 - **18,63 M€ pour le sous-volet 41 « Volet régional du PIA4 »** dont :
 - **Projets d'innovation (10,25 M€)** pour Innov'up Leader PIA, soutien à l'innovation des PME et ETI ;

- **Accompagnement et transformation des filières (4,38 M€)** pour les grands lieux d'innovation leader PIA (1,88 M€) et SESAME filières PIA (2,50 M€) ;
- **Projets régionaux de recherche et de développement (4 M€)** pour les projets structurants pour la compétitivité.
- **0,46 M€ pour le sous-volet 43 « Soutien à l'économie sociale et solidaire »** pour les têtes de réseau franciliennes (0,21 M€), l'accélérateur de l'ESS (0,13 M€) et les coopérations entre l'économie classique et les structures de l'ESS (0,12 M€).
- **0,29 M€ pour le sous-volet 44 « Formation – Emploi »** pour le GIP Emploi Roissy Charles de Gaulle.
- **Volet 5 – Culture : 2,78 M€** dont :
 - **2,42 M€ pour le sous-volet 51 « Création et transmission »** pour la reconstruction du théâtre des Amandiers à Nanterre (92) (0,98 M€), pour la construction du nouveau lieu de musiques actuelles (SMAC) - Fond de transition écologique à Vauréal (95) (0,45 M€) et pour la réhabilitation de l'Académie Fratellini à Saint Denis (93) (1 M€).
 - **0,36 M€ pour le sous-volet 52 « Patrimoine et architecture »** pour la restauration de l'abbaye de Royaumont (95) (0,12 M€) et pour la restitution du grand bassin du parc de Saint-Germain-en-Laye (78) (0,24 M€).



Annexes

GLOSSAIRE

- « **Chapitre fonctionnel** » : il existe 10 fonctions définies par l'instruction M 57 (fonction 0 : services généraux, fonction 0-5 : gestion des fonds européens, fonction 1 : sécurité, fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage, fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, fonction 4 : santé et action sociale, fonction 5 : aménagement des territoires et habitat, fonction 6 : action économique, fonction 7 : environnement, fonction 8 : transports). A chaque fonction sont rattachés deux chapitres fonctionnels, en investissement et en fonctionnement qui retracent l'ensemble des dépenses relatives à la fonction considérée.
- « **Programme** » : déclinaison de la nomenclature fonctionnelle M57 représentative des domaines d'intervention de la Région Ile - de - France. Une autorisation de programme ou une autorisation d'engagement se rattache à un programme et un seul. Un programme peut être financé par plusieurs autorisations de programme ou autorisations d'engagement. Les programmes sont associés à des objectifs précis et à des résultats attendus.
- « **Action** » : découpage du programme permettant le regroupement des crédits ayant une même finalité. Une action n'appartient qu'à un seul programme. Un programme peut comporter plusieurs actions.
- « **Autorisation de programme** » : limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'investissements.
- « **Autorisation de programme de projet** » : limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'une opération de grande envergure, tels que la réalisation d'infrastructures de transports en commun, de voirie nationale ou de projets lourds de recherche et d'enseignement supérieur, la création de bases de loisirs.
- « **Autorisation d'engagement** » : limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses de fonctionnement.
- « **Crédit de paiement** » : limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours de l'exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagement correspondantes.

MODALITÉS DE CODIFICATION DES PROGRAMMES ET ACTIONS

- Les programmes

A chaque programme sont associés un code enveloppe et un code programme :

- **Le code enveloppe** (alphanumérique) indique :
 - la contractualisation ou non des crédits avec l'Etat, codifiée par 2 lettres :
 - HP pour les enveloppes « Hors Contrat de Plan » et « Hors Contrat de Projets » ;
 - CP pour les enveloppes « Contrat de Plan 2000-2006 » ;

- PJ pour les enveloppes relevant du « Contrat de Projets 2007-2013 » ou du « Plan Seine 2007-2013 » ;
 - PR pour les enveloppes relevant du « Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 » ou du « Contrat de plan interrégional Etat-Régions » (CPIER) « Vallée de la Seine 2015-2020 » ;
 - RE pour les enveloppes relevant du " Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ".
- le code fonctionnel M 57 codifié sur 2, 3, ou 4 chiffres ;
 - le numéro d'ordre du programme codifié sur 3 chiffres.
- **Le code programme** est une traduction numérique du code enveloppe nécessaire à la saisie de l'imputation budgétaire dans Coriolis :
 - les 2 lettres du code enveloppe traduisant la contractualisation ou non des crédits avec l'Etat sont remplacées par un chiffre :
 - 1 pour « Hors Contrat de Plan » et « Hors Contrat de Projets » ;
 - 2 pour « Contrat de Plan 2000-2006 » ;
 - 3 pour « Contrat de Projets 2007-2013 » et « Plan Seine » ;
 - 4 pour « Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 » et du « Contrat de plan interrégional Etat-Régions » (CPIER) « Vallée de la Seine 2015-2020 » ;
 - 5 pour « Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ».
 - le code fonctionnel M 57 est codifié obligatoirement sur 2 chiffres (pour les codes fonctionnels à 3 ou 4 chiffres, le 3^{ème} et, le cas échéant, le 4^{ème} chiffre, ne sont pas repris) ;
 - le numéro d'ordre du programme est codifié sur 3 chiffres.

Exemples :

- code enveloppe HP 23-001 à code programme : 123001 ;
- code enveloppe PJ 811-005 à code programme : 381005 ;
- code enveloppe CP 52-001 à code programme : 252001 ;
- code enveloppe PR 811-005 à code programme : 481005 ;
- code enveloppe RE 52-001 à code programme : 552001.

Remarque :

- Un même libellé de programme peut être associé à 2 voire 3 ou 4 codes enveloppes et codes programmes si la dépense correspondante relève pour partie du « Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 », du « Contrat de Projets 2007-2013 », pour partie du « Hors Contrat de Plan » ou « Hors Contrat de Projets », voire aussi du « Contrat de Plan 2000-2006 ».
- Un même programme peut se trouver à la fois en investissement et en fonctionnement.
- Un programme comprend une ou plusieurs actions.

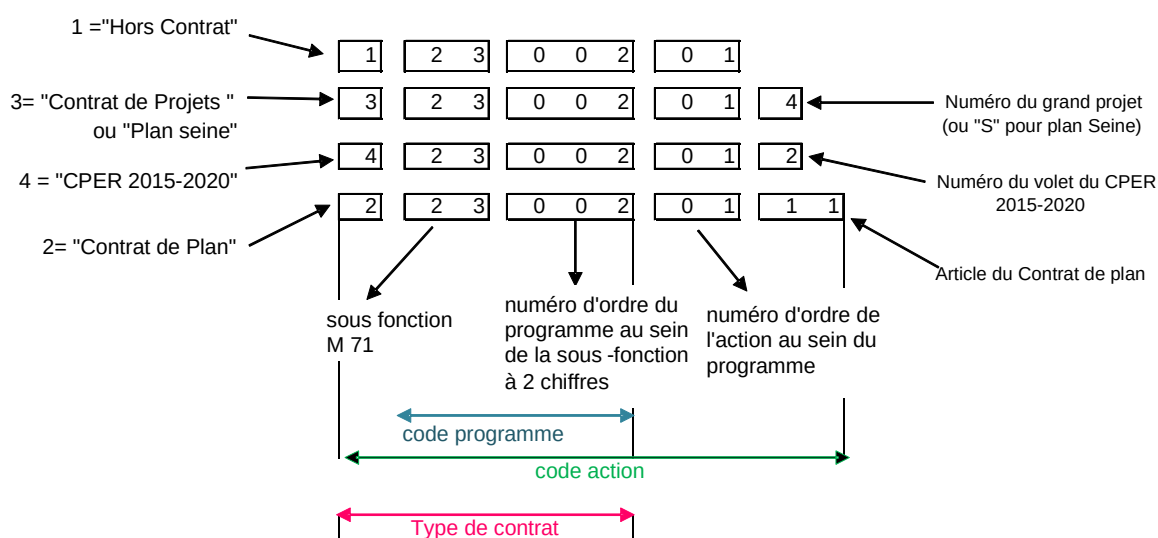
- **Les actions**

La codification d'une action est composée, dans l'ordre :

- du code programme auquel elle se rattache ;
- du numéro d'ordre de l'action au sein de ce programme, codifié sur 2 chiffres ;
- et, le cas échéant :
 - du numéro du grand projet (pour le contrat de projets) codifié sur un chiffre de 1 à 8,
 - de la lettre S pour le Plan Seine ;
 - de l'article du contrat de plan 2000-2006 codifié sur 2 chiffres de 1 à 23 ;
 - du numéro du volet CPER 2015-2020 ou du CPER 2021-2027.

Le code action n'étant pas rattaché à l'une ou l'autre des deux sections du budget, une même action peut se trouver à la fois en investissement et en fonctionnement.

Exemples de composition d'un code programme et d'un code action



Les opérations non ventilables (créances admises en non-valeur) sont identifiées avec une codification DC.

LES ABREVIATIONS DES NOMS DES SECTEURS

Agriculture	AGRI
Actions internationales et européennes	AIE
Aménagement	AM
Citoyenneté	CI
Communication	COM
Culture	CU
Développement économique, innovation et TIC	DEEE
Développement social et santé	DSS
Environnement et énergie	EAE
Enseignement secondaire	ESE
Enseignement supérieur	ESU
Formation professionnelle, apprentissage et emploi	FPA
Formations sanitaires et sociales	FSS
Logement	LO

Marchés, Achats, Juridique et Immobilier	MAJI
Personnel et ressources humaines	PRH
Politique de la ville	PV
Recherche	RIN
Ruralité	RUR
Sécurité	SE
Transformation numérique	TNUM
Sports et loisirs	SL
Transports et mobilités	TM
Tourisme	TO
Gestion des fonds européens	UE

Les recettes

LES RECETTES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DE 2016 à 2023
données des comptes administratifs, en M€

	2016 CA	2017 CA	2018 CA	2019 CA	2020 CA	2021 CA	2022 CA	2023 CA
Recettes réelles hors emprunt								
Fonctionnement	3 449,711	3 508,097	3 538,268	3 811,035	3 685,438	3 541,056	3 740,443	4 074,410
Recettes fiscales	2 732,134	2 882,897	3 298,387	3 617,981	3 276,778	3 251,059	3 461,227	3 597,956
Fiscalité directe	1 495,861	3 010,337	2 987,270	3 187,321	3 298,150	125,202	121,074	126,516
1 Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 372,432	2 886,796	2 863,390	3 064,697	3 172,628	0,000	0,000	0,000
2 Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	122,959	123,009	122,420	122,623	125,522	125,153	121,074	126,494
3 Rôles supplémentaires	0,470	0,532	1,460	0,000	0,000	0,049	0,000	0,022
Autres recettes fiscales hors TICPE	902,635	933,874	1 489,958	1 506,646	1 180,350	4 344,273	3 680,457	3 792,042
1 Taxe régionale sur les cartes grises	348,436	331,847	377,307	356,869	341,218	306,648	263,438	290,424
2 Reversement de la part régionale de la taxe sur les bureaux (TSB)	182,939	212,939	212,939	212,939	212,939	212,939	212,939	212,939
3 Frais de gestion de fiscalité directe locale	82,538	84,520	86,451	88,111	91,162	53,502	40,472	29,146
4 Fraction régionale de la taxe d'apprentissage	234,053	239,676	251,703	256,197	0,000	0,000	0,000	0,000
5 Taxe régionale additionnelle aux droits de mutation sur l'immobilier d'entreprise	54,662	64,892	63,647	83,771	57,882	55,229	53,777	43,017
6 TRADE et Permis de conduire	0,007	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
7 TVA - fraction à compter de 2018 (ex-DGF)	0,000	0,000	497,911	508,759	477,149	543,327	579,213	616,814
8 TVA - fraction à compter de 2021 (ex-CVAE)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	3 172,628	2 530,617	2 599,703
TICPE	1 083,375	1 065,140	1 084,130	1 080,840	1 004,531	1 017,261	1 032,115	1 068,934
1 TICPE - compensations loi LRL 2004	898,718	881,467	887,916	892,753	888,948	888,948	892,452	892,507
2 TICPE - ex modulation 2007	74,637	68,098	79,725	73,574	63,911	72,881	69,607	81,366
3 TICPE - compensations lois MAPTAM NOTRE	1 072	4,843	4,931	4,968	4,968	4,968	5,015	4,930
4 TICPE - Formation Professionnelle	38,952	38,982	38,952	38,952	38,952	38,952	54,634	54,634
5 TICPE - Aide au recrutement d'apprentis	12,197	18,359	18,407	15,939	0,000	0,000	0,000	0,000
6 TICPE - Primes apprentissage	34,442	30,818	30,110	29,819	0,000	0,000	0,000	0,000
7 TICPE - Ressource Régionale pour l'apprentissage	23,358	23,681	24,090	24,835	0,000	0,000	0,000	0,000
8 TICPE - compensation réforme apprentissage	0,000	0,000	0,000	0,000	6,202	6,202	6,202	6,202
9 TICPE - compensation transfert Dronsep	0,000	0,000	0,000	0,000	1,550	1,550	1,550	1,550
10 TICPE - compensation étudiants boursiers / inflation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	3,760	2,656	25,746
Prélèvements sur recettes	-749,748	-2 127,463	-2 162,971	-2 156,825	-2 207,253	-2 235,676	-1 372,419	-1 397,537
1 Régularisation TVA CVAE	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-23,269
4 Fonds national de garantie individuelle des ressources FNGIR (dépenses)	-674,816	-674,816	-674,816	-674,816	-674,816	-674,816	0,000	0,000
5 Fonds de péréquation des ressources des régions (dépenses)	-74,932	-80,228	-115,738	-109,591	-160,019	-188,442	0,000	-1,849
6 Dotation de compensation du transfert de la CVAE (dépenses)	0,000	-1 372,419	-1 372,419	-1 372,419	-1 372,419	-1 372,419	-1 372,419	-1 372,419
Dotations	572,417	541,027	8,820	8,820	8,820	79,556	83,407	105,696
Dotations générales	563,722	485,969	8,820	8,820	8,820	8,820	8,820	9,042
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	554,902	477,149	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Dotation générale de décentralisation (DGD)	8,820	8,820	8,820	8,820	8,820	8,820	8,820	9,042
Autres dotations	8,694	55,058	0,000	0,000	29,810	70,736	84,587	96,654
1 Dotation Primes apprentissage	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Fonds de transition pour le développement économique	0,000	55,058	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
2 Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité	8,694	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Nouvelle recette pour le soutien à l'apprentissage en fonctionnement	0,000	0,000	0,000	0,000	20,572	20,572	20,572	20,572
Dotation de compensation - réforme apprentissage	0,000	0,000	0,000	0,000	2,869	2,869	2,869	2,869
3 Compensation provisionnelle extinction primes	0,000	0,000	0,000	0,000	6,369	6,369	6,369	6,369
Dotation de compensation - frais de gestion TH	0,000	0,000	0,000	0,000	37,886	37,886	37,886	37,886
Dotation compensatrice - lasarif	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	3,040	3,040	3,040
Dotation de compensation - frais de gestion CVAE	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	13,852	25,918
Recettes diverses	145,170	84,173	131,061	184,234	371,030	210,440	185,808	380,758
Produits financiers	25,291	19,867	14,142	8,018	23,393	11,792	4,659	2,416
Produits financiers	25,225	24,069	14,152	14,251	23,389	11,781	4,668	2,425
1 Intérêts perçus sur créances	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
4 Intérêts courus non échus (ICNE)	0,066	-4,202	-0,010	-6,243	0,004	0,012	-0,009	-0,009
Divers	119,879	64,306	116,919	176,215	347,637	198,648	181,149	378,342
Fonds européens - reversements programmations 2000-2006 et 2007-2013	9,387	2,367	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Fonds européens - Programmation 2014-2020	0,688	4,712	15,300	5,767	29,345	35,150	18,912	110,006
2 Fonds européens - Programmation 2021-2027	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
3 Fonds régional de restauration (FRRI)	20,860	10,391	5,419	5,326	5,013	6,239	7,103	7,476
4 Produits exceptionnels sur cessions	0,000	0,000	0,000	0,000	189,380	0,000	0,000	0,000
4 Conventions Etat-Région en matière de formation professionnelle	0,000	0,000	32,350	121,129	84,980	112,914	101,065	221,302
5 Divers (ex : reversements de trop perçus de subventions)	88,945	46,836	63,850	43,993	38,920	44,344	54,069	39,557
Investissement	762,496	666,231	767,271	730,055	786,321	819,162	716,190	765,262
Recettes fiscales	449,802	343,713	408,763	413,956	365,973	414,654	371,350	351,014
Fiscalité hors TICPE	382,458	281,369	338,214	349,053	309,429	351,471	312,255	283,399
1 Taxe sur la création de bureaux en Île-de-France (TCB-IDF)	183,317	92,725	138,700	146,360	114,135	153,973	119,380	98,646
2 Part régionale de la taxe d'aménagement (TA) et reliquats de taxes d'urbanisme	52,445	43,081	50,588	56,650	49,278	54,054	49,904	41,579
3 Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TASS)	66,627	66,087	68,925	66,043	66,016	66,485	66,212	66,212
4 Taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA)	80,069	79,475	80,000	80,000	80,000	76,960	76,960	76,960
TICPE	67,344	62,344	70,549	64,903	56,545	63,182	59,095	67,615
1 TICPE Grenelle	67,344	62,344	70,549	64,903	56,545	63,182	59,095	67,615
Dotations	86,089	86,089	86,089	86,089	109,119	111,062	115,445	109,119
Dotations générales	86,089	86,089	86,089	86,089	109,119	111,062	115,445	109,119
Dotation régionale pour le soutien à l'investissement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	1,963	6,326	0,000
Autres dotations	86,089	86,089	86,089	86,089	109,119	109,119	109,119	109,119
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	86,089	86,089	86,089	86,089	86,089	86,089	86,089	86,089
Nouvelle recette pour le soutien à l'apprentissage en investissement	0,000	0,000	0,000	0,000	23,030	23,030	23,030	23,030
Recettes diverses	226,605	236,429	272,420	230,009	311,229	293,427	229,395	305,129
Produits financiers	44,227	43,445	42,388	38,053	36,864	38,214	27,848	27,827
Remboursements en capital des créances	44,227	43,445	42,388	38,053	36,864	38,214	27,848	27,827
Divers	182,379	192,984	230,031	191,956	274,365	255,212	201,547	277,301
Amendes de police	63,861	63,924	69,388	69,388	69,388	69,388	69,388	69,388
2 FCTVA	77,785	96,617	99,465	99,763	101,529	77,962	68,106	96,089
3 Fonds européens - Programmation 2014-2020	0,000	0,235	14,589	4,420	86,554	46,145	42,026	89,296
4 Divers (ex : participations aux travaux dans les cités mixtes)	40,732	32,207	46,589	18,385	16,894	61,717	22,027	22,528
Total recettes réelles hors emprunt	4 212,207	4 174,328	4 305,540	4 541,090	4 471,759	4 360,217	4 456,633	4 839,672
Emprunt	650,000	530,000	600,000	200,000	800,000	500,000	700,000	597,366
Résultats antérieurs	4,229	141,680	60,640	305,698	268,536	483,460	448,162	356,325
Excédents de fonctionnement reportés	4,229	141,680	60,640	305,698	268,536	483,460	448,162	356,325
Excédents de fonctionnement capitalisés	213,652	114,991	433,780	163,548	715,091	55,716	260,580	254,414
Solde d'exécution reporté de la section d'investissement	-213,652	-114,991	-433,780	-164,790	-722,639	-55,716	-260,580	-254,414
Total général	4 866,436	4 846,007	4 966,180	5 046,788	5 540,294	5 343,677	5 604,795	5 793,362

La dette

SITUATION DE LA DETTE AU 31/12/2023															
	Nature	Type d'opération	Etablissements arrangeurs dans le cadre des émissions obligataires et des placements privés, établissements prêteurs dans le cadre des prêts bancaires	Emprunt vert et responsable	Date début emprunt	Durée résiduelle du contrat	Type de taux (après swap le cas échéant hors swaps de devises)	Taux	Capital initial	Capital restant à amortir au 31/12/2022	Annuité 2023 (1) + (2)	(en euros)			
												Capital (1)	Intérêts nets des recettes de swap (2)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	EMPRUNTS OBLIGATAIRES														
FR0011252525 (2012 EP EUR 350)	Emission obligataire publique (EUR)	OUI	BNPP et CACIB (350,0 M€)	Terminé	27/02/2012	2 mois	Fixe	3,625%	350 000 000,00	350 000 000,00	12 687 500,00	0,00	12 687 500,00		
FR0011512149 (2013 EP EUR 300)	Emission obligataire publique (EUR)	OUI	BARCLAYS, NATIXIS (300,0 M€)		10/06/2013	10/06/23	Fixe	2,250%	300 000 000,00	300 000 000,00	306 750 000,00	0,00	6 750 000,00		
FR0011583523 (2014 EP EUR 600)	Emission obligataire publique (EUR)	OUI	ISR CACIB, HSBC & NATIXIS (600,0 M€)		24/04/2014	34 ans, 3 mois	Fixe	2,250%	600 000 000,00	600 000 000,00	14 250 000,00	0,00	14 250 000,00		
FR0012686601 (2015 EP EUR 600)	Emission obligataire publique (EUR)	OUI	ISR BNPP, CACIB, NATIXIS (500,0 M€)		23/04/2015	29/04/27	Fixe	0,625%	500 000 000,00	500 000 000,00	3 125 000,00	0,00	3 125 000,00		
FR0011252525 (2015 TAP EUR 25)	Emission obligataire publique (EUR)	OUI	TAP ISR 2012 EP EUR 350 avec BNPP (25,0 M€)		27/03/24	2 mois	Fixe	3,625%	25 000 000,00	25 000 000,00	906 250,00	0,00	906 250,00		
FR0013183167 (2015 EP EUR 650)	Emission obligataire publique (EUR)	OUI	ISR BNPP, CACIB, NATIXIS, SG (650,0 M€)		14/06/2015	1 an, 5 mois	Fixe	0,500%	650 000 000,00	650 000 000,00	3 250 000,00	0,00	3 250 000,00		
FR0013242336 (2017 EP EUR 500)	Emission obligataire publique (EUR)	OUI	ISR BARCLAYS, CACIB, HSBC, SG (500,0 M€)		14/03/29	5 ans, 2 mois	Fixe	1,375%	500 000 000,00	500 000 000,00	6 875 000,00	0,00	6 875 000,00		
FR0013343175 (2018 EP EUR 500)	Emission obligataire publique (EUR)	OUI	ISR CACIB, HSBC, Natixis, SG (500,0 M€)		20/06/23	9 ans, 5 mois	Fixe	1,375%	500 000 000,00	500 000 000,00	6 875 000,00	0,00	6 875 000,00		
FR0013521382 (2020 EP EUR 550)	Emission obligataire publique (EUR)	OUI	ISR BNPP, CACIB, Deutsche Bank, HSBC, Unicredit (550,0 M€)		02/07/20	6 ans, 6 mois	Fixe	0,100%	550 000 000,00	550 000 000,00	550 000,00	0,00	550 000,00		
FR0013521390 (2020 EP EUR 250)	Emission obligataire publique (EUR)	OUI	ISR BNPP, CACIB, Deutsche Bank, HSBC, Unicredit (250,0 M€)		02/07/20	16 ans, 6 mois	Fixe	0,610%	250 000 000,00	250 000 000,00	1 525 000,00	0,00	1 525 000,00		
FR0014003067 (2021 EP EUR 500)	Emission obligataire publique (EUR)	OUI	Barclays Bank Ireland, CA CIB, DZ BANK AG, HSBC EUROPE, ING BANK (500,0 M€)		20/04/2021	4 ans, 3 mois	Fixe	0,000%	500 000 000,00	500 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
FR0014006355 (2022 EP EUR 700)	Emission obligataire publique (EUR)	OUI	BNPP, CACIB, NATIXIS, HSBC (700,0 M€)		19/07/22	8 ans, 6 mois	Fixe	2,250%	700 000 000,00	700 000 000,00	15 610 000,00	0,00	15 610 000,00		
FR001400FC43 (2023 EP EUR 600)	Emission obligataire publique (EUR)	OUI	BOFA, CACIB, NATIXIS, SG (600,0 M€)		30/04/21	7 ans, 4 mois	Fixe	2,900%	600 000 000,00	600 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
FR0010709562 (2011 PP EUR 60)	Placement privé (EUR)	-	SOCIETE GENERALE (60,0 M€)		13/07/2011	2 ans, 6 mois	variable après swap	3M€+0,48%	60 000 000,00	60 000 000,00	1 876 586,67	0,00	1 876 586,67		
FR0011458736 (2013 PP EUR 40)	Placement privé (EUR)	-	NATIXIS (40,0 M€)		28/03/2013	1 an, 2 mois	Fixe	2,504%	40 000 000,00	40 000 000,00	1 037 600,00	0,00	1 037 600,00		
FR0011459288 (2013 PP EUR 40)	Placement privé (PP)	-	CACIB (40,0 M€)		11/04/2013	4 ans, 3 mois	Variable	3M€+0,765%	40 816 326,53	40 816 326,53	1 377 444,44	0,00	1 377 444,44		
FR0011613017 (2013 PP EUR 70)	Placement privé (EUR)	-	HSBC (70,0 M€)		31/10/2013	4 ans, 10 mois	Fixe	3,060%	70 000 000,00	70 000 000,00	2 142 000,00	0,00	2 142 000,00		
FR0011638584 (2013 PP EUR 50)	Placement privé (EUR)	-	Commerzbank (50,0 M€)		29/11/2013	10 mois	Fixe	2,675%	50 000 000,00	50 000 000,00	1 337 500,00	0,00	1 337 500,00		
FR0012170751 (2014 PP EUR 35)	Placement privé (EUR)	-	HSBC (35,0 M€)		25/09/2014	1 an, 8 mois	Fixe	1,640%	35 000 000,00	35 000 000,00	574 000,00	0,00	574 000,00		
EMPRUNT SCHULDSCHIEIN	EMPRUNT SCHULDSCHIEIN														
76387 (2013 SSD EUR 50)	Placement Schuldschein (EUR)	-	HELABA (50,0 M€)		10/04/2013	4 ans, 3 mois	Fixe	2,750%	50 000 000,00	50 000 000,00	1 375 000,00	0,00	1 375 000,00		
EMPRUNTS BANCAIRES	EMPRUNTS BANCAIRES														
1211354 (2011 BQ EUR 250)	Prêt bancaire (EUR)	-	Caisse des Dépôts et Consignations (250,0 M€)		01/12/2006	2 ans, 11 mois	Fixe	3,57%	250 000 000,00	61 522 864,74	21 709 589,36	19 110 376,29	2 599 213,07		
121274 (2012 BQ EUR 200)	Prêt bancaire (EUR)	-	Banque Européenne d'investissement (200,0 M€)		25/03/2007	3 ans, 2 mois	Fixe	3,827%	200 000 000,00	200 000 000,00	7 654 000,00	0,00	7 654 000,00		
121275 (2012 BQ EUR 200)	Prêt bancaire (EUR)	OUI	Caisse des Dépôts et Consignations (200,0 M€)		01/03/2008	14 ans, 2 mois	Fixe	0,000%	200 000 000,00	200 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00		
222719 (2018 BQ EUR 60)	Prêt bancaire (EUR)	OUI	Caisse des Dépôts et Consignations (60,0 M€)		09/05/2018	9 ans, 5 mois	Fixe	1,340%	60 000 000,00	39 377 599,08	4 416 960,52	3 862 689,35	557 271,17		
469983 (2018 BQ EUR 150)	Prêt bancaire (EUR)	Terminé	Barque Européenne d'investissement (150,0 M€)		22/11/2023	10 mois	Fixe	0,000%	150 000 000,00	150 000 000,00	150 000 000,00	0,00	0,00		
81521 (2019 BQ EUR 50)	Prêt bancaire (EUR)	OUI	Barque Européenne d'investissement (50,0 M€)		20/11/2024	10 mois	Fixe	0,000%	50 000 000,00	50 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL GENERAL											7 122 816 326,53	6 461 716 790,35	474 873 065,64	92 925 365,35	95 946 365,35

Exécution détaillée du CPER/CPIER

CPER 2007-2014

GRAND PROJET 1 - Agir sur le chômage

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2023			Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région	Affectations	Engagements	Mandats	Cumul affecté	Cumul engagé	Cumul mandaté
IdF	1001	GIP CARIF	39,900	13,500	26,400	-	-	-	28,166	28,157	26,968
IdF	1002	AFPA	8,042	8,042							
IdF	1003	Compétences linguistiques	15,000		15,000	-	-	-	14,852	14,852	11,846
IdF	1004	Ecoles de la deuxième chance	4,500		4,500	-	-	-	7,915	7,915	6,199
IdF	1005	Maisons de l'emploi et de la formation	4,000	1,500	2,500	-	-	-	0,113	0,113	0,075
IdF	1006	ARACT	4,550	2,450	2,100	-	-	-	2,700	2,700	2,392
IdF	1007	Anticipation des mutations économiques : soutien aux filières, accompagnement et redynamisation	54,800	26,800	28,000	-	-	-	20,955	20,923	16,243
Total			130,792	52,292	78,500	-	-	-	74,701	74,660	63,722
									95%	95%	81%

GRAND PROJET 2 - Favoriser une plus grande cohésion sociale

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2023			Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région	Affectations	Engagements	Mandats	Cumul affecté	Cumul engagé	Cumul mandaté
IdF	2001	Création de places nouvelles pour les personnes handicapées et pour les personnes âgées	56,656	28,328	28,328	-	-	-	22,593	22,593	20,869
Total			56,656	28,328	28,328	-	-	-	22,593	22,593	20,869
									80%	80%	74%

GRAND PROJET 3 - Renforcer l'attractivité de l'Île-de-France

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2023			Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région	Affectations	Engagements	Mandats	Cumul affecté	Cumul engagé	Cumul mandaté
IdF	3001	Territoires d'intérêt régional et national	368,060	184,030	184,030	-	-	0,514	319,847	319,800	262,542
IdF	3002	Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation	151,150	22,400	128,750	-	-	-	69,927	69,927	58,420
Total			519,210	206,43	312,780	-	-	0,514	389,775	389,727	320,962
									125%	125%	103%

GRAND PROJET 4 - Conforter le rayonnement de la région capitale

VOLET 41 - Culture

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2023			Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région	Affectations	Engagements	Mandats	Cumul affecté	Cumul engagé	Cumul mandaté
77	4102	Scène nationale de Sénart	12,000	9,000	3,000	-	-	-	3,000	3,000	2,686
77	4104	Royaumont	4,000	1,000	3,000	-	-	-	4,134	4,134	3,473
78	4105	Port Royal des Champs	2,000	2,000					-	-	-
91	4106	Musée de la Photographie de l'Essonne	4,300	0,800	3,500	-	-	-	-	-	-
94	4107	Centre chorégraphique de Vitry	4,000	1,000	3,000	-	-	-	3,000	3,000	3,000
77	4108	Musée de transports de Chelles	8,000		8,000	-	-	-	-	-	-
93	4109	Centre des archives nationales de Pierrefitte sur Seine	6,300	6,300					-	-	-
93	4110	Conservatoire National de Région d'Aubervilliers	5,000	1,000	4,000	-	-	-	4,000	4,000	4,000
77		Musée de la Grande guerre à Meaux	2,100	2,100	*				-	-	-
Total			47,700	23,200	24,500	-	-	-	14,134	14,134	13,159
									58%	58%	54%

* la participation de la Région à cette opération est inscrite dans sa convention territoriale avec le Pays de Meaux. Celle-ci est fléchée sur le GP3 du CPER à hauteur de 5,1 M€ au titre du GP3 ainsi que sur des crédits de droit

VOLET 42 - Sport

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2023			Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région	Affectations	Engagements	Mandats	Cumul affecté	Cumul engagé	Cumul mandaté
77	4201	Centre aquatique de Vaires-sur-Marne	17,260	8,630*	8,630	-	-	0,112	75,946	72,697	71,839
78	4202	Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines	26,720	13,360	13,360	-	-	-	13,360	13,360	13,360
93	4203	Centre aquatique d'Aubervilliers	29,970	15,900	14,070	-	-	-	-	-	-
Total			73,950	37,890	36,060	-	-	0,112	89,306	86,057	85,199
									248%	239%	236%

* dont 3,049 M€ déjà engagés par l'Etat en 2002.

VOLET 43 - Pôles de compétitivité et création d'entreprises innovantes

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2023			Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région	Affectations	Engagements	Mandats	Cumul affecté	Cumul engagé	Cumul mandaté
IdF	4301	Cluster/pôles				-	-	-	12,003	12,003	10,833
IdF	4302	Création d'entreprises innovantes				-	-	-	40,736	39,683	35,012
Total			54,000	18,000	36,000	-	-	-	52,739	51,686	45,845
									146%	144%	127%

VOLET 44 - Enseignement supérieur et recherche universitaire

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2023			Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région	Affectations	Engagements	Mandats	Cumul affecté	Cumul engagé	Cumul mandaté
75	4401	Paris 1 : construction du pôle universitaire du 18ème arrondissement	21,000		21,000	-	-	-	-	-	-
75	4402	Paris 4. Extension Clignancourt	12,000	12,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4403	INALCO Recherche	5,650	-	5,650	-	-	-	5,234	4,650	3,778
75	44XX	Observatoire de Paris : Instrumentation du futur pour l'astronomie et l'astrophysique	0,600	0,600	-	-	-	-	-	-	-
75	4404	EHESS	40,000		40,000	-	-	0,056	23,800	23,799	22,870
75	4405	Paris 1, Paris 3, Paris 4 : Réaménagement de la Sorbonne, construction de silos pour la BIU de la Sorbonne à Marne-la-Vallée et déménagement de l'EPHE	32,500	32,500	-	-	-	-	-	-	-
75	4406	Logement étudiant Paris CROUS	13,850	13,850	-	-	-	-	-	-	-
75	44XX	Sarailh : mise en sécurité CROUS	8,150	8,150	-	-	-	-	-	-	-
75	4407	Paris 5 désamiantage site Necker.	30,000	30,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4408	Paris 7 IUT Zac Pajol	14,100	5,900	8,200	-	-	-	13,965	13,952	13,949
75	4409	Paris 5 Poursuite rénovation ST Pères	10,000	10,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4410	ENSAM	1,000	1,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4411	ENS Campus Jourdan dont EEP	46,000	14,500	31,500	-	-	-	47,046	47,046	46,239
75	4412	Institut de la vision	0,500		0,500	-	-	-	0,500	0,500	0,218
75	4413	INALCO-BULAC équipement	9,000	3,000	6,000	-	-	-	6,050	6,050	5,922
75	4414	Rénovation, création de locaux tampons pour Paris 5	34,250	34,250	-	-	-	-	-	-	-
75	4415	Institut de France	1,000	1,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4416	1er équipement , ZAC Tolbiac, IPGP	5,000	5,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4417	Paris 7 finalisation du bâtiment M3F sur la ZAC PRG	11,150	11,150	-	-	-	-	-	-	-
75	4418	IPGP	35,000	24,400	10,600	-	-	-	10,600	10,600	10,600
75	4419	Paris 3 Institut des Amériques	5,500	5,000	0,500	-	-	-	-	-	-
75	4420	ENS Rue Lhomond	41,000	31,000	10,000	-	-	-	10,000	10,000	10,000
75	4421	Paris 2 Réhabilitation Assas	36,000	36,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4422	Désamiantage et réhabilitation de la Maison des Sciences de l'Homme, Bibliothèque et Institut d'études avancées	10,000	5,000	5,000	-	-	-	-	-	-
75	4423	Paris 3 Désamiantage, démolition et reconstruction de Censier, locaux d'enseignement et bibliothèque	71,000	51,000	20,000	-	-	-	-	-	-
75	4424	Collège de France	28,000	28,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4425	CIUP, Maison de l'Île de France	21,640		21,640	-	-	0,022	21,880	21,880	21,779
75	4426	CIUP	18,360	10,000	8,360	-	-	-	5,200	5,200	4,678
75	44XX	Paris V STAPS	1,500	1,500	-	-	-	-	-	-	-
75	44XX	Reprogrammation 75	0,400	-	0,400	-	-	-	-	-	-
77	4427	Descartes +	14,000	5,000	9,000	-	-	-	9,000	9,000	8,566
77	4428	IUFM Torcy ou Meaux	1,000	1,000	-	-	-	-	-	-	-
77	4429	Institut de la Ville	11,190		11,190	-	-	-	11,193	11,005	11,005
77	4430	Maison des étudiants Marne la Vallée	7,220		7,220	-	-	-	7,100	7,099	6,438
77	4431	Paris 12 Bibliothèque Sénart	5,000		5,000	-	-	-	5,000	5,000	4,175
77	4432	Reprogrammation 77	1,000		1,000	-	-	-	1,000	0,950	0,923
77	4433	UMLV rénovation bâtiment Copernic	11,000	5,500	5,500	-	-	-	-	-	-
77	4434	UMLV Bibliothèque centrale	34,400	17,400	17,000	-	-	-	20,823	20,788	17,456
78	4435	UVSQ UFR de médecine à Montigny le Bretonneux	10,000	10,000	-	-	-	-	-	-	-
78	4436	Pôle de Rambouillet (STVE)	3,430	1,715	1,715	-	-	-	1,715	1,715	1,172
78	4437	Reprogrammation 78	1,450		1,450	-	-	-	1,256	1,256	1,182
78	4438	Maison de l'Étudiant UVSQ	9,430		9,430	-	-	-	9,995	9,995	9,572
78	4439	UVSQ Pôle techno de Mantes Fin de tranche 1 et Tranche 2	16,570	8,000	8,570	-	-	-	0,950	0,950	0,411
78	4440	HEC	4,000	2,000	2,000	-	-	-	-	-	-
78	4441	MICALIS (pôle STVE)	9,200		9,200	-	-	-	9,200	9,200	9,200
91	4442	Institut de biologie d'Evry, tranche 2	20,000		20,000	-	-	-	5,636	5,636	0,906
91	4444	Campus d'ORSAY	11,500	-	11,500	-	-	-	-	-	-

VOLET 44 - Enseignement supérieur et recherche universitaire

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2023			Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région	Affectations	Engagements	Mandats	Cumul affecté	Cumul engagé	Cumul mandaté
91	4445	IUT d'Evry	5,000	5,000					-	-	-
91	4446	Paris 11. Pôle exoplanètes, exobiologie et enseignement (institut d'astrophysique)	2,000		2,000	-	-	-	-	-	-
91	4447	Maison de l'Université à Evry	8,000		8,000	-	-	-	-	-	-
91	4448	Paris 11 Institut de mathématiques dans la vallée d'Orsay	34,000	28,000	6,000	-	-		6,000	6,000	6,000
91	44XX	Soleil CPMS	8,000	8,000	-				-	-	-
91	4449	CNRS Plateforme Imagerie du vivant	8,000	-	8,000	-	-	-	8,000	8,000	7,145
92	44XX	Plateforme de formulation pour l'Institut du médicament (Chatenay)	2,000		2,000	-	-	-	-	-	-
91	4450	Institut des systèmes hybrides SUPELEC	2,000	2,000	-				-	-	-
91	4451	Paris 11. Maison de l'Etudiant	5,500		5,500	-	-	-	5,350	5,325	4,778
91	4452	Maison d'initiation et de sensibilisation aux sciences (Gif sur Yvette)	6,000		6,000	-	-	-	3,575	3,572	3,570
91	4453	Reprogrammation 91	1,000		1,000	-	-	-	3,057	3,057	3,057
91	4454	IOTA	6,000	6,000					-	-	-
92	4455	IUT Ville d'Avray	5,000	5,000					-	-	-
92	4457	Laboratoires de l'Ecole centrale	7,000	7,000					-	-	-
92	4458	Maison des savoirs à Fontenay-aux-roses	3,000	3,000					-	-	-
92	4459	BDIC	20,000	10,000	10,000	-	-	-	-	-	-
92	4460	Paris 10 pôle SHS	13,000	9,000	4,000	-	-	-	4,000	4,000	4,000
92	4461	Reprogrammation 92	1,050		1,050	-	-		0,991	0,991	0,929
92	4462	restructuration INSHEA	1,000	1,000		-	-	-	-	-	-
92	4463	Paris X Bât formation continue, fin du bâtiment des langues et de la maison de	20,120		20,120	-	-	-	19,081	19,024	17,806
92	4464	Bibliothèque Malakoff	8,000		8,000	-	-	-	9,008	9,008	8,579
92	4465	CROUS à Nanterre et Antony	7,000	7,000					-	-	-
93	4466	CST IUFM Saint-Denis	10,000	10,000					-	-	-
93	4467	MSH P8 et P13, plateforme AST	20,000	10,000	10,000	-	-	-	10,000	10,000	10,000
93	4468	P 13 Site de l'illustration à Bobigny	13,000	8,000	5,000	-	-	-	-	-	-
93	4469	Nanosciences et nanotechnologies P13	2,800	2,800					-	-	-
93	4470	Reprogrammation 93	2,000		2,000	-	-	-	1,287	1,287	1,175
93	4471	Paris 13 : Bibliothèque centrale de Villetaneuse, tranche 2	13,500		13,500	-	-	-	13,850	13,850	13,613
93	4472	Achèvement de la réhabilitation de la halle Monjoie dont IUT et restaurant universitaire	8,000	4,000	4,000	-	-	-	-	-	-
93	4473	Création d'espaces de recherche dans les bâtiments du Landy et Synergie	4,000		4,000	-	-	-	4,700	4,700	3,100
93	4474	Paris 8 Bât de recherche	20,000		20,000	-	-		3,416	3,316	3,315
93	4475	P13, LAGA, LIPN	11,000	4,000	7,000	-	-	-	-	-	-
93	4476	CNAM Extension du Landy	35,000	5,000	30,000	-	-	0,013	9,458	8,838	5,280
93	4477	Paris 8 IUT Montreuil	19,600	9,800	9,800	-	-	-	9,800	9,800	8,834
94	4478	Paris 2 IRBC Mondor	25,000		25,000	-	-	-	9,100	9,100	8,810
94	4479	Paris 11 Extension de la faculté de médecine de P 11 au KB	16,000	6,000	10,000	-	-	-	-	-	-
94	4480	ENS Cachan Institut Farman	8,000	8,000					-	-	-
94	4481	ENVA, hôpital vétérinaire	1,800		1,800	-	-	-	1,800	1,800	1,800
94	4482	Réhabilitation du bâtiment G à Cachan	6,400	6,400					-	-	-
94	4483	Institut de chimie et des matériaux Paris-Est, Thiais	9,640	5,250	4,390	-	-	-	4,390	4,390	4,039
94	4484	Paris 6 : Pôle longévité et vieillissement	11,100		11,100	-	-	-	5,755	5,755	5,117
94	4485	Reprogrammation 94	0,800		0,800	-	-	-	0,790	0,790	0,639
94	4487	Paris 12 Maison des sciences de l'environnement	15,000		15,000	-	-		14,600	14,597	14,199
95	4488	Maison internationale de la recherche de Neuville	17,000	6,000	11,000	-	-	-	11,000	11,000	9,786
95	4490	Installation de l'IUFM à Cergy	6,500	6,500					-	-	-
95	4491	ENSEA Cergy	15,000	10,000	5,000	-	-	-	5,000	5,000	5,000
95	4492	ESSEC	4,000	2,000	2,000	-	-	-	2,000	2,000	2,000
IDF	4493	Agro Paris tech (INAPG ENSIA ENGREF, ENVA), Pôle STVE	2,500		2,500	-	-	-	1,653	1,653	1,450
IDF	4494	Chaires Blaise Pascal	6,900	3,450	3,450	-	-	-	3,875	3,875	3,875
IDF	4495	Provision marchés mobilier				-	-	-	0,046	-	-
Total			1 211,750	623,615	588,135	-	-	0,091	398,725	396,998	368,938
									68%	68%	63%

VOLET 45 - Recherche et innovation

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2023			Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région	Affectations	Engagements	Mandats	Cumul affecté	Cumul engagé	Cumul mandaté
75	4501	Paris 5 Necker imagine Institut de recherche dédié aux maladies génétiques	18,000	9,000	9,000	-	-	-	9,000	9,000	9,000
75	4502	INSERM centre de recherche en psychiatrie et neurosciences (Ste Anne)	8,400	3,400	5,000	-	-	-	5,000	5,000	5,000
75	4503	Institut Pasteur. Centre de recherche sur la biologie intégrative des matières émergentes	20,000	10,000	10,000	-	-	-	10,000	10,000	10,000
75	4504	Observatoire de Paris : instrumentation du futur pour l'astronomie et l'astrophysique	0,700	0,700					-	-	-
75	4505	Pôle alimentation parisien	2,000	2,000					-	-	-
78	4506	MICALUS (STVE)	2,700	2,700					-	-	-
78	4507	EGER 1 (STVE)	4,500		4,500	-	-	-	-	-	-
78	4508	EGER 2 (STVE)	2,700	2,700					-	-	-
78-91	4509	Réseau de biologie végétale (STVE)	4,800	3,300	1,500	-	-	-	1,500	1,500	1,307
91	4510	DIGITEO LABS 2ème tranche dont laboratoire franco-allemand dédié à	24,600	14,600	10,000	-	-	-	10,000	10,000	9,672
91	4511	Institut de la lumière extrême	17,700	11,900	5,800	-	-	-	5,800	5,800	5,800
91	45XX	Centre de Pharmacologie Moléculaire et Structurale auprès de SOLEIL	1,000	1,000					-	-	-
91	45XX	Plate-Forme de pharmacologie cellulaire et moléculaire de l'ENS Cachan	2,000	2,000					-	-	-
91	45XX	Plate-forme intégrée imagerie du vivant "de la molécule à l'organisme" CNRS Gif-sur-Yvette	2,800	2,800					-	-	-
91	4513	Soleil IPANEMA	9,000	4,500	4,500	-	-	-	4,500	4,500	4,489
91	4514	Questions de sciences enjeux citoyens	4,600	0,500	4,100	-	-	-	3,090	3,085	2,892
91	4515	Génopôle, INSERM, CNRS : Centre de recherche clinique et translationnel dans le futur hôpital sud francilien.	10,000		10,000	-	-	-	10,000	10,000	9,810
91	4516	Centre de bioproduction du Généthron d'Evry	8,000		8,000	-	-	-	8,000	8,000	8,000
91	4517	TERATEC	5,000	5,000					-	-	-
91-78	4518	PreMiE (STVE)	3,000	1,500	1,500	-	-	-	2,265	2,265	0,735
92	4519	CEMAGREF : Ecoprocédés pour un environnement urbain durable (STVE)	6,150	6,150					-	-	-
92	4520	MAE Nanterre	1,150	1,150					-	-	-
92	4521	Exploradome Vitry-sur-Seine	1,000	1,000					-	-	-
94	4522	Paris 11 plate forme Paris sud sur cellules souches embryonnaires	9,860	3,500	6,360	-	-	-	6,360	6,360	3,906
	4523	Institut de chimie et des matériaux Paris-Est, Thiais	0,400	0,400					-	-	-
75 - 94	4524	IRD, CIRAD : Campus du développement durable. Rénovation du jardin d'Agronomie tropicale de Paris	3,000		3,000	-	-		3,000	3,000	3,000
IdF	4525	Soutien aux dispositifs de transfert de technologie (CRITT, CRT...)	28,000	10,000	18,000	-	-	-	31,136	31,136	26,536
	Total		201,060	99,800	101,260	-	-	-	109,651	109,646	100,148
									108%	108%	99%
TOTAL GRAND PROJET 4			1 588,460	802,505	785,955	-	-	0,203	664,555	658,521	613,289
									85%	84%	78%

GRAND PROJET 5 - Contribuer à l'accessibilité

		Exécution à fin 2022	Exécution 2023			Exécution à fin 2023		
		Cumul mandaté	Affectations	Engagements	Mandats	Cumul affecté	Cumul engagé	Cumul mandaté
50	Etudes non ventilées *	71,263	-	-	1,541	100,340	100,340	72,804

VOLET 51 - Modernisation du réseau existant et plus particulièrement du Réseau Express Régional

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution à fin 2022	Exécution 2023			Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région	Cumul mandaté	Affectations	Engagements	Mandats	Cumul affecté	Cumul engagé	Cumul mandaté
77/93/95	5101	RER B+	260,500	65,000	65,500	51,430	-	-	3,174	63,985	63,985	54,604
IdF	5102	Schéma directeur RER D	200,000	45,000	105,000	60,432	-	-	1,833	108,906	108,906	62,266
IdF	5103	Schéma directeur RER C	13,000	3,000	7,000	30,365	-	-	-	41,245	41,245	30,365
	Total		473,500	113,000	177,500	142,227	-	-	5,007	214,136	214,136	147,233
						80%				121%	121%	83%

VOLET 52 - Engagement des travaux de 16 opérations

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER				Exécution 2023			Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région	Cumul mandaté	Affectations	Engagements	Mandats	Cumul affecté	Cumul engagé	Cumul mandaté
78	5201	Pôle de Versailles – Chantiers (1ère phase)	19,000	**	11,000	20,041	-	-	0,160	23,842	23,842	20,201
94	5202	TCSP Pompadour-Sucy-Bonneuil	64,000	22,000	28,000	28,318	-	-	-	29,887	29,887	28,318
94	5203	Pôle de Choisy-le-Roi	0,300	**	0,300	2,531	-	-	-	2,581	2,581	2,531
92/95	5204	Tramway I2 – Prolongement au Pont de Bezons	154,300	30,000	91,300	113,703	-	-	-	115,084	115,084	113,703
94/91	5205	Tramway Villejuif – Juvisy (A3B – 1ère phase à Athis Mons)*	237,000	48,000	145,000	250,358	-	-	-	253,133	253,133	250,358
95	5206	Tramway RN1 – RN16 St-Denis / Garges-Sarcelles	134,700	22,000	100,700	114,852	-	-	-	116,010	116,010	114,852
94	5207	TCSP RN 305 Nord	7,000	**	7,000	-	-	-	-	-	-	-
92/78	5208	Croix du Sud : Tramway Chatillon – Vélizy - Viroflay	353,400	56,000	168,400	207,379	-	-	-	207,411	207,411	207,379
92/93	5209	Tramway T1 Saint-Denis – Asnières - Gennevilliers*	130,000	24,000	67,000	74,030	-	-	-	79,066	79,066	74,030
94	5210	Ligne 8 - Prolongement à Créteil Sud *	15,500	**	15,500	1,974	-	-	-	2,581	2,581	1,974
93	5211	Pôle de Noisy-le-Grand*	**	**	**	3,937	-	-	-	3,937	3,937	3,937
77/91	5212	Liaison Sénart – Evry 1ère phase***	60,500	18,000	42,500	58,025	-	-	-	64,522	64,522	58,025
93	5213	Tramway St Denis Epinay Villetaneuse*	165,400	42,000	123,400	212,327	-	-	-	214,260	214,260	212,327
93	5214	Tangentielle Nord *	299,100	98,000	201,100	325,719	-	-	3,455	344,837	344,837	329,174
75	5215	Eole Evangile*	84,200	28,500	55,700	54,999	-	-	-	57,360	57,360	54,999
94	5216	Pôle de Pompadour*	13,300	3,500	9,800	21,183	-	-	-	30,682	30,682	21,183
Total			1 737,700	392,000	1 066,700	1 489,377	-	-	3,614	1 545,194	1 545,194	1 492,991
						140%				145%	145%	140%

* Part de financement des autres collectivités territoriales restant à déterminer lors de la signature du Contrat de projets
**Financement déjà mis en place dans le CPER précédent
*** Révision des participations Etat / Région à la suite d'un accord de décroisement validé par la CST

VOLET 53 - Mise en œuvre des deuxièmes phases d'opérations lourdes

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER				Exécution 2023			Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région		Affectations	Engagements	Mandats	Cumul affecté	Cumul engagé	Cumul mandaté
92	5301	Métro ligne 4 Mairie de Montrouge Bagneux*	219,500	65,800	153,700		-	-	-	261,556	261,556	254,073
92	5303	Pôle de Nanterre Université*	33,800	12,600	21,200		-	-	-	19,710	19,710	15,987
93	5305	Métro ligne 12 Proudhon Gardinoux-Mairie d'Aubervilliers*	156,800	47,000	109,800		-	-	-	83,053	83,053	81,909
78/95/93	5307	Tangentielle Nord suite*	48,700	14,600	34,100		-	-	-	58,087	58,087	48,748
Total			458,800	140,000	318,800		-	-	-	422,406	422,406	400,717
										132%	132%	126%

VOLET 54 - Etudes et premiers travaux d'opérations de transports en commun

			Engagement prévu au CPER			Exécution 2023			Exécution à fin 2023		
Dpt	Code	Projet	Total	Etat	Région	Affectations	Engagements	Mandats	Cumul affecté	Cumul engagé	Cumul mandaté
ETUDES											
75/92/93	5401	Amélioration de la ligne 13 (y compris prolongation de la ligne 14)*	25,500	7,500	18,000	-	-	1,913	255,665	255,665	235,787
75/78/92	5402	RER Eole à l'ouest*	10,000	5,000	5,000	-	-	-	146,912	146,912	139,878
IDF	5403	Arc Express*	25,500	7,500	18,000	-	-	-	14,800	14,800	10,570
91	5404	Tram Train Massy Evry*	10,000	3,000	7,000	-	-	-	4,128	4,128	2,742
93	5405	Prolongement de la ligne 11*	10,000	3,000	7,000	-	-	-	21,991	21,991	20,622
93	5406	T4 – Clichy-sous-Bois - Montfermeil*	50,000	15,000	35,000	-	-	-	47,634	47,624	47,150
95	5407	Barreau de raccordement de Gonesse, RER D RER B à Roissy*				-	-	-	19,447	19,447	15,227
93	5408	Tramway/Noisy-le-Sec - Montreuil (Murs à Péches) (T 1J)(A1d)*				-	-	-	26,000	26,000	25,000
78	5409	Tangentielle Ouest *				-	-	-	6,987	6,987	6,355
75-94	5410	Gare de Lyon et Paris/villeneuve St Georges (capacité - cf LGV Rhin-Rhône*)				-	-	-	6,987	6,987	5,312
	5411	Autres opérations*				-	-	-	0,065	69,996	69,996
SOUS-TOTAL ETUDES			131,000	41,000	90,000	-	-	1,978	620,546	620,536	558,714
TRAVAUX											
91	5412	Tram Train Massy Evry*	30,000	9,000	21,000	-	-	1,186	36,940	36,940	28,841
	5413	Autres opérations*	239,000	71,000	168,000	-	-	-	0,684	0,684	0,388
SOUS-TOTAL TRAVAUX			269,000	80,000	189,000	-	-	1,186	37,624	37,624	29,229
Total			400,000	121,000	279,000	-	-	3,164	658,170	658,160	587,944
									236%	236%	211%

VOLET 55 - Opérations interrégionales

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER				Exécution 2023			Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région		Affectations	Engagements	Mandats	Cumul affecté	Cumul engagé	Cumul mandaté
94-91	5501	Interconnexion Sud TGV : études	6,000	3,000	3,000		-	-	-	2,950	2,950	2,091
Idf/ Normandie	5502	Ligne Paris Mantes Normandie : études et travaux	30,000	15,000	15,000		-	-	-	1,792	1,792	1,428
Idf/ Normandie	5503	Ligne Normandie Mantes Roissy : études et travaux					-	-	-	-	-	-
Idf/Picardie	5504	Liaison Creil/Roissy : études	16,000	8,000	8,000		-	-	-	1,500	1,500	1,448
Idf/Picardie	5505	Liaison Paris Amiens Londres : études					-	-	-	0,200	0,200	0,193
Idf/ Champagne	5506	Electrification liaison Paris-Troyes : travaux 1ère phase	30,000	10,000	20,000		-	-	-	5,630	5,630	3,751
Total			82,000	36,000	46,000		-	-	-	12,072	12,072	8,911
										26%	26%	19%

VOLET 56 - Opérations fret

			Engagement prévu au CPER		exécution à fin 202	Exécution 2023			Exécution à fin 2023			
Dpt	Code	Projet	Total	Etat	Région	Cumul mandaté	Affectations	Engagements	Mandats	Cumul affecté	Cumul engagé	Cumul mandaté
	5601	Seine Aval	59,000	10,000	23,600	19,886	-	-	-	26,386	26,386	19,886
	5602	Seine Amont/Marne	105,600	18,000	42,200	40,237	-	-		44,846	44,846	40,237
	5603	Yonne Aval	12,600	2,000	5,000	-	-	-	-	-	-	-
	5604	Nogent sur Seine	0,700	-	0,200	0,679	-	-	-	0,999	0,999	0,679
	5605	Oise	133,000	10,000	41,000	13,455	-	-	-	16,699	16,699	13,455
	5606	Plates formes portuaires multimodales	65,000	-	26,000	17,855	-	-	-	27,618	20,697	17,855
	5607	Plates formes transport passagers	8,000	-	3,200	2,813	-	-	-	2,813	2,813	2,813
	5608	Voies ferrées portuaires	4,000	-	1,800	0,339	-	-	-	0,753	0,753	0,339
SOUS-TOTAL			387,900	40,000	143,000	95,263	-	-	-	120,113	113,192	95,263
OPERATIONS FERROVIAIRES												
	5609	Etudes (logistique urbaine et schéma directeur logistique)	4,000	2,000	2,000	0,268	-	-	-	1,808	1,620	0,268
	5610	Etudes TGV fret	1,000	0,500	0,500	-	-	-	-	0,015	0,015	-
	5611	Réactivation ligne Flamboin-Montereau	14,000	7,000	7,000	7,921	-	-	-	11,950	11,950	7,921
	5612	Autoroutes ferroviaires	39,000	16,000	16,000	0,610	-	-	-	3,177	3,177	0,610
	5613	Plate forme de transport combiné Saint Mard	13,000	6,500	6,500	0,093	-	-	-	0,125	0,093	0,093
SOUS-TOTAL			71,000	32,000	32,000	8,893	-	-	-	17,075	16,855	8,893
Total			458,900	72,000	175,000	104,156	-	-	-	137,188	130,046	104,156
						60%				78%	74%	60%
Total Grand Projet 5			3 610,900	874,000	2 063,000	2 801,431	-	-	13,326	3 089,505	3 082,353	2 814,756
						136%				150%	149%	136%

GRAND PROJET 6 - Valoriser l'agriculture et la forêt

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2023	Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région		Affectations	Engagements	Mandats
IdF	6001	Constitution d'un pôle de compétence en sciences et technologie du vivant *	6,621	6,621					
IdF	6002	Valorisation économique de la forêt biomasse	4,215	1,295	2,920	-	-	-	0,998
IdF	6003	Renforcement des filières agricoles	23,013	3,313	19,700	-	-	-	17,323
IdF	6004	Transmission et reprise des installations pour les jeunes agriculteurs	4,035	1,900	2,135	-	-	-	1,501
IdF	6005	Actions foncières (SAFER)	4,200	2,100	2,100	-	-	-	2,354
78	6006	Bergerie Nationale de Rambouillet	2,000	2,000					
	Total		44,084	17,229	26,855	-	-	-	22,175
									83%
									82%
									72%

* les crédits régionaux sont affectés dans le cadre du GP4.

GRAND PROJET 7 - Lutter contre le changement climatique

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2023	Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région		Affectations	Engagements	Mandats
IdF	7001	Energies renouvelables	68,190	9,800	58,390	-	-	-	64,746
IdF	7002	Valorisation économique de la biomasse : développement de la filière bois énergie	7,470	1,300	6,170	-	-	-	13,207
IdF	7003	Efficacité énergétique des bâtiments	41,360	19,900	21,460	-	-	-	20,293
IdF	70XX	Accompagnement des acteurs et animation territoriale	17,180	12,600	4,580	-	-	-	-
	Total		134,200	43,600	90,600	-	-	-	98,246
									108%
									108%
									69%

GRAND PROJET 8 - Prendre en compte les enjeux environnementaux de l'Île-de-France

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2023	Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région		Affectations	Engagements	Mandats
IdF	8001	Prévenir et diminuer les risques technologiques et naturels : PPRT	39,000	39,000	-				
IdF	8002	Protéger et valoriser la biodiversité : observatoires	6,960	1,540	5,420	-	-	-	17,053
IdF	8003	Protéger et valoriser la biodiversité : soutien aux PNR	62,700	2,400	60,300	-	-	-	53,332
	Total		108,660	42,940	65,720	-	-	-	70,385
									107%
									107%
									98%

CONTRAT DE PROJET INTERREGIONAL "SEINE"

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2023	Exécution à fin 2023		
			Total	Etat	Région		Affectations	Engagements	Mandats
IdF	S101	Bassin Oise-Aisne	14,610	10,300	4,310	-	-	-	1,204
IdF	S102	Bassin Seine : La Bassee	31,608	24,108	7,500	-	-	-	2,273
IdF	S103	Bassin de la Marne	3,000	1,500	1,500	-	-	-	-
IdF	S201	Restauration des zones humides	4,500	3,000	1,500	-	-	-	-
IdF	S202	Restauration libre circulation des poissons	13,000	7,000	6,000	-	-	-	0,500
IdF	S203	Renaturation des berges SIRE	12,400	2,400	10,000	-	-	-	5,915
IdF	S301	Reconnaissance des secteurs prioritaires	6,300	2,800	3,500	-	-	-	-
IdF	S302	Elaboration de schémas de développement				-	-	-	-
IdF	S303	Amenagement des ouvrages				-	-	-	-
	Total		85,418	51,108	34,310	-	-	-	9,892
									29%
									29%
									19%

CPER 2015-2020

	VOLET	SOUS-VOLET	TYPE D'ACTION	PROJET	Rappels des engagements prévus et révisés					Part Région - Exécution 2023			Part Région - Taux d'exécution 2023				
					Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats		
VI	MOBILITE MULTIMODALE				11415.4	5176.5	2760.6	1617.0	1861.2		928.7	928.7	742.5		18%	18%	14%
11	NOUVEAU GRAND PARIS				10 331.8	4 785.6	2 328.9	1 617.0	1 600.4		864.4	864.4	712.4		18%	18%	15%
111	Modernisation du réseau existant - Schémas directeurs du Réseau Express Régional et schémas de secteurs				4 827.8	1 922.5	912.2	1 344.8	648.4		685.1	685.1	381.6		36%	36%	20%
	Amélioration et modernisation des RER et Transilien - Schémas de secteurs Transilien				2 137.1	1 273.9	534.2	274.0	95.0		169.0	169.0	135.6		13%	13%	11%
	Schémas directeurs des RER (V compris barreau ferroviaire de Gonesse et nœud de Brétigny)										147.0	147.0					
	11101 Schéma directeur du RER A										45.7	45.7	68.0				
	11102 Schéma directeur du RER B																
	11103 Schéma directeur du RER C										7.4	7.4	2.3				
	11104 Schéma directeur du RER D										87.3	87.3	32.3				
	11105 Schéma directeur du RER E est										5.1	5.1	2.1				
	11106 Barreau ferroviaire de Gonesse										0.0	0.0	0.0				
	Modernisation des gares RER										2.3	2.3	5.9				
	11107 Modernisation des gares RER A										1.1	1.1	1.0				
	11108 Modernisation des gares RER B										1.1	1.1	1.1				
	11109 Modernisation des gares RER C										1.2	1.2	5.5				
	11110 Modernisation des gares RER D										0.0	0.0	0.0				
	Schémas de secteurs Transilien										19.8	19.8	22.7				
	11111 Schéma de secteurs Transilien - ligne J										0.0	0.0	0.0				
	11112 Schéma de secteurs Transilien - ligne K										0.0	0.0	0.0				
	11113 Schéma de secteurs Transilien - ligne L										0.1	0.1	0.1				
	11114 Schéma de secteurs Transilien - ligne M										0.0	0.0	11.1				
	11115 Schéma de secteurs Transilien - ligne P										0.0	0.0	5.5				
	11116 Schéma de secteurs Transilien - ligne R										13.7	13.7	1.0				
	11117 Schéma de secteurs Transilien - ligne U										0.0	0.0	0.0				
	11118 Schéma de secteurs Transilien - ligne H										0.0	0.0	0.4				
	11119 Prolongement Ecole à l'ouest										516.1	516.1	246.0		80%	80%	38%
112	Développement du réseau				4 960.9	2 603.2	1 204.6	240.0	913.1		186.3	186.3	324.6		6%	6%	12%
	Train Train Massy Evry et prolongement Versailles				564.3	322.8	174.3		67.3		31.2	31.2	27.3		10%	10%	8%
	11201 Train Massy Evry										31.2	31.2	27.3				
	11202 Train Train Massy Evry prolongement Versailles										0.0	0.0	0.0				
	Tangentielle Ouest Saint Cyr-Saint Germain - Achères				387.3	222.8	79.5		85.0		6.7	6.7	13.1		3%	3%	9%
	11203 Tangentielle Ouest - Saint Cyr-Saint Germain (phase 1)				387.3	222.8	79.5		85.0		6.7	6.7	12.6		3%	3%	6%
	11204 Tangentielle Ouest - Achères (phase 2)										0.0	0.0	6.5				
	Métro Ligne 11 à Risley-Bois Perrier				1 260.4	593.0	264.5	240.0	163.0		43.1	43.1	88.7		7%	7%	15%
	11205 T1 à l'est - Val de Fontenay				353.1	206.8	113.3		33.0		7.5	7.5	45.3		4%	4%	22%
	11207 T1 à Colombes				152.0	75.0	32.0	45.0			47.4	47.4	3.1		63%	63%	4%
	T3 à la Porte d'Asnières et prolongements				320.5	110.6	51.0	159.0			0.0	0.0	15.5				
	11208 T3 à la Porte d'Asnières				320.5	110.6	51.0	159.0			0.0	0.0	0.0				
	11209 T3 Malibet										0.0	0.0	15.5				
	11210 T3 Nation										0.0	0.0	0.0				
	Débranchement T4 à Clichy-Montmarteil				142.0	86.0	56.0				0.6	0.6	12.1		1%	1%	14%
	11212 T7 - Tramway Villejuif Jussieu (phase 2)				115.3	72.5	23.8	17.0			0.0	0.0	0.0				
	11213 T9 - Tramway RD5 Paris - Ohly-Ville (phase 1)				383.1	201.1	86.2	95.8			0.0	0.0	50.1		25%	25%	
	11214 T10 - Tramway Antony Clamart				312.3	178.0	76.3	58.0			0.0	0.0	42.3		24%	24%	
	11215 T1ren, BHNS et autres TCSP				685.6	391.7	167.9	126.0			24.1	24.1	19.6		6%	6%	5%
	11216 Voies bus sur réseau structurant				65.0	30.0	30.0	5.0			0.0	0.0	0.0				
	Pôles multimodaux PDUJF				192.0	93.0	39.9	0.0	59.0		8.7	8.7	1.4		9%	9%	2%
	11217 Pôle de Chassigny										0.0	0.0	0.0				
	11218 Pôle de Noisy de Sec										0.0	0.0	0.0				
	11219 Pôle de Melun										1.8	1.8	0.1				
	11220 Pôle de Mantes la Jolie										0.0	0.0	0.1				
	11221 Pôle de Poissy										0.0	0.0	0.0				
	11222 Pôle de Cergy										0.0	0.0	0.0				
	11223 Pôle de Cergy Nord / gare de l'Est										0.0	0.0	0.2				
	11224 La défense Cour de transport										6.9	6.9	0.4				
113	Interconnexions Grand Paris				40.0	20.0	20.0				0.0	0.0	0.0				
	11301 Ligne 15 sud				222.9	98.7	73.2	32.2	18.8		0.2	0.2	3.5		0%	0%	4%
	11302 Ligne 15 ouest										0.2	0.2	2.4				
	11303 Ligne 16										0.0	0.0	0.0				
	11304 Ligne 15 est										0.0	0.0	0.6				
	Ligne 16										0.0	0.0	0.5				
	Ligne 12										0.0	0.0	0.0				
					91.7		75.7	16.0			0.0	0.0	0.0				
114	Etudes, acquisitions foncières, 1ers travaux éventuels et provisions				228.5	161.1	63.2	4.1			10.8	10.8	2.6		7%	7%	2%
	11401 TLN phase 2										0.0	0.0	0.0				
	11402 T8 sud										0.0	0.0	0.5				
	11403 TGO phase 3										0.0	0.0	0.0				
	11404 T1 Ruell										0.0	0.0	9.8		9.8	0.2	
	11405 Autres études, acquisitions										1.0	1.0	1.0				

VOLET	SOUS VOLET	TYPE D'ACTION	PROJET	Rappels des engagements prévus et révisés				Part Région - Exécution 2023		Part Région - Taux d'exécution 2023					
				Total	Région	Etat	SCP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Engagements	Mandats		
12 OPERATIONS MULTIMODALES HORS NGP				513,3	187,2	188,1	0,0	137,9	64,3	64,3	18,3	34%	34%	10%	
121 Etudes et interventions générales				245,7	77,2	85,2	0,0	83,3	26,6	26,6	4,9	35%	35%	6%	
12101 Etudes ferroviaires Ile-de-France				6,6	0,8	0,0	0,0	5,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
12102 Mesures d'accompagnement des infrastructures ferroviaires (bruit)				60,0	15,0	15,0	30,0	2,1	2,1	2,1	1,0	14%	14%	7%	
12103 A1/A86 – Breille B5 – Enfouissement				66,0	17,0	17,0	32,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1%	1%	
12104 A4/A86 – Projections phoniques Saint-Maurice Maisons-Aillon Créteil				17,0	7,0	10,0	-	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	1,3	18%	
12105 A6 Qualité – Projections phoniques				5,6	4,3	1,3	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
12106 A13 – Projections acoustiques du Viaduc de Saint Cloud				0,9	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
12107 RN10 – Requalification de la traversée de Trappes				57,8	16,7	25,6	15,5	24,6	24,6	1,0	147%	147%	6%	6%	
12108 RN10 – Aménagement entre Rambouillet et Ablis (assainissement)				3,8	0,8	2,9	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
12109 RN18 – Projections acoustiques de Bièvres				11,0	7,0	4,0	-	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	1,3	18%	
12110 Mobilités actives (Velo...)				10,0	5,0	5,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
12113 A86 Elargissement entre A14 et A15 (études)				3,0	1,5	1,5	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
12112 RN19 Aménagement 2X2 voies entre Boissy et Francilienne - Etudes et débat public				3,0	1,5	1,5	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
12114 Résorption de ponts de congestion (A6, A10, A86) - Etudes				1,0	0,5	0,5	-	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	25%	
122 Projets ferroviaires				122,2	63,9	53,7	4,6	37,7	37,7	37,7	7,7	59%	59%	12%	
12201 Gare de Lyon (études)				8,2	3,3	3,3	1,6	10,3	10,3	10,3	0,0	311%	311%	0,0	
12202 Roissy Picardie (part Ile-de-France) (études)				2,5	0,0	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
12203 Interconnexion sud et FOCL (études)				0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
12204 Paris-Troyes (part Ile-de-France)				84,2	39,2	42,0	3,0	21,2	21,2	21,2	4,5	54%	54%	11%	
12205 Massy-Valenton				27,3	21,4	5,9	0,0	6,3	6,3	6,3	3,2	29%	29%	15%	
Total Seine Amont				7,2	4,0	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	26%	26%	
12304 Reconstruction barrage de Meaux				15,2	5,1	10,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,7	14%	
12305 Bray Nogent (part Ile-de-France) [UE 20%] études				5,5	1,7	3,2	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
12306 MAGEO - part Ile-de-France [UE 40%] études (dit Pont de Mours et dragage Creil)				9,7	2,5	4,7	2,5	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,5	19%	
Total Grands projets				30,4	9,3	18,0	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0	1,2	12%
124 Projets portuaires				107,8	32,8	28,1	46,9	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4	10%	10%	
12401 RNA06 – Desserte du port de Bonneuil (phase principale)				77,2	25,1	25,1	27,0	0,0	0,0	0,0	3,3	0,0	3,3	13%	
12402 Terminaux conteneurs, logistique et desserte ferrée des ports				30,6	7,7	3,0	19,9	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	1%	
12403 Port Seine métropole et premiers travaux Est															
13 OPE OPTIMISATION DU RESEAU ROUTIER				570,3	203,8	243,6	122,9	0,0	0,0	0,0	11,8	6%	6%	6%	
131 Opérations d'optimisation des caractéristiques du réseau routier structurant cofinancées dans le cadre du PDUIF				421,6	185,3	199,0	37,3	0,0	0,0	0,0	10,0	5%	5%	5%	
13101 RN 19 - Déviation de Boissy-Saint-Leger - Tranchée couverte et section sud				119,0	50,2	68,8	0,0	50,2	0,0	0,0	2,0	4%	4%	4%	
13102 A 104 Contournement Est de Roissy				191,1	85,3	80,5	25,3	0,0	0,0	0,0	8,0	9%	9%	9%	
13103 A4 / A86- Pont de Nogent				57,0	22,5	22,5	12,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
13104 RN36 - Carrefour de l'Obélisque et études d'aménagements ultérieurs				7,0	3,5	3,5	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
13105 RN 104 - Elargissement entre A4 et RN4				47,5	23,8	23,8	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
132 Opérations de traitement des points de congestion et d'amélioration du fonctionnement du réseau structurant				97,7	18,5	18,8	0,0	60,4	0,0	0,0	0,0	1,8	10%	10%	
13201 RN118 Requalification de la desserte de la ZA de Courtaboeuf - Ring des Ulis				43,0	10,0	10,0	23,0	0,0	0,0	0,0	1,8	0,0	1,8	18%	
13202 RN6 - Réaménagement du pôle gare et de la tête de pont de Villeneuve-Saint-Georges				3,7	1,7	2,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
13203 A86- Réaménagement du carrefour Pleyel à St Denis (études amont et premières acquisitions foncières)				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
13204 A86/RN118 - Diffuseur de Vélizy				43,0	4,3	4,3	34,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
A4-A86 Voies auxiliaires, modernisation de l'exploitation dynamique				3,0	1,5	1,5	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
RN184 Aménagement RN184 Ouit carrefour du Bel Air				5,0	1,0	1,0	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Concrétisation d'opérations co-financées par l'Etat sans contribution de la Région				51,0	0,0	25,8	25,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
RN12 - Réaménagement Carrefour RN12/RD91 (1 ^{re} phase)				12,0	4,0	4,0	8,0	-	-	-	-	-	-	-	
RN 10 - Réaménagement du carrefour de la Malmedonne à La Verrières				7,5	3,5	3,5	4,0	-	-	-	-	-	-	-	
A4/A104/RD471 - Traitement du nœud de Collégien (déviation de Collégien)				7,2	3,0	3,0	4,2	-	-	-	-	-	-	-	
RN118/RD36 - Réaménagement du Christ de Saclay				18,0	9,0	9,0	9,0	-	-	-	-	-	-	-	
RN1 - Requalification dans le cadre du prolongement d'A16 (1 ^{ère} phase)				6,3	6,3	6,3	-	-	-	-	-	-	-	-	

VOLET				SOUS-VOLET				TYPE D'ACTION				PROJET				Rappels des engagements prévus et révisés				Part Région - Exécution 2023				Part Région - Taux d'exécution 2023																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
																Total				Total				Total																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
																785,5				785,5				785,5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
																394,0				394,0				394,0																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
																394,5				394,5				394,5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
																0,0				0,0				0,0																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
																23,7				23,7				23,7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
																0%				0%				0%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
																1%				1%				1%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
																6%				6%				6%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
V2. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION																21. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE (part Etat : hors Plan Campus et Condorcet)				211 Opérations nouvelles				21101 Pavillon Victor Lyon logements de chercheurs - IEA				21102 Mise en sécurité, conformité, reconstruction des bâtiments existants - CIUP				21103 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21104 Centre Pierre Mendès France - mise en sécurité électrique - Université Paris 1				21105 Poursuite de l'opération de rénovation du bâtiment Biologie - Collège de France				21106 Résidences Couberlin et Quatrejoints à Paris - Crous à Paris				21107 Opérations de reconstruction sur plusieurs bâtiments - Paris 3ème - CNAM				21108 Travaux de mise en sécurité et d'aménagement de la Sorbonne - Université Paris 1				21109 Poursuite de la reconstruction du site Lhomond - MO Etit ENS				21110 Réhabilitation du bâtiment qui accueille les collections de paléontologie. MO MNHN				21111 Préparation pour la construction du bâtiment Sciences de la Vie				21112 Réhabilitation de la résidence des Rives de l'Yvette à Bures-sur-Yvette - Crous de Versailles				21113 Réhabilitation de la résidence des Rives de l'Yvette à Bures-sur-Yvette - Crous de Versailles				21114 Site de Melun - études d'opportunité pour la rénovation et l'extension du site				21115 Construction d'un bâtiment sur le Campus Val d'Europe à Senlis en remplacement des locaux provisoires mis à disposition par le SAN. MO Région - Université Paris est Marne la Vallée				21116 Construction d'un bâtiment Leconte de Lisle et d'une maison des seniors de la société à Evry - MO UEVE				21117 Création d'un site d'hébergement pour les élèves de la MISS à Orsay et Bures-sur-Yvette - Crous de Versailles				21118 Polytechnique - modernisation de la mécanique - BOP 144				21119 Travaux de désamiantage - Institut Mines-Télécom				21120 RenovaLO - tranches 0.1.2 - Université Paris sud				21121 Etudes de faisabilité logements étudiants dans le campus Vallée - Université Paris sud				21122 Réhabilitation du bâtiment Mauguier - Université Evry-Val d'Essonne				21123 Réhabilitation du bâtiment Mauguier - Université Evry-Val d'Essonne				21124 Réhabilitation (reconstruction) pour la création de P210 à Orsay - Projet de reboisement de l'ensemble des équipes et laboratoires de la physique des 2 infinis et des origines - J4re tranche				21125 Réhabilitation / reconstruction pour la création de P210 à Orsay - Projet de reboisement de l'ensemble des équipes et laboratoires de la physique des 2 infinis et des origines - J4re tranche				21126 Rachat des bâtiments G1/G2 afin de réduire les coûts de fonctionnement (location) et faciliter le maintien des équipes du CEIA à Evry (7,7 M de plus vers Evry)				21127 Acquisition de nouvelles technologies pour l'Institut des Plantes de Seclau à Gif-sur-Yvette - Université Paris sud				21128 Construction (nouveau) du musée de la BOC à Nanterre - Université Paris-Nanterre				21129 Equipement du bâtiment formation continue (construction neuve) - MO Région				21130 Réhabilitation énergétique du complexe sportif - Université Paris-Nanterre				21131 Désamiantage tour BU				21132 Extension du bâtiment du CNAM stud rue du Landy à Aubervilliers. MO Région et démolition				21133 Nouvelle phase de réhabilitation du bâtiment d'illustration à Bobigny. Implantation du dôme départemental en génie biologique de l'UT Université Paris 13				21134 Construction du LAGA IPN à Villemausais				21135 Construction d'un bâtiment de recherche à Saint-Denis. MO Région - Université Paris 8				21136 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21137 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21138 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21139 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21140 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21141 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21142 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21143 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21144 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21145 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21146 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21147 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21148 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21149 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21150 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21151 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21152 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21153 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21154 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21155 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21156 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21157 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21158 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21159 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21160 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21161 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21162 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21163 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21164 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21165 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21166 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21167 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21168 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21169 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21170 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21171 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21172 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21173 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21174 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21175 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21176 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21177 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21178 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21179 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21180 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21181 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21182 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21183 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21184 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21185 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21186 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21187 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21188 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21189 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21190 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21191 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21192 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21193 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21194 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21195 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21196 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21197 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21198 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21199 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21200 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21201 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21202 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21203 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21204 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21205 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21206 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21207 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21208 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21209 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21210 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21211 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21212 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21213 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21214 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21215 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21216 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21217 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21218 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21219 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21220 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21221 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21222 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21223 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21224 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21225 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21226 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21227 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21228 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21229 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21230 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21231 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21232 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21233 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21234 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21235 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21236 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21237 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21238 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21239 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21240 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21241 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21242 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21243 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21244 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21245 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21246 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21247 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21248 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21249 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21250 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21251 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21252 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21253 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21254 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21255 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21256 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21257 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21258 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21259 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21260 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21261 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21262 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21263 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21264 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21265 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21266 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21267 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21268 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21269 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21270 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21271 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21272 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21273 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21274 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21275 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21276 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21277 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21278 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21279 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21280 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21281 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21282 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21283 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21284 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21285 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21286 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21287 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21288 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21289 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21290 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21291 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21292 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21293 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21294 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21295 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21296 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21297 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21298 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21299 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21300 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21301 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21302 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21303 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21304 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21305 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21306 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21307 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21308 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21309 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21310 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21311 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21312 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21313 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21314 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21315 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21316 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21317 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21318 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21319 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21320 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21321 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21322 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21323 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21324 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21325 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21326 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21327 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21328 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21329 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21330 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21331 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21332 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21333 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21334 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21335 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21336 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21337 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21338 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21339 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21340 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21341 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21342 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21343 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21344 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21345 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21346 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21347 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21348 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21349 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21350 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21351 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21352 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21353 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21354 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21355 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21356 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21357 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21358 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21359 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21360 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21361 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21362 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21363 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21364 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21365 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21366 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21367 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21368 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21369 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21370 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21371 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21372 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21373 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21374 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21375 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21376 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21377 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21378 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21379 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21380 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21381 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21382 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21383 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21384 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21385 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21386 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21387 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21388 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21389 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21390 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21391 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21392 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21393 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21394 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21395 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21396 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21397 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21398 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21399 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21400 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21401 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21402 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21403 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21404 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21405 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21406 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21407 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21408 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21409 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21410 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21411 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21412 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21413 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21414 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21415 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21416 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21417 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21418 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21419 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21420 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21421 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21422 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21423 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21424 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21425 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21426 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21427 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21428 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21429 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21430 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21431 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21432 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21433 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21434 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21435 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21436 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21437 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21438 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21439 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21440 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21441 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21442 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21443 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21444 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21445 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21446 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21447 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21448 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21449 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21450 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21451 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21452 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21453 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21454 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21455 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21456 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21457 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21458 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21459 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21460 Réhabilitation de la résidence de la rue de France. Fil travaux et mobilier - CIUP				21461 Réhabilitation de la résidence de la rue de France.			

VOLET	SOUS-VOLET	TYPE D'ACTION	PROJET	Rappels des engagements prévus et révisés					Part Région - Exécution 2023			Part Région - Taux d'exécution 2023									
				Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats							
	212	Opérations plan campus et Condorcet	21201	Construction du pôle universitaire sur le site de La Chapelle à Paris. MO EPSCS	57,35	170,5	403,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								
			21202	Construction du bâtiment de recherche EHES à Aubervilliers. MO Région	35,5	12,5	23,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
			21203	Construction d'un grand équipement documentaire sur le campus Condorcet à Aubervilliers. MO Région	86,3	86,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					
			Campus Condorcet				85,0	0,0	85,0												
			Sous-total Condorcet				237,8	129,8	108,0			0,0	0,0	0,0	0,0						
			21204	Réhabilitation de l'ex caserne Lourcine pour regrouper l'ensemble des bibliothèques de droit sur le campus Lourcine - MO Etat	33,4	6,4	27,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					
			21205	Démontage de la passerelle de Censier et implantation sur le site Nation-Roque. Construction neuve MO Etat - Université Sorbonne Nouvelle 3	130,0	20,0	110,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					
			21206	Construction du site francien d'AGP et des laboratoires associés de l'INRA. Dont 38 M€ plan campus et PIA en cours	43,8	5,8	38,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					
			21207	Transfert sur le plateau de Sully des 4 sites franciliens. Restructuration du site Cardinal Lemoine pour la création de l'Institut des civilisations - Collège de France	22,0	2,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					
			Learning center à Gif-sur-Yvette - COMUE de Paris Saclay				39,0		39,0												
			21208	Université Versailles-Saint Quentin	16,5	6,5	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					
			Université de Bourgogne - Necker - Université Paris 5				18,0	0,0	18,0												
			Nue faculté de médecine - Université Paris 6				5,0	0,0	5,0												
			Désamiantage et restructuration du 54 Bd Raspail Paris 6ème				28,0	0,0	28,0												
			Sous-total Campus				335,7	40,7	295,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					
			213	Opérations nouvelles financées Région et Etat en fonction de leur maturité	21301	Création du pôle technologique universitaire du Marais à St-Quentin-en-Yvelines 2ème tranche - Reconstruction - MO CG78	18,5	16,5	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	1%					
					21302	Création d'un learning center au cœur du campus pour favoriser la qualité de vie et d'accueil des étudiants	0,0							0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
					Construction du premier bâtiment endémique de la Cité internationale à Neuville				0,0						0,0	0,0	0,0	0,0			
					Restructuration pour un espace d'accueil du public et création d'un espace muséal sur le site de Meudon. MO Observatoire de l'Université Sorbonne Nouvelle et de Paris Descartes sur le site de Meudon. MO Observatoire de l'Université Sorbonne Nouvelle et de Paris Descartes sur 10 000 m² sur la ZAC Paris Rive Gauche. MO Région				1,0	1,0				0,0	0,0	0,0	0,0				
					21304	Construction d'un bâtiment recherche du Pôle langues et civilisations regroupant les activités de recherche de l'INALCO.	0,0						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
					21305	Réhabilitation Institut d'art et d'archéologie - création d'un learning center à Paris. MO Paris 4	2,0		2,0				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
					21306	Création d'une plateforme à l'Institut neurosensoriel	0,0						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
					21307	Restitution de l'ancienne BU de Villardreux en Learning center et accueil du data center mutualisé. MO Région	0,0						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
					21308	Création d'un espace d'accueil du public à l'Observatoire de l'Université Sorbonne Nouvelle et de Paris Descartes sur 10 000 m² sur la ZAC Paris Rive Gauche. MO Région	0,0						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
					21309	Construction d'un pôle universitaire sur le site de la Chapelle à Paris-phase 2 - Université Paris 1	10,5	10,5					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
					21310	Museum National d'Histoire Naturelle - site de Brunoy	3,0	3,0					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
						21311	Sciences Po - Hôtel de la Mélièreye	2,0	2,0				0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	6%			
	V3	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Opérations Recherche (MENESR, Agriculture, Mines) et Innovation (MENESR)																		
			Crédits contractualisés des organismes de recherche																		
			31	ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	323,2	157,5	165,7	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	25,8	1%	16%						
			311	Rénovation énergétique	156,6	83,6	73,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	17,6	21%	21%						
			312	Energies renouvelables et de récupération	58,0	36,0	22,0				0,0	2,0	2,5	6%	7%						
			313	Accompagnement	73,0	42,0	31,0				0,0	0,0	14,9	35%	35%						
			RCEAT				25,6	5,6	20,0				0,0	0,0	0,2	3%	3%				
			TEPOS																		
			TEDDIE																		
			32	ECONOMIE CIRCULAIRE ET ECONOMIE DES RESSOURCES	52,6	30,6	22,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,1	20%	20%						
			Ecologie Industrielle																		
			321	Stratégie prévention déchets	3,6		3,6														
322	Recyclage et valorisation déchets	19,5	12,0	7,5				0,0	0,0	2,1	18%	18%									
323	Eco circulaire BTP	8,6	8,6					0,0	0,0	3,3	38%	38%									
				20,9	10,0	10,9				0,0	0,0	0,7	7%	7%							
33	RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE ET PRESERVATION DES RESSOURCES	Non verifié																			
		331	Réservoirs	69,8	36,7	33,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	5%	5%							
		332	Continuités terrestres	7,5	7,5					0,0	0,0	0,2	2%	2%							
		333	Restauration des milieux	3,5	3,5					0,0	0,0	0,2	6%	6%							
		334	Connaissance et animation	13,0	13,0					0,0	0,0	1,3	10%	10%							
				12,7	12,7				0,0	0,0	0,2	1%	1%								
34	RISQUES																				
		29,1	1,5	27,6				0,0	0,0	0,0	0,0										
PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE (AGENDA 21)				0,9		0,9															
35	AIRPARIF																				
		351	AirParif	14,1	5,1	9,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	7%	7%							
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT				0,1		0,1															

VOLET	SOUS VOLET	TYPE D'ACTION	PROJET	Rappels des engagements prévus et révisés					Part Région - Exécution 2023			Part Région - Taux d'exécution 2023		
				Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats
V4	NUMERIQUE			232,9	102,7	130,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8		2%
	41	NUMERIQUE		232,9	102,7	130,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8		2%
	411	Economie numérique		232,9	102,7	130,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8		2%
	41101	Mise en œuvre de l'objectif fixé du très haut débit pour tous		227,5	100,0	127,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7		2%
	41102	Soutien aux projets numériques		5,3	2,7	2,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1		2%
V5	INNOVATION, FILIERES D'AVENIR, USINE DU FUTUR			30,0	15,0	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
	51	FILIERES D'AVENIR, EMPLOI		30,0	15,0	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
	511	Filières d'avenir et emploi		30,0	15,0	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
	51101	GIP DEFI métiers, APACT IDF et actions sectorielles GPEC		30,0	15,0	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
V6	VOLET TERRITORIAL			641,9	322,6	319,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	23,4		7%
	61	L'ARTICULATION ENTRE L'AMENAGEMENT ET L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN, AU CŒUR DE LA STRATEGIE D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES		576,5	255,8	310,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,8		7%
	611	Accompagnement des territoires bâtisseurs		400,0	200,0	200,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,2		8%
	612	Aménagement durable et innovation urbaine		126,6	55,0	71,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,6		8%
		Projets démonstrateurs		25,9		25,9								
	613	Ingénierie territoriale		24,0	10,8	13,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
	62	ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES PERI-URBAINS, RURAUX ET LES POLES DE CENTRALITE		65,4	56,8	8,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,6		6%
	621	Soutien aux dynamiques territoriales		10,0	5,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3		6%
	622	Soutien à l'action foncière (SAFER)		3,6	1,8	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
	623	Parcs Naturels Régionaux		51,8	50,0	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3		7%
	63	RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE		190,0	0,0	190,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
		Projets d'intérêt régional et national		190,0		190,0								
V7	VOLET PROSPECTIF DU CPER													
	TOTAL CPER			13 431,8	6 168,3	3 785,3	1 617,0	1 861,2		930,0	934,7	817,1	15%	13%
	TOTAL CPER (ETAT + REGION)			9 953,6	6 168,3	3 785,3								

CPIER *	Rappels des engagements prévus et révisés					Part Région - Exécution 2023			Part Région - Taux d'exécution 2023		
	Total	Région	Etat	SCP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats
VS PLAN SEINE*	75,9	8,2	46,2	0,0	21,5	0,0	0,0	0,0			
S1 Gestion des risques d'inondation	51,3	4,8	27,3	0,0	19,1	0,0	0,0	0,0			
S11 Entente Oise-Seine	13,1	2,3	7,8		2,9	0,0	0,0	0,0			
S12 PAPI (programmes d'actions de prévention contre les inondations) Seine-et-Marne	7,2	2,5	4,2		0,5	0,0	0,0	0,0			
S2 Préservation et restauration des ressources	24,6	3,4	18,9	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0			
VS VALLEE DE LA SEINE **	725,2	59,4	240,9	0,0	424,8	4,5	4,5	8,6	8%	8%	19%
S3 Gestion de l'espace et développement durable	30,8	3,5	16,0	0,0	11,3	0,0	0,1	0,1	0,2		7%
S31 Dispositif pérenne d'observation d'études et de prospective	1,8	0,3	1,0		0,5	0,0	0,0	0,0	0,0		3%
S32 Harmonisation et homogénéisation de la connaissance des milieux	5,0	0,4	3,0		1,6	0,0	0,4	0,0	0,0		3%
S33 Connaissance des paysages et de leur évolution	0,9	0,2	0,5		0,2	0,0	0,2	0,0	0,0		14%
S34 Maîtrise du développement urbain	9,3	0,8	2,5		6,0	0,0	0,1	0,1	0,1		6%
S35 Gestion des berges de la Seine ***	13,7	1,7	9,0		3,0	0,0	1,7	0,0	0,1		8%
S4 Maîtrise de flux et des déplacements	614,0	50,1	196,5	0,0	367,4	4,0	4,0	8,2	8%	8%	16%
S41 Infrastructures ferroviaires	124,6	13,2	51,4	0,0	60,0	0,0	0,0	0,0	4,2		32%
S4101 L'INPN-EOLE / 4ème voie Mantes-Epône (part Ile-de-France) - CPIER	13,5	7,2	6,3		0,0	0,0	0,0	0,0	3,5		49%
S4102 L'INPN (phase 1) / dont Paris-Mantes (part Ile-de-France) - CPIER	19,3	6,0	6,7		6,6	0,0	0,0	0,0	0,7		11%
S42 Infrastructures fluviales	112,2	17,8	54,8	0,0	39,6	0,0	0,0	0,0	4,0		23%
S4201 Modernisation écluses et barrages (Bouglival, Suresnes, ...)	67,6	14,8	33,4		19,4	0,0	0,0	0,0	3,1		21%
S4202 Port rail Maisons Laite	2,1	0,7	1,4		0,1	0,0	0,7	0,0	0,0		0,0
S4203 Modernisation ouvrages	4,4	0,7	1,4		2,3	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
S4204 Ecluse de Saint-Denis	0,0	2,0	4,1		0,2	0,0	0,0	0,0	0,0		36%
S4205 Modernisation des équipements de sécurité de stationnement	0,0					0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Seine Aval - Modernisation des équipements de sécurité de stationnement	1,0	0,3	0,7			0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
S43 Infrastructures portuaires	377,2	19,1	90,3	0,0	267,8	4,0	4,0	0,0	21%		0%
S4301 Port Seine Métropole et premiers travaux ouest	0,0					0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
S4302 Port Tiel	63,5	19,1	8,8		35,6	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
S4303 Extension plateforme de Limay	0,0					0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
S4304 Terminals conteneurs, logistique et desserte ferrée des ports	0,0					4,0	4,0	0,0	0,0		0,0
S5 Tourisme et culture	80,4	5,8	28,4	0,0	46,2	0,4	0,4	0,1	7%	7%	2%

* Cf. totaux figurant dans le CPIER 2015-2020 CR 53-15 de juin 2015 dans le récapitulatif financier.

** Cf. totaux figurant dans le CPIER 2015-2020 CR 123-16 de décembre 2016 dans le récapitulatif financier.

*** Comprend l'opération "requalification des berges du petit bras de Seine de l'île Saint-Denis au droit des anciens entrepôts du printemps" votée dans le cadre de la délibération CP 16-546 du 13 décembre 2016.

Contrat de plan État-Région 2021-2027 - Tableau détaillé des affectations, engagements et mandatements Région au 31 décembre 2023

[illegible]

VOIETS / SOUS-VOIETS	PROJETS	Total des engagements contractuels (en M€)	Part Etat (en M€)	Part Région (en M€)	PART REGION (en M€)										
					Execution 2023					Execution 2024					
					Affecté	%	Engagé	%	Mandaté	%	Affecté cumulé	%	Mandaté cumulé	%	
12 Vie étudiante	1201	Réhabilitation du pavillon central de la Fondation Deutch de la Meurthe - CLUP - 75 - Paris Rénovation énergétique Fondation Arvenne - CLUP - 75 - Paris Rénovation énergétique Fondation Gréard - CLUP - 75 - Paris Rénovation énergétique Fondation de la Meurthe - CLUP - 75 - Paris Rénovation énergétique Maison étudiants arméniens - CLUP - 75 - Paris Rénovation énergétique Maison de Monaco - CLUP - 75 - Paris	5,63 3,75 3,75 7,94 4,04 3,84	5,63 3,75 3,75 7,94 4,04 3,84	0,97 0,97 0,97 0,97 0,97 0,97	17,3%	0,97	17,3%	0,97	17,3%	1,18 1,18 1,18 1,18 1,18 1,18	20,9%	0,00	0,0%	
	SOUS TOTAL CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS														
	1202	Construction d'un Programme mixte de logements étudiants/services Résidence 320 - CROUS DE CRETEIL - 77 Construction d'une résidence de 100 places - CROUS DE CRETEIL - 77 - Fontainebleau Construction d'une résidence de 300 places - CROUS DE CRETEIL - 93 - Villeneuve Rénovation-structuration du restaurant universitaire en lieu de Vie (9 000 m2 de locaux) - CROUS DE CRETEIL - 93 - Villeneuve Construction d'une résidence de 300 places - CROUS DE CRETEIL - 94 - Bonneuil Construction d'une résidence de 252 places - CROUS DE CRETEIL - 94 - Creteil Confluence construction d'une résidence de 317 places - CROUS DE CRETEIL - 94 - Ivry Création de 4 tiers-lieux (USPM UPG UGE UPEC) : espaces de vie étudiante - CROUS DE CRETEIL - 77/93/94 -	6,50 2,00 3,50 12,97 7,00 6,00 2,00 2,00	6,50 2,00 3,50 12,97 7,00 6,00 2,00 2,00	3,50 2,00 3,50 12,97 7,00 6,00 2,00 2,00	0,97 0,97 0,97 0,97 0,97 0,97 0,97 0,97	17,3%	0,97	17,3%	0,97	17,3%	1,18 1,18 1,18 1,18 1,18 1,18 1,18 1,18	20,9%	0,00	0,0%
	SOUS TOTAL CROUS DE CRETEIL														
	SOUS TOTAL CROUS DE PARIS														
	1301	RU Roméro restructuration avec fusion RU le Sablier, création cafétéria et espaces de convivialité étudiants - CROUS DE VERSAILLES - 91 - Evry-Courcouronnes Rénovation des locaux d'enseignement en résidences dans le bâtiment 470 - CROUS DE VERSAILLES - 91 - Evry Le Vieux Pozzo (destruction/réhabilitation 80 logements et lieux d'études) et Malakoff (réhabilitation 57 logements) - CROUS DE VERSAILLES - 92 - Saint-Cloud Rénovation des locaux d'enseignement en résidences dans le bâtiment 470 - CROUS DE VERSAILLES - 92 - Nanterre Résidence de la Croix Sylvestre - Réhabilitation - CROUS DE VERSAILLES - 95 - Cergy-Pontoise Résidence Les linéaires maures - Réhabilitation - CROUS DE VERSAILLES - 95 - Cergy-Pontoise	6,00 1,00 2,00 1,00 0,93 6,00	6,00 1,00 2,00 1,00 0,93 6,00	6,00 1,00 2,00 1,00 0,93 6,00	0,93 0,93 0,93 0,93 0,93 0,93	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,0%	0,00	0,0%
	SOUS TOTAL CROUS DE VERSAILLES														
	SOUS-volet 12 - Total Vie étudiante														
	1301	PARIS - Renforcement des moyens de calcul pour la science des données et l'intelligence artificielle - Sorbonne Université - 75 - Paris	4,90	2,40	1,90	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
	1302	IMAGERIE Développement d'un pôle d'imagerie de la rétine et du cerveau pour le renforcement de stratégies thérapeutiques et leurs transferts industriels - Sorbonne Université - 75 - Paris	2,30	0,80	1,50	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
	SOUS TOTAL ALIANCE SORBONNE UNIVERSITE														
	SOUS TOTAL AMPUS CONCORDNET														
	1303	Meso 3D - Mésoscope 3D Acquisition pour un réseau de laboratoires franciliens d'un microscope électronique à haute résolution - CNRS - 75 - Paris AGP Farm Inn Lab plateforme technologique ouverte, à la ferme expérimentale d'AgroParisTech, entre Paris et la Seine - Renforcement des plateformes expérimentales avancées pour l'observation et la caractérisation à haute résolution de systèmes dynamiques pour la santé, l'information quantique et une énergie décarbonée - PSL - 75 - Paris Mettre en place une plateforme d'étude des matériaux en conditions extrêmes de pression, de température et de vide par laser - CNRS / Ecole Polytechnique - 75 - Paris	0,30 2,00 0,50	0,30 2,00 0,50	0,30 2,00 0,50	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,00 1,40 1,20	0,0%	0,00	0,0%
	SOUS TOTAL HESAM														
	1304	l'aplice Equipement - Laser Plasma Acceleration Center Création du premier centre de recherche et d'innovation en physique des plasmas - Sorbonne Université - 75 - Paris IAC Catalab - Centre de données EnergyClimate Développement des moyens d'agriculture, de traitement et de mise à disposition de données dans les domaines du climat et de l'énergie - Ecole Polytechnique - 75/91 - Paris AGP Farm Inn Lab plateforme technologique ouverte, à la ferme expérimentale d'AgroParisTech, entre Paris et la Seine - Renforcement des plateformes expérimentales avancées pour l'observation et la caractérisation à haute résolution de systèmes dynamiques pour la santé, l'information quantique et une énergie décarbonée - PSL - 75 - Paris	0,69 7,50 0,69	0,69 7,50 0,69	0,69 7,50 0,69	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,00 1,20 1,20	0,0%	0,00	0,0%
	SOUS TOTAL INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS														
1305	PathoNet - Renforcement des plateformes expérimentales avancées pour l'observation et la caractérisation à haute résolution de systèmes dynamiques pour la santé, l'information quantique et une énergie décarbonée - PSL - 75 - Paris	1,60	1,60	0,00	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	
SOUS TOTAL HORS GROUPEMENT															
1306	AGP Farm Inn Lab plateforme technologique ouverte, à la ferme expérimentale d'AgroParisTech, entre Paris et la Seine - Renforcement des plateformes expérimentales avancées pour l'observation et la caractérisation à haute résolution de systèmes dynamiques pour la santé, l'information quantique et une énergie décarbonée - PSL - 75 - Paris	5,55	2,35	3,20	0,60	18,8%	0,60	18,8%	2,40	75,0%	2,40	75,0%	2,40	75,0%	
SOUS TOTAL PARIS SCIENCES LETTRES															
1307	AGP Farm Inn Lab plateforme technologique ouverte, à la ferme expérimentale d'AgroParisTech, entre Paris et la Seine - Renforcement des plateformes expérimentales avancées pour l'observation et la caractérisation à haute résolution de systèmes dynamiques pour la santé, l'information quantique et une énergie décarbonée - PSL - 75 - Paris	2,50	2,20	0,30	0,30	100,0%	0,30	100,0%	0,30	100,0%	0,30	100,0%	0,30	100,0%	
SOUS TOTAL UNIVERSITE PARIS SACLAY															
1308	AGP Farm Inn Lab plateforme technologique ouverte, à la ferme expérimentale d'AgroParisTech, entre Paris et la Seine - Renforcement des plateformes expérimentales avancées pour l'observation et la caractérisation à haute résolution de systèmes dynamiques pour la santé, l'information quantique et une énergie décarbonée - PSL - 75 - Paris	4,00	2,00	2,00	0,70	35,0%	0,70	35,0%	0,70	35,0%	0,70	35,0%	0,70	35,0%	
1309	AGP Farm Inn Lab plateforme technologique ouverte, à la ferme expérimentale d'AgroParisTech, entre Paris et la Seine - Renforcement des plateformes expérimentales avancées pour l'observation et la caractérisation à haute résolution de systèmes dynamiques pour la santé, l'information quantique et une énergie décarbonée - PSL - 75 - Paris	5,00	3,00	2,00	0,70	35,0%	0,70	35,0%	0,70	35,0%	0,70	35,0%	0,70	35,0%	
SOUS TOTAL UNIVERSITE PARIS SACLAY															
1310	AGP Farm Inn Lab plateforme technologique ouverte, à la ferme expérimentale d'AgroParisTech, entre Paris et la Seine - Renforcement des plateformes expérimentales avancées pour l'observation et la caractérisation à haute résolution de systèmes dynamiques pour la santé, l'information quantique et une énergie décarbonée - PSL - 75 - Paris	2,10	2,10	0,00	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	
SOUS TOTAL UNIVERSITE PARIS SACLAY															
1311	AGP Farm Inn Lab plateforme technologique ouverte, à la ferme expérimentale d'AgroParisTech, entre Paris et la Seine - Renforcement des plateformes expérimentales avancées pour l'observation et la caractérisation à haute résolution de systèmes dynamiques pour la santé, l'information quantique et une énergie décarbonée - PSL - 75 - Paris	1,40	1,40	0,00	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	
SOUS TOTAL UNIVERSITE PARIS SACLAY															
1312	PharmEM - Acquisition d'un cryo-microscope électronique pour les applications en santé, à l'interface entre la biologie, la chimie et la physique pour la conception de médicaments - Université Paris Cité - 75 - Paris	2,40	0,10	2,30	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	
1313	COMET-IT - Acquisition de palettes de fréquences pour un réseau de laboratoires franciliens, dispositifs de mesure de précision pour des applications de mesure de précision ultime et de technologies quantiques - CNRS - 75 - Paris	2,90	1,60	1,30	0,30	23,1%	0,30	23,1%	0,30	23,1%	0,30	23,1%	0,30	23,1%	
SOUS TOTAL SORBONNE PARIS CITE															
1314	RIU - Rue de Fricheur Urbaine Accroissement du potentiel de la plateforme expérimentale Sense-city dédiée à la recherche en chimie et en physique - Université Paris Cité - 77 - Marne-la-Vallée	0,40	0,40	0,00	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	
1315	AGP Farm Inn Lab plateforme technologique ouverte, à la ferme expérimentale d'AgroParisTech, entre Paris et la Seine - Renforcement des plateformes expérimentales avancées pour l'observation et la caractérisation à haute résolution de systèmes dynamiques pour la santé, l'information quantique et une énergie décarbonée - PSL - 75 - Paris	1,50	0,30	1,20	0,35	21,9%	0,35	21,9%	0,35	21,9%	0,35	21,9%	0,35	21,9%	
SOUS TOTAL UPEC / CNRS - 94 - Thiais															
SOUS TOTAL UPEC / CNRS - 94 - Thiais															
SOUS-volet 13 - Total Soutien aux équipements scientifiques															
Total Volet 1 - Equipement supérieur, recherche, innovation															

Contrat de plan État-Région 2021-2027 - Tableau détaillé des affectations, engagements et mandatements Région au 31 décembre 2023

VOIETS / SOUS-VOIETS	PROIETS	Total des engagements contractuels (en M€)	Part État (en M€)	Part Région (en M€)	PART REGION (en M€)									
					Exécution 2023					Exécution à fin 2023				
					Affecté	%	Engagé	%	Mandaté	Affecté cumulé	%	Engagé cumulé	%	Mandaté cumulé
VOIET 2 - BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET Énergies renouvelables et efficacité énergétique	2101	Energies renouvelables	183,25	183,25	37,34	20,7%	36,47	20,3%	3,18	1,8%	58,07	32,3%	57,20	31,8%
	2102	ALEC (actions intérêt général énergie)	4,00		0,87	21,8%	0,87	21,8%	0,39	9,7%	0,87	21,8%	0,87	21,8%
Sous-volet 21 - Total Énergies renouvelables et efficacité énergétique		367,25	183,25	184,00	38,21	20,8%	37,35	20,3%	3,57	1,9%	58,94	32,0%	58,08	31,6%
Sous-volet 22 - Économie circulaire	2201	Economie circulaire et déchets	80,00	40,00	8,05	20,1%	8,05	20,1%	1,11	2,8%	13,44	33,6%	13,44	33,6%
	2301	2302	15,00		10,29	68,6%	10,29	68,6%	1,03	6,9%	13,67	91,2%	13,67	91,2%
Sous-volet 23 - Total Biodiversité et préservation des milieux	2302	PNR	6,00		1,22	20,4%	1,22	20,4%	0,18	3,0%	1,28	21,3%	1,28	21,3%
	2303	PNR	15,00		8,52	56,8%	8,52	56,8%	4,26	28,4%	10,14	67,6%	10,14	67,6%
Sous-volet 24 - Qualité de l'air	2401	AAP biodiversité (Actions en lien avec ARB)	9,00	42,30	1,58	17,5%	1,58	17,5%	0,12	1,3%	2,80	31,1%	2,80	31,1%
	2402	Fonds chaudières	7,00		1,67	20,8%	1,67	20,8%	0,89	11,1%	2,31	28,9%	2,31	28,9%
Sous-volet 25 - Total Qualité de l'air		28,50	13,50	15,00	1,67	11,1%	1,67	11,1%	0,89	5,9%	3,36	22,4%	3,36	22,4%
Sous-volet 25 - Total Alimentation locale et durable	2501	Projets vente directe et filière locale (aide diversification)	2,10		0,21	10,1%	0,21	10,1%	0,12	5,7%	0,36	17,3%	0,36	17,3%
	2502	Soutien aux filières	2,40		0,53	22,1%	0,53	22,1%	0,62	26,0%	1,42	59,2%	1,42	59,2%
Sous-volet 25 - Total Alimentation locale et durable		0,50	4,08	5,00	0,33	65,6%	0,33	65,6%	0,04	8,8%	0,63	126,1%	0,63	126,1%
Total Volet 2 - Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire		572,13	283,13	289,00	70,61	24,4%	69,75	24,1%	11,95	4,1%	106,04	36,7%	105,18	36,4%

Contrat de plan État-Région 2021-2027 - Tableau détaillé des affectations, engagements et mandatements région au 31 décembre 2023

VOLETS / SOUS-VOLETS		PROJETS	Total des engagements contractuels (en M€)	Part État (en M€)	Part Région (en M€)	PART REGION (en M€)												
						Exécution 2023				Exécution à fin 2023								
						Affecté	%	Engagé	%	Mandaté	%	Affecté cumulé	%	Engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%	
VOLET 3 - AMÈNAGEMENT DURABLE ET COHESION DES																		
31	Soutien aux opérations d'aménagement durable	3101	QIE	210,00	105,00	105,00	23,05	22,0%	23,05	22,0%	1,06	1,0%	37,89	36,1%	37,89	36,1%	1,06	1,0%
Sous-volet 31 - Total Soutien aux opérations d'aménagement durable				210,00	105,00	105,00	23,05	22,0%	23,05	22,0%	1,06	1,0%	37,89	36,1%	37,89	36,1%	1,06	1,0%
32	Fonds friches et convention État-	3201	Plan Friches	217,00	108,50	108,50	8,64	8,0%	8,64	8,0%			14,99	13,8%	14,99	13,8%		
		3202	Agriculture périurbaine	4,20	2,10	2,10	0,30	14,3%	0,30	14,3%	0,30	14,3%	0,60	28,6%	0,60	28,6%	0,45	21,4%
Sous-volet 32 - Total Fonds friches et convention État-Région- SAFER				221,20	110,60	110,60	8,94	8,1%	8,94	8,1%	0,30	0,3%	15,59	14,1%	15,59	14,1%	0,45	0,4%
33	Cohésion des territoires	3301	CAR - Aménagement	193,60	96,80	96,80	18,41	19,0%	18,41	19,0%	3,49	3,6%	48,63	50,2%	48,63	50,2%	3,49	3,6%
Sous-volet 33 - Total Cohésion des territoires				193,60	96,80	96,80	18,41	19,0%	18,41	19,0%	3,49	3,6%	48,63	50,2%	48,63	50,2%	3,49	3,6%
34	Numérique	3401	Déploiement du très haut débit	90,58	45,29	45,29					0,16	0,3%	3,45	7,6%	3,45	7,6%	0,16	0,3%
		3402	Aide à la création de tiers-lieux	26,00	13,00	13,00	0,38	3,0%	0,38	3,0%	0,00	0,0%	1,05	8,1%	1,05	8,1%	0,00	0,0%
		3403	Nouvelles pratiques pédagogiques dans les lycées	7,80	3,90	3,90												
Sous-volet 34 - Total Numérique				124,38	62,19	62,19	0,38	0,6%	0,38	0,6%	0,16	0,3%	4,50	7,2%	4,50	7,2%	0,16	0,3%
Total Volet 3 - Aménagement durable et cohésion des territoires				749,18	374,59	374,59	50,78	13,6%	50,78	13,6%	5,01	1,3%	106,61	28,5%	106,61	28,5%	5,16	1,4%

VOLETS / SOUS-VOLETS	PROJETS	Total des engagements contractuels (en M€)	Part État (en M€)	Part Région (en M€)	PART REGION (en M€)												
					Exécution 2023				Exécution à fin 2023								
					Affecté	%	Engagé	%	Mandaté	%	Affecté cumulé	%	Engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%	
VOLET 4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET	Volet régional du PIA4	4101	Innov'up leader PIA	82,00	41,00	41,00	9,89	24,1%	12,61	30,8%	10,25	25,0%	23,89	58,3%	17,87	43,6%	
		SOUS TOTAL PROJETS D'INNOVATION															
		4102	Grands lieux d'innovation leader PIA	15,40	7,70	7,70	0,75	9,7%	2,25	29,2%	1,88	24,4%	3,75	48,7%	1,88	24,4%	
		4103	SESAME filières PIA	36,00	18,00	18,00	3,08	17,1%	3,00	16,7%	2,50	13,9%	8,20	45,6%	8,00	44,4%	
		4104	Structuration des filières agricoles et forestières franciliennes	4,00	2,00	2,00							1,62	81,0%	1,62	81,0%	
		SOUS TOTAL ACCOMPAGNEMENT ET TRANSFORMATION DES FILIERES															
		4105	Projets structurants pour la compétitivité (PSPC)	28,00	14,00	14,00	4,00	28,6%	4,18	29,8%	4,00	28,6%	8,18	58,4%	8,18	58,4%	
		SOUS TOTAL PROJETS REGIONAUX DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT															
		4106	Projets d'ingénierie et de formation professionnelle	17,60	8,80	8,80							8,18	58,4%	8,18	58,4%	
		SOUS TOTAL PROJETS D'INGENIERIE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE															
Sous-volet 41 - Total Volet régional du PIA4		183,00	91,50	91,50	17,71	19,4%	22,03	24,1%	18,63	20,4%	45,63	49,9%	45,43	49,7%	26,25	28,7%	
	Fonds stratégique d'investissement	60,00	30,00	30,00							30,00	100,0%					
Sous-volet 42 - Total Fonds stratégique d'investissement		60,00	30,00	30,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	
	Soutien à l'économie sociale et solidaire	4301	Têtes de réseau Franciliennes (CRESS, GRAFIE, URSCOP)	2,80	1,40	1,40	0,40	14,3%	0,40	14,3%	0,21	7,5%	0,45	16,1%	0,45	16,1%	
		4302	Accélérateur de l'ESS	3,00	1,50	1,50	0,43	14,2%	0,43	14,2%	0,13	4,3%	0,85	28,3%	0,85	28,3%	
		4303	Coopérations entre l'économie classique et les structures de l'ESS	1,50	0,75	0,75	0,26	17,4%	0,17	11,1%	0,12	8,1%	0,47	31,4%	0,17	11,1%	
		4304	Appui à la création des entreprises de l'ESS	8,10	4,05	4,05	2,10	26,0%	2,10	26,0%	0,46	3,0%	3,87	25,2%	3,57	23,2%	
Sous-volet 43 - Total Soutien à l'économie sociale et solidaire		23,90	8,50	15,40	3,19	20,7%	3,10	20,1%	0,46	3,0%	3,87	25,2%	3,57	23,2%	0,46	3,0%	
	Formations qualifiantes et métiers	4401	Formations qualifiantes et métiers														
		4402	GIP Emploi Roissy Charles de Gaulle				0,29		0,29		0,29		0,29		0,29		
	Soutien en faveur l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT)																
		SOUS TOTAL SOUTIEN A L'EVOLUTION DES COMPETENCES DANS LES TERRITOIRES															
4403		Rénovation des IFSI et accroissement du nombre de places	20,99	15,37	5,62	0,29	5,2%	0,29	5,2%	0,29	5,2%	0,29	5,2%	0,29	5,2%	0,29	5,2%
SOUS TOTAL RENOVATION DES IFSI ET ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE PLACES																	
4404		Campus des métiers	86,00	26,00	60,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Sous-volet 44 - Total Soutien à l'économie sociale et solidaire		9,40	4,70	4,70													
	SOUS TOTAL DEVELOPPEMENT DES CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS																
Sous-volet 44 - Total Formation - Emploi		116,39	46,07	70,32	0,29	0,4%	0,29	0,4%	0,29	0,4%	0,29	0,4%	0,29	0,4%	0,29	0,4%	
	Total Volet 4 -																

Contrat de plan État-Région 2021-2027 - Tableau détaillé des affectations, engagements et mandaterments Région au 31 décembre 2023

VOLETS / SOUS-VOLETS		PROJETS		Total des engagements contractuels (en M€)		Part Région (en M€)		PART REGION (en M€)										
								Exécution 2023		Exécution 81 en 2023								
								%		Mandaté		%		Affecté cumulé		%		
VOLET 5 - CULTURE																		
51	Création et transmission	5101	Théâtre Sartroville Voiesines (CDN) : travaux de modernisation - 78 - Sartroville	6,43	2,43	4,00												
		5102	Reconstruction Théâtre des Amandiers - 92 - Nanterre	14,70	8,70	6,00												
		5103	La Dynamo - Banlieues bleues : extension - 93 - Pantin	0,80	0,50	0,30	0,30	100,0%	0,30	100,0%	0,30	100,0%	0,30	100,0%	0,30	100,0%		
		5104	CCN de Créteil et du Val-de-Marne (CCN) : rénovation, agrandissement ou construction - 94 - Créteil	6,00	3,00	3,00												
		5105	CHAREP (centre national des arts de la rue et de l'espace public) - 95 -	7,60	2,60	5,00												
		5106	Centres d'art : modernisation - 77, 78, 91, 92, 93 - Brétigny-sur-Orge, Noisy, Pontault-Combault, Noisy-le-Sec, Villety, Villacoublay, Gennemilliers	1,60	1,00	0,60												
		5107	ENACR (école nationale des arts du cirque de Roissy) - 93 - Roissy-sous-Bois	3,50	1,00	2,50												
		5108	Sec. Villety - Villacoublay, Gennemilliers	15,00	9,00	6,00												
		5109	Vendredi	2,00	1,00	1,00												
		5110	Renouvellement du Centre de la Culture - 93 - Aubervilliers	6,00	6,00													
		5111	Extension/rénovation scène nationale - 78 - Saint-Denis	2,00	2,33	2,00												
		5112	Extension/rénovation scène nationale - 78 - Saint-Denis	2,00	2,33	2,00												
		5113	Collège international de la photographie du Grand Paris - Maison Daguerre - 94 - Bry-sur-Marne	4,00	1,00	3,00												
		5114	Création d'un Antenne du pôle sup93 dans le Val d'Oise en lien avec l'université de Cergy - 95 - Cergy	10,00		10,00												
		5115	Rénovation du Théâtre 71 - 92 - Malakoff	2,00		2,00												
		5116	Pôle Culturel - 93 - Tremblay-en-France	2,00		2,00												
		5117	Création d'un grand lieu culturel pluridisciplinaire avec les opérateurs nationaux - 95 -	10,00		10,00												
		5118	Restauration la Ruche - 75 - Paris	0,60	0,60													
		5119	ONDIF - Travaux bâtiment - 94 - Alfortville	0,52	0,52													
Sous-volet 51 - Total Création et transmission				109,43	38,23	71,40	2,30	3,2%	2,30	3,2%	2,42	3,4%	10,40	15,1%	2,42	3,4%		
52	Patrimoine et architecture	5201	Musée d'art et d'histoire du judaïsme (MAHJ) : extension du musée - 75 - Paris	6,00	3,00	3,00												
		5202	Pôle Architecture (CAAP) - 93 - Evry-Courcouronnes	6,00	2,00	4,00												
		5203	Centre de la Culture - 93 - Evry-Courcouronnes	3,32	2,82	0,50												
		5204	Cité épiscopale : restauration et réaménagement du parcours de visite et valorisation du musée Bousset - 77 -	7,83	1,83	6,00	0,17	2,8%	0,17	2,8%	0,17	2,8%	0,17	2,8%				
		5205	Musée Gaiien-Bonnet : réhabilitation et travaux d'extension - 77 - Laguy-sur-Marne	0,92	0,52	0,40												
		5206	Mise en valeur des sites archéologiques du sud francilien sur les chasseurs-cuillères - Sites de Pincevent, Ormoy, Bures et les Tardets - 77/93	1,80	1,00	0,80												
		5207	PLAN CATHÉDRALES - Cathédrale de Meaux : recouvrement des combles et ventilation du local sécurité incendie - 78 - Versailles	1,50	1,00	0,50												
			PLAN CATHÉDRALES - Cathédrale de Meaux : audit sécurité et travaux d'urgence - 77 - Meaux	0,40	0,40													
		6301	RESTAURATION MH NON-ETAT - Église Saint - Eustache : restauration du massif occidental avec option pilon nef - 75 - Paris	2,30	2,30													
		6302	RESTAURATION MH NON-ETAT - Église Saint - Eustache : restauration de la continuité hydro-écologique et	0,31	0,31													
		5208	RESTAURATION MH NON-ETAT - Église Notre-Dame : restauration de la couverture du chœur, des collatéraux de la nef, du transept et de la chapelle - 95 - Magny-en-Vexin	0,94	0,94													
		5209	REINVESTISSEMENT AUTRES PROJETS PATRIMONIAUX - Musée ARCHEA, centre d'interprétation archéologique de la nef, du transept et de la chapelle - 95 - Magny-en-Vexin	1,05	0,65	0,40	0,03	8,7%	0,03	8,7%	0,03	8,7%	0,03	8,7%				
		5210	Création du musée de la Chapelle - 95 - Magny-en-Vexin	1,50	0,50	1,00												
		5211	Création du musée de la Chapelle - 95 - Magny-en-Vexin	5,00	5,00													
		5212	Restauration Abbaye Royaumont (R5) - 95 - Royaumont	8,25	4,25	4,00	0,12	3,0%	0,09	17,2%	0,09	17,2%	0,09	17,2%	0,12	3,0%		
		5213	Création de la Villa Médica, francilienne - 95 - Chaussey	4,00	4,00													
		5214	Restauration maison Vassier - Annet sur Marne (77) - 77 - Annet-sur-Marne	2,00	2,00													
		5215	Benéficiaire d'espaces d'associations temporaires - 91 - Villiers-le-Belle	2,50	0,50	2,00	0,24	24,2%	1,00	100,0%	1,00	100,0%	1,00	100,0%	0,80	80,0%		
		5216	Benéficiaire d'espaces d'associations temporaires - 91 - Villiers-le-Belle	2,00		2,00												
5217	Musée de la Préhistoire - 77 - Nemours	2,50	1,00	1,50														
5218	Création de la Musée des Arts urbains - 93 - Saint-Ouen	2,00	1,00	1,00														
5219	Développement du site archéologique gallo-romain du site de Châteaubieu-Bre Naglisienne - 77 -	5,50	5,50															
5220	Rehabilitation d'un bâtiment à Chamaurde pour accueillir les réserves du musée de la photographie de	2,00	2,00															
5221	Bièvres - 91 - Chamaurde	2,50	0,50	2,00														
5222	Zone sensible : bâtiment bioclimatique au milieu des derniers terrains de culture de la plaine des vertus - 93 - Saint-Denis	4,00	0,60	3,40														
	Restauration/Aménagement des combles du château de Rosa Bonheur - 77 - Thomey	0,60	0,60															
	Restauration de la Maison Corceau - 91 - Milly-Le-Forêt	0,60	0,60															
Sous-volet 52 - Total Patrimoine et architecture				88,75	33,15	55,60	0,20	0,4%	0,20	0,4%	0,36	0,6%	1,89	3,4%	1,89	3,4%		
53	Enseignement supérieur culturel et artistique		Campus des métiers "Les Chantiers de Versailles" - 78 - Versailles	4,00	4,00													
			École nationale supérieure de Paris-Malaquais - relocalisation des activités du bâtiment Lenoir - 75 - Paris	5,60	5,60													
			ENSA Versailles : restauration du dos et du couvent de la Petite Cour du Roi - 78 - Versailles	15,00	15,00													
			Conservatoire national supérieur de musique et de danse - 75 - Paris	10,24	10,24													
			École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) - 75 - Paris	6,25	6,25													
			École nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSA) : réaménagement cour et accueil - 75 - Paris	2,50	2,50													
			ENSA Cergy : projet de centre d'art VGREC - 95 - Cergy-Pontoise	12,00	12,00													
			ENSA Cergy : projet de centre d'art VGREC - 95 - Cergy-Pontoise	4,00	4,00													
			Observation et diagnostic des inégalités	233,97	146,97	127,00	2,50	2,0%	2,50	2,0%	2,78	2,2%	12,69	10,6%	12,69	10,6%	3,44	2,6%
			Observation et diagnostic des inégalités	233,97	146,97	127,00	2,50	2,0%	2,50	2,0%	2,78	2,2%	12,69	10,6%	12,69	10,6%	3,44	2,6%
		6201	Insertion															
		6202	Micro-crédit pour auto-entreprenneurs (ADIE)															
		6203	Projet de loi relatif à l'égalité entre les sexes															
		Sous-volet 62 - Total Insertion professionnelle et entrepreneuriat des femmes				0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
		63	Sécurité des femmes dans l'espace public	6301	Lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants et agilité femmes-hommes				0,18	0,18%	0,18	0,18%	0,18	0,18%	0,18	0,18%	0,18	0,18%
				6302	Téléphone Grave Danger				0,27	0,27%	0,27	0,27%	0,27	0,27%	0,27	0,27%	0,27	0,27%
				6303	Établissements et services pour femmes en difficultés				0,11	0,11%	0,11	0,11%	0,11	0,11%	0,11	0,11%	0,11	0,11%
				6304	Accès logement locatif social des femmes victimes de violences				0,11	0,11%	0,11	0,11%	0,11	0,11%	0,11	0,11%	0,11	0,11%
		Sous-volet 63 - Total Sécurité des femmes dans l'espace public et accueil des femmes victimes de violences				0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
64	Éducation à l'égalité et promotion de la culture de l'égalité		DSF « politiques régionales » protections périodiques															
			DSF « politiques régionales » protections périodiques															
Sous-volet 64 - Total Éducation à l'égalité et promotion de la culture de l'égalité				0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%		
TOTAL GENERAL CPER 2021-2027				300,00	150,00	150,00	1,63	10,8%	1,63	10,8%	1,63	10,8%	1,63	10,8%	1,63	10,8%	4,93	3,3%

VIREMENTS DE CREDITS DE PAIEMENT DE CHAPITRE A CHAPITRE EN 2023

En application de l'article 3 de la délibération n° CR 2021-080 du 15 décembre 2021 relative au budget primitif de la Région Ile-de-France pour 2022, et conformément aux dispositions du chapitre 3 de l'instruction budgétaire et comptable M57 relatif aux autorisations budgétaires, la Présidente a procédé à des mouvements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Ces virements de crédits ont fait l'objet de décisions expresses de la Présidente transmises au Préfet pour être exécutoires dans les conditions de droit commun prévu par l'article L. 4 312-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ces décisions ont également été notifiées au comptable public (cf. la communication sur les virements – rapport CR 2023-063).

Virements de crédits de paiement au sein de la section d'investissement

- Virement d'un montant de 1 323 005 € opéré par décision administrative n° **2023-086-244** en date du 17 juillet 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 906 - « Action économique »
Code fonctionnel 632 – « Industrie, commerce et artisanat »
Nature comptable 204181 - « Subventions d'équipement versées – Organismes publics divers – Biens mobiliers, matériel et études »
(-1 323 005 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 907 - « Environnement »
Code fonctionnel 77 – « Environnement des infrastructures de transports »
Nature comptable 204133 - « Subventions d'équipement versées – Départements – Projets d'infrastructures d'intérêt national »
(+1 323 005 €)

- Virement d'un montant de 6 000 000 € opéré par décision administrative n° **2023-147-280-1** en date du 20 septembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 906 - « Action économique »
Code fonctionnel 61 – « Interventions économiques transversales »
Nature comptable 20421 - « Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériels et études »
(-6 000 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 907 - « Environnement »
Code fonctionnel 758 – « Autres actions »
Nature comptable 20422 - « Subventions
d'équipement versées aux personnes de droit
privé – Bâtiments et installations »
(+6 000 000 €)*

- Virement d'un montant de 500 000 € opéré par décision administrative n° **2023-148-279-1** en date du 20 septembre 2023.

Chapitre d'origine :

*Chapitre 906 - « Action économique »
Code fonctionnel 61 – « Interventions
économiques transversales »
Nature comptable 20421 - « Subventions
d'équipement versées aux personnes de droit privé
– Biens mobiliers, matériel et études »
(-500 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 907 - « Environnement »
Code fonctionnel 7213 – « Tri, valorisation et
traitement des déchets »
Nature comptable 20421 - « Subventions
d'équipement versées aux personnes de droit
privé – Biens mobiliers, matériel et études »
(+500 000 €)*

- Virement d'un montant de 300 000 € opéré par décision administrative n° **2023-149-277-1** en date du 20 septembre 2023.

Chapitre d'origine :

*Chapitre 906 - « Action économique »
Code fonctionnel 61 – « Interventions
économiques transversales »
Nature comptable 20421 - « Subventions
d'équipement versées aux personnes de droit privé
– Biens mobiliers, matériel et études »
(-300 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 907 - « Environnement »
Code fonctionnel 7222 – « Action en matière de
propreté urbaine et de nettoyage »
Nature comptable 2041411 - « Subventions
d'équipement versées aux communes membres
du GFP – Biens mobiliers, matériel et études »*

(+300 000 €)

- Virement d'un montant de 200 000 € opéré par décision administrative n° **2023-150-278-1** en date du 20 septembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 906 - « Action économique »
Code fonctionnel 61 – « Interventions économiques transversales »
Nature comptable 20421 - « Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études »
(-200 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 907 - « Environnement »
Code fonctionnel 731 – « Politique de l'eau »
Nature comptable 2041412 - « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »
(+200 000 €)

- Virement d'un montant de 2 600 000 € opéré par décision administrative n° **2023-172-288** en date du 29 septembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 906 - « Action économique »
Code fonctionnel 632 – « Industrie, commerce et artisanat »
Nature comptable 2324 - « Immobilisations incorporelles en cours – Subventions d'équipement versées »
(-2 600 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 904 - « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI »
Code fonctionnel 414 – « Dispensaires et autres établissements sanitaires »
Nature comptable 2041412 - « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »
(+2 600 000 €)

- Virement d'un montant de 1 500 000 € opéré par décision administrative n° **2023-177-291** en date du 29 septembre 2023.

Chapitre d'origine :

*Chapitre 906 - « Action économique »
Code fonctionnel 6312 – « Autres »
Nature comptable 204181 - « Subventions
d'équipement versées aux organismes publics
divers – Biens mobiliers, matériel et études »
(-1 500 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 907 - « Environnement »
Code fonctionnel 7213 – « Tri, valorisation et
traitement des déchets »
Nature comptable 20421 - « Subventions
d'équipement versées aux personnes de droit
privé – Biens mobiliers, matériel et études »
(+1 500 000 €)*

- Virement d'un montant de 4 400 000 € opéré par décision administrative n° **2023-179-295** en date du 2 octobre 2023.

Chapitre d'origine :

*Chapitre 906 - « Action économique »
Code fonctionnel 67 – « Recherche et innovation »
Nature comptable 20422 - « Subventions
d'équipement aux personnes de droit privé –
Bâtiments et installations »
(-4 400 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 903 - « Culture, vie sociale, jeunesse,
sports et loisirs »
Code fonctionnel 325 – « Autres équipements
sportifs ou de loisirs »
Nature comptable 20415343 - « Subventions
d'équipement versées aux EPL et services
rattachés à caractère industriel et commercial –
Projets d'infrastructures d'intérêt national »
(+4 400 000 €)*

- Virement d'un montant de 2 600 000 € opéré par décision administrative n° **2023-180-296** en date du 2 octobre 2023.

Chapitre d'origine :

*Chapitre 906 - « Action économique »
Code fonctionnel 67 – « Recherche et innovation »
Nature comptable 204182 - « Subventions
d'équipement versées aux organismes publics –
Bâtiments et installations »
(-2 600 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 903 - « Culture, vie sociale, jeunesse,
sports et loisirs »
Code fonctionnel 325 – « Autres équipements
sportifs ou de loisirs »
Nature comptable 20415343 - « Subventions
d'équipement versées aux EPL et services
rattachés à caractère industriel et commercial –
Projets d'infrastructures d'intérêt national »
(+2 600 000 €)*

- Virement d'un montant de 2 210 000 € opéré par décision administrative n° **2023-181-297** en date du 2 octobre 2023.

Chapitre d'origine :

*Chapitre 906 - « Action économique »
Code fonctionnel 61 – « Interventions
économiques transversales »
Nature comptable 2324 - « Immobilisations
incorporelles en cours - Subventions d'équipement
versées »
(-2 210 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 903 - « Culture, vie sociale, jeunesse,
sports et loisirs »
Code fonctionnel 338 – « Autres activités pour les
jeunes »
Nature comptable 2041582 - « Subventions
d'équipement versées aux autres groupements
et collectivités à statut particulier – Bâtiments et
installations »
(+2 210 000 €)*

- Virement d'un montant de 285 000 € opéré par décision administrative n° **2023-182-298** en date du 2 octobre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 906 - « Action économique »

Code fonctionnel 61 – « Interventions économiques transversales »

Nature comptable 2324 - « Immobilisations incorporelles en cours - Subventions d'équipement versées »

(-285 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 904 - « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) »

Code fonctionnel 425 – « Personnes handicapées »

Nature comptable 20422 - « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations »

(+285 000 €)

- Virement d'un montant de 110 000 € opéré par décision administrative n° **2023-183-299** en date du 2 octobre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 906 - « Action économique »

Code fonctionnel 61 – « Interventions économiques transversales »

Nature comptable 2324 - « Immobilisations incorporelles en cours – Subventions d'équipement versées »

(-110 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 904 - « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) »

Code fonctionnel 4228 – « Autres actions en faveur de la petite enfance »

Nature comptable 20422 - « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations »

(+110 000 €)

- Virement d'un montant de 800 000 € opéré par décision administrative n° **2023-184-300** en date du 2 octobre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 906 - « Action économique »

Code fonctionnel 61 – « Interventions économiques transversales »

Nature comptable 2324 - « Immobilisations incorporelles en cours – Subventions d'équipement versées »

(-800 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 903 - « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »

Code fonctionnel 348 – « Autres »

Nature comptable 20422 - « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations »

(+800 000 €)

- Virement d'un montant de 189 430 € opéré par décision administrative n° **2023-185-301** en date du 3 octobre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 906 - « Action économique »

Code fonctionnel 61 – « Interventions économiques transversales »

Nature comptable 2324 - « Immobilisations incorporelles en cours – Subventions d'équipement versées »

(-189 430 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 903 - « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »

Code fonctionnel 311 – « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles »

Nature comptable 2041482 - « Subventions d'équipement versées aux autres communes – Bâtiments et installations »

(+189 430 €)

- Virement d'un montant de 2 000 000 € opéré par décision administrative n° **2023-186-302** en date du 3 octobre 2023.

Chapitre d'origine :

*Chapitre 906 - « Action économique »
Code fonctionnel 6312 – « Autres »
Nature comptable 204181 - « Subventions
d'équipement versées aux organismes publics
divers – Biens mobiliers, matériel et études »
(-2 000 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 907 - « Environnement »
Code fonctionnel 758 – « Autres actions »
Nature comptable 20421 - « Subventions
d'équipement aux personnes de droit privé –
Biens mobiliers, matériel et études »
(+2 000 000 €)*

- Virement d'un montant de 2 800 000 € opéré par décision administrative n° **2023-187-303** en date du 3 octobre 2023.

Chapitre d'origine :

*Chapitre 906 - « Action économique »
Code fonctionnel 61 – « Interventions
économiques transversales »
Nature comptable 2324 - « Immobilisations
incorporelles en cours – Subventions d'équipement
versées »
(-2 800 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 903 - « Culture, vie sociale, jeunesse,
sports et loisirs »
Code fonctionnel 311 – « Activités artistiques,
actions et manifestations culturelles »
Nature comptable 2764 - « Autres créances
immobilisées – Créances sur des particuliers et
autres personnes de droit privé »
(+2 800 000 €)*

- Virement d'un montant de 2 634 000 € opéré par décision administrative n° **2023-188-304** en date du 3 octobre 2023.

Chapitre d'origine :

*Chapitre 921 - « Taxes non affectées »
Nature comptable 13332 - « Taxe pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage (TCBCE) »
(-2 634 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 923 - « Dettes et autres opérations financières »
Nature comptable 169 – « Primes de remboursement des obligations »
(+2 634 000 €)*

- Virement d'un montant de 2 000 000 € opéré par décision administrative n° **2023-189-305** en date du 3 octobre 2023.

Chapitre d'origine :

*Chapitre 906 - « Action économique »
Code fonctionnel 6312 – « Autres »
Nature comptable 20421 - « Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études »
(-2 000 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 907 - « Environnement »
Code fonctionnel 758 – « Autres actions »
Nature comptable 20421 - « Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études »
(+2 000 000 €)*

- Virement d'un montant de 250 000 € opéré par décision administrative n° **2023-240-321** en date du 7 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 906 - « Action économique »
Code fonctionnel 6312 – « Autres »
Nature comptable 2324 - « Immobilisations incorporelles en cours – Subventions d'équipement versées »
(-250 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 907 - « Environnement »
Code fonctionnel 7213 – « Tri, valorisation et traitement des déchets »
Nature comptable 20421 - « Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études »
(+250 000 €)

- Virement d'un montant de 656 657 € opéré par décision administrative n° **2023-244-325** en date du 7 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »
Code fonctionnel 87 – « Circulations douces »
Nature comptable 2041483 - « Subventions d'équipement versées – Autres communes – Projets d'infrastructures d'intérêt national »
(-656 657 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 907 - « Environnement »
Code fonctionnel 77 – « Environnement des infrastructures de transports »
Nature comptable 2041722 - « Subventions d'équipement versées – Organismes de transport – SNCF réseau – Bâtiments et installations »
(+656 657 €)

- Virement d'un montant de 1 700 000 € opéré par décision administrative n° **2023-304-362** en date du 13 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 902 - « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »

Code fonctionnel 27 – « Formation sanitaire et sociale »

Nature comptable 204181 - « Subventions d'équipement versées – Autres communes – Projets d'infrastructures d'intérêt national »
(-1 700 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 903 - « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »

Code fonctionnel 311 – « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles »

Nature comptable 2764 - « Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé »
(+1 700 000 €)

- Virement d'un montant de 1 777 000 € opéré par décision administrative n° **2023-305-363** en date du 13 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 902 - « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »

Code fonctionnel 27 – « Formation sanitaire et sociale »

Nature comptable 204181 - « Subventions d'équipement versées – Autres communes – Projets d'infrastructures d'intérêt national »
(-1 777 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 903 - « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »

Code fonctionnel 325 – « Autres équipements sportifs ou de loisirs »

Nature comptable 2041412 - « Subventions d'équipement versées – Communes membres du GFP – Bâtiments et installations »
(+1 777 000 €)

- Virement d'un montant de 2 000 000 € opéré par décision administrative n° **2023-306-364** en date du 13 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 87 – « Circulations douces »

Nature comptable 2041483 - « Subventions d'équipement versées – Autres communes – Projets d'infrastructures d'intérêt national »
(-2 000 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 904 - « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) »

Code fonctionnel 414 – « Dispensaires et autres établissements sanitaires »

Nature comptable 20422 - « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations »
(+2 000 000 €)

- Virement d'un montant de 840 000 € opéré par décision administrative n° **2023-307-365** en date du 13 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 87 – « Circulations douces »

Nature comptable 2041483 - « Subventions d'équipement versées – Autres communes – Projets d'infrastructures d'intérêt national »
(-840 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 903 - « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »

Code fonctionnel 338 – « Autres activités pour les jeunes »

Nature comptable 204182 - « Subventions d'équipement versées aux organismes publics divers – Bâtiments et installations »
(+840 000 €)

- Virement d'un montant de 635 000 € opéré par décision administrative n° **2023-308-366** en date du 13 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 87 – « Circulations douces »

Nature comptable 2041583 - « Subventions d'équipement versées – Autres groupements et collectivités à statut particulier – Projets d'infrastructures d'intérêt national »

(-635 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 904 - « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) »

Code fonctionnel 425 – « Personnes handicapées »

Nature comptable 2041582 - « Subventions d'équipement versées – Autres groupements et collectivités à statut particulier – Bâtiments et installations »

(+635 000 €)

- Virement d'un montant de 1 481 326 € opéré par décision administrative n° **2023-378-382** en date du 21 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 854 – « Ports et autres infrastructures portuaires »

Nature comptable 20422 - « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations »

(-1 481 326 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 902 - « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »

Code fonctionnel 222 – « Lycées publics »

Nature comptable 238 - « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles »

(+1 481 326 €)

- Virement d'un montant de 1 000 000 € opéré par décision administrative n° **2023-379-383** en date du 21 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 87 – « Circulations douces »

Nature comptable 2041583 - « Subventions d'équipement versées – Autres groupements et collectivités à statut particulier - Projets d'infrastructures d'intérêt national »
(-1 000 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 907 - « Environnement »

Code fonctionnel 758 – « Autres actions »

Nature comptable 2041512 - « Subventions d'équipement versées – Groupements de collectivités, EPL et collectivités à statut particulier – Bâtiments et installations »
(+1 000 000 €)

- Virement d'un montant de 2 500 000 € opéré par décision administrative n° **2023-380-384** en date du 21 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 87 – « Circulations douces »

Nature comptable 2041483 - « Subventions d'équipement versées – Autres communes - Projets d'infrastructures d'intérêt national »
(-2 500 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 905 - « Aménagement des territoires et habitat »

Code fonctionnel 515 – « Opérations d'aménagement »

Nature comptable 20421 - « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études »
(+2 500 000 €)

- Virement d'un montant de 3 500 000 € opéré par décision administrative n° **2023-381-385** en date du 21 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 87 – « Circulations douces »

Nature comptable 2041583 - « Subventions d'équipement versées – Autres groupements et collectivités à statut particulier - Projets d'infrastructures d'intérêt national »

(-3 500 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 907 - « Environnement »

Code fonctionnel 76 – « Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques »

Nature comptable 238 - « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles »

(+3 500 000 €)

- Virement d'un montant de 620 000 € opéré par décision administrative n° **2023-382-386** en date du 21 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

Nature comptable 20423 - « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national »

(-620 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 903 - « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »

Code fonctionnel 338 – « Autres activités pour les jeunes »

Nature comptable 2115 - « Immobilisations corporelles – Terrains bâtis »

(+620 000 €)

- Virement d'un montant de 1 000 000 € opéré par décision administrative n° **2023-383-387** en date du 21 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

*Nature comptable 20423 - « Subventions
d'équipement aux personnes de droit privé -
Projets d'infrastructures d'intérêt national »
(-1 000 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 901 - « Sécurité »

Code fonctionnel 11 – « Police, sécurité, justice »

*Nature comptable 2041411 - « Subventions
d'équipement versées – Communes membres du
GFP – Biens mobiliers, matériel et études »
(+1 000 000 €)*

- Virement d'un montant de 250 000 € opéré par décision administrative n° **2023-384-388** en date du 21 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

*Nature comptable 20423 - « Subventions
d'équipement aux personnes de droit privé -
Projets d'infrastructures d'intérêt national »
(-250 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 901 - « Sécurité »

Code fonctionnel 12 – « Incendie et secours »

*Nature comptable 204131 - « Subventions
d'équipement versées – Départements – Biens
mobiliers, matériel et études »
(+250 000 €)*

- Virement d'un montant de 1 900 000 € opéré par décision administrative n° **2023-385-389** en date du 21 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

*Nature comptable 20423 - « Subventions
d'équipement aux personnes de droit privé -
Projets d'infrastructures d'intérêt national »
(-1 900 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 907 - « Environnement »

*Code fonctionnel 7213 – « Tri, valorisations et
traitement des déchets »*

*Nature comptable 2041581 - « Subventions
d'équipement versées – Autres groupements et
collectivités à statut particulier – Biens mobiliers,
matériel et études »
(+1 900 000 €)*

- Virement d'un montant de 400 000 € opéré par décision administrative n° **2023-389-391** en date du 23 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

*Nature comptable 20423 - « Subventions
d'équipement aux personnes de droit privé -
Projets d'infrastructures d'intérêt national »
(-400 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 907 - « Environnement »

*Code fonctionnel 7222 – « Action en matière de
propreté urbaine et de nettoyage »*

*Nature comptable 2041581 - « Subventions
d'équipement versées – Autres groupements et
collectivités à statut particulier – Biens mobiliers,
matériel et études »
(+400 000 €)*

- Virement d'un montant de 1 500 000 € opéré par décision administrative n° **2023-390-392** en date du 23 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

Nature comptable 20423 - « Subventions

d'équipement aux personnes de droit privé -

Projets d'infrastructures d'intérêt national »

(-1 500 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 907 - « Environnement »

Code fonctionnel 758 – « Autres actions »

Nature comptable 2041582 - « Subventions

d'équipement versées – Autres groupements et collectivités à statut particulier – Bâtiments et installations »

(+1 500 000 €)

- Virement d'un montant de 3 800 000 € opéré par décision administrative n° **2023-391-393** en date du 23 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

Nature comptable 20423 - « Subventions

d'équipement aux personnes de droit privé -

Projets d'infrastructures d'intérêt national »

(-3 800 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 907 - « Environnement »

Code fonctionnel 76 – « Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques »

Nature comptable 238 - « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles »

(+3 800 000 €)

- Virement d'un montant de 12 000 000 € opéré par décision administrative n° **2023-392-394** en date du 23 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 843 – « Voirie départementale »

Nature comptable 204132 - « Subventions d'équipement versées aux organismes publics – Départements – Bâtiments et installations »

(-12 000 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 905 - « Aménagement des territoires et habitat »

Code fonctionnel 515 – « Opérations d'aménagement »

Nature comptable 2041412 - « Subventions d'équipement versées aux organismes publics – Communes membres du GFP – Bâtiments et installations »

(+12 000 000 €)

- Virement d'un montant de 2 900 000 € opéré par décision administrative n° **2023-393-395** en date du 23 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 843 – « Voirie départementale »

Nature comptable 204132 - « Subventions d'équipement versées aux organismes publics – Départements – Bâtiments et installations »

(-2 900 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 905 - « Aménagement des territoires et habitat »

Code fonctionnel 52 – « Politique de la ville »

Nature comptable 2041412 - « Subventions d'équipement versées aux organismes publics – Communes membres du GFP – Bâtiments et installations »

(+2 900 000 €)

- Virement d'un montant de 1 360 012 € opéré par décision administrative n° **2023-394-396** en date du 23 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 854 – « Ports et autres infrastructures portuaires »

Nature comptable 204183 - « Subventions d'équipement versées aux organismes publics – Organismes publics divers - Projets d'infrastructures d'intérêt national »

(-1 360 012 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 902 - « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »

Code fonctionnel 222 – « Lycées publics »

Nature comptable 238 - « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles »

(+1 360 012 €)

- Virement d'un montant de 5 120 000 € opéré par décision administrative n° **2023-395-397** en date du 23 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 843 – « Voirie départementale »

Nature comptable 204132 - « Subventions d'équipement versées aux organismes publics – Départements – Bâtiments et installations »

(-5 120 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 905 - « Aménagement des territoires et habitat »

Code fonctionnel 555 – « Logement social »

Nature comptable 20422 - « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations »

(+5 120 000 €)

- Virement d'un montant de 2 000 000 € opéré par décision administrative n° **2023-396-398** en date du 23 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

Nature comptable 204132 - « Subventions d'équipement versées - Départements - Bâtiments et installations »

(-2 000 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 902 - « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »

Code fonctionnel 288 – « Autres services annexes de l'enseignement »

Nature comptable 2188 - « Autres immobilisations corporelles - Autres »

(+2 000 000 €)

- Virement d'un montant de 3 500 000 € opéré par décision administrative n° **2023-397-399** en date du 23 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

Nature comptable 204132 - « Subventions d'équipement versées - Départements - Bâtiments et installations »

(-3 500 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 902 - « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »

Code fonctionnel 222 – « Lycées publics »

Nature comptable 2051 - « Concessions et droits similaires »

(+3 500 000 €)

- Virement d'un montant de 160 000 € opéré par décision administrative n° **2023-398-400** en date du 23 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

*Nature comptable 204132 - « Subventions
d'équipement versées - Départements - Bâtiments
et installations »
(-160 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 904 - « Santé et action sociale (hors
APA, RSA et régularisations RMI) »*

*Code fonctionnel 4228 – « Autres actions en
faveur de la petite enfance »*

*Nature comptable 2041412 - « Subventions
d'équipement versées – Communes membres du
GFP – Bâtiments et installations »
(+160 000 €)*

- Virement d'un montant de 500 000 € opéré par décision administrative n° **2023-399-401** en date du 23 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

*Nature comptable 204132 - « Subventions
d'équipement versées - Départements - Bâtiments
et installations »
(-500 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 904 - « Santé et action sociale (hors
APA, RSA et régularisations RMI) »*

*Code fonctionnel 425 – « Personnes
handicapées »*

*Nature comptable 20422 - « Subventions
d'équipement aux personnes de droit privé –
Bâtiments et installations »
(+500 000 €)*

- Virement d'un montant de 180 000 € opéré par décision administrative n° **2023-400-402** en date du 23 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

Nature comptable 204132 - « Subventions d'équipement versées - Départements - Bâtiments et installations »

(-180 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 903 - « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »

Code fonctionnel 39 – « Sécurité »

Nature comptable 2313 - « Immobilisations corporelles en cours - Constructions »

(+180 000 €)

- Virement d'un montant de 2 300 000 € opéré par décision administrative n° **2023-401-403** en date du 23 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

Nature comptable 204132 - « Subventions d'équipement versées - Départements - Bâtiments et installations »

(-2 300 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 905 - « Aménagement des territoires et habitat »

Code fonctionnel 54 – « Espace rural et autres espaces de développement »

Nature comptable 2041412 - « Subventions d'équipement versées – Communes membres du GFP – Bâtiments et installations »

(+2 300 000 €)

- Virement d'un montant de 260 000 € opéré par décision administrative n° **2023-402-404** en date du 23 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

*Nature comptable 204132 - « Subventions
d'équipement versées - Départements - Bâtiments
et installations »
(-260 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 903 - « Culture, vie sociale, jeunesse,
sports et loisirs »*

Code fonctionnel 338 – « Autres activités pour les
jeunes »

*Nature comptable 2031 - « Frais d'études »
(+260 000 €)*

- Virement d'un montant de 6 000 000 € opéré par décision administrative n° **2023-403-405** en date du 23 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

*Nature comptable 204132 - « Subventions
d'équipement versées - Départements - Bâtiments
et installations »
(-6 000 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 905 - « Aménagement des territoires et
habitat »*

Code fonctionnel 515 – « Opérations
d'aménagement »

*Nature comptable 2041412 - « Subventions
d'équipement versées – Communes membres du
GFP – Bâtiments et installations »
(+6 000 000 €)*

- Virement d'un montant de 2 500 000 € opéré par décision administrative n° **2023-459-425** en date du 1^{er} décembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 854 – « Ports et autres infrastructures portuaires »

Nature comptable 204183 - « Subventions d'équipement versées – Organismes publics divers

– Projets d'infrastructures d'intérêt national »

(-2 500 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 903 - « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »

Code fonctionnel 311 – « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles »

Nature comptable 2764 - « Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé »

(+2 500 000 €)

- Virement d'un montant de 180 000 € opéré par décision administrative n° **2023-460-426** en date du 1^{er} décembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 854 – « Ports et autres infrastructures portuaires »

Nature comptable 204182 - « Subventions d'équipement versées aux organismes publics –

Organismes publics divers – Bâtiments et installations »

(-180 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 902 - « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »

Code fonctionnel 222 – « Lycées publics »

Nature comptable 238 - « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles »

(+180 000 €)

- Virement d'un montant de 2 274 363 € opéré par décision administrative n° **2023-461-427** en date du 1^{er} décembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 853 – « Haltes fluviales et autres infrastructures fluviales »

Nature comptable 204183 - « Subventions d'équipement versées aux organismes publics – Organismes publics divers – Projets d'infrastructures d'intérêt national »
(-2 274 363 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 902 - « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »

Code fonctionnel 222 – « Lycées publics »

Nature comptable 238 - « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles »
(+2 274 363 €)

- Virement d'un montant de 2 125 800 € opéré par décision administrative n° **2023-462-428** en date du 1^{er} décembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 908 - « Transports »

Code fonctionnel 849 – « Sécurité routière »

Nature comptable 204132 - « Subventions d'équipement versées aux organismes publics – Départements – Bâtiments et installations »
(-2 125 800 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 902 - « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »

Code fonctionnel 222 – « Lycées publics »

Nature comptable 238 - « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles »
(+2 125 800 €)

- Virement d'un montant de 1 000 000 € opéré par décision administrative n° **2023-463-429** en date du 1^{er} décembre 2023.

Chapitre d'origine :

*Chapitre 908 - « Transports »
Code fonctionnel 849 – « Sécurité routière »
Nature comptable 2041482 - « Subventions
d'équipement versées aux organismes publics –
Autres communes – Bâtiments et installations »
(-1 000 000 €)*

Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 902 - « Enseignement, formation
professionnelle et apprentissage »
Code fonctionnel 222 – « Lycées publics »
Nature comptable 238 - « Avances versées sur
commandes d'immobilisations corporelles »
(+1 000 000 €)*

Au total, ces virements de crédits entre chapitres au sein de la section d'investissement portent à l'issue de l'exécution budgétaire 2023 sur une somme de **102 621 593 €**, soit **3,85 %** des dépenses réelles du total de la section d'investissement du budget 2023.

Comme indiqué, ces informations sont données en application de l'instruction budgétaire et comptable M 57.

Le tableau annexé à la présente communication récapitule les 53 virements opérés en cours d'exercice.

Virements de crédits de paiement au sein de la section de fonctionnement

- Virement d'un montant de 40 000 € opéré par décision administrative n° **2023-175-289** en date du 29 septembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 936 - « Action économique »

Code fonctionnel 633 – « Développement touristique »

Nature comptable 65742 - « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé – Entreprises »

(-40 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 935 - « Aménagement des territoires et habitat »

Code fonctionnel 555 – « Logement social »

Nature comptable 65731 - « Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Etat »

(+40 000 €)

- Virement d'un montant de 500 000 € opéré par décision administrative n° **2023-176-290** en date du 29 septembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 936 - « Action économique »

Code fonctionnel 633 – « Développement touristique »

Nature comptable 65742 - « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé – Entreprises »

(-500 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 935 - « Aménagement des territoires et habitat »

Code fonctionnel 57 – « Technologies de l'information et de la communication »

Nature comptable 6231 - « Publicité, publications, relations publiques – Annonces et insertions »

(+500 000 €)

- Virement d'un montant de 500 000 € opéré par décision administrative n° **2023-241-322** en date du 7 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 933 - « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »
Code fonctionnel 348 – « Autres »
Nature comptable 6238 - « Publicité, publications, relations publiques – Divers »
(-500 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 934 - « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) »
Code fonctionnel 412 – « Prévention et éducation pour la santé »
Nature comptable 657341 - « Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Communes membres du GFP »
(+500 000 €)

- Virement d'un montant de 200 000 € opéré par décision administrative n° **2023-242-323** en date du 7 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 933 - « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »
Code fonctionnel 348 – « Autres »
Nature comptable 6238 - « Publicité, publications, relations publiques – Divers »
(-200 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 934 - « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) »
Code fonctionnel 418 – « Autres actions »
Nature comptable 6231 - « Publicité, publications, relations publiques – Annonces et insertions »
(+200 000 €)

- Virement d'un montant de 1 600 000 € opéré par décision administrative n° **2023-243-324** en date du 7 novembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 933 - « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »

Code fonctionnel 348 – « Autres »

Nature comptable 6238 - « Publicité, publications, relations publiques – Divers »

(-1 600 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 934 - « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) »

Code fonctionnel 424 – « Personnes en difficulté »

Nature comptable 657348 - « Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Autres communes »

(+1 600 000 €)

- Virement d'un montant de 3 292 000 € opéré par décision administrative n° **2023-452-418** en date du 1^{er} décembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 933 - « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »

Code fonctionnel 326 – « Manifestations sportives »

Nature comptable 65748 - « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé – Autres personnes de droit privé »

(-3 292 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 932 - « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »

Code fonctionnel 253 – « Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi »

Nature comptable 65748 - « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé – Autres personnes de droit privé »

(+3 292 000 €)

- Virement d'un montant de 918 000 € opéré par décision administrative n° **2023-453-419** en date du 1^{er} décembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 933 - « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »

Code fonctionnel 338 – « Autres activités pour les jeunes »

Nature comptable 65888 - « Autres charges diverses de gestion courante - Autres »

(-918 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 932 - « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »

Code fonctionnel 253 – « Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi »

Nature comptable 65748 - « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé – Autres personnes de droit privé »

(+918 000 €)

- Virement d'un montant de 13 725 000 € opéré par décision administrative n° **2023-454-420** en date du 1^{er} décembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 933 - « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »

Code fonctionnel 348 – « Autres »

Nature comptable 6238 - « Publicité, publications, relations publiques - Divers »

(-13 725 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 932 - « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »

Code fonctionnel 253 – « Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi »

Nature comptable 65748 - « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé – Autres personnes de droit privé »

(+13 725 000 €)

- Virement d'un montant de 5 000 000 € opéré par décision administrative n° **2023-455-421** en date du 1^{er} décembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 938 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

Nature comptable 65733 - « Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Départements »
(-5 000 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 932 - « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »

Code fonctionnel 253 – « Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi »

Nature comptable 65748 - « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé – Autres personnes de droit privé »
(+5 000 000 €)

- Virement d'un montant de 2 500 000 € opéré par décision administrative n° **2023-456-422** en date du 1^{er} décembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 938 - « Transports »

Code fonctionnel 828 – « Autres transports »

Nature comptable 65648 - « Participations aux organismes de transport - Autres »
(-2 500 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 932 - « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »

Code fonctionnel 253 – « Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi »

Nature comptable 65748 - « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé – Autres personnes de droit privé »
(+2 500 000 €)

- Virement d'un montant de 860 000 € opéré par décision administrative n° **2023-457-423** en date du 1^{er} décembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 938 - « Transports »

Code fonctionnel 820 – « Services communs »

Nature comptable 65648 - « Participations aux organismes de transport - Autres »

(-860 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 932 - « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »

Code fonctionnel 253 – « Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi »

Nature comptable 65748 - « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé – Autres personnes de droit privé »

(+860 000 €)

- Virement d'un montant de 300 000 € opéré par décision administrative n° **2023-458-424** en date du 1^{er} décembre 2023.

Chapitre d'origine :

Chapitre 938 - « Transports »

Code fonctionnel 820 – « Services communs »

Nature comptable 65648 - « Participations aux organismes de transport - Autres »

(-300 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 932 - « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »

Code fonctionnel 253 – « Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi »

Nature comptable 65748 - « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé – Autres personnes de droit privé »

(+300 000 €)

Au total, ces virements de crédits entre chapitres au sein de la section de fonctionnement porte à l'issue de l'exécution budgétaire 2023 sur un montant de **29 435 000 €**, soit **0,93 %** des dépenses réelles du total de la section de fonctionnement du budget 2023.

Comme indiqué, ces informations sont données en application de l'instruction budgétaire et comptable M 57.

Le tableau annexé à la présente communication récapitule les 12 virements opérés en cours d'exercice.

**La Présidente du Conseil régional
d'Ile-de-France**

VALERIE PECRESSE

DE				VERS				
Imputation budgétaire source				Imputation budgétaire de destination				
Chapitre origine	Intitulé chapitre origine	Code fonctionnel d'origine	Intitulé code fonctionnel d'origine	Chapitre bénéficiaire	Intitulé chapitre bénéficiaire	Code fonctionnel bénéficiaire	Intitulé code fonctionnel bénéficiaire	Montant
906	Action économique	632	Industrie, commerce et artisanat	907	Environnement	77	Environnement des infrastructures de transports	1 323 005,00
906	Action économique	61	Interventions économiques transversales	907	Environnement	758	Autres actions	6 000 000,00
906	Action économique	61	Interventions économiques transversales	907	Environnement	7213	Tri, valorisation et traitement des déchets	500 000,00
906	Action économique	61	Interventions économiques transversales	907	Environnement	7222	Action en matière de propreté urbaine et de nettoyage	300 000,00
906	Action économique	61	Interventions économiques transversales	907	Environnement	731	Politique de l'eau	200 000,00
906	Action économique	632	Industrie, commerce et artisanat	904	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	414	Dispensaires et autres établissements sanitaires	2 600 000,00
906	Action économique	6312	Autres	907	Environnement	7213	Tri, valorisation et traitement des déchets	1 500 000,00
906	Action économique	67	Recherche et innovation	903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	4 400 000,00
906	Action économique	67	Recherche et innovation	903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	2 600 000,00
906	Action économique	61	Interventions économiques transversales	903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	338	Autres activités pour les jeunes	2 210 000,00
906	Action économique	61	Interventions économiques transversales	904	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	425	Personnes handicapées	285 000,00
906	Action économique	61	Interventions économiques transversales	904	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	4228	Autres actions en faveur de la petite enfance	110 000,00
906	Action économique	61	Interventions économiques transversales	903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	348	Autres	800 000,00
906	Action économique	61	Interventions économiques transversales	903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	189 430,00
906	Action économique	6312	Autres	907	Environnement	758	Autres actions	2 000 000,00
906	Action économique	61	Interventions économiques transversales	903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	2 800 000,00
921	Taxes non affectées	-		923	Dettes et autres opérations financières	-		2 634 000,00
906	Action économique	6312	Autres	907	Environnement	758	Autres actions	2 000 000,00
906	Action économique	6312	Autres	907	Environnement	7213	Tri, valorisation et traitement des déchets	250 000,00
908	Transports	87	Circulations douces	907	Environnement	77	Environnement des infrastructures de transports	656 657,00
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	27	Formations sanitaires et sociales	903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	1 700 000,00
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	27	Formations sanitaires et sociales	903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	1 777 000,00
908	Transports	87	Circulations douces	904	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	414	Dispensaires et autres établissements sanitaires	2 000 000,00
908	Transports	87	Circulations douces	903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	338	Autres activités pour les jeunes	840 000,00
908	Transports	87	Circulations douces	904	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	425	Personnes handicapées	635 000,00
908	Transports	854	Ports et autres infrastructures portuaires	902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	222	Lycées publics	1 481 326,00
908	Transports	87	Circulations douces	907	Environnement	758	Autres actions	1 000 000,00
908	Transports	87	Circulations douces	905	Aménagement des territoires et habitat	515	Opérations d'aménagement	2 500 000,00
908	Transports	87	Circulations douces	907	Environnement	76	Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	3 500 000,00
908	Transports	828	Autres transports	903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	338	Autres activités pour les jeunes	620 000,00
908	Transports	828	Autres transports	901	Sécurité	11	Police, sécurité, justice	1 000 000,00
908	Transports	828	Autres transports	901	Sécurité	12	Incendie et secours	250 000,00
908	Transports	828	Autres transports	907	Environnement	7213	Tri, valorisation et traitement des déchets	1 900 000,00
908	Transports	828	Autres transports	907	Environnement	7222	Action en matière de propreté urbaine et de nettoyage	400 000,00
908	Transports	828	Autres transports	907	Environnement	758	Autres actions	1 500 000,00
908	Transports	828	Autres transports	907	Environnement	76	Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	3 800 000,00
908	Transports	843	Voirie départementale	905	Aménagement des territoires et habitat	515	Opérations d'aménagement	12 000 000,00
908	Transports	843	Voirie départementale	905	Aménagement des territoires et habitat	52	Politique de la ville	2 900 000,00
908	Transports	854	Ports et autres infrastructures portuaires	902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	222	Lycées publics	1 360 012,00
908	Transports	843	Voirie départementale	905	Aménagement des territoires et habitat	555	Logement social	5 120 000,00
908	Transports	828	Autres transports	902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	288	Autres services annexes de l'enseignement	2 000 000,00
908	Transports	828	Autres transports	902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	222	Lycées publics	3 500 000,00
90								

DE				VERS				
Imputation budgétaire source				Imputation budgétaire de destination				
Chapitre Origine	Intitulé Chapitre Origine	CF Origine	Intitulé CF Origine	Chapitre Bénéficiaire	Intitulé Chapitre Bénéficiaire	CF Bénéficiaire	Intitulé CF Bénéficiaire	Montant
936	Action économique	633	Développement touristique	935	Aménagement des territoires et habitat	555	Logement social	40 000,00
936	Action économique	633	Développement touristique	935	Aménagement des territoires et habitat	57	Technologies de l'information et de la communication	500 000,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	348	Autres	934	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	412	Prévention et éducation pour la santé	500 000,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	348	Autres	934	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	418	Autres actions	200 000,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	348	Autres	934	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	424	Personnes en difficulté	1 600 000,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	326	Manifestations sportives	932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	253	Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	3 292 000,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	338	Autres activités pour les jeunes	932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	253	Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	918 000,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	348	Autres	932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	253	Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	13 725 000,00
938	Transports	828	Autres transports	932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	253	Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	5 000 000,00
938	Transports	828	Autres transports	932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	253	Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	2 500 000,00
938	Transports	820	Services communs	932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	253	Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	860 000,00
938	Transports	820	Services communs	932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	253	Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	300 000,00
Total des virements de crédits au sein de la section de fonctionnement								29 435 000,00
Dépenses réelles de la section de fonctionnement (Budget 2023)								3 152 580 910,00
Pourcentage de virements par rapport aux dépenses réelles de la section de fonctionnement								0,93%

TOME 2

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

TOME 2 :

**- PRESENTATION DE L'EXECUTION
PAR SECTEUR DU BUDGET 2023**

- ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Sommaire

1. L'EXECUTION DETAILLEE DES DEPENSES SECTORIELLES.....	7
1.1. Le budget d'investissement.....	7
1.2. Le budget de fonctionnement.....	209
2.LE BILAN DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS.....	406
2.1. Le bilan des engagements pluriannuels par année de vote.....	406
2.1.1. En investissement.....	406
2.1.2. En fonctionnement.....	409
2.2. Le bilan des engagements pluriannuels par secteur.....	411
2.2.1. En investissement.....	411
2.2.2. En fonctionnement.....	413
ANNEXE :	
Les engagements pluriannuels.....	415

PRESENTATION DE L'EXECUTION 2023 PAR SECTEUR

1.Exécution des dépenses sectorielles par programme et par action

1.1. Le budget d'investissement

TABLEAUX DE SYNTHÈSE PAR CHAPITRE

En M€

Chapitres	Autorisations de programme					
	CA 2022 Affectations	BP 2023	BS + Mouvements	Total ouvert	CA 2023 Affectations	CA 2023 / CA 2022
900 - Services généraux	33,474	29,019	34,800	63,819	63,816	190,64%
900-5 - Gestion des fonds européens	37,975	14,905	-	14,905	1,894	4,99%
901 - Sécurité	19,799	16,800	1,500	18,300	18,299	92,42%
902 - Enseignement, form. pro. et apprentissage	829,624	895,807	249,694	1 145,501	1 136,688	137,01%
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	127,820	116,955	3,750	120,705	120,687	94,42%
904 - Santé et action sociale	27,016	25,250	1,000	26,250	25,658	94,97%
905 - Aménagement des territoires et habitat	218,948	211,254	20,000	231,254	230,894	105,46%
906 - Action économique	198,523	167,350	7,760	175,110	174,792	88,05%
907 - Environnement	97,500	102,892	-5,000	97,892	94,982	97,42%
908 - Transports	1 092,700	1 131,208	-	1 131,208	1 112,100	101,78%
TOTAL	2 683,380	2 711,440	313,504	3 024,944	2 979,809	111,05%
hcdp	1 532,073	1 600,900	274,444	1 875,344	1 847,868	120,61%
cpr	934,744	898,120	52,485	950,605	934,430	99,97%
pre	216,562	212,420	-13,425	198,995	197,511	91,20%

En M€

Chapitres	Crédits de paiement					
	CA 2022 Mandats	BP 2023	BS + Mouvements	Total ouvert	CA 2023 Mandats	CA 2023 / CA 2022
900 - Services généraux	19,049	21,394	3,000	24,394	22,047	115,74%
900-5 - Gestion des fonds européens	9,236	63,384	-	63,384	41,681	451,28%
901 - Sécurité	9,280	11,900	1,250	13,150	12,907	139,09%
902 - Enseignement, form. pro. et apprentissage	628,969	669,819	35,445	705,264	676,068	107,49%
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	109,924	80,399	50,715	131,114	128,704	117,08%
904 - Santé et action sociale	21,363	17,412	6,290	23,702	22,385	104,78%
905 - Aménagement des territoires et habitat	151,293	145,914	30,820	176,734	174,475	115,32%
906 - Action économique	153,312	159,464	-25,707	133,757	132,984	86,74%
907 - Environnement	48,583	45,288	26,830	72,118	69,597	143,25%
908 - Transports	869,512	910,026	-66,443	843,583	842,041	96,84%
TOTAL	2 020,521	2 125,000	62,199	2 187,199	2 122,890	105,07%
hcdp	1 132,422	1 232,904	73,419	1 306,323	1 244,252	109,88%
cdp	3,172	1,846	-	1,846	8,251	260,14%
cpj	26,073	5,869	-	5,869	14,043	53,86%
cpr	822,504	833,821	-7,603	826,218	824,390	100,23%
pre	36,350	50,560	-3,617	46,943	31,954	87,91%

CHAPITRE 900 - SERVICES GÉNÉRAUX

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	25,119	8,548	33,667	33,474	133,26%
	2023	29,019	34,800	63,819	63,816	219,91%
CP	Rappel 2022	27,532	-4,400	23,132	19,049	69,19%
	2023	21,394	3,000	24,394	22,047	103,05%

02 - Administration générale

020 - Administration générale de la collectivité

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	22,429	8,298	30,727	30,674	136,76%
	2023	26,729	34,800	61,529	61,529	230,20%
CP	Rappel 2022	24,992	-4,515	20,477	16,725	66,92%
	2023	19,905	2,460	22,365	20,208	101,52%

Programme : Moyens des services (hors informatique)

Action : Travaux

Les autorisations de programme ont été affectées à hauteur de **34,244 M€**.

Les sites régionaux ont fait l'objet de travaux d'aménagement, d'équipement et d'adaptation au cours de cette année afin de permettre un fonctionnement optimisé des bâtiments (adaptation de la ventilation dans la salle polyvalente, travaux du hall d'accueil Simone Veil, reprise des portes fenêtres sur le bâtiment Victor Hugo, fin des travaux liés au passage en flex desk et travaux nécessaires à l'accueil des organismes associés (OA) notamment). Cette affectation est également consacrée aux travaux de rénovation des sites Barbet et Vaneau afin de préserver le patrimoine régional. Ces travaux consistent notamment à la mise en accessibilité et à l'augmentation de la capacité d'accueil de la salle d'assemblée appelée salle Pierre Charles Krieg, Passage en ERP du bâtiment Vaneau, l'amélioration des conditions d'accueil, la modernisation des espaces de travail et la rénovation des locaux et des installations techniques.

La consommation en crédits de paiement s'établit à **2,249 M€**.

Action : Mobilité

En 2023, **0,685 M€** d'autorisations de programme destinées au financement du verdissement de la flotte automobile de la Région ont été affectés. La consommation en crédits de paiement s'établit à **0,157 M€**.

Action : Matériel et mobilier

Les autorisations de programme ouvertes au budget primitif 2023 ont été affectées à hauteur de **0,900 M€**. Cette enveloppe a été utilisée notamment, pour la poursuite de l'acquisition de matériel pour l'événementiel et le restaurant inter entreprise (0,200 M€), de mobilier administratif, de mobilier extérieur et adaptation de la signalétique à la suite de déménagements des services et à l'accueil de nouveaux organismes (organismes associés/PERQO).

La consommation en crédits de paiement s'établit à hauteur de **0,844 M€**.

Chapitre 900	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
02 : Administration générale	27 119 000,00	61 919 000,00	20 209 000,00	20 529 754,31
04 : Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales	1 900 000,00	1 896 641,85	1 185 000,00	1 517 359,23
TOTAL	29 019 000,00	63 815 641,85	21 394 000,00	22 047 113,54
HP	28 619 000,00	63 415 641,85	21 144 000,00	21 884 395,43
PR	400 000,00	400 000,00	250 000,00	162 718,11

Chapitre 900		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
02 - Administration générale					
020 - Administration générale de la collectivité					
Programme Moyens des services (hors informatique)	HP020-001	6 729 000,00	35 829 000,00	7 205 000,00	3 266 604,88
Travaux	10200101	5 644 000,00	34 244 000,00	6 000 000,00	2 248 761,65
Mobilité	10200102	185 000,00	685 000,00	185 000,00	156 828,62
Matériel et mobilier	10200103	900 000,00	900 000,00	1 000 000,00	844 229,61
Dépôts et cautionnements versés	10200104			20 000,00	16 785,00
Programme Moyens informatiques des services	HP020-002	20 000 000,00	25 700 000,00	12 700 000,00	16 941 719,87
Equipeement informatique	10200201	1 500 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00	1 807 516,27
Développement de logiciels et progiciels	10200202	15 800 000,00	18 800 000,00	9 000 000,00	10 871 372,72
Assistance informatique Pacte	10200203	200 000,00	2 900 000,00	200 000,00	882 100,53
Transformation numérique - SMART services	10200204	2 500 000,00	2 500 000,00	1 500 000,00	2 375 612,45
Smart Région Avenir Numérique	10200205				1 005 117,90
TOTAL		26 729 000,00	61 529 000,00	19 905 000,00	20 208 324,75
HP		26 729 000,00	61 529 000,00	19 905 000,00	20 208 324,75

Action : Dépôts et cautionnements versés

Cette action est dotée uniquement en crédits de paiement et a été consommée à hauteur de **0,017 M€**.

Programme : Moyens informatiques des services

Action : Equipement informatique

Les affectations sur cette action s'établissent à **1,500 M€** et ont permis :

- de couvrir les besoins induits par l'augmentation des flux réseaux et des conditions de travail liées à la dématérialisation et par le développement du travail à distance ;
- d'optimiser des serveurs d'application et de stockage ;
- la mise en place de lien fibre internet robustes et redondés ;
- la modernisation de nouvelles salles de réunion, l'amélioration de la qualité et de la redondance des sauvegardes, la définition d'un plan de reprise d'infrastructures et la mise en place d'un WI-FI dédié aux OA et au PERQO ont aussi contribué à améliorer la qualité de nos infrastructures.

La consommation en crédits de paiements est de **1,808 M€** sur cette action.

Action : Développement de logiciels et progiciels

Il a été affecté un montant total de **18,800 M€** sur cette action. Ce niveau d'affectation a été permis grâce à un abondement de 3,000 M€ de crédits dans le cadre du budget supplémentaire (pour LABAZ).

Les projets se sont notamment tournés vers une simplification des processus et des actions au bénéfice des usagers et agents régionaux. On peut citer notamment les besoins couverts pour le pôle lycées, le secrétariat général ou encore l'agence Oriane.

Cette dotation a permis d'engager les dépenses pour tenir compte du déploiement des projets comme :

- déployer les stratégies métiers sur les applications informatiques de la Région ;
- contribuer à la modernisation des infrastructures informatiques de la Région ;
- poursuivre des actions de sécurisation de la Région ;
- mettre à jour des licences (base de données, travail collaboratif, ...) ;
- mettre en place les premiers cas d'usage IA de la Région (8 marchés d'innovation) ;
- renouveler les licences Microsoft ;
- poursuivre le développement de la plateforme d'apprentissage des langues QIOZ. En 2023, ont été réalisés les parcours Jeux Olympiques et Paralympiques pour les volontaires des jeux ;
- lancer différents chantiers en matière de cybersécurité, notamment la mise en place d'une cybercaserne, de campagnes de sensibilisation à destination des agents, d'un SOC, d'un observatoire du risque Cyber des collectivités et d'un EDR, complétés par une modernisation importante de nos serveurs et infrastructures ;
- poursuivre l'ouverture des données en open data dans une logique de développement d'offres servicielles pour les usagers ;
- initialiser une démarche systématique de gouvernance de la donnée, et l'outillage correspondant (outils de data management), pour décloisonner l'action publique et faciliter son pilotage stratégique par le développement d'indicateurs transverses (développement de tableaux de bord de pilotage pour les aides aux entreprises et autour des actions menées dans les lycées notamment).

La consommation en crédits de paiements est de **10,871 M€**.

Action : Assistance informatique Pacte

Il a été affecté un montant total de **2,900 M€** dans le cadre du Pacte Régional d'investissement dans les compétences (PACTE) pour le projet de SI de la formation professionnelle.

Ce niveau d'affectation a été permis grâce à un abondement de 2,700 M€ de crédits dans le cadre du budget supplémentaire.

L'année 2023 a permis de redéfinir la stratégie numérique en soutien à la politique de formation professionnelle et d'apprentissage. Les besoins de simplification pour toutes les typologies d'usagers ont ainsi abouti au changement de système d'information pour la formation professionnelle qui a été lancé en

7 mois. Ce nouveau système simplifie considérablement les actions menées par les organismes de formation et les agents régionaux. Le service de Carte des Compétences Régionales a par ailleurs vu le jour en 2023 et permet aux organismes de formation d'évaluer et de conserver sous une forme simple et accessible pour les demandeurs de formation les progressions en termes de compétences pendant les parcours de formation financés par la Région.

En crédits de paiement, il a été constaté une consommation de **0,882 M€** en mandatement.

Action : Transformation numérique - SMART services

Il a été affecté en autorisations de programme un montant de **2,500 M€**.

Les affectations ont permis la réalisation de nombreux services au bénéfice des Franciliens et notamment le soutien cybersécurisé à la production de Mes tickets loisirs qui dématérialise toute la chaîne de mise à disposition des 200 000 tickets loisirs préalablement sous format papier, et la création de Ile-de-France de demain avec la gestion du risque inondation, et un service numérique en préparation aux jeux olympiques, avec notamment la première version de la billetterie JOP, ainsi que Etudiants Mentors, Mieux Vieillir en IDF notamment.

En crédits de paiements, **2,376 M€** ont été mandatés.

Action : Smart Région Avenir Numérique

Pour 2023, cette action n'a fait l'objet d'aucune affectation en autorisations de programme.

En crédits de paiements, **1,005 M€** ont été mandatés.

Les engagements ont couvert les coûts de maintenance, d'hébergement, de supports usagers pour les besoins des différentes plateformes numériques ainsi que les travaux d'audits et de mise en conformité avec l'obligation d'accessibilité numérique pour tous les publics.

021 - Personnel non ventilé

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	0,130	-	0,130	0,130	100,00%
	2023	0,130	-	0,130	0,130	100,00%
CP	Rappel 2022	0,130	-	0,130	0,075	57,93%
	2023	0,044	0,040	0,084	0,062	141,08%

Programme : Amélioration de l'environnement professionnel

Action : Intégration professionnelle et maintien dans l'emploi des personnes handicapées

La convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), adoptée par délibération n° CP 2022-052 du 28 janvier 2022, a été renouvelée pour trois ans pour la période 2022-2024.

Les autorisations de programme prévues en 2023 ont été entièrement affectées à hauteur de **0,130 M€** et les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,062 M€**. Le rythme de dépenses est conforme au plan défini avec le fonds, et il montre le dynamisme et le volontarisme de la collectivité en matière d'accompagnement du handicap.

Il convient de noter que la Région continue de bénéficier d'une exonération de la cotisation au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) du fait du dépassement du seuil minimum d'emploi d'agents en situation de handicap, résultat d'une politique volontariste menée depuis plusieurs années.

Chapitre 900		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
02 - Administration générale					
021 - Personnel non ventilé					
Programme Amélioration de l'environnement professionnel	HP021-009	130 000,00	130 000,00	44 000,00	62 073,68
Intégration professionnelle et maintien dans l'emploi des personnes handicapées	10200901	130 000,00	130 000,00	44 000,00	62 073,68
TOTAL		130 000,00	130 000,00	44 000,00	62 073,68
	HP	130 000,00	130 000,00	44 000,00	62 073,68

022 - Information, communication, publicité

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	0,260	-	0,260	0,260	100,00%
	2023	0,260	-	0,260	0,260	100,00%
CP	Rappel 2022	0,260	0,115	0,375	0,372	143,12%
	2023	0,260	-	0,260	0,259	99,75%

Programme : Communication institutionnelle

Action : Information

0,260 M€ en autorisations de programme ont été affectés sur l'exercice 2023.

Ce budget permet d'assurer une bonne visibilité de l'action régionale sur le terrain (balisage et équipement pérenne) et l'information des Franciliens sur les chantiers impliquant la Région. Ce budget recouvre les actions de signalétique régionale par le biais des panneaux de chantier et des équipements pérennes d'identification du territoire ou du patrimoine francilien.

0,259 M€ de crédits de paiement ont été mandatés.

04 - Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales

042 - Actions interrégionales

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	0,400	-	0,400	0,400	100,00%
	2023	0,400	-	0,400	0,400	100,00%
CP	Rappel 2022	0,250	0,050	0,300	0,300	119,89%
	2023	0,250	-	0,250	0,163	65,09%

Programme : Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale

Action : Actions interrégionales

Dans le cadre du Contrat de plan interrégional (CPIER) Vallée de la Seine prorogé, 6 projets en investissement relevant du secteur de l'aménagement ont donné lieu à l'affectation d'un montant total de 0,400 M€ d'autorisations de programme :

- 1 480 € à Grand Paris Seine et Oise pour une étude de dynamisation du parc d'activités des Mureaux
- 50 000 € à Grand Paris Seine et Oise pour une étude de redynamisation Limay triangle
- 50 000 € à l'association MOV'EO pour étude des besoins des hubs automobiles de l'axe Seine pour accélérer leurs démarches de décarbonation
- 30 000 € à l'université de Rouen pour le projet Hélios : caractérisation spatiale, sanitaire et sociale des îlots de chaleur urbains et évaluation des solutions d'adaptation
- 150 000 € à l'entreprise CEMEX granulats pour le développement d'un écosystème global et intégré de traitement de déchets inertes à Bonneuil-sur-Marne
- 118 520 € à l'entreprise COP'O pour l'essaimage inter-régional d'une filière pérenne de litière animale

La consommation en crédits de paiement s'élève à 0,163 M€, soit 65% du montant prévu au budget primitif.

Dans le cadre du Contrat de plan interrégional (CPIER) Vallée de la Seine prorogé, 6 projets en investissement relevant du secteur de l'aménagement ont donné lieu à l'affectation d'un montant total de

0,400 M€ d'autorisations de programme :

- 0,001 M€ à Grand Paris Seine et Oise pour une étude de dynamisation du parc d'activités des Mureaux

Chapitre 900		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
02 - Administration générale					
022 - Information, communication, publicité					
Programme Communication institutionnelle	HP022-012	260 000,00	260 000,00	260 000,00	259 355,88
Information	10201201	260 000,00	260 000,00	260 000,00	259 355,88
TOTAL		260 000,00	260 000,00	260 000,00	259 355,88
	HP	260 000,00	260 000,00	260 000,00	259 355,88

Chapitre 900		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
04 - Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales					
042 - Actions interrégionales					
Programme Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	PR042-001	400 000,00	400 000,00	250 000,00	162 718,11
Actions interrégionales	40400101S	400 000,00	400 000,00	250 000,00	162 718,11
TOTAL		400 000,00	400 000,00	250 000,00	162 718,11
	PR	400 000,00	400 000,00	250 000,00	162 718,11

- 0,050 M€ à Grand Paris Seine et Oise pour une étude de redynamisation Limay triangle ;
- 0,050 M€ à l'association MOV'EO pour l'étude des besoins des hubs automobiles de l'axe Seine pour accélérer leurs démarches de décarbonation ;
- 0,030 M€ à l'université de Rouen pour le projet Hélios : caractérisation spatiale, sanitaire et sociale des îlots de chaleur urbains et évaluation des solutions d'adaptation ;
- 0,150 M€ à l'entreprise CEMEX granulats pour le développement d'un écosystème global et intégré de traitement de déchets inertes à Bonneuil-sur-Marne ;
- 0,119 M€ à l'entreprise COP'O pour l'essaimage inter-régional d'une filière pérenne de litière animal.

La consommation en crédits de paiement s'élève à **0,163 M€**.

048 - Autres actions

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	1,900	0,250	2,150	2,010	105,80%
	2023	1,500	-	1,500	1,497	99,78%
CP	Rappel 2022	1,900	-0,050	1,850	1,576	82,96%
	2023	0,935	0,500	1,435	1,355	144,88%

Programme : Actions internationales

Action : Coopération décentralisée en zone APD

Les projets de coopération conduits en zones APD sont désormais imputés sur l'action unique « Coopération décentralisée » englobant les financements dédiés aux zones APD et hors APD. Cette action n'est donc plus dotée qu'en CPI à hauteur de **0,010 M€** afin de permettre le versement des subventions allouées au titre de cette politique lors des précédents exercices. Ces crédits de paiement n'ont pas été mobilisés en 2023, les conventions ayant été caduques durant l'exercice.

Action : Aide à la reconstruction

Initialement dotée de **0,200 M€** en AP, l'aide à la reconstruction a permis de soutenir l'ONG libanaise For a sustainable Recovery – Liberut à hauteur de **0,100 M€** dans son projet de renforcement de l'offre de santé sur le territoire de Beyrouth – Mon Liban en dotant 4 centres de santé primaires d'un système énergétique autonome (photovoltaïque) et permettant un accès gratuit aux patients du réseau.

Dotée de **0,180 M€** en CPI, cette action a permis de solder son engagement pris en 2020 auprès de la Croix Rouge Française pour la reconstruction de 2 banques du sang dévastées à la suite de la double explosion du 4 août 2020 à Beyrouth à hauteur de **0,055 M€**.

Action : Fonds d'intervention d'urgence humanitaire et climatique

Doté initialement d'un montant d'AP de **0,200 M€**, le fonds d'intervention d'urgence humanitaire et climatique a été mobilisé à hauteur de **0,684 M€** principalement pour l'aide humanitaire d'urgence en soutien aux populations victimes du séisme au Maroc : achat et distribution de biens de première nécessité, mise à l'abri à court et moyen terme de la population, fourniture d'équipements de chauffage, réhabilitation d'infrastructures et construction de centres de premier secours. La Région a également apporté son aide à la Turquie et à la Syrie qui ont été frappées par plusieurs séismes en février 2023 en fournissant du matériel médical aux hôpitaux du Nord de la Syrie et en réhabilitant les infrastructures essentielles touchées et équipements publics afin d'assurer la distribution d'eau. La Région a apporté une aide à la lutte contre la déforestation et pour la défense des peuples autochtones en Amazonie. La Région a enfin contribué à l'envoi d'un convoi humanitaire contenant des produits de première nécessité au Haut-Karabagh : générateurs d'électricité et autres systèmes énergétiques. Le bilan humain du conflit israélo-palestinien ravivé le 7 octobre 2023, s'alourdit de jour en jour et s'installe dans la durée. La Région Île-de-France a mobilisé une aide humanitaire d'urgence équilibrée destinée aux populations civiles victimes israéliennes et palestiniennes. La vocation de l'aide de la Région est purement

Chapitre 900		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
04 - Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales					
048 - Autres actions					
Programme Actions internationales	HP048-003	1 500 000,00	1 496 641,85	935 000,00	1 354 641,12
Coopération décentralisée en zone APD	10400301			10 000,00	
Aide à la reconstruction	10400303	200 000,00	100 000,00	180 000,00	55 444,80
Fonds d'intervention d'urgence humanitaire et climatique	10400304	200 000,00	684 300,00	410 000,00	336 650,00
Aide régionale aux micro-projets internationaux de solidarité (ARAMIS)	10400305			10 000,00	
Coopération décentralisée	10400306	400 000,00	341 524,00	85 000,00	497 597,86
Fonds de soutien aux minorités du Moyen-Orient	10400307	150 000,00	35 000,00	150 000,00	107 819,28
Dispositif actions internationales	10400308	550 000,00	335 817,85	90 000,00	357 129,18
TOTAL		1 500 000,00	1 496 641,85	935 000,00	1 354 641,12
	HP	1 500 000,00	1 496 641,85	935 000,00	1 354 641,12

humanitaire : elle va exclusivement au soutien des populations civiles victimes de la guerre, israéliennes comme palestiniennes. L'ensemble de ces actions sont rendues disponibles grâce à un redéploiement d'autorisation de programme depuis la reconstruction, la coopération décentralisée et le dispositif Actions Internationales.

Initialement dotés de **0,410 M€**, les crédits de paiements ont été mobilisés en 2023 à hauteur de **0,337 M€** afin d'honorer les engagements pris depuis 2022 concernant principalement l'aide humanitaire d'urgence pour la population ukrainienne : équipements de chauffage et groupes électrogène, fourniture de matériel médical à l'hôpital Dobrobut de Kiev ainsi que du matériel logistique (lits de camp, tentes, abris) dans des centres d'hébergements d'urgence pour les réfugiés ukrainiens.

Action : Aide régionale aux micro-projets internationaux de solidarité (ARAMIS)

Comme pour le dispositif Solidarité Internationale évoqué *supra*, le dispositif ARAMIS n'est plus doté qu'en CPI à hauteur de **0,010 M€** pour permettre le versement de subventions déjà votées lors des exercices antérieurs. Ces crédits de paiement n'ont pas été mobilisés en 2023, les conventions ayant été caduques durant l'exercice.

Action : Coopération décentralisée

Créée à l'occasion du BP 2017, cette action a vocation à accueillir l'ensemble des actions de coopération décentralisée, qu'elles se situent en zones APD ou hors APD, répondant aux priorités géographiques et thématiques retenues par la délibération-cadre n° CR 222-16 du 15 décembre 2016.

Dotée de **0,400 M€**, cette action a été affectée à hauteur de **0,342 M€**.

La Région a soutenu en 2023 des projets dans le domaine de la santé et de la lutte contre les inégalités sociales avec le projet d'équipement des plateaux techniques de 2 CHU d'Antananarivo et celui de la création d'un service dédié à la santé mentale pour le dispensaire de Karagheusian au Liban. La Région poursuit son appui au développement du parasport dans le département de Rufisque au Sénégal dans l'optique des Jeux olympiques de la jeunesse en 2026. Dans le domaine de l'innovation et du numérique, la Région a soutenu la création d'un espace dédié aux startups franciliennes hébergées par la station The DOT - Hub d'innovation digitale à Tunis en la dotant d'équipements.

Dotés de **0,085 M€**, les crédits de paiements ont été mobilisés à hauteur de **0,498 M€** et ont permis le versement de subventions allouées depuis 2018, comme la rénovation de terrains de sport dans le village du père Pedro à Madagascar ou la mobilisation de la Jeunesse pour la transition écologique à Abidjan. Sur la thématique de l'éducation, la Région a soutenu le projet de l'ouverture d'une école de formation aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration à Casablanca au Maroc ainsi que la pérennisation du projet de l'apprentissage et à la diffusion de la langue française en Arménie. Dans le domaine de l'innovation et le numérique, la Région a soutenu l'achat de matériel pour les lauréats des éditions 2020 et 2021 du réseau SPRINT ou la création d'un centre de recherche franco-arménien dans le domaine de la santé à Erevan. Cette mobilisation des crédits de paiements est rendue possible grâce à un redéploiement de crédits au sein du programme Actions Internationales et du Pôle MAJI.

Action : Fonds de soutien aux minorités du Moyen-Orient

Le Fonds de soutien aux minorités du Moyen-Orient, doté de **0,150 M€**, a permis de soutenir un projet dans le domaine de la santé à hauteur de **0,035 M€** pour la réhabilitation de la clinique et du jardin thérapeutique de CHAMCHAMAL en IRAK et ainsi apporter des soins psychosociaux aux survivants et répondant aux besoins des filles et femmes, principalement membres de minorités ethniques et religieuses yézidiennes et kurdes.

Dotés de **0,150 M€**, les crédits de paiements ont été mobilisés à hauteur de **0,108 M€** et ont permis d'initier notamment le projet de rétablissement de l'accès aux services d'eau et d'assainissement pour les populations retournées au Sinjar en Irak et de solder l'engagement pris par la Région en 2019 de réhabilitation et agrandissement de deux écoles à Qamishli et Hassaké, dans le Nord-Est syrien.

Action : Dispositif actions internationales

Outil unique créé en 2016 pour soutenir les projets d'ONG et d'associations tournées vers les zones de coopération prioritaires de la Région, ce dispositif a été modifié par la délibération n° CP 2019-434 du 17 octobre 2019 pour l'ouvrir également aux projets d'investissement s'inscrivant dans la stratégie régionale en faveur de la francophonie.

Au titre de ce dispositif doté de **0,550 M€** en AP, six projets ont été soutenus en 2023 pour un montant total de **0,336 M€**, sur les thématiques de l'éducation avec la rénovation des infrastructures de l'école Phare Ponleu Selpak au Cambodge ou la construction d'une école maternelle en zone rurale au Sénégal, de l'innovation et du numérique avec l'élargissement de l'offre de formation gratuite au codage à Abidjan dispensée par SIMPLON.CO, de l'environnement avec un projet visant à développer l'apprentissage et les formations sur l'eau à Madagascar ou l'amélioration de l'accès à l'eau potable et de la gestion du service de l'eau dans les communes du Parc National du Niokolo-Kolda (Sénégal), et de la culture avec la création de la maison de la Jeunesse, de la Culture et de la Francophonie au Liban.

Dotés de **0,090 M€**, la consommation des crédits de paiement de cette action à fin 2023 s'élève à **0,357 M€** afin de poursuivre et de solder les engagements pris par la Région depuis 2019, comme le projet CASELEC d'accès à l'électricité en Casamance, la création d'un lycée agricole à Idjevan en Arménie, le développement de l'entrepreneuriat local par la valorisation des usages productifs à Madagascar ou le soutien à la filière numérique par le renforcement des formations de codage à Dakar.

CHAPITRE 900-5 - GESTION DES FONDS EUROPÉENS

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	52,491	-	52,491	37,975	72,35%
	2023	14,905	-	14,905	1,894	12,70%
CP	Rappel 2022	53,526	-	53,526	9,236	17,26%
	2023	63,384	-	63,384	41,681	65,76%

052 - FEDER

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	52,491	-	52,491	37,975	72,35%
	2023	14,905	-	14,905	1,894	12,70%
CP	Rappel 2022	53,526	-	53,526	9,236	17,26%
	2023	63,384	-	63,384	41,681	65,76%

Programme : Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens

Action : Soutien à la revitalisation des communautés défavorisées

AP.01 Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens OS 1 et 2 Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires et résorber l'habitat précaire des communautés marginales.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer les opérations concernant l'amélioration de la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires en termes de bureaux, commerces et activités économiques ; elle permet également l'amélioration de l'ouverture des équipements publics aux habitants des ITI en limitant les freins physiques et psychologiques à leur fréquentation et favorise l'attractivité des quartiers. Enfin, elle vise à réduire le nombre de personnes des communautés marginalisées.

Cette action n'a mobilisé aucune autorisation de programme (AP) pour le BP 2023. Les crédits de cette ligne du programme opérationnel ont été engagés dans leur intégralité en 2022.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **2,799 M€** sur les **3,024 M€** voté au BP.

D'une part, 2,771 M€ ont permis de financer six dossiers des ITI, dont une opération intitulée " Pôle Léo Lagrange - équipements mutualisés " situé sur le territoire ITI de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise. Ce projet, autour de la thématique sportive, vise à favoriser la mixité des fonctions, des usages et des populations. Le FEDER soutient la création de salles de formation accessibles aux clubs et associations sportives, d'un espace de convivialité et des vestiaires mutualisés.

D'autre part, 0,027 M€ ont permis de financer à la Commission européenne les remboursements des corrections financières correspondant à la régularisation du compte annuel de l'exercice 2021-2022.

Une sous-consommation de crédits de paiement qui s'explique par le nombre de dossiers ITI remontés en contrôle de service fait, qui s'est avéré inférieure aux prévisions.

Chapitre 900-5	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
052 : FEDER	14 905 000,00	1 893 631,12	63 384 000,00	41 681 029,38
TOTAL	14 905 000,00	1 893 631,12	63 384 000,00	41 681 029,38
HP	14 905 000,00	1 893 631,12	63 384 000,00	41 681 029,38

Chapitre 900-5		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
052 - FEDER					
Programme Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	HP052-005			3 024 000,00	2 798 595,56
Soutien à la revitalisation des communautés défavorisées	10500501			3 024 000,00	2 798 595,56
Programme Préserver la biodiversité	HP052-006			1 577 000,00	2 732 062,10
Protection et restauration de la biodiversité et des sols	10500601			1 577 000,00	2 732 062,10
Programme Renforcer les facteurs de compétitivité	HP052-007		959 778,98	8 724 000,00	5 151 699,70
Soutien aux investissements des entreprises dans la R&I	10500701		959 778,98	8 724 000,00	5 146 442,04
Croissance des PME et soutien aux processus d'innovation	10500702				5 257,66
Programme Diversification et amélioration des applications des TIC	HP052-008			1 118 000,00	1 499 918,51
Soutien à la diffusion des technologies de l'information et de la communication	10500801			1 118 000,00	1 499 918,51
Programme Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	HP052-009			21 620 000,00	15 314 101,49
Soutien à la production et à la distribution d'énergies renouvelables	10500901			2 189 000,00	2 281 878,95
Soutien à l'efficacité énergétique	10500902			19 431 000,00	13 032 222,54
Programme Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine	HP052-010			3 729 000,00	839 481,09
Soutien à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les risques spécifiques	10501001			1 042 000,00	839 481,09
Protection et restauration de la biodiversité et des sols	10501002			2 687 000,00	
Programme REACT EU	HP052-011		933 852,14	19 192 000,00	13 345 170,93
Soutien à la rénovation thermique	10501102		933 852,14	15 241 000,00	12 112 299,73
Favoriser le verdissement d'un secteur touché par la crise : soutien aux mobilités vertes pour relancer le tourisme	10501103			3 951 000,00	1 232 871,20

Programme : Préserver la biodiversité

Action : Protection et restauration de la biodiversité et des sols

AP.02 Préserver la biodiversité OS.3 Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Elle est intégralement portée par les territoires sélectionnés au titre des investissements territoriaux intégrés (ITI). Les crédits permettent de financer les opérations de la sauvegarde, la restauration et la valorisation de la biodiversité, des trames verte et bleue dans les quartiers prioritaires, ainsi que la limitation des effets de l'anthropisation et de la banalisation des espaces naturels par une meilleure prise en compte des milieux et de la biodiversité.

Cette action n'a mobilisé aucune autorisation de programme (AP) pour le BP 2023. Les crédits de cette ligne du programme opérationnel ont été engagés dans leur intégralité en 2022.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **2,732 M€** sur les **1,577 M€** voté au BP.

D'une part, 2,771 M€ ont permis de financer six dossiers des ITI, dont une opération intitulée "Création de continuités écologiques sur le CA217" situé sur le territoire ITI de Coeur d'Essonne Agglomération. Ce projet de reconversion de la Base aérienne 217 a pour objectif de créer des continuités écologiques accessibles au public et en lien avec le Schéma régional de cohérence écologique.

D'autre part, 0,027 M€ ont permis de financer à la Commission européenne les remboursements des corrections financières, correspondant à la régularisation du compte annuel de l'exercice 2021-2022.

Une surconsommation de crédits de paiement qui s'explique par le nombre de dossiers ITI remontés en contrôle de service fait, qui s'est avéré supérieure aux prévisions.

Programme : Renforcer les facteurs de compétitivité

Action : Soutien aux investissements des entreprises dans la R&I

AP.06 Renforcer les facteurs de compétitivité OS.9 Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de la S3.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer les projets de financement de projets d'investissement structurants (construction et extension de lieux).

Au titre de cette action, **0,960 M€** ont été affectés sur aucun crédit voté (augmenté lors d'un virement de crédits). Cette action a financé deux modifications de dossiers présélectionnés par les ITI, dont un projet intitulé "Création de la Maison du Numérique" sur le territoire ITI de la CA Roissy Pays de France.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **5,146 M€** sur **8,724 M€** votés au BP 2023.

D'une part, 0,647 M€ ont permis de financer trois dossiers de l'appel à projets " Accueil et accompagnement des entreprises innovantes" lancé en 2016, dont une opération intitulée « Paris-Saclay Open Innovation ». Ce projet a pour objectif de partir de l'existant des tiers-lieux, de les embellir et les partager, en favorisant les collaborations autour des technologies.

D'autre part, 1,180 M€ ont permis de financer neuf dossiers des appels à projets " Projets de R&D collaborative dans les domaines de la SRI-SI" lancés en 2015 et 2017, dont une opération intitulée « SMAC - Sets de Modules Audio Combinables ». Ce projet est fortement pluridisciplinaire puisqu'il associe des compétences en électronique, informatique et traitement du signal, musique et pédagogie, psychologie de la perception en vue du développement d'instruments modulaires multimodaux (ou multisensoriels). Ainsi, les instruments proposent des relations entre des objets de perception associant le son, l'image et la vibration. L'idée qui oriente le développement de ces nouveaux instruments numériques est de compléter la "virtualité" logicielle par des interfaces apportant une dimension plus tangible et corporelle au jeu musical.

Chapitre 900-5		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
Programme Une Europe plus intelligente	HP052-015	10 869 000,00		2 531 000,00	
Numérisation au bénéfice des citoyens	10501502	1 869 000,00		281 000,00	
Renforcer la croissance et la compétitivité des PME	10501503	9 000 000,00		2 250 000,00	
Programme Une Europe plus verte	HP052-016	4 036 000,00		606 000,00	
Rénovation thermique	10501601	2 859 000,00		429 000,00	
Biodiversité	10501604	1 177 000,00		177 000,00	
Programme Ajustements liés aux corrections	HP052-021			1 263 000,00	
Ajustements liés aux corrections - FEDER - Programmation 2014-2020	10502101			1 263 000,00	
TOTAL		14 905 000,00	1 893 631,12	63 384 000,00	41 681 029,38
	HP	14 905 000,00	1 893 631,12	63 384 000,00	41 681 029,38

Par ailleurs,

- 3,312 M€ ont permis de financer sept dossiers des ITI, dont une opération intitulée "Cité de l'écohabiter - Pantin" situé sur le territoire ITI de l'EPT Est Ensemble. Ce projet, contribue de lancer une consultation visant à sélectionner un opérateur pour la réhabilitation et la gestion de la friche industrielle de la halle Papin d'environ 5000 m² dans le but de la transformer en une Cité de l'éco-habiter dédiée aux petites entreprises artisanales. Le projet prévoit une programmation de pépinière pour accompagner la création d'entreprise, un hôtel d'entreprises destiné à accueillir les sorties de pépinière et les TPE et PME en développement ainsi qu'une programmation de surfaces mutualisées et de plateaux techniques permettant la mise en réseau, les formations, le travail partagé, collaboratif et convivial ;
- 0,007 M€ ont permis de financer le remboursement des corrections financières en faveur de la Commission européenne correspondant à la régularisation du compte annuel (CA) 2021-2022.

La sous-consommation s'explique par le nombre de dossiers remontés en contrôle de service fait, qui s'est avéré inférieur aux prévisions.

Action : Croissance des PME et soutien aux processus d'innovation

AP.06 Renforcer les facteurs de compétitivité OS 10 Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer les projets de maintien des effectifs des PME de 49 à 250 salariés, ainsi que le renforcement des outils de financement des entreprises innovantes majoritairement issues des secteurs de la S3 du Paris Region Venture Fund (PRVF), et des instruments financiers ciblant les TPE/PME pour l'augmentation du plafond des prêts d'honneur et offre de garantie pour les PME innovantes.

Cette action n'a mobilisé aucune autorisation de programme (AP) pour le BP 2023. Les crédits de cette ligne du programme opérationnel ont été engagés dans leur intégralité en 2022.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **0,005 M€** sur aucun crédit voté. Ces crédits ont permis de financer le remboursement des corrections financières en faveur de la Commission européenne correspondant à la régularisation du compte annuel (CA) 2021-2022. Du fait de la fongibilité au niveau du code fonctionnel 052 (FEDER), aucun transfert n'a été effectué.

Programme : Diversification et amélioration des applications des TIC

Action : Soutien à la diffusion des technologies de l'information et de la communication

AP.07 Diversifier et améliorer les applications TIC OS.11 Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer les projets de création, de développement et de diffusion d'outils, de services et de contenus numériques, en particulier dans les domaines stratégiques de la S3, ainsi que des projets d'innovation numérique en faveur de l'éducation (déploiement du WIFI et distribution d'ordinateurs et tablettes dans les lycées) et de la santé, visant tout le territoire francilien.

Cette action n'a mobilisé aucune autorisation de programme (AP) pour le BP 2023. Les crédits de cette ligne du programme opérationnel ont été engagés dans leur intégralité en 2022.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **1,500 M€** sur **1,118 M€** votés au BP 2023.

D'une part, 0,384 M€ ont permis de financer deux dossiers de l'appel à projets " Diversifier et améliorer les applications TIC, espaces de travail collaboratifs" lancé en 2016, dont une opération intitulée « Réhabilitation d'une halle industrielle attenante au Campus ESIEA pour offrir des espaces et des plages horaires dédiés au coworking, à l'accueil d'entrepreneurs en résidence et événements ponctuels à destination des lycées et collèges ». Ce projet a pour objectif de mettre à la disposition des entreprises des espaces de travail flexibles : salle de réunion, espace de coworking ou de conférence, espace

d'essai de robots et drones, espaces de convivialité ou de réalisation pratique (show-room ...).

D'autre part, 1,105 M€ ont permis de financer dix dossiers des ITI, dont une opération intitulée " Tiers Lieux Alimentaires - Le numérique et la collaboration au service des enjeux de société, santé et écologie" situé sur le territoire ITI de la Ville de Paris. Ce projet contribue notamment à offrir à des porteurs de projets des conditions de réussite de leur entreprise en leur mettant à disposition un outil de travail, un réseau de partenaires et l'accès à des compétences supports présentes sur le site.

Par ailleurs, 0,011 M€ ont permis de financer le remboursement des corrections financières en faveur de la Commission européenne correspondant à la régularisation du compte annuel (CA) 2021-2022.

La surconsommation s'explique par le nombre de dossiers remontés par les ITI, qui s'est avéré supérieur aux prévisions.

Programme : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

Action : Soutien à la production et à la distribution d'énergies renouvelables

AP.08 Soutenir la transition vers une économie à faible émission de de carbone en Ile-de-France OS.12, Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer les projets soutenus qui concernent la réalisation de projets pilotes ayant un caractère exemplaire, opérationnel et reproductible, comme les actions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, la sensibilisation/information à l'utilisation des énergies renouvelables, ainsi que l'aide au bouclage des projets et au montage des dossiers.

Cette action n'a mobilisé aucune autorisation de programme (AP) pour le BP 2023. Les crédits de cette ligne du programme opérationnel ont été engagés dans leur intégralité en 2022.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **2,282 M€** sur **2,189 M€** votés au BP 2023.

D'une part, 2,200 M€ ont permis de financer deux dossiers de l'appel à projets "Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables" lancé en 2018, dont une opération intitulée « Equimeth ». Ce projet a pour objectif notamment d'apporter une solution locale à la valorisation et traitement des effluents de la région de Fontainebleau et de participer à la valorisation régionale des flux produits en Ile-de-France avec une solution compétitive.

D'autre part, 0,082 M€ ont permis de financer le remboursement des corrections financières et forfaitaires en faveur de la Commission européenne correspondant à la régularisation du compte annuel (CA) 2021-2022.

La surconsommation s'explique par le nombre de dossiers remontés, qui s'est avéré supérieur aux prévisions.

Action : Soutien à l'efficacité énergétique

AP.08 Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone en Ile-de-France OS.13 et 14 diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel et développer des démarches "pilotes" pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer des projets dont l'objectif est la diminution de la précarité énergétique dans les quartiers prioritaires tout en prenant en compte les impacts en termes de coûts pour les publics cibles. Ces actions concernent particulièrement les copropriétés dégradées et les bailleurs sociaux dont le parc ancien est énergivore et situés dans la géographie prioritaire d'intervention.

Cette action n'a mobilisé aucune autorisation de programme (AP) pour le BP 2023. Les crédits de cette ligne du programme opérationnel ont été engagés dans leur intégralité en 2022.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **13,032 M€** sur **19,431 M€**

votés au BP 2023.

D'une part, 3,341 M€ ont permis de financer neuf dossiers de l'appel à projets " Réhabilitation durable" lancé en 2015, dont une opération intitulée « Travaux de réhabilitation et restructuration du collège René DESCARTES à Fontenay-le-Fleury ». Ce projet a pour objectif de mettre en œuvre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, et mettre à niveau les réseaux techniques, entre autres.

D'autre part, 0,077 M€ ont permis de financer deux dossiers de l'appel à projets " Favoriser la production d'énergie provenant des sources renouvelables" lancé en 2015, dont une opération intitulée « Île-Saint-Denis - Quai de la Marine - Réhabilitation Energétique de 9 Logements locatifs sociaux ». Ce projet s'inscrit dans l'engagement de Logirep auprès de l'Etat, via la Convention d'Utilité Sociale pour la période 2011-2016, et a pour objectif d'améliorer la performance énergétique de son patrimoine le plus énergivore. Du fait de sa faible performance énergétique (classe « F »), cette résidence fait l'objet d'un fléchage et sa réhabilitation, voulue exemplaire et innovante, constitue une priorité pour Logirep.

Par ailleurs,

- 8,446 M€ ont permis de financer quinze dossiers des ITI, dont une opération intitulée "Projet Plan de Sauvegarde Résidence Espace Le Mée-sur-Seine 77350" situé sur le territoire ITI de la CA Melun Val de Seine. Ce projet permet de maîtriser des consommations énergétiques, de réduire des charges correspondantes dans le budget des ménages, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques dans les délais prévus aux niveaux national et européen, et d'améliorer l'image de la copropriété en lui offrant une nouvelle identité ;

- 1,168 M€ ont permis de financer le remboursement des corrections financières et forfaitaires en faveur de la Commission européenne correspondant à la régularisation du compte annuel (CA) 2021-2022.

La sous-consommation s'explique par le nombre de dossiers remontés en contrôle de service fait, qui s'est avéré inférieur aux prévisions.

Programme : Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine

Action : Soutien à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les risques spécifiques

AP.10 Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique interrégional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve OS 16 et 17 Réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse par la mobilisation des ressources en eau dans le respect des écosystèmes aquatiques et réduire les impacts des inondations sur les milieux et sur les territoires.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer les projets de communication d'envergure à destination du grand public, des élus ou des acteurs économiques, et les diagnostics de vulnérabilité des réseaux, des activités économiques, des services publics, et l'animation pour la mise en place de stratégies locales de gestion des inondations.

Cette action n'a mobilisé aucune autorisation de programme (AP) pour le BP 2023. Les crédits de cette ligne du programme opérationnel ont été engagés dans leur intégralité en 2022.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **0,839 M€** sur **1,042 M€** votés au BP 2023. Ces crédits ont permis de financer cinq dossiers de l'appel à projets "Inondation - Plan Seine" lancé en 2017, dont une opération intitulée « Evaluation des dommages socio-économiques liés aux inondations en aval de la Bassée et analyse multicritères (AMC) du projet d'aménagement ». Ce projet permet d'améliorer la caractérisation de la vulnérabilité du territoire francilien aux inondations par débordement de la Seine et établir l'AMC du projet d'aménagement de la Bassée.

La sous-consommation s'explique par le nombre de dossiers remontés en contrôle de service fait, qui s'est avéré inférieur aux prévisions. Ces dépenses concernent des dossiers longs à mettre en œuvre.

Action : Protection et restauration de la biodiversité et des sols

AP.10 Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique interrégional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve OS 18 Diminuer les impacts de la navigation, de la production d'énergie hydroélectrique et des activités humaines en général sur les milieux naturels.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer les projets de suivi et communication liées aux enjeux de continuité écologique, ciblant les collectivités territoriales et leurs groupements, les Voies Navigables de France et les autres structures pouvant prendre la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la restauration de la continuité écologique (entreprises de production d'hydroélectricité, fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique, gestionnaires d'espaces naturels...).

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AP et **2,687 M€** en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandat.

Programme : REACT EU

Action : Soutien à la rénovation thermique

AP.13 Favoriser la répartition des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID 19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie OS 26 Soutien à la rénovation thermique.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer des projets de rénovation thermique de logements publics et privés. Les actions soutenues à cet égard cibleront les objectifs tels que la relance économique par la relance du BTP et la création d'emploi dans ce secteur d'activité ; la richesse économique locale, en réduisant les transferts monétaires vers l'extérieur ; la sécurité d'approvisionnement, en permettant de soulager le réseau et la relance verte par la réduction des pollutions induites par la production et le transport d'énergie.

Au titre de cette action **0,934 M€** ont été affectés sur aucun crédit voté (augmenté lors d'un virement de crédits). Cette action a financé deux modifications de dossiers de l'appel à projets "Territorialisé financé par le FEDER REACT EU" lancé en 2021, dont une opération intitulée « Réhabilitation de logements sociaux à Bagneux, allée Mirabeau (92220) ».

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **12,112 M€** sur **15,241 M€** votés au BP 2023. Ces crédits ont permis de financer sept dossiers de l'appel à projets " Territorialisé financé par le FEDER REACT EU " lancé en 2021, dont une opération intitulée « Réhabilitation thermique de 150 logements de la résidence Watteau à Sarcelles ». Ce projet a pour objectif, de réaliser un programme de travaux d'amélioration de la performance énergétique en vue d'obtenir à minima une performance énergétique, à travers l'isolation thermique par l'extérieur, la réfection des toitures terrasses, l'amélioration de la ventilation mécanique contrôlée, en autres.

Action : Favoriser le verdissement d'un secteur touché par la crise : soutien aux mobilités vertes pour relancer le tourisme

AP.13 Favoriser la répartition des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID 19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie OS 27 Favoriser le verdissement d'un secteur touché par la crise : les mobilités douces pour relancer le tourisme.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer le soutien des projets portant sur les pistes et aménagements cyclables et piétons permettant d'accéder aux sites touristiques franciliens, afin de promouvoir les modes transports doux comme alternative aux transports en commun et limiter les risques de transmission.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **1,233 M€** sur **3,951 M€** votés au BP 2023. Ces crédits ont permis de financer trois dossiers de l'appel à projets " Territorialisé financé par le FEDER REACT EU " lancé en 2021, dont une opération intitulée « Extension du périmètre piétonnier du centre-ville de Saint Germain-en-Laye ». Ce projet a pour objectif, est de créer un centre-ville plus agréable, sûr et calme. Il permettrait aussi une meilleure accessibilité aux mobilités douces en préservant la distanciation sanitaire et une empreinte écologique plus faible, impliquant une baisse de la circulation de voitures et donc de pollution atmosphérique et sonore. Il permet aussi de renforcer l'attractivité de Saint Germain et de ses commerces et de faire rayonner le centre-ville.

L'écart se justifie par la faible maturité des dossiers, pour prétendre à une certification.

Programme : Une Europe plus intelligente

Action : Améliorer les capacités de recherche et d'innovation

OSp.1.1 - Améliorer les capacités de recherche et d'innovation

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les grands projets de RDI, les lieux d'innovation et les plateformes de recherche.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AP et en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'**aucune affectation** et d'**aucun mandat**.

Action : Numérisation au bénéfice des citoyens

OSp.1.2 - Numérisation au bénéfice des citoyens.

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les pôles européens d'innovation numérique (EDIH) qui sont des guichets uniques qui aident les entreprises à relever les défis numériques et à devenir plus compétitives. Une partie des dossiers seront à la charge des investissements territoriaux intégrés (ITI).

Cette action est dotée de **1,869 M€** en AP et **0,281 M€** en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement.

L'absence de mouvement se justifie par l'adoption tardive du nouveau programme 2021-2027, ce qui a reporté le lancement des appels à projets.

Action : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME

OSp.1.3 - Renforcer la croissance et la compétitivité des PME

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les actions d'accompagnement des entreprises ainsi que le développement de PME innovantes et les start-ups industrielles.

Au titre de cette action **9,000 M€** en AP et **2,250 M€** en CP ont été votés au BP 2023, et n'ont fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement.

L'absence de mouvement se justifie par l'adoption tardive du nouveau programme 2021-2027, ce qui a reporté le lancement des appels à projets.

Programme : Une Europe plus verte

Action : Rénovation thermique

OSp.2.1 - Rénovation thermique

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les actions d'efficacité énergétique des logements sociaux.

Au titre de cette action **2,859 M€** en AP et **0,429 M€** en CP ont été votés au BP 2023, et n'ont fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement.

L'absence de mouvement se justifie par l'adoption tardive du nouveau programme 2021-2027, ce qui a reporté le lancement des appels à projets.

Action : Energies renouvelables

OSp.2.2 - Energies renouvelables

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les actions de développement des énergies renouvelables, notamment de l'hydrogène et de la géothermie.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE et en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement.

Action : Economie circulaire

OSp.2.6 - Economie circulaire

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les actions menées pour la création de boucles locales et pour l'accompagnement des territoires vers l'économie circulaire.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE et en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement.

Action : Biodiversité

OSp.2.7 - Biodiversité

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les actions menées pour rétablir un réseau écologique fonctionnel.

Au titre de cette action **1,177 M€** en AP et **0,177 M€** en CP ont été votés au BP 2023, et n'ont fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement.

L'absence de mouvement se justifie par l'adoption tardive du nouveau programme 2021-2027, ce qui a reporté le lancement des appels à projets.

Programme : Axe interrégional

Action : Adaptation face aux changements climatiques et prévention des risques

OSp.2.4 - Adaptation face aux changements climatiques et prévention des risques

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les actions portées par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) visant la diminution préventive du risque d'inondation.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE et en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement.

Action : Biodiversité (Plan Seine)

OSp.2.7 - Biodiversité (Plan Seine)

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les actions portées par la DRIEAT visant la restauration, de rétablissement ou de création de continuités écologiques.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE et en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement.

Programme : Ajustements liés aux corrections

Action : Ajustements liés aux corrections - FEDER - Programmation 2014-2020

Cette action concerne la programmation du programme opérationnel 2014-2020. Elle a pour objectif de financer les corrections forfaitaires et financières FEDER remontées de la Commission européenne.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation.

Au titre de cette action aucun mandat n'a été réalisé sur les **1,263 M€** voté lors du BP 2023. Les ajustements de la programmation 2014-2020, ont été crédités directement sur les actions concernées.

Action : Ajustements liés aux corrections - FEDER - Programmation 2021-2027

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de financer les corrections forfaitaires et financières FEDER remontées de la Commission européenne.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE et en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement.

CHAPITRE 901 - SÉCURITÉ

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	19,800	-	19,800	19,799	99,99%
	2023	16,800	1,500	18,300	18,299	108,92%
CP	Rappel 2022	19,990	-9,900	10,090	9,280	46,42%
	2023	11,900	1,250	13,150	12,907	108,46%

11 - Police, sécurité, justice

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	18,300	-	18,300	18,299	99,99%
	2023	15,300	1,500	16,800	16,799	109,80%
CP	Rappel 2022	18,490	-9,900	8,590	8,372	45,28%
	2023	10,900	1,000	11,900	11,657	106,94%

Programme : Bouclier de sécurité

Action : Soutien à l'implantation locale des forces de sécurité

L'Exécutif régional a permis le renouvellement de la convention État-Région adoptée par délibération n° CR 212-16 du 17 novembre 2016.

En 2023, un montant total d'affectations de **3,372 M€** a permis :

- le soutien à la construction du commissariat de Police Nationale à Élancourt (**2,000 M€**) et celui d'Antony,
- le financement de projets visant en particulier à renforcer différentes brigades équestres afin de sécuriser les événements sportifs et culturels dans la perspective de la Coupe du Monde de Rugby 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : **0,775 K€** pour l'extension d'unités équestres départementales de la Police Nationale et **0,353 M€** pour l'acquisition d'équipements pour la Garde Républicaine,
- le financement de 2 commissariats de gendarmerie mobile pour les groupements de gendarmerie départementale des Yvelines et du Val d'Oise.

Le montant des crédits de paiement mandatés en 2023 s'élève à **0,127 M€**, correspondant à des engagements pour la réhabilitation des casernes de gendarmerie Vernadat et Nord à Issy-les-Moulineaux, et la restructuration du bâtiment 57.20 rassemblant les services de police à Roissy entre autres.

Action : Soutien à l'équipement en vidéo protection

Par délibérations CR 10-16 du 21 janvier 2016 et CP 16-132 du 18 mai 2016 relatives à la mise en place du Bouclier de Sécurité, la Région a souhaité soutenir les communes et leurs groupements (établissements publics de coopération intercommunale et établissements publics territoriaux) dans la mise en place d'équipements de vidéoprotection pour lutter contre la délinquance de voie publique et notamment les cambriolages.

Par ailleurs, la Région a mis en place un dispositif d'aide à l'achat d'une alarme de 100 € pour les particuliers sous conditions de ressources, dont le règlement d'intervention a été voté au Conseil Régional du 21 juillet 2021 (délibération n° CR2021-056).

Chapitre 901	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
11 : Police, sécurité, justice	15 300 000,00	16 798 892,00	10 900 000,00	11 656 934,28
12 : Incendie et secours	1 500 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00	1 250 000,00
TOTAL	16 800 000,00	18 298 892,00	11 900 000,00	12 906 934,28
HP	16 800 000,00	18 298 892,00	11 900 000,00	12 906 934,28

Chapitre 901		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
11 - Police, sécurité, justice					
Programme Bouclier de sécurité	HP11-001	15 300 000,00	16 798 892,00	10 900 000,00	11 656 934,28
Soutien à l'implantation locale des forces de sécurité	11100101	4 800 000,00	3 371 750,00	3 200 000,00	127 443,07
Soutien à l'équipement en vidéo protection	11100102	7 300 000,00	9 275 654,00	4 500 000,00	6 286 164,52
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	11100103	3 200 000,00	4 151 488,00	1 200 000,00	1 774 135,73
Soutien à la sécurisation et à l'agrandissement d'établissements pénitentiaires	11100104			2 000 000,00	3 469 190,96
TOTAL		15 300 000,00	16 798 892,00	10 900 000,00	11 656 934,28
HP		15 300 000,00	16 798 892,00	10 900 000,00	11 656 934,28

Le montant des affectations a été de **9,276 M€** en 2023. Ce niveau d'exécution a été rendu possible par un abondement dans le cadre du Budget Supplémentaire (1,000 M€) et une Décision Modificative (0,500 M€) à hauteur de **1,500 M€**. Des redéploiements de crédits au sein du même programme (0,477 M€) ont enfin été nécessaires afin de répondre aux besoins des communes du territoire, d'autant plus importants dans le contexte des émeutes urbaines.

Les subventions ont été votées au profit de 119 communes, EPCI et syndicats franciliens :

- 77 (37 collectivités) : 1,576 M€
- 78 (22 collectivités) : 2,267 M€
- 91 (23 collectivités) : 1,199 M€
- 92 (7 collectivités) : 1,086 M€
- 93 (9 collectivités) : 1,619 M€
- 94 (9 collectivités) : 0,595 M€
- 95 (12 collectivités) : 0,886 M€.

Le montant des crédits de paiement mandatés pour 2023 s'élève à **6,286 M€**. Ce niveau de mandatement a permis de couvrir des engagements antérieurs au profit de l'EPCI Grand Paris Seine Ouest (0,389 M€), de la commune de Boulogne-Billancourt (0,224 M€) et de la commune de Villabé (0,217 M€).

Action : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Par délibérations CR 10-16 du 21 janvier 2016 et CP 16-132 du 18 mai 2016 relatives à la mise en place du bouclier de sécurité, la Région a souhaité soutenir la modernisation des polices municipales d'Île-de-France, confirmant ainsi la volonté de l'Exécutif régional de mettre tout en œuvre pour renforcer au quotidien la sécurité des Franciliens.

En 2023, un montant total d'affectation de **4,151 M€** a permis de participer au financement de l'équipement des polices municipales de 106 communes, EPCI et syndicats franciliens :

- 77 (22 collectivités) : 0,216 M€
- 78 (13 collectivités) : 0,123 M€
- 91 (20 collectivités) : 0,329 M€
- 92 (8 collectivités) : 0,834 M€
- 93 (14 collectivités) : 0,681 M€
- 94 (7 collectivités) : 0,051 M€
- 95 (22 collectivités) : 1,917 M€.

Des redéploiements au sein du même programme (0,951 M€) ont été nécessaires pour répondre aux besoins d'équipements des polices municipales ou intercommunales du territoire dans le contexte des émeutes urbaines.

La consommation des crédits de paiement pour 2023 s'élève, pour sa part, à **1,774 M€** dont 0,318 M€ pour la commune de Courbevoie et 0,146 M€ pour la commune de Gagny.

Action : Soutien à la sécurisation et à l'agrandissement d'établissements pénitentiaires

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est élevée à **3,469 M€** pour couvrir :

- la sécurisation du centre pénitentiaire de Bois d'Arcy (0,927 M€) ;
- la sécurisation du centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin (0,960 M€) ;
- la sécurisation du domaine de la maison d'arrêt du Val d'Oise (0,933 M€).

12 - Incendie et secours

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	1,500	-	1,500	1,500	100,00%
	2023	1,500	-	1,500	1,500	100,00%
CP	Rappel 2022	1,500	-	1,500	0,908	60,54%
	2023	1,000	0,250	1,250	1,250	125,00%

Programme : Soutien à l'équipement des sapeurs-pompiers et des centres départementaux

Action : Soutien à l'équipement des sapeurs-pompiers et des centres départementaux

En 2023, la Région a consacré un montant total d'affectations de **1,500 M€** à l'équipement des pompiers d'Île-de-France :

- 0,250 M€ pour le SDIS 77 ;
- 0,250 M€ pour le SDIS 78 ;
- 0,250 M€ pour le SDIS 91 ;
- 0,250 M€ pour le SDIS 95 ;
- 0,500 M€ pour la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

La consommation de crédits de paiement s'élève à **1,250 M€**.

Chapitre 901		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
12 - Incendie et secours					
Programme Soutien à l'équipement des sapeurs-pompiers et des centres départementaux	HP12-001	1 500 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00	1 250 000,00
Soutien à l'équipement des sapeurs-pompiers et des centres départementaux	11200101	1 500 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00	1 250 000,00
TOTAL		1 500 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00	1 250 000,00
	HP	1 500 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00	1 250 000,00

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	831,657	20,500	852,157	829,624	99,76%
	2023	895,807	249,694	1 145,501	1 136,688	126,89%
CP	Rappel 2022	750,664	-88,700	661,964	628,969	83,79%
	2023	669,819	35,445	705,264	676,068	100,93%

21 - Enseignement du premier degré

212 - Écoles primaires

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-
CP	Rappel 2022	-	0,790	0,790	0,790	-
	2023	0,957	-0,305	0,652	0,652	68,13%

Chapitre 902	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
21 : Enseignement du premier degré			957 000,00	651 956,69
22 : Enseignement du second degré	668 950 000,00	744 405 739,55	470 708 000,00	470 748 411,09
23 : Enseignement supérieur	65 250 000,00	65 150 000,00	42 790 000,00	37 905 835,35
24 : Cités scolaires	43 797 000,00	163 510 587,20	56 438 000,00	46 486 929,50
25 : Formation professionnelle	300 000,00	200 000,00	500 000,00	399 153,16
26 : Apprentissage	23 030 000,00	23 030 000,00	17 535 000,00	23 583 178,40
27 : Formation sanitaire et sociale	12 230 000,00	2 352 153,00	13 477 000,00	6 548 737,72
28 : Autres services périscolaires et annexes	63 100 000,00	94 683 850,00	58 205 000,00	81 526 597,43
29 : Sécurité	19 150 000,00	43 355 570,00	9 209 000,00	8 217 295,17
TOTAL	895 807 000,00	1 136 687 899,75	669 819 000,00	676 068 094,51
HP	834 807 000,00	1 074 447 899,75	632 494 000,00	644 036 194,63
PJ			360 000,00	91 009,12
CP			1 760 000,00	8 101 126,66
PR		1 315 500,00	30 005 000,00	23 664 260,26
RE	61 000 000,00	60 924 500,00	5 200 000,00	175 503,84

Chapitre 902	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
21 - Enseignement du premier degré				
212 - Écoles primaires				
Programme Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées	HP212-001		957 000,00	651 956,69
Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées	12100101		957 000,00	651 956,69
TOTAL			957 000,00	651 956,69
HP			957 000,00	651 956,69

22 - Enseignement du second degré

222 - Lycées publics

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	588,177	-58,305	529,872	515,576	87,66%
	2023	657,950	74,768	732,718	732,682	111,36%
CP	Rappel 2022	497,208	-78,515	418,693	399,442	80,34%
	2023	462,708	22,525	485,233	464,188	100,32%

Programme : Opérations travaux dans les lycées publics

Action : Etudes générales lycées publics

En autorisations de programme, **14,305 M€** ont été affectés sur cette action sur un BP de 9,000 M€. Ce niveau d'affectation a été permis par des redéploiements de crédits de 1,305 M€ et un abondement dans le cadre du BS pour 4,000 M€.

Ces affectations ont permis de financer notamment :

- les études préalables à la mise au point de programmes d'opération et/ou à la définition de capacités d'accueil maximale pour les EPLE franciliens ;
- les études générales relevant des opérations inscrites au PPI ;
- les études en lien avec le PPI : assistance à maîtrise d'ouvrage sur le SI, la recherche amont (foncier et urbanisme), études de préféabilité ;
- l'amélioration des outils de pilotage des opérations inscrites dans les programmes des investissements et de maintenance ;
- l'inventaire et état des lieux des équipements sportifs implantés dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), une intervention au titre du PPM ;
- l'état des lieux et la mise au point de programmes fonctionnels et techniques pour les demi-pensions des EPLE nécessitant une intervention au titre du PPM.

En crédits de paiement, **5,962 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 5,515 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 0,447 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Ces crédits ont permis notamment d'assurer le paiement des marchés suivants :

- l'assistance technique de couverture et d'étanchéité des toitures ;
- les missions diverses de contrôle technique portant sur les EPLE ;
- les études sols préalables à la construction, la rénovation la réhabilitation et l'extension des lycées ;
- l'assistance technique relative aux travaux d'installation de chauffage ;
- l'assistance technique en matière de câblage ;
- les accords-cadres à bons de commande pour la coordination sécurité et protection santé dans les EPLE ;
- le marché de prestations intellectuelles pour l'assistance technique à la fourniture des bâtiments démontables ;
- le marché d'intervention topographique et de géomètres experts ;
- le marché d'assistance et de mise à jour des plans de préventions des risques.

De plus, émarginent sur cette ligne les accords-cadres relatifs à la démarche haute qualité environnementale et le futur marché réemploi des matériaux de construction et d'une manière plus générale à l'ensemble des diagnostics nécessaires aux réalisations des faisabilité des opérations de construction ou rénovation de lycées tel que les diagnostics structure, réseaux, géotechnique et pollution de sol.

Chapitre 902		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
22 - Enseignement du second degré					
222 - Lycées publics					
Programme Opérations travaux dans les lycées publics	HP222-001	467 750 000,00	443 706 999,00	281 938 000,00	308 137 997,56
Etudes générales lycées publics	12200101	9 000 000,00	14 305 000,00	9 240 000,00	5 961 977,56
Acquisitions de terrains et d'immeubles	12200102	250 000,00	250 000,00	197 000,00	
Construction des lycées neufs	12200103	84 000 000,00	51 977 155,00	92 268 000,00	84 432 654,79
Rénovation des lycées publics	12200104	360 000 000,00	370 774 844,00	167 215 000,00	203 905 604,91
Bâtiments démontables	12200105	14 500 000,00	6 400 000,00	13 018 000,00	13 837 760,30
Programme Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycées publics	HP222-002	139 200 000,00	225 003 716,55	128 659 000,00	107 592 242,48
Grosses réparations dans les lycées publics	12200201	130 000 000,00	215 872 553,40	118 741 000,00	99 384 737,86
Travaux de maintenance réalisés par les lycées publics	12200203	7 200 000,00	6 131 163,15	7 979 000,00	5 421 961,24
Fonds d'urgence	12200204	2 000 000,00	3 000 000,00	1 939 000,00	2 785 543,38
Programme Gestion et équipement des lycées publics	HP222-003	22 000 000,00	26 231 469,00	26 038 000,00	25 524 171,08
Matériel pédagogique	12200301	20 000 000,00	24 231 469,00	24 760 000,00	24 199 676,68
Transport	12200302	2 000 000,00	2 000 000,00	1 278 000,00	1 324 494,40
Programme Ressources numériques des lycées publics	HP222-004	29 000 000,00	37 740 000,00	26 073 000,00	22 933 701,50
Numérique des lycées - lycées publics	12200401	29 000 000,00	37 740 000,00	26 073 000,00	22 933 701,50
TOTAL		657 950 000,00	732 682 184,55	462 708 000,00	464 188 112,62
	HP	657 950 000,00	732 682 184,55	462 708 000,00	464 188 112,62

Cette ligne permet en outre de mettre en œuvre les panneaux de communication sur les opérations de construction, rénovation ou extension de capacité des lycées de la Région Île-de-France.

De plus, émarginent sur cette ligne les études consacrées à l'innovation et à la prospective visant notamment à préparer le développement de nouveaux campus ainsi que l'ensemble des études visant à la valorisation patrimoniale des lycées.

Enfin, cette ligne finance aussi les études nécessaires à l'amélioration des outils de gestion patrimoniale et de gestion des interventions de maintenance.

Action : Acquisitions de terrains et d'immeubles

En autorisations de programme, **0,250 M€** ont été affectés sur cette action.

Cette action a permis de financer la prise en charge des frais notariés pour des cessions ou transfert de propriété à l'euro symbolique ou à titre gratuit.

Aucun crédit de paiement n'a été mandaté sur un budget de 0,197 M€.

Action : Construction des lycées neufs

En autorisations de programme, **51,977 M€** ont été affectés sur cette action.

Cette enveloppe a permis de financer notamment au titre de la construction des lycées neufs :

D'une part, les études pour les constructions des lycées neufs au titre de l'accélération du PPI à Bagneux (92), à Montévrain (77), à Villeparisis (77) et à Romainville (93) (28,000 M€).

D'autre part, les travaux des opérations et les ajustements d'autorisations de programme notamment des opérations en cours suivantes :

- création d'un internat en bâtiments modulaires définitifs au lycée Jean Jaurès à Argenteuil (95) (7,000 M€) ;
- extension de capacité du lycée Camille Claudel à Mantes-la-Ville (78) (6,700 M€) ;
- construction d'un lycée neuf à Vincennes (94) (3,000 M€) ;
- construction d'une extension et la restructuration du lycée Alexandre Denis à Cerny (91) (2,000 M€) ;
- reconstruction de l'internat et l'extension du lycée Uruguay-France à Avon (77) (1,072 M€) ;
- construction d'un internat et la restructuration des ateliers du lycée Jules Ferry à Versailles (78) (1,000 M€) ;
- extension du lycée Pierre Mendès France à Villiers-le-Bel (95) (1,000 M€).

En crédits de paiement, **84,433 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 82,883 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 1,550 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Ces crédits de paiement ont permis notamment de poursuivre le financement des opérations en cours notamment pour les établissements suivants :

- construction d'un internat et restructuration des ateliers du lycée Jules Ferry à Versailles (78) (14,911 M€) ;
- extension de capacité du lycée Henri Sellier à Livry-Gargan (93) (14,622 M€) ;
- construction d'un lycée Neuf à Vincennes (94) (12,805 M€) ;
- extension du lycée du lycée Pierre Mendès France à Villiers-le-Bel (95) (12,158 M€) ;
- extension de capacité du lycée Les Pierres Vives à Carrières-sur-Seine (78) (7,232 M€) ;
- construction d'une extension et restructuration des ateliers du lycée Alexandre Denis à Cerny (91) (5,740 M€) ;
- extension du lycée Nadar à Draveil (91) (4,938 M€) ;
- construction d'un Lycée neuf à Corneilles-en-Parisis (95) (2,539 M€) ;

- extension de capacité du lycée Albert Camus à Bois-Colombes (92) (1,712 M€) ;
- reconstruction de l'internat et extension du lycée Uruguay-France à Avon (77) (1,471 M€).

Action : Rénovation des lycées publics

En autorisations de programme, **370,775 M€** ont été affectés sur cette action sur un budget de 447,600 M€. Ce niveau d'affectation a été permis grâce à un abondement au BS de 71,600 M€ et en DM de 16,000 M€.

Cette enveloppe a permis de financer notamment au titre de la rénovation des lycées :

D'une part, le renouvellement du marché d'exploitation des installations de chauffage (dit P2P3PFI), les travaux des opérations et les ajustements d'autorisations de programme des opérations en cours suivantes :

- remplacement d'une partie des installations de chauffage (78,312 M€) ;
- rénovation globale du lycée Jules Ferry et Georges Cormier à Coulommiers (77) (69,000 M€) ;
- rénovation globale avec extension du lycée Pierre de Coubertin à Meaux (77) (56,300 M€) ;
- les opérations d'accessibilité (Adap) (12,777 M€) ;
- restructuration globale avec extension du lycée Adolphe Chérix à Vitry-sur-Seine (94) (12,185 M€) ;
- restructuration globale du lycée Jean Moulin à Torcy (77) (7,900 M€) ;
- restructuration globale du lycée Eugène Ronceray Bezons (95) (5,822 M€) ;
- restructuration globale et l'extension du lycée Jacques Feyder à Epinay-sur-Seine (93) (4,000 M€) ;
- reconstruction sur site du lycée Marcel Cachin à Saint-Ouen (93) (3,650 M€) ;
- démolition / reconstruction du bâtiment principal et du bâtiment demi-pension du lycée Fernand et Nadia Léger Argenteuil (95) (3,620 M€) ;
- travaux de réhabilitation et de mise en conformité des transformateurs pour 9 lycées franciliens (3,500 M€) ;
- restructuration globale du lycée Louise Michel avec une opération ciblée pour le lycée Langevin-Wallon (94) (2,440 M€) ;
- reconstruction du lycée Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi (94) (2,000 M€) ;
- extension de capacité et la rénovation de la demi-pension du lycée François Couperin à Fontainebleau (77) (1,755 M€) ;
- rénovation globale du lycée Uruguay-France à Avon (77) (1,293 M€) ;
- rénovation globale et l'extension de capacité du lycée Pierre Mendès-France à Ris-Orangis (91) (1,285 M€).

Cette action permet également de financer les opérations de rénovation énergétiques pour les lycées suivants :

- rénovation thermique de 4 lycées : dont G. de Nerval à Luzarches (95) / C. Claudel à Vitry-sur-Seine (94) / P. Langevin à Sainte-Geneviève-des-Bois (91) (40,000 M€) ;
- rénovation thermique du lycée Paul Éluard à Saint-Denis (93) (39,856 M€) ;
- rénovation thermique du lycée Lucien Voilin à Puteaux (92) (9,450 M€) ;
- rénovation thermique "toit-façade" du lycée Emmanuel Mounier à Chatenay-Malabry (92) (1,615 M€) ;
- rénovation thermique "toit-façade" du lycée Joliot-Curie à Dammarie-les-Lys (77) (1,094 M€).

D'autre part, les études au titre de l'accélération du PPI pour la rénovation globale du lycée Jean-Pierre Vernant à Sèvres (92) (8,000 M€).

En crédits de paiement, **203,906 M€** ont été mandatés sur cette action, avec un abondement au BS de 20,000 M€.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 201,523 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 2,383 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Ces crédits de paiement ont permis notamment de poursuivre le financement des opérations en cours notamment pour les établissements suivants :

- restructuration globale avec extension du lycée Adolphe Chérier à Vitry-sur-Seine (94) (33,162 M€) ;
- rénovation globale avec extension du lycée Évariste Galois à Sartrouville (78) (23,775 M€) ;
- restructuration globale du lycée Joseph Cugnot à Neuilly-sur-Marne (93) (18,744 M€) ;
- restructuration globale du lycée Louise Michel avec une opération ciblée pour le lycée Langevin-Wallon à Champigny-sur-Marne (94) (15,659 M€) ;
- reconstruction sur site du lycée Marcel Cachin à Saint-Ouen (93) (13,884 M€) ;
- reconstruction du lycée Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi (94) (12,602 M€) ;
- les opérations d'accessibilité (Adap) (8,636 M€) ;
- toit-façade du lycée Joliot-Curie à Dammarie-les-Lys (77) (7,375 M€) ;
- restructuration de la demi-pension et des lieux de vie du lycée François-Joseph Talma à Brunoy (91) (7,327 M€) ;
- rénovation globale avec extension du lycée Pierre de Coubertin à Meaux (77) (6,850 M€) ;
- démolition / reconstruction du bâtiment principal et du bâtiment demi-pension du lycée Fernand et Nadia Léger à Argenteuil (95) (6,052 M€) ;
- restructuration du site Ouest du lycée Gustave Monod à Enghien-les-Bains (95) (5,768 M€) ;
- restructuration du pôle sciences et du théâtre du lycée du lycée Galilée à Combs-la-Ville (77) (5,691 M€) ;
- extension de capacité et rénovation de la demi-pension du lycée François Couperin à Fontainebleau (77) (5,632 M€) ;
- rénovation globale et extension du lycée Pierre Mendès France à Ris-Orangis (1) (3,519 M€) ;
- rénovation du bâtiment du lycée Léonard de Vinci à Cachan (94) (3,313 M€) ;
- refondation du bâtiment principal du lycée Fénelon à Paris 06^{ème} (75) (2,426 M€) ;
- la rénovation thermique « toit-façade » du lycée Emmanuel Mounier à Châtenay-Malabry (92) (2,319 M€) ;
- extension de capacité du lycée Georges Brassens à Courcouronnes (91) (1,988 M€) ;
- restructuration globale du lycée Albert Camus à Bois-Colombes (92) (1,825 M€) ;
- rénovation globale du lycée Uruguay-France à Avon (77) (1,773 M€) ;
- restructuration de la cuisine et des locaux du lycée Galilée à Cergy-Pontoise (95) (1,514 M€) ;
- rénovation globale du lycée Voillaume à Aulnay-sous-Bois (93) (1,508 M€) ;
- Restructuration d'ensemble-extension du lycée Gabriel Péri à Champigny-sur-Marne (94) (1,473 M€).

Action : Bâtiments démontables

En autorisations de programme, **6,400 M€** ont été affectés sur cette action.

Elle permet de répondre à l'évolution démographique ou pédagogique de certains lycées publics.

En crédits de paiement, **13,838 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 13,179 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 0,658 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Programme : Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycées publics

Action : Grosses réparations dans les lycées publics

En autorisations de programme, **215,873 M€** ont été affectés sur cette action dont 38,000 M€ ouverts dans le cadre du BS. Ce niveau d'affectation a été permis par des redéploiements de crédits.

Cette enveloppe est destinée notamment à couvrir l'ensemble des opérations de gros entretien réalisées en maîtrise d'ouvrage régionale, soit pour des travaux programmés annuellement, soit pour des travaux urgents non programmés, réalisés notamment dans le cadre des marchés à bons de commande.

Depuis 2020, cette action comprend les études suivies de travaux.

Cette action a permis de financer notamment :

- les accords-cadres relatifs aux travaux, (96,640 M€) ;
- le plan « clos-couvert-structure » pour les établissements (28,243 M€) ;

- l'amélioration des espaces sanitaires dans divers EPLE en Île-de-France (13,955 M€) ;
- les transferts de formations par suite de la fermeture de 7 lycées parisiens (10,045 M€) ;
- au titre du contrat de prestations intégrées pour la maintenance des établissements (7,081 M€) ;
- l'utilisation des accords-cadres travaux de la Région pour les opérations relevant du PPI dans la phase du parfait achèvement des opérations livrées (2,120 M€) ;
- l'accès internet très haut débit dans les établissements (0,504 M€) ;
- les opérations de rénovation énergétiques des lycées Lucien Voilin à Puteaux (92) et Paul Éluard à Saint-Denis (93) (0,174 M€).

En crédits de paiement, **99,385 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 61,540 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 37,845 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Les crédits de paiement mandatés au titre de l'année 2023 ont permis notamment de financer les dépenses relatives aux actions de maîtrise d'ouvrage régionale dans le cadre du gros entretien des établissements franciliens mais aussi les plans thématiques (amélioration des espaces sanitaires dans divers EPLE en Île-de-France, plan « Clos couvert structure », contrat de prestations intégrées pour la maintenance des établissements).

Action : Travaux de maintenance réalisés par les lycées publics

En autorisations de programme, **6,131 M€** ont été affectés sur cette action.

Ces dotations ont été affectées aux lycées afin qu'ils réalisent des travaux.

Elles ont concerné aussi les dotations de mesures de rentrée, c'est-à-dire les travaux indispensables à l'ouverture de nouvelles formations ou de nouvelles sections au sein des lycées.

En crédits de paiement, **5,422 M€** ont été mandatés sur cette action sur un budget 2023 de 7,979 M€.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 0,173 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 5,248 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Les dotations versées ont permis aux établissements de réaliser des remises en conformité, des petits travaux, des nettoyages divers pour leurs locaux et extérieurs.

Action : Fonds d'urgence

En autorisations de programme, **3,000 M€** ont été affectés sur cette action sur un budget de 3,200 M€ dont 1,200 M€ au BS, des crédits ont été redéployés à destination d'autres actions du secteur.

Ce fonds permet de répondre aux besoins urgents et ponctuels des lycées en matière de travaux ou de travaux liés à l'installation d'équipements, afin d'éviter tout dysfonctionnement de l'établissement et permettre les continuités de service.

En crédits de paiement, **2,786 M€** ont été mandatés sur cette action sur un budget 2023 de 1,939 M€.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 0,121 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 2,664 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Programme : Gestion et équipement des lycées publics

Action : Matériel pédagogique

En autorisations de programme, **24,231 M€** ont été affectés sur cette action, dont 4,100 M€ correspondent aux crédits ouverts au BS.

Cette enveloppe a permis de poursuivre la politique d'équipement des lycées :

- les dotations financières notamment des campagnes « Équipements Pédagogiques », « Réforme BAC PRO », « Mobilier et Fonctionnel », « Construction rénovation », « Mesures de rentrée » et les transferts de formations par suite de la fermeture de sept lycées parisiens (18,988 M€) ;
- le mobilier scolaire au titre des achats par les marchés publics régionaux d'équipements pédagogiques (5,243 M€).

En crédits de paiement, **24,200 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 7,594 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 16,605 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Action : Transport

En autorisations de programme, **2,000 M€** ont été affectés sur cette action.

Cette action a permis de financer l'équipement des lycées franciliens en véhicules électriques achetés dans le cadre des marchés publics régionaux.

En crédits de paiement, **1,324 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 1,256 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 0,068 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Programme : Ressources numériques des lycées publics

Action : Numérique des lycées - lycées publics

Les affectations sur cette action ont été de **37,740 M€**, dont 6,000 M€ correspondent aux crédits ouverts au BS. Ce niveau d'affectation a été rendu possible par des redéploiements de crédits.

Ces crédits ont permis de couvrir les besoins en numérique pour les thématiques suivantes :

- l'hybridation des modalités d'enseignement (distanciel/présentiel) ; au travers de l'acquisition d'écrans tactiles et de systèmes de visioconférences ;
- la rénovation des réseaux et des serveurs, WIFI, Solution de sécurité - Firewall ;
- la construction du Centre de service Numérique Régional et l'apport de nouveaux services de pilotage à distance et de supervision ;
- le développement de la place de services numérique ; MonLycée.net (PSN) ;
- l'accompagnement de la Stratégie du déploiement du numérique ;
- l'accompagnement technique du déploiement du Centre de service Numérique.

En crédits de paiements **22,934 M€** ont été mandatés.

223 - Lycées privés

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	11,000	0,796	11,796	11,796	107,23%
	2023	11,000	0,724	11,724	11,724	106,58%
CP	Rappel 2022	7,951	-	7,951	5,479	68,91%
	2023	8,000	-1,440	6,560	6,560	82,00%

Programme : Participation à la rénovation et à l'équipement des lycées privés

Action : Participation à la rénovation des lycées privés

En autorisations de programme, **11,724 M€** ont été affectés sur cette action.

En crédits de paiement, **6,560 M€** ont été mandatés.

Le mandatement a été réalisé sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023.

Cette consommation est conforme au rythme de montée en charge progressive du dispositif et correspond à la réalisation effective des travaux dans les lycées qui peuvent s'étendre sur plusieurs exercices (les subventions étant versées sur factures, après réalisation des travaux).

23 - Enseignement supérieur

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	66,350	-	66,350	60,514	91,20%
	2023	65,250	-	65,250	65,150	99,85%
CP	Rappel 2022	77,200	-13,075	64,125	63,463	82,21%
	2023	42,790	-4,800	37,990	37,906	88,59%

Programme : Soutien à la construction, rénovation et équipement des établissements d'enseignement supérieur

Action : Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur

Les affectations pour des opérations hors-CPER s'établissent à **1,910 M€** en autorisations de programme et les mandatements à **5,172 M€** en crédits de paiement.

• Achèvement de la rénovation du Bâtiment Illustration

L'Université Sorbonne Paris Nord compte 25 000 étudiants, répartis sur cinq campus. Le site de Bobigny se compose d'une dizaine des bâtiments totalisant environ 45 000 m². Il constitue le pôle Santé de l'Université, que le CPER permet de structurer et conforter, notamment en rapprochant les formations sanitaires de la faculté de médecine. Il est dominé par le bâtiment de l'Illustration, ancien site d'impression du journal éponyme et de grande qualité architecturale. L'objectif des travaux de rénovation est de permettre le regroupement des Instituts de formation en soins infirmiers Avicenne et J. Verdier au sein de ce bâtiment. Le projet porte sur les travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs. La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'université Paris Sorbonne Nord, avec le concours de l'EPAURIF.

Le montant de la subvention régionale de 11,000 M€ a été affecté le 23 septembre 2022 pour le financement des études et travaux d'aménagement. L'opération se heurte toutefois à l'augmentation des prix des matériaux, qui a un impact significatif sur le projet. Aussi, un financement complémentaire de 1,000 M€ a été affecté en 2023.

Chapitre 902		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
22 - Enseignement du second degré					
223 - Lycées privés					
Programme Participation à la rénovation et à l'équipement des lycées privés	HP223-011	11 000 000,00	11 723 555,00	8 000 000,00	6 560 298,47
Participation à la rénovation des lycées privés	12201101	11 000 000,00	11 723 555,00	8 000 000,00	6 560 298,47
TOTAL		11 000 000,00	11 723 555,00	8 000 000,00	6 560 298,47
	HP	11 000 000,00	11 723 555,00	8 000 000,00	6 560 298,47

Chapitre 902		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
23 - Enseignement supérieur					
Programme Soutien à la construction, rénovation et équipement des établissements d'enseignement supérieur					
	HP23-001	2 000 000,00	1 910 000,00	3 965 000,00	5 172 055,87
	CP23-001			1 760 000,00	8 101 126,66
	PJ23-001			360 000,00	91 009,12
	PR23-001		1 315 500,00	30 005 000,00	23 664 260,26
	RE23-001	61 000 000,00	60 924 500,00	5 200 000,00	175 503,84
Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur	323001014			74 000,00	78 259,88
Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur		63 000 000,00	64 150 000,00	41 216 000,00	37 125 695,87
	12300102	2 000 000,00	1 910 000,00	3 965 000,00	5 172 055,87
	2230010211			1 760 000,00	8 101 126,66
	323001024			286 000,00	12 749,24
	423001022		1 315 500,00	30 005 000,00	23 664 260,26
	523001021	61 000 000,00	60 924 500,00	5 200 000,00	175 503,84

- **Bâtiment de recherche pour le CNAM à Saint-Denis (93) – Synergie 2**

Cette opération inscrite au CPER 2000-2006 et 2007-2013, a bénéficié d'un financement régional de 19,000 M€. La région en assure la maîtrise d'ouvrage. L'opération a été livrée en octobre 2023.

Cette construction neuve, de 3550 m² de surface de plancher, sur six niveaux (dont un niveau de locaux techniques), accueille 5 équipes de recherche du département CASER (Chimie, Alimentation, Santé, Environnement, Risque) issues de l'Ecole SITI (Sciences industrielles et technologies de l'information).

Les marchés de travaux ont été confrontés à une hausse forte des prix des matériaux et de l'énergie. De plus, les indices de révision de prix ont également eu une incidence importante sur le budget de l'opération. Aussi, il a été nécessaire d'affecter 0,910 M€ pour le financement complémentaire de cette opération en 2023.

Les affectations en lien avec le CPER 2015-2021 s'établissent à **1,316 M€** en autorisations de programme et les mandatements à **23,664 M€** en crédits de paiement.

- **Recours à la géothermie pour l'IUT de Neuville**

Cette opération inscrite au Contrat de plan État-Région 2015-2021 avec un financement régional de 19,500 M€ est portée par l'Université de Cergy-Pontoise. Elle vise le regroupement des formations de l'IUT, actuellement dispersées sur 4 sites, dans un bâtiment unique, situé à Neuville-sur-Oise, qui accueillera près de 1700 étudiants. Le montant de la subvention régionale a été affecté. Toutes les opérations financées par la Région doivent répondre aux objectifs du Guide Aménagement et Construction durable. La nécessité d'intégrer ses nouvelles prescriptions ont conduit l'Université à proposer un recours à la géothermie en alternative à l'utilisation de chaudière gaz, énergie fossile au coût environnemental très élevé et en contradiction avec les objectifs du guide. Compte-tenu du contexte inflationniste actuel, le surcoût généré ne peut pas être absorbé par l'Université.

Afin de permettre à l'Université d'intégrer des énergies renouvelables dans l'opération, un complément de financement de 1,3 M€ a été attribué en 2023 (études et travaux).

- **Suivi environnemental de la Maison de l'Ile-de-France**

15,500 € ont été affectés pour permettre le suivi environnemental de la MIDF.

Les affectations au titre du CPER 2021-2027 s'établissent à **60,925 M€** en autorisations de programme et les mandatements à **0,176 M€** en crédits de paiement.

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER 2021-2027) a été voté au Conseil Régional du 6 juillet 2022. L'année 2023 a permis l'affectation de crédits pour 8 opérations nouvelles. Des affectations ont également dû être programmées pour terminer le financement de 3 opérations des CPER précédents.

Les opérations financées en 2023 au titre du CPER 2021-2027 sont :

- **Etudes pour la Construction d'un Bâtiment IUT Tertiaire Saint Cloud**

L'IUT de Ville d'Avray développe actuellement ses formations sur trois sites : Ville d'Avray, Saint Cloud et Nanterre. Pour répondre à une forte demande de formations courtes et aux débouchés assurés, et afin d'accueillir dans de bonnes conditions les étudiants, l'Université Paris Nanterre et l'IUT ont élaboré un projet d'implantation d'un bâtiment neuf sur le site dit du « Vieux-Pozzo, site de l'ancien ENS à Saint Cloud à proximité d'une des gares à venir du Grand Paris Express. La Région assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Des crédits d'études de conception de l'ouvrage ont été affectés à hauteur de 1,600 M€ pour cette opération en 2023.

- **Aménagements pour l'Université Numérique à Saint-Denis- Université Paris 8**

Il s'agit d'une opération transversale de remise à niveau des installations numériques équipant les

Chapitre 902		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
Programme Formations supérieures	HP23-002	2 250 000,00	1 000 000,00	1 500 000,00	701 879,60
Formations supérieures et	12300201	2 250 000,00	1 000 000,00	1 500 000,00	8 213,81
transition numérique					
Transition numérique des	12300202				693 665,79
établissements ESR					
TOTAL		65 250 000,00	65 150 000,00	42 790 000,00	37 905 835,35
	HP	4 250 000,00	2 910 000,00	5 465 000,00	5 873 935,47
	PJ			360 000,00	91 009,12
	CP			1 760 000,00	8 101 126,66
	PR		1 315 500,00	30 005 000,00	23 664 260,26
	RE	61 000 000,00	60 924 500,00	5 200 000,00	175 503,84

espaces pédagogiques de l'université (poursuite du déploiement du WiFi, captation vidéo, visioconférences, mobilier connecté...) pour laquelle 2,000 M€ ont été affectés en 2023.

- **Construction d'un nouveau bâtiment pour l'IUT de Mantes la Jolie**

L'opération vise à construire un bâtiment d'environ 9 200 m² (surface utile) pour l'accueil de 1525 étudiants, à Mantes-la-Ville, au sein du quartier Mantes Université. Ce quartier est l'une des principales réalisations engagées dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval et le bâtiment, situé dans l'ancienne halle industrielle « Sulzer », sera la seconde composante du pôle universitaire du Mantois après un premier bâtiment construit par la Région au titre du CPER 2000-2006 occupé par l'Institut des sciences et techniques des Yvelines.

Le bâtiment sera occupé par l'IUT de Mantes-en-Yvelines, composante de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, pour des formations BAC+2 à BAC+3 sur des champs à dominante technique et commerciale et le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) Mécavenir, qui forme de futurs cadres de l'industrie. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département et le choix du titulaire du marché global de Performance a été choisi. La Région a affecté 8,000 M€ sur cette opération en 2023.

- **La rénovation complète de la faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre**

Le financement de 13,200 M€ affecté en 2023 a permis la rénovation de la faculté qui n'a jamais fait l'objet de travaux d'importance depuis sa construction il y a quarante ans. Au-delà de l'harmonisation avec la partie neuve de la faculté, cette opération immobilière a été absolument nécessaire pour permettre l'évolution des fonctionnalités du bâtiment afin de mieux répondre aux mutations des modes d'enseignement et de travail. Elle parachève l'attractivité du site et le renforcement du cluster santé avec une localisation stratégique au pied de l'hôpital.

- **Réhabilitation du bâtiment Breguet**

Cette opération inscrite au CPER 2021-2027 vise à réhabiliter, à Gif-sur-Yvette, le bâtiment historique de Centrale Supélec, dernière étape du redéploiement de l'école après l'inauguration des bâtiments G. Eiffel et F. Bouygues en 2017. Les effectifs concernés sont de 750 salariés de Centrale Supélec et de l'Université Paris Saclay, 3 500 étudiants et 500 salariés d'entreprises hébergées.

Autour de locaux communs mis en valeur pour favoriser les rencontres et les coopérations, le bâtiment accueillera différentes activités telles que l'enseignement et la formation, la recherche et l'innovation, l'entrepreneuriat et l'industrie ou le siège de l'Université Paris Saclay. Il s'agit d'accompagner les mutations des modes de travail, des pratiques pédagogiques, de la recherche et de l'innovation vers davantage de porosité et d'interdisciplinarité, en favorisant les croisements, les échanges et les coopérations.

La surface de plancher actuelle du bâtiment est de 36 330 m². Centrale Supélec assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, dont le coût initial de 115,000 M€ a été revu à 120,000 M€ et recourt à un marché global de performance. Ce montage implique une affectation totale des crédits du CPER dès l'engagement du marché, prévu en 2023. La Région a donc affecté l'intégralité de son engagement de 35,000 M€ pour le financement de cette opération.

- **Réhabilitation du pavillon central de la Fondation Deutsch de la Meurthe**

Le pavillon central de la Fondation Deutsch de la Meurthe est depuis 1925 le foyer des résidents des 6 pavillons de logement qui la composent. Il est également un lieu d'activités culturelles et d'animation à l'échelle de la Cité. Or, ce bâtiment, bien qu'ayant fait l'objet d'adaptations au cours des 30 dernières années, n'est plus adapté aux usages et besoins actuels. Par ailleurs, le clos et le couvert du bâtiment, de ses équipements techniques ainsi que des aménagements intérieurs est vétuste. Inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, Ce bâtiment doit être mis à niveau pour assurer un nouveau siècle de services. Le financement de 0,975 M€ attribué en 2023 a permis de lancer les études liées aux travaux.

- **Réhabilitation du campus parisien de l'Observatoire de Paris**

Cette opération inscrite au CPER 2021-2027 pour un financement régional de 4,000 M€ porte sur la réhabilitation énergétique et la mise en conformité de l'accessibilité du bâtiment A du campus de Paris de l'Observatoire. Ces travaux vont permettre le classement en Établissement Recevant du Public (ERP) du bâtiment. Ce classement va permettre de renforcer l'attractivité du site et son ouverture au public. Les travaux visent également à adapter les locaux aux nouvelles modalités de travail des équipes de recherche. A la demande de l'Observatoire, la Région portera la maîtrise d'ouvrage de ce chantier de rénovation. Afin de pouvoir lancer les études, un financement de 0,150 M€ a été engagé en 2023.

Programme : Formations supérieures

Action : Formations supérieures et transition numérique

Les affectations s'établissent à **1,000 M€** en autorisations de programme et **0,008 M€** ont été mandatés en crédits de paiement.

Pour développer les formations courtes et professionnalisantes, en lien avec les besoins des entreprises et des territoires, la Région Île-de-France, dans le cadre du programme France 2030, soutient financièrement l'ingénierie, les projets de formations professionnelles innovants, et les premières formations répondant directement et de façon efficace à un besoin exprimé par les entreprises.

Le programme IFP Île-de-France est ainsi co-financé à parité par l'État et la Région. 3 levées de projets ont été organisées en 2022. Une dizaine de projets ont émergés.

Action : Transition numérique des établissements ESR

0,694 M€ ont été mandatés en crédits de paiement sur cette action.

24 - Cités scolaires

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	32,720	50,531	83,251	82,569	252,35%
	2023	43,797	119,799	163,596	163,511	373,34%
CP	Rappel 2022	44,930	4,000	48,930	46,106	102,62%
	2023	56,438	-4,547	51,891	46,487	82,37%

Programme : Opérations travaux dans les cités scolaires

Action : Rénovation des cités mixtes départementales

En autorisations de programme, **1,546 M€** ont été affectés sur cette action, dont 1,500 M€ au titre du BS.

Cette enveloppe a permis de contribuer aux travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage départementale pour le lycée Franco-Allemand de Buc (78).

En crédits de paiement, **5,005 M€** ont été mandatés sur cette action sur un budget en 2023 de 6,553 M€.

Le mandatement a été réalisé sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 pour l'opération de restructuration et extension du lycée Franco-Allemand de Buc (78) en 2023.

Chapitre 902		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
24 - Cités scolaires					
Programme Opérations travaux dans les cités scolaires	HP24-001	21 677 000,00	121 991 784,00	26 048 000,00	26 230 360,92
Rénovation des cités mixtes départementales	12400101		1 546 139,00	6 553 000,00	5 005 471,90
Bâtiments démontables - part lycées	12400103		4 280 000,00	7 000,00	444 869,68
Bâtiments démontables - parties collèges	12400104			3 000,00	
Etudes générales cités mixtes régionales - part lycées	12400105	410 000,00	1 000 000,00	704 000,00	525 152,25
Etudes générales cités mixtes régionales - part collège	12400106	190 000,00	860 000,00	73 000,00	57 387,27
Etudes générales cités mixtes régionales - parties communes	12400107			18 000,00	
Rénovation des cités mixtes régionales	12400108	21 077 000,00	114 305 645,00	18 690 000,00	20 197 479,82

Action : Bâtiments démontables - part lycées

En autorisations de programme, cette action, non dotée en 2023, a donné lieu à des affectations à hauteur de **4,280 M€**. Ce niveau d'affectation a été permis par des redéploiements.

En crédits de paiement, **0,445 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 0,025 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 0,420 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Action : Bâtiments démontables - parties collèges

En autorisations de programme, cette action n'a pas été dotée en 2023 et n'a pas donné lieu à une affectation.

Aucun crédit de paiement n'a été mandaté.

Action : Etudes générales cités mixtes régionales - part lycées

En autorisations de programme, **1,000 M€** ont été affectés sur cette action, dont 0,700 M€ au titre du BS, des crédits ont été redéployés à destination d'autres actions du secteur.

En crédits de paiement, **0,525 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 0,410 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 0,115 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Action : Etudes générales cités mixtes régionales - part collège

En autorisations de programme, **0,860 M€** ont été affectés sur cette action. Ce niveau d'affectation a été permis par des redéploiements de crédits.

En crédits de paiement, **0,057 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 0,042 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 0,015 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Action : Etudes générales cités mixtes régionales - parties communes

En autorisations de programme, cette action n'a pas été dotée en 2023 et n'a pas donné lieu à une affectation.

Aucun crédit de paiement n'a été mandaté.

Action : Rénovation des cités mixtes régionales

En autorisations de programme, **114,306 M€** ont été affectés sur cette action, dont 77,900 M€ correspondants aux crédits ouverts au BS. Ce niveau d'affectation a été permis par des redéploiements de crédits.

Cette enveloppe a permis de financer notamment :

D'une part, au titre de l'accélération du PPI, les travaux de rénovation globale de la CMR Le Corbusier à Poissy (78) et les études pour la construction d'une cité scolaire internationale à Gonesse (95) (81,000 M€).

D'autre part, les travaux des opérations et les ajustements d'autorisations de programme notamment des

Chapitre 902		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
Programme Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires	HP24-002	16 080 000,00	37 748 782,20	24 557 000,00	14 998 545,37
Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	12400201			160 000,00	
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part lycées	12400202	2 000 000,00	1 153 664,09	2 003 000,00	1 050 740,72
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part collège	12400203	780 000,00	544 293,61	792 000,00	496 445,98
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées	12400205	10 500 000,00	24 007 647,86	17 135 000,00	10 114 971,50
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges	12400206	2 500 000,00	11 336 510,54	4 109 000,00	3 104 708,44
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - parties communes	12400207		6 666,10	6 000,00	18 693,50
Fonds d'urgence aux CMR	12400208	300 000,00	700 000,00	352 000,00	212 985,23
Programme Gestion et équipement des cités scolaires	HP24-003	2 290 000,00	2 160 021,00	2 635 000,00	2 857 697,51
Equiperment des cités mixtes départementales	12400301	250 000,00	37 104,00	108 000,00	37 104,00
Matériel pédagogique	12400302	2 000 000,00	1 859 917,00	2 371 000,00	2 167 046,79
Transports	12400303	40 000,00	263 000,00	35 000,00	430 485,68
Etudes liées aux cités mixtes régionales	12400304			121 000,00	223 061,04
Programme Ressources numériques des cités scolaires	HP24-004	3 750 000,00	1 610 000,00	3 198 000,00	2 400 325,70
Numérique - cités scolaires	12400401	3 750 000,00	1 610 000,00	3 198 000,00	2 400 325,70
TOTAL		43 797 000,00	163 510 587,20	56 438 000,00	46 486 929,50
	HP	43 797 000,00	163 510 587,20	56 438 000,00	46 486 929,50

opérations en cours suivantes et le marché d'exploitation P2P3PFI :

- rénovation de la demi-pension de la cité mixte régionale Lakanal à Sceaux (92) (24,000 M€) ;
- remplacement d'une partie des installations de chauffage dans le cadre du marché d'exploitation P2P3PFI (6,619 M€) ;
- restauration de la bibliothèque de la cité mixte régionale Charlemagne à Paris 04^{ème} (75) (1,561 M€) ;
- rénovation globale de la cité mixte régionale Paul Valéry à Paris 12^{ème} (75) (0,600 M€) ;
- travaux de réhabilitation et de mise en conformité des transformateurs pour les cités mixtes régionales Buffon à Paris 15^{ème} (75) et Jean de la Fontaine à Paris 16^{ème} (75) (0,500 M€).

En crédits de paiement, **20,197 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 20,121 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 0,077 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Ces crédits de paiement ont permis notamment de poursuivre le financement des opérations en cours notamment pour les établissements suivants :

- rénovation globale de la CMR Paul Valéry à Paris 12^{ème} (75) (17,224 M€) ;
- rénovation globale de la CMR Le Corbusier à Poissy (78) (1,805 M€) ;
- restauration de la bibliothèque de la CMR Charlemagne à Paris 04^{ème} (75) (0,556 M€) ;
- restructuration du service de restauration de la CMR Voltaire à Paris 11^{ème} (75) (0,166 M€).

Programme : Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales

En autorisations de programme, cette action n'a pas été dotée en 2023 et n'a pas donné lieu à une affectation.

Aucun crédit de paiement n'a été mandaté.

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part lycées

En autorisations de programme, **1,154 M€** ont été affectés sur cette action.

Elles ont permis de financer des travaux via l'octroi de dotations financières aux cités mixtes régionales qui assurent leur réalisation avec l'assistance technique des ingénieurs et techniciens régionaux, avec l'accord des conseils départementaux.

En crédits de paiement, **1,051 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 0,025 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 1,026 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part collège

En autorisations de programme, **0,544 M€** ont été affectés sur cette action.

Elles ont permis de financer des travaux via l'octroi de dotations financières aux cités mixtes régionales qui assurent leur réalisation avec l'assistance technique des ingénieurs et techniciens régionaux, avec l'accord des conseils départementaux.

En crédits de paiement, **0,496 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 0,019 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;

- 0,477 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Action : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées

En autorisations de programme, **24,008 M€** ont été affectés sur cette action dont 2,500 M€ au titre du BS. Ce niveau d'affectation a été permis par des redéploiements de crédits.

Ces affectations ont permis d'assurer la maintenance dans les cités mixtes régionales, selon différents modes d'intervention et avec l'accord des conseils départementaux :

Cette enveloppe a permis de financer notamment :

- les travaux de grosses réparations réalisés en maîtrise d'ouvrage régionale ;
- les études et travaux dans les cités mixtes régionales ;
- la poursuite de l'exécution des marchés à bons de commande de travaux (pré câblage, génie climatique, plomberie, électricité, travaux d'étanchéité etc.) et de mesures conservatoires (10,550 M€) ;
- l'amélioration des espaces sanitaires dans diverses cités mixtes régionales en Île-de-France (4,139 M€) ;
- le contrat de prestations intégrées pour la maintenance des cités mixtes régionales (1,308 M€) ;
- les transferts de formations par suite de la fermeture de sept lycées parisiens (1,240 M€) ;
- le plan « clos-couvert-structure » pour les établissements (0,869 M€).

En crédits de paiement, **10,115 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 8,676 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 1,439 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Ces crédits ont permis les dépenses relatives aux actions de maîtrise d'ouvrage régionale dans le cadre du gros entretien des cités mixtes, et aussi le versement de la part régionale au titre de l'amélioration des espaces sanitaires dans diverses cités mixtes régionales.

Action : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges

En autorisations de programme, **11,337 M€** ont été affectés sur cette action dont 2,900 M€ au titre du BS. Ce niveau d'affectation a été permis par des redéploiements de crédits.

Ces affectations ont permis d'assurer la maintenance dans les cités mixtes régionales, selon différents modes d'intervention et avec l'accord des conseils départementaux.

Cette enveloppe a permis de financer notamment :

- les travaux de grosses réparations réalisés en maîtrise d'ouvrage régionale ;
- les études et travaux dans les cités mixtes régionales ;
- la poursuite de l'exécution des marchés à bons de commande de travaux (précâblage, génie climatique, plomberie, électricité, travaux d'étanchéité etc.) et de mesures conservatoires (4,570 M€) ;
- l'amélioration des espaces sanitaires dans diverses cités mixtes régionales en Île-de-France (2,508 M€) ;
- le plan « clos-couvert-structure » pour les établissements (0,881 M€) ;
- le contrat de prestations intégrées pour la maintenance des cités mixtes régionales (0,686 M€).

En crédits de paiement, **3,105 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 2,753 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 0,352 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Ces crédits ont permis les dépenses relatives aux actions de maîtrise d'ouvrage régionale dans le cadre du gros entretien des cités mixtes, et aussi le versement de la part régionale au titre de l'amélioration des espaces sanitaires dans diverses cités mixtes régionales.

Action : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - parties communes

En autorisations de programme, cette action a donné lieu à des affectations à hauteur de **0,007 M€**. Ce niveau d'affectation a été permis par des redéploiements de crédits.

En crédits de paiement, **0,019 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement a été réalisé sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023.

Action : Fonds d'urgence aux CMR

En autorisations de programme, **0,700 M€** ont été affectés sur cette action. Ce niveau d'affectation a été permis par des redéploiements de crédits.

En crédits de paiement, **0,213 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 0,003 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 0,210 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Programme : Gestion et équipement des cités scolaires

Action : Equipement des cités mixtes départementales

En autorisations de programme, **0,037 M€** ont été affectés sur cette action.

Cette action a permis de financer l'équipement des lycées qui demeurent sous gestion départementale.

En crédits de paiement, **0,037 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement a été réalisé sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Action : Matériel pédagogique

En autorisations de programme, **1,860 M€** ont été affectés sur cette action.

Cette enveloppe a financé notamment :

- les dotations financières des campagnes « Équipements Pédagogiques », « Mobilier et Fonctionnel », « Construction rénovation » et « Mesures de rentrée » (1,320 M€) ;
- le mobilier scolaire au titre des achats par les marchés publics régionaux d'équipements pédagogiques (0,540 M€).

En crédits de paiement, **2,167 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 0,854 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 1,313 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Action : Transports

En autorisations de programme, **0,263 M€** ont été affectés sur cette action.

En crédits de paiement, **0,430 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement a été réalisé sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023.

Action : Etudes liées aux cités mixtes régionales

En autorisations de programme, cette action n'a pas été dotée en 2023 et n'a pas donné lieu à une affectation.

Cette action finance les études des CMR via des marchés publics à bons de commande.

En crédits de paiement, **0,223 M€** ont été mandatés sur cette action.

Le mandatement a été réalisé sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023.

Programme : Ressources numériques des cités scolaires

Action : Numérique - cités scolaires

En autorisations de programme **1,610 M€** ont été affectés.

Ce montant a permis de répondre aux besoins des Cités Mixtes Régionales en matière de développement numérique et de couvrir les besoins en numérique pour les thématiques suivantes :

- l'hybridation des modalités d'enseignement (distanciel/présentiel) ; au travers de l'acquisition d'écrans tactiles et de systèmes de visioconférences ;
- la rénovation des réseaux et des serveurs, WIFI, Solution de sécurité - Firewall ;
- la construction du Centre de service Numérique Régional et l'apport de nouveaux services de pilotage à distance et de supervision ;
- le développement de la place de services numérique ; MonLycée.net (PSN) ;
- l'accompagnement de la Stratégie du déploiement du numérique ;
- l'accompagnement technique du déploiement du Centre de service Numérique.

En crédits de paiements **2,400 M€** ont été mandatés.

25 - Formation professionnelle

256 - Autres

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	-	0,500	0,500	0,500	-
	2023	0,300	-	0,300	0,200	66,67%
CP	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	0,500	-0,100	0,400	0,399	79,83%

Programme : Ecoles de production

Action : Ecoles de production

En 2023, deux affectations ont eu lieu pour un montant de **0,200 M€** pour soutenir :

- l'école de production de l'Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM) pour des travaux relatifs à l'ouverture d'une nouvelle section "Electricité" ;
- l'école de production d'Argenteuil pour l'acquisition d'équipements pédagogiques.

0,399 M€ ont été mandatés en 2023.

Chapitre 902		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
25 - Formation professionnelle					
256 - Autres					
Programme Ecoles de production	HP256-010	300 000,00	200 000,00	500 000,00	399 153,16
Ecoles de production	12501001	300 000,00	200 000,00	500 000,00	399 153,16
TOTAL		300 000,00	200 000,00	500 000,00	399 153,16
	HP	300 000,00	200 000,00	500 000,00	399 153,16

26 - Apprentissage

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	23,030	-	23,030	23,030	100,00%
	2023	23,030	-	23,030	23,030	100,00%
CP	Rappel 2022	18,300	4,415	22,715	22,711	124,10%
	2023	17,535	6,051	23,586	23,583	134,49%

Programme : Construction, travaux et équipements dans les CFA

Action : Construction et travaux dans les CFA

L'année 2023 constitue la troisième année de mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage issue de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Dans le cadre de cette réforme qui a transféré l'essentiel des compétences de cette politique vers les branches professionnelles, la Région a souhaité poursuivre son appui en faveur des projets d'investissements des CFA d'Ile-de-France.

Cet accompagnement s'est avéré d'autant plus nécessaire que la crise économique a pu fragiliser les financements de nouveaux projets de CFA, notamment dans des secteurs en tensions de recrutements. L'intervention de la Région s'est donc avérée particulièrement déterminante.

16,078 M€ ont été affectés en 2023 sur cette action.

Les affectations réalisées ont notamment permis :

- **La poursuite d'opérations en cours :**

- La densification des locaux du campus du GARAC à Argenteuil (95) avec la construction d'un nouveau bâtiment polyvalent pour 1,428 M€ ;
- Les travaux de réhabilitation et d'extension du CFA des Arts du Cirque à Saint-Denis (93) pour 0,300 M€ ;
- La restructuration du site de formation de la CMA IDF à Versailles (78) – travaux sur le 1^{er} bâtiment et les espaces extérieurs pour 3,000 M€.

- **Le lancement de nouveaux projets d'envergure :**

- L'acquisition de locaux par le CERFAL à Montrouge (92) et les travaux d'aménagement pour 2,625 M€ ;
- L'aménagement et la réhabilitation du nouveau centre de formation de l'AFORP à Cachan (94) pour 1,111 M€ ;
- L'achat de locaux à Alfortville (94) par le Centre de formation Le Théâtre du corps pour 0,600 M€
- La restructuration du CFA du Bâtiment et des travaux publics à Saint-Denis (93) – phase études pour 0,594 M€.

- **La réalisation de travaux divers (rénovations, mises aux normes, aménagements divers) dans 35 sites de formation.**

Le niveau de mandatement sur cette action s'établit en 2023 à **19,890 M€**.

Action : Équipement des centres de formation d'apprentis

Les autorisations de programme affectées à hauteur de **6,951 M€** sur cette action ont permis l'acquisition ou le renouvellement d'équipements pédagogiques et informatiques destinés à des formations relevant de secteurs d'activités variés, notamment en tension :

- **Bâtiment et travaux publics** : 0,580 M€ pour 11 sites de formation ;
- **Hôtellerie - Restauration – Tourisme** : 0,474 M€ pour 2 sites de formation ;
- **Industrie** : 1,467 M€ pour 6 sites de formation, dont 0,889 M€ dédiés aux équipements du nouveau centre de formation de l'AFORP Formation à Cachan (94).

Le niveau de mandatement s'établit en 2023 à **3,686 M€** en crédits de paiement.

Chapitre 902		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
26 - Apprentissage					
Programme Construction, travaux et équipements dans les CFA	HP26-001	23 030 000,00	23 030 000,00	17 535 000,00	23 583 178,40
Construction et travaux dans les CFA	12600101	18 030 000,00	16 078 795,00	14 035 000,00	19 896 868,93
Équipement des centres de formation d'apprentis	12600102	5 000 000,00	6 951 205,00	3 500 000,00	3 686 309,47
TOTAL		23 030 000,00	23 030 000,00	17 535 000,00	23 583 178,40
	HP	23 030 000,00	23 030 000,00	17 535 000,00	23 583 178,40

27 - Formation sanitaire et sociale

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	34,230	-0,018	34,212	32,492	94,92%
	2023	12,230	-1,385	10,845	2,352	19,23%
CP	Rappel 2022	34,900	-28,315	6,585	4,481	12,84%
	2023	13,477	-6,877	6,600	6,549	48,59%

Programme : Formations sanitaires

Action : Equipement des écoles et instituts de formations sanitaires

Les besoins exprimés et les financements dédiés portent principalement sur le matériel pédagogique et l'équipement informatique des instituts de formation pour renouveler ou adapter les équipements. Ces besoins sont pour certains directement liés à l'accueil d'étudiants infirmiers supplémentaires dans le cadre de l'augmentation de l'offre de formation décidée dans le Ségur de la santé et accompagnée par la Région.

Ainsi, **1,181 M€** a été affecté pour l'équipement des instituts de formations sanitaires.

0,872 M€ ont été affectés pour financer du matériel informatique : ordinateurs, tableaux numériques interactifs, système de visioconférence et des plateformes d'enseignement à distance. Par ailleurs, la simulation en santé constitue toujours un axe important d'amélioration des pratiques pour les étudiants et de préparation à la réalité du terrain.

Une enveloppe 0,309 M€ a été affectée pour soutenir les équipements de simulation.

La consommation en crédits de paiement s'établit à **1,458 M€**.

Action : Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire

Compte tenu de l'engagement sans précédent de la Région en matière d'investissement, cette action n'a pas été mobilisée en 2023. Toutefois, des crédits de paiement sont mandatés sur les projets des années antérieures avec une consommation de **0,022 M€**.

Action : Investissement sanitaire - Plan d'urgence santé

De façon volontariste, la Région a engagé un plan massif et ambitieux de 60 M€ en 2021 et 2022 pour accompagner près de 40 projets d'ampleur pour la rénovation ou l'extension des écoles et instituts de formations sanitaires. Cet engagement régional sans précédent sur les bâtiments, qui sont majoritairement des bâtiments hospitaliers, accompagne les créations de places en formation en soins infirmiers du Ségur de la santé et vise à redonner de l'attractivité aux formations paramédicales.

Après cet engagement massif, les nouveaux projets devaient être consolidés et la programmation pluriannuelle régionale devait être construite afin d'inscrire l'engagement régional dans la durée.

En 2023, la consommation en crédits de paiement s'établit à **4,131 M€**, la plupart des projets sont engagés et les paiements sont échelonnés selon l'avancement de leur réalisation.

Programme : Formations sociales

Action : Investissement dans les écoles et instituts de formations sociales

En 2023, la modernisation des outils pédagogiques et informatiques des centres de formation en travail social a été soutenue par la Région à hauteur de 0,266 M€.

Par ailleurs, 0,905 M€ a été consacré à l'aménagement des locaux pour des opérations de rénovation. Cette enveloppe a permis notamment de poursuivre le soutien à la réhabilitation du site de l'Institut

Chapitre 902		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
27 - Formation sanitaire et sociale					
Programme Formations sanitaires	HP27-001	10 770 000,00	1 181 105,00	11 835 000,00	5 611 707,08
Equipement des écoles et instituts de formations sanitaires	12700101	2 770 000,00	1 181 105,00	2 523 000,00	1 457 978,69
Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire	12700102				22 348,52
Investissement sanitaire - Plan d'urgence santé	12700103	8 000 000,00		9 312 000,00	4 131 379,87
Programme Formations sociales	HP27-002	1 460 000,00	1 171 048,00	1 642 000,00	937 030,64
Investissement dans les écoles et instituts de formations sociales	12700201	1 460 000,00	1 171 048,00	1 642 000,00	937 030,64
TOTAL		12 230 000,00	2 352 153,00	13 477 000,00	6 548 737,72
	HP	12 230 000,00	2 352 153,00	13 477 000,00	6 548 737,72

Régional en Travail Social à Montrouge pour 0,826 M€.

Au total, **1,171 M€** de crédits a été affecté pour ces opérations. La consommation en crédits de paiement s'établit à **0,937 M€**.

28 - Autres services périscolaires et annexes

288 - Autres services annexes de l'enseignement

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	60,000	19,254	79,254	79,254	132,09%
	2023	63,100	31,584	94,684	94,684	150,05%
CP	Rappel 2022	56,825	22,000	78,825	77,548	136,47%
	2023	58,205	25,844	84,049	81,527	140,07%

Programme : Gestion et équipement des lycées - autres

Action : Logiciels et matériels didactiques

En autorisations de programme, cette action, non dotée en 2023, a donné lieu à des affectations à hauteur de **0,384 M€**. Ce niveau d'affectation a été permis par des redéploiements de crédits.

Cette action a permis de financer :

- la maintenance évolutive du logiciel SOFA (Suivi de l'Offre de Formation Académique) ;
- la maintenance applicative de la solution informatique dédiée à l'instruction des mesures de rentrée ;
- le déploiement du logiciel de gestion de la restauration dans les lycées franciliens.

En crédits de paiement, **0,111 M€** ont été mandatés sur cette action sur un budget ouvert en 2023 de 1,280 M€, 0,656 M€ de crédits ont été redéployés à destination d'autres actions du secteur.

Le mandatement a été réalisé sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Action : Budget participatif économie d'énergie lycées

En autorisations de programme, cette action, non dotée en 2023, a donné lieu à des affectations à hauteur de **0,300 M€**. Ce niveau d'affectation a été permis par des redéploiements de crédits.

En crédits de paiement, **0,550 M€** ont été mandatés sur cette action sur un budget ouvert en 2023 de 0,041 M€.

Le mandatement se répartit comme suit :

- 0,250 M€ réalisés sur des autorisations de programme antérieures à l'exercice 2023 ;
- 0,300 M€ réalisés sur des autorisations de programme de l'exercice 2023.

Ces dotations ont été versées pour donner suite au dispositif d'appel à projet des lycées éco responsables sur les thématiques « Prévention et gestion des déchets », « Biodiversité », et « Energie ».

Programme : Ressources numériques - manuels

Action : Manuels et ressources pédagogiques

Cette action permet les achats, les réassorts et les renouvellements de manuels scolaires numériques et papier. Elle permet également de compléter la commande des PC individuels ainsi que les actions de construction de l'accompagnement de l'écosystème numérique régional, auprès des coordonnateurs numériques des lycées.

En autorisations de programme, **94,000 M€** ont été affectés sur un budget de 78,100 M€ dont 15,000 M€ votés lors du budget supplémentaire de mai 2023. Cette action a également bénéficié d'un abondement

Chapitre 902		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
28 - Autres services périscolaires et annexes					
288 - Autres services annexes de l'enseignement					
Programme Gestion et équipement des lycées - autres	HP288-005		683 850,00	1 321 000,00	660 955,61
Logiciels et matériels didactiques	12800504		383 850,00	1 280 000,00	110 955,61
Budget participatif économie d'énergie lycées	12800505		300 000,00	41 000,00	550 000,00
Programme Ressources numériques - manuels	HP288-007	63 100 000,00	94 000 000,00	56 884 000,00	80 865 641,82
Manuels et ressources pédagogiques	12800701	63 100 000,00	94 000 000,00	56 884 000,00	80 865 641,82
TOTAL		63 100 000,00	94 683 850,00	58 205 000,00	81 526 597,43
	HP	63 100 000,00	94 683 850,00	58 205 000,00	81 526 597,43

de crédits supplémentaires de 15,900 M€.

Le nombre de PC individuels pour les élèves et les enseignants à commander annuellement est de 150 000 postes. Cela permet le soutien de la montée en charge de l'usage des manuels scolaires et de ressources numériques alternatives au travers de l'appel à projet Lycées'UP Ressources. Des usages complémentaires augmentent l'usage au-delà des manuels et ressources liés aux filières et usage général informatique.

En crédits de paiements, **80,866 M€** ont été mandatés sur un budget de 56,884 M€ dont 5,000 M€ votés lors du budget supplémentaire de mai 2023. Cette action a également bénéficié d'un abondement de crédits supplémentaires de 21,500 M€.

29 - Sécurité

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	16,150	7,743	23,893	23,893	147,94%
	2023	19,150	24,206	43,356	43,356	226,40%
CP	Rappel 2022	13,350	-	13,350	8,949	67,04%
	2023	9,209	-0,907	8,302	8,217	89,23%

Programme : Sécurité lycées

Action : Etudes de sécurité des lycées

En 2023, **1,226 M€** d'autorisations de programme ont été affectées afin de permettre de financer les études pour les travaux de sécurité dans les lycées franciliens.

Des redéploiements de crédits à hauteur de 1,128 M€ ont été nécessaires en début d'année 2023 depuis cette ligne budgétaire, qui a dû être abondée de 0,614 M€ dans le cadre d'une Décision Modificative.

Un total de **0,696 M€** a été mandaté sur cette action en 2023. Ces crédits de paiement ont été mobilisés afin de mandater des engagements antérieurs à 2023 correspondant à des études de sécurité menées dans plus de 50 établissements franciliens.

Action : Travaux de sécurité dans les lycées

La ligne budgétaire permet de financer les besoins en hausse des lycées pour divers travaux de sécurisation (vidéoprotection, travaux sur les accès, clôtures, portails ...).

Un montant de **40,907 M€** d'autorisations de programme a été affecté sur cette action en 2023. La ligne a été abondée de 7,680 M€ par décision modificative en septembre et des redéploiements de crédits à hauteur de 20,967 M€ ont été nécessaires pour rendre possible ce niveau d'affectation

Un total de **6,767 M€** a été mandaté sur cette action. Ce montant correspond des affectations votées avant 2023.

Action : Subvention pour la sécurité aux EPLE

Un montant de **0,130 M€** d'autorisations de programme a été affecté sur cette action en 2023.

Cette enveloppe a financé les subventions aux lycées publics pour la réalisation de divers travaux de sécurité dans une dizaine d'établissements.

Les mandatements de **0,030 M€** concernent exclusivement des engagements pris au titre de 2023.

Action : Subventions pour la sécurité des lycées privés

Un montant de **0,757 M€** d'autorisations de programme a été affecté sur cette action en 2023.

43 opérations de sécurisation ont été programmées, dans 28 établissements répartis sur le territoire :

Chapitre 902		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
29 - Sécurité					
Programme Sécurité lycées	HP29-001	19 000 000,00	43 020 141,00	9 059 000,00	8 133 296,13
Etudes de sécurité des lycées	12900101	1 740 000,00	1 226 360,00	820 000,00	696 014,35
Travaux de sécurité dans les lycées	12900102	12 260 000,00	40 906 640,00	6 900 000,00	6 767 103,64
Subvention pour la sécurité aux EPLE	12900103	3 000 000,00	130 013,00	410 000,00	30 101,00
Subventions pour la sécurité des lycées privés	12900104	2 000 000,00	757 128,00	929 000,00	640 077,14
Programme Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales	HP29-003	150 000,00	335 429,00	150 000,00	83 999,04
Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales	12900301	150 000,00	335 429,00	150 000,00	83 999,04
TOTAL		19 150 000,00	43 355 570,00	9 209 000,00	8 217 295,17
	HP	19 150 000,00	43 355 570,00	9 209 000,00	8 217 295,17

- Département 75 : 5 établissements pour 0,229 M€
- Département 77 : 2 établissements pour 0,027 M€
- Département 78 : 4 établissements pour 0,063 M€
- Département 91 : 1 établissement pour 0,098 M€
- Département 92 : 7 établissements pour 0,076 M€
- Département 93 : 5 établissements pour 0,126 M€
- Département 94 : 3 établissements pour 0,134 M€
- Département 95 : 1 établissement pour 0,004 M€

0,640 M€ ont été mandatés. La totalité de ce montant a servi à honorer des affectations votées entre 2016 et 2022.

Programme : Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales

Action : Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales

Compte tenu des besoins en équipements de sécurité des instituts, principalement de vidéoprotection et de portiques de sécurité, le montant total des autorisations de programme affectées en 2023 a été de **0,335 M€**. Des redéploiements de crédits ont été nécessaires pour abonder les crédits ouverts au BP 2023 et ainsi permettre la sécurisation de 13 établissements.

Les crédits de paiement ont été consommés en 2023 à hauteur de **0,084 M€** au titre d'engagements votés entre 2019 et 2022.

CHAPITRE 903 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	113,885	14,620	128,505	127,820	112,24%
	2023	116,955	3,750	120,705	120,687	103,19%
CP	Rappel 2022	144,983	-30,000	114,983	109,924	75,82%
	2023	80,399	50,715	131,114	128,704	160,08%

31 - Culture

311 - Activités artistiques, actions et manifestations culturelles

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	31,400	6,679	38,079	38,061	121,21%
	2023	31,970	-1,579	30,391	30,391	95,06%
CP	Rappel 2022	29,621	-	29,621	28,473	96,12%
	2023	19,457	9,689	29,146	28,708	147,55%

Programme : Aménagement des structures d'accueil

Action : Conservatoires et écoles de musique contrôlés

La Région contribue au financement de la construction, de la restauration et de l'extension des conservatoires à rayonnement communal, départemental ou régional agréés par l'Etat, le ministère de la Culture et de la Communication.

0,925 M€ ont été affectés afin de soutenir le projet de la commune de Poissy de construction d'un nouveau conservatoire à Rayonnement communal.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,307 M€** correspondant à des engagements antérieurs.

Programme : Equipements culturels de diffusion et de création

Action : Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Cette action permet de soutenir la construction, les travaux d'extension ou d'aménagement de différents types de lieux de diffusion et de création culturelle sur le territoire francilien. Elle concerne des théâtres, des scènes de musiques actuelles, des salles de danse, des cinémas, des centres d'art, des ateliers d'artistes ou encore des cafés musicaux.

6,804 M€ ont été affectés sur **9,970 M€** ouverts.

Ont notamment été soutenus :

Chapitre 903	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
31 : Culture	48 100 000,00	46 199 968,00	31 062 000,00	37 582 611,17
32 : Sports (autres que scolaires)	58 625 000,00	65 062 014,65	44 563 000,00	81 007 256,90
33 : Jeunesse (action socio-éducative') et loisirs	7 280 000,00	6 380 255,51	3 150 000,00	7 871 120,54
34 : Vie sociale et citoyenne	1 450 000,00	1 183 600,00	124 000,00	807 140,00
39 : Sécurité	1 500 000,00	1 860 985,00	1 500 000,00	1 436 146,06
TOTAL	116 955 000,00	120 686 823,16	80 399 000,00	128 704 274,67
HP	116 955 000,00	118 183 923,16	80 399 000,00	125 660 911,93
PJ				112 155,29
CP				149 450,00
RE		2 502 900,00		2 781 757,45

Chapitre 903	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
31 - Culture				
311 - Activités artistiques, actions et manifestations culturelles				
Programme Aménagement des structures d'accueil HP311-001	2 300 000,00	925 000,00	2 300 000,00	307 169,39
Conservatoires et écoles de musique contrôlés 13100101	2 300 000,00	925 000,00	2 300 000,00	307 169,39
Programme Equipements culturels de diffusion et de création				
HP311-002	10 970 000,00	8 917 217,00	9 300 000,00	8 674 330,09
RE311-002		2 300 000,00		2 420 557,19
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	9 970 000,00	9 103 600,00	7 100 000,00	8 959 873,36
13100201	9 970 000,00	6 803 600,00	7 100 000,00	6 539 316,17
531002015		2 300 000,00		2 420 557,19
Contrats d'aménagement régional - équipements culturels et artistiques - actions territorialisées 13100202			200 000,00	389 429,16
Soutien à la création et à la diffusion numériques 13100204	1 000 000,00	2 113 617,00	2 000 000,00	1 745 584,76
Programme Fonds d'investissement pour la culture HP311-004	18 700 000,00	18 248 444,00	7 857 000,00	17 306 362,04
Fonds d'investissement pour la culture 13100401	1 000 000,00	654 489,00	1 500 000,00	1 220 809,59
Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle 13100402	17 000 000,00	17 099 155,00	5 957 000,00	15 637 152,45
Jeux vidéos 13100403	700 000,00	494 800,00	400 000,00	448 400,00
TOTAL	31 970 000,00	30 390 661,00	19 457 000,00	28 708 418,71
HP	31 970 000,00	28 090 661,00	19 457 000,00	26 287 861,52
RE		2 300 000,00		2 420 557,19

Au titre du spectacle vivant, 3, 607 M€ ont été affectés, pour accompagner 15 projets dont :

- dans le Val de Marne : la rénovation de la maison des arts et de la culture (MAC) de Créteil ;
- en Seine et Marne : la rénovation du Centre culturel « La maison dans la Vallée » à Avon ;
- dans les Hauts de Seine : la construction d'un centre culturel dédié à la musique à Sèvres.

Au titre de la rénovation et de la modernisation des cinémas indépendants classés arts et essai :

- 2,636 M€ ont été affectés au bénéfice de 9 projets, dont la rénovation des cinémas « Le Perray » à Sainte-Geneviève-des-Bois (91), « L'Alcazar » à Asnières sur Seine (92), le cinéma intercommunal de l'Ysieux à Fosses (95) et la rénovation de la Pagode, la construction du cinéma « Jean d'Ormesson » à Clichy.

Au titre de la construction, aménagement et rénovation des centres d'art, Galeries d'art :

- 0,235 M€ ont été affectés au bénéfice de 4 projets, notamment 3 Micro-folies dans les communes de Taverny, Coubron et Villiers-sur-Marne.

Le montant global des crédits de paiement mobilisés pour cette action s'élève à **6,540 M€** sur **7,100 M€** ouverts pour les demandes de versement correspondant principalement à des affectations antérieures.

Aucune autorisation de programme et aucun crédits de paiement n'ont été ouverts sur cette action.

Au titre du CPER 2021-2027, une enveloppe de **2,300 M€** a été affectée au bénéfice de 2 grands projets :

- la rénovation et l'extension du site de l'académie Fratellini à Saint Denis (93) à hauteur de 2,000 M€ ;
- la construction d'un bâtiment neuf attenant au principal : la « Dynamo Bis » à Pantin (93) à hauteur de 0,300 M€.

Le montant global des crédits de paiement mobilisés pour cette action s'élève à **2,421 M€**.

Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques

Ce dispositif contribue à la rénovation et à l'acquisition de matériel permettant la création et la diffusion de projets artistiques : équipements numériques, scénographiques (son, lumière, machinerie de scène) ainsi qu'à l'extension des réseaux de lecture publique. Plus d'une quarantaine de lieux (scènes de spectacle vivant, salles de cinéma d'art et d'essai, médiathèques) ont ainsi pu être équipés de matériels très performants, souvent en accompagnement de travaux de rénovation lourds des lieux.

2,114 M€ en autorisations de programme ont été affectés sur cette action dont :

- 1,243 M€ pour les lieux de spectacle vivant ;
- 0,730 M€ pour les équipements des médiathèques et bibliothèques ;
- 0,015 M€ pour les lieux patrimoniaux ;
- 0,055 M€ pour les cinémas ;
- 0,007 M€ pour les centres d'art.

Les crédits de paiement ont été mobilisés à hauteur de **1,746 M€**.

Programme : Fonds d'investissement pour la culture

Action : Fonds d'investissement pour la culture

Une enveloppe totale de **0,654 M€** a été affectée pour :

Les « aides à la création dans le champ du spectacle vivant » prévues en section d'investissement par la nouvelle délibération n° CR 2017-52 du 09 mars 2017, relative à la nouvelle politique régionale en faveur du spectacle vivant. 3 projets ont été soutenus pour un montant de 0,095 M€.

Les aides à la librairie indépendante et aux professionnels de la chaîne du livre pour des opérations

d'investissement ont été mobilisées à hauteur de 0,495 M€.

Ont été soutenus 24 projets portés par des librairies, parmi lesquels 9 créations, 3 reprises, 4 déménagements ou agrandissements, 7 rénovations de librairies et 1 renforcement du fonds. Ces librairies se situent dans l'ensemble du territoire francilien : 8 sont implantées à Paris, 1 en Seine et Marne, 1 dans les Yvelines, une en Essonne, 5 dans les Hauts-de-Seine, 3 en Seine-Saint-Denis, 4 dans le Val-de-Marne et 1 dans le Val d'Oise.

Enfin, 0,062 M€ ont été affectés pour les clubs de lecture constitués dans 43 lycées franciliens. Ces aides ont permis l'acquisition des fonds de livres nécessaires au bon fonctionnement de ces clubs. Ces aides en investissement, attribuées en début d'année 2023, seront ensuite complétées par des aides attribuées à de nouveaux clubs de lecture en lycée, dorénavant sur des crédits en fonctionnement.

Compte tenu des engagements antérieurs, les crédits de paiement ont été mobilisés à hauteur de **1,221 M€**.

Action : Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Fonds de Soutien cinéma et audiovisuel

En 2023, 98 aides remboursables ont été attribuées à des productions cinématographiques et audiovisuelles pour un montant total d'autorisations de programmes affectées de **17,100 M€**.

81 projets au titre du fonds de soutien cinéma et audiovisuels ont été retenus.

La Région soutient des œuvres extrêmement variées, reflet de la diversité de la production française. Parmi les œuvres cinéma soutenues en production en 2023 : de jeunes cinéastes pour leur premier ou second long métrage ou des cinéastes confirmés et de très ambitieuses productions comme "Le Comte de Monte Cristo" réalisé par Alexandre De La Patellière et Matthieu Delaporte avec Pierre Niney, Bastien Bouillon, Anaïs Demoustier.

17 projets au titre du fonds de soutien cinéma et audiovisuel à l'International ont été retenus

Grâce à l'effort du Fonds de soutien, la Région Ile-de-France conforte sa position dominante en accueillant 50 % du temps de tournage cumulé en France des longs métrages et fictions TV.

Les crédits de paiement 2023 ont été consommés à hauteur de **15,637 M€**.

Action : Jeux vidéos

La Région a mis en œuvre en 2018 un dispositif d'aide à la création de jeu vidéo (délibération n° CR 2018-004 du 15 mars 2018). Ce dispositif a pour objectif de soutenir l'industrie du jeu vidéo afin de préserver la diversité de la création, les productions franciliennes et les emplois afférents. L'intérêt régional à soutenir la filière du jeu vidéo vise à accompagner les sociétés indépendantes les plus innovantes et les plus dynamiques afin de maintenir les jeunes créateurs en Ile-de-France et de conforter l'écosystème francilien du jeu vidéo.

Les aides accordées sont des avances récupérables selon des modalités précisées dans les conventions signées entre le bénéficiaire et la Région.

Il s'agit donc de la 6^{ème} année de fonctionnement depuis la création de ce dispositif.

Sept projets (dont trois sont des premiers jeux) ont reçu un avis favorable en 2023 pour un montant total affecté de **0,495 M€**.

Les crédits de paiement 2023 ont été consommés à hauteur de **0,448 M€** sur les engagements antérieurs.

312 - Patrimoine

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	12,930	-5,076	7,854	7,561	58,48%
	2023	12,930	0,454	13,384	13,384	103,51%
CP	Rappel 2022	7,970	-	7,970	6,813	85,48%
	2023	7,805	-1,000	6,805	6,607	84,64%

Programme : Développement du patrimoine en région

Action : Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques

Le Fonds Régional d'Aide à l'acquisition des œuvres (FRAM) est abondé à parité entre l'Etat et la Région et constitue pour les musées labellisés Musées de France, un appui financier de premier ordre pour favoriser leur projet d'acquisitions d'œuvres contemporaines ou classiques.

En 2023, la commission scientifique a soutenu sept projets pour un montant global de soutien régional à hauteur de **0,190 M€**.

0,186 M€ de crédits de paiement ont été consommés.

Action : Valorisation du patrimoine

8,619 M€ ont été affectés en autorisations de programme.

Le soutien régional a pour objectif de permettre la sauvegarde du patrimoine bâti, d'améliorer les conditions d'accueil et de valoriser les lieux auprès du grand public.

Les dépenses éligibles sont les travaux de rénovation ou de réhabilitation ainsi que les travaux d'aménagement.

55 édifices patrimoniaux protégés au titre des Monuments Historiques, classés ou inscrits, ont bénéficié du soutien régional à hauteur de 6,000 M€.

Les campagnes de restauration soutenues à ce titre par la Région ont concerné toutes typologies de patrimoine couvrant toutes les grandes périodes historiques et tous les territoires, notamment la tour Henri IV du château de Montagu à Marcoussis (91), les élévations de l'église Saint Pierre et Saint Paul à Gonesse (95).

Quatre orgues ont été restaurés, dont l'église Saint Martin de Lisle-Adam (95) pour un total de 0,339 M€.

Dans le cadre de son soutien financier au patrimoine labellisé « Patrimoine d'Intérêt Régional », la Région a soutenu en 2023 15 projets notamment la restauration des installations historiques du Cercle de la Voile aux Mureaux (78), la chapelle Saint Georges du Potager du Dauphin à Meudon (92), le pigeonnier du parc de la Fondation des Artistes à Nogent-Sur-Marne (94).

Les crédits de paiement ont été mandatés à hauteur de **5,057 M€** en faveur principalement d'engagements antérieurs notamment dans le cadre du CPER, en faveur du projet patrimonial et de la restauration de l'église Notre-Dame-de-la-nativité de Magny-en-Vexin (95).

Pour la deuxième année de mise en œuvre du CPER, un projet patrimonial a été soutenu par les crédits régionaux pour un montant total affecté de **0,035 M€** :

- la restauration de l'église Notre-Dame-de-la-nativité de Magny-en-Vexin (95).

Les crédits de paiement ont été mandatés à hauteur de **0,361 M€** en faveur principalement d'engagements antérieurs.

Chapitre 903		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
31 - Culture					
312 - Patrimoine					
Programme Développement du patrimoine en région					
	HP312-014	11 230 000,00	9 172 303,00	7 305 000,00	5 773 895,11
	RE312-014		202 900,00		361 200,26
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques	13101401	220 000,00	190 000,00	150 000,00	186 366,67
Valorisation du patrimoine		7 500 000,00	8 653 603,00	6 000 000,00	5 418 046,83
	13101402	7 500 000,00	8 618 703,00	6 000 000,00	5 056 846,57
	531014025		34 900,00		361 200,26
Construction, rénovation et aménagement des musées		3 000 000,00	188 000,00	800 000,00	107 437,24
	13101403	3 000 000,00	20 000,00	800 000,00	107 437,24
	531014035		168 000,00		
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation	13101404	310 000,00	305 000,00	305 000,00	305 000,00
Contrats d'aménagement régional - patrimoine - actions territorialisées	13101405				115 902,38
Fonds régional photographique et audiovisuel	13101406	200 000,00	38 600,00	50 000,00	2 342,25
Programme Patrimoine régional à vocation culturelle	HP312-015	1 700 000,00	4 009 000,00	500 000,00	471 444,22
Aménagement des propriétés régionales (Villarcieux et maison Jean Cocteau)	13101501	1 500 000,00	4 009 000,00	400 000,00	461 959,63
Orchestre national d'Ile-de-France	13101502	200 000,00		100 000,00	9 484,59
TOTAL		12 930 000,00	13 384 203,00	7 805 000,00	6 606 539,59
	HP	12 930 000,00	13 181 303,00	7 805 000,00	6 245 339,33
	RE		202 900,00		361 200,26

Action : Construction, rénovation et aménagement des musées

Une enveloppe de **0,020 M€** a été affectée pour un projet porté par la commune de Saint-Germain-en-Laye (78) : le programme de relevé numérique du Musée Ducastel-Véra.

Cette faible exécution s'explique par les difficultés rencontrées par les musées associatifs ou territoriaux pour sortir des effets de la crise sanitaire. Les acquisitions de collections ont considérablement ralenti.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,107 M€** pour des engagements antérieurs.

Pour la deuxième année de mise en œuvre du CPER, un grand projet de restauration de musée a été soutenu par les crédits régionaux pour un montant total affecté de **0,168 M€** :

- la 1ère tranche de restauration de la cité épiscopale de Meaux (77).

Action : Aide à l'acquisition d'œuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation

Le FRAC constitue depuis le début des années 1980 une collection d'œuvres d'art contemporain, riche aujourd'hui de plus de 2 000 œuvres.

En 2023, l'association a procédé à des acquisitions d'œuvres réalisées sur différents supports pour un montant total affecté et mandaté de **0,305 M€**, sur lesquels 0,030 M€ sont dévolus à la conservation des œuvres.

Action : Fonds régional photographique et audiovisuel

0,039 M€ ont été affectés au total sur cette action.

La mise en œuvre de ce fonds régional de photographie sera engagée ultérieurement.

Les crédits de paiement afférents ont été consommés à hauteur de **0,002 M€** pour des engagements antérieurs.

Programme : Patrimoine régional à vocation culturelle**Action : Aménagement des propriétés régionales (Villarceaux et maison Jean Cocteau)**

4,009 M€ ont été affectés pour les travaux conservatoires et pour le lancement du grand programme de restauration et de transformation du domaine de Villarceaux.

0,462 M€ ont été mandatés en crédits de paiement pour des engagements antérieurs.

Action : Orchestre national d'Ile-de-France

Compte tenu du reliquat d'autorisations de programme votées antérieurement, aucune affectation n'a été réalisée pour l'entretien des locaux de l'ONDIF à Alfortville.

Les travaux de couverture, de mise en accessibilité et d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment se sont poursuivis sur les enveloppes existantes précédemment votées.

Les crédits de paiement ont été mandatés à hauteur de **0,009 M€**.

313 - Bibliothèques, médiathèques

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	3,200	-1,603	1,597	1,597	49,89%
	2023	3,200	-0,772	2,428	2,425	75,78%
CP	Rappel 2022	3,800	-	3,800	3,154	83,01%
	2023	3,800	-1,500	2,300	2,268	59,68%

Programme : Actions en faveur du livre et de la lecture

Action : Construction et aménagement de médiathèques

Avec une enveloppe globale affectée de **2,425 M€**, la Région a soutenu onze médiathèques :

- deux équipements en petite couronne : aménagement des médiathèques de Levallois-Perret (92) et de Vaucresson (92) ;
- neuf équipements en Grande couronne dont Herblay (95), Us (95) et Poigny-la-Forêt (78).

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **2,268 M€**.

32 - Sports (autres que scolaires)

323 - Piscines

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	7,500	9,369	16,869	16,869	224,93%
	2023	7,500	-5,500	2,000	2,000	26,67%
CP	Rappel 2022	6,200	-	6,200	6,390	103,07%
	2023	3,487	5,081	8,568	8,543	244,99%

Programme : Piscines

Action : Plan piscines

Le montant des affectations pour cette action 2023 atteint **2,000 M€** : 1,400 M€ sur les constructions et les réhabilitations des centres aquatiques et 0,600 M€ sur l'acquisition de bassins d'apprentissage mobiles.

Ce programme affiche une consommation de **8,543 M€** en crédits de paiement. Cette consommation repose essentiellement sur les travaux relatifs au centre aquatique olympique intercommunal du Val Paris (5,081 M€), labellisé Centre de Préparation aux Jeux.

Chapitre 903		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
31 - Culture					
313 - Bibliothèques, médiathèques					
Programme Actions en faveur du livre et de la lecture	HP313-016	3 200 000,00	2 425 104,00	3 800 000,00	2 267 652,87
Construction et aménagement de médiathèques	13101602	3 200 000,00	2 425 104,00	3 800 000,00	2 267 652,87
TOTAL		3 200 000,00	2 425 104,00	3 800 000,00	2 267 652,87
	HP	3 200 000,00	2 425 104,00	3 800 000,00	2 267 652,87

Chapitre 903		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
32 - Sports (autres que scolaires)					
323 - Piscines					
Programme Piscines	HP323-001	7 500 000,00	2 000 000,00	3 487 000,00	8 542 885,68
Plan piscines	13200101	7 500 000,00	2 000 000,00	3 487 000,00	8 542 885,68
TOTAL		7 500 000,00	2 000 000,00	3 487 000,00	8 542 885,68
	HP	7 500 000,00	2 000 000,00	3 487 000,00	8 542 885,68

324 - Centres de formation sportifs

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	0,600	-	0,600	0,600	100,00%
	2023	0,600	5,550	6,150	6,150	1 025,03%
CP	Rappel 2022	19,500	-13,600	5,900	6,375	32,69%
	2023	5,000	21,275	26,275	26,135	522,71%

Programme : Centres de formation sportifs

Action : CREPS d'Ile-de-france

Les affectations de cette action à hauteur de **6,150 M€** résultent :

D'une part, d'une enveloppe de 0,660 M€ allouée à la réalisation de travaux de rénovation et d'entretien du patrimoine immobilier du CREPS (Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive), au titre du droit à compensation perçu de l'État dans le cadre du transfert des CREPS prévu par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;

D'autre part, de la poursuite de l'opération « Grand CREPS », amorcée en 2021, qui doit permettre à cette infrastructure d'envergure de répondre au statut de Centre de Préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024 (CPJ), un montant d'affectation de 5,490 M€ a été voté en faveur de cette opération.

Cette action affiche une consommation de **26,135 M€** en crédits de paiement.

325 - Autres équipements sportifs ou de loisirs

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	49,025	5,631	54,656	54,384	110,93%
	2023	50,525	6,402	56,927	56,912	112,64%
CP	Rappel 2022	60,352	-7,400	52,952	52,060	86,26%
	2023	36,076	11,010	47,086	46,329	128,42%

Programme : Équipements sportifs d'intérêt régional

Action : Équipements sportifs de niveau régional

Le montant des affectations atteint **6,281 M€** en autorisations de programme.

Les principales opérations concernent :

- la réhabilitation, restructuration et extension du bâtiment de la Fédération Française d'Aviron à Nogent-sur-Marne à hauteur de 1,000 M€ ;
- la création de la Maison du Volley-ball à hauteur de 0,700 M€ ;
- le réaménagement du centre d'entraînement du Camp des loges à hauteur de 1,100 M€ ;
- les travaux de rénovation du CDFAS d'Eaubonne à hauteur de 1,900 M€.

Ce dispositif affiche une consommation de **4,558 M€** en crédits de paiement.

Action : Équipements sportifs - Vaires Torcy

Cette action a été consommée à hauteur de **0,112 M€** en crédits de paiement.

Chapitre 903		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
32 - Sports (autres que scolaires)					
324 - Centres de formation sportifs					
Programme Centres de formation sportifs	HP324-002	600 000,00	6 150 154,38	5 000 000,00	26 135 296,98
CREPS d'Ile-de-france	13200201	600 000,00	6 150 154,38	5 000 000,00	26 135 296,98
TOTAL		600 000,00	6 150 154,38	5 000 000,00	26 135 296,98
	HP	600 000,00	6 150 154,38	5 000 000,00	26 135 296,98

Chapitre 903		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
32 - Sports (autres que scolaires)					
325 - Autres équipements sportifs ou de loisirs					
Programme Équipements sportifs d'intérêt régional					
	HP325-003	23 650 000,00	30 036 860,27	9 201 000,00	19 207 527,12
	PJ325-003				112 155,29
Équipements sportifs de niveau régional	13200301	5 000 000,00	6 281 426,00	1 400 000,00	4 557 521,94
Équipements sportifs - Vaires Torcy					112 155,29
	332003014				112 155,29
Achat d'équipements en faveur du handisport	13200302	300 000,00	26 800,00	400 000,00	332 787,14
Plan Sport oxygène	13200303	250 000,00	172 328,90	177 000,00	19 157,02
Construction et rénovation des équipements en faveur des lycéens	13200304	5 000 000,00	6 746 543,18	1 600 000,00	4 156 143,64
Équipements sportifs de proximité	13200305	13 100 000,00	16 009 762,19	5 624 000,00	7 963 608,14
Équipements sportifs - Vaires Torcy			800 000,00		2 178 309,24
	13200306		800 000,00		2 178 309,24

Action : Achat d'équipements en faveur du handisport

Ce dispositif vise à soutenir l'acquisition de matériel parasportif. Un montant de **0,028 M€** a été affecté.

Ce programme affiche une consommation de **0,333 M€** en crédits de paiement, notamment en faveur des actions menées par la Fédération Française et le comité Ile-de-France Handisport, ainsi que la ligue Ile-de-France de Sport adapté.

Action : Plan Sport oxygène

Cette action a été mobilisée à hauteur de **0,172 M€** pour soutenir l'acquisition d'équipements sportifs contribuant au bien-être du pratiquant dans le cadre du Plan Sport Oxygène, ainsi que pour la mise à disposition des Franciliens, de l'application gratuite Bougeott, qui propose des itinéraires variés et personnalisés permettant de découvrir le patrimoine régional tout en luttant contre la sédentarité.

La consommation de crédits de paiement s'élève à **0,019 M€**, en particulier pour la mise à jour et l'évolution de l'application Bougeott.

Action : Construction et rénovation des équipements en faveur des lycéens

Ce dispositif permet à la Région d'intervenir en faveur des équipements sportifs dédiés à la pratique sportive pour les lycéens, dans le cadre d'une pratique de loisirs et non compétitive. La diversité des travaux comprend la rénovation des sols sportifs dans les gymnases, la construction d'espaces sportifs couverts, la réfection de pistes d'athlétisme, la couverture de courts de tennis, la réfection de salles de boxe, la réfection de murs d'escalade, etc.

Les affectations s'élèvent à **6,747 M€**, elles ont permis de soutenir des projets dans 15 territoires franciliens.

Ce programme affiche une consommation de **4,156 M€** de crédits de paiement.

Action : Equipements sportifs de proximité

Depuis 2016, et encore davantage en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la Région a massivement investi pour laisser un héritage pérenne aux franciliens, notamment là où les manques étaient criants. Ces équipements sportifs permettront à chaque francilien de pouvoir effectuer une activité sportive à côté de chez eux.

Cette action affiche des affectations totales de **16,010 M€** en autorisations de programme, se décomposant comme suit :

- Equipements sportifs de proximité

Ce dispositif « Equipements sportifs de proximité », très sollicité par les Collectivités territoriales, vise à réduire les carences d'équipements sportifs sur l'ensemble du territoire Francilien, au travers du soutien à la construction et à la réhabilitation d'équipements sportifs variés (réfection de l'éclairage en Leds dans les gymnases, rénovation de courts de tennis, création de padel, réalisation de structures de glisses urbaines, rénovation et l'extension de murs d'escalade, aménagement de parcours de santé, installation d'équipements sportifs en accès libre...). 333 équipements sportifs de proximité ont été soutenus en 2023 et plus de 2 500 depuis 2016.

L'affectation s'est élevée à 12,153 M€.

- Terrains synthétiques de grands jeux

Ce dispositif répond également à l'ambition de la Région de réduire les carences en terrains de grands jeux et d'augmenter les créneaux horaires disponibles, avec la création, la réhabilitation ou la transformation de terrains de grands jeux (football, rugby et softball).

Là encore, le nombre de projets soutenus, 32 en 2023, souligne l'importance de l'accompagnement des collectivités locales par la Région.

L'affectation s'est élevée à 3,519 M€.

- Achat de minibus

« L'aide à l'acquisition de minibus pour les structures sportives franciliennes », adoptée par la délibération n° CP 2023-008 du 25 janvier 2023, affiche une affectation de 0,337 M€ en faveur de

Chapitre 903		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
Programme Contrats d'aménagement régional - Equipements sportifs de proximité - Actions territorialisées	HP325-004				134 391,83
Contrats d'aménagement régional - Equipements sportifs de proximité - Actions territorialisées	13200401				134 391,83
Programme Participation de la Région aux JOP 2024	HP325-005	26 875 000,00	26 875 000,00	26 875 000,00	26 875 000,00
Participation de la Région au financement des JOP 2024	13200501	26 875 000,00	26 875 000,00	26 875 000,00	26 875 000,00
TOTAL		50 525 000,00	56 911 860,27	36 076 000,00	46 329 074,24
	HP	50 525 000,00	56 911 860,27	36 076 000,00	46 216 918,95
	PJ				112 155,29

16 ligues, comités sportifs et clubs sportifs.

Cette action affiche **7,964 M€** en consommation de crédits de paiement.

Action : Équipements sportifs - Vaires Torcy

Dans le cadre de la mise en configuration du site de Vaires sur Marne pour l'accueil de compétitions sportives de niveau international, notamment les épreuves d'aviron et de canoë en ligne lors des JOP Paris 2024, cette action a donné lieu à l'affectation d'un montant d'autorisation de programme de **0,800 M€** au titre des équipements sportifs d'intérêt régional pour la réalisation d'aménagements complémentaires au niveau du bassin d'eau calme.

Cette action affiche une consommation en crédits de paiement de **2,178 M€**.

Programme : Participation de la Région aux JOP 2024

Action : Participation de la Région au financement des JOP 2024

Cette action est destinée à couvrir la contribution de la Région à la SOLIDEO (Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques) pour la réalisation de ses missions dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) Paris 2024, la Région étant le deuxième financeur des JOP après l'Etat.

L'exercice 2023 a aussi été l'occasion de faire adopter un avenant à la convention initiale passée avec la SOLIDEO, afin de porter la participation régionale à plus de 168,400 M€, échelonnée de 2018 à 2025.

En 2023, le total affecté et mandaté s'élève à **26,875 M€** en autorisations de programme et en crédits de paiement.

33 - Jeunesse (action socio-éducative') et loisirs

338 - Autres activités pour les jeunes

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	7,280	0,042	7,322	7,322	100,58%
	2023	7,280	-0,900	6,380	6,380	87,64%
CP	Rappel 2022	14,390	-8,000	6,390	5,388	37,44%
	2023	3,150	4,830	7,980	7,871	249,88%

Programme : Investissements dans les Iles de loisirs

Action : Investissement dans les Iles-de- loisirs

Sur cette action **6,210 M€** ont été affectés. Les opérations les plus significatives concernent notamment :

- la rénovation de la cuisine de Buthiers (77) ;
- la réalisation d'hébergements à Jablines-Annet (77) ;
- la réhabilitation du centre équestre à Saint-Quentin-en-Yvelines (78) ;
- la dernière phase de la reconstruction du restaurant à Etampes (91) ;
- la réalisation de terrains de sport sur sable à Créteil (91) ;
- la réhabilitation d'aires de jeux et la rénovation de la piscine à Port aux Cerises (91) ;
- l'achèvement de l'acquisition des terrains Tavares sur la Corniche des Forts (93) ;
- les dépenses liées à la numérisation du dispositif des tickets loisirs.

Une consommation de **6,925 M€** en crédits de paiement a été effectuée en 2023.

Chapitre 903		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
33 - Jeunesse (action socio-éducative') et loisirs					
338 - Autres activités pour les jeunes					
Programme Investissements dans les Iles de loisirs					
	HP338-001	7 280 000,00	6 380 255,51	3 150 000,00	7 721 670,54
	CP338-001				149 450,00
Investissement dans les Iles-de-loisirs	13300101	6 580 000,00	6 210 255,51	2 800 000,00	6 924 898,20
Aménagements et acquisitions foncières	2330010116				149 450,00
Accessibilité des Iles de loisirs aux personnes en situation de handicap	13300102	700 000,00	170 000,00	350 000,00	290 722,66
Fonds d'urgence Iles de loisirs	13300103				506 049,68
TOTAL		7 280 000,00	6 380 255,51	3 150 000,00	7 871 120,54
	HP	7 280 000,00	6 380 255,51	3 150 000,00	7 721 670,54
	CP				149 450,00

Action : Aménagements et acquisitions foncières

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,149 M€** sur des engagements effectués lors des exercices antérieurs.

Action : Accessibilité des Iles de loisirs aux personnes en situation de handicap

Cette action a permis de financer la dernière tranche de mise aux normes PMR des établissements recevant du public de l'île de loisirs de Bois le Roi. Le montant d'affectation s'élève à **0,170 M€** sur **0,700 M€** ouverts.

En 2023, **0,291 M€** ont été mandatés sur cette action pour **0,350 M€** ouverts.

Action : Fonds d'urgence Iles de loisirs

0,506 M€ ont été mandatés en crédits de paiement sur des engagements antérieurs.

34 - Vie sociale et citoyenne

348 - Autres

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	0,450	-0,380	0,070	-	-
	2023	1,450	-0,266	1,184	1,184	81,63%
CP	Rappel 2022	0,450	-	0,450	0,030	6,66%
	2023	0,124	0,800	0,924	0,807	650,92%

Programme : Projets de territoires Jeunesse et Développement social

Action : Soutien aux structures d'accueil aux jeunes en rupture familiale

Aucune consommation d'autorisations de programme n'a été effectuée en 2023. L'un des principaux acteurs œuvrant en faveur des jeunes en situation de rupture familiale en raison notamment de leur orientation sexuelle, à savoir la Fondation le Refuge, n'a finalement pas déposé de dossier d'investissement.

Aucune consommation n'a eu lieu en crédits de paiements.

Action : Soutien aux grands acteurs de la solidarité

La Région a soutenu deux projets associatifs pour un montant total affecté de **0,034 M€**.

Aucune consommation n'a eu lieu en crédits de paiements

Action : Maison des Outre-mer

Ce double projet de Maison régionale des sports d'Île-de-France et de Cité des Outre-mer est animé d'une volonté forte de mutualiser les espaces afin d'en optimiser l'utilisation des locaux, tout en rationalisant les usages, les investissements et les coûts de fonctionnement.

La Région a décidé de conclure une convention de mandat avec la Société Île-de-France Construction Durable par laquelle elle lui confie le rôle de maître d'ouvrage délégué pour la réhabilitation du lycée public Lazare Ponticelli situé dans le 13^{ème} arrondissement pour l'accueil de la Maison régionale des sports d'Île-de-France et la Cité des Outre-mer.

Il a été voté une affectation de **1,150 M€** en autorisation de programme pour la réalisation d'études de diagnostic complémentaires et de concours.

En 2023, **0,807 M€** ont été mandatés.

Chapitre 903		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
34 - Vie sociale et citoyenne					
348 - Autres					
Programme Projets de territoires	HP348-003	1 450 000,00	1 183 600,00	124 000,00	807 140,00
Jeunesse et Développement social					
Soutien aux structures d'accueil aux jeunes en rupture familiale	13400301	300 000,00		74 000,00	
Soutien aux grands acteurs de la solidarité	13400302	150 000,00	33 600,00	50 000,00	
Maison des Outre-mer	13400303	1 000 000,00	1 150 000,00		807 140,00
TOTAL		1 450 000,00	1 183 600,00	124 000,00	807 140,00
	HP	1 450 000,00	1 183 600,00	124 000,00	807 140,00

39 - Sécurité

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	1,500	-0,042	1,458	1,426	95,03%
	2023	1,500	0,361	1,861	1,861	124,07%
CP	Rappel 2022	2,700	-1,000	1,700	1,241	45,98%
	2023	1,500	0,530	2,030	1,436	95,74%

Programme : Sécurité dans les propriétés régionales

Action : Sécurisation des Iles de loisirs

Sur cette action il a été affecté **1,861 M€**, ce qui a permis de financer notamment les opérations suivantes :

- poursuite de la mise en place de vidéoprotection sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy (77) ;
- complément de vidéoprotection et clôtures à Jablines-Annet (77) ;
- portail coulissant électrique à Boucles-de-Seine (78) ;
- mise en place de la vidéoprotection à Saint-Quentin-en-Yvelines (78) ;
- marchés de sécurité des bâtiments de la Corniche des Forts (93) ;
- locaux pour les brigades équestres de Cergy-Pontoise (95) et Port aux Cerises (91).

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **1,436 M€**, pour les travaux de vidéoprotection à Vaires-Torcy.

Chapitre 903		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
39 - Sécurité					
Programme Sécurité dans les propriétés régionales	HP39-001	1 500 000,00	1 860 985,00	1 500 000,00	1 436 146,06
Sécurisation des Iles de loisirs	13900103	1 500 000,00	1 860 985,00	1 500 000,00	1 436 146,06
TOTAL		1 500 000,00	1 860 985,00	1 500 000,00	1 436 146,06
	HP	1 500 000,00	1 860 985,00	1 500 000,00	1 436 146,06

CHAPITRE 904 - SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA, RSA ET

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	27,750	-	27,750	27,016	97,36%
	2023	25,250	1,000	26,250	25,658	101,62%
CP	Rappel 2022	21,278	1,000	22,278	21,363	100,40%
	2023	17,412	6,290	23,702	22,385	128,56%

41 - Santé

414 - Dispensaires et autres établissements sanitaires

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	8,400	3,905	12,305	12,070	143,69%
	2023	8,400	2,815	11,215	11,215	133,52%
CP	Rappel 2022	7,460	5,117	12,577	11,820	158,45%
	2023	6,460	4,825	11,285	11,171	172,92%

Programme : Renforcement de l'offre de soins

Action : Fonds régional de résorption des déserts médicaux

L'ensemble des actions entreprises par la Région Île-de-France depuis 2016 prouve l'importance qu'attache l'exécutif régional à la résorption des déserts médicaux et à l'amélioration de l'offre de soins dans les territoires. Chaque année, le dispositif régional de lutte contre les déserts médicaux reçoit un nombre croissant de demandes de soutien. Le nouveau zonage d'avril 2022 publié par l'ARS confirme la désertification médicale du territoire et élargit considérablement les zones déficitaires par rapport au schéma de 2018, augmentant significativement le nombre de dossiers éligibles aux aides régionales.

Conformément à son engagement de juillet 2021, la Région a élargi le périmètre de son action, dans le dialogue avec les collectivités, en s'orientant vers l'appui à la création d'une Maison de Santé ou d'un centre de santé dans les villes de plus de 10 000 habitants qui n'en disposent pas encore.

En 2023, le montant total d'affectation s'élève à **10,597 M€** pour soutenir 55 structures : 31 structures d'exercice collectif et 21 cabinets de groupe, une structure de soins non programmés et un réseau de santé ont également été aidés en plus de la sécurisation d'un centre de santé. Par ailleurs, ce sont 101 professionnels de santé qui ont bénéficié d'une aide régionale à l'installation (soit 57 de plus par rapport à 2022).

Afin de permettre de répondre aux demandes sur le territoire, des redéploiements de crédits à hauteur de 2,597 M€ ont été nécessaires.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **8,709 M€**, la quasi-totalité des mandats correspond à engagements pris sur des exercices antérieurs.

Action : Région solidaire - Covid 19

La ligne budgétaire non dotée en 2023 présente une consommation en crédits de paiement de **0,065 M€** correspondant à des engagements antérieurs pour le soutien de l'action menée par l'association Solidarité avec les soignants dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 (hôpitaux publics franciliens) notamment.

Chapitre 904	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
41 : Santé	8 400 000,00	11 215 434,38	6 460 000,00	11 170 911,32
42 : Action sociale	16 850 000,00	14 442 700,58	10 952 000,00	11 213 886,76
TOTAL	25 250 000,00	25 658 134,96	17 412 000,00	22 384 798,08
HP	25 250 000,00	25 544 306,96	17 412 000,00	22 384 798,08
RE		113 828,00		

Chapitre 904	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
41 - Santé				
414 - Dispensaires et autres établissements sanitaires				
Programme Renforcement de l'offre de soins HP414-004	8 400 000,00	11 215 434,38	6 460 000,00	11 170 911,32
Fonds régional de résorption des déserts médicaux 14100402	8 000 000,00	10 597 099,90	6 150 000,00	8 708 748,52
Région solidaire - Covid 19 14100403				65 945,14
Plan d'urgence santé - Covid 19 14100404		582 667,48		2 180 539,81
Equipement d'Unité fonctionnelle d'IVG 14100405	400 000,00	35 667,00	310 000,00	215 677,85
TOTAL	8 400 000,00	11 215 434,38	6 460 000,00	11 170 911,32
HP	8 400 000,00	11 215 434,38	6 460 000,00	11 170 911,32

Action : Plan d'urgence santé - Covid 19

La ligne budgétaire non dotée en 2023 a été abondée par redéploiement de crédits. Elle présente ainsi une consommation en autorisations de programme de **0,583 M€**.

En crédits de paiement, une consommation de **2,180 M€** correspondant à des engagements antérieurs pour le soutien à la création de lits de réanimation éphémère

Action : Equipement d'Unité fonctionnelle d'IVG

Depuis 2016, la Région s'est très fortement mobilisée en faveur de la santé des femmes et de leur libre choix, mettant en place de nombreuses actions de protection et d'accompagnement notamment des femmes les plus vulnérables.

Par exemple, **0,036 M€** ont été affectés en 2023 pour l'acquisition d'échographe et de mobilier pour l'institut Alfred Fournier.

0,215 M€ ont été consommés en crédits de paiement et correspondent à des affectations votées pour l'acquisition d'échographes entre 2020 et 2021 comme l'acquisition de deux échographes pour l'hôpital Louis Mourier à Colombes (92) (0,055 M€) ou pour l'acquisition d'un échographe pour le centre municipal de santé à Mitry-Mory (77) (0,050 M€).

42 - Action sociale

4228 - Autres actions en faveur de la petite enfance

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	1,200	0,134	1,334	1,334	111,17%
	2023	1,200	0,063	1,263	1,263	105,21%
CP	Rappel 2022	0,853	0,028	0,881	1,041	122,03%
	2023	0,552	0,653	1,205	1,085	196,65%

Programme : Dispositif en faveur de la petite enfance

Action : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

La petite enfance est l'un des secteurs illustrant l'exemplarité de la démarche francilienne en matière de solidarité : l'offre de berceaux en Île-de-France est très inégalement répartie, alors que la possibilité de faire garder son enfant est un levier essentiel de la participation des femmes au marché du travail.

La pandémie a vu également émerger de nouveaux besoins et la création de nouveaux services, tel un lieu permettant aux parents de concilier télétravail dans des espaces de coworking et accueil de leurs jeunes enfants par des professionnels, ou le développement d'une application permettant l'échange gratuit de garde de leurs enfants entre parents.

En 2023, un redéploiement de crédits de 0,063 M€ a permis d'abonder l'action budgétaire. Les montants affectés sur l'action « Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance » qui s'élèvent à **1,263 M€** d'AP ont permis le soutien à 8 projets de création de pôle petite enfance, de maison des familles, de crèches et micro-crèches inclusives, écologiques et innovantes.

La consommation en crédits de paiement s'est élevée à **1,085 M€** sur cette action, et a servi à honorer des engagements de l'année et pour une grande partie des engagements antérieurs à 2023 comme la création de micro-crèches, le déménagement de la crèche d'Athis-Mons (91) pour agrandir la structure et augmenter le nombre de berceaux (0,180 M€), la création d'un pôle dédié à la petite enfance dans la commune de Jouy-en-Josas (78) pour 0,150 M€ notamment.

Chapitre 904	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
42 - Action sociale				
4228 - Autres actions en faveur de la petite enfance				
Programme Dispositif en faveur de la petite enfance HP4228-001	1 200 000,00	1 262 500,00	552 000,00	1 085 497,08
Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance 14200101	1 200 000,00	1 262 500,00	552 000,00	1 085 497,08
TOTAL	1 200 000,00	1 262 500,00	552 000,00	1 085 497,08
HP	1 200 000,00	1 262 500,00	552 000,00	1 085 497,08

4238 - Autres actions en faveur des personnes âgées

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-
CP	Rappel 2022	-	-	-	0,668	-
	2023	-	-	-	-	-

424 - Personnes en difficulté

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	11,000	-4,040	6,960	6,551	59,56%
	2023	8,500	-3,550	4,950	4,358	51,27%
CP	Rappel 2022	4,365	-1,200	3,165	2,950	67,57%
	2023	6,500	-0,608	5,892	5,204	80,06%

Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire

Action : Établissements et services pour femmes en difficulté

Le soutien apporté aux femmes, particulièrement lorsqu'elles sont en difficulté, demeure un axe fort des politiques sociales régionales.

La politique de l'hébergement relève de la responsabilité de l'Etat, cependant, compte tenu des besoins particulièrement criants du territoire, la Région, acteur engagé aux côtés des Franciliens les plus précaires, a fait le choix de soutenir de manière volontariste des projets visant à créer ou rénover des établissements proposant des hébergements destinés à des femmes en situation de difficulté. Elle s'est également fixée comme objectif de financer des services d'accueil, d'orientation et d'accompagnement social sans hébergement, mobile ou fixe, en journée, de nuit pour femmes en difficulté ou victimes de violence, avec ou sans enfants.

4 dossiers ont été votés en 2023 pour un montant total d'affectation de **0,212 M€**. Les projets déployés portent essentiellement sur des dispositifs d'accueil de jour et valorisent ainsi de nouvelles modalités d'accompagnement. Les projets d'hébergement, plus complexes à mettre en place dans le contexte économique actuel, sont plus restreints.

Les crédits de paiement ont été consommés en 2023 à hauteur de **1,320 M€** sur cette action, la quasi-totalité des mandats correspondent à des affectations d'engagements antérieurs comme l'opération de restructuration extension de la pension de famille et de la résidence sociale à Thiais (94) (0,607 M€), la restructuration d'une résidence en CHU destinée à l'accueil de 50 femmes en difficulté (0,295 M€), la restructuration-réhabilitation du bâtiment Babinski au sein de l'hôpital Charles Foix à Ivry-sur-Seine (94) pour des hébergements d'urgence – 86 places (0,164 M€) notamment.

Action : Etablissements et services pour femmes en difficulté

Dans le cadre du CPER 2021-2027, la Région s'engage sur le volet « Egalité femmes-hommes » avec 3 dossiers votés en 2023 pour un montant total d'affectation de **0,114 M€** grâce à un redéploiement de crédits qui a permis d'abonder l'action budgétaire « Établissements et services pour femmes en difficulté » sur le volet CPER.

Les projets déployés portent essentiellement sur des dispositifs d'accueil de jour et valorisent ainsi de nouvelles modalités d'accompagnement. Les projets d'hébergement, plus complexes à déployer dans le contexte économique actuel, sont plus restreints.

Ainsi, 1 200 places d'accueil de jour ont été créées tant à destination des femmes que de leurs enfants.

Chapitre 904		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
42 - Action sociale					
424 - Personnes en difficulté					
Programme Dispositif en faveur des personnes en situation précaire					
	HP424-003	8 500 000,00	4 244 396,15	6 500 000,00	5 203 751,06
	RE424-003		113 828,00		
Établissements et services pour femmes en difficulté	14200301	6 000 000,00	212 400,00	2 000 000,00	1 319 760,42
Etablissements et services pour femmes en difficulté	542003016		113 828,00		
Actions d'innovation sociale	14200303	2 500 000,00	4 031 996,15	4 500 000,00	3 883 990,64
TOTAL		8 500 000,00	4 358 224,15	6 500 000,00	5 203 751,06
	HP	8 500 000,00	4 244 396,15	6 500 000,00	5 203 751,06
	RE		113 828,00		

Aucun mandatement n'a eu lieu sur cette action.

Action : Actions d'innovation sociale

Au regard des impacts de la crise post-covid et de l'inflation, la Région agit dans la droite ligne du programme de Région Solidaire et le renforce avec le Bouclier social. En 2023 la ligne budgétaire a été fortement consommée, avec l'affectation de **4,032 M€** d'autorisations de programme. Ce niveau d'exécution a été rendu possible par un abondement dans le cadre du budget supplémentaire (1 M€) et un redéploiement de crédits de 0,532 M€.

La précarisation grandissante des Franciliens demeure un sujet de préoccupation majeur pour l'exécutif qui a ainsi décliné des projets majeurs en matière d'aide alimentaire (1,066 M€), de recherche de solutions innovantes concernant l'accueil et l'hébergement des plus précaires (1,525 M€), les outils numériques en faveur de l'insertion des Franciliens en situation de précarité (0,176 M€) et les projets mobiles (0,080 M€). En outre, cette ligne participe à la création de la maison de répit d'Île-de-France qui viendra en aide aux aidants franciliens à hauteur d'1 M€. Dans le cadre de la Région "amie des animaux", cinq projets sont soutenus à hauteur de 0,124 M€, dont la création d'une ferme pédagogique au sein de l'hôpital psychiatrique pour enfants et adultes, à Montesson.

3,883 M€ de crédits de paiement ont été consommés sur cette action et ont servi à honorer des engagements de l'année pour la création d'un nouveau siège pour l'antenne départementale du 93 du Secours Populaire Français (0,305 M€) par exemple et des engagements antérieurs à 2023 comme pour la réimplantation, l'aménagement et la création d'un nouvel internat dans une Maison d'enfants à caractère social, à Pantin (93) (0,370 M€), ou la relocalisation d'un CHRS de 91 places à Carrières-sous-Poissy (78)(0,210 M€).

425 - Personnes handicapées

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	7,150	-	7,150	7,061	98,75%
	2023	7,150	1,672	8,822	8,822	123,38%
CP	Rappel 2022	8,600	-2,945	5,655	4,853	56,44%
	2023	3,900	1,420	5,320	4,925	126,27%

Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap

Action : Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap

Cette action n'a pas été dotée d'AP au BP 2023 (disparition de l'action au profit de l'action Région Solidaire en faveur des personnes en situation de handicap).

0,486 M€ ont été consommés en crédits de paiement correspondant à des engagements de 2017.

Action : Région solidaire en faveur des personnes en situation de handicap

Cette ligne permet de soutenir des projets innovants d'établissements et services médico-sociaux pour les enfants, les adultes et les personnes âgées dépendantes. Le dispositif permet également le soutien aux MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées), à l'habitat inclusif, aux innovations sociales en matière de recherche pour l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap.

Pour répondre aux problématiques de l'accès aux soins courants des personnes en situation de handicap, il permet également l'acquisition de matériel médical adapté.

8,822 M€ ont été consommées en autorisations de programmes. Un redéploiement de crédits de 1,672 M€ a permis d'abonder cette action budgétaire. 2,032 M€ ont été affectés en faveur des MDPH et

Chapitre 904		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
42 - Action sociale					
425 - Personnes handicapées					
Programme Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	HP425-005	7 150 000,00	8 821 976,43	3 900 000,00	4 924 638,62
Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap	14200501				486 144,33
Région solidaire en faveur des personnes en situation de handicap	14200505	7 150 000,00	8 821 976,43	3 900 000,00	4 438 494,29
TOTAL		7 150 000,00	8 821 976,43	3 900 000,00	4 924 638,62
	HP	7 150 000,00	8 821 976,43	3 900 000,00	4 924 638,62

29 projets ont été soutenus dont 14 sont à destination des publics autistes.

4,438 M€ ont été consommés en crédits de paiement sur cette action et ont servi à honorer des engagements de l'année notamment l'acquisition foncière, les travaux d'aménagement, l'achat d'équipements pour la création de « la maison des plus petits » à Coignières (78) (0,122 M€) et des engagements antérieurs à 2023 comme la création de l'espace de vie « la passerelle » à Hardricourt (78) (0,300 M€), la création d'une plateforme interdépartementale d'hébergement aux Mureaux (78) (0,300 M€) ou pour les travaux, l'acquisition d'équipements matériels et de deux véhicules pour un dispositif « Multiservices » situé à la Ferté-Alais (91) (0,240 M€).

428 - Autres interventions sociales

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-
CP	Rappel 2022	-	-	-	0,031	-
	2023	-	-	-	-	-

CHAPITRE 905 - AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	219,230	-	219,230	218,948	99,87%
	2023	211,254	20,000	231,254	230,894	109,30%
CP	Rappel 2022	164,263	-8,650	155,613	151,293	92,10%
	2023	145,914	30,820	176,734	174,475	119,57%

51 - Aménagement et services urbains

510 - Services communs

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-
CP	Rappel 2022	-	-	-	0,160	-
	2023	-	-	-	-	-

515 - Opérations d'aménagement

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	95,830	6,885	102,715	102,674	107,14%
	2023	91,854	25,370	117,224	117,224	127,62%
CP	Rappel 2022	70,180	-5,000	65,180	61,891	88,19%
	2023	59,972	21,483	81,455	81,100	135,23%

Programme : Territoires stratégiques

Action : Territoires d'intérêt régional et national

Cette action relevant du contrat de projets Etat-Région n'est plus doté en autorisations de programme.
 En 2023, 0,514 M€ ont été consommés sur des engagements pris antérieurement.
 Cette action relevant du contrat de projets Etat-Région n'est plus doté en autorisations de programme.
 En 2023, 0,514 M€ ont été consommés sur des engagements pris antérieurement.

Action : Cent quartiers innovants et écologiques

Depuis le lancement du dispositif en 2016, 91 quartiers ont été désignés lauréats pour une dotation globale de 301,971 M€.

Au cours de l'année 2023, 10 quartiers ont été désignés nouveaux lauréats du dispositif, pour un montant de dotation maximale de 28,817 M€ :

- Cœur de ville à Mantes-la-Jolie (78), porté par la commune,

Chapitre 905	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
51 : Aménagement et services urbains	91 854 000,00	117 223 821,25	59 972 000,00	84 384 616,32
52 : Politique de la ville	23 000 000,00	14 151 674,00	6 330 000,00	9 659 566,48
54 : Espace rural et autres espaces de développement	17 900 000,00	24 891 784,18	11 716 000,00	12 939 998,22
55 : Habitat (Logement)	74 000 000,00	74 243 423,65	57 496 000,00	63 081 835,24
57 : Technologies de l'information et de la communication	4 500 000,00	383 783,00	10 400 000,00	4 408 710,81
TOTAL	211 254 000,00	230 894 486,08	145 914 000,00	174 474 727,07
HP	147 594 000,00	180 418 860,64	95 596 000,00	147 353 607,79
PJ			1 500 000,00	514 396,32
PR			30 718 000,00	21 898 829,12
RE	63 660 000,00	50 475 625,44	18 100 000,00	4 707 893,84

Chapitre 905	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
51 - Aménagement et services urbains				
515 - Opérations d'aménagement				
Programme Territoires stratégiques				
HP515-002	4 754 000,00	5 476 762,67	1 754 000,00	11 620 426,08
PJ515-002			1 500 000,00	514 396,32
PR515-002			24 718 000,00	17 129 407,94
RE515-002	39 800 000,00	31 683 754,07	6 000 000,00	1 063 943,92
Cent quartiers innovants et écologiques				1 211 854,65
15100206				1 211 854,65
Territoires d'intérêt régional et national				514 396,32
351002063				
Cent quartiers innovants et écologiques	22 800 000,00	23 048 537,83	15 468 000,00	16 266 427,55
451002066			12 468 000,00	15 202 483,63
551002063	22 800 000,00	23 048 537,83	3 000 000,00	1 063 943,92
Soutien aux dynamiques territoriales		372 000,00	250 000,00	3 307 920,59
15100208		372 000,00		3 001 912,64
451002086			250 000,00	306 007,95

- La Jeannotte à Mennecy (91), porté par la commune,
- Centre-ville / Faïencerie à Bourg-la-Reine (92), porté par la commune,
- Quartier des paradis à Fontenay-aux-Roses (92), porté par l'EPT Vallée Sud Grand Paris,
- ZAC des Bas Heurts à Noisy-le-Grand (93), porté par l'EPT Grand Paris Grand Est,
- ZAC multisites Lallier - gare des trois communes à L'Hay-les-Roses (94), porté par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre,
- Centre-ville à Valenton (94), porté par la commune,
- Cœur de ville à Villeneuve-le-Roi (94), porté par la commune,
- Centre-ville à Montigny-lès-Cormeilles (95), porté par la commune,
- ZAC de Liesse II à Saint-Ouen-l'Aumône (95), porté par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Un montant total de **23,049 M€** a été affecté en 2023 en autorisations de programme dans le cadre du CPER.

16,266 M€ ont été consommés en crédits de paiement.

Action : Soutien aux dynamiques territoriales

En 2023, 0,372 M€ ont été affectés à l'établissement public foncier Île-de-France (EPFIF) pour l'acquisition foncière du l'ilot Jean Jaurès à Montereau-Fault-Yonne (77).

La consommation en crédits de paiement est de 3,308 M€.

En 2023, **0,372 M€** ont été affectés à l'établissement public foncier Île-de-France (EPFIF) pour l'acquisition foncière du l'ilot Jean Jaurès à Montereau-Fault-Yonne (77).

La consommation en crédits de paiement est de **3,308 M€**.

Action : Aménagement durable et innovation urbaine - Friches

A travers le dispositif « Soutien à l'urbanisme transitoire », la Région s'est affirmée comme un acteur central, souvent premier financeur public, dans la promotion de ces nouvelles formes d'occupation des espaces urbains délaissés, en accompagnant des initiatives locales, citoyennes, porteuses de transformation sociale, économique et écologique. En 2023, un montant total de 1,578 M€ en autorisations de programme a été affecté en faveur de 23 lauréats. La consommation en crédits de paiement s'élève à 1,143 M€. Le dispositif « Réhabiliter plutôt que construire » adopté par délibération n° CR 2020-055 en novembre 2020, traduit la mise en œuvre de la mesure 71 de la COP francilienne et permet de limiter la consommation de foncier en privilégiant le renouvellement urbain. En 2023, un montant de 1,773 M€ a été affecté en faveur de 11 communes. Soit un montant total de **3,351 M€** en autorisations de programme. La consommation en crédits de paiement s'élève à **5,653 M€**.

Adopté en novembre 2019, le dispositif régional « Reconquérir les friches franciliennes » entend contribuer à limiter la consommation des espaces naturels et agricoles et de préserver des espaces ouverts dans les zones les plus densément urbanisées grâce à la mobilisation des fonciers délaissés. Les porteurs de projet sont principalement des collectivités (communes, EPCI et EPT), mais également des aménageurs de type EPA, SEM ou SPL. En 2023, un montant total de **8,635 M€** a été affecté en faveur de 23 opérations. **1,621 M€** ont été consommés en crédits de paiement.

Action : Territoires stratégiques - EPL La Défense

Dans le cadre de la convention de financement de l'EPL La Défense (2018-2028), un montant de **1,753 M€** en autorisations de programme a été affecté et versé en crédits de paiement.

Programme : Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial)

Action : Contrat d'aménagement régional

Le contrat d'aménagement régional permet d'accompagner des communes de plus de 2 000 habitants et des EPCI à fiscalité propre pour des aménagements d'espaces publics et équipements de proximité (enfance, petite enfance, culture, sports et loisirs, rénovation de patrimoine non classé et vernaculaire...). Le dispositif permet de conclure un programme pluriannuel d'investissement, comportant au minimum deux opérations structurantes devant être lancées pendant la durée du contrat, soit 3 ans.

En 2023, 65 nouveaux Contrats d'Aménagement Régionaux (CAR) ont été votés, représentant une dotation globale de 65,597 M€. De 2017 à 2023, ce sont donc 372 contrats d'aménagement régionaux qui ont été adoptés pour une dotation globale de près de 355 M€. La Région a apporté un soutien

Chapitre 905		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
	HP515-002	4 754 000,00	5 476 762,67	1 754 000,00	11 620 426,08
	PJ515-002			1 500 000,00	514 396,32
	PR515-002			24 718 000,00	17 129 407,94
	RE515-002	39 800 000,00	31 683 754,07	6 000 000,00	1 063 943,92
Aménagement durable et innovation urbaine - Friches		3 000 000,00	3 351 364,67		5 653 260,79
	15100209	3 000 000,00	3 351 364,67		5 653 260,79
Nouveaux quartiers urbains	351002093			1 500 000,00	
Aménagement durable et innovation urbaine - Friches		17 000 000,00	8 635 216,24	15 000 000,00	1 620 916,36
	451002096			12 000 000,00	1 620 916,36
	551002093	17 000 000,00	8 635 216,24	3 000 000,00	
Territoires stratégiques - EPL La Défense	15100211	1 754 000,00	1 753 398,00	1 754 000,00	1 753 398,00
Programme Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial)					
	HP515-004	27 940 000,00	61 655 216,14	18 000 000,00	47 286 181,16
	RE515-004	19 360 000,00	18 408 088,37	8 000 000,00	3 486 011,65
Contrat d'aménagement régional		47 300 000,00	68 563 304,51	26 000 000,00	39 427 885,21
	15100401	27 940 000,00	50 155 216,14	18 000 000,00	35 941 873,56
	551004013	19 360 000,00	18 408 088,37	8 000 000,00	3 486 011,65
Fonds de soutien aux communes touchées par les émeutes urbaines	15100406		11 500 000,00		11 344 307,60
TOTAL		91 854 000,00	117 223 821,25	59 972 000,00	81 100 367,07
	HP	32 694 000,00	67 131 978,81	19 754 000,00	58 906 607,24
	PJ			1 500 000,00	514 396,32
	PR			24 718 000,00	17 129 407,94
	RE	59 160 000,00	50 091 842,44	14 000 000,00	4 549 955,57

particulier aux communes pour leur permettre de réaliser leurs projets d'équipements alors qu'elles ont connu en 2023, des difficultés importantes à la suite de l'explosion des prix.

Au total, **68,863 M€** ont été affectés au titre du dispositif CAR en 2023 dont 51,768 M€ correspondant à 127 opérations relevant des nouveaux contrats adoptés en 2023.

La consommation en crédits de paiement est de **39,428 M€**.

Le dispositif du contrat régional territorial ne fait plus l'objet d'affectations en autorisations de programme mais 4,576 M€ ont été consommés au titre des engagements passés.

Action : Fonds de soutien aux communes touchées par les émeutes urbaines

Cette action porte sur un dispositif spécifique et temporaire créé en juillet 2023, en solidarité avec les communes touchées par les émeutes urbaines de juin 2023 pour les aider à reconstruire leurs équipements détruits ou endommagés. Ce fonds de soutien d'urgence a permis d'aider les communes et leurs groupements à remettre en état et reconstruire les équipements publics détruits ou endommagés. Ce sont 41 communes qui ont bénéficié d'une avance régionale pour un montant de **11,344 M€**.

518 - Autres actions d'aménagement urbain

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-
CP	Rappel 2022	-	-	-	2,689	-
	2023	-	3,286	3,286	3,284	-

Chapitre 905	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
51 - Aménagement et services urbains				
518 - Autres actions d'aménagement urbain				
Programme Contrat d'aménagement régional - Environnement - Actions territorialisées				
HP518-003				302 783,69
PR518-003				2 981 465,56
Contrat d'aménagement régional - Environnement - Actions territorialisées				3 284 249,25
15100301				302 783,69
451003016				2 981 465,56
TOTAL				3 284 249,25
HP				302 783,69
PR				2 981 465,56

52 - Politique de la ville

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	23,000	-10,182	12,818	12,604	54,80%
	2023	23,000	-8,848	14,152	14,152	61,53%
CP	Rappel 2022	7,100	-	7,100	6,434	90,61%
	2023	6,330	3,330	9,660	9,660	152,60%

Programme : Territoires stratégiques

Action : Boulevards urbains des pôles

Il n'y a eu ni autorisation de programme, ni affectation sur cette action en 2023.

Il n'y a pas eu de consommation de crédits de paiement en 2023.

Programme : Requalification urbaine : actions contractualisées

Action : Sites contractualisés ANRU

En 2023, **14,152 M€** d'autorisations de programme ont été affectés au titre de l'action régionale en faveur du NPNRU, en progression par rapport à 2022 (12,604 M€).

La progression constatée des engagements régionaux s'inscrit dans la dynamique d'accélération de la mise en œuvre des opérations fortement attendues par les habitants des quartiers, accélération amorcée depuis 2021.

L'enveloppe d'autorisations de programme votée au budget n'ayant cependant pas été utilisée en totalité, les moyens disponibles ont donné lieu à transfert pour un montant total de **8,848 M€** afin de satisfaire les besoins correspondant aux opérations proposées dans le secteur de l'aménagement dans le cadre du fonds de soutien aux communes touchées par les émeutes (CP 2023-394) pour 2,848 M€ et pour les contrats d'aménagement régionaux (CP 2023-213) pour 6,000 M€.

Les crédits de paiement se sont élevés à **9,659 M€** en 2023.

Chapitre 905		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
52 - Politique de la ville					
Programme Requalification urbaine :	HP52-002	23 000 000,00	14 151 674,00	6 330 000,00	9 659 566,48
actions contractualisées					
Sites contractualisés ANRU	15200202	23 000 000,00	14 151 674,00	6 330 000,00	9 659 566,48
TOTAL		23 000 000,00	14 151 674,00	6 330 000,00	9 659 566,48
	HP	23 000 000,00	14 151 674,00	6 330 000,00	9 659 566,48

54 - Espace rural et autres espaces de développement

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	17,900	0,492	18,392	18,392	102,75%
	2023	17,900	6,992	24,892	24,892	139,06%
CP	Rappel 2022	14,230	-	14,230	12,014	84,43%
	2023	11,716	2,300	14,016	12,940	110,45%

Programme : Politiques contractuelles, aménagement et équipement de l'espace rural

Action : Fonds d'aménagement rural

En 2023, un montant total de **0,035 M€** d'autorisations de programme a été mobilisé sur cette action afin de soutenir :

- quatre opérations dans le cadre du programme « Petites villes de demain » dont la gestion a été déléguée à la Région par la Banque des territoires ;
- deux communes mobilisées pour l'accueil des réfugiés ukrainiens.

La consommation en crédits de paiement s'élève à **0,056 M€**.

Action : Espaces de travail collaboratifs

En 2023, un montant total de **1,852 M€** en autorisations de programme a été affecté, il est dédié à la création de 18 nouveaux espaces de travail collaboratifs (espaces de coworking, fablabs) en zone rurale et péri-urbaine.

En crédits de paiement la consommation est de **0,686 M€**.

Cette action s'inscrit dans l'objectif de création de mille tiers-lieux en Île-de-France et complète le financement à hauteur de 0,384 M€ en autorisations de programme, pour la réalisation de 7 tiers-lieux en zone dense présentés dans le budget du développement économique.

Action : Sauvegarde des commerces de proximité

Le dispositif de sauvegarde des commerces de proximité, adopté en juillet 2016, s'inscrit dans la mise en œuvre du volet économique du Pacte rural. Faisant l'objet de deux types d'aide, les crédits attribués en 2023 ont bénéficié à :

- 26 communes rurales (de moins de 10 000 habitants), pour un montant total de 2,479 M€ afin de financer leurs projets de revitalisation commerciale de centres-bourgs, principalement axés sur l'acquisition ou la rénovation de locaux destinés à l'accueil d'activités commerciales ;
- 103 commerces, principalement de bouche (boulangerie, boucherie...) et situés dans des communes de moins de 10 000 habitants. Ces aides attribuées directement aux commerçants, représentent un montant cumulé de 2,859 M€ et ont permis de financer tous les investissements capables de soutenir la création, la reprise ou encore le maintien et le développement de leurs activités.

Au global, 129 projets ont été soutenus pour un montant d'affectation total de **5,338 M€** d'autorisations de programme.

Un redéploiement de crédits a permis la consommation en crédits de paiement d'un montant de **3,868 M€**.

Chapitre 905		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
54 - Espace rural et autres espaces de développement					
Programme Politiques contractuelles, aménagement et équipement de l'espace rural	HP54-001	17 900 000,00	24 891 784,18	11 716 000,00	12 939 998,22
Fonds d'aménagement rural	15400101	500 000,00	35 350,00	200 000,00	56 461,08
Espaces de travail collaboratifs	15400102	1 900 000,00	1 851 691,00	1 000 000,00	685 553,06
Sauvegarde des commerces de proximité	15400103	4 500 000,00	5 337 696,00	2 516 000,00	3 868 233,50
Contrats ruraux	15400104	11 000 000,00	17 667 047,18	8 000 000,00	7 830 043,25
Soutien circuits courts - Covid 19	15400105				499 707,33
TOTAL		17 900 000,00	24 891 784,18	11 716 000,00	12 939 998,22
	HP	17 900 000,00	24 891 784,18	11 716 000,00	12 939 998,22

Action : Contrats ruraux

En 2023, 96 nouveaux contrats ruraux (CoR) ont été votés et 175 nouvelles opérations ont fait l'objet d'une affectation, représentant un montant total de 17,473 M€. Toutes les demandes complètes des communes ont été honorées.

Département	Nombre de communes concernées en 2023	Nombre d'opérations 2023	Total des affectations 2023
Seine-et-Marne	55	87	10,249 M€
Yvelines	25	41	4,648 M€
Essonne	11	32	1,734 M€
Val d'Oise	5	15	0,842 M€
Total	96	175	17,473 M€

A ce montant s'ajoutent des réaffectations à la suite d'un avis favorable du Médiateur ou encore des substitutions d'opérations par voie d'avenant, soit 0,194 M€ pour trois opérations.

Ainsi, un montant total de **17,667 M€** en autorisations de programme a été affecté en 2023 au titre de cette action. Ce niveau d'affectation a été permis par un abondement dans le cadre du BS pour 2,000 M€ et dans le cadre de la DM pour 4,000 M€, le contrat rural étant un outil plébiscité par les petites communes rurales dont le succès ne se dément pas année par année, notamment dans un contexte d'inflation.

En sept ans, ce sont 478 contrats qui ont été adoptés.

La consommation en crédits de paiement est de **7,830 M€**.

Action : Soutien circuits courts - Covid 19

Cette action avait été créée au cours de l'année 2020 pour permettre le déploiement des aides d'urgence durant la crise sanitaire.

Un montant de **0,499 M€** en crédits de paiement a été mandaté en 2023 afin d'honorer les engagements pris antérieurement.

55 - Habitat (Logement)

552 - Aide au secteur locatif

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	5,000	-3,633	1,368	1,368	27,35%
	2023	5,000	-3,226	1,775	1,775	35,49%
CP	Rappel 2022	4,080	-	4,080	0,993	24,34%
	2023	1,109	0,064	1,173	1,035	93,34%

Programme : Aide au parc privé

Action : Action en faveur du logement locatif intermédiaire LLI

Le dispositif régional dédié au logement locatif intermédiaire a donné lieu à l'affectation de **1,775 M€**, au regard d'une dotation initiale de 5,000 M€ inscrite au budget. Tous les dossiers déposés ont été pris.

Il a été mandaté **1,035 M€** en 2023.

553 - Aide à l'accession à la propriété

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	9,500	2,670	12,170	12,170	128,11%
	2023	9,500	5,178	14,678	14,678	154,51%
CP	Rappel 2022	8,000	-	8,000	10,450	130,63%
	2023	9,957	-0,989	8,968	8,957	89,96%

Programme : Aide aux copropriétés en difficulté et autres aides au parc privé

Action : Aide aux copropriétés en difficulté et autres aides au parc privé

L'action dédiée aux copropriétés en difficulté et aux autres aides en faveur du parc privé, dotée de **9,500 M€** d'autorisations de programme initialement a donné lieu à des affectations pour un total de **14,678 M€**.

Les besoins en autorisation de programme supplémentaires pour un total de **5,178 M€** ont été couverts par des redéploiements de crédits pour satisfaire des demandes de subventions proposées à la CP 23-401.

Les autorisations de programme affectées en 2023 ont concerné en premier lieu des copropriétés en difficulté pour un total de **11,184 M€** dont :

- **9,850 M€** en faveur des travaux de réhabilitation et de rénovation thermique de 9 ensembles immobiliers (1 369 logements) ayant bénéficié du label « copropriété en difficulté soutenue par la Région » (CDSR) et situés dans les communes Evry-Courcouronnes (91), Savigny-sur-Orge (91), Aulnay-sous-Bois (93), Clichy-sous-Bois (93) et Sevran (93) ;
- **0,019 M€** pour des aides à la sécurisation des accès des copropriétés en quartier prioritaire de la ville situés à Trappes (78), Asnières-sur-Seine (92), Pantin (93) et Romainville (93) regroupant 291 logements ;
- **1,315 M€** pour 18 mesures d'appui en ingénierie (diagnostics, mission de suivi-animation, aide à la gestion, aides aux procédures contentieuses) concernant 7 327 logements en faveur de copropriétés situées dans les villes de Chelles (77), le Mée-sur-Seine (77), Ris-Orangis (91), Saint-Michel-sur-Orge (91), Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Savigny-sur-Orge (91), Aulnay-sous-Bois (93), Clichy-sous-Bois (93), le Blanc-Mesnil (93), Villepinte (93), Villeneuve-Saint-Georges (94), Garges-lès-Gonesse (95), Sarcelles (95).

Chapitre 905		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
55 - Habitat (Logement)					
552 - Aide au secteur locatif					
Programme Aide au parc privé	HP552-001	5 000 000,00	1 774 500,00	1 109 000,00	1 035 103,03
Action en faveur du logement locatif intermédiaire LLI	15500101	5 000 000,00	1 774 500,00	1 109 000,00	1 035 103,03
TOTAL		5 000 000,00	1 774 500,00	1 109 000,00	1 035 103,03
	HP	5 000 000,00	1 774 500,00	1 109 000,00	1 035 103,03

Chapitre 905		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
55 - Habitat (Logement)					
553 - Aide à l'accession à la propriété					
Programme Aide aux copropriétés en difficulté et autres aides au parc privé	HP553-002	9 500 000,00	14 678 485,92	9 957 000,00	8 957 126,88
Aide aux copropriétés en difficulté et autres aides au parc privé	15500206	9 500 000,00	14 678 485,92	9 957 000,00	8 957 126,88
TOTAL		9 500 000,00	14 678 485,92	9 957 000,00	8 957 126,88
	HP	9 500 000,00	14 678 485,92	9 957 000,00	8 957 126,88

En second lieu, le dispositif d'appui à la création de logements en bail réel solidaire (BRS) a mobilisé **3,436 M€** permettant de soutenir 29 programmes d'accession à la propriété situés à Chelles (77), Collégien (77), Lagny-sur-Marne (77), Guyancourt (78), Brunoy (91), Lisses (91), Mennecy (91), Gennevilliers (92), Nanterre (92), Montreuil (93), Pantin (93), Ivry-sur-Seine (94), Le Plessis-Tréville (94), Nogent-sur-Marne (94), Noisieu (94), Villejuif (94), Villiers-sur-Marne (94), Gonesse (95), Herblay (95). Ces programmes portent sur un total de 629 nouveaux logements.

En outre, et à la suite d'une erreur des services régionaux, il a été procédé à la réaffectation de 5 soldes de subvention pour un montant de **0,058 M€** concernant 5 opérations de création de logements en bail réel solidaire (BRS) financées antérieurement sur les communes de Paris (75020), Serris (77), Bagneux (92), Colombes (92), Thiais (94).

Une consommation de **8,958 M€** a été réalisée en crédits de paiement en 2023.

555 - Logement social

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	59,500	7,332	66,832	66,832	112,32%
	2023	59,500	-1,710	57,790	57,790	97,13%
CP	Rappel 2022	50,273	-7,000	43,273	42,943	85,42%
	2023	46,430	7,324	53,754	53,090	114,34%

Programme : Développement du parc locatif social

Action : Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires

Les crédits de paiement liés aux opérations aidées dans le cadre de l'ancienne action budgétaire en faveur du logement locatif social de type PLS se sont élevés à **0,231 M€** en 2023.

Action : Aide à la création de logements locatifs sociaux

Les crédits de paiement liés aux opérations aidées dans le cadre de l'ancienne action budgétaire en faveur du logement locatif social de type **PLUS** se sont élevés à **1,268 M€** en 2023.

Action : Aide à la création de logements locatifs très sociaux

Les crédits de paiement liés aux opérations aidées dans le cadre de l'ancienne action budgétaire en faveur du logement très social de type **PLAI** se sont élevés à **1,235 M€** en 2023.

Action : Soutien à la production de logements locatifs sociaux

Doté de 30,000 M€ d'autorisations de programme en 2023, le programme « Développement du parc locatif social » a donné lieu à l'affectation de **42,147 M€**.

Les besoins supplémentaires en autorisation de programme d'un montant total de **12,146 M€** ont pu être satisfaits par des redéploiements de crédits.

S'agissant des crédits de paiement, les subventions votées au cours de l'exercice et antérieurement ont donné lieu à des demandes de versement pour un total de **32,791 M€**.

Chapitre 905		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
55 - Habitat (Logement)					
555 - Logement social					
Programme Développement du parc locatif social	HP555-003	30 000 000,00	42 146 688,73	32 145 000,00	35 526 867,65
Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires	15500301			43 000,00	231 698,09
Aide à la création de logements locatifs sociaux	15500302			361 000,00	1 268 095,09
Aide à la création de logements locatifs très sociaux	15500303			389 000,00	1 235 104,08
Soutien à la production de logements locatifs sociaux	15500304	30 000 000,00	42 146 688,73	31 352 000,00	32 791 970,39
Programme Actions en faveur du logement des jeunes	HP555-004	19 500 000,00	9 417 749,00	8 662 000,00	15 202 243,92
Logements des étudiants	15500401			274 000,00	1 254 506,72
Logements des jeunes et des apprentis	15500402			69 000,00	
Logement des étudiants, des jeunes et des apprentis	15500403	19 500 000,00	9 417 749,00	8 319 000,00	13 947 737,20
Programme Lutte contre la précarité énergétique	HP555-005	10 000 000,00	6 226 000,00	5 623 000,00	2 360 493,76
Lutte contre la précarité énergétique	15500501	10 000 000,00	6 226 000,00	5 623 000,00	2 360 493,76
TOTAL		59 500 000,00	57 790 437,73	46 430 000,00	53 089 605,33
	HP	59 500 000,00	57 790 437,73	46 430 000,00	53 089 605,33

Programme : Actions en faveur du logement des jeunes

Action : Logements des étudiants

Les crédits de paiement liés aux opérations aidées antérieurement au titre de l'action spécifique en faveur du logement des étudiants se sont élevés à **1,254 M€** en 2023.

Action : Logement des étudiants, des jeunes et des apprentis

Doté de 19,500 M€ d'autorisations de programme au budget, le programme « Action en faveur du logement des jeunes » a donné lieu à affectations de subventions à hauteur de **9,418 M€**.

Les autorisations de programme demeurrées disponibles ont permis d'alimenter le programme dédié au développement du parc locatif social.

Les subventions votées en faveur du logement des étudiants se sont élevées à **5,330 M€** permettant d'accompagner la création de 6 nouvelles résidences totalisant 657 logements.

Ces logements se décomposent en 294 logements PLUS et logements 363 PLS, offrant 811 nouvelles places.

Les affectations en faveur du logement des jeunes et apprentis ont représenté **4,088 M€** permettant de soutenir la création de 6 résidences totalisant 352 logements correspondant à 358 nouvelles places.

En termes de crédits de paiement, et inversement par rapport aux autorisations de programme, la consommation issue des aides votées s'est élevée à **13,947 M€**, nécessitant un redéploiement de crédits de paiement en fin d'exercice à hauteur de 5,120 M€.

Programme : Lutte contre la précarité énergétique

Action : Lutte contre la précarité énergétique

Doté de 10,000 M€ d'autorisations de programme en 2023, le programme « Lutte contre la précarité énergétique » a donné lieu à l'affectation de **6,226 M€**.

Les crédits non utilisés ont permis d'abonder le programme dédié au parc privé, en accompagnement de copropriétés en difficulté.

En 2023, 9 bailleurs sociaux ont signé des conventions avec la Région portant sur 3.113 logements classés E, F et G dont la rénovation thermique doit intervenir dans les trois ans.

En termes de crédits de paiement, la consommation issue des subventions votées s'est élevée à **2,360 M€**.

57 - Technologies de l'information et de la communication

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	8,500	-3,565	4,935	4,909	57,76%
	2023	4,500	-3,757	0,743	0,384	8,53%
CP	Rappel 2022	10,400	3,350	13,750	13,719	131,91%
	2023	10,400	-5,978	4,422	4,409	42,39%

Programme : Aide au développement du territoire numérique

Action : Aide aux projets d'infrastructures haut débit

4,242 M€ ont été mandatés en crédits de paiement (dont 1,725 M€ dans le cadre du CPER 2015-2020 et 0,156 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027).

Action : Tiers lieux

0,101 M€ ont été mandatés en crédits de paiement dont 0,063 M€ dans le cadre du CPER 2015-2020 et 0,002 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027.

Chapitre 905		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
57 - Technologies de l'information et de la communication					
Programme Aide au développement du territoire numérique					
	HP57-001			300 000,00	2 462 816,92
	PR57-001			6 000 000,00	1 787 955,62
	RE57-001	4 500 000,00	383 783,00	4 100 000,00	157 938,27
Aide aux projets d'infrastructures haut débit		4 000 000,00		10 000 000,00	4 242 458,70
	15700101				2 361 843,33
	457001014			6 000 000,00	1 724 788,30
	557001013	4 000 000,00		4 000 000,00	155 827,07
Tiers lieux		500 000,00	383 783,00	400 000,00	166 252,11
	15700104			300 000,00	100 973,59
	457001044				63 167,32
	557001043	500 000,00	383 783,00	100 000,00	2 111,20
TOTAL		4 500 000,00	383 783,00	10 400 000,00	4 408 710,81
	HP			300 000,00	2 462 816,92
	PR			6 000 000,00	1 787 955,62
	RE	4 500 000,00	383 783,00	4 100 000,00	157 938,27

CHAPITRE 906 - ACTION ÉCONOMIQUE

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	204,350	0,658	205,008	198,523	97,15%
	2023	167,350	7,760	175,110	174,792	104,45%
CP	Rappel 2022	147,500	6,300	153,800	153,312	103,94%
	2023	159,464	-25,707	133,757	132,984	83,39%

61 - Interventions économiques transversales

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	39,000	16,904	55,904	55,904	143,34%
	2023	15,000	11,904	26,904	26,904	179,36%
CP	Rappel 2022	20,000	21,400	41,400	42,692	213,46%
	2023	36,558	-5,846	30,712	30,508	83,45%

Programme : Soutien à la création et au développement des entreprises

Action : Accompagnement des entrepreneurs et des jeunes entreprises

Le prêt Transition Ecologique Île de France

Le prêt vise à adresser une cible large d'entreprises et notamment les TPE de moins de 10 salariés qui représentent près de 95 %.

Ce prêt permettra de faciliter l'accès au financement de la transition écologique des TPE et PME. L'objectif est de réaliser 100,000 M€ de prêts sur 3 ans à environ 1 000 prêts avec un prêt moyen de 0,100 M€. Cet effort sera soutenu par la Région à hauteur de 5,000 M€ en 2023, il financera 20,000 M€ de prêts et sera amplifié en 2024. Ce prêt mettra en avant la Région comme l'une des premières collectivités dans le financement de la transition écologique des TPE/PME.

Le fonds régional de garantie BPI Île-de-France

La renégociation du partenariat avec Bpifrance a permis de renforcer considérablement la capacité de ce fonds de garantie afin de doubler l'encours de prêts co-garantis, pour dépasser 600,000 M€ par an au lieu de 300,000 M€ par an en moyenne avant 2016. Ce changement massif de volumétrie a pu être impulsé principalement grâce au redéploiement progressif du FRG1 vers le FRG2 de dotations régionales antérieures, immobilisées sur le FRG1.

Depuis 2016, la Région a accordé sa garantie bancaire sur 10 200 prêts d'entreprises pour un montant de 4 600,000 M€ dans le cadre du volet général du FRG Île-de-France. En moyenne, 80 % de ses prêts sont activés. En 2023, 1 547 prêts ont bénéficié d'un accord de garantie pour un montant total de 742,000 M€.

Depuis l'origine, 2/3 des interventions du Fonds sont consacrées à la garantie des projets de création (37 %) et de transmission d'entreprises (36 %).

Chapitre 906	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
61 : Interventions économiques transversales	15 000 000,00	26 904 300,84	36 558 000,00	30 507 606,32
63 : Actions sectorielles	75 850 000,00	65 989 056,54	52 226 000,00	40 746 009,56
65 : Insertion économique et économie sociale et solidaire	6 500 000,00	6 900 000,00	3 500 000,00	2 061 886,50
67 : Recherche et innovation	70 000 000,00	74 998 392,68	67 180 000,00	59 668 937,27
TOTAL	167 350 000,00	174 791 750,06	159 464 000,00	132 984 439,65
HP	142 350 000,00	152 451 384,84	135 464 000,00	114 211 050,59
RE	25 000 000,00	22 340 365,22	24 000 000,00	18 773 389,06

Chapitre 906	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
61 - Interventions économiques transversales				
Programme Soutien à la création et au développement des entreprises				
HP61-001	15 000 000,00	26 904 300,84	26 558 000,00	30 507 606,32
RE61-001			10 000 000,00	
Accompagnement des entrepreneurs et des jeunes entreprises	10 000 000,00	10 400 000,00	18 000 000,00	7 817 853,51
16100101	10 000 000,00	10 400 000,00	8 000 000,00	7 817 853,51
561001014			10 000 000,00	
Ile-de-France investissements et territoires	16100103	16 504 300,84	6 558 000,00	12 494 115,84
Aide à la relocalisation	16100106	5 000 000,00	12 000 000,00	10 195 636,97
TOTAL	15 000 000,00	26 904 300,84	36 558 000,00	30 507 606,32
HP	15 000 000,00	26 904 300,84	26 558 000,00	30 507 606,32
RE			10 000 000,00	

Le prêt d'amorçage

Le prêt d'amorçage s'adresse aux petites et moyennes entreprises innovantes de moins de 5 ans ayant bénéficié d'un soutien public à l'innovation. Il vise à renforcer la trésorerie et créer les conditions favorables à la préparation d'une levée de fonds auprès de fonds d'amorçage ou plus généralement à l'entrée d'investisseurs, tout en aidant à terminer le projet innovant.

Ces prêts alloués par Bpifrance sont co-garantis à hauteur de 80 % à travers le fonds régional de garantie. En 2023, 91 prêts ont été accordés aux entreprises franciliennes pour un montant de 18,300 M€.

Le Prêt Croissance TPE

Afin d'encourager le développement des petites entreprises, le « prêt croissance TPE » a été créé en 2016. Ce prêt, d'un montant compris entre 0,010 M€ et 0,050 M€, cible les entreprises de moins de 50 salariés. Il est distribué par Bpifrance.

Les fonds d'investissement régionaux

La politique régionale en capital-investissement repose principalement sur trois fonds d'investissement qui arrivent tous à échéance de leur période d'investissement :

- le Paris Region Venture Funds (PRVF), dont la Région est l'unique actionnaire. L'objectif est d'apporter une solution aux premiers financements en fonds propres des jeunes entreprises innovantes. Le modèle de ce fonds est de co-investir avec des partenaires privés (business angels, plateformes de financement participatif et fonds d'investissement) qui apportent au moins l'exacte contrepartie du financement mobilisé par ce fonds. Au premier semestre 2023, trois nouveaux investissements ont été effectués, dans les sociétés Beev (Numérique), Quartz (InsurTech) et Latout (Numérique) pour un total de 2,625 M€. Trois sociétés déjà en portefeuille (Upfactor, Scout et i-Lunch), ont fait l'objet de refinancements pour un total de 2,150 M€. La période d'investissement du PRVF a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2023 en raison de la crise en Ukraine des taux d'intérêts et l'inflation qui ont eu un impact sur le bouclage des tours de table.
- le fonds Impact Création IDF accompagne les porteurs de projets dans la création d'enseignes en franchise au sein des quartiers dits politiques de la ville. Grâce à un deuxième tour de table réalisé en 2018, le fonds Impact Création IDF dispose d'une enveloppe régionale de 6,000 M€ sur une enveloppe globale de 8,600 M€. Depuis 2018, 49 projets ont été financés.
- le fonds InvESS Île-de-France (cf. action budgétaire « Soutien à l'économie sociale et solidaire ») ;
- une nouvelle génération de fonds d'investissement entrera progressivement en vigueur à partir de 2024 avec le déploiement de trois instruments : le fonds Île-de-France Décarbonation (cf.*infra*), le fonds Île-de-France Réindustrialisation lancé au premier semestre 2024, le fonds InvESS (cf.*infra*).

Fonds de prêts d'honneur

Dans le cadre du dispositif Entrepreneur#Leader, la Région soutient et abonde des fonds de prêts d'honneur portés par des opérateurs du financement de la création d'entreprise. A ce titre :

- 4,000 M€ d'autorisations de programme ont été affectés dans le cadre d'un projet de fonds de prêt d'honneur régional ;
- 1,200 M€ d'autorisations de programme ont été affectés sous forme de subvention à l'attention de Wilco pour l'abondement d'un fonds dédié à de jeunes entreprises innovantes.

En 2023, plus de 9830 porteurs de projet ont été accompagnés sur l'ensemble des phases du programme.

Appui à l'implantation des entreprises

Afin d'offrir une meilleure visibilité des disponibilités foncières et immobilières pour le développement d'activités économiques en Île-de-France, 0,200 M€ d'autorisations de programmes ont été affectées pour développer les fonctionnalités de Smart Implantation, un outil numérique dédié.

Action : Ile-de-France investissements et territoires

16,504 M€ ont été affectés en autorisations de programme sur cette action en 2023 et **12,494 M€** ont été mandatés en crédits de paiement. Le nouvel abondement au profit de la SEM a vocation à faciliter l'implantation et le maintien d'entreprises industrielles sur le territoire francilien dans un contexte de rareté croissante du foncier. Une partie de ces fonds ^permettront aussi d'accompagner la montée en puissance des filiales dédiées au tourisme et à l'énergie.

Action : Aide à la relocalisation

10,196 M€ de crédits de paiement ont été mandatés en 2023 sur cette action.

Par délibération du 5 juin 2023, la Région a créé un nouveau dispositif « PM'up jeunes pousses industrielles pour réindustrialisation décarbonée » qui vise à soutenir les projets d'implantation de premières lignes de production. Cette action a donné lieu à des affectations pour un montant total de 10,000 M€. Un premier AAP a permis de sélectionner 10 entreprises lauréates, pour un montant de 7,7 M€ et une cible de 273 créations d'emplois directes Ce dispositif sera reconduit en 2024.

63 - Actions sectorielles

6312 - Autres

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	13,850	1,670	15,520	15,505	111,95%
	2023	13,850	-	13,850	13,846	99,97%
CP	Rappel 2022	11,500	3,050	14,550	13,929	121,12%
	2023	8,807	-6,665	2,142	1,948	22,12%

Programme : Soutien aux secteurs de l'agriculture et environnement et de l'agro-alimentaire

Action : Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits

En 2023, l'accompagnement des investissements portés par les exploitations et les entreprises agroalimentaires qui sont, pour partie, cofinancés par du FEADER, s'est poursuivi, conformément aux objectifs fixés par le Pacte agricole, notamment en termes de diversification et de modernisation ou construction de bâtiments de stockage et d'élevage.

Deux dispositifs d'aide aux investissements dans les exploitations et les entreprises agroalimentaires, complémentaires, ont été prioritairement mobilisés :

- Le soutien aux investissements structurants en faveur de l'autonomie, de l'amélioration de la qualité et du renforcement des filières végétales et d'élevage (aide à la création de bâtiments d'élevage et de stockage dans les exploitations agricoles) et en faveur de l'environnement ;
- Le soutien à la création d'activités de diversification dans les exploitations agricoles.

Dans ce cadre, 7,000 M€ ont été affectés à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) afin de soutenir **147 projets**.

De plus, 1,622 M€ ont été mobilisés pour l'innovation en matière agricole afin de limiter l'empreinte écologique des exploitations et faciliter leur adaptation au changement climatique.

Chapitre 906	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
63 - Actions sectorielles				
6312 - Autres				
Programme Soutien aux secteurs de l'agriculture et environnement et de l'agro-alimentaire				
HP6312-008	10 850 000,00	11 055 763,17	8 307 000,00	1 531 728,43
RE6312-008	1 000 000,00	790 365,22		163 389,06
Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits	9 700 000,00	9 384 264,88	6 907 000,00	1 399 601,43
563008012	1 000 000,00	412 593,03		119 384,01
16300801	8 700 000,00	8 971 671,85	6 907 000,00	1 280 217,42
Agriculture et environnement	1 200 000,00	1 804 000,00	800 000,00	
Agriculture périurbaine	16300803			92 242,85
Agriculture urbaine et périurbaine	750 000,00	468 803,51	400 000,00	104 389,52
16300804	750 000,00	91 031,32	400 000,00	60 384,47
563008042		377 772,19		44 005,05
Travaux pour le logement des salariés agricoles	16300805	200 000,00	200 000,00	98 883,69

En outre, 0,350 M€ ont été attribués à **43 projets locaux** dans le cadre du Budget participatif écologique de la Région.

Par ailleurs, au titre du CPER 2021-2027, **6 projets** ont été financés dans le cadre du dispositif d'Aide à la transformation alimentaire francilienne, pour un montant total de 0,413 M€.

Ainsi, un montant global de **9,384 M€** d'autorisations de programme est affecté.

La consommation en crédits de paiement est de **1,400 M€**.

Action : Agriculture et environnement

La dotation au titre de cette action a permis de soutenir massivement les investissements à caractère environnemental (réduction d'intrants, préservation des ressources en eau et de la biodiversité), pour partie cofinancés par du FEADER ainsi que dans le cadre du règlement d'intervention « Rénover les soutiens aux investissements dans les exploitations agricoles » qui a été modifié par délibération n° CP 2021-198 du 1er avril 2021 pour intégrer la possibilité de planter des haies autour des exploitations agricoles.

Un montant total de **1,804 M€** a ainsi été mobilisé en autorisations de programme, permettant le financement de 68 projets.

Il n'y pas eu de consommation en crédits de paiement cette année.

Action : Agriculture périurbaine

En 2023, cette action n'a donné lieu à aucune consommation en autorisations de programme. La consommation en crédits de paiement est de **0,092 M€** afin d'honorer des engagements pris antérieurement.

Action : Agriculture urbaine et périurbaine

En 2023, 4 territoires participant au dispositif des programmes agriurbains ont pu être accompagnés sur le volet investissement de leur stratégie, complémentaire du volet animation (par exemple la création de circuits de découverte ou la replantation de haies), pour un montant cumulé de 0,091 M€.

De plus, 10 projets ont été soutenus au titre du soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine dans le cadre du CPER, pour un montant global d'autorisations de programme de 0,378 M€.

Un montant de **0,469 M€** est ainsi affecté en autorisations de programme et la consommation en crédits de paiement est de **0,104 M€**.

Action : Travaux pour le logement des salariés agricoles

Pour la quatrième année de mise en œuvre du dispositif dédié à la réhabilitation du patrimoine agricole en faveur du logement de salariés, 2 opérations ont été soutenues pour un montant total de **0,189 M€** d'autorisations de programme.

La consommation en crédits de paiement est de **0,099 M€**.

Programme : Forêt et éco-matériaux

Action : Forêt, bois et matériaux biosourcés

L'année 2023 a permis de soutenir :

- un projet de création de scierie (77) pour un montant de 0,500 M€ ;
- la poursuite des actions engagées dans le cadre de la convention pluriannuelle avec l'Office national des forêts sur l'adaptation des essences au changement climatique et la sauvegarde des forêts publiques (0,500 M€) ;
- les mesures forestières dans le cadre du deuxième pilier (1,000 M€).

Ainsi, un montant global de **2,000 M€** en autorisations de programme a été affecté.

Chapitre 906		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
Programme Forêt et éco-matériaux	HP6312-011	2 000 000,00	2 000 000,00	500 000,00	253 159,10
Forêt, bois et matériaux biosourcés	16301101	2 000 000,00	2 000 000,00	500 000,00	253 159,10
TOTAL		13 850 000,00	13 846 128,39	8 807 000,00	1 948 276,59
	HP	12 850 000,00	13 055 763,17	8 807 000,00	1 784 887,53
	RE	1 000 000,00	790 365,22		163 389,06

La consommation en crédits de paiement est de **0,253 M€**.

632 - Industrie, commerce et artisanat

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	65,000	-18,607	46,393	42,406	65,24%
	2023	59,000	-9,397	49,603	49,603	84,07%
CP	Rappel 2022	47,400	-22,280	25,120	24,636	51,98%
	2023	40,955	-5,673	35,282	35,160	85,85%

Programme : Soutien à l'industrie et aux autres services

Action : Soutien à l'industrie, aux PME et aux ETI

Au total, **37,306 M€** d'autorisations de programme ont été affectés sur cette action et **15,180 M€** ont été mandatés en crédits de paiement en 2023.

Cette action a donné lieu à des affectations pour un montant total de 13,8 M€ au bénéfice de 68 entreprises lauréates de PM'up (une aide sous forme de subvention qui vise à soutenir les stratégies de sauvegarde, de relocalisation et de croissance des PME/PMI à potentiel).
2,000 M€ ont été également affectés pour soutenir le volet "investissement" du chèque Cyber, adopté en septembre, visant à soutenir les investissements des PME dans des équipements et autres investissements Cyber.

Fonds Île-de-France Décarbonation

La Région Île-de-France participe à hauteur de 10,000 M€ (et une part équivalente sur le budget du pôle ARTE) à la création d'un fonds d'investissement, le Fonds Ile-de-France Décarbonation, pour favoriser le développement des PME offrant des solutions en matière de décarbonation et contribuer à l'émergence d'un éco-système économique et industriel francilien de premier plan en matière de transition énergétique.

Dans un contexte de remontée des taux qui rend les levées de fonds plus difficiles, le moment semble opportun pour créer ce fonds d'investissement. Il interviendra dans une logique contracyclique et fera levier sur des acteurs privés.

Action : PM'UP - Covid 19

1,136 M€ de crédits de paiement ont été mandatés sur cette action.

Programme : Aménagement économique des territoires

Action : Immobilier d'entreprises

Aucun mandatement n'a été réalisé sur une dotation de 0,200 M€ en crédits de paiement pour 2023.

Action : Zones d'activités économiques

Aucun mandatement n'a été réalisé sur une dotation de 0,300 M€ en crédits de paiement pour 2023.

Programme : Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art

Action : Soutien à l'artisanat et aux TPE

Cette action a donné lieu à des affectations au bénéfice de 62 entreprises au titre du dispositif TP'up (une aide sous forme de subvention qui vise à accompagner la croissance des entreprises dans des dimensions liées à l'investissement, au développement à l'international et au conseil).

Chapitre 906		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
63 - Actions sectorielles					
632 - Industrie, commerce et artisanat					
Programme Soutien à l'industrie et aux autres services	HP632-001	27 000 000,00	37 306 106,15	23 000 000,00	16 316 392,61
Soutien à l'industrie, aux PME et aux ETI	16300101	27 000 000,00	37 306 106,15	23 000 000,00	15 180 401,75
PM'UP - Covid 19	16300103				1 135 990,86
Programme Aménagement économique des territoires	HP632-002			500 000,00	
Immobilier d'entreprises	16300201			200 000,00	
Zones d'activités économiques	16300202			300 000,00	
Programme Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	HP632-003	7 000 000,00	7 296 500,00	5 000 000,00	6 388 449,87
Soutien à l'artisanat et aux TPE	16300301	7 000 000,00	7 296 500,00	5 000 000,00	6 388 449,87
Programme Aide aux véhicules propres	HP632-004	25 000 000,00	5 000 000,00	12 455 000,00	12 455 349,34
Aides aux véhicules propres	16300401	25 000 000,00	5 000 000,00	12 455 000,00	12 455 349,34
TOTAL		59 000 000,00	49 602 606,15	40 955 000,00	35 160 191,82
	HP	59 000 000,00	49 602 606,15	40 955 000,00	35 160 191,82

Cette action a également donné lieu à une affectation de 2,000 M€ pour la mise en place d'un fonds de soutien aux commerces et artisans touchés par les émeutes urbaines. A fin 2023, 84 demandes avaient été validées pour un montant de 0,393 M€.

Enfin, 761 chèques efficacité énergétique ont été notifiés en 2023. Lancée en réponse à la crise énergétique, ce dispositif a bénéficié à près de 50% à des boulangers-pâtisseries. Ces derniers ont fait l'objet d'un régime spécial avec prise en charge à 80% de leurs dépenses en raison de leur exposition particulière au prix de l'électricité.

7,297 M€ d'autorisations de programme ont été affectées sur cette action.

6,388 M€ ont été mandatés en crédits de paiement.

Programme : Aide aux véhicules propres

Action : Aides aux véhicules propres

Mesure phare pour la qualité de l'air, le dispositif « véhicules propres » qui permet d'aider à l'achat de véhicules électriques, au gaz naturel ou à hydrogène, permet d'accompagner les artisans et les TPE/PME mais également les particuliers, avec la possibilité de soutenir également le retrofit.

Depuis 2017, cette mesure a permis l'acquisition de **près de 16 000 véhicules** électriques, au gaz naturel ou à hydrogène.

Un montant d'autorisations de programme de **5,000 M€** est affecté en 2023 à l'Agence de services et de paiement (ASP) à qui est déléguée la gestion du dispositif.

Par ailleurs, l'aide à l'achat et à l'installation de boîtier E85 a déjà permis de soutenir le pouvoir d'achat de **1 300** particuliers franciliens.

La consommation en crédits de paiement s'élève à **12,455 M€**.

633 - Développement touristique

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	5,000	-	5,000	3,073	61,46%
	2023	3,000	-0,221	2,779	2,540	84,68%
CP	Rappel 2022	5,000	-2,600	2,400	2,242	44,85%
	2023	2,464	1,415	3,879	3,638	147,63%

Programme : Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique

Action : Fonds en faveur du tourisme

2,540 M€ d'autorisations de programme ont été affectés sur cette action et **2,524 M€** ont été mandatés en crédits de paiement.

Dans l'objectif d'engager la transformation durable du secteur du tourisme conformément aux orientations du SRDTL 2022-2028, de nouvelles mesures ont été votées le 1er juin 2023 (modification du règlement d'intervention du Fonds en faveur du Tourisme). Ce cadre renouvelé vise à soutenir et inciter plus fortement les acteurs du tourisme à s'engager vers un nouveau type de tourisme plus qualitatif et écologique en conditionnant les aides aux respects de critères environnementaux, à la création de destinations plus durables et à l'ancrage territorial du projet.

En 2023, ce sont 29 projets qui ont été soutenus. Cette transformation porte principalement sur l'adaptation et le développement de l'offre d'activités et de loisirs visant notamment à enrichir et développer les thématiques autour de l'impressionnisme, du tourisme fluvial et fluvestre, de l'offre nature et plein air avec par exemple :

Chapitre 906		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
63 - Actions sectorielles					
633 - Développement touristique					
Programme Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	HP633-005	3 000 000,00	2 540 322,00	2 464 000,00	3 637 541,15
Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)	16300501				547 462,60
Fonds en faveur du tourisme	16300502	3 000 000,00	2 540 322,00	2 464 000,00	2 524 646,48
Sécurité des sites et parcours touristiques	16300504				565 432,07
TOTAL		3 000 000,00	2 540 322,00	2 464 000,00	3 637 541,15
	HP	3 000 000,00	2 540 322,00	2 464 000,00	3 637 541,15

- la création d'un parcours des œuvres et paysages impressionnistes autour des Boucles de Seine (78) dans le cadre du développement de l'offre d'itinérance sur la thématique impressionnisme ;
- le réaménagement de la halte fluviale de Nemours (77) pour améliorer l'accueil des plaisanciers et développer une offre de tourisme fluviale et fluvestre ;
- le réaménagement de la base nautique du Bois de Boulogne (75 et 92) pour contribuer à la découverte du fleuve par le biais de la pratique des sports nautiques et au développement d'un pôle d'activités entre Paris et les Hauts de Seine à destination des franciliens.

L'année 2023 c'est également la poursuite du soutien à la digitalisation de l'offre touristique portant majoritairement sur l'amélioration et la création de nouveaux outils de médiation des sites touristiques. C'est par exemple la refonte du site internet du Musée de l'Histoire vivante à Montreuil (93) ou encore la création d'un "adventure-game" au Château de Vaux le Vicomte (77), dans le Parc de Le Nôtre, sur le thème du "Mystère du Prisonnier au Masque de Fer.

A noter également en 2023, le développement d'une offre d'hébergements touristiques avec plus de 300 lits créés. Les projets soutenus en 2023 contribuent ainsi à créer ou développer l'offre de séjours d'itinérances en Île-de-France conformément aux thématiques visées dans l'axe 2 du SRDTL 2022-2028. Ce sont par exemple la création de tiny houses sur le camping de Neuilly-sur-Marne pour une offre de séjour fluviale et fluvestre ou encore la création de gîtes ruraux mettant en valeur les richesses et le savoir-faire des territoires.

65 - Insertion économique et économie sociale et solidaire

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	6,500	-4,274	2,226	2,132	32,80%
	2023	6,500	0,400	6,900	6,900	106,15%
CP	Rappel 2022	2,700	-	2,700	1,671	61,87%
	2023	3,500	-1,438	2,062	2,062	58,91%

Programme : Economie sociale et solidaire

Action : Soutien à l'économie sociale et solidaire

Cette action a donné lieu à des affectations pour un montant de 1,2 M€ au bénéfice de 4 entreprises lauréates de PM'up ESS (une aide sous forme de subvention qui vise à soutenir les stratégies de croissance des entreprises relevant de l'ESS).

Les projets TP'up ESS sont comptabilisés dans l'action : Soutien à l'artisanat et aux TPE.

Cette action a également permis le déploiement de l'action phare de la stratégie ESS 2022-2028, à savoir la souscription régionale à un fonds d'investissement dédié à l'amorçage des structures de l'ESS et entreprises à impact franciliennes.

InvESS Île-de-France

La Région Île-de-France et des investisseurs institutionnels de l'Economie Sociale et Solidaire ont souscrit au capital d'InvESS Île-de-France pour financer en fonds propres les structures de l'ESS francilienne en phase de développement. InvESS IDF est une société de financement coopérative, avec des mesures qui favorisent le partage de la valeur et la gouvernance (les bénéfices de la société sont alloués prioritairement aux réserves pour pérenniser le financement de projets et les structures financées sont aussi actionnaires). Le capital est de 6,700 M€, dont 48,3 % sont détenus par la Région Île-de-France.

Depuis sa création en 2010, InvESS Île-de-France a financé 25 projets générateurs d'emplois et d'impact social et environnemental en Île-de-France. En 2022, 3 investissements ont été réalisés pour un montant

Chapitre 906		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
65 - Insertion économique et économie sociale et solidaire					
Programme Economie sociale et solidaire	HP65-001	6 500 000,00	6 900 000,00	3 500 000,00	2 061 886,50
Soutien à l'économie sociale et solidaire	16500101	6 500 000,00	6 900 000,00	3 500 000,00	2 061 886,50
TOTAL		6 500 000,00	6 900 000,00	3 500 000,00	2 061 886,50
	HP	6 500 000,00	6 900 000,00	3 500 000,00	2 061 886,50

total de 0,650 M€. En 2023, 3 investissements ont déjà été réalisés pour un montant total de 0,650 M€.

Pour prendre le relais de ce fonds arrivé à la fin de sa période d'investissement, un nouveau fonds InvESS île-de-france Amorçage a été lancé en avril 2024 pour accompagner les structures de l'ESS à une phase plus précoce. Ce fonds devrait atteindre 30 M€, dont 10 M€ apportés par la Région aux côtés de partenaires tels qu' Inco et Abeille assurances.

Fonds de garantie pour les PME TPE et ESS

La Région prévoit de mobiliser des fonds structurels européens pour abonder un fonds de garantie dédié aux jeunes entreprises et aux structures de l'ESS. Pour ce faire, il est prévu d'avoir recours à un mécanisme d'avance des fonds européens par des crédits régionaux. A ce titre ont été engagés 0,700 M€ d'autorisation de programme en 2023.

6,900 M€ d'autorisations de programme ont été affectées sur cette action.

2,062 M€ ont été mandatés en crédits de paiement.

67 - Recherche et innovation

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	75,000	4,964	79,964	79,503	106,00%
	2023	70,000	5,074	75,074	74,998	107,14%
CP	Rappel 2022	60,900	6,730	67,630	68,141	111,89%
	2023	67,180	-7,500	59,680	59,669	88,82%

Programme : Soutien à la recherche et à l'innovation

Action : Equipements scientifiques et technologiques

10,502 M€, dont 4,050 M€ au titre du CPER 2021-2027, ont été affectés en autorisations de programme au cours de l'année sur cette action et **6,074 M€** ont été mandatés en crédits de paiement.

- 6,390 M€ ont permis de financer 15 projets d'équipements scientifiques et technologiques, sur les 36 déposés dans le cadre de l'appel à projets SESAME 2023. Ces projets recouvrent différentes thématiques scientifiques dont 6 en santé, 5 en physique-chimie, 2 en sciences de la Terre et de l'environnement et 2 en sciences humaines et sociales ;

- 0,050 M€ ont par ailleurs complété en investissement les 0,745 M€ accordés en fonctionnement aux cinq nouvelles chaires en sciences humaines et sociales retenues dans les établissements suivants : Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, Université Versailles St Quentin Yvelines, Télécom Paris - Institut Mines Télécom, Université Gustave Eiffel et Conservatoire national des arts et métiers.

Au titre du CPER 2021-2027, **4,050 M€** ont été affectés en autorisations de programme au cours de l'année.

- après les sept premiers équipements financés en 2021 et 2022 quatre nouveaux équipements ainsi que le complément d'un ensemble d'équipements financé en 2022 (projet Résolution de PSL Université) ont pu être financés en 2023 dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2021-2027 ;

- le financement de 4,000 M€ pour la réalisation de ces projets structurants d'équipements et plateformes scientifiques accompagne l'effort des regroupements universitaires (Université Paris Saclay, Université Paris-Est, Institut Polytechnique de Paris, HESAM) pour porter des politiques intégrées et mutualisées, dans le secteur des sciences du Vivant, des technologies quantiques, des sciences des matériaux et des sciences informatiques.

Chapitre 906	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
67 - Recherche et innovation				
Programme Soutien à la recherche et à l'innovation				
HP67-001	32 900 000,00	25 652 025,00	25 029 000,00	18 774 976,67
RE67-001		7 050 000,00		2 500 000,00
Equipements scientifiques et technologiques	10 200 000,00	10 502 025,00	4 029 000,00	6 074 052,32
16700101	10 200 000,00	6 452 025,00	4 029 000,00	6 074 052,32
567001011		4 050 000,00		
Lieux d'innovation	16700102	2 200 000,00	1 000 000,00	2 407 918,28
Programmes de recherche d'intérêt majeur	16700103	16 000 000,00	14 000 000,00	7 740 047,60
Projets d'innovation et de transfert de technologies	4 500 000,00	7 680 000,00	6 000 000,00	5 052 958,47
16700104	4 500 000,00	4 680 000,00	6 000 000,00	2 552 958,47
567001044		3 000 000,00		2 500 000,00
Programme Soutien à l'innovation				
HP67-002	4 000 000,00	19 155 000,00	17 051 000,00	14 004 766,50
RE67-002	20 000 000,00	10 500 000,00	12 000 000,00	12 110 000,00
Soutien à l'innovation	24 000 000,00	21 000 000,00	29 051 000,00	21 860 000,00
16700201	4 000 000,00	12 000 000,00	17 051 000,00	12 000 000,00
567002014	20 000 000,00	9 000 000,00	12 000 000,00	9 860 000,00
Incubateurs, grands lieux d'innovation		8 655 000,00		4 254 766,50
16700204		7 155 000,00		2 004 766,50
567002044		1 500 000,00		2 250 000,00

Action : Lieux d'innovation

2,408 M€ ont été mandatés en crédits de paiement sur cette action.

Action : Programmes de recherche d'intérêt majeur

14,520 M€ ont été affectés en autorisations de programme en faveur des projets d'investissement des Domaines de recherche et d'innovation majeur (DIM) et de trois Questions d'Intérêt Majeur (QIM). **7,740 M€** ont été mandatés en crédits de paiement sur l'action.

Une enveloppe de 13,000 M€ a été mobilisée pour l'acquisition d'équipements scientifiques et le montage de projets ambitieux sélectionnés par les 9 DIM à l'issu d'appels à projets. Elle a par ailleurs permis l'initiation des premiers projets structurants.

Par ailleurs, 1,300 M€ ont été attribués à trois nouvelles Question d'Intérêt Majeur :

- violences faites aux Enfants et Adolescents et conséquences Vie entière (VEAVE) coordonné par le Pr Chalumeau (Hôpital Necker-Enfants Malades) – 0,300 M€ ;
- autonomie et handicap coordonnée par Pr Eléonore Bayen (Hôpital Pitié-Salpêtrière) et Pr Raphaël Vialle (Hôpital Trousseau) – 0,500 M€ ;
- vulnérabilité pulmonaire coordonné par le Pr Humbert (Hôpital Bicêtre) – 0,500 M€.

Action : Projets d'innovation et de transfert de technologies

4,680 M€ ont été affectés en autorisations de programme sur l'action et **2,553 M€** ont été mandatés en crédits de paiement.

4,600 M€ ont été apportés au GIP Genopole au titre de son programme d'investissement 2023. Les financements de la Région étaient notamment dédiés :

- au programme « équipements scientifiques, plateformes et plateaux techniques communs et de services », notamment dans le cadre de l'appel à projets Saturne - 0,900 M€ ;
- au projet de Biofonderie - 1,500 M€ ;
- au programme Aménagement Recherche Filières et notamment au projet Genother - 1,600 M€ ;
- au programme de recherche prioritaire Cithera - 0,200 M€ ;
- à l'activité propre du groupement - 0,100 M€ ;
- au CERFE - 0,300 M€.

Par ailleurs, cette action concerne aussi la quatrième édition du «Prix des Innovateurs», opérée dans le cadre de la concertation régionale de la filière santé, pour lequel trois lauréats sur 20 candidatures déposées ont été retenues. Sur les 0,100 M€ attribués, 0,080 M€ l'ont été en faveur des travaux de recherche et développement des équipes des lauréats, le reste étant versé directement aux candidats. Les Prix des Innovateurs en santé met à l'honneur des chercheuses et chercheurs de moins de 45 ans et leurs équipes, et l'excellence scientifique, technologique et thérapeutique de talents franciliens et des innovations dont l'impact médical sociétal ou encore de santé publique sont particulièrement remarquables.

Les «Challenges Start-up» n'ont pu être lancés cette année.

3,000 M€ ont été affectés en autorisations de programme sur cette action dans le cadre de l'intervention de la Région sur le volet « accompagnement et transformation des filières » du Programme des Investissements d'Avenir régionalisé/France 2030 inscrit au CPER 2021-2027 (volet 4 – innovation). **2,500 M€** ont été mandatés en crédits de paiement au titre du CPER 2021-2027.

L'enveloppe est dédiée aux quatrième et cinquième appels à projets SESAME filières France 2030, lancés en partenariat avec l'État, en vue du cofinancement d'équipements technologiques ou de plateformes au sein d'établissements de recherche publique, ouverts aux entreprises.

En 2023, cinq projets ont pu être financés:

- Pitch (Université d'Evry Val d'Essonne) et 2GECKO (Généthon) pour structurer la filière des biothérapies ;

Chapitre 906		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
Programme Soutien à la diffusion de la recherche	HP67-003	100 000,00	222 592,00	100 000,00	188 661,17
Sciences et société - culture scientifique et technique	16700301	100 000,00	222 592,00	100 000,00	188 661,17
Programme Soutien en matière de R & D					
	HP67-004	9 000 000,00	8 418 775,68	11 000 000,00	8 090 532,93
	RE67-004	4 000 000,00	4 000 000,00	2 000 000,00	4 000 000,00
Soutien aux projets de R&D des entreprises à fort potentiel économique		13 000 000,00	12 418 775,68	13 000 000,00	12 090 532,93
	16700401	9 000 000,00	8 418 775,68	11 000 000,00	8 090 532,93
	567004014	4 000 000,00	4 000 000,00	2 000 000,00	4 000 000,00
TOTAL		70 000 000,00	74 998 392,68	67 180 000,00	59 668 937,27
	HP	46 000 000,00	53 448 392,68	53 180 000,00	41 058 937,27
	RE	24 000 000,00	21 550 000,00	14 000 000,00	18 610 000,00

- BFB (Sorbonne Université) qui participe à la création du réseau des biofonderies franciliennes ;
- Neuro7T (Institut du Cerveau) qui ouvrira le champ de l'imagerie à très haute définition aux industriels des neurosciences ;
- BOP'TECH (AP-HP) qui travaillera avec les entreprises de la medtech.

Programme : Soutien à l'innovation

Action : Soutien à l'innovation

Cette action permet d'abonder le Fonds régional Innov'up, partenariat Bpifrance/région (12,000 M€ affectés) et le programme Etat/Région Innov'up Leader PIA (9,000 M€ affectés).

Depuis la création d'Innov'up, plus de 1 800 entreprises ont été soutenues pour les accompagner dans leur projet d'innovation. Sur l'année 2023, 266 entreprises ont été soutenues au titre d'Innov'up .

Par ailleurs, Innov'up leader PIA 4 vise à soutenir les projets d'innovation des entreprises franciliennes futures leader sur leur marché, cofinancé à parité par la Région Île-de-France et l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA4)/France 2030). 50 entreprises à fort potentiel s'inscrivant dans des enjeux majeurs pour la région Île-de-France (intelligence artificielle, industrie du futur, santé, etc.) ont été désignées lauréates en 2023 et bénéficieront d'aides pour un montant total de 17,800 M€.

21,000 M€ d'autorisations de programme ont été affectées sur cette action, dont 9,000 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027.

21,860 M€ ont été mandatés en crédits de paiement, dont 9,860 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027.

Action : Incubateurs, grands lieux d'innovation

Sur l'ensemble de l'année 2023, la Région a soutenu plusieurs projets de lieux d'innovation, existants ou en création, figurant ci-après :

- 2,000 M€ en faveur de l'Institut Curie pour le projet « Flash Thérapies / FRATHEA ». Celui-ci se propose d'accélérer le développement et le transfert industriel, en partenariat notamment avec le CEA, d'une radiothérapie innovante découverte à l'Institut Curie il y a quelques années, pour ainsi développer de meilleures thérapies pour les patients atteints du cancer ;
- 1,500 M€ en faveur de l'Institut d'Optique Graduate School (IOGS ou Institut d'Optique Théorique et Appliquée), établissement d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial dans les domaines de l'optique et de la photonique aux liens étroits avec l'industrie (notamment quantique) ; pour soutenir la réhabilitation de son Centre entrepreneurial "503" à Orsay (91) ;
- 1,400 M€ en faveur de la SAS iXCampus, pour soutenir le projet d'extension de l'actuel iXCampus de Saint-Germain-en-Laye (78), doublant la surface actuelle de bureaux et d'espaces innovants, avec la création d'un Photonics Lab, augmentant ainsi les capacités d'hébergement et d'accompagnement de start-up Deeptech sur le site ;
- 1,200 M€ en faveur d'INCO (via la SAS Buttes Commun) pour la création du « Décarbonateur » à Paris (75), lieu unique dédié à l'accompagnement et l'accélération d'entreprises et solutions innovantes en faveur de la décarbonation ;
- 1,000 M€ en faveur d'Aéroports de Paris pour la création et l'exploitation d'un vertiport (permettant le décollage et l'atterrissage d'avions à décollage et atterrissage vertical dits VTOL) quai d'Austerlitz à Paris (75) contribuant au développement de l'Urban Air Mobility en Île-de-France ;
- 0,055 M€ faveur de l'incubateur 104factory situé à Paris (75) pour le réaménagement de ses locaux dédiés à l'incubation de porteurs de projets et start-ups des industries culturelles et créatives.

8,655 M€ d'autorisations de programme ont été affectés sur cette action, dont 1,500 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027.

4,255 M€ ont été mandatés en crédits de paiement, dont 2,250 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027.

Programme : Soutien à la diffusion de la recherche

Action : Sciences et société - culture scientifique et technique

Une enveloppe de **0,223 M€** en autorisations de programme a été mobilisée pour le soutien en investissement aux projets de diffusion de la culture scientifique, relevant de la compétence régionale.

Cette dotation vient en complément du soutien en fonctionnement, aux 34 projets de diffusion de la culture scientifique retenus dans le cadre de l'appel à projets « la science pour tous 2023 » et de l'appel à manifestation d'intérêt « la science pour tous » projets pluriannuels 2022–2024.

Le mandatement s'élève à **0,189 M€** en crédits de paiement.

Programme : Soutien en matière de R & D

Action : Soutien aux projets de R&D des entreprises à fort potentiel économique

Cette action vise à soutenir des projets structurants pour la compétitivité et la souveraineté économique francilienne et fortement créateurs d'emplois tels que :

- la société SIRUS dans le “New Space” ;
- la société EODEV dans l'hydrogène ;
- trois différents projets collaboratifs autour du quantique dits PAQ Quantiques à hauteur de 0,630 M€ ;
- les Challenge IA dans la santé (1,200 M€) et dans l'industrie (0,500 M€) à hauteur de 1,700 M€.

12,419 M€ d'autorisations de programme ont été affectées sur cette action, dont 4,000 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027.

12,091 M€ de crédits de paiement ont été mandatés, dont 4,000 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027.

CHAPITRE 907 - ENVIRONNEMENT

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	107,650	-4,690	102,960	97,500	90,57%
	2023	102,892	-5,000	97,892	94,982	92,31%
CP	Rappel 2022	48,241	4,538	52,779	48,583	100,71%
	2023	45,288	26,830	72,118	69,597	153,68%

71 - Actions transversales

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	0,170	0,131	0,301	0,131	77,06%
	2023	0,170	0,167	0,337	0,337	198,33%
CP	Rappel 2022	1,075	-	1,075	0,610	56,77%
	2023	1,570	-1,275	0,295	0,273	17,39%

Programme : Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Action : Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Un montant total de **0,046 M€** en autorisations de programme est affecté en 2023 afin d'honorer le financement de la part régionale des mesures foncières (expropriation et délaissement) fixée dans le cadre de la mise en œuvre du PPRT de la Raffinerie du Midi - RM à Coignières.

La consommation en crédits de paiement est de **0,046 M€**.

Programme : Soutien aux démarches de développement durable

Action : Soutien aux démarches de développement durable

En 2023, cette action est mobilisée notamment en faveur de **7 projets locaux lauréats** de la 5^{ème} édition du Budget participatif écologique ainsi que pour le développement informatique de la plateforme de vote citoyen et plus largement des smart services environnement.

Cette action n'étant pas dotée en 2023, une affectation de **0,291 M€** a été permise à la suite d'un virement de crédits en autorisations de programme et la consommation en crédits de paiement de **0,128 M€** ont permis d'honorer les engagements pris antérieurement.

Chapitre 907	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
71 : Actions transversales	170 000,00	337 160,00	1 570 000,00	273 002,81
72 : Actions en matière de déchets et de propreté urbaine	9 000 000,00	9 174 716,00	6 000 000,00	9 793 972,17
73 : Actions en matière de gestion des eaux	5 500 000,00	10 367 781,00	2 200 000,00	2 520 389,89
74 : Politique de l'air	9 760 000,00	1 261 966,95	3 260 000,00	1 893 937,91
75 : Politique de l'énergie	49 000 000,00	49 628 071,03	11 000 000,00	23 897 785,20
76 : Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	25 500 000,00	21 651 123,51	17 900 000,00	25 664 423,32
77 : Environnement des infrastructures de transports	3 692 000,00	2 090 997,50	3 088 000,00	5 067 660,76
78 : Autres actions	270 000,00	470 000,00	270 000,00	486 291,51
TOTAL	102 892 000,00	94 981 815,99	45 288 000,00	69 597 463,57
HP	36 440 000,00	31 759 986,74	26 818 000,00	32 562 405,03
PR	3 692 000,00	2 067 997,50	15 210 000,00	31 519 149,52
RE	62 760 000,00	61 153 831,75	3 260 000,00	5 515 909,02

Chapitre 907		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
71 - Actions transversales					
Programme Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	HP71-001	170 000,00	46 000,00	170 000,00	46 000,00
Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	17100101	170 000,00	46 000,00	170 000,00	46 000,00
Programme Soutien aux démarches de développement durable	HP71-002		291 160,00	150 000,00	128 960,29
Soutien aux démarches de développement durable	17100201		291 160,00	150 000,00	128 960,29
Programme Actions territorialisées					
	HP71-003			350 000,00	66 834,00
	PR71-003			900 000,00	31 208,52
Economie circulaire - Déchets - Actions territorialisées	471003013			250 000,00	31 208,52
Protection et restauration des milieux aquatiques - Actions territorialisées	471003023			150 000,00	
Energies renouvelables - Actions territorialisées				850 000,00	66 834,00
	17100303			350 000,00	66 834,00
	471003033			500 000,00	
TOTAL		170 000,00	337 160,00	1 570 000,00	273 002,81
HP		170 000,00	337 160,00	670 000,00	241 794,29
PR				900 000,00	31 208,52

Programme : Actions territorialisées

Action : Economie circulaire - Déchets - Actions territorialisées

Cette action n'est plus dotée en autorisations de programme depuis 2018. La consommation en crédits de paiement est de **0,031 M€** pour honorer les engagements pris antérieurement.

Action : Energies renouvelables - Actions territorialisées

Cette action n'est plus dotée en autorisations de programme depuis 2018. La consommation en crédits de paiement est de **0,067 M€** pour honorer les engagements pris antérieurement.

72 - Actions en matière de déchets et de propreté urbaine

7211 - Actions de prévention et de sensibilisation

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-
CP	Rappel 2022	-	-	-	0,237	-
	2023	-	-	-	-	-

7213 - Tri, valorisation et traitement des déchets

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	7,000	4,009	11,009	11,009	157,28%
	2023	6,000	2,729	8,729	8,729	145,48%
CP	Rappel 2022	4,280	2,900	7,180	5,070	118,47%
	2023	5,000	4,467	9,467	8,326	166,52%

Programme : Economie circulaire et déchets

Action : Economie circulaire et déchets

Dans le cadre de la Stratégie régionale Economie circulaire, 70 opérations ont été soutenues au titre du CPER 2021-2027, pour un montant de 7,815 M€ :

Type d'opération	Nb projets	Montants affectés
Zéro plastique (<i>consigne et vrac</i>)	5	0,318 M€
Réemploi, reconditionnement et réparation	19	1,245 M€
Lutte contre le gaspillage alimentaire, tri des biodéchets, valorisation organique	24	3,477 M€
Tri, recyclage et tarification incitative (<i>collecte sélective, déchetteries, centre de tri, recyclage...</i>)	15	2,010 M€
Economie circulaire et BTP (<i>chantiers exemplaires, filières réemploi et recyclage, collecte et tri...</i>)	7	0,751 M€

De plus, la dotation a été mobilisée pour financer 132 projets locaux lauréats du Budget participatif écologique pour un montant global de 0,914 M€, hors CPER.

Ainsi, en 2023, un montant global d'autorisations de programme de **8,729 M€** est affecté, témoignant de la dynamique initiée par la Région en faveur du zéro déchet et de l'économie circulaire.

La consommation en crédits de paiement s'élève à **8,326 M€**.

Chapitre 907		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
72 - Actions en matière de déchets et de propreté urbaine					
7213 - Tri, valorisation et traitement des déchets					
Programme Economie circulaire et déchets					
	HP7213-002		914 000,00	1 000 000,00	1 229 542,29
	PR7213-002			4 000 000,00	6 042 326,81
	RE7213-002	6 000 000,00	7 814 717,00		1 054 024,59
Economie circulaire et déchets		6 000 000,00	8 728 717,00	5 000 000,00	8 325 893,69
	17200201		914 000,00	1 000 000,00	1 229 542,29
	472002013			4 000 000,00	6 042 326,81
	572002012	6 000 000,00	7 814 717,00		1 054 024,59
TOTAL		6 000 000,00	8 728 717,00	5 000 000,00	8 325 893,69
	HP		914 000,00	1 000 000,00	1 229 542,29
	PR			4 000 000,00	6 042 326,81
	RE	6 000 000,00	7 814 717,00		1 054 024,59

Ces niveaux de consommation ont été permis par des redéploiements de crédits.

7222 - Action en matière de propreté urbaine et de nettoyage

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	3,000	-1,207	1,793	1,215	40,49%
	2023	3,000	-2,370	0,630	0,446	14,87%
CP	Rappel 2022	0,620	-	0,620	0,975	157,32%
	2023	1,000	0,952	1,952	1,468	146,81%

Programme : Fonds propreté

Action : Fonds propreté

Face à l'ampleur des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux liés aux dépôts sauvages en Île-de-France, la Région œuvre depuis 2016 avec le « Fonds propreté » pour soutenir les initiatives et les projets de résorption sur les territoires, dont les parcelles agricoles.

En 2023, 12 opérations de lutte contre les dépôts sauvages ont été soutenues pour un montant total de 0,378 M€.

Par ailleurs, 12 projets locaux lauréats du Budget participatif ont été également soutenus pour un montant global de 0,068 M€.

Un montant total de **0,446 M€** en autorisations de programme est ainsi affecté en 2023, soit un taux d'exécution de 15 %. Le reliquat a abondé l'action « Économie circulaire et déchets » en surconsommation.

La consommation en crédits de paiement s'élève à **1,468 M€**.

73 - Actions en matière de gestion des eaux

731 - Politique de l'eau

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	4,500	-	4,500	4,131	91,79%
	2023	5,500	4,868	10,368	10,368	188,51%
CP	Rappel 2022	1,000	1,300	2,300	2,078	207,84%
	2023	1,700	0,527	2,227	2,227	131,00%

Programme : Politique de l'eau

Action : Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

Cette action n'est plus dotée en autorisations de programme depuis 2018. La prévision de consommation en crédits de paiement est de **0,027 M€** pour honorer les engagements pris antérieurement.

Action : Milieux aquatiques et îlots de fraîcheur

En 2023, cette action n'est pas dotée en autorisations de programme et la consommation en crédits de paiement s'élève à **0,876 M€**, afin d'honorer les engagements pris antérieurement.

Dans le cadre du Plan de Protection, de Résistance et d'Adaptation de la région Île-de-France face au changement climatique, adopté en septembre 2022, la Région met en œuvre diverses mesures mettant l'accent sur les Solutions fondées sur la Nature.

Chapitre 907		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
72 - Actions en matière de déchets et de propreté urbaine					
7222 - Action en matière de propreté urbaine et de nettoyage					
Programme Fonds propreté	HP7222-003	3 000 000,00	445 999,00	1 000 000,00	1 468 078,48
Fonds propreté	17200301	3 000 000,00	445 999,00	1 000 000,00	1 468 078,48
TOTAL		3 000 000,00	445 999,00	1 000 000,00	1 468 078,48
	HP	3 000 000,00	445 999,00	1 000 000,00	1 468 078,48

Chapitre 907		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
73 - Actions en matière de gestion des eaux					
731 - Politique de l'eau					
Programme Politique de l'eau					
	HP731-001	4 500 000,00	74 000,00	500 000,00	317 376,91
	PR731-001			700 000,00	875 835,25
	RE731-001	1 000 000,00	10 293 781,00	500 000,00	1 033 787,84
Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau	17300101				27 353,53
Milieux aquatiques et flots de fraîcheur		5 500 000,00	10 367 781,00	1 700 000,00	2 199 646,47
	17300102	4 500 000,00	74 000,00	500 000,00	290 023,38
	473001023			700 000,00	875 835,25
	573001022	1 000 000,00	10 293 781,00	500 000,00	1 033 787,84
TOTAL		5 500 000,00	10 367 781,00	1 700 000,00	2 227 000,00
	HP	4 500 000,00	74 000,00	500 000,00	317 376,91
	PR			700 000,00	875 835,25
	RE	1 000 000,00	10 293 781,00	500 000,00	1 033 787,84

En 2023, un montant global d'autorisations de programme de **10,368 M€** est affecté (dont **10,294 M€** au titre du CPER), soit un taux d'exécution de 188 %. Ces affectations ont permis de soutenir :

- 28 opérations de désimperméabilisation des sols ;
- 68 opérations de création d'îlots de fraîcheur au sein des espaces publics urbains, des cours d'établissements d'enseignement et des établissements recevant du public ;
- 2 projets d'installation de fontaines sur l'espace public ;
- 28 récupérateurs d'eau pour des particuliers franciliens ;
- 8 projets locaux dans le cadre du Budget participatif écologique.

La consommation en crédits de paiement est **2,2 M€** (dont **1,038 M€** au titre du CPER).

733 - Assainissement

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-
CP	Rappel 2022	-	-	-	0,307	-
	2023	0,500	-0,029	0,471	0,264	52,80%

Programme : Dépollution des eaux usées et des eaux pluviales

Action : Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées

Cette action n'est plus dotée en autorisations de programme depuis 2017. La consommation en crédits de paiement est de **0,264 M€** pour honorer les engagements pris antérieurement.

735 - Lutte contre les inondations

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-
CP	Rappel 2022	-	0,570	0,570	0,359	-
	2023	-	0,029	0,029	0,029	-

Programme : Lutte contre les inondations

Action : Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements

Cette action n'est plus dotée en autorisations de programme depuis 2018. La consommation en crédits de paiement est de **0,029 M€**, pour honorer les engagements pris antérieurement.

Chapitre 907	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
73 - Actions en matière de gestion des eaux				
733 - Assainissement				
Programme Dépollution des eaux usées et des eaux pluviales	HP733-003		500 000,00	263 986,45
Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées	17300301		500 000,00	263 986,45
TOTAL			500 000,00	263 986,45
HP			500 000,00	263 986,45

Chapitre 907	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
73 - Actions en matière de gestion des eaux				
735 - Lutte contre les inondations				
Programme Lutte contre les inondations	HP735-004			29 403,44
Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements	17300401			29 403,44
TOTAL				29 403,44
HP				29 403,44

74 - Politique de l'air

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	8,760	-3,233	5,527	3,067	35,01%
	2023	9,760	-8,498	1,262	1,262	12,93%
CP	Rappel 2022	2,000	1,400	3,400	3,300	165,02%
	2023	3,260	-0,988	2,272	1,894	58,10%

Programme : Qualité de l'air et Climat

Action : Investissement et études d'AIRPARIF

En 2023, la totalité de la dotation annuelle d'Airparif a été affectée ainsi qu'une dotation complémentaire pour le AIRLAB, soit un montant d'autorisations de programme de **0,815 M€**, dans le cadre du CPER.

La consommation en crédits de paiement de **0,704 M€** a été rendue possible par des redéploiements de crédits (dont **0,042 M€** au titre du CPER).

Action : Fonds renouvellement chaudières

Cette action destinée à inciter les Franciliens à remplacer leur anciens chauffage principal individuel au fuel, au charbon ou au bois, par des équipements modernes et moins polluants, n'a donné lieu à aucune affectation en 2023. En effet, les affectations réalisées les années précédentes permettaient encore de couvrir les besoins et la dotation a ainsi pu servir à abonder les autres actions budgétaires en tension au sein de l'annexe environnement et en particulier l'efficacité énergétique.

Plus de **4 000 Franciliens** ont bénéficié d'aides pour changer leur équipement de chauffage polluant depuis 2017, dont 1 076 en 2023.

La consommation en crédits de paiement est de **0,500 M€**.

Action : Amélioration de la qualité de l'air dans le métro, le RER et l'espace public

Consciente de l'enjeu que représente la qualité des volumes d'air intérieur, la Région a poursuivi son soutien en 2022 aux projets des collectivités franciliennes qui souhaitent réaliser des investissements pour améliorer la qualité de l'air à travers le dispositif à l'attention des collectivités pour la **qualité de l'air dans les crèches, écoles et accueils de loisirs sans hébergement** ainsi que le dispositif d'**innovation pour l'air dans les stations**.

En 2023, un montant de **0,447 M€** est ainsi affecté en autorisations de programme afin de soutenir **16 opérations** dont 9 projets locaux lauréats du Budget participatif écologique.

La consommation en crédits de paiement s'élève à **0,690 M€**.

Chapitre 907		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
74 - Politique de l'air					
Programme Qualité de l'air et Climat					
	HP74-001	5 500 000,00	446 966,95	2 500 000,00	1 511 278,85
	PR74-001				341 102,41
	RE74-001	4 260 000,00	815 000,00	760 000,00	41 556,65
Investissement et études d'AIIRPARIF		760 000,00	815 000,00	760 000,00	703 746,88
	17400101			500 000,00	321 087,82
	474001013				341 102,41
	574001012	760 000,00	815 000,00	260 000,00	41 556,65
Fonds renouvellement chaudières		4 500 000,00		2 000 000,00	500 000,00
	17400103	1 000 000,00		1 500 000,00	500 000,00
	574001032	3 500 000,00		500 000,00	
Amélioration de la qualité de l'air dans le métro, le RER et l'espace public	17400104	4 500 000,00	446 966,95	500 000,00	690 191,03
TOTAL		9 760 000,00	1 261 966,95	3 260 000,00	1 893 937,91
	HP	5 500 000,00	446 966,95	2 500 000,00	1 511 278,85
	PR				341 102,41
	RE	4 260 000,00	815 000,00	760 000,00	41 556,65

75 - Politique de l'énergie

751 - Réseaux de chaleur et de froid

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-
CP	Rappel 2022	0,500	-	0,500	0,143	28,57%
	2023	-	0,598	0,598	0,598	-

Programme : Réseaux de chaleur

Action : Réseaux de chaleur

Cette action n'est plus dotée en autorisations de programme depuis 2017. La consommation en crédits de paiement est de **0,598 M€** pour honorer les engagements pris antérieurement.

758 - Autres actions

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	49,000	-9,000	40,000	39,792	81,21%
	2023	49,000	1,368	50,368	49,628	101,28%
CP	Rappel 2022	14,600	7,605	22,205	20,579	140,95%
	2023	11,000	12,500	23,500	23,300	211,81%

Programme : Energie

Action : Efficacité énergétique et SEM

Alors que le coût de l'énergie n'a cessé d'augmenter, la Région a su répondre à l'attente des collectivités franciliennes en matière d'efficacité énergétique afin de leur permettre de faire des économies d'énergie, par le biais notamment de ses appels à projets « Bâtiments publics durables » et « Réduction de la pollution lumineuse ».

Un montant total d'autorisations de programme de **12,110 M€** est ainsi affecté en 2023, soit un taux d'exécution **plus de 3 fois supérieur au BP**, afin de soutenir :

- **66 opérations** de modernisation de l'**éclairage public** (6,331 M€) ;
- **30 opérations** de rénovation énergétique de **bâtiments publics** dont un équipement sportif (3,922 M€) ;
- **150 projets locaux lauréats du Budget participatif écologique** (1,199 M€) ;
- 4 réaffectations en faveur de syndicats de copropriétés pour des travaux de rénovations énergétiques.

La consommation en crédits de paiement s'élève à **2,612 M€**, un niveau d'exécution rendu possible par des virements de crédits.

Action : Energies renouvelables

La transition énergétique est un enjeu toujours plus prégnant pour lequel la Région s'est mobilisée afin de déployer massivement les énergies renouvelables sur les territoires avec plusieurs appels à projets (production d'électricité renouvelable, chaleur et froid renouvelables...), en misant à la fois sur l'innovation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs mais aussi des citoyens, autour de projets énergétiques participatifs.

Dans le cadre de la Stratégie régionale énergie-climat, **130 opérations** sont soutenues en 2023, au titre du CPER, pour un montant global de 36,475 M€, réparti comme suit :

Chapitre 907	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
75 - Politique de l'énergie				
751 - Réseaux de chaleur et de froid				
Programme Réseaux de chaleur	PR751-001			598 218,65
Réseaux de chaleur	475001013			598 218,65
TOTAL				598 218,65
PR				598 218,65

Chapitre 907	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
75 - Politique de l'énergie				
758 - Autres actions				
Programme Energie				
	HP758-002	4 000 000,00	12 288 480,28	3 500 000,00
	PR758-002			6 500 000,00
	RE758-002	45 000 000,00	37 339 590,75	1 000 000,00
Efficacité énergétique et SEM				
		4 000 000,00	12 110 480,28	2 000 000,00
	17500202	4 000 000,00	12 110 480,28	1 500 000,00
	475002023		500 000,00	507 136,22
Energies renouvelables				
		45 000 000,00	37 517 590,75	9 000 000,00
	17500203		178 000,00	2 000 000,00
	475002033		6 000 000,00	16 288 710,25
	575002032	45 000 000,00	37 339 590,75	1 000 000,00
TOTAL		49 000 000,00	49 628 071,03	11 000 000,00
	HP	4 000 000,00	12 288 480,28	3 500 000,00
	PR			6 500 000,00
	RE	45 000 000,00	37 339 590,75	1 000 000,00

Type d'opération	Nb projets	Montants affectés
Chaleur et froid renouvelable	40	26,459 M €
ENR électriques / Photovoltaïque	66	6,694 M €
Chaudières biomasse	4	1,747 M €
Méthanisation	3	0,823 M €
Innovation / Hydrogène	1	0,400 M €
Aides aux études	9	0,203 M €
Projets d'énergies renouvelables citoyens	7	0,149 M €
Total	130	36,475 M€

Par ailleurs, un montant de 864 920 € a été mobilisé afin de permettre la réalisation en partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et l'ADEME, d'un **programme exploratoire des ressources de géothermie profonde** de l'ouest et du sud parisien.

Enfin, un virement de crédit en autorisations de programme d'un montant global de 0,178 M€ a rendu possible l'affectation en faveur de **24 projets locaux lauréats de la 5^{ème} session du Budget participatif écologique**.

En 2023, un montant total de **37,518 M€** en autorisations de programme est ainsi affecté et la consommation en crédits de paiement s'élève à **20,688 M€**.

76 - Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	25,500	9,000	34,500	33,033	129,54%
	2023	25,500	-3,463	22,037	21,651	84,91%
CP	Rappel 2022	19,520	-5,970	13,550	13,545	69,39%
	2023	17,900	7,849	25,749	25,664	143,38%

Programme : AEV - Ile-de-France nature

Action : AEV - Ile-de-France nature

En 2023, l'Agence des espaces verts est devenue **Île-de-France Nature** avec la vocation de s'atteler à la végétalisation des villes et plus globalement à la renaturation de nos territoires, en apportant à la fois un soutien financier et en termes d'ingénierie. Elle a poursuivi également ses missions d'aménagement et de sécurisation des propriétés régionales ainsi que ses actions pour améliorer la qualité des milieux naturels et faciliter l'activité agricole.

Dans ce cadre, la totalité de la dotation prévue en autorisations de programme au BP 2023 est affectée à Île-de-France Nature (10,400 M€) ainsi qu'une dotation complémentaire de 2 M€, au titre de la reprise du dispositif « Plan vert ».

Un montant total de **12,400 M€** d'autorisations de programme a ainsi été mobilisé sur cette action et la consommation en crédits de paiement est de **1,325 M€**.

Action : Aménagements et équipements d'espaces verts régionaux

En 2023, cette action n'est pas dotée en autorisations de programme.

La consommation en crédits de paiement d'un montant de **9,387 M€** a permis d'honorer des engagements pris antérieurement.

Chapitre 907		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
76 - Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques					
Programme AEV - Ile-de-France nature	HP76-001	10 400 000,00	12 400 000,00	9 600 000,00	11 900 600,00
AEV - Ile-de-France nature	17600101	10 400 000,00	12 400 000,00	8 500 000,00	1 325 000,00
Aménagements et équipements d'espaces verts régionaux	17600102			1 000 000,00	9 386 600,00
Acquisitions d'espaces agricoles régionaux et portage foncier agricole - installation	17600103			100 000,00	1 189 000,00
Programme Parcs naturels régionaux					
	HP76-002			1 500 000,00	562 175,25
	PR76-002				2 495 201,08
	RE76-002	4 000 000,00	3 527 937,00	1 000 000,00	191 833,66
Soutien aux programmes d'investissement		4 000 000,00	3 527 937,00	2 500 000,00	3 249 209,99
	17600201			1 500 000,00	562 175,25
	476002016				2 495 201,08
	576002012	4 000 000,00	3 527 937,00	1 000 000,00	191 833,66

Action : Acquisitions d'espaces agricoles régionaux et portage foncier agricole - installation

En 2023, cette action n'a donné lieu à aucune consommation en autorisations de programme.
La consommation en crédits de paiement d'un montant de **1,189 M€** a permis d'honorer des engagements pris antérieurement.

Programme : Parcs naturels régionaux

Action : Soutien aux programmes d'investissement

Inscrit dans le cadre du volet Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire du CPER 2021-2027, le soutien aux Parcs naturels régionaux s'est traduit par un montant global d'autorisations de programme de **3,528 M€**.

Au titre des programmes d'action, la répartition est la suivante :

- 1 100 000 € pour 13 opérations du PNR du Gâtinais français ;
- 1 100 000 € pour 14 opérations du PNR Haute Vallée de Chevreuse ;
- 1 100 000 € pour 23 opérations du PNR du Vexin français ;
- 227 937 € pour 9 opérations du PNR Oise Pays de France.

En 2023, ces opérations soutenues dans le cadre des programmes d'action des PNR relèvent du développement économique, agricole, touristique, culturel, de la préservation des milieux naturels et paysages ou de la valorisation patrimoniale, tels qu'inscrits dans les chartes des parcs et conformément aux priorités portées par le Pacte rural.

En crédits de paiement, la consommation est de **3,249 M€**.

Programme : Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages

Action : Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

Cette action n'est plus dotée en autorisations de programme depuis 2017.

La consommation en crédits de paiement d'un montant de **0,002 M€** permet d'honorer des engagements pris antérieurement.

Action : Investissement des Réserves naturelles régionales (RNR)

En 2023, la Région a continué d'apporter son soutien aux réserves naturelles régionales (RNR) en mobilisant un montant total de **0,316 M€** en autorisations de programme, dans le cadre du CPER, permettant aux gestionnaires des Réserves Naturelles Régionales de réaliser les opérations d'investissements prioritaires prévues à leur plan de gestion, dont 218 150 € à l'Agence des Espaces Verts pour les RNR du Grand Voyeux, de la Boucle de Moisson et du Marais de Stors.

Par ailleurs, l'année 2023 a permis de poursuivre les procédures pour la création de 4 nouvelles RNR qui viennent consolider le réseau d'espaces naturels franciliens.

En 2023, la consommation en crédits de paiement est de **0,124 M€**.

Action : Plan vert et biodiversité

En 2023, **19 projets au titre de l'appel à projet « Plan vert »** ont été financés pour un montant global de 2,221 M€ et contribueront à la création, l'amélioration et la mise en accessibilité, à terme, de **25,6 hectares** d'espaces verts et de nature, et à la plantation de **4 043 arbres**.

Au global et avec les projets déjà soutenus par Île-de-France Nature à qui a été confié ce dispositif courant 2023, ce sont ainsi **822,7 hectares** de création, d'amélioration et de mise en accessibilité d'espaces verts et de nature comptabilisés **depuis 2017** et jusqu'au 3^{ème} trimestre 2023.

De plus, un montant de 2,140 M€ a été affecté au titre du **Budget participatif écologique**, pour **312 projets locaux lauréats de la 5^{ème} session** et 4 réaffectations.

Un montant total de **4,360 M€** en autorisations de programme est affecté en 2023 et la consommation en

Chapitre 907		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
Programme Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages					
	HP76-003	8 600 000,00	4 360 380,51	5 150 000,00	9 719 001,09
	PR76-003			650 000,00	777 710,43
	RE76-003	2 500 000,00	1 362 806,00		17 901,81
Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité	17600301				1 973,99
Investissement des Réserves naturelles régionales (RNR)		800 000,00	316 175,00	300 000,00	124 111,86
	17600302			150 000,00	22 503,68
	476003023			150 000,00	101 608,18
	576003022	800 000,00	316 175,00		
Plan vert et biodiversité	17600303	8 500 000,00	4 360 380,51	4 800 000,00	9 605 085,57
Réseau régional international de biodiversité	17600304	100 000,00			
Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)		1 700 000,00	1 046 631,00	700 000,00	783 441,91
	17600305			200 000,00	89 437,85
	476003053			500 000,00	676 102,25
	576003052	1 700 000,00	1 046 631,00		17 901,81
TOTAL		25 500 000,00	21 651 123,51	17 900 000,00	25 664 423,32
	HP	19 000 000,00	16 760 380,51	16 250 000,00	22 181 776,34
	PR			650 000,00	3 272 911,51
	RE	6 500 000,00	4 890 743,00	1 000 000,00	209 735,47

crédits de paiement est de **9,605 M€**.

Action : Réseau régional international de biodiversité

Cette action n'a donné lieu à aucune consommation en 2023.

Action : Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)

En 2023, un montant total de **1,047 M€** en autorisations de programme est affecté au titre du CPER et dans le cadre des appels à projets « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France ».

Les aides de la Région, instruites avec le concours de l'ARB, ont permis d'accompagner **18 projets** contribuant directement aux objectifs de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030, via notamment :

- des opérations de restauration et de préservation des milieux naturels et des continuités écologiques ;
- la plantation de végétaux locaux, d'installation et d'amélioration de dispositifs favorable à la faune (nichoirs, passages à faune...) ;
- ou encore la création d'outils pour former et sensibiliser les acteurs.

La consommation en crédits de paiement est de **0,783 M€** (dont **0,018 M€** au titre du CPER).

77 - Environnement des infrastructures de transports

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	9,450	-4,690	4,760	4,552	48,17%
	2023	3,692	-	3,692	2,091	56,64%
CP	Rappel 2022	4,376	-3,267	1,109	1,108	25,32%
	2023	3,088	1,980	5,068	5,068	164,11%

Programme : Réseau routier

Action : Protection contre le bruit

Il n'y a eu ni autorisation de programme, ni affectation sur cette action en 2023.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **1,250 M€**, soit au-delà de la dotation initialement votée, afin de faire face aux engagements antérieurs de la Région et pour financer des mesures d'atténuation des nuisances sonores générées par les autoroutes A4 et A86 dans le secteur de Saint-Maurice, Maisons-Alfort et Créteil (Opération SMMAC-94). Cette consommation a été rendue possible par des redéploiements de crédits.

Action : Couvertures d'infrastructures

Il n'y a eu ni autorisation de programme, ni affectation sur cette action en 2023.

Il n'y a pas eu de consommation de crédits de paiement en 2023.

Action : Requalifications

Il n'y a eu ni autorisation de programme, ni affectation sur cette action en 2023.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **1,480 M€**, soit au-delà de la dotation initialement votée, pour financer l'adaptation de la tête du Pont de Bezons (RD311). Cette consommation a été rendue possible par des redéploiements de crédits.

Chapitre 907	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
77 - Environnement des infrastructures de transports				
Programme Réseau routier				
HP77-001			494 000,00	1 479 660,80
PR77-001			377 000,00	1 250 000,00
Protection contre le bruit			500 000,00	1 250 000,00
17700101			123 000,00	
477001011			377 000,00	1 250 000,00
Requalifications			18 000,00	1 479 660,80
Protection contre le bruit routier			353 000,00	
17700104				
Programme Réseau ferré				
HP77-002			105 000,00	26 300,06
PR77-002			315 000,00	930 167,92
Protections phoniques le long du réseau ferré			420 000,00	956 467,98
17700201			105 000,00	26 300,06
477002011			315 000,00	930 167,92
Programme Intégration environnementale des infrastructures de transport				
HP77-003		23 000,00	29 000,00	
PR77-003	3 692 000,00	2 067 997,50	1 768 000,00	1 381 531,98
Intégration environnementale des infrastructures de transport	3 692 000,00	2 090 997,50	1 797 000,00	1 381 531,98
17700301		23 000,00	29 000,00	
477003011	3 692 000,00	2 067 997,50	1 768 000,00	1 381 531,98
TOTAL	3 692 000,00	2 090 997,50	3 088 000,00	5 067 660,76
HP		23 000,00	628 000,00	1 505 960,86
PR	3 692 000,00	2 067 997,50	2 460 000,00	3 561 699,90

Action : Protection contre le bruit routier

Il n'y a eu ni autorisation de programme, ni affectation sur cette action en 2023.

Il n'y a pas eu de consommation de crédits de paiement en 2023.

Programme : Réseau ferré**Action : Protections phoniques le long du réseau ferré**

Aucun crédit n'a été affecté en 2023 pour cette action. Les subventions sont attribuées dans le cadre du programme « Intégration environnementale des infrastructures de transport » ci-dessous.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **0,956 M€**, soit au-delà de la dotation initialement votée, pour le financement d'études ou de travaux relatifs à la résorption des nuisances sonores ferroviaires, en lien avec des affectations réalisées en 2015 et 2022 ou afin de faire face aux engagements antérieurs de la Région, notamment sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris. Cette consommation a été rendue possible par des redéploiements de crédits.

Programme : Intégration environnementale des infrastructures de transport**Action : Intégration environnementale des infrastructures de transport**

2,091 M€ d'autorisations de programme ont été affectées en 2023 sur cette action.

2,068 M€ ont été affectés sur le programme de lutte contre le bruit ferroviaire en Île-de-France pour :

- la réduction des nuisances sonores du site de triage de Drancy-Le Bourget ;
- engager les études relatives à la création de deux murs anti-bruit sur les communes d'Alfortville, Valenton et Villeneuve-Saint- Georges de l'axe du RER D ;
- la réalisation d'études acoustiques des communautés d'agglomération de Melun Val-de-Seine, Paris Saclay, Paris Vallée de la Marne, Val Parisis et Versailles Grand Parc ;
- un projet d'expérimentation d'écrans antibruit bas sur la commune d'Aulnay-sous-Bois.

De plus, 0,023 M€ ont été affectés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan "Route de demain", pour l'étude paysagère de la RN 6 portée par le département de l'Essonne (91) et la création d'un nouvel alignement d'arbres le long d'une route départementale à Crespières (78).

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **1,382 M€** et a permis de financer la mise en place de protections acoustiques le long de la RN118 dans le secteur de Bièvres (91) pour 1,273 M€ et la résorption des nuisances sonores ferroviaires sur la commune de Saint-Denis (93) pour 0,109 M€.

78 - Autres actions

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	0,270	0,300	0,570	0,570	211,11%
	2023	0,270	0,200	0,470	0,470	174,07%
CP	Rappel 2022	0,270	-	0,270	0,270	100,00%
	2023	0,270	0,220	0,490	0,486	180,11%

Programme : Lutte contre le bruit

Action : Soutien à Bruitparif

En 2023, la Région a poursuivi son soutien à Bruitparif, Observatoire du bruit en Île-de-France, afin d'améliorer la mesure et l'évaluation des nuisances sonores pour mieux orienter les décideurs publics face aux impacts sanitaires et socio-économiques, pour informer et sensibiliser les Franciliens, et pour accompagner les différents acteurs.

La totalité de la dotation annuelle de **0,270 M€** a été attribuée à Bruitparif ainsi qu'une aide complémentaire de 0,200 M€ pour l'acquisition de matériels d'une part, pour des études quant aux effets du bruit sur le sommeil et, d'autre part pour suivre les effets de la mise en œuvre généralisée des descentes douces sur l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

Ainsi, un montant total de **0,470 M€** en autorisations de programme a été affecté en 2023.

La consommation en crédits de paiement est de **0,486 M€**.

Chapitre 907		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
78 - Autres actions					
Programme Lutte contre le bruit	HP78-001	270 000,00	470 000,00	270 000,00	486 291,51
Soutien à Bruitparif	17800101	270 000,00	470 000,00	270 000,00	486 291,51
TOTAL		270 000,00	470 000,00	270 000,00	486 291,51
	HP	270 000,00	470 000,00	270 000,00	486 291,51

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	1 107,350	4,690	1 112,040	1 092,700	98,68%
	2023	1 131,208	-	1 131,208	1 112,100	98,31%
CP	Rappel 2022	736,337	135,412	871,749	869,512	118,09%
	2023	910,026	-66,443	843,583	842,041	92,53%

82 - Transports publics de voyageurs

820 - Services communs

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	60,000	-29,356	30,644	25,644	42,74%
	2023	50,750	-24,445	26,305	26,305	51,83%
CP	Rappel 2022	35,272	7,107	42,379	42,320	119,98%
	2023	28,797	-2,890	25,907	25,907	89,97%

Programme : Accessibilité du réseau

Action : Accessibilité du réseau

25,000 M€ d'autorisations de programme ont été affectées en 2023, afin de poursuivre l'accélération des travaux de mise en accessibilité des gares du réseau de référence de la SNCF. Le montant des affectations correspond aux besoins des maîtres d'ouvrages pour l'engagement de leur travaux. Sur l'exercice 2023 et à l'approche des JOP, les besoins de lancement en travaux ont été moindres que les exercices précédents.

Depuis 2009, les travaux d'accessibilité sont définitivement terminés sur 160 gares, sur un schéma de référence de 209 gares (chiffres confirmés en juillet 2023 par SNCF Gares et Connexions). Ainsi, 177 gares seront accessibles d'ici les JOP 2024 et les 32 gares restantes du programme le seront après.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **23,987 M€** pour des études et travaux relatifs à la mise en accessibilité du réseau ferré d'Île-de-France.

Programme : Études et expérimentations

Action : Etudes et expérimentations

1,305 M€ d'autorisations de programme ont été affectées sur cette action en 2023, soit au-delà de la dotation initialement votée. La Région a ainsi souhaité poursuivre son soutien à l'innovation routière en soutenant notamment le projet Open5GRoad (0,845 M€) afin d'apprécier les possibilités offertes par la 5G en matière de transport. De plus, la Région a contribué au déploiement de 3 plans de mobilité inter-

Chapitre 908	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
82 : Transports publics de voyageurs	930 282 000,00	922 366 570,89	766 887 000,00	762 869 863,12
83 : Transports de marchandises	44 312 000,00	6 765 288,00	21 788 000,00	16 719 528,09
84 : Voirie	76 760 000,00	117 485 208,00	62 288 000,00	30 900 436,42
85 : Infrastructures	29 854 000,00	13 705 381,00	28 402 000,00	12 069 298,64
86 : Liaisons multimodales			4 000,00	
87 : Circulations douces	50 000 000,00	51 777 861,00	30 657 000,00	19 481 981,19
TOTAL	1 131 208 000,00	1 112 100 308,89	910 026 000,00	842 041 107,46
HP	237 180 000,00	181 453 852,67	148 293 000,00	81 570 424,01
PJ			4 009 000,00	13 325 838,95
CP			86 000,00	
PR	894 028 000,00	930 646 456,22	757 638 000,00	747 144 844,50

Chapitre 908		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
82 - Transports publics de voyageurs					
820 - Services communs					
Programme Accessibilité du réseau	HP820-001	50 000 000,00	25 000 000,00	25 162 000,00	23 986 992,69
Accessibilité du réseau	18200101	50 000 000,00	25 000 000,00	25 162 000,00	23 986 992,69
Programme Études et expérimentations	HP820-002	750 000,00	1 304 987,25	3 635 000,00	1 920 416,59
Etudes et expérimentations	18200201	750 000,00	1 304 987,25	3 635 000,00	1 920 416,59
TOTAL		50 750 000,00	26 304 987,25	28 797 000,00	25 907 409,28
	HP	50 750 000,00	26 304 987,25	28 797 000,00	25 907 409,28

entreprises (0,311 M€).

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **1,920 M€** et a notamment permis de faire face aux appels de fonds associés à des projets d'innovations routières pour 1,306 M€, des Plans de déplacement ou de Mobilité Inter-employeurs pour 0,044 M€ ou au Smart service données routières pour 0,055 M€.

822 - Transport ferroviaire

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	805,531	71,347	876,878	873,374	108,42%
	2023	845,477	26,523	872,000	872,000	103,14%
CP	Rappel 2022	546,921	175,054	721,975	721,511	131,92%
	2023	675,902	38,176	714,078	714,078	105,65%

Programme : Liaisons ferroviaires

Action : Liaisons ferroviaires

Un total de **761,407 M€** d'autorisations de programme ont été affectées en 2023 au titre des liaisons ferroviaires, soit au-delà de la dotation initialement votée, ce qui constitue un niveau d'engagement exceptionnel pour la modernisation et le développement du réseau ferroviaire en Île-de-France.

La Région a poursuivi son effort d'adaptation de l'infrastructure, nécessaire au déploiement du nouveau matériel roulant, en lien avec le schéma directeur du matériel roulant adopté par Île-de-France Mobilités le 13 juillet 2016. Ainsi, 111,132 M€ ont été mobilisés sur les lignes RER (RER B, C et D, ainsi que le Transilien ligne R).

La Région a poursuivi sa politique de modernisation du réseau et de désaturation des gares RER. 2,270 M€ d'autorisations de programme ont été affectées pour la réalisation des travaux de la gare Cité Universitaire (RER B) et des gares de Brétigny-sur-Orge et de Saint-Ouen (RER C).

L'engagement sur trois opérations ferroviaires est à souligner pour l'exercice 2023 :

- Eole : la Région a engagé 516,105 M€ dont 346,115 M€ pour poursuivre sa participation au protocole initial et 169, 990 M€ dans le cadre d'un protocole relai n°3, afin de mettre en service la section jusqu'à Nanterre en 2024 ;

- Le nouveau système d'exploitation NExTEO sur le RER B et D : la Région a engagé 31,609 M€ pour la poursuite du projet NExTEO dans le cadre du nouveau protocole signé en 2023 ;

- Poursuite des travaux trams-trains : la Région a engagé 37,918 M€ afin de solder sa participation au projet T13 phase 1 et au projet T12 Massy-Evry sur le périmètre SNCF.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **445,679 M€**.

On notera en particulier, 246,041 M€ pour la poursuite des travaux du projet de prolongement du RER E à l'Ouest (Eole), 46,379 M€ pour le financement de la poursuite des travaux du T12 et du T13, 5,874 M€ pour les adaptations sur les lignes du RER B et D, 22,712 M€ pour les travaux ou adaptations des lignes Transilien, 107,261 M€ pour le financement des schémas directeurs des RER B et D principalement, dont 15,151 M € pour le financement de NExTEO, et 4,462 M€ pour l'électrification de la ligne Paris-Troyes.

Programme : Liaisons tramways

Action : Liaisons tramways

En 2023, un total de **65,334 M€** d'autorisations de programme a été affecté afin de poursuivre les efforts d'investissement réalisés par la Région. Ces affectations ont permis de poursuivre, les travaux des prolongements du tramway T1 vers l'ouest d'Asnières à Colombes (92) (47,432 M€) et de Nanterre à Rueil-Malmaison (92) (9,800 M€) et du T1 vers l'est de Bobigny à Val-de-Fontenay (93 et 94) (7,463 M€).

Chapitre 908		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
82 - Transports publics de voyageurs					
822 - Transport ferroviaire					
Programme Liaisons ferroviaires					
	HP822-007	40 500 000,00	676 591,45	8 616 000,00	264 207,87
	PJ822-007			1 324 000,00	9 712 614,70
	PR822-007	693 493 000,00	760 730 124,03	477 482 000,00	435 702 405,43
Liaisons ferroviaires		733 993 000,00	761 406 715,48	487 422 000,00	445 679 228,00
	18200701	40 500 000,00	676 591,45	8 616 000,00	264 207,87
	382007015			1 324 000,00	9 712 614,70
	482007011	693 493 000,00	760 730 124,03	477 482 000,00	435 702 405,43
Programme Liaisons tramways					
	HP822-008	3 920 000,00		1 011 000,00	16 261,08
	PJ822-008			353 000,00	95 571,99
	PR822-008	66 424 000,00	65 333 590,00	131 428 000,00	169 476 838,98
Liaisons tramways		70 344 000,00	65 333 590,00	132 792 000,00	169 588 672,05
	18200801	3 920 000,00		1 011 000,00	16 261,08
	382008015			353 000,00	95 571,99
	482008011	66 424 000,00	65 333 590,00	131 428 000,00	169 476 838,98
Programme Métro					
	HP822-009			6 580 000,00	
	PJ822-009			789 000,00	1 912 788,86
	PR822-009	41 140 000,00	42 249 367,19	42 902 000,00	92 233 909,26
Métro		41 140 000,00	42 249 367,19	50 271 000,00	94 146 698,12
	18200901			6 580 000,00	
	382009015			789 000,00	1 912 788,86
	482009011	41 140 000,00	42 249 367,19	42 902 000,00	92 233 909,26
Programme Matériel roulant					
Matériel roulant	HP822-010			50 000,00	
	18201001			50 000,00	
Programme Suppression des passages à niveau					
	HP822-011		3 010 361,97	3 235 000,00	455 238,12
Suppression des passages à niveau			3 010 361,97	3 235 000,00	455 238,12
	18201101				

Enfin, ces crédits ont permis de financer les travaux d'adaptation des voies du terminus d'Aulnay-sous-Bois du T4 entre Clichy et Montfermeil (93) (0,639 M€).

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **169,589 M€**, soit au-delà de la dotation initialement votée, notamment pour la réalisation des tramways T1, T3, T4, T8, T9 et T10. Cette consommation a été rendue possible par des redéploiements de crédits.

Programme : Métro

Action : Métro

Un montant total de **42,249 M€** d'autorisations de programme a été affecté en 2023 pour les opérations métro soit au-delà de la dotation initialement votée.

La Région a notamment participé à hauteur de 42,069 M€ au prolongement de la ligne 11 à Rosny-Bois-Perrier, conformément au protocole cadre adopté par délibération n° CR 83-15 du 24 septembre 2015 et aux conventions de besoins complémentaires pour couvrir les surcoûts.

Dans le cadre des interconnexions du métro Grand Paris, la Région s'est engagée à hauteur de 0,180 M€ pour poursuivre le financement des travaux d'adaptation de la gare Louis Aragon de Villejuif (94) en interconnexion avec la ligne 15 sud du métro du Grand Paris Express.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **94,147 M€**, soit au-delà de la dotation initialement votée. On notera en particulier le financement de la ligne 11 pour le prolongement à Rosny-Bois-Perrier (88,738 M€), les adaptations des stations de la ligne 14 ainsi que les adaptations nécessaires aux interconnexions des gares du Grand Paris Express. Cette consommation a été rendue possible par des redéploiements de crédits.

Programme : Matériel roulant

Action : Matériel roulant

Le financement du matériel roulant est assuré par Île-de-France Mobilités. En 2023, on ne constate donc aucune affectation.

Il n'y a pas eu de consommation de crédits de paiement en 2023.

Programme : Suppression des passages à niveau

Action : Suppression des passages à niveau

En 2023, **3,010 M€** d'autorisations de programme ont été affectées sur cette action pour la suppression du passage à niveau n°4 Deuil-Montmagny (95).

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **0,455 M€** notamment afin de faire face aux appels de fonds liés à la suppression du passage à niveau n°4 Deuil-Montmagny (95).

Programme : Lignes à grande vitesse

Action : Lignes à grande vitesse

Aucune autorisation de programme n'a été affectée sur cette action au budget 2023.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **4,208 M€**, afin de faire face aux engagements antérieurs de la Région. Cette consommation a été rendue possible par des redéploiements de crédits.

Chapitre 908		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
Programme Lignes à grande vitesse					
	HP822-012			91 000,00	
	PJ822-012			38 000,00	
	PR822-012			2 003 000,00	4 208 198,81
Lignes à grande vitesse				2 132 000,00	4 208 198,81
	18201202			91 000,00	
	382012025			38 000,00	
	48201202S			1 535 000,00	4 187 194,31
	482012021			468 000,00	21 004,50
TOTAL		845 477 000,00	872 000 034,64	675 902 000,00	714 078 035,10
	HP	44 420 000,00	3 686 953,42	19 583 000,00	735 707,07
	PJ			2 504 000,00	11 720 975,55
	PR	801 057 000,00	868 313 081,22	653 815 000,00	701 621 352,48

828 - Autres transports

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	102,246	-66,990	35,256	26,374	25,80%
	2023	34,055	-9,993	24,062	24,062	70,65%
CP	Rappel 2022	54,728	-41,828	12,900	12,827	23,44%
	2023	62,188	-38,898	23,290	22,884	36,80%

Programme : Études d'amélioration et de développement de l'offre de transport

Action : PDU : PLD et actions territoriales

Aucune affectation n'a été réalisée sur cette action en 2023.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **0,110 M€** afin de faire face aux engagements antérieurs de la Région et notamment pour les appels de fonds liés à l'élaboration et au pilotage du Plan Local de Déplacements (PLD) de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir (0,042 M€) ou à l'élaboration du plan local de mobilité de l'établissement public territorial Est Ensemble (0,038 M€).

Programme : Développement et amélioration des sites propres pour autobus

Action : Développement et amélioration des sites propres pour autobus

24,062 M€ d'autorisations de programme ont été mobilisées en 2023 sur les travaux du TZen5 (94) (24,027 M€) et la poursuite des études du TSCP Trappes – La Verrières (78) (0,035 M€).

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **22,775 M€** et a notamment concerné la réalisation des TZen 2, 3, 4 et 5, la réalisation de la « RD28 prolongée » (93), le Câble A – Téléal (Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges) ou les TCSP Esbly-Chessy-Val d'Europe (77), Argenteuil-Bezons-Sartrouville (95-78), Altival (93-94), Aulnay-Tremblay (93), Massy-Saclay (91).

Action : Voies dédiées sur voies rapides

Il n'y a eu ni autorisation de programme, ni affectation sur cette action en 2023.

Il n'y a pas eu de consommation de crédits de paiement en 2023

Programme : Aménagement de voirie pour autobus

Action : Réseau principal PDU

Il n'y a eu ni autorisation de programme, ni affectation sur cette action en 2023.

Il n'y a pas eu de consommation de crédits de paiement en 2023.

Action : Plan Espoir banlieues volet bus

Il n'y a eu ni autorisation de programme, ni affectation sur cette action en 2023.

Il n'y a pas eu de consommation de crédits de paiement en 2023.

Programme : Développement et amélioration de liaisons par autobus

Action : Développement et amélioration des liaisons par autobus

Il n'y a eu ni autorisation de programme, ni affectation sur cette action en 2023.

Il n'y a pas eu de consommation de crédits de paiement en 2023.

Chapitre 908		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
82 - Transports publics de voyageurs					
828 - Autres transports					
Programme Études d'amélioration et de développement de l'offre de transport	HP828-013			137 000,00	109 885,62
PDU : PLD et actions territoriales	18201301			137 000,00	109 885,62
Programme Développement et amélioration des sites propres pour autobus					
	HP828-014	1 225 000,00		1 389 000,00	3 131 186,65
	PJ828-014			137 000,00	
	PR828-014	32 830 000,00	24 061 549,00	60 373 000,00	19 643 346,47
Développement et amélioration des sites propres pour autobus		34 055 000,00	24 061 549,00	61 072 000,00	22 774 533,12
	18201401	1 225 000,00		1 389 000,00	3 131 186,65
	382014015			137 000,00	
	482014011	32 830 000,00	24 061 549,00	59 546 000,00	19 643 346,47
Voies dédiées sur voies rapides	482014021			827 000,00	
Programme Aménagement de voirie pour autobus	HP828-015			152 000,00	
Réseau principal PDU	18201501			89 000,00	
Plan Espoir banlieues volet bus	18201503			63 000,00	
TOTAL		34 055 000,00	24 061 549,00	62 188 000,00	22 884 418,74
	HP	1 225 000,00		1 678 000,00	3 241 072,27
	PJ			137 000,00	
	PR	32 830 000,00	24 061 549,00	60 373 000,00	19 643 346,47

83 - Transports de marchandises

832 - Fret ferroviaire

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-
CP	Rappel 2022	0,252	0,009	0,261	0,261	103,56%
	2023	0,200	0,255	0,455	0,455	227,34%

Programme : Logistique urbaine

Depuis 2019, les opérations de logistique urbaine sont imputées sur la ligne « fret et logistique » créée sur le code fonctionnel 838 ci-après.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **0,455 M€**, soit au-delà de la dotation initialement votée, pour financer 0,379 M€ au titre du report modal 2018-2022 piloté par Voies navigables de France et 0,076 M€ dans le cadre du soutien aux actions d'innovation en matière de logistique. Cette consommation a été rendue possible par des redéploiements de crédits.

833 - Fret fluvial

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	24,600	8,814	33,414	33,414	135,83%
	2023	29,812	-29,812	-	-	-
CP	Rappel 2022	7,244	9,870	17,114	20,506	283,08%
	2023	16,287	-1,779	14,508	14,508	89,08%

Programme : Transport fluvial

Action : Transport fluvial

Il n'y a eu ni autorisation de programme ni affectation sur cette action en 2023. Les travaux ont cependant pu se poursuivre sur la base des récents et importants engagements effectués précédemment et des engagements, à venir, prendront le relais dans le cadre du prochain CPIER.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **14,508 M€** pour financer principalement le Canal Seine Nord Europe pour 8,609 M€, le barrage de Meaux pour 0,690 M€, le barrage de Varennes-sur-Seine pour 0,426 M€, le barrage de Noisiel et Courtaron pour 0,241 M€, la mise au gabarit européen de l'Oise (projet MAGEO) pour 0,195 M€, l'écluse de Villiers pour 0,108 M€, l'écluse secondaire d'Ablon-Vigneux pour 0,100 M€, ou le Plan d'Aides à la Modernisation et à l'Innovation (PAMI) mis en œuvre par Voies navigables de France pour 0,028 M€.

Chapitre 908	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
83 - Transports de marchandises				
832 - Fret ferroviaire				
Programme Logistique urbaine	HP832-001		200 000,00	454 673,80
Logistique urbaine	18300101		200 000,00	454 673,80
TOTAL			200 000,00	454 673,80
HP			200 000,00	454 673,80

Chapitre 908	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
83 - Transports de marchandises				
833 - Fret fluvial				
Programme Transport fluvial	HP833-002	4 500 000,00	5 637 000,00	8 636 944,90
	PR833-002	25 312 000,00	10 650 000,00	5 870 957,57
Transport fluvial		29 812 000,00	16 287 000,00	14 507 902,47
18300201	4 500 000,00		5 637 000,00	8 636 944,90
48300201S	25 312 000,00		8 686 000,00	3 922 256,01
483002011			1 964 000,00	1 948 701,56
TOTAL	29 812 000,00		16 287 000,00	14 507 902,47
HP	4 500 000,00		5 637 000,00	8 636 944,90
PR	25 312 000,00		10 650 000,00	5 870 957,57

838 - Autres transports

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	12,150	-9,944	2,206	1,467	12,08%
	2023	14,500	-7,735	6,765	6,765	46,66%
CP	Rappel 2022	2,854	-0,009	2,845	2,790	97,76%
	2023	5,301	-3,540	1,761	1,757	33,14%

Programme : Fret et logistique

Action : Fret et logistique

6,765 M€ ont été affectés en 2023. D'une part, pour le soutien aux projets dans le cadre de l'AMI fret 2 (6,089 M€). Celui-ci a abouti à la sélection de 14 projets lauréats, dont 5 relatifs à des innovations numériques, les autres traitant de l'optimisation des flux du secteur du BTP ou des livraisons, de la multimodalité fluviale et ferroviaire et du véhicule autonome. 0,676 M€ ont d'autre part été affectés pour soutenir des projets liés à la cyclo logistique et au transport multimodal.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **1,757 M€** dont 0,854 M€ liés aux projets des AMI fret 1 et 2 et 0,903 M€ pour le financement de divers projets logistiques et plateformes digitales.

84 - Voirie

841 - Voirie nationale

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	19,907	17,131	37,038	37,038	186,05%
	2023	6,550	28,092	34,642	34,642	528,89%
CP	Rappel 2022	19,108	16,809	35,917	34,917	182,73%
	2023	14,920	1,528	16,448	16,448	110,24%

Programme : Aménagement des infrastructures de voirie nationale

Action : Déviations d'agglomération

Il n'y a eu ni autorisation de programme, ni affectation sur cette action en 2023.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **2,000 M€**, soit au-delà de la dotation initialement votée, pour financer l'aménagement de la déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger (94). Cette consommation a été rendue possible par des redéploiements de crédits.

Action : Rocades (A86, Francilienne)

Il n'y a eu ni autorisation de programme, ni affectation sur cette action en 2023.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **0,212 M€**, soit au-delà de la dotation initialement votée, pour financer l'enfouissement de l'échangeur A14/A86 à Nanterre (92). Cette consommation a été rendue possible par des redéploiements de crédits.

Action : Desserte des pôles et des villes nouvelles

Il n'y a eu ni autorisation de programme, ni affectation sur cette action en 2023.

Il n'y a pas eu de consommation de crédits de paiement en 2023.

Chapitre 908		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
83 - Transports de marchandises					
838 - Autres transports					
Programme Fret et logistique	HP838-003	14 500 000,00	6 765 288,00	5 301 000,00	1 756 951,82
Fret et logistique	18300301	14 500 000,00	6 765 288,00	5 301 000,00	1 756 951,82
TOTAL		14 500 000,00	6 765 288,00	5 301 000,00	1 756 951,82
	HP	14 500 000,00	6 765 288,00	5 301 000,00	1 756 951,82

Chapitre 908		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
84 - Voirie					
841 - Voirie nationale					
Programme Aménagement des infrastructures de voirie nationale					
	HP841-001		10 075 787,00	1 950 000,00	
	CP841-001			80 000,00	
	PR841-001	6 550 000,00	24 566 445,00	12 890 000,00	16 447 785,43
Déviations d'agglomération	484001011			1 146 000,00	2 000 000,00
Rocades (A86, Francilienne)				271 000,00	212 499,83
	2840010204			80 000,00	
	484001021			191 000,00	212 499,83
Desserte des pôles et des villes nouvelles	18400103			91 000,00	
Traitement des points de congestion	484001031			402 000,00	
Desserte routière des ports	484001041			3 205 000,00	3 332 203,00
Aménagement de voirie nationale		6 550 000,00	34 642 232,00	9 805 000,00	10 903 082,60
	18400105		10 075 787,00	1 859 000,00	
	484001051	6 550 000,00	24 566 445,00	7 946 000,00	10 903 082,60
TOTAL		6 550 000,00	34 642 232,00	14 920 000,00	16 447 785,43
	HP		10 075 787,00	1 950 000,00	
	CP			80 000,00	
	PR	6 550 000,00	24 566 445,00	12 890 000,00	16 447 785,43

Action : Traitement des points de congestion

Il n'y a eu ni autorisation de programme, ni affectation sur cette action en 2023.

Il n'y a pas eu de consommation de crédits de paiement en 2023.

Action : Desserte routière des ports

Il n'y a eu ni autorisation de programme, ni affectation sur cette action en 2023.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **3,332 M€**, soit au-delà de la dotation initialement votée, pour financer l'aménagement de la desserte du port de Bonneuil-sur-Marne (94 - RN406). Cette consommation a été rendue possible par des redéploiements de crédits.

Action : Aménagement de voirie nationale

En 2023, un montant de **34,642 M€** d'autorisations de programme a été mobilisé sur cette action, soit au-delà de la dotation initialement votée, notamment afin de poursuivre les travaux de l'enfouissement de la RN 10 à Trappes (78) (24,566 M€) au titre du CPER 2015-2020 et du fonds relai CPER Mobilités. Elle a également permis de soutenir la DIRIF pour la mise en œuvre d'enrobés acoustiques sur son réseau dans le cadre du Plan « Route de demain » (10,076 M€).

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **10,903 M€**, soit au-delà de la dotation initialement votée, pour financer notamment le contournement Est de Roissy pour 8,000 M€, l'aménagement des diffuseurs des Ulis/Ring des Ulis pour 1,791 M€ ou la requalification de la RN10 en traversée de Trappes (78) pour 0,987 M€. Cette consommation a été rendue possible par des redéploiements de crédits.

843 - Voirie départementale

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	10,000	29,079	39,079	39,079	390,79%
	2023	61,710	12,571	74,281	72,069	116,79%
CP	Rappel 2022	18,294	-12,266	6,028	5,813	31,78%
	2023	39,469	-27,720	11,749	11,704	29,65%

Programme : Aménagement des infrastructures de voirie départementale**Action : Aménagement de voirie départementale**

Le plan « route de demain » a été approuvé par le conseil régional en mai 2022.

En 2023, un montant de **72,069 M€** d'autorisations de programme a été mobilisé sur cette action, soit au-delà de la dotation initialement votée, principalement pour soutenir les opérations inscrites au plan « Route de demain ». Parmi les opérations soutenues en 2023, on notera la Liaison Meaux - Roissy (77) (32,500 M€), la requalification de la RD7 à Suresnes-Saint-Cloud (92) (14,500 M€) et le réaménagement du boulevard Urbain Clichy – Saint-Ouen (BUCSO 92-93) (8,000 M€).

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **7,820 M€** et a concerné notamment la mise à double sens de la RD194 à Nanterre (92) pour 1,494 M€, la liaison sud de Chelles (77) pour 0,982 M€ ou le réaménagement de la RD911 et la création d'un giratoire avec la route du port à Gennevilliers (92) pour 0,949 M€.

Action : Aménagement des infrastructures de voirie départementale en grande couronne

Aucune affectation n'a été réalisée sur cette action en 2023. Les opérations sont désormais regroupées dans l'action « Aménagement de voirie départementale ».

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **3,884 M€** et concerne notamment la requalification de la RD30 entre Plaisir et Elancourt (78) pour 3,494 M€, le réaménagement de

Chapitre 908		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
84 - Voirie					
843 - Voirie départementale					
Programme Aménagement des infrastructures de voirie départementale	HP843-002	61 710 000,00	72 068 957,00	39 469 000,00	11 704 240,05
Aménagement de voirie départementale	18400201	42 710 000,00	72 068 957,00	31 049 000,00	7 820 304,16
Aménagement des infrastructures de voirie départementale en grande couronne	18400202	19 000 000,00		8 420 000,00	3 883 935,89
TOTAL		61 710 000,00	72 068 957,00	39 469 000,00	11 704 240,05
	HP	61 710 000,00	72 068 957,00	39 469 000,00	11 704 240,05

l'échangeur de Corbeville (91) pour 0,334 M€ ou le réaménagement de la Patte d'oie d'Herblay (95) pour 0,050 M€.

845 - Voirie communale

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	8,567	-4,208	4,359	3,482	40,65%
	2023	3,500	2,746	6,246	6,246	178,46%
CP	Rappel 2022	2,545	-2,181	0,364	0,364	14,29%
	2023	3,171	-1,802	1,369	1,312	41,38%

Programme : Aménagement des infrastructures de voirie communale

Action : Aménagement de voirie communale

6,246 M€ d'autorisations de programmes ont été affectées en 2023, soit au-delà de la dotation initialement votée, pour le soutien au développement des infrastructures de recharges pour les véhicules électriques, à la création d'un pôle d'échange multimodal routier à Coulommiers (77). Par ailleurs, 5 projets du budget participatif écologique ont été fléchés sur cette action pour un montant de 0,039 M€.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **1,312 M€** et concerne notamment le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour 0,955 M€ et le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour 0,351 M€ pour les études et installations des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) des communes leur ayant transféré la compétence.

849 - Sécurité routière

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	5,000	4,358	9,358	9,358	187,16%
	2023	5,000	0,275	5,275	4,528	90,56%
CP	Rappel 2022	3,281	-1,720	1,561	1,561	47,58%
	2023	4,728	-3,126	1,602	1,436	30,38%

Programme : Aménagements de sécurité

Action : Aménagements de sécurité sur RD

4,253 M€ ont été affectés en 2023 pour le financement de 14 opérations sur le territoire francilien. Parmi les opérations financées on notera la sécurisation de la RD 14 à Meulan-en-Yvelines (78) (1,460 M€), l'aménagement de la RD933 à Bobigny et Noisy-le-Sec (93) (1,416 M€) ou encore le réaménagement de la RD907 à Saint-Cloud (92) (0,353 M€).

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **1,174 M€** et a concerné notamment la sécurisation de carrefours, l'aménagement de passages piétons ou la sécurisation d'axes départementaux.

Action : Aménagements de sécurité sur voiries communales

0,275 M€ ont été affectés en 2023 sur 3 opérations dont des aménagements afin de sécuriser les traversées piétonnes aux abords d'établissements recevant du public comme notamment à Lieusaint (77) (0,191 M€) ou à Tremblay-en-France (94) (0,080 M€).

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **0,262 M€**, soit au-delà de la dotation initialement votée, et a notamment concerné la réalisation d'aménagements de sécurité aux abords de trois groupes scolaires, d'une crèche et d'un cinéma communal au Tremblay-en-France (93) pour

Chapitre 908		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
84 - Voirie					
845 - Voirie communale					
Programme Aménagement des infrastructures de voirie communale	HP845-003	3 500 000,00	6 246 019,00	3 171 000,00	1 312 234,28
Aménagement de voirie communale	18400301	3 500 000,00	6 246 019,00	3 171 000,00	1 312 234,28
TOTAL		3 500 000,00	6 246 019,00	3 171 000,00	1 312 234,28
	HP	3 500 000,00	6 246 019,00	3 171 000,00	1 312 234,28

Chapitre 908		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
84 - Voirie					
849 - Sécurité routière					
Programme Aménagements de sécurité	HP849-004	5 000 000,00	4 528 000,00	4 728 000,00	1 436 176,66
Aménagements de sécurité sur RD	18400402	5 000 000,00	4 253 000,00	4 600 000,00	1 174 181,33
Aménagements de sécurité sur voiries communales	18400403		275 000,00	128 000,00	261 995,33
TOTAL		5 000 000,00	4 528 000,00	4 728 000,00	1 436 176,66
	HP	5 000 000,00	4 528 000,00	4 728 000,00	1 436 176,66

0,215 M€. Cette consommation a été rendue possible par des redéploiements de crédits.

85 - Infrastructures

851 - Gares routières et autres infrastructures routières

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-
CP	Rappel 2022	0,370	-0,370	-	-	-
	2023	0,036	-0,036	-	-	-

Programme : Amélioration de l'accès aux gares

Action : Gares routières

Il n'y a eu ni autorisation de programme ni affectation sur cette action en 2023.

Il n'y a pas eu de consommation de crédits de paiement en 2023.

852 - Gares et autres infrastructures ferroviaires

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	31,495	-20,651	10,844	10,505	33,35%
	2023	18,753	-	18,753	9,658	51,50%
CP	Rappel 2022	15,257	-6,457	8,800	8,480	55,58%
	2023	19,827	-7,465	12,362	11,550	58,25%

Programme : Grands pôles intermodaux

Action : Grands pôles intermodaux

En 2023, **9,658 M€** d'autorisations de programme ont été affectées sur 3 grands pôles intermodaux :

- 6,940 M€ pour les travaux de désaturation de la station du T2 du pôle de la Défense (92) ;
- 1,768 M€ pour les acquisitions foncières et premiers travaux du pôle d'échanges multimodal de Melun (77) ;
- 0,950 M€ pour la poursuite des études d'amélioration de l'intermodalité du pôle de Rosny (93).

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **11,550 M€** relatifs notamment aux études et travaux sur les pôles de Melun (77), de Versailles-Chantiers, de Poissy et Mantes-la-Jolie (78), de Juvisy-sur-Orge (91), de la Défense (92), de Noisy-le-Sec et de Saint-Denis (93), de Val-de-Fontenay (94) et de Cergy Préfecture (95) ainsi que pour le Bipôle Gare de l'Est / Gare du Nord ou le Tripôle Gare de Lyon.

Chapitre 908	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
85 - Infrastructures				
851 - Gares routières et autres infrastructures routières				
Programme Amélioration de l'accès aux gares HP851-001			36 000,00	
Gares routières 18500102			36 000,00	
TOTAL			36 000,00	
HP			36 000,00	

Chapitre 908	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
85 - Infrastructures				
852 - Gares et autres infrastructures ferroviaires				
Programme Grands pôles intermodaux				
HP852-002	1 575 000,00		5 576 000,00	6 903 032,69
CP852-002			6 000,00	
PJ852-002			1 238 000,00	1 604 863,40
PR852-002	17 178 000,00	9 657 813,00	13 007 000,00	3 041 778,59
Grands pôles intermodaux	18 753 000,00	9 657 813,00	19 827 000,00	11 549 674,68
18500201	1 575 000,00		5 576 000,00	6 903 032,69
2850020101			6 000,00	
385002015			1 238 000,00	1 604 863,40
485002011	17 178 000,00	9 657 813,00	13 007 000,00	3 041 778,59
TOTAL	18 753 000,00	9 657 813,00	19 827 000,00	11 549 674,68
HP	1 575 000,00		5 576 000,00	6 903 032,69
PJ			1 238 000,00	1 604 863,40
CP			6 000,00	
PR	17 178 000,00	9 657 813,00	13 007 000,00	3 041 778,59

853 - Haltes fluviales et autres infrastructures fluviales

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-
CP	Rappel 2022	3,490	-	3,490	-	-
	2023	2,654	-2,274	0,380	0,380	14,30%

Programme : Aménagement et modernisation des voies navigables

Action : Aménagement et modernisation des voies navigables

Aucun crédit n'a été affecté sur cette action en 2023.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **0,380 M€** dont 0,272 M€ pour la mise au gabarit européen de l'Oise (projet MAGEO) et 0,108 M€ pour la modernisation des barrages de Suresnes, Bougival, Méricourt.

854 - Ports et autres infrastructures portuaires

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	2,854	0,420	3,274	3,274	114,72%
	2023	11,101	-	11,101	4,048	36,46%
CP	Rappel 2022	3,223	-1,364	1,859	1,953	60,61%
	2023	5,885	-5,740	0,145	0,140	2,38%

Programme : Plateformes portuaires

Action : Plateformes portuaires

4,048 M€ ont été affectés en 2023, dont 2,752 M€ pour l'extension ouest du Port de Gennevilliers (92), 0,874 M€ pour l'aménagement des quais du Port de Lagny Saint-Thibault (77) et 0,422 M€ pour la réparation du quai Louis Blériot à Paris (75).

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **0,140 M€** principalement pour financer les études du port des Ardoines à Vitry-sur-Seine (0,101 M€).

Chapitre 908	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
85 - Infrastructures				
853 - Haltes fluviales et autres infrastructures fluviales				
Programme Aménagement et modernisation des voies navigables				
HP853-003			1 510 000,00	
PJ853-003			126 000,00	
PR853-003			1 018 000,00	379 636,80
Aménagement et modernisation des voies navigables			2 654 000,00	379 636,80
18500301			1 510 000,00	
385003015			126 000,00	
48500301S			867 000,00	107 751,94
485003011			151 000,00	271 884,86
TOTAL			2 654 000,00	379 636,80
HP			1 510 000,00	
PJ			126 000,00	
PR			1 018 000,00	379 636,80

Chapitre 908	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
85 - Infrastructures				
854 - Ports et autres infrastructures portuaires				
Programme Plateformes portuaires				
PR854-004	11 101 000,00	4 047 568,00	5 885 000,00	139 987,16
Plateformes portuaires	11 101 000,00	4 047 568,00	5 885 000,00	139 987,16
48500401S	11 101 000,00	4 047 568,00	5 008 000,00	31 636,98
485004011			877 000,00	108 350,18
TOTAL	11 101 000,00	4 047 568,00	5 885 000,00	139 987,16
PR	11 101 000,00	4 047 568,00	5 885 000,00	139 987,16

86 - Liaisons multimodales

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-
CP	Rappel 2022	0,039	-	0,039	-	-
	2023	0,004	-	0,004	-	-

Programme : Développement du transport multimodal

Action : Développement du transport multimodal

Il n'y a eu ni autorisation de programme ni affectation sur cette action en 2023.

Il n'y a pas eu de consommation de crédits de paiement en 2023.

Programme : Plateformes de transport combiné

Action : Plateformes de transport combiné

Il n'y a eu ni autorisation de programme ni affectation sur cette action en 2023.

Il n'y a pas eu de consommation de crédits de paiement en 2023.

87 - Circulations douces

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	25,000	4,690	29,690	29,690	118,76%
	2023	50,000	1,778	51,778	51,778	103,56%
CP	Rappel 2022	23,186	-7,805	15,381	15,374	66,31%
	2023	30,657	-11,132	19,525	19,482	63,55%

Programme : Circulations douces

Action : Réseaux verts et équipements cyclables

En 2023, **51,778 M€** ont été affectés en autorisations de programme dont 22,100 M€ pour le déploiement du Réseau Vélo Île-de-France, soit au-delà de la dotation initialement votée.

Ces chiffres confirment la dynamique de ces dernières années en matière de développement de l'usage du vélo.

Parmi les 103 subventions attribuées en 2023, on notera :

- 6,900 M€ pour le financement d'une partie de la ligne V2 et d'aménagements cyclables à Marne-et-Gondoire (77) ;
- 4,700 M€ pour le financement du plan vélo de la ville de Paris (75) ;
- 2,000 M€ attribués au Syndicat Mixte Seine Ouest pour la passerelle de Limay (78) ;
- 1,500 M€ au bénéfice de Plaine Commune (93) ;
- 5,600 M€ pour les projets de l'EPAMARNE (77) ;
- 2,000 M€ dans le cadre du soutien au service Véligo mis en place par IDFM.

Par ailleurs, 1,060 M€ ont également été affectés pour financer les projets soumis au vote des franciliennes et des franciliens dans le cadre du budget participatif écologique régional. Plus de 130 projets ont ainsi été subventionnés (dont 5 projets relevant de l'action « Aménagement de voirie

Chapitre 908		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
86 - Liaisons multimodales					
Programme Développement du transport multimodal	PJ86-001			3 000,00	
Développement du transport multimodal	386001015			3 000,00	
Programme Plateformes de transport combiné	PJ86-002			1 000,00	
Plateformes de transport combiné	386002015			1 000,00	
TOTAL				4 000,00	
	PJ			4 000,00	

Chapitre 908		Autorisations de programme		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
87 - Circulations douces					
Programme Circulations douces	HP87-001	50 000 000,00	51 777 861,00	30 657 000,00	19 481 981,19
Réseaux verts et équipements cyclables	18700101	50 000 000,00	51 777 861,00	30 657 000,00	19 481 981,19
TOTAL		50 000 000,00	51 777 861,00	30 657 000,00	19 481 981,19
	HP	50 000 000,00	51 777 861,00	30 657 000,00	19 481 981,19

communale »).

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **19,482 M€** dont notamment 5,323 M€ pour les projets portés par les départements (78, 91, 92, 93, 94, 95), 3,619 M€ pour ceux de communes franciliennes, 5,859 M€ pour ceux de la Ville de Paris, 2,745 M€ pour les projets des communautés d'agglomération ou de communes franciliennes, 0,740 M€ pour Île-de-France Mobilités pour le déploiement de stationnement pour vélos dans les gares, 0,471 M€ au titre du budget participatif écologique, 0,020 M€ pour l'appui au jalonnement du Réseau Vélo Ile-de-France (Réseau VIF).

89 - Sécurité

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AP	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-
CP	Rappel 2022	0,273	0,563	0,836	0,836	306,07%
	2023	-	-	-	-	-

1.2. Le budget de fonctionnement

TABLEAUX DE SYNTHÈSE PAR CHAPITRE

En M€

Chapitres	Autorisations d'engagement					
	CA 2022 Affectations	BP 2023	BS + Mouvements	Total ouvert	CA 2023 Affectations	CA 2023 / CA 2022
930 - Services généraux	74,846	81,178	6,977	88,155	85,868	114,73%
930-5 - Gestion des fonds européens	21,764	23,014	-	23,014	10,082	46,32%
931 - Sécurité	0,845	0,850	-	0,850	0,849	100,50%
932 - Enseignement, form. pro. et apprentissage	1 225,542	1 151,661	218,624	1 370,285	1 369,703	111,76%
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	76,859	98,135	0,500	98,635	98,458	128,10%
934 - Santé et action sociale	14,071	9,265	47,000	56,265	56,248	399,75%
935 - Aménagement des territoires et habitat	20,712	19,270	0,250	19,520	19,519	94,24%
936 - Action économique	80,471	73,641	3,654	77,295	76,294	94,81%
937 - Environnement	25,266	24,830	0,672	25,502	25,502	100,93%
938 - Transports	790,547	848,003	-	848,003	845,055	106,89%
Sous total (chapitres ventilés)	2 330,923	2 329,847	277,676	2 607,523	2 587,576	111,01%
944 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,035	0,035	-	0,035	0,035	100,00%
TOTAL	2 330,958	2 329,882	277,676	2 607,558	2 587,611	111,01%
hcdp	2 327,435	2 316,169	277,055	2 593,224	2 573,338	110,57%
cdp	-	-	-	-	-	-
cpj	-	-	-	-	-	-
cpr	0,100	0,100	-	0,100	0,100	100,08%
pre	3,424	13,613	0,621	14,234	14,173	413,97%

En M€

Chapitres	Crédits de paiement					
	CA 2022 Mandats	BP 2023	BS + Mouvements	Total ouvert	CA 2023 Mandats	CA 2023 / CA 2022
930 - Services généraux	198,674	228,097	7,842	235,939	221,511	111,49%
930-5 - Gestion des fonds européens	17,946	56,786	-	56,786	37,705	210,10%
931 - Sécurité	0,518	0,850	-	0,850	0,750	144,79%
932 - Enseignement, form. pro. et apprentissage	1 458,988	1 352,118	266,258	1 618,376	1 602,984	109,87%
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	63,043	84,965	-4,535	80,430	77,710	123,27%
934 - Santé et action sociale	9,537	9,115	49,300	58,415	56,184	589,12%
935 - Aménagement des territoires et habitat	22,681	19,270	0,790	20,060	19,985	88,11%
936 - Action économiques	73,460	73,101	2,614	75,715	69,885	95,13%
937 - Environnement	24,716	24,830	0,672	25,502	24,820	100,42%
938 - Transports	787,661	848,003	-8,660	839,343	837,793	106,36%
Sous total (chapitres ventilés)	2 657,225	2 697,135	314,280	3 011,415	2 949,327	110,99%
944 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	2,424	2,865	-	2,865	2,658	109,63%
TOTAL	2 659,649	2 700,000	314,280	3 014,280	2 951,985	110,99%
hcdp	2 654,147	2 688,537	315,721	3 004,258	2 943,306	110,89%
cdp	-	-	-	-	-	-
cpj	-	-	-	-	-	-
cpr	5,012	0,100	-	0,100	1,338	26,69%
pre	0,490	11,363	-1,441	9,922	7,341	1 498,17%

CHAPITRE 930 - SERVICES GÉNÉRAUX

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	65,241	12,080	77,321	74,846	114,72%
	2023	81,178	6,977	88,155	85,868	105,78%
CP	Rappel 2022	205,606	11,237	216,843	198,674	96,63%
	2023	228,097	7,842	235,939	221,511	97,11%

02 - Administration générale

020 - Administration générale de la collectivité

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	50,797	10,508	61,305	59,510	117,15%
	2023	65,065	3,431	68,496	66,467	102,16%
CP	Rappel 2022	51,297	8,598	59,895	49,241	95,99%
	2023	63,999	4,300	68,299	60,362	94,32%

Programme : Dépenses associées au personnel

Action : Formation

En 2023, **1,055 M€** ont été affectés en autorisations d'engagement dans le cadre du plan de formation des agents du siège et **0,868 M€** ont été consommés en crédits de paiement.

Un réel effort de formation a été mis en œuvre afin d'accompagner les agents du siège dans l'ensemble des changements induits par la politique RH de la mandature. Si la politique de formation est fortement impactée par la politique de réduction du nombre de jours de formation du CNFPT, la Région parvient à conserver un niveau de formation satisfaisant grâce à la passation de marchés permettant de compenser l'offre du CNFPT et grâce à un dispositif de formateurs internes expérimentés, largement déployé.

Action : Autres oeuvres sociales

Les crédits affectés à cette action sont principalement destinés au paiement des frais bancaires liés aux prêts sociaux. Les affectations s'établissent à **0,005 M€** en autorisations d'engagement et l'exécution en crédits de paiement à **0,004 M€**.

Action : ASCRIF

En 2023, la Région a accordé à l'association sportive et culturelle des personnels de la Région Ile-de-France (ASCRIF) une subvention annuelle de **0,390 M€** en autorisations d'engagement.

La totalité des **0,390 M€** en crédits de paiement a été consommée, la subvention étant versée l'année de son affectation en deux paiements (acompte et solde).

Chapitre 930	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
02 : Administration générale	75 390 000,00	77 732 497,00	208 784 000,00	202 231 738,85
03 : Conseils	3 655 000,00	3 703 000,00	17 180 000,00	16 436 470,54
04 : Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales	2 133 000,00	4 432 146,93	2 133 000,00	2 842 320,62
TOTAL	81 178 000,00	85 867 643,93	228 097 000,00	221 510 530,01
HP	81 078 000,00	85 767 643,93	227 997 000,00	221 435 668,12
PR	100 000,00	100 000,00	100 000,00	74 861,89

Chapitre 930		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
02 - Administration générale					
020 - Administration générale de la collectivité					
Programme Dépenses associées au personnel	HP020-003	6 104 000,00	6 360 100,00	6 104 000,00	5 646 666,80
Formation	10200301	1 055 000,00	1 055 000,00	1 055 000,00	868 310,71
Autres oeuvres sociales	10200302	5 000,00	5 000,00	5 000,00	4 200,00
ASCRIF	10200303	390 000,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
Communication interne	10200304	200 000,00	200 000,00	200 000,00	161 269,14
Autres dépenses de personnel	10200305	900 000,00	818 000,00	900 000,00	848 756,90
Participation aux cantines	10200306	2 143 000,00	2 143 000,00	2 143 000,00	1 963 190,07
Frais de mission du personnel	10200307	200 000,00	358 000,00	200 000,00	362 259,29
Fournitures et petit matériel	10200308	922 000,00	922 000,00	922 000,00	671 723,77
Postes et affranchissements	10200309	289 000,00	469 100,00	289 000,00	376 956,92
Programme Frais de fonctionnement administratif et de l'entité	HP020-004	43 096 000,00	43 596 000,00	42 296 000,00	39 780 237,36
Loyers et charges locatives	10200401	29 500 000,00	29 500 000,00	29 500 000,00	28 768 554,70
Impôts et taxes	10200402	311 000,00	311 000,00	311 000,00	2 705,68
Entretien des locaux	10200403	3 800 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00	3 862 294,40
Fluides	10200404	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00	1 624 835,76
Assurances de l'entité	10200405	1 750 000,00	1 930 000,00	1 750 000,00	1 895 290,26
Prestations intellectuelles	10200406	1 235 000,00	1 335 000,00	1 235 000,00	1 032 992,71
Frais d'actes et de contentieux	10200407	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	840 863,71
Prestations administratives et techniques	10200408	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	1 372 460,75
Assurances - véhicules	10200409	200 000,00	230 000,00	200 000,00	213 630,44
Prestations exceptionnelles communes à l'ensemble de l'entité	10200410	1 000 000,00	1 190 000,00	200 000,00	166 608,95

Action : Communication interne

Les crédits alloués à la communication interne des agents du siège ont été consommés à hauteur de **0,200 M€** en autorisations d'engagement et **0,161 M€** en crédits de paiement.

Les dépenses couvrent les actions de communication liées au fonctionnement de l'intranet ouvert aux agents (contenus interactifs, vidéos, tutoriels, podcasts...), l'ensemble des dispositifs de communication liés à l'animation du collectif à distance, et l'organisation d'événements destinés aux personnels du siège.

Action : Autres dépenses de personnel

En 2023, il a été affecté un montant de **0,818 M€** en autorisations d'engagement et **0,849 M€** ont été consommés en crédits de paiement.

Cette action regroupe entre autres le transport des agents bénéficiant des congés bonifiés, certaines actions menées dans le cadre de l'organisation d'événements (séminaire des encadrants par exemple), et la prise en charge des tiers lieux pour les agents ayant opté pour cette modalité de télétravail. Le marché portant sur la mise en place de l'incubateur régional situé dans les bâtiments du siège de la Région, le PERQO, a été financé à hauteur de **0,358 M€** en crédits de paiement.

Action : Participation aux cantines

Le niveau d'exécution en 2023 de la participation régionale à la restauration collective des agents est de **2,143 M€** en autorisations d'engagement et de **1,963 M€** en crédits de paiement.

Depuis le 1^{er} août 2022, un nouveau marché passé avec le prestataire SERENEST a été mis en œuvre pour gérer la restauration collective sur le site de Saint-Ouen. Ce prestataire s'engage à fournir une restauration issue de produits bio à hauteur de 50% et de produits frais à hauteur de 98%. La collectivité a augmenté en 2023 sa participation à la restauration collective.

Action : Frais de mission du personnel

Le niveau d'exécution des dépenses liées aux déplacements et missions du personnel s'établit à hauteur de **0,358 M€** en autorisations d'engagement et à **0,362 M€** en crédits de paiement.

Action : Fournitures et petit matériel

En 2023, les dépenses de fournitures générales et du petit matériel enregistrent un niveau de consommation en autorisations d'engagement à hauteur de **0,922 M€** et de **0,672 M€** en crédits de paiement.

Action : Postes et affranchissements

L'exécution en 2023 qui a couvert des besoins croissants de la collectivité pour les dépenses liées notamment à la collecte et l'affranchissement du courrier, la location d'une machine à affranchir pour assurer l'affranchissement des recommandés en régie, la location d'une machine de mise sous pli ainsi que la livraison de plis/colis sur le territoire francilien s'est établi à **0,469 M€** en autorisations d'engagement et **0,377 M€** en crédits de paiement.

Programme : Frais de fonctionnement administratif et de l'entité

Action : Loyers et charges locatives

L'atterrissage à hauteur de **29,500 M€** a permis d'anticiper une revalorisation de l'ILAT (+ 6,12 % selon le dernier indice paru en 2023).

La consommation en crédits de paiement est de **28,769 M€**.

Action : Impôts et taxes

Les affectations en autorisations d'engagement sur cette action s'élèvent à **0,311 M€**.

Chapitre 930		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
Programme Moyens informatiques, audio et documentaires de l'entité	HP020-005	11 925 000,00	14 025 000,00	11 925 000,00	12 185 670,24
Documentation	10200501	265 000,00	275 000,00	265 000,00	265 824,47
Informatique	10200502	9 500 000,00	11 090 000,00	9 500 000,00	9 566 946,34
Télécommunications	10200503	760 000,00	460 000,00	760 000,00	438 250,75
Assistance informatique Pacte	10200504	200 000,00	1 000 000,00	200 000,00	525 280,70
Transformation numérique - SMART services	10200505	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 375 202,80
Smart Région Avenir Numérique	10200506				14 165,18
Programme Véhicules	HP020-006	437 000,00	528 100,00	437 000,00	534 794,21
Carburants et énergies	10200601				25 332,11
Entretien des véhicules	10200603	437 000,00	528 100,00	437 000,00	507 972,57
Location de véhicules	10200604				1 489,53
Programme Subventions et cotisations à divers organismes	HP020-007	1 100 000,00	1 068 343,00	1 100 000,00	1 003 591,00
Subventions et cotisations à divers organismes	10200701	1 100 000,00	1 068 343,00	1 100 000,00	1 003 591,00
Programme Assistance technique	HP020-008	2 403 000,00	889 954,00	2 137 000,00	1 210 851,02
Assistance technique - programmation 2014-2020	10200801	119 000,00	118 054,00	1 117 000,00	825 757,59
Assistance technique - Programmation 2021-2027	10200803	2 284 000,00	771 900,00	1 020 000,00	385 093,43
TOTAL		65 065 000,00	66 467 497,00	63 999 000,00	60 361 810,63
	HP	65 065 000,00	66 467 497,00	63 999 000,00	60 361 810,63

Action : Entretien des locaux

Le niveau d'exécution en autorisations d'engagement est de **3,800 M€**.

L'action entretien regroupe notamment des marchés de nettoyage et de maintenance des sites (électricité, génie climatique, protection incendie et sûreté du bâtiment, espaces verts, cloisonnement, contrôles techniques...) liés à des marchés dont les indices de revalorisations ont été fortement impactés par le contexte international.

La consommation des crédits de paiement est de **3,862 M€**.

Le niveau d'exécution en autorisations d'engagement est de **3,800 M€**.

L'action entretien regroupe notamment des marchés de nettoyage et de maintenance des sites (électricité, génie climatique, protection incendie et sûreté du bâtiment, espaces verts, cloisonnement, contrôles techniques...) liés à des marchés dont les indices de revalorisations ont été fortement impactés par le contexte international.

La consommation des crédits de paiement est de **3,862 M€**.

Action : Fluides

En 2023, l'exécution en autorisations d'engagement s'élève à **2,300 M€**. Ces crédits couvrent les frais fixes relatifs aux contrats fournisseurs ainsi que des dépenses liées aux consommations réelles en eau, gaz, CPCU et électricité pour l'ensemble des bâtiments régionaux. Cette autorisation d'engagement a permis de faire face aux fortes augmentations des dépenses d'électricité en 2023 (+ 51 %). La hausse des dépenses de chauffage est quant à elle restée limitée à 3 % grâce aux efforts de sobriété énergétiques engagés au sein des bâtiments du siège.

Action : Assurances de l'entité

Les affectations en autorisations d'engagement sur cette action s'élèvent à **1,930 M€**. La consommation des crédits de paiement s'élève à **1,895 M€**.

Action : Prestations intellectuelles

Ces crédits financent en 2023 notamment les audits, les prestations d'avocats et de conseil et études de faisabilité ainsi que les prestations liées à la mise en conformité de la Région au RGPD pour un montant total de **1,335 M€**.

Le niveau de mandatement en crédits de paiement est de **1,033 M€**.

Action : Frais d'actes et de contentieux

1,000 M€ en autorisations d'engagement ont été affectés sur cette action pour couvrir les dépenses courantes liées aux actions en justice, au traitement des contentieux et pour des opérations d'expertises qui seraient commandées sur les dossiers toujours en cours.

Le niveau de mandatement en crédits de paiement est de **0,841 M€**.

Action : Prestations administratives et techniques

L'exécution en 2023 sur cette action en autorisations d'engagement est de **2,000 M€**. Ces crédits ont permis de financer notamment les prestations de sûreté et de sécurité, les retransmissions des séances plénières et des commissions permanentes et le service de conciergerie notamment.

La consommation en crédits de paiement est de **1,373 M€**.

Action : Assurances - véhicules

Le montant des affectations en autorisations d'engagement sur cette action s'établit à **0,230 M€**.

La consommation en crédits de paiement est de **0,214 M€**.

Action : Prestations exceptionnelles communes à l'ensemble de l'entité

Cette action, affectée à hauteur de **1,190 M€**, recense comme son nom l'indique l'ensemble des dépenses à caractère exceptionnel de la collectivité. Historiquement, elle comprend les dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire (marché de stockage des EPI et reconstitution du stock stratégique des masques). Cette ligne a également permis de prendre en charge les journées de la conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux (CIAT) organisée par l'IGRIF.

Le niveau de mandatement en crédits de paiement est de **0,167 M€**.

Programme : Moyens informatiques, audio et documentaires de l'entité

Action : Documentation

Un montant de **0,275 M€** en autorisation d'engagement a été affecté.

La consommation des crédits de paiement sur cette action pour régler les dépenses de kiosque, d'abonnements et de documentation générale est de **0,266 M€**.

Action : Informatique

Un montant de **11,090 M€** en autorisation d'engagement a été affecté.

Ce niveau a été rendu possible par le redéploiement de crédits au sein du chapitre 930 et une ouverture dans le cadre du budget supplémentaire pour 0,300 M€ et d'un mouvement de 1,290 M€.

Les affectations réalisées concernent les dépenses d'infogérance des systèmes d'information, de maintenance des matériels, d'hébergement et de logiciels utilisés par la Région.

La poursuite de la mise en conformité RGPD de la Région qui a été la première collectivité à publier son registre de traitement en open data et fait figure d'exemple. Cet effort a été complété par l'ouverture du registre des algorithmes et sera prolongé en 2024 par le travail de conformité aux réglementations en cours d'adoption sur l'IA.

La consommation en crédits de paiements s'élève à **9,567 M€**.

Action : Télécommunications

Le montant de la dotation initiale de 0,760 M€ a permis un transfert de crédit de 0,300 M€ vers l'action « informatique » compte tenu des besoins en matière de télécommunication. Ainsi, il a été affecté un montant de **0,460 M€**.

Cette action a porté sur les crédits pour les dépenses récurrentes de télécommunications (liens intersites, internet, téléphonie fixe et mobile), de maintenance des équipements des infrastructures de relais de communication mobiles et de la connexion réseau vers le Datacenter Régional, centre d'infogérance communautaire.

La consommation en crédit de paiement s'élève à **0,438 M€**.

Action : Assistance informatique Pacte

Il a été affecté en autorisations d'engagement un montant de **1,000 M€** afin de poursuivre la modernisation des SI de la formation professionnelle, dans le cadre du contrat Etat-Région PRIC/PACTE. Ce niveau a été rendu possible par l'ouverture de crédits dans le cadre du budget supplémentaire à hauteur de 0,800 M€.

En crédits de paiement, un montant de **0,525 M€** a été consommé.

Action : Transformation numérique - SMART services

Un montant de **1,200 M€** en autorisations d'engagement a été affecté.

Cette action a permis d'engager les coûts de fonctionnement, hébergement, maintenance, d'accompagnement à l'assistance usagers, partenaires et agents, pour la mise en œuvre du Programme Smart Région et des actions d'Innovation et Design en facilitant création des services numériques en

autonomie. dans un contexte d'enjeux de cybersécurité importants.
Cette action a permis la maintenance et hébergement de la plateforme de service (ISS).

En crédits de paiement, un montant de **1,375 M€** a été consommé.

Action : Smart Région Avenir Numérique

Pour 2023, cette action n'a fait l'objet d'aucune affectation en autorisations d'engagement.

En crédits de paiement, un montant de **0,014 M€** a été consommé.

Programme : Véhicules

Action : Entretien des véhicules

Afin de d'absorber la hausse des prix du carburant, l'entretien des 4 nouveaux véhicules de la Brigade Régionale de Sécurité ainsi que l'augmentation du coût des taxis, la consommation en 2023 sur cette action s'est établi à **0,528 M€** en autorisations d'engagement et **0,535 M€** en crédits de paiement.

Programme : Subventions et cotisations à divers organismes

Action : Subventions et cotisations à divers organismes

Dans le cadre de cette action, sont financées des cotisations ou allouées des subventions à divers organismes qui présentent un intérêt régional au regard des compétences de la Région. En 2023, des cotisations ont été allouées à l'association des régions de France (ARF), le CESER de France et la société Française de l'évaluation (SFE) notamment.

Des subventions ont été versées à l'association des maires d'Ile de France (AMIF) et à l'amicale des anciens conseillers régionaux. A cet égard, le montant des affectations en autorisations d'engagement s'établit à **1,068 M€**.

En crédits de paiement, la consommation est de **1,004 M€**.

Programme : Assistance technique

Action : Assistance technique - programmation 2014-2020

Les crédits d'assistance technique permettent le cofinancement des actions nécessaires à la mise en œuvre du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 (par exemple communication, évaluation, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion et les contrôles etc.).

Au titre de cette action **0,118 M€** ont été affectés sur les **0,119 M€** votés au BP 2023, dans le cadre d'un unique rapport d'autorisation d'engagement, n° CP2023-044 du 25 janvier 2023.

Ces crédits ont permis d'affecter notamment un contrat passé entre la Région et l'UGAP intitulé « Extension pour la mise en place de la plateforme pour les fonds FSE/IEJ/FEDER pour la dématérialisation du suivi et le pilotage par les résultats – Maintenance corrective et curative ».

La consommation de crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **0,826 M€** sur les **1,117 M€** votés au BP, lesquels ont permis de financer :

- 0,672 M€ au titre de plusieurs marchés, dont le marché des prestations de contrôle de service fait, en matière d'opérations cofinancées par le programme opérationnel FEDER/ FSE/ IEJ 2014-2020 de l'Ile-de-France et du bassin de Seine, sous forme de subventions à des tiers ou d'opérations de mises en œuvre, décomposé en deux lots et pour lesquels l'autorité de gestion est maître d'ouvrage. Le lot 1 est fléché sur le fonds FEDER et le lot 2 sur le fonds FSE ;
- 0,154 M€ au titre de contrats passés entre la Région et l'UGAP.

Cela représente une sous-consommation qui s'explique par le report en 2024 d'un certain nombre de factures arrivées après la fin de gestion.

Action : Assistance technique - Programmation 2021-2027

Cette action concerne l'assistance technique du programme régional 2021-2027.

Au titre de cette action **0,772 M€** ont été affectés sur les **2,284 M€** votés au BP 2023, dans le cadre d'un unique rapport d'autorisation d'engagement, n° CP2023-044 du 25 janvier 2023.

Ces crédits ont permis d'affecter notamment des événements comme « le joli mois de l'Europe » et « lancement du programme », entre autres.

La consommation de crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **0,385 M€** sur les **1,020 M€** votés au BP, lesquels ont permis de financer :

- 0,383 M€ au titre de plusieurs événements, dont des missions d'interprétariat, des prestations d'animations et locations de matériels pour le joli mois de l'Europe et le lancement du programme ;
- 0,002 M€ au titre d'achats d'annonces publicitaires pour des marchés FESI.

L'écart se justifie par l'adoption tardive du nouveau programme 2021-2027, ce qui a reporté le lancement des marchés publics.

021 - Personnel non ventilé

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-
CP	Rappel 2022	126,565	1,382	127,947	122,834	97,05%
	2023	134,460	1,515	135,975	131,560	97,84%

Programme : Frais de personnel

Action : Rémunération et charges de personnel

L'action « rémunérations et charges de personnel » regroupe principalement la masse salariale des agents du siège. Elle intègre également les dépenses liées à la rémunération du personnel mis à disposition et à la médecine du travail.

Pour l'année 2023, l'exécution de ce budget s'élève à **128,791 M€** en crédits de paiement qui a permis le financement des différentes mesures réglementaires intervenues en cours d'année (augmentation du SMIC en janvier et mai, effet en année pleine de la hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, revalorisation des bas de grille pour les catégories C et B, hausse de la participation régionale au pass navigo) ainsi que le versement de la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat à l'ensemble des agents régionaux éligibles.

Action : Oeuvres sociales

Le budget de l'action sociale à destination des agents du siège a été consommé à hauteur de **1,556 M€**.

Le haut niveau de consommation des crédits intègre le maintien de l'augmentation de la valeur faciale des chèques cadeaux offerts aux agents pour les fêtes de Noël ainsi que la poursuite et le renforcement des actions liées à la convention signée avec le FIPHFP (intégralement couvertes par une recette).

Programme : Assistance technique

Action : Assistance technique - UE

Le budget alloué en 2023 a été consommé à hauteur de **0,765 M€**. Ces emplois font suite au transfert de l'autorité de gestion des fonds européens.

Chapitre 930		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
02 - Administration générale					
021 - Personnel non ventilé					
Programme Frais de personnel	HP021-010			130 993 000,00	130 347 237,98
Rémunération et charges de personnel	10201001			129 210 000,00	128 791 196,44
Oeuvres sociales	10201002			1 783 000,00	1 556 041,54
Programme Assistance technique	HP021-011			3 467 000,00	1 213 207,34
Assistance technique - UE	10201101			1 216 000,00	765 035,17
Assistance technique - Pacte	10201102			2 251 000,00	448 172,17
TOTAL				134 460 000,00	131 560 445,32
	HP			134 460 000,00	131 560 445,32

Action : Assistance technique - Pacte

L'inscription budgétaire 2023 a été réalisée à hauteur de **0,448 M€**. La Région a vu en 2019 ses compétences renforcées en matière de formation professionnelle avec la concrétisation du PACTE (pacte régional d'investissement dans les compétences). Pour cela des postes d'assistance technique sont prévus avec un financement correspondant de la part de l'Etat.

022 - Information, communication, publicité

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	8,325	0,315	8,640	8,640	103,78%
	2023	10,325	0,940	11,265	11,265	109,10%
CP	Rappel 2022	8,325	-	8,325	8,048	96,67%
	2023	10,325	-	10,325	10,309	99,85%

Programme : Communication institutionnelle

Action : Mission numérique

2,590 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement sur l'exercice 2023.

Cette action budgétaire recouvre l'ensemble des moyens nécessaires à la conception, au développement, à la maintenance en condition opérationnelle des sites, applications et services numériques gérés par le pôle communication de la Région. Grâce à une priorisation, ce budget a absorbé la refonte de l'écosystème numérique porté par le pôle communication en coordination avec le pôle transformation numérique. Enfin, cette action porte la stratégie, la mise en œuvre et le déploiement progressif de l'outil de CRM (Citizen Relationship Management) permettant une relation directe et optimisée avec les différents publics régionaux. Elle inclue par ailleurs les actions engagées en matière d'optimisation de la relation avec les usagers.

2,493 M€ de crédits de paiement ont été mandatés.

Action : Campagnes-Evénements

5,545 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement sur l'exercice 2023.

Il s'agit principalement de la location de mètres carrés, de l'aménagement d'espaces et de la conception de stands à l'occasion de diverses manifestations impliquant la Région. L'ensemble de ces opérations événementielles ont pour vocation de faire connaître les services et actions mis en place par l'institution à destination des publics franciliens. Les espaces sont conçus en cohérence, avec une même identité visuelle et une signalétique forte pour maximiser la visibilité régionale.

Cette action recouvre, d'autre part, la réalisation de l'ensemble des campagnes de communication, soit les prestations de création ou d'adaptation liées à des campagnes ciblées ou grand public, ainsi que le conseil média et les achats d'espaces publicitaires auprès de différents supports. Ces campagnes permettent d'accroître la notoriété et la connaissance par les Franciliens de l'action du Conseil régional et des dispositifs qui leur sont destinés. Des opérations média (digital, presse, radio, affichage...) et hors média (outils d'édition, marketing direct) se complètent pour pouvoir toucher les différents publics et faire connaître et accéder les publics aux dispositifs qui les concernent.

Ce budget couvre également les besoins liés à la promotion et au déploiement de la marque « Île-de France » ainsi que les marques associées à la Région.

Enfin, ce budget porte des opérations de communication visant à accompagner et optimiser les démarches d'information liées aux évolutions de l'institution comme la valorisation de la « marque employeur ».

4,644 M€ de crédits de paiement ont été mandatés.

Chapitre 930		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
02 - Administration générale					
022 - Information, communication, publicité					
Programme Communication	HP022-012	10 325 000,00	11 265 000,00	10 325 000,00	10 309 482,90
institutionnelle					
Mission numérique	10201202	2 190 000,00	2 590 000,00	2 190 000,00	2 493 387,96
Campagnes-Evénements	10201203	3 905 000,00	5 545 000,00	3 905 000,00	4 643 706,07
Evaluation	10201204	190 000,00	190 000,00	190 000,00	119 056,80
Contenus	10201205	4 040 000,00	2 940 000,00	4 040 000,00	3 053 332,07
TOTAL		10 325 000,00	11 265 000,00	10 325 000,00	10 309 482,90
	HP	10 325 000,00	11 265 000,00	10 325 000,00	10 309 482,90

Action : Evaluation

0,190 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement sur l'exercice 2023.

Cette action recouvre les études, la veille et l'évaluation des actions de communication.

0,119 M€ de crédits de paiement ont été mandatés.

Action : Contenus

2,940 M€ en autorisations d'engagement ont été affectés sur l'exercice 2023.

Les dépenses engagées sur cette action recouvrent l'information multimédia à travers la création graphique, l'impression et ou les adaptations numériques des brochures d'information jusqu'à leur diffusion ou mise en ligne sur les supports digitaux de la Région : site iledefrance.fr, newsletter, réseaux sociaux, écrans des trains du Francilien. Différentes collections sont éditées dans ce cadre. Elles ont vocation à renseigner usagers et bénéficiaires sur les dispositifs régionaux.

Cette action concerne en outre le magazine de la Région (Ile-de-France le Mag). Ce magazine a pour ambition de porter au plus près des Franciliens une information pratique sur les dispositifs qui leur sont dédiés et de faire un lien entre information de proximité, contenus et services numériques.

3,053 M€ de crédits de paiement ont été mandatés.

03 - Conseils**031 - Assemblée délibérante**

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	3,436	-	3,436	3,326	96,80%
	2023	3,300	0,306	3,606	3,348	101,45%
CP	Rappel 2022	13,686	-	13,686	13,142	96,03%
	2023	13,775	0,150	13,925	13,409	97,35%

Programme : Indemnités et charges**Action : Indemnités et charges**

Les crédits destinés aux indemnités et charges des élus régionaux sont consommés en 2023 à hauteur de **10,393 M€**.

Programme : Société d'entraide des conseillers régionaux**Action : SECRIF**

En 2023, **1,032 M€** ont été affectés et consommés en crédits de paiement afin de permettre le financement de la subvention d'équilibre de la SECRIF qui est chargée de l'attribution des allocations retraites devant être versées en 2022 aux élus régionaux de la mandature 1986-1992.

Programme : Fonctionnement général du CR**Action : Réceptions et représentations**

Les crédits ouverts au budget primitif 2023 pour cette action qui porte les dépenses de réceptions et de représentations et celles pour l'organisation des séances du Conseil régional, s'exécutent à hauteur de **1,490 M€** en autorisations d'engagement et **1,338 M€** en crédits de paiement.

Chapitre 930		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
03 - Conseils					
031 - Assemblée délibérante					
Programme Indemnités et charges	HP031-001			10 470 000,00	10 393 437,94
Indemnités et charges	10300101			10 470 000,00	10 393 437,94
Programme Société d'entraide des conseillers régionaux	HP031-002	1 290 000,00	1 032 000,00	1 290 000,00	1 032 000,00
SECRIF	10300201	1 290 000,00	1 032 000,00	1 290 000,00	1 032 000,00
Programme Fonctionnement général du CR	HP031-003	1 650 000,00	1 956 000,00	1 650 000,00	1 780 315,93
Réceptions et représentations	10300301	1 290 000,00	1 490 000,00	1 290 000,00	1 337 942,47
Documentation	10300302	110 000,00	110 000,00	110 000,00	101 786,56
Frais de missions	10300303	250 000,00	356 000,00	250 000,00	340 586,90
Programme Formation, information des élus régionaux	HP031-004	360 000,00	360 000,00	365 000,00	203 574,00
Formation, information des élus régionaux	10300401	360 000,00	360 000,00	360 000,00	203 574,00
Moyens mis à disposition des élus régionaux	10300402			5 000,00	
TOTAL		3 300 000,00	3 348 000,00	13 775 000,00	13 409 327,87
	HP	3 300 000,00	3 348 000,00	13 775 000,00	13 409 327,87

Action : Documentation

L'exécution en autorisations d'engagement comme en crédits de paiement sur cette action consacrée aux dépenses de documentation générale nécessaire aux élus régionaux et aux groupes politiques, s'établit en 2023 à hauteur de **0,110 M€** en autorisations d'engagement et **0,102 M€** en crédits de paiement.

Action : Frais de missions

En 2023, le niveau d'exécution des dépenses liées aux déplacements et missions des élus s'établit à hauteur de **0,356 M€** en autorisation d'engagement et **0,341 M€** en crédits de paiement.

Programme : Formation, information des élus régionaux

Action : Formation, information des élus régionaux

Les autorisations d'engagement ont été affectées dans leur totalité à hauteur de **0,360 M€** tandis que les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,204 M€** pour cette action dédiée à la formation et l'information des élus régionaux.

Action : Moyens mis à disposition des élus régionaux

Les **0,005 M€** de crédits de paiements destinés au remboursement des frais de garde des élus régionaux n'ont pas fait l'objet de mandatement en 2023.

032 - Conseil économique et social régional ou Conseil de développement

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,355	-	0,355	0,355	100,00%
	2023	0,355	-	0,355	0,355	100,00%
CP	Rappel 2022	3,405	-	3,405	3,052	89,62%
	2023	3,405	-	3,405	3,027	88,90%

Programme : Indemnités et charges du CESER

Action : Indemnités et charges du CESER

Les crédits destinés aux indemnités et charges des élus du CESER sont consommés en 2023 à hauteur de **2,862 M€**.

Action : Formation des élus du CESER

En 2023, **0,050 M€** ont été affectés en autorisations d'engagement pour cette action dédiée à la formation et l'information des élus du CESER. Les crédits ouverts en crédits de paiement n'ont pas été consommés, mais la notification prévue en 2024 du marché de formation permettra son exécution sur cet exercice.

Programme : Fonctionnement général du CESER

Action : Fonctionnement du CESER

L'exécution sur cette action qui porte les crédits nécessaires à la gestion courante du CESER s'établit à hauteur de **0,305 M€** en autorisations d'engagement et **0,165 M€** en crédits de paiement en 2023.

Chapitre 930		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
03 - Conseils					
032 - Conseil économique et social régional ou Conseil de développement					
Programme Indemnités et charges du CESER	HP032-005	50 000,00	50 000,00	3 100 000,00	2 861 698,76
Indemnités et charges du CESER	10300501			3 050 000,00	2 861 698,76
Formation des élus du CESER	10300502	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
Programme Fonctionnement général du CESER	HP032-006	305 000,00	305 000,00	305 000,00	165 443,91
Fonctionnement du CESER	10300604	305 000,00	305 000,00	305 000,00	165 443,91
TOTAL		355 000,00	355 000,00	3 405 000,00	3 027 142,67
	HP	355 000,00	355 000,00	3 405 000,00	3 027 142,67

04 - Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales

042 - Actions interrégionales

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,100	-	0,100	0,100	99,92%
	2023	0,100	-	0,100	0,100	100,00%
CP	Rappel 2022	0,100	-	0,100	0,086	86,05%
	2023	0,100	-	0,100	0,075	74,86%

Programme : Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale

Action : Actions interrégionales

L'enveloppe 2023 a permis à la Région Île-de-France d'honorer les engagements pris dans le cadre du contrat de plan interrégional (CPIER) Vallée de la Seine prorogé et de soutenir les actions identifiées par le comité directeur Etat-Régions comme suit :

- 31 395 € à l'École nationale supérieure de paysage, pour la réalisation du programme de travail 2023 - 2024,
- 10 000 € à la société JGPMEDIA pour l'organisation du 4ème sommet de l'axe Seine,
- 15 000 € à l'association Logistique Seine Normandie pour la mise à jour et le développement de l'observatoire de la logistique de la Vallée de la Seine,
- 15 000 € à l'association « La Seine en partage » pour son programme d'action 2023 en faveur de la préservation de la Seine et de ses berges,
- 28 605 € à la communauté portuaire de Paris pour l'amorçage d'infrastructures et équipements pour la transition énergétique et le déploiement de nouvelles activités fluviales.

Le montant total d'affectation en autorisations d'engagement s'élève à 0,100 M€, soit la totalité du budget primitif.

La consommation en crédits de paiement est de 0,075 M€.

L'enveloppe 2023 a permis à la Région Île-de-France d'honorer les engagements pris dans le cadre du contrat de plan interrégional (CPIER) Vallée de la Seine prorogé et de soutenir les actions identifiées par le comité directeur Etat-Régions comme suit :

- 0,032 M€ à l'École nationale supérieure de paysage, pour la réalisation du programme de travail 2023 - 2024,
- 0,010 M€ à la société JGPMEDIA pour l'organisation du 4ème sommet de l'axe Seine,
- 0,015 M€ à l'association Logistique Seine Normandie pour la mise à jour et le développement de l'observatoire de la logistique de la Vallée de la Seine,
- 0,015 M€ à l'association « La Seine en partage » pour son programme d'action 2023 en faveur de la préservation de la Seine et de ses berges,
- 0,029 M€ à la communauté portuaire de Paris pour l'amorçage d'infrastructures et équipements pour la transition énergétique et le déploiement de nouvelles activités fluviales.

Le montant total d'affectation en autorisations d'engagement s'élève à **0,100 M€**, soit la totalité du budget primitif. La consommation en crédits de paiement est de **0,075 M€**.

Chapitre 930	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
04 - Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales				
042 - Actions interrégionales				
Programme Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale PR042-001	100 000,00	100 000,00	100 000,00	74 861,89
Actions interrégionales 40400102S	100 000,00	100 000,00	100 000,00	74 861,89
TOTAL	100 000,00	100 000,00	100 000,00	74 861,89
PR	100 000,00	100 000,00	100 000,00	74 861,89

043 - Actions européennes

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,618	-	0,618	0,476	77,02%
	2023	0,583	0,048	0,631	0,631	108,23%
CP	Rappel 2022	0,618	-	0,618	0,458	74,14%
	2023	0,583	-	0,583	0,410	70,36%

Programme : Actions européennes

Action : Actions européennes

Les crédits dédiés aux actions européennes permettent à la Région de poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie européenne au service du territoire. Ainsi, ils ont permis notamment de soutenir l'association Île-de-France Europe à Bruxelles qui apporte son soutien à la mise en œuvre de la stratégie européenne de la Région et la représente auprès des institutions européennes. Ils ont aussi contribué au développement de la coopération européenne avec un accent mis sur des zones ayant des liens privilégiés avec les Franciliens et des intérêts économiques pour la Région, comme la Région de Stockholm ou encore la Bavière. Ils permettent également de soutenir des projets de valorisation de l'action européenne sur le territoire francilien (dispositif Europe). Ces projets sont principalement des actions de pédagogie, d'information ou de communication.

Au titre de cette action, **0,631 M€** ont été affectés sur les **0,583 M€** de crédits votés au BP 2023 dont 0,418 M€ dédiés au budget de fonctionnement de l'organisme associé Ile-de-France Europe (IDFE) dans le cadre de 4 rapports d'autorisations d'engagement, répartis comme suit :

- 1^{er} rapport n° CP2023-059 du 25 janvier 2023 affectant le montant de 0,268 M€ ;
- 2^{ème} rapport n° CP2023-244 du 5 juillet 2023 affectant le montant de de 0,248 M€ ;
- 3^{ème} rapport n° CP2023-330 du 21 septembre 2023 affectant le montant de de 0,025 M€ ;
- 4^{ème} rapport n° CP2023-433 du 17 novembre 2023 affectant le montant de de 0,090 M€.

La consommation de crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **0,410 M€** sur les **0,583 M€** votés au BP, lesquels ont permis de financer :

- 0,333 M€ au titre de la subvention allouée en 2023 à Île-de-France Europe (IDFE), consiste à la recherche de nouveaux financements européens et l'accompagnement des porteurs de projets, de la veille informative et réglementaire, ainsi que la promotion des intérêts de la Région auprès des institutions européennes sur des thématiques en lien direct avec les compétences et priorités de la Région ;
- 0,005 M€ au titre des versements effectués pour des missions de traductions, de locations de matériels et diverses prestations ;
- 0,015 M€ au titre de la mise en place du projet qui invite les Lycées professionnels Île-de-France à participer et donner leurs avis sur le futur de l'Europe ;
- 0,015 M€ au titre d'un acompte d'une subvention versée pour le projet européen associant Allemagne, Italie, Portugal et France, le projet Oratio Mix qui vise à renforcer le dialogue interculturel entre les jeunes de ces pays par la création d'une méthodologie artistique et pédagogique au Parlement Européen des jeunes/France parcours citoyens ;
- 0,018 M€ au titre d'une subvention versée dans le cadre du dispositif pour notre projet "Mobilité pour Tous" ;
- 0,005 M€ au titre du solde de la subvention pour l'organisation de la 14^e édition des Entretiens européens d'Enghien ;
- 0,004 M€ au titre d'une subvention versée au Parlement Européen des jeunes/France parcours citoyens ;
- 0,015 M€ au titre d'une subvention versée pour le projet proposé par Euradio à la Région Ile-de-France consiste en la création de la première radio européenne sur le territoire francilien.

Cela représente une sous-consommation qui s'explique par le report en 2024 de la subvention exceptionnelle en faveur de l'IDFE.

Chapitre 930	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
04 - Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales				
043 - Actions européennes				
Programme Actions européennes HP043-002	583 000,00	630 978,00	583 000,00	410 217,16
Actions européennes 10400201	583 000,00	630 978,00	583 000,00	410 217,16
TOTAL	583 000,00	630 978,00	583 000,00	410 217,16
HP	583 000,00	630 978,00	583 000,00	410 217,16

048 - Autres actions

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	1,610	1,257	2,867	2,440	151,52%
	2023	1,450	2,251	3,701	3,701	255,25%
CP	Rappel 2022	1,610	1,257	2,867	1,813	112,58%
	2023	1,450	1,877	3,327	2,357	162,57%

Programme : Actions internationales

Action : Fonds d'intervention d'urgence humanitaire et climatique

Cette action est dotée en AE et en CPF à hauteur de **0,100 M€** au BP 2023.

Le fonds d'intervention d'urgence a été mobilisé à hauteur de **0,636 M€** principalement pour l'aide humanitaire d'urgence en soutien aux populations victimes du séisme au Maroc en apportant une réponse rapide et ciblée aux besoins immédiats : achat et distribution de biens de première nécessité comme les kits d'hygiène et alimentaires, articles ménagers ainsi qu'un appui psychosocial et médical aux populations affectées, notamment aux enfants dont beaucoup se retrouvent orphelins. La Région Île-de-France a exprimé sa solidarité envers les populations civiles victimes du conflit israélo-palestinien en distribuant des kits alimentaires, d'hygiène et ménagers aux populations de la Bande de Gaza et en Cisjordanie mais aussi en faveur des victimes israéliennes. Un soutien médical et psycho-social a également été apporté à la population arménienne contraintes de fuir le Haut-Karabagh. Ces actions sont rendues possibles grâce à un redéploiement des autorisations d'engagements depuis le fonds de soutien aux minorités du Moyen-Orient et du dispositif Actions internationales ainsi que de l'Administration générale – prestations exceptionnelles.

La consommation des crédits de paiements sur cette action s'élève à **0,197 M€**. Les engagements pris depuis 2021, principalement pour soutenir et apporter une aide humanitaire d'urgence à la population ukrainienne dans l'oblast de Lviv et dans les pays limitrophes en distribuant des biens de première nécessité comme des colis alimentaires, des couvertures ou des kits d'hygiène ont pu être honorés. La Région poursuit son soutien à deux hôpitaux du Grand Beyrouth et a attribué 250 bourses à des étudiants libanais et lance le projet de lutte contre la déforestation et pour la défense des peuples autochtones en Amazonie.

Action : Réseaux internationaux et francophonie

Doté de **0,100 M€** en AE l'année 2023, ce dispositif a été mobilisé à hauteur de **0,088 M€** pour le soutien au réseau SPRINT d'incubateurs francophones à impact social et environnemental dans son édition 2023-2024 ainsi que pour le renouvellement de l'adhésion à Association Internationale des Régions Francophones (AIRF).

Dotés de **0,100 M€**, les crédits de paiements devraient être mobilisés à hauteur de **0,112 M€** pour solder notamment la subvention au Projet SPRINT en année 4, la subvention à ACTED concernant l'animation et pérennisation de l'Institut Culturel Franco-irakien de Mossoul en Irak ou la seconde édition de l'atelier d'art dramatique bilingue français-arménien à Erevan et à Gyumri.

Action : Coopération décentralisée

Dotée de **0,900 M€** au BP 2023 en AE et en crédits de paiement, cette ligne a été utilisée pour financer les actions de coopération décentralisée répondant aux priorités géographiques et thématiques retenues par la délibération-cadre de décembre 2016. La poursuite des engagements pris par la Région est rendue possible grâce à un redéploiement des autorisations d'engagements depuis le dispositif Actions Internationales et la Francophonie et le Fonds de soutien aux minorités du Moyen-Orient.

Cette action a été affectée à hauteur de **2,895 M€**, afin de poursuivre notamment la collaboration avec l'opérateur public Expertise France pour le fonctionnement des bureaux de PRX Hanoï et Madagascar ; l'opérateur France Volontaires pour la prolongation des contrats des volontaires à Abidjan, à Rufisque et à Antananarivo ; le Groupe des Ecoles Centrales pour la chaire sur la ville du futur à l'université Beihang

Chapitre 930		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
04 - Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales					
048 - Autres actions					
Programme Actions internationales	HP048-003	1 450 000,00	3 701 168,93	1 450 000,00	2 357 241,57
Fonds d'intervention d'urgence humanitaire et climatique	10400309	100 000,00	635 700,00	100 000,00	197 199,17
Réseaux internationaux et francophonie	10400310	100 000,00	87 500,00	100 000,00	111 916,62
Coopération décentralisée	10400311	900 000,00	2 894 587,93	900 000,00	1 810 566,53
Fonds de soutien aux minorités du Moyen-Orient	10400312	110 000,00		110 000,00	30 790,10
Dispositif actions internationales	10400313	240 000,00	83 381,00	240 000,00	206 769,15
TOTAL		1 450 000,00	3 701 168,93	1 450 000,00	2 357 241,57
	HP	1 450 000,00	3 701 168,93	1 450 000,00	2 357 241,57

de Pékin. La Région a également soutenu l'organisation du festival international de Baalbeck au Liban.

La subvention perçue de l'AFD pour le projet ECONNECT - Territoires Numériques en Transitions en Côte d'Ivoire, au Maroc, à Madagascar, et au Sénégal a été intégralement reversée à l'Institut Paris Région, Expertise France et Cap Digital pour un total de 1,079 M€. La subvention perçue de l'AFD dans le cadre du projet Moov'Hanoi, projet d'amélioration de l'attractivité des transports publics à Hanoï a été intégralement reversée à l'Institut Paris Région et à Expertise France pour un total de 0,646 M€. Les subventions reçues du MEAE dans le cadre des appels à projets auprès de la DAECT pour les projets d'appui à la planification territoriale pour la reconstruction de l'Oblast et de la ville de Tchernihiv en Ukraine, de renforcement de l'employabilité et de l'attractivité du Grand Tunis dans le domaine du tourisme et le projet de développement d'une démarche d'économie circulaire à Hanoï au Vietnam ont été versées aux différents porteurs, ainsi que les participations régionales.

Cette ligne couvre également les dépenses liées à l'accueil des délégations issues de nos zones de coopération ainsi que les frais de missions concernant le pilotage des projets par la Direction des affaires internationales.

Les crédits de paiements ont été mobilisés à hauteur de **1,811 M€** pour le lancement des projets TNTS et « Yerevan program for urban change » à Erevan en Arménie. Ces crédits de paiements permettent également de poursuivre le soutien à l'association Akamasoa, fondée par le Père Pedro, dans son projet de création d'un établissement hôtelier à vocation sociale à Madagascar ou à l'appui aux activités de la Chaire sur la ville du futur à l'université Beihang à Pékin opérée par le Groupe des Ecoles Centrales. Dans le cadre des appels à projets auprès de la DAECT du MEAE, les versements ont été effectués pour les projets para-sport et marketing territorial de Rufisque, le projet d'aménagement durable pour le Grand Tunis et le projet "A voix haute ! Parole de femmes" à Antananarivo. Cette ligne couvre également les dépenses de fonctionnement des bureaux PRX-Hanoï et PRX-Madagascar ainsi que les volontaires à Abidjan. Les dépenses directes liées à l'accueil de délégations sont prélevées sur cette action.

Action : Fonds de soutien aux minorités du Moyen-Orient

Doté de **0,110 M€** en AE et en crédits de paiements, aucun projet n'a été soutenu au titre du fonds de soutien aux minorités du Moyen-Orient, les crédits ayant été mobilisés pour des besoins importants sur le fond d'intervention d'urgence.

Les crédits de paiements mobilisés à hauteur de **0,031 M€** afin de poursuivre et solder les engagements des subventions allouées depuis 2021, et notamment le projet pour la résilience des communautés à Dohuk au Kurdistan irakien, ou le projet d'insertion socio-économique de réfugiés et déplacés internes à Souleymanieh au Kurdistan Irakien.

Action : Dispositif actions internationales

Outil unique créé par la délibération-cadre n°222-16 du 15 décembre 2016 se substituant aux cinq dispositifs du secteur pré-existants, ce dispositif doté au budget 2023 de **0,240 M€** en AE et en crédits de paiements, vise à soutenir les projets des ONG et d'associations franciliennes tournées vers les zones de coopération prioritaires de la Région.

Ainsi, la Région a soutenu en 2023 trois projets pour un montant total de **0,083 M€** dans le domaine de la formation aux métiers du numérique, dont la pérennisation de l'école d'informatique inclusive et gratuite RELQ à Erevan ou la formation aux métiers du numérique de jeunes défavorisés à Madagascar. Dans le domaine de la santé, la Région a soutenu un projet de prise en charges thérapeutique de mères et enfants de Beyrouth suite à la forte dégradation économique au Liban.

Les crédits de paiement mobilisés à hauteur de **0,207 M€** ont permis d'initier le projet de développement de l'entrepreneuriat local par la valorisation des usages productifs à Madagascar ou le projet de réinsertion professionnelle dans les métiers en tension du numérique au Liban, mais également de poursuivre et solder des engagements pris par la Région depuis 2020 tels que la lutte contre le Sida au Maghreb et au Sahel, le dispositif de santé et protection sociale à destination de familles vulnérables à Madagascar ou l'appui au fonctionnement de l'incubateur d'innovation sociale par le sport que Play International a installé à Dakar. Le centre de formation aux métiers du numérique créé par l'AUF et Simplon à Beyrouth a été soutenu ainsi qu'un programme de prise en charges thérapeutique de mères et enfants, toujours à Beyrouth.

CHAPITRE 930-5 - GESTION DES FONDS EUROPÉENS

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	34,180	8,700	42,880	21,764	63,68%
	2023	23,014	-	23,014	10,082	43,81%
CP	Rappel 2022	50,405	12,400	62,805	17,946	35,60%
	2023	56,786	-	56,786	37,705	66,40%

051 - FSE

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	20,471	8,250	28,721	20,146	98,41%
	2023	7,442	-	7,442	6,476	87,02%
CP	Rappel 2022	36,551	9,800	46,351	16,659	45,58%
	2023	35,829	-	35,829	33,288	92,91%

Programme : Soutien à la création et à la reprise d'activité

Action : Soutien à l'emploi indépendant, à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises

*AP 03 : Favoriser la création et reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi OS 4
Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises.*

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits visent à favoriser les dynamiques d'entrepreneuriat, avec une attention sur les jeunes, femmes et migrants dans leur démarche de création-reprise d'activité. Le changement attendu concerne l'augmentation du nombre de création-reprise d'entreprises et d'activités pérennes en Ile-de-France.

Cette action n'a mobilisé aucune autorisation d'engagement pour le BP 2023. Les crédits de cette ligne du programme opérationnel ont été engagés dans leur intégralité en 2022.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **15,318 M€** sur les **11,215 M€** votés au BP, répartis comme suit :

D'une part, 1,422 M€ ont permis de financer quinze dossiers des investissements territoriaux intégrés (ITI), dont une opération intitulée " EPICEAS : accompagnement de projets d'utilité sociale" situé sur le territoire ITI de la Ville de Paris. Ce projet contribue au développement des quartiers prioritaires par la création d'emplois dans les structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS).

D'autre part, 10,918 M€ ont permis de financer des dossiers de solde de l'appel à projets "Actions en faveur de l'entrepreneuriat", lancés en 2017 et 2020, dont une opération intitulée « J'entreprends en Seine-et-Marne Essonne ». Ce projet vise au développement de l'accès à la création d'entreprise pour les publics prioritaires, à savoir les demandeurs d'emploi, les femmes, les inactifs, les jeunes de moins de 26 ans, mais également les publics précaires et, en particulier les porteurs issus des quartiers prioritaires de la ville, ainsi que le développement des entreprises sociales et solidaires.

Chapitre 930-5	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
051 FSE :	7 442 000,00	6 475 964,33	35 829 000,00	33 288 282,83
052 FEDER :	5 572 000,00	3 605 771,60	12 457 000,00	4 416 778,35
058 Autres :	10 000 000,00		8 500 000,00	
TOTAL	23 014 000,00	10 081 735,93	56 786 000,00	37 705 061,18
HP	23 014 000,00	10 081 735,93	56 786 000,00	37 705 061,18

Chapitre 930-5	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
051 - FSE				
Programme Soutien à la création et à la reprise d'activité HP051-001			11 215 000,00	15 317 723,43
Soutien à l'emploi indépendant, à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises 10500101			11 215 000,00	15 317 723,43
Programme Soutien aux dynamiques de l'inclusion HP051-002			1 199 000,00	3 139 823,54
Soutien à l'intégration socio-économique 10500201			1 054 000,00	823 328,76
Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances 10500202			145 000,00	2 316 494,78
Programme Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences HP051-003			11 080 000,00	9 950 318,05
Lutte contre le décrochage scolaire et promotion de l'égalité en matière d'éducation 10500301			5 737 000,00	6 385 159,70
Egalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie 10500302			5 343 000,00	3 565 158,35
Programme IEJ en Seine Saint Denis HP051-004			318 000,00	1 139 577,80
IEJ en Seine Saint Denis 10500401			318 000,00	1 139 577,80
Programme Une Europe plus sociale HP051-014	6 028 000,00	5 528 391,81	8 427 000,00	1 829 376,22
Emploi indépendant et économie sociale 10501401	3 463 000,00	1 200 000,00	2 312 000,00	1 200 000,00
Décrochage scolaire 10501402	800 000,00	3 528 391,81	5 250 000,00	
Formation professionnelle 10501403	1 765 000,00	800 000,00	865 000,00	629 376,22

Par ailleurs,

- 2,725 M€ ont permis de financer des dossiers de solde de l'appel à projets " Finalisation de la programmation 2014-2020 du Fonds Social Européen pour la période 2021", dont une opération intitulée « 93 femmes ». Ce projet propose en 2 ans le soutien à l'entrepreneuriat de 93 femmes du secteur culturel et créatif. Elles sont demandeuses d'emploi (anté-crédation) ou dirigeantes d'entreprises ou structures de l'ESS créées depuis moins de trois ans (post-crédation) ;
- 0,124 M€ ont permis de financer des dossiers de solde de l'appel à projets " FSE pour la période 2021", dont une opération intitulée « J'entreprends en Seine et Marne Essonne: 2^{ème} semestre 2021 – 2022 ». Ce projet vise en premier lieu le développement de l'accès à la création d'entreprise pour les publics prioritaires, à savoir les demandeurs d'emploi, les femmes, les inactifs, les jeunes de moins de 26 ans, mais également les publics précaires et, en particulier, les porteurs issus des quartiers prioritaires de la ville. France Active Seine et Marne Essonne vise également dans cette opération le développement des entreprises sociales et solidaires ;
- 0,128 M€ ont permis de financer le remboursement des corrections financières en faveur de la Commission européenne correspondant à la régularisation du compte annuel (CA) 2021-2022.

Le niveau de consommation des crédits de paiement s'explique par le nombre de dossiers remonté en contrôle de service fait, qui s'est avéré supérieur aux prévisions.

Programme : Soutien aux dynamiques de l'inclusion

Action : Soutien à l'intégration socio-économique

AP 04 : Favoriser les dynamiques de l'inclusion OS 5 Accompagner les populations marginalisées.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de soutenir l'insertion socio-économique des communautés marginalisées telles que les Roms via les dispositifs d'ingénierie sociale. La sélection des projets se fait par une approche qualitative et intégrée, notamment en termes de méthodologie d'accompagnement et du suivi des personnes.

Cette action n'a mobilisé aucune autorisation d'engagement pour le BP 2023. Les crédits de cette ligne du programme opérationnel ont été engagés dans leur intégralité en 2022.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **0,823 M€** sur les **1,054 M€** votés au BP.

Le niveau de consommation en crédits de paiement s'explique par le nombre de dossiers remontés en contrôle de service fait qui s'est avéré inférieur aux prévisions.

Action : Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances

AP 04 : Favoriser les dynamiques de l'inclusion OS 6 Accroître les actions d'accompagnement et de formation-action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer des opérations de lutte contre les discriminations, en soutenant des projets sur les territoires visant à faire évoluer les préjugés en développant des actes de promotion et de communication. Cette démarche cible notamment les populations marginalisées.

Cette action n'a mobilisé aucune autorisation d'engagement pour le BP 2023. Les crédits de cette ligne du programme opérationnel ont été engagés dans leur intégralité en 2022.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **2,316 M€** sur les **0,145 M€** votés au BP, répartis comme suit :

D'une part, 2,283 M€ ont permis de financer vingt-deux dossiers des ITI, dont une opération intitulée "Lutter contre les violences conjugales et sexuelles : accès à la santé et au droit " situé sur le territoire ITI

Chapitre 930-5		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
Programme Assistance technique FSE	HP051-018	1 414 000,00	947 572,52	1 850 000,00	1 911 463,79
Assistance technique FSE - programmation 2014-2020	10501801	1 310 000,00	947 572,52	1 410 000,00	1 911 463,79
Assistance technique FSE - Programmation 2021-2027	10501802	104 000,00		440 000,00	
Programme Ajustements liés aux corrections	HP051-019			1 740 000,00	
Ajustements liés aux corrections - FSE - programmation 2014- 2020	10501901			1 740 000,00	
TOTAL		7 442 000,00	6 475 964,33	35 829 000,00	33 288 282,83
	HP	7 442 000,00	6 475 964,33	35 829 000,00	33 288 282,83

Plaine Commune. Ce projet contribue à améliorer la qualité de l'accueil, l'orientation et la prise en charge des patientes dans l'objectif d'augmenter l'accès à la santé et d'encourager au dépôt de plainte.

D'autre part, 0,018 M€ ont permis de financer au titre des remboursements du solde de l'appel de fonds de décembre 2021 (soit 15 % des montants UE certifiés) et l'acompte de l'appel de fonds de décembre 2022 (représentant 85 % des montants UE certifiés) en faveur du GIP de Versailles.

Par ailleurs, 0,015 M€ ont permis de financer au titre des remboursements des corrections financières en faveur de la Commission européenne correspondant à la régularisation du compte annuel de l'exercice 2021-2022.

Le niveau de consommation en crédits de paiement s'explique par le nombre de dossiers remontés en contrôle de service fait qui s'est avéré supérieur aux prévisions.

Programme : Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences

Action : Lutte contre le décrochage scolaire et promotion de l'égalité en matière d'éducation

AP 05 : Investir dans l'éducation et adapter les compétences OS 7 Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits de cette action permettent de financer les opérations menées pour diminuer le nombre de jeunes menacés de décrochage scolaire, et augmenter le nombre de jeunes ayant raccroché vers l'enseignement ou une formation adéquate. Cette action cible des jeunes présentant des risques de décrochage ou en situation de décrochage scolaire. Les principaux organismes bénéficiaires concernent les Collectivités territoriales, les GIP, les EPLE, les associations, et les consulaires.

Cette action n'a mobilisé aucune autorisation d'engagement pour le BP 2023. Les crédits de cette ligne du programme opérationnel ont été engagés dans leur intégralité en 2022.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **6,385 M€** sur les **5,737 M€** votés au BP, répartis comme suit :

D'une part, 1,288 M€ ont permis de financer trois dossiers de l'appel à projets " Finalisation de la programmation 2014-2020 du Fonds Social Européen pour la période 2021", dont une opération intitulée « Aide à la scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés en UPE2A lycée ». Ce projet vise à prévenir et réduire le risque de décrochage scolaire en accompagnant ces jeunes vers une insertion réussie dans une société élargie aux dimensions et réalités européennes.

D'autre part, 0,276 M€ ont permis de financer deux dossiers de l'appel à projets " FSE " lancé en 2021, dont une opération intitulée « Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire & les ruptures de parcours grâce au mentorat individuel et personnalisé ». Ce projet vise à faire un « accompagnement individualisé et personnalisé » renforcé lors des transitions (collège/lycée, lycée/études supérieures, lycée/insertion professionnelle) et « Actions visant à prévenir le décrochage scolaire en portant une attention particulière aux élèves présentant des signes d'abandon scolaire » : mentorat individuel et personnalisé complété d'ateliers, de sorties et de webinaires collectifs.

Par ailleurs,

- 0,014 M€ ont permis de financer un dossier au titre de l'appel à projet "Lutte contre le décrochage scolaire" lancé en 2017, dont une opération intitulée " « Prévenir le décrochage scolaire par l'accompagnement soutenu du passage du CM2 à la 6ème » Cette opération a pour objectif de prévenir les risques de décrochage scolaire lors du passage du CM2 à la sixième, en mettant en place des actions favorisant la cohésion de groupes : à travers des ateliers collectifs et la mise en place d'un accompagnement entre élèves inter-niveau CM2/6ème, et 6ème/5ème. Elle cible les écoles élémentaires et collèges des quartiers prioritaires Tertres-Cuverons et Abbé Grégoire de Bagneux (92) ;

- 0,869 M€ ont permis de financer, dix dossiers des ITI, dont une opération intitulée "Plan persévérance scolaire – phase 2" situé sur le territoire ITI Communauté d'agglomération (CA) Melun Val-de-Seine. Ce projet, contribue à faire du Territoire Melun Val-de-Seine un laboratoire de l'éducation en articulant l'action du plan persévérance scolaire avec les politiques éducatives communales et les projets

innovants déployés dans le cadre de la Cité Éducative ;

- 3,866 M€ ont permis de financer au titre des remboursements des soldes des appels de fonds de décembre 2020 et 2021 (soit 15 % des montants UE certifiés) et des acomptes des appels de fonds de décembre 2022 et avril 2023 (représentant 85 % des montants UE certifiés) en faveur des GIP de Paris, Versailles et Créteil ;

- 0,072 M€ ont permis de financer le remboursement des corrections financières en faveur de la Commission européenne correspondant à la régularisation du compte annuel (CA) 2021-2022 et de l'appel de fonds de décembre 2022.

Le niveau de consommation en crédits de paiement s'explique par le nombre de dossiers remontés en contrôle de service fait, qui s'est avéré supérieur aux prévisions.

Action : Egalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie

AP 05 : Investir dans l'éducation et adapter les compétences OS 8 Augmenter l'employabilité et la qualification des Franciliens sans emploi.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer l'accompagnement des jeunes Franciliens vers la qualification et l'emploi. Elle vise à augmenter l'employabilité des Franciliens les moins qualifiés et de publics spécifiques, notamment les jeunes Franciliens de 16 à 26 ans sans emploi et peu ou pas qualifiés, ainsi que les travailleurs handicapés, les personnes placées sous-main de justice et les jeunes sous protection judiciaire.

Cette action n'a mobilisé aucune autorisation d'engagement pour le BP 2023. Les crédits de cette ligne du programme opérationnel ont été engagés dans leur intégralité en 2022.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **3,565 M€** sur les **5,343 M€** votés au BP.

D'une part, 3,451 M€ ont permis de financer vingt-huit dossiers des ITI, dont une opération intitulée "Programme sécurisé jeune" située sur le territoire ITI EPT Grand Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont. Ce projet a pour objectif de remédier au processus de « déqualification » à l'œuvre chez de nombreux jeunes, en les aidant à acquérir différents savoirs et compétences de base, tout en restaurant leur estime de soi, la confiance et l'envie d'agir. Il vise également à améliorer le climat dans lequel vit le jeune et ce en créant avec les partenaires locaux une dynamique collective de travail sur la problématique de la qualification des jeunes et de l'employabilité, ainsi que sur les autres problématiques sociales et de soutien à la parentalité.

D'autre part, 0,068 M€ ont permis de financer au titre des remboursements du solde des appels de fonds de décembre 2021 et avril 2022 (soit 15 % des montants UE certifiés) en faveur du GIP de Versailles et des acomptes de l'appel de fonds d'avril 2023 (représentant 85 % des montants UE certifiés) en faveur des GIP de Paris et Versailles.

Par ailleurs, 0,046 M€ ont permis de financer au titre des remboursements des corrections financières en faveur de la Commission européenne correspondant à la régularisation du compte annuel de l'exercice 2021-2022 ainsi que l'appel de fonds de décembre 2022.

Le niveau de consommation en crédits de paiement s'explique par le nombre de dossiers remontés en contrôle de service fait qui s'est avéré inférieur aux prévisions.

Programme : IEJ en Seine Saint Denis

Action : IEJ en Seine Saint Denis

AP 09 : Mise en place de l'IEJ en Seine Saint Denis OS 15 Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes NEET faiblement qualifiés du département de la Seine-Saint-Denis.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer le soutien des opérations de repérage des jeunes NEET dans le département de Seine-Saint-Denis, ainsi que la sécurisation des parcours d'insertion par la formation pré-qualifiante et qualifiante et l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes NEET (sans emploi, ni enseignement, ni formation) peu ou pas qualifiés.

Cette action cible concernant les jeunes de 16 à 26 ans sans emploi, non engagés dans un parcours de formation et ne suivant pas d'études.

Cette action n'a mobilisé aucune autorisation d'engagement pour le BP 2023. Les crédits de cette ligne du programme opérationnel ont été engagés dans leur intégralité en 2022.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **1,140 M€** sur les **0,318 M€** votés au BP.

D'une part, 0,595 M€ ont permis de financer trois dossiers de l'appel à projets " Initiative emploi jeunes pour la période 2020", dont une opération intitulée « Teame 93+ ». Ce projet a pour objectif principal de remobiliser vers l'emploi ou la formation des jeunes séquano-dionysiens âgés de 16 à 25 ans peu qualifiés ni en emploi, en formation ou en études, en apportant une réponse coconstruite avec des acteurs du territoire.

D'autre part, 0,447 M€ ont permis de financer deux dossiers de l'appel à projets " Finalisation de la programmation 2014-2020 du Fonds Social Européen pour la période 2021-2022 ", dont une opération intitulée « IEJ Inclusion ». Ce projet met en place des parcours individualisés pour des jeunes en difficulté afin de les aider à se révéler et monter en compétence, de répondre à leurs besoins en formation, et finalement, leur permettre d'accéder à une formation métier qualifiante à laquelle ils n'avaient pas accès.

Par ailleurs, 0,097 M€ ont permis de financer au titre des remboursements des corrections financières en faveur de la Commission européenne correspondant à la régularisation du compte annuel de l'exercice 2021-2022.

Le niveau de consommation en crédits de paiement s'explique par le nombre de dossiers remontés en contrôle de service fait, qui s'est avéré supérieur aux prévisions.

Programme : Une Europe plus sociale

Action : Emploi indépendant et économie sociale

OSp.4.1 - Emploi indépendant et économie sociale

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Les crédits permettent de soutenir la création d'entreprise y compris dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Une partie des dossiers sera à la charge de La Chambre de commerce et d'Industrie Paris-Île-de-France.

Au titre de cette action **1,200 M€** ont été affectés sur les **3,463 M€**.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **1,200 M€** sur les **2,312 M€** voté au BP. Ces crédits ont permis de financer une avance versée à la Chambre de commerce et d'Industrie Paris-Île-de-France lui permettant d'amorcer la mise en œuvre de sa subvention globale.

L'écart se justifie par l'adoption tardive du nouveau programme 2021-2027, qui a reporté le lancement des appels à projets.

Action : Décrochage scolaire

OSp.4.6 - Décrochage scolaire

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Les crédits permettent de soutenir les actions de lutte contre le décrochage scolaire par de l'accompagnement ponctuel, individuel ou renforcé. Une partie des dossiers sera à la charge de l'organisme intermédiaire régional.

Au titre de cette action **3,528 M€** ont été affectés sur les **0,800 M€**.

Ces crédits ont permis de financer dix opérations de l'appel à projets « Lutte contre le décrochage

scolaire - collèges et lycées d'Île-de-France » présentées par l'organisme intermédiaire régional.

En crédits de paiement aucun mandat n'a été réalisé sur les **5,250 M€** votés lors du BP 2023.

L'absence de mouvement se justifie par l'adoption tardive du nouveau programme 2021-2027, qui a reporté le lancement des appels à projets.

Action : Formation professionnelle

OSp.4.7 - Formation professionnelle

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Les crédits permettent de soutenir la formation professionnelle, l'amélioration de qualité des formations et le soutien à la politique régionale en matière d'orientation. Une partie des dossiers sera à la charge de la Chambre de commerce et d'Industrie Paris-Île-de-France.

Au titre de cette action **0,800 M€** ont été affectés sur les **1,765 M€** votés.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **0,629 M€** sur les **0,865 M€** voté au BP. Ces crédits ont permis de financer une avance versée à la Chambre de commerce et d'Industrie Paris-Île-de-France lui permettant d'amorcer la mise en œuvre de sa subvention globale.

L'écart se justifie par l'adoption tardive du nouveau programme 2021-2027, qui a reporté le lancement des appels à projets.

Programme : Assistance technique FSE

Action : Assistance technique FSE - programmation 2014-2020

AP.12 Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE OS.22, 23 et 24 Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme, soutenir les systèmes de préparation animation, gestion, suivi, contrôle et d'évaluation du programme opérationnel et soutenir le système d'information, formation, communication et sensibilisation ainsi que les échanges de bonnes pratiques.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer les dépenses de prestations externes et de rémunération des personnels des organismes intermédiaires affectés aux tâches de gestion, suivi, contrôle et information par les organismes intermédiaires, les organismes et collectivités en charge de l'aide au montage et au suivi de projets (ITI) dans le cadre des délégations de gestion et de tâches établies par la Région.

Au titre de cette action **0,948 M€** ont été affectés sur les **1,310 M€** votés au BP. Cette action concerne l'assistance technique FSE du programme 2014-2020, notamment pour les organismes intermédiaires à subvention globale (OI-SG) et les ITI.

Cette action a financé sept dossiers concernant l'assistance technique des ITI et des OI-SG, comme suit :

- 0,109 M€ pour le territoire ITI de la CA Cergy-Pontoise ;
- 0,035 M€ pour le territoire ITI de la CA Cœur d'Essonne ;
- 0,053 M€ pour le territoire ITI de l'EPT Grand Orly Val de Bièvre Seine Amont ;
- 0,066 M€ pour le territoire ITI de l'EPT Grand Paris Grand Est ;
- 0,060 M€ pour le territoire ITI de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir ;
- 0,068 M€ pour le territoire ITI Ville de Paris ;
- 0,556 M€ pour le GIP de Paris.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **1,911 M€** sur les **1,410 M€** voté au BP.

Ces crédits ont financé :

- 1,906 M€ au titre de remboursement d'acomptes et des soldes de l'assistance technique de onze territoires ITI dont la CA Melun Val-de-Seine, la CA Cœur d'Essonne, la CA Roissy Pays-de-France, la

CA Grand Paris Sud-Seine-Essonne, la CA Cergy-Pontoise, l'EPT Est Ensemble et l'EPT Vallée Sud-Grand-Paris, l'EPT Paris Terre d'Envol, l'EPT Plaine-Commune, l'EPT Grand Paris-Seine-Avenir, l'EPT Grand Paris-Grand-Est, l'EPT Grand Orly Val-de-Bièvre Seine Amont, ainsi que la Ville de Paris et les trois GIP Paris, Versailles et Créteil ;

- 0,005 M€ au titre des remboursements des corrections financières en faveur de la Commission européenne correspondant à la régularisation du CA des exercices 2021-2022.

La consommation en crédits de paiement s'explique par le nombre de dossiers remontés par les organismes intermédiaires, qui s'est avéré supérieur aux prévisions.

Action : Assistance technique FSE - Programmation 2021-2027

AT - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme, soutenir les systèmes de préparation animation, gestion, suivi, contrôle et d'évaluation du programme opérationnel et soutenir le système d'information, formation, communication et sensibilisation ainsi que les échanges de bonnes pratiques.

Cette opération concerne l'assistance technique FSE du programme 2021-2027, notamment pour l'organisme intermédiaire Régional (OIR). Les crédits permettent de financer les dépenses de prestations externes et de rémunération des personnels des organismes intermédiaires affectés aux tâches de gestion, suivi, contrôle et information par les organismes intermédiaires, les organismes et collectivités en charge de l'aide au montage et au suivi de projets (ITI) dans le cadre des délégations de gestion et de tâches établies par la Région.

Au titre de cette action aucune affectation et aucun mandat n'ont été réalisés sur les **0,104 M€** en AE et **0,440 M€** en CPF, votés lors du BP 2023.

L'absence de mouvement se justifie par l'adoption tardive du nouveau programme 2021-2027, qui a reporté le lancement des appels à projets de l'OIR et des ITI.

Programme : Ajustements liés aux corrections

Action : Ajustements liés aux corrections - FSE - programmation 2014-2020

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Elle permet de procéder aux remboursements des corrections financières et forfaitaires auprès de la Commission européenne après audits.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation.

En crédits de paiement aucun mandat n'a été réalisé sur les **1,740 M€** votés lors du BP 2023. En effet, les ajustements ont été crédités directement sur les actions concernées.

Action : Ajustements liés aux corrections - FSE - Programmation 2021-2027

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de procéder aux remboursements des corrections financières et forfaitaires auprès de la Commission européenne.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE et CPF au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement.

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	3,709	0,450	4,159	1,618	43,62%
	2023	5,572	-	5,572	3,606	64,71%
CP	Rappel 2022	5,354	2,600	7,954	1,287	24,04%
	2023	12,457	-	12,457	4,417	35,46%

Programme : Renforcement des facteurs de compétitivité

Action : Soutien aux investissements des entreprises dans la R&I

AP.06 Renforcer les facteurs de compétitivité OS.9 Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de la S3.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer l'accompagnement du soutien à la recherche, développement et l'innovation (RDI), y compris l'innovation sociale (projets individuels ou collaboratifs) en particulier dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente (S3), de la faisabilité du projet à son développement, la création de plateformes mutualisées, par exemple des démonstrateurs et leurs expérimentations in vivo/in situ. Les acteurs bénéficiaires sont les TPE / PME / PMI / ETI, organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Cette action n'a mobilisé aucune autorisation d'engagement pour le BP 2023. Les crédits de cette ligne du programme opérationnel ont été engagés dans leur intégralité en 2022.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **0, 318 M€** sur les **8,725 M€** votés au BP.

D'une part, 0,041 M€ ont permis de financer un dossier des ITI, intitulé "Autonom Innov' " situé sur le territoire ITI EPT Grand Orly Val de Bièvre Seine Amont. Ce projet a pour objectif de stimuler la création des start-ups dans le domaine de l'autonomie sur le territoire « Grand Orly Seine Bièvre » et de renforcer leur ancrage territorial via un accompagnement sur mesure, offrant accès à toutes les ressources nécessaires pour soutenir leur développement.

D'autre part, 0,277 M€ ont permis de financer au titre des remboursements des corrections financières en faveur de la Commission européenne correspondant à la régularisation du compte annuel de l'exercice 2021-2022.

La consommation en crédits de paiement qui s'explique par le nombre de dossiers remontés en contrôle de service fait, qui s'est avéré inférieur aux prévisions.

Action : Croissance des PME et soutien aux processus d'innovation

AP.06 Renforcer les facteurs de compétitivité OS 10 Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent d'accompagner le renforcement de l'effectif moyen des PMI/PME, le renforcement de l'ingénierie financière au profit des entreprises en lien avec la S3 et la consolidation des outils et des moyens en faveur de la croissance des PME.

Cette action n'a mobilisé aucune autorisation d'engagement pour le BP 2023. Les crédits de cette ligne du programme opérationnel ont été engagés dans leur intégralité en 2022.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **0,709 M€** sur les **0,897 M€** votés au BP. Ces crédits ont permis de financer trois dossiers de l'appel à projets "Actions d'accompagnement individuelles et collectives en faveur des PME/PMI de la SRI-SI" lancé en 2016, dont

Chapitre 930-5		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
052 - FEDER					
Programme Renforcement des facteurs de compétitivité	HP052-007			9 622 000,00	1 027 151,87
Soutien aux investissements des entreprises dans la R&I	10500703			8 725 000,00	318 016,89
Croissance des PME et soutien aux processus d'innovation	10500704			897 000,00	709 134,98
Programme Diversification et amélioration des applications des TIC	HP052-008			199 000,00	16 320,88
Soutien à la diffusion des technologies de l'information et de la communication	10500802			199 000,00	16 320,88
Programme Soutien au bassin hydrographique de la Seine	HP052-010				97 787,87
Soutien à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les risques spécifiques	10501003				97 787,87
Programme Une Europe plus intelligente	HP052-015	2 803 000,00	2 600 000,00	421 000,00	1 200 000,00
Numérisation au bénéfice des citoyens	10501505	2 803 000,00	2 000 000,00	421 000,00	600 000,00
Renforcer la croissance et la compétitivité des PME	10501506		600 000,00		600 000,00
Programme Une Europe plus verte	HP052-016	1 024 000,00		154 000,00	
Rénovation thermique	10501605	318 000,00			
Energies renouvelables	10501606			48 000,00	
Economie circulaire	10501607	706 000,00		106 000,00	
Programme Assistance technique FEDER	HP052-020	1 745 000,00	1 005 771,60	1 745 000,00	2 075 517,73
Assistance technique FEDER - programmation 2014-2020	10502001	1 641 000,00	1 005 771,60	1 641 000,00	2 075 517,73
Assistance technique FEDER - Programmation 2021-2027	10502002	104 000,00		104 000,00	
Programme Ajustements liés aux corrections	HP052-021			316 000,00	
Ajustements liés aux corrections - FEDER - Programmation 2014-2020	10502102			316 000,00	
TOTAL		5 572 000,00	3 605 771,60	12 457 000,00	4 416 778,35
	HP	5 572 000,00	3 605 771,60	12 457 000,00	4 416 778,35

une opération intitulée « Programme d'accélération industrie du futur ». Ce programme est dédié aux entreprises, Jeunes Entreprises Innovante (JEI) ou PME, qui développent des solutions technologiques innovantes nécessaires au déploiement de la transition numérique de l'industrie du futur. Il permet de mettre en mouvement et de soutenir une dynamique d'appropriation des technologies numériques par les acteurs de l'industrie du futur.

La consommation en crédits de paiement qui s'explique par le nombre de dossiers remontés en contrôle de service fait, qui s'est avéré inférieur aux prévisions.

Programme : Diversification et amélioration des applications des TIC

Action : Soutien à la diffusion des technologies de l'information et de la communication

AP.07 Diversifier et améliorer les applications TIC OS.11 Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer l'accompagnement du soutien aux nouveaux modes de travail collaboratif s'appuyant sur les technologies numériques (télécentres, travail à distance, espaces de coworking, fablabs, médialabs...).

Cette action n'a mobilisé aucune autorisation d'engagement pour le BP 2023. Les crédits de cette ligne du programme opérationnel ont été engagés dans leur intégralité en 2022.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **0,016 M€** sur les **0,199 M€** votés au BP. Ces crédits ont financé notamment les remboursements des soldes et des acomptes des appels de fonds d'avril 2022 (représentant 15 % des montants UE certifiés) et de décembre 2022 représentant 85 % des montants UE certifiés) en faveur du GIP de Créteil.

La consommation en crédits de paiement qui s'explique par le nombre de dossiers remontés en contrôle de service fait, qui s'est avéré inférieur aux prévisions.

Programme : Soutien au bassin hydrographique de la Seine

Action : Soutien à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les risques spécifiques

AP.10 Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique interrégional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve OS 16 et 17 Réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse par la mobilisation des ressources en eau dans le respect des écosystèmes aquatiques et réduire les impacts des inondations sur les milieux et sur les territoires.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer les études et l'expérimentation d'adaptation au changement climatique par surstockage pluriannuel en nappes (modélisation hydrodynamique, expérimentation grandeur nature, suivis qualitatifs, recherche de synergie avec des actions de réduction des inondations), et les études et travaux de zones de ralentissement dynamique des crues, de restauration ou d'aménagement de zones d'expansion des crues, de restauration de zones humides. Ces études couvrent l'ensemble du bassin hydrographique de la Seine et concerne à ce titre 8 régions ou parties de régions : Bourgogne-Franche Comté, Grand Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie, et de façon plus marginale Centre-Val-de-Loire.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE et en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation.

La consommation des crédits de paiement de cette action s'élève fin 2023 à **0,098 M€**. Ces crédits ont permis de financer une opération de l'appel à projets "Inondation – Plan Seine" intitulée « Programme de réhabilitation des digues de l'agglomération troyenne (conception) ». L'objectif de ce programme vise à la réhabilitation de digues classées (catégorie B) comme intéressant la sécurité publique, au niveau de protection constant, afin que ces ouvrages assurent à nouveau pleinement leur rôle de protection des personnes et des biens.

La consommation en de crédits de paiement qui s'explique par le nombre de dossiers remontés en contrôle de service fait, qui s'est avéré supérieur aux prévisions.

Action : Protection et restauration de la biodiversité et des sols

AP.10 Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique interrégional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve OS 18 Diminuer les impacts de la navigation, de la production d'énergie hydroélectrique et des activités humaines en général sur les milieux naturels.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Elle permet de financer l'accompagnement des études et des travaux de rétablissement de la continuité écologique longitudinale et transversale sur les cours d'eau d'intérêt interrégional identifiés dans les territoires spécifiques visés ainsi que les actions de suivi et communication liées à ces enjeux de continuité écologique.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE et en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement.

Programme : Une Europe plus intelligente

Action : Améliorer les capacités de recherche et d'innovation

OSp.1.1 - Améliorer les capacités de recherche et d'innovation

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les grands projets de RDI, les lieux d'innovation et les plateformes de recherche.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE et en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement.

Action : Numérisation au bénéfice des citoyens

OSp.1.2 - Numérisation au bénéfice des citoyens.

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les pôles européens d'innovation numérique (EDIH) qui sont des guichets uniques qui aident les entreprises à relever les défis numériques et à devenir plus compétitives. Une partie des dossiers seront à la charge des investissements territoriaux intégrés (ITI).

Au titre de cette action **2,000 M€** ont été affectés sur les **2,803 M€** votés au BP.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **0,600 M€** sur les **0,421 M€** voté au BP. Ces crédits ont permis de financer une avance de 30 % des 2,000 M€ affectés concernant le projet « Pôle européens d'innovation numérique : EDIH ».

Action : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME

OSp.1.3 - Renforcer la croissance et la compétitivité des PME

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les actions d'accompagnement des entreprises ainsi que le développement de PME innovantes et les start-ups industrielles.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE et en CP au BP 2023. Cependant, **0,600 M€** ont été affectés.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **0,600 M€**. Ces crédits ont permis de financer une avance versée à la Chambre de commerce et d'Industrie Paris-Île-de-France lui permettant d'amorcer la mise en œuvre de sa subvention globale.

Programme : Une Europe plus verte

Action : Rénovation thermique

OSp.2.1 - Rénovation thermique

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les actions d'efficacité énergétique des logements sociaux.

Au titre de cette action **0,318 M€** ont été votés en AE et aucun crédit en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement.

Action : Energies renouvelables

OSp.2.2 - Énergies renouvelables

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les actions de développement des énergies renouvelables, notamment de l'hydrogène et de la géothermie.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE et **0,048 M€** en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement.

Action : Economie circulaire

OSp.2.6 - Economie circulaire

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les actions menées pour la création de boucles locales et pour l'accompagnement des territoires vers l'économie circulaire.

Au titre de cette action **0,706 M€** en AE et **0,106 M€** en CP ont été votés au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement.

L'absence de mouvement se justifie par l'adoption tardive du nouveau programme 2021-2027.

Action : Biodiversité

OSp.2.7 - Biodiversité

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les actions menées pour rétablir un réseau écologique fonctionnel à l'échelle des territoires.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE et en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement.

Programme : Axe interrégional

Action : Adaptation face aux changements climatiques et prévention des risques

OSp.2.4 - Adaptation face aux changements climatiques et prévention des risques

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les actions portées par la DRIEAT visant la diminution préventive du risque d'inondation.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE et en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement. Cette ligne a été créée lors de la décision modificative.

Action : Biodiversité (Plan Seine)

OSp.2.7 - Biodiversité (Plan Seine)

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de soutenir les actions portées par la DRIEAT visant la restauration, de rétablissement ou de création de continuités écologiques.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE et en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement. Cette ligne a été créée lors d'une décision modificative.

Programme : Assistance technique FEDER

Action : Assistance technique FEDER - programmation 2014-2020

AP.11 Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER OS.19,20 et 21 Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme, soutenir le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel et soutenir l'animation, l'information et la communication du programme.

Cette action concerne le programme opérationnel 2014-2020. Les crédits permettent de financer les dépenses de prestations externes et de rémunération des personnels des organismes intermédiaires, affectés aux tâches de gestion, suivi, contrôle et information par les organismes intermédiaires, les organismes et collectivités en charge de l'aide au montage et au suivi de projets (ITI) dans le cadre des délégations de gestion et de tâches établies par la Région.

Au titre de cette action **1,006 M€** ont été affectés sur les **1,641 M€** votés au BP. Cette action concerne l'assistance technique FSE du programme 2014-2020, notamment pour les organismes intermédiaires à subvention globale (OI-SG) et les ITI.

Cette action a financé six dossiers concernant l'assistance technique des ITI et des OI-SG, comme suit :

- 0,169 M€ pour le territoire ITI de la CA Cergy-Pontoise ;
- 0,182 M€ pour le territoire ITI de la CA Cœur d'Essonne ;
- 0,222 M€ pour le territoire ITI de l'EPT Grand Orly Val de Bièvre Seine Amont ;
- 0,144 M€ pour le territoire ITI de l'EPT Grand Paris Grand Est ;
- 0,240 M€ pour le territoire ITI de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir ;
- 0,048 M€ pour le territoire ITI Ville de Paris.

La consommation des crédits de paiement de cette action fin 2023 s'élève à **2,076 M€** sur les **1,641 M€** votés au BP.

Ces crédits ont financé :

- 2,024 M€ au titre de remboursement d'acomptes et des soldes de l'assistance technique de onze territoires ITI dont la CA Melun Val de Seine, la CA Cœur d'Essonne, la CA Roissy Pays de France, la CA Grand Paris Sud Seine Essonne, la CA Cergy Pontoise, l'EPT Est Ensemble et l'EPT Vallée Sud Grand Paris, l'EPT Paris Terre d'Envol, l'EPT Plaine Commune, l'EPT Grand Paris Seine Avenir, l'EPT Grand Paris Grand Est, l'EPT Grand Orly Val de Bièvre Seine Amont, ainsi que la Ville de Paris et la Chambre de commerce et d'Industrie Paris-Île-de-France ;
- 0,051 M€ au titre des remboursements des corrections financières en faveur de la Commission européenne correspondant à la régularisation du CA des exercices 2021-2022.

Une surconsommation qui s'explique par le nombre de dossiers remontés par les organismes intermédiaires.

Action : Assistance technique FEDER - Programmation 2021-2027

AT - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme, soutenir les systèmes de préparation animation, gestion, suivi, contrôle et d'évaluation du programme opérationnel et soutenir le système d'information, formation, communication et sensibilisation ainsi que les échanges de bonnes pratiques.

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de financer les dépenses de prestations externes et de rémunération des personnels des organismes intermédiaires affectés aux tâches de gestion, suivi, contrôle et information par les organismes intermédiaires, les organismes et collectivités en charge de l'aide au montage et au suivi de projets (ITI) dans le cadre des délégations de gestion et de tâches établies par la Région.

Au titre de cette action aucune affectation et aucun mandat n'ont été réalisés sur les **0,104 M€** en AE et

CPF votés lors du BP 2023.

L'absence de mouvement se justifie par l'adoption tardive du nouveau programme 2021-2027, qui a reporté le lancement des appels à projets de l'OIR et des ITI.

Programme : Ajustements liés aux corrections

Action : Ajustements liés aux corrections - FEDER - Programmation 2014-2020

Cette action concerne la programmation du programme opérationnel 2014-2020. Elle a pour objectif de financer les corrections forfaitaires et financières FEDER remontées de la Commission européenne.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE au BP 2023, et n'a fait l'objet d'aucune affectation.

Au titre de cette action aucun mandat n'a été réalisé sur les **0,316 M€** voté lors du BP 2023.

Action : Ajustements liés aux corrections - FEDER - Programmation 2021-2027

Cette action concerne la nouvelle programmation du programme régional 2021-2027. Elle a pour objectif de financer les corrections forfaitaires et financières FEDER remontées de la Commission européenne.

Au titre de cette action aucun crédit n'a été voté en AE et en CP au BP 2023, et n'a fait l'objet d'**aucune affectation** et d'**aucun mandatement**.

058 - Autres

0580 - FEADER

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	10,000	-	10,000	-	-
	2023	10,000	-	10,000	-	-
CP	Rappel 2022	8,500	-	8,500	-	-
	2023	8,500	-	8,500	-	-

Programme : FEADER

Action : FEADER - programmation 2021-2027

Dotés de **10,000 M€** en AE et **8,500 M€** en CPF, cette action n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement sur 2023.

Les AE correspondent aux estimations de montants programmés et engagés sur les différents types d'opérations ouverts dans le Programme de développement rural (PDR) (pour mémoire, environ vingt dispositifs à ce jour fonctionnant en appel à projets ou dépôt des dossiers au fil de l'eau auprès des services instructeurs), compte tenu de la maquette globale, des montants déjà consommés et des prévisions de poursuite des dispositifs existants ou de nouveaux appels à projets.

Pour rappel, les règles de gestion du FEADER sont différentes de celles du FEDER/FSE. Les crédits FEADER sont payés par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui réalise directement les appels de fonds auprès de l'Union Européenne sur le PDR.

Chapitre 930-5	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
058 - Autres				
0580 - FEADER				
Programme FEADER	10 000 000,00		8 500 000,00	
FEADER - programmation 2021-2027	10 000 000,00		8 500 000,00	
TOTAL	10 000 000,00		8 500 000,00	
HP	10 000 000,00		8 500 000,00	

CHAPITRE 931 - SÉCURITÉ

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,850	-	0,850	0,845	99,40%
	2023	0,850	-	0,850	0,849	99,89%
CP	Rappel 2022	0,850	-	0,850	0,518	60,90%
	2023	0,850	-	0,850	0,750	88,18%

18 - Autres interventions de protections des personnes et des biens

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,850	-	0,850	0,845	99,40%
	2023	0,850	-	0,850	0,849	99,89%
CP	Rappel 2022	0,850	-	0,850	0,518	60,90%
	2023	0,850	-	0,850	0,750	88,18%

Programme : Prévention Médiation

Action : Aide aux victimes

En adoptant le 17 mai 2017 la délibération cadre n° CR 2017-85 « Mieux protéger les victimes », la Région a souhaité concentrer son action sur le soutien aux victimes d'infractions pénales, en particulier les femmes victimes de violences, les victimes d'attentats et les victimes de délits routiers.

En 2023, 18 associations d'aide aux victimes touchées par le terrorisme ou de proches qui ont perdu un fonctionnaire de police décédé dans l'exercice de ses fonctions ont bénéficié d'un montant total d'affectations de 0,218 M€ via l'appel à projet « Mieux protéger les victimes ».

Par ailleurs, en 2023, les conditions de la mise en place d'un lieu d'écoute et d'accompagnement d'aide aux victimes au siège de la Région via un marché ont été établies. Une affectation de 0,150 M€ a été votée en septembre 2023 à cet effet. En 2024, « L'Abri » fera de la Région un lieu de refuge accessible 24h/24h -7j/7j avec une permanence d'aide psychologique et juridique ouverte du lundi au samedi.

Le total des affectations sur cette action s'élève ainsi à **0,434 M€** en 2023.

Un montant de **0,740 M€** a été mobilisé en crédits de paiement afin de faire face en quasi-totalité à des engagements votés avant 2023.

Action : Aides aux victimes

En 2018, le Ministère de la Justice a signé une convention nationale remplaçant l'ensemble des dispositifs Téléphone Grave Danger par département. La Région a maintenu son souhait de contribuer au développement des actions menées par les associations référentes sur le territoire francilien. La Région a donc poursuivi son financement en fusionnant le dispositif TGD et l'appel à projets « Aide aux victimes d'infractions pénales ».

Ce dispositif du Téléphone Grave Danger (TGD) s'inscrit dans le cadre du volet n°6 du Contrat de Plan Etat-Région adopté par délibération CR 2022-046 du 6 juillet 2022.

En 2023, 9 associations déployant le TGD sur le territoire francilien ont bénéficié d'un montant total d'affectations de **0,274 M€**. La ligne a été abondée par redéploiements de crédit.

Chapitre 931	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
18 : Autres interventions de protections des personnes et des biens	850 000,00	849 100,00	850 000,00	749 566,19
TOTAL	850 000,00	849 100,00	850 000,00	749 566,19
HP	850 000,00	575 500,00	850 000,00	749 566,19
RE		273 600,00		

Chapitre 931	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
18 - Autres interventions de protections des personnes et des biens				
Programme Prévention Médiation				
HP18-001	850 000,00	575 500,00	850 000,00	749 566,19
RE18-001		273 600,00		
Aide aux victimes 11800101	650 000,00	434 067,00	650 000,00	739 714,99
Aides aux victimes 518001016		273 600,00		
Agence régionale des TIG 11800102	200 000,00	141 433,00	200 000,00	9 851,20
TOTAL	850 000,00	849 100,00	850 000,00	749 566,19
HP	850 000,00	575 500,00	850 000,00	749 566,19
RE		273 600,00		

Aucun crédit de paiement n'a été mobilisé sur cette action en 2023 compte tenu de la date tardive du vote des subventions accordées dans le cadre de l'appel à projet « Mieux protéger les victimes ».

Action : Agence régionale des TIG

En instituant la nouvelle « Agence régionale des TIG – Île-de-France JusTIGe » par les délibérations n°CR-2021-056 du 21 juillet 2021 et n° CP 2022-396 du 23 septembre 2022, la Région fait le choix d'accompagner la politique de l'Etat lancée par le décret du 7 décembre 2018 créant l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP), étendue par la loi de programmation et de réforme pour la justice du 23 mars 2019. L'Agence régionale des TIG a pour rôle de renforcer l'action régionale dans la lutte contre la délinquance en déployant de nouveaux moyens permettant de garantir une sanction certaine et plus rapide des délinquants.

L'action a donné lieu à une affectation de **0,141 M€** au profit de 6 associations.

La consommation des crédits de paiement s'élève à **0,010 M€** pour 2023 pour des engagements pris en 2022.

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	1 052,457	204,316	1 256,773	1 225,542	116,45%
	2023	1 151,661	218,624	1 370,285	1 369,703	118,93%
CP	Rappel 2022	1 367,681	209,649	1 577,330	1 458,988	106,68%
	2023	1 352,118	266,258	1 618,376	1 602,984	118,55%

20 - Services communs

201 - Services communs

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	6,000	-1,201	4,799	4,655	77,58%
	2023	5,500	-0,652	4,848	4,842	88,04%
CP	Rappel 2022	5,250	1,600	6,850	5,255	100,10%
	2023	4,300	0,800	5,100	4,950	115,12%

Programme : Mesures transversales

Action : Frais de gestion et publicité des marchés

Cette action regroupe les dépenses suivantes :

- les frais de gestion de l'ASP au titre des missions que la Région lui confie par convention de mandat pour la gestion des paiements relatifs aux dispositifs de la formation professionnelle ;
- le règlement de divers frais liés au marché Docaposte ;
- le règlement de divers frais liés aux publications de marchés dans des supports d'annonces légales ;
- le règlement de divers frais liés au marché accord-cadre sur la rémunération pour un montant.

Au total, 3,648 M€ ont été affectés en 2023 sur 4,300 M€ inscrits au BP 2023.

Les mandatement en crédits de paiement s'établissent à **3,898 M€**.

Action : Evaluation, études et promotion

Cette enveloppe permet la réalisation d'études et d'évaluations dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage, et de disposer d'outils permettant de mieux identifier les besoins sur les bassins d'emploi franciliens.

Elle permet également de couvrir des dépenses de communication des actions de Région en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, notamment dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

Au total, 1,194 M€ ont été affectés en 2023, sur 1,2M€ inscrits au BP 2023.

Chapitre 932	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
20 : Services communs	5 500 000,00	4 842 061,96	4 300 000,00	4 950 357,10
22 : Enseignement du second degré	330 435 000,00	347 510 215,97	612 924 000,00	635 902 054,57
23 : Enseignement supérieur	13 200 000,00	13 313 630,26	13 070 000,00	9 365 352,40
24 : Cités scolaires	38 119 000,00	40 985 649,00	38 119 000,00	21 716 670,32
25 : Formation professionnelle	453 771 000,00	644 576 602,68	370 169 000,00	621 307 051,96
26 : Apprentissage	27 570 000,00	27 891 794,00	30 470 000,00	26 658 860,49
27 : Formation sanitaire et sociale	242 458 000,00	251 226 987,00	242 458 000,00	246 915 279,53
28 : Autres services périscolaires et annexes	40 608 000,00	39 355 599,44	40 608 000,00	36 168 554,04
TOTAL	1 151 661 000,	1 369 702 540,	1 352 118 000,	1 602 984 180,
HP	1 151 661 000,	1 369 702 540,	1 352 118 000,	1 602 984 180,

Chapitre 932				Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
				BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
20 - Services communs							
201 - Services communs							
Programme Mesures transversales	HP201-001			5 500 000,00	4 842 061,96	4 300 000,00	4 950 357,10
Frais de gestion et publicité des marchés	12000101			4 300 000,00	3 648 000,00	3 200 000,00	3 898 072,07
Evaluation, études et promotion	12000102			1 200 000,00	1 194 061,96	1 100 000,00	1 052 285,03
TOTAL				5 500 000,00	4 842 061,96	4 300 000,00	4 950 357,10
	HP			5 500 000,00	4 842 061,96	4 300 000,00	4 950 357,10

Les mandatements en crédits de paiement sont de **1,052 M€**.

22 - Enseignement du second degré

222 - Lycées publics

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	164,893	30,722	195,615	191,884	116,37%
	2023	261,435	17,305	278,740	278,740	106,62%
CP	Rappel 2022	508,759	41,201	549,960	513,528	100,94%
	2023	543,924	26,458	570,382	567,132	104,27%

Programme : Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics

Action : DGFL lycées publics

Cette action porte la participation obligatoire de la Région au fonctionnement des établissements, au nettoyage des lycées et permet d'améliorer les conditions de travail des équipes d'entretien.

Un volume de **60,202 M€** d'affectations en autorisations d'engagement a été consacré au titre de la DGFL de 2023 pour les lycées et les établissements d'éducation spéciale (EREA établissement régionaux d'enseignement adapté, ERPD écoles régionales du premier degré, les lycées municipaux).

Un montant de **60,133 M€** a été mandaté au titre de l'année 2023.

La DGFL 2023 reprend le modèle de calcul mis en place en 2022, à savoir :

- une part dépenses pédagogiques calculée à partir de la grille des filières par spécialité de l'éducation nationale avec un taux élève revalorisé de 25,50 € à 29€ et proportionnel aux évolutions démographiques ;

- un forfait d'administration a été mis en place avec un taux à l'élève de 3,50€ pour les dépenses administratives qui financent la charge de gestion pour les établissements (frais d'impression, dossiers élèves) ;

- la dotation de solidarité est désormais basée sur des indices de position sociale qui permettent de prendre en compte de nouveaux critères sociaux plus justes. Cette dotation est calculée par filière de formation au sein de chaque établissement et finance l'écart à la médiane régionale ;

- le fonctionnement des structures de rattachement est désormais intégré dans la DGFL. Calculé sur la base d'un taux élève, le financement des structures de rattachement évoluera en fonction du nombre de jeunes élèves accueillis.

Les dotations EPS, internat et structures adaptées sont reconduites ;

- une part entretien/viabilisation fondée sur un taux de densité au m² et rebasée à partir des dépenses réelles et de façon spécifique, le financement de priorités régionales (pour 2023). Ce modèle englobe toutes les anciennes dotations spécifiques.

Action : Maintenance immobilière

Cette ligne ouverte à hauteur de 14,480 M€ dont 0,700 M€ au BS, a bénéficié d'un redéploiement de 1,719 M€ qui a permis d'affecter un volume **16,199 M€** d'autorisations d'engagement.

15,873 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2023 sur cette action.

Ce niveau d'exécution traduit le besoin des établissements en crédits afin de réaliser des interventions d'entretien spécifique concernant les contrats obligatoires d'entretien et aux contrôles techniques

Chapitre 932		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
22 - Enseignement du second degré					
222 - Lycées publics					
Programme Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	HP222-005	250 450 000,00	265 605 308,97	170 911 000,00	184 231 916,89
DGFL lycées publics	12200501	60 300 000,00	60 201 947,00	60 300 000,00	60 133 172,00
Maintenance immobilière	12200502	13 780 000,00	16 199 321,97	13 780 000,00	15 873 178,97
Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets	12200503	100 000,00	180 410,00	100 000,00	237 152,52
Prestations chauffage des lycées publics	12200505	137 319 000,00	146 683 770,00	47 980 000,00	61 584 905,49
Prestations électricité des lycées publics	12200506	37 201 000,00	40 600 000,00	47 001 000,00	45 022 430,30
Accès Internet THD lycées publics	12200507	1 750 000,00	1 739 860,00	1 750 000,00	833 474,36
Equipement de protection et de maintenance - Covid 19	12200508				547 603,25
Programme Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	HP222-006	8 700 000,00	10 749 715,00	8 700 000,00	7 019 812,83
Action de gestion scolaire	12200601	45 000,00	1 205 600,00	45 000,00	178 607,73
Prestations liées aux travaux	12200602	6 575 000,00	8 990 015,00	6 575 000,00	5 226 269,71
Impôts, loyers et taxes	12200603	150 000,00	85 500,00	150 000,00	72 153,42
Contentieux, intérêts moratoires, charges exceptionnelles	12200605	350 000,00	468 600,00	350 000,00	843 399,01
Travaux de maintenance et d'entretien	12200607	1 580 000,00		1 580 000,00	699 382,96
Programme Rémunération des agents techniques titulaires des lycées	HP222-007			310 750 000,00	310 681 133,31
Rémunération des agents techniques titulaires des lycées	12200701			310 750 000,00	310 681 133,31
Programme Rémunération des agents techniques non titulaires des lycées	HP222-008			44 435 000,00	56 310 173,71
Rémunération des agents techniques non titulaires des lycées sur des postes vacants	12200801			44 435 000,00	56 308 261,27
Rémunération des agents techniques non titulaires des lycées sur des missions de suppléance	12200802				1 912,44
Programme Dépenses associées aux agents des lycées	HP222-009	2 285 000,00	2 385 000,00	7 128 000,00	7 185 779,84
Formation	12200901	680 000,00	630 000,00	680 000,00	514 322,54
Communication interne	12200902	255 000,00	224 634,00	255 000,00	187 993,44
Oeuvres sociales	12200903			4 843 000,00	5 117 618,29
Equipements de protection individuelle des agents des lycées	12200906	1 350 000,00	1 530 366,00	1 350 000,00	1 365 845,57

obligatoires. 1,245 M€ ont été affectés au titre de subventionner des dépenses de travaux qui relèvent du fonctionnement tel que le remplacement de vitres ou l'élagage d'arbre dangereux.

Action : Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets

Un montant de **0,180 M€** d'autorisations d'engagement a été affecté au titre de l'action.

Il a été procédé à un volume de transferts pour 0,080 M€.

0,237 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2023 sur cette action.

Action : Prestations chauffage des lycées publics

La gestion directe de l'achat de fluide permet à la Région la mise en œuvre d'une politique de maîtriser des consommations et des coûts de l'énergie conformément au plan climat.

Cette ligne abondée à hauteur de 137,319 M€ au budget a été augmentée par un budget supplémentaire pour un montant de 2,000 M€ et par un redéploiement de crédit pour 7,364 M€ afin d'affecter un volume d'autorisation d'engagement à hauteur de **146,683 M€**.

Les affectations prennent en compte le socle de consommation pour 50,297 M€ et 96,386 M€ consacrées à la notification du nouveau marché P2P3 des installations de chauffage, pour une période de 10 ans.

61,585 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2023.

Action : Prestations électricité des lycées publics

Cette ligne enregistre une forte augmentation par rapport à 2022.

Pour 2023, le budget ouvert à 37,201 M€ a été abondé par un budget supplémentaire à hauteur de 10,000 M€ qui ont permis d'affecter **40,600 M€** d'autorisations d'engagement et de supporter l'augmentation du coût de l'électricité liée à la fois à l'augmentation du prix du gaz (certaines centrales nucléaires fonctionnent au gaz) et à l'achat de matière première sur des marchés extérieurs (EDF ne pouvant fournir la totalité de l'électricité demandée).

Un montant de **45,022 M€** a été mandaté au titre de l'année 2023.

Action : Accès Internet THD lycées publics

Un volume de **1,739 M€** a été affectée en autorisations d'engagement en 2023 afin de payer les abonnements d'individualisés d'accès à Internet des lycées auprès d'opérateurs pour le déploiement de la Wifi.

0,833 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2023 sur cette action.

Programme : Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires

Action : Action de gestion scolaire

L'enveloppe initiale du budget était de 0,045 M€, elle a été augmentée par un redéploiement de crédit à hauteur de 1,160 M€ pour permettre d'affecter un volume de **1,205 M€** d'autorisations d'engagement.

Cela a permis de financer notamment le besoin de 1,000 M€ pour le fonds d'urgence pour les punaises et 0,130 M€ pour la convention entre la Région et l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Un montant de **0,179 M€** a été mandaté en 2023.

Chapitre 932		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
Programme Rémunération des agents des brigades régionales de sécurité dans les lycées	HP222-010			2 000 000,00	1 703 045,99
Rémunération des agents des brigades régionales de sécurité dans les lycées	12201001			2 000 000,00	1 703 045,99
TOTAL		261 435 000,00	278 740 023,97	543 924 000,00	567 131 862,57
	HP	261 435 000,00	278 740 023,97	543 924 000,00	567 131 862,57

Action : Prestations liées aux travaux

La ligne a été abondée au budget à hauteur de 6,575 M€ au budget primitif et a bénéficié d'un redéploiement de crédit à hauteur de 2,415 M€ pour permettre un niveau d'affectations de **8,990 M€** d'autorisations d'engagement.

Cette action est très sollicitée notamment pour :

- des marchés de prestations au bénéfice des EPLE pour un volume de 6,750 M€ pour des prestations de gardiennage-sécurité et de surveillance des établissements en cours de rénovation, de déménagements nécessaires, des marchés de prestations de transport qui en découlent, des marchés de gardiennage ou la mise en place d'équipes de sécurité incendie dans certains établissements et des marchés de reprographie ;

- dans le cadre de la fermeture des lycées parisiens, 0,360 M€ ont été affecté pour le déménagement et 0,980 M€ pour un marché spécifique anti-intrusion ;

Par ailleurs, cette ligne est consacrée à la partie exploitation des marchés public global de performance (MPGP), soit 0,384 pour le lycée Emmanuel Mounier Chatenay-Malabry (92), 0,400 M€ pour le lycée Voilin à Puteaux (92) et 0,120 M€ pour le lycée Saint-Denis à Paul Eluard (93).

5,226 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2023.

Action : Impôts, loyers et taxes

Cette action permet de régler les taxes locales dues par la Région pour des lycées fermés, en attente de réaffectation ou de reconstruction, les dépenses afférentes à la location de terrains ou de bâtiments ainsi que d'assurer la prise en charge de loyers dans le cadre d'opérations de rénovation et les provisions de conciliation ordonnées par les tribunaux. Elle permet enfin d'imputer la redevance d'archéologie préventive.

Cette action a fait l'objet d'affectation à hauteur de **0,085 M€** en autorisations d'engagement.

0,072 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2023.

Action : Contentieux, intérêts moratoires, charges exceptionnelles

Cette action permet de régler les différents contentieux qui interviennent en cours d'année ainsi que les intérêts moratoires.

Il a été affecté **0,469 M€** d'autorisations d'engagement sur cette action.

0,843 M€ de crédits de paiement ont été mandatés au titre de l'année 2023.

Action : Travaux de maintenance et d'entretien

Cette action est entièrement dédiée à l'inscription des loyers dus au titre des marchés de partenariats.

Cette action n'a pas fait l'objet d'affectation en 2023. En 2019, les marchés pour les lycées neufs de Pierrefitte et Palaiseau ont été affectés pour un total de 27,788 M€.

Les loyers de ces deux marchés ont débuté en 2021. Par conséquent, **0,699 M€** ont été mandatés au titre des loyers 2023 pour les deux PPP.

Programme : Rémunération des agents techniques titulaires des lycées

Action : Rémunération des agents techniques titulaires des lycées

Cette action regroupe principalement la masse salariale des agents titulaires des lycées ainsi que les dépenses liées (médecine professionnelle, FIPHFP, congés bonifiés...).

Le budget 2023 dédié à cette action a été consommé à hauteur de **310,681 M€** en crédits de paiement.

Ce niveau de consommation a permis le financement des différentes mesures réglementaires intervenues en cours d'année (augmentation du SMIC de 2,22 % en mai, hausse du point d'indice de +1,5 % au 1^{er} juillet, revalorisation des bas de grille pour les catégories C et B) ainsi que le versement de la prime pour le pouvoir d'achat à l'ensemble des agents régionaux éligibles.

Programme : Rémunération des agents techniques non titulaires des lycées

Action : Rémunération des agents techniques non titulaires des lycées sur des postes vacants

Les crédits de paiement dédiés à la rémunération des agents contractuels ont été consommés à hauteur de **56,308 M€** en 2023 en crédits de paiement correspondant à la rémunération de 1550 agents contractuels en moyenne. A ces recrutements, a été ajouté le dispositif de recours à l'intérim pour des remplacements de courte durée.

Programme : Dépenses associées aux agents des lycées

Action : Formation

La consommation 2023 sur cette action s'élève à **0,630 M€** en autorisations d'engagement et **0,514 M€** en crédits de paiement. Si la politique de formation est fortement impactée par la politique de réduction du nombre de jours de formation du CNFPT, la Région parvient à conserver un niveau de formation satisfaisant grâce à la passation de marchés permettant de compenser l'offre du CNFPT et un dispositif de formateurs internes expérimentés, largement déployé.

Les grands axes du plan de formation incluent les formations obligatoires (hygiène, sécurité...), les formations aux nouveaux chariots d'entretien général, les formations au numérique qui accompagnent systématiquement les dotations en tablettes digitales aux agents et le parcours de formation durables dans le cadre du déploiement des produits biologiques, issus des circuits courts, dans les restaurants scolaires des lycées franciliens.

Action : Communication interne

L'exécution 2023 sur cette ligne budgétaire s'élève à **0,225 M€** en autorisations d'engagement et **0,188 M€** en crédits de paiement. Ce niveau de dépenses inclut l'ensemble des actions de communication interne à destination des agents des lycées, dont les actions menées sur la marque employeur afin de promouvoir les métiers et les carrières proposés dans les lycées, ainsi que la déclinaison de l'ensemble des actions menées au siège, et qui se traduit maintenant systématiquement par des actions similaires à destination des lycées.

Action : Oeuvres sociales

Le budget de l'action sociale à destination des agents des lycées a été consommé à hauteur de **5,118 M€** en 2023 en crédits de paiement.

Le haut niveau de consommation des crédits intègre le maintien de l'augmentation de la valeur faciale des chèques cadeaux offerts aux agents pour les fêtes de Noël dans le cadre des mesures de soutien au pouvoir d'achat décidées par la Présidente en 2022 ainsi que la poursuite et le renforcement des actions liées à la convention signée avec le FIPHP (intégralement couvertes par une recette).

Action : Equipements de protection individuelle des agents des lycées

Le budget dédié à la prise en charge des équipements de protection individuelle des agents des lycées a été affecté à hauteur de **1,530 M€** et le niveau de mandatement a atteint le montant de **1,366 M€**.

Programme : Rémunération des agents des brigades régionales de sécurité dans les lycées

Action : Rémunération des agents des brigades régionales de sécurité dans les lycées

Dans un contexte régional marqué par la récurrence des menaces et le développement de nouvelles formes de violence dans les établissements scolaires, la Région Île-de-France a décidé la création de Brigades Régionales de Sécurité (BRS) par la délibération n° CR 2018-063 du 17 décembre 2018. Mobilisées à la demande des proviseurs, ces brigades ont pour mission de soutenir, protéger et sécuriser les établissements. Leurs actions de médiation permettent de pacifier les établissements confrontés à des situations de violence parfois très graves. 10 brigades de 50 agents dont 5 coordonnateurs couvrent 470 lycées répartis sur tout le territoire francilien. Les demandes d'intervention sont en croissance.

Chiffres clés :

- **1057** interventions en 2023
- **4054** interventions depuis le 1er avril 2019 (création du dispositif)

Cette action a donné lieu à une consommation de **1,703 M€** de crédits de paiement en 2023.

223 - Lycées privés

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	68,900	-	68,900	68,778	99,82%
	2023	69,000	-0,177	68,823	68,770	99,67%
CP	Rappel 2022	68,900	-	68,900	68,778	99,82%
	2023	69,000	-	69,000	68,770	99,67%

Programme : Lycées privés forfait d'externat "matériel" et "personnel"

Action : Lycées privés forfait d'externat "matériel"

Pour la part matériel du forfait d'externat, un montant de **33,779 M€** en autorisations d'engagement a été affecté et mandaté en crédits de paiement au titre de l'année 2023.

La part matériel du forfait d'externat est calculée à partir des effectifs de lycéens communiqués par les rectorats au titre de l'année N-1, classés par catégories de formation et projetés sur un barème fonction des dépenses correspondantes de fonctionnement de matériel afférentes à l'externat des établissements de l'enseignement public, intégrant un pourcentage permettant de couvrir les charges diverses dont les établissements d'enseignement public sont dégrevés.

Action : Lycées privés forfait d'externat "personnel"

Pour la part personnel du forfait d'externat, un montant de **34,990 M€** en autorisations d'engagement a été affecté et mandaté en crédits de paiement au titre de 2023.

La part personnel du forfait d'externat est calculée à partir des effectifs de lycéens communiqués par les rectorats au titre de l'année N-1, classés par catégories de formation et projetés sur un barème fonction des dépenses correspondantes de rémunération des personnels non-enseignants afférentes à l'externat des lycées de l'enseignement public intégrant un pourcentage permettant de couvrir les charges sociales et fiscales afférentes à la rémunération de ces personnels, qui demeurent de droit privé, et les charges diverses dont les établissements publics sont dégrevés.

Chapitre 932		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
22 - Enseignement du second degré					
223 - Lycées privés					
Programme Lycées privés forfait d'externat "matériel" et "personnel"	HP223-012	69 000 000,00	68 770 192,00	69 000 000,00	68 770 192,00
Lycées privés forfait d'externat "matériel"	12201201	35 100 000,00	33 779 725,00	35 100 000,00	33 779 725,00
Lycées privés forfait d'externat "personnel"	12201202	33 900 000,00	34 990 467,00	33 900 000,00	34 990 467,00
TOTAL		69 000 000,00	68 770 192,00	69 000 000,00	68 770 192,00
	HP	69 000 000,00	68 770 192,00	69 000 000,00	68 770 192,00

23 - Enseignement supérieur

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	10,710	1,100	11,810	10,602	98,99%
	2023	13,200	0,114	13,314	13,314	100,86%
CP	Rappel 2022	10,710	1,100	11,810	9,712	90,68%
	2023	13,070	-	13,070	9,365	71,66%

Programme : Actions en faveur de l'enseignement supérieur

Action : Aide à la mobilité internationale des étudiants

3,842 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement en 2023. Les mandatements en crédits de paiement s'élèvent à **3,188 M€**.

La dotation a permis d'engager le financement des Bourses Mobilité IDF pour l'aide à la mobilité internationale des étudiants en DUT, licences ou masters. Elles ont été accordées en partenariat avec 64 établissements retenus (15 universités, 19 grands établissements et 30 écoles publiques) et ont permis à environ 2 500 étudiants de réaliser un stage ou un séjour d'études à l'étranger. Les séjours de mobilité à l'international ont retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire mais les destinations européennes restent majoritaires même si les destinations lointaines ont repris.

La dotation a permis également d'accorder une bourse à 407 BTS pour l'année 2022-2023 retrouvant ainsi les niveaux de départ en mobilité d'avant la crise covid.

Elle a également permis de réaliser la cinquième édition des Trophées des étudiants-ambassadeurs de l'Ile-de-France. Celui-ci a récompensé 28 candidats ayant réalisé durant leur mobilité à l'internationale un projet de valorisation de l'Ile-de-France.

La dotation aura également soutenu la mobilité à l'international des doctorants en thèse dans l'un des laboratoires des écoles doctorales de sciences humaines et sociales implantées en Ile-de-France, et dont les travaux de recherche nécessitent un ou plusieurs déplacements à l'étranger. L'année 2022-2023 a fait l'objet de 2 appels à candidatures et 297 doctorants ont obtenu une bourse pour leurs déplacements. Pour l'année 2023-2024, un premier appel à candidatures a été ouvert avant l'été pour soutenir les mobilités qui débutent entre le 1er octobre 2023 et le 31 mars 2024. Les crédits 2023 ont permis de soutenir 70 doctorants dans leurs mobilités à l'étranger durant cette période.

La dotation aura enfin permis, grâce au paiement de droits réservataires, d'accueillir 77 étudiants et chercheurs étrangers à la Maison de l'Ile-de-France.

Action : Accès à l'enseignement supérieur et soutien aux étudiants

Une enveloppe de **9,242 M €** a été affectée en 2023 sur ce programme pour financer les bourses « Aide au mérite » et au DAEU mais également le coût de la formation des DAEU et les cordées de la réussite ainsi que la création de 934 contrats étudiants mentors. Les mandatements en crédits de paiement s'élèvent à **5,801 M€**.

17 343 franciliens ont bénéficié de l'aide régionale au mérite de 1000 €, depuis le lancement de ce dispositif en 2016, dont 459 étudiants en FSS.

Durant l'année universitaire 2022-2023, l'aide régionale au mérite a bénéficié à 2 552 étudiants boursiers franciliens gérés par le Crous de Paris, et 78 inscrits en formations sanitaires et sociales (FSS), soit un effectif global de 2630 étudiants bénéficiaires.

La dotation engagée en 2023 a permis de payer les aides des bacheliers méritants 2023 estimés à 2 550.

Cette enveloppe a également permis de rémunérer le CROUS de Paris au titre de la participation aux frais de gestion du dispositif régional.

Chapitre 932		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
23 - Enseignement supérieur					
Programme Actions en faveur de l'enseignement supérieur	HP23-003	13 200 000,00	13 313 630,26	13 070 000,00	9 365 352,40
Aide à la mobilité internationale des étudiants	12300301	3 920 000,00	3 841 677,59	3 790 000,00	3 188 301,83
Accès à l'enseignement supérieur et soutien aux étudiants	12300302	8 880 000,00	9 241 562,67	8 880 000,00	5 801 498,83
Formations supérieures	12300304	400 000,00	230 390,00	400 000,00	375 551,74
TOTAL		13 200 000,00	13 313 630,26	13 070 000,00	9 365 352,40
	HP	13 200 000,00	13 313 630,26	13 070 000,00	9 365 352,40

Le soutien de la Région à la reprise d'étude s'est traduit également par le versement d'une subvention, aux 12 universités franciliennes dispensant des cours de préparation au diplôme d'accès aux études universitaires pour l'année universitaire 2023-2024. Le financement de la Région représente en moyenne la moitié du budget de ces formations mais avec des parts très variables d'une université à l'autre (entre le quart et les trois-quarts).

Une part des crédits de subvention de fonctionnement aux 12 universités (0,211 M€) émane du Pacte Régional Investissement Compétences (PRIC), signé entre l'Etat et la Région Ile-de-France et financé sur le budget de la formation professionnelle. Ils permettent d'accompagner des projets spécifiques proposés par 4 universités (Sorbonne Université, Paris 13/Sorbonne Paris Nord, Paris-Nanterre et Paris Cité) pour des publics particuliers (migrants, étudiants empêchés) ou ciblés sur l'enseignement à distance.

L'enveloppe 2023 aura permis de financer 52 cordées de la réussite dont 41 renouvellements et 11 nouvelles. 17 153 élèves issus de 312 lycées auront ainsi bénéficié d'un accompagnement. Les chefs d'établissements s'appuient sur les cordées pour faciliter la transition des lycéens vers le supérieur.

Enfin plus de la moitié des crédits de 2023 auront été affectés pour la création de 934 Contrats Etudiants Mentors. La Région participe à la rémunération des contrats dont elle soutient la création à hauteur du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) horaire brut chargé. Ce dispositif a rencontré un grand succès et quasiment tous les établissements éligibles ont répondu à l'appel à candidature de la Région.

Les missions confiées aux étudiants correspondent aux activités suivantes :

- tutorat à destination des étudiants inscrits en première, deuxième ou troisième année d'études supérieures ;
- accueil et accompagnement d'étudiants en situation de handicap ;
- accueil et accompagnement des étudiants étrangers ;
- accueil et aide au sein des bibliothèques universitaires ;
- actions dans le domaine de la santé.

15 établissements ont été conventionnés pour un volume global de 273 533 heures rémunérées, pour l'année universitaire 2023-2024.

Action : Formations supérieures

Une dotation régionale de **0,230 M€** a été affectée en autorisations d'engagement en 2023. Le mandatement des crédits de paiement est de **0,376 M€**.

Cette enveloppe a permis le déploiement du dispositif « Soutien à l'animation des résidences étudiantes par l'engagement de leurs résidents » avec le doublement du nombre de projets soutenus. Les 8 projets retenus pour année universitaire 2023-2024 ont donc bénéficié à plus d'étudiants, au sein d'une pluralité de résidences (CROUS, ARPEJ, HENEO, ESPACIL Habitat, ALJT), et dans des thématiques variées et renouvelées (sport, culture scientifique et technique, transition écologique, alimentation/nutrition...). Ces projets répondent au triple objectif du dispositif : favoriser le vivre ensemble et le collectif dans les résidences, inviter/inciter les étudiants à s'engager dans cette animation ou plus globalement dans la réalisation de projets, contribuer à l'ancrage territorial des résidences dans leurs quartiers.

A noter que la Région a obtenu pour ce dispositif le prix « collectivité territoriale » de l'édition 2023 des Rendez-Vous du Logement Étudiant.

24 - Cités scolaires

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	22,705	2,634	25,339	25,329	111,56%
	2023	38,119	2,974	41,093	40,986	107,52%
CP	Rappel 2022	22,705	2,716	25,421	19,905	87,67%
	2023	38,119	-16,398	21,721	21,717	56,97%

Programme : Participation aux charges de fonctionnement des cités scolaires

Action : DGFL Cités mixtes départementales

Cette action enregistre la participation de la Région pour le fonctionnement des deux cités mixtes départementales restantes dont la gestion relève du département des Yvelines (lycée Franco-Allemand de Buc et lycée international de Saint-Germain).

0,109 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement et mandatés en crédits de paiement en 2023.

Action : DGFL Cités mixtes régionales

Un montant de **5,155 M€** d'autorisations d'engagement a été affecté et mandaté en crédits de paiement afin de verser la dotation globale de fonctionnement aux 46 établissements en cités mixtes régionales, dont la gestion a été confiée à la Région, calculée selon les mêmes modalités que la DGFL des autres lycées franciliens.

Action : Entretien des cités mixtes régionales - part lycées

Pour les contrats de maintenance de CMR, sur les 1,935 M€ ouvert au BP, **2,066 M€** ont été affectés en autorisations d'engagement à l'entretien des CMR.

L'exécution budgétaire des contrôles techniques et les contrats d'entretien obligatoires relatifs aux ascenseurs, aux systèmes de sécurité incendie, aux portails, etc. a fait l'objet d'un mandatement à hauteur de **2,079 M€**.

Action : Entretien des cités mixtes régionales - part collège

0,032 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement et mandatés en crédits de paiement sur cette ligne.

Action : Prestations chauffage des cités mixtes régionales - parties communes

Le budget ouvert 2023 est de 20,193 M€, il a été affecté un total de **26,397 M€** en autorisations d'engagement pour la fourniture d'énergie dont 13,462 M€ ont été consacré au nouveau marché régional d'exploitation des installations de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire pour une période de 10 ans.

7,430 M€ de crédits de paiement ont été mandatés au titre de l'année 2023.

Action : Prestations électricité des cités mixtes régionales - parties communes

Sur cette action, il a été affecté un montant de **7,130 M€** en autorisations d'engagement pour répondre à l'augmentation des coûts de la fourniture de l'électricité.

6,911 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2023.

Action : Accès Internet CMR

Dans le cadre de cette action **0,096 M€** ont été affectés en autorisations d'engagement afin d'individualiser les services d'accès à Internet des cités mixtes régionales dans le cadre de l'accompagnement de l'accès au très haut débit.

Chapitre 932		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
24 - Cités scolaires					
Programme Participation aux charges de fonctionnement des cités scolaires	HP24-005	38 119 000,00	40 985 649,00	38 119 000,00	21 716 670,32
DGFL Cités mixtes départementales	12400501	100 000,00	109 723,00	100 000,00	109 723,00
DGFL Cités mixtes régionales	12400505	5 100 000,00	5 154 659,00	5 100 000,00	5 154 659,00
Entretien des cités mixtes régionales - part lycées	12400506	1 935 000,00	2 066 294,11	1 935 000,00	2 079 596,52
Entretien des cités mixtes régionales - part collège	12400507	100 000,00	31 884,89	100 000,00	31 884,89
Prestations chauffage des cités mixtes régionales - parties communes	12400510	20 193 000,00	26 396 988,00	20 193 000,00	7 430 126,76
Prestations électricité des cités mixtes régionales - parties communes	12400511	10 551 000,00	7 130 000,00	10 551 000,00	6 910 680,15
Accès Internet CMR	12400512	140 000,00	96 100,00	140 000,00	
TOTAL		38 119 000,00	40 985 649,00	38 119 000,00	21 716 670,32
	HP	38 119 000,00	40 985 649,00	38 119 000,00	21 716 670,32

Cette action n'a pas fait l'objet de mandat au titre de l'année 2023.

25 - Formation professionnelle

251 - Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	99,060	-	99,060	91,171	92,04%
	2023	93,060	-13,988	79,072	79,072	84,97%
CP	Rappel 2022	79,504	6,500	86,004	85,495	107,54%
	2023	72,200	-0,190	72,010	72,010	99,74%

Programme : Mesures d'insertion professionnelle

Action : Accès aux savoirs de base

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans qualification et les publics adultes les plus éloignés de l'emploi, une offre de formation collective est proposée dans le cadre des Parcours d'Entrée en Emploi (PEE).

Depuis la décentralisation issue de la loi du 5 mars 2014, la Région prend en charge les formations aux compétences fondamentales. Celles-ci sont accessibles au travers du Programme régional de Formations Transversales (PRFT) qui propose un dispositif dédié à l'acquisition ou la consolidation des savoirs de base (Compétences de base professionnelles) mais aussi de l'anglais à visée professionnelle ou de compétences numériques.

Les affectations se sont élevées à **70,640 M€**, en 2023.

Au titre du programme 2023, les entrées suivantes ont été réalisées :

- 8 705 entrées en Parcours d'entrée dans l'emploi ;
- 18 634 entrées au titre du Programme régional de formations transversales (PRFT) dont :
 - 13 418 entrées sur le dispositif Compétences de base professionnelles ;
 - 2 510 entrées sur le dispositif Compétences numériques ;
 - 2 706 entrées sur le dispositif Anglais à visée professionnelle.

Des subventions exceptionnelles ont été affectées à des Espaces Dynamique Insertion (EDI) d'un montant de 0,447 M€ afin de couvrir les suites de parcours de stagiaires entrés en formation en 2022 et donc d'éviter que la poursuite de l'accompagnement des jeunes suivis par les EDI concernés ne fragilise la stabilité financière de ces dernières, conformément à l'engagement qui avait été pris en ce sens par l'exécutif régional.

61,664 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2023 sur cette action.

Action : Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Le dispositif Ecoles de la 2ème chance, propose aux Franciliens en difficulté d'insertion professionnelle un accompagnement et une formation devant leur permettre un accès durable à l'emploi. Les 8 E2c sont réparties sur 25 sites de formation.

Les affectations sur ces dispositifs s'élèvent à **8,432 M€ en AE** qui ont ainsi pu accueillir -3350 jeunes en 2023.

Les mandatements en crédits de paiement s'établissent à **8,558 M€**.

Action : Valorisation et optimisation de l'alternance

Pour 2023, cette action a fait l'objet d'aucune affectation en autorisations d'engagement.

Les mandatements en crédits de paiement s'établissent à **1,787 M€**.

Chapitre 932		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
25 - Formation professionnelle					
251 - Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi					
Programme Mesures d'insertion professionnelle	HP251-001	93 060 000,00	79 072 354,50	72 200 000,00	72 010 161,66
Accès aux savoirs de base	12500101	84 260 000,00	70 640 000,00	60 000 000,00	61 664 140,36
Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées	12500102	8 800 000,00	8 432 354,50	12 200 000,00	8 558 271,30
Valorisation et optimisation de l'alternance	12500103				1 787 750,00
TOTAL		93 060 000,00	79 072 354,50	72 200 000,00	72 010 161,66
	HP	93 060 000,00	79 072 354,50	72 200 000,00	72 010 161,66

252 - Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	21,850	-4,730	17,120	10,461	47,88%
	2023	23,200	-9,066	14,134	14,096	60,76%
CP	Rappel 2022	10,850	1,177	12,027	10,680	98,43%
	2023	14,000	-5,042	8,958	8,948	63,92%

Programme : Formations complémentaires et innovantes

Action : Formations complémentaires et innovantes

Les affectations 2023 pour cette action s'élèvent à **14,096 M€**.

Les dispositifs Actions de Formation en Situation de Travail (AFEST), DEFFINOV, Appel à projet PRIC et Compétences + ont permis la mise à disposition de 7 376 places de formation en 2023.

Les mandatements en crédits de paiement s'établissent à **8,948 M€**.

253 - Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	196,615	138,110	334,725	331,401	168,55%
	2023	176,931	139,545	316,476	316,462	178,86%
CP	Rappel 2022	205,205	117,385	322,590	275,394	134,20%
	2023	144,029	187,882	331,911	329,325	228,65%

Programme : Formations qualifiantes et métiers

Action : Formations qualifiantes et métiers

Le « Programme Régional de Formation pour l'Emploi » 2018-2022 s'est terminé en août 2022. Un nouveau « Programme Régional de Formation pour l'Emploi » a été lancé en 2022 pour couvrir l'offre de formation qualifiante sur la période 2022-2026. Ce programme propose des formations d'accès à la qualification, certifiantes et professionnalisantes sur 13 domaines d'activité en tensions de recrutement et permettant un retour rapide à l'emploi.

Le programme « Actions territorialisées », créé en 2018, permet d'agir en complémentarité des dispositifs qualifiant en proposant des formations répondant aux besoins des entreprises sur les bassins d'emploi. Le Programme de « formation des personnes sous-main de justice » couvre les besoins en formation des détenus de 11 établissements pénitentiaires franciliens.

En 2023, les affectations se sont élevées à **193,387 M€** :

- pour le « Programme Régional de Formation pour l'Emploi » 19 731 stagiaires sont entrés en formation en 2023 (données partielles) ;
- pour le dispositif « Formation des personnes sous-main de justice ». En 2023, 984 places de formation ont été mises à disposition du public détenu ;
- pour les actions territorialisées, soit 824 places de formation ont été financées ;
- pour les formations e-learning ; 4 677 stagiaires sont entrés sur ce dispositif en 2023.

Les mandatements en crédits de paiement s'établissent à **158,541 M€**.

Chapitre 932		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
25 - Formation professionnelle					
252 - Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi					
Programme Formations complémentaires et innovantes	HP252-002	23 200 000,00	14 096 193,91	14 000 000,00	8 948 200,81
Formations complémentaires et innovantes	12500201	23 200 000,00	14 096 193,91	14 000 000,00	8 948 200,81
TOTAL		23 200 000,00	14 096 193,91	14 000 000,00	8 948 200,81
	HP	23 200 000,00	14 096 193,91	14 000 000,00	8 948 200,81

Chapitre 932		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
25 - Formation professionnelle					
253 - Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi					
Programme Formations qualifiantes et métiers	HP253-003	165 098 000,00	306 008 598,89	132 946 000,00	321 075 293,28
Formations qualifiantes et métiers	12500301	125 098 000,00	193 387 016,89	83 400 000,00	158 541 129,54
Aides individuelles régionales (AIR)	12500302	40 000 000,00	75 211 582,00	29 546 000,00	63 934 163,74
Pacte - Pôle emploi	12500303		37 410 000,00	20 000 000,00	98 600 000,00
Programme Valorisation des Acquis de l'Expérience - VAE	HP253-004	3 650 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00	1 955 359,72
Pôle régional /conseil en validation des acquis de l'expérience	12500401	2 150 000,00	1 400 000,00	1 850 000,00	1 533 213,38
Actions VAE	12500402	1 500 000,00	1 500 000,00	1 050 000,00	422 146,34
Programme Accès à l'information et à l'orientation	HP253-005				186 215,79
Service public régional de l'orientation - SPRO	12500501				186 215,79
Programme Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture	HP253-006	8 183 000,00	7 553 224,00	8 183 000,00	6 108 467,28
Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture	12500601	8 183 000,00	7 553 224,00	8 183 000,00	6 108 467,28
TOTAL		176 931 000,00	316 461 822,89	144 029 000,00	329 325 336,07
	HP	176 931 000,00	316 461 822,89	144 029 000,00	329 325 336,07

Action : Aides individuelles régionales (AIR)

Ce dispositif a fait l'objet d'une affectation à hauteur de **75,211 M€**.

Pour l'année 2023, près de 12 000 aides ont été accordées, soit plus 60% par rapport à 2021.

Les mandatements en crédits de paiement s'établissent à **63,934 M€**.

Action : Pacte - Pôle emploi

Depuis 2020, le partenariat avec Pôle Emploi a permis d'intensifier l'action de la Région sur la formation des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi : l'opérateur, tout en maintenant son socle d'entrées en formation, assure, en complémentarité avec la Région, la diffusion de l'information, le recrutement sur des places supplémentaires de formation, ainsi que des actions innovantes.

Ce dispositif a fait l'objet d'une affectation dans le cadre du PRIC à hauteur de **37,410 M€**.

Les mandatements en crédits de paiement s'établissent à **98,600 M€**

Programme : Valorisation des Acquis de l'Expérience - VAE**Action : Pôle régional /conseil en validation des acquis de l'expérience**

En 2023, **1,400 M€** en AE ont été affectés aux centres de conseil en VAE. Les mandatements en crédits de paiement s'établissent à **1,533 M€**.

En 2023, huit centres de conseil et 41 points d'accueil ont permis d'assurer près de 17 000 informations sur la VAE et d'environ 4 000 entretiens conseil aux Franciliens.

Action : Actions VAE

Le chéquier « Validation des Acquis de l'Expérience » (VAE) finance l'accompagnement de demandeurs d'emploi, de salariés en cours de licenciement et de certains publics spécifiques et, si besoin, des modules de formation complémentaires.

En 2023, 581 chèquiers VAE ont été accordés pour accompagner le public à se présenter devant le jury ou pour se former avant ou après le jury, représentant une baisse de 15% par rapport à 2022.

Sur cette action, **1,500 M€** ont été affectés en 2023. La consommation en CPF s'élève à **0,422 M€**.

Programme : Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture**Action : Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture**

L'intervention régionale pour les demandeurs d'emploi au titre de la formation professionnelle continue d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture consiste à verser une aide régionale aux instituts de formation afin d'assurer la gratuité de la formation pour les demandeurs d'emploi.

Ce programme est financé dans le cadre du partenariat entre la Région et Pôle emploi pour lequel Pôle emploi verse une subvention de 1,5 M€ à la Région et du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) conclu entre l'Etat et la Région, à hauteur de 1,5 M€.

En 2023, 955 places de formation ont été financées, 766 places l'ont été grâce aux crédits de la Région et de Pôle emploi, et 189 places ont été financés grâce aux crédits du PRIC.

Au total pour financer ces 955 places de formation, **7,554 M€** ont été affectés en faveur de la gratuité des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture pour les demandeurs d'emploi inscrits dans des établissements privés ou dans des GRETA.

Les mandatements s'établissent à hauteur de **6 M€**.

254 - Formation des actifs occupés

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	6,790	-2,840	3,950	3,949	58,16%
	2023	2,100	-	2,100	1,976	94,11%
CP	Rappel 2022	5,270	-	5,270	3,028	57,46%
	2023	4,450	0,609	5,059	4,530	101,79%

Programme : Soutien à la formation du mouvement sportif

Action : Soutien à la formation du mouvement sportif

Dotée de **2,100 M€**, cette action qui affiche une affectation de **1,976 M€**, a permis de soutenir 72 ligues et comités sportifs régionaux, interlocuteurs privilégiés de la politique sportive régionale, ainsi que 12 fédérations sportives à hauteur de 0,297 M€, au titre d'actions de formation des éducateurs et des bénévoles dont les dirigeants, les juges et les arbitres.

Cette action affiche une consommation de **1,921 M€** en crédits de paiement.

Programme : Formation des salariés

Action : Formation des salariés

Pas d'autorisation d'engagement en 2023.

Les mandatements en crédits de paiement s'établissent à **2,608 M€** pour solder les engagements des années précédentes

255 - Rémunération des stagiaires

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	136,696	26,000	162,696	162,696	119,02%
	2023	137,940	78,000	215,940	215,940	156,55%
CP	Rappel 2022	134,000	23,800	157,800	154,752	115,49%
	2023	125,650	61,317	186,967	186,967	148,80%

Programme : Rémunération des stagiaires et frais annexes

Action : Rémunération des stagiaires et mesures d'accompagnement

Cette action regroupe :

- La rémunération des stagiaires. En 2023, le budget a permis la prise en charge de 58 581 dossiers stagiaires, pour un montant de 159,940M€, leur garantissant ainsi une indemnisation alors qu'ils ne sont plus, par ailleurs, bénéficiaires de droit de chômage. Cette dépense est de nature réglementaire puisque prévue au titre du code du Travail.

- L'aide à la formation des métiers en tension. Cela consiste à verser une prime de 1 000 à 2 000 € pour les demandeurs d'emploi qui se forment dans les secteurs en tension. En 2023, le montant de ces primes a été porté à hauteur de 2 000€ pour les demandeurs d'emplois entrant en formation dans les secteurs des transports en commun, de l'industrie, ainsi que pour les métiers de la sécurité privée en septembre 2022, en vue de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Le cumul de cette aide avec la rémunération des formations forme le Revenu jeunes actifs (RJA) pour les moins de 26 ans, soit une prise en charge par la Région à hauteur de 4 000 euros pour six mois de formation (sous réserve de la durée de la formation) et 5 000 euros pour un jeune en situation de

Chapitre 932		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
25 - Formation professionnelle					
254 - Formation des actifs occupés					
Programme Soutien à la formation du mouvement sportif	HP254-007	2 100 000,00	1 976 314,00	2 450 000,00	1 921 184,25
Soutien à la formation du mouvement sportif	12500701	2 100 000,00	1 976 314,00	2 450 000,00	1 921 184,25
Programme Formation des salariés	HP254-008			2 000 000,00	2 608 643,70
Formation des salariés	12500801			2 000 000,00	2 608 643,70
TOTAL		2 100 000,00	1 976 314,00	4 450 000,00	4 529 827,95
	HP	2 100 000,00	1 976 314,00	4 450 000,00	4 529 827,95

Chapitre 932		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
25 - Formation professionnelle					
255 - Rémunération des stagiaires					
Programme Rémunération des stagiaires et frais annexes	HP255-009	137 940 000,00	215 940 000,00	125 650 000,00	186 966 654,49
Rémunération des stagiaires et mesures d'accompagnement	12500901	137 940 000,00	215 940 000,00	125 650 000,00	186 966 654,49
TOTAL		137 940 000,00	215 940 000,00	125 650 000,00	186 966 654,49
	HP	137 940 000,00	215 940 000,00	125 650 000,00	186 966 654,49

handicap. En 2023, 3 260 jeunes de 18 à 25 ans ont pu bénéficier du revenu jeunes actifs. Les principaux secteurs concernés sont l'informatique & réseaux (922 entrées), le transport-logistique (822 entrées) et le secteur sanitaire & social (507 entrées).

- Un dispositif d'aide au permis de conduire pour les moins de 26 ans inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle, déployé initialement dans le département du Val d'Oise en décembre 2020 et étendu à tout le territoire francilien à partir du mois de mars 2021. Ce dispositif a été renouvelé en septembre 2022 afin de le simplifier. Désormais, le paiement des aides s'effectue directement aux auto-écoles, sans avance à effectuer par les bénéficiaires. En 2023, 37 315 jeunes ont pu bénéficier de l'aide pour un montant de 48 M€.

Cette action a ainsi fait l'objet d'une affectation à hauteur de **215,940 M€ en AE**.

Les mandatements en crédits de paiement s'établissent à **186,966 M€**

256 - Autres

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	25,200	2,301	27,501	25,827	102,49%
	2023	20,540	-3,420	17,120	17,030	82,91%
CP	Rappel 2022	23,890	1,370	25,260	17,000	71,16%
	2023	9,840	9,720	19,560	19,527	198,44%

Programme : Ecoles de production

Action : Ecoles de production

En 2023, **0,457 M€** ont été affectés pour soutenir les écoles de production d'ores et déjà créées (3 écoles pour la formation de 38 élèves décrocheurs scolaires : ICAM (métiers de l'usinage, Lieusaint 77), Graines d'Avenir (métiers de maraîcher-primeur, Guyancourt 78) et Iron Academy (métiers de la métallerie, Stains 93).

Les mandatements en crédits de paiement s'établissent à **0,240 M€**.

Programme : Orientation et accompagnement des jeunes

Action : Défi métiers

En 2023 le budget de **0,5 M€** affecté a permis de couvrir les besoins nécessaires à l'évolution du GIP, notamment les mesures d'accompagnement des salariés.

Les mandatements en crédits de paiement s'établissent à **0,581 M€**.

Action : Aides à la mobilité

Cette action regroupe les deux dispositifs suivants :

- aides au transport des jeunes (chèque mobilité) ;
- gratuité des transports pour les jeunes en insertion.

Les chèques mobilité sont distribués aux jeunes franciliens ayant des besoins ponctuels de déplacements en Ile-de-France et inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle.

La gratuité des transports est accessible aux jeunes suivant un parcours de formation régionale.

En 2023, 30 285 forfaits mensualités ont été distribués au profit d'environ 8 000 bénéficiaires.

En 2023, **3,963 M€** ont été affectés sur l'action.

Chapitre 932		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
25 - Formation professionnelle					
256 - Autres					
Programme Ecoles de production	HP256-010	500 000,00	457 500,00	2 200 000,00	240 000,00
Ecoles de production	12501002	500 000,00	457 500,00	2 200 000,00	240 000,00
Programme Orientation et accompagnement des jeunes	HP256-011	20 040 000,00	16 572 417,38	7 640 000,00	19 286 870,98
Défi métiers	12501101	500 000,00	500 000,00	1 260 000,00	580 500,00
Aides à la mobilité	12501102	6 540 000,00	3 963 192,72	6 100 000,00	7 320 080,96
Structures d'insertion des jeunes	12501103	12 000 000,00	7 891 300,00	280 000,00	10 971 448,06
Agence de la promesse républicaine et de l'orientation	12501104	1 000 000,00	4 217 924,66		414 841,96
TOTAL		20 540 000,00	17 029 917,38	9 840 000,00	19 526 870,98
	HP	20 540 000,00	17 029 917,38	9 840 000,00	19 526 870,98

Les mandatement en crédits de paiement s'établissent à **7,320 M€**

Action : Structures d'insertion des jeunes

En 2023, la convention annuelle d'objectifs et de moyens des missions locales prévoyait de nouvelles modalités de financement, avec l'affectation d'une part socle de la subvention sur la base de critères d'activité et représentant 10% du budget régional dédié, suivie de deux affectations portant sur les résultats des entrées en formation sur le premier et le second semestre 2023, les entrées du second semestre sont affectées sur le budget 2024.

Pour 2023, l'affectation portait sur la part socle et la première part de la subvention.

Les 62 missions locales ont orienté 5 268 jeunes au cours du premier semestre vers un dispositif de formation régionale et 15 395 vers le dispositif chèque permis de conduire pour un montant de 5 M€.

Un nouvel appel à projets "Une chance pour tous" est venu renforcer la politique régionale d'orientation en mobilisant les structures implantées territorialement et œuvrant auprès des jeunes comme des relais opérationnels de proximité participant à l'orientation des jeunes vers l'offre de formation régionale et les E2C. 22 porteurs de projets ont été sélectionnés pour 3 798 entrées prévisionnelles en formation pour un montant de 2,186 M€.

Action : Agence de la promesse républicaine et de l'orientation

L'agence régionale de la promesse républicaine a été créée au 1^{er} janvier 2023, dotée d'un budget ouvert à hauteur de 3,5 M€ dont 2 M€ au titre du budget supplémentaire. Des transferts de crédits ont permis par ailleurs le transfert à l'Agence de dispositifs auparavant gérés par d'autres directions (subventions, plateforme d'appel aux décrocheurs scolaires) pour un montant de 0,72M €, portant ainsi le budget 2023 de cette action à un total de 4,22 M€. L'ensemble de ces crédits ont été affectés en 2023.

Ces crédits ont permis à l'Agence Oriane de développer de nombreux services innovants d'orientation pour les Franciliens dans toutes les situations (jeunes en orientation, décrocheurs scolaires, adultes en recherche d'emploi ou en reconversion), pour devenir le guichet unique de l'orientation en Ile-de-France, à même d'accompagner tout au long de leur vie les Franciliens en quête d'informations sur les formations qui s'offrent à eux, initiales ou continues, ainsi que sur les dispositifs d'insertion vers l'emploi ou de formation mis à leur disposition par la Région Ile-de-France.

L'Agence Oriane a ainsi mis en oeuvre de nouvelles actions, comme son Bus de l'Orientation, qui sillonne l'Ile-de-France au contact des Franciliens dans les collèges, les lycées, les quartiers et les villages mais aussi les grands salons de l'emploi et de l'orientation franciliens.

Oriane a également pu développer une plateforme "trouver un stage ou une alternance" qui propose des offres de stages et d'alternance accessibles en ligne ou encore une plateforme d'échange avec plus d 20 000 professionnels volontaires et disponibles pour informer les Franciliens sur leur métier et les conseiller sur leur orientation.

En 2023, ces engagements ont également permis à l'Agence Oriane de développer des actions à destination du public des jeunes en difficulté et notamment la Battle républicaine, qui a rassemblé près de 500 jeunes de toute l'Ile-de-France, majoritairement issus des Quartiers politique de la Ville (QPV), accompagnés par une vingtaine d'association de leurs territoires pour participer à une saine compétition visant à leur faire prendre confiance en eux et à découvrir les dispositifs d'insertion et de formation professionnels de la Région Ile-de-France.

Le total des affectations 2023 s'établit à **4,217 M€**.

Le total des crédits de paiement mandatés d'établit à **0,65 M€**.

26 - Apprentissage

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	27,570	1,500	29,070	28,089	101,88%
	2023	27,570	0,322	27,892	27,892	101,17%
CP	Rappel 2022	28,170	2,000	30,170	29,670	105,32%
	2023	30,470	-3,306	27,164	26,659	87,49%

Programme : Qualification par l'apprentissage

Action : Financement des CFA

En 2023, pour la quatrième année, la Région Ile-de-France soutient le fonctionnement des organismes de formation (OF-CFA) dispensant des formations en apprentissage répondant à un besoin de développement économique et d'aménagement du territoire (notamment situées sur des territoires identifiés comme prioritaires en Ile-de-France). L'action – Financement des CFA – a été intégralement consacrée en 2023 à ce dispositif et a permis de soutenir 71 OF-CFA pour 30 118 contrats d'apprentissage (+16 % entre 2022 et 2023).

Parmi les différents soutiens apportés par la Région quelques-uns sont exceptionnels et concernent des OF-CFA dont le maintien d'activité aurait été mis en péril sans celui-ci. Ainsi, un soutien exceptionnel a été octroyé à deux CFA : l'AFTRAL (CFA du transport et de la logistique) et le CFPTS (CFA des métiers du spectacle et de l'événementiel).

De plus, la Région Ile-de-France est propriétaire en indivision avec la CCIR d'un site de formation en apprentissage sur la commune de Gennevilliers accueillant les Compagnons du Devoir et du Tour de France, l'AFORP Formation et l'EA-CFI (géré par la CCIR). A la suite de la résiliation par la CCIR de la convention de gestion qui les liait, la Région a affecté un montant d'autorisations d'engagement de 321 794 € pour la gestion du site.

Les affectations s'élèvent ainsi à **20,892 M€ en AE** et les mandatements en CPF s'établissent à **20,570 M€**.

Action : Accompagnement de la politique d'apprentissage

La Région Ile-de-France poursuit son action en faveur du développement de l'apprentissage en 2023, de manière volontariste et soutient les apprentis des premiers niveaux de formation lors de leur entrée en première année d'apprentissage.

Les affectations s'élèvent à **7 M€** et les mandatements en CPF s'établissent à **6,09 M€**.

En 2024, le dispositif monte en puissance avec 9 M€ qui seront engagés pour répondre à l'augmentation du nombre d'apprentis éligibles soit 35 000 apprentis.

Chapitre 932		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
26 - Apprentissage					
Programme Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprentis	HP26-002			300 000,00	
Indemnité Compensatrice	12600201			300 000,00	
Forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis					
Programme Qualification par l'apprentissage	HP26-003	27 570 000,00	27 891 794,00	30 170 000,00	26 658 860,49
Financement des CFA	12600301	20 570 000,00	20 891 794,00	20 570 000,00	20 570 000,00
Accompagnement de la politique d'apprentissage	12600302	7 000 000,00	7 000 000,00	9 600 000,00	6 088 860,49
TOTAL		27 570 000,00	27 891 794,00	30 470 000,00	26 658 860,49
	HP	27 570 000,00	27 891 794,00	30 470 000,00	26 658 860,49

27 - Formation sanitaire et sociale

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	224,615	10,800	235,415	234,992	104,62%
	2023	242,458	8,869	251,327	251,227	103,62%
CP	Rappel 2022	223,615	10,800	234,415	230,399	103,03%
	2023	242,458	8,800	251,258	246,915	101,84%

Programme : Formations sanitaires

Action : Bourses pour les élèves et étudiants des formations sanitaires

En septembre 2022, après plusieurs années consécutives de forte progression du nombre des demandes de bourse liées à la montée en charge des formations à la suite de l'intégration des formations sanitaires et sociales dans la plateforme Parcoursup, le nombre de boursiers pour l'année universitaire 2022-2023 s'est stabilisé par rapport à l'année précédente avec 9 711 boursiers. En septembre 2023, 14 000 dossiers ont été reçus.

La Région a appliqué les décisions nationales en leur faveur. Ainsi, à la rentrée 2023, plusieurs mesures de revalorisation des bourses ont été prises :

- le barème est revalorisé de 6% annonçant une augmentation des effectifs boursiers de +15% par rapport à 2022 ;
- les huit échelons de bourse sont revalorisés de 370 € annuels.

Les bourses sont désormais versées en début de mois.

Sur cette action, la totalité des crédits ouverts au budget 2023 a été affectée soit **39,191 M€**. Les mandatements s'élèvent à **36,41 M€**.

Action : Fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires

Les crédits de cette action servent au versement de la subvention globale de fonctionnement annuelle pour assurer l'équilibre du budget d'exploitation des centres de formation et assurent indirectement la prise en charge des coûts de formation pour les élèves et étudiants éligibles.

En 2023, la subvention a permis d'assurer l'équilibre des budgets de 73 organismes de formation et de financer la formation de 20 696 étudiants et élèves. Les effectifs financés sont très stables. Une hausse des effectifs financés est constatée en formation infirmier et masseur-kinésithérapeute. Mais les effectifs sont en baisse sur d'autres formations : aide-soignant, auxiliaire de puériculture, sage-femme et infirmier en puériculture.

Pour répondre aux besoins en emplois sur le territoire et à la suite du Ségur de la santé, la Région a créé 1179 places depuis septembre 2020. Le financement des créations de place est prévu dans une convention signée avec l'Etat, puis à compter de 2023, dans les conditions prévues par le protocole d'accord Etat Régions. **4,227 M€** ont été mobilisés pour financer les dépenses liées à ces hausses de places essentiellement des dépenses de personnel pour recruter des formateurs supplémentaires. Il faut ajouter à cette enveloppe la revalorisation des rémunérations, mesure du Ségur de santé, à hauteur de **2,877 M€**.

En plus des places en formation infirmier, la Région a poursuivi le développement des places de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale. S'ajoute également la poursuite du financement des places de formation masseur-kinésithérapeute. Une enveloppe de **0,323 M€** a été affectée pour ces places.

La création d'une deuxième rentrée en formation aide-soignant et auxiliaire de puériculture a permis de créer des places et nécessite des moyens supplémentaires. **0,716 M€** a été affecté.

Chapitre 932		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
27 - Formation sanitaire et sociale					
Programme Formations sanitaires	HP27-001	196 337 000,00	205 108 111,00	196 337 000,00	202 107 580,03
Bourses pour les élèves et étudiants des formations sanitaires	12700104	39 191 000,00	39 191 000,00	39 191 000,00	36 412 221,31
Fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires	12700105	153 715 000,00	162 530 776,00	153 715 000,00	162 433 226,00
Indemnités stages et remboursements transports masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes	12700107	3 431 000,00	3 386 335,00	3 431 000,00	3 253 232,72
Prestations et matériels - Covid 19	12700108				8 900,00
Programme Formations sociales	HP27-002	45 421 000,00	45 518 876,00	45 421 000,00	44 460 326,54
Bourses pour les élèves et étudiants des formations sociales	12700203	6 647 000,00	6 647 000,00	6 647 000,00	5 588 451,13
Fonctionnement des écoles et instituts de formations sociales	12700204	38 774 000,00	38 871 876,00	38 774 000,00	38 871 875,41
Programme Fonds régional d'aide sociale et mesures diverses	HP27-003	700 000,00	600 000,00	700 000,00	347 372,96
Mesures diverses	12700301	300 000,00	400 000,00	300 000,00	64 772,96
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sanitaires	12700303	200 000,00	100 000,00	200 000,00	163 800,00
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sociales	12700304	200 000,00	100 000,00	200 000,00	118 800,00
TOTAL		242 458 000,00	251 226 987,00	242 458 000,00	246 915 279,53
	HP	242 458 000,00	251 226 987,00	242 458 000,00	246 915 279,53

La hausse des coûts de l'énergie a également été prise en charge à hauteur de **1,753 M€** afin de maintenir l'équilibre budgétaire des centres de formation.

Mettant en œuvre les orientations du schéma régional, 0,308 M€ a été affecté pour financer des mesures de soutien aux étudiants afin de les accompagner dans leur réussite jusqu'au diplôme d'État. Cette mesure a été mise en place dès la rentrée de septembre 2023.

Enfin, à la suite de la fermeture de l'institut de formation en masso-kinésithérapie de l'Ecole Danhier situé à Saint-Ouen-sur-Seine, les près de 300 étudiants ont été redéployés vers un des six autres IFMK privés durant l'été. Dans les IFMK d'accueil, les frais de scolarité peuvent être plus élevés. Afin que les étudiants ne subissent pas les conséquences financières de cette décision et qu'ils paient les mêmes frais de scolarité, une enveloppe de 0,098 M€ versée aux IFMK d'accueil a été affectée pour compenser les surcoûts.

Au total, pour assurer l'équilibre financier des centres de formation tout en tenant compte des nouvelles places créées, il a été nécessaire de mobiliser un budget supplémentaire de **8,800 M€** et un transfert de crédits de **0,016 M€**.

162,531 M€ ont été affectés sur l'année 2023. Les mandatements s'établissent à hauteur de **162,433 M€**.

Action : Indemnités stages et remboursements transports masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes

La Région assure le financement des indemnités de stage et des frais de transport aux étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes. La Région attribue une aide régionale aux 13 instituts de formation en masso-kinésithérapie et aux 4 instituts de formation en ergothérapie, à charge pour eux d'assurer le remboursement aux étudiants.

Le montant total de l'affectation 2023 s'élève à **3,386 M€** au titre de l'année universitaire 2022-2023. Cette aide régionale permet de couvrir le remboursement de 3 190 étudiants en formation en masso-kinésithérapie et de 599 étudiants en ergothérapie.

Les mandatements s'élèvent à hauteur de **3,253 M€**.

Programme : Formations sociales

Action : Bourses pour les élèves et étudiants des formations sociales

1 557 étudiants en formations sociales bénéficient d'une bourse régionale. Ce nombre est en légère baisse suivant la même tendance que les effectifs dans les formations financées.

6,647 M€ ont été affectés pour assurer le versement des bourses. Les mandatements s'élèvent à **5,588 M€**.

Action : Fonctionnement des écoles et instituts de formations sociales

La subvention de fonctionnement versée aux 25 établissements de formation a permis de prendre en charge les formations de 4 981 élèves et étudiants. Comparé à la précédente rentrée, les effectifs en formation sont encore en forte baisse, -8% par rapport à la rentrée 2021. Cette baisse traduit un manque d'attractivité du secteur social alors que les formations supérieures de travailleur social sont intégrées à Parcoursup, les établissements de formation peinent à remplir les sections. Pourtant les besoins en emploi sont importants et les employeurs peinent à recruter.

Comme dans le sanitaire, un dialogue de gestion est mené tous les ans avec chaque établissement. Il permet d'ajuster au plus près le montant de la subvention régionale.

0,467 M€ a été affecté pour financer l'évolution des dépenses de personnel et à la revalorisation salariale.

Des projets portés par les centres de formation, par exemple : travail sur le décrochage, digitalisation des formations et sur la communication nécessitant des recrutements supplémentaires ont été soutenus à hauteur de **1,031 M€**.

De plus, comme pour le sanitaire, la Région a financé les conséquences financières de la hausse des prix, à hauteur de **0,264 M€**.

Comme pour le sanitaire, la Région a mis en place des crédits supplémentaires à hauteur de **0,090 M€** pour que des mesures de soutien aux étudiants soient financées afin de les accompagner dans leur réussite jusqu'au diplôme d'Etat. Cette mesure a été mise en place dès la rentrée de septembre 2023.

Enfin, **0,125 M€** a été affecté pour une subvention exceptionnelle au centre de Formation de l'Essonne situé à Grigny (91) et qui fait face à de grandes difficultés financières.

Un transfert de crédits de **0,098 M€** a été nécessaire pour financer la totalité de l'intervention régionale en faveur des établissements de formation en travail social.

Le budget est exécuté en autorisations d'engagement et en crédits de paiement à hauteur de **38,872 M€**.

Programme : Fonds régional d'aide sociale et mesures diverses

Action : Mesures diverses

Les travaux sur le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023-2028 ont mis en lumière la nécessité de faire connaître les formations pour attirer plus de candidats jeunes et personnes en reconversion ayant déjà une expérience professionnelle. Une campagne de communication est prévue à l'axe 1 « Consolider l'orientation et améliorer l'entrée en formation ». Cette campagne sera diffusée pour préparer au mieux les choix dans Parcoursup, les orientations des lycéens mais aussi pour les personnes en recherche d'emploi ou de nouvelles opportunités de carrière.

0,300 M€ a été affectée pour cette action de promotion des formations.

En matière de lutte contre la précarité menstruelle, la Région a installé des distributeurs de protections périodiques et de tampons gratuits dans tous les lycées publics puis a élargi le périmètre aux établissements d'enseignement supérieur. Cependant, très peu de demandes des établissements de formations sanitaires et sociales ont été remontées.

Pour que les étudiantes de ces formations, très féminisées, bénéficient d'un accès gratuit aux protections périodiques, 0,100 M€ a été affecté pour installer au moins un distributeur sur chaque site de formation, 121 sites sur le secteur sanitaire et 49 sur le secteur social. Cette affectation a été possible grâce à un transfert de 0,100 M€ sur cette action

Pour cette action la prévision de crédits de paiement s'établit à 0,064 M€ pour le financement de la convention avec le GIP CARIF Ile-de-France métiers ainsi que pour la réalisation d'un bilan du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2016-2022 et des perspectives 2023-2028.

Action : Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sanitaires

L'affectation d'un montant de **0,100 M€** a permis de financer une aide pour 63 élèves et étudiants du secteur sanitaire. Le niveau de mandatement s'élève à **0,163 M€**.

Action : Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sociales

L'affectation d'un montant de 0,100 M€ a permis de financer une aide pour 42 élèves et étudiants du secteur social. La prévision de mandatement s'élève à 0,188 M€.

28 - Autres services périscolaires et annexes

281 - Hébergement et restauration scolaires

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	17,893	-0,361	17,532	13,394	74,86%
	2023	18,728	-0,818	17,910	17,910	95,63%
CP	Rappel 2022	17,893	-	17,893	13,269	74,16%
	2023	18,728	-2,213	16,515	16,515	88,18%

Programme : Aides aux élèves

Action : Aide régionale à la demi-pension pour les élèves du second degré

Le budget ouvert pour cette action était de 15,235 M€, un redéploiement de crédit 1,210 M€ a été effectué et a permis d'affecter **16,445 M€** d'autorisations d'engagement.

Ils se répartissent de la manière suivante :

- 15,419 M€ au titre de la tarification au quotient familial de la restauration scolaire des lycées publics franciliens : compensation régionale à la demi-pension, conventions de partenariat avec les huit CAF, marché de développement et maintenance de la calculatrice en ligne régionale, frais annexes de mise en œuvre du dispositif (impression, routage...) ;

- 0,552 M€ au titre de l'aide régionale à la demi-pension pour les lycéens des établissements privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale en fonction du quotient familial (QF) régional annuel ;

- 0,474 M€ pour le marché de livraison de repas urgents dans les EPLE.

15,923 M€ ont été mandatés sur l'action en 2023.

Action : Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE

0,099 M€ ont été affectés et mandatés en 2023 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour l'aide régionale à la demi-pension des élèves en post-bac des établissements privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale.

Action : Aide à l'introduction de produits locaux et biologiques dans les lycées

1,365 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement pour répondre aux objectifs régionaux à savoir que « 100 % des cantines des lycées soient approvisionnées en circuits courts, en priorité par des produits locaux, avec un objectif de 50 % de produits bios d'ici 2024 ».

Les affectations ont donc permis de couvrir les actions suivantes :

- des missions d'accompagnement dans le cadre de la mise en place des marchés de denrées de la centrale d'achat régionale ;
- le déploiement et l'administration fonctionnelle du logiciel de gestion de la restauration ;
- l'administration des données du logiciel de gestion de la restauration afin notamment de consolider les indicateurs d'approvisionnement en produits locaux, bio et de qualité ;
- le déploiement du parcours de formation « restauration durable » théorique et pratique dédié pour tous les agents de restauration ;
- les outils de communication et sensibilisation destinés à la conduite du changement auprès des agents de restauration et des lycéens ;
- des missions d'accompagnement pour permettre l'internalisation de la compétence « approvisionnement de denrées » sur les plans comptable et financier en lien avec la prochaine mise en place de la plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien (SPL77).

0,492 M€ ont été mandatés en crédits de paiement.

Chapitre 932		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
28 - Autres services périscolaires et annexes					
281 - Hébergement et restauration scolaires					
Programme Aides aux élèves	HP281-001	18 728 000,00	17 909 764,45	18 728 000,00	16 514 612,25
Aide régionale à la demi-pension pour les élèves du second degré	12800101	15 235 000,00	16 445 455,45	15 235 000,00	15 923 749,28
Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE	12800104	93 000,00	99 309,00	93 000,00	99 309,00
Aide à l'introduction de produits locaux et biologiques dans les lycées	12800105	3 400 000,00	1 365 000,00	3 400 000,00	491 553,97
TOTAL		18 728 000,00	17 909 764,45	18 728 000,00	16 514 612,25
	HP	18 728 000,00	17 909 764,45	18 728 000,00	16 514 612,25

288 - Autres services annexes de l'enseignement

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	22,960	0,281	23,241	22,314	97,19%
	2023	21,880	-0,384	21,496	21,446	98,02%
CP	Rappel 2022	22,960	-	22,960	22,122	96,35%
	2023	21,880	-2,178	19,702	19,654	89,83%

Programme : Centre de ressources

Action : CERTA et CERGE

La convention avec le CERTA étant arrivée à son terme, cette action enregistre uniquement la participation régionale au soutien des installations spécifiques des filières du génie électrique entre Etat région (le CERGE).

A ce titre, il a été affecté **0,010 M€** en autorisations d'engagement en 2023.

Cette action n'a pas fait l'objet de mandatement en 2023.

Action : Campus des métiers et des qualifications

0,740 M€ en autorisations d'engagement ont été affectés dont 0,300 M€ dédiées à l'accompagnement des campus sur des sujets transverses.

Dans le cadre de sa politique d'ouverture des lycées au monde professionnel, la démarche campus des métiers et des qualifications entend mettre en réseau des acteurs économiques, de la formation et de la Recherche, pour répondre aux problématiques d'emploi des filières industrielles des territoires.

Avec la réforme du lycée professionnel notamment, le concept de campus évolue en « Campus d'excellence ». Pensés pour favoriser les synergies avec le territoire, le tissu économique local, l'enseignement supérieur, la recherche et le monde professionnel, ces nouveaux campus pourront accueillir des fab labs, des tiers-lieux et/ou des plateformes technologiques partagées.

Cette action est mobilisée pour mettre en place des actions sur les campus des métiers et des qualifications concernant :

- le fonctionnement des CMQ labellisés en cours de labellisation ;
- la préfiguration et la préparation de dossier transverse pour les nouveaux campus à labelliser.

La liste des campus concernés est la suivante :

- campus de Versailles
- campus industrie du futur
- campus de la transition numérique et écologique de la construction
- campus mode, métiers d'art et design
- campus sécurité
- campus santé, autonomie, bien vieillir
- campus industrie circulaire de la mobilité
- campus intelligence artificielle
- campus énergie durable.

0,402 M€ ont été mandatés au titre de l'exercice 2023.

Chapitre 932		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
28 - Autres services périscolaires et annexes					
288 - Autres services annexes de l'enseignement					
Programme Centre de ressources	HP288-003	800 000,00	750 000,00	800 000,00	402 270,20
CERTA et CERGE	12800301		10 000,00		
Campus des métiers et des qualifications	12800302	800 000,00	740 000,00	800 000,00	402 270,20
Programme Aides aux élèves de second cycle, BTS, CPGE post-bac et assimilées	HP288-004	6 320 000,00	7 115 028,00	6 320 000,00	5 593 146,76
Aide régionale à l'équipement des lycéens	12800401	4 132 000,00	4 849 114,00	4 132 000,00	4 841 167,00
Aide régionale à l'acquisition de manuels scolaires	12800402	1 560 000,00	1 560 000,00	1 560 000,00	53 345,76
Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS	12800403	295 000,00	464 898,00	295 000,00	464 898,00
Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE	12800404	333 000,00	241 016,00	333 000,00	233 736,00
Programme Schéma des formations	HP288-006	7 760 000,00	6 580 806,99	7 760 000,00	6 605 622,16
Budget d'autonomie éducative et réussite des élèves	12800601	6 600 000,00	5 092 249,63	6 600 000,00	5 201 013,63
Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations	12800602	1 160 000,00	1 388 729,00	1 160 000,00	1 064 515,40
Olympiades des métiers	12800605		99 828,36		340 093,13
Programme Numérique des lycées	HP288-008	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 052 902,67
Numérique des lycées	12800801	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 052 902,67
TOTAL		21 880 000,00	21 445 834,99	21 880 000,00	19 653 941,79
	HP	21 880 000,00	21 445 834,99	21 880 000,00	19 653 941,79

Programme : Aides aux élèves de second cycle, BTS, CPGE post-bac et assimilées

Action : Aide régionale à l'équipement des lycéens

4,849 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement sur cette action.

Elle permet aux lycées de secteurs publics et privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale, d'acquérir des équipements et matériels pédagogiques personnels destinés aux élèves de première année des filières de production, certaines filières de services et, depuis la rentrée 2022, de la spécialité « autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes » et de la formation prépa-métiers niveau 3^{ème}.

4,841 M€ ont été mandatés sur cette action en 2023.

Action : Aide régionale à l'acquisition de manuels scolaires

Cette action permet l'achat des livrets d'exercices pour les élèves de la voie professionnelle. C'est un dispositif d'aide régional complémentaire à la mesure de gratuité des manuels scolaires.

1,560 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement et **0,053 M€** ont été mandatés sur l'exercice 2023.

Action : Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS

0,465 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement et mandatés en crédits de paiement en 2023.

Ce dispositif permet aux établissements d'acquérir des équipements et matériels pédagogiques personnels destinés aux élèves de première année des filières de production, de certaines filières de services et depuis la rentrée 2022 des filières de la spécialité « autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes ». L'aide est accordée sous conditions de ressources aux étudiants des établissements publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale.

Action : Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE

0,241 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement et **0,234 M€** ont été mandatés en crédits de paiement sur cette action en 2023.

Ce dispositif a pour objectif de prendre en charge pour partie les frais d'hébergement, de transport et d'inscription aux concours des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles. L'aide est accordée sous conditions de ressources aux étudiants des établissements publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale.

Programme : Schéma des formations

Action : Budget d'autonomie éducative et réussite des élèves

Au titre de l'année 2023, **5,092 M€** ont été affectés en autorisations d'engagement.

Cette action enregistre :

Des actions sur le décrochage scolaire pour 0,431 M€ :

- le dispositif d'aide aux devoirs et étude encadrée (AD2E) pour 0,132 M€ ;
- l'accompagnement des jeunes mères et lycéennes accidentées ou malades pour 0,299 M€.

Le dispositif « Budget d'autonomie éducative francilien » (BAEF) a pour finalité d'accompagner des lycées publics à hauteur de 10 000 € et les lycées privés à hauteur de 2 000 € dans le déploiement de projets éducatifs à destination des lycéens franciliens. A ce titre, 3,719 M€ ont été affectés dont 0,060 M€ pour les campus d'été, destinés à remobiliser les élèves pour un retour à l'école pendant la période estivale.

Et des actions de soutien en lien avec l'information à l'orientation des lycées, pour 0,942 M€ d'affectation :

- l'organisation d'un événement sur l'orientation et le développement durable à hauteur de 0,010 M€ ;
- la mobilité européenne en facilitant les stages à l'étranger des élèves inscrits en sections européennes

issus des lycées professionnels à hauteur de 0,313 M€ ;
- le soutien du dispositif « Ecole entreprise » permettant aux lycéens d'acquérir les codes de l'entreprise pour 0,618 M€, dont 0,098 M€ pour les Comités Locaux (CLEE).

5,201 M€ ont été mandatés sur cette action.

Action : Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

1,389 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement sur cette action.

Un montant de **1,064 M€** a été mandaté au titre de l'année 2023.

Cette action comporte deux axes.

Le premier vise les actions mémorielles et citoyennes (valeurs républicaines sur l'ouverture, le respect, la tolérance, la laïcité, l'éducation aux médias et la lutte contre la radicalisation), pour cela il a été affecté 0,995 M€.

Le second axe permet des actions visant à renforcer l'élargissement des choix professionnels, l'égalité filles-garçons dans les filières scientifiques et technologiques et les parcours d'excellence, les concours de langues, le programme théâtre interactif sur les valeurs citoyennes, pour cela il a été affecté 0,394 M€.

Action : Olympiades des métiers

Un montant de **0,100 M€** a été affecté en autorisations d'engagement afin de soutenir la participation de la délégation francilienne des métiers.

Un montant de **0,100 M€** a été mandaté sur cette action au titre de l'année 2023.

Programme : Numérique des lycées

Action : Numérique des lycées

Cette action concerne l'hébergement et la maintenance de services, développements, ressources numériques et logiciels liés à Monlycée.net et la maintenance distante et de terrain de l'ensemble de l'infrastructure réseau et serveurs des lycées.

En autorisations d'engagement il a été affecté **7,000 M€** en faveur de la modernisation du parc informatique des lycées et du besoin en matière de maintenance.

7,053 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2023 sur cette action.

CHAPITRE 933 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	74,845	5,885	80,730	76,859	102,69%
	2023	98,135	0,500	98,635	98,458	100,33%
CP	Rappel 2022	72,695	4,200	76,895	63,043	86,72%
	2023	84,965	-4,535	80,430	77,710	91,46%

31 - Culture

311 - Activités artistiques, actions et manifestations culturelles

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	52,964	-0,199	52,765	52,747	99,59%
	2023	50,364	-1,037	49,327	49,317	97,92%
CP	Rappel 2022	51,964	-1,500	50,464	40,840	78,59%
	2023	50,364	-	50,364	50,363	100,00%

Programme : Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue

Action : Soutien au spectacle vivant

Au-delà des soutiens régionaux relevant de dispositifs éprouvés, la Région a poursuivi la montée en puissance des nouveaux dispositifs, notamment dans l'Olympiade culturelle qui a permis de rendre la culture et le sport accessibles à des centaines de milliers de Franciliens avec le dispositif de la Caravane de l'Ile-de-France, le grand concert de lancement de l'olympiade lors du festival We Love Green et la seconde édition de l'appel à projets qui a permis de soutenir 63 projets. Au total, ces différentes opérations ont représenté un total de 1,285 M€ sur la ligne spectacle vivant.

Une affectation globale de **10,954 M€** a été votée sur **12,390 M€** ouverts.

L'aide aux festivals et manifestations à rayonnement régional :

112 manifestations ont été soutenues pour un montant de 4,921 M€.

Parmi les festivals soutenus par la Région, certains sont d'envergure et d'intérêt régional, voire international, et nécessitent des niveaux de financements supérieurs, tels que Solidays et Rock-en-Seine.

L'aide aux réseaux dans le domaine du spectacle vivant

En 2023, 8 bénéficiaires ont été soutenus. Représentatifs, à l'échelle régionale, ces réseaux ont contribué à la structuration et à la professionnalisation des acteurs franciliens du spectacle vivant. 0,405 M€ ont été affectés en faveur des réseaux.

L'aide à la création

68 créations ont été soutenues, grâce à une affectation globale de 0,857 M€.

L'aide à la résidence territoriale

Ce dispositif a accompagné 23 projets en 2023. L'enveloppe affectée s'est élevée à 0,258 M€.

Chapitre 933	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
31 : Culture	51 900 000,00	51 889 853,24	51 900 000,00	52 261 497,55
32 : Sports (autres que scolaires)	19 200 000,00	33 094 771,00	21 280 000,00	16 966 975,43
33 : Jeunesse (action socio-éducative) et loisirs	1 775 000,00	4 518 099,00	1 775 000,00	3 915 781,08
34 : Vie sociale et citoyenne	25 260 000,00	8 955 030,00	10 010 000,00	4 566 165,64
TOTAL	98 135 000,00	98 457 753,24	84 965 000,00	77 710 419,70
HP	98 135 000,00	97 924 753,24	84 965 000,00	77 710 419,70
RE		533 000,00		

Chapitre 933	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
31 - Culture				
311 - Activités artistiques, actions et manifestations culturelles				
Programme Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue HP311-005	35 840 000,00	34 246 446,00	34 740 000,00	35 760 489,57
Soutien au spectacle vivant 13100501	12 390 000,00	10 954 086,00	12 390 000,00	10 614 989,87
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène 13100503	8 650 000,00	8 750 000,00	8 650 000,00	8 710 000,00
Développement de la permanence artistique 13100504	14 800 000,00	14 542 360,00	13 700 000,00	16 435 499,70
Programme Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique HP311-006	3 096 000,00	3 288 100,00	3 096 000,00	3 267 609,89
Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique 13100601	2 110 000,00	1 937 100,00	2 110 000,00	1 966 147,62
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts plastiques 13100602	986 000,00	1 351 000,00	986 000,00	1 301 462,27
Programme Aide au livre et à la lecture HP311-007	3 100 000,00	2 871 076,76	3 700 000,00	2 773 191,01
Aide à la lecture publique et à la création littéraire 13100701	3 100 000,00	2 871 076,76	3 700 000,00	2 773 191,01
Programme Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel HP311-008	4 228 000,00	4 739 810,80	4 728 000,00	4 675 928,73
Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle 13100802	2 000 000,00	2 533 810,80	2 000 000,00	3 000 401,52
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma 13100803	728 000,00	728 000,00	728 000,00	218 400,00
Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle 13100804	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	356 385,14
Aide après réalisation 13100805	1 000 000,00	978 000,00	1 000 000,00	1 100 742,07

L'aide au projet mutualisé dans les territoires ruraux et périurbains

4 projets ont été accompagnés en 2023 à hauteur de 0,062 M€.

Les aides à la diffusion des œuvres

52 projets de diffusion ont été soutenus pour un montant global de 0,474 M€.

L'aide à l'accompagnement de projets artistiques

15 structures ont été soutenues pour un montant global de 0,299 M€.

L'aide aux pôles de coopération territoriale

6 structures ont été soutenues pour un montant global de 0,233 M€.

L'opération « L'Île-de-France fête le théâtre »

En 2023, une sixième édition de cette opération estivale initiée par la Région en 2017 dans les îles de loisirs a été menée avec Les Tréteaux de France – Centre dramatique national dédié à l'itinérance, dans le cadre d'un marché public en procédure adaptée.

Le projet s'est déroulé dans 4 îles de loisirs franciliennes situées à Draveil, Vigneux sur Seine, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines.

Au total, plus de 120 représentations d'un total de 19 spectacles ont été proposés gratuitement, ainsi que plus de 120 séances d'un total de 4 ateliers d'initiation à l'art théâtral.

Les crédits nécessaires à la poursuite de cette opération ont été affectés à hauteur de 0,840 M€.

La biennale d'art numérique Nemo a bénéficié d'une affectation de 0,946 M€.

Consacrée aux arts numériques, aux performances audiovisuelles, au spectacle vivant en prise avec les nouvelles technologies ainsi qu'aux rapports entre arts et sciences, Nemo – Biennale internationale des arts numériques de la Région Île-de-France, présente dans différents lieux franciliens des expositions, spectacles, performances, concerts et rencontres. Elle revient en 2023 avec la thématique « Je est un autre ? » dans 22 lieux en Île-de-France.

La Région a par ailleurs renouvelé son adhésion au GIP cafés culture pour soutenir l'emploi des artistes se produisant dans les cafés musicaux et culturels afin de soutenir ces petits lieux de proximité, à raison d'une contribution annuelle de 0,100 M€.

0,238 M€ ont été affectés en faveur de projets culturels relevant de l'appel à projets « Culture et quartiers populaires », pour le secteur spectacle vivant.

Les crédits de paiement de cette action ont été consommés à hauteur de **10,615 M€** sur **12,390 M€** ouverts.

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène

Cette action a été dotée de **8,650 M€** en autorisations d'engagements et en crédits de paiement.

L'ensemble de ces organismes associés a bénéficié d'une affectation globale de **8,750 M€** en autorisations d'engagement et de **8,710 M€** en crédits de paiement.

Orchestre National d'Île-de-France (ONDIF)

L'Orchestre national d'Île-de-France réunissant près de 95 musiciens, est, depuis 2019, sous la direction artistique du jeune chef Case Scaglione.

En 2023 la subvention attribuée à l'Orchestre s'est élevée à 8,440 M€, à cela s'ajoute 10 000 € pour les frais de fonctionnement du bâtiment de l'Ondif.

Chœur régional Vittoria d'Île-de-France

Créée en 1987 à l'initiative de la Région Île-de-France, l'association du Chœur régional Vittoria d'Île-de-France a pour but de faire vivre et animer un chœur amateur d'excellence, encadré et formé par une équipe professionnelle et constitué de plus d'une soixantaine de choristes issus de toute l'Île-de-France.

Chapitre 933		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
Programme Soutien culturel pluridisciplinaire	HP311-011	4 000 000,00	4 171 448,68	4 000 000,00	3 885 341,52
Education artistique des lycéens	13101102	2 700 000,00	2 817 901,00	2 700 000,00	2 491 778,44
Soutien à la jeune création	13101103	1 300 000,00	1 353 547,68	1 300 000,00	1 393 563,08
Programme Pôles supérieurs d'enseignement artistique	HP311-013	100 000,00		100 000,00	
Pôles supérieurs d'enseignement artistique	13101301	100 000,00		100 000,00	
TOTAL		50 364 000,00	49 316 882,24	50 364 000,00	50 362 560,72
	HP	50 364 000,00	49 316 882,24	50 364 000,00	50 362 560,72

La subvention attribuée au Chœur Vittoria s'est élevée à 0,300 M€ en autorisations d'engagement.

Action : Développement de la permanence artistique

Les autorisations d'engagement ont été affectées à hauteur de **14,542 M€** sur **14,800 M€** ouverts en 2023.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **16,435 M€** sur **13,700 M€** ouverts.

Au total, 281 bénéficiaires ont été soutenus au titre de la permanence artistique et culturelle en 2023, soit :

- 133 équipes artistiques professionnelles indépendantes à hauteur de 4,998 M€ ;
- 116 lieux et opérateurs soit 7,433 M€ ;
- 32 fabriques de culture soit 2,085 M€.

Programme : Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique

Action : Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique

Une affectation globale de **1,937 M€** a été votée en autorisations d'engagement sur **2,110 M€** ouverts.

Ce soutien représente un levier d'intervention reconnu et attendu par les structures de diffusion permanente et les acteurs culturels qui interviennent sur le territoire francilien. Il constitue, avec l'aide au Fonds Régional d'Art Contemporain et la cotisation annuelle versée aux Ateliers Médicis, d'un montant de 0,150 M€, le socle de l'intervention de la Région dans le secteur des arts visuels. Il est également complété par les dispositifs de soutien aux arts numériques.

La politique en faveur des arts plastiques a permis de soutenir :

Au titre des Conventions pluriannuelles et des Fabriques :

17 structures culturelles ont été soutenues pour un total de 0,775 M€ dont à Paris : l'association Fétart pour le Festival Circulations, le CNEAI, le BAL et Bétonsalon ; en Seine-et-Marne : la Ferme du Buisson et le Centre Photographique d'Ile-de-France ; dans le Val-de-Marne : le Crédac à Ivry ; dans les Hauts-de-Seine : la Maison des arts à Malakoff, le Salon de Montrouge, La Terrasse à Nanterre ; en Essonne : le Centre d'Art Contemporain de Brétigny et le Cyclop à Milly-la-Forêt ; dans les Yvelines : L'Onde à Vélizy-Villacoublay ; en Seine-Saint-Denis : l'EMBA - Galerie Edouard Manet de Gennevilliers, la Maison populaire à Montreuil et la Galerie de Noisy-le-Sec ; dans le Val d'Oise : Le Cube – Garges à Garges-lès-Gonesse.

L'objectif de ce dispositif est notamment de soutenir les espaces de diffusion, de susciter de nouveaux modes de rencontre entre publics et œuvres, de développer des partenariats avec d'autres acteurs sur le territoire.

13 Fabriques d'arts visuels ont été soutenues pour un total de 0,566 M€ dont à Paris : Mu, Glassbox, Immanence, le 100 ECS, Light Cone ; dans le Val d'Oise : La Source ; en Seine-Saint-Denis : L'abominable, Association W, le 6B, Parti poétique ; en Seine et Marne : V3M ; dans les Yvelines : Vanderlab ; en Essonne : Siana.

L'objectif de ce dispositif est notamment de soutenir les espaces de création, de favoriser les échanges, les collaborations et les partages de savoirs entre artistes.

Au titre des manifestations et des réseaux d'arts plastiques, numériques et urbains :

13 manifestations ont été soutenues pour des festivals, salons ou expositions temporaires (0,133 M€) et 2 réseaux (0,103 M€) pour une affectation totale de 0,236 M€.

L'association Tram ainsi que le Collectif pour la culture en Essonne ont été soutenus au titre des aides aux réseaux d'arts plastiques, numériques et urbains.

Au titre des Résidences d'artistes

0,078 M€ ont été affectés pour 9 projets, dont 5 sous forme d'une bourse aux artistes et 4 sous forme d'une subvention à des structures spécialisées.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **1,966 M€** sur **2,110 M€** ouverts.

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts plastiques

0,986 M€ ont été ouverts en autorisations d'engagement et en crédits de paiement en 2023.

Le Fonds Régional d'Art contemporain (FRAC) développe des missions de diffusion et de soutien à la création contemporaine en Ile-de-France. A l'inverse des FRAC dits « de 2^{ème} génération », qui regroupent toute leur infrastructure en un seul lieu, le FRAC Île-de-France a pris le parti de développer un projet sur deux sites (Paris 19^{ème} et Romainville en Seine-Saint-Denis) pour une inscription inédite et plus diffuse dans le territoire, permettant notamment d'optimiser son action de diffusion de la création contemporaine pour tous les publics. De fait, le FRAC Île-de-France agit dans un contexte régional sans commune mesure avec ceux des autres FRAC - présence des plus grandes institutions et collections publiques en matière d'art contemporain, fondations privées, etc. - et déploie donc son action de manière spécifique.

La subvention attribuée au FRAC s'est élevée à **1,351 M€** en autorisations d'engagement et **1,301 M€** en crédits de paiement.

Programme : Aide au livre et à la lecture

Action : Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Une enveloppe totale d'autorisations d'engagement a été affectée à cette action pour un montant de **2,871 M€** sur **3,100 M€** ouverts.

Les actions d'initiative régionale :

- Le Prix littéraire des lycéens, des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle :

Dans le cadre du marché en cours, des crédits ont été affectés pour permettre la réalisation de l'édition 2023-2024. Le format de l'opération est modifié afin de proposer trois prix uniques (roman, BD et poésie) pour l'ensemble des classes impliquées, soit 32 classes qui liront 9 livres, en lien avec 32 librairies et médiathèques partenaires. Un forum régional est organisé et les auteurs iront à la rencontre des élèves en classe.

Une affectation a également permis l'achat des livres pour les classes participantes.

0,239 M€ ont été affectées pour ces deux opérations.

- La Quinzaine de la librairie pour les lycéens

Cette opération qui se déroule au printemps permet la rencontre de lycéens avec des auteurs dans des librairies partenaires. Elle a impliqué au printemps 2023, un total de 50 lycées, 50 librairies et 50 auteurs. Dans le cadre de la première année de renouvellement du marché, un complément de 7000€ a été affecté pour l'édition 2023-2024.

- Les leçons de littérature

Afin de permettre la mise en œuvre de l'opération en 2023-2024, un montant de 0,195 M€ a été affecté dans le cadre du marché en cours. Ce sont au total 100 leçons qui seront données à partir de la rentrée 2023 par une cinquantaine d'écrivains dans 100 lycées.

- Le Festival du Livre de Paris

Organisée par le Syndicat National de l'Edition, la première édition du Festival du livre de Paris s'est déroulée du 21 au 23 avril 2023 au Grand Palais Ephémère. La Région Île-de-France en a été un des partenaires majeurs en accueillant 36 éditeurs indépendants franciliens.

Les soutiens aux projets :

Le Programme régional de résidences d'écrivains : affectation totale de 0,707 M€

Ce programme est valorisé via une revue littéraire en ligne.

57 résidences ont été soutenues en 2023, dont 35 bourses pour les auteurs. Ces résidences se répartissent sur le territoire francilien.

Les genres littéraires représentés sont multiples : la fiction, la poésie la traduction et l'essai, le théâtre et la jeunesse/BD.

L'aide aux projets des professionnels du livre a représenté 41 aides pour un total de 0,410 M€

Le soutien aux projets éditoriaux exceptionnels :

21 projets d'éditeurs ont été aidés en 2023, pour des projets de livres exceptionnels ou pour un programme de publications.

La promotion des éditeurs indépendants : 4 éditeurs ont été aidés en 2023 pour la participation à des salons en France et à l'étranger.

Le soutien à l'élaboration d'outils et d'actions communes par des groupements de professionnels : ont été aidés 14 projets de regroupements.

Le soutien aux projets innovants : 2 projets ont été soutenus au titre de ce dispositif.

L'aide à la librairie indépendante

Une subvention d'aide globale à l'Association pour le Développement de la Librairie de Création (ADELC), de 0,300 M€, aura permis à celle-ci d'intensifier ses aides et son accompagnement en faveur d'une trentaine de librairies franciliennes.

L'aide aux manifestations littéraires

En 2023, 35 projets ont été aidés et se répartissent sur l'ensemble du territoire, pour un montant total de 0,497 M€.

Parmi ces projets aidés, beaucoup de manifestations ont un ancrage local significatif.

Certains projets aidés, bien qu'implantés localement, connaissent une notoriété qui dépasse les frontières de leur territoire de référence. Il en est ainsi, par exemple, du festival de littérature contemporaine *Hors limites*, basé en Seine-Saint-Denis, ou encore du festival de traduction et littérature étrangère *vo-vf* qui se tient à Gif-sur-Yvette (91).

Quelques-uns des projets soutenus ont également un rayonnement national voire international. C'est le cas du Marché de la Poésie qui est organisé à Paris, du salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, organisé à Montreuil.

Olympiade culturelle :

Retenus dans le cadre de l'appel à projet global Olympiade, 6 projets ont été soutenus dans le secteur du livre et de la lecture pour un montant de 0,068 M€ dont le programme du Salon du livre jeunesse de Montreuil qui s'est déplacé dans des communes rurales et dans les quartiers politique de la ville pour porter l'esprit du sport et de la littérature à un maximum d'enfants.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **2,773 M€** sur **3,700 M€** ouverts.

Programme : Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Action : Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

2,534 M€ ont été affectés sur **2,000 M€** ouverts pour l'ensemble des actions relevant de cette politique.

Dispositifs d'éducation à l'image

Lycéens et Apprentis au Cinéma : année scolaire 2023/2024

Les autorisations d'engagement affectées à ce dispositif se sont élevées à 0,954 M€, et correspondent pour 0,843 M€ à l'édition 2023 et pour 0,100 M€ au lancement de l'édition 2024.

Une affectation complémentaire de 0,010 M€ a été adoptée pour l'édition 2022-2023 à la suite de l'actualisation des prix dans le cadre du marché actuel.

Soutien aux festivals et réseaux cinématographiques

L'aide aux festivals et aux réseaux a été conçue pour préserver la diversité de l'offre cinématographique dans l'ensemble du territoire francilien, en soutenant les nombreux projets qui favorisent dans un contexte partenarial la diffusion des films (inédits, art & essai, animation, patrimoine...), leur accompagnement culturel (rencontres-débats, expositions notamment) et les actions d'éducation à l'image.

En 2023, la Région a apporté son soutien à 47 opérations relevant de l'action culturelle cinématographique pour un montant de 1,266 M€. Ces aides concernent 24 festivals de cinéma (0,525 M€) et 23 réseaux de diffusion cinématographique (0,621 M€).

Parmi les festivals importants aidés par la Région, on peut citer : *Côté Court* et *Cinéma du Réel* en Île-de-France, le *Festival Au-delà de l'écran* à Vincennes, et le *festival PIDS* à Enghien-les-Bains.

Les réseaux sont des associations ou des structures régionales qui jouent le rôle de lieux de formation ou de centres de ressources pour renforcer la sensibilisation des publics ou leur professionnalisation.

Soutien aux projets de médiation culturelle dans les salles de cinéma franciliennes

A la suite de l'adoption de la délibération n° CR 2020-016 du 5 mars 2020 approuvant le soutien aux projets de médiations culturelles dans les salles de cinéma franciliennes, et dans le prolongement de la réforme de ses aides à l'investissement en 2017, la Région a lancé un appel à projet en février 2021 pour aider les cinémas de proximité et les réseaux de salles indépendantes, durement touchés par la crise sanitaire, à se développer en contribuant au financement d'emplois de médiateurs dans les salles.

En 2023, la Région a renouvelé son soutien à 4 projets de médiation culturelle pour un montant total de 0,120 M€.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **3,000 M€** sur **2,000 M€** ouverts.

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma

Cette action a été dotée de **0,728 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement en 2023.

Intégrée depuis le 1^{er} janvier 2019 à l'agence Paris Région Entreprises (Choose Paris Region), la Commission du Film poursuit et amplifie son action visant à répondre aux demandes des équipes de productions françaises et étrangères en matière d'accueil de tournage, à dynamiser l'écosystème francilien et à valoriser ainsi l'activité de la filière audiovisuelle et cinématographique en Ile-de-France.

La subvention affectée à la CFIDF s'est élevée à **0,728 M€** en autorisations d'engagement et **0,218 M€** de crédits de paiement.

Action : Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

Les crédits dédiés à cette action ont été affectés à **0,500 M€** sur une enveloppe ouverte à hauteur du même montant.

0,387 M€ ont été affectés sous forme de subventions pour 42 auteurs de scénarios, 0,020 M€ pour les cotisations Agessa et 0,045 M€ pour le marché d'accompagnement.

Une étude a été lancée afin d'analyser la faisabilité de la création d'une maison des scénaristes.

Aide à l'écriture de scénario

Le dispositif d'aide à l'écriture de scénario a pour objectif de favoriser la création cinématographique et audiovisuelle et l'émergence de nouveaux scénaristes. Ce dispositif d'aide sélective soutient un auteur dans son projet d'écriture scénaristique et la mise en œuvre d'un atelier au sein d'un lycée ou d'une structure d'accueil située en Île-de-France.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,356 M€** sur **1,000 M€** ouverts.

Action : Aide après réalisation

1,000 M€ ont été ouverts en autorisations d'engagement et en crédits de paiement en 2023.

Ce dispositif permet la finalisation d'œuvres cinématographiques déjà tournées, non achevées et financièrement fragiles pour favoriser leur diffusion en salle de cinéma.

Le budget affecté en 2023 s'élève à **0,978 M€**.

Au total 37 films ont été soutenus en 2023.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **1,100 M€**.

Programme : Soutien culturel pluridisciplinaire

Action : Education artistique des lycéens

2,818 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement sur **2,700 M€** ouverts pour soutenir les projets d'Education Artistique et Culturelle (EAC).

Le sixième appel à projets « EAC » et la poursuite des Conventions régionales pluriannuelles - d'EAC-CREAC en années 2 et 3 en 2023-2024.

Ce sont au total 109 projets qui ont été accompagnés, dès la rentrée 2023-2024, dans près de 250 établissements, touchant 25 000 élèves directement et près de 60 000 grâce au rayonnement au sein des établissements.

Les 109 projets retenus pour 2023-2024 dont le programme Flash Collection du FRAC se ventilent de la manière suivante : 32 CREAC, 20 programmes et 58 actions ponctuelles.

L'ensemble des disciplines artistiques sont représentées : spectacle vivant, arts plastiques et numériques, livre, patrimoine et audiovisuel.

Le dispositif a également reconduit les thématiques de la lecture à voix haute et du patrimoine et a introduit deux nouvelles thématiques fortes autour de l'Olympiade culturelle et du développement durable et de l'Agenda 21.

Une nouvelle action a été proposée aux lycées franciliens, avec le soutien au développement et à la création de clubs de lecture.

Les partenariats avec les grands établissements culturels d'Île-de-France (Philharmonie de Paris, musée du Louvre, centre Pompidou, château de Versailles) se sont poursuivis et ont permis d'offrir aux lycéens franciliens de bénéficier de visites guidées et de concerts pédagogiques grâce à la mise à disposition d'autocars.

Ces projets spécifiques s'ajoutent aux autres initiatives d'éducation artistique et culturelle déployées dans le cadre des dispositifs sectoriels : Lycéens et apprentis au cinéma, Ciné-Débats, Leçons de littérature, Prix Littéraire des lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, La Quinzaine de la librairie pour les lycéens, Tous à l'orchestre !

La politique régionale d'éducation artistique a été élargie en 2020 aux habitants des quartiers populaires. La délibération cadre n° CR 2020-019 du 5 mars 2020 pour un soutien innovant aux projets culturels et artistiques menés dans les quartiers populaires définit les modalités de l'intervention régionale.

Afin de soutenir les projets menés en 2023, un appel à projets a été lancé et a permis d'accompagner 43 projets dans tous les champs de la culture (0,337 M€).

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **2,492 M€** sur **2,700 M€** ouverts.

Action : Soutien à la jeune création

Une enveloppe de **1,354 M€** a été affectée sur **1,300 M€** ouverts.

FoRTE

2023 a été la cinquième année de mise en œuvre du Fonds régional pour les Talents Emergents (dispositif FoRTE), qui vise à encourager les premières créations de jeunes artistes en Île-de-France, afin d'en faire un laboratoire de la création artistique et culturelle.

Ce dispositif lancé en 2017 propose un soutien et un accompagnement par une structure aux jeunes artistes et créateurs en voie de professionnalisation.

Musique, arts de la scène, arts plastiques et cinéma/audiovisuel sont les quatre grandes disciplines concernées, les projets hybrides entre disciplines étant également accueillis.

L'appel à projets FoRTE#6 clos en décembre 2022 a suscité 267 candidatures, dont :

- 72 projets en arts de la scène ;
- 72 projets en cinéma et audiovisuel ;
- 66 projets en arts visuels ;
- 57 projets en musique.

Après instruction et avis des jurys, 40 dossiers, mobilisant 40 artistes, ont été retenus comme lauréats dans le cadre de cette sixième édition :

- 10 projets en arts de la scène ;
- 10 projets en cinéma et audiovisuel ;
- 10 projets en arts visuels ;
- 10 projets en musique.

Île-des-chances

Créée par la Région Île-de-France en 2022, en partenariat avec la plateforme de financement participatif Kiss Kiss Bank Bank (KKBB), L'Île des chances est un dispositif de soutien à la création dans le domaine de la musique. Il a pour objectif de financer des projets portés par des artistes franciliens, seuls ou en collectif, tels que l'enregistrement d'un EP ou d'un album, le pressage d'un vinyle, la réalisation d'un clip, une création scénique, etc. Les artistes sélectionnés par la région Île de France sont accompagnés dans une démarche de collecte de fonds sur la plateforme KKBB, durant un mois. Si l'objectif de financement est atteint, le soutien régional double le montant de la levée de fonds obtenue, dans la limite de 5 000 euros. À travers ce dispositif, la Région Île-de-France contribue à l'émergence d'artistes hors des circuits institutionnels et offre à chacun la possibilité d'être co-acteur de cette action en apportant son soutien aux talents repérés.

Pour sa première édition, l'appel à projets, clos en 2022, a suscité 74 candidatures, dont 17 ont obtenu un avis favorable après instruction par les services de la Région (0,068 M€)

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **1,394 M€** sur **1,300 M€** ouverts.

Programme : Pôles supérieurs d'enseignement artistique

Action : Pôles supérieurs d'enseignement artistique

0,100 M€ ont été ouverts en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Cette action n'a fait l'objet d'aucune affectation et d'aucun mandatement en 2023.

312 - Patrimoine

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	1,536	0,199	1,735	1,565	101,88%
	2023	1,536	1,037	2,573	2,573	167,51%
CP	Rappel 2022	1,536	-	1,536	1,215	79,09%
	2023	1,536	0,500	2,036	1,899	123,63%

Programme : Développement du patrimoine en région

Action : Connaissance et diffusion du patrimoine

Une enveloppe globale de **0,971 M€** a été affectée en autorisations d'engagement sur **0,850 M€** ouverts au profit de cinq grands types d'actions de valorisation patrimoniale :

Les aides aux projets de valorisation du patrimoine

La délibération n° CR 2017-084 du 06 juillet 2017 propose une intervention en faveur des projets menés par les acteurs du territoire pour valoriser le patrimoine.

Au total, ce sont 15 projets œuvrant à la valorisation du patrimoine qui ont bénéficié en 2023 de l'aide de la Région (0,160 M€) soit au titre des Musées, des Maisons d'artiste ou des réseaux structurants du patrimoine.

Les manifestations

La 7^{ème} édition du concours *Patrimoines en poésie* : ce concours, organisé par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Région d'Île-de-France, permet à des jeunes poètes en herbe de moins de 12 ans de laisser libre court à leur imagination en célébrant le patrimoine francilien. Lancé lors des Journées Européennes du Patrimoine, il encourage la curiosité, l'originalité du sujet, et la créativité. Chaque année, 12 lauréats sont récompensés dans quatre catégories et la remise des prix se déroule dans un lieu patrimonial emblématique, offrant aux enfants un temps fort privilégié. La remise des prix, en mars 2023, a eu lieu au Musée d'Orsay.

La 7^{ème} édition de Jardins ouverts a rassemblé 90 000 visiteurs. Après six éditions menées avec succès, l'opération Jardins ouverts a été redéployée sur les deux mois d'été, avec pour objectif d'offrir à tous les Franciliens un été riche en animations culturelles et artistiques dans les espaces verts de leur région. Plus de 200 jardins mobilisés sur l'ensemble du territoire francilien ont proposé une programmation destinée à tous les publics. Particulièrement riche en installations artistiques présentées durant tout l'été, cette opération a ainsi offert une palette de visites variées parmi près de 500 rendez-vous programmés dans les plus beaux domaines franciliens.

Les publications

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine

La Région a confié à la Fondation du patrimoine, la mise en œuvre de sa politique d'aide au patrimoine non protégé, par un dispositif de cofinancement. Ce partenariat a été noué en 2017 avec la Fondation du Patrimoine, notamment pour organiser la recherche de financements privés participatifs, à hauteur de 1 € Région pour 1 € de ressources privées.

Dans ce cadre, la Région a choisi d'adhérer à cette Fondation. 0,015 M€ ont donc été affectés au titre de la cotisation annuelle.

Le fonctionnement du service des Archives régionales

Il s'agit de la prise en charge des frais de gestion, conservation et valorisation des archives régionales, hors prestation spécifique de classement, ainsi que des dépenses de fonctionnement liées au futur

Chapitre 933		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
31 - Culture					
312 - Patrimoine					
Programme Développement du patrimoine en région	HP312-014	850 000,00	970 971,00	850 000,00	511 186,72
Connaissance et diffusion du patrimoine	13101409	850 000,00	970 971,00	850 000,00	511 186,72
Programme Patrimoine régional à vocation culturelle	HP312-015	686 000,00	1 602 000,00	686 000,00	1 387 750,11
Patrimoine régional (Villardeaux et maison Jean Cocteau)	13101503	686 000,00	1 602 000,00	686 000,00	1 387 750,11
TOTAL		1 536 000,00	2 572 971,00	1 536 000,00	1 898 936,83
	HP	1 536 000,00	2 572 971,00	1 536 000,00	1 898 936,83

système d'archivage électronique. 0,054 M€ ont été affectés à cet effet.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,511 M€** sur **0,850 M€** ouverts.

Programme : Patrimoine régional à vocation culturelle

Action : Patrimoine régional (Villarceaux et maison Jean Cocteau)

1,602 M€ ont été affectés au total sur **0,686 M€** ouverts pour permettre l'engagement des dépenses d'entretien courant du Domaine de Villarceaux et le fonctionnement de la Maison Jean Cocteau à Milly-La-Fôret (91) propriété régionale.

Pour la deuxième année de fonctionnement du GIP Maison Jean Cocteau, il a été réservé une provision de 0,425 M€ pour permettre à la Région d'assurer diverses opérations d'entretiens et de maintenance du site.

1,227 M€ ont été affecté pour le domaine de Villarceaux, afin de financer la saison culturelle et la gestion quotidienne du domaine, mais également en vue de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la transformation du domaine, le lancement d'une convention de participation au patrimoine paysager avec Ile-de-France Nature, ainsi que le lancement d'une étude pour l'implantation du futur Théâtre de l'éphémère.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **1,388 M€** sur **0,686 M€** ouverts.

32 - Sports (autres que scolaires)

326 - Manifestations sportives

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	13,110	4,086	17,196	15,309	116,77%
	2023	19,200	13,956	33,156	33,095	172,37%
CP	Rappel 2022	11,960	4,800	16,760	14,929	124,83%
	2023	21,280	-3,292	17,988	16,967	79,73%

Programme : Participation de la Région aux JOP 2024

Action : Participation de la Région au financement des JOP 2024

Dotée de **7,350 M€**, cette action, dont la consommation s'élève à **15,250 M€** en AE, a permis à la Région de s'engager dans une billetterie sociale et territoriale pour les JOP Paris 2024 pour donner la possibilité au plus grand nombre de participer à cet événement planétaire, mais également pour respecter les engagements financiers pris en faveur de l'organisation des Jeux Paralympiques afin que cet événement dispose d'une visibilité sans précédent et permette de changer durablement le regard des français sur le handicap.

Au 31 décembre 2023, cette action affiche une consommation de **2,800 M€**, pour une enveloppe budgétaire votée à hauteur de **12,350 M€** de crédits de paiement (CPF).

Programme : Développement de la pratique sportive et des événements

Action : Soutien au mouvement sportif

Dotée de **6,500 M€**, cette action affiche une affectation totale de **9,724 M€** en autorisation d'engagement (AE), se répartissant comme suit :

- *Dispositif des conventions pluriannuelles passées avec le mouvement sportif :*

La Région a mobilisé un montant de 8,913 M€ en faveur du mouvement sportif, dans le cadre des conventions pluriannuelles passées à l'occasion de l'Olympiade (2021-2024), se décomposant comme suit :

Chapitre 933		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
32 - Sports (autres que scolaires)					
326 - Manifestations sportives					
Programme Participation de la Région aux JOP 2024	HP326-005	7 350 000,00	15 250 000,00	12 350 000,00	2 799 377,17
Participation de la Région au financement des JOP 2024	13200502	7 350 000,00	15 250 000,00	12 350 000,00	2 799 377,17
Programme Développement de la pratique sportive et des événements	HP326-006	11 850 000,00	17 844 771,00	8 930 000,00	14 167 598,26
Soutien au mouvement sportif	13200601	6 500 000,00	9 723 836,00	5 500 000,00	6 679 557,49
Aide à la mobilité	13200602	1 000 000,00	500 000,00	580 000,00	562 600,00
Plan Sport oxygène	13200606	200 000,00	85 000,00	200 000,00	60 777,73
Dispositions d'urgence - Covid 19	13200608				1 165 100,00
Soutien et promotion des événements sportifs	13200609	4 150 000,00	7 535 935,00	2 650 000,00	5 699 563,04
TOTAL		19 200 000,00	33 094 771,00	21 280 000,00	16 966 975,43
	HP	19 200 000,00	33 094 771,00	21 280 000,00	16 966 975,43

- affectation d'un montant de 4,562 M€ pour l'année 2023, en faveur de 73 ligues et comités sportifs régionaux et 15 fédérations ;
- affectation d'un montant de 4,351 M€ pour l'année 2024 par anticipation, en faveur d'une partie des fédérations (14), des ligues et des comités sportifs régionaux (68).

La Région entend ainsi pérenniser les plans de développement de chaque discipline sportive pour l'amélioration des conditions de pratique sportive, mais aussi les plans d'actions : plan de prévention destiné à lutter contre les dérives et les violences, plan de féminisation, plan sport et handicap.

Une convention spécifique a également été signée avec la Fédération Française d'échecs pour la mise en place d'un programme spécifique « Infinite autisme », assortie d'un soutien financier de 0,032 M€.

- Dispositif Clubs Excellence Île-de-France :

Ce dispositif destiné aux clubs sportifs franciliens affiche une consommation en AE de 0,420 M€ pour le soutien de 28 clubs dont 5 dans la catégorie Clubs Elite, en faveur du soutien aux clubs professionnels féminins, et 24 dans celle des Clubs Premium pour développer l'accès au sport de haut niveau.

- IRDS (Institut Régional de Développement du Sport) :

L'IRDS (Institut Régional de Développement du Sport), département sport de l'Institut Paris Région, est destiné à mettre en œuvre le programme adopté par le Directoire autour des 5 thématiques suivantes : la connaissance des pratiques sportives, les équipements et espaces de pratique, l'économie du sport, l'appui aux politiques publiques tout en étant un centre de ressources.

Grâce à une affectation de 0,360 M€, l'IRDS met à disposition sur son site internet des outils de cartographie et des statistiques sur les licences sportives et autres équipements sportifs. Il permet d'observer à différentes échelles le nombre de licences (par discipline, selon le sexe...), ainsi que le nombre d'équipements sportifs par type (gymnases, terrains de grands jeux, tennis etc.).

Au 31 décembre 2023, ce programme affiche une consommation de **6,680 M€**, pour une enveloppe budgétaire votée à hauteur de **5,500 M€** de crédits de paiement (CPF).

Action : Aide à la mobilité

Le « Fonds de soutien aux clubs sportifs Franciliens » a été affecté à hauteur de **0,500 M€** pour une enveloppe ouverte de **1,000 M€**.

Cette aide a profité à plus de 1 200 clubs avec la distribution de « bons d'achat » multi-enseignes, destinés à les soutenir financièrement dans leur fonctionnement au quotidien.

Au 31/12/2023, cette action affiche une consommation de **0,563 M€**, pour une enveloppe budgétaire votée à hauteur de **0,580 M€** en crédits de paiement (CPF).

Cela correspond uniquement au règlement d'affectations (AE) adoptées en 2022.

Action : Plan Sport oxygène

Le Plan Sport Oxygène consiste à soutenir des événements sportifs s'inscrivant dans une démarche de « Sport santé, sport bien être », mais a également pour vocation de financer la mise en œuvre de l'application mobile Bougeott, application gratuite appréciée par près de 20 000 franciliens. Celle-ci permet de combiner une activité physique et la découverte du territoire et du patrimoine culturel, grâce aux nombreux parcours qu'elle propose.

Le montant des affectations s'élève à **0,085 M€**, avec le soutien de 5 événements sportifs pour un BP ouvert à hauteur de **0,200 M€**.

Au 31 décembre 2023, cette action affiche une consommation de **0,061 M€** de crédits de paiement

(CPF) pour **0,200 M€** ouverts.

Action : Dispositions d'urgence - Covid 19

Aucune autorisation d'engagement ni crédits de paiement ont été votés en 2023.

Une consommation de **1,165 M€** en crédits de paiement a été réalisée afin d'honorer des engagements antérieurs.

Action : Soutien et promotion des événements sportifs

Le montant total des affectations s'élève à **7,536 M€** pour **4,150 M€** ouverts et la consommation en crédits de paiement a atteint **5,700 M€** pour **2,650 M€** sur les dispositifs suivants :

-Soutien aux événements sportifs se déroulant en Ile-de-France

Ce dispositif vise à soutenir l'organisation en Île-de-France d'événements sportifs d'envergure locale, régionale et nationale en complément des GESI (Grands Evénements Sportifs Internationaux) qui se sont multipliés à l'approche des JOP Paris 2024.

Cet exercice a vu la Région soutenir 75 événements pour une consommation en AE de 3,242 M€

Au 31 décembre 2023, ce dispositif affiche une consommation de 1,662 M€, en crédits de paiement (CPF).

- Promotion du sport

Cette action budgétaire, qui affiche une consommation de 0,400 M€ en AE, donne l'occasion à la Région de procéder à de l'achat de places à destination des jeunes Franciliens, des publics situés en quartiers populaires et des personnes en situation de handicap (PSH) notamment pour participer à des événements sportifs et découvrir de nombreuses disciplines se déroulant en Ile-de-France, dans les plus belles enceintes sportives franciliennes. Elle permet également l'achat de prestations en lien avec l'organisation d'animations et événements, à l'image des Rencontres Athlètes & Entreprises de la Région Île-de-France organisées le 29 novembre 2023.

Au 31 décembre 2023, ce dispositif affiche une consommation de 0,295 M€ en crédits de paiement (CPF).

- Objectif Haute performance 2024 – Aide individuelle aux SHN franciliens

Ce dispositif est dédié au soutien des sportifs de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle (catégories Elite, Sénior, Relève, Reconversion) pour accompagner et soutenir leur parcours sportif dans la perspective des JOP Paris 2024. Ce dispositif, qui rencontre un vif succès, affiche en 2023 une consommation en AE de 3,894 M€ en faveur de 380 athlètes de haut niveau franciliens (SHN).

Au 31 décembre 2023, ce dispositif affiche une consommation de 3,742 M€, en crédits de paiement (CPF).

33 - Jeunesse (action socio-éducative) et loisirs

338 - Autres activités pour les jeunes

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	1,775	1,814	3,589	2,689	151,48%
	2023	1,775	2,743	4,518	4,518	254,54%
CP	Rappel 2022	1,775	0,900	2,675	2,526	142,31%
	2023	1,775	2,582	4,357	3,916	220,61%

Programme : Charges diverses liées aux îles de loisirs

Action : Frais de gestion des îles de loisirs incombant à la Région en tant que propriétaire

L'action a été dotée à hauteur de **0,375 M€** au BP 2023 pour une affectation totale à hauteur de **2,730 M€**.

- les frais liés à la gestion des propriétés régionales (impôts et taxes, dépenses liées à la sécurité...) ;
- le coût d'entretien des espaces verts de Vaires-Torcy confié à l'AEV ;
- les frais et indemnités liés au solde de l'ancienne DSP de Vaires-Torcy ;
- les dépenses pour la réalisation d'une étude de fréquentation et de positionnement marketing des îles de loisirs d'une part, et d'une mission d'AMO relative au projet de transformation des îles de loisirs, d'autre part.

2,492 M€ ont été consommés en crédits de paiement sur **0,375 M€** ouverts pour le protocole d'accord transactionnel UCPA pour l'île de loisirs de Vaires.

Programme : Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances

Action : Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances

Cette action dotée de **1,400 M€** et consommée à hauteur de **1,788 M€** a permis :

- de renouveler le dispositif des tickets loisirs qui a été abondé dans le cadre du plan précarité afin de permettre à un maximum de jeunes et de familles d'accéder aux activités proposées par les îles de loisirs ;
- de mettre en place des villages sportifs et culturels sur 9 îles de loisirs durant l'été.

La consommation en crédits de paiement s'est élevée à **1,424 M€** pour l'exercice 2023 sur **1,400 M€** ouverts, concernant en quasi-totalité des affectations antérieures à 2023.

Chapitre 933		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
33 - Jeunesse (action socio-éducative) et loisirs					
338 - Autres activités pour les jeunes					
Programme Charges diverses liées aux Iles de loisirs	HP338-002	375 000,00	2 730 217,05	375 000,00	2 491 525,14
Frais de gestion des Iles de loisirs incombant à la Région en tant que propriétaire	13300201	375 000,00	2 730 217,05	375 000,00	2 491 525,14
Programme Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	HP338-004	1 400 000,00	1 787 881,95	1 400 000,00	1 424 255,94
Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	13300401	1 400 000,00	1 787 881,95	1 400 000,00	1 424 255,94
TOTAL		1 775 000,00	4 518 099,00	1 775 000,00	3 915 781,08
	HP	1 775 000,00	4 518 099,00	1 775 000,00	3 915 781,08

34 - Vie sociale et citoyenne

341 - Egalité entre les femmes et les hommes

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	1,700	0,034	1,734	1,734	102,00%
	2023	1,700	0,108	1,808	1,773	104,28%
CP	Rappel 2022	1,700	-	1,700	1,427	83,95%
	2023	1,650	-	1,650	1,473	89,25%

Programme : Egalité femme / homme et violences faites aux femmes

Action : Lutte contre les discriminations

Sur cette action, **0,823 M€**, dont **0,046 M€** au titre du volet 6 "Egalité entre les femmes et les hommes" du CPER, ont été mobilisés en 2023 pour un budget voté à hauteur de **0,850 M€**. Un redéploiement de crédits au sein du même programme a rendu possible les affectations sur la ligne CPER qui n'avait pas été dotée au BP.

0,466 M€ affectés au titre de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes au profit de 23 projets associatifs. Les projets concernaient principalement des actions de sensibilisation aux discriminations et à l'égalité entre les femmes et les hommes, d'accompagnement des victimes de discriminations, des actions mixtes (sensibilisation/accompagnement) visant à lutter contre les discriminations à l'emploi et des formations à destination des professionnels. Plus de la moitié des projets portent sur la lutte contre les discriminations liées au sexe et sur la promotion de l'égalité femmes-hommes.

0,357 M€ affectés au titre du soutien à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants au profit de 32 associations. Les projets soutenus visent principalement quatre champs d'actions que sont les violences sexistes et sexuelles, les violences conjugales, les violences intrafamiliales et les violences spécifiques, telles que le mariage forcé ou les conséquences liées à la prostitution.

La consommation de crédits de paiement s'est élevée à **0,878 M€** à travers le versement d'aides à 69 associations. La quasi-totalité de cette consommation est liée à des engagements sur les exercices antérieurs.

Action : Centre de ressource égalité femmes / hommes - ORVF

Le Centre Hubertine Auclert, organisme associé chargé du pilotage de l'observatoire régional des violences faites aux femmes a bénéficié d'une subvention régionale de **0,950 M€** (dont **0,355 M€** dans le cadre du volet 6 "Egalité entre les femmes et les hommes" du CPER) pour 2023, en augmentation de **0,100 M€** par rapport à l'année précédente.

Ce soutien exceptionnel a été apporté par la Région au Centre Hubertine Auclert dans un contexte de transition de gouvernance et d'évolution à apporter dans ses axes d'intervention (offre de formation, observatoire régional des violences faites aux femmes...).

L'affectation complémentaire de **0,100 M€** a été rendue possible par un redéploiement de crédits.

0,595 M€ ont été consommés en crédits de paiements sur l'affectation de l'année.

Chapitre 933		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
34 - Vie sociale et citoyenne					
341 - Egalité entre les femmes et les hommes					
Programme Egalité femme / homme et violences faites aux femmes					
	HP341-001	1 700 000,00	1 371 800,00	1 650 000,00	1 472 621,14
	RE341-001		401 000,00		
Lutte contre les discriminations		850 000,00	822 800,00	800 000,00	877 621,14
	13400101	850 000,00	776 800,00	800 000,00	877 621,14
	534001016		46 000,00		
Centre de ressource égalité femmes / hommes - ORVF	13400102	850 000,00	595 000,00	850 000,00	595 000,00
Centre de ressource égalité femmes hommes - ORVF	534001026		355 000,00		
TOTAL		1 700 000,00	1 772 800,00	1 650 000,00	1 472 621,14
	HP	1 700 000,00	1 371 800,00	1 650 000,00	1 472 621,14
	RE		401 000,00		

348 - Autres

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	3,760	-0,049	3,711	2,815	74,88%
	2023	23,560	-16,307	7,253	7,182	30,48%
CP	Rappel 2022	3,760	-	3,760	2,106	56,00%
	2023	8,360	-4,325	4,035	3,094	37,00%

Programme : Jeunesse et vie associative

Action : Jeunesse et expression citoyenne

Un total de **5,229 M€** a été mobilisé en 2023 sur l'action « Jeunesse et expression citoyenne » au travers de différents dispositifs.

Le projet d'envergure déployé en 2023 correspond à la création d'une application, « LABAZ », destinée aux jeunes franciliens de 15 à 25 ans. Entièrement gratuite, elle propose des aides, des bons plans, des jeux-concours.... Une aide sport et culture de 100 euros dédiée aux 15-17 ans a été lancée à la rentrée 2023.

Des affectations ont été réalisées à hauteur de **4,500 M€** pour cette application.

Sur les crédits votés au BP, **3,000 M€** ont été redéployées dans le cadre du budget supplémentaire vers le pôle transformation numérique pour permettre le développement de l'application en tant que telle.

Au-delà, la Région a maintenu son soutien aux réseaux solidaires et têtes de réseaux de jeunesse et d'éducation populaire, à hauteur de 0,405 M€. Cela s'est traduit notamment par :

- le développement d'un partenariat renforcé avec le CIDJ (0,125 M€), premier acteur régional d'accueil, d'information et d'orientation auprès de tous les jeunes franciliens ;
- le soutien à 10 projets associatifs (0,270 M€), visant entre autres à favoriser l'autonomie, l'émancipation des jeunes, et la construction d'une citoyenneté active.

Le dispositif de « soutien aux expressions citoyennes » (partagé en 2023 entre les actions « Jeunesse et expression citoyenne » et « Citoyenneté et valeurs de la République ») a également permis le financement de 8 projets associatifs (0,274 M€). Les projets soutenus revêtent plusieurs natures : partage de valeurs et traditions, médiation urbaine et sociale, événements portés par des jeunes au profit de jeunes.

Enfin, le dispositif « Les chante Nwel en Île-de-France » a bénéficié d'une affectation de 0,050 M€ en vue de l'organisation du concours et d'un Chanté Nwel régional. En 2023, ce sont ainsi 49 associations franciliennes qui ont participé au concours.

La consommation des crédits de paiements s'est élevée à **1,322 M€** pour couvrir les engagements de la Région.

Action : Conseil Régional des Jeunes

Les membres du Conseil Régional des Jeunes se sont mobilisés en 2023 pour répondre aux saisines de la Région, organiser des commissions thématiques et participer activement à des actions telles que la valorisation de l'application LABAZ lors du festival Solidays, l'avis apporté sur le SRIFE-E ou la rencontre avec des groupes d'élèves de Châtenay Malabry autour des valeurs d'engagement.

Cette action n'a pas été abondée en 2023 au regard des montant restant disponibles sur des affectations antérieures.

0,043 M€ ont été consommés en crédits de paiement sur des engagements antérieurs.

Chapitre 933		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
34 - Vie sociale et citoyenne					
348 - Autres					
Programme Jeunesse et vie associative	HP348-002	20 710 000,00	5 228 980,00	5 510 000,00	1 365 383,66
Jeunesse et expression citoyenne	13400201	20 710 000,00	5 228 980,00	5 510 000,00	1 322 289,69
Conseil Régional des Jeunes	13400203				43 093,97
Programme Valeurs de la République	HP348-004	1 150 000,00	334 700,00	1 150 000,00	559 701,48
Citoyenneté et valeurs de la République	13400401	1 150 000,00	334 700,00	1 150 000,00	369 840,99
Soutien régional aux radios et télévisions et aux nouveaux supports d'information et d'expression sur internet en IDF	13400402				189 860,49
Programme Quartiers populaires et ruraux	HP348-005	1 700 000,00	1 486 550,00	1 700 000,00	1 168 459,36
	RE348-005		132 000,00		
Actions en faveur des quartiers populaires		1 700 000,00	1 618 550,00	1 700 000,00	1 168 459,36
	13400501	1 700 000,00	1 486 550,00	1 700 000,00	1 168 459,36
	534005016		132 000,00		
TOTAL		23 560 000,00	7 182 230,00	8 360 000,00	3 093 544,50
	HP	23 560 000,00	7 050 230,00	8 360 000,00	3 093 544,50
	RE		132 000,00		

Programme : Valeurs de la République

Action : Citoyenneté et valeurs de la République

0,335 M€ ont été mobilisés en autorisations d'engagement autour de trois dispositifs, avec notamment :

- Le plan régional de lutte pour la défense de la laïcité, des valeurs de la République ;
- Le dispositif de « soutien aux expressions citoyennes » (partagé en 2023 entre les actions « Jeunesse et expression citoyenne » et « Citoyenneté et valeurs de la République ») qui a permis le financement de 3 projets portés par des acteurs associatifs (0,055 M€) ;
- Le soutien aux radios locales a permis de soutenir 18 radios locales franciliennes pour un montant de 0,261 M€.

Les crédits de paiement se sont élevés à **0,369 M€**.

Action : Soutien régional aux radios et télévisions et aux nouveaux supports d'information et d'expression sur internet en IDF

Cette action n'a pas été abondée en 2023, l'action « Citoyenneté et valeurs de la République » englobant depuis le vote du BP23 le dispositif d'aide à la diffusion des radios locales.

La consommation des crédits de paiements s'est élevée à **0,189 M€** sur des engagements effectués lors des exercices précédents.

Programme : Quartiers populaires et ruraux

Action : Actions en faveur des quartiers populaires

Cette action a donné lieu, en 2023 à une affectation de **1,619 M€** en autorisations d'engagement, au titre du dispositif de soutien régional aux quartiers populaires et aux territoires ruraux dont 0,132 M€ sont valorisés au titre du volet 6 « Egalité entre les femmes et les hommes » du CPER 2021-2027.

Ce sont ainsi 101 structures associatives qui ont bénéficié d'un soutien, dont 4 partenariats renforcés pour un montant de 0,243 M€, et 96 associations soutenues dans le cadre de l'appel à projets annuel pour un montant total de 1,370 M€ selon 4 axes :

- renforcer la cohésion sociale et territoriale : 62 projets soutenus pour un montant de 0,888 M€ ;
- défense des valeurs de la République et la citoyenneté : 19 projets soutenus pour un montant de 0,295 M€ ;
- favoriser la place des femmes dans l'espace public : 10 projets soutenus pour un montant de 0,132 M€ ;
- prévenir les violences et phénomènes d'affrontement entre groupes dans l'espace public : 5 structures soutenues pour un montant de 0,055 M€.

1,168 M€ de crédits de paiements ont été consommés sur cette action.

CHAPITRE 934 - SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA, RSA ET

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	11,956	2,535	14,491	14,071	117,69%
	2023	9,265	47,000	56,265	56,248	607,10%
CP	Rappel 2022	11,856	0,165	12,021	9,537	80,44%
	2023	9,115	49,300	58,415	56,184	616,39%

41 - Santé

410 - Services communs

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,705	-	0,705	0,705	100,00%
	2023	0,670	-	0,670	0,670	100,00%
CP	Rappel 2022	0,705	-	0,705	0,947	134,33%
	2023	0,670	-	0,670	0,655	97,76%

Programme : Observatoire régional de la santé

Action : Observatoire régional de la santé

Département autonome de l'Institut Paris Région, l'ORS est un organisme qui concourt à l'observation et à l'étude des problèmes sanitaires et sociaux en Île-de-France avec pour mission générale d'offrir une aide à la décision dans le domaine sanitaire et social.

Cette année, le programme d'études a été déployé, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), avec un montant d'affectation de **0,655 M€**.

La consommation en crédits de paiement s'élève à **0,655 M€** sur cette ligne.

Programme : Observatoires et organismes consultatifs

Action : Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical

Le CCH s'est réuni 2 fois en 2023. La 1^{ère} session en mars a permis de présenter les avancées en matière de JOP, le Perqo et la nouvelle Agence de la promesse républicaine « Oriane ». La 2^{ème} session fin novembre a permis de présenter le plan autisme.

Cette action a donné lieu, en 2023, à une affectation de **0,015 M€**. Aucune consommation en crédits de paiement n'a été réalisée en 2023.

Chapitre 934	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
41 : Santé	6 015 000,00	5 589 395,49	5 865 000,00	6 247 837,16
42 : Action sociale	3 250 000,00	50 658 444,00	3 250 000,00	49 936 222,75
TOTAL	9 265 000,00	56 247 839,49	9 115 000,00	56 184 059,91
HP	9 265 000,00	55 540 931,49	9 115 000,00	56 184 059,91
RE		706 908,00		

Chapitre 934	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
41 - Santé				
410 - Services communs				
Programme Observatoire régional de la santé HP410-001	655 000,00	655 000,00	655 000,00	655 000,00
Observatoire régional de la santé 14100101	655 000,00	655 000,00	655 000,00	655 000,00
Programme Observatoires et organismes consultatifs HP410-002	15 000,00	15 000,00	15 000,00	
Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical 14100201	15 000,00	15 000,00	15 000,00	
TOTAL	670 000,00	670 000,00	670 000,00	655 000,00
HP	670 000,00	670 000,00	670 000,00	655 000,00

412 - Prévention et éducation pour la santé

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	4,195	1,150	5,345	5,345	127,41%
	2023	4,045	-0,198	3,847	3,830	94,68%
CP	Rappel 2022	4,195	0,635	4,830	5,182	123,53%
	2023	3,895	0,770	4,665	4,409	113,19%

Programme : Prévention et éducation à la santé

Action : Ile-de-France Prévention Santé Sida

Les orientations en matière de prévention santé mobilisent largement Île-de-France Prévention - Santé Sida (CRIPS), organisme associé de la Région qui s'est engagé sur des interventions élargies en prévention de la santé des jeunes notamment en matière de santé mentale, vie affective et sexuelle et addictions. En effet, au cours de ces dernières années, Île-de-France Prévention - Santé - Sida s'est particulièrement impliqué dans le plan de prévention pour la santé des jeunes élaboré en 2017.

Il est mobilisé dans la lutte contre le VIH en intervenant en cohérence avec l'Agenda « pour une Île-de-France sans sida » voté en 2017, en menant notamment des opérations de dépistage ou de formation à destination des personnels encadrant dans les instituts de formation en soins infirmiers, ainsi que des actions de sensibilisation du public et notamment du public jeunes. Enfin, cet organisme s'attache à lutter contre les inégalités en santé et les discriminations.

Le montant d'affectation en autorisations d'engagement au profit d'Île-de-France Prévention - santé - sida pour l'année 2023 s'élève à **2,795 M€**.

La consommation en crédits de paiement s'élève à **2,571 M€** sur cette ligne.

Action : Prévention santé - Jeunes - Etudiants

Depuis 2016, la prévention santé est un axe fort de la politique régionale de santé dans son volet fonctionnement, en particulier en direction du public jeune (sur les thématiques santé mentale, prévention des conduites à risque, promotion de l'hygiène de vie et santé sexuelle) et en matière de VIH-Sida.

En matière de prévention auprès des jeunes, l'intervention de la Région a permis le soutien à des projets d'envergure en particulier sur les thématiques de santé mentale et de conduites à risque. 22 projets ont été soutenus pour 0,483 M€, permettant à plusieurs structures d'obtenir de la Région cette année un financement conséquent pour leur action structurante en matière d'accompagnement au bénéfice des jeunes, notamment Nightline, Marion Fraisse la main tendue, ainsi que la structure de prévention Espace Tête à Tête (espace de prévention des conduites à risques situé au centre commercial Rosny 2), comme c'est le cas depuis plusieurs années.

La Région a continué d'accroître, dans le cadre de son Plan Île-de-France sans sida, son effort conséquent à destination des publics cibles. Ainsi, 0,248 M€ ont été consacrés au volet VIH pour 9 projets soutenus.

Cette année encore, la ligne « Prévention santé-jeunes » a été très fortement sollicitée pour un montant global d'affectation de **0,732 M€**, pour l'ensemble des actions de prévention, de sensibilisation, d'accompagnement, d'information et de formation.

La consommation des crédits de paiement s'est élevée à **0,972 M€** sur cette action et ont servi à honorer des engagements pris pour la santé des jeunes : animation de l'espace de prévention Tête à Tête (0,080 M€), ou encore des actions en direction des étudiants franciliens en souffrance psychologique (0,050 M€).

Chapitre 934		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
41 - Santé					
412 - Prévention et éducation pour la santé					
Programme Prévention et éducation à la santé	HP412-003	4 045 000,00	3 829 745,49	3 895 000,00	4 408 857,78
Ile-de-France Prévention Santé Sida	14100301	2 795 000,00	2 795 000,00	2 795 000,00	2 571 400,00
Prévention santé - Jeunes - Etudiants	14100302	800 000,00	731 500,00	800 000,00	971 961,19
Accompagnement des professionnels de santé et renforcement de l'offre de soins	14100304	150 000,00	197 600,00		302 357,18
Prévention - Contraception - Grossesses précoces - IVG	14100305	300 000,00	99 758,00	300 000,00	190 407,72
Région solidaire - Covid 19	14100306		5 887,49		372 731,69
TOTAL		4 045 000,00	3 829 745,49	3 895 000,00	4 408 857,78
	HP	4 045 000,00	3 829 745,49	3 895 000,00	4 408 857,78

Action : Accompagnement des professionnels de santé et renforcement de l'offre de soins

A la suite de la forte mobilisation des professionnels de santé liée à la crise sanitaire, la Région a maintenu son dispositif d'accompagnement des professionnels de santé.

Elle a par exemple travaillé avec Soins aux Professionnels de Santé qui, dans le contexte de la crise sanitaire a déployé une campagne de communication sur son dispositif d'aide et d'accompagnement psychologique (avec une écoute téléphonique, 24h/24-7j/7) afin de rester aux côtés des professionnels en santé mobilisés et éprouvés dans la lutte contre la Covid-19.

La ligne budgétaire permet également de financer les bourses d'aide à l'installation au profit des étudiants Franciliens en maïeutique et kinésithérapie et des projets d'accompagnement des professionnels de santé, dispositif fortement sollicité depuis 3 ans.

Le montant total affecté est de **0,198 M€** en autorisations d'engagement, un transfert de 0,048 M€ a permis d'abonder cette action budgétaire.

0,302 M€ ont été consommés en crédits de paiement.

Action : Prévention - Contraception - Grossesses précoces - IVG

La Région a poursuivi cette année son action de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la sexualité, de la contraception et de la lutte contre les grossesses non désirées. La Région a fortement soutenu la Fédération régionale de la région parisienne du mouvement français pour le planning familial (MFPF). Elle a renforcé son approche partenariale en matière de santé, proposant une convention grand partenaire avec le MFPF.

Ainsi sur cette ligne, c'est un montant global de près de **0,100 M€** qui a été affecté en 2023.

La consommation en crédits de paiement s'établit à **0,190 M€** sur cette action correspondant à des engagements antérieurs à 2023.

Action : Région solidaire - Covid 19

Un transfert de **0,006 M€** a permis d'abonder cette action budgétaire, non dotée au BP 2023 et a permis une affectation pour ce même montant dans la continuité de l'engagement régional en 2022 dans les opérations de soutien aux communes pour les opérations de dépistage et de vaccination.

Pour cette action, la consommation en crédits de paiement s'établit à **0,373 M€** correspondant à des engagements pris avec notamment l'aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - Mairie de Montesson (78) (0,020 M€) ou pour l'aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - Ville de Neuilly-sur-Marne (0,020 M€).

418 - Autres actions

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	2,300	-1,142	1,158	0,815	35,43%
	2023	1,300	-0,210	1,090	1,090	83,82%
CP	Rappel 2022	2,300	0,200	2,500	0,531	23,07%
	2023	1,300	-	1,300	1,184	91,08%

Programme : Région solidaire

Action : Développement régional de l'e-santé

Cette action n'a pas été dotée d'AP au BP 2023. **0,115 M€** ont été consommés en crédits de paiement correspondant à des engagements antérieurs à 2023.

Action : Région solidaire en santé et lutte contre les déserts médicaux

Cette nouvelle ligne budgétaire a permis de prendre en charge un certain nombre de dispositifs qui ne disposaient plus de lignes budgétaires.

Ainsi, il a été possible de prendre en charge le déploiement de la e-santé sur les territoires. Les projets innovants en santé permettent la coordination des professionnels de santé sur les territoires ou la prise en charge des patients. La Région a ainsi apporté son soutien à une plateforme de coordination de la médecine de ville et du monde hospitalier pour la prise en charge des patients ou encore une solution numérique permettant le déploiement d'infirmiers pour des visites à domicile.

La Région s'est également engagée en apportant une réponse rapide aux Franciliens comme dans la prise en charge des familles lors de l'épidémie de bronchiolite ou en permettant la promotion du dispositif Île-de-France Mutuelle santé lors de son lancement.

Enfin, la ligne budgétaire permet la réalisation de la politique régionale contre le cancer. Et notamment le financement de 5 projets d'accompagnement des personnes touchées par la maladie.

Pour l'exercice 2023, c'est un montant global de près de **0,890 M€** qui a été affecté.

La consommation en crédits de paiement s'établit à **0,789 M€** sur cette action correspondant à des engagements de cette année notamment pour le soutien aux familles dont les enfants sont hospitalisés loin du domicile pour cause de bronchiolite ou pour la promotion de la mutuelle régionale ainsi qu'à des engagements antérieurs comme pour l'accompagnement des femmes dans la 1^{ère} année de l'après-cancer (0,032 M€).

Action : GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France

Le groupement d'intérêt public Transport Sanitaire par Hélicoptère en Île-de-France (TSHIF) a pour objet de gérer les missions de l'hélicoptère sanitaire dans le cadre de ses interventions sur l'ensemble du territoire d'Île-de-France. Il assure notamment la prise en charge en urgence et l'accès rapide aux établissements hospitaliers des patients requérant ce service.

Le montant total affecté en 2023 est de **0,200 M€**, à la même hauteur que l'année précédente.

0,280 M€ de crédits de paiement ont été consommés sur cette ligne dont 0,080 M€ correspondant au solde de la subvention de fonctionnement 2022.

Chapitre 934		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
41 - Santé					
418 - Autres actions					
Programme Région solidaire	HP418-005	1 300 000,00	1 089 650,00	1 300 000,00	1 183 979,38
Développement régional de l'e-santé	14100501				115 000,00
Région solidaire en santé et lutte contre les déserts médicaux	14100502	1 100 000,00	889 650,00	1 100 000,00	788 979,38
GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France	14100503	200 000,00	200 000,00	200 000,00	280 000,00
TOTAL		1 300 000,00	1 089 650,00	1 300 000,00	1 183 979,38
	HP	1 300 000,00	1 089 650,00	1 300 000,00	1 183 979,38

42 - Action sociale

4228 - Autres actions en faveur de la petite enfance

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,150	-	0,150	0,073	48,63%
	2023	-	-	-	-	-
CP	Rappel 2022	0,150	-	0,150	0,084	56,22%
	2023	-	0,063	0,063	0,034	-

Programme : Dispositif en faveur de la petite enfance

Action : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

Cette action n'a pas été dotée d'AP au BP 2023. **0,034 M€** ont été consommés en crédits de paiement correspondant à des engagements antérieurs à 2023

424 - Personnes en difficulté

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	4,606	2,527	7,133	7,133	154,85%
	2023	3,250	0,908	4,158	4,158	127,95%
CP	Rappel 2022	4,506	-0,670	3,836	2,793	61,99%
	2023	3,250	2,738	5,988	5,816	178,97%

Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire

Action : Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

La politique de solidarité vise à lutter contre toutes les formes de précarité qui affectent les familles franciliennes. L'objectif est de soutenir des actions d'accompagnement des publics en grandes difficultés, sur différents aspects de leur vie sociale afin de permettre leur insertion dans la société et in fine de les aider à retrouver leur autonomie.

3,451 M€ ont été affectés sur cette action.

Ce fonds a été mobilisé pour soutenir des projets d'aide au départ en vacances (21 projets, 0,664 M€), des projets en faveur des enfants en situation de précarité (12 projets, 0,248 M€), des projets destinés aux femmes en difficulté (21 projets, 0,364 M€), 20 projets en faveur des aidants pour un montant de 0,446 M€, dont 8 projets « autisme » pour 0,15 M€.

0,425 M€ ont été affectés sur la ligne « aide à l'effectivité des droits culturels pour les personnes en situation de handicap » pour des projets culture/handicap d'envergure d'une part et pour dynamiser les relations entre établissements médico-sociaux et établissements culturels d'autre part grâce au Réseau Imago, labellisé par la Région.

Dans le domaine de la petite enfance, six projets ont également été votés à hauteur d'un montant total de 0,197 M€ dans le but de favoriser la formation des professionnels à la communication bienveillante ainsi qu'à l'inclusion des enfants porteurs de handicap et par la création de berceaux pour les enfants co-victimes de violences conjugales.

Les grands partenaires solidaires et les associations humanitaires se sont également tournés vers la Région pour obtenir des soutiens massifs en fonctionnement afin d'intensifier les actions de lutte contre la pauvreté et s'adapter aux nouveaux besoins et aux nouveaux publics précaires.

Dans le cadre de la Région "amie des animaux", 0,057 M€ de subventions en fonctionnement ont permis de soutenir six projets en faveur du bien-être animal et de la médiation animale.

La consommation en crédits de paiement s'élève à **5,816 M€** sur cette action, correspondant pour la quasi totalité à des engagements antérieurs à 2023 comme par exemple pour l'Accompagnement socio-

Chapitre 934	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
42 - Action sociale				
4228 - Autres actions en faveur de la petite enfance				
Programme Dispositif en faveur de la petite enfance HP4228-001				34 328,97
Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance 14200104				34 328,97
TOTAL				34 328,97
HP				34 328,97

Chapitre 934	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
42 - Action sociale				
424 - Personnes en difficulté				
Programme Dispositif en faveur des personnes en situation précaire				
HP424-003	3 250 000,00	3 451 536,00	3 250 000,00	5 816 487,38
RE424-003		706 908,00		
Fonds régional de solidarité et soutien aux familles	3 250 000,00	4 158 444,00	3 250 000,00	5 816 487,38
14200304	3 250 000,00	3 451 536,00	3 250 000,00	5 816 487,38
542003046		706 908,00		
TOTAL	3 250 000,00	4 158 444,00	3 250 000,00	5 816 487,38
HP	3 250 000,00	3 451 536,00	3 250 000,00	5 816 487,38
RE		706 908,00		

éducatif des familles en situation de grandes vulnérabilités (0,035 M€), ou l'Accueil, l'écoute et l'accompagnement des femmes et des enfants victimes de toutes formes de violences (0,035 M€), ou encore Parentalité Project (0,035 M€).

Le montant des affectations en 2023 s'élève à **0,707 M€**. Ce niveau d'exécution a été rendu possible par redéploiement de crédits.

La Maison Région Solidaire des femmes a ainsi été financée à parts égales avec l'Etat pour un accueil de 95 femmes dont 30 places destinées aux femmes orientées par le recueil social. Ce soutien confirme l'ambition régionale pour œuvrer en faveur de l'accueil et l'insertion durable des femmes en difficulté dans un lieu à taille humaine, sécurisé et avec un personnel compétent.

428 - Autres interventions sociales

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	46,500	46,500	46,500	-
CP	Rappel 2022	-	-	-	-	-
	2023	-	45,730	45,730	44,085	-

Programme : Autres interventions sociales

Action : Coup de pouce énergie

La situation géopolitique et inflationniste actuelle a augmenté fortement le coût de l'énergie avec de lourdes conséquences dans le budget des franciliens les plus vulnérables. La Région a opté pour une réorientation des fonds disponible via le Fonds social européen, dans le cadre du règlement n°2023/435 relatif à la mise en œuvre du plan REPowerEU au travers de l'initiative SAFE « énergie abordable, sûre et durable pour l'Europe » en déployant un budget supplémentaire de **46 M€**.

Une aide individuelle sous conditions de ressources de 250 € avec une cible de 160 000 bénéficiaires était prévue.

44,085 M€ de crédits de paiement ont été consommés sur cette ligne.

Chapitre 934	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
42 - Action sociale				
428 - Autres interventions sociales				
Programme Autres interventions sociales HP428-006		46 500 000,00		44 085 406,40
Coup de pouce énergie 14200604		46 500 000,00		44 085 406,40
TOTAL		46 500 000,00		44 085 406,40
HP		46 500 000,00		44 085 406,40

CHAPITRE 935 - AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	19,549	1,195	20,744	20,712	105,95%
	2023	19,270	0,250	19,520	19,519	101,29%
CP	Rappel 2022	19,549	3,550	23,099	22,681	116,02%
	2023	19,270	0,790	20,060	19,985	103,71%

51 - Aménagement et services urbains

510 - Services communs

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,750	1,180	1,930	1,917	255,58%
	2023	0,769	0,250	1,019	1,019	132,51%
CP	Rappel 2022	0,750	1,180	1,930	1,615	215,30%
	2023	0,769	0,240	1,009	0,952	123,75%

Programme : Aménagement et territoires

Action : Etudes, prospective et valorisation

La Région a poursuivi en 2023 les opérations de concertation pour l'élaboration du SDRIF-E , permettant l'adoption en juillet 2023 du projet de schéma arrêté. Les opérations de communication et d'enquête publique aux fins d'adoption définitive du SDRIF-E ont débuté en 2023 et se poursuivront en 2024, mobilisant un montant de 1,010 M€ d'autorisations d'engagement et 0,937 M€ de crédits de paiement.

Le versement annuel des cotisations à la maison de l'architecture en Île de France, au club des acteurs du Grand Paris et au centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement a fait l'objet d'un montant d'affectation et de consommation de 9 340 €.

La Région a poursuivi en 2023 les opérations de concertation pour l'élaboration du SDRIF-E. Les opérations de communication et d'enquête publique aux fins d'adoption définitive du SDRIF-E ont débuté en 2023 et se poursuivront en 2024, mobilisant un montant de **1,019 M€** d'autorisations d'engagement et **0,946 M€** de crédits de paiement.

Le versement annuel des cotisations à la maison de l'architecture en Île de France, au club des acteurs du Grand Paris et au centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement a fait l'objet d'un montant d'affectation et de consommation de 9 340 €.

Action : Biennale de l'architecture et de l'urbanisme

Aux fins de clôture des restes à mandater concernant la deuxième édition de la Biennale d'architecture et de paysage qui s'était tenue du 13 mai au 13 juillet 2022 à Versailles, **0,005 M€** ont été consommés en crédits de paiement.

Chapitre 935	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
51 : Aménagement et services urbains	18 420 000,00	18 669 602,00	18 420 000,00	18 612 257,81
55 : Habitat (Logement)	50 000,00	50 000,00	50 000,00	86 957,66
57 : Technologies de l'information et de la communication	800 000,00	799 200,00	800 000,00	1 285 655,75
TOTAL	19 270 000,00	19 518 802,00	19 270 000,00	19 984 871,22
HP	19 270 000,00	19 518 802,00	19 270 000,00	19 984 871,22

Chapitre 935	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
51 - Aménagement et services urbains				
510 - Services communs				
Programme Aménagement et territoires HP510-001	769 000,00	1 019 000,00	769 000,00	951 655,81
Etudes, prospective et valorisation 15100102	769 000,00	1 019 000,00	769 000,00	946 408,45
Biennale de l'architecture et de l'urbanisme 15100103				5 247,36
TOTAL	769 000,00	1 019 000,00	769 000,00	951 655,81
HP	769 000,00	1 019 000,00	769 000,00	951 655,81

515 - Opérations d'aménagement

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	17,674	-0,005	17,669	17,651	99,87%
	2023	17,651	-	17,651	17,651	100,00%
CP	Rappel 2022	17,674	2,370	20,044	20,277	114,73%
	2023	17,651	0,010	17,661	17,661	100,05%

Programme : Territoires stratégiques

Action : Aménagement durable et innovation urbaine - Friches

0,010 M€ ont été versés en crédits de paiement au titre d'un engagement de 2021 (Fonds d'urgence inondations 2021 / Commune d'Alfortville).

Action : Territoires stratégiques - EPL La Défense

Dans le cadre de la convention de financement de l'EPL La Défense (2018-2028), un montant de **1,047 M€** en autorisations d'engagement a été affecté et versé en crédits de paiement.

Action : Soutien à l'Institut Paris Region

Un montant total d'autorisations d'engagement de **16,604 M€** a été affecté au titre de la convention triennale d'objectifs et de moyens, signée avec l'Institut Paris Région sur les années 2020, 2021, 2022 et prolongée en 2023. **16,604 M€** ont été versés en crédits de paiement au titre des engagements de 2023.

55 - Habitat (Logement)

555 - Logement social

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,125	0,005	0,130	0,130	104,00%
	2023	0,050	-	0,050	0,050	100,00%
CP	Rappel 2022	0,125	-	0,125	0,085	68,26%
	2023	0,050	0,040	0,090	0,087	173,92%

Programme : Actions en faveur du logement des jeunes

Action : Soutien au logement des jeunes

Dotée de 0,050 M€, l'action dédiée en faveur du logement des jeunes, qui permet de financer les engagements au titre de la convention avec l'URHAJ (0,045 M€) et les frais liés à la co-présidence du CRHH - Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (0,005 M€) a donné lieu à la quasi-totalité des autorisations d'engagement, soit **0,047 M€**.

En crédits de paiement, la consommation s'élève à **0,087 M€** intégrant un redéploiement de crédits à hauteur de 0,040 M€ pour l'étude d'évaluation du SRHH.

Chapitre 935		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
51 - Aménagement et services urbains					
515 - Opérations d'aménagement					
Programme Territoires stratégiques	HP515-002	17 651 000,00	17 650 602,00	17 651 000,00	17 660 602,00
Aménagement durable et innovation urbaine - Friches	15100210				10 000,00
Territoires stratégiques - EPL La Défense	15100212	1 047 000,00	1 046 602,00	1 047 000,00	1 046 602,00
Soutien à l'Institut Paris Region	15100214	16 604 000,00	16 604 000,00	16 604 000,00	16 604 000,00
TOTAL		17 651 000,00	17 650 602,00	17 651 000,00	17 660 602,00
	HP	17 651 000,00	17 650 602,00	17 651 000,00	17 660 602,00

Chapitre 935		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
55 - Habitat (Logement)					
555 - Logement social					
Programme Actions en faveur du logement des jeunes	HP555-004	50 000,00	50 000,00	50 000,00	86 957,66
Soutien au logement des jeunes	15500405	50 000,00	50 000,00	50 000,00	86 957,66
TOTAL		50 000,00	50 000,00	50 000,00	86 957,66
	HP	50 000,00	50 000,00	50 000,00	86 957,66

57 - Technologies de l'information et de la communication

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	1,000	0,015	1,015	1,015	101,46%
	2023	0,800	-	0,800	0,799	99,90%
CP	Rappel 2022	1,000	-	1,000	0,704	70,41%
	2023	0,800	0,500	1,300	1,286	160,71%

Programme : Aide au développement du territoire numérique

Action : Evènements et acteurs numériques

L'autorisation d'engagement a permis principalement le financement d'événements dans le domaine des contenus numériques, de l'internet et du multimédia : soutien à une quinzaine d'événements franciliens innovants organisés tout au long de l'année 2023, avec un temps fort autour de Vivatech. La Région a également financé l'adhésion à des structures liées au numérique : 0,074 M€ pour l'Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres pour l'administration et les collectivités territoriales (ADULLACT) et l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA), et 0,100 M€ pour le syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique.

0,799 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectés sur cette action et **1,286 M€** ont été mandatés en crédits de paiement.

Chapitre 935		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
57 - Technologies de l'information et de la communication					
Programme Aide au développement du territoire numérique	HP57-001	800 000,00	799 200,00	800 000,00	1 285 655,75
Evènements et acteurs numériques	15700106	800 000,00	799 200,00	800 000,00	1 285 655,75
TOTAL		800 000,00	799 200,00	800 000,00	1 285 655,75
	HP	800 000,00	799 200,00	800 000,00	1 285 655,75

CHAPITRE 936 - ACTION ÉCONOMIQUE

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	81,104	-	81,104	80,471	99,22%
	2023	73,641	3,654	77,295	76,294	103,60%
CP	Rappel 2022	81,104	-	81,104	73,460	90,58%
	2023	73,101	2,614	75,715	69,885	95,60%

61 - Interventions économiques transversales

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	6,604	-1,431	5,173	5,173	78,34%
	2023	3,500	3,879	7,379	7,379	210,83%
CP	Rappel 2022	6,604	1,200	7,804	7,013	106,19%
	2023	3,500	2,691	6,191	5,976	170,75%

Programme : Soutien à la création et au développement des entreprises

Action : Accompagnement des entrepreneurs et des jeunes entreprises

Cette action tend vers la poursuite de la politique régionale en faveur de la création et reprise d'entreprise Entrepreneur #Leader, en particulier :

- l'offre d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise : une autorisation d'engagement de 1,910 M€ a été affectée au bénéfice de la phase d'accompagnement ante création animée par le chef de file BGE Paris et 1,590 M€ ont été affectés au bénéfice de la phase post création animée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île-de-France ;
- l'appui à l'accélérateur de startup WILCO pour 0,635 M€ ;
- l'affectation de 0,500 M€ pour la mise en œuvre du projet de création d'un fonds régional de prêt d'honneur.

0,407 M€ ont également été affectés pour la mise en œuvre du plan d'actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes adopté au conseil régional du 30 mars, à savoir :

- la mise en place d'actions de sensibilisation aux stéréotypes de genre auprès des opérateurs d'EntrepreneurLeader ;
- l'initiation d'un réseau régional de mentorat ;
- la mise en place d'une aide financière à destination des femmes entrepreneuses pour réduire les inégalités d'accès à l'entrepreneuriat ;
- le soutien aux programmes Créatrices d'Avenir et Start'Her ;
- le soutien au déploiement du réseau Femmes des Territoires.

Chapitre 936	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
61 : Interventions économiques transversales	3 500 000,00	7 379 115,40	3 500 000,00	5 976 162,97
62 : Structure d'animation et de développement économique	11 645 000,00	11 779 375,00	11 645 000,00	12 585 259,00
63 : Actions sectorielles	26 966 000,00	26 450 108,12	26 426 000,00	23 735 596,68
65 : Insertion économique et économie sociale et solidaire	4 250 000,00	3 188 320,00	4 250 000,00	3 074 750,43
67 : Recherche et innovation	27 280 000,00	27 497 239,05	27 280 000,00	24 513 576,91
TOTAL	73 641 000,00	76 294 157,57	73 101 000,00	69 885 345,99
HP	68 556 000,00	72 023 230,63	70 266 000,00	68 191 808,97
RE	5 085 000,00	4 270 926,94	2 835 000,00	1 693 537,02

Chapitre 936		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
61 - Interventions économiques transversales					
Programme Soutien à la création et au développement des entreprises	HP61-001	3 500 000,00	7 379 115,40	3 500 000,00	5 976 162,97
Accompagnement des entrepreneurs et des jeunes entreprises	16100107	3 500 000,00	7 379 115,40	3 500 000,00	5 976 162,97
TOTAL		3 500 000,00	7 379 115,40	3 500 000,00	5 976 162,97
	HP	3 500 000,00	7 379 115,40	3 500 000,00	5 976 162,97

Internationalisation des entreprises : participation au CES 2024

0,095 M€ ont été affectés pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'internationalisation des entreprises, en particulier la participation de la Région à l'édition 2024 du salon professionnel du Consumer Electronics Show (CES) à Las Vegas, qui est un événement de référence et concentre les enjeux multiples d'exportation, d'attractivité et de visibilité pour le secteur numérique en Île-de-France. La participation régionale sur le Pavillon French Tech a permis à 16 startups franciliennes d'y participer et d'être exposées. Cette participation a donné lieu à l'affectation d'une autorisation d'engagement de 0,080 M€.

7,379 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectés sur cette action et **5,976 M€** ont été mandatés en crédits de paiement.

62 - Structure d'animation et de développement économique

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	11,866	0,877	12,743	12,743	107,39%
	2023	11,645	0,134	11,779	11,779	101,15%
CP	Rappel 2022	11,866	-	11,866	12,147	102,37%
	2023	11,645	1,070	12,715	12,585	108,07%

Programme : Choose Paris Region

Action : Choose Paris Region

Cette année a permis à Choose Paris Region de poursuivre son action en faveur de l'attractivité de l'Île-de-France à l'international. En juillet, a été rendue effective la fusion de l'association avec le Comité Régional du Tourisme, opération visant à donner davantage de lisibilité et de visibilité aux actions d'attractivité de chacune des deux agences, en cohérence avec les orientations de la stratégie Impact 2028 et du Schéma Régional pour les Tourisme et des Loisirs. A noter dans ce cadre le déménagement de la nouvelle structure fusionnée au sein des locaux de la Région.

9,150 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectés sur cette action et **9,426 M€** ont été mandatés en crédits de paiement.

Programme : Développement économique des territoires

Action : Soutien aux projets territoriaux

En 2023, **2,629 M€** ont été affectés en autorisations d'engagement sur cette action dont 0,290 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027. **3,127 M€** ont été mandatés en crédits de paiement, dont 0,290 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027 (0,215 M€ de contribution annuelle et 0,075 M€ relatifs à une subvention exceptionnelle), à destination du GIP emploi Roissy CDG.

Agences territoriales

La Région a souhaité s'impliquer auprès des agences départementales structurées en agences de territoires autour de quatre missions (animation territoriale et ingénierie de projet à l'échelle des bassins, contribution à l'implantation des entreprises étrangères en cohérence avec la chaîne de valeur de l'attractivité définie dans le SRDEII, participation à la promotion des territoires en lien avec Choose Paris Region et appui au développement des grands projets structurants).

Divers organismes

Chapitre 936		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
62 - Structure d'animation et de développement économique					
Programme Choose Paris Region	HP62-001	9 150 000,00	9 150 000,00	9 150 000,00	9 425 591,00
Choose Paris Region	16200102	9 150 000,00	9 150 000,00	9 150 000,00	9 425 591,00
Programme Développement économique des territoires					
	HP62-002	2 280 000,00	2 339 375,00	2 280 000,00	2 869 668,00
	RE62-002	215 000,00	290 000,00	215 000,00	290 000,00
Soutien aux projets territoriaux		2 495 000,00	2 629 375,00	2 495 000,00	3 126 788,00
	16200202	2 280 000,00	2 339 375,00	2 280 000,00	2 836 788,00
	562002024	215 000,00	290 000,00	215 000,00	290 000,00
Campus des métiers et des qualifications	16200203				32 880,00
TOTAL		11 645 000,00	11 779 375,00	11 645 000,00	12 585 259,00
	HP	11 430 000,00	11 489 375,00	11 430 000,00	12 295 259,00
	RE	215 000,00	290 000,00	215 000,00	290 000,00

La Région préside le GIP Emploi Roissy CDG et, à ce titre, a impulsé la mise en place d'un plan de développement stratégique, construit et adopté par l'ensemble des membres du consortium publics-privés, s'articulant autour de 3 axes :

- orientation, insertion professionnelle et employabilité des publics ;
- accompagnement des entreprises ;
- attractivité du territoire.

Les actions de ce groupement dénommé "Paris CDG Alliance" contribuent à fortifier le rayonnement des bassins d'emploi formation du Grand Roissy le Bourget et du Nord Est 77. La Région avec l'ensemble des membres ont également étendu la représentation de la sphère privée (en plus d'Air France et du groupe ADP) avec l'AMA (Association des Métiers de l'Aéroportuaire) qui regroupe plus de 40 entreprises représentatives de la diversité des métiers de l'industrie du service aéroportuaire.

Action : Campus des métiers et des qualifications

0,033 M€ ont été mandatés en crédits de paiement sur cette action.

63 - Actions sectorielles

6312 - Autres

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	8,713	-	8,713	8,695	99,79%
	2023	8,693	-	8,693	8,692	99,99%
CP	Rappel 2022	8,713	-	8,713	8,128	93,29%
	2023	8,093	-1,070	7,023	5,591	69,09%

Programme : Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire

Action : Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles

Le renouvellement des générations et l'installation des jeunes et la transmission des exploitations sont un enjeu majeur pour l'Île-de-France. A ce titre et afin de lancer la nouvelle aide ouverte depuis le début de cette année, dans le cadre de la programmation FEADER 2023-2027, afin d'accompagner les candidats à l'installation aux différents stades de leur projet, la Région a mobilisé un montant total de **1,862 M€** d'autorisations d'engagement, rendu possible par un redéploiement de crédits au sein du secteur budgétaire.

La consommation en crédits de paiement est de **0,095 M€**.

Action : Soutien aux filières

En 2023, cette action budgétaire a été largement consommée à travers la mobilisation de plusieurs dispositifs et aides.

Sur le volet « Contrats de filières agricoles et alimentaires franciliennes », 0,280 M€ ont été affectés au titre du CPER, en faveur de 10 opérations au titre du contrat de filières IAA et du contrat de filières Horticulture-pépinières.

Dans le cadre de la convention cadre triennale entre la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France et la Région, la Chambre a poursuivi ses actions visant à la structuration et l'accompagnement des filières franciliennes pour un montant total de 0,576 M€, affectés au titre du CPER, ayant permis de soutenir diverses actions en matière de conseil et d'accompagnement, de communication, d'expérimentation au travers des différents axes thématiques que sont notamment la sécurisation des débouchés, l'accompagnement de l'innovation des exploitations agricoles, mise en place d'un conseil technique apicole, soutien à l'élevage notamment biologique...).

Au titre du dispositif d'aide à la transformation agroalimentaire francilienne qui vise à favoriser

Chapitre 936		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
63 - Actions sectorielles					
6312 - Autres					
Programme Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire					
	HP6312-009	3 188 000,00	3 872 934,60	3 073 000,00	1 386 892,78
	RE6312-009	320 000,00	280 106,94	320 000,00	623 266,06
Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles	16300901	800 000,00	1 862 380,00	885 000,00	95 125,82
Soutien aux filières		1 610 000,00	1 940 661,54	1 610 000,00	1 565 033,02
	16300903	1 290 000,00	1 660 554,60	1 290 000,00	941 766,96
	563009032	320 000,00	280 106,94	320 000,00	623 266,06
Soutien Ile-de-France Terre de saveurs	16300904	1 098 000,00	350 000,00	898 000,00	350 000,00
Programme Actions agri-environnementales					
	HP6312-010	4 385 000,00	3 738 983,83	3 900 000,00	2 822 337,18
	RE6312-010	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Agriculture et environnement	16301001	1 600 000,00	1 189 650,40	1 600 000,00	542 150,00
Agriculture périurbaine		600 000,00	849 116,00	600 000,00	694 207,28
	16301002	300 000,00	549 116,00	300 000,00	394 207,28
	563010023	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Agriculture biologique	16301003	2 485 000,00	2 000 217,43	2 000 000,00	1 885 979,90
Programme Forêt et éco-matériaux					
	HP6312-011	500 000,00	500 000,00	500 000,00	458 988,36
Forêt, bois et matériaux biosourcés	16301102	500 000,00	500 000,00	500 000,00	458 988,36
TOTAL		8 693 000,00	8 692 025,37	8 093 000,00	5 591 484,38
	HP	8 073 000,00	8 111 918,43	7 473 000,00	4 668 218,32
	RE	620 000,00	580 106,94	620 000,00	923 266,06

l'émergence d'outils de transformation franciliens et ainsi consolider voire créer des filières alimentaires franciliennes, un montant de 0,035 M€ a été affecté en faveur de 2 entreprises.

Par ailleurs, afin de faire connaître les filières et leurs débouchés, 2 projets ont été soutenus dans le cadre de la démarche de communication pour parler d'agriculture aux Franciliens, pour un montant global de 0,177 M€.

L'épisode de grêle qui a frappé l'Île-de-France en 2023, a conduit aussi la Région à mettre en place une aide exceptionnelle pour un montant global de 0,100 M€.

De plus, un montant de 0,322 M€ a été mobilisé pour les frais liés au stand de la Région Île-de-France du prochain Salon International de l'agriculture ainsi que pour des actions de valorisation et de communication.

Enfin, un montant de 0,150 M€ a été affecté en faveur du marché de pré-instruction des dispositifs régionaux « Bâtiments agricoles » et « Diversification » dans le cadre de la programmation 2023-2027.

Ainsi, en 2023, un montant total de **1,941 M€** a été affecté en autorisations d'engagement, nécessitant des redéploiements au sein du budget de l'agriculture.

La consommation en crédits de paiement est de **1,565 M€**.

Action : Soutien Ile-de-France Terre de saveurs

En 2023, un montant de **0,350 M€** d'autorisations d'engagement a été affecté en faveur d'Île-de-France Terre de saveurs avant la dissolution de l'association.

En effet, le conseil d'administration de l'association Île-de-France Terre de saveurs du 10 mai 2023 a décidé d'engager une procédure volontaire de dissolution et de transfert de son activité et de ses ressources à la Région Île-de-France.

La Région pourra ainsi amplifier les actions au titre du Plan régional de l'alimentation et assurer le déploiement massif de la marque « Produit en Île-de-France », en particulier dans les cantines des lycéens. Ce transfert d'activité, permettant ainsi des gains en termes de suivi et de coordination avec l'ensemble des autres actions régionales, a notamment comme finalité d'intégrer ou de renforcer les missions suivantes, en cohérence avec le souhait de la Région de gérer en propre, l'ensemble des politiques régionales de « la fourche à la fourchette » :

- Accompagner la mise en œuvre du Pacte agricole et du Plan régional pour une Alimentation locale, durable et solidaire ;
- Identifier, accompagner la structuration et promouvoir les filières, savoir-faire et produits agricoles et alimentaires franciliens, notamment la labellisation des produits régionaux ;
- Valoriser les filières et les produits franciliens, au travers de l'ensemble des canaux de distribution (distribution, restauration commerciale, restauration collective, commerces de proximité, etc.) ;
- Assurer un suivi et une coordination des acteurs des filières agroalimentaires et artisanales.

La consommation en crédits de paiement est de **0,350 M€**.

Programme : Actions agri-environnementales

Action : Agriculture et environnement

Un montant total de **1,190 M€** d'autorisations d'engagement a été mobilisé en 2023 sur cette action :

- Au titre de la convention triennale 2022-2024 entre la région Île-de-France et la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France, pour déployer des plans d'actions concourant au développement d'une « agriculture actrice de la transition écologique et énergétique » (0,610 M€) dont une action spécifique en partenariat avec AgroParisTech et AgroParisTech Innovation, dans le cadre du plan ammoniac ;
- 0,500 M€ à l'ASP pour le cofinancement avec le FEADER des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ;
- 0,080 M€ pour l'appui à la mise en œuvre du programme d'action de l'association France Carbone agri.

La consommation en crédits de paiement est de **0,542 M€**.

Action : Agriculture périurbaine

La dotation 2023 a permis de financer les actions suivantes :

- Au titre de la convention cadre triennale 2022-2024 entre la région Île-de-France et la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France, 0,119 M€ ont été affectés pour mettre en place le plan d'action relatif aux axes « Une agriculture qui préserve ses terres et résiste au mitage » et « Une agriculture plurielle à la fois rurale, péri-urbaine et urbaine » ;
- 0,430 M€ ont été affectés dans le cadre de l'animation du programme agri urbain (actions d'animation, de sensibilisation, d'information...) en faveur de 11 bénéficiaires ;
- 0,300 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027, au titre de la convention avec la SAFER.

Un montant total de **0,849 M€** d'autorisations d'engagement a ainsi été affecté.

La consommation en crédits de paiement est de **0,694 M€**.

Action : Agriculture biologique

La dotation 2023 a notamment permis de poursuivre la mise en œuvre du Plan Bio et le financement des différentes structures qui portent des actions dans ce cadre :

- 0,281 M€ dans le cadre de l'aide à la certification biologique afin de soutenir 604 exploitations ;
- 1,399 M€ pour le financement de la mise en œuvre du Plan Bio dans l'objectif de structurer et de développer la filière AB en IDF répartis comme suit : Champs des Possibles (0,165 M€), Terre de Liens (0,055 M€), Arvalis (0,039 M€), AMAP (0,175 M€), GAB (0,365 M€) et Chambre d'agriculture (0,600 M€) ;
- 0,200 M€ à l'ASP dans le cadre du programme de développement rural pour le financement de l'aide au maintien à l'agriculture biologique, cofinancée par le FEADER.

En outre, une aide d'urgence de 0,070 M€ en faveur de l'agriculture biologique a également été adoptée.

Au total, la consommation sur cette action s'élève à **2,000 M€** en autorisations d'engagement. La consommation en crédits de paiement est de **1,886 M€**.

Programme : Forêt et éco-matériaux

Action : Forêt, bois et matériaux biosourcés

Dans le cadre du soutien régional aux structures œuvrant dans les secteurs de la forêt, du bois et des matériaux biosourcés, un montant total d'autorisations d'engagement de **0,500 M€** est affecté en 2023, en faveur de :

- Fibois Île-de-France, l'interprofession francilienne de la forêt et du bois qui contribue à la structuration de la filière forêt-bois en Île-de-France ;
- Ekopolis, dans le cadre de la stratégie pour les matériaux biosourcés ;
- le Collectif Paille ;
- l'Union régionale des collectivités forestières d'Île-de-France ;
- la délégation territoriale Île-de-France / Centre-Val de Loire du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) ;
- Sylv'actes dans le cadre de la nouvelle stratégie forêt-bois.

La consommation en crédits de paiement s'élève à **0,459 M€**

632 - Industrie, commerce et artisanat

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	6,160	0,409	6,569	6,569	106,63%
	2023	3,600	-0,239	3,361	3,361	93,35%
CP	Rappel 2022	6,160	-	6,160	5,935	96,35%
	2023	3,660	0,500	4,160	4,122	112,62%

Programme : Soutien à l'industrie et aux autres services

Action : Soutien à l'industrie, aux PME et aux ETI

Les crédits auront permis de soutenir les actions visant à accompagner la modernisation et la décarbonation de l'industrie (1,400 M€), le partenariat avec la Fondation Solar Impulse (0,300 M€) et le Club ETI (0,100 M€), ainsi que différentes actions visant à soutenir les filières prioritaires régionales.

Soulignons également la création du chèque Cyber (volet diagnostic) qui a nécessité l'engagement de 1,000 M€ en autorisations d'engagement et celle du chèque prévention (0,300 M€).

3,245 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectés sur cette action et **2,531 M€** ont été mandatés en crédits de paiement.

Action : Fonds résilience - Covid 19

0,807 M€ ont été mandatés en crédits de paiement sur cette action.

Programme : Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art

Action : Soutien à l'artisanat et aux TPE

En 2023, plus de 800 chèques numériques au titre du volet 1 ont été notifiés.

0,116 M€ ont été affectés sur cette action en autorisations d'engagement et **0,783 M€** ont été mandatés en crédits de paiement.

Chapitre 936		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
63 - Actions sectorielles					
632 - Industrie, commerce et artisanat					
Programme Soutien à l'industrie et aux autres services	HP632-001	1 600 000,00	3 244 817,75	1 660 000,00	3 338 533,77
Soutien à l'industrie, aux PME et aux ETI	16300105	1 600 000,00	3 244 817,75	1 660 000,00	2 531 052,57
Fonds résilience - Covid 19	16300107				807 481,20
Programme Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	HP632-003	2 000 000,00	115 863,00	2 000 000,00	783 192,40
Soutien à l'artisanat et aux TPE	16300302	2 000 000,00	115 863,00	2 000 000,00	783 192,40
TOTAL		3 600 000,00	3 360 680,75	3 660 000,00	4 121 726,17
	HP	3 600 000,00	3 360 680,75	3 660 000,00	4 121 726,17

633 - Développement touristique

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	15,382	-	15,382	14,966	97,29%
	2023	14,673	-0,236	14,437	14,397	98,12%
CP	Rappel 2022	15,382	-1,200	14,182	14,151	92,00%
	2023	14,673	-0,540	14,133	14,022	95,57%

Programme : Dispositifs régionaux et soutien aux organismes

Action : Fonds en faveur du tourisme

L'affectation en autorisations d'engagement s'élève à **1,224 M€** et **0,873 M€** de crédits de paiement ont été mandatés en 2023. La mobilisation des crédits de paiement a permis le versement d'acomptes et de soldes pour des subventions allouées depuis 2023.

Ce dispositif contribue à :

- améliorer l'accueil des touristes en Île-de-France ;
- redynamiser les territoires avec la réalisation d'événements et de spectacles permettant de mettre en valeur les richesses patrimoniales, naturelles et gastronomiques de l'Île-de-France.

En 2023, 19 actions ont été soutenues pour un montant total de 0,538 M€, ces projets ont pour objectif, de contribuer à faire découvrir ou redécouvrir le territoire francilien, à proposer des expériences, des reconstitutions et des visites inédites sur les thématiques du patrimoine, de l'art de vivre et du terroir. La découverte d'une offre de proximité vivante et active contribue ainsi à valoriser, de manière originale, le territoire francilien auprès des habitants comme des touristes en lien avec les thématiques visées dans le SRDTL 2022-2028. Comme, par exemple, l'événement "l'été du canal" (93) qui contribue à promouvoir une offre de loisirs et de tourisme autour des fleuves et cours d'eau d'Île-de-France ou encore les événements mettant à l'honneur les savoir-faire et la gastronomie tel que le "Village international de la gastronomie" à Paris.

Une action soutenue a également été menée en 2023 pour renforcer l'accueil et l'orientation des visiteurs dans les lieux touristiques avec la mobilisation des Volontaires du tourisme (VDT). Ce sont 600 VDT qui seront déployés d'ici la fin de l'année marquant ainsi une nette reprise par rapport à 2021. Ce dispositif est financé par la Région et mis en œuvre par le Comité régional du tourisme, qui assure la formation et l'encadrement des Volontaires.

Action : Soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme

13,173 M€ ont été affectés en autorisations de programme sur cette action.

Par délibération en CR du 31 mai 2023 (CR 2023-022), les missions du Comité Régional du Tourisme Île-de-France (CRTIDF) ont été confiées au sein de l'agence Choose Paris Region (CPR) dans l'objectif de renforcer les synergies entre attractivité et tourisme au bénéfice de l'Île-de-France. Cela concerne notamment les actions de promotion et de communication touristiques de la Région en France et à l'étranger, tant en direction des professionnels que des médias et du grand public, mais aussi et plus généralement toute mission concourant à la mise en œuvre de la politique régionale du tourisme. Le traité de fusion-absorption du CRT au sein de CPR a été signé le 1er juillet 2023. Les missions des centres d'accueil régionaux touristiques sont restées en l'état. Les missions des centres d'accueil régionaux touristiques sont restées en l'état.

13,150 M€ ont été mandatés en crédits de paiement.

Chapitre 936		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
63 - Actions sectorielles					
633 - Développement touristique					
Programme Dispositifs régionaux et soutien aux organismes	HP633-006	14 673 000,00	14 397 402,00	14 673 000,00	14 022 386,13
Fonds en faveur du tourisme	16300601	1 500 000,00	1 224 402,00	1 500 000,00	872 586,13
Soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme	16300602	13 173 000,00	13 173 000,00	13 173 000,00	13 149 800,00
TOTAL		14 673 000,00	14 397 402,00	14 673 000,00	14 022 386,13
	HP	14 673 000,00	14 397 402,00	14 673 000,00	14 022 386,13

65 - Insertion économique et économie sociale et solidaire

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	4,250	-1,102	3,148	3,142	73,94%
	2023	4,250	-1,000	3,250	3,188	75,02%
CP	Rappel 2022	4,250	-	4,250	3,334	78,45%
	2023	4,250	-0,891	3,359	3,075	72,35%

Programme : Economie sociale et solidaire

Action : Soutien à l'économie sociale et solidaire

Au titre du CPER 2021-2027, **3,188 M€** d'autorisations d'engagement ont été affectés sur cette action. **3,075 M€** ont été mandatés en crédits de paiement dont 0,462 M€ au titre du CPER 2021-2027.

Cette action a permis le renouvellement de plusieurs dispositifs emblématiques de la Stratégie ESS 2022-2028 : soutien aux têtes de réseau ESS, recrutement d'une 6e promotion de l'Accélérateur ESS, soutien au programme France Active Emergence 2023...

Cette action a également servi la mise en œuvre de nouvelles actions : organisation des Rencontres du financement solidaire en octobre 2023 et participation à un groupe de travail opérationnel "Foncier hybride" répondant directement à un objectif stratégique prioritaire (accès de l'ESS au foncier).

67 - Recherche et innovation

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	28,129	1,246	29,375	29,183	103,75%
	2023	27,280	1,116	28,396	27,497	100,80%
CP	Rappel 2022	28,129	-	28,129	22,751	80,88%
	2023	27,280	0,854	28,134	24,514	89,86%

Programme : Soutien à la recherche et à l'innovation

Action : Allocations de recherche et Chaires

3,090 M€ ont été mobilisés en autorisations d'engagement sur cette action et répartis comme suit :

- 2,20 M€ pour le financement de 21 allocations de recherche doctorales partenariales dites «Paris Region PhD» et 2 réaffectations ;
- 0,76 M€ pour le financement par la Région de cinq chaires en sciences humaines et sociales (« chaires SHS 2023 ») sur les seize dossiers déposés par les regroupements universitaires franciliens.

5,103 M€ ont été mandatés en crédits de paiement en 2023 sur l'action.

Action : Programmes de recherche d'intérêt majeur

Une enveloppe de **13,182 M€** a été mobilisée en autorisations d'engagement afin de soutenir en fonctionnement, à hauteur de :

- 9,000 M€ sur les neuf nouveaux Domaines d'Intérêt Majeur labellisés sur la période 2022-2026. Le soutien de la Région porte sur des allocations de recherche (doctorales et postdoctorales), des colloques scientifiques, etc ;
- 3,000 M€, pour les 3 Questions d'Intérêt Majeur labellisées en 2023 ;

Chapitre 936	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
65 - Insertion économique et économie sociale et solidaire				
Programme Economie sociale et solidaire				
HP65-001			2 250 000,00	2 613 229,47
RE65-001	4 250 000,00	3 188 320,00	2 000 000,00	461 520,96
Soutien à l'économie sociale et solidaire	4 250 000,00	3 188 320,00	4 250 000,00	3 074 750,43
16500102			2 250 000,00	2 613 229,47
565001024	4 250 000,00	3 188 320,00	2 000 000,00	461 520,96
TOTAL	4 250 000,00	3 188 320,00	4 250 000,00	3 074 750,43
HP			2 250 000,00	2 613 229,47
RE	4 250 000,00	3 188 320,00	2 000 000,00	461 520,96

Chapitre 936	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
67 - Recherche et innovation				
Programme Soutien à la recherche et à l'innovation				
HP67-001	21 730 000,00	20 403 287,05	21 730 000,00	17 251 362,20
RE67-001		75 000,00		
Allocations de recherche et Chaires	16700105	6 330 000,00	6 330 000,00	5 103 299,41
Programmes de recherche d'intérêt majeur	16700106	11 100 000,00	11 100 000,00	9 272 233,25
Projets d'innovation et de transfert de technologies		4 205 692,00	4 300 000,00	2 875 829,54
16700107	4 300 000,00	4 130 692,00	4 300 000,00	2 875 829,54
567001074		75 000,00		
Programme Soutien à l'innovation				
HP67-002	800 000,00	939 851,00	800 000,00	1 734 940,76
RE67-002		137 500,00		18 750,00
Appui à l'innovation, évaluation, études et promotion	16700206	800 000,00	800 000,00	1 734 940,76
Structures d'appui à l'innovation	567002074	137 500,00		18 750,00

- 1,2 M€ de réaffectations de subventions caduques.

9,272 M€ ont été mandatés en crédits de paiement en 2023.

Action : Projets d'innovation et de transfert de technologies

4,206 M€ ont été mobilisés en autorisations d'engagement sur cette action, dont 0,075 M€ au titre du CPER 2021-2027, et répartis comme suit :

- 3,651 M€ pour le fonctionnement du GIP Genopole ;
- 0,460 M€ en faveur de plusieurs programmes en faveur de l'entrepreneuriat étudiant : Prix PEPITE Île-de-France, PEPITE Start'up à Station F, soutien aux projets des étudiants entrepreneurs franciliens portés par les 8 Pepite franciliens ;
- 0,020 M€ relative à la gratification personnelle accordée aux trois lauréats du troisième «Prix des Innovateurs 2023». Le complément de ces prix (0,080 M€) relève d'un budget d'investissement et est mis à la disposition des équipes des lauréats pour développer leur projet de recherche.

Au titre du CPER 2021-2027, 0,075 M€ ont été affectés en faveur de Bpifrance comme frais de gestion et d'instruction pour le dispositif SESAME Filières France 2030 en cofinancement avec l'Etat. Pour mémoire, 3,000 M€ ont été accordés en investissement pour le financement des projets.

2,876 M€ ont été mandatés en crédits de paiement sur l'action en 2023.

Programme : Soutien à l'innovation

Action : Appui à l'innovation, évaluation, études et promotion

1,077 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectés sur cette action dont 0,138 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027.

1,754 M€ ont été mandatés en crédits de paiement, dont 0,019 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027.

Incubateurs et grands lieux d'innovation

La Région a soutenu en 2023 un nombre restreint d'incubateurs franciliens dont l'action s'inscrivait directement dans la stratégie régionale :

- des incubateurs accompagnant les startups DeepTech et CleanTech ;
- des programmes en faveur de l'entrepreneuriat des femmes ;
- des porteurs de projets à fort impact social ou environnemental.

Sept incubateurs ont ainsi été soutenus (à hauteur de 0,290 M€) : Agoranov, Incuballiance, Willa, La Ruche, le 104factory, Paris Biotech Santé et Descartes.

Le Réseau des incubateurs et accélérateurs franciliens porté par la Région, lancé officiellement fin 2023, s'est vu doté d'une enveloppe pour son fonctionnement et son animation (0,122 M€).

Par ailleurs, la Région a soutenu le Design Spot de l'Université Paris-Saclay pour son programme "Poc in Labs" (0,038 M€).

D'autres dossiers ont également fait l'objet d'affectations (0,038 M€), comme les frais de gestion de l'appel à projets régionalisé PIA4/France 2030 "Grands Lieux d'Innovation".

Clusters

En 2023, la Région a soutenu les clusters Silver Valley (0,190 M€) pour accompagner ses actions en faveur des entreprises innovantes de la Silver Economie, et déployer les mesures identifiées lors des Assises régionales de la Silver Economie en Juillet 2022 et Capital Games (0,060 M€) pour soutenir ses efforts d'animation et de structuration des studios franciliens de jeux vidéos.

Chapitre 936		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
Programme Soutien à la diffusion de la recherche	HP67-003	1 120 000,00	1 473 240,00	1 120 000,00	1 423 067,55
Coopération scientifique et accueil des chercheurs	16700302	365 000,00	500 000,00	365 000,00	506 273,69
Coopérations et manifestations scientifiques	16700303				69 600,00
Evaluations, études, actions support (y compris CSR)	16700304	55 000,00	73 240,00	55 000,00	59 642,15
Sciences et société - culture scientifique et technique	16700305	700 000,00	900 000,00	700 000,00	787 551,71
Programme Soutien en matière de R & D	HP67-004	3 630 000,00	4 468 361,00	3 630 000,00	4 085 456,40
Pôles de compétitivité	16700402	3 630 000,00	4 468 361,00	3 630 000,00	4 085 456,40
TOTAL		27 280 000,00	27 497 239,05	27 280 000,00	24 513 576,91
	HP	27 280 000,00	27 284 739,05	27 280 000,00	24 494 826,91
	RE		212 500,00		18 750,00

Programme : Soutien à la diffusion de la recherche

Action : Coopération scientifique et accueil des chercheurs

0,500 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement et **0,506 M€** ont été mandatés en crédits de paiement en 2023 pour l'activité du réseau ACC&SS Paris-Île-de-France, en faveur du soutien à l'accueil des talents (chercheurs et étudiants) étrangers en mobilité et donc de l'attractivité de notre territoire, ainsi qu'à la CIUP pour son programme Science Accueil.

Action : Coopérations et manifestations scientifiques

0,070 M€ ont été mandatés en crédits de paiement sur cette action.

Action : Evaluations, études, actions support (y compris CSR)

0,073 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement et **0,060 M€** ont été mandatés en crédits de paiement sur cette action.

Une enveloppe de 0,055 M€ a été affectée pour permettre le fonctionnement du nouveau Conseil scientifique régional, en particulier pour accompagner la mobilisation de ses vingt membres ainsi que pour financer notamment des actions de communication et d'achat de visibilité.

0,018 M€ ont été affectés pour le financement complémentaire de prestations d'accompagnement pour le programme PRfP.

Action : Sciences et société - culture scientifique et technique

Une enveloppe de **0,900 M€** a été affectée en autorisations d'engagement sur cette action, qui est une compétence régionale. **0,788 M€** ont été mandatés en crédits de paiement sur l'année.

0,130 M€ ont été nécessaires pour renouveler le marché de prestation intellectuelle pour le renouvellement du programme « Paroles de chercheuses et de chercheurs ».

0,770 M€ ont été mobilisés sur les appels à projets ponctuels et les appels à projets pluriannuels pour la diffusion de la culture scientifiques.

Tous ces projets menés en Île-de-France sont destinés à encourager la capacité des citoyens à se saisir des enjeux liés aux avancées des connaissances scientifiques et à inciter les interactions entre laboratoires, associations et entreprises.

Les 15 projets pluriannuels sont des programmes de long terme qui visent à constituer un réseau régional des acteurs de la diffusion de la culture scientifique sur l'ensemble du territoire destinés à toucher le plus grand nombre, notamment via des lieux pérennes où les publics peuvent se rendre ou via des actions irriguant différents territoires, en particulier de grande couronne. 11 projets sont fortement ancrés dans leur territoire (dont 2 en création de nouveaux lieux), 3 projets sont sur des thématiques spécifiques comme les mathématiques, l'astronomie et l'archéologie, et 1 projet est centré sur l'organisation d'un Festival.

Les 19 autres sont des actions ponctuelles proposées dans le cadre de festivals scientifiques ou de villages des sciences organisés lors de la Fête de la Science.

Programme : Soutien en matière de R & D

Action : Pôles de compétitivité

4,468 M€ ont été affectés sur cette action en autorisations d'engagement pour financer les sept pôles de compétitivité franciliens : Astech Paris Region, Cap Digital Paris Region, Cosmetic Valley, Finance Innovation, Medicen, Paris Systematic, Paris Region.

Il faut noter que 1,903 M€ ont été engagés à la suite d'un transfert de crédits de l'Etat vers la Région dans le cadre d'une décentralisation du financement des pôles de compétitivité.

4,085 M€ ont été mandatés en crédits de paiement.

CHAPITRE 937 - ENVIRONNEMENT

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	24,817	0,450	25,267	25,266	101,81%
	2023	24,830	0,672	25,502	25,502	102,71%
CP	Rappel 2022	24,817	0,450	25,267	24,716	99,59%
	2023	24,830	0,672	25,502	24,820	99,96%

71 - Actions transversales

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	5,292	0,909	6,201	6,201	117,18%
	2023	5,312	0,377	5,689	5,689	107,09%
CP	Rappel 2022	5,292	1,174	6,466	6,415	121,23%
	2023	5,362	0,250	5,612	5,504	102,65%

Programme : Actions transversales

Action : Soutien aux associations et organismes oeuvrant pour l'environnement

En 2023, un montant total d'autorisations d'engagement de **0,392 M€** est affecté en faveur de **11 structures** :

- 0,014 M€ à l'association des collectivités territoriales et des professionnels pour les déchets d'énergie et les réseaux de chaleur (AMORCE) ;
- 0,009 M€ pour la cotisation à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ;
- 0,006 M€ à l'association France Hydrogène ;
- 0,065 M€ à ENERGIE PARTAGEE pour le soutien au développement de l'accompagnement des projets citoyens d'énergies renouvelables ;
- 0,070 M€ à l'association France NATURE ENVIRONNEMENT (FNE) ;
- 0,063 M€ à la Ligue pour la protection des oiseaux Île-de-France (LPO) ;
- 0,020 M€ au Réseau Vrac et Réemploi pour le développement du vrac et de la consigne pour réemploi en Île-de-France ;
- 0,010 M€ à OREE pour ses actions dans le cadre du comité francilien de l'économie circulaire ;
- 0,015 M€ à l'association Tchendukua Ici et Ailleurs pour un diagnostic croisé de santé environnementale
- 0,015 M€ à Wisup pour l'organisation du Grand Prix Impact ;
- 0,105 M€ au GREC francilien, Groupe régional d'experts climat en Île-de-France afin de permettre la poursuite de travaux de recherche et de prévision climatiques à l'échelon régional.

Chapitre 937	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
71 : Actions transversales	5 312 000,00	5 688 589,75	5 362 000,00	5 503 881,85
72 : Actions en matière de déchets et de propreté urbaine	878 000,00	419 576,00	878 000,00	426 444,36
73 : Actions en matière de gestion des eaux	300 000,00	219 044,00	250 000,00	183 083,32
74 : Politique de l'air	850 000,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00
75 : Politique de l'énergie	850 000,00	893 108,20	850 000,00	1 100 945,21
76 : Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	15 680 000,00	16 471 580,30	15 680 000,00	15 795 789,26
78 : Autres actions	960 000,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00
TOTAL	24 830 000,00	25 501 898,25	24 830 000,00	24 820 144,00
HP	16 302 000,00	17 113 633,75	16 302 000,00	17 909 932,41
PR				1 262 723,78
RE	8 528 000,00	8 388 264,50	8 528 000,00	5 647 487,81

Chapitre 937		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
71 - Actions transversales					
Programme Actions transversales	HP71-004	5 312 000,00	5 688 589,75	5 362 000,00	5 503 881,85
Soutien aux associations et organismes oeuvrant pour l'environnement	17100402	250 000,00	392 189,75	300 000,00	336 122,82
Etudes, prospective et valorisation	17100403	320 000,00	546 400,00	320 000,00	441 484,07
Soutien à l'Institut Paris Région - Environnement	17100404	4 542 000,00	4 542 000,00	4 542 000,00	4 542 000,00
Budget participatif écologique et solidaire	17100405	200 000,00	208 000,00	200 000,00	184 274,96
TOTAL		5 312 000,00	5 688 589,75	5 362 000,00	5 503 881,85
	HP	5 312 000,00	5 688 589,75	5 362 000,00	5 503 881,85

Un virement de crédits a permis la consommation en crédits de paiement d'un montant **0,336 M€**.

Action : Etudes, prospective et valorisation

Un montant global d'autorisations d'engagement de **0,546 M€** est affecté en 2023 afin de pouvoir notamment :

- honorer les frais de gestion de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour les dispositifs « véhicules propres » et « aide à la conversion des chaudières » ;
- la révision du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;
- un marché pour accompagner la structuration des filières de réemploi et de recyclage dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ;
- les prestations de standiste pour le prochain salon Hyvolution ;
- mettre en œuvre des actions de communication et de valorisation des politiques publiques environnementales.

Un virement de crédits a permis une consommation en crédits de paiement d'un montant de **0,441 M€**.

Action : Soutien à l'Institut Paris Région - Environnement

Depuis 2017, l'Institut Paris Region comprend un « département environnement » composé de l'AREC (Agence Régionale Energie Climat d'Île-de-France), de l'ARB IDF (Agence Régionale pour la Nature et la Biodiversité en Île-de-France), et de l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France).

La totalité de la dotation 2023, soit un montant de **4,542 M€** d'autorisations d'engagement est affectée et versée en crédits de paiement.

Action : Budget participatif écologique et solidaire

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre du Budget participatif écologique de la région Île-de-France, un montant total d'autorisations d'engagement de **0,208 M€** est affecté en 2023, au titre de l'externalisation de l'instruction des dossiers, des frais de communication pour le vote des Franciliens et d'organisation de la soirée des lauréats de la 5^{ème} session.

Un virement a permis la consommation en crédits de paiement d'un montant de **0,184 M€**.

72 - Actions en matière de déchets et de propreté urbaine

7211 - Actions de prévention et de sensibilisation

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,278	0,009	0,287	0,287	103,36%
	2023	0,278	-0,020	0,258	0,258	92,72%
CP	Rappel 2022	0,278	-	0,278	0,208	74,92%
	2023	0,278	-	0,278	0,263	94,45%

Programme : Economie circulaire et déchets

Action : Economie circulaire et déchets

Un montant total d'autorisations d'engagement de **0,258 M€** est affecté en 2023, afin de soutenir notamment, 10 opérations dans le cadre du CPER, pour accompagner les changements de pratiques circulaires et zéro déchet.

En crédits de paiement, un virement a rendu possible la consommation d'un montant total de **0,263 M€**.

7222 - Action en matière de propreté urbaine et de nettoyage

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,600	-0,542	0,058	0,058	9,71%
	2023	0,600	-0,438	0,162	0,162	26,97%
CP	Rappel 2022	0,600	-0,411	0,189	0,124	20,62%
	2023	0,600	-	0,600	0,164	27,31%

Programme : Fonds propreté

Action : Fonds propreté

En 2023, la Région a soutenu 2 opérations de nettoyage et de résorption des dépôts sauvages pour un montant total d'autorisations d'engagement de **0,162 M€**.

La consommation en crédits de paiement est de **0,164 M€**.

Chapitre 937	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
72 - Actions en matière de déchets et de propreté urbaine				
7211 - Actions de prévention et de sensibilisation				
Programme Economie circulaire et déchets				
HP7211-002		25 000,00		206 413,45
RE7211-002	278 000,00	232 756,00	278 000,00	56 149,09
Economie circulaire et déchets	278 000,00	257 756,00	278 000,00	262 562,54
17200202		25 000,00		206 413,45
572002022	278 000,00	232 756,00	278 000,00	56 149,09
TOTAL	278 000,00	257 756,00	278 000,00	262 562,54
HP		25 000,00		206 413,45
RE	278 000,00	232 756,00	278 000,00	56 149,09

Chapitre 937	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
72 - Actions en matière de déchets et de propreté urbaine				
7222 - Action en matière de propreté urbaine et de nettoyage				
Programme Fonds propreté				
HP7222-003	600 000,00	161 820,00	600 000,00	163 881,82
Fonds propreté	600 000,00	161 820,00	600 000,00	163 881,82
TOTAL	600 000,00	161 820,00	600 000,00	163 881,82
HP	600 000,00	161 820,00	600 000,00	163 881,82

73 - Actions en matière de gestion des eaux

731 - Politique de l'eau

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,300	-0,117	0,183	0,183	60,98%
	2023	0,300	-0,081	0,219	0,219	73,01%
CP	Rappel 2022	0,300	-	0,300	0,173	57,50%
	2023	0,250	-	0,250	0,183	73,23%

Programme : Contrats trame verte et bleue

Action : Contrats trame verte et bleue

En 2023, un montant d'autorisations d'engagement de **0,219 M€** est affecté pour accompagner l'animation des 5 contrats suivants :

- Plaine Centrale Urbaine (Association Espace) ;
- Marne Confluence (Syndicat Marne Vive) ;
- Yerres et ses affluents (SYAGE - Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres) ;
- Bièvre (SMBVB - Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre) ;
- Juine (SIARJA - Syndicat mixte pour l'Aménagement & l'entretien de la Rivière la Juine et de ses Affluents).

La consommation en crédits de paiement est de **0,183 M€**.

74 - Politique de l'air

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,850	-	0,850	0,850	100,00%
	2023	0,850	-	0,850	0,850	100,00%
CP	Rappel 2022	0,850	-	0,850	0,850	100,00%
	2023	0,850	-	0,850	0,850	100,00%

Programme : Qualité de l'air et Climat

Action : Fonctionnement d'AIRPARIF

En 2023, la totalité de la dotation en autorisations d'engagement, soit un montant de **0,850 M€**, a été affectée au profit d'AIRPARIF, au titre du CPER, dans le cadre de la poursuite du programme d'actions de cet organisme en cohérence avec le Plan « Changeons d'air » et le Plan régional de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA) adoptés en 2016.

La consommation en crédits de paiement est de **0,850 M€**.

Chapitre 937		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
73 - Actions en matière de gestion des eaux					
731 - Politique de l'eau					
Programme Contrats trame verte et bleue	HP731-002	300 000,00	219 044,00	250 000,00	183 083,32
Contrats trame verte et bleue	17300201	300 000,00	219 044,00	250 000,00	183 083,32
TOTAL		300 000,00	219 044,00	250 000,00	183 083,32
	HP	300 000,00	219 044,00	250 000,00	183 083,32

Chapitre 937		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
74 - Politique de l'air					
Programme Qualité de l'air et Climat	RE74-001	850 000,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00
Fonctionnement d'AIRPARIF	574001052	850 000,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00
TOTAL		850 000,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00
	RE	850 000,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00

75 - Politique de l'énergie

758 - Autres actions

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,850	-0,064	0,786	0,786	92,47%
	2023	0,850	0,043	0,893	0,893	105,07%
CP	Rappel 2022	0,850	-	0,850	0,690	81,17%
	2023	0,850	0,300	1,150	1,101	129,52%

Programme : Energie

Action : Actions dans le domaine de l'énergie

0,020 M€ en autorisations d'engagement et **0,529 M€** en crédits de paiement ont été affectés en 2023 afin d'honorer les engagements pris antérieurement par la Région. Ce niveau de consommation a été rendu possible par redéploiement de crédits.

Action : Actions d'intérêt général dans le domaine de l'énergie

Un montant d'autorisations d'engagement de **0,873 M€** a été affecté en 2023 au titre du CPER, afin de poursuivre l'accompagnement des plateformes locales de la rénovation énergétique ainsi que les activités menées par les ALEC (agence locale énergie climat) et les EIE (espace information énergie) dans les territoires.

Un virement de crédits a permis une consommation en crédits de paiement d'un montant de **0,572 M€**.

76 - Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	15,687	0,254	15,941	15,940	101,62%
	2023	15,680	0,792	16,472	16,472	105,05%
CP	Rappel 2022	15,687	-0,314	15,373	15,297	97,51%
	2023	15,680	0,122	15,802	15,796	100,74%

Programme : AEV - Ile-de-France nature

Action : AEV - Ile-de- France nature

La dotation 2023 de l'AEV - Île-de-France nature, d'un montant total de **8,170 M€** en autorisations d'engagement, a été affectée en totalité et versée en crédits de paiement, au titre des frais de structure de l'agence.

Programme : Parcs naturels régionaux

Action : Soutien au fonctionnement et actions des PNR

Dans le cadre des contrats de Parcs naturels régionaux (2021-2023), la Région a apporté son soutien, comme chaque année, aux frais de structure ainsi qu'aux programmes d'action des 4 PNR franciliens déjà constitués. De plus, elle a poursuivi son soutien au projet de Parc naturel de la Brie et des deux Morin.

En 2023, au titre des programmes d'action, voici la répartition des financements :

- 353 000 € pour 12 opérations du PNR Haute Vallée de Chevreuse ;
- 353 000 € pour 9 opérations du PNR du Gâtinais français ;
- 397 504 € pour 26 opérations du PNR du Vexin français ;

Chapitre 937		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
75 - Politique de l'énergie					
758 - Autres actions					
Programme Energie					
	HP758-002		20 000,00		528 469,68
	PR758-002				183 642,52
	RE758-002	850 000,00	873 108,20	850 000,00	388 833,01
Actions dans le domaine de l'énergie	17500204		20 000,00		528 469,68
Actions d'intérêt général dans le domaine de l'énergie		850 000,00	873 108,20	850 000,00	572 475,53
	475002043				183 642,52
	575002042	850 000,00	873 108,20	850 000,00	388 833,01
TOTAL		850 000,00	893 108,20	850 000,00	1 100 945,21
	HP		20 000,00		528 469,68
	PR				183 642,52
	RE	850 000,00	873 108,20	850 000,00	388 833,01

Chapitre 937		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
76 - Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques					
Programme AEV - Ile-de-France nature					
	HP76-001	8 170 000,00	8 170 000,00	8 170 000,00	8 170 000,00
AEV - Ile-de- France nature	17600104	8 170 000,00	8 170 000,00	8 170 000,00	8 170 000,00
Programme Parcs naturels régionaux					
	HP76-002				413 515,37
	PR76-002				786 419,85
	RE76-002	5 000 000,00	4 996 879,00	5 000 000,00	4 072 587,54
Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR					1 282 693,74
	17600202				381 752,09
	476002026				786 419,85
	576002022				114 521,80
Soutien au fonctionnement et actions des PNR		5 000 000,00	4 996 879,00	5 000 000,00	3 989 829,02
	17600203				31 763,28
	576002032	5 000 000,00	4 996 879,00	5 000 000,00	3 958 065,74

- 118 783 € pour 7 opérations du PNR Oise Pays de France ;
- 60 000 € pour 4 opérations du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du PNR de la Brie et des deux Morin.

Les dotations de fonctionnement affectées à chaque Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des PNR, au titre de l'année 2023, se répartissent comme suit :

- 1 050 000 € pour le PNR Haute Vallée de Chevreuse ;
- 951 965 € pour le PNR du Gâtinais français ;
- 1 230 760 € pour le PNR du Vexin français ;
- 352 000 € pour le PNR Oise-Pays de France ;
- 109 000 € pour le projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin.

Par ailleurs, une autorisation d'engagement d'un montant de 20 867 € a été votée au titre de la cotisation annuelle à la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Au total, la consommation sur cette action s'élève à **4,997 M€** en autorisations d'engagement.

La consommation en crédits de paiement s'élève à **5,272 M€**.

Programme : Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages

Action : Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

En 2023, 19 structures dont les activités contribuent à la protection des milieux naturels et de la biodiversité ont été soutenues par la Région, parmi lesquelles on peut citer notamment :

- 55 000 € à l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) ;
- 55 000 € au Museum national d'histoire naturelle (MNHN) ;
- 80 000 € à la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais ;
- 50 000 € pour la Société nationale de protection de la nature (SNPN) ;
- 70 000 € à la Fédération régionale des chasseurs d'Île-de-France ;
- 297 000 € pour honorer la cotisation au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP) ;
- 450 000 € au Département de Seine-Saint-Denis pour le Parc de la Poudrerie.

De plus, 0,605 M€ ont été mobilisés en particulier pour les frais d'animation et de gestion des 33 sites Natura 2000 confiés à la Région dans le cadre de la Loi 3DS.

Ainsi, un montant total d'autorisations d'engagement de **1,869 M€** est affecté en 2023 et la consommation en crédits de paiement d'un montant de **1,571 M€** est rendue possible par un virement de crédits.

Action : Réserves naturelles régionales

En 2023, un montant total de **1,112 M€** en autorisations d'engagement a été affecté, au titre du CPER, pour financer les opérations et frais de fonctionnement des RNR.

En crédits de paiement, la consommation totale s'élève à **0,541 M€**.

Action : Actions en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)

Dans le cadre de l'appel à projets « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France », **23 projets** ont été retenus, pour un montant total d'autorisations d'engagement de **0,324 M€** en 2023, au titre du CPER.

Ces projets contribuent aux objectifs de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité avec des :

- études de déclinaison locale de la trame verte et bleue ;
- états des lieux, inventaires et suivis de la biodiversité avec par exemple la réalisation d'atlas communaux de la biodiversité ;
- actions de sensibilisation du grand public et de formation des acteurs ;
- projets de gestion d'espaces naturels et d'emprises de talus ferroviaires.

Chapitre 937		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
Programme Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages					
	HP76-003	960 000,00	1 869 180,00	960 000,00	1 780 686,92
	PR76-003				292 661,41
	RE76-003	1 550 000,00	1 435 521,30	1 550 000,00	279 918,17
	Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité	960 000,00	1 869 180,00	960 000,00	1 570 555,18
	17600306	960 000,00	1 869 180,00	960 000,00	1 434 144,38
	476003063				136 410,80
	Réserves naturelles régionales	1 200 000,00	1 111 967,30	1 200 000,00	540 674,98
	17600307				322 308,12
	476003073				38 233,71
	576003072	1 200 000,00	1 111 967,30	1 200 000,00	180 133,15
	Actions en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	350 000,00	323 554,00	350 000,00	242 036,34
	17600308				24 234,42
	476003083				118 016,90
	576003082	350 000,00	323 554,00	350 000,00	99 785,02
	TOTAL	15 680 000,00	16 471 580,30	15 680 000,00	15 795 789,26
	HP	9 130 000,00	10 039 180,00	9 130 000,00	10 364 202,29
	PR				1 079 081,26
	RE	6 550 000,00	6 432 400,30	6 550 000,00	4 352 505,71

La consommation en crédits de paiement s'élève à **0,242 M€**.

78 - Autres actions

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,960	-	0,960	0,960	100,00%
	2023	0,960	-	0,960	0,960	100,00%
CP	Rappel 2022	0,960	-	0,960	0,960	100,00%
	2023	0,960	-	0,960	0,960	100,00%

Programme : Lutte contre le bruit

Action : Soutien à Bruitparif

La Région finance les missions d'intérêt général de BRUITPARIF dont l'objectif est d'améliorer en permanence l'outil de caractérisation objective des nuisances sonores qu'il a développé pour l'Île-de-France. Les mesures réalisées permettent aux décideurs de hiérarchiser les enjeux et d'orienter au mieux les actions de lutte contre le bruit. Les actions de BRUITPARIF concernent, outre la mesure des nuisances sonores, l'information et la sensibilisation des franciliens et l'accompagnement des acteurs.

Dans ce cadre, la totalité de la dotation prévue au BP 2023 est affectée et versée, soit un montant de **0,960 M€** en autorisations de programme et en crédits de paiement, afin que l'observatoire puisse poursuivre ses missions.

Chapitre 937		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
78 - Autres actions					
Programme Lutte contre le bruit	HP78-001	960 000,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00
Soutien à Bruitparif	17800102	960 000,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00
TOTAL		960 000,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00
	HP	960 000,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	792,266	-	792,266	790,547	99,78%
	2023	848,003	-	848,003	845,055	99,65%
CP	Rappel 2022	792,266	-	792,266	787,661	99,42%
	2023	848,003	-8,660	839,343	837,793	98,80%

82 - Transports publics de voyageurs

820 - Services communs

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	778,116	-	778,116	777,288	99,89%
	2023	828,853	-	828,853	828,795	99,99%
CP	Rappel 2022	778,116	-0,100	778,016	776,885	99,84%
	2023	828,853	-1,160	827,693	827,651	99,86%

Programme : Études générales

Action : Etudes générales, expérimentations et innovations

1,588 M€ ont été affectés en 2023, soit au-delà de la dotation initialement votée, qui ont notamment permis la réalisation d'audits d'opérations structurantes de transport en commun pour un montant de 0,231 M€. La Région a affecté des crédits pour la réalisation de différentes études, comme des études transport ferroviaire, vélo ou route avec le CEREMA (0,330 M€) et l'élaboration d'un schéma de cohérence régionale du déploiement des Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) accessibles au public en Île-de-France (0,140 M€). Les crédits affectés ont permis également d'acquérir des données sur les livraisons liées au e-commerce et sur les approvisionnements des hyper et supermarchés, dans le but d'alimenter l'Observatoire du fret et de la logistique en Île-de-France, copiloté par la Région et l'Etat (DRIEAT) avec l'appui technique de l'Institut Paris Région. De plus, les crédits affectés ont permis, de financer la réalisation de diverses manifestations liées aux transports et mobilités et de subventionner le collectif vélo Île-de-France (0,060 M€) qui participe activement au développement du réseau Vélo Île-de-France.

Enfin, 0,700 M€ ont été affectés pour permettre de lancer la concertation pour le renouvellement du « Plan des mobilités en Île-de-France » (PDMIF).

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **0,450 M€** pour financer notamment différentes études sur les mobilités ou le vélo (0,243 M€), le soutien au collectif vélo Île-de-France pour 2023 (0,060 M€) et plusieurs audits d'opérations de transports (0,046 M€).

Action : Ecomobilité

0,072 M€ ont été affectés en 2023, qui ont permis de soutenir des plans de mobilité interentreprises à Orly (94) ou les actions d'associations en lien avec le réseau « Pro'Mobilité », à Cergy-Pontoise (95).

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **0,067 M€** pour financer le Forum Pro'Mobilité consacré aux mobilités en Île-de-France qui s'est tenu le 22 novembre 2022 au conseil régional et plusieurs plans de mobilité interentreprises.

Chapitre 938	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
82 : Transports publics de voyageurs	847 853 000,00	844 904 704,18	847 853 000,00	837 707 445,76
83 : Transports de marchandises	150 000,00	150 000,00	150 000,00	85 527,95
TOTAL	848 003 000,00	845 054 704,18	848 003 000,00	837 792 973,71
HP	848 003 000,00	845 054 704,18	848 003 000,00	837 792 973,71

Chapitre 938		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
82 - Transports publics de voyageurs					
820 - Services communs					
Programme Études générales	HP820-003	556 000,00	1 659 930,00	556 000,00	516 402,70
Etudes générales, expérimentations et innovations	18200301	406 000,00	1 587 800,00	406 000,00	449 515,60
Ecomobilité	18200302	150 000,00	72 130,00	150 000,00	66 887,10
Programme Contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens	HP820-004	730 735 000,00	730 734 274,18	730 735 000,00	730 734 274,18
Contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens	18200401	730 735 000,00	730 734 274,18	730 735 000,00	730 734 274,18
Programme Actions spécifiques en matière de tarification	HP820-005	97 500 000,00	96 340 000,00	97 500 000,00	96 340 000,00
Carte Imagine R	18200501	24 200 000,00	23 900 000,00	24 200 000,00	23 900 000,00
Aide aux transports des personnes les plus modestes	18200502	73 300 000,00	72 440 000,00	73 300 000,00	72 440 000,00
Programme Soutien au développement des transports en commun	HP820-006	62 000,00	60 500,00	62 000,00	60 500,00
Soutien aux organismes de transports	18200602	62 000,00	60 500,00	62 000,00	60 500,00
TOTAL		828 853 000,00	828 794 704,18	828 853 000,00	827 651 176,88
HP		828 853 000,00	828 794 704,18	828 853 000,00	827 651 176,88

Programme : Contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens

Action : Contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens

La participation régionale aux charges d'exploitation des services de transports publics franciliens résulte de la loi qui dispose que les charges sont réparties entre la Région et les collectivités territoriales membres d'Île-de-France Mobilités (article L1241-15 du code des transports). La Région prenant à sa charge 51% du montant des contributions publiques.

En 2023, le montant total des contributions publiques s'est élevé dans ce cadre à 1 432, 812 M€. Cette contribution a été décidée sur la base de l'inflation projetée pour 2023 au moment du Débat d'Orientation Budgétaire d'IDFM.

Ainsi, le montant de la contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens, s'est élevé en 2023 à **730,734 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Programme : Actions spécifiques en matière de tarification

Action : Carte Imagine R

La participation de la Région se rapporte au financement des cartes Imagine R destinées aux étudiants.

Le montant de la participation de la Région au financement de la carte Imagine R pour l'année 2023 s'est élevé à **23,900 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Action : Aide aux transports des personnes les plus modestes

La tarification Solidarité Transport inclut la gratuité Solidarité Transport et la réduction Solidarité Transport (réductions de 50% à 75%).

Les conditions d'éligibilité aux dispositifs « Solidarité Gratuité » et « réductions 50% à 75% » sont définies par Île-de-France Mobilités et sont détaillées sur le site solidaritetransport.fr.

Le montant de la participation de la Région au financement de l'aide aux transports des personnes les plus modestes s'est élevé pour l'année en 2023 à **72,440 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Programme : Soutien au développement des transports en commun

Action : Soutien aux organismes de transports

En 2023, il a été affecté **0,061 M€** pour les cotisations annuelles aux organismes qui interviennent sur les questions de transport et dont la Région est membre :

- le Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART) pour un montant de 0,028 M€ ;
- le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC) pour un montant de 0,017 M€ ;
- l'association des Départements et Régions cyclables (DRC) pour un montant de 0,010 M€ ;
- l'association française de la Supply Chain et de la logistique (ASLOG) pour un montant de 0,003 M€ ;
- l'association TGV Grand Centre Auvergne pour 0,003 M€.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **0,061 M€**.

828 - Autres transports

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	14,000	-	14,000	13,150	93,93%
	2023	19,000	-	19,000	16,110	84,79%
CP	Rappel 2022	14,000	-	14,000	10,565	75,46%
	2023	19,000	-7,500	11,500	10,056	52,93%

Programme : Transports spécialisés en faveur des personnes handicapées

Action : Transports spécialisés en faveur des personnes handicapées

Le PAM (Pour Aider à la Mobilité) est un service de transport collectif à la demande et généralement de porte-à-porte destiné aux personnes pouvant justifier d'un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%. Le principal objectif est de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, les trajets domicile-travail et santé étant prioritaires sur d'autres types de déplacements (loisirs, courses...).

Les financements apportés par la Région font l'objet de conventions tripartites conclues entre la Région, les 7 départements concernés, la Ville de Paris et Île-de-France Mobilités. Les départements et la Ville de Paris préfinancent les courses, que la Région et Île-de-France Mobilités remboursent ensuite annuellement à hauteur d'un tiers chacune, sur la base des déplacements effectivement réalisés.

Depuis mars 2023, le dispositif est progressivement régionalisé afin d'en harmoniser la tarification (à la baisse pour les usagers) et d'augmenter la qualité de service. Au 31 décembre 2023, les services PAM de la Ville de Paris, des départements de l'Essonne et du Val-de-Marne ont été transférés dans le PAM régional. Ces évolutions constituent des avancées majeures en faveur de la mobilité des personnes handicapées. Elles se traduisent par une hausse du coût global du dispositif du PAM régionalisé et donc de la participation régionale.

En 2023, il a été affecté un montant total de **16,110 M€** d'autorisations d'engagement, ce qui a permis de satisfaire 100% des demandes adressées par les Départements et la Ville de Paris, ainsi qu'au titre du PAM Régionalisé sur l'exercice budgétaire.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **10,056 M€**.

Chapitre 938		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
82 - Transports publics de voyageurs					
828 - Autres transports					
Programme Transports spécialisés en faveur des personnes handicapées	HP828-017	19 000 000,00	16 110 000,00	19 000 000,00	10 056 268,88
Transports spécialisés en faveur des personnes handicapées	18201702	19 000 000,00	16 110 000,00	19 000 000,00	10 056 268,88
TOTAL		19 000 000,00	16 110 000,00	19 000 000,00	10 056 268,88
	HP	19 000 000,00	16 110 000,00	19 000 000,00	10 056 268,88

83 - Transports de marchandises

838 - Autres transports

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,150	-	0,150	0,109	72,50%
	2023	0,150	-	0,150	0,150	100,00%
CP	Rappel 2022	0,150	0,100	0,250	0,211	140,39%
	2023	0,150	-	0,150	0,086	57,02%

Programme : Fret et logistique

Action : Fret et logistique

0,150 M€ ont été affectés en 2023 afin de renouveler la participation régionale dans la Chaire Logistiques City de l'Université Gustave Eiffel.

En 2023, la consommation des crédits de paiement s'est établie à **0,086 M€** dont 0,012 M€ ont permis de financer l'organisation des assises régionales du fret et de la logistique qui se sont tenues le 21 novembre 2022. Par ailleurs, 0,072 M€ ont permis d'honorer les appels de fonds liés à l'AMI fret et 0,002 M€ ont permis de financer le projet de développement d'une plateforme collaborative de données des flux logistiques du territoire Grand Paris Sud-Seine Essonne Sénart (GPS).

Chapitre 938		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
83 - Transports de marchandises					
838 - Autres transports					
Programme Fret et logistique	HP838-003	150 000,00	150 000,00	150 000,00	85 527,95
Fret et logistique	18300302	150 000,00	150 000,00	150 000,00	85 527,95
TOTAL		150 000,00	150 000,00	150 000,00	85 527,95
	HP	150 000,00	150 000,00	150 000,00	85 527,95

CHAPITRE 944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,035	-	0,035	0,035	100,00%
	2023	0,035	-	0,035	0,035	100,00%
CP	Rappel 2022	2,865	-	2,865	2,424	84,61%
	2023	2,865	-	2,865	2,658	92,77%

- - Opérations non ventilables

En M€	Année	BP (1)	BS + Mouvements	Total ouvert	Exécution (2)	% Exécution (2)/(1)
AE	Rappel 2022	0,035	-	0,035	0,035	100,00%
	2023	0,035	-	0,035	0,035	100,00%
CP	Rappel 2022	2,865	-	2,865	2,424	84,61%
	2023	2,865	-	2,865	2,658	92,77%

Programme : Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Action : Frais de fonctionnement des groupes d'élus

En 2023, le montant des crédits de paiement consommés au titre des indemnités versées aux collaborateurs des groupes d'élus s'élève à **2,650 M€**.

Action : Formation

En 2023, **0,035 M€** ont été affectés en autorisations d'engagement et **0,009 M€** ont été consommés en crédits de paiement pour cette action consacrée à la formation des collaborateurs des groupes d'élus.

Chapitre 944	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
- : Opérations non ventilables	35 000,00	35 000,00	2 865 000,00	2 657 720,93
TOTAL	35 000,00	35 000,00	2 865 000,00	2 657 720,93
HP	35 000,00	35 000,00	2 865 000,00	2 657 720,93

Chapitre 944		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		BP 2023 en €	Affectations en €	BP 2023 en €	Mandats en €
- - Opérations non ventilables					
Programme Frais de fonctionnement des groupes d'élus	HP01-001	35 000,00	35 000,00	2 865 000,00	2 657 720,93
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	10100101			2 830 000,00	2 649 060,93
Formation	10100102	35 000,00	35 000,00	35 000,00	8 660,00
TOTAL		35 000,00	35 000,00	2 865 000,00	2 657 720,93
	HP	35 000,00	35 000,00	2 865 000,00	2 657 720,93

LE BILAN DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Les tableaux de suivi des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) confirment le montant des crédits de paiement restant à couvrir ou des crédits de paiement sur services votés à la fin d'un exercice budgétaire eu égard aux affectations et engagements pris par la Région (tableaux ventilés par année d'affectation ou par secteur).

La dématérialisation des documents budgétaires et en particulier la dématérialisation du compte administratif a conduit à réaliser un important travail de fiabilisation des états relatifs aux engagements pluriannuels après normalisation des données dans les outils budgétaires et comptables qui a trouvé une première traduction dans le cadre du compte administratif 2020, poursuivie depuis.

Dématérialisation des états relatifs aux restes à mandater

La normalisation induite par la dématérialisation du compte administratif conduit à une évolution de la présentation de l'annulation de la part des enveloppes d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement non affectées et la clôture des enveloppes des annexes IV C2.1 et C2.2 afin de pouvoir l'alimenter de manière automatique depuis le SI financier de la Région.

1.1. Le bilan des engagements pluriannuels par année de vote

1.1.1. En investissement

Le montant des restes à mandater sur AP affectées au 31 décembre de l'exercice est calculé par comptabilisation des différents mouvements de l'exercice 2023 sur le stock disponible d'affectations non couvertes par des crédits de paiement en début d'exercice 2023.

Le stock en début d'exercice 2023 est ainsi augmenté du total des affectations votées en 2023 ainsi que des demandes de prorogations du délai de validité des subventions régionales acceptées au cours de l'année.

Il est diminué des crédits de paiement mandatés sur l'exercice¹, des autorisations de programme clôturées à l'initiative des services opérationnels à l'issue du projet et de celles dont la caducité a été constatée en application des dispositions du règlement budgétaire et financier sous le régime duquel elles ont été votées².

Le même mécanisme est appliqué aux autorisations de programme engagées. L'écart entre les deux montants (« restes à mandater sur AP affectées au 31/12/2023 » et « restes à mandater sur AP affectées et engagées au 31/12/2022 ») correspond au disponible à l'engagement sur affectations (881,7 M€) et concerne essentiellement les dépenses directes pour lesquelles un délai est laissé pour l'engagement³.

Le montant des restes à mandater au 31/12/2023 s'élève à 7 169,4 M€ s'agissant des AP affectées, soit un ratio de couverture de 3,38 (3 ans et 4 mois).

Le niveau de restes à mandater sur AP affectées est en augmentation par rapport à 2023 compte tenu du niveau d'investissement en augmentation (+ 296,4 M€), hausse qui se confirme par rapport à 2022 (+ 550,8M€) et par rapport à 2021 (+ 348,6 M€).

¹ Seuls les crédits de paiement sur AP sont pris en compte (comme en fonctionnement) ce qui explique le différentiel avec le total des dépenses réelles hors chapitres financiers présenté précédemment dans ce document.

² Les règles de caducité sont fixées dans la délibération du Conseil régional du 28 juin 1983 précisant la durée de validité des subventions d'investissement, le règlement budgétaire et financier approuvé par la délibération CR 02-05 du 31 janvier 2005 et le règlement budgétaire et financier approuvé par la délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 prorogée par la délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016, et par la délibération CR 2021-55 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier, et par la délibération CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durées d'amortissement.

³ Pour les dépenses directes, la part des autorisations de programme et d'engagement affectée mais non engagée à la fin de la troisième année qui suit le 31 décembre de la date d'affectation est caduque et annulée. Cette part est significative en 2023 sur le secteur des lycées.

Il convient de souligner que **le montant cumulé des « AP caduques en 2023 » et des « AP clôturées ou prorogées en 2023 » s'élève au total à – 128,6 M€ en 2023 contre -114,2 M€ en 2022, -144,2 M€ en 2021, -185,3 M€ en 2020, - 282,5 M€ en 2019, - 242,5 M€ en 2018, - 348,8 M€ en 2017, -489,7 M€ en 2016 et- 146,2 M€ en 2015.**

Le volume cumulé des AP caduques et clôturées représente – 2 082 M€ en neuf ans. A noter que 5,3 M€ (contre 1,5 M€ en 2022, 34,72 M€ en 2021, 68,45 M€ en 2020, 132,44 M€ en 2019, 108,9 M€ en 2018, 219,1 M€ en 2017, 389,8 M€ en 2016 et 39,4 M€ en 2015), soit 4,1 % des AP caduques et clôturées ou prorogées, concernent des millésimes antérieurs à 2010.

Cette diminution résulte en grande partie du travail de fiabilisation des restes à mandater engagés depuis 2016 et poursuivi jusqu'en 2023, à hauteur de 118 M€ cette année **sur l'ensemble des secteurs d'intervention régionale. Ainsi s'agissant de l'investissement, - 5,4 M€ d'AP (correspondant à 6 dossiers) affectées ont été apurés sur le secteur de l'enseignement secondaire.**

Le stock des restes à mandater sur AP engagées s'élève à 6 287,7 M€ ; il est en augmentation de + 212,4 M€ par rapport à 2022. Le ratio de couverture⁴ est de 2,96 (3 ans).

⁴ Le ratio de couverture exprime le délai nécessaire, à niveau de crédits de paiement constant et hors toute nouvelle affectation, pour apurer la dette née des engagements financiers antérieurs.

Sur les autorisations de programme affectées

Années	AP Affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP affectées en 2023	AP caduques en 2023	AP clôturées ou prorogées en 2023	CP consommés en 2023	Restes à mandater sur AP affectées au 31/12/2023
1993-1999	-	-	-	-	-	-
2000	8 178 819,31	-	-	-	8 026 794,20	152 025,11
2001	2 318 910,52	-	-	-	74 332,46	2 244 578,06
2002	5 869 861,73	-	-	-	82 264,87	5 787 596,86
2003	3 553 202,25	-	-	-300,98	-	3 552 901,27
2004	11 777 883,29	-	-	-0,26	-	11 777 883,03
2005	4 196 365,02	-	-	-	-	4 196 365,02
2006	12 762 963,30	-	-	-	149 450,00	12 613 513,30
2007	17 948 905,21	-	-	-	22 775,78	17 926 129,43
2008	33 273 202,96	-	-	-5 335 358,70	2 343 836,99	25 594 007,27
2009	27 328 059,27	-	-	-	942 467,34	26 385 591,93
2010	30 055 826,51	-	-	-	1 637 800,80	28 418 025,71
2011	44 656 977,36	-	-	-4 838,84	401 509,31	44 250 629,21
2012	39 402 051,23	-	-	-982 045,92	1 277 469,37	37 142 535,94
2013	39 776 818,86	-	-	-214 024,57	2 420 217,36	37 142 576,93
2014	90 458 223,69	-	-	-1 139 444,66	10 911 801,01	78 406 978,02
2015	148 368 891,28	-	-	-9 017 313,32	5 571 841,07	133 779 736,89
2016	114 035 497,50	-	-	-15 755 715,15	23 929 798,25	74 349 984,10
2017	195 955 983,15	-	-	-7 201 802,89	59 296 097,33	129 458 082,93
2018	315 069 891,32	-	-	-17 573 102,08	126 678 067,77	170 818 721,47
2019	615 772 873,76	-	-	-24 317 995,63	185 299 299,37	406 155 578,76
2020	1 037 873 005,96	-	-21 213 884,10	-18 917 493,28	288 557 668,60	709 183 959,98
2021	1 529 299 884,24	-	-	-4 374 009,14	482 423 178,06	1 042 502 697,04
2022	2 110 984 168,43	-	-	-1 685 756,77	551 096 266,87	1 558 202 144,79
2023	-	2 979 809 383,86	-897 553,30	-	369 523 407,97	2 609 388 422,59
Totaux	6 438 918 266,15	2 979 809 383,86	-22 111 437,40	-106 519 202,19	2 120 666 344,78	7 169 430 665,64

Sur les autorisations de programme engagées

Années	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP affectées et engagées en 2023	AP caduques en 2023	AP clôturées ou prorogées en 2023	CP consommés en 2023	Restes à mandater sur AP affectées et engagées au 31/12/2023
1993-1999	-	-	-	-	-	-
2000	8 178 819,31	-	-	-	8 026 794,20	152 025,11
2001	2 318 910,52	-	-	-	74 332,46	2 244 578,06
2002	5 889 861,73	-	-	-	82 264,87	5 787 596,86
2003	3 553 202,25	-	-	-300,98	-	3 552 901,27
2004	11 777 883,29	-	-	-0,26	-	11 777 883,03
2005	4 196 365,02	-	-	-	-	4 196 365,02
2006	12 539 609,48	-	-	-	149 450,00	12 390 159,48
2007	17 948 905,21	-	-	-	22 775,78	17 926 129,43
2008	33 273 202,96	-	-	-11 228 494,16	2 343 836,99	19 700 871,81
2009	27 328 059,27	-	-	-1 630 214,25	942 467,34	24 755 377,68
2010	30 055 826,51	-	-	-	1 637 800,80	28 418 025,71
2011	44 656 977,36	-	-	-4 838,84	401 509,31	44 250 629,21
2012	39 402 051,23	-	-	-982 046,28	1 277 469,37	37 142 535,58
2013	39 776 818,86	-	-	-221 187,22	2 420 217,36	37 135 414,28
2014	90 458 223,69	-	-999 674,75	-139 769,91	10 911 801,01	78 406 978,02
2015	148 365 389,22	-	-7 080 755,14	-1 964 541,47	5 571 841,07	133 748 251,54
2016	111 369 899,03	-	-12 768 595,46	-3 495 362,26	23 929 798,25	71 176 143,06
2017	194 448 155,18	-	-5 592 331,21	-11 263 589,53	59 296 097,33	118 296 137,11
2018	314 777 029,56	4 380,01	-13 450 634,18	-6 375 810,50	126 678 067,77	168 276 897,12
2019	615 674 944,98	-	-14 426 397,03	-10 094 947,52	185 299 299,37	405 854 301,06
2020	992 246 267,04	12 382 778,79	-14 053 806,68	-7 217 451,92	288 557 668,60	694 800 118,63
2021	1 434 836 439,81	30 898 674,54	-1 983 350,74	-7 047 453,11	482 423 178,06	974 281 132,44
2022	1 892 261 955,44	59 441 510,63	-	-8 709 586,32	551 096 266,87	1 391 897 612,88
2023	-	2 371 562 849,60	-	-521 006,76	369 523 407,97	2 001 518 434,87
Totaux	6 075 314 796,95	2 474 290 193,57	-70 355 545,19	-70 896 601,29	2 120 666 344,78	6 287 686 499,26

1.1.2. En fonctionnement

Les mécanismes de calcul du bilan des engagements en fonctionnement sont identiques à ceux présentés ci-dessus..

Le stock des restes à mandater sur AE engagées est en baisse de -56,8 M€ entre 2022 et 2023. Il s'élève à 1 169,7 M€ au 31 décembre 2023 contre 1 226,5 M€ en 2022, 1 300,1 M€ en 2021, 1 035,4 M€ en 2020 et correspond à un ratio de couverture de 0,48 (soit 6 mois) en baisse par rapport à 2022 (0,57 soit 7 mois). La baisse des restes à mandater sur les AE est essentiellement liée à la mise en œuvre du Programme Régional d'Investissement dans les Compétences sur le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage et à la clôture et à la caducité des AE sur ce secteur (146,9 M€).

Il est de 1 266,5 M€ s'agissant des AE affectées (contre 1 293,3 en 2022, 1 393,9 M€ en 2021, 1 131 M€ en 2020, 930,6 M€ en 2019, 797,1 M€ en 2018, 786,2 M€ en 2017 et 819,9 M€ en 2016), soit un ratio de couverture de 0,52 (6 mois), en légère baisse par rapport à 2022 (0,60 soit 7 mois).

Il convient de souligner que **le montant cumulé des « AE caduques en 2023 » et des « AE clôturées ou prorogées en 2023 » s'élève au total à – 185,8 M€ en 2023**. Le volume cumulé des AE caduques et clôturées représente – 917,4 M€ en huit ans. A noter que -1,0 M€ (contre -21,3 M€ en 2022, -11,7 M€ en 2021, -13,2 M€ en 2020, - 29,5 M€ en 2019, - 113,7 M€ en 2018 et - 24,9 M€ en 2017), soit près de 0,6 % des AE caduques et clôturées ou prorogées, concernent les millésimes antérieurs à 2016.

Le travail de **fiabilisation des restes à mandater** lancé également sur les autorisations d'engagement affectées et engagées en 2018 **sur l'ensemble des secteurs d'intervention régionale s'est poursuivi jusqu'en 2022 avec 113,3 M€ (correspondant à 169 dossiers) d'AE affectées apurés au-**

delà du traitement de caducité automatique annuel et notamment sur le secteur de la formation professionnelle sur lequel 112,3 M€ d'AE affectées ont été apurés.

On constate à nouveau une augmentation des autorisations d'engagement affectées en 2023 (+256,7 par rapport à 2022, + 43,2 M€ entre 2021 et 2022, + 67,1 M€ entre 2020 à 2021, + 69,1 M€ entre 2019 et 2020, + 13,8 M€ entre 2018 et 2019, et + 72,7 M€ entre 2017 et 2018) ainsi qu' un ralentissement de la baisse des restes à mandater de -26,8 M€ (+4,4 M€ hors fonds européens) après -100,6 M€ entre 2021 et 2022 (-104,5 M€ hors fonds européens) et alors qu'ils avaient augmentés entre 2020 et 2021 de + 262,9 M€ et de + 259,4 M€ hors fonds européens.

L'augmentation sensible de l'exécution globale des mandatements de +259,0 M€, ainsi que l'apurement des restes à mandater sur les AE affectées, en particulier sur le secteur de la formation professionnelle (-147 M€) expliquent la baisse des RAM.

Sur les autorisations d'engagement affectées

Années	AE Affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE affectées en 2023	AE caduques en 2023	AE clôturées ou prorogées en 2023	CP consommés en 2023	Restes à mandater sur AE affectées au 31/12/2023
2005	590 158,12	-	-	-	-	590 158,12
2006	138 521,59	-	-	-	-	138 521,59
2007	1 482,80	-	-	-	-	1 482,80
2008	27 550,85	-	-	-	-	27 550,85
2009	294 569,98	-	-	-	-	294 569,98
2010	236,36	-	-	-	-	236,36
2011	19 179,31	-	-	-	-	19 179,31
2012	3 520 758,07	-	-	-	-	3 520 758,07
2013	2 148 074,96	-	-	-	-	2 148 074,96
2014	8 497 807,96	-	-	-	79 952,74	8 417 855,22
2015	4 780 045,66	-	-	-978 249,38	501 515,10	3 300 281,20
2016	33 145 384,44	-	-	-21 400 334,20	1 429 056,63	10 315 993,81
2017	28 601 021,33	-	-	-12 632 905,78	2 979 015,74	12 989 099,81
2018	46 884 040,09	-	-	-32 204 921,28	1 096 002,13	13 583 116,68
2019	82 984 700,19	-	-	-23 192 186,73	19 917 512,65	39 875 000,81
2020	163 610 118,75	-	-15 937 482,51	-54 386 093,43	29 821 844,38	63 464 698,43
2021	224 547 802,93	-	-	-15 800 246,00	92 963 784,11	115 783 772,82
2022	693 553 288,54	-	-	-5 818 552,31	437 716 579,44	250 018 156,79
2023	-	2 587 611 174,90	-3 415 288,32	-	1 842 211 570,82	741 984 315,76
Totaux	1 293 344 741,73	2 587 611 174,90	-19 352 770,83	-166 413 489,09	2 428 716 833,74	1 266 472 822,97

Sur les autorisations d'engagement engagées

Années	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE affectées et engagées en 2023	AE caduques en 2023	AE clôturées ou prorogées en 2023	CP consommés en 2023	Restes à mandater sur AE affectées et engagées au 31/12/2023
2005	590 158,12	-	-	-	-	590 158,12
2006	138 521,59	-	-	-	-	138 521,59
2007	1 482,60	-	-	-	-	1 482,60
2008	27 550,85	-	-	-	-	27 550,85
2009	294 569,98	-	-	-	-	294 569,98
2010	236,36	-	-	-	-	236,36
2011	19 179,31	-	-	-	-	19 179,31
2012	3 520 758,07	-	-	-	-	3 520 758,07
2013	2 148 074,96	-	-	-	-	2 148 074,96
2014	8 497 807,96	-	-	-	79 952,74	8 417 855,22
2015	4 221 126,27	-	-	-1 425 238,69	501 515,10	2 294 372,48
2016	32 217 541,08	-	-	-21 679 064,07	1 429 056,63	9 109 420,38
2017	25 639 664,37	-	-7 092,42	-13 618 285,85	2 979 015,74	9 035 270,36
2018	45 216 264,87	-	-1 147 638,71	-31 796 802,01	1 096 002,13	11 175 822,02
2019	81 962 860,68	-	-4 190 818,55	-19 750 964,94	19 917 512,65	38 103 564,54
2020	142 472 616,59	4 467 382,15	-31 900 701,64	-24 004 653,99	29 821 844,38	61 212 798,73
2021	213 180 541,56	2 615 975,82	-2 858 113,66	-14 823 835,89	92 963 784,11	105 150 783,72
2022	666 351 002,27	13 381 474,37	-3 128 279,07	-5 937 618,80	437 716 579,44	232 949 999,33
2023	-	2 528 270 021,99	-	-508 066,52	1 842 211 570,82	685 550 384,65
Totaux	1 226 499 957,49	2 548 734 854,33	-43 232 644,05	-133 544 530,76	2 428 716 833,74	1 169 740 803,27

2.2. Le bilan des engagements pluriannuels par secteur⁶

2.2.1. En investissement

68,8 % des restes à mandater sur AP affectées (4 930,7 M€) s'attachent aux secteurs de l'enseignement secondaire et des transports.

Par ailleurs, le niveau des restes à mandater sur les autres secteurs (hors transports, mobilités et enseignement secondaire) affiche une légère augmentation de +75 M€ en 2023.

L'examen des ratios de couverture conduit à distinguer deux catégories de secteurs.

- La première concerne la réalisation d'infrastructures lourdes :

- sous la forme de subventions, principalement dans le domaine des transports, pour lequel le délai moyen de couverture s'élève à 3,67 pour les transports en commun (soit 3 ans et 8 mois) et 3,59 pour le secteur de l'aménagement (soit 3 ans et 7 mois) ;

- sous maîtrise d'ouvrage régionale, essentiellement sur le secteur des lycées où le ratio augmente légèrement, avec un ratio de 3,04 en 2023, du fait d'une hausse des affectations en 2023

- La seconde porte sur le subventionnement où la diversité des partenariats induit des ratios de couverture variables d'un secteur d'intervention à l'autre.

⁶ Les montants ici présentés par secteurs au 01/01/2023 pour l'ensemble des états (AP affectées, AP engagées, AE affectées, AE engagées) prennent en compte les changements de périmètre opérés les années précédentes (notamment sur formation professionnelle, apprentissage et emploi ; développement économique, innovation et TIC ; recherche ; enseignement secondaire ; jusqu'en 2016 et sur aménagement ; environnement ; enseignement secondaire ; patrimoine et moyens généraux ; développement économique, innovation et TIC ; sports loisirs ; culture ; actions internationales ; formation professionnelle et apprentissage ; politique de la ville ; citoyenneté en 2017).

Restes à mandater sur autorisations de programme affectées par secteur

Libellés	AP Affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP affectées en 2023	AP caduques en 2023	AP clôturées ou prorogées en 2023	CP consommés en 2023	Restes à mandater sur AP affectées	Ratio de couverture
Agriculture	4 877 584,86	11 846 128,39	-143 644,65	-506 837,31	1 695 117,49	14 378 113,80	8,48
Actions internationales	4 282 516,40	1 496 641,85	-	-486 071,95	1 354 641,12	3 938 445,18	2,91
Aménagement	247 536 317,40	117 623 821,25	-155 692,40	28 803 627,79	85 839 014,49	307 969 059,55	3,59
Citoyenneté	356 849,17	1 183 600,00	-	-	807 140,00	733 309,17	0,91
Communication	-	260 000,00	-644,12	-	259 355,88	-	-
Culture	122 073 556,12	46 199 968,00	-25 869,44	-4 004 109,86	37 077 279,63	127 166 265,19	3,43
Développement économique, innovation et TIC	220 898 080,09	120 864 465,67	-1 340,00	-13 928 202,47	97 888 345,54	229 944 657,75	2,35
Développement social et santé	133 440 002,84	25 658 134,96	-1 011 547,50	-67 994 606,16	22 384 798,08	67 707 186,06	3,02
Environnement et énergie	393 420 388,47	96 362 881,49	-23 994,06	-94 580 181,14	73 989 101,26	321 189 993,50	4,34
Enseignement secondaire	1 449 859 972,94	1 002 600 176,75	-19 398 928,18	-15 365 743,44	598 733 723,13	1 818 961 754,94	3,04
Enseignement supérieur	198 454 438,52	65 150 000,00	-	-2 803 753,89	37 905 835,35	222 894 849,28	5,88
Formation professionnelle, apprentissage et emploi	61 475 598,23	23 230 000,00	-	-3 748 722,33	23 982 331,56	56 974 544,34	2,38
Formations sanitaires et sociales	-	2 352 153,00	-	63 937 899,77	6 548 737,72	59 741 315,05	9,12
Logement	225 281 580,97	74 243 423,65	-	-5 431 844,01	63 081 835,24	231 011 325,37	3,66
Marché, achats, juridique et immobilier	-	35 144 000,00	-3 859,70	19 278 453,06	3 092 991,26	51 325 602,10	16,59
Mobilités	594 667 252,76	-	-	-594 667 252,76	-	-	-
Patrimoine et Moyens généraux	19 506 098,81	-	-	-19 506 098,81	-	-	-
Personnel et Ressources humaines	4 473,25	815 000,00	-8 864,06	208 485,59	218 902,30	800 192,48	3,66
Politique de la ville	30 878 064,81	14 151 674,00	-	-262 400,00	9 659 566,48	35 107 772,33	3,63
Recherche	127 936 666,33	32 924 617,00	-	-3 659 032,68	21 463 637,84	135 738 612,81	6,32
Ruralité	50 241 879,81	28 419 721,18	-1 280 415,14	-2 158 761,61	16 189 208,21	59 033 216,03	3,65
Sécurité	92 914 589,54	61 654 462,00	-11 230,04	-1 818 997,65	21 124 229,45	131 614 594,40	6,23
Systèmes d'Information	9 974 280,67	-	-	-9 974 280,67	-	0,00	-
Sports et Loisirs	97 196 457,27	73 303 255,16	-5 379,51	-2 488 589,07	89 341 987,83	78 663 756,02	0,88
Transports en commun	2 200 477 461,77	-	-	-2 200 477 461,77	-	-	-
Transports et mobilités	-	1 114 191 306,39	-38 677,53	2 844 690 375,27	847 108 768,22	3 111 734 235,91	3,67
Transports de marchandise en site propre	30 382 633,91	-	-	-30 382 633,91	-	-	-
Transformation numérique	-	25 700 000,00	-1 351,07	12 049 459,88	16 941 719,87	20 806 388,94	1,23
Tourisme	10 739 694,89	2 540 322,00	-	-962 179,26	3 637 541,15	8 680 296,48	2,39

Libellés	AP Affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP affectées en 2023	AP caduques en 2023	AP clôturées ou prorogées en 2023	CP consommés en 2023	Restes à mandater sur AP affectées	Ratio de couverture
Fonds européens	112 041 826,32	1 893 631,12	-	-279 742,80	40 340 535,68	73 315 178,96	1,82
TOTAL GENERAL	6 438 918 266,15	2 979 809 383,86	-22 111 437,40	-106 519 202,19	2 120 666 344,78	7 169 430 665,64	3,38

Restes à mandater sur autorisations de programme engagées par secteur

Restes à mandater sur AP engagées par secteurs

Libellés	AP Engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP engagées en 2023	AP caduques en 2023	AP clôturées ou prorogées en 2023	CP consommés en 2023	Restes à mandater sur AP engagées	Ratio de couverture
Agriculture	4 876 184,86	11 846 128,39	-299 522,19	-349 559,77	1 695 117,49	14 378 113,80	8,48
Actions internationales	4 282 516,40	1 496 641,85	-	-486 071,95	1 354 641,12	3 938 445,18	2,91
Aménagement	247 450 173,70	117 283 477,75	-6 747 097,51	36 148 933,27	85 839 014,49	308 296 472,72	3,59
Citoyenneté	356 849,17	1 047 880,00	-	-	807 140,00	597 589,17	0,74
Communication	-	259 355,88	-	-	259 355,88	-	-
Culture	119 891 988,87	43 061 925,11	-2 277 603,44	-1 727 671,32	37 077 279,63	121 871 359,59	3,29
Développement économique , innovation et TIC	182 112 170,50	100 184 465,67	-11 211 291,68	-957 341,20	97 888 345,54	172 239 657,75	1,76
Développement social et santé	132 440 002,84	25 658 134,96	-2 864 358,60	-65 141 795,06	22 384 798,08	67 707 186,06	3,02
Environnement et énergie	393 092 530,01	97 349 433,29	-9 933 931,84	-86 660 637,55	73 989 101,26	319 858 292,65	4,32
Enseignement secondaire	1 183 885 450,87	554 968 050,28	-1 147 135,75	-20 473 229,01	598 733 723,13	1 118 499 413,26	1,87
Enseignement supérieur	191 141 438,52	69 765 200,00	-2 196 825,96	-606 927,93	37 905 835,35	220 197 049,28	5,81
Formation professionnelle, apprentissage et emploi	61 475 598,23	23 230 000,00	-2 619 021,59	-1 129 700,74	23 982 331,56	56 974 544,34	2,38
Formations sanitaires et sociales	-	2 352 153,00	-711 642,13	64 649 541,90	6 548 737,72	59 741 315,05	9,12
Logement	225 281 580,97	74 243 423,65	-4 598 653,13	-833 190,88	63 081 835,24	231 011 325,37	3,66
Marché, achats, juridique et immobilier	-	9 282 352,67	-	2 045 019,35	3 092 991,26	8 234 380,76	2,66
Mobilités	593 052 792,42	-	-	-593 052 792,42	-	-	-
Patrimoine et Moyens généraux	3 776 771,55	-	-	-3 776 771,55	-	-	-
Personnel et Ressources humaines	4 473,25	946 975,71	-	23 290,78	218 902,30	755 837,44	3,45
Politique de la ville	30 878 064,81	14 151 674,00	-262 400,00	-	9 659 566,48	35 107 772,33	3,63
Recherche	127 936 666,33	32 924 617,00	-2 474 267,33	-1 184 765,35	21 463 637,84	135 738 612,81	6,32
Ruralité	48 056 879,81	28 442 223,43	-1 055 101,74	-1 106 577,26	16 189 208,21	58 148 216,03	3,59
Sécurité	69 516 320,26	45 570 519,13	-868 464,27	-1 296 167,74	21 124 229,45	91 797 977,93	4,35
Systèmes d'Information	9 899 777,21	-	-	-9 899 777,21	-	-	-
Sports et Loisirs	95 508 267,54	74 830 125,41	-1 698 648,57	-2 286 734,02	89 341 987,83	77 011 022,53	0,86
Transports en commun	2 200 477 413,79	-	-	-2 200 477 413,79	-	-	-
Transports et mobilités	-	1 114 191 306,39	-19 272 558,87	2 854 825 076,10	847 108 768,22	3 102 635 055,40	3,66
Transports de marchandise en site propre	30 382 633,91	-	-	-30 382 633,91	-	-	-
Transformation numérique	-	26 770 176,88	-	10 181 638,67	16 941 719,87	20 010 095,68	1,18
Tourisme	10 739 694,89	2 540 322,00	-117 020,59	-845 158,67	3 637 541,15	8 680 296,48	2,39
Fonds européens	108 798 556,24	1 893 631,12	-	-16 095 184,03	40 340 535,68	54 256 467,65	1,34
TOTAL GENERAL	6 075 314 796,95	2 474 290 193,57	-70 355 545,19	-70 896 601,29	2 120 666 344,78	6 287 686 499,26	2,96

2.2.2. En fonctionnement

Les restes à mandater sur AE engagées se concentrent à 90,5 % (1 059 M€) sur les secteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage (639 M€), les fonds européens (56 M€), du développement social et santé (12,7 M€), de la recherche (51,4 M€), de la culture (42,6 M€) de l'enseignement secondaire (200 M€), de l'agriculture (12,8 M€), les sports et loisirs (16,5 M€) et du développement économique, innovation et TIC (27,7 M€).

Tous ne présentent pas le même ratio de couverture sur les autorisations d'engagement engagées. Il est structurellement élevé sur des secteurs tels que la recherche (2,76 soit 2 ans et 9 mois), en raison du caractère pluriannuel des projets soutenus.

Le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage présente des restes à mandater en forte baisse de -127 M€ avec 639 M€ (contre 766 M€ en 2022, 903,2 M€ en 2021, 680,9 M€ en 2020, 562,5 en 2019 et 472,8 M€ en 2018) bien que le niveau d'engagement reste élevé avec 663,8 M€ pour la sixième année consécutive (contre 646,6 en 2022, 618,7 M€ en 2021, 518,8 M€ en 2020, 613,7 M€ en 2019 et 626,3 M€ en 2018) afin de financer le Pacte d'Investissement des Compétences. Le niveau des mandaterments présente une hausse +69,4 M€ par rapport à 2022 (643,9 M€ contre 574,5 M€ en 2022). La poursuite du travail de fiabilisation des restes à mandater sur ce secteur a conduit à apurer un volume important d'AE clôturées et rendues caduques de 146,9 M€ en 2023.

Restes à mandater sur autorisations d'engagement affectées par secteur

Libellés	AE Affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE affectées en 2023	AE caduques en 2023	AE clôturées ou prorogées en 2023	CP consommés en 2023	Restes à mandater sur AE affectées	Ratio de couverture
Agriculture	11 075 800,18	8 192 025,37	-14 078,08	-143 419,65	5 132 496,02	13 977 831,80	2,72
Actions internationales	3 329 797,24	3 701 168,93	-31 056,67	-149 043,70	2 348 241,57	4 502 624,23	1,92
Aménagement	1 343 643,43	18 769 602,00	-9 120,37	-8 497,31	18 687 119,70	1 408 508,05	0,08
Citoyenneté	6 884 472,22	8 955 030,00	-18 877,87	-814 484,46	4 566 165,64	10 439 974,25	2,29
Communication	1 381 714,56	11 265 000,00	-258 268,76	-97 528,90	10 309 482,90	1 981 434,00	0,19
Culture	53 691 417,40	51 889 853,24	-235 172,13	-2 272 602,30	52 261 497,55	50 811 998,66	0,97
Développement économique , innovation et TIC	36 847 164,47	32 052 403,15	-1 281 127,20	-1 481 293,97	32 882 701,48	33 254 444,97	1,01
Développement social et santé	42 951 753,80	56 247 839,49	-376 131,37	-28 423 004,18	56 184 059,91	14 216 397,83	0,25
Environnement et énergie	8 111 815,11	21 005 019,25	-10 367,60	-1 528 378,73	20 006 609,60	7 571 478,43	0,38
Enseignement secondaire	127 439 964,61	425 466 464,41	-3 585 438,66	-655 536,52	317 424 893,96	231 240 559,88	0,73
Enseignement supérieur	18 378 498,29	13 313 630,26	-3 089 567,56	-1 014 313,79	9 542 723,72	18 045 523,48	1,89
Formation professionnelle, apprentissage et emploi	768 008 737,91	667 780 920,64	-156 499,83	-146 799 366,76	643 979 957,46	644 853 834,50	1,00
Formations sanitaires et sociales	-	258 780 211,00	-7 017 444,94	25 311 330,84	252 975 811,12	24 098 285,78	0,10
Logement	49 767,52	50 000,00	-2 854,34	-578,12	86 957,66	9 377,40	0,11
Marché, achats, juridique et immobilier	-	44 664 343,00	-1 883 523,32	11 237 916,42	40 783 828,36	13 234 907,74	0,32
Patrimoine et Moyens généraux	13 044 589,46	-	-	-13 044 589,46	-	-0,00	-
Personnel et Ressources humaines	3 195 918,25	13 011 200,00	-973 316,63	2 065 286,01	11 439 616,40	5 859 471,23	0,51
Recherche	49 914 184,16	21 951 527,05	-74 297,80	-1 478 173,38	18 643 965,61	51 669 274,42	2,77
Ruralité	2 721 567,22	4 996 879,00	-0,03	-61 881,47	5 272 522,76	2 384 041,96	0,45
Sécurité	1 354 859,75	849 100,00	-	-99 283,08	749 566,19	1 355 110,48	1,81
Systèmes d'Information	7 383 101,71	-	-	-7 383 101,71	-	0,00	-
Sports et Loisirs	18 498 351,11	39 589 184,00	-145 640,33	-660 972,54	22 803 940,76	34 476 981,48	1,51
Transports en commun	10 269 261,91	-	-	-10 269 261,91	-	-	-
Transports et mobilités	-	845 054 704,18	-11 013,02	8 531 623,60	837 792 973,71	15 782 341,05	0,02
Transports de marchandise en site propre	454 112,50	-	-	-454 112,50	-	-	-
Transformation numérique	-	14 025 000,00	-9 959,42	7 484 519,23	12 185 541,99	9 314 017,82	0,76
Tourisme	2 162 634,64	14 397 402,00	-37 890,88	-60 333,04	14 022 386,13	2 439 426,59	0,17
Fonds européens	104 851 614,28	11 602 667,93	-131 124,02	-4 144 407,71	38 633 773,54	73 544 976,94	1,90
TOTAL GENERAL	1 293 344 741,73	2 587 611 174,90	-19 352 770,83	-166 413 489,09	2 428 716 833,74	1 266 472 822,97	0,52

Restes à mandater sur autorisations d'engagement engagées par secteur

Libellés	AE Engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE engagées en 2023	AE caduques en 2023	AE clôturées ou prorogées en 2023	CP consommés en 2023	Restes à mandater sur AE engagées	Ratio de couverture
Agriculture	10 514 914,10	7 635 347,11	-95 178,40	-90 829,91	5 132 496,02	12 831 756,88	2,50
Actions internationales	3 281 159,74	3 628 528,31	-120 904,31	-31 367,26	2 348 241,57	4 409 174,91	1,88
Aménagement	937 562,21	18 033 701,69	-7 806,47	-9 380,73	18 687 119,70	266 957,00	0,01
Citoyenneté	6 622 770,37	7 575 817,64	-824 983,67	-53 118,37	4 566 165,64	8 754 320,33	1,92
Communication	1 381 714,56	11 006 731,24	-	-97 528,90	10 309 482,90	1 981 434,00	0,19
Culture	45 919 309,88	51 308 775,38	-1 546 086,70	-798 824,02	52 261 497,55	42 621 676,99	0,82
Développement économique , innovation et TIC	29 614 565,78	32 740 593,98	-369 641,11	-1 364 242,33	32 882 701,48	27 738 574,84	0,84
Développement social et santé	34 042 644,38	56 344 680,18	-818 815,33	-20 715 018,39	56 184 059,91	12 669 430,93	0,23
Environnement et énergie	6 613 083,50	20 263 703,47	-281 323,85	-635 282,57	20 006 609,60	5 953 570,95	0,30
Enseignement secondaire	107 578 812,97	411 427 707,71	-1 134 792,90	-491 805,47	317 424 893,96	199 955 028,35	0,63
Enseignement supérieur	15 095 450,26	13 411 756,66	-783 404,91	-423 408,88	9 542 723,72	17 757 669,41	1,86
Formation professionnelle, apprentissage et emploi	766 039 860,12	663 811 011,64	-34 452 385,64	-112 402 964,97	643 979 957,46	639 015 563,69	0,99
Formations sanitaires et sociales	-	258 381 420,54	-1 426 301,27	19 750 852,08	252 975 811,12	23 730 160,23	0,09
Logement	49 767,52	47 145,66	-	-578,12	86 957,66	9 377,40	0,11
Marché, achats, juridique et immobilier	-	42 771 098,68	-20 990,00	11 258 906,42	40 783 828,36	13 225 186,74	0,32
Patrimoine et Moyens généraux	13 033 082,44	-	-	-13 033 082,44	-	-	-
Personnel et Ressources humaines	3 195 918,25	11 718 319,89	-	1 967 421,29	11 439 616,40	5 442 042,83	0,48
Recherche	49 558 005,63	21 947 819,95	-1 034 841,04	-443 092,34	18 643 965,61	51 383 926,59	2,76
Ruralité	2 721 567,22	4 996 879,00	-15 000,00	-46 881,50	5 272 522,76	2 384 041,96	0,45
Sécurité	1 324 859,75	797 361,12	-56 323,73	-42 959,35	749 566,19	1 273 371,60	1,70
Systèmes d'Information	6 819 170,98	-	-	-6 819 170,98	-	-	-
Sports et Loisirs	13 887 072,78	26 153 675,79	-189 090,22	-514 009,60	22 803 940,76	16 533 707,99	0,73
Transports en commun	9 697 190,75	-	-	-9 697 190,75	-	-	-
Transports et mobilités	-	843 990 961,82	-44 674,50	7 956 506,89	837 792 973,71	14 109 820,50	0,02
Transports de marchandise en site propre	407 472,50	-	-	-407 472,50	-	-	-
Transformation numérique	-	14 562 516,49	-100,00	6 744 816,63	12 185 541,99	9 121 691,13	0,75
Tourisme	2 103 741,10	14 388 906,59	-10 000,00	-44 313,64	14 022 386,13	2 415 947,92	0,17
Fonds européens	96 060 260,70	11 790 393,99	-	-13 060 511,05	38 633 773,54	56 156 370,10	1,45
TOTAL GENERAL	1 226 499 957,49	2 548 734 854,33	-43 232 644,05	-133 544 530,76	2 428 716 833,74	1 169 740 803,27	0,48

Situation des restes à mandater sur les autorisations de programme de l'exercice 2000

Libellés	AP Affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP affectées en 2023	AP caduques en 2023	AP clôturées ou prorogées en 2023	CP consommés en 2023	Restes à mandater sur AP affectées
ESE - Enseignement secondaire	-	-	-	68 962,54	-	68 962,54
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	68 962,54	-	68 962,54
222 - Lycées publics	-	-	-	68 962,54	-	68 962,54
ESEM71 - Enseignement secondaire	68 962,54	-	-	-68 962,54	-	-
902 - Enseignement	68 962,54	-	-	-68 962,54	-	-
222 - Lycées publics	68 962,54	-	-	-68 962,54	-	-
ESU - Enseignement supérieur	-	-	-	8 109 856,77	8 026 794,20	83 062,57
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	8 109 856,77	8 026 794,20	83 062,57
23 - Enseignement supérieur	-	-	-	8 109 856,77	8 026 794,20	83 062,57
ESUM71 - Enseignement supérieur	8 109 856,77	-	-	-8 109 856,77	-	-
902 - Enseignement	8 109 856,77	-	-	-8 109 856,77	-	-
23 - Enseignement supérieur	8 109 856,77	-	-	-8 109 856,77	-	-
Total général	8 178 819,31	-	-	-	8 026 794,20	152 025,11

Situation des restes à mandater sur les autorisations de programme de l'exercice 2001

Libellés	AP Affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP affectées en 2023	AP caduques en 2023	AP clôturées ou prorogées en 2023	CP consommés en 2023	Restes à mandater sur AP affectées
AM - Aménagement	-	-	-	2 201 127,94	-	2 201 127,94
905 - Aménagement des territoires et habitat	-	-	-	2 201 127,94	-	2 201 127,94
515 - Opérations d'aménagement	-	-	-	2 201 127,94	-	2 201 127,94
AMM71 - Aménagement	2 201 127,94	-	-	-2 201 127,94	-	-
905 - Aménagement des territoires	2 201 127,94	-	-	-2 201 127,94	-	-
52 - Agglomérations et villes moyennes	2 201 127,94	-	-	-2 201 127,94	-	-
ESU - Enseignement supérieur	-	-	-	117 782,58	74 332,46	43 450,12
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	117 782,58	74 332,46	43 450,12
23 - Enseignement supérieur	-	-	-	117 782,58	74 332,46	43 450,12
ESUM71 - Enseignement supérieur	117 782,58	-	-	-117 782,58	-	-
902 - Enseignement	117 782,58	-	-	-117 782,58	-	-
23 - Enseignement supérieur	117 782,58	-	-	-117 782,58	-	-
Total général	2 318 910,52	-	-	-	74 332,46	2 244 578,06

Situation des restes à mandater sur les autorisations de programme de l'exercice 2002

Libellés	AP Affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP affectées en 2023	AP caduques en 2023	AP clôturées ou prorogées en 2023	CP consommés en 2023	Restes à mandater sur AP affectées
AM - Aménagement	-	-	-	32 113,07	-	32 113,07
905 - Aménagement des territoires et habitat	-	-	-	32 113,07	-	32 113,07
515 - Opérations d'aménagement	-	-	-	32 113,07	-	32 113,07
AMM71 - Aménagement	32 113,07	-	-	-32 113,07	-	-
905 - Aménagement des territoires	32 113,07	-	-	-32 113,07	-	-
52 - Agglomérations et villes moyennes	32 113,07	-	-	-32 113,07	-	-
ESE - Enseignement secondaire	-	-	-	5 827 232,66	82 264,87	5 744 967,79
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	5 827 232,66	82 264,87	5 744 967,79
222 - Lycées publics	-	-	-	5 827 232,66	82 264,87	5 744 967,79
ESEM71 - Enseignement secondaire	5 827 232,66	-	-	-5 827 232,66	-	-
902 - Enseignement	5 827 232,66	-	-	-5 827 232,66	-	-
222 - Lycées publics	5 827 232,66	-	-	-5 827 232,66	-	-
SL - Sports et Loisirs	-	-	-	10 516,00	-	10 516,00
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-	-	-	10 516,00	-	10 516,00
338 - Autres activités pour les jeunes	-	-	-	10 516,00	-	10 516,00
SLM71 - Sports et Loisirs	10 516,00	-	-	-10 516,00	-	-
903 - Culture, sports et loisirs	10 516,00	-	-	-10 516,00	-	-
33 - Loisirs	10 516,00	-	-	-10 516,00	-	-
Total général	5 869 861,73	-	-	-	82 264,87	5 787 596,86

Situation des restes à mandater sur les autorisations de programme de l'exercice 2003

Libellés	AP Affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP affectées en 2023	AP caduques en 2023	AP clôturées ou prorogées en 2023	CP consommés en 2023	Restes à mandater sur AP affectées
AM - Aménagement	-	-	-	1 286 593,22	-	1 286 593,22
905 - Aménagement des territoires et habitat	-	-	-	1 286 593,22	-	1 286 593,22
515 - Opérations d'aménagement	-	-	-	1 286 593,22	-	1 286 593,22
AMM71 - Aménagement	1 286 593,22	-	-	-1 286 593,22	-	-
905 - Aménagement des territoires	1 286 593,22	-	-	-1 286 593,22	-	-
52 - Agglomérations et villes moyennes	1 286 593,22	-	-	-1 286 593,22	-	-
ESE - Enseignement secondaire	-	-	-	1 907 072,15	-	1 907 072,15
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	1 907 072,15	-	1 907 072,15
222 - Lycées publics	-	-	-	1 907 072,15	-	1 907 072,15
ESEM71 - Enseignement secondaire	1 907 373,13	-	-	-1 907 373,13	-	-
902 - Enseignement	1 907 373,13	-	-	-1 907 373,13	-	-
222 - Lycées publics	1 907 373,13	-	-	-1 907 373,13	-	-
ESU - Enseignement supérieur	-	-	-	30 934,10	-	30 934,10
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	30 934,10	-	30 934,10
23 - Enseignement supérieur	-	-	-	30 934,10	-	30 934,10
ESUM71 - Enseignement supérieur	30 934,10	-	-	-30 934,10	-	-
902 - Enseignement	30 934,10	-	-	-30 934,10	-	-
23 - Enseignement supérieur	30 934,10	-	-	-30 934,10	-	-
RIN - Recherche	-	-	-	293 838,00	-	293 838,00
906 - Action économique	-	-	-	293 838,00	-	293 838,00
67 - Recherche et innovation	-	-	-	293 838,00	-	293 838,00
RINM71 - Recherche	293 838,00	-	-	-293 838,00	-	-
909 - Action économique	293 838,00	-	-	-293 838,00	-	-
92 - Recherche et innovation	293 838,00	-	-	-293 838,00	-	-
SL - Sports et Loisirs	-	-	-	34 463,80	-	34 463,80
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-	-	-	34 463,80	-	34 463,80
338 - Autres activités pour les jeunes	-	-	-	34 463,80	-	34 463,80
SLM71 - Sports et Loisirs	34 463,80	-	-	-34 463,80	-	-
903 - Culture, sports et loisirs	34 463,80	-	-	-34 463,80	-	-
33 - Loisirs	34 463,80	-	-	-34 463,80	-	-
Total général	3 553 202,25	-	-	-300,98	-	3 552 901,27

Situation des restes à mandater sur les autorisations de programme de l'exercice 2004

Libellés	AP Affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP affectées en 2023	AP caduques en 2023	AP clôturées ou prorogées en 2023	CP consommés en 2023	Restes à mandater sur AP affectées
ESE - Enseignement secondaire	-	-	-	458 237,14	-	458 237,14
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	458 237,14	-	458 237,14
222 - Lycées publics	-	-	-	458 237,14	-	458 237,14
ESEM71 - Enseignement secondaire	458 237,40	-	-	-458 237,40	-	-
902 - Enseignement	458 237,40	-	-	-458 237,40	-	-
222 - Lycées publics	458 237,40	-	-	-458 237,40	-	-
ESU - Enseignement supérieur	-	-	-	80 842,91	-	80 842,91
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	80 842,91	-	80 842,91
23 - Enseignement supérieur	-	-	-	80 842,91	-	80 842,91
ESUM71 - Enseignement supérieur	80 842,91	-	-	-80 842,91	-	-
902 - Enseignement	80 842,91	-	-	-80 842,91	-	-
23 - Enseignement supérieur	80 842,91	-	-	-80 842,91	-	-
TCM71 - Transports en commun	11 238 802,98	-	-	-11 238 802,98	-	-
908 - Transports	11 238 802,98	-	-	-11 238 802,98	-	-
811 - Transport ferroviaire régional de voyageurs	11 238 802,98	-	-	-11 238 802,98	-	-
TM - Transports et mobilités	-	-	-	11 238 802,98	-	11 238 802,98
908 - Transports	-	-	-	11 238 802,98	-	11 238 802,98
822 - Transport ferroviaire	-	-	-	11 238 802,98	-	11 238 802,98
Total général	11 777 883,29	-	-	-0,26	-	11 777 883,03

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2005

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2005	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	3 045 000,00	-	3 045 000,00	2 790 000,00	-	-	2 790 000,00	-	-	-	-	-
909	3 045 000,00	-	3 045 000,00	2 790 000,00	-	-	2 790 000,00	-	-	-	-	-
93	3 045 000,00	-	3 045 000,00	2 790 000,00	-	-	2 790 000,00	-	-	-	-	-
AIEM71	5 250 000,00	-	5 250 000,00	2 127 736,80	-	-	2 127 736,80	-	-	-	-	-
900	5 250 000,00	-	5 250 000,00	2 127 736,80	-	-	2 127 736,80	-	-	-	-	-
044	5 250 000,00	-	5 250 000,00	2 127 736,80	-	-	2 127 736,80	-	-	-	-	-
AMM71	84 100 000,00	29 900 000,00	114 000 000,00	76 231 323,94	3 061 302,68	-3 061 302,68	76 231 323,94	3 061 302,68	-3 061 302,68	-	-	-
905	84 100 000,00	29 900 000,00	114 000 000,00	76 231 323,94	3 061 302,68	-3 061 302,68	76 231 323,94	3 061 302,68	-3 061 302,68	-	-	-
50	50 000,00	20 000 000,00	20 050 000,00	17 431,70	-	-	17 431,70	-	-	-	-	-
52	80 550 000,00	9 900 000,00	90 450 000,00	73 207 095,78	3 061 302,68	-3 061 302,68	73 207 095,78	3 061 302,68	-3 061 302,68	-	-	-
53	3 500 000,00	-	3 500 000,00	3 006 796,46	-	-	3 006 796,46	-	-	-	-	-
CIM71	100 000,00	-	100 000,00	85 696,99	-	-	85 696,99	-	-	-	-	-
904	100 000,00	-	100 000,00	85 696,99	-	-	85 696,99	-	-	-	-	-
40	100 000,00	-	100 000,00	85 696,99	-	-	85 696,99	-	-	-	-	-
COMM71	820 000,00	250 000,00	1 070 000,00	699 691,52	-	-	699 691,52	-	-	-	-	-
900	820 000,00	250 000,00	1 070 000,00	699 691,52	-	-	699 691,52	-	-	-	-	-
0202	820 000,00	250 000,00	1 070 000,00	699 691,52	-	-	699 691,52	-	-	-	-	-
COOM71	10 990 000,00	-	10 990 000,00	100 000,00	-	-	100 000,00	-	-	-	-	-
900	10 990 000,00	-	10 990 000,00	100 000,00	-	-	100 000,00	-	-	-	-	-
041	10 990 000,00	-	10 990 000,00	100 000,00	-	-	100 000,00	-	-	-	-	-
CUM71	28 600 000,00	-	28 600 000,00	26 212 352,58	-	-	26 212 352,58	-	-	-	-	-
903	28 600 000,00	-	28 600 000,00	26 212 352,58	-	-	26 212 352,58	-	-	-	-	-
311	2 000 000,00	1 416 326,90	3 416 326,90	2 927 378,58	-	-	2 927 378,58	-	-	-	-	-
312	19 267 000,00	642 690,73	19 909 690,73	20 642 986,26	-	-	20 642 986,26	-	-	-	-	-
313	7 333 000,00	-2 059 017,63	5 273 982,37	2 641 987,74	-	-	2 641 987,74	-	-	-	-	-
DEEEM71	45 350 000,00	2 800 498,00	48 150 498,00	30 346 225,88	-	-	30 346 225,88	-	-	-	-	-
905	3 500 000,00	-	3 500 000,00	2 267 076,37	-	-	2 267 076,37	-	-	-	-	-
56	3 500 000,00	-	3 500 000,00	2 267 076,37	-	-	2 267 076,37	-	-	-	-	-
909	41 850 000,00	2 800 498,00	44 650 498,00	28 079 149,51	-	-	28 079 149,51	-	-	-	-	-
91	19 120 000,00	-	19 120 000,00	12 352 492,23	-	-	12 352 492,23	-	-	-	-	-
92	12 700 000,00	2 800 498,00	15 500 498,00	13 441 331,28	-	-	13 441 331,28	-	-	-	-	-
94	10 030 000,00	-	10 030 000,00	2 285 326,00	-	-	2 285 326,00	-	-	-	-	-
DSSM71	71 400 000,00	-	71 400 000,00	57 442 460,44	-	-	57 442 460,44	-	-	-	-	-
904	71 400 000,00	-	71 400 000,00	57 442 460,44	-	-	57 442 460,44	-	-	-	-	-
41	12 500 000,00	93 392,00	12 593 392,00	10 030 483,04	-	-	10 030 483,04	-	-	-	-	-
42	58 900 000,00	-93 392,00	58 806 608,00	47 411 977,40	-	-	47 411 977,40	-	-	-	-	-
EAEM71	104 185 000,00	-	104 185 000,00	59 629 095,69	-	-	59 629 095,69	-	-	-	-	-
907	104 185 000,00	-	104 185 000,00	59 629 095,69	-	-	59 629 095,69	-	-	-	-	-
71	500 000,00	-	500 000,00	3 250,46	-	-	3 250,46	-	-	-	-	-
72	1 750 000,00	-	1 750 000,00	157 906,20	-	-	157 906,20	-	-	-	-	-
73	8 300 000,00	-	8 300 000,00	6 637 603,12	-	-	6 637 603,12	-	-	-	-	-
74	58 784 000,00	-	58 784 000,00	41 615 815,74	-	-	41 615 815,74	-	-	-	-	-
75	7 000 000,00	-	7 000 000,00	1 576 371,50	-	-	1 576 371,50	-	-	-	-	-
76	26 851 000,00	-	26 851 000,00	9 552 093,07	-	-	9 552 093,07	-	-	-	-	-
78	1 000 000,00	-	1 000 000,00	86 055,60	-	-	86 055,60	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2005	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
ESEM71	331 875 000,00	2 477 895,00	334 352 895,00	314 495 262,93	11 863,02	-11 863,02	314 495 262,93	11 863,02	-11 863,02	-	-	-
902	331 875 000,00	2 477 895,00	334 352 895,00	314 495 262,93	11 863,02	-11 863,02	314 495 262,93	11 863,02	-11 863,02	-	-	-
222	292 249 000,00	-11 547 844,53	280 701 155,47	265 800 243,89	11 863,02	-11 863,02	265 800 243,89	11 863,02	-11 863,02	-	-	-
223	14 070 000,00	-	14 070 000,00	11 612 483,87	-	-	11 612 483,87	-	-	-	-	-
224	15 200 000,00	14 483 979,89	29 683 979,89	28 610 687,59	-	-	28 610 687,59	-	-	-	-	-
28	10 356 000,00	-458 240,36	9 897 759,64	8 471 847,58	-	-	8 471 847,58	-	-	-	-	-
ESUM71	33 000 000,00	-2 477 895,00	30 522 105,00	22 359 982,00	6 531,13	-6 531,13	22 359 982,00	6 531,13	-6 531,13	-	-	-
902	33 000 000,00	-2 477 895,00	30 522 105,00	22 359 982,00	6 531,13	-6 531,13	22 359 982,00	6 531,13	-6 531,13	-	-	-
23	33 000 000,00	-2 477 895,00	30 522 105,00	22 359 982,00	6 531,13	-6 531,13	22 359 982,00	6 531,13	-6 531,13	-	-	-
FPAM71	29 762 000,00	-	29 762 000,00	22 420 974,57	-	-	22 420 974,57	-	-	-	-	-
901	29 762 000,00	-	29 762 000,00	22 420 974,57	-	-	22 420 974,57	-	-	-	-	-
10	152 000,00	-152 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	2 842 000,00	-926 707,80	1 915 292,20	377 301,01	-	-	377 301,01	-	-	-	-	-
12	26 768 000,00	1 078 707,80	27 846 707,80	22 043 673,56	-	-	22 043 673,56	-	-	-	-	-
LOM71	199 858 000,00	-35 700 000,00	164 158 000,00	111 438 037,86	-	-	111 438 037,86	-	-	-	-	-
905	199 858 000,00	-35 700 000,00	164 158 000,00	111 438 037,86	-	-	111 438 037,86	-	-	-	-	-
54	199 858 000,00	-35 700 000,00	164 158 000,00	111 438 037,86	-	-	111 438 037,86	-	-	-	-	-
MOM71	241 897 000,00	-9 667 648,49	232 229 351,51	171 499 313,12	-	-	171 499 313,12	-	-	-	-	-
905	8 000 000,00	-	8 000 000,00	6 317 508,00	-	-	6 317 508,00	-	-	-	-	-
52	8 000 000,00	-	8 000 000,00	6 317 508,00	-	-	6 317 508,00	-	-	-	-	-
907	59 497 000,00	-	59 497 000,00	44 632 343,16	-	-	44 632 343,16	-	-	-	-	-
77	42 200 000,00	-	42 200 000,00	35 516 723,83	-	-	35 516 723,83	-	-	-	-	-
78	17 297 000,00	-	17 297 000,00	9 115 619,33	-	-	9 115 619,33	-	-	-	-	-
908	174 400 000,00	-9 667 648,49	164 732 351,51	120 549 461,96	-	-	120 549 461,96	-	-	-	-	-
818	82 600 000,00	-9 667 648,49	72 932 351,51	37 036 319,29	-	-	37 036 319,29	-	-	-	-	-
821	35 500 000,00	9 010 988,00	44 510 988,00	43 769 928,00	-	-	43 769 928,00	-	-	-	-	-
823	25 000 000,00	-	25 000 000,00	22 804 175,88	-	-	22 804 175,88	-	-	-	-	-
825	31 300 000,00	-9 010 988,00	22 289 012,00	16 939 038,79	-	-	16 939 038,79	-	-	-	-	-
PMGM71	6 380 000,00	-250 000,00	6 130 000,00	2 700 036,53	-	-	2 700 036,53	-	-	-	-	-
900	6 380 000,00	-250 000,00	6 130 000,00	2 700 036,53	-	-	2 700 036,53	-	-	-	-	-
0202	6 380 000,00	-250 000,00	6 130 000,00	2 700 036,53	-	-	2 700 036,53	-	-	-	-	-
903	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
313	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PVM71	40 500 000,00	-	40 500 000,00	25 782 334,63	-	-	25 782 334,63	-	-	-	-	-
905	40 500 000,00	-	40 500 000,00	25 782 334,63	-	-	25 782 334,63	-	-	-	-	-
51	40 500 000,00	-	40 500 000,00	25 782 334,63	-	-	25 782 334,63	-	-	-	-	-
RINM71	50 600 000,00	-2 800 498,00	47 799 502,00	41 558 984,92	-	-	41 558 984,92	-	-	-	-	-
909	50 600 000,00	-2 800 498,00	47 799 502,00	41 558 984,92	-	-	41 558 984,92	-	-	-	-	-
92	50 600 000,00	-2 800 498,00	47 799 502,00	41 558 984,92	-	-	41 558 984,92	-	-	-	-	-
RURM71	6 418 000,00	5 800 000,00	12 218 000,00	9 097 733,11	-	-	9 097 733,11	-	-	-	-	-
905	3 400 000,00	5 800 000,00	9 200 000,00	8 032 508,28	-	-	8 032 508,28	-	-	-	-	-
53	3 400 000,00	5 800 000,00	9 200 000,00	8 032 508,28	-	-	8 032 508,28	-	-	-	-	-
907	3 018 000,00	-	3 018 000,00	1 065 224,83	-	-	1 065 224,83	-	-	-	-	-
76	3 018 000,00	-	3 018 000,00	1 065 224,83	-	-	1 065 224,83	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2005	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
SEM71	54 473 000,00	-	54 473 000,00	29 496 986,10	-	-	29 496 986,10	-	-	-	-	-
902	7 622 000,00	-	7 622 000,00	5 307 715,17	-	-	5 307 715,17	-	-	-	-	-
27	7 622 000,00	-	7 622 000,00	5 307 715,17	-	-	5 307 715,17	-	-	-	-	-
903	2 630 000,00	-	2 630 000,00	1 136 475,01	-	-	1 136 475,01	-	-	-	-	-
37	2 630 000,00	-	2 630 000,00	1 136 475,01	-	-	1 136 475,01	-	-	-	-	-
905	20 221 000,00	-	20 221 000,00	8 494 452,85	-	-	8 494 452,85	-	-	-	-	-
57	20 221 000,00	-	20 221 000,00	8 494 452,85	-	-	8 494 452,85	-	-	-	-	-
908	24 000 000,00	-	24 000 000,00	14 558 343,07	-	-	14 558 343,07	-	-	-	-	-
87	24 000 000,00	-	24 000 000,00	14 558 343,07	-	-	14 558 343,07	-	-	-	-	-
SIM71	4 323 000,00	-	4 323 000,00	1 943 481,88	-	-	1 943 481,88	-	-	-	-	-
900	4 323 000,00	-	4 323 000,00	1 943 481,88	-	-	1 943 481,88	-	-	-	-	-
0202	4 323 000,00	-	4 323 000,00	1 943 481,88	-	-	1 943 481,88	-	-	-	-	-
SLM71	22 404 000,00	-	22 404 000,00	21 641 254,97	500 918,19	-500 918,19	21 641 254,97	500 918,19	-500 918,19	-	-	-
903	22 404 000,00	-	22 404 000,00	21 641 254,97	500 918,19	-500 918,19	21 641 254,97	500 918,19	-500 918,19	-	-	-
32	8 490 000,00	-985 000,00	7 505 000,00	7 504 820,00	-	-	7 504 820,00	-	-	-	-	-
33	13 914 000,00	985 000,00	14 899 000,00	14 136 434,97	500 918,19	-500 918,19	14 136 434,97	500 918,19	-500 918,19	-	-	-
TCM71	320 100 000,00	9 667 648,49	329 767 648,49	177 945 206,90	615 750,00	-615 750,00	177 945 206,90	615 750,00	-615 750,00	-	-	-
908	320 100 000,00	9 667 648,49	329 767 648,49	177 945 206,90	615 750,00	-615 750,00	177 945 206,90	615 750,00	-615 750,00	-	-	-
810	54 500 000,00	18 299 599,99	72 799 599,99	54 733 920,41	-	-	54 733 920,41	-	-	-	-	-
811	203 000 000,00	-41 292 421,50	161 707 578,50	35 918 559,54	-	-	35 918 559,54	-	-	-	-	-
812	62 600 000,00	32 660 470,00	95 260 470,00	87 292 726,95	615 750,00	-615 750,00	87 292 726,95	615 750,00	-615 750,00	-	-	-
TMSPM71	15 650 000,00	-	15 650 000,00	4 935 458,78	-	-	4 935 458,78	-	-	-	-	-
908	15 650 000,00	-	15 650 000,00	4 935 458,78	-	-	4 935 458,78	-	-	-	-	-
883	5 500 000,00	-	5 500 000,00	4 742 958,78	-	-	4 742 958,78	-	-	-	-	-
884	7 900 000,00	-	7 900 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
885	2 200 000,00	-	2 200 000,00	192 500,00	-	-	192 500,00	-	-	-	-	-
888	50 000,00	-	50 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOM71	4 450 000,00	-	4 450 000,00	3 347 067,78	-	-	3 347 067,78	-	-	-	-	-
909	4 450 000,00	-	4 450 000,00	3 347 067,78	-	-	3 347 067,78	-	-	-	-	-
95	4 450 000,00	-	4 450 000,00	3 347 067,78	-	-	3 347 067,78	-	-	-	-	-
Total général	1 715 530 000,00	-	1 715 530 000,00	1 216 326 699,92	4 196 365,02	-4 196 365,02	1 216 326 699,92	4 196 365,02	-4 196 365,02	-	-	-
				70,90 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2006

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2006	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	3 400 000,00	1 200 000,00	4 600 000,00	3 980 000,00	-	-	3 980 000,00	-	-	-	-	-
909	3 400 000,00	1 200 000,00	4 600 000,00	3 980 000,00	-	-	3 980 000,00	-	-	-	-	-
93	3 400 000,00	1 200 000,00	4 600 000,00	3 980 000,00	-	-	3 980 000,00	-	-	-	-	-
AIEM71	4 150 000,00	-	4 150 000,00	2 414 840,50	-	-	2 414 840,50	-	-	-	-	-
900	4 150 000,00	-	4 150 000,00	2 414 840,50	-	-	2 414 840,50	-	-	-	-	-
044	4 150 000,00	-	4 150 000,00	2 414 840,50	-	-	2 414 840,50	-	-	-	-	-
AMM71	91 550 000,00	637 676,83	92 187 676,83	75 389 351,40	2 964 176,43	-2 964 176,43	75 389 351,40	2 964 176,43	-2 964 176,43	-	-	-
905	91 550 000,00	637 676,83	92 187 676,83	75 389 351,40	2 964 176,43	-2 964 176,43	75 389 351,40	2 964 176,43	-2 964 176,43	-	-	-
52	88 050 000,00	640 274,99	88 690 274,99	72 521 798,51	2 964 176,43	-2 964 176,43	72 521 798,51	2 964 176,43	-2 964 176,43	-	-	-
53	3 500 000,00	-2 598,16	3 497 401,84	2 867 552,89	-	-	2 867 552,89	-	-	-	-	-
CIM71	300 000,00	-	300 000,00	22 530,88	-	-	22 530,88	-	-	-	-	-
900	200 000,00	-	200 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	200 000,00	-	200 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
904	100 000,00	-	100 000,00	22 530,88	-	-	22 530,88	-	-	-	-	-
40	100 000,00	-	100 000,00	22 530,88	-	-	22 530,88	-	-	-	-	-
COMM71	700 000,00	350 000,00	1 050 000,00	968 223,87	-	-	968 223,87	-	-	-	-	-
900	700 000,00	350 000,00	1 050 000,00	968 223,87	-	-	968 223,87	-	-	-	-	-
0202	700 000,00	350 000,00	1 050 000,00	968 223,87	-	-	968 223,87	-	-	-	-	-
COOM71	13 200 000,00	-	13 200 000,00	1 295 066,77	-	-	1 295 066,77	-	-	-	-	-
900	13 200 000,00	-	13 200 000,00	1 295 066,77	-	-	1 295 066,77	-	-	-	-	-
041	13 200 000,00	-	13 200 000,00	1 295 066,77	-	-	1 295 066,77	-	-	-	-	-
CUM71	36 058 000,00	-	36 058 000,00	32 170 199,51	-	-	32 170 199,51	-	-	-	-	-
903	36 058 000,00	-	36 058 000,00	32 170 199,51	-	-	32 170 199,51	-	-	-	-	-
311	2 500 000,00	1 598 990,00	4 098 990,00	4 092 222,84	-	-	4 092 222,84	-	-	-	-	-
312	24 325 000,00	-1 288 206,05	23 036 793,95	21 898 683,36	-	-	21 898 683,36	-	-	-	-	-
313	9 233 000,00	-310 783,95	8 922 216,05	6 179 293,31	-	-	6 179 293,31	-	-	-	-	-
DEEEM71	73 762 000,00	1 552 664,00	75 314 664,00	51 894 304,03	-	-	51 894 304,03	-	-	-	-	-
905	18 000 000,00	-	18 000 000,00	16 601 711,05	-	-	16 601 711,05	-	-	-	-	-
56	18 000 000,00	-	18 000 000,00	16 601 711,05	-	-	16 601 711,05	-	-	-	-	-
909	55 762 000,00	1 552 664,00	57 314 664,00	35 292 592,98	-	-	35 292 592,98	-	-	-	-	-
91	30 942 000,00	-900 000,00	30 042 000,00	17 479 033,15	-	-	17 479 033,15	-	-	-	-	-
92	17 970 000,00	2 752 664,00	20 722 664,00	16 373 559,83	-	-	16 373 559,83	-	-	-	-	-
94	6 850 000,00	-300 000,00	6 550 000,00	1 440 000,00	-	-	1 440 000,00	-	-	-	-	-
DSSM71	74 100 000,00	5 500 000,00	79 600 000,00	55 858 556,34	-	-	55 858 556,34	-	-	-	-	-
901	6 000 000,00	-	6 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	6 000 000,00	-	6 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
904	68 100 000,00	5 500 000,00	73 600 000,00	55 858 556,34	-	-	55 858 556,34	-	-	-	-	-
41	9 600 000,00	4 412 475,00	14 012 475,00	1 020 600,71	-	-	1 020 600,71	-	-	-	-	-
42	58 500 000,00	1 087 525,00	59 587 525,00	54 837 955,63	-	-	54 837 955,63	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2006	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	107 473 000,00	5 000 000,00	112 473 000,00	78 182 748,18	-	-	78 182 748,18	-	-	-	-	-
907	107 473 000,00	5 000 000,00	112 473 000,00	78 182 748,18	-	-	78 182 748,18	-	-	-	-	-
71	200 000,00	-200 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
72	1 750 000,00	17 202 463,07	18 952 463,07	799 600,98	-	-	799 600,98	-	-	-	-	-
73	6 924 000,00	-2 290 000,00	4 634 000,00	2 893 043,86	-	-	2 893 043,86	-	-	-	-	-
74	56 849 000,00	-5 212 463,07	51 636 536,93	47 523 829,07	-	-	47 523 829,07	-	-	-	-	-
75	10 000 000,00	-1 200 000,00	8 800 000,00	4 949 500,39	-	-	4 949 500,39	-	-	-	-	-
76	29 648 000,00	-3 300 000,00	26 348 000,00	21 587 950,57	-	-	21 587 950,57	-	-	-	-	-
78	2 102 000,00	-	2 102 000,00	428 823,31	-	-	428 823,31	-	-	-	-	-
ESEM71	477 000 000,00	-2 560 000,00	474 440 000,00	446 867 175,73	3 674 005,70	-3 674 005,70	446 867 175,73	3 674 005,70	-3 674 005,70	-	-	-
902	477 000 000,00	-2 560 000,00	474 440 000,00	446 867 175,73	3 674 005,70	-3 674 005,70	446 867 175,73	3 674 005,70	-3 674 005,70	-	-	-
222	418 600 000,00	16 721 247,60	435 321 247,60	414 179 663,08	3 674 005,70	-3 674 005,70	414 179 663,08	3 674 005,70	-3 674 005,70	-	-	-
223	19 000 000,00	-5 023 160,00	13 976 840,00	11 571 041,00	-	-	11 571 041,00	-	-	-	-	-
224	29 100 000,00	-14 321 247,60	14 778 752,40	11 290 132,23	-	-	11 290 132,23	-	-	-	-	-
28	10 300 000,00	63 160,00	10 363 160,00	9 826 339,42	-	-	9 826 339,42	-	-	-	-	-
ESUM71	86 314 000,00	-	86 314 000,00	70 188 412,15	-	-	70 188 412,15	-	-	-	-	-
902	86 314 000,00	-	86 314 000,00	70 188 412,15	-	-	70 188 412,15	-	-	-	-	-
23	86 314 000,00	-	86 314 000,00	70 188 412,15	-	-	70 188 412,15	-	-	-	-	-
FPAM71	26 808 000,00	20 000 000,00	46 808 000,00	45 143 118,15	-	-	45 143 118,15	-	-	-	-	-
901	26 808 000,00	20 000 000,00	46 808 000,00	45 143 118,15	-	-	45 143 118,15	-	-	-	-	-
10	100 000,00	-99 971,00	29,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	2 200 000,00	-818 208,00	1 381 792,00	1 380 730,00	-	-	1 380 730,00	-	-	-	-	-
12	24 508 000,00	20 918 179,00	45 426 179,00	43 762 388,15	-	-	43 762 388,15	-	-	-	-	-
LOM71	206 000 000,00	-12 714 206,00	193 285 794,00	139 430 716,13	-	-	139 430 716,13	-	-	-	-	-
905	206 000 000,00	-12 714 206,00	193 285 794,00	139 430 716,13	-	-	139 430 716,13	-	-	-	-	-
50	20 000 000,00	-	20 000 000,00	2 420 613,61	-	-	2 420 613,61	-	-	-	-	-
54	186 000 000,00	-12 714 206,00	173 285 794,00	137 010 102,52	-	-	137 010 102,52	-	-	-	-	-
MOM71	222 888 000,00	2 249 290,08	225 137 290,08	179 907 260,66	223 353,82	-223 353,82	179 907 260,66	-	-	-	-	-
905	8 000 000,00	-	8 000 000,00	7 230 716,00	-	-	7 230 716,00	-	-	-	-	-
52	8 000 000,00	-	8 000 000,00	7 230 716,00	-	-	7 230 716,00	-	-	-	-	-
907	47 408 000,00	-5 000 000,00	42 408 000,00	28 820 173,45	-	-	28 820 173,45	-	-	-	-	-
77	28 700 000,00	-	28 700 000,00	16 134 919,68	-	-	16 134 919,68	-	-	-	-	-
78	18 708 000,00	-5 000 000,00	13 708 000,00	12 685 253,77	-	-	12 685 253,77	-	-	-	-	-
908	167 480 000,00	7 249 290,08	174 729 290,08	143 856 371,21	223 353,82	-223 353,82	143 856 371,21	-	-	-	-	-
818	65 900 000,00	8 469 292,08	74 369 292,08	53 774 978,88	-	-	53 774 978,88	-	-	-	-	-
821	43 330 000,00	-1 220 002,00	42 109 998,00	40 642 899,74	-	-	40 642 899,74	-	-	-	-	-
823	23 750 000,00	-	23 750 000,00	18 989 914,10	223 353,82	-223 353,82	18 989 914,10	-	-	-	-	-
825	34 500 000,00	-	34 500 000,00	30 448 578,49	-	-	30 448 578,49	-	-	-	-	-
PMGM71	8 015 000,00	-	8 015 000,00	4 068 531,61	-	-	4 068 531,61	-	-	-	-	-
900	8 015 000,00	-	8 015 000,00	4 068 531,61	-	-	4 068 531,61	-	-	-	-	-
0202	8 015 000,00	-	8 015 000,00	4 068 531,61	-	-	4 068 531,61	-	-	-	-	-
PVM71	40 500 000,00	12 714 206,00	53 214 206,00	44 591 366,16	-	-	44 591 366,16	-	-	-	-	-
905	40 500 000,00	12 714 206,00	53 214 206,00	44 591 366,16	-	-	44 591 366,16	-	-	-	-	-
51	40 500 000,00	12 714 206,00	53 214 206,00	44 591 366,16	-	-	44 591 366,16	-	-	-	-	-
RINM71	52 800 000,00	-2 252 664,00	50 547 336,00	40 558 270,79	231 964,00	-231 964,00	40 558 270,79	231 964,00	-231 964,00	-	-	-
909	52 800 000,00	-2 252 664,00	50 547 336,00	40 558 270,79	231 964,00	-231 964,00	40 558 270,79	231 964,00	-231 964,00	-	-	-
92	52 800 000,00	-2 252 664,00	50 547 336,00	40 558 270,79	231 964,00	-231 964,00	40 558 270,79	231 964,00	-231 964,00	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2006	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
RURM71	8 519 000,00	-637 676,83	7 881 323,17	6 909 222,78	-	-	6 909 222,78	-	-	-	-	-
905	6 000 000,00	-637 676,83	5 362 323,17	5 099 123,49	-	-	5 099 123,49	-	-	-	-	-
53	6 000 000,00	-637 676,83	5 362 323,17	5 099 123,49	-	-	5 099 123,49	-	-	-	-	-
907	2 519 000,00	-	2 519 000,00	1 810 099,29	-	-	1 810 099,29	-	-	-	-	-
76	2 519 000,00	-	2 519 000,00	1 810 099,29	-	-	1 810 099,29	-	-	-	-	-
SEM71	50 500 000,00	-	50 500 000,00	23 650 065,30	-	-	23 650 065,30	-	-	-	-	-
902	5 500 000,00	-	5 500 000,00	5 105 293,10	-	-	5 105 293,10	-	-	-	-	-
27	5 500 000,00	-	5 500 000,00	5 105 293,10	-	-	5 105 293,10	-	-	-	-	-
903	1 800 000,00	-	1 800 000,00	896 353,72	-	-	896 353,72	-	-	-	-	-
37	1 800 000,00	-	1 800 000,00	896 353,72	-	-	896 353,72	-	-	-	-	-
905	21 200 000,00	-	21 200 000,00	10 129 403,55	-	-	10 129 403,55	-	-	-	-	-
57	21 200 000,00	-	21 200 000,00	10 129 403,55	-	-	10 129 403,55	-	-	-	-	-
908	22 000 000,00	-	22 000 000,00	7 519 014,93	-	-	7 519 014,93	-	-	-	-	-
87	22 000 000,00	-	22 000 000,00	7 519 014,93	-	-	7 519 014,93	-	-	-	-	-
SIM71	4 400 000,00	-	4 400 000,00	2 249 151,74	-	-	2 249 151,74	-	-	-	-	-
900	4 400 000,00	-	4 400 000,00	2 249 151,74	-	-	2 249 151,74	-	-	-	-	-
0202	4 400 000,00	-	4 400 000,00	2 249 151,74	-	-	2 249 151,74	-	-	-	-	-
SLM71	30 492 000,00	-	30 492 000,00	29 510 863,09	149 450,00	-149 450,00	29 510 863,09	149 450,00	-149 450,00	-	-	-
903	30 492 000,00	-	30 492 000,00	29 510 863,09	149 450,00	-149 450,00	29 510 863,09	149 450,00	-149 450,00	-	-	-
32	11 990 000,00	-	11 990 000,00	11 608 417,20	-	-	11 608 417,20	-	-	-	-	-
33	18 502 000,00	-	18 502 000,00	17 902 445,89	149 450,00	-149 450,00	17 902 445,89	149 450,00	-149 450,00	-	-	-
TCM71	380 300 000,00	-7 514 842,00	372 785 158,00	297 583 526,09	5 520 013,35	-5 520 013,35	297 583 526,09	5 520 013,35	-5 520 013,35	-	-	-
908	380 300 000,00	-7 514 842,00	372 785 158,00	297 583 526,09	5 520 013,35	-5 520 013,35	297 583 526,09	5 520 013,35	-5 520 013,35	-	-	-
810	56 550 000,00	12 975 075,00	69 525 075,00	41 996 462,97	2 742 566,96	-2 742 566,96	41 996 462,97	2 742 566,96	-2 742 566,96	-	-	-
811	276 950 000,00	-30 778 302,00	246 171 698,00	217 166 036,98	256 403,97	-256 403,97	217 166 036,98	256 403,97	-256 403,97	-	-	-
812	46 800 000,00	10 288 385,00	57 088 385,00	38 421 026,14	2 521 042,42	-2 521 042,42	38 421 026,14	2 521 042,42	-2 521 042,42	-	-	-
TMSPM71	20 000 000,00	-954 450,08	19 045 549,92	13 002 499,99	-	-	13 002 499,99	-	-	-	-	-
908	20 000 000,00	-954 450,08	19 045 549,92	13 002 499,99	-	-	13 002 499,99	-	-	-	-	-
883	9 850 000,00	-	9 850 000,00	9 849 999,99	-	-	9 849 999,99	-	-	-	-	-
884	7 900 000,00	-2 356 950,08	5 543 049,92	-	-	-	-	-	-	-	-	-
885	2 200 000,00	1 452 500,00	3 652 500,00	3 152 500,00	-	-	3 152 500,00	-	-	-	-	-
888	50 000,00	-50 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOM71	4 450 000,00	-	4 450 000,00	3 164 935,45	-	-	3 164 935,45	-	-	-	-	-
909	4 450 000,00	-	4 450 000,00	3 164 935,45	-	-	3 164 935,45	-	-	-	-	-
95	4 450 000,00	-	4 450 000,00	3 164 935,45	-	-	3 164 935,45	-	-	-	-	-
Total général	2 023 679 000,00	22 569 998,00	2 046 248 998,00	1 649 000 937,30	12 762 963,30	-12 762 963,30	1 649 000 937,30	12 539 609,48	-12 539 609,48	-	-	-
				80,59 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2007

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2007	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	3 800 000,00	-	3 800 000,00	1 815 471,69	-	-	1 815 471,69	-	-	-	-	-
909	3 800 000,00	-	3 800 000,00	1 815 471,69	-	-	1 815 471,69	-	-	-	-	-
93	3 800 000,00	-	3 800 000,00	1 815 471,69	-	-	1 815 471,69	-	-	-	-	-
AIEM71	3 550 000,00	-	3 550 000,00	2 897 056,00	-	-	2 897 056,00	-	-	-	-	-
900	3 550 000,00	-	3 550 000,00	2 897 056,00	-	-	2 897 056,00	-	-	-	-	-
044	3 550 000,00	-	3 550 000,00	2 897 056,00	-	-	2 897 056,00	-	-	-	-	-
AMM71	80 900 000,00	-4 977 644,21	75 922 355,79	50 165 072,71	-	-	50 165 072,71	-	-	-	-	-
905	80 900 000,00	-4 977 644,21	75 922 355,79	50 165 072,71	-	-	50 165 072,71	-	-	-	-	-
52	77 500 000,00	-4 817 181,67	72 682 818,33	46 935 727,14	-	-	46 935 727,14	-	-	-	-	-
53	3 400 000,00	-160 462,54	3 239 537,46	3 229 345,57	-	-	3 229 345,57	-	-	-	-	-
CIM71	600 000,00	-	600 000,00	3 892,74	-	-	3 892,74	-	-	-	-	-
900	500 000,00	-	500 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	500 000,00	-	500 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
904	100 000,00	-	100 000,00	3 892,74	-	-	3 892,74	-	-	-	-	-
40	100 000,00	-	100 000,00	3 892,74	-	-	3 892,74	-	-	-	-	-
COMM71	1 280 000,00	-	1 280 000,00	1 267 459,79	-	-	1 267 459,79	-	-	-	-	-
900	1 280 000,00	-	1 280 000,00	1 267 459,79	-	-	1 267 459,79	-	-	-	-	-
0202	1 280 000,00	-	1 280 000,00	1 267 459,79	-	-	1 267 459,79	-	-	-	-	-
COOM71	9 700 000,00	-	9 700 000,00	319 539,55	-	-	319 539,55	-	-	-	-	-
900	9 700 000,00	-	9 700 000,00	319 539,55	-	-	319 539,55	-	-	-	-	-
041	9 700 000,00	-	9 700 000,00	319 539,55	-	-	319 539,55	-	-	-	-	-
CUM71	34 887 000,00	-	34 887 000,00	26 224 120,60	37 483,37	-37 483,37	26 224 120,60	37 483,37	-37 483,37	-	-	-
903	34 887 000,00	-	34 887 000,00	26 224 120,60	37 483,37	-37 483,37	26 224 120,60	37 483,37	-37 483,37	-	-	-
311	4 500 000,00	-1 178 000,14	3 321 999,86	1 765 272,48	-	-	1 765 272,48	-	-	-	-	-
312	23 600 000,00	867 202,00	24 467 202,00	18 698 630,57	-	-	18 698 630,57	-	-	-	-	-
313	6 787 000,00	310 798,14	7 097 798,14	5 760 217,55	37 483,37	-37 483,37	5 760 217,55	37 483,37	-37 483,37	-	-	-
DEEEM71	91 200 000,00	-	91 200 000,00	57 580 453,93	-	-	57 580 453,93	-	-	-	-	-
905	5 500 000,00	-	5 500 000,00	983 239,08	-	-	983 239,08	-	-	-	-	-
56	5 500 000,00	-	5 500 000,00	983 239,08	-	-	983 239,08	-	-	-	-	-
909	85 700 000,00	-	85 700 000,00	56 597 214,85	-	-	56 597 214,85	-	-	-	-	-
91	40 400 000,00	-	40 400 000,00	26 026 949,94	-	-	26 026 949,94	-	-	-	-	-
92	38 600 000,00	-	38 600 000,00	28 605 934,91	-	-	28 605 934,91	-	-	-	-	-
94	6 700 000,00	-	6 700 000,00	1 964 330,00	-	-	1 964 330,00	-	-	-	-	-
DSSM71	78 763 000,00	-	78 763 000,00	65 945 897,81	-	-	65 945 897,81	-	-	-	-	-
901	3 000 000,00	-	3 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	3 000 000,00	-	3 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
904	75 763 000,00	-	75 763 000,00	65 945 897,81	-	-	65 945 897,81	-	-	-	-	-
41	12 000 000,00	-	12 000 000,00	9 095 335,18	-	-	9 095 335,18	-	-	-	-	-
42	63 763 000,00	-	63 763 000,00	56 850 562,63	-	-	56 850 562,63	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2007	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	111 200 000,00	-5 862 888,45	105 337 111,55	80 253 058,78	-	-	80 253 058,78	-	-	-	-	-
907	111 200 000,00	-5 862 888,45	105 337 111,55	80 253 058,78	-	-	80 253 058,78	-	-	-	-	-
71	700 000,00	-	700 000,00	59 244,39	-	-	59 244,39	-	-	-	-	-
72	2 250 000,00	-	2 250 000,00	576 257,29	-	-	576 257,29	-	-	-	-	-
73	3 500 000,00	-	3 500 000,00	145 949,72	-	-	145 949,72	-	-	-	-	-
74	54 295 000,00	-	54 295 000,00	49 357 553,52	-	-	49 357 553,52	-	-	-	-	-
75	16 000 000,00	-5 862 888,45	10 137 111,55	5 521 852,94	-	-	5 521 852,94	-	-	-	-	-
76	31 875 000,00	-	31 875 000,00	24 486 050,92	-	-	24 486 050,92	-	-	-	-	-
78	2 580 000,00	-	2 580 000,00	106 150,00	-	-	106 150,00	-	-	-	-	-
ESEM71	432 775 000,00	1 800 000,00	434 575 000,00	407 715 981,72	2 966 274,37	-2 966 274,37	407 715 981,72	2 966 274,37	-2 966 274,37	-	-	-
902	432 775 000,00	1 800 000,00	434 575 000,00	407 715 981,72	2 966 274,37	-2 966 274,37	407 715 981,72	2 966 274,37	-2 966 274,37	-	-	-
222	373 792 000,00	14 880 610,71	388 672 610,71	366 728 317,55	2 966 274,37	-2 966 274,37	366 728 317,55	2 966 274,37	-2 966 274,37	-	-	-
223	19 000 000,00	-	19 000 000,00	16 586 361,61	-	-	16 586 361,61	-	-	-	-	-
224	26 600 000,00	-12 401 250,29	14 198 749,71	12 323 532,34	-	-	12 323 532,34	-	-	-	-	-
28	13 383 000,00	-679 360,42	12 703 639,58	12 077 770,22	-	-	12 077 770,22	-	-	-	-	-
ESUM71	21 758 000,00	-	21 758 000,00	20 376 226,89	88 336,07	-88 336,07	20 376 226,89	88 336,07	-88 336,07	-	-	-
902	21 758 000,00	-	21 758 000,00	20 376 226,89	88 336,07	-88 336,07	20 376 226,89	88 336,07	-88 336,07	-	-	-
23	21 758 000,00	-	21 758 000,00	20 376 226,89	88 336,07	-88 336,07	20 376 226,89	88 336,07	-88 336,07	-	-	-
FPAM71	34 790 000,00	-	34 790 000,00	21 989 979,71	-	-	21 989 979,71	-	-	-	-	-
901	34 440 000,00	-	34 440 000,00	21 989 979,71	-	-	21 989 979,71	-	-	-	-	-
10	100 000,00	-100 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	740 000,00	-330 792,00	409 208,00	244 727,13	-	-	244 727,13	-	-	-	-	-
12	33 600 000,00	430 792,00	34 030 792,00	21 745 252,58	-	-	21 745 252,58	-	-	-	-	-
909	350 000,00	-	350 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	350 000,00	-	350 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOM71	166 660 000,00	8 024 107,00	174 684 107,00	162 494 568,68	-	-	162 494 568,68	-	-	-	-	-
905	166 660 000,00	8 024 107,00	174 684 107,00	162 494 568,68	-	-	162 494 568,68	-	-	-	-	-
54	166 660 000,00	8 024 107,00	174 684 107,00	162 494 568,68	-	-	162 494 568,68	-	-	-	-	-
MOM71	215 900 000,00	-22 693 462,86	193 206 537,14	166 914 429,36	1 873 865,03	-1 873 865,03	166 914 429,96	1 873 865,03	-1 873 865,03	-	-	-
905	4 000 000,00	-	4 000 000,00	2 622 500,00	-	-	2 622 500,00	-	-	-	-	-
52	4 000 000,00	-	4 000 000,00	2 622 500,00	-	-	2 622 500,00	-	-	-	-	-
907	50 000 000,00	5 862 888,45	55 862 888,45	49 273 473,19	-	-	49 273 473,19	-	-	-	-	-
77	35 500 000,00	-	35 500 000,00	31 000 735,04	-	-	31 000 735,04	-	-	-	-	-
78	14 500 000,00	5 862 888,45	20 362 888,45	18 272 738,15	-	-	18 272 738,15	-	-	-	-	-
908	161 900 000,00	-28 556 351,31	133 343 648,69	115 018 456,17	1 873 865,03	-1 873 865,03	115 018 456,77	1 873 865,03	-1 873 865,03	-	-	-
818	80 000 000,00	-28 556 351,31	51 443 648,69	40 338 932,09	-	-	40 338 932,09	-	-	-	-	-
821	23 400 000,00	-	23 400 000,00	23 239 918,00	-	-	23 239 918,00	-	-	-	-	-
823	24 000 000,00	-	24 000 000,00	19 866 730,79	1 873 865,03	-1 873 865,03	19 866 730,79	1 873 865,03	-1 873 865,03	-	-	-
825	34 500 000,00	-	34 500 000,00	31 572 875,29	-	-	31 572 875,89	-	-	-	-	-
PMGM71	3 265 000,00	-	3 265 000,00	2 677 510,04	-	-	2 677 510,04	-	-	-	-	-
900	3 265 000,00	-	3 265 000,00	2 677 510,04	-	-	2 677 510,04	-	-	-	-	-
0202	3 265 000,00	-	3 265 000,00	2 677 510,04	-	-	2 677 510,04	-	-	-	-	-
PVM71	45 000 000,00	-8 024 107,00	36 975 893,00	6 051 009,11	-	-	6 051 009,11	-	-	-	-	-
905	45 000 000,00	-8 024 107,00	36 975 893,00	6 051 009,11	-	-	6 051 009,11	-	-	-	-	-
51	45 000 000,00	-8 024 107,00	36 975 893,00	6 051 009,11	-	-	6 051 009,11	-	-	-	-	-
RINM71	38 100 000,00	-	38 100 000,00	28 234 052,38	-	-	28 234 052,38	-	-	-	-	-
909	38 100 000,00	-	38 100 000,00	28 234 052,38	-	-	28 234 052,38	-	-	-	-	-
92	38 100 000,00	-	38 100 000,00	28 234 052,38	-	-	28 234 052,38	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2007	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
RURM71	13 600 000,00	4 977 644,21	18 577 644,21	14 151 793,33	-	-	14 151 793,33	-	-	-	-	-
905	11 100 000,00	4 977 644,21	16 077 644,21	13 368 006,61	-	-	13 368 006,61	-	-	-	-	-
53	11 100 000,00	4 977 644,21	16 077 644,21	13 368 006,61	-	-	13 368 006,61	-	-	-	-	-
907	2 500 000,00	-	2 500 000,00	783 786,72	-	-	783 786,72	-	-	-	-	-
76	2 500 000,00	-	2 500 000,00	783 786,72	-	-	783 786,72	-	-	-	-	-
SEM71	44 300 000,00	-	44 300 000,00	11 593 298,38	-	-	11 593 298,38	-	-	-	-	-
902	5 500 000,00	-	5 500 000,00	5 041 249,17	-	-	5 041 249,17	-	-	-	-	-
27	5 500 000,00	-	5 500 000,00	5 041 249,17	-	-	5 041 249,17	-	-	-	-	-
903	1 800 000,00	-	1 800 000,00	1 670 437,00	-	-	1 670 437,00	-	-	-	-	-
37	1 800 000,00	-	1 800 000,00	1 670 437,00	-	-	1 670 437,00	-	-	-	-	-
905	20 500 000,00	-	20 500 000,00	4 278 646,30	-	-	4 278 646,30	-	-	-	-	-
57	20 500 000,00	-	20 500 000,00	4 278 646,30	-	-	4 278 646,30	-	-	-	-	-
908	16 500 000,00	-	16 500 000,00	602 965,91	-	-	602 965,91	-	-	-	-	-
87	16 500 000,00	-	16 500 000,00	602 965,91	-	-	602 965,91	-	-	-	-	-
SIM71	4 130 000,00	-	4 130 000,00	2 462 088,61	-	-	2 462 088,61	-	-	-	-	-
900	4 130 000,00	-	4 130 000,00	2 462 088,61	-	-	2 462 088,61	-	-	-	-	-
0202	4 130 000,00	-	4 130 000,00	2 462 088,61	-	-	2 462 088,61	-	-	-	-	-
SLM71	32 389 000,00	-	32 389 000,00	31 545 679,49	1 000,00	-1 000,00	31 545 679,49	1 000,00	-1 000,00	-	-	-
903	32 389 000,00	-	32 389 000,00	31 545 679,49	1 000,00	-1 000,00	31 545 679,49	1 000,00	-1 000,00	-	-	-
32	16 505 000,00	-	16 505 000,00	16 213 824,20	-	-	16 213 824,20	-	-	-	-	-
33	15 884 000,00	-	15 884 000,00	15 331 855,29	1 000,00	-1 000,00	15 331 855,29	1 000,00	-1 000,00	-	-	-
TCM71	395 100 000,00	28 556 351,31	423 656 351,31	356 377 137,31	12 981 946,37	-12 981 946,37	356 377 137,31	12 981 946,37	-12 981 946,37	-	-	-
908	395 100 000,00	28 556 351,31	423 656 351,31	356 377 137,31	12 981 946,37	-12 981 946,37	356 377 137,31	12 981 946,37	-12 981 946,37	-	-	-
810	65 600 000,00	5 170 170,00	70 770 170,00	44 730 043,47	10 512 836,87	-10 512 836,87	44 730 043,47	10 512 836,87	-10 512 836,87	-	-	-
811	280 500 000,00	51 367 039,31	331 867 039,31	294 805 814,90	2 469 109,50	-2 469 109,50	294 805 814,90	2 469 109,50	-2 469 109,50	-	-	-
812	49 000 000,00	-27 980 858,00	21 019 142,00	16 841 278,94	-	-	16 841 278,94	-	-	-	-	-
TMSPM71	15 600 000,00	-	15 600 000,00	13 810 937,67	-	-	13 810 937,67	-	-	-	-	-
908	15 600 000,00	-	15 600 000,00	13 810 937,67	-	-	13 810 937,67	-	-	-	-	-
883	7 300 000,00	-	7 300 000,00	7 096 000,00	-	-	7 096 000,00	-	-	-	-	-
884	1 300 000,00	-1 073 800,00	226 200,00	125 000,00	-	-	125 000,00	-	-	-	-	-
885	7 000 000,00	1 073 800,00	8 073 800,00	6 589 937,67	-	-	6 589 937,67	-	-	-	-	-
TOM71	4 533 000,00	-	4 533 000,00	3 672 183,87	-	-	3 672 183,87	-	-	-	-	-
909	4 533 000,00	-	4 533 000,00	3 672 183,87	-	-	3 672 183,87	-	-	-	-	-
95	4 533 000,00	-	4 533 000,00	3 672 183,87	-	-	3 672 183,87	-	-	-	-	-
Total général	1 883 780 000,00	1 800 000,00	1 885 580 000,00	1 536 538 900,15	17 948 905,21	-17 948 905,21	1 536 538 900,75	17 948 905,21	-17 948 905,21	-	-	-
				81,49 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2008

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2008	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	3 650 000,00	-	3 650 000,00	2 565 848,57	-	-	2 565 848,57	-	-	-	-	-
909	3 650 000,00	-	3 650 000,00	2 565 848,57	-	-	2 565 848,57	-	-	-	-	-
93	3 650 000,00	-	3 650 000,00	2 565 848,57	-	-	2 565 848,57	-	-	-	-	-
AIEM71	5 200 000,00	-	5 200 000,00	4 125 925,00	-	-	4 125 925,00	-	-	-	-	-
900	5 200 000,00	-	5 200 000,00	4 125 925,00	-	-	4 125 925,00	-	-	-	-	-
044	5 200 000,00	-	5 200 000,00	4 125 925,00	-	-	4 125 925,00	-	-	-	-	-
AMM71	64 150 000,00	1 435 540,51	65 585 540,51	37 616 914,77	-	-	37 616 914,77	-	-	-	-	-
905	64 150 000,00	1 435 540,51	65 585 540,51	37 616 914,77	-	-	37 616 914,77	-	-	-	-	-
52	64 150 000,00	-124 610,76	64 025 389,24	37 616 914,77	-	-	37 616 914,77	-	-	-	-	-
53	-	1 560 151,27	1 560 151,27	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIM71	100 000,00	-	100 000,00	34 332,98	-	-	34 332,98	-	-	-	-	-
904	100 000,00	-	100 000,00	34 332,98	-	-	34 332,98	-	-	-	-	-
40	100 000,00	-	100 000,00	34 332,98	-	-	34 332,98	-	-	-	-	-
COMM71	1 200 000,00	-	1 200 000,00	1 180 159,57	-	-	1 180 159,57	-	-	-	-	-
900	1 200 000,00	-	1 200 000,00	1 180 159,57	-	-	1 180 159,57	-	-	-	-	-
0202	1 200 000,00	-	1 200 000,00	1 180 159,57	-	-	1 180 159,57	-	-	-	-	-
COOM71	8 700 000,00	-	8 700 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	8 700 000,00	-	8 700 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
041	8 700 000,00	-	8 700 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CUM71	30 200 000,00	-	30 200 000,00	23 017 338,35	-	-	23 017 338,35	-	-	-	-	-
903	30 200 000,00	-	30 200 000,00	23 017 338,35	-	-	23 017 338,35	-	-	-	-	-
311	4 000 000,00	854 811,00	4 854 811,00	4 781 746,02	-	-	4 781 746,02	-	-	-	-	-
312	21 795 000,00	-	21 795 000,00	15 934 143,56	-	-	15 934 143,56	-	-	-	-	-
313	4 405 000,00	-854 811,00	3 550 189,00	2 301 448,77	-	-	2 301 448,77	-	-	-	-	-
DEEEM71	89 655 000,00	-	89 655 000,00	50 772 971,13	-	-	50 772 971,13	-	-	-	-	-
905	6 905 000,00	-	6 905 000,00	3 165 444,97	-	-	3 165 444,97	-	-	-	-	-
56	6 905 000,00	-	6 905 000,00	3 165 444,97	-	-	3 165 444,97	-	-	-	-	-
909	82 750 000,00	-	82 750 000,00	47 607 526,16	-	-	47 607 526,16	-	-	-	-	-
91	37 350 000,00	-	37 350 000,00	21 667 606,24	-	-	21 667 606,24	-	-	-	-	-
92	38 500 000,00	-	38 500 000,00	22 871 408,27	-	-	22 871 408,27	-	-	-	-	-
94	6 900 000,00	-	6 900 000,00	3 068 511,65	-	-	3 068 511,65	-	-	-	-	-
DSSM71	75 434 000,00	-	75 434 000,00	59 602 503,89	-	-	59 602 503,89	-	-	-	-	-
901	1 300 000,00	-	1 300 000,00	608 838,82	-	-	608 838,82	-	-	-	-	-
13	1 300 000,00	-	1 300 000,00	608 838,82	-	-	608 838,82	-	-	-	-	-
904	74 134 000,00	-	74 134 000,00	58 993 665,07	-	-	58 993 665,07	-	-	-	-	-
41	9 300 000,00	-553 529,00	8 746 471,00	4 443 435,83	-	-	4 443 435,83	-	-	-	-	-
42	64 834 000,00	553 529,00	65 387 529,00	54 550 229,24	-	-	54 550 229,24	-	-	-	-	-
EAEM71	109 255 000,00	-894 587,98	108 360 412,02	83 785 901,25	-	-	83 785 901,25	-	-	-	-	-
907	109 255 000,00	-894 587,98	108 360 412,02	83 785 901,25	-	-	83 785 901,25	-	-	-	-	-
71	475 000,00	-	475 000,00	75 000,00	-	-	75 000,00	-	-	-	-	-
72	6 250 000,00	-894 587,98	5 355 412,02	285 188,43	-	-	285 188,43	-	-	-	-	-
73	1 450 000,00	-254 667,84	1 195 332,16	211 789,00	-	-	211 789,00	-	-	-	-	-
74	53 720 000,00	-	53 720 000,00	50 987 274,21	-	-	50 987 274,21	-	-	-	-	-
75	18 000 000,00	2 954 667,84	20 954 667,84	10 882 541,18	-	-	10 882 541,18	-	-	-	-	-
76	26 275 000,00	-	26 275 000,00	21 171 215,55	-	-	21 171 215,55	-	-	-	-	-
78	3 085 000,00	-2 700 000,00	385 000,00	172 892,88	436	-	172 892,88	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2008	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
ESEM71	423 800 000,00	-	423 800 000,00	358 441 185,11	13 618 929,69	-13 618 929,69	358 441 185,11	13 618 929,69	-13 618 929,69	-	-	-
902	423 800 000,00	-	423 800 000,00	358 441 185,11	13 618 929,69	-13 618 929,69	358 441 185,11	13 618 929,69	-13 618 929,69	-	-	-
222	364 777 000,00	4 672 166,33	369 449 166,33	312 570 025,99	13 618 929,69	-13 618 929,69	312 570 025,99	13 618 929,69	-13 618 929,69	-	-	-
223	19 000 000,00	-	19 000 000,00	17 949 683,12	-	-	17 949 683,12	-	-	-	-	-
224	26 600 000,00	-837 231,34	25 762 768,66	21 516 578,44	-	-	21 516 578,44	-	-	-	-	-
28	13 423 000,00	-3 834 934,99	9 588 065,01	6 404 897,56	-	-	6 404 897,56	-	-	-	-	-
ESUM71	39 248 000,00	-	39 248 000,00	33 665 616,25	74 091,52	-74 091,52	33 665 616,25	74 091,52	-74 091,52	-	-	-
902	39 248 000,00	-	39 248 000,00	33 665 616,25	74 091,52	-74 091,52	33 665 616,25	74 091,52	-74 091,52	-	-	-
23	39 248 000,00	-	39 248 000,00	33 665 616,25	74 091,52	-74 091,52	33 665 616,25	74 091,52	-74 091,52	-	-	-
FPAM71	30 850 000,00	-	30 850 000,00	27 316 055,48	-	-	27 316 055,48	-	-	-	-	-
901	30 500 000,00	-	30 500 000,00	27 316 055,48	-	-	27 316 055,48	-	-	-	-	-
11	500 000,00	-417 889,00	82 111,00	9 147,11	-	-	9 147,11	-	-	-	-	-
12	30 000 000,00	417 889,00	30 417 889,00	27 306 908,37	-	-	27 306 908,37	-	-	-	-	-
909	350 000,00	-	350 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	350 000,00	-	350 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOM71	171 800 000,00	6 858 186,00	178 658 186,00	169 804 293,91	-	-	169 804 293,91	-	-	-	-	-
905	171 800 000,00	6 858 186,00	178 658 186,00	169 804 293,91	-	-	169 804 293,91	-	-	-	-	-
50	3 000 000,00	-	3 000 000,00	1 629 928,16	-	-	1 629 928,16	-	-	-	-	-
54	168 800 000,00	6 858 186,00	175 658 186,00	168 174 365,75	-	-	168 174 365,75	-	-	-	-	-
MOM71	248 100 000,00	-53 843 361,25	194 256 638,75	136 550 386,76	4 560 667,59	-4 560 667,59	136 550 386,76	4 560 667,59	-4 560 667,59	-	-	-
905	4 000 000,00	-	4 000 000,00	677 775,00	-	-	677 775,00	-	-	-	-	-
52	4 000 000,00	-	4 000 000,00	677 775,00	-	-	677 775,00	-	-	-	-	-
907	50 000 000,00	493 500,55	50 493 500,55	35 928 768,05	4 560 667,59	-4 560 667,59	35 928 768,05	4 560 667,59	-4 560 667,59	-	-	-
77	35 500 000,00	-	35 500 000,00	24 790 581,91	4 560 667,59	-4 560 667,59	24 790 581,91	4 560 667,59	-4 560 667,59	-	-	-
78	14 500 000,00	493 500,55	14 993 500,55	11 138 186,14	-	-	11 138 186,14	-	-	-	-	-
908	194 100 000,00	-54 336 861,80	139 763 138,20	99 943 843,71	-	-	99 943 843,71	-	-	-	-	-
818	129 500 000,00	-54 336 861,80	75 163 138,20	49 856 140,58	-	-	49 856 140,58	-	-	-	-	-
821	23 500 000,00	-	23 500 000,00	23 500 000,00	-	-	23 500 000,00	-	-	-	-	-
823	17 000 000,00	-	17 000 000,00	12 296 193,06	-	-	12 296 193,06	-	-	-	-	-
825	24 100 000,00	-	24 100 000,00	14 291 510,07	-	-	14 291 510,07	-	-	-	-	-
PMGM71	2 300 000,00	-	2 300 000,00	2 124 795,31	-	-	2 124 795,31	-	-	-	-	-
900	2 300 000,00	-	2 300 000,00	2 124 795,31	-	-	2 124 795,31	-	-	-	-	-
0202	2 300 000,00	-	2 300 000,00	2 124 795,31	-	-	2 124 795,31	-	-	-	-	-
PVM71	45 000 000,00	-6 858 186,00	38 141 814,00	22 424 085,99	-	-	22 424 085,99	-	-	-	-	-
905	45 000 000,00	-6 858 186,00	38 141 814,00	22 424 085,99	-	-	22 424 085,99	-	-	-	-	-
51	45 000 000,00	-6 858 186,00	38 141 814,00	22 424 085,99	-	-	22 424 085,99	-	-	-	-	-
RINM71	55 595 000,00	-	55 595 000,00	44 729 679,87	-	-	44 729 679,87	-	-	-	-	-
909	55 595 000,00	-	55 595 000,00	44 729 679,87	-	-	44 729 679,87	-	-	-	-	-
92	55 595 000,00	-	55 595 000,00	44 729 679,87	-	-	44 729 679,87	-	-	-	-	-
RURM71	12 180 000,00	-1 034 453,08	11 145 546,92	11 135 081,36	-	-	11 135 081,36	-	-	-	-	-
905	10 500 000,00	-1 435 540,51	9 064 459,49	9 177 129,70	-	-	9 177 129,70	-	-	-	-	-
53	10 500 000,00	-1 435 540,51	9 064 459,49	9 177 129,70	-	-	9 177 129,70	-	-	-	-	-
907	1 680 000,00	401 087,43	2 081 087,43	1 957 951,66	-	-	1 957 951,66	-	-	-	-	-
76	1 680 000,00	401 087,43	2 081 087,43	1 957 951,66	-	-	1 957 951,66	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2008	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
SEM71	32 000 000,00	-	32 000 000,00	16 287 071,21	-	-	16 287 071,21	-	-	-	-	-
902	5 000 000,00	-	5 000 000,00	4 675 790,12	-	-	4 675 790,12	-	-	-	-	-
27	5 000 000,00	-	5 000 000,00	4 675 790,12	-	-	4 675 790,12	-	-	-	-	-
903	2 000 000,00	-	2 000 000,00	1 673 051,96	-	-	1 673 051,96	-	-	-	-	-
37	2 000 000,00	-	2 000 000,00	1 673 051,96	-	-	1 673 051,96	-	-	-	-	-
905	15 000 000,00	-	15 000 000,00	8 104 367,11	-	-	8 104 367,11	-	-	-	-	-
57	15 000 000,00	-	15 000 000,00	8 104 367,11	-	-	8 104 367,11	-	-	-	-	-
908	10 000 000,00	-	10 000 000,00	1 833 862,02	-	-	1 833 862,02	-	-	-	-	-
87	10 000 000,00	-	10 000 000,00	1 833 862,02	-	-	1 833 862,02	-	-	-	-	-
SIM71	5 075 000,00	-	5 075 000,00	4 860 729,56	-	-	4 860 729,56	-	-	-	-	-
900	5 075 000,00	-	5 075 000,00	4 860 729,56	-	-	4 860 729,56	-	-	-	-	-
0202	5 075 000,00	-	5 075 000,00	4 860 729,56	-	-	4 860 729,56	-	-	-	-	-
SLM71	40 280 000,00	-	40 280 000,00	30 855 663,47	2 390,00	-2 390,00	30 855 663,47	2 390,00	-2 390,00	-	-	-
903	40 280 000,00	-	40 280 000,00	30 855 663,47	2 390,00	-2 390,00	30 855 663,47	2 390,00	-2 390,00	-	-	-
32	18 100 000,00	-	18 100 000,00	15 860 634,10	-	-	15 860 634,10	-	-	-	-	-
33	22 180 000,00	-	22 180 000,00	14 995 029,37	2 390,00	-2 390,00	14 995 029,37	2 390,00	-2 390,00	-	-	-
TCM71	512 300 000,00	52 851 861,80	565 151 861,80	470 552 226,93	15 017 124,16	-15 017 124,16	470 552 226,93	15 017 124,16	-15 017 124,16	-	-	-
908	512 300 000,00	52 851 861,80	565 151 861,80	470 552 226,93	15 017 124,16	-15 017 124,16	470 552 226,93	15 017 124,16	-15 017 124,16	-	-	-
810	108 000 000,00	-43 086 431,00	64 913 569,00	19 596 581,67	1 387 596,77	-1 387 596,77	19 596 581,67	1 387 596,77	-1 387 596,77	-	-	-
811	365 300 000,00	92 451 861,80	457 751 861,80	421 747 020,14	11 344 136,44	-11 344 136,44	421 747 020,14	11 344 136,44	-11 344 136,44	-	-	-
812	39 000 000,00	3 486 431,00	42 486 431,00	29 208 625,12	2 285 390,95	-2 285 390,95	29 208 625,12	2 285 390,95	-2 285 390,95	-	-	-
TMSPM71	34 400 000,00	1 485 000,00	35 885 000,00	30 708 480,62	-	-	30 708 480,62	-	-	-	-	-
908	34 400 000,00	1 485 000,00	35 885 000,00	30 708 480,62	-	-	30 708 480,62	-	-	-	-	-
883	26 200 000,00	-1 000 000,00	25 200 000,00	22 812 474,16	-	-	22 812 474,16	-	-	-	-	-
884	2 700 000,00	4 539 960,00	7 239 960,00	7 219 015,06	-	-	7 219 015,06	-	-	-	-	-
885	5 500 000,00	-2 054 960,00	3 445 040,00	676 991,40	-	-	676 991,40	-	-	-	-	-
TOM71	4 020 000,00	-	4 020 000,00	3 331 436,02	-	-	3 331 436,02	-	-	-	-	-
909	4 020 000,00	-	4 020 000,00	3 331 436,02	-	-	3 331 436,02	-	-	-	-	-
95	4 020 000,00	-	4 020 000,00	3 331 436,02	-	-	3 331 436,02	-	-	-	-	-
Total général	2 044 492 000,00	-	2 044 492 000,00	1 625 488 683,36	33 273 202,96	-33 273 202,96	1 625 488 683,36	33 273 202,96	-33 273 202,96	-	-	-
				79,51 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2009

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2009	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	3 700 000,00	-	3 700 000,00	1 553 774,80	-	-	1 553 774,80	-	-	-	-	-
909	3 700 000,00	-	3 700 000,00	1 553 774,80	-	-	1 553 774,80	-	-	-	-	-
93	3 700 000,00	-	3 700 000,00	1 553 774,80	-	-	1 553 774,80	-	-	-	-	-
AIEM71	5 200 000,00	-	5 200 000,00	3 517 909,98	-	-	3 517 909,98	-	-	-	-	-
900	5 200 000,00	-	5 200 000,00	3 517 909,98	-	-	3 517 909,98	-	-	-	-	-
044	5 200 000,00	-	5 200 000,00	3 517 909,98	-	-	3 517 909,98	-	-	-	-	-
AMM71	87 500 000,00	-15 277 386,20	72 222 613,80	61 696 517,86	-	-	61 696 517,86	-	-	-	-	-
905	87 500 000,00	-15 277 386,20	72 222 613,80	61 696 517,86	-	-	61 696 517,86	-	-	-	-	-
52	87 500 000,00	-15 277 386,20	72 222 613,80	61 696 517,86	-	-	61 696 517,86	-	-	-	-	-
CIM71	70 000,00	-	70 000,00	32 183,78	-	-	32 183,78	-	-	-	-	-
904	70 000,00	-	70 000,00	32 183,78	-	-	32 183,78	-	-	-	-	-
40	70 000,00	-	70 000,00	32 183,78	-	-	32 183,78	-	-	-	-	-
COMM71	1 600 000,00	-	1 600 000,00	1 594 520,41	-	-	1 594 520,41	-	-	-	-	-
900	1 600 000,00	-	1 600 000,00	1 594 520,41	-	-	1 594 520,41	-	-	-	-	-
0202	1 600 000,00	-	1 600 000,00	1 594 520,41	-	-	1 594 520,41	-	-	-	-	-
COOM71	7 500 000,00	-	7 500 000,00	1 963 119,72	-	-	1 963 119,72	-	-	-	-	-
900	7 500 000,00	-	7 500 000,00	1 963 119,72	-	-	1 963 119,72	-	-	-	-	-
041	7 500 000,00	-	7 500 000,00	1 963 119,72	-	-	1 963 119,72	-	-	-	-	-
CUM71	30 475 000,00	-	30 475 000,00	26 421 894,38	-	-	26 421 894,38	-	-	-	-	-
903	30 475 000,00	-	30 475 000,00	26 421 894,38	-	-	26 421 894,38	-	-	-	-	-
311	1 500 000,00	-	1 500 000,00	1 290 949,00	-	-	1 290 949,00	-	-	-	-	-
312	24 305 000,00	619 107,00	24 924 107,00	22 117 694,03	-	-	22 117 694,03	-	-	-	-	-
313	4 670 000,00	-619 107,00	4 050 893,00	3 013 251,35	-	-	3 013 251,35	-	-	-	-	-
DEEEM71	100 920 000,00	-	100 920 000,00	80 572 003,53	-	-	80 572 003,53	-	-	-	-	-
905	11 120 000,00	-	11 120 000,00	8 480 591,29	-	-	8 480 591,29	-	-	-	-	-
56	11 120 000,00	-	11 120 000,00	8 480 591,29	-	-	8 480 591,29	-	-	-	-	-
909	89 800 000,00	-	89 800 000,00	72 091 412,24	-	-	72 091 412,24	-	-	-	-	-
91	40 400 000,00	178 461,00	40 578 461,00	35 882 924,57	-	-	35 882 924,57	-	-	-	-	-
92	40 400 000,00	-	40 400 000,00	31 816 171,67	-	-	31 816 171,67	-	-	-	-	-
94	9 000 000,00	-178 461,00	8 821 539,00	4 392 316,00	-	-	4 392 316,00	-	-	-	-	-
DSSM71	76 300 000,00	-	76 300 000,00	51 597 346,62	-	-	51 597 346,62	-	-	-	-	-
901	1 200 000,00	-	1 200 000,00	603 909,81	-	-	603 909,81	-	-	-	-	-
13	1 200 000,00	-	1 200 000,00	603 909,81	-	-	603 909,81	-	-	-	-	-
904	75 100 000,00	-	75 100 000,00	50 993 436,81	-	-	50 993 436,81	-	-	-	-	-
41	8 000 000,00	-	8 000 000,00	3 400 623,14	-	-	3 400 623,14	-	-	-	-	-
42	67 100 000,00	-	67 100 000,00	47 592 813,67	-	-	47 592 813,67	-	-	-	-	-
EAEM71	104 973 000,00	-2 815 602,10	102 157 397,90	85 874 201,64	-	-	85 874 201,64	-	-	-	-	-
907	104 973 000,00	-2 815 602,10	102 157 397,90	85 874 201,64	-	-	85 874 201,64	-	-	-	-	-
71	250 000,00	753 344,00	1 003 344,00	1 003 344,00	-	-	1 003 344,00	-	-	-	-	-
72	3 000 000,00	-778 566,32	2 221 433,68	1 742 025,65	-	-	1 742 025,65	-	-	-	-	-
73	635 000,00	-143 403,78	491 596,22	237 992,69	-	-	237 992,69	-	-	-	-	-
74	51 900 000,00	-	51 900 000,00	48 469 755,36	-	-	48 469 755,36	-	-	-	-	-
75	23 288 000,00	-254 912,00	23 033 088,00	12 203 142,89	-	-	12 203 142,89	-	-	-	-	-
76	24 300 000,00	-1 003 344,00	23 296 656,00	22 045 861,05	-	-	22 045 861,05	-	-	-	-	-
78	1 600 000,00	-1 388 720,00	211 280,00	172 080,00	-	-	172 080,00	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2009	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
ESEM71	350 000 000,00	-	350 000 000,00	313 842 546,87	1 526 542,76	-1 526 542,76	313 842 546,87	1 526 542,76	-1 526 542,76	-	-	-
902	350 000 000,00	-	350 000 000,00	313 842 546,87	1 526 542,76	-1 526 542,76	313 842 546,87	1 526 542,76	-1 526 542,76	-	-	-
222	294 100 000,00	-13 604 533,28	280 495 466,72	252 889 008,91	1 452 119,98	-1 452 119,98	252 889 008,91	1 452 119,98	-1 452 119,98	-	-	-
223	19 000 000,00	-	19 000 000,00	17 973 304,11	-	-	17 973 304,11	-	-	-	-	-
224	26 600 000,00	9 795 601,29	36 395 601,29	29 599 367,47	74 422,78	-74 422,78	29 599 367,47	74 422,78	-74 422,78	-	-	-
28	10 300 000,00	3 808 931,99	14 108 931,99	13 380 866,38	-	-	13 380 866,38	-	-	-	-	-
ESUM71	48 085 000,00	-	48 085 000,00	36 749 861,90	521 097,84	-521 097,84	36 749 861,90	521 097,84	-521 097,84	-	-	-
902	48 085 000,00	-	48 085 000,00	36 749 861,90	521 097,84	-521 097,84	36 749 861,90	521 097,84	-521 097,84	-	-	-
23	48 085 000,00	-	48 085 000,00	36 749 861,90	521 097,84	-521 097,84	36 749 861,90	521 097,84	-521 097,84	-	-	-
FPAM71	30 496 942,71	-	30 496 942,71	27 539 735,53	-	-	27 539 735,53	-	-	-	-	-
901	28 896 942,71	-	28 896 942,71	26 937 225,68	-	-	26 937 225,68	-	-	-	-	-
11	496 942,71	-172 698,00	324 244,71	226 060,94	-	-	226 060,94	-	-	-	-	-
116	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	28 400 000,00	172 698,00	28 572 698,00	26 711 164,74	-	-	26 711 164,74	-	-	-	-	-
909	1 600 000,00	-	1 600 000,00	602 509,85	-	-	602 509,85	-	-	-	-	-
91	1 600 000,00	-	1 600 000,00	602 509,85	-	-	602 509,85	-	-	-	-	-
LOM71	189 000 000,00	17 704 495,10	206 704 495,10	189 623 851,27	-	-	189 623 851,27	-	-	-	-	-
905	189 000 000,00	17 704 495,10	206 704 495,10	189 623 851,27	-	-	189 623 851,27	-	-	-	-	-
50	-	763 044,10	763 044,10	68 435,00	-	-	68 435,00	-	-	-	-	-
54	189 000 000,00	16 941 451,00	205 941 451,00	189 555 416,27	-	-	189 555 416,27	-	-	-	-	-
MOM71	224 100 000,00	6 261 397,10	230 361 397,10	153 459 155,73	8 059 622,03	-8 059 622,03	153 459 155,73	8 059 622,03	-8 059 622,03	-	-	-
905	2 000 000,00	-	2 000 000,00	1 114 288,86	820 711,14	-820 711,14	1 114 288,86	820 711,14	-820 711,14	-	-	-
52	2 000 000,00	-	2 000 000,00	1 114 288,86	820 711,14	-820 711,14	1 114 288,86	820 711,14	-820 711,14	-	-	-
907	50 700 000,00	2 815 602,10	53 515 602,10	44 260 258,98	-	-	44 260 258,98	-	-	-	-	-
77	35 100 000,00	-	35 100 000,00	29 131 432,79	-	-	29 131 432,79	-	-	-	-	-
78	15 600 000,00	2 815 602,10	18 415 602,10	15 128 826,19	-	-	15 128 826,19	-	-	-	-	-
908	171 400 000,00	3 445 795,00	174 845 795,00	108 084 607,89	7 238 910,89	-7 238 910,89	108 084 607,89	7 238 910,89	-7 238 910,89	-	-	-
818	109 500 000,00	-136 950,00	109 363 050,00	51 917 879,32	6 496 570,83	-6 496 570,83	51 917 879,32	6 496 570,83	-6 496 570,83	-	-	-
821	25 000 000,00	3 582 745,00	28 582 745,00	28 207 574,00	-	-	28 207 574,00	-	-	-	-	-
823	15 900 000,00	-	15 900 000,00	12 845 596,54	262 284,95	-262 284,95	12 845 596,54	262 284,95	-262 284,95	-	-	-
825	21 000 000,00	-	21 000 000,00	15 113 558,03	480 055,11	-480 055,11	15 113 558,03	480 055,11	-480 055,11	-	-	-
PMGM71	6 400 000,00	-	6 400 000,00	6 244 173,69	-	-	6 244 173,69	-	-	-	-	-
900	6 400 000,00	-	6 400 000,00	6 244 173,69	-	-	6 244 173,69	-	-	-	-	-
0202	6 400 000,00	-	6 400 000,00	6 244 173,69	-	-	6 244 173,69	-	-	-	-	-
PVM71	55 000 000,00	-763 044,10	54 236 955,90	48 011 988,60	-	-	48 011 988,60	-	-	-	-	-
905	55 000 000,00	-763 044,10	54 236 955,90	48 011 988,60	-	-	48 011 988,60	-	-	-	-	-
51	55 000 000,00	-763 044,10	54 236 955,90	48 011 988,60	-	-	48 011 988,60	-	-	-	-	-
RINM71	58 980 000,00	-	58 980 000,00	43 174 434,69	-	-	43 174 434,69	-	-	-	-	-
909	58 980 000,00	-	58 980 000,00	43 174 434,69	-	-	43 174 434,69	-	-	-	-	-
92	58 980 000,00	-	58 980 000,00	43 174 434,69	-	-	43 174 434,69	-	-	-	-	-
RURM71	13 732 000,00	-1 664 064,80	12 067 935,20	11 236 268,94	-	-	11 236 268,94	-	-	-	-	-
905	10 500 000,00	-1 664 064,80	8 835 935,20	8 360 190,44	-	-	8 360 190,44	-	-	-	-	-
53	10 500 000,00	-1 664 064,80	8 835 935,20	8 360 190,44	-	-	8 360 190,44	-	-	-	-	-
907	3 232 000,00	-	3 232 000,00	2 876 078,50	-	-	2 876 078,50	-	-	-	-	-
76	3 232 000,00	-	3 232 000,00	2 876 078,50	-	-	2 876 078,50	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2009	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
SEM71	31 540 000,00	-2 000 000,00	29 540 000,00	17 022 879,43	-	-	17 022 879,43	-	-	-	-	-
902	5 000 000,00	-	5 000 000,00	4 290 850,81	-	-	4 290 850,81	-	-	-	-	-
27	5 000 000,00	-	5 000 000,00	4 290 850,81	-	-	4 290 850,81	-	-	-	-	-
903	1 800 000,00	-	1 800 000,00	1 441 725,07	-	-	1 441 725,07	-	-	-	-	-
37	1 800 000,00	-	1 800 000,00	1 441 725,07	-	-	1 441 725,07	-	-	-	-	-
905	15 740 000,00	-	15 740 000,00	11 290 303,55	-	-	11 290 303,55	-	-	-	-	-
57	15 740 000,00	-	15 740 000,00	11 290 303,55	-	-	11 290 303,55	-	-	-	-	-
908	9 000 000,00	-2 000 000,00	7 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
87	9 000 000,00	-2 000 000,00	7 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIM71	6 655 000,00	-	6 655 000,00	6 417 320,76	-	-	6 417 320,76	-	-	-	-	-
900	6 655 000,00	-	6 655 000,00	6 417 320,76	-	-	6 417 320,76	-	-	-	-	-
0202	6 655 000,00	-	6 655 000,00	6 417 320,76	-	-	6 417 320,76	-	-	-	-	-
SLM71	42 030 000,00	-	42 030 000,00	36 904 640,74	-	-	36 904 640,74	-	-	-	-	-
903	42 030 000,00	-	42 030 000,00	36 904 640,74	-	-	36 904 640,74	-	-	-	-	-
32	20 150 000,00	-2 135 000,00	18 015 000,00	13 697 779,72	-	-	13 697 779,72	-	-	-	-	-
33	21 880 000,00	2 135 000,00	24 015 000,00	23 206 861,02	-	-	23 206 861,02	-	-	-	-	-
TCM71	547 500 000,00	-3 795 795,00	543 704 205,00	476 215 152,83	17 220 796,64	-17 220 796,64	476 215 152,83	17 220 796,64	-17 220 796,64	-	-	-
908	547 500 000,00	-3 795 795,00	543 704 205,00	476 215 152,83	17 220 796,64	-17 220 796,64	476 215 152,83	17 220 796,64	-17 220 796,64	-	-	-
810	4 000 000,00	7 345 730,00	11 345 730,00	2 727 202,66	-	-	2 727 202,66	-	-	-	-	-
811	488 500 000,00	-562 000,00	487 938 000,00	443 445 709,39	9 942 530,85	-9 942 530,85	443 445 709,39	9 942 530,85	-9 942 530,85	-	-	-
812	55 000 000,00	-10 579 525,00	44 420 475,00	30 042 240,78	7 278 265,79	-7 278 265,79	30 042 240,78	7 278 265,79	-7 278 265,79	-	-	-
TMSPM71	34 400 000,00	2 350 000,00	36 750 000,00	25 452 529,61	-	-	25 452 529,61	-	-	-	-	-
908	34 400 000,00	2 350 000,00	36 750 000,00	25 452 529,61	-	-	25 452 529,61	-	-	-	-	-
883	25 000 000,00	-3 367 000,00	21 633 000,00	17 601 689,85	-	-	17 601 689,85	-	-	-	-	-
884	6 300 000,00	-985 000,00	5 315 000,00	1 094 769,06	-	-	1 094 769,06	-	-	-	-	-
885	3 100 000,00	6 702 000,00	9 802 000,00	6 756 070,70	-	-	6 756 070,70	-	-	-	-	-
TOM71	4 470 000,00	-	4 470 000,00	3 586 493,35	-	-	3 586 493,35	-	-	-	-	-
909	4 470 000,00	-	4 470 000,00	3 586 493,35	-	-	3 586 493,35	-	-	-	-	-
95	4 470 000,00	-	4 470 000,00	3 586 493,35	-	-	3 586 493,35	-	-	-	-	-
Total général	2 060 626 942,71	-	2 060 626 942,71	1 710 304 506,66	27 328 059,27	-27 328 059,27	1 710 304 506,66	27 328 059,27	-27 328 059,27	-	-	-
				83,00 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2010

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2010	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	3 550 000,00	-	3 550 000,00	2 723 175,30	-	-	2 723 175,30	-	-	-	-	-
909	3 550 000,00	-	3 550 000,00	2 723 175,30	-	-	2 723 175,30	-	-	-	-	-
93	3 550 000,00	-	3 550 000,00	2 723 175,30	-	-	2 723 175,30	-	-	-	-	-
AIEM71	5 050 000,00	-	5 050 000,00	4 297 357,47	-	-	4 297 357,47	-	-	-	-	-
900	5 050 000,00	-	5 050 000,00	4 297 357,47	-	-	4 297 357,47	-	-	-	-	-
044	5 050 000,00	-	5 050 000,00	4 297 357,47	-	-	4 297 357,47	-	-	-	-	-
AMM71	94 200 000,00	-1 407 934,00	92 792 066,00	62 405 803,82	-	-	62 405 803,82	-	-	-	-	-
905	94 200 000,00	-1 407 934,00	92 792 066,00	62 405 803,82	-	-	62 405 803,82	-	-	-	-	-
52	94 200 000,00	-1 407 934,00	92 792 066,00	62 405 803,82	-	-	62 405 803,82	-	-	-	-	-
CIM71	58 000,00	-	58 000,00	21 622,13	-	-	21 622,13	-	-	-	-	-
904	58 000,00	-	58 000,00	21 622,13	-	-	21 622,13	-	-	-	-	-
40	58 000,00	-	58 000,00	21 622,13	-	-	21 622,13	-	-	-	-	-
COMM71	900 000,00	-	900 000,00	704 522,68	-	-	704 522,68	-	-	-	-	-
900	900 000,00	-	900 000,00	704 522,68	-	-	704 522,68	-	-	-	-	-
0202	900 000,00	-	900 000,00	704 522,68	-	-	704 522,68	-	-	-	-	-
COOM71	26 000 000,00	-	26 000 000,00	661 249,34	-	-	661 249,34	-	-	-	-	-
900	26 000 000,00	-	26 000 000,00	661 249,34	-	-	661 249,34	-	-	-	-	-
041	26 000 000,00	-	26 000 000,00	661 249,34	-	-	661 249,34	-	-	-	-	-
CUM71	30 230 000,00	-	30 230 000,00	17 261 395,71	3 974,05	-3 974,05	17 261 395,71	3 974,05	-3 974,05	-	-	-
903	30 230 000,00	-	30 230 000,00	17 261 395,71	3 974,05	-3 974,05	17 261 395,71	3 974,05	-3 974,05	-	-	-
311	2 000 000,00	-29 026,00	1 970 974,00	1 717 771,00	-	-	1 717 771,00	-	-	-	-	-
312	23 912 000,00	-	23 912 000,00	11 741 287,17	-	-	11 741 287,17	-	-	-	-	-
313	4 318 000,00	29 026,00	4 347 026,00	3 802 337,54	3 974,05	-3 974,05	3 802 337,54	3 974,05	-3 974,05	-	-	-
DEEEM71	99 550 000,00	-	99 550 000,00	58 670 543,02	-	-	58 670 543,02	-	-	-	-	-
905	10 800 000,00	-	10 800 000,00	5 232 126,27	-	-	5 232 126,27	-	-	-	-	-
56	10 800 000,00	-	10 800 000,00	5 232 126,27	-	-	5 232 126,27	-	-	-	-	-
909	88 750 000,00	-	88 750 000,00	53 438 416,75	-	-	53 438 416,75	-	-	-	-	-
91	37 500 000,00	-	37 500 000,00	26 956 916,30	-	-	26 956 916,30	-	-	-	-	-
92	38 950 000,00	-	38 950 000,00	24 750 767,47	-	-	24 750 767,47	-	-	-	-	-
94	12 300 000,00	-	12 300 000,00	1 730 732,98	-	-	1 730 732,98	-	-	-	-	-
DSSM71	79 500 000,00	-	79 500 000,00	52 387 281,81	-	-	52 387 281,81	-	-	-	-	-
901	1 200 000,00	-	1 200 000,00	716 764,27	-	-	716 764,27	-	-	-	-	-
13	1 200 000,00	-	1 200 000,00	716 764,27	-	-	716 764,27	-	-	-	-	-
904	78 300 000,00	-	78 300 000,00	51 670 517,54	-	-	51 670 517,54	-	-	-	-	-
41	6 000 000,00	-	6 000 000,00	1 811 772,06	-	-	1 811 772,06	-	-	-	-	-
42	72 300 000,00	-	72 300 000,00	49 858 745,48	-	-	49 858 745,48	-	-	-	-	-
EAEM71	111 555 000,00	-	111 555 000,00	80 398 839,82	-	-	80 398 839,82	-	-	-	-	-
907	111 555 000,00	-	111 555 000,00	80 398 839,82	-	-	80 398 839,82	-	-	-	-	-
71	570 000,00	368 918,78	938 918,78	899 145,23	-	-	899 145,23	-	-	-	-	-
72	6 150 000,00	-193 190,50	5 956 809,50	3 065 240,35	-	-	3 065 240,35	-	-	-	-	-
73	935 000,00	-	935 000,00	304 640,90	-	-	304 640,90	-	-	-	-	-
74	52 800 000,00	-368 918,78	52 431 081,22	38 609 125,97	-	-	38 609 125,97	-	-	-	-	-
75	26 600 000,00	193 190,50	26 793 190,50	18 211 239,45	-	-	18 211 239,45	-	-	-	-	-
76	23 200 000,00	-	23 200 000,00	19 083 116,77	-	-	19 083 116,77	-	-	-	-	-
78	1 300 000,00	-	1 300 000,00	226 331,15	-	-	226 331,15	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2010	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
ESEM71	350 000 000,00	-	350 000 000,00	228 258 955,97	855 141,92	-855 141,92	228 258 955,97	855 141,92	-855 141,92	-	-	-
902	350 000 000,00	-	350 000 000,00	228 258 955,97	855 141,92	-855 141,92	228 258 955,97	855 141,92	-855 141,92	-	-	-
222	286 078 000,00	-4 622 150,00	281 455 850,00	188 728 351,89	747 805,06	-747 805,06	188 728 351,89	747 805,06	-747 805,06	-	-	-
223	19 000 000,00	-	19 000 000,00	14 318 382,82	-	-	14 318 382,82	-	-	-	-	-
224	32 600 000,00	4 622 150,00	37 222 150,00	16 277 014,90	107 336,86	-107 336,86	16 277 014,90	107 336,86	-107 336,86	-	-	-
28	12 322 000,00	-	12 322 000,00	8 935 206,36	-	-	8 935 206,36	-	-	-	-	-
ESUM71	50 906 000,00	-	50 906 000,00	35 816 564,45	132 763,95	-132 763,95	35 816 564,45	132 763,95	-132 763,95	-	-	-
902	50 906 000,00	-	50 906 000,00	35 816 564,45	132 763,95	-132 763,95	35 816 564,45	132 763,95	-132 763,95	-	-	-
23	50 906 000,00	-	50 906 000,00	35 816 564,45	132 763,95	-132 763,95	35 816 564,45	132 763,95	-132 763,95	-	-	-
FPAM71	34 850 000,00	-	34 850 000,00	25 899 864,74	-	-	25 899 864,74	-	-	-	-	-
901	33 500 000,00	-	33 500 000,00	25 010 627,52	-	-	25 010 627,52	-	-	-	-	-
11	500 000,00	-40 000,00	460 000,00	18 791,71	-	-	18 791,71	-	-	-	-	-
12	33 000 000,00	40 000,00	33 040 000,00	24 991 835,81	-	-	24 991 835,81	-	-	-	-	-
909	1 350 000,00	-	1 350 000,00	889 237,22	-	-	889 237,22	-	-	-	-	-
91	1 350 000,00	-	1 350 000,00	889 237,22	-	-	889 237,22	-	-	-	-	-
LOM71	209 000 000,00	-	209 000 000,00	167 782 186,23	-	-	167 782 186,23	-	-	-	-	-
905	209 000 000,00	-	209 000 000,00	167 782 186,23	-	-	167 782 186,23	-	-	-	-	-
54	209 000 000,00	-	209 000 000,00	167 782 186,23	-	-	167 782 186,23	-	-	-	-	-
MOM71	216 300 000,00	-5 771 170,30	210 528 829,70	124 625 090,08	5 107 646,82	-5 107 646,82	124 625 090,08	5 107 646,82	-5 107 646,82	-	-	-
905	5 000 000,00	1 407 934,00	6 407 934,00	1 632 801,69	275 132,31	-275 132,31	1 632 801,69	275 132,31	-275 132,31	-	-	-
52	5 000 000,00	1 407 934,00	6 407 934,00	1 632 801,69	275 132,31	-275 132,31	1 632 801,69	275 132,31	-275 132,31	-	-	-
907	46 500 000,00	-	46 500 000,00	35 760 366,40	2 271 408,95	-2 271 408,95	35 760 366,40	2 271 408,95	-2 271 408,95	-	-	-
77	28 600 000,00	-1 768 724,11	26 831 275,89	22 124 572,16	2 271 408,95	-2 271 408,95	22 124 572,16	2 271 408,95	-2 271 408,95	-	-	-
78	17 900 000,00	1 768 724,11	19 668 724,11	13 635 794,24	-	-	13 635 794,24	-	-	-	-	-
908	164 800 000,00	-7 179 104,30	157 620 895,70	87 231 921,99	2 561 105,56	-2 561 105,56	87 231 921,99	2 561 105,56	-2 561 105,56	-	-	-
818	108 300 000,00	-7 179 104,30	101 120 895,70	39 652 419,37	105 257,00	-105 257,00	39 652 419,37	105 257,00	-105 257,00	-	-	-
821	26 000 000,00	899 300,00	26 899 300,00	25 399 300,00	-	-	25 399 300,00	-	-	-	-	-
823	14 500 000,00	-899 300,00	13 600 700,00	11 148 264,93	1 085 419,48	-1 085 419,48	11 148 264,93	1 085 419,48	-1 085 419,48	-	-	-
825	16 000 000,00	-	16 000 000,00	11 031 937,69	1 370 429,08	-1 370 429,08	11 031 937,69	1 370 429,08	-1 370 429,08	-	-	-
PMGM71	10 820 000,00	-	10 820 000,00	9 891 646,14	56 882,69	-56 882,69	9 891 646,14	56 882,69	-56 882,69	-	-	-
900	10 820 000,00	-	10 820 000,00	9 891 646,14	56 882,69	-56 882,69	9 891 646,14	56 882,69	-56 882,69	-	-	-
0202	10 820 000,00	-	10 820 000,00	9 891 646,14	56 882,69	-56 882,69	9 891 646,14	56 882,69	-56 882,69	-	-	-
PVM71	60 000 000,00	-	60 000 000,00	50 521 405,94	-	-	50 521 405,94	-	-	-	-	-
905	60 000 000,00	-	60 000 000,00	50 521 405,94	-	-	50 521 405,94	-	-	-	-	-
51	60 000 000,00	-	60 000 000,00	50 521 405,94	-	-	50 521 405,94	-	-	-	-	-
RINM71	63 005 000,00	-	63 005 000,00	50 688 949,70	-	-	50 688 949,70	-	-	-	-	-
909	63 005 000,00	-	63 005 000,00	50 688 949,70	-	-	50 688 949,70	-	-	-	-	-
92	63 005 000,00	-	63 005 000,00	50 688 949,70	-	-	50 688 949,70	-	-	-	-	-
RURM71	14 095 000,00	-	14 095 000,00	11 326 586,82	-	-	11 326 586,82	-	-	-	-	-
905	8 800 000,00	-	8 800 000,00	7 276 994,49	-	-	7 276 994,49	-	-	-	-	-
53	8 800 000,00	-	8 800 000,00	7 276 994,49	-	-	7 276 994,49	-	-	-	-	-
907	5 295 000,00	-	5 295 000,00	4 049 592,33	-	-	4 049 592,33	-	-	-	-	-
76	5 295 000,00	-	5 295 000,00	4 049 592,33	-	-	4 049 592,33	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2010	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
SEM71	22 800 000,00	-	22 800 000,00	6 472 099,72	-	-	6 472 099,72	-	-	-	-	-
902	5 000 000,00	-	5 000 000,00	3 602 154,72	-	-	3 602 154,72	-	-	-	-	-
27	5 000 000,00	-	5 000 000,00	3 602 154,72	-	-	3 602 154,72	-	-	-	-	-
903	1 800 000,00	-	1 800 000,00	822 000,00	-	-	822 000,00	-	-	-	-	-
37	1 800 000,00	-	1 800 000,00	822 000,00	-	-	822 000,00	-	-	-	-	-
905	11 200 000,00	-	11 200 000,00	2 047 945,00	-	-	2 047 945,00	-	-	-	-	-
57	11 200 000,00	-	11 200 000,00	2 047 945,00	-	-	2 047 945,00	-	-	-	-	-
908	4 800 000,00	-	4 800 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
87	4 800 000,00	-	4 800 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIM71	4 854 000,00	-	4 854 000,00	4 262 124,46	-	-	4 262 124,46	-	-	-	-	-
900	4 854 000,00	-	4 854 000,00	4 262 124,46	-	-	4 262 124,46	-	-	-	-	-
0202	4 854 000,00	-	4 854 000,00	4 262 124,46	-	-	4 262 124,46	-	-	-	-	-
SLM71	39 310 000,00	-	39 310 000,00	30 053 762,95	-	-	30 053 762,95	-	-	-	-	-
903	39 310 000,00	-	39 310 000,00	30 053 762,95	-	-	30 053 762,95	-	-	-	-	-
32	18 930 000,00	-	18 930 000,00	11 587 584,05	-	-	11 587 584,05	-	-	-	-	-
33	20 380 000,00	-	20 380 000,00	18 466 178,90	-	-	18 466 178,90	-	-	-	-	-
TCM71	549 200 000,00	7 179 104,30	556 379 104,30	373 579 229,15	23 899 417,08	-23 899 417,08	373 579 229,15	23 899 417,08	-23 899 417,08	-	-	-
908	549 200 000,00	7 179 104,30	556 379 104,30	373 579 229,15	23 899 417,08	-23 899 417,08	373 579 229,15	23 899 417,08	-23 899 417,08	-	-	-
810	12 000 000,00	14 687 800,00	26 687 800,00	19 877 366,26	-	-	19 877 366,26	-	-	-	-	-
811	496 200 000,00	-26 866 145,70	469 333 854,30	327 683 532,21	23 892 580,37	-23 892 580,37	327 683 532,21	23 892 580,37	-23 892 580,37	-	-	-
812	41 000 000,00	19 357 450,00	60 357 450,00	26 018 330,68	6 836,71	-6 836,71	26 018 330,68	6 836,71	-6 836,71	-	-	-
TMSPM71	34 000 000,00	-	34 000 000,00	3 332 865,59	-	-	3 332 865,59	-	-	-	-	-
908	34 000 000,00	-	34 000 000,00	3 332 865,59	-	-	3 332 865,59	-	-	-	-	-
883	23 200 000,00	-	23 200 000,00	1 876 767,43	-	-	1 876 767,43	-	-	-	-	-
884	800 000,00	-	800 000,00	61 622,00	-	-	61 622,00	-	-	-	-	-
885	10 000 000,00	-	10 000 000,00	1 394 476,16	-	-	1 394 476,16	-	-	-	-	-
TOM71	4 190 000,00	-	4 190 000,00	3 227 173,61	-	-	3 227 173,61	-	-	-	-	-
909	4 190 000,00	-	4 190 000,00	3 227 173,61	-	-	3 227 173,61	-	-	-	-	-
95	4 190 000,00	-	4 190 000,00	3 227 173,61	-	-	3 227 173,61	-	-	-	-	-
Total général	2 113 923 000,00	-	2 113 923 000,00	1 405 270 296,65	30 055 826,51	-30 055 826,51	1 405 270 296,65	30 055 826,51	-30 055 826,51	-	-	-
				66,48 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2011

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2011	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	5 680 000,00	-	5 680 000,00	2 781 507,36	-	-	2 781 507,36	-	-	-	-	-
909	5 680 000,00	-	5 680 000,00	2 781 507,36	-	-	2 781 507,36	-	-	-	-	-
93	5 680 000,00	-	5 680 000,00	2 781 507,36	-	-	2 781 507,36	-	-	-	-	-
AIEM71	5 050 000,00	-	5 050 000,00	2 974 122,73	-	-	2 974 122,73	-	-	-	-	-
900	5 050 000,00	-	5 050 000,00	2 974 122,73	-	-	2 974 122,73	-	-	-	-	-
044	5 050 000,00	-	5 050 000,00	2 974 122,73	-	-	2 974 122,73	-	-	-	-	-
AMM71	96 400 000,00	2 118 718,83	98 518 718,83	81 435 800,10	-	-	81 435 800,10	-	-	-	-	-
905	96 400 000,00	2 118 718,83	98 518 718,83	81 435 800,10	-	-	81 435 800,10	-	-	-	-	-
52	96 400 000,00	2 118 718,83	98 518 718,83	81 435 800,10	-	-	81 435 800,10	-	-	-	-	-
COMM71	600 000,00	-	600 000,00	338 432,53	-	-	338 432,53	-	-	-	-	-
900	600 000,00	-	600 000,00	338 432,53	-	-	338 432,53	-	-	-	-	-
0202	600 000,00	-	600 000,00	338 432,53	-	-	338 432,53	-	-	-	-	-
COOM71	22 500 000,00	-	22 500 000,00	408 390,12	-	-	408 390,12	-	-	-	-	-
900	22 500 000,00	-	22 500 000,00	408 390,12	-	-	408 390,12	-	-	-	-	-
041	22 500 000,00	-	22 500 000,00	408 390,12	-	-	408 390,12	-	-	-	-	-
CUM71	33 200 000,00	-	33 200 000,00	27 407 903,74	-	-	27 407 903,74	-	-	-	-	-
903	33 200 000,00	-	33 200 000,00	27 407 903,74	-	-	27 407 903,74	-	-	-	-	-
311	2 500 000,00	-	2 500 000,00	2 227 080,00	-	-	2 227 080,00	-	-	-	-	-
312	26 712 000,00	-710 000,00	26 002 000,00	21 356 771,16	-	-	21 356 771,16	-	-	-	-	-
313	3 988 000,00	710 000,00	4 698 000,00	3 824 052,58	-	-	3 824 052,58	-	-	-	-	-
DEEEM71	134 415 000,00	-	134 415 000,00	84 189 552,66	-	-	84 189 552,66	-	-	-	-	-
905	11 450 000,00	-	11 450 000,00	5 772 616,75	-	-	5 772 616,75	-	-	-	-	-
56	11 450 000,00	-	11 450 000,00	5 772 616,75	-	-	5 772 616,75	-	-	-	-	-
909	122 965 000,00	-	122 965 000,00	78 416 935,91	-	-	78 416 935,91	-	-	-	-	-
91	78 000 000,00	-	78 000 000,00	51 994 680,63	-	-	51 994 680,63	-	-	-	-	-
92	37 665 000,00	-	37 665 000,00	22 785 846,16	-	-	22 785 846,16	-	-	-	-	-
94	7 300 000,00	-	7 300 000,00	3 636 409,12	-	-	3 636 409,12	-	-	-	-	-
DSSM71	78 585 000,00	-	78 585 000,00	58 179 860,21	-	-	58 179 860,21	-	-	-	-	-
901	1 400 000,00	-	1 400 000,00	684 788,52	-	-	684 788,52	-	-	-	-	-
13	1 400 000,00	-	1 400 000,00	684 788,52	-	-	684 788,52	-	-	-	-	-
904	77 185 000,00	-	77 185 000,00	57 495 071,69	-	-	57 495 071,69	-	-	-	-	-
41	5 500 000,00	768 214,62	6 268 214,62	2 217 899,98	-	-	2 217 899,98	-	-	-	-	-
42	71 685 000,00	-768 214,62	70 916 785,38	55 277 171,71	-	-	55 277 171,71	-	-	-	-	-
EAEM71	110 105 000,00	-	110 105 000,00	75 793 443,24	-	-	75 793 443,24	-	-	-	-	-
907	110 105 000,00	-	110 105 000,00	75 793 443,24	-	-	75 793 443,24	-	-	-	-	-
71	2 553 000,00	1 448 544,97	4 001 544,97	2 513 905,80	-	-	2 513 905,80	-	-	-	-	-
72	6 276 000,00	-1 295 136,33	4 980 863,67	2 680 690,69	-	-	2 680 690,69	-	-	-	-	-
73	1 000 000,00	-	1 000 000,00	520 829,95	-	-	520 829,95	-	-	-	-	-
74	29 700 000,00	-	29 700 000,00	25 854 130,07	-	-	25 854 130,07	-	-	-	-	-
75	45 000 000,00	-	45 000 000,00	19 970 758,16	-	-	19 970 758,16	-	-	-	-	-
76	24 376 000,00	-153 408,64	24 222 591,36	23 856 938,57	-	-	23 856 938,57	-	-	-	-	-
78	1 200 000,00	-	1 200 000,00	396 190,00	-	-	396 190,00	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2011	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
ESEM71	372 000 000,00	-	372 000 000,00	259 381 734,10	11 844 736,40	-11 844 736,40	259 381 734,10	11 844 736,40	-11 844 736,40	-	-	-
902	372 000 000,00	-	372 000 000,00	259 381 734,10	11 844 736,40	-11 844 736,40	259 381 734,10	11 844 736,40	-11 844 736,40	-	-	-
222	316 237 000,00	-16 830 258,88	299 406 741,12	212 496 381,59	4 721 408,59	-4 721 408,59	212 496 381,59	4 721 408,59	-4 721 408,59	-	-	-
223	8 300 000,00	-	8 300 000,00	7 259 523,79	-	-	7 259 523,79	-	-	-	-	-
224	33 298 000,00	16 721 646,20	50 019 646,20	27 867 652,11	7 123 327,81	-7 123 327,81	27 867 652,11	7 123 327,81	-7 123 327,81	-	-	-
28	14 165 000,00	108 612,68	14 273 612,68	11 758 176,61	-	-	11 758 176,61	-	-	-	-	-
ESUM71	52 629 000,00	-	52 629 000,00	38 657 743,66	11 994,89	-11 994,89	38 657 743,66	11 994,89	-11 994,89	-	-	-
902	52 629 000,00	-	52 629 000,00	38 657 743,66	11 994,89	-11 994,89	38 657 743,66	11 994,89	-11 994,89	-	-	-
23	52 629 000,00	-	52 629 000,00	38 657 743,66	11 994,89	-11 994,89	38 657 743,66	11 994,89	-11 994,89	-	-	-
FPAM71	40 600 000,00	-	40 600 000,00	34 033 339,72	-	-	34 033 339,72	-	-	-	-	-
901	38 000 000,00	-	38 000 000,00	33 301 339,72	-	-	33 301 339,72	-	-	-	-	-
11	1 000 000,00	-47 248,00	952 752,00	469 795,33	-	-	469 795,33	-	-	-	-	-
12	37 000 000,00	47 248,00	37 047 248,00	32 831 544,39	-	-	32 831 544,39	-	-	-	-	-
909	2 600 000,00	-	2 600 000,00	732 000,00	-	-	732 000,00	-	-	-	-	-
91	2 600 000,00	-	2 600 000,00	732 000,00	-	-	732 000,00	-	-	-	-	-
LOM71	227 700 000,00	-	227 700 000,00	186 989 005,20	-	-	186 989 005,20	-	-	-	-	-
905	227 700 000,00	-	227 700 000,00	186 989 005,20	-	-	186 989 005,20	-	-	-	-	-
54	227 700 000,00	-	227 700 000,00	186 989 005,20	-	-	186 989 005,20	-	-	-	-	-
MOM71	190 000 000,00	-19 879 112,00	170 120 888,00	66 032 943,56	7 084 818,33	-7 084 818,33	66 032 943,56	7 084 818,33	-7 084 818,33	-	-	-
905	2 000 000,00	-	2 000 000,00	969 538,75	805 520,71	-805 520,71	969 538,75	805 520,71	-805 520,71	-	-	-
52	2 000 000,00	-	2 000 000,00	969 538,75	805 520,71	-805 520,71	969 538,75	805 520,71	-805 520,71	-	-	-
907	50 000 000,00	-	50 000 000,00	25 086 128,22	2 229 636,16	-2 229 636,16	25 086 128,22	2 229 636,16	-2 229 636,16	-	-	-
77	26 000 000,00	-	26 000 000,00	11 313 088,28	2 229 636,16	-2 229 636,16	11 313 088,28	2 229 636,16	-2 229 636,16	-	-	-
78	24 000 000,00	-	24 000 000,00	13 773 039,94	-	-	13 773 039,94	-	-	-	-	-
908	138 000 000,00	-19 879 112,00	118 120 888,00	39 977 276,59	4 049 661,46	-4 049 661,46	39 977 276,59	4 049 661,46	-4 049 661,46	-	-	-
818	101 000 000,00	-21 558 771,00	79 441 229,00	18 924 067,80	1 676 566,30	-1 676 566,30	18 924 067,80	1 676 566,30	-1 676 566,30	-	-	-
821	11 500 000,00	-135 900,00	11 364 100,00	11 336 675,00	-	-	11 336 675,00	-	-	-	-	-
823	7 500 000,00	1 815 559,00	9 315 559,00	3 499 794,60	2 373 095,16	-2 373 095,16	3 499 794,60	2 373 095,16	-2 373 095,16	-	-	-
825	18 000 000,00	-	18 000 000,00	6 216 739,19	-	-	6 216 739,19	-	-	-	-	-
PMGM71	15 420 000,00	-	15 420 000,00	14 719 738,64	25 398,92	-25 398,92	14 719 738,64	25 398,92	-25 398,92	-	-	-
900	15 420 000,00	-	15 420 000,00	14 719 738,64	25 398,92	-25 398,92	14 719 738,64	25 398,92	-25 398,92	-	-	-
0202	15 420 000,00	-	15 420 000,00	14 719 738,64	25 398,92	-25 398,92	14 719 738,64	25 398,92	-25 398,92	-	-	-
PVM71	70 000 000,00	-	70 000 000,00	63 245 293,17	-	-	63 245 293,17	-	-	-	-	-
905	70 000 000,00	-	70 000 000,00	63 245 293,17	-	-	63 245 293,17	-	-	-	-	-
51	70 000 000,00	-	70 000 000,00	63 245 293,17	-	-	63 245 293,17	-	-	-	-	-
RINM71	55 500 000,00	-	55 500 000,00	40 574 882,20	-	-	40 574 882,20	-	-	-	-	-
909	55 500 000,00	-	55 500 000,00	40 574 882,20	-	-	40 574 882,20	-	-	-	-	-
92	55 500 000,00	-	55 500 000,00	40 574 882,20	-	-	40 574 882,20	-	-	-	-	-
RURM71	12 600 000,00	-2 118 718,83	10 481 281,17	8 206 437,85	-	-	8 206 437,85	-	-	-	-	-
905	8 800 000,00	-2 118 718,83	6 681 281,17	5 209 843,12	-	-	5 209 843,12	-	-	-	-	-
53	8 800 000,00	-2 118 718,83	6 681 281,17	5 209 843,12	-	-	5 209 843,12	-	-	-	-	-
907	3 800 000,00	-	3 800 000,00	2 996 594,73	-	-	2 996 594,73	-	-	-	-	-
76	3 800 000,00	-	3 800 000,00	2 996 594,73	-	-	2 996 594,73	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2011	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
SEM71	24 800 000,00	13 176 757,00	37 976 757,00	26 225 452,52	-	-	26 225 452,52	-	-	-	-	-
902	5 000 000,00	-	5 000 000,00	2 890 029,62	-	-	2 890 029,62	-	-	-	-	-
27	5 000 000,00	-	5 000 000,00	2 890 029,62	-	-	2 890 029,62	-	-	-	-	-
903	1 700 000,00	-	1 700 000,00	1 353 636,54	-	-	1 353 636,54	-	-	-	-	-
37	1 700 000,00	-	1 700 000,00	1 353 636,54	-	-	1 353 636,54	-	-	-	-	-
905	11 000 000,00	-	11 000 000,00	7 205 111,83	-	-	7 205 111,83	-	-	-	-	-
57	11 000 000,00	-	11 000 000,00	7 205 111,83	-	-	7 205 111,83	-	-	-	-	-
908	7 100 000,00	13 176 757,00	20 276 757,00	14 776 674,53	-	-	14 776 674,53	-	-	-	-	-
87	7 100 000,00	13 176 757,00	20 276 757,00	14 776 674,53	-	-	14 776 674,53	-	-	-	-	-
SIM71	4 800 000,00	-	4 800 000,00	4 651 404,81	-	-	4 651 404,81	-	-	-	-	-
900	4 800 000,00	-	4 800 000,00	4 651 404,81	-	-	4 651 404,81	-	-	-	-	-
0202	4 800 000,00	-	4 800 000,00	4 651 404,81	-	-	4 651 404,81	-	-	-	-	-
SLM71	39 176 000,00	-	39 176 000,00	30 713 340,72	-	-	30 713 340,72	-	-	-	-	-
903	39 176 000,00	-	39 176 000,00	30 713 340,72	-	-	30 713 340,72	-	-	-	-	-
32	19 426 000,00	-	19 426 000,00	16 711 755,56	-	-	16 711 755,56	-	-	-	-	-
33	19 750 000,00	-	19 750 000,00	14 001 585,16	-	-	14 001 585,16	-	-	-	-	-
TCM71	600 250 000,00	23 792 082,73	624 042 082,73	345 432 762,82	25 690 028,82	-25 690 028,82	345 432 762,82	25 690 028,82	-25 690 028,82	-	-	-
908	600 250 000,00	23 792 082,73	624 042 082,73	345 432 762,82	25 690 028,82	-25 690 028,82	345 432 762,82	25 690 028,82	-25 690 028,82	-	-	-
810	18 250 000,00	-2 565 000,00	15 685 000,00	11 766 672,54	-	-	11 766 672,54	-	-	-	-	-
811	527 000 000,00	29 053 822,88	556 053 822,88	303 181 529,86	22 171 896,88	-22 171 896,88	303 181 529,86	22 171 896,88	-22 171 896,88	-	-	-
812	55 000 000,00	-2 696 740,15	52 303 259,85	30 484 560,42	3 518 131,94	-3 518 131,94	30 484 560,42	3 518 131,94	-3 518 131,94	-	-	-
TMSPM71	45 000 000,00	-17 089 727,73	27 910 272,27	6 741 221,37	-	-	6 741 221,37	-	-	-	-	-
908	45 000 000,00	-17 089 727,73	27 910 272,27	6 741 221,37	-	-	6 741 221,37	-	-	-	-	-
883	10 000 000,00	-2 240 000,00	7 760 000,00	6 611 297,37	-	-	6 611 297,37	-	-	-	-	-
884	800 000,00	-800 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
885	34 200 000,00	-14 049 727,73	20 150 272,27	129 924,00	-	-	129 924,00	-	-	-	-	-
TOM71	3 760 000,00	-	3 760 000,00	3 037 388,89	-	-	3 037 388,89	-	-	-	-	-
909	3 760 000,00	-	3 760 000,00	3 037 388,89	-	-	3 037 388,89	-	-	-	-	-
95	3 760 000,00	-	3 760 000,00	3 037 388,89	-	-	3 037 388,89	-	-	-	-	-
Total général	2 240 770 000,00	-	2 240 770 000,00	1 462 151 701,92	44 656 977,36	-44 656 977,36	1 462 151 701,92	44 656 977,36	-44 656 977,36	-	-	-
				65,25 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2012

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2012	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	3 980 000,00	-	3 980 000,00	2 848 992,54	-	-	2 848 992,54	-	-	-	-	-
909	3 980 000,00	-	3 980 000,00	2 848 992,54	-	-	2 848 992,54	-	-	-	-	-
93	3 980 000,00	-	3 980 000,00	2 848 992,54	-	-	2 848 992,54	-	-	-	-	-
AIEM71	4 400 000,00	-	4 400 000,00	1 955 271,52	-	-	1 955 271,52	-	-	-	-	-
900	4 400 000,00	-	4 400 000,00	1 955 271,52	-	-	1 955 271,52	-	-	-	-	-
044	4 400 000,00	-	4 400 000,00	1 955 271,52	-	-	1 955 271,52	-	-	-	-	-
AMM71	91 450 000,00	-	91 450 000,00	76 294 604,03	-	-	76 294 604,03	-	-	-	-	-
905	91 450 000,00	-	91 450 000,00	76 294 604,03	-	-	76 294 604,03	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	91 450 000,00	-	91 450 000,00	76 294 604,03	-	-	76 294 604,03	-	-	-	-	-
53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
904	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMM71	575 000,00	-	575 000,00	288 096,98	-	-	288 096,98	-	-	-	-	-
900	575 000,00	-	575 000,00	288 096,98	-	-	288 096,98	-	-	-	-	-
0202	575 000,00	-	575 000,00	288 096,98	-	-	288 096,98	-	-	-	-	-
COOM71	22 520 000,00	-	22 520 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	22 520 000,00	-	22 520 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
041	22 520 000,00	-	22 520 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CUM71	33 650 000,00	-	33 650 000,00	24 943 925,29	-	-	24 943 925,29	-	-	-	-	-
903	33 650 000,00	-	33 650 000,00	24 943 925,29	-	-	24 943 925,29	-	-	-	-	-
311	2 500 000,00	-88 109,00	2 411 891,00	1 829 388,00	-	-	1 829 388,00	-	-	-	-	-
312	26 962 000,00	1 506 511,00	28 468 511,00	20 960 791,82	-	-	20 960 791,82	-	-	-	-	-
313	4 188 000,00	-1 418 402,00	2 769 598,00	2 153 745,47	-	-	2 153 745,47	-	-	-	-	-
DEEEM71	124 350 000,00	-	124 350 000,00	70 300 806,04	-	-	70 300 806,04	-	-	-	-	-
905	20 340 000,00	-	20 340 000,00	2 071 260,22	-	-	2 071 260,22	-	-	-	-	-
56	20 340 000,00	-	20 340 000,00	2 071 260,22	-	-	2 071 260,22	-	-	-	-	-
909	104 010 000,00	-	104 010 000,00	68 229 545,82	-	-	68 229 545,82	-	-	-	-	-
91	58 610 000,00	-	58 610 000,00	42 446 817,27	-	-	42 446 817,27	-	-	-	-	-
92	40 000 000,00	-	40 000 000,00	22 292 382,00	-	-	22 292 382,00	-	-	-	-	-
94	5 400 000,00	-	5 400 000,00	3 490 346,55	-	-	3 490 346,55	-	-	-	-	-
DSSM71	80 845 000,00	-	80 845 000,00	45 647 451,86	-	-	45 647 451,86	-	-	-	-	-
901	1 400 000,00	-	1 400 000,00	821 362,39	-	-	821 362,39	-	-	-	-	-
13	1 400 000,00	-	1 400 000,00	821 362,39	-	-	821 362,39	-	-	-	-	-
904	79 445 000,00	-	79 445 000,00	44 826 089,47	-	-	44 826 089,47	-	-	-	-	-
41	7 960 000,00	-	7 960 000,00	3 287 010,06	-	-	3 287 010,06	-	-	-	-	-
42	71 485 000,00	-	71 485 000,00	41 539 079,41	-	-	41 539 079,41	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2012	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	98 314 000,00	2 300 000,00	100 614 000,00	59 944 099,56	-	-	59 944 099,56	-	-	-	-	-
907	98 314 000,00	2 300 000,00	100 614 000,00	59 944 099,56	-	-	59 944 099,56	-	-	-	-	-
71	1 610 000,00	-	1 610 000,00	924 095,62	-	-	924 095,62	-	-	-	-	-
72	4 500 000,00	-	4 500 000,00	2 013 339,98	-	-	2 013 339,98	-	-	-	-	-
73	700 000,00	-	700 000,00	457 963,12	-	-	457 963,12	-	-	-	-	-
74	23 375 000,00	-468 859,90	22 906 140,10	17 484 900,12	-	-	17 484 900,12	-	-	-	-	-
75	44 336 000,00	-69 140,10	44 266 859,90	13 699 905,01	-	-	13 699 905,01	-	-	-	-	-
76	23 093 000,00	2 838 000,00	25 931 000,00	24 946 387,76	-	-	24 946 387,76	-	-	-	-	-
78	700 000,00	-	700 000,00	417 507,95	-	-	417 507,95	-	-	-	-	-
ESEM71	399 158 000,00	-	399 158 000,00	311 968 307,32	4 047 694,64	-4 047 694,64	311 968 307,32	4 047 694,64	-4 047 694,64	-	-	-
902	399 158 000,00	-	399 158 000,00	311 968 307,32	4 047 694,64	-4 047 694,64	311 968 307,32	4 047 694,64	-4 047 694,64	-	-	-
222	335 232 000,00	-6 890 220,52	328 341 779,48	258 153 349,03	3 931 903,59	-3 931 903,59	258 153 349,03	3 931 903,59	-3 931 903,59	-	-	-
223	8 300 000,00	-312 030,00	7 987 970,00	6 835 686,70	-	-	6 835 686,70	-	-	-	-	-
224	40 471 000,00	7 236 500,52	47 707 500,52	37 765 345,52	115 791,05	-115 791,05	37 765 345,52	115 791,05	-115 791,05	-	-	-
28	15 155 000,00	-34 250,00	15 120 750,00	9 213 926,07	-	-	9 213 926,07	-	-	-	-	-
ESUM71	62 500 000,00	-	62 500 000,00	50 451 468,76	1 174 725,64	-1 174 725,64	50 451 468,76	1 174 725,64	-1 174 725,64	-	-	-
902	62 500 000,00	-	62 500 000,00	50 451 468,76	1 174 725,64	-1 174 725,64	50 451 468,76	1 174 725,64	-1 174 725,64	-	-	-
23	62 500 000,00	-	62 500 000,00	50 451 468,76	1 174 725,64	-1 174 725,64	50 451 468,76	1 174 725,64	-1 174 725,64	-	-	-
FPAM71	38 500 000,00	-	38 500 000,00	21 384 210,86	1 760 520,88	-1 760 520,88	21 384 210,86	1 760 520,88	-1 760 520,88	-	-	-
901	37 900 000,00	-	37 900 000,00	21 110 810,86	1 760 520,88	-1 760 520,88	21 110 810,86	1 760 520,88	-1 760 520,88	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	800 000,00	-289 474,00	510 526,00	140 896,79	-	-	140 896,79	-	-	-	-	-
12	37 100 000,00	289 474,00	37 389 474,00	20 969 914,07	1 760 520,88	-1 760 520,88	20 969 914,07	1 760 520,88	-1 760 520,88	-	-	-
909	600 000,00	-	600 000,00	273 400,00	-	-	273 400,00	-	-	-	-	-
91	600 000,00	-	600 000,00	273 400,00	-	-	273 400,00	-	-	-	-	-
LOM71	215 200 000,00	-7 502 003,17	207 697 996,83	157 749 292,13	-	-	157 749 292,13	-	-	-	-	-
905	215 200 000,00	-7 502 003,17	207 697 996,83	157 749 292,13	-	-	157 749 292,13	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	215 200 000,00	-7 502 003,17	207 697 996,83	157 749 292,13	-	-	157 749 292,13	-	-	-	-	-
MOM71	191 393 000,00	12 801 052,00	204 194 052,00	94 127 871,43	12 890 984,67	-12 890 984,67	94 127 871,43	12 890 984,67	-12 890 984,67	-	-	-
905	2 000 000,00	-	2 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	2 000 000,00	-	2 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907	56 893 000,00	-2 300 000,00	54 593 000,00	22 709 409,64	1 807 740,00	-1 807 740,00	22 709 409,64	1 807 740,00	-1 807 740,00	-	-	-
77	30 893 000,00	-71 756,70	30 821 243,30	7 350 924,01	1 807 740,00	-1 807 740,00	7 350 924,01	1 807 740,00	-1 807 740,00	-	-	-
78	26 000 000,00	-2 228 243,30	23 771 756,70	15 358 485,63	-	-	15 358 485,63	-	-	-	-	-
908	132 500 000,00	15 101 052,00	147 601 052,00	71 418 461,79	11 083 244,67	-11 083 244,67	71 418 461,79	11 083 244,67	-11 083 244,67	-	-	-
818	83 000 000,00	16 740 823,00	99 740 823,00	51 181 312,04	8 968 882,01	-8 968 882,01	51 181 312,04	8 968 882,01	-8 968 882,01	-	-	-
821	15 000 000,00	-	15 000 000,00	14 598 005,67	-	-	14 598 005,67	-	-	-	-	-
823	6 500 000,00	-	6 500 000,00	2 933 068,44	2 114 362,66	-2 114 362,66	2 933 068,44	2 114 362,66	-2 114 362,66	-	-	-
825	28 000 000,00	-1 639 771,00	26 360 229,00	2 706 075,64	-	-	2 706 075,64	-	-	-	-	-
PMGM71	20 910 000,00	35 880,00	20 945 880,00	20 266 227,67	31 875,02	-31 875,02	20 266 227,67	31 875,02	-31 875,02	-	-	-
900	20 910 000,00	35 880,00	20 945 880,00	20 266 227,67	31 875,02	-31 875,02	20 266 227,67	31 875,02	-31 875,02	-	-	-
0202	20 910 000,00	35 880,00	20 945 880,00	20 266 227,67	31 875,02	-31 875,02	20 266 227,67	31 875,02	-31 875,02	-	-	-
PRHM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PVM71	75 000 000,00	7 502 003,17	82 502 003,17	73 434 095,53	-	-	73 434 095,53	-	-	-	-	-
905	75 000 000,00	7 502 003,17	82 502 003,17	73 434 095,53	449	-	73 434 095,53	-	-	-	-	-
51	75 000 000,00	7 502 003,17	82 502 003,17	73 434 095,53	-	-	73 434 095,53	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2012	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
RINM71	49 100 000,00	-	49 100 000,00	39 479 473,27	-	-	39 479 473,27	-	-	-	-	-
909	49 100 000,00	-	49 100 000,00	39 479 473,27	-	-	39 479 473,27	-	-	-	-	-
92	49 100 000,00	-	49 100 000,00	39 479 473,27	-	-	39 479 473,27	-	-	-	-	-
RURM71	12 400 000,00	-	12 400 000,00	9 468 860,84	-	-	9 468 860,84	-	-	-	-	-
905	8 600 000,00	-	8 600 000,00	6 701 967,58	-	-	6 701 967,58	-	-	-	-	-
53	8 600 000,00	-	8 600 000,00	6 701 967,58	-	-	6 701 967,58	-	-	-	-	-
907	3 800 000,00	-	3 800 000,00	2 766 893,26	-	-	2 766 893,26	-	-	-	-	-
76	3 800 000,00	-	3 800 000,00	2 766 893,26	-	-	2 766 893,26	-	-	-	-	-
SEM71	25 800 000,00	-743 463,87	25 056 536,13	10 386 880,39	-	-	10 386 880,39	-	-	-	-	-
902	4 600 000,00	-	4 600 000,00	2 718 638,41	-	-	2 718 638,41	-	-	-	-	-
27	4 600 000,00	-	4 600 000,00	2 718 638,41	-	-	2 718 638,41	-	-	-	-	-
903	1 200 000,00	-	1 200 000,00	1 068 241,98	-	-	1 068 241,98	-	-	-	-	-
37	1 200 000,00	-	1 200 000,00	1 068 241,98	-	-	1 068 241,98	-	-	-	-	-
905	10 000 000,00	-	10 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
57	10 000 000,00	-	10 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
908	10 000 000,00	-743 463,87	9 256 536,13	6 600 000,00	-	-	6 600 000,00	-	-	-	-	-
87	10 000 000,00	-743 463,87	9 256 536,13	6 600 000,00	-	-	6 600 000,00	-	-	-	-	-
SIM71	4 800 000,00	-35 880,00	4 764 120,00	3 979 928,48	-	-	3 979 928,48	-	-	-	-	-
900	4 800 000,00	-35 880,00	4 764 120,00	3 979 928,48	-	-	3 979 928,48	-	-	-	-	-
0202	4 800 000,00	-35 880,00	4 764 120,00	3 979 928,48	-	-	3 979 928,48	-	-	-	-	-
SLM71	51 100 000,00	-	51 100 000,00	40 208 864,62	35 617,42	-35 617,42	40 208 864,62	35 617,42	-35 617,42	-	-	-
903	51 100 000,00	-	51 100 000,00	40 208 864,62	35 617,42	-35 617,42	40 208 864,62	35 617,42	-35 617,42	-	-	-
32	31 350 000,00	-	31 350 000,00	24 706 425,03	-	-	24 706 425,03	-	-	-	-	-
33	19 750 000,00	-	19 750 000,00	15 502 439,59	35 617,42	-35 617,42	15 502 439,59	35 617,42	-35 617,42	-	-	-
TCM71	621 600 000,00	-12 932 906,13	608 667 093,87	349 059 447,11	19 460 632,96	-19 460 632,96	349 059 447,11	19 460 632,96	-19 460 632,96	-	-	-
908	621 600 000,00	-12 932 906,13	608 667 093,87	349 059 447,11	19 460 632,96	-19 460 632,96	349 059 447,11	19 460 632,96	-19 460 632,96	-	-	-
810	19 100 000,00	-1 095 626,13	18 004 373,87	14 910 869,48	-	-	14 910 869,48	-	-	-	-	-
811	546 500 000,00	-17 128 327,50	529 371 672,50	277 236 078,33	18 256 774,74	-18 256 774,74	277 236 078,33	18 256 774,74	-18 256 774,74	-	-	-
812	56 000 000,00	5 291 047,50	61 291 047,50	56 912 499,30	1 203 858,22	-1 203 858,22	56 912 499,30	1 203 858,22	-1 203 858,22	-	-	-
TMSPM71	69 000 000,00	-1 424 682,00	67 575 318,00	9 651 298,66	-	-	9 651 298,66	-	-	-	-	-
908	69 000 000,00	-1 424 682,00	67 575 318,00	9 651 298,66	-	-	9 651 298,66	-	-	-	-	-
883	10 000 000,00	-	10 000 000,00	5 435 916,55	-	-	5 435 916,55	-	-	-	-	-
884	2 500 000,00	-1 247 800,00	1 252 200,00	662 655,92	-	-	662 655,92	-	-	-	-	-
885	56 500 000,00	-176 882,00	56 323 118,00	3 552 726,19	-	-	3 552 726,19	-	-	-	-	-
888	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOM71	4 500 000,00	-	4 500 000,00	3 412 079,29	-	-	3 412 079,29	-	-	-	-	-
909	4 500 000,00	-	4 500 000,00	3 412 079,29	-	-	3 412 079,29	-	-	-	-	-
95	4 500 000,00	-	4 500 000,00	3 412 079,29	-	-	3 412 079,29	-	-	-	-	-
Total général	2 301 045 000,00	-	2 301 045 000,00	1 477 251 554,18	39 402 051,23	-39 402 051,23	1 477 251 554,18	39 402 051,23	-39 402 051,23	-	-	-
				64,20 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2013

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2013	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	4 200 000,00	-	4 200 000,00	2 043 620,38	-	-	2 043 620,38	-	-	-	-	-
909	4 200 000,00	-	4 200 000,00	2 043 620,38	-	-	2 043 620,38	-	-	-	-	-
93	4 200 000,00	-	4 200 000,00	2 043 620,38	-	-	2 043 620,38	-	-	-	-	-
AIEM71	3 850 000,00	-	3 850 000,00	1 224 288,14	-	-	1 224 288,14	-	-	-	-	-
900	3 850 000,00	-	3 850 000,00	1 224 288,14	-	-	1 224 288,14	-	-	-	-	-
044	3 450 000,00	-41 000,00	3 409 000,00	1 091 988,14	-	-	1 091 988,14	-	-	-	-	-
048	400 000,00	41 000,00	441 000,00	132 300,00	-	-	132 300,00	-	-	-	-	-
AMM71	93 400 000,00	-	93 400 000,00	76 725 454,53	-	-	76 725 454,53	-	-	-	-	-
905	93 400 000,00	-	93 400 000,00	76 725 454,53	-	-	76 725 454,53	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	93 400 000,00	-	93 400 000,00	76 725 454,53	-	-	76 725 454,53	-	-	-	-	-
53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
904	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMM71	500 000,00	-	500 000,00	214 469,00	-	-	214 469,00	-	-	-	-	-
900	500 000,00	-	500 000,00	214 469,00	-	-	214 469,00	-	-	-	-	-
0202	500 000,00	-	500 000,00	214 469,00	-	-	214 469,00	-	-	-	-	-
COOM71	2 200 000,00	-	2 200 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	2 200 000,00	-	2 200 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
041	2 200 000,00	-	2 200 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CUM71	33 155 000,00	-	33 155 000,00	25 277 307,83	7,20	-7,20	25 277 307,83	7,20	-7,20	-	-	-
903	33 155 000,00	-	33 155 000,00	25 277 307,83	7,20	-7,20	25 277 307,83	7,20	-7,20	-	-	-
311	2 500 000,00	-	2 500 000,00	2 134 286,00	-	-	2 134 286,00	-	-	-	-	-
312	27 825 000,00	95 967,00	27 920 967,00	21 169 157,42	-	-	21 169 157,42	-	-	-	-	-
313	2 830 000,00	-95 967,00	2 734 033,00	1 973 864,41	7,20	-7,20	1 973 864,41	7,20	-7,20	-	-	-
DEEEM71	128 600 000,00	-35 000,00	128 565 000,00	86 364 659,53	575 800,00	-575 800,00	86 364 659,53	575 800,00	-575 800,00	-	-	-
905	19 800 000,00	-	19 800 000,00	13 333 444,86	-	-	13 333 444,86	-	-	-	-	-
56	19 800 000,00	-	19 800 000,00	13 333 444,86	-	-	13 333 444,86	-	-	-	-	-
909	108 800 000,00	-35 000,00	108 765 000,00	73 031 214,67	575 800,00	-575 800,00	73 031 214,67	575 800,00	-575 800,00	-	-	-
91	64 510 000,00	-35 000,00	64 475 000,00	43 106 696,54	575 800,00	-575 800,00	43 106 696,54	575 800,00	-575 800,00	-	-	-
92	38 490 000,00	-	38 490 000,00	26 113 971,68	-	-	26 113 971,68	-	-	-	-	-
94	5 800 000,00	-	5 800 000,00	3 810 546,45	-	-	3 810 546,45	-	-	-	-	-
DSSM71	81 072 000,00	-	81 072 000,00	37 043 271,51	-	-	37 043 271,51	-	-	-	-	-
901	5 372 000,00	-	5 372 000,00	4 670 055,39	-	-	4 670 055,39	-	-	-	-	-
13	5 372 000,00	-	5 372 000,00	4 670 055,39	-	-	4 670 055,39	-	-	-	-	-
904	75 700 000,00	-	75 700 000,00	32 373 216,12	-	-	32 373 216,12	-	-	-	-	-
41	8 260 000,00	-	8 260 000,00	5 440 616,20	-	-	5 440 616,20	-	-	-	-	-
42	67 440 000,00	-	67 440 000,00	26 932 599,92	-	-	26 932 599,92	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2013	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	100 600 000,00	-	100 600 000,00	61 787 045,09	-	-	61 787 045,09	-	-	-	-	-
907	100 600 000,00	-	100 600 000,00	61 787 045,09	-	-	61 787 045,09	-	-	-	-	-
71	1 326 000,00	-	1 326 000,00	1 176 906,06	-	-	1 176 906,06	-	-	-	-	-
72	5 153 200,00	-1 000 000,00	4 153 200,00	1 273 078,81	-	-	1 273 078,81	-	-	-	-	-
73	920 000,00	-	920 000,00	694 700,00	-	-	694 700,00	-	-	-	-	-
74	23 550 800,00	1 429 034,92	24 979 834,92	15 535 405,64	-	-	15 535 405,64	-	-	-	-	-
75	44 800 000,00	-4 386 291,95	40 413 708,05	15 254 599,56	-	-	15 254 599,56	-	-	-	-	-
76	24 250 000,00	3 957 257,03	28 207 257,03	27 438 731,16	-	-	27 438 731,16	-	-	-	-	-
78	600 000,00	-	600 000,00	413 623,86	-	-	413 623,86	-	-	-	-	-
ESEM71	405 144 000,00	-	405 144 000,00	310 978 817,80	9 695 737,64	-9 695 737,64	310 978 817,80	9 695 737,64	-9 695 737,64	-	-	-
902	405 144 000,00	-	405 144 000,00	310 978 817,80	9 695 737,64	-9 695 737,64	310 978 817,80	9 695 737,64	-9 695 737,64	-	-	-
222	353 132 000,00	-2 632 444,41	350 499 555,59	279 049 937,18	9 541 474,53	-9 541 474,53	279 049 937,18	9 541 474,53	-9 541 474,53	-	-	-
223	8 300 000,00	-	8 300 000,00	6 583 214,68	-	-	6 583 214,68	-	-	-	-	-
224	28 592 000,00	2 818 434,00	31 410 434,00	20 064 430,67	154 263,11	-154 263,11	20 064 430,67	154 263,11	-154 263,11	-	-	-
28	15 120 000,00	-185 989,59	14 934 010,41	5 281 235,27	-	-	5 281 235,27	-	-	-	-	-
ESUM71	69 230 000,00	-	69 230 000,00	60 159 772,94	6 641 873,50	-6 641 873,50	60 159 772,94	6 641 873,50	-6 641 873,50	-	-	-
902	69 230 000,00	-	69 230 000,00	60 159 772,94	6 641 873,50	-6 641 873,50	60 159 772,94	6 641 873,50	-6 641 873,50	-	-	-
23	69 230 000,00	-	69 230 000,00	60 159 772,94	6 641 873,50	-6 641 873,50	60 159 772,94	6 641 873,50	-6 641 873,50	-	-	-
FPAM71	37 550 000,00	35 000,00	37 585 000,00	35 553 655,83	74 647,64	-74 647,64	35 553 655,83	74 647,64	-74 647,64	-	-	-
901	37 550 000,00	-	37 550 000,00	35 553 655,83	74 647,64	-74 647,64	35 553 655,83	74 647,64	-74 647,64	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	445 617,95	-168 383,98	277 233,97	159 864,30	-	-	159 864,30	-	-	-	-	-
116	4 382,05	-	4 382,05	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	37 100 000,00	168 383,98	37 268 383,98	35 393 791,53	74 647,64	-74 647,64	35 393 791,53	74 647,64	-74 647,64	-	-	-
909	-	35 000,00	35 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	-	35 000,00	35 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOM71	193 000 000,00	-9 114 563,89	183 885 436,11	140 510 254,63	-	-	140 510 254,63	-	-	-	-	-
905	193 000 000,00	-9 114 563,89	183 885 436,11	140 510 254,63	-	-	140 510 254,63	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	193 000 000,00	-9 114 563,89	183 885 436,11	140 510 254,63	-	-	140 510 254,63	-	-	-	-	-
MOM71	166 000 000,00	5 542 620,00	171 542 620,00	85 877 244,96	6 588 402,03	-6 588 402,03	85 877 244,96	6 588 402,03	-6 588 402,03	-	-	-
905	2 000 000,00	-	2 000 000,00	2 000 000,00	-	-	2 000 000,00	-	-	-	-	-
52	2 000 000,00	-	2 000 000,00	2 000 000,00	-	-	2 000 000,00	-	-	-	-	-
907	44 500 000,00	-	44 500 000,00	23 491 215,04	-	-	23 491 215,04	-	-	-	-	-
77	18 500 000,00	-	18 500 000,00	8 011 565,27	-	-	8 011 565,27	-	-	-	-	-
78	26 000 000,00	-	26 000 000,00	15 479 649,77	-	-	15 479 649,77	-	-	-	-	-
908	119 500 000,00	5 542 620,00	125 042 620,00	60 386 029,92	6 588 402,03	-6 588 402,03	60 386 029,92	6 588 402,03	-6 588 402,03	-	-	-
818	66 500 000,00	-3 382 876,00	63 117 124,00	30 743 729,11	6 588 402,03	-6 588 402,03	30 743 729,11	6 588 402,03	-6 588 402,03	-	-	-
821	22 000 000,00	9 000 000,00	31 000 000,00	21 000 000,00	-	-	21 000 000,00	-	-	-	-	-
823	4 500 000,00	-	4 500 000,00	2 850 000,00	-	-	2 850 000,00	-	-	-	-	-
825	26 500 000,00	-74 504,00	26 425 496,00	5 792 300,81	-	-	5 792 300,81	-	-	-	-	-
PMGM71	4 290 000,00	-	4 290 000,00	3 749 805,99	4 917,91	-4 917,91	3 749 805,99	4 917,91	-4 917,91	-	-	-
900	4 290 000,00	-	4 290 000,00	3 749 805,99	4 917,91	-4 917,91	3 749 805,99	4 917,91	-4 917,91	-	-	-
0202	4 290 000,00	-	4 290 000,00	3 749 805,99	4 917,91	-4 917,91	3 749 805,99	4 917,91	-4 917,91	-	-	-
PRHM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2013	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PVM71	90 000 000,00	9 114 563,89	99 114 563,89	85 386 015,35	-	-	85 386 015,35	-	-	-	-	-
905	90 000 000,00	9 114 563,89	99 114 563,89	85 386 015,35	-	-	85 386 015,35	-	-	-	-	-
51	90 000 000,00	9 114 563,89	99 114 563,89	85 386 015,35	-	-	85 386 015,35	-	-	-	-	-
RINM71	43 000 000,00	-	43 000 000,00	37 248 697,66	-	-	37 248 697,66	-	-	-	-	-
909	43 000 000,00	-	43 000 000,00	37 248 697,66	-	-	37 248 697,66	-	-	-	-	-
92	43 000 000,00	-	43 000 000,00	37 248 697,66	-	-	37 248 697,66	-	-	-	-	-
RURM71	11 450 000,00	-	11 450 000,00	8 265 483,27	-	-	8 265 483,27	-	-	-	-	-
905	7 650 000,00	-	7 650 000,00	5 956 094,85	-	-	5 956 094,85	-	-	-	-	-
53	7 650 000,00	-	7 650 000,00	5 956 094,85	-	-	5 956 094,85	-	-	-	-	-
907	3 800 000,00	-	3 800 000,00	2 309 388,42	-	-	2 309 388,42	-	-	-	-	-
76	3 800 000,00	-	3 800 000,00	2 309 388,42	-	-	2 309 388,42	-	-	-	-	-
SEM71	26 100 000,00	-150 000,00	25 950 000,00	17 589 912,59	28 583,48	-28 583,48	17 589 912,59	28 583,48	-28 583,48	-	-	-
902	3 800 000,00	-	3 800 000,00	2 968 769,48	28 550,52	-28 550,52	2 968 769,48	28 550,52	-28 550,52	-	-	-
27	3 800 000,00	-	3 800 000,00	2 968 769,48	28 550,52	-28 550,52	2 968 769,48	28 550,52	-28 550,52	-	-	-
903	2 700 000,00	-	2 700 000,00	2 622 135,65	32,96	-32,96	2 622 135,65	32,96	-32,96	-	-	-
37	2 700 000,00	-	2 700 000,00	2 622 135,65	32,96	-32,96	2 622 135,65	32,96	-32,96	-	-	-
905	9 600 000,00	-	9 600 000,00	6 149 007,46	-	-	6 149 007,46	-	-	-	-	-
57	9 600 000,00	-	9 600 000,00	6 149 007,46	-	-	6 149 007,46	-	-	-	-	-
908	10 000 000,00	-150 000,00	9 850 000,00	5 850 000,00	-	-	5 850 000,00	-	-	-	-	-
87	10 000 000,00	-150 000,00	9 850 000,00	5 850 000,00	-	-	5 850 000,00	-	-	-	-	-
SIM71	4 624 000,00	-	4 624 000,00	4 464 483,90	0,03	-0,03	4 464 483,90	0,03	-0,03	-	-	-
900	4 624 000,00	-	4 624 000,00	4 464 483,90	0,03	-0,03	4 464 483,90	0,03	-0,03	-	-	-
0202	4 624 000,00	-	4 624 000,00	4 464 483,90	0,03	-0,03	4 464 483,90	0,03	-0,03	-	-	-
SLM71	51 400 000,00	-	51 400 000,00	39 162 070,22	19 463,26	-19 463,26	39 162 070,22	19 463,26	-19 463,26	-	-	-
903	51 400 000,00	-	51 400 000,00	39 162 070,22	19 463,26	-19 463,26	39 162 070,22	19 463,26	-19 463,26	-	-	-
32	35 342 000,00	-	35 342 000,00	33 499 176,33	1 706,85	-1 706,85	33 499 176,33	1 706,85	-1 706,85	-	-	-
33	16 058 000,00	-	16 058 000,00	5 662 893,89	17 756,41	-17 756,41	5 662 893,89	17 756,41	-17 756,41	-	-	-
TCM71	623 850 000,00	-3 223 503,50	620 626 496,50	380 706 329,76	15 839 775,97	-15 839 775,97	380 706 329,76	15 839 775,97	-15 839 775,97	-	-	-
908	623 850 000,00	-3 223 503,50	620 626 496,50	380 706 329,76	15 839 775,97	-15 839 775,97	380 706 329,76	15 839 775,97	-15 839 775,97	-	-	-
810	22 850 000,00	-6 094 237,30	16 755 762,70	16 426 646,05	-	-	16 426 646,05	-	-	-	-	-
811	553 000 000,00	12 183 073,80	565 183 073,80	333 674 596,53	15 839 775,97	-15 839 775,97	333 674 596,53	15 839 775,97	-15 839 775,97	-	-	-
812	48 000 000,00	-9 312 340,00	38 687 660,00	30 605 087,18	-	-	30 605 087,18	-	-	-	-	-
TMSPM71	69 000 000,00	-2 169 116,50	66 830 883,50	9 657 068,35	307 610,20	-307 610,20	9 657 068,35	307 610,20	-307 610,20	-	-	-
908	69 000 000,00	-2 169 116,50	66 830 883,50	9 657 068,35	307 610,20	-307 610,20	9 657 068,35	307 610,20	-307 610,20	-	-	-
883	10 000 000,00	-255 150,00	9 744 850,00	7 230 411,71	157 551,12	-157 551,12	7 230 411,71	157 551,12	-157 551,12	-	-	-
884	2 500 000,00	-1 219 314,00	1 280 686,00	54 198,50	-	-	54 198,50	-	-	-	-	-
885	56 500 000,00	-694 652,50	55 805 347,50	2 372 458,14	150 059,08	-150 059,08	2 372 458,14	150 059,08	-150 059,08	-	-	-
888	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOM71	5 000 000,00	-	5 000 000,00	4 069 839,15	-	-	4 069 839,15	-	-	-	-	-
909	5 000 000,00	-	5 000 000,00	4 069 839,15	-	-	4 069 839,15	-	-	-	-	-
95	5 000 000,00	-	5 000 000,00	4 069 839,15	-	-	4 069 839,15	-	-	-	-	-
Total général	2 247 215 000,00	-	2 247 215 000,00	1 514 059 568,41	39 776 818,86	-39 776 818,86	1 514 059 568,41	39 776 818,86	-39 776 818,86	-	-	-
				67,37 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2014

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2014	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	4 510 000,00	-	4 510 000,00	2 625 186,30	-	-	2 625 186,30	-	-	-	-	-
909	4 510 000,00	-	4 510 000,00	2 625 186,30	-	-	2 625 186,30	-	-	-	-	-
93	4 510 000,00	-	4 510 000,00	2 625 186,30	-	-	2 625 186,30	-	-	-	-	-
AIEM71	3 150 000,00	-	3 150 000,00	1 593 054,70	-	-	1 593 054,70	-	-	-	-	-
900	3 150 000,00	-	3 150 000,00	1 593 054,70	-	-	1 593 054,70	-	-	-	-	-
044	2 950 000,00	-	2 950 000,00	1 593 054,70	-	-	1 593 054,70	-	-	-	-	-
048	200 000,00	-	200 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AMM71	108 000 000,00	-	108 000 000,00	77 379 473,91	316 973,15	-316 973,15	77 379 473,91	316 973,15	-316 973,15	-	-	-
905	108 000 000,00	-	108 000 000,00	77 379 473,91	316 973,15	-316 973,15	77 379 473,91	316 973,15	-316 973,15	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	108 000 000,00	-	108 000 000,00	77 379 473,91	316 973,15	-316 973,15	77 379 473,91	316 973,15	-316 973,15	-	-	-
53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
904	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMM71	400 000,00	-	400 000,00	192 776,66	-	-	192 776,66	-	-	-	-	-
900	400 000,00	-	400 000,00	192 776,66	-	-	192 776,66	-	-	-	-	-
0202	400 000,00	-	400 000,00	192 776,66	-	-	192 776,66	-	-	-	-	-
COOM71	2 200 000,00	-	2 200 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	2 200 000,00	-	2 200 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
041	2 200 000,00	-	2 200 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CUM71	34 390 000,00	-	34 390 000,00	19 303 441,99	23 760,00	-23 760,00	19 303 441,99	23 760,00	-23 760,00	-	-	-
903	34 390 000,00	-	34 390 000,00	19 303 441,99	23 760,00	-23 760,00	19 303 441,99	23 760,00	-23 760,00	-	-	-
311	2 500 000,00	-	2 500 000,00	762 245,00	-	-	762 245,00	-	-	-	-	-
312	28 475 000,00	-1 627 153,50	26 847 846,50	14 037 215,67	-	-	14 037 215,67	-	-	-	-	-
313	3 415 000,00	1 627 153,50	5 042 153,50	4 503 981,32	23 760,00	-23 760,00	4 503 981,32	23 760,00	-23 760,00	-	-	-
DEEEM71	165 040 000,00	-	165 040 000,00	99 007 444,39	-	-	99 007 444,39	-	-	-	-	-
905	26 900 000,00	-	26 900 000,00	20 182 926,21	-	-	20 182 926,21	-	-	-	-	-
56	26 900 000,00	-	26 900 000,00	20 182 926,21	-	-	20 182 926,21	-	-	-	-	-
909	138 140 000,00	-	138 140 000,00	78 824 518,18	-	-	78 824 518,18	-	-	-	-	-
91	78 410 000,00	-1 895 241,00	76 514 759,00	33 121 573,67	-	-	33 121 573,67	-	-	-	-	-
92	39 290 000,00	-	39 290 000,00	28 559 711,34	-	-	28 559 711,34	-	-	-	-	-
94	20 440 000,00	1 895 241,00	22 335 241,00	17 143 233,17	-	-	17 143 233,17	-	-	-	-	-
DSSM71	69 060 000,00	-	69 060 000,00	31 952 890,55	-	-	31 952 890,55	-	-	-	-	-
901	3 300 000,00	-	3 300 000,00	2 242 083,02	-	-	2 242 083,02	-	-	-	-	-
13	3 300 000,00	-	3 300 000,00	2 242 083,02	-	-	2 242 083,02	-	-	-	-	-
904	65 760 000,00	-	65 760 000,00	29 710 807,53	-	-	29 710 807,53	-	-	-	-	-
41	8 160 000,00	-	8 160 000,00	2 811 493,67	-	-	2 811 493,67	-	-	-	-	-
42	57 600 000,00	-	57 600 000,00	26 899 313,86	-	-	26 899 313,86	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2014	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	104 220 000,00	-	104 220 000,00	59 403 481,52	16 461,21	-16 461,21	59 403 481,52	16 461,21	-16 461,21	-	-	-
907	104 220 000,00	-	104 220 000,00	59 403 481,52	16 461,21	-16 461,21	59 403 481,52	16 461,21	-16 461,21	-	-	-
71	520 000,00	-	520 000,00	54 397,67	-	-	54 397,67	-	-	-	-	-
72	10 870 000,00	-	10 870 000,00	2 373 884,16	-	-	2 373 884,16	-	-	-	-	-
73	620 000,00	-	620 000,00	610 604,80	-	-	610 604,80	-	-	-	-	-
74	16 970 000,00	817 880,94	17 787 880,94	12 385 125,05	-	-	12 385 125,05	-	-	-	-	-
75	48 990 000,00	-	48 990 000,00	22 290 655,91	-	-	22 290 655,91	-	-	-	-	-
76	25 750 000,00	-817 880,94	24 932 119,06	21 270 041,43	16 461,21	-16 461,21	21 270 041,43	16 461,21	-16 461,21	-	-	-
78	500 000,00	-	500 000,00	418 772,50	-	-	418 772,50	-	-	-	-	-
ESEM71	424 150 000,00	-	424 150 000,00	324 968 249,30	24 025 198,96	-24 025 198,96	324 968 249,30	24 025 198,96	-24 025 198,96	-	-	-
902	424 150 000,00	-	424 150 000,00	324 968 249,30	24 025 198,96	-24 025 198,96	324 968 249,30	24 025 198,96	-24 025 198,96	-	-	-
222	383 258 000,00	-7 928 388,21	375 329 611,79	287 032 550,44	23 278 708,98	-23 278 708,98	287 032 550,44	23 278 708,98	-23 278 708,98	-	-	-
223	8 300 000,00	-	8 300 000,00	6 353 101,12	-	-	6 353 101,12	-	-	-	-	-
224	19 972 000,00	10 822 677,21	30 794 677,21	25 976 585,53	746 489,98	-746 489,98	25 976 585,53	746 489,98	-746 489,98	-	-	-
28	12 620 000,00	-2 894 289,00	9 725 711,00	5 606 012,21	-	-	5 606 012,21	-	-	-	-	-
ESUM71	69 000 000,00	-	69 000 000,00	49 319 038,21	2 374 026,11	-2 374 026,11	49 319 038,21	2 374 026,11	-2 374 026,11	-	-	-
902	69 000 000,00	-	69 000 000,00	49 319 038,21	2 374 026,11	-2 374 026,11	49 319 038,21	2 374 026,11	-2 374 026,11	-	-	-
23	69 000 000,00	-	69 000 000,00	49 319 038,21	2 374 026,11	-2 374 026,11	49 319 038,21	2 374 026,11	-2 374 026,11	-	-	-
FPAM71	37 600 000,00	-	37 600 000,00	13 799 070,06	-	-	13 799 070,06	-	-	-	-	-
901	37 600 000,00	-	37 600 000,00	13 799 070,06	-	-	13 799 070,06	-	-	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	300 000,00	-	300 000,00	78 820,43	-	-	78 820,43	-	-	-	-	-
12	37 300 000,00	-	37 300 000,00	13 720 249,63	-	-	13 720 249,63	-	-	-	-	-
909	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOM71	173 000 000,00	-	173 000 000,00	119 694 089,79	146 242,60	-146 242,60	119 694 089,79	146 242,60	-146 242,60	-	-	-
905	173 000 000,00	-	173 000 000,00	119 694 089,79	146 242,60	-146 242,60	119 694 089,79	146 242,60	-146 242,60	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	173 000 000,00	-	173 000 000,00	119 694 089,79	146 242,60	-146 242,60	119 694 089,79	146 242,60	-146 242,60	-	-	-
MOM71	166 000 000,00	-5 770 521,00	160 229 479,00	75 160 974,34	17 557 448,98	-17 557 448,98	75 160 974,34	17 557 448,98	-17 557 448,98	-	-	-
905	2 000 000,00	-	2 000 000,00	621 572,39	-	-	621 572,39	-	-	-	-	-
52	2 000 000,00	-	2 000 000,00	621 572,39	-	-	621 572,39	-	-	-	-	-
907	32 250 000,00	-	32 250 000,00	18 735 529,82	1 547 503,05	-1 547 503,05	18 735 529,82	1 547 503,05	-1 547 503,05	-	-	-
77	8 000 000,00	-137 955,71	7 862 044,29	4 508 550,78	985 502,56	-985 502,56	4 508 550,78	985 502,56	-985 502,56	-	-	-
78	24 250 000,00	137 955,71	24 387 955,71	14 226 979,04	562 000,49	-562 000,49	14 226 979,04	562 000,49	-562 000,49	-	-	-
908	131 750 000,00	-5 770 521,00	125 979 479,00	55 803 872,13	16 009 945,93	-16 009 945,93	55 803 872,13	16 009 945,93	-16 009 945,93	-	-	-
818	84 750 000,00	-6 357 321,00	78 392 679,00	31 920 517,25	13 803 532,68	-13 803 532,68	31 920 517,25	13 803 532,68	-13 803 532,68	-	-	-
821	18 000 000,00	-13 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	-	-	5 000 000,00	-	-	-	-	-
823	4 000 000,00	13 000 000,00	17 000 000,00	14 793 586,75	2 206 413,25	-2 206 413,25	14 793 586,75	2 206 413,25	-2 206 413,25	-	-	-
825	25 000 000,00	586 800,00	25 586 800,00	4 089 768,13	-	-	4 089 768,13	-	-	-	-	-
PMGM71	2 310 000,00	-	2 310 000,00	1 914 907,74	12 088,04	-12 088,04	1 914 907,74	12 088,04	-12 088,04	-	-	-
900	2 310 000,00	-	2 310 000,00	1 914 907,74	12 088,04	-12 088,04	1 914 907,74	12 088,04	-12 088,04	-	-	-
0202	2 310 000,00	-	2 310 000,00	1 914 907,74	12 088,04	-12 088,04	1 914 907,74	12 088,04	-12 088,04	-	-	-
PRHM71	98 000,00	-	98 000,00	10 695,77	-	-	10 695,77	-	-	-	-	-
900	98 000,00	-	98 000,00	10 695,77	-	-	10 695,77	-	-	-	-	-
0201	98 000,00	-	98 000,00	10 695,77	-	-	10 695,77	-	-	-	-	-
PVM71	78 000 000,00	-	78 000 000,00	43 705 359,49	262 400,00	-262 400,00	43 705 359,49	262 400,00	-262 400,00	-	-	-
905	78 000 000,00	-	78 000 000,00	43 705 359,49	262 400,00	-262 400,00	43 705 359,49	262 400,00	-262 400,00	-	-	-
51	78 000 000,00	-	78 000 000,00	43 705 359,49	262 400,00	-262 400,00	43 705 359,49	262 400,00	-262 400,00	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2014	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
RINM71	33 000 000,00	-	33 000 000,00	19 990 691,87	435 760,27	-435 760,27	19 990 691,87	435 760,27	-435 760,27	-	-	-
909	33 000 000,00	-	33 000 000,00	19 990 691,87	435 760,27	-435 760,27	19 990 691,87	435 760,27	-435 760,27	-	-	-
92	33 000 000,00	-	33 000 000,00	19 990 691,87	435 760,27	-435 760,27	19 990 691,87	435 760,27	-435 760,27	-	-	-
RURM71	11 500 000,00	-	11 500 000,00	7 931 386,31			7 931 386,31			-	-	-
905	7 900 000,00	-	7 900 000,00	6 770 162,62			6 770 162,62			-	-	-
53	7 900 000,00	-	7 900 000,00	6 770 162,62			6 770 162,62			-	-	-
907	3 600 000,00	-	3 600 000,00	1 161 223,69			1 161 223,69			-	-	-
76	3 600 000,00	-	3 600 000,00	1 161 223,69			1 161 223,69			-	-	-
SEM71	26 000 000,00	-	26 000 000,00	10 379 453,58	29 942,13	-29 942,13	10 379 453,58	29 942,13	-29 942,13	-	-	-
902	3 839 000,00	-	3 839 000,00	3 172 581,70	29 942,13	-29 942,13	3 172 581,70	29 942,13	-29 942,13	-	-	-
27	3 839 000,00	-	3 839 000,00	3 172 581,70	29 942,13	-29 942,13	3 172 581,70	29 942,13	-29 942,13	-	-	-
903	3 380 000,00	-	3 380 000,00	2 738 087,82			2 738 087,82			-	-	-
37	3 380 000,00	-	3 380 000,00	2 738 087,82			2 738 087,82			-	-	-
905	9 600 000,00	-	9 600 000,00	4 468 784,06			4 468 784,06			-	-	-
57	9 600 000,00	-	9 600 000,00	4 468 784,06			4 468 784,06			-	-	-
908	9 181 000,00	-	9 181 000,00							-	-	-
87	9 181 000,00	-	9 181 000,00							-	-	-
SIM71	4 632 000,00	-	4 632 000,00	4 413 526,32			4 413 526,32			-	-	-
900	4 632 000,00	-	4 632 000,00	4 413 526,32			4 413 526,32			-	-	-
0202	4 632 000,00	-	4 632 000,00	4 413 526,32			4 413 526,32			-	-	-
SLM71	54 700 000,00	-	54 700 000,00	36 061 194,90	1 611,39	-1 611,39	36 061 194,90	1 611,39	-1 611,39	-	-	-
903	54 700 000,00	-	54 700 000,00	36 061 194,90	1 611,39	-1 611,39	36 061 194,90	1 611,39	-1 611,39	-	-	-
32	32 500 000,00	-	32 500 000,00	22 292 716,19			22 292 716,19			-	-	-
33	22 200 000,00	-	22 200 000,00	13 768 478,71	1 611,39	-1 611,39	13 768 478,71	1 611,39	-1 611,39	-	-	-
TCM71	787 000 000,00	5 770 521,00	792 770 521,00	393 366 989,47	45 256 310,85	-45 256 310,85	393 366 989,47	45 256 310,85	-45 256 310,85	-	-	-
908	787 000 000,00	5 770 521,00	792 770 521,00	393 366 989,47	45 256 310,85	-45 256 310,85	393 366 989,47	45 256 310,85	-45 256 310,85	-	-	-
810	27 000 000,00	-8 647 983,00	18 352 017,00	11 995 675,71			11 995 675,71			-	-	-
811	651 000 000,00	9 654 504,00	660 654 504,00	301 357 834,75	37 565 580,97	-37 565 580,97	301 357 834,75	37 565 580,97	-37 565 580,97	-	-	-
812	109 000 000,00	4 764 000,00	113 764 000,00	80 013 479,01	7 690 729,88	-7 690 729,88	80 013 479,01	7 690 729,88	-7 690 729,88	-	-	-
TMSPM71	46 500 000,00	-	46 500 000,00	11 044 678,01			11 044 678,01			-	-	-
908	46 500 000,00		46 500 000,00	11 044 678,01			11 044 678,01			-	-	-
883	9 850 000,00	415 000,00	10 265 000,00	8 404 915,31			8 404 915,31			-	-	-
884	1 500 000,00	-350 000,00	1 150 000,00	81 149,31			81 149,31			-	-	-
885	35 150 000,00	-65 000,00	35 085 000,00	2 558 613,39			2 558 613,39			-	-	-
888	-		-							-	-	-
TOM71	5 000 000,00	-	5 000 000,00	3 739 973,98			3 739 973,98			-	-	-
909	5 000 000,00		5 000 000,00	3 739 973,98			3 739 973,98			-	-	-
95	5 000 000,00		5 000 000,00	3 739 973,98			3 739 973,98			-	-	-
Total général	2 409 460 000,00	-	2 409 460 000,00	1 406 958 029,16	90 458 223,69	-90 458 223,69	1 406 958 029,16	90 458 223,69	-90 458 223,69	-	-	-
				58,39 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2015

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2015	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	5 600 000,00	-	5 600 000,00	2 305 322,74	-	-	2 305 322,74	-	-	-	-	-
909	5 600 000,00	-	5 600 000,00	2 305 322,74	-	-	2 305 322,74	-	-	-	-	-
93	5 600 000,00	-	5 600 000,00	2 305 322,74	-	-	2 305 322,74	-	-	-	-	-
AIEM71	3 400 000,00	-	3 400 000,00	1 428 838,21	25 339,31	-25 339,31	1 428 838,21	25 339,31	-25 339,31	-	-	-
900	3 400 000,00	-	3 400 000,00	1 428 838,21	25 339,31	-25 339,31	1 428 838,21	25 339,31	-25 339,31	-	-	-
044	3 200 000,00	-	3 200 000,00	1 428 838,21	25 339,31	-25 339,31	1 428 838,21	25 339,31	-25 339,31	-	-	-
048	200 000,00	-	200 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AMM71	104 400 000,00	-	104 400 000,00	45 039 608,66	4 325 745,12	-4 325 745,12	45 039 608,66	4 325 745,12	-4 325 745,12	-	-	-
905	104 400 000,00	-	104 400 000,00	45 039 608,66	4 325 745,12	-4 325 745,12	45 039 608,66	4 325 745,12	-4 325 745,12	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	104 400 000,00	-	104 400 000,00	45 039 608,66	4 325 745,12	-4 325 745,12	45 039 608,66	4 325 745,12	-4 325 745,12	-	-	-
53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
76	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
904	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMM71	400 000,00	-	400 000,00	61 729,76	-	-	61 729,76	-	-	-	-	-
900	400 000,00	-	400 000,00	61 729,76	-	-	61 729,76	-	-	-	-	-
0202	400 000,00	-	400 000,00	61 729,76	-	-	61 729,76	-	-	-	-	-
COOM71	2 200 000,00	-	2 200 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	2 200 000,00	-	2 200 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
041	2 200 000,00	-	2 200 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CUM71	34 670 000,00	-3 573 849,55	31 096 150,45	17 044 117,32	862 767,68	-862 767,68	17 044 117,32	862 767,68	-862 767,68	-	-	-
903	34 670 000,00	-3 573 849,55	31 096 150,45	17 044 117,32	862 767,68	-862 767,68	17 044 117,32	862 767,68	-862 767,68	-	-	-
311	2 500 000,00	-	2 500 000,00	1 829 388,00	-	-	1 829 388,00	-	-	-	-	-
312	27 812 000,00	-6 434 204,55	21 377 795,45	9 422 242,17	213 087,12	-213 087,12	9 422 242,17	213 087,12	-213 087,12	-	-	-
313	4 358 000,00	2 860 355,00	7 218 355,00	5 792 487,15	649 680,56	-649 680,56	5 792 487,15	649 680,56	-649 680,56	-	-	-
DEEM71	157 300 000,00	-	157 300 000,00	78 675 495,48	729 973,68	-729 973,68	78 675 495,48	729 973,68	-729 973,68	-	-	-
905	26 800 000,00	-	26 800 000,00	16 582 017,22	-	-	16 582 017,22	-	-	-	-	-
56	26 800 000,00	-	26 800 000,00	16 582 017,22	-	-	16 582 017,22	-	-	-	-	-
909	130 500 000,00	-	130 500 000,00	62 093 478,26	729 973,68	-729 973,68	62 093 478,26	729 973,68	-729 973,68	-	-	-
91	64 620 000,00	-	64 620 000,00	22 513 545,77	387 034,55	-387 034,55	22 513 545,77	387 034,55	-387 034,55	-	-	-
92	39 500 000,00	-	39 500 000,00	21 396 657,15	342 939,13	-342 939,13	21 396 657,15	342 939,13	-342 939,13	-	-	-
94	26 380 000,00	-	26 380 000,00	18 183 275,34	-	-	18 183 275,34	-	-	-	-	-
DSSM71	54 700 000,00	-	54 700 000,00	23 255 309,94	649 503,78	-649 503,78	23 255 309,94	649 503,78	-649 503,78	-	-	-
901	2 800 000,00	-	2 800 000,00	1 922 588,48	-	-	1 922 588,48	-	-	-	-	-
13	2 800 000,00	-	2 800 000,00	1 922 588,48	-	-	1 922 588,48	-	-	-	-	-
904	51 900 000,00	-	51 900 000,00	21 332 721,46	649 503,78	-649 503,78	21 332 721,46	649 503,78	-649 503,78	-	-	-
41	8 200 000,00	-	8 200 000,00	4 280 496,74	4 978,75	-4 978,75	4 280 496,74	4 978,75	-4 978,75	-	-	-
42	43 700 000,00	-	43 700 000,00	17 052 224,72	644 525,03	-644 525,03	17 052 224,72	644 525,03	-644 525,03	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2015	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	108 000 000,00	-	108 000 000,00	62 016 261,46	179 536,09	-179 536,09	62 016 261,46	179 536,09	-179 536,09	-	-	-
907	108 000 000,00	-	108 000 000,00	62 016 261,46	179 536,09	-179 536,09	62 016 261,46	179 536,09	-179 536,09	-	-	-
71	300 000,00	-	300 000,00	86 164,07	-	-	86 164,07	-	-	-	-	-
72	12 630 000,00	-	12 630 000,00	3 701 821,52	67 765,00	-67 765,00	3 701 821,52	67 765,00	-67 765,00	-	-	-
73	620 000,00	-	620 000,00	620 000,00	-	-	620 000,00	-	-	-	-	-
74	14 700 000,00	-178 814,94	14 521 185,06	4 915 702,93	111 771,09	-111 771,09	4 915 702,93	111 771,09	-111 771,09	-	-	-
75	55 700 000,00	178 814,94	55 878 814,94	30 843 504,33	-	-	30 843 504,33	-	-	-	-	-
76	23 650 000,00	-	23 650 000,00	21 549 068,61	-	-	21 549 068,61	-	-	-	-	-
78	400 000,00	-	400 000,00	300 000,00	-	-	300 000,00	-	-	-	-	-
ESEM71	435 250 000,00	-2 357 184,00	432 892 816,00	353 616 458,73	15 788 747,53	-15 788 747,53	353 616 458,73	15 788 747,53	-15 788 747,53	-	-	-
902	435 250 000,00	-2 357 184,00	432 892 816,00	353 616 458,73	15 788 747,53	-15 788 747,53	353 616 458,73	15 788 747,53	-15 788 747,53	-	-	-
222	391 587 000,00	-5 403 768,45	386 183 231,55	316 728 553,43	14 527 809,49	-14 527 809,49	316 728 553,43	14 527 809,49	-14 527 809,49	-	-	-
223	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
224	36 343 000,00	3 390 679,00	39 733 679,00	33 459 937,48	1 255 257,03	-1 255 257,03	33 459 937,48	1 255 257,03	-1 255 257,03	-	-	-
28	7 320 000,00	-344 094,55	6 975 905,45	3 427 967,82	5 681,01	-5 681,01	3 427 967,82	5 681,01	-5 681,01	-	-	-
ESUM71	69 000 000,00	-	69 000 000,00	51 519 133,95	5 248 619,20	-5 248 619,20	51 519 133,95	5 248 619,20	-5 248 619,20	-	-	-
902	69 000 000,00	-	69 000 000,00	51 519 133,95	5 248 619,20	-5 248 619,20	51 519 133,95	5 248 619,20	-5 248 619,20	-	-	-
23	69 000 000,00	-	69 000 000,00	51 519 133,95	5 248 619,20	-5 248 619,20	51 519 133,95	5 248 619,20	-5 248 619,20	-	-	-
FPAM71	37 600 000,00	-	37 600 000,00	17 616 142,69	127 331,87	-127 331,87	17 616 142,69	127 331,87	-127 331,87	-	-	-
901	37 600 000,00	-	37 600 000,00	17 616 142,69	127 331,87	-127 331,87	17 616 142,69	127 331,87	-127 331,87	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	282 225,40	-	282 225,40	77 765,00	-	-	77 765,00	-	-	-	-	-
116	17 774,60	-	17 774,60	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	37 300 000,00	-	37 300 000,00	17 538 377,69	127 331,87	-127 331,87	17 538 377,69	127 331,87	-127 331,87	-	-	-
909	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOM71	162 500 000,00	-	162 500 000,00	114 126 600,36	1 532 287,55	-1 532 287,55	114 126 600,36	1 532 287,55	-1 532 287,55	-	-	-
905	162 500 000,00	-	162 500 000,00	114 126 600,36	1 532 287,55	-1 532 287,55	114 126 600,36	1 532 287,55	-1 532 287,55	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	162 500 000,00	-	162 500 000,00	114 126 600,36	1 532 287,55	-1 532 287,55	114 126 600,36	1 532 287,55	-1 532 287,55	-	-	-
MOM71	166 000 000,00	17 597 379,93	183 597 379,93	102 957 970,58	15 281 072,16	-15 281 072,16	102 957 970,58	15 281 072,16	-15 281 072,16	-	-	-
905	2 000 000,00	-	2 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	2 000 000,00	-	2 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907	34 000 000,00	-	34 000 000,00	16 931 700,73	4 850 219,77	-4 850 219,77	16 931 700,73	4 850 219,77	-4 850 219,77	-	-	-
77	9 500 000,00	1 623 104,41	11 123 104,41	6 781 364,14	4 231 040,27	-4 231 040,27	6 781 364,14	4 231 040,27	-4 231 040,27	-	-	-
78	24 500 000,00	-1 623 104,41	22 876 895,59	10 150 336,59	619 179,50	-619 179,50	10 150 336,59	619 179,50	-619 179,50	-	-	-
908	130 000 000,00	17 597 379,93	147 597 379,93	86 026 269,85	10 430 852,39	-10 430 852,39	86 026 269,85	10 430 852,39	-10 430 852,39	-	-	-
818	72 000 000,00	724 149,93	72 724 149,93	34 151 607,32	9 430 431,67	-9 430 431,67	34 151 607,32	9 430 431,67	-9 430 431,67	-	-	-
821	18 000 000,00	20 800 000,00	38 800 000,00	38 800 000,00	-	-	38 800 000,00	-	-	-	-	-
823	15 000 000,00	-5 618 770,00	9 381 230,00	7 319 144,69	1 000 420,72	-1 000 420,72	7 319 144,69	1 000 420,72	-1 000 420,72	-	-	-
825	25 000 000,00	1 692 000,00	26 692 000,00	5 755 517,84	-	-	5 755 517,84	-	-	-	-	-
PMGM71	3 430 000,00	-	3 430 000,00	2 021 657,89	9 636,31	-9 636,31	2 021 657,89	6 134,25	-6 134,25	-	-	-
900	3 430 000,00	-	3 430 000,00	2 021 657,89	9 636,31	-9 636,31	2 021 657,89	6 134,25	-6 134,25	-	-	-
0202	3 430 000,00	-	3 430 000,00	2 021 657,89	9 636,31	-9 636,31	2 021 657,89	6 134,25	-6 134,25	-	-	-
PRHM71	100 000,00	-	100 000,00	51 497,86	-	-	51 497,86	-	-	-	-	-
900	100 000,00	-	100 000,00	51 497,86	-	-	51 497,86	-	-	-	-	-
0201	100 000,00	-	100 000,00	51 497,86	-	-	51 497,86	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2015	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PVM71	40 000 000,00	-	40 000 000,00	29 770 598,68	834 910,45	-834 910,45	29 770 598,68	834 910,45	-834 910,45	-	-	-
905	40 000 000,00	-	40 000 000,00	29 770 598,68	834 910,45	-834 910,45	29 770 598,68	834 910,45	-834 910,45	-	-	-
51	40 000 000,00	-	40 000 000,00	29 770 598,68	834 910,45	-834 910,45	29 770 598,68	834 910,45	-834 910,45	-	-	-
RINM71	33 000 000,00	-	33 000 000,00	25 855 161,48	694 993,16	-694 993,16	25 855 161,48	694 993,16	-694 993,16	-	-	-
909	33 000 000,00	-	33 000 000,00	25 855 161,48	694 993,16	-694 993,16	25 855 161,48	694 993,16	-694 993,16	-	-	-
92	33 000 000,00	-	33 000 000,00	25 855 161,48	694 993,16	-694 993,16	25 855 161,48	694 993,16	-694 993,16	-	-	-
RURM71	10 100 000,00	-	10 100 000,00	6 780 300,19	-	-	6 780 300,19	-	-	-	-	-
905	7 600 000,00	-	7 600 000,00	5 326 859,87	-	-	5 326 859,87	-	-	-	-	-
53	7 600 000,00	-	7 600 000,00	5 326 859,87	-	-	5 326 859,87	-	-	-	-	-
907	2 500 000,00	-	2 500 000,00	1 453 440,32	-	-	1 453 440,32	-	-	-	-	-
76	2 500 000,00	-	2 500 000,00	1 453 440,32	-	-	1 453 440,32	-	-	-	-	-
SEM71	11 250 000,00	2 357 184,00	13 607 184,00	6 596 495,94	31 786,05	-31 786,05	6 596 495,94	31 786,05	-31 786,05	-	-	-
902	3 293 000,00	2 357 184,00	5 650 184,00	5 593 397,95	31 786,05	-31 786,05	5 593 397,95	31 786,05	-31 786,05	-	-	-
27	3 293 000,00	2 357 184,00	5 650 184,00	5 593 397,95	31 786,05	-31 786,05	5 593 397,95	31 786,05	-31 786,05	-	-	-
903	1 400 000,00	-	1 400 000,00	935 726,99	-	-	935 726,99	-	-	-	-	-
37	1 400 000,00	-	1 400 000,00	935 726,99	-	-	935 726,99	-	-	-	-	-
905	5 150 000,00	-	5 150 000,00	67 371,00	-	-	67 371,00	-	-	-	-	-
57	5 150 000,00	-	5 150 000,00	67 371,00	-	-	67 371,00	-	-	-	-	-
908	1 407 000,00	-	1 407 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
87	1 407 000,00	-	1 407 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIM71	5 500 000,00	-	5 500 000,00	4 847 130,60	-	-	4 847 130,60	-	-	-	-	-
900	5 500 000,00	-	5 500 000,00	4 847 130,60	-	-	4 847 130,60	-	-	-	-	-
0202	5 500 000,00	-	5 500 000,00	4 847 130,60	-	-	4 847 130,60	-	-	-	-	-
SLM71	26 000 000,00	3 573 849,55	29 573 849,55	28 223 467,98	9 992,99	-9 992,99	28 223 467,98	9 992,99	-9 992,99	-	-	-
903	26 000 000,00	3 573 849,55	29 573 849,55	28 223 467,98	9 992,99	-9 992,99	28 223 467,98	9 992,99	-9 992,99	-	-	-
32	10 920 000,00	-	10 920 000,00	10 262 356,13	-	-	10 262 356,13	-	-	-	-	-
33	15 080 000,00	3 573 849,55	18 653 849,55	17 961 111,85	9 992,99	-9 992,99	17 961 111,85	9 992,99	-9 992,99	-	-	-
TCM71	790 000 000,00	-13 606 064,73	776 393 935,27	314 240 293,64	100 097 877,92	-100 097 877,92	314 240 293,64	100 097 877,92	-100 097 877,92	-	-	-
908	790 000 000,00	-13 606 064,73	776 393 935,27	314 240 293,64	100 097 877,92	-100 097 877,92	314 240 293,64	100 097 877,92	-100 097 877,92	-	-	-
810	27 000 000,00	-2 728 495,50	24 271 504,50	22 698 757,43	21 180,20	-21 180,20	22 698 757,43	21 180,20	-21 180,20	-	-	-
811	672 000 000,00	14 189 554,07	686 189 554,07	270 892 503,17	95 632 973,66	-95 632 973,66	270 892 503,17	95 632 973,66	-95 632 973,66	-	-	-
812	91 000 000,00	-25 067 123,30	65 932 876,70	20 649 033,04	4 443 724,06	-4 443 724,06	20 649 033,04	4 443 724,06	-4 443 724,06	-	-	-
TMSPM71	46 500 000,00	-3 991 315,20	42 508 684,80	4 535 869,71	1 747 134,47	-1 747 134,47	4 535 869,71	1 747 134,47	-1 747 134,47	-	-	-
908	46 500 000,00	-3 991 315,20	42 508 684,80	4 535 869,71	1 747 134,47	-1 747 134,47	4 535 869,71	1 747 134,47	-1 747 134,47	-	-	-
883	9 350 000,00	-2 939 335,73	6 410 664,27	2 307 806,46	977 177,19	-977 177,19	2 307 806,46	977 177,19	-977 177,19	-	-	-
884	6 800 000,00	-1 348 070,47	5 451 929,53	51 929,53	-	-	51 929,53	-	-	-	-	-
885	30 350 000,00	296 091,00	30 646 091,00	2 176 133,72	769 957,28	-769 957,28	2 176 133,72	769 957,28	-769 957,28	-	-	-
888	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOM71	5 000 000,00	-	5 000 000,00	3 283 951,93	191 635,96	-191 635,96	3 283 951,93	191 635,96	-191 635,96	-	-	-
909	5 000 000,00	-	5 000 000,00	3 283 951,93	191 635,96	-191 635,96	3 283 951,93	191 635,96	-191 635,96	-	-	-
95	5 000 000,00	-	5 000 000,00	3 283 951,93	191 635,96	-191 635,96	3 283 951,93	191 635,96	-191 635,96	-	-	-
UEM71	25 116 000,00	-	25 116 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
906	25 116 000,00	-	25 116 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
62	25 116 000,00	-	25 116 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	2 337 016 000,00	-	2 337 016 000,00	1 295 869 415,78	148 368 891,28	-148 368 891,28	1 295 869 415,78	148 365 389,22	-148 365 389,22	-	-	-
				55,45 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2016

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2016	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	5 500 000,00	800 000,00	6 300 000,00	5 203 801,43	358 657,60	-358 657,60	5 203 801,43	358 657,60	-358 657,60	-	-	-
909	5 500 000,00	800 000,00	6 300 000,00	5 203 801,43	358 657,60	-358 657,60	5 203 801,43	358 657,60	-358 657,60	-	-	-
93	5 500 000,00	800 000,00	6 300 000,00	5 203 801,43	358 657,60	-358 657,60	5 203 801,43	358 657,60	-358 657,60	-	-	-
AIEM71	2 100 000,00	-	2 100 000,00	567 306,24	15 211,31	-15 211,31	567 306,24	15 211,31	-15 211,31	-	-	-
900	2 100 000,00	-	2 100 000,00	567 306,24	15 211,31	-15 211,31	567 306,24	15 211,31	-15 211,31	-	-	-
044	1 800 000,00	-	1 800 000,00	567 306,24	15 211,31	-15 211,31	567 306,24	15 211,31	-15 211,31	-	-	-
048	300 000,00	-	300 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AMM71	57 333 000,00	-600 000,00	56 733 000,00	29 647 978,99	4 109 733,02	-4 109 733,02	29 647 978,99	4 109 733,02	-4 109 733,02	-	-	-
900	333 000,00	-	333 000,00	221 571,16	65 952,33	-65 952,33	221 571,16	65 952,33	-65 952,33	-	-	-
041	333 000,00	-	333 000,00	221 571,16	65 952,33	-65 952,33	221 571,16	65 952,33	-65 952,33	-	-	-
905	57 000 000,00	-600 000,00	56 400 000,00	29 426 407,83	4 043 780,69	-4 043 780,69	29 426 407,83	4 043 780,69	-4 043 780,69	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	57 000 000,00	-600 000,00	56 400 000,00	29 426 407,83	4 043 780,69	-4 043 780,69	29 426 407,83	4 043 780,69	-4 043 780,69	-	-	-
53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIM71	800 000,00	-	800 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	800 000,00	-	800 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	800 000,00	-	800 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
904	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMM71	300 000,00	-	300 000,00	133 016,92	-	-	133 016,92	-	-	-	-	-
900	300 000,00	-	300 000,00	133 016,92	-	-	133 016,92	-	-	-	-	-
0202	300 000,00	-	300 000,00	133 016,92	-	-	133 016,92	-	-	-	-	-
COOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
041	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CUM71	32 760 000,00	-	32 760 000,00	22 100 655,04	637 364,77	-637 364,77	22 100 655,04	637 364,77	-637 364,77	-	-	-
903	32 760 000,00	-	32 760 000,00	22 100 655,04	637 364,77	-637 364,77	22 100 655,04	637 364,77	-637 364,77	-	-	-
311	1 000 000,00	-	1 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
312	27 685 000,00	-1 475 467,01	26 209 532,99	18 261 728,29	146 746,93	-146 746,93	18 261 728,29	146 746,93	-146 746,93	-	-	-
313	4 075 000,00	1 475 467,01	5 550 467,01	3 838 926,75	490 617,84	-490 617,84	3 838 926,75	490 617,84	-490 617,84	-	-	-
DEEEM71	104 600 000,00	-425 000,00	104 175 000,00	72 412 477,28	4 846 251,05	-4 846 251,05	72 412 477,28	4 846 251,05	-4 846 251,05	-	-	-
905	12 500 000,00	-	12 500 000,00	9 120 761,02	601 930,80	-601 930,80	9 120 761,02	601 930,80	-601 930,80	-	-	-
56	12 500 000,00	-	12 500 000,00	9 120 761,02	601 930,80	-601 930,80	9 120 761,02	601 930,80	-601 930,80	-	-	-
909	92 100 000,00	-425 000,00	91 675 000,00	63 291 716,26	4 244 320,25	-4 244 320,25	63 291 716,26	4 244 320,25	-4 244 320,25	-	-	-
91	33 900 000,00	-12 264 000,00	21 636 000,00	17 667 859,54	2 631 820,62	-2 631 820,62	17 667 859,54	2 631 820,62	-2 631 820,62	-	-	-
92	29 500 000,00	-	29 500 000,00	23 267 729,02	1 612 499,63	-1 612 499,63	23 267 729,02	1 612 499,63	-1 612 499,63	-	-	-
94	28 700 000,00	11 839 000,00	40 539 000,00	22 356 127,70	-	-	22 356 127,70	-	-	-	-	-
DSSM71	17 150 000,00	-	17 150 000,00	11 580 133,04	1 644 844,81	-1 644 844,81	11 580 133,04	1 644 844,81	-1 644 844,81	-	-	-
901	3 500 000,00	-	3 500 000,00	1 232 792,39	423 457,98	-423 457,98	1 232 792,39	423 457,98	-423 457,98	-	-	-
13	3 500 000,00	-	3 500 000,00	1 232 792,39	423 457,98	-423 457,98	1 232 792,39	423 457,98	-423 457,98	-	-	-
904	13 650 000,00	-	13 650 000,00	10 347 340,65	1 221 386,83	-1 221 386,83	10 347 340,65	1 221 386,83	-1 221 386,83	-	-	-
41	3 250 000,00	-	3 250 000,00	2 431 201,30	61 048,60	-61 048,60	2 431 201,30	61 048,60	-61 048,60	-	-	-
42	10 400 000,00	-	10 400 000,00	7 916 139,35	1 160 338,23	-1 160 338,23	7 916 139,35	1 160 338,23	-1 160 338,23	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2016	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	63 530 000,00	-	63 530 000,00	37 456 116,79	6 703 725,82	-6 703 725,82	37 456 116,79	6 703 725,82	-6 703 725,82	-	-	-
907	63 530 000,00	-	63 530 000,00	37 456 116,79	6 703 725,82	-6 703 725,82	37 456 116,79	6 703 725,82	-6 703 725,82	-	-	-
71	200 000,00	-	200 000,00	59 916,72	3 471,23	-3 471,23	59 916,72	3 471,23	-3 471,23	-	-	-
72	8 000 000,00	-	8 000 000,00	5 334 659,23	515 574,89	-515 574,89	5 334 659,23	515 574,89	-515 574,89	-	-	-
73	1 560 000,00	-	1 560 000,00	799 500,00	-	-	799 500,00	-	-	-	-	-
74	5 800 000,00	2 043 813,63	7 843 813,63	5 932 698,10	941 916,61	-941 916,61	5 932 698,10	941 916,61	-941 916,61	-	-	-
75	34 700 000,00	-1 931 566,24	32 768 433,76	14 563 260,26	5 222 430,43	-5 222 430,43	14 563 260,26	5 222 430,43	-5 222 430,43	-	-	-
76	13 000 000,00	-112 247,39	12 887 752,61	10 496 082,48	20 332,66	-20 332,66	10 496 082,48	20 332,66	-20 332,66	-	-	-
78	270 000,00	-	270 000,00	270 000,00	-	-	270 000,00	-	-	-	-	-
ESEM71	401 497 000,00	-130 688,00	401 366 312,00	365 055 050,88	26 629 862,07	-26 629 862,07	365 055 050,88	26 627 567,07	-26 627 567,07	-	-	-
902	401 497 000,00	-130 688,00	401 366 312,00	365 055 050,88	26 629 862,07	-26 629 862,07	365 055 050,88	26 627 567,07	-26 627 567,07	-	-	-
222	326 645 000,00	-12 557 125,50	314 087 874,50	290 988 509,82	16 735 106,40	-16 735 106,40	290 988 509,82	16 732 811,40	-16 732 811,40	-	-	-
223	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
224	74 372 000,00	12 387 937,50	86 759 937,50	73 552 241,06	9 894 755,67	-9 894 755,67	73 552 241,06	9 894 755,67	-9 894 755,67	-	-	-
28	480 000,00	38 500,00	518 500,00	514 300,00	-	-	514 300,00	-	-	-	-	-
ESUM71	96 500 000,00	-	96 500 000,00	96 398 797,00	7 203,00	-7 203,00	96 398 797,00	7 203,00	-7 203,00	-	-	-
902	96 500 000,00	-	96 500 000,00	96 398 797,00	7 203,00	-7 203,00	96 398 797,00	7 203,00	-7 203,00	-	-	-
23	96 500 000,00	-	96 500 000,00	96 398 797,00	7 203,00	-7 203,00	96 398 797,00	7 203,00	-7 203,00	-	-	-
FPAM71	26 000 000,00	-	26 000 000,00	18 744 065,66	479 686,23	-479 686,23	18 744 065,66	479 686,23	-479 686,23	-	-	-
901	26 000 000,00	-	26 000 000,00	18 744 065,66	479 686,23	-479 686,23	18 744 065,66	479 686,23	-479 686,23	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	26 000 000,00	-	26 000 000,00	18 744 065,66	479 686,23	-479 686,23	18 744 065,66	479 686,23	-479 686,23	-	-	-
909	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOM71	110 700 000,00	-	110 700 000,00	89 225 407,10	1 198 044,95	-1 198 044,95	89 225 407,10	1 198 044,95	-1 198 044,95	-	-	-
905	110 700 000,00	-	110 700 000,00	89 225 407,10	1 198 044,95	-1 198 044,95	89 225 407,10	1 198 044,95	-1 198 044,95	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	110 700 000,00	-	110 700 000,00	89 225 407,10	1 198 044,95	-1 198 044,95	89 225 407,10	1 198 044,95	-1 198 044,95	-	-	-
MOM71	116 600 000,00	5 510 885,30	122 110 885,30	96 001 171,13	13 304 498,80	-13 304 498,80	96 001 171,13	11 986 219,80	-11 986 219,80	-	-	-
905	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907	24 700 000,00	-	24 700 000,00	12 866 993,94	1 213 907,28	-1 213 907,28	12 866 993,94	1 213 907,28	-1 213 907,28	-	-	-
77	7 700 000,00	-	7 700 000,00	265 000,00	-	-	265 000,00	-	-	-	-	-
78	17 000 000,00	-	17 000 000,00	12 601 993,94	1 213 907,28	-1 213 907,28	12 601 993,94	1 213 907,28	-1 213 907,28	-	-	-
908	91 900 000,00	5 510 885,30	97 410 885,30	83 134 177,19	12 090 591,52	-12 090 591,52	83 134 177,19	10 772 312,52	-10 772 312,52	-	-	-
818	25 800 000,00	-5 961 510,00	19 838 490,00	11 806 295,17	7 868 584,26	-7 868 584,26	11 806 295,17	6 550 305,26	-6 550 305,26	-	-	-
821	47 100 000,00	7 180 000,00	54 280 000,00	53 089 621,83	-	-	53 089 621,83	-	-	-	-	-
823	15 000 000,00	3 971 650,30	18 971 650,30	15 477 687,69	3 493 962,61	-3 493 962,61	15 477 687,69	3 493 962,61	-3 493 962,61	-	-	-
825	4 000 000,00	320 745,00	4 320 745,00	2 760 572,50	728 044,65	-728 044,65	2 760 572,50	728 044,65	-728 044,65	-	-	-
PMGM71	2 295 000,00	-	2 295 000,00	1 377 677,41	1 575,53	-1 575,53	1 377 677,41	1 575,53	-1 575,53	-	-	-
900	2 295 000,00	-	2 295 000,00	1 377 677,41	1 575,53	-1 575,53	1 377 677,41	1 575,53	-1 575,53	-	-	-
0202	2 295 000,00	-	2 295 000,00	1 377 677,41	1 575,53	-1 575,53	1 377 677,41	1 575,53	-1 575,53	-	-	-
PRHM71	100 000,00	-	100 000,00	44 131,12	-	-	44 131,12	-	-	-	-	-
900	100 000,00	-	100 000,00	44 131,12	-	-	44 131,12	-	-	-	-	-
0201	100 000,00	-	100 000,00	44 131,12	-	-	44 131,12	-	-	-	-	-
PVM71	15 000 000,00	-	15 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905	15 000 000,00	-	15 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	15 000 000,00	-	15 000 000,00	-	461	-	-	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2016	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
RINM71	22 400 000,00	-375 000,00	22 025 000,00	13 055 218,26	5 849 627,09	-5 849 627,09	13 055 218,26	5 849 627,09	-5 849 627,09	-	-	-
909	22 400 000,00	-375 000,00	22 025 000,00	13 055 218,26	5 849 627,09	-5 849 627,09	13 055 218,26	5 849 627,09	-5 849 627,09	-	-	-
92	22 400 000,00	-375 000,00	22 025 000,00	13 055 218,26	5 849 627,09	-5 849 627,09	13 055 218,26	5 849 627,09	-5 849 627,09	-	-	-
RURM71	15 300 000,00	600 000,00	15 900 000,00	11 317 186,69	180 407,55	-180 407,55	11 317 186,69	180 407,55	-180 407,55	-	-	-
905	13 500 000,00	600 000,00	14 100 000,00	10 376 460,25	163 719,77	-163 719,77	10 376 460,25	163 719,77	-163 719,77	-	-	-
53	13 500 000,00	600 000,00	14 100 000,00	10 376 460,25	163 719,77	-163 719,77	10 376 460,25	163 719,77	-163 719,77	-	-	-
907	1 800 000,00	-	1 800 000,00	940 726,44	16 687,78	-16 687,78	940 726,44	16 687,78	-16 687,78	-	-	-
76	1 800 000,00	-	1 800 000,00	940 726,44	16 687,78	-16 687,78	940 726,44	16 687,78	-16 687,78	-	-	-
SEM71	18 790 000,00	130 688,00	18 920 688,00	15 904 963,35	657 029,89	-657 029,89	15 904 963,35	657 029,89	-657 029,89	-	-	-
902	10 290 000,00	130 688,00	10 420 688,00	9 163 116,45	222 196,30	-222 196,30	9 163 116,45	222 196,30	-222 196,30	-	-	-
27	10 290 000,00	130 688,00	10 420 688,00	9 163 116,45	222 196,30	-222 196,30	9 163 116,45	222 196,30	-222 196,30	-	-	-
903	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905	8 500 000,00	-	8 500 000,00	6 741 846,90	434 833,59	-434 833,59	6 741 846,90	434 833,59	-434 833,59	-	-	-
57	8 500 000,00	-	8 500 000,00	6 741 846,90	434 833,59	-434 833,59	6 741 846,90	434 833,59	-434 833,59	-	-	-
908	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
87	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIM71	5 632 000,00	-	5 632 000,00	5 279 534,43	-	-	5 279 534,43	-	-	-	-	-
900	5 632 000,00	-	5 632 000,00	5 279 534,43	-	-	5 279 534,43	-	-	-	-	-
0202	5 632 000,00	-	5 632 000,00	5 279 534,43	-	-	5 279 534,43	-	-	-	-	-
SLM71	29 545 000,00	-	29 545 000,00	23 130 603,53	376 862,11	-376 862,11	23 130 603,53	376 862,11	-376 862,11	-	-	-
903	29 545 000,00	-	29 545 000,00	23 130 603,53	376 862,11	-376 862,11	23 130 603,53	376 862,11	-376 862,11	-	-	-
32	18 265 000,00	-	18 265 000,00	15 184 720,86	250 000,00	-250 000,00	15 184 720,86	250 000,00	-250 000,00	-	-	-
33	9 880 000,00	-	9 880 000,00	7 001 457,70	126 862,11	-126 862,11	7 001 457,70	126 862,11	-126 862,11	-	-	-
37	1 400 000,00	-	1 400 000,00	944 424,97	-	-	944 424,97	-	-	-	-	-
TCM71	475 900 000,00	-5 510 885,30	470 389 114,70	407 863 909,46	41 623 330,23	-41 623 330,23	407 863 909,46	41 623 330,23	-41 623 330,23	-	-	-
908	475 900 000,00	-5 510 885,30	470 389 114,70	407 863 909,46	41 623 330,23	-41 623 330,23	407 863 909,46	41 623 330,23	-41 623 330,23	-	-	-
810	27 200 000,00	37 570 823,20	64 770 823,20	64 540 313,97	167 984,64	-167 984,64	64 540 313,97	167 984,64	-167 984,64	-	-	-
811	421 500 000,00	-46 762 748,22	374 737 251,78	318 385 815,39	35 956 702,33	-35 956 702,33	318 385 815,39	35 956 702,33	-35 956 702,33	-	-	-
812	27 200 000,00	3 681 039,72	30 881 039,72	24 937 780,10	5 498 643,26	-5 498 643,26	24 937 780,10	5 498 643,26	-5 498 643,26	-	-	-
TMSPM71	7 500 000,00	-	7 500 000,00	2 591 372,20	532 275,35	-532 275,35	2 591 372,20	532 275,35	-532 275,35	-	-	-
908	7 500 000,00	-	7 500 000,00	2 591 372,20	532 275,35	-532 275,35	2 591 372,20	532 275,35	-532 275,35	-	-	-
883	3 200 000,00	159 600,00	3 359 600,00	1 979 119,36	356 660,72	-356 660,72	1 979 119,36	356 660,72	-356 660,72	-	-	-
884	2 370 000,00	-159 600,00	2 210 400,00	62 040,71	-	-	62 040,71	-	-	-	-	-
885	1 930 000,00	-	1 930 000,00	550 212,13	175 614,63	-175 614,63	550 212,13	175 614,63	-175 614,63	-	-	-
888	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOM71	4 000 000,00	-	4 000 000,00	2 033 201,80	490 757,61	-490 757,61	2 033 201,80	490 757,61	-490 757,61	-	-	-
909	4 000 000,00	-	4 000 000,00	2 033 201,80	490 757,61	-490 757,61	2 033 201,80	490 757,61	-490 757,61	-	-	-
95	4 000 000,00	-	4 000 000,00	2 033 201,80	490 757,61	-490 757,61	2 033 201,80	490 757,61	-490 757,61	-	-	-
UEM71	69 755 000,00	-	69 755 000,00	11 132 571,83	4 388 548,71	-4 388 548,71	11 132 571,83	3 043 524,24	-3 043 524,24	-	-	-
906	69 755 000,00	-	69 755 000,00	11 132 571,83	4 388 548,71	-4 388 548,71	11 132 571,83	3 043 524,24	-3 043 524,24	-	-	-
62	69 755 000,00	-	69 755 000,00	11 132 571,83	4 388 548,71	-4 388 548,71	11 132 571,83	3 043 524,24	-3 043 524,24	-	-	-
63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	1 701 587 000,00	-	1 701 587 000,00	1 338 256 347,58	114 035 497,50	-114 035 497,50	1 338 256 347,58	111 369 899,03	-111 369 899,03	-	-	-
				78,65 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2017

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2017	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	6 500 000,00	1 595 847,38	8 095 847,38	7 875 754,27	44 294,48	-44 294,48	7 875 754,27	44 294,48	-44 294,48	-	-	-
909	6 500 000,00	1 595 847,38	8 095 847,38	7 875 754,27	44 294,48	-44 294,48	7 875 754,27	44 294,48	-44 294,48	-	-	-
93	6 500 000,00	1 595 847,38	8 095 847,38	7 875 754,27	44 294,48	-44 294,48	7 875 754,27	44 294,48	-44 294,48	-	-	-
AIEM71	2 000 000,00	344 000,00	2 344 000,00	1 277 421,47	48 515,71	-48 515,71	1 277 421,47	48 515,71	-48 515,71	-	-	-
900	2 000 000,00	344 000,00	2 344 000,00	1 277 421,47	48 515,71	-48 515,71	1 277 421,47	48 515,71	-48 515,71	-	-	-
044	450 000,00	-	450 000,00	252 596,59	-	-	252 596,59	-	-	-	-	-
048	1 550 000,00	344 000,00	1 894 000,00	1 024 824,88	48 515,71	-48 515,71	1 024 824,88	48 515,71	-48 515,71	-	-	-
AMM71	53 900 000,00	12 308 731,00	66 208 731,00	58 911 433,65	5 665 454,76	-5 665 454,76	58 911 433,65	5 665 454,76	-5 665 454,76	-	-	-
900	400 000,00	-	400 000,00	173 920,00	-	-	173 920,00	-	-	-	-	-
041	400 000,00	-	400 000,00	173 920,00	-	-	173 920,00	-	-	-	-	-
905	53 500 000,00	12 308 731,00	65 808 731,00	58 737 513,65	5 665 454,76	-5 665 454,76	58 737 513,65	5 665 454,76	-5 665 454,76	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	53 500 000,00	12 308 731,00	65 808 731,00	58 737 513,65	5 665 454,76	-5 665 454,76	58 737 513,65	5 665 454,76	-5 665 454,76	-	-	-
53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIM71	800 000,00	-	800 000,00	149 462,50	-	-	149 462,50	-	-	-	-	-
900	800 000,00	-	800 000,00	149 462,50	-	-	149 462,50	-	-	-	-	-
021	800 000,00	-	800 000,00	149 462,50	-	-	149 462,50	-	-	-	-	-
904	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMM71	280 000,00	-	280 000,00	88 793,34	-	-	88 793,34	-	-	-	-	-
900	280 000,00	-	280 000,00	88 793,34	-	-	88 793,34	-	-	-	-	-
0202	280 000,00	-	280 000,00	88 793,34	-	-	88 793,34	-	-	-	-	-
COOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
041	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CUM71	40 690 000,00	-2 832 335,00	37 857 665,00	28 980 874,58	4 263 724,98	-4 263 724,98	28 980 874,58	4 263 724,98	-4 263 724,98	-	-	-
903	40 690 000,00	-2 832 335,00	37 857 665,00	28 980 874,58	4 263 724,98	-4 263 724,98	28 980 874,58	4 263 724,98	-4 263 724,98	-	-	-
311	1 000 000,00	454 694,00	1 454 694,00	1 454 694,00	-	-	1 454 694,00	-	-	-	-	-
312	35 435 000,00	-3 693 688,00	31 741 312,00	23 699 207,12	3 610 441,21	-3 610 441,21	23 699 207,12	3 610 441,21	-3 610 441,21	-	-	-
313	4 255 000,00	406 659,00	4 661 659,00	3 826 973,46	653 283,77	-653 283,77	3 826 973,46	653 283,77	-653 283,77	-	-	-
DEEEM71	138 390 000,00	-	138 390 000,00	109 461 248,70	2 362 748,00	-2 362 748,00	109 461 248,70	2 362 748,00	-2 362 748,00	-	-	-
905	17 000 000,00	-	17 000 000,00	13 238 783,72	-	-	13 238 783,72	-	-	-	-	-
56	17 000 000,00	-	17 000 000,00	13 238 783,72	-	-	13 238 783,72	-	-	-	-	-
909	121 390 000,00	-	121 390 000,00	96 222 464,98	2 362 748,00	-2 362 748,00	96 222 464,98	2 362 748,00	-2 362 748,00	-	-	-
91	39 500 000,00	1 814 250,00	41 314 250,00	40 972 150,00	-	-	40 972 150,00	-	-	-	-	-
92	42 000 000,00	400 000,00	42 400 000,00	33 246 761,72	2 316 928,85	-2 316 928,85	33 246 761,72	2 316 928,85	-2 316 928,85	-	-	-
94	39 890 000,00	-2 214 250,00	37 675 750,00	22 003 553,26	45 819,15	-45 819,15	22 003 553,26	45 819,15	-45 819,15	-	-	-
DSSM71	19 950 000,00	-905 125,00	19 044 875,00	10 371 881,40	1 818 299,43	-1 818 299,43	10 371 881,40	1 818 299,43	-1 818 299,43	-	-	-
901	4 500 000,00	-	4 500 000,00	2 400 806,95	529 705,51	-529 705,51	2 400 806,95	529 705,51	-529 705,51	-	-	-
13	4 500 000,00	-	4 500 000,00	2 400 806,95	529 705,51	-529 705,51	2 400 806,95	529 705,51	-529 705,51	-	-	-
904	15 450 000,00	-905 125,00	14 544 875,00	7 971 074,45	1 288 593,92	-1 288 593,92	7 971 074,45	1 288 593,92	-1 288 593,92	-	-	-
41	3 750 000,00	-	3 750 000,00	2 629 336,10	218 551,47	-218 551,47	2 629 336,10	218 551,47	-218 551,47	-	-	-
42	11 700 000,00	-905 125,00	10 794 875,00	5 341 738,35	1 070 042,45	-1 070 042,45	5 341 738,35	1 070 042,45	-1 070 042,45	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2017	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	86 580 000,00	-10 569 526,29	76 010 473,71	44 202 821,10	8 911 422,07	-8 911 422,07	44 202 821,10	8 911 422,07	-8 911 422,07	-	-	-
907	82 580 000,00	-8 973 678,91	73 606 321,09	42 202 821,40	8 911 421,77	-8 911 421,77	42 202 821,40	8 911 421,77	-8 911 421,77	-	-	-
71	30 800 000,00	-3 875 841,31	26 924 158,69	14 389 410,97	3 498 350,24	-3 498 350,24	14 389 410,97	3 498 350,24	-3 498 350,24	-	-	-
72	4 000 000,00	-	4 000 000,00	771 154,50	1 014 136,74	-1 014 136,74	771 154,50	1 014 136,74	-1 014 136,74	-	-	-
73	4 760 000,00	-	4 760 000,00	759 520,00	-	-	759 520,00	-	-	-	-	-
74	1 900 000,00	-291 008,69	1 608 991,31	1 244 573,47	132 933,78	-132 933,78	1 244 573,47	132 933,78	-132 933,78	-	-	-
75	12 000 000,00	-	12 000 000,00	9 151 285,53	517 191,63	-517 191,63	9 151 285,53	517 191,63	-517 191,63	-	-	-
76	13 850 000,00	-806 828,91	13 043 171,09	6 814 310,27	3 748 809,38	-3 748 809,38	6 814 310,27	3 748 809,38	-3 748 809,38	-	-	-
77	15 000 000,00	-4 000 000,00	11 000 000,00	8 802 566,66	-	-	8 802 566,66	-	-	-	-	-
78	270 000,00	-	270 000,00	270 000,00	-	-	270 000,00	-	-	-	-	-
909	4 000 000,00	-1 595 847,38	2 404 152,62	1 999 999,70	0,30	-0,30	1 999 999,70	0,30	-0,30	-	-	-
94	4 000 000,00	-1 595 847,38	2 404 152,62	1 999 999,70	0,30	-0,30	1 999 999,70	0,30	-0,30	-	-	-
ESEM71	504 500 000,00	-2 804 063,00	501 695 937,00	416 950 245,96	49 746 007,46	-49 746 007,46	416 950 245,96	49 746 007,46	-49 746 007,46	-	-	-
902	504 500 000,00	-2 804 063,00	501 695 937,00	416 950 245,96	49 746 007,46	-49 746 007,46	416 950 245,96	49 746 007,46	-49 746 007,46	-	-	-
21	4 500 000,00	-4 167,00	4 495 833,00	4 295 832,65	200 000,00	-200 000,00	4 295 832,65	200 000,00	-200 000,00	-	-	-
221	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
222	393 630 000,00	-3 477 344,00	390 152 656,00	365 954 438,01	20 444 117,53	-20 444 117,53	365 954 438,01	20 444 117,53	-20 444 117,53	-	-	-
223	2 000 000,00	-	2 000 000,00	1 225 159,29	276 605,52	-276 605,52	1 225 159,29	276 605,52	-276 605,52	-	-	-
224	103 390 000,00	677 448,00	104 067 448,00	44 806 256,01	28 825 284,41	-28 825 284,41	44 806 256,01	28 825 284,41	-28 825 284,41	-	-	-
28	980 000,00	-	980 000,00	668 560,00	-	-	668 560,00	-	-	-	-	-
ESUM71	50 700 000,00	-	50 700 000,00	37 142 373,60	11 826 515,88	-11 826 515,88	37 142 373,60	11 826 515,88	-11 826 515,88	-	-	-
902	50 700 000,00	-	50 700 000,00	37 142 373,60	11 826 515,88	-11 826 515,88	37 142 373,60	11 826 515,88	-11 826 515,88	-	-	-
23	50 700 000,00	-	50 700 000,00	37 142 373,60	11 826 515,88	-11 826 515,88	37 142 373,60	11 826 515,88	-11 826 515,88	-	-	-
FPAM71	28 000 000,00	-	28 000 000,00	23 412 693,97	2 579 740,02	-2 579 740,02	23 412 693,97	2 579 740,02	-2 579 740,02	-	-	-
901	28 000 000,00	-	28 000 000,00	23 412 693,97	2 579 740,02	-2 579 740,02	23 412 693,97	2 579 740,02	-2 579 740,02	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	28 000 000,00	-	28 000 000,00	23 412 693,97	2 579 740,02	-2 579 740,02	23 412 693,97	2 579 740,02	-2 579 740,02	-	-	-
909	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOM71	80 100 000,00	-	80 100 000,00	67 625 562,13	6 540 157,98	-6 540 157,98	67 625 562,13	6 540 157,98	-6 540 157,98	-	-	-
905	80 100 000,00	-	80 100 000,00	67 625 562,13	6 540 157,98	-6 540 157,98	67 625 562,13	6 540 157,98	-6 540 157,98	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	80 100 000,00	-	80 100 000,00	67 625 562,13	6 540 157,98	-6 540 157,98	67 625 562,13	6 540 157,98	-6 540 157,98	-	-	-
MOM71	74 500 000,00	26 009 903,86	100 509 903,86	66 204 676,77	30 146 212,41	-30 146 212,41	66 204 676,77	30 146 212,41	-30 146 212,41	-	-	-
905	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907	17 000 000,00	-	17 000 000,00	13 656 760,05	2 515 270,35	-2 515 270,35	13 656 760,05	2 515 270,35	-2 515 270,35	-	-	-
77	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	17 000 000,00	-	17 000 000,00	13 656 760,05	2 515 270,35	-2 515 270,35	13 656 760,05	2 515 270,35	-2 515 270,35	-	-	-
908	57 500 000,00	26 009 903,86	83 509 903,86	52 547 916,72	27 630 942,06	-27 630 942,06	52 547 916,72	27 630 942,06	-27 630 942,06	-	-	-
818	23 000 000,00	-9 188 407,91	13 811 592,09	5 614 669,78	5 339 476,91	-5 339 476,91	5 614 669,78	5 339 476,91	-5 339 476,91	-	-	-
821	14 500 000,00	2 000 000,00	16 500 000,00	15 800 000,00	700 000,00	-700 000,00	15 800 000,00	700 000,00	-700 000,00	-	-	-
823	14 000 000,00	35 550 000,00	49 550 000,00	28 120 555,65	21 228 697,11	-21 228 697,11	28 120 555,65	21 228 697,11	-21 228 697,11	-	-	-
825	6 000 000,00	-2 351 688,23	3 648 311,77	3 012 691,29	362 768,04	-362 768,04	3 012 691,29	362 768,04	-362 768,04	-	-	-
PMGM71	12 995 000,00	-	12 995 000,00	11 241 358,10	1 293 989,62	-1 293 989,62	11 241 358,10	1 293 989,62	-1 293 989,62	-	-	-
900	12 995 000,00	-	12 995 000,00	11 241 358,10	1 293 989,62	-1 293 989,62	11 241 358,10	1 293 989,62	-1 293 989,62	-	-	-
0202	12 995 000,00	-	12 995 000,00	11 241 358,10	1 293 989,62	-1 293 989,62	11 241 358,10	1 293 989,62	-1 293 989,62	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2017	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PRHM71	200 000,00	-	200 000,00	79 174,08	-	-	79 174,08	-	-	-	-	-
900	200 000,00	-	200 000,00	79 174,08	-	-	79 174,08	-	-	-	-	-
0201	200 000,00	-	200 000,00	79 174,08	-	-	79 174,08	-	-	-	-	-
PVM71	15 000 000,00	-	15 000 000,00	2 372 495,92	-	-	2 372 495,92	-	-	-	-	-
905	15 000 000,00	-	15 000 000,00	2 372 495,92	-	-	2 372 495,92	-	-	-	-	-
51	15 000 000,00	-	15 000 000,00	2 372 495,92	-	-	2 372 495,92	-	-	-	-	-
RINM71	30 510 000,00	-	30 510 000,00	19 012 933,34	8 108 854,51	-8 108 854,51	19 012 933,34	8 108 854,51	-8 108 854,51	-	-	-
909	30 510 000,00	-	30 510 000,00	19 012 933,34	8 108 854,51	-8 108 854,51	19 012 933,34	8 108 854,51	-8 108 854,51	-	-	-
92	30 510 000,00	-	30 510 000,00	19 012 933,34	8 108 854,51	-8 108 854,51	19 012 933,34	8 108 854,51	-8 108 854,51	-	-	-
RURM71	17 000 000,00	773 678,91	17 773 678,91	13 017 803,03	607 622,39	-607 622,39	13 017 803,03	607 622,39	-607 622,39	-	-	-
905	15 000 000,00	-	15 000 000,00	10 891 967,58	272 125,65	-272 125,65	10 891 967,58	272 125,65	-272 125,65	-	-	-
53	15 000 000,00	-	15 000 000,00	10 891 967,58	272 125,65	-272 125,65	10 891 967,58	272 125,65	-272 125,65	-	-	-
907	2 000 000,00	773 678,91	2 773 678,91	2 125 835,45	335 496,74	-335 496,74	2 125 835,45	335 496,74	-335 496,74	-	-	-
76	2 000 000,00	773 678,91	2 773 678,91	2 125 835,45	335 496,74	-335 496,74	2 125 835,45	335 496,74	-335 496,74	-	-	-
SEM71	21 000 000,00	2 799 896,00	23 799 896,00	18 867 685,98	895 054,00	-895 054,00	18 867 685,98	895 054,00	-895 054,00	-	-	-
902	10 290 000,00	2 799 896,00	13 089 896,00	11 650 653,68	479 272,26	-479 272,26	11 650 653,68	479 272,26	-479 272,26	-	-	-
27	10 290 000,00	2 799 896,00	13 089 896,00	11 650 653,68	479 272,26	-479 272,26	11 650 653,68	479 272,26	-479 272,26	-	-	-
903	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905	10 710 000,00	-	10 710 000,00	7 217 032,30	415 781,74	-415 781,74	7 217 032,30	415 781,74	-415 781,74	-	-	-
57	10 710 000,00	-	10 710 000,00	7 217 032,30	415 781,74	-415 781,74	7 217 032,30	415 781,74	-415 781,74	-	-	-
908	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
87	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIM71	8 000 000,00	600 000,00	8 600 000,00	8 197 387,75	237 665,49	-237 665,49	8 197 387,75	237 665,49	-237 665,49	-	-	-
900	8 000 000,00	600 000,00	8 600 000,00	8 197 387,75	237 665,49	-237 665,49	8 197 387,75	237 665,49	-237 665,49	-	-	-
0202	8 000 000,00	600 000,00	8 600 000,00	8 197 387,75	237 665,49	-237 665,49	8 197 387,75	237 665,49	-237 665,49	-	-	-
SLM71	46 600 000,00	-367 104,00	46 232 896,00	27 828 790,13	1 585 284,65	-1 585 284,65	27 828 790,13	1 585 284,65	-1 585 284,65	-	-	-
903	46 600 000,00	-367 104,00	46 232 896,00	27 828 790,13	1 585 284,65	-1 585 284,65	27 828 790,13	1 585 284,65	-1 585 284,65	-	-	-
32	37 470 000,00	155 696,00	37 625 696,00	20 480 558,20	1 504 050,65	-1 504 050,65	20 480 558,20	1 504 050,65	-1 504 050,65	-	-	-
33	7 730 000,00	-1 570 700,00	6 159 300,00	4 976 672,19	39 689,37	-39 689,37	4 976 672,19	39 689,37	-39 689,37	-	-	-
37	1 400 000,00	1 047 900,00	2 447 900,00	2 371 559,74	41 544,63	-41 544,63	2 371 559,74	41 544,63	-41 544,63	-	-	-
TCM71	630 000 000,00	-26 009 903,86	603 990 096,14	538 133 017,45	32 165 257,89	-32 165 257,89	538 133 017,45	32 165 257,89	-32 165 257,89	-	-	-
908	630 000 000,00	-26 009 903,86	603 990 096,14	538 133 017,45	32 165 257,89	-32 165 257,89	538 133 017,45	32 165 257,89	-32 165 257,89	-	-	-
810	26 000 000,00	15 997 857,91	41 997 857,91	40 810 194,39	191 947,62	-191 947,62	40 810 194,39	191 947,62	-191 947,62	-	-	-
811	583 000 000,00	-40 444 450,00	542 555 550,00	485 507 063,52	31 136 010,90	-31 136 010,90	485 507 063,52	31 136 010,90	-31 136 010,90	-	-	-
812	21 000 000,00	-1 563 311,77	19 436 688,23	11 815 759,54	837 299,37	-837 299,37	11 815 759,54	837 299,37	-837 299,37	-	-	-
TMSPM71	24 500 000,00	-	24 500 000,00	9 491 154,25	4 426 632,67	-4 426 632,67	9 491 154,25	4 426 632,67	-4 426 632,67	-	-	-
908	24 500 000,00	-	24 500 000,00	9 491 154,25	4 426 632,67	-4 426 632,67	9 491 154,25	4 426 632,67	-4 426 632,67	-	-	-
883	13 000 000,00	5 129 015,33	18 129 015,33	7 635 479,05	3 382 188,28	-3 382 188,28	7 635 479,05	3 382 188,28	-3 382 188,28	-	-	-
884	500 000,00	-	500 000,00	5 962,50	174 037,50	-174 037,50	5 962,50	174 037,50	-174 037,50	-	-	-
885	11 000 000,00	-5 129 015,33	5 870 984,67	1 849 712,70	870 406,89	-870 406,89	1 849 712,70	870 406,89	-870 406,89	-	-	-
888	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOM71	6 000 000,00	-	6 000 000,00	2 917 920,16	513 854,18	-513 854,18	2 917 920,16	513 854,18	-513 854,18	-	-	-
909	6 000 000,00	-	6 000 000,00	2 917 920,16	513 854,18	-513 854,18	2 917 920,16	513 854,18	-513 854,18	-	-	-
95	6 000 000,00	-	6 000 000,00	2 917 920,16	513 854,18	-513 854,18	2 917 920,16	513 854,18	-513 854,18	-	-	-
UEM71	103 660 000,00	-	103 660 000,00	25 411 568,13	22 168 674,57	-22 168 674,57	25 411 568,13	20 660 846,60	-20 660 846,60	-	-	-
906	103 660 000,00	-	103 660 000,00	25 411 568,13	22 168 674,57	-22 168 674,57	25 411 568,13	20 660 846,60	-20 660 846,60	-	-	-
62	103 660 000,00	-	103 660 000,00	25 411 568,13	22 168 674,57	-22 168 674,57	25 411 568,13	20 660 846,60	-20 660 846,60	-	-	-
63	-	-	-	-	465	-	-	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2017	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
Total général	2 002 355 000,00	944 000,00	2 003 299 000,00	1 549 226 531,76	195 955 983,15	-195 955 983,15	1 549 226 531,76	194 448 155,18	-194 448 155,18	-	-	-
				77,33 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2018

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2018	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	8 650 000,00	-	8 650 000,00	8 569 228,77	59 851,81	-59 851,81	8 569 228,77	59 851,81	-59 851,81	-	-	-
909	8 650 000,00	-	8 650 000,00	8 569 228,77	59 851,81	-59 851,81	8 569 228,77	59 851,81	-59 851,81	-	-	-
93	8 650 000,00	-	8 650 000,00	8 569 228,77	59 851,81	-59 851,81	8 569 228,77	59 851,81	-59 851,81	-	-	-
AIEM71	1 900 000,00	-	1 900 000,00	1 133 561,15	570 082,94	-570 082,94	1 133 561,15	570 082,94	-570 082,94	-	-	-
900	1 900 000,00	-	1 900 000,00	1 133 561,15	570 082,94	-570 082,94	1 133 561,15	570 082,94	-570 082,94	-	-	-
044	450 000,00	100 000,00	550 000,00	500 000,00	-	-	500 000,00	-	-	-	-	-
048	1 450 000,00	-100 000,00	1 350 000,00	633 561,15	570 082,94	-570 082,94	633 561,15	570 082,94	-570 082,94	-	-	-
AMM71	61 000 000,00	14 258 340,89	75 258 340,89	58 768 006,11	12 079 216,39	-12 079 216,39	58 768 006,11	12 079 216,39	-12 079 216,39	-	-	-
900	300 000,00	-	300 000,00	150 982,14	69 933,20	-69 933,20	150 982,14	69 933,20	-69 933,20	-	-	-
041	300 000,00	-	300 000,00	150 982,14	69 933,20	-69 933,20	150 982,14	69 933,20	-69 933,20	-	-	-
905	60 700 000,00	14 258 340,89	74 958 340,89	58 617 023,97	12 009 283,19	-12 009 283,19	58 617 023,97	12 009 283,19	-12 009 283,19	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	60 700 000,00	14 258 340,89	74 958 340,89	58 617 023,97	12 009 283,19	-12 009 283,19	58 617 023,97	12 009 283,19	-12 009 283,19	-	-	-
53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIM71	500 000,00	-	500 000,00	290 412,50	-	-	290 412,50	-	-	-	-	-
900	500 000,00	-	500 000,00	290 412,50	-	-	290 412,50	-	-	-	-	-
021	500 000,00	-	500 000,00	290 412,50	-	-	290 412,50	-	-	-	-	-
904	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMM71	260 000,00	-	260 000,00	229 892,01	-	-	229 892,01	-	-	-	-	-
900	260 000,00	-	260 000,00	229 892,01	-	-	229 892,01	-	-	-	-	-
0202	260 000,00	-	260 000,00	229 892,01	-	-	229 892,01	-	-	-	-	-
COOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
041	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CUM71	41 000 000,00	-1 597 138,68	39 402 861,32	34 604 668,19	2 102 800,87	-2 102 800,87	34 604 668,19	2 102 800,87	-2 102 800,87	-	-	-
903	41 000 000,00	-1 597 138,68	39 402 861,32	34 604 668,19	2 102 800,87	-2 102 800,87	34 604 668,19	2 102 800,87	-2 102 800,87	-	-	-
311	1 000 000,00	518 522,00	1 518 522,00	1 398 579,99	119 942,01	-119 942,01	1 398 579,99	119 942,01	-119 942,01	-	-	-
312	31 930 000,00	299 734,60	32 229 734,60	28 265 486,15	1 682 110,73	-1 682 110,73	28 265 486,15	1 682 110,73	-1 682 110,73	-	-	-
313	8 070 000,00	-2 415 395,28	5 654 604,72	4 940 602,05	300 748,13	-300 748,13	4 940 602,05	300 748,13	-300 748,13	-	-	-
DEEEM71	100 000 000,00	-24 167,49	99 975 832,51	73 072 387,98	9 314 977,59	-9 314 977,59	73 072 387,98	9 314 977,59	-9 314 977,59	-	-	-
905	11 000 000,00	-	11 000 000,00	9 714 356,36	844 171,64	-844 171,64	9 714 356,36	844 171,64	-844 171,64	-	-	-
56	11 000 000,00	-	11 000 000,00	9 714 356,36	844 171,64	-844 171,64	9 714 356,36	844 171,64	-844 171,64	-	-	-
909	89 000 000,00	-24 167,49	88 975 832,51	63 358 031,62	8 470 805,95	-8 470 805,95	63 358 031,62	8 470 805,95	-8 470 805,95	-	-	-
91	6 900 000,00	-	6 900 000,00	4 184 017,07	355 982,93	-355 982,93	4 184 017,07	355 982,93	-355 982,93	-	-	-
92	44 500 000,00	7 877 195,00	52 377 195,00	42 764 702,41	3 288 116,73	-3 288 116,73	42 764 702,41	3 288 116,73	-3 288 116,73	-	-	-
94	37 600 000,00	-7 901 362,49	29 698 637,51	16 409 312,14	4 826 706,29	-4 826 706,29	16 409 312,14	4 826 706,29	-4 826 706,29	-	-	-
DSSM71	19 585 000,00	-1 104 416,00	18 480 584,00	12 925 865,68	2 235 136,40	-2 235 136,40	12 925 865,68	2 235 136,40	-2 235 136,40	-	-	-
901	3 635 000,00	-	3 635 000,00	1 641 772,28	606 311,00	-606 311,00	1 641 772,28	606 311,00	-606 311,00	-	-	-
13	3 635 000,00	-	3 635 000,00	1 641 772,28	606 311,00	-606 311,00	1 641 772,28	606 311,00	-606 311,00	-	-	-
904	15 950 000,00	-1 104 416,00	14 845 584,00	11 284 093,40	1 628 825,40	-1 628 825,40	11 284 093,40	1 628 825,40	-1 628 825,40	-	-	-
41	4 250 000,00	658 684,99	4 908 684,99	4 206 412,59	301 437,95	-301 437,95	4 206 412,59	301 437,95	-301 437,95	-	-	-
42	11 700 000,00	-1 763 100,99	9 936 899,01	7 077 680,81	1 327 387,45	-1 327 387,45	7 077 680,81	1 327 387,45	-1 327 387,45	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2018	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	89 700 000,00	-4 218 378,81	85 481 621,19	57 723 574,00	22 100 411,84	-22 100 411,84	57 723 574,00	22 100 411,84	-22 100 411,84	-	-	-
905	5 000 000,00	-2 138 786,38	2 861 213,62	2 555 804,90	302 783,69	-302 783,69	2 555 804,90	302 783,69	-302 783,69	-	-	-
52	5 000 000,00	-2 138 786,38	2 861 213,62	2 555 804,90	302 783,69	-302 783,69	2 555 804,90	302 783,69	-302 783,69	-	-	-
907	76 700 000,00	-2 522 725,43	74 177 274,57	48 674 399,13	19 961 432,95	-19 961 432,95	48 674 399,13	19 961 432,95	-19 961 432,95	-	-	-
71	420 000,00	-420 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
72	8 000 000,00	-1 722 215,30	6 277 784,70	4 098 034,21	1 076 092,92	-1 076 092,92	4 098 034,21	1 076 092,92	-1 076 092,92	-	-	-
73	4 760 000,00	-2 003 276,20	2 756 723,80	1 656 256,81	1 067 443,19	-1 067 443,19	1 656 256,81	1 067 443,19	-1 067 443,19	-	-	-
74	2 700 000,00	422 000,00	3 122 000,00	1 908 616,29	792 264,23	-792 264,23	1 908 616,29	792 264,23	-792 264,23	-	-	-
75	28 100 000,00	-6 853 125,00	21 246 875,00	11 577 025,25	6 030 366,73	-6 030 366,73	11 577 025,25	6 030 366,73	-6 030 366,73	-	-	-
76	17 450 000,00	7 207 616,50	24 657 616,50	20 368 052,96	3 980 918,36	-3 980 918,36	20 368 052,96	3 980 918,36	-3 980 918,36	-	-	-
77	15 000 000,00	846 274,57	15 846 274,57	8 796 413,61	7 014 347,52	-7 014 347,52	8 796 413,61	7 014 347,52	-7 014 347,52	-	-	-
78	270 000,00	-	270 000,00	270 000,00	-	-	270 000,00	-	-	-	-	-
908	5 000 000,00	443 133,00	5 443 133,00	3 724 604,40	1 718 528,60	-1 718 528,60	3 724 604,40	1 718 528,60	-1 718 528,60	-	-	-
883	5 000 000,00	443 133,00	5 443 133,00	3 724 604,40	1 718 528,60	-1 718 528,60	3 724 604,40	1 718 528,60	-1 718 528,60	-	-	-
909	3 000 000,00	-	3 000 000,00	2 768 765,57	117 666,60	-117 666,60	2 768 765,57	117 666,60	-117 666,60	-	-	-
93	1 000 000,00	-	1 000 000,00	768 765,57	117 666,60	-117 666,60	768 765,57	117 666,60	-117 666,60	-	-	-
94	2 000 000,00	-	2 000 000,00	2 000 000,00	-	-	2 000 000,00	-	-	-	-	-
ESEM71	507 500 000,00	771 162,64	508 271 162,64	443 384 874,80	54 743 559,46	-54 743 559,46	443 384 874,80	54 743 184,32	-54 743 184,32	-	-	-
902	507 500 000,00	771 162,64	508 271 162,64	443 384 874,80	54 743 559,46	-54 743 559,46	443 384 874,80	54 743 184,32	-54 743 184,32	-	-	-
21	4 500 000,00	-90 726,00	4 409 274,00	3 612 636,03	661 976,47	-661 976,47	3 612 636,03	661 976,47	-661 976,47	-	-	-
221	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
222	443 429 000,00	11 678 798,82	455 107 798,82	403 155 127,30	45 430 709,22	-45 430 709,22	403 155 127,30	45 430 334,08	-45 430 334,08	-	-	-
223	4 000 000,00	800 000,00	4 800 000,00	3 835 982,83	607 561,37	-607 561,37	3 835 982,83	607 561,37	-607 561,37	-	-	-
224	54 366 000,00	-11 130 030,18	43 235 969,82	32 063 008,64	8 043 312,40	-8 043 312,40	32 063 008,64	8 043 312,40	-8 043 312,40	-	-	-
28	1 205 000,00	-486 880,00	718 120,00	718 120,00	-	-	718 120,00	-	-	-	-	-
ESUM71	52 400 000,00	1 021 406,00	53 421 406,00	48 038 748,62	4 744 866,59	-4 744 866,59	48 038 748,62	4 744 866,59	-4 744 866,59	-	-	-
902	52 400 000,00	1 021 406,00	53 421 406,00	48 038 748,62	4 744 866,59	-4 744 866,59	48 038 748,62	4 744 866,59	-4 744 866,59	-	-	-
23	52 400 000,00	1 021 406,00	53 421 406,00	48 038 748,62	4 744 866,59	-4 744 866,59	48 038 748,62	4 744 866,59	-4 744 866,59	-	-	-
FPAM71	33 190 000,00	-	33 190 000,00	25 136 013,27	5 942 261,63	-5 942 261,63	25 136 013,27	5 942 261,63	-5 942 261,63	-	-	-
901	33 190 000,00	-	33 190 000,00	25 136 013,27	5 942 261,63	-5 942 261,63	25 136 013,27	5 942 261,63	-5 942 261,63	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	33 190 000,00	-	33 190 000,00	25 136 013,27	5 942 261,63	-5 942 261,63	25 136 013,27	5 942 261,63	-5 942 261,63	-	-	-
909	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOM71	63 800 000,00	9 497 690,80	73 297 690,80	55 837 722,12	14 579 607,21	-14 579 607,21	55 837 722,12	14 579 607,21	-14 579 607,21	-	-	-
905	63 800 000,00	9 497 690,80	73 297 690,80	55 837 722,12	14 579 607,21	-14 579 607,21	55 837 722,12	14 579 607,21	-14 579 607,21	-	-	-
50	-	4 051 000,00	4 051 000,00	4 050 541,77	-	-	4 050 541,77	-	-	-	-	-
54	63 800 000,00	5 446 690,80	69 246 690,80	51 787 180,35	14 579 607,21	-14 579 607,21	51 787 180,35	14 579 607,21	-14 579 607,21	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2018	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
MOM71	138 600 000,00	-27 715 019,87	110 884 980,13	63 794 668,34	42 529 689,90	-42 529 689,90	63 794 668,34	42 529 689,90	-42 529 689,90	-	-	-
905	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907	18 000 000,00	-846 274,57	17 153 725,43	11 114 144,78	5 514 557,83	-5 514 557,83	11 114 144,78	5 514 557,83	-5 514 557,83	-	-	-
77	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	18 000 000,00	-846 274,57	17 153 725,43	11 114 144,78	5 514 557,83	-5 514 557,83	11 114 144,78	5 514 557,83	-5 514 557,83	-	-	-
908	120 600 000,00	-26 868 745,30	93 731 254,70	52 680 523,56	37 015 132,07	-37 015 132,07	52 680 523,56	37 015 132,07	-37 015 132,07	-	-	-
818	46 450 000,00	-15 756 997,37	30 693 002,63	11 977 826,44	18 714 758,59	-18 714 758,59	11 977 826,44	18 714 758,59	-18 714 758,59	-	-	-
821	32 400 000,00	7 268 015,00	39 668 015,00	33 206 920,78	3 187 891,95	-3 187 891,95	33 206 920,78	3 187 891,95	-3 187 891,95	-	-	-
823	35 750 000,00	-16 040 000,00	19 710 000,00	5 146 563,68	14 563 436,32	-14 563 436,32	5 146 563,68	14 563 436,32	-14 563 436,32	-	-	-
825	6 000 000,00	-2 339 762,93	3 660 237,07	2 349 212,66	549 045,21	-549 045,21	2 349 212,66	549 045,21	-549 045,21	-	-	-
PMGM71	21 987 000,00	-	21 987 000,00	21 553 274,34	197 148,38	-197 148,38	21 553 274,34	197 148,38	-197 148,38	-	-	-
900	21 987 000,00	-	21 987 000,00	21 553 274,34	197 148,38	-197 148,38	21 553 274,34	197 148,38	-197 148,38	-	-	-
0202	21 987 000,00	-	21 987 000,00	21 553 274,34	197 148,38	-197 148,38	21 553 274,34	197 148,38	-197 148,38	-	-	-
PRHM71	190 000,00	70 000,00	260 000,00	223 124,96	-	-	223 124,96	-	-	-	-	-
900	190 000,00	70 000,00	260 000,00	223 124,96	-	-	223 124,96	-	-	-	-	-
0201	190 000,00	70 000,00	260 000,00	223 124,96	-	-	223 124,96	-	-	-	-	-
PVM71	20 000 000,00	-6 246 690,80	13 753 309,20	1 538 034,72	455 422,49	-455 422,49	1 538 034,72	455 422,49	-455 422,49	-	-	-
905	20 000 000,00	-6 246 690,80	13 753 309,20	1 538 034,72	455 422,49	-455 422,49	1 538 034,72	455 422,49	-455 422,49	-	-	-
51	20 000 000,00	-6 246 690,80	13 753 309,20	1 538 034,72	455 422,49	-455 422,49	1 538 034,72	455 422,49	-455 422,49	-	-	-
RINM71	28 900 000,00	24 167,49	28 924 167,49	15 142 253,63	13 371 658,10	-13 371 658,10	15 142 253,63	13 371 658,10	-13 371 658,10	-	-	-
909	28 900 000,00	24 167,49	28 924 167,49	15 142 253,63	13 371 658,10	-13 371 658,10	15 142 253,63	13 371 658,10	-13 371 658,10	-	-	-
92	28 900 000,00	24 167,49	28 924 167,49	15 142 253,63	13 371 658,10	-13 371 658,10	15 142 253,63	13 371 658,10	-13 371 658,10	-	-	-
RURM71	18 200 000,00	2 965 812,49	21 165 812,49	15 961 064,93	1 962 748,99	-1 962 748,99	15 961 064,93	1 962 748,99	-1 962 748,99	-	-	-
905	15 000 000,00	2 965 812,49	17 965 812,49	14 035 449,28	1 134 098,60	-1 134 098,60	14 035 449,28	1 134 098,60	-1 134 098,60	-	-	-
53	15 000 000,00	2 965 812,49	17 965 812,49	14 035 449,28	1 134 098,60	-1 134 098,60	14 035 449,28	1 134 098,60	-1 134 098,60	-	-	-
907	3 200 000,00	-	3 200 000,00	1 925 615,65	828 650,39	-828 650,39	1 925 615,65	828 650,39	-828 650,39	-	-	-
76	3 200 000,00	-	3 200 000,00	1 925 615,65	828 650,39	-828 650,39	1 925 615,65	828 650,39	-828 650,39	-	-	-
SEM71	23 010 000,00	416 705,36	23 426 705,36	15 283 191,76	3 108 283,09	-3 108 283,09	15 283 191,76	3 108 283,09	-3 108 283,09	-	-	-
901	300 000,00	-	300 000,00	58 582,00	-	-	58 582,00	-	-	-	-	-
13	300 000,00	-	300 000,00	58 582,00	-	-	58 582,00	-	-	-	-	-
902	11 300 000,00	416 705,36	11 716 705,36	9 685 653,99	389 972,17	-389 972,17	9 685 653,99	389 972,17	-389 972,17	-	-	-
27	11 300 000,00	416 705,36	11 716 705,36	9 685 653,99	389 972,17	-389 972,17	9 685 653,99	389 972,17	-389 972,17	-	-	-
903	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905	11 410 000,00	-	11 410 000,00	5 538 955,77	2 718 310,92	-2 718 310,92	5 538 955,77	2 718 310,92	-2 718 310,92	-	-	-
57	11 410 000,00	-	11 410 000,00	5 538 955,77	2 718 310,92	-2 718 310,92	5 538 955,77	2 718 310,92	-2 718 310,92	-	-	-
908	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
87	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIM71	9 000 000,00	-70 000,00	8 930 000,00	7 701 958,15	195 392,49	-195 392,49	7 701 958,15	195 392,49	-195 392,49	-	-	-
900	9 000 000,00	-70 000,00	8 930 000,00	7 701 958,15	195 392,49	-195 392,49	7 701 958,15	195 392,49	-195 392,49	-	-	-
0202	9 000 000,00	-70 000,00	8 930 000,00	7 701 958,15	195 392,49	-195 392,49	7 701 958,15	195 392,49	-195 392,49	-	-	-
SLM71	56 005 000,00	-63 086,32	55 941 913,68	45 375 922,68	2 620 837,10	-2 620 837,10	45 375 922,68	2 620 837,10	-2 620 837,10	-	-	-
903	56 005 000,00	-63 086,32	55 941 913,68	45 375 922,68	2 620 837,10	-2 620 837,10	45 375 922,68	2 620 837,10	-2 620 837,10	-	-	-
32	46 775 000,00	-63 086,32	46 711 913,68	37 466 736,13	1 682 710,89	-1 682 710,89	37 466 736,13	1 682 710,89	-1 682 710,89	-	-	-
33	7 730 000,00	-133 239,00	7 596 761,00	6 764 582,93	518 686,89	-518 686,89	6 764 582,93	518 686,89	-518 686,89	-	-	-
37	1 500 000,00	133 239,00	1 633 239,00	1 144 603,62	419 439,32	-419 439,32	1 144 603,62	419 439,32	-419 439,32	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2018	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
TCM71	570 950 000,00	26 390 070,30	597 340 070,30	465 877 337,91	105 034 432,79	-105 034 432,79	465 877 337,91	105 034 432,79	-105 034 432,79	-	-	-
908	570 950 000,00	26 390 070,30	597 340 070,30	465 877 337,91	105 034 432,79	-105 034 432,79	465 877 337,91	105 034 432,79	-105 034 432,79	-	-	-
810	42 000 000,00	835 850,45	42 835 850,45	41 819 432,84	462 361,77	-462 361,77	41 819 432,84	462 361,77	-462 361,77	-	-	-
811	499 350 000,00	42 217 114,85	541 567 114,85	419 762 588,80	98 016 425,61	-98 016 425,61	419 762 588,80	98 016 425,61	-98 016 425,61	-	-	-
812	29 600 000,00	-16 662 895,00	12 937 105,00	4 295 316,27	6 555 645,41	-6 555 645,41	4 295 316,27	6 555 645,41	-6 555 645,41	-	-	-
TMSPM71	5 500 000,00	35 542,00	5 535 542,00	4 823 085,97	612 455,80	-612 455,80	4 823 085,97	612 455,80	-612 455,80	-	-	-
908	5 500 000,00	35 542,00	5 535 542,00	4 823 085,97	612 455,80	-612 455,80	4 823 085,97	612 455,80	-612 455,80	-	-	-
883	-	2 940 000,00	2 940 000,00	2 940 000,00	-	-	2 940 000,00	-	-	-	-	-
884	500 000,00	1 821 475,61	2 321 475,61	1 676 096,50	545 379,11	-545 379,11	1 676 096,50	545 379,11	-545 379,11	-	-	-
885	5 000 000,00	-4 725 933,61	274 066,39	206 989,47	67 076,69	-67 076,69	206 989,47	67 076,69	-67 076,69	-	-	-
888	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOM71	6 000 000,00	-1 000 000,00	5 000 000,00	2 335 103,67	1 001 131,10	-1 001 131,10	2 335 103,67	1 001 131,10	-1 001 131,10	-	-	-
909	6 000 000,00	-1 000 000,00	5 000 000,00	2 335 103,67	1 001 131,10	-1 001 131,10	2 335 103,67	1 001 131,10	-1 001 131,10	-	-	-
95	6 000 000,00	-1 000 000,00	5 000 000,00	2 335 103,67	1 001 131,10	-1 001 131,10	2 335 103,67	1 001 131,10	-1 001 131,10	-	-	-
UEM71	66 990 000,00	-	66 990 000,00	12 662 274,21	15 507 918,36	-15 507 918,36	12 662 274,21	15 215 431,74	-15 215 431,74	-	-	-
906	66 990 000,00	-	66 990 000,00	12 662 274,21	15 507 918,36	-15 507 918,36	12 662 274,21	15 215 431,74	-15 215 431,74	-	-	-
62	66 990 000,00	-	66 990 000,00	12 662 274,21	15 507 918,36	-15 507 918,36	12 662 274,21	15 215 431,74	-15 215 431,74	-	-	-
63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	1 944 817 000,00	13 412 000,00	1 958 229 000,00	1 491 986 250,47	315 069 891,32	-315 069 891,32	1 491 986 250,47	314 777 029,56	-314 777 029,56	-	-	-
				76,19 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2019

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2019	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	9 650 000,00	-	9 650 000,00	9 339 681,14	308 738,02	-308 738,02	9 339 681,14	308 738,02	-308 738,02	-	-	-
909	9 650 000,00	-	9 650 000,00	9 339 681,14	308 738,02	-308 738,02	9 339 681,14	308 738,02	-308 738,02	-	-	-
93	9 650 000,00	-	9 650 000,00	9 339 681,14	308 738,02	-308 738,02	9 339 681,14	308 738,02	-308 738,02	-	-	-
AIEM71	1 900 000,00	-	1 900 000,00	416 414,86	850 981,30	-850 981,30	416 414,86	850 981,30	-850 981,30	-	-	-
900	1 900 000,00	-	1 900 000,00	416 414,86	850 981,30	-850 981,30	416 414,86	850 981,30	-850 981,30	-	-	-
044	450 000,00	-	450 000,00	77 667,89	72 332,11	-72 332,11	77 667,89	72 332,11	-72 332,11	-	-	-
048	1 450 000,00	-	1 450 000,00	338 746,97	778 649,19	-778 649,19	338 746,97	778 649,19	-778 649,19	-	-	-
AMM71	74 330 000,00	7 328 465,86	81 658 465,86	52 844 055,67	25 180 259,04	-25 180 259,04	52 844 055,67	25 180 259,04	-25 180 259,04	-	-	-
900	300 000,00	-	300 000,00	158 339,90	141 660,10	-141 660,10	158 339,90	141 660,10	-141 660,10	-	-	-
041	300 000,00	-	300 000,00	158 339,90	141 660,10	-141 660,10	158 339,90	141 660,10	-141 660,10	-	-	-
905	74 030 000,00	7 328 465,86	81 358 465,86	52 685 715,77	25 038 598,94	-25 038 598,94	52 685 715,77	25 038 598,94	-25 038 598,94	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	74 030 000,00	7 328 465,86	81 358 465,86	52 685 715,77	25 038 598,94	-25 038 598,94	52 685 715,77	25 038 598,94	-25 038 598,94	-	-	-
53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIM71	500 000,00	-	500 000,00	109 642,50	90 357,50	-90 357,50	109 642,50	90 357,50	-90 357,50	-	-	-
900	500 000,00	-	500 000,00	109 642,50	90 357,50	-90 357,50	109 642,50	90 357,50	-90 357,50	-	-	-
021	500 000,00	-	500 000,00	109 642,50	90 357,50	-90 357,50	109 642,50	90 357,50	-90 357,50	-	-	-
904	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMM71	260 000,00	-	260 000,00	194 561,88	-	-	194 561,88	-	-	-	-	-
900	260 000,00	-	260 000,00	194 561,88	-	-	194 561,88	-	-	-	-	-
0202	260 000,00	-	260 000,00	194 561,88	-	-	194 561,88	-	-	-	-	-
COOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
041	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CUM71	42 500 000,00	9 094 550,00	51 594 550,00	41 843 103,54	7 586 517,41	-7 586 517,41	41 843 103,54	7 586 517,41	-7 586 517,41	-	-	-
903	42 500 000,00	9 094 550,00	51 594 550,00	41 843 103,54	7 586 517,41	-7 586 517,41	41 843 103,54	7 586 517,41	-7 586 517,41	-	-	-
311	1 000 000,00	450 000,00	1 450 000,00	1 035 361,36	414 638,64	-414 638,64	1 035 361,36	414 638,64	-414 638,64	-	-	-
312	31 680 000,00	1 047 371,32	32 727 371,32	26 308 298,31	5 453 504,90	-5 453 504,90	26 308 298,31	5 453 504,90	-5 453 504,90	-	-	-
313	9 820 000,00	7 597 178,68	17 417 178,68	14 499 443,87	1 718 373,87	-1 718 373,87	14 499 443,87	1 718 373,87	-1 718 373,87	-	-	-
DEEEM71	101 000 000,00	-4 000 000,00	97 000 000,00	76 491 393,34	19 540 865,02	-19 540 865,02	76 491 393,34	19 540 865,02	-19 540 865,02	-	-	-
905	11 000 000,00	-	11 000 000,00	8 320 609,10	2 664 873,57	-2 664 873,57	8 320 609,10	2 664 873,57	-2 664 873,57	-	-	-
56	11 000 000,00	-	11 000 000,00	8 320 609,10	2 664 873,57	-2 664 873,57	8 320 609,10	2 664 873,57	-2 664 873,57	-	-	-
909	90 000 000,00	-4 000 000,00	86 000 000,00	68 170 784,24	16 875 991,45	-16 875 991,45	68 170 784,24	16 875 991,45	-16 875 991,45	-	-	-
91	1 090 000,00	17 598 000,00	18 688 000,00	18 632 529,32	55 470,68	-55 470,68	18 632 529,32	55 470,68	-55 470,68	-	-	-
92	50 000 000,00	-14 897 771,66	35 102 228,34	33 068 212,21	1 341 411,48	-1 341 411,48	33 068 212,21	1 341 411,48	-1 341 411,48	-	-	-
94	38 910 000,00	-6 700 228,34	32 209 771,66	16 470 042,71	15 479 109,29	-15 479 109,29	16 470 042,71	15 479 109,29	-15 479 109,29	-	-	-
DSSM71	22 750 000,00	-	22 750 000,00	16 458 030,91	3 934 770,74	-3 934 770,74	16 458 030,91	3 934 770,74	-3 934 770,74	-	-	-
901	3 800 000,00	-	3 800 000,00	1 469 989,95	673 988,65	-673 988,65	1 469 989,95	673 988,65	-673 988,65	-	-	-
13	3 800 000,00	-	3 800 000,00	1 469 989,95	673 988,65	-673 988,65	1 469 989,95	673 988,65	-673 988,65	-	-	-
904	18 950 000,00	-	18 950 000,00	14 988 040,96	3 260 782,09	-3 260 782,09	14 988 040,96	3 260 782,09	-3 260 782,09	-	-	-
41	5 750 000,00	-142 532,42	5 607 467,58	4 034 826,37	1 223 115,34	-1 223 115,34	4 034 826,37	1 223 115,34	-1 223 115,34	-	-	-
42	13 200 000,00	142 532,42	13 342 532,42	10 953 214,59	2 037 666,75	-2 037 666,75	10 953 214,59	2 037 666,75	-2 037 666,75	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2019	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	93 650 000,00	-4 447 422,00	89 202 578,00	55 382 435,55	31 861 793,42	-31 861 793,42	55 382 435,55	31 861 793,42	-31 861 793,42	-	-	-
905	5 000 000,00	-3 635 000,00	1 365 000,00	728 571,89	636 428,11	-636 428,11	728 571,89	636 428,11	-636 428,11	-	-	-
52	5 000 000,00	-3 635 000,00	1 365 000,00	728 571,89	636 428,11	-636 428,11	728 571,89	636 428,11	-636 428,11	-	-	-
907	77 850 000,00	-1 078 155,00	76 771 845,00	44 699 770,00	30 118 105,97	-30 118 105,97	44 699 770,00	30 118 105,97	-30 118 105,97	-	-	-
71	170 000,00	53 548,01	223 548,01	4 945,74	-	-	4 945,74	-	-	-	-	-
72	8 000 000,00	-1 894 490,51	6 105 509,49	3 820 343,96	1 946 751,55	-1 946 751,55	3 820 343,96	1 946 751,55	-1 946 751,55	-	-	-
73	5 010 000,00	167 439,00	5 177 439,00	4 319 114,74	609 975,26	-609 975,26	4 319 114,74	609 975,26	-609 975,26	-	-	-
74	2 700 000,00	-503 571,95	2 196 428,05	1 590 048,55	605 192,50	-605 192,50	1 590 048,55	605 192,50	-605 192,50	-	-	-
75	29 500 000,00	2 678 643,01	32 178 643,01	16 251 651,59	15 235 682,41	-15 235 682,41	16 251 651,59	15 235 682,41	-15 235 682,41	-	-	-
76	20 000 000,00	10 051 348,76	30 051 348,76	18 443 433,42	11 204 236,25	-11 204 236,25	18 443 433,42	11 204 236,25	-11 204 236,25	-	-	-
77	12 200 000,00	-11 631 071,32	568 928,68	232,00	516 268,00	-516 268,00	232,00	516 268,00	-516 268,00	-	-	-
78	270 000,00	-	270 000,00	270 000,00	-	-	270 000,00	-	-	-	-	-
908	7 800 000,00	-6 734 267,00	1 065 733,00	63 462,66	1 002 270,34	-1 002 270,34	63 462,66	1 002 270,34	-1 002 270,34	-	-	-
883	7 800 000,00	-6 734 267,00	1 065 733,00	63 462,66	1 002 270,34	-1 002 270,34	63 462,66	1 002 270,34	-1 002 270,34	-	-	-
909	3 000 000,00	7 000 000,00	10 000 000,00	9 890 631,00	104 989,00	-104 989,00	9 890 631,00	104 989,00	-104 989,00	-	-	-
93	1 000 000,00	-	1 000 000,00	890 631,00	104 989,00	-104 989,00	890 631,00	104 989,00	-104 989,00	-	-	-
94	2 000 000,00	7 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00	-	-	9 000 000,00	-	-	-	-	-
ESEM71	649 400 000,00	120 546 173,06	769 946 173,06	588 687 970,93	171 947 997,38	-171 947 997,38	588 687 970,93	171 947 997,35	-171 947 997,35	-	-0,00	-
902	649 400 000,00	120 546 173,06	769 946 173,06	588 687 970,93	171 947 997,38	-171 947 997,38	588 687 970,93	171 947 997,35	-171 947 997,35	-	-0,00	-
21	3 500 000,00	-75 491,00	3 424 509,00	3 253 331,50	160 000,00	-160 000,00	3 253 331,50	160 000,00	-160 000,00	-	-	-
221	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
222	568 579 000,00	-33 216 375,67	535 362 624,33	375 789 595,75	158 344 257,34	-158 344 257,34	375 789 595,75	158 344 257,34	-158 344 257,34	-	-	-
223	8 000 000,00	561 664,06	8 561 664,06	6 490 632,21	1 558 359,97	-1 558 359,97	6 490 632,21	1 558 359,97	-1 558 359,97	-	-	-
224	51 116 000,00	34 276 375,67	85 392 375,67	74 552 146,73	10 282 919,81	-10 282 919,81	74 552 146,73	10 282 919,78	-10 282 919,78	-	-0,00	-
28	18 205 000,00	119 000 000,00	137 205 000,00	128 602 264,74	1 602 460,26	-1 602 460,26	128 602 264,74	1 602 460,26	-1 602 460,26	-	-	-
ESUM71	52 650 000,00	-	52 650 000,00	29 188 960,15	21 805 598,39	-21 805 598,39	29 188 960,15	21 805 598,39	-21 805 598,39	-	-	-
902	52 650 000,00	-	52 650 000,00	29 188 960,15	21 805 598,39	-21 805 598,39	29 188 960,15	21 805 598,39	-21 805 598,39	-	-	-
23	52 650 000,00	-	52 650 000,00	29 188 960,15	21 805 598,39	-21 805 598,39	29 188 960,15	21 805 598,39	-21 805 598,39	-	-	-
FPAM71	22 200 000,00	-	22 200 000,00	14 187 011,53	7 090 817,30	-7 090 817,30	14 187 011,53	7 090 817,30	-7 090 817,30	-	-	-
901	22 200 000,00	-	22 200 000,00	14 187 011,53	7 090 817,30	-7 090 817,30	14 187 011,53	7 090 817,30	-7 090 817,30	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
116	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	22 200 000,00	-	22 200 000,00	14 187 011,53	7 090 817,30	-7 090 817,30	14 187 011,53	7 090 817,30	-7 090 817,30	-	-	-
909	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOM71	63 000 000,00	-15 000,00	62 985 000,00	32 763 080,53	18 984 412,35	-18 984 412,35	32 763 080,53	18 984 412,35	-18 984 412,35	-	-	-
905	63 000 000,00	-15 000,00	62 985 000,00	32 763 080,53	18 984 412,35	-18 984 412,35	32 763 080,53	18 984 412,35	-18 984 412,35	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	63 000 000,00	-15 000,00	62 985 000,00	32 763 080,53	18 984 412,35	-18 984 412,35	32 763 080,53	18 984 412,35	-18 984 412,35	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2019	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
MOM71	155 200 000,00	-40 015 011,60	115 184 988,40	62 032 337,17	49 382 306,75	-49 382 306,75	62 032 337,17	49 382 306,75	-49 382 306,75	-	-	-
905	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907	20 800 000,00	2 616 981,00	23 416 981,00	11 781 487,47	9 572 544,64	-9 572 544,64	11 781 487,47	9 572 544,64	-9 572 544,64	-	-	-
77	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	20 800 000,00	2 616 981,00	23 416 981,00	11 781 487,47	9 572 544,64	-9 572 544,64	11 781 487,47	9 572 544,64	-9 572 544,64	-	-	-
908	134 400 000,00	-42 631 992,60	91 768 007,40	50 250 849,70	39 809 762,11	-39 809 762,11	50 250 849,70	39 809 762,11	-39 809 762,11	-	-	-
818	59 900 000,00	-22 386 550,00	37 513 450,00	2 584 961,26	34 428 488,74	-34 428 488,74	2 584 961,26	34 428 488,74	-34 428 488,74	-	-	-
821	45 000 000,00	-2 681 185,00	42 318 815,00	40 103 434,00	2 180 931,00	-2 180 931,00	40 103 434,00	2 180 931,00	-2 180 931,00	-	-	-
823	21 000 000,00	-15 928 000,00	5 072 000,00	2 497 719,09	2 573 880,91	-2 573 880,91	2 497 719,09	2 573 880,91	-2 573 880,91	-	-	-
824	2 500 000,00	-1 609 454,00	890 546,00	707 494,28	183 051,72	-183 051,72	707 494,28	183 051,72	-183 051,72	-	-	-
825	6 000 000,00	-26 803,60	5 973 196,40	4 357 241,07	443 409,74	-443 409,74	4 357 241,07	443 409,74	-443 409,74	-	-	-
PMGM71	4 430 000,00	-	4 430 000,00	4 117 921,68	86 508,01	-86 508,01	4 117 921,68	86 508,01	-86 508,01	-	-	-
900	4 430 000,00	-	4 430 000,00	4 117 921,68	86 508,01	-86 508,01	4 117 921,68	86 508,01	-86 508,01	-	-	-
0202	4 430 000,00	-	4 430 000,00	4 117 921,68	86 508,01	-86 508,01	4 117 921,68	86 508,01	-86 508,01	-	-	-
PRHM71	130 000,00	20 000,00	150 000,00	79 286,00	-	-	79 286,00	-	-	-	-	-
900	130 000,00	20 000,00	150 000,00	79 286,00	-	-	79 286,00	-	-	-	-	-
0201	130 000,00	20 000,00	150 000,00	79 286,00	-	-	79 286,00	-	-	-	-	-
PVM71	15 000 000,00	-	15 000 000,00	10 273 189,64	3 811 362,36	-3 811 362,36	10 273 189,64	3 811 362,36	-3 811 362,36	-	-	-
905	15 000 000,00	-	15 000 000,00	10 273 189,64	3 811 362,36	-3 811 362,36	10 273 189,64	3 811 362,36	-3 811 362,36	-	-	-
51	15 000 000,00	-	15 000 000,00	10 273 189,64	3 811 362,36	-3 811 362,36	10 273 189,64	3 811 362,36	-3 811 362,36	-	-	-
RINM71	28 900 000,00	-	28 900 000,00	14 288 027,36	13 609 952,39	-13 609 952,39	14 288 027,36	13 609 952,39	-13 609 952,39	-	-	-
909	28 900 000,00	-	28 900 000,00	14 288 027,36	13 609 952,39	-13 609 952,39	14 288 027,36	13 609 952,39	-13 609 952,39	-	-	-
92	28 900 000,00	-	28 900 000,00	14 288 027,36	13 609 952,39	-13 609 952,39	14 288 027,36	13 609 952,39	-13 609 952,39	-	-	-
RURM71	20 600 000,00	-711 350,86	19 888 649,14	13 810 954,00	4 773 313,71	-4 773 313,71	13 810 954,00	4 773 313,71	-4 773 313,71	-	-	-
905	17 000 000,00	-272 524,86	16 727 475,14	12 054 718,30	3 388 334,89	-3 388 334,89	12 054 718,30	3 388 334,89	-3 388 334,89	-	-	-
53	17 000 000,00	-272 524,86	16 727 475,14	12 054 718,30	3 388 334,89	-3 388 334,89	12 054 718,30	3 388 334,89	-3 388 334,89	-	-	-
907	3 600 000,00	-438 826,00	3 161 174,00	1 756 235,70	1 384 978,82	-1 384 978,82	1 756 235,70	1 384 978,82	-1 384 978,82	-	-	-
76	3 600 000,00	-438 826,00	3 161 174,00	1 756 235,70	1 384 978,82	-1 384 978,82	1 756 235,70	1 384 978,82	-1 384 978,82	-	-	-
SEM71	25 250 000,00	273 900,51	25 523 900,51	18 528 778,34	5 195 665,46	-5 195 665,46	18 528 778,34	5 195 665,46	-5 195 665,46	-	-	-
901	300 000,00	-	300 000,00	80 953,30	23 802,35	-23 802,35	80 953,30	23 802,35	-23 802,35	-	-	-
13	300 000,00	-	300 000,00	80 953,30	23 802,35	-23 802,35	80 953,30	23 802,35	-23 802,35	-	-	-
902	12 540 000,00	-561 664,06	11 978 335,94	9 281 808,91	1 659 621,73	-1 659 621,73	9 281 808,91	1 659 621,73	-1 659 621,73	-	-	-
27	12 540 000,00	-561 664,06	11 978 335,94	9 281 808,91	1 659 621,73	-1 659 621,73	9 281 808,91	1 659 621,73	-1 659 621,73	-	-	-
903	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905	12 410 000,00	-	12 410 000,00	8 330 451,56	3 512 241,38	-3 512 241,38	8 330 451,56	3 512 241,38	-3 512 241,38	-	-	-
57	12 410 000,00	-	12 410 000,00	8 330 451,56	3 512 241,38	-3 512 241,38	8 330 451,56	3 512 241,38	-3 512 241,38	-	-	-
908	-	835 564,57	835 564,57	835 564,57	-	-	835 564,57	-	-	-	-	-
87	-	835 564,57	835 564,57	835 564,57	-	-	835 564,57	-	-	-	-	-
SIM71	9 000 000,00	280 000,00	9 280 000,00	8 725 927,12	244 265,89	-244 265,89	8 725 927,12	244 265,89	-244 265,89	-	-	-
900	9 000 000,00	280 000,00	9 280 000,00	8 725 927,12	244 265,89	-244 265,89	8 725 927,12	244 265,89	-244 265,89	-	-	-
0202	9 000 000,00	280 000,00	9 280 000,00	8 725 927,12	244 265,89	-244 265,89	8 725 927,12	244 265,89	-244 265,89	-	-	-
SLM71	53 350 000,00	-2 425 000,00	50 925 000,00	45 178 285,21	4 396 190,98	-4 396 190,98	45 178 285,21	4 396 190,98	-4 396 190,98	-	-	-
903	53 350 000,00	-2 425 000,00	50 925 000,00	45 178 285,21	4 396 190,98	-4 396 190,98	45 178 285,21	4 396 190,98	-4 396 190,98	-	-	-
32	44 115 000,00	-1 493 810,61	42 621 189,39	39 173 783,20	2 668 858,61	-2 668 858,61	39 173 783,20	2 668 858,61	-2 668 858,61	-	-	-
33	7 735 000,00	-931 189,39	6 803 810,61	5 035 827,96	1 415 066,42	-1 415 066,42	5 035 827,96	1 415 066,42	-1 415 066,42	-	-	-
37	1 500 000,00	-	1 500 000,00	968 674,05	312 265,95	-312 265,95	968 674,05	312 265,95	-312 265,95	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2019	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
TCM71	597 800 000,00	48 691 899,18	646 491 899,18	431 478 006,16	213 478 285,23	-213 478 285,23	431 478 006,16	213 478 285,23	-213 478 285,23	-	-	-
908	597 800 000,00	48 691 899,18	646 491 899,18	431 478 006,16	213 478 285,23	-213 478 285,23	431 478 006,16	213 478 285,23	-213 478 285,23	-	-	-
810	61 300 000,00	8 855 714,66	70 155 714,66	63 758 218,71	4 863 437,26	-4 863 437,26	63 758 218,71	4 863 437,26	-4 863 437,26	-	-	-
811	535 000 000,00	33 907 362,98	568 907 362,98	365 636 401,35	203 269 412,53	-203 269 412,53	365 636 401,35	203 269 412,53	-203 269 412,53	-	-	-
812	1 500 000,00	5 928 821,54	7 428 821,54	2 083 386,10	5 345 435,44	-5 345 435,44	2 083 386,10	5 345 435,44	-5 345 435,44	-	-	-
TMSPM71	2 000 000,00	-161 204,15	1 838 795,85	1 385 405,59	209 149,41	-209 149,41	1 385 405,59	209 149,41	-209 149,41	-	-	-
908	2 000 000,00	-161 204,15	1 838 795,85	1 385 405,59	209 149,41	-209 149,41	1 385 405,59	209 149,41	-209 149,41	-	-	-
883	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
884	1 000 000,00	-850 534,15	149 465,85	142 500,00	-	-	142 500,00	-	-	-	-	-
885	1 000 000,00	689 330,00	1 689 330,00	1 242 905,59	209 149,41	-209 149,41	1 242 905,59	209 149,41	-209 149,41	-	-	-
888	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOM71	5 000 000,00	-	5 000 000,00	1 361 539,61	2 491 381,22	-2 491 381,22	1 361 539,61	2 491 381,22	-2 491 381,22	-	-	-
909	5 000 000,00	-	5 000 000,00	1 361 539,61	2 491 381,22	-2 491 381,22	1 361 539,61	2 491 381,22	-2 491 381,22	-	-	-
95	5 000 000,00	-	5 000 000,00	1 361 539,61	2 491 381,22	-2 491 381,22	1 361 539,61	2 491 381,22	-2 491 381,22	-	-	-
UEM71	31 734 000,00	-	31 734 000,00	3 483 043,89	8 911 384,48	-8 911 384,48	3 483 043,89	8 813 455,73	-8 813 455,73	-	-	-
906	31 734 000,00	-	31 734 000,00	3 483 043,89	8 911 384,48	-8 911 384,48	3 483 043,89	8 813 455,73	-8 813 455,73	-	-	-
62	31 734 000,00	-	31 734 000,00	3 483 043,89	8 911 384,48	-8 911 384,48	3 483 043,89	8 813 455,73	-8 813 455,73	-	-	-
63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	2 082 184 000,00	134 460 000,00	2 216 644 000,00	1 532 649 044,30	615 772 873,76	-615 772 873,76	1 532 649 044,30	615 674 944,98	-615 674 944,98	-	-0,00	-
				69,14 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2020

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2020	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	11 250 000,00	-	11 250 000,00	10 314 349,29	918 065,15	-918 065,15	10 314 349,29	916 665,15	-916 665,15	-	-	-
909	11 250 000,00	-	11 250 000,00	10 314 349,29	918 065,15	-918 065,15	10 314 349,29	916 665,15	-916 665,15	-	-	-
93	11 250 000,00	-	11 250 000,00	10 314 349,29	918 065,15	-918 065,15	10 314 349,29	916 665,15	-916 665,15	-	-	-
AIEM71	1 800 000,00	-830 000,00	970 000,00	412 759,99	475 615,01	-475 615,01	412 759,99	475 615,01	-475 615,01	-	-	-
900	1 800 000,00	-830 000,00	970 000,00	412 759,99	475 615,01	-475 615,01	412 759,99	475 615,01	-475 615,01	-	-	-
044	450 000,00	-80 000,00	370 000,00	290 000,00	60 000,00	-60 000,00	290 000,00	60 000,00	-60 000,00	-	-	-
048	1 350 000,00	-750 000,00	600 000,00	122 759,99	415 615,01	-415 615,01	122 759,99	415 615,01	-415 615,01	-	-	-
AMM71	79 930 000,00	-	79 930 000,00	29 347 658,87	34 229 107,28	-34 229 107,28	29 347 658,87	34 229 107,28	-34 229 107,28	-	-	-
900	400 000,00	-	400 000,00	78 910,93	292 450,07	-292 450,07	78 910,93	292 450,07	-292 450,07	-	-	-
041	400 000,00	-	400 000,00	78 910,93	292 450,07	-292 450,07	78 910,93	292 450,07	-292 450,07	-	-	-
905	79 530 000,00	-	79 530 000,00	29 268 747,94	33 936 657,21	-33 936 657,21	29 268 747,94	33 936 657,21	-33 936 657,21	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	79 530 000,00	-	79 530 000,00	29 268 747,94	33 936 657,21	-33 936 657,21	29 268 747,94	33 936 657,21	-33 936 657,21	-	-	-
53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIM71	450 000,00	-111 000,00	339 000,00	-	200 000,00	-200 000,00	-	200 000,00	-200 000,00	-	-	-
900	450 000,00	-111 000,00	339 000,00	-	200 000,00	-200 000,00	-	200 000,00	-200 000,00	-	-	-
021	450 000,00	-111 000,00	339 000,00	-	200 000,00	-200 000,00	-	200 000,00	-200 000,00	-	-	-
904	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMM71	260 000,00	-	260 000,00	189 740,71	-	-	189 740,71	-	-	-	-	-
900	260 000,00	-	260 000,00	189 740,71	-	-	189 740,71	-	-	-	-	-
0202	260 000,00	-	260 000,00	189 740,71	-	-	189 740,71	-	-	-	-	-
COOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
041	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CUM71	66 540 000,00	-	66 540 000,00	36 179 270,15	29 684 717,13	-29 684 717,13	36 179 270,15	29 496 770,03	-29 496 770,03	-	-0,00	-
903	66 540 000,00	-	66 540 000,00	36 179 270,15	29 684 717,13	-29 684 717,13	36 179 270,15	29 496 770,03	-29 496 770,03	-	-0,00	-
311	2 000 000,00	694 210,00	2 694 210,00	1 943 775,74	750 434,26	-750 434,26	1 943 775,74	750 434,26	-750 434,26	-	-	-
312	53 300 000,00	-830 965,00	52 469 035,00	29 056 320,39	22 803 400,98	-22 803 400,98	29 056 320,39	22 803 150,58	-22 803 150,58	-	-0,00	-
313	11 240 000,00	136 755,00	11 376 755,00	5 179 174,02	6 130 881,89	-6 130 881,89	5 179 174,02	5 943 185,19	-5 943 185,19	-	0,00	-
DEEM71	102 700 000,00	264 837 396,98	367 537 396,98	311 513 620,64	50 807 804,75	-50 807 804,75	311 513 620,64	49 406 358,75	-49 406 358,75	-	-	-
905	10 500 000,00	-	10 500 000,00	6 831 633,93	2 534 446,07	-2 534 446,07	6 831 633,93	2 534 446,07	-2 534 446,07	-	-	-
56	10 500 000,00	-	10 500 000,00	6 831 633,93	2 534 446,07	-2 534 446,07	6 831 633,93	2 534 446,07	-2 534 446,07	-	-	-
909	92 200 000,00	264 837 396,98	357 037 396,98	304 681 986,71	48 273 358,68	-48 273 358,68	304 681 986,71	46 871 912,68	-46 871 912,68	-	-	-
91	9 190 000,00	91 600 000,00	100 790 000,00	78 033 381,33	20 856 618,67	-20 856 618,67	78 033 381,33	20 856 618,67	-20 856 618,67	-	-	-
92	46 000 000,00	-9 720 759,02	36 279 240,98	23 351 915,84	12 158 493,68	-12 158 493,68	23 351 915,84	10 758 387,68	-10 758 387,68	-	-	-
94	37 010 000,00	182 958 156,00	219 968 156,00	203 296 689,54	15 258 246,33	-15 258 246,33	203 296 689,54	15 256 906,33	-15 256 906,33	-	-	-
DSSM71	28 880 000,00	9 600 000,00	38 480 000,00	15 933 443,79	18 309 411,00	-18 309 411,00	15 933 443,79	17 309 411,00	-17 309 411,00	-	-	-
901	3 230 000,00	-	3 230 000,00	949 326,78	1 878 863,48	-1 878 863,48	949 326,78	1 878 863,48	-1 878 863,48	-	-	-
13	3 230 000,00	-	3 230 000,00	949 326,78	1 878 863,48	-1 878 863,48	949 326,78	1 878 863,48	-1 878 863,48	-	-	-
904	25 650 000,00	9 600 000,00	35 250 000,00	14 984 117,01	16 430 547,52	-16 430 547,52	14 984 117,01	15 430 547,52	-15 430 547,52	-	-	-
41	10 050 000,00	11 037 409,34	21 087 409,34	8 200 291,66	9 830 122,64	-9 830 122,64	8 200 291,66	8 830 122,64	-8 830 122,64	-	-	-
42	15 600 000,00	-1 437 409,34	14 162 590,66	6 783 825,35	6 600 424,88	-6 600 424,88	6 783 825,35	6 600 424,88	-6 600 424,88	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2020	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	122 000 000,00	6 601 946,61	128 601 946,61	52 746 924,81	69 337 667,55	-69 337 667,55	52 746 924,81	69 315 820,04	-69 315 820,04	-	-	-
905	5 000 000,00	-1 000 000,00	4 000 000,00	741 766,71	1 403 233,29	-1 403 233,29	741 766,71	1 403 233,29	-1 403 233,29	-	-	-
52	5 000 000,00	-1 000 000,00	4 000 000,00	741 766,71	1 403 233,29	-1 403 233,29	741 766,71	1 403 233,29	-1 403 233,29	-	-	-
907	93 000 000,00	-1 638 293,39	91 361 706,61	24 495 564,87	62 461 248,27	-62 461 248,27	24 495 564,87	62 439 400,76	-62 439 400,76	-	-	-
71	170 000,00	228 596,00	398 596,00	237 330,55	144 179,33	-144 179,33	237 330,55	143 639,33	-143 639,33	-	-	-
72	8 000 000,00	3 504 576,19	11 504 576,19	3 351 844,18	7 708 332,04	-7 708 332,04	3 351 844,18	7 708 332,04	-7 708 332,04	-	-	-
73	6 260 000,00	-2 250 693,00	4 009 307,00	1 883 173,64	2 082 977,98	-2 082 977,98	1 883 173,64	2 061 670,47	-2 061 670,47	-	-	-
74	2 200 000,00	-1 153 561,00	1 046 439,00	544 596,75	241 198,04	-241 198,04	544 596,75	241 198,04	-241 198,04	-	-	-
75	49 000 000,00	-363 523,00	48 636 477,00	16 824 708,09	30 370 470,95	-30 370 470,95	16 824 708,09	30 370 470,95	-30 370 470,95	-	-	-
76	20 100 000,00	3 539 181,00	23 639 181,00	1 383 911,66	21 914 089,93	-21 914 089,93	1 383 911,66	21 914 089,93	-21 914 089,93	-	-	-
77	7 000 000,00	-5 142 869,58	1 857 130,42	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	270 000,00	-	270 000,00	270 000,00	-	-	270 000,00	-	-	-	-	-
908	13 000 000,00	9 240 240,00	22 240 240,00	17 281 138,22	4 701 791,00	-4 701 791,00	17 281 138,22	4 701 791,00	-4 701 791,00	-	-	-
883	13 000 000,00	9 240 240,00	22 240 240,00	17 281 138,22	4 701 791,00	-4 701 791,00	17 281 138,22	4 701 791,00	-4 701 791,00	-	-	-
909	11 000 000,00	-	11 000 000,00	10 228 455,01	771 394,99	-771 394,99	10 228 455,01	771 394,99	-771 394,99	-	-	-
93	1 000 000,00	-	1 000 000,00	228 455,01	771 394,99	-771 394,99	228 455,01	771 394,99	-771 394,99	-	-	-
94	10 000 000,00	-	10 000 000,00	10 000 000,00	-	-	10 000 000,00	-	-	-	-	-
ESEM71	617 168 000,00	75 877 949,53	693 045 949,53	528 289 698,61	163 179 366,45	-163 179 366,45	528 289 698,61	123 042 851,62	-123 042 851,62	-	-0,00	-
902	617 168 000,00	75 877 949,53	693 045 949,53	528 289 698,61	163 179 366,45	-163 179 366,45	528 289 698,61	123 042 851,62	-123 042 851,62	-	-0,00	-
21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
221	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
222	547 968 000,00	-10 000 165,00	537 967 835,00	403 596 685,57	133 204 612,43	-133 204 612,43	403 596 685,57	94 795 392,88	-94 795 392,88	-	-0,00	-
223	9 000 000,00	1 438 903,61	10 438 903,61	3 288 406,33	7 119 573,27	-7 119 573,27	3 288 406,33	7 119 573,27	-7 119 573,27	-	-	-
224	40 200 000,00	19 387 360,92	59 587 360,92	36 887 314,41	22 320 623,05	-22 320 623,05	36 887 314,41	20 593 327,78	-20 593 327,78	-	-	-
28	20 000 000,00	65 051 850,00	85 051 850,00	84 517 292,30	534 557,70	-534 557,70	84 517 292,30	534 557,69	-534 557,69	-	-	-
ESUM71	56 350 000,00	-3 512 000,00	52 838 000,00	6 495 938,80	46 341 206,20	-46 341 206,20	6 495 938,80	46 328 206,20	-46 328 206,20	-	-	-
902	56 350 000,00	-3 512 000,00	52 838 000,00	6 495 938,80	46 341 206,20	-46 341 206,20	6 495 938,80	46 328 206,20	-46 328 206,20	-	-	-
23	56 350 000,00	-3 512 000,00	52 838 000,00	6 495 938,80	46 341 206,20	-46 341 206,20	6 495 938,80	46 328 206,20	-46 328 206,20	-	-	-
FPAM71	22 000 000,00	1 030 000,00	23 030 000,00	16 423 285,37	6 602 849,95	-6 602 849,95	16 423 285,37	6 602 849,95	-6 602 849,95	-	-	-
901	22 000 000,00	1 030 000,00	23 030 000,00	16 423 285,37	6 602 849,95	-6 602 849,95	16 423 285,37	6 602 849,95	-6 602 849,95	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
116	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	22 000 000,00	1 030 000,00	23 030 000,00	16 423 285,37	6 602 849,95	-6 602 849,95	16 423 285,37	6 602 849,95	-6 602 849,95	-	-	-
909	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOM71	63 000 000,00	13 897 029,00	76 897 029,00	20 920 374,51	46 582 774,09	-46 582 774,09	20 920 374,51	46 582 774,09	-46 582 774,09	-	-	-
905	63 000 000,00	13 897 029,00	76 897 029,00	20 920 374,51	46 582 774,09	-46 582 774,09	20 920 374,51	46 582 774,09	-46 582 774,09	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	63 000 000,00	13 897 029,00	76 897 029,00	20 920 374,51	46 582 774,09	-46 582 774,09	20 920 374,51	46 582 774,09	-46 582 774,09	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2020	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
MOM71	230 000 000,00	-19 054 611,61	210 945 388,39	29 870 641,17	180 861 235,75	-180 861 235,75	29 870 641,17	180 822 558,23	-180 822 558,23	-	-	-
905	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907	24 000 000,00	908 293,39	24 908 293,39	7 693 366,26	17 015 719,04	-17 015 719,04	7 693 366,26	16 977 041,52	-16 977 041,52	-	-	-
77	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	24 000 000,00	908 293,39	24 908 293,39	7 693 366,26	17 015 719,04	-17 015 719,04	7 693 366,26	16 977 041,52	-16 977 041,52	-	-	-
908	206 000 000,00	-19 962 905,00	186 037 095,00	22 177 274,91	163 845 516,71	-163 845 516,71	22 177 274,91	163 845 516,71	-163 845 516,71	-	-	-
818	101 000 000,00	12 144 160,00	113 144 160,00	174 839,14	112 969 320,86	-112 969 320,86	174 839,14	112 969 320,86	-112 969 320,86	-	-	-
821	30 000 000,00	-14 607 515,00	15 392 485,00	13 599 849,35	1 792 635,65	-1 792 635,65	13 599 849,35	1 792 635,65	-1 792 635,65	-	-	-
823	60 000 000,00	-7 550 500,00	52 449 500,00	6 995 979,80	45 453 520,20	-45 453 520,20	6 995 979,80	45 453 520,20	-45 453 520,20	-	-	-
824	9 000 000,00	-7 125 200,00	1 874 800,00	10 000,00	1 864 800,00	-1 864 800,00	10 000,00	1 864 800,00	-1 864 800,00	-	-	-
825	6 000 000,00	-2 823 850,00	3 176 150,00	1 396 606,62	1 765 240,00	-1 765 240,00	1 396 606,62	1 765 240,00	-1 765 240,00	-	-	-
PMGM71	4 430 000,00	-	4 430 000,00	2 393 711,38	1 977 700,47	-1 977 700,47	2 393 711,38	468 568,66	-468 568,66	-	-	-
900	4 430 000,00	-	4 430 000,00	2 393 711,38	1 977 700,47	-1 977 700,47	2 393 711,38	468 568,66	-468 568,66	-	-	-
0202	4 430 000,00	-	4 430 000,00	2 393 711,38	1 977 700,47	-1 977 700,47	2 393 711,38	468 568,66	-468 568,66	-	-	-
PRHM71	130 000,00	-	130 000,00	37 416,55	945,10	-945,10	37 416,55	945,10	-945,10	-	-	-
900	130 000,00	-	130 000,00	37 416,55	945,10	-945,10	37 416,55	945,10	-945,10	-	-	-
0201	130 000,00	-	130 000,00	37 416,55	945,10	-945,10	37 416,55	945,10	-945,10	-	-	-
PVM71	19 000 000,00	-3 897 029,00	15 102 971,00	2 055 041,04	4 499 375,22	-4 499 375,22	2 055 041,04	4 499 375,22	-4 499 375,22	-	-	-
905	19 000 000,00	-3 897 029,00	15 102 971,00	2 055 041,04	4 499 375,22	-4 499 375,22	2 055 041,04	4 499 375,22	-4 499 375,22	-	-	-
51	19 000 000,00	-3 897 029,00	15 102 971,00	2 055 041,04	4 499 375,22	-4 499 375,22	2 055 041,04	4 499 375,22	-4 499 375,22	-	-	-
RINM71	28 900 000,00	-115 000,00	28 785 000,00	7 395 454,63	21 384 717,91	-21 384 717,91	7 395 454,63	21 384 717,91	-21 384 717,91	-	-	-
909	28 900 000,00	-115 000,00	28 785 000,00	7 395 454,63	21 384 717,91	-21 384 717,91	7 395 454,63	21 384 717,91	-21 384 717,91	-	-	-
92	28 900 000,00	-115 000,00	28 785 000,00	7 395 454,63	21 384 717,91	-21 384 717,91	7 395 454,63	21 384 717,91	-21 384 717,91	-	-	-
RURM71	21 100 000,00	730 000,00	21 830 000,00	8 305 709,30	9 081 817,45	-9 081 817,45	8 305 709,30	7 781 817,45	-7 781 817,45	-	0,00	-
905	17 500 000,00	-	17 500 000,00	6 967 033,40	6 092 292,09	-6 092 292,09	6 967 033,40	6 092 292,09	-6 092 292,09	-	-	-
53	17 500 000,00	-	17 500 000,00	6 967 033,40	6 092 292,09	-6 092 292,09	6 967 033,40	6 092 292,09	-6 092 292,09	-	-	-
907	3 600 000,00	730 000,00	4 330 000,00	1 338 675,90	2 989 525,36	-2 989 525,36	1 338 675,90	1 689 525,36	-1 689 525,36	-	0,00	-
76	3 600 000,00	730 000,00	4 330 000,00	1 338 675,90	2 989 525,36	-2 989 525,36	1 338 675,90	1 689 525,36	-1 689 525,36	-	0,00	-
SEM71	30 890 000,00	-5 365 949,53	25 524 050,47	13 828 089,16	11 343 588,36	-11 343 588,36	13 828 089,16	11 332 739,14	-11 332 739,14	-	-	-
901	150 000,00	-	150 000,00	33 811,43	106 876,68	-106 876,68	33 811,43	106 876,68	-106 876,68	-	-	-
13	150 000,00	-	150 000,00	33 811,43	106 876,68	-106 876,68	33 811,43	106 876,68	-106 876,68	-	-	-
902	13 540 000,00	-5 365 949,53	8 174 050,47	7 121 936,76	973 422,48	-973 422,48	7 121 936,76	962 573,26	-962 573,26	-	-	-
27	13 540 000,00	-5 365 949,53	8 174 050,47	7 121 936,76	973 422,48	-973 422,48	7 121 936,76	962 573,26	-962 573,26	-	-	-
903	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905	17 200 000,00	-	17 200 000,00	6 672 340,97	10 263 289,20	-10 263 289,20	6 672 340,97	10 263 289,20	-10 263 289,20	-	-	-
57	17 200 000,00	-	17 200 000,00	6 672 340,97	10 263 289,20	-10 263 289,20	6 672 340,97	10 263 289,20	-10 263 289,20	-	-	-
908	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
87	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIM71	9 000 000,00	941 000,00	9 941 000,00	9 630 660,26	232 971,44	-232 971,44	9 630 660,26	232 971,44	-232 971,44	-	-	-
900	9 000 000,00	941 000,00	9 941 000,00	9 630 660,26	232 971,44	-232 971,44	9 630 660,26	232 971,44	-232 971,44	-	-	-
0202	9 000 000,00	941 000,00	9 941 000,00	9 630 660,26	232 971,44	-232 971,44	9 630 660,26	232 971,44	-232 971,44	-	-	-
SLM71	54 305 000,00	1 000 000,00	55 305 000,00	36 321 051,46	10 850 249,12	-10 850 249,12	36 321 051,46	10 844 326,46	-10 844 326,46	-	-	-
903	54 305 000,00	1 000 000,00	55 305 000,00	36 321 051,46	10 850 249,12	-10 850 249,12	36 321 051,46	10 844 326,46	-10 844 326,46	-	-	-
32	45 525 000,00	-645 268,00	44 879 732,00	29 168 773,06	7 851 476,63	-7 851 476,63	29 168 773,06	7 851 476,63	-7 851 476,63	-	-	-
33	7 280 000,00	1 000 000,00	8 280 000,00	6 129 169,59	1 876 864,25	-1 876 864,25	6 129 169,59	1 876 171,82	-1 876 171,82	-	-	-
37	1 500 000,00	645 268,00	2 145 268,00	1 023 108,81	1 121 908,24	-1 121 908,24	1 023 108,81	1 116 678,01	-1 116 678,01	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2020	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
TCM71	599 500 000,00	5 887 206,00	605 387 206,00	282 165 816,61	319 742 122,06	-319 742 122,06	282 165 816,61	319 742 122,06	-319 742 122,06	-	-	-
908	599 500 000,00	5 887 206,00	605 387 206,00	282 165 816,61	319 742 122,06	-319 742 122,06	282 165 816,61	319 742 122,06	-319 742 122,06	-	-	-
810	65 000 000,00	-2 354 509,00	62 645 491,00	55 264 692,25	7 339 338,25	-7 339 338,25	55 264 692,25	7 339 338,25	-7 339 338,25	-	-	-
811	519 500 000,00	-14 235 949,00	505 264 051,00	225 927 179,68	275 899 064,49	-275 899 064,49	225 927 179,68	275 899 064,49	-275 899 064,49	-	-	-
812	15 000 000,00	22 477 664,00	37 477 664,00	973 944,68	36 503 719,32	-36 503 719,32	973 944,68	36 503 719,32	-36 503 719,32	-	-	-
TMSPM71	4 949 000,00	4 835 459,00	9 784 459,00	4 396 857,06	5 387 562,69	-5 387 562,69	4 396 857,06	5 387 562,69	-5 387 562,69	-	-	-
908	4 949 000,00	4 835 459,00	9 784 459,00	4 396 857,06	5 387 562,69	-5 387 562,69	4 396 857,06	5 387 562,69	-5 387 562,69	-	-	-
883	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
884	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
885	4 949 000,00	4 835 459,00	9 784 459,00	4 396 857,06	5 387 562,69	-5 387 562,69	4 396 857,06	5 387 562,69	-5 387 562,69	-	-	-
888	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOM71	4 500 000,00	-1 022 396,98	3 477 603,02	955 583,17	865 513,11	-865 513,11	955 583,17	865 513,11	-865 513,11	-	-	-
909	4 500 000,00	-1 022 396,98	3 477 603,02	955 583,17	865 513,11	-865 513,11	955 583,17	865 513,11	-865 513,11	-	-	-
95	4 500 000,00	-1 022 396,98	3 477 603,02	955 583,17	865 513,11	-865 513,11	955 583,17	865 513,11	-865 513,11	-	-	-
UEM71	31 900 000,00	50 000 000,00	81 900 000,00	51 502 045,62	4 976 622,72	-4 976 622,72	51 502 045,62	4 976 620,45	-4 976 620,45	-	-	-
906	31 900 000,00	50 000 000,00	81 900 000,00	51 502 045,62	4 976 622,72	-4 976 622,72	51 502 045,62	4 976 620,45	-4 976 620,45	-	-	-
62	31 900 000,00	50 000 000,00	81 900 000,00	51 502 045,62	4 976 622,72	-4 976 622,72	51 502 045,62	4 976 620,45	-4 976 620,45	-	-	-
63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	2 210 932 000,00	401 330 000,00	2 612 262 000,00	1 477 625 142,95	1 037 873 005,96	-1 037 873 005,96	1 477 625 142,95	992 246 267,04	-992 246 267,04	-	-0,00	-
				56,56 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2021

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2021	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	11 850 000,00	-	11 850 000,00	10 353 605,69	1 448 162,58	-1 448 162,58	10 353 605,69	1 448 162,58	-1 448 162,58	-	-	-
909	11 850 000,00	-	11 850 000,00	10 353 605,69	1 448 162,58	-1 448 162,58	10 353 605,69	1 448 162,58	-1 448 162,58	-	-	-
93	11 850 000,00	-	11 850 000,00	10 353 605,69	1 448 162,58	-1 448 162,58	10 353 605,69	1 448 162,58	-1 448 162,58	-	-	-
AIEM71	1 900 000,00	-	1 900 000,00	611 952,25	817 591,45	-817 591,45	611 952,25	817 591,45	-817 591,45	-	-	-
900	1 900 000,00	-	1 900 000,00	611 952,25	817 591,45	-817 591,45	611 952,25	817 591,45	-817 591,45	-	-	-
044	450 000,00	174 995,00	624 995,00	281 148,15	217 708,55	-217 708,55	281 148,15	217 708,55	-217 708,55	-	-	-
048	1 450 000,00	-174 995,00	1 275 005,00	330 804,10	599 882,90	-599 882,90	330 804,10	599 882,90	-599 882,90	-	-	-
AMM71	79 430 000,00	-11 087 383,19	68 342 616,81	14 909 701,22	52 172 276,32	-52 172 276,32	14 909 701,22	52 172 276,32	-52 172 276,32	-	-	-
900	400 000,00	-	400 000,00	132 428,00	234 852,00	-234 852,00	132 428,00	234 852,00	-234 852,00	-	-	-
041	400 000,00	-	400 000,00	132 428,00	234 852,00	-234 852,00	132 428,00	234 852,00	-234 852,00	-	-	-
905	79 030 000,00	-11 087 383,19	67 942 616,81	14 777 273,22	51 937 424,32	-51 937 424,32	14 777 273,22	51 937 424,32	-51 937 424,32	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	79 030 000,00	-11 087 383,19	67 942 616,81	14 777 273,22	51 937 424,32	-51 937 424,32	14 777 273,22	51 937 424,32	-51 937 424,32	-	-	-
53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIM71	450 000,00	-	450 000,00	54 685,32	66 491,67	-66 491,67	54 685,32	66 491,67	-66 491,67	-	-	-
900	450 000,00	-	450 000,00	54 685,32	66 491,67	-66 491,67	54 685,32	66 491,67	-66 491,67	-	-	-
021	450 000,00	-	450 000,00	54 685,32	66 491,67	-66 491,67	54 685,32	66 491,67	-66 491,67	-	-	-
904	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMM71	260 000,00	300 000,00	560 000,00	288 180,39	-	-	288 180,39	-	-	-	-	-
900	260 000,00	300 000,00	560 000,00	288 180,39	-	-	288 180,39	-	-	-	-	-
0202	260 000,00	300 000,00	560 000,00	288 180,39	-	-	288 180,39	-	-	-	-	-
COOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
041	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CUM71	56 540 000,00	-1 500 000,00	55 040 000,00	16 994 494,55	33 319 492,55	-33 319 492,55	16 994 494,55	32 826 029,80	-32 826 029,80	-	-	-
903	56 540 000,00	-1 500 000,00	55 040 000,00	16 994 494,55	33 319 492,55	-33 319 492,55	16 994 494,55	32 826 029,80	-32 826 029,80	-	-	-
311	2 000 000,00	1 560 000,00	3 560 000,00	450 938,17	3 109 061,83	-3 109 061,83	450 938,17	3 109 061,83	-3 109 061,83	-	-	-
312	43 300 000,00	-2 560 000,00	40 740 000,00	14 315 796,84	22 867 567,73	-22 867 567,73	14 315 796,84	22 865 202,53	-22 865 202,53	-	-	-
313	11 240 000,00	-500 000,00	10 740 000,00	2 227 759,54	7 342 862,99	-7 342 862,99	2 227 759,54	6 851 765,44	-6 851 765,44	-	-	-
DEEM71	141 040 000,00	23 637 002,43	164 677 002,43	107 793 182,76	52 561 064,43	-52 561 064,43	107 793 182,76	49 396 600,84	-49 396 600,84	-	-	-
905	10 500 000,00	-	10 500 000,00	3 140 827,72	6 422 671,33	-6 422 671,33	3 140 827,72	6 422 671,33	-6 422 671,33	-	-	-
56	10 500 000,00	-	10 500 000,00	3 140 827,72	6 422 671,33	-6 422 671,33	3 140 827,72	6 422 671,33	-6 422 671,33	-	-	-
909	130 540 000,00	23 637 002,43	154 177 002,43	104 652 355,04	46 138 393,10	-46 138 393,10	104 652 355,04	42 973 929,51	-42 973 929,51	-	-	-
91	40 140 000,00	2 038 750,14	42 178 750,14	29 474 469,73	10 034 530,27	-10 034 530,27	29 474 469,73	10 034 530,27	-10 034 530,27	-	-	-
92	50 500 000,00	13 016 471,65	63 516 471,65	49 779 592,15	13 532 679,45	-13 532 679,45	49 779 592,15	10 368 215,86	-10 368 215,86	-	-	-
94	39 900 000,00	8 581 780,64	48 481 780,64	25 398 293,16	22 571 183,38	-22 571 183,38	25 398 293,16	22 571 183,38	-22 571 183,38	-	-	-
DSSM71	70 380 000,00	2 074 431,00	72 454 431,00	21 212 628,23	48 131 019,82	-48 131 019,82	21 212 628,23	48 131 019,82	-48 131 019,82	-	-	-
901	34 230 000,00	-75 569,00	34 154 431,00	3 333 771,03	28 063 731,97	-28 063 731,97	3 333 771,03	28 063 731,97	-28 063 731,97	-	-	-
13	34 230 000,00	-75 569,00	34 154 431,00	3 333 771,03	28 063 731,97	-28 063 731,97	3 333 771,03	28 063 731,97	-28 063 731,97	-	-	-
904	36 150 000,00	2 150 000,00	38 300 000,00	17 878 857,20	20 067 287,85	-20 067 287,85	17 878 857,20	20 067 287,85	-20 067 287,85	-	-	-
41	17 400 000,00	5 843 619,22	23 243 619,22	13 413 286,20	9 546 235,81	-9 546 235,81	13 413 286,20	9 546 235,81	-9 546 235,81	-	-	-
42	18 750 000,00	-3 693 619,22	15 056 380,78	4 465 571,00	10 521 052,04	-10 521 052,04	4 465 571,00	10 521 052,04	-10 521 052,04	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2021	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	149 563 000,00	17 208 158,65	166 771 158,65	40 082 973,78	121 070 248,25	-121 070 248,25	40 082 973,78	121 037 810,84	-121 037 810,84	-	-	-
905	22 000 000,00	15 405 080,58	37 405 080,58	1 667 892,83	35 708 742,48	-35 708 742,48	1 667 892,83	35 708 742,48	-35 708 742,48	-	-	-
52	22 000 000,00	15 405 080,58	37 405 080,58	1 667 892,83	35 708 742,48	-35 708 742,48	1 667 892,83	35 708 742,48	-35 708 742,48	-	-	-
907	96 563 000,00	-475 642,93	96 087 357,07	16 662 435,82	73 847 706,43	-73 847 706,43	16 662 435,82	73 815 269,02	-73 815 269,02	-	-	-
71	170 000,00	298 228,00	468 228,00	169 352,76	115 459,79	-115 459,79	169 352,76	115 029,37	-115 029,37	-	-	-
72	10 000 000,00	7 247 587,17	17 247 587,17	2 483 294,69	14 713 738,19	-14 713 738,19	2 483 294,69	14 713 567,01	-14 713 567,01	-	-	-
73	8 260 000,00	-1 333 309,76	6 926 690,24	997 224,18	4 461 229,52	-4 461 229,52	997 224,18	4 461 229,52	-4 461 229,52	-	-	-
74	2 700 000,00	-327 758,15	2 372 241,85	810 308,49	1 497 268,88	-1 497 268,88	810 308,49	1 497 268,88	-1 497 268,88	-	-	-
75	52 000 000,00	-10 923 256,91	41 076 743,09	10 280 266,86	27 238 874,47	-27 238 874,47	10 280 266,86	27 207 038,66	-27 207 038,66	-	-	-
76	21 500 000,00	5 769 509,65	27 269 509,65	1 651 988,84	25 547 900,58	-25 547 900,58	1 651 988,84	25 547 900,58	-25 547 900,58	-	-	-
77	1 663 000,00	-1 206 642,93	456 357,07	-	273 235,00	-273 235,00	-	273 235,00	-273 235,00	-	-	-
78	270 000,00	-	270 000,00	270 000,00	-	-	270 000,00	-	-	-	-	-
908	10 000 000,00	-1 721 279,00	8 278 721,00	3 525 796,88	4 752 923,14	-4 752 923,14	3 525 796,88	4 752 923,14	-4 752 923,14	-	-	-
883	10 000 000,00	-1 721 279,00	8 278 721,00	3 525 796,88	4 752 923,14	-4 752 923,14	3 525 796,88	4 752 923,14	-4 752 923,14	-	-	-
909	21 000 000,00	4 000 000,00	25 000 000,00	18 226 848,25	6 760 876,20	-6 760 876,20	18 226 848,25	6 760 876,20	-6 760 876,20	-	-	-
93	2 000 000,00	-	2 000 000,00	421 948,59	1 565 775,86	-1 565 775,86	421 948,59	1 565 775,86	-1 565 775,86	-	-	-
94	19 000 000,00	4 000 000,00	23 000 000,00	17 804 899,66	5 195 100,34	-5 195 100,34	17 804 899,66	5 195 100,34	-5 195 100,34	-	-	-
ESEM71	667 568 000,00	16 231 475,45	683 799 475,45	320 043 652,28	356 127 841,66	-356 127 841,66	320 043 652,28	271 009 786,17	-271 009 786,17	-	-0,00	-
902	667 568 000,00	16 231 475,45	683 799 475,45	320 043 652,28	356 127 841,66	-356 127 841,66	320 043 652,28	271 009 786,17	-271 009 786,17	-	-0,00	-
21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
221	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
222	564 938 000,00	-14 501 352,16	550 436 647,84	221 892 322,54	321 372 507,04	-321 372 507,04	221 892 322,54	244 538 461,47	-244 538 461,47	-	-0,00	-
223	10 000 000,00	930 272,12	10 930 272,12	2 424 164,44	8 450 329,40	-8 450 329,40	2 424 164,44	8 450 329,40	-8 450 329,40	-	-	-
224	32 630 000,00	14 563 705,49	47 193 705,49	30 926 762,73	15 866 557,79	-15 866 557,79	30 926 762,73	7 823 666,05	-7 823 666,05	-	-	-
28	60 000 000,00	15 238 850,00	75 238 850,00	64 800 402,57	10 438 447,43	-10 438 447,43	64 800 402,57	10 197 329,25	-10 197 329,25	-	-	-
ESUM71	66 350 000,00	-	66 350 000,00	2 141 125,75	57 201 832,25	-57 201 832,25	2 141 125,75	54 501 832,25	-54 501 832,25	-	-	-
902	66 350 000,00	-	66 350 000,00	2 141 125,75	57 201 832,25	-57 201 832,25	2 141 125,75	54 501 832,25	-54 501 832,25	-	-	-
23	66 350 000,00	-	66 350 000,00	2 141 125,75	57 201 832,25	-57 201 832,25	2 141 125,75	54 501 832,25	-54 501 832,25	-	-	-
FPAM71	23 030 000,00	-	23 030 000,00	8 894 636,87	14 093 112,65	-14 093 112,65	8 894 636,87	14 093 112,65	-14 093 112,65	-	-	-
901	23 030 000,00	-	23 030 000,00	8 894 636,87	14 093 112,65	-14 093 112,65	8 894 636,87	14 093 112,65	-14 093 112,65	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
116	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	23 030 000,00	-	23 030 000,00	8 894 636,87	14 093 112,65	-14 093 112,65	8 894 636,87	14 093 112,65	-14 093 112,65	-	-	-
909	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOM71	73 000 000,00	-	73 000 000,00	9 075 550,59	56 667 772,16	-56 667 772,16	9 075 550,59	56 667 772,16	-56 667 772,16	-	-	-
905	73 000 000,00	-	73 000 000,00	9 075 550,59	56 667 772,16	-56 667 772,16	9 075 550,59	56 667 772,16	-56 667 772,16	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	73 000 000,00	-	73 000 000,00	9 075 550,59	56 667 772,16	-56 667 772,16	9 075 550,59	56 667 772,16	-56 667 772,16	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2021	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
MOM71	123 450 000,00	-36 334 906,97	87 115 093,03	20 682 623,09	66 312 258,60	-66 312 258,60	20 682 623,09	66 278 108,60	-66 278 108,60	-	-	-
905	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907	25 000 000,00	1 206 642,93	26 206 642,93	2 177 268,19	23 931 811,27	-23 931 811,27	2 177 268,19	23 897 661,27	-23 897 661,27	-	-	-
77	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	25 000 000,00	1 206 642,93	26 206 642,93	2 177 268,19	23 931 811,27	-23 931 811,27	2 177 268,19	23 897 661,27	-23 897 661,27	-	-	-
908	98 450 000,00	-37 541 549,90	60 908 450,10	18 505 354,90	42 380 447,33	-42 380 447,33	18 505 354,90	42 380 447,33	-42 380 447,33	-	-	-
818	37 000 000,00	-17 934 073,00	19 065 927,00	1 235 500,00	17 830 427,00	-17 830 427,00	1 235 500,00	17 830 427,00	-17 830 427,00	-	-	-
821	29 600 000,00	2 140 000,00	31 740 000,00	16 400 000,00	15 340 000,00	-15 340 000,00	16 400 000,00	15 340 000,00	-15 340 000,00	-	-	-
823	18 850 000,00	-18 849 999,90	0,10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
824	7 000 000,00	-1 098 560,00	5 901 440,00	3 605,00	5 894 940,00	-5 894 940,00	3 605,00	5 894 940,00	-5 894 940,00	-	-	-
825	6 000 000,00	-1 798 917,00	4 201 083,00	866 249,90	3 315 080,33	-3 315 080,33	866 249,90	3 315 080,33	-3 315 080,33	-	-	-
PMGM71	4 630 000,00	730 000,00	5 360 000,00	2 537 967,60	2 541 942,42	-2 541 942,42	2 537 967,60	1 169 161,86	-1 169 161,86	-	-	-
900	4 630 000,00	730 000,00	5 360 000,00	2 537 967,60	2 541 942,42	-2 541 942,42	2 537 967,60	1 169 161,86	-1 169 161,86	-	-	-
0202	4 630 000,00	730 000,00	5 360 000,00	2 537 967,60	2 541 942,42	-2 541 942,42	2 537 967,60	1 169 161,86	-1 169 161,86	-	-	-
PRHM71	130 000,00	-	130 000,00	45 785,00	-	-	45 785,00	-	-	-	-	-
900	130 000,00	-	130 000,00	45 785,00	-	-	45 785,00	-	-	-	-	-
0201	130 000,00	-	130 000,00	45 785,00	-	-	45 785,00	-	-	-	-	-
PVM71	23 000 000,00	-2 794 299,39	20 205 700,61	2 054 060,41	8 481 592,39	-8 481 592,39	2 054 060,41	8 481 592,39	-8 481 592,39	-	-	-
905	23 000 000,00	-2 794 299,39	20 205 700,61	2 054 060,41	8 481 592,39	-8 481 592,39	2 054 060,41	8 481 592,39	-8 481 592,39	-	-	-
51	23 000 000,00	-2 794 299,39	20 205 700,61	2 054 060,41	8 481 592,39	-8 481 592,39	2 054 060,41	8 481 592,39	-8 481 592,39	-	-	-
RINM71	32 000 000,00	1 502 997,57	33 502 997,57	6 396 255,63	27 104 933,18	-27 104 933,18	6 396 255,63	27 104 933,18	-27 104 933,18	-	-	-
909	32 000 000,00	1 502 997,57	33 502 997,57	6 396 255,63	27 104 933,18	-27 104 933,18	6 396 255,63	27 104 933,18	-27 104 933,18	-	-	-
92	32 000 000,00	1 502 997,57	33 502 997,57	6 396 255,63	27 104 933,18	-27 104 933,18	6 396 255,63	27 104 933,18	-27 104 933,18	-	-	-
RURM71	21 900 000,00	-23 398,00	21 876 602,00	4 350 305,66	11 671 331,56	-11 671 331,56	4 350 305,66	11 671 331,56	-11 671 331,56	-	-	-
905	17 900 000,00	-23 398,00	17 876 602,00	3 811 604,29	8 576 863,93	-8 576 863,93	3 811 604,29	8 576 863,93	-8 576 863,93	-	-	-
53	17 900 000,00	-23 398,00	17 876 602,00	3 811 604,29	8 576 863,93	-8 576 863,93	3 811 604,29	8 576 863,93	-8 576 863,93	-	-	-
907	4 000 000,00	-	4 000 000,00	538 701,37	3 094 467,63	-3 094 467,63	538 701,37	3 094 467,63	-3 094 467,63	-	-	-
76	4 000 000,00	-	4 000 000,00	538 701,37	3 094 467,63	-3 094 467,63	538 701,37	3 094 467,63	-3 094 467,63	-	-	-
SEM71	33 190 000,00	8 445 093,55	41 635 093,55	12 756 958,96	28 737 713,77	-28 737 713,77	12 756 958,96	27 355 830,41	-27 355 830,41	-	-	-
901	150 000,00	75 569,00	225 569,00	25 895,02	195 049,00	-195 049,00	25 895,02	195 049,00	-195 049,00	-	-	-
13	150 000,00	75 569,00	225 569,00	25 895,02	195 049,00	-195 049,00	25 895,02	195 049,00	-195 049,00	-	-	-
902	14 540 000,00	7 869 524,55	22 409 524,55	10 056 601,17	12 340 046,03	-12 340 046,03	10 056 601,17	11 459 310,53	-11 459 310,53	-	-	-
27	14 540 000,00	7 869 524,55	22 409 524,55	10 056 601,17	12 340 046,03	-12 340 046,03	10 056 601,17	11 459 310,53	-11 459 310,53	-	-	-
903	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905	18 500 000,00	500 000,00	19 000 000,00	2 674 462,77	16 202 618,74	-16 202 618,74	2 674 462,77	15 701 470,88	-15 701 470,88	-	-	-
57	18 500 000,00	500 000,00	19 000 000,00	2 674 462,77	16 202 618,74	-16 202 618,74	2 674 462,77	15 701 470,88	-15 701 470,88	-	-	-
908	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
87	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIM71	9 000 000,00	3 100 000,00	12 100 000,00	11 038 546,74	1 061 449,69	-1 061 449,69	11 038 546,74	1 040 569,69	-1 040 569,69	-	-	-
900	9 000 000,00	3 100 000,00	12 100 000,00	11 038 546,74	1 061 449,69	-1 061 449,69	11 038 546,74	1 040 569,69	-1 040 569,69	-	-	-
0202	9 000 000,00	3 100 000,00	12 100 000,00	11 038 546,74	1 061 449,69	-1 061 449,69	11 038 546,74	1 040 569,69	-1 040 569,69	-	-	-
SLM71	81 605 000,00	650 000,00	82 255 000,00	43 292 294,86	34 439 905,21	-34 439 905,21	43 292 294,86	34 294 621,92	-34 294 621,92	-	-	-
903	81 605 000,00	650 000,00	82 255 000,00	43 292 294,86	34 439 905,21	-34 439 905,21	43 292 294,86	34 294 621,92	-34 294 621,92	-	-	-
32	72 825 000,00	150 000,00	72 975 000,00	37 052 689,31	31 408 149,90	-31 408 149,90	37 052 689,31	31 362 507,06	-31 362 507,06	-	-	-
33	7 280 000,00	1 062 677,14	8 342 677,14	5 589 887,38	2 744 163,48	-2 744 163,48	5 589 887,38	2 682 204,68	-2 682 204,68	-	-	-
37	1 500 000,00	-562 677,14	937 322,86	649 718,17	287 591,83	-287 591,83	649 718,17	249 910,18	-249 910,18	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2021	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
TCM71	864 000 000,00	48 733 671,90	912 733 671,90	388 427 666,53	522 306 005,16	-522 306 005,16	388 427 666,53	522 305 957,18	-522 305 957,18	-	-	-
908	864 000 000,00	48 733 671,90	912 733 671,90	388 427 666,53	522 306 005,16	-522 306 005,16	388 427 666,53	522 305 957,18	-522 305 957,18	-	-	-
810	65 000 000,00	-32 016 999,79	32 983 000,21	8 307 801,95	22 675 198,05	-22 675 198,05	8 307 801,95	22 675 150,07	-22 675 150,07	-	-	-
811	794 000 000,00	78 195 671,69	872 195 671,69	375 103 498,82	497 092 172,87	-497 092 172,87	375 103 498,82	497 092 172,87	-497 092 172,87	-	-	-
812	5 000 000,00	2 555 000,00	7 555 000,00	5 016 365,76	2 538 634,24	-2 538 634,24	5 016 365,76	2 538 634,24	-2 538 634,24	-	-	-
TMSPM71	23 000 000,00	-9 470 843,00	13 529 157,00	897 022,45	12 632 116,60	-12 632 116,60	897 022,45	12 632 116,60	-12 632 116,60	-	-	-
908	23 000 000,00	-9 470 843,00	13 529 157,00	897 022,45	12 632 116,60	-12 632 116,60	897 022,45	12 632 116,60	-12 632 116,60	-	-	-
883	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
884	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
885	23 000 000,00	-9 470 843,00	13 529 157,00	897 022,45	12 632 116,60	-12 632 116,60	897 022,45	12 632 116,60	-12 632 116,60	-	-	-
888	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOM71	5 000 000,00	-	5 000 000,00	820 023,23	2 220 150,33	-2 220 150,33	820 023,23	2 220 150,33	-2 220 150,33	-	-	-
909	5 000 000,00	-	5 000 000,00	820 023,23	2 220 150,33	-2 220 150,33	820 023,23	2 220 150,33	-2 220 150,33	-	-	-
95	5 000 000,00	-	5 000 000,00	820 023,23	2 220 150,33	-2 220 150,33	820 023,23	2 220 150,33	-2 220 150,33	-	-	-
UEM71	21 050 000,00	19 904 000,00	40 954 000,00	12 777 779,12	18 113 579,54	-18 113 579,54	12 777 779,12	18 113 579,54	-18 113 579,54	-	-	-
906	21 050 000,00	19 904 000,00	40 954 000,00	12 777 779,12	18 113 579,54	-18 113 579,54	12 777 779,12	18 113 579,54	-18 113 579,54	-	-	-
62	21 050 000,00	19 904 000,00	40 954 000,00	12 777 779,12	18 113 579,54	-18 113 579,54	12 777 779,12	18 113 579,54	-18 113 579,54	-	-	-
63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	2 583 316 000,00	81 306 000,00	2 664 622 000,00	1 058 533 658,96	1 529 299 884,24	-1 529 299 884,24	1 058 533 658,96	1 434 836 439,81	-1 434 836 439,81	-	-0,00	-
				39,73 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2022

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2022	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	11 850 000,00	-	11 850 000,00	10 085 856,01	1 739 815,22	-1 739 815,22	10 085 856,01	1 739 815,22	-1 739 815,22	-	-	-
909	11 850 000,00	-	11 850 000,00	10 085 856,01	1 739 815,22	-1 739 815,22	10 085 856,01	1 739 815,22	-1 739 815,22	-	-	-
93	11 850 000,00	-	11 850 000,00	10 085 856,01	1 739 815,22	-1 739 815,22	10 085 856,01	1 739 815,22	-1 739 815,22	-	-	-
AIEM71	1 900 000,00	250 000,00	2 150 000,00	531 009,63	1 479 179,37	-1 479 179,37	531 009,63	1 479 179,37	-1 479 179,37	-	-	-
900	1 900 000,00	250 000,00	2 150 000,00	531 009,63	1 479 179,37	-1 479 179,37	531 009,63	1 479 179,37	-1 479 179,37	-	-	-
044	450 000,00	795 100,00	1 245 100,00	401 565,83	843 534,17	-843 534,17	401 565,83	843 534,17	-843 534,17	-	-	-
048	1 450 000,00	-545 100,00	904 900,00	129 443,80	635 645,20	-635 645,20	129 443,80	635 645,20	-635 645,20	-	-	-
AMM71	96 230 000,00	6 884 951,02	103 114 951,02	3 161 599,16	99 912 238,98	-99 912 238,98	3 161 599,16	99 826 095,28	-99 826 095,28	-	-	-
900	400 000,00	-	400 000,00	-	400 000,00	-400 000,00	-	400 000,00	-400 000,00	-	-	-
041	400 000,00	-	400 000,00	-	400 000,00	-400 000,00	-	400 000,00	-400 000,00	-	-	-
905	95 830 000,00	6 884 951,02	102 714 951,02	3 161 599,16	99 512 238,98	-99 512 238,98	3 161 599,16	99 426 095,28	-99 426 095,28	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	95 830 000,00	6 884 951,02	102 714 951,02	3 161 599,16	99 512 238,98	-99 512 238,98	3 161 599,16	99 426 095,28	-99 426 095,28	-	-	-
53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIM71	450 000,00	-380 000,00	70 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	450 000,00	-380 000,00	70 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	450 000,00	-380 000,00	70 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
904	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMM71	260 000,00	-	260 000,00	259 870,28	-	-	259 870,28	-	-	-	-	-
900	260 000,00	-	260 000,00	259 870,28	-	-	259 870,28	-	-	-	-	-
0202	260 000,00	-	260 000,00	259 870,28	-	-	259 870,28	-	-	-	-	-
COOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
041	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CUM71	47 530 000,00	-	47 530 000,00	3 667 599,81	43 550 946,11	-43 550 946,11	3 667 599,81	42 050 788,71	-42 050 788,71	-	-0,00	-
903	47 530 000,00	-	47 530 000,00	3 667 599,81	43 550 946,11	-43 550 946,11	3 667 599,81	42 050 788,71	-42 050 788,71	-	-0,00	-
311	2 300 000,00	-92 523,00	2 207 477,00	-	2 200 000,00	-2 200 000,00	-	2 200 000,00	-2 200 000,00	-	-	-
312	32 300 000,00	5 168 626,00	37 468 626,00	3 103 176,17	34 354 485,90	-34 354 485,90	3 103 176,17	34 354 485,90	-34 354 485,90	-	-	-
313	12 930 000,00	-5 076 103,00	7 853 897,00	564 423,64	6 996 460,21	-6 996 460,21	564 423,64	5 496 302,81	-5 496 302,81	-	-0,00	-
DEEEM71	136 000 000,00	-7 684 408,00	128 315 592,00	47 576 003,13	80 158 595,57	-80 158 595,57	47 576 003,13	45 938 595,57	-45 938 595,57	-	-	-
905	8 500 000,00	-3 564 974,00	4 935 026,00	36 720,00	4 872 498,00	-4 872 498,00	36 720,00	4 872 498,00	-4 872 498,00	-	-	-
56	8 500 000,00	-3 564 974,00	4 935 026,00	36 720,00	4 872 498,00	-4 872 498,00	36 720,00	4 872 498,00	-4 872 498,00	-	-	-
909	127 500 000,00	-4 119 434,00	123 380 566,00	47 539 283,13	75 286 097,57	-75 286 097,57	47 539 283,13	41 066 097,57	-41 066 097,57	-	-	-
91	42 000 000,00	16 998 385,48	58 998 385,48	23 703 227,59	35 201 125,00	-35 201 125,00	23 703 227,59	5 201 125,00	-5 201 125,00	-	-	-
92	42 000 000,00	844 680,52	42 844 680,52	22 360 636,20	20 022 891,91	-20 022 891,91	22 360 636,20	15 802 891,91	-15 802 891,91	-	-	-
94	43 500 000,00	-21 962 500,00	21 537 500,00	1 475 419,34	20 062 080,66	-20 062 080,66	1 475 419,34	20 062 080,66	-20 062 080,66	-	-	-
DSSM71	61 980 000,00	-18 276,00	61 961 724,00	2 788 670,59	56 717 016,86	-56 717 016,86	2 788 670,59	56 717 016,86	-56 717 016,86	-	-	-
901	34 230 000,00	-18 276,00	34 211 724,00	-	32 492 161,00	-32 492 161,00	-	32 492 161,00	-32 492 161,00	-	-	-
13	34 230 000,00	-18 276,00	34 211 724,00	-	32 492 161,00	-32 492 161,00	-	32 492 161,00	-32 492 161,00	-	-	-
904	27 750 000,00	-	27 750 000,00	2 788 670,59	24 224 855,86	-24 224 855,86	2 788 670,59	24 224 855,86	-24 224 855,86	-	-	-
41	8 400 000,00	3 905 442,53	12 305 442,53	639 452,84	11 427 785,61	-11 427 785,61	639 452,84	11 427 785,61	-11 427 785,61	-	-	-
42	19 350 000,00	-3 905 442,53	15 444 557,47	2 149 217,75	12 797 070,25	-12 797 070,25	2 149 217,75	12 797 070,25	-12 797 070,25	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2022	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	151 200 000,00	3 780 277,31	154 980 277,31	12 288 879,52	133 239 122,22	-133 239 122,22	12 288 879,52	132 965 548,68	-132 965 548,68	-	-	-
905	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907	99 600 000,00	-5 691 089,69	93 908 910,31	2 755 785,13	85 688 610,21	-85 688 610,21	2 755 785,13	85 415 604,07	-85 415 604,07	-	-	-
71	170 000,00	131 000,00	301 000,00	-	131 000,00	-131 000,00	-	31 000,00	-31 000,00	-	-	-
72	10 000 000,00	2 802 196,87	12 802 196,87	93 056,32	12 131 133,25	-12 131 133,25	93 056,32	12 129 773,73	-12 129 773,73	-	-	-
73	8 760 000,00	-3 233 196,87	5 526 803,13	627 307,74	2 439 554,72	-2 439 554,72	627 307,74	2 439 554,72	-2 439 554,72	-	-	-
74	4 500 000,00	-	4 500 000,00	12 555,00	4 118 184,02	-4 118 184,02	12 555,00	4 118 184,02	-4 118 184,02	-	-	-
75	49 000 000,00	-9 000 000,00	40 000 000,00	1 353 750,69	38 437 876,96	-38 437 876,96	1 353 750,69	38 336 892,94	-38 336 892,94	-	-	-
76	21 500 000,00	8 500 709,00	30 000 709,00	480 115,38	28 049 861,26	-28 049 861,26	480 115,38	27 979 198,66	-27 979 198,66	-	-	-
77	5 400 000,00	-5 191 798,69	208 201,31	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	270 000,00	300 000,00	570 000,00	189 000,00	381 000,00	-381 000,00	189 000,00	381 000,00	-381 000,00	-	-	-
908	24 600 000,00	8 813 867,00	33 413 867,00	9 311 094,39	24 102 772,61	-24 102 772,61	9 311 094,39	24 102 772,61	-24 102 772,61	-	-	-
883	24 600 000,00	8 813 867,00	33 413 867,00	9 311 094,39	24 102 772,61	-24 102 772,61	9 311 094,39	24 102 772,61	-24 102 772,61	-	-	-
909	27 000 000,00	657 500,00	27 657 500,00	222 000,00	23 447 739,40	-23 447 739,40	222 000,00	23 447 172,00	-23 447 172,00	-	-	-
93	2 000 000,00	1 669 740,00	3 669 740,00	70 000,00	3 599 739,40	-3 599 739,40	70 000,00	3 599 172,00	-3 599 172,00	-	-	-
94	25 000 000,00	-1 012 240,00	23 987 760,00	152 000,00	19 848 000,00	-19 848 000,00	152 000,00	19 848 000,00	-19 848 000,00	-	-	-
ESEM71	691 897 000,00	12 275 314,54	704 172 314,54	157 725 369,43	531 168 660,10	-531 168 660,10	157 725 369,43	390 451 378,52	-390 451 378,52	-	0,00	-
902	691 897 000,00	12 275 314,54	704 172 314,54	157 725 369,43	531 168 660,10	-531 168 660,10	157 725 369,43	390 451 378,52	-390 451 378,52	-	0,00	-
21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
221	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
222	588 177 000,00	-58 305 394,74	529 871 605,26	86 309 490,72	429 262 320,27	-429 262 320,27	86 309 490,72	305 825 538,71	-305 825 538,71	-	-	-
223	11 000 000,00	795 729,63	11 795 729,63	152 800,00	11 509 526,63	-11 509 526,63	152 800,00	11 509 526,63	-11 509 526,63	-	-	-
224	32 720 000,00	50 531 129,65	83 251 129,65	14 544 065,02	67 861 976,89	-67 861 976,89	14 544 065,02	50 737 653,72	-50 737 653,72	-	-	-
28	60 000 000,00	19 253 850,00	79 253 850,00	56 719 013,69	22 534 836,31	-22 534 836,31	56 719 013,69	22 378 659,46	-22 378 659,46	-	0,00	-
ESUM71	66 350 000,00	-	66 350 000,00	28 600 479,04	31 913 740,00	-31 913 740,00	28 600 479,04	27 313 740,00	-27 313 740,00	-	-	-
902	66 350 000,00	-	66 350 000,00	28 600 479,04	31 913 740,00	-31 913 740,00	28 600 479,04	27 313 740,00	-27 313 740,00	-	-	-
23	66 350 000,00	-	66 350 000,00	28 600 479,04	31 913 740,00	-31 913 740,00	28 600 479,04	27 313 740,00	-27 313 740,00	-	-	-
FPAM71	23 030 000,00	500 000,00	23 530 000,00	805 090,94	22 724 630,06	-22 724 630,06	805 090,94	22 724 630,06	-22 724 630,06	-	-	-
901	23 030 000,00	500 000,00	23 530 000,00	805 090,94	22 724 630,06	-22 724 630,06	805 090,94	22 724 630,06	-22 724 630,06	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
116	-	500 000,00	500 000,00	-	500 000,00	-500 000,00	-	500 000,00	-500 000,00	-	-	-
12	23 030 000,00	-	23 030 000,00	805 090,94	22 224 630,06	-22 224 630,06	805 090,94	22 224 630,06	-22 224 630,06	-	-	-
909	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOM71	74 000 000,00	6 369 710,97	80 369 710,97	1 319 428,89	79 050 282,08	-79 050 282,08	1 319 428,89	79 050 282,08	-79 050 282,08	-	-	-
905	74 000 000,00	6 369 710,97	80 369 710,97	1 319 428,89	79 050 282,08	-79 050 282,08	1 319 428,89	79 050 282,08	-79 050 282,08	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	74 000 000,00	6 369 710,97	80 369 710,97	1 319 428,89	79 050 282,08	-79 050 282,08	1 319 428,89	79 050 282,08	-79 050 282,08	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2022	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
MOM71	174 770 000,00	-15 438 822,31	159 331 177,69	16 667 351,10	132 903 169,09	-132 903 169,09	16 667 351,10	132 903 169,09	-132 903 169,09	-	-	-
905	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907	29 050 000,00	5 191 798,69	34 241 798,69	219 196,11	34 021 475,50	-34 021 475,50	219 196,11	34 021 475,50	-34 021 475,50	-	-	-
77	4 050 000,00	501 861,75	4 551 861,75	-	4 551 861,75	-4 551 861,75	-	4 551 861,75	-4 551 861,75	-	-	-
78	25 000 000,00	4 689 936,94	29 689 936,94	219 196,11	29 469 613,75	-29 469 613,75	219 196,11	29 469 613,75	-29 469 613,75	-	-	-
908	145 720 000,00	-20 630 621,00	125 089 379,00	16 448 154,99	98 881 693,59	-98 881 693,59	16 448 154,99	98 881 693,59	-98 881 693,59	-	-	-
818	102 246 000,00	-66 990 021,63	35 255 978,37	12 500,00	26 361 918,00	-26 361 918,00	12 500,00	26 361 918,00	-26 361 918,00	-	-	-
821	19 907 000,00	17 130 730,63	37 037 730,63	16 431 484,39	20 606 246,24	-20 606 246,24	16 431 484,39	20 606 246,24	-20 606 246,24	-	-	-
823	10 000 000,00	29 079 000,00	39 079 000,00	-	39 079 000,00	-39 079 000,00	-	39 079 000,00	-39 079 000,00	-	-	-
824	8 567 000,00	-4 208 425,00	4 358 575,00	-	3 482 434,35	-3 482 434,35	-	3 482 434,35	-3 482 434,35	-	-	-
825	5 000 000,00	4 358 095,00	9 358 095,00	4 170,60	9 352 095,00	-9 352 095,00	4 170,60	9 352 095,00	-9 352 095,00	-	-	-
PMGM71	6 929 000,00	7 318 000,00	14 247 000,00	892 934,62	13 266 435,49	-13 266 435,49	892 934,62	422 522,66	-422 522,66	-	-	-
900	6 929 000,00	7 318 000,00	14 247 000,00	892 934,62	13 266 435,49	-13 266 435,49	892 934,62	422 522,66	-422 522,66	-	-	-
0202	6 929 000,00	7 318 000,00	14 247 000,00	892 934,62	13 266 435,49	-13 266 435,49	892 934,62	422 522,66	-422 522,66	-	-	-
PRHM71	130 000,00	-	130 000,00	64 865,12	3 528,15	-3 528,15	64 865,12	3 528,15	-3 528,15	-	-	-
900	130 000,00	-	130 000,00	64 865,12	3 528,15	-3 528,15	64 865,12	3 528,15	-3 528,15	-	-	-
0201	130 000,00	-	130 000,00	64 865,12	3 528,15	-3 528,15	64 865,12	3 528,15	-3 528,15	-	-	-
PVM71	23 000 000,00	-10 181 687,99	12 818 312,01	70 756,10	12 533 001,90	-12 533 001,90	70 756,10	12 533 001,90	-12 533 001,90	-	-	-
905	23 000 000,00	-10 181 687,99	12 818 312,01	70 756,10	12 533 001,90	-12 533 001,90	70 756,10	12 533 001,90	-12 533 001,90	-	-	-
51	23 000 000,00	-10 181 687,99	12 818 312,01	70 756,10	12 533 001,90	-12 533 001,90	70 756,10	12 533 001,90	-12 533 001,90	-	-	-
RINM71	33 000 000,00	4 119 434,00	37 119 434,00	269 066,28	36 850 367,72	-36 850 367,72	269 066,28	36 850 367,72	-36 850 367,72	-	-	-
909	33 000 000,00	4 119 434,00	37 119 434,00	269 066,28	36 850 367,72	-36 850 367,72	269 066,28	36 850 367,72	-36 850 367,72	-	-	-
92	33 000 000,00	4 119 434,00	37 119 434,00	269 066,28	36 850 367,72	-36 850 367,72	269 066,28	36 850 367,72	-36 850 367,72	-	-	-
RURM71	21 900 000,00	991 291,00	22 891 291,00	926 471,01	21 964 638,16	-21 964 638,16	926 471,01	21 079 638,16	-21 079 638,16	-	-	-
905	17 900 000,00	492 000,00	18 392 000,00	926 471,01	17 465 347,16	-17 465 347,16	926 471,01	17 465 347,16	-17 465 347,16	-	-	-
53	17 900 000,00	492 000,00	18 392 000,00	926 471,01	17 465 347,16	-17 465 347,16	926 471,01	17 465 347,16	-17 465 347,16	-	-	-
907	4 000 000,00	499 291,00	4 499 291,00	-	4 499 291,00	-4 499 291,00	-	3 614 291,00	-3 614 291,00	-	-	-
76	4 000 000,00	499 291,00	4 499 291,00	-	4 499 291,00	-4 499 291,00	-	3 614 291,00	-3 614 291,00	-	-	-
SEM71	35 950 000,00	7 742 961,46	43 692 961,46	797 926,07	42 886 943,31	-42 886 943,31	797 926,07	20 881 406,61	-20 881 406,61	-	-	-
901	150 000,00	18 276,00	168 276,00	-	168 276,00	-168 276,00	-	168 276,00	-168 276,00	-	-	-
13	150 000,00	18 276,00	168 276,00	-	168 276,00	-168 276,00	-	168 276,00	-168 276,00	-	-	-
902	16 000 000,00	7 724 685,46	23 724 685,46	303 644,14	23 421 041,32	-23 421 041,32	303 644,14	1 415 504,62	-1 415 504,62	-	-	-
27	16 000 000,00	7 724 685,46	23 724 685,46	303 644,14	23 421 041,32	-23 421 041,32	303 644,14	1 415 504,62	-1 415 504,62	-	-	-
903	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905	19 800 000,00	-	19 800 000,00	494 281,93	19 297 625,99	-19 297 625,99	494 281,93	19 297 625,99	-19 297 625,99	-	-	-
57	19 800 000,00	-	19 800 000,00	494 281,93	19 297 625,99	-19 297 625,99	494 281,93	19 297 625,99	-19 297 625,99	-	-	-
908	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
87	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIM71	15 500 000,00	980 000,00	16 480 000,00	8 476 631,05	8 002 535,64	-8 002 535,64	8 476 631,05	7 948 912,18	-7 948 912,18	-	-	-
900	15 500 000,00	980 000,00	16 480 000,00	8 476 631,05	8 002 535,64	-8 002 535,64	8 476 631,05	7 948 912,18	-7 948 912,18	-	-	-
0202	15 500 000,00	980 000,00	16 480 000,00	8 476 631,05	8 002 535,64	-8 002 535,64	8 476 631,05	7 948 912,18	-7 948 912,18	-	-	-
SLM71	65 905 000,00	15 000 000,00	80 905 000,00	38 417 435,58	42 161 705,05	-42 161 705,05	38 417 435,58	40 624 721,27	-40 624 721,27	-	-	-
903	65 905 000,00	15 000 000,00	80 905 000,00	38 417 435,58	42 161 705,05	-42 161 705,05	38 417 435,58	40 624 721,27	-40 624 721,27	-	-	-
32	57 125 000,00	15 000 000,00	72 125 000,00	36 599 820,58	35 231 389,40	-35 231 389,40	36 599 820,58	33 994 193,85	-33 994 193,85	-	-	-
33	7 280 000,00	42 429,00	7 322 429,00	1 731 023,28	5 591 404,87	-5 591 404,87	1 731 023,28	5 304 150,61	-5 304 150,61	-	-	-
37	1 500 000,00	-42 429,00	1 457 571,00	86 591,72	1 338 910,78	-1 338 910,78	86 591,72	1 326 376,81	-1 326 376,81	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2022	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
TCM71	897 026 000,00	21 340 621,00	918 366 621,00	236 233 431,48	673 289 551,31	-673 289 551,31	236 233 431,48	673 289 551,31	-673 289 551,31	-	-	-
908	897 026 000,00	21 340 621,00	918 366 621,00	236 233 431,48	673 289 551,31	-673 289 551,31	236 233 431,48	673 289 551,31	-673 289 551,31	-	-	-
810	60 000 000,00	-29 355 681,00	30 644 319,00	20 137 087,81	5 507 231,19	-5 507 231,19	20 137 087,81	5 507 231,19	-5 507 231,19	-	-	-
811	801 524 000,00	75 354 063,13	876 878 063,13	216 096 343,67	657 277 392,46	-657 277 392,46	216 096 343,67	657 277 392,46	-657 277 392,46	-	-	-
812	35 502 000,00	-24 657 761,13	10 844 238,87	-	10 504 927,66	-10 504 927,66	-	10 504 927,66	-10 504 927,66	-	-	-
TMSPM71	15 004 000,00	-9 523 867,00	5 480 133,00	213 812,78	4 527 696,72	-4 527 696,72	213 812,78	4 527 696,72	-4 527 696,72	-	-	-
908	15 004 000,00	-9 523 867,00	5 480 133,00	213 812,78	4 527 696,72	-4 527 696,72	213 812,78	4 527 696,72	-4 527 696,72	-	-	-
883	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
884	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
885	15 004 000,00	-9 523 867,00	5 480 133,00	213 812,78	4 527 696,72	-4 527 696,72	213 812,78	4 527 696,72	-4 527 696,72	-	-	-
888	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOM71	5 000 000,00	-	5 000 000,00	107 821,62	2 965 271,38	-2 965 271,38	107 821,62	2 965 271,38	-2 965 271,38	-	-	-
909	5 000 000,00	-	5 000 000,00	107 821,62	2 965 271,38	-2 965 271,38	107 821,62	2 965 271,38	-2 965 271,38	-	-	-
95	5 000 000,00	-	5 000 000,00	107 821,62	2 965 271,38	-2 965 271,38	107 821,62	2 965 271,38	-2 965 271,38	-	-	-
UEM71	52 491 000,00	-	52 491 000,00	-	37 975 097,94	-37 975 097,94	-	37 975 097,94	-37 975 097,94	-	-	-
906	52 491 000,00	-	52 491 000,00	-	37 975 097,94	-37 975 097,94	-	37 975 097,94	-37 975 097,94	-	-	-
62	52 491 000,00	-	52 491 000,00	-	37 975 097,94	-37 975 097,94	-	37 975 097,94	-37 975 097,94	-	-	-
63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	2 709 282 000,00	44 325 500,00	2 753 607 500,00	571 948 359,24	2 110 984 168,43	-2 110 984 168,43	571 948 359,24	1 892 261 955,44	-1 892 261 955,44	-	0,00	-
				20,77 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2023

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2023	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRI - Agriculture	11 850 000,00	-	11 850 000,00	11 846 128,39	-	-142 244,65	11 846 128,39	-	-142 244,65	639 493,46	11 064 390,28	11 064 390,28
906 - Action économique	11 850 000,00	-	11 850 000,00	11 846 128,39	-	-142 244,65	11 846 128,39	-	-142 244,65	639 493,46	11 064 390,28	11 064 390,28
6312 - Autres	11 850 000,00	-	11 850 000,00	11 846 128,39	-	-142 244,65	11 846 128,39	-	-142 244,65	639 493,46	11 064 390,28	11 064 390,28
AGRI71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
909	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
93	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AIE - Actions internationales	1 500 000,00	-	1 500 000,00	1 496 641,85	-	-	1 496 641,85	-	-	34 650,00	1 461 991,85	1 461 991,85
900 - Services généraux	1 500 000,00	-	1 500 000,00	1 496 641,85	-	-	1 496 641,85	-	-	34 650,00	1 461 991,85	1 461 991,85
044 - Aide publique au développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
048 - Autres actions	1 500 000,00	-	1 500 000,00	1 496 641,85	-	-	1 496 641,85	-	-	34 650,00	1 461 991,85	1 461 991,85
AIEM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
044	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
048	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AM - Aménagement	92 254 000,00	25 370 423,25	117 624 423,25	117 623 821,25	-	-155 692,40	117 283 477,75	-	-	14 555 146,23	102 912 982,62	102 728 331,52
900 - Services généraux	400 000,00	-	400 000,00	400 000,00	-	-	400 000,00	-	-	1 480,00	398 520,00	398 520,00
042 - Actions interrégionales	400 000,00	-	400 000,00	400 000,00	-	-	400 000,00	-	-	1 480,00	398 520,00	398 520,00
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
212 - Écoles primaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
221 - Collèges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
311 - Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
312 - Patrimoine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
313 - Bibliothèques, médiathèques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
325 - Autres équipements sportifs ou de loisirs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
904 - Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4228 - Autres actions en faveur de la petite enfance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
425 - Personnes handicapées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905 - Aménagement des territoires et habitat	91 854 000,00	25 370 423,25	117 224 423,25	117 223 821,25	-	-155 692,40	116 883 477,75	-	-	14 553 666,23	102 514 462,62	102 329 811,52
510 - Services communs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
515 - Opérations d'aménagement	91 854 000,00	25 370 423,25	117 224 423,25	117 223 821,25	-	-155 692,40	116 883 477,75	-	-	14 553 666,23	102 514 462,62	102 329 811,52
518 - Autres actions d'aménagement urbain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54 - Espace rural et autres espaces de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907 - Environnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
76 - Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AMM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
041	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2023	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
CI - Jeunesse et citoyenneté	1 450 000,00	-266 400,00	1 183 600,00	1 183 600,00	-	-	1 047 880,00	-	-	807 140,00	376 460,00	240 740,00
900 - Services généraux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
031 - Assemblée délibérante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 450 000,00	-266 400,00	1 183 600,00	1 183 600,00	-	-	1 047 880,00	-	-	807 140,00	376 460,00	240 740,00
348 - Autres	1 450 000,00	-266 400,00	1 183 600,00	1 183 600,00	-	-	1 047 880,00	-	-	807 140,00	376 460,00	240 740,00
904 - Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
420 - Services communs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
904	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COM - Communication	260 000,00	-	260 000,00	260 000,00	-	-644,12	259 355,88	-	-	259 355,88	-	-
900 - Services généraux	260 000,00	-	260 000,00	260 000,00	-	-644,12	259 355,88	-	-	259 355,88	-	-
022 - Information, communication, publicité	260 000,00	-	260 000,00	260 000,00	-	-644,12	259 355,88	-	-	259 355,88	-	-
COMM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COO - Coopération interrégionale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900 - Services généraux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
042 - Actions interrégionales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
041	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CU - Culture	48 100 000,00	-1 896 855,16	46 203 144,84	46 199 968,00	-	-1 200,00	42 697 433,06	-	-1 200,00	4 335 359,49	41 863 408,51	38 360 873,57
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	48 100 000,00	-1 896 855,16	46 203 144,84	46 199 968,00	-	-1 200,00	42 697 433,06	-	-1 200,00	4 335 359,49	41 863 408,51	38 360 873,57
311 - Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	31 970 000,00	-1 579 339,00	30 390 661,00	30 390 661,00	-	-1 200,00	29 974 331,00	-	-1 200,00	3 432 767,22	26 956 693,78	26 540 363,78
312 - Patrimoine	12 930 000,00	454 203,00	13 384 203,00	13 384 203,00	-	-	10 297 998,06	-	-	835 260,34	12 548 942,66	9 462 737,72
313 - Bibliothèques, médiathèques	3 200 000,00	-771 719,16	2 428 280,84	2 425 104,00	-	-	2 425 104,00	-	-	67 331,93	2 357 772,07	2 357 772,07
CUM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
903	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
311	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
312	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
313	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DEEE - Développement économique , innovation et TIC	100 000 000,00	24 002 694,92	124 002 694,92	120 864 465,67	-	-	95 964 465,67	-	-	41 456 891,25	79 407 574,42	54 507 574,42
905 - Aménagement des territoires et habitat	4 500 000,00	-3 757 305,08	742 694,92	383 783,00	-	-	383 783,00	-	-	2 111,20	381 671,80	381 671,80
57 - Technologies de l'information et de la communication	4 500 000,00	-3 757 305,08	742 694,92	383 783,00	-	-	383 783,00	-	-	2 111,20	381 671,80	381 671,80
906 - Action économique	95 500 000,00	27 760 000,00	123 260 000,00	120 480 682,67	-	-	95 580 682,67	-	-	41 454 780,05	79 025 902,62	54 125 902,62
61 - Interventions économiques transversales	15 000 000,00	11 904 300,84	26 904 300,84	26 904 300,84	-	-	22 704 300,84	-	-	18 694 115,84	8 210 185,00	4 010 185,00
62 - Structure d'animation et de développement économique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
632 - Industrie, commerce et artisanat	34 000 000,00	10 602 606,15	44 602 606,15	44 602 606,15	-	-	29 602 606,15	-	-	2 794 247,44	41 808 358,71	26 808 358,71
633 - Développement touristique	3 000 000,00	-220 682,67	2 779 317,33	-	-	-	-	-	-	-	-	-
65 - Insertion économique et économie sociale et solidaire	6 500 000,00	400 000,00	6 900 000,00	6 900 000,00	-	-	1 200 000,00	-	-	88 042,29	6 811 957,71	1 111 957,71
67 - Recherche et innovation	37 000 000,00	5 073 775,68	42 073 775,68	42 073 775,68	-	-	42 073 775,68	-	-	19 878 374,48	22 195 401,20	22 195 401,20

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2023	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
DEEEM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
56	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
909	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
92	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
94	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DSS - Développement social et santé	25 250 000,00	1 000 000,00	26 250 000,00	25 658 134,96	-	-11 547,50	25 658 134,96	-	-11 547,50	3 436 299,22	22 210 288,24	22 210 288,24
904 - Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	25 250 000,00	1 000 000,00	26 250 000,00	25 658 134,96	-	-11 547,50	25 658 134,96	-	-11 547,50	3 436 299,22	22 210 288,24	22 210 288,24
414 - Dispensaires et autres établissements sanitaires	8 400 000,00	2 815 434,38	11 215 434,38	11 215 434,38	-	-10 625,19	11 215 434,38	-	-10 625,19	1 419 944,39	9 784 864,80	9 784 864,80
4228 - Autres actions en faveur de la petite enfance	1 200 000,00	62 500,00	1 262 500,00	1 262 500,00	-	-922,31	1 262 500,00	-	-922,31	73 077,69	1 188 500,00	1 188 500,00
4238 - Autres actions en faveur des personnes âgées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
424 - Personnes en difficulté	8 500 000,00	-3 549 910,81	4 950 089,19	4 358 224,15	-	-	4 358 224,15	-	-	483 094,14	3 875 130,01	3 875 130,01
425 - Personnes handicapées	7 150 000,00	1 671 976,43	8 821 976,43	8 821 976,43	-	-	8 821 976,43	-	-	1 460 183,00	7 361 793,43	7 361 793,43
428 - Autres interventions sociales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DSSM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
901	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
904	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EAE - Environnement et énergie	172 200 000,00	-23 135 680,91	149 064 319,09	96 362 881,49	-	-2 146,55	95 247 961,49	-	-2 146,55	1 281 804,41	95 078 930,53	93 964 010,53
906 - Action économique	27 000 000,00	-20 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00	-	-	7 000 000,00	-	-	-	7 000 000,00	7 000 000,00
6312 - Autres	2 000 000,00	-	2 000 000,00	2 000 000,00	-	-	2 000 000,00	-	-	-	2 000 000,00	2 000 000,00
632 - Industrie, commerce et artisanat	25 000 000,00	-20 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	-	-	5 000 000,00	-	-	-	5 000 000,00	5 000 000,00
907 - Environnement	95 200 000,00	-4 913 541,91	90 286 458,09	89 362 881,49	-	-2 146,55	88 247 961,49	-	-2 146,55	1 281 804,41	88 078 930,53	86 964 010,53
71 - Actions transversales	170 000,00	167 160,00	337 160,00	337 160,00	-	-	87 160,00	-	-	50 160,00	287 000,00	37 000,00
7211 - Actions de prévention et de sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7212 - Collecte des déchets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7213 - Tri, valorisation et traitement des déchets	6 000 000,00	2 728 717,00	8 728 717,00	8 728 717,00	-	-	8 728 717,00	-	-	156 569,75	8 572 147,25	8 572 147,25
7222 - Action en matière de propreté urbaine et de nettoyage	3 000 000,00	-2 369 901,00	630 099,00	445 999,00	-	-	445 999,00	-	-	21 513,34	424 485,66	424 485,66
731 - Politique de l'eau	5 500 000,00	4 867 781,00	10 367 781,00	10 367 781,00	-	-	10 367 781,00	-	-	168 399,45	10 199 381,55	10 199 381,55
733 - Assainissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
735 - Lutte contre les inondations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
74 - Politique de l'air	9 760 000,00	-8 498 033,05	1 261 966,95	1 261 966,95	-	-	1 261 966,95	-	-	46 281,65	1 215 685,30	1 215 685,30
751 - Réseaux de chaleur et de froid	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
758 - Autres actions	49 000 000,00	1 367 547,63	50 367 547,63	49 628 071,03	-	-2 146,55	48 763 151,03	-	-2 146,55	600 342,39	49 025 582,09	48 160 662,09
76 - Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	21 500 000,00	-3 376 813,49	18 123 186,51	18 123 186,51	-	-	18 123 186,51	-	-	15 873,77	18 107 312,74	18 107 312,74
77 - Environnement des infrastructures de transports	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78 - Autres actions	270 000,00	200 000,00	470 000,00	470 000,00	-	-	470 000,00	-	-	222 664,06	247 335,94	247 335,94
908 - Transports	50 000 000,00	1 777 861,00	51 777 861,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
87 - Circulations douces	50 000 000,00	1 777 861,00	51 777 861,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2023	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
72	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
73	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
74	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
76	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
77	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
908	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
883	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
909	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
93	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
94	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ESE - Enseignement secondaire	775 847 000,00	226 873 859,00	1 002 720 859,00	1 002 600 176,75	-	-553 658,88	484 485 201,79	-	-338 158,39	148 964 217,80	853 082 300,07	335 182 825,60
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	775 847 000,00	226 873 859,00	1 002 720 859,00	1 002 600 176,75	-	-553 658,88	484 485 201,79	-	-338 158,39	148 964 217,80	853 082 300,07	335 182 825,60
222 - Lycées publics	657 950 000,00	74 767 609,55	732 717 609,55	732 682 184,55	-	-1 654,48	345 020 800,22	-	-338 158,39	82 025 896,03	650 654 634,04	262 656 745,80
223 - Lycées privés	11 000 000,00	723 555,00	11 723 555,00	11 723 555,00	-	-	11 723 555,00	-	-	-	11 723 555,00	11 723 555,00
24 - Cités scolaires	43 797 000,00	119 798 844,45	163 595 844,45	163 510 587,20	-	-508 398,90	33 817 395,23	-	-	6 222 531,27	156 779 657,03	27 594 863,96
282 - Sport scolaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
288 - Autres services annexes de l'enseignement	63 100 000,00	31 583 850,00	94 683 850,00	94 683 850,00	-	-43 605,50	93 923 451,34	-	-	60 715 790,50	33 924 454,00	33 207 660,84
ESEM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
902	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
221	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
222	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
223	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
224	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ESU - Enseignement supérieur	65 250 000,00	-	65 250 000,00	65 150 000,00	-	-	63 225 364,00	-	-	750 864,00	64 399 136,00	62 474 500,00
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	65 250 000,00	-	65 250 000,00	65 150 000,00	-	-	63 225 364,00	-	-	750 864,00	64 399 136,00	62 474 500,00
23 - Enseignement supérieur	65 250 000,00	-	65 250 000,00	65 150 000,00	-	-	63 225 364,00	-	-	750 864,00	64 399 136,00	62 474 500,00
ESUM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
902	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FPA - Formation professionnelle, apprentissage et emploi	23 330 000,00	-	23 330 000,00	23 230 000,00	-	-	23 230 000,00	-	-	5 436 508,34	17 793 491,66	17 793 491,66
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	23 330 000,00	-	23 330 000,00	23 230 000,00	-	-	23 230 000,00	-	-	5 436 508,34	17 793 491,66	17 793 491,66
256 - Autres	300 000,00	-	300 000,00	200 000,00	-	-	200 000,00	-	-	-	200 000,00	200 000,00
26 - Apprentissage	23 030 000,00	-	23 030 000,00	23 030 000,00	-	-	23 030 000,00	-	-	5 436 508,34	17 593 491,66	17 593 491,66
906 - Action économique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
61 - Interventions économiques transversales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2023	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
FPAM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
901	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
116	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
909	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FSS - Formations sanitaires et sociales	12 230 000,00	-1 385 429,00	10 844 571,00	2 352 153,00	-	-	2 352 153,00	-	-	-	2 352 153,00	2 352 153,00
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	12 230 000,00	-1 385 429,00	10 844 571,00	2 352 153,00	-	-	2 352 153,00	-	-	-	2 352 153,00	2 352 153,00
27 - Formation sanitaire et sociale	12 230 000,00	-1 385 429,00	10 844 571,00	2 352 153,00	-	-	2 352 153,00	-	-	-	2 352 153,00	2 352 153,00
LO - Logement	74 000 000,00	243 423,65	74 243 423,65	74 243 423,65	-	-	74 243 423,65	-	-	2 129 077,56	72 114 346,09	72 114 346,09
905 - Aménagement des territoires et habitat	74 000 000,00	243 423,65	74 243 423,65	74 243 423,65	-	-	74 243 423,65	-	-	2 129 077,56	72 114 346,09	72 114 346,09
551 - Parc privé de la collectivité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
552 - Aide au secteur locatif	5 000 000,00	-3 225 500,00	1 774 500,00	1 774 500,00	-	-	1 774 500,00	-	-	49 500,00	1 725 000,00	1 725 000,00
553 - Aide à l'accession à la propriété	9 500 000,00	5 178 485,92	14 678 485,92	14 678 485,92	-	-	14 678 485,92	-	-	9 286,20	14 669 199,72	14 669 199,72
555 - Logement social	59 500 000,00	-1 709 562,27	57 790 437,73	57 790 437,73	-	-	57 790 437,73	-	-	2 070 291,36	55 720 146,37	55 720 146,37
LOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MAJI - Marché, achats, juridique et immobilier	6 544 000,00	28 600 000,00	35 144 000,00	35 144 000,00	-	-1 802,69	3 095 465,11	-	-	293 594,69	34 848 602,62	2 801 870,42
900 - Services généraux	6 544 000,00	28 600 000,00	35 144 000,00	35 144 000,00	-	-1 802,69	3 095 465,11	-	-	293 594,69	34 848 602,62	2 801 870,42
020 - Administration générale de la collectivité	6 544 000,00	28 600 000,00	35 144 000,00	35 144 000,00	-	-1 802,69	3 095 465,11	-	-	293 594,69	34 848 602,62	2 801 870,42
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
312 - Patrimoine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
77	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
908	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
818	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
821	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
823	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
824	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
825	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PMGM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PRH - Personnel et Ressources humaines	315 000,00	500 000,00	815 000,00	815 000,00	-	-8 669,27	761 975,71	-	-	192 179,55	614 151,18	569 796,16
900 - Services généraux	315 000,00	500 000,00	815 000,00	815 000,00	-	-8 669,27	761 975,71	-	-	192 179,55	614 151,18	569 796,16
020 - Administration générale de la collectivité	185 000,00	500 000,00	685 000,00	685 000,00	-	-	673 779,05	-	-	133 537,84	551 462,16	540 241,21
021 - Personnel non ventilé	130 000,00	-	130 000,00	130 000,00	-	-8 669,27	88 196,66	-	-	58 641,71	62 689,02	29 554,95
PRHM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2023	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PV - Politique de la ville	23 000 000,00	-8 848 326,00	14 151 674,00	14 151 674,00	-	-	14 151 674,00	-	-	664 464,00	13 487 210,00	13 487 210,00
905 - Aménagement des territoires et habitat	23 000 000,00	-8 848 326,00	14 151 674,00	14 151 674,00	-	-	14 151 674,00	-	-	664 464,00	13 487 210,00	13 487 210,00
52 - Politique de la ville	23 000 000,00	-8 848 326,00	14 151 674,00	14 151 674,00	-	-	14 151 674,00	-	-	664 464,00	13 487 210,00	13 487 210,00
PVM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RIN - Recherche	33 000 000,00	-	33 000 000,00	32 924 617,00	-	-	32 924 617,00	-	-	7 889,60	32 916 727,40	32 916 727,40
905 - Aménagement des territoires et habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
57 - Technologies de l'information et de la communication	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
906 - Action économique	33 000 000,00	-	33 000 000,00	32 924 617,00	-	-	32 924 617,00	-	-	7 889,60	32 916 727,40	32 916 727,40
67 - Recherche et innovation	33 000 000,00	-	33 000 000,00	32 924 617,00	-	-	32 924 617,00	-	-	7 889,60	32 916 727,40	32 916 727,40
RINM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
909	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
92	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RUR - Ruralité	21 900 000,00	6 905 326,09	28 805 326,09	28 419 721,18	-	-2 917,39	28 419 721,18	-	-2 917,39	2 036 350,29	26 380 453,50	26 380 453,50
905 - Aménagement des territoires et habitat	17 900 000,00	6 991 784,18	24 891 784,18	24 891 784,18	-	-2 917,39	24 891 784,18	-	-2 917,39	1 844 516,63	23 044 350,16	23 044 350,16
54 - Espace rural et autres espaces de développement	17 900 000,00	6 991 784,18	24 891 784,18	24 891 784,18	-	-2 917,39	24 891 784,18	-	-2 917,39	1 844 516,63	23 044 350,16	23 044 350,16
907 - Environnement	4 000 000,00	-86 458,09	3 913 541,91	3 527 937,00	-	-	3 527 937,00	-	-	191 833,66	3 336 103,34	3 336 103,34
76 - Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	4 000 000,00	-86 458,09	3 913 541,91	3 527 937,00	-	-	3 527 937,00	-	-	191 833,66	3 336 103,34	3 336 103,34
RURM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
76	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SE - Sécurité	35 950 000,00	25 705 570,00	61 655 570,00	61 654 462,00	-	-11 205,21	37 415 193,98	-	-11 205,21	2 518 908,91	59 124 347,88	34 885 079,86
901 - Sécurité	16 800 000,00	1 500 000,00	18 300 000,00	18 298 892,00	-	-11 205,21	18 298 892,00	-	-11 205,21	1 929 932,54	16 357 754,25	16 357 754,25
10 - Services communs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 - Police, sécurité, justice	15 300 000,00	1 500 000,00	16 800 000,00	16 798 892,00	-	-11 205,21	16 798 892,00	-	-11 205,21	1 679 932,54	15 107 754,25	15 107 754,25
12 - Incendie et secours	1 500 000,00	-	1 500 000,00	1 500 000,00	-	-	1 500 000,00	-	-	250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
18 - Autres interventions de protections des personnes et des biens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	19 150 000,00	24 205 570,00	43 355 570,00	43 355 570,00	-	-	19 116 301,98	-	-	588 976,37	42 766 593,63	18 527 325,61
29 - Sécurité	19 150 000,00	24 205 570,00	43 355 570,00	43 355 570,00	-	-	19 116 301,98	-	-	588 976,37	42 766 593,63	18 527 325,61
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
39 - Sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
908 - Transports	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
89 - Sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SEM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
901	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
902	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
903	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
905	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
57	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
908	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
87	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2023	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
SIM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SL - Sports et Loisirs	67 405 000,00	5 913 255,16	73 318 255,16	73 303 255,16	-	-4 687,07	71 881 862,36	-	-4 687,07	36 654 264,19	36 644 303,90	35 222 911,10
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	67 405 000,00	5 913 255,16	73 318 255,16	73 303 255,16	-	-4 687,07	71 881 862,36	-	-4 687,07	36 654 264,19	36 644 303,90	35 222 911,10
323 - Piscines	7 500 000,00	-5 500 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	-	-	2 000 000,00	-	-	-	2 000 000,00	2 000 000,00
324 - Centres de formation sportifs	600 000,00	5 550 154,38	6 150 154,38	6 150 154,38	-	-	5 490 154,38	-	-	5 490 154,38	660 000,00	-
325 - Autres équipements sportifs ou de loisirs	50 525 000,00	6 401 860,27	56 926 860,27	56 911 860,27	-	-4 687,07	56 558 266,76	-	-4 687,07	29 160 676,48	27 746 496,72	27 392 903,21
338 - Autres activités pour les jeunes	7 280 000,00	-899 744,49	6 380 255,51	6 380 255,51	-	-	6 016 196,19	-	-	1 881 033,11	4 499 222,40	4 135 163,08
39 - Sécurité	1 500 000,00	360 985,00	1 860 985,00	1 860 985,00	-	-	1 817 245,03	-	-	122 400,22	1 738 584,78	1 694 844,81
SLM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
903	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TCM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
908	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
810	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
811	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
812	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TM - Transports et mobilités	1 084 900 000,00	-1 777 861,00	1 083 122 139,00	1 114 191 306,39	-	-	1 114 191 306,39	-	-	92 689 584,13	1 021 501 722,26	1 021 501 722,26
905 - Aménagement des territoires et habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52 - Politique de la ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907 - Environnement	3 692 000,00	-	3 692 000,00	2 090 997,50	-	-	2 090 997,50	-	-	-	2 090 997,50	2 090 997,50
77 - Environnement des infrastructures de transports	3 692 000,00	-	3 692 000,00	2 090 997,50	-	-	2 090 997,50	-	-	-	2 090 997,50	2 090 997,50
908 - Transports	1 081 208 000,00	-1 777 861,00	1 079 430 139,00	1 112 100 308,89	-	-	1 112 100 308,89	-	-	92 689 584,13	1 019 410 724,76	1 019 410 724,76
820 - Services communs	50 750 000,00	-24 445 012,75	26 304 987,25	26 304 987,25	-	-	26 304 987,25	-	-	-	26 304 987,25	26 304 987,25
822 - Transport ferroviaire	845 477 000,00	26 523 034,64	872 000 034,64	872 000 034,64	-	-	872 000 034,64	-	-	91 768 798,50	780 231 236,14	780 231 236,14
823 - Transport fluvial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
828 - Autres transports	34 055 000,00	-9 993 451,00	24 061 549,00	24 061 549,00	-	-	24 061 549,00	-	-	-	24 061 549,00	24 061 549,00
830 - Services communs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
832 - Fret ferroviaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
833 - Fret fluvial	29 812 000,00	-29 812 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
838 - Autres transports	14 500 000,00	-7 734 712,00	6 765 288,00	6 765 288,00	-	-	6 765 288,00	-	-	355 462,50	6 409 825,50	6 409 825,50
841 - Voirie nationale	6 550 000,00	28 092 232,00	34 642 232,00	34 642 232,00	-	-	34 642 232,00	-	-	-	34 642 232,00	34 642 232,00
843 - Voirie départementale	61 710 000,00	12 571 029,11	74 281 029,11	72 068 957,00	-	-	72 068 957,00	-	-	-	72 068 957,00	72 068 957,00
845 - Voirie communale	3 500 000,00	2 746 019,00	6 246 019,00	6 246 019,00	-	-	6 246 019,00	-	-	-	6 246 019,00	6 246 019,00
849 - Sécurité routière	5 000 000,00	275 000,00	5 275 000,00	4 528 000,00	-	-	4 528 000,00	-	-	-	4 528 000,00	4 528 000,00
851 - Gares routières et autres infrastructures routières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
852 - Gares et autres infrastructures ferroviaires	18 753 000,00	-	18 753 000,00	9 657 813,00	-	-	9 657 813,00	-	-	-	9 657 813,00	9 657 813,00
853 - Haltes fluviales et autres infrastructures fluviales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
854 - Ports et autres infrastructures portuaires	11 101 000,00	-	11 101 000,00	4 047 568,00	-	-	4 047 568,00	-	-	-	4 047 568,00	4 047 568,00
86 - Liaisons multimodales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
87 - Circulations douces	-	-	-	51 777 861,00	-	-	51 777 861,00	-	-	565 323,13	51 212 537,87	51 212 537,87

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AP ouvertes au BP 2023	Mouvements	Total AP ouvertes	Total AP affectées	AP affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AP engagées	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AP caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AP affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AP affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
TMSPM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
908	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
883	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
884	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
885	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
888	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TNUM - Transformation numérique	20 000 000,00	5 700 000,00	25 700 000,00	25 700 000,00	-	-1 137,57	25 249 459,26	-	-6 900,00	10 140 274,37	15 558 588,06	15 102 284,89
900 - Services généraux	20 000 000,00	5 700 000,00	25 700 000,00	25 700 000,00	-	-1 137,57	25 249 459,26	-	-6 900,00	10 140 274,37	15 558 588,06	15 102 284,89
020 - Administration générale de la collectivité	20 000 000,00	5 700 000,00	25 700 000,00	25 700 000,00	-	-1 137,57	25 249 459,26	-	-6 900,00	10 140 274,37	15 558 588,06	15 102 284,89
TO - Tourisme	-	-	-	2 540 322,00	-	-	2 540 322,00	-	-	239 090,60	2 301 231,40	2 301 231,40
906 - Action économique	-	-	-	2 540 322,00	-	-	2 540 322,00	-	-	239 090,60	2 301 231,40	2 301 231,40
633 - Développement touristique	-	-	-	2 540 322,00	-	-	2 540 322,00	-	-	239 090,60	2 301 231,40	2 301 231,40
TOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
909	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
95	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
UE - Fonds européens	14 905 000,00	-	14 905 000,00	1 893 631,12	-	-	1 893 631,12	-	-	-	1 893 631,12	1 893 631,12
900-5 - Gestion des fonds européens	14 905 000,00	-	14 905 000,00	1 893 631,12	-	-	1 893 631,12	-	-	-	1 893 631,12	1 893 631,12
052 - FEDER	14 905 000,00	-	14 905 000,00	1 893 631,12	-	-	1 893 631,12	-	-	-	1 893 631,12	1 893 631,12
0580 - FEADER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
UEM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
906	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
62	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	2 711 440 000,00	313 504 000,00	3 024 944 000,00	2 979 809 383,86	-	-897 553,30	2 371 562 849,60	-	-521 006,76	369 523 407,97	2 609 388 422,59	2 001 518 434,87
				98,51 %						12,40 %	-	-

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2005

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2005	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	3 517 000,00	36 500,00	3 553 500,00	2 656 070,11	-	-	2 656 070,11	-	-	-	-	-
939	3 517 000,00	36 500,00	3 553 500,00	2 656 070,11	-	-	2 656 070,11	-	-	-	-	-
93	3 517 000,00	36 500,00	3 553 500,00	2 656 070,11	-	-	2 656 070,11	-	-	-	-	-
AIEM71	3 225 000,00	80 000,00	3 305 000,00	3 165 939,96	-	-	3 165 939,96	-	-	-	-	-
930	3 225 000,00	80 000,00	3 305 000,00	3 165 939,96	-	-	3 165 939,96	-	-	-	-	-
044	2 735 000,00	-	2 735 000,00	2 638 564,37	-	-	2 638 564,37	-	-	-	-	-
048	490 000,00	80 000,00	570 000,00	527 375,59	-	-	527 375,59	-	-	-	-	-
AMM71	23 789 000,00	2 000 000,00	25 789 000,00	21 152 638,54	-	-	21 152 638,54	-	-	-	-	-
935	23 789 000,00	2 000 000,00	25 789 000,00	21 152 638,54	-	-	21 152 638,54	-	-	-	-	-
50	21 872 000,00	2 000 000,00	23 872 000,00	19 980 323,72	-	-	19 980 323,72	-	-	-	-	-
52	1 917 000,00	-	1 917 000,00	1 172 314,82	-	-	1 172 314,82	-	-	-	-	-
CIM71	11 174 000,00	-330 104,00	10 843 896,00	7 990 824,91	-	-	7 990 824,91	-	-	-	-	-
930	2 000 000,00	-	2 000 000,00	602 224,72	-	-	602 224,72	-	-	-	-	-
021	2 000 000,00	-	2 000 000,00	602 224,72	-	-	602 224,72	-	-	-	-	-
934	600 000,00	-330 104,00	269 896,00	233 964,71	-	-	233 964,71	-	-	-	-	-
40	600 000,00	-330 104,00	269 896,00	233 964,71	-	-	233 964,71	-	-	-	-	-
935	8 574 000,00	-	8 574 000,00	7 154 635,48	-	-	7 154 635,48	-	-	-	-	-
51	8 574 000,00	-	8 574 000,00	7 154 635,48	-	-	7 154 635,48	-	-	-	-	-
COMM71	14 930 000,00	39 129,90	14 969 129,90	12 490 308,10	-	-	12 490 308,10	-	-	-	-	-
930	14 930 000,00	39 129,90	14 969 129,90	12 490 308,10	-	-	12 490 308,10	-	-	-	-	-
0202	14 930 000,00	39 129,90	14 969 129,90	12 490 308,10	-	-	12 490 308,10	-	-	-	-	-
CUM71	43 406 000,00	2 239 761,00	45 645 761,00	43 663 129,15	-	-	43 663 129,15	-	-	-	-	-
933	43 406 000,00	2 239 761,00	45 645 761,00	43 663 129,15	-	-	43 663 129,15	-	-	-	-	-
312	43 136 000,00	2 127 902,75	45 263 902,75	43 349 153,66	-	-	43 349 153,66	-	-	-	-	-
313	270 000,00	111 858,25	381 858,25	313 975,49	-	-	313 975,49	-	-	-	-	-
DEEEM71	37 227 000,00	-258 600,00	36 968 400,00	29 146 350,97	-	-	29 146 350,97	-	-	-	-	-
935	630 000,00	-	630 000,00	630 000,00	-	-	630 000,00	-	-	-	-	-
56	630 000,00	-	630 000,00	630 000,00	-	-	630 000,00	-	-	-	-	-
939	36 597 000,00	-258 600,00	36 338 400,00	28 516 350,97	-	-	28 516 350,97	-	-	-	-	-
91	22 251 000,00	-1 108 900,00	21 142 100,00	16 000 799,40	-	-	16 000 799,40	-	-	-	-	-
92	6 914 000,00	-322 100,00	6 591 900,00	6 123 789,03	-	-	6 123 789,03	-	-	-	-	-
94	7 432 000,00	1 172 400,00	8 604 400,00	6 391 762,54	-	-	6 391 762,54	-	-	-	-	-
DSSM71	13 425 000,00	85 704 711,80	99 129 711,80	93 988 606,14	-	-	93 988 606,14	-	-	-	-	-
931	-	1 699 048,80	1 699 048,80	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	-	1 699 048,80	1 699 048,80	-	-	-	-	-	-	-	-	-
934	13 425 000,00	84 005 663,00	97 430 663,00	93 988 606,14	-	-	93 988 606,14	-	-	-	-	-
40	2 205 000,00	351 607,80	2 556 607,80	1 811 330,44	-	-	1 811 330,44	-	-	-	-	-
41	5 904 000,00	53 213 364,60	59 117 364,60	59 816 516,76	-	-	59 816 516,76	-	-	-	-	-
42	5 316 000,00	30 440 690,60	35 756 690,60	32 360 758,94	-	-	32 360 758,94	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2005	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	16 355 000,00	227 054,60	16 582 054,60	11 791 143,80	-	-	11 791 143,80	-	-	-	-	-
937	16 355 000,00	227 054,60	16 582 054,60	11 791 143,80	-	-	11 791 143,80	-	-	-	-	-
71	5 965 000,00	256 574,60	6 221 574,60	4 502 926,70	-	-	4 502 926,70	-	-	-	-	-
72	1 145 000,00	-	1 145 000,00	195 982,21	-	-	195 982,21	-	-	-	-	-
73	1 050 000,00	-	1 050 000,00	664 400,00	-	-	664 400,00	-	-	-	-	-
74	854 000,00	-	854 000,00	304 164,63	-	-	304 164,63	-	-	-	-	-
75	320 000,00	-	320 000,00	6 900,05	-	-	6 900,05	-	-	-	-	-
76	6 552 000,00	-	6 552 000,00	6 030 467,02	-	-	6 030 467,02	-	-	-	-	-
78	469 000,00	-29 520,00	439 480,00	86 303,19	-	-	86 303,19	-	-	-	-	-
939	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
93	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ESEM71	172 500 000,00	-	172 500 000,00	57 942 672,60	-	-	57 942 672,60	-	-	-	-	-
932	172 500 000,00	-	172 500 000,00	57 942 672,60	-	-	57 942 672,60	-	-	-	-	-
222	113 340 000,00	279 444,98	113 619 444,98	13 184 531,70	-	-	13 184 531,70	-	-	-	-	-
223	20 500 000,00	357 768,66	20 857 768,66	20 857 768,66	-	-	20 857 768,66	-	-	-	-	-
224	13 640 000,00	-342 930,33	13 297 069,67	835 073,67	-	-	835 073,67	-	-	-	-	-
28	25 020 000,00	-294 283,31	24 725 716,69	23 065 298,57	-	-	23 065 298,57	-	-	-	-	-
ESUM71	6 433 000,00	-	6 433 000,00	5 391 725,63	-	-	5 391 725,63	-	-	-	-	-
932	6 433 000,00	-	6 433 000,00	5 391 725,63	-	-	5 391 725,63	-	-	-	-	-
23	6 433 000,00	-	6 433 000,00	5 391 725,63	-	-	5 391 725,63	-	-	-	-	-
FPAM71	500 879 426,32	3 474 429,97	504 353 856,29	470 895 099,92	590 158,12	-590 158,12	470 895 099,92	590 158,12	-590 158,12	-	-	-
931	498 979 426,32	3 474 429,97	502 453 856,29	469 654 556,96	590 158,12	-590 158,12	469 654 556,96	590 158,12	-590 158,12	-	-	-
10	7 975 000,00	-130 442,00	7 844 558,00	7 135 357,43	-	-	7 135 357,43	-	-	-	-	-
11	220 229 980,51	3 234 871,97	223 464 852,48	212 490 864,14	-	-	212 490 864,14	-	-	-	-	-
111	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113	9 025 445,81	-	9 025 445,81	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	261 749 000,00	370 000,00	262 119 000,00	250 028 335,39	590 158,12	-590 158,12	250 028 335,39	590 158,12	-590 158,12	-	-	-
939	1 900 000,00	-	1 900 000,00	1 240 542,96	-	-	1 240 542,96	-	-	-	-	-
91	1 900 000,00	-	1 900 000,00	1 240 542,96	-	-	1 240 542,96	-	-	-	-	-
LOM71	1 740 000,00	-	1 740 000,00	1 479 576,00	-	-	1 479 576,00	-	-	-	-	-
935	1 740 000,00	-	1 740 000,00	1 479 576,00	-	-	1 479 576,00	-	-	-	-	-
54	1 740 000,00	-	1 740 000,00	1 479 576,00	-	-	1 479 576,00	-	-	-	-	-
MOM71	291 000,00	-225 566,59	65 433,41	15 000,00	-	-	15 000,00	-	-	-	-	-
937	291 000,00	-225 566,59	65 433,41	15 000,00	-	-	15 000,00	-	-	-	-	-
78	291 000,00	-225 566,59	65 433,41	15 000,00	-	-	15 000,00	-	-	-	-	-
PMGM71	43 654 000,00	-1 280 000,00	42 374 000,00	37 054 316,10	-	-	37 054 316,10	-	-	-	-	-
930	43 654 000,00	-1 280 000,00	42 374 000,00	37 054 316,10	-	-	37 054 316,10	-	-	-	-	-
0202	39 323 000,00	-1 280 000,00	38 043 000,00	32 949 265,98	-	-	32 949 265,98	-	-	-	-	-
021	3 756 000,00	-	3 756 000,00	3 771 257,28	-	-	3 771 257,28	-	-	-	-	-
022	575 000,00	-	575 000,00	333 792,84	-	-	333 792,84	-	-	-	-	-
PRHM71	12 797 000,00	-200 000,00	12 597 000,00	1 529 820,60	-	-	1 529 820,60	-	-	-	-	-
930	12 797 000,00	-200 000,00	12 597 000,00	1 529 820,60	-	-	1 529 820,60	-	-	-	-	-
0201	-	-200 000,00	-200 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	1 830 000,00	-	1 830 000,00	1 068 035,83	-	-	1 068 035,83	-	-	-	-	-
021	8 465 000,00	-	8 465 000,00	461 610,77	-	-	461 610,77	-	-	-	-	-
022	2 502 000,00	-	2 502 000,00	174,00	-	-	174,00	-	-	-	-	-
RINM71	18 286 000,00	222 100,00	18 508 100,00	15 828 410,27	-	-	15 828 410,27	-	-	-	-	-
939	18 286 000,00	222 100,00	18 508 100,00	15 828 410,27	496	-	15 828 410,27	-	-	-	-	-
92	18 286 000,00	222 100,00	18 508 100,00	15 828 410,27	-	-	15 828 410,27	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2005	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
RURM71	2 654 000,00	-	2 654 000,00	2 114 166,40	-	-	2 114 166,40	-	-	-	-	-
937	2 654 000,00	-	2 654 000,00	2 114 166,40	-	-	2 114 166,40	-	-	-	-	-
76	2 654 000,00	-	2 654 000,00	2 114 166,40	-	-	2 114 166,40	-	-	-	-	-
SEM71	2 635 000,00	-	2 635 000,00	2 318 893,12	-	-	2 318 893,12	-	-	-	-	-
932	435 000,00	-	435 000,00	118 956,28	-	-	118 956,28	-	-	-	-	-
27	435 000,00	-	435 000,00	118 956,28	-	-	118 956,28	-	-	-	-	-
935	2 200 000,00	-	2 200 000,00	2 199 936,84	-	-	2 199 936,84	-	-	-	-	-
57	2 200 000,00	-	2 200 000,00	2 199 936,84	-	-	2 199 936,84	-	-	-	-	-
SIM71	3 237 000,00	480 000,00	3 717 000,00	3 649 300,20	-	-	3 649 300,20	-	-	-	-	-
930	3 237 000,00	480 000,00	3 717 000,00	3 649 300,20	-	-	3 649 300,20	-	-	-	-	-
0202	3 237 000,00	480 000,00	3 717 000,00	3 649 300,20	-	-	3 649 300,20	-	-	-	-	-
SLM71	9 390 000,00	-	9 390 000,00	7 713 760,87	-	-	7 713 760,87	-	-	-	-	-
933	9 390 000,00	-	9 390 000,00	7 713 760,87	-	-	7 713 760,87	-	-	-	-	-
32	8 595 000,00	-30 900,00	8 564 100,00	7 092 566,90	-	-	7 092 566,90	-	-	-	-	-
33	795 000,00	30 900,00	825 900,00	621 193,97	-	-	621 193,97	-	-	-	-	-
TCM71	325 000 000,00	553 389,93	325 553 389,93	301 407 572,35	-	-	301 407 572,35	-	-	-	-	-
938	325 000 000,00	553 389,93	325 553 389,93	301 407 572,35	-	-	301 407 572,35	-	-	-	-	-
80	500 000,00	-	500 000,00	57 394,94	-	-	57 394,94	-	-	-	-	-
810	321 400 000,00	503 389,93	321 903 389,93	298 800 177,41	-	-	298 800 177,41	-	-	-	-	-
818	3 100 000,00	50 000,00	3 150 000,00	2 550 000,00	-	-	2 550 000,00	-	-	-	-	-
TOM71	10 627 000,00	-	10 627 000,00	10 207 605,01	-	-	10 207 605,01	-	-	-	-	-
939	10 627 000,00	-	10 627 000,00	10 207 605,01	-	-	10 207 605,01	-	-	-	-	-
95	10 627 000,00	-	10 627 000,00	10 207 605,01	-	-	10 207 605,01	-	-	-	-	-
UEM71	500 000,00	-70 000,00	430 000,00	428 632,41	-	-	428 632,41	-	-	-	-	-
930	500 000,00	-70 000,00	430 000,00	428 632,41	-	-	428 632,41	-	-	-	-	-
042	500 000,00	-70 000,00	430 000,00	428 632,41	-	-	428 632,41	-	-	-	-	-
Total général	1 277 671 426,32	92 692 806,61	1 370 364 232,93	1 144 021 563,16	590 158,12	-590 158,12	1 144 021 563,16	590 158,12	-590 158,12	-	-	-
				83,48 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2006

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2006	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	3 907 000,00	-	3 907 000,00	3 010 944,84	-	-	3 010 944,84	-	-	-	-	-
939	3 907 000,00	-	3 907 000,00	3 010 944,84	-	-	3 010 944,84	-	-	-	-	-
93	3 907 000,00	-	3 907 000,00	3 010 944,84	-	-	3 010 944,84	-	-	-	-	-
AIEM71	3 490 000,00	62 981,20	3 552 981,20	3 072 908,01	-	-	3 072 908,01	-	-	-	-	-
930	3 490 000,00	62 981,20	3 552 981,20	3 072 908,01	-	-	3 072 908,01	-	-	-	-	-
044	2 810 000,00	229 992,20	3 039 992,20	2 662 921,26	-	-	2 662 921,26	-	-	-	-	-
048	680 000,00	-167 011,00	512 989,00	409 986,75	-	-	409 986,75	-	-	-	-	-
AMM71	22 326 000,00	-350 000,00	21 976 000,00	20 185 097,37	-	-	20 185 097,37	-	-	-	-	-
935	22 326 000,00	-350 000,00	21 976 000,00	20 185 097,37	-	-	20 185 097,37	-	-	-	-	-
50	20 700 000,00	-350 000,00	20 350 000,00	18 899 356,61	-	-	18 899 356,61	-	-	-	-	-
52	1 626 000,00	-	1 626 000,00	1 285 740,76	-	-	1 285 740,76	-	-	-	-	-
CIM71	10 397 000,00	-	10 397 000,00	9 494 908,88	-	-	9 494 908,88	-	-	-	-	-
930	3 250 000,00	-	3 250 000,00	2 076 700,70	-	-	2 076 700,70	-	-	-	-	-
0202	500 000,00	-	500 000,00	309 107,43	-	-	309 107,43	-	-	-	-	-
021	2 750 000,00	-	2 750 000,00	1 767 593,27	-	-	1 767 593,27	-	-	-	-	-
934	450 000,00	-	450 000,00	259 694,50	-	-	259 694,50	-	-	-	-	-
40	450 000,00	-	450 000,00	259 694,50	-	-	259 694,50	-	-	-	-	-
935	6 697 000,00	-	6 697 000,00	7 158 513,68	-	-	7 158 513,68	-	-	-	-	-
51	6 697 000,00	-	6 697 000,00	7 158 513,68	-	-	7 158 513,68	-	-	-	-	-
COMM71	16 302 000,00	-	16 302 000,00	15 615 055,03	-	-	15 615 055,03	-	-	-	-	-
930	16 302 000,00	-	16 302 000,00	15 615 055,03	-	-	15 615 055,03	-	-	-	-	-
0202	16 302 000,00	-	16 302 000,00	15 615 055,03	-	-	15 615 055,03	-	-	-	-	-
CUM71	46 765 000,00	2 105 000,00	48 870 000,00	45 415 236,79	-	-	45 415 236,79	-	-	-	-	-
933	46 765 000,00	2 105 000,00	48 870 000,00	45 415 236,79	-	-	45 415 236,79	-	-	-	-	-
312	46 140 000,00	2 105 000,00	48 245 000,00	45 040 950,71	-	-	45 040 950,71	-	-	-	-	-
313	625 000,00	-	625 000,00	374 286,08	-	-	374 286,08	-	-	-	-	-
DEEEM71	41 170 000,00	-8 457,95	41 161 542,05	30 027 023,93	-	-	30 027 023,93	-	-	-	-	-
935	720 000,00	-	720 000,00	690 000,00	-	-	690 000,00	-	-	-	-	-
56	720 000,00	-	720 000,00	690 000,00	-	-	690 000,00	-	-	-	-	-
939	40 450 000,00	-8 457,95	40 441 542,05	29 337 023,93	-	-	29 337 023,93	-	-	-	-	-
91	23 216 000,00	9 318,73	23 225 318,73	18 556 462,21	-	-	18 556 462,21	-	-	-	-	-
92	8 570 000,00	-17 776,68	8 552 223,32	7 032 439,17	-	-	7 032 439,17	-	-	-	-	-
94	8 664 000,00	-	8 664 000,00	3 748 122,55	-	-	3 748 122,55	-	-	-	-	-
DSSM71	147 146 000,00	3 577 000,00	150 723 000,00	148 054 673,80	-	-	148 054 673,80	-	-	-	-	-
931	135 352 000,00	2 877 000,00	138 229 000,00	137 875 645,74	-	-	137 875 645,74	-	-	-	-	-
13	135 352 000,00	2 877 000,00	138 229 000,00	137 875 645,74	-	-	137 875 645,74	-	-	-	-	-
934	11 794 000,00	700 000,00	12 494 000,00	10 179 028,06	-	-	10 179 028,06	-	-	-	-	-
40	2 218 000,00	-	2 218 000,00	1 819 553,81	-	-	1 819 553,81	-	-	-	-	-
41	5 576 000,00	700 000,00	6 276 000,00	5 656 309,16	-	-	5 656 309,16	-	-	-	-	-
42	4 000 000,00	-	4 000 000,00	2 703 165,09	-	-	2 703 165,09	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2006	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PVM71	1 303 000,00	-	1 303 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	1 303 000,00	-	1 303 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	1 303 000,00	-	1 303 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RINM71	27 000 000,00	17 776,68	27 017 776,68	21 515 897,95	-	-	21 515 897,95	-	-	-	-	-
939	27 000 000,00	17 776,68	27 017 776,68	21 515 897,95	-	-	21 515 897,95	-	-	-	-	-
92	27 000 000,00	17 776,68	27 017 776,68	21 515 897,95	-	-	21 515 897,95	-	-	-	-	-
RURM71	2 529 000,00	-	2 529 000,00	1 632 975,58	-	-	1 632 975,58	-	-	-	-	-
937	2 529 000,00	-	2 529 000,00	1 632 975,58	-	-	1 632 975,58	-	-	-	-	-
76	2 529 000,00	-	2 529 000,00	1 632 975,58	-	-	1 632 975,58	-	-	-	-	-
SEM71	2 925 000,00	-	2 925 000,00	3 028 575,75	-	-	3 028 575,75	-	-	-	-	-
932	135 000,00	-	135 000,00	91 237,55	-	-	91 237,55	-	-	-	-	-
27	135 000,00	-	135 000,00	91 237,55	-	-	91 237,55	-	-	-	-	-
935	2 790 000,00	-	2 790 000,00	2 937 338,20	-	-	2 937 338,20	-	-	-	-	-
57	2 790 000,00	-	2 790 000,00	2 937 338,20	-	-	2 937 338,20	-	-	-	-	-
SIM71	3 300 000,00	-	3 300 000,00	3 415 917,82	-	-	3 415 917,82	-	-	-	-	-
930	3 300 000,00	-	3 300 000,00	3 415 917,82	-	-	3 415 917,82	-	-	-	-	-
0202	3 300 000,00	-	3 300 000,00	3 415 917,82	-	-	3 415 917,82	-	-	-	-	-
SLM71	9 894 000,00	-	9 894 000,00	9 133 538,33	-	-	9 133 538,33	-	-	-	-	-
933	9 894 000,00	-	9 894 000,00	9 133 538,33	-	-	9 133 538,33	-	-	-	-	-
32	8 881 000,00	-	8 881 000,00	8 659 360,31	-	-	8 659 360,31	-	-	-	-	-
33	1 013 000,00	-	1 013 000,00	474 178,02	-	-	474 178,02	-	-	-	-	-
TCM71	567 740 000,00	-	567 740 000,00	482 109 750,00	-	-	482 109 750,00	-	-	-	-	-
938	567 740 000,00	-	567 740 000,00	482 109 750,00	-	-	482 109 750,00	-	-	-	-	-
80	500 000,00	803 440,00	1 303 440,00	50,00	-	-	50,00	-	-	-	-	-
810	563 240 000,00	-954 140,00	562 285 860,00	477 959 000,00	-	-	477 959 000,00	-	-	-	-	-
818	4 000 000,00	150 700,00	4 150 700,00	4 150 700,00	-	-	4 150 700,00	-	-	-	-	-
TOM71	16 150 000,00	-	16 150 000,00	16 225 234,71	-	-	16 225 234,71	-	-	-	-	-
939	16 150 000,00	-	16 150 000,00	16 225 234,71	-	-	16 225 234,71	-	-	-	-	-
95	16 150 000,00	-	16 150 000,00	16 225 234,71	-	-	16 225 234,71	-	-	-	-	-
UEM71	600 000,00	-62 981,20	537 018,80	443 870,04	19 672,10	-19 672,10	443 870,04	19 672,10	-19 672,10	-	-	-
930	600 000,00	-62 981,20	537 018,80	443 870,04	19 672,10	-19 672,10	443 870,04	19 672,10	-19 672,10	-	-	-
042	600 000,00	-62 981,20	537 018,80	443 870,04	19 672,10	-19 672,10	443 870,04	19 672,10	-19 672,10	-	-	-
Total général	1 759 943 413,04	45 255 000,00	1 805 198 413,04	1 604 583 215,08	138 521,59	-138 521,59	1 604 583 215,08	138 521,59	-138 521,59	-	-	-
				88,89 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2007

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2007	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	4 902 000,00	-	4 902 000,00	3 699 161,64	-	-	3 699 161,64	-	-	-	-	-
939	4 902 000,00	-	4 902 000,00	3 699 161,64	-	-	3 699 161,64	-	-	-	-	-
93	4 902 000,00	-	4 902 000,00	3 699 161,64	-	-	3 699 161,64	-	-	-	-	-
AIEM71	3 794 000,00	-	3 794 000,00	3 258 303,77	-	-	3 258 303,77	-	-	-	-	-
930	3 794 000,00	-	3 794 000,00	3 258 303,77	-	-	3 258 303,77	-	-	-	-	-
044	2 875 000,00	96 300,00	2 971 300,00	2 649 240,55	-	-	2 649 240,55	-	-	-	-	-
048	919 000,00	-96 300,00	822 700,00	609 063,22	-	-	609 063,22	-	-	-	-	-
AMM71	23 271 000,00	-	23 271 000,00	21 953 261,46	-	-	21 953 261,46	-	-	-	-	-
935	23 271 000,00	-	23 271 000,00	21 953 261,46	-	-	21 953 261,46	-	-	-	-	-
50	21 450 000,00	-287 000,00	21 163 000,00	20 105 261,46	-	-	20 105 261,46	-	-	-	-	-
52	1 821 000,00	287 000,00	2 108 000,00	1 848 000,00	-	-	1 848 000,00	-	-	-	-	-
CIM71	14 190 000,00	192 213,46	14 382 213,46	9 376 891,46	-	-	9 376 891,46	-	-	-	-	-
930	4 140 000,00	-500 000,00	3 640 000,00	2 657 696,99	-	-	2 657 696,99	-	-	-	-	-
0202	500 000,00	-500 000,00	-	440 490,63	-	-	440 490,63	-	-	-	-	-
021	3 640 000,00	-	3 640 000,00	2 217 206,36	-	-	2 217 206,36	-	-	-	-	-
934	450 000,00	-	450 000,00	213 857,36	-	-	213 857,36	-	-	-	-	-
40	450 000,00	-	450 000,00	213 857,36	-	-	213 857,36	-	-	-	-	-
935	9 600 000,00	692 213,46	10 292 213,46	6 505 337,11	-	-	6 505 337,11	-	-	-	-	-
51	9 600 000,00	692 213,46	10 292 213,46	6 505 337,11	-	-	6 505 337,11	-	-	-	-	-
COMM71	15 124 000,00	500 000,00	15 624 000,00	14 636 765,47	-	-	14 636 765,47	-	-	-	-	-
930	15 124 000,00	500 000,00	15 624 000,00	14 636 765,47	-	-	14 636 765,47	-	-	-	-	-
0202	15 124 000,00	500 000,00	15 624 000,00	14 636 765,47	-	-	14 636 765,47	-	-	-	-	-
CUM71	52 992 000,00	2 135 000,00	55 127 000,00	52 553 315,12	-	-	52 553 315,12	-	-	-	-	-
933	52 992 000,00	2 135 000,00	55 127 000,00	52 553 315,12	-	-	52 553 315,12	-	-	-	-	-
312	52 163 000,00	2 135 000,00	54 298 000,00	52 038 990,54	-	-	52 038 990,54	-	-	-	-	-
313	829 000,00	-	829 000,00	514 324,58	-	-	514 324,58	-	-	-	-	-
DEEEM71	46 810 000,00	-105 334,84	46 704 665,16	25 557 908,66	-	-	25 557 908,66	-	-	-	-	-
935	1 220 000,00	-	1 220 000,00	947 899,07	-	-	947 899,07	-	-	-	-	-
56	1 220 000,00	-	1 220 000,00	947 899,07	-	-	947 899,07	-	-	-	-	-
939	45 590 000,00	-105 334,84	45 484 665,16	24 610 009,59	-	-	24 610 009,59	-	-	-	-	-
91	26 574 000,00	-45 334,84	26 528 665,16	17 349 896,74	-	-	17 349 896,74	-	-	-	-	-
92	8 605 000,00	-60 000,00	8 545 000,00	4 502 595,53	-	-	4 502 595,53	-	-	-	-	-
94	10 411 000,00	-	10 411 000,00	2 757 517,32	-	-	2 757 517,32	-	-	-	-	-
DSSM71	168 384 000,00	-255 000,00	168 129 000,00	165 607 284,73	-	-	165 607 284,73	-	-	-	-	-
931	156 225 000,00	-	156 225 000,00	154 939 407,34	-	-	154 939 407,34	-	-	-	-	-
13	156 225 000,00	-	156 225 000,00	154 939 407,34	-	-	154 939 407,34	-	-	-	-	-
934	12 159 000,00	-255 000,00	11 904 000,00	10 667 877,39	-	-	10 667 877,39	-	-	-	-	-
40	2 238 000,00	-255 000,00	1 983 000,00	1 796 231,16	-	-	1 796 231,16	-	-	-	-	-
41	5 686 000,00	-	5 686 000,00	5 103 238,35	-	-	5 103 238,35	-	-	-	-	-
42	4 235 000,00	-	4 235 000,00	3 768 407,88	-	-	3 768 407,88	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2007	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	20 098 000,00	105 000,00	20 203 000,00	16 717 927,97	-	-	16 717 927,97	-	-	-	-	-
937	20 098 000,00	105 000,00	20 203 000,00	16 717 927,97	-	-	16 717 927,97	-	-	-	-	-
71	7 678 000,00	-496 774,00	7 181 226,00	5 282 425,27	-	-	5 282 425,27	-	-	-	-	-
72	1 250 000,00	601 774,00	1 851 774,00	1 638 049,82	-	-	1 638 049,82	-	-	-	-	-
73	1 550 000,00	-	1 550 000,00	1 082 149,29	-	-	1 082 149,29	-	-	-	-	-
74	520 000,00	-	520 000,00	429 410,27	-	-	429 410,27	-	-	-	-	-
75	300 000,00	150 012,60	450 012,60	356 333,80	-	-	356 333,80	-	-	-	-	-
76	8 411 000,00	-150 012,60	8 260 987,40	7 609 937,07	-	-	7 609 937,07	-	-	-	-	-
78	389 000,00	-	389 000,00	319 622,45	-	-	319 622,45	-	-	-	-	-
ESEM71	220 342 000,00	1 034 891,00	221 376 891,00	219 646 465,86	-	-	219 646 465,86	-	-	-	-	-
932	220 342 000,00	1 034 891,00	221 376 891,00	219 646 465,86	-	-	219 646 465,86	-	-	-	-	-
222	122 391 000,00	1 564 626,30	123 955 626,30	123 447 132,25	-	-	123 447 132,25	-	-	-	-	-
223	38 900 000,00	488 980,33	39 388 980,33	39 380 636,65	-	-	39 380 636,65	-	-	-	-	-
224	16 419 000,00	1 636 446,80	18 055 446,80	18 053 427,78	-	-	18 053 427,78	-	-	-	-	-
28	42 632 000,00	-2 655 162,43	39 976 837,57	38 765 269,18	-	-	38 765 269,18	-	-	-	-	-
ESUM71	12 852 000,00	-	12 852 000,00	11 109 219,05	-	-	11 109 219,05	-	-	-	-	-
932	12 852 000,00	-	12 852 000,00	11 109 219,05	-	-	11 109 219,05	-	-	-	-	-
23	12 852 000,00	-	12 852 000,00	11 109 219,05	-	-	11 109 219,05	-	-	-	-	-
FPAM71	644 555 112,56	-29 665,16	644 525 447,40	561 132 225,36	-	-	561 132 225,36	-	-	-	-	-
931	614 509 112,56	-	614 509 112,56	540 602 424,39	-	-	540 602 424,39	-	-	-	-	-
10	9 390 000,00	-	9 390 000,00	7 491 336,52	-	-	7 491 336,52	-	-	-	-	-
11	273 375 112,56	150 000,00	273 525 112,56	223 666 247,29	-	-	223 666 247,29	-	-	-	-	-
111	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
116	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	331 744 000,00	-150 000,00	331 594 000,00	309 444 840,58	-	-	309 444 840,58	-	-	-	-	-
939	30 046 000,00	-29 665,16	30 016 334,84	20 529 800,97	-	-	20 529 800,97	-	-	-	-	-
91	30 046 000,00	-29 665,16	30 016 334,84	20 529 800,97	-	-	20 529 800,97	-	-	-	-	-
LOM71	1 920 000,00	-	1 920 000,00	1 543 516,00	-	-	1 543 516,00	-	-	-	-	-
935	1 920 000,00	-	1 920 000,00	1 543 516,00	-	-	1 543 516,00	-	-	-	-	-
54	1 920 000,00	-	1 920 000,00	1 543 516,00	-	-	1 543 516,00	-	-	-	-	-
MOM71	300 000,00	-	300 000,00	13 173,68	-	-	13 173,68	-	-	-	-	-
937	300 000,00	-	300 000,00	13 173,68	-	-	13 173,68	-	-	-	-	-
78	300 000,00	-	300 000,00	13 173,68	-	-	13 173,68	-	-	-	-	-
PMGM71	45 858 000,00	-905 000,00	44 953 000,00	43 293 289,02	-	-	43 293 289,02	-	-	-	-	-
930	45 858 000,00	-905 000,00	44 953 000,00	43 293 289,02	-	-	43 293 289,02	-	-	-	-	-
0202	41 414 000,00	-950 000,00	40 464 000,00	38 923 640,83	-	-	38 923 640,83	-	-	-	-	-
021	3 869 000,00	45 000,00	3 914 000,00	3 860 297,56	-	-	3 860 297,56	-	-	-	-	-
022	575 000,00	-	575 000,00	509 350,63	-	-	509 350,63	-	-	-	-	-
PRHM71	2 760 000,00	-	2 760 000,00	1 845 052,20	-	-	1 845 052,20	-	-	-	-	-
930	2 366 000,00	-	2 366 000,00	1 718 138,96	-	-	1 718 138,96	-	-	-	-	-
0202	1 423 000,00	-	1 423 000,00	1 229 556,71	-	-	1 229 556,71	-	-	-	-	-
021	770 000,00	-	770 000,00	462 606,25	-	-	462 606,25	-	-	-	-	-
022	173 000,00	-	173 000,00	25 976,00	-	-	25 976,00	-	-	-	-	-
932	394 000,00	-	394 000,00	126 913,24	-	-	126 913,24	-	-	-	-	-
222	394 000,00	-	394 000,00	126 913,24	-	-	126 913,24	-	-	-	-	-
PVM71	500 000,00	-609 798,81	-109 798,81	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	500 000,00	-609 798,81	-109 798,81	-	502	-	-	-	-	-	-	-
51	500 000,00	-609 798,81	-109 798,81	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2007	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
RINM71	32 250 000,00	-	32 250 000,00	25 307 521,65	-	-	25 307 521,65	-	-	-	-	-
939	32 250 000,00	-	32 250 000,00	25 307 521,65	-	-	25 307 521,65	-	-	-	-	-
92	32 250 000,00	-	32 250 000,00	25 307 521,65	-	-	25 307 521,65	-	-	-	-	-
RURM71	2 179 000,00	-	2 179 000,00	1 436 072,29	-	-	1 436 072,29	-	-	-	-	-
937	2 179 000,00	-	2 179 000,00	1 436 072,29	-	-	1 436 072,29	-	-	-	-	-
76	2 179 000,00	-	2 179 000,00	1 436 072,29	-	-	1 436 072,29	-	-	-	-	-
SEM71	2 790 000,00	-97 414,65	2 692 585,35	3 123 248,07	-	-	3 123 248,07	-	-	-	-	-
935	2 790 000,00	-97 414,65	2 692 585,35	3 123 248,07	-	-	3 123 248,07	-	-	-	-	-
57	2 790 000,00	-97 414,65	2 692 585,35	3 123 248,07	-	-	3 123 248,07	-	-	-	-	-
SIM71	3 810 000,00	950 000,00	4 760 000,00	4 522 691,65	-	-	4 522 691,65	-	-	-	-	-
930	3 810 000,00	950 000,00	4 760 000,00	4 522 691,65	-	-	4 522 691,65	-	-	-	-	-
0202	3 810 000,00	950 000,00	4 760 000,00	4 522 691,65	-	-	4 522 691,65	-	-	-	-	-
SLM71	9 926 000,00	447 000,00	10 373 000,00	9 193 846,55	-	-	9 193 846,55	-	-	-	-	-
933	9 926 000,00	447 000,00	10 373 000,00	9 193 846,55	-	-	9 193 846,55	-	-	-	-	-
32	8 565 000,00	447 000,00	9 012 000,00	8 656 337,55	-	-	8 656 337,55	-	-	-	-	-
33	1 361 000,00	-	1 361 000,00	537 509,00	-	-	537 509,00	-	-	-	-	-
TCM71	643 165 000,00	-	643 165 000,00	632 494 526,88	-	-	632 494 526,88	-	-	-	-	-
938	643 165 000,00	-	643 165 000,00	632 494 526,88	-	-	632 494 526,88	-	-	-	-	-
80	500 000,00	-150 000,00	350 000,00	286 910,00	-	-	286 910,00	-	-	-	-	-
810	635 965 000,00	150 000,00	636 115 000,00	628 463 345,11	-	-	628 463 345,11	-	-	-	-	-
818	6 700 000,00	-	6 700 000,00	3 744 271,77	-	-	3 744 271,77	-	-	-	-	-
TOM71	16 637 000,00	-	16 637 000,00	17 080 171,19	-	-	17 080 171,19	-	-	-	-	-
939	16 637 000,00	-	16 637 000,00	17 080 171,19	-	-	17 080 171,19	-	-	-	-	-
95	16 637 000,00	-	16 637 000,00	17 080 171,19	-	-	17 080 171,19	-	-	-	-	-
UEM71	700 000,00	-	700 000,00	399 556,42	1 482,60	-1 482,60	399 556,42	1 482,60	-1 482,60	-	-	-
930	700 000,00	-	700 000,00	399 556,42	1 482,60	-1 482,60	399 556,42	1 482,60	-1 482,60	-	-	-
042	700 000,00	-	700 000,00	399 556,42	1 482,60	-1 482,60	399 556,42	1 482,60	-1 482,60	-	-	-
Total général	1 990 109 112,56	3 361 891,00	1 993 471 003,56	1 845 501 396,15	1 482,60	-1 482,60	1 845 501 396,15	1 482,60	-1 482,60	-	-	-
				92,58 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2008

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2008	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	5 420 000,00	-141 018,00	5 278 982,00	4 517 937,55	-	-	4 517 937,55	-	-	-	-	-
939	5 420 000,00	-141 018,00	5 278 982,00	4 517 937,55	-	-	4 517 937,55	-	-	-	-	-
93	5 420 000,00	-141 018,00	5 278 982,00	4 517 937,55	-	-	4 517 937,55	-	-	-	-	-
AIEM71	3 640 000,00	-	3 640 000,00	3 078 249,98	-	-	3 078 249,98	-	-	-	-	-
930	3 640 000,00	-	3 640 000,00	3 078 249,98	-	-	3 078 249,98	-	-	-	-	-
044	2 675 000,00	39 290,59	2 714 290,59	2 524 949,71	-	-	2 524 949,71	-	-	-	-	-
048	965 000,00	-39 290,59	925 709,41	553 300,27	-	-	553 300,27	-	-	-	-	-
AMM71	23 805 000,00	-	23 805 000,00	22 709 489,27	-	-	22 709 489,27	-	-	-	-	-
935	23 805 000,00	-	23 805 000,00	22 709 489,27	-	-	22 709 489,27	-	-	-	-	-
50	19 920 000,00	-	19 920 000,00	19 682 089,27	-	-	19 682 089,27	-	-	-	-	-
52	3 885 000,00	-	3 885 000,00	3 027 400,00	-	-	3 027 400,00	-	-	-	-	-
CIM71	13 855 000,00	-585 924,50	13 269 075,50	7 877 220,18	-	-	7 877 220,18	-	-	-	-	-
930	4 265 000,00	-500 000,00	3 765 000,00	3 164 527,69	-	-	3 164 527,69	-	-	-	-	-
0202	500 000,00	-500 000,00	-	349 690,39	-	-	349 690,39	-	-	-	-	-
021	3 765 000,00	-	3 765 000,00	2 814 837,30	-	-	2 814 837,30	-	-	-	-	-
934	450 000,00	-	450 000,00	411 191,00	-	-	411 191,00	-	-	-	-	-
40	450 000,00	-	450 000,00	411 191,00	-	-	411 191,00	-	-	-	-	-
935	9 140 000,00	-85 924,50	9 054 075,50	4 301 501,49	-	-	4 301 501,49	-	-	-	-	-
51	9 140 000,00	-85 924,50	9 054 075,50	4 301 501,49	-	-	4 301 501,49	-	-	-	-	-
COMM71	15 124 000,00	500 000,00	15 624 000,00	14 561 854,04	-	-	14 561 854,04	-	-	-	-	-
930	15 124 000,00	500 000,00	15 624 000,00	14 561 854,04	-	-	14 561 854,04	-	-	-	-	-
0202	15 124 000,00	500 000,00	15 624 000,00	14 561 854,04	-	-	14 561 854,04	-	-	-	-	-
CUM71	53 920 000,00	2 000 000,00	55 920 000,00	54 602 200,21	-	-	54 602 200,21	-	-	-	-	-
933	53 920 000,00	2 000 000,00	55 920 000,00	54 602 200,21	-	-	54 602 200,21	-	-	-	-	-
312	53 241 000,00	2 000 000,00	55 241 000,00	54 149 040,63	-	-	54 149 040,63	-	-	-	-	-
313	679 000,00	-	679 000,00	453 159,58	-	-	453 159,58	-	-	-	-	-
DEEEM71	45 970 000,00	-2 271 495,37	43 698 504,63	34 472 931,63	-	-	34 472 931,63	-	-	-	-	-
935	1 848 000,00	-	1 848 000,00	1 114 041,83	-	-	1 114 041,83	-	-	-	-	-
56	1 848 000,00	-	1 848 000,00	1 114 041,83	-	-	1 114 041,83	-	-	-	-	-
939	44 122 000,00	-2 271 495,37	41 850 504,63	33 358 889,80	-	-	33 358 889,80	-	-	-	-	-
91	25 427 000,00	-2 415 003,34	23 011 996,66	19 732 190,16	-	-	19 732 190,16	-	-	-	-	-
92	7 950 000,00	-	7 950 000,00	6 780 189,88	-	-	6 780 189,88	-	-	-	-	-
94	10 745 000,00	143 507,97	10 888 507,97	6 846 509,76	-	-	6 846 509,76	-	-	-	-	-
DSSM71	177 188 000,00	-	177 188 000,00	172 358 671,95	-	-	172 358 671,95	-	-	-	-	-
931	164 151 000,00	-	164 151 000,00	160 834 220,77	-	-	160 834 220,77	-	-	-	-	-
11	3 388 000,00	-	3 388 000,00	3 251 342,40	-	-	3 251 342,40	-	-	-	-	-
13	160 763 000,00	-	160 763 000,00	157 582 878,37	-	-	157 582 878,37	-	-	-	-	-
934	13 037 000,00	-	13 037 000,00	11 524 451,18	-	-	11 524 451,18	-	-	-	-	-
40	1 992 000,00	111 500,00	2 103 500,00	1 920 618,68	-	-	1 920 618,68	-	-	-	-	-
41	6 045 000,00	-80 000,00	5 965 000,00	5 690 061,22	-	-	5 690 061,22	-	-	-	-	-
42	5 000 000,00	-31 500,00	4 968 500,00	3 913 771,28	-	-	3 913 771,28	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2008	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	25 438 000,00	-	25 438 000,00	21 904 721,82	-	-	21 904 721,82	-	-	-	-	-
937	25 438 000,00	-	25 438 000,00	21 904 721,82	-	-	21 904 721,82	-	-	-	-	-
71	7 210 000,00	-	7 210 000,00	5 580 238,34	-	-	5 580 238,34	-	-	-	-	-
72	1 700 000,00	-	1 700 000,00	1 321 325,20	-	-	1 321 325,20	-	-	-	-	-
73	1 500 000,00	-28 551,00	1 471 449,00	881 363,14	-	-	881 363,14	-	-	-	-	-
74	775 000,00	-	775 000,00	448 840,11	-	-	448 840,11	-	-	-	-	-
75	433 000,00	28 551,00	461 551,00	259 590,51	-	-	259 590,51	-	-	-	-	-
76	13 270 000,00	-	13 270 000,00	12 907 704,52	-	-	12 907 704,52	-	-	-	-	-
78	550 000,00	-	550 000,00	505 660,00	-	-	505 660,00	-	-	-	-	-
ESEM71	208 747 000,00	2 434 383,00	211 181 383,00	209 032 014,35	-	-	209 032 014,35	-	-	-	-	-
932	208 747 000,00	2 434 383,00	211 181 383,00	209 032 014,35	-	-	209 032 014,35	-	-	-	-	-
222	123 775 000,00	6 722 281,72	130 497 281,72	130 055 460,13	-	-	130 055 460,13	-	-	-	-	-
223	38 900 000,00	1 239 155,27	40 139 155,27	39 927 484,13	-	-	39 927 484,13	-	-	-	-	-
224	16 062 000,00	2 568 387,55	18 630 387,55	18 622 646,22	-	-	18 622 646,22	-	-	-	-	-
28	30 010 000,00	-8 095 441,54	21 914 558,46	20 426 423,87	-	-	20 426 423,87	-	-	-	-	-
ESUM71	13 300 000,00	-	13 300 000,00	11 560 637,36	-	-	11 560 637,36	-	-	-	-	-
932	13 300 000,00	-	13 300 000,00	11 560 637,36	-	-	11 560 637,36	-	-	-	-	-
23	13 300 000,00	-	13 300 000,00	11 560 637,36	-	-	11 560 637,36	-	-	-	-	-
FPAM71	657 993 383,09	3 483 491,37	661 476 874,46	600 772 988,52	3 828,96	-3 828,96	600 772 988,52	3 828,96	-3 828,96	-	-	-
931	622 462 383,09	560 978,00	623 023 361,09	562 633 119,65	3 828,96	-3 828,96	562 633 119,65	3 828,96	-3 828,96	-	-	-
10	7 966 000,00	63 836,50	8 029 836,50	7 414 707,44	3 828,96	-3 828,96	7 414 707,44	3 828,96	-3 828,96	-	-	-
11	263 513 024,73	560 978,00	264 074 002,73	250 657 342,49	-	-	250 657 342,49	-	-	-	-	-
111	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113	263 358,36	-	263 358,36	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	350 720 000,00	-63 836,50	350 656 163,50	304 561 069,72	-	-	304 561 069,72	-	-	-	-	-
939	35 531 000,00	2 922 513,37	38 453 513,37	38 139 868,87	-	-	38 139 868,87	-	-	-	-	-
91	35 531 000,00	2 922 513,37	38 453 513,37	38 139 868,87	-	-	38 139 868,87	-	-	-	-	-
LOM71	1 950 000,00	-	1 950 000,00	1 378 941,40	-	-	1 378 941,40	-	-	-	-	-
935	1 950 000,00	-	1 950 000,00	1 378 941,40	-	-	1 378 941,40	-	-	-	-	-
50	100 000,00	-	100 000,00	7 100,00	-	-	7 100,00	-	-	-	-	-
54	1 850 000,00	-	1 850 000,00	1 371 841,40	-	-	1 371 841,40	-	-	-	-	-
MOM71	150 000,00	-	150 000,00	918,30	-	-	918,30	-	-	-	-	-
937	150 000,00	-	150 000,00	918,30	-	-	918,30	-	-	-	-	-
78	150 000,00	-	150 000,00	918,30	-	-	918,30	-	-	-	-	-
PMGM71	47 312 000,00	350 000,00	47 662 000,00	46 490 675,63	-	-	46 490 675,63	-	-	-	-	-
930	47 312 000,00	350 000,00	47 662 000,00	46 490 675,63	-	-	46 490 675,63	-	-	-	-	-
0202	42 753 000,00	350 000,00	43 103 000,00	42 341 962,27	-	-	42 341 962,27	-	-	-	-	-
021	3 899 000,00	-	3 899 000,00	3 734 013,87	-	-	3 734 013,87	-	-	-	-	-
022	660 000,00	-	660 000,00	414 699,49	-	-	414 699,49	-	-	-	-	-
PRHM71	3 642 000,00	-350 000,00	3 292 000,00	2 798 934,17	-	-	2 798 934,17	-	-	-	-	-
930	3 262 000,00	-350 000,00	2 912 000,00	2 424 760,86	-	-	2 424 760,86	-	-	-	-	-
0202	2 319 000,00	-350 000,00	1 969 000,00	1 796 304,06	-	-	1 796 304,06	-	-	-	-	-
021	770 000,00	-	770 000,00	587 593,52	-	-	587 593,52	-	-	-	-	-
022	173 000,00	-	173 000,00	40 863,28	-	-	40 863,28	-	-	-	-	-
932	380 000,00	-	380 000,00	374 173,31	-	-	374 173,31	-	-	-	-	-
222	380 000,00	-	380 000,00	374 173,31	-	-	374 173,31	-	-	-	-	-
PVM71	800 000,00	15 161,00	815 161,00	3 090 232,06	-	-	3 090 232,06	-	-	-	-	-
935	800 000,00	15 161,00	815 161,00	3 090 232,06	505	-	3 090 232,06	-	-	-	-	-
51	800 000,00	15 161,00	815 161,00	3 090 232,06	-	-	3 090 232,06	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2008	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
RINM71	31 850 000,00	-	31 850 000,00	26 653 042,64	-	-	26 653 042,64	-	-	-	-	-
939	31 850 000,00	-	31 850 000,00	26 653 042,64	-	-	26 653 042,64	-	-	-	-	-
92	31 850 000,00	-	31 850 000,00	26 653 042,64	-	-	26 653 042,64	-	-	-	-	-
RURM71	4 050 000,00	-	4 050 000,00	3 515 075,67	-	-	3 515 075,67	-	-	-	-	-
937	4 050 000,00	-	4 050 000,00	3 515 075,67	-	-	3 515 075,67	-	-	-	-	-
76	4 050 000,00	-	4 050 000,00	3 515 075,67	-	-	3 515 075,67	-	-	-	-	-
SEM71	2 756 000,00	70 763,50	2 826 763,50	2 648 269,15	-	-	2 648 269,15	-	-	-	-	-
935	2 756 000,00	70 763,50	2 826 763,50	2 648 269,15	-	-	2 648 269,15	-	-	-	-	-
57	2 756 000,00	70 763,50	2 826 763,50	2 648 269,15	-	-	2 648 269,15	-	-	-	-	-
SIM71	4 117 000,00	-	4 117 000,00	4 086 502,73	-	-	4 086 502,73	-	-	-	-	-
930	4 117 000,00	-	4 117 000,00	4 086 502,73	-	-	4 086 502,73	-	-	-	-	-
0202	4 117 000,00	-	4 117 000,00	4 086 502,73	-	-	4 086 502,73	-	-	-	-	-
SLM71	9 585 000,00	-	9 585 000,00	8 662 734,94	-	-	8 662 734,94	-	-	-	-	-
933	9 585 000,00	-	9 585 000,00	8 662 734,94	-	-	8 662 734,94	-	-	-	-	-
32	8 115 000,00	75 000,00	8 190 000,00	7 971 752,63	-	-	7 971 752,63	-	-	-	-	-
33	1 470 000,00	-75 000,00	1 395 000,00	690 982,31	-	-	690 982,31	-	-	-	-	-
TCM71	677 415 000,00	-	677 415 000,00	654 577 124,16	-	-	654 577 124,16	-	-	-	-	-
938	677 415 000,00	-	677 415 000,00	654 577 124,16	-	-	654 577 124,16	-	-	-	-	-
80	770 000,00	54 052,00	824 052,00	433 170,29	-	-	433 170,29	-	-	-	-	-
810	667 645 000,00	-54 052,00	667 590 948,00	649 984 296,19	-	-	649 984 296,19	-	-	-	-	-
818	9 000 000,00	-	9 000 000,00	4 159 657,68	-	-	4 159 657,68	-	-	-	-	-
TOM71	23 675 000,00	-	23 675 000,00	24 123 133,43	-	-	24 123 133,43	-	-	-	-	-
939	23 675 000,00	-	23 675 000,00	24 123 133,43	-	-	24 123 133,43	-	-	-	-	-
95	23 675 000,00	-	23 675 000,00	24 123 133,43	-	-	24 123 133,43	-	-	-	-	-
UEM71	1 200 000,00	-	1 200 000,00	942 759,61	23 721,89	-23 721,89	942 759,61	23 721,89	-23 721,89	-	-	-
930	1 200 000,00	-	1 200 000,00	942 759,61	23 721,89	-23 721,89	942 759,61	23 721,89	-23 721,89	-	-	-
042	1 200 000,00	-	1 200 000,00	942 759,61	23 721,89	-23 721,89	942 759,61	23 721,89	-23 721,89	-	-	-
Total général	2 052 902 383,09	5 505 361,00	2 058 407 744,09	1 936 417 260,75	27 550,85	-27 550,85	1 936 417 260,75	27 550,85	-27 550,85	-	-	-
				94,07 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2009

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2009	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	5 370 000,00	-	5 370 000,00	4 346 677,40	-	-	4 346 677,40	-	-	-	-	-
939	5 370 000,00	-	5 370 000,00	4 346 677,40	-	-	4 346 677,40	-	-	-	-	-
93	5 370 000,00	-	5 370 000,00	4 346 677,40	-	-	4 346 677,40	-	-	-	-	-
AIEM71	3 503 000,00	-321 187,00	3 181 813,00	2 692 677,62	-	-	2 692 677,62	-	-	-	-	-
930	3 503 000,00	-321 187,00	3 181 813,00	2 692 677,62	-	-	2 692 677,62	-	-	-	-	-
044	2 200 000,00	-	2 200 000,00	1 928 281,13	-	-	1 928 281,13	-	-	-	-	-
048	1 303 000,00	-321 187,00	981 813,00	764 396,49	-	-	764 396,49	-	-	-	-	-
AMM71	25 450 000,00	-	25 450 000,00	23 580 035,84	-	-	23 580 035,84	-	-	-	-	-
935	25 450 000,00	-	25 450 000,00	23 580 035,84	-	-	23 580 035,84	-	-	-	-	-
50	21 450 000,00	-	21 450 000,00	20 560 473,34	-	-	20 560 473,34	-	-	-	-	-
52	4 000 000,00	-	4 000 000,00	3 019 562,50	-	-	3 019 562,50	-	-	-	-	-
CIM71	15 040 000,00	-544 000,00	14 496 000,00	10 694 479,77	-	-	10 694 479,77	-	-	-	-	-
930	4 540 000,00	-544 000,00	3 996 000,00	3 087 298,36	-	-	3 087 298,36	-	-	-	-	-
0202	350 000,00	-350 000,00	-	465 712,43	-	-	465 712,43	-	-	-	-	-
021	4 190 000,00	-194 000,00	3 996 000,00	2 621 585,93	-	-	2 621 585,93	-	-	-	-	-
934	1 000 000,00	-	1 000 000,00	573 064,99	-	-	573 064,99	-	-	-	-	-
40	1 000 000,00	-	1 000 000,00	573 064,99	-	-	573 064,99	-	-	-	-	-
935	9 500 000,00	-	9 500 000,00	7 034 116,42	-	-	7 034 116,42	-	-	-	-	-
51	9 500 000,00	-	9 500 000,00	7 034 116,42	-	-	7 034 116,42	-	-	-	-	-
COMM71	13 900 000,00	434 000,00	14 334 000,00	13 158 548,84	-	-	13 158 548,84	-	-	-	-	-
930	13 900 000,00	434 000,00	14 334 000,00	13 158 548,84	-	-	13 158 548,84	-	-	-	-	-
0202	13 900 000,00	434 000,00	14 334 000,00	13 158 548,84	-	-	13 158 548,84	-	-	-	-	-
CUM71	55 060 000,00	2 010 000,00	57 070 000,00	54 731 141,78	-	-	54 731 141,78	-	-	-	-	-
933	55 060 000,00	2 010 000,00	57 070 000,00	54 731 141,78	-	-	54 731 141,78	-	-	-	-	-
312	54 381 000,00	2 000 000,00	56 381 000,00	54 166 330,74	-	-	54 166 330,74	-	-	-	-	-
313	679 000,00	10 000,00	689 000,00	564 811,04	-	-	564 811,04	-	-	-	-	-
DEEEM71	52 105 000,00	266 834,63	52 371 834,63	40 181 910,62	-	-	40 181 910,62	-	-	-	-	-
935	2 816 000,00	-	2 816 000,00	2 299 518,43	-	-	2 299 518,43	-	-	-	-	-
56	2 816 000,00	-	2 816 000,00	2 299 518,43	-	-	2 299 518,43	-	-	-	-	-
939	49 289 000,00	266 834,63	49 555 834,63	37 882 392,19	-	-	37 882 392,19	-	-	-	-	-
91	22 149 000,00	102 849,63	22 251 849,63	19 196 733,41	-	-	19 196 733,41	-	-	-	-	-
92	8 525 000,00	-	8 525 000,00	7 597 007,53	-	-	7 597 007,53	-	-	-	-	-
94	18 615 000,00	163 985,00	18 778 985,00	11 088 651,25	-	-	11 088 651,25	-	-	-	-	-
DSSM71	179 916 000,00	-	179 916 000,00	171 948 865,76	-	-	171 948 865,76	-	-	-	-	-
931	166 629 000,00	-	166 629 000,00	160 586 059,84	-	-	160 586 059,84	-	-	-	-	-
11	3 388 000,00	-	3 388 000,00	2 160 118,00	-	-	2 160 118,00	-	-	-	-	-
13	163 241 000,00	-	163 241 000,00	158 425 941,84	-	-	158 425 941,84	-	-	-	-	-
934	13 287 000,00	-	13 287 000,00	11 362 805,92	-	-	11 362 805,92	-	-	-	-	-
40	1 942 000,00	155 825,00	2 097 825,00	1 837 039,64	-	-	1 837 039,64	-	-	-	-	-
41	6 447 000,00	-	6 447 000,00	5 950 888,26	-	-	5 950 888,26	-	-	-	-	-
42	4 898 000,00	-155 825,00	4 742 175,00	3 574 878,02	-	-	3 574 878,02	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2009	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	27 279 000,00	-	27 279 000,00	24 603 736,46	-	-	24 603 736,46	-	-	-	-	-
937	27 279 000,00	-	27 279 000,00	24 603 736,46	-	-	24 603 736,46	-	-	-	-	-
71	6 510 000,00	-9 738,80	6 500 261,20	5 575 487,42	-	-	5 575 487,42	-	-	-	-	-
72	1 750 000,00	-	1 750 000,00	1 520 637,58	-	-	1 520 637,58	-	-	-	-	-
73	1 554 000,00	-57 812,52	1 496 187,48	1 037 800,08	-	-	1 037 800,08	-	-	-	-	-
74	535 000,00	16 151,32	551 151,32	495 009,82	-	-	495 009,82	-	-	-	-	-
75	540 000,00	51 400,00	591 400,00	386 489,24	-	-	386 489,24	-	-	-	-	-
76	15 640 000,00	-	15 640 000,00	14 884 312,32	-	-	14 884 312,32	-	-	-	-	-
78	750 000,00	-	750 000,00	704 000,00	-	-	704 000,00	-	-	-	-	-
ESEM71	219 788 000,00	-	219 788 000,00	211 317 891,06	-	-	211 317 891,06	-	-	-	-	-
932	219 788 000,00	-	219 788 000,00	211 317 891,06	-	-	211 317 891,06	-	-	-	-	-
222	127 865 000,00	1 367 714,20	129 232 714,20	129 010 417,28	-	-	129 010 417,28	-	-	-	-	-
223	39 990 000,00	1 682 488,60	41 672 488,60	41 672 487,66	-	-	41 672 487,66	-	-	-	-	-
224	18 033 000,00	392 059,00	18 425 059,00	18 401 988,80	-	-	18 401 988,80	-	-	-	-	-
28	33 900 000,00	-3 442 261,80	30 457 738,20	22 232 997,32	-	-	22 232 997,32	-	-	-	-	-
ESUM71	13 080 000,00	-	13 080 000,00	11 284 248,71	-	-	11 284 248,71	-	-	-	-	-
932	13 080 000,00	-	13 080 000,00	11 284 248,71	-	-	11 284 248,71	-	-	-	-	-
23	13 080 000,00	-	13 080 000,00	11 284 248,71	-	-	11 284 248,71	-	-	-	-	-
FPAM71	674 960 799,71	-266 834,63	674 693 965,08	576 113 967,53	-	-	576 113 967,53	-	-	-	-	-
931	620 909 799,71	-	620 909 799,71	527 705 056,88	-	-	527 705 056,88	-	-	-	-	-
10	8 203 000,00	200 000,00	8 403 000,00	7 658 382,54	-	-	7 658 382,54	-	-	-	-	-
11	260 228 799,71	4 451 852,00	264 680 651,71	254 522 302,83	-	-	254 522 302,83	-	-	-	-	-
111	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	352 478 000,00	-4 651 852,00	347 826 148,00	265 524 371,51	-	-	265 524 371,51	-	-	-	-	-
939	54 051 000,00	-266 834,63	53 784 165,37	48 408 910,65	-	-	48 408 910,65	-	-	-	-	-
91	54 051 000,00	-266 834,63	53 784 165,37	48 408 910,65	-	-	48 408 910,65	-	-	-	-	-
LOM71	1 790 000,00	-	1 790 000,00	1 253 641,60	-	-	1 253 641,60	-	-	-	-	-
935	1 790 000,00	-	1 790 000,00	1 253 641,60	-	-	1 253 641,60	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	1 790 000,00	-	1 790 000,00	1 253 641,60	-	-	1 253 641,60	-	-	-	-	-
MOM71	50 000,00	-	50 000,00	18 887,59	-	-	18 887,59	-	-	-	-	-
937	50 000,00	-	50 000,00	18 887,59	-	-	18 887,59	-	-	-	-	-
78	50 000,00	-	50 000,00	18 887,59	-	-	18 887,59	-	-	-	-	-
PMGM71	49 358 000,00	-943 000,00	48 415 000,00	47 922 585,73	-	-	47 922 585,73	-	-	-	-	-
930	49 358 000,00	-943 000,00	48 415 000,00	47 922 585,73	-	-	47 922 585,73	-	-	-	-	-
0202	44 883 000,00	-943 000,00	43 940 000,00	43 859 987,37	-	-	43 859 987,37	-	-	-	-	-
021	3 915 000,00	-	3 915 000,00	3 584 364,84	-	-	3 584 364,84	-	-	-	-	-
022	560 000,00	-	560 000,00	478 233,52	-	-	478 233,52	-	-	-	-	-
PRHM71	3 258 000,00	-	3 258 000,00	2 844 450,84	-	-	2 844 450,84	-	-	-	-	-
930	2 943 000,00	-	2 943 000,00	2 532 245,75	-	-	2 532 245,75	-	-	-	-	-
0202	2 000 000,00	113 000,00	2 113 000,00	1 946 389,99	-	-	1 946 389,99	-	-	-	-	-
021	770 000,00	-	770 000,00	530 365,76	-	-	530 365,76	-	-	-	-	-
022	173 000,00	-113 000,00	60 000,00	55 490,00	-	-	55 490,00	-	-	-	-	-
932	315 000,00	-	315 000,00	312 205,09	-	-	312 205,09	-	-	-	-	-
222	315 000,00	-	315 000,00	312 205,09	-	-	312 205,09	-	-	-	-	-
PVM71	100 000,00	-	100 000,00	36 720,00	-	-	36 720,00	-	-	-	-	-
935	100 000,00	-	100 000,00	36 720,00	508	-	36 720,00	-	-	-	-	-
51	100 000,00	-	100 000,00	36 720,00	-	-	36 720,00	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2009	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
RINM71	31 805 000,00	-	31 805 000,00	26 358 466,44	-	-	26 358 466,44	-	-	-	-	-
939	31 805 000,00	-	31 805 000,00	26 358 466,44	-	-	26 358 466,44	-	-	-	-	-
92	31 805 000,00	-	31 805 000,00	26 358 466,44	-	-	26 358 466,44	-	-	-	-	-
RURM71	3 997 000,00	-	3 997 000,00	3 618 310,43	-	-	3 618 310,43	-	-	-	-	-
937	3 997 000,00	-	3 997 000,00	3 618 310,43	-	-	3 618 310,43	-	-	-	-	-
76	3 997 000,00	-	3 997 000,00	3 618 310,43	-	-	3 618 310,43	-	-	-	-	-
SEM71	3 248 000,00	-	3 248 000,00	2 997 573,35	-	-	2 997 573,35	-	-	-	-	-
932	487 000,00	-	487 000,00	487 000,00	-	-	487 000,00	-	-	-	-	-
27	487 000,00	-	487 000,00	487 000,00	-	-	487 000,00	-	-	-	-	-
935	2 761 000,00	-	2 761 000,00	2 510 573,35	-	-	2 510 573,35	-	-	-	-	-
57	2 761 000,00	-	2 761 000,00	2 510 573,35	-	-	2 510 573,35	-	-	-	-	-
SIM71	4 893 000,00	1 553 000,00	6 446 000,00	5 284 847,64	-	-	5 284 847,64	-	-	-	-	-
930	4 893 000,00	1 553 000,00	6 446 000,00	5 284 847,64	-	-	5 284 847,64	-	-	-	-	-
0202	4 893 000,00	1 553 000,00	6 446 000,00	5 284 847,64	-	-	5 284 847,64	-	-	-	-	-
SLM71	9 469 000,00	-	9 469 000,00	8 132 204,33	-	-	8 132 204,33	-	-	-	-	-
933	9 469 000,00	-	9 469 000,00	8 132 204,33	-	-	8 132 204,33	-	-	-	-	-
32	8 059 000,00	-	8 059 000,00	7 553 647,04	-	-	7 553 647,04	-	-	-	-	-
33	1 410 000,00	-	1 410 000,00	578 557,29	-	-	578 557,29	-	-	-	-	-
TCM71	693 355 000,00	-	693 355 000,00	686 415 078,01	-	-	686 415 078,01	-	-	-	-	-
938	693 355 000,00	-	693 355 000,00	686 415 078,01	-	-	686 415 078,01	-	-	-	-	-
80	1 000 000,00	-	1 000 000,00	53 779,26	-	-	53 779,26	-	-	-	-	-
810	683 355 000,00	-	683 355 000,00	679 822 006,58	-	-	679 822 006,58	-	-	-	-	-
818	9 000 000,00	-	9 000 000,00	6 539 292,17	-	-	6 539 292,17	-	-	-	-	-
TOM71	24 583 000,00	-	24 583 000,00	25 015 764,27	-	-	25 015 764,27	-	-	-	-	-
939	24 583 000,00	-	24 583 000,00	25 015 764,27	-	-	25 015 764,27	-	-	-	-	-
95	24 583 000,00	-	24 583 000,00	25 015 764,27	-	-	25 015 764,27	-	-	-	-	-
UEM71	1 200 000,00	-178 813,00	1 021 187,00	678 238,74	294 569,98	-294 569,98	678 238,74	294 569,98	-294 569,98	-	-	-
930	1 200 000,00	-178 813,00	1 021 187,00	678 238,74	294 569,98	-294 569,98	678 238,74	294 569,98	-294 569,98	-	-	-
042	1 200 000,00	-178 813,00	1 021 187,00	678 238,74	294 569,98	-294 569,98	678 238,74	294 569,98	-294 569,98	-	-	-
Total général	2 112 557 799,71	2 010 000,00	2 114 567 799,71	1 955 230 950,36	294 569,98	-294 569,98	1 955 230 950,36	294 569,98	-294 569,98	-	-	-
				92,46 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2010

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2010	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	5 490 000,00	-	5 490 000,00	4 885 991,08	-	-	4 885 991,08	-	-	-	-	-
939	5 490 000,00	-	5 490 000,00	4 885 991,08	-	-	4 885 991,08	-	-	-	-	-
93	5 490 000,00	-	5 490 000,00	4 885 991,08	-	-	4 885 991,08	-	-	-	-	-
AIEM71	3 910 000,00	-	3 910 000,00	2 943 166,39	-	-	2 943 166,39	-	-	-	-	-
930	3 910 000,00	-	3 910 000,00	2 943 166,39	-	-	2 943 166,39	-	-	-	-	-
044	2 360 000,00	-	2 360 000,00	2 081 554,18	-	-	2 081 554,18	-	-	-	-	-
048	1 550 000,00	-	1 550 000,00	861 612,21	-	-	861 612,21	-	-	-	-	-
AMM71	23 924 000,00	-	23 924 000,00	19 781 421,95	-	-	19 781 421,95	-	-	-	-	-
935	23 924 000,00	-	23 924 000,00	19 781 421,95	-	-	19 781 421,95	-	-	-	-	-
50	20 714 000,00	-70 000,00	20 644 000,00	19 678 120,86	-	-	19 678 120,86	-	-	-	-	-
52	3 210 000,00	70 000,00	3 280 000,00	103 301,09	-	-	103 301,09	-	-	-	-	-
CIM71	14 800 000,00	-	14 800 000,00	10 158 887,62	-	-	10 158 887,62	-	-	-	-	-
930	4 500 000,00	-	4 500 000,00	3 055 100,22	-	-	3 055 100,22	-	-	-	-	-
0202	300 000,00	-	300 000,00	185 493,08	-	-	185 493,08	-	-	-	-	-
021	4 200 000,00	-	4 200 000,00	2 869 607,14	-	-	2 869 607,14	-	-	-	-	-
934	1 000 000,00	-	1 000 000,00	581 275,61	-	-	581 275,61	-	-	-	-	-
40	1 000 000,00	-	1 000 000,00	581 275,61	-	-	581 275,61	-	-	-	-	-
935	9 300 000,00	-	9 300 000,00	6 522 511,79	-	-	6 522 511,79	-	-	-	-	-
51	9 300 000,00	-	9 300 000,00	6 522 511,79	-	-	6 522 511,79	-	-	-	-	-
COMM71	13 900 000,00	-	13 900 000,00	11 484 062,50	-	-	11 484 062,50	-	-	-	-	-
930	13 900 000,00	-	13 900 000,00	11 484 062,50	-	-	11 484 062,50	-	-	-	-	-
0202	13 900 000,00	-	13 900 000,00	11 484 062,50	-	-	11 484 062,50	-	-	-	-	-
CUM71	56 089 000,00	2 000 000,00	58 089 000,00	55 421 456,21	-	-	55 421 456,21	-	-	-	-	-
933	56 089 000,00	2 000 000,00	58 089 000,00	55 421 456,21	-	-	55 421 456,21	-	-	-	-	-
312	55 525 000,00	2 000 000,00	57 525 000,00	54 878 936,03	-	-	54 878 936,03	-	-	-	-	-
313	564 000,00	-	564 000,00	542 520,18	-	-	542 520,18	-	-	-	-	-
DEEEM71	53 397 000,00	-	53 397 000,00	39 318 008,18	-	-	39 318 008,18	-	-	-	-	-
935	2 572 000,00	-	2 572 000,00	1 476 220,47	-	-	1 476 220,47	-	-	-	-	-
56	2 572 000,00	-	2 572 000,00	1 476 220,47	-	-	1 476 220,47	-	-	-	-	-
939	50 825 000,00	-	50 825 000,00	37 841 787,71	-	-	37 841 787,71	-	-	-	-	-
91	25 800 000,00	-	25 800 000,00	21 175 139,86	-	-	21 175 139,86	-	-	-	-	-
92	9 225 000,00	-	9 225 000,00	8 195 979,94	-	-	8 195 979,94	-	-	-	-	-
94	15 800 000,00	-	15 800 000,00	8 470 667,91	-	-	8 470 667,91	-	-	-	-	-
DSSM71	178 305 000,00	-	178 305 000,00	171 673 580,71	-	-	171 673 580,71	-	-	-	-	-
931	166 910 000,00	-	166 910 000,00	161 622 486,91	-	-	161 622 486,91	-	-	-	-	-
11	3 388 000,00	-	3 388 000,00	3 296 045,00	-	-	3 296 045,00	-	-	-	-	-
13	163 522 000,00	-	163 522 000,00	158 326 441,91	-	-	158 326 441,91	-	-	-	-	-
934	11 395 000,00	-	11 395 000,00	10 051 093,80	-	-	10 051 093,80	-	-	-	-	-
40	1 852 000,00	44 296,00	1 896 296,00	1 699 425,84	-	-	1 699 425,84	-	-	-	-	-
41	6 037 000,00	-	6 037 000,00	5 445 431,44	-	-	5 445 431,44	-	-	-	-	-
42	3 506 000,00	-44 296,00	3 461 704,00	2 906 236,52	-	-	2 906 236,52	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2010	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	27 140 000,00	-	27 140 000,00	24 267 016,31	-	-	24 267 016,31	-	-	-	-	-
937	27 140 000,00	-	27 140 000,00	24 267 016,31	-	-	24 267 016,31	-	-	-	-	-
71	6 275 000,00	166 201,67	6 441 201,67	5 825 988,75	-	-	5 825 988,75	-	-	-	-	-
72	2 750 000,00	-	2 750 000,00	2 312 707,40	-	-	2 312 707,40	-	-	-	-	-
73	1 130 000,00	-44 775,12	1 085 224,88	869 532,16	-	-	869 532,16	-	-	-	-	-
74	565 000,00	44 775,12	609 775,12	550 278,62	-	-	550 278,62	-	-	-	-	-
75	480 000,00	-89 105,00	390 895,00	472 142,36	-	-	472 142,36	-	-	-	-	-
76	15 240 000,00	-77 096,67	15 162 903,33	13 568 567,02	-	-	13 568 567,02	-	-	-	-	-
78	700 000,00	-	700 000,00	667 800,00	-	-	667 800,00	-	-	-	-	-
ESEM71	211 661 000,00	813 068,00	212 474 068,00	221 402 344,17	-	-	221 402 344,17	-	-	-	-	-
932	211 661 000,00	813 068,00	212 474 068,00	221 402 344,17	-	-	221 402 344,17	-	-	-	-	-
222	126 737 000,00	2 064 307,00	128 801 307,00	128 540 941,97	-	-	128 540 941,97	-	-	-	-	-
223	41 749 000,00	410 834,37	42 159 834,37	42 159 834,37	-	-	42 159 834,37	-	-	-	-	-
224	17 059 000,00	-291 307,00	16 767 693,00	16 725 344,62	-	-	16 725 344,62	-	-	-	-	-
28	26 116 000,00	-1 370 766,37	24 745 233,63	33 976 223,21	-	-	33 976 223,21	-	-	-	-	-
ESUM71	12 207 000,00	-253 068,00	11 953 932,00	9 606 648,73	-	-	9 606 648,73	-	-	-	-	-
932	12 207 000,00	-253 068,00	11 953 932,00	9 606 648,73	-	-	9 606 648,73	-	-	-	-	-
23	12 207 000,00	-253 068,00	11 953 932,00	9 606 648,73	-	-	9 606 648,73	-	-	-	-	-
FPAM71	695 158 000,00	-560 000,00	694 598 000,00	597 357 407,38	-	-	597 357 407,38	-	-	-	-	-
931	646 737 000,00	-	646 737 000,00	558 753 585,04	-	-	558 753 585,04	-	-	-	-	-
10	8 072 000,00	268 603,62	8 340 603,62	7 798 736,84	-	-	7 798 736,84	-	-	-	-	-
11	285 828 048,09	-	285 828 048,09	256 834 640,52	-	-	256 834 640,52	-	-	-	-	-
111	6 847 711,02	-	6 847 711,02	-	-	-	-	-	-	-	-	-
112	289 240,89	-	289 240,89	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	345 700 000,00	-268 603,62	345 431 396,38	294 120 207,68	-	-	294 120 207,68	-	-	-	-	-
939	48 421 000,00	-560 000,00	47 861 000,00	38 603 822,34	-	-	38 603 822,34	-	-	-	-	-
91	48 421 000,00	-560 000,00	47 861 000,00	38 603 822,34	-	-	38 603 822,34	-	-	-	-	-
LOM71	1 353 000,00	-	1 353 000,00	1 245 744,00	-	-	1 245 744,00	-	-	-	-	-
935	1 353 000,00	-	1 353 000,00	1 245 744,00	-	-	1 245 744,00	-	-	-	-	-
54	1 353 000,00	-	1 353 000,00	1 245 744,00	-	-	1 245 744,00	-	-	-	-	-
MOM71	35 000,00	-	35 000,00	14 361,28	-	-	14 361,28	-	-	-	-	-
937	35 000,00	-	35 000,00	14 361,28	-	-	14 361,28	-	-	-	-	-
78	35 000,00	-	35 000,00	14 361,28	-	-	14 361,28	-	-	-	-	-
PMGM71	49 857 000,00	65 000,00	49 922 000,00	45 490 739,77	-	-	45 490 739,77	-	-	-	-	-
930	49 857 000,00	65 000,00	49 922 000,00	45 490 739,77	-	-	45 490 739,77	-	-	-	-	-
0202	45 442 000,00	65 000,00	45 507 000,00	41 451 253,25	-	-	41 451 253,25	-	-	-	-	-
021	3 915 000,00	-	3 915 000,00	3 616 407,46	-	-	3 616 407,46	-	-	-	-	-
022	500 000,00	-	500 000,00	423 079,06	-	-	423 079,06	-	-	-	-	-
PRHM71	3 505 000,00	-65 000,00	3 440 000,00	2 884 914,33	-	-	2 884 914,33	-	-	-	-	-
930	3 070 000,00	-65 000,00	3 005 000,00	2 479 028,04	-	-	2 479 028,04	-	-	-	-	-
0202	2 127 000,00	-65 000,00	2 062 000,00	1 818 816,89	-	-	1 818 816,89	-	-	-	-	-
021	770 000,00	-	770 000,00	574 993,55	-	-	574 993,55	-	-	-	-	-
022	173 000,00	-	173 000,00	85 217,60	-	-	85 217,60	-	-	-	-	-
932	435 000,00	-	435 000,00	405 886,29	-	-	405 886,29	-	-	-	-	-
222	435 000,00	-	435 000,00	405 886,29	-	-	405 886,29	-	-	-	-	-
RINM71	31 580 000,00	-	31 580 000,00	25 919 734,28	-	-	25 919 734,28	-	-	-	-	-
939	31 580 000,00	-	31 580 000,00	25 919 734,28	-	-	25 919 734,28	-	-	-	-	-
92	31 580 000,00	-	31 580 000,00	25 919 734,28	-	-	25 919 734,28	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2010	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
RURM71	4 698 000,00	-	4 698 000,00	3 934 339,40	-	-	3 934 339,40	-	-	-	-	-
937	4 698 000,00	-	4 698 000,00	3 934 339,40	-	-	3 934 339,40	-	-	-	-	-
76	4 698 000,00	-	4 698 000,00	3 934 339,40	-	-	3 934 339,40	-	-	-	-	-
SEM71	3 723 000,00	-	3 723 000,00	3 252 361,74	-	-	3 252 361,74	-	-	-	-	-
932	1 115 000,00	-	1 115 000,00	1 082 051,60	-	-	1 082 051,60	-	-	-	-	-
27	1 115 000,00	-	1 115 000,00	1 082 051,60	-	-	1 082 051,60	-	-	-	-	-
935	2 608 000,00	-	2 608 000,00	2 170 310,14	-	-	2 170 310,14	-	-	-	-	-
57	2 608 000,00	-	2 608 000,00	2 170 310,14	-	-	2 170 310,14	-	-	-	-	-
SIM71	5 125 000,00	-	5 125 000,00	5 061 003,34	-	-	5 061 003,34	-	-	-	-	-
930	5 125 000,00	-	5 125 000,00	5 061 003,34	-	-	5 061 003,34	-	-	-	-	-
0202	5 125 000,00	-	5 125 000,00	5 061 003,34	-	-	5 061 003,34	-	-	-	-	-
SLM71	9 304 000,00	-	9 304 000,00	7 839 456,19	-	-	7 839 456,19	-	-	-	-	-
933	9 304 000,00	-	9 304 000,00	7 839 456,19	-	-	7 839 456,19	-	-	-	-	-
32	7 722 000,00	-	7 722 000,00	7 053 366,00	-	-	7 053 366,00	-	-	-	-	-
33	1 582 000,00	-	1 582 000,00	786 090,19	-	-	786 090,19	-	-	-	-	-
TCM71	716 055 000,00	-	716 055 000,00	714 372 474,36	-	-	714 372 474,36	-	-	-	-	-
938	716 055 000,00	-	716 055 000,00	714 372 474,36	-	-	714 372 474,36	-	-	-	-	-
80	140 000,00	65 105,50	205 105,50	155 118,68	-	-	155 118,68	-	-	-	-	-
810	707 915 000,00	-3 565 105,50	704 349 894,50	704 349 524,49	-	-	704 349 524,49	-	-	-	-	-
818	8 000 000,00	3 500 000,00	11 500 000,00	9 867 831,19	-	-	9 867 831,19	-	-	-	-	-
TOM71	24 747 000,00	-	24 747 000,00	24 079 906,50	-	-	24 079 906,50	-	-	-	-	-
939	24 747 000,00	-	24 747 000,00	24 079 906,50	-	-	24 079 906,50	-	-	-	-	-
95	24 747 000,00	-	24 747 000,00	24 079 906,50	-	-	24 079 906,50	-	-	-	-	-
UEM71	1 200 000,00	-	1 200 000,00	794 773,70	236,36	-236,36	794 773,70	236,36	-236,36	-	-	-
930	1 200 000,00	-	1 200 000,00	794 773,70	236,36	-236,36	794 773,70	236,36	-236,36	-	-	-
042	1 200 000,00	-	1 200 000,00	794 773,70	236,36	-236,36	794 773,70	236,36	-236,36	-	-	-
Total général	2 147 163 000,00	2 000 000,00	2 149 163 000,00	2 003 189 800,12	236,36	-236,36	2 003 189 800,12	236,36	-236,36	-	-	-
				93,21 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2011

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2011	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	5 932 000,00	-	5 932 000,00	5 171 978,13	-	-	5 171 978,13	-	-	-	-	-
939	5 932 000,00	-	5 932 000,00	5 171 978,13	-	-	5 171 978,13	-	-	-	-	-
93	5 932 000,00	-	5 932 000,00	5 171 978,13	-	-	5 171 978,13	-	-	-	-	-
AIEM71	3 828 000,00	-	3 828 000,00	3 450 216,38	-	-	3 450 216,38	-	-	-	-	-
930	3 828 000,00	-	3 828 000,00	3 450 216,38	-	-	3 450 216,38	-	-	-	-	-
044	2 480 000,00	-	2 480 000,00	2 366 916,87	-	-	2 366 916,87	-	-	-	-	-
048	1 348 000,00	-	1 348 000,00	1 083 299,51	-	-	1 083 299,51	-	-	-	-	-
AMM71	26 321 000,00	-	26 321 000,00	25 827 497,25	-	-	25 827 497,25	-	-	-	-	-
935	26 321 000,00	-	26 321 000,00	25 827 497,25	-	-	25 827 497,25	-	-	-	-	-
50	23 290 000,00	-12 426,00	23 277 574,00	22 819 402,38	-	-	22 819 402,38	-	-	-	-	-
52	3 031 000,00	12 426,00	3 043 426,00	3 008 094,87	-	-	3 008 094,87	-	-	-	-	-
CIM71	14 825 000,00	-	14 825 000,00	10 616 326,82	-	-	10 616 326,82	-	-	-	-	-
930	4 275 000,00	-	4 275 000,00	3 037 223,38	-	-	3 037 223,38	-	-	-	-	-
0202	300 000,00	-	300 000,00	157 196,95	-	-	157 196,95	-	-	-	-	-
021	3 975 000,00	-	3 975 000,00	2 880 026,43	-	-	2 880 026,43	-	-	-	-	-
934	1 250 000,00	-	1 250 000,00	922 035,96	-	-	922 035,96	-	-	-	-	-
40	1 250 000,00	-	1 250 000,00	922 035,96	-	-	922 035,96	-	-	-	-	-
935	9 300 000,00	-	9 300 000,00	6 657 067,48	-	-	6 657 067,48	-	-	-	-	-
51	9 300 000,00	-	9 300 000,00	6 657 067,48	-	-	6 657 067,48	-	-	-	-	-
COMM71	14 250 000,00	-	14 250 000,00	12 117 206,80	-	-	12 117 206,80	-	-	-	-	-
930	14 250 000,00	-	14 250 000,00	12 117 206,80	-	-	12 117 206,80	-	-	-	-	-
0202	14 250 000,00	-	14 250 000,00	12 117 206,80	-	-	12 117 206,80	-	-	-	-	-
CUM71	57 794 000,00	2 011 000,00	59 805 000,00	56 866 886,97	-	-	56 866 886,97	-	-	-	-	-
933	57 794 000,00	2 011 000,00	59 805 000,00	56 866 886,97	-	-	56 866 886,97	-	-	-	-	-
312	57 235 000,00	2 000 000,00	59 235 000,00	56 353 007,83	-	-	56 353 007,83	-	-	-	-	-
313	559 000,00	11 000,00	570 000,00	513 879,14	-	-	513 879,14	-	-	-	-	-
DEEEM71	49 300 000,00	-	49 300 000,00	38 416 134,25	-	-	38 416 134,25	-	-	-	-	-
935	3 170 000,00	-	3 170 000,00	2 300 611,94	-	-	2 300 611,94	-	-	-	-	-
56	3 170 000,00	-	3 170 000,00	2 300 611,94	-	-	2 300 611,94	-	-	-	-	-
939	46 130 000,00	-	46 130 000,00	36 115 522,31	-	-	36 115 522,31	-	-	-	-	-
91	23 652 000,00	-	23 652 000,00	18 339 983,53	-	-	18 339 983,53	-	-	-	-	-
92	10 000 000,00	-	10 000 000,00	9 423 107,87	-	-	9 423 107,87	-	-	-	-	-
94	12 478 000,00	-	12 478 000,00	8 352 430,91	-	-	8 352 430,91	-	-	-	-	-
DSSM71	179 104 000,00	-	179 104 000,00	176 207 418,40	-	-	176 207 418,40	-	-	-	-	-
931	166 013 000,00	-	166 013 000,00	165 139 441,44	-	-	165 139 441,44	-	-	-	-	-
11	3 388 000,00	355 154,00	3 743 154,00	3 667 199,00	-	-	3 667 199,00	-	-	-	-	-
13	162 625 000,00	-355 154,00	162 269 846,00	161 472 242,44	-	-	161 472 242,44	-	-	-	-	-
934	13 091 000,00	-	13 091 000,00	11 067 976,96	-	-	11 067 976,96	-	-	-	-	-
40	1 940 000,00	-	1 940 000,00	1 707 077,77	-	-	1 707 077,77	-	-	-	-	-
41	8 302 000,00	-424 297,00	7 877 703,00	6 467 216,82	-	-	6 467 216,82	-	-	-	-	-
42	2 849 000,00	424 297,00	3 273 297,00	2 893 682,37	-	-	2 893 682,37	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2011	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	27 905 000,00	-	27 905 000,00	25 372 239,07	-	-	25 372 239,07	-	-	-	-	-
937	27 905 000,00	-	27 905 000,00	25 372 239,07	-	-	25 372 239,07	-	-	-	-	-
71	6 420 000,00	624 384,06	7 044 384,06	6 361 210,55	-	-	6 361 210,55	-	-	-	-	-
72	2 783 000,00	-48 000,00	2 735 000,00	1 864 836,38	-	-	1 864 836,38	-	-	-	-	-
73	1 165 000,00	-133 754,06	1 031 245,94	867 692,60	-	-	867 692,60	-	-	-	-	-
74	1 080 000,00	-399 444,00	680 556,00	531 890,01	-	-	531 890,01	-	-	-	-	-
75	700 000,00	107 814,00	807 814,00	657 091,86	-	-	657 091,86	-	-	-	-	-
76	14 421 000,00	-	14 421 000,00	14 119 517,67	-	-	14 119 517,67	-	-	-	-	-
78	1 336 000,00	-151 000,00	1 185 000,00	970 000,00	-	-	970 000,00	-	-	-	-	-
ESEM71	224 024 000,00	-	224 024 000,00	223 316 338,72	-	-	223 316 338,72	-	-	-	-	-
932	224 024 000,00	-	224 024 000,00	223 316 338,72	-	-	223 316 338,72	-	-	-	-	-
222	129 562 000,00	2 250 873,46	131 812 873,46	131 671 282,22	-	-	131 671 282,22	-	-	-	-	-
223	42 162 000,00	744 091,49	42 906 091,49	42 906 091,49	-	-	42 906 091,49	-	-	-	-	-
224	13 012 000,00	2 263 408,17	15 275 408,17	15 270 408,16	-	-	15 270 408,16	-	-	-	-	-
28	39 288 000,00	-5 258 373,12	34 029 626,88	33 468 556,85	-	-	33 468 556,85	-	-	-	-	-
ESUM71	12 207 300,00	-	12 207 300,00	9 914 339,77	-	-	9 914 339,77	-	-	-	-	-
932	12 207 300,00	-	12 207 300,00	9 914 339,77	-	-	9 914 339,77	-	-	-	-	-
23	12 207 300,00	-	12 207 300,00	9 914 339,77	-	-	9 914 339,77	-	-	-	-	-
FPAM71	696 326 000,00	12 000 000,00	708 326 000,00	634 460 348,23	-	-	634 460 348,23	-	-	-	-	-
931	649 610 000,00	12 000 000,00	661 610 000,00	598 921 407,20	-	-	598 921 407,20	-	-	-	-	-
10	8 967 000,00	59 639,00	9 026 639,00	8 183 890,90	-	-	8 183 890,90	-	-	-	-	-
11	287 172 098,10	-	287 172 098,10	268 000 995,89	-	-	268 000 995,89	-	-	-	-	-
111	6 815 864,40	-	6 815 864,40	-	-	-	-	-	-	-	-	-
112	233 417,45	-	233 417,45	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113	221 620,05	-	221 620,05	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	346 200 000,00	11 940 361,00	358 140 361,00	322 736 520,41	-	-	322 736 520,41	-	-	-	-	-
939	46 716 000,00	-	46 716 000,00	35 538 941,03	-	-	35 538 941,03	-	-	-	-	-
91	46 716 000,00	-	46 716 000,00	35 538 941,03	-	-	35 538 941,03	-	-	-	-	-
LOM71	960 000,00	-	960 000,00	926 166,12	-	-	926 166,12	-	-	-	-	-
935	960 000,00	-	960 000,00	926 166,12	-	-	926 166,12	-	-	-	-	-
54	960 000,00	-	960 000,00	926 166,12	-	-	926 166,12	-	-	-	-	-
PMGM71	45 006 000,00	-70 000,00	44 936 000,00	39 211 424,72	-	-	39 211 424,72	-	-	-	-	-
930	45 006 000,00	-70 000,00	44 936 000,00	39 211 424,72	-	-	39 211 424,72	-	-	-	-	-
0202	40 629 000,00	-85 000,00	40 544 000,00	34 847 054,61	-	-	34 847 054,61	-	-	-	-	-
021	3 952 000,00	-	3 952 000,00	3 942 406,89	-	-	3 942 406,89	-	-	-	-	-
022	425 000,00	15 000,00	440 000,00	421 963,22	-	-	421 963,22	-	-	-	-	-
PRHM71	3 324 000,00	70 000,00	3 394 000,00	3 023 771,63	-	-	3 023 771,63	-	-	-	-	-
930	2 889 000,00	70 000,00	2 959 000,00	2 596 025,21	-	-	2 596 025,21	-	-	-	-	-
0202	2 019 000,00	296 000,00	2 315 000,00	2 207 121,97	-	-	2 207 121,97	-	-	-	-	-
021	770 000,00	-211 000,00	559 000,00	355 628,24	-	-	355 628,24	-	-	-	-	-
022	100 000,00	-15 000,00	85 000,00	33 275,00	-	-	33 275,00	-	-	-	-	-
932	435 000,00	-	435 000,00	427 746,42	-	-	427 746,42	-	-	-	-	-
222	435 000,00	-	435 000,00	427 746,42	-	-	427 746,42	-	-	-	-	-
RINM71	31 580 000,00	-	31 580 000,00	27 547 555,17	-	-	27 547 555,17	-	-	-	-	-
939	31 580 000,00	-	31 580 000,00	27 547 555,17	-	-	27 547 555,17	-	-	-	-	-
92	31 580 000,00	-	31 580 000,00	27 547 555,17	-	-	27 547 555,17	-	-	-	-	-
RURM71	4 566 000,00	-	4 566 000,00	3 961 167,70	-	-	3 961 167,70	-	-	-	-	-
937	4 566 000,00	-	4 566 000,00	3 961 167,70	514	-	3 961 167,70	-	-	-	-	-
76	4 566 000,00	-	4 566 000,00	3 961 167,70	-	-	3 961 167,70	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2011	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
SEM71	3 923 000,00	-	3 923 000,00	3 296 688,96	-	-	3 296 688,96	-	-	-	-	-
932	1 116 000,00	-	1 116 000,00	1 105 064,00	-	-	1 105 064,00	-	-	-	-	-
27	1 116 000,00	-	1 116 000,00	1 105 064,00	-	-	1 105 064,00	-	-	-	-	-
935	2 807 000,00	-	2 807 000,00	2 191 624,96	-	-	2 191 624,96	-	-	-	-	-
57	2 807 000,00	-	2 807 000,00	2 191 624,96	-	-	2 191 624,96	-	-	-	-	-
SIM71	4 550 000,00	-	4 550 000,00	4 465 857,40	-	-	4 465 857,40	-	-	-	-	-
930	4 550 000,00	-	4 550 000,00	4 465 857,40	-	-	4 465 857,40	-	-	-	-	-
0202	4 550 000,00	-	4 550 000,00	4 465 857,40	-	-	4 465 857,40	-	-	-	-	-
SLM71	10 481 000,00	-	10 481 000,00	9 616 292,37	-	-	9 616 292,37	-	-	-	-	-
933	10 481 000,00	-	10 481 000,00	9 616 292,37	-	-	9 616 292,37	-	-	-	-	-
32	8 783 000,00	-41 225,00	8 741 775,00	8 093 321,43	-	-	8 093 321,43	-	-	-	-	-
33	1 698 000,00	41 225,00	1 739 225,00	1 522 970,94	-	-	1 522 970,94	-	-	-	-	-
TCM71	746 700 000,00	-	746 700 000,00	736 317 633,41	-	-	736 317 633,41	-	-	-	-	-
938	746 700 000,00	-	746 700 000,00	736 317 633,41	-	-	736 317 633,41	-	-	-	-	-
80	2 438 000,00	323 804,00	2 761 804,00	1 867 432,07	-	-	1 867 432,07	-	-	-	-	-
810	732 762 000,00	-323 804,00	732 438 196,00	725 164 215,03	-	-	725 164 215,03	-	-	-	-	-
818	11 500 000,00	-	11 500 000,00	9 285 986,31	-	-	9 285 986,31	-	-	-	-	-
TOM71	24 550 000,00	-	24 550 000,00	24 497 241,51	-	-	24 497 241,51	-	-	-	-	-
939	24 550 000,00	-	24 550 000,00	24 497 241,51	-	-	24 497 241,51	-	-	-	-	-
95	24 550 000,00	-	24 550 000,00	24 497 241,51	-	-	24 497 241,51	-	-	-	-	-
UEM71	1 200 000,00	230 000,00	1 430 000,00	1 014 514,90	19 179,31	-19 179,31	1 014 514,90	19 179,31	-19 179,31	-	-	-
930	1 200 000,00	230 000,00	1 430 000,00	1 014 514,90	19 179,31	-19 179,31	1 014 514,90	19 179,31	-19 179,31	-	-	-
042	1 200 000,00	230 000,00	1 430 000,00	1 014 514,90	19 179,31	-19 179,31	1 014 514,90	19 179,31	-19 179,31	-	-	-
Total général	2 188 656 300,00	14 241 000,00	2 202 897 300,00	2 075 615 244,68	19 179,31	-19 179,31	2 075 615 244,68	19 179,31	-19 179,31	-	-	-
				94,22 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2012

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2012	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	7 367 000,00	-	7 367 000,00	5 422 255,00	-	-	5 422 255,00	-	-	-	-	-
939	7 367 000,00	-	7 367 000,00	5 422 255,00	-	-	5 422 255,00	-	-	-	-	-
93	7 367 000,00	-	7 367 000,00	5 422 255,00	-	-	5 422 255,00	-	-	-	-	-
AIEM71	4 666 000,00	-3 811,00	4 662 189,00	3 567 564,90	-	-	3 567 564,90	-	-	-	-	-
930	4 666 000,00	-3 811,00	4 662 189,00	3 567 564,90	-	-	3 567 564,90	-	-	-	-	-
044	2 840 000,00	74 167,00	2 914 167,00	2 335 392,55	-	-	2 335 392,55	-	-	-	-	-
048	1 826 000,00	-77 978,00	1 748 022,00	1 232 172,35	-	-	1 232 172,35	-	-	-	-	-
AMM71	27 816 000,00	-	27 816 000,00	27 285 832,68	-	-	27 285 832,68	-	-	-	-	-
935	27 816 000,00	-	27 816 000,00	27 285 832,68	-	-	27 285 832,68	-	-	-	-	-
50	24 666 000,00	22 626,00	24 688 626,00	24 285 832,68	-	-	24 285 832,68	-	-	-	-	-
52	3 150 000,00	-22 626,00	3 127 374,00	3 000 000,00	-	-	3 000 000,00	-	-	-	-	-
CIM71	15 805 000,00	-	15 805 000,00	10 219 749,33	-	-	10 219 749,33	-	-	-	-	-
930	4 705 000,00	-	4 705 000,00	3 103 754,25	-	-	3 103 754,25	-	-	-	-	-
0202	150 000,00	-	150 000,00	99 735,65	-	-	99 735,65	-	-	-	-	-
021	4 555 000,00	-	4 555 000,00	3 004 018,60	-	-	3 004 018,60	-	-	-	-	-
934	1 450 000,00	-	1 450 000,00	1 203 994,63	-	-	1 203 994,63	-	-	-	-	-
40	1 450 000,00	-	1 450 000,00	1 203 994,63	-	-	1 203 994,63	-	-	-	-	-
935	9 650 000,00	-	9 650 000,00	5 912 000,45	-	-	5 912 000,45	-	-	-	-	-
51	9 650 000,00	-	9 650 000,00	5 912 000,45	-	-	5 912 000,45	-	-	-	-	-
COMM71	13 650 000,00	-	13 650 000,00	12 937 152,15	-	-	12 937 152,15	-	-	-	-	-
930	13 650 000,00	-	13 650 000,00	12 937 152,15	-	-	12 937 152,15	-	-	-	-	-
0202	13 650 000,00	-	13 650 000,00	12 937 152,15	-	-	12 937 152,15	-	-	-	-	-
CUM71	61 224 000,00	2 018 000,00	63 242 000,00	60 911 381,20	221 188,40	-221 188,40	60 911 381,20	221 188,40	-221 188,40	-	-	-
933	61 224 000,00	2 018 000,00	63 242 000,00	60 911 381,20	221 188,40	-221 188,40	60 911 381,20	221 188,40	-221 188,40	-	-	-
312	60 665 000,00	2 000 000,00	62 665 000,00	60 441 279,68	219 003,00	-219 003,00	60 441 279,68	219 003,00	-219 003,00	-	-	-
313	559 000,00	18 000,00	577 000,00	470 101,52	2 185,40	-2 185,40	470 101,52	2 185,40	-2 185,40	-	-	-
DEEEM71	52 050 000,00	-	52 050 000,00	42 585 128,83	-	-	42 585 128,83	-	-	-	-	-
935	3 950 000,00	-	3 950 000,00	3 276 845,77	-	-	3 276 845,77	-	-	-	-	-
56	3 950 000,00	-	3 950 000,00	3 276 845,77	-	-	3 276 845,77	-	-	-	-	-
939	48 100 000,00	-	48 100 000,00	39 308 283,06	-	-	39 308 283,06	-	-	-	-	-
91	22 800 000,00	-	22 800 000,00	19 932 741,75	-	-	19 932 741,75	-	-	-	-	-
92	11 100 000,00	-	11 100 000,00	10 376 374,11	-	-	10 376 374,11	-	-	-	-	-
94	14 200 000,00	-	14 200 000,00	8 999 167,20	-	-	8 999 167,20	-	-	-	-	-
DSSM71	182 509 050,00	-	182 509 050,00	179 816 714,38	-	-	179 816 714,38	-	-	-	-	-
931	169 995 000,00	-	169 995 000,00	169 169 809,31	-	-	169 169 809,31	-	-	-	-	-
11	3 388 000,00	-	3 388 000,00	3 336 000,00	-	-	3 336 000,00	-	-	-	-	-
13	166 607 000,00	-	166 607 000,00	165 833 809,31	-	-	165 833 809,31	-	-	-	-	-
934	12 514 050,00	-	12 514 050,00	10 646 905,07	-	-	10 646 905,07	-	-	-	-	-
40	1 660 000,00	-	1 660 000,00	1 553 780,32	-	-	1 553 780,32	-	-	-	-	-
41	7 885 050,00	-413 045,84	7 472 004,16	6 012 181,84	-	-	6 012 181,84	-	-	-	-	-
42	2 969 000,00	413 045,84	3 382 045,84	3 080 942,91	-	-	3 080 942,91	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2012	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	28 578 000,00	186 582,97	28 764 582,97	27 221 434,06	-	-	27 221 434,06	-	-	-	-	-
937	28 578 000,00	186 582,97	28 764 582,97	27 221 434,06	-	-	27 221 434,06	-	-	-	-	-
71	7 172 000,00	-340 994,11	6 831 005,89	6 399 236,00	-	-	6 399 236,00	-	-	-	-	-
72	3 136 000,00	153 742,50	3 289 742,50	2 906 316,25	-	-	2 906 316,25	-	-	-	-	-
73	1 065 000,00	59 725,00	1 124 725,00	1 087 352,62	-	-	1 087 352,62	-	-	-	-	-
74	780 000,00	127 526,61	907 526,61	790 625,67	-	-	790 625,67	-	-	-	-	-
75	1 060 000,00	-	1 060 000,00	765 737,40	-	-	765 737,40	-	-	-	-	-
76	14 365 000,00	186 582,97	14 551 582,97	14 272 166,12	-	-	14 272 166,12	-	-	-	-	-
78	1 000 000,00	-	1 000 000,00	1 000 000,00	-	-	1 000 000,00	-	-	-	-	-
ESEM71	249 234 000,00	-68 000,00	249 166 000,00	244 828 896,93	-	-	244 828 896,93	-	-	-	-	-
932	249 234 000,00	-68 000,00	249 166 000,00	244 828 896,93	-	-	244 828 896,93	-	-	-	-	-
222	133 652 000,00	1 790 401,55	135 442 401,55	135 355 300,02	-	-	135 355 300,02	-	-	-	-	-
223	61 000 000,00	-	61 000 000,00	59 954 324,12	-	-	59 954 324,12	-	-	-	-	-
224	14 891 000,00	1 608 614,01	16 499 614,01	16 312 824,00	-	-	16 312 824,00	-	-	-	-	-
28	39 691 000,00	-3 467 015,56	36 223 984,44	33 206 448,79	-	-	33 206 448,79	-	-	-	-	-
ESUM71	10 947 000,00	-	10 947 000,00	9 552 091,99	-	-	9 552 091,99	-	-	-	-	-
932	10 947 000,00	-	10 947 000,00	9 552 091,99	-	-	9 552 091,99	-	-	-	-	-
23	10 947 000,00	-	10 947 000,00	9 552 091,99	-	-	9 552 091,99	-	-	-	-	-
FPAM71	683 266 000,00	8 941 000,00	692 207 000,00	633 833 377,05	3 292 577,51	-3 292 577,51	633 833 377,05	3 292 577,51	-3 292 577,51	-	-	-
931	641 337 000,00	8 941 000,00	650 278 000,00	597 717 038,64	3 292 577,51	-3 292 577,51	597 717 038,64	3 292 577,51	-3 292 577,51	-	-	-
10	8 178 000,00	595 974,05	8 773 974,05	8 226 172,15	691,12	-691,12	8 226 172,15	691,12	-691,12	-	-	-
11	268 404 446,91	-354 974,05	268 049 472,86	251 606 649,55	-	-	251 606 649,55	-	-	-	-	-
111	3 285 445,01	-	3 285 445,01	-	3 285 445,01	-3 285 445,01	-	3 285 445,01	-3 285 445,01	-	-	-
112	34 611,20	-	34 611,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113	34 496,88	-	34 496,88	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	361 400 000,00	8 700 000,00	370 100 000,00	337 884 216,94	6 441,38	-6 441,38	337 884 216,94	6 441,38	-6 441,38	-	-	-
939	41 929 000,00	-	41 929 000,00	36 116 338,41	-	-	36 116 338,41	-	-	-	-	-
91	41 929 000,00	-	41 929 000,00	36 116 338,41	-	-	36 116 338,41	-	-	-	-	-
LOM71	1 785 000,00	-	1 785 000,00	1 022 302,40	-	-	1 022 302,40	-	-	-	-	-
935	1 785 000,00	-	1 785 000,00	1 022 302,40	-	-	1 022 302,40	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	1 785 000,00	-	1 785 000,00	1 022 302,40	-	-	1 022 302,40	-	-	-	-	-
MOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PMGM71	42 943 000,00	-750 000,00	42 193 000,00	39 515 791,32	-	-	39 515 791,32	-	-	-	-	-
930	42 943 000,00	-750 000,00	42 193 000,00	39 515 791,32	-	-	39 515 791,32	-	-	-	-	-
0202	38 516 000,00	-750 000,00	37 766 000,00	35 402 787,59	-	-	35 402 787,59	-	-	-	-	-
021	4 002 000,00	-	4 002 000,00	3 724 688,76	-	-	3 724 688,76	-	-	-	-	-
022	425 000,00	-	425 000,00	388 314,97	-	-	388 314,97	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2012	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PRHM71	3 536 000,00	68 000,00	3 604 000,00	2 898 967,36	-	-	2 898 967,36	-	-	-	-	-
930	3 048 000,00	-	3 048 000,00	2 360 372,32	-	-	2 360 372,32	-	-	-	-	-
0201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	2 178 000,00	-	2 178 000,00	1 911 834,90	-	-	1 911 834,90	-	-	-	-	-
021	770 000,00	-	770 000,00	374 397,62	-	-	374 397,62	-	-	-	-	-
022	100 000,00	-	100 000,00	74 139,80	-	-	74 139,80	-	-	-	-	-
932	488 000,00	68 000,00	556 000,00	538 595,04	-	-	538 595,04	-	-	-	-	-
222	488 000,00	68 000,00	556 000,00	538 595,04	-	-	538 595,04	-	-	-	-	-
944	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PVM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RINM71	29 990 000,00	-	29 990 000,00	26 863 149,35	-	-	26 863 149,35	-	-	-	-	-
939	29 990 000,00	-	29 990 000,00	26 863 149,35	-	-	26 863 149,35	-	-	-	-	-
92	29 990 000,00	-	29 990 000,00	26 863 149,35	-	-	26 863 149,35	-	-	-	-	-
RURM71	4 158 000,00	-186 582,97	3 971 417,03	3 464 247,06	-	-	3 464 247,06	-	-	-	-	-
937	4 158 000,00	-186 582,97	3 971 417,03	3 464 247,06	-	-	3 464 247,06	-	-	-	-	-
76	4 158 000,00	-186 582,97	3 971 417,03	3 464 247,06	-	-	3 464 247,06	-	-	-	-	-
SEM71	4 807 000,00	-	4 807 000,00	3 487 603,33	-	-	3 487 603,33	-	-	-	-	-
932	1 150 000,00	-	1 150 000,00	1 150 000,00	-	-	1 150 000,00	-	-	-	-	-
27	1 150 000,00	-	1 150 000,00	1 150 000,00	-	-	1 150 000,00	-	-	-	-	-
935	3 657 000,00	-	3 657 000,00	2 337 603,33	-	-	2 337 603,33	-	-	-	-	-
57	3 657 000,00	-	3 657 000,00	2 337 603,33	-	-	2 337 603,33	-	-	-	-	-
SIM71	4 626 000,00	750 000,00	5 376 000,00	5 329 292,25	-	-	5 329 292,25	-	-	-	-	-
930	4 626 000,00	750 000,00	5 376 000,00	5 329 292,25	-	-	5 329 292,25	-	-	-	-	-
0202	4 626 000,00	750 000,00	5 376 000,00	5 329 292,25	-	-	5 329 292,25	-	-	-	-	-
SLM71	10 434 000,00	-	10 434 000,00	9 315 036,05	-	-	9 315 036,05	-	-	-	-	-
933	10 434 000,00	-	10 434 000,00	9 315 036,05	-	-	9 315 036,05	-	-	-	-	-
32	8 652 000,00	-	8 652 000,00	7 746 814,62	-	-	7 746 814,62	-	-	-	-	-
33	1 782 000,00	-	1 782 000,00	1 568 221,43	-	-	1 568 221,43	-	-	-	-	-
TCM71	757 791 000,00	-	757 791 000,00	751 979 391,99	-	-	751 979 391,99	-	-	-	-	-
938	757 791 000,00	-	757 791 000,00	751 979 391,99	-	-	751 979 391,99	-	-	-	-	-
80	2 998 000,00	-	2 998 000,00	1 213 670,35	-	-	1 213 670,35	-	-	-	-	-
810	741 793 000,00	-	741 793 000,00	740 168 227,09	-	-	740 168 227,09	-	-	-	-	-
818	13 000 000,00	-	13 000 000,00	10 597 494,55	-	-	10 597 494,55	-	-	-	-	-
TOM71	26 630 000,00	-	26 630 000,00	26 542 509,53	-	-	26 542 509,53	-	-	-	-	-
939	26 630 000,00	-	26 630 000,00	26 542 509,53	-	-	26 542 509,53	-	-	-	-	-
95	26 630 000,00	-	26 630 000,00	26 542 509,53	-	-	26 542 509,53	-	-	-	-	-
UEM71	1 000 000,00	295 811,00	1 295 811,00	1 001 120,43	6 992,16	-6 992,16	1 001 120,43	6 992,16	-6 992,16	-	-	-
930	1 000 000,00	295 811,00	1 295 811,00	1 001 120,43	6 992,16	-6 992,16	1 001 120,43	6 992,16	-6 992,16	-	-	-
042	1 000 000,00	295 811,00	1 295 811,00	1 001 120,43	6 992,16	-6 992,16	1 001 120,43	6 992,16	-6 992,16	-	-	-
Total général	2 224 812 050,00	11 251 000,00	2 236 063 050,00	2 129 600 989,57	3 520 758,07	-3 520 758,07	2 129 600 989,57	3 520 758,07	-3 520 758,07	-	-	-
				95,24 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2013

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2013	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	6 632 000,00	-	6 632 000,00	5 891 130,76	-	-	5 891 130,76	-	-	-	-	-
939	6 632 000,00	-	6 632 000,00	5 891 130,76	-	-	5 891 130,76	-	-	-	-	-
93	6 632 000,00	-	6 632 000,00	5 891 130,76	-	-	5 891 130,76	-	-	-	-	-
AIEM71	5 130 000,00	-	5 130 000,00	4 235 217,99	-	-	4 235 217,99	-	-	-	-	-
930	5 130 000,00	-	5 130 000,00	4 235 217,99	-	-	4 235 217,99	-	-	-	-	-
044	2 475 000,00	143 202,45	2 618 202,45	2 175 792,54	-	-	2 175 792,54	-	-	-	-	-
048	2 655 000,00	-143 202,45	2 511 797,55	2 059 425,45	-	-	2 059 425,45	-	-	-	-	-
AMM71	27 308 000,00	-	27 308 000,00	26 262 810,18	-	-	26 262 810,18	-	-	-	-	-
935	27 308 000,00	-	27 308 000,00	26 262 810,18	-	-	26 262 810,18	-	-	-	-	-
50	24 158 000,00	40 805,00	24 198 805,00	23 262 810,18	-	-	23 262 810,18	-	-	-	-	-
52	3 150 000,00	-40 805,00	3 109 195,00	3 000 000,00	-	-	3 000 000,00	-	-	-	-	-
CIM71	14 943 000,00	-	14 943 000,00	10 857 818,70	-	-	10 857 818,70	-	-	-	-	-
930	4 543 000,00	-	4 543 000,00	3 582 527,14	-	-	3 582 527,14	-	-	-	-	-
0202	150 000,00	-	150 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	4 393 000,00	-	4 393 000,00	3 582 527,14	-	-	3 582 527,14	-	-	-	-	-
934	1 400 000,00	-	1 400 000,00	1 275 533,88	-	-	1 275 533,88	-	-	-	-	-
40	1 400 000,00	-	1 400 000,00	1 275 533,88	-	-	1 275 533,88	-	-	-	-	-
935	9 000 000,00	-	9 000 000,00	5 999 757,68	-	-	5 999 757,68	-	-	-	-	-
51	9 000 000,00	-	9 000 000,00	5 999 757,68	-	-	5 999 757,68	-	-	-	-	-
COMM71	13 000 000,00	-	13 000 000,00	11 771 451,68	-	-	11 771 451,68	-	-	-	-	-
930	13 000 000,00	-	13 000 000,00	11 771 451,68	-	-	11 771 451,68	-	-	-	-	-
0202	13 000 000,00	-	13 000 000,00	11 771 451,68	-	-	11 771 451,68	-	-	-	-	-
CUM71	62 883 000,00	2 000 000,00	64 883 000,00	62 119 593,76	84 088,50	-84 088,50	62 119 593,76	84 088,50	-84 088,50	-	-	-
933	62 883 000,00	2 000 000,00	64 883 000,00	62 119 593,76	84 088,50	-84 088,50	62 119 593,76	84 088,50	-84 088,50	-	-	-
312	62 324 000,00	1 947 875,00	64 271 875,00	61 518 989,34	82 970,65	-82 970,65	61 518 989,34	82 970,65	-82 970,65	-	-	-
313	559 000,00	52 125,00	611 125,00	600 604,42	1 117,85	-1 117,85	600 604,42	1 117,85	-1 117,85	-	-	-
DEEEM71	52 700 000,00	-	52 700 000,00	45 645 696,81	-	-	45 645 696,81	-	-	-	-	-
935	4 000 000,00	-	4 000 000,00	3 349 095,50	-	-	3 349 095,50	-	-	-	-	-
56	4 000 000,00	-	4 000 000,00	3 349 095,50	-	-	3 349 095,50	-	-	-	-	-
939	48 700 000,00	-	48 700 000,00	42 296 601,31	-	-	42 296 601,31	-	-	-	-	-
91	22 850 000,00	4 584,28	22 854 584,28	21 463 912,21	-	-	21 463 912,21	-	-	-	-	-
92	11 400 000,00	-	11 400 000,00	10 925 860,93	-	-	10 925 860,93	-	-	-	-	-
94	14 450 000,00	-4 584,28	14 445 415,72	9 906 828,17	-	-	9 906 828,17	-	-	-	-	-
DSSM71	183 985 000,00	-	183 985 000,00	181 784 745,75	-	-	181 784 745,75	-	-	-	-	-
931	172 493 000,00	-	172 493 000,00	171 385 633,93	-	-	171 385 633,93	-	-	-	-	-
11	3 388 000,00	-	3 388 000,00	3 335 830,00	-	-	3 335 830,00	-	-	-	-	-
13	169 105 000,00	-	169 105 000,00	168 049 803,93	-	-	168 049 803,93	-	-	-	-	-
934	11 492 000,00	-	11 492 000,00	10 399 111,82	-	-	10 399 111,82	-	-	-	-	-
40	1 640 000,00	-	1 640 000,00	1 575 756,30	-	-	1 575 756,30	-	-	-	-	-
41	6 983 000,00	-	6 983 000,00	6 347 383,85	-	-	6 347 383,85	-	-	-	-	-
42	2 869 000,00	-	2 869 000,00	2 475 971,67	-	-	2 475 971,67	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2013	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	30 063 000,00	-	30 063 000,00	26 950 009,12	-	-	26 950 009,12	-	-	-	-	-
937	30 063 000,00	-	30 063 000,00	26 950 009,12	-	-	26 950 009,12	-	-	-	-	-
71	6 846 000,00	-	6 846 000,00	5 875 323,38	-	-	5 875 323,38	-	-	-	-	-
72	3 609 000,00	23 346,05	3 632 346,05	2 790 985,23	-	-	2 790 985,23	-	-	-	-	-
73	1 045 000,00	-	1 045 000,00	898 109,26	-	-	898 109,26	-	-	-	-	-
74	1 060 000,00	91 780,25	1 151 780,25	904 837,98	-	-	904 837,98	-	-	-	-	-
75	1 090 000,00	-23 346,05	1 066 653,95	630 393,42	-	-	630 393,42	-	-	-	-	-
76	15 463 000,00	-91 780,25	15 371 219,75	14 900 359,85	-	-	14 900 359,85	-	-	-	-	-
78	950 000,00	-	950 000,00	950 000,00	-	-	950 000,00	-	-	-	-	-
ESEM71	276 607 000,00	-	276 607 000,00	269 859 089,79	-	-	269 859 089,79	-	-	-	-	-
932	276 607 000,00	-	276 607 000,00	269 859 089,79	-	-	269 859 089,79	-	-	-	-	-
222	170 467 000,00	-796 365,53	169 670 634,47	167 726 283,78	-	-	167 726 283,78	-	-	-	-	-
223	61 000 000,00	-	61 000 000,00	60 324 079,50	-	-	60 324 079,50	-	-	-	-	-
224	15 894 000,00	796 365,53	16 690 365,53	16 685 230,53	-	-	16 685 230,53	-	-	-	-	-
28	29 246 000,00	-	29 246 000,00	25 123 495,98	-	-	25 123 495,98	-	-	-	-	-
ESUM71	10 650 000,00	-	10 650 000,00	9 088 644,92	-	-	9 088 644,92	-	-	-	-	-
932	10 650 000,00	-	10 650 000,00	9 088 644,92	-	-	9 088 644,92	-	-	-	-	-
23	10 650 000,00	-	10 650 000,00	9 088 644,92	-	-	9 088 644,92	-	-	-	-	-
FPAM71	704 165 000,00	-	704 165 000,00	656 651 945,68	2 063 986,46	-2 063 986,46	656 651 945,68	2 063 986,46	-2 063 986,46	-	-	-
931	651 150 000,00	-	651 150 000,00	616 812 320,33	2 063 986,46	-2 063 986,46	616 812 320,33	2 063 986,46	-2 063 986,46	-	-	-
10	8 533 000,00	-426 102,34	8 106 897,66	7 708 924,03	17 035,80	-17 035,80	7 708 924,03	17 035,80	-17 035,80	-	-	-
11	267 133 420,56	7 016 993,18	274 150 413,74	269 597 304,85	-	-	269 597 304,85	-	-	-	-	-
111	1 759 468,04	-	1 759 468,04	-	1 759 468,04	-1 759 468,04	-	1 759 468,04	-1 759 468,04	-	-	-
112	36 398,55	-	36 398,55	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113	9 037 712,85	-	9 037 712,85	29 443,98	-	-	29 443,98	-	-	-	-	-
12	364 650 000,00	-6 590 890,84	358 059 109,16	339 476 647,47	287 482,62	-287 482,62	339 476 647,47	287 482,62	-287 482,62	-	-	-
939	53 015 000,00	-	53 015 000,00	39 839 625,35	-	-	39 839 625,35	-	-	-	-	-
91	53 015 000,00	-	53 015 000,00	39 839 625,35	-	-	39 839 625,35	-	-	-	-	-
LOM71	1 300 000,00	-	1 300 000,00	1 015 045,00	-	-	1 015 045,00	-	-	-	-	-
935	1 300 000,00	-	1 300 000,00	1 015 045,00	-	-	1 015 045,00	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	1 300 000,00	-	1 300 000,00	1 015 045,00	-	-	1 015 045,00	-	-	-	-	-
MOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PMGM71	41 509 000,00	-	41 509 000,00	39 868 912,00	-	-	39 868 912,00	-	-	-	-	-
930	41 509 000,00	-	41 509 000,00	39 868 912,00	-	-	39 868 912,00	-	-	-	-	-
0202	37 194 000,00	-	37 194 000,00	35 970 557,08	-	-	35 970 557,08	-	-	-	-	-
021	3 893 000,00	-	3 893 000,00	3 544 794,65	-	-	3 544 794,65	-	-	-	-	-
022	422 000,00	-	422 000,00	353 560,27	-	-	353 560,27	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2013	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PRHM71	3 681 000,00	-	3 681 000,00	3 089 884,99	-	-	3 089 884,99	-	-	-	-	-
930	3 011 000,00	-	3 011 000,00	2 445 863,47	-	-	2 445 863,47	-	-	-	-	-
0201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	2 141 000,00	-	2 141 000,00	1 947 575,72	-	-	1 947 575,72	-	-	-	-	-
021	770 000,00	-	770 000,00	440 205,85	-	-	440 205,85	-	-	-	-	-
022	100 000,00	-	100 000,00	58 081,90	-	-	58 081,90	-	-	-	-	-
932	670 000,00	-	670 000,00	644 021,52	-	-	644 021,52	-	-	-	-	-
222	670 000,00	-	670 000,00	644 021,52	-	-	644 021,52	-	-	-	-	-
944	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PVM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RINM71	31 400 000,00	-	31 400 000,00	27 905 792,06	-	-	27 905 792,06	-	-	-	-	-
939	31 400 000,00	-	31 400 000,00	27 905 792,06	-	-	27 905 792,06	-	-	-	-	-
92	31 400 000,00	-	31 400 000,00	27 905 792,06	-	-	27 905 792,06	-	-	-	-	-
RURM71	4 292 000,00	-	4 292 000,00	3 090 322,25	-	-	3 090 322,25	-	-	-	-	-
937	4 292 000,00	-	4 292 000,00	3 090 322,25	-	-	3 090 322,25	-	-	-	-	-
76	4 292 000,00	-	4 292 000,00	3 090 322,25	-	-	3 090 322,25	-	-	-	-	-
SEM71	5 550 000,00	-	5 550 000,00	4 611 485,45	-	-	4 611 485,45	-	-	-	-	-
932	1 350 000,00	-	1 350 000,00	1 246 229,55	-	-	1 246 229,55	-	-	-	-	-
27	1 350 000,00	-	1 350 000,00	1 246 229,55	-	-	1 246 229,55	-	-	-	-	-
935	4 200 000,00	-	4 200 000,00	3 365 255,90	-	-	3 365 255,90	-	-	-	-	-
57	4 200 000,00	-	4 200 000,00	3 365 255,90	-	-	3 365 255,90	-	-	-	-	-
SIM71	4 800 000,00	-	4 800 000,00	4 633 679,60	-	-	4 633 679,60	-	-	-	-	-
930	4 800 000,00	-	4 800 000,00	4 633 679,60	-	-	4 633 679,60	-	-	-	-	-
0202	4 800 000,00	-	4 800 000,00	4 633 679,60	-	-	4 633 679,60	-	-	-	-	-
SLM71	10 056 000,00	-	10 056 000,00	9 109 086,81	-	-	9 109 086,81	-	-	-	-	-
933	10 056 000,00	-	10 056 000,00	9 109 086,81	-	-	9 109 086,81	-	-	-	-	-
32	8 268 000,00	-	8 268 000,00	7 521 542,90	-	-	7 521 542,90	-	-	-	-	-
33	1 788 000,00	-	1 788 000,00	1 587 543,91	-	-	1 587 543,91	-	-	-	-	-
TCM71	770 310 000,00	-	770 310 000,00	766 686 002,83	-	-	766 686 002,83	-	-	-	-	-
938	770 310 000,00	-	770 310 000,00	766 686 002,83	-	-	766 686 002,83	-	-	-	-	-
80	2 170 000,00	-	2 170 000,00	882 400,52	-	-	882 400,52	-	-	-	-	-
810	754 810 000,00	-	754 810 000,00	754 716 552,47	-	-	754 716 552,47	-	-	-	-	-
818	13 330 000,00	-	13 330 000,00	11 087 049,84	-	-	11 087 049,84	-	-	-	-	-
TOM71	24 600 000,00	-	24 600 000,00	20 799 975,00	-	-	20 799 975,00	-	-	-	-	-
939	24 600 000,00	-	24 600 000,00	20 799 975,00	-	-	20 799 975,00	-	-	-	-	-
95	24 600 000,00	-	24 600 000,00	20 799 975,00	-	-	20 799 975,00	-	-	-	-	-
UEM71	1 000 000,00	-	1 000 000,00	931 109,40	-	-	931 109,40	-	-	-	-	-
930	1 000 000,00	-	1 000 000,00	931 109,40	-	-	931 109,40	-	-	-	-	-
042	1 000 000,00	-	1 000 000,00	931 109,40	-	-	931 109,40	-	-	-	-	-
Total général	2 286 564 000,00	2 000 000,00	2 288 564 000,00	2 192 859 450,53	2 148 074,96	-2 148 074,96	2 192 859 450,53	2 148 074,96	-2 148 074,96	-	-	-
				95,82 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2014

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2014	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	7 235 000,00	-	7 235 000,00	6 385 517,25	-	-	6 385 517,25	-	-	-	-	-
939	7 235 000,00	-	7 235 000,00	6 385 517,25	-	-	6 385 517,25	-	-	-	-	-
93	7 235 000,00	-	7 235 000,00	6 385 517,25	-	-	6 385 517,25	-	-	-	-	-
AIEM71	5 350 000,00	-	5 350 000,00	3 455 791,82	-	-	3 455 791,82	-	-	-	-	-
930	5 350 000,00	-	5 350 000,00	3 455 791,82	-	-	3 455 791,82	-	-	-	-	-
044	2 890 000,00	-	2 890 000,00	1 878 431,62	-	-	1 878 431,62	-	-	-	-	-
048	2 460 000,00	-	2 460 000,00	1 577 360,20	-	-	1 577 360,20	-	-	-	-	-
AMM71	24 631 611,00	-	24 631 611,00	24 389 438,15	-	-	24 389 438,15	-	-	-	-	-
935	24 631 611,00	-	24 631 611,00	24 389 438,15	-	-	24 389 438,15	-	-	-	-	-
50	22 531 611,00	-	22 531 611,00	22 289 444,15	-	-	22 289 444,15	-	-	-	-	-
52	2 100 000,00	-	2 100 000,00	2 099 994,00	-	-	2 099 994,00	-	-	-	-	-
CIM71	16 300 000,00	-438 130,00	15 861 870,00	10 453 737,29	-	-	10 453 737,29	-	-	-	-	-
930	5 250 000,00	-	5 250 000,00	3 763 841,33	-	-	3 763 841,33	-	-	-	-	-
0202	300 000,00	-	300 000,00	106 121,60	-	-	106 121,60	-	-	-	-	-
021	4 950 000,00	-	4 950 000,00	3 657 719,73	-	-	3 657 719,73	-	-	-	-	-
934	2 050 000,00	-	2 050 000,00	1 482 666,01	-	-	1 482 666,01	-	-	-	-	-
40	2 050 000,00	-	2 050 000,00	1 482 666,01	-	-	1 482 666,01	-	-	-	-	-
935	9 000 000,00	-438 130,00	8 561 870,00	5 207 229,95	-	-	5 207 229,95	-	-	-	-	-
51	9 000 000,00	-438 130,00	8 561 870,00	5 207 229,95	-	-	5 207 229,95	-	-	-	-	-
COMM71	12 500 000,00	-	12 500 000,00	11 133 917,71	-	-	11 133 917,71	-	-	-	-	-
930	12 500 000,00	-	12 500 000,00	11 133 917,71	-	-	11 133 917,71	-	-	-	-	-
0202	12 500 000,00	-	12 500 000,00	11 133 917,71	-	-	11 133 917,71	-	-	-	-	-
CUM71	63 450 000,00	2 000 000,00	65 450 000,00	62 220 137,63	122 746,78	-122 746,78	62 220 137,63	122 746,78	-122 746,78	-	-	-
933	63 450 000,00	2 000 000,00	65 450 000,00	62 220 137,63	122 746,78	-122 746,78	62 220 137,63	122 746,78	-122 746,78	-	-	-
312	62 821 000,00	1 990 000,00	64 811 000,00	61 608 934,81	122 743,53	-122 743,53	61 608 934,81	122 743,53	-122 743,53	-	-	-
313	629 000,00	10 000,00	639 000,00	611 202,82	3,25	-3,25	611 202,82	3,25	-3,25	-	-	-
DEEEM71	47 373 000,00	-	47 373 000,00	40 835 641,58	-	-	40 835 641,58	-	-	-	-	-
935	3 910 000,00	-	3 910 000,00	3 152 460,79	-	-	3 152 460,79	-	-	-	-	-
56	3 910 000,00	-	3 910 000,00	3 152 460,79	-	-	3 152 460,79	-	-	-	-	-
939	43 463 000,00	-	43 463 000,00	37 683 180,79	-	-	37 683 180,79	-	-	-	-	-
91	24 600 000,00	-	24 600 000,00	22 295 587,24	-	-	22 295 587,24	-	-	-	-	-
92	13 092 000,00	-	13 092 000,00	11 090 407,51	-	-	11 090 407,51	-	-	-	-	-
94	5 771 000,00	-	5 771 000,00	4 297 186,04	-	-	4 297 186,04	-	-	-	-	-
DSSM71	189 221 000,00	-	189 221 000,00	186 610 765,14	-	-	186 610 765,14	-	-	-	-	-
931	177 271 000,00	-	177 271 000,00	176 615 850,90	-	-	176 615 850,90	-	-	-	-	-
11	3 388 000,00	-	3 388 000,00	3 324 400,00	-	-	3 324 400,00	-	-	-	-	-
13	173 883 000,00	-	173 883 000,00	173 291 450,90	-	-	173 291 450,90	-	-	-	-	-
934	11 950 000,00	-	11 950 000,00	9 994 914,24	-	-	9 994 914,24	-	-	-	-	-
40	1 593 000,00	-	1 593 000,00	1 573 497,38	-	-	1 573 497,38	-	-	-	-	-
41	7 748 000,00	-198 498,75	7 549 501,25	5 820 022,86	-	-	5 820 022,86	-	-	-	-	-
42	2 609 000,00	198 498,75	2 807 498,75	2 601 394,00	-	-	2 601 394,00	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2014	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	29 175 000,00	-	29 175 000,00	27 243 078,37	-	-	27 243 078,37	-	-	-	-	-
937	29 175 000,00	-	29 175 000,00	27 243 078,37	-	-	27 243 078,37	-	-	-	-	-
71	6 480 000,00	92 418,59	6 572 418,59	6 040 072,90	-	-	6 040 072,90	-	-	-	-	-
72	3 794 000,00	-29 775,75	3 764 224,25	3 038 212,71	-	-	3 038 212,71	-	-	-	-	-
73	858 000,00	-	858 000,00	857 944,90	-	-	857 944,90	-	-	-	-	-
74	900 000,00	-	900 000,00	666 678,61	-	-	666 678,61	-	-	-	-	-
75	950 000,00	-23 598,70	926 401,30	689 829,01	-	-	689 829,01	-	-	-	-	-
76	15 097 000,00	-39 044,14	15 057 955,86	14 854 340,24	-	-	14 854 340,24	-	-	-	-	-
78	1 096 000,00	-	1 096 000,00	1 096 000,00	-	-	1 096 000,00	-	-	-	-	-
ESEM71	249 400 000,00	-	249 400 000,00	243 580 982,84	102 860,74	-102 860,74	243 580 982,84	102 860,74	-102 860,74	-	-	-
932	249 400 000,00	-	249 400 000,00	243 580 982,84	102 860,74	-102 860,74	243 580 982,84	102 860,74	-102 860,74	-	-	-
222	139 907 036,00	-3 838 241,00	136 068 795,00	135 774 045,63	79 952,74	-79 952,74	135 774 045,63	79 952,74	-79 952,74	-	-	-
223	61 000 000,00	-	61 000 000,00	60 869 061,54	-	-	60 869 061,54	-	-	-	-	-
224	17 348 778,00	3 838 241,00	21 187 019,00	20 926 017,00	-	-	20 926 017,00	-	-	-	-	-
28	31 144 186,00	-	31 144 186,00	26 011 858,67	22 908,00	-22 908,00	26 011 858,67	22 908,00	-22 908,00	-	-	-
ESUM71	7 210 000,00	-	7 210 000,00	6 848 824,56	-	-	6 848 824,56	-	-	-	-	-
932	7 210 000,00	-	7 210 000,00	6 848 824,56	-	-	6 848 824,56	-	-	-	-	-
23	7 210 000,00	-	7 210 000,00	6 848 824,56	-	-	6 848 824,56	-	-	-	-	-
FPAM71	693 900 000,00	-	693 900 000,00	633 384 871,47	8 272 200,44	-8 272 200,44	633 384 871,47	8 272 200,44	-8 272 200,44	-	-	-
931	640 250 000,00	-	640 250 000,00	597 989 360,43	8 272 200,44	-8 272 200,44	597 989 360,43	8 272 200,44	-8 272 200,44	-	-	-
10	8 400 000,00	357 731,60	8 757 731,60	8 467 118,91	254,00	-254,00	8 467 118,91	254,00	-254,00	-	-	-
11	269 798 907,20	6 319 183,97	276 118 091,17	270 689 983,45	-	-	270 689 983,45	-	-	-	-	-
111	893 105,28	-	893 105,28	-	-	-	-	-	-	-	-	-
112	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113	10 571 275,52	-	10 571 275,52	23 776,36	8 030 181,62	-8 030 181,62	23 776,36	8 030 181,62	-8 030 181,62	-	-	-
116	36 712,00	-	36 712,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	350 550 000,00	-6 676 915,57	343 873 084,43	318 808 481,71	241 764,82	-241 764,82	318 808 481,71	241 764,82	-241 764,82	-	-	-
939	53 650 000,00	-	53 650 000,00	35 395 511,04	-	-	35 395 511,04	-	-	-	-	-
91	53 650 000,00	-	53 650 000,00	35 395 511,04	-	-	35 395 511,04	-	-	-	-	-
LOM71	1 290 000,00	-	1 290 000,00	1 160 569,17	-	-	1 160 569,17	-	-	-	-	-
935	1 290 000,00	-	1 290 000,00	1 160 569,17	-	-	1 160 569,17	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	1 290 000,00	-	1 290 000,00	1 160 569,17	-	-	1 160 569,17	-	-	-	-	-
MOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PMGM71	43 421 500,00	-3 132 600,00	40 288 900,00	38 791 251,87	-	-	38 791 251,87	-	-	-	-	-
930	43 421 500,00	-3 132 600,00	40 288 900,00	38 791 251,87	-	-	38 791 251,87	-	-	-	-	-
0202	39 218 000,00	-3 132 600,00	36 085 400,00	35 253 233,01	-	-	35 253 233,01	-	-	-	-	-
021	3 814 500,00	-	3 814 500,00	3 283 943,69	-	-	3 283 943,69	-	-	-	-	-
022	389 000,00	-	389 000,00	254 075,17	-	-	254 075,17	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2014	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PRHM71	4 001 150,00	-	4 001 150,00	2 876 840,37	-	-	2 876 840,37	-	-	-	-	-
930	3 159 950,00	-	3 159 950,00	2 134 875,73	-	-	2 134 875,73	-	-	-	-	-
0201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	2 289 950,00	-	2 289 950,00	1 789 244,56	-	-	1 789 244,56	-	-	-	-	-
021	770 000,00	-	770 000,00	335 181,17	-	-	335 181,17	-	-	-	-	-
022	100 000,00	-	100 000,00	10 450,00	-	-	10 450,00	-	-	-	-	-
932	841 200,00	-	841 200,00	741 964,64	-	-	741 964,64	-	-	-	-	-
222	841 200,00	-	841 200,00	741 964,64	-	-	741 964,64	-	-	-	-	-
944	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PVM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RINM71	25 800 000,00	301 336,00	26 101 336,00	23 791 742,49	-	-	23 791 742,49	-	-	-	-	-
939	25 800 000,00	301 336,00	26 101 336,00	23 791 742,49	-	-	23 791 742,49	-	-	-	-	-
92	25 800 000,00	301 336,00	26 101 336,00	23 791 742,49	-	-	23 791 742,49	-	-	-	-	-
RURM71	3 769 000,00	-	3 769 000,00	3 339 633,15	-	-	3 339 633,15	-	-	-	-	-
937	3 769 000,00	-	3 769 000,00	3 339 633,15	-	-	3 339 633,15	-	-	-	-	-
76	3 769 000,00	-	3 769 000,00	3 339 633,15	-	-	3 339 633,15	-	-	-	-	-
SEM71	3 353 000,00	438 130,00	3 791 130,00	3 500 792,55	-	-	3 500 792,55	-	-	-	-	-
932	990 000,00	-	990 000,00	990 000,00	-	-	990 000,00	-	-	-	-	-
27	990 000,00	-	990 000,00	990 000,00	-	-	990 000,00	-	-	-	-	-
935	2 363 000,00	438 130,00	2 801 130,00	2 510 792,55	-	-	2 510 792,55	-	-	-	-	-
57	2 363 000,00	438 130,00	2 801 130,00	2 510 792,55	-	-	2 510 792,55	-	-	-	-	-
SIM71	5 452 000,00	-	5 452 000,00	5 362 458,20	-	-	5 362 458,20	-	-	-	-	-
930	5 452 000,00	-	5 452 000,00	5 362 458,20	-	-	5 362 458,20	-	-	-	-	-
0202	5 452 000,00	-	5 452 000,00	5 362 458,20	-	-	5 362 458,20	-	-	-	-	-
SLM71	10 120 000,00	-	10 120 000,00	9 427 076,61	-	-	9 427 076,61	-	-	-	-	-
933	10 120 000,00	-	10 120 000,00	9 427 076,61	-	-	9 427 076,61	-	-	-	-	-
32	8 307 000,00	-3 302,07	8 303 697,93	7 837 695,21	-	-	7 837 695,21	-	-	-	-	-
33	1 813 000,00	3 302,07	1 816 302,07	1 589 381,40	-	-	1 589 381,40	-	-	-	-	-
TCM71	785 676 000,00	-	785 676 000,00	782 618 716,19	-	-	782 618 716,19	-	-	-	-	-
938	785 676 000,00	-	785 676 000,00	782 618 716,19	-	-	782 618 716,19	-	-	-	-	-
80	1 233 000,00	-	1 233 000,00	484 090,83	-	-	484 090,83	-	-	-	-	-
810	770 873 000,00	5 100,00	770 878 100,00	770 865 316,40	-	-	770 865 316,40	-	-	-	-	-
818	13 570 000,00	-5 100,00	13 564 900,00	11 269 308,96	-	-	11 269 308,96	-	-	-	-	-
TOM71	23 710 000,00	-	23 710 000,00	22 988 084,00	-	-	22 988 084,00	-	-	-	-	-
939	23 710 000,00	-	23 710 000,00	22 988 084,00	-	-	22 988 084,00	-	-	-	-	-
95	23 710 000,00	-	23 710 000,00	22 988 084,00	-	-	22 988 084,00	-	-	-	-	-
UEM71	1 000 000,00	-	1 000 000,00	951 440,74	-	-	951 440,74	-	-	-	-	-
930	1 000 000,00	-	1 000 000,00	951 440,74	-	-	951 440,74	-	-	-	-	-
042	1 000 000,00	-	1 000 000,00	951 440,74	-	-	951 440,74	-	-	-	-	-
Total général	2 253 338 261,00	-831 264,00	2 252 506 997,00	2 151 351 309,15	8 497 807,96	-8 497 807,96	2 151 351 309,15	8 497 807,96	-8 497 807,96	-	-	-
				95,51 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2015

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2015	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRM71	8 387 000,00	-	8 387 000,00	6 204 926,37	-	-	6 204 926,37	-	-	-	-	-
939	8 387 000,00	-	8 387 000,00	6 204 926,37	-	-	6 204 926,37	-	-	-	-	-
93	8 387 000,00	-	8 387 000,00	6 204 926,37	-	-	6 204 926,37	-	-	-	-	-
AIEM71	4 125 000,00	38 696,80	4 163 696,80	3 015 776,56	-	-	3 015 776,56	-	-	-	-	-
930	4 125 000,00	38 696,80	4 163 696,80	3 015 776,56	-	-	3 015 776,56	-	-	-	-	-
044	2 291 000,00	22 960,80	2 313 960,80	1 606 272,45	-	-	1 606 272,45	-	-	-	-	-
048	1 834 000,00	15 736,00	1 849 736,00	1 409 504,11	-	-	1 409 504,11	-	-	-	-	-
AMM71	24 491 000,00	-	24 491 000,00	24 050 015,31	-	-	24 050 015,31	-	-	-	-	-
935	24 491 000,00	-	24 491 000,00	24 050 015,31	-	-	24 050 015,31	-	-	-	-	-
50	22 791 000,00	-	22 791 000,00	22 510 015,31	-	-	22 510 015,31	-	-	-	-	-
52	1 700 000,00	-	1 700 000,00	1 540 000,00	-	-	1 540 000,00	-	-	-	-	-
937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
76	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIM71	13 106 000,00	-	13 106 000,00	9 861 944,40	-	-	9 861 944,40	-	-	-	-	-
930	5 556 000,00	-	5 556 000,00	4 072 567,65	-	-	4 072 567,65	-	-	-	-	-
0202	150 000,00	-	150 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	5 406 000,00	-	5 406 000,00	4 072 567,65	-	-	4 072 567,65	-	-	-	-	-
934	2 250 000,00	-	2 250 000,00	1 493 991,97	-	-	1 493 991,97	-	-	-	-	-
40	2 250 000,00	-	2 250 000,00	1 493 991,97	-	-	1 493 991,97	-	-	-	-	-
935	5 300 000,00	-	5 300 000,00	4 295 384,78	-	-	4 295 384,78	-	-	-	-	-
51	5 300 000,00	-	5 300 000,00	4 295 384,78	-	-	4 295 384,78	-	-	-	-	-
COMM71	11 500 000,00	-	11 500 000,00	9 073 137,95	-	-	9 073 137,95	-	-	-	-	-
930	11 500 000,00	-	11 500 000,00	9 073 137,95	-	-	9 073 137,95	-	-	-	-	-
0202	11 500 000,00	-	11 500 000,00	9 073 137,95	-	-	9 073 137,95	-	-	-	-	-
CUM71	66 042 000,00	-	66 042 000,00	61 922 215,59	208 535,89	-208 535,89	61 922 215,59	208 535,89	-208 535,89	-	-	-
933	66 042 000,00	-	66 042 000,00	61 922 215,59	208 535,89	-208 535,89	61 922 215,59	208 535,89	-208 535,89	-	-	-
312	65 378 000,00	-	65 378 000,00	61 346 435,62	167 777,40	-167 777,40	61 346 435,62	167 777,40	-167 777,40	-	-	-
313	664 000,00	-	664 000,00	575 779,97	40 758,49	-40 758,49	575 779,97	40 758,49	-40 758,49	-	-	-
DEEEM71	46 340 000,00	-	46 340 000,00	35 568 828,10	-	-	35 568 828,10	-	-	-	-	-
935	3 708 000,00	-	3 708 000,00	2 763 098,48	-	-	2 763 098,48	-	-	-	-	-
56	3 708 000,00	-	3 708 000,00	2 763 098,48	-	-	2 763 098,48	-	-	-	-	-
939	42 632 000,00	-	42 632 000,00	32 805 729,62	-	-	32 805 729,62	-	-	-	-	-
91	27 978 843,28	119 843,28	27 978 843,28	22 934 277,09	-	-	22 934 277,09	-	-	-	-	-
92	9 163 000,00	-	9 163 000,00	6 525 385,40	-	-	6 525 385,40	-	-	-	-	-
94	5 610 000,00	-119 843,28	5 490 156,72	3 346 067,13	-	-	3 346 067,13	-	-	-	-	-
DSSM71	192 660 000,00	-	192 660 000,00	188 654 439,27	-	-	188 654 439,27	-	-	-	-	-
931	181 465 000,00	-	181 465 000,00	178 963 590,17	-	-	178 963 590,17	-	-	-	-	-
11	3 346 000,00	-	3 346 000,00	3 254 000,00	-	-	3 254 000,00	-	-	-	-	-
113	42 000,00	-	42 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	178 077 000,00	-	178 077 000,00	175 709 590,17	-	-	175 709 590,17	-	-	-	-	-
934	11 195 000,00	-	11 195 000,00	9 690 849,10	-	-	9 690 849,10	-	-	-	-	-
40	1 572 000,00	10 000,00	1 582 000,00	1 555 463,69	-	-	1 555 463,69	-	-	-	-	-
41	7 223 000,00	-713 327,00	6 509 673,00	5 346 478,44	-	-	5 346 478,44	-	-	-	-	-
42	2 400 000,00	703 327,00	3 103 327,00	2 788 906,97	-	-	2 788 906,97	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2015	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	31 376 000,00	-	31 376 000,00	27 329 599,29	-	-	27 329 599,29	-	-	-	-	-
937	31 376 000,00	-	31 376 000,00	27 329 599,29	-	-	27 329 599,29	-	-	-	-	-
71	7 466 000,00	230 060,00	7 696 060,00	7 088 275,75	-	-	7 088 275,75	-	-	-	-	-
72	3 400 000,00	-29 319,10	3 370 680,90	2 400 902,89	-	-	2 400 902,89	-	-	-	-	-
73	915 000,00	40 000,00	955 000,00	865 108,00	-	-	865 108,00	-	-	-	-	-
74	740 000,00	-22 780,90	717 219,10	513 752,62	-	-	513 752,62	-	-	-	-	-
75	3 050 000,00	-217 960,00	2 832 040,00	1 019 989,40	-	-	1 019 989,40	-	-	-	-	-
76	14 665 000,00	-	14 665 000,00	14 341 570,63	-	-	14 341 570,63	-	-	-	-	-
78	1 140 000,00	-	1 140 000,00	1 100 000,00	-	-	1 100 000,00	-	-	-	-	-
939	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
93	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ESEM71	268 750 000,00	-	268 750 000,00	262 031 061,32	73 101,14	-73 101,14	262 031 061,32	73 101,14	-73 101,14	-	-	-
932	268 750 000,00	-	268 750 000,00	262 031 061,32	73 101,14	-73 101,14	262 031 061,32	73 101,14	-73 101,14	-	-	-
222	140 763 700,00	321 990,33	141 085 690,33	140 839 134,15	27 156,00	-27 156,00	140 839 134,15	27 156,00	-27 156,00	-	-	-
223	66 100 000,00	-	66 100 000,00	66 099 227,91	-	-	66 099 227,91	-	-	-	-	-
224	21 459 300,00	-181 990,33	21 277 309,67	21 173 456,30	40 807,70	-40 807,70	21 173 456,30	40 807,70	-40 807,70	-	-	-
28	40 427 000,00	-140 000,00	40 287 000,00	33 919 242,96	5 137,44	-5 137,44	33 919 242,96	5 137,44	-5 137,44	-	-	-
ESUM71	6 560 000,00	-	6 560 000,00	5 763 007,53	-	-	5 763 007,53	-	-	-	-	-
932	6 560 000,00	-	6 560 000,00	5 763 007,53	-	-	5 763 007,53	-	-	-	-	-
23	6 560 000,00	-	6 560 000,00	5 763 007,53	-	-	5 763 007,53	-	-	-	-	-
FPAM71	652 057 000,00	47 080 000,00	699 137 000,00	617 082 242,91	1 415 971,54	-1 415 971,54	617 082 242,91	1 415 971,54	-1 415 971,54	-	-	-
931	598 370 000,00	47 080 000,00	645 450 000,00	592 726 206,35	1 415 971,54	-1 415 971,54	592 726 206,35	1 415 971,54	-1 415 971,54	-	-	-
10	8 400 000,00	609 663,00	9 009 663,00	7 303 259,38	571 192,22	-571 192,22	7 303 259,38	571 192,22	-571 192,22	-	-	-
11	261 937 219,05	54 179 387,02	316 116 606,07	313 462 792,87	-	-	313 462 792,87	-	-	-	-	-
111	2 595 803,76	-	2 595 803,76	18 183,44	-	-	18 183,44	-	-	-	-	-
112	61 806,95	-	61 806,95	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113	17 881 660,29	-	17 881 660,29	12 946,82	-	-	12 946,82	-	-	-	-	-
114	443 509,95	-	443 509,95	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	307 050 000,00	-7 709 050,02	299 340 949,98	271 929 023,84	844 779,32	-844 779,32	271 929 023,84	844 779,32	-844 779,32	-	-	-
939	53 687 000,00	-	53 687 000,00	24 356 036,56	-	-	24 356 036,56	-	-	-	-	-
91	53 687 000,00	-	53 687 000,00	24 356 036,56	-	-	24 356 036,56	-	-	-	-	-
LOM71	877 000,00	-	877 000,00	714 566,73	-	-	714 566,73	-	-	-	-	-
935	877 000,00	-	877 000,00	714 566,73	-	-	714 566,73	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	877 000,00	-	877 000,00	714 566,73	-	-	714 566,73	-	-	-	-	-
MOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PMGM71	40 330 000,00	-	40 330 000,00	36 895 042,36	-	-	36 895 042,36	-	-	-	-	-
930	40 330 000,00	-	40 330 000,00	36 895 042,36	-	-	36 895 042,36	-	-	-	-	-
0202	36 191 000,00	-	36 191 000,00	33 650 850,52	-	-	33 650 850,52	-	-	-	-	-
021	3 750 000,00	-	3 750 000,00	2 977 367,25	-	-	2 977 367,25	-	-	-	-	-
022	389 000,00	-	389 000,00	266 824,59	-	-	266 824,59	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2015	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PRHM71	4 316 000,00	-	4 316 000,00	3 078 397,31	-	-	3 078 397,31	-	-	-	-	-
930	3 506 000,00	-	3 506 000,00	2 470 980,69	-	-	2 470 980,69	-	-	-	-	-
0201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	2 636 000,00	-	2 636 000,00	2 120 682,26	-	-	2 120 682,26	-	-	-	-	-
021	770 000,00	-	770 000,00	331 913,26	-	-	331 913,26	-	-	-	-	-
022	100 000,00	-	100 000,00	18 385,17	-	-	18 385,17	-	-	-	-	-
932	810 000,00	-	810 000,00	607 416,62	-	-	607 416,62	-	-	-	-	-
222	810 000,00	-	810 000,00	607 416,62	-	-	607 416,62	-	-	-	-	-
944	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PVM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RINM71	19 900 000,00	-	19 900 000,00	16 141 168,81	-	-	16 141 168,81	-	-	-	-	-
939	19 900 000,00	-	19 900 000,00	16 141 168,81	-	-	16 141 168,81	-	-	-	-	-
92	19 900 000,00	-	19 900 000,00	16 141 168,81	-	-	16 141 168,81	-	-	-	-	-
RURM71	3 550 000,00	-	3 550 000,00	2 917 247,89	-	-	2 917 247,89	-	-	-	-	-
937	3 550 000,00	-	3 550 000,00	2 917 247,89	-	-	2 917 247,89	-	-	-	-	-
76	3 550 000,00	-	3 550 000,00	2 917 247,89	-	-	2 917 247,89	-	-	-	-	-
SEM71	3 050 000,00	-	3 050 000,00	2 717 038,73	-	-	2 717 038,73	-	-	-	-	-
932	990 000,00	-	990 000,00	990 000,00	-	-	990 000,00	-	-	-	-	-
27	990 000,00	-	990 000,00	990 000,00	-	-	990 000,00	-	-	-	-	-
935	2 060 000,00	-	2 060 000,00	1 727 038,73	-	-	1 727 038,73	-	-	-	-	-
57	2 060 000,00	-	2 060 000,00	1 727 038,73	-	-	1 727 038,73	-	-	-	-	-
SIM71	6 000 000,00	-	6 000 000,00	5 939 471,48	-	-	5 939 471,48	-	-	-	-	-
930	6 000 000,00	-	6 000 000,00	5 939 471,48	-	-	5 939 471,48	-	-	-	-	-
0202	6 000 000,00	-	6 000 000,00	5 939 471,48	-	-	5 939 471,48	-	-	-	-	-
SLM71	10 470 000,00	-	10 470 000,00	9 644 167,10	-	-	9 644 167,10	-	-	-	-	-
933	10 470 000,00	-	10 470 000,00	9 644 167,10	-	-	9 644 167,10	-	-	-	-	-
32	8 560 000,00	-	8 560 000,00	7 867 904,68	-	-	7 867 904,68	-	-	-	-	-
33	1 910 000,00	-	1 910 000,00	1 776 262,42	-	-	1 776 262,42	-	-	-	-	-
TCM71	800 779 000,00	47 000 000,00	847 779 000,00	842 699 368,39	3 456,00	-3 456,00	842 699 368,39	3 456,00	-3 456,00	-	-	-
938	800 779 000,00	47 000 000,00	847 779 000,00	842 699 368,39	3 456,00	-3 456,00	842 699 368,39	3 456,00	-3 456,00	-	-	-
80	1 233 000,00	-	1 233 000,00	685 673,20	3 456,00	-3 456,00	685 673,20	3 456,00	-3 456,00	-	-	-
810	785 466 000,00	47 071 039,00	832 537 039,00	831 036 791,00	-	-	831 036 791,00	-	-	-	-	-
818	14 080 000,00	-71 039,00	14 008 961,00	10 976 904,19	-	-	10 976 904,19	-	-	-	-	-
TOM71	21 000 000,00	-	21 000 000,00	20 998 173,00	-	-	20 998 173,00	-	-	-	-	-
939	21 000 000,00	-	21 000 000,00	20 998 173,00	-	-	20 998 173,00	-	-	-	-	-
95	21 000 000,00	-	21 000 000,00	20 998 173,00	-	-	20 998 173,00	-	-	-	-	-
UEM71	79 658 000,00	-38 696,80	79 619 303,20	18 496 843,63	3 078 981,09	-3 078 981,09	18 496 843,63	2 520 061,70	-2 520 061,70	-	0,00	-
930	1 600 000,00	-38 696,80	1 561 303,20	889 468,04	-	-	889 468,04	-	-	-	-	-
0202	200 000,00	-	200 000,00	186 405,60	-	-	186 405,60	-	-	-	-	-
042	1 400 000,00	-38 696,80	1 361 303,20	703 062,44	-	-	703 062,44	-	-	-	-	-
936	78 058 000,00	-	78 058 000,00	17 607 375,59	3 078 981,09	-3 078 981,09	17 607 375,59	2 520 061,70	-2 520 061,70	-	0,00	-
61	65 674 000,00	-	65 674 000,00	17 112 908,86	2 792 596,05	-2 792 596,05	17 112 908,86	2 233 676,66	-2 233 676,66	-	0,00	-
62	4 148 000,00	-	4 148 000,00	494 466,73	286 385,04	-286 385,04	494 466,73	286 385,04	-286 385,04	-	-	-
63	8 236 000,00	-	8 236 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2015	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
Total général	2 315 324 000,00	94 080 000,00	2 409 404 000,00	2 210 798 680,03	4 780 045,66	-4 780 045,66	2 210 798 680,03	4 221 126,27	-4 221 126,27	-	0,00	-
				91,76 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2016

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2016	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	6 490 000,00	6 700 000,00	13 190 000,00	12 550 429,99	632,17	-632,17	12 550 429,99	632,17	-632,17	-	-	-
939	6 490 000,00	6 700 000,00	13 190 000,00	12 550 429,99	632,17	-632,17	12 550 429,99	632,17	-632,17	-	-	-
93	6 490 000,00	6 700 000,00	13 190 000,00	12 550 429,99	632,17	-632,17	12 550 429,99	632,17	-632,17	-	-	-
AIEM71	2 510 000,00	-	2 510 000,00	540 388,29	-	-	540 388,29	-	-	-	-	-
930	2 510 000,00	-	2 510 000,00	540 388,29	-	-	540 388,29	-	-	-	-	-
044	1 240 000,00	-	1 240 000,00	298 443,52	-	-	298 443,52	-	-	-	-	-
048	1 270 000,00	-	1 270 000,00	241 944,77	-	-	241 944,77	-	-	-	-	-
AMM71	23 251 000,00	-200 000,00	23 051 000,00	20 011 186,00	3 537,00	-3 537,00	20 011 186,00	3 537,00	-3 537,00	-	-	-
930	200 000,00	-	200 000,00	143 037,00	-	-	143 037,00	-	-	-	-	-
041	200 000,00	-	200 000,00	143 037,00	-	-	143 037,00	-	-	-	-	-
935	23 051 000,00	-200 000,00	22 851 000,00	19 868 149,00	3 537,00	-3 537,00	19 868 149,00	3 537,00	-3 537,00	-	-	-
50	21 551 000,00	-200 000,00	21 351 000,00	18 890 011,00	3 537,00	-3 537,00	18 890 011,00	3 537,00	-3 537,00	-	-	-
52	1 500 000,00	-	1 500 000,00	978 138,00	-	-	978 138,00	-	-	-	-	-
CIM71	7 800 000,00	-	7 800 000,00	3 281 366,83	-	-	3 281 366,83	-	-	-	-	-
930	3 650 000,00	-	3 650 000,00	1 022 222,52	-	-	1 022 222,52	-	-	-	-	-
0202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	3 650 000,00	-	3 650 000,00	1 022 222,52	-	-	1 022 222,52	-	-	-	-	-
934	1 250 000,00	-	1 250 000,00	484 272,36	-	-	484 272,36	-	-	-	-	-
40	1 250 000,00	-	1 250 000,00	484 272,36	-	-	484 272,36	-	-	-	-	-
935	2 900 000,00	-	2 900 000,00	1 774 871,95	-	-	1 774 871,95	-	-	-	-	-
51	2 900 000,00	-	2 900 000,00	1 774 871,95	-	-	1 774 871,95	-	-	-	-	-
COMM71	8 550 000,00	-200 000,00	8 350 000,00	3 945 248,10	-	-	3 945 248,10	-	-	-	-	-
930	8 550 000,00	-200 000,00	8 350 000,00	3 945 248,10	-	-	3 945 248,10	-	-	-	-	-
0202	8 550 000,00	-200 000,00	8 350 000,00	3 945 248,10	-	-	3 945 248,10	-	-	-	-	-
CUM71	56 760 000,00	-	56 760 000,00	51 258 417,14	68 480,26	-68 480,26	51 258 417,14	68 480,26	-68 480,26	-	-	-
933	56 760 000,00	-	56 760 000,00	51 258 417,14	68 480,26	-68 480,26	51 258 417,14	68 480,26	-68 480,26	-	-	-
312	56 044 000,00	-	56 044 000,00	50 649 461,71	47 142,00	-47 142,00	50 649 461,71	47 142,00	-47 142,00	-	-	-
313	716 000,00	-	716 000,00	608 955,43	21 338,26	-21 338,26	608 955,43	21 338,26	-21 338,26	-	-	-
DEEEM71	34 760 000,00	-	34 760 000,00	28 005 433,20	-	-	28 005 433,20	-	-	-	-	-
935	2 700 000,00	-	2 700 000,00	1 736 812,07	-	-	1 736 812,07	-	-	-	-	-
56	2 700 000,00	-	2 700 000,00	1 736 812,07	-	-	1 736 812,07	-	-	-	-	-
939	32 060 000,00	-	32 060 000,00	26 268 621,13	-	-	26 268 621,13	-	-	-	-	-
91	22 203 000,00	-	22 203 000,00	17 949 446,63	-	-	17 949 446,63	-	-	-	-	-
92	5 897 000,00	-	5 897 000,00	5 608 488,15	-	-	5 608 488,15	-	-	-	-	-
94	3 960 000,00	-	3 960 000,00	2 710 686,35	-	-	2 710 686,35	-	-	-	-	-
DSSM71	197 235 000,00	200 000,00	197 435 000,00	194 757 192,36	1 171,20	-1 171,20	194 757 192,36	1 171,20	-1 171,20	-	-	-
931	189 566 000,00	-	189 566 000,00	187 619 308,70	-	-	187 619 308,70	-	-	-	-	-
11	4 155 200,00	-	4 155 200,00	4 015 514,00	-	-	4 015 514,00	-	-	-	-	-
113	16 800,00	-	16 800,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	185 394 000,00	-	185 394 000,00	183 603 794,70	-	-	183 603 794,70	-	-	-	-	-
934	7 669 000,00	200 000,00	7 869 000,00	7 137 883,66	1 171,20	-1 171,20	7 137 883,66	1 171,20	-1 171,20	-	-	-
40	1 058 000,00	-	1 058 000,00	809 155,06	-	-	809 155,06	-	-	-	-	-
41	4 961 000,00	-328 943,00	4 632 057,00	4 446 233,91	1 171,20	-1 171,20	4 446 233,91	1 171,20	-1 171,20	-	-	-
42	1 650 000,00	528 943,00	2 178 943,00	1 882 494,69	-	-	1 882 494,69	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2016	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	23 570 000,00	-	23 570 000,00	21 221 154,18	-	-	21 221 154,18	-	-	-	-	-
937	23 570 000,00	-	23 570 000,00	21 221 154,18	-	-	21 221 154,18	-	-	-	-	-
71	4 140 000,00	42 286,00	4 182 286,00	3 834 343,72	-	-	3 834 343,72	-	-	-	-	-
72	1 860 000,00	-62 286,00	1 797 714,00	1 244 322,01	-	-	1 244 322,01	-	-	-	-	-
73	950 000,00	240,00	950 240,00	950 000,00	-	-	950 000,00	-	-	-	-	-
74	580 000,00	-	580 000,00	474 012,31	-	-	474 012,31	-	-	-	-	-
75	1 600 000,00	-23 107,00	1 576 893,00	663 541,17	-	-	663 541,17	-	-	-	-	-
76	13 410 000,00	20 000,00	13 430 000,00	13 002 067,97	-	-	13 002 067,97	-	-	-	-	-
78	1 030 000,00	22 867,00	1 052 867,00	1 052 867,00	-	-	1 052 867,00	-	-	-	-	-
ESEM71	265 156 000,00	-213 300,00	264 942 700,00	256 417 936,88	240 192,37	-240 192,37	256 417 936,88	240 192,37	-240 192,37	-	-	-
932	265 156 000,00	-213 300,00	264 942 700,00	256 417 936,88	240 192,37	-240 192,37	256 417 936,88	240 192,37	-240 192,37	-	-	-
222	134 454 000,00	664 639,60	135 118 639,60	134 738 549,93	176 600,36	-176 600,36	134 738 549,93	176 600,36	-176 600,36	-	-	-
223	66 586 000,00	-	66 586 000,00	66 583 602,61	-	-	66 583 602,61	-	-	-	-	-
224	18 787 000,00	2 040 981,17	20 827 981,17	20 449 609,29	281,71	-281,71	20 449 609,29	281,71	-281,71	-	-	-
28	45 329 000,00	-2 918 920,77	42 410 079,23	34 646 175,05	63 310,30	-63 310,30	34 646 175,05	63 310,30	-63 310,30	-	-	-
ESUM71	6 445 000,00	213 300,00	6 658 300,00	6 490 694,03	1 800,00	-1 800,00	6 490 694,03	1 800,00	-1 800,00	-	-	-
932	6 445 000,00	213 300,00	6 658 300,00	6 490 694,03	1 800,00	-1 800,00	6 490 694,03	1 800,00	-1 800,00	-	-	-
23	6 445 000,00	213 300,00	6 658 300,00	6 490 694,03	1 800,00	-1 800,00	6 490 694,03	1 800,00	-1 800,00	-	-	-
FPAM71	675 833 820,36	29 642 000,00	705 475 820,36	602 273 545,45	20 948 423,28	-20 948 423,28	602 273 545,45	20 948 423,28	-20 948 423,28	-	-	-
931	651 683 820,36	29 642 000,00	681 325 820,36	590 671 337,03	20 948 423,28	-20 948 423,28	590 671 337,03	20 948 423,28	-20 948 423,28	-	-	-
10	6 700 000,00	-	6 700 000,00	5 444 088,74	966 334,45	-966 334,45	5 444 088,74	966 334,45	-966 334,45	-	-	-
11	300 542 220,05	29 642 000,00	330 184 220,05	324 703 873,61	-	-	324 703 873,61	-	-	-	-	-
111	24 469 094,12	-	24 469 094,12	2 845 784,74	129 503,34	-129 503,34	2 845 784,74	129 503,34	-129 503,34	-	-	-
112	352 520,33	-	352 520,33	201 578,59	86 952,12	-86 952,12	201 578,59	86 952,12	-86 952,12	-	-	-
113	47 435 961,57	-	47 435 961,57	4 973 952,21	19 596 082,15	-19 596 082,15	4 973 952,21	19 596 082,15	-19 596 082,15	-	-	-
114	184 024,29	-	184 024,29	159 724,29	-	-	159 724,29	-	-	-	-	-
12	272 000 000,00	-	272 000 000,00	252 342 334,85	169 551,22	-169 551,22	252 342 334,85	169 551,22	-169 551,22	-	-	-
939	24 150 000,00	-	24 150 000,00	11 602 208,42	-	-	11 602 208,42	-	-	-	-	-
91	24 150 000,00	-	24 150 000,00	11 602 208,42	-	-	11 602 208,42	-	-	-	-	-
LOM71	305 000,00	-	305 000,00	172 822,77	-	-	172 822,77	-	-	-	-	-
935	305 000,00	-	305 000,00	172 822,77	-	-	172 822,77	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	305 000,00	-	305 000,00	172 822,77	-	-	172 822,77	-	-	-	-	-
MOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PMGM71	39 287 000,00	-	39 287 000,00	36 239 947,25	-	-	36 239 947,25	-	-	-	-	-
930	39 287 000,00	-	39 287 000,00	36 239 947,25	-	-	36 239 947,25	-	-	-	-	-
0202	35 533 000,00	-	35 533 000,00	33 011 595,70	-	-	33 011 595,70	-	-	-	-	-
021	3 426 000,00	-	3 426 000,00	3 000 094,56	-	-	3 000 094,56	-	-	-	-	-
022	328 000,00	-	328 000,00	228 256,99	-	-	228 256,99	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2016	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PRHM71	4 320 000,00	-	4 320 000,00	2 763 193,15	-	-	2 763 193,15	-	-	-	-	-
930	3 470 000,00	-	3 470 000,00	2 239 224,81	-	-	2 239 224,81	-	-	-	-	-
0201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	2 600 000,00	-	2 600 000,00	1 843 203,08	-	-	1 843 203,08	-	-	-	-	-
021	770 000,00	-	770 000,00	351 641,73	-	-	351 641,73	-	-	-	-	-
022	100 000,00	-	100 000,00	44 380,00	-	-	44 380,00	-	-	-	-	-
932	810 000,00	-	810 000,00	513 298,34	-	-	513 298,34	-	-	-	-	-
222	810 000,00	-	810 000,00	513 298,34	-	-	513 298,34	-	-	-	-	-
944	40 000,00	-	40 000,00	10 670,00	-	-	10 670,00	-	-	-	-	-
-	40 000,00	-	40 000,00	10 670,00	-	-	10 670,00	-	-	-	-	-
PVM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RINM71	13 800 000,00	-	13 800 000,00	10 878 307,10	-	-	10 878 307,10	-	-	-	-	-
939	13 800 000,00	-	13 800 000,00	10 878 307,10	-	-	10 878 307,10	-	-	-	-	-
92	13 800 000,00	-	13 800 000,00	10 878 307,10	-	-	10 878 307,10	-	-	-	-	-
RURM71	3 540 000,00	-	3 540 000,00	2 892 146,11	-	-	2 892 146,11	-	-	-	-	-
937	3 540 000,00	-	3 540 000,00	2 892 146,11	-	-	2 892 146,11	-	-	-	-	-
76	3 540 000,00	-	3 540 000,00	2 892 146,11	-	-	2 892 146,11	-	-	-	-	-
SEM71	1 740 000,00	-	1 740 000,00	1 207 524,81	178 470,40	-178 470,40	1 207 524,81	178 470,40	-178 470,40	-	-	-
932	640 000,00	-	640 000,00	361 529,60	178 470,40	-178 470,40	361 529,60	178 470,40	-178 470,40	-	-	-
27	640 000,00	-	640 000,00	361 529,60	178 470,40	-178 470,40	361 529,60	178 470,40	-178 470,40	-	-	-
935	1 100 000,00	-	1 100 000,00	845 995,21	-	-	845 995,21	-	-	-	-	-
57	1 100 000,00	-	1 100 000,00	845 995,21	-	-	845 995,21	-	-	-	-	-
SIM71	6 510 000,00	-	6 510 000,00	6 361 746,48	7 370,57	-7 370,57	6 361 746,48	7 370,57	-7 370,57	-	-	-
930	6 510 000,00	-	6 510 000,00	6 361 746,48	7 370,57	-7 370,57	6 361 746,48	7 370,57	-7 370,57	-	-	-
0202	6 510 000,00	-	6 510 000,00	6 361 746,48	7 370,57	-7 370,57	6 361 746,48	7 370,57	-7 370,57	-	-	-
SLM71	16 120 000,00	-	16 120 000,00	14 484 051,55	2 959,43	-2 959,43	14 484 051,55	2 959,43	-2 959,43	-	-	-
931	1 750 000,00	-	1 750 000,00	1 566 630,79	2 666,39	-2 666,39	1 566 630,79	2 666,39	-2 666,39	-	-	-
11	1 639 000,91	-	1 639 000,91	1 566 630,79	-	-	1 566 630,79	-	-	-	-	-
114	110 999,09	-	110 999,09	-	2 666,39	-2 666,39	-	2 666,39	-2 666,39	-	-	-
933	14 370 000,00	-	14 370 000,00	12 917 420,76	293,04	-293,04	12 917 420,76	293,04	-293,04	-	-	-
32	12 836 000,00	-	12 836 000,00	11 406 353,08	84,84	-84,84	11 406 353,08	84,84	-84,84	-	-	-
33	1 534 000,00	-	1 534 000,00	1 511 067,68	208,20	-208,20	1 511 067,68	208,20	-208,20	-	-	-
TCM71	795 481 000,00	-	795 481 000,00	791 164 540,85	13 280,00	-13 280,00	791 164 540,85	13 280,00	-13 280,00	-	-	-
938	795 481 000,00	-	795 481 000,00	791 164 540,85	13 280,00	-13 280,00	791 164 540,85	13 280,00	-13 280,00	-	-	-
80	850 000,00	-	850 000,00	117 743,29	13 280,00	-13 280,00	117 743,29	13 280,00	-13 280,00	-	-	-
810	780 631 000,00	30 450,00	780 661 450,00	779 983 606,00	-	-	779 983 606,00	-	-	-	-	-
818	14 000 000,00	-30 450,00	13 969 550,00	11 063 191,56	-	-	11 063 191,56	-	-	-	-	-
TOM71	19 671 000,00	-	19 671 000,00	18 808 280,00	-	-	18 808 280,00	-	-	-	-	-
939	19 671 000,00	-	19 671 000,00	18 808 280,00	-	-	18 808 280,00	-	-	-	-	-
95	19 671 000,00	-	19 671 000,00	18 808 280,00	-	-	18 808 280,00	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2016	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
UEM71	61 773 000,00	-	61 773 000,00	13 449 571,43	11 679 067,76	-11 679 067,76	13 449 571,43	10 751 224,40	-10 751 224,40	-	-0,00	-
930	1 800 000,00	-	1 800 000,00	942 755,04	-	-	942 755,04	-	-	-	-	-
0202	1 000 000,00	-	1 000 000,00	678 955,04	-	-	678 955,04	-	-	-	-	-
042	800 000,00	-	800 000,00	263 800,00	-	-	263 800,00	-	-	-	-	-
936	59 973 000,00	-	59 973 000,00	12 506 816,39	11 679 067,76	-11 679 067,76	12 506 816,39	10 751 224,40	-10 751 224,40	-	-0,00	-
61	39 983 000,00	-	39 983 000,00	11 282 127,56	11 500 274,06	-11 500 274,06	11 282 127,56	10 572 430,70	-10 572 430,70	-	-0,00	-
62	7 990 000,00	-	7 990 000,00	1 224 688,83	178 793,70	-178 793,70	1 224 688,83	178 793,70	-178 793,70	-	-	-
63	12 000 000,00	-	12 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	2 270 907 820,36	36 142 000,00	2 307 049 820,36	2 099 175 123,95	33 145 384,44	-33 145 384,44	2 099 175 123,95	32 217 541,08	-32 217 541,08	-	-0,00	-
				90,99 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2017

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2017	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	6 740 000,00	405 000,00	7 145 000,00	6 870 304,21	1 219,86	-1 219,86	6 870 304,21	1 219,86	-1 219,86	-	-	-
939	6 740 000,00	405 000,00	7 145 000,00	6 870 304,21	1 219,86	-1 219,86	6 870 304,21	1 219,86	-1 219,86	-	-	-
93	6 740 000,00	405 000,00	7 145 000,00	6 870 304,21	1 219,86	-1 219,86	6 870 304,21	1 219,86	-1 219,86	-	-	-
AIEM71	1 750 000,00	200 000,00	1 950 000,00	1 559 626,37	-	-	1 559 626,37	-	-	-	-	-
930	1 750 000,00	200 000,00	1 950 000,00	1 559 626,37	-	-	1 559 626,37	-	-	-	-	-
044	150 000,00	-	150 000,00	96 192,28	-	-	96 192,28	-	-	-	-	-
048	1 600 000,00	200 000,00	1 800 000,00	1 463 434,09	-	-	1 463 434,09	-	-	-	-	-
AMM71	19 900 000,00	-	19 900 000,00	19 439 522,54	-	-	19 439 522,54	-	-	-	-	-
930	201 000,00	-	201 000,00	155 633,82	-	-	155 633,82	-	-	-	-	-
041	201 000,00	-	201 000,00	155 633,82	-	-	155 633,82	-	-	-	-	-
935	19 699 000,00	-	19 699 000,00	19 283 888,72	-	-	19 283 888,72	-	-	-	-	-
50	19 699 000,00	-	19 699 000,00	19 283 888,72	-	-	19 283 888,72	-	-	-	-	-
52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIM71	5 900 000,00	-440 000,00	5 460 000,00	2 875 150,13	16 145,56	-16 145,56	2 875 150,13	16 145,56	-16 145,56	-	-	-
930	2 800 000,00	-440 000,00	2 360 000,00	1 756 982,73	9 053,14	-9 053,14	1 756 982,73	9 053,14	-9 053,14	-	-	-
0202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	2 800 000,00	-440 000,00	2 360 000,00	1 756 982,73	9 053,14	-9 053,14	1 756 982,73	9 053,14	-9 053,14	-	-	-
934	1 100 000,00	-	1 100 000,00	287 057,91	-	-	287 057,91	-	-	-	-	-
40	1 100 000,00	-	1 100 000,00	287 057,91	-	-	287 057,91	-	-	-	-	-
935	2 000 000,00	-	2 000 000,00	831 109,49	7 092,42	-7 092,42	831 109,49	7 092,42	-7 092,42	-	-	-
51	2 000 000,00	-	2 000 000,00	831 109,49	7 092,42	-7 092,42	831 109,49	7 092,42	-7 092,42	-	-	-
COMM71	7 950 000,00	-477 000,00	7 473 000,00	6 502 033,98	17 862,00	-17 862,00	6 502 033,98	17 862,00	-17 862,00	-	-	-
930	7 950 000,00	-477 000,00	7 473 000,00	6 502 033,98	17 862,00	-17 862,00	6 502 033,98	17 862,00	-17 862,00	-	-	-
0202	7 950 000,00	-477 000,00	7 473 000,00	6 502 033,98	17 862,00	-17 862,00	6 502 033,98	17 862,00	-17 862,00	-	-	-
CUM71	52 552 000,00	-	52 552 000,00	45 640 486,92	139 932,34	-139 932,34	45 640 486,92	139 932,34	-139 932,34	-	-	-
933	52 552 000,00	-	52 552 000,00	45 640 486,92	139 932,34	-139 932,34	45 640 486,92	139 932,34	-139 932,34	-	-	-
312	51 716 000,00	-25 000,00	51 691 000,00	44 812 627,76	114 271,60	-114 271,60	44 812 627,76	114 271,60	-114 271,60	-	-	-
313	836 000,00	25 000,00	861 000,00	827 859,16	25 660,74	-25 660,74	827 859,16	25 660,74	-25 660,74	-	-	-
DEEEM71	44 428 000,00	3 025 080,00	47 453 080,00	42 085 893,98	256 359,20	-256 359,20	42 085 893,98	256 359,20	-256 359,20	-	-	-
935	1 850 000,00	-	1 850 000,00	1 652 664,82	-	-	1 652 664,82	-	-	-	-	-
56	1 850 000,00	-	1 850 000,00	1 652 664,82	-	-	1 652 664,82	-	-	-	-	-
939	42 578 000,00	3 025 080,00	45 603 080,00	40 433 229,16	256 359,20	-256 359,20	40 433 229,16	256 359,20	-256 359,20	-	-	-
91	31 421 000,00	2 637 080,00	34 058 080,00	30 852 656,74	243 071,27	-243 071,27	30 852 656,74	243 071,27	-243 071,27	-	-	-
92	4 747 000,00	988 000,00	5 735 000,00	5 428 389,67	13 287,93	-13 287,93	5 428 389,67	13 287,93	-13 287,93	-	-	-
94	6 410 000,00	-600 000,00	5 810 000,00	4 152 182,75	-	-	4 152 182,75	-	-	-	-	-
DSSM71	199 192 000,00	1 400 000,00	200 592 000,00	197 648 157,53	49 137,01	-49 137,01	197 648 157,53	49 137,01	-49 137,01	-	-	-
931	191 192 000,00	1 400 000,00	192 592 000,00	191 107 416,20	-	-	191 107 416,20	-	-	-	-	-
11	4 241 173,90	-	4 241 173,90	4 035 426,16	-	-	4 035 426,16	-	-	-	-	-
113	352 826,10	-	352 826,10	278 313,32	-	-	278 313,32	-	-	-	-	-
13	186 598 000,00	1 400 000,00	187 998 000,00	186 793 676,72	-	-	186 793 676,72	-	-	-	-	-
934	8 000 000,00	-	8 000 000,00	6 540 741,33	49 137,01	-49 137,01	6 540 741,33	49 137,01	-49 137,01	-	-	-
40	705 000,00	-	705 000,00	652 290,00	369,00	-369,00	652 290,00	369,00	-369,00	-	-	-
41	5 340 000,00	-	5 340 000,00	4 435 453,40	48 768,01	-48 768,01	4 435 453,40	48 768,01	-48 768,01	-	-	-
42	1 955 000,00	-	1 955 000,00	1 452 997,93	-	-	1 452 997,93	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2017	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	22 490 000,00	-426 080,38	22 063 919,62	20 081 360,32	1 940,47	-1 940,47	20 081 360,32	1 940,47	-1 940,47	-	-	-
937	22 490 000,00	-426 080,38	22 063 919,62	20 081 360,32	1 940,47	-1 940,47	20 081 360,32	1 940,47	-1 940,47	-	-	-
71	3 938 000,00	-	3 938 000,00	3 516 427,80	-	-	3 516 427,80	-	-	-	-	-
72	1 577 000,00	-235 000,00	1 342 000,00	1 080 764,60	773,47	-773,47	1 080 764,60	773,47	-773,47	-	-	-
73	1 050 000,00	-144 423,20	905 576,80	905 576,80	-	-	905 576,80	-	-	-	-	-
74	330 000,00	-46 657,18	283 342,82	200 924,67	-	-	200 924,67	-	-	-	-	-
75	1 230 000,00	-	1 230 000,00	681 992,12	1 167,00	-1 167,00	681 992,12	1 167,00	-1 167,00	-	-	-
76	13 405 000,00	-	13 405 000,00	12 735 674,33	-	-	12 735 674,33	-	-	-	-	-
78	960 000,00	-	960 000,00	960 000,00	-	-	960 000,00	-	-	-	-	-
ESEM71	269 420 000,00	124 000,00	269 544 000,00	261 114 438,60	1 225 324,46	-1 225 324,46	261 114 438,60	1 225 324,46	-1 225 324,46	-	-	-
932	269 420 000,00	124 000,00	269 544 000,00	261 114 438,60	1 225 324,46	-1 225 324,46	261 114 438,60	1 225 324,46	-1 225 324,46	-	-	-
222	136 268 000,00	1 896 476,40	138 164 476,40	137 938 635,43	139 949,59	-139 949,59	137 938 635,43	139 949,59	-139 949,59	-	-	-
223	67 180 000,00	-	67 180 000,00	67 115 884,33	-	-	67 115 884,33	-	-	-	-	-
224	19 367 000,00	-112 000,00	19 255 000,00	18 954 903,30	55 482,70	-55 482,70	18 954 903,30	55 482,70	-55 482,70	-	-	-
28	46 605 000,00	-1 660 476,40	44 944 523,60	37 105 015,54	1 029 892,17	-1 029 892,17	37 105 015,54	1 029 892,17	-1 029 892,17	-	-	-
ESUM71	8 430 000,00	40 000,00	8 470 000,00	8 082 878,32	22 310,77	-22 310,77	8 082 878,32	22 310,77	-22 310,77	-	-	-
932	8 430 000,00	40 000,00	8 470 000,00	8 082 878,32	22 310,77	-22 310,77	8 082 878,32	22 310,77	-22 310,77	-	-	-
23	8 430 000,00	40 000,00	8 470 000,00	8 082 878,32	22 310,77	-22 310,77	8 082 878,32	22 310,77	-22 310,77	-	-	-
FPAM71	594 112 968,00	-	594 112 968,00	507 889 931,16	11 501 812,10	-11 501 812,10	507 889 931,16	11 501 812,10	-11 501 812,10	-	-	-
931	579 312 968,00	-	579 312 968,00	505 744 038,56	11 501 812,10	-11 501 812,10	505 744 038,56	11 501 812,10	-11 501 812,10	-	-	-
10	7 099 000,00	-	7 099 000,00	4 775 910,39	937 259,24	-937 259,24	4 775 910,39	937 259,24	-937 259,24	-	-	-
11	238 990 024,22	-	238 990 024,22	216 008 697,91	-	-	216 008 697,91	-	-	-	-	-
111	23 049 520,54	-	23 049 520,54	18 408 333,09	-	-	18 408 333,09	-	-	-	-	-
112	2 866 056,75	-	2 866 056,75	2 212 240,43	-	-	2 212 240,43	-	-	-	-	-
113	36 549 740,37	-	36 549 740,37	25 389 426,52	10 542 229,33	-10 542 229,33	25 389 426,52	10 542 229,33	-10 542 229,33	-	-	-
114	344 179,72	-	344 179,72	296 663,57	-	-	296 663,57	-	-	-	-	-
116	2 194 446,40	-	2 194 446,40	1 414 544,82	-	-	1 414 544,82	-	-	-	-	-
12	268 220 000,00	-	268 220 000,00	237 238 221,83	22 323,53	-22 323,53	237 238 221,83	22 323,53	-22 323,53	-	-	-
939	14 800 000,00	-	14 800 000,00	2 145 892,60	-	-	2 145 892,60	-	-	-	-	-
91	14 800 000,00	-	14 800 000,00	2 145 892,60	-	-	2 145 892,60	-	-	-	-	-
LOM71	960 000,00	-	960 000,00	40 000,00	-	-	40 000,00	-	-	-	-	-
935	960 000,00	-	960 000,00	40 000,00	-	-	40 000,00	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	960 000,00	-	960 000,00	40 000,00	-	-	40 000,00	-	-	-	-	-
MOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PMGM71	43 320 000,00	-	43 320 000,00	39 161 198,33	11 563,13	-11 563,13	39 161 198,33	8 955,90	-8 955,90	-	-	-
930	43 320 000,00	-	43 320 000,00	39 161 198,33	11 563,13	-11 563,13	39 161 198,33	8 955,90	-8 955,90	-	-	-
0202	39 735 000,00	-	39 735 000,00	35 912 315,32	3 871,58	-3 871,58	35 912 315,32	2 653,59	-2 653,59	-	-	-
021	3 270 000,00	-	3 270 000,00	3 038 256,03	5 827,61	-5 827,61	3 038 256,03	5 827,61	-5 827,61	-	-	-
022	315 000,00	-	315 000,00	210 626,98	1 863,94	-1 863,94	210 626,98	474,70	-474,70	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2017	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PRHM71	4 000 000,00	-164 000,00	3 836 000,00	3 043 496,53	36 268,93	-36 268,93	3 043 496,53	36 268,93	-36 268,93	-	-	-
930	3 145 000,00	-	3 145 000,00	2 500 976,70	36 135,32	-36 135,32	2 500 976,70	36 135,32	-36 135,32	-	-	-
0201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	2 475 000,00	-	2 475 000,00	2 181 583,33	4 621,69	-4 621,69	2 181 583,33	4 621,69	-4 621,69	-	-	-
021	570 000,00	-	570 000,00	289 992,37	31 513,63	-31 513,63	289 992,37	31 513,63	-31 513,63	-	-	-
022	100 000,00	-	100 000,00	29 401,00	-	-	29 401,00	-	-	-	-	-
932	815 000,00	-164 000,00	651 000,00	542 519,83	133,61	-133,61	542 519,83	133,61	-133,61	-	-	-
222	815 000,00	-164 000,00	651 000,00	542 519,83	133,61	-133,61	542 519,83	133,61	-133,61	-	-	-
944	40 000,00	-	40 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	40 000,00	-	40 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PVM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RJNM71	18 290 000,00	1 569 920,00	19 859 920,00	18 699 093,52	79,30	-79,30	18 699 093,52	79,30	-79,30	-	-	-
939	18 290 000,00	1 569 920,00	19 859 920,00	18 699 093,52	79,30	-79,30	18 699 093,52	79,30	-79,30	-	-	-
92	18 290 000,00	1 569 920,00	19 859 920,00	18 699 093,52	79,30	-79,30	18 699 093,52	79,30	-79,30	-	-	-
RJRM71	3 500 000,00	426 080,38	3 926 080,38	3 635 757,14	-	-	3 635 757,14	-	-	-	-	-
937	3 500 000,00	426 080,38	3 926 080,38	3 635 757,14	-	-	3 635 757,14	-	-	-	-	-
76	3 500 000,00	426 080,38	3 926 080,38	3 635 757,14	-	-	3 635 757,14	-	-	-	-	-
SEM71	800 000,00	-	800 000,00	562 342,86	-	-	562 342,86	-	-	-	-	-
932	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	800 000,00	-	800 000,00	562 342,86	-	-	562 342,86	-	-	-	-	-
57	800 000,00	-	800 000,00	562 342,86	-	-	562 342,86	-	-	-	-	-
SJM71	6 750 000,00	917 000,00	7 667 000,00	7 138 209,36	397 131,75	-397 131,75	7 138 209,36	397 131,75	-397 131,75	-	-	-
930	6 750 000,00	917 000,00	7 667 000,00	7 138 209,36	397 131,75	-397 131,75	7 138 209,36	397 131,75	-397 131,75	-	-	-
0202	6 750 000,00	917 000,00	7 667 000,00	7 138 209,36	397 131,75	-397 131,75	7 138 209,36	397 131,75	-397 131,75	-	-	-
SLM71	17 100 000,00	-	17 100 000,00	13 818 925,65	2 709,52	-2 709,52	13 818 925,65	2 709,52	-2 709,52	-	-	-
931	1 800 000,00	-	1 800 000,00	1 589 767,57	2 709,00	-2 709,00	1 589 767,57	2 709,00	-2 709,00	-	-	-
11	1 696 172,50	-	1 696 172,50	1 580 293,57	-	-	1 580 293,57	-	-	-	-	-
114	103 827,50	-	103 827,50	9 474,00	2 709,00	-2 709,00	9 474,00	2 709,00	-2 709,00	-	-	-
933	15 300 000,00	-	15 300 000,00	12 229 158,08	0,52	-0,52	12 229 158,08	0,52	-0,52	-	-	-
32	13 720 000,00	-	13 720 000,00	11 037 072,63	0,02	-0,02	11 037 072,63	0,02	-0,02	-	-	-
33	1 580 000,00	-	1 580 000,00	1 192 085,45	0,50	-0,50	1 192 085,45	0,50	-0,50	-	-	-
TCM71	763 536 000,00	-	763 536 000,00	759 878 683,80	30 076,85	-30 076,85	759 878 683,80	30 076,85	-30 076,85	-	-	-
938	763 536 000,00	-	763 536 000,00	759 878 683,80	30 076,85	-30 076,85	759 878 683,80	30 076,85	-30 076,85	-	-	-
80	1 000 000,00	-	1 000 000,00	450 939,43	30 076,85	-30 076,85	450 939,43	30 076,85	-30 076,85	-	-	-
810	748 536 000,00	-	748 536 000,00	748 306 969,99	-	-	748 306 969,99	-	-	-	-	-
818	14 000 000,00	-	14 000 000,00	11 120 774,38	-	-	11 120 774,38	-	-	-	-	-
TOM71	17 270 000,00	-	17 270 000,00	16 774 170,66	-	-	16 774 170,66	-	-	-	-	-
939	17 270 000,00	-	17 270 000,00	16 774 170,66	-	-	16 774 170,66	-	-	-	-	-
95	17 270 000,00	-	17 270 000,00	16 774 170,66	-	-	16 774 170,66	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2017	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
UEM71	83 280 000,00	-	83 280 000,00	13 011 366,56	14 891 148,08	-14 891 148,08	13 011 366,56	11 932 398,35	-11 932 398,35	-	0,00	-
930	2 480 000,00	-	2 480 000,00	512 455,56	-	-	512 455,56	-	-	-	-	-
0202	1 800 000,00	-	1 800 000,00	169 620,10	-	-	169 620,10	-	-	-	-	-
042	680 000,00	-	680 000,00	342 835,46	-	-	342 835,46	-	-	-	-	-
936	80 800 000,00	-	80 800 000,00	12 498 911,00	14 891 148,08	-14 891 148,08	12 498 911,00	11 932 398,35	-11 932 398,35	-	0,00	-
61	53 450 000,00	-	53 450 000,00	6 435 453,56	7 033 326,15	-7 033 326,15	6 435 453,56	6 015 438,95	-6 015 438,95	-	-	-
62	15 350 000,00	-	15 350 000,00	6 063 457,44	7 857 821,93	-7 857 821,93	6 063 457,44	5 916 959,40	-5 916 959,40	-	0,00	-
63	12 000 000,00	-	12 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	2 191 670 968,00	6 600 000,00	2 198 270 968,00	1 995 553 028,47	28 601 021,33	-28 601 021,33	1 995 553 028,47	25 639 664,37	-25 639 664,37	-	0,00	-
				90,78 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2018

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2018	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	7 600 000,00	-	7 600 000,00	7 227 226,03	13 421,94	-13 421,94	7 227 226,03	13 421,94	-13 421,94	-	-	-
939	7 600 000,00	-	7 600 000,00	7 227 226,03	13 421,94	-13 421,94	7 227 226,03	13 421,94	-13 421,94	-	-	-
93	7 600 000,00	-	7 600 000,00	7 227 226,03	13 421,94	-13 421,94	7 227 226,03	13 421,94	-13 421,94	-	-	-
AIEM71	1 700 000,00	489 850,00	2 189 850,00	1 707 127,27	-	-	1 707 127,27	-	-	-	-	-
930	1 700 000,00	489 850,00	2 189 850,00	1 707 127,27	-	-	1 707 127,27	-	-	-	-	-
044	150 000,00	-	150 000,00	96 172,00	-	-	96 172,00	-	-	-	-	-
048	1 550 000,00	489 850,00	2 039 850,00	1 610 955,27	-	-	1 610 955,27	-	-	-	-	-
AMM71	18 878 000,00	2 070 000,00	20 948 000,00	20 655 674,59	29 097,43	-29 097,43	20 655 674,59	29 097,43	-29 097,43	-	-	-
930	200 000,00	-	200 000,00	133 513,53	7 806,47	-7 806,47	133 513,53	7 806,47	-7 806,47	-	-	-
041	200 000,00	-	200 000,00	133 513,53	7 806,47	-7 806,47	133 513,53	7 806,47	-7 806,47	-	-	-
935	18 678 000,00	2 070 000,00	20 748 000,00	20 522 161,06	21 290,96	-21 290,96	20 522 161,06	21 290,96	-21 290,96	-	-	-
50	18 678 000,00	710 297,86	19 388 297,86	19 284 537,78	21 290,96	-21 290,96	19 284 537,78	21 290,96	-21 290,96	-	-	-
52	-	1 359 702,14	1 359 702,14	1 237 623,28	-	-	1 237 623,28	-	-	-	-	-
CIM71	5 500 000,00	-	5 500 000,00	3 733 740,60	121 137,44	-121 137,44	3 733 740,60	121 137,44	-121 137,44	-	-	-
930	2 600 000,00	-	2 600 000,00	2 022 437,63	7 027,23	-7 027,23	2 022 437,63	7 027,23	-7 027,23	-	-	-
0202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	2 600 000,00	-	2 600 000,00	2 022 437,63	7 027,23	-7 027,23	2 022 437,63	7 027,23	-7 027,23	-	-	-
934	900 000,00	-	900 000,00	387 852,73	21 000,00	-21 000,00	387 852,73	21 000,00	-21 000,00	-	-	-
40	900 000,00	-	900 000,00	387 852,73	21 000,00	-21 000,00	387 852,73	21 000,00	-21 000,00	-	-	-
935	2 000 000,00	-	2 000 000,00	1 323 450,24	93 110,21	-93 110,21	1 323 450,24	93 110,21	-93 110,21	-	-	-
51	2 000 000,00	-	2 000 000,00	1 323 450,24	93 110,21	-93 110,21	1 323 450,24	93 110,21	-93 110,21	-	-	-
COMM71	7 950 000,00	-400 000,00	7 550 000,00	7 023 188,86	13 920,00	-13 920,00	7 023 188,86	13 920,00	-13 920,00	-	-	-
930	7 950 000,00	-400 000,00	7 550 000,00	7 023 188,86	13 920,00	-13 920,00	7 023 188,86	13 920,00	-13 920,00	-	-	-
0202	7 950 000,00	-400 000,00	7 550 000,00	7 023 188,86	13 920,00	-13 920,00	7 023 188,86	13 920,00	-13 920,00	-	-	-
CUM71	52 630 000,00	-	52 630 000,00	48 635 630,63	283 053,25	-283 053,25	48 635 630,63	283 053,25	-283 053,25	-	-	-
933	52 630 000,00	-	52 630 000,00	48 635 630,63	283 053,25	-283 053,25	48 635 630,63	283 053,25	-283 053,25	-	-	-
312	51 594 000,00	-12 000,00	51 582 000,00	47 673 786,67	278 787,37	-278 787,37	47 673 786,67	278 787,37	-278 787,37	-	-	-
313	1 036 000,00	12 000,00	1 048 000,00	961 843,96	4 265,88	-4 265,88	961 843,96	4 265,88	-4 265,88	-	-	-
DEEEM71	36 111 000,00	-	36 111 000,00	30 030 397,86	455 014,09	-455 014,09	30 030 397,86	455 014,09	-455 014,09	-	-	-
935	1 000 000,00	-	1 000 000,00	831 797,56	-	-	831 797,56	-	-	-	-	-
56	1 000 000,00	-	1 000 000,00	831 797,56	-	-	831 797,56	-	-	-	-	-
939	35 111 000,00	-	35 111 000,00	29 198 600,30	455 014,09	-455 014,09	29 198 600,30	455 014,09	-455 014,09	-	-	-
91	25 221 000,00	-248 620,00	24 972 380,00	21 290 148,66	123 217,36	-123 217,36	21 290 148,66	123 217,36	-123 217,36	-	-	-
92	5 100 000,00	298 620,00	5 398 620,00	4 084 994,83	329 029,28	-329 029,28	4 084 994,83	329 029,28	-329 029,28	-	-	-
94	4 790 000,00	-50 000,00	4 740 000,00	3 823 456,81	2 767,45	-2 767,45	3 823 456,81	2 767,45	-2 767,45	-	-	-
DSSM71	207 415 000,00	500 000,00	207 915 000,00	200 963 047,40	126 939,04	-126 939,04	200 963 047,40	126 939,04	-126 939,04	-	-	-
931	198 974 000,00	500 000,00	199 474 000,00	194 769 976,34	-	-	194 769 976,34	-	-	-	-	-
11	1 007 049,40	500 000,00	1 507 049,40	1 115 767,40	-	-	1 115 767,40	-	-	-	-	-
113	2 566 950,60	-	2 566 950,60	2 214 885,80	-	-	2 214 885,80	-	-	-	-	-
13	195 400 000,00	-	195 400 000,00	191 439 323,14	-	-	191 439 323,14	-	-	-	-	-
934	8 441 000,00	-	8 441 000,00	6 193 071,06	126 939,04	-126 939,04	6 193 071,06	126 939,04	-126 939,04	-	-	-
40	695 000,00	10 000,00	705 000,00	692 952,00	369,00	-369,00	692 952,00	369,00	-369,00	-	-	-
41	5 791 000,00	-53 897,96	5 737 102,04	4 124 101,00	45 432,80	-45 432,80	4 124 101,00	45 432,80	-45 432,80	-	-	-
42	1 955 000,00	43 897,96	1 998 897,96	1 376 018,06	81 137,24	-81 137,24	1 376 018,06	81 137,24	-81 137,24	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2018	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	20 814 000,00	-	20 814 000,00	18 841 406,91	80 499,65	-80 499,65	18 841 406,91	80 499,65	-80 499,65	-	-	-
937	20 314 000,00	-	20 314 000,00	18 409 358,85	79 899,65	-79 899,65	18 409 358,85	79 899,65	-79 899,65	-	-	-
71	5 136 000,00	-	5 136 000,00	5 055 768,32	-	-	5 055 768,32	-	-	-	-	-
72	1 108 000,00	-	1 108 000,00	466 355,68	10 002,60	-10 002,60	466 355,68	10 002,60	-10 002,60	-	-	-
73	850 000,00	-	850 000,00	850 000,00	-	-	850 000,00	-	-	-	-	-
74	300 000,00	-	300 000,00	210 772,49	-	-	210 772,49	-	-	-	-	-
75	1 130 000,00	-	1 130 000,00	767 712,75	-	-	767 712,75	-	-	-	-	-
76	10 830 000,00	-	10 830 000,00	10 156 349,61	69 897,05	-69 897,05	10 156 349,61	69 897,05	-69 897,05	-	-	-
78	960 000,00	-	960 000,00	902 400,00	-	-	902 400,00	-	-	-	-	-
939	500 000,00	-	500 000,00	432 048,06	600,00	-600,00	432 048,06	600,00	-600,00	-	-	-
93	500 000,00	-	500 000,00	432 048,06	600,00	-600,00	432 048,06	600,00	-600,00	-	-	-
ESEM71	271 947 000,00	280 000,00	272 227 000,00	261 617 239,67	2 089 421,12	-2 089 421,12	261 617 239,67	2 089 421,12	-2 089 421,12	-	-	-
932	271 947 000,00	280 000,00	272 227 000,00	261 617 239,67	2 089 421,12	-2 089 421,12	261 617 239,67	2 089 421,12	-2 089 421,12	-	-	-
222	139 007 000,00	4 149 564,76	143 156 564,76	142 887 251,61	133 859,61	-133 859,61	142 887 251,61	133 859,61	-133 859,61	-	-	-
223	67 573 000,00	71 660,14	67 644 660,14	67 638 446,25	-	-	67 638 446,25	-	-	-	-	-
224	19 461 000,00	-94 713,47	19 366 286,53	19 006 449,47	1 958,06	-1 958,06	19 006 449,47	1 958,06	-1 958,06	-	-	-
28	45 906 000,00	-3 846 511,43	42 059 488,57	32 085 092,34	1 953 603,45	-1 953 603,45	32 085 092,34	1 953 603,45	-1 953 603,45	-	-	-
ESUM71	12 130 000,00	-280 000,00	11 850 000,00	10 016 242,38	162 888,14	-162 888,14	10 016 242,38	162 888,14	-162 888,14	-	-	-
932	12 130 000,00	-280 000,00	11 850 000,00	10 016 242,38	162 888,14	-162 888,14	10 016 242,38	162 888,14	-162 888,14	-	-	-
23	12 130 000,00	-280 000,00	11 850 000,00	10 016 242,38	162 888,14	-162 888,14	10 016 242,38	162 888,14	-162 888,14	-	-	-
FPAM71	534 439 000,00	107 119 318,80	641 558 318,80	534 542 482,89	33 127 574,82	-33 127 574,82	534 542 482,89	33 127 574,82	-33 127 574,82	-	-	-
931	526 639 000,00	107 119 318,80	633 758 318,80	533 975 959,78	33 127 574,82	-33 127 574,82	533 975 959,78	33 127 574,82	-33 127 574,82	-	-	-
10	6 955 000,00	6 000 000,00	12 955 000,00	8 185 495,14	104 266,65	-104 266,65	8 185 495,14	104 266,65	-104 266,65	-	-	-
11	40 384 679,66	101 119 318,80	141 503 998,46	137 509 612,43	-	-	137 509 612,43	-	-	-	-	-
111	80 869 667,08	-	80 869 667,08	43 528 333,05	10 704 129,02	-10 704 129,02	43 528 333,05	10 704 129,02	-10 704 129,02	-	-	-
112	1 468 283,20	-	1 468 283,20	1 407 559,06	44 870,50	-44 870,50	1 407 559,06	44 870,50	-44 870,50	-	-	-
113	113 752 327,32	-	113 752 327,32	68 069 957,33	22 254 880,94	-22 254 880,94	68 069 957,33	22 254 880,94	-22 254 880,94	-	-	-
114	1 000 000,00	-	1 000 000,00	1 000 000,00	-	-	1 000 000,00	-	-	-	-	-
115	26 532 932,19	-	26 532 932,19	26 532 932,19	-	-	26 532 932,19	-	-	-	-	-
116	10 287 110,55	-	10 287 110,55	10 179 894,95	-	-	10 179 894,95	-	-	-	-	-
12	245 389 000,00	-	245 389 000,00	237 562 175,63	19 427,71	-19 427,71	237 562 175,63	19 427,71	-19 427,71	-	-	-
939	7 800 000,00	-	7 800 000,00	566 523,11	-	-	566 523,11	-	-	-	-	-
91	7 800 000,00	-	7 800 000,00	566 523,11	-	-	566 523,11	-	-	-	-	-
LOM71	800 000,00	-700 000,00	100 000,00	40 000,00	-	-	40 000,00	-	-	-	-	-
935	800 000,00	-700 000,00	100 000,00	40 000,00	-	-	40 000,00	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	800 000,00	-700 000,00	100 000,00	40 000,00	-	-	40 000,00	-	-	-	-	-
MOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PMGM71	42 661 000,00	-400 000,00	42 261 000,00	38 648 104,59	289 542,16	-289 542,16	38 648 104,59	288 596,93	-288 596,93	-	-	-
930	42 661 000,00	-400 000,00	42 261 000,00	38 648 104,59	289 542,16	-289 542,16	38 648 104,59	288 596,93	-288 596,93	-	-	-
0202	39 036 000,00	-400 000,00	38 636 000,00	35 306 625,61	248 474,56	-248 474,56	35 306 625,61	248 474,56	-248 474,56	-	-	-
021	3 310 000,00	-	3 310 000,00	3 161 291,85	34 790,76	-34 790,76	3 161 291,85	34 790,76	-34 790,76	-	-	-
022	315 000,00	-	315 000,00	180 187,13	6 276,84	-6 276,84	180 187,13	5 331,61	-5 331,61	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2018	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PRHM71	4 450 000,00	-	4 450 000,00	3 286 753,67	40 876,28	-40 876,28	3 286 753,67	40 876,28	-40 876,28	-	-	-
930	3 665 000,00	-	3 665 000,00	2 736 832,15	37 364,60	-37 364,60	2 736 832,15	37 364,60	-37 364,60	-	-	-
0201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	2 995 000,00	310 000,00	3 305 000,00	2 436 500,55	10 516,60	-10 516,60	2 436 500,55	10 516,60	-10 516,60	-	-	-
021	570 000,00	-270 000,00	300 000,00	267 251,60	26 848,00	-26 848,00	267 251,60	26 848,00	-26 848,00	-	-	-
022	100 000,00	-40 000,00	60 000,00	33 080,00	-	-	33 080,00	-	-	-	-	-
932	745 000,00	-	745 000,00	549 921,52	3 511,68	-3 511,68	549 921,52	3 511,68	-3 511,68	-	-	-
222	745 000,00	-	745 000,00	549 921,52	3 511,68	-3 511,68	549 921,52	3 511,68	-3 511,68	-	-	-
944	40 000,00	-	40 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	40 000,00	-	40 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PVM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RINM71	18 900 000,00	-	18 900 000,00	16 465 011,15	260 989,16	-260 989,16	16 465 011,15	260 989,16	-260 989,16	-	-	-
939	18 900 000,00	-	18 900 000,00	16 465 011,15	260 989,16	-260 989,16	16 465 011,15	260 989,16	-260 989,16	-	-	-
92	18 900 000,00	-	18 900 000,00	16 465 011,15	260 989,16	-260 989,16	16 465 011,15	260 989,16	-260 989,16	-	-	-
RURM71	5 500 000,00	-	5 500 000,00	4 991 177,03	-	-	4 991 177,03	-	-	-	-	-
937	5 500 000,00	-	5 500 000,00	4 991 177,03	-	-	4 991 177,03	-	-	-	-	-
76	5 500 000,00	-	5 500 000,00	4 991 177,03	-	-	4 991 177,03	-	-	-	-	-
SEM71	600 000,00	-	600 000,00	436 794,93	2 000,00	-2 000,00	436 794,93	2 000,00	-2 000,00	-	-	-
932	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	600 000,00	-	600 000,00	436 794,93	2 000,00	-2 000,00	436 794,93	2 000,00	-2 000,00	-	-	-
57	600 000,00	-	600 000,00	436 794,93	2 000,00	-2 000,00	436 794,93	2 000,00	-2 000,00	-	-	-
SIM71	7 950 000,00	800 000,00	8 750 000,00	8 018 401,60	688 336,58	-688 336,58	8 018 401,60	688 336,58	-688 336,58	-	-	-
930	7 950 000,00	800 000,00	8 750 000,00	8 018 401,60	688 336,58	-688 336,58	8 018 401,60	688 336,58	-688 336,58	-	-	-
0202	7 950 000,00	800 000,00	8 750 000,00	8 018 401,60	688 336,58	-688 336,58	8 018 401,60	688 336,58	-688 336,58	-	-	-
SLM71	13 171 000,00	3 669,20	13 174 669,20	9 710 026,73	129 042,06	-129 042,06	9 710 026,73	129 042,06	-129 042,06	-	-	-
930	50 000,00	-	50 000,00	15 868,36	16 872,82	-16 872,82	15 868,36	16 872,82	-16 872,82	-	-	-
021	50 000,00	-	50 000,00	15 868,36	16 872,82	-16 872,82	15 868,36	16 872,82	-16 872,82	-	-	-
931	1 800 000,00	3 669,20	1 803 669,20	1 557 918,33	35 365,48	-35 365,48	1 557 918,33	35 365,48	-35 365,48	-	-	-
11	22 460,40	3 669,20	26 129,60	26 129,60	-	-	26 129,60	-	-	-	-	-
114	1 777 539,60	-	1 777 539,60	1 531 788,73	35 365,48	-35 365,48	1 531 788,73	35 365,48	-35 365,48	-	-	-
933	11 321 000,00	-	11 321 000,00	8 136 240,04	76 803,76	-76 803,76	8 136 240,04	76 803,76	-76 803,76	-	-	-
32	9 636 000,00	-	9 636 000,00	7 000 513,57	76 803,76	-76 803,76	7 000 513,57	76 803,76	-76 803,76	-	-	-
33	1 685 000,00	-	1 685 000,00	1 135 726,47	-	-	1 135 726,47	-	-	-	-	-
TCM71	762 880 000,00	-	762 880 000,00	759 084 571,06	76 179,29	-76 179,29	759 084 571,06	76 179,29	-76 179,29	-	-	-
938	762 880 000,00	-	762 880 000,00	759 084 571,06	76 179,29	-76 179,29	759 084 571,06	76 179,29	-76 179,29	-	-	-
80	750 000,00	908 405,00	1 658 405,00	1 237 250,38	8 191,61	-8 191,61	1 237 250,38	8 191,61	-8 191,61	-	-	-
810	748 130 000,00	-178 055,00	747 951 945,00	747 182 432,00	-	-	747 182 432,00	-	-	-	-	-
818	14 000 000,00	-730 350,00	13 269 650,00	10 664 888,68	67 987,68	-67 987,68	10 664 888,68	67 987,68	-67 987,68	-	-	-
TOM71	15 910 000,00	-300 000,00	15 610 000,00	15 570 511,29	-	-	15 570 511,29	-	-	-	-	-
939	15 910 000,00	-300 000,00	15 610 000,00	15 570 511,29	-	-	15 570 511,29	-	-	-	-	-
95	15 910 000,00	-300 000,00	15 610 000,00	15 570 511,29	-	-	15 570 511,29	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2018	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
UEM71	67 585 000,00	-	67 585 000,00	11 248 003,92	8 894 107,64	-8 894 107,64	11 248 003,92	7 227 277,65	-7 227 277,65	-	-	-
930	2 650 000,00	-	2 650 000,00	1 570 681,83	51 994,92	-51 994,92	1 570 681,83	51 994,92	-51 994,92	-	-	-
0202	1 800 000,00	-	1 800 000,00	825 919,48	51 994,92	-51 994,92	825 919,48	51 994,92	-51 994,92	-	-	-
042	850 000,00	-	850 000,00	744 762,35	-	-	744 762,35	-	-	-	-	-
936	64 935 000,00	-	64 935 000,00	9 677 322,09	8 842 112,72	-8 842 112,72	9 677 322,09	7 175 282,73	-7 175 282,73	-	-	-
61	50 175 000,00	-	50 175 000,00	9 646 499,68	8 152 453,97	-8 152 453,97	9 646 499,68	6 572 669,64	-6 572 669,64	-	-	-
62	2 760 000,00	-	2 760 000,00	30 822,41	689 658,75	-689 658,75	30 822,41	602 613,09	-602 613,09	-	-	-
63	12 000 000,00	-12 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
630	-	12 000 000,00	12 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	2 117 521 000,00	109 182 838,00	2 226 703 838,00	2 012 492 761,06	46 884 040,09	-46 884 040,09	2 012 492 761,06	45 216 264,87	-45 216 264,87	-	-	-
				90,38 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2019

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2019	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	7 600 000,00	86 029,00	7 686 029,00	6 544 512,71	975 300,40	-975 300,40	6 544 512,71	975 300,40	-975 300,40	-	-	-
939	7 600 000,00	86 029,00	7 686 029,00	6 544 512,71	975 300,40	-975 300,40	6 544 512,71	975 300,40	-975 300,40	-	-	-
93	7 600 000,00	86 029,00	7 686 029,00	6 544 512,71	975 300,40	-975 300,40	6 544 512,71	975 300,40	-975 300,40	-	-	-
AIEM71	1 760 000,00	-	1 760 000,00	1 110 570,00	239 568,77	-239 568,77	1 110 570,00	239 568,77	-239 568,77	-	-	-
930	1 760 000,00	-	1 760 000,00	1 110 570,00	239 568,77	-239 568,77	1 110 570,00	239 568,77	-239 568,77	-	-	-
044	210 000,00	-	210 000,00	111 145,09	48 854,31	-48 854,31	111 145,09	48 854,31	-48 854,31	-	-	-
048	1 550 000,00	-	1 550 000,00	999 424,91	190 714,46	-190 714,46	999 424,91	190 714,46	-190 714,46	-	-	-
AMM71	18 878 000,00	-	18 878 000,00	18 839 863,67	3 900,30	-3 900,30	18 839 863,67	3 900,30	-3 900,30	-	-	-
930	50 000,00	-	50 000,00	48 204,59	-	-	48 204,59	-	-	-	-	-
041	50 000,00	-	50 000,00	48 204,59	-	-	48 204,59	-	-	-	-	-
935	18 828 000,00	-	18 828 000,00	18 791 659,08	3 900,30	-3 900,30	18 791 659,08	3 900,30	-3 900,30	-	-	-
50	17 758 000,00	-	17 758 000,00	17 745 057,08	3 900,30	-3 900,30	17 745 057,08	3 900,30	-3 900,30	-	-	-
52	1 070 000,00	-	1 070 000,00	1 046 602,00	-	-	1 046 602,00	-	-	-	-	-
CIM71	5 340 000,00	-	5 340 000,00	3 846 054,85	789 064,10	-789 064,10	3 846 054,85	789 064,10	-789 064,10	-	-	-
930	2 500 000,00	-	2 500 000,00	2 033 196,68	328 057,62	-328 057,62	2 033 196,68	328 057,62	-328 057,62	-	-	-
0202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	2 500 000,00	-	2 500 000,00	2 033 196,68	328 057,62	-328 057,62	2 033 196,68	328 057,62	-328 057,62	-	-	-
934	840 000,00	-	840 000,00	612 746,89	121 350,33	-121 350,33	612 746,89	121 350,33	-121 350,33	-	-	-
40	840 000,00	-	840 000,00	612 746,89	121 350,33	-121 350,33	612 746,89	121 350,33	-121 350,33	-	-	-
935	2 000 000,00	-	2 000 000,00	1 200 111,28	339 656,15	-339 656,15	1 200 111,28	339 656,15	-339 656,15	-	-	-
51	2 000 000,00	-	2 000 000,00	1 200 111,28	339 656,15	-339 656,15	1 200 111,28	339 656,15	-339 656,15	-	-	-
COMM71	7 950 000,00	-	7 950 000,00	6 814 447,88	50 594,90	-50 594,90	6 814 447,88	50 594,90	-50 594,90	-	-	-
930	7 950 000,00	-	7 950 000,00	6 814 447,88	50 594,90	-50 594,90	6 814 447,88	50 594,90	-50 594,90	-	-	-
0202	7 950 000,00	-	7 950 000,00	6 814 447,88	50 594,90	-50 594,90	6 814 447,88	50 594,90	-50 594,90	-	-	-
CUM71	52 630 000,00	-	52 630 000,00	47 725 694,30	724 557,31	-724 557,31	47 725 694,30	724 557,31	-724 557,31	-	-	-
933	52 630 000,00	-	52 630 000,00	47 725 694,30	724 557,31	-724 557,31	47 725 694,30	724 557,31	-724 557,31	-	-	-
312	51 330 000,00	-47 085,00	51 282 915,00	46 543 008,25	691 962,31	-691 962,31	46 543 008,25	691 962,31	-691 962,31	-	-	-
313	1 300 000,00	47 085,00	1 347 085,00	1 182 686,05	32 595,00	-32 595,00	1 182 686,05	32 595,00	-32 595,00	-	-	-
DEEEM71	37 491 000,00	-70 000,00	37 421 000,00	25 446 783,06	2 911 081,48	-2 911 081,48	25 446 783,06	2 911 081,48	-2 911 081,48	-	-	-
935	1 300 000,00	-	1 300 000,00	1 215 170,45	28 000,00	-28 000,00	1 215 170,45	28 000,00	-28 000,00	-	-	-
56	1 300 000,00	-	1 300 000,00	1 215 170,45	28 000,00	-28 000,00	1 215 170,45	28 000,00	-28 000,00	-	-	-
939	36 191 000,00	-70 000,00	36 121 000,00	24 231 612,61	2 883 081,48	-2 883 081,48	24 231 612,61	2 883 081,48	-2 883 081,48	-	-	-
91	24 151 000,00	-	24 151 000,00	17 419 964,72	1 551 902,40	-1 551 902,40	17 419 964,72	1 551 902,40	-1 551 902,40	-	-	-
92	4 850 000,00	1 512 000,00	6 362 000,00	5 211 905,22	76 818,24	-76 818,24	5 211 905,22	76 818,24	-76 818,24	-	-	-
94	7 190 000,00	-1 582 000,00	5 608 000,00	1 599 742,67	1 254 360,84	-1 254 360,84	1 599 742,67	1 254 360,84	-1 254 360,84	-	-	-
DSSM71	209 311 000,00	1 583 500,00	210 894 500,00	203 005 142,98	875 120,71	-875 120,71	203 005 142,98	875 120,71	-875 120,71	-	-	-
931	200 310 000,00	1 583 500,00	201 893 500,00	196 081 881,89	520 907,40	-520 907,40	196 081 881,89	520 907,40	-520 907,40	-	-	-
11	3 574 000,00	-3 574 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113	-	5 157 500,00	5 157 500,00	3 847 590,00	355 576,00	-355 576,00	3 847 590,00	355 576,00	-355 576,00	-	-	-
13	196 736 000,00	-	196 736 000,00	192 234 291,89	165 331,40	-165 331,40	192 234 291,89	165 331,40	-165 331,40	-	-	-
934	9 001 000,00	-	9 001 000,00	6 923 261,09	354 213,31	-354 213,31	6 923 261,09	354 213,31	-354 213,31	-	-	-
40	705 000,00	-	705 000,00	695 224,80	198,00	-198,00	695 224,80	198,00	-198,00	-	-	-
41	5 141 000,00	-	5 141 000,00	4 171 038,58	112 932,89	-112 932,89	4 171 038,58	112 932,89	-112 932,89	-	-	-
42	3 155 000,00	-	3 155 000,00	2 056 997,71	241 082,42	-241 082,42	2 056 997,71	241 082,42	-241 082,42	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2019	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	22 734 000,00	-86 029,00	22 647 971,00	20 259 505,32	218 178,91	-218 178,91	20 259 505,32	218 178,91	-218 178,91	-	-	-
932	2 500 000,00	-	2 500 000,00	1 937 395,42	-	-	1 937 395,42	-	-	-	-	-
28	2 500 000,00	-	2 500 000,00	1 937 395,42	-	-	1 937 395,42	-	-	-	-	-
937	19 684 000,00	-	19 684 000,00	17 941 171,10	218 178,91	-218 178,91	17 941 171,10	218 178,91	-218 178,91	-	-	-
71	5 136 000,00	269 182,47	5 405 182,47	5 150 852,38	29 000,00	-29 000,00	5 150 852,38	29 000,00	-29 000,00	-	-	-
72	708 000,00	-115 458,03	592 541,97	206 236,97	124 410,03	-124 410,03	206 236,97	124 410,03	-124 410,03	-	-	-
73	850 000,00	50 000,00	900 000,00	850 000,00	-	-	850 000,00	-	-	-	-	-
74	300 000,00	-63 724,44	236 275,56	138 184,40	18 515,55	-18 515,55	138 184,40	18 515,55	-18 515,55	-	-	-
75	900 000,00	-50 000,00	850 000,00	709 260,96	39 644,69	-39 644,69	709 260,96	39 644,69	-39 644,69	-	-	-
76	10 830 000,00	-90 000,00	10 740 000,00	9 984 236,39	6 608,64	-6 608,64	9 984 236,39	6 608,64	-6 608,64	-	-	-
78	960 000,00	-	960 000,00	902 400,00	-	-	902 400,00	-	-	-	-	-
939	550 000,00	-86 029,00	463 971,00	380 938,80	-	-	380 938,80	-	-	-	-	-
93	550 000,00	-86 029,00	463 971,00	380 938,80	-	-	380 938,80	-	-	-	-	-
ESEM71	297 256 000,00	-	297 256 000,00	262 874 668,10	27 114 337,38	-27 114 337,38	262 874 668,10	27 114 337,38	-27 114 337,38	-	-	-
932	297 256 000,00	-	297 256 000,00	262 874 668,10	27 114 337,38	-27 114 337,38	262 874 668,10	27 114 337,38	-27 114 337,38	-	-	-
222	172 507 000,00	4 307 641,00	176 814 641,00	148 681 651,15	26 656 603,07	-26 656 603,07	148 681 651,15	26 656 603,07	-26 656 603,07	-	-	-
223	67 500 000,00	-	67 500 000,00	67 486 617,56	-	-	67 486 617,56	-	-	-	-	-
224	19 645 000,00	-115 098,00	19 529 902,00	19 308 786,28	56 121,25	-56 121,25	19 308 786,28	56 121,25	-56 121,25	-	-	-
28	37 604 000,00	-4 192 543,00	33 411 457,00	27 397 613,11	401 613,06	-401 613,06	27 397 613,11	401 613,06	-401 613,06	-	-	-
ESUM71	10 250 000,00	200 000,00	10 450 000,00	7 792 239,69	1 142 157,75	-1 142 157,75	7 792 239,69	1 142 157,75	-1 142 157,75	-	-	-
931	-	200 000,00	200 000,00	112 202,84	87 797,16	-87 797,16	112 202,84	87 797,16	-87 797,16	-	-	-
113	-	200 000,00	200 000,00	112 202,84	87 797,16	-87 797,16	112 202,84	87 797,16	-87 797,16	-	-	-
932	10 250 000,00	-	10 250 000,00	7 680 036,85	1 054 360,59	-1 054 360,59	7 680 036,85	1 054 360,59	-1 054 360,59	-	-	-
23	10 250 000,00	-	10 250 000,00	7 680 036,85	1 054 360,59	-1 054 360,59	7 680 036,85	1 054 360,59	-1 054 360,59	-	-	-
FPAM71	566 600 000,00	72 089 000,00	638 689 000,00	476 243 593,51	30 090 230,28	-30 090 230,28	476 243 593,51	30 090 230,28	-30 090 230,28	-	-	-
931	564 550 000,00	72 089 000,00	636 639 000,00	476 243 593,51	30 090 230,28	-30 090 230,28	476 243 593,51	30 090 230,28	-30 090 230,28	-	-	-
10	6 955 000,00	-1 800 000,00	5 155 000,00	4 010 975,25	311 694,05	-311 694,05	4 010 975,25	311 694,05	-311 694,05	-	-	-
11	387 225 000,00	-387 225 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
111	-	108 779 000,00	108 779 000,00	59 681 658,31	15 339 327,96	-15 339 327,96	59 681 658,31	15 339 327,96	-15 339 327,96	-	-	-
112	-	25 328 095,00	25 328 095,00	11 190 263,47	5 539 629,52	-5 539 629,52	11 190 263,47	5 539 629,52	-5 539 629,52	-	-	-
113	-	176 969 792,50	176 969 792,50	133 538 733,04	8 236 643,04	-8 236 643,04	133 538 733,04	8 236 643,04	-8 236 643,04	-	-	-
114	-	2 036 112,50	2 036 112,50	2 000 000,00	-	-	2 000 000,00	-	-	-	-	-
115	-	121 601 000,00	121 601 000,00	76 767 455,61	-	-	76 767 455,61	-	-	-	-	-
116	-	23 172 561,47	23 172 561,47	16 241 395,75	610 950,11	-610 950,11	16 241 395,75	610 950,11	-610 950,11	-	-	-
12	170 370 000,00	3 227 438,53	173 597 438,53	172 813 112,08	51 985,60	-51 985,60	172 813 112,08	51 985,60	-51 985,60	-	-	-
939	2 050 000,00	-	2 050 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	2 050 000,00	-	2 050 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOM71	45 000,00	-	45 000,00	42 178,80	-	-	42 178,80	-	-	-	-	-
935	45 000,00	-	45 000,00	42 178,80	-	-	42 178,80	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	45 000,00	-	45 000,00	42 178,80	-	-	42 178,80	-	-	-	-	-
MOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PMGM71	40 497 000,00	389 000,00	40 886 000,00	34 736 247,38	1 275 338,43	-1 275 338,43	34 736 247,38	1 275 338,43	-1 275 338,43	-	-	-
930	40 497 000,00	389 000,00	40 886 000,00	34 736 247,38	1 275 338,43	-1 275 338,43	34 736 247,38	1 275 338,43	-1 275 338,43	-	-	-
0202	36 962 000,00	389 000,00	37 351 000,00	31 683 657,06	1 256 277,64	-1 256 277,64	31 683 657,06	1 256 277,64	-1 256 277,64	-	-	-
021	3 220 000,00	-	3 220 000,00	2 931 059,68	10 060,79	-10 060,79	2 931 059,68	10 060,79	-10 060,79	-	-	-
022	315 000,00	-	315 000,00	121 530,64	9 000,00	-9 000,00	121 530,64	9 000,00	-9 000,00	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2019	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PRHM71	4 690 000,00	-	4 690 000,00	3 631 119,42	98 051,93	-98 051,93	3 631 119,42	98 051,93	-98 051,93	-	-	-
930	3 865 000,00	-	3 865 000,00	3 057 378,59	70 500,69	-70 500,69	3 057 378,59	70 500,69	-70 500,69	-	-	-
0201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	3 195 000,00	-	3 195 000,00	2 712 712,84	57 412,69	-57 412,69	2 712 712,84	57 412,69	-57 412,69	-	-	-
021	570 000,00	-	570 000,00	288 817,14	13 088,00	-13 088,00	288 817,14	13 088,00	-13 088,00	-	-	-
022	100 000,00	-	100 000,00	55 848,61	-	-	55 848,61	-	-	-	-	-
932	785 000,00	-	785 000,00	570 565,83	27 551,24	-27 551,24	570 565,83	27 551,24	-27 551,24	-	-	-
222	785 000,00	-	785 000,00	570 565,83	27 551,24	-27 551,24	570 565,83	27 551,24	-27 551,24	-	-	-
944	40 000,00	-	40 000,00	3 175,00	-	-	3 175,00	-	-	-	-	-
-	40 000,00	-	40 000,00	3 175,00	-	-	3 175,00	-	-	-	-	-
PVM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RINM71	20 800 000,00	-330 000,00	20 470 000,00	11 787 302,52	8 397 202,99	-8 397 202,99	11 787 302,52	8 397 202,99	-8 397 202,99	-	-	-
939	20 800 000,00	-330 000,00	20 470 000,00	11 787 302,52	8 397 202,99	-8 397 202,99	11 787 302,52	8 397 202,99	-8 397 202,99	-	-	-
92	20 800 000,00	-330 000,00	20 470 000,00	11 787 302,52	8 397 202,99	-8 397 202,99	11 787 302,52	8 397 202,99	-8 397 202,99	-	-	-
RURM71	5 100 000,00	-	5 100 000,00	4 835 762,79	239 129,23	-239 129,23	4 835 762,79	239 129,23	-239 129,23	-	-	-
937	5 100 000,00	-	5 100 000,00	4 835 762,79	239 129,23	-239 129,23	4 835 762,79	239 129,23	-239 129,23	-	-	-
76	5 100 000,00	-	5 100 000,00	4 835 762,79	239 129,23	-239 129,23	4 835 762,79	239 129,23	-239 129,23	-	-	-
SEM71	600 000,00	-	600 000,00	462 291,26	10 748,59	-10 748,59	462 291,26	10 748,59	-10 748,59	-	-	-
932	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
222	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	600 000,00	-	600 000,00	462 291,26	10 748,59	-10 748,59	462 291,26	10 748,59	-10 748,59	-	-	-
57	600 000,00	-	600 000,00	462 291,26	10 748,59	-10 748,59	462 291,26	10 748,59	-10 748,59	-	-	-
SIM71	9 360 000,00	311 000,00	9 671 000,00	9 139 395,60	516 022,40	-516 022,40	9 139 395,60	516 022,40	-516 022,40	-	-	-
930	9 360 000,00	311 000,00	9 671 000,00	9 139 395,60	516 022,40	-516 022,40	9 139 395,60	516 022,40	-516 022,40	-	-	-
0202	9 360 000,00	311 000,00	9 671 000,00	9 139 395,60	516 022,40	-516 022,40	9 139 395,60	516 022,40	-516 022,40	-	-	-
SLM71	13 540 000,00	-	13 540 000,00	11 027 149,40	222 362,70	-222 362,70	11 027 149,40	222 362,70	-222 362,70	-	-	-
930	50 000,00	-	50 000,00	8 135,65	24 698,65	-24 698,65	8 135,65	24 698,65	-24 698,65	-	-	-
021	50 000,00	-	50 000,00	8 135,65	24 698,65	-24 698,65	8 135,65	24 698,65	-24 698,65	-	-	-
931	1 900 000,00	-	1 900 000,00	1 483 168,92	112 487,47	-112 487,47	1 483 168,92	112 487,47	-112 487,47	-	-	-
11	1 900 000,00	-1 900 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
114	-	1 900 000,00	1 900 000,00	1 483 168,92	112 487,47	-112 487,47	1 483 168,92	112 487,47	-112 487,47	-	-	-
933	11 590 000,00	-	11 590 000,00	9 535 844,83	85 176,58	-85 176,58	9 535 844,83	85 176,58	-85 176,58	-	-	-
32	9 900 000,00	-	9 900 000,00	8 047 543,67	62 683,38	-62 683,38	8 047 543,67	62 683,38	-62 683,38	-	-	-
33	1 690 000,00	-	1 690 000,00	1 488 301,16	22 493,20	-22 493,20	1 488 301,16	22 493,20	-22 493,20	-	-	-
TCM71	771 022 000,00	-70 500,00	770 951 500,00	766 285 820,08	160 937,76	-160 937,76	766 285 820,08	160 937,76	-160 937,76	-	-	-
938	771 022 000,00	-70 500,00	770 951 500,00	766 285 820,08	160 937,76	-160 937,76	766 285 820,08	160 937,76	-160 937,76	-	-	-
80	706 000,00	17 553,50	723 553,50	382 346,74	160 937,76	-160 937,76	382 346,74	160 937,76	-160 937,76	-	-	-
810	756 316 000,00	-88 053,50	756 227 946,50	754 601 384,00	-	-	754 601 384,00	-	-	-	-	-
818	14 000 000,00	-	14 000 000,00	11 302 089,34	-	-	11 302 089,34	-	-	-	-	-
TMSPM71	-	70 500,00	70 500,00	50 500,00	-	-	50 500,00	-	-	-	-	-
938	-	70 500,00	70 500,00	50 500,00	-	-	50 500,00	-	-	-	-	-
885	-	70 500,00	70 500,00	50 500,00	-	-	50 500,00	-	-	-	-	-
TOM71	15 290 000,00	-	15 290 000,00	14 963 526,05	105 834,46	-105 834,46	14 963 526,05	105 834,46	-105 834,46	-	-	-
939	15 290 000,00	-	15 290 000,00	14 963 526,05	105 834,46	-105 834,46	14 963 526,05	105 834,46	-105 834,46	-	-	-
95	15 290 000,00	-	15 290 000,00	14 963 526,05	105 834,46	-105 834,46	14 963 526,05	105 834,46	-105 834,46	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2019	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
UEM71	59 452 000,00	-	59 452 000,00	6 741 864,05	6 824 979,41	-6 824 979,41	6 741 864,05	5 803 139,90	-5 803 139,90	-	-	-
930	2 400 000,00	-	2 400 000,00	1 017 139,37	45 448,28	-45 448,28	1 017 139,37	45 448,28	-45 448,28	-	-	-
0202	1 800 000,00	-	1 800 000,00	557 602,11	3 976,32	-3 976,32	557 602,11	3 976,32	-3 976,32	-	-	-
042	600 000,00	-	600 000,00	459 537,26	41 471,96	-41 471,96	459 537,26	41 471,96	-41 471,96	-	-	-
936	57 052 000,00	-	57 052 000,00	5 724 724,68	6 779 531,13	-6 779 531,13	5 724 724,68	5 757 691,62	-5 757 691,62	-	-	-
61	39 901 000,00	-	39 901 000,00	5 724 724,68	6 779 531,13	-6 779 531,13	5 724 724,68	5 757 691,62	-5 757 691,62	-	-	-
62	7 151 000,00	-	7 151 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
630	10 000 000,00	-	10 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	2 178 196 000,00	74 172 500,00	2 252 368 500,00	1 944 206 233,42	82 984 700,19	-82 984 700,19	1 944 206 233,42	81 962 860,68	-81 962 860,68	-	-	-
				86,32 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2020

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2020	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	7 953 000,00	2 520 407,95	10 473 407,95	8 532 512,06	1 818 292,09	-1 818 292,09	8 532 512,06	1 799 306,05	-1 799 306,05	-	-	-
939	7 953 000,00	2 520 407,95	10 473 407,95	8 532 512,06	1 818 292,09	-1 818 292,09	8 532 512,06	1 799 306,05	-1 799 306,05	-	-	-
93	7 953 000,00	2 520 407,95	10 473 407,95	8 532 512,06	1 818 292,09	-1 818 292,09	8 532 512,06	1 799 306,05	-1 799 306,05	-	-	-
AIEM71	1 610 000,00	-310 000,00	1 300 000,00	998 663,57	224 767,18	-224 767,18	998 663,57	193 640,51	-193 640,51	-	-	-
930	1 610 000,00	-310 000,00	1 300 000,00	998 663,57	224 767,18	-224 767,18	998 663,57	193 640,51	-193 640,51	-	-	-
044	210 000,00	-	210 000,00	146 809,75	-	-	146 809,75	-	-	-	-	-
048	1 400 000,00	-310 000,00	1 090 000,00	851 853,82	224 767,18	-224 767,18	851 853,82	193 640,51	-193 640,51	-	-	-
AMM71	19 268 000,00	-	19 268 000,00	19 192 558,08	16 112,73	-16 112,73	19 192 558,08	6 992,36	-6 992,36	-	-	-
930	100 000,00	-	100 000,00	91 068,81	-	-	91 068,81	-	-	-	-	-
041	100 000,00	-	100 000,00	91 068,81	-	-	91 068,81	-	-	-	-	-
935	19 168 000,00	-	19 168 000,00	19 101 489,27	16 112,73	-16 112,73	19 101 489,27	6 992,36	-6 992,36	-	-	-
50	18 098 000,00	23 000,00	18 121 000,00	18 054 887,27	16 112,73	-16 112,73	18 054 887,27	6 992,36	-6 992,36	-	-	-
52	1 070 000,00	-23 000,00	1 047 000,00	1 046 602,00	-	-	1 046 602,00	-	-	-	-	-
CIM71	5 060 000,00	-84 637,06	4 975 362,94	3 636 469,25	854 128,60	-854 128,60	3 636 469,25	841 080,75	-841 080,75	-	-0,00	-
930	2 750 000,00	-35 980,00	2 714 020,00	2 044 927,20	364 055,03	-364 055,03	2 044 927,20	351 007,18	-351 007,18	-	-0,00	-
0202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	2 750 000,00	-35 980,00	2 714 020,00	2 044 927,20	364 055,03	-364 055,03	2 044 927,20	351 007,18	-351 007,18	-	-0,00	-
934	610 000,00	-48 657,06	561 342,94	404 624,70	147 056,91	-147 056,91	404 624,70	147 056,91	-147 056,91	-	-	-
40	610 000,00	-48 657,06	561 342,94	404 624,70	147 056,91	-147 056,91	404 624,70	147 056,91	-147 056,91	-	-	-
935	1 700 000,00	-	1 700 000,00	1 186 917,35	343 016,66	-343 016,66	1 186 917,35	343 016,66	-343 016,66	-	-	-
51	1 700 000,00	-	1 700 000,00	1 186 917,35	343 016,66	-343 016,66	1 186 917,35	343 016,66	-343 016,66	-	-	-
COMM71	7 711 000,00	-	7 711 000,00	6 790 471,84	3 567,95	-3 567,95	6 790 471,84	3 567,95	-3 567,95	-	-	-
930	7 711 000,00	-	7 711 000,00	6 790 471,84	3 567,95	-3 567,95	6 790 471,84	3 567,95	-3 567,95	-	-	-
0202	7 711 000,00	-	7 711 000,00	6 790 471,84	3 567,95	-3 567,95	6 790 471,84	3 567,95	-3 567,95	-	-	-
CUM71	51 930 000,00	1 000 000,00	52 930 000,00	46 561 648,11	4 308 869,41	-4 308 869,41	46 561 648,11	4 074 572,35	-4 074 572,35	-	-	-
933	51 930 000,00	1 000 000,00	52 930 000,00	46 561 648,11	4 308 869,41	-4 308 869,41	46 561 648,11	4 074 572,35	-4 074 572,35	-	-	-
312	50 394 000,00	1 097 327,00	51 491 327,00	45 356 747,99	4 151 076,22	-4 151 076,22	45 356 747,99	4 035 135,43	-4 035 135,43	-	-	-
313	1 536 000,00	-97 327,00	1 438 673,00	1 204 900,12	157 793,19	-157 793,19	1 204 900,12	39 436,92	-39 436,92	-	-	-
DEEEM71	33 677 000,00	12 880 947,10	46 557 947,10	40 106 421,80	4 226 076,75	-4 226 076,75	40 106 421,80	2 570 191,89	-2 570 191,89	-	-	-
935	1 200 000,00	-	1 200 000,00	518 059,76	140 120,00	-140 120,00	518 059,76	100 119,60	-100 119,60	-	-	-
56	1 200 000,00	-	1 200 000,00	518 059,76	140 120,00	-140 120,00	518 059,76	100 119,60	-100 119,60	-	-	-
939	32 477 000,00	12 880 947,10	45 357 947,10	39 588 362,04	4 085 956,75	-4 085 956,75	39 588 362,04	2 470 072,29	-2 470 072,29	-	-	-
91	22 802 000,00	6 772 244,00	29 574 244,00	27 267 201,39	2 016 717,58	-2 016 717,58	27 267 201,39	1 527 983,19	-1 527 983,19	-	-	-
92	5 382 000,00	2 976 713,68	8 358 713,68	7 610 997,17	423 349,23	-423 349,23	7 610 997,17	149 959,10	-149 959,10	-	-	-
94	4 293 000,00	3 131 989,42	7 424 989,42	4 710 163,48	1 645 889,94	-1 645 889,94	4 710 163,48	792 130,00	-792 130,00	-	-	-
DSSM71	211 407 000,00	72 692 657,06	284 099 657,06	248 898 232,31	11 114 069,91	-11 114 069,91	248 898 232,31	3 856 432,14	-3 856 432,14	-	-0,00	-
931	202 301 000,00	66 000 000,00	268 301 000,00	236 960 147,73	8 142 543,50	-8 142 543,50	236 960 147,73	1 254 044,65	-1 254 044,65	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113	5 618 000,00	-	5 618 000,00	4 095 886,58	283 421,50	-283 421,50	4 095 886,58	283 421,50	-283 421,50	-	-	-
13	196 683 000,00	66 000 000,00	262 683 000,00	232 864 261,15	7 859 122,00	-7 859 122,00	232 864 261,15	970 623,15	-970 623,15	-	-	-
934	9 106 000,00	6 692 657,06	15 798 657,06	11 938 084,58	2 971 526,41	-2 971 526,41	11 938 084,58	2 602 387,49	-2 602 387,49	-	-0,00	-
40	705 000,00	-15 000,00	690 000,00	690 000,00	-	-	690 000,00	-	-	-	-	-
41	4 595 000,00	3 766 964,00	8 361 964,00	6 866 357,47	1 335 433,32	-1 335 433,32	6 866 357,47	966 335,36	-966 335,36	-	-	-
42	3 806 000,00	2 940 693,06	6 746 693,06	4 381 727,11	1 636 093,09	-1 636 093,09	4 381 727,11	1 636 052,13	-1 636 052,13	-	-0,00	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2020	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	23 659 000,00	661,72	23 659 661,72	19 205 797,97	1 008 598,77	-1 008 598,77	19 205 797,97	676 659,73	-676 659,73	-	-	-
932	3 400 000,00	-	3 400 000,00	220 240,18	320 420,00	-320 420,00	220 240,18	-	-	-	-	-
28	3 400 000,00	-	3 400 000,00	220 240,18	320 420,00	-320 420,00	220 240,18	-	-	-	-	-
937	19 709 000,00	1 069,67	19 710 069,67	18 622 522,79	688 178,77	-688 178,77	18 622 522,79	676 659,73	-676 659,73	-	-	-
71	5 431 000,00	176 605,50	5 607 605,50	5 600 603,31	7 002,19	-7 002,19	5 600 603,31	5 454,15	-5 454,15	-	-	-
72	708 000,00	-182 482,00	525 518,00	241 039,14	269 633,57	-269 633,57	241 039,14	269 633,57	-269 633,57	-	-	-
73	850 000,00	-	850 000,00	850 000,00	-	-	850 000,00	-	-	-	-	-
74	300 000,00	-136 460,00	163 540,00	110 646,63	29 626,23	-29 626,23	110 646,63	29 626,23	-29 626,23	-	-	-
75	850 000,00	-500,00	849 500,00	657 849,87	67 010,60	-67 010,60	657 849,87	67 010,60	-67 010,60	-	-	-
76	10 610 000,00	143 906,17	10 753 906,17	10 202 383,84	314 906,18	-314 906,18	10 202 383,84	304 935,18	-304 935,18	-	-	-
78	960 000,00	-	960 000,00	960 000,00	-	-	960 000,00	-	-	-	-	-
939	550 000,00	-407,95	549 592,05	363 035,00	-	-	363 035,00	-	-	-	-	-
93	550 000,00	-407,95	549 592,05	363 035,00	-	-	363 035,00	-	-	-	-	-
ESEM71	279 403 000,00	37 000 000,00	316 403 000,00	290 680 146,61	16 045 219,46	-16 045 219,46	290 680 146,61	9 216 838,14	-9 216 838,14	-	0,00	-
932	279 403 000,00	37 000 000,00	316 403 000,00	290 680 146,61	16 045 219,46	-16 045 219,46	290 680 146,61	9 216 838,14	-9 216 838,14	-	0,00	-
222	154 132 000,00	26 852 807,89	180 984 807,89	166 227 957,14	13 627 192,36	-13 627 192,36	166 227 957,14	7 512 876,10	-7 512 876,10	-	-	-
223	68 000 000,00	-	68 000 000,00	67 474 960,00	-	-	67 474 960,00	-	-	-	-	-
224	19 561 000,00	-1 362 443,00	18 198 557,00	17 922 878,46	115 084,54	-115 084,54	17 922 878,46	65 144,54	-65 144,54	-	0,00	-
28	37 710 000,00	11 509 635,11	49 219 635,11	39 054 351,01	2 302 942,56	-2 302 942,56	39 054 351,01	1 638 817,50	-1 638 817,50	-	-	-
ESUM71	10 340 000,00	5 000 000,00	15 340 000,00	9 022 675,71	4 927 043,05	-4 927 043,05	9 022 675,71	1 858 125,33	-1 858 125,33	-	-	-
931	400 000,00	-	400 000,00	222 785,80	177 214,20	-177 214,20	222 785,80	77 214,20	-77 214,20	-	-	-
113	400 000,00	-	400 000,00	222 785,80	177 214,20	-177 214,20	222 785,80	77 214,20	-77 214,20	-	-	-
932	9 940 000,00	5 000 000,00	14 940 000,00	8 799 889,91	4 749 828,85	-4 749 828,85	8 799 889,91	1 780 911,13	-1 780 911,13	-	-	-
23	9 940 000,00	5 000 000,00	14 940 000,00	8 799 889,91	4 749 828,85	-4 749 828,85	8 799 889,91	1 780 911,13	-1 780 911,13	-	-	-
FPAM71	491 708 000,00	34 505 000,00	526 213 000,00	390 878 711,18	85 528 956,70	-85 528 956,70	390 878 711,18	85 174 431,75	-85 174 431,75	-	-	-
931	491 708 000,00	34 505 000,00	526 213 000,00	390 878 711,18	85 528 956,70	-85 528 956,70	390 878 711,18	85 174 431,75	-85 174 431,75	-	-	-
10	7 460 000,00	-1 153 232,23	6 306 767,77	4 328 509,52	1 457 258,25	-1 457 258,25	4 328 509,52	1 107 733,30	-1 107 733,30	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
111	114 730 000,00	-13 159 097,31	101 570 902,69	59 292 898,30	21 034 837,91	-21 034 837,91	59 292 898,30	21 034 837,91	-21 034 837,91	-	-	-
112	12 700 000,00	-4 461 194,09	8 238 805,91	4 320 247,04	3 157 512,87	-3 157 512,87	4 320 247,04	3 157 512,87	-3 157 512,87	-	-	-
113	155 682 000,00	67 863 000,50	223 545 000,50	177 649 240,75	26 120 873,75	-26 120 873,75	177 649 240,75	26 120 873,75	-26 120 873,75	-	-	-
114	1 940 000,00	435 523,13	2 375 523,13	2 375 523,13	-	-	2 375 523,13	-	-	-	-	-
115	128 196 000,00	-4 160 000,00	124 036 000,00	91 435 539,63	29 600 460,37	-29 600 460,37	91 435 539,63	29 600 460,37	-29 600 460,37	-	-	-
116	24 500 000,00	-500 000,00	24 000 000,00	20 346 124,27	2 441 158,29	-2 441 158,29	20 346 124,27	2 441 158,29	-2 441 158,29	-	-	-
12	46 500 000,00	-10 360 000,00	36 140 000,00	31 130 628,54	1 716 855,26	-1 716 855,26	31 130 628,54	1 711 855,26	-1 711 855,26	-	-	-
939	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOM71	45 000,00	-	45 000,00	41 408,80	-	-	41 408,80	-	-	-	-	-
935	45 000,00	-	45 000,00	41 408,80	-	-	41 408,80	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	45 000,00	-	45 000,00	41 408,80	-	-	41 408,80	-	-	-	-	-
MOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PMGM71	38 200 000,00	16 200 000,00	54 400 000,00	44 471 576,15	798 413,80	-798 413,80	44 471 576,15	790 459,24	-790 459,24	-	0,00	-
930	38 200 000,00	16 200 000,00	54 400 000,00	44 471 576,15	798 413,80	-798 413,80	44 471 576,15	790 459,24	-790 459,24	-	0,00	-
0202	34 730 000,00	16 522 000,00	51 252 000,00	41 832 180,11	757 518,47	-757 518,47	41 832 180,11	757 518,47	-757 518,47	-	-	-
021	3 165 000,00	-279 000,00	2 886 000,00	2 529 670,20	11 319,78	-11 319,78	2 529 670,20	11 319,78	-11 319,78	-	-	-
022	305 000,00	-43 000,00	262 000,00	109 725,84	29 575,55	-29 575,55	109 725,84	21 620,99	-21 620,99	-	0,00	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2020	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PRHM71	4 520 000,00	-300 000,00	4 220 000,00	2 827 307,98	424 688,49	-424 688,49	2 827 307,98	424 688,49	-424 688,49	-	-	-
930	3 495 000,00	-500 000,00	2 995 000,00	2 213 751,59	250 387,71	-250 387,71	2 213 751,59	250 387,71	-250 387,71	-	-	-
0201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	3 045 000,00	-500 000,00	2 545 000,00	2 052 209,84	242 987,71	-242 987,71	2 052 209,84	242 987,71	-242 987,71	-	-	-
021	400 000,00	-	400 000,00	146 417,00	7 400,00	-7 400,00	146 417,00	7 400,00	-7 400,00	-	-	-
022	50 000,00	-	50 000,00	15 124,75	-	-	15 124,75	-	-	-	-	-
932	985 000,00	200 000,00	1 185 000,00	606 556,39	174 300,78	-174 300,78	606 556,39	174 300,78	-174 300,78	-	-	-
222	985 000,00	200 000,00	1 185 000,00	606 556,39	174 300,78	-174 300,78	606 556,39	174 300,78	-174 300,78	-	-	-
944	40 000,00	-	40 000,00	7 000,00	-	-	7 000,00	-	-	-	-	-
-	40 000,00	-	40 000,00	7 000,00	-	-	7 000,00	-	-	-	-	-
PVM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RINM71	20 680 000,00	1 870 052,90	22 550 052,90	11 283 457,05	10 089 539,31	-10 089 539,31	11 283 457,05	10 030 069,31	-10 030 069,31	-	-	-
939	20 680 000,00	1 870 052,90	22 550 052,90	11 283 457,05	10 089 539,31	-10 089 539,31	11 283 457,05	10 030 069,31	-10 030 069,31	-	-	-
92	20 680 000,00	1 870 052,90	22 550 052,90	11 283 457,05	10 089 539,31	-10 089 539,31	11 283 457,05	10 030 069,31	-10 030 069,31	-	-	-
RURM71	4 957 000,00	-1 069,67	4 955 930,33	4 386 837,62	438 660,99	-438 660,99	4 386 837,62	438 660,99	-438 660,99	-	-	-
937	4 957 000,00	-1 069,67	4 955 930,33	4 386 837,62	438 660,99	-438 660,99	4 386 837,62	438 660,99	-438 660,99	-	-	-
76	4 957 000,00	-1 069,67	4 955 930,33	4 386 837,62	438 660,99	-438 660,99	4 386 837,62	438 660,99	-438 660,99	-	-	-
SEM71	600 000,00	-	600 000,00	508 086,25	41 666,65	-41 666,65	508 086,25	41 666,65	-41 666,65	-	-	-
932	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
222	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	600 000,00	-	600 000,00	508 086,25	41 666,65	-41 666,65	508 086,25	41 666,65	-41 666,65	-	-	-
57	600 000,00	-	600 000,00	508 086,25	41 666,65	-41 666,65	508 086,25	41 666,65	-41 666,65	-	-	-
SIM71	9 080 000,00	945 980,00	10 025 980,00	9 259 150,32	436 054,32	-436 054,32	9 259 150,32	436 054,32	-436 054,32	-	-	-
930	9 080 000,00	945 980,00	10 025 980,00	9 259 150,32	436 054,32	-436 054,32	9 259 150,32	436 054,32	-436 054,32	-	-	-
0202	9 080 000,00	945 980,00	10 025 980,00	9 259 150,32	436 054,32	-436 054,32	9 259 150,32	436 054,32	-436 054,32	-	-	-
SLM71	12 935 000,00	5 000 000,00	17 935 000,00	12 198 109,48	1 047 645,50	-1 047 645,50	12 198 109,48	245 687,74	-245 687,74	-	0,00	-
930	50 000,00	-	50 000,00	-	40 000,00	-40 000,00	-	-	-	-	-	-
021	50 000,00	-	50 000,00	-	40 000,00	-40 000,00	-	-	-	-	-	-
931	1 900 000,00	-	1 900 000,00	1 497 109,78	13 972,75	-13 972,75	1 497 109,78	13 972,75	-13 972,75	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
114	1 900 000,00	-	1 900 000,00	1 497 109,78	13 972,75	-13 972,75	1 497 109,78	13 972,75	-13 972,75	-	-	-
933	10 985 000,00	5 000 000,00	15 985 000,00	10 700 999,70	993 672,75	-993 672,75	10 700 999,70	231 714,99	-231 714,99	-	0,00	-
32	9 310 000,00	1 000 000,00	10 310 000,00	7 732 165,29	225 927,86	-225 927,86	7 732 165,29	146 811,39	-146 811,39	-	0,00	-
33	1 675 000,00	4 000 000,00	5 675 000,00	2 968 834,41	767 744,89	-767 744,89	2 968 834,41	84 903,60	-84 903,60	-	-	-
TCM71	777 906 000,00	-772 844,00	777 133 156,00	771 141 135,74	766 335,23	-766 335,23	771 141 135,74	759 692,26	-759 692,26	-	-	-
938	777 906 000,00	-772 844,00	777 133 156,00	771 141 135,74	766 335,23	-766 335,23	771 141 135,74	759 692,26	-759 692,26	-	-	-
80	556 000,00	-150 000,00	406 000,00	257 582,41	65 895,85	-65 895,85	257 582,41	62 645,05	-62 645,05	-	-	-
810	763 350 000,00	-622 844,00	762 727 156,00	762 221 546,32	3 392,17	-3 392,17	762 221 546,32	-	-	-	-	-
818	14 000 000,00	-	14 000 000,00	8 662 007,01	697 047,21	-697 047,21	8 662 007,01	697 047,21	-697 047,21	-	-	-
TMSPM71	150 000,00	772 844,00	922 844,00	420 486,50	359 672,50	-359 672,50	420 486,50	359 672,50	-359 672,50	-	-	-
938	150 000,00	772 844,00	922 844,00	420 486,50	359 672,50	-359 672,50	420 486,50	359 672,50	-359 672,50	-	-	-
885	150 000,00	772 844,00	922 844,00	420 486,50	359 672,50	-359 672,50	420 486,50	359 672,50	-359 672,50	-	-	-
TOM71	14 932 000,00	1 250 000,00	16 182 000,00	15 740 282,17	302 092,58	-302 092,58	15 740 282,17	265 673,28	-265 673,28	-	-	-
939	14 932 000,00	1 250 000,00	16 182 000,00	15 740 282,17	302 092,58	-302 092,58	15 740 282,17	265 673,28	-265 673,28	-	-	-
95	14 932 000,00	1 250 000,00	16 182 000,00	15 740 282,17	302 092,58	-302 092,58	15 740 282,17	265 673,28	-265 673,28	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2020	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
UEM71	59 500 000,00	-	59 500 000,00	8 684 982,48	18 829 646,78	-18 829 646,78	8 684 982,48	18 408 452,86	-18 408 452,86	-	-	-
930	2 282 000,00	-	2 282 000,00	1 541 109,67	551 509,99	-551 509,99	1 541 109,67	320 609,38	-320 609,38	-	-	-
0202	1 800 000,00	-	1 800 000,00	1 182 697,18	538 362,64	-538 362,64	1 182 697,18	307 462,03	-307 462,03	-	-	-
042	482 000,00	-	482 000,00	358 412,49	13 147,35	-13 147,35	358 412,49	13 147,35	-13 147,35	-	-	-
936	57 218 000,00	-	57 218 000,00	7 143 872,81	18 278 136,79	-18 278 136,79	7 143 872,81	18 087 843,48	-18 087 843,48	-	-	-
61	37 990 000,00	-	37 990 000,00	7 113 649,27	17 485 705,13	-17 485 705,13	7 113 649,27	17 295 411,82	-17 295 411,82	-	-	-
62	11 228 000,00	-	11 228 000,00	30 223,54	792 431,66	-792 431,66	30 223,54	792 431,66	-792 431,66	-	-	-
63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
630	8 000 000,00	-	8 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	2 087 231 000,00	190 170 000,00	2 277 401 000,00	1 965 467 129,03	163 610 118,75	-163 610 118,75	1 965 467 129,03	142 472 616,59	-142 472 616,59	-	-0,00	-
				86,30 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2021

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2021	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	8 413 000,00	196 617,34	8 609 617,34	6 021 174,96	2 564 472,93	-2 564 472,93	6 021 174,96	2 438 372,89	-2 438 372,89	-	-	-
939	8 413 000,00	196 617,34	8 609 617,34	6 021 174,96	2 564 472,93	-2 564 472,93	6 021 174,96	2 438 372,89	-2 438 372,89	-	-	-
93	8 413 000,00	196 617,34	8 609 617,34	6 021 174,96	2 564 472,93	-2 564 472,93	6 021 174,96	2 438 372,89	-2 438 372,89	-	-	-
AIEM71	1 610 000,00	86 000,00	1 696 000,00	998 158,78	597 774,00	-597 774,00	998 158,78	582 479,89	-582 479,89	-	-0,00	-
930	1 610 000,00	86 000,00	1 696 000,00	998 158,78	597 774,00	-597 774,00	998 158,78	582 479,89	-582 479,89	-	-0,00	-
044	210 000,00	182 076,00	392 076,00	207 589,78	184 486,22	-184 486,22	207 589,78	184 486,22	-184 486,22	-	-	-
048	1 400 000,00	-96 076,00	1 303 924,00	790 569,00	413 287,78	-413 287,78	790 569,00	397 993,67	-397 993,67	-	-0,00	-
AMM71	19 348 000,00	-	19 348 000,00	19 291 449,87	56 437,95	-56 437,95	19 291 449,87	40 224,90	-40 224,90	-	-0,00	-
930	100 000,00	-	100 000,00	75 740,79	24 231,21	-24 231,21	75 740,79	24 231,21	-24 231,21	-	-	-
041	100 000,00	-	100 000,00	75 740,79	24 231,21	-24 231,21	75 740,79	24 231,21	-24 231,21	-	-	-
935	19 248 000,00	-	19 248 000,00	19 215 709,08	32 206,74	-32 206,74	19 215 709,08	15 993,69	-15 993,69	-	-0,00	-
50	18 178 000,00	8 740,00	18 186 740,00	18 164 533,26	22 206,74	-22 206,74	18 164 533,26	5 993,69	-5 993,69	-	-0,00	-
52	1 070 000,00	-8 740,00	1 061 260,00	1 051 175,82	10 000,00	-10 000,00	1 051 175,82	10 000,00	-10 000,00	-	-	-
CIM71	5 310 000,00	-239 200,00	5 070 800,00	2 534 503,06	1 623 839,32	-1 623 839,32	2 534 503,06	1 578 660,31	-1 578 660,31	-	0,00	-
930	3 000 000,00	-176 200,00	2 823 800,00	1 748 414,25	692 260,07	-692 260,07	1 748 414,25	647 081,06	-647 081,06	-	0,00	-
0202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	3 000 000,00	-176 200,00	2 823 800,00	1 748 414,25	692 260,07	-692 260,07	1 748 414,25	647 081,06	-647 081,06	-	0,00	-
934	610 000,00	-63 000,00	547 000,00	113 556,16	290 389,41	-290 389,41	113 556,16	290 389,41	-290 389,41	-	-	-
40	610 000,00	-63 000,00	547 000,00	113 556,16	290 389,41	-290 389,41	113 556,16	290 389,41	-290 389,41	-	-	-
935	1 700 000,00	-	1 700 000,00	672 532,65	641 189,84	-641 189,84	672 532,65	641 189,84	-641 189,84	-	-	-
51	1 700 000,00	-	1 700 000,00	672 532,65	641 189,84	-641 189,84	672 532,65	641 189,84	-641 189,84	-	-	-
COMM71	7 325 000,00	400 000,00	7 725 000,00	6 204 462,99	127 609,50	-127 609,50	6 204 462,99	127 609,50	-127 609,50	-	-	-
930	7 325 000,00	400 000,00	7 725 000,00	6 204 462,99	127 609,50	-127 609,50	6 204 462,99	127 609,50	-127 609,50	-	-	-
0202	7 325 000,00	400 000,00	7 725 000,00	6 204 462,99	127 609,50	-127 609,50	6 204 462,99	127 609,50	-127 609,50	-	-	-
CUM71	52 500 000,00	-29 927,00	52 470 073,00	42 584 658,76	8 609 469,38	-8 609 469,38	42 584 658,76	8 339 184,86	-8 339 184,86	-	-0,00	-
933	52 500 000,00	-29 927,00	52 470 073,00	42 584 658,76	8 609 469,38	-8 609 469,38	42 584 658,76	8 339 184,86	-8 339 184,86	-	-0,00	-
312	50 964 000,00	-29 927,00	50 934 073,00	41 382 411,84	8 409 149,05	-8 409 149,05	41 382 411,84	8 231 131,77	-8 231 131,77	-	-0,00	-
313	1 536 000,00	-	1 536 000,00	1 202 246,92	200 320,33	-200 320,33	1 202 246,92	108 053,09	-108 053,09	-	0,00	-
DEEEM71	36 165 000,00	65 626 318,40	101 791 318,40	89 471 900,38	9 872 141,44	-9 872 141,44	89 471 900,38	8 845 115,56	-8 845 115,56	-	0,00	-
935	1 200 000,00	-	1 200 000,00	922 950,09	118 414,39	-118 414,39	922 950,09	26 000,00	-26 000,00	-	-	-
56	1 200 000,00	-	1 200 000,00	922 950,09	118 414,39	-118 414,39	922 950,09	26 000,00	-26 000,00	-	-	-
939	34 965 000,00	65 626 318,40	100 591 318,40	88 548 950,29	9 753 727,05	-9 753 727,05	88 548 950,29	8 819 115,56	-8 819 115,56	-	0,00	-
91	23 202 000,00	-2 307 000,00	20 895 000,00	16 409 638,98	4 424 694,77	-4 424 694,77	16 409 638,98	4 401 118,36	-4 401 118,36	-	0,00	-
92	6 741 000,00	2 622 223,40	9 363 223,40	8 166 518,91	1 135 249,77	-1 135 249,77	8 166 518,91	420 105,18	-420 105,18	-	-	-
94	5 022 000,00	65 311 095,00	70 333 095,00	63 972 792,40	4 193 782,51	-4 193 782,51	63 972 792,40	3 997 892,02	-3 997 892,02	-	-	-
DSSM71	225 393 000,00	6 503 000,00	231 896 000,00	225 345 373,45	4 049 040,98	-4 049 040,98	225 345 373,45	3 298 223,52	-3 298 223,52	-	-	-
931	213 837 000,00	3 440 000,00	217 277 000,00	214 167 429,80	1 240 246,90	-1 240 246,90	214 167 429,80	1 239 769,86	-1 239 769,86	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113	5 618 000,00	-	5 618 000,00	3 248 606,10	887 697,90	-887 697,90	3 248 606,10	887 697,90	-887 697,90	-	-	-
13	208 219 000,00	3 440 000,00	211 659 000,00	210 918 823,70	352 549,00	-352 549,00	210 918 823,70	352 071,96	-352 071,96	-	-	-
934	11 556 000,00	3 063 000,00	14 619 000,00	11 177 943,65	2 808 794,08	-2 808 794,08	11 177 943,65	2 058 453,66	-2 058 453,66	-	-	-
40	755 000,00	-	755 000,00	740 000,00	-	-	740 000,00	-	-	-	-	-
41	6 495 000,00	2 885 925,00	9 380 925,00	7 818 696,60	1 178 600,04	-1 178 600,04	7 818 696,60	766 536,42	-766 536,42	-	-	-
42	4 306 000,00	177 075,00	4 483 075,00	2 619 247,05	1 630 194,04	-1 630 194,04	2 619 247,05	1 291 917,24	-1 291 917,24	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2021	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	24 029 000,00	-174 411,34	23 854 588,66	19 067 535,00	1 432 572,52	-1 432 572,52	19 067 535,00	1 036 353,75	-1 036 353,75	-	-	-
932	3 400 000,00	-	3 400 000,00	160 433,11	348 170,75	-348 170,75	160 433,11	14 303,64	-14 303,64	-	-	-
28	3 400 000,00	-	3 400 000,00	160 433,11	348 170,75	-348 170,75	160 433,11	14 303,64	-14 303,64	-	-	-
937	20 129 000,00	22 206,00	20 151 206,00	18 675 819,13	1 084 401,77	-1 084 401,77	18 675 819,13	1 022 050,11	-1 022 050,11	-	-	-
71	5 281 000,00	549 338,05	5 830 338,05	5 535 400,42	294 811,77	-294 811,77	5 535 400,42	232 460,11	-232 460,11	-	-	-
72	878 000,00	-350 811,66	527 188,34	195 702,40	238 014,05	-238 014,05	195 702,40	238 014,05	-238 014,05	-	-	-
73	850 000,00	50 000,00	900 000,00	900 000,00	-	-	900 000,00	-	-	-	-	-
74	300 000,00	-109 205,00	190 795,00	169 952,57	2 734,50	-2 734,50	169 952,57	2 734,50	-2 734,50	-	-	-
75	850 000,00	-10 536,55	839 463,45	574 324,36	168 117,01	-168 117,01	574 324,36	168 117,01	-168 117,01	-	-	-
76	11 010 000,00	-106 578,84	10 903 421,16	10 340 439,38	380 724,44	-380 724,44	10 340 439,38	380 724,44	-380 724,44	-	-	-
78	960 000,00	-	960 000,00	960 000,00	-	-	960 000,00	-	-	-	-	-
939	500 000,00	-196 617,34	303 382,66	231 282,76	-	-	231 282,76	-	-	-	-	-
93	500 000,00	-196 617,34	303 382,66	231 282,76	-	-	231 282,76	-	-	-	-	-
ESEM71	283 403 000,00	15 410 000,00	298 813 000,00	270 695 463,06	18 391 348,00	-18 391 348,00	270 695 463,06	11 786 888,14	-11 786 888,14	-	-0,00	-
932	283 403 000,00	15 410 000,00	298 813 000,00	270 695 463,06	18 391 348,00	-18 391 348,00	270 695 463,06	11 786 888,14	-11 786 888,14	-	-0,00	-
222	157 738 000,00	21 284 304,68	179 022 304,68	157 313 777,77	14 720 258,01	-14 720 258,01	157 313 777,77	9 082 356,95	-9 082 356,95	-	-0,00	-
223	68 340 000,00	-	68 340 000,00	68 309 336,00	-	-	68 309 336,00	-	-	-	-	-
224	20 257 000,00	69 022,00	20 326 022,00	18 879 331,47	1 262 115,53	-1 262 115,53	18 879 331,47	1 202 175,53	-1 202 175,53	-	-	-
28	37 068 000,00	-5 943 326,68	31 124 673,32	26 193 017,82	2 408 974,46	-2 408 974,46	26 193 017,82	1 502 355,66	-1 502 355,66	-	-	-
ESUM71	10 590 000,00	1 845 000,00	12 435 000,00	8 169 894,46	3 986 017,29	-3 986 017,29	8 169 894,46	3 844 683,22	-3 844 683,22	-	0,00	-
931	400 000,00	225 000,00	625 000,00	328 456,46	296 543,54	-296 543,54	328 456,46	196 543,54	-196 543,54	-	0,00	-
113	400 000,00	225 000,00	625 000,00	328 456,46	296 543,54	-296 543,54	328 456,46	196 543,54	-196 543,54	-	0,00	-
932	10 190 000,00	1 620 000,00	11 810 000,00	7 841 438,00	3 689 473,75	-3 689 473,75	7 841 438,00	3 648 139,68	-3 648 139,68	-	-	-
23	10 190 000,00	1 620 000,00	11 810 000,00	7 841 438,00	3 689 473,75	-3 689 473,75	7 841 438,00	3 648 139,68	-3 648 139,68	-	-	-
FPAM71	489 778 000,00	133 812 805,00	623 590 805,00	485 649 692,38	130 529 288,25	-130 529 288,25	485 649 692,38	130 371 833,53	-130 371 833,53	-	-	-
931	489 778 000,00	133 812 805,00	623 590 805,00	485 649 692,38	130 529 288,25	-130 529 288,25	485 649 692,38	130 371 833,53	-130 371 833,53	-	-	-
10	7 260 000,00	-1 000 000,00	6 260 000,00	4 809 949,73	1 193 859,32	-1 193 859,32	4 809 949,73	1 186 404,60	-1 186 404,60	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
111	102 730 000,00	-14 887 195,00	87 842 805,00	60 818 536,64	26 557 923,20	-26 557 923,20	60 818 536,64	26 557 923,20	-26 557 923,20	-	-	-
112	21 850 000,00	-9 000 000,00	12 850 000,00	3 998 109,88	8 111 893,93	-8 111 893,93	3 998 109,88	8 111 893,93	-8 111 893,93	-	-	-
113	169 232 000,00	161 340 000,00	330 572 000,00	239 047 753,98	91 185 950,40	-91 185 950,40	239 047 753,98	91 185 950,40	-91 185 950,40	-	-	-
114	1 940 000,00	60 000,00	2 000 000,00	1 331 187,28	668 812,72	-668 812,72	1 331 187,28	668 812,72	-668 812,72	-	-	-
115	132 696 000,00	-2 500 000,00	130 196 000,00	127 196 000,00	1 500 000,00	-1 500 000,00	127 196 000,00	1 500 000,00	-1 500 000,00	-	-	-
116	24 500 000,00	-3 200 000,00	21 300 000,00	20 288 272,87	932 830,68	-932 830,68	20 288 272,87	932 830,68	-932 830,68	-	-	-
12	29 570 000,00	3 000 000,00	32 570 000,00	28 159 882,00	378 018,00	-378 018,00	28 159 882,00	228 018,00	-228 018,00	-	-	-
939	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOM71	45 000,00	-	45 000,00	41 516,89	377,40	-377,40	41 516,89	377,40	-377,40	-	-	-
935	45 000,00	-	45 000,00	41 516,89	377,40	-377,40	41 516,89	377,40	-377,40	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	45 000,00	-	45 000,00	41 516,89	377,40	-377,40	41 516,89	377,40	-377,40	-	-	-
MOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PMGM71	35 454 000,00	3 800 000,00	39 254 000,00	29 935 367,06	2 767 173,12	-2 767 173,12	29 935 367,06	2 767 173,12	-2 767 173,12	-	-	-
930	35 454 000,00	3 800 000,00	39 254 000,00	29 935 367,06	2 767 173,12	-2 767 173,12	29 935 367,06	2 767 173,12	-2 767 173,12	-	-	-
0202	32 073 000,00	3 894 526,00	35 967 526,00	27 401 320,61	2 737 054,35	-2 737 054,35	27 401 320,61	2 737 054,35	-2 737 054,35	-	-	-
021	3 076 000,00	-56 000,00	3 020 000,00	2 414 732,72	23 076,21	-23 076,21	2 414 732,72	23 076,21	-23 076,21	-	-	-
022	305 000,00	-38 526,00	266 474,00	119 313,73	7 042,56	-7 042,56	119 313,73	7 042,56	-7 042,56	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2021	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PRHM71	4 160 000,00	350 000,00	4 510 000,00	2 618 117,06	484 907,00	-484 907,00	2 618 117,06	484 907,00	-484 907,00	-	-	-
930	3 190 000,00	350 000,00	3 540 000,00	1 973 054,71	335 652,94	-335 652,94	1 973 054,71	335 652,94	-335 652,94	-	-	-
0201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	2 780 000,00	350 000,00	3 130 000,00	1 805 805,23	335 272,94	-335 272,94	1 805 805,23	335 272,94	-335 272,94	-	-	-
021	360 000,00	-	360 000,00	167 249,48	380,00	-380,00	167 249,48	380,00	-380,00	-	-	-
022	50 000,00	-	50 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
932	935 000,00	-	935 000,00	642 686,35	149 254,06	-149 254,06	642 686,35	149 254,06	-149 254,06	-	-	-
222	935 000,00	-	935 000,00	642 686,35	149 254,06	-149 254,06	642 686,35	149 254,06	-149 254,06	-	-	-
944	35 000,00	-	35 000,00	2 376,00	-	-	2 376,00	-	-	-	-	-
-	35 000,00	-	35 000,00	2 376,00	-	-	2 376,00	-	-	-	-	-
PVM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RINM71	21 000 000,00	1 699 999,60	22 699 999,60	9 180 481,87	11 313 235,53	-11 313 235,53	9 180 481,87	11 196 827,70	-11 196 827,70	-	-	-
939	21 000 000,00	1 699 999,60	22 699 999,60	9 180 481,87	11 313 235,53	-11 313 235,53	9 180 481,87	11 196 827,70	-11 196 827,70	-	-	-
92	21 000 000,00	1 699 999,60	22 699 999,60	9 180 481,87	11 313 235,53	-11 313 235,53	9 180 481,87	11 196 827,70	-11 196 827,70	-	-	-
RURM71	5 007 000,00	-22 206,00	4 984 794,00	4 234 049,08	745 965,72	-745 965,72	4 234 049,08	745 965,72	-745 965,72	-	-	-
937	5 007 000,00	-22 206,00	4 984 794,00	4 234 049,08	745 965,72	-745 965,72	4 234 049,08	745 965,72	-745 965,72	-	-	-
76	5 007 000,00	-22 206,00	4 984 794,00	4 234 049,08	745 965,72	-745 965,72	4 234 049,08	745 965,72	-745 965,72	-	-	-
SEM71	650 000,00	100 000,00	750 000,00	465 819,10	277 068,24	-277 068,24	465 819,10	277 068,24	-277 068,24	-	-	-
932	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
222	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	650 000,00	100 000,00	750 000,00	465 819,10	277 068,24	-277 068,24	465 819,10	277 068,24	-277 068,24	-	-	-
57	650 000,00	100 000,00	750 000,00	465 819,10	277 068,24	-277 068,24	465 819,10	277 068,24	-277 068,24	-	-	-
SIM71	9 080 000,00	1 880 000,00	10 960 000,00	10 383 084,10	575 195,93	-575 195,93	10 383 084,10	574 950,05	-574 950,05	-	-	-
930	9 080 000,00	1 880 000,00	10 960 000,00	10 383 084,10	575 195,93	-575 195,93	10 383 084,10	574 950,05	-574 950,05	-	-	-
0202	9 080 000,00	1 880 000,00	10 960 000,00	10 383 084,10	575 195,93	-575 195,93	10 383 084,10	574 950,05	-574 950,05	-	-	-
SLM71	13 235 000,00	5 029 927,00	18 264 927,00	13 655 428,31	3 570 175,88	-3 570 175,88	13 655 428,31	2 476 287,24	-2 476 287,24	-	-	-
930	50 000,00	-	50 000,00	-	20 000,00	-20 000,00	-	-	-	-	-	-
021	50 000,00	-	50 000,00	-	20 000,00	-20 000,00	-	-	-	-	-	-
931	1 950 000,00	-	1 950 000,00	1 672 858,14	213 698,44	-213 698,44	1 672 858,14	210 225,17	-210 225,17	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
114	1 950 000,00	-	1 950 000,00	1 672 858,14	213 698,44	-213 698,44	1 672 858,14	210 225,17	-210 225,17	-	-	-
933	11 235 000,00	5 029 927,00	16 264 927,00	11 982 570,17	3 336 477,44	-3 336 477,44	11 982 570,17	2 266 062,07	-2 266 062,07	-	-	-
32	9 460 000,00	5 029 927,00	14 489 927,00	10 749 025,20	2 795 023,41	-2 795 023,41	10 749 025,20	1 972 505,26	-1 972 505,26	-	-	-
33	1 775 000,00	-	1 775 000,00	1 233 544,97	541 454,03	-541 454,03	1 233 544,97	293 556,81	-293 556,81	-	-	-
TCM71	783 556 000,00	-20 000,00	783 536 000,00	777 591 391,72	768 034,73	-768 034,73	777 591 391,72	729 631,74	-729 631,74	-	-	-
938	783 556 000,00	-20 000,00	783 536 000,00	777 591 391,72	768 034,73	-768 034,73	777 591 391,72	729 631,74	-729 631,74	-	-	-
80	556 000,00	-20 000,00	536 000,00	370 603,13	38 402,99	-38 402,99	370 603,13	-	-	-	-	-
810	769 000 000,00	-	769 000 000,00	766 766 665,98	-	-	766 766 665,98	-	-	-	-	-
818	14 000 000,00	-	14 000 000,00	10 454 122,61	729 631,74	-729 631,74	10 454 122,61	729 631,74	-729 631,74	-	-	-
TMSPM71	150 000,00	20 000,00	170 000,00	166 250,00	-	-	166 250,00	-	-	-	-	-
938	150 000,00	20 000,00	170 000,00	166 250,00	-	-	166 250,00	-	-	-	-	-
885	150 000,00	20 000,00	170 000,00	166 250,00	-	-	166 250,00	-	-	-	-	-
TOM71	15 382 000,00	-150 000,00	15 232 000,00	13 066 462,29	315 697,21	-315 697,21	13 066 462,29	293 222,97	-293 222,97	-	-0,00	-
939	15 382 000,00	-150 000,00	15 232 000,00	13 066 462,29	315 697,21	-315 697,21	13 066 462,29	293 222,97	-293 222,97	-	-0,00	-
95	15 382 000,00	-150 000,00	15 232 000,00	13 066 462,29	315 697,21	-315 697,21	13 066 462,29	293 222,97	-293 222,97	-	-0,00	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2021	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
UEM71	58 193 000,00	696 200,00	58 889 200,00	5 392 677,77	21 889 960,61	-21 889 960,61	5 392 677,77	21 344 500,31	-21 344 500,31	-	0,00	-
930	2 323 000,00	-403 800,00	1 919 200,00	792 980,77	1 058 277,57	-1 058 277,57	792 980,77	634 268,98	-634 268,98	-	0,00	-
0202	1 800 000,00	-453 800,00	1 346 200,00	306 957,88	1 039 242,12	-1 039 242,12	306 957,88	615 233,53	-615 233,53	-	0,00	-
042	523 000,00	50 000,00	573 000,00	486 022,89	19 035,45	-19 035,45	486 022,89	19 035,45	-19 035,45	-	-	-
936	55 870 000,00	1 100 000,00	56 970 000,00	4 599 697,00	20 831 683,04	-20 831 683,04	4 599 697,00	20 710 231,33	-20 710 231,33	-	-	-
61	40 508 000,00	-	40 508 000,00	4 599 697,00	17 294 363,02	-17 294 363,02	4 599 697,00	17 172 911,31	-17 172 911,31	-	-	-
62	6 362 000,00	1 100 000,00	7 462 000,00	-	3 537 320,02	-3 537 320,02	-	3 537 320,02	-3 537 320,02	-	-	-
63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
630	9 000 000,00	-	9 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	2 109 776 000,00	236 820 123,00	2 346 596 123,00	2 042 764 912,40	224 547 802,93	-224 547 802,93	2 042 764 912,40	213 180 541,56	-213 180 541,56	-	-0,00	-
				87,05 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2022

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2022	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRIM71	8 213 000,00	-	8 213 000,00	2 464 498,74	5 702 460,79	-5 702 460,79	2 464 498,74	5 286 660,79	-5 286 660,79	-	-	-
939	8 213 000,00	-	8 213 000,00	2 464 498,74	5 702 460,79	-5 702 460,79	2 464 498,74	5 286 660,79	-5 286 660,79	-	-	-
93	8 213 000,00	-	8 213 000,00	2 464 498,74	5 702 460,79	-5 702 460,79	2 464 498,74	5 286 660,79	-5 286 660,79	-	-	-
AIEM71	1 610 000,00	1 256 802,00	2 866 802,00	171 606,00	2 267 687,29	-2 267 687,29	171 606,00	2 265 470,57	-2 265 470,57	-	-	-
930	1 610 000,00	1 256 802,00	2 866 802,00	171 606,00	2 267 687,29	-2 267 687,29	171 606,00	2 265 470,57	-2 265 470,57	-	-	-
044	210 000,00	300 000,00	510 000,00	71 606,00	233 150,00	-233 150,00	71 606,00	233 150,00	-233 150,00	-	-	-
048	1 400 000,00	956 802,00	2 356 802,00	100 000,00	2 034 537,29	-2 034 537,29	100 000,00	2 032 320,57	-2 032 320,57	-	-	-
AMM71	18 524 000,00	1 175 000,00	19 699 000,00	18 432 805,52	1 234 558,02	-1 234 558,02	18 432 805,52	853 810,22	-853 810,22	-	-	-
930	100 000,00	-	100 000,00	-	99 921,54	-99 921,54	-	99 921,54	-99 921,54	-	-	-
041	100 000,00	-	100 000,00	-	99 921,54	-99 921,54	-	99 921,54	-99 921,54	-	-	-
935	18 424 000,00	1 175 000,00	19 599 000,00	18 432 805,52	1 134 636,48	-1 134 636,48	18 432 805,52	753 888,68	-753 888,68	-	-	-
50	17 354 000,00	1 180 000,00	18 534 000,00	17 386 203,52	1 134 636,48	-1 134 636,48	17 386 203,52	753 888,68	-753 888,68	-	-	-
52	1 070 000,00	-5 000,00	1 065 000,00	1 046 602,00	-	-	1 046 602,00	-	-	-	-	-
CIM71	5 460 000,00	-14 610,00	5 445 390,00	1 069 153,65	3 480 157,20	-3 480 157,20	1 069 153,65	3 276 682,21	-3 276 682,21	-	-	-
930	3 150 000,00	-	3 150 000,00	989 153,65	1 577 657,20	-1 577 657,20	989 153,65	1 374 182,21	-1 374 182,21	-	-	-
0202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	3 150 000,00	-	3 150 000,00	989 153,65	1 577 657,20	-1 577 657,20	989 153,65	1 374 182,21	-1 374 182,21	-	-	-
934	610 000,00	-	610 000,00	-	435 000,00	-435 000,00	-	435 000,00	-435 000,00	-	-	-
40	610 000,00	-	610 000,00	-	435 000,00	-435 000,00	-	435 000,00	-435 000,00	-	-	-
935	1 700 000,00	-14 610,00	1 685 390,00	80 000,00	1 467 500,00	-1 467 500,00	80 000,00	1 467 500,00	-1 467 500,00	-	-	-
51	1 700 000,00	-14 610,00	1 685 390,00	80 000,00	1 467 500,00	-1 467 500,00	80 000,00	1 467 500,00	-1 467 500,00	-	-	-
COMM71	8 325 000,00	315 000,00	8 640 000,00	7 375 356,90	1 168 160,21	-1 168 160,21	7 375 356,90	1 168 160,21	-1 168 160,21	-	-	-
930	8 325 000,00	315 000,00	8 640 000,00	7 375 356,90	1 168 160,21	-1 168 160,21	7 375 356,90	1 168 160,21	-1 168 160,21	-	-	-
0202	8 325 000,00	315 000,00	8 640 000,00	7 375 356,90	1 168 160,21	-1 168 160,21	7 375 356,90	1 168 160,21	-1 168 160,21	-	-	-
CUM71	54 500 000,00	-	54 500 000,00	15 386 719,99	38 920 495,88	-38 920 495,88	15 386 719,99	31 652 969,94	-31 652 969,94	-	-	-
933	54 500 000,00	-	54 500 000,00	15 386 719,99	38 920 495,88	-38 920 495,88	15 386 719,99	31 652 969,94	-31 652 969,94	-	-	-
312	52 964 000,00	-199 011,68	52 764 988,32	14 717 588,23	38 024 827,64	-38 024 827,64	14 717 588,23	31 154 426,99	-31 154 426,99	-	-	-
313	1 536 000,00	199 011,68	1 735 011,68	669 131,76	895 668,24	-895 668,24	669 131,76	498 542,95	-498 542,95	-	-	-
DEEEM71	34 914 000,00	14 610,00	34 928 610,00	15 780 951,42	19 126 491,51	-19 126 491,51	15 780 951,42	14 576 803,56	-14 576 803,56	-	0,00	-
935	1 000 000,00	14 610,00	1 014 610,00	163 060,82	851 549,18	-851 549,18	163 060,82	741 064,15	-741 064,15	-	-	-
56	1 000 000,00	14 610,00	1 014 610,00	163 060,82	851 549,18	-851 549,18	163 060,82	741 064,15	-741 064,15	-	-	-
939	33 914 000,00	-	33 914 000,00	15 617 890,60	18 274 942,33	-18 274 942,33	15 617 890,60	13 835 739,41	-13 835 739,41	-	0,00	-
91	22 720 000,00	-1 654 791,00	21 065 209,00	12 276 515,89	8 782 708,20	-8 782 708,20	12 276 515,89	7 978 580,40	-7 978 580,40	-	0,00	-
92	5 034 000,00	1 246 115,00	6 280 115,00	3 078 256,00	3 186 726,00	-3 186 726,00	3 078 256,00	2 695 270,04	-2 695 270,04	-	-	-
94	6 160 000,00	408 676,00	6 568 676,00	263 118,71	6 305 508,13	-6 305 508,13	263 118,71	3 161 888,97	-3 161 888,97	-	0,00	-
DSSM71	244 754 000,00	13 335 000,00	258 089 000,00	230 195 947,25	26 736 274,95	-26 736 274,95	230 195 947,25	25 835 620,76	-25 835 620,76	-	-	-
931	232 798 000,00	10 800 000,00	243 598 000,00	225 356 239,23	17 540 148,52	-17 540 148,52	225 356 239,23	17 540 148,52	-17 540 148,52	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113	8 183 000,00	-	8 183 000,00	1 154 482,80	6 879 752,20	-6 879 752,20	1 154 482,80	6 879 752,20	-6 879 752,20	-	-	-
13	224 615 000,00	10 800 000,00	235 415 000,00	224 201 756,43	10 660 396,32	-10 660 396,32	224 201 756,43	10 660 396,32	-10 660 396,32	-	-	-
934	11 956 000,00	2 535 000,00	14 491 000,00	4 839 708,02	9 196 126,43	-9 196 126,43	4 839 708,02	8 295 472,24	-8 295 472,24	-	-	-
40	705 000,00	-	705 000,00	690 000,00	15 000,00	-15 000,00	690 000,00	-	-	-	-	-
41	6 495 000,00	8 415,00	6 503 415,00	3 706 527,41	2 423 380,62	-2 423 380,62	3 706 527,41	1 879 426,07	-1 879 426,07	-	-	-
42	4 756 000,00	2 526 585,00	7 282 585,00	443 180,61	6 757 745,81	-6 757 745,81	443 180,61	6 416 046,17	-6 416 046,17	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2022	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
EAEM71	23 710 000,00	450 000,00	24 160 000,00	16 023 207,06	5 370 024,79	-5 370 024,79	16 023 207,06	4 599 450,99	-4 599 450,99	-	-0,00	-
932	3 400 000,00	-	3 400 000,00	209 393,62	441 722,00	-441 722,00	209 393,62	441 722,00	-441 722,00	-	-	-
28	3 400 000,00	-	3 400 000,00	209 393,62	441 722,00	-441 722,00	209 393,62	441 722,00	-441 722,00	-	-	-
937	19 810 000,00	450 000,00	20 260 000,00	15 751 466,69	4 508 441,54	-4 508 441,54	15 751 466,69	3 778 355,74	-3 778 355,74	-	-0,00	-
71	5 292 000,00	909 322,00	6 201 322,00	5 070 416,64	1 130 905,36	-1 130 905,36	5 070 416,64	461 536,40	-461 536,40	-	-0,00	-
72	878 000,00	-532 427,00	345 573,00	3 375,00	342 197,13	-342 197,13	3 375,00	287 197,13	-287 197,13	-	-	-
73	850 000,00	-	850 000,00	850 000,00	-	-	850 000,00	-	-	-	-	-
74	300 000,00	-117 061,00	182 939,00	48 000,00	134 939,00	-134 939,00	48 000,00	134 939,00	-134 939,00	-	-	-
75	850 000,00	-64 036,00	785 964,00	138 314,41	647 649,04	-647 649,04	138 314,41	647 649,04	-647 649,04	-	-	-
76	10 680 000,00	254 202,00	10 934 202,00	8 681 360,64	2 252 751,01	-2 252 751,01	8 681 360,64	2 247 034,17	-2 247 034,17	-	-	-
78	960 000,00	-	960 000,00	960 000,00	-	-	960 000,00	-	-	-	-	-
939	500 000,00	-	500 000,00	62 346,75	419 861,25	-419 861,25	62 346,75	379 373,25	-379 373,25	-	-	-
93	500 000,00	-	500 000,00	62 346,75	419 861,25	-419 861,25	62 346,75	379 373,25	-379 373,25	-	-	-
ESEM71	293 016 000,00	33 276 000,00	326 292 000,00	257 924 055,87	62 158 159,94	-62 158 159,94	257 924 055,87	55 729 849,48	-55 729 849,48	-	-	-
932	293 016 000,00	33 276 000,00	326 292 000,00	257 924 055,87	62 158 159,94	-62 158 159,94	257 924 055,87	55 729 849,48	-55 729 849,48	-	-	-
222	163 958 000,00	30 721 518,00	194 679 518,00	150 201 521,75	40 734 274,43	-40 734 274,43	150 201 521,75	39 347 205,71	-39 347 205,71	-	-	-
223	68 900 000,00	-	68 900 000,00	68 777 726,00	-	-	68 777 726,00	-	-	-	-	-
224	22 705 000,00	2 634 482,00	25 339 482,00	16 321 641,69	9 007 621,31	-9 007 621,31	16 321 641,69	8 957 681,31	-8 957 681,31	-	-	-
28	37 453 000,00	-80 000,00	37 373 000,00	22 623 166,43	12 416 264,20	-12 416 264,20	22 623 166,43	7 424 962,46	-7 424 962,46	-	-	-
ESUM71	11 110 000,00	1 100 000,00	12 210 000,00	2 865 400,95	8 136 281,29	-8 136 281,29	2 865 400,95	8 063 485,05	-8 063 485,05	-	0,00	-
931	400 000,00	-	400 000,00	57 087,35	342 912,65	-342 912,65	57 087,35	342 912,65	-342 912,65	-	-	-
113	400 000,00	-	400 000,00	57 087,35	342 912,65	-342 912,65	57 087,35	342 912,65	-342 912,65	-	-	-
932	10 710 000,00	1 100 000,00	11 810 000,00	2 808 313,60	7 793 368,64	-7 793 368,64	2 808 313,60	7 720 572,40	-7 720 572,40	-	0,00	-
23	10 710 000,00	1 100 000,00	11 810 000,00	2 808 313,60	7 793 368,64	-7 793 368,64	2 808 313,60	7 720 572,40	-7 720 572,40	-	0,00	-
FPAM71	506 348 000,00	162 040 000,00	668 388 000,00	207 315 544,05	440 524 879,96	-440 524 879,96	207 315 544,05	439 067 981,84	-439 067 981,84	-	-	-
931	506 348 000,00	162 040 000,00	668 388 000,00	207 315 544,05	440 524 879,96	-440 524 879,96	207 315 544,05	439 067 981,84	-439 067 981,84	-	-	-
10	7 260 000,00	500 000,00	7 760 000,00	3 779 392,97	3 836 125,94	-3 836 125,94	3 779 392,97	2 379 227,82	-2 379 227,82	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
111	99 060 000,00	-	99 060 000,00	13 021 415,37	78 149 402,28	-78 149 402,28	13 021 415,37	78 149 402,28	-78 149 402,28	-	-	-
112	21 850 000,00	-4 729 725,40	17 120 274,60	2 946 673,39	7 514 778,05	-7 514 778,05	2 946 673,39	7 514 778,05	-7 514 778,05	-	-	-
113	188 032 000,00	138 109 725,40	326 141 725,40	13 846 587,85	309 094 892,92	-309 094 892,92	13 846 587,85	309 094 892,92	-309 094 892,92	-	-	-
114	1 940 000,00	60 000,00	2 000 000,00	-	2 000 000,00	-2 000 000,00	-	2 000 000,00	-2 000 000,00	-	-	-
115	136 696 000,00	26 000 000,00	162 696 000,00	138 377 459,97	24 318 540,03	-24 318 540,03	138 377 459,97	24 318 540,03	-24 318 540,03	-	-	-
116	23 940 000,00	600 000,00	24 540 000,00	9 214 873,02	13 651 248,22	-13 651 248,22	9 214 873,02	13 651 248,22	-13 651 248,22	-	-	-
12	27 570 000,00	1 500 000,00	29 070 000,00	26 129 141,48	1 959 892,52	-1 959 892,52	26 129 141,48	1 959 892,52	-1 959 892,52	-	-	-
939	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOM71	125 000,00	5 000,00	130 000,00	76 758,54	49 390,12	-49 390,12	76 758,54	49 390,12	-49 390,12	-	-	-
935	125 000,00	5 000,00	130 000,00	76 758,54	49 390,12	-49 390,12	76 758,54	49 390,12	-49 390,12	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	125 000,00	5 000,00	130 000,00	76 758,54	49 390,12	-49 390,12	76 758,54	49 390,12	-49 390,12	-	-	-
MOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PMGM71	37 718 000,00	7 650 000,00	45 368 000,00	31 614 755,80	7 902 558,82	-7 902 558,82	31 614 755,80	7 902 558,82	-7 902 558,82	-	-	-
930	37 718 000,00	7 650 000,00	45 368 000,00	31 614 755,80	7 902 558,82	-7 902 558,82	31 614 755,80	7 902 558,82	-7 902 558,82	-	-	-
0202	34 337 000,00	7 650 000,00	41 987 000,00	28 746 362,79	7 746 186,74	-7 746 186,74	28 746 362,79	7 746 186,74	-7 746 186,74	-	-	-
021	3 076 000,00	-	3 076 000,00	2 642 225,44	155 547,13	-155 547,13	2 642 225,44	155 547,13	-155 547,13	-	-	-
022	305 000,00	-	305 000,00	226 167,57	554 824,95	-554 824,95	226 167,57	824,95	-824,95	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2022	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PRHM71	3 930 000,00	1 000 000,00	4 930 000,00	2 081 402,89	2 111 125,62	-2 111 125,62	2 081 402,89	2 111 125,62	-2 111 125,62	-	-	-
930	2 960 000,00	1 000 000,00	3 960 000,00	1 745 558,50	1 646 967,94	-1 646 967,94	1 745 558,50	1 646 967,94	-1 646 967,94	-	-	-
0201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	2 550 000,00	1 000 000,00	3 550 000,00	1 600 687,50	1 597 932,94	-1 597 932,94	1 600 687,50	1 597 932,94	-1 597 932,94	-	-	-
021	360 000,00	-	360 000,00	144 871,00	49 035,00	-49 035,00	144 871,00	49 035,00	-49 035,00	-	-	-
022	50 000,00	-	50 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
932	935 000,00	-	935 000,00	333 344,39	464 157,68	-464 157,68	333 344,39	464 157,68	-464 157,68	-	-	-
222	935 000,00	-	935 000,00	333 344,39	464 157,68	-464 157,68	333 344,39	464 157,68	-464 157,68	-	-	-
944	35 000,00	-	35 000,00	2 500,00	-	-	2 500,00	-	-	-	-	-
-	35 000,00	-	35 000,00	2 500,00	-	-	2 500,00	-	-	-	-	-
PVM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RINM71	23 095 000,00	-	23 095 000,00	3 044 979,13	19 853 137,87	-19 853 137,87	3 044 979,13	19 672 837,17	-19 672 837,17	-	-	-
939	23 095 000,00	-	23 095 000,00	3 044 979,13	19 853 137,87	-19 853 137,87	3 044 979,13	19 672 837,17	-19 672 837,17	-	-	-
92	23 095 000,00	-	23 095 000,00	3 044 979,13	19 853 137,87	-19 853 137,87	3 044 979,13	19 672 837,17	-19 672 837,17	-	-	-
RURM71	5 007 000,00	-	5 007 000,00	3 708 573,62	1 297 811,28	-1 297 811,28	3 708 573,62	1 297 811,28	-1 297 811,28	-	-	-
937	5 007 000,00	-	5 007 000,00	3 708 573,62	1 297 811,28	-1 297 811,28	3 708 573,62	1 297 811,28	-1 297 811,28	-	-	-
76	5 007 000,00	-	5 007 000,00	3 708 573,62	1 297 811,28	-1 297 811,28	3 708 573,62	1 297 811,28	-1 297 811,28	-	-	-
SEM71	850 000,00	-	850 000,00	-	844 905,87	-844 905,87	-	814 905,87	-814 905,87	-	-	-
932	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
222	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	850 000,00	-	850 000,00	-	844 905,87	-844 905,87	-	814 905,87	-814 905,87	-	-	-
57	850 000,00	-	850 000,00	-	844 905,87	-844 905,87	-	814 905,87	-814 905,87	-	-	-
SIM71	11 460 000,00	1 858 000,00	13 318 000,00	8 555 009,84	4 762 990,16	-4 762 990,16	8 555 009,84	4 199 305,31	-4 199 305,31	-	-0,00	-
930	11 460 000,00	1 858 000,00	13 318 000,00	8 555 009,84	4 762 990,16	-4 762 990,16	8 555 009,84	4 199 305,31	-4 199 305,31	-	-0,00	-
0202	11 460 000,00	1 858 000,00	13 318 000,00	8 555 009,84	4 762 990,16	-4 762 990,16	8 555 009,84	4 199 305,31	-4 199 305,31	-	-0,00	-
SLM71	19 735 000,00	3 000 000,00	22 735 000,00	6 415 281,92	13 523 456,02	-13 523 456,02	6 415 281,92	10 808 024,09	-10 808 024,09	-	-	-
930	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
931	4 850 000,00	-2 900 000,00	1 950 000,00	22 000,00	1 927 179,00	-1 927 179,00	22 000,00	1 927 179,00	-1 927 179,00	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
114	4 850 000,00	-2 900 000,00	1 950 000,00	22 000,00	1 927 179,00	-1 927 179,00	22 000,00	1 927 179,00	-1 927 179,00	-	-	-
933	14 885 000,00	5 900 000,00	20 785 000,00	6 393 281,92	11 596 277,02	-11 596 277,02	6 393 281,92	8 880 845,09	-8 880 845,09	-	-	-
32	13 110 000,00	4 086 251,00	17 196 251,00	6 313 587,44	8 987 222,50	-8 987 222,50	6 313 587,44	8 264 223,60	-8 264 223,60	-	-	-
33	1 775 000,00	1 813 749,00	3 588 749,00	79 694,48	2 609 054,52	-2 609 054,52	79 694,48	616 621,49	-616 621,49	-	-	-
TCM71	792 116 000,00	-	792 116 000,00	781 986 991,14	8 450 962,05	-8 450 962,05	781 986 991,14	7 923 936,85	-7 923 936,85	-	-	-
938	792 116 000,00	-	792 116 000,00	781 986 991,14	8 450 962,05	-8 450 962,05	781 986 991,14	7 923 936,85	-7 923 936,85	-	-	-
80	556 000,00	580 140,00	1 136 140,00	157 827,74	978 312,26	-978 312,26	157 827,74	451 287,06	-451 287,06	-	-	-
810	777 560 000,00	-580 140,00	776 979 860,00	776 151 813,19	-	-	776 151 813,19	-	-	-	-	-
818	14 000 000,00	-	14 000 000,00	5 677 350,21	7 472 649,79	-7 472 649,79	5 677 350,21	7 472 649,79	-7 472 649,79	-	-	-
TMSPM71	150 000,00	-	150 000,00	14 310,00	94 440,00	-94 440,00	14 310,00	47 800,00	-47 800,00	-	-	-
938	150 000,00	-	150 000,00	14 310,00	94 440,00	-94 440,00	14 310,00	47 800,00	-47 800,00	-	-	-
885	150 000,00	-	150 000,00	14 310,00	94 440,00	-94 440,00	14 310,00	47 800,00	-47 800,00	-	-	-
TOM71	15 382 000,00	-	15 382 000,00	13 495 477,51	1 439 010,39	-1 439 010,39	13 495 477,51	1 439 010,39	-1 439 010,39	-	-	-
939	15 382 000,00	-	15 382 000,00	13 495 477,51	1 439 010,39	-1 439 010,39	13 495 477,51	1 439 010,39	-1 439 010,39	-	-	-
95	15 382 000,00	-	15 382 000,00	13 495 477,51	1 439 010,39	-1 439 010,39	13 495 477,51	1 439 010,39	-1 439 010,39	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2022	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
UEM71	37 248 000,00	8 700 000,00	45 948 000,00	4 632 144,83	18 397 868,51	-18 397 868,51	4 632 144,83	17 707 351,13	-17 707 351,13	-	0,00	-
930	3 068 000,00	-	3 068 000,00	356 891,18	909 006,96	-909 006,96	356 891,18	218 489,58	-218 489,58	-	0,00	-
0202	2 450 000,00	-	2 450 000,00	20 079,18	844 813,82	-844 813,82	20 079,18	154 296,44	-154 296,44	-	0,00	-
042	618 000,00	-	618 000,00	336 812,00	64 193,14	-64 193,14	336 812,00	64 193,14	-64 193,14	-	-	-
936	34 180 000,00	8 700 000,00	42 880 000,00	4 275 253,65	17 488 861,55	-17 488 861,55	4 275 253,65	17 488 861,55	-17 488 861,55	-	-	-
61	20 471 000,00	8 250 000,00	28 721 000,00	3 937 920,80	16 208 178,52	-16 208 178,52	3 937 920,80	16 208 178,52	-16 208 178,52	-	-	-
62	3 709 000,00	450 000,00	4 159 000,00	337 332,85	1 280 683,03	-1 280 683,03	337 332,85	1 280 683,03	-1 280 683,03	-	-	-
63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
630	10 000 000,00	-	10 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	2 157 300 000,00	235 160 802,00	2 392 460 802,00	1 630 630 932,62	693 553 288,54	-693 553 288,54	1 630 630 932,62	666 351 002,27	-666 351 002,27	-	0,00	-
				68,16 %						-	-100,00 %	-100,00 %

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2023

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2023	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
AGRI - Agriculture	8 193 000,00	-	8 193 000,00	8 192 025,37	-	-2 602,40	7 578 450,41	-	-2 602,40	1 346 239,26	6 843 183,71	6 229 608,75
936 - Action économique	8 193 000,00	-	8 193 000,00	8 192 025,37	-	-2 602,40	7 578 450,41	-	-2 602,40	1 346 239,26	6 843 183,71	6 229 608,75
6312 - Autres	8 193 000,00	-	8 193 000,00	8 192 025,37	-	-2 602,40	7 578 450,41	-	-2 602,40	1 346 239,26	6 843 183,71	6 229 608,75
AGRIM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
939	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
93	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AIE - Actions internationales	1 450 000,00	2 251 169,00	3 701 169,00	3 701 168,93	-	-	3 625 974,63	-	-2 824,16	819 039,03	2 882 129,90	2 804 111,44
930 - Services généraux	1 450 000,00	2 251 169,00	3 701 169,00	3 701 168,93	-	-	3 625 974,63	-	-2 824,16	819 039,03	2 882 129,90	2 804 111,44
043 - Actions européennes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
044 - Aide publique au développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
048 - Autres actions	1 450 000,00	2 251 169,00	3 701 169,00	3 701 168,93	-	-	3 625 974,63	-	-2 824,16	819 039,03	2 882 129,90	2 804 111,44
AIEM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
930	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
044	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
048	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AM - Aménagement	18 520 000,00	250 000,00	18 770 000,00	18 769 602,00	-	-	17 869 283,53	-	-	17 720 501,78	1 049 100,22	148 781,75
930 - Services généraux	100 000,00	-	100 000,00	100 000,00	-	-	100 000,00	-	-	-	100 000,00	100 000,00
042 - Actions interrégionales	100 000,00	-	100 000,00	100 000,00	-	-	100 000,00	-	-	-	100 000,00	100 000,00
935 - Aménagement des territoires et habitat	18 420 000,00	250 000,00	18 670 000,00	18 669 602,00	-	-	17 769 283,53	-	-	17 720 501,78	949 100,22	48 781,75
510 - Services communs	769 000,00	250 000,00	1 019 000,00	1 019 000,00	-	-	118 681,53	-	-	69 899,78	949 100,22	48 781,75
515 - Opérations d'aménagement	17 651 000,00	-	17 651 000,00	17 650 602,00	-	-	17 650 602,00	-	-	17 650 602,00	-	-
937 - Environnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
76 - Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AMM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
930	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
041	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CI - Jeunesse et citoyenneté	25 260 000,00	-16 198 970,00	9 061 030,00	8 955 030,00	-	-3 617,59	7 476 621,66	-	-3 617,59	1 492 536,28	7 458 876,13	5 980 467,79
930 - Services généraux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
031 - Assemblée délibérante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	25 260 000,00	-16 198 970,00	9 061 030,00	8 955 030,00	-	-3 617,59	7 476 621,66	-	-3 617,59	1 492 536,28	7 458 876,13	5 980 467,79
341 - Egalité entre les femmes et les hommes	1 700 000,00	107 800,00	1 807 800,00	1 772 800,00	-	-975,83	1 772 800,00	-	-975,83	685 365,96	1 086 458,21	1 086 458,21
348 - Autres	23 560 000,00	-16 306 770,00	7 253 230,00	7 182 230,00	-	-2 641,76	5 703 821,66	-	-2 641,76	807 170,32	6 372 417,92	4 894 009,58
934 - Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
420 - Services communs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935 - Aménagement des territoires et habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52 - Politique de la ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2023	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
CIM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
930	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
934	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COM - Communication	10 325 000,00	940 000,00	11 265 000,00	11 265 000,00	-	-258 268,76	11 006 731,24	-	-	9 186 534,26	1 820 196,98	1 820 196,98
930 - Services généraux	10 325 000,00	940 000,00	11 265 000,00	11 265 000,00	-	-258 268,76	11 006 731,24	-	-	9 186 534,26	1 820 196,98	1 820 196,98
022 - Information, communication, publicité	10 325 000,00	940 000,00	11 265 000,00	11 265 000,00	-	-258 268,76	11 006 731,24	-	-	9 186 534,26	1 820 196,98	1 820 196,98
COMM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
930	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CU - Culture	51 900 000,00	-	51 900 000,00	51 889 853,24	-	-21 572,97	48 624 024,49	-	-14 176,97	18 498 936,62	33 369 343,65	30 110 910,90
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51 900 000,00	-	51 900 000,00	51 889 853,24	-	-21 572,97	48 624 024,49	-	-14 176,97	18 498 936,62	33 369 343,65	30 110 910,90
311 - Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	50 364 000,00	-1 036 971,00	49 327 029,00	49 316 882,24	-	-21 474,74	46 728 604,28	-	-14 078,74	17 205 560,46	32 089 847,04	29 508 965,08
312 - Patrimoine	1 536 000,00	1 036 971,00	2 572 971,00	2 572 971,00	-	-98,23	1 895 420,21	-	-98,23	1 293 376,16	1 279 496,61	601 945,82
CUM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
933	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
312	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
313	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DEEE - Développement économique , innovation et TIC	42 898 000,00	3 654 000,00	46 552 000,00	32 052 403,15	-	-	30 727 810,25	-	-	16 486 296,10	15 566 107,05	14 241 514,15
935 - Aménagement des territoires et habitat	800 000,00	-	800 000,00	799 200,00	-	-	756 731,30	-	-	453 931,30	345 268,70	302 800,00
57 - Technologies de l'information et de la communication	800 000,00	-	800 000,00	799 200,00	-	-	756 731,30	-	-	453 931,30	345 268,70	302 800,00
936 - Action économique	42 098 000,00	3 654 000,00	45 752 000,00	31 253 203,15	-	-	29 971 078,95	-	-	16 032 364,80	15 220 838,35	13 938 714,15
61 - Interventions économiques transversales	3 500 000,00	3 879 115,40	7 379 115,40	7 379 115,40	-	-	6 462 992,90	-	-	1 120 690,80	6 258 424,60	5 342 302,10
62 - Structure d'animation et de développement économique	11 645 000,00	134 375,00	11 779 375,00	11 779 375,00	-	-	11 779 375,00	-	-	11 505 368,00	274 007,00	274 007,00
632 - Industrie, commerce et artisanat	3 600 000,00	-239 319,25	3 360 680,75	3 360 680,75	-	-	3 322 405,96	-	-	216 745,20	3 143 935,55	3 105 660,76
633 - Développement touristique	14 673 000,00	-235 883,15	14 437 116,85	-	-	-	-	-	-	-	-	-
65 - Insertion économique et économie sociale et solidaire	4 250 000,00	-1 000 000,00	3 250 000,00	3 188 320,00	-	-	2 978 320,00	-	-	164 320,00	3 024 000,00	2 814 000,00
67 - Recherche et innovation	4 430 000,00	1 115 712,00	5 545 712,00	5 545 712,00	-	-	5 427 985,09	-	-	3 025 240,80	2 520 471,20	2 402 744,29
68 - Autres actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DEEEM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
56	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
939	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
92	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
94	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2023	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
DSS - Développement social et santé	9 265 000,00	47 000 000,00	56 265 000,00	56 247 839,49	-	-12 517,13	55 843 808,63	-	-1 108,43	48 202 758,71	8 032 563,65	7 639 941,49
934 - Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	9 265 000,00	47 000 000,00	56 265 000,00	56 247 839,49	-	-12 517,13	55 843 808,63	-	-1 108,43	48 202 758,71	8 032 563,65	7 639 941,49
410 - Services communs	670 000,00	-	670 000,00	670 000,00	-	-11 408,70	658 591,30	-	-	655 000,00	3 591,30	3 591,30
412 - Prévention et éducation pour la santé	4 045 000,00	-198 094,00	3 846 906,00	3 829 745,49	-	-132,92	3 829 745,49	-	-132,92	2 672 532,99	1 157 079,58	1 157 079,58
418 - Autres actions	1 300 000,00	-210 350,00	1 089 650,00	1 089 650,00	-	-	871 158,28	-	-	596 810,63	492 839,37	274 347,65
420 - Services communs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4228 - Autres actions en faveur de la petite enfance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4238 - Autres actions en faveur des personnes âgées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
424 - Personnes en difficulté	3 250 000,00	908 444,00	4 158 444,00	4 158 444,00	-	-975,51	4 150 336,45	-	-975,51	193 008,69	3 964 459,80	3 956 352,25
428 - Autres interventions sociales	-	46 500 000,00	46 500 000,00	46 500 000,00	-	-	46 333 977,11	-	-	44 085 406,40	2 414 593,60	2 248 570,71
DSSM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
931	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
934	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EAE - Environnement et énergie	20 330 000,00	675 019,25	21 005 019,25	21 005 019,25	-	-	19 989 289,73	-	-	16 027 519,25	4 977 500,00	3 961 770,48
936 - Action économique	500 000,00	-	500 000,00	500 000,00	-	-	500 000,00	-	-	122 911,81	377 088,19	377 088,19
6312 - Autres	500 000,00	-	500 000,00	500 000,00	-	-	500 000,00	-	-	122 911,81	377 088,19	377 088,19
937 - Environnement	19 830 000,00	675 019,25	20 505 019,25	20 505 019,25	-	-	19 489 289,73	-	-	15 904 607,44	4 600 411,81	3 584 682,29
71 - Actions transversales	5 312 000,00	376 589,75	5 688 589,75	5 688 589,75	-	-	5 271 929,36	-	-	4 937 829,67	750 760,08	334 099,69
7211 - Actions de prévention et de sensibilisation	278 000,00	-20 244,00	257 756,00	257 756,00	-	-	241 064,81	-	-	32 308,81	225 447,19	208 756,00
7212 - Collecte des déchets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7222 - Action en matière de propreté urbaine et de nettoyage	600 000,00	-438 180,00	161 820,00	161 820,00	-	-	161 820,00	-	-	-	161 820,00	161 820,00
731 - Politique de l'eau	300 000,00	-80 956,00	219 044,00	219 044,00	-	-	219 044,00	-	-	67 743,27	151 300,73	151 300,73
74 - Politique de l'air	850 000,00	-	850 000,00	850 000,00	-	-	850 000,00	-	-	850 000,00	-	-
758 - Autres actions	850 000,00	43 108,20	893 108,20	893 108,20	-	-	893 108,20	-	-	388 833,01	504 275,19	504 275,19
76 - Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	10 680 000,00	794 701,30	11 474 701,30	11 474 701,30	-	-	10 892 323,36	-	-	8 667 892,68	2 806 808,62	2 224 430,68
78 - Autres actions	960 000,00	-	960 000,00	960 000,00	-	-	960 000,00	-	-	960 000,00	-	-
EAEM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
932	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
72	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
73	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
74	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
76	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
939	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
93	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2023	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
ESE - Enseignement secondaire	406 877 000,00	18 800 000,00	425 677 000,00	425 466 464,41	-	-57 350,60	402 215 799,14	-	-190 353,78	270 253 100,43	155 156 013,38	131 772 344,93
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	406 877 000,00	18 800 000,00	425 677 000,00	425 466 464,41	-	-57 350,60	402 215 799,14	-	-190 353,78	270 253 100,43	155 156 013,38	131 772 344,93
222 - Lycées publics	259 150 000,00	17 205 024,45	276 355 024,45	276 355 023,97	-	-23 375,54	268 327 023,70	-	-156 378,72	159 407 296,15	116 924 352,28	108 763 348,83
223 - Lycées privés	69 000 000,00	-176 978,90	68 823 021,10	68 770 192,00	-	-	68 770 192,00	-	-	68 770 192,00	-	-
24 - Cités scolaires	38 119 000,00	2 974 355,00	41 093 355,00	40 985 649,00	-	-	28 013 752,39	-	-	14 541 481,62	26 444 167,38	13 472 270,77
281 - Hébergement et restauration scolaires	18 728 000,00	-818 235,55	17 909 764,45	17 909 764,45	-	-	17 085 349,04	-	-	16 099 328,61	1 810 435,84	986 020,43
288 - Autres services annexes de l'enseignement	21 880 000,00	-384 165,00	21 495 835,00	21 445 834,99	-	-33 975,06	20 019 482,01	-	-33 975,06	11 434 802,05	9 977 057,88	8 550 704,90
ESEM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
932	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
222	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
223	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
224	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ESU - Enseignement supérieur	13 200 000,00	113 631,00	13 313 631,00	13 313 630,26	-	-3 149,84	13 310 480,42	-	-	2 854 052,10	10 456 428,32	10 456 428,32
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	13 200 000,00	113 631,00	13 313 631,00	13 313 630,26	-	-3 149,84	13 310 480,42	-	-	2 854 052,10	10 456 428,32	10 456 428,32
23 - Enseignement supérieur	13 200 000,00	113 631,00	13 313 631,00	13 313 630,26	-	-3 149,84	13 310 480,42	-	-	2 854 052,10	10 456 428,32	10 456 428,32
253 - Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ESUM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
931	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
932	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FPA - Formation professionnelle, apprentissage et emploi	476 558 000,00	191 370 250,00	667 928 250,00	667 780 920,64	-	-	662 447 992,10	-	-	286 213 042,34	381 567 878,30	376 234 949,76
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	476 558 000,00	191 370 250,00	667 928 250,00	667 780 920,64	-	-	662 447 992,10	-	-	286 213 042,34	381 567 878,30	376 234 949,76
201 - Services communs	5 500 000,00	-652 000,00	4 848 000,00	4 842 061,96	-	-	2 547 134,26	-	-	1 930 669,94	2 911 392,02	616 464,32
251 - Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi	93 060 000,00	-13 987 645,00	79 072 355,00	79 072 354,50	-	-	79 072 354,50	-	-	11 878 848,20	67 193 506,30	67 193 506,30
252 - Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi	23 200 000,00	-9 066 149,00	14 133 851,00	14 096 193,91	-	-	14 096 193,91	-	-	1 668 716,66	12 427 477,25	12 427 477,25
253 - Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	168 748 000,00	140 174 000,00	308 922 000,00	308 908 598,89	-	-	308 908 598,89	-	-	79 262 205,59	229 646 393,30	229 646 393,30
254 - Formation des actifs occupés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
255 - Rémunération des stagiaires	137 940 000,00	78 000 000,00	215 940 000,00	215 940 000,00	-	-	215 940 000,00	-	-	162 137 566,16	53 802 433,84	53 802 433,84
256 - Autres	20 540 000,00	-3 419 750,00	17 120 250,00	17 029 917,38	-	-	14 228 682,74	-	-	4 804 947,32	12 224 970,06	9 423 735,42
26 - Apprentissage	27 570 000,00	321 794,00	27 891 794,00	27 891 794,00	-	-	27 655 027,80	-	-	24 530 088,47	3 361 705,53	3 124 939,33
936 - Action économique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
61 - Interventions économiques transversales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FPAM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
931	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
111	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
112	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
114	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
115	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
116	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
939	-	-	-	-	560	-	-	-	-	-	-	-
91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2023	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
FSS - Formations sanitaires et sociales	250 641 000,00	8 240 119,00	258 881 119,00	258 780 211,00	-	-128 946,09	258 381 420,54	-	-128 946,09	237 874 534,82	20 776 730,09	20 377 939,63
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	250 641 000,00	8 240 119,00	258 881 119,00	258 780 211,00	-	-128 946,09	258 381 420,54	-	-128 946,09	237 874 534,82	20 776 730,09	20 377 939,63
253 - Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	8 183 000,00	-628 868,00	7 554 132,00	7 553 224,00	-	-	7 553 224,00	-	-	1 411 834,70	6 141 389,30	6 141 389,30
27 - Formation sanitaire et sociale	242 458 000,00	8 868 987,00	251 326 987,00	251 226 987,00	-	-128 946,09	250 828 196,54	-	-128 946,09	236 462 700,12	14 635 340,79	14 236 550,33
LO - Logement	50 000,00	-	50 000,00	50 000,00	-	-2 854,34	47 145,66	-	-	38 145,66	9 000,00	9 000,00
935 - Aménagement des territoires et habitat	50 000,00	-	50 000,00	50 000,00	-	-2 854,34	47 145,66	-	-	38 145,66	9 000,00	9 000,00
501 - Services communs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
551 - Parc privé de la collectivité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
555 - Logement social	50 000,00	-	50 000,00	50 000,00	-	-2 854,34	47 145,66	-	-	38 145,66	9 000,00	9 000,00
LOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MAJI - Marché, achats, juridique et immobilier	44 196 000,00	984 153,00	45 180 153,00	44 664 343,00	-	-1 883 523,32	42 771 098,68	-	-	33 435 003,40	9 345 816,28	9 336 095,28
930 - Services généraux	44 196 000,00	984 153,00	45 180 153,00	44 664 343,00	-	-1 883 523,32	42 771 098,68	-	-	33 435 003,40	9 345 816,28	9 336 095,28
020 - Administration générale de la collectivité	44 196 000,00	984 153,00	45 180 153,00	44 664 343,00	-	-1 883 523,32	42 771 098,68	-	-	33 435 003,40	9 345 816,28	9 336 095,28
021 - Personnel non ventilé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
312 - Patrimoine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PMGM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
930	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PRH - Personnel et Ressources humaines	12 516 000,00	753 200,00	13 269 200,00	13 011 200,00	-	-973 153,33	11 671 102,76	-	-38 449,02	8 236 193,26	3 801 853,41	3 396 460,48
930 - Services généraux	10 196 000,00	653 200,00	10 849 200,00	10 591 200,00	-	-889 169,41	9 740 504,40	-	-38 449,02	7 332 608,27	2 369 422,32	2 369 447,11
020 - Administration générale de la collectivité	6 541 000,00	347 200,00	6 888 200,00	6 888 200,00	-	-567 005,54	6 359 668,27	-	-38 449,02	4 280 697,76	2 040 496,70	2 040 521,49
021 - Personnel non ventilé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
031 - Assemblée délibérante	3 300 000,00	306 000,00	3 606 000,00	3 348 000,00	-	-149 252,84	3 198 747,16	-	-	2 886 466,60	312 280,56	312 280,56
032 - Conseil économique et social régional ou Conseil de développement	355 000,00	-	355 000,00	355 000,00	-	-172 911,03	182 088,97	-	-	165 443,91	16 645,06	16 645,06
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 285 000,00	100 000,00	2 385 000,00	2 385 000,00	-	-57 643,92	1 921 938,36	-	-	894 924,99	1 432 431,09	1 027 013,37
222 - Lycées publics	2 285 000,00	100 000,00	2 385 000,00	2 385 000,00	-	-57 643,92	1 921 938,36	-	-	894 924,99	1 432 431,09	1 027 013,37
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	35 000,00	-	35 000,00	35 000,00	-	-26 340,00	8 660,00	-	-	8 660,00	-	-
- - Opérations non ventilables	35 000,00	-	35 000,00	35 000,00	-	-26 340,00	8 660,00	-	-	8 660,00	-	-
PRHM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
930	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
932	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
222	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
944	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2023	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
PV - Politique de la ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935 - Aménagement des territoires et habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52 - Politique de la ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PVM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RIN - Recherche	22 850 000,00	-	22 850 000,00	21 951 527,05	-	-14 827,80	21 854 619,25	-	-	2 663 400,61	19 273 298,64	19 191 218,64
935 - Aménagement des territoires et habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
57 - Technologies de l'information et de la communication	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
936 - Action économique	22 850 000,00	-	22 850 000,00	21 951 527,05	-	-14 827,80	21 854 619,25	-	-	2 663 400,61	19 273 298,64	19 191 218,64
67 - Recherche et innovation	22 850 000,00	-	22 850 000,00	21 951 527,05	-	-14 827,80	21 854 619,25	-	-	2 663 400,61	19 273 298,64	19 191 218,64
RINM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
939	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
92	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RUR - Ruralité	5 000 000,00	-3 109,25	4 996 890,75	4 996 879,00	-	-0,03	4 996 879,00	-	-0,03	3 868 065,74	1 128 813,23	1 128 813,23
937 - Environnement	5 000 000,00	-3 109,25	4 996 890,75	4 996 879,00	-	-0,03	4 996 879,00	-	-0,03	3 868 065,74	1 128 813,23	1 128 813,23
76 - Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	5 000 000,00	-3 109,25	4 996 890,75	4 996 879,00	-	-0,03	4 996 879,00	-	-0,03	3 868 065,74	1 128 813,23	1 128 813,23
RURM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
76	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SE - Sécurité	850 000,00	-	850 000,00	849 100,00	-	-	797 361,12	-	-	24 172,81	824 927,19	773 188,31
931 - Sécurité	850 000,00	-	850 000,00	849 100,00	-	-	797 361,12	-	-	24 172,81	824 927,19	773 188,31
18 - Autres interventions de protections des personnes et des biens	850 000,00	-	850 000,00	849 100,00	-	-	797 361,12	-	-	24 172,81	824 927,19	773 188,31
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
222 - Lycées publics	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
29 - Sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SEM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
932	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
222	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
935	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
57	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
930	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SL - Sports et Loisirs	23 075 000,00	16 698 970,00	39 773 970,00	39 589 184,00	-	-11 753,58	23 799 440,52	-	-11 753,58	9 570 898,81	30 006 531,61	14 216 788,13
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 100 000,00	-	2 100 000,00	1 976 314,00	-	-	1 976 314,00	-	-	100 560,40	1 875 753,60	1 875 753,60
254 - Formation des actifs occupés	2 100 000,00	-	2 100 000,00	1 976 314,00	-	-	1 976 314,00	-	-	100 560,40	1 875 753,60	1 875 753,60
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	20 975 000,00	16 698 970,00	37 673 970,00	37 612 870,00	-	-11 753,58	21 823 126,52	-	-11 753,58	9 470 338,41	28 130 778,01	12 341 034,53
326 - Manifestations sportives	19 200 000,00	13 955 871,00	33 155 871,00	33 094 771,00	-	-11 753,58	19 503 290,63	-	-11 753,58	7 322 612,36	25 760 405,06	12 168 924,69
338 - Autres activités pour les jeunes	1 775 000,00	2 743 099,00	4 518 099,00	4 518 099,00	-	-	2 319 835,89	-	-	2 147 726,05	2 370 372,95	172 109,84

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2023	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
SLM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
930	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
931	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
114	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
933	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TCM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
938	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
810	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
818	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TM - Transports et mobilités	848 003 000,00	-	848 003 000,00	845 054 704,18	-	-	843 679 753,82	-	-	830 844 201,18	14 210 503,00	12 835 552,64
938 - Transports	848 003 000,00	-	848 003 000,00	845 054 704,18	-	-	843 679 753,82	-	-	830 844 201,18	14 210 503,00	12 835 552,64
81 - Transports scolaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
820 - Services communs	828 853 000,00	-	828 853 000,00	828 794 704,18	-	-	827 419 753,82	-	-	827 248 615,61	1 546 088,57	171 138,21
828 - Autres transports	19 000 000,00	-	19 000 000,00	16 110 000,00	-	-	16 110 000,00	-	-	3 595 585,57	12 514 414,43	12 514 414,43
838 - Autres transports	150 000,00	-	150 000,00	150 000,00	-	-	150 000,00	-	-	-	150 000,00	150 000,00
87 - Circulations douces	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TMSPM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
938	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
885	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TNUM - Transformation numérique	11 925 000,00	2 100 000,00	14 025 000,00	14 025 000,00	-	-8 447,26	13 842 783,70	-	-	7 955 144,25	6 061 408,49	5 887 639,45
930 - Services généraux	11 925 000,00	2 100 000,00	14 025 000,00	14 025 000,00	-	-8 447,26	13 842 783,70	-	-	7 955 144,25	6 061 408,49	5 887 639,45
020 - Administration générale de la collectivité	11 925 000,00	2 100 000,00	14 025 000,00	14 025 000,00	-	-8 447,26	13 842 783,70	-	-	7 955 144,25	6 061 408,49	5 887 639,45
TO - Tourisme	-	-	-	14 397 402,00	-	-1 471,58	14 388 906,59	-	-1 471,58	12 896 825,24	1 499 105,18	1 490 609,77
936 - Action économique	-	-	-	14 397 402,00	-	-1 471,58	14 388 906,59	-	-1 471,58	12 896 825,24	1 499 105,18	1 490 609,77
633 - Développement touristique	-	-	-	14 397 402,00	-	-1 471,58	14 388 906,59	-	-1 471,58	12 896 825,24	1 499 105,18	1 490 609,77
TOM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
939	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
95	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
UE - Fonds européens	26 000 000,00	47 978,00	26 047 978,00	11 602 667,93	-	-31 231,70	11 318 792,12	-	-112 762,89	5 704 428,88	5 867 007,35	5 501 600,35
930 - Services généraux	2 986 000,00	47 978,00	3 033 978,00	1 520 932,00	-	-31 231,70	1 237 056,19	-	-	834 471,43	655 228,87	402 584,76
020 - Administration générale de la collectivité	2 403 000,00	-	2 403 000,00	889 954,00	-	-	637 309,89	-	-	498 493,43	391 460,57	138 816,46
043 - Actions européennes	583 000,00	47 978,00	630 978,00	630 978,00	-	-31 231,70	599 746,30	-	-	335 978,00	263 768,30	263 768,30
930-5 - Gestion des fonds européens	23 014 000,00	-	23 014 000,00	10 081 735,93	-	-	10 081 735,93	-	-112 762,89	4 869 957,45	5 211 778,48	5 099 015,59
051 - FSE	7 442 000,00	-	7 442 000,00	6 475 964,33	-	-	6 475 964,33	-	-32 653,05	2 744 295,69	3 731 668,64	3 699 015,59
052 - FEDER	5 572 000,00	-	5 572 000,00	3 605 771,60	-	-	3 605 771,60	-	-80 109,84	2 125 661,76	1 480 109,84	1 400 000,00
0580 - FEADER	10 000 000,00	-	10 000 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SECTEURS LOLF	SITUATION BUDGETAIRE			SITUATION DES AFFECTATIONS			SITUATION DES ENGAGEMENTS			SITUATION DES CREDITS DE PAIEMENTS		
	AE ouvertes au BP 2023	Mouvements	Total AE ouvertes	Total AE affectées	AE affectées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	Total AE engagées	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 01/01/2023	AE caduques, clôturées ou prorogées en 2023	CP mandatés en 2023	AE affectées non couvertes par des CP au 31/12/2023	AE affectées et engagées non couvertes par des CP au 31/12/2023
UEM71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
930	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
042	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
936	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
61	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
62	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
630	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	2 329 882 000,00	277 676 410,00	2 607 558 410,00	2 587 611 174,90	-	-3 415 288,32	2 528 265 569,99	-	-508 066,52	1 842 211 570,82	741 984 315,76	685 545 932,65
				99,24 %						71,19 %	-	-

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 29 MAI 2024

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Le conseil régional d'Île-de-France,

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, permettant l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) par les entités volontaires, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, l'article 145 de la loi de finances pour 2023 et l'article 205 de la loi de finances pour 2024 ouvrant de nouvelles périodes de candidatures à l'expérimentation ;
- VU** l'arrêté du 25 octobre 2021 des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, des groupements et service d'incendie et de secours admis à expérimenter le compte financier unique au titre de l'exercice budgétaire 2023, modifiant l'arrêté du 23 décembre 2019 ;
- VU** la délibération n° CR 2022-047 du 6 juillet 2022 relative à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable et expérimentation du compte financier unique (CFU) ;
- VU** la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique entre la Présidente de la Région Ile-de-France, le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris et le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France en date du 31 août 2022, par laquelle la Région Ile-de-France souhaite expérimenter le Compte Financier Unique au titre de l'exercice budgétaire 2023
(vague 2 de l'expérimentation) ;
- VU** la délibération n° CR 2022-047 du 6 juillet 2022 relative à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable et expérimentation du compte financier unique (CFU) ;
- VU** le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2023 ;
- VU** le budget supplémentaire adopté par délibération n° CR 2023-018 du 31 mai 2023 ;
- VU** la décision modificative adoptée par délibération n° CR 2023-037 du 20 septembre 2023 ;
- VU** l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional ;
- VU** l'avis émis par la commission des finances et des fonds européens ;
- VU** le rapport n° CR 2024-030 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CR 2024-029 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve le compte financier unique de la Région d'Ile-de-France pour l'exercice 2023 :

Excédent de fonctionnement reporté en 2023 (ligne 002) + 356 324 665,45 euros

Constat des restes à réaliser reportés en 2023 0,00 euros

Solde d'exécution d'investissement reporté en 2023 (ligne 001) - 254 414 107,77 euros

Couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) +254 414 107,77 euros

Recettes de l'exercice 2023 (hors 1068) 8 839 618 186,75 euros

Section d'investissement (hors 1068) 3 012 089 246,93 euros

Section de fonctionnement 5 827 528 939,82 euros

Dépenses de l'exercice 2023

9 090 697 556,46 euros

Section d'investissement 3 475 027 914,42 euros

Section de fonctionnement 5 615 669 642,04 euros

Variation de l'excédent par rapport à 2022 (avant reports et 1068) -251 079 369,71 euros

Résultat de clôture de l'exercice 2023 (yc reports et 1068) +105 245 295,74 euros

Section d'investissement -462 938 667,49 euros

Section de fonctionnement +568 183 963,23 euros

Excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2023 +105 245 295,74 euros

Article 2 :

Conformément à l'article 3 de la délibération CR 2022-076 du 13 décembre 2022 sur le budget primitif 2023, la Présidente a opéré des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 3 :

Approuve l'annexe 1 correspondant à l'annexe I B3. 1 relative à la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la collectivité de la maquette réglementaire ci-jointe.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 : Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la collectivité

Annexe 1 : Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la collectivité

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITÉ	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse	11/10/1983	Cofinancement des programmes d'actions et du budget de fonctionnement	2 261 153,72
Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Gâtinais Français	04/12/1997	Cofinancement des programmes d'actions et du budget de fonctionnement	2 982 932,24
Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre	11/04/2002	Cotisation de fonctionnement	74 210,93
Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Oise Pays de France	26/06/2003	Cofinancement des programmes d'actions et du budget de fonctionnement	403 600,32
Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin Français	16/11/2007	Cofinancement des programmes d'actions et du budget de fonctionnement	2 670 049,74
Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier	16/11/2016	Cotisation de fonctionnement et cofinancement d'action d'investissement	70 000,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Groupement d'intérêt public MAXIMILIEN	22/11/2012	Contribution annuelle	38 990,00
Groupement d'intérêt public Emploi Roissy Charles de Gaulle	22/11/2012	Contribution annuelle	290 000,00
Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)	11/07/2013	Cotisation de fonctionnement	0,00
Syndicat Interco. de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Com. (SIPPEREC)	10/04/2014	Cotisation de fonctionnement	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Annexe 2 : Compte financier unique 2023 - M57

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : REGION ILE DE FRANCE (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23750007900312

POSTE COMPTABLE : DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REGION ILE DE FRANCE

M. 57

Compte financier unique

Voté par fonction

BUDGET : REGION BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	13
E - Compte de résultat synthétique	14
F - Taux des contributions et produits afférents	16

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	17

Exécution budgétaire par nature

B1 - Vue d'ensemble - Dépenses	18
B2 - Vue d'ensemble - Recettes	20

Exécution budgétaire par fonction - Vue d'ensemble

C1.1 - Dépenses d'investissement	22
C1.2 - Recettes d'investissement	24
C2.1 - Dépenses de fonctionnement	25
C2.2 - Recettes de fonctionnement	27

Exécution budgétaire par fonction - Vue détaillée

D1 - Dépenses d'investissement	29
D2 - Recettes d'investissement	35
D3 - Dépenses de fonctionnement	41
D4 - Recettes de fonctionnement	46

III - Etats financiers

A - Bilan	50
B - Compte de résultat	54
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	57

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	58
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	60
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	62

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	64
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	65
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	70
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	71
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	72
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	74
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	75
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	76
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	77
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	78
B3.1 - Etat des provisions constituées	85
B4 - Etat des charges transférées	89
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	90
B6 - Prêts	123
B7.1 - Etat des emprunts garantis	124
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	126
B8.1.1 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	127
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	441
B8.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé	442
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	443
B8.5 - Etat des engagements reçus	444

B9 - Etat du personnel	445
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	450
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	452
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	453
C - Etats annexés budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	454
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	455
C2.1 - Situation des AP	458
C2.2 - Situation des AE	549
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	602
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	605
D5 - Gestion des fonds européens	606
D7 - Actions de formation des élus	608
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	617
D10 - Identification des flux croisés	618
D11.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	619
D11.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	620
E - État des Contrôles du Compte Financier	622
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	623

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	12427975

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	sans objet

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	247.09
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	327.84
3	Dépenses d'équipement brut / population	169.25
4	Encours de dette / population (2)	518.92
5	DGF / population	sans objet
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0.16
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	0.87
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	25.0%
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement	13.0%
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	158.0%
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute)	6.43

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES				I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE				B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 829 129 107,77	5 755 269 410,00	9 584 398 517,77
	Recettes réalisées (1)	B	3 266 503 354,70	5 827 528 939,82	9 094 032 294,52
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 574 715 000,00	6 111 594 075,45	9 686 309 075,45
	Dépenses réalisées (1)	E	3 475 027 914,42	5 615 669 642,04	9 090 697 556,46
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-208 524 559,72	211 859 297,78	3 334 738,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-254 414 107,77	356 324 665,45	101 910 557,68
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-462 938 667,49	568 183 963,23	105 245 295,74
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-462 938 667,49	568 183 963,23	105 245 295,74

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	B2

Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	211 859 297,78
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	356 324 665,45
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	568 183 963,23
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-208 524 559,72
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-254 414 107,77
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	-462 938 667,49
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) <i>NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement</i>	-462 938 667,49

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITÉ	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DÉPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	17 134 866,63
Subventions d'investissement versées	11 613 069,58	Neutralisations et régularisations	-3 621 393,22
Autres immobilisations incorporelles	135 545,42	Réserves	5 542 532,18
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	356 324,67
Terrains	305 625,16	Résultat de l'exercice	211 859,30
Constructions	5 187 858,57	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	19 624 189,55
Réseaux divers	5,69	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	4 080,13	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	17 982,40
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTE FINANCIÈRES	
Autres	235 239,53	Emprunts obligataires	5 828 240,96
Immobilisations corporelles en cours	7 969 307,27	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	685 872,17
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	26 667,24
Immobilisations financières (nettes)	533 332,51	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	6 540 780,37
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	25 984 063,86	DETTE NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	171 369,04
Stocks		Autres dettes non financières	284 009,23
Créances	135 857,37	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	455 378,27
Trésorerie	458 065,13	TOTAL TRÉSORERIE (4)	200 000,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	593 922,50	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	7 214 141,04
Comptes de régularisation (III)	2 659,96	Comptes de régularisation (III)	-257 684,27
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	26 580 646,32	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	26 580 646,32

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	18 280,40	
Participations	355 012,27	
Compensations, autres attributions et autres participations	78 496,38	
Dons et legs		
Impôts et taxes	3 587 215,66	
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	5,23	
Produits des cessions d'actifs	4 813,27	
Autres produits de gestion	21 405,77	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 558,00	
Reprises du financement rattaché à un actif	351 269,31	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession	4 312,90	
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	4 424 369,19	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	421 166,97	
Charges de personnel	487 809,37	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	13 913,43	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	40 466,98	
Impôts et taxes	11 035,63	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	1 146 242,92	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	8 917,76	
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	208,41	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	2 129 761,47	

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	1 241 460,65	
Autres charges	734 643,59	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	1 976 104,24	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	318 503,48	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	2 437,97	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	109 082,15	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-106 644,18	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	211 859,30	

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS					F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,73	0,00	0,00	0,00
	Gazole	1,35	0,00	60 000 000,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		46,15	0,00	250 000 000,00	-16,67
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part régionale de la taxe d'aménagement (2)		1,00	0,00	45 000 000,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				355 000 000,00	-12,35

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

65861

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : .

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
EXECUTION BUDGETAIRE PAR NATURE – VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES					B1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	56 380 429,00	35 614 046,57	63,17	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 435 224 859,00	1 376 186 044,66	95,89	0,00
21	Immobilisations corporelles	144 495 000,00	135 853 955,72	94,02	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	508 493 279,00	518 124 583,07	101,89	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 144 593 567,00	2 065 778 630,02	96,32	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 000 000,00	4 702 237,45	78,37	0,00
13	Subventions d'investissement	32 143 000,00	14 539 710,50	45,23	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	479 465 000,00	476 344 987,92	99,35	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	3 188 113,50	14 494 115,84	454,63	0,00
27	Autres immobilisations financières	32 624 886,50	37 645 966,80	115,39	0,00
Total des dépenses financières		553 421 000,00	547 727 018,51	98,97	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	5 158 433,00	3 822 145,86	74,10	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 703 173 000,00	2 617 327 794,39	96,82	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	357 789 000,00	355 582 210,78	99,38	0,00
041	Opérations patrimoniales	513 753 000,00	502 117 909,25	97,74	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		871 542 000,00	857 700 120,03	98,41	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		3 574 715 000,00	3 475 027 914,42	97,21	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		254 414 107,77			
Total des dépenses de la section d'investissement		3 829 129 107,77	3 475 027 914,42		0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser
011	Charges à caractère général	480 936 045,00	373 319 039,99	46 153 287,98	419 472 327,97	87,22	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	509 439 000,00	498 538 356,83	4 446 083,71	502 984 440,54	98,73	0,00
014	Atténuations de produits	1 408 419 000,00	1 398 276 975,89	0,00	1 398 276 975,89	99,28	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	2 022 645 365,00	2 027 460 058,46	378 540,52	2 027 838 598,98	100,26	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	2 754 000,00	2 574 750,93	0,00	2 574 750,93	93,49	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 424 193 410,00	4 300 169 182,10	50 977 912,21	4 351 147 094,31	98,35	0,00
66	Charges financières	110 019 000,00	46 685 808,49	62 396 343,40	109 082 151,89	99,15	0,00
67	Charges spécifiques	2 710 000,00	71 303,28	0,00	71 303,28	2,63	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	8 025 300,00	8 025 300,00	0,00	8 025 300,00	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		4 544 947 710,00	4 354 951 593,87	113 374 255,61	4 468 325 849,48	98,31	0,00
023	Virement à la section d'investissement	215 296 365,45					
042	Opérations ordre transf. entre sections	1 351 350 000,00	1 147 343 792,56	0,00	1 147 343 792,56	84,90	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 566 646 365,45	1 147 343 792,56	0,00	1 147 343 792,56	73,24	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		6 111 594 075,45	5 502 295 386,43	113 374 255,61	5 615 669 642,04	91,89	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 111 594 075,45	5 502 295 386,43	113 374 255,61	5 615 669 642,04		0,00

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
EXECUTION BUDGETAIRE PAR NATURE - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES					B2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	498 501 000,00	501 643 220,20	100,63	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	729 226 634,55	597 366 000,00	81,92	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	7 916,35	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	5 747 188,83	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	36 136,55	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 500 000,00	208 797,88	8,35	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	478 532 107,77	482 705 739,46	100,87	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	1 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	27 827 000,00	28 488 446,35	102,38	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	12 143 000,00	837 207,27	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 748 729 742,32	1 617 041 652,89	92,47	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	215 296 365,45			
040	Opérations ordre transf. entre sections	1 351 350 000,00	1 147 343 792,56	84,90	0,00
041	Opérations patrimoniales	513 753 000,00	502 117 909,25	97,74	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		2 080 399 365,45	1 649 461 701,81	79,29	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		3 829 129 107,77	3 266 503 354,70	85,31	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		3 829 129 107,77	3 266 503 354,70		0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser
013	Atténuations de charges	350 000,00	2 444 805,91	0,00	2 444 805,91	698,52	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	5 229,60	0,00	5 229,60	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 500 160 000,00	3 474 022 104,24	0,00	3 474 022 104,24	99,25	0,00
731	Fiscalité locale	1 470 207 000,00	1 511 470 534,81	0,00	1 511 470 534,81	102,81	0,00
74	Dotations et participations	417 584 410,00	451 789 046,21	0,00	451 789 046,21	108,19	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 200 000,00	21 367 269,40	0,00	21 367 269,40	667,73	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 391 501 410,00	5 461 098 990,17	0,00	5 461 098 990,17	101,29	0,00
76	Produits financiers	2 421 000,00	1 306 414,21	1 131 554,35	2 437 968,56	100,70	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	4 851 770,31	0,00	4 851 770,31	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	3 558 000,00	3 558 000,00	0,00	3 558 000,00	100,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		5 397 480 410,00	5 470 815 174,69	1 131 554,35	5 471 946 729,04	101,38	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	357 789 000,00	355 582 210,78	0,00	355 582 210,78	99,38	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		357 789 000,00	355 582 210,78	0,00	355 582 210,78	99,38	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		5 755 269 410,00	5 826 397 385,47	1 131 554,35	5 827 528 939,82	101,26	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		356 324 665,45					
Total des recettes de la section de fonctionnement		6 111 594 075,45	5 826 397 385,47	1 131 554,35	5 827 528 939,82		0,00

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE					II
EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					C1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
900	Services généraux	24 394 000,00	22 047 113,54	90,38	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	63 384 000,00	41 681 029,38	65,76	0,00
901	Sécurité	13 150 000,00	12 906 934,28	98,15	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	705 263 501,00	676 068 094,51	95,86	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	131 114 430,00	128 704 274,67	98,16	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	23 702 000,00	22 384 798,08	94,44	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	176 734 000,00	174 474 727,07	98,72	0,00
906	Action économique	133 756 565,00	132 984 439,65	99,42	0,00
907	Environnement	72 117 662,00	69 597 463,57	96,51	0,00
908	Transports	843 582 842,00	842 041 107,46	99,82	0,00
909	Fonction en réserve				
90	Opérations ventilées	2 187 199 000,00	2 122 889 982,21	97,06	0,00
921	Taxes non affectées	32 143 000,00	15 560 018,06	48,41	0,00
922	Dotations et participations	6 000 000,00	3 681 929,89	61,37	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	477 831 000,00	475 195 864,23	99,45	0,00
925	Opérations patrimoniales	513 753 000,00	502 117 909,25	97,74	0,00
926	Transferts entre les sections	357 789 000,00	355 582 210,78	99,38	0,00
92	Opérations non ventilées	1 387 516 000,00	1 352 137 932,21	97,45	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		254 414 107,77			
Total des dépenses de la section d'investissement		3 829 129 107,77	3 475 027 914,42		0,00

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	C1.2

Chapitre	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
900	Services généraux	0,00	529 143,43	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	62 121 000,00	61 902 170,64	99,65	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	117 556 000,00	119 974 052,91	102,06	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	1 120 000,00	7 008 048,62	625,72	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	386 820,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	120 056,36	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	5 261 494,34	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	1 917 282,16	0,00	0,00
908	Transports	0,00	814 366,49	0,00	0,00
909	Fonction en réserve				
90	Opérations ventilées	180 797 000,00	197 913 434,95	109,47	0,00
921	Taxes non affectées	437 347 000,00	420 401 760,80	96,13	0,00
922	Dotations et participations	373 532 107,77	373 533 020,67	100,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	757 053 634,55	625 193 436,47	82,58	0,00
925	Opérations patrimoniales	513 753 000,00	502 117 909,25	97,74	0,00
926	Transferts entre les sections (1)	1 351 350 000,00	1 147 343 792,56	84,90	0,00
92	Opérations non ventilées	3 433 035 742,32	3 068 589 919,75	89,38	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement (2)	215 296 365,45	0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	215 296 365,45	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		3 829 129 107,77	3 266 503 354,70		0,00

(1) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE					II
EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE					C2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
930	Services généraux	235 938 500,00	221 510 530,01	93,88	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	56 786 000,00	37 705 061,18	66,40	0,00
931	Sécurité	850 000,00	749 566,19	88,18	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	1 618 376 000,00	1 602 984 180,41	99,05	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	80 430 000,00	77 710 419,70	96,62	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	58 415 000,00	56 184 059,91	96,18	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	20 060 000,00	19 984 871,22	99,63	0,00
936	Action économique	75 715 000,00	69 885 345,99	92,30	0,00
937	Environnement	25 501 910,00	24 820 144,00	97,33	0,00
938	Transports	839 343 000,00	837 792 973,71	99,82	0,00
939	Fonction en réserve				
93	Services ventilés	3 011 415 410,00	2 949 327 152,32	97,94	0,00
940	Impositions directes	1 379 419 000,00	1 374 267 613,00	99,63	0,00
941	Autres impôts et taxes	29 000 000,00	24 009 362,89	82,79	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	114 223 000,00	110 038 700,34	96,34	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	2 865 000,00	2 657 720,93	92,77	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (1)	8 025 300,00	8 025 300,00	100,00	0,00
946	Transferts entre les sections (1)	1 351 350 000,00	1 147 343 792,56	84,90	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
94	Services communs non ventilés	2 884 882 300,00	2 666 342 489,72	92,42	0,00

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
953	Virement à la section d'investissement (2)	215 296 365,45	0,00	0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	215 296 365,45	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 111 594 075,45	5 615 669 642,04		0,00

(1) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
EXECUTION BUDGETAIRE PAR FONCTION – RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	C2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser
930	Services généraux	3 676 500,00	6 866 818,21	186,78	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	51 135 000,00	62 129 783,08	121,50	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	230 030 000,00	279 074 354,24	121,32	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	2 600 000,00	1 258 183,59	48,39	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	41 400 000,00	16 852 275,00	40,71	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	18 390,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	3 270 159,60	0,00	0,00
937	Environnement	956 910,00	456 211,04	47,68	0,00
938	Transports	0,00	183,33	0,00	0,00
939	Fonction en réserve				
93	Services ventilés	329 798 410,00	369 926 358,09	112,17	0,00
940	Impositions directes	125 672 000,00	126 516 377,00	100,67	0,00
941	Autres impôts et taxes	4 844 695 000,00	4 858 985 841,37	100,29	0,00
942	Dotations et participations	91 336 000,00	105 696 279,00	115,72	0,00
943	Opérations financières	2 421 000,00	7 263 873,58	300,04	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (1)	3 558 000,00	3 558 000,00	100,00	0,00
946	Transferts entre les sections (1)	357 789 000,00	355 582 210,78	99,38	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
94	Services communs non ventilés	5 425 471 000,00	5 457 602 581,73	100,59	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté		356 324 665,45			
Total des recettes de la section de fonctionnement		6 111 594 075,45	5 827 528 939,82		0,00

(1) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
90-020	Administration générale de la collectivité		20 241 981,42	33 656,67	20 208 324,75	
90-021	Personnel non ventilé		64 129,38	2 055,70	62 073,68	
90-022	Information, communication, publicité		265 235,88	5 880,00	259 355,88	
90-042	Actions interrégionales		162 718,11		162 718,11	
90-048	Autres actions		1 354 641,12		1 354 641,12	
total chapitre 900	Services généraux	24 394 000,00	22 088 705,91	41 592,37	22 047 113,54	2 346 886,46
90-052	FEDER		41 681 029,38		41 681 029,38	
total chapitre 900-5	Gestion des fonds européens	63 384 000,00	41 681 029,38		41 681 029,38	21 702 970,62
90-11	Police, sécurité, justice		11 656 934,28		11 656 934,28	
90-12	Incendie et secours		1 250 000,00		1 250 000,00	
total chapitre 901	Sécurité	13 150 000,00	12 906 934,28		12 906 934,28	243 065,72
90-212	Ecoles primaires		651 956,69		651 956,69	
90-222	Lycées publics		465 070 440,22	882 327,60	464 188 112,62	
90-223	Lycées privés		6 640 864,97	80 566,50	6 560 298,47	
90-23	Enseignement supérieur		37 905 835,35		37 905 835,35	
90-24	Cités scolaires		46 497 364,61	10 435,11	46 486 929,50	
90-256	Autres		399 153,16		399 153,16	
90-26	Apprentissage		23 583 278,39	99,99	23 583 178,40	
90-27	Formation sanitaire et sociale		6 548 737,72		6 548 737,72	
90-288	Autres services annexes de l'enseignement		81 526 597,43		81 526 597,43	
90-29	Sécurité		8 257 944,56	40 649,39	8 217 295,17	
total chapitre 902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	705 263 501,00	677 082 173,10	1 014 078,59	676 068 094,51	29 195 406,49
90-311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles		29 019 583,55	311 164,84	28 708 418,71	
90-312	Patrimoine		6 752 709,96	146 170,37	6 606 539,59	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
90-313	Bibliothèques, médiathèques		2 350 324,48	82 671,61	2 267 652,87	
90-323	Piscines		8 544 336,78	1 451,10	8 542 885,68	
90-324	Centres de formation sportifs		26 135 296,98		26 135 296,98	
90-325	Autres équipements sportifs ou de loisirs		73 287 802,54	26 958 728,30	46 329 074,24	
90-338	Autres activités pour les jeunes		9 248 819,61	1 377 699,07	7 871 120,54	
90-348	Autres		807 140,00		807 140,00	
90-39	Sécurité		1 611 047,51	174 901,45	1 436 146,06	
total chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	131 114 430,00	157 757 061,41	29 052 786,74	128 704 274,67	2 410 155,33
90-414	Dispensaires et autres établissements sanitaires		11 170 911,32		11 170 911,32	
90-4228	Autres actions en faveur de la petite enfance		1 085 497,08		1 085 497,08	
90-424	Personnes en difficulté		5 203 751,06		5 203 751,06	
90-425	Personnes handicapées		4 924 638,62		4 924 638,62	
total chapitre 904	Santé et action sociale (hors RSA)	23 702 000,00	22 384 798,08		22 384 798,08	1 317 201,92
total chapitre 904-4	RSA					
90-515	Opérations d'aménagement		81 100 367,07		81 100 367,07	
90-518	Autres actions d'aménagement urbain		3 284 249,25		3 284 249,25	
90-52	Politique de la ville		11 149 201,02	1 489 634,54	9 659 566,48	
90-54	Espace rural et autres espaces de développement		12 942 425,62	2 427,40	12 939 998,22	
90-552	Aide au secteur locatif		1 035 103,03		1 035 103,03	
90-553	Aide à l'accession à la propriété		8 968 150,88	11 024,00	8 957 126,88	
90-555	Logement social		53 089 605,33		53 089 605,33	
90-57	Technologies de l'information et de la communication		4 408 710,81		4 408 710,81	
total chapitre 905	Aménagement des territoires et habitat	176 734 000,00	175 977 813,01	1 503 085,94	174 474 727,07	2 259 272,93
90-61	Interventions économiques transversales		30 507 606,32		30 507 606,32	
90-6312	Autres		1 957 076,59	8 800,00	1 948 276,59	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
90-632	Industrie, commerce et artisanat		35 208 203,13	48 011,31	35 160 191,82	
90-633	Développement touristique		3 637 541,15		3 637 541,15	
90-65	Insertion économique et économie sociale et solidaire		2 061 886,50		2 061 886,50	
90-67	Recherche et innovation		59 668 937,27		59 668 937,27	
total chapitre 906	Action économique	133 756 565,00	133 041 250,96	56 811,31	132 984 439,65	772 125,35
90-71	Actions transversales		274 002,81	1 000,00	273 002,81	
90-7213	Tri, valorisation et traitement des déchets		8 327 902,73	2 009,04	8 325 893,69	
90-7222	Action en matière de propreté urbaine et de nettoyage		1 493 192,65	25 114,17	1 468 078,48	
90-731	Politique de l'eau		2 227 000,00		2 227 000,00	
90-733	Assainissement		263 986,45		263 986,45	
90-735	Lutte contre les inondations		29 403,44		29 403,44	
90-74	Politique de l'air		1 901 773,77	7 835,86	1 893 937,91	
90-751	Réseaux de chaleur et de froid		598 218,65		598 218,65	
90-758	Autres actions		23 303 550,14	3 983,59	23 299 566,55	
90-76	Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques		25 673 538,59	9 115,27	25 664 423,32	
90-77	Environnement des infrastructures de transports		5 067 660,76		5 067 660,76	
90-78	Autres actions		486 291,51		486 291,51	
total chapitre 907	Environnement	72 117 662,00	69 646 521,50	49 057,93	69 597 463,57	2 520 198,43
90-820	Services communs		25 907 409,28		25 907 409,28	
90-822	Transport ferroviaire		722 907 649,52	8 829 614,42	714 078 035,10	
90-828	Autres transports		22 884 418,74		22 884 418,74	
90-832	Fret ferroviaire		456 971,30	2 297,50	454 673,80	
90-833	Fret fluvial		14 507 902,47		14 507 902,47	
90-838	Autres transports		1 948 754,82	191 803,00	1 756 951,82	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
90-841	Voirie nationale		16 447 785,43		16 447 785,43	
90-843	Voirie départementale		11 704 240,05		11 704 240,05	
90-845	Voirie communale		1 486 315,28	174 081,00	1 312 234,28	
90-849	Sécurité routière		1 436 176,66		1 436 176,66	
90-852	Gares et autres infrastructures ferroviaires		12 520 645,99	970 971,31	11 549 674,68	
90-853	Haltes fluviales et autres infrastructures fluviales		379 636,80		379 636,80	
90-854	Ports et autres infrastructures portuaires		139 987,16		139 987,16	
90-87	Circulations douces		19 548 839,22	66 858,03	19 481 981,19	
total chapitre 908	Transports	843 582 842,00	852 276 732,72	10 235 625,26	842 041 107,46	1 541 734,54
total chapitre 909	Fonction en réserve					
90 Total des opérations ventilées		2 187 199 000,00	2 164 843 020,35	41 953 038,14	2 122 889 982,21	64 309 017,79
921-10226	Taxe d'aménagement		1 020 307,56		1 020 307,56	
921-13332	Taxe pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage (TCBCE)		14 672 488,50	136 827,00	14 535 661,50	
921-13333	Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement		4 049,00		4 049,00	
total chapitre 921	Taxes non affectées	32 143 000,00	15 696 845,06	136 827,00	15 560 018,06	16 582 981,94
922-10222	F.C.T.V.A.		3 681 929,89		3 681 929,89	
total chapitre 922	Dotations et participations	6 000 000,00	3 681 929,89		3 681 929,89	2 318 070,11
923-16311	Emprunts obligataires remboursables in fine		300 000 000,00		300 000 000,00	
923-1641	Emprunts en euros		174 973 065,64		174 973 065,64	
923-2745	Avances remboursables		222 798,59		222 798,59	
total chapitre 923	Dettes et autres opérations financières	477 831 000,00	475 195 864,23		475 195 864,23	2 635 135,77
925-169	Primes de remboursement des obligations		2 634 000,00		2 634 000,00	
925-204182	Bâtiments et installations		2 434 895,42		2 434 895,42	
925-204412	Bâtiments et installations		147 501 038,15		147 501 038,15	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
925-2117	Bois et forêts		867 856,95		867 856,95	
925-2128	Autres agencements et aménagements		9 168 628,26		9 168 628,26	
925-21831	Matériel informatique scolaire		21 669,60		21 669,60	
925-2313	Constructions		320 311 679,78		320 311 679,78	
925-2318	Autres immobilisations corporelles		15 982 104,19		15 982 104,19	
925-238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		1 303 374,08		1 303 374,08	
925-4551	Dépenses		1 892 662,82		1 892 662,82	
total chapitre 925	Opérations patrimoniales	513 753 000,00	502 117 909,25		502 117 909,25	11 635 090,75
926-13911	État et établissements nationaux		11 763 397,23		11 763 397,23	
926-13913	Départements		1 522 427,60		1 522 427,60	
926-139148	Autres communes		47 299,56		47 299,56	
926-13916	Autres établissements publics locaux		406 431,93		406 431,93	
926-139172	FEDER		2 822 946,82	2 801 735,26	21 211,56	
926-13918	Autres		191 842,54		191 842,54	
926-1393122	Dotation régionale d'équipement scolaire		86 089 190,00		86 089 190,00	
926-139332	Taxe pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage (TCBCE)		103 672 995,62		103 672 995,62	
926-139333	Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement		8 279 348,44		8 279 348,44	
926-139334	Taxe sur les surfaces de stationnement		26 637 903,83		26 637 903,83	
926-13935	Amendes de radars automatiques et amendes de police		62 044 102,38		62 044 102,38	
926-13938	Autres		50 593 159,50		50 593 159,50	
926-192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		4 317 491,88	4 591,29	4 312 900,59	
total chapitre 926	Transferts entre les sections	362 101 900,59	358 388 537,33	2 806 326,55	355 582 210,78	6 519 689,81

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Dépenses d'investissement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
92 Total des opérations non ventilées		1 391 828 900,59	1 355 081 085,76	2 943 153,55	1 352 137 932,21	39 690 968,38
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		254 414 107,77				
Total des dépenses de la section d'investissement		3 833 442 008,36	3 519 924 106,11	44 896 191,69	3 475 027 914,42	358 414 093,94

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Recettes d'investissement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
90-020	Administration générale de la collectivité		1 046 218,06	520 000,00	526 218,06	
90-028	Autres moyens généraux		2 925,37		2 925,37	
total chapitre 900	Services généraux		1 049 143,43	520 000,00	529 143,43	-529 143,43
90-052	FEDER		61 972 106,34	69 935,70	61 902 170,64	
total chapitre 900-5	Gestion des fonds européens	62 121 000,00	61 972 106,34	69 935,70	61 902 170,64	218 829,36
total chapitre 901	Sécurité					
90-20	Services communs		86 089 190,00		86 089 190,00	
90-222	Lycées publics		31 072 093,81	11 455,75	31 060 638,06	
90-23	Enseignement supérieur		1 986 713,30		1 986 713,30	
90-24	Cités scolaires		837 444,64		837 444,64	
90-29	Sécurité		66,91		66,91	
total chapitre 902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	117 556 000,00	119 985 508,66	11 455,75	119 974 052,91	-2 418 052,91
90-311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles		17 152,34		17 152,34	
90-312	Patrimoine		147 946,26		147 946,26	
90-325	Autres équipements sportifs ou de loisirs		6 842 950,02		6 842 950,02	
total chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 120 000,00	7 008 048,62		7 008 048,62	-5 888 048,62
90-420	Services communs		435 251,00	48 431,00	386 820,00	
total chapitre 904	Santé et action sociale (hors RSA)		435 251,00	48 431,00	386 820,00	-386 820,00
total chapitre 904-4	RSA					
90-52	Politique de la ville		57 891,33		57 891,33	
90-54	Espace rural et autres espaces de développement		48 968,45		48 968,45	
90-555	Logement social		13 196,58		13 196,58	
total chapitre 905	Aménagement des territoires et habitat		120 056,36		120 056,36	-120 056,36
90-61	Interventions économiques transversales		3 517 387,96		3 517 387,96	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Recettes d'investissement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
90-6312	Autres		1 693 655,58		1 693 655,58	
90-632	Industrie, commerce et artisanat		34 000,00		34 000,00	
90-633	Développement touristique		16 450,80		16 450,80	
total chapitre 906	Action économique		5 261 494,34		5 261 494,34	-5 261 494,34
90-71	Actions transversales		1 653 091,48		1 653 091,48	
90-731	Politique de l'eau		138 029,72		138 029,72	
90-78	Autres actions		126 160,96		126 160,96	
total chapitre 907	Environnement		1 917 282,16		1 917 282,16	-1 917 282,16
90-822	Transport ferroviaire		814 366,49		814 366,49	
total chapitre 908	Transports		814 366,49		814 366,49	-814 366,49
total chapitre 909	Fonction en réserve					
90 Total des opérations ventilées		180 797 000,00	198 563 257,40	649 822,45	197 913 434,95	-17 116 434,95
921-10223	TICPE 2e part		71 481 510,00	3 866 895,00	67 614 615,00	
921-10226	Taxe d'aménagement		41 558 103,79		41 558 103,79	
921-13332	Taxe pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage (TCBCE)		98 648 245,06		98 648 245,06	
921-13333	Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement		20 493,95		20 493,95	
921-13334	Taxe sur les surfaces de stationnement		66 212 415,00		66 212 415,00	
921-1335	Amendes de radars automatiques et amendes de police		84 631 090,00	15 243 033,00	69 388 057,00	
921-1338	Autres		76 959 831,00		76 959 831,00	
total chapitre 921	Taxes non affectées	437 347 000,00	439 511 688,80	19 109 928,00	420 401 760,80	16 945 239,20
922-1021	Dotations		23 029 900,00		23 029 900,00	
922-10222	F.C.T.V.A.		96 089 012,90		96 089 012,90	
922-1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		254 414 107,77		254 414 107,77	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Recettes d'investissement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 922	Dotations et participations	373 532 107,77	373 533 020,67		373 533 020,67	-912,90
923-16311	Emprunts obligataires remboursables in fine		600 000 000,00	2 634 000,00	597 366 000,00	
923-2745	Avances remboursables		1 867 100,46		1 867 100,46	
923-2748	Autres prêts		25 960 336,01		25 960 336,01	
total chapitre 923	Dettes et autres opérations financières	757 053 634,55	627 827 436,47	2 634 000,00	625 193 436,47	131 860 198,08
925-16311	Emprunts obligataires remboursables in fine		2 634 000,00		2 634 000,00	
925-2031	Frais d'études		17 936 518,91		17 936 518,91	
925-2033	Frais d'insertion		8 100,00		8 100,00	
925-2111	Terrains nus		2 917,49		2 917,49	
925-21318	Autres bâtiments publics		146 707 855,66		146 707 855,66	
925-2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		238 609,64		238 609,64	
925-21838	Autre matériel informatique		115 522,84		115 522,84	
925-21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		136 252,33		136 252,33	
925-21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		299 880,19		299 880,19	
925-2313	Constructions		1 254 190,42	8 100,00	1 246 090,42	
925-238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		332 734 878,11		332 734 878,11	
925-4551	Dépenses		57 283,66		57 283,66	
total chapitre 925	Opérations patrimoniales	513 753 000,00	502 126 009,25	8 100,00	502 117 909,25	11 635 090,75
926-192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		208 412,00		208 412,00	
926-21312	Bâtiments scolaires		1 673 678,00		1 673 678,00	
926-21828	Autres matériels de transport		472 869,92	12 291,29	460 578,63	
926-271	Titres immobilisés (droits de propriété)		6 783 505,98		6 783 505,98	
926-28031	Frais d'études		3 668 024,27		3 668 024,27	
926-28033	Frais d'insertion		3 672,00		3 672,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Recettes d'investissement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
926-2804111	Biens mobiliers, matériel et études		1 740 279,00		1 740 279,00	
926-2804112	Bâtiments et installations		11 774 074,02		11 774 074,02	
926-2804113	Projets d'infrastructures d'intérêt national		22 710 983,00		22 710 983,00	
926-2804114	Voirie		3 209 105,00		3 209 105,00	
926-2804122	Bâtiments et installations		7 094,00		7 094,00	
926-2804123	Projets d'infrastructures d'intérêt national		2 378,00		2 378,00	
926-2804131	Biens mobiliers, matériel et études		1 942 440,72		1 942 440,72	
926-2804132	Bâtiments et installations		37 346 596,24		37 346 596,24	
926-2804133	Projets d'infrastructures d'intérêt national		25 509 268,00		25 509 268,00	
926-28041411	Biens mobiliers, matériel et études		88 326,00		88 326,00	
926-28041412	Bâtiments et installations		49 720,00		49 720,00	
926-28041481	Biens mobiliers, matériel et études		17 030 317,71		17 030 317,71	
926-28041482	Bâtiments et installations		175 202 440,46		175 202 440,46	
926-28041483	Projets d'infrastructures d'intérêt national		3 411 656,00		3 411 656,00	
926-28041511	Biens mobiliers, matériel et études		9 273,00		9 273,00	
926-280415341	Biens mobiliers, matériel et études		159 036,00		159 036,00	
926-280415342	Bâtiments et installations		29 262 163,06		29 262 163,06	
926-280415343	Projets d'infrastructures d'intérêt national		6 255 171,00		6 255 171,00	
926-28041582	Bâtiments et installations		1 424 187,33		1 424 187,33	
926-28041711	Biens mobiliers, matériel et études		71 509,00		71 509,00	
926-28041712	Bâtiments et installations		17 823 238,88		17 823 238,88	
926-28041713	Projets d'infrastructures d'intérêt national		16 992 916,00		16 992 916,00	
926-28041721	Biens mobiliers, matériel et études		5 330,00		5 330,00	
926-28041722	Bâtiments et installations		23 576 977,27		23 576 977,27	
926-28041723	Projets d'infrastructures d'intérêt national		57 946 897,00		57 946 897,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Recettes d'investissement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
926-28041781	Biens mobiliers, matériel et études		205 272,94		205 272,94	
926-28041782	Bâtiments et installations		13 157 894,19		13 157 894,19	
926-28041783	Projets d'infrastructures d'intérêt national		101 708 617,00		101 708 617,00	
926-2804181	Biens mobiliers, matériel et études		34 541 126,95		34 541 126,95	
926-2804182	Bâtiments et installations		127 122 024,30		127 122 024,30	
926-2804183	Projets d'infrastructures d'intérêt national		4 191 467,00		4 191 467,00	
926-280421	Biens mobiliers, matériel et études		42 008 375,49		42 008 375,49	
926-280422	Bâtiments et installations		128 958 938,00		128 958 938,00	
926-280423	Projets d'infrastructures d'intérêt national		476 973,00		476 973,00	
926-280431	Biens mobiliers, matériel et études		33 868,18		33 868,18	
926-280432	Bâtiments et installations		914 618,25		914 618,25	
926-2804411	Biens mobiliers, matériel et études		444 630,00		444 630,00	
926-2804412	Bâtiments et installations		38 948,00		38 948,00	
926-2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires		7 674 456,20		7 674 456,20	
926-28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		5 740,00		5 740,00	
926-28128	Autres agencements et aménagements		8 106 351,27		8 106 351,27	
926-281311	Bâtiments administratifs		1 414 520,00		1 414 520,00	
926-281312	Bâtiments scolaires		75 983 545,53		75 983 545,53	
926-281314	Bâtiments culturels et sportifs		1 120 399,00		1 120 399,00	
926-281318	Autres bâtiments publics		74 464,00		74 464,00	
926-281351	Bâtiments publics		6 296 212,14		6 296 212,14	
926-281538	Autres réseaux		437,00		437,00	
926-281572	Matériel technique scolaire		1 848 804,15		1 848 804,15	
926-281578	Autre matériel technique		835 940,74		835 940,74	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Recettes d'investissement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
926-28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		868 892,36		868 892,36	
926-281828	Autres matériels de transport		849 528,77		849 528,77	
926-281831	Matériel informatique scolaire		96 037 704,08		96 037 704,08	
926-281838	Autre matériel informatique		1 615 392,09		1 615 392,09	
926-281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		5 111 991,29		5 111 991,29	
926-281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		457 600,81		457 600,81	
926-28185	Matériel de téléphonie		182 275,60		182 275,60	
926-28188	Autres		18 707 536,66		18 707 536,66	
total chapitre 926	Transferts entre les sections	1 360 476 174,61	1 147 356 083,85	12 291,29	1 147 343 792,56	213 132 382,05
92 Total des opérations non ventilées		3 442 161 916,93	3 090 354 239,04	21 764 319,29	3 068 589 919,75	373 571 997,18
total chapitre 951	Virement de la section de fonctionnement	215 296 365,45				
total chapitre 954	Produit des cessions d'immobilisations	-4 813 274,02				
95 Total des chapitres de prévision sans réalisation		210 483 091,43				210 483 091,43
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement		3 833 442 008,36	3 288 917 496,44	22 414 141,74	3 266 503 354,70	566 938 653,66

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D3

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
93-020	Administration générale de la collectivité		63 840 671,74	3 478 861,11	60 361 810,63	
93-021	Personnel non ventilé		131 943 922,68	383 477,36	131 560 445,32	
93-022	Information, communication, publicité		11 675 313,27	1 365 830,37	10 309 482,90	
93-031	Assemblée délibérante		13 941 542,84	532 214,97	13 409 327,87	
93-032	Conseil économique et social régional ou Conseil de développement		3 093 452,37	66 309,70	3 027 142,67	
93-042	Actions interrégionales		96 088,62	21 226,73	74 861,89	
93-043	Actions européennes		410 997,16	780,00	410 217,16	
93-048	Autres actions		2 474 402,97	117 161,40	2 357 241,57	
total chapitre 930	Services généraux	235 938 500,00	227 476 391,65	5 965 861,64	221 510 530,01	14 427 969,99
93-051	FSE		33 462 770,66	174 487,83	33 288 282,83	
93-052	FEDER		4 416 778,35		4 416 778,35	
total chapitre 930-5	Gestion des fonds européens	56 786 000,00	37 879 549,01	174 487,83	37 705 061,18	19 080 938,82
93-18	Autres interventions de protection des personnes et des biens		749 566,19		749 566,19	
total chapitre 931	Sécurité	850 000,00	749 566,19		749 566,19	100 433,81
93-20	Services communs		5 976 489,93	1 026 132,83	4 950 357,10	
93-222	Lycées publics		595 227 167,61	28 095 305,04	567 131 862,57	
93-223	Lycées privés		68 770 192,00		68 770 192,00	
93-23	Enseignement supérieur		9 365 352,40		9 365 352,40	
93-24	Cités scolaires		21 767 053,90	50 383,58	21 716 670,32	
93-251	Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi		72 010 161,66		72 010 161,66	
93-252	Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi		8 948 200,81		8 948 200,81	
93-253	Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi		329 325 336,39	0,32	329 325 336,07	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D3

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
93-254	Formation des actifs occupés		4 529 827,95		4 529 827,95	
93-255	Rémunération des stagiaires		186 966 654,49		186 966 654,49	
93-256	Autres		19 526 870,98		19 526 870,98	
93-26	Apprentissage		26 659 107,49	247,00	26 658 860,49	
93-27	Formation sanitaire et sociale		246 915 279,73	0,20	246 915 279,53	
93-281	Hébergement et restauration scolaires		16 618 217,38	103 605,13	16 514 612,25	
93-288	Autres services annexes de l'enseignement		21 340 722,64	1 686 780,85	19 653 941,79	
total chapitre 932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 618 376 000,00	1 633 946 635,36	30 962 454,95	1 602 984 180,41	15 391 819,59
93-311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles		50 520 259,43	157 698,71	50 362 560,72	
93-312	Patrimoine		1 983 948,05	85 011,22	1 898 936,83	
93-326	Manifestations sportives		16 998 428,52	31 453,09	16 966 975,43	
93-338	Autres activités pour les jeunes		3 956 101,64	40 320,56	3 915 781,08	
93-341	Égalité entre les femmes et les hommes		1 472 621,14		1 472 621,14	
93-348	Autres		3 095 020,90	1 476,40	3 093 544,50	
total chapitre 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	80 430 000,00	78 026 379,68	315 959,98	77 710 419,70	2 719 580,30
93-410	Services communs		655 000,00		655 000,00	
93-412	Prévention et éducation pour la santé		4 408 857,78		4 408 857,78	
93-418	Autres actions		1 183 979,38		1 183 979,38	
93-4228	Autres actions en faveur de la petite enfance		34 328,97		34 328,97	
93-424	Personnes en difficulté		5 819 712,89	3 225,51	5 816 487,38	
93-428	Autres interventions sociales		45 560 406,40	1 475 000,00	44 085 406,40	
total chapitre 934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	58 415 000,00	57 662 285,42	1 478 225,51	56 184 059,91	2 230 940,09
total chapitre 934-3	APA					
total chapitre 934-4	RSA / Régularisations de RMI					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D3

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
93-510	Services communs		1 003 750,71	52 094,90	951 655,81	
93-515	Opérations d'aménagement		17 660 602,00		17 660 602,00	
93-555	Logement social		86 957,66		86 957,66	
93-57	Technologies de l'information et de la communication		1 422 255,75	136 600,00	1 285 655,75	
total chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat	20 060 000,00	20 173 566,12	188 694,90	19 984 871,22	75 128,78
93-61	Interventions économiques transversales		6 190 203,53	214 040,56	5 976 162,97	
93-62	Structure d'animation et de développement économique		12 601 959,00	16 700,00	12 585 259,00	
93-6312	Autres		5 594 520,38	3 036,00	5 591 484,38	
93-632	Industrie, commerce et artisanat		4 265 969,17	144 243,00	4 121 726,17	
93-633	Développement touristique		14 038 457,57	16 071,44	14 022 386,13	
93-65	Insertion économique et économie sociale et solidaire		3 219 050,43	144 300,00	3 074 750,43	
93-67	Recherche et innovation		24 517 176,91	3 600,00	24 513 576,91	
total chapitre 936	Action économique	75 715 000,00	70 427 336,99	541 991,00	69 885 345,99	5 829 654,01
93-71	Actions transversales		5 510 534,21	6 652,36	5 503 881,85	
93-7211	Actions de prévention et de sensibilisation		262 562,54		262 562,54	
93-7222	Action en matière de propreté urbaine et de nettoyage		163 881,82		163 881,82	
93-731	Politique de l'eau		183 083,32		183 083,32	
93-74	Politique de l'air		850 000,00		850 000,00	
93-758	Autres actions		1 115 278,92	14 333,71	1 100 945,21	
93-76	Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques		15 855 816,92	60 027,66	15 795 789,26	
93-78	Autres actions		960 000,00		960 000,00	
total chapitre 937	Environnement	25 501 910,00	24 901 157,73	81 013,73	24 820 144,00	681 766,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D3

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
93-820	Services communs		827 651 176,88		827 651 176,88	
93-828	Autres transports		10 066 258,88	9 990,00	10 056 268,88	
93-838	Autres transports		85 527,95		85 527,95	
total chapitre 938	Transports	839 343 000,00	837 802 963,71	9 990,00	837 792 973,71	1 550 026,29
total chapitre 939	Fonction en réserve					
93 Total des services ventilés		3 011 415 410,00	2 989 045 831,86	39 718 679,54	2 949 327 152,32	62 088 257,68
940-739214	Attribution de compensation CVAE - Département - Région		1 372 418 579,00		1 372 418 579,00	
940-7392222	Fonds de solidarité régionale entre les régions et le département de Mayotte		1 849 034,00		1 849 034,00	
total chapitre 940	Impositions directes	1 379 419 000,00	1 374 267 613,00		1 374 267 613,00	5 151 387,00
941-73918	Autres reversements et restitutions sur fiscalité locale		740 333,89		740 333,89	
941-7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers		23 269 029,00		23 269 029,00	
total chapitre 941	Autres impôts et taxes	29 000 000,00	24 009 362,89		24 009 362,89	4 990 637,11
total chapitre 942	Dotations et participations					
943-6228	Divers		197 846,56		197 846,56	
943-627	Services bancaires et assimilés.		986 334,45		986 334,45	
943-66111	Intérêts réglés à l'échéance		93 469 778,68		93 469 778,68	
943-66112	Intérêts - rattachement des ICNE		62 396 343,40	49 796 379,81	12 599 963,59	
943-6618	Intérêts des autres dettes		908 190,39		908 190,39	
943-6688	Autres		4 510 586,67	2 634 000,00	1 876 586,67	
total chapitre 943	Opérations financières	114 223 000,00	162 469 080,15	52 430 379,81	110 038 700,34	4 184 299,66
944-6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		74 310,00		74 310,00	
944-65315	Formation		8 660,00		8 660,00	
944-65861	Frais de personnel	2 754 000,00	2 574 750,93		2 574 750,93	179 249,07

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D3

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	2 865 000,00	2 657 720,93		2 657 720,93	207 279,07
945-6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement		6 773 200,00		6 773 200,00	
945-6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		1 252 100,00		1 252 100,00	
total chapitre 945	Provisions et autres opérations mixtes	8 025 300,00	8 025 300,00		8 025 300,00	
946-675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		8 930 053,91	12 291,30	8 917 762,61	
946-6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		208 412,00		208 412,00	
946-6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		1 138 217 617,95		1 138 217 617,95	
total chapitre 946	Transferts entre les sections	1 360 476 174,61	1 147 356 083,86	12 291,30	1 147 343 792,56	213 132 382,05
total chapitre 947	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
94 Total des services communs non ventilés		2 894 008 474,61	2 718 785 160,83	52 442 671,11	2 666 342 489,72	227 665 984,89
total chapitre 953	Virement à la section d'investissement	215 296 365,45				
95 Total des chapitres de prévision sans réalisation		215 296 365,45				215 296 365,45
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 120 720 250,06	5 707 830 992,69	92 161 350,65	5 615 669 642,04	505 050 608,02

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D4

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
93-020	Administration générale de la collectivité		575 267,43	4 742,74	570 524,69	
93-021	Personnel non ventilé		1 977 848,90	43 671,44	1 934 177,46	
93-022	Information, communication, publicité		19 856,16		19 856,16	
93-028	Autres moyens généraux		2 480 255,90	4 836,05	2 475 419,85	
93-031	Assemblée délibérante		381 853,10		381 853,10	
93-032	Conseil économique et social régional ou Conseil de développement		36 171,25	839,70	35 331,55	
93-048	Autres actions		1 449 655,40		1 449 655,40	
total chapitre 930	Services généraux	3 676 500,00	6 920 908,14	54 089,93	6 866 818,21	-3 190 318,21
93-051	FSE		57 526 591,33		57 526 591,33	
93-052	FEDER		4 603 191,75		4 603 191,75	
total chapitre 930-5	Gestion des fonds européens	51 135 000,00	62 129 783,08		62 129 783,08	-10 994 783,08
total chapitre 931	Sécurité					
93-20	Services communs		0,01		0,01	
93-222	Lycées publics		5 976 280,11	4 998,98	5 971 281,13	
93-23	Enseignement supérieur		83 541,54		83 541,54	
93-24	Cités scolaires		13 423 193,71	0,30	13 423 193,41	
93-251	Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi		221 302 400,00		221 302 400,00	
93-252	Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi		47 402 407,51	47 402 407,51		
93-253	Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi		29 403 049,36		29 403 049,36	
93-255	Rémunération des stagiaires		1 553 813,00		1 553 813,00	
93-256	Autres		163 250,00		163 250,00	
93-26	Apprentissage		31 703,00		31 703,00	
93-27	Formation sanitaire et sociale		2 057 217,96	15,00	2 057 202,96	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D4

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
93-281	Hébergement et restauration scolaires		3 896 143,24	3 465,00	3 892 678,24	
93-288	Autres services annexes de l'enseignement		1 207 926,74	15 685,15	1 192 241,59	
total chapitre 932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	230 030 000,00	326 500 926,18	47 426 571,94	279 074 354,24	-49 044 354,24
93-311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles		95 437,10		95 437,10	
93-312	Patrimoine		60 937,09		60 937,09	
93-326	Manifestations sportives		0,01		0,01	
93-338	Autres activités pour les jeunes		1 101 809,39		1 101 809,39	
total chapitre 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 600 000,00	1 258 183,59		1 258 183,59	1 341 816,41
93-428	Autres interventions sociales		16 852 275,00		16 852 275,00	
total chapitre 934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)	41 400 000,00	16 852 275,00		16 852 275,00	24 547 725,00
total chapitre 934-3	APA					
total chapitre 934-4	RSA / Régularisations de RMI					
93-50	Services communs		390,00		390,00	
93-57	Technologies de l'information et de la communication		18 000,00		18 000,00	
total chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat		18 390,00		18 390,00	-18 390,00
93-61	Interventions économiques transversales		336 146,59	24 579,48	311 567,11	
93-6312	Autres		267 923,27		267 923,27	
93-632	Industrie, commerce et artisanat		1 447 407,08	690 563,00	756 844,08	
93-67	Recherche et innovation		1 933 825,14		1 933 825,14	
total chapitre 936	Action économique		3 985 302,08	715 142,48	3 270 159,60	-3 270 159,60
93-76	Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques		456 211,04		456 211,04	
total chapitre 937	Environnement	956 910,00	456 211,04		456 211,04	500 698,96

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D4

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
93-820	Services communs		183,33		183,33	
total chapitre 938	Transports		183,33		183,33	-183,33
total chapitre 939	Fonction en réserve					
93 Total des services ventilés		329 798 410,00	418 122 162,44	48 195 804,35	369 926 358,09	-40 127 948,09
940-73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		126 516 377,00	22 236,00	126 494 141,00	
940-7318	Autres		22 236,00		22 236,00	
total chapitre 940	Impositions directes	125 672 000,00	126 538 613,00	22 236,00	126 516 377,00	-844 377,00
941-731421	TICPE - LRL		1 125 381 222,09	146 578 729,04	978 802 493,05	
941-731428	TICPE - Autres		25 745 752,00		25 745 752,00	
941-73153	Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		290 424 219,76		290 424 219,76	
941-731771	Fraction TICPE - Réforme de l'apprentissage		6 202 131,00		6 202 131,00	
941-731773	Frais de gestion des ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage		29 145 905,80		29 145 905,80	
941-731774	TICPE FPA		54 633 656,20		54 633 656,20	
941-7331	Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux		212 938 800,00		212 938 800,00	
941-7332	Taxe additionnelle aux droits de mutation		43 016 901,51		43 016 901,51	
941-7352	Fraction compensatoire de la CVAE		2 599 702 566,00		2 599 702 566,00	
941-7358	Autres		656 814 020,73	40 000 000,00	616 814 020,73	
941-738	Autres impôts et taxes		1 549 816,00		1 549 816,00	
941-755	Dédits et pénalités perçus		9 579,32		9 579,32	
total chapitre 941	Autres impôts et taxes	4 844 695 000,00	5 045 564 570,41	186 578 729,04	4 858 985 841,37	-14 290 841,37
942-7454	Prélèvement sur recettes - Réforme de l'apprentissage		9 238 093,00		9 238 093,00	
942-74631	DGD		9 042 303,00		9 042 303,00	
942-74718	Autres		20 571 500,00		20 571 500,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Exécution budgétaire par fonction - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D4

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
942-748382	Dotation de compensation pour perte des frais de gestion TH		37 885 847,00		37 885 847,00	
942-748388	Autres		28 958 536,00		28 958 536,00	
total chapitre 942	Dotations et participations	91 336 000,00	105 696 279,00		105 696 279,00	-14 360 279,00
943-75888	Autres		35 140,00	740,00	34 400,00	
943-7622	Produits des autres immobilisations financières - rattachement des ICNE		1 131 554,35	1 140 854,79	-9 300,44	
943-7688	Autres		2 425 500,00		2 425 500,00	
943-775	Produits des cessions d'immobilisations		5 843 874,28	1 030 600,26	4 813 274,02	
total chapitre 943	Opérations financières	7 234 274,02	9 436 068,63	2 172 195,05	7 263 873,58	-29 599,56
total chapitre 944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
945-7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant		3 558 000,00		3 558 000,00	
total chapitre 945	Provisions et autres opérations mixtes	3 558 000,00	3 558 000,00		3 558 000,00	
946-7761	<i>Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat</i>		4 317 491,88	4 591,29	4 312 900,59	
946-777	<i>Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		354 071 045,45	2 801 735,26	351 269 310,19	
total chapitre 946	Transferts entre les sections	362 101 900,59	358 388 537,33	2 806 326,55	355 582 210,78	6 519 689,81
total chapitre 947	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
94 Total des services communs non ventilés		5 434 597 174,61	5 649 182 068,37	191 579 486,64	5 457 602 581,73	-23 005 407,12
002 Résultat de fonctionnement reporté		356 324 665,45				
Total des recettes de la section de fonctionnement		6 120 720 250,06	6 067 304 230,81	239 775 290,99	5 827 528 939,82	293 191 310,24

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		18 849 266 409,98	7 236 196 826,62	11 613 069 583,36	11 075 686 563,43
Autres immobilisations incorporelles		136 533 395,63	77 165 546,11	59 367 849,52	53 052 490,68
Immobilisations incorporelles en cours		76 177 573,95		76 177 573,95	1 500,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		382 270 973,92	76 645 818,28	305 625 155,64	302 952 203,85
Constructions		5 835 791 166,26	647 932 600,57	5 187 858 565,69	5 178 849 835,33
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers		6 562,38	874,00	5 688,38	6 125,38
Installations techniques, agencements et matériel		83 502 070,20	79 421 943,93	4 080 126,27	3 509 410,05
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		1 335 451 067,28	1 100 211 533,28	235 239 534,00	229 604 743,96
Immobilisations corporelles en cours		7 969 307 265,80		7 969 307 265,80	7 689 477 133,26
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		533 332 514,46		533 332 514,46	516 474 684,59
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		35 201 638 999,86	9 217 575 142,79	25 984 063 857,07	25 049 614 690,53
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		5 894 169,38		5 894 169,38	195 729 396,96
Créances sur les redevables et comptes rattachés		572 405,47		572 405,47	28 745,00
Avances et acomptes versés par la collectivité		1 150 169,88		1 150 169,88	1 250 362,51
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		108 188 402,23		108 188 402,23	102 530 877,21
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		27 803 322,64	7 751 100,00	20 052 222,64	15 723 024,42
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		143 608 469,60	7 751 100,00	135 857 369,60	315 262 406,10
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		458 065 134,58		458 065 134,58	742 345 438,71
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		458 065 134,58		458 065 134,58	742 345 438,71
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		2 659 958,25		2 659 958,25	392 827,33
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		35 805 972 562,29	9 225 326 242,79	26 580 646 319,50	26 107 615 362,67

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		97 337 068,46	74 307 168,46
Fonds globalisés		13 194 626 157,14	12 994 066 662,90
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		3 565 106 888,18	3 517 814 570,47
Rattachées à un actif non amortissable		277 796 517,15	189 254 635,35
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-3 621 393 223,32	-3 617 288 734,73
RÉSERVES		5 542 532 176,23	5 288 118 068,46
REPORT A NOUVEAU		356 324 665,45	448 161 920,82
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		211 859 297,78	162 576 852,40
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		19 624 189 547,07	19 057 011 144,13
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES		17 982 400,00	14 767 200,00
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		17 982 400,00	14 767 200,00
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		5 828 240 961,60	5 528 240 961,60
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		685 872 172,48	848 245 274,53
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		26 667 237,40	28 039 159,68
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		6 540 780 371,48	6 404 525 395,81
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		171 369 043,13	47 934 110,92
Dettes fiscales et sociales		1 035 272,01	171 295,93
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		96 426 425,54	95 589 218,27

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		747 788,56	1 303 379,21
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		185 799 740,13	168 848 202,53
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		455 378 269,37	313 846 206,86
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		200 000 000,00	300 000 000,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		200 000 000,00	300 000 000,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		7 214 141 040,85	7 033 138 802,67
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		-257 684 268,42	17 465 415,87
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		26 580 646 319,50	26 107 615 362,67

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		18 280 396,00		
Participations		355 012 267,70		
Compensations, autres attributions et autres participations		78 496 382,51		
Dons et legs				
Impôts et taxes		3 587 215 663,16		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		5 229,60		
Produits des cessions d'actifs		4 813 274,02		
Autres produits de gestion		21 405 765,69		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		3 558 000,00		
Reprises du financement rattaché à un actif		351 269 310,19		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession		4 312 900,59		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		4 424 369 189,46		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		421 166 971,47		
Charges de personnel		487 809 365,30		
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>356 138 092,75</i>		
<i>Dont charges sociales</i>		<i>131 671 272,55</i>		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		13 913 434,09		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		40 466 976,97		
Impôts et taxes		11 035 625,83		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		1 146 242 917,95		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		8 917 762,61		
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		208 412,00		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		2 129 761 466,22		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		1 241 460 647,64		
<i>Dont ménages</i>		278 811 019,50		
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		353 782 958,49		
<i>Dont collectivités territoriales</i>		15 818 574,69		
<i>Dont autres organismes publics</i>		458 830 348,96		
<i>Dont établissements d'enseignement</i>		134 217 746,00		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		734 643 594,49		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		1 976 104 242,13		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		318 503 481,11		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		2 437 968,56		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		2 437 968,56		
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		107 205 565,22		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		1 876 586,67		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		109 082 151,89		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-106 644 183,33		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		211 859 297,78		

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités listées dans l'arrêté du 10 novembre 2016 qui expérimentent la certification des comptes en application de l'article 110 de la loi NOTRe.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		494 437 812,18	22 047 113,54	41 681 029,38	12 906 934,28	676 068 094,51	128 704 274,67	22 384 798,08	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 702 237,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	14 539 710,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	474 973 065,64	0,00	0,00	0,00	1 371 922,28	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	15 562 607,85	0,00	0,00	18 688 911,50	963 903,16	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 517 359,23	41 681 029,38	12 719 458,85	50 744 372,19	81 136 277,95	22 384 798,08	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 023 111,92	0,00	187 475,43	128 106 973,46	3 417 619,93	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	777 249,54	0,00	0,00	473 333 769,22	28 387 251,53	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	222 798,59	166 785,00	0,00	0,00	0,00	14 799 222,10	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 822 145,86	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 419 128 217,94	529 143,43	61 902 170,64	0,00	119 974 052,91	7 008 048,62	386 820,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	482 705 739,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	311 229 042,01	520 000,00	61 148 030,30	0,00	118 893 048,29	6 336 711,64	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	597 366 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	7 916,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	754 140,34	0,00	0,00	590 249,61	386 820,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 137,08	0,00	0,00	34 999,47	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	208 797,88	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	27 827 436,47	90,00	0,00	0,00	0,00	81 087,37	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	837 207,27	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		174 474 727,07	132 984 439,65	69 597 463,57	842 041 107,46		2 617 327 794,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 702 237,45
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		14 539 710,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		476 344 987,92
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 651,84	0,00	307 641,88	75 330,34		35 614 046,57
204	Subventions d'équipement versées	163 053 144,05	109 377 470,30	51 606 357,51	841 965 777,12		1 376 186 044,66
21	Immobilisations corporelles	61 623,58	0,00	57 151,40	0,00		135 853 955,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	15 626 312,78	0,00		518 124 583,07
26	Participations et créances rattachées	0,00	12 494 115,84	2 000 000,00	0,00		14 494 115,84
27	Autres immobilisations financières	11 344 307,60	11 112 853,51	0,00	0,00		37 645 966,80
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		3 822 145,86
RECETTES		120 056,36	5 261 494,34	1 917 282,16	814 366,49		1 617 041 652,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		482 705 739,46
13	Subventions d'investissement	0,00	3 516 387,96	0,00	0,00		501 643 220,20
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		597 366 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		7 916,35
204	Subventions d'équipement versées	120 056,36	1 164 273,87	1 917 282,16	814 366,49		5 747 188,83
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		36 136,55
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		208 797,88
26	Participations et créances rattachées	0,00	1 000,00	0,00	0,00		1 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	579 832,51	0,00	0,00		28 488 446,35
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		837 207,27

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		1 518 998 697,16	221 510 530,01	37 705 061,18	749 566,19	1 602 984 180,41	77 710 419,70	56 184 059,91	0,00
011	Charges à caractère général	1 184 181,01	68 317 342,20	0,00	19 172,81	330 362 795,41	8 085 986,33	5 104 460,11	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	74 310,00	131 088 158,26	0,00	0,00	371 821 972,28	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 398 276 975,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 660,00	22 091 216,77	37 705 061,18	730 393,38	900 544 753,80	69 624 433,37	51 079 599,80	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	2 574 750,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	108 854 519,33	0,00	0,00	0,00	227 632,56	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	13 812,78	0,00	0,00	27 026,36	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	8 025 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 102 020 370,95	6 866 818,21	62 129 783,08	0,00	279 074 354,24	1 258 183,59	16 852 275,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	1 928 657,40	0,00	0,00	515 758,51	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	5 229,60	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 474 022 104,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 511 470 534,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	105 696 279,00	3 236 168,88	58 087 285,25	0,00	265 462 919,08	95 000,00	16 852 275,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	43 979,32	1 693 930,27	4 042 497,83	0,00	13 038 243,42	1 163 183,59	0,00	0,00
76	Produits financiers	2 416 199,56	0,00	0,00	0,00	21 769,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	4 813 274,02	8 061,66	0,00	0,00	30 434,63	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	3 558 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	19 984 871,22	69 885 345,99	24 820 144,00	837 792 973,71		4 468 325 849,48
011	Charges à caractère général	0,00	2 102 281,10	2 899 851,55	1 117 628,00	278 629,45		419 472 327,97
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		502 984 440,54
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 398 276 975,89
65	Autres charges de gestion courante	0,00	17 882 590,12	66 955 030,30	23 702 516,00	837 514 344,26		2 027 838 598,98
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 574 750,93
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		109 082 151,89
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	30 464,14	0,00	0,00		71 303,28
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 025 300,00
RECETTES		0,00	18 390,00	3 270 159,60	456 211,04	183,33		5 471 946 729,04
013	Atténuations de charges	0,00	390,00	0,00	0,00	0,00		2 444 805,91
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 229,60
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 474 022 104,24
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 511 470 534,81
74	Dotations et participations	0,00	0,00	1 903 361,00	455 758,00	0,00		451 789 046,21
75	Autres produits de gestion courante	0,00	18 000,00	1 366 798,60	453,04	183,33		21 367 269,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 437 968,56
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 851 770,31
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 558 000,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
SG	15/02/2023	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
Programme NEU CP	01/02/2002	1 000 000 000,00	200 000 000,00	908 190,39	300 000 000,00	200 000 000,00
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 100 000 000,00	200 000 000,00	908 190,39	300 000 000,00	200 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					6 370 816 326,53									
76387 (2013.SSD.EUR.50)	Placement Schuldschein	04/04/2013	2013-04-10	10/04/2028	50 000 000,00	F	FIXE	2,750	2,755	EUR	X	F	N	A-1
FR0011079052 (2011.PP.EUR.60)	Placement privé	05/07/2011	2011-07-13	13/07/2026	60 000 000,00	F	FIXE	4,035	4,038	EUR	X	F	N	A-1
FR0011225325 (2012.EP.EUR.350)	Emission publique	23/03/2012	2012-03-27	27/03/2024	350 000 000,00	F	FIXE	3,625	3,639	EUR	X	F	N	A-1
FR0011225325 (2015.TAP.EUR.25)	Emission publique	26/10/2015	2015-10-28	27/03/2024	25 000 000,00	F	FIXE	3,625	3,931	EUR	X	F	N	A-1
FR0011458736 (2013.PP.EUR.40)	Placement privé	26/03/2013	2013-03-28	28/03/2025	40 000 000,00	F	FIXE	2,594	2,594	EUR	X	F	N	A-1
FR0011459288 (2013.PP.JPY.40)	Placement privé	10/04/2013	2013-04-11	11/04/2028	40 816 326,53	F	FIXE	1,388	1,388	JPY	X	F	N	A-1
FR0011512193 (2013.EP.EUR.300)	Emission publique	06/06/2013	2013-06-10	10/06/2023	300 000 000,00	F	FIXE	2,250	2,250	EUR	X	F	N	A-1
FR0011613017 (2013.PP.EUR.70)	Placement privé	29/11/2013	2013-10-31	31/10/2028	70 000 000,00	F	FIXE	3,060	3,065	EUR	X	F	N	A-1
FR0011638584 (2013.PP.EUR.50)	Placement privé	27/11/2013	2013-11-29	29/11/2024	50 000 000,00	F	FIXE	2,675	2,680	EUR	X	F	N	A-1
FR0011858323 (2014.EP.EUR.600)	Emission publique	22/04/2014	2014-04-24	24/04/2026	600 000 000,00	F	FIXE	2,375	2,375	EUR	X	F	N	A-1
FR0012170751 (2014.PP.EUR.35)	Placement privé	23/09/2014	2014-09-25	25/09/2025	35 000 000,00	F	FIXE	1,640	1,640	EUR	X	F	N	A-1
FR0012685691 (2015.EP.EUR.500)	Emission publique	21/04/2015	2015-04-23	23/04/2027	500 000 000,00	F	FIXE	0,625	0,732	EUR	X	F	N	A-1
FR0013183167 (2016.EP.EUR.650)	Emission publique	10/06/2016	2016-06-14	14/06/2025	650 000 000,00	F	FIXE	0,500	0,590	EUR	X	F	N	A-1
FR0013242336 (2017.EP.EUR.500)	Emission publique	10/03/2017	2017-03-14	14/03/2029	500 000 000,00	F	FIXE	1,375	1,424	EUR	X	F	N	A-1
FR0013343175 (2018.EP.EUR.500)	Emission publique	18/06/2018	2018-06-20	20/06/2033	500 000 000,00	F	FIXE	1,375	1,396	EUR	X	F	N	A-1
FR0013521382 (2020.EP.EUR.550)	Emission publique	26/06/2020	2020-06-30	02/07/2030	550 000 000,00	F	FIXE	0,100	0,108	EUR	X	F	N	A-1
FR0013521390 (2020.EP.EUR.250)	Emission publique	26/06/2020	2020-06-30	02/07/2040	250 000 000,00	F	FIXE	0,610	0,615	EUR	X	F	N	A-1
FR0014003067 (2021.EP.EUR.500)	Emission publique	16/04/2021	2021-04-20	20/04/2028	500 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
FR001400BCS5 (2022.EP.EUR.700)	Emission publique	19/07/2022	2022-07-19	19/07/2032	700 000 000,00	F	FIXE	2,230	2,261	EUR	X	F	N	A-1
FR001400FG43 (2023.EP.EUR.600)	Emission publique	30/01/2023	2023-01-30	20/04/2031	600 000 000,00	F	FIXE	2,900	2,978	EUR	X	F	N	A-1
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					752 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					752 000 000,00									
1211354 (2011.BQ.EUR.252)	Caisse des Dépôts et Consignation	13/12/2011	2011-12-20	01/03/2012	252 000 000,00	F	FIXE	3,570	3,570	EUR	T	P	O	A-1
232779 (2018.BQ.EUR.40)	Caisse des Dépôts et Consignation	19/05/2017	2018-03-06	01/03/2019	40 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
232779 (2018.BQ.EUR.60)	Caisse des Dépôts et Consignation	19/05/2017	2018-06-08	01/09/2018	60 000 000,00	F	FIXE	1,340	1,348	EUR	T	P	O	A-1
499963 (2019.BQ.EUR.150)	Banque Européenne d'Investissement	19/12/2014	2019-07-26	22/11/2023	150 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	EUR	X	F	O	A-1
81276 (2012.BQ.EUR.200)	Banque Européenne d'Investissement	16/03/2012	2012-03-26	25/03/2027	200 000 000,00	F	FIXE	3,827	3,881	EUR	X	F	O	A-1

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
81521 (2019.BQ.EUR.50)	Banque Européenne d'Investissement	19/12/2014	2019-07-26	20/11/2024	50 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	EUR	X	F	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					30 954 895,57									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					30 954 895,57									
PPP lycées	CITELY (Groupement VINCI Construction France/VINCI Energies France)				30 954 895,57			0,000	0,000		T		N	-
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					7 153 771 222,10									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		100 816 326,53		6 070 816 326,53					300 000 000,00	84 544 881,11	2 421 000,00	62 019 837,19
76387 (2013.SSD.EUR.50)	N	0,00	A-1	50 000 000,00	4,28	F	Fixe	2,750	0,00	1 375 000,00	0,00	999 316,94
FR0011079052 (2011.PP.EUR.60)	O	60 000 000,00	A-1	60 000 000,00	2,53	V	EURIBOR03M	1,799	0,00	4 297 586,67	2 421 000,00	1 728 671,04
FR0011225325 (2012.EP.EUR.350)	N	0,00	A-1	350 000 000,00	0,24	F	Fixe	3,625	0,00	12 687 500,00	0,00	9 706 284,15
FR0011225325 (2015.TAP.EUR.25)	N	0,00	A-1	25 000 000,00	0,24	F	Fixe	3,625	0,00	906 250,00	0,00	693 306,01
FR0011458736 (2013.PP.EUR.40)	N	0,00	A-1	40 000 000,00	1,24	F	Fixe	2,594	0,00	1 037 600,00	0,00	790 957,38
FR0011459288 (2013.PP.JPY.40)	O	40 816 326,53	A-1	40 816 326,53	4,28	V	EURIBOR03M	2,053	0,00	1 377 444,44	0,00	441 145,11
FR0011512193 (2013.EP.EUR.300)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Fixe	2,250	300 000 000,00	6 750 000,00	0,00	0,00
FR0011613017 (2013.PP.EUR.70)	N	0,00	A-1	70 000 000,00	4,83	F	Fixe	3,060	0,00	2 142 000,00	0,00	362 852,46
FR0011638584 (2013.PP.EUR.50)	N	0,00	A-1	50 000 000,00	0,91	F	Fixe	2,675	0,00	1 337 500,00	0,00	120 594,26
FR0011858323 (2014.EP.EUR.600)	N	0,00	A-1	600 000 000,00	2,31	F	Fixe	2,375	0,00	14 250 000,00	0,00	9 811 475,41
FR0012170751 (2014.PP.EUR.35)	N	0,00	A-1	35 000 000,00	1,73	F	Fixe	1,640	0,00	574 000,00	0,00	153 693,99
FR0012685691 (2015.EP.EUR.500)	N	0,00	A-1	500 000 000,00	3,31	F	Fixe	0,625	0,00	3 125 000,00	0,00	2 160 177,60
FR0013183167 (2016.EP.EUR.650)	N	0,00	A-1	650 000 000,00	1,45	F	Fixe	0,500	0,00	3 250 000,00	0,00	1 784 836,07
FR0013242336 (2017.EP.EUR.500)	N	0,00	A-1	500 000 000,00	5,20	F	Fixe	1,375	0,00	6 875 000,00	0,00	5 503 756,83
FR0013343175 (2018.EP.EUR.500)	N	0,00	A-1	500 000 000,00	9,47	F	Fixe	1,375	0,00	6 875 000,00	0,00	3 662 909,84
FR0013521382 (2020.EP.EUR.550)	N	0,00	A-1	550 000 000,00	6,50	F	Fixe	0,100	0,00	550 000,00	0,00	275 000,00
FR0013521390 (2020.EP.EUR.250)	N	0,00	A-1	250 000 000,00	16,50	F	Fixe	0,610	0,00	1 525 000,00	0,00	762 500,00
FR0014003067 (2021.EP.EUR.500)	N	0,00	A-1	500 000 000,00	4,30	F	Fixe	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
FR001400BCS5 (2022.EP.EUR.700)	N	0,00	A-1	700 000 000,00	8,55	F	Fixe	2,230	0,00	15 610 000,00	0,00	7 079 945,36
FR001400FG43 (2023.EP.EUR.600)	N	0,00	A-1	600 000 000,00	7,33	F	Fixe	2,900	0,00	0,00	0,00	15 982 414,74
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		380 900 463,82					174 973 065,64	10 801 484,24	0,00	376 506,21
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		380 900 463,82					174 973 065,64	10 801 484,24	0,00	376 506,21
1211354 (2011.BQ.EUR.252)	N	0,00	A-1	61 522 864,74	2,92	F	Fixe	3,570	19 110 376,29	2 590 213,07	0,00	184 599,90
232779 (2018.BQ.EUR.40)	N	0,00	A-1	30 000 000,00	14,17	F	Fixe	0,000	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
232779 (2018.BQ.EUR.60)	N	0,00	A-1	39 377 599,08	9,42	F	Fixe	1,340	3 862 689,35	557 271,17	0,00	44 714,00
499963 (2019.BQ.EUR.150)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Fixe	0,000	150 000 000,00	0,00	0,00	0,00
81276 (2012.BQ.EUR.200)	N	0,00	A-1	200 000 000,00	3,23	F	Fixe	3,827	0,00	7 654 000,00	0,00	147 192,31
81521 (2019.BQ.EUR.50)	N	0,00	A-1	50 000 000,00	0,89	F	Fixe	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		26 667 237,42					1 371 922,28	227 632,56	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		26 667 237,42					1 371 922,28	227 632,56	0,00	0,00
PPP lycées	N	0,00	-	26 667 237,42	17,81			0,000	1 371 922,28	227 632,56	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		100 816 326,53		6 478 384 027,77					476 344 987,92	95 573 997,91	2 421 000,00	62 396 343,40

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	26	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,60	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 451 716 790,35	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		100 816 326,53					100 816 325,00				0,00	0,00	0,00
6550660C (S2013.PP.JPY.40)	FR0011459288 (2013.PP.JPY.40)	40 816 326,53	11/04/2028	Crédit Agricole	SWAPDEWISE	Change	40 816 325,00	11/04/2013	11/10/2027	T	0,00	0,00	0,00
S2011PP.EUR.60 (S2011PP.EUR.60)	FR0011079052 (2011.PP.EUR.60)	60 000 000,00	13/07/2026	Société Générale	SWAP	Taux	60 000 000,00	13/07/2011	13/07/2026	T	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		100 816 326,53					100 816 325,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						4 892 420,03	29 109 050,01		
6550660C (S2013.PP.JPY.40)	FR0011459288 (2013.PP.JPY.40)	EURIBOR03M	4,405	FIXE	0,000	0,00	0,00	A-1	A-1
S2011PP.EUR.60 (S2011PP.EUR.60)	FR0011079052 (2011.PP.EUR.60)	EURIBOR03M	4,152	FIXE	4,040	4 892 420,03	29 109 050,01	A-1	A-1
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						4 892 420,03	29 109 050,01		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		1 500 TTC
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	SUB ETAT HORS INFRA	15	01/01/2005
L	SUB REGION HORS INFRA	15	01/01/2005
L	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	30	01/01/2005
L	SUB DEPT HORS INFRA	15	01/01/2005
L	INSTALLATIONS AMÉNAGEMENTS CONSTRUCTIONS BÂT. PUBLICS	15	01/01/2005
L	SUB COMMUNES ET INTERCO HORS INFRA	15	01/01/2005
L	SUB AUTRES GROUPEMENTS ET EPL HORS INFRA	15	01/01/2005
L	INSTALLATIONS AMÉNAGEMENTS CONSTRUCTIONS BÂT. PRIVÉS	15	01/01/2005
L	SUB SPIC HORS INFRA	15	01/01/2005
L	PLANTATIONS	15	01/01/2005
L	SUB SNCF MATERIEL FERROVIAIRE	30	01/01/2005
L	SUB SNCF HORS MATERIEL DE TRANSPORT	15	01/01/2005
L	SUB ORGANISMES PUBLICS DIVERS HORS INFRA	15	01/01/2005
L	ORGANISMES PUBLICS DIVERS MATÉRIEL FERROVIAIRE	30	01/01/2005
L	SUB ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS	15	01/01/2005
L	SUB PERSONNE DE DROIT PRIVE	5	01/01/2005
L	ETUDES	3	01/01/2005
L	FRAIS D'INSERTION	1	01/01/2005
L	LICENCES ET LOGICIELS	2	01/01/2005
L	MATÉRIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	4	01/01/2005
L	MATÉRIEL INFORMATIQUE ADMINISTRATIF	4	01/01/2005
L	MOBILIER ADMINISTRATIF ET AUTRES	8	01/01/2005
L	MATÉRIEL TECHNIQUE LOURD	10	01/01/2005
L	MATÉRIEL ETCHNIQUE LÉGER	5	01/01/2005
L	MATÉRIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	8	01/01/2005
L	MATÉRIEL TECHNIQUE SCOLAIRE LOURD	10	01/01/2005
L	MATÉRIEL TECHNIQUE SCOLAIRE LÉGER	5	01/01/2005
L	MATÉRIEL DE TÉLÉPHONIE	5	01/01/2005
L	AUTRES MATÉRIEL	10	01/01/2005
L	INSTALLATION, AGENCEMENT ET AMÉNAGEMENT	15	01/01/2005
L	ETUDES EN ATTENTES	3	01/01/2005

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délibération du
L	SUB ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS	15		01/01/2005
L	VÉHICULES LÉGERS ET INDUSTRIELS	5		01/01/2005
L	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	30		01/01/2005
L	AVANCES AUX MANDATAIRES	30		01/01/2005
L	BATIMENTS SCOLAIRES	30		01/01/2005
L	AVANCES MANDATAIRES - BÂTIMENTS SCOLAIRES	30		01/01/2005
L	BÂTIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	30		01/01/2005
L	SUB SPIC 30	30		01/01/2005
L	SUB ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVES	5		01/01/2005
L	SUB ETAT2 INFRA	50		01/01/2005
L	AUTRES	5		01/01/2005
L	SUB DEPT 2 INFRA	50		01/01/2005
L	SUB COMMUNE2 ET INTERCO INFRA	50		01/01/2005
L	SUB SPIC 2 INFRA	50		01/01/2005
L	SUB SNCF2 INFRA	50		01/01/2005
L	GRPT/EPL INFRA	50		01/01/2005
L	ORG PUBLIC DIV INFRA	50		01/01/2005
L	AVANCES ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	15		01/01/2005
L	SUB DEPARTEMENTALES SCOLAIRE HORS INFRA	15		01/01/2005
L	SUB RFF0 HORS MAT FERROV	15		01/01/2005
L	STIF HORS MAT FERROV	15		01/01/2005
L	SUB AUTRES ORG DE TRANSPORT HORS MAT FERRO	15		01/01/2005
L	SUB STIF MAT FERROVIAIRE	30		01/01/2005
L	SUBV AUTRES ORG TRANSP MAT FERROVIAIRE	30		01/01/2005
L	SUB RFF INFRASTRUCTURES	50		01/01/2005
L	SUB STIF INFRASTRUCTURES	50		01/01/2005
L	SUBV AUTRES ORG TRANS INFRASTRUCTURES	50		01/01/2005
L	AVANCES AUX EPLE	30		01/01/2005
L	FRAIS D'INSERTION	1		01/01/2005
L	MATÉRIEL INFORMATIQUE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	15		01/01/2005
L	MATÉRIEL BUREAU ET MOBILIER ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	15		01/01/2005
L	SUB COMMUNALES SCOLAIRE HORS INFRA	15		01/01/2005
L	FICHES MÈRES - BÂTIMENTS SCOLAIRES	30		01/01/2005
L	BATIMENT SCOLAIRES RECUS A DISPOSITION	30		01/01/2005
L	REPRISE BATIMENT SCOLAIRES RECUS A DISPOSITION	30		01/01/2005
L	REPRISE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES AVANT LE 31/12/2004	1		01/01/2005
L	PLANTATIONS AEV	15		01/01/2005
L	AVANCES EQUIPEMENTS EPLE	10		01/01/2005

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	RECHERCHE DEVELOPPEM	5	01/01/2005
L	INST MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUE LOURD	10	01/01/2005
L	REGUL AMORTISSEMENT EXCEPTIONNELLE - 8 ANS	8	01/01/2005
L	FICHES MÈRES - BÂTIMENTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	30	01/01/2005
L	CONSTRUCTION BATIMENTS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	30	01/01/2005
L	PART INVESTISSEMENT P.P.P.	30	01/01/2005
L	SUB ETAT INFRA SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB DEPT INFRA SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB COMMUNE 2 SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB GRPT EPLE INFRA SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB SPIC 2 SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB SNCF 2 INFRA SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ANS	30	01/01/2011
L	ORG PUB DIV SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB RFF2 SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB STIF2 SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB AUTRE ORG TRANS SPECIF 2011 ANCIEN 50 ->30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB ETAT - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB ETAT - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB ETAT - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB REGION - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB REGION - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB REGION - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB DEPT - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB DEPT - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB DEPT - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB COMMUNES / EPCI - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB COMMUNES / EPCI - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB COMMUNES / EPCI - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB AUTRES GRPTS ET EPLE - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB AUTRES GRPTS - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB AUTRES GRPTS - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB SPIC - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB SPIC - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB SPIC - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB SNCF - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB SNCF - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB SNCF - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB RFF - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	SUB RFF - BAT INST - AMORT 15 ANS	15
L	RFF 30	30
L	SUB STIF - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5
L	SUB STIF - BAT INST - AMORT 15 ANS	15
L	STIF 30	30
L	SUB AUTRES ORG DE TRANSP - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5
L	SUB AUTRES ORG DE TRANSP - BAT INST - AMORT 15 ANS	15
L	SUB AUTRES ORG DE TRANSP - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30
L	ORGA PUBLICS DIVERS - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5
L	ORGA PUBLICS DIVERS - BAT INST - AMORT 15 ANS	15
L	ORGA PUB DIV 30	30
L	SUB PERSONNE DROIT PRIVE - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5
L	SUB PERSONNE DROIT PRIVE - BAT INST - AMORT 15 ANS	15
L	SUB PERSONNE DROIT PRIVE - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30
L	SUB ETABLS SCOL EQUIPT - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5
L	SUB ETABLS SCOL EQUIPT - BAT INST - AMORT 15 ANS	15
L	SUB ETABLS SCOL EQUIPT - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30
L	SUB EQUIPT EN NATURE - AMORT 15 ANS	15
L	SUB EQUIPT EN NATURE - AMORT 5 ANS	5
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2
L	SUB ETAT - VOIERIES - AMORT 40 ANS	40
L	SUB ETAT - MONUMENTS HIST - AMORT 40 ANS	40
L	RESEAUX DIVERS	15
L	AVANCES MANDATAIRES - IDL	30
L	AVANCES EQUIPEMENTS EPLE	10
L	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	30
L	INSTALLATIONS AMÉNAGEMENTS BATIMENTS PUBLICS	30
L	RESEAUX DIVERS AUTRES	15
L	MATÉRIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES ENS SUP	8
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2
L	MATÉRIEL INFORMATIQUE AUTRES	4
L	MATÉRIEL DE TELEPHONIE AUTRES	10
L	PLANTATIONS AEV	15
L	SUB ETAT - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5
L	SUB ETAT - VOIERIES - AMORT 40 ANS	40
L	SUB REGION - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5
L	SUB DEPT - INFRA INT NAT - AMORT 40 ANS	40
L	SUB COMMUNES MEMBRES GFP - INFRA INT NAT - AMORT 40 ANS	40

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délibération du
L	SUB COMMUNES AUTRES - BAT INST - AMORT 30 ANS	30		12/12/2022
L	SUB CCAS - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5		12/12/2022
L	SUB GPT A CARACTERE ADMIN - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5		12/12/2022
L	SUB GPT A CARACTERE ADMIN - INFRA INT NAT - AMORT 40 ANS	40		12/12/2022
L	SUB AUTRES GRPTS - BAT INST - AMORT 30 ANS	30		12/12/2022
L	SUB SNCF - BAT INST - AMORT 30 ANS	30		12/12/2022
L	SUB SNCF RESEAU - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5		12/12/2022
L	SUB AUTRES ORG DE TRANSP - INFRA INT NAT - AMORT 40 ANS	40		12/12/2022
L	ORGA PUBLICS DIVERS - INFRA INT NAT - AMORT 40 ANS	40		12/12/2022
L	SUB PERSONNE DROIT PRIVE - BAT INST - AMORT 30 ANS	30		12/12/2022
L	SUB EQUIPT EN NATURE ORGA PUBLIC - AMORT 5 ANS	5		12/12/2022
L	SUB EQUIPT EN NATURE PERS PRIVEES - AMORT 5 ANS	5		12/12/2022
L	SUB EQUIPT EN NATURE PERS PRIVEES - AMORT 40 ANS	40		12/12/2022
L	AUTRE MATÉRIEL TECHNIQUE	5		12/12/2022
L	AVANCES MANDATAIRES - BÂTIMENTS SCOLAIRES	30		12/12/2022
L	AVANCES ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	30		12/12/2022
L	CONSTRUCTIONS BATIMENTS ENS SUP	30		12/12/2022
L	BATIMENTS SCOLAIRES RECUS AU TITRE MISE A DISPOSITION	30		12/12/2022
L	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	30		12/12/2022
L	INSTALLATIONS AMÉNAGEMENTS BATIMENTS PRIVÉS	30		12/12/2022
L	MATÉRIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE ENS SUP	4		12/12/2022
L	FICHES MÈRES - BÂTIMENTS SCOLAIRES	30		12/12/2022
L	INSTALLATION, AGENCEMENT ET AMÉNAGEMENT	15		12/12/2022
L	MATÉRIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	4		12/12/2022
L	MATERIEL OUTILLAGE VOIERIE MATERIEL ROULANT	10		12/12/2022
L	MATÉRIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	8		12/12/2022
L	MATÉRIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	5		12/12/2022
L	PART INVESTISSEMENT P.P.P.	30		12/12/2022
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	5		12/12/2022
L	SUB ETAT - BAT INST - AMORT 30 ANS	30		12/12/2022
L	SUB ETAT - MONUMENTS HIST - AMORT 40 ANS	40		12/12/2022
L	SUB REGION - INFRA INT NAT - AMORT 40 ANS	40		12/12/2022
L	SUB DEPT - BAT INST - AMORT 30 ANS	30		12/12/2022
L	SUB COMMUNES MEMBRES GFP - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5		12/12/2022
L	SUB COMMUNES AUTRES - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5		12/12/2022
L	SUB GFP DE RATTACHEMENT - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5		12/12/2022
L	SUB GFP DE RATTACHEMENT - INFRA INT NAT - AMORT 40 ANS	40		12/12/2022
L	SUB CCAS - BAT INST - AMORT 30 ANS	30		12/12/2022

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	SUB GPT A CARACTERE ADMINISTRATIF - BAT INST - AMORT 30 ANS	12/12/2022
L	SUB GPT A CARACTERE IND-COMM - BAT INST - AMORT 30 ANS	12/12/2022
L	SUB AUTRES GRPTS - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	12/12/2022
L	SUB AUTRES GRPTS - INFRA INT NAT - AMORT 40 ANS	12/12/2022
L	SUB SNCF - INFRA INT NAT - AMORT 40 ANS	12/12/2022
L	SUB SNCF RESEAU - INFRA INT NAT - AMORT 40 ANS	12/12/2022
L	SUB AUTRES ORG DE TRANSP - BAT INST - AMORT 30 ANS	12/12/2022
L	ORGA PUBLICS DIVERS - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	12/12/2022
L	SUB PERSONNE DROIT PRIVE - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	12/12/2022
L	SUB ETABLS SCOL EQUIPT - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	12/12/2022
L	SUB ETABLS SCOL EQUIPT - INFRA INT NAT - AMORT 40 ANS	12/12/2022
L	SUB EQUIPT EN NATURE ORGA PUBLIC - AMORT 30 ANS	12/12/2022
L	SUB EQUIPT EN NATURE PERS PRIVEES - AMORT 30 ANS	12/12/2022
L	IMMOS INCORPORELLES AUTRES	12/12/2022
L	AVANCES EPLE	12/12/2022
L	BATIMENTS SCOLAIRES	12/12/2022
L	BÂTIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	12/12/2022
L	MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUE SCOLAIRE	12/12/2022
L	FICHES MÈRES - BÂTIMENTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	12/12/2022
L	MATERIEL BUREAU ET MOBILIER AUTRES	12/12/2022
L	MATERIEL OUTILLAGE VOIERIE AUTRES	12/12/2022
L	MATÉRIEL DE TÉLÉPHONIE	12/12/2022
L	PLANTATIONS	12/12/2022
L	SUB ETAT - INFRA INT NAT - AMORT 40 ANS	12/12/2022
L	SUB REGION - BAT INST - AMORT 30 ANS	12/12/2022
L	SUB DEPT - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	12/12/2022
L	SUB COMMUNES MEMBRES GFP - BAT INST - AMORT 30 ANS	12/12/2022
L	SUB COMMUNES AUTRES - INFRA INT NAT - AMORT 40 ANS	12/12/2022
L	SUB GFP DE RATTACHEMENT - BAT INST - AMORT 30 ANS	12/12/2022
L	SUB CCAS - INFRA INT NAT - AMORT 40 ANS	12/12/2022
L	SUB GPT A CARACTERE IND-COMM- BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	12/12/2022
L	SUB GPT A CARACTERE IND-COMM - INFRA INT NAT - AMORT 40 ANS	12/12/2022
L	SUB SNCF - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	12/12/2022
L	SUB SNCF RESEAU - BAT INST - AMORT 30 ANS	12/12/2022
L	SUB AUTRES ORG DE TRANSP - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	12/12/2022
L	ORGA PUBLICS DIVERS - BAT INST - AMORT 30 ANS	12/12/2022
L	SUB PERSONNE DROIT PRIVE - INFRA INT NAT - AMORT 40 ANS	12/12/2022
L	SUB ETABLS SCOL EQUIPT - BAT INST - AMORT 30 ANS	12/12/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	SUB EQUIPT EN NATURE ORGA PUBLIC - AMORT 40 ANS	40	12/12/2022
L	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	5	12/12/2022
L	PRIME EMISSION EMPRUNTS OBLIGATAIRES	30	16/11/2023

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		14 767 200,00	6 773 200,00	3 558 000,00	17 982 400,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		14 767 200,00	6 773 200,00	3 558 000,00	17 982 400,00
Résiliation de la convention de mise à disposition de la région de bâtiments appartenant à l'APHRL	13/10/2016	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Litige concernant les travaux de restructuration de la cité scolaire Hoche à Versailles	13/10/2016	650 000,00	0,00	0,00	650 000,00
Complément à la résiliation de la convention de MAD de la région de bâtiments appartenant à l'APHRL	11/06/2020	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Complément au litige concernant les travaux de restructuration de la cité scolaire Hoche Versailles	11/06/2020	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
Divergence relative à des travaux de construction d'un lycée de Dammartin-en-Goele	11/06/2020	415 000,00	0,00	415 000,00	0,00
Recours indemnitaire lycée Prony à Asnières	11/06/2020	1 255 000,00	0,00	0,00	1 255 000,00
Recours indemnitaire lycée Arago à Villeneuve Saint Georges	11/06/2020	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
Recours indemnitaire - Préjudice de carrière invoqué	11/06/2020	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
Litige relatif au marché de construction de la Maison des sciences de l'environnement	11/06/2020	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
Litige relatif aux travaux de reconstruction et d'extension du lycée Fustel de Coulanges à Massy	11/06/2020	535 000,00	0,00	535 000,00	0,00
Demande indemnitaire - Préjudice de carrière invoqué	11/06/2020	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
Provision pour risque de contentieux - Prolongation délais de chantier Influence 2 - MOE	11/06/2020	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00
Litige relatif au marché de rénovation du lycée Le Gué à Tresmes à Congis-sur-Thérrouane	16/12/2020	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
Divergence relative à des travaux de restructuration du lycée Mansart à Saint-Cyr-l'Ecole	16/12/2020	11 000,00	0,00	11 000,00	0,00
Recours indemnitaire Lycée Les Côtes de Villebon à Meudon	21/07/2021	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
Recours indemnitaire Lycée Honoré de Balzac à Mitry-Mory	21/07/2021	58 000,00	0,00	0,00	58 000,00
Demande indemnitaire suite à des préjudices subis	21/07/2021	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
Demande indemnitaire - Lycée des métiers Les Côtes de Villebon à Meudon-La-Forêt	21/07/2021	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00
Divergence relative à des travaux de construction du lycée Daubié à Argenteuil	21/07/2021	115 000,00	460 000,00	0,00	575 000,00
Recours indemnitaire Lycée Horticole de Saint-Germain-en-Laye	21/07/2021	320 000,00	0,00	0,00	320 000,00
Recours indemnitaire relatif à une décision implicite de rejet	21/07/2021	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
Litige relatif au marché de construction du site sportif de l'île de loisirs de Vaires Torcy	21/07/2021	25 000,00	70 000,00	0,00	95 000,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Litige relatif au marché de construct° d'un stade d'eau vive sur l'île de loisirs Vaires sur Marne	21/07/2021	610 000,00	0,00	0,00	610 000,00
Litige relatif à une décision implicite de rejet - Cité Mixte Régionale Gabriel Fauré à Paris 13	21/07/2021	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00
Recours indemnitaire relatif à une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique	21/07/2021	267 000,00	0,00	0,00	267 000,00
Recours indemnitaire lycée Prony à Asnières sur Seine	21/07/2021	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
Recours indemnitaire Bibliothèque universitaire de PARIS V Descartes à Malakoff	21/07/2021	33 000,00	0,00	0,00	33 000,00
Complément au recours indemnitaire Lycée Horticole de Saint-Germain-en-Laye	15/12/2021	1 690 000,00	0,00	0,00	1 690 000,00
Litige relatif au marché de rénovation du lycée Pierre Gilles de Gennes ANCPB à Paris 13	15/12/2021	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
Demande indemnitaire suite à des préjudices subis	15/12/2021	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Recours indemnitaire île de loisirs de Vaires Torcy	15/12/2021	550 000,00	0,00	550 000,00	0,00
Litige relatif au marché de restructuration du lycée Richelieu de Rueil Malmaison	15/12/2021	50 700,00	0,00	0,00	50 700,00
Recours indemnitaire lycée Richelieu de Rueil Malmaison	15/12/2021	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
Demande indemnitaire - Lycée agricole et horticole de Saint-Germain-en-Laye	15/12/2021	360 000,00	0,00	360 000,00	0,00
Demande indemnitaire suite à des préjudices subis	15/12/2021	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
Recours indemnitaire relatif au marché de restructuration et d'extension du lycée Prony à Asnières	15/12/2021	915 900,00	0,00	0,00	915 900,00
Litige relatif au marché de restructuration du lycée Louis Armand à Paris	15/12/2021	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
Demande indemnitaire - Ile de loisirs Vaires-Torcy	06/07/2022	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
Recours indemnitaire - Préjudice de carrière invoqué	06/07/2022	53 000,00	0,00	23 000,00	30 000,00
Demande indemnitaire suite à des préjudices subis - Ile de loisirs Vaires-Torcy	06/07/2022	760 000,00	0,00	760 000,00	0,00
Divergence relative à des travaux d'électricité du lycée Voillaume à Aulnay-sous-Bois	06/07/2022	750 000,00	0,00	550 000,00	200 000,00
Demande indemnitaire - Lycée Richelieu de RUEIL MALMAISON	06/07/2022	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
Demande indemnitaire suite à résiliation pour faute d'accord-cadre multi-attributaires	06/07/2022	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
Demande indemnitaire - Lycée Fustel de Coulanges à Massy	06/07/2022	416 600,00	0,00	0,00	416 600,00
Demande indemnitaire suite à des préjudices subis	06/07/2022	12 500,00	35 000,00	0,00	47 500,00
Divergence relative à des travaux de rénovation de divers lycées	06/07/2022	33 000,00	0,00	33 000,00	0,00
Demande indemnitaire suite à des préjudices subis	06/07/2022	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
Litige relatif au marché de restructuration du lycée Louis Armand à Paris	06/07/2022	57 000,00	0,00	0,00	57 000,00
Recours indemnitaire - Lycée Racine à Paris	06/07/2022	10 000,00	75 000,00	0,00	85 000,00
Recours indemnitaire - Lycée Racine à Paris	06/07/2022	90 000,00	636 800,00	0,00	726 800,00
Divergence relative à des travaux de sûreté électronique de divers bâtiments	06/07/2022	40 000,00	110 000,00	0,00	150 000,00
Demande indemnitaire suite à des préjudices subis	06/07/2022	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
Provision suite à la cession du lycée De Vinci à CACHAN	06/07/2022	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
Divergence relative à des travaux de construction-rénovation de l'île de loisirs de Vaires-Torcy	13/12/2022	0,00	31 000,00	0,00	31 000,00
Divergence relative à des travaux de restructuration de l'île-de-loisirs de Vaires-Torcy	13/12/2022	0,00	749 550,00	0,00	749 550,00
Divergence relative à des travaux de restructuration de l'île-de-loisirs de Vaires-Torcy	13/12/2022	0,00	601 650,00	0,00	601 650,00
Divergence relative à des travaux de maintenance de divers lycées	13/12/2022	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00
Divergence relative à des travaux de restructuration du lycée Voillaume à Aulnay-sous-Bois	13/12/2022	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
Divergence relative à des travaux de restructuration du lycée Rousseau à Montmorrency	13/12/2022	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00
Recours indemnitaire - Préjudice de carrière invoqué	13/12/2022	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Divergence relative à des travaux de rénovation du lycée Monnet à Montrouge	31/05/2023	0,00	24 700,00	0,00	24 700,00
Divergence relative à des travaux de reconstruction du lycée De Vinci à Saint-Germain-en-Laye	31/05/2023	0,00	634 000,00	0,00	634 000,00
Divergence relative à des travaux de reconstruction du lycée De Vinci à Saint-Germain-en-Laye	31/05/2023	0,00	258 000,00	0,00	258 000,00
Divergence relative à l'installation d'équipements au sein de divers lycées	31/05/2023	0,00	970 000,00	0,00	970 000,00
Demande indemnitaire - Lycée Berthelot à Pantin	31/05/2023	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
Litige relatif au marché de restructuration du service de restauration de la CMR Votaire à Paris 11	31/05/2023	0,00	195 000,00	0,00	195 000,00
Divergence relative à la liquidation d'une astreinte provisoire	31/05/2023	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
Demande indemnitaire - Lycée des métiers Les Côtes de Villebon à Meudon-La-Forêt	31/05/2023	0,00	480 000,00	0,00	480 000,00
Litige relatif à un marché de travaux de rénovation du Campus Scolaire de Coulommiers	31/05/2023	0,00	68 000,00	0,00	68 000,00
Divergence relative à des travaux de reconstruction du lycée De Vinci à Saint-Germain-en-Laye	31/05/2023	0,00	65 500,00	0,00	65 500,00
Demande indemnitaire - Préjudice de carrière invoqué	31/05/2023	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Demande indemnitaire - BU Paris V Descartes à Malakoff	31/05/2023	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
Demande indemnitaire - Préjudice de carrière invoqué	31/05/2023	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
Demande indemnitaire - Ile de loisirs Vaires-Torcy	31/05/2023	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
Dépréciations (3)		6 499 000,00	1 252 100,00	0,00	7 751 100,00
- des immobilisations		6 499 000,00	1 252 100,00	0,00	7 751 100,00
Provisions pour créances douteuses - Risque lié à la pérennité des règlements	15/12/2021	61 100,00	0,00	0,00	61 100,00
Provisions pour créances douteuses - Liquidation judiciaire	15/12/2021	128 500,00	0,00	0,00	128 500,00
Provisions pour créances douteuses - Liquidation judiciaire	15/12/2021	6 092 700,00	0,00	0,00	6 092 700,00
Provisions pour créances douteuses - Risque lié à la pérennité des règlements	15/12/2021	155 700,00	0,00	0,00	155 700,00
Provisions pour créances douteuses - Poursuites inopérantes	15/12/2021	61 000,00	0,00	0,00	61 000,00
Provisions pour créances douteuses - Condamnation in solidum	31/05/2023	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
Provisions pour créances douteuses - DGD négatif	31/05/2023	0,00	45 400,00	0,00	45 400,00
Provisions pour créances douteuses - Ordre de reversement après annulation de mandat	31/05/2023	0,00	19 200,00	0,00	19 200,00
Provisions pour créances douteuses - Jugement pour préjudice matériel et financier	31/05/2023	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
Provisions pour créances douteuses - DGD négatif	31/05/2023	0,00	137 700,00	0,00	137 700,00
Provisions pour créances douteuses - Risque lié à la pérennité des règlements	31/05/2023	0,00	11 900,00	0,00	11 900,00
Provisions pour créances douteuses - Radiation du RCS	31/05/2023	0,00	31 200,00	0,00	31 200,00
Provisions pour créances douteuses - Liquidation judiciaire	31/05/2023	0,00	91 600,00	0,00	91 600,00
Provisions pour créances douteuses - Liquidation judiciaire	31/05/2023	0,00	27 400,00	0,00	27 400,00
Provisions pour créances douteuses - SATD bancaire sans succès	31/05/2023	0,00	32 600,00	0,00	32 600,00
Provisions pour créances douteuses - Condamnation solidaire (échancier en cours et SATD)	31/05/2023	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Provisions pour créances douteuses - Liquidation judiciaire	31/05/2023	0,00	25 800,00	0,00	25 800,00
Provisions pour créances douteuses - Reversement d'une subvention d'investissement versée	31/05/2023	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Provisions pour créances douteuses - Redressement judiciaire	31/05/2023	0,00	157 300,00	0,00	157 300,00
Provisions pour créances douteuses - Risque lié à la pérennité des règlements	31/05/2023	0,00	304 200,00	0,00	304 200,00
Provisions pour créances douteuses - Risque lié à la pérennité des règlements	31/05/2023	0,00	261 300,00	0,00	261 300,00
Provisions pour créances douteuses - Risque lié à la pérennité des règlements	31/05/2023	0,00	6 500,00	0,00	6 500,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		21 266 200,00	8 025 300,00	3 558 000,00	25 733 500,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		21 266 200,00	8 025 300,00	3 558 000,00	25 733 500,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 101		Intitulé de l'opération : 75003 PARIS CMR HUGO				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	434 787,15	29 502,67	29 502,67	0,00	0,00	464 289,82
4551750115 75003 PARIS CMR HUGO (2)	51 594,31	0,00	0,00	0,00	0,00	51 594,31
4551750116 75003 PARIS CMR HUGO (2)	30 530,89	0,00	0,00	0,00	0,00	30 530,89
4551750117 75003 PARIS CMR HUGO (2)	19 135,12	0,00	0,00	0,00	0,00	19 135,12
4551750118 75003 PARIS CMR HUGO (2)	265 713,15	0,00	0,00	0,00	0,00	265 713,15
4551750119 75003 PARIS CMR HUGO (2)	53 997,57	204,99	204,99	0,00	0,00	54 202,56
4551750120 75003 PARIS CMR HUGO (2)	4 299,74	0,00	0,00	0,00	0,00	4 299,74
4551750121 75003 PARIS CMR HUGO (2)	9 516,37	0,00	0,00	0,00	0,00	9 516,37
4551750122 75003 PARIS CMR HUGO (2)	0,00	27 708,34	27 708,34	0,00	0,00	27 708,34
4551750123 75003 PARIS CMR HUGO (2)	0,00	1 589,34	1 589,34	0,00	0,00	1 589,34
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	434 787,15	29 502,67	29 502,67	0,00	0,00	464 289,82
RECETTES (b)	226 046,36	0,00	0,00	0,00	0,00	226 046,36
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	226 046,36	0,00	0,00	0,00	0,00	226 046,36
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	226 046,36	0,00	0,00	0,00	0,00	226 046,36

N° opération : 102				Intitulé de l'opération : 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE			Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	369 445,57	138,00	138,00	0,00	0,00	369 583,57	
4551750215 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE (2)	9 477,99	0,00	0,00	0,00	0,00	9 477,99	
4551750216 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE (2)	38 890,03	0,00	0,00	0,00	0,00	38 890,03	
4551750217 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE (2)	46 043,30	0,00	0,00	0,00	0,00	46 043,30	
4551750218 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE (2)	124 985,12	0,00	0,00	0,00	0,00	124 985,12	
4551750219 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE (2)	44 667,81	0,00	0,00	0,00	0,00	44 667,81	
4551750220 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE (2)	2 126,67	0,00	0,00	0,00	0,00	2 126,67	

N° opération : 102		Intitulé de l'opération : 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
4551750221 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE (2)	103 254,65	0,00	0,00	0,00	0,00	103 254,65
4551750222 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE (2)	0,00	138,00	138,00	0,00	0,00	138,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	369 445,57	138,00	138,00	0,00	0,00	369 583,57
RECETTES (b)	254 276,22	0,00	0,00	0,00	0,00	254 276,22
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	254 276,22	0,00	0,00	0,00	0,00	254 276,22
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	254 276,22	0,00	0,00	0,00	0,00	254 276,22

N° opération : 103		Intitulé de l'opération : 75005 PARIS CMR HENRI IV				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	845 267,92	109 194,01	109 194,01	0,00	0,00	954 461,93
4551750315 75005 PARIS CMR HENRI IV (2)	215 489,08	0,00	0,00	0,00	0,00	215 489,08
4551750316 75005 PARIS CMR HENRI IV (2)	139 664,80	0,00	0,00	0,00	0,00	139 664,80
4551750317 75005 PARIS CMR HENRI IV (2)	202 067,05	0,00	0,00	0,00	0,00	202 067,05
4551750318 75005 PARIS CMR HENRI IV (2)	94 395,27	579,57	579,57	0,00	0,00	94 974,84
4551750319 75005 PARIS CMR HENRI IV (2)	31 837,82	0,00	0,00	0,00	0,00	31 837,82
4551750320 75005 PARIS CMR HENRI IV (2)	70 535,83	0,00	0,00	0,00	0,00	70 535,83
4551750321 75005 PARIS CMR HENRI IV (2)	81 792,17	38 229,85	38 229,85	0,00	0,00	120 022,02
4551750322 75005 PARIS CMR HENRI IV (2)	9 485,90	54 264,93	54 264,93	0,00	0,00	63 750,83
4551750323 75005 PARIS CMR HENRI IV (2)	0,00	16 119,66	16 119,66	0,00	0,00	16 119,66
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	845 267,92	109 194,01	109 194,01	0,00	0,00	954 461,93
RECETTES (b)	377 689,61	0,00	0,00	0,00	0,00	377 689,61
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	377 689,61	0,00	0,00	0,00	0,00	377 689,61
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 103		Intitulé de l'opération : 75005 PARIS CMR HENRI IV				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Recettes nettes (b - d)	377 689,61	0,00	0,00	0,00	0,00	377 689,61

N° opération : 104		Intitulé de l'opération : 75005 PARIS CMR LAVOISIER				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	687 847,67	60 067,95	60 067,95	0,00	0,00	747 915,62
4551750415 75005 PARIS CMR LAVOISIER (2)	27 254,35	0,00	0,00	0,00	0,00	27 254,35
4551750416 75005 PARIS CMR LAVOISIER (2)	43 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 492,00
4551750417 75005 PARIS CMR LAVOISIER (2)	62 808,86	0,00	0,00	0,00	0,00	62 808,86
4551750418 75005 PARIS CMR LAVOISIER (2)	322 647,32	95,56	95,56	0,00	0,00	322 742,88
4551750419 75005 PARIS CMR LAVOISIER (2)	14 614,30	0,00	0,00	0,00	0,00	14 614,30
4551750420 75005 PARIS CMR LAVOISIER (2)	78 705,83	1 946,68	1 946,68	0,00	0,00	80 652,51
4551750421 75005 PARIS CMR LAVOISIER (2)	118 340,07	2 059,70	2 059,70	0,00	0,00	120 399,77
4551750422 75005 PARIS CMR LAVOISIER (2)	19 984,94	17 161,44	17 161,44	0,00	0,00	37 146,38
4551750423 75005 PARIS CMR LAVOISIER (2)	0,00	38 804,57	38 804,57	0,00	0,00	38 804,57
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	687 847,67	60 067,95	60 067,95	0,00	0,00	747 915,62
RECETTES (b)	178 936,30	0,00	0,00	0,00	0,00	178 936,30
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	178 936,30	0,00	0,00	0,00	0,00	178 936,30
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	178 936,30	0,00	0,00	0,00	0,00	178 936,30

N° opération : 105		Intitulé de l'opération : 75006 PARIS CMR MONTAIGNE				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	691 382,11	35 966,10	35 966,10	0,00	0,00	727 348,21
4551750515 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (2)	90 520,25	0,00	0,00	0,00	0,00	90 520,25
4551750516 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (2)	65 838,05	0,00	0,00	0,00	0,00	65 838,05
4551750517 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (2)	167 326,87	0,00	0,00	0,00	0,00	167 326,87
4551750518 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (2)	17 105,24	0,00	0,00	0,00	0,00	17 105,24
4551750519 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (2)	9 921,40	0,00	0,00	0,00	0,00	9 921,40

N° opération : 105		Intitulé de l'opération : 75006 PARIS CMR MONTAIGNE				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
4551750520 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (2)	49 043,21	0,00	0,00	0,00	0,00	49 043,21
4551750521 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (2)	265 832,24	15 317,64	15 317,64	0,00	0,00	281 149,88
4551750522 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (2)	25 794,85	10 676,46	10 676,46	0,00	0,00	36 471,31
4551750523 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (2)	0,00	9 972,00	9 972,00	0,00	0,00	9 972,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	691 382,11	35 966,10	35 966,10	0,00	0,00	727 348,21
RECETTES (b)	147 333,41	0,00	0,00	0,00	0,00	147 333,41
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	147 333,41	0,00	0,00	0,00	0,00	147 333,41
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	147 333,41	0,00	0,00	0,00	0,00	147 333,41

N° opération : 106		Intitulé de l'opération : 75007 PARIS CMR DURUY				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	931 048,47	137 365,63	137 365,63	0,00	0,00	1 068 414,10
4551750615 75007 PARIS CMR DURUY (2)	165 112,60	0,00	0,00	0,00	0,00	165 112,60
4551750616 75007 PARIS CMR DURUY (2)	44 846,18	0,00	0,00	0,00	0,00	44 846,18
4551750617 75007 PARIS CMR DURUY (2)	55 749,18	0,00	0,00	0,00	0,00	55 749,18
4551750618 75007 PARIS CMR DURUY (2)	109 736,87	9 131,64	9 131,64	0,00	0,00	118 868,51
4551750619 75007 PARIS CMR DURUY (2)	23 239,77	50 493,82	50 493,82	0,00	0,00	73 733,59
4551750620 75007 PARIS CMR DURUY (2)	345 674,88	55 644,18	55 644,18	0,00	0,00	401 319,06
4551750621 75007 PARIS CMR DURUY (2)	164 799,99	0,00	0,00	0,00	0,00	164 799,99
4551750622 75007 PARIS CMR DURUY (2)	21 889,00	13 158,99	13 158,99	0,00	0,00	35 047,99
4551750623 75007 PARIS CMR DURUY (2)	0,00	8 937,00	8 937,00	0,00	0,00	8 937,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	931 048,47	137 365,63	137 365,63	0,00	0,00	1 068 414,10
RECETTES (b)	335 049,24	0,00	0,00	0,00	0,00	335 049,24
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	335 049,24	0,00	0,00	0,00	0,00	335 049,24
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 106		Intitulé de l'opération : 75007 PARIS CMR DURUY				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	335 049,24	0,00	0,00	0,00	0,00	335 049,24

N° opération : 107		Intitulé de l'opération : 75008 PARIS CMR CHAPTAL				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	720 525,19	47 022,88	47 022,88	0,00	0,00	767 548,07
4551750715 75008 PARIS CMR CHAPTAL (2)	64 124,84	0,00	0,00	0,00	0,00	64 124,84
4551750716 75008 PARIS CMR CHAPTAL (2)	270 669,80	0,00	0,00	0,00	0,00	270 669,80
4551750717 75008 PARIS CMR CHAPTAL (2)	25 221,42	0,00	0,00	0,00	0,00	25 221,42
4551750718 75008 PARIS CMR CHAPTAL (2)	38 041,97	0,00	0,00	0,00	0,00	38 041,97
4551750719 75008 PARIS CMR CHAPTAL (2)	107 065,02	0,00	0,00	0,00	0,00	107 065,02
4551750720 75008 PARIS CMR CHAPTAL (2)	114 554,97	0,00	0,00	0,00	0,00	114 554,97
4551750721 75008 PARIS CMR CHAPTAL (2)	100 329,39	2 193,42	2 193,42	0,00	0,00	102 522,81
4551750722 75008 PARIS CMR CHAPTAL (2)	517,78	15 124,39	15 124,39	0,00	0,00	15 642,17
4551750723 75008 PARIS CMR CHAPTAL (2)	0,00	29 705,07	29 705,07	0,00	0,00	29 705,07
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	720 525,19	47 022,88	47 022,88	0,00	0,00	767 548,07
RECETTES (b)	288 418,21	0,00	0,00	0,00	0,00	288 418,21
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	288 418,21	0,00	0,00	0,00	0,00	288 418,21
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	288 418,21	0,00	0,00	0,00	0,00	288 418,21

N° opération : 108		Intitulé de l'opération : 75009 PARIS CMR DECOUR				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	1 307 245,16	257 249,13	257 249,13	0,00	0,00	1 564 494,29
4551750815 75009 PARIS CMR DECOUR (2)	89 620,38	0,00	0,00	0,00	0,00	89 620,38
4551750816 75009 PARIS CMR DECOUR (2)	96 434,84	0,00	0,00	0,00	0,00	96 434,84
4551750817 75009 PARIS CMR DECOUR (2)	37 381,58	0,00	0,00	0,00	0,00	37 381,58
4551750818 75009 PARIS CMR DECOUR (2)	68 653,05	0,00	0,00	0,00	0,00	68 653,05

N° opération : 108		Intitulé de l'opération : 75009 PARIS CMR DECOUR				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
4551750819 75009 PARIS CMR DECOUR (2)	207 891,29	0,00	0,00	0,00	0,00	207 891,29
4551750820 75009 PARIS CMR DECOUR (2)	263 240,06	151,77	151,77	0,00	0,00	263 391,83
4551750821 75009 PARIS CMR DECOUR (2)	462 328,54	3 943,80	3 943,80	0,00	0,00	466 272,34
4551750822 75009 PARIS CMR DECOUR (2)	81 695,42	219 428,84	219 428,84	0,00	0,00	301 124,26
4551750823 75009 PARIS CMR DECOUR (2)	0,00	33 724,72	33 724,72	0,00	0,00	33 724,72
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	1 307 245,16	257 249,13	257 249,13	0,00	0,00	1 564 494,29
RECETTES (b)	181 436,08	0,00	0,00	0,00	0,00	181 436,08
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	181 436,08	0,00	0,00	0,00	0,00	181 436,08
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	181 436,08	0,00	0,00	0,00	0,00	181 436,08

N° opération : 109		Intitulé de l'opération : 75009 PARIS CMR FERRY				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	493 647,03	63 771,27	63 771,27	0,00	0,00	557 418,30
4551750915 75009 PARIS CMR FERRY (2)	36 036,32	0,00	0,00	0,00	0,00	36 036,32
4551750916 75009 PARIS CMR FERRY (2)	28 316,26	0,00	0,00	0,00	0,00	28 316,26
4551750917 75009 PARIS CMR FERRY (2)	90 001,26	0,00	0,00	0,00	0,00	90 001,26
4551750918 75009 PARIS CMR FERRY (2)	66 025,10	0,00	0,00	0,00	0,00	66 025,10
4551750919 75009 PARIS CMR FERRY (2)	37 676,80	411,98	411,98	0,00	0,00	38 088,78
4551750920 75009 PARIS CMR FERRY (2)	151 030,38	462,54	462,54	0,00	0,00	151 492,92
4551750921 75009 PARIS CMR FERRY (2)	84 560,91	60 525,37	60 525,37	0,00	0,00	145 086,28
4551750922 75009 PARIS CMR FERRY (2)	0,00	2 371,38	2 371,38	0,00	0,00	2 371,38
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	493 647,03	63 771,27	63 771,27	0,00	0,00	557 418,30
RECETTES (b)	155 378,29	0,00	0,00	0,00	0,00	155 378,29
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	155 378,29	0,00	0,00	0,00	0,00	155 378,29
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 109		Intitulé de l'opération : 75009 PARIS CMR FERRY				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	155 378,29	0,00	0,00	0,00	0,00	155 378,29

N° opération : 110		Intitulé de l'opération : 75009 PARIS CMR LAMARTINE				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	496 427,60	94 659,49	94 659,49	0,00	0,00	591 087,09
4551751015 75009 PARIS CMR LAMARTINE (2)	35 744,28	0,00	0,00	0,00	0,00	35 744,28
4551751016 75009 PARIS CMR LAMARTINE (2)	28 454,72	0,00	0,00	0,00	0,00	28 454,72
4551751017 75009 PARIS CMR LAMARTINE (2)	95 734,78	0,00	0,00	0,00	0,00	95 734,78
4551751018 75009 PARIS CMR LAMARTINE (2)	88 694,22	454,57	454,57	0,00	0,00	89 148,79
4551751019 75009 PARIS CMR LAMARTINE (2)	110 445,63	0,00	0,00	0,00	0,00	110 445,63
4551751020 75009 PARIS CMR LAMARTINE (2)	38 481,91	0,00	0,00	0,00	0,00	38 481,91
4551751021 75009 PARIS CMR LAMARTINE (2)	87 500,33	5 258,19	5 258,19	0,00	0,00	92 758,52
4551751022 75009 PARIS CMR LAMARTINE (2)	11 371,73	78 952,90	78 952,90	0,00	0,00	90 324,63
4551751023 75009 PARIS CMR LAMARTINE (2)	0,00	9 993,83	9 993,83	0,00	0,00	9 993,83
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	496 427,60	94 659,49	94 659,49	0,00	0,00	591 087,09
RECETTES (b)	163 983,66	0,00	0,00	0,00	0,00	163 983,66
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	163 983,66	0,00	0,00	0,00	0,00	163 983,66
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	163 983,66	0,00	0,00	0,00	0,00	163 983,66

N° opération : 111		Intitulé de l'opération : 75011 PARIS CMR VOLTAIRE				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	450 284,20	15 436,37	15 436,37	0,00	0,00	465 720,57
4551751115 75011 PARIS CMR VOLTAIRE (2)	10 451,77	0,00	0,00	0,00	0,00	10 451,77
4551751116 75011 PARIS CMR VOLTAIRE (2)	28 827,76	0,00	0,00	0,00	0,00	28 827,76
4551751117 75011 PARIS CMR VOLTAIRE (2)	187 539,89	0,00	0,00	0,00	0,00	187 539,89
4551751118 75011 PARIS CMR VOLTAIRE (2)	145 872,60	0,00	0,00	0,00	0,00	145 872,60

N° opération : 111		Intitulé de l'opération : 75011 PARIS CMR VOLTAIRE				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
4551751119 75011 PARIS CMR VOLTAIRE (2)	34 010,15	608,40	608,40	0,00	0,00	34 618,55
4551751120 75011 PARIS CMR VOLTAIRE (2)	2 237,26	0,00	0,00	0,00	0,00	2 237,26
4551751121 75011 PARIS CMR VOLTAIRE (2)	41 344,77	1 945,74	1 945,74	0,00	0,00	43 290,51
4551751122 75011 PARIS CMR VOLTAIRE (2)	0,00	2 777,57	2 777,57	0,00	0,00	2 777,57
4551751123 75011 PARIS CMR VOLTAIRE (2)	0,00	10 104,66	10 104,66	0,00	0,00	10 104,66
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	450 284,20	15 436,37	15 436,37	0,00	0,00	465 720,57
RECETTES (b)	251 259,07	0,00	0,00	0,00	0,00	251 259,07
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	251 259,07	0,00	0,00	0,00	0,00	251 259,07
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	251 259,07	0,00	0,00	0,00	0,00	251 259,07

N° opération : 112		Intitulé de l'opération : 75012 PARIS CMR VALERY				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	694 370,73	43 626,42	43 626,42	0,00	0,00	737 997,15
4551751215 75012 PARIS CMR VALERY (2)	49 068,60	0,00	0,00	0,00	0,00	49 068,60
4551751216 75012 PARIS CMR VALERY (2)	85 432,15	0,00	0,00	0,00	0,00	85 432,15
4551751217 75012 PARIS CMR VALERY (2)	135 056,46	0,00	0,00	0,00	0,00	135 056,46
4551751218 75012 PARIS CMR VALERY (2)	90 751,93	0,00	0,00	0,00	0,00	90 751,93
4551751219 75012 PARIS CMR VALERY (2)	80 822,51	0,00	0,00	0,00	0,00	80 822,51
4551751220 75012 PARIS CMR VALERY (2)	206 808,52	0,00	0,00	0,00	0,00	206 808,52
4551751221 75012 PARIS CMR VALERY (2)	25 555,29	15 259,35	15 259,35	0,00	0,00	40 814,64
4551751222 75012 PARIS CMR VALERY (2)	20 875,27	1 192,41	1 192,41	0,00	0,00	22 067,68
4551751223 75012 PARIS CMR VALERY (2)	0,00	27 174,66	27 174,66	0,00	0,00	27 174,66
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	694 370,73	43 626,42	43 626,42	0,00	0,00	737 997,15
RECETTES (b)	176 657,07	0,00	0,00	0,00	0,00	176 657,07
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	176 657,07	0,00	0,00	0,00	0,00	176 657,07

N° opération : 112		Intitulé de l'opération : 75012 PARIS CMR VALERY				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	176 657,07	0,00	0,00	0,00	0,00	176 657,07

N° opération : 113		Intitulé de l'opération : 75013 PARIS CMR FAURE				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	160 882,67	109 095,61	109 095,61	0,00	0,00	293 277,28
4551751315 75013 PARIS CMR FAURE (2)	2 588,01	0,00	0,00	0,00	0,00	25 887,01
4551751316 75013 PARIS CMR FAURE (2)	12 427,13	0,00	0,00	0,00	0,00	12 427,13
4551751317 75013 PARIS CMR FAURE (2)	10 180,09	0,00	0,00	0,00	0,00	10 180,09
4551751318 75013 PARIS CMR FAURE (2)	774,61	0,00	0,00	0,00	0,00	774,61
4551751319 75013 PARIS CMR FAURE (2)	0,00	2 099,52	2 099,52	0,00	0,00	2 099,52
4551751320 75013 PARIS CMR FAURE (2)	1 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 660,00
4551751321 75013 PARIS CMR FAURE (2)	120 340,83	16 272,89	16 272,89	0,00	0,00	136 613,72
4551751322 75013 PARIS CMR FAURE (2)	12 912,00	52 135,74	52 135,74	0,00	0,00	65 047,74
4551751323 75013 PARIS CMR FAURE (2)	0,00	38 587,46	38 587,46	0,00	0,00	38 587,46
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	160 882,67	109 095,61	109 095,61	0,00	0,00	293 277,28
RECETTES (b)	110 044,56	0,00	0,00	0,00	0,00	110 044,56
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	110 044,56	0,00	0,00	0,00	0,00	110 044,56
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	110 044,56	0,00	0,00	0,00	0,00	110 044,56

N° opération : 114		Intitulé de l'opération : 75013 PARIS CMR MONET				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	387 060,02	14 633,14	14 633,14	0,00	0,00	401 693,16
4551751415 75013 PARIS CMR MONET (2)	34 119,37	0,00	0,00	0,00	0,00	34 119,37
4551751416 75013 PARIS CMR MONET (2)	12 174,42	0,00	0,00	0,00	0,00	12 174,42
4551751417 75013 PARIS CMR MONET (2)	48 255,55	0,00	0,00	0,00	0,00	48 255,55

N° opération : 114		Intitulé de l'opération : 75013 PARIS CMR MONET				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
4551751418 75013 PARIS CMR MONET (2)	178 392,90	0,00	0,00	0,00	0,00	178 392,90
4551751419 75013 PARIS CMR MONET (2)	3 883,92	0,00	0,00	0,00	0,00	3 883,92
4551751420 75013 PARIS CMR MONET (2)	72 357,49	4 947,87	4 947,87	0,00	0,00	77 305,36
4551751421 75013 PARIS CMR MONET (2)	29 389,37	1 354,18	1 354,18	0,00	0,00	30 743,55
4551751422 75013 PARIS CMR MONET (2)	8 487,00	4 620,63	4 620,63	0,00	0,00	13 107,63
4551751423 75013 PARIS CMR MONET (2)	0,00	3 710,46	3 710,46	0,00	0,00	3 710,46
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	387 060,02	14 633,14	14 633,14	0,00	0,00	401 693,16
RECETTES (b)	160 478,80	0,00	0,00	0,00	0,00	160 478,80
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	160 478,80	0,00	0,00	0,00	0,00	160 478,80
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	160 478,80	0,00	0,00	0,00	0,00	160 478,80

N° opération : 116		Intitulé de l'opération : 75013 PARIS CMR RODIN				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	857 178,81	236 945,19	236 945,19	0,00	0,00	1 094 124,00
4551751515 75013 PARIS CMR RODIN (2)	83 210,24	0,00	0,00	0,00	0,00	83 210,24
4551751516 75013 PARIS CMR RODIN (2)	56 621,40	0,00	0,00	0,00	0,00	56 621,40
4551751517 75013 PARIS CMR RODIN (2)	289 538,42	0,00	0,00	0,00	0,00	289 538,42
4551751518 75013 PARIS CMR RODIN (2)	93 591,66	0,00	0,00	0,00	0,00	93 591,66
4551751519 75013 PARIS CMR RODIN (2)	98 311,94	0,00	0,00	0,00	0,00	98 311,94
4551751520 75013 PARIS CMR RODIN (2)	53 323,29	0,00	0,00	0,00	0,00	53 323,29
4551751521 75013 PARIS CMR RODIN (2)	123 901,86	0,00	0,00	0,00	0,00	123 901,86
4551751522 75013 PARIS CMR RODIN (2)	58 680,00	14 591,87	14 591,87	0,00	0,00	73 271,87
4551751523 75013 PARIS CMR RODIN (2)	0,00	222 353,32	222 353,32	0,00	0,00	222 353,32
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	857 178,81	236 945,19	236 945,19	0,00	0,00	1 094 124,00
RECETTES (b)	371 839,49	0,00	0,00	0,00	0,00	371 839,49
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 116		Intitulé de l'opération : 75013 PARIS CMR RODIN				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	371 839,49	0,00	0,00	0,00	0,00	371 839,49
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	371 839,49	0,00	0,00	0,00	0,00	371 839,49

N° opération : 118		Intitulé de l'opération : 75014 PARIS CMR BERT				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	807 974,99	22 882,10	22 882,10	0,00	0,00	830 857,09
4551751615 75014 PARIS CMR BERT (2)	65 911,89	0,00	0,00	0,00	0,00	65 911,89
4551751616 75014 PARIS CMR BERT (2)	44 078,93	0,00	0,00	0,00	0,00	44 078,93
4551751617 75014 PARIS CMR BERT (2)	119 462,12	0,00	0,00	0,00	0,00	119 462,12
4551751618 75014 PARIS CMR BERT (2)	164 801,23	0,00	0,00	0,00	0,00	164 801,23
4551751619 75014 PARIS CMR BERT (2)	312 174,91	0,00	0,00	0,00	0,00	312 174,91
4551751620 75014 PARIS CMR BERT (2)	66 977,76	0,00	0,00	0,00	0,00	66 977,76
4551751621 75014 PARIS CMR BERT (2)	34 568,15	12 883,27	12 883,27	0,00	0,00	47 451,42
4551751622 75014 PARIS CMR BERT (2)	0,00	8 649,13	8 649,13	0,00	0,00	8 649,13
4551751623 75014 PARIS CMR BERT (2)	0,00	1 349,70	1 349,70	0,00	0,00	1 349,70
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	807 974,99	22 882,10	22 882,10	0,00	0,00	830 857,09
RECETTES (b)	356 361,26	0,00	0,00	0,00	0,00	356 361,26
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	356 361,26	0,00	0,00	0,00	0,00	356 361,26
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	356 361,26	0,00	0,00	0,00	0,00	356 361,26

N° opération : 120		Intitulé de l'opération : 75014 PARIS CMR VILLON				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	2 070 801,33	102 326,89	102 326,89	0,00	0,00	2 173 128,22
4551751715 75014 PARIS CMR VILLON (2)	129 245,29	0,00	0,00	0,00	0,00	129 245,29

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

N° opération : 120		Intitulé de l'opération : 75014 PARIS CMR VILLON				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
4551751716 75014 PARIS CMR VILLON (2)	496 558,79	0,00	0,00	0,00	0,00	496 558,79
4551751717 75014 PARIS CMR VILLON (2)	98 855,15	0,00	0,00	0,00	0,00	98 855,15
4551751718 75014 PARIS CMR VILLON (2)	284 302,00	9 428,52	9 428,52	0,00	0,00	293 730,52
4551751719 75014 PARIS CMR VILLON (2)	138 440,56	2 282,48	2 282,48	0,00	0,00	140 723,04
4551751720 75014 PARIS CMR VILLON (2)	169 529,96	0,00	0,00	0,00	0,00	169 529,96
4551751721 75014 PARIS CMR VILLON (2)	730 889,58	609,41	609,41	0,00	0,00	731 498,99
4551751722 75014 PARIS CMR VILLON (2)	22 980,00	22 527,73	22 527,73	0,00	0,00	45 507,73
4551751723 75014 PARIS CMR VILLON (2)	0,00	67 478,75	67 478,75	0,00	0,00	67 478,75
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	2 070 801,33	102 326,89	102 326,89	0,00	0,00	2 173 128,22
RECETTES (b)	367 235,19	0,00	0,00	0,00	0,00	367 235,19
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	367 235,19	0,00	0,00	0,00	0,00	367 235,19
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	367 235,19	0,00	0,00	0,00	0,00	367 235,19

N° opération : 121		Intitulé de l'opération : 75015 PARIS CMR BUFFON				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	605 492,66	75 087,35	75 087,35	0,00	0,00	680 580,01
4551751815 75015 PARIS CMR BUFFON (2)	37 970,56	0,00	0,00	0,00	0,00	37 970,56
4551751816 75015 PARIS CMR BUFFON (2)	57 800,67	0,00	0,00	0,00	0,00	57 800,67
4551751817 75015 PARIS CMR BUFFON (2)	64 499,03	849,48	849,48	0,00	0,00	65 348,51
4551751818 75015 PARIS CMR BUFFON (2)	142 447,14	0,00	0,00	0,00	0,00	142 447,14
4551751819 75015 PARIS CMR BUFFON (2)	11 814,39	0,00	0,00	0,00	0,00	11 814,39
4551751820 75015 PARIS CMR BUFFON (2)	177 208,60	0,00	0,00	0,00	0,00	177 208,60
4551751821 75015 PARIS CMR BUFFON (2)	100 034,98	5 306,79	5 306,79	0,00	0,00	105 341,77
4551751822 75015 PARIS CMR BUFFON (2)	13 717,29	15 122,02	15 122,02	0,00	0,00	28 839,31
4551751823 75015 PARIS CMR BUFFON (2)	0,00	53 809,06	53 809,06	0,00	0,00	53 809,06
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	605 492,66	75 087,35	75 087,35	0,00	0,00	680 580,01

N° opération : 121		Intitulé de l'opération : 75015 PARIS CMR BUFFON				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
RECETTES (b)	253 871,96	0,00	0,00	0,00	0,00	253 871,96
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	253 871,96	0,00	0,00	0,00	0,00	253 871,96
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	253 871,96	0,00	0,00	0,00	0,00	253 871,96

N° opération : 122		Intitulé de l'opération : 75015 PARIS CMR SEE				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	1 029 676,85	74 167,12	72 354,36	1 812,76	0,00	1 102 031,21
4551751915 75015 PARIS CMR SEE (2)	87 575,48	0,00	0,00	0,00	0,00	87 575,48
4551751916 75015 PARIS CMR SEE (2)	103 454,63	0,00	0,00	0,00	0,00	103 454,63
4551751917 75015 PARIS CMR SEE (2)	222 721,98	0,00	0,00	0,00	0,00	222 721,98
4551751918 75015 PARIS CMR SEE (2)	55 572,58	0,00	0,00	0,00	0,00	55 572,58
4551751919 75015 PARIS CMR SEE (2)	117 506,98	32 776,25	32 776,25	0,00	0,00	150 283,23
4551751920 75015 PARIS CMR SEE (2)	285 785,95	947,56	947,56	0,00	0,00	286 733,51
4551751921 75015 PARIS CMR SEE (2)	157 059,25	38 630,55	38 630,55	0,00	0,00	195 689,80
4551751922 75015 PARIS CMR SEE (2)	0,00	1 812,76	0,00	1 812,76	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	1 029 676,85	74 167,12	72 354,36	1 812,76	0,00	1 102 031,21
RECETTES (b)	373 952,37	0,00	0,00	0,00	0,00	373 952,37
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	373 952,37	0,00	0,00	0,00	0,00	373 952,37
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	373 952,37	0,00	0,00	0,00	0,00	373 952,37

N° opération : 123		Intitulé de l'opération : 75016 PARIS CMR BERNARD				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	919 996,90	39 493,40	39 493,40	0,00	0,00	959 490,30

N° opération : 123		Intitulé de l'opération : 75016 PARIS CMR BERNARD				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
4551752015 75016 PARIS CMR BERNARD (2)	67 894,02	0,00	0,00	0,00	0,00	67 894,02
4551752016 75016 PARIS CMR BERNARD (2)	151 135,32	0,00	0,00	0,00	0,00	151 135,32
4551752017 75016 PARIS CMR BERNARD (2)	132 340,96	0,00	0,00	0,00	0,00	132 340,96
4551752018 75016 PARIS CMR BERNARD (2)	116 893,34	0,00	0,00	0,00	0,00	116 893,34
4551752019 75016 PARIS CMR BERNARD (2)	22 035,87	0,00	0,00	0,00	0,00	22 035,87
4551752020 75016 PARIS CMR BERNARD (2)	123 158,39	145,64	145,64	0,00	0,00	123 304,03
4551752021 75016 PARIS CMR BERNARD (2)	305 556,50	2 803,83	2 803,83	0,00	0,00	308 360,33
4551752022 75016 PARIS CMR BERNARD (2)	982,50	6 763,84	6 763,84	0,00	0,00	7 746,34
4551752023 75016 PARIS CMR BERNARD (2)	0,00	29 780,09	29 780,09	0,00	0,00	29 780,09
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	919 996,90	39 493,40	39 493,40	0,00	0,00	959 490,30
RECETTES (b)	312 652,56	0,00	0,00	0,00	0,00	312 652,56
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	312 652,56	0,00	0,00	0,00	0,00	312 652,56
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	312 652,56	0,00	0,00	0,00	0,00	312 652,56

N° opération : 124		Intitulé de l'opération : 75016 PARIS CMR FONTAINE				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	1 273 425,57	51 520,13	51 520,13	0,00	0,00	1 324 945,70
4551752115 75016 PARIS CMR FONTAINE (2)	171 554,19	0,00	0,00	0,00	0,00	171 554,19
4551752116 75016 PARIS CMR FONTAINE (2)	90 832,30	0,00	0,00	0,00	0,00	90 832,30
4551752117 75016 PARIS CMR FONTAINE (2)	250 487,60	0,00	0,00	0,00	0,00	250 487,60
4551752118 75016 PARIS CMR FONTAINE (2)	184 517,74	0,00	0,00	0,00	0,00	184 517,74
4551752119 75016 PARIS CMR FONTAINE (2)	32 043,78	0,00	0,00	0,00	0,00	32 043,78
4551752120 75016 PARIS CMR FONTAINE (2)	182 237,75	519,80	519,80	0,00	0,00	182 757,55
4551752121 75016 PARIS CMR FONTAINE (2)	319 946,11	383,50	383,50	0,00	0,00	320 329,61
4551752122 75016 PARIS CMR FONTAINE (2)	41 806,10	41 572,83	41 572,83	0,00	0,00	83 378,93
4551752123 75016 PARIS CMR FONTAINE (2)	0,00	9 044,00	9 044,00	0,00	0,00	9 044,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 124		Intitulé de l'opération : 75016 PARIS CMR FONTAINE				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Dépenses nettes (a – c)	1 273 425,57	51 520,13	51 520,13	0,00	0,00	1 324 945,70
RECETTES (b)	345 256,56	0,00	0,00	0,00	0,00	345 256,56
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	345 256,56	0,00	0,00	0,00	0,00	345 256,56
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	345 256,56	0,00	0,00	0,00	0,00	345 256,56

N° opération : 125		Intitulé de l'opération : 75016 PARIS CMR DE SAILLY 75016 PARIS CMR JANSON DE SAILLY				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	1 243 282,34	230 805,13	230 805,13	0,00	0,00	1 474 087,47
4551752215 75016 PARIS CMR DE SAILLY (2)	140 151,65	0,00	0,00	0,00	0,00	140 151,65
4551752216 75016 PARIS CMR DE SAILLY (2)	542 467,06	736,84	736,84	0,00	0,00	543 203,90
4551752217 75016 PARIS CMR DE SAILLY (2)	140 507,90	0,00	0,00	0,00	0,00	140 507,90
4551752218 75016 PARIS CMR DE SAILLY (2)	64 458,39	0,00	0,00	0,00	0,00	64 458,39
4551752219 75016 PARIS CMR DE SAILLY (2)	68 338,44	0,00	0,00	0,00	0,00	68 338,44
4551752220 75016 PARIS CMR DE SAILLY (2)	47 453,35	195,68	195,68	0,00	0,00	47 649,03
4551752221 75016 PARIS CMR DE SAILLY (2)	148 223,03	2 745,24	2 745,24	0,00	0,00	150 968,27
4551752222 75016 PARIS CMR DE SAILLY (2)	91 682,52	189 623,83	189 623,83	0,00	0,00	281 306,35
4551752223 75016 PARIS CMR JANSON DE SAILLY (2)	0,00	37 503,54	37 503,54	0,00	0,00	37 503,54
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	1 243 282,34	230 805,13	230 805,13	0,00	0,00	1 474 087,47
RECETTES (b)	287 631,02	0,00	0,00	0,00	0,00	287 631,02
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	287 631,02	0,00	0,00	0,00	0,00	287 631,02
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	287 631,02	0,00	0,00	0,00	0,00	287 631,02

N° opération : 126		Intitulé de l'opération : 75016 PARIS CMR MOLIERE 75017 PARIS CMR CARNOT				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

DEPENSES (a)	912 164,18	24 500,07	24 500,07	0,00	0,00	936 664,25
4551752315 75016 PARIS CMR MOLIERE (2)	38 564,08	0,00	0,00	0,00	0,00	38 564,08
4551752316 75016 PARIS CMR MOLIERE (2)	169 834,34	0,00	0,00	0,00	0,00	169 834,34
4551752317 75016 PARIS CMR MOLIERE (2)	68 715,63	0,00	0,00	0,00	0,00	68 715,63
4551752318 75016 PARIS CMR MOLIERE (2)	130 896,40	0,00	0,00	0,00	0,00	130 896,40
4551752319 75016 PARIS CMR MOLIERE (2)	23 699,35	0,00	0,00	0,00	0,00	23 699,35
4551752320 75016 PARIS CMR MOLIERE (2)	386 391,59	13 965,25	13 965,25	0,00	0,00	400 356,84
4551752321 75016 PARIS CMR MOLIERE (2)	94 062,79	4 994,23	4 994,23	0,00	0,00	99 057,02
4551752322 75016 PARIS CMR MOLIERE (2)	0,00	3 877,25	3 877,25	0,00	0,00	3 877,25
4551752623 75017 PARIS CMR CARNOT (2)	0,00	1 663,34	1 663,34	0,00	0,00	1 663,34
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	912 164,18	24 500,07	24 500,07	0,00	0,00	936 664,25
RECETTES (b)	253 941,40	0,00	0,00	0,00	0,00	253 941,40
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	253 941,40	0,00	0,00	0,00	0,00	253 941,40
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	253 941,40	0,00	0,00	0,00	0,00	253 941,40

N° opération : 127		Intitulé de l'opération : 75016 PARIS CMR SAY				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	736 818,66	9 503,62	9 503,62	0,00	0,00	746 322,28
4551752415 75016 PARIS CMR SAY (2)	79 753,53	0,00	0,00	0,00	0,00	79 753,53
4551752416 75016 PARIS CMR SAY (2)	28 990,96	0,00	0,00	0,00	0,00	28 990,96
4551752417 75016 PARIS CMR SAY (2)	295 657,25	0,00	0,00	0,00	0,00	295 657,25
4551752418 75016 PARIS CMR SAY (2)	141 787,44	0,00	0,00	0,00	0,00	141 787,44
4551752419 75016 PARIS CMR SAY (2)	32 930,35	124,02	124,02	0,00	0,00	33 054,37
4551752420 75016 PARIS CMR SAY (2)	62 687,12	0,00	0,00	0,00	0,00	62 687,12
4551752421 75016 PARIS CMR SAY (2)	95 012,01	2 216,70	2 216,70	0,00	0,00	97 228,71
4551752422 75016 PARIS CMR SAY (2)	0,00	2 951,02	2 951,02	0,00	0,00	2 951,02
4551752423 75016 PARIS CMR SAY (2)	0,00	4 211,88	4 211,88	0,00	0,00	4 211,88
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 127		Intitulé de l'opération : 75016 PARIS CMR SAY				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	736 818,66	9 503,62	9 503,62	0,00	0,00	746 322,28
RECETTES (b)	395 443,27	0,00	0,00	0,00	0,00	395 443,27
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	395 443,27	0,00	0,00	0,00	0,00	395 443,27
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	395 443,27	0,00	0,00	0,00	0,00	395 443,27

N° opération : 128		Intitulé de l'opération : 75017 PARIS CMR BALZAC				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	1 277 784,64	31 176,48	31 176,48	0,00	0,00	1 308 961,12
4551752515 75017 PARIS CMR BALZAC (2)	120 572,31	0,00	0,00	0,00	0,00	120 572,31
4551752516 75017 PARIS CMR BALZAC (2)	270 747,81	0,00	0,00	0,00	0,00	270 747,81
4551752517 75017 PARIS CMR BALZAC (2)	38 539,22	0,00	0,00	0,00	0,00	38 539,22
4551752518 75017 PARIS CMR BALZAC (2)	335 177,07	0,00	0,00	0,00	0,00	335 177,07
4551752519 75017 PARIS CMR BALZAC (2)	154 596,37	0,00	0,00	0,00	0,00	154 596,37
4551752520 75017 PARIS CMR BALZAC (2)	186 539,98	9 410,37	9 410,37	0,00	0,00	195 950,35
4551752521 75017 PARIS CMR BALZAC (2)	163 972,11	4 263,98	4 263,98	0,00	0,00	168 236,09
4551752522 75017 PARIS CMR BALZAC (2)	7 639,77	17 502,13	17 502,13	0,00	0,00	25 141,90
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	1 277 784,64	31 176,48	31 176,48	0,00	0,00	1 308 961,12
RECETTES (b)	581 955,07	0,00	0,00	0,00	0,00	581 955,07
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	581 955,07	0,00	0,00	0,00	0,00	581 955,07
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	581 955,07	0,00	0,00	0,00	0,00	581 955,07

N° opération : 129		Intitulé de l'opération : 75017 PARIS CMR CARNOT				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

		(BP + DM + RAR N-1)			Emploi	Crédits
DEPENSES (a)	282 647,96	40 937,84	40 937,84	0,00	0,00	323 585,80
4551752615 75017 PARIS CMR CARNOT (2)	67 931,99	0,00	0,00	0,00	0,00	67 931,99
4551752616 75017 PARIS CMR CARNOT (2)	5 001,37	0,00	0,00	0,00	0,00	5 001,37
4551752617 75017 PARIS CMR CARNOT (2)	38 119,06	0,00	0,00	0,00	0,00	38 119,06
4551752618 75017 PARIS CMR CARNOT (2)	47 703,62	0,00	0,00	0,00	0,00	47 703,62
4551752619 75017 PARIS CMR CARNOT (2)	45 712,29	0,00	0,00	0,00	0,00	45 712,29
4551752620 75017 PARIS CMR CARNOT (2)	586,81	0,00	0,00	0,00	0,00	586,81
4551752621 75017 PARIS CMR CARNOT (2)	77 263,34	8 083,81	8 083,81	0,00	0,00	85 347,15
4551752622 75017 PARIS CMR CARNOT (2)	329,48	32 854,03	32 854,03	0,00	0,00	33 183,51
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	282 647,96	40 937,84	40 937,84	0,00	0,00	323 585,80
RECETTES (b)	136 799,91	0,00	0,00	0,00	0,00	136 799,91
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	136 799,91	0,00	0,00	0,00	0,00	136 799,91
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	136 799,91	0,00	0,00	0,00	0,00	136 799,91

N° opération : 130		Intitulé de l'opération : 75019 PARIS CMR BERGSON				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	623 025,59	218 790,98	218 790,98	0,00	0,00	841 816,57
4551752715 75019 PARIS CMR BERGSON (2)	73 566,24	0,00	0,00	0,00	0,00	73 566,24
4551752716 75019 PARIS CMR BERGSON (2)	5 496,28	0,00	0,00	0,00	0,00	5 496,28
4551752717 75019 PARIS CMR BERGSON (2)	34 422,59	15 221,86	15 221,86	0,00	0,00	49 644,45
4551752718 75019 PARIS CMR BERGSON (2)	276 510,71	2 824,18	2 824,18	0,00	0,00	279 334,89
4551752719 75019 PARIS CMR BERGSON (2)	39 303,11	0,00	0,00	0,00	0,00	39 303,11
4551752720 75019 PARIS CMR BERGSON (2)	61 228,74	356,72	356,72	0,00	0,00	61 585,46
4551752721 75019 PARIS CMR BERGSON (2)	126 186,04	133 757,51	133 757,51	0,00	0,00	259 943,55
4551752722 75019 PARIS CMR BERGSON (2)	6 311,88	28 056,22	28 056,22	0,00	0,00	34 368,10
4551752723 75019 PARIS CMR BERGSON (2)	0,00	38 574,49	38 574,49	0,00	0,00	38 574,49
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 130		Intitulé de l'opération : 75019 PARIS CMR BERGSON				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Dépenses nettes (a – c)	623 025,59	218 790,98	218 790,98	0,00	0,00	841 816,57
RECETTES (b)	199 500,90	0,00	0,00	0,00	0,00	199 500,90
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	199 500,90	0,00	0,00	0,00	0,00	199 500,90
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	199 500,90	0,00	0,00	0,00	0,00	199 500,90

N° opération : 131		Intitulé de l'opération : 75020 PARIS CMR BOUCHER 75019 PARIS CMR BOUCHER				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	4 181,80	4 181,80	0,00	0,00	4 181,80
4551752923 75020 PARIS CMR BOUCHER (2)	0,00	4 181,80	4 181,80	0,00	0,00	4 181,80
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	4 181,80	4 181,80	0,00	0,00	4 181,80
RECETTES (b)	151 530,25	0,00	0,00	0,00	0,00	151 530,25
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	151 530,25	0,00	0,00	0,00	0,00	151 530,25
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	151 530,25	0,00	0,00	0,00	0,00	151 530,25

N° opération : 132		Intitulé de l'opération : 75019 PARIS CMR BOUCHER 75020 PARIS CMR BOUCHER				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	585 749,29	154 402,21	154 402,21	0,00	0,00	740 151,50
4551752915 75019 PARIS CMR BOUCHER (2)	20 814,47	0,00	0,00	0,00	0,00	20 814,47
4551752916 75019 PARIS CMR BOUCHER (2)	149 062,52	0,00	0,00	0,00	0,00	149 062,52
4551752917 75019 PARIS CMR BOUCHER (2)	35 025,01	0,00	0,00	0,00	0,00	35 025,01
4551752918 75020 PARIS CMR BOUCHER (2)	17 855,14	0,00	0,00	0,00	0,00	17 855,14
4551752919 75020 PARIS CMR BOUCHER (2)	42 347,73	1 291,03	1 291,03	0,00	0,00	43 638,76
4551752920 75020 PARIS CMR BOUCHER (2)	58 435,45	0,00	0,00	0,00	0,00	58 435,45

N° opération : 132		Intitulé de l'opération : 75019 PARIS CMR BOUCHER 75020 PARIS CMR BOUCHER				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
4551752921 75020 PARIS CMR BOUCHER (2)	257 892,85	0,00	0,00	0,00	0,00	257 892,85
4551752922 75020 PARIS CMR BOUCHER (2)	4 316,12	153 111,18	153 111,18	0,00	0,00	157 427,30
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	585 749,29	154 402,21	154 402,21	0,00	0,00	740 151,50
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 133		Intitulé de l'opération : 75020 PARIS CMR RAVEL				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	375 344,10	16 057,41	16 057,41	0,00	0,00	391 401,51
4551753015 75020 PARIS CMR RAVEL (2)	20 056,86	0,00	0,00	0,00	0,00	20 056,86
4551753016 75020 PARIS CMR RAVEL (2)	75 471,32	0,00	0,00	0,00	0,00	75 471,32
4551753017 75020 PARIS CMR RAVEL (2)	76 367,15	0,00	0,00	0,00	0,00	76 367,15
4551753018 75020 PARIS CMR RAVEL (2)	91 734,60	0,00	0,00	0,00	0,00	91 734,60
4551753019 75020 PARIS CMR RAVEL (2)	33 006,87	282,98	282,98	0,00	0,00	33 289,85
4551753020 75020 PARIS CMR RAVEL (2)	50 269,97	0,00	0,00	0,00	0,00	50 269,97
4551753021 75020 PARIS CMR RAVEL (2)	24 381,23	759,67	759,67	0,00	0,00	25 140,90
4551753022 75020 PARIS CMR RAVEL (2)	4 056,10	657,48	657,48	0,00	0,00	4 713,58
4551753023 75020 PARIS CMR RAVEL (2)	0,00	14 357,28	14 357,28	0,00	0,00	14 357,28
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	375 344,10	16 057,41	16 057,41	0,00	0,00	391 401,51
RECETTES (b)	174 046,10	0,00	0,00	0,00	0,00	174 046,10
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	174 046,10	0,00	0,00	0,00	0,00	174 046,10
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 133		Intitulé de l'opération : 75020 PARIS CMR RAVEL				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Recettes nettes (b - d)	174 046,10	0,00	0,00	0,00	0,00	174 046,10

N° opération : 134		Intitulé de l'opération : 77 FONTAINEBLEAU CMR COUPERIN				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	233 682,87	0,00	0,00	0,00	0,00	233 682,87
4551770115 77 FONTAINEBLEAU CMR COUPERIN (2)	157 280,61	0,00	0,00	0,00	0,00	157 280,61
4551770116 77 FONTAINEBLEAU CMR COUPERIN (2)	24 715,83	0,00	0,00	0,00	0,00	24 715,83
4551770117 77 FONTAINEBLEAU CMR COUPERIN (2)	36 505,07	0,00	0,00	0,00	0,00	36 505,07
4551770118 77 FONTAINEBLEAU CMR COUPERIN (2)	15 181,36	0,00	0,00	0,00	0,00	15 181,36
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	233 682,87	0,00	0,00	0,00	0,00	233 682,87
RECETTES (b)	189 942,22	0,00	0,00	0,00	0,00	189 942,22
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	189 942,22	0,00	0,00	0,00	0,00	189 942,22
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	189 942,22	0,00	0,00	0,00	0,00	189 942,22

N° opération : 135		Intitulé de l'opération : 78 POISSY CMR LE CORBUSIER				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	690 566,12	38 978,62	38 978,62	0,00	0,00	729 544,74
4551780115 78 POISSY CMR LE CORBUSIER (2)	101 145,08	0,00	0,00	0,00	0,00	101 145,08
4551780116 78 POISSY CMR LE CORBUSIER (2)	59 355,54	0,00	0,00	0,00	0,00	59 355,54
4551780117 78 POISSY CMR LE CORBUSIER (2)	134 578,40	0,00	0,00	0,00	0,00	134 578,40
4551780118 78 POISSY CMR LE CORBUSIER (2)	2 825,25	0,00	0,00	0,00	0,00	2 825,25
4551780119 78 POISSY CMR LE CORBUSIER (2)	50 976,95	0,00	0,00	0,00	0,00	50 976,95
4551780120 78 POISSY CMR LE CORBUSIER (2)	21 685,76	298,96	298,96	0,00	0,00	21 984,72
4551780121 78 POISSY CMR LE CORBUSIER (2)	284 357,64	17 616,49	17 616,49	0,00	0,00	301 974,13
4551780122 78 POISSY CMR LE CORBUSIER (2)	35 641,50	21 063,17	21 063,17	0,00	0,00	56 704,67
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 135		Intitulé de l'opération : 78 POISSY CMR LE CORBUSIER				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	690 566,12	38 978,62	38 978,62	0,00	0,00	729 544,74
RECETTES (b)	88 807,42	0,00	0,00	0,00	0,00	88 807,42
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	88 807,42	0,00	0,00	0,00	0,00	88 807,42
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	88 807,42	0,00	0,00	0,00	0,00	88 807,42

N° opération : 136		Intitulé de l'opération : 78 VERSAILLES CMR HOCHÉ				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	426 971,38	34 502,35	34 502,35	0,00	0,00	461 473,73
4551780215 78 VERSAILLES CMR HOCHÉ (2)	109 665,63	0,00	0,00	0,00	0,00	109 665,63
4551780216 78 VERSAILLES CMR HOCHÉ (2)	64 381,61	0,00	0,00	0,00	0,00	64 381,61
4551780217 78 VERSAILLES CMR HOCHÉ (2)	88 595,31	0,00	0,00	0,00	0,00	88 595,31
4551780218 78 VERSAILLES CMR HOCHÉ (2)	49 006,66	0,00	0,00	0,00	0,00	49 006,66
4551780219 78 VERSAILLES CMR HOCHÉ (2)	58 693,86	0,00	0,00	0,00	0,00	58 693,86
4551780220 78 VERSAILLES CMR HOCHÉ (2)	4 482,30	0,00	0,00	0,00	0,00	4 482,30
4551780221 78 VERSAILLES CMR HOCHÉ (2)	52 146,01	6 473,69	6 473,69	0,00	0,00	58 619,70
4551780222 78 VERSAILLES CMR HOCHÉ (2)	0,00	28 028,66	28 028,66	0,00	0,00	28 028,66
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	426 971,38	34 502,35	34 502,35	0,00	0,00	461 473,73
RECETTES (b)	61 303,49	0,00	0,00	0,00	0,00	61 303,49
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	61 303,49	0,00	0,00	0,00	0,00	61 303,49
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	61 303,49	0,00	0,00	0,00	0,00	61 303,49

N° opération : 137		Intitulé de l'opération : 92 MEUDON CMR RABELAIS				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

DEPENSES (a)	418 242,11	276 078,28	276 078,28	0,00	0,00	694 320,39
4551920115 92 MEUDON CMR RABELAIS (2)	162 403,87	0,00	0,00	0,00	0,00	162 403,87
4551920116 92 MEUDON CMR RABELAIS (2)	2 851,63	0,00	0,00	0,00	0,00	2 851,63
4551920117 92 MEUDON CMR RABELAIS (2)	19 765,14	0,00	0,00	0,00	0,00	19 765,14
4551920118 92 MEUDON CMR RABELAIS (2)	12 809,37	0,00	0,00	0,00	0,00	12 809,37
4551920119 92 MEUDON CMR RABELAIS (2)	5 820,82	0,00	0,00	0,00	0,00	5 820,82
4551920120 92 MEUDON CMR RABELAIS (2)	95 256,02	0,00	0,00	0,00	0,00	95 256,02
4551920121 92 MEUDON CMR RABELAIS (2)	119 335,26	205 773,51	205 773,51	0,00	0,00	325 108,77
4551920122 92 MEUDON CMR RABELAIS (2)	0,00	70 304,77	70 304,77	0,00	0,00	70 304,77
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	418 242,11	276 078,28	276 078,28	0,00	0,00	694 320,39
RECETTES (b)	774 139,80	0,00	0,00	0,00	0,00	774 139,80
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	774 139,80	0,00	0,00	0,00	0,00	774 139,80
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	774 139,80	0,00	0,00	0,00	0,00	774 139,80

N° opération : 138						
Intitulé de l'opération : 92 NEUILLY CMR PASTEUR						
Date de la délibération :						
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	380 534,87	83 338,69	83 338,69	0,00	0,00	463 873,56
4551920215 92 NEUILLY CMR PASTEUR (2)	28 487,41	0,00	0,00	0,00	0,00	28 487,41
4551920216 92 NEUILLY CMR PASTEUR (2)	18 420,50	0,00	0,00	0,00	0,00	18 420,50
4551920217 92 NEUILLY CMR PASTEUR (2)	35 469,37	0,00	0,00	0,00	0,00	35 469,37
4551920218 92 NEUILLY CMR PASTEUR (2)	9 321,55	0,00	0,00	0,00	0,00	9 321,55
4551920219 92 NEUILLY CMR PASTEUR (2)	87 666,29	0,00	0,00	0,00	0,00	87 666,29
4551920220 92 NEUILLY CMR PASTEUR (2)	125 047,76	36 977,46	36 977,46	0,00	0,00	162 025,22
4551920221 92 NEUILLY CMR PASTEUR (2)	4 793,82	3 336,91	3 336,91	0,00	0,00	8 130,73
4551920222 92 NEUILLY CMR PASTEUR (2)	71 328,17	40 689,12	40 689,12	0,00	0,00	112 017,29
4551920223 92 NEUILLY CMR PASTEUR (2)	0,00	2 335,20	2 335,20	0,00	0,00	2 335,20
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 138		Intitulé de l'opération : 92 NEUILLY CMR PASTEUR				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Dépenses nettes (a - c)	380 534,87	83 338,69	83 338,69	0,00	0,00	463 873,56
RECETTES (b)	858 545,06	0,00	0,00	0,00	0,00	858 545,06
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	858 545,06	0,00	0,00	0,00	0,00	858 545,06
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	858 545,06	0,00	0,00	0,00	0,00	858 545,06

N° opération : 139		Intitulé de l'opération : 92 SCEAUX CMR CURIE				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	688 924,89	86 829,20	86 829,20	0,00	0,00	775 754,09
4551920315 92 SCEAUX CMR CURIE (2)	212 221,40	0,00	0,00	0,00	0,00	212 221,40
4551920316 92 SCEAUX CMR CURIE (2)	161 123,23	0,00	0,00	0,00	0,00	161 123,23
4551920317 92 SCEAUX CMR CURIE (2)	28 500,87	0,00	0,00	0,00	0,00	28 500,87
4551920318 92 SCEAUX CMR CURIE (2)	23 559,08	0,00	0,00	0,00	0,00	23 559,08
4551920319 92 SCEAUX CMR CURIE (2)	50 362,15	0,00	0,00	0,00	0,00	50 362,15
4551920320 92 SCEAUX CMR CURIE (2)	121 887,29	1 500,50	1 500,50	0,00	0,00	123 387,79
4551920321 92 SCEAUX CMR CURIE (2)	81 821,81	28 462,30	28 462,30	0,00	0,00	110 284,11
4551920322 92 SCEAUX CMR CURIE (2)	9 449,06	9 107,29	9 107,29	0,00	0,00	18 556,35
4551920323 92 SCEAUX CMR CURIE (2)	0,00	47 759,11	47 759,11	0,00	0,00	47 759,11
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	688 924,89	86 829,20	86 829,20	0,00	0,00	775 754,09
RECETTES (b)	633 592,15	0,00	0,00	0,00	0,00	633 592,15
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	633 592,15	0,00	0,00	0,00	0,00	633 592,15
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	633 592,15	0,00	0,00	0,00	0,00	633 592,15

N° opération : 140		Intitulé de l'opération : 92 SCEAUX CMR LAKANAL				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

DEPENSES (a)	970 787,10	266 939,39	266 939,39	0,00	0,00	1 237 726,49
4551920415 92 SCEAUX CMR LAKANAL (2)	368 823,11	0,00	0,00	0,00	0,00	368 823,11
4551920416 92 SCEAUX CMR LAKANAL (2)	158 965,34	520,03	520,03	0,00	0,00	159 485,37
4551920417 92 SCEAUX CMR LAKANAL (2)	23 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 475,00
4551920418 92 SCEAUX CMR LAKANAL (2)	21 530,93	0,00	0,00	0,00	0,00	21 530,93
4551920419 92 SCEAUX CMR LAKANAL (2)	43 319,73	0,00	0,00	0,00	0,00	43 319,73
4551920420 92 SCEAUX CMR LAKANAL (2)	138 015,79	4 480,27	4 480,27	0,00	0,00	142 496,06
4551920421 92 SCEAUX CMR LAKANAL (2)	202 385,12	41 624,35	41 624,35	0,00	0,00	244 009,47
4551920422 92 SCEAUX CMR LAKANAL (2)	14 272,08	220 314,74	220 314,74	0,00	0,00	234 586,82
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	970 787,10	266 939,39	266 939,39	0,00	0,00	1 237 726,49
RECETTES (b)	1 181 683,39	0,00	0,00	0,00	0,00	1 181 683,39
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	1 181 683,39	0,00	0,00	0,00	0,00	1 181 683,39
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	1 181 683,39	0,00	0,00	0,00	0,00	1 181 683,39

N° opération : 141						
Intitulé de l'opération : 92 VANVES CMR MICHELET				Date de la délibération :		
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	1 108 776,34	94 091,27	94 091,27	0,00	0,00	1 202 867,61
4551920515 92 VANVES CMR MICHELET (2)	264 591,06	0,00	0,00	0,00	0,00	264 591,06
4551920516 92 VANVES CMR MICHELET (2)	115 068,66	0,00	0,00	0,00	0,00	115 068,66
4551920517 92 VANVES CMR MICHELET (2)	6 606,87	0,00	0,00	0,00	0,00	6 606,87
4551920518 92 VANVES CMR MICHELET (2)	23 374,91	0,00	0,00	0,00	0,00	23 374,91
4551920519 92 VANVES CMR MICHELET (2)	19 938,58	0,00	0,00	0,00	0,00	19 938,58
4551920520 92 VANVES CMR MICHELET (2)	394 288,38	21 588,00	21 588,00	0,00	0,00	415 876,38
4551920521 92 VANVES CMR MICHELET (2)	284 907,88	47 316,46	47 316,46	0,00	0,00	332 224,34
4551920522 92 VANVES CMR MICHELET (2)	0,00	25 186,81	25 186,81	0,00	0,00	25 186,81
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	1 108 776,34	94 091,27	94 091,27	0,00	0,00	1 202 867,61

N° opération : 141		Intitulé de l'opération : 92 VANVES CMR MICHELET				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
RECETTES (b)	875 791,29	0,00	0,00	0,00	0,00	875 791,29
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	875 791,29	0,00	0,00	0,00	0,00	875 791,29
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	875 791,29	0,00	0,00	0,00	0,00	875 791,29

N° opération : 142		Intitulé de l'opération : 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT 93 AUBERVILLIERS CMR D'ALEMBERT				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	897 868,63	223 532,34	223 532,34	0,00	0,00	1 121 400,97
4551930115 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (2)	492 346,28	0,00	0,00	0,00	0,00	492 346,28
4551930116 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (2)	20 665,35	0,00	0,00	0,00	0,00	20 665,35
4551930117 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (2)	92 943,07	0,00	0,00	0,00	0,00	92 943,07
4551930118 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (2)	41 708,80	0,00	0,00	0,00	0,00	41 708,80
4551930119 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (2)	16 204,38	0,00	0,00	0,00	0,00	16 204,38
4551930120 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (2)	52 258,10	2 010,28	2 010,28	0,00	0,00	54 268,38
4551930121 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (2)	152 931,47	97 062,88	97 062,88	0,00	0,00	249 994,35
4551930122 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (2)	28 811,18	113 073,30	113 073,30	0,00	0,00	141 884,48
4551930123 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (2)	0,00	11 385,88	11 385,88	0,00	0,00	11 385,88
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	897 868,63	223 532,34	223 532,34	0,00	0,00	1 121 400,97
RECETTES (b)	711 489,88	0,00	0,00	0,00	0,00	711 489,88
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	711 489,88	0,00	0,00	0,00	0,00	711 489,88
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	711 489,88	0,00	0,00	0,00	0,00	711 489,88

N° opération : 143		Intitulé de l'opération : 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	

N° opération : 143		Intitulé de l'opération : 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	604 148,60	143 061,00	143 061,00	0,00	0,00	747 209,60
4551930215 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (2)	202 813,32	0,00	0,00	0,00	0,00	202 813,32
4551930216 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (2)	193 502,40	0,00	0,00	0,00	0,00	193 502,40
4551930217 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (2)	20 192,06	0,00	0,00	0,00	0,00	20 192,06
4551930218 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (2)	44 179,42	0,00	0,00	0,00	0,00	44 179,42
4551930219 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (2)	42 081,64	0,00	0,00	0,00	0,00	42 081,64
4551930220 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (2)	15 260,04	0,00	0,00	0,00	0,00	15 260,04
4551930221 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (2)	81 370,03	46 403,94	46 403,94	0,00	0,00	127 773,97
4551930222 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (2)	4 749,69	40 071,43	40 071,43	0,00	0,00	44 821,12
4551930223 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (2)	0,00	56 585,63	56 585,63	0,00	0,00	56 585,63
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	604 148,60	143 061,00	143 061,00	0,00	0,00	747 209,60
RECETTES (b)	344 058,34	0,00	0,00	0,00	0,00	344 058,34
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	344 058,34	0,00	0,00	0,00	0,00	344 058,34
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	344 058,34	0,00	0,00	0,00	0,00	344 058,34

N° opération : 144		Intitulé de l'opération : 93 BONDY CMR RENOIR				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	483 187,48	18 333,25	18 333,25	0,00	0,00	501 520,73
4551930315 93 BONDY CMR RENOIR (2)	311 212,91	0,00	0,00	0,00	0,00	311 212,91
4551930316 93 BONDY CMR RENOIR (2)	95 836,80	0,00	0,00	0,00	0,00	95 836,80
4551930317 93 BONDY CMR RENOIR (2)	9 606,04	0,00	0,00	0,00	0,00	9 606,04
4551930318 93 BONDY CMR RENOIR (2)	7 771,18	0,00	0,00	0,00	0,00	7 771,18
4551930319 93 BONDY CMR RENOIR (2)	27 496,12	0,00	0,00	0,00	0,00	27 496,12
4551930320 93 BONDY CMR RENOIR (2)	8 153,71	4 540,83	4 540,83	0,00	0,00	12 694,54
4551930321 93 BONDY CMR RENOIR (2)	23 110,72	385,85	385,85	0,00	0,00	23 496,57
4551930322 93 BONDY CMR RENOIR (2)	0,00	13 406,57	13 406,57	0,00	0,00	13 406,57
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 144		Intitulé de l'opération : 93 BONDY CMR RENOIR				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Dépenses nettes (a – c)	483 187,48	18 333,25	18 333,25	0,00	0,00	501 520,73
RECETTES (b)	496 139,16	0,00	0,00	0,00	0,00	496 139,16
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	496 139,16	0,00	0,00	0,00	0,00	496 139,16
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	496 139,16	0,00	0,00	0,00	0,00	496 139,16

N° opération : 145		Intitulé de l'opération : 93 MONTREUIL CMR JAURES				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	823 132,58	40 571,41	40 571,41	0,00	0,00	863 703,99
4551930415 93 MONTREUIL CMR JAURES (2)	393 895,13	0,00	0,00	0,00	0,00	393 895,13
4551930416 93 MONTREUIL CMR JAURES (2)	212 954,54	0,00	0,00	0,00	0,00	212 954,54
4551930417 93 MONTREUIL CMR JAURES (2)	11 130,60	0,00	0,00	0,00	0,00	11 130,60
4551930418 93 MONTREUIL CMR JAURES (2)	25 638,62	0,00	0,00	0,00	0,00	25 638,62
4551930419 93 MONTREUIL CMR JAURES (2)	8 215,66	818,47	818,47	0,00	0,00	9 034,13
4551930420 93 MONTREUIL CMR JAURES (2)	158 871,65	36 218,27	36 218,27	0,00	0,00	195 089,92
4551930421 93 MONTREUIL CMR JAURES (2)	12 426,38	0,00	0,00	0,00	0,00	12 426,38
4551930422 93 MONTREUIL CMR JAURES (2)	0,00	2 013,37	2 013,37	0,00	0,00	2 013,37
4551930423 93 MONTREUIL CMR JAURES (2)	0,00	1 521,30	1 521,30	0,00	0,00	1 521,30
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	823 132,58	40 571,41	40 571,41	0,00	0,00	863 703,99
RECETTES (b)	753 319,90	0,00	0,00	0,00	0,00	753 319,90
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	753 319,90	0,00	0,00	0,00	0,00	753 319,90
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	753 319,90	0,00	0,00	0,00	0,00	753 319,90

N° opération : 146		Intitulé de l'opération : 93 NOISY CMR DE GOUGES				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

DEPENSES (a)	1 000 039,15	28 655,21	28 655,21	0,00	0,00	1 028 694,36
4551930515 93 NOISY CMR DE GOUGES (2)	96 838,33	0,00	0,00	0,00	0,00	96 838,33
4551930516 93 NOISY CMR DE GOUGES (2)	774 878,43	0,00	0,00	0,00	0,00	774 878,43
4551930517 93 NOISY CMR DE GOUGES (2)	11 763,54	0,00	0,00	0,00	0,00	11 763,54
4551930518 93 NOISY CMR DE GOUGES (2)	3 654,46	0,00	0,00	0,00	0,00	3 654,46
4551930519 93 NOISY CMR DE GOUGES (2)	7 593,17	0,00	0,00	0,00	0,00	7 593,17
4551930520 93 NOISY CMR DE GOUGES (2)	80 079,93	764,26	764,26	0,00	0,00	80 844,19
4551930521 93 NOISY CMR DE GOUGES (2)	25 231,29	21 171,67	21 171,67	0,00	0,00	46 402,96
4551930522 93 NOISY CMR DE GOUGES (2)	0,00	6 719,28	6 719,28	0,00	0,00	6 719,28
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	1 000 039,15	28 655,21	28 655,21	0,00	0,00	1 028 694,36
RECETTES (b)	912 689,35	0,00	0,00	0,00	0,00	912 689,35
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	912 689,35	0,00	0,00	0,00	0,00	912 689,35
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	912 689,35	0,00	0,00	0,00	0,00	912 689,35

N° opération : 147		Intitulé de l'opération : 94 NOGENT CMR BRANLY				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	414 219,67	801,12	801,12	0,00	0,00	415 020,79
4551940115 94 NOGENT CMR BRANLY (2)	43 320,72	0,00	0,00	0,00	0,00	43 320,72
4551940116 94 NOGENT CMR BRANLY (2)	45 402,45	0,00	0,00	0,00	0,00	45 402,45
4551940117 94 NOGENT CMR BRANLY (2)	94 761,79	0,00	0,00	0,00	0,00	94 761,79
4551940118 94 NOGENT CMR BRANLY (2)	71 046,43	0,00	0,00	0,00	0,00	71 046,43
4551940119 94 NOGENT CMR BRANLY (2)	81 847,58	0,00	0,00	0,00	0,00	81 847,58
4551940120 94 NOGENT CMR BRANLY (2)	41 460,73	0,00	0,00	0,00	0,00	41 460,73
4551940121 94 NOGENT CMR BRANLY (2)	30 262,96	0,00	0,00	0,00	0,00	30 262,96
4551940122 94 NOGENT CMR BRANLY (2)	6 117,01	801,12	801,12	0,00	0,00	6 918,13
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	414 219,67	801,12	801,12	0,00	0,00	415 020,79

N° opération : 147		Intitulé de l'opération : 94 NOGENT CMR BRANLY				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
RECETTES (b)	96 600,11	44 827,72	44 827,72	0,00	0,00	141 427,83
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	96 600,11	44 827,72	44 827,72	0,00	0,00	141 427,83
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	96 600,11	44 827,72	44 827,72	0,00	0,00	141 427,83

N° opération : 148		Intitulé de l'opération : 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	3 482 945,02	6 961,66	6 961,66	0,00	0,00	3 489 906,68
4551940215 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS (2)	243 024,35	0,00	0,00	0,00	0,00	243 024,35
4551940216 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS (2)	400 008,35	0,00	0,00	0,00	0,00	400 008,35
4551940217 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS (2)	165 333,14	0,00	0,00	0,00	0,00	165 333,14
4551940218 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS (2)	2 481 667,47	0,00	0,00	0,00	0,00	2 481 667,47
4551940219 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS (2)	35 427,20	0,00	0,00	0,00	0,00	35 427,20
4551940220 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS (2)	145 810,75	0,00	0,00	0,00	0,00	145 810,75
4551940221 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS (2)	11 673,76	0,00	0,00	0,00	0,00	11 673,76
4551940222 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS (2)	0,00	6 961,66	6 961,66	0,00	0,00	6 961,66
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	3 482 945,02	6 961,66	6 961,66	0,00	0,00	3 489 906,68
RECETTES (b)	451 643,44	0,00	0,00	0,00	0,00	451 643,44
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	451 643,44	0,00	0,00	0,00	0,00	451 643,44
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	451 643,44	0,00	0,00	0,00	0,00	451 643,44

N° opération : 149		Intitulé de l'opération : 94 VINCENNES CMR BERLIOZ				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	285 706,14	101 487,49	101 487,49	0,00	0,00	387 193,63

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

N° opération : 149						
Intitulé de l'opération : 94 VINCENNES CMR BERLIOZ						
Date de la délibération :						
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
4551940315 94 VINCENNES CMR BERLIOZ (2)	12 010,61	0,00	0,00	0,00	0,00	12 010,61
4551940316 94 VINCENNES CMR BERLIOZ (2)	53 644,08	0,00	0,00	0,00	0,00	53 644,08
4551940317 94 VINCENNES CMR BERLIOZ (2)	9 375,48	0,00	0,00	0,00	0,00	9 375,48
4551940318 94 VINCENNES CMR BERLIOZ (2)	98 352,81	0,00	0,00	0,00	0,00	98 352,81
4551940319 94 VINCENNES CMR BERLIOZ (2)	34 385,34	0,00	0,00	0,00	0,00	34 385,34
4551940320 94 VINCENNES CMR BERLIOZ (2)	41 476,95	1 455,26	1 455,26	0,00	0,00	42 932,21
4551940321 94 VINCENNES CMR BERLIOZ (2)	25 115,67	89 637,23	89 637,23	0,00	0,00	114 752,90
4551940322 94 VINCENNES CMR BERLIOZ (2)	473,54	0,00	0,00	0,00	0,00	473,54
4551940323 94 VINCENNES CMR BERLIOZ (2)	0,00	10 395,00	10 395,00	0,00	0,00	10 395,00
4551941598 94 VINCENNES CMR BERLIOZ (2)	10 871,66	0,00	0,00	0,00	0,00	10 871,66
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	285 706,14	101 487,49	101 487,49	0,00	0,00	387 193,63
RECETTES (b)	127 524,75	82 379,55	82 379,55	0,00	0,00	209 904,30
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	127 524,75	82 379,55	82 379,55	0,00	0,00	209 904,30
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	127 524,75	82 379,55	82 379,55	0,00	0,00	209 904,30

N° opération : 201						
Intitulé de l'opération : OPERATIONS SPECIFIQUES CMR						
Date de la délibération :						
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	69 516 291,48	1 921 953,77	1 921 953,77	0,00	0,00	71 438 245,25
4551 Dépenses (2)	21 671,70	0,00	0,00	0,00	0,00	21 671,70
4551750654 75005 PARIS CMR HENRI IV (2)	185 414,97	0,00	0,00	0,00	0,00	185 414,97
4551750700 75016 PARIS CMR SAY (2)	143 982,76	0,00	0,00	0,00	0,00	143 982,76
4551752524 75003 PARIS CMR HUGO (2)	38 667,81	0,00	0,00	0,00	0,00	38 667,81
4551752525 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE (2)	110 403,99	0,00	0,00	0,00	0,00	110 403,99
4551752527 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (2)	32 172,08	0,00	0,00	0,00	0,00	32 172,08
4551752528 75007 PARIS CMR DURUY (2)	91 901,23	0,00	0,00	0,00	0,00	91 901,23
4551752529 75008 PARIS CMR CHAPTAL (2)	260 268,41	0,00	0,00	0,00	0,00	260 268,41
4551752531 75005 PARIS CMR LAVOISIER (2)	27 282,83	0,00	0,00	0,00	0,00	27 282,83
4551752532 75009 PARIS CMR DECOUR (2)	219,52	0,00	0,00	0,00	0,00	219,52
4551752533 75009 PARIS CMR FERRY (2)	20 902,81	0,00	0,00	0,00	0,00	20 902,81
4551752534 75009 PARIS CMR LAMARTINE (2)	39 306,46	0,00	0,00	0,00	0,00	39 306,46

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

N° opération : 201		Intitulé de l'opération : OPERATIONS SPECIFIQUES CMR				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
4551752536 75011 PARIS CMR VOLTAIRE (2)	12 699,13	0,00	0,00	0,00	0,00	12 699,13	
4551752537 75009 PARIS CMR VALERY (2)	48 313,97	0,00	0,00	0,00	0,00	48 313,97	
4551752538 75013 PARIS CMR RODIN (2)	453 997,26	0,00	0,00	0,00	0,00	453 997,26	
4551752539 75013 PARIS CMR MONET (2)	156 241,42	0,00	0,00	0,00	0,00	156 241,42	
4551752540 75013 PARIS CMR FAURE (2)	47 346,10	0,00	0,00	0,00	0,00	47 346,10	
4551752543 75014 PARIS CMR BERT (2)	118 765,15	0,00	0,00	0,00	0,00	118 765,15	
4551752544 75014 PARIS CMR VILLON (2)	276 457,36	0,00	0,00	0,00	0,00	276 457,36	
4551752545 75015 PARIS CMR BUFFON (2)	54 680,80	0,00	0,00	0,00	0,00	54 680,80	
4551752546 75015 PARIS CMR SEE (2)	91 070,07	0,00	0,00	0,00	0,00	91 070,07	
4551752547 75016 PARIS CMR BERNARD (2)	102 658,30	0,00	0,00	0,00	0,00	102 658,30	
4551752548 75016 PARIS CMR DE SAILLY (2)	41 876,30	0,00	0,00	0,00	0,00	41 876,30	
4551752550 75016 PARIS CMR FONTAINE (2)	38 565,03	0,00	0,00	0,00	0,00	38 565,03	
4551752551 75016 PARIS CMR MOLIERE (2)	51 978,12	0,00	0,00	0,00	0,00	51 978,12	
4551752552 75017 PARIS CMR CARNOT (2)	9 143,04	0,00	0,00	0,00	0,00	9 143,04	
4551752553 75017 PARIS CMR BALZAC (2)	527 216,82	0,00	0,00	0,00	0,00	527 216,82	
4551752555 75019 PARIS CMR BERGSON (2)	155 775,79	0,00	0,00	0,00	0,00	155 775,79	
4551752556 75020 PARIS CMR BOUCHER (2)	19 102,26	0,00	0,00	0,00	0,00	19 102,26	
4551752557 75020 PARIS CMR RAVEL (2)	125 348,31	0,00	0,00	0,00	0,00	125 348,31	
4551771765 77 FONTAINEBLEAU CMR COUPERIN (2)	139 087,41	0,00	0,00	0,00	0,00	139 087,41	
4551781101 78 POISSY CMR LE CORBUSIER (2)	181 469,49	0,00	0,00	0,00	0,00	181 469,49	
4551781106 78 VERSAILLES CMR HOCHÉ (2)	68 724,05	0,00	0,00	0,00	0,00	68 724,05	
4551921780 92 NEUILLY CMR PASTEUR (2)	35 158,19	0,00	0,00	0,00	0,00	35 158,19	
4551921782 92 MEUDON CMR RABELAIS (2)	279 533,09	0,00	0,00	0,00	0,00	279 533,09	
4551921783 92 VANVES CMR MICHELET (2)	447 892,53	0,00	0,00	0,00	0,00	447 892,53	
4551921784 92 SCEAUX CMR LAKANAL (2)	319 882,75	0,00	0,00	0,00	0,00	319 882,75	
4551921785 92 SCEAUX CMR CURIE (2)	198 118,32	0,00	0,00	0,00	0,00	198 118,32	
4551931186 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (2)	42 111,26	0,00	0,00	0,00	0,00	42 111,26	
4551931709 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (2)	19 203,24	0,00	0,00	0,00	0,00	19 203,24	
4551931710 93 NOISY CMR DE GOUGES (2)	129 786,90	0,00	0,00	0,00	0,00	129 786,90	
4551931711 93 BONDY CMR RENOIR (2)	30 984,44	0,00	0,00	0,00	0,00	30 984,44	
4551931712 93 MONTREUIL CMR JAURES (2)	27 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 358,00	
4551941599 94 NOGENT CMR BRANLY (2)	367 529,70	0,00	0,00	0,00	0,00	367 529,70	
4551941602 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS (2)	80 864,43	0,00	0,00	0,00	0,00	80 864,43	
4552752523 75003 PARIS CMR TURGOT (2)	22 755,40	0,00	0,00	0,00	0,00	22 755,40	
4552752524 75003 PARIS CMR HUGO (2)	4 346,73	0,00	0,00	0,00	0,00	4 346,73	
4552752529 75008 PARIS CMR CHAPTAL (2)	424,50	0,00	0,00	0,00	0,00	424,50	
4552752536 75011 PARIS VOLTAIRE (2)	12 990,94	0,00	0,00	0,00	0,00	12 990,94	
4552752543 75014 PARIS CMR BERT (2)	17 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 080,00	
4552752551 75016 PARIS MOLIERE (2)	6 784,51	0,00	0,00	0,00	0,00	6 784,51	
4552752553 75017 PARIS CMR BALZAC (2)	7 730,80	0,00	0,00	0,00	0,00	7 730,80	

N° opération : 201		Intitulé de l'opération : OPERATIONS SPECIFIQUES CMR				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
4552752555 75019 PARIS CMR BERGSON (2)	5 052,93	0,00	0,00	0,00	0,00	5 052,93
4552752557 75020 PARIS CMR RAVEL (2)	4 476,54	0,00	0,00	0,00	0,00	4 476,54
4552771765 77 FONTAINEBLEAU CMR COUPERIN (2)	31 547,25	0,00	0,00	0,00	0,00	31 547,25
4552781101 78 POISSY LE CORBUSIER (2)	23 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 680,00
4552781106 78 VERSAILLES CMR HOCHÉ (2)	4 245,11	0,00	0,00	0,00	0,00	4 245,11
4552921780 92 NEUILLY CMR PASTEUR (2)	177 602,28	0,00	0,00	0,00	0,00	177 602,28
4552921782 92 MEUDON CMR RABELAIS (2)	41 669,72	0,00	0,00	0,00	0,00	41 669,72
4552921783 92 VANNES CMR MICHELET (2)	70 637,89	0,00	0,00	0,00	0,00	70 637,89
4552921784 92 SCEAUX CMR LAKANAL (2)	158 836,86	0,00	0,00	0,00	0,00	158 836,86
4552921785 92 SCEAUX CMR CURIE (2)	118 957,86	0,00	0,00	0,00	0,00	118 957,86
4552931186 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (2)	19 378,76	0,00	0,00	0,00	0,00	19 378,76
4552931709 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (2)	31 673,23	0,00	0,00	0,00	0,00	31 673,23
4552931710 93 NOISY CMR DE GOUGES (2)	22 722,01	0,00	0,00	0,00	0,00	22 722,01
4552931711 93 BONDY CMR RENOIR (2)	47 389,20	0,00	0,00	0,00	0,00	47 389,20
4552931712 93 MONTREUIL CMR JAURES (2)	40 562,49	0,00	0,00	0,00	0,00	40 562,49
4552941599 94 NOGENT CMR BRANLY (2)	1 049 134,59	0,00	0,00	0,00	0,00	1 049 134,59
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	61 925 478,28	1 921 953,77	1 921 953,77	0,00	0,00	63 847 432,05
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	69 516 291,48	1 921 953,77	1 921 953,77	0,00	0,00	71 438 245,25
RECETTES (b)	81 652 975,91	767 283,66	767 283,66	0,00	0,00	82 420 259,57
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	81 652 975,91	767 283,66	767 283,66	0,00	0,00	82 420 259,57
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	81 652 975,91	767 283,66	767 283,66	0,00	0,00	82 420 259,57

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		162 704 461,02	25 960 336,01	0,00	0,00
RATP	22/06/1972	106 982 511,47	14 529 828,58	0,00	0,00
SNCF	05/12/1990	42 561 998,13	7 976 824,50	0,00	0,00
SNCF RESEAU	02/11/1999	13 159 951,42	3 453 682,93	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		106 837 880,57	1 867 100,46		
EPAVN MARNE LA VALLEE	28/08/1985	0,00	166 379,96		
EPAVN MELUN SENART	28/08/1985	40 611 438,18	1 700 720,50		
Avances Convention gestion financière du PIA	17/10/2018	23 350 601,49	0,00		
Avances Prêt Rebond / REACT-EU	11/05/2021	12 500 000,00	0,00		
Avances Fonds d'aide à la création de jeu vidéo	15/03/2018	1 863 774,00	0,00		
Avances Compte courant d'associés SEM IDF INVT & T	19/11/2021	400 000,00	0,00		
Avances Fonds de Résilience	11/06/2020	37 809,01	0,00		
Scientipôle	21/09/2016	8 111 250,00	0,00		
Avances diverses Fonds d'urgence aux communes	01/04/2021	56 744,10	0,00		
Avances Compte courant d'associés SEM IDF LOISIRS	21/07/2021	500 000,00	0,00		
Halles Mandar	25/01/2023	150 000,00	0,00		
Avances diverses Fonds de soutien aux communes	05/07/2023	11 344 307,60	0,00		
Transition écologique Ile de France	17/11/2023	5 000 000,00	0,00		
Avances diverses Fonds d'urgence aux communes	21/09/2016	2 911 956,19	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – EMPRUNTS GARANTIS	B7.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					4 500 000,00	3 659 193,42											9 553,73	20 743,57
SEM GENOPOLE	2017	P	Programme d'investissement prévu au budget	La Banque Postale	2 500 000,00	2 070 693,83	19,21	S	F	FIXE	2,410	F		2,410	A-1		6 424,33	10 290,10
SEM GENOPOLE	2018	P	Programme d'investissement prévu au budget	La Banque Postale	1 000 000,00	838 499,59	19,97	T	F	FIXE	2,040	F		2,040	A-1		2 191,90	4 203,47
SEM GENOPOLE	2018	C	Programme d'investissement prévu au budget	La Banque Postale	1 000 000,00	750 000,00	14,80	T	V	EURIBOR03M	1,009	F		0,960	A-1		937,50	6 250,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					4 500 000,00	3 659 193,42											9 553,73	20 743,57

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B7.2

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	30 297,32
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	552 680 258,55
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	552 710 555,87
Recettes réelles de fonctionnement	II	5 471 946 729,04
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	10,10

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	2 167 741 966,38	
Personnes de droit privé	915 832 193,66	
Associations	328 041 243,47	
ADIL AGENCE LOCALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE LOCALE	1 165 105,28	
ADIL AGENCE LOCALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE LOCALE	295 803,99	
ASPAC UN ARTISTE A L ECOLE	12 000,00	
ASPAC UN ARTISTE A L ECOLE	12 000,00	
COURTS DEVANT	3 736,00	
COURTS DEVANT	17 600,00	
GRAFIE GROUPEMENT REGIONAL ACTEURS FRANCILIENS INSERTION PAR L ECONOMIE	68 469,76	
GRAFIE GROUPEMENT REGIONAL ACTEURS FRANCILIENS INSERTION PAR L ECONOMIE	75 659,71	
INITIATIVE ILE DE FRANCE	40 000,00	
INITIATIVE ILE DE FRANCE	10 000,00	
INITIATIVE ILE DE FRANCE	1 045 062,07	
JAZZ A TOUTE HEURE	4 258,59	
JAZZ A TOUTE HEURE	14 273,36	
PM	6 000,00	
PM	24 000,00	
PM	6 000,00	
PM	24 000,00	
PPE PARENTS PROFESSEURS ENSEMBLE	10 561,74	
SONS D'HIVER	76 000,00	
SONS D'HIVER	19 000,00	
SONS D'HIVER	19 000,00	
100 000 ENTREPRENEURS	15 000,00	
100 000 ENTREPRENEURS	38 885,42	
1000 VISAGES PRODUCTION	12 000,00	
1000 VISAGES PRODUCTION	13 651,58	
1000 VISAGES PRODUCTION	12 000,00	
16 51 OUEST	4 139,63	
2MAINS	4 141,08	
2MAINS	7 908,80	
2MAINS	5 000,00	
3S SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	40 419,64	
3S SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	69,09	
3S SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	1 546,88	
3S SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	17 851,09	
3S SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	6 624,11	
3S SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	35 660,18	
60 000 REBONDS	50 000,00	
6METTRE	7 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
6METTRE	5 313,14	
8 AVRIL	30 000,00	
8 AVRIL	30 000,00	
A C I A C ASS POUR CREATION ET INNOVATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	12 000,00	
A CHACUN SON COCON	2 358,00	
A L ECOLE DES ABEILLES DE LA BUTTE PINSON	4 806,34	
A MEQUIGNON DROIT D ENFANCE CFPE ENFANTS DISPARUS	16 000,00	
A P S A J	4 189,23	
A QUI LE TOUR	630,34	
A R T VIVANT	8 000,00	
A R T VIVANT	2 000,00	
A SUIVRE	14 196,80	
A SUIVRE	36 000,00	
A TRAVERS FIL	4 903,08	
A VELO SANS AGE ANTENNE ANTONY	2 000,00	
AA ASSOCIATION ADEL C	120 000,00	
AAE ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE	304,00	
AAHPA ASSOCIATION HAITI POUR L AVENIR	300,00	
AAPPMA 92 ET 75 OUEST	5 547,08	
AASS ASS AMICALE ET SPORTIVE DE SARCELLES	10 000,00	
AASS ASS AMICALE ET SPORTIVE DE SARCELLES	10 000,00	
AASS ASS AMICALE ET SPORTIVE DE SARCELLES	10 000,00	
AASS ASS AMICALE ET SPORTIVE DE SARCELLES	10 000,00	
AASS ASS AMICALE ET SPORTIVE DE SARCELLES	10 000,00	
AASS ASS AMICALE ET SPORTIVE DE SARCELLES	10 000,00	
AASS ASS AMICALE ET SPORTIVE DE SARCELLES	10 000,00	
ABC AUBERVILLIERS BANDE COMEDIE	8 000,00	
ABC PUERICULTURE	6 299,20	
ABC PUERICULTURE	28 346,40	
ABC PUERICULTURE	18 897,60	
ABIOSOL	10 267,60	
ACA ASSOCIATION CULTURELLE ALGERIENNE DU VDM	10 000,00	
ACADEMIE BERNARD DIOMEDE	40 000,00	
ACADEMIE FRATELLINI	63 000,00	
ACB AVIA CLUB ATHLETISME	10 000,00	
ACB AVIA CLUB ATHLETISME	12 000,00	
ACCORDS EN SCENE	4 900,00	
ACCORDS EN SCENE	11 200,00	
ACCUEIL FARANDOLE	5 631,93	
ACCUEIL FARANDOLE	5 095,00	
ACCUEIL RENCONTRE ENFANCE	13 281,84	
ACFAB GUIRLANDE ASSOCIATION CULTURELLE DES FAMILLES ANTILLAISES DE BAGNEUX	300,00	
ACI ASSOCIATION DE CONSEIL ET D'INSERTION	60 000,00	
ACI ASSOCIATION DE CONSEIL ET D'INSERTION	33 951,17	
ACI ASSOCIATION DE CONSEIL ET D'INSERTION	72 052,00	
ACID ASS DU CINEMA INDEPENDANT POUR SA DIFFUS	22 500,00	
ACID ASS DU CINEMA INDEPENDANT POUR SA DIFFUS	28 000,00	
ACID ASS DU CINEMA INDEPENDANT POUR SA DIFFUS	21 000,00	
ACINA ACCUEIL COOPERATION ET INSERTION POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS	163 562,99	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ACINA ACCUEIL COOPERATION ET INSERTION POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS	162 693,64	
ACP COUPERIE ASSOCIATION DES CAVALIERS PROPRIETAIRES DES ECURIES COUPERIE	25 000,00	
ACPE ASSOCIATION CONTRE LA PROSTITUTION DES ENFANTS	10 000,00	
ACPPAV CFA DE LA PHARMACIE ACADEMIE DE VERSAILLES	35 895,60	
ACPPAV CFA DE LA PHARMACIE ACADEMIE DE VERSAILLES	5 522,40	
ACPPAV CFA DE LA PHARMACIE ACADEMIE DE VERSAILLES	44 179,20	
ACPPAV CFA DE LA PHARMACIE ACADEMIE DE VERSAILLES	17 298,00	
ACPPAV CFA DE LA PHARMACIE ACADEMIE DE VERSAILLES	6 919,20	
ACPPAV CFA DE LA PHARMACIE ACADEMIE DE VERSAILLES	26 921,70	
ACPPAV CFA DE LA PHARMACIE ACADEMIE DE VERSAILLES	4 141,80	
ACPPAV CFA DE LA PHARMACIE ACADEMIE DE VERSAILLES	384,32	
ACPPAV CFA DE LA PHARMACIE ACADEMIE DE VERSAILLES	33 134,40	
ACPPAV CFA DE LA PHARMACIE ACADEMIE DE VERSAILLES	26 921,70	
ACPPAV CFA DE LA PHARMACIE ACADEMIE DE VERSAILLES	4 141,80	
ACPPAV CFA DE LA PHARMACIE ACADEMIE DE VERSAILLES	33 134,40	
ACRIF ASS CINEMAS DE RECHERCHE D ILE DE FRANCE	3 597,45	
ACRIF ASS CINEMAS DE RECHERCHE D ILE DE FRANCE	56 000,00	
ACRIF ASS CINEMAS DE RECHERCHE D ILE DE FRANCE	21 000,00	
ACRIF ASS CINEMAS DE RECHERCHE D ILE DE FRANCE	24 000,00	
ACRIF ASS CINEMAS DE RECHERCHE D ILE DE FRANCE	9 000,00	
ACRIF ASS CINEMAS DE RECHERCHE D ILE DE FRANCE	9 000,00	
ACRIF ASS CINEMAS DE RECHERCHE D ILE DE FRANCE	8 402,55	
ACRIF ASS CINEMAS DE RECHERCHE D ILE DE FRANCE	21 000,00	
ACRO TRAMP SEVRAN	10 000,00	
ACRO TRAMP SEVRAN	10 000,00	
ACRO TRAMP SEVRAN	10 000,00	
ACSSAG MI NOU ASSOCIATION CULTURELLE SPORTIVE SOCIALE ANTILLO GUYANNAISE	300,00	
ACTED AGENCE AIDE COOPERATION TECHN ET DEVELOPP	35 096,90	
ACTED AGENCE AIDE COOPERATION TECHN ET DEVELOPP	50 000,00	
ACTED AGENCE AIDE COOPERATION TECHN ET DEVELOPP	43 000,00	
ACTIF ASS CULTUR THEATRE ILE DE FRANCE	3 801,80	
ACTIF ASS CULTUR THEATRE ILE DE FRANCE	7 172,40	
ACTION ARTISTIQUE 77	35 604,66	
ACTION ARTISTIQUE 77	77 700,00	
ACTION CREOLE	1 300,00	
ACTION CULTURELLE ALZHEIMER	15 827,90	
ACTIONS TRAITEMENTS	25 000,00	
ACTROM MADRAS 97 ASS CULT TRADIT REG OUTR MER MADRAS 97	800,00	
ADA AMICALE DES ANTILLAIS D EPINAY SUR SEINE	300,00	
ADABJOP	20 393,39	
ADABJOP	27 632,10	
ADADSA ASS POUR UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE EN SEINE AVAL	1 282,58	
ADADSA ASS POUR UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE EN SEINE AVAL	28 449,00	
ADADSA ASS POUR UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE EN SEINE AVAL	5 689,80	
ADAFORSS	61 173,22	
ADAFORSS	15 001,88	
ADAFORSS	132,00	
ADAGE ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL CONTRE L'EXCLUSION	51 108,19	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ADAME ASS DEV AIDE MUSIQ ELECTROACOUS	27 280,00	
ADAME ASS DEV AIDE MUSIQ ELECTROACOUS	45 967,00	
ADAVIP ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES	18 000,00	
ADERE ASS DEVELOP ENSEI GNEMT RECHERC ERGOTHERAPIE	141 331,00	
ADERE ASS DEVELOP ENSEI GNEMT RECHERC ERGOTHERAPIE	92 400,00	
ADERE ASS DEVELOP ENSEI GNEMT RECHERC ERGOTHERAPIE	99 770,00	
ADERE ASS DEVELOP ENSEI GNEMT RECHERC ERGOTHERAPIE	123 200,00	
ADFC STEPHENSON FORMATION	317 779,00	
ADFC STEPHENSON FORMATION	8 032,00	
ADIE ASS POUR DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE	2 839,08	
ADIE ASS POUR DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE	172 500,00	
ADIE ASS POUR DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE	160 500,00	
ADIE ASS POUR DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE	60 000,00	
ADIE ASS POUR DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE	1 372 590,27	
ADIE ASS POUR DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE	3 245 801,98	
ADIE ASS POUR DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE	100 000,00	
ADIE ASS POUR DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE	100 000,00	
ADIE ASS POUR DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE	60 000,00	
ADIFLOR ASSOC DIFFUSION INTERN FRANCOPHONE LIVRES OUVRAGES	6 208,42	
ADIFLOR ASSOC DIFFUSION INTERN FRANCOPHONE LIVRES OUVRAGES	26 505,93	
ADIP GROUPE IGS ADIP	15 953,00	
ADLCA ASS POUR LE DEVELOPPEMENT DES LIEUX DE CREATION ARTISTIQUE	34 745,00	
ADM ASSOCIATION DES MOULIENS	300,00	
ADN S	24 000,00	
ADPEP 91	240 000,00	
ADPEP 92 ASS DEP PUPILLES ENSEIG PUBLIC 92	5 167,65	
ADPEP 92 ASS DEP PUPILLES ENSEIG PUBLIC 92	9 174,41	
ADPEP 92 ASS DEP PUPILLES ENSEIG PUBLIC 92	13 780,09	
ADPEP 92 ASS DEP PUPILLES ENSEIG PUBLIC 92	65,63	
ADPM ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE MOUYONDZI	9 540,00	
ADPM ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE MOUYONDZI	11 984,97	
ADRIC AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES POUR LA CITOYENNETE	2 000,00	
ADRIC AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES POUR LA CITOYENNETE	23 321,13	
ADRIC AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES POUR LA CITOYENNETE	26 678,87	
ADSD ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT-DENIS	82 514,22	
ADSF ASS POUR DEVELOPPEMENT SANTE DES FEMMES	20 325,20	
ADT ACTIVISTAS DEL TANGO	1 583,37	
ADVOCACY PARIS IDF	3 200,00	
ADVOCACY PARIS IDF	5 781,42	
AEE ESSONNE DEVELOPPEMENT	171 420,00	
AEE ESSONNE DEVELOPPEMENT	664 027,00	
AEFPP ASS ECOLE FORM PSYCHO PEDAGOGIQUE	660 948,00	
AEFPP ASS ECOLE FORM PSYCHO PEDAGOGIQUE	686 061,00	
AEFPP ASS ECOLE FORM PSYCHO PEDAGOGIQUE	8 557,00	
AEFPP ASS ECOLE FORM PSYCHO PEDAGOGIQUE	30 994,00	
AEFPP ASS ECOLE FORM PSYCHO PEDAGOGIQUE	881 264,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AEP INSTITUTION JEANNE D ARC LEP PRIVE JEANNE D ARC	3 657,00	
AEP INSTITUTION JEANNE D ARC LEP PRIVE JEANNE D ARC	9 127,00	
AEP INSTITUTION JEANNE D ARC LEP PRIVE JEANNE D ARC	1 999,85	
AEP INSTITUTION ND PROVIDENCE	800,00	
AEP INSTITUTION ND PROVIDENCE	9 636,40	
AEP INSTITUTION ND PROVIDENCE	1 426,00	
AETS ESEO ECOLE SUPERIEURE ELECTRONIQUE DE L OUEST	5 500,00	
AEUROPAA PIANO CAMPUS	2 000,00	
AEUROPAA PIANO CAMPUS	7 432,00	
AFA ASS FRANCAISE ASTRONOMIE	18 000,00	
AFA ASS FRANCAISE ASTRONOMIE	20 000,00	
AFA ASS FRANCAISE ASTRONOMIE	15 000,00	
AFA AVON FONTAINEBLEAU ATHLETISME	10 000,00	
AFA AVON FONTAINEBLEAU ATHLETISME	10 000,00	
AFA AVON FONTAINEBLEAU ATHLETISME	10 000,00	
AFAC ASSOCIATION FRANCO ARMENIENNE COMMUNICATION	15 000,00	
AFANEM ASS FORMA ALTERN NEGOCE MAINTENANCE FNAS	101 170,00	
AFASER FOYERS ET SAJ ESAT AFASER AUBERVILLIERS	116 027,60	
AFBE ASSOCIATION FRANCO-BERBERE D'EPINAY-SUR-SEINE	3 000,00	
AFCA ASS FRANCAISE DU CINEMA D ANIMATION	10 000,00	
AFCAM IDF	1 000,00	
AFFIDA ASS FRANCIL FORMAT PROFES DEVPT APPRENTI	143 255,46	
AFFIDA ASS FRANCIL FORMAT PROFES DEVPT APPRENTI	50 265,60	
AFFIDA ASS FRANCIL FORMAT PROFES DEVPT APPRENTI	190 674,78	
AFFIF ASSOCIATION FRANCAISE DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM	75 000,00	
AFGD ASS FORM GRD DIST	941 432,00	
AFI	67 110,76	
AFI ACTION FORMATION INSERTION	70 000,00	
AFIFF ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE FILMS DE FEMMES	3 930,03	
AFIFF ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE FILMS DE FEMMES	30 000,00	
AFIPE ASS FORM INTERPROF PE	9 288,00	
AFIPE ASS FORM INTERPROF PE	98 130,00	
AFJ ASSOCIATION FOYER JORBALAN	10 000,00	
AFMAE ASS FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN	281 406,00	
AFMAE ASS FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN	910,00	
AFORPA ASSOC REGIONALE POUR FORMATION PROF AUTO	463 022,00	
AFORPA ASSOC REGIONALE POUR FORMATION PROF AUTO	1 488,36	
AFPAD ASSOCIATION POUR LA FORMATION, LA PREVENTION ET L'ACCES AU DROIT	2 000,00	
AFPAD ASSOCIATION POUR LA FORMATION, LA PREVENTION ET L'ACCES AU DROIT	3 500,00	
AFPAD ASSOCIATION POUR LA FORMATION, LA PREVENTION ET L'ACCES AU DROIT	8 000,00	
AFPOLS	6 000,00	
AFRICOLOR	25 000,00	
AFRIS PARIS PARMENTIER	1 950 347,14	
AFRIS PARIS PARMENTIER	2 142 820,00	
AFRIS PARIS PARMENTIER	104 832,00	
AFRIS PARIS PARMENTIER	13 104,00	
AFRIS PARIS PARMENTIER	2 600 462,86	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AFRO KREOL MOUV	300,00	
AFTRAL	268 822,00	
AFV POUR LA FORET VIERGE	24 560,00	
AFVT ASSOCIATION FRANCAISE DES VICTIMES DU TERRORISME	16 776,30	
AFVT ASSOCIATION FRANCAISE DES VICTIMES DU TERRORISME	15 540,57	
AGCNAM ILE DE FRANCE	1 998 017,93	
AGEC SAINTE THERESE	1 600,00	
AGEC SAINTE THERESE	2 114,00	
AGEC SAINTE THERESE	69 000,00	
AGECAM GESTION ESPACE CULTUREL A MALRAUX	32 000,00	
AGECAM GESTION ESPACE CULTUREL A MALRAUX	7 365,00	
AGECAM GESTION ESPACE CULTUREL A MALRAUX	765,65	
AGECAM GESTION ESPACE CULTUREL A MALRAUX	4 000,00	
AGENCE DU COURT METRAGE	2 500,00	
AGENCE DU COURT METRAGE	17 500,00	
AGENCE DU COURT METRAGE	17 500,00	
AGENCE DU COURT METRAGE	7 500,00	
AGENCE DU COURT METRAGE	27 000,00	
AGENCE DU DON EN NATURE EUROGIKI	30 000,00	
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE PARIS OUEST LA DEFENSE	27 527,59	
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE PARIS OUEST LA DEFENSE	32 000,00	
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE PARIS TERRES D'ENVOL	22 966,46	
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE PARIS TERRES D'ENVOL	12 840,08	
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE PARIS TERRES D'ENVOL	9 332,74	
AGENCE NOUVELLE DES SOLIDARITES ACTIVES	25 000,00	
AGIR POUR LA VALORISATION PAR L'EMPLOI ET LES	97 741,50	
AGMD ASS GESTION MAURICE DUPREY LYCEE GEN ET TECH PRIVE ST EREMBERT	6 493,00	
AGMD ASS GESTION MAURICE DUPREY LYCEE GEN ET TECH PRIVE ST EREMBERT	29 335,41	
AGMD ASS GESTION MAURICE DUPREY LYCEE GEN ET TECH PRIVE ST EREMBERT	4 121,31	
AGMD ASS GESTION MAURICE DUPREY LYCEE GEN ET TECH PRIVE ST EREMBERT	2 000,00	
AGORA KARAYIB DE CLICHY	300,00	
AGORANOV	88 000,00	
AGORANOV	3 000,00	
AGORANOV	22 000,00	
AGORANOV	18 000,00	
AGRICULTEURS D ILE DE FRANCE	132 774,40	
AGRICULTEURS D ILE DE FRANCE	56 711,00	
AGTRR THEATRE ROMAIN ROLLAND	18 500,00	
AGTRR THEATRE ROMAIN ROLLAND	8 000,00	
AGTRR THEATRE ROMAIN ROLLAND	80 740,00	
AHA ASSOCIATION HUMANITAIRE AKAMASOA	175 000,00	
AHOUI NANSI TROBIEN	10 626,98	
AI LADOMIFA	113 817,34	
AIADD SOLIDARITE AIDE INTEGREE AU DEVELOPPEMENT DURABLE	6 219,19	
AIFA ASSOCIATION GESTION ETS ASSOMPTION BONDY	3 004,00	
AIFA ASSOCIATION GESTION ETS ASSOMPTION BONDY	10 029,00	
AIFA ASSOCIATION GESTION ETS ASSOMPTION BONDY	2 000,00	
AIFA ASSOCIATION GESTION ETS ASSOMPTION BONDY	1 106,00	
AIFP MISSION LOCALE PLAINE CENTRALE VD	96 013,29	
AIPF ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA FORMATION	4 950,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AIPI - ATELIERS INITIATION PRODUCTION INSERTION	25 288,14	
AIRPARIF ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSP	510 000,00	
AIRPARIF ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSP	40 927,43	
AIRPARIF ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSP	39 172,04	
AIRPARIF ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSP	38 744,23	
AIRPARIF ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSP	123 684,41	
AIRPARIF ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSP	32 391,85	
AIRPARIF ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSP	34 120,33	
AIRPARIF ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSP	90 292,17	
AIRPARIF ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSP	39 133,44	
AIRPARIF ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSP	340 000,00	
AIRPARIF ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSP	33 011,83	
AIRPARIF ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSP	47 156,16	
AIRPARIF ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSP	42 011,86	
AIRPARIF ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSP	91 200,00	
AIRPARIF ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSP	24 793,11	
AIRPARIF ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSP	17 943,22	
AISG ASSOCIATION INSTITUT EN SANTE GENESIQUE	10 000,00	
AISG ASSOCIATION INSTITUT EN SANTE GENESIQUE	10 000,00	
AISG ASSOCIATION INSTITUT EN SANTE GENESIQUE	20 000,00	
AISG ASSOCIATION INSTITUT EN SANTE GENESIQUE	35 000,00	
AIUTO ASSOCIATION	2 534,50	
AJ91 FORCE LONGJUMEAU ALLIANCE MASSY 91	16 000,00	
AJ91 FORCE LONGJUMEAU ALLIANCE MASSY 91	16 000,00	
AJ91 FORCE LONGJUMEAU ALLIANCE MASSY 91	10 000,00	
AJBS AMICALE JEAN BAPTISTE SALIS	28 900,00	
AJCF ASSOCIATION JEUNE CHINOIS DE FRANCE	10 000,00	
AJDB ASSOCIATION DE JEUNES POUR LE DEVELOPPEMENT A BAGNOLET	2 701,69	
AJDB ASSOCIATION DE JEUNES POUR LE DEVELOPPEMENT A BAGNOLET	4 970,30	
AJDB ASSOCIATION DE JEUNES POUR LE DEVELOPPEMENT A BAGNOLET	9 215,05	
AJFCS ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE CARRIERES SUR SEINE NATURE EN PARTAGE	1 578,02	
AJFCS ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE CARRIERES SUR SEINE NATURE EN PARTAGE	1 450,14	
AJM RADIO	300,00	
AJMF AMITIE JUDEO-MUSULMANE DE FRANCE	13 219,25	
AKOUSHMATIC	4 712,53	
AL ALMA FRANCE	7 000,00	
ALBECK RECORDS	16 000,00	
ALBERT DE MUN - PARIS	34 070,39	
ALBERT DE MUN - PARIS	141 868,04	
ALBERT DE MUN - PARIS	88 695,90	
ALBERT DE MUN - PARIS	87 322,70	
ALBERT DE MUN - PARIS	19 306,35	
ALBERT DE MUN - PARIS	4 368,00	
ALBERT DE MUN - PARIS	4 817,00	
ALBERT DE MUN - PARIS	29 747,00	
ALBERT DE MUN - PARIS	1 144,00	
ALBERT DE MUN - PARIS	2 840,00	
ALBERT DE MUN - PARIS	5 814,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ALEC OUEST ESSONNE AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OUEST ESSONNE	21 786,27	
ALEC OUEST ESSONNE AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OUEST ESSONNE	43 498,50	
ALEC PLAINE COMMUNE AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE PLAINE COMMUNE	10 689,00	
ALEC PLAINE COMMUNE AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE PLAINE COMMUNE	43 080,00	
ALEC SQY AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE SAINT QUENTIN EN YVELINES	28 280,13	
ALEC SQY AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE SAINT QUENTIN EN YVELINES	45 999,77	
ALEC SUD PARISIENNE	40 000,00	
ALEC SUD PARISIENNE	32 073,59	
ALEPP ASSOCIATION LAIQUE ECOLE PRIMAIRE PAPETERIE	4 671,80	
ALIZES 78	300,00	
ALSACIENNE	2 475,00	
ALSACIENNE	1 477,00	
ALTERALIA	228 320,77	
ALTERNATIVE	9 600,00	
ALTERNATURE	32 000,00	
ALVAR AALTO	3 015,00	
ALVE UNAFAM ASS LIEUX VIE ESSONNIENS UNION NAT AMIS	80 000,00	
AMA ARTS MARTIAUX D ASNIERES	10 000,00	
AMAP IDF RESEAU ASSOCIATIONS POUR MAINTIEN AGRICULTURE PAYSANNE IDF	140 000,00	
AMAP IDF RESEAU ASSOCIATIONS POUR MAINTIEN AGRICULTURE PAYSANNE IDF	30 000,00	
AMCD ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DOKONON	800,00	
AMCG LES MERVEILLES CREOLES DE GRIGNY	800,00	
AMELIOR	23 686,43	
AMICALE AGENTS RATP ORIGINAIRES DEPARTEMENTS TERRITOIRES OUTRE MER DOM TOM	300,00	
AMICALE DES ANTILLAIS DE ROISSY EN BRIE	1 300,00	
AMICALE DES POLICIERS DE LA BRIGADE ANTICRIMINALITE DE LA SEINE ST DENIS	9 927,63	
AMICALE DU NID	2 500,00	
AMICALE DU NID	13 447,00	
AMICALE DU NID	6 000,00	
AMICALE OUTRE MER DE GONESSE	300,00	
AMICALE SPORTIVE D'EVRY	10 000,00	
AMICALE SPORTIVE D'EVRY	10 000,00	
AMICALE SPORTIVE D'EVRY	10 000,00	
AMICALE SPORTIVE D'EVRY	10 000,00	
AMICALE SPORTIVE D'EVRY	10 000,00	
AMICALE SPORTIVE D'EVRY	10 000,00	
AMICALE SPORTIVE D'EVRY	10 000,00	
AMICALE SPORTIVE D'EVRY	10 000,00	
AMICALE SPORTIVE D'EVRY	10 000,00	
AMICALE SPORTIVE D'EVRY	10 000,00	
AMICALE SPORTIVE D'EVRY	10 000,00	
AMICALE SPORTIVE D'EVRY	10 000,00	
AMICALE SPORTIVE D'EVRY	9 775,96	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AMICALE VILLENEUVE GARENNE	10 000,00	
AMICALE VILLENEUVE GARENNE	10 000,00	
AMICALE VILLENEUVE GARENNE	10 000,00	
AMICALE VILLENEUVE GARENNE	10 000,00	
AMICIAL	3 801,16	
AMIF ASS DES MAIRES IDF	30 000,00	
AMIS ABBAYE NOTRE-DAME DE JOUARRE	20 198,91	
AMIS ABBAYE NOTRE-DAME DE JOUARRE	28 285,69	
AMIS DES ILES NOUVEAU MONDE	300,00	
AMITAG AMICALE TRAVAILLEURS ANTILLAIS ET GUYANNAIS	300,00	
AMJ AVIRON MARNE ET JOINVILLE	10 000,00	
AMJ AVIRON MARNE ET JOINVILLE	10 000,00	
AMJ AVIRON MARNE ET JOINVILLE	10 000,00	
AMK AEROSTAT MARIONNETTES KIOSQUE	8 000,00	
AMK AEROSTAT MARIONNETTES KIOSQUE	28 000,00	
AMSG ARTS MARTIAUX DE SAINT GRATIEN	10 000,00	
AMU ASSOCIATION MEMOIRES ULTRAMARINES	300,00	
AMUP	143 999,92	
AMUPLIE 94	64 933,00	
AND ALTERS	3 000,00	
ANFRMI ASS NAT FEMMES RELAIS MEDIA INTERCULTURE	9 789,45	
ANI MED	2 000,00	
ANIMATH ASS POUR ANIMATION MATHEMATIQUE	23 500,00	
ANIMATH ASS POUR ANIMATION MATHEMATIQUE	7 000,00	
ANLLS ASSOCIATION NATIONALE LAISSEZ LES SERVIR	45 000,00	
ANM AU NOM DE LA MEMOIRE	1 938,55	
ANPAA ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE	12 500,00	
ANPHI - ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PREVENTION DES HANDICAPS ET POUR L'INFORMATION	8 500,00	
ANRS	179 532,15	
ANTANLONTAN	300,00	
ANTONY ATHLETISME	10 000,00	
ANTONY SPORT TENNIS DE TABLE	10 000,00	
ANTONY SPORTS ESCRIME	10 000,00	
ANVL ASS NATURALISTES DE VALLEE DU LOING	58 517,52	
ANVL ASS NATURALISTES DE VALLEE DU LOING	42 282,48	
AOUT SECOURS ALIMENTAIRE	25 889,86	
APAPC L'AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT	21 421,79	
APAPC L'AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT	75 000,00	
APART ASSOC PREV PAR ARTS DE RUE TREMBLAY	39 455,28	
APATE LA MAISON DAGOBERT	10 621,41	
APCARS	50 000,00	
APCE 94 POUR LE COUPLE ET L'ENFANT	9 537,85	
APEC AGIR POUR UN ENGAGEMENT CITOYEN	2 479,06	
APEC AGIR POUR UN ENGAGEMENT CITOYEN	5 048,80	
APECE ASSOCIATION ETUDE COLONISAT EUROPEENNE	1 910,77	
APES AMICALE POUR L ENTRAIDE ET LA SOLIDARITE	2 330,88	
APF FRANCE HANDICAP	1 402,84	
APF FRANCE HANDICAP	36 200,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
APF FRANCE HANDICAP	27 150,00	
APF FRANCE HANDICAP	27 150,00	
APF FRANCE HANDICAP	227 280,92	
APHRL ASS PROF HOTELIER RESTAURAT LIMONADIER	21 947,00	
APICULTURE ET NATURE BIEVROISES	10 000,00	
APIPD ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA PREVENTION DE LA DREPANOCYTOSE	33 907,33	
APM LES AILES DU PAYS DE MEAUX	42 308,39	
APPC	38 721,28	
APPRENDRE ET ENTREPRENDRE SOLIDAIRE	4 000,00	
APPROCHES	13 991,62	
APS	304 017,95	
APSR - L'ARBRE DES CONNAISSANCES ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES SCIENCES ET DE LA RECHERCHE	6 756,15	
APSR - L'ARBRE DES CONNAISSANCES ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES SCIENCES ET DE LA RECHERCHE	29 510,05	
APSR - L'ARBRE DES CONNAISSANCES ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES SCIENCES ET DE LA RECHERCHE	4 621,97	
APSR - L'ARBRE DES CONNAISSANCES ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES SCIENCES ET DE LA RECHERCHE	14 889,10	
APSR - L'ARBRE DES CONNAISSANCES ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES SCIENCES ET DE LA RECHERCHE	3 852,52	
APSV PREVENTION DU SITE DE LA VILLETTE	10 000,00	
APSV PREVENTION DU SITE DE LA VILLETTE	5 694,00	
AQUACOOOP	242,37	
AQUACOOOP	3 677,47	
AQUI'BRIE ASS AQUIFERE CALCAIRES CHAMPIGNY EN BRIE	40 619,01	
ARC AEROCLUB AVIATION ET RELATIONS CULTURELLES SECTION TRAIN CLASSIQUE DU PARLEMENT	61 017,60	
ARC AEROCLUB AVIATION ET RELATIONS CULTURELLES SECTION TRAIN CLASSIQUE DU PARLEMENT	70 805,84	
ARCA F ASS AUTODEFENSE ET RESSOURCES POUR LE CHOIX ET AUTONOMIE DES FEMMES	1 141,85	
ARCAL ARCAL LYRIQUE	96 000,00	
ARCAL ARCAL LYRIQUE	8 308,61	
ARCAL ARCAL LYRIQUE	96 000,00	
ARCHIMUSIC	8 000,00	
ARCHIMUSIC	2 000,00	
ARCHIMUSIC	32 000,00	
ARCHIMUSIC	8 000,00	
AREB RESEAU ESPERANCE BANLIEUES	20 000,00	
AREMEDIA	7 337,01	
AREMEDIA	15 000,00	
ARFA ASS REG FORM ANIMAT	327 988,00	
ARIA IDF ASS REGIONALE INDUS AGRO ALIMENT IDF	2 294,08	
ARIA IDF ASS REGIONALE INDUS AGRO ALIMENT IDF	33 573,94	
ARIA IDF ASS REGIONALE INDUS AGRO ALIMENT IDF	10 150,00	
ARIA IDF ASS REGIONALE INDUS AGRO ALIMENT IDF	13 159,94	
ARIA IDF ASS REGIONALE INDUS AGRO ALIMENT IDF	7 824,92	
ARIA IDF ASS REGIONALE INDUS AGRO ALIMENT IDF	1 487,50	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ARIA IDF ASS REGIONALE INDUS AGRO ALIMENT IDF	7 520,24	
ARIA IDF ASS REGIONALE INDUS AGRO ALIMENT IDF	26 274,85	
ARIA IDF ASS REGIONALE INDUS AGRO ALIMENT IDF	13 756,25	
ARIA IDF ASS REGIONALE INDUS AGRO ALIMENT IDF	6 573,68	
ARIES	1 272 841,00	
ARKEOMEDIA	13 828,00	
ARNML ASS RESERVE NATURELLE MARAIS LARCHANT	5 615,60	
ARNML ASS RESERVE NATURELLE MARAIS LARCHANT	26 746,99	
AROMES 2000 AMICALE RESSORT OUTRE MER SYMPATH 2000	300,00	
ARPEJ 78 ACCOMPAGNER VERS LA REUSSITE LES PARENTS ET JEUNES	2 486,75	
ARPEJ 78 ACCOMPAGNER VERS LA REUSSITE LES PARENTS ET JEUNES	1 083,36	
ARPEJ 78 ACCOMPAGNER VERS LA REUSSITE LES PARENTS ET JEUNES	1 635,60	
ARSE ASSOCIATION POUR LA REEDUCATION PAR LES SPORTS EQUESTRES	49 674,00	
ART 3000	58 300,00	
ART MAUNI ANTILLAIZ	300,00	
ART SCIENCE 21	9 000,00	
ARTB ASS RECHERCHE TECHNIQUE BETTERAVIERE	80 000,00	
ARTEMISIA	129 507,13	
ARTEVA ARTS ET CULTURE D EUROPE ET VOISINAGE	3 050,49	
ARTEVA ARTS ET CULTURE D EUROPE ET VOISINAGE	4 949,51	
ARTI CHO	7 200,00	
ARTICLE 1	27 778,42	
ARTICLE 1	30 000,00	
ARTICLE 1	18 458,26	
ARTIS MULTIMEDIA	5 000,00	
ARTS CONVERGENCES	11 817,13	
ARTS CONVERGENCES	5 673,75	
ARTS CONVERGENCES	2 326,25	
ARTS CONVERGENCES	7 012,55	
ARTS DIFFUSION	7 000,00	
ARTS DIFFUSION	28 000,00	
ARTS DIFFUSION	7 000,00	
ARTS DIFFUSION	28 000,00	
ARTSTOCK	42 837,79	
ARVALIS INST DU VEGETAL	39 077,00	
ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL	471,64	
ARVHA ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LA VILLE ET L'HABITAT	3 000,00	
ARVIVA ARTS VIVANTS ARTS DURABLES	8 611,33	
ARVIVA ARTS VIVANTS ARTS DURABLES	20 000,00	
ARVIVA ARTS VIVANTS ARTS DURABLES	21 196,42	
AS POISSY TRIATHLON	12 000,00	
AS POISSY TRIATHLON	10 000,00	
AS POISSY TRIATHLON	10 000,00	
AS POISSY TRIATHLON	10 000,00	
ASAP ASSOCIATION AU SERVICE DES AUTISTES ET DE LA PEDAGOGIE	60 000,00	
ASCRIF ASS SPORTIVE ET CULTURELLE DES PERSONNELS DE LA REGION ILE DE FRANCE	195 000,00	
ASCRIF ASS SPORTIVE ET CULTURELLE DES PERSONNELS DE LA REGION ILE DE FRANCE	195 000,00	
ASEC ASS SAUVEGARDE DE L ESPACE CHAMPOREUX	343,25	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASFO JEUNES 77	3 956,00	
ASLOG FRANCE SUPPLY CHAIN BY ASLOG	81 000,00	
ASLOG FRANCE SUPPLY CHAIN BY ASLOG	10 000,00	
ASMAE ASSOC SOEUR EMMANUELLE	27 382,00	
ASS 2EME CHANCE SUD SEINE ET MARNE	14 192,54	
ASS ANIMATION 94	22 500,00	
ASS ANIMATION 94	22 680,00	
ASS ANIMATION 94	30 000,00	
ASS ASSOCIATION POUR LA GESTION D ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES AGETA	4 049,21	
ASS ASSOCIATION POUR LA GESTION D ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES AGETA	13 572,53	
ASS ASSOCIATION POUR LA GESTION D ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES AGETA	6 937,56	
ASS ASSOCIATION POUR LA GESTION D ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES AGETA	3 062,44	
ASS COMITE DE SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DANS LE LIVRE	13 758,00	
ASS COMPAGNIE TERRAQUEE	12 000,00	
ASS COMPAGNIE TERRAQUEE	2 000,00	
ASS CONTRE VIOLENCES FAITE FEMME TRAVAIL	381,24	
ASS CULT DU THEATRE D ALEPH	10 500,00	
ASS CULT DU THEATRE D ALEPH	9 200,00	
ASS CULTURELLE EVENEMENTIELLE DU 15EME ARRONDISSEMENT DE PARIS ACE15	3 500,00	
ASS CULTURELLE MUSICALE ANTILLAISE	300,00	
ASS CULTURELLE MUSICALE ANTILLAISE	500,00	
ASS DE CONDEIL ET D INFORMATION PR LA FORMATI	2 681 233,15	
ASS DEFENSE RESPECT D ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE BOUFFEMONT ADREC	416,69	
ASS DES AMIS DES NOUVELLES D ARMENIE MAGAZINE	22 500,00	
ASS DES AMIS DES NOUVELLES D ARMENIE MAGAZINE	9 630,00	
ASS DES ASSYRO CHALDEENS EN FRANCE	24 803,43	
ASS DES BATISSEURS DE LA CHAPELLE DES TARTERETS	5 600,00	
ASS DES BATISSEURS DE LA CHAPELLE DES TARTERETS	1 400,00	
ASS DES BIBLIOTHEQUES EN SEINE-SAINT-DENIS	15 000,00	
ASS DES CINEMAS INDEPENDANTS PARISIENS	9 000,00	
ASS DES CINEMAS INDEPENDANTS PARISIENS	21 000,00	
ASS DES CINEMAS INDEPENDANTS PARISIENS	5 000,00	
ASS DES RIVERAINS DU QUARTIER DE LA MAIRIE	1 589,00	
ASS DEVELOP INSTR ELEM PROFESS	2 400,00	
ASS DEVELOP INSTR ELEM PROFESS	1 954,00	
ASS DEVELOP INSTR ELEM PROFESS	2 000,00	
ASS DEVELOP INSTR ELEM PROFESS	3 000,00	
ASS DEVELOPEMENT DES METIERS DE LA TABLE	655 977,00	
ASS DEVELOPEMENT DES METIERS DE LA TABLE	68 350,66	
ASS DEVELOPEMENT DES METIERS DE LA TABLE	34 147,05	
ASS ENERGIES SOLIDAIRES	7 738,21	
ASS ENERGIES SOLIDAIRES	7 601,14	
ASS ENERGIES SOLIDAIRES	46 777,80	
ASS ENSEMBLE LES TALENS LYRIQUES	6 700,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASS ETS SCOLAIRE HENRI MATISSE	3 300,00	
ASS ETS SCOLAIRE HENRI MATISSE	761,00	
ASS ETS SCOLAIRE HENRI MATISSE	57,00	
ASS ETS SCOLAIRE HENRI MATISSE	1 736,50	
ASS FARINE DE FROMENT	6 000,00	
ASS FARINE DE FROMENT	30 000,00	
ASS FARINE DE FROMENT	24 000,00	
ASS FARINE DE FROMENT	6 000,00	
ASS FEMMES MIXITE SPORTS FEMIX SPORTS	5 000,00	
ASS FEMMES MIXITE SPORTS FEMIX SPORTS	8 000,00	
ASS FLY N KISS FNK	4 691,48	
ASS FOLKLORIQUE ANTILLAISE KA MANIOK	300,00	
ASS FRANCAISE CIRQUE DEMAIN	8 258,64	
ASS GEST STE FOY INST ST DOMINIQUE LYCEE PRIVE SAINT DOMINIQUE	12 512,00	
ASS GEST STE FOY INST ST DOMINIQUE LYCEE PRIVE SAINT DOMINIQUE	13 952,00	
ASS GEST STE FOY INST ST DOMINIQUE LYCEE PRIVE SAINT DOMINIQUE	300,00	
ASS GEST STE FOY INST ST DOMINIQUE LYCEE PRIVE SAINT DOMINIQUE	2 000,00	
ASS GEST STE FOY INST ST DOMINIQUE LYCEE PRIVE SAINT DOMINIQUE	20 920,09	
ASS GESTION CTRE FORMA APPRENTIS ST JEAN CFA ST JEAN	104 200,00	
ASS GREGOR MENDEL LP PR GREGOR MENDEL/BLOQUE VOIR R18575	1 600,00	
ASS GREGOR MENDEL LP PR GREGOR MENDEL/BLOQUE VOIR R18575	2 114,00	
ASS HABITAT ET HUMANISME ILE DE FRANCE	15 000,00	
ASS INSERTION SOCIALE PROF JEUNES ADULTE	130 844,19	
ASS JEUNES SPORTIFS REGION ILE DE FRANCE	36 921,00	
ASS JEUX CREATIVITE PARTAGE LUDOTHEQUE	1 200,00	
ASS LA COMPAGNIE DE SOI	6 000,00	
ASS LES AILES DE L'AIR	7 619,92	
ASS MAISON CAMPAN INSTITUT NOTRE DAME	2 000,00	
ASS MAISON CAMPAN INSTITUT NOTRE DAME	1 315,00	
ASS MAISON CAMPAN INSTITUT NOTRE DAME	12 497,00	
ASS MAISON CAMPAN INSTITUT NOTRE DAME	15 572,00	
ASS MAISON CAMPAN INSTITUT NOTRE DAME	21,00	
ASS MAISON CAMPAN INSTITUT NOTRE DAME	945,00	
ASS MAISON CAMPAN INSTITUT NOTRE DAME LYCEE JEAN PAUL II	2 718,00	
ASS MAISON FAMILIALE URBAINE ESSONNE	33 751,02	
ASS MATADOR	5 000,00	
ASS MATERIAUPOLE PARIS SEINE AMONT	53 178,02	
ASS MUSIQUE A MENNECY	7 689,60	
ASS MUSIQUE A MENNECY	2 310,40	
ASS NAC NOTRE ATELIER COMMUN	8 324,62	
ASS PARLEMENT EUROPEEN DES JEUNES FRANCE	4 035,45	
ASS PARRAINS PAR MILLE	17 000,00	
ASS PAUL GUINOT POUR AVEUGLE & MALVOYANTS CTRE PAUL ET LILIANE GUINOT	25 061,35	
ASS PLASTIQUE DANSE FLORE	2 200,00	
ASS PLASTIQUE DANSE FLORE	8 800,00	
ASS POUR DEVELOP MUSIQUE CHAMBRE HARPE	7 000,00	
ASS POUR DEVELOP MUSIQUE CHAMBRE HARPE	2 000,00	
ASS REG FED DPTAL PECHE PROTECTION MILIEU AQUATIQUE RIDF	15 000,00	
ASS SAINT LOUIS DE GONZAGUE	300,00	
ASS SAINT LOUIS DE GONZAGUE	900,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASS SAINT LOUIS DE GONZAGUE	1 232,00	
ASS SAINT LOUIS DE GONZAGUE	2 000,00	
ASS SAINT LOUIS DE GONZAGUE	1 345,00	
ASS SAINT LOUIS DE GONZAGUE	162,00	
ASS SAINT LOUIS DE GONZAGUE	7 830,74	
ASS SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE SEINE SAINT	248 216,65	
ASS SOUVENIR FUSILLE MT VALERIE I D F	9 899,75	
ASS SPORTIVE DE BOURG LA REINE	10 000,00	
ASS SPORTIVE DE BOURG LA REINE	10 000,00	
ASS SPORTIVE DE BOURG LA REINE	10 000,00	
ASS SPORTIVE DE BOURG LA REINE	10 000,00	
ASS SPORTIVE DE BOURG LA REINE	10 000,00	
ASS SPORTIVE DE BOURG LA REINE	10 000,00	
ASS SPORTIVE DE BOURG LA REINE	14 000,00	
ASS TOUJOURS APRES MINUIT	28 000,00	
ASS TOUJOURS APRES MINUIT	17 000,00	
ASS TRAFIC DE STYLES	4 800,00	
ASS TRAFIC DE STYLES	17 500,00	
ASS TRAFIC DE STYLES	920,29	
ASS TRAFIC DE STYLES	7 500,00	
ASS UNIVERSITAIRE ATHENA	26 400,00	
ASS VALORISATION ESPACE NATURE GD VOYEUX	2 945,80	
ASS VERBES	12 000,00	
ASSEMBLEE VIRTUELLE	6 840,00	
ASSO RESEAU NATIONAL ENTREPRISE EDUCATION	7 200,00	
ASSO RESEAU NATIONAL ENTREPRISE EDUCATION	28 800,00	
ASSO SOUKMACHINES	24 691,82	
ASSO SOUKMACHINES	15 969,71	
ASSO SOUKMACHINES	23 675,00	
ASSO SOUKMACHINES	39 285,30	
ASSO WE LOVE GREEN	130 000,00	
ASSO WE LOVE GREEN	304 000,00	
ASSO WE LOVE GREEN	104 000,00	
ASSO WE LOVE GREEN	32 000,00	
ASSO WE LOVE GREEN	44 000,00	
ASSO WE LOVE GREEN	180 000,00	
ASSOC CREATION THEATRE AUDIOVISUELLE	15 000,00	
ASSOC CREATION THEATRE AUDIOVISUELLE	35 000,00	
ASSOC DEVELOPP DE LA DANSE A PARIS	20 000,00	
ASSOC DU TACOT DES SABLES DES BOURRON TACOT DES LACS	4 495,50	
ASSOC LA PORTE ENTR OUVERTE	5 460,00	
ASSOC POUR LES ECOLIERS D'HERBEVILLE	4 800,00	
ASSOC POUR LES ECOLIERS D'HERBEVILLE	4 000,00	
ASSOC PROMOT MUSIQUE ST QUENTIN YVELINES	5 000,00	
ASSOC PROMOT MUSIQUE ST QUENTIN YVELINES	11 084,00	
ASSOC SPORT CORBEIL ESSONNES TAEKWONDO	8 000,00	
ASSOC SPORT CORBEIL ESSONNES TAEKWONDO	8 000,00	
ASSOC SPORT MONTIGNY LE BRETONNEUX	10 000,00	
ASSOC STARTING BLOCK	5 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE CERCLE DU BOIS DE BOULOGNE	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION 11EME EVENEMENTS	4 875,42	
ASSOCIATION 11EME EVENEMENTS	19 508,68	
ASSOCIATION 1901 COMPAGNIE HIPPOLYTE A MAL AU COEUR	7 500,00	
ASSOCIATION 1901 COMPAGNIE HIPPOLYTE A MAL AU COEUR	2 500,00	
ASSOCIATION 205	4 300,00	
ASSOCIATION 205	4 700,00	
ASSOCIATION 205	2 416,00	
ASSOCIATION 205	4 530,00	
ASSOCIATION 205	2 000,00	
ASSOCIATION 205	404,00	
ASSOCIATION 360 DEGRE SUD	1 138,26	
ASSOCIATION 5EME SAISON	16 000,00	
ASSOCIATION 6 BIS FABRIK	9 616,48	
ASSOCIATION 97 DEGRES	300,00	
ASSOCIATION A TABLE CITOYENS	12 000,00	
ASSOCIATION ADHOK	12 000,00	
ASSOCIATION AFRICARAIB	300,00	
ASSOCIATION AIC IDEES	8 000,00	
ASSOCIATION AJC POUR LES DROITS DES VICTIMES DE VIOLENCE INTRAFAMILIALE	10 000,00	
ASSOCIATION ALICE MILLIAT	25 000,00	
ASSOCIATION ALLONGE	4 632,00	
ASSOCIATION ALMA	100 000,00	
ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS CR IDF	7 000,00	
ASSOCIATION AMICALE ET SPORTIVE DE SARCELLES	10 000,00	
ASSOCIATION AMICALE ET SPORTIVE DE SARCELLES	10 000,00	
ASSOCIATION AMICALE ET SPORTIVE DE SARCELLES	10 000,00	
ASSOCIATION AMICALE ET SPORTIVE DE SARCELLES	10 000,00	
ASSOCIATION AMICALE ET SPORTIVE DE SARCELLES	10 000,00	
ASSOCIATION AMICALE ET SPORTIVE DE SARCELLES	10 000,00	
ASSOCIATION AMICALE ET SPORTIVE DE SARCELLES	10 000,00	
ASSOCIATION AMICALE ET SPORTIVE DE SARCELLES	10 000,00	
ASSOCIATION ANIMAKT	50 000,00	
ASSOCIATION ANIMAKT	38 000,00	
ASSOCIATION ART EXPRIM 18	250,03	
ASSOCIATION ART EXPRIM 18	2 459,38	
ASSOCIATION ARTYARD	1 786,63	
ASSOCIATION ASANISIMASA	16 000,00	
ASSOCIATION ASANISIMASA	32 000,00	
ASSOCIATION ASANISIMASA	8 000,00	
ASSOCIATION ASTECH PARIS REGION	47 565,67	
ASSOCIATION ASTECH PARIS REGION	176 000,00	
ASSOCIATION ASTECH PARIS REGION	44 165,80	
ASSOCIATION ASTECH PARIS REGION	38 235,20	
ASSOCIATION ASTECH PARIS REGION	152 092,00	
ASSOCIATION AURORE	8 222,37	
ASSOCIATION AURORE	858 989,50	
ASSOCIATION AURORE	607 599,00	
ASSOCIATION AURORE	4 637,70	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION AURORE	40 000,00	
ASSOCIATION AURORE	17 951,42	
ASSOCIATION AURORE	814,61	
ASSOCIATION AURORE	94 669,75	
ASSOCIATION AURORE	1 866 826,67	
ASSOCIATION BABY LOUP	40 000,00	
ASSOCIATION BELLEVILLE CITOYENNE	10 000,00	
ASSOCIATION BETULA LENTA	10 000,00	
ASSOCIATION C ET C	2 999,99	
ASSOCIATION CADETS DE GENDARMERIE DES TRANSPORTS AERIENS ACGTA	2 178,48	
ASSOCIATION CDP	5 000,00	
ASSOCIATION CDP	10 000,00	
ASSOCIATION CDP	20 000,00	
ASSOCIATION CHANT DE BALLES	9 715,12	
ASSOCIATION CHANT DE BALLES	30 538,85	
ASSOCIATION CHAUSSETTES SOLIDAIRES (ex-orphel	101 033,59	
ASSOCIATION CHROMA	12 800,00	
ASSOCIATION CHROMA	10 000,00	
ASSOCIATION CHROMA	13 600,00	
ASSOCIATION CHROMA	36 000,00	
ASSOCIATION CHROMA	7 000,00	
ASSOCIATION CHROMA	40 000,00	
ASSOCIATION CHROMA	10 000,00	
ASSOCIATION CHROMA	40 000,00	
ASSOCIATION CHROMA	28 000,00	
ASSOCIATION CHROMA	6 000,00	
ASSOCIATION CHROMA	9 000,00	
ASSOCIATION CHROMA	9 000,00	
ASSOCIATION CIBLE 95	1 391,18	
ASSOCIATION CIBLE 95	2 608,31	
ASSOCIATION CIE BURNOUT	27 500,00	
ASSOCIATION CIE BURNOUT	7 000,00	
ASSOCIATION CINEMA S D IRAN	1 400,00	
ASSOCIATION CINEMA S D IRAN	7 000,00	
ASSOCIATION CITE-THEATRE	46 958,53	
ASSOCIATION CITE-THEATRE	39 400,00	
ASSOCIATION CITE-THEATRE	26 265,53	
ASSOCIATION CITE-THEATRE	46 024,40	
ASSOCIATION CLAMARTOISE TAEKWONDO	10 000,00	
ASSOCIATION CLAMARTOISE TAEKWONDO	10 000,00	
ASSOCIATION CLAMARTOISE TAEKWONDO	10 000,00	
ASSOCIATION CLAMARTOISE TAEKWONDO	10 000,00	
ASSOCIATION CLAMARTOISE TAEKWONDO	10 000,00	
ASSOCIATION CLAMARTOISE TAEKWONDO	10 000,00	
ASSOCIATION CLAMARTOISE TAEKWONDO	10 000,00	
ASSOCIATION CLAMARTOISE TAEKWONDO	10 000,00	
ASSOCIATION CLAMARTOISE TAEKWONDO	10 000,00	
ASSOCIATION CLUB SPORTIF MUNICIPAL PUTEAUX SECTION KARATE	10 000,00	
ASSOCIATION CLUB SPORTIF MUNICIPAL PUTEAUX SECTION KARATE	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION CNEAI	12 000,00	
ASSOCIATION CNEAI	12 000,00	
ASSOCIATION CNEAI	11 296,76	
ASSOCIATION CNEAI	60 000,00	
ASSOCIATION CNEAI	8 703,24	
ASSOCIATION COMPAGNIE LA FAUSTA	3 846,63	
ASSOCIATION COUP DE POUCE LIMAY	1 192,93	
ASSOCIATION COURAGE ULYSSE TONYE	5 579,96	
ASSOCIATION CULTURELLE LA GIRANDOLE	30 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE LA GIRANDOLE	24 000,00	
ASSOCIATION CYCLISTE DE MARINES	10 000,00	
ASSOCIATION D'ANIMATION SAINT MICHEL	800,00	
ASSOCIATION DANSE DENSE	9 000,00	
ASSOCIATION DANSE DENSE	28 000,00	
ASSOCIATION DANSE DENSE	2 500,00	
ASSOCIATION DE GESTION RUNGIS ACADEMIE AGRA	784 039,65	
ASSOCIATION DE GESTION RUNGIS ACADEMIE AGRA	218 473,22	
ASSOCIATION DE GESTION RUNGIS ACADEMIE AGRA	282 869,74	
ASSOCIATION DE GESTION RUNGIS ACADEMIE AGRA	413 353,42	
ASSOCIATION DE GESTION RUNGIS ACADEMIE AGRA	856 591,12	
ASSOCIATION DE GESTION RUNGIS ACADEMIE AGRA	570 935,72	
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	23 762,14	
ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA FONDATION TUNISIE POUR LE DEVELOPPEMENT	8 483,19	
ASSOCIATION DE SOUTIEN A LA FONDATION DES FEMMES	1 053,65	
ASSOCIATION DE SOUTIEN A LA FONDATION DES FEMMES	2 386,78	
ASSOCIATION DE SOUTIEN A LA FONDATION DES FEMMES	19 084,12	
ASSOCIATION DE SOUTIEN A LA FONDATION DES FEMMES	1 600,00	
ASSOCIATION DE SOUTIEN A LA FONDATION DES FEMMES	4 571,30	
ASSOCIATION DE SOUTIEN A LA FONDATION DES FEMMES	13 306,65	
ASSOCIATION DE SOUTIEN A LA FONDATION DES FEMMES	1 580,03	
ASSOCIATION DES AMIS PARIS BRETON	4 105,10	
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA NOUVELLE RUE CADET	1 000,00	
ASSOCIATION DES MEDECINS DE GARDE DE MONTFORT L AMAURY	13 922,57	
ASSOCIATION DES MEDECINS DE GARDE DE MONTFORT L AMAURY	2 456,93	
ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS DE GUELODE ET ENVIRONS	5 812,40	
ASSOCIATION DES REVALISATEURS AD REV	16 000,00	
ASSOCIATION DES VICTIMES DE L'EXPLOSION RUE DE TREVISE	4 536,00	
ASSOCIATION DIALOGUES DE FEMMES	5 000,00	
ASSOCIATION DROIT PLURIEL	5 380,32	
ASSOCIATION DROIT PLURIEL	14 268,08	
ASSOCIATION DROIT PLURIEL	10 688,14	
ASSOCIATION DROIT PLURIEL	12 000,00	
ASSOCIATION DROIT PLURIEL	15 727,71	
ASSOCIATION DU 48	30 400,00	
ASSOCIATION DU COLLEGE SEVIGNE	38 200,00	
ASSOCIATION DU COLLEGE SEVIGNE	14 485,00	
ASSOCIATION DU COTE DES FEMMES	2 560,78	
ASSOCIATION DU FESTIVAL DE SAINT GERMAIN EN LAYE	4 783,00	
ASSOCIATION DU FESTIVAL DE SAINT GERMAIN EN LAYE	20 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION DU FESTIVAL DE SAINT GERMAIN EN LAYE	5 000,00	
ASSOCIATION DU FESTIVAL DU FILM PALESTINIEN	4 000,00	
ASSOCIATION DU THEATRE DE CHELLES	60 000,00	
ASSOCIATION DU THEATRE DE CHELLES	15 000,00	
ASSOCIATION EA EO	10 000,00	
ASSOCIATION ELLE S IMAGINE'NT	3 534,24	
ASSOCIATION ELLE S IMAGINE'NT	8 310,74	
ASSOCIATION ENERGIE PARTAGEE	38 252,27	
ASSOCIATION ENERGIE PARTAGEE	33 600,03	
ASSOCIATION ESPACES	9 741,82	
ASSOCIATION ESPACES	19 580,50	
ASSOCIATION ESPACES	17 888,47	
ASSOCIATION ESPACES	10 469,42	
ASSOCIATION ESPACES	17 956,00	
ASSOCIATION ESPACES	16 000,00	
ASSOCIATION ESPACES	10 000,00	
ASSOCIATION EXPRESSIONS DE FRANCE MAISON DES ASSOCIATIONS	19 726,98	
ASSOCIATION EXPRESSIONS DE FRANCE MAISON DES ASSOCIATIONS	36 000,00	
ASSOCIATION EXPRESSIONS DE FRANCE MAISON DES ASSOCIATIONS	8 273,02	
ASSOCIATION EXPRESSIONS DE FRANCE MAISON DES ASSOCIATIONS	9 959,60	
ASSOCIATION FEDERATION HANDICAP INTERNATIONAL	8 025,56	
ASSOCIATION FEMMES SOLIDAIRES	9 147,77	
ASSOCIATION FEMMES SOLIDAIRES	20 555,35	
ASSOCIATION FESTIVAL D'AUVERS SUR OISE	21 000,00	
ASSOCIATION FESTIVAL D'AUVERS SUR OISE	60 000,00	
ASSOCIATION FESTIVAL ROBOTIQUE	15 000,00	
ASSOCIATION FESTIVAL SAINT-DENIS	4 675,07	
ASSOCIATION FESTIVAL SAINT-DENIS	26 000,00	
ASSOCIATION FESTIVAL SAINT-DENIS	104 000,00	
ASSOCIATION FESTIVAL SAINT-DENIS	16 000,00	
ASSOCIATION FIT UNE FEMME UN TOIT	162 715,49	
ASSOCIATION FLEURS NOIRES	5 304,79	
ASSOCIATION FLEURS NOIRES	6 695,21	
ASSOCIATION FLORIMONT	6 071,65	
ASSOCIATION FLORIMONT	4 371,24	
ASSOCIATION FRANCO KABYLE DE CHAMPIGNY	9 927,90	
ASSOCIATION GENERIQUE BATAAR	3 716,00	
ASSOCIATION GESTION LTP ST NICOLAS	18 238,00	
ASSOCIATION GESTION ST LOUIS STE CLOTILDE	77 514,00	
ASSOCIATION GESTION ST LOUIS STE CLOTILDE	5 400,00	
ASSOCIATION GESTION ST LOUIS STE CLOTILDE	3 553,00	
ASSOCIATION GESTION ST LOUIS STE CLOTILDE	2 176,00	
ASSOCIATION GESTION ST LOUIS STE CLOTILDE	2 000,00	
ASSOCIATION GRANDE-VIGIE	300,00	
ASSOCIATION GROUPE ESSEC	27 496,52	
ASSOCIATION GROUPE ESSEC	30 000,00	
ASSOCIATION GROUPE ESSEC	20 000,00	
ASSOCIATION GROUPE ESSEC	20 273,33	
ASSOCIATION GROUPE ESSEC	413 066,35	
ASSOCIATION GROUPE ESSEC	20 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION HANDIDACTIQUE	35 766,00	
ASSOCIATION HARAKA BARAKA	4 234,80	
ASSOCIATION HIME LA VARENNE	10 000,00	
ASSOCIATION HIME LA VARENNE	25 000,00	
ASSOCIATION HOME	3 000,00	
ASSOCIATION HOPITAL FOCH	951 243,00	
ASSOCIATION HOPITAL FOCH	665 071,00	
ASSOCIATION HOPITAL FOCH	475 527,00	
ASSOCIATION ILMATAR	6 400,00	
ASSOCIATION INCITE	41 652,12	
ASSOCIATION INCUBATEUR PARIS BIOTECH SANTE	50 000,00	
ASSOCIATION INGENIEURS 2000	394 055,00	
ASSOCIATION INSCRIPTION PATRIMOINE IMMATERIEL UNESCO DES BISTROTS TERRASSES EN TANT ART DE VIVRE A	5 571,36	
ASSOCIATION INSCRIPTION PATRIMOINE IMMATERIEL UNESCO DES BISTROTS TERRASSES EN TANT ART DE VIVRE A	3 428,64	
ASSOCIATION JE T AIDE	9 682,71	
ASSOCIATION JEAN LUC FRANCOIS	13 500,00	
ASSOCIATION JEAN LUC FRANCOIS	10 022,30	
ASSOCIATION JEAN LUC FRANCOIS	8 330,40	
ASSOCIATION JEAN-LUC FRANCOIS	100 752,47	
ASSOCIATION JEUNES TALENTS	17 602,22	
ASSOCIATION JOSEPHINE POUR LA BEAUTE DES FEMMES	57 637,56	
ASSOCIATION JOSEPHINE POUR LA BEAUTE DES FEMMES	9 226,00	
ASSOCIATION JOSEPHINE POUR LA BEAUTE DES FEMMES	5 000,00	
ASSOCIATION JOSEPHINE POUR LA BEAUTE DES FEMMES	5 305,32	
ASSOCIATION KI PRODUCTIONS	24 376,83	
ASSOCIATION KI PRODUCTIONS	6 000,00	
ASSOCIATION L'YEUSE	1 600,00	
ASSOCIATION L'YEUSE	6 400,00	
ASSOCIATION LA BANDE A GUINOT	1 007,06	
ASSOCIATION LA BANDE A GUINOT	3 752,55	
ASSOCIATION LA CASE - CTRE CULT TIERS MONDE VAL D'OISE	4 713,26	
ASSOCIATION LA CASE - CTRE CULT TIERS MONDE VAL D'OISE	8 000,00	
ASSOCIATION LA COMPAGNIE DANS SES PIEDS	2 977,00	
ASSOCIATION LA GRANDE COCO	4 058,58	
ASSOCIATION LA GRANDE COCO	22 637,83	
ASSOCIATION LA GRANDE COCO	6 713,63	
ASSOCIATION LA MUSE EN CIRCUIT	10 000,00	
ASSOCIATION LA MUSE EN CIRCUIT	24 000,00	
ASSOCIATION LA MUSE EN CIRCUIT	40 000,00	
ASSOCIATION LA PRESENCE	18 016,43	
ASSOCIATION LA RUCHE	15 000,00	
ASSOCIATION LA SOURCE VILLARCEAUX	100 800,00	
ASSOCIATION LA SOURCE VILLARCEAUX	25 200,00	
ASSOCIATION LA SOURCE VILLARCEAUX	25 200,00	
ASSOCIATION LE 6B	92 760,04	
ASSOCIATION LE 6B	35 000,00	
ASSOCIATION LE 6B	8 000,00	
ASSOCIATION LE 6B	32 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION LE 6B	209 069,47	
ASSOCIATION LE 6B	5 000,00	
ASSOCIATION LE 8 ASSURE	10 000,00	
ASSOCIATION LE 8 ASSURE	10 000,00	
ASSOCIATION LE 8 ASSURE	10 000,00	
ASSOCIATION LE CYCLOP	60 000,00	
ASSOCIATION LE GARDON DAMMARTINOIS	1 507,04	
ASSOCIATION LE LIEU MAINS D'OEUVRES	21 850,00	
ASSOCIATION LE MOULIN JAUNE EN FETES	8 000,00	
ASSOCIATION LE MOULIN JAUNE EN FETES	2 000,00	
ASSOCIATION LEONARD DE VINCI	7 490,00	
ASSOCIATION LES ATELIERS DU SPECTACLE	40 000,00	
ASSOCIATION LES ATELIERS DU SPECTACLE	10 000,00	
ASSOCIATION LES FEMMES UNIES DE WALY	12 500,00	
ASSOCIATION LES POUSSIÈRES	16 725,32	
ASSOCIATION LES TOURNESOLS	4 500,00	
ASSOCIATION LIGHT CONE	55 000,00	
ASSOCIATION MADRAS KA	300,00	
ASSOCIATION MARIE THERESE	1 738,87	
ASSOCIATION MARIE THERESE	9 640,02	
ASSOCIATION MARIE THERESE	1 724,15	
ASSOCIATION MARIE THERESE	12 346,54	
ASSOCIATION MEDIATIONS CULTURELLES ET EXPERIMENTATIONS SOCIALES	479,13	
ASSOCIATION METAMORPHOSE	4 715,96	
ASSOCIATION MOULIN DE PONT RU	5 429,97	
ASSOCIATION MOULIN DE PONT RU	5 876,56	
ASSOCIATION MOULIN DE PONT RU	143 643,00	
ASSOCIATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DE CREATEURS	21 813,24	
ASSOCIATION NOTRE FAMILLE	6 191,00	
ASSOCIATION NOTRE FAMILLE	1 100,00	
ASSOCIATION NOTRE FAMILLE	386,00	
ASSOCIATION NR HATORAH	1 800,00	
ASSOCIATION NR HATORAH	885,00	
ASSOCIATION NR HATORAH	1 174,00	
ASSOCIATION OBJECTIF EMPLOI	93 861,14	
ASSOCIATION OHALEI YAACOV LE SILENCE DES JUSTES	240 000,00	
ASSOCIATION OHALEI YAACOV LE SILENCE DES JUSTES	10 000,00	
ASSOCIATION ORLY PRO MOBILITE	8 700,00	
ASSOCIATION ORLY PRO MOBILITE	7 800,00	
ASSOCIATION ORT	11 915,00	
ASSOCIATION ORT	14 298,90	
ASSOCIATION ORT	14 261,10	
ASSOCIATION OS	10 500,00	
ASSOCIATION OS	19 202,09	
ASSOCIATION PARIS SALSA PLAGE	18 600,00	
ASSOCIATION PAROISSE SAINT LEON	13 455,00	
ASSOCIATION PATRIMONIALE DE LA PLAINE DE VERSAILLES ET DU PLATEAU DES ALLUETS	6 369,75	
ASSOCIATION PATRIMONIALE DE LA PLAINE DE VERSAILLES ET DU PLATEAU DES ALLUETS	21 436,73	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION PLAINE DE VIE	304,00	
ASSOCIATION PLEXUS POLAIRE	20 126,73	
ASSOCIATION PLUS DE SONS	380 000,00	
ASSOCIATION PLUS DE SONS	114 000,00	
ASSOCIATION POUR LA CREATION DE CITE EUROPEENNE DE	177 433,73	
ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE LA BIODIVERSITE EN VILLE PAR LES HAIES MELANGEES	29 452,85	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION AUX METIERS DES ENERGIES ELECTRIQUES	87 871,00	
ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CENTRE DE FORMATION SAINT-HONORE	890 080,00	
ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CENTRE DE FORMATION SAINT-HONORE	667 560,00	
ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CENTRE DE FORMATION SAINT-HONORE	21 472,00	
ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CENTRE DE FORMATION SAINT-HONORE	673 445,00	
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE ET DE LA COOPERATION	7 251,45	
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE ET DE LA COOPERATION	11 574,80	
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA DESTINATION IMPRESSIONNISME	8 055,23	
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES ETANGS DE LA MINIERE ET DES SOURCES DE LA BIEVRE	8 000,00	
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES ETANGS DE LA MINIERE ET DES SOURCES DE LA BIEVRE	3 266,32	
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES ETANGS DE LA MINIERE ET DES SOURCES DE LA BIEVRE	4 584,79	
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET LA DEFENSE DES ANIMAUX DE COIGNIERES (ASDAC)	6 868,80	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES PARCOURS DES SCIENCES DITE PARCOURS DES SCIENCES	1 009,00	
ASSOCIATION POUR UN MUSEE DU LOGEMENT POPULAIRE DU GRAND PARIS	6 846,00	
ASSOCIATION PRINCESSE MARGOT	40 416,63	
ASSOCIATION PRINCESSE MARGOT	102 885,25	
ASSOCIATION QUARTET BUCCAL	8 000,00	
ASSOCIATION R PRO MOBILITE	24 058,25	
ASSOCIATION RAYON D'ECRITS	17 500,00	
ASSOCIATION RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY	10 000,00	
ASSOCIATION RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY	10 000,00	
ASSOCIATION RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY	10 000,00	
ASSOCIATION RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY	10 000,00	
ASSOCIATION REGIONALE DES CEMEA IDF	368 382,00	
ASSOCIATION REGIONALE DES CEMEA IDF	401 020,00	
ASSOCIATION REGIONALE DES CEMEA IDF	10 666,87	
ASSOCIATION REGIONALE DES CEMEA IDF	5 836,84	
ASSOCIATION REGIONALE DES CEMEA IDF	491 176,00	
ASSOCIATION REGIONALE DES POINTS ACCUEIL INSTALLATION EN ILE-DE-FRANCE	29 020,82	
ASSOCIATION RELAIS HABITAT SYNDIC DE REDRESSEMENT	1 872,00	
ASSOCIATION REPERES	332 072,50	
ASSOCIATION RESPONSABLE DE L ENSEMBLE SCOLAIRE LA SALLE IGNY	200,00	
ASSOCIATION RESPONSABLE DE L ENSEMBLE SCOLAIRE LA SALLE IGNY	346,00	
ASSOCIATION RESPONSABLE DE L ENSEMBLE SCOLAIRE LA SALLE IGNY	2 000,00	
ASSOCIATION RESPONSABLE DE L ENSEMBLE SCOLAIRE LA SALLE IGNY	1 903,00	
ASSOCIATION RESPONSABLE DE L ENSEMBLE SCOLAIRE LA SALLE IGNY	3 541,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION RETOUR D'IMAGE	6 000,00	
ASSOCIATION REVE	700,00	
ASSOCIATION REVE	2 000,00	
ASSOCIATION SABDAG	2 000,00	
ASSOCIATION SABDAG	10 000,00	
ASSOCIATION SAINT DENIS TRAMPOLINE 93	10 000,00	
ASSOCIATION SANTE DAVIEL ASD	80 475,00	
ASSOCIATION SAVOIR APPRENDRE EXPLORADOME	149 572,75	
ASSOCIATION SAVOIR APPRENDRE EXPLORADOME	3 000,00	
ASSOCIATION SAVOIR APPRENDRE EXPLORADOME	50 000,00	
ASSOCIATION SAVOIR APPRENDRE EXPLORADOME	20 000,00	
ASSOCIATION SCIENCE OUVERTE	7 500,00	
ASSOCIATION SCIENCE OUVERTE	34 282,12	
ASSOCIATION SCIENCE OUVERTE	8 000,00	
ASSOCIATION SCIENCE OUVERTE	20 000,00	
ASSOCIATION SCOLAIRE NOTRE DAME	1 186,00	
ASSOCIATION SCOLAIRE NOTRE DAME	1 284,00	
ASSOCIATION SCOLAIRE NOTRE DAME	3 913,29	
ASSOCIATION SCOLAIRE NOTRE DAME	1 132,00	
ASSOCIATION SCOLAIRE NOTRE DAME	2 000,00	
ASSOCIATION SECRIF	1 032 000,00	
ASSOCIATION SIANA	28 000,00	
ASSOCIATION SIANA	12 000,00	
ASSOCIATION SIANA	12 000,00	
ASSOCIATION SIANA	28 000,00	
ASSOCIATION SLAM PRODUCTIONS	15 000,00	
ASSOCIATION SOCIETE DE PORT ROYAL	10 000,00	
ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE	150 000,00	
ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE	137 334,77	
ASSOCIATION SPORTIVE DE PIERREFITTE	10 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE PIERREFITTE	10 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE	9 880,00	
ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE	10 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE POISSY BOXE	10 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE PONTOISE CERGY TENNIS DE TABLE	10 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE PONTOISE CERGY TENNIS DE TABLE	10 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE PONTOISE CERGY TENNIS DE TABLE	10 000,00	
ASSOCIATION T E P C	300,00	
ASSOCIATION TC	12 000,00	
ASSOCIATION TENNIS CLUB VOISINS-LE-BRETONNEUX	10 000,00	
ASSOCIATION THEATRE EN STOCK	8 000,00	
ASSOCIATION VISIERE SOLIDAIRE	134,12	
ASSOCIATION VO/VF	13 000,00	
ASSOCIATION VO/VF	13 000,00	
ASSOCIATION W	7 111,72	
ASSOCIATION ZUP DE CO	69 647,85	
ASSOCIATION ZUP DE CO	8 000,00	
ASSOMPTION LUBECK	800,00	
ASSOT IMMANENCE	6 830,63	
ASSOT IMMANENCE	13 169,37	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AST ASSOCIATION SCIENCE ET TELEVISION	30 000,00	
AST ASSOCIATION SCIENCE ET TELEVISION	5 000,00	
AST ASSOCIATION SCIENCE ET TELEVISION	9 000,00	
AST ASSOCIATION SCIENCE ET TELEVISION	23 500,00	
AST ASSOCIATION SCIENCE ET TELEVISION	11 000,00	
ASTREDHOR INSTITUT DES PROFESSIONNELS DU VEGETAL	74 758,17	
ASTREDHOR INSTITUT DES PROFESSIONNELS DU VEGETAL	9 000,00	
ASTREDHOR INSTITUT DES PROFESSIONNELS DU VEGETAL	30 241,83	
ASTROLABE FORMATION-PFD	932 621,92	
ATELIER DE L'ORAGE	7 002,53	
ATELIER DE L'ORAGE	1 800,00	
ATELIER DE L'ORAGE	2 800,00	
ATELIER DE L'ORAGE	14 000,00	
ATELIER DE L'ORAGE	2 000,00	
ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON	9 407,67	
ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON	16 900,81	
ATELIER DES ARTISTES EN EXIL	8 000,00	
ATELIER DU PLATEAU THEATRE ECARLATE	45 070,89	
ATELIER MAURICE ARNOULT	21 312,58	
ATELIER R ARE	52 800,00	
ATELIER SOLIDAIRE DE SAINT-OUEN	7 832,63	
ATELIER SOLIDAIRE DE SAINT-OUEN	5 450,00	
ATELIERS VARAN	1 088,00	
ATEM ATELIER THEATRE MUSIQUE T ET M PARIS	6 014,17	
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	7 204,00	
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	7 500,00	
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	10 000,00	
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	16 000,00	
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	10 000,00	
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	10 000,00	
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	10 000,00	
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	10 000,00	
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	10 000,00	
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	10 000,00	
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	10 000,00	
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	10 000,00	
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	10 000,00	
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	10 000,00	
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	10 000,00	
ATHLETIQUE CLUB DE PARIS JOINVILLE	10 000,00	
ATMAC ASSO TECH MASS ACTION CU	52 000,00	
ATMEN	7 000,00	
ATMEN	6 000,00	
ATMEN	28 000,00	
ATMEN	7 000,00	
ATMEN	32 000,00	
ATMOSPHERES 21	30 000,00	
ATRAKSIS	4 309,12	
AU FIL DE L'EAU	12 000,00	
AU FIL DE L'EAU	24 452,00	
AU FIL DE L'EAU	29 608,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AU SUD DU NORD	13 000,00	
AUFEM ASSOCIER ET UNIR LES FEMMES DU MONDE	4 000,00	
AUFEM ASSOCIER ET UNIR LES FEMMES DU MONDE	8 000,00	
AUTISM ACTION95	5 055,00	
AUTISME ENSEMBLE 95	9 257,50	
AUTISME ENSEMBLE 95	12 519,85	
AUTISME ENSEMBLE 95	593,28	
AUTISME ENSEMBLE 95	8 526,09	
AUTISME INFO SERVICE	25 320,00	
AUTISME INFO SERVICE	23 433,67	
AUTISTES SANS FRONTIERES	10 262,58	
AUX MENNECHATS	8 000,00	
AUX MENNECHATS	2 000,00	
AVE DE LA VISITE D ENTREPRISE	260,35	
AVENIR INITIATIVES	42 898,88	
AVENIR SPORTIF D ORLY	10 000,00	
AVH ASS VALENTIN HAUY SCE	39 807,20	
AVIMEJ AIDE AUX VICTIMES ET MEDIATION JUDICIAIRE	40 000,00	
AVIMEJ AIDE AUX VICTIMES ET MEDIATION JUDICIAIRE	49 059,53	
AVIRON DE MEULAN LES MUREAUX HARDRICOURT	8 000,00	
AVIRON DE MEULAN LES MUREAUX HARDRICOURT	10 000,00	
AVTT SQY PING ASS VOISINS LES BRETONNEUX TENN	6 038,29	
AVVAT AIDE AUX VICTIMES DES VIOLENCES ARMEES ET DU TERRORISME	38 469,00	
AVVEJ ASSOCIATION VERS LA VIE ET L'EDUCATION DES JEUNES	4 532,24	
AZADI PRODUCTIONS	10 500,00	
BADMINTON CLUB LES VOLANTS DE CERGY	10 000,00	
BAGAGERIES SOLIDAIRES 92	6 250,00	
BAGNEUX ENVIRONNEMENT	11 869,95	
BALLOON VOYAGEUR	11 970,85	
BANLIEUES BLEUES	6 800,00	
BANLIEUES BLEUES	28 000,00	
BANLIEUES BLEUES	28 000,00	
BANLIEUES BLEUES	112 000,00	
BANLIEUES BLEUES	10 682,22	
BAPIF BANQUE ALIMENTAIRE DE PARIS ET ILE DE FRANCE	45 000,00	
BARODA	9 000,00	
BARODA	9 000,00	
BARODA	36 000,00	
BASEBALL CLUB MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	10 000,00	
BASILIADE	20 091,94	
BASILIADE	28 000,00	
BASKET BALL CLUB DE LIMOURS	4 443,07	
BASKET BALL CLUB DE LIMOURS	3 695,78	
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - CLAUDE NICOLAS LEDOUX	15 000,00	
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - CLAUDE NICOLAS LEDOUX	3 500,00	
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - CLAUDE NICOLAS LEDOUX	2 500,00	
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - CLAUDE NICOLAS LEDOUX	5 097,00	
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - CLAUDE NICOLAS LEDOUX	12 684,00	
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - CLAUDE NICOLAS LEDOUX	15 855,00	
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - CLAUDE NICOLAS LEDOUX	5 889,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - CLAUDE NICOLAS LEDOUX	1 447,00	
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - CLAUDE NICOLAS LEDOUX	854,00	
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - CLAUDE NICOLAS LEDOUX	761,00	
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - CLAUDE NICOLAS LEDOUX	182,00	
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - CLAUDE NICOLAS LEDOUX	179,00	
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - CLAUDE NICOLAS LEDOUX	374,00	
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - CLAUDE NICOLAS LEDOUX	402,00	
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - CLAUDE NICOLAS LEDOUX	342,00	
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - CLAUDE NICOLAS LEDOUX	88 415,60	
BCT 92 BOIS COLOMBES TRAMPOLINE 92	10 000,00	
BCT 92 BOIS COLOMBES TRAMPOLINE 92	10 000,00	
BE ASSOCIATION	7 116,00	
BE ASSOCIATION	6 226,50	
BE ASSOCIATION	3 482,45	
BEAT AND BEER	9 506,90	
BEAUREG ART	1 637,62	
BEAUREG ART	8 000,00	
BEAUREG ART	2 000,00	
BEAUX CHAMPS	10 000,00	
BECOMTECH	5 000,00	
BECOMTECH	16 000,00	
BECOMTECH	19 518,68	
BELLADONE	12 000,00	
BELLASTOCK SCIC	7 686,82	
BELLASTOCK SCIC	47 155,64	
BERGERIES EN VILLE	8 863,67	
BERGERS EN SCENE	5 500,00	
BERGES EN DERIVE	2 400,00	
BETH HANNA	4 500,00	
BETH HANNA	294,00	
BETH RIVKHA	3 300,00	
BETH RIVKHA	84,00	
BETH RIVKHA	2 000,00	
BETONSALON	65 000,00	
BGE PARIF	1 437 290,00	
BGE PARIF	109 296,00	
BGE PARIF	20 000,00	
BGE PARIF	968 285,75	
BGE PARIF	20 000,00	
BGE PARIF	32 624,00	
BGE PARIF	869 465,10	
BGE PARIF	935 772,00	
BGE PARIF	1 427 910,00	
BIBLIONE	6 981,68	
BICE BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L ENFANCE	2 711,27	
BIODIVERSANTE	1 993,84	
BIODIVERSITY FOR PEACE	9 300,00	
BIODIVERSITY FOR PEACE	4 800,00	
BLANCHE DE CASTILLE - LE CHESNAY	1 200,00	
BLANCHE DE CASTILLE - LE CHESNAY	900,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BLANCHE DE CASTILLE - LE CHESNAY	4 228,00	
BLANCHE DE CASTILLE - LE CHESNAY	924,00	
BLANCHE DE CASTILLE - LE CHESNAY	2 000,00	
BLANCHE DE CASTILLE - LE CHESNAY	754,00	
BLANCHE DE CASTILLE - LE CHESNAY	826,00	
BLANCHE DE CASTILLE - LE CHESNAY	284,00	
BLANCHE DE CASTILLE - LE CHESNAY	2 302,00	
BLANCHE DE CASTILLE - LE CHESNAY	5 957,00	
BLANCHE DE CASTILLE - LE CHESNAY	21 989,00	
BLANCHE DE CASTILLE - LE CHESNAY	77 050,00	
BLANCHE DE CASTILLE - LE CHESNAY	8 067,00	
BLANCHE DE CASTILLE - VILLEMOMBLE	20 266,00	
BLANCHE DE CASTILLE - VILLEMOMBLE	4 200,00	
BLANCHE DE CASTILLE - VILLEMOMBLE	400,00	
BLANCHE DE CASTILLE - VILLEMOMBLE	2 130,00	
BLANCHE DE CASTILLE - VILLEMOMBLE	534,00	
BLANCHE DE CASTILLE - VILLEMOMBLE	84 820,00	
BLANCHE DE CASTILLE - VILLEMOMBLE	1 836,00	
BLANCHE DE CASTILLE - VILLEMOMBLE	8,00	
BLGF BIBLIOTHEQUE MUSICALE LA GRANGE FLEURET	14 751,74	
BLOC	6 205,53	
BLOMET ENC - PARIS 15	700,00	
BLOMET ENC - PARIS 15	700,00	
BLOMET ENC - PARIS 15	2 000,00	
BLOMET ENC - PARIS 15	696,00	
BLOMET ENC - PARIS 15	1 034,00	
BLR ET BOURG LA REINE EN TRANSITION	1 900,00	
BLR ET BOURG LA REINE EN TRANSITION	2 943,00	
BLUES SUR SEINE	4 627,71	
BLUES SUR SEINE	24 000,00	
BNL BASE NAUTIQUE DE LAGNY SUR MARNE	5 889,60	
BONDY CECIFOOT CLUB	10 000,00	
BONDY CECIFOOT CLUB	10 000,00	
BONDY CECIFOOT CLUB	10 000,00	
BONDY CECIFOOT CLUB	10 000,00	
BOSSUET-NOTRE DAME	2 800,00	
BOSSUET-NOTRE DAME	533,00	
BOSSUET-NOTRE DAME	701,00	
BOSSUET-NOTRE DAME	2 000,00	
BOSSUET-NOTRE DAME	35 925,00	
BOXER INSIDE CLUB	2 534,00	
BOXER INSIDE CLUB	10 000,00	
BOXING BEATS	10 000,00	
BOXING CLUB BREVANNAIS	6 810,54	
BRANCHES BIEN ETRE	4 200,00	
BRIGHT LIGHTS BIG CITIES	22 400,00	
BRUITPARIF OBSERVATOIRE REGIONAL DU BRUIT EN IDF	480 000,00	
BRUITPARIF OBSERVATOIRE REGIONAL DU BRUIT EN IDF	182 627,45	
BRUITPARIF OBSERVATOIRE REGIONAL DU BRUIT EN IDF	81 000,00	
BRUITPARIF OBSERVATOIRE REGIONAL DU BRUIT EN IDF	480 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BTP CFA ILE DE FRANCE	39 574,25	
BTP CFA ILE DE FRANCE	78 679,56	
BTP CFA ILE DE FRANCE	39 613,77	
BTP CFA ILE DE FRANCE	42 683,04	
BTP CFA ILE DE FRANCE	3 565,24	
BTP CFA ILE DE FRANCE	69 710,02	
BTP CFA ILE DE FRANCE	40 050,70	
BTP CFA ILE DE FRANCE	43 606,82	
BTP CFA ILE DE FRANCE	48 835,03	
BTP CFA ILE DE FRANCE	31 233,58	
BTP CFA ILE DE FRANCE	4 500,00	
BTP CFA ILE DE FRANCE	11 880,00	
BTP CFA ILE DE FRANCE	70 295,72	
BTP CFA ILE DE FRANCE	90 824,41	
BTP CFA ILE DE FRANCE	8 319,27	
BTP CFA ILE DE FRANCE	907 463,00	
BTP CFA ILE DE FRANCE	4 272,89	
BTP CFA ILE DE FRANCE	49 872,68	
BTP CFA ILE DE FRANCE	53 408,14	
BTP CFA ILE DE FRANCE	41 683,33	
BTP CFA ILE DE FRANCE	1 600,00	
BTP CFA ILE DE FRANCE	1 600,00	
BTP CFA ILE DE FRANCE	1 600,00	
BTP CFA ILE DE FRANCE	41 309,64	
BTP CFA ILE DE FRANCE	27 966,41	
BTP CFA ILE DE FRANCE	7 471,14	
BTP CFA ILE DE FRANCE	22 749,60	
BTP CFA ILE DE FRANCE	22 887,02	
BTP CFA ILE DE FRANCE	65 925,50	
BTP CFA ILE DE FRANCE	132 876,00	
BTP CFA ILE DE FRANCE	139 411,38	
BTP CFA ILE DE FRANCE	142 828,58	
BTP CFA ILE DE FRANCE	101 488,82	
BTP CFA ILE DE FRANCE	47 008,14	
BTP CFA ILE DE FRANCE	20 561,20	
BTP CFA ILE DE FRANCE	45 352,38	
BURES SUR YVETTE EN TRANSITION	1 200,00	
BY ASSOCIATION	1 016,37	
C 19	26 280,30	
C T O M CULTURES ET TRADITIONS D OUTRE MER	300,00	
C'POSSIBLE	27 978,34	
C'POSSIBLE	7 021,66	
CA NOUS EMBALLE	4 305,52	
CAC CENTRE D'ART ET CULTURE RUE BROCA	16 000,00	
CAC CENTRE D'ART ET CULTURE RUE BROCA	13 011,10	
CACV GYMNASIQUE SPORTIV	5 000,00	
CAEL CTRE ANIMATION EX PRESSION ET LOISIRS	6 752,67	
CAFAC CENTRE AUDONNIEN ET FRANCILIEN D'ART ET DE CULTURE	4 685,74	
CAFAC CENTRE AUDONNIEN ET FRANCILIEN D'ART ET DE CULTURE	26 103,03	
CAFAC CENTRE AUDONNIEN ET FRANCILIEN D'ART ET DE CULTURE	39 762,46	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CAFAC CENTRE AUDONNIEN ET FRANCILIEN D'ART ET DE CULTURE	16 998,12	
CAFAC CENTRE AUDONNIEN ET FRANCILIEN D'ART ET DE CULTURE	69 040,00	
CAIA APPRENTIS INDUSTRIE AMEUBLEMENT	220 048,00	
CALLIOPE CITE DES ARTS DE LA PAROLE ET DU BIEN DIRE	4 127,90	
CAMELEON	8 000,00	
CAMIN AKTION	9 000,00	
CAMPUS DE L INCLUSION	4 320,16	
CAMPUS DE LA TRANSITION	10 000,00	
CAMPUS DE LA TRANSITION	628,00	
CAMPUS DE LA TRANSITION	6 859,20	
CAMPUS DE LA TRANSITION	4 288,00	
CAMPUS DE LA TRANSITION	4 766,00	
CAMPUS DE LA TRANSITION	1 956,80	
CAMPUS DE LA TRANSITION	130 000,00	
CAMPUS FONDERIE DE L'IMAGE	29 462,58	
CAMPUS FONDERIE DE L'IMAGE	72 786,58	
CAMPUS FONDERIE DE L'IMAGE	226 713,00	
CAMPUS FONDERIE DE L'IMAGE	50 628,44	
CAMPUS MARKET	10 152,60	
CAMPUS VERSAILLES	175 000,00	
CANCER CONTRIBUTION	24 000,00	
CANOE KAYAK CLUB DE FRANCE	43 626,00	
CANTABILE	22 400,00	
CANTABILE	20 515,10	
CAP DEVANT	10 000,00	
CAP DEVANT	14 777,89	
CAP DIGITAL	42 320,00	
CAP DIGITAL	452 000,00	
CAP DIGITAL	101 307,00	
CAP DIGITAL	104 535,00	
CAP DIGITAL	34 813,00	
CAP DIGITAL	515 584,00	
CAP DIGITAL	417 290,00	
CAP ETOILE	20 000,00	
CAP ETOILE	80 000,00	
CAPITAL FILLES	50 000,00	
CAPSAAA CAP SPORT ART AVENTURES AMITIES	10 000,00	
CARCADO SAISSEVAL	16 470,00	
CARCADO SAISSEVAL	10 980,00	
CARCADO SAISSEVAL	12 810,00	
CARCADO SAISSEVAL	12 810,00	
CARCADO SAISSEVAL	4 506,00	
CARCADO SAISSEVAL	1 566,00	
CARCADO SAISSEVAL	9 816,00	
CARCADO SAISSEVAL	4 832,00	
CARCADO SAISSEVAL	772,59	
CARCADO SAISSEVAL	12 069,78	
CARCADO SAISSEVAL	38 760,00	
CARCADO SAISSEVAL	6 840,00	
CARCADO SAISSEVAL	31 920,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CARCADO SAISSEVAL	4 560,00	
CARCADO SAISSEVAL	51 680,00	
CARCADO SAISSEVAL	9 120,00	
CARCADO SAISSEVAL	42 560,00	
CARCADO SAISSEVAL	6 080,00	
CARCADO SAISSEVAL	5 834,00	
CARCADO SAISSEVAL	22 174,12	
CARILLONS POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE	1 845,55	
CAT CENTRE D ANALYSE DU TERRORISME	32 000,00	
CAT CENTRE D ANALYSE DU TERRORISME	2 716,88	
CAT CENTRE D ANALYSE DU TERRORISME	12 283,12	
CAT EURYDICE	58 907,40	
CAT EURYDICE	21 092,60	
CAT EURYDICE	100 000,00	
CAU FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	132 655,01	
CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT	15 322,51	
CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT	51 992,35	
CAVALCADE	11 000,00	
CAVALCADE	30 000,00	
CCAF CONSEIL NATIONAL DES CONSEILS DE COORDINATION ARMENIENNE DE FRANCE	35 000,00	
CCAF CONSEIL NATIONAL DES CONSEILS DE COORDINATION ARMENIENNE DE FRANCE	14 500,40	
CCB CENTRE CULTUREL FRANCO BERBERE DE SEINE SAINT DENIS	2 000,00	
CCEM COMITE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE	10 000,00	
CCEM COMITE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE	7 500,00	
CCEM COMITE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE	15 000,00	
CCEM COMITE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE	5 000,00	
CCEM COMITE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE	10 000,00	
CCFD COMITE CATHO CTRE FAIM DEVELOPPEMENT	18 775,65	
CCFD COMITE CATHO CTRE FAIM DEVELOPPEMENT	15 926,42	
CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE	22 500,00	
CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE	33 569,24	
CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE	14 000,00	
CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE	14 704,29	
CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE	6 114,00	
CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE	39 019,62	
CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE	9 776,81	
CDC91 CULTURES DU COEUR ESSONNE	9 118,80	
CDC91 CULTURES DU COEUR ESSONNE	8 575,80	
CDSMR78 COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT EN MILIEU RURAL DES YVELINES	5 000,00	
CDTL AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES DU VAL D OISE	46 000,00	
CE3P	3 020,00	
CE3P	1 510,00	
CE3P	1 933,12	
CEE CENTRE D ETUDE DE L EXPRESSION	304,74	
CEFIPA CTRE FORMAT INGENIEURS PAR L ALTERNANCE	348 538,00	
CEMAFORRE CENTRE ETUDES MEDIATEURS ARTISTIQUES	198,42	
CEMVS CERCLE ESCRIME MELUN VAL DE SEINE	16 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CEMVS CERCLE ESCRIME MELUN VAL DE SEINE	10 000,00	
CEMVS CERCLE ESCRIME MELUN VAL DE SEINE	10 000,00	
CEMVS CERCLE ESCRIME MELUN VAL DE SEINE	14 000,00	
CEMVS CERCLE ESCRIME MELUN VAL DE SEINE	14 000,00	
CEMVS CERCLE ESCRIME MELUN VAL DE SEINE	10 000,00	
CENTRE ANIMATION JEUNESSE PROMOSPORT	10 000,00	
CENTRE ATHENA	2 356,07	
CENTRE ATHENA	5 643,93	
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE CRETEIL ET DU VAL DE MARNE	30 000,00	
CENTRE CULTUREL COMMUNAL DE CACHAN	9 000,00	
CENTRE CULTUREL COMMUNAL DE CACHAN	36 000,00	
CENTRE CULTUREL LE CHAPLIN	7 000,00	
CENTRE CULTUREL LE CHAPLIN	10 000,00	
CENTRE CULTUREL LE CHAPLIN	8 000,00	
CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES APICOLES 77	784,00	
CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES APICOLES 77	5 190,00	
CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES APICOLES 77	3 000,00	
CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES APICOLES 77	2 790,00	
CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES APICOLES 77	9 000,00	
CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES APICOLES 77	9 000,00	
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DES HAUTS DE SEINE NANTERRE	414,93	
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DES HAUTS DE SEINE NANTERRE	3 082,85	
CENTRE DES CULTURES D AFRIQUE IYANGA	12 500,00	
CENTRE DES CULTURES D AFRIQUE IYANGA	7 500,00	
CENTRE FOR ECONOMIC POLICY RESEARCH CEPR	57 430,99	
CENTRE FOR ECONOMIC POLICY RESEARCH CEPR	311 623,93	
CENTRE FOR ECONOMIC POLICY RESEARCH CEPR	113 758,03	
CENTRE FOR ECONOMIC POLICY RESEARCH CEPR	28 352,97	
CENTRE FRANCILIEN DE RESSOURCES POUR L EGALITE FEMMES HOMMES	595 000,00	Mise à disposition de locaux, parkings, électricité et nettoyage (92 243,86 ?)
CENTRE GUSTAVE EIFFEL	32 010,10	
CENTRE MANDAPA	17 917,03	
CENTRE MUSIQUE BAROQUE VERSAILLES	7 200,00	
CENTRE MUSIQUE BAROQUE VERSAILLES	32 000,00	
CENTRE MUSIQUE BAROQUE VERSAILLES	44 800,00	
CENTRE MUSIQUE BAROQUE VERSAILLES	20 000,00	
CENTRE MUSIQUE BAROQUE VERSAILLES	8 647,67	
CENTRE MUSIQUE BAROQUE VERSAILLES	38 800,00	
CENTRE MUSIQUE BAROQUE VERSAILLES	155 200,00	
CENTRE MUSIQUE BAROQUE VERSAILLES	155 200,00	
CENTRE NATIONAL DES DRAMATURGIES CONTEMPORAINES THEATRE OUVERT	60 000,00	
CENTRE NATIONAL DES DRAMATURGIES CONTEMPORAINES THEATRE OUVERT	12 947,98	
CENTRES D ACCUEIL REGIONAUX DU TOURISME D ILE DE FRANCE	1 750 000,00	
CENTRES D ACCUEIL REGIONAUX DU TOURISME D ILE DE FRANCE	648 000,00	
CENTRES D ACCUEIL REGIONAUX DU TOURISME D ILE DE FRANCE	324 000,00	
CENTRES D ACCUEIL REGIONAUX DU TOURISME D ILE DE FRANCE	432 000,00	
CENTRES D ACCUEIL REGIONAUX DU TOURISME D ILE DE FRANCE	750 000,00	
CEPROC CTRE FORMATION APPRENTIS CHARCUTERIE	94 552,72	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CEPROC CTRE FORMATION APPRENTIS CHARCUTERIE	293 530,00	
CERCLE D ESCRIME DOURDAN	6 196,42	
CERCLE D'ESCRIME DE RUEIL-MALMAISON	16 000,00	
CERCLE D'ESCRIME HENRI IV	10 000,00	
CERCLE DES NAGEURS NOISEENS	10 000,00	
CERCLE DES NAGEURS NOISEENS	10 000,00	
CERCLE DES NAGEURS NOISEENS	10 000,00	
CERCLE DES NAGEURS NOISEENS	10 000,00	
CERCLE DES NAGEURS NOISEENS	10 000,00	
CERCLE DES NAGEURS NOISEENS	10 000,00	
CERCLE DES NAGEURS NOISEENS	10 000,00	
CERCLE DES NAGEURS NOISEENS	10 000,00	
CERCLE DES NAGEURS NOISEENS	10 000,00	
CERCLE DES NAGEURS NOISEENS	10 000,00	
CERCLE DES NAGEURS NOISEENS	10 000,00	
CERCLE ESCRIME DE L'AS SAINT-GRATIEN	10 000,00	
CERCLE ESCRIME DE L'AS SAINT-GRATIEN	10 000,00	
CERCLE ESCRIME DE L'AS SAINT-GRATIEN	10 000,00	
CERCLE ESCRIME DE L'AS SAINT-GRATIEN	10 000,00	
CEREMH CTRE RESSO INNOVAT MOBILITE HANDICAP	10 000,00	
CERFAL CENTRE REGIONAL DE FORMATION MULTIPROFESSIONNEL	737 655,00	
CERGY PONTOISE NATATION	10 000,00	
CERPE CTRE ETUDE RECHERCHE PETITE ENFANCE	40 625,20	
CERPE CTRE ETUDE RECHERCHE PETITE ENFANCE	26 852,40	
CERPE CTRE ETUDE RECHERCHE PETITE ENFANCE	315 514,29	
CERPE CTRE ETUDE RECHERCHE PETITE ENFANCE	30 468,90	
CERPE CTRE ETUDE RECHERCHE PETITE ENFANCE	19 389,30	
CERPE CTRE ETUDE RECHERCHE PETITE ENFANCE	404 812,00	
CERPE CTRE ETUDE RECHERCHE PETITE ENFANCE	15 732,00	
CERPE CTRE ETUDE RECHERCHE PETITE ENFANCE	5 899,50	
CERPE CTRE ETUDE RECHERCHE PETITE ENFANCE	51 780,80	
CERPE CTRE ETUDE RECHERCHE PETITE ENFANCE	14 772,80	
CERPE CTRE ETUDE RECHERCHE PETITE ENFANCE	3 402,65	
CERPE CTRE ETUDE RECHERCHE PETITE ENFANCE	420 685,71	
CESFA BTP CTRE SUPERIEUR FORMAT APPRENTISSAGE BTP	477 170,00	
CESI	4 650,00	
CESI	1 600,00	
CETTE COMPAGNIE LA	7 000,00	
CFA ENGIE	5 032,00	
CFA SAINT-LAMBERT PARIS 15EME	120 362,00	
CFA SAINT-LAMBERT PARIS 15EME	1 600,00	
CFAI AFORP FORMATION CFA AFORP	26 897,60	
CFAI AFORP FORMATION CFA AFORP	221 587,67	
CFAI AFORP FORMATION CFA AFORP	10 315,48	
CFAI AFORP FORMATION CFA AFORP	248 551,00	
CFAI AFORP FORMATION CFA AFORP	1 390,22	
CFAI AFORP FORMATION CFA AFORP	923,88	
CFAI AFORP FORMATION CFA AFORP	35 291,65	
CFAI AFORP FORMATION CFA AFORP	33 832,39	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CFAI AFORP FORMATION CFA AFORP	11 373,00	
CFB 451	24 000,00	
CFB 451	6 000,00	
CFB 451	6 000,00	
CFBS FONDATION FRANCO BRITANNIQUE DE SILLERY	316,00	
CFCV COLLECTIF FEMINISTE CONTRE LE VIOL	2 500,00	
CFDT IDF UNION REG SYND CFDT IDF	46 557,00	
CFE CENTRE DE FORMATION DE L ESSONNE	200 850,00	
CFE CENTRE DE FORMATION DE L ESSONNE	110 756,00	
CFE CENTRE DE FORMATION DE L ESSONNE	125 000,00	
CFE CENTRE DE FORMATION DE L ESSONNE	267 800,00	
CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE	566 162,00	
CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE	42 684,00	
CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE	569 971,00	
CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE	43 133,00	
CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE	754 882,00	
CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE	56 912,00	
CFPTS CTRE FORM PROF TECHNICIENS DU SPECTACLE	300 000,00	
CFPTS CTRE FORM PROF TECHNICIENS DU SPECTACLE	95 994,00	
CFVP COMITE FRANCILIEN DE VOL EN PLANEUR	17 000,00	
CGENIAL FONDATION CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE MUSEE CONSERV	22 069,93	
ARTS METIERS		
CGENIAL FONDATION CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE MUSEE CONSERV	7 930,07	
ARTS METIERS		
CHAINON ILE DE FRANCE	8 101,00	
CHAMBRE REGIONALE DE L ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAI	73 771,22	
CHANGEMENT DE DECOR	8 000,00	
CHANGEMENT DE DECOR	8 000,00	
CHANGEMENT DE DECOR	26 644,00	
CHARACTERE	8 000,00	
CHARLES PEGUY - BOBIGNY	10 300,00	
CHARLES PEGUY - BOBIGNY	2 000,00	
CHARLES PEGUY - PARIS 11	4 400,00	
CHARLES PEGUY - PARIS 11	1 208,00	
CHARLES PEGUY - PARIS 11	2 000,00	
CHARLES PEGUY A L'ECOUTE	5 000,00	
CHATS LIBRES DE BOUGIVAL	232,09	
CHEMINS D'ENFANCES	25 963,11	
CHEP CENT HORTICOLE PRIVE ENSEIGNEMENT PROMO	972,00	
CHIENS DE NAVARRE	40 000,00	
CHIENS DE NAVARRE	8 000,00	
CHIENS DE NAVARRE	35 000,00	
CHOEUR EN SCENE	5 000,00	
CHOEUR REGIONAL VITTORIA D'ILE DE FRANCE	63 000,00	
CHOEUR REGIONAL VITTORIA D'ILE DE FRANCE	27 000,00	
CHOEUR REGIONAL VITTORIA D'ILE DE FRANCE	180 000,00	
CHOOSE PARIS REGION	5 490 000,00	Mise à disposition de locaux, parkings, électricité et nettoyage (190 459,35 ?)
CHOOSE PARIS REGION	218 400,00	
CHOOSE PARIS REGION	3 660 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CHOOSE PARIS REGION	275 591,00	
CHOOSE PARIS REGION	113 000,00	
CHOOSE PARIS REGION	3 490 000,00	
CIBOC CTRE INT BAGNOLET OEUVRES CHOREGRAPHIQUE	3 000,00	
CIBOC CTRE INT BAGNOLET OEUVRES CHOREGRAPHIQUE	36 000,00	
CIBOC CTRE INT BAGNOLET OEUVRES CHOREGRAPHIQUE	16 000,00	
CIBOC CTRE INT BAGNOLET OEUVRES CHOREGRAPHIQUE	12 000,00	
CIBOC CTRE INT BAGNOLET OEUVRES CHOREGRAPHIQUE	3 000,00	
CIBOC CTRE INT BAGNOLET OEUVRES CHOREGRAPHIQUE	2 957,44	
CIDFF 94 CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAL-DE-MARNE	12 000,00	
CIDFF 95 CENTRE D'INFORMATION DEPARTEMENTAL DES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAL-D'OISE	24 698,47	
CIDFF CENTRE INFORMATION SUR DROITS DES FEMMES ET FAMILLES DES YVELINES	13 960,00	
CIDFF DE PARIS CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES	27 114,91	
CIDFF SEF	11 696,65	
CIDFF92 SUD CENTRE INFORMATION DROITS DES FEMMES ET FAMILLES HAUTS SEINE SUD	4 000,00	
CIDJ CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE	9 570,00	
CIDJ CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE	14 400,00	
CIDJ CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE	20 000,00	
CIDJ CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE	58 242,49	
CIDJ CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE	30 000,00	
CIDJ CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE	75 987,50	
CIDJ CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE	60 000,00	
CIDJ CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE	15 000,00	
CIDJ CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE	49 012,50	
CIDJ CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE	40 000,00	
CIE ATMOSPHERES	2 400,00	
CIE BOUCHE A BOUCHE	28 000,00	
CIE DES ARCHERS DE MENNECY VILLEROY	2 858,13	
CIE DK59	5 000,00	
CIE DK59	20 000,00	
CIE LE CARTEL	3 000,00	
CIE LOUIS BROUILLARD	94 844,88	
CIE LOUIS BROUILLARD	41 991,34	
CIE MEME BANJO	28 000,00	
CIE MEME BANJO	12 517,43	
CINEASTES DOCUMENTARISTES	4 000,00	
CINEASTES DOCUMENTARISTES	4 000,00	
CINEMA PUBLIC	4 000,00	
CINEMA PUBLIC	10 000,00	
CINEMA PUBLIC	9 000,00	
CINEMA PUBLIC	21 000,00	
CINEMA PUBLIC	10 000,00	
CINEMAS 93	20 000,00	
CINEMAS 93	5 000,00	
CINESSONNE	25 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CINESSONNE	18 750,00	
CINESSONNE	19 000,00	
CINESSONNE	5 000,00	
CINETHEACT	2 569,60	
CIRCE	25 000,00	
CIRCULAGRONOMIE	912,58	
CIRCULAGRONOMIE	480,01	
CIRCUSNEXT	8 918,15	
CIRQUE ICI	60 000,00	
CIRQUE JOIE AUDACE AVENTURE	6 608,43	
CIRQUEEVOLUTION	28 000,00	
CIRQUEEVOLUTION	7 000,00	
CITAMOOVE	20 900,00	
CITAMOOVE	943,06	
CITHEA FAMILLE ET PROFESSIONNEL CENTRE INTERVENTION THERAPEUTIQUE ET ACCOMPAGNEMENT	35 000,00	
CITOYENNETE JEUNESSE SEINE SAINT-DENIS	9 205,84	
CITOYENNETE JEUNESSE SEINE SAINT-DENIS	32 152,55	
CITOYENS AGITES	1 800,00	
CITOYENS AGITES	1 167,10	
CITOYENS AGITES	5 398,72	
CITOYENS POUR LE CLIMAT PARIS	1 434,03	
CIUP CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS	23 560,08	
CIUP CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS	259 216,70	
CIUP CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS	127 056,99	
CIVICA	2 500,00	
CIVICA	8 000,00	
CIVICA	10 000,00	
CIVICA	17 000,00	
CIVICA	14 943,45	
CKS EN PAYS CRECOIS	10 000,00	
CKS EN PAYS CRECOIS	10 000,00	
CLAF OUTILS COLLECTIF D ACTION FEMINISTE	9 024,17	
CLASS 17 COMITE LOCAL ANIMATION SOCIALE SOLIDARITE XVII	10 330,45	
CLAUDE FRANCOIS POUILLART DES PLACES	8 511,00	
CLAUDE FRANCOIS POUILLART DES PLACES	8 007,00	
CLAUDE FRANCOIS POUILLART DES PLACES	14 931,77	
CLDPI TERRITOIRE ZERO CHOMEUR LONGUE DUREE PIERRELAYE	1 752,62	
CLDPI TERRITOIRE ZERO CHOMEUR LONGUE DUREE PIERRELAYE	1 868,73	
CLE COMPTEUR LIRE ECRIRE VAL ET FORET	1 394,50	
CLEF CULTURE LOISIRS ET FORMATION	30 000,00	
CLEF CULTURE LOISIRS ET FORMATION	100 000,00	
CLUB ATHLETIQUE DE MONTREUIL 93	15 000,00	
CLUB ATHLETIQUE DE MONTREUIL 93	10 000,00	
CLUB ATHLETIQUE DE MONTREUIL 93	10 000,00	
CLUB ATHLETIQUE DE MONTREUIL 93	10 000,00	
CLUB ATHLETIQUE DE MONTREUIL 93	10 000,00	
CLUB ATHLETIQUE DE MONTREUIL 93	10 000,00	
CLUB ATHLETIQUE DE MONTREUIL 93	10 000,00	
CLUB BUDOKAN THIAIS	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CLUB DAGUERRE	10 000,00	
CLUB DE BASEBALL SOFTBALL DE SAVIGNY-SUR-ORGE LES LIONS	10 000,00	
CLUB DE BASEBALL SOFTBALL DE SAVIGNY-SUR-ORGE LES LIONS	10 000,00	
CLUB DE BASEBALL SOFTBALL DE SAVIGNY-SUR-ORGE LES LIONS	10 000,00	
CLUB DE BASEBALL SOFTBALL DE SAVIGNY-SUR-ORGE LES LIONS	10 000,00	
CLUB DE BASEBALL SOFTBALL DE SAVIGNY-SUR-ORGE LES LIONS	10 000,00	
CLUB DE BASEBALL SOFTBALL DE SAVIGNY-SUR-ORGE LES LIONS	10 000,00	
CLUB DES FRANCAIS VOLANTS	10 000,00	
CLUB DES PARTENAIRES EPONIS	7 254,76	
CLUB DES PARTENAIRES EPONIS	585,08	
CLUB ETI ILE DE FRANCE	80 000,00	
CLUB ETI ILE DE FRANCE	29 694,39	
CLUB FACE PARIS SACLAY	32 025,81	
CLUB HIPPIQUE DE VERSAILLES	24 938,07	
CLUB MUNICIPAL AULNAYSIEN DES SPORTS ATHLETIQUES	10 000,00	
CLUB MUNICIPAL AULNAYSIEN DES SPORTS ATHLETIQUES	10 000,00	
CLUB OLYMPIQUE COURBEVOIE	10 000,00	
CLUB OLYMPIQUE COURBEVOIE	10 000,00	
CLUB OMNI SPORTS MORANGIS CHI	22 050,00	
CLUB SPORTIF NOISY LE GRAND ROLLER SKATING	10 000,00	
CLUSTER EAU MILIEUX SOLS	30 000,00	
CLUSTER EAU MILIEUX SOLS	15 000,00	
CMA 93 CYCLISME MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS 93	22 910,22	
CMA 93 CYCLISME MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS 93	23 526,01	
CNCP COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE	10 000,00	
CNLG CLUB NAUTIQUE DE LIVRY GARGAN	5 559,26	
CNMCVB CTRE NAGEURS MARNE CHARENTON VOLLEY BALL	30 000,00	
CNO CERCLE DES NAGEURS DE L OUEST	14 000,00	
CNPMAI CONSERV NAT PLANTES MEDICINALES AROM INDUST	304,00	
CNPMAI CONSERV NAT PLANTES MEDICINALES AROM INDUST	16 440,00	
CO42	10 000,00	
COACTIS SANTE	100 000,00	
COAX	9 000,00	
COAX	3 000,00	
COAX	36 000,00	
COD	5 000,00	
COD	20 000,00	
COD	20 000,00	
COD	6 349,34	
CODE CODE CODEC	5 400,00	
CODEP 75 COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE PARIS	4 164,68	
COLLECT'IF PAILLE : ASSOCIATION POUR LA CONSTRUCTION PAILLE EN ILE-DE-FRANCE	25 507,30	
COLLECT'ON	7 152,00	
COLLECTIF 1000 SABORDS	2 945,91	
COLLECTIF 12	8 943,44	
COLLECTIF 12	8 590,37	
COLLECTIF 12	52 042,96	
COLLECTIF 12	2 931,64	
COLLECTIF 12	14 843,16	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COLLECTIF 12	6 259,03	
COLLECTIF 12	28 871,25	
COLLECTIF 12	10 830,44	
COLLECTIF 12	85 687,14	
COLLECTIF 12	11 056,56	
COLLECTIF 12	26 312,86	
COLLECTIF 12	26 182,26	
COLLECTIF ARCHIVES LGBTQI	10 229,75	
COLLECTIF CLOWNS D AILLEURS ET D ICI	9 600,00	
COLLECTIF CONSCIENCE	280,00	
COLLECTIF CONSCIENCE	1 120,00	
COLLECTIF CULTURE BAR BARS PARIS IDF	20 000,00	
COLLECTIF D ASSOCIATIONS COEXIST	20 000,00	
COLLECTIF ESPACE FINE	1 107,98	
COLLECTIF ESSONNE DANSE	6 000,00	
COLLECTIF ESSONNE DANSE	27 320,99	
COLLECTIF ESSONNE DANSE	2 679,01	
COLLECTIF ESSONNE DANSE	24 000,00	
COLLECTIF EUKARYOTA	5 000,00	
COLLECTIF JEUNE CINEMA	5 000,00	
COLLECTIF L ART AU QUOTIDIEN	7 113,00	
COLLECTIF L ART AU QUOTIDIEN	2 707,48	
COLLECTIF LE POINT ZERO	4 000,00	
COLLECTIF LE POINT ZERO	8 000,00	
COLLECTIF LES AIMANTS	2 813,18	
COLLECTIF MEMOIRES D'HOMMES 91	300,00	
COLLECTIF MUSIC INTERNATIONAL	8 000,00	
COLLECTIF MUSIC INTERNATIONAL	32 000,00	
COLLECTIF MXM	27 000,00	
COLLECTIF MXM	9 710,82	
COLLECTIF POUR LA CULTURE EN ESSONNE	1 000,00	
COLLECTIF POUR LA CULTURE EN ESSONNE	14 000,00	
COLLECTIF POUR LA CULTURE EN ESSONNE	18 000,00	
COLLECTIF QUATRE AILES	3 606,58	
COLLECTIF SCENES 77	7 049,38	
COLLECTIF SURNATURAL	27 827,18	
COLLECTIF SURNATURAL	5 042,00	
COLLECTIF SURNATURAL	837,33	
COLLECTIF SURNATURAL	12 000,00	
COLLECTIF SURNATURAL	7 530,86	
COLLECTIF SURNATURAL	20 156,97	
COLLECTIF SURNATURAL	26 197,09	
COLOMBES SG COLOMBES SUR GLACE	7 167,15	
COM REG IDF FED FRANC PENTATHLON MODERNE	10 000,00	
COM REG IDF FED FRANC PENTATHLON MODERNE	7 500,00	
COMEDIE DES ONDES	3 867,49	
COMEDIE DES ONDES	2 468,15	
COMIT DEPARTEMENTAL DE PARIS DE TENNIS	196 554,01	
COMIT DEPARTEMENTAL DE PARIS DE TENNIS	110 204,39	
COMITE D ESCRIME D ILE DE FRANCE	24 372,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE DE JUMELAGE DE HOUILLES	3 423,43	
COMITE DE JUMELAGE DE HOUILLES	1 002,79	
COMITE DE LA FOIRE AUX FROMAGES	5 000,00	
COMITE DE PARIS DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	19 405,39	
COMITE DE PARIS DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	39 996,10	
COMITE DE SEINE SAINT DENIS DE TENNIS	30 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE DE TENNIS	19 360,80	
COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE 93	56 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL TOURISME VAL DE MARNE	18 121,51	
COMITE DEPARTEMENTAL TOURISME VAL DE MARNE	14 643,28	
COMITE DES FETES D'HERBEVILLE	7 200,00	
COMITE DES FETES D'HERBEVILLE	6 400,00	
COMITE DES FETES D'HERBEVILLE	1 800,00	
COMITE DES FETES DE JANVRY	4 548,33	
COMITE DES FETES DE JANVRY	17 872,00	
COMITE DES FETES DE JANVRY	4 000,00	
COMITE DU FILM ETHNOGRAPHIQUE	5 000,00	
COMITE EDUCATION SANTE SEINE SAINT DENIS	1 628,92	
COMITE EDUCATION SANTE SEINE SAINT DENIS	3 606,92	
COMITE EDUCATION SANTE SEINE SAINT DENIS	1 276,58	
COMITE EXPANSION ECONOMIQUE VAL OISE	514 373,00	
COMITE EXPANSION ECONOMIQUE VAL OISE	232 668,00	
COMITE FRANCILIEN DE VOL EN PLANEUR CFVP	3 200,00	
COMITE ILE DE FRANCE D'HALTEROPHILIE, MUSCULATION, CULTURISME	7 000,00	
COMITE ILE DE FRANCE D'HALTEROPHILIE, MUSCULATION, CULTURISME	3 000,00	
COMITE ILE DE FRANCE DE CANOE KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	100 048,00	
COMITE ILE DE FRANCE DE CANOE KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE	100 048,00	
COMITE ILE-DE-FRANCE D'ESCRIME	76 263,01	
COMITE INTER REGIONAL ILE DE FRANCE FFESSM	8 631,09	
COMITE INTER REGIONAL ILE FRANCE FFESSM	38 000,00	
COMITE REGIONAL D'EQUITATION IDF	59 800,00	
COMITE REGIONAL D'EQUITATION IDF	26 200,00	
COMITE REGIONAL D'EQUITATION IDF	65 000,00	
COMITE REGIONAL D'ILE DE FRANCE DE LUTTE ET DISCIP	21 200,00	
COMITE REGIONAL D'ILE DE FRANCE DE LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIEES FFL DA	52 805,74	
COMITE REGIONAL D'ILE DE FRANCE DE LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIEES FFL DA	5 000,00	
COMITE REGIONAL DE L ILE DE FRANCE DE BOXE ANGLAIS	29 599,00	
COMITE REGIONAL DE L ILE DE FRANCE DE BOXE ANGLAISE	12 220,00	
COMITE REGIONAL DE L ILE DE FRANCE DE BOXE ANGLAISE	61 100,00	
COMITE REGIONAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE D IDF	20 000,00	
COMITE REGIONAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE IDF	11 000,00	
COMITE REGIONAL DE TAEKWONDO ILE DE FRANCE	18 654,00	
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE	3 850,00	
COMITE REGIONAL DU SPORT EN MILIEU RURAL - CRSMR	2 181,60	
COMITE REGIONAL DU TOURISME PARIS ILE-DE-FRANCE	5 755 800,00	
COMITE REGIONAL DU TOURISME PARIS ILE-DE-FRANCE	140 000,00	
COMITE REGIONAL HANDISPORT ILE DE FRANCE	17 195,00	
COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE TIR A L ARC	28 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE REGIONAL ILE FRANCE TIR A L ARC	4 626,00	
COMITE REGIONAL SPORT ADAPTE IDF	13 015,00	
COMITE REGIONAL SPORT UNIVERSIIT ACADEMIE DE PARIS	4 800,00	
COMITE REGIONAL SPORTS POUR TOUS ILE DE FRANCE	26 908,00	
COMITE REGIONAL UFOLEP IDF	18 462,00	
COMITE REGIONAL UFOLEP ILE DE FRANCE	25 000,00	
COMME LES AUTRES	20 000,00	
COMMUNAUTE EMMAUS PARIS	15 949,00	
COMMUNAUTE PORTUAIRE DE GENNEVILLIERS	3 437,58	
COMMUNAUTE PORTUAIRE DE PARIS	3 617,50	
COMPAGNIE 2MINIMUM	6 630,18	
COMPAGNIE AMONINE	15 000,00	
COMPAGNIE AMONINE	10 000,00	
COMPAGNIE ANANKE	17 500,00	
COMPAGNIE BABEL ELISE CHATAURET	16 000,00	
COMPAGNIE BABEL ELISE CHATAURET	30 000,00	
COMPAGNIE BABEL ELISE CHATAURET	4 148,69	
COMPAGNIE BABEL ELISE CHATAURET	10 851,31	
COMPAGNIE COMCA	7 000,00	
COMPAGNIE D UN PAYS LOINTAIN	8 000,00	
COMPAGNIE DARU THEMPO	48 000,00	
COMPAGNIE DARU THEMPO	11 047,00	
COMPAGNIE DARU THEMPO	48 000,00	
COMPAGNIE DCA	40 000,00	
COMPAGNIE DCA	2 685,00	
COMPAGNIE DCA	28 906,64	
COMPAGNIE DCA	50 000,00	
COMPAGNIE DCA	2 740,00	
COMPAGNIE DE LA GARE	60 000,00	
COMPAGNIE DE LA GARE	15 000,00	
COMPAGNIE DE LA GARE	4 000,00	
COMPAGNIE DE LA JEUNESSE AIMABLE	13 600,00	
COMPAGNIE DE LA JEUNESSE AIMABLE	6 400,00	
COMPAGNIE DES 2M	18 000,00	
COMPAGNIE DES 2M	10 000,00	
COMPAGNIE DES CONTRAIRES	7 000,00	
COMPAGNIE DES CONTRAIRES	4 661,94	
COMPAGNIE DES CONTRAIRES	8 000,00	
COMPAGNIE DES CONTRAIRES	2 718,27	
COMPAGNIE DES HOMMES	7 000,00	
COMPAGNIE DES HOMMES	7 280,00	
COMPAGNIE DES HOMMES	17 000,00	
COMPAGNIE DES HOMMES	18 000,00	
COMPAGNIE DESAMORCE	20 000,00	
COMPAGNIE DOS A DEUX	4 702,15	
COMPAGNIE DU FARO	7 635,14	
COMPAGNIE DU KAIROS	2 089,59	
COMPAGNIE DU KAIROS	15 000,00	
COMPAGNIE DU LOUP ANGE	3 000,00	
COMPAGNIE DU PORTE VOIX	2 313,19	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMPAGNIE DU PORTE VOIX	11 385,46	
COMPAGNIE EIA	2 905,66	
COMPAGNIE EMOI	7 000,00	
COMPAGNIE FLIES	4 783,44	
COMPAGNIE FLIES	4 784,54	
COMPAGNIE HARMONIEUSE DISPOSITION	1 849,69	
COMPAGNIE KEATBECK	2 000,00	
COMPAGNIE LA STICOMISS	4 000,00	
COMPAGNIE LA TETE AILLEURS	6 087,90	
COMPAGNIE LE BEL APRES MINUIT	18 423,66	
COMPAGNIE LE COMPOST	5 300,00	
COMPAGNIE LE DAHU	5 000,00	
COMPAGNIE LES ALOUETTES NAIVES	601,68	
COMPAGNIE LES ALOUETTES NAIVES	2 361,77	
COMPAGNIE LES EDULS	4 500,00	
COMPAGNIE LES ENTICHES	7 000,00	
COMPAGNIE LES FILLES DE SIMONE	12 000,00	
COMPAGNIE LES FRERES KAZAMAROFFS	16 000,00	
COMPAGNIE LES FRERES KAZAMAROFFS	40 000,00	
COMPAGNIE LES FRERES KAZAMAROFFS	846,50	
COMPAGNIE LES FRERES KAZAMAROFFS	4 000,00	
COMPAGNIE LES FRERES KAZAMAROFFS	4 305,73	
COMPAGNIE LIRIA	10 000,00	
COMPAGNIE LIRIA	10 000,00	
COMPAGNIE LIRIA	15 000,00	
COMPAGNIE LIRIA	1 479,66	
COMPAGNIE LOUVE	10 000,00	
COMPAGNIE LUNATIC	10 000,00	
COMPAGNIE MANQUE PAS D'AIRS	5 000,00	
COMPAGNIE MAURICE ET LES AUTRES	17 600,00	
COMPAGNIE MINUTE PAPILLON	6 000,00	
COMPAGNIE MINUTE PAPILLON	2 400,00	
COMPAGNIE MKCD	5 000,00	
COMPAGNIE MODES D EMPLOI	5 608,52	
COMPAGNIE MODES D EMPLOI	5 000,00	
COMPAGNIE MODES D EMPLOI	3 261,51	
COMPAGNIE MYXOMYCETES	5 600,00	
COMPAGNIE NARCISSE THEATRE	14 926,64	
COMPAGNIE NARCISSE THEATRE	14 173,81	
COMPAGNIE NOVA	12 000,00	
COMPAGNIE OPOSITO	40 000,00	
COMPAGNIE OPOSITO	42 973,98	
COMPAGNIE OPOSITO	92 151,26	
COMPAGNIE OPOSITO	3 000,00	
COMPAGNIE PASARELA	8 730,06	
COMPAGNIE PIPO	8 000,00	
COMPAGNIE PIPO	32 000,00	
COMPAGNIE PROGENITURE	14 000,00	
COMPAGNIE PROGENITURE	6 000,00	
COMPAGNIE PROGENITURE	14 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMPAGNIE PROGENITURE	6 000,00	
COMPAGNIE RANDIESE	2 194,85	
COMPAGNIE RASPOSO	1 210,00	
COMPAGNIE RASPOSO	18 790,00	
COMPAGNIE RL	4 500,00	
COMPAGNIE SANDRINE ANGLADE	4 320,63	
COMPAGNIE SANDRINE ANGLADE	22 500,00	
COMPAGNIE SANDRINE ANGLADE	36 000,00	
COMPAGNIE SANS LA NOMMER	5 000,00	
COMPAGNIE SOYCREATION	9 407,45	
COMPAGNIE SOYCREATION	1 800,00	
COMPAGNIE SUR LE PONT	3 500,00	
COMPAGNIE TABASCO	4 800,00	
COMPAGNIE TG	6 097,37	
COMPAGNIE UN CONFETTI SUR LA BRANCHE	2 590,38	
COMPAGNIE UN SOIR AILLEURS	3 500,00	
COMPAGNIE VIENS VOIR EN FACE	6 400,00	
COMPAGNIE VIVONS	6 400,00	
COMPAGNIE ZEREP	9 957,40	
COMPAGNIE ZEREP	32 000,00	
COMPAGNONS BATISSEURS ILE DE FRANCE	53 233,15	
COMPAGNONS BATISSEURS ILE DE FRANCE	186 000,00	
COMPAGNONS D ORPHEE	6 000,00	
COMPETENCES EMPLOI	4 076,62	
COMPOST ET NOUS	8 000,00	
CONNAITRE PROTEGER NATURE VAL DE SEINE	4 342,46	
CONNAITRE PROTEGER NATURE VAL DE SEINE	5 086,38	
CONNAITRE PROTEGER NATURE VAL DE SEINE	4 141,84	
CONNAITRE PROTEGER NATURE VAL DE SEINE	3 982,97	
CONNAITRE PROTEGER NATURE VAL DE SEINE	6 338,71	
CONNAITRE PROTEGER NATURE VAL DE SEINE	4 725,98	
CONSEIL PARENT ELEVE ENSEIGN99	1 563,11	
CONSEIL PARENT ELEVE ENSEIGN99	53,17	
CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF	5 000,00	
CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF	10 000,00	
CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF	35 000,00	
CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF	28 000,00	
CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF	58 100,00	
CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF	7 000,00	
CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF	22 720,00	
CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF	28 000,00	
CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF	27 000,00	
CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF	7 200,00	
CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF	25 000,00	
CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF	40 000,00	
CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF	16 699,49	
CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF	28 800,00	
CONSEIL REGIONAL I D F DU SPF	80 400,00	
CONSTRUIRE AU FUTUR HABITER LE FUTUR	0,00	Mise à disposition de locaux, électricité et nettoyage (6 640,70 ?)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CONSTRUIRE EN CHANVRE ILE DE FRANCE	11 116,00	
CONTACT PARIS ILE DE FRANCE	1 201,93	
CONTRECHAMPS	5 000,00	
CONVERGENCE 93	375 047,62	
COOP DOLTO	1 581,00	
COOP DOLTO	1 555,00	
COORDINATION DES BERBERES DE FRANCE	4 999,40	
COORDINATION SOLIDAIRES ILE DE FRANCE	19 415,00	
COORDINOV	6 757,50	
COS JUDO CLUB OLYMPIQUE SARTROUVILLE JUDO	16 000,00	
COS JUDO CLUB OLYMPIQUE SARTROUVILLE JUDO	8 000,00	
COS JUDO CLUB OLYMPIQUE SARTROUVILLE JUDO	4 660,12	
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY FOOTBALL	7 000,00	
COTE COURT	40 000,00	
COTE COURT	40 000,00	
COULEUR TROPIC	300,00	
COULEURS D AVENIR ASSOCIATION	807,20	
COULEURS D AVENIR ASSOCIATION	2 624,98	
COULEURS D AVENIR ASSOCIATION	4 309,74	
COULEURS D AVENIR ASSOCIATION	1 090,26	
COUP DE POKER	15 000,00	
COUP DE POUSSSES	8 381,79	
COUP DE POUSSSES	12 280,84	
COUP DE POUSSSES	14 987,55	
COUP DE POUSSSES	13 682,10	
COUP DE POUSSSES	7 921,35	
COUP DE POUSSSES	7 283,18	
COUP DE POUSSSES	4 929,82	
COURIR POUR ARMENTIERES EN BRIE	4 000,00	
COURIR POUR ARMENTIERES EN BRIE	5 266,31	
COURS DU HAMEAU	1 400,00	
COURS SECONDAIRE - ORSAY	33 267,00	
COURS SECONDAIRE - ORSAY	700,00	
COURT CIRCUIT	6 000,00	
COURT CIRCUIT	22 400,00	
CPCV CENTRE PEDAGOGIQUE POUR CONSTRUIRE UNE VIE ACTIVE	27 000,00	
CPCV CENTRE PEDAGOGIQUE POUR CONSTRUIRE UNE VIE ACTIVE	20 250,00	
CPCV CENTRE PEDAGOGIQUE POUR CONSTRUIRE UNE VIE ACTIVE	20 430,00	
CPO APPRENTISSAGE BTP	347 794,00	
CPO APPRENTISSAGE BTP	44 998,98	
CPO APPRENTISSAGE BTP	46 324,07	
CPO APPRENTISSAGE BTP	6 600,00	
CPO APPRENTISSAGE BTP	1 600,00	
CR SPT IDF COMITE REGIONAL SPORTS POUR TOUS ILE DE FRANCE	35 000,00	
CRAIF CTRE RESSOURCES AUTISME ILE DE FRANCE	5 158,34	
CRAIF CTRE RESSOURCES AUTISME ILE DE FRANCE	12 646,50	
CREA CREATION VOCALE ET SCENIQUE	12 859,53	
CREA CREATION VOCALE ET SCENIQUE	31 249,46	
CREA CREATION VOCALE ET SCENIQUE	32 803,64	
CREATEO IDF	7 840,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CREATIVE CLUSTER	41 403,52	
CREATIVE HANDICAP	366,53	
CREO-ADAM	3 200,00	
CRESS IDF CHAMBRE REGIONALE ECONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE ILE DE FRANCE	60 000,00	
CRESS IDF CHAMBRE REGIONALE ECONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE ILE DE FRANCE	40 000,00	
CRESS IDF CHAMBRE REGIONALE ECONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE ILE DE FRANCE	100 000,00	
CRETEIL SOLIDARITE	3 518,83	
CRETEIL SOLIDARITE	6 932,81	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE	1 464 285,00	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE	55 444,80	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE	50 000,00	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE	100 000,00	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE	98 399,42	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE	1 999 316,00	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE	80 508,98	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE	210 698,25	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE	5 658,40	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE	2 704,06	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE	11 664,98	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE	779 808,47	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE	1 952 380,00	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION REGIONALE CRF IDF	12 291,37	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION REGIONALE CRF IDF	1 118,08	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION REGIONALE CRF IDF	68 047,82	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION REGIONALE CRF IDF	15 000,00	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION REGIONALE CRF IDF	8 298,22	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION REGIONALE CRF IDF	9 122,87	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION REGIONALE CRF IDF	25 654,86	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION REGIONALE CRF IDF	9 228,46	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION REGIONALE CRF IDF	65 865,46	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION REGIONALE CRF IDF	11 935,25	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE HOPITAL DE JOUR L'ETINCELLE	25 152,24	
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE UNITE AIDE AUX JEUNES DE LA GARENNE	25 000,00	
CRF UNITE AIDE AUX JEUNES LE PASSAGE	25 000,00	
CRIDF FSCF COMITE REGIONAL D'ILE DE FRANCE DE LA FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE	16 215,50	
CRIDF FSCF COMITE REGIONAL D'ILE DE FRANCE DE LA FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE	315,00	
CRIF COMITE REGIONAL HANDISPORT ILE DE FRANCE	58 885,00	
CRIF COMITE REGIONAL HANDISPORT ILE DE FRANCE	5 000,00	
CRIF COMITE REGIONAL HANDISPORT ILE DE FRANCE	41 057,25	
CRIF COMITE REGIONAL HANDISPORT ILE DE FRANCE	7 000,00	
CRIF COMITE REGIONAL HANDISPORT ILE DE FRANCE	2 594,32	
CRIF COMITE REGIONAL HANDISPORT ILE DE FRANCE	17 401,08	
CRIF COMITE REGIONAL HANDISPORT ILE DE FRANCE	36 602,17	
CRIF COMITE REGIONAL HANDISPORT ILE DE FRANCE	55 230,00	
CRIFCO	20 000,00	
CRIFCO	9 000,00	
CRIFO	96 162,00	
CRIFO COMITE REGIO ILE DE FRANCE FEDER FR GYMNASTIQUE	90 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CRIPS CTR REGION INFORMATION PREVENTION SIDA	894 400,00	
CRIPS CTR REGION INFORMATION PREVENTION SIDA	1 677 000,00	
CROIX ROUGE INSERTION	70 932,80	
CROQUE TA VILLE	2 000,00	
CROS ILE DE FRANCE COM REG OLYMPIQUE SPORTIF ILE DE FRANCE	87 000,00	
CRS PROF PERFECTIONNEMENT PHARMACIE	39 021,00	
CRSMR COMITE REGIONAL DU SPORT EN MILIEUR RURAL IDF	10 000,00	
CSF CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	2 191,81	
CSINI CERCLE SPORTIF DE L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES	10 000,00	
CSINI CERCLE SPORTIF DE L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES	10 000,00	
CSM CLUB SPORTIF MONTERELAIS	4 906,32	
CSMC CYCLISME CLUB SPORTIF MUNICIPAL DE CLAMART CYCLISME	10 000,00	
CSMP CLUB SPORTIF MUNICIPAL DU PECQ	10 000,00	
CTA FR CREE TON AVENIR FRANCE	204,84	
CTA FR CREE TON AVENIR FRANCE	13 680,00	
CTA FR CREE TON AVENIR FRANCE	34 795,16	
CTE REG GYMNAS VOLONTAIRE ILE DE FRANCE	25 391,14	
CTO BOAL CENTRE THEATRE DE L OPPRIME AUGUSTO BOAL	28 000,00	
CTR PROMOT LIVRE JEUNESSE SEINE ST DENIS	27 861,91	
CTR PROMOT LIVRE JEUNESSE SEINE ST DENIS	10 000,00	
CTR PROMOT LIVRE JEUNESSE SEINE ST DENIS	8 000,00	
CTR PROMOT LIVRE JEUNESSE SEINE ST DENIS	72 000,00	
CTR PROMOT LIVRE JEUNESSE SEINE ST DENIS	21 000,00	
CTR PROMOT LIVRE JEUNESSE SEINE ST DENIS	18 000,00	
CTRE GUSTAVE EIFFEL	124 792,00	
CTRE INITIATIVE METIERS AIDE A LA PERSONNE	48 054,69	
CTRE PHOTOGRAPHIQUE IDF	10 000,00	
CTRE PHOTOGRAPHIQUE IDF	10 000,00	
CTRE PHOTOGRAPHIQUE IDF	40 000,00	
CTRE REG GYMNAS VOLONTAI RE IDF	26 500,00	
CULTURE PIECES DETACHEES	977,73	
CULTURE PRIORITAIRE	4 419,95	
CULTURE SPORTS ET LOISIRS BOXE D'AULNAY-SOUS-BOIS	1 349,84	
CVIDF COLLECTIF VELO ILE DE FRANCE	30 000,00	
CVIDF COLLECTIF VELO ILE DE FRANCE	30 000,00	
CVM ASSOCIATION CONTRE LES VIOLENCES SUR MINEURS	31 000,00	
CYCLOCUBE	4 342,34	
D UN LIVRE A L AUTRE	2 383,03	
D'OPTOMETRIE	3 020,00	
D'OPTOMETRIE	24 766,80	
D'OPTOMETRIE	2 000,00	
D'OPTOMETRIE	10 835,85	
DANS LE GENRE EGALES	1 600,00	
DANS LE GENRE EGALES	3 135,74	
DANS LE GENRE EGALES	8 000,00	
DDDC DINGUE DYNAMIC DOUCEUR COMPAGNIE	8 000,00	
DDI DESCARTES DEVELOPPEMENT ET INNOVATION	39 949,00	
DDI DESCARTES DEVELOPPEMENT ET INNOVATION	44 481,12	
DE LA RUE A LA SCENE	8 000,00	
DECLIC THEATRE	3 647,55	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DECLIC THEATRE	27 466,00	
DECLIC THEATRE	23 006,00	
DECLIC THEATRE	10 737,91	
DECOR SONORE	6 000,00	
DECOR SONORE	24 000,00	
DEPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU COEUR 77	17 000,00	
DEPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU COEUR 77	11 204,43	
DEPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU COEUR 77	10 618,58	
DEPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU COEUR 77	16 000,00	
DEPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU COEUR 77	24 500,00	
DES CRIS DES VILLES	5 000,00	
DES ORGANISMES VIVANTS	36 000,00	
DES ORGANISMES VIVANTS	9 000,00	
DES ORGANISMES VIVANTS	36 000,00	
DES PLANTES SAUVAGES POUR LA VEGETALISATION	5 845,00	
DES PLANTES SAUVAGES POUR LA VEGETALISATION	9 000,00	
DES RICOCHETS SUR LES PAVES	8 537,35	
DESCODEUSES	10 000,00	
DESTINATION 2055	1 000,00	
DEUXIEME GROUPE D INTERVENTION	4 000,00	
DEVELOPPEMENT IGNYMONTAIN DE RENCONTRE ET D ENTRAIDE	10 000,00	
DIFE KAKO	10 000,00	
DIOCESAINE DE CRETEIL ASSOCIATION	63 421,15	
DIOCESAINE DE CRETEIL ASSOCIATION	39 400,00	
DIOCESAINE DE CRETEIL ASSOCIATION	10 782,90	
DISTRICT DE LA SEINE ST-DENIS	4 527,00	
DOCUMENTAIRE GRAND ECRAN	20 000,00	
DOCUMENTAIRE GRAND ECRAN	12 000,00	
DOCUMENTAIRE GRAND ECRAN	16 000,00	
DOCUMENTAIRE GRAND ECRAN	4 000,00	
DONS SOLIDAIRES	8 000,00	
DONS SOLIDAIRES	9 600,00	
DRANCY DAMIER CLUB	6 576,40	
DRANCY DAMIER CLUB	11 023,60	
DRANCY OUTRE MER	300,00	
DREPACARE	8 757,50	
DU PAIN ET DES ROSES	61 880,00	
DYNAMIC AULNAY CLUB	10 000,00	
E ENFANCE	25 594,18	
E ENFANCE	23 000,00	
EABJM ECOLE JEANNINE MANUEL	2 000,00	
EAZY DANS LA VIE	6 175,85	
EAZY DANS LA VIE	1 600,00	
EBI ASS DE L ECOLE DE BIOLOGIE INDUSTRIELLE	7 500,00	
ECARTS	13 000,00	
ECARTS	10 280,77	
ECARTS	52 000,00	
ECHELLE 11	17 288,85	
ECHELLE 11	29 785,05	
ECHOS TANGIBLES	15 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ECHOS TANGIBLES	7 097,40	
ECLAIRCIES	4 000,00	
ECO-CAMPUS DU BATIMENT - GRAND PARIS	522 403,00	
ECO-CAMPUS DU BATIMENT - GRAND PARIS	1 694,50	
ECO-CAMPUS DU BATIMENT - GRAND PARIS	599 029,58	
ECO-CAMPUS DU BATIMENT - GRAND PARIS	500 000,00	
ECOLE BOULANGERIE ET PATISserie DE PARIS	4 240,00	
ECOLE BOULANGERIE ET PATISserie DE PARIS	101 163,00	
ECOLE D ECONOMIE DE PARIS PARIS SCHOOLS OF ECONOMICS	124 086,51	
ECOLE DE L ILE DE FRANCE	2 000,00	
ECOLE DE L ILE DE FRANCE	1 665,00	
ECOLE DE L ILE DE FRANCE	1 665,00	
ECOLE DE LA 2E CHANCE DE PARIS	1 100 205,00	
ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DES HAUTS DE SEINE	632 598,75	
ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DU VAL DE MARNE	748 079,90	
ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE EN ESSONNE	884 775,00	
ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE EN SEINE-SAINT-DENIS	1 400 000,00	
ECOLE DE LA VAGUE BLEUE	9 000,00	
ECOLE DE PRODUCTION GRAND PARIS NORD	45 000,00	
ECOLE ENCHANTIEE	5 705,56	
ECOLE ET VIE LOCALE	9 394,96	
ECOLE NORMALE SOCIALE	258 000,00	
ECOLE NORMALE SOCIALE	314 225,00	
ECOLE NORMALE SOCIALE	30 779,09	
ECOLE NORMALE SOCIALE	11 544,00	
ECOLE NORMALE SOCIALE	14 918,00	
ECOLE NORMALE SOCIALE	344 000,00	
ECOLE SUPERIEURE DES TECHNIQUES DE BIOLOGIE APPLIQUEE	6 946,00	
ECOLE SUPERIEURE DES TECHNIQUES DE BIOLOGIE APPLIQUEE	8 675,00	
ECOLE SUPERIEURE DES TECHNIQUES DE BIOLOGIE APPLIQUEE	15 000,00	
ECOLE SUPERIEURE DES TECHNIQUES DE BIOLOGIE APPLIQUEE	19 501,20	
ECOLE SUPERIEURE POUR LES TALENTS ATYPIQUES	8 213,81	
ECOLE TECH SUPERIEURE LABORATOIRE	65 135,93	
ECOLE TECH SUPERIEURE LABORATOIRE	94 653,00	
ECOLE TECH SUPERIEURE LABORATOIRE	95 250,00	
ECOLE TECH SUPERIEURE LABORATOIRE	2 000,00	
ECRANS VO	15 000,00	
ECRANS VO	9 000,00	
ECRANS VO	20 000,00	
ECRANS VO	10 000,00	
ECRANS VO	10 000,00	
ECRANS VO	10 000,00	
ECSTATIC PLAYGROUND	8 000,00	
EDC ECOLE DES DIRIGEANTS ET CREATEURS D ENTREPRISES	7 500,00	
EDGAR POE	2 000,00	
EDI ARPEIJE	202 146,99	
EDI FERME DU PARC DES MEUNIERES	154 384,67	
EDI IMAJ	104 428,28	
EDITIONS EXTENSIBLES	2 172,11	
EDUC HAND	6 805,57	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EFAPO EN FINIR AVEC LA POLYGAMIE	4 012,26	
EFAPO EN FINIR AVEC LA POLYGAMIE	5 752,46	
EFAPO EN FINIR AVEC LA POLYGAMIE	1 507,20	
EFAPO EN FINIR AVEC LA POLYGAMIE	8 166,13	
EFAPO EN FINIR AVEC LA POLYGAMIE	4 448,89	
EFAPO EN FINIR AVEC LA POLYGAMIE	4 865,13	
EFAPO EN FINIR AVEC LA POLYGAMIE	7 055,50	
EFAPO EN FINIR AVEC LA POLYGAMIE	7 754,27	
EFREI PARIS	7 500,00	
EFREI PARIS	2 225,44	
EIAPICY ENSEMBLE INTER ASS INTERCULTUREL YVELINE	8 000,00	
EIAPICY ENSEMBLE INTER ASS INTERCULTUREL YVELINE	6 000,00	
EINA LES ENFANTS INADAPTES DE NOISY LE SEC ET LEURS AMIS	3 030,97	
EKOPOLIS	21 454,10	
EKOPOLIS	24 000,00	
EKOPOLIS	11 911,00	
EKP ASSOCIATION ECOLE DE KINESITHERAPIE DE PARIS	238 368,00	
EKP ASSOCIATION ECOLE DE KINESITHERAPIE DE PARIS	13 547,00	
ELCS - ELUS LOCAUX CONTRE LE SIDA	9 891,33	
ELCS - ELUS LOCAUX CONTRE LE SIDA	13 810,15	
ELECTRICIENS SANS FRONTIERES L ENERGIE DU DEVELOPPEMENT	920,50	
ELECTRICIENS SANS FRONTIERES L ENERGIE DU DEVELOPPEMENT	1 102,90	
ELECTRICIENS SANS FRONTIERES L ENERGIE DU DEVELOPPEMENT	7 550,39	
ELECTROLAB	7 925,00	
ELLES	30 400,00	
ELLES	6 000,00	
ELOQUENTIA	9 936,66	
ELSA TRIOLET/LOUIS ARAGON	25 000,00	
EMERGENCE 93	7 245,00	
EMERGENCE 93	4 000,00	
EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE	35 184,73	
EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE	3 000,00	
EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE	30 000,00	
EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE	9 000,00	
EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE	5 000,00	
EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE	15 000,00	
EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE	2 000,00	
EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE	14 593,04	
EMMAUS DEFIL FONDATEUR ABBE PIERRE	20 809,00	
EMMAUS DEFIL FONDATEUR ABBE PIERRE	2 885,22	
EMMAUS SOLIDARITE	35 000,00	
EMMAUS SOLIDARITE	12 000,00	
EMMAUS SOLIDARITE	90 700,17	
EMMAUS SOLIDARITE	4 494,66	
EMMAUS SOLIDARITE	7 289,45	
EMMAUS SOLIDARITE	7 000,00	
EMMAUS SOLIDARITE	10 000,00	
EMPOW'HER GLOBAL	6 220,85	
EMPREINTES	2 807,19	
EMPREINTES	2 751,70	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EMPREINTES	8 803,00	
EMPREINTES ACCOMPAGNER LE DEUIL	12 000,00	
EN AVANT TOUTES	24 000,00	
EN AVANT TOUTES	4 023,19	
EN AVANT TOUTES	6 000,00	
EN COMPAGNIE DES CIGALES	4 774,63	
EN COMPAGNIE DES OURS	6 133,28	
EN MARCHÉ	8 000,00	
ENACR ECOLE NAT DES ARTS DU CIRQUE ROSNY	100 000,00	
ENACR ECOLE NAT DES ARTS DU CIRQUE ROSNY	5 000,00	
ENACR ECOLE NAT DES ARTS DU CIRQUE ROSNY	6 031,35	
ENACTUS FRANCE SIFE FRANCE	21 363,81	
ENACTUS FRANCE SIFE FRANCE	17 232,40	
ENCOURAGEMENT SPORT NAUTIQUE	12 000,00	
ENCOURAGEMENT SPORT NAUTIQUE	10 000,00	
ENCOURAGEMENT SPORT NAUTIQUE	10 000,00	
ENCOURAGEMENT SPORT NAUTIQUE	10 000,00	
ENERG'IES (ENERGIES INNOVANTES ET SOLIDAIRES)	1 204,16	
ENERGIE RENOUVELABLE EN VALLEE DE CHEVREUSE	760,32	
ENFANTS DE LA TERRE	20 000,00	
ENSEMBLE CALLIOPEE	10 000,00	
ENSEMBLE COORDONNER ET ACCOMPAGNER A PARIS	10 625,45	
ENSEMBLE EDUCATION NATION SOLIDARITE ENFANCE MERITOCRATIE BIEN VIVRE LAICITE ESPOIR	8 000,00	
ENSEMBLE INSTRUM TM PLUS	15 567,21	
ENSEMBLE INSTRUM TM PLUS	36 000,00	
ENSEMBLE POUR LA BIODIVERSITE	7 840,00	
ENSEMBLE POUR LA BIODIVERSITE	4 550,00	
ENSEMBLE SAINTE MARIE JOINVILLE 0942355Z	7 359,72	
ENSEMBLE SAINTE MARIE JOINVILLE 0942355Z	1 475,88	
ENSEMBLE SAINTE MARIE JOINVILLE 0942355Z	3 058,00	
ENSEMBLE SAINTE MARIE JOINVILLE 0942355Z	10 070,00	
ENSEMBLE SAINTE MARIE JOINVILLE 0942355Z	2 343,00	
ENSEMBLE SAINTE MARIE JOINVILLE 0942355Z	8 904,00	
ENSEMBLE SAINTE MARIE JOINVILLE 0942355Z	12 742,00	
ENSEMBLE SCOLAIRE EUGENE NAPOLEON ST PIERRE FOURIER	59 418,40	
ENSEMBLE SCOLAIRE EUGENE NAPOLEON ST PIERRE FOURIER	2 000,00	
ENSEMBLE UN LIEU POUR DES LIENS SOLIDAIRES A ACHERES	9 605,24	
ENT'REVUES	6 760,13	
ENT'REVUES	7 000,00	
ENT'REVUES	18 000,00	
ENTENTE AGGLOMERATION CERGY PONTOISE ATHLETISME	10 000,00	
ENTENTE AGGLOMERATION CERGY PONTOISE ATHLETISME	10 000,00	
ENTENTE AGGLOMERATION CERGY PONTOISE ATHLETISME	10 000,00	
ENTENTE AGGLOMERATION CERGY PONTOISE ATHLETISME	10 000,00	
ENTENTE AGGLOMERATION CERGY PONTOISE ATHLETISME	10 000,00	
ENTENTE AGGLOMERATION CERGY PONTOISE ATHLETISME	10 000,00	
ENTENTE AGGLOMERATION CERGY PONTOISE ATHLETISME	10 000,00	
ENTENTE SPORTIVE MONTGERON ATHLETISME	10 000,00	
ENTENTE SPORTIVE MONTGERON ATHLETISME	10 582,04	
ENTENTE SPORTIVE SARTROUVILLE	3 567,22	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ENTOURAGE	5 826,00	
ENTOURAGE	80 000,00	
ENTOURAGE	100,00	
ENTOURAGE	29 900,00	
ENTOURAGE	201 700,31	
ENTR'ACTES	7 500,00	
ENTR'ACTES	8 000,00	
ENTR'ACTES	8 000,00	
ENTREES DE JEU	25 260,66	
ENTREES DE JEU	19 431,28	
ENVIE AUTONOMIE ILE-DE-FRANCE	29 960,86	
ENVIE TRAPPES EN YVELINES	3 761,91	
ENVIE TRAPPES EN YVELINES	9 103,00	
EPB ECOLE PROF BOUCHERIE CFA BOUCHERIE	1 600,00	
EPI ENTENTE PONGISTE ISSEENNE	10 000,00	
EPMI ECOLE ELEC PROD METHODES INDUSTRIELLES	187 905,92	
EPR ASSOCIATION ENSEMBLE POUR LA REUSSITE	1 400,00	
EPSS ECOLE PRATIQUE SERVICE SOCIAL	16 090,40	
EPSS ECOLE PRATIQUE SERVICE SOCIAL	13 016,23	
EPSS ECOLE PRATIQUE SERVICE SOCIAL	4 138,94	
EPSS ECOLE PRATIQUE SERVICE SOCIAL	781 542,86	
EPSS ECOLE PRATIQUE SERVICE SOCIAL	850 972,00	
EPSS ECOLE PRATIQUE SERVICE SOCIAL	1 042 057,14	
EPU EGLISE PROTESTANTE UNIE DU RAINCY ET ENVIRONS	4 838,40	
EPU EGLISE PROTESTANTE UNIE DU RAINCY ET ENVIRONS	14 039,54	
EQUALIS	91 448,70	
EQUIPES D'ACTION CONTRE LE PROXENETISME	11 000,00	
ERA ECOUTER REFLECHIR ET AGIR	12 000,00	
ERA ECOUTER REFLECHIR ET AGIR	100,00	
ERA ECOUTER REFLECHIR ET AGIR	39 900,00	
ERA ECOUTER REFLECHIR ET AGIR	4 000,00	
ERDA EDUCATION RECHERCHE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE	130 000,00	
ERINACEUS FRANCE - ASSOCIATION POUR LA PROTECTION ET LA SAUVEGARDE	8 000,00	
DU HERISSON D'EUROPE		
ESA ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE	6 465,75	
ESA ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE	18 000,00	
ESCALES DANSE	15 000,00	
ESCALES DANSE	15 000,00	
ESCAMPETTE ET CIE	4 032,00	
ESIEA ECOLE SUP INFORMATIQUE ELECTRON AUTOMAT	336 804,48	
ESIEA ECOLE SUP INFORMATIQUE ELECTRON AUTOMAT	47 355,52	
ESIEA ECOLE SUP INFORMATIQUE ELECTRON AUTOMAT	5 400,00	
ESITC ECOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS DES TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION	7 000,00	
DE PARIS		
ESM ENTENTE SPORTIVE MASSY	10 000,00	
ESM ENTENTE SPORTIVE MASSY	10 000,00	
ESM ENTENTE SPORTIVE MASSY	10 000,00	
ESM ENTENTE SPORTIVE MASSY	10 000,00	
ESM ENTENTE SPORTIVE MASSY	10 000,00	
ESM ENTENTE SPORTIVE MASSY	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ESM ENTENTE SPORTIVE MASSY	10 000,00	
ESM ENTENTE SPORTIVE MASSY	10 000,00	
ESM ENTENTE SPORTIVE MASSY	3 000,00	
ESPACE DES ARTS	8 000,00	
ESPACE DES ARTS	8 000,00	
ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST VAL D'OISIEN	8 000,00	
ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST VAL D'OISIEN	10 000,00	
ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST VAL D'OISIEN	3 600,00	
ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST VAL D'OISIEN	10 000,00	
ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST VAL D'OISIEN	40 000,00	
ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST VAL D'OISIEN	13 600,00	
ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST VAL D'OISIEN	24 000,00	
ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST VAL D'OISIEN	40 000,00	
ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST VAL D'OISIEN	2 000,00	
ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST VAL D'OISIEN	6 000,00	
ESPACE MOMES LIEU ACCUEIL PARENTS ENFANTS	852,12	
ESPACE MUSICAL PUCE MUSE	13 997,70	
ESPACE MUSICAL PUCE MUSE	24 480,00	
ESPACE MUSICAL PUCE MUSE	6 400,00	
ESPACE MUSICAL PUCE MUSE	107 885,28	
ESPACE MUSICAL PUCE MUSE	9 691,86	
ESPACE MUSICAL PUCE MUSE	1,00	
ESPACE MUSICAL PUCE MUSE	21 600,00	
ESPACE MUSICAL PUCE MUSE	20 000,00	
ESPACE MUSICAL PUCE MUSE	27 999,00	
ESPACE MUSICAL PUCE MUSE	6 120,00	
ESPACE MUSICAL PUCE MUSE	6 000,00	
ESPACE SINGULIER	71 399,96	
ESPACE SINGULIER	12 645,24	
ESPACE SINGULIER	24 000,00	
ESPACE SOCIAL EDUCATION REINSERTION REFLEXION ESPERER 95	240 040,63	
ESPACE SOCIAL EDUCATION REINSERTION REFLEXION ESPERER 95	100,00	
ESPACE SOCIAL EDUCATION REINSERTION REFLEXION ESPERER 95	9 900,00	
ESPACE SOCIAL EDUCATION REINSERTION REFLEXION ESPERER 95	10 000,00	
ESPACE SOCIAL EDUCATION REINSERTION REFLEXION ESPERER 95	40 000,00	
ESPACE VIE	30 000,00	
ESPOIR	33 747,90	
ESPOIR	16 252,10	
ESPOIR CENTRES FAMILIAUX JEUNE FERMES D ESPOIR BUPI	10 000,00	
ESTP ASS ECOLE SPECIA TRAVA PUBLI BATIM INDUS	9 700,00	
ESTRARRE	2 400,00	
ETAMPES ATHLETISME	10 000,00	
ETHIC OCEAN	6 000,00	
ETONNANT CINEMA	3 063,74	
ETONNANT CINEMA	9 000,00	
ETOSHA	2 800,00	
ETSUP ECOLE SUPERIEURE DE TRAVAIL SOCIAL	827 793,00	
ETSUP ECOLE SUPERIEURE DE TRAVAIL SOCIAL	834 588,00	
ETSUP ECOLE SUPERIEURE DE TRAVAIL SOCIAL	31 201,20	
ETSUP ECOLE SUPERIEURE DE TRAVAIL SOCIAL	27 034,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ETSUP ECOLE SUPERIEURE DE TRAVAIL SOCIAL	11 793,00	
ETSUP ECOLE SUPERIEURE DE TRAVAIL SOCIAL	262 629,60	
ETSUP ECOLE SUPERIEURE DE TRAVAIL SOCIAL	48 946,50	
ETSUP ECOLE SUPERIEURE DE TRAVAIL SOCIAL	1 103 724,00	
ETUDEMPLOI	3 189,30	
ETUDES ET CHANTIERS IDF	131 707,46	
ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE	32 000,00	
ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE	14 214,00	
EURADIO	3 443,18	
EURADIO	11 019,26	
EVEIL ASSOCIATION	771,15	
EVEIL ASSOCIATION	20 224,00	
EVEIL ASSOCIATION	5 056,00	
EX VOTO A LA LUNE	24 000,00	
EX VOTO A LA LUNE	6 839,73	
EX VOTO A LA LUNE	1 000,00	
EXTRA MUROS	4 450,00	
EXTRAMUROS L'ASSOCIATION	23 937,27	
FABRIQUE DES ILLUSIONS	6 000,00	
FACE VAL D'OISE	18 268,63	
FACE YVELINES	69 392,27	
FACULTE DES METIERS ESSONNE	353 596,41	
FACULTE DES METIERS ESSONNE	234 702,28	
FACULTE DES METIERS ESSONNE	45 746,00	
FACULTE DES METIERS ESSONNE	1 035 108,00	
FACULTE DES METIERS ESSONNE	144 569,46	
FACULTE DES METIERS ESSONNE	197 398,86	
FACULTE DES METIERS ESSONNE	1 600,00	
FAIRE	555 977,87	
FAITES DES COURTS FETES DES FILMS	25 545,08	
FAITESLE9 ASSOCIATION ANIMATION LOCALE ET SOLIDAIRE DU 9E	10 000,00	
FAKE OFF	10 000,00	
FAM FRANCE ACTIVE METROPOLE	186 250,00	
FAM FRANCE ACTIVE METROPOLE	322 097,00	
FASHION GREEN HUB GRAND PARIS	28 394,55	
FASHION GREEN HUB GRAND PARIS	37 999,92	
FCR IDF FEDERATION COMPAGNONNIQUE REGIONALE D'ILE-DE-FRANCE	254 971,00	
FCSAD	2 800,00	
FD FRANCE DIGITALE	50 000,00	
FEA FEMMES ENTRAIDE ET AUTONOMIE	1 964,58	
FED DEPT FAMILLES RURALE	4 893,42	
FED FRANCAISE DE KICK BOXING MUAY THAI ET DISCIPLI	50 000,00	
FED FRSE ATHLETISME	150 000,00	
FED FRSE ATHLETISME	75 000,00	
FED FRSE ATHLETISME	75 000,00	
FED FRSE ATHLETISME	75 000,00	
FEDE FRANC BASEBALL SOFTBALL	30,60	
FEDE FRANC BASEBALL SOFTBALL	5 000,00	
FEDERATION DE PARIS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	622,96	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	6 758,59	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	10 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	9 886,51	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	8 790,80	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	2 080,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	5 323,62	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	9 108,03	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	2 169,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	10 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	1 934,10	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	6 985,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	7 455,17	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	5 562,48	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	1 977,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	1 530,33	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	10 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE	6 171,16	
FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE ILE DE FRANCE	731 015,20	
FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE ILE DE FRANCE	5 150,00	
FEDERATION DES ARTS DE LA RUE EN ILE DE FRANCE	30 000,00	
FEDERATION DES ARTS DE LA RUE EN ILE DE FRANCE	24 533,00	
FEDERATION DES ARTS DE LA RUE EN ILE DE FRANCE	38 500,00	
FEDERATION DU VAL D'OISE SECOURS POPULAIRE FRANCAIS (SPF)	32 000,00	
FEDERATION DU VAL D'OISE SECOURS POPULAIRE FRANCAIS (SPF)	8 000,00	
FEDERATION DU VAL D'OISE SECOURS POPULAIRE FRANCAIS (SPF)	45 600,00	
FEDERATION ENVIE	10 542,00	
FEDERATION FR DE HOCKEY SUR GLACE	10 000,00	
FEDERATION FRANC SAVATE BOXE FRANCDISC	10 554,00	
FEDERATION FRANCAIS DANSE ART	42 000,00	
FEDERATION FRANCAIS DANSE ART	30 000,00	
FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE	78 450,00	
FEDERATION FRANCAISE CARROSSERIE	1 600,00	
FEDERATION FRANCAISE CYCLISME COMITE IDF FFC CIF	18 229,00	
FEDERATION FRANCAISE D EQUITATION	20 000,00	
FEDERATION FRANCAISE D ESCRIME	50 000,00	
FEDERATION FRANCAISE D'ATLETISME	25 000,00	
FEDERATION FRANCAISE DE BOXE	100 000,00	
FEDERATION FRANCAISE DE BOXE	30 000,00	
FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME	10 000,00	
FEDERATION FRANCAISE DE DANSE FFD CRIDF	9 500,00	
FEDERATION FRANCAISE DE GOLF	109 330,70	
FEDERATION FRANCAISE DE GOLF	40 000,00	
FEDERATION FRANCAISE DE GOLF	29 978,30	
FEDERATION FRANCAISE DE GOLF	178 892,50	
FEDERATION FRANCAISE DE GOLF	563 428,19	
FEDERATION FRANCAISE DE GOLF	190 320,58	
FEDERATION FRANCAISE DE GOLF	40 669,30	
FEDERATION FRANCAISE DE GOLF	3 043,40	
FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE	75 000,00	
FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE	40 000,00	
FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL	150 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL	20 000,00	
FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME	25 000,00	
FEDERATION FRANCAISE DE SKI NAUTIQUE ET WAKEBOARD	9 700,00	
FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES	16 000,00	
FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES	50 000,00	
FEDERATION FRANCAISE DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES FFATP	3 770,74	
FEDERATION FRANCAISE DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES FFATP	7 016,24	
FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT	10 000,00	
FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT	96 571,70	
FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT	0,19	
FEDERATION FRANCAISE LUTTE	55 328,71	
FEDERATION FRANCAISE LUTTE	70 000,00	
FEDERATION GWOUP KILTI KREYOL GKB	300,00	
FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE	120 000,00	
FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE	72 000,00	
FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE	42 173,54	
FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE	31 000,00	
FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE	95 008,85	
FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE	3 138,87	
FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE	40 000,00	
FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES	25 812,06	
FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES	14 187,94	
FEMMES DES TERRITOIRES	6 319,75	
FEMMES ET CINEMA	2 874,48	
FEMMES ET CINEMA	2 000,00	
FEMMES ET CINEMA	3 000,00	
FEMMES POUR LE DIRE FEMMES POUR AGIR	16 000,00	
FEMMES POUR LE DIRE FEMMES POUR AGIR	15 010,00	
FENELON - VAUJOURS	5 567,00	
FENELON - VAUJOURS	6 000,00	
FENELON - VAUJOURS	2 000,00	
FENELON STE MARIE LA PLAINE MONCEAU - PARIS 08	572,00	
FENELON STE MARIE LA PLAINE MONCEAU - PARIS 08	1 848,00	
FENELON STE MARIE LA PLAINE MONCEAU - PARIS 08	24 835,61	
FENELON STE MARIE LA PLAINE MONCEAU - PARIS 08	23 541,83	
FENELON STE MARIE LA PLAINE MONCEAU - PARIS 08	1 450,00	
FENELON STE MARIE LA PLAINE MONCEAU - PARIS 08	318,00	
FENVAC - FEDERATION NATIONALE DES VICTIMES D'ATTENTATS ET D'ACCIDENTS COLLECTIFS	11 444,09	
FERME D'ECANCOURT ASSOCIATION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	4 866,00	
FERME D'ECANCOURT ASSOCIATION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	10 000,00	
FERME D'ECANCOURT ASSOCIATION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	9 000,00	
FERME D'ECANCOURT ASSOCIATION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	9 898,00	
FERME D'ECANCOURT ASSOCIATION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	10 000,00	
FERME D'ECANCOURT ASSOCIATION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	9 999,98	
FERME D'ECANCOURT ASSOCIATION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	8 000,00	
FERME D'ECANCOURT ASSOCIATION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	10 000,00	
FERME D'ECANCOURT ASSOCIATION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	7 000,00	
FERME D'ECANCOURT ASSOCIATION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	7 888,65	
FERME ECOLE GRAINES D'AVENIR	288,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FERME ECOLE GRAINES D'AVENIR	39 840,75	
FERME ECOLE GRAINES D'AVENIR	44 157,85	
FERME ECOLE GRAINES D'AVENIR	65 191,79	
FERME ECOLE GRAINES D'AVENIR	57 800,95	
FERME ECOLE GRAINES D'AVENIR	37 500,00	
FERME ECOLE GRAINES D'AVENIR	104 441,82	
FERME ECOLE GRAINES D'AVENIR	87 720,00	
FERRAILLE	12 000,00	
FESTI'VAL DE MARNE	20 000,00	
FESTIVAL AMERICA	70 000,00	
FESTIVAL AU FIL DES VOIX- LE RENDEZ VOUS DES MUSIQUES DU MONDE	7 137,55	
FESTIVAL AU FIL DES VOIX- LE RENDEZ VOUS DES MUSIQUES DU MONDE	4 786,61	
FESTIVAL BAROQUE DE PONTOISE	11 288,02	
FESTIVAL BAROQUE DE PONTOISE	9 859,38	
FESTIVAL BAROQUE DE PONTOISE	19 050,57	
FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS	228 000,00	
FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS	46 400,00	
FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS	20 000,00	
FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS	11 600,00	
FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS	57 000,00	
FESTIVAL DJANGO REINHARDT	64 000,00	
FESTIVAL INTERNATIONAL DE BAALBECK	30 000,00	
FESTIVAL MARTO	16 000,00	
FESTIVAL MARTO	5 000,00	
FESTIVAL PARADISIO	1 333,28	
FESTIVAL PARADISIO	5 000,00	
FETART	40 000,00	
FETE LE MUR	12 000,00	
FETES GALANTES	42 320,00	
FETES GALANTES	15 900,00	
FEVIS FEDERATION ENSEMBL VOCAUX INSTRUM SPEC	22 740,51	
FFA FEDERATION FRANCAISE SOCIETES AVIRON	15 000,00	
FFAB IDF FEDER FRANC AIKIDO ET BUDO LIGUE IDF	4 000,00	
FFBA FEDERATION FRANCAISE DE BADMINTON	40 000,00	
FFBB FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL	150 000,00	
FFC CIF FEDERATION CYCLISME COMITE IDF	65 240,35	
FFC FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME	130 000,00	
FFC FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME	113 948,76	
FFC FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME	47 702,25	
FFC FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME	371 789,94	
FFCK FEDERATION FRANC CANOE KAYAK	1 826,30	
FFCK FEDERATION FRANC CANOE KAYAK	15 000,00	
FFDCRIDF COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE DE DANSE	7 991,62	
FFDD FEDERATION DE DOUBLE DUTCH JUMPE ROPE FRANCE	5 543,74	
FFE FEDERATION FRANCAISE EQUITATION	50 000,00	
FFE FEDERATION FRANCAISE EQUITATION	50 000,00	
FFF FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL	262 868,27	
FFHG FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY SUR GLACE	15 000,00	
FFHG FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY SUR GLACE	15 000,00	
FFKDA FEDERATION FRANCAISE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES	145 982,40	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FFKDA FEDERATION FRANCAISE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES	50 000,00	
FFKMDA FEDERATION FRANCAISE DE KICK BOXING MUAYTHAI ET DISCIPLINES ASSOCIEES	75 000,00	
FFKMDA FEDERATION FRANCAISE DE KICK BOXING MUAYTHAI ET DISCIPLINES ASSOCIEES	75 000,00	
FFN FEDERATION FRANCAISE DE NATATION	10 000,00	
FFN FEDERATION FRANCAISE DE NATATION	80 055,00	
FFSBFDA FEDERAT FRANC SAVATE BOXE FRANCDISC ASS	15 000,00	
FFSE IDF LIGUE REGIONALE ILE FRANCE FEDERATION FRANCAISE SPORT ENTREPRISES	12 000,00	
FFSG FEDERATION FR SPORTS DE GLACE	50 000,00	
FFSNW FEDERATION FRANCAISE DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD	80 002,14	
FFT FRANCE FINTECH	14 501,40	
FFTRI FED FR TRIATHLON	50 000,00	
FFTRI FED FR TRIATHLON	20 000,00	
FIBOIS ILE DE FRANCE	100 528,23	
FIBOIS ILE DE FRANCE	56 360,00	
FIBOIS ILE DE FRANCE	62 565,02	
FIBOIS ILE DE FRANCE	102 911,81	
FICIF FEDERATION INTERDEPARTEMENTALE CHASSEURS ILE DE FRANCE	11 065,97	
FICTIONS COLLECTIVES	7 049,00	
FICTIONS COLLECTIVES	1 600,00	
FICTIONS COLLECTIVES	4 951,00	
FILE7 VAL D EUROPE	14 244,03	
FILE7 VAL D EUROPE	11 000,00	
FILE7 VAL D EUROPE	35 704,73	
FILIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	54 409,80	
FILIGRANE	59 898,65	
FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE	15 000,00	
FJPI FEDERATION DES JEUNES PRODUCTEURS INDEPENDANTS	522,70	
FJPI FEDERATION DES JEUNES PRODUCTEURS INDEPENDANTS	12 954,46	
FLA FRANCAIS LANGUE D'ACCUEIL	17 043,00	
FLAG	25 000,00	
FLL FEDERATION LEO LAGRANGE	12 014,45	
FLPEJR FREDERIC LOUIS PAUL ELSA JULES ROLAND ET LES AUTRES	2 891,03	
FLPEJR FREDERIC LOUIS PAUL ELSA JULES ROLAND ET LES AUTRES	8 000,00	
FNCIDFF FEDERATION NATIONALE CENTRES INFORMATION SUR LES DROITS FEMMES ET DES FAMILLES	15 000,00	
FNEGE FOND NALE ENSEIGNEMENT ENTREPRISE	10 595,17	
FNEGE FOND NALE ENSEIGNEMENT ENTREPRISE	12 000,00	
FNEGE FOND NALE ENSEIGNEMENT ENTREPRISE	7 375,39	
FNEGE FOND NALE ENSEIGNEMENT ENTREPRISE	5 184,00	
FNEP FEDERATION NATIONALE DES ECOLES DE PRODUCTION	37 500,00	
FNJFC FEDER NATION JARDINS FAMILIAUX COLLECTIFS LIGUE FRAN COIN TERRE FOYER	135 617,46	
FNJFC FEDER NATION JARDINS FAMILIAUX COLLECTIFS LIGUE FRAN COIN TERRE FOYER	97 955,98	
FNSF FEDERATION NATIONALE SOLIDARITE FEMMES	32 444,23	
FNSF FEDERATION NATIONALE SOLIDARITE FEMMES	33 796,34	
FODIPEG CFA DUCRETET ASS FORMAT DISTRI PRODUIT ELECTRO	120 564,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FODIPEG CFA DUCRETET ASS FORMAT DISTRI PRODUIT ELECTRO	179 486,00	
FODIPEG CFA DUCRETET ASS FORMAT DISTRI PRODUIT ELECTRO	1 600,00	
FONDAMENT ALL	4 321,78	
FONDATION APPRENTIS D AUTEUIL	2 936,92	
FONDATION APPRENTIS D AUTEUIL	2 531,28	
FONDATION APPRENTIS D AUTEUIL	1 263,00	
FONDATION APPRENTIS D AUTEUIL	1 016,00	
FONDATION APPRENTIS D AUTEUIL	2 000,00	
FONDATION APPRENTIS D AUTEUIL LYC PROF PRIVE SAINT JEAN SANNOIS	1 800,00	
FONDATION APPRENTIS D AUTEUIL LYC PROF PRIVE SAINT JEAN SANNOIS	2 000,00	
FONDATION APPRENTIS D AUTEUIL LYC PROF PRIVE SAINT JEAN SANNOIS	7 271,00	
FONDATION APPRENTIS D AUTEUIL LYC PROF PRIVE SAINT JEAN SANNOIS	2 000,00	
FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL	389 979,00	
FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER	14 605,16	
FONDATION BRIGITTE BARDOT	10 000,00	
FONDATION BRIGITTE BARDOT	10 000,00	
FONDATION CHARLES DE GAULLE	22 001,10	
FONDATION CHARLES DE GAULLE	17 998,90	
FONDATION COGNAC JAY LEP PRIVE JEANNE D ARC ARGENTEUIL	16 200,00	
FONDATION COGNAC JAY LEP PRIVE JEANNE D ARC ARGENTEUIL	21 262,00	
FONDATION COGNAC JAY LEP PRIVE JEANNE D ARC ARGENTEUIL	1 057,00	
FONDATION COGNAC JAY LEP PRIVE JEANNE D ARC ARGENTEUIL	2 000,00	
FONDATION D ENTREPRISE FIMINCO	14 178,00	
FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	35 000,00	
FONDATION DES AMIS DE L ATELIER	160 000,00	
FONDATION DES AMIS DE L ATELIER	300 000,00	
FONDATION DES AMIS DE L ATELIER	316,00	
FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	67 805,99	
FONDATION DIACONESSES DE REUILLY	896 524,00	
FONDATION DIACONESSES DE REUILLY	672 393,00	
FONDATION DIACONESSES DE REUILLY	976 659,00	
FONDATION DU PATRIMOINE	38 631,00	
FONDATION EFOM BORIS DOLTO	252 710,00	
FONDATION EFOM BORIS DOLTO	33 414,48	
FONDATION ELAN RETROUVE	4 676,12	
FONDATION ELAN RETROUVE	10 000,00	
FONDATION ENERGIES POUR LE MONDE	12 946,80	
FONDATION ENERGIES POUR LE MONDE	18 457,76	
FONDATION ENERGIES POUR LE MONDE	82 293,09	
FONDATION EPF ECOLE POLYTECHNIQUE FEMININE	7 500,00	
FONDATION FALRET	14 400,00	
FONDATION FALRET	370 225,39	
FONDATION FONDAMENTAL	170 842,50	
FONDATION FONDAMENTAL	81 206,16	
FONDATION GOODPLANET	15 000,00	
FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH MARIE LANNELONGUE	120 449,47	
FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH ECOLE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS	8 929,20	
FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH ECOLE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS	2 781,00	
FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH ECOLE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS	879 678,00	
FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH ECOLE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS	872 762,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH ECOLE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS	2 000,00	
FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH ECOLE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS	1 172 904,00	
FONDATION LE CORBUSIER	7 323,27	
FONDATION LE MUSEE CLEMENCEAU	52 333,50	
FONDATION LEONIE CHAPTAL	31 106,94	
FONDATION LEONIE CHAPTAL	974 170,00	
FONDATION LEONIE CHAPTAL	1 796 236,00	
FONDATION LEONIE CHAPTAL	108 750,65	
FONDATION LEONIE CHAPTAL	1 298 893,00	
FONDATION LEOPOLD BELLAN	343 047,88	
FONDATION LEOPOLD BELLAN	27 068,85	
FONDATION MANSART PARCS DEMEURES FRANCE	25 653,88	
FONDATION NATIONALE SCIENCES POLITIQUES	10 420,47	
FONDATION NATIONALE SCIENCES POLITIQUES	25 000,00	
FONDATION NATIONALE SCIENCES POLITIQUES	35 750,00	
FONDATION NATIONALE SCIENCES POLITIQUES	680 000,00	
FONDATION NATIONALE SCIENCES POLITIQUES	680 000,00	
FONDATION NATIONALE SCIENCES POLITIQUES	10 000,00	
FONDATION NOTRE DAME FONDATION SAINTE GENEVIEVE	20 000,00	
FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON	1 586 673,00	
FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON	2 298 636,00	
FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON	400 000,00	
FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON	300 000,00	
FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON	261 417,00	
FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON	554 632,00	
FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON	2 115 564,00	
FONDATION ROYAUMONT	272 000,00	
FONDATION ROYAUMONT	119 121,90	
FONDATION ROYAUMONT	68 000,00	
FONDATION ROYAUMONT	35 322,11	
FONDATION ROYAUMONT	23 200,00	
FONDATION ROYAUMONT	4 018,00	
FONDATION SCIENCES MATHEMATIQUES DE PARIS	64 885,06	
FONDATION SCIENCES MATHEMATIQUES DE PARIS	303 344,63	
FONDATION SCIENCES MATHEMATIQUES DE PARIS	108 717,74	
FONDATION SCIENCES MATHEMATIQUES DE PARIS	354 469,11	
FONDATION SOLAR IMPULSE	300 000,00	
FONDATION VOIR ET ENTENDRE INSTITUT DE LA VISION	148 869,41	
FONDS ARMENIEN DE FRANCE	47 290,78	
FONDS ARMENIEN DE FRANCE	80 000,00	
FONDS SOC JUIF UNIF	10 000,00	
FONTAINE O LIVRES	10 000,00	
FOODLAB	44 856,69	
FOODLAB	98 000,00	
FOOTBALL CLUB MANTOIS	10 000,00	
FOR HAPPY PEOPLE AND CO	24 233,00	
FOR HAPPY PEOPLE AND CO	9 861,49	
FORCE DES MIXITES	18 000,00	
FORMASUP PARIS ILE DE FRANCE	294 909,00	
FOTOFILMECRIT PERSISTE ET SIGNE	6 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FOUILLEUSE FOOTBALL CLUB	438,60	
FOYER ISRAELITES REFUGIES	34 489,82	
FOYER ISRAELITES REFUGIES	26 567,39	
FOYER ISRAELITES REFUGIES	3 456,07	
FOYER ISRAELITES REFUGIES	4 578,37	
FOYER ISRAELITES REFUGIES	19 723,77	
FRAC FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN	591 600,00	
FRAC FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN	70 000,00	
FRAC FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN	27 576,83	
FRAC FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN	120 000,00	
FRAC FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN	305 000,00	
FRAC FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN	100 000,00	
FRAC FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN	30 000,00	
FRAC FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN	524 400,00	
FRAC FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN	30 000,00	
FRANCE ACTIVE ILE DE FRANCE	100 000,00	
FRANCE ACTIVE ILE DE FRANCE	25 000,00	
FRANCE ACTIVE ILE DE FRANCE	357 556,73	
FRANCE ACTIVE SEINE-ET-MARNE ESSONNE	333 757,98	
FRANCE ACTIVE SEINE-ET-MARNE ESSONNE	124 174,93	
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT IDF	19 402,56	
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT IDF	52 545,09	
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT IDF	2 480,00	
FRANCE REIN	2 372,63	
FRANCE VICTIMES 78 SOS VICTIMES 78	25 000,00	
FRANCE VICTIMES 78 SOS VICTIMES 78	2 692,18	
FRANCE VICTIMES 78 SOS VICTIMES 78	307,82	
FREE COMPETENCES	550 426,58	
FREHA FRANCE EURO HABITAT	19 576,39	
FREHA FRANCE EURO HABITAT	41 465,26	
FREHA FRANCE EURO HABITAT	168 893,00	
FREHA FRANCE EURO HABITAT	535 009,30	
FREHA FRANCE EURO HABITAT	11 011,04	
FREHA FRANCE EURO HABITAT	410 198,30	
FREHA FRANCE EURO HABITAT	6 714,00	
FREQUENCE PROTESTANTE	15 000,00	
FRICHTI CONCEPT	8 000,00	
FRMJC-IDF FEDERATION REGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE EN ILE DE FRANCE	8 000,00	
FRMJC-IDF FEDERATION REGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE EN ILE DE FRANCE	20 000,00	
FRUITS DEFENDUS	10 000,00	
FSEF FONDATION SANTE DES ETUDIANTS DE FRANCE	21 047,60	
FSU FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE	14 245,00	
FULL SAMBO EVOLUTION	10 000,00	
FUN ETRE SUR L ILE	8 500,00	
FUNKY LADIES CREW	1 819,00	
FUSION JEUNESSE	50 000,00	
GAMS GROUP FEMMES ABOLITION MUTIL SEXUELLES	2 832,00	
GAMS GROUP FEMMES ABOLITION MUTIL SEXUELLES	4 132,21	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GANT D'OR DE HOUILLES	10 000,00	
GAPAS GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES D ACTION SOCIALE AJ 93	82 737,45	
GARAC GPT APPRENTISSREPARAT AUTOMOBILE CYCLE	56 572,30	
GARAC GPT APPRENTISSREPARAT AUTOMOBILE CYCLE	190 971,82	
GARAC GPT APPRENTISSREPARAT AUTOMOBILE CYCLE	356 902,10	
GBOD GIVE THEM BIRTH OR DIE	8 000,00	
GCC ASS POUR LA PROMOTION DE LA YOLE ET DES CULTURES DES OUTRE MER	300,00	
GDIE GROUPE DIFFUSION INFORMATIONS ENVIRONNEMENT	1 088,87	
GDSA 91 GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE L'ESSONNE	8 492,14	
GEAMETRIE	4 927,80	
GEDEM 77 ASS GEST PUB DECHETS MENAGERS SEINE MARNE	3 198,75	
GENERATION 91	1 378,56	
GENERATION II CITOYENNETE INTEGRATION	16 772,70	
GENERATION II CITOYENNETE INTEGRATION	8 227,30	
GENERATION PLUS TON EMPLOI	150 877,12	
GENERATIONS FEMMES	4 000,00	
GENERATIONS SOLIDAIRES COEUR DU FOUTA	1 173,63	
GENRE ET VILLE	16 818,47	
GEROND IF	10 614,61	
GEROND IF	23 951,47	
GEROND IF	2 152,02	
GEROND IF	120 000,00	
GEROND IF	277 250,00	
GEROND IF	6 960,92	
GEROND IF	88 336,97	
GERSON	800,00	
GERSON	2 000,00	
GIFAS - GROUPEMENT DES INDUSTRIES FRANCAISES AERONAUTIQUES ET SPATIALES	137 933,73	
GIFAS - GROUPEMENT DES INDUSTRIES FRANCAISES AERONAUTIQUES ET SPATIALES	254 996,53	
GIMCRP ENVOLUDIA IME LES HORTILLONS	10 000,00	
GLASSBOX	28 000,00	
GLASSBOX	7 000,00	
GLASSBOX	11 782,40	
GLASSBOX	7 937,08	
GLASSBOX	14 000,00	
GLASSBOX	7 000,00	
GLAZ ART	40 000,00	
GN GENERATION NUMERIQUE	9 600,00	
GN GENERATION NUMERIQUE	2 400,00	
GONESSE KARATE CLUB	10 000,00	
GPSO 92 ISSY	5 117,20	
GPSO 92 ISSY	14 882,80	
GPSO ENERGIE GRAND PARIS SEINE OUEST ENERGIE	10 278,24	
GPSO ENERGIE GRAND PARIS SEINE OUEST ENERGIE	31 232,24	
GR CLUB DE GYMNASIQUE RYTHMIQUE DE SUCY	10 000,00	
GRAFF ART	8 000,00	
GRAFF ART	1 798,79	
GRAINES EN SANTE A NOISY LE GRAND	7 459,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GRDR GROUPE DE RECHERCHE ET DE REALISATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL	53 918,68	
GREC GROUPE DE RECHERCHES ESSAIS CINEMATOGRAPHIQUES	7 500,00	
GREC GROUPE DE RECHERCHES ESSAIS CINEMATOGRAPHIQUES	7 500,00	
GREC GROUPE DE RECHERCHES ESSAIS CINEMATOGRAPHIQUES	7 500,00	
GREEN HOUILLES	900,00	
GRENN K FE MIC	800,00	
GRINN PERMACULTURE ET CULTURE DE SOI	3 200,00	
GROUPE DES 20 THEATRES EN ILE DE FRANCE	22 741,51	
GROUPE DES ECOLES CENTRALE	38 000,00	
GROUPE DES ECOLES CENTRALE	52 000,00	
GROUPE GESTE	12 000,00	
GROUPE GESTE	4 000,00	
GROUPE SOS - TRANSITION ECOLOGIQUE ET TERRITOIRES	76 262,35	
GROUPE SOS - TRANSITION ECOLOGIQUE ET TERRITOIRES	12 378,27	
GROUPE SOS - TRANSITION ECOLOGIQUE ET TERRITOIRES	19 577,66	
GROUPE SOS - TRANSITION ECOLOGIQUE ET TERRITOIRES	9 344,20	
GROUPE SOS - TRANSITION ECOLOGIQUE ET TERRITOIRES	6 019,57	
GROUPE SOS JEUNESSE PLATEFORME 1 PROJETS	27 230,40	
GROUPE SOS JEUNESSE PLATEFORME 1 PROJETS	37 656,90	
GROUPE SOS JEUNESSE PLATEFORME 1 PROJETS	335 513,15	
GROUPE SOS PULSE	233 871,82	
GROUPE SOS SENIORS	10 819,53	
GROUPE SOS SOLIDARITES	22 641,31	
GROUPE SOS SOLIDARITES	114 754,40	
GROUPE SOS SOLIDARITES	317,98	
GROUPE SOS SOLIDARITES	36 000,00	
GROUPE SOS SOLIDARITES	25 000,00	
GROUPE SOS SOLIDARITES	642,03	
GROUPE SOS SOLIDARITES	22 390,99	
GSSVP GROUPE SCOLAIRE ST VINCENT DE PAUL	6 735,75	
GSSVP OGE C ASS GPE SCOL ST VINCENT PAUL LYP NOTRE DAME	426,00	
GSSVP OGE C ASS GPE SCOL ST VINCENT PAUL LYP NOTRE DAME	5 540,00	
GSSVP OGE C ASS GPE SCOL ST VINCENT PAUL LYP NOTRE DAME	333,00	
GSSVP OGE C ASS GPE SCOL ST VINCENT PAUL LYP NOTRE DAME	29 841,73	
GSSVP OGE C ASS GPE SCOL ST VINCENT PAUL LYP NOTRE DAME	8 238,18	
GSSVP OGE C ASS GPE SCOL ST VINCENT PAUL LYP NOTRE DAME	2 000,00	
GUILDE EUROPEENNE DU RAID	5 741,35	
GUY GASNIER- SAINTE BATHILDE	34 000,00	
GUY GASNIER- SAINTE BATHILDE	2 100,00	
GYMNASTIQUE AGRES VELIZY	10 000,00	
HAARP	1 302,03	
HALAGE	10 553,29	
HALAGE	4 900,05	
HALAGE	95 957,40	
HANDI CHIENS	36 745,00	
HANDSAWAY	11 013,57	
HAUTEFEUILLE - BOIS-COLOMBES	100,00	
HECTAR	35 367,76	
HECTAR CO	527,20	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
HEKAU	9 600,00	
HEREDITAS	8 000,00	
HIBISCUS	3 000,00	
HIBISCUS	300,00	
HISTOIRE DE LIRE	3 944,82	
HISTOIRE DE LIRE	8 433,47	
HOC MOMENTO	1 500,00	
HOC MOMENTO	6 000,00	
HOCKEY CLUB DE CERGY-PONTOISE	10 000,00	
HORS LA RUE	6 595,86	
HORS LA RUE	6 360,04	
HORS LA RUE	1 564,71	
HORS LA RUE	2 000,00	
HUB DE LA REUSSITE	3 230 860,65	
HUB FRANCE IA	18 759,40	
HUB FRANCE IA	46 200,00	
HUMAN KOSMOZ COMPANY	8 000,00	
HUMAN KOSMOZ COMPANY	12 000,00	
HUMAN KOSMOZ COMPANY	4 400,00	
HUMANITARIA	15 000,00	
HUMANITARIA	10 000,00	
I AM A BIRD NOW	20 000,00	
I AM A BIRD NOW	5 400,00	
I AM A BIRD NOW	5 000,00	
I AM A BIRD NOW	5 000,00	
I AM A BIRD NOW	5 000,00	
ICAM GRAND PARIS SUD INSTITUT CATHOLIQUE D'ARTS ET METIERS SITE DE GRAND PARIS SUD	106 506,84	
ICAM GRAND PARIS SUD INSTITUT CATHOLIQUE D'ARTS ET METIERS SITE DE GRAND PARIS SUD	7 500,00	
ICAM GRAND PARIS SUD INSTITUT CATHOLIQUE D'ARTS ET METIERS SITE DE GRAND PARIS SUD	37 500,00	
ICAM GRAND PARIS SUD INSTITUT CATHOLIQUE D'ARTS ET METIERS SITE DE GRAND PARIS SUD	45 000,00	
ICAM GRAND PARIS SUD INSTITUT CATHOLIQUE D'ARTS ET METIERS SITE DE GRAND PARIS SUD	37 500,00	
ICI	8 744,67	
ICI ET 2MAINS	10 000,00	
ICI ET 2MAINS	2 000,00	
ICI INSTITUT DES CULTURES D ISLAM	8 000,00	
IDEOGRAM ARTS CENTRE DE RECHERCHES THEATRALES	4 000,00	
IDFE ILE DE FRANCE EUROPE IDFE	233 100,00	
IDFE ILE DE FRANCE EUROPE IDFE	99 900,00	
IDFM RADIO ENGHEN	15 000,00	
IDS INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT SYSTEME ID6	47 461,87	
IDSU INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	7 890,00	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	10 093,50	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	16 149,60	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	21 532,80	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	16 149,60	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	8 074,80	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	20 280,00	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	4 680,00	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	14 040,00	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	10 093,50	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	14 130,90	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	4 037,40	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	20 187,00	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	12 112,20	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	13 761,00	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	50 000,00	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	12 112,20	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	16 149,60	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	12 112,20	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	6 056,10	
IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL	13 458,00	
IFFEN	31 632,00	
IFPASS INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L ASSURANCE	303 740,00	
IFPASS INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L ASSURANCE	819,00	
IFPM INST FORM NANTERRE	11 999,09	
IFPM INST FORM NANTERRE	19 061,46	
IFPM INST FORM NANTERRE	175 004,00	
IFPM INST FORM NANTERRE	1 600,00	
IFRIA INST FORM REG IN DUS AGRO ALIMENTAIRES	10 000,00	
IFRIA INST FORM REG IN DUS AGRO ALIMENTAIRES	8 490,00	
IGS INST GESTION SOCIALE	912 081,00	
IGS INST GESTION SOCIALE	50 065,38	
IICP INST INTERNATIONAL CHARLES PERRAULT	2 502,98	
IKAMBERE LA MAISON ACCUEILLANTE	22 337,13	
IKAMBERE LA MAISON ACCUEILLANTE	19 214,86	
ILE DE SCIENCE PARIS SACLAY	9 309,89	
ILEDEFrance TERRE DE SAVEURS	7 260,00	
ILEDEFrance TERRE DE SAVEURS	3 397,50	
ILEDEFrance TERRE DE SAVEURS	10 559,06	
ILEDEFrance TERRE DE SAVEURS	8 000,00	
ILEDEFrance TERRE DE SAVEURS	350 000,00	
ILEDEFrance TERRE DE SAVEURS	2 000,00	
ILEDEFrance TERRE DE SAVEURS	2 250,00	
IMA INSTITUT DU MONDE ARABE	28 126,19	
IMA INSTITUT DU MONDE ARABE	40 000,00	
IMA INSTITUT DU MONDE ARABE	21 960,50	
IMA INSTITUT DU MONDE ARABE	11 873,81	
IMAGINATION COMPAGNIE DU REGARD	2 066,94	
IMAGINE FOR MARGO CHILDREN WITHOUT CANCER	7 500,00	
IMAGINE FOR MARGO CHILDREN WITHOUT CANCER	7 500,00	
IMAGINE INSTITUT DES MALADIES GENETIQUES NECKER ENFANTS MALADES	813 054,25	
IMAGINE INSTITUT DES MALADIES GENETIQUES NECKER ENFANTS MALADES	13 520,00	
IMAGINE INSTITUT DES MALADIES GENETIQUES NECKER ENFANTS MALADES	29 129,12	
IMAGINE INSTITUT DES MALADIES GENETIQUES NECKER ENFANTS MALADES	35 034,47	
IMAGINE INSTITUT DES MALADIES GENETIQUES NECKER ENFANTS MALADES	417 899,26	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
IMANI	4 897,50	
IN CAUDA	28 000,00	
IN CAUDA	7 000,00	
INCM	107 730,00	
INCM INSTITUT NATIONAL DU CYCLE ET MOTOCYCLE	265 090,00	
INCM INSTITUT NATIONAL DU CYCLE ET MOTOCYCLE	861,15	
INCM INSTITUT NATIONAL DU CYCLE ET MOTOCYCLE	1 555,00	
INCO ORG	61 221,48	
INCO ORG	40 537,27	
INCO ORG	18 319,72	
INCO ORG	72 441,57	
INCUBALLIANCE	110 000,00	
INCUBATEUR AU FEMININ	21 835,00	
INCUBATEUR AU FEMININ	48 165,00	
INCUBATEUR AU FEMININ	21 817,60	
INDIGENES FILMS	6 592,28	
INDIGENES FILMS	20 000,00	
INDIGENES FILMS	4 000,00	
INDISCIPLINAIRES	6 000,00	
INDISCIPLINAIRES	8 000,00	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	145 000,00	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	28 032,00	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	46 640,70	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	8 910,00	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	108 750,00	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	30 021,60	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	9 504,00	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	18 954,60	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	1 353,90	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	31 072,50	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	5 971,50	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	8 578,00	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	11 880,00	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	62 187,60	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	22 516,20	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	7 128,00	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	8 910,00	
INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR	46 640,70	
INFL L'ECOLE DE LA LIBRAIRIE	4 012,00	
INHNI PARIS INST NAL HY GIENE & NETTOYAGE INDUS	245 892,00	
INHNI PARIS INST NAL HY GIENE & NETTOYAGE INDUS	1 600,00	
INITIACTIVE 95 ESPACE SAINT CHRISTOPHE	176 037,47	
INITIACTIVE ILE DE FRANCE	586 500,00	
INITIACTIVE ILE DE FRANCE	33 174,00	
INITIACTIVE ILE DE FRANCE	1 384 600,00	
INITIACTIVE ILE DE FRANCE	750 000,00	
INITIATIVE NORD SEINE ET MARNE	10 000,00	
INITIATIVE PLAINE COMMUNE	99 640,33	
INITIATIVE PLAINE COMMUNE	99 024,68	
INITIATIVES	78 739,43	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
INITIATIVES	59 054,57	
INITIATIVES	74 628,00	
INITIATIVES	3 108,71	
INITIATIVES 77	6 241,58	
INITIATIVES 77	82 474,62	
INITIATIVES CHANSONS	1 374,00	
INITIATIVES SOLIDAIRES	24 904,79	
INOSBADAN	2 711,24	
INSEEC INST ETUDES ECONOMIQUES COMMERCIALES	5 000,00	
INSERTION ET DEVELOPPEMENT DU VAL D'YERRES VAL DE	87 912,93	
INSTEP LL IDF	56 058,82	
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS	7 500,00	
INSTITUT CURIE SECTION DE RECHERCHE	98 394,98	
INSTITUT CURIE SECTION DE RECHERCHE	281 049,10	
INSTITUT CURIE SECTION DE RECHERCHE	500 000,00	
INSTITUT CURIE SECTION DE RECHERCHE	98 833,14	
INSTITUT CURIE SECTION DE RECHERCHE	112 776,79	
INSTITUT CURIE SECTION DE RECHERCHE	32 958,47	
INSTITUT CURIE SECTION MEDICALE	222 197,30	
INSTITUT CURIE SECTION MEDICALE	201 490,46	
INSTITUT D OPTIQUE	669 918,28	
INSTITUT DE GOJURYU KARATE DE FRANCE	10 000,00	
INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIERE	56 167,84	
INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIERE	45 188,06	
INSTITUT FRANCAIS DE FORMATION EN COMMUNICATION ET	68 986,56	
INSTITUT FRANCAIS DE LA MODE	186 328,00	
INSTITUT GUSTAVE ROUSSY	53 751,63	
INSTITUT PARIS REGION	74 848,85	
INSTITUT PARIS REGION	4 981 200,00	
INSTITUT PARIS REGION	54 000,00	
INSTITUT PARIS REGION	78 751,15	
INSTITUT PARIS REGION	183 469,69	
INSTITUT PARIS REGION	126 000,00	
INSTITUT PARIS REGION	5 800,00	
INSTITUT PARIS REGION	4 981 200,00	
INSTITUT PARIS REGION	126 000,00	
INSTITUT PARIS REGION	5 689,50	
INSTITUT PARIS REGION	1 362 600,00	
INSTITUT PARIS REGION	1 362 600,00	
INSTITUT PARIS REGION	91 851,00	
INSTITUT PARIS REGION	54 000,00	
INSTITUT PARIS REGION	196 500,00	
INSTITUT PARIS REGION	196 500,00	
INSTITUT PARIS REGION	12 500,00	
INSTITUT PARIS REGION	54 000,00	
INSTITUT PARIS REGION	112 630,00	
INSTITUT PARIS REGION	65 000,00	
INSTITUT PARIS REGION	13 821,00	
INSTITUT PARIS REGION	6 641 600,00	
INSTITUT PARIS REGION	1 816 800,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
INSTITUT PARIS REGION	209 600,00	
INSTITUT PARIS REGION	52 400,00	
INSTITUT PARIS REGION	31 979,00	
INSTITUT PASTEUR	29 750,00	
INSTITUT PASTEUR	446 746,55	
INSTITUT PASTEUR	33 577,92	
INSTITUT PASTEUR	29 568,92	
INSTITUT PASTEUR	4 094,09	
INSTITUT PASTEUR	200 000,00	
INSTITUT PASTEUR	463 838,81	
INSTITUT PAUL RICOEUR	2 900,00	
INSTITUT SAINTE GENEVIEVE - PARIS 06	55 000,00	
INSTITUT SAINTE GENEVIEVE - PARIS 06	134 602,00	
INSTITUT SAINTE GENEVIEVE - PARIS 06	2 200,00	
INSTITUT SAINTE GENEVIEVE - PARIS 06	2 600,00	
INSTITUT SAINTE GENEVIEVE - PARIS 06	4 832,00	
INSTITUT SAINTE GENEVIEVE - PARIS 06	2 718,00	
INSTITUT SAINTE GENEVIEVE - PARIS 06	31 390,98	
INSTITUT SAINTE GENEVIEVE - PARIS 06	22 633,88	
INSTITUT SUPERIEUR CLORIVIERE	43 875,00	
INSTITUT SUPERIEUR CLORIVIERE	4 077,00	
INSTITUT SUPERIEUR CLORIVIERE	44 306,00	
INSTITUT SUPERIEUR CLORIVIERE	2 000,00	
INSTITUT SUPERIEUR CLORIVIERE	18 240,00	
INSTITUT SUPERIEUR CLORIVIERE	33 440,00	
INSTITUT SUPERIEUR CLORIVIERE	3 040,00	
INSTITUT SUPERIEUR CLORIVIERE	58 500,00	
INSTITUT SUPERIEUR COMMERCE PARIS	7 500,00	
INSTITUTION JEANNE D'ARC	1 168,00	
INSTITUTION JEANNE D'ARC	154,00	
INSTITUTION JEANNE D'ARC	377,00	
INSTITUTION JEANNE D'ARC	580,00	
INSTITUTION SAINT ASPAIS	8 262,00	
INSTITUTION SAINT ASPAIS	2 841,00	
INSTITUTION SAINT ASPAIS	8 982,00	
INSTITUTION SAINT ASPAIS	3 324,00	
INSTITUTION SAINT ASPAIS	579,00	
INSTITUTION SAINT ASPAIS	354,00	
INSTITUTION SAINT ASPAIS	2 355,00	
INSTITUTION SAINT ASPAIS	165 391,70	
INSTITUTION SAINT ASPAIS	317 316,80	
INSTITUTION SAINT ASPAIS	151 625,53	
INSTITUTION SAINT ASPAIS	342 594,66	
INTER AS ALTERNATIVE FM	11 762,44	
INTERSTICES	4 000,00	
INVENTIO	8 057,16	
IPAG INST PREP ADM GESTION ENTREPRISES	7 500,00	
IPSA INSTITUT POLYTECHNIQUE DES SCIENCES AVANCEES	3 841,02	
IRFASE INST RECHERCHE FORM ACTION SOCIALE 91	1 144 062,29	
IRFASE INST RECHERCHE FORM ACTION SOCIALE 91	858 046,71	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
IRFASE INST RECHERCHE FORM ACTION SOCIALE 91	12 860,54	
IRFASE INST RECHERCHE FORM ACTION SOCIALE 91	944 474,00	
IRFASE INST RECHERCHE FORM ACTION SOCIALE 91	6 025,65	
IRFASE INST RECHERCHE FORM ACTION SOCIALE 91	4 242,73	
IRIS INST RELAT INTERNAT STRATEGIQUES	4 800,00	
IRIS INST RELAT INTERNAT STRATEGIQUES	5 492,17	
ISEP ASSOCIATION ISEP EDOUARD BRANLY	7 500,00	
ISIT INSTITUT DE MANAGEMENT ET DE COMMUNICATION INTERCULTURELS	5 400,00	
ISSUE DE SECOURS	7 329,88	
ISSUE DE SECOURS	39 599,21	
ISSUE DE SECOURS	2 819,64	
ISSUE DE SECOURS	15 400,79	
ISSY TRIATHLON	10 000,00	
ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES	3 202,69	
ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES	15 503,67	
ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES	20 642,78	
ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES	47 657,73	
ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES	11 499,92	
ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES	26 624,00	
ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES	1 862 598,43	
ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES	2 082 697,00	
ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES	41 197,30	
ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES	30 047,98	
ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES	20 239,47	
ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES	39 121,16	
ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES	22 986,56	
ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES	22 528,09	
ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES	2 483 464,57	
IVT INTERNATIONAL VISUAL THEATRE	39 177,07	
IVT INTERNATIONAL VISUAL THEATRE	40 411,00	
IXTLAN	1 004,87	
IXTLAN	2 167,52	
J ENTREPRENDIS AU FEMININ	36 619,00	
J Y PENSE SOUVENT	25 000,00	
J2C JUSTICE DEUXIEME CHANCE	131 860,82	
JADE JEUNES AIDANTS ENSEMBLE	9 929,62	
JADE JEUNES AIDANTS ENSEMBLE	27 328,00	
JADE JEUNES AIDANTS ENSEMBLE	18 000,00	
JADOPTTEUNPOTAGERCOM	10 000,00	
JARDIN ET PARTAGE A BURES SUR YVETTE JARDINABY	2 195,82	
JARDINS FAMILIAUX DE STAINS	2 300,00	
JAZZ AME	10 531,50	
JAZZ AME	30 005,07	
JAZZ AME	22 249,86	
JAZZ AU FIL DE L OISE	29 895,23	
JCMA JUDO CLUB DE MAISONS ALFORT	10 000,00	
JCMA JUDO CLUB DE MAISONS ALFORT	10 000,00	
JEAN ROSE	9 625,00	
JEAN ROSE	1 865,00	
JEAN ROSE	1 556,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
JEAN ROSE	10 814,00	
JEAN ROSE	2 468,00	
JEAN ROSE	2 204,00	
JEANNE BLUM	31 320,00	
JEANNE BLUM	34 800,00	
JEANNE BLUM	13 920,00	
JEANNE BLUM	26 100,00	
JEANNE BLUM	41 760,00	
JEANNE BLUM	26 100,00	
JEANNE BLUM	10 440,00	
JEANNE BLUM	31 320,00	
JEANNE BLUM	48 720,00	
JEANNE D'ARC - BRETIGNY	1 600,00	
JEANNE D'ARC - BRETIGNY	987,60	
JEANNE D'ARC - COLOMBES	17 618,67	
JEANNE D'ARC - COLOMBES	7 340,89	
JEANNE D'ARC - COLOMBES	2 700,00	
JEANNE D'ARC - COLOMBES	2 000,00	
JEANNE D'ARC - COLOMBES	41 756,48	
JEANNE D'ARC - COLOMBES	13 530,11	
JEANNE LA LORRAINE	3 400,00	
JEANNE LA LORRAINE	7 097,00	
JEANNE LA LORRAINE	2 000,00	
JETZT	8 400,00	
JETZT	555,00	
JETZT	3 600,00	
JEUNES ET CITOYENNETE	6 693,53	
JEUNES ET CITOYENNETE	1 018,08	
JOB IN REAL LIFE	45 000,00	
JOB IN REAL LIFE	4 000,00	
JOB IN REAL LIFE	20 096,00	
JOHN CORPORATION	13 775,13	
JOHN CORPORATION	5 000,00	
JOHN CORPORATION	3 623,93	
JOM JEUNESSE OUTREMER	300,00	
JOUR	7 000,00	
JOURNEES MAURICE RAVEL MONFORT L AMAURY	15 000,00	
JRS FRANCE SERVICE JESUITE DES REFUGIES	8 992,55	
JRS FRANCE SERVICE JESUITE DES REFUGIES	1 007,45	
JS FERTE GAUCHER	2 209,19	
JUDO CLUB PONTAULT COMBAULT	10 000,00	
JUDO CLUB PONTAULT COMBAULT	10 000,00	
JUDO CLUB PONTAULT COMBAULT	10 000,00	
JULES RICHARD MICROTECHNIQUE	10 268,00	
JULES RICHARD MICROTECHNIQUE	283,00	
JUMP POUR L EGALITE	8 000,00	
JURIS SECOURS	6 000,00	
JUSTICE DEUXIEME CHANCE	114 000,00	
K ASSOCIATION	1 600,00	
K622	8 289,25	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
K622	342,98	
KA FRATERNITE	300,00	
KA FRATERNITE	2 300,00	
KARATE ELITE ARGENTEUIL	10 000,00	
KARATE ELITE ARGENTEUIL	10 000,00	
KASSOUMAI 78	61 087,72	
KC BOXING VILLENEUVE 92	7 963,51	
KCVO KARATE CLUB DE VILLEPINTE OMNISPORTS	10 000,00	
KEUR KAMER	4 800,00	
KEUR KAMER	3 200,00	
KIOSQUORAMA	13 600,00	
KIOSQUORAMA	3 400,00	
KIVUKO COMPAGNIE	4 800,00	
KMK	8 833,00	
KMK	19 200,00	
KOBAL T	12 000,00	
KOUWARANKO NFEDDE KHORE	21 384,59	
KREYOL YS	1 300,00	
KTHA COMPAGNIE	2 340,34	
KTHA COMPAGNIE	25 354,42	
L ABOMINABLE	32 910,05	
L ABOMINABLE	67 392,00	
L ABOMINABLE	6 404,00	
L ABOMINABLE	12 028,75	
L ABRI AU VERT	5 913,17	
L ACADEMIE DES RUCHES	50 000,00	
L ADAPT	1 054,25	
L AURORE BOREALE	12 000,00	
L AUTRE	20 719,69	
L AUTRE MONDE	3 184,29	
L ECOLE DES CHATS	1 566,59	
L ECOLE DES CHATS	1 146,06	
L ECOLO BUISSONNIERE	51,40	
L ECOLO BUISSONNIERE	1 350,00	
L ECOLO BUISSONNIERE	379,15	
L ECOLO BUISSONNIERE	338,16	
L EFFET DES FAITS	3 003,00	
L ENVOL POUR LES ENFANTS EUROPEENS	33 509,83	
L EPI CASTELFORTAIN	2 153,00	
L EPI DES MARAIS	2 830,00	
L EXPERIENCE HARMAAT	9 100,00	
L EXPLIQUE SONGE	8 000,00	
L IN QUARTO	9 000,00	
L OASIS	10 000,00	
L OEIL D OR	8 000,00	
L OEIL D OR	6 400,00	
L OEIL DU BAOBAB	8 220,56	
L OEIL DU BAOBAB	1 779,44	
L ORCHESTRE ATELIER OSTINATO	36 000,00	
L ORCHESTRE ATELIER OSTINATO	7 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
L ORCHESTRE ATELIER OSTINATO	3 000,00	
L ORCHESTRE ATELIER OSTINATO	7 000,00	
L ORCHESTRE ATELIER OSTINATO	9 000,00	
L ORCHESTRE ATELIER OSTINATO	40 000,00	
L ORCHESTRE ATELIER OSTINATO	9 000,00	
L OUBLI DES CERISIERS	2 507,00	
L UN EST L AUTRE	4 054,92	
L URBANOGRAPHE	10 000,00	
L USINE A LIEGES	7 743,06	
L'AFFABULERIE	1 673,37	
L'ALBONAISE	10 000,00	
L'AMIN COMPAGNIE THEATRALE	64 000,00	
L'AMIN COMPAGNIE THEATRALE	16 000,00	
L'ARGENTRI	6 781,27	
L'ART ECLAIR	17 317,00	
L'ART ECLAIR	7 500,00	
L'ART MOBILE	13 000,00	
L'ART MOBILE	36 000,00	
L'AVANT SEINE - THEATRE DE COLOMBES	13 547,78	
L'ECOLE POUR L'EMPLOI	44 814,15	
L'ENFANT BLEU	16 000,00	
L'ENFANT BLEU	4 000,00	
L'ENFANT BLEU	4 492,50	
L'ENFANT ET LE 7EME ART	4 500,00	
L'ENFANT ET LE 7EME ART	4 500,00	
L'ENFANT ET LE 7EME ART	3 276,63	
L'EPI DE GURCY	4 000,00	
L'EPI DU VAL D'ORGE	863,29	
L'ERMITAGE - MAISONS LAFFITTE	200,00	
L'ERMITAGE - MAISONS LAFFITTE	2 000,00	
L'ESCALE	25 000,00	
L'ESPERANCE	6 400,00	
L'ESTIVAL ST GERMAIN EN LAYE	20 000,00	
L'ETANG AUX PETITS OIGNONS	3 591,04	
L'ETE PARISIEN	98 308,97	
L'ETOILE DU NORD	3 000,00	
L'ETOILE DU NORD	8 000,00	
L'ETOILE DU NORD	12 000,00	
L'ETOILE DU NORD	1 200,00	
L'ETOILE DU NORD	4 800,00	
L'ETOILE DU NORD	32 000,00	
L'HORIZON	32 099,54	
L'HORIZON	349 909,71	
L'HORIZON	352 494,00	
L'HORIZON	466 546,00	
L'IMMEDIAT	12 443,71	
L'IMMEDIAT	16 404,43	
L'IMMEDIAT	13 450,70	
L'INDICIBLE COMPAGNIE	12 270,70	
L'INDICIBLE COMPAGNIE	1 411,25	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
L'INDICIBLE COMPAGNIE	6 024,78	
L'INDUSTRIE DU REVE	1 963,14	
L'INDUSTRIE DU REVE	12 000,00	
L'INITIATIVE	4 100,00	
L'INITIATIVE	1 233,00	
L'INITIATIVE	7 021,00	
L'INITIATIVE	320,00	
L'INITIATIVE	2 000,00	
L'INSTANT PROPICE	6 000,00	
L'ONDE ET CYBELE	24 261,06	
L'ONDE ET CYBELE	6 080,74	
L'ONDE ET CYBELE	30 000,00	
L2FA LIGUE FRANCILIENNE DE FOOTBALL AMERICAIN	44 848,37	
LA 56EME COMPAGNIE	11 000,00	
LA 56EME COMPAGNIE	6 000,00	
LA BEAUTE DU MONDE INCLUSIVE	26 600,00	
LA BETA PI	8 500,00	
LA BETA PI	18 000,00	
LA BOITE A SEL	8 740,79	
LA BONNE VUE POUR TOUS	45 007,20	
LA BRIQUETERIE CENTRE DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE DU VAL DE MARNE	64 000,00	
LA BRIQUETERIE CENTRE DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE DU VAL DE MARNE	6 000,00	
LA BRIQUETERIE CENTRE DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE DU VAL DE MARNE	16 000,00	
LA BRIQUETERIE CENTRE DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE DU VAL DE MARNE	64 000,00	
LA BRIQUETERIE CENTRE DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE DU VAL DE MARNE	16 000,00	
LA CAVE A THEATRE	30 000,00	
LA CAZ A LIZA	300,00	
LA CHALOUPE 77	3 200,00	
LA CHANCE POUR LA DIVERSITE DANS LES MEDIAS	25 600,00	
LA CHANCE POUR LA DIVERSITE DANS LES MEDIAS	6 400,00	
LA CHANCE POUR LA DIVERSITE DANS LES MEDIAS	6 400,00	
LA CHAPELLE HARMONIQUE	20 000,00	
LA CHARMANTE COMPAGNIE	7 200,00	
LA CHORBA	35 000,00	
LA CLOCHE	11 377,48	
LA COLLECTERIE	8 576,63	
LA COLLECTERIE	10 101,28	
LA COLLECTERIE	5 134,50	
LA COMMUNAUTE INAVOUABLE	48 000,00	
LA COMMUNAUTE INAVOUABLE	12 000,00	
LA COMPAGNIE	20 000,00	
LA COMPAGNIE	5 000,00	
LA COMPAGNIE	75 000,00	
LA COMPAGNIE A	6 000,00	
LA COMPAGNIE AIME L'AIR	9 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA COMPAGNIE AIME L'AIR	36 000,00	
LA COMPAGNIE DE LA TANGENTE	5 414,17	
LA COMPAGNIE DE LA TANGENTE	5 000,00	
LA COMPAGNIE DE LA TANGENTE	16 000,00	
LA COMPAGNIE DE LA TANGENTE	1 585,83	
LA COMPAGNIE DES DRAMATICULES	18 308,35	
LA COMPAGNIE DES DRAMATICULES	19 993,80	
LA COMPAGNIE DES DRAMATICULES	19 691,65	
LA COMPAGNIE DES XYLOPHAGES	1 677,39	
LA COMPAGNIE DU MYSTERE BOUFFE	36 336,00	
LA COMPAGNIE DU MYSTERE BOUFFE	25 933,00	
LA CONCORDANCE DES TEMPS	30 000,00	
LA CONCORDANCE DES TEMPS	2 000,00	
LA CONSTELLATION	64 000,00	
LA CONSTELLATION	16 000,00	
LA CONSTELLATION	4 319,05	
LA CRAVATE SOLIDAIRE	21 700,00	
LA CRAVATE SOLIDAIRE	6 547,00	
LA CYCLOFFICINE DE PARIS	5 067,62	
LA DIONYSIENNE	10 000,00	
LA FABRIQUE DE L'ESPOIR FABLAB MONTREUIL SOLIDAIRE	4 968,33	
LA FABRIQUE DE LA DANSE	28 094,15	
LA FABRIQUE DES IMPOSSIBLES	15 460,00	
LA FABRIQUE NOMADE	80 391,57	
LA FACTO	8 000,00	
LA FERME DES POTAGERS DE MARCOUSSIS	656,00	
LA FERME DES POTAGERS DE MARCOUSSIS	2 000,00	
LA FINE COMPAGNIE	8 000,00	
LA FLEUR QUI RIT	5 127,87	
LA FONTAINE AUX IMAGES	5 420,18	
LA FONTAINE AUX IMAGES	32 000,00	
LA FONTAINE AUX IMAGES	4 000,00	
LA FRENCH TECH PARIS SACLAY	50 000,00	
LA GENERALE NORD EST	11 997,15	
LA GENERALE NORD EST	15 996,53	
LA GENERALE NORD EST	14 681,00	
LA GOUTTE D'OR	748,20	
LA GRANDE TRIBUNE	1 125,75	
LA GRANDE TRIBUNE	11 232,49	
LA HUTTE	6 300,00	
LA HUTTE	6 400,00	
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	47 847,35	
LA LISIERE CHATEAU DE BRUYERES LE CHATEL	11 600,00	
LA LISIERE CHATEAU DE BRUYERES LE CHATEL	46 400,00	
LA LISIERE CHATEAU DE BRUYERES LE CHATEL	15 000,00	
LA LISIERE CHATEAU DE BRUYERES LE CHATEL	33 872,65	
LA LOGE CDC PRODUCTIONS	4 000,00	
LA LOGE CDC PRODUCTIONS	4 000,00	
LA LOGE CDC PRODUCTIONS	16 000,00	
LA LOGE CDC PRODUCTIONS	4 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA LOGE CDC PRODUCTIONS	16 000,00	
LA MAISON DE MARTHE ET MARIE	4 000,00	
LA MAISON DES FEMMES	5 690,04	
LA MAISON DES FEMMES	4 001,27	
LA MAISON DES FEMMES	3 950,39	
LA MAISON DES FEMMES	10 000,00	
LA MAISON DES JOURNALISTES	2 000,00	
LA MAISON DES JOURNALISTES	5 000,00	
LA MAISON OUVERTE	40 000,00	
LA MAISON OUVERTE	28 804,61	
LA MINE	36 696,03	
LA MINUTIEUSE	4 542,51	
LA MISSION LOCALE DE LA SEINE ET LOING	160 437,25	
LA MONTAGNE VIVRA	257 286,85	
LA NATURE DES PETITS CURIEUX	3 839,66	
LA NEF	20 000,00	
LA NEF	4 952,03	
LA NEF	45 879,95	
LA NEF	21 643,26	
LA PALPITANTE COMPAGNIE	7 655,57	
LA PENICHE OPERA	15 843,15	
LA PENICHE OPERA	88 000,00	
LA PENICHE OPERA	6 508,87	
LA PENICHE OPERA	11 150,70	
LA PENICHE OPERA	22 000,00	
LA PETITE ASSOCIATION	5 600,00	
LA PETITE ROCKETTE	77 051,06	
LA PETITE ROCKETTE	15 000,00	
LA PHOTOGRAPHIE QUI	2 073,76	
LA PHOTOGRAPHIE QUI	3 475,00	
LA PLACE DES METIERS LPDM	19 992,80	
LA PRECEPTION	2 000,00	
LA RASCASSE	10 000,00	
LA RAVI	6 000,00	
LA RECOLTE CITADINE	32 000,00	
LA RESERVE DES ARTS	9 753,96	
LA RESERVE DES ARTS	87 599,94	
LA RESSOURCERIE DU SPECTACLE	11 534,14	
LA REVUE ECLAIR	2 400,00	
LA REVUE ECLAIR	40 000,00	
LA ROCHEFOUCAULD - PARIS 07	500,00	
LA ROUSSE	2 400,00	
LA RUCHE CHAVILLOISE	7 640,00	
LA SALAMANDRE VERTE	2 350,43	
LA SALLE PASSY BUZENVAL	9 046,00	
LA SALLE PASSY BUZENVAL	160 400,50	
LA SALLE PASSY BUZENVAL	961,00	
LA SALLE PASSY BUZENVAL	800,00	
LA SALLE PASSY BUZENVAL	4 385,00	
LA SALLE PASSY BUZENVAL	302,00	

[illegible]

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA VIE BREVE	29 465,73	
LA VIE BREVE	12 697,00	
LA VIE BREVE	8 400,00	
LA VIE BREVE	34 000,00	
LA VIE BREVE	21 504,30	
LA VIE BREVE	21 542,50	
LA VIE BREVE	8 495,70	
LA VIE BREVE	9 000,00	
LA VIE BREVE	9 000,00	
LA VILLA MAIS D'ICI	50 000,00	
LA VILLA MAIS D'ICI	40 000,00	
LAB 3S SOLS SAVOIRS SAVEURS	10 326,62	
LAB SEM	2 000,00	
LAPS EQUIPE DU MATIN	6 201,47	
LAPS EQUIPE DU MATIN	5 827,00	
LAPS EQUIPE DU MATIN	1 500,00	
LASER ASSOCIATION	462 401,46	
LAURE BRISA	6 400,00	
LAURE BRISA	7 000,00	
LBFA	12 518,09	
LBFA	6 974,13	
LDE94 LIGUE DE L ENSEIGNEMENT DU VAL DE MARNE	68 097,73	
LE 190	50 000,00	
LE BAL	55 000,00	
LE BAL	75 000,00	
LE BAL	52 000,00	
LE BALCON	9 633,25	
LE BOIS GOURMAND	10 000,00	
LE BON SAUVEUR	1 900,00	
LE BON SAUVEUR	2 000,00	
LE BOXING CLUB MOUNIA	10 000,00	
LE BUAT	363 236,13	
LE CABARET CONTEMPORAIN	5 600,00	
LE CABARET CONTEMPORAIN	22 400,00	
LE CABARET CONTEMPORAIN	22 400,00	
LE CERCLE	25,10	
LE CERCLE FSER	15 000,00	
LE CERCLE FSER	5 000,00	
LE CHEMIN DES FLEURS	304,00	
LE CHENE ET SES RACINES	7 838,08	
LE COLLECTIF D'ARTS D'ART	1 216,29	
LE CONCERT IMPROMPTU	9 380,15	
LE CONCERT IMPROMPTU	15 332,17	
LE CONCERT IMPROMPTU	3 336,10	
LE CONCERT IMPROMPTU	10 000,00	
LE CONCERT IMPROMPTU	11 478,75	
LE CONCERT SPIRITUEL	12 577,04	
LE CONCERT SPIRITUEL	5 000,00	
LE CREDAC CENTRE D ART CONTEMPORAIN D IVRY	1 094,80	
LE CREDAC CENTRE D ART CONTEMPORAIN D IVRY	28 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LE CREDAC CENTRE D ART CONTEMPORAIN D IVRY	64 000,00	
LE CREDAC CENTRE D ART CONTEMPORAIN D IVRY	16 000,00	
LE CREDAC CENTRE D ART CONTEMPORAIN D IVRY	2 077,10	
LE CREDAC CENTRE D ART CONTEMPORAIN D IVRY	4 241,00	
LE DECOR DE L ENVERS	4 000,00	
LE DECOR DE L ENVERS	4 505,34	
LE DECOR DE L ENVERS	16 000,00	
LE FIL	158,60	
LE FIL	2 813,13	
LE FIL DE SOIE	1 862,13	
LE FIL DE SOIE	8 000,00	
LE FILON	594,32	
LE FLUIDE ENSEMBLE	2 545,43	
LE FLUIDE ENSEMBLE	11 200,00	
LE FOYER DE CACHAN	6 404,80	
LE FOYER DE CACHAN	5 750,20	
LE FOYER DE CACHAN	9 800,00	
LE FOYER DE CACHAN	19 683,00	
LE FOYER DE CACHAN	18 844,00	
LE FOYER DE CACHAN	17 725,00	
LE FOYER DE CACHAN	2 000,00	
LE FOYER DE CACHAN	67 130,00	
LE FOYER DE CACHAN	53 169,60	
LE GALACTIK ENSEMBLE	12 000,00	
LE GOUT DU VERT, JARDINS COLLECTIFS	3 223,79	
LE GRAND MELANGE	4 078,00	
LE GRAND MELANGE	3 216,40	
LE GROUPE N PLUS 1	40 000,00	
LE HALL DE LA CHANSON	24 000,00	
LE HALL DE LA CHANSON	24 000,00	
LE JARDIN DU PLATEAU	4 280,00	
LE LABO DES HISTOIRES	40 000,00	
LE LABO DES HISTOIRES	10 000,00	
LE LABO DES HISTOIRES	10 000,00	
LE LIEN PSY	10 000,00	
LE MUR ESPACE DE CREATION	2 232,92	
LE MUR ESPACE DE CREATION	6 000,00	
LE PERRAY VERT	6 966,47	
LE PERRAY VERT	5 480,00	
LE PETIT BAZAR RESSOURCERIE	2 643,86	
LE PETIT NEY	7 000,00	
LE PHALENE	8 000,00	
LE PHALENE	28 245,68	
LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE	175 564,57	
LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE	12 400,00	
LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE	7 000,00	
LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE	16 000,00	
LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE	12 800,00	
LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE	20 000,00	
LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE	32 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE	5 000,00	
LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE	12 800,00	
LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE	64 000,00	
LE POMPON	5 507,27	
LE PRINCIPE D INCERTITUDE	3 500,00	
LE SACRE DU TYMPAN	150,26	
LE SACRE DU TYMPAN	6 000,00	
LE SACRE DU TYMPAN	14 146,25	
LE SAMOVAR	56 000,00	
LE SENS DE L HUMUS	19 162,88	
LE STUDIO D'ASNIERES	60 000,00	
LE STUDIO D'ASNIERES	15 000,00	
LE STUDIO D'ASNIERES	33 190,00	
LE TAMANOIR	14 517,47	
LE TAMANOIR	11 481,00	
LE TEMPS DE VIVRE	4 000,00	
LE TEMPS DE VIVRE	10 000,00	
LE TEMPS DE VIVRE	30 000,00	
LE TEMPS DES RUES	4 386,46	
LE TEMPS DES RUES	17 442,00	
LE THEATRE DU BOUT DU MONDE	36 000,00	
LE THEATRE DU BOUT DU MONDE	9 000,00	
LE THEATRE DU BOUT DU MONDE	9 000,00	
LE THEATRE DU BOUT DU MONDE	32 000,00	
LE TRITON	3 181,00	
LE TRITON	1 098,65	
LE TRITON	48 000,00	
LEA SOLIDARITE FEMMES	4 000,00	
LEA SOLIDARITE FEMMES	373,40	
LECTURE JEUNESSE	8 000,00	
LECTURE POUR TOUS	25 000,00	
LES 400 COUPS	48 000,00	
LES 400 COUPS	4 200,00	
LES AFFINITES ELECTIVES	4 307,50	
LES AFFRANCHIS	6 509,30	
LES AMES SINGES	6 000,00	
LES AMI E S DU COMEDY CLUB	7 000,00	
LES AMI E S DU COMEDY CLUB	3 000,00	
LES AMIS DE LA COCCINELLE A 7 POINTS	5 000,00	
LES AMIS DE LA COUR CYCLETTE	1 458,75	
LES AMIS DE LA COUR CYCLETTE	5 636,25	
LES AMIS DE LA VALLEE DE LA BIEVRE	870,57	
LES AMIS DE MUMO	5 788,27	
LES AMIS DES JARDINS DU RUISSEAU	5 000,00	
LES AMIS DU CHAUDRON COOP	4 797,32	
LES AMIS DU CHAUDRON COOP	18 556,32	
LES AMIS DU CHAUDRON COOP	5 202,68	
LES AMIS DU CINEMA DU REEL	30 000,00	
LES AMIS DU CINEMA DU REEL	30 000,00	
LES ANGES AU PLAFOND	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LES ARPENTEURS DE L INVISIBLE	5 062,03	
LES ARPENTEURS DE L INVISIBLE	14 937,97	
LES ATHEVAINS	110 239,00	
LES ATHEVAINS	69 054,00	
LES ATHEVAINS	54 530,00	
LES BELLES D AMES	476,92	
LES CADETS DE GENDARMERIE D'ILE-DE-FRANCE	119 110,12	
LES CANAUX	176 134,32	
LES CARIBOUS DE SEINE ET MARNE-HOCKEY SUR GLACE	800,00	
LES CHATAIGNIERS	2 000,00	
LES CILS	5 000,00	
LES CINTRES	2 571,69	
LES COLIBRIS D ANDRESY	2 348,65	
LES COLIBRIS D ANDRESY	1 766,40	
LES COLIBRIS D ANDRESY	1 485,82	
LES COLIBRIS D ANDRESY	1 168,61	
LES COLIBRIS D ANDRESY	1 648,51	
LES COLIBRIS D ANDRESY	2 360,16	
LES COLIBRIS D ANDRESY	9 091,42	
LES COLIBRIS D ANDRESY	962,15	
LES COLIBRIS EN TRANSITION	1 434,58	
LES COLIBRIS EN TRANSITION	5 084,50	
LES CONCERTS DE POCHE	25 083,37	
LES CONCERTS DE POCHE	18 491,86	
LES CONCERTS DE POCHE	28 276,76	
LES CONCERTS DE POCHE	9 811,52	
LES CONCERTS DE POCHE	14 916,63	
LES COUSINES	7 000,00	
LES CRIS DE PARIS	10 000,00	
LES CRIS DE PARIS	40 000,00	
LES CRIS DE PARIS	10 000,00	
LES CYCLONAUTES	8 151,25	
LES DEMAINS QUI CHANTENT	5 800,00	
LES DEMAINS QUI CHANTENT	11 600,00	
LES DETERMINES	54 360,00	
LES EDITEURS ASSOCIES	5 663,14	
LES ENTREPRENEURIALES PARIS ILE DE FRANCE	8 022,05	
LES FILMS DE L'ARPENTEUR	6 000,00	
LES FOURMIS QUI JARDINENT	558,46	
LES FOURMIS QUI JARDINENT	6 350,74	
LES FUGACES LE LIEU	12 000,00	
LES FUGACES LE LIEU	22 400,00	
LES FUGACES LE LIEU	6 900,00	
LES FUGACES LE LIEU	8 917,00	
LES FUGACES LE LIEU	3 070,10	
LES GEMEAUX	7 725,92	
LES GEMEAUX	14 289,42	
LES GEMEAUX	24 491,74	
LES GEMEAUX	17 400,00	
LES GENS D'UTERPAN	20 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LES GRANDES PERSONNES	9 622,29	
LES GRANDES PERSONNES	19 096,24	
LES GRANDES PERSONNES	8 000,00	
LES GRANDES PERSONNES	32 000,00	
LES GUINGUETTES YVETTE	7 610,97	
LES HELIADES	3 954,00	
LES HELIADES	4 000,00	
LES HEURES MUSICALES DE TAVERNY	2 000,00	
LES HEURES MUSICALES DE TAVERNY	8 000,00	
LES HEURES MUSICALES DE TAVERNY	8 000,00	
LES IDEES HEUREUSES	32 000,00	
LES IDEES HEUREUSES	20 000,00	
LES IDEES HEUREUSES	6 000,00	
LES INVASIFS	8 000,00	
LES INVASIFS	2 000,00	
LES JARDINEURS SARTROUVILLOIS	3 200,00	
LES JARDINS BIOTOPHA	4 193,88	
LES JARDINS BIOTOPHA	288,00	
LES JARDINS CYDONIA	3 200,00	
LES JARDINS CYDONIA	135,08	
LES JARDINS DE LA FONTAINE	7 745,60	
LES JARDINS DE THELEME	304,00	
LES JEUNES AMBITIEUX LJA	4 000,00	
LES JEUNES POUSSSES	49,19	
LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS	19 000,00	
LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS	76 000,00	
LES LEMMS ASSOCIATION CULTURELLE	2 333,48	
LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE	24 000,00	
LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE	11 000,00	
LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE	6 000,00	
LES NOCTAMBULES	40 000,00	
LES NOCTAMBULES	10 000,00	
LES NOCTAMBULES	13 765,00	
LES PALADINS	14 973,82	
LES PALADINS	27 190,39	
LES PETITS BONHEURS	20 000,00	
LES PETITS DEBROUILLARDS ILE-DE-FRANCE	12 000,00	
LES PETITS DEBROUILLARDS ILE-DE-FRANCE	11 785,50	
LES PETITS DEBROUILLARDS ILE-DE-FRANCE	4 000,00	
LES PETITS DEBROUILLARDS ILE-DE-FRANCE	6 720,00	
LES PETITS DEBROUILLARDS ILE-DE-FRANCE	15 000,00	
LES PETITS DEBROUILLARDS ILE-DE-FRANCE	5 000,00	
LES PETITS DEBROUILLARDS ILE-DE-FRANCE	20 000,00	
LES PETITS DEBROUILLARDS ILE-DE-FRANCE	4 965,12	
LES PINCES A LINGE	8 411,70	
LES PORTEURS D'OMBRE	25 000,00	
LES PORTEURS D'OMBRE	7 327,92	
LES PORTEURS D'OMBRE	9 038,28	
LES POTAGERS DU TELEGRAPHE	304,00	
LES PREMIERES CLASSES	270,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LES PREMIERES CLASSES	3 000,00	
LES RAYONS	31 475,71	
LES RELAIS DU COEUR DES YVELINES LES RESTAURANTS DU COEUR	23 656,00	
LES RENCONTRES DE LA DIPLOMATIE CULINAIRE	3 250,00	
LES RENCONTRES ENTREPRISES ENSEIGNANTS	19 011,82	
LES RENCONTRES ENTREPRISES ENSEIGNANTS	3 000,00	
LES RUCHERS DE VILLEMOSSE	559,09	
LES RUCHERS DE VILLEMOSSE	1 511,05	
LES RUCHERS DE VILLEMOSSE	1 761,85	
LES SARRIETTES	8 706,74	
LES SEA GIRLS	2 467,84	
LES SIESTES	6 179,20	
LES SINOPLIES	3 668,00	
LES SOURCES	1 092,33	
LES THEATRALES CHARLES DULLIN	10 800,00	
LES THEATRALES CHARLES DULLIN	37 800,00	
LES THEATRALES CHARLES DULLIN	37 800,00	
LES TRAILERS DE PARIS IDF	10 000,00	
LES TRAILERS DE PARIS IDF	10 000,00	
LES TRANQUILLES	10 000,00	
LES TRANQUILLES	10 000,00	
LES TRITONS MELDOIS	10 000,00	
LES ZANDOLIS DU VEXIN	300,00	
LET COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE DE TENNIS	5 000,00	
LEVALLOIS SPORTING CLUB	10 000,00	
LEVALLOIS SPORTING CLUB	10 000,00	
LEVALLOIS SPORTING CLUB	10 000,00	
LEVALLOIS SPORTING CLUB	10 000,00	
LEVALLOIS SPORTING CLUB	12 000,00	
LEVALLOIS SPORTING CLUB	10 000,00	
LEVALLOIS SPORTING CLUB	10 000,00	
LEVALLOIS SPORTING CLUB	12 000,00	
LEVALLOIS SPORTING CLUB	10 000,00	
LEVALLOIS SPORTING CLUB	2 937,52	
LEVALLOIS SPORTING CLUB	10 000,00	
LEVALLOIS SPORTING CLUB	10 000,00	
LFM ELLES FM	24 654,18	
LFM ELLES FM	9 820,53	
LFM ELLES FM	7 694,12	
LG ECOLE PRIVEE SAINTE LOUISE - OGEC - UTILISER TIERS P0026757	1 408,00	
LG PR SAINT PIERRE BRUNOY FUSIONNE - UTILISER TIERS R3096	22 857,00	
LG PR SAINT PIERRE BRUNOY FUSIONNE - UTILISER TIERS R3096	9 348,00	
LG PR SAINT PIERRE BRUNOY FUSIONNE - UTILISER TIERS R3096	14 510,37	
LG PR SAINT PIERRE BRUNOY FUSIONNE - UTILISER TIERS R3096	3 704,00	
LGA LIVRY GARGAN ATHLETISME	2 801,07	
LGBT INTERASSOCIATIVE LESBIEN GAIE BI TRANS	20 000,00	
LGBT INTERASSOCIATIVE LESBIEN GAIE BI TRANS	5 000,00	
LGE LA GARE EXPERIMENTALE	10 622,59	
LGO LA GRANDE OURCQ	3 295,04	
LGT PR LES CHATAIGNIERS VERSAILLES	300,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LGT PR LES CHATAIGNIERS VERSAILLES	790,00	
LGT PR LES CHATAIGNIERS VERSAILLES	620,00	
LGT PR METIER FRANCOISE CABRINI NOISY LE GRAND	4 058,00	
LGT PR METIER FRANCOISE CABRINI NOISY LE GRAND	4 832,00	
LGT PR NOTRE DAME DE GRANDCHAMP	2 000,00	
LGT PR NOTRE DAME DE GRANDCHAMP	4 200,00	
LGT PR NOTRE DAME DE GRANDCHAMP	954,00	
LGT PR NOTRE DAME DE GRANDCHAMP	218,00	
LGT PR NOTRE DAME DE GRANDCHAMP	3 704,00	
LGT PR ORT MONTREUIL	2 570,00	
LGT PR ORT MONTREUIL	2 377,00	
LGT PR ORT MONTREUIL	3 355,00	
LGT PR ORT MONTREUIL	1 963,00	
LGT PR ORT MONTREUIL	154,00	
LGT PR ORT MONTREUIL	1 208,00	
LGT PR ORT MONTREUIL	1 482,00	
LGT PR ORT MONTREUIL	1 492,00	
LGT PR SAINT EREMBERT SAINT GERMAIN EN LAYE	5 867,00	
LGT PR SAINT EREMBERT SAINT GERMAIN EN LAYE	2 145,00	
LGT SAINTE MARIE CRETEIL 0942354Y	1 483,00	
LGT SAINTE MARIE CRETEIL 0942354Y	4 077,00	
LIBERTE MONT VALERIEN	2 106,66	
LIBRES TERRES DES FEMMES	2 114,41	
LIBRES TERRES DES FEMMES	481,00	
LIBRES TERRES DES FEMMES	3 063,81	
LIBRES TERRES DES FEMMES	3 962,92	
LIBRES TERRES DES FEMMES	624,37	
LIBRES TERRES DES FEMMES	2 488,87	
LICRA LIG INTER CONTR RACISM ANTISEM	40 000,00	
LICRA LIG INTER CONTR RACISM ANTISEM	10 000,00	
LID LES IDEATEURS	186 540,10	
LIF FFME LIGUE ILE DE FRANCE MONTAGNE ET ESCALADE	12 000,00	
LIF FSGT LIGUE FRANCE FEDER SPORT GYMNO TRAVAIL	20 000,00	
LIFA LIGUE IDF ATHLETISME	150 000,00	
LIFCO LIGUE ILE DE FRANCE COURSE ORIENTATION	15 411,93	
LIFN LIGUE REGIONALE IDF DE LA FF DE NATATION	107 000,00	
LIGUE D IDF DE ROLLER SKATING	8 000,00	
LIGUE D ILE DE FRANCE DE BADMINTON	53 621,39	
LIGUE D ILE DE FRANCE DE ROLLER SKATE	3 500,00	
LIGUE D ILE DE FRANCE DE VOLLEY BALL	21 945,00	
LIGUE DE L ENS FEDERATION DES YVELINES	18 044,95	
LIGUE DE L ILE DE FRANCE DE PETANQUE	7 000,00	
LIGUE DE L'ILE DE FRANCE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL	6 606,00	
LIGUE DE L'ILE DE FRANCE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL	6 606,00	
LIGUE DES SPORTS DE GLACE ILE DE FRANCE	2 839,00	
LIGUE FRANCAISE POUR LA SANTE MENTALE	9 895,89	
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	3 913,59	
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	3 035,72	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	5 026,40	
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	18 387,68	
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	161,54	
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	11 517,82	
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	12 398,26	
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	41 502,58	
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	13 671,65	
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	3 406,33	
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	187,06	
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	475,21	
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	1 511,43	
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	5 602,61	
LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	1 629,62	
LIGUE FRANCE DE VOILE	7 918,52	
LIGUE FRANCE DE VOILE	73 600,00	
LIGUE FRANCE DE VOILE	73 600,00	
LIGUE FRANCE DE VOILE	18 400,00	
LIGUE FRANCE FEDER SPORT GYMNO TRAVAIL - LIF FSGT	23 000,00	
LIGUE IDF BASEBALL SOFTBALL CRICKET	12 000,00	
LIGUE IDF D AIKIDO	12 800,00	
LIGUE IDF D'AVIRON	199 772,64	
LIGUE IDF D'AVIRON	2 000,00	
LIGUE IDF D'AVIRON	149 008,70	
LIGUE IDF D'AVIRON	120 000,00	
LIGUE IDF D'AVIRON	5 000,00	
LIGUE IDF DE HOCKEY SUR GAZON	20 000,00	
LIGUE IDF DES ECHECS	4 000,00	
LIGUE IDF DES ECHECS	10 000,00	
LIGUE IDF DES ECHECS	13 500,00	
LIGUE IDF FEDER CLUB SPORT ARTIST DEFENSE	35 000,00	
LIGUE IDF HB LIGUE ILE DE FRANCE DE HANDBALL	200 000,00	
LIGUE IDF HB LIGUE ILE DE FRANCE DE HANDBALL	10 000,00	
LIGUE ILE DE FR ATHLETISME	24 382,00	
LIGUE ILE DE FR FEDER SPORTIVE	26 000,00	
LIGUE ILE DE FRANCE BASEBALL SOFTBALL CRICKET	6 970,00	
LIGUE ILE DE FRANCE COURSE ORIENTATION	1 152,50	
LIGUE ILE DE FRANCE DE BASKETBALL	150 000,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE BASKETBALL	46 104,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE GOLF	25 441,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE HOCKEY	14 120,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE HOCKEY SUR GLACE	3 500,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE JUDO JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIES	28 314,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE JUDO JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIES	190 000,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE JUDO JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIES	9 000,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE JUDO JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIES	19 500,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE JUDO JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIES	1 000,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE PELOTE BASQUE	360,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE RUGBY A XIII	11 000,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE RUGBY A XIII	4 000,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET DISCIPLINE ASSOCIEES	9 380,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LIGUE ILE DE FRANCE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET DISCIPLINE ASSOCIEES	5 000,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE SKI NAUTIQUE	17 000,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE SKI NAUTIQUE	900,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE SKI NAUTIQUE	25 900,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE SKI NAUTIQUE	7 000,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE TENNIS	100 000,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE TRIATHLON	8 835,00	
LIGUE ILE DE FRANCE DE TWIRLING BATON	8 726,20	
LIGUE ILE DE FRANCE DES ECHECS	10 000,00	
LIGUE ILE DE FRANCE FFN	24 000,00	
LIGUE ILE DE FRANCE HOCKEY SUR GLACE	16 750,00	
LIGUE ILE DE FRANCE HOCKEY SUR GLACE	5 000,00	
LIGUE ILE DE FRANCE HOCKEY SUR GLACE	2 024,71	
LIGUE ILE DE FRANCE MONTAGNE ET ESCALADE	7 000,00	
LIGUE ILE DE FRANCE SPORTS CONTACTS FFSC	8 482,00	
LIGUE ILE DE France DE BADMINTON	25 010,00	
LIGUE ILE DE France DE VOL LIBRE	4 200,00	
LIGUE ILE-DE-FRANCE DE VOLLEY BALL	35 269,20	
LIGUE ILE-DE-FRANCE SPORTS CONTACTS FFSC	5 844,54	
LIGUE MOTOCYCLISTE ILE DE FRANCE	15 602,40	
LIGUE MOTOCYLCISTE ILE DE FRANCE	26 000,00	
LIGUE MOTOCYLCISTE ILE DE FRANCE	2 000,00	
LIGUE MOTOCYLCISTE ILE DE FRANCE	26 000,00	
LIGUE PARIS IDF VOL LIBR	7 517,32	
LIGUE PARIS ILE DE FRANCE DU SPORT UNIVERSITAIRE	5 657,43	
LIGUE PARIS ILE DE FRANCE DU SPORT UNIVERSITAIRE	32 500,00	
LIGUE PARIS ILE DE FRANCE HANDBALL	111 900,00	
LIGUE PARISIENNE ILE DE FRANCE FOOTBALL	220 500,00	
LIGUE PARISIENNE ILE DE France DE FOOTBALL	142 734,00	
LIGUE REG TRIATHLON	59 150,00	
LIGUE REG TRIATHLON	10 000,00	
LIGUE REGIONAL ILE DE FRANCE DE RUGBY	34 000,00	
LIGUE REGIONAL ILE FRANCE TENNIS TABLE	21 985,45	
LIGUE REGIONALE DE BOWLING ET SPORTS DE QUILLE IDF	950,00	
LIGUE REGIONALE DE BOWLING ET SPORTS DE QUILLES IDF	3 000,00	
LIGUE REGIONALE DE BOWLING ET SPORTS DE QUILLES IDF	3 000,00	
LIGUE REGIONALE DE GOLF PARIS ILE-DE-FRANCE	95 996,00	
LIGUE REGIONALE DE GOLF PARIS ILE-DE-FRANCE	20 000,00	
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE IDF	56 650,00	
LIGUE REGIONALE IDF KARATE DISCIPLINE ASSOCIES	39 100,00	
LIGUE REGIONALE IDF KARATE DISCIPLINE ASSOCIES	21 100,00	
LIGUE REGIONALE IDF KARATE DISCIPLINE ASSOCIES	11 900,00	
LIGUE REGIONALE IDF KARATE DISCIPLINE ASSOCIES	32 131,10	
LIGUE REGIONALE IDF TAEKWONDO	23 800,00	
LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY	77 000,00	
LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE SQUASH	13 926,02	
LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE SQUASH	2 163,00	
LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE TENNIS TABLE	84 378,00	
LIGUE REGIONALE TIR ILE DE FRANCE	27 500,00	
LIGUE REGIONALE TIR ILE DE FRANCE	3 116,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LIGUE SPORT ADAPTE IDF	39 627,12	
LIGUE SPORT ADAPTE IDF	31 961,40	
LIGUE SPORT ADAPTE IDF	21 599,03	
LIGUE SPORTS DE GLACE ILE DE FRANCE	5 454,58	
LILALUNE ETC	5 468,00	
LILAS EN SCENE	40 000,00	
LILAS EN SCENE	10 500,00	
LILAS EN SCENE	10 000,00	
LINKEE PARIS	196 841,00	
LINKEE PARIS	48 674,00	
LISSES ATHLETIC CLUB	10 000,00	
LIUBOV	7 200,00	
LPO PR METIER GARAC ARGENTEUIL	54 261,12	
LPO PR METIER GARAC ARGENTEUIL	3 908,00	
LPO PR METIER GARAC ARGENTEUIL	3 400,00	
LPO PR METIER GARAC ARGENTEUIL	2 500,00	
LPO PR METIER GARAC ARGENTEUIL	17 969,00	
LPO PR METIER GARAC ARGENTEUIL	3 322,00	
LPO PR METIER GARAC ARGENTEUIL	2 785,20	
LPO PR METIER GARAC ARGENTEUIL	295,00	
LPO PR METIER GARAC ARGENTEUIL	505,00	
LPO PR METIER GARAC ARGENTEUIL	26 516,15	
LPO PR NOTRE DAME DE SION EVRY - UTILISER TIERS R3035	77 816,00	
LPO PR NOTRE DAME DE SION EVRY - UTILISER TIERS R3035	100 000,00	
LPO PR PROTECTORAT SAINT JOSEPH AULNAY SOUS BOIS	1 800,00	
LPO PR PROTECTORAT SAINT JOSEPH AULNAY SOUS BOIS	1 802,00	
LPO PR PROTECTORAT SAINT JOSEPH AULNAY SOUS BOIS	1 359,00	
LPO PR PROTECTORAT SAINT JOSEPH AULNAY SOUS BOIS	1 812,00	
LSN LOGISTIQUE SEINE NORMANDIE	10 000,00	
LT PR SAINT THOMAS DE VILLENEUVE SAINT GERMAIN EN LAYE 78	1 200,00	
LT PR SAINT THOMAS DE VILLENEUVE SAINT GERMAIN EN LAYE 78	445,00	
LT PR SAINT THOMAS DE VILLENEUVE SAINT GERMAIN EN LAYE 78	8 373,47	
LT PR SAINT THOMAS DE VILLENEUVE SAINT GERMAIN EN LAYE 78	25 644,83	
LT PR SAINT THOMAS DE VILLENEUVE SAINT GERMAIN EN LAYE 78	637,00	
LT PR SAINT THOMAS DE VILLENEUVE SAINT GERMAIN EN LAYE 78	129,00	
LT PR SAINT THOMAS DE VILLENEUVE SAINT GERMAIN EN LAYE 78	8 798,40	
LT ROBERT SCHUMAN DUGNY 93	800,00	
LT ROBERT SCHUMAN DUGNY 93	1 400,00	
LT ROBERT SCHUMAN DUGNY 93	3 775,00	
LT ROBERT SCHUMAN DUGNY 93	105,00	
LT ROBERT SCHUMAN DUGNY 93	59,00	
LT ROBERT SCHUMAN DUGNY 93	4,00	
LT ROBERT SCHUMAN DUGNY 93	2 000,00	
LT ROBERT SCHUMAN DUGNY 93	2 000,00	
LT ROBERT SCHUMAN DUGNY 93	846,00	
LYCEE ENS PROF PRIVE PASSY BUZENVAL	700,00	
LYCEE ENS PROF PRIVE PASSY BUZENVAL	3 473,00	
LYCEE ENS PROF PRIVE PASSY BUZENVAL	1 395,00	
LYCEE ENS PROF PRIVE PASSY BUZENVAL	2 000,00	
LYCEE LE REBOURS	4 806,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE LE REBOURS	7 477,00	
LYCEE LE REBOURS	1 649,00	
LYCEE LE REBOURS	950,00	
LYCEE LE REBOURS	3 020,00	
LYCEE LE REBOURS	1 793,00	
LYCEE LE REBOURS	1 157,00	
LYCEE TECHNIQUE PRIVE ST NICOLAS	506,80	
LYCEE TECHNIQUE PRIVE ST NICOLAS	1 800,00	
LYCEE TECHNIQUE PRIVE ST NICOLAS	8 800,00	
LYCEE TECHNIQUE PRIVE ST NICOLAS	1 900,00	
LYCEE TECHNIQUE PRIVE ST NICOLAS	42 229,00	
LYCEE TECHNIQUE PRIVE ST NICOLAS	755,00	
LYCEE TECHNIQUE PRIVE ST NICOLAS	17 875,00	
LYCEE TECHNIQUE PRIVE ST NICOLAS	13 003,80	
LYCEE TECHNIQUE PRIVE ST NICOLAS	21 299,00	
LYCEE TECHNIQUE PRIVE ST NICOLAS	19 565,39	
LYCEE TECHNIQUE PRIVE ST NICOLAS	31 340,38	
M ET M ASSOCIATION MONDE EN MARGE MONDE EN MARGE	170 774,84	
M ET M ASSOCIATION MONDE EN MARGE MONDE EN MARGE	89 449,17	
M IMPROVISE	6 000,00	
MA CHANCE MOI AUSSI	5 000,00	
MA CHANCE MOI AUSSI	4 992,57	
MA ROUE LIBRE	10 000,00	
MAAD 93	15 000,00	
MABEL OCTOBRE	28 000,00	
MABEL OCTOBRE	15 000,00	
MAC ASSOCIATION MAISON DE L'APRES CANCER - INSTITUT RAFAEL	75 201,29	
MADANI COMPAGNIE	50 000,00	
MADELEINE DANIELOU	9 871,00	
MADELEINE DANIELOU	600,00	
MADELEINE DANIELOU	400,00	
MADELEINE DANIELOU	2 000,00	
MADELEINE DANIELOU	82,00	
MAISON CULTURE SEINE SAINT DENIS	21 585,72	
MAISON CULTURE SEINE SAINT DENIS	28 843,44	
MAISON CULTURE SEINE SAINT DENIS	18 114,67	
MAISON CULTURE SEINE SAINT DENIS	9 953,09	
MAISON CULTURE SEINE SAINT DENIS	24 611,10	
MAISON D'ACCUEIL L'ILOT	3 851,20	
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION NORD EST 77	91 878,61	
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION GPS	53 026,47	
MAISON DE LA CONVERSATION	60 000,00	
MAISON DE LA PECHE ET DE LA NATURE	4 335,00	
MAISON DE LA PECHE ET DE LA NATURE	4 469,56	
MAISON DE PARENTS FOCH	1 360,00	
MAISON DE SELENE-CITHEA	10 000,00	
MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE ANDRE MALRAUX DE CRETEIL PLAINE CENTRALE ET VDM MAC	170 000,00	
MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE ANDRE MALRAUX DE CRETEIL PLAINE CENTRALE ET VDM MAC	6 106,10	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE ANDRE MALRAUX DE CRETEIL PLAINE CENTRALE ET VDM MAC	18 000,00	
MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE ANDRE MALRAUX DE CRETEIL PLAINE CENTRALE ET VDM MAC	8 395,70	
MAISON DES ECRIVAINS ET DES TRADUCTEURS	7 761,32	
MAISON DES FEMMES DE SAINT-DENIS	20 000,00	
MAISON DES FEMMES DE SAINT-DENIS	351 691,47	
MAISON DES FEMMES DE SAINT-DENIS	3 705,00	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE ANDRE PHILIP	2 539,06	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CAFE CLUB L USINE A CHAPEAUX	9 117,51	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CAFE CLUB L USINE A CHAPEAUX	30 000,00	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DU MONT-MESLY	13 038,87	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DU MONT-MESLY	2 367,96	
MAISON DES JONGLAGES	3 906,15	
MAISON DES JONGLAGES	70 000,00	
MAISON DES JONGLAGES	7 366,65	
MAISON DES POTES MAISON DE L EGALITE	14 000,00	
MAISON DES POTES MAISON DE L EGALITE	21 000,00	
MAISON DU CONTE	16 000,00	
MAISON DU CONTE	3 306,00	
MAISON DU CONTE	64 000,00	
MAISON DU FILM	7 500,00	
MAISON DU FILM	7 500,00	
MAISON DU FILM	10 000,00	
MAISON DU ZERO DECHET	158,78	
MAISON DU ZERO DECHET	9 293,67	
MAISON FAMILIALE GRANGE COLOMBES CFA	30 080,00	
MAISON FAMILIALE GRANGE COLOMBES CFA	136 607,00	
MAISON FAMILIA SAINT FRANCOIS XAVIER	166 276,31	
MAISON INTERCOM INSERT EMPLOI VAL MAUB	11 428,66	
MAISON POPULAIRE CULTURE & LOISIRS	20 000,00	
MAITRISEZ VOTRE ENERGIE	19 077,66	
MAITRISEZ VOTRE ENERGIE	21 595,60	
MAITRISEZ VOTRE ENERGIE	60 000,00	
MAITRISEZ VOTRE ENERGIE	1 500,00	
MAITRISEZ VOTRE ENERGIE	6 123,90	
MAITRISEZ VOTRE ENERGIE	28 161,00	
MAITRISEZ VOTRE ENERGIE	50 429,23	
MAKING WAVES	12 318,35	
MANTES MANUFACTORY	15 000,00	
MANTES MANUFACTORY	2 793,79	
MAP LE RESEAU DES MUSIQUES ACTUELLES DE PARIS	8 728,93	
MAP LE RESEAU DES MUSIQUES ACTUELLES DE PARIS	1 110,03	
MAP LE RESEAU DES MUSIQUES ACTUELLES DE PARIS	10 000,00	
MAP LE RESEAU DES MUSIQUES ACTUELLES DE PARIS	15 000,00	
MARATHON	12 000,00	
MARATHON	3 000,00	
MARATHON	12 000,00	
MARCHE LA ROUTE	4 932,87	
MARIANNE FILMS	1 500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MARIANNE FILMS	6 493,44	
MARION FRAISSE LA MAIN TENDUE	35 545,46	
MARION FRAISSE LA MAIN TENDUE	35 000,00	
MARION FRAISSE LA MAIN TENDUE	17 161,21	
MARION FRAISSE LA MAIN TENDUE	6 000,00	
MARIONNETTES EN SEINE	2 000,00	
MARIONNETTES EN SEINE	13 600,00	
MARJA 92 MAIS ACCUEIL RECLASSEMENT JEUNES ADULTE	17 000,00	
MARRAINE ET VOUS	1 879,24	
MASSALA	8 000,00	
MASSILLON	11 145,00	
MASSILLON	53 630,00	
MASSY ESSONNE HANDBALL	10 000,00	
MATIERE PREMIERE	6 638,67	
MATRICE ASSOCIATION	11 900,00	
MATRICE ASSOCIATION	130 725,64	
MATRICE ASSOCIATION	28 411,79	
MATRICE ASSOCIATION	14 754,78	
MDA LA MAISON DE L'AMITIE LA DEFENSE	28 000,00	
MDA LA MAISON DE L'AMITIE LA DEFENSE	28 000,00	
MDE CONVERGENCE ENTREPRENEURS MAISON ENTREPRISE ET EMPLOI	3 568,54	
MDF MAISON DES FEMMES DE PARIS	3 996,81	
MDF MAISON DES FEMMES DE PARIS	4 042,30	
MDF MAISON DES FEMMES DE PARIS	1 012,00	
MDF MAISON DES FEMMES DE PARIS	2 313,16	
MDF MAISON DES FEMMES DE PARIS	3 901,39	
MDM IDF ASSOCIATION COLLECTIF MUSIQUES ET DANSES DU MONDE EN IDF	12 000,00	
MEAUX CYCLO TOURISTE	3 423,32	
MEAUX GYMNASTIQUE	10 000,00	
MEAUX GYMNASTIQUE	10 000,00	
MEDIATION FAMILLE INTEGRATION	12 000,00	
MEDIATION FAMILLE INTEGRATION	2 987,30	
MEDIAVIPP 91 - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE MEDIATION ET D'AIDE AUX VICTIMES	46 000,00	
MEDICEN PARIS REGION	488 000,00	
MEDICEN PARIS REGION	122 298,20	
MEDIS GRIGNY LA SANTE POUR TOUS CENTRE DE SANTE	46 090,00	
MELIADES	14 000,00	
MELIADES	4 000,00	
MELIADES	18 000,00	
MELIADES	6 000,00	
MELLIFERA	6 000,00	
MEME ICI	16 000,00	
MEMOIRE 2000	580,95	
MEMOIRE 2000	1 563,71	
MEMOIRE 2000	1 930,10	
MEMOIRE DES RESISTANTS JUIFS DE LA M O I	4 447,77	
MEMORIAL DE LA SHOAH	237 105,00	
MEMORIAL DE LA SHOAH	138 788,80	
MENNECY TAEKWONDO - HAPKIDO	3 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MENNECY TAEKWONDO - HAPKIDO	6 016,20	
MEP ASSOCIATION DYNAMIQUE EMPLOI	5 853,54	
MERKAZ HATORAH (FILLES) - LE RAINCY	2 300,00	
MERKAZ HATORAH (FILLES) - LE RAINCY	1 264,00	
MERKAZ HATORAH (FILLES) - LE RAINCY	1 471,00	
MERKAZ HATORAH (GARCONS)	1 800,00	
MERKAZ HATORAH (GARCONS)	277,00	
MERKAZ HATORAH (GARCONS)	786,00	
MESS MELODIE EN SOUS-SOL	4 700,00	
METIS	1 827,04	
MEUDON SPACE CONTRACTOR	11 128,75	
MEUDON SPACE CONTRACTOR	4 938,95	
MEVO MOUVEMENT ENTREPRISES VAL D OISE	9 223,20	
MEVO MOUVEMENT ENTREPRISES VAL D OISE	10 000,00	
MEVO MOUVEMENT ENTREPRISES VAL D OISE	9 760,00	
MIEL MAISON INITIATIVE ECONOMIQUE LOCALE	35 741,82	
MIEL MAISON INITIATIVE ECONOMIQUE LOCALE	93 447,23	
MIEUX ENTREPRENDRE 93 MED93	132 946,30	
MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE	5 945,00	
MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE	2 801,50	
MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE	3 320,30	
MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE	4 050,00	
MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE	1 540,00	
MILLE PLATEAUX ASSOCIES	20 000,00	
MILLE PLATEAUX ASSOCIES	5 000,00	
MILLE PLATEAUX ASSOCIES	20 000,00	
MILLE PLATEAUX ASSOCIES	4 994,22	
MIMESIS	14 538,48	
MISS LOC INTERCOM SEVRAN TREMBLAY VILLEPINTE	21 920,67	
MISSION CLICHOISE INSER SOC PROF JEUNES	38 453,76	
MISSION INTERCOM EMPLOI JEUNES 4 93	228 815,28	
MISSION INTERCOM POUR INSERTION JEUNES	15 205,32	
MISSION LOCAL INSERT PROF SOCIALE JEUNES	84 343,48	
MISSION LOCAL INTERCOM COURNEUVE DUGNY	109 517,45	
MISSION LOCALE BIEVRE VAL DE MARNE	63 692,60	
MISSION LOCALE D ARGENTEUIL BEZONS	101 842,67	
MISSION LOCALE DE COLOMBES	10 964,32	
MISSION LOCALE DE LA MARNE AUX BOIS	63 058,67	
MISSION LOCALE DE LA PLAINE DE FRANCE	196 558,75	
MISSION LOCALE DE MAISON ALFORT	28 319,24	
MISSION LOCALE DE PARIS	542 786,99	
MISSION LOCALE DE SARTROUVILLE	49 723,30	
MISSION LOCALE DES BOUCLES DE LA MARNE	56 225,50	
MISSION LOCALE DES TROIS VALLEES	92 579,80	
MISSION LOCALE DU BASSIN ECONOMIQUE MONTEREAU	150 106,67	
MISSION LOCALE DU MANTOIS	29 618,79	
MISSION LOCALE DU PLATEAU BRIARD	34 260,66	
MISSION LOCALE DU PROVINOIS	32 232,59	
MISSION LOCALE DU VAL D ORGE	69 986,79	
MISSION LOCALE EMPLOI DU PLATEAU DE BRIE	131 723,44	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MISSION LOCALE INSERTION SOCIA PROFE JEUNES	324 999,54	
MISSION LOCALE INTERCOM ASNIERES	11 346,11	
MISSION LOCALE INTERCOM NORD OUEST VDM	69 383,54	
MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DES BORDS DE MARNE	159 719,37	
MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE POISSY	21 457,91	
MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE VERSAILLES	59 953,31	
MISSION LOCALE NORD ESSONNE	250 415,25	
MISSION LOCALE ORLY CHOISY	149 382,96	
MISSION LOCALE PANTIN PRE ST GERVAIS	116 582,60	
MISSION LOCALE PARIS	61 269,34	
MISSION LOCALE PARIS TERRES D ENVOL	19 843,58	
MISSION LOCALE PARIS VALLEE DE LA MARNE	126 865,30	
MISSION LOCALE PORTES DE LA BRIE	30 076,09	
MISSION LOCALE POUR EMPLOI DE LA DHUYS	84 994,43	
MISSION LOCALE POUR L EMPLOI SUD 93	64 632,81	
MISSION LOCALE POUR LES JEUNES D AULNAY SOUS BOIS	242 909,12	
MISSION LOCALE SARCELLES VILLERS LE BEL	224 922,61	
MISSION LOCALE SEINOISE	5 795,00	
MISSION LOCALE ST GERMAIN LAYE ET COMMUNE ENV	11 298,51	
MISSION LOCALE SUD ESSONNE	9 664,38	
MISSION LOCALE VALLEE DE MONTMORENCY	2 985,27	
MISSION LOCALE VALLEE MONTMORENCY	139 674,69	
MJC DE LA VALLEE	15 441,45	
MJC DE LA VALLEE	18 422,00	
MJC DE LA VALLEE	23 877,00	
MJC MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MAISON POUR TOUS	1 935,84	
MJC MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MAISON POUR TOUS	2 119,50	
MJC MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MAISON POUR TOUS	1 817,93	
MJC MAISON POUR TOUS VILLEBON	3 000,00	
MJC MAISON POUR TOUS VILLEBON	4 991,34	
MLC MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE	1 083,08	
MMA FACTORY	10 000,00	
MMA FACTORY	12 000,00	
MODE ET HANDICAP C'EST POSSIBLE	3 010,26	
MOI DANS 10 ANS	22 565,78	
MOI JEU TRI	28 336,00	
MON GRAND L'OMBRE	9 054,93	
MORBUS THEATRE	7 428,04	
MORSANG TAEKWONDO	7 200,00	
MORSANG TAEKWONDO	4 000,00	
MORVAN	2 000,00	
MOTEUR	14 640,14	
MOTS ET REGARDS	4 857,70	
MOUKDEN THEATRE	7 764,79	
MOUKDEN THEATRE	32 000,00	
MOUKDEN THEATRE	8 000,00	
MOUV INSER 92	8 000,00	
MOUVEMENT ARTS ET PUBLICS MAP	9 600,00	
MOUVEMENT DU NID	9 032,36	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL - FEDERATION REGIONALE D'ILE-DE-FRANCE	47 333,22	
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL - FEDERATION REGIONALE D'ILE-DE-FRANCE	47 063,12	
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL - FEDERATION REGIONALE D'ILE-DE-FRANCE	52 644,15	
MOUVMATIK	4 540,46	
MOUVMATIK	9 908,48	
MOUVMATIK	1 057,22	
MOUVMATIK	7 000,00	
MOV'EO	165 011,20	
MOV'EO	86 280,00	
MOYA KRYSA	8 000,00	
MOZAIK	566 810,63	
MPE MA P TITE ECHOPPE	7 552,63	
MSNDP MUSIQUE SACREE NOTRE DAME DE PARIS	39 879,95	
MU	26 000,00	
MU	9 242,04	
MU	6 000,00	
MU	10 000,00	
MU	13 049,35	
MU	50 000,00	
MUSIQUE & DANSE 20EME	7 000,00	
MUSIQUE & DANSE 20EME	28 000,00	
MUSIQUES AU COMPTOIR	13 149,72	
MUSIQUES AU COMPTOIR	23 127,17	
MUSIQUES AU COMPTOIR	9 688,89	
MUSIQUES AU COMPTOIR	25 311,11	
MUZZIQUES	18 628,00	
MUZZIQUES	17 524,26	
MUZZIQUES	9 655,00	
NA MATA LAB	5 000,00	
NADJASTREAM	8 000,00	
NADJASTREAM	6 400,00	
NASYON A KONGO	300,00	
NATURE & SOCIETE	897,43	
NATURESSONNE	4 253,73	
NDO NOTRE DAME DES OISEAUX	1 541,00	
NDO NOTRE DAME DES OISEAUX	1 820,00	
NIGHTLINE FRANCE	50 000,00	
NIL ADMIRARI	15 000,00	
NIL ADMIRARI	5 195,52	
NIL ADMIRARI	80 000,00	
NIL ADMIRARI	20 000,00	
NIL ADMIRARI	24 000,00	
NO MAD	8 000,00	
NOE	31 693,80	
NOE	15 890,00	
NOE	2 629,44	
NOGENT NATATION 94	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
NOISETTE	10 000,00	
NOISY LE GRAND GYMNASTIQUE	10 000,00	
NOISY LE GRAND HANDBALL	10 000,00	
NOTRE DAME - BOURG LA REINE	1 620,00	
NOTRE DAME - BOURG LA REINE	2 000,00	
NOTRE DAME - LES OISEAUX	3 500,00	
NOTRE DAME - LES OISEAUX	2 000,00	
NOTRE DAME - LES OISEAUX	3 171,00	
NOTRE DAME - LES OISEAUX	2 718,00	
NOTRE DAME - LES OISEAUX	19 948,76	
NOTRE DAME - LES OISEAUX	17 443,00	
NOTRE DAME - LES OISEAUX	36 982,00	
NOTRE DAME - LES OISEAUX	172 835,00	
NOTRE DAME - LES OISEAUX	54 318,00	
NOTRE DAME - MANTES	4 500,00	
NOTRE DAME - MEUDON	41,00	
NOTRE DAME - MEUDON	1 000,00	
NOTRE DAME - MEUDON	3 890,00	
NOTRE DAME DE BOULOGNE	1 400,00	
NOTRE DAME DE BOULOGNE	3 000,00	
NOTRE DAME DE BOULOGNE	81 302,00	
NOTRE DAME DE BOULOGNE	45 167,00	
NOTRE DAME DE BURY	3 400,00	
NOTRE DAME DE BURY	2 000,00	
NOTRE DAME DE LA COMPASSION	3 500,00	
NOTRE DAME DE LA COMPASSION	1 963,00	
NOTRE DAME DE LA COMPASSION	11 861,62	
NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE - ENGHIE	5 066,00	
NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE - ENGHIE	2 000,00	
NOTRE DAME DE SION - PARIS	300,00	
NOTRE DAME DE SION - PARIS	20,00	
NOTRE DAME DE SION - PARIS	2 000,00	
NOTRE DAME DE STE CROIX - NEUILLY S/S	600,00	
NOTRE DAME DE STE CROIX - NEUILLY S/S	852,00	
NOTRE DAME DE STE CROIX - NEUILLY S/S	800,00	
NOTRE DAME DE STE CROIX - NEUILLY S/S	924,00	
NOTRE DAME DE STE CROIX - NEUILLY S/S	2 000,00	
NOTRE DAME DE STE CROIX - NEUILLY S/S	816,00	
NOTRE DAME DE STE CROIX - NEUILLY S/S	870,00	
NOTRE DAME DES MISSIONS	1 800,00	
NOTRE DAME DES MISSIONS	451,00	
NOTRE DAME DU GRANDCHAMP	1 000,00	
NOTRE DAME DU GRANDCHAMP	3 161,00	
NOTRE DAME DU GRANDCHAMP	44 161,04	
NOTRE DAME DU GRANDCHAMP	60 049,67	
NOTRE DAME DU GRANDCHAMP	429,00	
NOTRE DAME DU GRANDCHAMP	337,00	
NOTRE DAME DU GRANDCHAMP	2 000,00	
NOTRE DAME STE FAMILLE - SANNOIS	3 324,00	
NOTRE EUROPE INSTITUT JACQUES DELORS	15 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
NOUS THEATRE	10 500,00	
NOUS THEATRE	4 500,00	
NOUVEAU SOUFFLE	2 650,00	
NOUVEAU SOUFFLE	7 349,00	
NOUVELLES ECRITURES	83 506,48	
NOUVELLES VOIES	6 000,00	
NUMERO 1 FORMATION REMEDIATION	6 579,25	
NUMERO 1 FORMATION REMEDIATION	430,00	
OBSERVATOIRE DE LA TRANSFORMATION AUDIOVISUELLE	17 217,83	
ODYSSEE ART	940,43	
OEUVRE D ORIENT	60 000,00	
OEUVRE D ORIENT	57 680,90	
OEUVRE DU PERPETUEL SECOURS	1 346 995,00	
OEUVRE DU PERPETUEL SECOURS	1 010 246,00	
OEUVRE DU PERPETUEL SECOURS	1 031 644,00	
OFFICE CULTUREL DE SAINT GRATIEN - CINEMA LES TOILES	8 000,00	
OFFICE DE TOURISME DE NANTERRE	1 152,99	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE PLAINE COMMUNE GRAND PARIS	7 986,50	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE PLAINE COMMUNE GRAND PARIS	13 080,00	
OFFICE MUN SPORTS ISSYOMS	5 997,85	
OGEC ALBERT DE MUN NOGENT	900,00	
OGEC ENSEMBLE SCOLAIRE MONTALEMBERT	240,00	
OGEC ENSEMBLE SCOLAIRE MONTALEMBERT	1 816,00	
OGEC ENSEMBLE SCOLAIRE MONTALEMBERT	2 567,00	
OGEC ENSEMBLE SCOLAIRE MONTALEMBERT	2 000,00	
OGEC ENSEMBLE SCOLAIRE MONTALEMBERT	690,00	
OGEC ENSEMBLE SCOLAIRE MONTALEMBERT	1 500,00	
OGEC FRANCOISE CABRINI	2 880,00	
OGEC FRANCOISE CABRINI	10 294,00	
OGEC FRANCOISE CABRINI	310 590,40	
OGEC FRANCOISE CABRINI	4 378,00	
OGEC FRANCOISE CABRINI	2 000,00	
OGEC ICEF INSTITUT CATHOLIQUE D EDUCATION FONTAINEBLEAU (BLANCHE DE CASTILLE)	2 468,00	
OGEC ICEF INSTITUT CATHOLIQUE D EDUCATION FONTAINEBLEAU (BLANCHE DE CASTILLE)	303,00	
OGEC ICEF INSTITUT CATHOLIQUE D EDUCATION FONTAINEBLEAU (BLANCHE DE CASTILLE)	16 267,00	
OGEC ICEF INSTITUT CATHOLIQUE D EDUCATION FONTAINEBLEAU (BLANCHE DE CASTILLE)	2 000,00	
OGEC INSTITUT SAINTE MARIE DE NEUILLY	195,00	
OGEC INSTITUT SAINTE MARIE DE NEUILLY	700,00	
OGEC INSTITUT SAINTE MARIE DE NEUILLY	1 002,00	
OGEC INSTITUT SAINTE MARIE DE NEUILLY	1 348,00	
OGEC INSTITUT SAINTE MARIE DE NEUILLY	39,00	
OGEC INSTITUT SAINTE MARIE DE NEUILLY	2 000,00	
OGEC INSTITUT SAINTE MARIE DE NEUILLY	347,00	
OGEC INSTITUTION SAINTE GENEVIEVE	6 800,00	
OGEC INSTITUTION SAINTE GENEVIEVE	100,00	
OGEC INSTITUTION SAINTE GENEVIEVE	50 160,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
OGEC INSTITUTION SAINTE GENEVIEVE	3 556,00	
OGEC INSTITUTION SAINTE GENEVIEVE	88,00	
OGEC INSTITUTION SAINTE GENEVIEVE	2 000,00	
OGEC INSTITUTION SAINTE GENEVIEVE	2 992,00	
OGEC LA MADONE	234,00	
OGEC LA MADONE	14 234,00	
OGEC LA MADONE	252,00	
OGEC LA MADONE	1 701,00	
OGEC LA MADONE	4 135,00	
OGEC LA MADONE	2 000,00	
OGEC LA MADONE	1 512,00	
OGEC LA MADONE	4 071,00	
OGEC MAURICE RONDEAU	5 000,00	
OGEC MAURICE RONDEAU	102,00	
OGEC MAURICE RONDEAU	19 479,00	
OGEC MAURICE RONDEAU	1 146,00	
OGEC MAURICE RONDEAU	2 000,00	
OGEC NOTRE DAME DE FRANCE	700,00	
OGEC NOTRE DAME DE FRANCE	970,00	
OGEC NOTRE DAME DE FRANCE	2 000,00	
OGEC NOTRE DAME DE FRANCE	348,00	
OGEC NOTRE DAME DE SION D EVRY	4 600,00	
OGEC NOTRE DAME DE SION D EVRY	5 544,00	
OGEC NOTRE DAME DE SION D EVRY	26 145,00	
OGEC NOTRE DAME DE SION D EVRY	758,00	
OGEC NOTRE DAME DE SION D EVRY	43,00	
OGEC NOTRE DAME DE SION D EVRY	2 000,00	
OGEC ROCROY SAINT VINCENT DE PAUL	6 800,00	
OGEC SAINT ANDRE	6 700,00	
OGEC SAINT ANDRE	45 815,00	
OGEC SAINT FRANCOIS D ASSISE	2 400,00	
OGEC SAINT FRANCOIS D ASSISE	1 380,00	
OGEC SAINT FRANCOIS D ASSISE	3 645,37	
OGEC SAINT FRANCOIS D ASSISE	31 882,28	
OGEC SAINT FRANCOIS D ASSISE	76 411,51	
OGEC SAINT FRANCOIS D ASSISE	67 330,82	
OGEC SAINTE LOUISE	2 000,00	
OGEC SAINTE LOUISE	16 170,00	
OGEC SAINTE LOUISE	8 541,00	
OHFOM OEUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L ORDRE DE MALTE	54 647,35	
OHFOM OEUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L ORDRE DE MALTE	29 987,50	
OHFOM OEUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L ORDRE DE MALTE	1 413,87	
OHFOM OEUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L ORDRE DE MALTE	18 410,68	
OHFOM OEUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L ORDRE DE MALTE	3 043,03	
OHFOM OEUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L ORDRE DE MALTE	4 972,50	
OHFOM OEUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L ORDRE DE MALTE	4 176,08	
OHFOM OEUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L ORDRE DE MALTE	57 000,00	
OHFOM OEUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L ORDRE DE MALTE	100,00	
OHFOM OEUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L ORDRE DE MALTE	82 900,00	
OLYMPE	6 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
OLYMPE	7 880,42	
ON SEME TOUS	5 795,68	
ONZE HEURES ONZE	26 400,00	
ONZE HEURES ONZE	5 600,00	
OP L OBSERVATOIRE DU PARTAGE	7 280,07	
OPEN FOOD FRANCE	37 053,35	
OPEN FOOD FRANCE	34 652,44	
OPEN MIND EVASION	5 000,00	
OPERA FUOCO	23 189,08	
OPERA FUOCO	41 362,86	
OPIE OFFICE POUR LES INSECTES ET LEUR ENVIRONNEMENT	11 003,20	
OPIE OFFICE POUR LES INSECTES ET LEUR ENVIRONNEMENT	59 500,00	
OPIE OFFICE POUR LES INSECTES ET LEUR ENVIRONNEMENT	10 080,03	
OPIE OFFICE POUR LES INSECTES ET LEUR ENVIRONNEMENT	5 517,28	
OPOM OPERA PARIS OUTRE MER	1 388,33	
OPPELIA	12 500,00	
OPPELIA	19 500,00	
OPTICS VALLEY	148 695,56	
ORANGE SOLIDARITE	96 692,50	
ORCHESTRE DE SPECTACLE DU NOUVEAU THEATRE DE MONTREUIL	10 000,00	
ORCHESTRE DE SPECTACLE DU NOUVEAU THEATRE DE MONTREUIL	8 000,00	
ORCHESTRE NATIONAL IDF	5 010 000,00	
ORCHESTRE NATIONAL IDF	3 430 000,00	
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DIVERTIMENTO	19 772,36	
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DIVERTIMENTO	10 000,00	
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DIVERTIMENTO	4 095,29	
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DIVERTIMENTO	9 000,00	
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DIVERTIMENTO	22 351,85	
OREE ORGAN POUR RESPECT ENVIRON DS ENTREPRISE	9 890,09	
ORGANISATION DES RESSORTISSANTS DE MOUDERY (OREMOU)	17 239,00	
ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE HABITAT ET HUMANISME	100 000,00	
ORGANISME GESTION ETS JB DE LA SALLE	21 200,00	
ORGANISME GESTION ETS JB DE LA SALLE	1 000,00	
ORGANISME GESTION ETS JB DE LA SALLE	14 647,00	
ORGANISME GESTION ETS JB DE LA SALLE	906,00	
ORGANISME GESTION ETS JB DE LA SALLE	2 000,00	
ORGANISME GESTION ETS JB DE LA SALLE	548,00	
ORGANIST PROFFS TRANSP PARI ILE DE FRANCE	25 288,80	
ORIN ABAJADE	7 700,00	
ORLA	8 000,00	
OROLEP LIGUE DE L ENSEIGNEMENT REGION IDF MOUVEMENT D EDUCATION POPULAIRE DITE LA LIGUE	19 780,17	
ORPHEE	22 110,19	
ORT (DANIEL MEYER)	3 700,00	
ORT (DANIEL MEYER)	733,00	
ORT (DANIEL MEYER)	9 362,00	
ORT (DANIEL MEYER)	3 770,00	
ORT (DANIEL MEYER)	1 977,00	
OSE OEUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS	636,80	
OSEZ LE FEMINISME	16 599,59	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
OSEZ LE FEMINISME	18 586,37	
OSEZ LE FEMINISME	20 000,00	
OUVERTURE SOCIALE POUR L EGALITE ET LA REUSSITE ECOLE	6 589,12	
CENTRALESUPELEC		
OZAR HATORAH (FILLES) - CRETEIL	1 900,00	
OZAR HATORAH (FILLES) - CRETEIL	466,00	
OZAR HATORAH (GARCONS) - CRETEIL	2 700,00	
PAILLETES ET CAMBOUIS	30 580,60	
PANIER CARAIBES	300,00	
PAPOTO PARENTALITE POUR TOUS	5 200,00	
PAPOTO PARENTALITE POUR TOUS	4 000,00	
PAPOTO PARENTALITE POUR TOUS	10 800,00	
PAR LE MONDE	8 000,00	
PAR TERRE	8 000,00	
PAR TERRE	30 000,00	
PARADOXES	1 651,20	
PARADOXES	7 980,00	
PARADOXES	2 016,69	
PARANDA OULAM	1 366,01	
PARCOURS D EXIL	10 000,00	
PARCOURS D EXIL	2 000,00	
PARIS 2024 COMITE D ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (COJO)	2 500 000,00	
PARIS AIDE AUX VICTIMES	40 000,00	
PARIS COCAGNE JARDIN COCAGNE DU LIMON	336,00	
PARIS EUROPLACE	79 470,00	
PARIS EUROPLACE	46 728,00	
PARIS EUROPLACE	197 000,00	
PARIS EUROPLACE	51 200,00	
PARIS GOOD FASHION	22 885,09	
PARIS GOOD FASHION	9 930,24	
PARIS INITIATIVES ENTREPRISES	262 520,08	
PARIS JAZZ CLUB	10 000,00	
PARIS LIBRAIRIES ASSOCIATION DES LIBRAIRIES DE PARIS	2 821,12	
PARIS LIBRAIRIES ASSOCIATION DES LIBRAIRIES DE PARIS	3 834,95	
PARIS MOZART ORCHESTRA	20 791,91	
PARIS MOZART ORCHESTRA	2 208,09	
PARIS PROGRAMME ASSOCIATIF RADIOPHON INTERET SOCIAL	7 500,00	
PARIS SQUASH PROJECT	80 000,00	
PARIS UNIVERSITE CLUB	10 000,00	
PARIS&CO PARIS ET COMPAGNIE	184 788,49	
PAROLE DE PHOTOGRAPHES	4 175,15	
PAROLES DE FEMMES - LE RELAIS	3 926,88	
PAROLES DE FEMMES LE RELAIS	1 600,00	
PAROLES DE FEMMES LE RELAIS	1 127,72	
PAROLES DE FEMMES LE RELAIS	5 322,22	
PAROLES DE FEMMES LE RELAIS	20 000,00	
PAROLES DE FEMMES LE RELAIS	18 306,33	
PAROLES EN SCENE	5 600,00	
PARTENAIRES EMPLOI MISSION LOCALE	59 649,13	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PARTENAIRES POUR LA VILLE A SAINT-DENIS	60 214,80	
PARTENAIRES POUR LA VILLE A SAINT-DENIS	86 167,86	
PARTI POETIQUE	9 673,00	
PARTI POETIQUE	845,00	
PAS TROP LOING DE LA SEINE	30 000,00	
PASCAL	33 067,11	
PASCAL	2 000,00	
PASCAL	800,00	
PASSAGES ASSOCIATIFS	18 000,00	
PASSERELLE ASSIST AIDANT RESAF RESEAU DE SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX	5 993,38	
PASSERELLES ET COMPETENCES	15 100,55	
PASSEURS D'IMAGES	32 000,00	
PASSPORCHEVILLE	2 447,00	
PASSPORCHEVILLE	1 874,50	
PASSY-SAINT HONORE	817,00	
PASSY-SAINT HONORE	5 400,00	
PASSY-SAINT HONORE	1 208,00	
PEEP UNION DES ASSOCIATIONS PEEP DE L ACADEMIE DE VERSAILLES	352,27	
PEP ASS DEP PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	59 800,00	
PEP ASS DEP PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	143 169,52	
PEP ASS DEP PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	61 468,00	
PEP ASS DEP PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	89 700,00	
PEPINS PRODUCTION LA PEPINIERE DE QUARTIER	1 314,60	
PEPINS PRODUCTION LA PEPINIERE DE QUARTIER	2 292,28	
PEPINS PRODUCTION LA PEPINIERE DE QUARTIER	8 000,00	
PERIPHERIE - CENTRE REGIONAL DE CREATION CINEMATOGRAPHIQUE	18 000,00	
PERIPHERIE - CENTRE REGIONAL DE CREATION CINEMATOGRAPHIQUE	42 000,00	
PERIPHERIE - CENTRE REGIONAL DE CREATION CINEMATOGRAPHIQUE	2 472,93	
PERLES ET POLLENS FABRIQUE COOPERATION ET ENCHANTEMENT	6 616,46	
PERMIS DE VIVRE LA VILLE	29 209,18	
PETIT-VAL	1 460,00	
PETIT-VAL	254,00	
PETIT-VAL	22,00	
PFC PARIS FOOTBALL CLUB	20 000,00	
PFP LES PETITS FRERES DES PAUVRES	35 000,00	
PFP LES PETITS FRERES DES PAUVRES	100,00	
PFP LES PETITS FRERES DES PAUVRES	39 900,00	
PHOTO SAINT GERMAIN DES PRES	4 775,32	
PIE VERTE BIO 77	1 685,45	
PIE VERTE BIO 77	1 062,60	
PIE VERTE BIO 77	8 000,00	
PIE VERTE BIO 77	17 015,04	
PIE VERTE BIO 77	5 057,75	
PIE VERTE BIO 77	5 248,64	
PIECES A EMPORTER	8 000,00	
PIECES MONTEES	1 600,00	
PIERREFITTE MULTI ATHLON VILLETANEUSE	10 000,00	
PILE POIL ET COMPAGNIE	6 900,00	
PILE POIL ET COMPAGNIE	8 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PIVO POLE ITINERANT EN VAL D OISE	20 000,00	
PIVO POLE ITINERANT EN VAL D OISE	14 000,00	
PIVO POLE ITINERANT EN VAL D OISE	56 000,00	
PJP ASSOCIATION PARIS JEUNE PUBLIC	12 000,00	
PLACE DE COULEURS	1 346,43	
PLAINE D'AVENIR 78	11 822,94	
PLAINE D'AVENIR 78	15 001,20	
PLANETE SCIENCES	5 621,71	
PLANETE SCIENCES	2 200,00	
PLANETE SCIENCES	30 000,00	
PLANETE SCIENCES	20 000,00	
PLANETE SCIENCES ILE DE FRANCE	8 000,00	
PLATE FORME EFFICACITE ENERGETIQUE SEINE AVAL	6 000,00	
PLATE FORME EFFICACITE ENERGETIQUE SEINE AVAL	3 870,00	
PLATE FORME EFFICACITE ENERGETIQUE SEINE AVAL	2 850,00	
PLATE FORME EFFICACITE ENERGETIQUE SEINE AVAL	7 500,00	
PLATE FORME EFFICACITE ENERGETIQUE SEINE AVAL	7 500,00	
PLATE FORME EFFICACITE ENERGETIQUE SEINE AVAL	19 608,75	
PLATE FORME EFFICACITE ENERGETIQUE SEINE AVAL	8 403,75	
PLATEAU 31 - MACK ET LES GARS	4 480,00	
PLAY INTERNATIONAL	6 132,34	
PLAY INTERNATIONAL	24 040,66	
PMA PROJETS METIERS	8 346,90	
POINT ECOUTE CHAMPIGNY	3 999,69	
POINT ECOUTE CHAMPIGNY	4 002,95	
POINT ECOUTE CHAMPIGNY	4 000,31	
POINTS COMMUNS NOUVELLE SCENE NATIONALE DE CERGY PONTOISE VAL D OISE	121 156,45	
POINTS COMMUNS NOUVELLE SCENE NATIONALE DE CERGY PONTOISE VAL D OISE	120 884,22	
POINTS COMMUNS NOUVELLE SCENE NATIONALE DE CERGY PONTOISE VAL D OISE	91 652,83	
POP ASSOCIATION PETITS OISEAUX PRODUCTION	1 727,27	
POP ASSOCIATION PETITS OISEAUX PRODUCTION	8 000,00	
POP ASSOCIATION PETITS OISEAUX PRODUCTION	2 000,00	
POP ASSOCIATION PETITS OISEAUX PRODUCTION	3 161,94	
POSITIVE PLANET FRANCE	169 449,41	
POUR L AIDE A LA PARENTALITE RESEAU DES PARENTS	3 600,00	
POUR L AIDE A LA PARENTALITE RESEAU DES PARENTS	3 275,14	
POUR L AIDE A LA PARENTALITE RESEAU DES PARENTS	3 332,60	
POUR L AIDE A LA PARENTALITE RESEAU DES PARENTS	1 823,18	
POUR L ART POUR L AFRIQUE	15 000,00	
POUSSE POUSSE PRODUCTION	2 048,91	
POUSSE POUSSE PRODUCTION	351,09	
PPCM	61 401,58	
PRENDRE SOIN A SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	25 218,66	
PREOUCOPE	9 000,00	
PREOUCOPE	21 000,00	
PRESOMPTIONS DE PRESENCES	6 400,00	
PRIMO LEVI	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PRIMO LEVI	21 000,00	
PRO-QUARTET CENTRE EUROPEEN DE MUSIQUE DE CHAMBRE	73 520,00	
PROJETS 19	68 590,06	
PROJETS 19	54 218,79	
PROMETHEE EDUCATION	8 306,09	
PROMETHEE EDUCATION	99,11	
PROXITE	207 886,07	
PROXITE	90 000,00	
PRVB PLESSIS ROBINSON VOLLEY BALL	10 000,00	
PRVB PLESSIS ROBINSON VOLLEY BALL	10 000,00	
PT PARALLEL THEATRE	6 507,61	
PT PARALLEL THEATRE	15 000,00	
PUBLIC CHERI	96 000,00	
PUBLIC CHERI	24 000,00	
PUBLIC CHERI	13 293,84	
PUBLIC CHERI	4 500,00	
PUC VOLLEY BALL	50 000,00	
QUARTIERS DANS LE MONDE	7 044,84	
QUATORZE	17 840,00	
RAC RUEIL ATHLETIC CLUB	6 812,70	
RAC RUEIL ATHLETIC CLUB	3 187,30	
RACINES DE DEMAIN	8 000,00	
RACINES DE DEMAIN	288,00	
RACING CLUB DE FRANCE	10 000,00	
RACING CLUB DE FRANCE	10 000,00	
RACING CLUB DE FRANCE HOCKEY SUR GAZON	10 000,00	
RACING CLUB DE JOINVILLE	4 171,05	
RACING CLUB DE SAINT DENIS KAS KAD	39 427,21	
RACING MULTI ATHLON	10 000,00	
RACING MULTI ATHLON	10 000,00	
RACING MULTI ATHLON	10 000,00	
RACING MULTI ATHLON	10 000,00	
RACING MULTI ATHLON	10 000,00	
RACING MULTI ATHLON	10 000,00	
RACING MULTI ATHLON	10 000,00	
RACING MULTI ATHLON	10 000,00	
RACING MULTI ATHLON	10 000,00	
RACING MULTI ATHLON	10 000,00	
RACING MULTI ATHLON	10 000,00	
RACING MULTI ATHLON	10 000,00	
RACING MULTI ATHLON	10 000,00	
RACING MULTI ATHLON	10 000,00	
RADIO ALIGRE FM	3 093,00	
RADIO SOLEIL	10 680,78	
RADIO TRIANGLE	15 000,00	
RAID AVENTURE ORGANISATION	4 000,00	
RAID AVENTURE ORGANISATION	60 000,00	
RAINBOW SUBMARINE	16 000,00	
RAMBAM (MAIMONIDE)	1 000,00	
RAMBAM (MAIMONIDE)	770,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RAMBAM (MAIMONIDE)	59,00	
RAP 2 D RESEAU D ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	8 000,00	
RCD RUGBY CLUB DE DRANCY	10 000,00	
RDG IDF REVES DE GOSSE ILE DE FRANCE	334,00	
RDG IDF REVES DE GOSSE ILE DE FRANCE	2 769,24	
RE ESSONNE RESEAU ENTREPRENDRE ESSONNE	20 000,00	
RECOLTE URBAINE	4 512,62	
RECOLTE URBAINE	8 859,90	
RECONNECT	90 422,50	
RECONNECT	50 423,91	
RECYCLERIE DU GATINAIS	10 000,00	
RECYCLERIE DU GATINAIS	3 235,40	
RECYCLERIE DU GATINAIS	15 263,70	
RECYCLERIE LA TISSERIE PARISIENNE	19 013,45	
RECYCLERIE LA TISSERIE PARISIENNE	12 224,00	
RECYLLIANCE	12 160,02	
RED STAR CLUB MONTREUILLOIS	10 000,00	
RED STAR CLUB MONTREUILLOIS	10 000,00	
RENAISSANCE	60 467,63	
REPI 2000 RELAIS ENTRAIDE PORTE IVRY	136,54	
RESEAU ACTES IF	12 925,00	
RESEAU ACTES IF	18 000,00	
RESEAU ACTES IF	9 000,00	
RESEAU ACTES IF	36 000,00	
RESEAU ACTES IF	8 151,00	
RESEAU ACTES IF	36 000,00	
RESEAU ARTS VIVANTS EN IDF	19 540,99	
RESEAU COMPOST CITOYEN ILE-DE-FRANCE	1 424,80	
RESEAU COMPOST CITOYEN ILE-DE-FRANCE	6 424,42	
RESEAU COMPOST CITOYEN ILE-DE-FRANCE	3 767,31	
RESEAU CONSIGNE ET REEMPLOI IDF	2 275,00	
RESEAU CONSIGNE ET REEMPLOI IDF	11 837,37	
RESEAU CONSIGNE ET REEMPLOI IDF	13 321,06	
RESEAU ENVIRONNEMENT SANTE	54 704,00	
RESEAU ENVIRONNEMENT SANTE	5 794,41	
RESEAU FRANCILIEN DU REEMPLOI	15 806,94	
RESEAU FRANCILIEN DU REEMPLOI	30 432,15	
RESEAU FRANCILIEN DU REEMPLOI	20 706,58	
RESEAU FRANCILIEN DU REEMPLOI	4 200,00	
RESEAU FRANCILIEN DU REEMPLOI	24 193,06	
RESEAU MOM ARTRE	34 799,87	
RESEAU MOM ARTRE	2 153,24	
RESEAU MOM ARTRE	2 216,33	
RESEAU MOM ARTRE	28 000,00	
RESEAU MOM ARTRE	4 856,41	
RESEAU MOM ARTRE	6 400,00	
RESEAU MOM ARTRE	3 200,00	
RESEAU MORPHEE	6 506,65	
RESEAU THEATRE	9 483,50	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RESEAU VRAC	8 102,50	
RESERVE DE BIOSPHERE DE FONTAINEBLEAU ET DU GATINAIS	40 000,00	
RESSOURCERIE AU GRENIER DU LOING	5 758,13	
RESSOURCERIE AU GRENIER DU LOING	7 200,00	
RESSOURCERIE AU GRENIER DU LOING	5 790,44	
RESSOURCERIE AU GRENIER DU LOING	4 513,18	
RESSOURCERIE DE CHEVILLY-LARUE	10 104,82	
RESSOURCERIE DE CHEVILLY-LARUE	19 217,52	
RESSOURCES ET VOUS	10 000,00	
RESTAURANTS DU COEUR - RELAIS DU COEUR DE L'ESSONNE	6 031,00	
RESTAURANTS DU COEUR RELAIS 92	446,50	
RESTAUS DU COEUR LES RELAIS COEUR PARIS	35 000,00	
RESTAUS DU COEUR LES RELAIS COEUR PARIS	23 298,98	
RESTAUS DU COEUR LES RELAIS COEUR PARIS	35 000,00	
RESTAUS DU COEUR LES RELAIS COEUR PARIS	53 354,14	
REUSSIR AUJOURD'HUI	14 482,09	
REV ART REVOLUTION ARTISTIQUE	4 747,47	
REV ELLES	6 059,95	
REV ELLES	13 516,46	
REV ELLES	8 254,13	
REV ELLES	7 482,24	
RGB REGROUPEMENT RADIO GINGLET RADIO LA BOUCLE	10 636,86	
RGB REGROUPEMENT RADIO GINGLET RADIO LA BOUCLE	4 049,20	
RHAPSOD IF	4 977,21	
RIF RESEAUX EN ILE-DE-FRANCE	94 493,00	
RIPOSTE	42 000,00	
RISI RESEAU INITIATIV STRATEGIE INTELLIGENCE	300,00	
RISOTTO RESEAU FRANCILIEN POUR L'ESSOR DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC	24 000,00	
RISOTTO RESEAU FRANCILIEN POUR L'ESSOR DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC	6 000,00	
RIVAGES RUSSIE EVENEMENTS	6 249,03	
RIVAGES RUSSIE EVENEMENTS	11 923,62	
RK RIVIERE AL KAWTAR	5 452,91	
ROARATORIO	5 000,00	
ROARATORIO	19 792,00	
ROBERT SCHUMAN - DUGNY	5 300,00	
ROBERT SCHUMAN - DUGNY	11 424,00	
ROBERT SCHUMAN - DUGNY	76,00	
ROBERT SCHUMAN - DUGNY	375,00	
ROBERT SCHUMAN - DUGNY	1 146,00	
ROC LE ROCHER OASIS DES CITES	30 257,01	
RODEO THEATRE 78	30 000,00	
RODEO THEATRE 78	24 000,00	
ROSA BONHEUR	20 000,00	
ROSE UP	32 000,00	
ROSNYCYCLETES CENTRE SOCIOCULTUREL DE MARNAUDES	1 810,83	
RUALITE	28 000,00	
RUALITE	7 000,00	
RUALITE	2 750,58	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RUDOLF STEINER	138,00	
RUDOLF STEINER	2 000,00	
RUGBY CLUB DE VERSAILLES	7 978,99	
RVE RADIO VIEILLE EGLISE MAISON COMMUNALE	6 000,00	
S ORIENTER ENSEMBLE	47 198,22	
S ORIENTER ENSEMBLE	27 000,00	
S VRAI	24 000,00	
S VRAI	3 000,00	
SACRE COEUR - VILLE DU BOIS	1 300,00	
SACRE COEUR-CATHERINE LABOURE - PARIS 14	69 496,10	
SACRE COEUR-CATHERINE LABOURE - PARIS 14	1 849,00	
SACRE COEUR-CATHERINE LABOURE - PARIS 14	2 000,00	
SACRE COEUR-CATHERINE LABOURE - PARIS 14	4 832,00	
SACRE COEUR-CATHERINE LABOURE - PARIS 14	994,00	
SACRE COEUR-CATHERINE LABOURE - PARIS 14	73 382,81	
SACRE COEUR-CATHERINE LABOURE - PARIS 14	19 825,97	
SACRE COEUR-CATHERINE LABOURE - PARIS 14	125 135,06	
SAINT ASPAIS	600,00	
SAINT ASPAIS	1 655,00	
SAINT ASPAIS	635,00	
SAINT BENOIST DE L'EUROPE	9 100,00	
SAINT BENOIST DE L'EUROPE	3 312,00	
SAINT BENOIST DE L'EUROPE	2 000,00	
SAINT BENOIST DE L'EUROPE	2 947,00	
SAINT BENOIST DE L'EUROPE	1 765,00	
SAINT BENOIST DE L'EUROPE	15 722,00	
SAINT BENOIST DE L'EUROPE	26 248,00	
SAINT CHARLES	3 879,00	
SAINT CHARLES	26,00	
SAINT CHARLES	984,00	
SAINT CHARLES	10 625,25	
SAINT CHARLES	785,47	
SAINT CHARLES	2 000,00	
SAINT CHARLES DE CHARENTON SAINT MAURICE BASKETBALL	3 123,09	
SAINT CLOUD PARIS SF	19 589,74	
SAINT CLOUD PARIS SF	50 000,00	
SAINT DENIS TENNIS DE TABLE 93	10 000,00	
SAINT DENIS TENNIS DE TABLE 93	10 000,00	
SAINT DENIS TENNIS DE TABLE 93	10 000,00	
SAINT DENIS TENNIS DE TABLE 93	10 000,00	
SAINT EXUPERY - MONTIGNY	1 100,00	
SAINT FRANCOIS D'ASSISE - FONTENAY	12 224,00	
SAINT FRANCOIS D'ASSISE - FONTENAY	3 200,00	
SAINT FRANCOIS D'ASSISE - FONTENAY	212,00	
SAINT FRANCOIS D'ASSISE - FONTENAY	662,00	
SAINT JEAN DE PASSY - PARIS 16	400,00	
SAINT JEAN DE PASSY - PARIS 16	1 000,00	
SAINT JEAN DE PASSY - PARIS 16	17,00	
SAINT JEAN DE PASSY - PARIS 16	41,00	
SAINT JEAN DE PASSY - PARIS 16	2 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SAINT JEAN HULST	2 878,73	
SAINT JEAN HULST	800,00	
SAINT JOSEPH - ARGENTEUIL	2 041,00	
SAINT JOSEPH - ARGENTEUIL	2 000,00	
SAINT JOSEPH - VILLEJUIF	3 700,00	
SAINT JOSEPH - VILLEJUIF	290,00	
SAINT JOSEPH - VILLEJUIF	2 000,00	
SAINT JOSEPH LA SALLE - PANTIN	2 000,00	
SAINT LEON - CORBEIL-ESSONNE	1 089,00	
SAINT LEON - CORBEIL-ESSONNE	4 500,00	
SAINT LEON - CORBEIL-ESSONNE	2 000,00	
SAINT LEON - CORBEIL-ESSONNE	6 191,00	
SAINT LEON - CORBEIL-ESSONNE	6 133,00	
SAINT LEON - CORBEIL-ESSONNE	6 674,00	
SAINT LOUIS SAINT CLEMENT	1 851,00	
SAINT LOUIS SAINT CLEMENT	2 000,00	
SAINT MARTIN - PALAISEAU	20 106,00	
SAINT MARTIN - PALAISEAU	51 136,68	
SAINT MARTIN DE FRANCE - PONTOISE	22 117,00	
SAINT MARTIN DE FRANCE - PONTOISE	1 318,00	
SAINT MARTIN DE FRANCE - PONTOISE	3 408,00	
SAINT MARTIN DE FRANCE - PONTOISE	2 000,00	
SAINT MARTIN DE FRANCE - PONTOISE	71 312,83	
SAINT MICHEL DE PICPUS	2 400,00	
SAINT MICHEL DE PICPUS	1 300,00	
SAINT MICHEL DE PICPUS	18,00	
SAINT MICHEL DES BATIGNOLLES	702,00	
SAINT MICHEL SAINT MANDE	2 200,00	
SAINT MICHEL SAINT MANDE	2 000,00	
SAINT PHILIPPE (APPRENTIS AUTEUIL)	2 459,00	
SAINT PHILIPPE (APPRENTIS AUTEUIL)	2 459,00	
SAINT PIERRE	24 706,00	
SAINT PIERRE	45 206,00	
SAINT PIERRE	4 200,00	
SAINT PIERRE	3 800,00	
SAINT PIERRE	2 489,00	
SAINT PIERRE	3 624,00	
SAINT PIERRE	72 999,00	
SAINT PIERRE	524,00	
SAINT SULPICE	2 300,00	
SAINT SULPICE	614,00	
SAINT THOMAS D'AQUIN	1 900,00	
SAINT THOMAS D'AQUIN	43 987,00	
SAINT THOMAS D'AQUIN	1 504,00	
SAINT THOMAS D'AQUIN	1 712,00	
SAINT THOMAS DE VILLENEUVE - ST GERMAIN	543,00	
SAINT THOMAS DE VILLENEUVE - ST GERMAIN	2 000,00	
SAINT THOMAS DE VILLENEUVE - ST GERMAIN	2 811,00	
SAINT VINCENT DE PAUL - ST DENIS	4 500,00	
SAINT VINCENT DE PAUL - ST DENIS	5 738,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SAINT VINCENT DE PAUL - VERSAILLES	12 060,00	
SAINT VINCENT DE PAUL - VERSAILLES	5 797,00	
SAINT VINCENT DE PAUL - VERSAILLES	9 660,00	
SAINT VINCENT DE PAUL - VERSAILLES	2 800,00	
SAINT VINCENT DE PAUL - VERSAILLES	2 000,00	
SAINTE CELINE	1 100,00	
SAINTE CELINE	1 208,00	
SAINTE CELINE	2 000,00	
SAINTE CROIX	847,00	
SAINTE CROIX	1 235,00	
SAINTE CROIX	21,00	
SAINTE ELISABETH - PARIS 15	1 106,00	
SAINTE ELISABETH - PARIS 15	2 000,00	
SAINTE GENEVIEVE - ASNIERES	400,00	
SAINTE GENEVIEVE - ASNIERES	1 250,00	
SAINTE GENEVIEVE - ASNIERES	2 000,00	
SAINTE GENEVIEVE - VERSAILLES	431 400,00	
SAINTE GENEVIEVE - VERSAILLES	6 092,00	
SAINTE GENEVIEVE - VERSAILLES	1 218,00	
SAINTE GENEVIEVE - VERSAILLES	2 000,00	
SAINTE GENEVIEVE SPORTS	10 000,00	
SAINTE GENEVIEVE SPORTS	10 000,00	
SAINTE JEANNE ELISABETH	1 400,00	
SAINTE JEANNE ELISABETH	2 000,00	
SAINTE JEANNE ELISABETH	338,00	
SAINTE JEANNE ELISABETH	422,00	
SAINTE MARIE - ANTONY	67 365,50	
SAINTE MARIE - ANTONY	2 200,00	
SAINTE MARIE - ANTONY	1 000,00	
SAINTE MARIE - ANTONY	1 540,00	
SAINTE MARIE - ANTONY	2 000,00	
SAINTE MARIE - ANTONY	574,00	
SAINTE MARIE - ANTONY	2 265,00	
SAINTE MARIE - ANTONY	202 672,00	
SAINTE MARIE - ANTONY	2 538,00	
SAINTE MARIE - ANTONY	91,00	
SAINTE MARIE - STAINS	6 500,00	
SAINTE THERESE FONDATION AUTEUIL - PARIS 16	2 400,00	
SAINTE THERESE FONDATION AUTEUIL - PARIS 16	7 056,00	
SAINTE THERESE FONDATION AUTEUIL - PARIS 16	1 522,00	
SALON DU LIVRE AFRICAIN DE PARIS	7 354,20	
SANGS MELES	5 814,44	
SANTE MENTALE FRANCE	10 000,00	
SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE - ESPACE DYNAMIQU	383 319,64	
SAUVEGARDE DU VAL D'OISE	359 599,13	
SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESC VAL OISE PREVENTION SPECIALISEE	68 781,41	
SAVATE CLUB DRAVEIL BOXE FORME DEFENSE	10 000,00	
SCA 2000 EVRY	10 000,00	
SCA 2000 EVRY	10 000,00	
SCA 2000 EVRY	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SCA 2000 EVRY	10 000,00	
SCA 2000 EVRY	10 000,00	
SCA 2000 EVRY	10 000,00	
SCA 2000 EVRY	10 000,00	
SCENA NOSTRA	10 000,00	
SCENA NOSTRA	20 000,00	
SCENES DE LIVRES	2 678,00	
SCIENCE ACCUEIL	80 000,00	
SCIENCE ACCUEIL	20 000,00	
SCIENCE ACCUEIL	20 000,00	
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	9 900,00	
SCUBE SCIENTIPOLE SAVOIRS SOCIETE POLE DIFFUSION CULTURE SCIENTIFIQUE ILE DE FRANCE SUD	15 000,00	
SCUBE SCIENTIPOLE SAVOIRS SOCIETE POLE DIFFUSION CULTURE SCIENTIFIQUE ILE DE FRANCE SUD	4 117,69	
SCUBE SCIENTIPOLE SAVOIRS SOCIETE POLE DIFFUSION CULTURE SCIENTIFIQUE ILE DE FRANCE SUD	23 130,68	
SDM SAINT-DENIS EMOTION	14 000,00	
SDM SAINT-DENIS EMOTION	14 000,00	
SDM SAINT-DENIS EMOTION	10 000,00	
SDM SAINT-DENIS EMOTION	10 000,00	
SEAY SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCENCE YVELINES	1 009 271,14	
SEAY SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCENCE YVELINES	6 500,00	
SEAY SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCENCE YVELINES	2 991,10	
SEAY SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCENCE YVELINES	32 874,35	
SEAY SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCENCE YVELINES	1 672 146,00	
SEAY SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCENCE YVELINES	16 054,00	
SEAY SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCENCE YVELINES	1 345 694,86	
SEBULBA	15 000,00	
SECOURS CATHOLIQUE	13 000,00	
SECOURS CATHOLIQUE	2 266,08	
SECOURS CATHOLIQUE	19 255,00	
SECOURS CATHOLIQUE	16 945,91	
SECOURS CATHOLIQUE	18 544,91	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS COMITE DE L ILE SAINT DENIS	1 514,68	
SEINE EN PARTAGE HOTEL DE VILLE	15 000,00	
SEINE EN PARTAGE HOTEL DE VILLE	8 672,86	
SEINE OUEST ENTREPRISE ET EMPLOI MAISON DES ENTR	13 785,65	
SEINE SAINT DENIS TOURISME AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	17 828,77	
SEINE-ET-MARNE ENVIRONNEMENT	18 981,14	
SEINE-ET-MARNE ENVIRONNEMENT	32 892,45	
SEINE-ET-MARNE ENVIRONNEMENT	54 721,70	
SERRES ET HALLES AGRO-URBAIN DE MONTEVRAIN	8 000,00	
SERRES ET HALLES AGRO-URBAIN DE MONTEVRAIN	2 406,09	
SERRES ET HALLES AGRO-URBAIN DE MONTEVRAIN	2 000,00	
SEVE	10 000,00	
SEXE ET CONSENTEMENT	2 097,26	
SFM - ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT	4 936,20	
SFM - ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT	108 479,18	
SFM ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT	1 358 655,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SFM MONTREUIL	4 986,82	
SFM MONTREUIL	5 000,00	
SHAKTI 21	7 000,00	
SHAM SPECTACLES	8 000,00	
SHAM SPECTACLES	30 400,00	
SHAM SPECTACLES	7 600,00	
SHAM SPECTACLES	7 600,00	
SHAM SPECTACLES	30 400,00	
SHAM SPECTACLES	10 400,00	
SIARP SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DES APICULTEURS DE LA REGION PARISIENNE	9 997,00	
SIG SON ET IMAGE	8 000,00	
SILHOUETTE	15 000,00	
SILVER VALLEY	95 000,00	
SILVER VALLEY	345 054,51	
SILVER VALLEY	57 000,00	
SILVER VALLEY	22 993,00	
SILVER VALLEY	50 031,00	
SINAI	1 300,00	
SJMCP SOLIDARITES JEUNESSES MCP	100,00	
SJMCP SOLIDARITES JEUNESSES MCP	39 900,00	
SKEMA BUSINESS SCHOOL	7 489,00	
SMES SAISON MUSICAL D ETE DE SCEAUX	12 424,90	
SNHS SOC NAUTIQUE DE LA HAUTE SEINE	10 000,00	
SO WEITER	20 000,00	
SO WEITER	10 000,00	
SO WEITER	24 000,00	
SO WEITER	9 000,00	
SO2J SAINT OUEN JUDO JU JITSU	10 000,00	
SO2J SAINT OUEN JUDO JU JITSU	10 000,00	
SOC DES HABOUS ET LIEUX SAINTS DE L'ISLAM	8 800,00	
SOC DES REALISATEURS DE FILMS	12 000,00	
SOC DES REALISATEURS DE FILMS	25 000,00	
SOC FRANC DE PHYSIQUE	17 641,70	
SOCIETE EPIN LYC	2 700,00	
SOCIETE EPIN LYC	186,00	
SOL EN SI SOLIDARITE ENFANTS SIDA	19 567,87	
SOL EN SI SOLIDARITE ENFANTS SIDA	35 000,00	
SOL EN SI SOLIDARITE ENFANTS SIDA	4 000,00	
SOLEIL DES ILES 91 SDI91	800,00	
SOLEY K RAYIB	800,00	
SOLIDARITE ACTIVE SAINT OUEN SOL A SO	2 000,00	
SOLIDARITE AVEC LES SOIGNANTS	50 000,00	
SOLIDARITE ET JALONS POUR LE TRAVAIL	1 103 935,24	
SOLIDARITE SIDA	40 000,00	
SOLIDARITE SIDA	5 379,98	
SOLIDARITE SIDA	626 248,59	
SOLIDARITE SIDA	199 784,39	
SOLIDARITE SIDA	10 754,54	
SOLIDARITE SIDA	14 620,02	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOLIDARITES INTERNATIONAL	34 211,96	
SOLIHA PARIS HAUTS DE SEINE VAL D'OISE PACTE DE PARIS	17 402,87	
SOLIHA PARIS HAUTS DE SEINE VAL D'OISE PACTE DE PARIS	57 720,00	
SOLIHA PARIS HAUTS DE SEINE VAL D'OISE PACTE DE PARIS	57 720,00	
SOLINUM	100,00	
SOLINUM	39 900,00	
SONIC PROTEST	16 000,00	
SONIC PROTEST	4 000,00	
SOPHIE BARAT	1 500,00	
SOPHIE BARAT	1 057,00	
SOPHIE BARAT	8,00	
SOPHIE BARAT	2 000,00	
SOPHIE BARAT	68,00	
SOS FEMMES 77	15 000,00	
SOS RACISME TOUCHE PAS A MON POTE	18 523,27	
SOS VICTIMES 93	55 000,00	
SOUNDINITIATIVE	4 000,00	
SOUNDINITIATIVE	16 000,00	
SOUNDINITIATIVE	12 292,39	
SPA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	73 104,77	
SPA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	18 737,01	
SPA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	45 210,37	
SPA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	212 078,29	
SPA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	287 276,59	
SPA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	135 754,34	
SPF SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	28 000,00	
SPF SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	12 000,00	
SPF SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DE L'ESSONNE	32 000,00	
SPF SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DE L'ESSONNE	8 000,00	
SPL CAPITAL GAMES	30 000,00	
SPL CAPITAL GAMES	45 000,00	
SPL CAPITAL GAMES	30 000,00	
SPORT A VIE ASSOCIATION DE L EDUCATION PAR LE SPORT	40 000,00	
SPORT EVENT INSERTION	16 000,00	
SPORTING CLUB DE BOBIGNY KARATE	10 000,00	
SPORTING CLUB DE NEUILLY-SUR-SEINE	10 000,00	
SPORTING CLUB DE PARIS	10 000,00	
SPORTING CLUB DE PARIS	10 000,00	
SPORTING CLUB DE PARIS	10 000,00	
SPORTING CLUB DE PARIS	10 000,00	
SPORTING CLUB DE PARIS	10 000,00	
SPORTING CLUB DE PARIS	10 000,00	
SPORTING CLUB DE PARIS	10 000,00	
SPORTS OLYMPIQUE DE HOUILLES	10 000,00	
SPS SOINS AUX PROFESSIONNELS DE SANTE	60 000,00	
SQUALES DE VAUREAL BASEBALL SOTBALL	10 000,00	
SQUALES DE VAUREAL BASEBALL SOTBALL	10 000,00	
SR AFCAM SECTION REGIONAL IDF ASS FR DU CORPS ARBITRAL MULTISPORTS	1 000,00	
SSLP SOLEIL SOUS LA PLUIE	12 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SSLP SOLEIL SOUS LA PLUIE	2 400,00	
ST JEAN DE MONTMARTRE - PARIS 18	6 263,00	
ST JEAN DE MONTMARTRE - PARIS 18	28 657,00	
ST JEAN DE MONTMARTRE - PARIS 18	55 168,84	
ST NLE PROTECTION NATURE SNPN	38 048,48	
ST PERRIENNE DE TAEKWONDO	6 400,00	
ST PERRIENNE DE TAEKWONDO	7 200,00	
ST THOMAS DE VILLENEUVE - CHAVILLE	400,00	
ST THOMAS DE VILLENEUVE - CHAVILLE	2 000,00	
STADE DE VANVES	10 000,00	
STADE DE VANVES	12 000,00	
STADE DE VANVES	10 000,00	
STADE DE VANVES	10 000,00	
STADE DE VANVES	12 000,00	
STADE DE VANVES	10 000,00	
STADE DE VANVES	10 000,00	
STADE DE VANVES	10 000,00	
STADE FRANCAIS	10 000,00	
STADE FRANCAIS	5 000,00	
STADE FRANCAIS	10 000,00	
STADE FRANCAIS	10 000,00	
STADE FRANCAIS	10 000,00	
STADE FRANCAIS	14 000,00	
STADE FRANCAIS OLYMPIQUE COURBEVOIE	10 000,00	
STANISLAS	215 598,75	
STANISLAS	800,00	
STANISLAS	1 939,00	
STANISLAS	1 122,00	
STANISLAS	486,00	
STANISLAS	4 740,00	
STANISLAS	1 891,00	
STANISLAS	798,00	
STANISLAS	2 000,00	
STANISLAS	7 154,63	
STANISLAS	6,00	
STAR THEATRE	6 675,92	
START 2 STEP	5 000,00	
STELLA SAINT MAUR HANDBALL	10 217,07	
STELLA SAINT MAUR HANDBALL	9 274,88	
STELO FORMATION	10 000,00	
STELO FORMATION	153 590,00	
STELO FORMATION	242 669,23	
STELO FORMATION	55 668,07	
STELO FORMATION	110 322,00	
STOP FRELONS ASIATIQUES 91	1 389,79	
STOP HOMOPHOBIE	16 000,00	
STOP HOMOPHOBIE	30 000,00	
STS LE STUDIO THEATRE STAINS	60 000,00	
STUDIO FICTIF	10 000,00	
STUDIO THEATRE DE VITRY	12 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
STUDIO THEATRE DE VITRY	21 000,00	
STUDIO THEATRE DE VITRY	49 000,00	
SUCY JUDO	10 000,00	
SUGER - VAUCRESSON	800,00	
SUGER - VAUCRESSON	2 000,00	
SUIVEZ LA FLECHE	7 877,41	
SULLY	348,81	
SUP 2000	176 118,00	
SUPEXPERTISE PARIS	75 462,80	
SUPEXPERTISE PARIS	69 826,92	
SUPEXPERTISE PARIS	538 067,26	
SUPEXPERTISE PARIS	418 600,00	
SYND COPR DU 32 RUE VICTOR HUGO 93 MONT	834,00	
SYND COPR DU 32 RUE VICTOR HUGO 93 MONT	411 023,27	
SYND FRANCAIS DE LA CRITIQUE DE CINEMA	17 600,00	
SYND FRANCAIS DE LA CRITIQUE DE CINEMA	917,95	
SYSTEMATIC PARIS REGION	215 384,91	
SYSTEMATIC PARIS REGION	716 000,00	
SYSTEMATIC PARIS REGION	8 000,00	
SYSTEMATIC PARIS REGION	159 717,80	
SYSTEMATIC PARIS REGION	431 291,20	
SYSTEMATIC PARIS REGION	108 035,00	
SYSTEMATIC PARIS REGION	48 500,00	
T R A N S H U M A N C E S	5 111,76	
TADAM	7 847,46	
TAEKWONDO CLUB ASNIERES ELITE	10 000,00	
TAEKWONDO CLUB ASNIERES ELITE	10 000,00	
TAEKWONDO CLUB ASNIERES ELITE	10 000,00	
TAEKWONDO CLUB ASNIERES ELITE	12 000,00	
TAEKWONDO ELITE CERGY	10 000,00	
TAEKWONDO ELITE CERGY	10 000,00	
TAEKWONDO TEAM VILLENEUVE SAINT GEORGES	10 000,00	
TAEKWONDO TEAM VILLENEUVE SAINT GEORGES	10 000,00	
TCK CLUB TORCY CANOE KAYAK	10 000,00	
TEAM 94 CYCLING	10 000,00	
TEAM COSTOC ILE DE FRANCE	10 000,00	
TEAM COSTOC ILE DE FRANCE	10 000,00	
TEAM COSTOC ILE DE FRANCE	10 000,00	
TEAM COSTOC ILE DE FRANCE	10 000,00	
TEAM FLEURET	10 000,00	
TECHNOPOL - TECHNO PARADE	45 000,00	
TEILHARD-DE-CHARDIN	3 129,00	
TEILHARD-DE-CHARDIN	1 086,00	
TEILHARD-DE-CHARDIN	604,00	
TEILHARD-DE-CHARDIN	2 000,00	
TELEMAQUE	15 737,60	
TELEMAQUE	20 000,00	
TEMPO	6 132,49	
TENDRES BOURREAUX	8 000,00	
TERRAIN DE JEU	16 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TERRAIN DE JEU	18 328,53	
TERRE AVENIR	20 800,00	
TERRE AVENIR	1 600,00	
TERRE AVENIR	6 000,00	
TERRE DE LIENS ILE DE FRANCE	55 000,00	
TERRE ET CITE	9 864,64	
TERRE ET CITE	5 393,97	
TERRE ET CITE	7 514,72	
TERRE ET CITE	88 199,73	
TERRE ET CITE	30 000,00	
TERRE ET CITE	6 738,20	
TERRE ET CITE	8 320,00	
TERRE ET CITE	30 000,00	
TERRE ET CITE	11 742,48	
TERRE ET CITE	15 607,35	
TES P TITTES MAINS VERTES	4 359,00	
THEATRE 71	3 000,00	
THEATRE 71	9 000,00	
THEATRE 71	9 000,00	
THEATRE 71	44 000,00	
THEATRE 71	3 000,00	
THEATRE 71	11 000,00	
THEATRE AUX MAINS NUES	23 200,00	
THEATRE AUX MAINS NUES	34 800,00	
THEATRE AUX MAINS NUES	11 000,00	
THEATRE BOUCHE BEE	28 000,00	
THEATRE DE CHAIR	3 000,00	
THEATRE DE CHAIR	6 000,00	
THEATRE DE CHAIR	24 000,00	
THEATRE DE LA MARIONNETTE A PARIS	8 222,08	
THEATRE DE LA MARIONNETTE A PARIS	15 800,00	
THEATRE DE LA MARIONNETTE A PARIS	1 200,00	
THEATRE DE LA MARIONNETTE A PARIS	47 356,16	
THEATRE DE LA MARIONNETTE A PARIS	18 000,00	
THEATRE DE LA POUDRERIE	24 780,04	
THEATRE DE LA VALLEE	5 445,80	
THEATRE DE LA VALLEE	24 000,00	
THEATRE DE LA VALLEE	12 000,00	
THEATRE DE LA VALLEE	48 000,00	
THEATRE DE LA VILLE	7 520,86	
THEATRE DE LA VILLE	45 000,00	
THEATRE DES EVADES	1 137,74	
THEATRE DES OISEAUX	5 988,17	
THEATRE DES OISEAUX	3 600,00	
THEATRE DES OISEAUX	9 600,00	
THEATRE DU CRISTAL	7 600,00	
THEATRE DU CRISTAL	30 400,00	
THEATRE DU CRISTAL	80 000,00	
THEATRE DU FIL	9 000,00	
THEATRE DU FIL	21 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
THEATRE DU KALAM	4 800,00	
THEATRE DU MENTEUR LA MANUFACTURE	40 000,00	
THEATRE DU MENTEUR LA MANUFACTURE	10 000,00	
THEATRE DU MENTEUR LA MANUFACTURE	1 600,00	
THEATRE FIRMIN GEMIER THEATRE DE LA PISCINE	5 000,00	
THEATRE FIRMIN GEMIER THEATRE DE LA PISCINE	1 568,78	
THEATRE FIRMIN GEMIER THEATRE DE LA PISCINE	5 658,76	
THEATRE HALLE ROUBLOT CIE ESPACE BLANC	12 000,00	
THEATRE HALLE ROUBLOT CIE ESPACE BLANC	35 000,00	
THEATRE HALLE ROUBLOT CIE ESPACE BLANC	13 000,00	
THEATRE HALLE ROUBLOT CIE ESPACE BLANC	15 000,00	
THEATRE HALLE ROUBLOT CIE ESPACE BLANC	15 000,00	
THEATRE IRRUPTIONNEL	7 204,88	
THEATRE L'AGORA SCENE NATIONALE EVRY ESSONNE	22 000,00	
THEATRE L'AGORA SCENE NATIONALE EVRY ESSONNE	33 692,53	
THEATRE L'AGORA SCENE NATIONALE EVRY ESSONNE	25 000,00	
THEATRE LE COLOMBIER LANGAJA	10 000,00	
THEATRE LE COLOMBIER LANGAJA	17 620,00	
THEATRE LE COLOMBIER LANGAJA	2 000,00	
THEATRE LE COLOMBIER LANGAJA	1 810,26	
THEATRE LE COLOMBIER LANGAJA	19 900,00	
THEATRE LOUIS ARAGON	12 800,00	
THEATRE LOUIS ARAGON	52 000,00	
THEATRE LOUIS ARAGON	178,47	
THEATRE LOUIS ARAGON	3 000,00	
THEATRE LOUIS ARAGON	13 000,00	
THEATRE PARIS VILLETTE	11 000,00	
THEATRE PARIS VILLETTE	15 000,00	
THEATRE PARIS VILLETTE	85 000,00	
THEATRE SANS TOIT	6 000,00	
THEATRE SANS TOIT	24 000,00	
THEATRE SANS TOIT	21 045,60	
THEATRE SILVIA MONFORT	8 000,00	
THEATRE SILVIA MONFORT	10 000,00	
THEATRE ST QUENTIN YVELINES	25 500,00	
THEATRE ST QUENTIN YVELINES	68 000,00	
THEATRE ST QUENTIN YVELINES	8 392,10	
THEATRE ST QUENTIN YVELINES	33 600,00	
THEATRE STUDIO CIE CHRISTIAN BENEDETTI	15 676,37	
THEATRE STUDIO CIE CHRISTIAN BENEDETTI	88 000,00	
THEATRE STUDIO CIE CHRISTIAN BENEDETTI	26 800,00	
THEO THEATRE	17 350,00	
THERMIE	610,05	
THERMIE	5 000,00	
THORIGNY SOLIDAIRE	869,37	
TICKET FOR CHANGE	137 478,13	
TIRELIRES D AVENIR	24 000,00	
TOC	32 000,00	
TOC	12 000,00	
TOC	1 200,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOC	24 000,00	
TOC	8 000,00	
TOP RANK BAGNOLET	10 000,00	
TOU'S'RESSOURCE	13 456,83	
TOU'S'RESSOURCE	900,10	
TOU'S'RESSOURCE	14 553,08	
TOUS BENEVOLES	12 500,00	
TOUS BENEVOLES	30 000,00	
TOUS EN SELLE	10 000,00	
TOUS EN STAGE L ENGAGEMENT D UN RESEAU D ENTREPRISES POUR LA REUSSITE DES JEUNES	29 649,02	
TOUT DE GO	2 589,09	
TOUT UN CIEL	20 000,00	
TOUT UN CIEL	15 000,00	
TRACES THEORIE REFLEXE APPREND COMM EDUCAT SCIENTIF	4 600,00	
TRACES THEORIE REFLEXE APPREND COMM EDUCAT SCIENTIF	2 158,34	
TRACES THEORIE REFLEXE APPREND COMM EDUCAT SCIENTIF	20 952,00	
TRACES THEORIE REFLEXE APPREND COMM EDUCAT SCIENTIF	5 657,65	
TRACES THEORIE REFLEXE APPREND COMM EDUCAT SCIENTIF	10 000,00	
TRACES THEORIE REFLEXE APPREND COMM EDUCAT SCIENTIF	72 413,22	
TRACES THEORIE REFLEXE APPREND COMM EDUCAT SCIENTIF	19 048,00	
TRACES THEORIE REFLEXE APPREND COMM EDUCAT SCIENTIF	3 840,00	
TRAJECTOIRE FORMATION	5 349,92	
TRAM	75 000,00	
TRANSITION ECOLOGIQUE FRANCE	8 812,86	
TRANSVERSALE	4 596,68	
TRAVAIL ENTRAIDE	252 868,72	
TREMPIN 94 SOS FEMMES	10 000,00	
TRIANGLE VERT VILLES MARAICHES HUREPOIX	4 176,90	
TRIANGLE VERT VILLES MARAICHES HUREPOIX	5 838,20	
TRIANGLE VERT VILLES MARAICHES HUREPOIX	23 175,97	
TRIANGLE VERT VILLES MARAICHES HUREPOIX	6 000,00	
TRIANGLE VERT VILLES MARAICHES HUREPOIX	7 386,15	
TRIANGLE VERT VILLES MARAICHES HUREPOIX	520,00	
TRIANGLE VERT VILLES MARAICHES HUREPOIX	600,00	
TROUVE TA VOIX	24 000,00	
UCPA FORMATION	99 545,00	
UDSM UNION DEFENS SANTE MENTALE REG EST PARIS	23 000,00	
UEJF UNION DES ETUDIANTS JUIFS DE FRANCE	12 618,70	
UFISC UNION FEDERALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES CO MAISON DES RESEAUX	10 000,00	
UFISC UNION FEDERALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES CO MAISON DES RESEAUX	10 000,00	
UGAB UNION GENERALE ARMENIENNE DE BIENFAISANCE	32 538,00	
UGAB UNION GENERALE ARMENIENNE DE BIENFAISANCE	10 000,00	
UGAB UNION GENERALE ARMENIENNE DE BIENFAISANCE	5 825,00	
UN MONDE TE SOURIT	5 694,57	
UN MONDE TE SOURIT	2 230,67	
UN MONDE TE SOURIT	5 113,00	
UN MONDE TE SOURIT	12 526,76	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UN NEUF TROIS SOLEIL	10 000,00	
UN NEUF TROIS SOLEIL	10 663,50	
UN NEUF TROIS SOLEIL	9 336,50	
UN TIERS LIEU POUR SEVRES	2 064,30	
UNAFAM	4 981,29	
UNE AUTRE MODE EST POSSIBLE	8 000,00	
UNE PATTE TENDUE	26 577,95	
UNE RADIO ETUDIANTE A PARIS	12 800,00	
UNE RADIO ETUDIANTE A PARIS	12 000,00	
UNION DES PARENTS D'ELEVES ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE	8 000,00	
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	5 234,18	
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	30 537,00	
UNION REG DES SCOP IDF CENTRE VAL DE LOIRE ET DOM TOM	50 000,00	
UNION REG DES SCOP IDF CENTRE VAL DE LOIRE ET DOM TOM	479 059,26	
UNION REG DES SCOP IDF CENTRE VAL DE LOIRE ET DOM TOM	164 784,86	
UNION REGIONALE DES FOYERS RURAUX D ILE DE FRANCE	25 000,00	
UNION REGIONALE DES FOYERS RURAUX D ILE DE FRANCE	25 000,00	
UNION REGIONALE FO ILE DE FRANCE	36 451,00	
UNION REGIONALE UNSA ILE DE FRANCE	21 919,00	
UNION SPORTIVE CRETEIL BOXE FRANCAISE	10 000,00	
UNION SPORTIVE CRETEIL BOXE FRANCAISE	10 000,00	
UNION SPORTIVE D IVRY HANDBALL	10 000,00	
UNION SPORTIVE DE CRETEIL ATHLETISME	10 000,00	
UNION SPORTIVE DE CRETEIL CYCLISME	12 000,00	
UNION SPORTIVE DE CRETEIL CYCLISME	10 000,00	
UNION SPORTIVE DE CRETEIL CYCLISME	10 000,00	
UNION SPORTIVE DE CRETEIL CYCLISME	10 000,00	
UNION SPORTIVE DE CRETEIL CYCLISME	10 000,00	
UNION SPORTIVE DE CRETEIL CYCLISME	12 000,00	
UNION SPORTIVE DE CRETEIL LUTTE	10 000,00	
UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE ECOLE DE GAZERAN	1 527,26	
UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE ECOLE DE GAZERAN	1 855,92	
UNION SPORTIVE DE MAROLLES	1 479,53	
UNION SPORTIVE DE PALAISEAU	10 000,00	
UNION SPORTIVE EZANVILLE ECOUEN	10 000,00	
UNION SPORTIVE VILLEJUIF NATATION	10 000,00	
UNION UNIV ECONOMIE	609,00	
UNIS CITE	56 068,62	
UNIS CITE	28 759,10	
UNIS CITE	100 000,00	
UNIS CITE	100 000,00	
UNITED WAY L'ALLIANCE	44 311,73	
UNITED WAY L'ALLIANCE	36 574,55	
UNIV ST JOSEPH BEYROUTH	20 000,00	
UNSS UNION NATIONAL DU SPORT SCOLAIRE	32 125,58	
UNSS UNION NATIONAL DU SPORT SCOLAIRE	35 300,00	
UOMS UNION OUTRE MER DE SENART	300,00	
URBANESCENCE	3 063,78	
URBANESCENCE	3 721,00	
URHAJ ILE-DE-FRANCE UNION REG HABITAT JEUNES ILE-DE-FRANCE	8 981,18	
URHAJ ILE-DE-FRANCE UNION REG HABITAT JEUNES ILE-DE-FRANCE	17 910,61	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
URHAJ ILE-DE-FRANCE UNION REG HABITAT JEUNES ILE-DE-FRANCE	9 000,00	
URHAJ ILE-DE-FRANCE UNION REG HABITAT JEUNES ILE-DE-FRANCE	18 089,39	
URIF CFTC UNION REGIONALE ILE FRANCE CFTC	17 155,00	
URIF CGT UNION REGION CGT L ILE DE FRANCE	55 050,00	
USC NATATION UNION SPORTIVE DE CRETEIL NATATION	10 000,00	
USCS UNION SPORTIVE DE CRETEIL SQUASH	10 000,00	
USCS UNION SPORTIVE DE CRETEIL SQUASH	10 000,00	
USNV UNE SECONDE NATURE EN VILLE	898,97	
V ET F VACANCES ET FAMILLES	4 225,99	
V ET F VACANCES ET FAMILLES	3 553,85	
V ET F VACANCES ET FAMILLES	32 099,97	
V3M	15 000,00	
VAL D EUROPE ATHLETISME	10 000,00	
VAL SERVICES	59 500,00	
VANDERLAB	40 000,00	
VDE LA VOIX DE L'ENFANT	12 000,00	
VDE LA VOIX DE L'ENFANT	8 017,33	
VDE LA VOIX DE L'ENFANT	8 441,21	
VELEDA	4 000,00	
VELO CLUB ELANCOURT SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	10 000,00	
VELO CLUB ELANCOURT SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	12 000,00	
VELO CLUB ELANCOURT SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	10 000,00	
VELO CLUB ELANCOURT SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	10 000,00	
VELO CLUB ELANCOURT SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	10 000,00	
VELO CLUB ELANCOURT SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	10 000,00	
VELO SUD 77	1 392,00	
VENI VERDI	20 745,00	
VENI VERDI	11 000,00	
VER LUISANT VIVRE ECO RESPONSABLE LUTTER CONTRE IMPACTS SOCIETE SUR ANIMAUX NATURE ET TERRE	229,07	
VERGERS URBAINS	5 600,00	
VERGERS URBAINS	8 000,00	
VERTICAL DETOUR	96 000,00	
VERTICAL DETOUR	24 000,00	
VERTICAL DETOUR	24 000,00	
VERTICAL DETOUR	10 000,00	
VETERINAIRES POUR TOUS ILE DE FRANCE	106,01	
VICTIMES ET AVENIR	10 000,00	
VICTIMES ET RESCAPES DE L'EXPLOSION DE LA RUE DE TREVISE DU 12 JANVIER 2019	12 000,00	
VILLES DES MUSIQUES DU MONDE	11 600,00	
VILLES DES MUSIQUES DU MONDE	9 000,00	
VILLES DES MUSIQUES DU MONDE	30 172,00	
VILLES DES MUSIQUES DU MONDE	8 836,20	
VILLES DES MUSIQUES DU MONDE	65 000,00	
VILLES DES MUSIQUES DU MONDE	3 690,19	
VINCENNES ATHLETIC	10 000,00	
VIR VOLT DELEGATION REGIONALE DE SOLIDARITES JEUNESSES	8 000,00	
VISIÈRE SOLIDAIRE	41 898,78	
VISION SOLIDARITE	11 489,61	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
VISITATIO VOISINS ET SOINS	17 844,02	
VITAZIK A ROCQUEMONT	14 761,00	
VITAZIK A ROCQUEMONT	16 488,58	
VITAZIK A ROCQUEMONT	4 239,00	
VIVA LA COMMEDIA	12 000,00	
VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE SAINT MICHEL	27 668,09	
VIVRE LES MUREAUX	12 293,70	
VIVRE LES MUREAUX	5 999,70	
VIVRE LES MUREAUX	7 455,26	
VIVRE LES MUREAUX	119 335,46	
VIVRE LIRE	9 106,33	
VOILES DE SEINE BOULOGNE BILLANCOURT	8 000,00	
VOILES DE SEINE BOULOGNE BILLANCOURT	2 000,00	
VOISINS SOLIDAIRES	25 000,00	
VOIX DE FEMMES	12 964,02	
VOIX DE FEMMES	15 016,58	
VOIX DE FEMMES	16 015,96	
VTT&GRAVEL HANDISPORT	6 000,00	
WAKE UP CAFE	40 000,00	
WDS WELL DONE SIMONE	20 000,00	
WHY THEATRE	8 000,00	
WILCO	1 000 000,00	
WLDN	13 103,31	
WLDN	28 483,12	
WOMENABILITY	4 200,00	
WOMENABILITY	5 285,45	
WORLDSKILLS FRANCE EVENTS	39 862,69	
YA PLUS K	34 901,42	
YABNE	1 800,00	
YES WE CAMP	41 237,23	
YOUTH ID	18 000,00	
ZIFERTE PRODUCTIONS	16 000,00	
ZONE AH FABRIQUONS UNE VILLE SOUTENABLE	4 911,53	
ZONE AH FABRIQUONS UNE VILLE SOUTENABLE	1 108,10	
Entreprises	581 937 837,41	
MICHAUD LE PETIT JARD EARL	450,00	
100 ECS LE 100 ETABLISSEMENT CULTUREL SOLIDAIRE	20 000,00	
100 ECS LE 100 ETABLISSEMENT CULTUREL SOLIDAIRE	12 500,00	
1001 VIES HABITAT	130 789,60	
1001 VIES HABITAT	129 104,80	
1001 VIES HABITAT	4 723,82	
1001 VIES HABITAT	26 124,00	
1001 VIES HABITAT	76 800,00	
1001 VIES HABITAT	47 596,59	
1001 VIES HABITAT	59 393,60	
1001 VIES HABITAT	93 554,40	
1001 VIES HABITAT	52 380,80	
1001 VIES HABITAT	28 738,76	
1001 VIES HABITAT	628 977,55	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
1001 VIES HABITAT	55 212,80	
1001 VIES HABITAT	28 988,80	
1001 VIES HABITAT	65 959,20	
1001 VIES HABITAT	251 964,00	
1001 VIES HABITAT	30 036,80	
1001 VIES HABITAT	784 075,65	
1001 VIES HABITAT	676 440,00	
1001 VIES HABITAT	43 309,60	
1001 VIES HABITAT	525 041,30	
1001 VIES HABITAT	235 777,99	
21 JUIN CINEMA	21 000,00	
2ASC IMMOBILIER	236 717,10	
2ASC IMMOBILIER	180 274,92	
360 MEDIA PERSPECTIVE DELIRIUM	4 086,39	
3F RESIDENCES	410 372,40	
3F RESIDENCES	280 413,60	
3F RESIDENCES	30 512,39	
3F RESIDENCES	33 043,80	
3F RESIDENCES	52 776,64	
3F RESIDENCES	73 095,83	
3F RESIDENCES	320 000,00	
3F RESIDENCES	80 949,70	
3F RESIDENCES	134 230,47	
3F RESIDENCES	58 098,54	
3F RESIDENCES	157 650,30	
3F RESIDENCES	252 013,13	
3F RESIDENCES	359 990,40	
3F RESIDENCES	38 765,53	
3F RESIDENCES	271 145,62	
3F RESIDENCES	196 827,60	
3F RESIDENCES	414 000,99	
3F RESIDENCES	182 240,00	
3F RESIDENCES	104 536,68	
3F RESIDENCES	160 824,15	
3F RESIDENCES	81 755,01	
3F RESIDENCES	41 871,43	
3F SEINE ET MARNE	64 986,69	
3F SEINE ET MARNE	74 230,06	
3F SEINE ET MARNE	45 243,72	
3F SEINE ET MARNE	23 254,40	
3F SEINE ET MARNE	29 640,00	
3F SEINE ET MARNE	1 194,54	
3F SEINE ET MARNE	56 189,95	
3F SEINE ET MARNE	3 932,12	
3F SEINE ET MARNE	15 060,06	
3F SEINE ET MARNE	1 256,03	
3F SEINE ET MARNE	9 592,83	
3F SEINE ET MARNE	5 012,40	
3F SEINE ET MARNE	23 725,48	
3F SEINE ET MARNE	32 345,60	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
3F SEINE ET MARNE	24 224,61	
3F SEINE ET MARNE	31 863,45	
3F SEINE ET MARNE	105 446,40	
3F SEINE ET MARNE	51 047,20	
3F SEINE ET MARNE	160 767,65	
5 A 7 FILMS	32 000,00	
A NOS ANGES	19 315,55	
AAS ATHIS AVENIR SANTE	91 577,00	
AB HABITAT	14 872,20	
ABILIAN	23 511,72	
ABLIVRES AU BONHEUR DES LIVRES	16 000,00	
ACCORD CROISES	2 024,64	
ACCORD CROISES	2 225,87	
ACL BABY	589,91	
ACL BABY	1 365,59	
ACL BABY	810,12	
ACM SANTE	10 810,48	
ACM SANTE	28 200,06	
ACP LA MANUFACTURE CHANSON	3 000,00	
ACP LA MANUFACTURE CHANSON	5 000,00	
ACP LA MANUFACTURE CHANSON	24 000,00	
ACP LA MANUFACTURE CHANSON	24 000,00	
ACP LA MANUFACTURE CHANSON	6 000,00	
ACROBATES FILMS	21 000,00	
ADELE	8 000,00	
ADOMA	76 985,14	
ADP AEROPORTS DE PARIS	70 255,48	
ADP AEROPORTS DE PARIS	107 454,65	
ADP AEROPORTS DE PARIS	34 424,00	
ADS IDF NORD	96 399,38	
ADS IDF NORD	132 765,62	
AETERNAM FILMS	6 750,00	
AFPS	6 299,40	
AFPS	5 488,80	
AFPS	7 198,40	
AFPS	5 308,80	
AFPS	32 392,00	
AFPS	24 294,60	
AFPS	53 988,00	
AFPS	40 491,00	
AFPS	32 392,80	
AFPS	24 294,60	
AFPS	7 198,40	
AFPS	5 398,80	
AFPS	40 491,00	
AG	200 000,00	
AGAT FILMS ET CIE	23 000,00	
AGORA EXPO	24 670,69	
AGRI-BIOGAZ DE LA BRIE	401 654,04	
AGRI-BIOGAZ DE LA BRIE	100 720,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AGRONERGY SOLUTIONS	135 708,40	
AGROVIA DISTRIBUTION	332,80	
AIA	35 000,00	
AIP AMAN IMAN PUBLISHING	3 000,00	
AIP AMAN IMAN PUBLISHING	3 063,00	
AIRINSPACE	250 000,00	
AJ-FORMATION	77 185,00	
AL ALCHEMISTE LIBRAIRIE	13 965,70	
ALLO LA LUNE	43 619,91	
AMACLIO PRODUCTIONS	120 000,00	
AMALTHEA	629,86	
AMALTHEA	1 030,25	
AMALTHEA	1 672,16	
AMARA AIRSHOW	40 000,00	
AMBITION VERTE	117 983,20	
AMETHYSTE FILMS	5 500,00	
AMETRA	47 449,05	
AMOK FILMS	4 000,00	
ANA DE PLAISIR	17 081,44	
ANAMEL	40 000,00	
ANIMETCOM CONSULTANT	21 804,00	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	16 552,40	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	16 552,40	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	22 854,30	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	172 268,50	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	30 000,00	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	42 845,50	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	23 767,00	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	18 749,80	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	44 364,30	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	892 497,76	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	247,60	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	38 989,13	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	150 397,47	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	40 000,00	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	20 159,00	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	26 277,00	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	25 165,00	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	20 056,20	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	68 065,00	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	28 124,70	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	174 578,10	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	133 178,75	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	48 090,31	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	31 456,50	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	258 929,08	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	152 802,73	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	22 500,00	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	52 427,50	
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	354 590,29	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE	50 000,00	
APFF SAS SAINT DENIS ANCIENNE PISCINE FELIX FAURE A SAINT DENIS	78 264,00	
APHEA IMMO	98 000,00	
APISAINTEANGE	10 000,00	
AQUARYS	150 252,70	
AQUILA DATA ENABLER	160 868,24	
ARCHI POSSIBLE	2 168,77	
ARCHIPEL 35	77 722,58	
ARCHITEC DEVELOPPEMENTS SONIA CORTESSE	10 000,00	
ARGAN	54 838,50	
ARJOLIDOQUET AUX CHAMPS SOIS Y	336,00	
ARMADILLO	56 722,81	
ASSISTEAL FORMATION	131 369,70	
ASSISTEAL FORMATION	64 187,30	
ASSISTEAL FORMATION	67 082,40	
ASSISTEAL FORMATION	89 443,20	
ASSISTEAL FORMATION	78 262,80	
ASSISTEAL FORMATION	67 082,40	
ASSISTEAL FORMATION	58 697,10	
ASSISTEAL FORMATION	95 654,00	
ASSISTEAL FORMATION	149 072,00	
ASSISTEAL FORMATION	37 692,00	
ASSISTEAL FORMATION	62 820,00	
ASTERIOS SPECTACLES	20 000,00	
ASTHARTE ET COMPAGNIE	87 500,00	
ATELIER BOMBYLIUS	264,00	
ATELIER DES NOMADES	1 200,00	
ATELIER LA FABRIK	12 536,70	
AU FIL DU RAIL	104 942,73	
AU JARDIN ENCHANTE	25 786,08	
AU JARDIN ENCHANTE	1 464,57	
AUDRECO FORMATION	3 489,00	
AUREGLIA ET FILS	460,00	
AUREGLIA ET FILS	3 747,47	
AVA	45 000,00	
AVRIONAUTE	172,91	
B2D BIOGAZ	100 000,00	
BAGAN FILMS	15 000,00	
BAH OUI PRODUCTION	9 857,07	
BALUCHON A TABLE CITOYENS LA MAISON MONTREAU	18 510,00	
BALUCHON A TABLE CITOYENS LA MAISON MONTREAU	20 000,00	
BARNEY PRODUCTION	20 000,00	
BARNEY PRODUCTION	20 000,00	
BATAIL LOG	11 432,00	
BATAIL LOG	14 145,00	
BATAIL LOG	20 575,74	
BATAIL LOG	34 400,00	
BATAIL LOG	35 262,50	
BATIGERE HABITAT	43 200,00	
BATIGERE HABITAT	108 640,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BATIGERE HABITAT	7 471,00	
BATIGERE HABITAT	9 244,49	
BATIGERE HABITAT	12 600,00	
BATIGERE HABITAT	58 750,80	
BATIGERE HABITAT	21 000,00	
BATIGERE HABITAT	16 551,40	
BATIGERE HABITAT	23 083,20	
BATIGERE HABITAT	12 000,00	
BATIGERE HABITAT	263 331,16	
BATIGERE HABITAT	300 265,21	
BATIGERE HABITAT	121 690,03	
BATIGERE HABITAT	50 748,43	
BATIGERE HABITAT	6 004,00	
BATIGERE HABITAT	2 514,00	
BATIGERE HABITAT	4 000,00	
BATIGERE HABITAT	1 064 493,23	
BATIGERE HABITAT	69 216,68	
BATIGERE HABITATS SOLIDAIRES	310 477,43	
BBE GAZ	107 997,03	
BDJ CHESSY BULLE DE JEUX	24 000,00	
BDJ CHESSY BULLE DE JEUX	6 000,00	
BERTIN TECHNOLOGIES	250 000,00	
BIG BAG'N GO	188 993,93	
BIO CONCEPT FOOD LA MAISON DE LA CREPE	373,79	
BIOENERGIE DE DHUILET	111 800,00	
BIOENERGIE SONCHAMP	179 197,09	
BIOENERGIES DE L'OURCQ	151 283,07	
BIOGAZ CHARMENTRAY	285 078,66	
BIOGAZ DU MULTIEN	151 520,00	
BLACK BOAT PICTURES	20 000,00	
BLICK PROD BLICK PRODUCTIONS	22 500,00	
BOCALUPO FILMS	12 000,00	
BOOTSTRAP LABEL	5 711,16	
BOOTSTRAP LABEL	6 000,00	
BOSTY JUMP	10 000,00	
BOULOGNE LEVALLOIS METROPOLITANS 92	60 000,00	
BOX 2 HOME	112 788,11	
BPIFRANCE	2 500 000,00	
BPIFRANCE	2 640 000,00	
BPIFRANCE	750 000,00	
BPIFRANCE	2 000 000,00	
BPIFRANCE	2 500 000,00	
BRASSERIE ARTISANALE DE MARCOUSSIS OX BIER	5 228,85	
BRASSERIE DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	30 000,00	
BRASSERIE DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	74 875,00	
BRASSERIE RABOURDIN	149 602,40	
BRIE COMPOST	120 000,00	
BRUNO FLECHE COIFFURE	1 633,00	
BSGI BESOINS ET SERVICES GESTION IMMOBILIERE	318 019,05	
BSGI BESOINS ET SERVICES GESTION IMMOBILIERE	454 211,20	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BUMPAIR	9 747,03	
BUMPAIR	10 061,17	
BUMPAIR	11 548,66	
C TAIHI	9 243,22	
C12 QUANTUM ELECTRONICS	143 668,26	
C7C CONSERVERIE DES SEPT COLLINES	1 295,60	
CABINET CAZALIERES	600,00	
CABINET GABSTAN	37 322,72	
CABINET GABSTAN	22 677,28	
CABINET IFNOR CABINET ILE DE FRANCE NORMANDIE	1 318 330,88	
CABINET IFNOR CABINET ILE DE FRANCE NORMANDIE	1 140 941,60	
CABINET MEDICAL PLEYEL	10 200,00	
CABINET PONS NOUVELLE GESTION IMMOBILIERE	9 335,65	
CAMPUS CYBER	80 277,00	
CAMPUS CYBER	600 000,00	
CAMPUS CYBER	400 636,00	
CAPS	8 000,00	
CARDIO CDDF	188 103,00	
CARLOTTA CINEMAS	12 165,97	
CARPROMO CFA DE LA FEDERATION FRANCAISE DE CARROSSERIE	88 763,00	
CASA BERTO	9 689,40	
CASA BERTO	21 277,10	
CASA BERTO	6 899,90	
CAUBIO	288,00	
CBNM MAUJONNET CONSULTING	22 997,00	
CBNM MAUJONNET CONSULTING	12 139,12	
CBNM MAUJONNET CONSULTING	13 535,55	
CBNM MAUJONNET CONSULTING	2 187,97	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	18 241,75	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	22 145,68	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	78 318,40	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	22 125,63	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	149 895,26	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	6 888,40	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	75 553,82	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	19 261,60	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	181 268,00	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	13 632,00	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	23 201,00	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	24 328,89	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	72 316,07	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	9 724,46	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	9 054,71	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	111 036,80	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	44 981,15	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	13 115,32	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	19 025,20	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	30 469,80	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	33 600,00	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	12 891,80	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	12 203,40	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	77 024,70	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	94 667,20	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	22 000,00	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	235 065,52	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	13 190,37	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	7 852,80	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	37 177,60	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	19 997,50	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	80 443,81	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	84 549,86	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	58 022,35	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	48 705,60	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	10 613,80	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	6 657,20	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	269 704,70	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	26 137,60	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	19 152,80	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	64 769,20	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	64 820,80	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	20 322,80	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	41 641,60	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	30 017,84	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	65 139,44	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	126 148,00	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	813 945,22	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	47 050,60	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	21 619,26	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	12 805,80	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	75 550,40	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2 775 976,28	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	1 438 091,46	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	151 714,79	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	11 713,00	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	8 679,80	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	5 991,00	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	61 055,20	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	151 216,00	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	25 437,57	
CEDELANN	600,00	
CEERRF CENTRE EUROPEEN ENSEIGNEMENT REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE	268 040,00	
CEERRF CENTRE EUROPEEN ENSEIGNEMENT REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE	66 023,75	
CEFLOG	624,00	
CENAERO FRANCE	162 341,38	
CENTRE INTERNATIONAL DE CREATIONS THEATRALES - THEATRE DES BOUFFES DU NORD	20 000,00	
CENTRE INTERNATIONAL DE CREATIONS THEATRALES - THEATRE DES BOUFFES DU NORD	20 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CENTRE INTERNATIONAL DE CREATIONS THEATRALES - THEATRE DES BOUFFES DU NORD	69 731,31	
CENTRE INTERNATIONAL DE CREATIONS THEATRALES - THEATRE DES BOUFFES DU NORD	173 497,19	
CENTRE INTERNATIONAL DE CREATIONS THEATRALES - THEATRE DES BOUFFES DU NORD	49 008,00	
CENTRE INTERNATIONAL DE CREATIONS THEATRALES - THEATRE DES BOUFFES DU NORD	18 000,00	
CENTRE INTERNATIONAL DE CREATIONS THEATRALES - THEATRE DES BOUFFES DU NORD	49 381,00	
CENTRE INTERNATIONAL DE CREATIONS THEATRALES - THEATRE DES BOUFFES DU NORD	20 268,69	
CENTRE INTERNATIONAL DE CREATIONS THEATRALES - THEATRE DES BOUFFES DU NORD	195 083,00	
CERCLE	9 951,02	
CERCLE	1 891,37	
CETIM CTRE TECHNIQUE IN DUSTRIE MECANIQUE	248 362,81	
CETIM CTRE TECHNIQUE IN DUSTRIE MECANIQUE	200 000,00	
CETIM CTRE TECHNIQUE IN DUSTRIE MECANIQUE	211 722,00	
CETIM CTRE TECHNIQUE IN DUSTRIE MECANIQUE	236 466,24	
CETIM CTRE TECHNIQUE IN DUSTRIE MECANIQUE	366 911,00	
CETIM CTRE TECHNIQUE IN DUSTRIE MECANIQUE	129 777,00	
CHAKALAKA FILMS	5 500,00	
CHAMP D' ENERGIE	352 504,07	
CHAMP LIBRE	288,00	
CIEFA GROUPE IGS CIEFA	737 634,00	
CIEFA GROUPE IGS CIEFA	12 290,76	
CINEMA CONFLUENCES MENNECY	211 725,84	
CINEMA CONFLUENCES MENNECY	226 342,74	
CINEMA CONFLUENCES MENNECY	11 931,42	
CINEMA DEFECTO	50 000,00	
CINENOVO	40 000,00	
CINEVOG SARL	50 000,00	
CITE PHARES	18 219,03	
CITE PHARES	6 372,00	
CLARA COOPERATIVE ACTIVITES EMPLOI LIAISON RESSOURCES ARTISTIQUES	231 200,84	
CAE CLARA		
CM CULTURE CROSS MEDIA CULTURE	23 262,59	
CNAL CTRE NAL ART LYRIQUE	90 524,36	
CNAL CTRE NAL ART LYRIQUE	58 676,62	
CNAL CTRE NAL ART LYRIQUE	5 492,17	
CO BO	5 320,00	
CO BO	1 791,00	
CO IN SPIREE	41 004,90	
CO IN SPIREE	30 748,03	
CO IN SPIREE	30 826,60	
COMMISSION EUROPEENNE	27 387,94	
COMMISSION EUROPEENNE	38 955,67	
COMMISSION EUROPEENNE	11 029,26	
COMMISSION EUROPEENNE	71 123,14	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMISSION EUROPEENNE	10 770,28	
COMMISSION EUROPEENNE	43 012,51	
COMMISSION EUROPEENNE	277 584,96	
COMMISSION EUROPEENNE	1 733,37	
COMMISSION EUROPEENNE	17 570,16	
COMMISSION EUROPEENNE	7 521,01	
COMMISSION EUROPEENNE	5 257,66	
COMMISSION EUROPEENNE	573 893,65	
COMMISSION EUROPEENNE	254 654,09	
COMPAGNIE HUBERT JAPPELLE	25 000,00	
COMPAGNIE HUBERT JAPPELLE	17 880,55	
COMPAGNIE HUBERT JAPPELLE	600,00	
COMPAGNIE HUBERT JAPPELLE	6 489,16	
COMPAGNIE HUBERT JAPPELLE	45 000,00	
COMPETENCES PRO	61 259,00	
CONFLUENCE SEINE ESSONNE ENERGIE	159 139,24	
COOP AGRICOLE VAL FRANCE	151 154,44	
COOP AGRICOLE VAL FRANCE	400,00	
COOP DE RUE ET DE CIRQUE	26 000,00	
COOP DE RUE ET DE CIRQUE	104 000,00	
COOP DE RUE ET DE CIRQUE	19 140,22	
COOP IVRY HABITAT	94 452,75	
COOPANAME	589 759,49	
COOPERATIVE DE SANTE RICHERAND CENTRE SANTE RICHERAND	37 000,00	
COPRO 2A	139 715,40	
COPRO 2A	240 926,32	
COPRO 2A	35 091,00	
COPRO 2A	312 442,77	
COPRO 2A	5 779,40	
COPROCOOP IDF	29 585,74	
COPROCOOP IDF	43 383,22	
COREVA	10 036,91	
CRECHE UMEA	29 961,36	
CROIXEMENT POUR TOUS	10 000,00	
CTM SARL COMPOST TECHNOLOGIE DU MEE	19 223,50	
CULTURESPACES	11 075,90	
CYPRIO	172 178,40	
D EGREVILLE	572,00	
D'EDVILLIERS	405,81	
DAISY DAY FILMS	40 000,00	
DAUMESNIL HOTEL	39 899,68	
DE BEAUX LENDEMAINS	2 147,62	
DE BEAUX LENDEMAINS	4 767,49	
DE BRUILLE	624,00	
DE GRISY	454,50	
DE L'ESCLIMONT	280,00	
DE LA FERME PORTIER	544,00	
DE LA GLAZIERE	544,00	
DE POCANCY	520,00	
DELAITRE JEAN FRANCOIS EARL	544,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DELEPLANQUE ET COMPAGNIE	51 637,73	
DELIVENING SAS	5 600,00	
DELIVENING SAS	492,11	
DELIVENING SAS	5 750,00	
DELIVENING SAS	254,75	
DEPUIS 1920	28 865,90	
DES COURS	428,32	
DES DEUX MAISONS	600,00	
DES SABLONS SCEA DES SABLONS	624,00	
DF DATA FACTORY	5 000,00	
DMATA	444,00	
DOC DARTAGNAN	138 811,20	
DOCS ON THE ROAD SAS	35 000,00	
DOLCE VITA FILMS	23 803,49	
DOMAINES DES TINARAGES	34 400,00	
DOMAINES DES TINARAGES	45 600,00	
DOMEA	17 010,00	
DOMEA	3 780,00	
DOMEA	10 398,40	
DOMEA	7 798,80	
DOUCEY EDITIONS SARL	9 048,90	
DU PLANANT	420,16	
DU PLANANT	272,68	
DU PLANT	453,97	
DUHUNU	160 000,00	
DUNK FILMS	10 000,00	
E ET E ENGAGEMENT ET ENTREPRISE	11 745,00	
E HUBERT	52 172,33	
EARL ABIT FORTAIL	249,89	
EARL BLUTEL	252,00	
EARL BOMON	492,00	
EARL CEPY	47 375,85	
EARL CHAMP RAMARD	304,00	
EARL CHAMPIN	460,86	
EARL CITRON T	691,50	
EARL DE BLANDY	559,60	
EARL DE BOHAIRE	612,00	
EARL DE L AUBETTE	304,00	
EARL DE LA BOULAYE	658,94	
EARL DE LA CAMBRIAISERIE	32 654,20	
EARL DE LA FERME D EGREVILLE	640,00	
EARL DE LA FERME DE CHATONVILLE	624,00	
EARL DE LA GRANGE ROUGE	428,80	
EARL DE LA HALLEE	520,00	
EARL DE LA PETITE FONTAINE	637,72	
EARL DE LA TOUR	396,10	
EARL DE LA TROUSSE	8 394,41	
EARL DE LA TROUSSE	41 056,84	
EARL DE LA TUILERIE	351,94	
EARL DE LARNIERE	288,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EARL DE MEROGER	524,00	
EARL DE MONTGAZON	450,00	
EARL DE PAEPE OLIVIER	316,00	
EARL DE PONTALY	3 507,00	
EARL DE ROUILLOT	429,90	
EARL DE SAINT BLANDIN	309,60	
EARL DE SIGNETS	480,00	
EARL DE SIGNETS	480,00	
EARL DE VARENNES	538,66	
EARL DELACOUR	416,00	
EARL DES ALLIES	430,82	
EARL DES CONTEAUX	699,30	
EARL DES COUDRETTES	537,80	
EARL DES GRANDS CHAMPS	688,90	
EARL DES HIRONDELLES	544,00	
EARL DES SAPINS	539,04	
EARL DIMANCHEVILLE	453,40	
EARL DOMAINE DE BEAUVIERE	544,80	
EARL DU BOIS CLOS	424,56	
EARL DU BOIS REGNAULT	643,81	
EARL DU CHEMIN NEUF	680,00	
EARL DU CHEMIN VERT	480,00	
EARL DU COQ HARDY	372,00	
EARL DU COQ HARDY	363,28	
EARL DU COUDRAY	539,04	
EARL DU GRAND BALLEAU	304,00	
EARL DU PETIT MARCHE	544,00	
EARL DU VERGER	304,00	
EARL DURET GARVEY	316,00	
EARL DUTORTE	14 572,77	
EARL DUTORTE	8 888,78	
EARL FAMILLE FREMIN	469,54	
EARL FERME DE RONQUEUX	566,79	
EARL FERME DES VALLEES	361,00	
EARL FERME LAFOUASSE	541,71	
EARL FERME LECOQ	348,81	
EARL FLORRY GAUTIER	480,00	
EARL FOURRIER	678,86	
EARL GOBARD ERIC	575,73	
EARL GUERIN THIONVILLE	691,50	
EARL GUILLAUME DENEUFBOURG	624,00	
EARL GUYOT	504,00	
EARL HANNETON	416,00	
EARL HARAS DE VEZU	60 000,00	
EARL HOUE NICOLAS	524,00	
EARL HOUE NICOLAS	624,00	
EARL JAILLARD	316,00	
EARL JARDIN MARQUETTE	304,00	
EARL LA BELLE EPINE	4 543,16	
EARL LA BELLE EPINE	600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EARL LA CHAMPAGNE	468,92	
EARL LA FERME DES LOGES	288,00	
EARL LA FERME DU CHATEAU	607,02	
EARL LA FERME DU MOULIN	69 505,80	
EARL LA FERME SUR L'ILE	288,00	
EARL LA GRANDE BORNE	547,13	
EARL LA PERRIERE	292,79	
EARL LANOE	480,00	
EARL LE BOIS RACINE	520,00	
EARL LE TEMPS DES RECOLTES	2 588,25	
EARL LEFEVRE VIDELLES	624,00	
EARL LEFORT	624,00	
EARL LENOBLE ET FILS	62 682,20	
EARL LEREBOUR ET FILS	682,09	
EARL LES PLAISIRS DU JARDIN	320,00	
EARL LES QUINZE	316,00	
EARL LES TOURELLES	600,00	
EARL LES VERGERS DE CHARNESSEUIL	512,00	
EARL MAISON GAILLARD	416,00	
EARL MEUNIER CEREALES	592,00	
EARL MEUNIER CEREALES	520,00	
EARL MIRVAUX	288,00	
EARL MORCHOISNE BONVILLIERS	332,00	
EARL PEPINIERES PESCHEUX THINEY	518,66	
EARL PEPINIERES PESCHEUX THINEY	544,80	
EARL PLAINE DE FORET	598,70	
EARL RICHARD DE BO	304,00	
EARL SAINT GOBERT	624,00	
EARL SALMON	316,00	
EARL SYTSMA	484,64	
EARL THIERRY	312,00	
EARL VALLEE LAHAEYE	428,32	
EARL VANDAME	624,00	
EARL VINCHON	600,00	
EARL WILLAERT	7 342,30	
EARL WILLAERT	624,00	
EASY RIDERS FILMS	27 000,00	
ECO BTP ENVIRONNEMENT	83 596,13	
ECO VALORISATION	73 597,00	
ECOFRUGAL PROJECT	4 125,00	
ECOLE CENTRALE DE PUERICULTURE	182 865,00	
ECOLE CENTRALE DE PUERICULTURE	240 480,00	
ECOLE CENTRALE DE PUERICULTURE	113 240,00	
ECOLE CENTRALE DE PUERICULTURE	21 420,00	
ECOLE CENTRALE DE PUERICULTURE	157 350,00	
ECOLE DANHIER DE KINESITHERAPIE	262 635,20	
ECOLE DANHIER DE KINESITHERAPIE	22 366,66	
ECOLE O CLOCK	19 955,82	
ECURIES DU CENTAURE	14 274,00	
EDAR ECOLE D ASSAS REEDUCATION	86 619,20	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EDAR ECOLE D ASSAS REEDUCATION	421 177,60	
EDDY DOWLLY	4 623,11	
EDDY DOWLLY	5 376,89	
EDEN PLUS	3 962,54	
EDITIONS B42 SARL	3 153,14	
EDITIONS BARIBAL	1 376,34	
EDITIONS BARIBAL	3 165,35	
EDITIONS CA ET LA	1 731,01	
EDITIONS CARACTERES	800,00	
EDITIONS CARACTERES	169,33	
EDITIONS COURTES ET LONGUES	7 158,07	
EDITIONS DE L OGRE	224,86	
EDITIONS DE L OGRE	3 464,00	
EDITIONS DIANE DE SELLIERS	21 528,50	
EDITIONS LA VOLTE	2 500,00	
EDTA SORNAS	94 166,00	
EESC ESCP ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CONSULAIRE ESCP EUROPE	3 780,00	
EESC ESCP ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CONSULAIRE ESCP EUROPE	7 500,00	
EIFFAGE AMENAGEMENT SAS	684 535,51	
EIFFAGE AMENAGEMENT SAS	1 620 000,00	
EIT HEALTH SI GMBH	7 160,36	
EKTACOM	233 101,29	
EL GHORBA MON AMOUR	6 000,00	
ELLABEL PRODUCTIONS ALAIN B BELON	4 000,00	
ELOGIE SIEMP	23 543,57	
ELOGIE SIEMP	15 953,64	
ELOGIE SIEMP	182 400,00	
ENCORE UNE HISTOIRE	20 000,00	
ENDODIAG PEPINIERE GENOPOLE ENTREPRISES	302 055,52	
ENERGIE VERTE ROISSY	105 470,98	
ENLARGE YOUR PARIS SAS	7 108,67	
ENR ENERCITIF	37 952,63	
ENR ENERCITIF	10 568,75	
ENR ENERCITIF	1 600,00	
ENR ENERCITIF	16 204,22	
ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT DOMNIS	32 668,34	
ENVI	36 830,92	
ENVI	25 169,08	
ENVIE AUTONOMIE	7 374,84	
ENVIE DE LIRE	7 985,28	
ENVIE DE TEMPETE PRODUCTION	6 500,00	
ENVIE DE TEMPETE PRODUCTION	6 500,00	
EPP TRI-O	2 771,04	
EQUIMETH	638 950,35	
EQUIPAGES	10 000,00	
ERIGERE	17 022,00	
ERIGERE	82 810,20	
ERIGERE	78 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ERIGERE	36 000,00	
ERIGERE	38 960,40	
ERIGERE	52 864,80	
ERIGERE	332 729,60	
ERIGERE	52 488,00	
ERIGERE	32 447,20	
ERIGERE	204 592,00	
ERIGERE	938 446,90	
ERIGERE	109 612,80	
ERIGERE	69 610,40	
ERIGERE	334 676,80	
ERILIA	28 600,28	
ERILIA	55 672,53	
ESI GROUP ESI SOFTWARE ESI GROUP PAM SYSTEM	60 523,92	
ESPACE AFFAIRES DU VAL D'YERRES	18 294,41	
ESPACE AFFAIRES DU VAL D'YERRES	26 000,00	
ESPACES ET SIGNES	4 800,00	
ESPACES ET SIGNES	1 200,00	
ESPACIL HABITAT	617 651,50	
ESPACIL HABITAT	141 213,87	
ESPERANZA CAFE	544,80	
ESS PROD	9 000,00	
ESSONNE HABITAT	4 007,60	
ESSONNE HABITAT	56 450,86	
ESSONNE HABITAT	6 403,40	
ESSONNE HABITAT	6 825,25	
ESSONNE HABITAT	8 419,40	
ESSONNE HABITAT	6 617,00	
ESTRELLA PRODUCTIONS	40 000,00	
EVENT INTERNATIONAL	25 000,00	
EVOLUCARE TECHNOLOGIES	150 563,31	
EXAIL	26 855,29	
EXPERTISE FRANCE	49 365,80	
EXPERTISE FRANCE	62 340,00	
EXPERTISE FRANCE	4 462,57	
EXPLOIT AGRI FERME HAUT BRIOT	440,00	
EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITE BARRIER	768,00	
EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE DE L ABONDANCE	592,00	
EXPRESS SAINT JACQUES CARREFOUR EXPRESS	6 275,00	
FABBRICK	10 209,98	
FAG SA FRANCE ACTIVE GARANTIE	400 000,00	
FAIRCO	17 233,00	
FAISEURS DE TERRES	14 870,20	
FAMILEAT	4 965,61	
FAR PRODUCTION	10 000,00	
FCBA INSTITUT TECHNOLOGIQUE FORET CELLULOSE BOIS	403,68	
FDP FIDUCIAIRE DU DISTRICT DE PARIS	82 850,62	
FERME D ORSONVILLE	316,00	
FERME DE CHATENOY	608,00	
FERME DE GUILLERVILLE	2 028,74	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FERME DE LA CARRIERE	480,00	
FERME DE LA CARRIERE	416,00	
FERME DE LA FONTENELLE	544,00	
FERME DE LA TREMBLAYE	1 770,67	
FERME DE VAULEZARD	472,00	
FERME HORTICOLE THEART	338,12	
FERMECOOP	17 223,00	
FERMECOOP	2 218,50	
FERMENT STATION	516,80	
FERMES SOLAIRES DU MONT VALERIEN	8 409,08	
FERRANDI CCI PARIS ILE DE FRANCE	7 500,00	
FERTE JAZZ	68 000,00	
FERTE JAZZ	85 000,00	
FILLNDRIVE	49 638,67	
FILLNDRIVE	22 451,00	
FILLNDRIVE	26 067,00	
FILM IN EVOLUTION	35 234,56	
FILMO2	16 000,00	
FILMS DE FORCE MAJEURE	27 000,00	
FILMS DU MILIEU	38 419,18	
FINANCIERE RODIN EGALITE	15 000,00	
FLORA LIT	6 000,00	
FOIN GEROSAGRI	304,00	
FONCIA BOUCLES DE SEINE	247 158,75	
FONCIA BOUCLES DE SEINE	51 917,99	
FONCIA BOUCLES DE SEINE	18 087,18	
FONCIA BOUCLES DE SEINE	206 198,53	
FONCIA BOUCLES DE SEINE	506 605,76	
FONCIA BOUCLES DE SEINE	490 624,49	
FONCIA CHADEFAUX LECOQ	75 312,70	
FONCIA CHADEFAUX LECOQ	50 580,18	
FONCIA LACOMBE VAUCELLES	891 993,03	
FONCIA LACOMBE VAUCELLES	222 543,76	
FP LES FILMS DU PINGOUIN	5 500,00	
FRAULIS	25 416,34	
FROMAGERIE GANOT	46 415,82	
FROMAVILLE	23 875,60	
FULGURANCE	37 279,57	
FULL RHIZOME	32 000,00	
FULL RHIZOME	6 000,00	
FULL RHIZOME	3 109,40	
FULL RHIZOME	8 000,00	
FULL RHIZOME	8 000,00	
FURYO FILMS	24 750,00	
GABY TECHNOLOGIES	7 203,75	
GABY TECHNOLOGIES	16 098,75	
GAEAO	432,00	
GAEC DE BRANDELLES	547,13	
GAEC DE LA COMTE	304,00	
GAEC DE LA RONCE	304,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GAEC FERME DES SUEURS	692,38	
GAEC FERME DES SUEURS	665,76	
GAEC LE MIAM	304,00	
GAEC RECONNUE COLLUMEAU	778,27	
GAEC SERGENT HENRI ET EVELYNE	782,14	
GAIA CONSEIL	17 391,98	
GAIA CONSEIL	19 139,63	
GAIA CONSEIL	14 260,37	
GAIA CONSEIL	20 623,05	
GAIA CONSEIL	6 653,12	
GAIA CONSEIL	24 096,78	
GANDI	363 900,00	
GANOT SAINTE COLOMBE	344,29	
GATEWATCHER	100 355,08	
GEKO FILMS	29 186,00	
GFA LES BUTTES ROUGES	460,94	
GFA LES BUTTES ROUGES	402,76	
GLADYS GLOVER FILMS	8 000,00	
GLADYS GLOVER FILMS	8 000,00	
GLAZED	6 396,00	
GOBUSE	5 670,00	
GOELE BIOENERGIE SAS	100 000,00	
GOOD FORTUNE FILMS	12 000,00	
GRAND COSMOS GASTON LAURIAU	91 676,33	
GRAND JARDIN SERVICES	288,00	
GRANDS MAGASINS DU PAIN	27 741,33	
GRAPAGRI ILE DE FRANCE	128 030,66	
GREEN RECUPERATION	359 205,00	
GREEN SWITCH MERIDIAN FRANCE	3 665,00	
GROUPE WE	88 206,57	
HAIKU FILMS	22 500,00	
HAIKU FILMS	4 000,00	
HAIKU FILMS	6 000,00	
HALLES MANDAR	1 219,38	
HARAS DE GENAINVILLE	48 388,32	
HARAS DU HAUT LE VENT	39 534,17	
HARAS DU HAUT LE VENT	3 370,58	
HEBOSS RIS 91	19 630,14	
HEBOSS RIS 91	16 701,30	
HEC PARIS	12 500,00	
HEC PARIS	130 397,90	
HEC PARIS	37 341,85	
HEPHAISTOS PHARMA	157 314,18	
HEXA MSP	115 691,19	
HEXAGONE	72 487,04	
HIBISCO	200 000,00	
HITAM FRANCE	238 050,00	
HLC LES CYCLADES	25 000,00	
HLM IRP HLM INTERPROFESSIONNELLE REGION PARIS	555 282,78	
HLM IRP HLM INTERPROFESSIONNELLE REGION PARIS	335 802,79	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
HLM IRP HLM INTERPROFESSIONNELLE REGION PARIS	112 890,81	
HLM IRP HLM INTERPROFESSIONNELLE REGION PARIS	115 500,00	
HLM IRP HLM INTERPROFESSIONNELLE REGION PARIS	126 879,86	
HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE FSM	28 188,32	
HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE FSM	57 766,60	
HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE FSM	39 775,97	
HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE FSM	56 161,00	
HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE FSM	1 800,00	
HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE FSM	39 489,40	
HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE FSM	26 400,00	
HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE FSM	62 400,00	
HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE FSM	67 914,80	
HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE FSM	38 936,00	
HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE FSM	19 200,00	
HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE FSM	19 366,60	
HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE FSM	4 347,80	
HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE FSM	6 344,40	
HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE FSM	23 361,60	
HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE FSM	14 222,43	
HOUSE ON FIRE	30 000,00	
HPP HARAS DU PETIT PARIS	359,43	
ICADE PROMOTION	444 351,79	
ICI ET LA PRODUCTIONS	24 000,00	
IDEEL GARDEN	10 816,31	
IDF HABITAT	1 682,09	
IDF HABITAT	26 350,00	
IDF HABITAT	36 620,00	
IDF HABITAT	40 400,00	
IDRAC SARL COMPETENCES COMMERCE ET INTERNATIONAL	266 730,00	
IFMK	187 084,80	
IFMK	1 004,93	
IFMK	40 960,00	
IFMK	3 255,83	
IFMK DE L EST FRANCILIEN	4 227,91	
IFMK DE L EST FRANCILIEN	53 683,06	
ILE DE FRANCE INVESTISSEMENT ET TERRITOIRES	3 899,61	
ILIADE ET FILMS	7 860,41	
ILIADE ET FILMS	8 139,59	
IMAGE SON KINESCOPAGE REALISAT AUDIOVISUEL	10 500,00	
IMMO DE FRANCE PARIS ILE DE FRANCE	12 277,00	
IMMOBILIERE 3F	129 103,30	
IMMOBILIERE 3F	13 886,37	
IMMOBILIERE 3F	50 507,20	
IMMOBILIERE 3F	57 112,50	
IMMOBILIERE 3F	60 623,20	
IMMOBILIERE 3F	51 142,11	
IMMOBILIERE 3F	26 279,81	
IMMOBILIERE 3F	243 600,00	
IMMOBILIERE 3F	26 554,79	
IMMOBILIERE 3F	13 861,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
IMMOBILIERE 3F	164 991,50	
IMMOBILIERE 3F	105 343,00	
IMMOBILIERE 3F	18 242,40	
IMMOBILIERE 3F	21 181,65	
IMMOBILIERE 3F	95 686,40	
IMMOBILIERE 3F	42 991,00	
IMMOBILIERE 3F	54 997,60	
IMMOBILIERE 3F	85 138,00	
IMMOBILIERE 3F	15 053,00	
IMMOBILIERE 3F	36 806,00	
IMMOBILIERE 3F	74 250,00	
IMMOBILIERE 3F	31 850,40	
IMMOBILIERE 3F	13 786,80	
IMMOBILIERE 3F	99 352,80	
IMMOBILIERE 3F	39 303,00	
IMMOBILIERE 3F	201 472,00	
IMMOBILIERE 3F	34 182,75	
IMMOBILIERE 3F	274 592,00	
IMMOBILIERE 3F	45 485,05	
IMMOBILIERE 3F	107 631,20	
IMMOBILIERE 3F	36 186,30	
IMMOBILIERE 3F	13 128,00	
IMMOBILIERE 3F	406 038,00	
IMMOBILIERE 3F	33 005,70	
IMMOBILIERE 3F	12 752,50	
IMMOBILIERE 3F	9 728,56	
IMMOBILIERE 3F	37 615,00	
IMMOBILIERE 3F	69 844,80	
IMMOBILIERE 3F	4 240,73	
IMMOBILIERE 3F	12 677,74	
IMMOBILIERE 3F	15 161,00	
IMMOBILIERE 3F	42 294,40	
IMMOBILIERE 3F	43 219,20	
IMMOBILIERE 3F	10 006,80	
IMMOBILIERE 3F	18 756,41	
IMMOBILIERE 3F	73 276,62	
IMMOBILIERE 3F	19 340,00	
IMMOBILIERE 3F	9 622,00	
IMMOBILIERE 3F	47 732,30	
IMMOBILIERE 3F	33 600,00	
IMMOBILIERE 3F	23 310,00	
IMMOBILIERE 3F	259 322,73	
IMMOBILIERE 3F	13 774,80	
IMMOBILIERE 3F	14 180,00	
IMMOBILIERE 3F	6 990,31	
IMMOBILIERE 3F	75 520,80	
IMMOBILIERE 3F	14 005,40	
IMMOBILIERE 3F	15 025,80	
IMMOBILIERE 3F	2 401,00	
IMMOBILIERE 3F	46 698,50	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
IMMOBILIERE 3F	44 319,50	
IMMOBILIERE 3F	138 360,00	
IMMOBILIERE 3F	19 478,94	
IMMOBILIERE 3F	133 614,19	
IMMOBILIERE 3F	27 447,75	
IMMOBILIERE 3F	44 687,34	
IMMOBILIERE 3F	34 001,98	
IMMOBILIERE 3F	41 642,40	
IMMOBILIERE 3F	39 542,80	
IMMOBILIERE 3F	102 577,00	
IMMOBILIERE 3F	152 861,00	
IMMOBILIERE 3F	251 581,20	
IMMOBILIERE 3F	273 793,50	
IMMOBILIERE 3F	228 596,87	
IMMOBILIERE 3F	34 963,00	
IMMOBILIERE 3F	41 543,50	
IMMOBILIERE 3F	12 703,60	
IMMOBILIERE 3F	42 092,40	
IMMOBILIERE 3F	4 251,20	
IMMOBILIERE 3F	8 073,20	
IMMOBILIERE 3F	31 033,00	
IMMOBILIERE 3F	47 414,00	
IMMOBILIERE 3F	118 382,40	
IMMOBILIERE 3F	70 006,00	
IMMOBILIERE 3F	52 911,75	
IMMOBILIERE 3F	136 499,20	
IMMOBILIERE 3F	130 275,00	
IMMOBILIERE 3F	167 392,80	
IMMOBILIERE 3F	27 050,50	
IMMOBILIERE 3F	114 193,49	
IMMOBILIERE 3F	71 019,90	
IMMOBILIERE 3F	37 242,44	
IMMOBILIERE 3F	35 645,91	
IMMOBILIERE 3F	8 344,40	
IMMOBILIERE 3F	9 600,00	
IMMOBILIERE 3F	140 130,22	
IMMOBILIERE 3F	104 256,92	
IMMOBILIERE 3F	100 800,00	
IMMOBILIERE 3F	46 746,24	
IMMOBILIERE 3F	34 028,00	
IMMOBILIERE 3F	8 095,40	
IMMOBILIERE 3F	104 860,57	
IMMOBILIERE 3F	5 294,00	
IMMOBILIERE 3F	15 788,20	
IMMOBILIERE 3F	41 686,00	
IMMOBILIERE 3F	87 841,00	
IMMOBILIERE 3F	174 444,40	
IMMOBILIERE 3F	23 776,00	
IMMOBILIERE 3F	115 711,80	
IMMOBILIERE 3F	306 754,40	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
IMMOBILIERE 3F	8 034,00	
IMMOBILIERE 3F	11 798,12	
IMMOBILIERE 3F	229 644,43	
IMMOBILIERE 3F	51 052,00	
IMMOBILIERE 3F	43 849,16	
IMMOBILIERE 3F	43 169,00	
IMMOBILIERE 3F	156 977,60	
IMMOBILIERE 3F	42 251,20	
IMMOBILIERE 3F	12 458,39	
IMMOBILIERE 3F	165 387,00	
IMMOPAC TEM	6 400,00	
IMMOPAC TEM	1 600,00	
IMT TRANSFERT	156 723,30	
IN LI	86 953,03	
IN LI	80 000,00	
IN LI	160 000,00	
IN LI	144 000,00	
IN VIVO FILMS	12 000,00	
INCLOOD	4 800,00	
INSTITUT DE LA FEMME ET DE L'ENDOMETRIOSE	44 696,59	
IP LABEL	27 021,82	
ISI INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE	14 102,00	
ITB INSTITUT TECHNIQUE DE LA BETTERAVE	20 642,72	
JABALLAH	192 031,60	
JAMSPACE	30 304,00	
JETTPA	10 765,38	
JETTPA	20 924,24	
JGPMEDIA	9 309,16	
JLSL L HOTEL DES IRIS	25 000,00	
K REC FILMS	22 500,00	
K REC FILMS	22 500,00	
KAJALOGAN	27 771,24	
KAJALOGAN	10 907,25	
KANDIMARI	54 000,00	
KANDIMARI	360 000,00	
KEDELA	4 871,22	
L ALLEE DES FEUILLES	20 000,00	
L ARACHNEEN	4 361,64	
L ECHAPPEE BULLE	15 000,00	
L ECOLE MULTIMEDIA	199 372,00	
L ESCALATOR	11 897,78	
L HABITATION CONFORTABLE	768 358,11	
L INFINIE COMEDIE	20 000,00	
L'ECAILLER	7 500,00	
L'EPINETTE DE BOISEMONT	24 425,00	
L2B RESTAURATION CHEZ GUISEPPE	1 500,00	
L2B RESTAURATION IL POMOD ORO	954,00	
LA BIOFERME DECHANTELOUP	288,00	
LA BIOFERME DECHANTELOUP	3 861,89	
LA BORDE LE VICOMTE	47 900,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA CANOTIERE	3 280,00	
LA CENDRINIERE	12 000,00	
LA CLEF DES SOLS	395,53	
LA COMPAGNIE DES BULLES	6 687,18	
LA COMPAGNIE DES BULLES	8 312,82	
LA COMPAGNIE DES MOBILITES	14 248,10	
LA CONTREPARTIE	1 960,67	
LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE	7 393,63	
LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE	127 729,00	
LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE	50 000,00	
LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE	117 081,03	
LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE	80 000,00	
LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE	120 180,48	
LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE	159 802,03	
LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE	126 973,95	
LA DISTILLERIE DU LOING	3 191,40	
LA DOUAIRIERE	692,32	
LA FABRIQUE A NEUF VAL D YERRES VAL DE SEINE LA FAB DE MONTGERON	1 095,00	
LA FABRIQUE A NEUF VAL D YERRES VAL DE SEINE LA FAB DE MONTGERON	1 425,10	
LA FABRIQUE A NEUF VAL D YERRES VAL DE SEINE LA FAB DE MONTGERON	1 534,90	
LA FABRIQUE A NEUF VAL D YERRES VAL DE SEINE LA FAB DE MONTGERON	825,00	
LA FABRIQUE A NEUF VAL D YERRES VAL DE SEINE LA FAB DE MONTGERON	495,00	
LA FABRIQUE A NEUF VAL D'YERRES VAL DE SEINE	1 476,25	
LA FAMILIA	6 607,14	
LA FERME DE LA SAUVAGERIE	288,00	
LA FERME DE MADAME	316,00	
LA FERME DE VILTAIN	7 483,00	
LA FERME DES BEURRERIES	680,00	
LA FERME DES EPIEDS	537,80	
LA FERME DES MILLONETS	288,00	
LA FERME DES MILLONETS	304,00	
LA FROMENTELLERIE	182,40	
LA GRANDE BORNE	612,00	
LA MAISON DE L'ECOLOGIE URBAINE ET PRATIQUE	15 000,00	
LA MAISON DES SAGES FEMMES	9 399,54	
LA MANUFACTURE THEATRE DE LA BASTILLE	409,18	
LA MANUFACTURE THEATRE DE LA BASTILLE	12 763,44	
LA MANUFACTURE THEATRE DE LA BASTILLE	73 262,97	
LA MER A BOIRE PRODUCTIONS	13 000,00	
LA PETITE FERME AUFFERVILLOISE	304,00	
LA PLAINE DE MONTAIGU	9 965,00	
LA SENSITIVE	887,00	
LA TOFUTERIE	3 687,00	
LA TOFUTERIE	3 356,37	
LA TRESO	23 902,77	
LA VINGT CINQUIEME HEURE 25HPROD	12 500,00	
LABEL EMMAUS	80 000,00	
LABEL GAMELLE	35 000,00	
LABOURAGE ET PATURAGE	480,00	
LAITERIE MODERNE	22 658,79	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LAST MHYLE	122 459,49	
LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT	68 511,08	
LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT	32 812,37	
LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT LOISELET ET DAIGREMONT	327 778,74	
LE BAL BOOKS AND FOOD	1 200,00	
LE BAL BOOKS AND FOOD	4 000,00	
LE BAZAR UTOPIQUE	25 000,00	
LE FOYER REMOIS	16 800,00	
LE FOYER REMOIS	29 290,00	
LE FOYER REMOIS	24 062,80	
LE HASARD LUDIQUE	8 000,00	
LE JARDIN DU MARAICHER	304,00	
LE JARDIN E S T LA RECETTE	12 149,93	
LE JARDIN E S T LA RECETTE	244,02	
LE MARCHE DU JOUR	6 320,00	
LE MONT BATCHA LA MALLE AUX HISTOIRES	8 083,28	
LE NIDOU FAMILY	13 489,07	
LE NIDOU FAMILY	60 000,00	
LE SECHOIR DU PERE JULES	316,00	
LE STUD YO	5 768,00	
LE STUD YO	3 808,90	
LE TERROIR	186 828,48	
LE THEATRE DU CORPS PIETRAGALLA	70 000,00	
LE THEATRE DU CORPS PIETRAGALLA	17 537,75	
LE THEATRE DU CORPS PIETRAGALLA	70 000,00	
LE VILLAGE POTAGER DU PAYS DE NEMOURS	316,00	
LE VRAC QUI MAY	8 169,60	
LEARNEO	119 080,63	
LEARNINGSHELTER	98 201,34	
LEGUMES DE CRAVENT	316,00	
LEMON TRI	40 796,00	
LEMON TRI	176 022,13	
LES ALCHIMISTES	110 705,92	
LES ALCHIMISTES	7 583,35	
LES ATELIERS DE DANSE LA MENAGERIE DE VERRE	120 000,00	
LES ATELIERS DE DANSE LA MENAGERIE DE VERRE	30 000,00	
LES ATELIERS DE DANSE LA MENAGERIE DE VERRE	111 389,79	
LES ATELIERS DIDEROT	796 433,44	
LES ATELIERS DIDEROT	532 401,22	
LES BULLOTINS	40 000,00	
LES BULLOTINS	40 786,02	
LES CANARDS DE PARIS	36 864,90	
LES CHAMPIGNONS DU GATINAIS	288,00	
LES CHAMPS DES POSSIBLES	4 048,00	
LES CHAMPS DES POSSIBLES	119 225,92	
LES CUEILLETES DU PLESSIS	288,00	
LES CUEILLETES DU PLESSIS	23 244,81	
LES DOCKS DE PANTIN	10 000,00	
LES DOCKS DE PANTIN	20 030,79	
LES ECURIES DES BOURDONS	6 405,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LES EDITIONS DE L ANTILOPE	6 000,00	
LES EDITIONS DE PARIS	7 000,00	
LES EDITIONS DU SABOT ROUGE	1 738,25	
LES EDITIONS DU SONNEUR	803,22	
LES FILMS DE L APRES MIDI	9 676,13	
LES FILMS DE L'AUTRE COUGAR	61 371,93	
LES FILMS DU POISSON	17 500,00	
LES FILMS DU POISSON	16 000,00	
LES FILMS DU POISSON	21 500,00	
LES FILMS DU SURSAUT	10 000,00	
LES GRANDS PRES	392,00	
LES HISTOIRES DU PLATEAU	5 000,00	
LES JARDINS D'OLLIVIER	288,00	
LES JARDINS DE COURANCES	316,00	
LES JARDINS DE L'OPPIDUM	360,41	
LES JARDINS DE SAINT FARGEAU	288,00	
LES JARDINS DE SAINT FARGEAU	288,00	
LES JOKERS	10 000,00	
LES JOKERS	10 000,00	
LES MAISONS DE COURANCES	35 860,81	
LES MATERIAUX URBAINS	2 284,00	
LES MOTS ET LES CHOSES	25 000,00	
LES MOTS ET LES CHOSES	25 000,00	
LES MOUSSEAUX	544,00	
LES P TITS GRAINS DE FOLIE	33 333,00	
LES P TITS GRAINS DE FOLIE	53 141,00	
LES PETITES HEURES	10 206,47	
LES PETITES HEURES	2 600,00	
LES RESIDENCES SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE	30 100,20	
LES RESIDENCES SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE	5 494,05	
LES RESIDENCES SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE	46 060,42	
LES RESIDENCES SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE	6 029,20	
LES RESIDENCES SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE	620 400,00	
LES RESIDENCES SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE	7 290,67	
LES RESIDENCES SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE	7 306,04	
LES RESIDENCES SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE	210 015,20	
LES TERRES NOUVELLES DE COURANCES	600,00	
LES TRESORS	103 452,97	
LES TROIS SALAZES	129 716,72	
LES UNIVERS Z ENCHANTES	30 000,00	
LES VALSEURS	13 000,00	
LES VERGERS DU PRESOIRS	288,00	
LES VERTS PATURAGES	328,00	
LESPACE	58 245,00	
LGD	127 550,53	
LIB HEROS	24 517,18	
LIBRAIRIE CHIMERE	4 000,00	
LIBRAIRIE L EMBELLIE	19 336,22	
LIBRAIRIE L'ALTERNATIVE	40 000,00	
LIBUR	19 719,15	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LIMA CHANDEIGNE SARL	6 255,00	
LINKEE	13 981,00	
LITHANG SARL	938,00	
LIVING EN MARS	7 730,75	
LIVRINFO	13 845,40	
LM FILMER	13 000,00	
LOGEO SEINE ESTUAIRE	43 281,26	
LOGEO SEINE ESTUAIRE	86 585,29	
LOGICITES	9 400,00	
LOGICITES	23 000,00	
LOGIREP	15 563,41	
LOGIREP	15 854,17	
LOGIREP	37 658,00	
LOGIREP	43 200,00	
LOGIREP	16 557,60	
LOGIREP	17 669,40	
LOGIREP	21 501,45	
LOGIREP	55 311,62	
LOGIREP	480 235,70	
LOGIREP	16 145,79	
LOGIREP	22 274,60	
LOGIREP	16 130,38	
LOGIREP	23 738,71	
LOGIREP	8 190,40	
LOGIREP	9 461,40	
LPA LES P TITES ABEILLES	18 013,37	
LPE LA PETITE ELLIPSE	5 500,00	
LPGP LE POTAGER DU GRAND PANAME	5 547,78	
LPGP LE POTAGER DU GRAND PANAME	3 839,02	
LUDEKO	10 000,00	
LUDIMINI	10 000,00	
LUXOR GROUP	9 582,62	
MABEL FILMS	5 000,00	
MACT PRODUCTIONS	45 765,45	
MACULA	10 000,00	
MADISON FILMS	20 500,00	
MAINBOT	88 202,71	
MAINBOT	102 661,89	
MAISON HAVAS	336,00	
MAISON MADELAINE	288,00	
MAKE ICI	17 285,40	
MAKERZ	2 100,00	
MALNOU	372,16	
MAMA	88 000,00	
MAMA	22 000,00	
MAMA	22 000,00	
MAMA	24 000,00	
MANEKI FILMS	22 500,00	
MANEKI FILMS	22 500,00	
MANNY FILMS	25 232,40	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MANNY FILMS	13 500,00	
MARNE AU BOIS AMENAGEMENT SPL	45 226,53	
MAXEL	36 000,00	
MC HABITAT SCIC D'HLM	17 115,40	
MC HABITAT SCIC D'HLM	38 753,40	
MC HABITAT SCIC D'HLM	141 458,37	
MC HABITAT SCIC D'HLM	43 475,06	
MEAUXFACTORY	414,09	
MEAUXFACTORY	721,00	
MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT	85 497,33	
MEMENTO PRODUCTION	158 787,50	
MERCENARIES ENGINEERING	83 800,15	
MES SORTIES CULTURE	1 705,88	
MES SORTIES CULTURE	750,00	
MES SORTIES CULTURE	1 250,00	
MES SORTIES CULTURE	1 000,00	
MESI MORE ELECTRONIC SOUNDS ET IMAGERIES EOWAVE MODULARSQUARE	31 793,01	
METHA VAUDRETS	56 058,89	
METHA VAUDRETS	100 000,01	
METHAGASE	467 627,20	
METHAMILLIS	144 707,72	
MHGP	47 694,17	
MHGP	92 301,00	
MIM MADE IN MONTREUIL ICI MONTREUIL	7 875,00	
MIP CONSEIL	6 400,00	
MIP CONSEIL	1 600,00	
MIYU PRODUCTIONS	85 184,15	
MOBIUS MOBIUS REEMPLOI	22 769,60	
MON ENTREPRENEUR SOCIAL	10 000,00	
MONDINA FILMS	32 000,00	
MONUMENTS SAS WHATIZIS MONUMENT	17 743,58	
MONUMENTS SAS WHATIZIS MONUMENT	11 326,43	
MORGANE PRODUCTION	16 000,00	
MOT A MOT LIBRAIRIE	9 000,00	
MOTEUR	51 790,07	
MSP BARRIER	4 413,33	
MSP DE L UNION	32 988,81	
MURE	356,00	
MURS A FLEURS	15 000,00	
MUTUAL WASTE	1 675,06	
MUTUAL WASTE	13 444,35	
MY BOX FILMS	19 000,00	
MY HOME SANTE	27 942,71	
MYFUTURE	21 152,00	
MYGREENGO	6 774,55	
MYSRESSO	400,80	
MYSRESSO	416,80	
NAIKA FILMS	2 385,00	
NAIL CHERRY	1 117,00	
NANTERRE AMANDIERS	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
NANTERRE AMANDIERS	20 000,00	
NATURE EVENTS	30 000,00	
NAVCO	30 000,00	
NEDEL	27 000,00	
NEXITY LAMY	187 975,80	
NO LIMIT 75 PIZZA NO LIMIT	1 700,00	
NOISY MEDICALE	33 898,60	
NORMAL SOUPE SEVALOR	264 000,00	
NOUVELLE TOILE PRODUCTIONS	32 000,00	
NOVAEDIA	392,49	
NOVANIMA	7 000,00	
NOVANIMA	15 000,00	
NOVANIMA	32 000,00	
NOVENGO 5	58 500,00	
NOWW SAS	23 752,00	
NOXI FRUITS	47 981,05	
NVBCOM	40 000,00	
OCAMLPRO	26 656,53	
OCAMLPRO	41 186,33	
OISSERY BIO ENERGIE	118 024,59	
ORANGE	19 671,16	
ORANGE	24 328,05	
ORCHESTRE COLONNE SCOP ORCHESTRE COLONNE	13 000,00	
ORGANEO	8 069,76	
ORJA RUCHER L OR DE LA VALLEE JAVOT	416,00	
OURCQ 2919	66 808,05	
OURCQ 2919	20 000,00	
OWCC O WATT CITOYENS COOPERATIVE	2 400,00	
OWCC O WATT CITOYENS COOPERATIVE	2 400,00	
PAMFOU DRESSAGE	10 000,00	
PAMFOU DRESSAGE	10 000,00	
PANDOBAC	25 015,33	
PARENTEM	6 626,12	
PARIS 92	16 000,00	
PARIS 92	10 000,00	
PARIS 92	10 000,00	
PARIS 92	16 000,00	
PARIS 92	10 000,00	
PARIS 92	10 000,00	
PARIS 92	40 000,00	
PARIS EST DEVELOPPEMENT	117 495,93	
PARIS EST DEVELOPPEMENT	91 468,13	
PARIS EST DEVELOPPEMENT	25 575,01	
PARIS ET METROPOLE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AMENAGEMENT	12 592,59	
PARIS SAINT GERMAIN HANDBALL	16 000,00	
PARIS SAINT GERMAIN HANDBALL	16 000,00	
PARIS SUD AMENAGEMENT	998 881,28	
PARIS SUD AMENAGEMENT	1 317 412,01	
PARIS SUD AMENAGEMENT	200 000,00	
PARIS SUD AMENAGEMENT	683 706,71	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PARIS SUD AMENAGEMENT	314 055,45	
PAYS DE MEAUX HABITAT	64 836,80	
PENSEES SAUVAGES	3 000,00	
PEPINIERES CROUX	412,37	
PERPETUAL SOUP	15 417,20	
PETILLAT CSLA	544,00	
PETIT BAIN	25 000,00	
PETREL	6 507,44	
PETREL	4 398,40	
PETREL	1 050,00	
PETREL	4 493,40	
PHILIPPE ROZIER COMPETITION	10 000,00	
PHYTORESTORE	34 871,36	
PHYTORESTORE	6 470,00	
PHYTORESTORE	7 486,00	
PICHOT	584,00	
PIERRE-ETIENNE ET CECILE MICHAUX	480,00	
PIOT & TIROUFLET	12 225,84	
PIVONKA	15 000,00	
PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT	304 237,72	
PLAINE TERRES DE BIEVRE	63 685,73	
PLAINE TERRES DE BIEVRE	136 314,27	
PLATEAU URBAIN	9 888,22	
PLATEAU URBAIN	12 110,82	
PLATEAU URBAIN	22 428,94	
PLURIAL NOVILIA	106 980,00	
PLURIAL NOVILIA	157 317,54	
PLURIAL NOVILIA	124 376,20	
PLURIAL NOVILIA	155 967,00	
PLUS DE PROD DUNO FILMS	13 000,00	
PLUS DE PROD DUNO FILMS	9 000,00	
POLITIE PRODUCTION	12 500,00	
POLYTHERAGENE	25 460,75	
POP SCHOOL	144 966,15	
POUR FAIRE BOUILLIR LA PLUIE	19 094,03	
PRIMADIAG	53 471,05	
PRO ALTERNA	166 822,00	
PRODUCENE	9 179,87	
PROGRESS COM	33 190,00	
PROLOGIS FRANCE XCV EURL	160 000,00	
PUNK PARADISE	25 000,00	
PURAE	5 448,03	
PYXO	23 381,62	
PZL PARC ZOOLOGIQUE ET DE LOISIRS DE THOIRY	199 730,47	
QUANDELA	80 526,24	
QUANTMETRY	394 819,20	
QUANTMETRY	366 037,20	
QUARTUS ENSEMBLIER URBAIN	142 644,04	
QUARTUS ENSEMBLIER URBAIN	3 231,64	
QUEMATECH	101 917,82	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
R T JEUNEURS	21 554,00	
R T JEUNEURS	44 262,50	
RAISE LAB	70 000,00	
RATO DIFFUSION	12 829,95	
RATP HABITAT	28 068,44	
RATP HABITAT	26 238,32	
RATP HABITAT	100,00	
RATP HABITAT	164 835,80	
RECNOREC	19 250,35	
RECNOREC	16 858,28	
RECNOREC	39 369,17	
RECNOREC	49 790,37	
RECOLTES ET SEMAILLES	316,00	
RECONCIL	4 090,96	
RECYPEPS	220 000,00	
REMORA FILMS	35 000,00	
REMORA FILMS	45 000,00	
RENAUD VERMES EQUITATION	26 136,09	
REPARESEB	22 521,83	
RESEAU H	12 525,42	
REVALOREM	20 730,44	
REZ DE RAIL	18 348,00	
REZOSOCIAL	573,68	
RFF SNCF RESEAU	273 511,24	
RFF SNCF RESEAU	644 689,42	
RFF SNCF RESEAU	915 141,29	
RFF SNCF RESEAU	653 559,22	
RFF SNCF RESEAU	518 647,28	
RFF SNCF RESEAU	57 592,71	
RFF SNCF RESEAU	303 598,89	
RFF SNCF RESEAU	231 384,94	
RFF SNCF RESEAU	1 538 937,83	
RFF SNCF RESEAU	737 346,67	
RFF SNCF RESEAU	1 057 099,89	
RFF SNCF RESEAU	93 641,45	
RFF SNCF RESEAU	108 731,98	
RFF SNCF RESEAU	928 660,00	
RFF SNCF RESEAU	2 733 318,83	
RFF SNCF RESEAU	602 227,63	
RFF SNCF RESEAU	2 690 590,78	
RFF SNCF RESEAU	1 726 389,82	
RFF SNCF RESEAU	72 684,64	
RFF SNCF RESEAU	3 744 652,60	
RFF SNCF RESEAU	164 706,13	
RFF SNCF RESEAU	237 016,14	
RFF SNCF RESEAU	97 981,33	
RFF SNCF RESEAU	646 822,01	
RFF SNCF RESEAU	835 548,21	
RFF SNCF RESEAU	36 418,42	
RFF SNCF RESEAU	8 080,43	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RFF SNCF RESEAU	63 475 609,37	
RFF SNCF RESEAU	11 915,98	
RFF SNCF RESEAU	142 569,15	
RFF SNCF RESEAU	2 327 554,20	
RFF SNCF RESEAU	315 258,34	
RFF SNCF RESEAU	39 224 915,33	
RFF SNCF RESEAU	124 116,75	
RFF SNCF RESEAU	2 643 329,28	
RFF SNCF RESEAU	818 617,78	
RFF SNCF RESEAU	2 599 007,31	
RFF SNCF RESEAU	3 391 694,57	
RFF SNCF RESEAU	772 667,74	
RFF SNCF RESEAU	286 443,35	
RFF SNCF RESEAU	580 391,70	
RFF SNCF RESEAU	1 332 372,88	
RFF SNCF RESEAU	1 113 939,98	
RFF SNCF RESEAU	2 251 764,57	
RFF SNCF RESEAU	14 212 463,85	
RFF SNCF RESEAU	755 794,00	
RFF SNCF RESEAU	142 000,00	
RFF SNCF RESEAU	273 585,06	
RFF SNCF RESEAU	457 686,98	
RFF SNCF RESEAU	938 489,48	
RFF SNCF RESEAU	915 965,34	
RFF SNCF RESEAU	2 202 756,26	
RFF SNCF RESEAU	154 563,20	
RFF SNCF RESEAU	700 000,00	
RFF SNCF RESEAU	5 865 849,49	
RFF SNCF RESEAU	1 516 757,39	
RFF SNCF RESEAU	1 532 472,62	
RFF SNCF RESEAU	406 669,48	
RFF SNCF RESEAU	636 658,43	
RFF SNCF RESEAU	145 009,79	
RFF SNCF RESEAU	33 050 500,00	
RFF SNCF RESEAU	390 053,16	
RFF SNCF RESEAU	108 227,05	
RFF SNCF RESEAU	1 891 961,32	
RFF SNCF RESEAU	2 313 353,98	
RFF SNCF RESEAU	8 200 640,16	
RFF SNCF RESEAU	562 878,47	
RFF SNCF RESEAU	960 456,00	
RFF SNCF RESEAU	5 226 793,80	
RFF SNCF RESEAU	1 210 004,48	
RFF SNCF RESEAU	227 789,45	
RFF SNCF RESEAU	2 189 936,44	
RFF SNCF RESEAU	3 954 523,93	
RFF SNCF RESEAU	805 165,75	
RFF SNCF RESEAU	801 213,67	
RFF SNCF RESEAU	1 833 294,16	
RFF SNCF RESEAU	343 356,89	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RFF SNCF RESEAU	130 504,87	
RFF SNCF RESEAU	721 418,25	
RFF SNCF RESEAU	33 528,88	
RFF SNCF RESEAU	251 885,52	
RFF SNCF RESEAU	953 594,51	
RFF SNCF RESEAU	277 500,00	
RFF SNCF RESEAU	543 132,00	
RFF SNCF RESEAU	758 874,20	
RFF SNCF RESEAU	309 669,00	
RFF SNCF RESEAU	79 503,35	
RFF SNCF RESEAU	740 999,18	
RFF SNCF RESEAU	3 268 493,11	
RFF SNCF RESEAU	708 581,89	
RFF SNCF RESEAU	169 088,31	
RFF SNCF RESEAU	688 935,92	
RFF SNCF RESEAU	228 135,59	
RFF SNCF RESEAU	316 009,23	
RFF SNCF RESEAU	53 515,85	
RFF SNCF RESEAU	2 221 167,25	
RFF SNCF RESEAU	3 854 122,03	
RFF SNCF RESEAU	2 521 315,31	
RFF SNCF RESEAU	477 175,97	
RFF SNCF RESEAU	628 522,44	
RFF SNCF RESEAU	1 018 274,62	
RFF SNCF RESEAU	1 862 766,67	
RFF SNCF RESEAU	3 100 556,19	
RFF SNCF RESEAU	84 010 965,69	
RFF SNCF RESEAU	3 548 186,82	
RFF SNCF RESEAU	1 147 811,82	
RFF SNCF RESEAU	1 062 442,05	
RFF SNCF RESEAU	107 896,56	
RFF SNCF RESEAU	1 062 877,77	
RFF SNCF RESEAU	407 830,81	
RFF SNCF RESEAU	526 355,73	
RFF SNCF RESEAU	318 848,75	
RFF SNCF RESEAU	302 857,76	
RFF SNCF RESEAU	100,00	
RFF SNCF RESEAU	6 955 329,36	
RFF SNCF RESEAU	26 300,06	
RFF SNCF RESEAU	340 550,34	
RFF SNCF RESEAU	5 576 221,07	
RFF SNCF RESEAU	3 536 465,09	
RFF SNCF RESEAU	333 888,79	
RFF SNCF RESEAU	1 366 701,16	
RFF SNCF RESEAU	181 283,90	
RFF SNCF RESEAU	457 131,90	
RHODIA OPERATIONS	1 365 414,10	
RIVP REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS	343 001,20	
RIVP REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS	676 564,17	
RIVP REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS	372 003,47	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RIVP REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS	1 485 816,41	
RIVP REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS	43 315,57	
RIVP REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS	67 200,00	
RIVP REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS	691 200,00	
RIVP REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS	63 205,69	
RLF RESIDENCES LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	24 274,40	
RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELECTRICITE	2 937 260,80	
RUE DE L ECHIQUIER	8 000,00	
S E E R SOCIETE D EXPLOITATION DES ENERGIES RENOUVELABLES GRIGNY VIRY	1 529 239,58	
S E E R SOCIETE D EXPLOITATION DES ENERGIES RENOUVELABLES GRIGNY VIRY	349 992,78	
S I G	629,00	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	14 997,00	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	14 400,00	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	13 002,40	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	17 644,00	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	10 212,90	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	7 916,96	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	61 695,23	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	82 614,40	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	272 127,72	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	58 510,40	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	271 843,09	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	181 048,80	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	181 154,38	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	5 623,60	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	59 682,72	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	121 750,47	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	1 458,44	
SA D HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT	20 005,60	
SA D HLM TOIT ET JOIE	435 127,50	
SA D HLM TOIT ET JOIE	7 995,98	
SA D HLM TOIT ET JOIE	14 372,18	
SA D HLM TOIT ET JOIE	24 661,60	
SA D HLM TOIT ET JOIE	31 615,92	
SA D HLM TOIT ET JOIE	80 013,32	
SA D'HLM EMMAUS HABITAT	312 313,79	
SA D'HLM EMMAUS HABITAT	31 450,40	
SA D'HLM EMMAUS HABITAT	96 306,70	
SA D'HLM EMMAUS HABITAT	4 063,60	
SA D'HLM EMMAUS HABITAT	8 168,80	
SA D'HLM EMMAUS HABITAT	17 696,32	
SA D'HLM EMMAUS HABITAT	29 478,68	
SA D'HLM EMMAUS HABITAT	210 268,38	
SA D'HLM EMMAUS HABITAT	2 007,60	
SA D'HLM EMMAUS HABITAT	428 400,00	
SA D'HLM EMMAUS HABITAT	99 303,85	
SA D'HLM EMMAUS HABITAT	73 982,70	
SA D'HLM EMMAUS HABITAT	17 629,40	
SA D'HLM EMMAUS HABITAT	12 001,40	
SA D'HLM ICF LA SABLIERE	128 678,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SA D'HLM ICF LA SABLIERE	8 062,00	
SA D'HLM ICF LA SABLIERE	59 823,60	
SA D'HLM ICF LA SABLIERE	39 720,80	
SA D'HLM ICF LA SABLIERE	17 431,73	
SA D'HLM ICF LA SABLIERE	47 679,60	
SA D'HLM ICF LA SABLIERE	66 017,86	
SA D'HLM PIERRES ET LUMIERES	44 126,88	
SA D'HLM PIERRES ET LUMIERES	133 502,67	
SA D'HLM PIERRES ET LUMIERES	28 420,85	
SA D'HLM PIERRES ET LUMIERES	16 359,11	
SA D'HLM PIERRES ET LUMIERES	32 951,71	
SA D'HLM PIERRES ET LUMIERES	43 200,00	
SA D'HLM PIERRES ET LUMIERES	111 393,80	
SA D'HLM PIERRES ET LUMIERES	55 823,00	
SA LP GESTION	99 890,40	
SADEV 94 SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	66 974,40	
SADEV 94 SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	60 262,80	
SAEM DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT DE MITRY MORY - SEMMY	98 664,37	
SAEM DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT DE MITRY MORY - SEMMY	54 593,44	
SAFER ILE-DE-FRANCE - SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL	150 000,00	
SAFER ILE-DE-FRANCE - SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL	150 000,00	
SAFER ILE-DE-FRANCE - SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL	22 467,20	
SAFER ILE-DE-FRANCE - SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL	1 457,25	
SAFER ILE-DE-FRANCE - SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL	11 494,50	
SAIMV SA IMMO MOULIN VERT SA HAB LOYER MODERE	91 452,80	
SAIMV SA IMMO MOULIN VERT SA HAB LOYER MODERE	262 832,80	
SAIMV SA IMMO MOULIN VERT SA HAB LOYER MODERE	2 007,40	
SAIMV SA IMMO MOULIN VERT SA HAB LOYER MODERE	1 240,17	
SALT FOR SUGAR FILMS	6 000,00	
SANOSI PRODUCTIONS	16 000,00	
SANOSI PRODUCTIONS	17 500,00	
SANTE BRIARDE	145 475,22	
SANTE COEUR ET SPORT	80 000,00	
SARL DES VIGNES	304,00	
SARL FERME DE LA BRIE	264,00	
SARL LIBRAIRIE NORDEST	5 000,00	
SARL MANOIR DE BEAUMARCHAIS	30 498,37	
SARL MANOIR DE BEAUMARCHAIS	7 705,72	
SARL MANOIR DE BEAUMARCHAIS	22 251,32	
SARL MANOIR DU PRESLAY	104 838,16	
SARL PREAMBULE	35 000,00	
SARL RENARD	336,00	
SARL RICHE	29 535,43	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SARL SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICULTURES	23 256,00	
SARL SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICULTURES	5 814,00	
SARL SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICULTURES	14 445,00	
SARL SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICULTURES	11 235,00	
SARL SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICULTURES	36 000,00	
SARL SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICULTURES	36 480,00	
SARL SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICULTURES	27 360,00	
SARL SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICULTURES	2 280,00	
SARL SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICULTURES	3 040,00	
SARL SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICULTURES	27 360,00	
SARL SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICULTURES	2 280,00	
SARL SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICULTURES	27 360,00	
SARL SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICULTURES	2 280,00	
SARL SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICULTURES	36 480,00	
SARL SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICULTURES	3 040,00	
SAS 77320 BIOGAZ	449 574,13	
SAS 77320 BIOGAZ	54 425,87	
SAS ALEXANDRA LUCAS SAILING	8 652,41	
SAS ALEXANDRA LUCAS SAILING	23 287,95	
SAS ALEXANDRA LUCAS SAILING	3 531,43	
SAS ALEXANDRA LUCAS SAILING	15 705,06	
SAS BIOGAZ DU PLATEAU	3 153,89	
SAS CHATEAU ROSA BONHEUR	15 000,00	
SAS CHATEAU ROSA BONHEUR	108 000,00	
SAS CORDOUX BIOGAZ	476 477,60	
SAS CYCLOPONICS	432,00	
SAS ENR JUINE ET RENARDE	198 629,37	
SAS GENO BABY	23 467,00	
SAS LA SOLAIRE FRANCILIENNE	83 502,13	
SAS LA SOLAIRE FRANCILIENNE	54 872,61	
SAS LA SOLAIRE FRANCILIENNE	73 152,16	
SAS LA SOLAIRE FRANCILIENNE	34 219,13	
SAS LES DRECHEURS	6 404,00	
SAS MILLIONROADS HUMANROADS	17 542,13	
SAS SOLERA	1 398,00	
SAS VINANTES BIOENERGIES	113 027,26	
SAUVAGE PRODUCTION CABARET SAUVAGE	14 799,30	
SAUVAGE PRODUCTION CABARET SAUVAGE	33 074,00	
SCA DE RUTEL	49 000,00	
SCA FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	48 670,70	
SCA FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	20 000,00	
SCA FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	36 960,00	
SCA FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	5 201,50	
SCA FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	123 330,67	
SCA FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	3 800,50	
SCA FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	52 348,24	
SCEA BELIBIO	355,26	
SCEA CHARNY OEUFs-BIO	432,00	
SCEA CHARON	624,00	
SCEA DE BATONCEAU	624,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SCEA DE BEAUVAL	23 635,69	
SCEA DE CHAMPBLIN	520,00	
SCEA DE CHAVANNES	592,78	
SCEA DE L'AUBETTE	322,40	
SCEA DE LA FERME DE BEAUMONT	436,00	
SCEA DE LA FERME DE BEAUMONT	440,00	
SCEA DE LA FERME DE LA MAISON NEUVE	436,78	
SCEA DE LA FERME DE LA MAISON NEUVE	465,66	
SCEA DE LA GRANGE	480,00	
SCEA DE MENNESSARD	459,72	
SCEA DE MONTCHAL GARANCES	624,00	
SCEA DE PUISELET	624,00	
SCEA DE RACONIS	432,00	
SCEA DE RACONIS	537,80	
SCEA DE WINTER	453,77	
SCEA DES DEUX RIVIERES	544,00	
SCEA DES JARDINETS	298,52	
SCEA DES JARDINETS	284,20	
SCEA DOMAINE LE CHENOT	473,54	
SCEA DU CHASNE	48 212,00	
SCEA DU CHASNE	12 053,00	
SCEA DU MOULIN DE LA FOSSE	648,00	
SCEA DU MOULIN DE MEZU	520,00	
SCEA DU VIEUX CHATEAU	288,00	
SCEA ELISADO	520,00	
SCEA FERME DU VILLAGE	440,00	
SCEA GROMAND D EVRY ET FILLES	288,00	
SCEA LA FERME DU LOUP BLANC	492,00	
SCEA LA PETITE BOULAYE	440,00	
SCEA LA PETITE BOULAYE	440,00	
SCEA LES HAUTES BRUYERES	655,86	
SCEA LES HAUTES BRUYERES	688,90	
SCEA LES JARDINES	304,00	
SCEA LES PERRONS	222,97	
SCEA LES PETITS EVAURYS	624,00	
SCEA LES VERGERS DE COSSIGNY	480,00	
SCEA MAUBAN	316,00	
SCEA PERROT LEQUIPPE	291,64	
SCEA TERRE DE SAVEURS	318,46	
SCENES A L ITALIENNE	50 000,00	
SCENES A L ITALIENNE	38 000,00	
SCENES A L ITALIENNE	1 000,00	
SCENES A L ITALIENNE	9 000,00	
SCHUCH CONSEILS ET PRODUCTIONS	21 500,00	
SCI 6 AVENUE JJ	27 438,36	
SCI 6 AVENUE JJ	20 481,19	
SCI BLCPK	118 251,40	
SCI BLKS MEDICAL	123 012,67	
SCI CIFOD PARIS NANTERRE LA DEFENSE	4 026 451,27	
SCI CIFOD PARIS NANTERRE LA DEFENSE	1 641 280,72	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SCI DES BERGES	44 734,88	
SCI DES BERGES	100 359,52	
SCI DES BERGES	36 273,60	
SCI DES MARINES	250 000,00	
SCI DU DOMAINE DE PERROT	547,13	
SCI DU GRAND PARC	37 192,51	
SCI DUODOC	47 781,93	
SCI ESTIMED	50 000,00	
SCI ESTIMED	150 000,00	
SCI KARAMEDICAL	40 000,00	
SCI LA ZATA	40 000,00	
SCI LE ET OUISSI	74 757,80	
SCI LE MOULIN DE LA FOSSE	4 830,00	
SCI LHB	101 476,00	
SCI MARNE ROUSSEAU	103 892,20	
SCI MELINE	71 366,00	
SCI MSP DE L'UNION	140 227,00	
SCI MSP LES GONDOLES	16 432,70	
SCI NORANA	160 000,00	
SCI NORANA	40 000,00	
SCI RIVOLI SANTE	21 269,50	
SCI RIVOLI SANTE	342 384,14	
SCI STANGA	58 286,75	
SCI STANGA	26 854,94	
SCI TUILERIE BEZANLEU	40 000,00	
SCI VALTERRE	22 704,67	
SCI VALTERRE	53 856,42	
SCI VALTERRE	157 861,92	
SCI WIKIVILLAGE	19 800,00	
SCIC SA LA MAIN 9 3 0	8 000,00	
SCINTILLO	60 087,85	
SCM CENTRE OPHTALMOLOGIQUE CACHAN	39 518,15	
SCM CV BLP SCM A CAPITAL VARIABLE BALLANGER LA PEPINIERE	6 950,00	
SCM CV BLP SCM A CAPITAL VARIABLE BALLANGER LA PEPINIERE	19 380,00	
SCM NMBBP ET ASSOCIES	44 826,47	
SCREENCELL	90 066,21	
SEL URG HPMC	131 350,25	
SEL URG HPMC	118 649,75	
SELARL CARDON ET BORTOLUS	1 000 000,00	
SELARL DES URGENCES FRANCILIENNES	2 438,66	
SELARL PHARMACIE SCEMAMA PHARMACIE CHAILLOT	2 293,00	
SEM 92 CITALLIOS	875 473,63	
SEM 92 CITALLIOS	2 150 236,93	
SEM 92 CITALLIOS	101 446,93	
SEMAVERT	91 718,80	
SEMAVERT	46 604,78	
SEMIC CRETEIL HABITAT SEMIC SA	476 710,26	
SEMISE IMMOBILIERE PARIS SUD EST	22 385,30	
SEMISE IMMOBILIERE PARIS SUD EST	32 851,44	
SENART BIO ENERGIES	126 000,50	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SENSEI FAMILY	290,96	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	33 114,47	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	80 554,40	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	120 780,00	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	41 474,40	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	28 800,00	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	107 144,00	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	38 400,00	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	12 202,43	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	25 544,40	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	17 506,40	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	290 909,65	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	11 918,60	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	283 089,48	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	55 200,00	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	17 829,20	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	21 164,00	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	58 349,00	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	121 631,20	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	15 200,89	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	10 266,18	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	92 582,40	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	2 611,05	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	15 895,00	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	16 800,00	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	168 634,40	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	29 423,00	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	7 272,81	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	9 113,20	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	35 016,80	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	40 457,00	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	114 414,40	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	49 822,20	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	99 508,00	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	76 599,21	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	19 442,40	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	125 172,00	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	29 695,40	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	30 407,80	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	44 503,72	
SEQENS SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MODERE ISSYNDIC	77 769,60	
SEQENS SOLIDARITES SOCIETE ANONYME D'HLM	309 900,00	
SEQUANO AMENAGEMENT	62 738,36	
SEQUANO AMENAGEMENT	368 597,75	
SEQUANO AMENAGEMENT	156 943,79	
SEQUANO AMENAGEMENT	271 124,71	
SEQUANO AMENAGEMENT	690 467,23	
SEQUANO AMENAGEMENT	16 316,07	
SEQUANO AMENAGEMENT	155 981,10	
SERGIC SOCIETE D ETUDES ET DE REALISATION DE GESTION DE CONSTRUCTION	192 378,17	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SERGIC SOCIETE D ETUDES ET DE REALISATION DE GESTION DE CONSTRUCTION	5 096,69	
SFM SOCIETE FROMAGERE DE MEAUX	39 421,50	
SIDRAT	20 000,00	
SIMPLON CO	184 374,49	
SIMPLON CO	18 979,58	
SIMPLON CO	49 878,00	
SIMPLON CO	107 021,61	
SISA MAISON SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DES CHENES	12 239,82	
SISA MAISON SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DES CHENES	15 100,93	
SISA MAISON SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DES CHENES	11 373,90	
SISA MSP MONTFERMEIL STE INTERPROF DE SOINS AMBULATOIRES MAISON DE SANTE PLURISPROF DE MONTFERMEIL	100 000,00	
SISA ORLY SANTE	24 394,41	
SIXENSE ENGINEERING	8 121,04	
SL PUBLICATIONS	1 000,00	
SN GATICHANVRE	11 790,00	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	259 590,24	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	22 206,78	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	25 061,63	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	446,59	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	304 898,05	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	118 021,04	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	799 609,93	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	404 398,82	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	61 851,73	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	37 039,47	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	20 000 000,00	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	4 145,63	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	3 920 995,33	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	194 186,55	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	158 071,04	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	503 328,53	
SNCF GARES ET CONNEXIONS	151 204,13	
SNCF VOYAGEURS SA	64 838,58	
SNCF VOYAGEURS SA	3 283 773,04	
SNCF VOYAGEURS SA	2 167,20	
SNCF VOYAGEURS SA	40 559,22	
SNCF VOYAGEURS SA	156 464,54	
SNCF VOYAGEURS SA	251 957,93	
SNCF VOYAGEURS SA	4 754 364,62	
SNCF VOYAGEURS SA	4 805 299,41	
SNCF VOYAGEURS SA	593 318,97	
SNCF VOYAGEURS SA	2 918 552,93	
SNCF VOYAGEURS SA	1 202 001,14	
SNCF VOYAGEURS SA	67 891,82	
SNCF VOYAGEURS SA	564 943,27	
SNCF VOYAGEURS SA	1 508 363,66	
SNCF VOYAGEURS SA	32 226,24	
SNCF VOYAGEURS SA	379 134,08	
SNCF VOYAGEURS SA	59 760,60	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SNCF VOYAGEURS SA	22 619,10	
SNCF VOYAGEURS SA	2 499 161,92	
SNCF VOYAGEURS SA	32 474,40	
SNCF VOYAGEURS SA	121 334,18	
SNCF VOYAGEURS SA	814 366,49	
SNCF VOYAGEURS SA	413 775,99	
SNCR SOCIETE NOUVELLE DES CINEMAS DE RAMBOUILLET	3 050,40	
SNL PROLOGUES	28 336,00	
SNL PROLOGUES	67 451,32	
SNL PROLOGUES	91 232,32	
SNL PROLOGUES	115 290,21	
SNL PROLOGUES	8 523,20	
SNL PROLOGUES	7 145,52	
SNL PROLOGUES	26 642,50	
SNL PROLOGUES	38 955,50	
SNL PROLOGUES	186 290,75	
SNL PROLOGUES	31 730,60	
SNL PROLOGUES	42 108,00	
SNL PROLOGUES	43 020,99	
SNL PROLOGUES	32 182,00	
SNL PROLOGUES	36 347,00	
SNL PROLOGUES	15 986,10	
SNL PROLOGUES	17 430,00	
SNL PROLOGUES	9 396,40	
SNL PROLOGUES	11 391,40	
SNL PROLOGUES	33 755,00	
SNL PROLOGUES	73 447,74	
SNL PROLOGUES	54 885,60	
SNL PROLOGUES	45 528,56	
SNL PROLOGUES	31 363,20	
SNL PROLOGUES	34 789,60	
SNL PROLOGUES	135 000,00	
SNL PROLOGUES	4 281,19	
SNL PROLOGUES	140 644,46	
SNL PROLOGUES	45 656,51	
SNL PROLOGUES	8 921,00	
SNL PROLOGUES	14 887,00	
SOCAREN SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT DE RENOVATION ET D'EQUIPEMENT DE NOISY LE GRAND	260 040,40	
SOCAREN SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT DE RENOVATION ET D'EQUIPEMENT DE NOISY LE GRAND	4 729,96	
SOCAREN SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT DE RENOVATION ET D'EQUIPEMENT DE NOISY LE GRAND	3 000,00	
SOCAREN SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT DE RENOVATION ET D'EQUIPEMENT DE NOISY LE GRAND	14 065,80	
SOCAREN SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT DE RENOVATION ET D'EQUIPEMENT DE NOISY LE GRAND	39 071,96	
SOCAREN SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT DE RENOVATION ET D'EQUIPEMENT DE NOISY LE GRAND	1 197,77	
SOCIETE AIR FRANCE	276 476,82	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HYGIE	37 057,98	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HYGIE	51 878,23	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HYGIE	39 326,79	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HYGIE	37 600,59	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HYGIE	10 136,41	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MEDI FERRY	50 000,00	
SOCIETE COOPERATIVE PLAINE ENERGIE CITOYENNE	19 528,96	
SOCIETE COOPERATIVE PLAINE ENERGIE CITOYENNE	3 812,00	
SOCIETE DES VINS DE PARIS	579,20	
SOCIETE EXPLOITATION ANNEXE HOTEL PARTICULIER DE SERGE GAINSBURG ET DE SES ANNEXES	160 000,00	
SOCIETE EXPLOITATION ANNEXE HOTEL PARTICULIER DE SERGE GAINSBURG ET DE SES ANNEXES	40 000,00	
SOCIETE FERMIERE DE PREUILLY	624,00	
SOCIETE GEOTHERMALE DE VAL D EUROPE	41 340,00	
SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE	2 759,71	
SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE	4 054,07	
SOCIETE NICOLE MARUANI - LIBRAIRIE NICOLE MARUANI	1 099,99	
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DU CARREAU DU TEMPLE	4 894,00	
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DU CARREAU DU TEMPLE	5 771,77	
SOHP SOCIETE ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE	67 266,31	
SOHP SOCIETE ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE	37 510,20	
SOLARZ	97 849,05	
SOOFUT PARIS	23 511,60	
SORGEM SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU VAL D'ORGE	270 059,66	
SORGEM SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU VAL D'ORGE	509 180,86	
SORGEM SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU VAL D'ORGE	337 932,34	
SORGEM SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU VAL D'ORGE	200 471,36	
SPECTRE PRODUCTIONS	7 500,00	
SPL PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT	23 539,06	
SPL PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT	453 177,92	
SPLA CERGY PONTOISE AMENAGEMENT	273 338,52	
STELLA	149 407,99	
STELLA	50 592,01	
STIMULAB	20 000,00	
STORYBOARD	15 000,00	
STUDIO KREMLIN	300 672,89	
SYLVABOT	304,00	
SYRTEM	59 098,66	
SYSTEREL	413 686,54	
TAMARA FILMS	14 000,00	
TAMARA FILMS	20 000,00	
TBZT THE BENZAQUEN TEAM	45 000,00	
TECHUPCLIMATE	2 573,54	
TECLIB	52 086,96	
TELEDOK SELAS	17 100,00	
TERRABIERE	3 234,00	
TERRAVOX	36 406,00	
TERRAVOX	10 000,00	
TERRAVOX	5 739,31	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TERRITOIRE ART ET CREATION	6 000,00	
TFHB SASP TREMBLAY EN FRANCE HANDBALL SASP	10 000,00	
TGP THEATRE GERARD PHILIPPE CTRE DRAMATIQUE NATIONAL	43 837,00	
TGP THEATRE GERARD PHILIPPE CTRE DRAMATIQUE NATIONAL	7 600,00	
TGP THEATRE GERARD PHILIPPE CTRE DRAMATIQUE NATIONAL	48 000,00	
TGP THEATRE GERARD PHILIPPE CTRE DRAMATIQUE NATIONAL	5 600,00	
TGP THEATRE GERARD PHILIPPE CTRE DRAMATIQUE NATIONAL	48 000,00	
TGP THEATRE GERARD PHILIPPE CTRE DRAMATIQUE NATIONAL	4 601,00	
THALES THALES RESEARCH AND TECHNOLOGY	14 313,00	
THALES THALES RESEARCH AND TECHNOLOGY	13 803,00	
THALES THALES RESEARCH AND TECHNOLOGY	30 919,93	
THE BRIDGE ECOLE ENTREPRISES	126 647,00	
THE DARK	20 000,00	
THE FRENCH CONNECTION	18 000,00	
THE KINGDOM	12 500,00	
THEATRE D'AUBERVILLIERS THEATRE DE LA COMMUNE	31 814,60	
THEATRE D'AUBERVILLIERS THEATRE DE LA COMMUNE	10 345,72	
THEATRE D'AUBERVILLIERS THEATRE DE LA COMMUNE	21 001,46	
THEATRE DE GENNEVILLIERS	44 000,00	
THEATRE DE GENNEVILLIERS	44 000,00	
THEATRE DE GENNEVILLIERS	11 000,00	
THEATRE DE LA TEMPETE	6 625,10	
THEATRE DE LA TEMPETE	36 000,00	
THEATRE DE LA TEMPETE	9 000,00	
THEATRE DE SARTROUVILLE	64 000,00	
THEATRE DE SARTROUVILLE	16 000,00	
THEATRE DES QUARTIERS D'IVRY	11 895,01	
THEATRE DES QUARTIERS D'IVRY	40 000,00	
THEATRE DES QUARTIERS D'IVRY	44 000,00	
THEATRE DU SOLEIL	80 000,00	
THEATRE DU SOLEIL	20 000,00	
THEATRE DU SOLEIL	23 109,15	
THEATRE DU SOLEIL	48 147,37	
THEATRE PUBLIC DE MONTREUIL	46 400,00	
THEATRE PUBLIC DE MONTREUIL	44 000,00	
THEATRE PUBLIC DE MONTREUIL	3 000,00	
THEATRE PUBLIC DE MONTREUIL	2 491,88	
THEATRE PUBLIC DE MONTREUIL	16 500,00	
THEATRE PUBLIC DE MONTREUIL	9 315,00	
THEATRE PUBLIC DE MONTREUIL	13 000,00	
THEATRES DE CHATILLON ET DE CLAMART	89 989,00	
TMC TOO MANY COWBOYS	5 500,00	
TOLERIE EMBOUTISSAGE PROTOTYPE TEP	9 530,00	
TRAFFIX MUSIC	5 960,50	
TRANS FAIRE	289 702,00	
TRANSAT BD LA DULE EN BULLES	15 000,00	
TRAVEL ME	14 341,10	
TRAVEL ME	11 697,97	
TRAVEL ME	12 213,75	
TRETEAUX DE FRANCE	23 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TRETEAUX DE FRANCE	8 400,00	
TRICYCLHOP	802,80	
TROPHY	209 729,06	
TS PRODUCTION	33 824,41	
UN AUTRE MONDE FOLIES D ENCRE	15 000,00	
UN AUTRE MONDE FOLIES D ENCRE	25 000,00	
UNICUM MANAGEMENT PUBLISHING CONSULTING NUAGENCY	14 714,00	
UPS UNITED PARCEL SERVICE FRANCE SAS	191 803,00	
UPS UNITED PARCEL SERVICE FRANCE SAS	137 228,00	
URBAN FACTORY	23 821,00	
URBAN FACTORY	14 160,00	
URBAN FACTORY	18 000,00	
URBAN RADAR	81 302,92	
URBAN RADAR	58 231,04	
URBAN RADAR	1 500,00	
URBAN RADAR	40 615,33	
UZAJE	104 932,00	
VALOIS GREEN GAZ	330 233,73	
VALOPHIS LA CHAUMIERE IDF SA COOPERATIVE PROD HLM CAPITAL VARIABLE	13 018,80	
VALOPHIS LA CHAUMIERE IDF SA COOPERATIVE PROD HLM CAPITAL VARIABLE	9 804,40	
VALOPHIS LA CHAUMIERE IDF SA COOPERATIVE PROD HLM CAPITAL VARIABLE	45 818,54	
VALOPHIS LA CHAUMIERE IDF SA COOPERATIVE PROD HLM CAPITAL VARIABLE	9 600,00	
VALOPHIS LA CHAUMIERE IDF SA COOPERATIVE PROD HLM CAPITAL VARIABLE	6 017,07	
VALOPHIS LA CHAUMIERE IDF SA COOPERATIVE PROD HLM CAPITAL VARIABLE	2 000,00	
VALOPHIS LA CHAUMIERE IDF SA COOPERATIVE PROD HLM CAPITAL VARIABLE	68 344,28	
VALOPHIS LA CHAUMIERE IDF SA COOPERATIVE PROD HLM CAPITAL VARIABLE	20 985,56	
VALOPHIS LA CHAUMIERE IDF SA COOPERATIVE PROD HLM CAPITAL VARIABLE	11 221,67	
VALOPHIS LA CHAUMIERE IDF SA COOPERATIVE PROD HLM CAPITAL VARIABLE	294 114,91	
VALOPHIS SAREPA - SA D'HLM	97 621,94	
VALOPHIS SAREPA - SA D'HLM	43 559,02	
VALOPHIS SAREPA - SA D'HLM	67 459,74	
VALOPHIS SAREPA - SA D'HLM	64 800,00	
VALOPHIS SAREPA - SA D'HLM	85 886,40	
VALOPHIS SAREPA - SA D'HLM	110 262,35	
VALOPHIS SAREPA - SA D'HLM	46 974,14	
VALOPHIS SAREPA - SA D'HLM	56 041,69	
VALOPHIS SAREPA - SA D'HLM	27 067,92	
VALORHIZ	25 883,80	
VALOTEC	20 647,72	
VAUBAN ENSEIGNEMENT	483,00	
VAUBAN ENSEIGNEMENT	1 168,00	
VAUBAN ENSEIGNEMENT	428,00	
VDMT BIOGAZ	229 244,52	
VDP VEDETTES DE PARIS	31 317,00	
VDP VEDETTES DE PARIS	12 134,00	
VEL OFIL	4 800,00	
VEL OFIL	6 585,00	
VENIN FILMS	10 000,00	
VERET GREGORY	416,00	
VERET GREGORY	350,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
VERIQLOUD	19 438,27	
VERT PARADIS LIBRAIRIE VERT PARADIS	15 000,00	
VERVEINE PRODUCTION	17 600,00	
VILLA BEAUSOLEIL CHATEAU MEUDON	27 173,01	
VILLA BEAUSOLEIL CHATEAU MEUDON	40 542,99	
VILLA BEAUSOLEIL CHATEAU MEUDON	52 284,00	
VILLA PAUL SARL CRESSICULTURE DE LA VILLA PAUL	288,00	
VILOGIA SA D'HLM	30 307,20	
VILOGIA SA D'HLM	10 462,80	
VILOGIA SA D'HLM	10 691,71	
VILOGIA SA D'HLM	46 697,80	
VILOGIA SA D'HLM	95 013,60	
VILOGIA SA D'HLM	432 276,00	
VILOGIA SA D'HLM	11 386,07	
VILOGIA SA D'HLM	13 893,80	
VILOGIA SA D'HLM	195 500,80	
VILOGIA SA D'HLM	179 723,20	
VILOGIA SA D'HLM	424 000,00	
VILOGIA SA D'HLM	142 018,00	
VILOGIA SA D'HLM	10 868,60	
VILOGIA SA D'HLM	8 531,78	
VILOGIA SA D'HLM	85 944,18	
VINCI CONSTRUCTION	375 000,00	
VINOLANDSCAPE	222,91	
VSP VILLETTE SERVICE PLUS	33 984,26	
VSP VILLETTE SERVICE PLUS	6 015,74	
WALL UP PREFA	3 560,95	
WALL UP PREFA	31 154,50	
WALL UP PREFA	15 043,91	
WALL UP PREFA	2 178,19	
WALL UP PREFA	14 320,18	
WALLIX	73 691,10	
WEBFORCE3 PARIS	174 487,83	
WENDIGO	4 113,02	
WHART	5 925,60	
WHAT ABOUT YOURS	15 000,00	
WHAT ABOUT YOURS	6 415,62	
WIAME RM	7 430,00	
YOTI	116 353,70	
ZEUGMA LIBRAIRIE	532,56	
ZEUGMA LIBRAIRIE	466,50	
Personnes physiques	2 891 239,49	
BOLAKY MEITE NAIM	10 000,00	
JOYEUX CLAERHOUT BRIGITTE SUZANNE	454,50	
PROIX JACQUES	304,00	
ABDELKARIM IDIR	10 000,00	
AGBEGNENOU AKHENE JORIS	10 000,00	
AGBEGNENOU CLARISSE	16 000,00	
AINAOUI ILIAN	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ALBERT LEMAY LOUISE	453,60	
ALEKSA MITROVIC	10 000,00	
ALEXANDRE SIDO	10 000,00	
ALLAOUAT ANAIS	149,74	
ALLARD MARC	356,00	
ALPHA DJALO	10 000,00	
ALYA DE CARVALHO	10 000,00	
AMANDINE FAUCONNIER	150,00	
AMELINE DOUARRE	10 000,00	
AMINATA KONATE FRANCISCO	150,00	
AMIR KILANI	10 000,00	
AMZILE HASSAN	10 000,00	
ANDREIA JOANA OLIVEIRA FIGUEIREDO	150,00	
ANTARI NISRINE	3 346,00	
ANTONIN IGAU	10 000,00	
ARTUS EMILIE	405,43	
ASSOIGNON THOMAS	10 000,00	
AUGIS AXEL	10 000,00	
AUGUSTIN REBOUL	10 000,00	
AURELIEN DIESSE	10 000,00	
AURELIEN QUINION	10 000,00	
AZZOUZ NESRINE	396,07	
BABAULT AMAURY ALBERT	346,68	
BADIN PHILIPPE	443,35	
BAL CHLOE	754,78	
BARBERON GATIEN	231,92	
BARBERON ORIAN	228,01	
BARBERY SYLVAIN	692,75	
BARON PIERRE	288,00	
BARRAL ROMANE	179,79	
BASSE JULIA	317,31	
BAUDEMONT LIZY	1 447,02	
BELLALA CHAFIA	2 210,39	
BELOEIL DENIS ANTOINE	304,00	
BELTCAGUY GILLES	1 254,00	
BEN BELAID FATIMA	1 295,00	
BEN LAMINE INSAF	7 604,00	
BENIL CLEMENT	304,00	
BENMESSAHEL FATIA	10 000,00	
BENOIT CARROUEE	9 206,22	
BENOIT CARROUEE	4 612,99	
BENOIT ODETTE	1 106,52	
BENOIT VINCENT	354,53	
BERNARD FABRICE	398,23	
BERTRAND CLAIRE	376,00	
BERTRAND NGOE	10 000,00	
BESNARD SOPHIE	492,00	
BESNARD STEPHANE	552,10	
BETTAYEB AHLEM	111,19	
BLEROT PHILIPPE HENRI ROGER	341 774,79	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BLEROT PHILIPPE HENRI ROGER	229 648,37	
BLEROT PHILIPPE HENRI ROGER	310 987,60	
BLEROT PHILIPPE HENRI ROGER	8 972,73	
BLEROT PHILIPPE HENRI ROGER	351 810,44	
BLUTEL BERTEAUX CHRISTELLE	316,00	
BOCZULAK CAROLINE	288,00	
BONDON JEAN	480,00	
BONOU LYDIA	2 826,88	
BORIES THOMAS	9 000,00	
BOSELUT JEREMIE	460,58	
BOUAYAD AURELIEN ADIL	1 485,60	
BOUCHER SYLVAIN	328,00	
BOULAT ETIENNE	624,00	
BOULAT ETIENNE	608,00	
BOURGUIGNON D HERBIGNY GAETAN	222,36	
BOUTOUR BRUNO	544,00	
BOUVRY FOUILLIARD JULIA	592,00	
BOYER ODILE	454,50	
BROHL SABINE	324,05	
CAFFIN PIERRE	328,00	
CALYDON JEANNETTE	607,03	
CAMARA MARYAMOU	1 013,98	
CANDICE DENIZOT	10 000,00	
CAPPELLINI TINA	492,00	
CARPAYE FABIENNE	1 275,28	
CARPE INGMAR	5 439,70	
CARPE INGMAR	288,00	
CARRE DESOUDIN ALAIN	639,20	
CARRE-DESOUDIN JEREMY	453,77	
CARTIER ADRIEN	1 309,11	
CASSANDRA LOPES CRESPO	150,00	
CASTEL MAEVA	1 295,00	
CASTELAIN SARAH DENISE MARIE FRANCE	3 505,00	
CAZES JACKY	391,49	
CHAMBELLAN TAVERNIER DELPHINE LE POTAGER LABEL VIE	176,75	
CHAMBELLAN TAVERNIER DELPHINE LE POTAGER LABEL VIE	288,00	
CHAMS DOUHA HAFSAOUI	150,00	
CHANAI JANA	408,70	
CHANCLUD ISABELLE	288,00	
CHANCLUD ISABELLE	61 517,15	
CHASSAGNE BENJAMIN	408,00	
CHAUVIN MARC	680,00	
CHENAILLER YVAN	304,00	
CHERET MARC OLIVIER	320,00	
CHIRILOV CONSTANTIN	304,00	
CHLOE DEVICTOR	10 000,00	
CIRET LAURENT	492,08	
CLEMENT MARIUS	10 000,00	
CLERGET AXEL	16 000,00	
CLOGENSON PATRICK	440,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COLEBROOK KATHERINE	294,11	
COLLET SEVERINE	288,00	
COOLEN CHRISTINE	520,00	
COOLEN JULIEN	416,00	
COSSON FRANCOIS	569,86	
COSSON MAXIME	259,71	
COSSOUX PASCAL	288,00	
COSSOUX PASCAL	288,00	
COURDIER ELISE LUCILLE	4 962,63	
CZARNECKI DAMIEN	315,08	
D ALMEIDA GLORIA	10 000,00	
DAMIEN ALAIN JEAN-PIERRE MARASCALCHI	150,00	
DAREN ROLLAND	10 000,00	
DARGERIE WILLY	178,27	
DE FROMENTEL YVES	782,14	
DE LA FOREST TANGUY	10 000,00	
DECHENAUD EUGENIE	288,00	
DECHENAUD EUGENIE	288,00	
DECOUTTERE DOMINIQUE	608,00	
DELACOURT GAELE	284,80	
DELAPORTAS STEPHANE THEODORE	377,40	
DELOMEZ ARNAUD	624,00	
DELPHINE MANCINI	10 000,00	
DENYS LAROCHE	33 646,94	
DEROSIN GILLES	608,00	
DEROZIER YOHAN ANTONY	3 000,00	
DERRICHE NORREDINE	1 292,02	
DESCHLER SEBASTIEN	240,59	
DESHAYES LAMBERT EDWIGE ALINE	398,22	
DESPROGES DAVID	356,00	
DETTI AFI BIENVENUE	235,98	
DEVELAY BENJAMIN	520,00	
DEVILLIERS ANTOINE	432,19	
DEVILLIERS ANTOINE	449,48	
DEYDIER SOPHIE	304,00	
DIANA JENNIFER DOMECK	150,00	
DIMITRI TOSTAIN	10 000,00	
DISDET STEPHANE LA FERME DE VILLEZANGES	332,00	
DOMINIQUE FALIEZ	4 621,00	
DOREMUS GEORGES	254,89	
DORMION BERTRAND	584,00	
DORMION BERTRAND	520,00	
DOUSS CHAMSI	328,00	
DRAME AISSATOU	3 088,07	
DRAME NABINTOU	362,32	
DROCOURT SYLVAIN	249,74	
DU PLESSIS ANNE	259,94	
DUCHEMIN ADELIN	288,00	
DUMAS-PRUNIER MAXIME	292,79	
DUPEU VINCENT	1 125,67	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DUPUIS XAVIER	482,89	
DURANDET SYLVAIN	480,00	
EL GARES HYEM	643,96	
ELLA DUMONT	10 000,00	
ELREFAEY HOSSAME	501,59	
EMILE BRELLE	10 000,00	
EOUZAN AURELIEN	288,00	
EVAN GILTAIRE	10 000,00	
EWAN GOULIN	10 000,00	
FANNY RIOUALLON	150,00	
FAUVET PHILIPPE	288,00	
FAYOLLE KARINE	10 810,82	
FEIJAN ALAIN	316,00	
FELIX SHIRLEENA	7 964,34	
FENDER XAVIER PHILIPPE ARNAUD	309,54	
FERCHICHI ADIL	1 896,96	
FICHOT THOMAS	624,00	
FLEURY BRUNO ABEL	416,00	
FOIRIEN LAURENT	422,11	
FORTUNE GUERLINE	1 784,20	
FOURNIER LIONEL	440,00	
FRANCK DE PREAUMONT GAUTIER	288,00	
FROT ANTOINE	288,00	
FUCHS FOUGEARD MURIELLE	304,00	
GAGLIARDI MICKAEL	10 000,00	
GAILLARD TOM	10 000,00	
GALAND NICOLAS	288,00	
GALLUDEC CLARA	10 000,00	
GALUSTYAN TIGRAN	10 000,00	
GAMET REMI	436,00	
GARIME JOAS	284,21	
GASTALDELLO BERYL	10 000,00	
GAUTIER JEAN-FRANCOIS	538,66	
GERARD SHANA	1 313,77	
GHAIH FATIHA	382,43	
GILDAS CHAMBINAUD	10 000,00	
GILLE FRANCK	595,01	
GIRAUDOT CLAUDE	500,00	
GIRAUDOT GUILLAUME	500,00	
GITTINGER JULIEN	184,00	
GONNIN ROBERT	1 183,63	
GOUAJELIA ZINEB	762,18	
GOUGE JEAN MARC	454,50	
GOUSSEAU GUILLAUME	308,76	
GOUSSEAU GUILLAUME	389,91	
GOUSSEAU OLIVIER	374,25	
GOUSSEAU OLIVIER	385,47	
GRAS BRAS YVETTE	500,00	
GRAS BRAS YVETTE	520,00	
GREGORY COTTARD	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GRISEL PIERRE NICOLAS	612,00	
GROSY STHELYNE	10 000,00	
GUERIN FRANCOISE	736,00	
GUYON DES DIGUERES JEROME	432,00	
HADA TRAORE	10 000,00	
HADJ MOUSSA MUSTAFA	295,57	
HAERTELMAYER LOUIS	10 000,00	
HAIDARA DOUSSOU	1 042,39	
HALFON JULIE	288,00	
HANVI FREDERIC	10 000,00	
HARDIER CONVERSE MORGANE	304,00	
HARDOUIN FRANCK	539,41	
HARNOUN RUMAYSA	396,07	
HELPER LESLIE	262,83	
HERBAIN EMELINE	158,59	
HERVE PAILLARD	12 380,00	
HEURLIN VAZQUEZ LINO	10 000,00	
HISSOUROU AISSETOU	524,91	
HUGO LE GOFF	10 000,00	
HUSSON AUDREN	480,00	
HYM CHARLOTTE	10 000,00	
ILONA HADHOUM	10 000,00	
INES GUYOT	10 000,00	
INSEQUE SUZY	1 224,41	
JACKY JEANNE	10 000,00	
JACQUES ANDRE COQUIN JOSEPHINE	10 000,00	
JAILLARDON ORIANE	10 000,00	
JALLIER SEBASTIEN	10 000,00	
JARBAS ESPINDOLA AGRA JUNIOR	2 800,00	
JARBAS ESPINDOLA AGRA JUNIOR	700,00	
JASON AGUEMON	10 000,00	
JASON GRANDRY	10 000,00	
JEANNE COLIN	304,00	
JEFF DAHIE	10 000,00	
JEROME PAYEN	10 000,00	
JOAN-BENJAMIN GABA	10 000,00	
JOSEPHINE HAEMMERLE	10 000,00	
JOUBERT CATHERINE	328,00	
JULINA NILUSMAS	10 000,00	
JULVECOURT MARIE-LAURE	438,17	
KAMENGA MACLAUDIA	1 130,69	
KARUNAKARAN NIVETHA	404,36	
KAYAT SOUJOUD	440,08	
KEBLI DOUNIA	609,74	
KEBLI DOUNIA	431,70	
KERFRIDEN JEAN	610,28	
KIATEKAZAYAKO SHEKINAH	593,16	
KISZEL DANIEL	332,00	
KOITA ISSA	772,12	
KOMBO NTSIMBA IRENE	1 813,28	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
KONG BOPHA	10 000,00	
KORKMAZ BEYZANUR	1 462,01	
KOUMBA LARROQUE	10 000,00	
KRAJCOVIC MICHEL	224,00	
KYLIAN PORTAL	10 000,00	
LA FERME DU BOUT DES BOIS	4 629,12	
LA FERME DU BOUT DES BOIS	356,00	
LAFOUASSE FABIENNE	288,00	
LAFOUASSE FABIENNE	2 647,85	
LAFOUASSE THOMAS	537,80	
LAGRUE CECILE	416,00	
LAGRUE VINCENT	304,00	
LAINE ETTORE JEAN LOUIS	304,00	
LALAMI NORA	1 362,49	
LAMOURET VIVIEN	288,00	
LARA MADELEINE VILLENEUVE	150,00	
LARNICOL GAETAN	10 000,00	
LASKOWSKI JOHANN DOMINIQUE	304,00	
LAURA FUSEAU	10 000,00	
LAUREAU XAVIER	480,00	
LAUREN BALTAYAN	10 000,00	
LAURET LENA	293,20	
LE BIHAN MURIELLE	264,00	
LEA FONTAINE	10 000,00	
LEBLOND JEAN MICHEL	3 211,10	
LEGENDRE FABIEN	544,05	
LEPRINCE VINCENT	539,41	
LEROY MARIE	1 652,75	
LETICEE PATRICK	1 007,16	
LEVESQUE SIXTINE	750,24	
LEVIONNOIS ALAIN	432,07	
LIBERATO LEONARD	6 492,50	
LIMANI HANANE	1 024,85	
LORRAINE HURTEBIZE	382,43	
LORRAINE HURTEBIZE	2 167,07	
LOUIS BERNADETTE	99,70	
LUCAS BALLABENE	10 000,00	
LUCAS MONTECOT	10 000,00	
LUCHIER LISA	336,00	
LUCIE HAUTIERE	10 000,00	
MAILLYS ZIHRI	10 000,00	
MANESSE GASPARD	304,00	
MANON DEKETER	10 000,00	
MANOUANA REGINE	963,24	
MARIE ALICE PELLETIER RIMBERT	10 000,00	
MARIE LOU MOULANIER	10 000,00	
MARIE STEPHAN	10 000,00	
MASSAT VERONIQUE	288,00	
MATH JEAN BERNARD	140,00	
MATHIEU MARAIO	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MATHIEU THOMAS	10 000,00	
MATHIS MEURANT	10 000,00	
MATHIS PERREAU	10 000,00	
MATIGNON GILLES CHRISTOPHE	32 999,40	
MAURICE EMMANUEL	544,00	
MAURY JULIEN	10 000,00	
MAXIME ROGER	10 000,00	
MAXIMILIEN CHASTANET	10 000,00	
MBUTA NTANDA TRACY	578,52	
MEGHANE AMOURI	10 000,00	
MEHIAOUI SOUFYANE	123,30	
MEHIAOUI SOUFYANE	1 992,10	
MEHIAOUI SOUFYANE	10 000,00	
MEKDES WOLDU ALAZAR	10 000,00	
MELISSA CESARONE	10 000,00	
MELKIA AUCHECORNE	10 000,00	
MERCHEZ LOLA	304,32	
MESSANT FLORENCE	453,75	
METIER NICOLAS	511,14	
MEUNIER FABRICE	3 828,17	
MICHEL DAVINA	10 000,00	
MICHEL GUEVEL	5 325,16	
MICHEL VALERIE	1 293,80	
MKHEIDZE LUKA	10 000,00	
MOGHADDAM REBECCA	5 539,58	
MOISE DIENA	917,76	
MONTANDON-RACHDI ASSYA	503,50	
MORHAD AMDOUNI	10 000,00	
MORIZOT CHRISTIAN	288,00	
MORIZOT MIKAEL	288,00	
MORLIERE FLORENCE	288,00	
MOUSSEAUX DENIS	583,94	
MUNOS ANA	10 000,00	
NADIA KESSALI	13 475,40	
NAFFRECHOUX MOHAMED	1 301,81	
NANKIN CEDRIC	10 000,00	
NGOY NDAYI EP SEGRETIER LILIANE	886,61	
NGOY NDAYI EP SEGRETIER LILIANE	2 031,83	
NICOL ANAIS	3 039,87	
NOEMIE MEKKI	10 000,00	
NORA CORNOLLE	10 000,00	
NORMAND LAURA	304,00	
OBURU OBONO FELISA	1 118,91	
PAMERA LOSANGE	10 000,00	
PAOLA LE NINDRE	10 000,00	
PASCAL CECILIA	3 843,00	
PATAY CHANTAL	2 959,83	
PATRICK LISIECKI	10 000,00	
PAUL ANSELMINI	10 000,00	
PAUTY MAXIME	16 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PERTROT YANNICK	492,00	
PETRUZZELLA BENOIT	532,48	
PINEAU ELISA	10 000,00	
PION FRANCOIS GUILHEM	10 000,00	
PIRES ROBERT	335,36	
PITHOIS ABEL	691,13	
PLANSON LISA	288,00	
POLLY SINGAN STEPHANE	1 210,88	
PORTEVIN OCEANE	1 230,25	
POUPINEL ANTOINE	13 422,50	
PRESCILLIA CELINE VIAGGIO	150,00	
PRIVAT VINCENT	288,00	
PROVOT YOHANN	547,13	
PYOT FREDERIC	440,00	
QUENTIN MARTEAU	10 000,00	
QUILLOU EMMANUEL GUY	444,22	
RAFAEL STAB	10 000,00	
REMBI LAUREN	10 000,00	
RENARD OLIVIER	500,00	
RENARD PATRICK	348,81	
REYNART THEET MARIE CLAIRE	463,04	
RIVIERE ERIC	311,57	
ROBERT KEWIN	6 505,48	
ROCIPON JEAN PIERRE	440,00	
ROCIPON NICOLAS	608,00	
RODRIQUE MATTHIEU	304,00	
ROISNEAU FRANCOIS	359,54	
ROUSSEAU NICOLAS	452,54	
SAAB JADE	3 319,00	
SABLONNIERES LUC	364,56	
SALGADO OPHELIE	706,56	
SALLEM RIADH	10 000,00	
SALUKA KAROLINA	288,00	
SALUKA KAROLINA	288,00	
SAPIN GALADRIELLE TUNDE	145,04	
SAUTRON ALEXIS	10 000,00	
SCOQUART LEMOINE GINETTE	416,00	
SEBILLE JONATHAN	541,71	
SEINGIER REMI CLEMENT	544,00	
SELLIER CORENTIN	10 000,00	
SENECHAL ERIC	520,00	
SERRAH GAYE	10 000,00	
SHAPOVAL ANTON	344,00	
SIHA MBEDY GARBA ADAMOU	8 997,48	
SKURA DIDIER	691,50	
SOLENN COMPPER	10 000,00	
SOLENN PIRET	10 000,00	
SOMI HANNANE	288,00	
SOUMARE MOUMI	1 222,72	
SOW AMINATA	660,26	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
STEPHANE FORTES	10 000,00	
STEPHANIE RAYMONDE JOSIANE BONNOT	150,00	
SURAT JEAN-CLAUDE	592,00	
SURAT-PIGEON SYLVIE	480,00	
THEET PATRICK	487,04	
THIERRY PAUL GERMAIN	316,00	
THIERRY YANNICK	600,00	
TLAGHI FATIME	8 271,26	
TOUIZNI YASINE	462,02	
TOURE FATOUMATA	1 427,94	
TREMOULIS CHARLES	288,00	
TYRION GUILLAUME	1 132,99	
VACQUAND STEPHANE	792,68	
VALLON CHRISTOPHE	671,10	
VANDECASTEELE MARTINE	304,00	
VARGAS VILLANUEVA ALISON	1 320,40	
VARGAS VILLANUEVA ALISON	126,64	
VEILLON DRAMARD EVELYNE	428,80	
VERRIER JULES	10 000,00	
VICTOR FRANCINE	81,53	
VIEIRA OLIVEIRA JESSICA	86,89	
VILBOUX STEPHANE	224,00	
VINCENT LEMOINE	10 000,00	
VIRGINIE EMILIE	147,47	
VOLLAND PHILIPPE	520,00	
WADJIHE SAID	10 000,00	
WAHIDI FATIMA EZZAHRA	8 734,79	
WAY CYRILE HERVE	414,42	
WAY CYRILE HERVE	431,00	
WEBER BARBERON GHISLAINE	280,00	
WOUANDJI KEPMEGNI YVAN	10 000,00	
YVONET FRANCOISE	380,76	
ZANINI ROMAIN	313,60	
ZIDANE MINA	1 551,63	
ZINCK HELENA	329,50	
ZYANI ANDALOUSSI DIYA	379,48	
Autres	2 961 873,29	
FAUNE ALFORT	21 316,81	
GROUPEMENT D AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET BIODYNAMIQUE DE LA REGION ILE DE FRANCE	292 000,00	
GROUPEMENT D AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET BIODYNAMIQUE DE LA REGION ILE DE FRANCE	73 000,00	
MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE INSTITUT FORM SOINS INFIRMIERS M RIVIERE	650 638,00	
MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE INSTITUT FORM SOINS INFIRMIERS M RIVIERE	487 979,00	
MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE INSTITUT FORM SOINS INFIRMIERS M RIVIERE	42 598,48	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE INSTITUT FORM SOINS INFIRMIERS M RIVIERE	565 593,00	
MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE INSTITUT FORM SOINS INFIRMIERS M RIVIERE	1,00	
VYV3 ILE DE FRANCE ECOLE INST FORMATION	325 673,00	
VYV3 ILE DE FRANCE ECOLE INST FORMATION	244 255,00	
VYV3 ILE DE FRANCE ECOLE INST FORMATION	258 819,00	
Personnes de droit public	1 251 909 772,72	
Etat	506 385 607,47	
AGRO PARIS TECH - INST SCIENCES IND VIVANT ENVIRONNEMENT - EXPLOITATION AGRICOLE	457,69	
AGROPARISTECH INSTITUT SCIENCES INDUSTRIES VIVANT ET ENVIRONNEMENT	5 145,00	
AGROPARISTECH INSTITUT SCIENCES INDUSTRIES VIVANT ET ENVIRONNEMENT	23 206,00	
AGROPARISTECH INSTITUT SCIENCES INDUSTRIES VIVANT ET ENVIRONNEMENT	8 190,00	
ANCT AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	374 067,20	
ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT SIEGE ASP LIMOGES	151 221 633,68	
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION	19 988,97	
BNF BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE	4 156,08	
BNF BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE	4 557,53	
CEA COMMISSARIAT A L ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES	125 938,67	
CEA COMMISSARIAT A L ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES	32 195,00	
CEA COMMISSARIAT A L ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES	44 905,72	
CEA COMMISSARIAT A L ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES	51 429,47	
CEA COMMISSARIAT A L' ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES INSTN	116 320,78	
CEA COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES CENTRE DE SACLAY	35 559,60	
CEA COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES CENTRE DE SACLAY	181 504,06	
CEA COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES CENTRE DE SACLAY	33 407,00	
CEA COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES CENTRE DE SACLAY	30 960,00	
CEA COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES CENTRE DE SACLAY	30 960,00	
CEA COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES CENTRE DE SACLAY	107 702,13	
CEA COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES CENTRE DE SACLAY	120 000,00	
CEA COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES CENTRE DE SACLAY	308 854,00	
CENTRALESUPELEC	7 700,00	
CENTRALESUPELEC	190 960,00	
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX HOTEL BETHUNE SULLY	902,78	
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX HOTEL BETHUNE SULLY	11 185,52	
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX HOTEL BETHUNE SULLY	19 356,90	
CEREMA CTRE ETUDES EXPERTISE RISQUES ENVRNEMENT MOBILITE AMENAG DIR TECH INFRASTR TRANSP MATERIAUX	44 694,74	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CEZ CENTRE D'ENSEIGNEMENT ZOOTECHNIQUE	141 776,00	
CEZ CENTRE D'ENSEIGNEMENT ZOOTECHNIQUE	10 951,41	
CEZ CENTRE D'ENSEIGNEMENT ZOOTECHNIQUE	626,54	
CEZ CENTRE D'ENSEIGNEMENT ZOOTECHNIQUE	3 105,81	
CITE DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS	379 277,00	
CITE DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS	6 574,00	
CNAM CONSERVATOIRE NAL ARTS & METIERS	12 000,00	
CNAM CONSERVATOIRE NAL ARTS & METIERS	59 344,00	
CNAM CONSERVATOIRE NAL ARTS & METIERS	74 295,24	
CNAM CONSERVATOIRE NAL ARTS & METIERS	163 946,55	
CNRS CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CNRS MOY500 IDF MEUDON	37 066,80	
CNRS CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CNRS MOY500 IDF MEUDON	1 920,00	
CNRS CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CNRS MOY500 IDF MEUDON	31 356,00	
CNRS CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CNRS MOY500 IDF MEUDON	48 694,86	
CNRS CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CNRS MOY500 IDF MEUDON	1 078,83	
CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CNRS MOY200 PARIS CENTRE	29 965,02	
CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CNRS MOY200 PARIS CENTRE	720,00	
CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CNRS MOY200 PARIS CENTRE	5 420,00	
CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CNRS MOY200 PARIS CENTRE	5 000,00	
CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE MOY100 ILE-DE-FRANCE VILLEJUIF	9 366,58	
CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE MOY100 ILE-DE-FRANCE VILLEJUIF	169 072,00	
CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE SNRS MOY1601 PRESIDENCE	61 670,54	
CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE SNRS MOY1601 PRESIDENCE	550 000,00	
CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE SNRS MOY1601 PRESIDENCE	207 994,86	
CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE SNRS MOY1601 PRESIDENCE	199 644,47	
CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE SNRS MOY1601 PRESIDENCE	34 415,15	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	117 489,44	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	251 786,99	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	242 042,49	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	110 000,00	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	28 440,00	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	63 579,94	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	164 692,00	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	103 000,00	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	1 546,52	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	24 898,29	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	374 866,68	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	132 000,00	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	25 282,15	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	37 448,52	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	63 340,00	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	10 000,00	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	91 900,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	76 819,07	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	86 463,05	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	580 104,88	
CNRS MOY400 ILE-DE-FRANCE GIF-SUR-YVETTE	268 811,82	
CNSMDP CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS	7 500,00	
CNSMDP CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS	105 000,00	
COLLEGE DE FRANCE	38 020,56	
COLLEGE DE FRANCE	336 000,00	
COMUE COMM UNIVE ETABL HAUTES ECOLES SORBONNE ARTS METIERS UNIVERSITE	5 340,00	
COMUE COMMUNAUTE D UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS UNIVERSITE PARIS LUMIERES	1 771,81	
CROUS CENTRE REGIONAL OEUVRE UNIV SCOLAIRES	1 140 000,00	
CROUS CENTRE REGIONAL OEUVRE UNIV SCOLAIRES	1 140 000,00	
CROUS CRETEIL CTRE REG OEUVRES UNIV SCOL	1 513 111,77	
CROUS VERSAILLES CTRE REG OEUVRES UNIV SCOL	325 402,74	
CROUS VERSAILLES CTRE REG OEUVRES UNIV SCOL	512 468,92	
CROUS VERSAILLES CTRE REG OEUVRES UNIV SCOL	280 574,44	
CSTB CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHN DU BATIMENT	8 950,47	
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	240 000,00	
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	40 000,00	
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	21 702,69	
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	31 700,31	
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	1 776,47	
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	31 077,23	
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	63 026,00	
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	113 360,00	
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	5 243,74	
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	456,69	
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	10 000,00	
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	10 661,62	
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	19 023,22	
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	35 700,00	
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	21 540,00	
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	22 344,00	
DGITM DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS ET DES MOBILITES	1 250 000,00	
DGITM DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS ET DES MOBILITES	125 000,00	
DGITM DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS ET DES MOBILITES	267 635,65	
DGITM DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS ET DES MOBILITES	3 064 567,35	
DGITM DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS ET DES MOBILITES	8 000 000,00	
DGITM DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS ET DES MOBILITES	1 272 800,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DGITM DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS ET DES MOBILITES	581 145,00	
DGITM DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS ET DES MOBILITES	212 499,83	
DGITM DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS ET DES MOBILITES	886 000,98	
DGITM DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS ET DES MOBILITES	46 910,00	
DGITM DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS ET DES MOBILITES	2 000 000,00	
DGITM DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS ET DES MOBILITES	405 450,00	
DREAL DIRECTION REGIONALE DE L ENVIRONNEMENT DE L AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT AUVERGNE RHONE ALPES	21 004,50	
ECOLE DU LOUVRE	10 800,00	
ECOLE NAT SUP ARCHITECTURE PARIS MALAQUAIS	8 000,00	
ECOLE NAT SUP ARCHITECTURE VAL SEINE	14 200,00	
ECOLE NAT SUP ARCHITECTURE VAL SEINE	10 800,00	
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D ARCHITECTURE DE PARIS EST	7 500,00	
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D ARCHITECTURE DE PARIS EST	3 000,00	
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS LA VILLETTE	7 100,00	
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS LA VILLETTE	7 100,00	
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS-BELLEVILLE	10 150,00	
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ART CERGY	1 250,00	
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE PARIS/REMPLACE R20732 TIERS BLOQUE	2 910,00	
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE PARIS/REMPLACE R20732 TIERS BLOQUE	5 400,00	
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE PARIS/REMPLACE R20732 TIERS BLOQUE	110 757,60	
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET METIERS	11 350,00	
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET METIERS	28 573,32	
ECOLE POLYTECHNIQUE	2 030,00	
ECOLE POLYTECHNIQUE	2 030,00	
ECOLE POLYTECHNIQUE	10 150,00	
ECOLE POLYTECHNIQUE	16 301,27	
EFS ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG ILE DE FRANCE	105 787,83	
EHESSE ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES	5 250,00	
ENC ECOLE NATIONALE DES CHARTES	2 295,00	
ENPC ECOLE NATIONALE PONTS & CHAUSSEES	7 500,00	
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEUR PARIS SACLAY	7 650,00	
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEUR PARIS SACLAY	14 600,00	
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEUR PARIS SACLAY	6 738,84	
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEUR PARIS SACLAY	89 933,16	
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEUR PARIS SACLAY	91 412,92	
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS	23 482,96	
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS	30 000,00	
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS	286 898,00	
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS	32 564,00	
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS	342 036,20	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS	45 000,00	
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS	630 000,00	
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS	10 895,00	
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS	130 118,48	
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS	25 000,00	
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS	1 517,04	
ENS ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS	20 000,00	
ENS LOUIS LUMIERE ECOLE NALE SUPERIEURE	3 768,21	
ENSA ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D ARCHITECTURE VERSAILLES	11 945,00	
ENSAD ECOLE NAT SUPERIEURE DES ARTS DECORATIFS	7 500,00	
ENSBA ECOLE NATIONALE SUPERIEURE BEAUX ARTS	9 700,00	
ENSEA ECOLE NAT SUP ELECTRONIQUE APPLICATION	14 200,00	
ENSIIE ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INFORMATIQUE POUR L'INDUSTRIE ET L'ENTREPRISE	4 500,00	
ENSIIE ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INFORMATIQUE POUR L'INDUSTRIE ET L'ENTREPRISE	1 400,00	
ENSP ECOLE NATIONALE SUPERIEURE PAYSAGE DE VERSAILLES	176 529,81	
ENSP ECOLE NATIONALE SUPERIEURE PAYSAGE DE VERSAILLES	3 680,00	
ENSP ECOLE NATIONALE SUPERIEURE PAYSAGE DE VERSAILLES	24 231,21	
ENSP ECOLE NATIONALE SUPERIEURE PAYSAGE DE VERSAILLES	4 031,16	
ENSP ECOLE NATIONALE SUPERIEURE PAYSAGE DE VERSAILLES	1 106,00	
ENSTA ECOLE NATIONALE SUPERIEUR DES TECHNIQUES AVANCEES	7 700,00	
ENVA ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT	8 700,00	
EPHE ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES	3 840,00	
EPHE ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES	72 213,44	
EPHE ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES	40 077,11	
EPHE ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES	32 307,07	
EPHE ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES	29 756,58	
EPPDCSI ETAB PUBL PALAIS DECOUVERTE ET CITE DES SCIENCES ET DE L INDUSTRIE UNIVERSCENCE	340 266,60	
ESPACE MARCEL CARNE	28 917,89	
ESPACE MARCEL CARNE	29 000,00	
ESPACE MARCEL CARNE	10 000,00	
ESPACE MARCEL CARNE	4 345,26	
ETABLISSEMENT PUBLIC CHATEAU DE FONTAINEBLEAU	52 914,81	
ETABLISSEMENT PUBLIC CHATEAU DE FONTAINEBLEAU	30 000,00	
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE DU LOUVRE	7 721,13	
ETS PUB MUSEE ET DOMAINE NAT VERSAILLES	59 313,05	
ETS PUBLIC AMENAGEMENT VILLE NOUVELLE EPA MARNE	971 245,81	
GENES GROUPE DES ECOLES NATIONALES D ECONOMIE ET STATISTIQUE ENSEA	5 400,00	
PARISTECH CREST ENSAE ENSAI		
GRAND PARIS AMENAGEMENT	42 783,19	
GRAND PARIS AMENAGEMENT	6 383,56	
GRAND PARIS AMENAGEMENT	50 943,68	
GRAND PARIS AMENAGEMENT	32 562,37	
GRAND PARIS AMENAGEMENT	75 625,38	
GRAND PARIS AMENAGEMENT	4 221,05	
GRAND PARIS AMENAGEMENT	30 171,14	
GRAND PARIS AMENAGEMENT	8 026,23	
GRAND PARIS AMENAGEMENT	51 509,66	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GRAND PARIS AMENAGEMENT	208 095,78	
GRAND PARIS AMENAGEMENT	27 754,76	
GRAND PARIS AMENAGEMENT	336 240,39	
GRAND PORT FLUVIO MARITIME AXE SEINE HAROPA PORT DT PARIS	101 377,40	
GRAND PORT FLUVIO MARITIME AXE SEINE HAROPA PORT DT PARIS	6 972,78	
GRAND PORT FLUVIO MARITIME AXE SEINE HAROPA PORT DT PARIS	31 636,98	
GRAND PORT FLUVIO MARITIME AXE SEINE HAROPA PORT DT PARIS	61 635,96	
IEP INST ETUDES POLITIQ DE PARIS-SCIENCES PO	129 602,68	
IEP INST ETUDES POLITIQ DE PARIS-SCIENCES PO	120 000,00	
IGN INSTITUT NATIONAL DE L INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE	7 500,00	
INALCO INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATION ORIENTALES	22 800,00	
INALCO INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATION ORIENTALES	6 594,00	
INALCO INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATION ORIENTALES	9 200,00	
INED INST NAL ETUDES DEMOGRAPHIQUES	47 733,00	
INED INST NAL ETUDES DEMOGRAPHIQUES	5 974,83	
INRAE INST NATIONAL RECH AGRICULTURE ALIMENTATION ENVIRONNEMENT	29 782,00	
CENTRE RECHERCHES JOUY		
INRAE INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE AGRICULTURE ALIMENTATION	30 210,00	
ENVIRONNEMENT		
INRAE INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE AGRICULTURE ALIMENTATION	206 607,00	
ENVIRONNEMENT		
INRAE INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE AGRICULTURE ALIMENTATION	216 554,00	
ENVIRONNEMENT		
INRIA INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET AUTOMATIQUE	302 039,24	
INSERM INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE DR	27 304,24	
PARIS IDF CENTRE EST		
INSERM INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE DR	158 252,76	
PARIS IDF CENTRE EST		
INSERM INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE DR	76 335,00	
PARIS IDF CENTRE EST		
INSERM INSTITUT NATIONAL DE SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE	327 149,53	
INSERM INSTITUT NATIONAL DE SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE	54 562,76	
INSERM INSTITUT NATIONAL DE SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE	13 689,00	
INSTITUT DE FRANCE	388,80	
INSTITUT DE FRANCE	3 252,42	
INSTITUT MINES TELECOM BUSINESS SCHOOL	6 840,00	
INSTITUT MINES TELECOM DIRECTION GENERALE	483 240,00	
INSTITUT MINES TELECOM DIRECTION GENERALE	49 356,66	
INSTITUT MINES TELECOM SUDPARIS	1 399,00	
INSTITUT MINES TELECOM SUDPARIS	1 325,00	
INSTITUT MINES TELECOM SUDPARIS	5 520,00	
INSTITUT MINES TELECOM SUDPARIS	3 000,00	
INSTITUT MINES TELECOM TELECOM PARIS SITE PALAISEAU	85 199,23	
INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE	8 900,00	
ISAE SUPMECA INSTITUT SUPERIEUR DE MECANIQUE DE PARIS	57 809,26	
ISAE SUPMECA INSTITUT SUPERIEUR DE MECANIQUE DE PARIS	8 000,00	
LG LA MAISON D EDUCATION DE LA LEGION D HONNEUR ST DENIS 93	468,00	
MINES PARIS ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE PARIS	7 500,00	
MINES PARIS ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE PARIS	5 000,00	
MINISTERE DE L'INTERIEUR	23 754,54	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MINISTERE DE L'INTERIEUR	40 298,20	
MINISTERE DE L'INTERIEUR	63 390,33	
MINISTERE DE LA JUSTICE	96 955,38	
MINISTERE DE LA JUSTICE	960 000,00	
MINISTERE DE LA JUSTICE	927 467,20	
MINISTERE DE LA JUSTICE	333 332,80	
MINISTERE DE LA JUSTICE	933 258,00	
MINISTERE DE LA JUSTICE	104 177,58	
MINISTERE DE LA JUSTICE	114 000,00	
MNHN MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE NATURELLE	46 410,80	
MNHN MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE NATURELLE	277 178,76	
MNHN MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE NATURELLE	7 700,00	
MNHN MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE NATURELLE	1 403 580,59	
MUSEE DE L AIR ET DE L ESPACE	38 328,77	
MUSEE DE L ARMEE	94 431,25	
OBSERVATOIRE DE PARIS	252 608,17	
OBSERVATOIRE DE PARIS	2 395,72	
OBSERVATOIRE DE PARIS	29 009,76	
OBSERVATOIRE DE PARIS	29 475,42	
OBSERVATOIRE DE PARIS	167 610,43	
OBSERVATOIRE DE PARIS	106 363,44	
OBSERVATOIRE DE PARIS	134 992,60	
OBSERVATOIRE DE PARIS	87 962,68	
OBSERVATOIRE DE PARIS	20 000,00	
OBSERVATOIRE DE PARIS	127 344,31	
OBSERVATOIRE DE PARIS	367 279,24	
OBSERVATOIRE DE PARIS	189 878,72	
OBSERVATOIRE DE PARIS	15 720,76	
ONERA OFF NAT ETUDE RE CHERCHES AEROSPATIALES	43 552,86	
ONERA OFF NAT ETUDE RE CHERCHES AEROSPATIALES	192 433,04	
POLE EMPLOI	40 000 000,00	
POLE EMPLOI	10 000 000,00	
POLE EMPLOI	30 000 000,00	
POLE EMPLOI	18 600 000,00	
PREFECTURE DE REGION DE L'ILE DE FRANCE	39 812,00	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	833 053,42	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	460 161,31	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	10 000,00	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	10 000,00	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	1 443 178,07	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	43 048 346,55	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	91 543,66	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	799 136,70	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	3 462 114,50	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	6 297 448,00	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	1 336 195,36	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	5 528 549,45	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	2 073 035,28	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	671 442,37	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	8 397 318,82	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	2 957 745,15	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	4 338 161,25	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	0,80	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	16 450,44	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	612,38	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	331 978,17	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	1 229 070,93	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	118 425,39	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	327 246,21	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	815 513,92	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	115 200,34	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	339 650,01	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	83 810,08	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	436 033,71	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	76 740,44	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	642 852,52	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	140 899,98	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	77 523,72	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	394 019,33	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	12 777 118,95	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	2 057 121,82	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	777 765,44	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	2 132 768,05	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	21 644,04	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	192 364,03	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	99 520,01	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	576 593,50	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	64 769,15	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	8 888 389,14	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	1 182 537,22	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	509 657,71	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	496 589,69	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	1 116 438,31	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	99 680,48	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	419 996,34	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	558 515,94	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	29 705 097,87	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	5 676 628,23	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	321 104,85	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	267 484,33	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	344 678,15	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	200,00	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	1 212 672,05	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	8 307 826,12	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	5 465 589,22	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	6 943 466,32	
RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	19 432,10	
SORBONNE UNIVERSITE	9 435,00	
SORBONNE UNIVERSITE	5 167,96	
SORBONNE UNIVERSITE	381 200,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SORBONNE UNIVERSITE	420 918,01	
SORBONNE UNIVERSITE	30 535,00	
SORBONNE UNIVERSITE	115 324,00	
SORBONNE UNIVERSITE	20 149,03	
SORBONNE UNIVERSITE	14 629,82	
SORBONNE UNIVERSITE	9 465,00	
SORBONNE UNIVERSITE	30 436,50	
SORBONNE UNIVERSITE	75 699,00	
SORBONNE UNIVERSITE	74 444,00	
SORBONNE UNIVERSITE	13 898,73	
SORBONNE UNIVERSITE	2 400,00	
SORBONNE UNIVERSITE	5 256,97	
SORBONNE UNIVERSITE	37 657,65	
SORBONNE UNIVERSITE	208 180,00	
SORBONNE UNIVERSITE	285 900,00	
SORBONNE UNIVERSITE	270 105,96	
SORBONNE UNIVERSITE	69 501,33	
SORBONNE UNIVERSITE	1 232,36	
SORBONNE UNIVERSITE	188 000,00	
SORBONNE UNIVERSITE	293 040,00	
SORBONNE UNIVERSITE	115,98	
SORBONNE UNIVERSITE	69 256,53	
SORBONNE UNIVERSITE	2 356 145,29	
SORBONNE UNIVERSITE	449 997,53	
SORBONNE UNIVERSITE	29 247,50	
SSDH SEINE SAINT DENIS HABITAT	557 444,95	
TELECOM PARIS	7 500,00	
TELECOM PARIS	20 387,07	
TELECOM PARIS	49 803,69	
THEATRE NATIONAL DE LA COLLINE	10 000,00	
THEATRE NATIONAL DE LA COLLINE	13 000,00	
UNIVERSITE D'EVRY VAL-D'ESSONNE	36 899,13	
UNIVERSITE D'EVRY VAL-D'ESSONNE	17 950,44	
UNIVERSITE D'EVRY VAL-D'ESSONNE	4 263,39	
UNIVERSITE D'EVRY VAL-D'ESSONNE	32 150,00	
UNIVERSITE D'EVRY VAL-D'ESSONNE	13 585,88	
UNIVERSITE D'EVRY VAL-D'ESSONNE	10 800,00	
UNIVERSITE D'EVRY VAL-D'ESSONNE	274 088,04	
UNIVERSITE D'EVRY VAL-D'ESSONNE	727,84	
UNIVERSITE DE PARIS 8 VINCENNES	15 950,00	
UNIVERSITE DE PARIS 8 VINCENNES	60 550,00	
UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	422 702,00	
UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	14 135,72	
UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	317 027,00	
UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	25 090,80	
UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	28 560,50	
UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	88 900,00	
UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	594 822,00	
UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	34 000,27	
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL	707 104,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL	54 800,00	
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL	7 460,92	
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL	8 333,00	
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL	22 500,00	
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL UNITE DE GESTION ESIEE	96 874,77	
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL UNITE DE GESTION ESIEE	41 719,81	
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL UNITE DE GESTION ESIEE	30 264,84	
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL UNITE DE GESTION ESIEE	7 700,00	
UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE	83 541,00	
UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE	61 130,00	
UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE	132 500,00	
UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE	104 500,00	
UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE	60 617,99	
UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE	7 538,48	
UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE	4 513,60	
UNIVERSITE PARIS CITE	67 630,00	
UNIVERSITE PARIS CITE	232 419,45	
UNIVERSITE PARIS CITE	10 347,03	
UNIVERSITE PARIS CITE	179 409,13	
UNIVERSITE PARIS CITE	96 345,40	
UNIVERSITE PARIS CITE	12 942,73	
UNIVERSITE PARIS CITE	162 638,03	
UNIVERSITE PARIS CITE	145 778,88	
UNIVERSITE PARIS CITE	68 181,63	
UNIVERSITE PARIS CITE	71 638,32	
UNIVERSITE PARIS CITE	37 915,78	
UNIVERSITE PARIS CITE	18 180,00	
UNIVERSITE PARIS CITE	81 575,00	
UNIVERSITE PARIS CITE	694 993,16	
UNIVERSITE PARIS CITE	14 303,52	
UNIVERSITE PARIS CITE	79 446,06	
UNIVERSITE PARIS CITE	125 007,00	
UNIVERSITE PARIS CITE	217 779,00	
UNIVERSITE PARIS CITE	108 601,99	
UNIVERSITE PARIS CITE	930,00	
UNIVERSITE PARIS CITE	270 000,00	
UNIVERSITE PARIS CITE	434 321,64	
UNIVERSITE PARIS CITE	75 340,00	
UNIVERSITE PARIS CITE	3 982,23	
UNIVERSITE PARIS CITE	148 000,00	
UNIVERSITE PARIS CITE	7 725,37	
UNIVERSITE PARIS CITE	171 736,36	
UNIVERSITE PARIS CITE	239 212,57	
UNIVERSITE PARIS DAUPHINE	378 000,00	
UNIVERSITE PARIS DAUPHINE	33 761,08	
UNIVERSITE PARIS DAUPHINE	64 780,00	
UNIVERSITE PARIS DAUPHINE	21 700,00	
UNIVERSITE PARIS III SORBONNE NOUVELLE	50 400,00	
UNIVERSITE PARIS III SORBONNE NOUVELLE	135 266,77	
UNIVERSITE PARIS III SORBONNE NOUVELLE	12 996,54	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNIVERSITE PARIS NANTERRE	33 535,17	
UNIVERSITE PARIS NANTERRE	135 630,00	
UNIVERSITE PARIS NANTERRE	51 232,00	
UNIVERSITE PARIS NANTERRE	38 270,00	
UNIVERSITE PARIS NANTERRE	1 870,03	
UNIVERSITE PARIS NANTERRE	921,72	
UNIVERSITE PARIS NANTERRE	44 495,05	
UNIVERSITE PARIS NANTERRE	61 971,63	
UNIVERSITE PARIS NANTERRE	37 395,17	
UNIVERSITE PARIS PANTHEON ASSAS	111 900,00	
UNIVERSITE PARIS SACLAY	22 500,00	
UNIVERSITE PARIS SACLAY	108 856,80	
UNIVERSITE PARIS SACLAY	69 478,22	
UNIVERSITE PARIS SACLAY	23 611,68	
UNIVERSITE PARIS SACLAY	2 700,00	
UNIVERSITE PARIS SACLAY	25 000,00	
UNIVERSITE PARIS SACLAY	6 816,00	
UNIVERSITE PARIS SACLAY	23 048,05	
UNIVERSITE PARIS SACLAY	60 795,02	
UNIVERSITE PARIS SACLAY	25 357,40	
UNIVERSITE PARIS SACLAY	2 891,83	
UNIVERSITE PARIS SACLAY	23 286,79	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	30 366,60	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	140 000,00	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	200 968,00	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	150 726,00	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	30 000,00	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	28 440,00	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	207 496,60	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	420 273,00	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	30 359,93	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	151 600,00	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	94 337,81	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	41 921,88	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	4 046,77	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	165 306,00	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	180 000,00	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	107 021,72	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	39 200,00	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	1 402 792,13	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	173 775,84	
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN	282 503,40	
UNIVERSITE PSL	4 947,70	
UNIVERSITE PSL	7 568,03	
UNIVERSITE PSL	15 000,00	
UNIVERSITE PSL	285 194,61	
UNIVERSITE PSL	13 121,99	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	1 126,28	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	5 600,00	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	5 762,76	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	50 000,00	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	50 000,00	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	30 300,00	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	190 392,00	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	342 216,00	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	256 662,00	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	140 000,00	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	452 036,70	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	28 241,30	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	2 526,78	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	42 927,28	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	81 600,00	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	80 000,00	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	324 603,71	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	2 069 553,63	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	8 206,57	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	2 868,00	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	182 219,78	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	81 339,16	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	545 719,75	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	364 662,00	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	1 622 757,73	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	53 643,15	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	70 000,00	
UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	242 360,00	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	6 975,35	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	107 936,63	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	80 000,00	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	222 111,72	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	80 000,00	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	426 496,00	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	241 612,19	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	8 320,04	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	160 143,71	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	10 449,81	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	4 427,13	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	5 713,89	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	697,47	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	100 000,00	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	359 053,18	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	3 050,19	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	17 913,21	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	813 789,84	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	328 085,58	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	20 249,83	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	502 501,54	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	530 220,41	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	690 434,04	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	28 039,29	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	729 720,11	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	190 864,85	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	467 366,23	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	73 550,08	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	271 884,86	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	78 603,09	
VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	107 751,94	
Régions	6 690 974,22	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	95 500,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	40 350,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	61 650,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	51 750,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	54 750,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	36 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	97 500,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	182 500,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	58 387,50	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	56 850,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	96 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	53 700,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	94 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	38 162,50	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	97 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	88 500,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	146 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	10 637,50	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	27 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	244 500,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	33 300,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	32 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	43 200,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	1 500,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	187 500,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	11 212,50	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	23 137,50	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	65 100,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	27 500,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	150 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	28 200,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	21 500,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	196 300,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	231 400,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	27 500,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	29 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	19 837,50	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	50 600,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	49 800,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	41 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	27 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	19 500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	16 500,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	347 900,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	37 350,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	16 237,50	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	290 400,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	373 500,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	184 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	164 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	4 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	15 500,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	23 825,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	139 800,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	81 600,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	47 500,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	8 487,50	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	475 900,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	1 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	27 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	41 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	6 637,50	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	488 900,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	12 987,50	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	54 450,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	41 400,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	67 700,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	100 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	43 000,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	8 875,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	65 449,22	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	83 400,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	258 500,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	61 650,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	113 700,00	
DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE	42 000,00	
Départements	85 554 971,75	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	126 334,30	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	73 310,43	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	139 452,66	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	37 727,88	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	2 000,00	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	44 920,98	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	33 616,29	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	6 554 756,74	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	239 644,91	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	226 369,75	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	43 186,51	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	150 000,00	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	42 266,92	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	6 308,39	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	55 624,68	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	47 950,00	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	189 806,66	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	1 791 487,60	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	43 616,20	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	2 062,25	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	93 327,38	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	694,76	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	227 409,04	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	19 064,86	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	196 647,40	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	1 654 651,07	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	68,44	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	471 571,65	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	431 902,67	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	426 839,71	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	534 374,76	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	477 752,81	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	31 506,85	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	981 841,57	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	49 004,68	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	70 149,08	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	39 546,19	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	815 235,52	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	8 381,40	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	509 408,54	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	490 591,46	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	3 078,61	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	110 000,00	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	4 864,48	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	4 916,60	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	86 512,73	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	65 920,73	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	44 486,00	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	343 750,00	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	207 000,00	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	240 900,00	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	133 203,69	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	293 786,90	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	4 312 757,31	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	925 081,20	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	131 953,00	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	124 895,00	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	21 324,20	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	11 151,22	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	41 400,96	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	70 273,50	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	73 000,00	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	80 000,00	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	3 123 891,74	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	2 874 583,87	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	385 052,66	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	56 273,45	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	105 556,85	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	206 358,87	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	95 118,19	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	17 216,78	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	450 000,00	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	110 823,89	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	235 890,36	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	293 525,50	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	644 309,70	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	2 257 433,05	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	1 550 614,82	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	450 000,00	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	90 000,00	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	13 240,00	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	250 213,79	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	353 931,04	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	740 000,00	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	1 492 823,67	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	1 000,00	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	73 741,35	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	428 337,85	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	49 096,40	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	121 072,40	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	162 520,75	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	192 691,17	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	287 067,42	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	313 057,04	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	16 261,08	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	2 441 181,94	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	75 000,00	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	10 425,00	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	10 826 720,58	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	5 678 031,78	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	4 095 140,96	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	948 515,18	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	146 068,96	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	99 786,21	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	59 157,15	
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	231 537,16	
DEPARTEMENT DES YVELINES	390 044,86	
DEPARTEMENT DES YVELINES	317 625,47	
DEPARTEMENT DES YVELINES	53 967,58	
DEPARTEMENT DES YVELINES	131 195,47	
DEPARTEMENT DES YVELINES	610 061,81	
DEPARTEMENT DES YVELINES	162 332,72	
DEPARTEMENT DES YVELINES	3 493 962,61	
DEPARTEMENT DES YVELINES	632 727,22	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DEPARTEMENT DES YVELINES	164 859,00	
DEPARTEMENT DES YVELINES	756 081,22	
DEPARTEMENT DES YVELINES	17 393,18	
DEPARTEMENT DES YVELINES	315,60	
DEPARTEMENT DES YVELINES	30 212,36	
DEPARTEMENT DES YVELINES	241 335,94	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	338 987,67	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	42 910,00	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	4 116,00	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	61 077,33	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	2 484,01	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	301 892,50	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	49 698,63	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	161 259,49	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	150 000,00	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	30 000,00	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	195 100,00	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	23 936,08	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	376 325,27	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	414 166,73	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	48 287,67	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	2 671,84	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	50 580,00	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	102 600,00	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	238 825,00	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	1 479 660,80	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	3 394,80	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	80 103,96	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	87 150,86	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	26 338,91	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	629 548,56	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	5 679,80	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	11 063,92	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	330 032,69	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	54 254,87	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	80 000,00	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	14 101,80	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	80 000,00	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	14 726,25	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	575 532,85	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	110 892,27	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	10 875,31	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	1 722 869,93	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	122 699,87	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	190 789,65	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	313 603,67	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	14 080,00	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	600 000,00	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	44 277,81	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	570 400,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	37 500,00	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	102 221,72	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	124 162,50	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	205 203,22	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	132 372,25	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	200 000,00	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	6 237,49	
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE	4 225,00	
ECOLE DEPT PUERICULTURE DEPT VAL DE MARNE	126 000,00	
ECOLE DEPT PUERICULTURE DEPT VAL DE MARNE	84 000,00	
SDIS 77 SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS	250 000,00	
SDIS 78 SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS	22 500,00	
SDIS 78 SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS	227 500,00	
SDIS 91 SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS	250 000,00	
SDIS 95 SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS SAPEURS POMPIERS VAL D'OISE	250 000,00	
Communes	132 533 861,47	
CAISSE DES ECOLES DE SAINT-DENIS CDE	81 312,55	
COMMUNE ACHERES LA FORET MAIRIE	15 119,00	
COMMUNE ACHERES LA FORET MAIRIE	28 939,52	
COMMUNE CHAMPAGNE-SUR-OISE	18 260,35	
COMMUNE CHAMPAGNE-SUR-OISE	92 971,35	
COMMUNE CHAMPAGNE-SUR-OISE	101 051,42	
COMMUNE CHAMPAGNE-SUR-OISE	64 620,50	
COMMUNE CHAMPAGNE-SUR-OISE	56 807,00	
COMMUNE CHAMPAGNE-SUR-OISE	17 593,27	
COMMUNE CHAMPS SUR MARNE MAIRIE	5 208,38	
COMMUNE CHAMPS SUR MARNE MAIRIE	20 000,00	
COMMUNE CONFLANS SAINTE HONORINE	399,99	
COMMUNE CONFLANS SAINTE HONORINE	89 000,00	
COMMUNE CONFLANS SAINTE HONORINE	2 000,00	
COMMUNE D ABLON-SUR-SEINE	22 990,40	
COMMUNE D ASNIERES SUR SEINE	13 000,00	
COMMUNE D ASNIERES SUR SEINE	29 162,00	
COMMUNE D ASNIERES SUR SEINE	12 203,00	
COMMUNE D ASNIERES SUR SEINE	114 229,05	
COMMUNE D ASNIERES SUR SEINE	18 300,00	
COMMUNE D ASNIERES SUR SEINE	493 501,78	
COMMUNE D ATHIS MONS MAIRIE	15 000,00	
COMMUNE D ATHIS MONS MAIRIE	25 000,00	
COMMUNE D ATHIS MONS MAIRIE	105 000,00	
COMMUNE D ATHIS MONS MAIRIE	180 000,00	
COMMUNE D EMANCE MAIRIE	160 000,00	
COMMUNE D EPONE MAIRIE	9 409,95	
COMMUNE D EPONE MAIRIE	60 000,68	
COMMUNE D EPONE MAIRIE	62 800,00	
COMMUNE D EPONE MAIRIE	5 634,46	
COMMUNE D EVECQUEMONT	2 992,89	
COMMUNE D EVECQUEMONT	4 590,66	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE D EVECQUEMONT	805,92	
COMMUNE D EVECQUEMONT	2 954,28	
COMMUNE D EVERLY MAIRIE	58 319,85	
COMMUNE D ISSY LES MOULINEAUX	28 008,00	
COMMUNE D ISSY LES MOULINEAUX	10 200,00	
COMMUNE D ISSY LES MOULINEAUX	10 000,00	
COMMUNE D ISSY LES MOULINEAUX	730 379,00	
COMMUNE D URY MAIRIE	79 015,70	
COMMUNE D'ABLIS	18 244,75	
COMMUNE D'ABLIS	25 351,75	
COMMUNE D'ACHERES	320 000,00	
COMMUNE D'ACHERES	480 000,00	
COMMUNE D'ACHERES	400 000,00	
COMMUNE D'AIGREMONT	10 400,00	
COMMUNE D'ALFORTVILLE	28 703,20	
COMMUNE D'ALFORTVILLE	167 985,00	
COMMUNE D'ALFORTVILLE	10 000,00	
COMMUNE D'ANDRESY	7 000,00	
COMMUNE D'ANDRESY	4 402,88	
COMMUNE D'ANDRESY	15 000,00	
COMMUNE D'ANDRESY	2 036,36	
COMMUNE D'ANDRESY	9 448,43	
COMMUNE D'ANGERVILLE	58 500,00	
COMMUNE D'ANGERVILLE	8 712,31	
COMMUNE D'ANNET-SUR-MARNE	292 500,00	
COMMUNE D'ANNET-SUR-MARNE	27 812,27	
COMMUNE D'ANTONY	9 662,60	
COMMUNE D'ARBONNE LA FORET	26 466,00	
COMMUNE D'ARGENTEUIL	115 594,23	
COMMUNE D'ARGENTEUIL	25 419,39	
COMMUNE D'ARGENTEUIL	106 189,16	
COMMUNE D'ARGENTEUIL	87 011,60	
COMMUNE D'ARNOUVILLE	36 436,00	
COMMUNE D'ARNOUVILLE	400 000,00	
COMMUNE D'ARNOUVILLE	495 843,28	
COMMUNE D'ARNOUVILLE	9 368,40	
COMMUNE D'ARNOUVILLE	188 876,93	
COMMUNE D'ARPAJON	64 000,00	
COMMUNE D'ARPAJON	288 000,00	
COMMUNE D'ARRANCOURT	46 480,17	
COMMUNE D'ASNIERES-SUR-OISE	11 579,08	
COMMUNE D'ASNIERES-SUR-OISE	137 782,60	
COMMUNE D'AUBERGENVILLE	7 000,00	
COMMUNE D'AUBERGENVILLE	92 500,00	
COMMUNE D'AUBERVILLIERS	58 195,31	
COMMUNE D'AUBERVILLIERS	13 533,72	
COMMUNE D'AUBERVILLIERS	5 000,00	
COMMUNE D'AUFFARGIS	111 633,00	
COMMUNE D'AUFFARGIS	7 455,50	
COMMUNE D'AUFFARGIS	13 761,72	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE D'AUFFARGIS	386 900,72	
COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS	108 000,00	
COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS	99 473,99	
COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS	34 388,73	
COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS	17 551,79	
COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS	175 203,60	
COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS	34 640,00	
COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS	35 000,00	
COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS	19 941,80	
COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS	22 974,51	
COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS	253 561,11	
COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS	467 935,64	
COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS	19 831,14	
COMMUNE D'AUTHON LA PLAINE	106 340,86	
COMMUNE D'AUTHON LA PLAINE	26 585,22	
COMMUNE D'AUTOUILLET	15 695,36	
COMMUNE D'AUTOUILLET	21 286,93	
COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE	126 751,36	
COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE	4 497,38	
COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE	69 943,15	
COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE	105 000,00	
COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE	26 106,22	
COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE	23 209,84	
COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE	3 505,71	
COMMUNE D'AVON	76 500,00	
COMMUNE D'AVON	9 400,00	
COMMUNE D'AVON	107 451,60	
COMMUNE D'AVON	14 500,00	
COMMUNE D'AVON	60 500,00	
COMMUNE D'AVON	123 398,34	
COMMUNE D'AVON	63 777,00	
COMMUNE D'AVON	63 834,00	
COMMUNE D'AVRAINVILLE	2 220,70	
COMMUNE D'AVRAINVILLE	2 678,00	
COMMUNE D'ECQUEVILLY	27 000,00	
COMMUNE D'EGLIGNY	9 597,76	
COMMUNE D'EGLIGNY	24 543,84	
COMMUNE D'EGLY	199 670,25	
COMMUNE D'ELANCOURT	268 000,00	
COMMUNE D'ELANCOURT	250 000,00	
COMMUNE D'ENGHIEN LES BAINS	2 553,45	
COMMUNE D'ENGHIEN LES BAINS	5 352,00	
COMMUNE D'ENGHIEN LES BAINS	57 765,77	
COMMUNE D'ENGHIEN LES BAINS	20 855,00	
COMMUNE D'ENGHIEN LES BAINS	7 339,54	
COMMUNE D'ENGHIEN LES BAINS	40 000,00	
COMMUNE D'ENGHIEN LES BAINS	38 250,54	
COMMUNE D'EPIAIS-LES-LOUVRES	80 000,00	
COMMUNE D'EPINAY CHAMPLATREUX	28 252,54	
COMMUNE D'EPINAY SOUS SENART	167 826,54	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE D'EPINAY SOUS SENART	159 346,92	
COMMUNE D'EPINAY SOUS SENART	277 603,20	
COMMUNE D'EPINAY SUR SEINE	360 000,00	
COMMUNE D'EPINAY SUR SEINE	142 126,94	
COMMUNE D'EPINAY SUR SEINE	405 000,00	
COMMUNE D'EPINAY SUR SEINE	87 952,54	
COMMUNE D'ERAGNY-SUR-OISE	7 200,00	
COMMUNE D'ERMONT	5 108,00	
COMMUNE D'ERMONT	320 000,00	
COMMUNE D'ERMONT	8 000,00	
COMMUNE D'ERMONT	10 000,00	
COMMUNE D'ERMONT	12 209,59	
COMMUNE D'ERMONT	10 000,00	
COMMUNE D'ERMONT	6 000,00	
COMMUNE D'ERMONT	10 000,00	
COMMUNE D'ERMONT	3 000,00	
COMMUNE D'ERMONT	10 000,00	
COMMUNE D'ERMONT	5 000,00	
COMMUNE D'ERMONT	87 179,88	
COMMUNE D'ERMONT	17 544,15	
COMMUNE D'ERMONT	6 139,24	
COMMUNE D'ETAMPES	9 043,00	
COMMUNE D'ETAMPES	18 480,60	
COMMUNE D'ETAMPES	1 870,00	
COMMUNE D'ETAMPES	300 000,00	
COMMUNE D'ETAMPES	569 065,54	
COMMUNE D'ETIOLLES	4 825,00	
COMMUNE D'EVRY GREGY SUR YERRES	10 014,50	
COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES	5 192,50	
COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES	10 000,00	
COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES	80 000,00	
COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES	14 375,00	
COMMUNE D'HAUTEFEUILLE	22 648,89	
COMMUNE D'HERBEVILLE	134 187,71	
COMMUNE D'HODENT	2 019,17	
COMMUNE D'HODENT	14 334,47	
COMMUNE D'HODENT	1 254,92	
COMMUNE D'IGNY	97 068,27	
COMMUNE D'IVRY SUR SEINE	202 428,11	
COMMUNE D'IVRY SUR SEINE	17 170,00	
COMMUNE D'IVRY SUR SEINE	22 387,88	
COMMUNE D'IVRY SUR SEINE	12 912,96	
COMMUNE D'OBSONVILLE	4 104,00	
COMMUNE D'OBSONVILLE	798,80	
COMMUNE D'OBSONVILLE	10 385,61	
COMMUNE D'OCQUERRE	30 518,51	
COMMUNE D'OLLAINVILLE	229,00	
COMMUNE D'OLLAINVILLE	4 900,73	
COMMUNE D'OLLAINVILLE	80 000,00	
COMMUNE D'ORGERUS	150 365,61	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE D'ORGERUS	66 276,06	
COMMUNE D'ORGEVAL	120 000,00	
COMMUNE D'ORGEVAL	8 000,00	
COMMUNE D'ORLY	18 000,00	
COMMUNE D'ORLY	19 999,59	
COMMUNE D'ORLY	38 205,89	
COMMUNE D'ORLY	100 000,00	
COMMUNE D'ORLY	6 008,80	
COMMUNE D'ORLY	1 502,20	
COMMUNE D'ORLY	22 456,96	
COMMUNE D'ORLY	4 900,25	
COMMUNE D'ORMESSON SUR MARNE MAIRIE	127 542,42	
COMMUNE D'ORMESSON SUR MARNE MAIRIE	434 720,82	
COMMUNE D'ORMOY	54 804,96	
COMMUNE D'ORMOY LA RIVIERE	8 305,60	
COMMUNE D'ORMOY LA RIVIERE	38 923,13	
COMMUNE D'ORMOY LA RIVIERE	12 000,00	
COMMUNE D'ORMOY LA RIVIERE	7 479,52	
COMMUNE D'ORMOY LA RIVIERE	8 721,64	
COMMUNE D'ORSAY	28 000,00	
COMMUNE D'ORSAY	6 100,00	
COMMUNE D'ORVEAU	1 810,19	
COMMUNE D'ORVEAU	417,67	
COMMUNE D'ORVEAU	350,00	
COMMUNE D'OSNY	2 000,00	
COMMUNE D'US	88 500,00	
COMMUNE D'US	12 600,00	
COMMUNE D'US	8 000,00	
COMMUNE D'US	21 600,00	
COMMUNE D'US	36 000,00	
COMMUNE D'USSY SUR MARNE	19 271,69	
COMMUNE DAMMARIE LES LYS MAIRIE	67 316,00	
COMMUNE DAMMARIE LES LYS MAIRIE	300 605,91	
COMMUNE DAMMARIE LES LYS MAIRIE	1 158 968,00	
COMMUNE DE ANDILLY	9 000,00	
COMMUNE DE ANDILLY	6 691,30	
COMMUNE DE BAGNEUX	3 557,72	
COMMUNE DE BAGNEUX	21 600,00	
COMMUNE DE BAGNEUX	3 874,00	
COMMUNE DE BAGNEUX	32 806,00	
COMMUNE DE BAGNOLET	40 100,00	
COMMUNE DE BAILLET EN FRANCE	32 644,80	
COMMUNE DE BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	46 796,17	
COMMUNE DE BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	770,82	
COMMUNE DE BARBIZON	1 281,25	
COMMUNE DE BASSEVELLE	64 000,00	
COMMUNE DE BAULNE	58 812,76	
COMMUNE DE BAZAINVILLE	44 308,12	
COMMUNE DE BAZAINVILLE	160 000,00	
COMMUNE DE BAZOCHES LES BRAY MAIRIE	14 096,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE BAZOCHES LES BRAY MAIRIE	27 857,40	
COMMUNE DE BAZOCHES SUR GUYONNE	17 640,00	
COMMUNE DE BEAUCHAMP	6 834,82	
COMMUNE DE BEAUCHAMP	56 412,45	
COMMUNE DE BEAUCHERY SAINT MARTIN	22 956,31	
COMMUNE DE BEAUMONT SUR OISE	1 451,66	
COMMUNE DE BEAUMONT SUR OISE	6 000,00	
COMMUNE DE BEAUMONT SUR OISE	4 235,00	
COMMUNE DE BEAUMONT SUR OISE	1 408,49	
COMMUNE DE BENNECOURT	8 300,00	
COMMUNE DE BESSANCOURT	16 869,56	
COMMUNE DE BEYNES	15 000,00	
COMMUNE DE BEYNES	13 443,38	
COMMUNE DE BEZONS	22 589,60	
COMMUNE DE BIEVRES	2 600,00	
COMMUNE DE BIEVRES	3 560,95	
COMMUNE DE BIEVRES	1 948,80	
COMMUNE DE BIEVRES	2 218,77	
COMMUNE DE BIEVRES	4 141,62	
COMMUNE DE BIEVRES	1 512,00	
COMMUNE DE BIEVRES	56 214,40	
COMMUNE DE BIEVRES	8 676,80	
COMMUNE DE BIEVRES	21 845,50	
COMMUNE DE BLANDY LES TOURS	26 234,37	
COMMUNE DE BOBIGNY MAIRIE	200 000,00	
COMMUNE DE BOBIGNY MAIRIE	72 000,00	
COMMUNE DE BOBIGNY MAIRIE	200 000,00	
COMMUNE DE BOBIGNY MAIRIE	17 832,76	
COMMUNE DE BOBIGNY MAIRIE	50 000,00	
COMMUNE DE BOBIGNY MAIRIE	13 695,00	
COMMUNE DE BOBIGNY MAIRIE	616,00	
COMMUNE DE BOBIGNY MAIRIE	3 307,00	
COMMUNE DE BOINVILLE EN MANTOIS	148 000,00	
COMMUNE DE BOIS D'ARCY	10 419,86	
COMMUNE DE BOIS-COLOMBES	13 584,00	
COMMUNE DE BOISSISE LA BERTRAND	7 226,90	
COMMUNE DE BOISSISE LA BERTRAND	9 056,25	
COMMUNE DE BOISSISE LA BERTRAND	50 353,60	
COMMUNE DE BOISSISE LA BERTRAND	42 703,60	
COMMUNE DE BOISSISE LA BERTRAND	35 316,40	
COMMUNE DE BOISSISE-LE-ROI	16 483,50	
COMMUNE DE BOISSISE-LE-ROI	9 109,20	
COMMUNE DE BOISSISE-LE-ROI	9 394,80	
COMMUNE DE BOISSISE-LE-ROI	45 283,37	
COMMUNE DE BOISSY AUX CAILLES	72 232,37	
COMMUNE DE BOISSY LA RIVIERE MAIRIE	9 992,32	
COMMUNE DE BOISSY LA RIVIERE MAIRIE	1 126,11	
COMMUNE DE BOISSY LA RIVIERE MAIRIE	15 606,80	
COMMUNE DE BOISSY LA RIVIERE MAIRIE	12 926,00	
COMMUNE DE BOISSY SOUS SAINT YON	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE BOISSY SOUS SAINT YON	17 687,04	
COMMUNE DE BOISSY SOUS SAINT YON	9 620,87	
COMMUNE DE BOISSY-L'AILLERIE	10 000,00	
COMMUNE DE BOISSY-LE-CHATEL	169 663,15	
COMMUNE DE BOISSY-LE-CHATEL	1 250,00	
COMMUNE DE BONDOUFLE	169 597,84	
COMMUNE DE BONDOUFLE	35 000,00	
COMMUNE DE BONNELLES	29 600,00	
COMMUNE DE BONNELLES	21 709,00	
COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE	4 000,00	
COMMUNE DE BOUAFLE	150 000,00	
COMMUNE DE BOUAFLE	37 724,57	
COMMUNE DE BOUAFLE	1 459,83	
COMMUNE DE BOUGIVAL	160 000,00	
COMMUNE DE BOUGIVAL	188 600,00	
COMMUNE DE BOULEURS	2 250,00	
COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT	333 932,69	
COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT	223 500,00	
COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT	7 385,00	
COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT	10 000,00	
COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT	133 766,30	
COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT	11 517,27	
COMMUNE DE BOURG LA REINE	470 243,11	
COMMUNE DE BOURG LA REINE	370,00	
COMMUNE DE BOURG LA REINE	51 000,00	
COMMUNE DE BOURG LA REINE	389,97	
COMMUNE DE BOURG LA REINE	8 000,00	
COMMUNE DE BOUSSY SAINT-ANTOINE	347 762,50	
COMMUNE DE BOUSSY SAINT-ANTOINE	87 249,92	
COMMUNE DE BOUTERVILLIERS	22 492,00	
COMMUNE DE BOUTERVILLIERS	1 257,74	
COMMUNE DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	1 117,20	
COMMUNE DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	2 648,24	
COMMUNE DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	2 254,90	
COMMUNE DE BOUVILLE MAIRIE	16 416,64	
COMMUNE DE BOUVILLE MAIRIE	40 874,00	
COMMUNE DE BRAY ET LU	13 625,22	
COMMUNE DE BREANCON MAIRIE	39 708,78	
COMMUNE DE BREANCON MAIRIE	15 707,46	
COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE	16 000,00	
COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE	4 000,00	
COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE	20 000,00	
COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE	16 820,66	
COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE	7 593,99	
COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE	13 500,00	
COMMUNE DE BREUILLET	6 000,00	
COMMUNE DE BREUILLET	145 000,00	
COMMUNE DE BREUILLET	95 399,95	
COMMUNE DE BREUILLET	343 356,37	
COMMUNE DE BREUILLET	6 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE BREUILLET	2 764,27	
COMMUNE DE BREUILLET	66 408,80	
COMMUNE DE BREUILLET	98 240,00	
COMMUNE DE BREUILLET	896,00	
COMMUNE DE BREUILLET	3 482,15	
COMMUNE DE BREVAL	9 535,72	
COMMUNE DE BRIE COMTE ROBERT	7 042,24	
COMMUNE DE BRIE COMTE ROBERT	3 075,30	
COMMUNE DE BRIERES-LES-SCELLES	14 360,00	
COMMUNE DE BRIIS SOUS FORGES	55 835,61	
COMMUNE DE BRIIS SOUS FORGES	11 262,38	
COMMUNE DE BRIIS SOUS FORGES	3 786,40	
COMMUNE DE BRUEIL-EN-VEXIN	7 964,00	
COMMUNE DE BRUNOY	1 096,64	
COMMUNE DE BRUNOY	5 880,45	
COMMUNE DE BRUNOY	2 365,00	
COMMUNE DE BRUNOY	175 823,41	
COMMUNE DE BRUYERES-LE-CHATEL	10 590,44	
COMMUNE DE BRUYERES-LE-CHATEL	121 867,91	
COMMUNE DE BRUYERES-SUR-OISE	20 000,00	
COMMUNE DE BUC MAIRIE	2 850,38	
COMMUNE DE BUC MAIRIE	4 935,17	
COMMUNE DE BUHY	10 580,00	
COMMUNE DE BUHY	16 000,00	
COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE	345 000,00	
COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE	676 653,02	
COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE	20 887,97	
COMMUNE DE BUSSY SAINT GEORGES	64 000,00	
COMMUNE DE BUSSY SAINT GEORGES	24 589,89	
COMMUNE DE BUSSY SAINT GEORGES	11 980,00	
COMMUNE DE CACHAN MAIRIE	49 152,45	
COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY	7 111,23	
COMMUNE DE CARRIERES-SUR-SEINE	14 999,00	
COMMUNE DE CARRIERES-SUR-SEINE	132 415,68	
COMMUNE DE CARRIERES-SUR-SEINE	91 200,00	
COMMUNE DE CARRIERES-SUR-SEINE	6 312,00	
COMMUNE DE CERGY	10 000,00	
COMMUNE DE CERGY	3 000,00	
COMMUNE DE CERGY	1 080 000,00	
COMMUNE DE CERGY	5 999,87	
COMMUNE DE CERGY	61 531,38	
COMMUNE DE CERNAY LA VILLE	1 080,00	
COMMUNE DE CERNAY LA VILLE	2 000,00	
COMMUNE DE CERNAY LA VILLE	787,69	
COMMUNE DE CERNAY LA VILLE	160 000,00	
COMMUNE DE CESSON	58 266,66	
COMMUNE DE CESSON	18 783,61	
COMMUNE DE CHAILLY EN BIERE	52 182,09	
COMMUNE DE CHALAUTRE-LA-GRANDE	54 658,25	
COMMUNE DE CHALAUTRE-LA-GRANDE	2 797,10	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE CHALOU MOULINEUX	6 398,28	
COMMUNE DE CHALOU MOULINEUX	34 251,74	
COMMUNE DE CHALOU MOULINEUX	27 178,98	
COMMUNE DE CHAMBOURCY	36 999,24	
COMMUNE DE CHAMIGNY	124 816,16	
COMMUNE DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	2 687,16	
COMMUNE DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	39 480,00	
COMMUNE DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	13 758,34	
COMMUNE DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	11 679,63	
COMMUNE DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE	6 316,16	
COMMUNE DE CHAMPCUEIL	3 000,00	
COMMUNE DE CHAMPCUEIL	5 000,00	
COMMUNE DE CHAMPEAUX	1 519,40	
COMMUNE DE CHAMPIGNY SUR MARNE	15 381,75	
COMMUNE DE CHAMPLAN	226 120,76	
COMMUNE DE CHAMPLAN	11 012,00	
COMMUNE DE CHAMPLAN	6 950,00	
COMMUNE DE CHAMPLAN	5 739,11	
COMMUNE DECHANTELOUP EN BRIE MAIRIE	4 864,00	
COMMUNE DECHANTELOUP LES VIGNES	172 292,31	
COMMUNE DECHANTELOUP LES VIGNES	103 000,00	
COMMUNE DE CHARENTON LE PONT	2 000,00	
COMMUNE DE CHARENTON LE PONT	6 189,55	
COMMUNE DE CHARENTON LE PONT	13 650,00	
COMMUNE DE CHARENTON LE PONT	3 791,79	
COMMUNE DE CHARENTON LE PONT	8 072,17	
COMMUNE DE CHARENTON LE PONT	15 662,11	
COMMUNE DE CHARENTON LE PONT	141 248,97	
COMMUNE DE CHARMENTRAY	43 373,26	
COMMUNE DE CHARNY	90 706,19	
COMMUNE DE CHARTRETTES MAIRIE	4 865,20	
COMMUNE DE CHARTRETTES MAIRIE	6 600,00	
COMMUNE DE CHATEAUFORT	10 000,00	
COMMUNE DE CHATENAY SUR SEINE	6 986,00	
COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY	1 326 983,85	
COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY	135 324,64	
COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY	83 957,91	
COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY	160 000,00	
COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY	2 925,50	
COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY	8 867,80	
COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY	43 543,19	
COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY	180 000,00	
COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY	64 060,08	
COMMUNE DE CHATENOY	18 436,96	
COMMUNE DE CHATILLON	60 000,00	
COMMUNE DE CHATILLON	10 000,00	
COMMUNE DE CHATILLON	15 000,00	
COMMUNE DE CHATILLON	7 000,00	
COMMUNE DE CHATILLON	27 698,00	
COMMUNE DE CHATILLON	21 397,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE CHATILLON	2 800,00	
COMMUNE DE CHATOU	6 606,05	
COMMUNE DE CHATOU	61 870,87	
COMMUNE DE CHATOU	20 000,00	
COMMUNE DE CHATOU	181 002,68	
COMMUNE DE CHATOU	618 288,64	
COMMUNE DE CHATOU	368 392,82	
COMMUNE DE CHATOU	2 000,00	
COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	8 392,68	
COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	147 624,16	
COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	252 375,84	
COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	231 607,32	
COMMUNE DE CHAVILLE	7 000,00	
COMMUNE DE CHAVILLE	5 000,00	
COMMUNE DE CHAVILLE	54 131,63	
COMMUNE DE CHELLES	61 173,22	
COMMUNE DE CHELLES	71 550,00	
COMMUNE DE CHELLES	56 000,00	
COMMUNE DE CHELLES	10 284,17	
COMMUNE DE CHELLES	13 538,23	
COMMUNE DE CHELLES	5 715,00	
COMMUNE DE CHELLES	10 000,00	
COMMUNE DE CHELLES	12 360,00	
COMMUNE DE CHELLES	49 413,25	
COMMUNE DE CHELLES	14 000,00	
COMMUNE DE CHELLES	8 384,17	
COMMUNE DE CHELLES	40 000,00	
COMMUNE DE CHELLES	21 461,77	
COMMUNE DE CHELLES	11 500,90	
COMMUNE DE CHELLES	22 095,52	
COMMUNE DE CHENNEVIERES LES LOUVRES	44 000,00	
COMMUNE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE	42 221,00	
COMMUNE DE CHEPTAINVILLE	5 114,20	
COMMUNE DE CHEPTAINVILLE	1 021,51	
COMMUNE DE CHEPTAINVILLE	1 200,00	
COMMUNE DE CHEPTAINVILLE	4 774,09	
COMMUNE DE CLESSY	245 692,27	
COMMUNE DE CLESSY	140 736,35	
COMMUNE DE CLESSY	41 189,84	
COMMUNE DE CLESSY	17 794,47	
COMMUNE DE CHEVREUSE	28 562,40	
COMMUNE DE CHEVRU	84 985,24	
COMMUNE DE CHEVRY EN SEREINE MAIRIE	17 020,40	
COMMUNE DE CHEVRY EN SEREINE MAIRIE	36 505,24	
COMMUNE DE CHEVRY EN SEREINE MAIRIE	13 564,06	
COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN	2 960,00	
COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN	1 845,20	
COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN	4 880,30	
COMMUNE DE CHOISEL	2 244,00	
COMMUNE DE CHOISEL	2 527,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE CHOISEL	5 000,00	
COMMUNE DE CHOISY-LE-ROI	15 415,24	
COMMUNE DE CHOISY-LE-ROI	85 408,76	
COMMUNE DE CLAMART	8 000,00	
COMMUNE DE CLICHY	122 098,54	
COMMUNE DE CLICHY	834 910,45	
COMMUNE DE CLICHY	84 615,00	
COMMUNE DE CLICHY-SOUS-BOIS	19 556,01	
COMMUNE DE COIGNIERES	18 000,00	
COMMUNE DE COIGNIERES	2 190,00	
COMMUNE DE COIGNIERES	2 317,84	
COMMUNE DE COIGNIERES	10 000,00	
COMMUNE DE COMBS-LA-VILLE	3 358,51	
COMMUNE DE COMBS-LA-VILLE	74 375,54	
COMMUNE DE COMBS-LA-VILLE	1 973,99	
COMMUNE DE COMBS-LA-VILLE	3 800,00	
COMMUNE DE COMBS-LA-VILLE	24 097,35	
COMMUNE DE CORBEIL ESSONNES CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	41 600,00	
COMMUNE DE CORBEIL ESSONNES ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LA NACELLE	401,33	
COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES	13 850,00	
COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES	9 251,88	
COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES	29 484,00	
COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES	20 088,84	
COMMUNE DE CORBREUSE	3 001,97	
COMMUNE DE CORMEILLES EN PARISIS	10 000,00	
COMMUNE DE CORMEILLES EN PARISIS	58 889,59	
COMMUNE DE CORMEILLES EN VEXIN	78 447,67	
COMMUNE DE CORMEILLES EN VEXIN	39 952,33	
COMMUNE DE COUBERT	50 778,87	
COMMUNE DE COUBRON	6 496,51	
COMMUNE DE COUBRON	39 041,76	
COMMUNE DE COUBRON	2 284,41	
COMMUNE DE COUBRON	3 978,95	
COMMUNE DE COULOMBS-EN-VALOIS	17 185,00	
COMMUNE DE COULOMMIERS	7 514,44	
COMMUNE DE COULOMMIERS	29 849,19	
COMMUNE DE COULOMMIERS	1 152,00	
COMMUNE DE COUPVRAY	3 675,00	
COMMUNE DE COUPVRAY	15 243,20	
COMMUNE DE COUPVRAY	5 243,00	
COMMUNE DE COUPVRAY	7 942,00	
COMMUNE DE COURBEVOIE	27 000,00	
COMMUNE DE COURBEVOIE	6 202,00	
COMMUNE DE COURBEVOIE	62 500,00	
COMMUNE DE COURBEVOIE	3 040,20	
COMMUNE DE COURBEVOIE	3 182,00	
COMMUNE DE COURBEVOIE	2 752,00	
COMMUNE DE COURBEVOIE	3 534,00	
COMMUNE DE COURBEVOIE	3 987,00	
COMMUNE DE COURBEVOIE	7 114,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE COURBEVOIE	2 423,00	
COMMUNE DE COURBEVOIE	3 986,00	
COMMUNE DE COURBEVOIE	318 450,00	
COMMUNE DE COURBEVOIE	6 330,00	
COMMUNE DE COURBEVOIE	7 909,42	
COMMUNE DE COURBEVOIE	13 635,30	
COMMUNE DE COURBEVOIE	45 000,00	
COMMUNE DE COURBEVOIE	40 500,00	
COMMUNE DE COURBEVOIE	250 000,00	
COMMUNE DE COURDIMANCHE	4 584,00	
COMMUNE DE COURDIMANCHE	13 329,49	
COMMUNE DE COURTRY	2 850,00	
COMMUNE DE COURTRY	47 000,00	
COMMUNE DE CRAVENT	60 360,00	
COMMUNE DE CRAVENT	15 090,00	
COMMUNE DE CRECY-LA-CHAPELLE	108 780,43	
COMMUNE DE CRECY-LA-CHAPELLE	170 503,44	
COMMUNE DE CRECY-LA-CHAPELLE	30 297,04	
COMMUNE DE CRESPIERES	29 600,00	
COMMUNE DE CRESPIERES	15 766,76	
COMMUNE DE CRETEIL	339 047,69	
COMMUNE DE CREVECOEUR EN BRIE	3 940,00	
COMMUNE DE CRIENNOY	39 341,00	
COMMUNE DE CROISSY SUR SEINE	32 497,22	
COMMUNE DE CROISSY SUR SEINE	5 425,69	
COMMUNE DE CROISSY SUR SEINE	10 000,00	
COMMUNE DE CROISSY SUR SEINE	10 000,00	
COMMUNE DE CROSNE	200 000,00	
COMMUNE DE CROSNE	1 574,00	
COMMUNE DE CROUY-SUR-OURCQ	31 755,00	
COMMUNE DE CUISY	20 855,00	
COMMUNE DE DAMMARTIN-EN-GOELE	4 000,00	
COMMUNE DE DAMMARTIN-EN-GOELE	143 011,37	
COMMUNE DE DAMMARTIN-EN-GOELE	130 000,00	
COMMUNE DE DAMMARTIN-EN-GOELE	42 295,55	
COMMUNE DE DANNEMOIS	3 552,00	
COMMUNE DE DARVAULT	10 973,60	
COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE	3 160,19	
COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE	32 722,09	
COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE	7 000,00	
COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE	4 960,48	
COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE	7 000,00	
COMMUNE DE DONNEMARIE DONTILLY	541,16	
COMMUNE DE DONNEMARIE DONTILLY	6 864,00	
COMMUNE DE DOURDAN	398 991,20	
COMMUNE DE DOURDAN	19 187,22	
COMMUNE DE DRANCY	29 710,50	
COMMUNE DE DRANCY	50 281,00	
COMMUNE DE DRANCY	289 593,25	
COMMUNE DE DRANCY	23 008,45	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE DRAVEIL	10 000,00	
COMMUNE DE DRAVEIL	134 388,92	
COMMUNE DE DRAVEIL	174 173,21	
COMMUNE DE DRAVEIL	60 652,39	
COMMUNE DE DRAVEIL	254 645,47	
COMMUNE DE DRAVEIL	10 800,00	
COMMUNE DE DUGNY	207 660,87	
COMMUNE DE DUGNY	8 000,00	
COMMUNE DE DUGNY	7 547,97	
COMMUNE DE Eaubonne	11 785,00	
COMMUNE DE Eaubonne	175 000,00	
COMMUNE DE Eaubonne	13 500,00	
COMMUNE DE Eaubonne	2 352,00	
COMMUNE DE Eaubonne	640 000,00	
COMMUNE DE Eaubonne	49 824,57	
COMMUNE DE Eaubonne	17 800,00	
COMMUNE DE FAREMOUTIERS	30 000,00	
COMMUNE DE FAREMOUTIERS	11 861,28	
COMMUNE DE FAVIERES EN BRIE	49 256,73	
COMMUNE DE FAY LES NEMOURS	17 693,95	
COMMUNE DE FERICY	46 220,67	
COMMUNE DE FERICY	24 664,00	
COMMUNE DE FONTAINE LA RIVIERE MAIRIE	29 600,00	
COMMUNE DE FONTAINEBLEAU	4 262,50	
COMMUNE DE FONTAINEBLEAU	65 000,00	
COMMUNE DE FONTAINEBLEAU	211 767,16	
COMMUNE DE FONTAINEBLEAU	163 394,69	
COMMUNE DE FONTENAILLES	24 538,00	
COMMUNE DE FONTENAILLES	4 000,00	
COMMUNE DE FONTENAILLES	8 000,00	
COMMUNE DE FONTENAY TRESIGNY	5 706,25	
COMMUNE DE FONTENAY TRESIGNY	23 225,48	
COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES	8 021,00	
COMMUNE DE FONTENAY-LE-VICOMTE	7 386,36	
COMMUNE DE FONTENAY-LE-VICOMTE	8 684,00	
COMMUNE DE FONTENAY-LE-VICOMTE	8 838,40	
COMMUNE DE FONTENAY-LES-BRIIS	58 518,22	
COMMUNE DE FONTENAY-LES-BRIIS	6 496,50	
COMMUNE DE FONTENAY-LES-BRIIS	7 000,00	
COMMUNE DE FONTENAY-LES-BRIIS	8 340,95	
COMMUNE DE FONTENAY-LES-BRIIS	22 582,65	
COMMUNE DE FONTENAY-MAUVOISIN	73 304,00	
COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS	10 000,00	
COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS	130 000,00	
COMMUNE DE FOSSES	14 445,00	
COMMUNE DE FRANCONVILLE	10 000,00	
COMMUNE DE FRANCONVILLE	10 000,00	
COMMUNE DE FREMECOURT	24 427,51	
COMMUNE DE FREMECOURT	23 043,42	
COMMUNE DE FREMECOURT	9 894,92	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE FREMECOURT	16 531,17	
COMMUNE DE FREMECOURT	8 000,00	
COMMUNE DE FREMECOURT	14 295,12	
COMMUNE DE FRESNES	57 235,00	
COMMUNE DE FRESNES-SUR-MARNE	23 674,30	
COMMUNE DE GAGNY	145 597,49	
COMMUNE DE GAGNY	1 760 000,00	
COMMUNE DE GAILLON SUR MONTCIENT	50 938,19	
COMMUNE DE GAILLON SUR MONTCIENT	74 589,81	
COMMUNE DE GAILLON SUR MONTCIENT	43 090,00	
COMMUNE DE GARGES-LES-GONESSE	50 000,00	
COMMUNE DE GARGES-LES-GONESSE	138 896,79	
COMMUNE DE GARGES-LES-GONESSE	15 445,57	
COMMUNE DE GARGES-LES-GONESSE	273 478,26	
COMMUNE DE GARGES-LES-GONESSE	48 406,12	
COMMUNE DE GARGES-LES-GONESSE	83 674,34	
COMMUNE DE GAZERAN	5 390,00	
COMMUNE DE GENNEVILLIERS	80 000,00	
COMMUNE DE GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	21 396,00	
COMMUNE DE GOMETZ LA VILLE	7 165,96	
COMMUNE DE GOMETZ LA VILLE	34 856,73	
COMMUNE DE GOMETZ LE CHATEL	99 533,76	
COMMUNE DE GOMETZ LE CHATEL	142 423,00	
COMMUNE DE GOMETZ LE CHATEL	19 858,84	
COMMUNE DE GONESSE	103 880,41	
COMMUNE DE GONESSE	330 000,00	
COMMUNE DE GONESSE	134 391,83	
COMMUNE DE GONESSE	66 833,48	
COMMUNE DE GOUAIX	19 777,26	
COMMUNE DE GOURNAY-SUR-MARNE	61 811,42	
COMMUNE DE GOURNAY-SUR-MARNE	8 807,35	
COMMUNE DE GOURNAY-SUR-MARNE	3 456,06	
COMMUNE DE GOURNAY-SUR-MARNE	100 014,27	
COMMUNE DE GOURNAY-SUR-MARNE	6 041,17	
COMMUNE DE GOURNAY-SUR-MARNE	7 700,00	
COMMUNE DE GOUSSAINVILLE	5 636,32	
COMMUNE DE GOUSSAINVILLE	210 312,72	
COMMUNE DE GOUSSAINVILLE	389 429,16	
COMMUNE DE GOUSSAINVILLE	4 080,21	
COMMUNE DE GOUSSAINVILLE	7 416,65	
COMMUNE DE GOUSSONVILLE	15 629,63	
COMMUNE DE GOUSSONVILLE	159,73	
COMMUNE DE GRANDPUITS BAILLY CARROIS	139 731,80	
COMMUNE DE GRIGNY	4 885,73	
COMMUNE DE GRIGNY	5 000,00	
COMMUNE DE GRISY LES PLATRES MAIRIE	6 629,66	
COMMUNE DE GRISY LES PLATRES MAIRIE	18 209,65	
COMMUNE DE GRISY-SUISNES	230 520,78	
COMMUNE DE GROSLAY MAIRIE	11 383,23	
COMMUNE DE GROSLAY MAIRIE	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE GROSLAY MAIRIE	90 000,00	
COMMUNE DE GROSLAY MAIRIE	20 000,00	
COMMUNE DE GROSLAY MAIRIE	51 740,20	
COMMUNE DE GROSLAY MAIRIE	250 000,00	
COMMUNE DE GUIBEVILLE	148 000,00	
COMMUNE DE GUIGNES	27 455,00	
COMMUNE DE GUIGNES	87 340,78	
COMMUNE DE GUIRY-EN-VEXIN	32 220,32	
COMMUNE DE GUIRY-EN-VEXIN	10 924,00	
COMMUNE DE GUITRANCOURT	11 998,00	
COMMUNE DE HERBLAY-SUR SEINE	220 539,44	
COMMUNE DE HERBLAY-SUR SEINE	32 354,93	
COMMUNE DE HERBLAY-SUR SEINE	4 000,00	
COMMUNE DE HERBLAY-SUR SEINE	1 000,00	
COMMUNE DE HERBLAY-SUR SEINE	6 092,80	
COMMUNE DE HERBLAY-SUR SEINE	394 064,93	
COMMUNE DE HERBLAY-SUR SEINE	40 329,23	
COMMUNE DE HERBLAY-SUR SEINE	1 001,08	
COMMUNE DE HERBLAY-SUR SEINE	71 810,14	
COMMUNE DE HERBLAY-SUR SEINE	91 959,48	
COMMUNE DE HERBLAY-SUR SEINE	44 500,00	
COMMUNE DE HERBLAY-SUR SEINE	15 000,00	
COMMUNE DE HERBLAY-SUR SEINE	3 233,00	
COMMUNE DE HERBLAY-SUR SEINE	311 737,84	
COMMUNE DE HEROUVILLE EN VEXIN MAIRIE	28 190,97	
COMMUNE DE HOUDAN MAIRIE	8 228,00	
COMMUNE DE HOUDAN MAIRIE	76 959,31	
COMMUNE DE HOUDAN MAIRIE	468 664,94	
COMMUNE DE HOUILLES	9 667,79	
COMMUNE DE JAMBVILLE	40 000,00	
COMMUNE DE JANVILLE-SUR-JUINE	43 200,02	
COMMUNE DE JANVILLE-SUR-JUINE	12 095,98	
COMMUNE DE JANVILLE-SUR-JUINE	49 485,85	
COMMUNE DE JANVILLE-SUR-JUINE	24 576,00	
COMMUNE DE JANVRY	4 918,48	
COMMUNE DE JANVRY	5 525,92	
COMMUNE DE JANVRY	11 777,24	
COMMUNE DE JANVRY	14 002,00	
COMMUNE DE JANVRY	15 351,80	
COMMUNE DE JANVRY	13 853,92	
COMMUNE DE JANVRY	2 000,00	
COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT	7 000,00	
COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT	10 000,00	
COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT	159 825,44	
COMMUNE DE JOUY MAUVOISIN	4 414,96	
COMMUNE DE JOUY MAUVOISIN	9 463,84	
COMMUNE DE JOUY MAUVOISIN	15 721,20	
COMMUNE DE JOUY SUR MORIN	2 650,00	
COMMUNE DE JOUY-EN-JOSAS	150 000,00	
COMMUNE DE JOUY-EN-JOSAS	3 995,73	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE JOUY-EN-JOSAS	103 323,30	
COMMUNE DE JOUY-EN-JOSAS	169 405,50	
COMMUNE DE JOUY-EN-JOSAS	13 416,17	
COMMUNE DE JOUY-EN-JOSAS	182 262,00	
COMMUNE DE JOUY-LE-CHATEL	41 898,29	
COMMUNE DE JOUY-LE-CHATEL	9 822,29	
COMMUNE DE JOUY-LE-MOUTIER	7 288,80	
COMMUNE DE JOUY-LE-MOUTIER	364 790,79	
COMMUNE DE JOUY-LE-MOUTIER	133 209,60	
COMMUNE DE JOUY-LE-MOUTIER	61 105,60	
COMMUNE DE JOUY-LE-MOUTIER	1 382,50	
COMMUNE DE JOUY-LE-MOUTIER	23 911,00	
COMMUNE DE JOUY-LE-MOUTIER	168 152,00	
COMMUNE DE JOUY-LE-MOUTIER	139 200,00	
COMMUNE DE JUILLY	1,20	
COMMUNE DE JUMEAUVILLE	41 319,18	
COMMUNE DE JUMEAUVILLE	38 683,91	
COMMUNE DE JUTIGNY	22 122,40	
COMMUNE DE L'ETANG-LA-VILLE	2 227,47	
COMMUNE DE L'ETANG-LA-VILLE	2 800,00	
COMMUNE DE L'ETANG-LA-VILLE	8 000,00	
COMMUNE DE L'ETANG-LA-VILLE	2 000,00	
COMMUNE DE L'ETANG-LA-VILLE	12 298,48	
COMMUNE DE L'ETANG-LA-VILLE	6 000,00	
COMMUNE DE L'ETANG-LA-VILLE	10 000,00	
COMMUNE DE L'ETANG-LA-VILLE	1 747,82	
COMMUNE DE L'ETANG-LA-VILLE	807,16	
COMMUNE DE L'HAY-LES-ROSES	2 947,65	
COMMUNE DE L'HAY-LES-ROSES	2 098,29	
COMMUNE DE L'HAY-LES-ROSES	3 272,18	
COMMUNE DE L'ILE-SAINT-DENIS	17 749,43	
COMMUNE DE L'ILE-SAINT-DENIS	4 740,00	
COMMUNE DE L'ISLE-ADAM	218 536,41	
COMMUNE DE L'ISLE-ADAM	1 952,00	
COMMUNE DE L'ISLE-ADAM	2 060,45	
COMMUNE DE L'ISLE-ADAM	91 779,56	
COMMUNE DE L'ISLE-ADAM	4 686,40	
COMMUNE DE L'ISLE-ADAM	1 171,60	
COMMUNE DE L'ISLE-ADAM	89 958,70	
COMMUNE DE L'ISLE-ADAM	7 571,63	
COMMUNE DE L'ISLE-ADAM	18 000,00	
COMMUNE DE L'ISLE-ADAM	3 487,35	
COMMUNE DE LA BOISSIERE ECOLE	41 364,35	
COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN	110 177,38	
COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CLOUD	156 471,50	
COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CLOUD	150 000,00	
COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CLOUD	1 026,00	
COMMUNE DE LA CHAPELLE LA REINE	150 000,00	
COMMUNE DE LA CHAPELLE LA REINE	100 000,00	
COMMUNE DE LA CHAPELLE LA REINE	338 600,45	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE LA COURNEUVE	1 310 365,46	
COMMUNE DE LA COURNEUVE	10 966,00	
COMMUNE DE LA COURNEUVE	81 406,41	
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS	60 111,31	
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS	67 224,64	
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS	63 627,20	
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS	357 450,08	
COMMUNE DE LA FERTE-GAUCHER	45 589,50	
COMMUNE DE LA FORET SAINTE CROIX	374,50	
COMMUNE DE LA FRETTE-SUR-SEINE	2 492,67	
COMMUNE DE LA FRETTE-SUR-SEINE	3 305,04	
COMMUNE DE LA GARENNE-COLOMBES	4 219,54	
COMMUNE DE LA GARENNE-COLOMBES	82 570,00	
COMMUNE DE LA GARENNE-COLOMBES	2 800,00	
COMMUNE DE LA GARENNE-COLOMBES	18 034,21	
COMMUNE DE LA GARENNE-COLOMBES	547,00	
COMMUNE DE LA GARENNE-COLOMBES	1 367,84	
COMMUNE DE LA GARENNE-COLOMBES	5 419,00	
COMMUNE DE LA GENEVRAYE MAIRIE	40 764,79	
COMMUNE DE LA HAUTEVILLE MAIRIE	29 600,00	
COMMUNE DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE	1 814,75	
COMMUNE DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE	47 067,15	
COMMUNE DE LA NORVILLE	2 650,54	
COMMUNE DE LA QUEUE EN BRIE	61 343,15	
COMMUNE DE LA QUEUE EN BRIE	75 000,00	
COMMUNE DE LA VERRIERE	6 960,00	
COMMUNE DE LA VERRIERE	1 740,00	
COMMUNE DE LA VERRIERE	3 319,59	
COMMUNE DE LA VERRIERE	95 688,40	
COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS	211 176,89	
COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS	48 675,72	
COMMUNE DE LABBEVILLE	13 552,12	
COMMUNE DE LAGNY-SUR-MARNE	42 719,51	
COMMUNE DE LAGNY-SUR-MARNE	227 897,92	
COMMUNE DE LAINVILLE EN VEXIN	28 536,00	
COMMUNE DE LAINVILLE EN VEXIN	42 797,03	
COMMUNE DE LARDY	9 000,00	
COMMUNE DE LARDY	1 099,00	
COMMUNE DE LARDY	62 800,00	
COMMUNE DE LARDY	7 357,00	
COMMUNE DE LES ESSARTS LE ROI	4 233,06	
COMMUNE DE LES ESSARTS LE ROI	639,49	
COMMUNE DE LES ESSARTS LE ROI	2 773,97	
COMMUNE DE LESCHES	40 887,50	
COMMUNE DE LESIGNY	85 090,06	
COMMUNE DE LESIGNY	12 672,66	
COMMUNE DE LEUVILLE SUR ORGE ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LE PARC	7 840,00	
COMMUNE DE LEVALLOIS-PERRET	14 904,06	
COMMUNE DE LEVALLOIS-PERRET	15 000,00	
COMMUNE DE LEVALLOIS-PERRET	2 862,74	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE LEVALLOIS-PERRET	5 818,72	
COMMUNE DE LEVALLOIS-PERRET	6 000,00	
COMMUNE DE LEVALLOIS-PERRET	5 120,16	
COMMUNE DE LEVIS-SAINT-NOM	361,65	
COMMUNE DE LIMAY	7 272,24	
COMMUNE DE LIMEIL-BREVANNES	27 000,00	
COMMUNE DE LIMEIL-BREVANNES	85 046,87	
COMMUNE DE LIMEIL-BREVANNES	6 000,00	
COMMUNE DE LIMEIL-BREVANNES	12 700,00	
COMMUNE DE LIMEIL-BREVANNES	103 505,46	
COMMUNE DE LIMEIL-BREVANNES	208 337,15	
COMMUNE DE LIMOURS	148 935,87	
COMMUNE DE LIMOURS	144 890,00	
COMMUNE DE LIMOURS	6 300,00	
COMMUNE DE LIMOURS	2 241,62	
COMMUNE DE LINAS	12 294,00	
COMMUNE DE LINAS	19 995,10	
COMMUNE DE LINAS	2 207,52	
COMMUNE DE LISSES	21 117,58	
COMMUNE DE LISSES	52 479,00	
COMMUNE DE LISSES	9 985,28	
COMMUNE DE LIVERDY EN BRIE	24 251,00	
COMMUNE DE LIVRY GARGAN	33 632,54	
COMMUNE DE LIVRY GARGAN	81 692,43	
COMMUNE DE LIVRY GARGAN	2 000,00	
COMMUNE DE LIVRY GARGAN	45 345,26	
COMMUNE DE LIVRY GARGAN	10 000,00	
COMMUNE DE LIVRY GARGAN	1 000,00	
COMMUNE DE LIVRY GARGAN	22 677,00	
COMMUNE DE LIVRY GARGAN	2 298,80	
COMMUNE DE LOGNES	43 144,38	
COMMUNE DE LOGNES	3 570,00	
COMMUNE DE LOGNES	10 000,00	
COMMUNE DE LOGNES	4 675,32	
COMMUNE DE LOGNES	318 620,38	
COMMUNE DE LONGJUMEAU	2 000,00	
COMMUNE DE LONGPERRIER	32 344,55	
COMMUNE DE LONGPONT SUR ORGE	6 440,58	
COMMUNE DE LONGPONT SUR ORGE	35 880,00	
COMMUNE DE LOUVECIENNES	4 000,00	
COMMUNE DE LOUVECIENNES	5 152,00	
COMMUNE DE LOUVECIENNES	65 683,09	
COMMUNE DE LOUVECIENNES	80 720,00	
COMMUNE DE LOUVECIENNES	20 000,00	
COMMUNE DE LOUVECIENNES	9 537,29	
COMMUNE DE LOUVRES	6 865,52	
COMMUNE DE LUZARCHES	1 704,30	
COMMUNE DE MAGNANVILLE	2 598,42	
COMMUNE DE MAGNANVILLE	1 917,16	
COMMUNE DE MAGNANVILLE	3 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE MAGNY LES HAMEAUX	1 074,07	
COMMUNE DE MAGNY LES HAMEAUX	50 000,00	
COMMUNE DE MAGNY LES HAMEAUX	5 000,00	
COMMUNE DE MAGNY LES HAMEAUX	10 000,00	
COMMUNE DE MAGNY-EN-VEXIN	95 322,15	
COMMUNE DE MAGNY-EN-VEXIN	64 677,85	
COMMUNE DE MAGNY-LE-HONGRE	1 083,20	
COMMUNE DE MAGNY-LE-HONGRE	16 069,18	
COMMUNE DE MAGNY-LE-HONGRE	3 120,00	
COMMUNE DE MAGNY-LE-HONGRE	6 967,10	
COMMUNE DE MAINCY	10 948,00	
COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE MAIRIE	77 214,29	
COMMUNE DE MAISONS-ALFORT	21 330,00	
COMMUNE DE MAISONS-ALFORT	57 365,15	
COMMUNE DE MAISONS-ALFORT	25 000,00	
COMMUNE DE MAISONS-ALFORT	56 478,16	
COMMUNE DE MAISONS-ALFORT	162 092,00	
COMMUNE DE MALAKOFF	3 500,00	
COMMUNE DE MALAKOFF	20 000,00	
COMMUNE DE MALAKOFF	20 000,00	
COMMUNE DE MANTES-LA VILLE	15 000,00	
COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE	122 523,54	
COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE	6 509,07	
COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE	8 367,15	
COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE	126 489,96	
COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE	394,74	
COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE	9 437,65	
COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE	43 112,21	
COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE	6 825,00	
COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE	20 702,93	
COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE	147 754,40	
COMMUNE DE MARCOUSSIS	115 904,50	
COMMUNE DE MARCOUSSIS	13 500,00	
COMMUNE DE MAREIL-EN-FRANCE	146 582,99	
COMMUNE DE MAREIL-MARLY	6 964,00	
COMMUNE DE MAREIL-MARLY	311 116,40	
COMMUNE DE MAREIL-MARLY	23 170,80	
COMMUNE DE MARGENCY	8 117,00	
COMMUNE DE MARINES	64 902,38	
COMMUNE DE MARLY-LE-ROI	100 000,00	
COMMUNE DE MARLY-LE-ROI	74 881,49	
COMMUNE DE MARLY-LE-ROI	25 000,00	
COMMUNE DE MASSY	16 479,39	
COMMUNE DE MASSY	24 391,64	
COMMUNE DE MASSY	12 397,60	
COMMUNE DE MASSY	40 551,22	
COMMUNE DE MASSY	1 566,00	
COMMUNE DE MASSY	291 348,66	
COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN	1 952,86	
COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN	1 952,86	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN	4 352,86	
COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN	13 910,92	
COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN	24 688,60	
COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN	2 866,07	
COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN	14 251,68	
COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN	20 041,10	
COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN	13 283,87	
COMMUNE DE MAULE	8 163,38	
COMMUNE DE MAULE	3 044,82	
COMMUNE DE MAULETTE	10 238,80	
COMMUNE DE MAULETTE	29 600,00	
COMMUNE DE MAUPERTHUIS	19 956,00	
COMMUNE DE MAUREPAS	31 792,77	
COMMUNE DE MAUREPAS	334 640,00	
COMMUNE DE MAUREPAS	7 938,00	
COMMUNE DE MAUREPAS	113 333,40	
COMMUNE DE MAUREPAS	86 660,60	
COMMUNE DE MEAUX	338 870,00	
COMMUNE DE MEDAN	27 390,78	
COMMUNE DE MEDAN	1 628,16	
COMMUNE DE MEDAN	27 072,81	
COMMUNE DE MEDAN	7 000,00	
COMMUNE DE MEDAN	32 609,22	
COMMUNE DE MELUN	10 000,00	
COMMUNE DE MELUN	636,00	
COMMUNE DE MELUN	21 566,07	
COMMUNE DE MELUN	22 081,85	
COMMUNE DE MELUN	44 687,91	
COMMUNE DE MELUN	236 096,13	
COMMUNE DE MELZ SUR SEINE	25 938,64	
COMMUNE DE MELZ SUR SEINE	1 032,12	
COMMUNE DE MELZ SUR SEINE	2 622,24	
COMMUNE DE MENNECY	127 328,40	
COMMUNE DE MENNECY	19 449,00	
COMMUNE DE MENNECY	103 150,00	
COMMUNE DE MENNECY	7 522,20	
COMMUNE DE MENNECY	302 650,52	
COMMUNE DE MENNECY	9 320,00	
COMMUNE DE MENNECY	8 741,34	
COMMUNE DE MENNECY	892,40	
COMMUNE DE MENNECY	8 283,90	
COMMUNE DE MENNECY	94 252,65	
COMMUNE DE MENNECY	6 311,21	
COMMUNE DE MENNECY	71 726,23	
COMMUNE DE MENNECY	315 281,78	
COMMUNE DE MENNECY	4 368,00	
COMMUNE DE MENOUVILLE	27 280,00	
COMMUNE DE MERIEL	9 381,00	
COMMUNE DE MERY-SUR-OISE	35 040,00	
COMMUNE DE MERY-SUR-OISE	13 212,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE MERY-SUR-OISE	12 615,10	
COMMUNE DE MERY-SUR-OISE	7 897,52	
COMMUNE DE MESSY	29 600,00	
COMMUNE DE MEZIERES SUR SEINE MAIRIE	5 241,56	
COMMUNE DE MEZY SUR SEINE	2 500,00	
COMMUNE DE MILLEMONT	3 280,00	
COMMUNE DE MILLY-LA-FORET	682,20	
COMMUNE DE MILLY-LA-FORET	6 342,00	
COMMUNE DE MILLY-LA-FORET	4 578,00	
COMMUNE DE MILLY-LA-FORET	35 880,00	
COMMUNE DE MILLY-LA-FORET	34 800,00	
COMMUNE DE MILLY-LA-FORET	5 032,00	
COMMUNE DE MILLY-LA-FORET	21 791,25	
COMMUNE DE MILLY-LA-FORET	38 199,88	
COMMUNE DE MOIGNY-SUR-ECOLE	123 627,38	
COMMUNE DE MOIGNY-SUR-ECOLE	45 110,00	
COMMUNE DE MOISENAY	59 780,13	
COMMUNE DE MOISENAY	6 317,66	
COMMUNE DE MOISENAY	44 702,42	
COMMUNE DE MOISSON	69 834,08	
COMMUNE DE MOISSY CRAMAYEL	15 227,91	
COMMUNE DE MOISSY CRAMAYEL	96 000,00	
COMMUNE DE MOISSY CRAMAYEL	4 376,98	
COMMUNE DE MONDREVILLE	29 600,00	
COMMUNE DE MONTCEAUX LES MEAUX	110 846,40	
COMMUNE DE MONTCEAUX LES MEAUX	27 711,60	
COMMUNE DE MONTCOURT-FROMONVILLE	1 017,53	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	8 955,96	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	114 642,81	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	45 850,53	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	79 621,20	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	3 559,11	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	2 803,00	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	244 880,17	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	389 999,78	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	10 000,00	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	16 351,20	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	17 145,00	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	110 741,76	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	74 163,50	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	4 087,80	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	373 578,94	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	357,06	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	42 977,00	
COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	474,00	
COMMUNE DE MONTESSON	19 990,68	
COMMUNE DE MONTESSON	3 654,00	
COMMUNE DE MONTEVRAIN	207 863,13	
COMMUNE DE MONTEVRAIN	83 499,26	
COMMUNE DE MONTEVRAIN	5 701,13	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE MONTFERMEIL	38 032,60	
COMMUNE DE MONTFERMEIL	103 204,66	
COMMUNE DE MONTFERMEIL	117 900,00	
COMMUNE DE MONTFERMEIL	617,21	
COMMUNE DE MONTFERMEIL	1 393,38	
COMMUNE DE MONTFERMEIL	44 568,09	
COMMUNE DE MONTFERMEIL	8 000,00	
COMMUNE DE MONTGE EN GOELE	633,34	
COMMUNE DE MONTGERON	4 457,55	
COMMUNE DE MONTGERON	1 000,41	
COMMUNE DE MONTGERON	10 249,00	
COMMUNE DE MONTIGNY LES CORMEILLES MAIRIE	23 217,00	
COMMUNE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	3 580,00	
COMMUNE DE MONTIGNY-LE-GUESDIER	21 539,81	
COMMUNE DE MONTLHERY	106 000,00	
COMMUNE DE MONTLHERY	10 000,00	
COMMUNE DE MONTMAGNY	53 447,72	
COMMUNE DE MONTMAGNY	5 873,00	
COMMUNE DE MONTOLIVET	4 736,09	
COMMUNE DE MONTREUIL	87 400,00	
COMMUNE DE MONTREUIL	24 000,00	
COMMUNE DE MONTREUIL	35 420,00	
COMMUNE DE MONTREUIL	317 813,27	
COMMUNE DE MONTREUIL	95 610,80	
COMMUNE DE MONTREUIL	172 403,90	
COMMUNE DE MONTREUIL	67 587,20	
COMMUNE DE MONTREUIL	32 853,28	
COMMUNE DE MONTREUIL	99 888,43	
COMMUNE DE MONTREUIL	45 347,40	
COMMUNE DE MONTRouGE	75 000,00	
COMMUNE DE MONTRouGE	75 000,00	
COMMUNE DE MONTRY	22 549,98	
COMMUNE DE MONTRY	167 125,90	
COMMUNE DE MONTRY	26 218,70	
COMMUNE DE MONTSOULT	20 000,00	
COMMUNE DE MORANGIS MAIRIE	65 344,00	
COMMUNE DE MORANGIS MAIRIE	16 000,00	
COMMUNE DE MORANGIS MAIRIE	4 000,00	
COMMUNE DE MORET LOING ET ORVANNE	7 415,26	
COMMUNE DE MORET LOING ET ORVANNE	45 714,74	
COMMUNE DE MORET LOING ET ORVANNE	22 629,62	
COMMUNE DE MORET LOING ET ORVANNE	1 674,26	
COMMUNE DE MORMANT	56 268,34	
COMMUNE DE MORMANT	5 352,41	
COMMUNE DE MORMANT	5 656,70	
COMMUNE DE MORSANG SUR SEINE MAIRIE	39 386,00	
COMMUNE DE MORTCERF	29 600,00	
COMMUNE DE MOURoux	1 668,00	
COMMUNE DE MOURoux	108 000,00	
COMMUNE DE MOUSSY MAIRIE	36 073,20	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE MOUSSY MAIRIE	460,92	
COMMUNE DE MOUSSY MAIRIE	8 904,12	
COMMUNE DE NAINVILLE LES ROCHES MAIRIE	34 559,12	
COMMUNE DE NAINVILLE LES ROCHES MAIRIE	35 327,92	
COMMUNE DE NAINVILLE LES ROCHES MAIRIE	7 384,00	
COMMUNE DE NANDY	75 000,00	
COMMUNE DE NANDY	212 500,00	
COMMUNE DE NANTERRE	25 000,00	
COMMUNE DE NANTERRE	20 000,00	
COMMUNE DE NANTERRE	975 014,77	
COMMUNE DE NANTERRE	6 400,00	
COMMUNE DE NANTERRE	203 410,94	
COMMUNE DE NANTERRE	752 193,33	
COMMUNE DE NANTEUIL LES MEAUX	100 000,00	
COMMUNE DE NEAUPHLE LE CHATEAU	28 000,00	
COMMUNE DE NEAUPHLE LE CHATEAU	460 000,00	
COMMUNE DE NEMOURS	7 030,00	
COMMUNE DE NEMOURS	1 355,24	
COMMUNE DE NEMOURS	6 300,00	
COMMUNE DE NEMOURS	7 325,91	
COMMUNE DE NEMOURS	8 033,77	
COMMUNE DE NEMOURS	77 662,74	
COMMUNE DE NEMOURS	158 000,00	
COMMUNE DE NEMOURS	2 000,00	
COMMUNE DE NEMOURS	84 739,13	
COMMUNE DE NEMOURS	158 908,00	
COMMUNE DE NEMOURS	1 000,00	
COMMUNE DE NEMOURS	4 000,00	
COMMUNE DE NEMOURS	3 006,75	
COMMUNE DE NEMOURS	13 345,00	
COMMUNE DE NEMOURS	52 500,00	
COMMUNE DE NEMOURS	57 855,00	
COMMUNE DE NEUFMOUTIERS EN BRIE	32 074,27	
COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE	50 000,00	
COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE	13 212,53	
COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE	8 000,00	
COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE	598 218,65	
COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE	25 946,24	
COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE	14 177,63	
COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE	20 000,00	
COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE	49 010,59	
COMMUNE DE NEUILLY-SUR-SEINE	39 265,79	
COMMUNE DE NEUILLY-SUR-SEINE	27 032,32	
COMMUNE DE NEUVILLE SUR OISE	16 000,00	
COMMUNE DE NOGENT SUR MARNE	12 345,92	
COMMUNE DE NOISIEL	1 554,00	
COMMUNE DE NOISIEL	99 000,00	
COMMUNE DE NOISIEL	425 000,00	
COMMUNE DE NOISIEL	21 390,31	
COMMUNE DE NOISIEL	1 062,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE NOISY LE GRAND	25 007,40	
COMMUNE DE NOISY LE GRAND	26 436,78	
COMMUNE DE NOISY LE GRAND	28 244,14	
COMMUNE DE NOISY LE GRAND	91 705,39	
COMMUNE DE NOISY SUR OISE	28 461,30	
COMMUNE DE NOISY-LE-SEC	25 000,00	
COMMUNE DE ONCY-SUR-ECOLE	78 840,94	
COMMUNE DE ORPHIN MAIRIE	20 946,18	
COMMUNE DE PALAISEAU	10 000,00	
COMMUNE DE PALAISEAU	6 200,00	
COMMUNE DE PALAISEAU	4 092,82	
COMMUNE DE PALAISEAU	64 429,00	
COMMUNE DE PALAISEAU	16 237,50	
COMMUNE DE PALAISEAU	10 000,00	
COMMUNE DE PALAISEAU	10 000,00	
COMMUNE DE PALAISEAU	17 661,00	
COMMUNE DE PALAISEAU	146 731,99	
COMMUNE DE PAMFOU	61 557,38	
COMMUNE DE PANTIN	319 700,00	
COMMUNE DE PANTIN	7 600,00	
COMMUNE DE PANTIN	20 000,00	
COMMUNE DE PANTIN	200 000,00	
COMMUNE DE PANTIN	35 000,00	
COMMUNE DE PANTIN	6 679,30	
COMMUNE DE PANTIN	32 200,87	
COMMUNE DE PANTIN	52 261,80	
COMMUNE DE PANTIN	30 400,00	
COMMUNE DE PARAY VIEILLE POSTE	69 193,60	
COMMUNE DE PARMAIN	17 623,00	
COMMUNE DE PARMAIN	35 060,40	
COMMUNE DE PECY	29 600,00	
COMMUNE DE PECY	616,29	
COMMUNE DE PERSAN	81 391,25	
COMMUNE DE PERSAN	58 405,61	
COMMUNE DE PERSAN	4 283,75	
COMMUNE DE PERSAN	260 812,58	
COMMUNE DE PERSAN	20 623,87	
COMMUNE DE PERSAN	146 086,73	
COMMUNE DE PEZARCHES	7 660,94	
COMMUNE DE PIERRE LEVEE	81 479,71	
COMMUNE DE PIERREFITTE SUR SEINE MAIRIE	29 878,33	
COMMUNE DE PIERREFITTE SUR SEINE MAIRIE	2 392,00	
COMMUNE DE PIERREFITTE SUR SEINE MAIRIE	14 766,91	
COMMUNE DE PIERREFITTE SUR SEINE MAIRIE	48 702,04	
COMMUNE DE PIERREFITTE SUR SEINE MAIRIE	40 000,00	
COMMUNE DE PIERREFITTE SUR SEINE MAIRIE	3 840,06	
COMMUNE DE PLAISIR	3 207,27	
COMMUNE DE PLAISIR	4 028,50	
COMMUNE DE PLAISIR	939,40	
COMMUNE DE PLAISIR	3 696,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE PLAISIR	3 107,65	
COMMUNE DE PLAISIR	21 600,70	
COMMUNE DE PLAISIR	8 236,33	
COMMUNE DE PLAISIR	247 810,00	
COMMUNE DE PLAISIR	480 000,00	
COMMUNE DE POIGNY LA FORET	6 441,86	
COMMUNE DE POIGNY LA FORET	9 916,00	
COMMUNE DE POIGNY LA FORET	33 553,67	
COMMUNE DE POIGNY LA FORET	24 661,00	
COMMUNE DE POINCY	34 289,80	
COMMUNE DE POINCY	84 110,20	
COMMUNE DE POISSY	6 128,00	
COMMUNE DE POISSY	2 751,53	
COMMUNE DE POISSY	606 691,54	
COMMUNE DE POISSY	1 532,00	
COMMUNE DE POMMEUSE MAIRIE	4 394,70	
COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT	83 060,68	
COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT	2 194,40	
COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT	40 000,00	
COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT	27 479,08	
COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT	42 264,00	
COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT	548,60	
COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT	56 000,00	
COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT	4 406,40	
COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT	11 888,80	
COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT	17 625,60	
COMMUNE DE PONTOISE	145 956,40	
COMMUNE DE PONTOISE	593 589,26	
COMMUNE DE PONTOISE	5 950,00	
COMMUNE DE PONTOISE	4 995,00	
COMMUNE DE PONTOISE	270,00	
COMMUNE DE PONTOISE	63 389,37	
COMMUNE DE PONTOISE	610,12	
COMMUNE DE PONTOISE	98 212,59	
COMMUNE DE PONTOISE	11 100,06	
COMMUNE DE PONTOISE	59 204,80	
COMMUNE DE PONTOISE	14 794,27	
COMMUNE DE PONTOISE	29 044,27	
COMMUNE DE PONTOISE	94 344,62	
COMMUNE DE PONTOISE	3 317,63	
COMMUNE DE PONTOISE	49 737,49	
COMMUNE DE PORCHEVILLE	6 412,57	
COMMUNE DE PORCHEVILLE	5 812,80	
COMMUNE DE PORCHEVILLE	6 711,06	
COMMUNE DE PORCHEVILLE	2 313,89	
COMMUNE DE PORCHEVILLE	14 674,00	
COMMUNE DE PORCHEVILLE	3 693,00	
COMMUNE DE PRECY SUR MARNE	31 158,30	
COMMUNE DE PRECY SUR MARNE	77 007,96	
COMMUNE DE PRECY SUR MARNE	1 211,82	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE PRESLES MAIRIE	6 066,84	
COMMUNE DE PRESLES MAIRIE	14 450,45	
COMMUNE DE PRESLES MAIRIE	49 732,47	
COMMUNE DE PRESLES MAIRIE	264 000,00	
COMMUNE DE PRESLES MAIRIE	155 368,00	
COMMUNE DE PRESLES-EN-BRIE	515 960,74	
COMMUNE DE PRINGY	90 000,00	
COMMUNE DE PROVINS	19 321,41	
COMMUNE DE PROVINS	93 098,36	
COMMUNE DE PROVINS	10 000,00	
COMMUNE DE PROVINS	15 226,15	
COMMUNE DE PRUNAY SUR ESSONNE	13 682,00	
COMMUNE DE PRUNAY SUR ESSONNE	23 226,19	
COMMUNE DE PRUNAY SUR ESSONNE	21 531,22	
COMMUNE DE PUSSAY	15 109,11	
COMMUNE DE PUSSAY	10 000,00	
COMMUNE DE PUSSAY	13 500,00	
COMMUNE DE PUSSAY	26 968,37	
COMMUNE DE PUTEAUX	15 000,00	
COMMUNE DE PUTEAUX	4 799,82	
COMMUNE DE PUTEAUX	9 182,40	
COMMUNE DE PUTEAUX	15 000,00	
COMMUNE DE PUTEAUX	15 865,00	
COMMUNE DE PUTEAUX	9 860,00	
COMMUNE DE PUTEAUX	14 156,50	
COMMUNE DE PUTEAUX	15 000,00	
COMMUNE DE QUIERS	69 299,00	
COMMUNE DE QUINCY SOUS SENART	32 140,17	
COMMUNE DE QUINCY SOUS SENART	21 295,23	
COMMUNE DE QUINCY SOUS SENART	161 589,78	
COMMUNE DE QUINCY SOUS SENART	2 000,00	
COMMUNE DE RAIZEUX	10 454,34	
COMMUNE DE RAMBOUILLET	40 000,00	
COMMUNE DE RAMBOUILLET	63 894,54	
COMMUNE DE RAMBOUILLET	41 304,67	
COMMUNE DE RAMBOUILLET	8 400,00	
COMMUNE DE REAU	1 127,68	
COMMUNE DE REAU	1 200,00	
COMMUNE DE REAU	1 813,00	
COMMUNE DE REAU	1 021,30	
COMMUNE DE RECLOSES	1 984,00	
COMMUNE DE RECLOSES	3 218,66	
COMMUNE DE RECLOSES	9 000,00	
COMMUNE DE RICHEBOURG	30 000,00	
COMMUNE DE RIS-ORANGIS	12 831,38	
COMMUNE DE ROCHEFORT-EN-YVELINES	55 089,00	
COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE	148 544,11	
COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE	100 000,00	
COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE	15 000,00	
COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE	9,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE ROISSY-EN-FRANCE	100 000,00	
COMMUNE DE ROMAINVILLE	13 690,33	
COMMUNE DE ROMAINVILLE	2 800,00	
COMMUNE DE ROMAINVILLE	204 510,51	
COMMUNE DE ROMAINVILLE	314 860,80	
COMMUNE DE ROMAINVILLE	87 979,75	
COMMUNE DE ROMAINVILLE	6 000,00	
COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS	12 291,97	
COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS	193 301,52	
COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS	24 000,00	
COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS	2 067,93	
COMMUNE DE ROSNY-SUR-SEINE	80 000,00	
COMMUNE DE ROZAY-EN-BRIE	80 339,63	
COMMUNE DE ROZAY-EN-BRIE	248 969,14	
COMMUNE DE ROZAY-EN-BRIE	44 357,78	
COMMUNE DE ROZAY-EN-BRIE	2 831,57	
COMMUNE DE ROZAY-EN-BRIE	257 266,86	
COMMUNE DE RUBELLES	38 514,00	
COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON	155 446,58	
COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON	30 635,32	
COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON	188 785,53	
COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON	100 000,00	
COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON	17 223,73	
COMMUNE DE RUNGIS	6 150,00	
COMMUNE DE RUNGIS	20 000,00	
COMMUNE DE SAACY-SUR-MARNE	60 000,00	
COMMUNE DE SACLAS	39 652,40	
COMMUNE DE SACLAS	2 086,62	
COMMUNE DE SACLAS	7 913,38	
COMMUNE DE SAGY	3 444,00	
COMMUNE DE SAINT AUBIN	10 000,00	
COMMUNE DE SAINT AUGUSTIN	27 226,00	
COMMUNE DE SAINT CYR SUR MORIN	1 032,00	
COMMUNE DE SAINT CYR SUR MORIN	4 717,13	
COMMUNE DE SAINT CYR SUR MORIN	9 600,00	
COMMUNE DE SAINT CYR SUR MORIN	4 425,00	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	226 200,00	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	11 700,00	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	13 712,04	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	49 380,15	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	242 078,36	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	4 783,73	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	34 797,68	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	34 307,20	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	199 321,58	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	27 200,00	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	151 801,39	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	49 487,58	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	88 505,44	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	46 081,69	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	4 000,00	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	24 334,25	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	3 993,70	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	1 143,66	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	22 573,00	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	20 854,47	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	360 000,00	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	643 883,96	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	8 000,00	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN LAVAL	15 294,04	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN LES CORBEIL MAIRIE	690,22	
COMMUNE DE SAINT GRATIEN	150 146,50	
COMMUNE DE SAINT GRATIEN	25 000,00	
COMMUNE DE SAINT GRATIEN	145 000,00	
COMMUNE DE SAINT HILLIERS	39 982,76	
COMMUNE DE SAINT HILLIERS	9 603,00	
COMMUNE DE SAINT HILLIERS	23 194,80	
COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS MAIRIE	29 600,00	
COMMUNE DE SAINT LEGER EN YVELINES	8 047,93	
COMMUNE DE SAINT MARTIN LA GARENNE MAIRIE	118 400,00	
COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR ORGE	5 440,00	
COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR ORGE	1 065,44	
COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR ORGE	7 127,54	
COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR ORGE	120 000,00	
COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR ORGE	49 951,00	
COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR ORGE	446 417,50	
COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR ORGE	1 362,00	
COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR ORGE	2 789,00	
COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR ORGE	5 076,00	
COMMUNE DE SAINT OUEN EN BRIE	136 932,80	
COMMUNE DE SAINT REMY L'HONORE	1 383,81	
COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES	46 192,97	
COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES	40 972,19	
COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES	367,85	
COMMUNE DE SAINT-CLOUD	68 058,62	
COMMUNE DE SAINT-CLOUD	38 168,85	
COMMUNE DE SAINT-CLOUD	8 499,75	
COMMUNE DE SAINT-CLOUD	6 048,51	
COMMUNE DE SAINT-CLOUD	271 357,78	
COMMUNE DE SAINT-CLOUD	288 642,22	
COMMUNE DE SAINT-CLOUD	70 546,44	
COMMUNE DE SAINT-CLOUD	181 712,98	
COMMUNE DE SAINT-CLOUD	21 897,00	
COMMUNE DE SAINT-DENIS	99 612,45	
COMMUNE DE SAINT-DENIS	201 165,52	
COMMUNE DE SAINT-DENIS	81 990,26	
COMMUNE DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	36 554,00	
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	65 600,00	
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	1 000,00	
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	6 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET	7 963,04	
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET	25 000,00	
COMMUNE DE SAINT-MANDE	10 000,00	
COMMUNE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES	157 920,00	
COMMUNE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES	312 909,00	
COMMUNE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES	19 222,49	
COMMUNE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES	84 640,06	
COMMUNE DE SAINT-MERY	15 059,26	
COMMUNE DE SAINT-MESMES	14 812,39	
COMMUNE DE SAINT-MESMES	59 249,53	
COMMUNE DE SAINT-OUEN-L'AUMONE	380 272,67	
COMMUNE DE SAINT-OUEN-L'AUMONE	179 727,33	
COMMUNE DE SAINT-OUEN-L'AUMONE	2 285,67	
COMMUNE DE SAINT-OUEN-L'AUMONE	3 045,44	
COMMUNE DE SAINT-OUEN-L'AUMONE	9 000,00	
COMMUNE DE SAINT-OUEN-L'AUMONE	5 000,00	
COMMUNE DE SAINT-OUEN-L'AUMONE	10 000,00	
COMMUNE DE SAINT-OUEN-L'AUMONE	17 790,43	
COMMUNE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE	1 762,71	
COMMUNE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE	8 780,70	
COMMUNE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE	114 854,91	
COMMUNE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE	198 084,92	
COMMUNE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE	19 425,00	
COMMUNE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE	400 000,00	
COMMUNE DE SAINT-PRIX	99 266,40	
COMMUNE DE SAINT-PRIX	1 675,26	
COMMUNE DE SAINT-PRIX	440,32	
COMMUNE DE SAINTE AULDE	7 245,00	
COMMUNE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	8 000,00	
COMMUNE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	2 484,77	
COMMUNE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	3 426,22	
COMMUNE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	346 854,00	
COMMUNE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	25 500,00	
COMMUNE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	92 934,00	
COMMUNE DE SAINTRY-SUR-SEINE	100 872,00	
COMMUNE DE SAMOIS SUR SEINE	4 760,88	
COMMUNE DE SANCY LES MEAUX	54 188,00	
COMMUNE DE SANTENY	93 107,50	
COMMUNE DE SANTENY	188 612,50	
COMMUNE DE SANTENY	50 400,00	
COMMUNE DE SARCELLES	61 894,44	
COMMUNE DE SARCELLES	137 500,00	
COMMUNE DE SARTROUVILLE	188 434,40	
COMMUNE DE SARTROUVILLE	72 290,24	
COMMUNE DE SARTROUVILLE	16 557,00	
COMMUNE DE SARTROUVILLE	55 152,74	
COMMUNE DE SARTROUVILLE	16 749,00	
COMMUNE DE SAULX LES CHARTREUX	25 312,20	
COMMUNE DE SAULX LES CHARTREUX	16 123,09	
COMMUNE DE SAULX MARCHAI MAIRIE	80 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE SAVIGNY LE TEMPLE	598 905,67	
COMMUNE DE SAVIGNY LE TEMPLE	20 196,06	
COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-ORGE	35 419,36	
COMMUNE DE SCEAUX	5 348,70	
COMMUNE DE SCEAUX	55 658,84	
COMMUNE DE SCEAUX	5 831,00	
COMMUNE DE SCEAUX	1 443,91	
COMMUNE DE SCEAUX	2 367,20	
COMMUNE DE SCEAUX	2 216,99	
COMMUNE DE SCEAUX	1 470,00	
COMMUNE DE SCEAUX	14 993,16	
COMMUNE DE SCEAUX	34 937,54	
COMMUNE DE SEINE-PORT	27 048,49	
COMMUNE DE SENLISSE	11 936,82	
COMMUNE DE SERAINCOURT	24 625,92	
COMMUNE DE SERRIS	9 657,00	
COMMUNE DE SEVRAN	15 055,80	
COMMUNE DE SEVRAN	6 850,67	
COMMUNE DE SEVRAN	17 416,16	
COMMUNE DE SEVRAN	36 512,93	
COMMUNE DE SEVRAN	22 999,90	
COMMUNE DE SEVRAN	122 670,01	
COMMUNE DE SEVRES	1 059,50	
COMMUNE DE SIVRY-COURTRY	3 611,02	
COMMUNE DE SIVRY-COURTRY	5 646,00	
COMMUNE DE SIVRY-COURTRY	149 980,73	
COMMUNE DE SOGNOLLES EN MONTOIS MAIRIE	6 614,00	
COMMUNE DE SOINDRES	22 450,91	
COMMUNE DE SOISY SOUS MONTMORENCY	498 800,17	
COMMUNE DE SOISY SUR SEINE	6 868,21	
COMMUNE DE SOLERS	66 285,72	
COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING	7 192,00	
COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING	6 756,75	
COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING	808,00	
COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING	13 794,00	
COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING	1 798,00	
COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING	1 555,20	
COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING	4 000,00	
COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING	1 000,00	
COMMUNE DE SOURDUN	4 706,00	
COMMUNE DE SUCY-EN-BRIE	23 478,67	
COMMUNE DE SUCY-EN-BRIE	2 209,43	
COMMUNE DE SUCY-EN-BRIE	24 509,33	
COMMUNE DE SUCY-EN-BRIE	13 864,32	
COMMUNE DE SUCY-EN-BRIE	4 566,89	
COMMUNE DE SUCY-EN-BRIE	5 912,02	
COMMUNE DE SUCY-EN-BRIE	5 068,22	
COMMUNE DE SUCY-EN-BRIE	5 433,11	
COMMUNE DE SURESNES	12 400,00	
COMMUNE DE SURESNES	3 500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE SURESNES	4 902,20	
COMMUNE DE SURESNES	4 895,52	
COMMUNE DE SURESNES	120 000,00	
COMMUNE DE SURESNES	4 597,00	
COMMUNE DE SURESNES	30 174,83	
COMMUNE DE SURVILLIERS	19 561,78	
COMMUNE DE TAVERNY	4 358,20	
COMMUNE DE TAVERNY	1 366,34	
COMMUNE DE TAVERNY	30 971,35	
COMMUNE DE TAVERNY	24 268,00	
COMMUNE DE TAVERNY	200 000,00	
COMMUNE DE THIAIS MAIRIE	13 038,00	
COMMUNE DE THOIRY	47 861,60	
COMMUNE DE THOIRY	23 463,00	
COMMUNE DE THOIRY	10 583,00	
COMMUNE DE TIGEAUX	43 869,40	
COMMUNE DE TORCY	43 855,00	
COMMUNE DE TORCY	35 680,48	
COMMUNE DE TOUQUIN	59 316,46	
COMMUNE DE TOUQUIN	5 268,00	
COMMUNE DE TOURNAN-EN-BRIE	3 672,71	
COMMUNE DE TOURNAN-EN-BRIE	62 784,00	
COMMUNE DE TOUSSUS LE NOBLE	8 558,10	
COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE	80 000,00	
COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE	8 299,25	
COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE	6 518,79	
COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE	181 920,00	
COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE	149 370,82	
COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE	195 495,19	
COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE	65 990,86	
COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE	12 834,79	
COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE	37 500,00	
COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE	37 500,00	
COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE	52 911,35	
COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE	12 000,00	
COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE	7 497,25	
COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE	42 080,00	
COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE	50 000,00	
COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE	13 046,00	
COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE	18 000,00	
COMMUNE DE TRILPORT	61 471,65	
COMMUNE DE TRILPORT	20 439,42	
COMMUNE DE TRILPORT	365 745,15	
COMMUNE DE TRILPORT	37 000,00	
COMMUNE DE VALENTON	280 000,00	
COMMUNE DE VALENTON	10 000,00	
COMMUNE DE VALENTON	70 000,00	
COMMUNE DE VALMONDOIS	100 000,00	
COMMUNE DE VANVES	6 254,00	
COMMUNE DE VANVES	9 227,40	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE VANVES	3 435,26	
COMMUNE DE VANVES	3 024,00	
COMMUNE DE VANVES	4 320,63	
COMMUNE DE VANVES	45 000,00	
COMMUNE DE VANVES	180 000,00	
COMMUNE DE VANVES	25 000,00	
COMMUNE DE VANVES	12 754,50	
COMMUNE DE VANVES	14 841,90	
COMMUNE DE VANVES	17 499,00	
COMMUNE DE VANVES	7 998,10	
COMMUNE DE VARENNES JARCY	42 833,84	
COMMUNE DE VARENNES JARCY	5 096,54	
COMMUNE DE VARENNES JARCY	80 876,23	
COMMUNE DE VARENNES JARCY	31 343,44	
COMMUNE DE VARENNES JARCY	5 600,00	
COMMUNE DE VARENNES JARCY	47 313,70	
COMMUNE DE VARENNES JARCY	18 425,00	
COMMUNE DE VARENNES JARCY	750,00	
COMMUNE DE VARENNES-SUR-SEINE	20 000,00	
COMMUNE DE VARENNES-SUR-SEINE	47 352,55	
COMMUNE DE VARENNES-SUR-SEINE	12 000,00	
COMMUNE DE VARENNES-SUR-SEINE	6 014,75	
COMMUNE DE VARENNES-SUR-SEINE	34 734,79	
COMMUNE DE VARENNES-SUR-SEINE	115 320,00	
COMMUNE DE VARENNES-SUR-SEINE	7 938,00	
COMMUNE DE VARENNES-SUR-SEINE	48 000,00	
COMMUNE DE VAUCOURTOIS	30 561,00	
COMMUNE DE VAUCRESSON	64 000,00	
COMMUNE DE VAUCRESSON	379 053,27	
COMMUNE DE VAUDOY EN BRIE	99 942,91	
COMMUNE DE VAUHALLAN	6 650,52	
COMMUNE DE VAUREAL	10 000,00	
COMMUNE DE VAUREAL	1 034,00	
COMMUNE DE VAUREAL	10 000,00	
COMMUNE DE VAUREAL	3 000,00	
COMMUNE DE VAUREAL	5 000,00	
COMMUNE DE VAUREAL	469 894,40	
COMMUNE DE VAUREAL	156 678,40	
COMMUNE DE VAUREAL	10 000,00	
COMMUNE DE VAUX-SUR-SEINE	1 791,50	
COMMUNE DE VAUX-SUR-SEINE	1 942,00	
COMMUNE DE VAUX-SUR-SEINE	10 000,00	
COMMUNE DE VAUX-SUR-SEINE	6 066,16	
COMMUNE DE VAUX-SUR-SEINE	5 733,00	
COMMUNE DE VAYRES SUR ESSONNE	1 346,24	
COMMUNE DE VELIZY-VILLACOUBLAY	7 528,00	
COMMUNE DE VELIZY-VILLACOUBLAY	915 000,00	
COMMUNE DE VERDELOT	13 682,80	
COMMUNE DE VERDELOT	19 314,00	
COMMUNE DE VERDELOT	540,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE VERNEUIL SUR SEINE	29 889,00	
COMMUNE DE VERNOUILLET	3 417,50	
COMMUNE DE VERNOUILLET	4 000,00	
COMMUNE DE VERNOUILLET	59 422,00	
COMMUNE DE VERRIERES LE BUISSON	5 186,00	
COMMUNE DE VERRIERES LE BUISSON	9 000,00	
COMMUNE DE VERRIERES LE BUISSON	86 097,22	
COMMUNE DE VERSAILLES	33 661,12	
COMMUNE DE VERSAILLES	100 000,00	
COMMUNE DE VERSAILLES	1 015,33	
COMMUNE DE VERSAILLES	159 500,00	
COMMUNE DE VERSAILLES	125 049,00	
COMMUNE DE VERT LE PETIT MAIRIE	10 000,00	
COMMUNE DE VERT LE PETIT MAIRIE	80 000,00	
COMMUNE DE VETHEUIL	21 401,36	
COMMUNE DE VIARMES	91 344,78	
COMMUNE DE VIDELLES	18 649,60	
COMMUNE DE VIDELLES	29 403,44	
COMMUNE DE VIEILLE EGLISE EN YVELINES	2 650,20	
COMMUNE DE VIEILLE EGLISE EN YVELINES	692,21	
COMMUNE DE VIENNE EN ARTHIES	13 910,25	
COMMUNE DE VIENNE EN ARTHIES	3 898,30	
COMMUNE DE VIENNE EN ARTHIES	12 754,20	
COMMUNE DE VIENNE EN ARTHIES	7 374,95	
COMMUNE DE VIEUX-CHAMPAGNE	20 062,00	
COMMUNE DE VIGNEUX SUR SEINE	39 748,50	
COMMUNE DE VIGNEUX SUR SEINE	11 000,00	
COMMUNE DE VILLABE	40 000,00	
COMMUNE DE VILLABE	7 214,60	
COMMUNE DE VILLABE	4 624,94	
COMMUNE DE VILLABE	216 947,22	
COMMUNE DE VILLABE	1 998,00	
COMMUNE DE VILLABE	5 459,00	
COMMUNE DE VILLAINES SOUS BOIS	22 761,83	
COMMUNE DE VILLAINES SOUS BOIS	17 010,00	
COMMUNE DE VILLE SAINT JACQUES	19 679,55	
COMMUNE DE VILLEBEON	83 840,95	
COMMUNE DE VILLECONIN	17 491,82	
COMMUNE DE VILLEJUIF	80 000,00	
COMMUNE DE VILLEMOISSON SUR ORGE	8 704,00	
COMMUNE DE VILLEMOISSON SUR ORGE	6 475,00	
COMMUNE DE VILLEMOISSON SUR ORGE	3 939,24	
COMMUNE DE VILLEMOISSON SUR ORGE	2 800,00	
COMMUNE DE VILLEMOISSON SUR ORGE	1 628,08	
COMMUNE DE VILLEMOMBLE	6 000,00	
COMMUNE DE VILLENAUXE LA PETITE	1 600,00	
COMMUNE DE VILLENEUVE SUR AUVERS	1 502,18	
COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE	8 908,38	
COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE	9 571,00	
COMMUNE DE VILLENEUVE-LE-COMTE	58 022,29	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE VILLENEUVE-LE-COMTE	3 544,70	
COMMUNE DE VILLENEUVE-LE-ROI	39 740,78	
COMMUNE DE VILLENEUVE-LE-ROI	47 718,54	
COMMUNE DE VILLENNES-SUR-SEINE	365 348,28	
COMMUNE DE VILLENNES-SUR-SEINE	75 000,00	
COMMUNE DE VILLENOLY	9 280,48	
COMMUNE DE VILLENOLY	5 707,16	
COMMUNE DE VILLENOLY	46 638,09	
COMMUNE DE VILLEPARISIS	30 127,25	
COMMUNE DE VILLEPINTE	585 768,54	
COMMUNE DE VILLEPINTE	191 253,31	
COMMUNE DE VILLEPINTE	11 550,00	
COMMUNE DE VILLEPINTE	150 609,04	
COMMUNE DE VILLEPINTE	40 000,00	
COMMUNE DE VILLEPINTE	94 836,88	
COMMUNE DE VILLEPINTE	160 000,00	
COMMUNE DE VILLEPINTE	30 000,00	
COMMUNE DE VILLEPREUX	1 365,00	
COMMUNE DE VILLIERS LE BACLE	18 149,60	
COMMUNE DE VILLIERS SAINT GEORGES	118 400,00	
COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ	1 253,45	
COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ	2 754,00	
COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ	5 000,00	
COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ	8 739,94	
COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL	30 000,00	
COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL	28 611,30	
COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL	62 002,96	
COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL	12 342,00	
COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL	40 000,00	
COMMUNE DE VILLIERS-LE-MAHIEU	23 891,56	
COMMUNE DE VILLIERS-SUR-MARNE	62 502,44	
COMMUNE DE VILLIERS-SUR-MARNE	31 200,00	
COMMUNE DE VIMPELLES	33 034,00	
COMMUNE DE VIMPELLES	24 827,41	
COMMUNE DE VIMPELLES	23 900,23	
COMMUNE DE VIMPELLES	19 574,24	
COMMUNE DE VIMPELLES	10 943,07	
COMMUNE DE VINANTES	26 300,90	
COMMUNE DE VINCENNES	382 409,83	
COMMUNE DE VINCENNES	104 103,74	
COMMUNE DE VINCENNES	163 907,00	
COMMUNE DE VIRY-CHATILLON	20 266,71	
COMMUNE DE VITRY SUR SEINE	520 500,00	
COMMUNE DE VITRY SUR SEINE	215 190,79	
COMMUNE DE VITRY SUR SEINE	38 427,89	
COMMUNE DE VITRY SUR SEINE	103 277,26	
COMMUNE DE VOINSLES	1 261,80	
COMMUNE DE VOINSLES	29 600,00	
COMMUNE DE VOINSLES	118 400,00	
COMMUNE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX	9 894,40	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX	16 000,00	
COMMUNE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX	1 120,64	
COMMUNE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX	6 493,86	
COMMUNE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX	47 144,02	
COMMUNE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX	50 000,00	
COMMUNE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX	52 795,44	
COMMUNE DE WISSOUS	31 500,00	
COMMUNE DE WISSOUS	9 300,00	
COMMUNE DE YEBLES	64 397,81	
COMMUNE DE YEBLES	1 099,76	
COMMUNE DE YEBLES	34 793,04	
COMMUNE DE YERRES	42 996,95	
COMMUNE DE YERRES	14 042,62	
COMMUNE DE YERRES	15 000,00	
COMMUNE DE YERRES	49 341,53	
COMMUNE DE YERRES	26 347,31	
COMMUNE DES CLAYES SOUS BOIS	7 000,00	
COMMUNE DES CLAYES SOUS BOIS	4 535,91	
COMMUNE DES CLAYES SOUS BOIS	18 480,00	
COMMUNE DES CLAYES SOUS BOIS	5 131,00	
COMMUNE DES GRANGES LE ROI MAIRIE	29 391,84	
COMMUNE DES MARETS	5 403,70	
COMMUNE DES MARETS	6 484,43	
COMMUNE DES MARETS	14 537,36	
COMMUNE DES MOLIERES	27 408,00	
COMMUNE DES MUREAUX	5 000,00	
COMMUNE DES MUREAUX	106 405,44	
COMMUNE DES MUREAUX	16 393,41	
COMMUNE DES MUREAUX	7 780,52	
COMMUNE DES MUREAUX	16 062,42	
COMMUNE DES MUREAUX	65 388,58	
COMMUNE DES MUREAUX	57 280,00	
COMMUNE DES MUREAUX	55 045,65	
COMMUNE DES MUREAUX	79 825,03	
COMMUNE DES MUREAUX	491 611,24	
COMMUNE DES MUREAUX	26 001,12	
COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS	160 000,00	
COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS	3 681,00	
COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS	97 649,36	
COMMUNE DES SEPT-SORTS	7 349,00	
COMMUNE DES TACOIGNIERES	26 154,60	
COMMUNE DES TACOIGNIERES	40 993,47	
COMMUNE DU BLANC MESNIL - ESPACE CULTUREL MUSIQUE ET DANSE	50 000,00	
COMMUNE DU BLANC-MESNIL	1 600 000,00	
COMMUNE DU BLANC-MESNIL	250 000,00	
COMMUNE DU BOURGET	122 363,64	
COMMUNE DU CHATELET-EN-BRIE	80 000,00	
COMMUNE DU CHATELET-EN-BRIE	80 000,00	
COMMUNE DU CHATELET-EN-BRIE	178 503,42	
COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT	9 268,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT	7 981,42	
COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT	10 000,00	
COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT	3 883,20	
COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT	10 000,00	
COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT	10 103,92	
COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT	10 000,00	
COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT	6 468,75	
COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT	3 000,00	
COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT	15 333,67	
COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT	4 132,00	
COMMUNE DU COUDRAY MONTCEAUX	20 000,00	
COMMUNE DU COUDRAY MONTCEAUX	13 350,00	
COMMUNE DU KREMLIN BICETRE	9 600,00	
COMMUNE DU KREMLIN BICETRE	616,96	
COMMUNE DU MEREVILLOIS MAIRIE	50 000,00	
COMMUNE DU MEREVILLOIS MAIRIE	300 000,00	
COMMUNE DU MEREVILLOIS MAIRIE	59 589,12	
COMMUNE DU MEREVILLOIS MAIRIE	82 437,07	
COMMUNE DU MEREVILLOIS MAIRIE	7 148,00	
COMMUNE DU MEREVILLOIS MAIRIE	8 769,00	
COMMUNE DU MESNIL SAINT DENIS MAIRIE	29 696,71	
COMMUNE DU MESNIL SAINT DENIS MAIRIE	352 100,67	
COMMUNE DU MESNIL SAINT DENIS MAIRIE	25 572,00	
COMMUNE DU PECQ	28 000,00	
COMMUNE DU PECQ	28 800,00	
COMMUNE DU PECQ	41 287,16	
COMMUNE DU PECQ	719,08	
COMMUNE DU PLESSIS BOUCHARD	100 786,71	
COMMUNE DU PLESSIS FEU AUSSOUX	1 925,70	
COMMUNE DU PLESSIS PLACY	16 353,54	
COMMUNE DU PLESSIS ROBINSON	30 000,00	
COMMUNE DU PLESSIS ROBINSON	498 159,20	
COMMUNE DU PLESSIS-GASSOT	3 798,00	
COMMUNE DU PORT MARLY	8 530,50	
COMMUNE DU PRE SAINT GERVAIS	8 921,18	
COMMUNE DU PRE SAINT GERVAIS	110 000,00	
COMMUNE DU RAINCY	16 890,42	
COMMUNE DU VAUDOUE	2 954,80	
COMMUNE DU VESINET MAIRIE	7 890,71	
COMMUNE DU VESINET MAIRIE	10 000,00	
COMMUNE ETRECHY	17 800,00	
COMMUNE ETRECHY	3 000,00	
COMMUNE ETRECHY	314 353,00	
COMMUNE FONTAINE FOURCHES MAIRIE	4 214,22	
COMMUNE FONTAINE FOURCHES MAIRIE	66 723,21	
COMMUNE FONTAINE FOURCHES MAIRIE	54 298,12	
COMMUNE GERMIGNY L'EVEQUE	19 357,60	
COMMUNE LE MEE SUR SEINE	20 547,61	
COMMUNE LE PERREUX SUR MARNE MAIRIE	8 000,00	
COMMUNE LE PERREUX SUR MARNE MAIRIE	165 151,95	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS	10 000,00	
COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS	22 700,00	
COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS	216 824,00	
COMMUNE MARLES EN BRIE	5 914,39	
COMMUNE MEAUX ESPACE CULTUREL THEATRE LUXEMBOURG DE MEAUX	25 000,00	
COMMUNE MITRY MORY MAIRIE	50 790,00	
COMMUNE MITRY MORY MAIRIE	8 706,00	
COMMUNE NOISY SUR ECOLE MAIRIE	20 411,64	
COMMUNE NOISY SUR ECOLE MAIRIE	13 320,00	
COMMUNE PERTHES	120 113,40	
COMMUNE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	406,00	
COMMUNE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	7 170,00	
COMMUNE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	12 932,50	
COMMUNE THORIGNY SUR MARNE MAIRIE	1 423,00	
MAIRIE COMMUNE COUILLY PONT AUX DAMES	10 000,00	
MAIRIE COMMUNE COUILLY PONT AUX DAMES	4 550,00	
MAIRIE COMMUNE COUILLY PONT AUX DAMES	945,00	
MAIRIE COMMUNE DE BRY SUR MARNE	5 000,00	
MAIRIE COMMUNE DE BRY SUR MARNE	120 972,63	
MAIRIE COMMUNE DE BRY SUR MARNE	40 000,00	
MAIRIE COMMUNE DE CHARS	50 000,00	
MAIRIE COMMUNE DE CHARS	3 150,00	
MAIRIE COMMUNE DE CHARS	536,25	
MAIRIE COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS	448 000,00	
MAIRIE COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS	352 000,00	
MAIRIE COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS	118 322,85	
MAIRIE COMMUNE DE GARANCIERES	228 676,00	
MAIRIE COMMUNE DE GARANCIERES	350 142,16	
MAIRIE COMMUNE DE GARCHES	273 635,43	
MAIRIE COMMUNE DE GARCHES	139 489,00	
MAIRIE COMMUNE DE GARCHES	97 060,43	
MAIRIE COMMUNE DE GARCHES	1 294,73	
MAIRIE COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE	103 000,00	
MAIRIE COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE	640 000,00	
MAIRIE COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE	6 550,00	
MAIRIE COMMUNE DE LA GRANDE PAROISSE	63 550,58	
MAIRIE COMMUNE DE LA GRANDE PAROISSE	38 008,03	
MAIRIE COMMUNE DE MEUDON	624 791,80	
MAIRIE COMMUNE DE MEUDON	68 961,00	
MAIRIE COMMUNE DE MONTFORT L'AMAURY	26 906,57	
MAIRIE COMMUNE DE MONTLIGNON	140 774,77	
MAIRIE COMMUNE DE MONTLIGNON	69 751,05	
MAIRIE COMMUNE DE POMPONNE	108 880,74	
MAIRIE COMMUNE DE POMPONNE	54 328,24	
MAIRIE COMMUNE DE POMPONNE	21 580,90	
MAIRIE COMMUNE DE POMPONNE	109 240,95	
MAIRIE COMMUNE DE SAINT SOUPPLETS	35 137,77	
MAIRIE COMMUNE DE SAINT SOUPPLETS	15 393,90	
MAIRIE COMMUNE DE SAINT SOUPPLETS	40 000,00	
MAIRIE COMMUNE DE SAINT SOUPPLETS	103 701,53	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAIRIE COMMUNE DE SAINT WITZ	75 000,00	
MAIRIE COMMUNE DE SAINT WITZ	22 500,00	
MAIRIE COMMUNE DE SAINT WITZ	97 500,00	
MAIRIE COMMUNE DE SAINT-MAMMES	33 827,64	
MAIRIE COMMUNE DE STAINS MAIRIE	2 880,00	
MAIRIE COMMUNE DE TIGERY	43 871,88	
MAIRIE COMMUNE DE VERT LE GRAND	80 000,00	
MAIRIE COMMUNE DE VILLE D AVRAY MAIRIE	430 000,00	
MAIRIE COMMUNE DE VILLE D AVRAY MAIRIE	340 000,00	
MAIRIE COMMUNE DE VILLE D AVRAY MAIRIE	194 000,00	
MAIRIE COMMUNE DE VILLECRESNES	2 761,69	
MAIRIE COMMUNE DE VILLECRESNES	30 195,00	
MAIRIE COMMUNE QUINCY VOISINS	10 838,00	
MAIRIE COMMUNE QUINCY VOISINS	80 000,00	
PARIS DVD DIR VOIRIE & DEPLACEMENTS	95 571,99	
VILLE DE PARIS	322 560,00	
VILLE DE PARIS	968 021,62	
VILLE DE PARIS	237 050,00	
VILLE DE PARIS	672 000,00	
VILLE DE PARIS	499 800,00	
VILLE DE PARIS	162 532,56	
VILLE DE PARIS	780 163,00	
VILLE DE PARIS	100 000,00	
VILLE DE PARIS	5 467 427,34	
VILLE DE PARIS	799 200,00	
VILLE DE PARIS	2 522 400,00	
VILLE DE PARIS	68 520,41	
VILLE DE PARIS	47 770,00	
VILLE DE PARIS	721 861,60	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	494 894 958,82	
104 CENT QUATRE	18 000,00	
104 CENT QUATRE	8 943,72	
104 CENT QUATRE	17 263,70	
104 CENT QUATRE	85 923,00	
104 CENT QUATRE	40 000,00	
ABBE GREGOIRE - PARIS 03	6 076,00	
ABBE GREGOIRE - PARIS 03	7 600,00	
ABBE GREGOIRE - PARIS 03	5 809,94	
ABBE GREGOIRE - PARIS 03	12 484,00	
ABBE GREGOIRE - PARIS 03	605,00	
ADOLPHE CHERIOUX - VITRY	25 721,00	
ADOLPHE CHERIOUX - VITRY	18 409,00	
ADOLPHE CHERIOUX - VITRY	41 812,00	
ADOLPHE CHERIOUX - VITRY	7 107,00	
ADRIENNE BOLLAND - POISSY	28 696,00	
ADRIENNE BOLLAND - POISSY	10 597,00	
ADRIENNE BOLLAND - POISSY	6 260,00	
ADRIENNE BOLLAND - POISSY	1 510,61	
ADRIENNE BOLLAND - POISSY	28 373,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ADRIENNE BOLLAND - POISSY	9 862,00	Mise à disposition de locaux, parkings, électricité et nettoyage (342 017,33 ?)
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	19 210,24	
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	100 031,26	
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	12 460,29	
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	41 026,12	
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	41 526,32	
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	2 451 000,00	
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	250 000,00	
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	700 000,00	
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	3 268 000,00	
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	2 451 000,00	
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	13 817,27	
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	6 660,55	
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	2 948,00	
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	8 873,73	
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	130 860,48	
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	144 000,00	
AGENCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE ILE DE FRANCE NATURE	150 000,00	
AGRO-CAMPUS SAINT-GERMAIN-EN-LAYE/CHAMBOURCY	9 326,00	
AGRO-CAMPUS SAINT-GERMAIN-EN-LAYE/CHAMBOURCY	7 401,00	
AGRO-CAMPUS SAINT-GERMAIN-EN-LAYE/CHAMBOURCY	5 022,09	
AGRO-CAMPUS SAINT-GERMAIN-EN-LAYE/CHAMBOURCY	56 706,00	
AGRO-CAMPUS SAINT-GERMAIN-EN-LAYE/CHAMBOURCY	6 271,00	
AGRO-CAMPUS SAINT-GERMAIN-EN-LAYE/CHAMBOURCY	625,82	
ALAIN - LE VESINET	7 046,00	
ALAIN - LE VESINET	9 976,19	
ALAIN - LE VESINET	1 218,00	
ALAIN - LE VESINET	33 634,00	
ALAIN - LE VESINET	7 019,00	
ALBERT CAMUS - BOIS COLOMBES	5 353,00	
ALBERT CAMUS - BOIS COLOMBES	9 980,00	
ALBERT CAMUS - BOIS COLOMBES	84,60	
ALBERT CAMUS - BOIS COLOMBES	149 888,00	
ALBERT CAMUS - BOIS COLOMBES	180,00	
ALEMBERT (D') - PARIS 19	5 652,00	
ALEMBERT (D') - PARIS 19	506,00	
ALEMBERT (D') - PARIS 19	3 704,00	
ALEMBERT (D') - PARIS 19	6 303,00	
ALEMBERT (D') - PARIS 19	4 540,00	
ALEMBERT (D') - PARIS 19	79,20	
ALEMBERT (D') - PARIS 19	45 112,00	
ALEMBERT (D') - PARIS 19	10 800,00	
ALEXANDRE DENIS - CERNY	21 870,00	
ALEXANDRE DENIS - CERNY	10 000,00	
ALEXANDRE DENIS - CERNY	906,00	
ALEXANDRE DENIS - CERNY	794,00	
ALEXANDRE DENIS - CERNY	18 480,00	
ALEXANDRE DENIS - CERNY	109,80	
ALEXANDRE DENIS - CERNY	18 181,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ALEXANDRE DENIS - CERNY	15 262,00	
ALEXANDRE DUMAS - PARIS 15	7 196,00	
ALEXANDRE DUMAS - PARIS 15	12 312,00	
ALEXANDRE DUMAS - PARIS 15	10 000,00	
ALEXANDRE DUMAS - PARIS 15	11 882,14	
ALEXANDRE DUMAS - PARIS 15	15 726,00	
ALEXANDRE DUMAS - PARIS 15	8 672,00	
ALEXANDRE DUMAS - ST CLOUD	2 772,00	
ALEXANDRE DUMAS - ST CLOUD	2 320,00	
ALEXANDRE DUMAS - ST CLOUD	889,00	
ALEXANDRE DUMAS - ST CLOUD	5 939,00	
ALEXANDRE DUMAS - ST CLOUD	10 000,00	
ALEXANDRE DUMAS - ST CLOUD	1 880,93	
ALEXANDRE DUMAS - ST CLOUD	69 728,00	
ALEXANDRE DUMAS - ST CLOUD	5 127,00	
ALFRED COSTES - BOBIGNY	11 591,00	
ALFRED COSTES - BOBIGNY	9 514,00	
ALFRED COSTES - BOBIGNY	8 506,67	
ALFRED COSTES - BOBIGNY	1 702,26	
ALFRED COSTES - BOBIGNY	30 553,00	
ALFRED COSTES - BOBIGNY	9 915,00	
ALFRED KASTLER - PONTOISE	10 000,00	
ALFRED KASTLER - PONTOISE	8 191,00	
ALFRED KASTLER - PONTOISE	678,36	
ALFRED KASTLER - PONTOISE	19 541,00	
ALFRED KASTLER - PONTOISE	6 260,00	
ANATOLE FRANCE - COLOMBES	5 615,00	
ANATOLE FRANCE - COLOMBES	528,00	
ANATOLE FRANCE - COLOMBES	742,00	
ANATOLE FRANCE - COLOMBES	6 203,00	
ANATOLE FRANCE - COLOMBES	985,59	
ANATOLE FRANCE - COLOMBES	21 683,00	
ANATOLE FRANCE - COLOMBES	6 136,00	
ANDRE BOULLOCHE - LIVRY GARGAN	487,00	
ANDRE BOULLOCHE - LIVRY GARGAN	107,00	
ANDRE BOULLOCHE - LIVRY GARGAN	10 088,00	
ANDRE BOULLOCHE - LIVRY GARGAN	10 000,00	
ANDRE BOULLOCHE - LIVRY GARGAN	22 700,00	
ANDRE BOULLOCHE - LIVRY GARGAN	10 912,00	
ANDRE MALRAUX - MONTEREAU	12 139,00	
ANDRE MALRAUX - MONTEREAU	601,00	
ANDRE MALRAUX - MONTEREAU	32 556,00	
ANDRE MALRAUX - MONTEREAU	19 440,00	
ANDRE MALRAUX - MONTEREAU	10 000,00	
ANDRE MALRAUX - MONTEREAU	3 793,63	
ANDRE MALRAUX - MONTEREAU	68 195,00	
ANDRE MALRAUX - MONTEREAU	39 900,00	
ANDRE SABATIER - BOBIGNY	26 757,00	
ANDRE SABATIER - BOBIGNY	13 905,00	
ANDRE SABATIER - BOBIGNY	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ANDRE SABATIER - BOBIGNY	13 889,01	
ANDRE SABATIER - BOBIGNY	23 597,00	
ANDRE SABATIER - BOBIGNY	12 313,00	
ANDRE SABATIER - BOBIGNY	6 296,76	
ANDRE-MARIE AMPERE - MORSANG	9 810,00	
ANDRE-MARIE AMPERE - MORSANG	6 643,00	
ANDRE-MARIE AMPERE - MORSANG	2 429,99	
ANDRE-MARIE AMPERE - MORSANG	19 958,00	
ANDRE-MARIE AMPERE - MORSANG	6 446,00	
ANTONIN CAREME - SAVIGNY LE TEMPLE	12 000,00	
ANTONIN CAREME - SAVIGNY LE TEMPLE	24 573,00	
ANTONIN CAREME - SAVIGNY LE TEMPLE	13 461,00	
ANTONIN CAREME - SAVIGNY LE TEMPLE	9 953,45	
ANTONIN CAREME - SAVIGNY LE TEMPLE	4 029,71	
ANTONIN CAREME - SAVIGNY LE TEMPLE	50 298,00	
ANTONIN CAREME - SAVIGNY LE TEMPLE	11 671,00	
AP HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX PARIS HOPITAL LOUIS MOURIER	55 403,00	
AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	4 100,00	
AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	36 569,48	
AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	21 415 627,00	
AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	10 000,00	
AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	179 606,00	
AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	58 292,62	
AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	16 061 721,00	
AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	20 016 766,00	
AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	88 211,67	
AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	2 089,46	
AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	6 818,13	
AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	6 049,47	
AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	111 087,11	
AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	582 667,46	
AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	500 185,27	
AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS HOPITAL HENRI MONDOR	114 475,38	
APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS - HOPITAL ANTOINE BECLERE	35 078,85	
APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS HOPITAL JEAN VERDIER	20 000,00	
APHP HOPITAL PUBLIC DES HOPITAUX DE PARIS HOPITAL AVICENNE	17 453,50	
ARAGO - PARIS 12	3 171,00	
ARAGO - PARIS 12	10 000,00	
ARAGO - PARIS 12	7 257,00	
ARAGO - PARIS 12	15 785,00	
ARAGO - PARIS 12	180,00	
ARISTIDE BRIAND - LE BLANC MESNIL	18 596,00	
ARISTIDE BRIAND - LE BLANC MESNIL	6 334,00	
ARISTIDE BRIAND - LE BLANC MESNIL	7 286,62	
ARISTIDE BRIAND - LE BLANC MESNIL	2 119,73	
ARISTIDE BRIAND - LE BLANC MESNIL	53 878,00	
ARISTIDE BRIAND - LE BLANC MESNIL	5 405,00	
ARMAND CARREL - PARIS 19	6 922,00	
ARMAND CARREL - PARIS 19	21 269,00	
ARMAND GUILLAUMIN - ORLY	27 936,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ARMAND GUILLAUMIN - ORLY	3 194,00	
ARMAND GUILLAUMIN - ORLY	2 869,00	
ARMAND GUILLAUMIN - ORLY	20 881,00	
ARMAND GUILLAUMIN - ORLY	9 968,71	
ARMAND GUILLAUMIN - ORLY	3 801,23	
ARMAND GUILLAUMIN - ORLY	11 318,00	
ARMAND GUILLAUMIN - ORLY	11 436,00	
ARTHUR RIMBAUD - GARGES	20 911,00	
ARTHUR RIMBAUD - GARGES	963,00	
ARTHUR RIMBAUD - GARGES	7 410,00	
ARTHUR RIMBAUD - GARGES	8 370,00	
ARTHUR RIMBAUD - GARGES	10 000,00	
ARTHUR RIMBAUD - GARGES	1 611,87	
ARTHUR RIMBAUD - GARGES	40 465,00	
ARTHUR RIMBAUD - GARGES	7 386,00	
ARTHUR RIMBAUD - LA COURNEUVE	7 532,00	
ARTHUR RIMBAUD - LA COURNEUVE	5 292,00	
ARTHUR RIMBAUD - LA COURNEUVE	7 129,00	
ARTHUR RIMBAUD - LA COURNEUVE	8 663,63	
ARTHUR RIMBAUD - LA COURNEUVE	32 706,00	
ARTHUR RIMBAUD - LA COURNEUVE	5 424,00	
ARTS GRAPHIQUES (CORVISART) - PARIS 13	12 180,00	
ARTS GRAPHIQUES (CORVISART) - PARIS 13	10 954,00	
ARTS GRAPHIQUES (CORVISART) - PARIS 13	580,23	
ARTS GRAPHIQUES (CORVISART) - PARIS 13	7 037,83	
ARTS GRAPHIQUES (CORVISART) - PARIS 13	6 864,54	
ARTS GRAPHIQUES (CORVISART) - PARIS 13	25 756,00	
ARTS GRAPHIQUES (CORVISART) - PARIS 13	1 389,00	
AUGUSTE BLANQUI - ST OUEN	3 473,00	
AUGUSTE BLANQUI - ST OUEN	9 802,00	
AUGUSTE BLANQUI - ST OUEN	10 000,00	
AUGUSTE BLANQUI - ST OUEN	699,48	
AUGUSTE BLANQUI - ST OUEN	23 368,00	
AUGUSTE BLANQUI - ST OUEN	8 755,00	
AUGUSTE ESCOFFIER - ERAGNY	6 989,00	
AUGUSTE ESCOFFIER - ERAGNY	17 988,00	
AUGUSTE ESCOFFIER - ERAGNY	15 366,00	
AUGUSTE ESCOFFIER - ERAGNY	6 390,16	
AUGUSTE ESCOFFIER - ERAGNY	10 747,99	
AUGUSTE ESCOFFIER - ERAGNY	32 842,00	
AUGUSTE ESCOFFIER - ERAGNY	12 612,00	
AUGUSTE PERRET - EVRY COURCOURONNES	13 000,00	
AUGUSTE PERRET - EVRY COURCOURONNES	23 689,00	
AUGUSTE PERRET - EVRY COURCOURONNES	4 491,00	
AUGUSTE PERRET - EVRY COURCOURONNES	10 000,00	
AUGUSTE PERRET - EVRY COURCOURONNES	21 489,00	
AUGUSTE PERRET - EVRY COURCOURONNES	6 735,00	
AUGUSTE RENOIR - ASNIERES	3 862,00	
AUGUSTE RENOIR - ASNIERES	33 968,00	
AUGUSTE RENOIR - ASNIERES	180,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AUGUSTE RENOIR - PARIS 18	7 152,00	
AUGUSTE RENOIR - PARIS 18	3 895,00	
AUGUSTE RENOIR - PARIS 18	4 393,00	
AUGUSTE RENOIR - PARIS 18	181,55	
AUGUSTE RENOIR - PARIS 18	29 900,00	
AUGUSTE RENOIR - PARIS 18	5 245,00	
AUGUSTE RODIN - PARIS 13	412,00	
AUGUSTE RODIN - PARIS 13	2 030,00	
AUGUSTE RODIN - PARIS 13	8 570,00	
AUGUSTE RODIN - PARIS 13	10 000,00	
AUGUSTE RODIN - PARIS 13	1 336,91	
AUGUSTE RODIN - PARIS 13	34 814,00	
AUGUSTE RODIN - PARIS 13	1 596,00	
BATIMENT (DU) - DIT ST LAMBERT - PARIS 19	4 283,00	
BATIMENT (DU) - DIT ST LAMBERT - PARIS 19	924,00	
BATIMENT (DU) - DIT ST LAMBERT - PARIS 19	10 000,00	
BATIMENT (DU) - DIT ST LAMBERT - PARIS 19	3 480,00	
BATIMENT (DU) - DIT ST LAMBERT - PARIS 19	9 190,00	
BATIMENT (DU) - DIT ST LAMBERT - PARIS 19	7 069,71	
BATIMENT (DU) - DIT ST LAMBERT - PARIS 19	27 989,00	
BATIMENT (DU) - DIT ST LAMBERT - PARIS 19	5 961,00	
BEAUGRENELLE - PARIS 15	6 271,00	
BEAUGRENELLE - PARIS 15	3 674,00	
BEAUGRENELLE - PARIS 15	9 982,50	
BEAUGRENELLE - PARIS 15	155,16	
BEAUGRENELLE - PARIS 15	17 630,00	
BEAUGRENELLE - PARIS 15	3 658,00	
BENJAMIN FRANKLIN - LA ROCHETTE	36 706,00	
BENJAMIN FRANKLIN - LA ROCHETTE	3 200,00	
BENJAMIN FRANKLIN - LA ROCHETTE	17 784,00	
BENJAMIN FRANKLIN - LA ROCHETTE	10 000,00	
BENJAMIN FRANKLIN - LA ROCHETTE	8 444,87	
BENJAMIN FRANKLIN - LA ROCHETTE	40 386,00	
BENJAMIN FRANKLIN - LA ROCHETTE	16 281,00	
BLAISE CENDRARS - SEVRAN	30 000,00	
BLAISE CENDRARS - SEVRAN	4 057,00	
BLAISE CENDRARS - SEVRAN	9 919,00	
BLAISE CENDRARS - SEVRAN	6 593,00	
BLAISE CENDRARS - SEVRAN	10 000,00	
BLAISE CENDRARS - SEVRAN	1 215,23	
BLAISE CENDRARS - SEVRAN	26 189,00	
BLAISE CENDRARS - SEVRAN	6 700,00	
BLAISE PASCAL - ORSAY	899,00	
BLAISE PASCAL - ORSAY	131 078,00	
BLAISE PASCAL - ORSAY	10 000,00	
BLAISE PASCAL - ORSAY	157 912,57	
BLAISE PASCAL - ORSAY	31 455,00	
BLAISE PASCAL - ORSAY	4 617,00	
BLAISE PASCAL - VILLEMOMBLE	7 130,00	
BLAISE PASCAL - VILLEMOMBLE	5 198,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BLAISE PASCAL - VILLEMOMBLE	5 554,00	
BLAISE PASCAL - VILLEMOMBLE	5 741,78	
BLAISE PASCAL - VILLEMOMBLE	23 468,00	
BLAISE PASCAL - VILLEMOMBLE	5 473,00	
BOUCLE NORD DE SEINE	24 000,00	
BOUGAINVILLE - BRIE COMTE ROBERT	11 024,00	
BOUGAINVILLE - BRIE COMTE ROBERT	1 021,00	
BOUGAINVILLE - BRIE COMTE ROBERT	905,00	
BOUGAINVILLE - BRIE COMTE ROBERT	1 278,00	
BOUGAINVILLE - BRIE COMTE ROBERT	18 834,00	
BOUGAINVILLE - BRIE COMTE ROBERT	10 000,00	
BOUGAINVILLE - BRIE COMTE ROBERT	5 257,22	
BOUGAINVILLE - BRIE COMTE ROBERT	54 042,00	
BOUGAINVILLE - BRIE COMTE ROBERT	19 735,00	
BPIFRANCE	92 577,00	
BRASSAI - PARIS 15	4 878,00	
BRASSAI - PARIS 15	180,00	
BUFFON - PARIS 15	10 444,00	
BUFFON - PARIS 15	10 000,00	
BUFFON - PARIS 15	7 590,18	
BUFFON - PARIS 15	81 874,00	
BUFFON - PARIS 15	7 234,00	
CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	10 000,00	
CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	40 000,00	
CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	8 031,12	
CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	60 000,00	
CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	33 122,65	
CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	15 000,00	
CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	6 000,00	
CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	20 396,49	
CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	129 798,60	
CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	18 456,74	
CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	27 008,91	
CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	38 135,57	
CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	493 526,00	
CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	1 200 000,00	
CA DU PAYS DE MEAUX	11 200,00	
CA DU PAYS DE MEAUX	4 368,00	
CA DU PAYS DE MEAUX	5 000,00	
CA DU PAYS DE MEAUX	4 311,89	
CA DU PAYS DE MEAUX	4 000,00	
CA DU PAYS DE MEAUX	10 236,88	
CA DU PAYS DE MEAUX	9 977,00	
CA DU PAYS DE MEAUX	7 500,00	
CA DU PAYS DE MEAUX	1 210,54	
CA GD PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART REGIE LE PLAN GRAND PARIS SUD	15 000,00	
CA GD PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART REGIE LE PLAN GRAND PARIS SUD	44 000,00	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	1 453,00	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	15 000,00	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	17 229,28	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	113 445,42	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	152 578,77	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	20 000,00	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	38 685,00	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	775 000,00	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	2 369,67	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	276 666,79	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	3 646,20	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	75 227,26	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	3 572,69	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	156 541,06	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	440,00	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	2 577 273,48	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	5 437,50	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	40 000,00	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	1 186 769,55	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	264 000,00	
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	331 528,70	
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	26 355,00	
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	105 200,28	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	7 942,74	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	98 734,96	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	20 000,00	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	62 812,50	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	29 738,84	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	13 721,69	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	38 186,59	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	10 792,37	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	1 000,00	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	213 429,40	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	220 390,95	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	64 775,56	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	15 007,68	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	213 813,12	
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	1 421,24	
CA TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	97 787,87	
CA VAL D YERRES VAL DE SEINE	8 204,00	
CA VAL D YERRES VAL DE SEINE	63 371,00	
CACPB COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE	263 986,45	
CACPB COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE	1 005,00	
CAESE CA ETAMPOIS SUD ESSONNE	12 472,00	
CAESE CA ETAMPOIS SUD ESSONNE	104 352,75	
CAMILLE CLAUDEL - MANTES LA VILLE	27 020,00	
CAMILLE CLAUDEL - MANTES LA VILLE	9 762,00	
CAMILLE CLAUDEL - MANTES LA VILLE	1 823,35	
CAMILLE CLAUDEL - MANTES LA VILLE	40 020,00	
CAMILLE CLAUDEL - MANTES LA VILLE	11 098,00	
CAMILLE CLAUDEL - PALAISEAU	83 143,00	
CAMILLE CLAUDEL - PALAISEAU	13 683,16	
CAMILLE CLAUDEL - PALAISEAU	6 379,50	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CAMILLE CLAUDEL - PALAISEAU	21 620,00	
CAMILLE CLAUDEL - PALAISEAU	40 281,00	
CAMILLE CLAUDEL - PONTAULT-C	2 114,00	
CAMILLE CLAUDEL - PONTAULT-C	8 786,45	
CAMILLE CLAUDEL - PONTAULT-C	6 148,00	
CAMILLE CLAUDEL - PONTAULT-C	10 000,00	
CAMILLE CLAUDEL - PONTAULT-C	212,76	
CAMILLE CLAUDEL - PONTAULT-C	24 347,00	
CAMILLE CLAUDEL - PONTAULT-C	4 268,00	
CAMILLE CLAUDEL - VAUREAL	5 940,00	
CAMILLE CLAUDEL - VAUREAL	1 819,00	
CAMILLE CLAUDEL - VAUREAL	10 000,00	
CAMILLE CLAUDEL - VAUREAL	1 610,00	
CAMILLE CLAUDEL - VAUREAL	93 505,00	
CAMILLE CLAUDEL - VAUREAL	47 086,70	
CAMILLE CLAUDEL - VAUREAL	33 792,00	
CAMILLE CLAUDEL - VAUREAL	58 776,00	
CAMILLE CLAUDEL - VITRY	15 278,00	
CAMILLE CLAUDEL - VITRY	4 761,00	
CAMILLE CLAUDEL - VITRY	10 000,00	
CAMILLE CLAUDEL - VITRY	2 298,45	
CAMILLE CLAUDEL - VITRY	22 070,00	
CAMILLE CLAUDEL - VITRY	3 179,00	
CAMILLE JENATZY - PARIS 18	6 073,00	
CAMILLE JENATZY - PARIS 18	32 010,00	
CAMILLE JENATZY - PARIS 18	17 250,12	
CAMILLE JENATZY - PARIS 18	834,00	
CAMILLE JENATZY - PARIS 18	8 327,00	
CAMILLE JENATZY - PARIS 18	25 054,00	
CAMILLE PISSARRO - PONTOISE	1 848,00	
CAMILLE PISSARRO - PONTOISE	2 656,00	
CAMILLE PISSARRO - PONTOISE	1 784,00	
CAMILLE PISSARRO - PONTOISE	19 324,00	
CAMILLE PISSARRO - PONTOISE	6 130,54	
CAMILLE PISSARRO - PONTOISE	26 769,00	
CAMILLE PISSARRO - PONTOISE	17 726,00	
CAMILLE SEE - PARIS 15	3 792,00	
CAMILLE SEE - PARIS 15	5 674,74	
CAMILLE SEE - PARIS 15	702,66	
CAMILLE SEE - PARIS 15	31 791,00	
CAMILLE SEE - PARIS 15	3 723,00	
CAMVS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN-VAL-DE-SEINE	117 110,52	
CAMVS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN-VAL-DE-SEINE	82 712,37	
CAMVS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN-VAL-DE-SEINE	157 964,67	
CAMVS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN-VAL-DE-SEINE	35 030,81	
CAMVS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN-VAL-DE-SEINE	52 708,55	
CAPV COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE	37 957,08	
CAPV COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE	14 000,00	
CAPV COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE	24 093,14	
CAPVM COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE	2 859,20	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CAPVM COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE	822,82	
CAPVM COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE	17 162,87	
CAPVM COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE	12 060,00	
CAPVM COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE	97 809,30	
CAPVM COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE	93 293,56	
CAPVM COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE	27 912,67	
CAPVM COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE	5 400,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	94 544,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	21 000,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	15 000,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	15 000,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	1 500,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	333 958,58	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	4 605,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	69 840,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	102 820,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	6 984,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	39 576,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	13 386,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	23 357,60	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	46 560,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	251 068,01	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	25 000,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	11 582,40	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	94 830,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	127 300,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	89 680,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	45 600,00	
CAR CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE	102 859,33	
CAROLINE-DORIAN - PARIS 11	3 992,00	
CAROLINE-DORIAN - PARIS 11	964,00	
CAROLINE-DORIAN - PARIS 11	9 160,00	
CAROLINE-DORIAN - PARIS 11	4 750,00	
CAROLINE-DORIAN - PARIS 11	770,76	
CAROLINE-DORIAN - PARIS 11	64 672,00	
CAROLINE-DORIAN - PARIS 11	11 484,00	
CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	106 827,45	
CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	19 349,75	
CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	22 326,29	
CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	12 740,00	
CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	10 000,00	
CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	11 856,49	
CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	104 170,26	
CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	12 533,21	
CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	123 205,89	
CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	15 614,58	
CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	39 562,99	
CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	53 662,95	
CASH CENTRE D'ACCUEIL DE SOINS HOSPITALIERS NANTERRE	2 800,00	
CAVGP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC	17 004,76	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CAVGP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC	47 662,44	
CAVGP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC	165 000,00	
CAVGP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC	14 915,40	
CAVP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS	18 913,60	
CAVP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS	216 552,75	
CAVP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS	4 846 920,65	
CAVP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS	48 520,40	
CAVP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS	93 360,00	
CAVP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS	2 655 234,62	
CAVP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS	31 568,75	
CC2V COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLEES	41 532,04	
CC2V COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLEES	8 975,70	
CCAS CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	39 372,22	
CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LES MUREAUX	95 917,87	
CCDH COMMUNAUTE DE COMMUNE LE DOURDANNAIS EN HUREPOIX	6 358,00	
CCI 77 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	80 487,00	
CCI 77 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	1 786,00	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	16 159,00	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	18 574,00	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	406 036,15	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	208 125,94	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	70 000,00	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	63 703,42	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	17 485,44	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	82 872,01	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	395 847,00	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	19 386,56	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	61 661,37	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	683 499,00	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	62 323,24	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	311 500,28	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	685 199,16	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	35 931,72	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	218 853,43	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	59 606,64	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	14 013,99	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	22 399,74	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	18 395,52	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	5 709,48	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	1 200 000,00	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	629 376,22	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	600 000,00	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE	265 418,86	
CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION PARIS ILE DE FRANCE	6 641,68	
SUP DE VENTE		
CCPH COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS	120 000,00	
CCPIF CC PORTES DE L ILE DE FRANCE	62 791,86	
CCVVS COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE	9 630,00	
CCVVS COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE	5 452,80	
CCVVS COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE	3 377,67	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CCVVS COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE	6 936,00	
CCVVS COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE	2 633,52	
CENTRE HOSPITALIER CRETEIL	8 413,93	
CENTRE HOSPITALIER CRETEIL	166 412,65	
CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE HOPITAL GENERAL	263 933,04	
CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES	601 664,00	
CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES	451 248,00	
CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES	598 994,00	
CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL STELL	686 408,00	
CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL STELL	514 806,00	
CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL STELL	845 196,00	
CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL STELL	18 581,40	
CENTRE HOSPITALIER GENERAL	603 928,00	
CENTRE HOSPITALIER GENERAL	452 946,00	
CENTRE HOSPITALIER GENERAL	458 872,00	
CENTRE HOSPITALIER GENERAL	1,00	
CENTRE HOSPITALIER GENERAL	8 451,00	
CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'ARPAJON	59 757,00	
CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'ARPAJON	44 818,00	
CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'ARPAJON	45 575,00	
CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ST DENIS CH DELAFONTAINE	876 270,00	
CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ST DENIS CH DELAFONTAINE	657 204,00	
CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ST DENIS CH DELAFONTAINE	687 767,00	
CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET	404 727,00	
CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET	539 636,00	
CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET	612 107,00	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL POISSY SAINT GERMAIN	11 456,86	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL POISSY SAINT GERMAIN	1 053 394,00	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL POISSY SAINT GERMAIN	790 047,00	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL POISSY SAINT GERMAIN	953 331,00	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL POISSY SAINT GERMAIN	1 730 125,00	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ROBERT BALLANGER	14 518,44	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ROBERT BALLANGER	567 424,00	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ROBERT BALLANGER	795 024,00	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ROBERT BALLANGER	29 014,04	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ROBERT BALLANGER	756 566,00	
CENTRE HOSPITALIER LA QUEUE EN BRIE HOPITAL LES MURETS	721 696,00	
CENTRE HOSPITALIER LA QUEUE EN BRIE HOPITAL LES MURETS	541 272,00	
CENTRE HOSPITALIER LA QUEUE EN BRIE HOPITAL LES MURETS	620 122,00	
CENTRE HOSPITALIER LA QUEUE EN BRIE HOPITAL LES MURETS	3 464,00	
CENTRE HOSPITALIER LA QUEUE EN BRIE HOPITAL LES MURETS	222 411,00	
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	386 090,00	
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	322 429,68	
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	804 003,00	
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	100 563,69	
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	649,26	
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	3 665,00	
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	2 914,63	
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	173,19	
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	3 977,66	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	7 391,46	
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	3 090,87	
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	698,22	
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	514 787,00	
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	111,56	
CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN	1 397 042,00	
CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN	1 047 782,00	
CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN	1 406 181,00	
CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN	189 398,30	
CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN	8 471,12	
CENTRE HOSPITALIER SUD SEINE ET MARNE SITE DE FONTAINEBLEAU	915 822,00	
CENTRE HOSPITALIER SUD SEINE ET MARNE SITE DE FONTAINEBLEAU	1 071 307,00	
CENTRE HOSPITALIER SUD SEINE ET MARNE SITE DE FONTAINEBLEAU	3 281,00	
CENTRE HOSPITALIER SUD SEINE ET MARNE SITE DE FONTAINEBLEAU	3 242,00	
CENTRE HOSPITALIER SUD SEINE ET MARNE SITE DE FONTAINEBLEAU	1 221 096,00	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA MARTINIQUE	261 906,21	
CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY	881 876,00	
CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY	661 407,00	
CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY	741 768,00	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAL DE MARNE CCID VAL DE MARNE	26 000,00	
CHAPTAL - PARIS 08	10 300,00	
CHAPTAL - PARIS 08	22 624,00	
CHAPTAL - PARIS 08	5 765,00	
CHAPTAL - PARIS 08	6 125,88	
CHAPTAL - PARIS 08	70 747,00	
CHAPTAL - PARIS 08	20 848,00	
CHARLES BAUDELAIRE - EVRY - C	26 000,00	
CHARLES BAUDELAIRE - EVRY - C	40 489,00	
CHARLES BAUDELAIRE - EVRY - C	1 208,00	
CHARLES BAUDELAIRE - EVRY - C	1 200,00	
CHARLES BAUDELAIRE - EVRY - C	11 194,00	
CHARLES BAUDELAIRE - EVRY - C	10 000,00	
CHARLES BAUDELAIRE - EVRY - C	1 700,00	
CHARLES BAUDELAIRE - EVRY - C	1 901,54	
CHARLES BAUDELAIRE - EVRY - C	33 895,00	
CHARLES BAUDELAIRE - EVRY - C	11 553,00	
CHARLES BAUDELAIRE - FOSSES	17 651,00	
CHARLES BAUDELAIRE - FOSSES	4 000,00	
CHARLES BAUDELAIRE - FOSSES	664,00	
CHARLES BAUDELAIRE - FOSSES	527,00	
CHARLES BAUDELAIRE - FOSSES	9 780,00	
CHARLES BAUDELAIRE - FOSSES	10 000,00	
CHARLES BAUDELAIRE - FOSSES	540,37	
CHARLES BAUDELAIRE - FOSSES	41 925,00	
CHARLES BAUDELAIRE - FOSSES	8 879,00	
CHARLES BAUDELAIRE - MEAUX	10 125,00	
CHARLES BAUDELAIRE - MEAUX	10 032,00	
CHARLES BAUDELAIRE - MEAUX	8 604,50	
CHARLES BAUDELAIRE - MEAUX	4 897,59	
CHARLES BAUDELAIRE - MEAUX	19 842,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CHARLES BAUDELAIRE - MEAUX	4 010,00	
CHARLES DE GAULLE - PARIS 20	22 961,00	
CHARLES DE GAULLE - PARIS 20	3 691,32	
CHARLES DE GAULLE - PARIS 20	3 707,00	
CHARLES DE GAULLE - PARIS 20	11 120,00	
CHARLES DE GAULLE - POISSY	169 000,00	
CHARLES DE GAULLE - POISSY	1 173,00	
CHARLES DE GAULLE - POISSY	30,00	
CHARLES DE GAULLE - POISSY	129 205,00	
CHARLES DE GAULLE - POISSY	10 000,00	
CHARLES DE GAULLE - POISSY	2 704,96	
CHARLES DE GAULLE - POISSY	12 761,00	
CHARLES DE GAULLE - POISSY	57 397,00	
CHARLES DE GAULLE - ROSNY	13 111,00	
CHARLES DE GAULLE - ROSNY	4 821,20	
CHARLES DE GAULLE - ROSNY	1 880,79	
CHARLES DE GAULLE - ROSNY	31 232,00	
CHARLES DE GAULLE - ROSNY	11 745,00	
CHARLES LE CHAUVÉ - ROISSY EN BRIE	23 200,00	
CHARLES LE CHAUVÉ - ROISSY EN BRIE	9 943,00	
CHARLES LE CHAUVÉ - ROISSY EN BRIE	2 245,49	
CHARLES LE CHAUVÉ - ROISSY EN BRIE	507,72	
CHARLES LE CHAUVÉ - ROISSY EN BRIE	34 604,00	
CHARLES LE CHAUVÉ - ROISSY EN BRIE	9 962,00	
CHARLES PETIET - VILLENEUVE-LA-G	6 776,00	
CHARLES PETIET - VILLENEUVE-LA-G	4 967,00	
CHARLES PETIET - VILLENEUVE-LA-G	18 799,00	
CHARLES PETIET - VILLENEUVE-LA-G	5 597,30	
CHARLES PETIET - VILLENEUVE-LA-G	24,48	
CHARLES PETIET - VILLENEUVE-LA-G	71 891,00	
CHARLES PETIET - VILLENEUVE-LA-G	4 489,00	
CHARLOTTE DELBO - DAMMARTIN	12 485,00	
CHARLOTTE DELBO - DAMMARTIN	6 421,00	
CHARLOTTE DELBO - DAMMARTIN	5 044,00	
CHARLOTTE DELBO - DAMMARTIN	5 097,00	
CHARLOTTE DELBO - DAMMARTIN	6 095,80	
CHARLOTTE DELBO - DAMMARTIN	257,04	
CHARLOTTE DELBO - DAMMARTIN	29 074,00	
CHARLOTTE DELBO - DAMMARTIN	4 952,00	
CHATEAU D'EPLUCHES - ST OUEN AUMONE	17 378,00	
CHATEAU D'EPLUCHES - ST OUEN AUMONE	7 920,00	
CHATEAU D'EPLUCHES - ST OUEN AUMONE	9 344,00	
CHATEAU D'EPLUCHES - ST OUEN AUMONE	9 820,45	
CHATEAU D'EPLUCHES - ST OUEN AUMONE	1 456,55	
CHATEAU D'EPLUCHES - ST OUEN AUMONE	71 748,00	
CHATEAU D'EPLUCHES - ST OUEN AUMONE	7 714,00	
CHATEAU DES COUDRAIES - ETIOLLES	30 653,00	
CHATEAU DES COUDRAIES - ETIOLLES	4 899,00	
CHATEAU DES COUDRAIES - ETIOLLES	14 019,00	
CHATEAU DES COUDRAIES - ETIOLLES	8 432,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CHATEAU DES COUDRAIES - ETIOLLES	3 726,26	
CHATEAU DES COUDRAIES - ETIOLLES	60 465,00	
CHATEAU DES COUDRAIES - ETIOLLES	12 745,00	
CHENNEVIERE MALEZIEUX - PARIS 12	9 877,00	
CHENNEVIERE MALEZIEUX - PARIS 12	268,00	
CHENNEVIERE MALEZIEUX - PARIS 12	1 799,00	
CHENNEVIERE MALEZIEUX - PARIS 12	1 242,00	
CHENNEVIERE MALEZIEUX - PARIS 12	10 000,00	
CHENNEVIERE MALEZIEUX - PARIS 12	10 534,00	
CHENNEVIERE MALEZIEUX - PARIS 12	4 141,22	
CHENNEVIERE MALEZIEUX - PARIS 12	39 478,00	
CHENNEVIERE MALEZIEUX - PARIS 12	10 247,00	
CHIMM CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL MEULAN LES MUREAUX	872 893,00	
CHIMM CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL MEULAN LES MUREAUX	141 832,35	
CHIMM CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL MEULAN LES MUREAUX	96 733,06	
CHIMM CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL MEULAN LES MUREAUX	16 743,36	
CHIMM CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL MEULAN LES MUREAUX	1 270 994,00	
CHIMM CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL MEULAN LES MUREAUX	8 293,00	
CHIMM CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL MEULAN LES MUREAUX	1 163 857,00	
CHIV CTRE HOSP INTERCOM VILLENEUVE ST GEORGES	548 377,00	
CHIV CTRE HOSP INTERCOM VILLENEUVE ST GEORGES	411 283,00	
CHIV CTRE HOSP INTERCOM VILLENEUVE ST GEORGES	462 965,00	
CHIV CTRE HOSP INTERCOM VILLENEUVE ST GEORGES	130 371,77	
CHRISTOPHE COLOMB SUCY EN BRIE	6 632,00	
CHRISTOPHE COLOMB SUCY EN BRIE	51,00	
CHRISTOPHE COLOMB SUCY EN BRIE	9 785,00	
CHRISTOPHE COLOMB SUCY EN BRIE	10 000,00	
CHRISTOPHE COLOMB SUCY EN BRIE	470,53	
CHRISTOPHE COLOMB SUCY EN BRIE	51 513,00	
CHRISTOPHE COLOMB SUCY EN BRIE	4 609,00	
CLAUDE ANTHIME CORBON - PARIS 15	1 479,00	
CLAUDE ANTHIME CORBON - PARIS 15	8 962,00	
CLAUDE ANTHIME CORBON - PARIS 15	7 610,00	
CLAUDE ANTHIME CORBON - PARIS 15	6 187,94	
CLAUDE ANTHIME CORBON - PARIS 15	2 011,00	
CLAUDE ANTHIME CORBON - PARIS 15	8 417,00	
CLAUDE BERNARD - PARIS 16	3 460,00	
CLAUDE BERNARD - PARIS 16	6 323,00	
CLAUDE BERNARD - PARIS 16	3 766,20	
CLAUDE BERNARD - PARIS 16	4 852,73	
CLAUDE BERNARD - PARIS 16	44 821,00	
CLAUDE BERNARD - PARIS 16	3 207,00	
CLAUDE CHAPPE - NANTERRE	12 596,00	
CLAUDE CHAPPE - NANTERRE	1 863,00	
CLAUDE CHAPPE - NANTERRE	1 278,00	
CLAUDE CHAPPE - NANTERRE	49,68	
CLAUDE CHAPPE - NANTERRE	16 849,00	
CLAUDE CHAPPE - NANTERRE	3 099,00	
CLAUDE GARAMONT - COLOMBES	18 047,00	
CLAUDE GARAMONT - COLOMBES	387,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CLAUDE GARAMONT - COLOMBES	4 306,00	
CLAUDE GARAMONT - COLOMBES	1 501,55	
CLAUDE GARAMONT - COLOMBES	7 330,85	
CLAUDE GARAMONT - COLOMBES	21,60	
CLAUDE GARAMONT - COLOMBES	17 907,00	
CLAUDE GARAMONT - COLOMBES	4 944,00	
CLAUDE MONET - PARIS 13	5 852,00	
CLAUDE MONET - PARIS 13	2 494,00	
CLAUDE MONET - PARIS 13	69,00	
CLAUDE MONET - PARIS 13	10 000,00	
CLAUDE MONET - PARIS 13	12 959,00	
CLAUDE MONET - PARIS 13	4 787,15	
CLAUDE MONET - PARIS 13	22 357,00	
CLAUDE MONET - PARIS 13	11 239,00	
CLAUDE-NICOLAS LEDOUX - LES PAVILLONS SS BOIS	23 961,00	
CLAUDE-NICOLAS LEDOUX - LES PAVILLONS SS BOIS	7 832,99	
CLAUDE-NICOLAS LEDOUX - LES PAVILLONS SS BOIS	7 615,00	
CLAUDE-NICOLAS LEDOUX - LES PAVILLONS SS BOIS	177,48	
CLAUDE-NICOLAS LEDOUX - LES PAVILLONS SS BOIS	26 431,00	
CLAUDE-NICOLAS LEDOUX - LES PAVILLONS SS BOIS	7 325,00	
CLEMENT ADER - ATHIS MONS	15 859,00	
CLEMENT ADER - ATHIS MONS	1 812,00	
CLEMENT ADER - ATHIS MONS	8 682,00	
CLEMENT ADER - ATHIS MONS	4 460,04	
CLEMENT ADER - ATHIS MONS	1 689,32	
CLEMENT ADER - ATHIS MONS	22 799,00	
CLEMENT ADER - ATHIS MONS	7 834,00	
CLEMENT ADER - TOURNAN EN BRIE	17 255,00	
CLEMENT ADER - TOURNAN EN BRIE	1 739,00	
CLEMENT ADER - TOURNAN EN BRIE	94,00	
CLEMENT ADER - TOURNAN EN BRIE	16 967,00	
CLEMENT ADER - TOURNAN EN BRIE	10 000,00	
CLEMENT ADER - TOURNAN EN BRIE	376,44	
CLEMENT ADER - TOURNAN EN BRIE	47 049,00	
CLEMENT ADER - TOURNAN EN BRIE	16 814,00	
CMAR IDF CHAMBRE DE METIERS ET ARTISANAT DE REGION ILE DE FRANCE	14 929,60	
CMAR IDF CHAMBRE DE METIERS ET ARTISANAT DE REGION ILE DE FRANCE	2 000 000,00	
CMAR IDF CHAMBRE DE METIERS ET ARTISANAT DE REGION ILE DE FRANCE	8 613,33	
CMAR IDF CHAMBRE DE METIERS ET ARTISANAT DE REGION ILE DE FRANCE	1 600,00	
CMAR IDF CHAMBRE DE METIERS ET ARTISANAT DE REGION ILE DE FRANCE	101 894,04	
CMAR IDF CHAMBRE DE METIERS ET ARTISANAT DE REGION ILE DE FRANCE	79 706,65	
CMAR IDF CHAMBRE DE METIERS ET ARTISANAT DE REGION ILE DE FRANCE	46 533,00	
CMAR IDF CHAMBRE DE METIERS ET ARTISANAT DE REGION ILE DE FRANCE	1 053,26	
CMAR IDF CHAMBRE DE METIERS ET ARTISANAT DE REGION ILE DE FRANCE	46 858,00	
CMAR IDF CHAMBRE DE METIERS ET ARTISANAT DE REGION ILE DE FRANCE	150 286,89	
COLBERT - PARIS 10	6 021,00	
COLBERT - PARIS 10	925,25	
COLBERT - PARIS 10	13 954,00	
COLBERT - PARIS 10	4 472,00	
COLLEGE MARECHAL LECLERC	5 599,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	150 000,00	
COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	30 000,00	
COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	49 000,00	
COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	30 000,00	
COMMUNAUTE COMMUNE VALLEE OISE TROIS FORETS	3 703,33	
COMMUNAUTE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE	23 231,81	
COMMUNAUTE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE	90 000,00	
COMMUNAUTE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE	5 364,00	
COMMUNAUTE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE	52 439,55	
COMMUNAUTE COMMUNES HAUT VAL D OISE	508,20	
COMMUNAUTE COMMUNES HAUT VAL D OISE	6 975,00	
COMMUNAUTE COMMUNES HAUT VAL D OISE	10 000,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	12 775,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	18 641,40	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	212 519,16	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	208 399,83	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	164 142,59	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	109 779,88	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	1 662,50	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	162 933,38	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	233 023,26	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	4 767,92	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	247 980,08	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	24 758,30	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	155 654,11	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	294 319,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	94 628,73	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	141 943,06	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	555,63	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	5 641,76	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'EUROPE AGGLOMERATION	14 902,96	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE	22 000,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE	8 455,28	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE	36 484,56	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE	67 702,71	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE	1 603,70	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE	3 572,10	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE	79 600,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE	12 189,38	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE	1 064,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE	3 276,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE	1 200,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE	6 492,50	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE	46 463,04	
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE	16 331,51	
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE	74 315,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE	13 805,05	
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE	4 060,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE	85 884,08	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OREE DE BRIE	336 342,86	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OREE DE BRIE	273 856,06	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OREE DE BRIE	303 360,17	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OREE DE BRIE	22 454,40	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING	3 474,02	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING	2 141,42	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING	256 680,60	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING	11 200,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING	15 510,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX MORIN	35 655,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX MORIN	1 437,99	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L OURCQ BRUIT DE LIZY	400 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L OURCQ BRUIT DE LIZY	160 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L OURCQ BRUIT DE LIZY	68 609,04	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS	55 995,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS	196 350,88	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS	1 324,40	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD	18 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD	321 776,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD	29 464,68	
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORETS	28 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORETS	10 349,70	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONT DE FRANCE	120 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ESSONNE	491 340,52	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ESSONNE	373 572,71	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE	10 500,00	
COMMUNE URBAINE D'ANTANANARIVO	38 148,94	
COMMUNE URBAINE D'ANTANANARIVO	84 434,00	
COMMUNE URBAINE D'ANTANANARIVO	23 072,82	
CONDORCET (PRO) - MONTREUIL	6 000,00	
CONDORCET (PRO) - MONTREUIL	5 000,00	
CONDORCET (PRO) - MONTREUIL	3 577,00	
CONDORCET (PRO) - MONTREUIL	3 505,00	
CONDORCET (PRO) - MONTREUIL	2 157,00	
CONDORCET (PRO) - MONTREUIL	1 543,00	
CONDORCET - LIMAY	2 000,00	
CONDORCET - LIMAY	955,00	
CONDORCET - LIMAY	13 637,00	
CONDORCET - LIMAY	6 772,74	
CONDORCET - LIMAY	2 552,20	
CONDORCET - LIMAY	18 736,00	
CONDORCET - LIMAY	11 982,00	
CONDORCET - MONTREUIL	117,00	
CONDORCET - MONTREUIL	6 040,00	
CONDORCET - MONTREUIL	10 767,00	
CONDORCET - MONTREUIL	10 000,00	
CONDORCET - MONTREUIL	1 591,25	
CONDORCET - MONTREUIL	37 544,00	
CONDORCET - MONTREUIL	10 460,00	
CONDORCET - PARIS 09	2 282,00	
CONDORCET - PARIS 09	1 434,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CONDORCET - PARIS 09	10 099,00	
CONDORCET - PARIS 09	2 266,00	
CONDORCET - PARIS 09	3 514,72	
CONDORCET - PARIS 09	23 100,00	
CONDORCET - PARIS 09	8 766,00	
CORNEILLE - LA CELLE ST CLOUD	11 415,00	
CORNEILLE - LA CELLE ST CLOUD	2 430,00	
CORNEILLE - LA CELLE ST CLOUD	1 585,00	
CORNEILLE - LA CELLE ST CLOUD	6 759,00	
CORNEILLE - LA CELLE ST CLOUD	9 514,78	
CORNEILLE - LA CELLE ST CLOUD	277,56	
CORNEILLE - LA CELLE ST CLOUD	75 742,00	
CORNEILLE - LA CELLE ST CLOUD	180,00	
COULOMMIERS PAYS DE BRIE TOURISME	1 083,23	
COULOMMIERS PAYS DE BRIE TOURISME	37 812,55	
COULOMMIERS PAYS DE BRIE TOURISME	40 000,00	
CROCE SPINELLI - PARIS 14	8 866,00	
CROCE SPINELLI - PARIS 14	3 948,00	
CROCE SPINELLI - PARIS 14	756,63	
CROCE SPINELLI - PARIS 14	9 075,00	
CROCE SPINELLI - PARIS 14	4 326,00	
CTRE ACCUEIL SOINS HP NANTERRE HP MAX FOURESTIER	949 404,00	
CTRE ACCUEIL SOINS HP NANTERRE HP MAX FOURESTIER	1 014 088,00	
CTRE ACCUEIL SOINS HP NANTERRE HP MAX FOURESTIER	1,00	
CTRE ACCUEIL SOINS HP NANTERRE HP MAX FOURESTIER	1 265 872,00	
CTRE HOSP MOISSELLES ROGER PREVOT	419 714,00	
D'ALEMBERT - AUBERVILLIERS	695,79	
D'ALEMBERT - AUBERVILLIERS	792,21	
D'ALEMBERT - AUBERVILLIERS	5 414,00	
D'ALEMBERT - AUBERVILLIERS	9 948,00	
D'ALEMBERT - AUBERVILLIERS	2 316,00	
D'ALEMBERT - AUBERVILLIERS	149,40	
D'ALEMBERT - AUBERVILLIERS	22 167,00	
D'ALEMBERT - AUBERVILLIERS	3 714,00	
D'ALEMBERT - AUBERVILLIERS	401,14	
D'ARSONVAL - ST MAUR DES FOSSES	3 149,00	
D'ARSONVAL - ST MAUR DES FOSSES	1 242,00	
D'ARSONVAL - ST MAUR DES FOSSES	7 866,00	
D'ARSONVAL - ST MAUR DES FOSSES	6 574,62	
D'ARSONVAL - ST MAUR DES FOSSES	758,22	
D'ARSONVAL - ST MAUR DES FOSSES	27 155,00	
D'ARSONVAL - ST MAUR DES FOSSES	7 573,00	
DANIEL BALAVOINE - BOIS COLOMBES	11 174,00	
DANIEL BALAVOINE - BOIS COLOMBES	852,00	
DANIEL BALAVOINE - BOIS COLOMBES	3 364,00	
DANIEL BALAVOINE - BOIS COLOMBES	9 920,00	
DANIEL BALAVOINE - BOIS COLOMBES	361,01	
DANIEL BALAVOINE - BOIS COLOMBES	14 769,00	
DANIEL BALAVOINE - BOIS COLOMBES	3 529,00	
DARIUS MILHAUD - LE KREMLIN BICETRE	16 818,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DARIUS MILHAUD - LE KREMLIN BICETRE	4 972,00	
DARIUS MILHAUD - LE KREMLIN BICETRE	20 851,00	
DARIUS MILHAUD - LE KREMLIN BICETRE	10 000,00	
DARIUS MILHAUD - LE KREMLIN BICETRE	5 978,87	
DARIUS MILHAUD - LE KREMLIN BICETRE	29 854,00	
DARIUS MILHAUD - LE KREMLIN BICETRE	19 080,00	
DARIUS MILHAUD - LE KREMLIN BICETRE	2 108,57	
DE L'HAUTIL - JOUY LE M	13 590,00	
DE L'HAUTIL - JOUY LE M	284,00	
DE L'HAUTIL - JOUY LE M	5 422,00	
DE L'HAUTIL - JOUY LE M	1 372,36	
DE L'HAUTIL - JOUY LE M	27 407,00	
DE L'HAUTIL - JOUY LE M	180,00	
DE LA MARE CARREE - MOISSY CRAMAYEL	21 234,00	
DE LA MARE CARREE - MOISSY CRAMAYEL	11 789,00	
DE LA MARE CARREE - MOISSY CRAMAYEL	10 000,00	
DE LA MARE CARREE - MOISSY CRAMAYEL	3 197,15	
DE LA MARE CARREE - MOISSY CRAMAYEL	4 000,00	
DE LA MARE CARREE - MOISSY CRAMAYEL	30 295,00	
DE LA MARE CARREE - MOISSY CRAMAYEL	10 272,00	
DE LA TOUR DES DAMES - ROZAY EN BRIE	9 172,00	
DE LA TOUR DES DAMES - ROZAY EN BRIE	1 846,00	
DE LA TOUR DES DAMES - ROZAY EN BRIE	1 976,00	
DE LA TOUR DES DAMES - ROZAY EN BRIE	9 644,00	
DE LA TOUR DES DAMES - ROZAY EN BRIE	10 000,00	
DE LA TOUR DES DAMES - ROZAY EN BRIE	77,04	
DE LA TOUR DES DAMES - ROZAY EN BRIE	5 124,00	
DE LA TOUR DES DAMES - ROZAY EN BRIE	16 542,00	
DE LA TOUR DES DAMES - ROZAY EN BRIE	11 701,00	
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE - GIF S/YVETTE	170,00	
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE - GIF S/YVETTE	280,00	
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE - GIF S/YVETTE	10 000,00	
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE - GIF S/YVETTE	5 551,00	
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE - GIF S/YVETTE	2 402,33	
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE - GIF S/YVETTE	44 899,00	
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE - GIF S/YVETTE	4 863,00	
DE PRONY - ASNIERES	5 341,00	
DE PRONY - ASNIERES	1 033,00	
DE PRONY - ASNIERES	9 000,00	
DE PRONY - ASNIERES	1 497,86	
DE PRONY - ASNIERES	2 148,00	
DE PRONY - ASNIERES	1 016,00	
DE PRONY - ASNIERES	4 043,00	
DE PRONY - ASNIERES	4 130,00	
DE PRONY - ASNIERES	10 000,00	
DE PRONY - ASNIERES	48 455,00	
DE PRONY - ASNIERES	4 481,00	
DE VILLARROY - GUYANCOURT	30 938,00	
DE VILLARROY - GUYANCOURT	3 540,00	
DE VILLARROY - GUYANCOURT	445,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DE VILLARROY - GUYANCOURT	80 474,00	
DE VILLARROY - GUYANCOURT	5 975,41	
DE VILLARROY - GUYANCOURT	4 189,86	
DE VILLARROY - GUYANCOURT	22 506,00	
DE VILLARROY - GUYANCOURT	58 153,00	
DIDEROT - PARIS 19	20 700,00	
DIDEROT - PARIS 19	13 800,00	
DIDEROT - PARIS 19	1 725,00	
DIDEROT - PARIS 19	11 487,00	
DIDEROT - PARIS 19	8 302,00	
DIDEROT - PARIS 19	3 492,00	
DIDEROT - PARIS 19	42 042,00	
DIDEROT - PARIS 19	9 702,00	
DIDEROT - PARIS 19	20 737,00	
DIDEROT - PARIS 19	1 246,00	
DIDEROT - PARIS 19	31 531,50	
DIDEROT - PARIS 19	7 276,50	
DIDEROT - PARIS 19	1 483,82	
DIDEROT - PARIS 19	9 502,00	
DIDEROT - PARIS 19	3 929,00	
DIDEROT - PARIS 19	10 000,00	
DIDEROT - PARIS 19	13 929,00	
DIDEROT - PARIS 19	9 480,00	
DIDEROT - PARIS 19	20 700,00	
DIDEROT - PARIS 19	3 450,00	
DIDEROT - PARIS 19	13 800,00	
DIDEROT - PARIS 19	5 175,00	
DIDEROT - PARIS 19	3 897,32	
DIDEROT - PARIS 19	87 695,00	
DIDEROT - PARIS 19	13 380,00	
DU GUE A TREMES - CONGIS S/THEROUANNE	24 360,00	
DU GUE A TREMES - CONGIS S/THEROUANNE	32 890,00	
DU GUE A TREMES - CONGIS S/THEROUANNE	36 046,00	
DU GUE A TREMES - CONGIS S/THEROUANNE	10 000,00	
DU GUE A TREMES - CONGIS S/THEROUANNE	7 781,98	
DU GUE A TREMES - CONGIS S/THEROUANNE	73 591,00	
DU GUE A TREMES - CONGIS S/THEROUANNE	35 676,00	
DU VEXIN - CHARS	21 744,00	
DU VEXIN - CHARS	88,00	
DU VEXIN - CHARS	9 505,29	
DU VEXIN - CHARS	8 621,00	
DU VEXIN - CHARS	5 834,00	
DU VEXIN - CHARS	2 751,16	
DU VEXIN - CHARS	19 738,00	
DU VEXIN - CHARS	4 027,00	
DUMONT D'URVILLE - MAUREPAS	17 000,00	
DUMONT D'URVILLE - MAUREPAS	17 879,00	
DUMONT D'URVILLE - MAUREPAS	8 212,00	
DUMONT D'URVILLE - MAUREPAS	10 857,00	
DUMONT D'URVILLE - MAUREPAS	2 538,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ECOLE NATIONALE DE COMMERCE (DIT BESSIERES) - PARIS 17	26 359,00	
ECOLE NATIONALE DE COMMERCE (DIT BESSIERES) - PARIS 17	25 192,00	
ECOLE NATIONALE DE COMMERCE (DIT BESSIERES) - PARIS 17	32 190,00	
ECOLE NATIONALE DE COMMERCE (DIT BESSIERES) - PARIS 17	9 029,00	
ECOLE NATIONALE DE COMMERCE (DIT BESSIERES) - PARIS 17	14 324,60	
ECOLE NATIONALE DE COMMERCE (DIT BESSIERES) - PARIS 17	52 404,00	
ECOLE NATIONALE DE COMMERCE (DIT BESSIERES) - PARIS 17	25 325,00	
ECOLE-NATIONALE-SUP-DES-ARTS-APPLIQUES - PARIS 15	3 324,00	
ECOLE-NATIONALE-SUP-DES-ARTS-APPLIQUES - PARIS 15	6 124,00	
ECOLE-NATIONALE-SUP-DES-ARTS-APPLIQUES - PARIS 15	8 100,00	
ECOLE-NATIONALE-SUP-DES-ARTS-APPLIQUES - PARIS 15	15 000,00	
ECOLE-NATIONALE-SUP-DES-ARTS-APPLIQUES - PARIS 15	2 576,00	
ECOLE-NATIONALE-SUP-DES-ARTS-APPLIQUES - PARIS 15	13 698,00	
ECOLE-NATIONALE-SUP-DES-ARTS-APPLIQUES - PARIS 15	10 000,00	
ECOLE-NATIONALE-SUP-DES-ARTS-APPLIQUES - PARIS 15	25 935,00	
ECOLE-NATIONALE-SUP-DES-ARTS-APPLIQUES - PARIS 15	14 821,00	
EDGAR QUINET - PARIS 09	7 489,00	
EDGAR QUINET - PARIS 09	2 691,00	
EDGAR QUINET - PARIS 09	9 302,83	
EDGAR QUINET - PARIS 09	1 721,00	
EDGAR QUINET - PARIS 09	7 931,00	
EDGAR QUINET - PARIS 09	5 408,00	
EDGAR QUINET - PARIS 09	183,96	
EDGAR QUINET - PARIS 09	18 959,00	
EDGAR QUINET - PARIS 09	8 925,00	
EDITH PIAF - PARIS 20	6 281,00	
EDITH PIAF - PARIS 20	8 131,00	
EDITH PIAF - PARIS 20	22 335,00	
EDITH PIAF - PARIS 20	9 538,00	
EDMOND MICHELET - ARPAJON	4 244,00	
EDMOND MICHELET - ARPAJON	8 088,00	
EDMOND MICHELET - ARPAJON	513,00	
EDMOND MICHELET - ARPAJON	851,00	
EDMOND MICHELET - ARPAJON	125 887,00	
EDMOND MICHELET - ARPAJON	9 751,90	
EDMOND MICHELET - ARPAJON	52 957,52	
EDMOND MICHELET - ARPAJON	34 207,00	
EDMOND MICHELET - ARPAJON	98 787,00	
EDMOND ROSTAND - ST OUEN L'AUMONE	1 181,00	
EDMOND ROSTAND - ST OUEN L'AUMONE	605,00	
EDMOND ROSTAND - ST OUEN L'AUMONE	4 949,00	
EDMOND ROSTAND - ST OUEN L'AUMONE	12 689,00	
EDMOND ROSTAND - ST OUEN L'AUMONE	643,56	
EDMOND ROSTAND - ST OUEN L'AUMONE	27 922,00	
EDMOND ROSTAND - ST OUEN L'AUMONE	12 614,00	
EDOUARD BRANLY - CRETEIL	23 666,00	
EDOUARD BRANLY - CRETEIL	2 299,00	
EDOUARD BRANLY - CRETEIL	6 015,00	
EDOUARD BRANLY - CRETEIL	5 535,00	
EDOUARD BRANLY - CRETEIL	11 965,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EDOUARD BRANLY - CRETEIL	6 344,83	
EDOUARD BRANLY - CRETEIL	50 036,00	
EDOUARD BRANLY - CRETEIL	9 053,00	
EDOUARD BRANLY - NOGENT S/MARNE	2 826,00	
EDOUARD BRANLY - NOGENT S/MARNE	10 000,00	
EDOUARD BRANLY - NOGENT S/MARNE	453,96	
EDOUARD BRANLY - NOGENT S/MARNE	33 834,00	
EDOUARD BRANLY - NOGENT S/MARNE	1 516,00	
EEH OFFICE PUBLIC DE L HABITAT EST ENSEMBLE HABITAT	1 084 887,49	
EEH OFFICE PUBLIC DE L HABITAT EST ENSEMBLE HABITAT	15 333,20	
EEH OFFICE PUBLIC DE L HABITAT EST ENSEMBLE HABITAT	21 792,00	
ELISA LEMONNIER - PARIS 12	30 107,00	
ELISA LEMONNIER - PARIS 12	2 261,00	
ELISA LEMONNIER - PARIS 12	15 656,00	
ELISA LEMONNIER - PARIS 12	10 000,00	
ELISA LEMONNIER - PARIS 12	4 403,70	
ELISA LEMONNIER - PARIS 12	35 260,00	
ELISA LEMONNIER - PARIS 12	15 194,00	
EMILE DUBOIS - PARIS 14	1 324,00	
EMILE DUBOIS - PARIS 14	866,00	
EMILE DUBOIS - PARIS 14	6 902,00	
EMILE DUBOIS - PARIS 14	9 507,37	
EMILE DUBOIS - PARIS 14	18 106,00	
EMILE DUBOIS - PARIS 14	3 078,00	
EMILIE DE BRETEUIL - MONTIGNY LE BRETONNEUX	6 366,00	
EMILIE DE BRETEUIL - MONTIGNY LE BRETONNEUX	5 990,00	
EMILIE DE BRETEUIL - MONTIGNY LE BRETONNEUX	205,14	
EMILIE DE BRETEUIL - MONTIGNY LE BRETONNEUX	25 149,00	
EMILIE DE BRETEUIL - MONTIGNY LE BRETONNEUX	6 036,00	
EMILIE DU CHATELET - SERRIS	12 533,00	
EMILIE DU CHATELET - SERRIS	568,00	
EMILIE DU CHATELET - SERRIS	12 225,00	
EMILIE DU CHATELET - SERRIS	10 000,00	
EMILIE DU CHATELET - SERRIS	7 240,30	
EMILIE DU CHATELET - SERRIS	66 126,00	
EMILIE DU CHATELET - SERRIS	9 414,00	
EMILY BRONTE - LOGNES	7 989,00	
EMILY BRONTE - LOGNES	5 100,32	
EMILY BRONTE - LOGNES	49 027,00	
EMILY BRONTE - LOGNES	180,00	
EMMANUEL MOUNIER - CHATENAY MALABRY	1 374,00	
EMMANUEL MOUNIER - CHATENAY MALABRY	8 996,00	
EMMANUEL MOUNIER - CHATENAY MALABRY	2 843,30	
EMMANUEL MOUNIER - CHATENAY MALABRY	608,04	
EMMANUEL MOUNIER - CHATENAY MALABRY	25 339,00	
EMMANUEL MOUNIER - CHATENAY MALABRY	9 440,00	
ENSCI ECOLE NAT SUPER CREATION INDUSTRIELLE	5 400,00	
ENTENTE OISE AISNE	124 486,62	
EPA ORSA ETS PUBLIC AMENAGEMENT ORLY RUNGIS SEINE AMONT	199 115,94	
EPA ORSA ETS PUBLIC AMENAGEMENT ORLY RUNGIS SEINE AMONT	315 280,38	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EPA ORSA ETS PUBLIC AMENAGEMENT ORLY RUNGIS SEINE AMONT	444 725,04	
EPA ORSA ETS PUBLIC AMENAGEMENT ORLY RUNGIS SEINE AMONT	250 000,00	
EPA ORSA ETS PUBLIC AMENAGEMENT ORLY RUNGIS SEINE AMONT	10 000,00	
EPA ORSA ETS PUBLIC AMENAGEMENT ORLY RUNGIS SEINE AMONT	5 862,50	
EPA ORSA ETS PUBLIC AMENAGEMENT ORLY RUNGIS SEINE AMONT	1 109,53	
EPAGE ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DU LOING	38 887,68	
EPAPS ETABLISSEMENT PUBLIC D AMENAGEMENT PARIS SACLAY	333 966,26	
EPAPS ETABLISSEMENT PUBLIC D AMENAGEMENT PARIS SACLAY	28 000,00	
EPAPS ETABLISSEMENT PUBLIC D AMENAGEMENT PARIS SACLAY	48 000,00	
EPIC SMAACP SCENE DES MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIEES DE CERGY PONTOISE	11 200,00	
EPIC SMAACP SCENE DES MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIEES DE CERGY PONTOISE	20 040,34	
EPLFPA ST GERMAIN EN LAYE CHAMBOURCY CTRE PROFESSION ADULTES	226 154,00	
EPT VALLEE SUD GRAND PARIS THEATRE CINEMA VICTOR HUGO	5 640,00	
EPTB SGL EPT DE BASSIN SEINE GRANDS LACS	103 008,00	
EPTB SGL EPT DE BASSIN SEINE GRANDS LACS	68 274,90	
EQUIP ENTRET EXPLOIT NOU VEAUX LOCAUX SCOLAIRES	39 264,30	
ERPD - LA VERRIERE	5 364,00	
ERPD - LA VERRIERE	602,64	
ERPD - LA VERRIERE	20 314,00	
ERPD - LA VERRIERE	4 640,00	
EST ENSEMBLE	20 375,00	
EST ENSEMBLE	23 884,96	
EST ENSEMBLE	18 337,20	
EST ENSEMBLE	147 112,46	
EST ENSEMBLE	4 403,54	
EST ENSEMBLE	31 064,32	
EST ENSEMBLE	93 552,14	
EST ENSEMBLE	49 935,00	
EST ENSEMBLE	11 841,12	
EST ENSEMBLE	11 244,64	
EST ENSEMBLE	38 306,25	
EST ENSEMBLE	261 735,86	
ETIENNE BEZOUT - NEMOURS	15 053,00	
ETIENNE BEZOUT - NEMOURS	10 000,00	
ETIENNE BEZOUT - NEMOURS	1 833,73	
ETIENNE BEZOUT - NEMOURS	22 397,00	
ETIENNE BEZOUT - NEMOURS	15 056,00	
ETIENNE GEOFFROY SAINT HILAIRE	1 172,00	
ETIENNE GEOFFROY SAINT HILAIRE	877,00	
ETIENNE GEOFFROY SAINT HILAIRE	507,45	
ETIENNE GEOFFROY SAINT HILAIRE	3 356,00	
ETIENNE GEOFFROY SAINT HILAIRE	14 107,00	
ETIENNE GEOFFROY SAINT HILAIRE	7 251,56	
ETIENNE GEOFFROY SAINT HILAIRE	2 020,60	
ETIENNE GEOFFROY SAINT HILAIRE	44 155,00	
ETIENNE GEOFFROY SAINT HILAIRE	13 218,00	
ETIENNE JULES MAREY - BOULOGNE-B	13 518,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ETIENNE JULES MAREY - BOULOGNE-B	7 804,00	
ETIENNE JULES MAREY - BOULOGNE-B	9 857,15	
ETIENNE JULES MAREY - BOULOGNE-B	149,40	
ETIENNE JULES MAREY - BOULOGNE-B	33 606,00	
ETIENNE JULES MAREY - BOULOGNE-B	9 511,00	
ETS PUBLIC DE SANTE BARTHELEMY DURAND	1 430 768,00	
ETS PUBLIC DE SANTE BARTHELEMY DURAND	1 073 076,00	
ETS PUBLIC DE SANTE BARTHELEMY DURAND	34 725,00	
ETS PUBLIC DE SANTE BARTHELEMY DURAND	13 228,00	
ETS PUBLIC DE SANTE BARTHELEMY DURAND	1 776 186,00	
ETS PUBLIC DE SANTE DE VILLE EVRARD CH DE VILLE EVRARD	478 074,00	
ETS PUBLIC DE SANTE DE VILLE EVRARD CH DE VILLE EVRARD	571 194,00	
ETS PUBLIC DE SANTE DE VILLE EVRARD CH DE VILLE EVRARD	1,00	
ETS PUBLIC DE SANTE DE VILLE EVRARD CH DE VILLE EVRARD	637 432,00	
EUGENE DELACROIX - DRANCY	14 735,00	
EUGENE DELACROIX - DRANCY	113,00	
EUGENE DELACROIX - DRANCY	10 000,00	
EUGENE DELACROIX - DRANCY	1 575,00	
EUGENE DELACROIX - DRANCY	17 085,00	
EUGENE DELACROIX - DRANCY	223,92	
EUGENE DELACROIX - DRANCY	57 206,00	
EUGENE DELACROIX - DRANCY	180,00	
EUGENE DELACROIX - MAISONS ALFORT	11 224,00	
EUGENE DELACROIX - MAISONS ALFORT	10 000,00	
EUGENE DELACROIX - MAISONS ALFORT	267,54	
EUGENE DELACROIX - MAISONS ALFORT	29 785,00	
EUGENE DELACROIX - MAISONS ALFORT	11 230,00	
EUGENE IONESCO - ISSY LES MOULX	4 024,00	
EUGENE IONESCO - ISSY LES MOULX	3 094,00	
EUGENE IONESCO - ISSY LES MOULX	9 758,00	
EUGENE IONESCO - ISSY LES MOULX	216,72	
EUGENE IONESCO - ISSY LES MOULX	39 057,00	
EUGENE IONESCO - ISSY LES MOULX	180,00	
EUGENIE COTTON - MONTREUIL	18 154,00	
EUGENIE COTTON - MONTREUIL	8 120,00	
EUGENIE COTTON - MONTREUIL	15 803,00	
EUGENIE COTTON - MONTREUIL	10 000,00	
EUGENIE COTTON - MONTREUIL	14 674,48	
EUGENIE COTTON - MONTREUIL	34 339,00	
EUGENIE COTTON - MONTREUIL	2 479,00	
EVARISTE GALOIS - BEAUMONT S/OISE	15 120,00	
EVARISTE GALOIS - BEAUMONT S/OISE	9 993,72	
EVARISTE GALOIS - BEAUMONT S/OISE	6 858,00	
EVARISTE GALOIS - BEAUMONT S/OISE	263,16	
EVARISTE GALOIS - BEAUMONT S/OISE	55 133,00	
EVARISTE GALOIS - BEAUMONT S/OISE	7 759,00	
EVARISTE GALOIS - SARTROUVILLE	20 426,00	
EVARISTE GALOIS - SARTROUVILLE	10 000,00	
EVARISTE GALOIS - SARTROUVILLE	1 821,53	
EVARISTE GALOIS - SARTROUVILLE	28 840,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EVARISTE GALOIS - SARTROUVILLE	18 986,00	
FENELON - PARIS 06	7 683,00	
FENELON - PARIS 06	10 238,00	
FENELON - PARIS 06	10 000,00	
FENELON - PARIS 06	10 442,91	
FENELON - PARIS 06	49 790,00	
FENELON - PARIS 06	1 943,00	
FERDINAND BUISSON - ERMONT	33 157,00	
FERDINAND BUISSON - ERMONT	1 704,00	
FERDINAND BUISSON - ERMONT	4 982,00	
FERDINAND BUISSON - ERMONT	10 662,00	
FERDINAND BUISSON - ERMONT	10 000,00	
FERDINAND BUISSON - ERMONT	51 565,00	
FERDINAND BUISSON - ERMONT	180,00	
FERNAND ET NADIA LEGER - ARGENTEUIL	22 313,00	
FERNAND ET NADIA LEGER - ARGENTEUIL	2 718,00	
FERNAND ET NADIA LEGER - ARGENTEUIL	13 408,00	
FERNAND ET NADIA LEGER - ARGENTEUIL	10 000,00	
FERNAND ET NADIA LEGER - ARGENTEUIL	517,68	
FERNAND ET NADIA LEGER - ARGENTEUIL	32 080,00	
FERNAND ET NADIA LEGER - ARGENTEUIL	14 309,00	
FERNAND LEGER - IVRY S/S	16 197,00	
FERNAND LEGER - IVRY S/S	1 184,00	
FERNAND LEGER - IVRY S/S	5 900,00	
FERNAND LEGER - IVRY S/S	628,00	
FERNAND LEGER - IVRY S/S	9 805,00	
FERNAND LEGER - IVRY S/S	9 746,36	
FERNAND LEGER - IVRY S/S	5 700,09	
FERNAND LEGER - IVRY S/S	51 304,00	
FERNAND LEGER - IVRY S/S	7 753,00	
FLORA TRISTAN - MONTEREAU	13 255,00	
FLORA TRISTAN - MONTEREAU	8 413,00	
FLORA TRISTAN - MONTEREAU	10 000,00	
FLORA TRISTAN - MONTEREAU	31,32	
FLORA TRISTAN - MONTEREAU	17 850,00	
FLORA TRISTAN - MONTEREAU	180,00	
FLORA TRISTAN - NOISY	9 601,00	
FLORA TRISTAN - NOISY	5 500,00	
FLORA TRISTAN - NOISY	37 980,00	
FLORA TRISTAN - NOISY	10 000,00	
FLORA TRISTAN - NOISY	2 986,45	
FLORA TRISTAN - NOISY	37 509,00	
FLORA TRISTAN - NOISY	4 897,00	
FLORIAN - SCEAUX	6 138,00	
FLORIAN - SCEAUX	8 224,00	
FLORIAN - SCEAUX	4 141,00	
FLORIAN - SCEAUX	4 200,00	
FLORIAN - SCEAUX	3 692,29	
FLORIAN - SCEAUX	27 023,00	
FLORIAN - SCEAUX	4 468,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FONTAINEBLEAU TOURISME	4 223,75	
FRANCO ALLEMAND - BUC	9 952,49	
FRANCOIS ARAGO - VILLENEUVE ST GEORGES	16 789,00	
FRANCOIS ARAGO - VILLENEUVE ST GEORGES	3 624,00	
FRANCOIS ARAGO - VILLENEUVE ST GEORGES	741,00	
FRANCOIS ARAGO - VILLENEUVE ST GEORGES	14 770,00	
FRANCOIS ARAGO - VILLENEUVE ST GEORGES	10 000,00	
FRANCOIS ARAGO - VILLENEUVE ST GEORGES	5 656,16	
FRANCOIS ARAGO - VILLENEUVE ST GEORGES	32 137,00	
FRANCOIS ARAGO - VILLENEUVE ST GEORGES	12 399,00	
FRANCOIS CAVANNA - NOGENT S/MARNE	7 368,00	
FRANCOIS CAVANNA - NOGENT S/MARNE	4 874,00	
FRANCOIS CAVANNA - NOGENT S/MARNE	10 000,00	
FRANCOIS CAVANNA - NOGENT S/MARNE	1 064,79	
FRANCOIS CAVANNA - NOGENT S/MARNE	20 378,00	
FRANCOIS CAVANNA - NOGENT S/MARNE	4 758,00	
FRANCOIS COUPERIN - FONTAINEBLEAU	79 314,00	
FRANCOIS COUPERIN - FONTAINEBLEAU	10 000,00	
FRANCOIS COUPERIN - FONTAINEBLEAU	16 343,25	
FRANCOIS COUPERIN - FONTAINEBLEAU	54 131,00	
FRANCOIS COUPERIN - FONTAINEBLEAU	64 123,00	
FRANCOIS COUPERIN - FONTAINEBLEAU	3 592,94	
FRANCOIS MANSART - ST MAUR DES FOSSES	4 815,00	
FRANCOIS MANSART - ST MAUR DES FOSSES	1 507,00	
FRANCOIS MANSART - ST MAUR DES FOSSES	8 809,00	
FRANCOIS MANSART - ST MAUR DES FOSSES	1 600,00	
FRANCOIS MANSART - ST MAUR DES FOSSES	8 688,12	
FRANCOIS MANSART - ST MAUR DES FOSSES	968,53	
FRANCOIS MANSART - ST MAUR DES FOSSES	25 860,00	
FRANCOIS MANSART - ST MAUR DES FOSSES	9 018,00	
FRANCOIS TRUFFAUT - BONDOUFLE	60 000,00	
FRANCOIS TRUFFAUT - BONDOUFLE	97 813,00	
FRANCOIS TRUFFAUT - BONDOUFLE	6 545,65	
FRANCOIS TRUFFAUT - BONDOUFLE	29 914,00	
FRANCOIS TRUFFAUT - BONDOUFLE	65 320,00	
FRANCOIS VILLON - LES MUREAUX	17 309,00	
FRANCOIS VILLON - LES MUREAUX	10 000,00	
FRANCOIS VILLON - LES MUREAUX	3 912,69	
FRANCOIS VILLON - LES MUREAUX	20 113,00	
FRANCOIS VILLON - LES MUREAUX	15 351,00	
FRANCOIS VILLON - PARIS 14	6 740,00	
FRANCOIS VILLON - PARIS 14	9 806,05	
FRANCOIS VILLON - PARIS 14	7 391,57	
FRANCOIS VILLON - PARIS 14	51 290,00	
FRANCOIS VILLON - PARIS 14	3 605,00	
FRANCOISE DOLTO - BEAUMONT S/OISE	1 428,00	
FRANCOISE DOLTO - BEAUMONT S/OISE	3 484,00	
FRANCOISE DOLTO - BEAUMONT S/OISE	3 229,00	
FRANCOISE DOLTO - BEAUMONT S/OISE	1 200,89	
FRANCOISE DOLTO - BEAUMONT S/OISE	51 940,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FRANCOISE DOLTO - BEAUMONT S/OISE	2 454,00	
FREDERIC BARTHOLDI - ST DENIS	10 840,00	
FREDERIC BARTHOLDI - ST DENIS	34 920,00	
FREDERIC BARTHOLDI - ST DENIS	7 377,84	
FREDERIC BARTHOLDI - ST DENIS	20 185,00	
FREDERIC BARTHOLDI - ST DENIS	43 473,00	
FREDERIC BARTHOLDI - ST DENIS	18 309,00	
FREDERIC BARTHOLDI - ST DENIS	29 225,90	
FREDERIC BARTHOLDI - ST DENIS	2 137,80	
FREDERIC BARTHOLDI - ST DENIS	18 308,00	
FREDERIC JOLIOU CURIE - DAMMARIE LES LYS	4 342,42	
FREDERIC JOLIOU CURIE - DAMMARIE LES LYS	21 342,00	
FREDERIC JOLIOU CURIE - DAMMARIE LES LYS	1 952,00	
FREDERIC JOLIOU CURIE - DAMMARIE LES LYS	4 707,00	
FREDERIC JOLIOU CURIE - DAMMARIE LES LYS	13 260,00	
FREDERIC JOLIOU CURIE - DAMMARIE LES LYS	10 000,00	
FREDERIC JOLIOU CURIE - DAMMARIE LES LYS	7 902,43	
FREDERIC JOLIOU CURIE - DAMMARIE LES LYS	29 099,00	
FREDERIC JOLIOU CURIE - DAMMARIE LES LYS	180,00	
FREDERIC MISTRAL - FRESNES	6 558,00	
FREDERIC MISTRAL - FRESNES	10 420,00	
FREDERIC MISTRAL - FRESNES	10 000,00	
FREDERIC MISTRAL - FRESNES	145,08	
FREDERIC MISTRAL - FRESNES	9 905,00	
FREDERIC MISTRAL - FRESNES	32 885,00	
FREDERIC MISTRAL - FRESNES	10 696,00	
FRESNEL - PARIS 15	2 825,00	
FRESNEL - PARIS 15	3 499,00	
FRESNEL - PARIS 15	566,00	
FRESNEL - PARIS 15	4 204,00	
FRESNEL - PARIS 15	81,00	
FRESNEL - PARIS 15	63 980,00	
FRESNEL - PARIS 15	8 144,00	
FUSTEL DE COULANGES - MASSY	873,00	
FUSTEL DE COULANGES - MASSY	3 941,00	
FUSTEL DE COULANGES - MASSY	31 771,00	
FUSTEL DE COULANGES - MASSY	3 860,00	
GABRIEL FAURE - PARIS 13	10 000,00	
GABRIEL FAURE - PARIS 13	3 822,00	
GABRIEL FAURE - PARIS 13	1 992,49	
GABRIEL FAURE - PARIS 13	17 434,00	
GABRIEL FAURE - PARIS 13	597,00	
GABRIEL PERI - CHAMPIGNY S/M	18 410,00	
GABRIEL PERI - CHAMPIGNY S/M	3 723,00	
GABRIEL PERI - CHAMPIGNY S/M	40,00	
GABRIEL PERI - CHAMPIGNY S/M	4 668,00	
GABRIEL PERI - CHAMPIGNY S/M	4 090,10	
GABRIEL PERI - CHAMPIGNY S/M	5 285,00	
GABRIEL PERI - CHAMPIGNY S/M	14 978,00	
GABRIEL PERI - CHAMPIGNY S/M	3 066,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GALILEE - CERGY	1 263,00	
GALILEE - CERGY	2 390,00	
GALILEE - CERGY	12 881,00	
GALILEE - CERGY	10 000,00	
GALILEE - CERGY	3 392,03	
GALILEE - CERGY	26 265,00	
GALILEE - CERGY	11 582,00	
GALILEE - GENNEVILLIERS	5 550,00	
GALILEE - GENNEVILLIERS	17 748,00	
GALILEE - GENNEVILLIERS	9 531,00	
GALILEE - GENNEVILLIERS	1 185,00	
GALILEE - GENNEVILLIERS	924,00	
GALILEE - GENNEVILLIERS	580,00	
GALILEE - GENNEVILLIERS	2 590,00	
GALILEE - GENNEVILLIERS	8 076,00	
GALILEE - GENNEVILLIERS	9 147,01	
GALILEE - GENNEVILLIERS	2 172,97	
GALILEE - GENNEVILLIERS	52 588,00	
GALILEE - GENNEVILLIERS	7 297,00	
GALILEE - PARIS 13	12 697,00	
GALILEE - PARIS 13	1 510,00	
GALILEE - PARIS 13	893,00	
GALILEE - PARIS 13	5 089,00	
GALILEE - PARIS 13	10 000,00	
GALILEE - PARIS 13	12 650,00	
GALILEE - PARIS 13	17 401,00	
GALILEE - PARIS 13	6 693,00	
GASPARD MONGE - SAVIGNY S/ORGE	29 328,00	
GASPARD MONGE - SAVIGNY S/ORGE	1 812,00	
GASPARD MONGE - SAVIGNY S/ORGE	1 740,00	
GASPARD MONGE - SAVIGNY S/ORGE	1 800,00	
GASPARD MONGE - SAVIGNY S/ORGE	658,00	
GASPARD MONGE - SAVIGNY S/ORGE	8 964,79	
GASPARD MONGE - SAVIGNY S/ORGE	18 809,00	
GASPARD MONGE - SAVIGNY S/ORGE	750,00	
GASPARD MONGE - SAVIGNY S/ORGE	857,61	
GASPARD MONGE - SAVIGNY S/ORGE	56 883,00	
GASPARD MONGE - SAVIGNY S/ORGE	18 287,00	
GASTON BACHELARD - PARIS 13	10 630,00	
GASTON BACHELARD - PARIS 13	2 384,00	
GASTON BACHELARD - PARIS 13	302,00	
GASTON BACHELARD - PARIS 13	39 078,00	
GASTON BACHELARD - PARIS 13	3 795,01	
GASTON BACHELARD - PARIS 13	8 720,00	
GASTON BACHELARD - PARIS 13	5 857,00	
GASTON BACHELARD - PARIS 13	4 110,94	
GEORGE SAND - DOMONT	7 357,00	
GEORGE SAND - DOMONT	8 664,00	
GEORGE SAND - DOMONT	9 529,00	
GEORGE SAND - DOMONT	753,39	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GEORGE SAND - DOMONT	44 941,00	
GEORGE SAND - DOMONT	8 752,00	
GEORGE SAND - LE MEE	3 054,00	
GEORGE SAND - LE MEE	8 628,09	
GEORGE SAND - LE MEE	5 616,00	
GEORGE SAND - LE MEE	45,36	
GEORGE SAND - LE MEE	22 041,00	
GEORGE SAND - LE MEE	180,00	
GEORGES BRAQUE - ARGENTEUIL	497,00	
GEORGES BRAQUE - ARGENTEUIL	10 408,00	
GEORGES BRAQUE - ARGENTEUIL	10 000,00	
GEORGES BRAQUE - ARGENTEUIL	446,40	
GEORGES BRAQUE - ARGENTEUIL	22 119,00	
GEORGES BRAQUE - ARGENTEUIL	12 060,00	
GEORGES BRASSENS - EVRY-C	13 192,00	
GEORGES BRASSENS - EVRY-C	11 213,00	
GEORGES BRASSENS - EVRY-C	10 000,00	
GEORGES BRASSENS - EVRY-C	18 683,00	
GEORGES BRASSENS - EVRY-C	13 320,00	
GEORGES BRASSENS - PARIS 19	20 000,00	
GEORGES BRASSENS - PARIS 19	9 187,00	
GEORGES BRASSENS - PARIS 19	11 975,00	
GEORGES BRASSENS - VILLEPINTE	20 142,00	
GEORGES BRASSENS - VILLEPINTE	4 429,00	
GEORGES BRASSENS - VILLEPINTE	7 305,00	
GEORGES BRASSENS - VILLEPINTE	10 000,00	
GEORGES BRASSENS - VILLEPINTE	39 574,00	
GEORGES BRASSENS - VILLEPINTE	11 482,00	
GERARD DE NERVAL - LUZARCHES	6 272,00	
GERARD DE NERVAL - LUZARCHES	7 941,83	
GERARD DE NERVAL - LUZARCHES	29 361,00	
GERMAINE TILLION - LE BOURGET	4 344,00	
GERMAINE TILLION - LE BOURGET	1 474,00	
GERMAINE TILLION - LE BOURGET	5 476,00	
GERMAINE TILLION - LE BOURGET	7 791,00	
GERMAINE TILLION - LE BOURGET	723,00	
GERMAINE TILLION - LE BOURGET	996,00	
GERMAINE TILLION - LE BOURGET	10 000,00	
GERMAINE TILLION - LE BOURGET	155,88	
GERMAINE TILLION - LE BOURGET	40 028,00	
GERMAINE TILLION - LE BOURGET	7 885,00	
GHEF GRAND HOPITAL DE L EST FRANCILIEN CENTRE HOSPITALIER DE MEAUX	1 268 467,00	
GHEF GRAND HOPITAL DE L EST FRANCILIEN CENTRE HOSPITALIER DE MEAUX	1 691 290,00	
GHEF GRAND HOPITAL DE L EST FRANCILIEN CENTRE HOSPITALIER DE MEAUX	1 985 406,00	
GHEF GRAND HOPITAL DE L EST FRANCILIEN CENTRE HOSPITALIER DE MEAUX	121 188,01	
GOURDOU-LESEURRE - ST MAUR DES FOSSES	6 800,00	
GOURDOU-LESEURRE - ST MAUR DES FOSSES	6 740,00	
GOURDOU-LESEURRE - ST MAUR DES FOSSES	434,00	
GOURDOU-LESEURRE - ST MAUR DES FOSSES	5 752,00	
GOURDOU-LESEURRE - ST MAUR DES FOSSES	9 914,76	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GOURDOU-LESEURRE - ST MAUR DES FOSSES	1 795,61	
GOURDOU-LESEURRE - ST MAUR DES FOSSES	27 404,00	
GOURDOU-LESEURRE - ST MAUR DES FOSSES	224,00	
GRAND ORLY SEINE BIEVRE	93 441,97	
GRAND ORLY SEINE BIEVRE	91 632,87	
GRAND ORLY SEINE BIEVRE	36 143,00	
GRAND ORLY SEINE BIEVRE	41 420,00	
GRAND ORLY SEINE BIEVRE	224 159,20	
GRAND ORLY SEINE BIEVRE	643 858,22	
GRAND ORLY SEINE BIEVRE	801 505,18	
GRAND ORLY SEINE BIEVRE	103 950,00	
GRAND ORLY SEINE BIEVRE	52 640,86	
GRAND ORLY SEINE BIEVRE	222 300,10	
GRAND ORLY SEINE BIEVRE	19 992,77	
GRAND PARIS GRAND EST	221 527,31	
GRAND PARIS GRAND EST	61 967,00	
GRAND PARIS GRAND EST	160 341,13	
GRAND PARIS GRAND EST	14 240,58	
GRAND PARIS GRAND EST	25 000,00	
GRAND PARIS GRAND EST	143 850,00	
GRAND PARIS GRAND EST	65 916,00	
GRAND PARIS GRAND EST	24 618,47	
GRAND PARIS SEINE ET OISE	10 485,00	
GRAND PARIS SEINE ET OISE	110 142,40	
GRAND PARIS SEINE ET OISE	13 592,18	
GRAND PARIS SEINE ET OISE	549 752,00	
GRAND PARIS SEINE ET OISE	4 500,00	
GRAND PARIS SEINE ET OISE	114 800,41	
GRAND PARIS SEINE ET OISE	96 201,68	
GRAND PARIS SEINE ET OISE	766,06	
GRAND PARIS SEINE ET OISE	68 880,10	
GRAND PARIS SEINE ET OISE	12 313,50	
GRAND PARIS SEINE ET OISE	70 338,00	
GRAND PARIS SEINE ET OISE	83 891,04	
GRAND PARIS SEINE ET OISE	22 000,00	
GRAND PARIS SEINE OUEST	19 339,20	
GRAND PARIS SEINE OUEST	35 944,47	
GRAND PARIS SEINE OUEST	388 500,00	
GRAND PARIS SUD EST AVENIR	11 495,19	
GRAND PARIS SUD EST AVENIR	42 038,75	
GRAND PARIS SUD EST AVENIR	37 951,18	
GRAND PARIS SUD EST AVENIR	118 814,16	
GRAND PARIS SUD EST AVENIR	5 379,46	
GRAND PARIS SUD EST AVENIR	13 676,91	
GRAND PARIS SUD EST AVENIR	60 000,00	
GRAND PARIS SUD EST AVENIR	240 000,00	
GRETA DE L ESSONNE LPO LYC METIER DOISNEAU CORBEIL ESSONNE	14 553,00	
GRETA DE L ESSONNE LPO LYC METIER DOISNEAU CORBEIL ESSONNE	14 553,00	
GRETA DE L ESSONNE LPO LYC METIER DOISNEAU CORBEIL ESSONNE	19 404,00	
GRETA DE L ESSONNE LPO LYC METIER DOISNEAU CORBEIL ESSONNE	19 404,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GRETA DE L ESSONNE LPO LYC METIER DOISNEAU CORBEIL ESSONNE	8 625,00	
GRETA DE L ESSONNE LPO LYC METIER DOISNEAU CORBEIL ESSONNE	3 450,00	
GROUPE HOSPITALIER DU SUD ILE DE FRANCE	47 812,44	
GROUPE HOSPITALIER DU SUD ILE DE FRANCE	548 093,00	
GROUPE HOSPITALIER DU SUD ILE DE FRANCE	842 127,00	
GROUPE HOSPITALIER DU SUD ILE DE FRANCE	1,00	
GROUPE HOSPITALIER DU SUD ILE DE FRANCE	730 791,00	
GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE CENTRE HOSPITALIER D'ORSAY	741 982,00	
GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE CENTRE HOSPITALIER D'ORSAY	72 131,73	
GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE CENTRE HOSPITALIER D'ORSAY	762 153,00	
GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE CENTRE HOSPITALIER D'ORSAY	989 310,00	
GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD	727 946,00	
GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD	545 960,00	
GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD	736 504,00	
GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD	13 838,09	
GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD	45 533,58	
GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES	997 928,00	
GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES	748 446,00	
GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES	793 826,00	
GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES	15 129,00	
GROUPEMENT HOSPITALIER EAUBONNE MONTMORENCY SIMONE VEIL	821 065,00	
GROUPEMENT HOSPITALIER EAUBONNE MONTMORENCY SIMONE VEIL	615 799,00	
GROUPEMENT HOSPITALIER EAUBONNE MONTMORENCY SIMONE VEIL	18 593,56	
GROUPEMENT HOSPITALIER EAUBONNE MONTMORENCY SIMONE VEIL	857 675,00	
GROUPEMENT HOSPITALIER EAUBONNE MONTMORENCY SIMONE VEIL	16 301,00	
GUILLAUME APOLLINAIRE - THIAIS	309,00	
GUILLAUME APOLLINAIRE - THIAIS	10 000,00	
GUILLAUME APOLLINAIRE - THIAIS	16 843,00	
GUILLAUME APOLLINAIRE - THIAIS	4 852,00	
GUILLAUME APOLLINAIRE - THIAIS	1 262,00	
GUILLAUME APOLLINAIRE - THIAIS	1 730,60	
GUILLAUME APOLLINAIRE - THIAIS	29 731,00	
GUILLAUME APOLLINAIRE - THIAIS	11 880,00	
GUILLAUME BUDE - LIMEIL BREVANNES	1 295,00	
GUILLAUME BUDE - LIMEIL BREVANNES	3 677,00	
GUILLAUME BUDE - LIMEIL BREVANNES	11 122,00	
GUILLAUME BUDE - LIMEIL BREVANNES	10 000,00	
GUILLAUME BUDE - LIMEIL BREVANNES	5 946,00	
GUILLAUME BUDE - LIMEIL BREVANNES	376,92	
GUILLAUME BUDE - LIMEIL BREVANNES	24 057,00	
GUILLAUME BUDE - LIMEIL BREVANNES	180,00	
GUILLAUME TIREL - PARIS 14	10 929,00	
GUILLAUME TIREL - PARIS 14	536,00	
GUILLAUME TIREL - PARIS 14	1 114,00	
GUILLAUME TIREL - PARIS 14	10 000,00	
GUILLAUME TIREL - PARIS 14	7 546,00	
GUILLAUME TIREL - PARIS 14	1 949,67	
GUILLAUME TIREL - PARIS 14	158 589,00	
GUILLAUME TIREL - PARIS 14	5 361,00	
GUSTAVE EIFFEL - ERMONT	15 553,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GUSTAVE EIFFEL - ERMONT	1 359,00	
GUSTAVE EIFFEL - ERMONT	6 473,00	
GUSTAVE EIFFEL - ERMONT	2 148,45	
GUSTAVE EIFFEL - ERMONT	1 972,61	
GUSTAVE EIFFEL - ERMONT	32 236,00	
GUSTAVE EIFFEL - ERMONT	4 089,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	29 106,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	19 404,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	26 680,50	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	4 851,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	31 531,50	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	31 531,50	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	2 425,50	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	5 210,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	20 700,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	28 020,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	21 829,50	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	14 553,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	8 832,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	1 455,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	16 233,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	10 000,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	196,20	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	37 644,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	35 574,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	6 468,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	42 042,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	42 042,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	3 234,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	18 206,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	29 106,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	21 829,50	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	21 829,50	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	16 170,00	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	12 127,50	
GUSTAVE EIFFEL - GAGNY	12 127,50	
GUSTAVE EIFFEL - PARIS 07	8 177,00	
GUSTAVE EIFFEL - PARIS 07	11 682,00	
GUSTAVE EIFFEL - PARIS 07	7 374,05	
GUSTAVE EIFFEL - PARIS 07	5 710,00	
GUSTAVE EIFFEL - PARIS 07	4 856,00	
GUSTAVE EIFFEL - RUEIL-M	9 936,53	
GUSTAVE EIFFEL - RUEIL-M	3 538,00	
GUSTAVE EIFFEL - RUEIL-M	1 971,98	
GUSTAVE EIFFEL - RUEIL-M	25 588,00	
GUSTAVE EIFFEL - RUEIL-M	180,00	
GUSTAVE EIFFEL - VARENNES	13 113,00	
GUSTAVE EIFFEL - VARENNES	19 800,00	
GUSTAVE EIFFEL - VARENNES	6 850,00	
GUSTAVE EIFFEL - VARENNES	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GUSTAVE EIFFEL - VARENNES	2 462,85	
GUSTAVE EIFFEL - VARENNES	25 418,00	
GUSTAVE EIFFEL - VARENNES	6 531,00	
GUSTAVE FERRIE - PARIS 10	7 295,00	
GUSTAVE FERRIE - PARIS 10	3 030,00	
GUSTAVE FERRIE - PARIS 10	2 783,01	
GUSTAVE FERRIE - PARIS 10	34,92	
GUSTAVE FERRIE - PARIS 10	23 285,00	
GUSTAVE FERRIE - PARIS 10	180,00	
GUSTAVE MONOD - ENGHEN LES BAINS	18 271,00	
GUSTAVE MONOD - ENGHEN LES BAINS	2 283,00	
GUSTAVE MONOD - ENGHEN LES BAINS	1 376,00	
GUSTAVE MONOD - ENGHEN LES BAINS	10 000,00	
GUSTAVE MONOD - ENGHEN LES BAINS	2 518,28	
GUSTAVE MONOD - ENGHEN LES BAINS	24 606,00	
GUSTAVE MONOD - ENGHEN LES BAINS	482,40	
GUSTAVE MONOD - ENGHEN LES BAINS	79 751,00	
GUSTAVE MONOD - ENGHEN LES BAINS	24 451,00	
GUTENBERG - CRETEIL	14 169,00	
GUTENBERG - CRETEIL	41 733,00	
GUTENBERG - CRETEIL	8 914,10	
GUTENBERG - CRETEIL	31 685,32	
GUTENBERG - CRETEIL	6 503,36	
GUTENBERG - CRETEIL	29 755,00	
GUTENBERG - CRETEIL	16 731,00	
GUY DE MAUPASSANT - COLOMBES	6 242,00	
GUY DE MAUPASSANT - COLOMBES	10 000,00	
GUY DE MAUPASSANT - COLOMBES	282,24	
GUY DE MAUPASSANT - COLOMBES	30 864,00	
GUY DE MAUPASSANT - COLOMBES	180,00	
HABITAT 77 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE ET MARNE	672 150,00	
HABITAT 77 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE ET MARNE	36 215,20	
HABITAT 77 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE ET MARNE	71 887,87	
HABITAT 77 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE ET MARNE	53 134,82	
HABITAT 77 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE ET MARNE	99 056,40	
HABITAT 77 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE ET MARNE	15 842,40	
HABITAT 77 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE ET MARNE	1 320 986,65	
HABITAT 77 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE ET MARNE	329 982,40	
HABITAT 77 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE ET MARNE	152 685,52	
HABITAT 77 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE ET MARNE	38 621,00	
HABITAT 77 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE ET MARNE	36 000,00	
HANDI VAL DE SEINE SI	300 000,00	
HECTOR BERLIOZ - VINCENNES	932,00	
HECTOR BERLIOZ - VINCENNES	10 000,00	
HECTOR BERLIOZ - VINCENNES	3 652,00	
HECTOR BERLIOZ - VINCENNES	163,08	
HECTOR BERLIOZ - VINCENNES	28 674,00	
HECTOR BERLIOZ - VINCENNES	180,00	
HECTOR GUIMARD - PARIS 19	31 331,00	
HECTOR GUIMARD - PARIS 19	906,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
HECTOR GUIMARD - PARIS 19	10 000,00	
HECTOR GUIMARD - PARIS 19	21 148,00	
HECTOR GUIMARD - PARIS 19	1 600,00	
HECTOR GUIMARD - PARIS 19	10 235,60	
HECTOR GUIMARD - PARIS 19	41 672,00	
HECTOR GUIMARD - PARIS 19	21 240,00	
HELENE BOUCHER - PARIS 20	646,00	
HELENE BOUCHER - PARIS 20	36 890,00	
HELENE BOUCHER - PARIS 20	5 735,00	
HELENE BOUCHER - PARIS 20	39 713,31	
HELENE BOUCHER - PARIS 20	48 470,00	
HELENE BOUCHER - PARIS 20	9 496,00	
HELENE BOUCHER - TREMBLAY EN FRANCE	5 327,00	
HELENE BOUCHER - TREMBLAY EN FRANCE	10 098,00	
HELENE BOUCHER - TREMBLAY EN FRANCE	6 483,00	
HELENE BOUCHER - TREMBLAY EN FRANCE	33,12	
HELENE BOUCHER - TREMBLAY EN FRANCE	9 954,88	
HELENE BOUCHER - TREMBLAY EN FRANCE	22 465,00	
HELENE BOUCHER - TREMBLAY EN FRANCE	7 280,00	
HENRI BECQUEREL - NANGIS	400,00	
HENRI BECQUEREL - NANGIS	1 968,00	
HENRI BECQUEREL - NANGIS	126,00	
HENRI BECQUEREL - NANGIS	7 234,00	
HENRI BECQUEREL - NANGIS	9 833,50	
HENRI BECQUEREL - NANGIS	371,08	
HENRI BECQUEREL - NANGIS	14 201,00	
HENRI BECQUEREL - NANGIS	5 359,00	
HENRI BERGSON - PARIS 19	16 066,00	
HENRI BERGSON - PARIS 19	3 692,59	
HENRI BERGSON - PARIS 19	63 543,00	
HENRI BERGSON - PARIS 19	13 911,00	
HENRI MATISSE - TRAPPES	22 069,00	
HENRI MATISSE - TRAPPES	895,00	
HENRI MATISSE - TRAPPES	5 715,00	
HENRI MATISSE - TRAPPES	10 000,00	
HENRI MATISSE - TRAPPES	22 868,00	
HENRI MATISSE - TRAPPES	3 499,00	
HENRI MOISSAN - MEAUX	875,00	
HENRI MOISSAN - MEAUX	4 835,00	
HENRI MOISSAN - MEAUX	3 648,00	
HENRI MOISSAN - MEAUX	23 733,00	
HENRI MOISSAN - MEAUX	9 991,00	
HENRI MOISSAN - MEAUX	3 883,35	
HENRI MOISSAN - MEAUX	33 841,00	
HENRI MOISSAN - MEAUX	22 397,00	
HENRI POINCARE - PALAISEAU	13 066,00	
HENRI POINCARE - PALAISEAU	10 077,00	
HENRI POINCARE - PALAISEAU	17 840,00	
HENRI POINCARE - PALAISEAU	10 000,00	
HENRI POINCARE - PALAISEAU	5 686,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
HENRI POINCARE - PALAISEAU	7,20	
HENRI POINCARE - PALAISEAU	39 059,00	
HENRI POINCARE - PALAISEAU	18 448,00	
HENRI SELIER - LIVRY-GARGAN	12 539,00	
HENRI SELIER - LIVRY-GARGAN	20 000,00	
HENRI SELIER - LIVRY-GARGAN	14 712,00	
HENRI SELIER - LIVRY-GARGAN	10 000,00	
HENRI SELIER - LIVRY-GARGAN	143,64	
HENRI SELIER - LIVRY-GARGAN	25 731,00	
HENRI SELIER - LIVRY-GARGAN	13 379,00	
HENRI WALLON - AUBERVILLIERS	11 821,80	
HENRI WALLON - AUBERVILLIERS	5 178,20	
HENRI WALLON - AUBERVILLIERS	904,02	
HENRI WALLON - AUBERVILLIERS	395,98	
HENRI WALLON - AUBERVILLIERS	475,00	
HENRI WALLON - AUBERVILLIERS	16 241,00	
HENRI WALLON - AUBERVILLIERS	10 000,00	
HENRI WALLON - AUBERVILLIERS	320,76	
HENRI WALLON - AUBERVILLIERS	30 809,00	
HENRI WALLON - AUBERVILLIERS	12 345,00	
HERIOT - LA BOISSIERE ECOLE	42 894,00	
HERIOT - LA BOISSIERE ECOLE	180,00	
HOCHÉ - VERSAILLES	6 776,00	
HOCHÉ - VERSAILLES	2 626,00	
HOCHÉ - VERSAILLES	13 372,00	
HOCHÉ - VERSAILLES	10 000,00	
HOCHÉ - VERSAILLES	14 129,04	
HOCHÉ - VERSAILLES	98 788,00	
HOCHÉ - VERSAILLES	8 649,00	
HONORE DE BALZAC - MITRY	2 114,00	
HONORE DE BALZAC - MITRY	10 000,00	
HONORE DE BALZAC - MITRY	14 330,00	
HONORE DE BALZAC - MITRY	84,60	
HONORE DE BALZAC - MITRY	34 888,00	
HONORE DE BALZAC - MITRY	15 660,00	
HOPITAL ARMAND TROUSSEAU	8 334,00	
HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION DE BULLION	114 728,00	
HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION DE BULLION	86 046,00	
HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION DE BULLION	86 556,00	
HOPITAL NOVO	1 107 038,00	
HOPITAL NOVO	1 236 260,00	
HOPITAL NOVO	1 476 051,00	
HOPITAUX PARIS EST VAL DE MARNE	1 337 049,00	
HOPITAUX PARIS EST VAL DE MARNE	240 047,68	
HOPITAUX PARIS EST VAL DE MARNE	1 002 787,00	
HOPITAUX PARIS EST VAL DE MARNE	1 234 660,00	
HORTICULTURE ET PAYSAGE JEANNE BARET - MONTREUIL	7 767,00	
HORTICULTURE ET PAYSAGE JEANNE BARET - MONTREUIL	83,00	
HORTICULTURE ET PAYSAGE JEANNE BARET - MONTREUIL	4 758,00	
HORTICULTURE ET PAYSAGE JEANNE BARET - MONTREUIL	1 115,67	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
HORTICULTURE ET PAYSAGE JEANNE BARET - MONTREUIL	12 688,00	
HORTICULTURE ET PAYSAGE JEANNE BARET - MONTREUIL	2 938,79	
HORTICULTURE ET PAYSAGE JEANNE BARET - MONTREUIL	12 645,48	
HORTICULTURE ET PAYSAGE JEANNE BARET - MONTREUIL	18 172,00	
HORTICULTURE ET PAYSAGE JEANNE BARET - MONTREUIL	8 788,00	
HOTELIER - BELLIARD - PARIS 18EME	17 005,00	
HOTELIER - BELLIARD - PARIS 18EME	9 417,00	
HOTELIER - BELLIARD - PARIS 18EME	10 000,00	
HOTELIER - BELLIARD - PARIS 18EME	3 567,14	
HOTELIER - BELLIARD - PARIS 18EME	12 734,67	
HOTELIER - BELLIARD - PARIS 18EME	71 068,00	
HOTELIER - BELLIARD - PARIS 18EME	7 928,00	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	2 622 915,84	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	945 790,40	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	15 767 552,99	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	61 498,56	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	23 900 000,00	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	18 110 000,00	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	18 110 000,00	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	112 057,37	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	1 947 220,30	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	266 000,00	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	997 194,70	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	1 509 995,96	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	3 634 192,44	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	1 110 670,84	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	699 793,19	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	1 390,13	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	626 719,44	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	2 333 634,82	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	6 789 985,86	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	85 103,83	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	2 023,35	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	87 641,74	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	18 110 000,00	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	353 993,65	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	18 110 000,00	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	2 401 694,16	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	1 097 715,15	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	170 293,00	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	690 276,53	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	7 474 517,80	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	2 812 738,19	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	1 927 779,71	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	1 803 124,38	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	162 484,36	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	5 259 836,59	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	7 206 102,02	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	16 531 453,11	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	17 814 066,15	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	2 449 122,72	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	499 932,41	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	87 397,94	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	739 608,26	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	3 667 589,05	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	349 905,28	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	489 851,87	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	30 470,81	
ILE-DE-FRANCE MOBILITES	117 140,56	
INJA INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES	2 448,50	
INJA INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES	1 578,96	
INRAE INST NATIONAL RECH AGRICULTURE ALIMENTATION ENVIRONNEMENT CTRE RECHERCHE VERSAILLES	95 287,00	
INSERM INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE PARIS IDF CENTRE NORD P5	1 320,00	
INSERM INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE PARIS IDF CENTRE NORD P5	29 083,62	
INSERM INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE PARIS IDF CENTRE NORD P5	28 811,00	
INSERM INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE PARIS IDF CENTRE NORD P5	600,00	
INSERM INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE PARIS IDF CENTRE NORD P5	134 400,00	
INSERM INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE PARIS IDF CENTRE NORD P5	63 627,83	
INTERNATIONAL - ST GERMAIN EN LAYE	9 922,31	
INTERNATIONAL EST PARISIEN - NOISY LE GRAND	5 000,00	
INTERNATIONAL EST PARISIEN - NOISY LE GRAND	10 000,00	
INTERNATIONAL EST PARISIEN - NOISY LE GRAND	10 000,00	
INTERNATIONAL EST PARISIEN - NOISY LE GRAND	2 688,00	
INTERNATIONAL EST PARISIEN - NOISY LE GRAND	12 687,00	
INTERNATIONAL EST PARISIEN - NOISY LE GRAND	10 000,00	
INTERNATIONAL EST PARISIEN - NOISY LE GRAND	93 006,00	
INTERNATIONAL EST PARISIEN - NOISY LE GRAND	14 148,00	
INTERNATIONAL FRANCOIS 1ER - FONTAINEBLEAU	23 592,00	
INTERNATIONAL FRANCOIS 1ER - FONTAINEBLEAU	10 000,00	
INTERNATIONAL FRANCOIS 1ER - FONTAINEBLEAU	1 912,48	
INTERNATIONAL FRANCOIS 1ER - FONTAINEBLEAU	46 910,00	
INTERNATIONAL FRANCOIS 1ER - FONTAINEBLEAU	26 683,00	
JACQUES BREL - GARCHES	10 000,00	
JACQUES BREL - GARCHES	40 827,00	
JACQUES DECOUR - PARIS 09	486,00	
JACQUES DECOUR - PARIS 09	10 000,00	
JACQUES DECOUR - PARIS 09	12 704,00	
JACQUES DECOUR - PARIS 09	7 078,59	
JACQUES DECOUR - PARIS 09	52 466,00	
JACQUES DECOUR - PARIS 09	9 493,00	
JACQUES FEYDER - EPINAY S/SEINE	1 881,47	
JACQUES FEYDER - EPINAY S/SEINE	10 000,00	
JACQUES FEYDER - EPINAY S/SEINE	12 998,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
JACQUES FEYDER - EPINAY S/SEINE	3 281,22	
JACQUES FEYDER - EPINAY S/SEINE	23 447,00	
JACQUES FEYDER - EPINAY S/SEINE	5 559,00	
JACQUES MONOD - CLAMART	29 000,00	
JACQUES MONOD - CLAMART	4 200,00	
JACQUES MONOD - CLAMART	30 958,00	
JACQUES MONOD - CLAMART	10 000,00	
JACQUES MONOD - CLAMART	21 086,00	
JACQUES MONOD - CLAMART	2 374,00	
JACQUES MONOD - PARIS 05	56 696,00	
JACQUES MONOD - PARIS 05	14 582,34	
JACQUES MONOD - PARIS 05	6 891,00	
JACQUES PREVERT - BOULOGNE	9 999,00	
JACQUES PREVERT - BOULOGNE	7 018,00	
JACQUES PREVERT - BOULOGNE	275,76	
JACQUES PREVERT - BOULOGNE	35 617,00	
JACQUES PREVERT - BOULOGNE	7 416,00	
JACQUES PREVERT - COMBS LA VILLE	9 632,00	
JACQUES PREVERT - COMBS LA VILLE	6 572,00	
JACQUES PREVERT - COMBS LA VILLE	16 020,00	
JACQUES PREVERT - COMBS LA VILLE	9 613,74	
JACQUES PREVERT - COMBS LA VILLE	2 067,30	
JACQUES PREVERT - COMBS LA VILLE	31 391,00	
JACQUES PREVERT - COMBS LA VILLE	5 192,00	
JACQUES PREVERT - LONGJUMEAU	780,00	
JACQUES PREVERT - LONGJUMEAU	2 700,00	
JACQUES PREVERT - LONGJUMEAU	5 337,00	
JACQUES PREVERT - LONGJUMEAU	21 339,00	
JACQUES PREVERT - LONGJUMEAU	6 074,00	
JACQUES PREVERT - TAVERNY	3 107,00	
JACQUES PREVERT - TAVERNY	6 600,00	
JACQUES PREVERT - TAVERNY	10 000,00	
JACQUES PREVERT - TAVERNY	146,52	
JACQUES PREVERT - TAVERNY	22 334,00	
JACQUES PREVERT - TAVERNY	180,00	
JACQUES PREVERT - VERSAILLES	14 048,00	
JACQUES PREVERT - VERSAILLES	1 751,00	
JACQUES PREVERT - VERSAILLES	3 129,00	
JACQUES PREVERT - VERSAILLES	23 532,00	
JACQUES PREVERT - VERSAILLES	5 675,00	
JACQUES VAUCANSON - LES MUREAUX	21 900,00	
JACQUES VAUCANSON - LES MUREAUX	9 561,00	
JACQUES VAUCANSON - LES MUREAUX	5 408,00	
JACQUES VAUCANSON - LES MUREAUX	10 000,00	
JACQUES VAUCANSON - LES MUREAUX	2 290,29	
JACQUES VAUCANSON - LES MUREAUX	26 620,00	
JACQUES VAUCANSON - LES MUREAUX	8 968,00	
JANSON DE SAILLY - PARIS 16	21 252,00	
JANSON DE SAILLY - PARIS 16	8 156,00	
JANSON DE SAILLY - PARIS 16	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
JANSON DE SAILLY - PARIS 16	26 354,00	
JANSON DE SAILLY - PARIS 16	934,20	
JANSON DE SAILLY - PARIS 16	72 194,00	
JANSON DE SAILLY - PARIS 16	35 124,00	
JEAN BAPTISTE CLEMENT - GAGNY	8 119,00	
JEAN BAPTISTE CLEMENT - GAGNY	8 687,00	
JEAN BAPTISTE CLEMENT - GAGNY	10 000,00	
JEAN BAPTISTE CLEMENT - GAGNY	52 403,00	
JEAN BAPTISTE CLEMENT - GAGNY	180,00	
JEAN BAPTISTE COROT - SAVIGNY S/ORGE	1 987,00	
JEAN BAPTISTE COROT - SAVIGNY S/ORGE	28 371,00	
JEAN BAPTISTE COROT - SAVIGNY S/ORGE	10 000,00	
JEAN BAPTISTE COROT - SAVIGNY S/ORGE	6 128,93	
JEAN BAPTISTE COROT - SAVIGNY S/ORGE	46 463,00	
JEAN BAPTISTE COROT - SAVIGNY S/ORGE	26 038,00	
JEAN DE LA FONTAINE - PARIS 16	4 103,00	
JEAN DE LA FONTAINE - PARIS 16	4 044,98	
JEAN DE LA FONTAINE - PARIS 16	53 999,00	
JEAN DE LA FONTAINE - PARIS 16	1 896,00	
JEAN DROUANT - UTILISER TIERS P0021683	5 527,00	
JEAN ISOARD - MONTGERON	336,00	
JEAN ISOARD - MONTGERON	3 768,00	
JEAN ISOARD - MONTGERON	4 923,00	
JEAN ISOARD - MONTGERON	127,44	
JEAN ISOARD - MONTGERON	25 659,00	
JEAN ISOARD - MONTGERON	6 308,00	
JEAN JACQUES ROUSSEAU - SARCELLES	6 853,00	
JEAN JACQUES ROUSSEAU - SARCELLES	2 215,00	
JEAN JACQUES ROUSSEAU - SARCELLES	12 358,00	
JEAN JACQUES ROUSSEAU - SARCELLES	10 000,00	
JEAN JACQUES ROUSSEAU - SARCELLES	24,48	
JEAN JACQUES ROUSSEAU - SARCELLES	57 656,00	
JEAN JACQUES ROUSSEAU - SARCELLES	180,00	
JEAN JAURES - ARGENTEUIL	15 688,00	
JEAN JAURES - ARGENTEUIL	1 526,71	
JEAN JAURES - ARGENTEUIL	5 191,00	
JEAN JAURES - ARGENTEUIL	1 735,00	
JEAN JAURES - ARGENTEUIL	16 337,00	
JEAN JAURES - ARGENTEUIL	2 280,16	
JEAN JAURES - ARGENTEUIL	50 560,00	
JEAN JAURES - ARGENTEUIL	14 949,00	
JEAN JAURES - CHATENAY	21 521,00	
JEAN JAURES - CHATENAY	481,00	
JEAN JAURES - CHATENAY	459,00	
JEAN JAURES - CHATENAY	14 323,00	
JEAN JAURES - CHATENAY	6 295,50	
JEAN JAURES - CHATENAY	489,96	
JEAN JAURES - CHATENAY	46 021,00	
JEAN JAURES - CHATENAY	16 113,00	
JEAN JAURES - MONTREUIL	616,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
JEAN JAURES - MONTREUIL	11 273,00	
JEAN JAURES - MONTREUIL	58,32	
JEAN JAURES - MONTREUIL	35 814,00	
JEAN JAURES - MONTREUIL	9 901,00	
JEAN LURCAT - PARIS 13	4 947,00	
JEAN LURCAT - PARIS 13	7 749,00	
JEAN LURCAT - PARIS 13	2 016,00	
JEAN LURCAT - PARIS 13	1 131,00	
JEAN LURCAT - PARIS 13	10 000,00	
JEAN LURCAT - PARIS 13	5 448,00	
JEAN LURCAT - PARIS 13	14 774,00	
JEAN LURCAT - PARIS 13	2 541,00	
JEAN LURCAT - PARIS 13	579,49	
JEAN LURCAT - PARIS 13	53 988,00	
JEAN LURCAT - PARIS 13	7 252,00	
JEAN MACE - CHOISY LE ROI	2 332,00	
JEAN MACE - CHOISY LE ROI	1 732,00	
JEAN MACE - CHOISY LE ROI	11 919,00	
JEAN MACE - CHOISY LE ROI	4 483,00	
JEAN MACE - CHOISY LE ROI	10 000,00	
JEAN MACE - CHOISY LE ROI	1 472,67	
JEAN MACE - CHOISY LE ROI	14 695,00	
JEAN MACE - CHOISY LE ROI	180,00	
JEAN MACE - VITRY	12 464,00	
JEAN MACE - VITRY	12 901,00	
JEAN MACE - VITRY	1 116,00	
JEAN MACE - VITRY	13 784,40	
JEAN MACE - VITRY	10 127,00	
JEAN MACE - VITRY	10 000,00	
JEAN MACE - VITRY	272,16	
JEAN MACE - VITRY	40 589,00	
JEAN MACE - VITRY	180,00	
JEAN MERMOZ - MONTSOULT	15 908,00	
JEAN MERMOZ - MONTSOULT	10 908,00	
JEAN MERMOZ - MONTSOULT	7 506,00	
JEAN MERMOZ - MONTSOULT	88,92	
JEAN MERMOZ - MONTSOULT	38 213,00	
JEAN MERMOZ - MONTSOULT	3 766,00	
JEAN MONNET - FRANCONVILLE	4 897,00	
JEAN MONNET - FRANCONVILLE	1 601,00	
JEAN MONNET - FRANCONVILLE	10 000,00	
JEAN MONNET - FRANCONVILLE	102 331,00	
JEAN MONNET - FRANCONVILLE	33 779,50	
JEAN MONNET - FRANCONVILLE	40 239,00	
JEAN MONNET - FRANCONVILLE	62 356,00	
JEAN MONNET - FRANCONVILLE	49 465,17	
JEAN MONNET - GARCHES	3 579,00	
JEAN MONNET - GARCHES	7 724,00	
JEAN MONNET - GARCHES	6 345,14	
JEAN MONNET - GARCHES	4 895,68	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
JEAN MONNET - GARCHES	97 270,00	
JEAN MONNET - GARCHES	6 378,00	
JEAN MONNET - JUVISY	16 878,00	
JEAN MONNET - JUVISY	513,12	
JEAN MONNET - JUVISY	6 142,00	
JEAN MONNET - JUVISY	8 319,71	
JEAN MONNET - JUVISY	74,88	
JEAN MONNET - JUVISY	27 517,00	
JEAN MONNET - JUVISY	180,00	
JEAN MONNET - MONTROUGE	7 581,00	
JEAN MONNET - MONTROUGE	1 600,00	
JEAN MONNET - MONTROUGE	3 278,00	
JEAN MONNET - MONTROUGE	8 358,00	
JEAN MONNET - MONTROUGE	3 302,02	
JEAN MONNET - MONTROUGE	8 326,26	
JEAN MONNET - MONTROUGE	36 130,00	
JEAN MONNET - MONTROUGE	7 033,00	
JEAN MOULIN - LE BLANC MESNIL	19 134,00	
JEAN MOULIN - LE BLANC MESNIL	10 000,00	
JEAN MOULIN - LE BLANC MESNIL	13 695,00	
JEAN MOULIN - LE BLANC MESNIL	30 880,00	
JEAN MOULIN - LE BLANC MESNIL	15 520,00	
JEAN MOULIN - LE CHESNAY-R	30 029,00	
JEAN MOULIN - LE CHESNAY-R	906,00	
JEAN MOULIN - LE CHESNAY-R	7 333,00	
JEAN MOULIN - LE CHESNAY-R	1 606,01	
JEAN MOULIN - LE CHESNAY-R	29 824,00	
JEAN MOULIN - LE CHESNAY-R	3 776,00	
JEAN MOULIN - TORCY	3 654,00	
JEAN MOULIN - TORCY	8 926,00	
JEAN MOULIN - TORCY	10 000,00	
JEAN MOULIN - TORCY	5 841,42	
JEAN MOULIN - TORCY	15 664,00	
JEAN MOULIN - TORCY	180,00	
JEAN MOULIN - VINCENNES	6 659,00	
JEAN MOULIN - VINCENNES	8 290,00	
JEAN MOULIN - VINCENNES	12 955,00	
JEAN MOULIN - VINCENNES	10 000,00	
JEAN MOULIN - VINCENNES	4 851,75	
JEAN MOULIN - VINCENNES	8 376,00	
JEAN MOULIN - VINCENNES	4 345,00	
JEAN PERRIN - LONGJUMEAU	19 137,00	
JEAN PERRIN - LONGJUMEAU	9 770,00	
JEAN PERRIN - LONGJUMEAU	10 000,00	
JEAN PERRIN - LONGJUMEAU	1 312,80	
JEAN PERRIN - LONGJUMEAU	25 678,00	
JEAN PERRIN - LONGJUMEAU	4 014,00	
JEAN PERRIN - ST CYR L'ECOLE	14 283,00	
JEAN PERRIN - ST CYR L'ECOLE	6 027,00	
JEAN PERRIN - ST CYR L'ECOLE	6 803,02	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
JEAN PERRIN - ST CYR L'ECOLE	2 393,29	
JEAN PERRIN - ST CYR L'ECOLE	22 675,00	
JEAN PERRIN - ST CYR L'ECOLE	4 670,00	
JEAN PERRIN - ST OUEN L'AUMONE	22 014,00	
JEAN PERRIN - ST OUEN L'AUMONE	231,00	
JEAN PERRIN - ST OUEN L'AUMONE	3 246,70	
JEAN PERRIN - ST OUEN L'AUMONE	11 171,00	
JEAN PERRIN - ST OUEN L'AUMONE	14 528,00	
JEAN PERRIN - ST OUEN L'AUMONE	10 000,00	
JEAN PERRIN - ST OUEN L'AUMONE	5 894,05	
JEAN PERRIN - ST OUEN L'AUMONE	34 260,00	
JEAN PERRIN - ST OUEN L'AUMONE	11 688,00	
JEAN PIERRE TIMBAUD - AUBERVILLIERS	40 868,00	
JEAN PIERRE TIMBAUD - AUBERVILLIERS	846,00	
JEAN PIERRE TIMBAUD - AUBERVILLIERS	12 922,00	
JEAN PIERRE TIMBAUD - AUBERVILLIERS	5 211,00	
JEAN PIERRE TIMBAUD - AUBERVILLIERS	9 910,50	
JEAN PIERRE TIMBAUD - AUBERVILLIERS	2 007,06	
JEAN PIERRE TIMBAUD - AUBERVILLIERS	24 189,00	
JEAN PIERRE TIMBAUD - AUBERVILLIERS	11 557,00	
JEAN PIERRE TIMBAUD - BRETIGNY	18 283,00	
JEAN PIERRE TIMBAUD - BRETIGNY	3 243,00	
JEAN PIERRE TIMBAUD - BRETIGNY	230,00	
JEAN PIERRE TIMBAUD - BRETIGNY	23 800,00	
JEAN PIERRE TIMBAUD - BRETIGNY	3 453,00	
JEAN PIERRE TIMBAUD - BRETIGNY	9 814,95	
JEAN PIERRE TIMBAUD - BRETIGNY	4 944,72	
JEAN PIERRE TIMBAUD - BRETIGNY	51 940,00	
JEAN PIERRE TIMBAUD - BRETIGNY	22 670,00	
JEAN RENOIR - BONDY	4 076,00	
JEAN RENOIR - BONDY	3 359,00	
JEAN RENOIR - BONDY	8 027,00	
JEAN RENOIR - BONDY	10 000,00	
JEAN RENOIR - BONDY	181,44	
JEAN RENOIR - BONDY	26 071,00	
JEAN RENOIR - BONDY	3 940,00	
JEAN ROSTAND - MANTES LA JOLIE	28 626,00	
JEAN ROSTAND - MANTES LA JOLIE	10 000,00	
JEAN ROSTAND - MANTES LA JOLIE	2 933,00	
JEAN ROSTAND - MANTES LA JOLIE	3 020,00	
JEAN ROSTAND - MANTES LA JOLIE	9 642,00	
JEAN ROSTAND - MANTES LA JOLIE	2 260,48	
JEAN ROSTAND - MANTES LA JOLIE	29 838,00	
JEAN ROSTAND - MANTES LA JOLIE	8 522,00	
JEAN VILAR - MEAUX	705,00	
JEAN VILAR - MEAUX	66,00	
JEAN VILAR - MEAUX	47 951,00	
JEAN VILAR - MEAUX	10 000,00	
JEAN VILAR - MEAUX	36 653,99	
JEAN VILAR - MEAUX	35 574,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
JEAN VILAR - MEAUX	31 533,00	
JEAN VILAR - PLAISIR	5 890,00	
JEAN VILAR - PLAISIR	8 197,05	
JEAN VILAR - PLAISIR	3 899,39	
JEAN VILAR - PLAISIR	14 343,00	
JEAN VILAR - PLAISIR	4 457,00	
JEAN ZAY - AULNAY SS BOIS	12 552,00	
JEAN ZAY - AULNAY SS BOIS	3 171,00	
JEAN ZAY - AULNAY SS BOIS	17 235,00	
JEAN ZAY - AULNAY SS BOIS	10 000,00	
JEAN ZAY - AULNAY SS BOIS	513,00	
JEAN ZAY - AULNAY SS BOIS	24 334,00	
JEAN ZAY - AULNAY SS BOIS	17 133,00	
JEAN-BAPTISTE SAY - PARIS 16	4 218,00	
JEAN-BAPTISTE SAY - PARIS 16	1 184,62	
JEAN-BAPTISTE SAY - PARIS 16	40 449,00	
JEAN-BAPTISTE SAY - PARIS 16	4 810,00	
JEAN-DROUANT - PARIS 17	30 027,00	
JEAN-DROUANT - PARIS 17	27 949,49	
JEAN-DROUANT - PARIS 17	80 135,00	
JEAN-DROUANT - PARIS 17	12 534,00	
JEAN-PIERRE VERNANT - SEVRES	231,00	
JEAN-PIERRE VERNANT - SEVRES	6 908,00	
JEAN-PIERRE VERNANT - SEVRES	1 728,00	
JEAN-PIERRE VERNANT - SEVRES	137,52	
JEAN-PIERRE VERNANT - SEVRES	50 876,00	
JEAN-PIERRE VERNANT - SEVRES	10 342,00	
JEANNE D'ALBRET - ST GERMAIN EN LAYE	419,67	
JEANNE D'ALBRET - ST GERMAIN EN LAYE	1 146,00	
JEANNE D'ALBRET - ST GERMAIN EN LAYE	94,00	
JEANNE D'ALBRET - ST GERMAIN EN LAYE	14 376,00	
JEANNE D'ALBRET - ST GERMAIN EN LAYE	966,00	
JEANNE D'ALBRET - ST GERMAIN EN LAYE	10 000,00	
JEANNE D'ALBRET - ST GERMAIN EN LAYE	11 866,00	
JEANNE D'ALBRET - ST GERMAIN EN LAYE	319,44	
JEANNE D'ALBRET - ST GERMAIN EN LAYE	4 464,79	
JEANNE D'ALBRET - ST GERMAIN EN LAYE	91 475,00	
JEANNE D'ALBRET - ST GERMAIN EN LAYE	10 737,00	
JEHAN DE CHELLES - CHELLES	10 348,00	
JEHAN DE CHELLES - CHELLES	14 488,00	
JEHAN DE CHELLES - CHELLES	9 970,76	
JEHAN DE CHELLES - CHELLES	30 125,00	
JEHAN DE CHELLES - CHELLES	15 793,00	
JULES FERRY - PARIS 09	2 173,00	
JULES FERRY - PARIS 09	8 019,00	
JULES FERRY - PARIS 09	3 644,79	
JULES FERRY - PARIS 09	78 999,00	
JULES FERRY - PARIS 09	5 665,00	
JULES FERRY - PARIS 09	1 567,58	
JULES FERRY - VERSAILLES	5 592,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
JULES FERRY - VERSAILLES	377,00	
JULES FERRY - VERSAILLES	18 923,00	
JULES FERRY - VERSAILLES	10 000,00	
JULES FERRY - VERSAILLES	25 696,94	
JULES FERRY - VERSAILLES	61 704,00	
JULES FERRY - VERSAILLES	20 323,00	
JULES HARDOUIN MANSART - ST CYR L'ECOLE	8 436,00	
JULES HARDOUIN MANSART - ST CYR L'ECOLE	4 997,97	
JULES HARDOUIN MANSART - ST CYR L'ECOLE	10 000,00	
JULES HARDOUIN MANSART - ST CYR L'ECOLE	23 164,00	
JULES HARDOUIN MANSART - ST CYR L'ECOLE	6 616,00	
JULES MICHELET - FONTENAY	10 158,00	
JULES MICHELET - FONTENAY	4 332,00	
JULES MICHELET - FONTENAY	9 966,79	
JULES MICHELET - FONTENAY	8 965,52	
JULES MICHELET - FONTENAY	15 090,00	
JULES MICHELET - FONTENAY	2 776,00	
JULES MICHELET - FONTENAY	3 207,27	
JULES MICHELET - VANVES	10 984,00	
JULES MICHELET - VANVES	4 057,74	
JULES MICHELET - VANVES	80 954,00	
JULES MICHELET - VANVES	9 985,00	
JULES SIEGFRIED - PARIS 10	4 993,00	
JULES SIEGFRIED - PARIS 10	6 725,00	
JULES SIEGFRIED - PARIS 10	10 000,00	
JULES SIEGFRIED - PARIS 10	14 432,00	
JULES SIEGFRIED - PARIS 10	6 786,00	
JULES VERNE - CERGY	14 637,00	
JULES VERNE - CERGY	1 590,00	
JULES VERNE - CERGY	8 021,00	
JULES VERNE - CERGY	7 854,00	
JULES VERNE - CERGY	10 000,00	
JULES VERNE - CERGY	1 389,84	
JULES VERNE - CERGY	29 714,00	
JULES VERNE - CERGY	6 876,00	
JULES VERNE - LIMOURS	10 000,00	
JULES VERNE - LIMOURS	5 170,00	
JULES VERNE - LIMOURS	1 666,92	
JULES VERNE - LIMOURS	22 301,00	
JULES VERNE - LIMOURS	4 881,00	
JULES VERNE - SARTROUVILLE	40 835,00	
JULES VERNE - SARTROUVILLE	10 342,00	
JULES VERNE - SARTROUVILLE	10 000,00	
JULES VERNE - SARTROUVILLE	3 037,06	
JULES VERNE - SARTROUVILLE	35 810,00	
JULES VERNE - SARTROUVILLE	9 044,00	
JULIE VICTOIRE DAUBIE - ARGENTEUIL	6 851,00	
JULIE VICTOIRE DAUBIE - ARGENTEUIL	10 000,00	
JULIE VICTOIRE DAUBIE - ARGENTEUIL	14,04	
JULIE VICTOIRE DAUBIE - ARGENTEUIL	14 485,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
JULIE VICTOIRE DAUBIE - ARGENTEUIL	180,00	
L'AGORA - PUTEAUX	6 729,00	
L'AGORA - PUTEAUX	2 416,00	
L'AGORA - PUTEAUX	4 894,00	
L'AGORA - PUTEAUX	10 000,00	
L'AGORA - PUTEAUX	2 137,41	
L'AGORA - PUTEAUX	24 976,00	
L'AGORA - PUTEAUX	2 970,00	
L'ENNA - ST DENIS	3 217,00	
L'ENNA - ST DENIS	20 977,00	
L'ENNA - ST DENIS	10 000,00	
L'ENNA - ST DENIS	9 291,00	
L'ENNA - ST DENIS	7 326,00	
LA BATELLERIE - CONFLANS	5 027,00	
LA BATELLERIE - CONFLANS	10 000,00	
LA BATELLERIE - CONFLANS	672,84	
LA BATELLERIE - CONFLANS	51 945,00	
LA BATELLERIE - CONFLANS	6 124,00	
LA BRETONNIERE - CHAILLY EN BRIE	5 423,00	
LA BRETONNIERE - CHAILLY EN BRIE	328 778,00	
LA BRETONNIERE - CHAILLY EN BRIE	19 558,00	
LA BRETONNIERE - CHAILLY EN BRIE	10 000,00	
LA BRETONNIERE - CHAILLY EN BRIE	38 769,00	
LA BRETONNIERE - CHAILLY EN BRIE	54 901,74	
LA BRETONNIERE - CHAILLY EN BRIE	20 963,00	
LA BRUYERE - VERSAILLES	4 143,00	
LA BRUYERE - VERSAILLES	11 201,00	
LA BRUYERE - VERSAILLES	10 000,00	
LA BRUYERE - VERSAILLES	5 812,14	
LA BRUYERE - VERSAILLES	30 675,00	
LA BRUYERE - VERSAILLES	9 188,00	
LA FAYETTE - CHAMPAGNE S-SEINE	31 078,00	
LA FAYETTE - CHAMPAGNE S-SEINE	40 321,00	
LA FAYETTE - CHAMPAGNE S-SEINE	8 518,60	
LA FAYETTE - CHAMPAGNE S-SEINE	13 722,46	
LA FAYETTE - CHAMPAGNE S-SEINE	44 925,00	
LA FAYETTE - CHAMPAGNE S-SEINE	35 373,00	
LA FERME DU BUISSON	27 000,00	
LA FERME DU BUISSON	40 080,17	
LA FERME DU BUISSON	2 400,00	
LA FERME DU BUISSON	41 889,17	
LA FERME DU BUISSON	24 009,60	
LA FERME DU BUISSON	20 008,96	
LA FERME DU BUISSON	17 351,66	
LA FOLIE SAINT JAMES - NEUILLY S/S	6 400,00	
LA FOLIE SAINT JAMES - NEUILLY S/S	17 127,00	
LA FOLIE SAINT JAMES - NEUILLY S/S	8 688,90	
LA FOLIE SAINT JAMES - NEUILLY S/S	13 992,00	
LA FOLIE SAINT JAMES - NEUILLY S/S	28 688,00	
LA PLAINE DE NEAUPHLE - TRAPPES	3 656,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA PLAINE DE NEAUPHLE - TRAPPES	22 342,00	
LA PLAINE DE NEAUPHLE - TRAPPES	180,00	
LA SOURCE - NOGENT	11 741,00	
LA SOURCE - NOGENT	9 968,00	
LA SOURCE - NOGENT	21 365,00	
LA SOURCE - NOGENT	10 000,00	
LA SOURCE - NOGENT	13 920,82	
LA SOURCE - NOGENT	39 796,00	
LA SOURCE - NOGENT	19 570,00	
LA TOUR DU MAIL - SANNOIS	8 758,00	
LA TOUR DU MAIL - SANNOIS	8 764,44	
LA TOUR DU MAIL - SANNOIS	8 836,00	
LA TOUR DU MAIL - SANNOIS	9 841,69	
LA TOUR DU MAIL - SANNOIS	758,33	
LA TOUR DU MAIL - SANNOIS	59 837,00	
LA TOUR DU MAIL - SANNOIS	14 316,00	
LA TOURNELLE - LA GARENNE C	6 853,00	
LA TOURNELLE - LA GARENNE C	4 712,00	
LA TOURNELLE - LA GARENNE C	10 000,00	
LA TOURNELLE - LA GARENNE C	16 268,00	
LA TOURNELLE - LA GARENNE C	3 453,00	
LAKANAL - SCEAUX	1 949,00	
LAKANAL - SCEAUX	18 609,00	
LAKANAL - SCEAUX	1 981,13	
LAKANAL - SCEAUX	53 616,00	
LAKANAL - SCEAUX	20 470,00	
LAMARTINE - PARIS 09	10 000,00	
LAMARTINE - PARIS 09	5 942,00	
LAMARTINE - PARIS 09	2 829,86	
LAMARTINE - PARIS 09	21 052,00	
LAMARTINE - PARIS 09	4 681,00	
LAVOISIER - PARIS 05	4 351,00	
LAVOISIER - PARIS 05	3 773,00	
LAVOISIER - PARIS 05	4 636,00	
LAVOISIER - PARIS 05	10 000,00	
LAVOISIER - PARIS 05	17,88	
LAVOISIER - PARIS 05	34 555,00	
LAVOISIER - PARIS 05	5 254,00	
LAVOISIER - PORCHEVILLE	24 625,00	
LAVOISIER - PORCHEVILLE	906,00	
LAVOISIER - PORCHEVILLE	9 350,00	
LAVOISIER - PORCHEVILLE	1 869,73	
LAVOISIER - PORCHEVILLE	1 420,00	
LAVOISIER - PORCHEVILLE	2 265,00	
LAVOISIER - PORCHEVILLE	48 567,00	
LAVOISIER - PORCHEVILLE	12 637,00	
LE CHAMP DE CLAYE - CLAYE SOUILLY	13 916,00	
LE CHAMP DE CLAYE - CLAYE SOUILLY	6 937,00	
LE CHAMP DE CLAYE - CLAYE SOUILLY	9 783,00	
LE CHAMP DE CLAYE - CLAYE SOUILLY	7 071,19	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LE CHAMP DE CLAYE - CLAYE SOUILLY	801,20	
LE CHAMP DE CLAYE - CLAYE SOUILLY	27 447,00	
LE CHAMP DE CLAYE - CLAYE SOUILLY	8 328,00	
LE CHATEAU DU LAC - OLLAINVILLE	719,00	
LE CHATEAU DU LAC - OLLAINVILLE	1 359,00	
LE CHATEAU DU LAC - OLLAINVILLE	2 241,00	
LE CHATEAU DU LAC - OLLAINVILLE	1 012,84	
LE CHATEAU DU LAC - OLLAINVILLE	23 014,00	
LE CHATEAU DU LAC - OLLAINVILLE	486,00	
LE CORBUSIER - AUBERVILLIERS	10 411,00	
LE CORBUSIER - AUBERVILLIERS	7 345,00	
LE CORBUSIER - AUBERVILLIERS	14 196,00	
LE CORBUSIER - AUBERVILLIERS	10 000,00	
LE CORBUSIER - AUBERVILLIERS	5 772,84	
LE CORBUSIER - AUBERVILLIERS	77 947,00	
LE CORBUSIER - AUBERVILLIERS	11 617,00	
LE CORBUSIER - CORMEILLES EN PARISIS	3 278,00	
LE CORBUSIER - CORMEILLES EN PARISIS	25 199,00	
LE CORBUSIER - CORMEILLES EN PARISIS	431,00	
LE CORBUSIER - CORMEILLES EN PARISIS	8 273,00	
LE CORBUSIER - CORMEILLES EN PARISIS	67 229,00	
LE CORBUSIER - CORMEILLES EN PARISIS	15 640,00	
LE SAX	13 000,00	
LE SAX	52 000,00	
LE SAX	13 000,00	
LE SAX	52 000,00	
LEO LAGRANGE - BONDY	9 959,00	
LEO LAGRANGE - BONDY	4 898,00	
LEO LAGRANGE - BONDY	9 096,51	
LEO LAGRANGE - BONDY	310,32	
LEO LAGRANGE - BONDY	20 761,00	
LEO LAGRANGE - BONDY	5 387,00	
LEON BLUM - CRETEIL	1 948,00	
LEON BLUM - CRETEIL	13 118,00	
LEON BLUM - CRETEIL	1,00	
LEON BLUM - CRETEIL	9 803,00	
LEON BLUM - CRETEIL	10 000,00	
LEON BLUM - CRETEIL	538,56	
LEON BLUM - CRETEIL	24 014,00	
LEON BLUM - CRETEIL	180,00	
LEONARD DE VINCI - BAGNEUX	10 176,00	
LEONARD DE VINCI - BAGNEUX	6 649,00	
LEONARD DE VINCI - BAGNEUX	4 256,00	
LEONARD DE VINCI - BAGNEUX	5 220,00	
LEONARD DE VINCI - BAGNEUX	395,48	
LEONARD DE VINCI - BAGNEUX	32 254,00	
LEONARD DE VINCI - BAGNEUX	4 872,00	
LEONARD DE VINCI - LEVALLOIS-P	11 026,00	
LEONARD DE VINCI - LEVALLOIS-P	14 000,00	
LEONARD DE VINCI - LEVALLOIS-P	1 089,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LEONARD DE VINCI - LEVALLOIS-P	75,00	
LEONARD DE VINCI - LEVALLOIS-P	6 689,00	
LEONARD DE VINCI - LEVALLOIS-P	3 738,00	
LEONARD DE VINCI - LEVALLOIS-P	48 684,00	
LEONARD DE VINCI - LEVALLOIS-P	10 000,00	
LEONARD DE VINCI - LEVALLOIS-P	66 356,00	
LEONARD DE VINCI - LEVALLOIS-P	52 353,00	
LEONARD DE VINCI - MELUN	10 961,00	
LEONARD DE VINCI - MELUN	16 690,00	
LEONARD DE VINCI - MELUN	4 510,00	
LEONARD DE VINCI - MELUN	12 965,00	
LEONARD DE VINCI - MELUN	10 000,00	
LEONARD DE VINCI - MELUN	1 141,19	
LEONARD DE VINCI - MELUN	29 419,00	
LEONARD DE VINCI - MELUN	13 723,00	
LEONARD DE VINCI - PARIS 15	5 869,00	
LEONARD DE VINCI - PARIS 15	1 739,00	
LEONARD DE VINCI - PARIS 15	15 917,00	
LEONARD DE VINCI - PARIS 15	1 285,00	
LEONARD DE VINCI - PARIS 15	1 735,00	
LEONARD DE VINCI - PARIS 15	5 541,00	
LEONARD DE VINCI - PARIS 15	10 000,00	
LEONARD DE VINCI - PARIS 15	1 764,37	
LEONARD DE VINCI - PARIS 15	124 832,00	
LEONARD DE VINCI - PARIS 15	3 282,00	
LEONARD DE VINCI - ST GERMAIN	1 818,00	
LEONARD DE VINCI - ST GERMAIN	1 055,00	
LEONARD DE VINCI - ST GERMAIN	3 057,00	
LEONARD DE VINCI - ST GERMAIN	21 305,00	
LEONARD DE VINCI - ST GERMAIN	234,00	
LEONARD DE VINCI - ST GERMAIN	6 246,00	
LEONARD DE VINCI - ST GERMAIN	122,40	
LEONARD DE VINCI - ST GERMAIN	20 452,00	
LEONARD DE VINCI - ST GERMAIN	8 459,00	
LEONARD DE VINCI - ST MICHEL	11 309,00	
LEONARD DE VINCI - ST MICHEL	1 510,00	
LEONARD DE VINCI - ST MICHEL	5 934,00	
LEONARD DE VINCI - ST MICHEL	11 405,00	
LEONARD DE VINCI - ST MICHEL	10 000,00	
LEONARD DE VINCI - ST MICHEL	68,76	
LEONARD DE VINCI - ST MICHEL	28 181,00	
LEONARD DE VINCI - ST MICHEL	11 319,00	
LEONARD DE VINCI - ST WITZ	76 274,00	
LEONARD DE VINCI - ST WITZ	3 252,80	
LEONARD DE VINCI - ST WITZ	4 043,51	
LEONARD DE VINCI - ST WITZ	35 409,00	
LEONARD DE VINCI - ST WITZ	57 141,00	
LEONARD DE VINCI - TREMBLAY EN FRANCE	19,00	
LEONARD DE VINCI - TREMBLAY EN FRANCE	1 291,00	
LEONARD DE VINCI - TREMBLAY EN FRANCE	7 264,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LEONARD DE VINCI - TREMBLAY EN FRANCE	9 913,95	
LEONARD DE VINCI - TREMBLAY EN FRANCE	534,99	
LEONARD DE VINCI - TREMBLAY EN FRANCE	20 867,00	
LEONARD DE VINCI - TREMBLAY EN FRANCE	3 948,00	
LEOPOLD BELLAN - CHAMIGNY	3 417,00	
LEOPOLD BELLAN - CHAMIGNY	1 745,00	
LEOPOLD BELLAN - CHAMIGNY	6 148,00	
LEOPOLD BELLAN - CHAMIGNY	7 011,21	
LEOPOLD BELLAN - CHAMIGNY	3 667,72	
LEOPOLD BELLAN - CHAMIGNY	23 321,00	
LEOPOLD BELLAN - CHAMIGNY	6 118,00	
LES BORDS DE SCENES	30 000,00	
LES COTES DE VILLEBON - MEUDON	5 776,00	
LES COTES DE VILLEBON - MEUDON	706,00	
LES COTES DE VILLEBON - MEUDON	10 650,00	
LES COTES DE VILLEBON - MEUDON	5 615,00	
LES COTES DE VILLEBON - MEUDON	2 640,00	
LES COTES DE VILLEBON - MEUDON	84,96	
LES COTES DE VILLEBON - MEUDON	29 182,00	
LES COTES DE VILLEBON - MEUDON	2 558,00	
LES FRERES MOREAU - QUINCY SS SENART	9 480,00	
LES FRERES MOREAU - QUINCY SS SENART	16 783,00	
LES FRERES MOREAU - QUINCY SS SENART	2 019,00	
LES FRERES MOREAU - QUINCY SS SENART	9 783,00	
LES FRERES MOREAU - QUINCY SS SENART	1 253,05	
LES FRERES MOREAU - QUINCY SS SENART	2 706,83	
LES FRERES MOREAU - QUINCY SS SENART	19 319,00	
LES FRERES MOREAU - QUINCY SS SENART	10 510,00	
LES PANNEVELLES - PROVINS	1 391,40	
LES PANNEVELLES - PROVINS	41 336,00	
LES PANNEVELLES - PROVINS	36 274,00	
LES PANNEVELLES - PROVINS	2 511,00	
LES PANNEVELLES - PROVINS	7 994,00	
LES PANNEVELLES - PROVINS	24 978,00	
LES PANNEVELLES - PROVINS	10 000,00	
LES PANNEVELLES - PROVINS	4 762,71	
LES PANNEVELLES - PROVINS	78 276,00	
LES PANNEVELLES - PROVINS	20 073,00	
LES PIERRES VIVES - CARRIERES S/S	60 000,00	
LES PIERRES VIVES - CARRIERES S/S	9 211,00	
LES PIERRES VIVES - CARRIERES S/S	69 720,00	
LES PIERRES VIVES - CARRIERES S/S	20 000,00	
LES PIERRES VIVES - CARRIERES S/S	14 906,00	
LES PIERRES VIVES - CARRIERES S/S	63 159,00	
LES SEPT MARES - MAUREPAS	1 510,00	
LES SEPT MARES - MAUREPAS	7 452,00	
LES SEPT MARES - MAUREPAS	9 481,00	
LES SEPT MARES - MAUREPAS	2 835,85	
LES SEPT MARES - MAUREPAS	34 332,00	
LES SEPT MARES - MAUREPAS	5 254,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LGT LYCEE GEN ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE ST SAENS	30 000,00	
LGT LYCEE GEN ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE ST SAENS	3 171,00	
LGT LYCEE GEN ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE ST SAENS	1 500,00	
LGT LYCEE GEN ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE ST SAENS	91 614,00	
LGT LYCEE GEN ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE ST SAENS	9 908,00	
LGT LYCEE GEN ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE ST SAENS	43 535,00	
LGT LYCEE GEN ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE ST SAENS	59 424,00	
LIBERTE - ROMAINVILLE	12 416,00	
LIBERTE - ROMAINVILLE	312,00	
LIBERTE - ROMAINVILLE	8 244,00	
LIBERTE - ROMAINVILLE	113,76	
LIBERTE - ROMAINVILLE	16 784,00	
LIBERTE - ROMAINVILLE	11 375,00	
LINO VENTURA - OZOIR LA FERRIERE	6 843,00	
LINO VENTURA - OZOIR LA FERRIERE	9 476,00	
LINO VENTURA - OZOIR LA FERRIERE	14 536,00	
LINO VENTURA - OZOIR LA FERRIERE	6 148,15	
LINO VENTURA - OZOIR LA FERRIERE	9 777,83	
LINO VENTURA - OZOIR LA FERRIERE	20 114,00	
LINO VENTURA - OZOIR LA FERRIERE	3 085,00	
LOUIS ARMAND - EAUBONNE	11 416,00	
LOUIS ARMAND - EAUBONNE	4 982,00	
LOUIS ARMAND - EAUBONNE	10 100,00	
LOUIS ARMAND - EAUBONNE	3 573,88	
LOUIS ARMAND - EAUBONNE	10 000,00	
LOUIS ARMAND - EAUBONNE	32 281,00	
LOUIS ARMAND - EAUBONNE	8 357,00	
LOUIS ARMAND - NOGENT S/MARNE	1 109,00	
LOUIS ARMAND - NOGENT S/MARNE	6 272,00	
LOUIS ARMAND - NOGENT S/MARNE	8 749,00	
LOUIS ARMAND - NOGENT S/MARNE	10 000,00	
LOUIS ARMAND - NOGENT S/MARNE	1 998,86	
LOUIS ARMAND - NOGENT S/MARNE	2 735,98	
LOUIS ARMAND - NOGENT S/MARNE	36 553,00	
LOUIS ARMAND - NOGENT S/MARNE	6 831,00	
LOUIS BASCAN - RAMBOUILLET	25 000,00	
LOUIS BASCAN - RAMBOUILLET	1 950,00	
LOUIS BASCAN - RAMBOUILLET	22 089,00	
LOUIS BASCAN - RAMBOUILLET	445,00	
LOUIS BASCAN - RAMBOUILLET	15 730,00	
LOUIS BASCAN - RAMBOUILLET	6 902,48	
LOUIS BASCAN - RAMBOUILLET	1 798,39	
LOUIS BASCAN - RAMBOUILLET	78 689,00	
LOUIS BASCAN - RAMBOUILLET	13 625,00	
LOUIS BLEROT - SURESNES	14 574,00	
LOUIS BLEROT - SURESNES	4 507,00	
LOUIS BLEROT - SURESNES	4 357,99	
LOUIS BLEROT - SURESNES	902,69	
LOUIS BLEROT - SURESNES	26 707,00	
LOUIS BLEROT - SURESNES	4 403,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LOUIS BLERIOT - TRAPPES	636,00	
LOUIS BLERIOT - TRAPPES	19 359,00	
LOUIS BLERIOT - TRAPPES	1 161,00	
LOUIS BLERIOT - TRAPPES	5 360,00	
LOUIS BLERIOT - TRAPPES	10 000,00	
LOUIS BLERIOT - TRAPPES	2 472,47	
LOUIS BLERIOT - TRAPPES	28 065,00	
LOUIS BLERIOT - TRAPPES	180,00	
LOUIS DARDENNE - VANVES	11 537,00	
LOUIS DARDENNE - VANVES	2 084,00	
LOUIS DARDENNE - VANVES	10 347,00	
LOUIS DARDENNE - VANVES	2 542,00	
LOUIS DE BROGLIE - MARLY	85 355,00	
LOUIS DE BROGLIE - MARLY	5 697,74	
LOUIS DE BROGLIE - MARLY	11 788,00	
LOUIS DE BROGLIE - MARLY	58 218,00	
LOUIS GIRARD - MALAKOFF	11 563,00	
LOUIS GIRARD - MALAKOFF	2 231,00	
LOUIS GIRARD - MALAKOFF	43,56	
LOUIS GIRARD - MALAKOFF	24 839,00	
LOUIS GIRARD - MALAKOFF	3 506,00	
LOUIS JOUVET	20 837,00	
LOUIS JOUVET	708,00	
LOUIS JOUVET	3 067,13	
LOUIS JOUVET	12 983,00	
LOUIS JOUVET	10 000,00	
LOUIS JOUVET	2 300,79	
LOUIS JOUVET	31 373,00	
LOUIS JOUVET	11 465,00	
LOUIS LE GRAND - PARIS 05	4 228,00	
LOUIS LE GRAND - PARIS 05	13 838,00	
LOUIS LE GRAND - PARIS 05	33 746,00	
LOUIS LE GRAND - PARIS 05	19 950,64	
LOUIS LE GRAND - PARIS 05	115 638,00	
LOUIS LE GRAND - PARIS 05	27 872,00	
LOUIS LUMIERE - CHELLES	2 708,00	
LOUIS LUMIERE - CHELLES	31 117,00	
LOUIS LUMIERE - CHELLES	1 260,00	
LOUIS LUMIERE - CHELLES	7 347,00	
LOUIS LUMIERE - CHELLES	9 803,00	
LOUIS LUMIERE - CHELLES	3 832,38	
LOUIS LUMIERE - CHELLES	18 761,00	
LOUIS LUMIERE - CHELLES	180,00	
LOUISE MICHEL - BOBIGNY	11 555,00	
LOUISE MICHEL - BOBIGNY	10 000,00	
LOUISE MICHEL - BOBIGNY	259,92	
LOUISE MICHEL - BOBIGNY	17 280,00	
LOUISE MICHEL - BOBIGNY	11 867,00	
LOUISE MICHEL - CHAMPIGNY S/MARNE	6 273,00	
LOUISE MICHEL - CHAMPIGNY S/MARNE	1 524,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LOUISE MICHEL - CHAMPIGNY S/MARNE	9 550,00	
LOUISE MICHEL - CHAMPIGNY S/MARNE	10 000,00	
LOUISE MICHEL - CHAMPIGNY S/MARNE	712,80	
LOUISE MICHEL - CHAMPIGNY S/MARNE	23 102,00	
LOUISE MICHEL - CHAMPIGNY S/MARNE	5 805,00	
LOUISE MICHEL - EPINAY S/SEINE	22 197,00	
LOUISE MICHEL - EPINAY S/SEINE	5 499,00	
LOUISE MICHEL - EPINAY S/SEINE	10 000,00	
LOUISE MICHEL - EPINAY S/SEINE	21 193,00	
LOUISE MICHEL - EPINAY S/SEINE	4 475,00	
LOUISE MICHEL - NANTERRE	7 828,00	
LOUISE MICHEL - NANTERRE	2 535,00	
LOUISE MICHEL - NANTERRE	9 145,17	
LOUISE MICHEL - NANTERRE	17 909,00	
LOUISE MICHEL - NANTERRE	1 463,00	
LOUISE WEISS - ACHERES	7 188,00	
LOUISE WEISS - ACHERES	60 094,00	
LOUISE WEISS - ACHERES	4 093,00	
LOUISE WEISS - ACHERES	13 732,00	
LOUISE WEISS - ACHERES	56 727,00	
LPO LYCEE DES METIERS HOTELLERIE TOURISME	15 415,00	
LPO LYCEE DES METIERS HOTELLERIE TOURISME	1 105,00	
LPO LYCEE DES METIERS HOTELLERIE TOURISME	2 864,14	
LPO LYCEE DES METIERS HOTELLERIE TOURISME	6 772,00	
LPO LYCEE DES METIERS HOTELLERIE TOURISME	3 365,43	
LPO LYCEE DES METIERS HOTELLERIE TOURISME	124 579,00	
LPO LYCEE DES METIERS HOTELLERIE TOURISME	6 207,00	
LPO LYCEE POLYVALENT M PERRET GRETA MTI 94	39 695,00	
LPO LYCEE POLYVALENT M PERRET GRETA MTI 94	39 695,00	
LPO LYCEE POLYVALENT M PERRET GRETA MTI 94	42 042,00	
LPO LYCEE POLYVALENT M PERRET GRETA MTI 94	35 574,00	
LUCAS DE NEHOU - PARIS 05	3 816,00	
LUCAS DE NEHOU - PARIS 05	755,00	
LUCAS DE NEHOU - PARIS 05	110,00	
LUCAS DE NEHOU - PARIS 05	19 683,00	
LUCAS DE NEHOU - PARIS 05	636,57	
LUCAS DE NEHOU - PARIS 05	19 239,19	
LUCAS DE NEHOU - PARIS 05	8 451,00	
LUCAS DE NEHOU - PARIS 05	31 169,00	
LUCIE AUBRAC - COURBEVOIE	7 185,92	
LUCIE AUBRAC - COURBEVOIE	10 814,00	
LUCIE AUBRAC - COURBEVOIE	2 043,98	
LUCIE AUBRAC - COURBEVOIE	60 347,00	
LUCIE AUBRAC - COURBEVOIE	10 837,00	
LUCIE AUBRAC - PANTIN	29 990,00	
LUCIE AUBRAC - PANTIN	1 000,00	
LUCIE AUBRAC - PANTIN	11 412,00	
LUCIE AUBRAC - PANTIN	1 073,13	
LUCIE AUBRAC - PANTIN	29 199,00	
LUCIE AUBRAC - PANTIN	10 658,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LUCIEN RENE DUCHESNE - LA CELLE ST CLOUD	15 833,00	
LUCIEN RENE DUCHESNE - LA CELLE ST CLOUD	6 341,00	
LUCIEN RENE DUCHESNE - LA CELLE ST CLOUD	1 228,28	
LUCIEN RENE DUCHESNE - LA CELLE ST CLOUD	21 338,00	
LUCIEN RENE DUCHESNE - LA CELLE ST CLOUD	5 938,00	
LYCEE ALBERT EINSTEIN - STE GENEVIEVE	1 500,00	
LYCEE ALBERT EINSTEIN - STE GENEVIEVE	1 297,00	
LYCEE ALBERT EINSTEIN - STE GENEVIEVE	8 255,00	
LYCEE ALBERT EINSTEIN - STE GENEVIEVE	6 900,00	
LYCEE ALBERT EINSTEIN - STE GENEVIEVE	1 461,43	
LYCEE ALBERT EINSTEIN - STE GENEVIEVE	22 606,00	
LYCEE ALBERT EINSTEIN - STE GENEVIEVE	5 441,00	
LYCEE ALBERT SCHWEITZER - LE RAINCY	992,00	
LYCEE ALBERT SCHWEITZER - LE RAINCY	1 197,00	
LYCEE ALBERT SCHWEITZER - LE RAINCY	1 190,00	
LYCEE ALBERT SCHWEITZER - LE RAINCY	10 000,00	
LYCEE ALBERT SCHWEITZER - LE RAINCY	16 365,00	
LYCEE ALBERT SCHWEITZER - LE RAINCY	4 015,35	
LYCEE ALBERT SCHWEITZER - LE RAINCY	41 765,00	
LYCEE ALBERT SCHWEITZER - LE RAINCY	10 835,00	
LYCEE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY - CRETEIL	744,00	
LYCEE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY - CRETEIL	158,00	
LYCEE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY - CRETEIL	15 887,00	
LYCEE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY - CRETEIL	9 896,00	
LYCEE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY - CRETEIL	1 500,00	
LYCEE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY - CRETEIL	4 560,56	
LYCEE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY - CRETEIL	6 377,00	
LYCEE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY - CRETEIL	41 764,00	
LYCEE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY - CRETEIL	5 137,00	
LYCEE AUGUSTE PERDONNET - THORIGNY	1 596,00	
LYCEE AUGUSTE PERDONNET - THORIGNY	22 228,00	
LYCEE AUGUSTE PERDONNET - THORIGNY	10 000,00	
LYCEE AUGUSTE PERDONNET - THORIGNY	4 317,00	
LYCEE AUGUSTE PERDONNET - THORIGNY	12 663,00	
LYCEE AUGUSTE PERDONNET - THORIGNY	4 530,10	
LYCEE AUGUSTE PERDONNET - THORIGNY	39 667,00	
LYCEE AUGUSTE PERDONNET - THORIGNY	10 984,00	
LYCEE BLAISE PASCAL - BRIE COMTE ROBERT	1 500,00	
LYCEE BLAISE PASCAL - BRIE COMTE ROBERT	1 203,00	
LYCEE BLAISE PASCAL - BRIE COMTE ROBERT	156,00	
LYCEE BLAISE PASCAL - BRIE COMTE ROBERT	9 376,00	
LYCEE BLAISE PASCAL - BRIE COMTE ROBERT	9 760,01	
LYCEE BLAISE PASCAL - BRIE COMTE ROBERT	944,67	
LYCEE BLAISE PASCAL - BRIE COMTE ROBERT	26 173,00	
LYCEE BLAISE PASCAL - BRIE COMTE ROBERT	9 495,00	
LYCEE CARNOT	772,00	
LYCEE CARNOT	8 493,00	
LYCEE CARNOT	7 409,00	
LYCEE CARNOT	8 361,00	
LYCEE CARNOT	7 184,29	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE CARNOT	749,52	
LYCEE CARNOT	53 570,00	
LYCEE CARNOT	5 909,00	
LYCEE CHARLEMAGNE - PARIS 04	1 000,00	
LYCEE CHARLEMAGNE - PARIS 04	2 727,00	
LYCEE CHARLEMAGNE - PARIS 04	12 195,00	
LYCEE CHARLEMAGNE - PARIS 04	3 000,00	
LYCEE CHARLEMAGNE - PARIS 04	9 108,29	
LYCEE CHARLEMAGNE - PARIS 04	1 135,63	
LYCEE CHARLEMAGNE - PARIS 04	40 724,00	
LYCEE CHARLEMAGNE - PARIS 04	12 022,00	
LYCEE CHARLES DE GAULLE - LONGPERRIER	1 743,00	
LYCEE CHARLES DE GAULLE - LONGPERRIER	8 911,00	
LYCEE CHARLES DE GAULLE - LONGPERRIER	22 127,00	
LYCEE CHARLES DE GAULLE - LONGPERRIER	180,00	
LYCEE CONDORCET - ST MAUR DES FOSSES	1 701,00	
LYCEE CONDORCET - ST MAUR DES FOSSES	452,00	
LYCEE CONDORCET - ST MAUR DES FOSSES	1 000,00	
LYCEE CONDORCET - ST MAUR DES FOSSES	1 923,00	
LYCEE CONDORCET - ST MAUR DES FOSSES	451,00	
LYCEE CONDORCET - ST MAUR DES FOSSES	23 627,00	
LYCEE CONDORCET - ST MAUR DES FOSSES	10 000,00	
LYCEE CONDORCET - ST MAUR DES FOSSES	1 058,96	
LYCEE CONDORCET - ST MAUR DES FOSSES	24 285,00	
LYCEE CONDORCET - ST MAUR DES FOSSES	18 885,00	
LYCEE DE DOURDAN	30 804,00	
LYCEE DE DOURDAN	3 033,00	
LYCEE DE DOURDAN	138,00	
LYCEE DE DOURDAN	26 611,00	
LYCEE DE DOURDAN	10 000,00	
LYCEE DE DOURDAN	12 206,14	
LYCEE DE DOURDAN	2 835,81	
LYCEE DE DOURDAN	51 015,00	
LYCEE DE DOURDAN	23 408,00	
LYCEE DE L'ESSOURIAU - LES ULIS	17 695,00	
LYCEE DE L'ESSOURIAU - LES ULIS	1 529,00	
LYCEE DE L'ESSOURIAU - LES ULIS	7 863,00	
LYCEE DE L'ESSOURIAU - LES ULIS	10 000,00	
LYCEE DE L'ESSOURIAU - LES ULIS	3 093,25	
LYCEE DE L'ESSOURIAU - LES ULIS	25 833,00	
LYCEE DE L'ESSOURIAU - LES ULIS	5 251,00	
LYCEE DES METIERS BOULLE ESAA	4 050,00	
LYCEE DES SCIENCES ET DU NUMERIQUE LOUIS ARMAND	16 983,00	
LYCEE DES SCIENCES ET DU NUMERIQUE LOUIS ARMAND	5 099,00	
LYCEE DES SCIENCES ET DU NUMERIQUE LOUIS ARMAND	1 054,00	
LYCEE DES SCIENCES ET DU NUMERIQUE LOUIS ARMAND	8 864,00	
LYCEE DES SCIENCES ET DU NUMERIQUE LOUIS ARMAND	7 702,91	
LYCEE DES SCIENCES ET DU NUMERIQUE LOUIS ARMAND	21 016,00	
LYCEE DES SCIENCES ET DU NUMERIQUE LOUIS ARMAND	9 502,00	
LYCEE ERIK SATIE - PARIS 14	5 129,24	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE ERIK SATIE - PARIS 14	4 825,43	
LYCEE ERIK SATIE - PARIS 14	4 432,00	
LYCEE ERIK SATIE - PARIS 14	8 415,29	
LYCEE ERIK SATIE - PARIS 14	7 752,89	
LYCEE ERIK SATIE - PARIS 14	3 194,00	
LYCEE ERIK SATIE - PARIS 14	10 000,00	
LYCEE ERIK SATIE - PARIS 14	33,48	
LYCEE ERIK SATIE - PARIS 14	4 653,12	
LYCEE ERIK SATIE - PARIS 14	21 789,00	
LYCEE ERIK SATIE - PARIS 14	6 271,00	
LYCEE ETIENNE DOLET - PARIS 20	2 714,00	
LYCEE ETIENNE DOLET - PARIS 20	2 212,00	
LYCEE ETIENNE DOLET - PARIS 20	6 752,00	
LYCEE ETIENNE DOLET - PARIS 20	3 400,83	
LYCEE ETIENNE DOLET - PARIS 20	475,18	
LYCEE ETIENNE DOLET - PARIS 20	15 771,00	
LYCEE ETIENNE DOLET - PARIS 20	6 999,00	
LYCEE FRAGONARD - L'ISLE-ADAM	1 000,00	
LYCEE FRAGONARD - L'ISLE-ADAM	449,00	
LYCEE FRAGONARD - L'ISLE-ADAM	10 345,00	
LYCEE FRAGONARD - L'ISLE-ADAM	8 862,89	
LYCEE FRAGONARD - L'ISLE-ADAM	4 705,43	
LYCEE FRAGONARD - L'ISLE-ADAM	37 755,00	
LYCEE FRAGONARD - L'ISLE-ADAM	8 493,00	
LYCEE FUSIONNE (CAMPUS) - COULOMMIERS	45 834,00	
LYCEE FUSIONNE (CAMPUS) - COULOMMIERS	453,00	
LYCEE FUSIONNE (CAMPUS) - COULOMMIERS	39 522,00	
LYCEE FUSIONNE (CAMPUS) - COULOMMIERS	10 000,00	
LYCEE FUSIONNE (CAMPUS) - COULOMMIERS	5 303,61	
LYCEE FUSIONNE (CAMPUS) - COULOMMIERS	63 244,00	
LYCEE FUSIONNE (CAMPUS) - COULOMMIERS	39 896,00	
LYCEE FUSIONNE BEZONS	2 080,00	
LYCEE FUSIONNE BEZONS	10 990,00	
LYCEE FUSIONNE BEZONS	296,00	
LYCEE FUSIONNE BEZONS	6 684,00	
LYCEE FUSIONNE BEZONS	729,39	
LYCEE FUSIONNE BEZONS	97,50	
LYCEE FUSIONNE BEZONS	31 929,00	
LYCEE FUSIONNE CACHAN	26 188,00	
LYCEE FUSIONNE CACHAN	4 983,00	
LYCEE FUSIONNE CACHAN	90 227,00	
LYCEE FUSIONNE CACHAN	10 000,00	
LYCEE FUSIONNE CACHAN	1 600,00	
LYCEE FUSIONNE CACHAN	63 518,00	
LYCEE FUSIONNE CACHAN	62 741,00	
LYCEE GALILEE - COMBS LA VILLE	1 500,00	
LYCEE GALILEE - COMBS LA VILLE	234,00	
LYCEE GALILEE - COMBS LA VILLE	10 000,00	
LYCEE GALILEE - COMBS LA VILLE	10 000,00	
LYCEE GALILEE - COMBS LA VILLE	5 620,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE GALILEE - COMBS LA VILLE	22,68	
LYCEE GALILEE - COMBS LA VILLE	13 895,00	
LYCEE GALILEE - COMBS LA VILLE	5 874,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	12 075,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	12 075,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	31 050,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	5 175,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	15 525,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	1 725,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	35 574,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	6 468,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	22 638,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	12 075,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	31 050,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	1 725,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	13 225,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	5 175,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	48 510,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	9 775,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	1 000,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	19 169,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	10 000,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	7 832,18	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	29 457,00	
LYCEE GASTON BACHELARD - CHELLES	14 655,00	
LYCEE GEN ET TECHNOLOGIQUE J J ROUSSEAU	9 126,20	
LYCEE GEN ET TECHNOLOGIQUE J J ROUSSEAU	10 581,00	
LYCEE GEN ET TECHNOLOGIQUE J J ROUSSEAU	475,77	
LYCEE GEN ET TECHNOLOGIQUE J J ROUSSEAU	34 623,00	
LYCEE GEN ET TECHNOLOGIQUE J J ROUSSEAU	8 966,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	20 700,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	3 450,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	12 075,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	13 800,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	1 700,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	8 015,77	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	2 290,22	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	13 800,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	3 450,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	38 808,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	29 106,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	25 872,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	19 404,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	25 872,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	19 404,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	25 872,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE RENOIR GRETA DES HAUTS DE SEINE	19 404,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CLEMENCEAU	7 000,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CLEMENCEAU	2 620,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CLEMENCEAU	10 000,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CLEMENCEAU	9 554,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CLEMENCEAU	16,92	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CLEMENCEAU	36 787,00	
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CLEMENCEAU	8 094,00	
LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE JEAN MONNET	1 500,00	
LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE JEAN MONNET	6 672,00	
LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE JEAN MONNET	1 693,00	
LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE JEAN MONNET	10 000,00	
LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE JEAN MONNET	99 065,00	
LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE JEAN MONNET	34 307,75	
LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE JEAN MONNET	26 884,00	
LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE JEAN MONNET	75 540,00	
LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE JULES FERRY	80 000,00	
LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE JULES FERRY	10 000,00	
LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE JULES FERRY	78 025,00	
LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE JULES FERRY	14 605,00	
LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE JULES FERRY	32 299,00	
LYCEE HENRI IV - PARIS 05	1 683,00	
LYCEE HENRI IV - PARIS 05	8 119,00	
LYCEE HENRI IV - PARIS 05	9 345,00	
LYCEE HENRI IV - PARIS 05	22 914,00	
LYCEE HENRI IV - PARIS 05	6 695,54	
LYCEE HENRI IV - PARIS 05	105 755,00	
LYCEE HENRI IV - PARIS 05	21 521,00	
LYCEE HONORE DE BALZAC - PARIS 17	10 000,00	
LYCEE HONORE DE BALZAC - PARIS 17	14 222,00	
LYCEE HONORE DE BALZAC - PARIS 17	1 500,00	
LYCEE HONORE DE BALZAC - PARIS 17	770,76	
LYCEE HONORE DE BALZAC - PARIS 17	38 859,00	
LYCEE HONORE DE BALZAC - PARIS 17	13 665,00	
LYCEE JACQUES AMYOT - MELUN	2 449,00	
LYCEE JACQUES AMYOT - MELUN	11 000,00	
LYCEE JACQUES AMYOT - MELUN	448,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE JACQUES AMYOT - MELUN	17 982,00	
LYCEE JACQUES AMYOT - MELUN	9 636,00	
LYCEE JACQUES AMYOT - MELUN	1 339,00	
LYCEE JACQUES AMYOT - MELUN	31 739,00	
LYCEE JACQUES AMYOT - MELUN	20 037,00	
LYCEE JACQUES BREL - CHOISY	17 311,00	
LYCEE JACQUES BREL - CHOISY	768,00	
LYCEE JACQUES BREL - CHOISY	8 176,56	
LYCEE JACQUES BREL - CHOISY	760,00	
LYCEE JACQUES BREL - CHOISY	5 927,00	
LYCEE JACQUES BREL - CHOISY	8 325,49	
LYCEE JACQUES BREL - CHOISY	1 378,51	
LYCEE JACQUES BREL - CHOISY	22 915,00	
LYCEE JACQUES BREL - CHOISY	5 799,00	
LYCEE JACQUES BREL - LA COURNEUVE	8 610,00	
LYCEE JACQUES BREL - LA COURNEUVE	10 000,00	
LYCEE JACQUES BREL - LA COURNEUVE	163,08	
LYCEE JACQUES BREL - LA COURNEUVE	32 865,00	
LYCEE JACQUES BREL - LA COURNEUVE	10 052,00	
LYCEE JEAN MOULIN - ROSNY SS BOIS	18 971,00	
LYCEE JEAN MOULIN - ROSNY SS BOIS	4 876,00	
LYCEE JEAN MOULIN - ROSNY SS BOIS	10 499,00	
LYCEE JEAN MOULIN - ROSNY SS BOIS	2 815,09	
LYCEE JEAN MOULIN - ROSNY SS BOIS	838,53	
LYCEE JEAN MOULIN - ROSNY SS BOIS	28 897,00	
LYCEE JEAN MOULIN - ROSNY SS BOIS	10 369,00	
LYCEE JEAN ROSTAND - VILLEPINTE	5 353,00	
LYCEE JEAN ROSTAND - VILLEPINTE	1 622,00	
LYCEE JEAN ROSTAND - VILLEPINTE	674,00	
LYCEE JEAN ROSTAND - VILLEPINTE	5 284,00	
LYCEE JEAN ROSTAND - VILLEPINTE	10 000,00	
LYCEE JEAN ROSTAND - VILLEPINTE	100,80	
LYCEE JEAN ROSTAND - VILLEPINTE	36 966,00	
LYCEE JEAN ROSTAND - VILLEPINTE	180,00	
LYCEE JEAN-BAPTISTE POQUELIN - ST GERMAIN EN LAYE	1 000,00	
LYCEE JEAN-BAPTISTE POQUELIN - ST GERMAIN EN LAYE	12 310,00	
LYCEE JEAN-BAPTISTE POQUELIN - ST GERMAIN EN LAYE	7 112,00	
LYCEE JEAN-BAPTISTE POQUELIN - ST GERMAIN EN LAYE	250,20	
LYCEE JEAN-BAPTISTE POQUELIN - ST GERMAIN EN LAYE	3 000,00	
LYCEE JEAN-BAPTISTE POQUELIN - ST GERMAIN EN LAYE	20 871,00	
LYCEE JEAN-BAPTISTE POQUELIN - ST GERMAIN EN LAYE	14 190,00	
LYCEE JOLIOT CURIE - NANTERRE	4 500,00	
LYCEE JOLIOT CURIE - NANTERRE	7 097,00	
LYCEE JOLIOT CURIE - NANTERRE	510,00	
LYCEE JOLIOT CURIE - NANTERRE	10 853,00	
LYCEE JOLIOT CURIE - NANTERRE	10 000,00	
LYCEE JOLIOT CURIE - NANTERRE	726,50	
LYCEE JOLIOT CURIE - NANTERRE	25 289,00	
LYCEE JOLIOT CURIE - NANTERRE	7 445,00	
LYCEE JOSEPHINE-BAKER - PIERREFITTE S/SEINE	1 426,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE JOSEPHINE-BAKER - PIERREFITTE S/SEINE	3 624,00	
LYCEE JOSEPHINE-BAKER - PIERREFITTE S/SEINE	6 761,00	
LYCEE JOSEPHINE-BAKER - PIERREFITTE S/SEINE	15 980,00	
LYCEE JOSEPHINE-BAKER - PIERREFITTE S/SEINE	9 977,30	
LYCEE JOSEPHINE-BAKER - PIERREFITTE S/SEINE	6 159,00	
LYCEE JOSEPHINE-BAKER - PIERREFITTE S/SEINE	180,00	
LYCEE LE CORBUSIER - POISSY	6 699,00	
LYCEE LE CORBUSIER - POISSY	13 894,00	
LYCEE LE CORBUSIER - POISSY	3 609,12	
LYCEE LE CORBUSIER - POISSY	7 205,84	
LYCEE LE CORBUSIER - POISSY	5 073,47	
LYCEE LE CORBUSIER - POISSY	48 243,00	
LYCEE LE CORBUSIER - POISSY	12 244,00	
LYCEE LEOPOLD SEDAR SENGHOR - MAGNANVILLE	15 704,00	
LYCEE LEOPOLD SEDAR SENGHOR - MAGNANVILLE	14 254,00	
LYCEE LEOPOLD SEDAR SENGHOR - MAGNANVILLE	10 000,00	
LYCEE LEOPOLD SEDAR SENGHOR - MAGNANVILLE	5 825,84	
LYCEE LEOPOLD SEDAR SENGHOR - MAGNANVILLE	36 362,00	
LYCEE LEOPOLD SEDAR SENGHOR - MAGNANVILLE	11 849,00	
LYCEE LOUIS ARMAND - YERRES	1 400,00	
LYCEE LOUIS ARMAND - YERRES	12 047,00	
LYCEE LOUIS ARMAND - YERRES	12 045,00	
LYCEE LOUIS ARMAND - YERRES	25 014,00	
LYCEE LOUIS ARMAND - YERRES	14 397,00	
LYCEE MARCELIN BERTHELOT	21 062,00	
LYCEE MARCELIN BERTHELOT	7 848,60	
LYCEE MARCELIN BERTHELOT	48 266,00	
LYCEE MARCELIN BERTHELOT	31 754,00	
LYCEE MARCELIN BERTHELOT - PANTIN	10 452,00	
LYCEE MARCELIN BERTHELOT - PANTIN	5 731,81	
LYCEE MARCELIN BERTHELOT - PANTIN	41 502,00	
LYCEE MARCELIN BERTHELOT - PANTIN	6 484,00	
LYCEE MARTIN LUTHER KING - BUSSY ST GEORGES	8 372,00	
LYCEE MARTIN LUTHER KING - BUSSY ST GEORGES	1 144,00	
LYCEE MARTIN LUTHER KING - BUSSY ST GEORGES	8 763,00	
LYCEE MARTIN LUTHER KING - BUSSY ST GEORGES	3 423,75	
LYCEE MARTIN LUTHER KING - BUSSY ST GEORGES	20 610,00	
LYCEE MARTIN LUTHER KING - BUSSY ST GEORGES	3 652,00	
LYCEE MONTESQUIEU - HERBLAY	1 500,00	
LYCEE MONTESQUIEU - HERBLAY	2 503,87	
LYCEE MONTESQUIEU - HERBLAY	114 684,00	
LYCEE MONTESQUIEU - HERBLAY	9 999,69	
LYCEE MONTESQUIEU - HERBLAY	15 910,04	
LYCEE MONTESQUIEU - HERBLAY	15 048,00	
LYCEE MONTESQUIEU - HERBLAY	86 700,00	
LYCEE NICOLAS JOSEPH CUGNOT - NEUILLY S/M	3 280,00	
LYCEE NICOLAS JOSEPH CUGNOT - NEUILLY S/M	5 441,00	
LYCEE NICOLAS JOSEPH CUGNOT - NEUILLY S/M	26 086,00	
LYCEE NICOLAS JOSEPH CUGNOT - NEUILLY S/M	1 963,00	
LYCEE NICOLAS JOSEPH CUGNOT - NEUILLY S/M	1 500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE NICOLAS JOSEPH CUGNOT - NEUILLY S/M	2 000,00	
LYCEE NICOLAS JOSEPH CUGNOT - NEUILLY S/M	11 820,00	
LYCEE NICOLAS JOSEPH CUGNOT - NEUILLY S/M	10 000,00	
LYCEE NICOLAS JOSEPH CUGNOT - NEUILLY S/M	6 391,65	
LYCEE NICOLAS JOSEPH CUGNOT - NEUILLY S/M	40 598,00	
LYCEE NICOLAS JOSEPH CUGNOT - NEUILLY S/M	9 363,00	
LYCEE PAUL BERT - PARIS 14	10 000,00	
LYCEE PAUL BERT - PARIS 14	2 192,00	
LYCEE PAUL BERT - PARIS 14	1 145,07	
LYCEE PAUL BERT - PARIS 14	27 197,00	
LYCEE PAUL BERT - PARIS 14	180,00	
LYCEE PAUL ELUARD - ST DENIS	2 017,00	
LYCEE PAUL ELUARD - ST DENIS	7 354,00	
LYCEE PAUL ELUARD - ST DENIS	2 464,00	
LYCEE PAUL ELUARD - ST DENIS	2 000,00	
LYCEE PAUL ELUARD - ST DENIS	6 090,00	
LYCEE PAUL ELUARD - ST DENIS	17 502,00	
LYCEE PAUL ELUARD - ST DENIS	9 990,10	
LYCEE PAUL ELUARD - ST DENIS	930,60	
LYCEE PAUL ELUARD - ST DENIS	42 099,00	
LYCEE PAUL ELUARD - ST DENIS	180,00	
LYCEE PAUL POIRET - PARIS 11	1 450,00	
LYCEE PAUL POIRET - PARIS 11	2 375,00	
LYCEE PAUL POIRET - PARIS 11	3 896,00	
LYCEE PAUL POIRET - PARIS 11	1 800,00	
LYCEE PAUL POIRET - PARIS 11	4 229,04	
LYCEE PAUL POIRET - PARIS 11	19 499,00	
LYCEE PAUL POIRET - PARIS 11	4 765,00	
LYCEE PIERRE DE COUBERTIN - MEAUX	15 058,00	
LYCEE PIERRE DE COUBERTIN - MEAUX	1 026,00	
LYCEE PIERRE DE COUBERTIN - MEAUX	2 530,00	
LYCEE PIERRE DE COUBERTIN - MEAUX	21 079,00	
LYCEE PIERRE DE COUBERTIN - MEAUX	10 000,00	
LYCEE PIERRE DE COUBERTIN - MEAUX	319,57	
LYCEE PIERRE DE COUBERTIN - MEAUX	406,46	
LYCEE PIERRE DE COUBERTIN - MEAUX	48 046,00	
LYCEE PIERRE DE COUBERTIN - MEAUX	3 640,00	
LYCEE POLYVALENT ALFRED NOBEL	26 274,00	
LYCEE POLYVALENT ALFRED NOBEL	3 769,00	
LYCEE POLYVALENT ALFRED NOBEL	10 000,00	
LYCEE POLYVALENT ALFRED NOBEL	3 179,00	
LYCEE POLYVALENT ALFRED NOBEL	17 803,00	
LYCEE POLYVALENT ALFRED NOBEL	33 058,00	
LYCEE POLYVALENT ALFRED NOBEL	180,00	
LYCEE POLYVALENT EUGENE HENAFF	30 502,00	
LYCEE POLYVALENT EUGENE HENAFF	30 000,00	
LYCEE POLYVALENT EUGENE HENAFF	20 049,00	
LYCEE POLYVALENT EUGENE HENAFF	288,00	
LYCEE POLYVALENT EUGENE HENAFF	42 497,00	
LYCEE POLYVALENT EUGENE HENAFF	17 304,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE POLYVALENT EVARISTE GALOIS	38 280,00	
LYCEE POLYVALENT EVARISTE GALOIS	1 000,00	
LYCEE POLYVALENT EVARISTE GALOIS	24 084,00	
LYCEE POLYVALENT EVARISTE GALOIS	3 439,85	
LYCEE POLYVALENT EVARISTE GALOIS	36 129,00	
LYCEE POLYVALENT EVARISTE GALOIS	14 763,00	
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS	27 817,00	
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS	2 265,00	
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS	14 317,00	
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS	10 000,00	
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS	6 296,77	
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS	743,00	
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS	852,00	
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS	68 788,00	
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS	11 204,00	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	6 900,00	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	17 250,00	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	17 250,00	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	10 350,00	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	16 345,00	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	18 680,00	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	16 170,00	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	12 127,50	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	9 702,00	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	7 276,50	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	12 127,50	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	16 170,00	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	25 872,00	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	19 404,00	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	16 170,00	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	12 127,50	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	9 702,00	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	7 276,50	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	27 600,00	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	10 350,00	
LYCEE POLYVALENT GUSTAVE MONOD GRETA DU VAL D'OISE	25 685,00	
LYCEE POLYVALENT LANGEVIN WALLON	31 531,50	
LYCEE POLYVALENT LANGEVIN WALLON	26 680,50	
LYCEE POLYVALENT LANGEVIN WALLON	7 180,00	
LYCEE POLYVALENT LANGEVIN WALLON	1 111,00	
LYCEE POLYVALENT LANGEVIN WALLON	31 531,50	
LYCEE POLYVALENT LANGEVIN WALLON	26 680,50	
LYCEE POLYVALENT LANGEVIN WALLON	10 000,00	
LYCEE POLYVALENT LANGEVIN WALLON	2 143,00	
LYCEE POLYVALENT LANGEVIN WALLON	13 111,00	
LYCEE POLYVALENT LANGEVIN WALLON	3 850,43	
LYCEE POLYVALENT LANGEVIN WALLON	5 285,00	
LYCEE POLYVALENT LANGEVIN WALLON	61 808,00	
LYCEE POLYVALENT LANGEVIN WALLON	10 696,00	
LYCEE POLYVALENT PAUL ROBERT	2 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE POLYVALENT PAUL ROBERT	2 799,14	
LYCEE POLYVALENT PAUL ROBERT	10 000,00	
LYCEE POLYVALENT PAUL ROBERT	8 541,00	
LYCEE POLYVALENT PAUL ROBERT	181,08	
LYCEE POLYVALENT PAUL ROBERT	30 926,00	
LYCEE POLYVALENT PAUL ROBERT	8 749,00	
LYCEE POLYVALENT VIOLLET LE DUC GRETA DES YVELINES	16 978,50	
LYCEE POLYVALENT VIOLLET LE DUC GRETA DES YVELINES	12 127,50	
LYCEE POLYVALENT VIOLLET LE DUC GRETA DES YVELINES	16 170,00	
LYCEE POLYVALENT VIOLLET LE DUC GRETA DES YVELINES	16 170,00	
LYCEE POLYVALENT VIOLLET LE DUC GRETA DES YVELINES	6 468,00	
LYCEE POLYVALENT VIOLLET LE DUC GRETA DES YVELINES	16 170,00	
LYCEE POLYVALENT VIOLLET LE DUC GRETA DES YVELINES	12 127,50	
LYCEE POLYVALENT VIOLLET LE DUC GRETA DES YVELINES	12 127,50	
LYCEE POLYVALENT VIOLLET LE DUC GRETA DES YVELINES	12 127,50	
LYCEE POLYVALENT VIOLLET LE DUC GRETA DES YVELINES	4 851,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DENIS PAPIN	1 500,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DENIS PAPIN	22 568,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DENIS PAPIN	519,02	
LYCEE PROFESSIONNEL DENIS PAPIN	5 422,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DENIS PAPIN	322,56	
LYCEE PROFESSIONNEL DENIS PAPIN	30 864,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DENIS PAPIN	10 178,00	
LYCEE PROFESSIONNEL EDMOND ROSTAND	8 728,00	
LYCEE PROFESSIONNEL EDMOND ROSTAND	9 832,56	
LYCEE PROFESSIONNEL EDMOND ROSTAND	656,00	
LYCEE PROFESSIONNEL EDMOND ROSTAND	10 409,00	
LYCEE PROFESSIONNEL EDMOND ROSTAND	6 426,13	
LYCEE PROFESSIONNEL EDMOND ROSTAND	14 419,00	
LYCEE PROFESSIONNEL EDMOND ROSTAND	7 953,00	
LYCEE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL	24 952,00	
LYCEE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL	3 434,00	
LYCEE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL	10 941,00	
LYCEE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL	1 115,64	
LYCEE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL	18 791,00	
LYCEE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL	14 582,00	
LYCEE SIMONE VEIL - NOISIEL	1 500,00	
LYCEE SIMONE VEIL - NOISIEL	6 039,00	
LYCEE SIMONE VEIL - NOISIEL	11 471,00	
LYCEE SIMONE VEIL - NOISIEL	11 897,00	
LYCEE SIMONE VEIL - NOISIEL	36 926,00	
LYCEE SIMONE VEIL - NOISIEL	5 975,00	
LYCEE TECHNOLOGIE P DE COUBERTIN - GRETA MTI 77	22 638,00	
LYCEE TECHNOLOGIE P DE COUBERTIN - GRETA MTI 77	16 170,00	
LYCEE TECHNOLOGIE P DE COUBERTIN - GRETA MTI 77	22 638,00	
LYCEE TECHNOLOGIE P DE COUBERTIN - GRETA MTI 77	12 936,00	
LYCEE TECHNOLOGIE P DE COUBERTIN - GRETA MTI 77	22 638,00	
LYCEE TECHNOLOGIQUE ESTIENNE ESAIG	7 500,00	
LYCEE THEODORE MONOD - NOISY	6 165,00	
LYCEE THEODORE MONOD - NOISY	9 037,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE THEODORE MONOD - NOISY	10 000,00	
LYCEE THEODORE MONOD - NOISY	3 951,15	
LYCEE THEODORE MONOD - NOISY	26 181,00	
LYCEE THEODORE MONOD - NOISY	180,00	
LYCEE TURGOT	5 689,00	
LYCEE TURGOT	3 209,00	
LYCEE TURGOT	21 503,41	
LYCEE TURGOT	37 033,00	
LYCEE TURGOT	10 000,00	
LYCEE TURGOT	12 975,42	
LYCEE TURGOT	34 739,00	
LYCEE TURGOT	27 690,00	
LYCEE-INTERNATIONAL-PALaiseau-PARIS-SACLAY (LIPPS)	19 473,00	
LYCEE-INTERNATIONAL-PALaiseau-PARIS-SACLAY (LIPPS)	6 323,97	
LYCEE-INTERNATIONAL-PALaiseau-PARIS-SACLAY (LIPPS)	180,00	
MADELEINE VIONNET - BONDY	4 855,00	
MADELEINE VIONNET - BONDY	1 365,00	
MADELEINE VIONNET - BONDY	8 569,00	
MADELEINE VIONNET - BONDY	9 011,68	
MADELEINE VIONNET - BONDY	28 504,00	
MADELEINE VIONNET - BONDY	9 252,00	
MAISON DES METALLOS	6 224,43	
MAISON DES METALLOS	30 872,09	
MARCEL CACHIN - ST OUEN	21 018,00	
MARCEL CACHIN - ST OUEN	6 040,00	
MARCEL CACHIN - ST OUEN	12 332,00	
MARCEL CACHIN - ST OUEN	12 216,24	
MARCEL CACHIN - ST OUEN	6 781,55	
MARCEL CACHIN - ST OUEN	26 377,00	
MARCEL CACHIN - ST OUEN	8 063,00	
MARCEL DEPREZ - PARIS 11	18 245,00	
MARCEL DEPREZ - PARIS 11	1 760,00	
MARCEL DEPREZ - PARIS 11	7 183,00	
MARCEL DEPREZ - PARIS 11	2 062,42	
MARCEL DEPREZ - PARIS 11	44,64	
MARCEL DEPREZ - PARIS 11	38 526,00	
MARCEL DEPREZ - PARIS 11	180,00	
MARCEL PAGNOL - ATHIS MONS	3 171,00	
MARCEL PAGNOL - ATHIS MONS	10 000,00	
MARCEL PAGNOL - ATHIS MONS	14 200,00	
MARCEL PAGNOL - ATHIS MONS	175,32	
MARCEL PAGNOL - ATHIS MONS	42 189,00	
MARCEL PAGNOL - ATHIS MONS	14 320,00	
MARGUERITE YOURCENAR - MORANGIS	68 000,00	
MARGUERITE YOURCENAR - MORANGIS	1 217,00	
MARGUERITE YOURCENAR - MORANGIS	67 872,00	
MARGUERITE YOURCENAR - MORANGIS	1 654,62	
MARGUERITE YOURCENAR - MORANGIS	889,31	
MARGUERITE YOURCENAR - MORANGIS	10 430,00	
MARGUERITE YOURCENAR - MORANGIS	52 090,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MARIA DERAISMES - PARIS 17	14 697,00	
MARIA DERAISMES - PARIS 17	1 000,00	
MARIA DERAISMES - PARIS 17	10 470,00	
MARIA DERAISMES - PARIS 17	9 417,38	
MARIA DERAISMES - PARIS 17	4 720,00	
MARIANNE - VILLENEUVE-LE-ROI	4 410,00	
MARIANNE - VILLENEUVE-LE-ROI	6 139,00	
MARIANNE - VILLENEUVE-LE-ROI	7 363,78	
MARIANNE - VILLENEUVE-LE-ROI	19 886,00	
MARIANNE - VILLENEUVE-LE-ROI	180,00	
MARIE CURIE - SCEAUX	3 008,00	
MARIE CURIE - SCEAUX	9 664,93	
MARIE CURIE - SCEAUX	387,36	
MARIE CURIE - SCEAUX	32 904,00	
MARIE CURIE - SCEAUX	180,00	
MARIE CURIE - VERSAILLES	709,00	
MARIE CURIE - VERSAILLES	2 041,00	
MARIE CURIE - VERSAILLES	10 000,00	
MARIE CURIE - VERSAILLES	3 094,00	
MARIE CURIE - VERSAILLES	1 319,00	
MARIE CURIE - VERSAILLES	10 693,00	
MARIE CURIE - VERSAILLES	33 509,00	
MARIE CURIE - VERSAILLES	12 646,00	
MARIE LAURENCIN - MENNECY	100 185,00	
MARIE LAURENCIN - MENNECY	10 000,00	
MARIE LAURENCIN - MENNECY	15 445,12	
MARIE LAURENCIN - MENNECY	31 209,00	
MARIE LAURENCIN - MENNECY	85 034,00	
MARIE LAURENCIN - PARIS 10	10 464,00	
MARIE LAURENCIN - PARIS 10	1 776,00	
MARIE LAURENCIN - PARIS 10	5 054,00	
MARIE LAURENCIN - PARIS 10	4 560,00	
MARIE LAURENCIN - PARIS 10	7 338,18	
MARIE LAURENCIN - PARIS 10	11 256,00	
MARIE LAURENCIN - PARIS 10	4 243,00	
MARTIN NADAUD - PARIS 20	342,00	
MARTIN NADAUD - PARIS 20	2 413,00	
MARTIN NADAUD - PARIS 20	1 986,36	
MARTIN NADAUD - PARIS 20	10 000,00	
MARTIN NADAUD - PARIS 20	7 318,00	
MARTIN NADAUD - PARIS 20	8 390,00	
MARTIN NADAUD - PARIS 20	3 217,85	
MARTIN NADAUD - PARIS 20	31 585,00	
MARTIN NADAUD - PARIS 20	3 012,00	
MARTIN-LUTHER-KING - ASNIERES	2 824,00	
MARTIN-LUTHER-KING - ASNIERES	1 975,00	
MARTIN-LUTHER-KING - ASNIERES	9 486,00	
MARTIN-LUTHER-KING - ASNIERES	31 127,00	
MARTIN-LUTHER-KING - ASNIERES	2 914,00	
MARX DORMOY - CHAMPIGNY S/M	13 893,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MARX DORMOY - CHAMPIGNY S/M	545,00	
MARX DORMOY - CHAMPIGNY S/M	12 160,00	
MARX DORMOY - CHAMPIGNY S/M	10 000,00	
MARX DORMOY - CHAMPIGNY S/M	2 485,97	
MARX DORMOY - CHAMPIGNY S/M	30 260,00	
MARX DORMOY - CHAMPIGNY S/M	7 398,00	
MARYSE CONDE - SARCELLES	1 500,00	
MARYSE CONDE - SARCELLES	37 827,00	
MARYSE CONDE - SARCELLES	3 773,00	
MARYSE CONDE - SARCELLES	12 331,00	
MARYSE CONDE - SARCELLES	33,48	
MARYSE CONDE - SARCELLES	51 120,00	
MARYSE CONDE - SARCELLES	4 131,00	
MAURICE ELIOT - EPINAY SS SENART	576,00	
MAURICE ELIOT - EPINAY SS SENART	1 167,00	
MAURICE ELIOT - EPINAY SS SENART	25 900,00	
MAURICE ELIOT - EPINAY SS SENART	6 027,00	
MAURICE ELIOT - EPINAY SS SENART	24 784,00	
MAURICE GENEVOIX - MONTRouGE	7 552,00	
MAURICE GENEVOIX - MONTRouGE	5 656,16	
MAURICE GENEVOIX - MONTRouGE	8 768,21	
MAURICE GENEVOIX - MONTRouGE	23 607,00	
MAURICE GENEVOIX - MONTRouGE	7 194,00	
MAURICE RAVEL - PARIS 20	1 986,00	
MAURICE RAVEL - PARIS 20	732,00	
MAURICE RAVEL - PARIS 20	31 888,00	
MAURICE RAVEL - PARIS 20	10 000,00	
MAURICE RAVEL - PARIS 20	9 187,86	
MAURICE RAVEL - PARIS 20	52 224,00	
MAURICE RAVEL - PARIS 20	13 242,00	
MAURICE UTRILLO - STAINS	1 500,00	
MAURICE UTRILLO - STAINS	5 380,00	
MAURICE UTRILLO - STAINS	3 319,00	
MAURICE UTRILLO - STAINS	9 952,00	
MAURICE UTRILLO - STAINS	1 788,00	
MAURICE UTRILLO - STAINS	12 747,00	
MAURICE UTRILLO - STAINS	2 003,00	
MAURICE UTRILLO - STAINS	190,44	
MAURICE UTRILLO - STAINS	31 045,00	
MAURICE UTRILLO - STAINS	4 968,00	
MAXIMILIEN VOX - PARIS 06	4 945,00	
MAXIMILIEN VOX - PARIS 06	755,00	
MAXIMILIEN VOX - PARIS 06	10 651,00	
MAXIMILIEN VOX - PARIS 06	6 151,00	
MAXIMILIEN-PERRET - ALFORTVILLE	24 434,00	
MAXIMILIEN-PERRET - ALFORTVILLE	908,00	
MAXIMILIEN-PERRET - ALFORTVILLE	12 011,00	
MAXIMILIEN-PERRET - ALFORTVILLE	9 055,75	
MAXIMILIEN-PERRET - ALFORTVILLE	39 960,00	
MAXIMILIEN-PERRET - ALFORTVILLE	104,04	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAXIMILIEN-PERRET - ALFORTVILLE	105 349,00	
MAXIMILIEN-PERRET - ALFORTVILLE	180,00	
METIERS DE L'AMEUBLEMENT - PARIS 12	6 041,00	
METIERS DE L'AMEUBLEMENT - PARIS 12	1 065,60	
METIERS DE L'AMEUBLEMENT - PARIS 12	6 005,00	
METIERS DE L'AMEUBLEMENT - PARIS 12	2 228,00	
MICHEL ANGE - VILLENEUVE-LA-G	4 379,00	
MICHEL ANGE - VILLENEUVE-LA-G	2 980,83	
MICHEL ANGE - VILLENEUVE-LA-G	15 179,00	
MICHEL ANGE - VILLENEUVE-LA-G	13 878,00	
MICHEL ANGE - VILLENEUVE-LA-G	10 000,00	
MICHEL ANGE - VILLENEUVE-LA-G	14 179,00	
MICHEL ANGE - VILLENEUVE-LA-G	15 181,00	
MMOT MEAUX MARNE OURCQ TOURISME	30 000,00	
MOLIERE - PARIS 16	10 000,00	
MOLIERE - PARIS 16	2 972,00	
MOLIERE - PARIS 16	23 687,00	
MOLIERE - PARIS 16	2 852,00	
MONTAIGNE - PARIS 06	8 507,00	
MONTAIGNE - PARIS 06	2 167,49	
MONTAIGNE - PARIS 06	59 543,00	
MONTAIGNE - PARIS 06	8 069,00	
MONTESQUIEU - PLESSIS R	1 844,00	
MONTESQUIEU - PLESSIS R	10 695,00	
MONTESQUIEU - PLESSIS R	596,00	
NADAR - DRAVEIL	23 400,00	
NADAR - DRAVEIL	7 538,00	
NADAR - DRAVEIL	28 873,00	
NADAR - DRAVEIL	11 390,00	
NADAR - DRAVEIL	8 742,00	
NADAR - DRAVEIL	24 071,35	
NADAR - DRAVEIL	39 899,00	
NADAR - DRAVEIL	7 439,00	
NELSON MANDELA - ETAMPES	19 704,00	
NELSON MANDELA - ETAMPES	4 442,00	
NELSON MANDELA - ETAMPES	5 804,00	
NELSON MANDELA - ETAMPES	6 275,25	
NELSON MANDELA - ETAMPES	2 722,32	
NELSON MANDELA - ETAMPES	41 150,00	
NELSON MANDELA - ETAMPES	5 141,00	
NEWTON-ENREA - CLICHY	12 521,00	
NEWTON-ENREA - CLICHY	2 535,00	
NEWTON-ENREA - CLICHY	7 479,00	
NEWTON-ENREA - CLICHY	10 000,00	
NEWTON-ENREA - CLICHY	209,16	
NEWTON-ENREA - CLICHY	51 549,00	
NEWTON-ENREA - CLICHY	6 059,00	
NICOLAS LOUIS VAUQUELIN - PARIS 13	10 162,00	
NICOLAS LOUIS VAUQUELIN - PARIS 13	1 661,00	
NICOLAS LOUIS VAUQUELIN - PARIS 13	1 016,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
NICOLAS LOUIS VAUQUELIN - PARIS 13	1 136,00	
NICOLAS LOUIS VAUQUELIN - PARIS 13	12 762,00	
NICOLAS LOUIS VAUQUELIN - PARIS 13	2 637,05	
NICOLAS LOUIS VAUQUELIN - PARIS 13	262,94	
NICOLAS LOUIS VAUQUELIN - PARIS 13	15 135,00	
NICOLAS LOUIS VAUQUELIN - PARIS 13	13 979,00	
OCTAVE FEUILLET - PARIS 16	5 266,00	
OCTAVE FEUILLET - PARIS 16	506,67	
OCTAVE FEUILLET - PARIS 16	2 262,00	
OCTAVE FEUILLET - PARIS 16	3 375,00	
OCTAVE FEUILLET - PARIS 16	235,80	
OCTAVE FEUILLET - PARIS 16	16 632,00	
OCTAVE FEUILLET - PARIS 16	2 521,00	
OFFICE DE TOURISME DE CERGY PONTOISE PORTE DU VEXIN	58 997,97	
OFFICE NATIONAL DES FORETS	15 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT D AULNAY SOUS BOIS	7 645,46	
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT D AULNAY SOUS BOIS	11 359,73	
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT D AULNAY SOUS BOIS	2 286,60	
OLYMPE DE GOUGES - NOISY LE SEC	1 895,00	
OLYMPE DE GOUGES - NOISY LE SEC	83,00	
OLYMPE DE GOUGES - NOISY LE SEC	8 241,00	
OLYMPE DE GOUGES - NOISY LE SEC	2 634,24	
OLYMPE DE GOUGES - NOISY LE SEC	29 018,00	
OLYMPE DE GOUGES - NOISY LE SEC	6 025,00	
ONF OFFICE NATIONAL DES FORETS	25 322,29	
OPAC OFFICE PUBLIC AMENAGEMENT CONSTRUCT OISE	51 005,18	
OPAC OFFICE PUBLIC AMENAGEMENT CONSTRUCT OISE	40 377,51	
OPAC OFFICE PUBLIC AMENAGEMENT CONSTRUCT OISE	35 030,80	
OPAC OFFICE PUBLIC AMENAGEMENT CONSTRUCT OISE	9 492,24	
OPAC OFFICE PUBLIC AMENAGEMENT CONSTRUCT OISE	807 771,89	
OPAC OFFICE PUBLIC AMENAGEMENT CONSTRUCT OISE	4 875,10	
OPAC OFFICE PUBLIC AMENAGEMENT CONSTRUCT OISE	8 424,54	
OPAC VAL D'OISE HABITAT	532 200,00	
OPAC VAL D'OISE HABITAT	19 153,00	
OPAC VAL D'OISE HABITAT	38 825,00	
OPAC VAL D'OISE HABITAT	26 400,00	
OPAC VAL D'OISE HABITAT	5 000,00	
OPAC VAL D'OISE HABITAT	61 005,33	
OPAC VAL D'OISE HABITAT	42 666,50	
OPDH92 HAUTS DE SEINE HABITAT OPH	95 501,85	
OPDH92 HAUTS DE SEINE HABITAT OPH	145 069,48	
OPDH92 HAUTS DE SEINE HABITAT OPH	23 893,51	
OPDH92 HAUTS DE SEINE HABITAT OPH	74 626,74	
OPDH92 HAUTS DE SEINE HABITAT OPH	8 009,00	
OPDH92 HAUTS DE SEINE HABITAT OPH	8 001,20	
OPDH92 HAUTS DE SEINE HABITAT OPH	4 816,60	
OPDH92 HAUTS DE SEINE HABITAT OPH	514 215,00	
OPDH92 HAUTS DE SEINE HABITAT OPH	37 045,14	
OPERA NATIONAL DE PARIS	66 580,00	
OPERA NATIONAL DE PARIS	18 788,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	5 611,00	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	35 369,81	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	17 112,23	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	19 703,14	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	36 962,84	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	59 425,66	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	55 744,51	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	12 544,80	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	4 747,40	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	7 426,80	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	8 143,20	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	20 103,81	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	98 477,88	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	98 600,20	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	139 459,85	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	37 264,66	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	18 000,00	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	7 662,52	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	18 664,01	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	86 848,29	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	23 627,90	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	7 076,55	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	12 809,56	
OPH 94 VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	19 354,80	
OPH COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE	9 634,60	
OPH COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE	31 746,00	
OPH COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE	70 580,00	
OPH COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE	230 000,00	
OPH COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE	73 400,00	
OPH COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE	194 340,80	
OPH COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE	90 281,60	
OPH COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE	767 171,20	
OPH COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE	113 918,00	
OPH COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE	1 834 025,92	
OPH OFFICE PUBLIC HABITAT DRANCY	68 307,00	
OPH OFFICE PUBLIC HABITAT DRANCY	10 427,00	
OPH OFFICE PUBLIC HABITAT DRANCY	87 710,00	
OPH OFFICE PUBLIC HABITAT DRANCY	32 516,90	
OPH OFFICE PUBLIC HABITAT DRANCY	10 709,50	
OPH OFFICE PUBLIC HABITAT DRANCY	3 452 563,94	
OPH RIVES DE SEINE HABITAT	23 500,00	
OPH SEINE OUEST HABITA /TIERS BLOQUE EN COURS DE FUSION/VOIR TIERS R8261	128 490,00	
OPH VAL DU LOING HABITAT	20 809,00	
PABLO PICASSO - FONTENAY SS BOIS	7 095,00	
PABLO PICASSO - FONTENAY SS BOIS	10 000,00	
PABLO PICASSO - FONTENAY SS BOIS	88,20	
PABLO PICASSO - FONTENAY SS BOIS	28 392,00	
PABLO PICASSO - FONTENAY SS BOIS	180,00	
PARC DE VILGENIS - MASSY	18 125,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PARC DE VILGENIS - MASSY	1 694,00	
PARC DE VILGENIS - MASSY	8 698,00	
PARC DE VILGENIS - MASSY	10 000,00	
PARC DE VILGENIS - MASSY	154,08	
PARC DE VILGENIS - MASSY	43 745,00	
PARC DE VILGENIS - MASSY	938,00	
PARC DES LOGES - EVRY C	1 433,00	
PARC DES LOGES - EVRY C	924,00	
PARC DES LOGES - EVRY C	177,00	
PARC DES LOGES - EVRY C	1 968,00	
PARC DES LOGES - EVRY C	2 055,00	
PARC DES LOGES - EVRY C	17 198,00	
PARC DES LOGES - EVRY C	10 000,00	
PARC DES LOGES - EVRY C	27 388,00	
PARC DES LOGES - EVRY C	17 881,00	
PARC GRANDE HALLE VILLETTE	33 500,38	
PARC MONTALEAU - SUCY EN BRIE	7 080,00	
PARC MONTALEAU - SUCY EN BRIE	21 744,00	
PARC MONTALEAU - SUCY EN BRIE	8 564,00	
PARC MONTALEAU - SUCY EN BRIE	15 570,00	
PARC MONTALEAU - SUCY EN BRIE	1 617,42	
PARC MONTALEAU - SUCY EN BRIE	57 941,00	
PARC MONTALEAU - SUCY EN BRIE	14 921,00	
PARIS EST MARNE ET BOIS	6 000,00	
PARIS EST MARNE ET BOIS	13 000,00	
PARIS EST MARNE ET BOIS	4 900,00	
PARIS EST MARNE ET BOIS	1 210,11	
PARIS EST MARNE ET BOIS	472 670,00	
PARIS HABITAT OPH	257 949,96	
PARIS OUEST LA DEFENSE	882,40	
PARIS TERRES D'ENVOL	32 674,00	
PARIS TERRES D'ENVOL	5 000,00	
PARIS TERRES D'ENVOL	38 448,93	
PARIS TERRES D'ENVOL	34 160,00	
PARIS TERRES D'ENVOL	53 860,87	
PARIS TERRES D'ENVOL	15 248,37	
PASTEUR - NEUILLY S/SEINE	3 988,00	
PASTEUR - NEUILLY S/SEINE	570,24	
PASTEUR - NEUILLY S/SEINE	2 705,00	
PASTEUR - NEUILLY S/SEINE	29 496,00	
PASTEUR - NEUILLY S/SEINE	180,00	
PAUL BELMONDO - ARPAJON	23 175,00	
PAUL BELMONDO - ARPAJON	3 786,00	
PAUL BELMONDO - ARPAJON	5 213,00	
PAUL BELMONDO - ARPAJON	11 155,00	
PAUL BELMONDO - ARPAJON	10 000,00	
PAUL BELMONDO - ARPAJON	2 042,00	
PAUL BELMONDO - ARPAJON	22 652,00	
PAUL BELMONDO - ARPAJON	9 759,00	
PAUL BERT - MAISONS-ALFORT	5 190,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PAUL BERT - MAISONS-ALFORT	6 810,00	
PAUL BERT - MAISONS-ALFORT	3 971,50	
PAUL BERT - MAISONS-ALFORT	1 425,74	
PAUL BERT - MAISONS-ALFORT	20 884,00	
PAUL BERT - MAISONS-ALFORT	5 745,00	
PAUL DOUMER - LE PERREUX S/MARNE	5 778,00	
PAUL DOUMER - LE PERREUX S/MARNE	8 589,61	
PAUL DOUMER - LE PERREUX S/MARNE	230,76	
PAUL DOUMER - LE PERREUX S/MARNE	24 312,00	
PAUL DOUMER - LE PERREUX S/MARNE	6 839,00	
PAUL EMILE VICTOR - OSNY	5 333,00	
PAUL EMILE VICTOR - OSNY	7 538,44	
PAUL EMILE VICTOR - OSNY	2 137,89	
PAUL EMILE VICTOR - OSNY	16 591,00	
PAUL EMILE VICTOR - OSNY	4 409,00	
PAUL LANGEVIN - STE GENEVIEVE	23 141,00	
PAUL LANGEVIN - STE GENEVIEVE	1 088,00	
PAUL LANGEVIN - STE GENEVIEVE	7 406,00	
PAUL LANGEVIN - STE GENEVIEVE	10 000,00	
PAUL LANGEVIN - STE GENEVIEVE	208,44	
PAUL LANGEVIN - STE GENEVIEVE	18 437,00	
PAUL LANGEVIN - STE GENEVIEVE	2 223,00	
PAUL LANGEVIN - SURESNES	273,00	
PAUL LANGEVIN - SURESNES	1 730,00	
PAUL LANGEVIN - SURESNES	7 622,00	
PAUL LANGEVIN - SURESNES	10 000,00	
PAUL LANGEVIN - SURESNES	2 449,13	
PAUL LANGEVIN - SURESNES	21 881,00	
PAUL LANGEVIN - SURESNES	5 082,00	
PAUL LAPIE - COURBEVOIE	8 477,00	
PAUL LAPIE - COURBEVOIE	10 000,00	
PAUL LAPIE - COURBEVOIE	114,12	
PAUL LAPIE - COURBEVOIE	36 764,00	
PAUL LAPIE - COURBEVOIE	10 151,00	
PAUL LE ROLLAND - DRANCY	9 766,00	
PAUL LE ROLLAND - DRANCY	7 072,00	
PAUL LE ROLLAND - DRANCY	4 400,00	
PAUL LE ROLLAND - DRANCY	4 962,00	
PAUL LE ROLLAND - DRANCY	32 156,00	
PAUL LE ROLLAND - DRANCY	180,00	
PAUL PAINLEVE - COURBEVOIE	1 184,00	
PAUL PAINLEVE - COURBEVOIE	619,00	
PAUL PAINLEVE - COURBEVOIE	3 508,00	
PAUL PAINLEVE - COURBEVOIE	9 439,18	
PAUL PAINLEVE - COURBEVOIE	15 338,00	
PAUL PAINLEVE - COURBEVOIE	5 611,00	
PAUL VALERY - PARIS 12	75,00	
PAUL VALERY - PARIS 12	10 000,00	
PAUL VALERY - PARIS 12	10 324,00	
PAUL VALERY - PARIS 12	5 071,93	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PAUL VALERY - PARIS 12	40 007,00	
PAUL VALERY - PARIS 12	8 754,00	
PAULINE ROLAND - CHEVILLY LARUE	1 187,00	
PAULINE ROLAND - CHEVILLY LARUE	275,00	
PAULINE ROLAND - CHEVILLY LARUE	10 857,00	
PAULINE ROLAND - CHEVILLY LARUE	10 000,00	
PAULINE ROLAND - CHEVILLY LARUE	265,68	
PAULINE ROLAND - CHEVILLY LARUE	41 283,00	
PAULINE ROLAND - CHEVILLY LARUE	7 790,00	
PHILIPPE-KIEFFER - CORMEILLES EN PARISIS	3 077,00	
PHILIPPE-KIEFFER - CORMEILLES EN PARISIS	1 864,00	
PHILIPPE-KIEFFER - CORMEILLES EN PARISIS	178,56	
PHILIPPE-KIEFFER - CORMEILLES EN PARISIS	33 178,00	
PIERRE BROSSOLETTE - LE KREMLIN BICETRE	5 330,00	
PIERRE BROSSOLETTE - LE KREMLIN BICETRE	4 598,00	
PIERRE BROSSOLETTE - LE KREMLIN BICETRE	10 000,00	
PIERRE BROSSOLETTE - LE KREMLIN BICETRE	14 648,00	
PIERRE GILLES DE GENNES - ENCPB	8 000,00	
PIERRE GILLES DE GENNES - ENCPB	5 443,00	
PIERRE GILLES DE GENNES - ENCPB	18 371,00	
PIERRE GILLES DE GENNES - ENCPB	175,00	
PIERRE GILLES DE GENNES - ENCPB	10 000,00	
PIERRE GILLES DE GENNES - ENCPB	21 861,00	
PIERRE GILLES DE GENNES - ENCPB	417,96	
PIERRE GILLES DE GENNES - ENCPB	199 187,00	
PIERRE GILLES DE GENNES - ENCPB	25 929,00	
PIERRE LESCOT - PARIS 01	1 729,00	
PIERRE LESCOT - PARIS 01	16 181,00	
PIERRE LESCOT - PARIS 01	14 657,00	
PIERRE LESCOT - PARIS 01	3 032,00	
PIERRE LESCOT - PARIS 01	3 625,00	
PIERRE MENDES FRANCE - SAVIGNY LE TEMPLE	5 776,00	
PIERRE MENDES FRANCE - SAVIGNY LE TEMPLE	10 000,00	
PIERRE MENDES FRANCE - SAVIGNY LE TEMPLE	22 067,00	
PIERRE MENDES FRANCE - SAVIGNY LE TEMPLE	180,00	
PIERRE MENDES FRANCE - VILLIERS LE BEL	9 174,00	
PIERRE MENDES FRANCE - VILLIERS LE BEL	15 904,00	
PIERRE MENDES FRANCE - VILLIERS LE BEL	7 946,00	
PIERRE MENDES FRANCE - VILLIERS LE BEL	7 131,39	
PIERRE MENDES FRANCE - VILLIERS LE BEL	2 352,61	
PIERRE MENDES FRANCE - VILLIERS LE BEL	43 069,00	
PIERRE MENDES FRANCE - VILLIERS LE BEL	7 043,00	
PIERRE MENDES-FRANCE - RIS ORANGIS	18 806,00	
PIERRE MENDES-FRANCE - RIS ORANGIS	10 017,00	
PIERRE MENDES-FRANCE - RIS ORANGIS	10 000,00	
PIERRE MENDES-FRANCE - RIS ORANGIS	268,56	
PIERRE MENDES-FRANCE - RIS ORANGIS	26 840,00	
PIERRE MENDES-FRANCE - RIS ORANGIS	10 974,00	
PLAINE COMMUNE	158 069,07	
PLAINE COMMUNE	116 152,24	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PLAINE COMMUNE	48 697,63	
PLAINE COMMUNE	454 074,54	
PLAINE COMMUNE	3 782,70	
PLAINE COMMUNE	8 351,43	
PLAINE COMMUNE	10 000,00	
PLAINE COMMUNE	8 077,50	
PLD PARIS LA DEFENSE	10 867,45	
PLD PARIS LA DEFENSE	33 762,63	
POLE SUPERIEUR D ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PARIS BOULOGNE BILLANCOURT	1 800,00	
RABELAIS - MEUDON	23 557,50	
RABELAIS - MEUDON	21 442,50	
RABELAIS - MEUDON	2 878,00	
RABELAIS - MEUDON	394,92	
RABELAIS - MEUDON	29 265,00	
RABELAIS - MEUDON	2 488,00	
RABELAIS - PARIS 18	40 000,00	
RABELAIS - PARIS 18	17 224,00	
RACINE - PARIS 08	56 278,00	
RACINE - PARIS 08	1 250,00	
RACINE - PARIS 08	26 924,31	
RACINE - PARIS 08	25 123,00	
RACINE - PARIS 08	14 697,00	
RAMBOUILLET TERRITOIRES	501 481,65	
RASPAIL - PARIS 14	2 552,31	
RASPAIL - PARIS 14	10 250,00	
RASPAIL - PARIS 14	1 275,00	
RASPAIL - PARIS 14	788,24	
RASPAIL - PARIS 14	1 702,50	
RASPAIL - PARIS 14	17 473,00	
RASPAIL - PARIS 14	1 600,00	
RASPAIL - PARIS 14	1 584,04	
RASPAIL - PARIS 14	122 532,00	
RASPAIL - PARIS 14	10 656,00	
RASPAIL - PARIS 14	1 800,00	
REGROUP PEDAGO APS	9 471,81	
RENE AUFFRAY - CLICHY	27 883,00	
RENE AUFFRAY - CLICHY	39,00	
RENE AUFFRAY - CLICHY	10 568,00	
RENE AUFFRAY - CLICHY	10 000,00	
RENE AUFFRAY - CLICHY	5 408,00	
RENE AUFFRAY - CLICHY	57,60	
RENE AUFFRAY - CLICHY	76 390,00	
RENE AUFFRAY - CLICHY	180,00	
RENE CASSIN - ARPAJON	10 000,00	
RENE CASSIN - ARPAJON	14 691,00	
RENE CASSIN - ARPAJON	2 509,96	
RENE CASSIN - ARPAJON	38 831,00	
RENE CASSIN - ARPAJON	14 756,00	
RENE CASSIN - GONESSE	21,00	
RENE CASSIN - GONESSE	1 039,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RENE CASSIN - GONESSE	2 249,00	
RENE CASSIN - GONESSE	659,00	
RENE CASSIN - GONESSE	16 386,00	
RENE CASSIN - GONESSE	9 386,02	
RENE CASSIN - GONESSE	166,32	
RENE CASSIN - GONESSE	50 364,00	
RENE CASSIN - GONESSE	13 390,00	
RENE CASSIN - LE RAINCY	15 061,00	
RENE CASSIN - LE RAINCY	5 580,00	
RENE CASSIN - LE RAINCY	29 460,00	
RENE CASSIN - LE RAINCY	5 580,00	
RENE CASSIN - LE RAINCY	2 694,00	
RENE CASSIN - LE RAINCY	7 847,00	
RENE CASSIN - LE RAINCY	9 564,00	
RENE CASSIN - LE RAINCY	2 203,29	
RENE CASSIN - LE RAINCY	22 806,00	
RENE CASSIN - LE RAINCY	7 151,00	
RENE CASSIN - PARIS 16	822,00	
RENE CASSIN - PARIS 16	7 053,00	
RENE CASSIN - PARIS 16	37 522,00	
RENE CASSIN - PARIS 16	6 390,00	
RENE CASSIN - PARIS 16	5 439,00	
RENE CASSIN - PARIS 16	2 505,15	
RENE DESCARTES - ANTONY	6 012,00	
RENE DESCARTES - ANTONY	6 502,00	
RENE DESCARTES - ANTONY	8 302,00	
RENE DESCARTES - ANTONY	207,36	
RENE DESCARTES - ANTONY	34 503,00	
RENE DESCARTES - ANTONY	8 320,00	
RENE DESCARTES - CHAMPS SUR MARNE	7 167,00	
RENE DESCARTES - CHAMPS SUR MARNE	10 000,00	
RENE DESCARTES - CHAMPS SUR MARNE	195,84	
RENE DESCARTES - CHAMPS SUR MARNE	20 125,00	
RENE DESCARTES - CHAMPS SUR MARNE	180,00	
RENE DESCARTES - MONTIGNY LE BRETONNEUX	616,00	
RENE DESCARTES - MONTIGNY LE BRETONNEUX	870,00	
RENE DESCARTES - MONTIGNY LE BRETONNEUX	7 708,00	
RENE DESCARTES - MONTIGNY LE BRETONNEUX	8 105,00	
RENE DESCARTES - MONTIGNY LE BRETONNEUX	3 506,31	
RENE DESCARTES - MONTIGNY LE BRETONNEUX	15 204,00	
RENE DESCARTES - MONTIGNY LE BRETONNEUX	6 210,00	
RENE DESCARTES - MONTIGNY LE BRETONNEUX	6 546,00	
RICHELIEU - RUEIL-M	702,00	
RICHELIEU - RUEIL-M	1 354,00	
RICHELIEU - RUEIL-M	279,00	
RICHELIEU - RUEIL-M	4 500,00	
RICHELIEU - RUEIL-M	8 708,00	
RICHELIEU - RUEIL-M	7 547,00	
RICHELIEU - RUEIL-M	7 510,10	
RICHELIEU - RUEIL-M	1 110,75	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RICHELIEU - RUEIL-M	92 087,00	
RICHELIEU - RUEIL-M	4 135,00	
ROBERT DOISNEAU - CORBEIL ESSONNE	16 041,00	
ROBERT DOISNEAU - CORBEIL ESSONNE	9 548,00	
ROBERT DOISNEAU - CORBEIL ESSONNE	35,00	
ROBERT DOISNEAU - CORBEIL ESSONNE	1 451,46	
ROBERT DOISNEAU - CORBEIL ESSONNE	28 660,00	
ROBERT DOISNEAU - CORBEIL ESSONNE	10 000,00	
ROBERT DOISNEAU - CORBEIL ESSONNE	500,76	
ROBERT DOISNEAU - CORBEIL ESSONNE	52 395,00	
ROBERT DOISNEAU - CORBEIL ESSONNE	27 468,00	
ROBERT SCHUMAN - CHARENTON	6 673,00	
ROBERT SCHUMAN - CHARENTON	6 144,78	
ROBERT SCHUMAN - CHARENTON	6 257,00	
ROBERT SCHUMAN - CHARENTON	170,28	
ROBERT SCHUMAN - CHARENTON	47 165,00	
ROBERT SCHUMAN - CHARENTON	180,00	
ROGER VERLOMME - PARIS 15	950,00	
ROGER VERLOMME - PARIS 15	2 512,00	
ROGER VERLOMME - PARIS 15	12 157,00	
ROGER VERLOMME - PARIS 15	3 146,00	
ROMAIN ROLLAND - GOUSSAINVILLE	19 447,00	
ROMAIN ROLLAND - GOUSSAINVILLE	6 260,00	
ROMAIN ROLLAND - GOUSSAINVILLE	34 000,00	
ROMAIN ROLLAND - GOUSSAINVILLE	7 536,00	
ROMAIN ROLLAND - GOUSSAINVILLE	2 567,00	
ROMAIN ROLLAND - GOUSSAINVILLE	8 455,00	
ROMAIN ROLLAND - GOUSSAINVILLE	3 074,65	
ROMAIN ROLLAND - GOUSSAINVILLE	54 833,00	
ROMAIN ROLLAND - GOUSSAINVILLE	7 595,00	
ROMAIN ROLLAND - IVRY	15 360,00	
ROMAIN ROLLAND - IVRY	21 950,00	
ROMAIN ROLLAND - IVRY	39 148,00	
ROMAIN ROLLAND - IVRY	22 464,00	
ROSA PARKS - MONTGERON	4 198,00	
ROSA PARKS - MONTGERON	2 949,00	
ROSA PARKS - MONTGERON	27 145,00	
ROSA PARKS - MONTGERON	1 012,32	
ROSA PARKS - MONTGERON	88 504,00	
ROSA PARKS - MONTGERON	28 239,00	
ROSA-PARKS - ST DENIS	5 848,00	
ROSA-PARKS - ST DENIS	5 982,00	
ROSA-PARKS - ST DENIS	18 605,00	
ROSA-PARKS - ST DENIS	9 976,40	
ROSA-PARKS - ST DENIS	298,08	
ROSA-PARKS - ST DENIS	27 072,00	
ROSA-PARKS - ST DENIS	19 458,00	
SAINT LOUIS - PARIS 06	9 581,00	
SAINT LOUIS - PARIS 06	21 968,00	
SAINT LOUIS - PARIS 06	11 429,55	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SAINT LOUIS - PARIS 06	116 915,00	
SAINT LOUIS - PARIS 06	20 838,00	
SAINT-EXUPERY - MANTES LA JOLIE	1 000,00	
SAINT-EXUPERY - MANTES LA JOLIE	9 768,12	
SAINT-EXUPERY - MANTES LA JOLIE	10 000,00	
SAINT-EXUPERY - MANTES LA JOLIE	11 210,00	
SAINT-EXUPERY - MANTES LA JOLIE	294,12	
SAINT-EXUPERY - MANTES LA JOLIE	38 782,00	
SAINT-EXUPERY - MANTES LA JOLIE	11 828,00	
SAINT-MAMMES - MORET S-LOING	7 468,00	
SAINT-MAMMES - MORET S-LOING	3 907,74	
SAINT-MAMMES - MORET S-LOING	37 329,00	
SAINT-MAMMES - MORET S-LOING	7 246,00	
SAMUEL BECKETT - LA FERTE SS JOUARRE	18 300,00	
SAMUEL BECKETT - LA FERTE SS JOUARRE	8 353,00	
SAMUEL BECKETT - LA FERTE SS JOUARRE	10 000,00	
SAMUEL BECKETT - LA FERTE SS JOUARRE	844,24	
SAMUEL BECKETT - LA FERTE SS JOUARRE	16 728,00	
SAMUEL BECKETT - LA FERTE SS JOUARRE	8 368,00	
SAMUEL DE CHAMPLAIN - CHENNEVIERES S/MARNE	24 705,00	
SAMUEL DE CHAMPLAIN - CHENNEVIERES S/MARNE	5 227,00	
SAMUEL DE CHAMPLAIN - CHENNEVIERES S/MARNE	1 530,00	
SAMUEL DE CHAMPLAIN - CHENNEVIERES S/MARNE	12 382,00	
SAMUEL DE CHAMPLAIN - CHENNEVIERES S/MARNE	9 996,00	
SAMUEL DE CHAMPLAIN - CHENNEVIERES S/MARNE	4 000,00	
SAMUEL DE CHAMPLAIN - CHENNEVIERES S/MARNE	57,24	
SAMUEL DE CHAMPLAIN - CHENNEVIERES S/MARNE	53 446,00	
SAMUEL DE CHAMPLAIN - CHENNEVIERES S/MARNE	180,00	
SANTOS DUMONT - ST-CLOUD	9 621,00	
SANTOS DUMONT - ST-CLOUD	10 000,00	
SANTOS DUMONT - ST-CLOUD	99,00	
SANTOS DUMONT - ST-CLOUD	8 316,00	
SANTOS DUMONT - ST-CLOUD	2 595,38	
SANTOS DUMONT - ST-CLOUD	39 904,00	
SANTOS DUMONT - ST-CLOUD	6 618,00	
SCSNE SOCIETE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE	8 025 867,15	
SCSNE SOCIETE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE	583 038,46	
SEINE ET MARNE ATTRACTIVITE - AGENCE D ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET TERRITORIALE	120 000,00	
SEINE ET MARNE ATTRACTIVITE - AGENCE D ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET TERRITORIALE	480 000,00	
SEINE ET MARNE ATTRACTIVITE - AGENCE D ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET TERRITORIALE	23 496,98	
SEINE ET MARNE ATTRACTIVITE - AGENCE D ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET TERRITORIALE	12 602,52	
SEINE ET MARNE ATTRACTIVITE - AGENCE D ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET TERRITORIALE	13 495,88	
SEINE ET MARNE ATTRACTIVITE - AGENCE D ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET TERRITORIALE	432 000,00	
SENEO	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SI D'ASSAINISSEMENT REG NEAUPHLE CHATEAU	230 190,80	
SIAH MIXTE POUR AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DU CROULT ET PETIT ROSNE	11 260,00	
SIAH MIXTE POUR AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DU CROULT ET PETIT ROSNE	132 092,80	
SIAH MIXTE POUR AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DU CROULT ET PETIT ROSNE	9 098,80	
SIAH MIXTE POUR AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DU CROULT ET PETIT ROSNE	78 896,13	
SIAM SYND INTERCOM ASSAINISSEMENT MARNE LA VALLEE	224 544,47	
SICTOMIA - SYNDICAT TRI-OR	3 869,44	
SIDOMPE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES ORDURES MENAGERES ET LA PRODUCTION D'ENERGIE	226 221,23	
SIDRU VALOSEINE	80 920,00	
SIGEIF SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE	168 081,00	
SIGEIF SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE	47 007,00	
SIGEIF SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE	422 467,77	
SIGEIF SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE	131 457,82	
SIGEIF SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE	232 774,32	
SIGIDURS SYND MIXTE GESTION INCINERATION DECHETS	26 397,63	
SIMONE DE BEAUVOIR - GARGES	304,00	
SIMONE DE BEAUVOIR - GARGES	6 612,00	
SIMONE DE BEAUVOIR - GARGES	10 000,00	
SIMONE DE BEAUVOIR - GARGES	279,48	
SIMONE DE BEAUVOIR - GARGES	39 034,00	
SIMONE DE BEAUVOIR - GARGES	4 123,00	
SIMONE SIGNORET - VAUX LE PENIL	2 476,00	
SIMONE SIGNORET - VAUX LE PENIL	3 360,00	
SIMONE SIGNORET - VAUX LE PENIL	12 551,00	
SIMONE SIGNORET - VAUX LE PENIL	5 056,65	
SIMONE SIGNORET - VAUX LE PENIL	3 378,88	
SIMONE SIGNORET - VAUX LE PENIL	21 826,00	
SIMONE SIGNORET - VAUX LE PENIL	10 981,00	
SIMONE WEIL - CONFLANS	7 332,00	
SIMONE WEIL - CONFLANS	21 967,00	
SIMONE WEIL - CONFLANS	10 418,00	
SIMONE WEIL - CONFLANS	3 891,53	
SIMONE WEIL - CONFLANS	72 114,00	
SIMONE WEIL - CONFLANS	6 359,00	
SIMONE WEIL - PANTIN	5 280,00	
SIMONE WEIL - PANTIN	2 975,32	
SIMONE WEIL - PANTIN	41 128,00	
SIMONE WEIL - PANTIN	180,00	
SIMONE WEIL - PARIS	1 091,00	
SIMONE WEIL - PARIS	4 030,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SIMONE WEIL - PARIS	5 781,00	
SIMONE WEIL - PARIS	8 600,00	
SIMONE WEIL - PARIS	1,80	
SIMONE WEIL - PARIS	10 829,00	
SIMONE WEIL - PARIS	6 771,00	
SIMONE-VEIL - BOULOGNE	562,00	
SIMONE-VEIL - BOULOGNE	6 118,00	
SIMONE-VEIL - BOULOGNE	4 915,00	
SIMONE-VEIL - BOULOGNE	1 223,67	
SIMONE-VEIL - BOULOGNE	10 000,00	
SIMONE-VEIL - BOULOGNE	19 845,00	
SIMONE-VEIL - BOULOGNE	998,00	
SIMVVO CONSERVATOIRE DU VEXIN	10 000,00	
SIOM SYNDICAT MIXTE DES ORDURES MENAGERES DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	18 738,60	
SIOM SYNDICAT MIXTE DES ORDURES MENAGERES DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	3 547,38	
SIOM SYNDICAT MIXTE DES ORDURES MENAGERES DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	28 580,94	
SIOM SYNDICAT MIXTE DES ORDURES MENAGERES DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	5 560,62	
SIOM SYNDICAT MIXTE DES ORDURES MENAGERES DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	33 031,57	
SIPPEREC SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPH DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COM	46 879,02	
SIPPEREC SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPH DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COM	1 560 776,20	
SIPPEREC SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPH DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COM	25 899,88	
SIPPEREC SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPH DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COM	26 419,45	
SIPPEREC SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPH DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COM	134 580,43	
SIPPEREC SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPH DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COM	11 970,00	
SIPPEREC SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPH DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COM	216 872,94	
SIREDOM SYND INNOVATION RECYCLAGE ENERGIE PAR LES DECHETS ORDURES MENAGERES AGENCE SUD FRANCILIENNE	115 630,65	
SIRMOTOM SYNDICAT REGION MONTEREAU FAULT YONNE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	45 903,60	
SIRPVE SYNDT INTERCOMM REGROUP PEDAGOGIQUE VALLEE DE L ECLIMONT	30 690,33	
SIRTOM DU SUD FRANCILIEN	6 876,76	
SIRTOM DU SUD FRANCILIEN	3 450,64	
SITRU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS	14 416,46	
SIVOS ROZAY EN BRIE	30 266,15	
SIVOS ROZAY EN BRIE	52 717,79	
SMAM SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MORBRAS	43 133,64	
SMBO 95 S MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE	22 298,74	
SMBVB SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE	16 828,80	
SMBVB SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE	3 624,93	
SMBVB SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE	4 207,20	
SMEAG SYND MIXTE ETUD AMEN GESTION BASE LOISIRS DE BOUCLES DE SEINE	8 187,00	
SMEAG SYND MIXTE ETUD AMEN GESTION BASE LOISIRS DE BOUCLES DE SEINE	46 743,48	
SMEAG SYND MIXTE ETUD AMEN GESTION BASE LOISIRS DE BOUCLES DE SEINE	20 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SMEAG SYND MIXTE ETUD AMEN GESTION BASE LOISIRS DE BOUCLES DE SEINE	39 624,00	
SMEAG SYND MIXTE ETUD AMEN GESTION BASE LOISIRS DE BOUCLES DE SEINE	19 021,20	
SMEAG SYND MIXTE ETUD AMEN GESTION BASE LOISIRS DE BOUCLES DE SEINE	8 905,68	
SMEAG SYND MIXTE ETUD AMEN GESTION BASE LOISIRS DE BOUCLES DE SEINE	23 755,68	
SMEAG SYND MIXTE ETUD AMEN GESTION BASE LOISIRS DE BOUCLES DE SEINE	19 444,80	
SMEAG SYND MIXTE ETUD AMEN GESTION BASE LOISIRS DE BOUCLES DE SEINE	44 950,28	
SMEAG SYND MIXTE ETUD AMEN GESTION BASE LOISIRS DE BOUCLES DE SEINE	2 184,00	
SMEAG SYND MIXTE ETUD AMEN GESTION BASE LOISIRS DE BOUCLES DE SEINE	14 596,00	
SMEAG SYND MIXTE ETUD AMEN GESTION BASE LOISIRS DE BOUCLES DE SEINE	24 816,00	
SMEAG SYND MIXTE ETUD AMEN GESTION BASE LOISIRS DE BOUCLES DE SEINE	27 214,00	
SMEAG SYND MIXTE ETUD AMEN GESTION BASE LOISIRS DE BOUCLES DE SEINE	44 000,00	
SMEAG SYND MIXTE ETUD AMEN GESTION BASE LOISIRS DE BOUCLES DE SEINE	40 800,00	
SMETOM GEEODE SYND MIXTE EST SEINE MARNE TRAIT ORDURE MENAGERES	235 705,37	
SMETOM GEEODE SYND MIXTE EST SEINE MARNE TRAIT ORDURE MENAGERES	16 652,31	
SMETOM GEEODE SYND MIXTE EST SEINE MARNE TRAIT ORDURE MENAGERES	5 392,97	
SMICTOM COVALTRI 77	36 682,80	
SMITOM CENTRE OUEST SEINE ET MARNAIS	4 848,68	
SMITOM CENTRE OUEST SEINE ET MARNAIS	7 644,48	
SMITOM CENTRE OUEST SEINE ET MARNAIS	5 392,64	
SMITOM CENTRE OUEST SEINE ET MARNAIS	13 761,00	
SMITOM SYNDICAT MIXTE TRAIT ORDURES NORD SEINE ET MARNE	11 205,00	
SMITOM SYNDICAT MIXTE TRAIT ORDURES NORD SEINE ET MARNE	4 214,54	
SMITOM SYNDICAT MIXTE TRAIT ORDURES NORD SEINE ET MARNE	12 015,00	
SMITOM SYNDICAT MIXTE TRAIT ORDURES NORD SEINE ET MARNE	11 221,70	
SMREC SYNDICAT MIXTE DES RESEAUX D'ENERGIES CALORIFIQUES	796 304,95	
SMREC SYNDICAT MIXTE DES RESEAUX D'ENERGIES CALORIFIQUES	7 525,00	
SMREC SYNDICAT MIXTE DES RESEAUX D'ENERGIES CALORIFIQUES	1 239 376,26	
SMSO SYNDICAT MIXTE SEINE OUEST	466 326,57	
SMSO SYNDICAT MIXTE SEINE OUEST	19 462,09	
SMSO SYNDICAT MIXTE SEINE OUEST	7 200,00	
SMSO SYNDICAT MIXTE SEINE OUEST	293 805,66	
SONIA DELAUNAY - CESSON	2 309,00	
SONIA DELAUNAY - CESSON	3 312,00	
SONIA DELAUNAY - CESSON	5 291,00	
SONIA DELAUNAY - CESSON	7 207,31	
SONIA DELAUNAY - CESSON	243,72	
SONIA DELAUNAY - CESSON	34 844,00	
SONIA DELAUNAY - CESSON	180,00	
SONIA DELAUNAY - VILLEPREUX	57 630,00	
SONIA DELAUNAY - VILLEPREUX	33 580,42	
SONIA DELAUNAY - VILLEPREUX	38 232,00	
SONIA DELAUNAY - VILLEPREUX	38 200,00	
SOPHIE GERMAIN - PARIS 04	23 419,00	
SOPHIE GERMAIN - PARIS 04	31 276,10	
SOPHIE GERMAIN - PARIS 04	21 153,00	
SOPHIE GERMAIN - PARIS 04	12 069,00	
STENDHAL - BONNEUIL S/M	5 000,00	
STENDHAL - BONNEUIL S/M	4 627,00	
STENDHAL - BONNEUIL S/M	560,00	
STENDHAL - BONNEUIL S/M	4 533,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
STENDHAL - BONNEUIL S/M	10 000,00	
STENDHAL - BONNEUIL S/M	20 532,00	
STENDHAL - BONNEUIL S/M	7 760,00	
SUGER - ST DENIS	10 000,00	
SUGER - ST DENIS	3 240,00	
SUGER - ST DENIS	9 398,00	
SUGER - ST DENIS	10 800,00	
SUGER - ST DENIS	22 500,00	
SUGER - ST DENIS	341,64	
SUGER - ST DENIS	58 561,00	
SUGER - ST DENIS	180,00	
SUZANNE VALADON - PARIS 18	4 010,60	
SUZANNE VALADON - PARIS 18	18 328,24	
SUZANNE VALADON - PARIS 18	3 419,00	
SUZANNE VALADON - PARIS 18	11 349,00	
SYAGE SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES	17 645,86	
SYCTOM AGENCE METROPOLITAINE DE DECHETS MENAGERS	109 468,55	
SYND INTER COMMUNAL DE VAL RU DE PRESLES	19 426,94	
SYND INTERC REGROUP PEDAG LORREZ PREAUX	21 482,00	
SYND INTERCOM GESTION LA BARBACANE	9 000,00	
SYND INTERCOM GESTION LA BARBACANE	9 000,00	
SYND INTERCOM GESTION LA BARBACANE	10 000,00	
SYND INTERCOM GESTION LA BARBACANE	4 000,00	
SYND INTERCOM GESTION LA BARBACANE	27 731,17	
SYND INTERCOM GESTION LA BARBACANE	17 962,00	
SYND INTERCOM GESTION LA BARBACANE	14 595,00	
SYND INTERCOMM RESTAURATION SCOLAIRE ACCUEIL POST ET PERISCOLAIRE CHAMPDEUIL CRISENOY	86 992,36	
SYND MIXTE COLLECTE TRAIT ORDUR MENAGERE SMICTOM	37 620,03	
SYND MIXTE COLLECTE TRAIT ORDUR MENAGERE SMICTOM	43 560,59	
SYND MIXTE ETUDES AMENA ET GESTI BASE PL MAIRIE	18 513,60	
SYND MIXTE ETUDES AMENA ET GESTI BASE PL MAIRIE	15 543,22	
SYND MIXTE ETUDES AMENA ET GESTI BASE PL MAIRIE	223 364,22	
SYND MIXTE ETUDES AMENA ET GESTI BASE PL MAIRIE	58 162,66	
SYND MIXTE ETUDES AMENA ET GESTI BASE PL MAIRIE	179 617,69	
SYND MIXTE ETUDES AMENA ET GESTI BASE PL MAIRIE	230 115,04	
SYND MIXTE ETUDES AMENA ET GESTI BASE PL MAIRIE	62 123,75	
SYND MIXTE ETUDES AMENA ET GESTI BASE PL MAIRIE	31 017,66	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	25 000,00	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	7 585,27	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	65 828,14	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	75 000,00	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	26 044,20	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	4 914,73	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	22 500,00	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	3 628,40	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	106 653,27	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	1 185,60	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	19 270,73	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	4 356,00	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	45 000,00	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	59 583,06	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	4 500,00	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	4 267,00	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	70 000,00	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	13 500,00	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	140 526,44	
SYND MIXTE ETUDES BASE DE PLEIN AIR LOISIRS PORT AUX CERISES	15 000,00	
SYND MIXTE GESTION PARC NATUREL REG OISE	352 000,00	
SYND MIXTE GESTION PARC NATUREL REG OISE	8 078,86	
SYND MIXTE GESTION PARC NATUREL REG OISE	27 416,15	
SYND MIXTE GESTION PARC NATUREL REG OISE	16 105,31	
SYND MIXTE POUR ENLEVEMENT TRAITEMENT ORDURES MENAGERES VALLEE DU LOING	5 283,36	
SYND MIXTE POUR ENLEVEMENT TRAITEMENT ORDURES MENAGERES VALLEE DU LOING	10 000,00	
SYND MIXTE POUR ENLEVEMENT TRAITEMENT ORDURES MENAGERES VALLEE DU LOING	4 000,00	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	50 000,00	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	1 050 000,00	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	21 873,40	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	14 092,00	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	86,47	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	7 302,67	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	5 285,30	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	28 639,52	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	12 425,56	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	2 584,00	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	20 000,00	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	5 017,95	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	5 186,26	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	19 040,00	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	10 600,00	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	10 632,32	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	2 806,26	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	20 008,59	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	30 102,92	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	11 169,44	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	1 097,35	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	56 648,80	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	8 897,90	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	39 974,50	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	40 343,00	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	33 111,35	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	90 647,87	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	29 863,40	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	142 658,15	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	26 787,00	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	147 156,02	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	13 503,60	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	12 409,35	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	10 650,00	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	29 586,06	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	34 380,88	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	75 314,96	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	41 410,45	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	76 483,42	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	7 164,00	
SYND MIXTE REALI GEST PARC VALLEE	16 213,00	
SYND MIXTE VALLEE YERRES ET DES SENARTS	77 418,54	
SYND MIXTE VALLEE YERRES ET DES SENARTS	12 688,36	
SYND MIXTE VALLEE YERRES ET DES SENARTS	1 274,09	
SYND TRANSPORTS SECTEUR III ET IV MARNEE VALLEE COMM ENVIRONNANTES	29 540,62	
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE	25 000,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES LYCEES DU DISTRICT SCOLAIRE DE SARTROUVILLE	28 985,67	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE REGROUPT PEDAGOG DES ECOLES DE ST REMY DE LA VANNE ET ST SIMEON	15 772,55	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	6 790,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	4 650,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	4 341,04	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	5 664,51	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	13 893,25	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	11 453,48	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	20 022,59	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	18 780,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	17 953,60	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	7 210,19	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	1 230 760,00	2 ETP
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	17 152,28	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	10 659,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	6 959,05	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	62 731,81	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	7 835,40	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	46 812,10	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	2 413,20	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	5 228,40	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	11 754,18	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	253 080,92	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	79 629,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	7 327,80	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	3 336,20	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	9 500,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	37 992,96	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	60 818,28	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	6 375,32	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	12 248,44	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	7 193,97	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	3 294,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	2 000,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	9 327,83	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	19 486,50	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	21 559,83	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	2 002,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	25 822,27	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	2 520,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	1 951,20	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	10 666,27	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	9 459,05	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	1 429,20	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	59 122,01	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	37 001,56	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	96 254,58	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	27 454,40	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	47 938,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	14 503,97	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	5 819,50	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	21 433,44	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	3 500,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	7 096,41	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	17 000,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	4 166,66	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	7 722,59	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	5 123,50	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	11 176,40	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	9 961,60	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	1 724,40	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	14 000,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	1 060,19	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	5 000,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	7 550,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	4 294,35	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	7 798,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	11 141,60	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	16 425,41	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	8 040,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	17 063,80	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	1 569,94	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	1 738,40	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	51 122,45	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	7 293,00	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	5 808,32	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	9 185,77	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	2 190,69	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	71,88	
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS	21 611,80	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	12 126,42	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	8 669,69	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	7 680,44	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	12 375,51	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	6 094,40	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	2 045,29	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	6 452,78	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	40 323,81	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	9 866,40	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	9 000,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	33 716,23	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	63 064,46	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	1 028,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	1 483,76	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	20 000,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	3 858,44	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	18 794,98	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	6 240,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	44 049,27	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	22 233,70	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	24 389,70	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	2 793,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	31 193,65	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	30 000,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	12 995,10	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	5 511,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	11 879,69	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	951 965,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	91 554,70	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	11 912,19	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	9 340,39	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	138 941,58	1 ETP
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	40 696,05	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	9 237,73	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	3 465,80	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	32 397,02	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	7 588,29	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	28 571,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	8 278,45	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	34 915,54	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	10 860,80	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	6 000,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	7 215,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	57 484,74	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	24 872,38	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	18 414,98	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	82 320,77	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	76 627,95	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	98 242,11	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	10 119,29	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	3 441,85	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	133 076,78	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	2 615,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	3 554,01	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	4 152,80	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	22 559,54	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	11 456,98	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	127 616,12	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	7 084,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	5 865,52	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	986,75	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	65 013,16	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	17 063,98	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	10 853,54	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	26 005,00	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	40 487,14	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	7 423,70	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	92 464,54	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS	490,69	
SYNDICAT MIXTE D'ETUDE D'AMENAGEMENT DE GESTION DE LA BASE DE LOISIRS DE JABELINES	45 900,00	
SYNDICAT MIXTE D'ETUDE D'AMENAGEMENT DE GESTION DE LA BASE DE LOISIRS DE JABELINES	110 000,00	
SYNDICAT MIXTE D'ETUDE D'AMENAGEMENT DE GESTION DE LA BASE DE LOISIRS DE JABELINES	248 500,00	
SYNDICAT MIXTE D'ETUDE D'AMENAGEMENT DE GESTION DE LA BASE DE LOISIRS DE JABELINES	10 999,60	
SYNDICAT MIXTE D'ETUDE D'AMENAGEMENT DE GESTION DE LA BASE DE LOISIRS DE JABELINES	67 091,60	
SYNDICAT MIXTE D'ETUDE D'AMENAGEMENT DE GESTION DE LA BASE DE LOISIRS DE JABELINES	242 230,00	
SYNDICAT MIXTE D'ETUDE D'AMENAGEMENT DE GESTION DE LA BASE DE LOISIRS DE JABELINES	22 283,40	
SYNDICAT MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'ILE DE LOISIRS DE CRETEIL	8 000,00	
SYNDICAT MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'ILE DE LOISIRS DE CRETEIL	18 637,47	
SYNDICAT MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'ILE DE LOISIRS DE CRETEIL	35 105,35	
SYNDICAT MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'ILE DE LOISIRS DE CRETEIL	4 344,60	
SYNDICAT MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'ILE DE LOISIRS DE CRETEIL	4 428,98	
SYNDICAT MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'ILE DE LOISIRS DE CRETEIL	31 517,97	
SYNDICAT MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'ILE DE LOISIRS DE CRETEIL	17 577,60	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	974,00	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	41 967,27	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	19 855,54	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	71 900,00	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	19 464,12	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	33 163,56	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	4 307,75	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	37 462,22	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	2 416,20	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	59 000,00	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	3 512,54	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	31 000,00	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	29 500,00	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	47 400,00	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	272 700,00	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	23 500,00	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	5 715,72	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	50 000,00	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ETAMPES	44 959,06	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ETAMPES	19 591,52	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ETAMPES	80 408,48	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	2 350,04	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	26 057,85	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	34 155,06	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	2 387,20	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	5 893,32	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	10 844,94	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	20 760,70	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	6 637,00	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	46 131,86	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	7 407,58	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	28 344,00	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	5 800,00	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	7 385,24	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	5 757,84	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	32 152,48	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	14 774,76	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	8 218,85	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE	5 238,00	
ST-QUENTIN-EN-YVELINES		

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES	5 540,00	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES	13 164,86	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES	200 893,67	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES	62 066,89	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES	1 359,63	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES	4 560,00	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES	12 899,28	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES	19 194,76	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES	13 360,00	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES	398 098,77	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES	131 578,89	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES	35 098,30	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES	99 471,28	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES	7 077,60	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES	30 133,79	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES	20 547,50	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE VAL DE SEINE 78	27 984,00	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE VAL DE SEINE 78	16 548,00	
SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE VAL DE SEINE 78	420 843,34	
SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU VEXIN	67 760,00	
SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU VEXIN	16 940,00	
SYNDICAT MIXTE DU POLE D ACTIVITES DE VILLAROCHE	140 131,67	
SYNDICAT MIXTE ETUDES AMENAGEMENT GESTION ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS	132 000,00	
SYNDICAT MIXTE ETUDES AMENAGEMENT GESTION ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS	29 000,00	
SYNDICAT MIXTE ETUDES AMENAGEMENT GESTION ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS	49 967,45	
SYNDICAT MIXTE ETUDES AMENAGEMENT GESTION ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS	15 793,62	
SYNDICAT MIXTE ETUDES AMENAGEMENT GESTION ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS	4 243,98	
SYNDICAT MIXTE ETUDES AMENAGEMENT GESTION ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS	18 320,02	
SYNDICAT MIXTE ETUDES AMENAGEMENT GESTION ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS	11 799,60	
SYNDICAT MIXTE ETUDES AMENAGEMENT GESTION ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS	96 366,66	
SYNDICAT MIXTE ETUDES AMENAGEMENT GESTION ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS	10 010,52	
SYNDICAT MIXTE ETUDES AMENAGEMENT GESTION ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS	33 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYNDICAT MIXTE ETUDES PREFIGURATION PARC NATUREL REG LA BRIE ET DEUX MORIN	12 000,00	
SYNDICAT MIXTE ETUDES PREFIGURATION PARC NATUREL REG LA BRIE ET DEUX MORIN	31 763,28	
SYNDICAT MIXTE ETUDES PREFIGURATION PARC NATUREL REG LA BRIE ET DEUX MORIN	20 000,00	
SYNDICAT MIXTE ETUDES PREFIGURATION PARC NATUREL REG LA BRIE ET DEUX MORIN	40 000,00	
SYNDICAT MIXTE ETUDES PREFIGURATION PARC NATUREL REG LA BRIE ET DEUX MORIN	3 000,00	
SYNDICAT MIXTE ETUDES PREFIGURATION PARC NATUREL REG LA BRIE ET DEUX MORIN	85 000,00	
SYNDICAT MIXTE ETUDES PREFIGURATION PARC NATUREL REG LA BRIE ET DEUX MORIN	5 000,00	
SYNDICAT MIXTE MARNE VIVE	35 128,44	
SYNDICAT MIXTE OUVERT ESSONNE NUMERIQUE	1 122 857,50	
SYNDICAT MIXTE OUVERT VAL D'OISE NUMERIQUE	100 708,08	
SYNDICAT MIXTE OUVERT VAL D'OISE NUMERIQUE	601 930,80	
SYNDICAT MIXTE OUVERT VAL D'OISE NUMERIQUE	79 000,00	
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN RIVIERE JUINE ET SES AFFLUENTS	23 899,80	
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN RIVIERE JUINE ET SES AFFLUENTS	1 934,75	
SYNDICAT MIXTE SEINE ET MARNE NUMERIQUE	653 948,91	
SYNDICAT MIXTE SEINE ET MARNE NUMERIQUE	73 524,10	
SYNDICAT MIXTE SEINE ET MARNE NUMERIQUE	82 302,97	
SYNDICAT MIXTE SEINE ET MARNE NUMERIQUE	1 067 997,24	
SYNDICAT MIXTE SEINE ET MARNE NUMERIQUE	460 189,10	
SYNDICAT TRI ACTION	57 610,92	
SYNDICAT TRI ACTION	1 993,60	
SYORP SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE	698,72	
SYORP SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE	68,76	
SYORP SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE	6 559,16	
SYORP SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE	604,80	
SYORP SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE	5 073,59	
SYORP SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE	17 457,21	
SYORP SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE	12 345,85	
SYORP SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE	8 782,00	
SYORP SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE	16 531,97	
TALMA - BRUNOY	13 842,00	
TALMA - BRUNOY	4 174,63	
TALMA - BRUNOY	29 328,00	
TALMA - BRUNOY	12 635,00	
THEATRE DE SENART	80 000,00	
THEATRE DE SENART	14 946,81	
THEATRE DE SENART	16 687,00	
THEATRE DE SENART	10 000,00	
THEATRE ET CINEMA DE SAINT-MAUR	11 000,00	
THEATRE ET CINEMA DE SAINT-MAUR	14 931,00	
THEATRE ET CINEMA DE SAINT-MAUR	19 092,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
THEATRE ET CINEMA DE SAINT-MAUR	22 041,58	
THEODORE MONOD - ANTONY	24 438,00	
THEODORE MONOD - ANTONY	7 314,00	
THEODORE MONOD - ANTONY	8 565,00	
THEODORE MONOD - ANTONY	289,80	
THEODORE MONOD - ANTONY	10 000,00	
THEODORE MONOD - ANTONY	33 202,00	
THEODORE MONOD - ANTONY	6 905,00	
THEOPHILE GAUTIER - PARIS 04	1 057,00	
THEOPHILE GAUTIER - PARIS 04	36 600,00	
THEOPHILE GAUTIER - PARIS 04	1 294,34	
THEOPHILE GAUTIER - PARIS 04	1 302,70	
THEOPHILE GAUTIER - PARIS 04	10 721,00	
THEOPHILE GAUTIER - PARIS 04	1 458,00	
THIBAUT DE CHAMPAGNE - PROVINS	432,00	
THIBAUT DE CHAMPAGNE - PROVINS	2 880,00	
THIBAUT DE CHAMPAGNE - PROVINS	18 923,00	
THIBAUT DE CHAMPAGNE - PROVINS	5 198,00	
THIBAUT DE CHAMPAGNE - PROVINS	3 146,85	
THIBAUT DE CHAMPAGNE - PROVINS	33 243,00	
THIBAUT DE CHAMPAGNE - PROVINS	17 448,00	
TNO THEATRE NATIONAL DE L'ODEON	40 000,00	
TOULOUSE-LAUTREC - VAUCRESSON	8 084,00	
TOULOUSE-LAUTREC - VAUCRESSON	1 098,00	
TOULOUSE-LAUTREC - VAUCRESSON	92 547,00	
TOULOUSE-LAUTREC - VAUCRESSON	10 307,00	
TURGOT - MONTMORENCY	15 855,00	
TURGOT - MONTMORENCY	3 124,00	
TURGOT - MONTMORENCY	9 917,00	
TURGOT - MONTMORENCY	4 260,10	
TURGOT - MONTMORENCY	842,92	
TURGOT - MONTMORENCY	34 396,00	
TURQUETIL - PARIS 11	19 942,00	
TURQUETIL - PARIS 11	5 294,00	
TURQUETIL - PARIS 11	4 964,50	
TURQUETIL - PARIS 11	1 095,89	
TURQUETIL - PARIS 11	26 936,00	
TURQUETIL - PARIS 11	5 849,00	
URUGUAY FRANCE - AVON	22 748,00	
URUGUAY FRANCE - AVON	1 303,00	
URUGUAY FRANCE - AVON	29 605,00	
URUGUAY FRANCE - AVON	9 487,44	
URUGUAY FRANCE - AVON	1 327,38	
URUGUAY FRANCE - AVON	80 032,00	
URUGUAY FRANCE - AVON	21 999,00	
VAL DE BIEVRE - GENTILLY	16 146,00	
VAL DE BIEVRE - GENTILLY	620,02	
VAL DE BIEVRE - GENTILLY	10 000,00	
VAL DE BIEVRE - GENTILLY	6 318,00	
VAL DE BIEVRE - GENTILLY	3 849,59	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
VAL DE BIEVRE - GENTILLY	22 017,00	
VAL DE BIEVRE - GENTILLY	4 802,00	
VALLEE SUD GRAND PARIS	595 916,98	
VALLEE SUD GRAND PARIS	15 860,00	
VALLEE SUD GRAND PARIS	99 875,40	
VALLEE SUD GRAND PARIS	18 096,96	
VALLEE SUD GRAND PARIS	5 841,00	
VALLEE SUD GRAND PARIS	15 390,00	
VALLEE SUD GRAND PARIS	58 619,94	
VALLEE SUD GRAND PARIS	17 050,00	
VALLEE SUD GRAND PARIS	189 360,32	
VAN DONGEN - LAGNY SUR MARNE	12 229,00	
VAN DONGEN - LAGNY SUR MARNE	10 000,00	
VAN DONGEN - LAGNY SUR MARNE	2 677,07	
VAN DONGEN - LAGNY SUR MARNE	39 106,00	
VAN DONGEN - LAGNY SUR MARNE	10 976,00	
VAN GOGH - ERMONT	102,00	
VAN GOGH - ERMONT	9 286,00	
VAN GOGH - ERMONT	10 000,00	
VAN GOGH - ERMONT	1 943,71	
VAN GOGH - ERMONT	43 690,00	
VAN GOGH - ERMONT	5 739,00	
VASSILY KANDINSKY - NEUILLY S/S	9 082,00	
VASSILY KANDINSKY - NEUILLY S/S	4 473,00	
VASSILY KANDINSKY - NEUILLY S/S	6 205,97	
VASSILY KANDINSKY - NEUILLY S/S	2 185,69	
VASSILY KANDINSKY - NEUILLY S/S	4 345,00	
VASSILY KANDINSKY - NEUILLY S/S	3 854,00	
VERSAILLES HABITAT OPH	75 122,40	
VICTOR DURUY - PARIS 07	7 899,00	
VICTOR DURUY - PARIS 07	4 381,37	
VICTOR DURUY - PARIS 07	65 316,00	
VICTOR DURUY - PARIS 07	6 144,00	
VICTOR HUGO - PARIS 03	7 869,00	
VICTOR HUGO - PARIS 03	10 000,00	
VICTOR HUGO - PARIS 03	34 839,00	
VICTOR HUGO - PARIS 03	9 212,00	
VINCENT VAN GOGH - AUBERGENVILLE	10 000,00	
VINCENT VAN GOGH - AUBERGENVILLE	102 035,00	
VINCENT VAN GOGH - AUBERGENVILLE	68 902,96	
VINCENT VAN GOGH - AUBERGENVILLE	33 413,00	
VINCENT VAN GOGH - AUBERGENVILLE	59 923,00	
VIOLLET LE DUC - VILLIERS ST FRED	39 061,00	
VIOLLET LE DUC - VILLIERS ST FRED	740,00	
VIOLLET LE DUC - VILLIERS ST FRED	14 709,00	
VIOLLET LE DUC - VILLIERS ST FRED	170,00	
VIOLLET LE DUC - VILLIERS ST FRED	13 188,00	
VIOLLET LE DUC - VILLIERS ST FRED	10 000,00	
VIOLLET LE DUC - VILLIERS ST FRED	376,92	
VIOLLET LE DUC - VILLIERS ST FRED	50 278,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
VIOLLET LE DUC - VILLIERS ST FRED	14 425,00	
VIRGINIA HENDERSON - ARNOUVILLE	9 145,00	
VIRGINIA HENDERSON - ARNOUVILLE	5 412,00	
VIRGINIA HENDERSON - ARNOUVILLE	10 000,00	
VIRGINIA HENDERSON - ARNOUVILLE	33 729,00	
VIRGINIA HENDERSON - ARNOUVILLE	180,00	
VOILIN - PUTEAUX	14 696,00	
VOILIN - PUTEAUX	3 930,00	
VOILIN - PUTEAUX	5 391,78	
VOILIN - PUTEAUX	11 409,00	
VOILLAUME (PRO) - AULNAY	2 231,05	
VOILLAUME (PRO) - AULNAY	3 048,00	
VOILLAUME (PRO) - AULNAY	10 000,00	
VOILLAUME (PRO) - AULNAY	2 818,00	
VOILLAUME - AULNAY	22 272,29	
VOILLAUME - AULNAY	21 732,00	
VOILLAUME - AULNAY	9 941,00	
VOILLAUME - AULNAY	2 234,22	
VOILLAUME - AULNAY	65 755,00	
VOILLAUME - AULNAY	23 480,00	
VOLTAIRE - PARIS 11	8 693,00	
VOLTAIRE - PARIS 11	10 000,00	
VOLTAIRE - PARIS 11	53 220,00	
VOLTAIRE - PARIS 11	9 814,00	
WOLFGANG AMADEUS MOZART - LE BLANC MESNIL	6 484,00	
WOLFGANG AMADEUS MOZART - LE BLANC MESNIL	10 000,00	
WOLFGANG AMADEUS MOZART - LE BLANC MESNIL	1 558,27	
WOLFGANG AMADEUS MOZART - LE BLANC MESNIL	2 000,00	
WOLFGANG AMADEUS MOZART - LE BLANC MESNIL	27 672,00	
WOLFGANG AMADEUS MOZART - LE BLANC MESNIL	5 639,00	
Autres	25 849 398,99	
GIP FRANCE 2023	152 114,00	
CDAD 92 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT	4 245,87	
CDC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 311,93	
CDC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 558,04	
CENTRE CULTUREL ARC EN CIEL THEATRE DE RUNGIS	11 000,00	
COMMUNE DE GUYANCOURT CENTRE CULTUREL LA FERME DE BEL EBAT	12 000,00	
COMMUNE DE GUYANCOURT CENTRE CULTUREL LA FERME DE BEL EBAT	28 000,00	
COMMUNE DE GUYANCOURT CENTRE CULTUREL LA FERME DE BEL EBAT	28 000,00	
COMMUNE FONTENAY SOUS BOIS FONTENAY EN SCENE	23 080,56	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE RUFISQUE	28 000,00	
CRAMIF PARIS CAISSE REG ASSU MALAD RIF	156 000,00	
CRAMIF PARIS CAISSE REG ASSU MALAD RIF	216 825,00	
CRAMIF PARIS CAISSE REG ASSU MALAD RIF	208 000,00	
ETABLISSEMENT PUBLIC CAMPINOIS DE GEOTHERMIE MAIRIE	1 175 888,63	
ETABLISSEMENT PUBLIC CAMPINOIS DE GEOTHERMIE MAIRIE	1 571 587,11	
GENOPOLE	158 824,65	
GENOPOLE	336 566,57	
GENOPOLE	41 175,35	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GENOPOLE	38 317,34	
GENOPOLE	1 129 100,00	
GENOPOLE	45 553,14	
GENOPOLE	61 524,40	
GENOPOLE	320 000,00	
GENOPOLE	122 052,12	
GENOPOLE	22 992,66	
GENOPOLE	78 162,97	
GENOPOLE	134 123,54	
GENOPOLE	60 793,89	
GENOPOLE	64 340,18	
GENOPOLE	23 319,27	
GENOPOLE	64 555,31	
GENOPOLE	584 279,16	
GENOPOLE	160 000,00	
GENOPOLE	205 541,59	
GENOPOLE	2 555 484,00	
GIP CARIF ILE DE FRANCE	15 250,00	
GIP CARIF ILE DE FRANCE	31 750,00	
GIP CARIF ILE DE FRANCE	580 500,00	
GIP FCIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	101 462,52	
GIP FCIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	264 406,00	
GIP FCIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	8 306,84	
GIP FCIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	2 916,24	
GIP FCIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	447 541,22	
GIP FCIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	3 254,01	
GIP FCIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	122 463,77	
GIP FCIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	23 120,84	
GIP FCIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	8 355,07	
GIP FCIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	107 712,00	
GIP FCIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	680 770,81	
GIP FCIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	14 647,86	
GIP FCIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	138 655,69	
GIP FCIP GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	112 039,17	
GIP FCIP GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	20 745,83	
GIP FCIP GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	121 777,74	
GIP FCIP GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	14 349,37	
GIP FCIP GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	209 381,36	
GIP FCIP GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	105 317,09	
GIP FCIP GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	238 118,53	
GIP FCIP GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF	489 751,87	
GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL	104 018,39	
GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL	11 051,07	
GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL	10 919,42	
GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL	5 401,46	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL	261 628,76	
GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL	101 027,49	
GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL	387 957,61	
GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL	133 693,19	
GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL	588 688,02	
GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL	499 048,11	
GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL	111 906,00	
GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL	21 863,02	
GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL	29 020,23	
GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL	7 666,00	
GIP FRANCE VOLONTAIRES	15 053,56	
GIP FRANCE VOLONTAIRES	17 094,40	
GIP GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CAFES CULTURES	100 000,00	
GIP GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CAFES CULTURES	100 000,00	
GIP GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CAFES CULTURES	100 000,00	
GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON	1 402 394,00	
GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON	43 246,02	
GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON	6 366,00	
GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON	3 320,80	
GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON	1 599 401,00	
GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON	1,00	
GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON	5 014,94	
GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON	168 495,43	
GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON	5 209,66	
GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON	169 743,65	
GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON	29 810,09	
GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON	2 261,63	
GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON	1 869 859,00	
GIPSA GIP SEINE AVAL	77 385,00	
GIPSA GIP SEINE AVAL	133 534,36	
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAISON JEAN COCTEAU	117 000,00	
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAISON JEAN COCTEAU	78 000,00	
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAISON JEAN COCTEAU	1 205,10	
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAISON JEAN COCTEAU	5 500,00	
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN	38 990,00	
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN	30 000,00	
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN	25 257,57	
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN	58 058,43	Mise à disposition de locaux, parkings, électricité et nettoyage (45 804,58 ?)
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN	10 622,61	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
L'ONDE	29 836,64	
L'ONDE	25 000,00	
L'ONDE	4 422,00	
MDPH 77 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE-ET-MARNE	126 864,00	
MDPH 78 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES	76 389,00	
MDPH 91 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES	201 194,00	
MDPH 94 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES	157 344,00	
MDPH 95 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL-D'OISE	74 552,00	
MDPH GIP DEP PERSONNES HANDICAPEES	15 138,00	
MISSION LOC VALENTON VILLENEUVE ST GEORGES	50 173,79	
OPH OFFICE PUBLIC HABITAT D'AUBERVILLIERS	1 683 464,53	
REGIE EIVP REGIE ECOLE INGENIEURS VILLE DE PARIS	7 500,00	
REGIE ESPCI ECOLE SUP PHYSIQUE CHIMIE INDUST	78 052,12	
REGIE ESPCI ECOLE SUP PHYSIQUE CHIMIE INDUST	271 015,83	
REGIE ESPCI ECOLE SUP PHYSIQUE CHIMIE INDUST	113 072,61	
REGIE ESPCI ECOLE SUP PHYSIQUE CHIMIE INDUST	5 850,00	
REGIE ESPCI ECOLE SUP PHYSIQUE CHIMIE INDUST	4 388,93	
SAMU SOCIAL PARIS	28 000,00	
SAMU SOCIAL PARIS	164 283,46	
THEATRE CINEMA ANDRE MALRAUX CHEVILLY-LARUE	30 000,00	
THEATRE CINEMA P ELUARD REGIE	12 000,00	
THEATRE CINEMA P ELUARD REGIE	42 000,00	
THEATRE D IVRY A VITEZ	8 486,00	
THEATRE D IVRY A VITEZ	13 040,43	
THEATRE D IVRY A VITEZ	2 996,38	
THEATRE D IVRY A VITEZ	37 000,00	
THEATRE DES BERGERIES	4 969,70	
THEATRE DES BERGERIES	4 835,64	
THEATRE DES SOURCES ET CINEMA LE SCARRON	7 000,00	
THEATRE JEAN VILAR	37 500,00	
TPE THEATRE PAUL ELUARD	61 905,80	
TPE THEATRE PAUL ELUARD	12 500,00	
TSHIF TRANSPORT SANITAIRE PAR HELICOPTERE IDF	64 000,00	
TSHIF TRANSPORT SANITAIRE PAR HELICOPTERE IDF	16 000,00	
TSHIF TRANSPORT SANITAIRE PAR HELICOPTERE IDF	120 000,00	
TSHIF TRANSPORT SANITAIRE PAR HELICOPTERE IDF	80 000,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B8.2

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP)	B8.3

ÉTAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP)

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
Deux lycées situés à Palaiseau et à Pierrefitte-sur-seine	2019	CITELY (Groupement VINCI Construction France/VINCI Energies France)	Financement. Conception. Construction. Gros entretien et renouvellement. Exploitation maintenance	149 342 563,00	73 985 143,91	267	13/07/2041	44 797 060,48	44 797 060,48

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B8.4

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B8.5

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		16,00	0,00	16,00	6,23	8,52	14,75
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	15,00	0,00	15,00	6,23	7,52	13,75
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1 492,00	0,00	1 492,00	960,03	360,05	1 320,08
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	155,00	0,00	155,00	154,57	0,00	154,57
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	167,00	0,00	167,00	152,18	5,40	157,58
Adjoint administratif territorial	C	68,00	0,00	68,00	48,27	0,51	48,78
Administrateur général	A	4,00	0,00	4,00	0,92	1,00	1,92
Administrateur hors classe	A	30,00	0,00	30,00	10,22	16,50	26,72
Administrateur territorial	A	35,00	0,00	35,00	15,06	11,44	26,50
Attaché hors classe	A	32,00	0,00	32,00	29,76	0,00	29,76
Attaché principal	A	237,00	0,00	237,00	161,77	73,15	234,92
Attaché territorial	A	403,00	0,00	403,00	164,22	226,57	390,79
Directeur Territorial	A	64,00	0,00	64,00	39,78	0,00	39,78
Rédacteur principal 1ère classe	B	62,00	0,00	62,00	61,33	0,00	61,33
Rédacteur principal 2ème classe	B	81,00	0,00	81,00	47,15	2,35	49,50
Rédacteur territorial	B	154,00	0,00	154,00	74,80	23,13	97,93
FILIERE TECHNIQUE (c)		9 230,00	0,00	9 230,00	7 534,57	807,71	8 342,28
Adjoint technique des Eple et Creps	C	2 086,00	0,00	2 086,00	1 272,46	702,61	1 975,07
Adjoint technique principal 1ère classe	C	34,00	0,00	34,00	33,45	0,00	33,45
Adjoint technique principal 1ère classe des Eple et Creps	C	3 289,00	0,00	3 289,00	3 288,04	0,00	3 288,04
Adjoint technique principal 2ème classe	C	49,00	0,00	49,00	30,62	0,00	30,62
Adjoint technique principal 2ème classe des Eple et Creps	C	2 965,00	0,00	2 965,00	2 353,89	0,00	2 353,89
Adjoint technique territorial	C	77,00	0,00	77,00	35,40	38,92	74,32
Agent de maîtrise Eple et Creps	C	253,00	0,00	253,00	247,51	0,00	247,51
Agent de maîtrise principal	C	17,00	0,00	17,00	16,00	0,00	16,00
Agent de maîtrise principal Eple et Creps	C	20,00	0,00	20,00	19,05	0,00	19,05
Agent de maîtrise territorial	C	18,00	0,00	18,00	16,98	0,67	17,65
Ingénieur en chef	A	44,00	0,00	44,00	21,75	1,00	22,75
Ingénieur en chef hors classe	A	29,00	0,00	29,00	20,63	0,97	21,60
Ingénieur général	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe	A	8,00	0,00	8,00	5,99	2,00	7,99
Ingénieur principal	A	108,00	0,00	108,00	78,89	26,22	105,11
Ingénieur territorial	A	109,00	0,00	109,00	27,38	16,99	44,37
Technicien Eple et Creps	B	7,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 1ère classe	B	18,00	0,00	18,00	16,62	0,00	16,62

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Technicien principal 1ère classe Eple et Creps	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 2ème classe	B	23,00	0,00	23,00	20,92	1,16	22,08
Technicien principal 2ème classe Eple et Creps	B	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
Technicien territorial	B	66,00	0,00	66,00	28,99	17,17	46,16
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		24,00	0,00	24,00	10,00	4,83	14,83
Assistant de conservation du patrimoine	B	8,00	0,00	8,00	0,00	3,00	3,00
Assistant de conservation principal du patrimoine et des bibliothèques 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal du patrimoine et des bibliothèques 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	4,00	0,00	4,00	2,00	1,83	3,83
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Bibliothécaire principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bibliothécaire territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur territorial du patrimoine	A	2,00	0,00	2,00	1,33	0,00	1,33
Conservateur territorial du patrimoine en chef	A	6,00	0,00	6,00	4,67	0,00	4,67
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10 746,00	0,00	10 746,00	8 504,60	1 172,59	9 677,19

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	ADM	356 - 486	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	ADM	356 - 486	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	ADM	356 - 486	0,00	3-3-2°	CDI
Adjoint administratif territorial	C	ADM	354 - 432	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	354 - 432	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	354 - 432	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint technique des Eple et Creps	C	TECH	354 - 432	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique des Eple et Creps	C	TECH	354 - 432	0,00	38	A
Adjoint technique des Eple et Creps	C	TECH	354 - 432	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique des Eple et Creps	C	TECH	354 - 432	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique des Eple et Creps	C	TECH	354 - 432	0,00	38	CDD
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TECH	356 - 486	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TECH	356 - 486	0,00	3-3-2°	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	354 - 432	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354 - 432	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354 - 432	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354 - 432	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur général	A	ADM	1027 - HED	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur général	A	ADM	1027 - HED	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur hors classe	A	ADM	813 - HEB	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur hors classe	A	ADM	813 - HEB	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur territorial	A	ADM	542 - 1015	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur territorial	A	ADM	542 - 1015	0,00	3-3-2°	CDI
Agent de maîtrise territorial	C	TECH	372 - 562	0,00	3-3-2°	CDD
Assistant de conservation du patrimoine	B	CULT	372 - 597	0,00	3-2	CDD
Assistant de conservation du patrimoine	B	CULT	372 - 597	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché de conservation du patrimoine	A	CULT	444 - 821	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	593 - 1015	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	444 - 1015	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché territorial	A	ADM	444 - 821	0,00	3-1	CDD
Attaché territorial	A	ADM	444 - 821	0,00	3-2	CDD
Attaché territorial	A	ADM	444 - 821	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché territorial	A	ADM	444 - 821	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur général adjoint	A	OTR	1027 - HEC3	0,00	47	A
Directeur général adjoint	A	OTR	1027 - HEC3	0,00	3-3-2°	A
Directeur général adjoint	A	OTR	1027 - HEC3	0,00	3-3-2°	CDD
Directeur général des services	A	OTR	HEB - HEE2	0,00	47	A
Ingénieur en chef	A	TECH	461 - 1015	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur en chef hors classe	A	TECH	762 - HEB	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur en chef hors classe	A	TECH	762 - HEB	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur hors classe	A	TECH	850 - HEA	0,00	3-3-2°	CDI

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Ingénieur principal	A	TECH	619 - 1015	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	619 - 1015	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur territorial	A	TECH	444 - 821	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur territorial	A	TECH	444 - 821	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur territorial	A	TECH	444 - 821	0,00	3-2	CDD
Rédacteur principal 1ère classe	B	ADM	446 - 707	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur principal 2ème classe	B	ADM	389 - 638	0,00	3-2	CDD
Rédacteur principal 2ème classe	B	ADM	389 - 638	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur principal 2ème classe	B	ADM	389 - 638	0,00	3-3-2°	CDI
Rédacteur territorial	B	ADM	372 - 597	0,00	3-1	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	372 - 597	0,00	3-2	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	372 - 597	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	372 - 597	0,00	3-3-2°	CDI
Technicien principal 2ème classe	B	TECH	389 - 638	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien territorial	B	TECH	372 - 597	0,00	3-2	CDD
Technicien territorial	B	TECH	372 - 597	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien territorial	B	TECH	372 - 597	0,00	3-3-2°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	354 - 432	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	354 - 432	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354 - 432	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354 - 432	0,00	3-b	CDD
Attaché de conservation du patrimoine	A	CULT	444 - 821	0,00	3-a°	CDD
Attaché territorial	A	ADM	444 - 821	0,00	3-a°	CDD
Attaché territorial	A	ADM	444 - 821	0,00	3-b	CDD
Autres	C	OTR	354 - 432	0,00	A	A
Collaborateur de cabinet	A	OTR	444 - 1027	0,00	110	A
Collaborateur de groupe	A	OTR	444 - 1027	0,00	110-1	A
Ingénieur territorial	A	TECH	444 - 821	0,00	3-a°	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	372 - 597	0,00	3-b	CDD
Technicien territorial	B	TECH	372 - 597	0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à REGION ILE-DE-FRANCE - SGCR - 2 rue Simone Veil 93400 Saint Ouen (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
18/01/1990 - CR 02-90	Société d'études, de maîtrise d'ouvrage et d'aménagement parisienne	SEMAPA	SA à conseil d'administration	38 112,25
13/11/1990 - CR 46-90	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Ile-de-France	SAFER	SA à conseil d'administration	51 405,80
09/07/1991 - CR 36-91	SAEM CITALLIOS	CITALLIOS	SA d'économie mixte à conseil d'administration	914 694,10
05/11/1998 - CP 98-405	ASSOCIATION FRANCE ACTIVE	FRANCE ACTIVE	Association	15,24
13/12/2000 - CR 64-00	CAP DECISIF	CAP DECISIF	Société par actions simplifiée	1 636 030,14
13/12/2001 - CR 65-01	SEM GENOPOLE	SEM GENOPOLE	SA d'économie mixte à conseil d'administration	9 146 000,00
27/06/2002 - CR 10-02	Ile-de-France construction durable (ex SAERP)	IDF Constructions durables	Société publique locale	3 400 000,00
17/03/2006 - CR 08-06	SCIENTIPOLE IDF CAPITAL	SCIENTIPOLE IDF CAPITAL	Société par actions simplifiée	1 800 000,00
12/07/2007 - CP 07-640	GENOPOLE 1ER JOUR	GENOPOLE 1ER JOUR	SA à directoire	1 036 612,20
29/11/2007 - CP 07-1105	CAP DECISIF MANAGEMENT	CAP DECISIF MANAGEMENT	Société par actions simplifiée	15 976 586,99
22/01/2009 - CP 09-068	FINANCITES	FINANCITES	Société par actions simplifiée	1 058 151,22
13/03/2011 - CP 11-185	Paris Region Venture Funds (PRVF) (ex FONDS REGIONAL DE CO-INVESTISSEMENT)	PRVF	SAS à associé unique	49 800 000,00
11/07/2013 - CP 13-502	UI GESTION SA	UI GESTION SA	Société par actions	420 000,00
11/07/2013 - CP 13-502	ALTER EQUITY	ALTER EQUITY	Société par actions simplifiée	554 715,68
13/12/2016 - CP 16-616	SOCIETE DE GESTION IMPACT PARTENAIRES	IMPACT PARTENAIRES	Société par actions simplifiée	3 792 000,00
18/05/2017 - CR 2017-83	SEML SIGEIF MOBILITES	SIGEIF MOBILITES	Société d'économie mixte locale	350 000,00
28/05/2019 - CR 2019-028	Fondation pour la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions	Fondation pour la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions	Fondation	10 000,00
05/03/2020 - CR 2020-007	SEM ILE DE FRANCE INVESTISSEMENT ET TERRITOIRES	ILE DE FRANCE INVESTISSEMENT ET TERRITOIRES	SA d'économie mixte à conseil d'administration	20 466 115,84
01/07/2020 - CP 2020-327	AXELEO Proptech 1	AXELEO CAPITAL	Société par actions simplifiée	600 000,00
24/09/2020 - CR 2020-041	ILE DE FRANCE LOISIRS	ILE DE FRANCE LOISIRS	SA d'économie mixte à conseil d'administration	1 100 000,00
24/09/2020 - CR 2020-044	SPL 77	SPL 77	Société publique locale	4 600 000,00
01/04/2021 - CP 2021-C08	BPIFRANCE FINANCEMENT	BPIFRANCE FINANCEMENT	Société anonyme	282 653,51
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				
08/09/1971 - Reçu 087-947	CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL	CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL		426,86
06/07/2007 - CP 06-533	COPROCOOP ILE-DE-FRANCE	COPROCOOP ILE-DE-FRANCE	Société coopérative d'intérêt collectif de statut HLM	599 985,00
10/07/2008 - CP 08-761	InvESS ILE-DE-FRANCE (ex EQUISOL)	InvESS ILE-DE-FRANCE (ex EQUISOL)	SA coopérative à capital variable et conseil d'administration	3 250 000,00
03/04/2020 - CP 2020-101	SAFE (Société Auxiliaire Finance Energie)	SAFE (Société Auxiliaire Finance Energie)	SA	2 000 000,00
08/06/2020 - CRP2020-03	BPIFRANCE FINANCEMENT	BPIFRANCE FINANCEMENT	Société anonyme	50 000 000,00

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		841 397 000,00	I 830 944 613,28
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		477 608 000,00	474 973 065,64
1631	Emprunts obligataires	302 634 000,00	300 000 000,00
1641	Emprunts en euros	174 974 000,00	174 973 065,64
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		363 789 000,00	355 971 547,64
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10222	FCTVA	6 000 000,00	3 681 929,89
10226	Taxe d'aménagement	0,00	1 020 307,56
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	357 789 000,00	351 269 310,19

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	830 944 613,28	0,00	254 414 107,77	1 085 358 721,05

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 735 562 365,45	III 1 311 137 686,97
Ressources propres externes de l'année (a)		168 916 000,00	166 136 563,04
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	96 089 000,00	96 089 012,90
10226	Taxe d'aménagement (2)	45 000 000,00	41 558 103,79
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
261	Titres de participation	0,00	1 000,00
27...	Autres immobilisations financières		
2745	Avances remboursables	1 867 000,00	2 446 932,97
2748	Autres prêts	25 960 000,00	25 960 336,01
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	90,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	81 087,37
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 566 646 365,45	1 145 001 123,93
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	6 783 505,98
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	13 010 000,00	3 668 024,27
28033	Frais d'insertion	110 000,00	3 672,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	1 940 000,00	1 740 279,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	14 270 000,00	11 774 074,02
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	23 270 000,00	22 710 983,00
2804114	Voirie	2 760 000,00	3 209 105,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	10 000,00	7 094,00
2804123	Subv. Régions : Projet infrastructure	10 000,00	2 378,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	3 140 000,00	1 942 440,72
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	41 800 000,00	37 346 596,24
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	25 130 000,00	25 509 268,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	88 326,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	49 720,00
28041481	Subv. Autres ches: Bien mobilier, matériel	21 980 000,00	17 030 317,71
28041482	Subv. Autres ches: Bâtiments, installations	193 400 000,00	175 202 440,46

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28041483	Subv.Autres cnes:Projet infrastructure	3 450 000,00	3 411 656,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	9 273,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	170 000,00	159 036,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	32 340 000,00	29 262 163,06
280415343	IC : Projet infrastructure	6 840 000,00	6 255 171,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	20 000,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 650 000,00	1 424 187,33
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	120 000,00	71 509,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	17 840 000,00	17 823 238,88
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	18 180 000,00	16 992 916,00
28041721	SNCF Réseau : Bien mobilier, matériel	30 000,00	5 330,00
28041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	24 670 000,00	23 576 977,27
28041723	SNCF Réseau : Projet infrastructure	52 860 000,00	57 946 897,00
28041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	270 000,00	205 272,94
28041782	Subv. Autres : Bâtiments, installations	16 020 000,00	13 157 894,19
28041783	Subv. Autres : Projet infrastructure	105 470 000,00	101 708 617,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	44 260 000,00	34 541 126,95
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	132 460 000,00	127 122 024,30
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	3 630 000,00	4 191 467,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	50 190 000,00	42 008 375,49
280422	Privé - Bâtiments et installations	129 280 000,00	128 958 938,00
280423	Privé : Projet infrastructure	560 000,00	476 973,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	100 000,00	33 868,18
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	940 000,00	914 618,25
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	450 000,00	444 630,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	40 000,00	38 948,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	16 920 000,00	7 674 456,20
28088	Autres immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	5 740,00
28128	Autres aménagements de terrains	9 090 000,00	8 106 351,27
281311	Bâtiments administratifs	1 220 000,00	1 414 520,00
281312	Bâtiments scolaires	75 490 000,00	75 983 545,53
281314	Bâtiments culturels et sportifs	980 000,00	1 120 399,00
281318	Autres bâtiments publics	80 000,00	74 464,00
281351	Bâtiments publics	7 040 000,00	6 296 212,14
281538	Autres réseaux	10 000,00	437,00
281572	Matériel technique scolaire	5 140 000,00	1 848 804,15
281578	Autre matériel technique	5 270 000,00	835 940,74
28181	Installations générales, aménagt divers	2 040 000,00	868 892,36
281828	Autres matériels de transport	1 010 000,00	849 528,77
281831	Matériel informatique scolaire	150 740 000,00	96 037 704,08
281838	Autre matériel informatique	3 600 000,00	1 615 392,09
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	11 560 000,00	5 111 991,29

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 610 000,00	457 600,81
28185	Matériel de téléphonie	680 000,00	182 275,60
28188	Autres immo. corporelles	76 180 000,00	18 707 536,66
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	215 296 365,45	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 311 137 686,97	0,00	0,00	254 414 107,77	1 565 551 794,74

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 085 358 721,05
Ressources propres disponibles	IV 1 565 551 794,74
Solde	V = IV – II (5) 480 193 073,69

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME								C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
2023 - HP76-001	AEV - Ile-de-France nature	907	0,00	12 400 000,00	0,00	12 400 000,00	0,00	12 400 000,00	0,00	12 400 000,00
2006 - CP810_001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	2 742 566,96	0,00	2 742 566,96	0,00	0,00	0,00
2006 - CP820-001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 742 566,96	2 742 566,96	0,00	2 742 566,96
2007 - HP810_001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	10 512 836,87	0,00	10 512 836,87	0,00	0,00	0,00
2007 - HP820-001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 512 836,87	10 512 836,87	0,00	10 512 836,87
2008 - HP810_001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	1 387 596,77	0,00	1 387 596,77	0,00	0,00	0,00
2008 - HP820-001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 387 596,77	1 387 596,77	0,00	1 387 596,77
2015 - HP810_001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	9 623,18	0,00	9 623,18	0,00	0,00	0,00
2015 - HP820-001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 623,18	9 623,18	0,00	9 623,18
2016 - HP810_001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	71 184,64	0,00	71 184,64	0,00	0,00	0,00
2016 - HP820-001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-71 184,64	71 184,64	0,00	71 184,64
2017 - HP810_001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	53 314,43	0,00	53 314,43	0,00	0,00	0,00
2017 - HP820-001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-53 314,43	53 314,43	0,00	53 314,43
2018 - HP810_001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	295 553,69	0,00	295 553,69	0,00	0,00	0,00
2018 - HP820-001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-192 638,24	192 638,24	61 851,73	130 786,51
2019 - HP810_001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	14 013,10	0,00	14 013,10	0,00	0,00	0,00
2019 - HP820-001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-14 013,10	14 013,10	4 145,63	9 867,47
2020 - HP810_001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	3 920 995,44	0,00	3 920 995,44	0,00	0,00	0,00
2020 - HP820-001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 920 995,33	3 920 995,33	3 920 995,33	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2021 - HP810_001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP820-001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00
2022 - HP810_001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	5 070 912,19	0,00	5 070 912,19	0,00	0,00	0,00
2022 - HP820-001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 070 912,19	5 070 912,19	0,00	5 070 912,19
2023 - CP820-001	Accessibilité du réseau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP820-001	Accessibilité du réseau	908	0,00	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00
2013 - HP222_002	Acquisitions	902	0,00	0,00	8 982,92	0,00	8 982,92	0,00	0,00	0,00
2019 - HP222_002	Acquisitions	902	0,00	0,00	98 488,39	0,00	98 488,39	0,00	0,00	0,00
2020 - HP222_002	Acquisitions	902	0,00	0,00	398 350,12	0,00	398 350,12	0,00	0,00	0,00
2021 - HP222_002	Acquisitions	902	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP54_005	Action en faveur du logement des jeunes	905	0,00	0,00	235 065,52	0,00	235 065,52	0,00	0,00	0,00
2018 - HP54_005	Action en faveur du logement des jeunes	905	0,00	0,00	4 125 203,39	0,00	4 125 203,39	0,00	0,00	0,00
2020 - HP54_005	Action en faveur du logement des jeunes	905	0,00	0,00	4 824 202,17	0,00	4 824 202,17	0,00	0,00	0,00
2022 - HP54_005	Action en faveur du logement des jeunes	905	0,00	0,00	19 540 651,13	0,00	19 540 651,13	0,00	0,00	0,00
2023 - RE23-002	Actions en faveur de l'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP73_002	Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique	907	0,00	0,00	900 000,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP73_002	Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique	907	0,00	0,00	711 405,95	0,00	711 405,95	0,00	0,00	0,00
2017 - HP313-016	Actions en faveur du livre et de la lecture	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 569 102,71	1 569 102,71	0,00	1 569 102,71
2018 - HP312_008	Actions en faveur du livre et de la lecture	903	0,00	0,00	47 110,00	0,00	47 110,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP313-016	Actions en faveur du livre et de la lecture	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-47 110,00	47 110,00	0,00	47 110,00
2019 - HP312_008	Actions en faveur du livre et de la lecture	903	0,00	0,00	1 264 873,43	0,00	1 264 873,43	0,00	0,00	0,00
2019 - HP313-016	Actions en faveur du livre et de la lecture	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-964 873,43	964 873,43	292 395,84	672 477,59
2020 - HP312_008	Actions en faveur du livre et de la lecture	903	0,00	0,00	3 807 488,96	0,00	3 807 488,96	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - HP313-016	Actions en faveur du livre et de la lecture	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 781 445,59	3 781 445,59	522 153,57	3 259 292,02
2021 - HP313-016	Actions en faveur du livre et de la lecture	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 467 207,31	5 467 207,31	1 293 416,60	4 173 790,71
2022 - HP313-016	Actions en faveur du livre et de la lecture	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 596 636,00	1 596 636,00	92 354,93	1 504 281,07
2023 - HP313-016	Actions en faveur du livre et de la lecture	903	0,00	2 428 280,84	0,00	2 425 104,00	0,00	2 425 104,00	67 331,93	2 357 772,07
2016 - HP555-004	Actions en faveur du logement des jeunes	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-235 065,52	235 065,52	235 065,52	0,00
2017 - HP54_005	Actions en faveur du logement des jeunes	905	0,00	0,00	1 536 262,43	0,00	1 536 262,43	0,00	0,00	0,00
2017 - HP555-004	Actions en faveur du logement des jeunes	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 536 262,43	1 536 262,43	1 019 441,20	516 821,23
2018 - HP555-004	Actions en faveur du logement des jeunes	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 068 304,10	4 068 304,10	1 900 622,71	2 167 681,39
2019 - HP54_005	Actions en faveur du logement des jeunes	905	0,00	0,00	2 397 479,43	0,00	2 397 479,43	0,00	0,00	0,00
2019 - HP555-004	Actions en faveur du logement des jeunes	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 397 479,43	2 397 479,43	967 522,78	1 429 956,65
2020 - HP555-004	Actions en faveur du logement des jeunes	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 644 802,17	4 644 802,17	2 553 600,39	2 091 201,78
2021 - HP54_005	Actions en faveur du logement des jeunes	905	0,00	0,00	13 707 254,82	0,00	13 707 254,82	0,00	0,00	0,00
2021 - HP555-004	Actions en faveur du logement des jeunes	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 707 254,82	13 707 254,82	3 584 608,71	10 122 646,11
2022 - HP555-004	Actions en faveur du logement des jeunes	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-19 540 651,13	19 540 651,13	4 834 359,17	14 706 291,96
2023 - HP555-004	Actions en faveur du logement des jeunes	905	0,00	9 417 749,00	0,00	9 417 749,00	0,00	9 417 749,00	107 023,44	9 310 725,56
2015 - HP048-003	Actions internationales	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 839,31	6 839,31	0,00	6 839,31
2016 - HP048-003	Actions internationales	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 082,56	12 082,56	0,00	12 082,56
2017 - HP048-003	Actions internationales	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-48 515,71	48 515,71	0,00	48 515,71
2018 - HP048-003	Actions internationales	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-135 172,84	135 172,84	47 290,78	87 882,06
2019 - HP048-003	Actions internationales	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-835 949,28	835 949,28	299 987,81	535 961,47
2020 - HP048-003	Actions internationales	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-471 059,81	471 059,81	198 223,40	272 836,41
2021 - HP048-003	Actions internationales	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-817 591,45	817 591,45	224 642,16	592 949,29
2022 - HP048-003	Actions internationales	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 469 233,49	1 469 233,49	549 846,97	919 386,52

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - HP048-003	Actions internationales	900	0,00	1 500 000,00	0,00	1 496 641,85	0,00	1 496 641,85	34 650,00	1 461 991,85
2017 - HP71-003	Actions territorialisées	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-488 322,29	488 322,29	66 834,00	421 488,29
2017 - HP71_009	Actions territorialisées	907	0,00	0,00	490 521,47	0,00	490 521,47	0,00	0,00	0,00
2017 - PR71-003	Actions territorialisées	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 972 880,45	2 972 880,45	31 208,52	2 941 671,93
2017 - PR71_009	Actions territorialisées	907	0,00	0,00	3 007 828,77	0,00	3 007 828,77	0,00	0,00	0,00
2023 - HP71-003	Actions territorialisées	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR71-003	Actions territorialisées	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP76-001	Agence des espaces verts	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 652 200,00	3 652 200,00	3 652 200,00	0,00
2017 - HP76_001	Agence des espaces verts	907	0,00	0,00	3 652 200,00	0,00	3 652 200,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP76-001	Agence des espaces verts	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 125 900,00	1 125 900,00	1 125 900,00	0,00
2018 - HP76_001	Agence des espaces verts	907	0,00	0,00	1 125 900,00	0,00	1 125 900,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP76-001	Agence des espaces verts	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 496 150,00	6 496 150,00	0,00	6 496 150,00
2019 - HP76_001	Agence des espaces verts	907	0,00	0,00	6 496 150,00	0,00	6 496 150,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP76-001	Agence des espaces verts	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-14 245 000,00	14 245 000,00	7 122 500,00	7 122 500,00
2020 - HP76_001	Agence des espaces verts	907	0,00	0,00	14 245 000,00	0,00	14 245 000,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP76-001	Agence des espaces verts	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 005 000,00	13 005 000,00	0,00	13 005 000,00
2021 - HP76_001	Agence des espaces verts	907	0,00	0,00	13 005 000,00	0,00	13 005 000,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP76-001	Agence des espaces verts	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 400 000,00	20 400 000,00	0,00	20 400 000,00
2022 - HP76_001	Agence des espaces verts	907	0,00	0,00	20 400 000,00	0,00	20 400 000,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP93_004	Agriculture et Environnement	909	0,00	0,00	168 000,00	0,00	168 000,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP93_004	Agriculture et Environnement	909	0,00	0,00	8 601,82	0,00	8 601,82	0,00	0,00	0,00
2022 - RE93_004	Agriculture et Environnement	909	0,00	0,00	302 888,00	0,00	302 888,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP93_004	Agriculture et environnement	909	0,00	0,00	34 851,81	0,00	34 851,81	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2019 - HP93_004	Agriculture et environnement	909	0,00	0,00	119 797,25	0,00	119 797,25	0,00	0,00	0,00
2020 - HP93_004	Agriculture et environnement	909	0,00	0,00	310 871,80	0,00	310 871,80	0,00	0,00	0,00
2021 - HP93_004	Agriculture et environnement	909	0,00	0,00	374 229,25	0,00	374 229,25	0,00	0,00	0,00
2022 - HP93_004	Agriculture et environnement	909	0,00	0,00	198 082,00	0,00	198 082,00	0,00	0,00	0,00
2016 - PR56_001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	601 930,80	0,00	601 930,80	0,00	0,00	0,00
2016 - PR57-001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-601 930,80	601 930,80	601 930,80	0,00
2018 - HP56_001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	188 739,64	0,00	188 739,64	0,00	0,00	0,00
2018 - HP57-001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-64 335,09	64 335,09	34 177,51	30 157,58
2018 - PR56_001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	655 432,00	0,00	655 432,00	0,00	0,00	0,00
2018 - PR57-001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-655 432,00	655 432,00	0,00	655 432,00
2019 - HP56_001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	650 916,95	0,00	650 916,95	0,00	0,00	0,00
2019 - HP57-001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-647 646,13	647 646,13	179 708,08	467 938,05
2019 - PR56_001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	2 013 956,62	0,00	2 013 956,62	0,00	0,00	0,00
2019 - PR57-001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 708 956,62	1 708 956,62	55 242,32	1 653 714,30
2020 - PR56_001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	2 534 446,07	0,00	2 534 446,07	0,00	0,00	0,00
2020 - PR57-001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 534 446,07	2 534 446,07	1 130 782,50	1 403 663,57
2021 - HP56_001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	6 422 671,33	0,00	6 422 671,33	0,00	0,00	0,00
2021 - HP57-001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 422 671,33	6 422 671,33	2 188 154,88	4 234 516,45
2022 - HP56_001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	754 106,00	0,00	754 106,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP57-001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-754 106,00	754 106,00	60 776,45	693 329,55
2022 - RE56_001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	4 118 392,00	0,00	4 118 392,00	0,00	0,00	0,00
2022 - RE57-001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 118 392,00	4 118 392,00	155 827,07	3 962 564,93
2023 - HP57-001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - PR57-001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - RE57-001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00	742 694,92	0,00	383 783,00	0,00	383 783,00	2 111,20	381 671,80
2017 - HP312_008	Aide au livre et à la lecture	903	0,00	0,00	1 569 102,71	0,00	1 569 102,71	0,00	0,00	0,00
2021 - HP312_008	Aide au livre et à la lecture	903	0,00	0,00	5 467 207,31	0,00	5 467 207,31	0,00	0,00	0,00
2022 - HP312_008	Aide au livre et à la lecture	903	0,00	0,00	1 596 636,00	0,00	1 596 636,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP54_004	Aide au parc privé	905	0,00	0,00	1 126 746,00	0,00	1 126 746,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP54_004	Aide au parc privé	905	0,00	0,00	329 215,89	0,00	329 215,89	0,00	0,00	0,00
2017 - HP54_004	Aide au parc privé	905	0,00	0,00	1 709 077,63	0,00	1 709 077,63	0,00	0,00	0,00
2018 - HP54_004	Aide au parc privé	905	0,00	0,00	579 648,42	0,00	579 648,42	0,00	0,00	0,00
2019 - HP54_004	Aide au parc privé	905	0,00	0,00	2 540 435,84	0,00	2 540 435,84	0,00	0,00	0,00
2020 - HP54_004	Aide au parc privé	905	0,00	0,00	11 317 597,63	0,00	11 317 597,63	0,00	0,00	0,00
2020 - HP552-001	Aide au parc privé	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 139 433,60	2 139 433,60	550 953,03	1 588 480,57
2021 - HP54_004	Aide au parc privé	905	0,00	0,00	7 708 356,54	0,00	7 708 356,54	0,00	0,00	0,00
2021 - HP552-001	Aide au parc privé	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-443 000,00	443 000,00	296 650,00	146 350,00
2022 - HP54_004	Aide au parc privé	905	0,00	0,00	13 536 219,00	0,00	13 536 219,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP552-001	Aide au parc privé	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 367 500,00	1 367 500,00	138 000,00	1 229 500,00
2023 - HP552-001	Aide au parc privé	905	0,00	1 774 500,00	0,00	1 774 500,00	0,00	1 774 500,00	49 500,00	1 725 000,00
2015 - HP553-002	Aide aux copropriétés en difficulté et autres aides au parc privé	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-891 993,03	891 993,03	891 993,03	0,00
2016 - HP553-002	Aide aux copropriétés en difficulté et autres aides au parc privé	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-102 157,45	102 157,45	102 157,45	0,00
2017 - HP553-002	Aide aux copropriétés en difficulté et autres aides au parc privé	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 377 229,57	1 377 229,57	1 194 030,46	183 199,11
2018 - HP553-002	Aide aux copropriétés en difficulté et autres aides au parc privé	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-579 648,42	579 648,42	229 648,37	350 000,05
2019 - HP553-002	Aide aux copropriétés en difficulté et autres aides au parc privé	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 517 185,84	2 517 185,84	418 864,02	2 098 321,82
2020 - HP553-002	Aide aux copropriétés en difficulté et autres aides au parc privé	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 754 528,69	8 754 528,69	4 116 256,32	4 638 272,37

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2021 - HP553-002	Aide aux copropriétés en difficulté et autres aides au parc privé	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 237 504,74	7 237 504,74	118 283,20	7 119 221,54
2022 - HP553-002	Aide aux copropriétés en difficulté et autres aides au parc privé	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 097 562,12	12 097 562,12	1 876 607,83	10 220 954,29
2023 - HP553-002	Aide aux copropriétés en difficulté et autres aides au parc privé	905	0,00	14 678 485,92	0,00	14 678 485,92	0,00	14 678 485,92	9 286,20	14 669 199,72
2017 - HP94_003	Aide aux renouvellements de véhicules utilitaires des artisans et des TPE	909	0,00	0,00	0,30	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
2021 - HP94_003	Aide aux renouvellements de véhicules utilitaires des artisans et des TPE	909	0,00	0,00	5 195 100,34	0,00	5 195 100,34	0,00	0,00	0,00
2017 - HP632-004	Aide aux véhicules propres	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,30	0,30	0,00	0,30
2021 - HP632-004	Aide aux véhicules propres	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 195 100,34	5 195 100,34	5 195 100,34	0,00
2022 - HP632-004	Aide aux véhicules propres	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-19 848 000,00	19 848 000,00	7 260 249,00	12 587 751,00
2022 - HP94_003	Aide aux véhicules propres	909	0,00	0,00	19 848 000,00	0,00	19 848 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP632-004	Aide aux véhicules propres	906	0,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
2023 - HP052-021	Ajustements liés aux corrections	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP0580-022	Ajustements liés aux corrections	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP851-001	Amélioration de l'accès aux gares	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP0201_026	Amélioration de l'environnement professionnel	900	0,00	0,00	945,10	0,00	945,10	0,00	0,00	0,00
2020 - HP021-009	Amélioration de l'environnement professionnel	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-945,10	945,10	0,00	945,10
2022 - HP0201_026	Amélioration de l'environnement professionnel	900	0,00	0,00	3 528,15	0,00	3 528,15	0,00	0,00	0,00
2022 - HP021-009	Amélioration de l'environnement professionnel	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 528,15	3 528,15	3 431,97	96,18
2023 - HP021-009	Amélioration de l'environnement professionnel	900	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00	8 669,27	121 330,73	58 641,71	62 689,02
2010 - HP818_016	Aménagement de voirie pour autobus	908	0,00	0,00	105 257,00	0,00	105 257,00	0,00	0,00	0,00
2010 - HP828-015	Aménagement de voirie pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-105 257,00	105 257,00	0,00	105 257,00
2011 - HP818_016	Aménagement de voirie pour autobus	908	0,00	0,00	240 302,80	0,00	240 302,80	0,00	0,00	0,00
2011 - HP828-015	Aménagement de voirie pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-240 302,80	240 302,80	0,00	240 302,80
2023 - HP828-015	Aménagement de voirie pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2019 - HP824_006	Aménagement des infrastructures de voirie communale	908	0,00	0,00	183 051,72	0,00	183 051,72	0,00	0,00	0,00
2019 - HP845-003	Aménagement des infrastructures de voirie communale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-183 051,72	183 051,72	0,00	183 051,72
2020 - HP824_006	Aménagement des infrastructures de voirie communale	908	0,00	0,00	1 864 800,00	0,00	1 864 800,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP845-003	Aménagement des infrastructures de voirie communale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 864 800,00	1 864 800,00	942 002,14	922 797,86
2021 - HP824_006	Aménagement des infrastructures de voirie communale	908	0,00	0,00	5 894 940,00	0,00	5 894 940,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP845-003	Aménagement des infrastructures de voirie communale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 884 940,00	5 884 940,00	370 232,14	5 514 707,86
2022 - HP824_006	Aménagement des infrastructures de voirie communale	908	0,00	0,00	3 482 434,35	0,00	3 482 434,35	0,00	0,00	0,00
2022 - HP845-003	Aménagement des infrastructures de voirie communale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 482 434,35	3 482 434,35	0,00	3 482 434,35
2023 - HP845-003	Aménagement des infrastructures de voirie communale	908	0,00	6 246 019,00	0,00	6 246 019,00	0,00	6 246 019,00	0,00	6 246 019,00
2006 - HP823_003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	223 353,82	0,00	223 353,82	0,00	0,00	0,00
2006 - HP843-002	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-223 353,82	223 353,82	0,00	223 353,82
2007 - HP823_003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	1 873 865,03	0,00	1 873 865,03	0,00	0,00	0,00
2007 - HP843-002	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 873 865,03	1 873 865,03	0,00	1 873 865,03
2009 - HP823_003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	262 284,95	0,00	262 284,95	0,00	0,00	0,00
2009 - HP843-002	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-262 284,95	262 284,95	0,00	262 284,95
2010 - HP823_003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	1 085 419,48	0,00	1 085 419,48	0,00	0,00	0,00
2010 - HP843-002	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 085 419,48	1 085 419,48	0,00	1 085 419,48
2011 - HP823_003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	2 373 095,16	0,00	2 373 095,16	0,00	0,00	0,00
2011 - HP843-002	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 373 095,16	2 373 095,16	0,00	2 373 095,16
2012 - HP823_003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	2 114 362,66	0,00	2 114 362,66	0,00	0,00	0,00
2012 - HP843-002	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 114 362,66	2 114 362,66	0,00	2 114 362,66
2014 - HP823_003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	2 206 413,25	0,00	2 206 413,25	0,00	0,00	0,00
2014 - HP843-002	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 206 413,25	2 206 413,25	0,00	2 206 413,25

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2015 - HP823_003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	1 000 420,72	0,00	1 000 420,72	0,00	0,00	0,00
2015 - HP843-002	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000 420,72	1 000 420,72	0,00	1 000 420,72
2016 - HP823_003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	3 493 962,61	0,00	3 493 962,61	0,00	0,00	0,00
2016 - HP843-002	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 493 962,61	3 493 962,61	3 493 962,61	0,00
2017 - HP823_003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	21 228 697,11	0,00	21 228 697,11	0,00	0,00	0,00
2017 - HP843-002	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-21 228 697,11	21 228 697,11	789 698,63	20 438 998,48
2018 - HP823_003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	14 563 436,32	0,00	14 563 436,32	0,00	0,00	0,00
2018 - HP843-002	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 709 084,61	12 709 084,61	969 596,65	11 739 487,96
2019 - HP823_003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	2 573 880,91	0,00	2 573 880,91	0,00	0,00	0,00
2019 - HP843-002	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 386 292,41	2 386 292,41	596 045,75	1 790 246,66
2020 - HP823_003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	45 453 520,20	0,00	45 453 520,20	0,00	0,00	0,00
2020 - HP843-002	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-45 443 565,06	45 443 565,06	4 826 317,27	40 617 247,79
2022 - HP823_003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	39 079 000,00	0,00	39 079 000,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP843-002	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-39 079 000,00	39 079 000,00	1 028 619,14	38 050 380,86
2023 - HP843-002	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00	74 281 029,11	0,00	72 068 957,00	0,00	72 068 957,00	0,00	72 068 957,00
2017 - PR821_001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	0,00	700 000,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00
2017 - PR841-001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-700 000,00	700 000,00	0,00	700 000,00
2018 - HP821_001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	0,00	1 096 600,00	0,00	1 096 600,00	0,00	0,00	0,00
2018 - PR821_001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	0,00	2 091 291,95	0,00	2 091 291,95	0,00	0,00	0,00
2018 - PR841-001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-340 008,45	340 008,45	0,00	340 008,45
2019 - PR821_001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	0,00	2 180 931,00	0,00	2 180 931,00	0,00	0,00	0,00
2019 - PR841-001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 180 931,00	2 180 931,00	1 791 487,60	389 443,40
2020 - PR821_001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	0,00	1 792 635,65	0,00	1 792 635,65	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - PR841-001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 792 635,65	1 792 635,65	267 635,65	1 525 000,00
2021 - PR821_001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	0,00	15 340 000,00	0,00	15 340 000,00	0,00	0,00	0,00
2021 - PR841-001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 340 000,00	15 340 000,00	5 064 567,35	10 275 432,65
2022 - HP821_001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	0,00	1 985 912,20	0,00	1 985 912,20	0,00	0,00	0,00
2022 - HP841-001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 985 912,20	1 985 912,20	0,00	1 985 912,20
2022 - PR821_001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	0,00	18 620 334,04	0,00	18 620 334,04	0,00	0,00	0,00
2022 - PR841-001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-18 620 334,04	18 620 334,04	9 324 094,83	9 296 239,21
2023 - HP841-001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	10 075 787,00	0,00	10 075 787,00	0,00	10 075 787,00	0,00	10 075 787,00
2023 - PR841-001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00	24 566 445,00	0,00	24 566 445,00	0,00	24 566 445,00	0,00	24 566 445,00
2018 - HP311-001	Aménagement des structures d'accueil	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-119 942,01	119 942,01	0,00	119 942,01
2018 - HP311_001	Aménagement des structures d'accueil	903	0,00	0,00	119 942,01	0,00	119 942,01	0,00	0,00	0,00
2019 - HP311-001	Aménagement des structures d'accueil	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-414 638,64	414 638,64	0,00	414 638,64
2019 - HP311_001	Aménagement des structures d'accueil	903	0,00	0,00	414 638,64	0,00	414 638,64	0,00	0,00	0,00
2020 - HP311-001	Aménagement des structures d'accueil	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-750 434,26	750 434,26	155 368,00	595 066,26
2020 - HP311_001	Aménagement des structures d'accueil	903	0,00	0,00	750 434,26	0,00	750 434,26	0,00	0,00	0,00
2021 - HP311-001	Aménagement des structures d'accueil	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 109 061,83	3 109 061,83	151 801,39	2 957 260,44
2021 - HP311_001	Aménagement des structures d'accueil	903	0,00	0,00	3 109 061,83	0,00	3 109 061,83	0,00	0,00	0,00
2022 - HP311-001	Aménagement des structures d'accueil	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 200 000,00	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00
2022 - HP311_001	Aménagement des structures d'accueil	903	0,00	0,00	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP311-001	Aménagement des structures d'accueil	903	0,00	925 000,00	0,00	925 000,00	0,00	925 000,00	0,00	925 000,00
2023 - RE311-001	Aménagement des structures d'accueil	903	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016 - PR042-001	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-65 952,33	65 952,33	0,00	65 952,33
2018 - PR042-001	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-69 933,20	69 933,20	0,00	69 933,20

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2019 - PR042-001	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-133 307,34	133 307,34	58 645,09	74 662,25
2020 - PR042-001	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-292 450,07	292 450,07	94 471,98	197 978,09
2021 - PR042-001	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-234 852,00	234 852,00	8 121,04	226 730,96
2022 - PR042-001	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00
2016 - PR041_018	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	900	0,00	0,00	65 952,33	0,00	65 952,33	0,00	0,00	0,00
2018 - PR041_018	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	900	0,00	0,00	69 933,20	0,00	69 933,20	0,00	0,00	0,00
2019 - PR041_018	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	900	0,00	0,00	141 660,10	0,00	141 660,10	0,00	0,00	0,00
2020 - PR041_018	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	900	0,00	0,00	292 450,07	0,00	292 450,07	0,00	0,00	0,00
2021 - PR041_018	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	900	0,00	0,00	234 852,00	0,00	234 852,00	0,00	0,00	0,00
2022 - PR041_018	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	900	0,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR042-001	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	900	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00	1 480,00	398 520,00
2013 - PJ853-003	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-157 551,12	157 551,12	0,00	157 551,12
2013 - PJ883_001	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	157 551,12	0,00	157 551,12	0,00	0,00	0,00
2015 - PR853-003	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-539 177,19	539 177,19	107 751,94	431 425,25
2015 - PR883_001	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	977 177,19	0,00	977 177,19	0,00	0,00	0,00
2016 - PR853-003	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-356 660,72	356 660,72	271 884,86	84 775,86
2016 - PR883_001	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	356 660,72	0,00	356 660,72	0,00	0,00	0,00
2017 - PR853-003	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 382 188,28	3 382 188,28	0,00	3 382 188,28
2017 - PR883_001	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	3 382 188,28	0,00	3 382 188,28	0,00	0,00	0,00
2018 - PR833-002	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 718 528,60	1 718 528,60	1 192 935,58	525 593,02
2018 - PR883_001	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	1 718 528,60	0,00	1 718 528,60	0,00	0,00	0,00
2019 - PR833-002	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 002 270,34	1 002 270,34	729 720,11	272 550,23
2019 - PR883_001	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	1 002 270,34	0,00	1 002 270,34	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - PR833-002	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 701 791,00	4 701 791,00	1 575 146,03	3 126 644,97
2020 - PR883_001	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	4 701 791,00	0,00	4 701 791,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP833-002	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 054 117,54	1 054 117,54	0,00	1 054 117,54
2021 - HP883_001	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	1 054 117,54	0,00	1 054 117,54	0,00	0,00	0,00
2021 - PR833-002	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 698 805,60	3 698 805,60	1 832 239,54	1 866 566,06
2021 - PR883_001	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	3 698 805,60	0,00	3 698 805,60	0,00	0,00	0,00
2022 - HP833-002	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 158 905,61	16 158 905,61	8 636 944,90	7 521 960,71
2022 - HP883_001	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	16 158 905,61	0,00	16 158 905,61	0,00	0,00	0,00
2022 - PR833-002	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 943 867,00	7 943 867,00	540 916,31	7 402 950,69
2022 - PR883_001	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	7 943 867,00	0,00	7 943 867,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP853-003	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PJ853-003	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR853-003	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP53_001	Aménagement et équipement de l'espace rural	905	0,00	0,00	8 217,02	0,00	8 217,02	0,00	0,00	0,00
2017 - HP53_001	Aménagement et équipement de l'espace rural	905	0,00	0,00	105 592,85	0,00	105 592,85	0,00	0,00	0,00
2018 - HP53_001	Aménagement et équipement de l'espace rural	905	0,00	0,00	844 713,35	0,00	844 713,35	0,00	0,00	0,00
2019 - HP53_001	Aménagement et équipement de l'espace rural	905	0,00	0,00	967 722,19	0,00	967 722,19	0,00	0,00	0,00
2020 - HP53_001	Aménagement et équipement de l'espace rural	905	0,00	0,00	3 254 488,44	0,00	3 254 488,44	0,00	0,00	0,00
2021 - HP53_001	Aménagement et équipement de l'espace rural	905	0,00	0,00	4 128 247,72	0,00	4 128 247,72	0,00	0,00	0,00
2022 - HP53_001	Aménagement et équipement de l'espace rural	905	0,00	0,00	5 570 289,69	0,00	5 570 289,69	0,00	0,00	0,00
2023 - HP632-002	Aménagement économique des territoires	906	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009 - CP825_004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	248 114,00	0,00	248 114,00	0,00	0,00	0,00
2009 - CP849-004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-248 114,00	248 114,00	0,00	248 114,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2009 - HP825_004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	231 941,11	0,00	231 941,11	0,00	0,00	0,00
2009 - HP849-004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-231 941,11	231 941,11	0,00	231 941,11
2010 - HP825_004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	1 370 429,08	0,00	1 370 429,08	0,00	0,00	0,00
2010 - HP849-004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 370 429,08	1 370 429,08	0,00	1 370 429,08
2016 - HP825_004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	728 044,65	0,00	728 044,65	0,00	0,00	0,00
2017 - HP825_004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	362 768,04	0,00	362 768,04	0,00	0,00	0,00
2017 - HP849-004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-362 768,04	362 768,04	49 004,68	313 763,36
2018 - HP825_004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	549 045,21	0,00	549 045,21	0,00	0,00	0,00
2018 - HP849-004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-242 303,17	242 303,17	70 149,08	172 154,09
2019 - HP825_004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	443 409,74	0,00	443 409,74	0,00	0,00	0,00
2019 - HP849-004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-261 827,28	261 827,28	215 361,68	46 465,60
2020 - HP825_004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	1 765 240,00	0,00	1 765 240,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP849-004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 430 524,51	1 430 524,51	629 388,01	801 136,50
2021 - HP825_004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	3 315 080,33	0,00	3 315 080,33	0,00	0,00	0,00
2021 - HP849-004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 315 080,33	3 315 080,33	124 162,50	3 190 917,83
2022 - HP825_004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	9 352 095,00	0,00	9 352 095,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP849-004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 351 833,65	9 351 833,65	348 110,71	9 003 722,94
2023 - CP849-004	Aménagements de sécurité	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP849-004	Aménagements de sécurité	908	0,00	5 275 000,00	0,00	4 528 000,00	0,00	4 528 000,00	0,00	4 528 000,00
2015 - HP91_002	Appui au développement économique des territoires	909	0,00	0,00	387 034,55	0,00	387 034,55	0,00	0,00	0,00
2023 - HP428-006	Autres interventions sociales	904	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP052-017	Axe interrégional	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002 - HP916016	BPAL DE VAIRES-TORCY CH. 9160 - L. 16 HCDP - ART. 254	903	0,00	0,00	10 516,00	0,00	10 516,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2003 - HP916016	BPAL DE VAIRES-TORCY CH. 9160 - L. 16 HCDP - ART. 254	903	0,00	0,00	34 463,80	0,00	34 463,80	0,00	0,00	0,00
2005 - CP23_001	Bibliothèque et vie étudiante d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	6 531,13	0,00	6 531,13	0,00	0,00	0,00
2007 - PJ23_001	Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	72 360,96	0,00	72 360,96	0,00	0,00	0,00
2008 - PJ23_001	Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	22 287,37	0,00	22 287,37	0,00	0,00	0,00
2010 - PJ23_001	Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	21 706,97	0,00	21 706,97	0,00	0,00	0,00
2011 - PJ23_001	Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	5 449,00	0,00	5 449,00	0,00	0,00	0,00
2012 - PJ23_001	Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	1 116 852,83	0,00	1 116 852,83	0,00	0,00	0,00
2013 - PJ23_001	Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	1 659 469,96	0,00	1 659 469,96	0,00	0,00	0,00
2014 - PJ23_001	Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	125 886,23	0,00	125 886,23	0,00	0,00	0,00
2015 - PJ23_001	Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	403 288,48	0,00	403 288,48	0,00	0,00	0,00
2016 - HP11-001	Bouclier de sécurité	901	0,00	0,00	0,00	0,00	-40 298,20	40 298,20	40 298,20	0,00
2016 - HP57_001	Bouclier de sécurité	905	0,00	0,00	434 833,59	0,00	434 833,59	0,00	0,00	0,00
2017 - HP11-001	Bouclier de sécurité	901	0,00	0,00	0,00	0,00	-319 034,34	319 034,34	20 064,99	298 969,35
2017 - HP57_001	Bouclier de sécurité	905	0,00	0,00	415 781,74	0,00	415 781,74	0,00	0,00	0,00
2018 - HP11-001	Bouclier de sécurité	901	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 615 800,33	2 615 800,33	103 004,13	2 512 796,20
2018 - HP57_001	Bouclier de sécurité	905	0,00	0,00	2 718 310,92	0,00	2 718 310,92	0,00	0,00	0,00
2019 - HP11-001	Bouclier de sécurité	901	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 440 594,38	3 440 594,38	204 468,87	3 236 125,51
2019 - HP57_001	Bouclier de sécurité	905	0,00	0,00	3 512 241,38	0,00	3 512 241,38	0,00	0,00	0,00
2020 - HP11-001	Bouclier de sécurité	901	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 580 084,50	9 580 084,50	2 941 832,63	6 638 251,87

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - HP57_001	Bouclier de sécurité	905	0,00	0,00	10 263 289,20	0,00	10 263 289,20	0,00	0,00	0,00
2021 - HP11-001	Bouclier de sécurité	901	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 008 351,06	15 008 351,06	3 428 208,62	11 580 142,44
2021 - HP57_001	Bouclier de sécurité	905	0,00	0,00	16 202 618,74	0,00	16 202 618,74	0,00	0,00	0,00
2022 - HP11-001	Bouclier de sécurité	901	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 757 032,49	17 757 032,49	3 239 124,30	14 517 908,19
2022 - HP57_001	Bouclier de sécurité	905	0,00	0,00	19 297 625,99	0,00	19 297 625,99	0,00	0,00	0,00
2023 - HP11-001	Bouclier de sécurité	901	0,00	16 800 000,00	0,00	16 798 892,00	11 205,21	16 787 686,79	1 679 932,54	15 107 754,25
2018 - HP324-002	Centres de formation sportifs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-177 340,42	177 340,42	0,00	177 340,42
2021 - HP324-002	Centres de formation sportifs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 676 845,10	20 676 845,10	20 427 068,63	249 776,47
2022 - HP324-002	Centres de formation sportifs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-218 745,02	218 745,02	218 073,97	671,05
2023 - HP324-002	Centres de formation sportifs	903	0,00	6 150 154,38	0,00	6 150 154,38	0,00	6 150 154,38	5 490 154,38	660 000,00
2021 - HP62-001	Choose Paris region	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00
2023 - HP62-001	Choose Paris region	906	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014 - HP78_001	Circulations douces	907	0,00	0,00	562 000,49	0,00	562 000,49	0,00	0,00	0,00
2014 - HP87-001	Circulations douces	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-287 941,49	287 941,49	0,00	287 941,49
2015 - HP78_001	Circulations douces	907	0,00	0,00	619 179,50	0,00	619 179,50	0,00	0,00	0,00
2015 - HP87-001	Circulations douces	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-201 630,02	201 630,02	201 630,02	0,00
2016 - HP78_001	Circulations douces	907	0,00	0,00	1 213 907,28	0,00	1 213 907,28	0,00	0,00	0,00
2016 - HP87-001	Circulations douces	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 199 079,27	1 199 079,27	1 183 988,13	15 091,14
2017 - HP78_001	Circulations douces	907	0,00	0,00	2 515 270,35	0,00	2 515 270,35	0,00	0,00	0,00
2017 - HP87-001	Circulations douces	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 254 668,49	2 254 668,49	118 425,00	2 136 243,49
2018 - HP78_001	Circulations douces	907	0,00	0,00	5 514 557,83	0,00	5 514 557,83	0,00	0,00	0,00
2018 - HP87-001	Circulations douces	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 493 346,62	5 493 346,62	574 628,17	4 918 718,45
2019 - HP78_001	Circulations douces	907	0,00	0,00	9 572 544,64	0,00	9 572 544,64	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2019 - HP87-001	Circulations douces	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 459 940,58	7 459 940,58	753 335,55	6 706 605,03
2020 - HP78_001	Circulations douces	907	0,00	0,00	17 015 719,04	0,00	17 015 719,04	0,00	0,00	0,00
2020 - HP87-001	Circulations douces	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 491 683,84	16 491 683,84	4 621 835,25	11 869 848,59
2021 - HP78_001	Circulations douces	907	0,00	0,00	23 931 811,27	0,00	23 931 811,27	0,00	0,00	0,00
2021 - HP87-001	Circulations douces	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-23 683 517,26	23 683 517,26	5 678 673,02	18 004 844,24
2022 - HP78_001	Circulations douces	907	0,00	0,00	29 469 613,75	0,00	29 469 613,75	0,00	0,00	0,00
2022 - HP87-001	Circulations douces	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 457 072,16	29 457 072,16	5 784 142,92	23 672 929,24
2023 - HP87-001	Circulations douces	908	0,00	51 777 861,00	0,00	51 777 861,00	0,00	51 777 861,00	565 323,13	51 212 537,87
2023 - HP022-012	Communication institutionnelle	900	0,00	260 000,00	0,00	260 000,00	644,12	259 355,88	259 355,88	0,00
2006 - HP222_003	Construction des lycees neufs	902	0,00	0,00	63 575,60	0,00	63 575,60	0,00	0,00	0,00
2007 - HP222_003	Construction des lycees neufs	902	0,00	0,00	36 252,12	0,00	36 252,12	0,00	0,00	0,00
2008 - HP222_003	Construction des lycees neufs	902	0,00	0,00	46 249,28	0,00	46 249,28	0,00	0,00	0,00
2009 - HP222_003	Construction des lycées neufs	902	0,00	0,00	851 187,88	0,00	851 187,88	0,00	0,00	0,00
2010 - HP222_003	Construction des lycées neufs	902	0,00	0,00	203 580,14	0,00	203 580,14	0,00	0,00	0,00
2011 - HP222_003	Construction des lycées neufs	902	0,00	0,00	1 258 775,60	0,00	1 258 775,60	0,00	0,00	0,00
2012 - HP222_003	Construction des lycées neufs	902	0,00	0,00	332 150,63	0,00	332 150,63	0,00	0,00	0,00
2013 - HP222_003	Construction des lycées neufs	902	0,00	0,00	2 814 453,42	0,00	2 814 453,42	0,00	0,00	0,00
2014 - HP222_003	Construction des lycées neufs	902	0,00	0,00	15 569 763,97	0,00	15 569 763,97	0,00	0,00	0,00
2015 - HP222_003	Construction des lycées neufs	902	0,00	0,00	1 572 823,56	0,00	1 572 823,56	0,00	0,00	0,00
2016 - HP222_003	Construction des lycées neufs	902	0,00	0,00	9 827 287,99	0,00	9 827 287,99	0,00	0,00	0,00
2017 - HP222_003	Construction des lycées neufs	902	0,00	0,00	12 555 529,30	0,00	12 555 529,30	0,00	0,00	0,00
2018 - HP222_003	Construction des lycées neufs	902	0,00	0,00	11 525 366,36	0,00	11 525 366,36	0,00	0,00	0,00
2019 - HP222_003	Construction des lycées neufs	902	0,00	0,00	71 666 219,23	0,00	71 666 219,23	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - HP222_003	Construction des lycées neufs	902	0,00	0,00	46 559 439,20	0,00	46 559 439,20	0,00	0,00	0,00
2021 - HP222_003	Construction des lycées neufs	902	0,00	0,00	101 774 691,20	0,00	101 774 691,20	0,00	0,00	0,00
2022 - HP222_003	Construction des lycées neufs	902	0,00	0,00	70 459 828,56	0,00	70 459 828,56	0,00	0,00	0,00
2013 - HP12_001	Construction et travaux dans les CFA	901	0,00	0,00	74 647,64	0,00	74 647,64	0,00	0,00	0,00
2016 - HP12_001	Construction et travaux dans les CFA	901	0,00	0,00	310 990,31	0,00	310 990,31	0,00	0,00	0,00
2017 - HP12_001	Construction et travaux dans les CFA	901	0,00	0,00	2 008 552,23	0,00	2 008 552,23	0,00	0,00	0,00
2018 - HP12_001	Construction et travaux dans les CFA	901	0,00	0,00	3 419 670,46	0,00	3 419 670,46	0,00	0,00	0,00
2019 - HP12_001	Construction et travaux dans les CFA	901	0,00	0,00	5 621 784,14	0,00	5 621 784,14	0,00	0,00	0,00
2020 - HP12_001	Construction et travaux dans les CFA	901	0,00	0,00	4 974 793,37	0,00	4 974 793,37	0,00	0,00	0,00
2021 - HP12_001	Construction et travaux dans les CFA	901	0,00	0,00	12 112 527,39	0,00	12 112 527,39	0,00	0,00	0,00
2022 - HP12_001	Construction et travaux dans les CFA	901	0,00	0,00	20 120 023,26	0,00	20 120 023,26	0,00	0,00	0,00
2012 - HP26-001	Construction, travaux et équipements dans les CFA	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 760 520,88	1 760 520,88	0,00	1 760 520,88
2013 - HP26-001	Construction, travaux et équipements dans les CFA	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-74 647,64	74 647,64	0,00	74 647,64
2016 - HP26-001	Construction, travaux et équipements dans les CFA	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-265 837,47	265 837,47	265 837,47	0,00
2017 - HP26-001	Construction, travaux et équipements dans les CFA	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 106 024,36	1 106 024,36	235 971,34	870 053,02
2018 - HP26-001	Construction, travaux et équipements dans les CFA	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 190 341,86	4 190 341,86	1 967 557,40	2 222 784,46
2019 - HP26-001	Construction, travaux et équipements dans les CFA	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 075 600,39	7 075 600,39	2 169 814,10	4 905 786,29
2020 - HP26-001	Construction, travaux et équipements dans les CFA	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 602 849,95	6 602 849,95	2 966 256,85	3 636 593,10
2021 - HP26-001	Construction, travaux et équipements dans les CFA	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 953 709,66	13 953 709,66	6 546 627,99	7 407 081,67
2022 - HP26-001	Construction, travaux et équipements dans les CFA	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-22 197 343,69	22 197 343,69	3 994 604,91	18 202 738,78
2023 - HP26-001	Construction, travaux et équipements dans les CFA	902	0,00	23 030 000,00	0,00	23 030 000,00	0,00	23 030 000,00	5 436 508,34	17 593 491,66
2012 - HP12_001	Constructions et travaux dans les CFA	901	0,00	0,00	1 760 520,88	0,00	1 760 520,88	0,00	0,00	0,00
2017 - HP52_002	Contrat d'aménagement régional (contrat régional et territorial)	905	0,00	0,00	624 356,10	0,00	624 356,10	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2018 - HP52_002	Contrat d'aménagement régional (contrat régional et territorial)	905	0,00	0,00	3 421 595,47	0,00	3 421 595,47	0,00	0,00	0,00
2019 - HP52_002	Contrat d'aménagement régional (contrat régional et territorial)	905	0,00	0,00	11 393 295,33	0,00	11 393 295,33	0,00	0,00	0,00
2020 - HP52_002	Contrat d'aménagement régional (contrat régional et territorial)	905	0,00	0,00	24 176 424,07	0,00	24 176 424,07	0,00	0,00	0,00
2021 - HP52_002	Contrat d'aménagement régional (contrat régional et territorial)	905	0,00	0,00	36 327 516,76	0,00	36 327 516,76	0,00	0,00	0,00
2022 - HP52_002	Contrat d'aménagement régional (contrat régional et territorial)	905	0,00	0,00	18 279 015,40	0,00	18 279 015,40	0,00	0,00	0,00
2022 - RE52_002	Contrat d'aménagement régional (contrat régional et territorial)	905	0,00	0,00	30 223 102,12	0,00	30 223 102,12	0,00	0,00	0,00
2015 - HP515-004	Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial)	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 617 372,17	1 617 372,17	67 097,99	1 550 274,18
2016 - HP515-004	Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial)	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-690 123,60	690 123,60	629 673,20	60 450,40
2017 - HP515-004	Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial)	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-317 876,94	317 876,94	85 117,58	232 759,36
2018 - HP515-004	Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial)	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 349 243,90	3 349 243,90	2 760 627,82	588 616,08
2019 - HP515-004	Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial)	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 272 054,07	9 272 054,07	2 544 608,36	6 727 445,71
2020 - HP515-004	Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial)	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-21 722 540,18	21 722 540,18	11 805 181,17	9 917 359,01
2021 - HP515-004	Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial)	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-36 006 999,50	36 006 999,50	11 827 857,16	24 179 142,34
2022 - HP515-004	Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial)	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-18 230 279,27	18 230 279,27	5 354 151,30	12 876 127,97
2022 - RE515-004	Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial)	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-30 176 034,59	30 176 034,59	2 904 873,16	27 271 161,43
2023 - HP515-004	Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial)	905	0,00	61 655 216,14	0,00	61 655 216,14	155 692,40	61 499 523,74	12 211 866,58	49 287 657,16
2023 - RE515-004	Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial)	905	0,00	18 408 088,37	0,00	18 408 088,37	0,00	18 408 088,37	581 138,49	17 826 949,88
2018 - HP518-003	Contrat d'aménagement régional - Environnement - Actions territorialisées	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-302 783,69	302 783,69	302 783,69	0,00
2019 - PR518-003	Contrat d'aménagement régional - Environnement - Actions territorialisées	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-636 428,11	636 428,11	636 428,11	0,00
2020 - PR518-003	Contrat d'aménagement régional - Environnement - Actions territorialisées	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 376 377,67	1 376 377,67	477 201,08	899 176,59
2021 - PR518-003	Contrat d'aménagement régional - Environnement - Actions territorialisées	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 125 389,99	6 125 389,99	1 867 836,37	4 257 553,62

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2018 - HP52_004	Contrat d'aménagement régional - Environnement - Actions territorialisées	905	0,00	0,00	302 783,69	0,00	302 783,69	0,00	0,00	0,00
2019 - PR52_004	Contrat d'aménagement régional - Environnement - Actions territorialisées	905	0,00	0,00	636 428,11	0,00	636 428,11	0,00	0,00	0,00
2020 - PR52_004	Contrat d'aménagement régional - Environnement - Actions territorialisées	905	0,00	0,00	1 403 233,29	0,00	1 403 233,29	0,00	0,00	0,00
2021 - PR52_004	Contrat d'aménagement régional - Environnement - Actions territorialisées	905	0,00	0,00	6 125 531,99	0,00	6 125 531,99	0,00	0,00	0,00
2023 - HP518-003	Contrat d'aménagement régional - Environnement - Actions territorialisées	905	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR518-003	Contrat d'aménagement régional - Environnement - Actions territorialisées	905	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP52_002	Contrat régional territorial	905	0,00	0,00	2 087 611,33	0,00	2 087 611,33	0,00	0,00	0,00
2016 - HP52_002	Contrat régional territorial	905	0,00	0,00	690 123,60	0,00	690 123,60	0,00	0,00	0,00
2018 - HP325-004	Contrats d'aménagement régional - Equipements sportifs de proximité - Actions territorialisées	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-134 391,83	134 391,83	134 391,83	0,00
2018 - HP32_005	Contrats d'aménagement régional - Equipements sportifs de proximité - Actions territorialisées	903	0,00	0,00	134 391,83	0,00	134 391,83	0,00	0,00	0,00
2023 - HP325-004	Contrats d'aménagement régional - Equipements sportifs de proximité - Actions territorialisées	903	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP21_001	Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées	902	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP21_001	Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées	902	0,00	0,00	661 976,47	0,00	661 976,47	0,00	0,00	0,00
2018 - HP212-001	Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-651 956,69	651 956,69	651 956,69	0,00
2019 - HP21_001	Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées	902	0,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP212-001	Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00
2023 - HP212-001	Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées	902	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP044_003	Coopération décentralisée	900	0,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP044_003	Coopération décentralisée	900	0,00	0,00	15 211,31	0,00	15 211,31	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2017 - HP048_016	Coopération décentralisée	900	0,00	0,00	48 515,71	0,00	48 515,71	0,00	0,00	0,00
2018 - HP048_016	Coopération décentralisée	900	0,00	0,00	570 082,94	0,00	570 082,94	0,00	0,00	0,00
2019 - HP048_016	Coopération décentralisée	900	0,00	0,00	611 500,00	0,00	611 500,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP048_016	Coopération décentralisée	900	0,00	0,00	173 005,93	0,00	173 005,93	0,00	0,00	0,00
2021 - HP048_016	Coopération décentralisée	900	0,00	0,00	382 152,00	0,00	382 152,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP048_016	Coopération décentralisée	900	0,00	0,00	245 473,00	0,00	245 473,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP052-010	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la S eine	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 197 409,22	1 197 409,22	124 486,62	1 072 922,60
2018 - HP052-010	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la S eine	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-304 607,54	304 607,54	0,00	304 607,54
2019 - HP052-010	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la S eine	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-534 723,53	534 723,53	466 326,57	68 396,96
2021 - HP052-010	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la S eine	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 294 145,33	3 294 145,33	145 659,90	3 148 485,43
2022 - HP052-010	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la S eine	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-827 187,97	827 187,97	103 008,00	724 179,97
2017 - HP62_006	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine	906	0,00	0,00	1 197 409,22	0,00	1 197 409,22	0,00	0,00	0,00
2020 - HP62_006	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine	906	0,00	0,00	46 082,27	0,00	46 082,27	0,00	0,00	0,00
2021 - HP62_006	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine	906	0,00	0,00	3 294 145,33	0,00	3 294 145,33	0,00	0,00	0,00
2023 - HP052-010	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP048_019	Dispositif actions internationales	900	0,00	0,00	167 149,19	0,00	167 149,19	0,00	0,00	0,00
2020 - HP048_019	Dispositif actions internationales	900	0,00	0,00	242 609,08	0,00	242 609,08	0,00	0,00	0,00
2021 - HP048_019	Dispositif actions internationales	900	0,00	0,00	217 730,90	0,00	217 730,90	0,00	0,00	0,00
2022 - HP048_019	Dispositif actions internationales	900	0,00	0,00	390 172,20	0,00	390 172,20	0,00	0,00	0,00
2018 - HP42_001	Dispositif en faveur de la petite enfance	904	0,00	0,00	130 083,01	0,00	130 083,01	0,00	0,00	0,00
2018 - HP4228-001	Dispositif en faveur de la petite enfance	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-130 083,01	130 083,01	0,00	130 083,01
2019 - HP42_001	Dispositif en faveur de la petite enfance	904	0,00	0,00	205 930,22	0,00	205 930,22	0,00	0,00	0,00
2019 - HP4228-001	Dispositif en faveur de la petite enfance	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-195 696,98	195 696,98	42 114,07	153 582,91

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - HP42_001	Dispositif en faveur de la petite enfance	904	0,00	0,00	753 229,05	0,00	753 229,05	0,00	0,00	0,00
2020 - HP4228-001	Dispositif en faveur de la petite enfance	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-673 229,05	673 229,05	310 000,00	363 229,05
2021 - HP42_001	Dispositif en faveur de la petite enfance	904	0,00	0,00	208 612,00	0,00	208 612,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP4228-001	Dispositif en faveur de la petite enfance	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-208 612,00	208 612,00	203 467,00	5 145,00
2022 - HP42_001	Dispositif en faveur de la petite enfance	904	0,00	0,00	1 131 944,94	0,00	1 131 944,94	0,00	0,00	0,00
2022 - HP4228-001	Dispositif en faveur de la petite enfance	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 115 034,37	1 115 034,37	456 838,32	658 196,05
2023 - HP4228-001	Dispositif en faveur de la petite enfance	904	0,00	1 262 500,00	0,00	1 262 500,00	922,31	1 261 577,69	73 077,69	1 188 500,00
2015 - HP42_004	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	0,00	0,00	466 525,03	0,00	466 525,03	0,00	0,00	0,00
2016 - HP42_004	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	0,00	0,00	25 118,85	0,00	25 118,85	0,00	0,00	0,00
2016 - HP425-005	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 118,85	15 118,85	0,00	15 118,85
2017 - HP42_004	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	0,00	0,00	787 774,07	0,00	787 774,07	0,00	0,00	0,00
2017 - HP425-005	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-787 774,07	787 774,07	486 144,33	301 629,74
2018 - HP42_004	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	0,00	0,00	20 895,00	0,00	20 895,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP42_004	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	0,00	0,00	1 130 341,44	0,00	1 130 341,44	0,00	0,00	0,00
2019 - HP425-005	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 126 933,68	1 126 933,68	25 152,24	1 101 781,44
2020 - HP42_004	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	0,00	0,00	2 835 187,48	0,00	2 835 187,48	0,00	0,00	0,00
2020 - HP425-005	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 727 499,35	2 727 499,35	1 255 328,11	1 472 171,24
2021 - HP42_004	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	0,00	0,00	4 843 798,32	0,00	4 843 798,32	0,00	0,00	0,00
2021 - HP425-005	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 843 798,32	4 843 798,32	152 185,98	4 691 612,34
2022 - HP42_004	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	0,00	0,00	5 756 301,83	0,00	5 756 301,83	0,00	0,00	0,00
2022 - HP425-005	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 739 494,21	5 739 494,21	1 545 644,96	4 193 849,25
2023 - HP425-005	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	0,00	8 821 976,43	0,00	8 821 976,43	0,00	8 821 976,43	1 460 183,00	7 361 793,43
2015 - HP42_003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2016 - HP42_003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	0,00	1 135 219,38	0,00	1 135 219,38	0,00	0,00	0,00
2016 - HP424-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 135 219,38	1 135 219,38	164 283,46	970 935,92
2017 - HP42_003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	0,00	282 268,38	0,00	282 268,38	0,00	0,00	0,00
2017 - HP424-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-282 268,38	282 268,38	210 268,38	72 000,00
2018 - HP42_003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	0,00	804 409,44	0,00	804 409,44	0,00	0,00	0,00
2018 - HP424-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-682 013,18	682 013,18	75 216,68	606 796,50
2019 - HP42_003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	0,00	701 395,09	0,00	701 395,09	0,00	0,00	0,00
2019 - HP424-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-676 064,60	676 064,60	251 229,58	424 835,02
2020 - HP42_003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	0,00	3 012 008,35	0,00	3 012 008,35	0,00	0,00	0,00
2020 - HP424-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 402 008,35	2 402 008,35	672 844,62	1 729 163,73
2021 - HP42_003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	0,00	5 468 641,72	0,00	5 468 641,72	0,00	0,00	0,00
2021 - HP424-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 363 650,57	5 363 650,57	1 885 667,05	3 477 983,52
2022 - HP42_003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	0,00	5 908 823,48	0,00	5 908 823,48	0,00	0,00	0,00
2022 - HP424-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 898 195,70	5 898 195,70	1 461 147,15	4 437 048,55
2023 - HP424-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	4 836 261,19	0,00	4 244 396,15	0,00	4 244 396,15	483 094,14	3 761 302,01
2023 - RE424-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00	113 828,00	0,00	113 828,00	0,00	113 828,00	0,00	113 828,00
2015 - HP42_002	Dispositif en faveur des personnes âgées	904	0,00	0,00	168 000,00	0,00	168 000,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP42_002	Dispositif en faveur des personnes âgées	904	0,00	0,00	372 000,00	0,00	372 000,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP4238-002	Dispositif en faveur des personnes âgées	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-372 000,00	372 000,00	0,00	372 000,00
2023 - HP4238-002	Dispositif en faveur des personnes âgées	904	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP633-005	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-61 635,96	61 635,96	61 635,96	0,00
2016 - HP633-005	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-485 826,64	485 826,64	485 826,64	0,00
2017 - HP633-005	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-401 086,34	401 086,34	260 885,64	140 200,70

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2017 - HP95_001	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	909	0,00	0,00	513 854,18	0,00	513 854,18	0,00	0,00	0,00
2018 - HP633-005	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-971 903,74	971 903,74	309 502,03	662 401,71
2018 - HP95_001	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	909	0,00	0,00	1 001 131,10	0,00	1 001 131,10	0,00	0,00	0,00
2019 - HP633-005	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 916 901,22	1 916 901,22	537 410,98	1 379 490,24
2019 - HP95_001	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	909	0,00	0,00	2 491 381,22	0,00	2 491 381,22	0,00	0,00	0,00
2020 - HP633-005	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-823 594,38	823 594,38	526 136,42	297 457,96
2020 - HP95_001	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	909	0,00	0,00	865 513,11	0,00	865 513,11	0,00	0,00	0,00
2021 - HP633-005	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 194 295,97	2 194 295,97	598 213,84	1 596 082,13
2021 - HP95_001	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	909	0,00	0,00	2 220 150,33	0,00	2 220 150,33	0,00	0,00	0,00
2022 - HP633-005	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 922 271,38	2 922 271,38	618 839,04	2 303 432,34
2022 - HP95_001	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	909	0,00	0,00	2 965 271,38	0,00	2 965 271,38	0,00	0,00	0,00
2023 - HP633-005	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	906	0,00	2 779 317,33	0,00	2 540 322,00	0,00	2 540 322,00	239 090,60	2 301 231,40
2016 - HP052-008	Diversification et amélioration des applications des TIC	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 667,99	11 667,99	0,00	11 667,99
2016 - HP62_004	Diversification et amélioration des applications des TIC	906	0,00	0,00	11 667,99	0,00	11 667,99	0,00	0,00	0,00
2017 - HP052-008	Diversification et amélioration des applications des TIC	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 512 906,66	1 512 906,66	110 142,40	1 402 764,26
2017 - HP62_004	Diversification et amélioration des applications des TIC	906	0,00	0,00	1 512 906,66	0,00	1 512 906,66	0,00	0,00	0,00
2018 - HP052-008	Diversification et amélioration des applications des TIC	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 068 365,32	1 068 365,32	912 332,52	156 032,80
2018 - HP62_004	Diversification et amélioration des applications des TIC	906	0,00	0,00	1 068 365,32	0,00	1 068 365,32	0,00	0,00	0,00
2019 - HP052-008	Diversification et amélioration des applications des TIC	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-75 227,26	75 227,26	75 227,26	0,00
2019 - HP62_004	Diversification et amélioration des applications des TIC	906	0,00	0,00	75 227,26	0,00	75 227,26	0,00	0,00	0,00
2020 - HP052-008	Diversification et amélioration des applications des TIC	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-244 313,70	244 313,70	205 742,95	38 570,75
2020 - HP62_004	Diversification et amélioration des applications des TIC	906	0,00	0,00	244 313,70	0,00	244 313,70	0,00	0,00	0,00
2021 - HP052-008	Diversification et amélioration des applications des TIC	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-189 816,29	189 816,29	135 279,19	54 537,10

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2021 - HP62_004	Diversification et amélioration des applications des TIC	906	0,00	0,00	189 816,29	0,00	189 816,29	0,00	0,00	0,00
2022 - HP052-008	Diversification et amélioration des applications des TIC	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-85 825,42	85 825,42	50 423,91	35 401,51
2022 - HP62_004	Diversification et amélioration des applications des TIC	906	0,00	0,00	85 825,42	0,00	85 825,42	0,00	0,00	0,00
2023 - HP052-008	Diversification et amélioration des applications des TIC	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP733-003	Dépollution des eaux usées et des eaux pluviales	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-748 463,47	748 463,47	263 986,45	484 477,02
2016 - HP74_003	Dépollution des eaux usées et des eaux pluviales	907	0,00	0,00	765 296,75	0,00	765 296,75	0,00	0,00	0,00
2023 - HP733-003	Dépollution des eaux usées et des eaux pluviales	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014 - HP54_002	Développement du parc locatif social	905	0,00	0,00	146 242,60	0,00	146 242,60	0,00	0,00	0,00
2016 - HP54_002	Développement du parc locatif social	905	0,00	0,00	633 763,54	0,00	633 763,54	0,00	0,00	0,00
2016 - HP555-003	Développement du parc locatif social	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-587 249,76	587 249,76	568 849,76	18 400,00
2017 - HP54_002	Développement du parc locatif social	905	0,00	0,00	3 294 817,92	0,00	3 294 817,92	0,00	0,00	0,00
2017 - HP555-003	Développement du parc locatif social	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 053 091,51	3 053 091,51	2 166 047,50	887 044,01
2018 - HP54_002	Développement du parc locatif social	905	0,00	0,00	9 874 755,40	0,00	9 874 755,40	0,00	0,00	0,00
2018 - HP555-003	Développement du parc locatif social	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 590 403,65	9 590 403,65	3 806 425,48	5 783 978,17
2019 - HP54_002	Développement du parc locatif social	905	0,00	0,00	14 046 497,08	0,00	14 046 497,08	0,00	0,00	0,00
2019 - HP555-003	Développement du parc locatif social	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 117 566,08	12 117 566,08	2 978 650,06	9 138 916,02
2020 - HP54_002	Développement du parc locatif social	905	0,00	0,00	21 766 574,29	0,00	21 766 574,29	0,00	0,00	0,00
2020 - HP555-003	Développement du parc locatif social	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 741 731,85	20 741 731,85	8 599 963,60	12 141 768,25
2021 - HP54_002	Développement du parc locatif social	905	0,00	0,00	32 031 760,80	0,00	32 031 760,80	0,00	0,00	0,00
2021 - HP555-003	Développement du parc locatif social	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-32 031 375,34	32 031 375,34	9 291 539,41	22 739 835,93
2022 - HP54_002	Développement du parc locatif social	905	0,00	0,00	37 987 995,71	0,00	37 987 995,71	0,00	0,00	0,00
2022 - HP555-003	Développement du parc locatif social	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-37 987 995,71	37 987 995,71	6 387 323,92	31 600 671,79
2023 - HP555-003	Développement du parc locatif social	905	0,00	42 146 688,73	0,00	42 146 688,73	0,00	42 146 688,73	1 728 067,92	40 418 620,81

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2015 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	649 578,48	0,00	649 578,48	0,00	0,00	0,00
2016 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-171 762,45	171 762,45	17 693,95	154 068,50
2016 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	487 002,56	0,00	487 002,56	0,00	0,00	0,00
2017 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-590 783,76	590 783,76	152 134,50	438 649,26
2017 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	653 283,77	0,00	653 283,77	0,00	0,00	0,00
2018 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-146 871,48	146 871,48	108 978,68	37 892,80
2018 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	300 748,13	0,00	300 748,13	0,00	0,00	0,00
2019 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 287 161,92	1 287 161,92	319 626,92	967 535,00
2019 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	1 327 670,20	0,00	1 327 670,20	0,00	0,00	0,00
2020 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 641 125,04	5 641 125,04	1 226 272,29	4 414 852,75
2020 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	5 745 796,74	0,00	5 745 796,74	0,00	0,00	0,00
2021 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 784 334,94	6 784 334,94	2 445 027,98	4 339 306,96
2021 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	6 812 493,72	0,00	6 812 493,72	0,00	0,00	0,00
2022 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 364 303,70	4 364 303,70	1 070 925,49	3 293 378,21
2022 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	4 365 881,85	0,00	4 365 881,85	0,00	0,00	0,00
2022 - RE312-014	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 130 578,36	1 130 578,36	361 200,26	769 378,10
2022 - RE313_004	Développement du patrimoine en région	903	0,00	0,00	1 130 578,36	0,00	1 130 578,36	0,00	0,00	0,00
2023 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	903	0,00	9 172 303,00	0,00	9 172 303,00	0,00	9 172 303,00	433 235,30	8 739 067,70
2023 - RE312-014	Développement du patrimoine en région	903	0,00	202 900,00	0,00	202 900,00	0,00	202 900,00	0,00	202 900,00
2013 - PJ86-001	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-150 059,08	150 059,08	0,00	150 059,08
2013 - PJ885_003	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	150 059,08	0,00	150 059,08	0,00	0,00	0,00
2015 - PR854-004	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-769 957,28	769 957,28	0,00	769 957,28
2016 - PR854-004	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-139 987,16	139 987,16	139 987,16	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2017 - PR854-004	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-870 406,89	870 406,89	0,00	870 406,89
2017 - PR885_003	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	870 406,89	0,00	870 406,89	0,00	0,00	0,00
2018 - PR854-004	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-67 076,69	67 076,69	0,00	67 076,69
2018 - PR885_003	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	67 076,69	0,00	67 076,69	0,00	0,00	0,00
2019 - HP838-003	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-80 157,71	80 157,71	5 636,25	74 521,46
2019 - HP885_003	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	80 157,71	0,00	80 157,71	0,00	0,00	0,00
2019 - PR854-004	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-128 991,70	128 991,70	0,00	128 991,70
2020 - HP838-003	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 695 763,55	3 695 763,55	827 858,24	2 867 905,31
2020 - HP885_003	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	5 240 930,55	0,00	5 240 930,55	0,00	0,00	0,00
2020 - PR854-004	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-146 632,14	146 632,14	0,00	146 632,14
2021 - HP838-003	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-600 116,60	600 116,60	333 186,18	266 930,42
2021 - HP885_003	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	600 116,60	0,00	600 116,60	0,00	0,00	0,00
2021 - PR854-004	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 032 000,00	12 032 000,00	0,00	12 032 000,00
2022 - HP838-003	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 253 649,72	1 253 649,72	234 808,65	1 018 841,07
2022 - HP885_003	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	1 253 649,72	0,00	1 253 649,72	0,00	0,00	0,00
2022 - PR854-004	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 274 047,00	3 274 047,00	0,00	3 274 047,00
2022 - PR885_003	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	3 274 047,00	0,00	3 274 047,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PJ86-001	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019 - PR885_003	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	128 991,70	0,00	128 991,70	0,00	0,00	0,00
2020 - PR885_003	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	146 632,14	0,00	146 632,14	0,00	0,00	0,00
2021 - PR885_003	Développement du transport multimodal	908	0,00	0,00	12 032 000,00	0,00	12 032 000,00	0,00	0,00	0,00
2009 - PJ818_015	Développement et amélioration des sites	908	0,00	0,00	6 496 570,83	0,00	6 496 570,83	0,00	0,00	0,00
2011 - PJ818_015	Développement et amélioration des sites	908	0,00	0,00	914 632,37	0,00	914 632,37	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2012 - PJ818_015	Développement et amélioration des sites	908	0,00	0,00	8 968 882,01	0,00	8 968 882,01	0,00	0,00	0,00
2009 - PJ828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 496 570,83	6 496 570,83	0,00	6 496 570,83
2011 - HP828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-521 631,13	521 631,13	0,00	521 631,13
2011 - PJ828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-914 632,37	914 632,37	0,00	914 632,37
2012 - PJ828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 968 882,01	8 968 882,01	0,00	8 968 882,01
2013 - HP818_015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	5 094 311,38	0,00	5 094 311,38	0,00	0,00	0,00
2013 - HP828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 094 311,38	5 094 311,38	205 028,80	4 889 282,58
2013 - PJ818_015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	1 494 090,65	0,00	1 494 090,65	0,00	0,00	0,00
2013 - PJ828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 494 090,65	1 494 090,65	0,00	1 494 090,65
2014 - HP818_015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	10 999 930,58	0,00	10 999 930,58	0,00	0,00	0,00
2014 - HP828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 999 930,58	10 999 930,58	2 469 886,59	8 530 043,99
2014 - PJ818_015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	2 803 602,10	0,00	2 803 602,10	0,00	0,00	0,00
2014 - PJ828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 803 602,10	2 803 602,10	0,00	2 803 602,10
2015 - HP818_015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	8 571 686,67	0,00	8 571 686,67	0,00	0,00	0,00
2015 - HP828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 571 686,67	8 571 686,67	456 271,26	8 115 415,41
2015 - PR818_015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
2015 - PR828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
2016 - PR818_015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	7 831 482,51	0,00	7 831 482,51	0,00	0,00	0,00
2016 - PR828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 546 977,99	7 546 977,99	556 782,41	6 990 195,58
2017 - PR818_015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	5 309 714,41	0,00	5 309 714,41	0,00	0,00	0,00
2017 - PR828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 309 714,41	5 309 714,41	3 634 192,44	1 675 521,97
2018 - PR818_015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	18 619 216,72	0,00	18 619 216,72	0,00	0,00	0,00
2018 - PR828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 766 716,72	16 766 716,72	3 320 641,76	13 446 074,96

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2019 - PR818_015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	34 428 488,74	0,00	34 428 488,74	0,00	0,00	0,00
2019 - PR828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-34 428 488,74	34 428 488,74	1 583 121,44	32 845 367,30
2020 - PR818_015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	112 969 320,86	0,00	112 969 320,86	0,00	0,00	0,00
2020 - PR828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-112 969 320,86	112 969 320,86	9 004 664,14	103 964 656,72
2021 - PR818_015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	17 830 427,00	0,00	17 830 427,00	0,00	0,00	0,00
2021 - PR828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 830 427,00	17 830 427,00	331 272,23	17 499 154,77
2022 - HP818_015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
2022 - PR818_015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	26 161 188,00	0,00	26 161 188,00	0,00	0,00	0,00
2022 - PR828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-26 161 188,00	26 161 188,00	1 212 672,05	24 948 515,95
2023 - HP828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PJ828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR828-014	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00	24 061 549,00	0,00	24 061 549,00	0,00	24 061 549,00	0,00	24 061 549,00
2011 - HP818_015	Dévt et amélioration des propres pour autobus	908	0,00	0,00	521 631,13	0,00	521 631,13	0,00	0,00	0,00
2001 - CP923060	ETUDES PREOPERATIONNELLES & ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT CH. 9230 - L. 60 CDP - ART. 130	905	0,00	0,00	2 201 127,94	0,00	2 201 127,94	0,00	0,00	0,00
2002 - CP923060	ETUDES PREOPERATIONNELLES & ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT/TPIR CH. 923.0 - L. 60 CDP - ART. 130	905	0,00	0,00	32 113,07	0,00	32 113,07	0,00	0,00	0,00
2003 - CP923060	ETUDES PREOPERATIONNELLES & ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT/TPIR CH. 923.0 - L. 60 CDP - ART. 130	905	0,00	0,00	1 286 593,22	0,00	1 286 593,22	0,00	0,00	0,00
2022 - HP116_012	Ecoles de production	901	0,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP256-010	Ecoles de production	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-500 000,00	500 000,00	399 153,16	100 846,84
2023 - HP256-010	Ecoles de production	902	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
2023 - HP258-012	Ecoles de production	902	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2016 - HP7213-002	Economie circulaire et déchets	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-233 072,48	233 072,48	69 783,33	163 289,15
2016 - PR7213-002	Economie circulaire et déchets	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-50 155,64	50 155,64	50 155,64	0,00
2018 - PR7213-002	Economie circulaire et déchets	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-922 692,80	922 692,80	182 171,70	740 521,10
2019 - PR7213-002	Economie circulaire et déchets	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 217 961,24	1 217 961,24	210 540,99	1 007 420,25
2020 - HP7213-002	Economie circulaire et déchets	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-40 755,74	40 755,74	28 913,94	11 841,80
2020 - PR7213-002	Economie circulaire et déchets	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 018 577,43	6 018 577,43	2 423 506,60	3 595 070,83
2021 - HP7213-002	Economie circulaire et déchets	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-564 018,90	564 018,90	399 548,50	164 470,40
2021 - PR7213-002	Economie circulaire et déchets	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 786 633,20	11 786 633,20	3 175 951,88	8 610 681,32
2022 - HP7213-002	Economie circulaire et déchets	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 680 760,45	5 680 760,45	731 296,52	4 949 463,93
2022 - RE7213-002	Economie circulaire et déchets	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 210 704,82	5 210 704,82	897 454,84	4 313 249,98
2023 - HP7213-002	Economie circulaire et déchets	907	0,00	914 000,00	0,00	914 000,00	0,00	914 000,00	0,00	914 000,00
2023 - PR7213-002	Economie circulaire et déchets	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - RE7213-002	Economie circulaire et déchets	907	0,00	7 814 717,00	0,00	7 814 717,00	0,00	7 814 717,00	156 569,75	7 658 147,25
2016 - HP91_003	Economie sociale et solidaire	909	0,00	0,00	3 820,62	0,00	3 820,62	0,00	0,00	0,00
2018 - HP65-001	Economie sociale et solidaire	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-124 798,68	124 798,68	21 239,34	103 559,34
2018 - HP91_003	Economie sociale et solidaire	909	0,00	0,00	260 982,93	0,00	260 982,93	0,00	0,00	0,00
2019 - HP65-001	Economie sociale et solidaire	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 302 513,02	1 302 513,02	323 948,81	978 564,21
2020 - HP65-001	Economie sociale et solidaire	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-900 189,11	900 189,11	424 948,09	475 241,02
2020 - HP91_003	Economie sociale et solidaire	909	0,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP65-001	Economie sociale et solidaire	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 694 084,16	1 694 084,16	506 060,91	1 188 023,25
2021 - HP91_003	Economie sociale et solidaire	909	0,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP65-001	Economie sociale et solidaire	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 732 000,00	1 732 000,00	697 647,06	1 034 352,94
2022 - HP91_003	Economie sociale et solidaire	909	0,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - HP65-001	Economie sociale et solidaire	906	0,00	6 900 000,00	0,00	6 900 000,00	0,00	6 900 000,00	88 042,29	6 811 957,71
2016 - HP758-002	Energie	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-378 697,73	378 697,73	290 642,73	88 055,00
2017 - HP758-002	Energie	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-517 191,63	517 191,63	0,00	517 191,63
2018 - HP75_001	Energie	907	0,00	0,00	2 701 045,52	0,00	2 701 045,52	0,00	0,00	0,00
2018 - HP758-002	Energie	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 701 045,52	2 701 045,52	82 850,62	2 618 194,90
2018 - PR75_001	Energie	907	0,00	0,00	3 329 321,21	0,00	3 329 321,21	0,00	0,00	0,00
2018 - PR758-002	Energie	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 313 521,29	3 313 521,29	657 197,96	2 656 323,33
2019 - HP75_001	Energie	907	0,00	0,00	65 142,40	0,00	65 142,40	0,00	0,00	0,00
2019 - HP758-002	Energie	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-59 142,40	59 142,40	0,00	59 142,40
2019 - PR75_001	Energie	907	0,00	0,00	15 170 540,01	0,00	15 170 540,01	0,00	0,00	0,00
2019 - PR758-002	Energie	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 850 367,69	13 850 367,69	2 774 929,70	11 075 437,99
2020 - HP75_001	Energie	907	0,00	0,00	88 285,27	0,00	88 285,27	0,00	0,00	0,00
2020 - HP758-002	Energie	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-71 150,50	71 150,50	0,00	71 150,50
2020 - PR75_001	Energie	907	0,00	0,00	30 282 185,68	0,00	30 282 185,68	0,00	0,00	0,00
2020 - PR758-002	Energie	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 061 967,62	29 061 967,62	8 309 528,43	20 752 439,19
2021 - HP75_001	Energie	907	0,00	0,00	891 942,32	0,00	891 942,32	0,00	0,00	0,00
2021 - HP758-002	Energie	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-801 700,47	801 700,47	342 160,05	459 540,42
2021 - PR75_001	Energie	907	0,00	0,00	26 346 932,15	0,00	26 346 932,15	0,00	0,00	0,00
2021 - PR758-002	Energie	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-26 320 130,05	26 320 130,05	5 054 190,38	21 265 939,67
2022 - HP75_001	Energie	907	0,00	0,00	17 709 936,09	0,00	17 709 936,09	0,00	0,00	0,00
2022 - HP758-002	Energie	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 142 933,84	17 142 933,84	2 050 446,83	15 092 487,01
2022 - RE75_001	Energie	907	0,00	0,00	20 727 940,87	0,00	20 727 940,87	0,00	0,00	0,00
2022 - RE758-002	Energie	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 726 092,87	20 726 092,87	3 137 277,46	17 588 815,41

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - HP758-002	Energie	907	0,00	12 288 480,28	0,00	12 288 480,28	850,15	12 287 630,13	560 815,38	11 726 814,75
2023 - PR758-002	Energie	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - RE758-002	Energie	907	0,00	38 079 067,35	0,00	37 339 590,75	1 296,40	37 338 294,35	39 527,01	37 298 767,34
2007 - HP23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	503,20	0,00	503,20	0,00	0,00	0,00
2007 - PJ23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	15 471,91	0,00	15 471,91	0,00	0,00	0,00
2008 - PJ23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	51 804,15	0,00	51 804,15	0,00	0,00	0,00
2009 - PJ23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	521 097,84	0,00	521 097,84	0,00	0,00	0,00
2010 - HP23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	8 573,48	0,00	8 573,48	0,00	0,00	0,00
2010 - PJ23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	102 483,50	0,00	102 483,50	0,00	0,00	0,00
2011 - PJ23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	6 545,89	0,00	6 545,89	0,00	0,00	0,00
2012 - PJ23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	57 872,81	0,00	57 872,81	0,00	0,00	0,00
2013 - PJ23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	4 982 403,54	0,00	4 982 403,54	0,00	0,00	0,00
2014 - PJ23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	2 248 139,88	0,00	2 248 139,88	0,00	0,00	0,00
2015 - HP23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	1 341 934,64	0,00	1 341 934,64	0,00	0,00	0,00
2015 - PR23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	3 503 396,08	0,00	3 503 396,08	0,00	0,00	0,00
2016 - PR23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	7 203,00	0,00	7 203,00	0,00	0,00	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2017 - PR23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	11 790 978,64	0,00	11 790 978,64	0,00	0,00	0,00
2018 - HP23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	4 264 564,00	0,00	4 264 564,00	0,00	0,00	0,00
2018 - PR23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	320 424,00	0,00	320 424,00	0,00	0,00	0,00
2019 - PR23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	20 595 353,28	0,00	20 595 353,28	0,00	0,00	0,00
2020 - HP23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2020 - PR23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	43 452 061,20	0,00	43 452 061,20	0,00	0,00	0,00
2021 - PR23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	56 270 842,66	0,00	56 270 842,66	0,00	0,00	0,00
2022 - HP23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	3 700 000,00	0,00	3 700 000,00	0,00	0,00	0,00
2022 - RE23_002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	26 729 000,00	0,00	26 729 000,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP12_002	Equipe ment des centres de formation d'apprenti(e)s	901	0,00	0,00	127 331,87	0,00	127 331,87	0,00	0,00	0,00
2016 - HP12_002	Equipe ment des centres de formation d'apprenti(e)s	901	0,00	0,00	168 695,92	0,00	168 695,92	0,00	0,00	0,00
2017 - HP12_002	Equipe ment des centres de formation d'apprenti(e)s	901	0,00	0,00	571 187,79	0,00	571 187,79	0,00	0,00	0,00
2018 - HP12_002	Equipe ment des centres de formation d'apprenti(e)s	901	0,00	0,00	2 522 591,17	0,00	2 522 591,17	0,00	0,00	0,00
2019 - HP12_002	Equipe ment des centres de formation d'apprentis	901	0,00	0,00	1 469 033,16	0,00	1 469 033,16	0,00	0,00	0,00
2020 - HP12_002	Equipe ment des centres de formation d'apprentis	901	0,00	0,00	1 628 056,58	0,00	1 628 056,58	0,00	0,00	0,00
2021 - HP12_002	Equipe ment des centres de formation d'apprentis	901	0,00	0,00	1 980 585,26	0,00	1 980 585,26	0,00	0,00	0,00
2022 - HP12_002	Equipe ment des centres de formation d'apprentis	901	0,00	0,00	2 104 606,80	0,00	2 104 606,80	0,00	0,00	0,00
2014 - HP224_030	Equipe ment des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	40 664,07	0,00	40 664,07	0,00	0,00	0,00
2015 - HP224_030	Equipe ment des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	264 008,83	0,00	264 008,83	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2016 - HP224_030	Equipement des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	271 899,06	0,00	271 899,06	0,00	0,00	0,00
2017 - HP224_030	Equipement des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	168 302,63	0,00	168 302,63	0,00	0,00	0,00
2018 - HP224_030	Equipement des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	255 597,78	0,00	255 597,78	0,00	0,00	0,00
2019 - HP224_030	Equipement des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	936 183,07	0,00	936 183,07	0,00	0,00	0,00
2020 - HP224_030	Equipement des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	1 253 605,34	0,00	1 253 605,34	0,00	0,00	0,00
2021 - HP224_030	Equipement des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	2 500 418,36	0,00	2 500 418,36	0,00	0,00	0,00
2022 - HP224_030	Equipement des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	3 400 384,71	0,00	3 400 384,71	0,00	0,00	0,00
2015 - HP312_002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	144 784,94	0,00	144 784,94	0,00	0,00	0,00
2016 - HP311-002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 165,97	12 165,97	12 165,97	0,00
2016 - HP312_002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	142 443,53	0,00	142 443,53	0,00	0,00	0,00
2017 - HP311-002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 812 338,50	1 812 338,50	498 800,17	1 313 538,33
2017 - HP312_002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	1 665 501,11	0,00	1 665 501,11	0,00	0,00	0,00
2018 - HP311-002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-795 957,61	795 957,61	721 438,38	74 519,23
2018 - HP312_002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	795 957,61	0,00	795 957,61	0,00	0,00	0,00
2019 - HP311-002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 290 727,23	3 290 727,23	2 123 285,67	1 167 441,56
2019 - HP312_002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	2 730 866,44	0,00	2 730 866,44	0,00	0,00	0,00
2020 - HP311-002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 067 867,19	13 067 867,19	1 822 600,36	11 245 266,83
2020 - HP312_002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	13 027 474,25	0,00	13 027 474,25	0,00	0,00	0,00
2021 - HP311-002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 206 980,01	6 206 980,01	1 625 916,69	4 581 063,32
2021 - HP312_002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	3 852 798,48	0,00	3 852 798,48	0,00	0,00	0,00
2022 - HP311-002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 231 623,17	8 231 623,17	1 643 856,76	6 587 766,41
2022 - HP312_002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	6 585 616,96	0,00	6 585 616,96	0,00	0,00	0,00
2022 - RE311-002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 500 000,00	8 500 000,00	1 420 557,19	7 079 442,81

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - RE312_002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	0,00	8 500 000,00	0,00	8 500 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP311-002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	8 917 217,00	0,00	8 917 217,00	0,00	8 917 217,00	226 266,09	8 690 950,91
2023 - RE311-002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00	1 000 000,00	1 300 000,00
2011 - HP224_034	Etudes generales des cites mixtes regionales	902	0,00	0,00	23 737,38	0,00	23 737,38	0,00	0,00	0,00
2012 - HP224_034	Etudes generales des cites mixtes regionales	902	0,00	0,00	206,59	0,00	206,59	0,00	0,00	0,00
2012 - HP222_001	Etudes generales lycees publics	902	0,00	0,00	2 045,56	0,00	2 045,56	0,00	0,00	0,00
2013 - HP224_034	Etudes générales cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	6 108,69	0,00	6 108,69	0,00	0,00	0,00
2014 - HP224_034	Etudes générales cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	102 254,41	0,00	102 254,41	0,00	0,00	0,00
2015 - HP224_034	Etudes générales cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	98 311,10	0,00	98 311,10	0,00	0,00	0,00
2016 - HP224_034	Etudes générales cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	77 086,21	0,00	77 086,21	0,00	0,00	0,00
2017 - HP224_034	Etudes générales cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	155 106,84	0,00	155 106,84	0,00	0,00	0,00
2018 - HP224_034	Etudes générales cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	212 092,85	0,00	212 092,85	0,00	0,00	0,00
2019 - HP224_034	Etudes générales cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	185 517,93	0,00	185 517,93	0,00	0,00	0,00
2020 - HP224_034	Etudes générales cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	61 820,50	0,00	61 820,50	0,00	0,00	0,00
2021 - HP224_034	Etudes générales cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	224 514,58	0,00	224 514,58	0,00	0,00	0,00
2022 - HP224_034	Etudes générales cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	666 161,61	0,00	666 161,61	0,00	0,00	0,00
2023 - HP0580-012	FEADER	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP311-004	Fonds d'investissement pour la culture	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-229 000,00	229 000,00	47 000,00	182 000,00
2017 - HP312_015	Fonds d'investissement pour la culture	903	0,00	0,00	229 000,00	0,00	229 000,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP311-004	Fonds d'investissement pour la culture	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-821 666,22	821 666,22	392 140,22	429 526,00
2018 - HP312_015	Fonds d'investissement pour la culture	903	0,00	0,00	839 043,12	0,00	839 043,12	0,00	0,00	0,00
2019 - HP311-004	Fonds d'investissement pour la culture	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-821 671,55	821 671,55	331 917,49	489 754,06
2019 - HP312_015	Fonds d'investissement pour la culture	903	0,00	0,00	840 904,06	0,00	840 904,06	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - HP311-004	Fonds d'investissement pour la culture	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 172 919,14	5 172 919,14	3 335 475,31	1 837 443,83
2020 - HP312_015	Fonds d'investissement pour la culture	903	0,00	0,00	5 237 648,80	0,00	5 237 648,80	0,00	0,00	0,00
2021 - HP311-004	Fonds d'investissement pour la culture	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 030 717,83	11 030 717,83	4 936 602,28	6 094 115,55
2021 - HP312_015	Fonds d'investissement pour la culture	903	0,00	0,00	11 123 496,53	0,00	11 123 496,53	0,00	0,00	0,00
2022 - HP311-004	Fonds d'investissement pour la culture	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 017 381,13	16 017 381,13	6 056 725,61	9 960 655,52
2022 - HP312_015	Fonds d'investissement pour la culture	903	0,00	0,00	16 018 413,54	0,00	16 018 413,54	0,00	0,00	0,00
2023 - HP311-004	Fonds d'investissement pour la culture	903	0,00	18 248 444,00	0,00	18 248 444,00	1 200,00	18 247 244,00	2 206 501,13	16 040 742,87
2015 - HP95_001	Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)	909	0,00	0,00	191 635,96	0,00	191 635,96	0,00	0,00	0,00
2016 - HP95_001	Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)	909	0,00	0,00	490 757,61	0,00	490 757,61	0,00	0,00	0,00
2017 - HP7222-003	Fonds propreté	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-743 126,25	743 126,25	346 151,27	396 974,98
2018 - HP7222-003	Fonds propreté	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-120 315,38	120 315,38	0,00	120 315,38
2019 - HP7222-003	Fonds propreté	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-564 822,14	564 822,14	38 849,87	525 972,27
2020 - HP7222-003	Fonds propreté	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-886 916,64	886 916,64	331 346,48	555 570,16
2021 - HP7222-003	Fonds propreté	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 903 904,92	1 903 904,92	453 202,48	1 450 702,44
2022 - HP7222-003	Fonds propreté	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 146 062,02	1 146 062,02	277 015,04	869 046,98
2023 - HP7222-003	Fonds propreté	907	0,00	630 099,00	0,00	445 999,00	0,00	445 999,00	21 513,34	424 485,66
2016 - HP13_001	Formations sanitaires	901	0,00	0,00	403 575,05	0,00	403 575,05	0,00	0,00	0,00
2016 - HP27-001	Formations sanitaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-113 157,62	113 157,62	88 211,67	24 945,95
2017 - HP13_001	Formations sanitaires	901	0,00	0,00	456 463,56	0,00	456 463,56	0,00	0,00	0,00
2017 - HP27-001	Formations sanitaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-198 522,68	198 522,68	0,00	198 522,68
2018 - HP13_001	Formations sanitaires	901	0,00	0,00	442 573,88	0,00	442 573,88	0,00	0,00	0,00
2018 - HP27-001	Formations sanitaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-439 091,92	439 091,92	22 348,52	416 743,40
2019 - HP13_001	Formations sanitaires	901	0,00	0,00	363 956,25	0,00	363 956,25	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2019 - HP27-001	Formations sanitaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-337 344,25	337 344,25	0,00	337 344,25
2020 - HP13_001	Formations sanitaires	901	0,00	0,00	1 320 028,64	0,00	1 320 028,64	0,00	0,00	0,00
2020 - HP27-001	Formations sanitaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 313 876,00	1 313 876,00	699 883,97	613 992,03
2021 - HP13_001	Formations sanitaires	901	0,00	0,00	27 222 794,50	0,00	27 222 794,50	0,00	0,00	0,00
2021 - HP27-001	Formations sanitaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-27 210 531,38	27 210 531,38	4 173 237,61	23 037 293,77
2022 - HP13_001	Formations sanitaires	901	0,00	0,00	32 035 645,00	0,00	32 035 645,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP27-001	Formations sanitaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-32 035 645,00	32 035 645,00	628 025,31	31 407 619,69
2023 - HP27-001	Formations sanitaires	902	0,00	9 384 571,00	0,00	1 181 105,00	0,00	1 181 105,00	0,00	1 181 105,00
2023 - RE27-001	Formations sanitaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP13_002	Formations sociales	901	0,00	0,00	19 882,93	0,00	19 882,93	0,00	0,00	0,00
2016 - HP27-002	Formations sociales	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 666,87	10 666,87	10 666,87	0,00
2017 - HP13_002	Formations sociales	901	0,00	0,00	73 241,95	0,00	73 241,95	0,00	0,00	0,00
2017 - HP27-002	Formations sociales	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-73 241,95	73 241,95	16 090,40	57 151,55
2018 - HP13_002	Formations sociales	901	0,00	0,00	163 737,12	0,00	163 737,12	0,00	0,00	0,00
2018 - HP27-002	Formations sociales	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-159 392,32	159 392,32	70 930,23	88 462,09
2019 - HP13_002	Formations sociales	901	0,00	0,00	310 032,40	0,00	310 032,40	0,00	0,00	0,00
2019 - HP27-002	Formations sociales	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-190 403,40	190 403,40	37 689,17	152 714,23
2020 - HP13_002	Formations sociales	901	0,00	0,00	558 834,84	0,00	558 834,84	0,00	0,00	0,00
2020 - HP27-002	Formations sociales	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-558 572,91	558 572,91	350 539,54	208 033,37
2021 - HP13_002	Formations sociales	901	0,00	0,00	840 937,47	0,00	840 937,47	0,00	0,00	0,00
2021 - HP27-002	Formations sociales	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-840 937,47	840 937,47	367 416,57	473 520,90
2022 - HP13_002	Formations sociales	901	0,00	0,00	456 516,00	0,00	456 516,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP27-002	Formations sociales	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-456 516,00	456 516,00	83 697,86	372 818,14

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - HP27-002	Formations sociales	902	0,00	1 460 000,00	0,00	1 171 048,00	0,00	1 171 048,00	0,00	1 171 048,00
2023 - HP23-002	Formations supérieures	902	0,00	1 100 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
2018 - HP6312-011	Forêt et éco-matériaux	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-117 666,60	117 666,60	5 862,50	111 804,10
2018 - HP93_005	Forêt et éco-matériaux	909	0,00	0,00	117 666,60	0,00	117 666,60	0,00	0,00	0,00
2019 - HP6312-011	Forêt et éco-matériaux	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 710,00	17 710,00	0,00	17 710,00
2019 - HP93_005	Forêt et éco-matériaux	909	0,00	0,00	104 989,00	0,00	104 989,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP6312-011	Forêt et éco-matériaux	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-771 394,99	771 394,99	86 342,46	685 052,53
2020 - HP93_005	Forêt et éco-matériaux	909	0,00	0,00	771 394,99	0,00	771 394,99	0,00	0,00	0,00
2021 - HP6312-011	Forêt et éco-matériaux	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 565 775,86	1 565 775,86	94 696,41	1 471 079,45
2021 - HP93_005	Forêt et éco-matériaux	909	0,00	0,00	1 565 775,86	0,00	1 565 775,86	0,00	0,00	0,00
2022 - HP6312-011	Forêt et éco-matériaux	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 980 227,40	1 980 227,40	66 257,73	1 913 969,67
2022 - HP93_005	Forêt et éco-matériaux	909	0,00	0,00	1 980 227,40	0,00	1 980 227,40	0,00	0,00	0,00
2022 - RE6312-011	Forêt et éco-matériaux	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 619 512,00	1 619 512,00	0,00	1 619 512,00
2022 - RE93_005	Forêt et éco-matériaux	909	0,00	0,00	1 619 512,00	0,00	1 619 512,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP6312-011	Forêt et éco-matériaux	906	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
2023 - RE6312-011	Forêt et éco-matériaux	906	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP838-003	Fret et logistique	908	0,00	6 765 288,00	0,00	6 765 288,00	0,00	6 765 288,00	355 462,50	6 409 825,50
2020 - HP41_009	Garantie immobilière solidaire	904	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP424-004	Garantie immobilière solidaire	904	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014 - HP24-003	Gestion et équipement des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 294,68	15 294,68	0,00	15 294,68
2015 - HP24-003	Gestion et équipement des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-32 297,79	32 297,79	0,00	32 297,79
2016 - HP24-003	Gestion et équipement des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-86 775,60	86 775,60	0,00	86 775,60
2017 - HP24-003	Gestion et équipement des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-73 186,75	73 186,75	8 461,77	64 724,98

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2018 - HP24-003	Gestion et équipement des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-211 226,80	211 226,80	89 511,97	121 714,83
2019 - HP24-003	Gestion et équipement des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-786 023,78	786 023,78	504 024,02	281 999,76
2020 - HP24-003	Gestion et équipement des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-917 261,31	917 261,31	505 866,75	411 394,56
2021 - HP24-003	Gestion et équipement des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 171 619,01	1 171 619,01	0,00	1 171 619,01
2022 - HP24-003	Gestion et équipement des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 087 500,00	1 087 500,00	400 000,00	687 500,00
2023 - HP24-003	Gestion et équipement des cités scolaires	902	0,00	2 160 021,00	0,00	2 160 021,00	0,00	2 160 021,00	1 349 833,00	810 188,00
2021 - HP288-005	Gestion et équipement des lycées - autres	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 850,00	3 850,00	0,00	3 850,00
2022 - HP288-005	Gestion et équipement des lycées - autres	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-253 850,00	253 850,00	250 000,00	3 850,00
2023 - HP288-005	Gestion et équipement des lycées - autres	902	0,00	683 850,00	0,00	683 850,00	43 605,50	640 244,50	410 955,61	229 288,89
2016 - HP222-003	Gestion et équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-85 217,40	85 217,40	0,00	85 217,40
2017 - HP222-003	Gestion et équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-760 832,37	760 832,37	13 948,50	746 883,87
2018 - HP222-003	Gestion et équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-634 335,18	634 335,18	66 091,62	568 243,56
2019 - HP222-003	Gestion et équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 904 189,23	2 904 189,23	2 031 007,51	873 181,72
2020 - HP222-003	Gestion et équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 618 587,90	5 618 587,90	4 138 508,51	1 480 079,39
2021 - HP222-003	Gestion et équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 308 431,10	11 308 431,10	2 023 886,86	9 284 544,24
2022 - HP222-003	Gestion et équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 579 692,44	8 579 692,44	577 203,36	8 002 489,08
2023 - HP222-003	Gestion et équipement des lycées publics	902	0,00	26 231 469,00	0,00	26 231 469,00	0,00	26 231 469,00	16 670 092,72	9 561 376,28
2008 - PJ812_010	Grands Poles intermodaux	908	0,00	0,00	2 285 390,95	0,00	2 285 390,95	0,00	0,00	0,00
2009 - PJ812_010	Grands Poles intermodaux	908	0,00	0,00	7 209 765,79	0,00	7 209 765,79	0,00	0,00	0,00
2011 - PJ812_010	Grands Poles intermodaux	908	0,00	0,00	2 773 862,23	0,00	2 773 862,23	0,00	0,00	0,00
2012 - PJ812_010	Grands Poles intermodaux	908	0,00	0,00	1 203 858,22	0,00	1 203 858,22	0,00	0,00	0,00
2005 - CP812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	615 750,00	0,00	615 750,00	0,00	0,00	0,00
2005 - CP852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-615 750,00	615 750,00	0,00	615 750,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2006 - CP812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	1 696 813,76	0,00	1 696 813,76	0,00	0,00	0,00
2006 - CP852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 696 813,76	1 696 813,76	0,00	1 696 813,76
2008 - PJ852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 285 390,95	2 285 390,95	0,00	2 285 390,95
2009 - HP812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	68 500,00	0,00	68 500,00	0,00	0,00	0,00
2009 - HP852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-68 500,00	68 500,00	0,00	68 500,00
2009 - PJ852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 209 765,79	7 209 765,79	0,00	7 209 765,79
2011 - CP812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	271 126,39	0,00	271 126,39	0,00	0,00	0,00
2011 - CP852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-271 126,39	271 126,39	0,00	271 126,39
2011 - PJ852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 773 862,23	2 773 862,23	0,00	2 773 862,23
2012 - PJ852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 203 858,22	1 203 858,22	643 858,22	560 000,00
2014 - PJ812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	3 328 288,01	0,00	3 328 288,01	0,00	0,00	0,00
2014 - PJ852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 328 288,01	3 328 288,01	801 505,18	2 526 782,83
2015 - HP812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	1 032 606,00	0,00	1 032 606,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 032 606,00	1 032 606,00	0,00	1 032 606,00
2015 - PJ812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	2 964 650,03	0,00	2 964 650,03	0,00	0,00	0,00
2015 - PJ852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 964 650,03	2 964 650,03	0,00	2 964 650,03
2015 - PR812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	86 753,37	0,00	86 753,37	0,00	0,00	0,00
2015 - PR852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-86 753,37	86 753,37	0,00	86 753,37
2016 - PJ812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	1 440 214,56	0,00	1 440 214,56	0,00	0,00	0,00
2016 - PJ852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 440 214,56	1 440 214,56	159 500,00	1 280 714,56
2017 - HP812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	207 023,62	0,00	207 023,62	0,00	0,00	0,00
2017 - HP852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-207 023,62	207 023,62	0,00	207 023,62
2017 - PR812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	630 275,75	0,00	630 275,75	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2017 - PR852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-543 242,61	543 242,61	205 662,78	337 579,83
2018 - PJ812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	6 150 399,23	0,00	6 150 399,23	0,00	0,00	0,00
2018 - PJ852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 150 399,23	6 150 399,23	0,00	6 150 399,23
2018 - PR812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	405 246,18	0,00	405 246,18	0,00	0,00	0,00
2018 - PR852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-405 246,18	405 246,18	166 539,68	238 706,50
2019 - PR812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	5 345 435,44	0,00	5 345 435,44	0,00	0,00	0,00
2019 - PR852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 345 435,44	5 345 435,44	666 594,48	4 678 840,96
2020 - HP812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	11 717 521,31	0,00	11 717 521,31	0,00	0,00	0,00
2020 - HP852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 717 521,31	11 717 521,31	6 778 915,94	4 938 605,37
2020 - PR812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	20 999 409,93	0,00	20 999 409,93	0,00	0,00	0,00
2020 - PR852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 999 409,93	20 999 409,93	1 917 484,32	19 081 925,61
2021 - PR812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	2 538 634,24	0,00	2 538 634,24	0,00	0,00	0,00
2021 - PR852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 538 634,24	2 538 634,24	85 497,33	2 453 136,91
2022 - HP812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	7 065 109,48	0,00	7 065 109,48	0,00	0,00	0,00
2022 - HP852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 065 109,48	7 065 109,48	124 116,75	6 940 992,73
2022 - PR812_010	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	3 439 818,18	0,00	3 439 818,18	0,00	0,00	0,00
2022 - PR852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 439 818,18	3 439 818,18	0,00	3 439 818,18
2023 - CP852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	1 575 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PJ852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR852-002	Grands pôles intermodaux	908	0,00	17 178 000,00	0,00	9 657 813,00	0,00	9 657 813,00	0,00	9 657 813,00
2010 - HP224_032	Grosses reparations dans les CMR Part lycees	902	0,00	0,00	202,26	0,00	202,26	0,00	0,00	0,00
2011 - HP224_032	Grosses reparations dans les CMR Part lycees	902	0,00	0,00	81 353,53	0,00	81 353,53	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2012 - HP224_032	Grosses reparations dans les CMR Part lycees	902	0,00	0,00	110 063,43	0,00	110 063,43	0,00	0,00	0,00
2011 - HP222_005	Grosses reparations dans les l	902	0,00	0,00	48 552,04	0,00	48 552,04	0,00	0,00	0,00
2012 - HP222_005	Grosses reparations dans les l	902	0,00	0,00	1 034 852,69	0,00	1 034 852,69	0,00	0,00	0,00
2005 - HP222_005	Grosses reparations dans les lycees publics	902	0,00	0,00	5 641,12	0,00	5 641,12	0,00	0,00	0,00
2013 - HP224_032	Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	111 554,59	0,00	111 554,59	0,00	0,00	0,00
2014 - HP224_032	Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	104 854,73	0,00	104 854,73	0,00	0,00	0,00
2015 - HP224_032	Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	305 097,10	0,00	305 097,10	0,00	0,00	0,00
2016 - HP224_032	Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	1 402 673,76	0,00	1 402 673,76	0,00	0,00	0,00
2017 - HP224_032	Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	719 383,03	0,00	719 383,03	0,00	0,00	0,00
2018 - HP224_032	Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	190 856,88	0,00	190 856,88	0,00	0,00	0,00
2019 - HP224_032	Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	7 223 274,05	0,00	7 223 274,05	0,00	0,00	0,00
2020 - HP224_032	Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	5 490 529,73	0,00	5 490 529,73	0,00	0,00	0,00
2021 - HP224_032	Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	12 713 772,56	0,00	12 713 772,56	0,00	0,00	0,00
2022 - HP224_032	Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	23 325 207,32	0,00	23 325 207,32	0,00	0,00	0,00
2013 - HP222_005	Grosses réparations dans les lycées publics	902	0,00	0,00	3 630 589,95	0,00	3 630 589,95	0,00	0,00	0,00
2014 - HP222_005	Grosses réparations dans les lycées publics	902	0,00	0,00	1 488 614,28	0,00	1 488 614,28	0,00	0,00	0,00
2015 - HP222_005	Grosses réparations dans les lycées publics	902	0,00	0,00	2 142 458,76	0,00	2 142 458,76	0,00	0,00	0,00
2016 - HP222_005	Grosses réparations dans les lycées publics	902	0,00	0,00	2 640 347,19	0,00	2 640 347,19	0,00	0,00	0,00
2017 - HP222_005	Grosses réparations dans les lycées publics	902	0,00	0,00	1 884 036,05	0,00	1 884 036,05	0,00	0,00	0,00
2018 - HP222_005	Grosses réparations dans les lycées publics	902	0,00	0,00	3 602 322,46	0,00	3 602 322,46	0,00	0,00	0,00
2019 - HP222_005	Grosses réparations dans les lycées publics	902	0,00	0,00	29 745 468,58	0,00	29 745 468,58	0,00	0,00	0,00
2020 - HP222_005	Grosses réparations dans les lycées publics	902	0,00	0,00	32 789 197,67	0,00	32 789 197,67	0,00	0,00	0,00
2021 - HP222_005	Grosses réparations dans les lycées publics	902	0,00	0,00	51 521 132,25	0,00	51 521 132,25	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - HP222_005	Grosses réparations dans les lycées publics	902	0,00	0,00	98 926 292,04	0,00	98 926 292,04	0,00	0,00	0,00
2018 - HP77-003	Intégration environnementale des infrastructures de transport	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-198 170,70	198 170,70	0,00	198 170,70
2018 - PR77-003	Intégration environnementale des infrastructures de transport	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 816 176,82	6 816 176,82	1 381 531,98	5 434 644,84
2021 - PR77-003	Intégration environnementale des infrastructures de transport	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-273 235,00	273 235,00	0,00	273 235,00
2018 - HP77_003	Intégration environnementale des infrastructures de transport	907	0,00	0,00	198 170,70	0,00	198 170,70	0,00	0,00	0,00
2018 - PR77_003	Intégration environnementale des infrastructures de transport	907	0,00	0,00	6 816 176,82	0,00	6 816 176,82	0,00	0,00	0,00
2019 - PR77_003	Intégration environnementale des infrastructures de transport	907	0,00	0,00	516 268,00	0,00	516 268,00	0,00	0,00	0,00
2021 - PR77_003	Intégration environnementale des infrastructures de transport	907	0,00	0,00	273 235,00	0,00	273 235,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP77-003	Intégration environnementale des infrastructures de transport	907	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
2023 - PR77-003	Intégration environnementale des infrastructures de transport	907	0,00	3 669 000,00	0,00	2 067 997,50	0,00	2 067 997,50	0,00	2 067 997,50
2018 - PR76_005	Investissement de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	907	0,00	0,00	166 592,88	0,00	166 592,88	0,00	0,00	0,00
2002 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 516,00	10 516,00	0,00	10 516,00
2003 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-34 463,80	34 463,80	0,00	34 463,80
2005 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-500 918,19	500 918,19	0,00	500 918,19
2006 - CP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-149 450,00	149 450,00	149 450,00	0,00
2007 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00
2008 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 390,00	2 390,00	0,00	2 390,00
2012 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-35 617,42	35 617,42	0,00	35 617,42
2013 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 756,41	17 756,41	0,00	17 756,41
2014 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 611,39	1 611,39	0,00	1 611,39
2015 - HP33_001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	9 992,99	0,00	9 992,99	0,00	0,00	0,00
2015 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 992,99	9 992,99	0,00	9 992,99
2016 - HP33_001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	126 862,11	0,00	126 862,11	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2016 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-126 862,11	126 862,11	100 000,00	26 862,11
2017 - HP33_001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	39 689,37	0,00	39 689,37	0,00	0,00	0,00
2017 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-39 689,37	39 689,37	16 856,00	22 833,37
2018 - HP33_001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	518 686,89	0,00	518 686,89	0,00	0,00	0,00
2018 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-458 774,91	458 774,91	77 520,95	381 253,96
2019 - HP33_001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	1 415 066,42	0,00	1 415 066,42	0,00	0,00	0,00
2019 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 414 579,10	1 414 579,10	578 160,73	836 418,37
2020 - HP33_001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	1 876 864,25	0,00	1 876 864,25	0,00	0,00	0,00
2020 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 805 770,48	1 805 770,48	1 017 653,55	788 116,93
2021 - HP33_001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	2 744 163,48	0,00	2 744 163,48	0,00	0,00	0,00
2021 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 744 162,68	2 744 162,68	1 218 275,77	1 525 886,91
2022 - HP33_001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	5 591 404,87	0,00	5 591 404,87	0,00	0,00	0,00
2022 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 587 165,12	5 587 165,12	1 993 026,59	3 594 138,53
2023 - HP338-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00	6 380 255,51	0,00	6 380 255,51	0,00	6 380 255,51	1 881 033,11	4 499 222,40
2005 - HP33_001	Investissements dans les bases de loisirs	903	0,00	0,00	500 918,19	0,00	500 918,19	0,00	0,00	0,00
2006 - CP33_001	Investissements dans les bases de loisirs	903	0,00	0,00	149 450,00	0,00	149 450,00	0,00	0,00	0,00
2007 - HP33_001	Investissements dans les bases de loisirs	903	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
2008 - HP33_001	Investissements dans les bases de loisirs	903	0,00	0,00	2 390,00	0,00	2 390,00	0,00	0,00	0,00
2012 - HP33_001	Investissements dans les bases de loisirs	903	0,00	0,00	35 617,42	0,00	35 617,42	0,00	0,00	0,00
2013 - HP33_001	Investissements dans les bases de loisirs	903	0,00	0,00	17 756,41	0,00	17 756,41	0,00	0,00	0,00
2014 - HP33_001	Investissements dans les bases de loisirs	903	0,00	0,00	1 611,39	0,00	1 611,39	0,00	0,00	0,00
2019 - PR76_005	Investissements en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	907	0,00	0,00	689 125,97	0,00	689 125,97	0,00	0,00	0,00
2020 - PR76_005	Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	907	0,00	0,00	661 198,82	0,00	661 198,82	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2021 - PR76_005	Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	907	0,00	0,00	1 072 109,76	0,00	1 072 109,76	0,00	0,00	0,00
2022 - HP76_005	Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	907	0,00	0,00	318 829,63	0,00	318 829,63	0,00	0,00	0,00
2022 - RE76_005	Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	907	0,00	0,00	957 947,42	0,00	957 947,42	0,00	0,00	0,00
2020 - HP021_005	Jeunesse et vie associative	900	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP021_005	Jeunesse et vie associative	900	0,00	0,00	66 491,67	0,00	66 491,67	0,00	0,00	0,00
2000 - CP901332	L. 32 CDP CONSTRUCTIONS TRAVAUX PAR CONVENTION DE MANDAT CHAP. 901.3 L. 32 ART. 254	902	0,00	0,00	8 109 856,77	0,00	8 109 856,77	0,00	0,00	0,00
2001 - CP901332	L. 32 CDP CONSTRUCTIONS TRAVAUX PAR CONVENTION DE MANDAT CHAP. 901.3 L. 32 ART. 254	902	0,00	0,00	117 782,58	0,00	117 782,58	0,00	0,00	0,00
2003 - CP901332	L. 32 CDP CONSTRUCTIONS TRAVAUX PAR CONVENTION DE MDT CHAP. 901.3 L. 32 ART. 254	902	0,00	0,00	30 934,10	0,00	30 934,10	0,00	0,00	0,00
2004 - CP901332	L. 32 CDP CONSTRUCTIONS TRAVAUX PAR CONVENTION DE MDT CHAP. 901.3 L. 32 ART. 254	902	0,00	0,00	80 842,91	0,00	80 842,91	0,00	0,00	0,00
2000 - HP901234	L. 34 PPI REALISE PAR CONVENTION DE MANDAT CHAP. 901.2 L. 34 ART. 254	902	0,00	0,00	68 962,54	0,00	68 962,54	0,00	0,00	0,00
2002 - HP901234	L. 34 PPI REALISE PAR CONVENTION DE MANDAT CHAP. 901.2 L. 34 ART. 254	902	0,00	0,00	5 827 232,66	0,00	5 827 232,66	0,00	0,00	0,00
2003 - HP901234	L. 34 PPI REALISE PAR CONVENTION DE MANDAT CHAP. 901.2 L. 34 ART. 254	902	0,00	0,00	1 907 373,13	0,00	1 907 373,13	0,00	0,00	0,00
2004 - HP901234	L. 34 PPI REALISE PAR CONVENTION DE MANDAT CHAP. 901.2 L. 34 ART. 254	902	0,00	0,00	458 237,40	0,00	458 237,40	0,00	0,00	0,00
2004 - CP822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 238 802,98	11 238 802,98	0,00	11 238 802,98
2006 - CP811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	171 613,47	0,00	171 613,47	0,00	0,00	0,00
2006 - CP822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-171 613,47	171 613,47	0,00	171 613,47
2006 - HP811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	84 790,50	0,00	84 790,50	0,00	0,00	0,00
2006 - HP822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-84 790,50	84 790,50	0,00	84 790,50

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2007 - PJ811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	2 469 109,50	0,00	2 469 109,50	0,00	0,00	0,00
2007 - PJ822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 469 109,50	2 469 109,50	0,00	2 469 109,50
2008 - PJ811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	8 154 861,93	0,00	8 154 861,93	0,00	0,00	0,00
2008 - PJ822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 154 861,93	8 154 861,93	2 261 726,47	5 893 135,46
2009 - PJ811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	9 804 630,85	0,00	9 804 630,85	0,00	0,00	0,00
2009 - PJ822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 804 630,85	9 804 630,85	912 258,54	8 892 372,31
2010 - PJ811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	23 892 580,37	0,00	23 892 580,37	0,00	0,00	0,00
2010 - PJ822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-23 892 580,37	23 892 580,37	0,00	23 892 580,37
2011 - PJ811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	21 392 992,76	0,00	21 392 992,76	0,00	0,00	0,00
2011 - PJ822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-21 392 992,76	21 392 992,76	0,00	21 392 992,76
2012 - PJ811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	11 328 391,54	0,00	11 328 391,54	0,00	0,00	0,00
2012 - PJ822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 328 391,54	11 328 391,54	532 367,08	10 796 024,46
2013 - HP811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	184 961,94	0,00	184 961,94	0,00	0,00	0,00
2013 - HP822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-184 961,94	184 961,94	0,00	184 961,94
2013 - PJ811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	12 364 591,55	0,00	12 364 591,55	0,00	0,00	0,00
2013 - PJ822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 364 591,55	12 364 591,55	1 833 294,16	10 531 297,39
2014 - PJ811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	10 576 367,95	0,00	10 576 367,95	0,00	0,00	0,00
2014 - PJ822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 576 367,95	10 576 367,95	4 172 968,45	6 403 399,50
2015 - PJ811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	2 390 114,48	0,00	2 390 114,48	0,00	0,00	0,00
2015 - PJ822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 390 114,48	2 390 114,48	0,00	2 390 114,48
2015 - PR811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	7 589 234,07	0,00	7 589 234,07	0,00	0,00	0,00
2015 - PR822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 588 722,68	7 588 722,68	682 200,40	6 906 522,28
2016 - PR811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	6 711 826,29	0,00	6 711 826,29	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2016 - PR822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 022 432,99	3 022 432,99	916 830,00	2 105 602,99
2017 - PR811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	22 374 069,73	0,00	22 374 069,73	0,00	0,00	0,00
2017 - PR822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-21 924 834,99	21 924 834,99	3 599 991,30	18 324 843,69
2018 - PR811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	77 925 048,34	0,00	77 925 048,34	0,00	0,00	0,00
2018 - PR822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-77 399 106,67	77 399 106,67	44 871 195,82	32 527 910,85
2019 - HP811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	636 418,42	0,00	636 418,42	0,00	0,00	0,00
2019 - HP822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-636 418,42	636 418,42	36 418,42	600 000,00
2019 - PR811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	119 150 778,98	0,00	119 150 778,98	0,00	0,00	0,00
2019 - PR822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-119 101 774,79	119 101 774,79	37 508 687,67	81 593 087,12
2020 - HP811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	44 618,09	0,00	44 618,09	0,00	0,00	0,00
2020 - HP822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-44 618,09	44 618,09	0,00	44 618,09
2020 - PR811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	188 028 693,55	0,00	188 028 693,55	0,00	0,00	0,00
2020 - PR822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-188 028 693,55	188 028 693,55	36 698 969,32	151 329 724,23
2021 - PR811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	364 265 076,53	0,00	364 265 076,53	0,00	0,00	0,00
2021 - PR822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-364 257 665,58	364 257 665,58	122 916 616,68	241 341 048,90
2022 - HP811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	1 339 834,13	0,00	1 339 834,13	0,00	0,00	0,00
2022 - HP822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 339 834,13	1 339 834,13	227 789,45	1 112 044,68
2022 - PR811_004	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	407 285 315,71	0,00	407 285 315,71	0,00	0,00	0,00
2022 - PR822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-407 285 315,71	407 285 315,71	103 682 582,06	303 602 733,65
2023 - CP822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	676 591,45	0,00	676 591,45	0,00	676 591,45	0,00	676 591,45
2023 - PJ822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR822-007	Liaisons ferroviaires	908	0,00	760 730 124,03	0,00	760 730 124,03	0,00	760 730 124,03	84 825 332,18	675 904 791,85

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2008 - PJ811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	1 905 983,94	0,00	1 905 983,94	0,00	0,00	0,00
2008 - PJ822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 905 983,94	1 905 983,94	0,00	1 905 983,94
2009 - PJ811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	137 900,00	0,00	137 900,00	0,00	0,00	0,00
2009 - PJ822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-137 900,00	137 900,00	0,00	137 900,00
2011 - HP811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	488 822,09	0,00	488 822,09	0,00	0,00	0,00
2011 - HP822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-488 822,09	488 822,09	0,00	488 822,09
2012 - PJ811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	6 472 464,24	0,00	6 472 464,24	0,00	0,00	0,00
2012 - PJ822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 472 464,24	6 472 464,24	95 571,99	6 376 892,25
2013 - HP811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	930 486,79	0,00	930 486,79	0,00	0,00	0,00
2013 - HP822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-930 486,79	930 486,79	0,00	930 486,79
2013 - PJ811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	844 613,40	0,00	844 613,40	0,00	0,00	0,00
2013 - PJ822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-844 613,40	844 613,40	0,00	844 613,40
2014 - HP811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	4 546 199,38	0,00	4 546 199,38	0,00	0,00	0,00
2014 - HP822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 546 199,38	4 546 199,38	0,00	4 546 199,38
2014 - PJ811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	544 679,58	0,00	544 679,58	0,00	0,00	0,00
2014 - PJ822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-544 679,58	544 679,58	0,00	544 679,58
2015 - HP811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	5 525,63	0,00	5 525,63	0,00	0,00	0,00
2015 - HP822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 525,63	5 525,63	0,00	5 525,63
2015 - PJ811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	1 999 353,30	0,00	1 999 353,30	0,00	0,00	0,00
2015 - PJ822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-662 928,60	662 928,60	0,00	662 928,60
2015 - PR811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	78 848 445,04	0,00	78 848 445,04	0,00	0,00	0,00
2015 - PR822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-78 848 445,04	78 848 445,04	0,00	78 848 445,04
2016 - PR811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	15 257 428,80	0,00	15 257 428,80	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2016 - PR822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 257 428,80	15 257 428,80	0,00	15 257 428,80
2017 - PR811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	7 380 957,26	0,00	7 380 957,26	0,00	0,00	0,00
2017 - PR822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 380 957,26	7 380 957,26	904 533,11	6 476 424,15
2018 - PR811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	20 091 377,27	0,00	20 091 377,27	0,00	0,00	0,00
2018 - PR822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 075 000,67	20 075 000,67	19 664 224,63	410 776,04
2019 - PR811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	79 337 800,63	0,00	79 337 800,63	0,00	0,00	0,00
2019 - PR822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-79 337 800,63	79 337 800,63	48 072 623,53	31 265 177,10
2020 - HP811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	17 625,00	0,00	17 625,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 261,08	16 261,08	16 261,08	0,00
2020 - PR811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	85 044 625,94	0,00	85 044 625,94	0,00	0,00	0,00
2020 - PR822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-85 017 017,04	85 017 017,04	53 773 314,21	31 243 702,83
2021 - PR811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	103 208 655,00	0,00	103 208 655,00	0,00	0,00	0,00
2021 - PR822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-103 208 655,00	103 208 655,00	34 958 157,84	68 250 497,16
2022 - PR811_005	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	140 248 651,00	0,00	140 248 651,00	0,00	0,00	0,00
2022 - PR822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-140 225 137,25	140 225 137,25	12 103 985,66	128 121 151,59
2023 - HP822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PJ822-008	Liaisons tramways	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR822-008	Liaisons tramways	908	0,00	65 333 590,00	0,00	65 333 590,00	0,00	65 333 590,00	0,00	65 333 590,00
2006 - CP822-012	Lignes à grande vitesse	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-824 228,66	824 228,66	0,00	824 228,66
2010 - PJ822-012	Lignes à grande vitesse	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 836,71	6 836,71	0,00	6 836,71
2011 - PJ822-012	Lignes à grande vitesse	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-473 143,32	473 143,32	0,00	473 143,32
2014 - HP812_013	Lignes à grande vitesse	908	0,00	0,00	4 362 441,87	0,00	4 362 441,87	0,00	0,00	0,00
2014 - HP822-012	Lignes à grande vitesse	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 362 441,87	4 362 441,87	0,00	4 362 441,87

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2015 - PJ812_013	Lignes à grande vitesse	908	0,00	0,00	359 714,66	0,00	359 714,66	0,00	0,00	0,00
2015 - PJ822-012	Lignes à grande vitesse	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-359 714,66	359 714,66	0,00	359 714,66
2016 - PR812_013	Lignes à grande vitesse	908	0,00	0,00	4 058 428,70	0,00	4 058 428,70	0,00	0,00	0,00
2016 - PR822-012	Lignes à grande vitesse	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 058 428,70	4 058 428,70	3 536 465,09	521 963,61
2020 - PR812_013	Lignes à grande vitesse	908	0,00	0,00	3 786 788,08	0,00	3 786 788,08	0,00	0,00	0,00
2020 - PR822-012	Lignes à grande vitesse	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 786 788,08	3 786 788,08	671 733,72	3 115 054,36
2023 - CP822-012	Lignes à grande vitesse	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP822-012	Lignes à grande vitesse	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PJ822-012	Lignes à grande vitesse	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR822-012	Lignes à grande vitesse	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP832-001	Logistique urbaine	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-174 037,50	174 037,50	3 665,00	170 372,50
2017 - HP884_006	Logistique urbaine	908	0,00	0,00	174 037,50	0,00	174 037,50	0,00	0,00	0,00
2018 - HP832-001	Logistique urbaine	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-545 379,11	545 379,11	451 008,80	94 370,31
2018 - HP884_006	Logistique urbaine	908	0,00	0,00	545 379,11	0,00	545 379,11	0,00	0,00	0,00
2023 - HP832-001	Logistique urbaine	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP54_008	Lutte contre la précarité énergétique	905	0,00	0,00	405 541,55	0,00	405 541,55	0,00	0,00	0,00
2015 - HP555-005	Lutte contre la précarité énergétique	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-222 543,76	222 543,76	222 543,76	0,00
2020 - HP54_008	Lutte contre la précarité énergétique	905	0,00	0,00	8 674 400,00	0,00	8 674 400,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP555-005	Lutte contre la précarité énergétique	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 674 400,00	8 674 400,00	0,00	8 674 400,00
2021 - HP54_008	Lutte contre la précarité énergétique	905	0,00	0,00	3 220 400,00	0,00	3 220 400,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP555-005	Lutte contre la précarité énergétique	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 220 400,00	3 220 400,00	0,00	3 220 400,00
2022 - HP54_008	Lutte contre la précarité énergétique	905	0,00	0,00	7 985 416,24	0,00	7 985 416,24	0,00	0,00	0,00
2022 - HP555-005	Lutte contre la précarité énergétique	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 985 416,24	7 985 416,24	1 902 750,00	6 082 666,24

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - HP555-005	Lutte contre la précarité énergétique	905	0,00	6 226 000,00	0,00	6 226 000,00	0,00	6 226 000,00	235 200,00	5 990 800,00
2022 - HP78-001	Lutte contre le bruit	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-381 000,00	381 000,00	263 627,45	117 372,55
2022 - HP78_002	Lutte contre le bruit	907	0,00	0,00	381 000,00	0,00	381 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP78-001	Lutte contre le bruit	907	0,00	470 000,00	0,00	470 000,00	0,00	470 000,00	222 664,06	247 335,94
2017 - HP735-004	Lutte contre les inondations	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-132 933,78	132 933,78	29 403,44	103 530,34
2023 - HP735-004	Lutte contre les inondations	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP28_010	Manuels et ressources pédagogiques	902	0,00	0,00	1 602 460,26	0,00	1 602 460,26	0,00	0,00	0,00
2020 - HP28_010	Manuels et ressources pédagogiques	902	0,00	0,00	534 557,70	0,00	534 557,70	0,00	0,00	0,00
2021 - HP28_010	Manuels et ressources pédagogiques	902	0,00	0,00	10 434 597,43	0,00	10 434 597,43	0,00	0,00	0,00
2022 - HP28_010	Manuels et ressources pédagogiques	902	0,00	0,00	22 280 986,31	0,00	22 280 986,31	0,00	0,00	0,00
2014 - HP811_007	Matériel roulant	908	0,00	0,00	1 307 703,60	0,00	1 307 703,60	0,00	0,00	0,00
2014 - HP822-010	Matériel roulant	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 307 703,60	1 307 703,60	0,00	1 307 703,60
2023 - HP822-010	Matériel roulant	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP74_006	Milieux aquatiques et humides	907	0,00	0,00	415 781,03	0,00	415 781,03	0,00	0,00	0,00
2018 - PR74_006	Milieux aquatiques et humides	907	0,00	0,00	376 483,20	0,00	376 483,20	0,00	0,00	0,00
2019 - PR74_006	Milieux aquatiques et humides	907	0,00	0,00	605 192,50	0,00	605 192,50	0,00	0,00	0,00
2020 - HP74_006	Milieux aquatiques et humides	907	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
2020 - PR74_006	Milieux aquatiques et humides	907	0,00	0,00	231 198,04	0,00	231 198,04	0,00	0,00	0,00
2021 - HP74_006	Milieux aquatiques et humides	907	0,00	0,00	109 019,42	0,00	109 019,42	0,00	0,00	0,00
2021 - PR74_006	Milieux aquatiques et humides	907	0,00	0,00	1 388 249,46	0,00	1 388 249,46	0,00	0,00	0,00
2022 - HP74_006	Milieux aquatiques et humides	907	0,00	0,00	742 034,11	0,00	742 034,11	0,00	0,00	0,00
2022 - RE74_006	Milieux aquatiques et humides	907	0,00	0,00	3 376 149,91	0,00	3 376 149,91	0,00	0,00	0,00
2010 - HP020-001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-56 882,69	56 882,69	0,00	56 882,69

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2011 - HP020-001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-25 398,92	25 398,92	0,00	25 398,92
2012 - HP020-001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-31 875,02	31 875,02	0,00	31 875,02
2013 - HP020-001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 917,91	4 917,91	0,00	4 917,91
2013 - HP0202_001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	4 917,91	0,00	4 917,91	0,00	0,00	0,00
2014 - HP020-001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 088,04	12 088,04	0,00	12 088,04
2014 - HP0202_001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	12 088,04	0,00	12 088,04	0,00	0,00	0,00
2015 - HP020-001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 636,31	9 636,31	0,00	9 636,31
2015 - HP0202_001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	9 636,31	0,00	9 636,31	0,00	0,00	0,00
2016 - HP020-001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 575,53	1 575,53	0,00	1 575,53
2016 - HP0202_001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	1 575,53	0,00	1 575,53	0,00	0,00	0,00
2017 - HP020-001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 290 173,62	1 290 173,62	139 328,00	1 150 845,62
2017 - HP0202_001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	1 293 989,62	0,00	1 293 989,62	0,00	0,00	0,00
2018 - HP020-001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-197 148,38	197 148,38	0,00	197 148,38
2018 - HP0202_001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	197 148,38	0,00	197 148,38	0,00	0,00	0,00
2019 - HP020-001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-86 508,01	86 508,01	0,00	86 508,01
2019 - HP0202_001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	86 508,01	0,00	86 508,01	0,00	0,00	0,00
2020 - HP020-001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 975 448,67	1 975 448,67	741 350,43	1 234 098,24
2020 - HP0202_001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	1 977 700,47	0,00	1 977 700,47	0,00	0,00	0,00
2021 - HP020-001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 541 942,42	2 541 942,42	1 320 100,44	1 221 841,98
2021 - HP0202_001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	2 541 942,42	0,00	2 541 942,42	0,00	0,00	0,00
2022 - HP020-001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 251 091,33	13 251 091,33	621 908,48	12 629 182,85
2022 - HP0202_001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	0,00	13 266 435,49	0,00	13 266 435,49	0,00	0,00	0,00
2023 - HP020-001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00	35 829 000,00	0,00	35 829 000,00	1 802,69	35 827 197,31	427 132,53	35 400 064,78

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2010 - HP0202_001	Moyens des services (hors informatiques)	900	0,00	0,00	56 882,69	0,00	56 882,69	0,00	0,00	0,00
2011 - HP0202_001	Moyens des services (hors informatiques)	900	0,00	0,00	25 398,92	0,00	25 398,92	0,00	0,00	0,00
2012 - HP0202_001	Moyens des services (hors informatiques)	900	0,00	0,00	31 875,02	0,00	31 875,02	0,00	0,00	0,00
2013 - HP020-002	Moyens informatiques des services	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,03	0,03	0,00	0,03
2013 - HP0202_002	Moyens informatiques des services	900	0,00	0,00	0,03	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00
2017 - HP020-002	Moyens informatiques des services	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-237 665,49	237 665,49	0,00	237 665,49
2017 - HP0202_002	Moyens informatiques des services	900	0,00	0,00	237 665,49	0,00	237 665,49	0,00	0,00	0,00
2018 - HP020-002	Moyens informatiques des services	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-195 392,49	195 392,49	0,00	195 392,49
2018 - HP0202_002	Moyens informatiques des services	900	0,00	0,00	195 392,49	0,00	195 392,49	0,00	0,00	0,00
2019 - HP020-002	Moyens informatiques des services	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-260 270,69	260 270,69	0,00	260 270,69
2019 - HP0202_002	Moyens informatiques des services	900	0,00	0,00	244 265,89	0,00	244 265,89	0,00	0,00	0,00
2020 - HP020-002	Moyens informatiques des services	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 845 642,42	1 845 642,42	1 033 233,92	812 408,50
2020 - HP0202_002	Moyens informatiques des services	900	0,00	0,00	232 971,44	0,00	232 971,44	0,00	0,00	0,00
2021 - HP020-002	Moyens informatiques des services	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 508 280,58	1 508 280,58	597 788,19	910 492,39
2021 - HP0202_002	Moyens informatiques des services	900	0,00	0,00	1 061 449,69	0,00	1 061 449,69	0,00	0,00	0,00
2022 - HP020-002	Moyens informatiques des services	900	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 001 994,68	8 001 994,68	5 170 423,39	2 831 571,29
2022 - HP0202_002	Moyens informatiques des services	900	0,00	0,00	8 002 535,64	0,00	8 002 535,64	0,00	0,00	0,00
2023 - HP020-002	Moyens informatiques des services	900	0,00	25 700 000,00	0,00	25 700 000,00	1 137,57	25 698 862,43	10 140 274,37	15 558 588,06
2011 - PJ811_006	Méto	908	0,00	0,00	20 791,17	0,00	20 791,17	0,00	0,00	0,00
2011 - PJ822-009	Méto	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 791,17	20 791,17	0,00	20 791,17
2012 - PJ811_006	Méto	908	0,00	0,00	455 918,96	0,00	455 918,96	0,00	0,00	0,00
2012 - PJ822-009	Méto	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-455 918,96	455 918,96	0,00	455 918,96
2013 - PJ811_006	Méto	908	0,00	0,00	1 515 122,29	0,00	1 515 122,29	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2013 - PJ822-009	Méto	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 515 122,29	1 515 122,29	0,00	1 515 122,29
2014 - PJ811_006	Méto	908	0,00	0,00	20 182 613,02	0,00	20 182 613,02	0,00	0,00	0,00
2014 - PJ822-009	Méto	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 182 613,02	20 182 613,02	1 912 788,86	18 269 824,16
2015 - PJ811_006	Méto	908	0,00	0,00	26 101,07	0,00	26 101,07	0,00	0,00	0,00
2015 - PJ822-009	Méto	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-26 101,07	26 101,07	0,00	26 101,07
2015 - PR811_006	Méto	908	0,00	0,00	1 599 985,44	0,00	1 599 985,44	0,00	0,00	0,00
2015 - PR822-009	Méto	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 599 985,44	1 599 985,44	0,00	1 599 985,44
2016 - PJ811_006	Méto	908	0,00	0,00	535 919,32	0,00	535 919,32	0,00	0,00	0,00
2016 - PJ822-009	Méto	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-535 919,32	535 919,32	0,00	535 919,32
2016 - PR811_006	Méto	908	0,00	0,00	7 829 897,15	0,00	7 829 897,15	0,00	0,00	0,00
2016 - PR822-009	Méto	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 829 897,15	7 829 897,15	1 406 477,80	6 423 419,35
2017 - PR811_006	Méto	908	0,00	0,00	302 448,88	0,00	302 448,88	0,00	0,00	0,00
2017 - PR822-009	Méto	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-302 448,88	302 448,88	0,00	302 448,88
2019 - HP811_006	Méto	908	0,00	0,00	42 621,04	0,00	42 621,04	0,00	0,00	0,00
2019 - HP822-009	Méto	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-42 621,04	42 621,04	0,00	42 621,04
2019 - PR811_006	Méto	908	0,00	0,00	4 101 793,46	0,00	4 101 793,46	0,00	0,00	0,00
2019 - PR822-009	Méto	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 101 793,46	4 101 793,46	3 575 946,92	525 846,54
2020 - PR811_006	Méto	908	0,00	0,00	2 763 501,91	0,00	2 763 501,91	0,00	0,00	0,00
2020 - PR822-009	Méto	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 763 501,91	2 763 501,91	950 068,87	1 813 433,04
2021 - HP811_006	Méto	908	0,00	0,00	11 544 197,34	0,00	11 544 197,34	0,00	0,00	0,00
2021 - HP822-009	Méto	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 544 197,34	11 544 197,34	0,00	11 544 197,34
2021 - PR811_006	Méto	908	0,00	0,00	15 153 244,00	0,00	15 153 244,00	0,00	0,00	0,00
2021 - PR822-009	Méto	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 153 244,00	15 153 244,00	642 326,02	14 510 917,98

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - PR811_006	Métro	908	0,00	0,00	98 234 591,62	0,00	98 234 591,62	0,00	0,00	0,00
2022 - PR822-009	Métro	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-98 234 591,62	98 234 591,62	78 715 623,33	19 518 968,29
2023 - HP822-009	Métro	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PJ822-009	Métro	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR822-009	Métro	908	0,00	42 249 367,19	0,00	42 249 367,19	0,00	42 249 367,19	6 943 466,32	35 305 900,87
2009 - HP24-001	Opérations travaux dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-74 422,78	74 422,78	0,00	74 422,78
2010 - HP24-001	Opérations travaux dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-107 134,60	107 134,60	21 245,30	85 889,30
2011 - HP24-001	Opérations travaux dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 041 974,28	7 041 974,28	0,00	7 041 974,28
2012 - HP24-001	Opérations travaux dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 727,62	5 727,62	0,00	5 727,62
2013 - HP24-001	Opérations travaux dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-41 508,52	41 508,52	0,00	41 508,52
2014 - HP24-001	Opérations travaux dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-601 271,09	601 271,09	0,00	601 271,09
2015 - HP24-001	Opérations travaux dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-880 083,87	880 083,87	652,54	879 431,33
2016 - HP24-001	Opérations travaux dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 235 765,56	8 235 765,56	1 500,50	8 234 265,06
2017 - HP24-001	Opérations travaux dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-27 720 680,87	27 720 680,87	17 228 243,63	10 492 437,24
2018 - HP24-001	Opérations travaux dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 562 982,06	7 562 982,06	1 815 768,70	5 747 213,36
2019 - HP24-001	Opérations travaux dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 234 579,68	2 234 579,68	1 936 774,50	297 805,18
2020 - HP24-001	Opérations travaux dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 574 525,28	15 574 525,28	715 973,58	14 858 551,70
2021 - HP24-001	Opérations travaux dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-330 067,80	330 067,80	135 593,32	194 474,48
2022 - HP24-001	Opérations travaux dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-40 866 066,29	40 866 066,29	3 747 523,61	37 118 542,68
2023 - HP24-001	Opérations travaux dans les cités scolaires	902	0,00	122 077 041,25	0,00	121 991 784,00	0,00	121 991 784,00	627 085,24	121 364 698,76
2000 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-68 962,54	68 962,54	0,00	68 962,54
2002 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 827 232,66	5 827 232,66	82 264,87	5 744 967,79
2003 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 907 072,15	1 907 072,15	0,00	1 907 072,15

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2004 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-458 237,14	458 237,14	0,00	458 237,14
2005 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 221,90	6 221,90	0,00	6 221,90
2006 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 674 005,70	3 674 005,70	0,00	3 674 005,70
2007 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 966 274,37	2 966 274,37	21 775,78	2 944 498,59
2008 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 283 570,99	8 283 570,99	82 110,52	8 201 460,47
2009 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 452 119,98	1 452 119,98	30 208,80	1 421 911,18
2010 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-747 805,06	747 805,06	124 145,46	623 659,60
2011 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 672 856,55	4 672 856,55	382 815,81	4 290 040,74
2012 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 842 623,58	2 842 623,58	5 672,08	2 836 951,50
2013 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 101 286,84	9 101 286,84	229 474,80	8 871 812,04
2014 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-21 690 793,98	21 690 793,98	1 532 811,65	20 157 982,33
2015 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 241 589,54	12 241 589,54	257 894,07	11 983 695,47
2016 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 138 674,12	13 138 674,12	43 817,52	13 094 856,60
2017 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 722 234,16	16 722 234,16	4 317 236,20	12 404 997,96
2018 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-39 462 369,79	39 462 369,79	17 061 482,99	22 400 886,80
2019 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-119 649 592,23	119 649 592,23	40 864 801,36	78 784 790,87
2020 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-94 208 671,06	94 208 671,06	32 900 205,02	61 308 466,04
2021 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-254 958 460,09	254 958 460,09	107 529 126,12	147 429 333,97
2022 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-308 073 800,37	308 073 800,37	97 633 983,54	210 439 816,83
2023 - HP222-001	Opérations travaux dans les lycées publics	902	0,00	443 730 999,00	0,00	443 706 999,00	0,00	443 706 999,00	5 036 722,61	438 670 276,39
2023 - HP256-011	Orientation et accompagnement des jeunes	902	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP23-002	Orientation et formations supérieures	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-19 511,28	19 511,28	0,00	19 511,28
2017 - HP23_009	Orientation et formations supérieures	902	0,00	0,00	35 537,24	0,00	35 537,24	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2018 - HP23-002	Orientation et formations supérieures	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-159 878,59	159 878,59	0,00	159 878,59
2018 - HP23_009	Orientation et formations supérieures	902	0,00	0,00	159 878,59	0,00	159 878,59	0,00	0,00	0,00
2019 - HP23-002	Orientation et formations supérieures	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 029 445,11	1 029 445,11	293 795,22	735 649,89
2019 - HP23_009	Orientation et formations supérieures	902	0,00	0,00	1 210 245,11	0,00	1 210 245,11	0,00	0,00	0,00
2020 - HP23-002	Orientation et formations supérieures	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 843 991,55	1 843 991,55	318 504,92	1 525 486,63
2020 - HP23_009	Orientation et formations supérieures	902	0,00	0,00	1 889 145,00	0,00	1 889 145,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP23-002	Orientation et formations supérieures	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-930 989,59	930 989,59	14 239,46	916 750,13
2021 - HP23_009	Orientation et formations supérieures	902	0,00	0,00	930 989,59	0,00	930 989,59	0,00	0,00	0,00
2022 - HP23-002	Orientation et formations supérieures	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 484 740,00	1 484 740,00	75 340,00	1 409 400,00
2022 - HP23_009	Orientation et formations supérieures	902	0,00	0,00	1 484 740,00	0,00	1 484 740,00	0,00	0,00	0,00
2016 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 169,44	11 169,44	11 169,44	0,00
2016 - PR76_002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	16 687,78	0,00	16 687,78	0,00	0,00	0,00
2017 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-326 074,89	326 074,89	41 712,48	284 362,41
2017 - PR76_002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	335 496,74	0,00	335 496,74	0,00	0,00	0,00
2018 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-823 379,77	823 379,77	350 661,29	472 718,48
2018 - PR76_002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	828 650,39	0,00	828 650,39	0,00	0,00	0,00
2019 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 378 974,50	1 378 974,50	298 016,05	1 080 958,45
2019 - PR76_002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	1 384 978,82	0,00	1 384 978,82	0,00	0,00	0,00
2020 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 581 790,69	1 581 790,69	578 818,18	1 002 972,51
2020 - PR76_002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	2 989 525,36	0,00	2 989 525,36	0,00	0,00	0,00
2021 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 094 467,63	3 094 467,63	1 214 823,64	1 879 643,99
2021 - PR76_002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	3 094 467,63	0,00	3 094 467,63	0,00	0,00	0,00
2022 - HP76-002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 341 791,00	3 341 791,00	562 175,25	2 779 615,75

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - HP76_002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	3 341 791,00	0,00	3 341 791,00	0,00	0,00	0,00
2022 - RE76-002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 157 500,00	1 157 500,00	0,00	1 157 500,00
2022 - RE76_002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	1 157 500,00	0,00	1 157 500,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP76-002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - RE76-002	Parcs naturels régionaux	907	0,00	3 913 541,91	0,00	3 527 937,00	0,00	3 527 937,00	191 833,66	3 336 103,34
2021 - HP91_013	Paris Région Entreprises (PRE)	909	0,00	0,00	140 000,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP325-005	Participation de la Région aux JOP 2024	903	0,00	26 875 000,00	0,00	26 875 000,00	0,00	26 875 000,00	26 875 000,00	0,00
2023 - HP223-024	Participation à la création de places nouvelles et de places d'hébergement	902	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP223_009	Participation à la rénovation des lycées privés	902	0,00	0,00	276 605,52	0,00	276 605,52	0,00	0,00	0,00
2018 - HP223_009	Participation à la rénovation des lycées privés	902	0,00	0,00	607 561,37	0,00	607 561,37	0,00	0,00	0,00
2019 - HP223_009	Participation à la rénovation des lycées privés	902	0,00	0,00	1 558 359,97	0,00	1 558 359,97	0,00	0,00	0,00
2020 - HP223_009	Participation à la rénovation des lycées privés	902	0,00	0,00	7 119 573,27	0,00	7 119 573,27	0,00	0,00	0,00
2021 - HP223_009	Participation à la rénovation des lycées privés	902	0,00	0,00	8 450 329,40	0,00	8 450 329,40	0,00	0,00	0,00
2022 - HP223_009	Participation à la rénovation des lycées privés	902	0,00	0,00	11 509 526,63	0,00	11 509 526,63	0,00	0,00	0,00
2017 - HP223-011	Participation à la rénovation et à l'équipement des lycées p rivés	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-267 085,04	267 085,04	135 473,93	131 611,11
2018 - HP223-011	Participation à la rénovation et à l'équipement des lycées p rivés	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-564 845,38	564 845,38	180 536,65	384 308,73
2019 - HP223-011	Participation à la rénovation et à l'équipement des lycées p rivés	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 503 742,41	1 503 742,41	440 290,85	1 063 451,56
2020 - HP223-011	Participation à la rénovation et à l'équipement des lycées p rivés	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 931 520,32	5 931 520,32	2 228 871,55	3 702 648,77
2021 - HP223-011	Participation à la rénovation et à l'équipement des lycées p rivés	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 408 335,25	8 408 335,25	2 333 073,77	6 075 261,48
2022 - HP223-011	Participation à la rénovation et à l'équipement des lycées p rivés	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 509 526,63	11 509 526,63	1 242 051,72	10 267 474,91
2023 - HP223-011	Participation à la rénovation et à l'équipement des lycées privés	902	0,00	11 723 555,00	0,00	11 723 555,00	0,00	11 723 555,00	0,00	11 723 555,00
2007 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-37 483,37	37 483,37	0,00	37 483,37

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2007 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	37 483,37	0,00	37 483,37	0,00	0,00	0,00
2010 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 974,05	3 974,05	0,00	3 974,05
2010 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	3 974,05	0,00	3 974,05	0,00	0,00	0,00
2013 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-7,20	7,20	0,00	7,20
2013 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	7,20	0,00	7,20	0,00	0,00	0,00
2014 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-23 760,00	23 760,00	0,00	23 760,00
2014 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	23 760,00	0,00	23 760,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-102,08	102,08	0,00	102,08
2015 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	102,08	0,00	102,08	0,00	0,00	0,00
2016 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 615,28	3 615,28	0,00	3 615,28
2016 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	3 615,28	0,00	3 615,28	0,00	0,00	0,00
2019 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-390 703,67	390 703,67	28 978,29	361 725,38
2019 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	390 703,67	0,00	390 703,67	0,00	0,00	0,00
2020 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-361 311,46	361 311,46	1 088,18	360 223,28
2020 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	385 085,15	0,00	385 085,15	0,00	0,00	0,00
2021 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-530 369,27	530 369,27	2 933,95	527 435,32
2021 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	530 369,27	0,00	530 369,27	0,00	0,00	0,00
2022 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 500 000,00	1 500 000,00	36 418,76	1 463 581,24
2022 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00	4 009 000,00	0,00	4 009 000,00	0,00	4 009 000,00	402 025,04	3 606 974,96
2017 - HP323-001	Piscines	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-166 246,57	166 246,57	0,00	166 246,57
2018 - HP323-001	Piscines	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-885 135,73	885 135,73	0,00	885 135,73
2019 - HP323-001	Piscines	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-416 556,42	416 556,42	338 859,54	77 696,88

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - HP323-001	Piscines	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 829 043,46	13 829 043,46	8 204 026,14	5 625 017,32
2023 - HP323-001	Piscines	903	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
2021 - HP52_005	Plan Friches	905	0,00	0,00	29 583 210,49	0,00	29 583 210,49	0,00	0,00	0,00
2019 - HP73_002	Plan changeons d'air	907	0,00	0,00	291 833,64	0,00	291 833,64	0,00	0,00	0,00
2020 - HP73_002	Plan changeons d'air	907	0,00	0,00	1 705 406,32	0,00	1 705 406,32	0,00	0,00	0,00
2021 - HP73_002	Plan changeons d'air	907	0,00	0,00	4 095 091,74	0,00	4 095 091,74	0,00	0,00	0,00
2022 - RE73_002	Plan changeons d'air	907	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP71-001	Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	907	0,00	46 000,00	0,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00	0,00
2015 - PR885_003	Plateformes portuaires	908	0,00	0,00	769 957,28	0,00	769 957,28	0,00	0,00	0,00
2016 - PR885_003	Plateformes portuaires	908	0,00	0,00	175 614,63	0,00	175 614,63	0,00	0,00	0,00
2023 - PR854-004	Plateformes portuaires	908	0,00	11 101 000,00	0,00	4 047 568,00	0,00	4 047 568,00	0,00	4 047 568,00
2016 - HP731-001	Politique de l'eau	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-53 504,03	53 504,03	27 353,53	26 150,50
2018 - HP731-001	Politique de l'eau	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-366 031,18	366 031,18	116 761,54	249 269,64
2018 - PR731-001	Politique de l'eau	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-357 504,64	357 504,64	133 534,36	223 970,28
2019 - PR731-001	Politique de l'eau	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-174 853,15	174 853,15	90 824,93	84 028,22
2020 - PR731-001	Politique de l'eau	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-208 064,04	208 064,04	114 174,29	93 889,75
2021 - HP731-001	Politique de l'eau	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-51 282,60	51 282,60	23 243,34	28 039,26
2021 - PR731-001	Politique de l'eau	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 372 543,11	1 372 543,11	537 301,67	835 241,44
2022 - HP731-001	Politique de l'eau	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-739 034,11	739 034,11	150 018,50	589 015,61
2022 - RE731-001	Politique de l'eau	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 369 561,30	3 369 561,30	865 388,39	2 504 172,91
2023 - HP731-001	Politique de l'eau	907	0,00	74 000,00	0,00	74 000,00	0,00	74 000,00	0,00	74 000,00
2023 - PR731-001	Politique de l'eau	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - RE731-001	Politique de l'eau	907	0,00	10 293 781,00	0,00	10 293 781,00	0,00	10 293 781,00	168 399,45	10 125 381,55

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2017 - HP75_001	Politique énergie	907	0,00	0,00	517 191,63	0,00	517 191,63	0,00	0,00	0,00
2016 - HP75_001	Politique énergie-climat	907	0,00	0,00	4 482 957,73	0,00	4 482 957,73	0,00	0,00	0,00
2016 - PR75_001	Politique énergie-climat	907	0,00	0,00	739 472,70	0,00	739 472,70	0,00	0,00	0,00
2016 - HP53_002	Politiques contractuelles en milieu rural	905	0,00	0,00	155 502,75	0,00	155 502,75	0,00	0,00	0,00
2017 - HP53_002	Politiques contractuelles en milieu rural	905	0,00	0,00	166 532,80	0,00	166 532,80	0,00	0,00	0,00
2018 - HP53_002	Politiques contractuelles en milieu rural	905	0,00	0,00	289 385,25	0,00	289 385,25	0,00	0,00	0,00
2019 - HP53_002	Politiques contractuelles en milieu rural	905	0,00	0,00	2 420 612,70	0,00	2 420 612,70	0,00	0,00	0,00
2020 - HP53_002	Politiques contractuelles en milieu rural	905	0,00	0,00	2 837 803,65	0,00	2 837 803,65	0,00	0,00	0,00
2021 - HP53_002	Politiques contractuelles en milieu rural	905	0,00	0,00	4 448 616,21	0,00	4 448 616,21	0,00	0,00	0,00
2022 - HP53_002	Politiques contractuelles en milieu rural	905	0,00	0,00	11 895 057,47	0,00	11 895 057,47	0,00	0,00	0,00
2016 - HP54-001	Politiques contractuelles, aménagement et équipement de l'espace rural	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-144 702,75	144 702,75	134 838,55	9 864,20
2017 - HP54-001	Politiques contractuelles, aménagement et équipement de l'espace rural	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-194 021,48	194 021,48	166 525,80	27 495,68
2018 - HP54-001	Politiques contractuelles, aménagement et équipement de l'espace rural	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-716 457,68	716 457,68	78 888,40	637 569,28
2019 - HP54-001	Politiques contractuelles, aménagement et équipement de l'espace rural	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 840 292,61	2 840 292,61	1 195 728,53	1 644 564,08
2020 - HP54-001	Politiques contractuelles, aménagement et équipement de l'espace rural	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 734 457,65	5 734 457,65	2 625 836,76	3 108 620,89
2021 - HP54-001	Politiques contractuelles, aménagement et équipement de l'espace rural	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 293 983,33	8 293 983,33	2 962 811,32	5 331 172,01
2022 - HP54-001	Politiques contractuelles, aménagement et équipement de l'espace rural	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 166 557,03	17 166 557,03	3 930 852,23	13 235 704,80
2023 - HP54-001	Politiques contractuelles, aménagement et équipement de l'espace rural	905	0,00	24 891 784,18	0,00	24 891 784,18	2 917,39	24 888 866,79	1 844 516,63	23 044 350,16
2019 - HP021_005	Projets de territoires Jeunesse et Développement social	900	0,00	0,00	90 357,50	0,00	90 357,50	0,00	0,00	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2019 - HP348-003	Projets de territoires Jeunesse et Développement social	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-90 357,50	90 357,50	0,00	90 357,50
2020 - HP348-003	Projets de territoires Jeunesse et Développement social	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
2021 - HP348-003	Projets de territoires Jeunesse et Développement social	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-66 491,67	66 491,67	0,00	66 491,67
2023 - HP348-003	Projets de territoires Jeunesse et Développement social	903	0,00	1 183 600,00	0,00	1 183 600,00	0,00	1 183 600,00	807 140,00	376 460,00
2023 - PR76-003	Protection de la biodiversité ,des milieux naturels et des paysages	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - RE76-003	Protection de la biodiversité ,des milieux naturels et des paysages	907	0,00	1 362 806,00	0,00	1 362 806,00	0,00	1 362 806,00	9 494,81	1 353 311,19
2014 - HP76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 461,21	16 461,21	0,00	16 461,21
2016 - HP76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 973,99	1 973,99	1 973,99	0,00
2017 - HP76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-91 182,46	91 182,46	54 642,89	36 539,57
2018 - HP76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 685 923,17	2 685 923,17	2 126 701,19	559 221,98
2018 - PR76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-139 678,28	139 678,28	67 818,04	71 860,24
2019 - HP76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 602 431,92	3 602 431,92	1 426 819,41	2 175 612,51
2019 - PR76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-658 113,01	658 113,01	222 133,56	435 979,45
2020 - HP76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 291 407,14	6 291 407,14	2 637 724,93	3 653 682,21
2020 - PR76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-831 128,26	831 128,26	244 572,93	586 555,33
2021 - HP76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 616 310,82	10 616 310,82	2 105 766,77	8 510 544,05
2021 - PR76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 376 435,80	1 376 435,80	243 185,90	1 133 249,90
2022 - HP76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 642 912,02	6 642 912,02	1 358 992,95	5 283 919,07
2022 - RE76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-969 847,42	969 847,42	8 407,00	961 440,42
2023 - HP76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages	907	0,00	4 360 380,51	0,00	4 360 380,51	0,00	4 360 380,51	6 378,96	4 354 001,55
2014 - HP76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	0,00	0,00	16 461,21	0,00	16 461,21	0,00	0,00	0,00
2016 - HP76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	0,00	0,00	20 332,66	0,00	20 332,66	0,00	0,00	0,00
2017 - HP76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	0,00	0,00	96 609,38	0,00	96 609,38	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2018 - HP76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	0,00	0,00	2 688 425,48	0,00	2 688 425,48	0,00	0,00	0,00
2019 - HP76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	0,00	0,00	3 881 958,61	0,00	3 881 958,61	0,00	0,00	0,00
2019 - PR76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	0,00	0,00	137 001,67	0,00	137 001,67	0,00	0,00	0,00
2020 - HP76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	0,00	0,00	6 837 961,67	0,00	6 837 961,67	0,00	0,00	0,00
2020 - PR76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	0,00	0,00	169 929,44	0,00	169 929,44	0,00	0,00	0,00
2021 - HP76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	0,00	0,00	11 162 976,02	0,00	11 162 976,02	0,00	0,00	0,00
2021 - PR76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	0,00	0,00	307 814,80	0,00	307 814,80	0,00	0,00	0,00
2022 - HP76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	0,00	0,00	6 361 184,21	0,00	6 361 184,21	0,00	0,00	0,00
2022 - RE76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	0,00	0,00	11 900,00	0,00	11 900,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP74_002	Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau	907	0,00	0,00	72 767,86	0,00	72 767,86	0,00	0,00	0,00
2016 - PR74_002	Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau	907	0,00	0,00	103 852,00	0,00	103 852,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP62_002	Préservation de la biodiversité	906	0,00	0,00	1 683 710,00	0,00	1 683 710,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP052-006	Préservation de la biodiversité	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP052-006	Préserver la biodiversité	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-381 885,20	381 885,20	0,00	381 885,20
2017 - HP62_002	Préserver la biodiversité	906	0,00	0,00	381 885,20	0,00	381 885,20	0,00	0,00	0,00
2018 - HP052-006	Préserver la biodiversité	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 471 381,04	1 471 381,04	824 737,72	646 643,32
2018 - HP62_002	Préserver la biodiversité	906	0,00	0,00	1 471 381,04	0,00	1 471 381,04	0,00	0,00	0,00
2020 - HP052-006	Préserver la biodiversité	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-215 190,79	215 190,79	215 190,79	0,00
2020 - HP62_002	Préserver la biodiversité	906	0,00	0,00	215 190,79	0,00	215 190,79	0,00	0,00	0,00
2021 - HP052-006	Préserver la biodiversité	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 683 710,00	1 683 710,00	1 653 177,92	30 532,08
2015 - HP74_001	Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements	907	0,00	0,00	111 771,09	0,00	111 771,09	0,00	0,00	0,00
2017 - HP74_001	Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements	907	0,00	0,00	132 933,78	0,00	132 933,78	0,00	0,00	0,00
2015 - PR72_001	Prévention et gestion des déchets	907	0,00	0,00	67 765,00	0,00	67 765,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2016 - HP72_001	Prévention et gestion des déchets	907	0,00	0,00	360 216,01	0,00	360 216,01	0,00	0,00	0,00
2016 - PR72_001	Prévention et gestion des déchets	907	0,00	0,00	155 358,88	0,00	155 358,88	0,00	0,00	0,00
2017 - HP72_001	Prévention et gestion des déchets	907	0,00	0,00	1 014 136,74	0,00	1 014 136,74	0,00	0,00	0,00
2018 - HP72_001	Prévention et gestion des déchets	907	0,00	0,00	120 315,38	0,00	120 315,38	0,00	0,00	0,00
2018 - PR72_001	Prévention et gestion des déchets	907	0,00	0,00	955 777,54	0,00	955 777,54	0,00	0,00	0,00
2019 - HP72_001	Prévention et gestion des déchets	907	0,00	0,00	598 120,63	0,00	598 120,63	0,00	0,00	0,00
2019 - PR72_001	Prévention et gestion des déchets	907	0,00	0,00	1 348 630,92	0,00	1 348 630,92	0,00	0,00	0,00
2020 - HP72_001	Prévention et gestion des déchets	907	0,00	0,00	1 340 865,96	0,00	1 340 865,96	0,00	0,00	0,00
2020 - PR72_001	Prévention et gestion des déchets	907	0,00	0,00	6 367 466,08	0,00	6 367 466,08	0,00	0,00	0,00
2021 - HP72_001	Prévention et gestion des déchets	907	0,00	0,00	2 888 983,65	0,00	2 888 983,65	0,00	0,00	0,00
2021 - PR72_001	Prévention et gestion des déchets	907	0,00	0,00	11 824 754,54	0,00	11 824 754,54	0,00	0,00	0,00
2022 - HP72_001	Prévention et gestion des déchets	907	0,00	0,00	6 885 810,38	0,00	6 885 810,38	0,00	0,00	0,00
2022 - RE72_001	Prévention et gestion des déchets	907	0,00	0,00	5 245 322,87	0,00	5 245 322,87	0,00	0,00	0,00
2018 - HP73_001	Qualité de l'air - Climat	907	0,00	0,00	167 443,19	0,00	167 443,19	0,00	0,00	0,00
2019 - PR73_001	Qualité de l'air - Climat	907	0,00	0,00	318 141,62	0,00	318 141,62	0,00	0,00	0,00
2020 - PR73_001	Qualité de l'air - Climat	907	0,00	0,00	377 571,66	0,00	377 571,66	0,00	0,00	0,00
2021 - PR73_001	Qualité de l'air - Climat	907	0,00	0,00	366 137,78	0,00	366 137,78	0,00	0,00	0,00
2022 - HP73_001	Qualité de l'air - Climat	907	0,00	0,00	440 106,40	0,00	440 106,40	0,00	0,00	0,00
2022 - RE73_001	Qualité de l'air - Climat	907	0,00	0,00	288 042,37	0,00	288 042,37	0,00	0,00	0,00
2018 - HP74-001	Qualité de l'air et Climat	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 067 443,19	1 067 443,19	42 011,86	1 025 431,33
2019 - HP74-001	Qualité de l'air et Climat	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-291 833,64	291 833,64	0,00	291 833,64
2019 - PR74-001	Qualité de l'air et Climat	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-318 141,62	318 141,62	166 247,76	151 893,86
2020 - HP74-001	Qualité de l'air et Climat	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 684 098,81	1 684 098,81	171 431,74	1 512 667,07

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - PR74-001	Qualité de l'air et Climat	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-377 571,66	377 571,66	111 317,31	266 254,35
2021 - HP74-001	Qualité de l'air et Climat	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 027 482,02	4 027 482,02	866 703,35	3 160 778,67
2021 - PR74-001	Qualité de l'air et Climat	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-366 137,78	366 137,78	63 537,34	302 600,44
2022 - HP74-001	Qualité de l'air et Climat	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 151 512,35	1 151 512,35	426 406,90	725 105,45
2022 - RE74-001	Qualité de l'air et Climat	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 288 042,37	1 288 042,37	0,00	1 288 042,37
2023 - HP74-001	Qualité de l'air et Climat	907	0,00	446 966,95	0,00	446 966,95	0,00	446 966,95	4 725,00	442 241,95
2023 - PR74-001	Qualité de l'air et Climat	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - RE74-001	Qualité de l'air et Climat	907	0,00	815 000,00	0,00	815 000,00	0,00	815 000,00	41 556,65	773 443,35
2022 - HP052-011	REACT EU	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-33 468 902,36	33 468 902,36	13 345 170,93	20 123 731,43
2022 - HP62_008	REACT EU	906	0,00	0,00	33 468 902,36	0,00	33 468 902,36	0,00	0,00	0,00
2023 - HP052-011	REACT EU	900-5	0,00	1 867 705,14	0,00	933 852,14	0,00	933 852,14	0,00	933 852,14
2003 - HP924031	RECHERCHE CH. 9240 - L. 31 HCDP - ART. 130	909	0,00	0,00	293 838,00	0,00	293 838,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP41_002	Renforcement de l'offre de soins	904	0,00	0,00	4 978,75	0,00	4 978,75	0,00	0,00	0,00
2016 - HP41_002	Renforcement de l'offre de soins	904	0,00	0,00	61 048,60	0,00	61 048,60	0,00	0,00	0,00
2017 - HP41_002	Renforcement de l'offre de soins	904	0,00	0,00	218 551,47	0,00	218 551,47	0,00	0,00	0,00
2017 - HP414-004	Renforcement de l'offre de soins	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-114 607,29	114 607,29	59 682,72	54 924,57
2018 - HP41_002	Renforcement de l'offre de soins	904	0,00	0,00	301 437,95	0,00	301 437,95	0,00	0,00	0,00
2018 - HP414-004	Renforcement de l'offre de soins	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-80 878,08	80 878,08	0,00	80 878,08
2019 - HP41_002	Renforcement de l'offre de soins	904	0,00	0,00	1 223 115,34	0,00	1 223 115,34	0,00	0,00	0,00
2019 - HP414-004	Renforcement de l'offre de soins	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-940 787,11	940 787,11	427 494,62	513 292,49
2020 - HP41_002	Renforcement de l'offre de soins	904	0,00	0,00	8 629 085,64	0,00	8 629 085,64	0,00	0,00	0,00
2020 - HP414-004	Renforcement de l'offre de soins	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 079 180,13	8 079 180,13	1 385 713,92	6 693 466,21
2021 - HP41_002	Renforcement de l'offre de soins	904	0,00	0,00	9 364 444,81	0,00	9 364 444,81	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2021 - HP414-004	Renforcement de l'offre de soins	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 485 480,52	9 485 480,52	3 797 106,51	5 688 374,01
2022 - HP41_002	Renforcement de l'offre de soins	904	0,00	0,00	11 307 385,61	0,00	11 307 385,61	0,00	0,00	0,00
2022 - HP414-004	Renforcement de l'offre de soins	904	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 369 769,50	11 369 769,50	4 080 969,16	7 288 800,34
2023 - HP414-004	Renforcement de l'offre de soins	904	0,00	11 215 434,38	0,00	11 215 434,38	10 625,19	11 204 809,19	1 419 944,39	9 784 864,80
2016 - HP62_003	Renforcement des facteurs de compétitivité	906	0,00	0,00	1 734 218,87	0,00	1 734 218,87	0,00	0,00	0,00
2018 - HP052-007	Renforcement des facteurs de compétitivité	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 915 329,27	6 915 329,27	1 536 249,77	5 379 079,50
2018 - HP62_003	Renforcement des facteurs de compétitivité	906	0,00	0,00	6 915 329,27	0,00	6 915 329,27	0,00	0,00	0,00
2020 - HP052-007	Renforcement des facteurs de compétitivité	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-89 612,54	89 612,54	0,00	89 612,54
2020 - HP62_003	Renforcement des facteurs de compétitivité	906	0,00	0,00	89 612,54	0,00	89 612,54	0,00	0,00	0,00
2021 - HP052-007	Renforcement des facteurs de compétitivité	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 082 425,88	3 082 425,88	348 121,94	2 734 303,94
2022 - HP052-007	Renforcement des facteurs de compétitivité	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-600 000,00	600 000,00	493 526,00	106 474,00
2022 - HP62_003	Renforcement des facteurs de compétitivité	906	0,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP052-007	Renforcer les facteurs de compétitivité	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 454 476,07	1 454 476,07	297 103,39	1 157 372,68
2017 - HP052-007	Renforcer les facteurs de compétitivité	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 022 808,50	12 022 808,50	539 168,29	11 483 640,21
2017 - HP62_003	Renforcer les facteurs de compétitivité	906	0,00	0,00	12 022 808,50	0,00	12 022 808,50	0,00	0,00	0,00
2019 - HP052-007	Renforcer les facteurs de compétitivité	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 510 708,28	2 510 708,28	1 924 751,64	585 956,64
2019 - HP62_003	Renforcer les facteurs de compétitivité	906	0,00	0,00	2 510 708,28	0,00	2 510 708,28	0,00	0,00	0,00
2021 - HP62_003	Renforcer les facteurs de compétitivité	906	0,00	0,00	3 082 425,88	0,00	3 082 425,88	0,00	0,00	0,00
2023 - HP052-007	Renforcer les facteurs de compétitivité	900-5	0,00	1 844 266,98	0,00	959 778,98	0,00	959 778,98	0,00	959 778,98
2009 - HP224_035	Renovation des cites mixtes regionales	902	0,00	0,00	74 422,78	0,00	74 422,78	0,00	0,00	0,00
2010 - HP224_035	Renovation des cites mixtes regionales	902	0,00	0,00	107 134,60	0,00	107 134,60	0,00	0,00	0,00
2011 - HP224_035	Renovation des cites mixtes regionales	902	0,00	0,00	7 018 236,90	0,00	7 018 236,90	0,00	0,00	0,00
2012 - HP224_035	Renovation des cites mixtes regionales	902	0,00	0,00	5 521,03	0,00	5 521,03	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2005 - HP222_004	Renovations des lycees publics	902	0,00	0,00	6 221,90	0,00	6 221,90	0,00	0,00	0,00
2006 - HP222_004	Renovations des lycees publics	902	0,00	0,00	3 610 430,10	0,00	3 610 430,10	0,00	0,00	0,00
2007 - HP222_004	Renovations des lycees publics	902	0,00	0,00	2 930 022,25	0,00	2 930 022,25	0,00	0,00	0,00
2008 - HP222_004	Renovations des lycees publics	902	0,00	0,00	13 572 680,41	0,00	13 572 680,41	0,00	0,00	0,00
2018 - HP51_002	Requalification urbaine : actions contractualisées	905	0,00	0,00	455 422,49	0,00	455 422,49	0,00	0,00	0,00
2019 - HP51_002	Requalification urbaine : actions contractualisées	905	0,00	0,00	3 811 362,36	0,00	3 811 362,36	0,00	0,00	0,00
2020 - HP51_002	Requalification urbaine : actions contractualisées	905	0,00	0,00	4 499 375,22	0,00	4 499 375,22	0,00	0,00	0,00
2021 - HP51_002	Requalification urbaine : actions contractualisées	905	0,00	0,00	8 481 592,39	0,00	8 481 592,39	0,00	0,00	0,00
2022 - HP51_002	Requalification urbaine : actions contractualisées	905	0,00	0,00	12 533 001,90	0,00	12 533 001,90	0,00	0,00	0,00
2023 - HP52-002	Requalification urbaine : actions contractualisées	905	0,00	14 151 674,00	0,00	14 151 674,00	0,00	14 151 674,00	664 464,00	13 487 210,00
2014 - HP51_002	Requalification urbaine: actions contractualisées	905	0,00	0,00	262 400,00	0,00	262 400,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP51_002	Requalification urbaine: actions contractualisées	905	0,00	0,00	834 910,45	0,00	834 910,45	0,00	0,00	0,00
2015 - HP52-002	Requalification urbaine: actions contractualisées	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-834 910,45	834 910,45	834 910,45	0,00
2018 - HP52-002	Requalification urbaine: actions contractualisées	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-455 422,49	455 422,49	195 495,19	259 927,30
2019 - HP52-002	Requalification urbaine: actions contractualisées	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 811 362,36	3 811 362,36	844 215,00	2 967 147,36
2020 - HP52-002	Requalification urbaine: actions contractualisées	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 499 375,22	4 499 375,22	1 096 603,25	3 402 771,97
2021 - HP52-002	Requalification urbaine: actions contractualisées	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 481 592,39	8 481 592,39	3 450 125,23	5 031 467,16
2022 - HP52-002	Requalification urbaine: actions contractualisées	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 533 001,90	12 533 001,90	2 573 753,36	9 959 248,54
2019 - HP288-007	Ressources numériques - manuels	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 602 460,26	1 602 460,26	410 397,60	1 192 062,66
2020 - HP288-007	Ressources numériques - manuels	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-534 557,70	534 557,70	188 100,00	346 457,70
2021 - HP288-007	Ressources numériques - manuels	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 434 597,43	10 434 597,43	644 885,12	9 789 712,31
2022 - HP288-007	Ressources numériques - manuels	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-22 280 986,31	22 280 986,31	19 317 424,21	2 963 562,10
2023 - HP288-007	Ressources numériques - manuels	902	0,00	94 000 000,00	0,00	94 000 000,00	0,00	94 000 000,00	60 304 834,89	33 695 165,11

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2014 - HP24-004	Ressources numériques des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-824,28	824,28	0,00	824,28
2015 - HP24-004	Ressources numériques des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-216 604,41	216 604,41	0,00	216 604,41
2016 - HP24-004	Ressources numériques des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-187 487,33	187 487,33	0,00	187 487,33
2017 - HP24-004	Ressources numériques des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-95 115,88	95 115,88	0,00	95 115,88
2018 - HP24-004	Ressources numériques des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-44 370,98	44 370,98	0,00	44 370,98
2019 - HP24-004	Ressources numériques des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-78 258,29	78 258,29	2 343,16	75 915,13
2020 - HP24-004	Ressources numériques des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-336 261,72	336 261,72	251 452,07	84 809,65
2021 - HP24-004	Ressources numériques des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 328 799,35	1 328 799,35	318 134,40	1 010 664,95
2022 - HP24-004	Ressources numériques des cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 312 884,71	2 312 884,71	1 086 997,65	1 225 887,06
2023 - HP24-004	Ressources numériques des cités scolaires	902	0,00	1 610 000,00	0,00	1 610 000,00	0,00	1 610 000,00	741 398,42	868 601,58
2013 - HP222-004	Ressources numériques des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-72,24	72,24	0,00	72,24
2015 - HP222-004	Ressources numériques des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-191 116,49	191 116,49	0,00	191 116,49
2016 - HP222-004	Ressources numériques des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-839 342,19	839 342,19	0,00	839 342,19
2017 - HP222-004	Ressources numériques des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 070 359,02	1 070 359,02	0,00	1 070 359,02
2018 - HP222-004	Ressources numériques des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 720 819,69	1 720 819,69	73 057,91	1 647 761,78
2019 - HP222-004	Ressources numériques des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 050 733,08	1 050 733,08	13 446,29	1 037 286,79
2020 - HP222-004	Ressources numériques des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-334 959,46	334 959,46	70 287,97	264 671,49
2021 - HP222-004	Ressources numériques des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 582 694,30	3 582 694,30	2 080 650,46	1 502 043,84
2022 - HP222-004	Ressources numériques des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 215 335,32	13 215 335,32	6 111 630,02	7 103 705,30
2023 - HP222-004	Ressources numériques des lycées publics	902	0,00	37 740 000,00	0,00	37 740 000,00	0,00	37 740 000,00	14 584 628,85	23 155 371,15
2023 - RE222-004	Ressources numériques des lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP224_011	Rénovation des cités mixtes départementales	902	0,00	0,00	1 913 195,00	0,00	1 913 195,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP224_011	Rénovation des cités mixtes départementales	902	0,00	0,00	3 092 277,20	0,00	3 092 277,20	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2013 - HP224_035	Rénovation des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	36 599,83	0,00	36 599,83	0,00	0,00	0,00
2014 - HP224_035	Rénovation des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	498 716,77	0,00	498 716,77	0,00	0,00	0,00
2015 - HP224_035	Rénovation des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	587 840,00	0,00	587 840,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP224_035	Rénovation des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	8 140 732,77	0,00	8 140 732,77	0,00	0,00	0,00
2017 - HP224_035	Rénovation des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	27 566 278,61	0,00	27 566 278,61	0,00	0,00	0,00
2018 - HP224_035	Rénovation des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	7 384 764,89	0,00	7 384 764,89	0,00	0,00	0,00
2019 - HP224_035	Rénovation des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	15 611,72	0,00	15 611,72	0,00	0,00	0,00
2020 - HP224_035	Rénovation des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	15 514 667,48	0,00	15 514 667,48	0,00	0,00	0,00
2021 - HP224_035	Rénovation des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	94 697,19	0,00	94 697,19	0,00	0,00	0,00
2022 - HP224_035	Rénovation des cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	37 063 640,89	0,00	37 063 640,89	0,00	0,00	0,00
2013 - HP222_004	Rénovation des lycées publics	902	0,00	0,00	2 995 502,34	0,00	2 995 502,34	0,00	0,00	0,00
2014 - HP222_004	Rénovation des lycées publics	902	0,00	0,00	4 233 044,50	0,00	4 233 044,50	0,00	0,00	0,00
2015 - HP222_004	Rénovation des lycées publics	902	0,00	0,00	9 991 239,04	0,00	9 991 239,04	0,00	0,00	0,00
2016 - HP222_004	Rénovation des lycées publics	902	0,00	0,00	3 091 975,63	0,00	3 091 975,63	0,00	0,00	0,00
2017 - HP222_004	Rénovation des lycées publics	902	0,00	0,00	3 863 294,00	0,00	3 863 294,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP222_004	Rénovation des lycées publics	902	0,00	0,00	27 447 113,72	0,00	27 447 113,72	0,00	0,00	0,00
2019 - HP222_004	Rénovation des lycées publics	902	0,00	0,00	52 194 216,35	0,00	52 194 216,35	0,00	0,00	0,00
2020 - HP222_004	Rénovation des lycées publics	902	0,00	0,00	44 937 960,75	0,00	44 937 960,75	0,00	0,00	0,00
2021 - HP222_004	Rénovation des lycées publics	902	0,00	0,00	146 222 130,95	0,00	146 222 130,95	0,00	0,00	0,00
2022 - HP222_004	Rénovation des lycées publics	902	0,00	0,00	229 419 946,97	0,00	229 419 946,97	0,00	0,00	0,00
2009 - HP222_004	Rénovations des lycées publics	902	0,00	0,00	600 932,10	0,00	600 932,10	0,00	0,00	0,00
2010 - HP222_004	Rénovations des lycées publics	902	0,00	0,00	544 224,92	0,00	544 224,92	0,00	0,00	0,00
2011 - HP222_004	Rénovations des lycées publics	902	0,00	0,00	3 414 080,95	0,00	3 414 080,95	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2012 - HP222_004	Rénovations des lycées publics	902	0,00	0,00	2 562 854,71	0,00	2 562 854,71	0,00	0,00	0,00
2011 - HP77-002	Réseau ferré	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 229 636,16	2 229 636,16	0,00	2 229 636,16
2011 - HP77_002	Réseau ferré	907	0,00	0,00	2 229 636,16	0,00	2 229 636,16	0,00	0,00	0,00
2012 - HP77-002	Réseau ferré	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-162 740,00	162 740,00	0,00	162 740,00
2012 - HP77_002	Réseau ferré	907	0,00	0,00	162 740,00	0,00	162 740,00	0,00	0,00	0,00
2014 - HP77-002	Réseau ferré	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-474 512,79	474 512,79	0,00	474 512,79
2014 - HP77_002	Réseau ferré	907	0,00	0,00	474 512,79	0,00	474 512,79	0,00	0,00	0,00
2015 - HP77-002	Réseau ferré	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-66 052,78	66 052,78	26 300,06	39 752,72
2015 - HP77_002	Réseau ferré	907	0,00	0,00	66 052,78	0,00	66 052,78	0,00	0,00	0,00
2015 - PR77-002	Réseau ferré	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 035 074,09	3 035 074,09	540 995,57	2 494 078,52
2015 - PR77_002	Réseau ferré	907	0,00	0,00	3 035 074,09	0,00	3 035 074,09	0,00	0,00	0,00
2022 - PR77-002	Réseau ferré	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 051 861,75	2 051 861,75	389 172,35	1 662 689,40
2022 - PR77_002	Réseau ferré	907	0,00	0,00	2 051 861,75	0,00	2 051 861,75	0,00	0,00	0,00
2023 - HP77-002	Réseau ferré	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR77-002	Réseau ferré	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2008 - CP77-001	Réseau routier	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 077 390,00	1 077 390,00	0,00	1 077 390,00
2008 - CP77_001	Réseau routier	907	0,00	0,00	1 077 390,00	0,00	1 077 390,00	0,00	0,00	0,00
2008 - HP77-001	Réseau routier	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 483 277,59	3 483 277,59	0,00	3 483 277,59
2008 - HP77_001	Réseau routier	907	0,00	0,00	3 483 277,59	0,00	3 483 277,59	0,00	0,00	0,00
2010 - HP77-001	Réseau routier	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 271 408,95	2 271 408,95	1 479 660,80	791 748,15
2010 - HP77_001	Réseau routier	907	0,00	0,00	2 271 408,95	0,00	2 271 408,95	0,00	0,00	0,00
2012 - HP77-001	Réseau routier	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 645 000,00	1 645 000,00	0,00	1 645 000,00
2012 - HP77_001	Réseau routier	907	0,00	0,00	1 645 000,00	0,00	1 645 000,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2014 - HP77-001	Réseau routier	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-510 989,77	510 989,77	0,00	510 989,77
2014 - HP77_001	Réseau routier	907	0,00	0,00	510 989,77	0,00	510 989,77	0,00	0,00	0,00
2015 - HP77-001	Réseau routier	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 129 913,40	1 129 913,40	0,00	1 129 913,40
2015 - HP77_001	Réseau routier	907	0,00	0,00	1 129 913,40	0,00	1 129 913,40	0,00	0,00	0,00
2022 - PR77-001	Réseau routier	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 500 000,00	2 500 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
2022 - PR77_001	Réseau routier	907	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - CP77-001	Réseau routier	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP77-001	Réseau routier	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR77-001	Réseau routier	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016 - PR751-001	Réseaux de chaleur	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-598 218,65	598 218,65	598 218,65	0,00
2023 - HP751-001	Réseaux de chaleur	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR751-001	Réseaux de chaleur	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP28_005	Schéma des formations	902	0,00	0,00	5 681,01	0,00	5 681,01	0,00	0,00	0,00
2021 - HP28_005	Schéma des formations	902	0,00	0,00	3 850,00	0,00	3 850,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP28_005	Schéma des formations	902	0,00	0,00	253 850,00	0,00	253 850,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP92_009	Smart Région, modernisation et innovation territoriale	909	0,00	0,00	16 004,80	0,00	16 004,80	0,00	0,00	0,00
2020 - HP92_009	Smart Région, modernisation et innovation territoriale	909	0,00	0,00	1 612 884,48	0,00	1 612 884,48	0,00	0,00	0,00
2021 - HP92_009	Smart Région, modernisation et innovation territoriale	909	0,00	0,00	446 830,89	0,00	446 830,89	0,00	0,00	0,00
2015 - HP044_013	Solidarité internationale	900	0,00	0,00	9 339,31	0,00	9 339,31	0,00	0,00	0,00
2019 - HP044_013	Solidarité internationale	900	0,00	0,00	72 332,11	0,00	72 332,11	0,00	0,00	0,00
2020 - HP044_013	Solidarité internationale	900	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP044_013	Solidarité internationale	900	0,00	0,00	217 708,55	0,00	217 708,55	0,00	0,00	0,00
2022 - HP044_013	Solidarité internationale	900	0,00	0,00	843 534,17	0,00	843 534,17	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2016 - HP052-009	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 513 994,60	2 513 994,60	628 483,14	1 885 511,46
2017 - HP052-009	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 897 851,66	6 897 851,66	2 662 268,68	4 235 582,98
2017 - HP62_005	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	906	0,00	0,00	6 897 851,66	0,00	6 897 851,66	0,00	0,00	0,00
2018 - HP052-009	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 613 653,80	5 613 653,80	4 963 901,59	649 752,21
2019 - HP052-009	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 746 799,54	5 746 799,54	2 187 369,85	3 559 429,69
2019 - HP62_005	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	906	0,00	0,00	5 746 799,54	0,00	5 746 799,54	0,00	0,00	0,00
2020 - HP052-009	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 381 423,42	4 381 423,42	1 702 234,57	2 679 188,85
2021 - HP052-009	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 397 210,43	3 397 210,43	1 919 242,52	1 477 967,91
2021 - HP62_005	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	906	0,00	0,00	3 397 210,43	0,00	3 397 210,43	0,00	0,00	0,00
2022 - HP052-009	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 491 182,19	2 491 182,19	0,00	2 491 182,19
2023 - HP052-009	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006 - HP92_001	Soutien a la recherche	909	0,00	0,00	231 964,00	0,00	231 964,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP62_006	Soutien au bassin hydrographique de la Seine	906	0,00	0,00	304 607,54	0,00	304 607,54	0,00	0,00	0,00
2019 - HP62_006	Soutien au bassin hydrographique de la Seine	906	0,00	0,00	534 723,53	0,00	534 723,53	0,00	0,00	0,00
2020 - HP052-010	Soutien au bassin hydrographique de la Seine	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-46 082,27	46 082,27	0,00	46 082,27
2022 - HP62_006	Soutien au bassin hydrographique de la Seine	906	0,00	0,00	827 187,97	0,00	827 187,97	0,00	0,00	0,00
2019 - HP92_007	Soutien au dialogue Sciences- Société	909	0,00	0,00	39 538,16	0,00	39 538,16	0,00	0,00	0,00
2021 - HP92_007	Soutien au dialogue Sciences- Société	909	0,00	0,00	94 776,44	0,00	94 776,44	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2017 - HP92_007	Soutien au dialogue sciences- société	909	0,00	0,00	4 098,27	0,00	4 098,27	0,00	0,00	0,00
2020 - HP92_007	Soutien au dialogue sciences- société	909	0,00	0,00	36 134,44	0,00	36 134,44	0,00	0,00	0,00
2022 - HP92_007	Soutien au dialogue sciences- société	909	0,00	0,00	259 000,00	0,00	259 000,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP41_008	Soutien aux centres d'IVG	904	0,00	0,00	201 037,00	0,00	201 037,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP41_008	Soutien aux centres d'IVG	904	0,00	0,00	181 791,00	0,00	181 791,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP41_008	Soutien aux centres d'IVG	904	0,00	0,00	120 400,00	0,00	120 400,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP92_001	Soutien aux compétences scientifiques et technologiques	909	0,00	0,00	2 260 657,29	0,00	2 260 657,29	0,00	0,00	0,00
2020 - HP92_001	Soutien aux compétences scientifiques et technologiques	909	0,00	0,00	6 152 321,17	0,00	6 152 321,17	0,00	0,00	0,00
2021 - HP92_001	Soutien aux compétences scientifiques et technologiques	909	0,00	0,00	9 941 536,64	0,00	9 941 536,64	0,00	0,00	0,00
2022 - HP92_001	Soutien aux compétences scientifiques et technologiques	909	0,00	0,00	6 613 520,00	0,00	6 613 520,00	0,00	0,00	0,00
2022 - RE92_001	Soutien aux compétences scientifiques et technologiques	909	0,00	0,00	5 100 000,00	0,00	5 100 000,00	0,00	0,00	0,00
2014 - HP92_006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur	909	0,00	0,00	435 760,27	0,00	435 760,27	0,00	0,00	0,00
2016 - HP92_006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur	909	0,00	0,00	2 476 347,25	0,00	2 476 347,25	0,00	0,00	0,00
2018 - HP92_006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur	909	0,00	0,00	8 264 414,38	0,00	8 264 414,38	0,00	0,00	0,00
2022 - HP92_006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur	909	0,00	0,00	19 797 847,72	0,00	19 797 847,72	0,00	0,00	0,00
2017 - HP92_006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM)	909	0,00	0,00	2 769 345,99	0,00	2 769 345,99	0,00	0,00	0,00
2019 - HP92_006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM)	909	0,00	0,00	10 843 468,69	0,00	10 843 468,69	0,00	0,00	0,00
2020 - HP92_006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM)	909	0,00	0,00	13 945 562,30	0,00	13 945 562,30	0,00	0,00	0,00
2021 - HP92_006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM)	909	0,00	0,00	14 516 912,71	0,00	14 516 912,71	0,00	0,00	0,00
2016 - HP71_007	Soutien aux démarches de développement durable	907	0,00	0,00	3 471,23	0,00	3 471,23	0,00	0,00	0,00
2020 - HP71-002	Soutien aux démarches de développement durable	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-34 031,10	34 031,10	22 113,18	11 917,92
2020 - HP71_007	Soutien aux démarches de développement durable	907	0,00	0,00	144 179,33	0,00	144 179,33	0,00	0,00	0,00
2021 - HP71-002	Soutien aux démarches de développement durable	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-69 003,83	69 003,83	60 609,11	8 394,72

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2021 - HP71_007	Soutien aux démarches de développement durable	907	0,00	0,00	115 459,79	0,00	115 459,79	0,00	0,00	0,00
2022 - HP71-002	Soutien aux démarches de développement durable	907	0,00	0,00	0,00	0,00	-131 000,00	131 000,00	42 078,00	88 922,00
2022 - HP71_007	Soutien aux démarches de développement durable	907	0,00	0,00	131 000,00	0,00	131 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP71-002	Soutien aux démarches de développement durable	907	0,00	291 160,00	0,00	291 160,00	0,00	291 160,00	4 160,00	287 000,00
2015 - HP92_005	Soutien aux pôles de compétitivité	909	0,00	0,00	342 939,13	0,00	342 939,13	0,00	0,00	0,00
2016 - HP67-004	Soutien aux pôles de compétitivité	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-902 423,93	902 423,93	723 341,11	179 082,82
2016 - HP92_005	Soutien aux pôles de compétitivité	909	0,00	0,00	1 612 499,63	0,00	1 612 499,63	0,00	0,00	0,00
2017 - HP67-004	Soutien aux pôles de compétitivité	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-759 696,11	759 696,11	240 581,90	519 114,21
2017 - HP92_005	Soutien aux pôles de compétitivité	909	0,00	0,00	773 504,41	0,00	773 504,41	0,00	0,00	0,00
2018 - HP67-004	Soutien aux pôles de compétitivité	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 462 739,95	2 462 739,95	769 234,16	1 693 505,79
2018 - HP92_005	Soutien aux pôles de compétitivité	909	0,00	0,00	2 769 718,58	0,00	2 769 718,58	0,00	0,00	0,00
2019 - HP67-004	Soutien aux pôles de compétitivité	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-896 189,98	896 189,98	0,00	896 189,98
2019 - HP92_005	Soutien aux pôles de compétitivité	909	0,00	0,00	896 189,98	0,00	896 189,98	0,00	0,00	0,00
2020 - HP67-004	Soutien aux pôles de compétitivité	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 076 140,49	9 076 140,49	4 309 436,16	4 766 704,33
2020 - HP92_005	Soutien aux pôles de compétitivité	909	0,00	0,00	9 984 797,59	0,00	9 984 797,59	0,00	0,00	0,00
2021 - HP67-004	Soutien aux pôles de compétitivité	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 289 417,44	7 289 417,44	1 093 169,38	6 196 248,06
2021 - HP92_005	Soutien aux pôles de compétitivité	909	0,00	0,00	7 301 930,84	0,00	7 301 930,84	0,00	0,00	0,00
2022 - HP67-004	Soutien aux pôles de compétitivité	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 106 396,91	4 106 396,91	326 395,74	3 780 001,17
2022 - HP92_005	Soutien aux pôles de compétitivité	909	0,00	0,00	4 106 396,91	0,00	4 106 396,91	0,00	0,00	0,00
2022 - RE67-004	Soutien aux pôles de compétitivité	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 000 000,00	4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
2022 - RE92_005	Soutien aux pôles de compétitivité	909	0,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP6312-008	Soutien aux secteurs de l'agriculture environnement et de l'agro-alimentaire	906	0,00	11 059 634,78	0,00	11 055 763,17	142 244,65	10 913 518,52	578 675,20	10 334 843,32
2023 - RE6312-008	Soutien aux secteurs de l'agriculture environnement et de l'agro-alimentaire	906	0,00	790 365,22	0,00	790 365,22	0,00	790 365,22	60 818,26	729 546,96

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2018 - HP93_001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	909	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP93_001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	909	0,00	0,00	188 940,77	0,00	188 940,77	0,00	0,00	0,00
2020 - HP93_001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	909	0,00	0,00	607 193,35	0,00	607 193,35	0,00	0,00	0,00
2021 - HP93_001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	909	0,00	0,00	1 073 933,33	0,00	1 073 933,33	0,00	0,00	0,00
2022 - HP93_001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	909	0,00	0,00	1 087 513,22	0,00	1 087 513,22	0,00	0,00	0,00
2022 - RE93_001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	909	0,00	0,00	151 332,00	0,00	151 332,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP93_001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	909	0,00	0,00	190 657,60	0,00	190 657,60	0,00	0,00	0,00
2017 - HP93_001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	909	0,00	0,00	35 692,66	0,00	35 692,66	0,00	0,00	0,00
2016 - HP6312-008	Soutien aux secteurs de l'agriculture et environnement et de l'agro-alimentaire	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-179 582,40	179 582,40	38 591,31	140 991,09
2017 - HP6312-008	Soutien aux secteurs de l'agriculture et environnement et de l'agro-alimentaire	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-14 164,78	14 164,78	0,00	14 164,78
2018 - HP6312-008	Soutien aux secteurs de l'agriculture et environnement et de l'agro-alimentaire	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-58 051,81	58 051,81	2 600,00	55 451,81
2019 - HP6312-008	Soutien aux secteurs de l'agriculture et environnement et de l'agro-alimentaire	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-83 805,54	83 805,54	15 607,35	68 198,19
2020 - HP6312-008	Soutien aux secteurs de l'agriculture et environnement et de l'agro-alimentaire	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-914 478,64	914 478,64	265 169,08	649 309,56
2021 - HP6312-008	Soutien aux secteurs de l'agriculture et environnement et de l'agro-alimentaire	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 390 017,84	1 390 017,84	289 260,13	1 100 757,71
2022 - HP6312-008	Soutien aux secteurs de l'agriculture et environnement et de l'agro-alimentaire	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 285 595,22	1 285 595,22	341 825,36	943 769,86
2022 - RE6312-008	Soutien aux secteurs de l'agriculture et environnement et de l'agro-alimentaire	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-443 651,32	443 651,32	102 570,80	341 080,52
2017 - HP92_008	Soutien aux transferts de technologie	909	0,00	0,00	2 311 908,94	0,00	2 311 908,94	0,00	0,00	0,00
2018 - HP92_008	Soutien aux transferts de technologie	909	0,00	0,00	2 760 000,00	0,00	2 760 000,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP92_008	Soutien aux transferts de technologie	909	0,00	0,00	466 288,25	0,00	466 288,25	0,00	0,00	0,00
2020 - HP92_008	Soutien aux transferts de technologie	909	0,00	0,00	1 250 700,00	0,00	1 250 700,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP92_008	Soutien aux transferts de technologie	909	0,00	0,00	2 551 707,39	0,00	2 551 707,39	0,00	0,00	0,00
2022 - HP92_008	Soutien aux transferts de technologie	909	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
2022 - RE92_008	Soutien aux transferts de technologie	909	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - HP67-004	Soutien en matière de R & D	906	0,00	8 418 775,68	0,00	8 418 775,68	0,00	8 418 775,68	628 374,48	7 790 401,20
2023 - RE67-004	Soutien en matière de R & D	906	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
2016 - HP052-005	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-128 667,25	128 667,25	0,00	128 667,25
2016 - HP62_001	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	906	0,00	0,00	128 667,25	0,00	128 667,25	0,00	0,00	0,00
2017 - HP052-005	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-155 813,33	155 813,33	21 269,50	134 543,83
2017 - HP62_001	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	906	0,00	0,00	155 813,33	0,00	155 813,33	0,00	0,00	0,00
2018 - HP052-005	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-134 581,39	134 581,39	0,00	134 581,39
2018 - HP62_001	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	906	0,00	0,00	134 581,39	0,00	134 581,39	0,00	0,00	0,00
2019 - HP052-005	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-43 925,87	43 925,87	0,00	43 925,87
2019 - HP62_001	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	906	0,00	0,00	43 925,87	0,00	43 925,87	0,00	0,00	0,00
2021 - HP052-005	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 466 271,61	6 466 271,61	2 258 326,88	4 207 944,73
2021 - HP62_001	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	906	0,00	0,00	6 466 271,61	0,00	6 466 271,61	0,00	0,00	0,00
2022 - HP052-005	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-502 000,00	502 000,00	491 611,24	10 388,76
2022 - HP62_001	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	906	0,00	0,00	502 000,00	0,00	502 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP052-005	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	900-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP94_002	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	909	0,00	0,00	45 819,15	0,00	45 819,15	0,00	0,00	0,00
2018 - HP94_002	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	909	0,00	0,00	550 995,50	0,00	550 995,50	0,00	0,00	0,00
2019 - HP632-003	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 660 273,38	1 660 273,38	106 172,03	1 554 101,35
2019 - HP94_002	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	909	0,00	0,00	1 730 721,89	0,00	1 730 721,89	0,00	0,00	0,00
2020 - HP632-003	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-985 334,60	985 334,60	191 341,60	793 993,00
2020 - HP94_002	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	909	0,00	0,00	985 334,60	0,00	985 334,60	0,00	0,00	0,00
2021 - HP632-003	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 009 122,17	7 009 122,17	2 688 149,52	4 320 972,65
2021 - HP94_002	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	909	0,00	0,00	7 015 122,17	0,00	7 015 122,17	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - HP632-003	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 065 463,69	6 065 463,69	2 507 223,18	3 558 240,51
2022 - HP94_002	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	909	0,00	0,00	6 065 463,69	0,00	6 065 463,69	0,00	0,00	0,00
2023 - HP632-003	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	906	0,00	7 296 500,00	0,00	7 296 500,00	0,00	7 296 500,00	895 563,54	6 400 936,46
2018 - HP632-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-264 648,31	264 648,31	264 648,31	0,00
2018 - HP94_001	Soutien à l'industrie et aux autres services	909	0,00	0,00	4 275 710,79	0,00	4 275 710,79	0,00	0,00	0,00
2019 - HP632-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 288 297,15	10 288 297,15	3 023 787,38	7 264 509,77
2019 - HP94_001	Soutien à l'industrie et aux autres services	909	0,00	0,00	13 748 387,40	0,00	13 748 387,40	0,00	0,00	0,00
2020 - HP632-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 256 523,48	13 256 523,48	3 614 648,58	9 641 874,90
2020 - HP94_001	Soutien à l'industrie et aux autres services	909	0,00	0,00	14 272 911,73	0,00	14 272 911,73	0,00	0,00	0,00
2021 - HP632-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 211 977,05	13 211 977,05	3 902 191,65	9 309 785,40
2021 - HP94_001	Soutien à l'industrie et aux autres services	909	0,00	0,00	15 556 061,21	0,00	15 556 061,21	0,00	0,00	0,00
2022 - HP632-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 864 616,97	12 864 616,97	3 612 432,79	9 252 184,18
2022 - HP94_001	Soutien à l'industrie et aux autres services	909	0,00	0,00	13 996 616,97	0,00	13 996 616,97	0,00	0,00	0,00
2023 - HP632-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	906	0,00	37 306 106,15	0,00	37 306 106,15	0,00	37 306 106,15	1 898 683,90	35 407 422,25
2017 - HP67-002	Soutien à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 520 112,44	1 520 112,44	745 050,81	775 061,63
2017 - HP92_002	Soutien à l'innovation	909	0,00	0,00	1 543 424,44	0,00	1 543 424,44	0,00	0,00	0,00
2018 - HP67-002	Soutien à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-295 677,15	295 677,15	0,00	295 677,15
2018 - HP92_002	Soutien à l'innovation	909	0,00	0,00	518 398,15	0,00	518 398,15	0,00	0,00	0,00
2019 - HP67-002	Soutien à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-429 216,70	429 216,70	0,00	429 216,70
2019 - HP92_002	Soutien à l'innovation	909	0,00	0,00	429 216,70	0,00	429 216,70	0,00	0,00	0,00
2020 - HP67-002	Soutien à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-560 811,61	560 811,61	371 897,78	188 913,83
2020 - HP92_002	Soutien à l'innovation	909	0,00	0,00	560 811,61	0,00	560 811,61	0,00	0,00	0,00
2021 - HP67-002	Soutien à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 783 917,48	5 783 917,48	887 817,91	4 896 099,57

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2021 - HP92_002	Soutien à l'innovation	909	0,00	0,00	5 783 917,72	0,00	5 783 917,72	0,00	0,00	0,00
2022 - HP67-002	Soutien à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 536 495,00	2 536 495,00	0,00	2 536 495,00
2022 - HP92_002	Soutien à l'innovation	909	0,00	0,00	2 536 495,00	0,00	2 536 495,00	0,00	0,00	0,00
2022 - RE67-002	Soutien à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 380 000,00	9 380 000,00	6 860 000,00	2 520 000,00
2022 - RE92_002	Soutien à l'innovation	909	0,00	0,00	9 380 000,00	0,00	9 380 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP67-002	Soutien à l'innovation	906	0,00	19 155 000,00	0,00	19 155 000,00	0,00	19 155 000,00	12 000 000,00	7 155 000,00
2023 - RE67-002	Soutien à l'innovation	906	0,00	10 500 000,00	0,00	10 500 000,00	0,00	10 500 000,00	5 250 000,00	5 250 000,00
2021 - HP12-001	Soutien à l'équipement des sapeurs-pompiers et des centres d'équipement départementaux	901	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000 000,00	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00
2022 - HP12-001	Soutien à l'équipement des sapeurs-pompiers et des centres d'équipement départementaux	901	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 500 000,00	1 500 000,00	500 000,00	1 000 000,00
2023 - HP12-001	Soutien à l'équipement des sapeurs-pompiers et des centres d'équipement départementaux	901	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	250 000,00	1 250 000,00
2000 - CP23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 109 856,77	8 109 856,77	8 026 794,20	83 062,57
2001 - CP23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-117 782,58	117 782,58	74 332,46	43 450,12
2003 - CP23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-30 934,10	30 934,10	0,00	30 934,10
2004 - CP23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-80 842,91	80 842,91	0,00	80 842,91
2005 - CP23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 531,13	6 531,13	0,00	6 531,13
2007 - HP23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-503,20	503,20	0,00	503,20
2007 - PJ23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-87 832,87	87 832,87	0,00	87 832,87
2008 - PJ23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-74 091,52	74 091,52	0,00	74 091,52

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2009 - PJ23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-521 097,84	521 097,84	0,00	521 097,84
2010 - HP23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 573,48	8 573,48	0,00	8 573,48
2010 - PJ23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-124 190,47	124 190,47	12 749,24	111 441,23
2011 - PJ23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 994,89	11 994,89	0,00	11 994,89
2012 - PJ23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 174 725,64	1 174 725,64	0,00	1 174 725,64
2013 - PJ23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 641 873,50	6 641 873,50	56 419,60	6 585 453,90
2014 - PJ23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 374 026,11	2 374 026,11	21 840,28	2 352 185,83
2015 - HP23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 341 934,64	1 341 934,64	0,00	1 341 934,64
2015 - PJ23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-403 288,48	403 288,48	0,00	403 288,48
2015 - PR23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 503 396,08	3 503 396,08	0,00	3 503 396,08
2016 - PR23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 203,00	7 203,00	0,00	7 203,00
2017 - PR23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 536 439,87	11 536 439,87	10 365 949,72	1 170 490,15
2018 - HP23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 264 564,00	4 264 564,00	164 859,00	4 099 705,00
2018 - PR23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-320 424,00	320 424,00	22 344,00	298 080,00
2019 - PR23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-18 288 117,57	18 288 117,57	1 793 686,21	16 494 431,36

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - HP23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
2020 - PR23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-43 452 061,20	43 452 061,20	5 919 968,97	37 532 092,23
2021 - PR23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-56 270 842,66	56 270 842,66	5 562 311,36	50 708 531,30
2022 - HP23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 700 000,00	3 700 000,00	3 257 196,87	442 803,13
2022 - RE23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des étab lisements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-26 729 000,00	26 729 000,00	174 639,84	26 554 360,16
2023 - CP23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	1 910 000,00	0,00	1 910 000,00	0,00	1 910 000,00	750 000,00	1 160 000,00
2023 - PJ23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	1 315 500,00	0,00	1 315 500,00	0,00	1 315 500,00	0,00	1 315 500,00
2023 - RE23-001	Soutien à la construction, rénovation et équipement des établissements d'enseignement supérieur	902	0,00	60 924 500,00	0,00	60 924 500,00	0,00	60 924 500,00	864,00	60 923 636,00
2013 - HP61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-575 800,00	575 800,00	96 000,00	479 800,00
2013 - HP91_001	Soutien à la création et au développement des entreprises	909	0,00	0,00	575 800,00	0,00	575 800,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 628 000,00	2 628 000,00	420 000,00	2 208 000,00
2016 - HP91_001	Soutien à la création et au développement des entreprises	909	0,00	0,00	2 628 000,00	0,00	2 628 000,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2018 - HP91_001	Soutien à la création et au développement des entreprises	909	0,00	0,00	95 000,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 470,68	5 470,68	0,00	5 470,68
2019 - HP91_001	Soutien à la création et au développement des entreprises	909	0,00	0,00	55 470,68	0,00	55 470,68	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - HP61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 696 618,67	20 696 618,67	5 592 632,18	15 103 986,49
2020 - HP91_001	Soutien à la création et au développement des entreprises	909	0,00	0,00	20 696 618,67	0,00	20 696 618,67	0,00	0,00	0,00
2021 - HP61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 434 530,27	9 434 530,27	3 056 925,73	6 377 604,54
2021 - HP91_001	Soutien à la création et au développement des entreprises	909	0,00	0,00	9 734 530,27	0,00	9 734 530,27	0,00	0,00	0,00
2022 - HP61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 601 125,00	4 601 125,00	2 627 932,57	1 973 192,43
2022 - HP91_001	Soutien à la création et au développement des entreprises	909	0,00	0,00	4 601 125,00	0,00	4 601 125,00	0,00	0,00	0,00
2022 - RE61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-30 000 000,00	30 000 000,00	0,00	30 000 000,00
2022 - RE91_001	Soutien à la création et au développement des entreprises	909	0,00	0,00	30 000 000,00	0,00	30 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	906	0,00	26 904 300,84	0,00	26 904 300,84	0,00	26 904 300,84	18 694 115,84	8 210 185,00
2023 - RE61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	906	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP312_007	Soutien à la création et à la diffusion numériques	903	0,00	0,00	68 302,18	0,00	68 302,18	0,00	0,00	0,00
2016 - HP312_007	Soutien à la création et à la diffusion numériques	903	0,00	0,00	4 303,40	0,00	4 303,40	0,00	0,00	0,00
2017 - HP312_007	Soutien à la création et à la diffusion numériques	903	0,00	0,00	146 837,39	0,00	146 837,39	0,00	0,00	0,00
2019 - HP312_007	Soutien à la création et à la diffusion numériques	903	0,00	0,00	616 860,97	0,00	616 860,97	0,00	0,00	0,00
2020 - HP312_007	Soutien à la création et à la diffusion numériques	903	0,00	0,00	730 788,97	0,00	730 788,97	0,00	0,00	0,00
2021 - HP312_007	Soutien à la création et à la diffusion numériques	903	0,00	0,00	2 424 065,41	0,00	2 424 065,41	0,00	0,00	0,00
2022 - HP312_007	Soutien à la création et à la diffusion numériques	903	0,00	0,00	1 653 819,40	0,00	1 653 819,40	0,00	0,00	0,00
2017 - HP67-003	Soutien à la diffusion de la recherche	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00
2019 - HP67-003	Soutien à la diffusion de la recherche	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-39 538,16	39 538,16	8 920,00	30 618,16
2020 - HP67-003	Soutien à la diffusion de la recherche	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-27 186,96	27 186,96	7 722,52	19 464,44
2021 - HP67-003	Soutien à la diffusion de la recherche	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-93 898,41	93 898,41	23 250,31	70 648,10
2022 - HP67-003	Soutien à la diffusion de la recherche	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-258 915,44	258 915,44	140 878,74	118 036,70
2023 - HP67-003	Soutien à la diffusion de la recherche	906	0,00	222 592,00	0,00	222 592,00	0,00	222 592,00	7 889,60	214 702,40

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2003 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-293 838,00	293 838,00	0,00	293 838,00
2006 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-231 964,00	231 964,00	0,00	231 964,00
2014 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-435 760,27	435 760,27	0,00	435 760,27
2015 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-694 993,16	694 993,16	694 993,16	0,00
2016 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 154 979,60	4 154 979,60	2 140 054,62	2 014 924,98
2017 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 104 756,24	8 104 756,24	1 047 824,00	7 056 932,24
2018 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 371 658,09	13 371 658,09	2 421 499,86	10 950 158,23
2019 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 570 414,23	13 570 414,23	899 883,56	12 670 530,67
2020 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-19 401 366,46	19 401 366,46	5 240 391,81	14 160 974,65
2021 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-27 007 279,57	27 007 279,57	4 929 774,01	22 077 505,56
2022 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-26 489 685,06	26 489 685,06	1 400 555,65	25 089 129,41
2022 - RE67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	906	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 100 000,00	10 100 000,00	2 500 000,00	7 600 000,00
2023 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	906	0,00	25 727 408,00	0,00	25 652 025,00	0,00	25 652 025,00	0,00	25 652 025,00
2023 - RE67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	906	0,00	7 050 000,00	0,00	7 050 000,00	0,00	7 050 000,00	0,00	7 050 000,00
2015 - HP92_001	Soutien à la recherche hors domaines d'intérêt majeur (DIM)	909	0,00	0,00	694 993,16	0,00	694 993,16	0,00	0,00	0,00
2016 - HP92_001	Soutien à la recherche hors domaines d'intérêt majeur (DIM)	909	0,00	0,00	3 373 279,84	0,00	3 373 279,84	0,00	0,00	0,00
2017 - HP92_001	Soutien à la recherche hors domaines d'intérêt majeur (DIM)	909	0,00	0,00	3 023 501,31	0,00	3 023 501,31	0,00	0,00	0,00
2018 - HP92_001	Soutien à la recherche hors domaines d'intérêt majeur (DIM)	909	0,00	0,00	2 347 243,72	0,00	2 347 243,72	0,00	0,00	0,00
2016 - HP62_005	Soutien à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	906	0,00	0,00	2 513 994,60	0,00	2 513 994,60	0,00	0,00	0,00
2018 - HP62_005	Soutien à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	906	0,00	0,00	5 613 653,80	0,00	5 613 653,80	0,00	0,00	0,00
2020 - HP62_005	Soutien à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	906	0,00	0,00	4 381 423,42	0,00	4 381 423,42	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - HP62_005	Soutien à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	906	0,00	0,00	2 491 182,19	0,00	2 491 182,19	0,00	0,00	0,00
2008 - HP811_009	Suppression des passages à niveau	908	0,00	0,00	1 283 290,57	0,00	1 283 290,57	0,00	0,00	0,00
2008 - HP822-011	Suppression des passages à niveau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 283 290,57	1 283 290,57	0,00	1 283 290,57
2011 - HP811_009	Suppression des passages à niveau	908	0,00	0,00	269 290,86	0,00	269 290,86	0,00	0,00	0,00
2011 - HP822-011	Suppression des passages à niveau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-269 290,86	269 290,86	0,00	269 290,86
2014 - HP811_009	Suppression des passages à niveau	908	0,00	0,00	408 017,44	0,00	408 017,44	0,00	0,00	0,00
2014 - HP822-011	Suppression des passages à niveau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-408 017,44	408 017,44	0,00	408 017,44
2015 - HP811_009	Suppression des passages à niveau	908	0,00	0,00	3 174 214,63	0,00	3 174 214,63	0,00	0,00	0,00
2015 - HP822-011	Suppression des passages à niveau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 174 214,63	3 174 214,63	0,00	3 174 214,63
2016 - HP811_009	Suppression des passages à niveau	908	0,00	0,00	5 621 630,77	0,00	5 621 630,77	0,00	0,00	0,00
2016 - HP822-011	Suppression des passages à niveau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 492 092,36	4 492 092,36	401 722,27	4 090 370,09
2017 - HP811_009	Suppression des passages à niveau	908	0,00	0,00	1 078 535,03	0,00	1 078 535,03	0,00	0,00	0,00
2017 - HP822-011	Suppression des passages à niveau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 078 535,03	1 078 535,03	53 515,85	1 025 019,18
2021 - HP811_009	Suppression des passages à niveau	908	0,00	0,00	2 921 000,00	0,00	2 921 000,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP822-011	Suppression des passages à niveau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 921 000,00	2 921 000,00	0,00	2 921 000,00
2022 - HP811_009	Suppression des passages à niveau	908	0,00	0,00	10 169 000,00	0,00	10 169 000,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP822-011	Suppression des passages à niveau	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 169 000,00	10 169 000,00	0,00	10 169 000,00
2023 - HP822-011	Suppression des passages à niveau	908	0,00	3 010 361,97	0,00	3 010 361,97	0,00	3 010 361,97	0,00	3 010 361,97
2013 - HP27_001	Sécurisation des lycées	902	0,00	0,00	28 550,52	0,00	28 550,52	0,00	0,00	0,00
2014 - HP27_001	Sécurisation des lycées	902	0,00	0,00	29 942,13	0,00	29 942,13	0,00	0,00	0,00
2015 - HP27_001	Sécurisation des lycées	902	0,00	0,00	31 786,05	0,00	31 786,05	0,00	0,00	0,00
2016 - HP27_001	Sécurisation des lycées	902	0,00	0,00	222 196,30	0,00	222 196,30	0,00	0,00	0,00
2017 - HP27_001	Sécurisation des lycées	902	0,00	0,00	479 272,26	0,00	479 272,26	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2018 - HP27_001	Sécurisation des lycées	902	0,00	0,00	389 972,17	0,00	389 972,17	0,00	0,00	0,00
2019 - HP27_001	Sécurisation des lycées	902	0,00	0,00	1 659 621,73	0,00	1 659 621,73	0,00	0,00	0,00
2020 - HP27_001	Sécurisation des lycées	902	0,00	0,00	973 422,48	0,00	973 422,48	0,00	0,00	0,00
2021 - HP27_001	Sécurisation des lycées	902	0,00	0,00	12 340 046,03	0,00	12 340 046,03	0,00	0,00	0,00
2022 - HP27_001	Sécurisation des lycées	902	0,00	0,00	23 421 041,32	0,00	23 421 041,32	0,00	0,00	0,00
2019 - HP29-003	Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaire s et sociales	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 964,35	7 964,35	3 977,66	3 986,69
2020 - HP29-003	Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaire s et sociales	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-106 876,68	106 876,68	30 527,44	76 349,24
2021 - HP29-003	Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaire s et sociales	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-195 049,00	195 049,00	19 765,00	175 284,00
2022 - HP29-003	Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaire s et sociales	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-168 276,00	168 276,00	29 728,94	138 547,06
2019 - HP13_005	Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales	901	0,00	0,00	23 802,35	0,00	23 802,35	0,00	0,00	0,00
2020 - HP13_005	Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales	901	0,00	0,00	106 876,68	0,00	106 876,68	0,00	0,00	0,00
2021 - HP13_005	Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales	901	0,00	0,00	195 049,00	0,00	195 049,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP13_005	Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales	901	0,00	0,00	168 276,00	0,00	168 276,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP29-003	Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales	902	0,00	335 429,00	0,00	335 429,00	0,00	335 429,00	0,00	335 429,00
2013 - HP37_001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	0,00	0,00	32,96	0,00	32,96	0,00	0,00	0,00
2013 - HP39-001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-32,96	32,96	0,00	32,96
2017 - HP37_001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	0,00	0,00	41 544,63	0,00	41 544,63	0,00	0,00	0,00
2017 - HP39-001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-18 144,63	18 144,63	1 920,00	16 224,63
2018 - HP37_001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	0,00	0,00	419 439,32	0,00	419 439,32	0,00	0,00	0,00
2018 - HP39-001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-419 407,27	419 407,27	173 967,27	245 440,00
2019 - HP37_001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	0,00	0,00	312 265,95	0,00	312 265,95	0,00	0,00	0,00
2019 - HP39-001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-310 353,49	310 353,49	226 008,81	84 344,68
2020 - HP37_001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	0,00	0,00	1 121 908,24	0,00	1 121 908,24	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - HP39-001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 103 804,01	1 103 804,01	856 328,94	247 475,07
2021 - HP37_001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	0,00	0,00	287 591,83	0,00	287 591,83	0,00	0,00	0,00
2021 - HP39-001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-287 591,83	287 591,83	4 512,77	283 079,06
2022 - HP37_001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	0,00	0,00	1 338 910,78	0,00	1 338 910,78	0,00	0,00	0,00
2022 - HP39-001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 335 726,78	1 335 726,78	51 008,05	1 284 718,73
2023 - HP39-001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	0,00	1 860 985,00	0,00	1 860 985,00	0,00	1 860 985,00	122 400,22	1 738 584,78
2013 - HP29-001	Sécurité lycées	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-28 550,52	28 550,52	0,00	28 550,52
2014 - HP29-001	Sécurité lycées	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 942,13	29 942,13	0,00	29 942,13
2015 - HP29-001	Sécurité lycées	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-31 786,05	31 786,05	0,00	31 786,05
2016 - HP29-001	Sécurité lycées	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-215 351,30	215 351,30	46 878,31	168 472,99
2017 - HP29-001	Sécurité lycées	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-418 313,69	418 313,69	22 091,55	396 222,14
2018 - HP29-001	Sécurité lycées	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-387 006,59	387 006,59	0,00	387 006,59
2019 - HP29-001	Sécurité lycées	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 658 621,73	1 658 621,73	111 322,08	1 547 299,65
2020 - HP29-001	Sécurité lycées	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-872 051,57	872 051,57	216 312,18	655 739,39
2021 - HP29-001	Sécurité lycées	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 293 507,87	12 293 507,87	6 205 138,96	6 088 368,91
2022 - HP29-001	Sécurité lycées	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-23 421 041,32	23 421 041,32	942 576,68	22 478 464,64
2023 - HP29-001	Sécurité lycées	902	0,00	43 020 141,00	0,00	43 020 141,00	0,00	43 020 141,00	588 976,37	42 431 164,63
2004 - CP913024	TANGENTIELLES FERREES - SUBVENTIONS CH. 9130 - L. 24 CDP - ART. 130	908	0,00	0,00	11 238 802,98	0,00	11 238 802,98	0,00	0,00	0,00
2006 - CP812_013	TGV Est et LRNVS	908	0,00	0,00	824 228,66	0,00	824 228,66	0,00	0,00	0,00
2010 - PJ812_013	TGV Est et LRNVS	908	0,00	0,00	6 836,71	0,00	6 836,71	0,00	0,00	0,00
2011 - PJ812_013	TGV Est et LRNVS	908	0,00	0,00	473 143,32	0,00	473 143,32	0,00	0,00	0,00
2005 - CP52_001	Territoires prioritaires	905	0,00	0,00	3 061 302,68	0,00	3 061 302,68	0,00	0,00	0,00
2006 - CP52_001	Territoires prioritaires	905	0,00	0,00	2 964 176,43	0,00	2 964 176,43	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2009 - PJ52_001	Territoires prioritaires et strategiques	905	0,00	0,00	820 711,14	0,00	820 711,14	0,00	0,00	0,00
2010 - PJ52_001	Territoires prioritaires et strategiques	905	0,00	0,00	275 132,31	0,00	275 132,31	0,00	0,00	0,00
2011 - PJ52_001	Territoires prioritaires et strategiques	905	0,00	0,00	805 520,71	0,00	805 520,71	0,00	0,00	0,00
2014 - PJ52_001	Territoires prioritaires et stratégiques	905	0,00	0,00	316 973,15	0,00	316 973,15	0,00	0,00	0,00
2015 - PJ52_001	Territoires prioritaires et stratégiques	905	0,00	0,00	2 238 133,79	0,00	2 238 133,79	0,00	0,00	0,00
2001 - CP515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 201 127,94	2 201 127,94	0,00	2 201 127,94
2002 - CP515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-32 113,07	32 113,07	0,00	32 113,07
2003 - CP515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 286 593,22	1 286 593,22	0,00	1 286 593,22
2005 - CP515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 061 302,68	3 061 302,68	0,00	3 061 302,68
2006 - CP515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 964 176,43	2 964 176,43	0,00	2 964 176,43
2009 - PJ52-001	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-820 711,14	820 711,14	0,00	820 711,14
2010 - PJ52-001	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-275 132,31	275 132,31	0,00	275 132,31
2011 - PJ52-001	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-805 520,71	805 520,71	0,00	805 520,71
2015 - PJ515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-514 396,32	514 396,32	514 396,32	0,00
2016 - PR515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 293 814,17	3 293 814,17	2 452 932,75	840 881,42
2016 - PR52_001	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	3 353 657,09	0,00	3 353 657,09	0,00	0,00	0,00
2017 - PR515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 717 867,22	3 717 867,22	983 838,14	2 734 029,08
2017 - PR52_001	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	5 041 098,66	0,00	5 041 098,66	0,00	0,00	0,00
2018 - PR515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 135 322,60	8 135 322,60	3 247 489,03	4 887 833,57
2018 - PR52_001	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	8 587 687,72	0,00	8 587 687,72	0,00	0,00	0,00
2019 - PR515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 493 467,79	13 493 467,79	5 398 938,60	8 094 529,19
2019 - PR52_001	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	13 645 303,61	0,00	13 645 303,61	0,00	0,00	0,00
2020 - PR515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 558 656,70	8 558 656,70	2 407 214,05	6 151 442,65

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - PR52_001	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	9 760 233,14	0,00	9 760 233,14	0,00	0,00	0,00
2021 - HP515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 583 210,49	29 583 210,49	4 293 102,42	25 290 108,07
2021 - PR515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 566 489,42	15 566 489,42	2 638 995,37	12 927 494,05
2021 - PR52_001	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	15 609 907,56	0,00	15 609 907,56	0,00	0,00	0,00
2022 - HP515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 817 550,86	29 817 550,86	5 566 662,50	24 250 888,36
2022 - HP52_001	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	29 817 550,86	0,00	29 817 550,86	0,00	0,00	0,00
2022 - RE515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	-21 192 570,60	21 192 570,60	1 063 943,92	20 128 626,68
2022 - RE52_001	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	21 192 570,60	0,00	21 192 570,60	0,00	0,00	0,00
2023 - HP515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	5 477 364,67	0,00	5 476 762,67	0,00	5 476 762,67	1 760 661,16	3 716 101,51
2023 - PJ515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PJ52-001	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - RE515-002	Territoires stratégiques	905	0,00	31 683 754,07	0,00	31 683 754,07	0,00	31 683 754,07	0,00	31 683 754,07
2023 - HP833-002	Transport fluvial	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR833-002	Transport fluvial	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP222_006	Travaux de maintenance	902	0,00	0,00	1 789,30	0,00	1 789,30	0,00	0,00	0,00
2022 - HP222_006	Travaux de maintenance	902	0,00	0,00	467 200,09	0,00	467 200,09	0,00	0,00	0,00
2017 - HP224_012	Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	902	0,00	0,00	216 213,30	0,00	216 213,30	0,00	0,00	0,00
2019 - HP224_029	Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	9 138,04	0,00	9 138,04	0,00	0,00	0,00
2021 - HP224_029	Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	333 155,10	0,00	333 155,10	0,00	0,00	0,00
2022 - HP224_029	Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales	902	0,00	0,00	314 305,16	0,00	314 305,16	0,00	0,00	0,00
2010 - HP24-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-202,26	202,26	0,00	202,26
2011 - HP24-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-81 353,53	81 353,53	18 693,50	62 660,03

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2012 - HP24-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-110 063,43	110 063,43	0,00	110 063,43
2013 - HP24-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-111 554,59	111 554,59	0,00	111 554,59
2014 - HP24-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-104 547,59	104 547,59	0,00	104 547,59
2015 - HP24-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-111 164,32	111 164,32	0,00	111 164,32
2016 - HP24-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 384 649,13	1 384 649,13	0,00	1 384 649,13
2017 - HP24-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-935 596,33	935 596,33	0,00	935 596,33
2018 - HP24-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-224 732,56	224 732,56	6 558,65	218 173,91
2019 - HP24-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 111 626,51	7 111 626,51	505 055,94	6 606 570,57
2020 - HP24-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 658 965,23	4 658 965,23	1 247 559,06	3 411 406,17
2021 - HP24-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 030 730,66	13 030 730,66	2 522 847,74	10 507 882,92
2022 - HP24-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-23 587 523,21	23 587 523,21	7 193 615,87	16 393 907,34
2023 - HP24-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires	902	0,00	37 748 782,20	0,00	37 748 782,20	508 398,90	37 240 383,30	3 504 214,61	33 736 168,69
2005 - HP222-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycée s publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 641,12	5 641,12	0,00	5 641,12
2011 - HP222-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycée s publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-43 713,20	43 713,20	0,00	43 713,20
2012 - HP222-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycée s publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-107 234,09	107 234,09	0,00	107 234,09
2013 - HP222-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycée s publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-227 290,88	227 290,88	0,00	227 290,88
2014 - HP222-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycée s publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 472 697,43	1 472 697,43	0,00	1 472 697,43
2015 - HP222-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycée s publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 409 046,77	1 409 046,77	10 574,54	1 398 472,23
2016 - HP222-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycée s publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 240 817,87	2 240 817,87	48 712,00	2 192 105,87
2017 - HP222-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycée s publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 867 481,65	1 867 481,65	11 005,62	1 856 476,03
2018 - HP222-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycée s publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 558 995,58	3 558 995,58	146 906,88	3 412 088,70
2019 - HP222-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycée s publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 712 521,70	29 712 521,70	1 543 963,07	28 168 558,63
2020 - HP222-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycée s publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 030 734,22	15 030 734,22	6 004 591,65	9 026 142,57

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2021 - HP222-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-51 522 921,55	51 522 921,55	12 742 927,28	38 779 994,27
2022 - HP222-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycées publics	902	0,00	0,00	0,00	0,00	-99 392 042,88	99 392 042,88	41 325 775,06	58 066 267,82
2023 - HP222-002	Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycées publics	902	0,00	225 015 141,55	0,00	225 003 716,55	1 654,48	225 002 062,07	45 734 451,85	179 267 610,22
2023 - HP052-015	Une Europe plus intelligente	900-5	0,00	9 024 733,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP052-016	Une Europe plus verte	900-5	0,00	2 168 294,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP224_013	Équipement des cités mixtes départementales	902	0,00	0,00	2 363,87	0,00	2 363,87	0,00	0,00	0,00
2013 - HP222_008	Équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	72,24	0,00	72,24	0,00	0,00	0,00
2014 - HP222_008	Équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	49 782,71	0,00	49 782,71	0,00	0,00	0,00
2015 - HP222_008	Équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	690 522,88	0,00	690 522,88	0,00	0,00	0,00
2016 - HP222_008	Équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	924 559,59	0,00	924 559,59	0,00	0,00	0,00
2017 - HP222_008	Équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	1 831 191,39	0,00	1 831 191,39	0,00	0,00	0,00
2018 - HP222_008	Équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	2 355 154,87	0,00	2 355 154,87	0,00	0,00	0,00
2019 - HP222_008	Équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	3 955 733,69	0,00	3 955 733,69	0,00	0,00	0,00
2020 - HP222_008	Équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	6 085 853,76	0,00	6 085 853,76	0,00	0,00	0,00
2021 - HP222_008	Équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	14 891 125,40	0,00	14 891 125,40	0,00	0,00	0,00
2022 - HP222_008	Équipement des lycées publics	902	0,00	0,00	21 795 027,76	0,00	21 795 027,76	0,00	0,00	0,00
2013 - PJ32_001	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	1 706,85	0,00	1 706,85	0,00	0,00	0,00
2013 - PJ325-003	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 706,85	1 706,85	0,00	1 706,85
2016 - HP32_001	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP325-003	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-250 000,00	250 000,00	250 000,00	0,00
2017 - HP32_001	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	1 431 353,16	0,00	1 431 353,16	0,00	0,00	0,00
2017 - HP325-003	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-377 107,52	377 107,52	361 905,67	15 201,85
2017 - PJ32_001	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	72 697,49	0,00	72 697,49	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2017 - PJ325-003	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-72 697,49	72 697,49	0,00	72 697,49
2018 - HP32_001	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	1 345 035,22	0,00	1 345 035,22	0,00	0,00	0,00
2018 - HP325-003	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-139 574,68	139 574,68	114 507,67	25 067,01
2018 - PJ32_001	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	203 283,84	0,00	203 283,84	0,00	0,00	0,00
2018 - PJ325-003	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-203 283,84	203 283,84	97 570,32	105 713,52
2019 - HP32_001	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	2 643 057,52	0,00	2 643 057,52	0,00	0,00	0,00
2019 - HP325-003	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 535 661,49	1 535 661,49	560 881,20	974 780,29
2019 - PJ32_001	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	25 801,09	0,00	25 801,09	0,00	0,00	0,00
2019 - PJ325-003	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-25 801,09	25 801,09	14 584,97	11 216,12
2020 - HP32_001	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	7 851 476,63	0,00	7 851 476,63	0,00	0,00	0,00
2020 - HP325-003	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 698 588,24	7 698 588,24	2 745 553,56	4 953 034,68
2021 - HP32_001	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	31 408 149,90	0,00	31 408 149,90	0,00	0,00	0,00
2021 - HP325-003	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 624 727,42	10 624 727,42	5 759 011,87	4 865 715,55
2022 - HP32_001	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	35 231 389,40	0,00	35 231 389,40	0,00	0,00	0,00
2022 - HP325-003	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 992 366,44	20 992 366,44	7 129 990,67	13 862 375,77
2023 - HP325-003	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	30 051 860,27	0,00	30 036 860,27	4 687,07	30 032 173,20	2 285 676,48	27 746 496,72
2023 - PJ325-003	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP828-013	Études d'amélioration et de développement de l'offre de tran sport	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 762,50	29 762,50	0,00	29 762,50
2018 - HP828-013	Études d'amélioration et de développement de l'offre de tran sport	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-95 541,87	95 541,87	71 579,37	23 962,50
2022 - HP828-013	Études d'amélioration et de développement de l'offre de tran sport	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-150 730,00	150 730,00	38 306,25	112 423,75
2015 - HP818_014	Études d'amélioration et de développement de l'offre de transport	908	0,00	0,00	808 745,00	0,00	808 745,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP818_014	Études d'amélioration et de développement de l'offre de transport	908	0,00	0,00	37 101,75	0,00	37 101,75	0,00	0,00	0,00
2017 - HP818_014	Études d'amélioration et de développement de l'offre de transport	908	0,00	0,00	29 762,50	0,00	29 762,50	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2018 - HP818_014	Études d'amélioration et de développement de l'offre de transport	908	0,00	0,00	95 541,87	0,00	95 541,87	0,00	0,00	0,00
2022 - HP818_014	Études d'amélioration et de développement de l'offre de transport	908	0,00	0,00	150 730,00	0,00	150 730,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP828-013	Études d'amélioration et de développement de l'offre de transport	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP810_003	Études et expérimentations	908	0,00	0,00	11 557,02	0,00	11 557,02	0,00	0,00	0,00
2015 - HP820-002	Études et expérimentations	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 557,02	11 557,02	0,00	11 557,02
2016 - HP810_003	Études et expérimentations	908	0,00	0,00	96 800,00	0,00	96 800,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP810_003	Études et expérimentations	908	0,00	0,00	138 633,19	0,00	138 633,19	0,00	0,00	0,00
2017 - HP820-002	Études et expérimentations	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-41 653,19	41 653,19	0,00	41 653,19
2018 - HP810_003	Études et expérimentations	908	0,00	0,00	166 808,08	0,00	166 808,08	0,00	0,00	0,00
2018 - HP820-002	Études et expérimentations	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-161 001,86	161 001,86	2 671,84	158 330,02
2019 - HP810_003	Études et expérimentations	908	0,00	0,00	4 849 424,16	0,00	4 849 424,16	0,00	0,00	0,00
2019 - HP820-002	Études et expérimentations	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 545 703,31	3 545 703,31	956 320,30	2 589 383,01
2020 - HP810_003	Études et expérimentations	908	0,00	0,00	3 418 342,81	0,00	3 418 342,81	0,00	0,00	0,00
2020 - HP820-002	Études et expérimentations	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 279 497,19	3 279 497,19	852 801,13	2 426 696,06
2021 - HP810_003	Études et expérimentations	908	0,00	0,00	2 675 198,05	0,00	2 675 198,05	0,00	0,00	0,00
2021 - HP820-002	Études et expérimentations	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 675 198,05	2 675 198,05	99 923,32	2 575 274,73
2022 - HP810_003	Études et expérimentations	908	0,00	0,00	436 319,00	0,00	436 319,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP820-002	Études et expérimentations	908	0,00	0,00	0,00	0,00	-431 719,00	431 719,00	8 700,00	423 019,00
2023 - HP820-002	Études et expérimentations	908	0,00	1 304 987,25	0,00	1 304 987,25	0,00	1 304 987,25	0,00	1 304 987,25
2013 - HP222_001	Études générales lycées publics	902	0,00	0,00	91 873,66	0,00	91 873,66	0,00	0,00	0,00
2014 - HP222_001	Études générales lycées publics	902	0,00	0,00	1 937 503,52	0,00	1 937 503,52	0,00	0,00	0,00
2015 - HP222_001	Études générales lycées publics	902	0,00	0,00	130 765,25	0,00	130 765,25	0,00	0,00	0,00
2016 - HP222_001	Études générales lycées publics	902	0,00	0,00	250 936,00	0,00	250 936,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2017 - HP222_001	Études générales lycées publics	902	0,00	0,00	310 066,79	0,00	310 066,79	0,00	0,00	0,00
2018 - HP222_001	Études générales lycées publics	902	0,00	0,00	500 751,81	0,00	500 751,81	0,00	0,00	0,00
2019 - HP222_001	Études générales lycées publics	902	0,00	0,00	684 131,10	0,00	684 131,10	0,00	0,00	0,00
2020 - HP222_001	Études générales lycées publics	902	0,00	0,00	2 433 810,93	0,00	2 433 810,93	0,00	0,00	0,00
2021 - HP222_001	Études générales lycées publics	902	0,00	0,00	6 911 637,94	0,00	6 911 637,94	0,00	0,00	0,00
2022 - HP222_001	Études générales lycées publics	902	0,00	0,00	8 194 024,85	0,00	8 194 024,85	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	3 024 944 000,00	6 438 918 266,15	2 979 809 383,86	128 630 639,59	9 290 097 010,42	2 120 666 344,78	7 169 430 665,64

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	2,64	2,80	3,19	3,38

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
2019 - HP113_004	.	931	0,00	0,00	660 066,46	0,00	660 066,46	0,00	0,00	0,00
2023 - HP76-001	AEV - Ile-de-France nature	937	0,00	8 170 000,00	0,00	8 170 000,00	0,00	8 170 000,00	8 170 000,00	0,00
2017 - HP23_008	Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants	932	0,00	0,00	7 023,31	0,00	7 023,31	0,00	0,00	0,00
2018 - HP23_008	Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants	932	0,00	0,00	141 166,62	0,00	141 166,62	0,00	0,00	0,00
2019 - HP23_008	Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants	932	0,00	0,00	710 647,28	0,00	710 647,28	0,00	0,00	0,00
2020 - HP23_008	Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants	932	0,00	0,00	3 599 041,83	0,00	3 599 041,83	0,00	0,00	0,00
2021 - HP23_008	Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants	932	0,00	0,00	2 297 032,32	0,00	2 297 032,32	0,00	0,00	0,00
2022 - HP23_008	Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants	932	0,00	0,00	4 173 451,00	0,00	4 173 451,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP41_001	Accès aux soins des publics spécifiques	934	0,00	0,00	1 171,20	0,00	1 171,20	0,00	0,00	0,00
2018 - HP41_001	Accès aux soins des publics spécifiques	934	0,00	0,00	45 432,80	0,00	45 432,80	0,00	0,00	0,00
2019 - HP41_001	Accès aux soins des publics spécifiques	934	0,00	0,00	112 932,89	0,00	112 932,89	0,00	0,00	0,00
2016 - HP11_004	Accès à l'information et à l'orientation	931	0,00	0,00	26 029,63	0,00	26 029,63	0,00	0,00	0,00
2017 - HP11_004	Accès à l'information et à l'orientation	931	0,00	0,00	58 361,91	0,00	58 361,91	0,00	0,00	0,00
2018 - HP11_004	Accès à l'information et à l'orientation	931	0,00	0,00	17 549,00	0,00	17 549,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP116_004	Accès à l'information et à l'orientation	931	0,00	0,00	610 950,11	0,00	610 950,11	0,00	0,00	0,00
2019 - HP253-005	Accès à l'information et à l'orientation	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-87 797,16	87 797,16	0,00	87 797,16
2020 - HP113_004	Accès à l'information et à l'orientation	931	0,00	0,00	1 692 397,99	0,00	1 692 397,99	0,00	0,00	0,00
2020 - HP116_004	Accès à l'information et à l'orientation	931	0,00	0,00	2 441 158,29	0,00	2 441 158,29	0,00	0,00	0,00
2020 - HP253-005	Accès à l'information et à l'orientation	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-59 714,20	59 714,20	0,00	59 714,20
2021 - HP113_004	Accès à l'information et à l'orientation	931	0,00	0,00	1 944 293,23	0,00	1 944 293,23	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2021 - HP116_004	Accès à l'information et à l'orientation	931	0,00	0,00	932 830,68	0,00	932 830,68	0,00	0,00	0,00
2021 - HP253-005	Accès à l'information et à l'orientation	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-296 543,54	296 543,54	102 242,62	194 300,92
2022 - HP113_004	Accès à l'information et à l'orientation	931	0,00	0,00	3 296 381,44	0,00	3 296 381,44	0,00	0,00	0,00
2022 - HP116_004	Accès à l'information et à l'orientation	931	0,00	0,00	13 253 748,22	0,00	13 253 748,22	0,00	0,00	0,00
2022 - HP253-005	Accès à l'information et à l'orientation	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-342 912,65	342 912,65	83 973,17	258 939,48
2023 - HP253-005	Accès à l'information et à l'orientation	932	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP54_005	Action en faveur du logement des jeunes	935	0,00	0,00	49 390,12	0,00	49 390,12	0,00	0,00	0,00
2017 - HP51_003	Actions Politique de la Ville	935	0,00	0,00	7 092,42	0,00	7 092,42	0,00	0,00	0,00
2018 - HP51_003	Actions Politique de la Ville	935	0,00	0,00	93 110,21	0,00	93 110,21	0,00	0,00	0,00
2019 - HP51_003	Actions Politique de la Ville	935	0,00	0,00	339 656,15	0,00	339 656,15	0,00	0,00	0,00
2020 - HP51_003	Actions Politique de la Ville	935	0,00	0,00	343 016,66	0,00	343 016,66	0,00	0,00	0,00
2021 - HP51_003	Actions Politique de la Ville	935	0,00	0,00	641 189,84	0,00	641 189,84	0,00	0,00	0,00
2022 - HP51_003	Actions Politique de la Ville	935	0,00	0,00	1 467 500,00	0,00	1 467 500,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP6312-010	Actions agri-environnementales	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 198,64	1 198,64	0,00	1 198,64
2017 - HP93_003	Actions agri-environnementales	939	0,00	0,00	1 198,64	0,00	1 198,64	0,00	0,00	0,00
2018 - HP93_003	Actions agri-environnementales	939	0,00	0,00	13 421,94	0,00	13 421,94	0,00	0,00	0,00
2019 - HP6312-010	Actions agri-environnementales	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-736 891,07	736 891,07	595 212,88	141 678,19
2019 - HP93_003	Actions agri-environnementales	939	0,00	0,00	736 891,07	0,00	736 891,07	0,00	0,00	0,00
2020 - HP6312-010	Actions agri-environnementales	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 430 348,27	1 430 348,27	154 719,11	1 275 629,16
2020 - HP93_003	Actions agri-environnementales	939	0,00	0,00	1 446 838,13	0,00	1 446 838,13	0,00	0,00	0,00
2021 - HP6312-010	Actions agri-environnementales	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 621 516,43	1 621 516,43	187 651,52	1 433 864,91
2021 - HP93_003	Actions agri-environnementales	939	0,00	0,00	1 623 264,85	0,00	1 623 264,85	0,00	0,00	0,00
2022 - HP6312-010	Actions agri-environnementales	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 831 615,72	3 831 615,72	1 346 824,35	2 484 791,37
2022 - HP93_003	Actions agri-environnementales	939	0,00	0,00	3 834 140,84	0,00	3 834 140,84	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - RE6312-010	Actions agri-environnementales	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00
2022 - RE93_003	Actions agri-environnementales	939	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP6312-010	Actions agri-environnementales	936	0,00	3 739 958,46	0,00	3 738 983,83	2 602,40	3 736 381,43	537 929,32	3 198 452,11
2023 - RE6312-010	Actions agri-environnementales	936	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	150 000,00	150 000,00
2016 - HP23-003	Actions en faveur de l'enseignement supérieur	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00
2017 - HP23-003	Actions en faveur de l'enseignement supérieur	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-22 310,77	22 310,77	0,00	22 310,77
2018 - HP23-003	Actions en faveur de l'enseignement supérieur	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-320,97	320,97	0,00	320,97
2019 - HP23-003	Actions en faveur de l'enseignement supérieur	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-771 356,06	771 356,06	576 557,17	194 798,89
2020 - HP23-003	Actions en faveur de l'enseignement supérieur	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 696 737,37	1 696 737,37	443 421,79	1 253 315,58
2021 - HP23-003	Actions en faveur de l'enseignement supérieur	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 437 000,42	3 437 000,42	760 790,80	2 676 209,62
2022 - HP23-003	Actions en faveur de l'enseignement supérieur	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 561 273,64	7 561 273,64	4 721 686,07	2 839 587,57
2023 - HP23-003	Actions en faveur de l'enseignement supérieur	932	0,00	13 313 631,00	0,00	13 313 630,26	3 149,84	13 310 480,42	2 854 052,10	10 456 428,32
2023 - RE23-003	Actions en faveur de l'enseignement supérieur	932	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP23_004	Actions en faveur de la mobilité internationale	932	0,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP23_004	Actions en faveur de la mobilité internationale	932	0,00	0,00	4 221,52	0,00	4 221,52	0,00	0,00	0,00
2019 - HP23_004	Actions en faveur de la mobilité internationale	932	0,00	0,00	234 352,60	0,00	234 352,60	0,00	0,00	0,00
2020 - HP23_004	Actions en faveur de la mobilité internationale	932	0,00	0,00	1 049 192,15	0,00	1 049 192,15	0,00	0,00	0,00
2021 - HP23_004	Actions en faveur de la mobilité internationale	932	0,00	0,00	1 294 716,22	0,00	1 294 716,22	0,00	0,00	0,00
2022 - HP23_004	Actions en faveur de la mobilité internationale	932	0,00	0,00	3 271 006,24	0,00	3 271 006,24	0,00	0,00	0,00
2012 - HP312_008	Actions en faveur du livre et de la lecture	933	0,00	0,00	49 129,11	0,00	49 129,11	0,00	0,00	0,00
2013 - HP312_008	Actions en faveur du livre et de la lecture	933	0,00	0,00	16 510,94	0,00	16 510,94	0,00	0,00	0,00
2015 - HP312_008	Actions en faveur du livre et de la lecture	933	0,00	0,00	54 792,30	0,00	54 792,30	0,00	0,00	0,00
2016 - HP312_008	Actions en faveur du livre et de la lecture	933	0,00	0,00	46 668,00	0,00	46 668,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP312_008	Actions en faveur du livre et de la lecture	933	0,00	0,00	140 699,82	0,00	140 699,82	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2019 - HP312_008	Actions en faveur du livre et de la lecture	933	0,00	0,00	79 125,89	0,00	79 125,89	0,00	0,00	0,00
2020 - HP312_008	Actions en faveur du livre et de la lecture	933	0,00	0,00	185 029,00	0,00	185 029,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP54_005	Actions en faveur du logement des jeunes	935	0,00	0,00	377,40	0,00	377,40	0,00	0,00	0,00
2021 - HP555-004	Actions en faveur du logement des jeunes	935	0,00	0,00	0,00	0,00	-377,40	377,40	0,00	377,40
2022 - HP555-004	Actions en faveur du logement des jeunes	935	0,00	0,00	0,00	0,00	-48 812,00	48 812,00	48 812,00	0,00
2023 - HP555-004	Actions en faveur du logement des jeunes	935	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	2 854,34	47 145,66	38 145,66	9 000,00
2019 - PR76_006	Actions en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	937	0,00	0,00	6 191,04	0,00	6 191,04	0,00	0,00	0,00
2020 - PR76_006	Actions en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	937	0,00	0,00	101 674,63	0,00	101 674,63	0,00	0,00	0,00
2021 - PR76_006	Actions en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	937	0,00	0,00	251 089,71	0,00	251 089,71	0,00	0,00	0,00
2022 - HP76_006	Actions en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	937	0,00	0,00	55 832,60	0,00	55 832,60	0,00	0,00	0,00
2022 - RE76_006	Actions en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	937	0,00	0,00	266 118,86	0,00	266 118,86	0,00	0,00	0,00
2006 - HP042_004	Actions européennes	930	0,00	0,00	19 672,10	0,00	19 672,10	0,00	0,00	0,00
2006 - HP043-002	Actions européennes	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-19 672,10	19 672,10	0,00	19 672,10
2007 - HP042_004	Actions européennes	930	0,00	0,00	1 482,60	0,00	1 482,60	0,00	0,00	0,00
2007 - HP043-002	Actions européennes	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 482,60	1 482,60	0,00	1 482,60
2008 - HP042_004	Actions européennes	930	0,00	0,00	23 721,89	0,00	23 721,89	0,00	0,00	0,00
2008 - HP043-002	Actions européennes	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-23 721,89	23 721,89	0,00	23 721,89
2009 - HP042_004	Actions européennes	930	0,00	0,00	294 569,98	0,00	294 569,98	0,00	0,00	0,00
2009 - HP043-002	Actions européennes	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-294 569,98	294 569,98	0,00	294 569,98
2010 - HP042_004	Actions européennes	930	0,00	0,00	236,36	0,00	236,36	0,00	0,00	0,00
2010 - HP043-002	Actions européennes	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-236,36	236,36	0,00	236,36
2011 - HP042_004	Actions européennes	930	0,00	0,00	19 179,31	0,00	19 179,31	0,00	0,00	0,00
2011 - HP043-002	Actions européennes	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-19 179,31	19 179,31	0,00	19 179,31
2012 - HP042_004	Actions européennes	930	0,00	0,00	6 992,16	0,00	6 992,16	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2012 - HP043-002	Actions européennes	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 992,16	6 992,16	0,00	6 992,16
2019 - HP042_004	Actions européennes	930	0,00	0,00	41 471,96	0,00	41 471,96	0,00	0,00	0,00
2019 - HP043-002	Actions européennes	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 085,40	15 085,40	15 085,40	0,00
2020 - HP042_004	Actions européennes	930	0,00	0,00	13 147,35	0,00	13 147,35	0,00	0,00	0,00
2020 - HP043-002	Actions européennes	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00
2021 - HP042_004	Actions européennes	930	0,00	0,00	19 035,45	0,00	19 035,45	0,00	0,00	0,00
2021 - HP043-002	Actions européennes	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 035,45	4 035,45	4 035,45	0,00
2022 - HP042_004	Actions européennes	930	0,00	0,00	64 193,14	0,00	64 193,14	0,00	0,00	0,00
2022 - HP043-002	Actions européennes	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-59 685,31	59 685,31	55 118,31	4 567,00
2023 - HP043-002	Actions européennes	930	0,00	630 978,00	0,00	630 978,00	31 231,70	599 746,30	335 978,00	263 768,30
2019 - HP048-003	Actions internationales	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-190 622,41	190 622,41	177 079,58	13 542,83
2020 - HP048-003	Actions internationales	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-189 054,34	189 054,34	84 202,55	104 851,79
2021 - HP048-003	Actions internationales	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-574 382,83	574 382,83	318 234,45	256 148,38
2022 - HP048-003	Actions internationales	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 195 637,29	2 195 637,29	949 685,96	1 245 951,33
2023 - HP048-003	Actions internationales	930	0,00	3 701 169,00	0,00	3 701 168,93	0,00	3 701 168,93	819 039,03	2 882 129,90
2023 - HP820-005	Actions spécifiques en matière de tarification	938	0,00	96 348 200,00	0,00	96 340 000,00	0,00	96 340 000,00	96 340 000,00	0,00
2019 - HP71-004	Actions transversales	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 000,00	29 000,00	108,00	28 892,00
2019 - HP71_008	Actions transversales	937	0,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP71-004	Actions transversales	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 605,59	6 605,59	6 555,58	50,01
2020 - HP71_008	Actions transversales	937	0,00	0,00	7 002,19	0,00	7 002,19	0,00	0,00	0,00
2021 - HP71-004	Actions transversales	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-282 491,77	282 491,77	134 336,62	148 155,15
2021 - HP71_008	Actions transversales	937	0,00	0,00	294 811,77	0,00	294 811,77	0,00	0,00	0,00
2022 - HP71-004	Actions transversales	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 122 411,98	1 122 411,98	425 051,98	697 360,00
2022 - HP71_008	Actions transversales	937	0,00	0,00	1 130 905,36	0,00	1 130 905,36	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - HP71-004	Actions transversales	937	0,00	5 688 589,75	0,00	5 688 589,75	0,00	5 688 589,75	4 937 829,67	750 760,08
2012 - HP312_005	Aide a la creation et a la diffusion des arts de la scene	933	0,00	0,00	146 252,00	0,00	146 252,00	0,00	0,00	0,00
2012 - HP312_006	Aide a la creation et a la diffusion des arts plastiques	933	0,00	0,00	0,32	0,00	0,32	0,00	0,00	0,00
2019 - HP56_001	Aide au développement du territoire numérique	935	0,00	0,00	28 000,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP57-001	Aide au développement du territoire numérique	935	0,00	0,00	0,00	0,00	-28 000,00	28 000,00	28 000,00	0,00
2020 - HP56_001	Aide au développement du territoire numérique	935	0,00	0,00	140 120,00	0,00	140 120,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP57-001	Aide au développement du territoire numérique	935	0,00	0,00	0,00	0,00	-33 000,00	33 000,00	33 000,00	0,00
2021 - HP56_001	Aide au développement du territoire numérique	935	0,00	0,00	118 414,39	0,00	118 414,39	0,00	0,00	0,00
2021 - HP57-001	Aide au développement du territoire numérique	935	0,00	0,00	0,00	0,00	-118 414,39	118 414,39	26 000,00	92 414,39
2022 - HP56_001	Aide au développement du territoire numérique	935	0,00	0,00	851 549,18	0,00	851 549,18	0,00	0,00	0,00
2022 - HP57-001	Aide au développement du territoire numérique	935	0,00	0,00	0,00	0,00	-851 050,34	851 050,34	744 724,45	106 325,89
2023 - HP57-001	Aide au développement du territoire numérique	935	0,00	800 000,00	0,00	799 200,00	0,00	799 200,00	453 931,30	345 268,70
2012 - HP311-007	Aide au livre et à la lecture	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-49 129,11	49 129,11	0,00	49 129,11
2013 - HP311-007	Aide au livre et à la lecture	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 510,94	16 510,94	0,00	16 510,94
2014 - HP311-007	Aide au livre et à la lecture	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-50 283,03	50 283,03	0,00	50 283,03
2014 - HP312_008	Aide au livre et à la lecture	933	0,00	0,00	50 283,03	0,00	50 283,03	0,00	0,00	0,00
2015 - HP311-007	Aide au livre et à la lecture	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-54 792,30	54 792,30	0,00	54 792,30
2016 - HP311-007	Aide au livre et à la lecture	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-46 668,00	46 668,00	0,00	46 668,00
2017 - HP311-007	Aide au livre et à la lecture	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-37 343,54	37 343,54	0,00	37 343,54
2017 - HP312_008	Aide au livre et à la lecture	933	0,00	0,00	37 343,54	0,00	37 343,54	0,00	0,00	0,00
2018 - HP311-007	Aide au livre et à la lecture	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-110 699,74	110 699,74	0,00	110 699,74
2019 - HP311-007	Aide au livre et à la lecture	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-45 870,68	45 870,68	15 607,87	30 262,81
2020 - HP311-007	Aide au livre et à la lecture	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-150 239,14	150 239,14	37 966,17	112 272,97
2021 - HP311-007	Aide au livre et à la lecture	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-578 549,23	578 549,23	270 442,80	308 106,43

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2021 - HP312_008	Aide au livre et à la lecture	933	0,00	0,00	623 080,51	0,00	623 080,51	0,00	0,00	0,00
2022 - HP311-007	Aide au livre et à la lecture	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 820 362,43	2 820 362,43	1 813 831,71	1 006 530,72
2022 - HP312_008	Aide au livre et à la lecture	933	0,00	0,00	2 901 822,43	0,00	2 901 822,43	0,00	0,00	0,00
2023 - HP311-007	Aide au livre et à la lecture	933	0,00	2 871 223,00	0,00	2 871 076,76	4 027,74	2 867 049,02	635 342,46	2 231 706,56
2020 - HP28_011	Aide à l'introduction de produits biologiques et locaux dans les lycées	932	0,00	0,00	320 420,00	0,00	320 420,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP28_011	Aide à l'introduction de produits biologiques et locaux dans les lycées	932	0,00	0,00	348 170,75	0,00	348 170,75	0,00	0,00	0,00
2022 - HP28_011	Aide à l'introduction de produits biologiques et locaux dans les lycées	932	0,00	0,00	441 722,00	0,00	441 722,00	0,00	0,00	0,00
2012 - HP311-005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-146 252,00	146 252,00	0,00	146 252,00
2013 - HP311-005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-74,97	74,97	0,00	74,97
2013 - HP312_005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	74,97	0,00	74,97	0,00	0,00	0,00
2014 - HP311-005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-69 916,28	69 916,28	0,00	69 916,28
2014 - HP312_005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	69 916,28	0,00	69 916,28	0,00	0,00	0,00
2015 - HP311-005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-75 853,10	75 853,10	0,00	75 853,10
2015 - HP312_005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	75 853,10	0,00	75 853,10	0,00	0,00	0,00
2018 - HP311-005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-101 652,83	101 652,83	101 652,83	0,00
2018 - HP312_005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	122 296,88	0,00	122 296,88	0,00	0,00	0,00
2019 - HP311-005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-218 548,24	218 548,24	123 252,26	95 295,98
2019 - HP312_005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	306 424,93	0,00	306 424,93	0,00	0,00	0,00
2020 - HP311-005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 519 870,20	2 519 870,20	1 620 353,60	899 516,60
2020 - HP312_005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	2 829 122,21	0,00	2 829 122,21	0,00	0,00	0,00
2021 - HP311-005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 296 454,64	5 296 454,64	3 434 795,75	1 861 658,89
2021 - HP312_005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	5 542 962,46	0,00	5 542 962,46	0,00	0,00	0,00
2022 - HP311-005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 737 473,04	20 737 473,04	16 609 339,28	4 128 133,76
2022 - HP312_005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	0,00	21 410 079,93	0,00	21 410 079,93	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - HP311-005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00	34 256 446,52	0,00	34 246 446,00	5 065,06	34 241 380,94	13 871 095,85	20 370 285,09
2013 - HP312_006	Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques	933	0,00	0,00	64 812,63	0,00	64 812,63	0,00	0,00	0,00
2014 - HP312_006	Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques	933	0,00	0,00	405,69	0,00	405,69	0,00	0,00	0,00
2019 - HP312_006	Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques	933	0,00	0,00	51 908,21	0,00	51 908,21	0,00	0,00	0,00
2020 - HP312_006	Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques	933	0,00	0,00	247 135,15	0,00	247 135,15	0,00	0,00	0,00
2021 - HP312_006	Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques	933	0,00	0,00	328 384,12	0,00	328 384,12	0,00	0,00	0,00
2022 - HP312_006	Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques	933	0,00	0,00	1 696 085,76	0,00	1 696 085,76	0,00	0,00	0,00
2017 - HP281-001	Aides aux élèves	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-187 692,92	187 692,92	0,00	187 692,92
2019 - HP281-001	Aides aux élèves	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 139,24	11 139,24	0,00	11 139,24
2020 - HP281-001	Aides aux élèves	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-847 254,15	847 254,15	56 104,23	791 149,92
2021 - HP281-001	Aides aux élèves	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-362 237,14	362 237,14	15 881,38	346 355,76
2022 - HP281-001	Aides aux élèves	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-961 290,26	961 290,26	343 298,03	617 992,23
2023 - HP281-001	Aides aux élèves	932	0,00	17 909 764,45	0,00	17 909 764,45	0,00	17 909 764,45	16 099 328,61	1 810 435,84
2017 - HP28_004	Aides aux élèves de second cycle	932	0,00	0,00	187 692,92	0,00	187 692,92	0,00	0,00	0,00
2019 - HP28_004	Aides aux élèves de second cycle	932	0,00	0,00	11 139,24	0,00	11 139,24	0,00	0,00	0,00
2020 - HP28_004	Aides aux élèves de second cycle	932	0,00	0,00	847 407,18	0,00	847 407,18	0,00	0,00	0,00
2021 - HP28_004	Aides aux élèves de second cycle	932	0,00	0,00	614 211,60	0,00	614 211,60	0,00	0,00	0,00
2022 - HP28_004	Aides aux élèves de second cycle	932	0,00	0,00	1 773 892,41	0,00	1 773 892,41	0,00	0,00	0,00
2021 - HP288-004	Aides aux élèves de second cycle, BTS, CPGE post-bac et assi milées	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-600 145,21	600 145,21	20 516,82	579 628,39
2022 - HP288-004	Aides aux élèves de second cycle, BTS, CPGE post-bac et assi milées	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 253 051,66	1 253 051,66	32 828,94	1 220 222,72
2023 - HP288-004	Aides aux élèves de second cycle, BTS, CPGE post-bac et assimilées	932	0,00	7 115 028,00	0,00	7 115 028,00	7 280,00	7 107 748,00	5 539 801,00	1 567 947,00
2022 - HP28_009	Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées	932	0,00	0,00	3 181,00	0,00	3 181,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP051-019	Ajustements liés aux corrections	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP052-021	Ajustements liés aux corrections	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - HP0580-022	Ajustements liés aux corrections	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021 - PR042-001	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-24 231,21	24 231,21	24 231,21	0,00
2022 - PR042-001	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-99 230,70	99 230,70	50 630,68	48 600,02
2018 - PR041_018	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	930	0,00	0,00	7 806,47	0,00	7 806,47	0,00	0,00	0,00
2021 - PR041_018	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	930	0,00	0,00	24 231,21	0,00	24 231,21	0,00	0,00	0,00
2022 - PR041_018	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	930	0,00	0,00	99 921,54	0,00	99 921,54	0,00	0,00	0,00
2023 - PR042-001	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	930	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
2016 - HP510-001	Aménagement et territoires	935	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 537,00	3 537,00	0,00	3 537,00
2018 - HP510-001	Aménagement et territoires	935	0,00	0,00	0,00	0,00	-21 290,96	21 290,96	14 399,71	6 891,25
2019 - HP510-001	Aménagement et territoires	935	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 900,30	3 900,30	3 900,29	0,01
2020 - HP510-001	Aménagement et territoires	935	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 992,36	6 992,36	0,00	6 992,36
2021 - HP510-001	Aménagement et territoires	935	0,00	0,00	0,00	0,00	-22 206,74	22 206,74	13 755,49	8 451,25
2022 - HP510-001	Aménagement et territoires	935	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 134 636,48	1 134 636,48	849 700,54	284 935,94
2023 - HP510-001	Aménagement et territoires	935	0,00	1 019 000,00	0,00	1 019 000,00	0,00	1 019 000,00	69 899,78	949 100,22
2018 - HP020-008	Assistance technique	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-51 994,92	51 994,92	0,00	51 994,92
2019 - HP020-008	Assistance technique	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 976,32	3 976,32	0,00	3 976,32
2020 - HP020-008	Assistance technique	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-438 470,32	438 470,32	280 978,80	157 491,52
2021 - HP020-008	Assistance technique	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 039 242,12	1 039 242,12	222 311,76	816 930,36
2022 - HP020-008	Assistance technique	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-844 813,82	844 813,82	209 067,03	635 746,79
2023 - HP020-008	Assistance technique	930	0,00	2 403 000,00	0,00	889 954,00	0,00	889 954,00	498 493,43	391 460,57
2015 - HP052-020	Assistance technique FEDER	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-57 229,54	57 229,54	0,00	57 229,54
2015 - HP62_007	Assistance technique FEDER	936	0,00	0,00	57 229,54	0,00	57 229,54	0,00	0,00	0,00
2017 - HP052-020	Assistance technique FEDER	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-120 723,15	120 723,15	0,00	120 723,15
2017 - HP62_007	Assistance technique FEDER	936	0,00	0,00	120 723,15	0,00	120 723,15	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2018 - HP052-020	Assistance technique FEDER	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-32 302,16	32 302,16	0,00	32 302,16
2018 - HP62_007	Assistance technique FEDER	936	0,00	0,00	32 302,16	0,00	32 302,16	0,00	0,00	0,00
2020 - HP052-020	Assistance technique FEDER	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-124 530,31	124 530,31	0,00	124 530,31
2020 - HP62_007	Assistance technique FEDER	936	0,00	0,00	124 530,31	0,00	124 530,31	0,00	0,00	0,00
2022 - HP052-020	Assistance technique FEDER	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 239 279,51	1 239 279,51	1 098 592,75	140 686,76
2022 - HP62_007	Assistance technique FEDER	936	0,00	0,00	1 239 279,51	0,00	1 239 279,51	0,00	0,00	0,00
2023 - HP052-020	Assistance technique FEDER	930-5	0,00	1 745 000,00	0,00	1 005 771,60	0,00	1 005 771,60	925 661,76	80 109,84
2015 - HP051-018	Assistance technique FSE	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-35 897,00	35 897,00	0,00	35 897,00
2015 - HP61_005	Assistance technique FSE	936	0,00	0,00	35 897,00	0,00	35 897,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP051-018	Assistance technique FSE	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-129 199,45	129 199,45	0,00	129 199,45
2016 - HP61_005	Assistance technique FSE	936	0,00	0,00	129 199,45	0,00	129 199,45	0,00	0,00	0,00
2017 - HP051-018	Assistance technique FSE	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-72 746,55	72 746,55	0,00	72 746,55
2017 - HP61_005	Assistance technique FSE	936	0,00	0,00	72 746,55	0,00	72 746,55	0,00	0,00	0,00
2018 - HP051-018	Assistance technique FSE	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-27 879,00	27 879,00	0,00	27 879,00
2018 - HP61_005	Assistance technique FSE	936	0,00	0,00	402 576,38	0,00	402 576,38	0,00	0,00	0,00
2019 - HP051-018	Assistance technique FSE	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-190 186,51	190 186,51	0,00	190 186,51
2019 - HP61_005	Assistance technique FSE	936	0,00	0,00	621 090,17	0,00	621 090,17	0,00	0,00	0,00
2020 - HP051-018	Assistance technique FSE	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-693 213,51	693 213,51	0,00	693 213,51
2020 - HP61_005	Assistance technique FSE	936	0,00	0,00	746 213,98	0,00	746 213,98	0,00	0,00	0,00
2022 - HP051-018	Assistance technique FSE	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 206 472,86	1 206 472,86	990 888,75	215 584,11
2022 - HP61_005	Assistance technique FSE	936	0,00	0,00	1 206 472,86	0,00	1 206 472,86	0,00	0,00	0,00
2023 - HP051-018	Assistance technique FSE	930-5	0,00	1 414 000,00	0,00	947 572,52	0,00	947 572,52	914 919,47	32 653,05
2023 - HP428-006	Autres interventions sociales	934	0,00	46 500 000,00	0,00	46 500 000,00	0,00	46 500 000,00	44 085 406,40	2 414 593,60
2019 - HP28_003	Centre de ressources	932	0,00	0,00	146 799,81	0,00	146 799,81	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2019 - HP288-003	Centre de ressources	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-137 850,88	137 850,88	21 580,88	116 270,00
2020 - HP28_003	Centre de ressources	932	0,00	0,00	175 876,69	0,00	175 876,69	0,00	0,00	0,00
2020 - HP288-003	Centre de ressources	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-126 968,92	126 968,92	41 996,70	84 972,22
2021 - HP28_003	Centre de ressources	932	0,00	0,00	416 023,45	0,00	416 023,45	0,00	0,00	0,00
2021 - HP288-003	Centre de ressources	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-366 023,45	366 023,45	0,00	366 023,45
2022 - HP28_003	Centre de ressources	932	0,00	0,00	850 000,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP288-003	Centre de ressources	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-850 000,00	850 000,00	338 692,62	511 307,38
2023 - HP288-003	Centre de ressources	932	0,00	800 000,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00
2023 - RE288-003	Centre de ressources	932	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP33_002	Charges diverses liées aux Iles de loisirs	933	0,00	0,00	206,00	0,00	206,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP338-002	Charges diverses liées aux Iles de loisirs	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-206,00	206,00	0,00	206,00
2019 - HP33_002	Charges diverses liées aux Iles de loisirs	933	0,00	0,00	1 175,30	0,00	1 175,30	0,00	0,00	0,00
2019 - HP338-002	Charges diverses liées aux Iles de loisirs	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 175,30	1 175,30	0,00	1 175,30
2020 - HP33_002	Charges diverses liées aux Iles de loisirs	933	0,00	0,00	11 888,15	0,00	11 888,15	0,00	0,00	0,00
2020 - HP338-002	Charges diverses liées aux Iles de loisirs	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 101,60	7 101,60	0,00	7 101,60
2021 - HP33_002	Charges diverses liées aux Iles de loisirs	933	0,00	0,00	244 598,55	0,00	244 598,55	0,00	0,00	0,00
2021 - HP338-002	Charges diverses liées aux Iles de loisirs	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-244 598,55	244 598,55	162 384,00	82 214,55
2022 - HP33_002	Charges diverses liées aux Iles de loisirs	933	0,00	0,00	494 136,00	0,00	494 136,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP338-002	Charges diverses liées aux Iles de loisirs	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-494 136,00	494 136,00	191 415,09	302 720,91
2023 - HP338-002	Charges diverses liées aux Iles de loisirs	933	0,00	2 730 217,05	0,00	2 730 217,05	0,00	2 730 217,05	2 137 726,05	592 491,00
2018 - HP0202_011	Charges liées aux immeubles	930	0,00	0,00	65 013,39	0,00	65 013,39	0,00	0,00	0,00
2019 - HP0202_011	Charges liées aux immeubles	930	0,00	0,00	954 036,79	0,00	954 036,79	0,00	0,00	0,00
2020 - HP0202_011	Charges liées aux immeubles	930	0,00	0,00	447 539,69	0,00	447 539,69	0,00	0,00	0,00
2021 - HP0202_011	Charges liées aux immeubles	930	0,00	0,00	1 782 883,71	0,00	1 782 883,71	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - HP0202_011	Charges liées aux immeubles	930	0,00	0,00	5 288 370,81	0,00	5 288 370,81	0,00	0,00	0,00
2022 - HP62-001	Choose Paris region	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-857 500,00	857 500,00	275 591,00	581 909,00
2023 - HP62-001	Choose Paris region	936	0,00	9 150 000,00	0,00	9 150 000,00	0,00	9 150 000,00	9 150 000,00	0,00
2017 - HP0202_003	Communication institutionnelle	930	0,00	0,00	17 862,00	0,00	17 862,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP022-012	Communication institutionnelle	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 862,00	17 862,00	0,00	17 862,00
2018 - HP0202_003	Communication institutionnelle	930	0,00	0,00	13 920,00	0,00	13 920,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP022-012	Communication institutionnelle	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 920,00	13 920,00	0,00	13 920,00
2019 - HP0202_003	Communication institutionnelle	930	0,00	0,00	50 594,90	0,00	50 594,90	0,00	0,00	0,00
2019 - HP022-012	Communication institutionnelle	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-50 594,90	50 594,90	20 280,00	30 314,90
2020 - HP0202_003	Communication institutionnelle	930	0,00	0,00	3 567,95	0,00	3 567,95	0,00	0,00	0,00
2020 - HP022-012	Communication institutionnelle	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 567,95	3 567,95	359,64	3 208,31
2021 - HP0202_003	Communication institutionnelle	930	0,00	0,00	127 609,50	0,00	127 609,50	0,00	0,00	0,00
2021 - HP022-012	Communication institutionnelle	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-52 317,09	52 317,09	51 630,90	686,19
2022 - HP0202_003	Communication institutionnelle	930	0,00	0,00	1 168 160,21	0,00	1 168 160,21	0,00	0,00	0,00
2022 - HP022-012	Communication institutionnelle	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 145 923,72	1 145 923,72	1 050 678,10	95 245,62
2023 - HP022-012	Communication institutionnelle	930	0,00	11 265 000,00	0,00	11 265 000,00	258 268,76	11 006 731,24	9 186 534,26	1 820 196,98
2019 - PR74_007	Contrats trame verte et bleue	937	0,00	0,00	18 515,55	0,00	18 515,55	0,00	0,00	0,00
2020 - PR731-002	Contrats trame verte et bleue	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 626,23	29 626,23	0,00	29 626,23
2020 - PR74_007	Contrats trame verte et bleue	937	0,00	0,00	29 626,23	0,00	29 626,23	0,00	0,00	0,00
2021 - PR731-002	Contrats trame verte et bleue	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 734,50	2 734,50	0,00	2 734,50
2021 - PR74_007	Contrats trame verte et bleue	937	0,00	0,00	2 734,50	0,00	2 734,50	0,00	0,00	0,00
2022 - HP731-002	Contrats trame verte et bleue	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-115 340,05	115 340,05	115 340,05	0,00
2022 - HP74_007	Contrats trame verte et bleue	937	0,00	0,00	134 939,00	0,00	134 939,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP731-002	Contrats trame verte et bleue	937	0,00	219 044,00	0,00	219 044,00	0,00	219 044,00	67 743,27	151 300,73

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - PR731-002	Contrats trame verte et bleue	937	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP820-004	Contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens	938	0,00	730 735 000,00	0,00	730 734 274,18	0,00	730 734 274,18	730 734 274,18	0,00
2019 - HP048_017	Coopération décentralisée	930	0,00	0,00	155 617,56	0,00	155 617,56	0,00	0,00	0,00
2020 - HP048_017	Coopération décentralisée	930	0,00	0,00	130 632,17	0,00	130 632,17	0,00	0,00	0,00
2021 - HP048_017	Coopération décentralisée	930	0,00	0,00	238 608,35	0,00	238 608,35	0,00	0,00	0,00
2022 - HP048_017	Coopération décentralisée	930	0,00	0,00	1 842 103,29	0,00	1 842 103,29	0,00	0,00	0,00
2012 - HP313_004	Developpement du patrimoine en Region	933	0,00	0,00	2 185,40	0,00	2 185,40	0,00	0,00	0,00
2017 - HP052-010	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la S eine	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-107 610,52	107 610,52	97 787,87	9 822,65
2017 - HP62_006	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine	936	0,00	0,00	107 610,52	0,00	107 610,52	0,00	0,00	0,00
2020 - HP62_006	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine	936	0,00	0,00	18 915,00	0,00	18 915,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP052-010	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP048_019	Dispositif actions internationales	930	0,00	0,00	72 404,58	0,00	72 404,58	0,00	0,00	0,00
2021 - HP048_019	Dispositif actions internationales	930	0,00	0,00	127 588,38	0,00	127 588,38	0,00	0,00	0,00
2022 - HP048_019	Dispositif actions internationales	930	0,00	0,00	182 434,00	0,00	182 434,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP42_001	Dispositif en faveur de la petite enfance	934	0,00	0,00	65 441,01	0,00	65 441,01	0,00	0,00	0,00
2020 - HP4228-001	Dispositif en faveur de la petite enfance	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-65 441,01	65 441,01	0,00	65 441,01
2021 - HP42_001	Dispositif en faveur de la petite enfance	934	0,00	0,00	28 146,25	0,00	28 146,25	0,00	0,00	0,00
2021 - HP4228-001	Dispositif en faveur de la petite enfance	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-26 267,66	26 267,66	17 247,53	9 020,13
2022 - HP42_001	Dispositif en faveur de la petite enfance	934	0,00	0,00	67 081,44	0,00	67 081,44	0,00	0,00	0,00
2022 - HP4228-001	Dispositif en faveur de la petite enfance	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-67 081,44	67 081,44	17 081,44	50 000,00
2023 - HP4228-001	Dispositif en faveur de la petite enfance	934	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP42_003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	934	0,00	0,00	81 137,24	0,00	81 137,24	0,00	0,00	0,00
2018 - HP424-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-25 325,20	25 325,20	25 325,20	0,00
2019 - HP42_003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	934	0,00	0,00	241 082,42	0,00	241 082,42	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2019 - HP424-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-208 240,34	208 240,34	40 347,43	167 892,91
2020 - HP42_003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	934	0,00	0,00	1 570 652,08	0,00	1 570 652,08	0,00	0,00	0,00
2020 - HP424-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 565 683,78	1 565 683,78	1 078 618,61	487 065,17
2021 - HP42_003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	934	0,00	0,00	1 602 047,79	0,00	1 602 047,79	0,00	0,00	0,00
2021 - HP424-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 483 608,23	1 483 608,23	644 810,55	838 797,68
2022 - HP42_003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	934	0,00	0,00	6 690 664,37	0,00	6 690 664,37	0,00	0,00	0,00
2022 - HP424-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 529 309,24	6 529 309,24	3 834 376,90	2 694 932,34
2023 - HP424-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	934	0,00	3 451 536,00	0,00	3 451 536,00	975,51	3 450 560,49	193 008,69	3 257 551,80
2023 - RE424-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	934	0,00	706 908,00	0,00	706 908,00	0,00	706 908,00	0,00	706 908,00
2019 - HP95_001	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	939	0,00	0,00	105 834,46	0,00	105 834,46	0,00	0,00	0,00
2020 - HP95_001	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	939	0,00	0,00	302 092,58	0,00	302 092,58	0,00	0,00	0,00
2021 - HP95_001	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	939	0,00	0,00	315 697,21	0,00	315 697,21	0,00	0,00	0,00
2022 - HP95_001	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	939	0,00	0,00	1 115 010,39	0,00	1 115 010,39	0,00	0,00	0,00
2019 - HP633-006	Dispositifs régionaux et soutien aux organismes	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-75 716,23	75 716,23	0,00	75 716,23
2020 - HP633-006	Dispositifs régionaux et soutien aux organismes	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-265 673,28	265 673,28	33 985,42	231 687,86
2021 - HP633-006	Dispositifs régionaux et soutien aux organismes	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-299 397,21	299 397,21	35 362,97	264 034,24
2022 - HP633-006	Dispositifs régionaux et soutien aux organismes	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 425 095,58	1 425 095,58	1 056 212,50	368 883,08
2023 - HP633-006	Dispositifs régionaux et soutien aux organismes	936	0,00	14 437 116,85	0,00	14 397 402,00	1 471,58	14 395 930,42	12 896 825,24	1 499 105,18
2015 - HP052-008	Diversification et amélioration des applications des TIC	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-131 354,02	131 354,02	16 320,88	115 033,14
2015 - HP62_004	Diversification et amélioration des applications des TIC	936	0,00	0,00	229 155,50	0,00	229 155,50	0,00	0,00	0,00
2016 - HP052-008	Diversification et amélioration des applications des TIC	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-124 626,06	124 626,06	0,00	124 626,06
2016 - HP62_004	Diversification et amélioration des applications des TIC	936	0,00	0,00	178 793,70	0,00	178 793,70	0,00	0,00	0,00
2017 - HP052-008	Diversification et amélioration des applications des TIC	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-233 556,28	233 556,28	0,00	233 556,28
2017 - HP62_004	Diversification et amélioration des applications des TIC	936	0,00	0,00	233 556,28	0,00	233 556,28	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2018 - HP052-008	Diversification et amélioration des applications des TIC	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-571 174,48	571 174,48	0,00	571 174,48
2018 - HP62_004	Diversification et amélioration des applications des TIC	936	0,00	0,00	571 174,48	0,00	571 174,48	0,00	0,00	0,00
2021 - HP052-008	Diversification et amélioration des applications des TIC	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-718 066,18	718 066,18	0,00	718 066,18
2021 - HP62_004	Diversification et amélioration des applications des TIC	936	0,00	0,00	718 066,18	0,00	718 066,18	0,00	0,00	0,00
2023 - HP052-008	Diversification et amélioration des applications des TIC	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP020-003	Dépenses associées au personnel	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 584,79	7 584,79	0,00	7 584,79
2018 - HP020-003	Dépenses associées au personnel	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-23 844,59	23 844,59	0,00	23 844,59
2019 - HP020-003	Dépenses associées au personnel	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-95 598,27	95 598,27	31 051,62	64 546,65
2020 - HP020-003	Dépenses associées au personnel	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-254 393,04	254 393,04	77 374,45	177 018,59
2021 - HP020-003	Dépenses associées au personnel	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-385 908,05	385 908,05	127 629,31	258 278,74
2022 - HP020-003	Dépenses associées au personnel	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 383 143,16	2 383 143,16	1 637 088,85	746 054,31
2023 - HP020-003	Dépenses associées au personnel	930	0,00	6 360 100,00	0,00	6 360 100,00	567 005,39	5 793 094,61	3 773 522,57	2 019 572,04
2017 - HP222-009	Dépenses associées aux agents des lycées	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 407,76	4 407,76	0,00	4 407,76
2017 - HP222_024	Dépenses associées aux agents des lycées	932	0,00	0,00	133,61	0,00	133,61	0,00	0,00	0,00
2018 - HP222-009	Dépenses associées aux agents des lycées	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 923,79	7 923,79	0,00	7 923,79
2018 - HP222_024	Dépenses associées aux agents des lycées	932	0,00	0,00	3 511,68	0,00	3 511,68	0,00	0,00	0,00
2019 - HP222-009	Dépenses associées aux agents des lycées	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-68 337,19	68 337,19	39 928,41	28 408,78
2019 - HP222_024	Dépenses associées aux agents des lycées	932	0,00	0,00	27 551,24	0,00	27 551,24	0,00	0,00	0,00
2020 - HP222-009	Dépenses associées aux agents des lycées	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-277 972,62	277 972,62	126 655,27	151 317,35
2020 - HP222_024	Dépenses associées aux agents des lycées	932	0,00	0,00	174 300,78	0,00	174 300,78	0,00	0,00	0,00
2021 - HP222-009	Dépenses associées aux agents des lycées	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-213 734,65	213 734,65	82 857,39	130 877,26
2021 - HP222_024	Dépenses associées aux agents des lycées	932	0,00	0,00	149 254,06	0,00	149 254,06	0,00	0,00	0,00
2022 - HP222-009	Dépenses associées aux agents des lycées	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 131 588,11	1 131 588,11	923 795,49	207 792,62
2022 - HP222_024	Dépenses associées aux agents des lycées	932	0,00	0,00	464 157,68	0,00	464 157,68	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - HP222-009	Dépenses associées aux agents des lycées	932	0,00	2 385 000,00	0,00	2 385 000,00	57 643,92	2 327 356,08	894 924,99	1 432 431,09
2017 - HP0202_004	Dépenses associées aux frais de personnel	930	0,00	0,00	4 621,69	0,00	4 621,69	0,00	0,00	0,00
2018 - HP0202_004	Dépenses associées aux frais de personnel	930	0,00	0,00	10 516,60	0,00	10 516,60	0,00	0,00	0,00
2019 - HP0202_004	Dépenses associées aux frais de personnel	930	0,00	0,00	161 887,99	0,00	161 887,99	0,00	0,00	0,00
2020 - HP0202_004	Dépenses associées aux frais de personnel	930	0,00	0,00	329 937,24	0,00	329 937,24	0,00	0,00	0,00
2021 - HP0202_004	Dépenses associées aux frais de personnel	930	0,00	0,00	515 881,09	0,00	515 881,09	0,00	0,00	0,00
2022 - HP0202_004	Dépenses associées aux frais de personnel	930	0,00	0,00	2 229 311,14	0,00	2 229 311,14	0,00	0,00	0,00
2015 - HP222_018	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00	0,00	27 156,00	0,00	27 156,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP222-006	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 507,19	20 507,19	0,00	20 507,19
2016 - HP222_018	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00	0,00	153 300,90	0,00	153 300,90	0,00	0,00	0,00
2017 - HP222-006	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-107 406,69	107 406,69	54 600,40	52 806,29
2017 - HP222_018	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00	0,00	135 675,44	0,00	135 675,44	0,00	0,00	0,00
2018 - HP222-006	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-119 879,74	119 879,74	0,00	119 879,74
2018 - HP222_018	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00	0,00	119 879,74	0,00	119 879,74	0,00	0,00	0,00
2019 - HP222-006	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-26 443 887,05	26 443 887,05	714 738,35	25 729 148,70
2019 - HP222_018	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00	0,00	26 443 887,05	0,00	26 443 887,05	0,00	0,00	0,00
2020 - HP222-006	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 729 509,04	6 729 509,04	44 669,52	6 684 839,52
2020 - HP222_018	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00	0,00	6 763 569,49	0,00	6 763 569,49	0,00	0,00	0,00
2021 - HP222-006	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 661 957,35	7 661 957,35	1 178 230,35	6 483 727,00
2021 - HP222_018	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00	0,00	7 661 957,35	0,00	7 661 957,35	0,00	0,00	0,00
2022 - HP222-006	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 734 096,23	6 734 096,23	1 630 330,38	5 103 765,85
2022 - HP222_018	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00	0,00	6 748 136,23	0,00	6 748 136,23	0,00	0,00	0,00
2023 - HP222-006	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00	10 749 715,00	0,00	10 749 715,00	18 944,54	10 730 770,46	3 017 909,64	7 712 860,82
2016 - HP33_003	Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	933	0,00	0,00	2,20	0,00	2,20	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2016 - HP338-004	Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-2,20	2,20	0,00	2,20
2017 - HP33_003	Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	933	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00
2017 - HP338-004	Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,50	0,50	0,00	0,50
2019 - HP33_003	Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	933	0,00	0,00	21 317,90	0,00	21 317,90	0,00	0,00	0,00
2019 - HP338-004	Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 918,00	3 918,00	0,00	3 918,00
2020 - HP33_003	Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	933	0,00	0,00	755 856,74	0,00	755 856,74	0,00	0,00	0,00
2020 - HP338-004	Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-703 836,00	703 836,00	490 914,00	212 922,00
2021 - HP33_003	Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	933	0,00	0,00	296 855,48	0,00	296 855,48	0,00	0,00	0,00
2021 - HP338-004	Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-296 855,48	296 855,48	184 240,77	112 614,71
2022 - HP33_003	Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	933	0,00	0,00	2 114 918,52	0,00	2 114 918,52	0,00	0,00	0,00
2022 - HP338-004	Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 114 918,52	2 114 918,52	739 101,17	1 375 817,35
2023 - HP338-004	Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	933	0,00	1 787 881,95	0,00	1 787 881,95	0,00	1 787 881,95	10 000,00	1 777 881,95
2016 - HP32_002	Développement de la pratique sportive	933	0,00	0,00	84,84	0,00	84,84	0,00	0,00	0,00
2018 - HP32_002	Développement de la pratique sportive	933	0,00	0,00	74 603,76	0,00	74 603,76	0,00	0,00	0,00
2019 - HP32_002	Développement de la pratique sportive	933	0,00	0,00	12 011,80	0,00	12 011,80	0,00	0,00	0,00
2020 - HP32_002	Développement de la pratique sportive	933	0,00	0,00	15 162,23	0,00	15 162,23	0,00	0,00	0,00
2021 - HP32_002	Développement de la pratique sportive	933	0,00	0,00	1 700 509,27	0,00	1 700 509,27	0,00	0,00	0,00
2022 - HP32_002	Développement de la pratique sportive	933	0,00	0,00	6 750 920,32	0,00	6 750 920,32	0,00	0,00	0,00
2016 - HP326-006	Développement de la pratique sportive et des événements	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-84,84	84,84	0,00	84,84
2017 - HP326-006	Développement de la pratique sportive et des événements	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,02	0,02	0,00	0,02
2018 - HP326-006	Développement de la pratique sportive et des événements	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-70 718,66	70 718,66	0,00	70 718,66
2019 - HP326-006	Développement de la pratique sportive et des événements	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-19 743,66	19 743,66	5 094,83	14 648,83
2020 - HP326-006	Développement de la pratique sportive et des événements	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-104 433,00	104 433,00	15 000,00	89 433,00
2021 - HP326-006	Développement de la pratique sportive et des événements	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 635 857,89	2 635 857,89	1 624 324,16	1 011 533,73

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - HP326-006	Développement de la pratique sportive et des événements	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 222 604,14	8 222 604,14	7 700 566,91	522 037,23
2023 - HP326-006	Développement de la pratique sportive et des événements	933	0,00	17 905 871,00	0,00	17 844 771,00	11 753,58	17 833 017,42	4 822 612,36	13 010 405,06
2018 - HP40_001	Développement de la vie associative	934	0,00	0,00	21 000,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP40_001	Développement de la vie associative	934	0,00	0,00	121 350,33	0,00	121 350,33	0,00	0,00	0,00
2020 - HP40_001	Développement de la vie associative	934	0,00	0,00	147 056,91	0,00	147 056,91	0,00	0,00	0,00
2021 - HP40_001	Développement de la vie associative	934	0,00	0,00	290 389,41	0,00	290 389,41	0,00	0,00	0,00
2022 - HP40_001	Développement de la vie associative	934	0,00	0,00	435 000,00	0,00	435 000,00	0,00	0,00	0,00
2012 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 185,40	2 185,40	0,00	2 185,40
2013 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-233,04	233,04	0,00	233,04
2013 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	233,04	0,00	233,04	0,00	0,00	0,00
2014 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-3,25	3,25	0,00	3,25
2014 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	3,25	0,00	3,25	0,00	0,00	0,00
2015 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 518,31	6 518,31	0,00	6 518,31
2015 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	6 518,31	0,00	6 518,31	0,00	0,00	0,00
2016 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-472,97	472,97	0,00	472,97
2016 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	472,97	0,00	472,97	0,00	0,00	0,00
2017 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 638,34	9 638,34	0,00	9 638,34
2017 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	9 638,34	0,00	9 638,34	0,00	0,00	0,00
2018 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-600,87	600,87	0,00	600,87
2018 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	600,87	0,00	600,87	0,00	0,00	0,00
2019 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 415,59	29 415,59	6 643,58	22 772,01
2019 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	29 416,19	0,00	29 416,19	0,00	0,00	0,00
2020 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-48 754,58	48 754,58	15 717,01	33 037,57
2020 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	49 574,63	0,00	49 574,63	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2021 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-132 671,31	132 671,31	46 908,99	85 762,32
2021 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	164 105,39	0,00	164 105,39	0,00	0,00	0,00
2022 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-400 998,50	400 998,50	187 688,91	213 309,59
2022 - HP313_004	Développement du patrimoine en région	933	0,00	0,00	421 105,60	0,00	421 105,60	0,00	0,00	0,00
2023 - HP312-014	Développement du patrimoine en région	933	0,00	970 971,00	0,00	970 971,00	98,23	970 872,77	254 228,23	716 644,54
2020 - HP838-003	Développement du transport multimodal	938	0,00	0,00	0,00	0,00	-357 961,40	357 961,40	73 802,95	284 158,45
2020 - HP885_003	Développement du transport multimodal	938	0,00	0,00	359 672,50	0,00	359 672,50	0,00	0,00	0,00
2022 - HP838-003	Développement du transport multimodal	938	0,00	0,00	0,00	0,00	-94 440,00	94 440,00	11 725,00	82 715,00
2022 - HP885_003	Développement du transport multimodal	938	0,00	0,00	94 440,00	0,00	94 440,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP62-002	Développement économique des territoires	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-32 880,00	32 880,00	32 880,00	0,00
2018 - HP91_006	Développement économique des territoires	939	0,00	0,00	60 585,63	0,00	60 585,63	0,00	0,00	0,00
2022 - HP62-002	Développement économique des territoires	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-771 420,00	771 420,00	771 420,00	0,00
2022 - HP91_006	Développement économique des territoires	939	0,00	0,00	771 420,00	0,00	771 420,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP62-002	Développement économique des territoires	936	0,00	2 339 375,00	0,00	2 339 375,00	0,00	2 339 375,00	2 065 368,00	274 007,00
2023 - RE62-002	Développement économique des territoires	936	0,00	290 000,00	0,00	290 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00	0,00
2022 - HP116_013	Ecoles de production	931	0,00	0,00	397 500,00	0,00	397 500,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP256-010	Ecoles de production	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-397 500,00	397 500,00	240 000,00	157 500,00
2023 - HP256-010	Ecoles de production	932	0,00	0,00	0,00	457 500,00	0,00	457 500,00	0,00	457 500,00
2023 - HP258-013	Ecoles de production	932	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP7211-002	Economie circulaire et déchets	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 002,60	10 002,60	0,00	10 002,60
2019 - HP7211-002	Economie circulaire et déchets	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-82 389,78	82 389,78	14 069,76	68 320,02
2020 - HP7211-002	Economie circulaire et déchets	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-82 142,95	82 142,95	34 034,78	48 108,17
2021 - HP7211-002	Economie circulaire et déchets	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-166 576,05	166 576,05	108 066,25	58 509,80
2022 - HP7211-002	Economie circulaire et déchets	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-136 465,00	136 465,00	41 933,85	94 531,15

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - RE7211-002	Economie circulaire et déchets	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-147 500,00	147 500,00	32 149,09	115 350,91
2023 - HP7211-002	Economie circulaire et déchets	937	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	8 308,81	16 691,19
2023 - RE7211-002	Economie circulaire et déchets	937	0,00	232 756,00	0,00	232 756,00	0,00	232 756,00	24 000,00	208 756,00
2019 - HP65-001	Economie sociale et solidaire	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-160 500,00	160 500,00	160 500,00	0,00
2019 - HP91_003	Economie sociale et solidaire	939	0,00	0,00	160 500,00	0,00	160 500,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP65-001	Economie sociale et solidaire	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 332 983,19	1 332 983,19	172 500,00	1 160 483,19
2020 - HP91_003	Economie sociale et solidaire	939	0,00	0,00	1 458 274,64	0,00	1 458 274,64	0,00	0,00	0,00
2021 - HP65-001	Economie sociale et solidaire	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-966 873,36	966 873,36	662 159,71	304 713,65
2021 - HP91_003	Economie sociale et solidaire	939	0,00	0,00	966 873,36	0,00	966 873,36	0,00	0,00	0,00
2022 - HP65-001	Economie sociale et solidaire	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 293 000,00	2 293 000,00	1 618 069,76	674 930,24
2022 - HP91_003	Economie sociale et solidaire	939	0,00	0,00	2 293 000,00	0,00	2 293 000,00	0,00	0,00	0,00
2022 - RE65-001	Economie sociale et solidaire	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-685 000,00	685 000,00	297 200,96	387 799,04
2022 - RE91_003	Economie sociale et solidaire	939	0,00	0,00	685 000,00	0,00	685 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP65-001	Economie sociale et solidaire	936	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - RE65-001	Economie sociale et solidaire	936	0,00	3 250 000,00	0,00	3 188 320,00	0,00	3 188 320,00	164 320,00	3 024 000,00
2019 - HP341-001	Egalité femme / homme et violences faites aux femmes	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-91 478,43	91 478,43	91 478,43	0,00
2020 - HP341-001	Egalité femme / homme et violences faites aux femmes	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-226 367,22	226 367,22	59 265,51	167 101,71
2021 - HP341-001	Egalité femme / homme et violences faites aux femmes	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-343 386,57	343 386,57	128 625,33	214 761,24
2022 - HP341-001	Egalité femme / homme et violences faites aux femmes	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-719 613,77	719 613,77	507 885,91	211 727,86
2023 - HP341-001	Egalité femme / homme et violences faites aux femmes	933	0,00	1 406 800,00	0,00	1 371 800,00	975,83	1 370 824,17	685 365,96	685 458,21
2023 - RE341-001	Egalité femme / homme et violences faites aux femmes	933	0,00	401 000,00	0,00	401 000,00	0,00	401 000,00	0,00	401 000,00
2017 - HP758-002	Energie	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 167,00	1 167,00	0,00	1 167,00
2019 - PR75_001	Energie	937	0,00	0,00	39 644,69	0,00	39 644,69	0,00	0,00	0,00
2019 - PR758-002	Energie	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 766,66	29 766,66	29 766,66	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - PR75_001	Energie	937	0,00	0,00	67 010,60	0,00	67 010,60	0,00	0,00	0,00
2020 - PR758-002	Energie	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-65 728,37	65 728,37	28 161,00	37 567,37
2021 - PR75_001	Energie	937	0,00	0,00	168 117,01	0,00	168 117,01	0,00	0,00	0,00
2021 - PR758-002	Energie	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-161 753,77	161 753,77	125 714,86	36 038,91
2022 - HP75_001	Energie	937	0,00	0,00	647 649,04	0,00	647 649,04	0,00	0,00	0,00
2022 - HP758-002	Energie	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-632 438,46	632 438,46	528 469,68	103 968,78
2023 - HP758-002	Energie	937	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
2023 - PR758-002	Energie	937	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - RE758-002	Energie	937	0,00	873 108,20	0,00	873 108,20	0,00	873 108,20	388 833,01	484 275,19
2019 - HP50_001	Etudes générales	935	0,00	0,00	3 900,30	0,00	3 900,30	0,00	0,00	0,00
2021 - HP50_001	Etudes générales	935	0,00	0,00	15 228,65	0,00	15 228,65	0,00	0,00	0,00
2022 - HP50_001	Etudes générales	935	0,00	0,00	907 935,19	0,00	907 935,19	0,00	0,00	0,00
2017 - HP92_003	Evaluations, études, actions support	939	0,00	0,00	79,30	0,00	79,30	0,00	0,00	0,00
2018 - HP92_003	Evaluations, études, actions support	939	0,00	0,00	261,46	0,00	261,46	0,00	0,00	0,00
2019 - HP92_003	Evaluations, études, actions support	939	0,00	0,00	5 506,43	0,00	5 506,43	0,00	0,00	0,00
2021 - HP92_003	Evaluations, études, actions support	939	0,00	0,00	18 589,42	0,00	18 589,42	0,00	0,00	0,00
2022 - HP92_003	Evaluations, études, actions support	939	0,00	0,00	23 927,53	0,00	23 927,53	0,00	0,00	0,00
2023 - HP0580-012	FEADER	930-5	0,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP0202_012	Fonctionnement des services	930	0,00	0,00	7 370,57	0,00	7 370,57	0,00	0,00	0,00
2017 - HP0202_012	Fonctionnement des services	930	0,00	0,00	400 094,86	0,00	400 094,86	0,00	0,00	0,00
2018 - HP0202_012	Fonctionnement des services	930	0,00	0,00	923 792,67	0,00	923 792,67	0,00	0,00	0,00
2019 - HP0202_012	Fonctionnement des services	930	0,00	0,00	709 197,43	0,00	709 197,43	0,00	0,00	0,00
2020 - HP0202_012	Fonctionnement des services	930	0,00	0,00	1 190 973,38	0,00	1 190 973,38	0,00	0,00	0,00
2021 - HP0202_012	Fonctionnement des services	930	0,00	0,00	2 350 430,21	0,00	2 350 430,21	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - HP0202_012	Fonctionnement des services	930	0,00	0,00	7 357 854,55	0,00	7 357 854,55	0,00	0,00	0,00
2017 - HP022_023	Fonctionnement général du CESER	930	0,00	0,00	1 863,94	0,00	1 863,94	0,00	0,00	0,00
2017 - HP032-006	Fonctionnement général du CESER	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 863,94	1 863,94	0,00	1 863,94
2018 - HP022_023	Fonctionnement général du CESER	930	0,00	0,00	6 276,84	0,00	6 276,84	0,00	0,00	0,00
2018 - HP032-006	Fonctionnement général du CESER	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 276,84	6 276,84	0,00	6 276,84
2019 - HP022_023	Fonctionnement général du CESER	930	0,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP032-006	Fonctionnement général du CESER	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00
2020 - HP022_023	Fonctionnement général du CESER	930	0,00	0,00	29 575,55	0,00	29 575,55	0,00	0,00	0,00
2020 - HP032-006	Fonctionnement général du CESER	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 355,33	20 355,33	0,00	20 355,33
2021 - HP022_023	Fonctionnement général du CESER	930	0,00	0,00	7 042,56	0,00	7 042,56	0,00	0,00	0,00
2021 - HP032-006	Fonctionnement général du CESER	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 042,50	7 042,50	0,00	7 042,50
2022 - HP022_023	Fonctionnement général du CESER	930	0,00	0,00	824,95	0,00	824,95	0,00	0,00	0,00
2022 - HP032-006	Fonctionnement général du CESER	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-670,73	670,73	0,00	670,73
2023 - HP032-006	Fonctionnement général du CESER	930	0,00	305 000,00	0,00	305 000,00	122 911,03	182 088,97	165 443,91	16 645,06
2017 - HP021_020	Fonctionnement général du CR	930	0,00	0,00	5 827,61	0,00	5 827,61	0,00	0,00	0,00
2017 - HP031-003	Fonctionnement général du CR	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 227,61	5 227,61	0,00	5 227,61
2018 - HP021_020	Fonctionnement général du CR	930	0,00	0,00	34 790,76	0,00	34 790,76	0,00	0,00	0,00
2018 - HP031-003	Fonctionnement général du CR	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-26 229,29	26 229,29	0,00	26 229,29
2019 - HP021_020	Fonctionnement général du CR	930	0,00	0,00	10 060,79	0,00	10 060,79	0,00	0,00	0,00
2020 - HP021_020	Fonctionnement général du CR	930	0,00	0,00	11 319,78	0,00	11 319,78	0,00	0,00	0,00
2020 - HP031-003	Fonctionnement général du CR	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-223,50	223,50	0,00	223,50
2021 - HP021_020	Fonctionnement général du CR	930	0,00	0,00	23 076,21	0,00	23 076,21	0,00	0,00	0,00
2021 - HP031-003	Fonctionnement général du CR	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-22 294,10	22 294,10	0,00	22 294,10
2022 - HP021_020	Fonctionnement général du CR	930	0,00	0,00	155 547,13	0,00	155 547,13	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - HP031-003	Fonctionnement général du CR	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-148 184,45	148 184,45	97 948,33	50 236,12
2023 - HP031-003	Fonctionnement général du CR	930	0,00	1 956 000,00	0,00	1 956 000,00	5 074,84	1 950 925,16	1 682 367,60	268 557,56
2019 - HP7222-003	Fonds propreté	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 650,52	6 650,52	6 650,52	0,00
2020 - HP7222-003	Fonds propreté	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-186 891,90	186 891,90	97 809,30	89 082,60
2021 - HP7222-003	Fonds propreté	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-59 422,00	59 422,00	59 422,00	0,00
2022 - HP7222-003	Fonds propreté	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00
2023 - HP7222-003	Fonds propreté	937	0,00	161 820,00	0,00	161 820,00	0,00	161 820,00	0,00	161 820,00
2021 - HP13_004	Fonds régional d'aide sociale	931	0,00	0,00	165 350,00	0,00	165 350,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP13_004	Fonds régional d'aide sociale	931	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP27-003	Fonds régional d'aide sociale et mesures diverses	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-215 350,00	215 350,00	214 872,96	477,04
2022 - HP27-003	Fonds régional d'aide sociale et mesures diverses	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-215 250,00	215 250,00	132 500,00	82 750,00
2023 - HP27-003	Fonds régional d'aide sociale et mesures diverses	932	0,00	700 000,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00
2019 - HP253-006	Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puéri culture	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-268 586,00	268 586,00	268 586,00	0,00
2020 - HP253-006	Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puéri culture	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-254 671,50	254 671,50	101 791,50	152 880,00
2021 - HP253-006	Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puéri culture	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-797 128,67	797 128,67	629 466,19	167 662,48
2022 - HP253-006	Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puéri culture	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 247 259,25	5 247 259,25	3 696 788,89	1 550 470,36
2019 - HP113_011	Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture	931	0,00	0,00	355 576,00	0,00	355 576,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP113_011	Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture	931	0,00	0,00	283 421,50	0,00	283 421,50	0,00	0,00	0,00
2021 - HP113_011	Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture	931	0,00	0,00	887 697,90	0,00	887 697,90	0,00	0,00	0,00
2022 - HP113_011	Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture	931	0,00	0,00	6 879 752,20	0,00	6 879 752,20	0,00	0,00	0,00
2023 - HP253-006	Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture	932	0,00	7 554 132,00	0,00	7 553 224,00	0,00	7 553 224,00	1 411 834,70	6 141 389,30
2021 - HP114_007	Formation des salariés	931	0,00	0,00	668 812,72	0,00	668 812,72	0,00	0,00	0,00
2021 - HP254-008	Formation des salariés	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-668 812,72	668 812,72	608 643,70	60 169,02
2022 - HP114_007	Formation des salariés	931	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - HP254-008	Formation des salariés	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
2023 - HP254-008	Formation des salariés	932	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP021_021	Formation, information des élus régionaux	930	0,00	0,00	31 513,63	0,00	31 513,63	0,00	0,00	0,00
2017 - HP031-004	Formation, information des élus régionaux	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-31 513,63	31 513,63	0,00	31 513,63
2018 - HP021_021	Formation, information des élus régionaux	930	0,00	0,00	26 848,00	0,00	26 848,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP031-004	Formation, information des élus régionaux	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-26 848,00	26 848,00	0,00	26 848,00
2019 - HP021_021	Formation, information des élus régionaux	930	0,00	0,00	13 088,00	0,00	13 088,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP031-004	Formation, information des élus régionaux	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 088,00	13 088,00	0,00	13 088,00
2020 - HP021_021	Formation, information des élus régionaux	930	0,00	0,00	7 400,00	0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP031-004	Formation, information des élus régionaux	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 400,00	7 400,00	0,00	7 400,00
2021 - HP021_021	Formation, information des élus régionaux	930	0,00	0,00	380,00	0,00	380,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP031-004	Formation, information des élus régionaux	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-380,00	380,00	0,00	380,00
2022 - HP021_021	Formation, information des élus régionaux	930	0,00	0,00	49 035,00	0,00	49 035,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP031-004	Formation, information des élus régionaux	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-49 035,00	49 035,00	31 475,00	17 560,00
2023 - HP031-004	Formation, information des élus régionaux	930	0,00	360 000,00	0,00	360 000,00	144 178,00	215 822,00	172 099,00	43 723,00
2016 - HP252-002	Formations complémentaires et innovantes	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-86 952,12	86 952,12	0,00	86 952,12
2019 - HP252-002	Formations complémentaires et innovantes	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 239 962,07	4 239 962,07	2 239 196,25	2 000 765,82
2020 - HP252-002	Formations complémentaires et innovantes	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 847 684,04	2 847 684,04	1 320 103,12	1 527 580,92
2021 - HP252-002	Formations complémentaires et innovantes	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 468 792,12	6 468 792,12	1 972 656,05	4 496 136,07
2022 - HP252-002	Formations complémentaires et innovantes	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 514 778,01	7 514 778,01	1 747 528,73	5 767 249,28
2023 - HP252-002	Formations complémentaires et innovantes	932	0,00	14 133 851,00	0,00	14 096 193,91	0,00	14 096 193,91	1 668 716,66	12 427 477,25
2014 - HP253-003	Formations qualifiantes et métiers	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 030 181,62	8 030 181,62	0,00	8 030 181,62
2017 - HP11_006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00	0,00	10 486 576,42	0,00	10 486 576,42	0,00	0,00	0,00
2018 - HP11_006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00	0,00	22 317 567,92	0,00	22 317 567,92	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2018 - HP253-003	Formations qualifiantes et métiers	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 222 876,93	2 222 876,93	148 916,93	2 073 960,00
2019 - HP112_006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00	0,00	5 539 629,52	0,00	5 539 629,52	0,00	0,00	0,00
2019 - HP113_006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00	0,00	7 664 373,74	0,00	7 664 373,74	0,00	0,00	0,00
2019 - HP114_006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00	0,00	112 487,47	0,00	112 487,47	0,00	0,00	0,00
2019 - HP253-003	Formations qualifiantes et métiers	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 176 522,33	3 176 522,33	198 723,32	2 977 799,01
2020 - HP112_006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00	0,00	3 157 512,87	0,00	3 157 512,87	0,00	0,00	0,00
2020 - HP113_006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00	0,00	24 605 689,96	0,00	24 605 689,96	0,00	0,00	0,00
2020 - HP114_006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00	0,00	13 972,75	0,00	13 972,75	0,00	0,00	0,00
2020 - HP253-003	Formations qualifiantes et métiers	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-22 189 976,05	22 189 976,05	4 753 865,03	17 436 111,02
2021 - HP112_006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00	0,00	8 111 893,93	0,00	8 111 893,93	0,00	0,00	0,00
2021 - HP113_006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00	0,00	89 538 200,71	0,00	89 538 200,71	0,00	0,00	0,00
2021 - HP114_006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00	0,00	213 698,44	0,00	213 698,44	0,00	0,00	0,00
2021 - HP253-003	Formations qualifiantes et métiers	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-89 521 250,66	89 521 250,66	47 227 901,83	42 293 348,83
2022 - HP112_006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00	0,00	7 514 778,05	0,00	7 514 778,05	0,00	0,00	0,00
2022 - HP113_006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00	0,00	306 141 424,13	0,00	306 141 424,13	0,00	0,00	0,00
2022 - HP114_006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00	0,00	1 927 179,00	0,00	1 927 179,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP253-003	Formations qualifiantes et métiers	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-306 141 424,13	306 141 424,13	188 848 215,81	117 293 208,32
2023 - HP253-003	Formations qualifiantes et métiers	932	0,00	306 022 000,00	0,00	306 008 598,89	0,00	306 008 598,89	79 177 225,59	226 831 373,30
2023 - RE253-003	Formations qualifiantes et métiers	932	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP13_001	Formations sanitaires	931	0,00	0,00	165 331,40	0,00	165 331,40	0,00	0,00	0,00
2020 - HP13_001	Formations sanitaires	931	0,00	0,00	7 859 121,00	0,00	7 859 121,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP27-001	Formations sanitaires	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-925 251,28	925 251,28	1 004,93	924 246,35
2021 - HP13_001	Formations sanitaires	931	0,00	0,00	120 594,20	0,00	120 594,20	0,00	0,00	0,00
2021 - HP27-001	Formations sanitaires	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-120 594,20	120 594,20	0,00	120 594,20

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - HP13_001	Formations sanitaires	931	0,00	0,00	8 966 851,80	0,00	8 966 851,80	0,00	0,00	0,00
2022 - HP27-001	Formations sanitaires	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 883 841,77	8 883 841,77	8 577 972,31	305 869,46
2023 - HP27-001	Formations sanitaires	932	0,00	205 108 111,00	0,00	205 108 111,00	128 946,09	204 979 164,91	193 528 602,79	11 450 562,12
2020 - HP13_002	Formations sociales	931	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP13_002	Formations sociales	931	0,00	0,00	16 604,80	0,00	16 604,80	0,00	0,00	0,00
2021 - HP27-002	Formations sociales	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 604,80	16 604,80	0,00	16 604,80
2022 - HP13_002	Formations sociales	931	0,00	0,00	1 478 294,52	0,00	1 478 294,52	0,00	0,00	0,00
2022 - HP27-002	Formations sociales	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 478 294,52	1 478 294,52	1 478 293,52	1,00
2023 - HP27-002	Formations sociales	932	0,00	45 518 876,00	0,00	45 518 876,00	0,00	45 518 876,00	42 934 097,33	2 584 778,67
2018 - HP6312-011	Forêt et éco-matériaux	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-600,00	600,00	0,00	600,00
2018 - HP93_005	Forêt et éco-matériaux	939	0,00	0,00	600,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP6312-011	Forêt et éco-matériaux	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-419 861,25	419 861,25	336 076,55	83 784,70
2022 - HP93_005	Forêt et éco-matériaux	939	0,00	0,00	419 861,25	0,00	419 861,25	0,00	0,00	0,00
2023 - HP6312-011	Forêt et éco-matériaux	936	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00	122 911,81	377 088,19
2017 - HP020-004	Frais de fonctionnement administratif et de l'entité	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,01	0,00	0,01
2018 - HP020-004	Frais de fonctionnement administratif et de l'entité	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-234 173,75	234 173,75	0,00	234 173,75
2019 - HP020-004	Frais de fonctionnement administratif et de l'entité	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 104 313,28	1 104 313,28	0,00	1 104 313,28
2020 - HP020-004	Frais de fonctionnement administratif et de l'entité	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-644 342,52	644 342,52	10 016,70	634 325,82
2021 - HP020-004	Frais de fonctionnement administratif et de l'entité	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 382 226,41	2 382 226,41	1 300 251,56	1 081 974,85
2022 - HP020-004	Frais de fonctionnement administratif et de l'entité	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 831 623,45	6 831 623,45	6 008 556,70	823 066,75
2023 - HP020-004	Frais de fonctionnement administratif et de l'entité	930	0,00	44 080 153,00	0,00	43 596 000,00	1 883 523,32	41 712 476,68	32 461 412,40	9 251 064,28
2023 - HP01-001	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	944	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00	26 340,00	8 660,00	8 660,00	0,00
2023 - HP838-003	Fret et logistique	938	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
2020 - HP41_009	Garantie immobilière solidaire	934	0,00	0,00	200 720,00	0,00	200 720,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2015 - HP051-004	IEJ en Seine Saint Denis	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-181 164,22	181 164,22	0,00	181 164,22
2015 - HP61_004	IEJ en Seine Saint Denis	936	0,00	0,00	181 164,22	0,00	181 164,22	0,00	0,00	0,00
2016 - HP051-004	IEJ en Seine Saint Denis	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-412 991,54	412 991,54	0,00	412 991,54
2016 - HP61_004	IEJ en Seine Saint Denis	936	0,00	0,00	412 991,54	0,00	412 991,54	0,00	0,00	0,00
2017 - HP051-004	IEJ en Seine Saint Denis	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-343 772,00	343 772,00	0,00	343 772,00
2017 - HP61_004	IEJ en Seine Saint Denis	936	0,00	0,00	343 772,00	0,00	343 772,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP051-004	IEJ en Seine Saint Denis	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 197 772,24	1 197 772,24	594 869,45	602 902,79
2021 - HP61_004	IEJ en Seine Saint Denis	936	0,00	0,00	1 197 772,24	0,00	1 197 772,24	0,00	0,00	0,00
2022 - HP051-004	IEJ en Seine Saint Denis	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-886 778,48	886 778,48	447 460,84	439 317,64
2022 - HP61_004	IEJ en Seine Saint Denis	936	0,00	0,00	886 778,48	0,00	886 778,48	0,00	0,00	0,00
2023 - HP051-004	IEJ en Seine Saint Denis	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP12_004	Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprentis	931	0,00	0,00	1 711 855,26	0,00	1 711 855,26	0,00	0,00	0,00
2023 - HP26-002	Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprentis	932	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP032-005	Indemnités et charges du CESER	930	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP051-003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétence s	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-977 491,74	977 491,74	444 386,52	533 105,22
2016 - HP051-003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétence s	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 614 168,04	6 614 168,04	1 411 154,76	5 203 013,28
2017 - HP051-003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétence s	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 703 502,84	4 703 502,84	1 965 743,93	2 737 758,91
2018 - HP051-003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétence s	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 961 645,34	4 961 645,34	278 855,78	4 682 789,56
2019 - HP051-003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétence s	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 134 032,02	3 134 032,02	824 827,50	2 309 204,52
2020 - HP051-003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétence s	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 940 353,55	6 940 353,55	1 046 018,06	5 894 335,49
2021 - HP051-003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétence s	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 373 328,15	4 373 328,15	1 702 605,10	2 670 723,05
2022 - HP051-003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétence s	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 126 463,85	4 126 463,85	2 159 026,79	1 967 437,06
2015 - HP61_003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences	936	0,00	0,00	977 491,74	0,00	977 491,74	0,00	0,00	0,00
2016 - HP61_003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences	936	0,00	0,00	6 614 168,04	0,00	6 614 168,04	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2017 - HP61_003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences	936	0,00	0,00	4 703 502,84	0,00	4 703 502,84	0,00	0,00	0,00
2018 - HP61_003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences	936	0,00	0,00	5 063 575,76	0,00	5 063 575,76	0,00	0,00	0,00
2019 - HP61_003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences	936	0,00	0,00	3 396 136,18	0,00	3 396 136,18	0,00	0,00	0,00
2020 - HP61_003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences	936	0,00	0,00	6 940 353,55	0,00	6 940 353,55	0,00	0,00	0,00
2021 - HP61_003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences	936	0,00	0,00	4 788 166,93	0,00	4 788 166,93	0,00	0,00	0,00
2022 - HP61_003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences	936	0,00	0,00	4 126 463,85	0,00	4 126 463,85	0,00	0,00	0,00
2023 - HP051-003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP021_028	Jeunesse	930	0,00	0,00	16 872,82	0,00	16 872,82	0,00	0,00	0,00
2019 - HP021_028	Jeunesse	930	0,00	0,00	24 698,65	0,00	24 698,65	0,00	0,00	0,00
2020 - HP021_028	Jeunesse	930	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP021_028	Jeunesse	930	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP348-002	Jeunesse et vie associative	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 611,53	7 611,53	0,00	7 611,53
2018 - HP021_005	Jeunesse et vie associative	930	0,00	0,00	7 027,23	0,00	7 027,23	0,00	0,00	0,00
2018 - HP348-002	Jeunesse et vie associative	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 872,82	16 872,82	0,00	16 872,82
2019 - HP348-002	Jeunesse et vie associative	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-94 497,15	94 497,15	56 133,32	38 363,83
2020 - HP021_005	Jeunesse et vie associative	930	0,00	0,00	364 055,03	0,00	364 055,03	0,00	0,00	0,00
2020 - HP348-002	Jeunesse et vie associative	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-172 921,50	172 921,50	96 083,86	76 837,64
2021 - HP021_005	Jeunesse et vie associative	930	0,00	0,00	692 260,07	0,00	692 260,07	0,00	0,00	0,00
2021 - HP348-002	Jeunesse et vie associative	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-181 282,83	181 282,83	122 554,60	58 728,23
2022 - HP348-002	Jeunesse et vie associative	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-500 000,00	500 000,00	324 499,80	175 500,20
2023 - HP348-002	Jeunesse et vie associative	933	0,00	5 228 980,00	0,00	5 228 980,00	0,00	5 228 980,00	766 112,08	4 462 867,92
2023 - HP78-001	Lutte contre le bruit	937	0,00	960 000,00	0,00	960 000,00	0,00	960 000,00	960 000,00	0,00
2023 - HP223-012	Lycées privés forfait d'externat "matériel" et "personnel"	932	0,00	68 823 021,10	0,00	68 770 192,00	0,00	68 770 192,00	68 770 192,00	0,00
2012 - HP11_005	Mesures d'insertion professionnelle	931	0,00	0,00	3 285 445,01	0,00	3 285 445,01	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2012 - HP251-001	Mesures d'insertion professionnelle	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 285 445,01	3 285 445,01	0,00	3 285 445,01
2013 - HP11_005	Mesures d'insertion professionnelle	931	0,00	0,00	1 759 468,04	0,00	1 759 468,04	0,00	0,00	0,00
2013 - HP251-001	Mesures d'insertion professionnelle	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 759 468,04	1 759 468,04	0,00	1 759 468,04
2016 - HP11_005	Mesures d'insertion professionnelle	931	0,00	0,00	129 503,34	0,00	129 503,34	0,00	0,00	0,00
2018 - HP11_005	Mesures d'insertion professionnelle	931	0,00	0,00	10 704 129,02	0,00	10 704 129,02	0,00	0,00	0,00
2019 - HP111_005	Mesures d'insertion professionnelle	931	0,00	0,00	15 339 327,96	0,00	15 339 327,96	0,00	0,00	0,00
2019 - HP251-001	Mesures d'insertion professionnelle	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 181 672,14	2 181 672,14	2 034 987,14	146 685,00
2020 - HP111_005	Mesures d'insertion professionnelle	931	0,00	0,00	21 034 837,91	0,00	21 034 837,91	0,00	0,00	0,00
2020 - HP251-001	Mesures d'insertion professionnelle	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 730 011,99	3 730 011,99	3 312 545,00	417 466,99
2021 - HP111_005	Mesures d'insertion professionnelle	931	0,00	0,00	26 557 923,20	0,00	26 557 923,20	0,00	0,00	0,00
2021 - HP251-001	Mesures d'insertion professionnelle	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 146 835,74	16 146 835,74	10 889 766,36	5 257 069,38
2022 - HP111_005	Mesures d'insertion professionnelle	931	0,00	0,00	78 149 402,28	0,00	78 149 402,28	0,00	0,00	0,00
2022 - HP251-001	Mesures d'insertion professionnelle	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-78 012 430,51	78 012 430,51	43 894 014,96	34 118 415,55
2023 - HP251-001	Mesures d'insertion professionnelle	932	0,00	79 072 355,00	0,00	79 072 354,50	0,00	79 072 354,50	11 878 848,20	67 193 506,30
2021 - HP13_003	Mesures diverses	931	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP13_003	Mesures diverses	931	0,00	0,00	15 250,00	0,00	15 250,00	0,00	0,00	0,00
2008 - HP201-001	Mesures transversales	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 828,96	3 828,96	0,00	3 828,96
2012 - HP201-001	Mesures transversales	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-691,12	691,12	0,00	691,12
2013 - HP201-001	Mesures transversales	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 035,80	17 035,80	0,00	17 035,80
2014 - HP201-001	Mesures transversales	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-254,00	254,00	0,00	254,00
2015 - HP201-001	Mesures transversales	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 095,06	1 095,06	0,00	1 095,06
2017 - HP10_002	Mesures transversales	931	0,00	0,00	937 259,24	0,00	937 259,24	0,00	0,00	0,00
2018 - HP10_002	Mesures transversales	931	0,00	0,00	104 266,65	0,00	104 266,65	0,00	0,00	0,00
2018 - HP201-001	Mesures transversales	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-36 008,06	36 008,06	0,00	36 008,06

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2019 - HP10_002	Mesures transversales	931	0,00	0,00	311 694,05	0,00	311 694,05	0,00	0,00	0,00
2019 - HP201-001	Mesures transversales	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-46 964,59	46 964,59	21 393,60	25 570,99
2020 - HP10_002	Mesures transversales	931	0,00	0,00	1 457 258,25	0,00	1 457 258,25	0,00	0,00	0,00
2020 - HP201-001	Mesures transversales	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-264 924,49	264 924,49	48 280,32	216 644,17
2021 - HP10_002	Mesures transversales	931	0,00	0,00	1 193 859,32	0,00	1 193 859,32	0,00	0,00	0,00
2021 - HP201-001	Mesures transversales	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 193 859,32	1 193 859,32	602 448,83	591 410,49
2022 - HP10_002	Mesures transversales	931	0,00	0,00	3 836 125,94	0,00	3 836 125,94	0,00	0,00	0,00
2022 - HP201-001	Mesures transversales	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 047 625,94	3 047 625,94	2 347 564,41	700 061,53
2023 - HP201-001	Mesures transversales	932	0,00	4 848 000,00	0,00	4 842 061,96	0,00	4 842 061,96	1 930 669,94	2 911 392,02
2008 - HP10_002	Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	931	0,00	0,00	3 828,96	0,00	3 828,96	0,00	0,00	0,00
2012 - HP10_002	Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	931	0,00	0,00	691,12	0,00	691,12	0,00	0,00	0,00
2013 - HP10_002	Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	931	0,00	0,00	17 035,80	0,00	17 035,80	0,00	0,00	0,00
2014 - HP10_002	Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	931	0,00	0,00	254,00	0,00	254,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP10_002	Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	931	0,00	0,00	571 192,22	0,00	571 192,22	0,00	0,00	0,00
2016 - HP10_002	Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	931	0,00	0,00	966 334,45	0,00	966 334,45	0,00	0,00	0,00
2018 - HP57_004	Mieux accompagner les victimes	935	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP57_004	Mieux accompagner les victimes	935	0,00	0,00	10 748,59	0,00	10 748,59	0,00	0,00	0,00
2020 - HP57_004	Mieux accompagner les victimes	935	0,00	0,00	41 666,65	0,00	41 666,65	0,00	0,00	0,00
2021 - HP57_004	Mieux accompagner les victimes	935	0,00	0,00	277 068,24	0,00	277 068,24	0,00	0,00	0,00
2016 - HP020-005	Moyens informatiques, audio et documentaires de l'entité	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 370,57	7 370,57	0,00	7 370,57
2017 - HP020-005	Moyens informatiques, audio et documentaires de l'entité	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-397 131,75	397 131,75	0,00	397 131,75

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2018 - HP020-005	Moyens informatiques, audio et documentaires de l'entité	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-688 336,58	688 336,58	0,00	688 336,58
2019 - HP020-005	Moyens informatiques, audio et documentaires de l'entité	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-555 891,64	555 891,64	86 851,62	469 040,02
2020 - HP020-005	Moyens informatiques, audio et documentaires de l'entité	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-479 475,39	479 475,39	3 621,07	475 854,32
2021 - HP020-005	Moyens informatiques, audio et documentaires de l'entité	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-598 100,70	598 100,70	314 546,69	283 554,01
2022 - HP020-005	Moyens informatiques, audio et documentaires de l'entité	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 756 700,44	4 756 700,44	3 825 378,36	931 322,08
2023 - HP020-005	Moyens informatiques, audio et documentaires de l'entité	930	0,00	14 025 000,00	0,00	14 025 000,00	8 447,26	14 016 552,74	7 955 144,25	6 061 408,49
2015 - HP288-008	Numérique des lycées	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 137,44	5 137,44	0,00	5 137,44
2016 - HP288-008	Numérique des lycées	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 611,63	5 611,63	0,00	5 611,63
2017 - HP288-008	Numérique des lycées	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-839 197,65	839 197,65	0,00	839 197,65
2018 - HP288-008	Numérique des lycées	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 877 109,02	1 877 109,02	77 866,38	1 799 242,64
2019 - HP288-008	Numérique des lycées	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-198 643,17	198 643,17	5 589,49	193 053,68
2020 - HP288-008	Numérique des lycées	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-174 749,37	174 749,37	105 126,63	69 622,74
2021 - HP288-008	Numérique des lycées	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-424 015,03	424 015,03	223 644,76	200 370,27
2022 - HP288-008	Numérique des lycées	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 550 534,02	6 550 534,02	4 539 843,37	2 010 690,65
2023 - HP288-008	Numérique des lycées	932	0,00	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00	2 100 832,04	4 899 167,96
2023 - HP410-001	Observatoire régional de la santé	934	0,00	655 000,00	0,00	655 000,00	0,00	655 000,00	655 000,00	0,00
2017 - HP40_004	Observatoires et organismes consultatifs	934	0,00	0,00	369,00	0,00	369,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP410-002	Observatoires et organismes consultatifs	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-369,00	369,00	0,00	369,00
2018 - HP40_004	Observatoires et organismes consultatifs	934	0,00	0,00	369,00	0,00	369,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP410-002	Observatoires et organismes consultatifs	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-369,00	369,00	0,00	369,00
2019 - HP40_004	Observatoires et organismes consultatifs	934	0,00	0,00	198,00	0,00	198,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP410-002	Observatoires et organismes consultatifs	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-198,00	198,00	0,00	198,00
2022 - HP40_004	Observatoires et organismes consultatifs	934	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP410-002	Observatoires et organismes consultatifs	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - HP410-002	Observatoires et organismes consultatifs	934	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	11 408,70	3 591,30	0,00	3 591,30
2019 - HP256-011	Orientation et accompagnement des jeunes	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-610 950,11	610 950,11	12 505,00	598 445,11
2019 - HP258-014	Orientation et accompagnement des jeunes	932	0,00	0,00	0,00	0,00	540 495,11	-540 495,11	0,00	-540 495,11
2020 - HP256-011	Orientation et accompagnement des jeunes	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 441 158,29	2 441 158,29	1 230 583,89	1 210 574,40
2021 - HP256-011	Orientation et accompagnement des jeunes	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-932 830,68	932 830,68	651 031,48	281 799,20
2022 - HP256-011	Orientation et accompagnement des jeunes	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-14 042 248,22	14 042 248,22	12 587 803,29	1 454 444,93
2023 - HP256-011	Orientation et accompagnement des jeunes	932	0,00	4 804 947,32	0,00	16 572 417,38	0,00	16 572 417,38	4 804 947,32	11 767 470,06
2023 - HP258-014	Orientation et accompagnement des jeunes	932	0,00	11 815 302,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP23_009	Orientation et formations supérieures	932	0,00	0,00	15 287,46	0,00	15 287,46	0,00	0,00	0,00
2018 - HP23_009	Orientation et formations supérieures	932	0,00	0,00	17 500,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP23_009	Orientation et formations supérieures	932	0,00	0,00	109 360,71	0,00	109 360,71	0,00	0,00	0,00
2020 - HP23_009	Orientation et formations supérieures	932	0,00	0,00	101 594,87	0,00	101 594,87	0,00	0,00	0,00
2021 - HP23_009	Orientation et formations supérieures	932	0,00	0,00	97 725,21	0,00	97 725,21	0,00	0,00	0,00
2022 - HP23_009	Orientation et formations supérieures	932	0,00	0,00	348 911,40	0,00	348 911,40	0,00	0,00	0,00
2019 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-193 102,28	193 102,28	193 102,28	0,00
2019 - PR76_002	Parcs naturels régionaux	937	0,00	0,00	239 129,23	0,00	239 129,23	0,00	0,00	0,00
2020 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-437 806,47	437 806,47	274 780,59	163 025,88
2020 - PR76_002	Parcs naturels régionaux	937	0,00	0,00	438 660,99	0,00	438 660,99	0,00	0,00	0,00
2021 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-745 965,72	745 965,72	318 536,98	427 428,74
2021 - PR76_002	Parcs naturels régionaux	937	0,00	0,00	745 965,72	0,00	745 965,72	0,00	0,00	0,00
2022 - HP76-002	Parcs naturels régionaux	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-844 811,28	844 811,28	413 515,37	431 295,91
2022 - HP76_002	Parcs naturels régionaux	937	0,00	0,00	844 811,28	0,00	844 811,28	0,00	0,00	0,00
2022 - RE76-002	Parcs naturels régionaux	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-438 000,00	438 000,00	204 521,80	233 478,20
2022 - RE76_002	Parcs naturels régionaux	937	0,00	0,00	453 000,00	0,00	453 000,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - HP76-002	Parcs naturels régionaux	937	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	937	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - RE76-002	Parcs naturels régionaux	937	0,00	4 996 890,75	0,00	4 996 879,00	0,03	4 996 878,97	3 868 065,74	1 128 813,23
2022 - HP91_013	Paris Région Entreprises (PRE)	939	0,00	0,00	857 500,00	0,00	857 500,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP224_031	Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	932	0,00	0,00	40 807,70	0,00	40 807,70	0,00	0,00	0,00
2016 - HP224_031	Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	932	0,00	0,00	281,71	0,00	281,71	0,00	0,00	0,00
2017 - HP224_031	Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	932	0,00	0,00	55 482,70	0,00	55 482,70	0,00	0,00	0,00
2018 - HP224_031	Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	932	0,00	0,00	1 958,06	0,00	1 958,06	0,00	0,00	0,00
2019 - HP224_031	Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	932	0,00	0,00	56 121,25	0,00	56 121,25	0,00	0,00	0,00
2020 - HP224_031	Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	932	0,00	0,00	115 084,54	0,00	115 084,54	0,00	0,00	0,00
2021 - HP224_031	Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	932	0,00	0,00	1 262 115,53	0,00	1 262 115,53	0,00	0,00	0,00
2022 - HP224_031	Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	932	0,00	0,00	9 007 621,31	0,00	9 007 621,31	0,00	0,00	0,00
2015 - HP24-005	Participation aux charges de fonctionnement des cités scolai res	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-40 807,70	40 807,70	40 807,70	0,00
2016 - HP24-005	Participation aux charges de fonctionnement des cités scolai res	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-281,71	281,71	0,00	281,71
2017 - HP24-005	Participation aux charges de fonctionnement des cités scolai res	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-55 482,70	55 482,70	0,00	55 482,70
2018 - HP24-005	Participation aux charges de fonctionnement des cités scolai res	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 958,06	1 958,06	0,00	1 958,06
2019 - HP24-005	Participation aux charges de fonctionnement des cités scolai res	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-56 121,25	56 121,25	0,00	56 121,25
2020 - HP24-005	Participation aux charges de fonctionnement des cités scolai res	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-65 144,54	65 144,54	7 706,98	57 437,56
2021 - HP24-005	Participation aux charges de fonctionnement des cités scolai res	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 262 115,53	1 262 115,53	766 905,65	495 209,88
2022 - HP24-005	Participation aux charges de fonctionnement des cités scolai res	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 007 621,31	9 007 621,31	6 332 485,96	2 675 135,35

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - HP24-005	Participation aux charges de fonctionnement des cités scolaires	932	0,00	41 093 355,00	0,00	40 985 649,00	0,00	40 985 649,00	14 541 481,62	26 444 167,38
2014 - HP222-005	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publi cs	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-79 952,74	79 952,74	79 952,74	0,00
2018 - HP222-005	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publi cs	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 567,76	9 567,76	0,00	9 567,76
2019 - HP222-005	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publi cs	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-140 250,07	140 250,07	336,60	139 913,47
2020 - HP222-005	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publi cs	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 809 914,16	3 809 914,16	547 603,25	3 262 310,91
2021 - HP222-005	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publi cs	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 993 820,07	6 993 820,07	1 637 281,85	5 356 538,22
2022 - HP222-005	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publi cs	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-33 308 712,87	33 308 712,87	25 501 720,42	7 806 992,45
2014 - HP222_017	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	932	0,00	0,00	79 952,74	0,00	79 952,74	0,00	0,00	0,00
2016 - HP222_017	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	932	0,00	0,00	23 299,46	0,00	23 299,46	0,00	0,00	0,00
2017 - HP222_017	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	932	0,00	0,00	4 274,15	0,00	4 274,15	0,00	0,00	0,00
2018 - HP222_017	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	932	0,00	0,00	13 979,87	0,00	13 979,87	0,00	0,00	0,00
2019 - HP222_017	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	932	0,00	0,00	212 716,02	0,00	212 716,02	0,00	0,00	0,00
2020 - HP222_017	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	932	0,00	0,00	6 863 622,87	0,00	6 863 622,87	0,00	0,00	0,00
2021 - HP222_017	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	932	0,00	0,00	7 058 300,66	0,00	7 058 300,66	0,00	0,00	0,00
2022 - HP222_017	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	932	0,00	0,00	33 986 138,20	0,00	33 986 138,20	0,00	0,00	0,00
2023 - HP222-005	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	932	0,00	265 605 309,45	0,00	265 605 308,97	4 431,00	265 600 877,97	156 389 386,51	109 211 491,46
2019 - HP32_006	Participation de la Région aux JOP 2024	933	0,00	0,00	30 727,92	0,00	30 727,92	0,00	0,00	0,00
2019 - HP326-005	Participation de la Région aux JOP 2024	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-30 727,92	30 727,92	16 301,27	14 426,65
2020 - HP32_006	Participation de la Région aux JOP 2024	933	0,00	0,00	119 275,86	0,00	119 275,86	0,00	0,00	0,00
2020 - HP326-005	Participation de la Région aux JOP 2024	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-42 215,40	42 215,40	16 899,50	25 315,90
2021 - HP32_006	Participation de la Région aux JOP 2024	933	0,00	0,00	91 977,03	0,00	91 977,03	0,00	0,00	0,00
2021 - HP326-005	Participation de la Région aux JOP 2024	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-91 977,03	91 977,03	82 851,46	9 125,57
2022 - HP32_006	Participation de la Région aux JOP 2024	933	0,00	0,00	370 000,00	0,00	370 000,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP326-005	Participation de la Région aux JOP 2024	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-370 000,00	370 000,00	183 324,94	186 675,06

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - HP326-005	Participation de la Région aux JOP 2024	933	0,00	15 250 000,00	0,00	15 250 000,00	0,00	15 250 000,00	2 500 000,00	12 750 000,00
2013 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-884,81	884,81	0,00	884,81
2013 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	884,81	0,00	884,81	0,00	0,00	0,00
2015 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-34 240,18	34 240,18	0,00	34 240,18
2015 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	34 240,18	0,00	34 240,18	0,00	0,00	0,00
2016 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 865,29	20 865,29	0,00	20 865,29
2016 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	20 865,29	0,00	20 865,29	0,00	0,00	0,00
2017 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 022,40	16 022,40	0,00	16 022,40
2017 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	16 022,40	0,00	16 022,40	0,00	0,00	0,00
2018 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 665,01	3 665,01	0,00	3 665,01
2018 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	3 665,01	0,00	3 665,01	0,00	0,00	0,00
2019 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 178,81	3 178,81	0,00	3 178,81
2019 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	3 178,81	0,00	3 178,81	0,00	0,00	0,00
2020 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 738,05	6 738,05	624,26	6 113,79
2020 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	108 218,56	0,00	108 218,56	0,00	0,00	0,00
2021 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-36 214,94	36 214,94	25 896,10	10 318,84
2021 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	36 214,94	0,00	36 214,94	0,00	0,00	0,00
2022 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-377 062,64	377 062,64	322 081,82	54 980,82
2022 - HP313_010	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	0,00	474 562,64	0,00	474 562,64	0,00	0,00	0,00
2023 - HP312-015	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00	1 602 000,00	0,00	1 602 000,00	0,00	1 602 000,00	1 039 147,93	562 852,07
2012 - HP312_009	Politique regionale en faveur du cinema et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	23 621,57	0,00	23 621,57	0,00	0,00	0,00
2012 - HP311-008	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-23 621,57	23 621,57	0,00	23 621,57
2013 - HP311-008	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 572,11	1 572,11	0,00	1 572,11
2013 - HP312_009	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	1 572,11	0,00	1 572,11	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2014 - HP311-008	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 138,53	2 138,53	0,00	2 138,53
2014 - HP312_009	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	2 138,53	0,00	2 138,53	0,00	0,00	0,00
2015 - HP311-008	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-37 132,00	37 132,00	0,00	37 132,00
2015 - HP312_009	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	37 132,00	0,00	37 132,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP311-008	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-474,00	474,00	0,00	474,00
2016 - HP312_009	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	474,00	0,00	474,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP311-008	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-39 215,39	39 215,39	0,00	39 215,39
2017 - HP312_009	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	39 215,39	0,00	39 215,39	0,00	0,00	0,00
2018 - HP311-008	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 090,67	8 090,67	1 482,32	6 608,35
2018 - HP312_009	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	15 790,67	0,00	15 790,67	0,00	0,00	0,00
2019 - HP311-008	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-60 636,80	60 636,80	52 885,00	7 751,80
2019 - HP312_009	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	72 051,77	0,00	72 051,77	0,00	0,00	0,00
2020 - HP311-008	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-361 815,54	361 815,54	283 844,80	77 970,74
2020 - HP312_009	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	383 880,62	0,00	383 880,62	0,00	0,00	0,00
2021 - HP311-008	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-786 794,88	786 794,88	596 665,96	190 128,92
2021 - HP312_009	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	802 988,92	0,00	802 988,92	0,00	0,00	0,00
2022 - HP311-008	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 728 713,97	7 728 713,97	2 898 992,91	4 829 721,06
2022 - HP312_009	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	0,00	7 825 598,50	0,00	7 825 598,50	0,00	0,00	0,00
2023 - HP311-008	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00	4 739 810,80	0,00	4 739 810,80	7 396,00	4 732 414,80	842 057,74	3 890 357,06
2017 - HP75_001	Politique énergie	937	0,00	0,00	1 167,00	0,00	1 167,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP021_005	Projets de territoires Jeunesse et Développement social	930	0,00	0,00	9 053,14	0,00	9 053,14	0,00	0,00	0,00
2019 - HP021_005	Projets de territoires Jeunesse et Développement social	930	0,00	0,00	328 057,62	0,00	328 057,62	0,00	0,00	0,00
2022 - HP021_005	Projets de territoires Jeunesse et Développement social	930	0,00	0,00	1 577 657,20	0,00	1 577 657,20	0,00	0,00	0,00
2023 - PR76-003	Protection de la biodiversité ,des milieux naturels et des paysages	937	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - RE76-003	Protection de la biodiversité ,des milieux naturels et des paysages	937	0,00	1 435 521,30	0,00	1 435 521,30	0,00	1 435 521,30	152 220,48	1 283 300,82
2018 - PR76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-53 713,47	53 713,47	53 713,47	0,00
2019 - HP76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-417,60	417,60	0,00	417,60
2019 - PR76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 191,04	6 191,04	5 086,38	1 104,66
2020 - PR76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-303 718,64	303 718,64	142 466,54	161 252,10
2021 - HP76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 430,48	2 430,48	0,00	2 430,48
2021 - PR76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-345 231,80	345 231,80	91 395,02	253 836,78
2022 - HP76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 730 101,99	1 730 101,99	1 435 014,72	295 087,27
2022 - RE76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des p aysages	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-297 923,86	297 923,86	127 697,69	170 226,17
2023 - HP76-003	Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages	937	0,00	1 869 180,00	0,00	1 869 180,00	0,00	1 869 180,00	345 672,20	1 523 507,80
2018 - PR76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	937	0,00	0,00	69 897,05	0,00	69 897,05	0,00	0,00	0,00
2019 - HP76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	937	0,00	0,00	417,60	0,00	417,60	0,00	0,00	0,00
2020 - HP76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	937	0,00	0,00	9 971,00	0,00	9 971,00	0,00	0,00	0,00
2020 - PR76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	937	0,00	0,00	203 260,55	0,00	203 260,55	0,00	0,00	0,00
2021 - HP76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	937	0,00	0,00	2 430,48	0,00	2 430,48	0,00	0,00	0,00
2021 - PR76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	937	0,00	0,00	127 204,25	0,00	127 204,25	0,00	0,00	0,00
2022 - HP76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	937	0,00	0,00	1 888 694,55	0,00	1 888 694,55	0,00	0,00	0,00
2022 - RE76_003	Protection des milieux naturels et des paysages	937	0,00	0,00	42 105,00	0,00	42 105,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP052-006	Préservation de la biodiversité	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP18-001	Prévention Médiation	931	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00
2019 - HP18-001	Prévention Médiation	931	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 148,01	7 148,01	7 148,01	0,00
2020 - HP18-001	Prévention Médiation	931	0,00	0,00	0,00	0,00	-41 591,04	41 591,04	22 277,69	19 313,35
2021 - HP18-001	Prévention Médiation	931	0,00	0,00	0,00	0,00	-209 827,54	209 827,54	142 144,84	67 682,70
2022 - HP18-001	Prévention Médiation	931	0,00	0,00	0,00	0,00	-816 539,68	816 539,68	551 822,84	264 716,84

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - HP57_004	Prévention Médiation	935	0,00	0,00	844 905,87	0,00	844 905,87	0,00	0,00	0,00
2023 - HP18-001	Prévention Médiation	931	0,00	576 400,00	0,00	575 500,00	0,00	575 500,00	24 172,81	551 327,19
2023 - RE18-001	Prévention Médiation	931	0,00	273 600,00	0,00	273 600,00	0,00	273 600,00	0,00	273 600,00
2017 - HP72_001	Prévention et gestion des déchets	937	0,00	0,00	773,47	0,00	773,47	0,00	0,00	0,00
2017 - HP7211-001	Prévention et gestion des déchets	937	0,00	0,00	0,00	0,00	-773,47	773,47	0,00	773,47
2018 - HP72_001	Prévention et gestion des déchets	937	0,00	0,00	10 002,60	0,00	10 002,60	0,00	0,00	0,00
2019 - HP72_001	Prévention et gestion des déchets	937	0,00	0,00	124 410,03	0,00	124 410,03	0,00	0,00	0,00
2020 - HP72_001	Prévention et gestion des déchets	937	0,00	0,00	269 633,57	0,00	269 633,57	0,00	0,00	0,00
2021 - HP72_001	Prévention et gestion des déchets	937	0,00	0,00	238 014,05	0,00	238 014,05	0,00	0,00	0,00
2022 - HP72_001	Prévention et gestion des déchets	937	0,00	0,00	194 697,13	0,00	194 697,13	0,00	0,00	0,00
2022 - RE72_001	Prévention et gestion des déchets	937	0,00	0,00	147 500,00	0,00	147 500,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP27_002	Prévention et lutte contre les violences scolaires	932	0,00	0,00	178 470,40	0,00	178 470,40	0,00	0,00	0,00
2016 - HP29-002	Prévention et lutte contre les violences scolaires	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-178 470,40	178 470,40	0,00	178 470,40
2023 - HP29-002	Prévention et lutte contre les violences scolaires	932	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP412-003	Prévention et éducation à la santé	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 171,20	1 171,20	0,00	1 171,20
2017 - HP41_001	Prévention et éducation à la santé	934	0,00	0,00	48 768,01	0,00	48 768,01	0,00	0,00	0,00
2017 - HP412-003	Prévention et éducation à la santé	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-48 768,01	48 768,01	0,00	48 768,01
2018 - HP412-003	Prévention et éducation à la santé	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-39,95	39,95	0,00	39,95
2019 - HP412-003	Prévention et éducation à la santé	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-80 810,59	80 810,59	58 318,55	22 492,04
2020 - HP41_001	Prévention et éducation à la santé	934	0,00	0,00	1 134 713,32	0,00	1 134 713,32	0,00	0,00	0,00
2020 - HP412-003	Prévention et éducation à la santé	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-525 100,05	525 100,05	69 154,26	455 945,79
2021 - HP41_001	Prévention et éducation à la santé	934	0,00	0,00	1 178 600,04	0,00	1 178 600,04	0,00	0,00	0,00
2021 - HP412-003	Prévention et éducation à la santé	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 063 113,34	1 063 113,34	205 136,36	857 976,98
2022 - HP41_001	Prévention et éducation à la santé	934	0,00	0,00	2 343 380,62	0,00	2 343 380,62	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - HP412-003	Prévention et éducation à la santé	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 691 285,93	1 691 285,93	1 403 715,62	287 570,31
2023 - HP412-003	Prévention et éducation à la santé	934	0,00	3 846 906,00	0,00	3 829 745,49	132,92	3 829 612,57	2 672 532,99	1 157 079,58
2023 - HP311-013	Pôles supérieurs d'enseignement artistique	933	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005 - HP12_003	Qualification par l'apprentissage	931	0,00	0,00	590 158,12	0,00	590 158,12	0,00	0,00	0,00
2005 - HP26-003	Qualification par l'apprentissage	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-590 158,12	590 158,12	0,00	590 158,12
2006 - HP12_003	Qualification par l'apprentissage	931	0,00	0,00	118 849,49	0,00	118 849,49	0,00	0,00	0,00
2006 - HP26-003	Qualification par l'apprentissage	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-118 849,49	118 849,49	0,00	118 849,49
2012 - HP12_003	Qualification par l'apprentissage	931	0,00	0,00	6 441,38	0,00	6 441,38	0,00	0,00	0,00
2012 - HP26-003	Qualification par l'apprentissage	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 441,38	6 441,38	0,00	6 441,38
2013 - HP12_003	Qualification par l'apprentissage	931	0,00	0,00	287 482,62	0,00	287 482,62	0,00	0,00	0,00
2013 - HP26-003	Qualification par l'apprentissage	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-287 482,62	287 482,62	0,00	287 482,62
2014 - HP12_003	Qualification par l'apprentissage	931	0,00	0,00	241 764,82	0,00	241 764,82	0,00	0,00	0,00
2014 - HP26-003	Qualification par l'apprentissage	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-241 764,82	241 764,82	0,00	241 764,82
2015 - HP12_003	Qualification par l'apprentissage	931	0,00	0,00	844 779,32	0,00	844 779,32	0,00	0,00	0,00
2015 - HP26-003	Qualification par l'apprentissage	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-561 584,60	561 584,60	0,00	561 584,60
2016 - HP12_003	Qualification par l'apprentissage	931	0,00	0,00	169 551,22	0,00	169 551,22	0,00	0,00	0,00
2016 - HP26-003	Qualification par l'apprentissage	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 145,80	3 145,80	0,00	3 145,80
2017 - HP12_003	Qualification par l'apprentissage	931	0,00	0,00	22 323,53	0,00	22 323,53	0,00	0,00	0,00
2017 - HP26-003	Qualification par l'apprentissage	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 200,70	1 200,70	0,00	1 200,70
2018 - HP12_003	Qualification par l'apprentissage	931	0,00	0,00	19 427,71	0,00	19 427,71	0,00	0,00	0,00
2018 - HP26-003	Qualification par l'apprentissage	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 981,00	4 981,00	0,00	4 981,00
2019 - HP12_003	Qualification par l'apprentissage	931	0,00	0,00	51 985,60	0,00	51 985,60	0,00	0,00	0,00
2019 - HP26-003	Qualification par l'apprentissage	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00
2020 - HP12_003	Qualification par l'apprentissage	931	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - HP26-003	Qualification par l'apprentissage	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-607,50	607,50	607,50	0,00
2021 - HP12_003	Qualification par l'apprentissage	931	0,00	0,00	378 018,00	0,00	378 018,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP26-003	Qualification par l'apprentissage	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-336 697,00	336 697,00	186 697,00	150 000,00
2022 - HP12_003	Qualification par l'apprentissage	931	0,00	0,00	1 959 892,52	0,00	1 959 892,52	0,00	0,00	0,00
2022 - HP26-003	Qualification par l'apprentissage	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 959 892,52	1 959 892,52	1 941 467,52	18 425,00
2023 - HP26-003	Qualification par l'apprentissage	932	0,00	27 891 794,00	0,00	27 891 794,00	0,00	27 891 794,00	24 530 088,47	3 361 705,53
2014 - HP11_006	Qualification par la formation continue	931	0,00	0,00	8 030 181,62	0,00	8 030 181,62	0,00	0,00	0,00
2016 - HP11_006	Qualification par la formation continue	931	0,00	0,00	19 659 671,03	0,00	19 659 671,03	0,00	0,00	0,00
2023 - HP74-001	Qualité de l'air et Climat	937	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - RE74-001	Qualité de l'air et Climat	937	0,00	850 000,00	0,00	850 000,00	0,00	850 000,00	850 000,00	0,00
2018 - HP348-005	Quartiers populaires et ruraux	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 458,32	15 458,32	15 458,32	0,00
2019 - HP348-005	Quartiers populaires et ruraux	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-279 839,78	279 839,78	98 417,00	181 422,78
2020 - HP348-005	Quartiers populaires et ruraux	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-312 426,57	312 426,57	41 944,60	270 481,97
2021 - HP348-005	Quartiers populaires et ruraux	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-470 590,44	470 590,44	290 755,33	179 835,11
2022 - HP348-005	Quartiers populaires et ruraux	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 455 717,10	1 455 717,10	721 884,11	733 832,99
2023 - HP348-005	Quartiers populaires et ruraux	933	0,00	1 527 550,00	0,00	1 486 550,00	0,00	1 486 550,00	0,00	1 486 550,00
2023 - RE348-005	Quartiers populaires et ruraux	933	0,00	132 000,00	0,00	132 000,00	0,00	132 000,00	0,00	132 000,00
2019 - HP048_007	Rayonnement international	930	0,00	0,00	35 096,90	0,00	35 096,90	0,00	0,00	0,00
2020 - HP048_007	Rayonnement international	930	0,00	0,00	21 730,43	0,00	21 730,43	0,00	0,00	0,00
2021 - HP048_007	Rayonnement international	930	0,00	0,00	47 091,05	0,00	47 091,05	0,00	0,00	0,00
2022 - HP048_007	Rayonnement international	930	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP052-007	Renforcement des facteurs de compétitivité	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-86 182,11	86 182,11	0,00	86 182,11
2018 - HP62_003	Renforcement des facteurs de compétitivité	936	0,00	0,00	86 182,11	0,00	86 182,11	0,00	0,00	0,00
2020 - HP052-007	Renforcement des facteurs de compétitivité	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-176 960,35	176 960,35	0,00	176 960,35

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - HP62_003	Renforcement des facteurs de compétitivité	936	0,00	0,00	648 986,35	0,00	648 986,35	0,00	0,00	0,00
2021 - HP052-007	Renforcement des facteurs de compétitivité	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 819 253,84	2 819 253,84	0,00	2 819 253,84
2022 - HP052-007	Renforcement des facteurs de compétitivité	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-41 403,52	41 403,52	41 403,52	0,00
2022 - HP62_003	Renforcement des facteurs de compétitivité	936	0,00	0,00	41 403,52	0,00	41 403,52	0,00	0,00	0,00
2017 - HP052-007	Renforcer les facteurs de compétitivité	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 242 222,18	6 242 222,18	709 134,98	5 533 087,20
2017 - HP62_003	Renforcer les facteurs de compétitivité	936	0,00	0,00	7 395 931,98	0,00	7 395 931,98	0,00	0,00	0,00
2021 - HP62_003	Renforcer les facteurs de compétitivité	936	0,00	0,00	2 819 253,84	0,00	2 819 253,84	0,00	0,00	0,00
2023 - HP052-007	Renforcer les facteurs de compétitivité	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP418-005	Région solidaire	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-18 538,13	18 538,13	0,00	18 538,13
2020 - HP418-005	Région solidaire	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-59 373,83	59 373,83	0,00	59 373,83
2021 - HP418-005	Région solidaire	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-81 745,00	81 745,00	71 620,00	10 125,00
2022 - HP418-005	Région solidaire	934	0,00	0,00	0,00	0,00	-608 296,45	608 296,45	515 548,75	92 747,70
2023 - HP418-005	Région solidaire	934	0,00	1 089 650,00	0,00	1 089 650,00	0,00	1 089 650,00	596 810,63	492 839,37
2020 - HP115_008	Rémunération des stagiaires et frais annexes	931	0,00	0,00	29 600 460,37	0,00	29 600 460,37	0,00	0,00	0,00
2020 - HP255-009	Rémunération des stagiaires et frais annexes	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 452 425,96	2 452 425,96	648 748,30	1 803 677,66
2021 - HP115_008	Rémunération des stagiaires et frais annexes	931	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP255-009	Rémunération des stagiaires et frais annexes	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
2022 - HP115_008	Rémunération des stagiaires et frais annexes	931	0,00	0,00	24 318 540,03	0,00	24 318 540,03	0,00	0,00	0,00
2022 - HP255-009	Rémunération des stagiaires et frais annexes	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-24 318 540,03	24 318 540,03	24 180 340,03	138 200,00
2023 - HP255-009	Rémunération des stagiaires et frais annexes	932	0,00	215 940 000,00	0,00	215 940 000,00	0,00	215 940 000,00	162 137 566,16	53 802 433,84
2016 - HP50_001	SDRIF	935	0,00	0,00	3 537,00	0,00	3 537,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP50_001	SDRIF	935	0,00	0,00	20 511,16	0,00	20 511,16	0,00	0,00	0,00
2020 - HP50_001	SDRIF	935	0,00	0,00	9 038,40	0,00	9 038,40	0,00	0,00	0,00
2014 - HP28_005	Schéma des formations	932	0,00	0,00	22 908,00	0,00	22 908,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2014 - HP288-006	Schéma des formations	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-22 908,00	22 908,00	0,00	22 908,00
2015 - HP28_005	Schéma des formations	932	0,00	0,00	5 137,44	0,00	5 137,44	0,00	0,00	0,00
2016 - HP28_005	Schéma des formations	932	0,00	0,00	63 310,30	0,00	63 310,30	0,00	0,00	0,00
2016 - HP288-006	Schéma des formations	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-57 698,67	57 698,67	0,00	57 698,67
2017 - HP28_005	Schéma des formations	932	0,00	0,00	842 199,25	0,00	842 199,25	0,00	0,00	0,00
2017 - HP288-006	Schéma des formations	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 001,60	3 001,60	0,00	3 001,60
2018 - HP28_005	Schéma des formations	932	0,00	0,00	1 953 603,45	0,00	1 953 603,45	0,00	0,00	0,00
2018 - HP288-006	Schéma des formations	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 824,51	12 824,51	0,00	12 824,51
2019 - HP28_005	Schéma des formations	932	0,00	0,00	243 674,01	0,00	243 674,01	0,00	0,00	0,00
2019 - HP288-006	Schéma des formations	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 902,05	10 902,05	0,00	10 902,05
2020 - HP28_005	Schéma des formations	932	0,00	0,00	1 279 658,69	0,00	1 279 658,69	0,00	0,00	0,00
2020 - HP288-006	Schéma des formations	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-720 319,60	720 319,60	77 264,52	643 055,08
2021 - HP28_005	Schéma des formations	932	0,00	0,00	1 378 739,41	0,00	1 378 739,41	0,00	0,00	0,00
2021 - HP288-006	Schéma des formations	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-920 725,13	920 725,13	464 225,44	456 499,69
2022 - HP28_005	Schéma des formations	932	0,00	0,00	9 789 190,79	0,00	9 789 190,79	0,00	0,00	0,00
2022 - HP288-006	Schéma des formations	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 080 315,55	3 080 315,55	2 269 963,19	810 352,36
2023 - HP288-006	Schéma des formations	932	0,00	6 580 807,00	0,00	6 580 806,99	26 695,06	6 554 111,93	3 794 169,01	2 759 942,92
2019 - HP92_009	Smart Région, modernisation et innovation territoriale	939	0,00	0,00	39 869,24	0,00	39 869,24	0,00	0,00	0,00
2020 - HP92_009	Smart Région, modernisation et innovation territoriale	939	0,00	0,00	44 933,23	0,00	44 933,23	0,00	0,00	0,00
2021 - HP92_009	Smart Région, modernisation et innovation territoriale	939	0,00	0,00	22 904,77	0,00	22 904,77	0,00	0,00	0,00
2023 - HP031-002	Société d'entraide des conseillers régionaux	930	0,00	1 290 000,00	0,00	1 032 000,00	0,00	1 032 000,00	1 032 000,00	0,00
2019 - HP044_015	Solidarité internationale	930	0,00	0,00	48 854,31	0,00	48 854,31	0,00	0,00	0,00
2021 - HP044_015	Solidarité internationale	930	0,00	0,00	184 486,22	0,00	184 486,22	0,00	0,00	0,00
2022 - HP044_015	Solidarité internationale	930	0,00	0,00	233 150,00	0,00	233 150,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023 - HP052-009	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP052-010	Soutien au bassin hydrographique de la Seine	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-18 915,00	18 915,00	0,00	18 915,00
2019 - HP92_007	Soutien au dialogue Sciences- Société	939	0,00	0,00	36 021,71	0,00	36 021,71	0,00	0,00	0,00
2021 - HP92_007	Soutien au dialogue Sciences- Société	939	0,00	0,00	164 629,83	0,00	164 629,83	0,00	0,00	0,00
2020 - HP92_007	Soutien au dialogue sciences- société	939	0,00	0,00	145 610,47	0,00	145 610,47	0,00	0,00	0,00
2022 - HP92_007	Soutien au dialogue sciences- société	939	0,00	0,00	792 000,00	0,00	792 000,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP810_021	Soutien au développement des transports en commun	938	0,00	0,00	3 392,17	0,00	3 392,17	0,00	0,00	0,00
2023 - HP820-006	Soutien au développement des transports en commun	938	0,00	62 000,00	0,00	60 500,00	0,00	60 500,00	60 500,00	0,00
2019 - HP92_001	Soutien aux compétences scientifiques et technologiques	939	0,00	0,00	2 188 814,76	0,00	2 188 814,76	0,00	0,00	0,00
2020 - HP92_001	Soutien aux compétences scientifiques et technologiques	939	0,00	0,00	2 297 495,76	0,00	2 297 495,76	0,00	0,00	0,00
2021 - HP92_001	Soutien aux compétences scientifiques et technologiques	939	0,00	0,00	4 450 658,97	0,00	4 450 658,97	0,00	0,00	0,00
2022 - HP92_001	Soutien aux compétences scientifiques et technologiques	939	0,00	0,00	5 838 110,34	0,00	5 838 110,34	0,00	0,00	0,00
2022 - HP92_006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur	939	0,00	0,00	12 679 100,00	0,00	12 679 100,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP92_006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM)	939	0,00	0,00	6 069 088,46	0,00	6 069 088,46	0,00	0,00	0,00
2020 - HP92_006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM)	939	0,00	0,00	7 515 922,76	0,00	7 515 922,76	0,00	0,00	0,00
2021 - HP92_006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM)	939	0,00	0,00	6 296 623,90	0,00	6 296 623,90	0,00	0,00	0,00
2015 - HP051-002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-34 605,54	34 605,54	0,00	34 605,54
2015 - HP61_002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	936	0,00	0,00	34 605,54	0,00	34 605,54	0,00	0,00	0,00
2016 - HP051-002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-52 089,01	52 089,01	17 901,87	34 187,14
2016 - HP61_002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	936	0,00	0,00	52 089,01	0,00	52 089,01	0,00	0,00	0,00
2017 - HP051-002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-623 530,32	623 530,32	95 917,87	527 612,45
2017 - HP61_002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	936	0,00	0,00	623 530,32	0,00	623 530,32	0,00	0,00	0,00
2018 - HP051-002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-698 003,66	698 003,66	24 618,47	673 385,19

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2018 - HP61_002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	936	0,00	0,00	698 003,66	0,00	698 003,66	0,00	0,00	0,00
2019 - HP051-002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 335 654,09	1 335 654,09	943 611,86	392 042,23
2019 - HP61_002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	936	0,00	0,00	1 335 654,09	0,00	1 335 654,09	0,00	0,00	0,00
2020 - HP051-002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 081 695,17	1 081 695,17	851 575,07	230 120,10
2020 - HP61_002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	936	0,00	0,00	1 115 700,47	0,00	1 115 700,47	0,00	0,00	0,00
2021 - HP051-002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-983 280,59	983 280,59	598 301,57	384 979,02
2021 - HP61_002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	936	0,00	0,00	1 025 192,81	0,00	1 025 192,81	0,00	0,00	0,00
2022 - HP051-002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-754 360,99	754 360,99	592 399,80	161 961,19
2022 - HP61_002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	936	0,00	0,00	754 360,99	0,00	754 360,99	0,00	0,00	0,00
2023 - HP051-002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP311-006	Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique	933	0,00	3 288 100,00	0,00	3 288 100,00	4 985,94	3 283 114,06	1 357 624,21	1 925 489,85
2022 - HP95_002	Soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine du tourisme	939	0,00	0,00	324 000,00	0,00	324 000,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP67-004	Soutien aux pôles de compétitivité	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-91 886,00	91 886,00	79 470,00	12 416,00
2020 - HP92_005	Soutien aux pôles de compétitivité	939	0,00	0,00	91 886,00	0,00	91 886,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP67-004	Soutien aux pôles de compétitivité	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-107 412,65	107 412,65	0,00	107 412,65
2021 - HP92_005	Soutien aux pôles de compétitivité	939	0,00	0,00	107 412,65	0,00	107 412,65	0,00	0,00	0,00
2022 - HP67-004	Soutien aux pôles de compétitivité	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 297 495,00	1 297 495,00	1 173 313,20	124 181,80
2022 - HP92_005	Soutien aux pôles de compétitivité	939	0,00	0,00	1 357 730,00	0,00	1 357 730,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP6312-009	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimenta ire	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-632,17	632,17	0,00	632,17
2017 - HP6312-009	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimenta ire	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-21,22	21,22	0,00	21,22
2019 - HP6312-009	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimenta ire	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-238 409,33	238 409,33	238 139,33	270,00
2020 - HP6312-009	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimenta ire	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-350 143,28	350 143,28	16 510,33	333 632,95
2021 - HP6312-009	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimenta ire	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-863 689,65	863 689,65	285 426,29	578 263,36

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - HP6312-009	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimenta ire	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-818 237,55	818 237,55	211 816,83	606 420,72
2022 - RE6312-009	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimenta ire	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-878 201,52	878 201,52	599 956,12	278 245,40
2019 - HP93_001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	939	0,00	0,00	238 409,33	0,00	238 409,33	0,00	0,00	0,00
2020 - HP93_001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	939	0,00	0,00	371 453,96	0,00	371 453,96	0,00	0,00	0,00
2021 - HP93_001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	939	0,00	0,00	941 208,08	0,00	941 208,08	0,00	0,00	0,00
2022 - HP93_001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	939	0,00	0,00	828 409,95	0,00	828 409,95	0,00	0,00	0,00
2022 - RE93_001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	939	0,00	0,00	889 910,00	0,00	889 910,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP6312-009	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	936	0,00	3 872 934,60	0,00	3 872 934,60	0,00	3 872 934,60	635 000,00	3 237 934,60
2023 - RE6312-009	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	936	0,00	280 106,94	0,00	280 106,94	0,00	280 106,94	23 309,94	256 797,00
2016 - HP93_001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	939	0,00	0,00	632,17	0,00	632,17	0,00	0,00	0,00
2017 - HP93_001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	939	0,00	0,00	21,22	0,00	21,22	0,00	0,00	0,00
2019 - HP92_008	Soutien aux transferts de technologie	939	0,00	0,00	97 771,63	0,00	97 771,63	0,00	0,00	0,00
2020 - HP92_008	Soutien aux transferts de technologie	939	0,00	0,00	130 510,32	0,00	130 510,32	0,00	0,00	0,00
2021 - HP92_008	Soutien aux transferts de technologie	939	0,00	0,00	382 733,41	0,00	382 733,41	0,00	0,00	0,00
2022 - HP92_008	Soutien aux transferts de technologie	939	0,00	0,00	395 000,00	0,00	395 000,00	0,00	0,00	0,00
2022 - RE92_008	Soutien aux transferts de technologie	939	0,00	0,00	125 000,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP311-011	Soutien culturel pluridisciplinaire	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-37 712,67	37 712,67	0,00	37 712,67
2017 - HP312_013	Soutien culturel pluridisciplinaire	933	0,00	0,00	37 712,67	0,00	37 712,67	0,00	0,00	0,00
2019 - HP311-011	Soutien culturel pluridisciplinaire	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-76 070,63	76 070,63	55 640,81	20 429,82
2019 - HP312_013	Soutien culturel pluridisciplinaire	933	0,00	0,00	182 451,51	0,00	182 451,51	0,00	0,00	0,00
2020 - HP311-011	Soutien culturel pluridisciplinaire	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-441 142,77	441 142,77	105 109,91	336 032,86
2020 - HP312_013	Soutien culturel pluridisciplinaire	933	0,00	0,00	505 909,24	0,00	505 909,24	0,00	0,00	0,00
2021 - HP311-011	Soutien culturel pluridisciplinaire	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-977 986,92	977 986,92	582 927,73	395 059,19
2021 - HP312_013	Soutien culturel pluridisciplinaire	933	0,00	0,00	1 053 614,54	0,00	1 053 614,54	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - HP311-011	Soutien culturel pluridisciplinaire	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 699 121,39	3 699 121,39	2 642 222,87	1 056 898,52
2022 - HP312_013	Soutien culturel pluridisciplinaire	933	0,00	0,00	3 781 302,22	0,00	3 781 302,22	0,00	0,00	0,00
2023 - HP311-011	Soutien culturel pluridisciplinaire	933	0,00	4 171 448,68	0,00	4 171 448,68	0,00	4 171 448,68	499 440,20	3 672 008,48
2023 - HP67-004	Soutien en matière de R & D	936	0,00	4 468 361,00	0,00	4 468 361,00	0,00	4 468 361,00	2 832 673,20	1 635 687,80
2023 - HP052-005	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP632-003	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-237 234,94	237 234,94	10 915,00	226 319,94
2019 - HP94_002	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	939	0,00	0,00	320 820,39	0,00	320 820,39	0,00	0,00	0,00
2020 - HP94_002	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	939	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP632-003	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 644 348,48	2 644 348,48	618 937,20	2 025 411,28
2021 - HP94_002	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	939	0,00	0,00	2 644 348,48	0,00	2 644 348,48	0,00	0,00	0,00
2022 - HP632-003	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 445 147,74	1 445 147,74	118 595,00	1 326 552,74
2022 - HP94_002	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	939	0,00	0,00	1 447 249,74	0,00	1 447 249,74	0,00	0,00	0,00
2023 - HP632-003	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	936	0,00	115 863,00	0,00	115 863,00	0,00	115 863,00	34 745,20	81 117,80
2018 - HP632-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 767,45	2 767,45	0,00	2 767,45
2018 - HP94_001	Soutien à l'industrie et aux autres services	939	0,00	0,00	2 767,45	0,00	2 767,45	0,00	0,00	0,00
2019 - HP632-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-600 908,73	600 908,73	592 930,26	7 978,47
2019 - HP94_001	Soutien à l'industrie et aux autres services	939	0,00	0,00	933 540,45	0,00	933 540,45	0,00	0,00	0,00
2020 - HP632-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 096 522,03	1 096 522,03	987 511,84	109 010,19
2020 - HP94_001	Soutien à l'industrie et aux autres services	939	0,00	0,00	1 645 789,94	0,00	1 645 789,94	0,00	0,00	0,00
2021 - HP632-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 352 122,27	1 352 122,27	519 185,04	832 937,23
2021 - HP94_001	Soutien à l'industrie et aux autres services	939	0,00	0,00	1 549 434,03	0,00	1 549 434,03	0,00	0,00	0,00
2022 - HP632-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 805 824,06	4 805 824,06	1 056 906,63	3 748 917,43
2022 - HP94_001	Soutien à l'industrie et aux autres services	939	0,00	0,00	4 858 258,39	0,00	4 858 258,39	0,00	0,00	0,00
2023 - HP632-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	936	0,00	3 244 817,75	0,00	3 244 817,75	0,00	3 244 817,75	182 000,00	3 062 817,75

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2017 - HP67-002	Soutien à l'innovation	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 287,93	13 287,93	0,00	13 287,93
2017 - HP92_002	Soutien à l'innovation	939	0,00	0,00	13 287,93	0,00	13 287,93	0,00	0,00	0,00
2018 - HP67-002	Soutien à l'innovation	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-296 028,00	296 028,00	148 428,00	147 600,00
2018 - HP92_002	Soutien à l'innovation	939	0,00	0,00	329 029,28	0,00	329 029,28	0,00	0,00	0,00
2019 - HP67-002	Soutien à l'innovation	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-26 280,30	26 280,30	26 280,30	0,00
2019 - HP92_002	Soutien à l'innovation	939	0,00	0,00	36 949,00	0,00	36 949,00	0,00	0,00	0,00
2020 - HP67-002	Soutien à l'innovation	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-51 643,00	51 643,00	36 493,00	15 150,00
2020 - HP92_002	Soutien à l'innovation	939	0,00	0,00	286 530,00	0,00	286 530,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP67-002	Soutien à l'innovation	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 004 932,35	1 004 932,35	204 957,49	799 974,86
2021 - HP92_002	Soutien à l'innovation	939	0,00	0,00	1 004 932,35	0,00	1 004 932,35	0,00	0,00	0,00
2022 - HP67-002	Soutien à l'innovation	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 652 080,31	1 652 080,31	1 144 964,37	507 115,94
2022 - HP92_002	Soutien à l'innovation	939	0,00	0,00	1 653 996,00	0,00	1 653 996,00	0,00	0,00	0,00
2022 - RE67-002	Soutien à l'innovation	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-175 000,00	175 000,00	0,00	175 000,00
2022 - RE92_002	Soutien à l'innovation	939	0,00	0,00	175 000,00	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP67-002	Soutien à l'innovation	936	0,00	939 851,00	0,00	939 851,00	0,00	939 851,00	173 817,60	766 033,40
2023 - RE67-002	Soutien à l'innovation	936	0,00	137 500,00	0,00	137 500,00	0,00	137 500,00	18 750,00	118 750,00
2018 - HP50_002	Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement	935	0,00	0,00	779,80	0,00	779,80	0,00	0,00	0,00
2020 - HP50_002	Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement	935	0,00	0,00	7 074,33	0,00	7 074,33	0,00	0,00	0,00
2021 - HP50_002	Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement	935	0,00	0,00	6 978,09	0,00	6 978,09	0,00	0,00	0,00
2022 - HP50_002	Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement	935	0,00	0,00	226 701,29	0,00	226 701,29	0,00	0,00	0,00
2017 - HP61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-243 071,27	243 071,27	47 217,36	195 853,91
2017 - HP91_001	Soutien à la création et au développement des entreprises	939	0,00	0,00	243 071,27	0,00	243 071,27	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2018 - HP61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-62 631,73	62 631,73	0,00	62 631,73
2018 - HP91_001	Soutien à la création et au développement des entreprises	939	0,00	0,00	62 631,73	0,00	62 631,73	0,00	0,00	0,00
2019 - HP61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 240 068,67	1 240 068,67	1 040 874,14	199 194,53
2019 - HP91_001	Soutien à la création et au développement des entreprises	939	0,00	0,00	1 391 402,40	0,00	1 391 402,40	0,00	0,00	0,00
2020 - HP61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-94 232,50	94 232,50	94 232,50	0,00
2020 - HP91_001	Soutien à la création et au développement des entreprises	939	0,00	0,00	558 442,94	0,00	558 442,94	0,00	0,00	0,00
2021 - HP61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 431 983,41	3 431 983,41	1 546 587,00	1 885 396,41
2021 - HP91_001	Soutien à la création et au développement des entreprises	939	0,00	0,00	3 457 821,41	0,00	3 457 821,41	0,00	0,00	0,00
2022 - HP61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 981 213,20	3 981 213,20	2 126 561,17	1 854 652,03
2022 - HP91_001	Soutien à la création et au développement des entreprises	939	0,00	0,00	4 175 788,20	0,00	4 175 788,20	0,00	0,00	0,00
2023 - HP61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	936	0,00	7 379 115,40	0,00	7 379 115,40	0,00	7 379 115,40	1 120 690,80	6 258 424,60
2023 - RE61-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	936	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP312_007	Soutien à la création et à la diffusion numériques	933	0,00	0,00	58 118,50	0,00	58 118,50	0,00	0,00	0,00
2022 - HP312_007	Soutien à la création et à la diffusion numériques	933	0,00	0,00	409 938,80	0,00	409 938,80	0,00	0,00	0,00
2015 - HP051-001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 563 437,55	1 563 437,55	0,00	1 563 437,55
2015 - HP61_001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	936	0,00	0,00	1 563 437,55	0,00	1 563 437,55	0,00	0,00	0,00
2016 - HP051-001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 934 048,36	3 934 048,36	0,00	3 934 048,36
2016 - HP61_001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	936	0,00	0,00	4 291 826,02	0,00	4 291 826,02	0,00	0,00	0,00
2017 - HP051-001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 289 774,44	1 289 774,44	8 613,33	1 281 161,11
2017 - HP61_001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	936	0,00	0,00	1 289 774,44	0,00	1 289 774,44	0,00	0,00	0,00
2018 - HP051-001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 988 298,17	1 988 298,17	71 571,58	1 916 726,59
2018 - HP61_001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	936	0,00	0,00	1 988 298,17	0,00	1 988 298,17	0,00	0,00	0,00
2019 - HP051-001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 354 081,69	1 354 081,69	410 776,81	943 304,88
2019 - HP61_001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	936	0,00	0,00	1 426 650,69	0,00	1 426 650,69	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - HP051-001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 512 015,13	8 512 015,13	7 124 837,23	1 387 177,90
2020 - HP61_001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	936	0,00	0,00	8 683 437,13	0,00	8 683 437,13	0,00	0,00	0,00
2021 - HP051-001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 283 231,04	10 283 231,04	3 221 171,14	7 062 059,90
2021 - HP61_001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	936	0,00	0,00	10 283 231,04	0,00	10 283 231,04	0,00	0,00	0,00
2022 - HP051-001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 234 102,34	9 234 102,34	4 352 373,83	4 881 728,51
2022 - HP61_001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	936	0,00	0,00	9 234 102,34	0,00	9 234 102,34	0,00	0,00	0,00
2023 - HP051-001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	930-5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - HP67-003	Soutien à la diffusion de la recherche	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-79,30	79,30	0,00	79,30
2018 - HP67-003	Soutien à la diffusion de la recherche	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-421,46	421,46	0,00	421,46
2019 - HP67-003	Soutien à la diffusion de la recherche	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-19 628,14	19 628,14	14 121,71	5 506,43
2020 - HP67-003	Soutien à la diffusion de la recherche	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-123 776,17	123 776,17	76 530,13	47 246,04
2021 - HP67-003	Soutien à la diffusion de la recherche	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-381 465,90	381 465,90	286 121,63	95 344,27
2022 - HP67-003	Soutien à la diffusion de la recherche	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 314 118,14	1 314 118,14	981 240,62	332 877,52
2023 - HP67-003	Soutien à la diffusion de la recherche	936	0,00	1 473 240,00	0,00	1 473 240,00	14 827,80	1 458 412,20	65 053,46	1 393 358,74
2016 - HP254-007	Soutien à la formation du mouvement sportif	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 666,39	2 666,39	0,00	2 666,39
2017 - HP254-007	Soutien à la formation du mouvement sportif	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 709,00	2 709,00	0,00	2 709,00
2018 - HP254-007	Soutien à la formation du mouvement sportif	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 450,00	13 450,00	0,00	13 450,00
2019 - HP254-007	Soutien à la formation du mouvement sportif	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-100 785,53	100 785,53	0,00	100 785,53
2020 - HP254-007	Soutien à la formation du mouvement sportif	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 972,75	13 972,75	0,00	13 972,75
2021 - HP254-007	Soutien à la formation du mouvement sportif	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-212 218,44	212 218,44	65 784,69	146 433,75
2022 - HP254-007	Soutien à la formation du mouvement sportif	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 902 579,00	1 902 579,00	1 754 839,16	147 739,84
2023 - HP254-007	Soutien à la formation du mouvement sportif	932	0,00	2 100 000,00	0,00	1 976 314,00	0,00	1 976 314,00	100 560,40	1 875 753,60
2018 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-98 833,14	98 833,14	98 833,14	0,00
2019 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 959 407,81	7 959 407,81	7 584 229,56	375 178,25

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2020 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 278 384,21	9 278 384,21	955 562,79	8 322 821,42
2021 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 713 216,17	10 713 216,17	1 781 335,19	8 931 880,98
2022 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-18 362 210,34	18 362 210,34	4 202 590,23	14 159 620,11
2022 - RE67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	936	0,00	0,00	0,00	0,00	-125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00
2023 - HP67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	936	0,00	21 301 760,00	0,00	20 403 287,05	0,00	20 403 287,05	2 598 347,15	17 804 939,90
2023 - RE67-001	Soutien à la recherche et à l'innovation	936	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
2018 - HP92_001	Soutien à la recherche hors domaines d'intérêt majeur (DIM)	939	0,00	0,00	260 727,70	0,00	260 727,70	0,00	0,00	0,00
2022 - HP020-007	Subventions et cotisations à divers organismes	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-41 237,00	41 237,00	30 000,00	11 237,00
2023 - HP020-007	Subventions et cotisations à divers organismes	930	0,00	1 100 000,00	0,00	1 068 343,00	0,00	1 068 343,00	973 591,00	94 752,00
2021 - HP0202_016	Subventions à divers organismes	930	0,00	0,00	20 990,00	0,00	20 990,00	0,00	0,00	0,00
2022 - HP0202_016	Subventions à divers organismes	930	0,00	0,00	41 237,00	0,00	41 237,00	0,00	0,00	0,00
2021 - HP515-002	Territoires stratégiques	935	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2021 - HP52_001	Territoires stratégiques	935	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
2023 - HP515-002	Territoires stratégiques	935	0,00	17 651 000,00	0,00	17 650 602,00	0,00	17 650 602,00	17 650 602,00	0,00
2022 - HP41_004	Transport aérien d'urgence	934	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
2018 - HP818_018	Transports spécialisés en faveur des personnes handicapées	938	0,00	0,00	67 987,68	0,00	67 987,68	0,00	0,00	0,00
2020 - HP818_018	Transports spécialisés en faveur des personnes handicapées	938	0,00	0,00	697 047,21	0,00	697 047,21	0,00	0,00	0,00
2021 - HP818_018	Transports spécialisés en faveur des personnes handicapées	938	0,00	0,00	729 631,74	0,00	729 631,74	0,00	0,00	0,00
2022 - HP818_018	Transports spécialisés en faveur des personnes handicapées	938	0,00	0,00	7 472 649,79	0,00	7 472 649,79	0,00	0,00	0,00
2022 - HP828-017	Transports spécialisés en faveur des personnes handicapées	938	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 843 432,06	6 843 432,06	6 460 683,31	382 748,75
2023 - HP828-017	Transports spécialisés en faveur des personnes handicapées	938	0,00	19 000 000,00	0,00	16 110 000,00	0,00	16 110 000,00	3 595 585,57	12 514 414,43
2023 - HP052-015	Une Europe plus intelligente	930-5	0,00	3 403 000,00	0,00	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00	1 200 000,00	1 400 000,00
2023 - HP051-014	Une Europe plus sociale	930-5	0,00	6 028 000,00	0,00	5 528 391,81	0,00	5 528 391,81	1 829 376,22	3 699 015,59
2023 - HP052-016	Une Europe plus verte	930-5	0,00	424 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2017 - HP348-004	Valeurs de la République	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 441,61	1 441,61	0,00	1 441,61
2018 - HP348-004	Valeurs de la République	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-248,20	248,20	0,00	248,20
2019 - HP348-004	Valeurs de la République	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-42 959,07	42 959,07	1 910,77	41 048,30
2020 - HP348-004	Valeurs de la République	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-114 375,46	114 375,46	29 395,46	84 980,00
2021 - HP348-004	Valeurs de la République	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-318 793,28	318 793,28	207 108,26	111 685,02
2022 - HP348-004	Valeurs de la République	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-688 845,83	688 845,83	280 228,75	408 617,08
2023 - HP348-004	Valeurs de la République	933	0,00	364 700,00	0,00	334 700,00	2 641,76	332 058,24	41 058,24	291 000,00
2016 - HP253-004	Valorisation des Acquis de l'Expérience - VAE	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-26 029,63	26 029,63	0,00	26 029,63
2017 - HP253-004	Valorisation des Acquis de l'Expérience - VAE	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-58 361,91	58 361,91	0,00	58 361,91
2019 - HP253-004	Valorisation des Acquis de l'Expérience - VAE	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-572 269,30	572 269,30	10 360,00	561 909,30
2020 - HP253-004	Valorisation des Acquis de l'Expérience - VAE	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-684 164,70	684 164,70	15 196,40	668 968,30
2021 - HP253-004	Valorisation des Acquis de l'Expérience - VAE	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 647 749,69	1 647 749,69	123 015,47	1 524 734,22
2022 - HP253-004	Valorisation des Acquis de l'Expérience - VAE	932	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 953 468,79	2 953 468,79	1 721 807,85	1 231 660,94
2023 - HP253-004	Valorisation des Acquis de l'Expérience - VAE	932	0,00	2 900 000,00	0,00	2 900 000,00	0,00	2 900 000,00	84 980,00	2 815 020,00
2017 - HP0202_013	Véhicules	930	0,00	0,00	908,47	0,00	908,47	0,00	0,00	0,00
2019 - HP0202_013	Véhicules	930	0,00	0,00	8 566,84	0,00	8 566,84	0,00	0,00	0,00
2020 - HP0202_013	Véhicules	930	0,00	0,00	6 472,83	0,00	6 472,83	0,00	0,00	0,00
2021 - HP020-006	Véhicules	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 353,00	3 353,00	0,00	3 353,00
2021 - HP0202_013	Véhicules	930	0,00	0,00	16 580,33	0,00	16 580,33	0,00	0,00	0,00
2022 - HP020-006	Véhicules	930	0,00	0,00	0,00	0,00	-27 619,02	27 619,02	27 619,02	0,00
2022 - HP0202_013	Véhicules	930	0,00	0,00	35 150,16	0,00	35 150,16	0,00	0,00	0,00
2023 - HP020-006	Véhicules	930	0,00	528 100,00	0,00	528 100,00	0,15	528 099,85	507 175,19	20 924,66
2012 - HP311-006	¿ Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,32	0,32	0,00	0,32

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2013 - HP311-006	ζ Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-64 812,63	64 812,63	0,00	64 812,63
2014 - HP311-006	ζ Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-405,69	405,69	0,00	405,69
2019 - HP311-006	ζ Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-47 752,92	47 752,92	47 752,92	0,00
2020 - HP311-006	ζ Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-227 177,30	227 177,30	120 015,83	107 161,47
2021 - HP311-006	ζ Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-362 528,62	362 528,62	201 512,12	161 016,50
2022 - HP311-006	ζ Soutien aux manifestations d'arts plastiques, à la création et à la diffusion numérique	933	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 963 390,89	1 963 390,89	1 540 704,81	422 686,08
2015 - HP80_001	Études générales	938	0,00	0,00	3 456,00	0,00	3 456,00	0,00	0,00	0,00
2015 - HP820-003	Études générales	938	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 456,00	3 456,00	0,00	3 456,00
2016 - HP80_001	Études générales	938	0,00	0,00	13 280,00	0,00	13 280,00	0,00	0,00	0,00
2016 - HP820-003	Études générales	938	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 280,00	13 280,00	0,00	13 280,00
2017 - HP80_001	Études générales	938	0,00	0,00	30 076,85	0,00	30 076,85	0,00	0,00	0,00
2017 - HP820-003	Études générales	938	0,00	0,00	0,00	0,00	-30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
2018 - HP80_001	Études générales	938	0,00	0,00	8 191,61	0,00	8 191,61	0,00	0,00	0,00
2018 - HP820-003	Études générales	938	0,00	0,00	0,00	0,00	-200,00	200,00	0,00	200,00
2019 - HP80_001	Études générales	938	0,00	0,00	160 937,76	0,00	160 937,76	0,00	0,00	0,00
2019 - HP820-003	Études générales	938	0,00	0,00	0,00	0,00	-116 176,40	116 176,40	42 646,93	73 529,47
2020 - HP80_001	Études générales	938	0,00	0,00	65 895,85	0,00	65 895,85	0,00	0,00	0,00
2020 - HP820-003	Études générales	938	0,00	0,00	0,00	0,00	-58 275,00	58 275,00	58 275,00	0,00
2021 - HP80_001	Études générales	938	0,00	0,00	38 402,99	0,00	38 402,99	0,00	0,00	0,00
2021 - HP820-003	Études générales	938	0,00	0,00	0,00	0,00	-38 402,99	38 402,99	1 200,00	37 202,99
2022 - HP80_001	Études générales	938	0,00	0,00	978 312,26	0,00	978 312,26	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - REGION BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2022 - HP820-003	Études générales	938	0,00	0,00	0,00	0,00	-964 986,73	964 986,73	300 439,34	664 547,39
2023 - HP820-003	Études générales	938	0,00	1 707 800,00	0,00	1 659 930,00	0,00	1 659 930,00	113 841,43	1 546 088,57
2017 - HP32_003	Événements sportifs	933	0,00	0,00	0,02	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00
2018 - HP32_003	Événements sportifs	933	0,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00
2019 - HP32_003	Événements sportifs	933	0,00	0,00	19 943,66	0,00	19 943,66	0,00	0,00	0,00
2020 - HP32_003	Événements sportifs	933	0,00	0,00	91 489,77	0,00	91 489,77	0,00	0,00	0,00
2021 - HP32_003	Événements sportifs	933	0,00	0,00	1 002 537,11	0,00	1 002 537,11	0,00	0,00	0,00
2022 - HP32_003	Événements sportifs	933	0,00	0,00	1 866 302,18	0,00	1 866 302,18	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	2 607 558 410,00	1 293 344 741,73	2 587 611 174,90	185 766 259,92	3 695 189 656,71	2 428 716 833,74	1 266 472 822,97

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,59	0,71	0,60	0,52

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	D1

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	0,00	86 089 190,00	86 089 190,00	0,00
Taxe sur construction de bureaux (TCB)	0,00	98 648 245,06	98 648 245,06	0,00
Taxe d'aménagement	0,00	41 558 103,79	41 558 103,79	0,00
Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement	0,00	66 212 415,00	66 212 415,00	0,00
Taxe additionnelle spéciale annuelle	0,00	76 959 831,00	76 959 831,00	0,00
TICPE Grenelle	0,00	67 614 615,00	67 614 615,00	0,00
Amendes de police	0,00	69 388 057,00	69 388 057,00	0,00
Dotation en investissement pour les CFA	0,00	23 029 900,00	23 029 900,00	0,00
Total	0,00	529 500 356,85	529 500 356,85	0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
133122	Dotation régionale d'équipement scolaire	86 089 190,00
Total		86 089 190,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
902-222	Lycées publics	86 089 190,00
Total		86 089 190,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe sur construction de bureaux (TCB)

Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
13332	Taxe sur construction de bureaux	98 648 245,06
Total		98 648 245,06
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
902-222	Lycées publics	98 648 245,06
Total		98 648 245,06
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'aménagement

Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'aménagement		
10226	Taxe d'aménagement	41 558 103,79
Total		41 558 103,79
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
905-515	Opérations d'aménagement	20 000 000,00
908-822	Transport ferroviaire	10 008 429,11
908-852	Gares et autres infrastructures ferrov.	11 549 674,68
Total		41 558 103,79
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement		
Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
13334	Taxe sur les surfaces de stationnement	66 212 415,00
Total		66 212 415,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
908-820	Services communs	25 907 409,28
908-822	Transport ferroviaire	17 420 586,98
908-828	Autres transports en commun	22 884 418,74
Total		66 212 415,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe additionnelle spéciale annuelle		
Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
1338	Autres	76 959 831,00
Total		76 959 831,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
908-822	Transport ferroviaire	76 959 831,00
Total		76 959 831,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TICPE Grenelle		
Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
10223	TICPE 2e part	67 614 615,00
Total		67 614 615,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TICPE Grenelle		
908-822	Transport ferroviaire	67 614 615,00
Total		67 614 615,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Amendes de police		
Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
1335	Amendes de radars automatiques et amendes de police	69 388 057,00
Total		69 388 057,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
907-77	Environnement et infrastructures de transport	2 500 000,00
908-822	Transport ferroviaire	30 987 620,58
908-841	Voirie nationale	16 447 785,43
908-843	Voirie départementale	11 704 240,05
908-845	Voirie communale	1 312 234,28
908-849	Sécurité routière	1 436 176,66
908-87	Circulations douces	5 000 000,00
Total		69 388 057,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Dotation en investissement pour les CFA		
Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
1021	Dotation	23 029 900,00
Total		23 029 900,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
902-26	Apprentissage	23 029 900,00
Total		23 029 900,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D2.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D5

PROGRAMMATION 2014-2020 (1)

Gestion API/AE

Fonds Européens	FEDER	FSE	FEADER	AUTRES FONDS	ASSISTANCE TECHNIQUE (2)
Rappel total programme opérationnel (a)	330 708 454,00	222 915 930,00	83 059 732,00	0,00	21 327 879,00
AP et AE affectées au 31/12/N-1 (b)	257 035 898,48	159 284 303,89	75 734 731,00	0,00	7 524 007,40
Flux d'AP et d'AE affectées dans l'année N (c) (3)	2 899 402,72	947 572,52	1 520 649,09	0,00	118 054,00
Total AP et AE affectées (d) = (b) + (c)	259 935 301,20	160 231 876,41	77 255 380,09	0,00	7 642 061,40
Taux d'affectation = (d) / (a)	78,60	71,88	93,01	0,00	35,83
Reste à affecter = (a) - (d)	70 773 152,80	62 684 053,59	5 804 351,91	0,00	13 685 817,60

Gestion des crédits de paiements

Fonds Européens	FEDER	FSE	FEADER	AUTRES FONDS	ASSISTANCE TECHNIQUE
Dépenses (4)					
Rappel total programme opérationnel (a)	330 708 454,00	222 915 930,00	83 059 732,00	0,00	21 327 879,00
Mandatés au 31/12/N-1 (b)	121 050 274,60	64 772 981,41	46 783 378,00	0,00	4 112 677,42
Mandatés de l'année N (c)	43 229 437,44	31 094 427,38	14 164 836,34	0,00	825 757,59
Régularisations de l'année N (d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total CP mandatés (e) = (b) + (c) + (d)	164 279 712,04	95 867 408,79	60 948 214,34	0,00	4 938 435,01
Taux d'emploi = (e) / (a)	49,68	43,01	73,38	0,00	23,15
Reste à mandater = (a) - (e)	166 428 741,96	127 048 521,21	22 111 517,66	0,00	16 389 443,99
Recettes					
Rappel total recettes à titrer sur la programmation (f)	330 708 454,00	222 915 930,00	83 059 732,00	0,00	21 327 879,00
Recettes titrées au 31/12/N-1 (g)	147 817 612,75	74 330 728,35	46 783 378,00	0,00	2 231 928,24
Recettes titrées l'année N (h)	64 689 002,85	54 546 312,70	14 164 836,34	0,00	1 732 191,10
Total recettes (i) = (g)+(h)	212 506 615,60	128 877 041,05	60 948 214,34	0,00	3 964 119,34
Taux de recouvrement = (i) / (f)	64,26	57,81	73,38	0,00	18,59
Reste à titrer = (f) - (i)	118 201 838,40	94 038 888,95	22 111 517,66	0,00	17 363 759,66
Avances encaissées non titrées (j) (5)	28 980 331,07	21 753 754,24	0,00	0,00	0,00
Reste à employer = (j) + (i) - (e)	77 207 234,63	54 763 386,50	0,00	0,00	-974 315,67

(1) Inscrire la programmation concernée. Ouvrir un état par programmation à partir de la programmation 2014-2020.

(2) Cette colonne n'est à compléter que pour les collectivités qui gèrent une partie de l'assistance technique en API/AE, sachant que la part frais de personnel est exclue de la gestion API/AE.

(3) Ce flux comprend les affectations et les désaffectations de l'année. En effet, les désaffectations génèrent une enveloppe disponible à réaffecter et impactent la ligne « Reste à affecter » qui est réabondée à hauteur des désaffectations.

(4) Par dépense, il est entendu la dépense en faveur de tiers ou supportée par la collectivité en maîtrise d'ouvrage directe financée uniquement par les fonds européens, hors contrepartie de la collectivité.

(5) Cette ligne n'est à compléter que si la collectivité ne titre pas les avances.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D5

PROGRAMMATION 2021-2027 (1)

Gestion API/AE

Fonds Européens	FEDER	FSE	FEADER	AUTRES FONDS	ASSISTANCE TECHNIQUE (2)
Rappel total programme opérationnel (a)	183 944 856,00	245 106 248,00	41 567 480,00	0,00	15 647 520,00
AP et AE affectées au 31/12/N-1 (b)	0,00	1 080 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
Flux d'AP et d'AE affectées dans l'année N (c) (3)	2 600 000,00	5 528 391,81	0,00	0,00	771 900,00
Total AP et AE affectées (d) = (b) + (c)	2 600 000,00	6 608 391,81	1 000 000,00	0,00	771 900,00
Taux d'affectation = (d) / (a)	1,41	2,70	2,41	0,00	4,93
Reste à affecter = (a) - (d)	181 344 856,00	238 497 856,19	40 567 480,00	0,00	14 875 620,00

Gestion des crédits de paiements

Fonds Européens	FEDER	FSE	FEADER	AUTRES FONDS	ASSISTANCE TECHNIQUE
Dépenses (4)					
Rappel total programme opérationnel (a)	183 944 856,00	245 106 248,00	41 567 480,00	0,00	15 647 520,00
Mandatés au 31/12/N-1 (b)	0,00	1 080 000,00	0,00	0,00	0,00
Mandatés de l'année N (c)	1 200 000,00	1 829 376,22	0,00	0,00	385 093,43
Régularisations de l'année N (d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total CP mandatés (e) = (b) + (c) + (d)	1 200 000,00	2 909 376,22	0,00	0,00	385 093,43
Taux d'emploi = (e) / (a)	0,65	1,19	0,00	0,00	2,46
Reste à mandater = (a) - (e)	182 744 856,00	242 196 871,78	41 567 480,00	0,00	15 262 426,57
Recettes					
Rappel total recettes à titrer sur la programmation (f)	183 944 856,00	245 106 248,00	41 567 480,00	0,00	15 647 520,00
Recettes titrées au 31/12/N-1 (g)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes titrées l'année N (h)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes (i) = (g)+(h)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de recouvrement = (i) / (f)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reste à titrer = (f) - (i)	183 944 856,00	245 106 248,00	41 567 480,00	0,00	15 647 520,00
Avances encaissées non titrées (j) (5)					
Avances encaissées non titrées (j) (5)	4 598 621,40	6 127 656,20	0,00	0,00	0,00
Reste à employer = (j) + (i) - (e)	3 398 621,40	3 218 279,98	0,00	0,00	-385 093,43

(1) Inscrire la programmation concernée. Ouvrir un état par programmation à partir de la programmation 2014-2020.

(2) Cette colonne n'est à compléter que pour les collectivités qui gèrent une partie de l'assistance technique en API/AE, sachant que la part frais de personnel est exclue de la gestion API/AE.

(3) Ce flux comprend les affectations et les désaffectations de l'année. En effet, les désaffectations génèrent une enveloppe disponible à réaffecter et impactent la ligne « Reste à affecter » qui est réabondée à hauteur des désaffectations.

(4) Par dépense, il est entendu la dépense en faveur de tiers ou supportée par la collectivité en maîtrise d'ouvrage directe financée uniquement par les fonds européens, hors contrepartie de la collectivité.

(5) Cette ligne n'est à compléter que si la collectivité ne titre pas les avances.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D7

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
VALIER FRANCE-LISE VALIER FRANCE-LISE AZZAZ NADEGE BAELDE CHARLOTTE BARGETON JULIEN BARGETON JULIEN BARJOU DOMINIQUE BARROT JEAN-NOËL BARROT JEAN-NOËL BATTAIL GILLES BATY PIERRE BATY PIERRE JEAN BATY PIERRE JEAN BATY PIERRE JEAN BATY PIERRE JEAN BEALDE CHARLOTTE BEAUDET STÉPHANE BEAUDET STÉPHANE BEDU VINCENT BEDU VINCENT BEDU VINCENT BEDU VINCENT BEDU VINCENT BERESSI ISABELLE BERGE AURORE BERGE AURORE BERGER JEAN-DIDIER BLOCH GYPSIE BLOCH GYPSIE	ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET FORMATION PROBITÉ ET DÉONTOLOGIE SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE PERFECTIONNEMENT À L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DIGITALE » COACHING INDIVIDUEL ET PERSONNALISÉ ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RIF - COMPÉTENCE RÉGIONALE COMPARÉE AUX AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES ANALYSE DU BUDGET PAR FONCTION ET POLITIQUES PUBLIQUES MENEES PAR LA RIF. SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RIF - COMPÉTENCE RÉGIONALE COMPARÉE AUX AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES ANALYSE DU BUDGET PAR FONCTION ET POLITIQUES PUBLIQUES MENEES PAR LA RIF. ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET 3 SEANCES SUR ART ORATOIRE : PRENDRE LA PAROLE POUR RENFORCER LA CONFIANCE POUR RÉUSSIR SON MANDAT ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RIF - COMPÉTENCE RÉGIONALE COMPARÉE AUX AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES PENSONS L'AVENIR DE NOS REGIONS ENSEMBLE ANALYSE DU BUDGET PAR FONCTION ET POLITIQUES PUBLIQUES MENEES PAR LA RIF. FORMATION PROBITÉ ET DÉONTOLOGIE EGALITE HOMMES-FEMMES ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET LE ZAN EN ÎLE-DE-FRANCE : POURQUOI ET COMMENT ? L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'EXEMPLE ANGLAIS". FORMATION SUR LA PROBITÉ DE L'ÉLU LOCAL ET PRÉVENTION DES FORMATION SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L'UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL LES TERRITOIRES ACTEURS ESSENTIELS DE LA COHÉSION NATIONALE ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RIF - COMPÉTENCE RÉGIONALE COMPARÉE AUX AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES ANALYSE DU BUDGET PAR FONCTION ET POLITIQUES PUBLIQUES MENEES PAR LA RIF. ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RIF - COMPÉTENCE RÉGIONALE COMPARÉE AUX AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES ANALYSE DU BUDGET PAR FONCTION ET POLITIQUES PUBLIQUES MENEES PAR LA RIF.

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
BLOND OLIVIER BOHBOT JACK-YVES BOUGERET ALIX BOUZID ELODIE BURKLI DELPHINE CABRIT ANNE CAMARA LAMINE CARVALHINHO GEOFFREY CASALASPRO MURIEL CERRIGONE CHRISTINE CHERON JAMES CHERON JAMES CHERON JAMES CHEVRON BENOIT CHEVRON BENOIT CHIBANE KADER CHIKIROU SOPHIA CHKROUN BENJAMIN CHKROUN BENJAMIN CHKROUN BENJAMIN CHKROUN BENJAMIN CHKROUN BENJAMIN CHKROUN BENJAMIN COSSE EMMANUELLE COURTOIS DANIEL-GEORGES CUIP MATHIEU D'HAUTESERRE JEANNE DAGUENEL ANNE DAMERGY SAMI DAUVERGNE EMMANUELLE DE COMARMOND HELENE DE MONTCHALIN AMELIE DE MONTCHALIN AMELIE DE PAMPELONNE FLORENCE DE PAMPELONNE FLORENCE	EGALITE HOMMES-FEMMES ANGLAIS PERFECTIONNEMENT 10 SEANCES DE 1H30 ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET MAITRISER L'ANALYSE DU BUDGET REGIONAL AU TRAVERS DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE M57 ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET LES RENCONTRES CULTURELLES D'AVIGNON 2022 ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET MAITRISER L'ANALYSE DU BUDGET REGIONAL AU TRAVERS DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE M57 ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'EXEMPLE ANGLAIS". COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L'UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL EGALITE HOMMES-FEMMES ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET MAITRISER L'ANALYSE DU BUDGET REGIONAL AU TRAVERS DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE M57 CONSTRUCTION ÉCOLOGIQUE : ÉQUIPEMENTS/LOGEMENT SOCIAL L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'EXEMPLE ANGLAIS". COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES FORMATION SUR LA COMMANDE PUBLIQUE - ENJEUX DE FORMATION SUR LA PROBITÉ DE L'ÉLU LOCAL ET PRÉVENTION DES FORMATION SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L'UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET RÉGIONS - UNION EUROPÉENNE : LIAISONS DANGEREUSES ? ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RIF - COMPÉTENCE RÉGIONALE COMPARÉE AUX AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES ANALYSE DU BUDGET PAR FONCTION ET POLITIQUES PUBLIQUES MENEES PAR LA RIF. LE ZAN EN ÎLE-DE-FRANCE : POURQUOI ET COMMENT ? L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'EXEMPLE ANGLAIS".

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
DE PAMPELONNE FLORENCE	COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES
DE PAMPELONNE FLORENCE	FORMATION SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
DE PAMPELONNE FLORENCE	MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L'UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL
DE ROZIERES BABETTE	JOURNÉES NATIONALES DES FEMMES ÉLUES
DE SAINT JUST WALLERAND	RÉGIONS - UNION EUROPÉENNE : LIAISONS DANGEREUSES ?
DELACROIX ADRIEN	SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE
DEMONCHY MARTINE	LES TERRITOIRES FACE À LA CRISE SOCIALE
DEMONCHY MARTINE	RÉGIONS - UNION EUROPÉENNE : LIAISONS DANGEREUSES ?
DENIZIOT PIERRE	ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET
DES GAYETS MAXIME	LES TERRITOIRES ACTEURS ESSENTIELS DE LA COHÉSION NATIONALE
DESGAYETS MAXIME	SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE
DIDIER GEOFFROY	ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET
DIOP DIEYNABA	SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE
DIOP DIEYNABA	LES TERRITOIRES ACTEURS ESSENTIELS DE LA COHÉSION NATIONALE
DIRRINGER MARIE-CHRISTINE	ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RIF - COMPÉTENCE RÉGIONALE COMPARÉE AUX AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES
DIRRINGER MARIE-CHRISTINE	ANALYSE DU BUDGET PAR FONCTION ET POLITIQUES PUBLIQUES MENEES PAR LA RIF.
DONIAK NICOLAS	L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'EXEMPLE ANGLAIS".
DOSNE OLIVIER	ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET
DUCROHE ELODIE	LE ZAN EN ÎLE-DE-FRANCE : POURQUOI ET COMMENT ?
DUCROHET ELODIE	L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'EXEMPLE ANGLAIS".
DUCROHET ELODIE	FORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES RÉGIONS
DUCROHET ELODIE	FORMATION SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
DUGOIN-CLEMENT JEAN-PHILIPPE	MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L'UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL
DUGOIN-CLEMENT JEAN-PHILIPPE	LE ZAN EN ÎLE-DE-FRANCE : POURQUOI ET COMMENT ?
DUGOIN-CLEMENT JEAN-PHILIPPE	L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'EXEMPLE ANGLAIS".
DUGOIN-CLEMENT JEAN-PHILIPPE	COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES
DUGOIN-CLEMENT JEAN-PHILIPPE	MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L'UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL
DUMESNIL JEAN-LUC	UNIVERSITÉ HIVER FORMATION POUR LES ELUS RÉGIONAUX
DUMESNIL JEAN-LUC	UNIVERSITE ETE CEDIS : DÉVELOPPER LA TRANSITION SUR
DURANTON MARIANNE	L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'EXEMPLE ANGLAIS".
DURANTON MARIANNE	COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES
DURANTON MARIANNE	MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L'UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL
DUROX AIMERYC	RÉGIONS - UNION EUROPÉENNE : LIAISONS DANGEREUSES ?
DUROX AYMERIC	LES TERRITOIRES FACE À LA CRISE SOCIALE

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
DUROX AYMERIC DUSSAUSAYE GAETAN DUSSAUSAYE GAËTAN ELIMAS NATHALIE ELIMAS NATHALIE GABRIEL DENIS GARNIER NELLY GAUDUCHEAU BERNARD GAUDUCHEAU BERNARD GERMAIN JEAN-MARC GERMAIN JEAN-MARC GROS AURÉLIE GUEDJ JEROME GUERIN SEBASTIEN GUERIN SEBASTIEN GUERIN SEBASTIEN GUERIN SÉBASTIEN GUIBERT AUDREY GUILLERM CAROLE GUILLERM CAROLE GUILLERM CAROLE GUILLERM CAROLE HAMZA NASSERA HEBBRECHT THIERRY HEBBRECHT THIERRY HEBERT GÉRARD HIDRI FATEN HIDRI FATEN HIDRI FATEN HIDRI FATEN HULEUX JACQUES HULEUX JACQUES HUMBERT THIBAUT	LES COMPÉTENCES RÉGIONALES: CULTURE, AMÉNAGEMENT/TRANSPORTS , DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONS - UNION EUROPÉENNE : LIAISONS DANGEREUSES ? LES TERRITOIRES FACE À LA CRISE SOCIALE ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RIF - COMPÉTENCE RÉGIONALE COMPARÉE AUX AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES ANALYSE DU BUDGET PAR FONCTION ET POLITIQUES PUBLIQUES MENEES PAR LA RIF. ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET FORMATION PROBITÉ ET DÉONTOLOGIE L?AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L?EXEMPLE ANGLAIS". COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE LES TERRITOIRTES ACTEURS ESSENTIELS DE LA COHÉSION NATIONALE ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE L?AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L?EXEMPLE ANGLAIS". FORMATION SUR LA COMMANDE PUBLIQUE - ENJEUX DE MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L?UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES RÉGIONS - UNION EUROPÉENNE : LIAISONS DANGEREUSES ? RENFORCER LA CONFIANCE POUR RÉUSSIR SON MANDAT ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RIF - COMPÉTENCE RÉGIONALE COMPARÉE AUX AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES PENSONS L?AVENIR DE NOS REGIONS ENSEMBLE ANALYSE DU BUDGET PAR FONCTION ET POLITIQUES PUBLIQUES MENEES PAR LA RIF. PERFECTIONNEMENT A L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DIGITALE ADAPTEE SESSION 2 DYNAMISER SES PRISES DE PAROLE EN PUBLIC" RÉUSSIR SES RÉUNIONS AU NOM DE LA RÉGION" ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES FORMATION SUR LA PROBITÉ DE L'ÉLU LOCAL ET PRÉVENTION DES FORMATION SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L?UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL UNIVERSITÉ HIVER FORMATION POUR LES ELUS RÉGIONAUX MAITRISER L'ANALYSE DU BUDGTE REGIONAL AU TRAVERS DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE M57 ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
HUMBERT THIBAUT	NOUVELLES OBLIGATIONS ÉMERGENTES CONCERNANT LES ÉLUS ET COLLECTIVITÉS LOCALES
ISABELLE BERESSI	SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE
JEANBRUN VINCENT	2 SEANCES DE COACHING
JEANBRUN VINCENT	3 SEANCES DE COACHING
JEANBRUN VINCENT	ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET
JEANBRUN VINCENT	2 SEANCES DE COACHING
JEANBRUN VINCENT	1 SEANCES DE COACHING
JEANBRUN VINCENT	ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ D'EXPRESSION
JEUNEMAÎTRE ÉRIC	ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET
JIMENEZ BENOÎT	LE ZAN EN ÎLE-DE-FRANCE : POURQUOI ET COMMENT ?
JIMENEZ BENOÎT	L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'EXEMPLE ANGLAIS".
JIMENEZ BENOÎT	COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES
JIMENEZ BENOÎT	FORMATION SUR LA COMMANDE PUBLIQUE - ENJEUX DE
JIMENEZ BENOÎT	FORMATION SUR LA PROBITÉ DE L'ÉLU LOCAL ET PRÉVENTION DES
JIMENEZ BENOÎT	FORMATION SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
	MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L'UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL
JULIARD-GENDARME ARMELLE	L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'EXEMPLE ANGLAIS".
JULLIARD-GENDARME ARMELLE	LE ZAN EN ÎLE-DE-FRANCE : POURQUOI ET COMMENT ?
JULLIARD-GENDARME ARMELLE	COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES
JULLIARD-GENDARME ARMELLE	FORMATION SUR LA PROBITÉ DE L'ÉLU LOCAL ET PRÉVENTION DES
JULLIARD-GENDARME ARMELLE	MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L'UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL
JURAVÉ PHILIPPE	LES FORMATIONS D'ÉTÉ DU FORMATEUR DES COLLECTIVITÉS
KIENZLEN JONATHAN	SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE
KIENZLEN JONATHAN	LES TERRITOIRES ACTEURS ESSENTIELS DE LA COHÉSION NATIONALE
KRIBI-RONDHANE HELLA	MAÎTRISER L'ANALYSE DU BUDGET RÉGIONAL AU TRAVERS DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE M57
LAHMER ANNIE	UNIVERSITÉ HIVER FORMATION POUR LES ÉLUS RÉGIONAUX
LAMIRE SANDRINE	IDENTIFIER ET VALORISER LES COMPÉTENCES D'ÉLU LOCAL
LAMIRE-BURTIN SANDRINE	TRANSITION ÉCOLOGIQUE/CLIMAT-AIR-ÉNERGIE : OBJECTIFS, TRAJECTOIRES
LANASPRE NICOLE	FORMATION PROBITÉ ET DÉONTOLOGIE
LAURENT HADRIEN	SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE
LAURENT PHILIPPE	L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'EXEMPLE ANGLAIS".
LAURENT PHILIPPE	FORMATION SUR LA COMMANDE PUBLIQUE - ENJEUX DE
LE MEUR STEPHANIE	SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE
LE PEN MARIE-CAROLINE	LES COMPÉTENCES RÉGIONALES: CULTURE, AMÉNAGEMENT/TRANSPORTS , DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
LE PEN MARIE-CAROLINE	RÉGIONS - UNION EUROPÉENNE : LIAISONS DANGEREUSES ?

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
LETOURNEAU ANGÉLIQUE	L?AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L?EXEMPLE ANGLAIS".
LIBERT-ALBANEL CHARLOTTE	LE ZAN EN ÎLE-DE-FRANCE : POURQUOI ET COMMENT ?
LIBERT-ALBANEL CHARLOTTE	L?AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L?EXEMPLE ANGLAIS".
LIBERT-ALBANEL CHARLOTTE	COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES
LIBERT-ALBANEL CHARLOTTE	FORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES RÉGIONS
LIBERT-ALBANEL CHARLOTTE	FORMATION SUR LA COMMANDE PUBLIQUE - ENJEUX DE
LIBERT-ALBANEL CHARLOTTE	FORMATION SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
LIBERT-ALBANEL CHARLOTTE	MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L?UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL
LUCE JEAN-PHILIPPE	L?AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L?EXEMPLE ANGLAIS".
LUCE JEAN-PHILIPPE	COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES
LUCE JEAN-PHILIPPE	FORMATION SUR LA PROBITÉ DE L'ÉLU LOCAL ET PRÉVENTION DES
LUCE JEAN-PHILIPPE	FORMATION SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
LUCE JEAN-PHILIPPE	MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L?UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL
MARIA ROMAIN	ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET
MARIAUD SYLVIE	L?AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L?EXEMPLE ANGLAIS".
MARIAUD SYLVIE	COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES
MARIAUD SYLVIE	FORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES RÉGIONS
MARIAUD SYLVIE	MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L?UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL
MARLY JEAN-BAPTISTE	LES TERRITOIRES FACE À LA CRISE SOCIALE
MARLY JEAN-BAPTISTE	LES COMPÉTENCES RÉGIONALES: CULTURE, AMÉNAGEMENT/TRANSPORTS , DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
MARLY JEAN-BAPTISTE	RÉGIONS - UNION EUROPÉENNE : LIAISONS DANGEREUSES ?
MARTIN MURIELLE	LE ZAN EN ÎLE-DE-FRANCE : POURQUOI ET COMMENT ?
MARTIN MURIELLE	L?AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L?EXEMPLE ANGLAIS".
MARTIN MURIELLE	COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES
MARTIN MURIELLE	MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L?UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL
MARTINI-PEMEZEC CARINE	NOUVELLES OBLIGATIONS 2024 DES ÉLUS ET COLLECTIVITÉS
MEURICE FABIENNE	UNIVERSITÉ HIVER FORMATION POUR LES ELUS RÉGIONAUX
MEURICE FABIENNE	CONSTRUIRE DES POLITIQUES CULTURELLES FACE AUX
MEURICE FABIENNE	MAITRISER L'ANALYSE DU BUDGET REGIONAL AU TRAVERS DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE M57
MICHAUD CATHERINE	ORGANISATION TERRITORIALE ET POUVOIRS LOCAUX
MICHAUD CATHERINE	ROBLEMATIQUES DE PENURIE DE LOGEMENT ET GESTION DE L'EAU
MIGNOT DIDIER	LES RENCONTRES D'ECHIROILLES 2023
MOLLARD-CADIX LAURE-AGNES	L?AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L?EXEMPLE ANGLAIS".
MOLLARD-CADIX LAURE-AGNES	FORMATION SUR LA PROBITÉ DE L'ÉLU LOCAL ET PRÉVENTION DES

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
MOLLARD-CADIX LAURE-AGNÈS MOLLARD-CADIX LAURE-AGNÈS NADEJDA REMY NASROU OTHMAN NICOL ALEXANDRA OGBI FATIMA OGBI FATIMA ORJEBIN VIANNEY PARADOL FRANÇOIS PARADOL FRANÇOIS PARADOL FRANÇOIS PAUL MIGUEL PAUL PECHENARD FRÉDÉRIC PEGEON JEAN-BAPTISTE PEGEON JEAN-BAPTISTE PELAIN PASCAL PELAIN PASCAL PELAIN PASCAL PELAIN PASCAL PELAIN PASCAL PELAIN PASCAL PELAIN PASCAL PELAIN PASCAL PERRU MARIE-EVE PIGANEAU SYLVIE PORTELLI FLORENCE PULVAR AUDREY QNOUCH RAPHAEL REDLER JEREMY RENARD JEAN-FRANÇOIS REZEG HAMIDA REZEG HAMIDA RIVAUD RICHARD ROMERO ROBERTO ROULLAUD BÉATRICE ROULLAUD BÉATRICE RÉMY NADEJDA SAADI MUSTAPHA	LE ZAN EN ÎLE-DE-FRANCE : POURQUOI ET COMMENT ? MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L'UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL RÉGIONS - UNION EUROPÉENNE : LIAISONS DANGEREUSES ? ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE LES TERRITOIRES ACTEURS ESSENTIELS DE LA COHÉSION NATIONALE LES FORMATIONS D'ÉTÉ DU FORMATEUR DES COLLECTIVITES LES TERRITOIRES FACE À LA CRISE SOCIALE LES COMPÉTENCES RÉGIONALES: CULTURE, AMÉNAGEMENT/TRANSPORTS , DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONS - UNION EUROPÉENNE : LIAISONS DANGEREUSES ? SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET UNIVERSITÉ HIVER FORMATION POUR LES ELUS RÉGIONAUX MAITRISER L'ANALYSE DU BUDGET REGIONAL AU TRAVERS DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE M57 LE ZAN EN ÎLE-DE-FRANCE : POURQUOI ET COMMENT ? L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'EXEMPLE ANGLAIS". COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES FORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES RÉGIONS FORMATION SUR LA COMMANDE PUBLIQUE - ENJEUX DE FORMATION SUR LA PROBITÉ DE L'ÉLU LOCAL ET PRÉVENTION DES FORMATION SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L'UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL TRANSITION ECOLOGIQUE/CLIMAT-AIR-ENERGIE : OBJECTIFS, TRAJECTOIRES NOUVELLES OBLIGATIONS ÉMERGENTES CONCERNANT LES ÉLUS ET COLLECTIVITÉS LOCALES ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE LES FORMATIONS D'ÉTÉ DU FORMATEUR DES COLLECTIVITES FORMATION PROBITÉ ET DÉONTOLOGIE FORMATION PROBITÉ ET DÉONTOLOGIE ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET LE POUVOIR DE LA VOIX ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET MAITRISER L'ANALYSE DU BUDGET REGIONAL AU TRAVERS DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE M57 LES TERRITOIRES FACE À LA CRISE SOCIALE RÉGIONS - UNION EUROPÉENNE : LIAISONS DANGEREUSES ? LES TERRITOIRES FACE À LA CRISE SOCIALE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'EXEMPLE ANGLAIS".

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
SAADI MUSTAPHA	COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES
SAADI MUSTAPHA	TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES
SAINT MARTIN LAURENT	MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L'UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES
SAINT MARTIN LAURENT	PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL
SCHAHL ERIC	ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RIF - COMPÉTENCE RÉGIONALE COMPARÉE
SCHAHL ERIC	AUX AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES
SCHAHL ERIC	ANALYSE DU BUDGET PAR FONCTION ET POLITIQUES PUBLIQUES MENEES PAR LA
SCHAHL ERIC	RIF.
SCHAHL ERIC	L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE
SCHAHL ERIC	AVEC L'EXEMPLE ANGLAIS".
SCHAHL ERIC	COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES
SCHAHL ERIC	TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES
SCHAHL ERIC	FORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES RÉGIONS
SCHAHL ERIC	FORMATION SUR LA COMMANDE PUBLIQUE - ENJEUX DE
SCHAHL ERIC	FORMATION SUR LA PROBITÉ DE L'ÉLU LOCAL ET PRÉVENTION DES
SCHAHL ERIC	MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L'UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES
SCHAHL ERIC	PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL
SCHIAPPA MARLÈNE	ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RIF - COMPÉTENCE RÉGIONALE COMPARÉE
SCHIAPPA MARLÈNE	AUX AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES
SCHIAPPA MARLÈNE	ANALYSE DU BUDGET PAR FONCTION ET POLITIQUES PUBLIQUES MENEES PAR LA
SCHIAPPA MARLÈNE	RIF.
SECK AISSATA	SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES
SECK AISSATA	FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE
SECK AISSATA	ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET
SECK AISSATA	FORMATION PROBITÉ ET DÉONTOLOGIE
SECK AISSATA	ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RIF - COMPÉTENCE RÉGIONALE COMPARÉE
SECK AISSATA	AUX AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES
SECK AISSATA	ANALYSE DU BUDGET PAR FONCTION ET POLITIQUES PUBLIQUES MENEES PAR LA
SECK AISSATA	RIF.
SECK AISSATA	ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET
SECK AISSATA	PRISE DE PAROLE MÉDIATIQUE
SECK AISSATA	ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RIF - COMPÉTENCE RÉGIONALE COMPARÉE
SECK AISSATA	AUX AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES
SECK AISSATA	ANALYSE DU BUDGET PAR FONCTION ET POLITIQUES PUBLIQUES MENEES PAR LA
SECK AISSATA	RIF.
SECK AISSATA	FORMATION EN FINANCES
SECK AISSATA	MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DU BUDGET DE LA COLLECTIVITÉ RÉGION
SECK AISSATA	ILE-DE-FRANCE
SECK AISSATA	RÉALISER UNE ÉVALUATION EXPERTE DE LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE
SECK AISSATA	D'INTÉRÊT RÉGIONAL
SECK AISSATA	ANALYSE DES GRANDS INDICATEURS BUDGÉTAIRES IDF - TRAJECTOIRE
SECK AISSATA	DYNAMIQUE DES INDICATEURS À 3 ANS
SECK AISSATA	SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES
SECK AISSATA	FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE
SECK AISSATA	LES TERRITOIRTES ACTEURS ESSENTIELS DE LA COHÉSION NATIONALE
SECK AISSATA	ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RIF - COMPÉTENCE RÉGIONALE COMPARÉE
SECK AISSATA	AUX AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES
SECK AISSATA	ANALYSE DU BUDGET PAR FONCTION ET POLITIQUES PUBLIQUES MENEES PAR LA
SECK AISSATA	RIF.

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
THEVENOT PRISCA THEVENOT PRISCA THIONNET PIERRE ROMAIN TORO LUDOVIC TORO LUDOVIC TORO LUDOVIC TORO LUDOVIC TORO LUDOVIC TORO LUDOVIC TRIGANCE YANNICK TRIGANCE YANNICK VALIER FRANCE-LISE VALIER FRANCE-LISE VALIER FRANCE-LISE VAN THI HONG CHAU VAN THI HONG CHAU VIGIER JEAN-FRANÇOIS VIGIER JEAN-FRANÇOIS VIGIER JEAN-FRANÇOIS VIGIER JEAN-FRANÇOIS VIGIER JEAN-FRANÇOIS VILAIN JEAN-MARIE WERLHING YANN	ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF DE LA RIF - COMPÉTENCE RÉGIONALE COMPARÉE AUX AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES ANALYSE DU BUDGET PAR FONCTION ET POLITIQUES PUBLIQUES MENEES PAR LA RIF. RÉGIONS - UNION EUROPÉENNE : LIAISONS DANGEREUSES ? L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'EXEMPLE ANGLAIS". COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES FORMATION SUR LA PROBITÉ DE L'ÉLU LOCAL ET PRÉVENTION DES FORMATION SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L'UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL SEMINAIRE : INÉGALITÉS TERRITORIALES, PRÉOCCUPATIONS DES FRANCILIENS,SDRIF-E, RÉFORME TERRITORIALE LES TERRITOIRTES ACTEURS ESSENTIELS DE LA COHÉSION NATIONALE COACHING PERFECTIONNEMENT À L'ÉLABORATION DE SA STRATÉGIE DIGITALE PERFECTIONNEMENT A L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DIGITALE ADAPTEE SESSION 2 PERFECTIONNEMENT À L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DIGITALE ANGLAIS PERFECTIONNEMENT 20 SEANCES DE 1H ANGLAIS PERFECTIONNEMENT 20 SEANCES DE 1H LE ZAN EN ÎLE-DE-FRANCE : POURQUOI ET COMMENT ? L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FRANCILIEN : ENJEUX ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'EXEMPLE ANGLAIS". COMPARAISONS INTERNATIONALES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES TRANSPORTS - ZOOM SUR LE GRAND LONDRES FORMATION SUR LA PROBITÉ DE L'ÉLU LOCAL ET PRÉVENTION DES MOBILISER LES DISPOSITIFS DE L'UE POUR ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL ELABORATION ET CONTROLE DU BUDGET TRANSITION ECOLOGIQUE/CLIMAT-AIR-ENERGIE : OBJECTIFS, TRAJECTOIRES

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D8

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	50 242 038,89	52 380 989,77	-4,08	96 499 100,00	177 380 000,00	-45,60	114 567 415,21	105 360 158,78	8,74	261 308 554,10	335 121 148,55	-22,03

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	59 041 624,00	59 041 624,00	0,00
Total ressources externes	59 041 624,00	59 041 624,00	0,00
Effort propre de la collectivité	-8 799 585,11	-6 660 634,23	32,11
Total ressources	50 242 038,89	52 380 989,77	-4,08

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D10

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D11.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D11.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 06/05/2024

Comptable(s)	Ayant exercé au cours de la gestion
Mme SOPHIE MAHIEUX	du 01/01/2023 au 06/05/2024
Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.	
<u>Observations :</u>	
LAROPPE Patrice (1014049282-0), AUTRES ADM. EMPLOI NON FIP/CADRE SUPERIEUR	A DRFiP D'ILE-DE-FRANCE ET DE... , le 07/05/2024
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.	
MAHIEUX Sophie (1017233753-0), AUTRES ADM. EMPLOI NON FIP/CADRE SUPERIEUR	A IDF ET DE PARIS - REGION , le 13/05/2024
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.	
A , le	